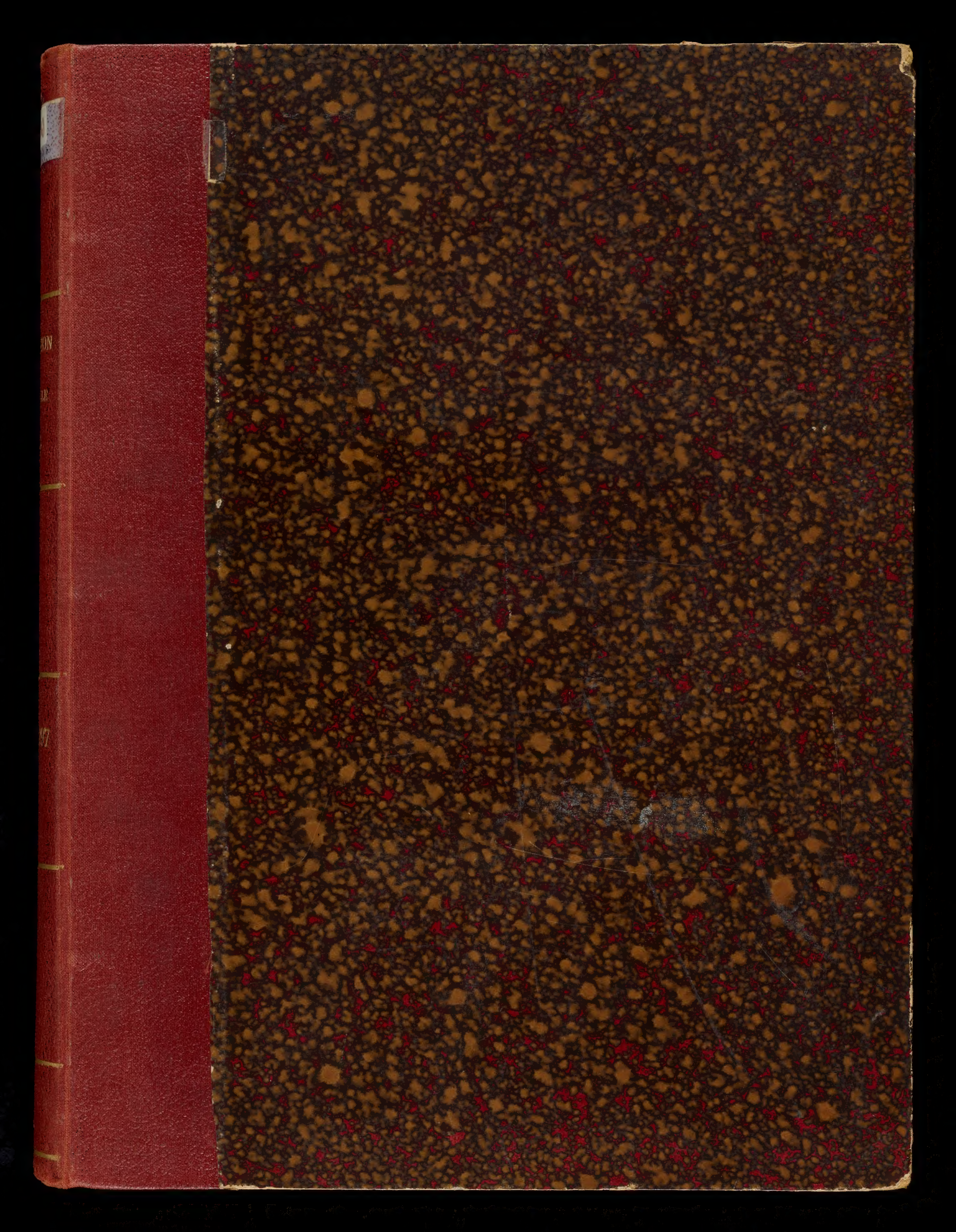


X

Donné à la Bibliothèque du Comité Français des Expositions à l'Etranger

par

M. Henri Gautier – Membre du Comité – 1903 –



N° 1. Prix du Numéro : 40 Centimes. Paris, 5 Avril 1894.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois et Décrets relatifs à l'Exposition

Paraît le 5 et le 20 de chaque mois.

ADMINISTRATION-RÉDACTION 12, rue Cambon, Paris | DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF Henri GAUTIER | ABONNEMENTS : Un an. . . . . 8 francs

1900

Ce journal, dont nous présentons le premier numéro au public, sera exclusivement consacré au succès de l'Exposition Universelle qui aura lieu, à Paris, du 5 mai au 31 octobre 1900.

Notre publication n'est pas prématurée; elle n'arrive pas trop tôt pour une œuvre trop lointaine. Qu'on y réfléchisse : elle paraît à son heure.

L'Exposition n'est pas seulement à l'état de projet. Déjà, elle existe. On en a choisi l'emplacement, constitué les cadres administratifs et arrêté la signification philosophique. Grâce à l'heureuse prévoyance des Ministres du Commerce, elle a acquis, sur la scène du monde, la personnalité civile.

Demain, le premier coup de pioche sera donné, pour creuser les fondations de cette grande entreprise nationale. Les cerveaux travaillent, les projets naissent, les idées se multiplient...

Aussi, en enregistrant les efforts des uns, notre journal stimulera-t-il le zèle et l'initiative des autres.

Si l'on veut bien envisager l'étendue de l'œuvre à accomplir, on verra qu'il n'est pas trop tôt pour étudier tous les détails et assurer l'avenir, sans mentir au passé industriel de la France.

C'est assez dire que nous demeurerons étranger à toute préoccupation politique. Les luttes des partis, ce n'est pas la vie saine, c'est la fièvre débilitante des nations. Au contraire, notre ambition est d'être les modestes associés d'une œuvre éminemment féconde, symbole de paix et de grandeur, de calme et de prospérité nationale.

Comme titre à cette collaboration, nous apportons l'expérience acquise par la publication de trois journaux spéciaux : la *Gazette de Hollande*, organe de l'Exposition d'Amsterdam, en 1883, le *Champ de Mars*, journal de l'Exposition de 1889, et le *Journal Officiel de l'Exposition de Moscou*, publié en 1891. Par ces diverses publications, nous avons surtout cherché à gagner, avec notre dévouement, l'estime générale. Aussi sommes-nous fier des satisfactions toutes morales qu'elles nous ont procurées.

Pour 1900, nous n'avons pas d'autre ambition.

Si cette Exposition a lieu à Paris, si la France est appelée à l'honneur de montrer au monde le progrès des sciences, des arts et de l'industrie pendant le siècle qui s'éteint dans l'épanouissement de sa gloire, il ne faut pas oublier que nous le devons à M. Jules Roche. L'honorable député de la Savoie, alors Ministre du Commerce, prit, en quelques heures, la hardie décision qui, nous n'en doutons pas, permettra à Paris de conserver sa couronne et son titre de souverain de la civilisation.

Depuis, par son initiative, M. Terrier, son successeur, nous a assuré le bénéfice de notre priorité. En constituant les cadres principaux de l'Exposition de 1900, ce Ministre permettait à chacun de mieux examiner sa mission et de mieux préparer son rôle.

M. Marty, le Ministre actuel du Commerce et de l'Industrie, demeure fidèle à cette tradition. Avec une rare intelligence, il emploie toute l'activité de son dévouement à surveiller l'exécution de cette œuvre nationale.

A ses côtés, animé d'un zèle éclairé, voici M. Alfred Picard, Commissaire général, qui a su gagner la confiance des futurs exposants, en obtenant, après un appel réitéré, le concours actif et désintéressé de M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de Commerce de Paris, et de M. Dervillé, président du Tribunal de Commerce de la Seine, deux noms qui sont l'honneur et l'orgueil du grand commerce et de la grande industrie de France.

Maintenant que l'état-major est constitué, il faut se mettre à l'œuvre et dresser le plan de la bataille. La première chose à entreprendre est la construction du Métropolitain, préface naturelle et obligatoire de l'Exposition. Le succès de 1900 est lié à l'exécution d'une voie ferrée urbaine. Retarder l'ouverture de ce grand chantier, serait donc compromettre notre essor commercial et industriel.

M. Jonnart, Ministre des Travaux Publics, a compris cette nécessité. Nous nous ferons les apôtres résolus de cette vaste entreprise d'utilité permanente.

On voit que notre champ d'action est assez vaste pour que nous fondions, dès aujourd'hui, ce journal utile, placé sous les bienveillants auspices de tous les collaborateurs de 1900.

Il constituera l'historique fidèle et complet de ce grand événement universel. Nous serons bienheureux si, dans notre modeste sphère, nous contribuons au succès de cette grande lutte du travail pour la suprématie de la France.

Avant tout, nous tenons à répéter cette affirmation que l'Exposition Universelle de 1900 dressera non seulement le bilan d'un siècle merveilleux par les progrès des sciences et de l'industrie : mais qu'elle marquera aussi l'aurore d'une ère nouvelle, peut-être plus féconde et plus glorieuse encore pour la civilisation et pour l'humanité.

Henri Gautier.

APERÇU GÉNÉRAL SUR L'EXPOSITION DE 1900

CONVERSATION AVEC M. ALFRED PICARD

Commissaire Général de l'Exposition

Où en est l'Exposition universelle de 1900 ? A quel degré d'achèvement en est arrivé l'œuvre préparatoire ? Quelle idée générale dominera cette grande manifestation industrielle ?

Telles sont les questions que nous avons cru intéressant d'examiner dans le premier numéro de ce journal, spécialement consacré à l'Exposition de 1900.

Pour être bien informé et pour renseigner fidèlement nos lecteurs, nous n'avions qu'à nous adresser à M. le Commissaire général.

Nous ne doutions pas que la porte de M. Alfred Picard ne s'ouvrît facilement et qu'il nous fût réservé un bienveillant accueil.

M. Alfred Picard, Président de section au Conseil d'Etat, ancien Rapporteur général de l'Exposition universelle de 1889, Commissaire général de l'Exposition de 1900, nous a reçu avec la plus parfaite bonne grâce et nous a exposé ses vues d'ensemble sur l'œuvre qu'il a entreprise.

POURQUOI UNE EXPOSITION ?

— La première question qui se pose, nous a dit M. Alfred Picard, est celle-ci : Pourquoi faire, à Paris, une Exposition Universelle, en 1900, alors que le souvenir de 1889 est encore présent à toutes les mémoires ?

Rien là que de très naturel. C'est la France qui, au commencement du siècle, a inauguré l'ère des Expositions industrielles. Ne lui appartenait-il pas de fermer le siècle actuel ou d'ouvrir le siècle nouveau par une Exposition grandiose ? D'ailleurs, la date de 1900 coïncide à merveille avec le cycle normal de nos Expositions.

En effet, un intervalle de onze ans sépare généralement les Expositions Universelles organisées par la France.

Admise en principe, il fallait donner un corps à cette idée. Et si le gouvernement fit voter une loi aussi longtemps d'avance, c'est parce qu'il convenait de prendre date, d'éviter des concurrences certaines, celle de l'Allemagne, par exemple, de ne rien livrer à l'improvisation, d'avoir le loisir de tout étudier, afin de faire beau et grand.

Une Exposition en 1900 est donc amplement justifiée. Quelles qu'aient été les merveilles de 1889, étant donnés les progrès si rapides des sciences industrielles, il sera possible de maintenir la bonne renommée de la France.

L'ŒUVRE PRÉPARATOIRE

Quand on eut décidé d'organiser une Exposition à Paris en 1900, il fallut se mettre au travail. Quatre questions principales se présentaient à l'étude de la Commission préparatoire qui, depuis, a fait place à une commission beaucoup plus étendue, dite Commission supérieure de l'Exposition de 1900. Ces questions sont les suivantes :

1° Choix de l'emplacement.

2° Moyens de communication.

3° Classification des produits.

4° Réalisation de l'Exposition. — Voies et moyens. — Bâtiment. — Partie financière.

Vous connaissez, continue M. Picard, l'emplacement, auquel s'est arrêtée la Commission préparatoire.

A mon avis, il n'y en avait guère d'autre, si l'on voulait assurer le succès de l'Exposition.

Pour attirer la foule, pour la retenir le soir, il fallait que l'Exposition fût au centre de Paris.

C'est ce qu'on a décidé, puisqu'on pourra pénétrer dans l'enceinte par la place de la Concorde et par la grande porte modifiée du Palais de l'Industrie, sans compter, naturellement, de nombreuses entrées réparties tout autour de l'Exposition.

Un point à noter : on respectera scrupuleusement l'avenue des Champs-Élysées.

MOYENS DE COMMUNICATON

Bien que l'Exposition soit centrale, il faut quand même assurer toute communication avec toute la périphérie parisienne.

Une promenade dans l'Exposition sera toujours assez longue pour éviter au public les fatigues d'un monotone aller et retour.

Le meilleur moyen de transport, le plus rapide et le plus agréable, c'est encore le chemin de fer.

C'est pourquoi j'insiste tant pour la construction, à brève échéance, du Métropolitain de Paris. Si on ne profite pas de l'Exposition, pour amorcer tout au moins cette grande entreprise, je suis convaincu que nous n'aurons jamais de Métropolitain.

Espérons que, cette fois, on ne se heurtera pas à des rivalités et que la nécessité d'avoir enfin un chemin de fer urbain évitera de stériles conflits d'amour-propre.

Avant tout, ce qu'il faut, ce que réclame l'opinion : c'est aboutir.

Dans mon esprit, la construction du Métropolitain mobiliserait une armée de travailleurs que nous trouverions toute prête pour jeter les fondations du gros œuvre de l'Exposition. Je ne voudrais aucune solution de continuité dans cet ensemble de grands travaux.

Si, par exemple, on pouvait terminer les principales lignes du Métropolitain pour 1897, nous aurions le loisir d'emprunter cette voie pour le transport des matériaux destinés aux bâtiments de l'Exposition. Nous éviterions ainsi l'encombrement et le défoncement des chaussées parisiennes, dont on s'est plaint en 1889.

CLASSIFICATION DES PRODUITS

J'arrive, nous dit M. Picard, à une question qui m'a le plus préoccupé et qui m'a occasionné le plus de travail : la classification des produits.

C'est une grosse affaire que je n'ai pu mener à bien sans une vaste enquête auprès des intéressés et sans de nombreux tâtonnements. Enfin, après quatre mois d'assiduité, je suis au terme de mon labeur. Tous mes rapports sont prêts à être soumis à la Commission supérieure qui se réunira, je pense, à la fin de ce mois.

Déjà, en 1878, des critiques justifiées avaient été faites contre la classification. En 1889, le temps manqua pour la remanier. Cette fois, sous peine de mécontenter gravement nos exposants et d'être inintelligibles pour le public, il fallait refondre complètement la division en groupes et la subdivision en classes.

C'est ainsi qu'on avait catalogué les armes dans le vêtement, la parfumerie dans le mobilier, l'assistance et l'hygiène publiques dans la mécanique, etc...

J'ai remédié à ces anomalies. Pour cela, j'ai adopté un système qui donnera satisfaction à la fois au public et aux exposants.

D'après moi, l'Exposition de 1900 doit former un vaste panorama comprenant toute l'industrie avec l'ensemble de ses progrès et de ses transformations depuis cent ans. A côté du produit, on verra la production. Pour le public, ce sera une véritable leçon de choses. Comme le curieux suit le travail des abeilles à travers une ruche de verre, on pourra, à l'Exposition, assister au spectacle curieux des « coulisses » industrielles. On verra et on comprendra.

Je suis partisan de la suppression de la galerie dite des machines, de cette Babel de la vapeur et de la mécanique qui laissait une impression d'ensemble confus sans permettre au visiteur de comprendre l'œuvre de ces multitudes de roues qui tournent, d'engrenages qui grincent et qui marchent dans un infernal chaos.

La suppression de l'arbre de couche, le transport à distance de la force motrice par l'électricité rendent possible la dissémination des machines.

Par contre, en réunissant dans une même galerie une industrie et son histoire, je donne une vie propre à toute l'Exposition et je fais disparaître ces musées d'exposition rétrospective où se rendaient seulement quelques spécialistes.

Ainsi organisée, l'Exposition justifie son titre d'Exposition du siècle.

VOIES ET MOYENS

Enfin, après avoir établi l'Exposition sur le papier, il faudra la construire.

Vous savez déjà que nous laissons la plus grande place au concours, c'est-à-dire à l'initiative individuelle, pour l'organisation architecturale de l'Exposition. Le règlement est prêt. J'espère que le concours pourra s'ouvrir d'ici à trois mois et, par conséquent, être clos avant la fin de l'année.

Nous aurons ainsi le loisir d'examiner les projets primés, de les coordonner, de leur donner l'unité indispensable à toute œuvre artistique. D'après ce que je crois, beaucoup de ces projets prendront la Seine pour base de leurs dispositions décoratives ; et chacun est d'avis qu'on peut obtenir ainsi de merveilleux résultats.

Déjà, j'ai beaucoup de projets, de « clous ». Mais nous avons surtout confiance dans ce concours pour trouver de puissants moyens d'attraction. C'est ainsi qu'on donnera plus d'attrait à l'Exposition, le soir. Au lieu de n'ouvrir que les jardins, nous ouvrirons aussi les galeries, ce qui nous sera permis par les progrès incessants de l'éclairage électrique.

En ce qui concerne plus spécialement les exposants, nous avons également remanié le règlement. Nous ne l'avons pas rendu plus sévère. Mais, instruits par l'expérience de Chicago, nous avons tenu à ce que chaque industriel en concourant à notre Exposition connût d'avance ses droits et sût à quelles récompenses il pouvait prétendre. Justice pour tout le monde.

Tel est l'état des études de l'Exposition de 1900. Nous n'avons pas encore examiné à fond la partie purement financière. Il en est temps encore ; et je crois qu'on adoptera l'organisation de 1889, à quelques améliorations près.

Notre vœu le plus cher est de rendre service au commerce national, d'instruire le public, de parler à son esprit comme à ses yeux et aussi de prouver, à l'aurore d'un siècle nouveau, que la France est plus que jamais digne de cette devise : « Toujours mieux ! »

HENRY GIRARD.

LES DÉCORATIONS

DE L'EXPOSITION DE CHICAGO

Voici les promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur faites à l'occasion de l'Exposition de Chicago :

BEAUX-ARTS

Officiers

M. Jean Béraud, peintre.

Mlle Rosa Bonheur, peintre (chevalier depuis 1865 — la première femme promue officier de la Légion d'honneur).

M. Lhermitte, peintre.

M. Luminais, peintre.

M. Boucher, statuaire.

M. Marqueste, statuaire.

M. Léopold Flameng, graveur.

M. Massier, céramiste.

Chevaliers

MM. Auguin, Jean Benner, Victor Binet, Bordes, Brouillet, Buland, Delacroix, de Richemont, Guillon, Clavel dit Iwill, Maurice Leloir, Aimé Perret, Renouard, artistes peintres.

MM. Daillion, Labatut, Lombard, statuaires.

MM. Brunet-Debaines et Léveillé, graveurs.

MM. Frantz Jourdain et Sandier, architectes.

MM. Taxile Doat, artiste peintre, chef d'atelier à la manufacture de Sèvres ; Munier, artiste tapissier, chef d'atelier à la manufacture des Gobelins ; Lacroix, chef d'atelier à la manufacture de Beauvais.

M. Brateau, orfèvre.

M. Joseph Chéret, sculpteur et céramiste.

M. Delaherche, céramiste.

M. Rault, ciseleur.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Officiers

M. Compayré, recteur à l'académie de Poitiers.

M. le docteur Pozzi, agrégé de la Faculté de médecine de Paris.

Chevaliers

M. Jules Steeg, inspecteur général de l'instruction publique, directeur du musée pédagogique.

M. Haller, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy.
M. Serrurier, directeur d'école primaire au Havre.

COMMERCE

Officiers

M. Barbier, constructeur de phares à Paris.
M. Boussus, fabricant de tissus de laine à Wignehies.
M. Carpentier, constructeur électricien à Paris.
M. Paul Darblay, fabricant de papier à Essonnes.
M. E. Dubosc, fabricant d'extraits tannants au Havre.
M. Dupont, fabricant de brosserie à Beauvais.
M. Faure-Lepage, fabricant d'armes à Paris.
M. Fortier-Beaulieu, président du syndicat des cuirs et peaux à Paris.
M. Haas, fabricant de chapellerie à Paris.
M. Camille Krantz, commissaire général de l'Exposition de Chicago.
M. Lippmann, membre de l'Académie des sciences.
M. Lourdelet, membre de la chambre de commerce de Paris.
M. Henri May, de la maison Quantin, libraire-éditeur à Paris.
M. Mulbacher, fabricant de carrosserie à Paris.
M. Eugène Plon, libraire-éditeur et imprimeur à Paris.
M. Jean-Baptiste Rigaud, fabricant de produits pharmaceutiques à Paris.
M. Charles Saint, filateur à Flixecourt (Somme).
M. Templier, imprimeur-éditeur à Paris.
M. Vacquerel, fabricant de papiers de fantaisie à Paris.
M. Violle, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.

Chevaliers

M. Adrian, fabricant de produits pharmaceutiques à Paris.
M. Alavoine, fabricant d'ébénisterie à Paris.
M. Alcan (Félix), libraire-éditeur à Paris.
M. Amieux, fabricant de conserves alimentaires à Chantenay-les-Nantes (Loire-Inférieure.)
M. Arbel, maître de forges à Rive-de-Gier.
M. Ardant, ancien président de la chambre de commerce de Limoges.
M. Avenel, publiciste à Paris.
M. Bac, fabricant d'œillets métalliques à Ivry-sur-Seine.
M. Belin, libraire-éditeur et imprimeur à Paris.
M. Bertrand-Boulla, fabricant de tissus d'ameublement à Nîmes.
M. Bigo, imprimeur-éditeur à Lille.
M. Bigot de la Touanne, ingénieur des télégraphes.
M. Bilbaut, conservateur adjoint à l'exposition permanente des colonies.
M. Binant, fabricant de toile à peindre à Paris.
M. Blot, fabricant de bronzes d'imitation à Paris.
Mme Bogelot (née Cottiaux), directrice de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare.
M. de Bonnard, gérant de la maison Coignet et Cie, fabricants de colles et gélatines à Paris.
M. Boude, raffineur de soufre à Marseille.
M. Bougle, directeur de l'Ecole commerciale à Paris.
M. Bourdier, fabricant de joaillerie à Paris.
M. Bricard, fabricant de serrurerie à Paris.
M. Caen, fabricant de cuirs à Paris.
M. Camille, fabricant d'équipements militaires à Paris.
M. Canaple, fabricant de savons à Marseille.
M. Chabrières, négociant en soies à Lyon.
M. E. Chambon, directeur de l'institut de vaccine animale.
M. Champenois, imprimeur lithographe à Paris.
M. Champetier de Ribes-Christofle, co-gérant de la Société Christofle et Cie.
M. Charbonneaux, maître de verreries à Reims.
M. Charbonnier, secrétaire général de la Société du Creusot.
M. de Chasseloup-Laubat, ingénieur civil.
M. Gustave Clément, fabricant de vélocipèdes à Paris.
M. Colcombet, fabricant de rubans de soie à Saint-Etienne.
M. Crouvezier, fabricant de broderies à Paris.
M. Deblock, fabricant de toiles à Lille.
M. Demoulin, inspecteur de la traction de la Compagnie de l'Ouest.
M. Donon, ingénieur-constructeur à Paris.
M. Dubonnet, négociant.
M. Dubreuil, fabricant de porcelaines à Limoges.
M. Dubuisson (René), architecte du commissariat général.
M. Duche, fabricant de tissus d'ameublement.
M. Dufes, directeur des ateliers de Givors (Loire).
M. Dufrêne, entrepreneur de constructions métalliques.
M. Durand (Auguste), éditeur de musique.
M. François Durand, industriel à Lourps-Longueville.
M. Evette, fabricant d'instruments de musique.
M. Farigoule, fabricant de dentelles au Puy.
M. Floquet, mégissier à Saint-Denis (Seine).
M. Fortin, papetier-imprimeur à Paris.
M. Gaveau, fabricant de pianos à Paris.
M. Gérard, fabricant de porcelaines à Limoges.
M. Gervais, fabricant de bronzes d'art à Paris.
M. Godillot, ingénieur civil.
M. Goguenheim, mégissier à Chaumont.
M. Gruel, relieur à Paris.
M. Guiet, fabricant de carrosserie à Paris.
M. Guillaumet, teinturier à Suresnes.
M. Guilleminot, fabricant d'appareils photographiques.
M. Hermant, architecte.
M. Hurtu, fabricant de machines à coudre.
M. Jay, fabricant de gants à Grenoble.
M. Jeanselme, fabricant d'ébénisterie.
M. Jorrand, fabricant de tapis et tapisseries d'Aubusson.
M. Victor Klotz, parfumerie Ed. Pinaud.
M. Lacroix, chimiste.
M. Lahure, imprimeur-éditeur.
M. Larronde, négociant en vins à Bordeaux.
M. Le Blan, filateur de lin à Lille.
M. Legrand, fabricant de tissus d'ameublement.
M. Lemaire, ingénieur civil.
M. Loonen, fabricant de brosserie.
M. Louchet-Bernaud, fabricant de tapis à Amiens.
M. Lumière, fabricant d'appareils photographiques à Lyon.
M. Maison, fabricant de serrurerie aux Riceys (Aube).
M. Marchand, directeur de la Société « le Nickel ».
M. Marnier-Lapostolle, distillateur à Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise).
M. Martin, fabricant d'appareils de prothèse dentaire à Lyon.
M. Mascart, ingénieur des ponts et chaussées.
M. Maurey-Deschamps, fabricant de brosserie.
M. May, chef de bureau à la préfecture de la Seine.
M. Albert Menier, fabricant de chocolat à Noisiel (Seine-et-Marne).
M. Michau, fabricant de tissus de laine à Beauvois (Nord).
M. Mildé, fabricant d'appareils électriques.
M. Milliau, directeur du laboratoire des essais à Marseille.
M. Morin, directeur des magasins du Bon Marché.
M. Muller, fabricant de céramique à Ivry-Port.
M. Nayrolles, fabricant de broderies d'ameublement.
M. Neveu, fabricant de passementeries à Beaucamps-le-Vieux (Somme).
M. Patay, fabricant de fleurs artificielles.
M. Pellin, ingénieur civil.
M. Picou, fabricant de liqueurs à Saint-Denis (Seine).
M. Piotet, fabricant de soieries à Lyon.
M. Pozzy, gérant des Forges du Persan.
M. Quignon, fabricant de meubles d'art.
M. Raymond, fabricant de boutons à Grenoble.
M. Raynal, fabricant de chapellerie.
M. Reboulin, fabricant de fruits confits à Apt (Vaucluse).
M. Remon, tapissier-décorateur.
M. Richard, constructeur d'instruments de précision.
M. Roy, négociant en eaux-de-vie à Cognac (Charente).
M. Ruch, facteur de pianos.
M. de Sahune-Lafayette, sous-préfet de Toul.
M. Santoni, fabricant d'équipement militaire à Marseille.
M. Saunier, fabricant de passementeries.
M. Seydoux, filateur de laines au Cateau (Nord).
M. Simonet, entrepreneur de menuiserie d'art.
M. Staron, fabricant de rubans de soie à Saint-Etienne.
M. Susse, fabricant de bronzes d'art.
M. Tabourier, fabricant de tissus de laine et soie.
M. Teissier du Cros, filateur de soie à Valleraugue (Gard).
M. Teyssonneau, fabricant de conserves alimentaires à Bordeaux.
M. Vautier, constructeur de machines-outils à Maubeuge (Nord).
M. Verstraete, vice-consul de France à Chicago.
M. Vidie, maître de verreries à Pantin.
M. Werlein, fabricant d'instruments d'optique.

AGRICULTURE

Officiers

M. Vassilière, inspecteur général de l'agriculture, commissaire spécial de l'agriculture à Chicago.
M. Lemoine, horticulteur à Nancy.

Chevaliers

M. Deroy, fabricant d'appareils de distillation à Paris.
M. Delahaye, marchand grainier à Paris.
M. de Vilmorin, horticulteur à Paris.
M. Legras, agriculteur à Besny (Aisne).
M. Mougenot, président de la chambre syndicale des bois d'ébénisterie à Paris.
M. Fetet, conservateur des forêts à Vesoul.
M. Vermorel, constructeur d'appareils viticoles à Villefranche (Rhône).
M. Meyer, agriculteur à Coubert (Seine-et-Marne).
M. Mesnier commissaire des concours régionaux et généraux agricoles à Paris.
M. Cornaille, minotier à Cambrai (Nord).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Chevaliers

M. Heilmann, chancelier du consulat général de France à Chicago.
M. Yvon, architecte, constructeur des bâtiments de l'Exposition tunisienne à Chicago.

DISCOURS
DE M. ALFRED PICARD
sur l'Exposition Universelle de 1900

Nous croyons qu'il est très intéressant pour ceux qui s'occupent à un degré quelconque de l'Exposition Universelle de 1900, de connaître, dans ses diverses manifestations, la pensée de celui qui a été choisi par le Gouvernement, pour en préparer et diriger les travaux. C'est pour cela que nous reproduisons ici, in extenso, *le discours que M. Alfred Picard a prononcé, le dimanche 17 décembre 1893, au banquet offert, à l'Hôtel Continental, aux lauréats des Chambres syndicales de l'Industrie et du Bâtiment, sous la présidence de Frédéric Bertrand.*

M. le Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900 y a exposé, avec une lucidité remarquable et une possession parfaite de son sujet, les grandes lignes de son projet, indiqué ses préoccupations au point de vue des transports, et tracé à chacun de ses collaborateurs la tâche qu'il aura à remplir et qu'on attend de son dévouement et de son patriotisme.

Voici le texte de ce discours :

« Monsieur le Président, au début de votre discours, vous avez eu la bonne pensée de rendre hommage à M. Carnot, Président de la République. Nous ne saurions, en effet, trop honorer la personne de l'illustre citoyen qui a tant fait pour la grandeur matérielle et morale du pays, et qui vient encore d'ajouter à la gloire de son nom en contribuant, dans une si large mesure, aux heureux événements de cette année. Vos paroles seront reportées au Chef de l'Etat, qui y sera particulièrement sensible. (*Applaudissements unanimes.*)

« Jusqu'à la dernière heure, M. Marty, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, avait espéré prendre part à ce banquet et affirmer ainsi

la sympathie dont il vous a donné le témoignage en présidant votre distribution des récompenses. Les devoirs de sa charge l'en ont empêché : je me fais auprès de vous l'interprète de ses sincères regrets. (*Très bien! très bien!*)

« Messieurs, permettez-moi de vous dire combien j'ai été touché de votre aimable invitation, combien je me félicite d'avoir pu m'y rendre. C'est toujours pour moi une satisfaction profonde d'entrer en contact avec le monde industriel et commercial, avec les hommes vaillants et laborieux qui représentent l'élite et l'âme de la nation française. (*Vive approbation.*)

« Le but si louable de votre association, le caractère familial de cette fête, la nature des industries que vous exercez, tout concourt à accroître encore la joie que j'éprouve à me trouver au milieu de vous.

« Les groupements comme celui dont nous sommes les hôtes ne sont pas seulement des syndicats d'intérêts.

« Leur principal mérite est de créer, de resserrer des liens d'amitié solide, de solidarité affectueuse. Ils suffiraient à justifier la loi de 1884, loi d'émancipation, conquête intangible de notre régime démocratique. (*Applaudissements.*) On a beaucoup reproché à cette loi de porter des fruits amers, d'entraver l'essor du travail national. Rien n'est plus inique que ce reproche : si les abus ont été trop fréquents, il faut les attribuer, non à l'application même du nouveau pacte inauguré en 1884, mais à sa violation, à l'insuffisance de notre éducation sociale, à l'oubli des principes de liberté. Le progrès des mœurs et la fermeté des pouvoirs publics auront bientôt réprimé les écarts des premiers jours, pour ne laisser subsister qu'une œuvre de paix et de concorde. (*Approbation.*)

« Cette œuvre, vous en avez la conception la plus haute. Répudiant toute idée d'oppression, vous ne voyez dans vos franchises qu'un instrument de pacification. Les cérémonies auxquelles vous nous avez conviés en sont la preuve éclatante. Quoi de plus touchant que ces récompenses distribuées aux modestes soldats dont la fidélité vous est acquise depuis de longues années! Quoi de plus beau que ces marques de sympathie et d'estime données à des collaborateurs, mis par la naissance et maintenus par les hasards de la vie aux degrés inférieurs de la hiérarchie, mais dignes de notre respect, de notre affection par leur attachement au devoir et la correction de leur existence! Quoi de plus émouvant que ces réunions où viennent se confondre et se serrer dans une même étreinte chefs de maison et employés, patrons et ouvriers ! N'est-ce pas la vraie fraternité comme la comprenaient nos pères, quand ils inscrivirent aux frontons de leurs monuments cette belle devise : Liberté — Égalité — Fraternité? (*Vifs applaudissements.*)

« Messieurs, j'invoquais, il n'y a qu'un instant, la nature de vos industries. C'est, qu'en effet, si les circonstances m'ont fait échouer sur un fauteuil administratif, je n'oublie pas mes origines, ma longue carrière d'ingénieur et de constructeur. C'est que je me considère, quelque peu, comme étant des vôtres. C'est que je suis un fervent adepte du vieil adage : *Quand le bâtiment va, tout va*, ou, pour me servir d'une formule plus moderne et plus vraie : *Quand les travaux vont, tout va.* (*On rit.*)

« Nous aurons bientôt les uns et les autres un vaste champ d'activité dans l'Exposition Universelle de 1900, à la tête de laquelle le Gouvernement m'a fait le très grand honneur de me placer. (*Applaudissements.*)

« Vous savez les résolutions prises par la commission préparatoire, en ce qui concerne le choix des terrains où seront organisées nos grandes assises de la fin du siècle. La question était des plus délicates. Mes collègues de la commission n'ont pas voulu statuer avant que la population parisienne ait nettement exprimé ses désirs, avant que toutes les idées neuves aient pu se faire jour et subir l'épreuve de la critique. D'innombrables propositions nous ont été soumises ; nous les avons toutes examinées avec le soin attentif et consciencieux qu'elles méritaient. Pendant un certain temps, plusieurs membres de la commission ont été séduits par l'emplacement d'Auteuil ; ils y voyaient un cadre nouveau et un site admirable, d'où nos artistes auraient su tirer de charmants effets décoratifs. Mais le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, catégoriquement hostiles à tous les emplacements extérieurs, à celui d'Auteuil comme aux autres, se sont prononcés dans les termes les plus formels pour le maintien de l'Exposition à l'intérieur de l'enceinte. (*Très bien! très bien!*) D'autre part, nombre d'industriels et de commerçants, consultés à titre officieux, ont répondu dans le même sens. Pouvions-nous aller à l'encontre des vœux ainsi formulés, méconnaître ce courant unanime de l'opinion, engager un conflit avec les mandataires élus de la Ville ? Pouvions-nous oublier que nos Expositions Universelles sont avant tout des Expositions parisiennes? La commission ne l'a pas pensé, et voilà comment les moins convaincus sont revenus sagement au Champ de Mars et aux espaces voisins. Au surplus, la Ville avec ses monuments, ses boulevards, ses avenues, ses promenades et son beau fleuve n'est-elle pas le cadre le plus merveilleux que l'on puisse rêver ? (*Adhésion générale.*)

« Deux griefs principaux ont été articulés contre cet emplacement. Il serait usé jusqu'à la corde et ne comporterait qu'une réédition plus ou moins heureuse des dispositions appliquées en 1889. Son exiguïté empêcherait d'obéir à la loi inéluctable d'accroissement progressif du nombre des exposants.

« Messieurs, trois Expositions Universelles ont déjà eu pour théâtre le Champ de Mars et ses dépendances. Il n'en est pas une qui ait ressemblé à ses devancières. Nos ingénieurs et nos architectes ont assez d'originalité, d'imagination et de talent pour trouver une quatrième combinaison de palais, de parcs et de jardins, susceptible d'effacer le souvenir du passé. Ce serait leur faire injure que d'en douter. A la vérité, une loi, intervenue après l'Exposition de 1889, ordonne la conservation du Palais des Machines, du Palais des Beaux-Arts, du Palais des Arts libéraux, de la Galerie de 30 mètres et du Dôme central. Mais rien n'est immuable et les actes législatifs n'échappent pas à la fragilité des choses de ce bas-monde. Les Chambres ne se refuseront certainement point, le cas échéant, à revenir sur leur détermination antérieure, si l'utilité en est établie. Seule, la Tour de 300 mètres, concédée pour 20 ans, paraît devoir presque inévitablement rester debout ; il est facile de concevoir un plan général qui modifie et réduise le rôle de ce monument élevé à la métallurgie du fer.

« Quant à la prétendue insuffisance des espaces disponibles, elle est moins que démontrée. Rien ne prouve que l'extension indéfinie des surfaces affectées aux Expositions réponde à un besoin réel. On doit se garder de confondre l'immense avec le beau. Ce qui importe, c'est de procéder à une intelligente sélection des produits, de n'admettre que des objets vraiment dignes d'un grand concours international, d'éviter les redites et les répétitions inutiles. Du reste la commission ne s'en est pas tenue aux emplacements de 1889 ; elle y a adjoint le Cours-la-Reine, le Palais de l'Industrie et les jardins avoisinants. Cette adjonction permettra, non seulement de disposer d'une superficie dépassant 100 hectares, mais aussi d'ouvrir des accès vers la place de la Concorde et de placer les attractions principales de l'Exposition pour ainsi dire à la porte du centre de la capitale, sans empiéter sur les Champs-Elysées, dont toute mutilation, de si courte durée fût-elle, constituerait un sacrilège. Le nombre des visiteurs en sera considérablement accru. (*Très bien! très bien!*)

« Quelle sera l'économie générale des constructions élevées dans les limites définies par la commission et admises par M. le Ministre ? Je ne saurais le dire actuellement. Un concours devra être ouvert entre tous les ingénieurs et architectes qui voudront y prendre part ; nous laisserons aux concurrents l'initiative la plus large et la plus complète, afin de n'apporter aucune entrave à l'originalité des conceptions. De ce concours sortira, soyez-en convaincus, un ensemble que ne désavoueront ni la France, ni notre bonne ville de Paris. En tout état de cause, la superficie couverte sera notablement supérieure à celle de 1889 ; votre industrie et vos talents pourront s'y donner libre carrière.

« Nous mettrons à profit le temps dont nous disposons, pour étudier les projets avec plus de soin et de maturité ; mais nous éviterons de nous engager trop hâtivement dans la période d'exécution ; le programme consistera, au contraire, à réduire autant que possible la durée des travaux et, en même temps, la gêne qui en résultera fatalement pour les communications dans les quartiers des Invalides et du Champ de Mars. Votre habileté et vos moyens d'action sont un sûr garant que ce programme se réalisera sans peine. (*Très bien! très bien!*)

« Les palais et pavillons ne seront pas le seul aliment offert à l'activité des constructeurs. Nous espérons bien y joindre tout un réseau de voies ferrées et accomplir, du moins dans ses parties essentielles, l'œuvre si impatiemment et si légitimement réclamée par l'opinion.

« Vous vous rappelez, Messieurs, combien la situation était défectueuse en 1889 au point de vue des transports, combien il était difficile d'aller au Champ de Mars et surtout d'en revenir. Vous avez encore devant les yeux ces files interminables de visiteurs, errant aux abords de la Seine ou de l'Ecole militaire, après les fêtes du soir, demandant à tous les échos d'alentour des voitures qui restaient sourdes à leur appel, trop heureux quand ils pouvaient enfin s'entasser dans quelque vieille guimbarde attelée de chevaux apocalyptiques. (*On rit.*) Ces difficultés doivent être prévenues pour l'Exposition de 1900. La nécessité en est d'autant plus impérieuse que nous aurons vraisemblablement plus de visiteurs et que l'on sera conduit à entrer davantage dans la voie de l'ouverture des galeries pendant la soirée. Il nous faut des chemins de fer reliant les quartiers excentriques de Paris à l'emplacement de l'Exposition. La commission préparatoire a émis dans ce but un vœu très pressant ; M. le Ministre des travaux publics en est saisi, nul doute qu'il ne trouve une solution conciliant tous les intérêts.

« Messieurs, certains esprits chagrins se sont émus et presque indignés de ce qu'ils jugeaient une entreprise téméraire et de nature à déshonorer Paris. Leur mauvaise humeur s'est même traduite par un billet qui nous accusait de nourrir des projets infâmes. A la lecture de ce billet, j'ai cru tout d'abord qu'on nous assimilait à de vulgaires anarchistes (*Rires*), et mon premier mouvement a été de boucler mes malles, car le plus honnête homme du monde a tout à craindre, quand on lui impute une mauvaise action, fût-ce le vol des tours de Notre-Dame. Cependant, j'ai pu me ressaisir et reconnaître qu'il s'agissait uniquement des voies ferrées dans Paris, que tout se réduisait à une accusation de vandalisme.

« Cette accusation, personne d'entre nous ne la mérite. Nous avons, autant que quiconque, le sentiment, le respect, le culte des beautés de Paris ; nous l'aimons d'une piété filiale ; jamais nous n'y porterons une main parricide. Mais nous ne pouvons non plus fermer les yeux aux nécessités contemporaines, oublier que notre siècle est celui du mouvement, réduire le Paris de 1900 au rôle du Versailles de Louis XIV. Si quelque chose déshonore la capitale, ce sont les encombrements qui ne se rencontrent nulle part ailleurs au même degré. Rien n'empêche de concevoir et d'exécuter des chemins de fer intérieurs, sans mutiler Paris, sans briser ses perspectives, sans masquer ses monuments. Ainsi compris, le réseau dont nous poursuivons l'exécution, loin de compromettre l'éclat de notre belle cité, y ajoutera en dégageant les artères trop surchargées, en facilitant la transformation et l'embellissement des quartiers périphériques, en donnant sur beaucoup de points un puissant essor aux constructions neuves. L'Exposition de 1900 sera un immense bienfait pour la population parisienne, si elle laisse derrière elle les moyens de communication dont le défaut nous place dans une situation manifeste d'infériorité par rapport à bien des villes étrangères. (*Très bien! très bien!*)

« Messieurs, si je ne craignais d'abuser de votre patience, je vous dirais encore quelques mots de la classification nouvelle que nous désirons adopter en 1900 pour les objets exposés. La classification de 1889 remonte à 1867 ; elle est due à Le Play. Excellente à l'origine, elle ne satisfait plus aux nécessités actuelles et appelle de profonds remaniements. Il est, avant tout, nécessaire de séparer des produits qui se trouvent confondus dans les mêmes classes ou dans les mêmes groupes, sans avoir entre eux aucune affinité ; il est indispensable de ne soumettre à l'appréciation d'un même jury que des produits comparables. Une réforme plus essentielle consistera à rapprocher les agents de production des produits, à disposer par exemple

les métiers de filature ou de tissage près des fils et tissus, à travailler autant que possible la matière première sous les yeux du public et à la faire sortir sous forme d'objets fabriqués. Ce serait une leçon de choses du plus haut intérêt. On ne verrait plus cet amoncellement de machines, d'engins, qui pouvaient étonner par leur masse et leur multiplicité, mais à côté desquels la plupart des visiteurs passaient sans en comprendre le fonctionnement et même, trop souvent, sans en soupçonner la destination. Le nouveau mode de groupement, naguère irréalisable, sera désormais des plus faciles, grâce aux ressources offertes par l'électricité pour le transport et la distribution de l'énergie. (*Applaudissements.*)

« Diverses raisons de science et de haute philosophie conduiront aussi à changer l'ordre des groupes. J'ai le regret de ne pouvoir y insister, car l'heure me presse.

« Chaque classe aurait pour vestibule un petit musée historique où l'on jalonnerait par quelques repères soigneusement choisis les grandes étapes franchies depuis cent ans. Dans la classe de la filature, par exemple, on verrait, en ce qui concerne le lin, le rouet primitif encore en usage vers 1800, le premier métier de Philippe de Girard et les principales améliorations que ce métier a ultérieurement reçues.

« Toutes ces réformes, je les étudie d'accord avec MM. les directeurs de l'Exposition, notamment avec mes amis, mes éminents collaborateurs, M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de Commerce de Paris, et M. Dervillé, président du Tribunal de Commerce de la Seine. Puisque le nom du directeur général de l'exploitation et celui du directeur général adjoint sont venus sur mes lèvres, permettez-moi de vous dire qu'en choisissant ces hommes d'élite, j'ai entendu, non seulement rendre justice à leurs mérites personnels, mais aussi attester mon respect pour le commerce et l'industrie. (*Applaudissements.*)

« Les Expositions sont faites pour les exposants, et non les exposants pour les Expositions ; ces concours périodiques, auxquels nous invitons tous les peuples de la terre, constituent, par leur essence, de grandes manifestations industrielles et commerciales ; il m'a paru sage, conforme à la nature des choses, d'associer largement à leur organisation le commerce lui-même ; je ne pouvais, d'ailleurs, avoir de guide plus sûr que les indications du suffrage universel, remettre le soin de nos futures assises en de meilleures mains que celles des élus placés au premier rang par la libre volonté de leurs pairs. (*Nouveaux applaudissements.*)

« Mais, Messieurs, je me laisse glisser sur la pente d'une véritable conférence. Rien n'est plus funeste à l'orateur, surtout après un pareil festin.

« Laissez-moi terminer en faisant un pressant appel à votre concours, en vous suppliant de vous grouper autour du pavillon. Bientôt le monde civilisé aura les yeux fixés sur nous. Il faut que l'Exposition Universelle de 1900 soit la philosophie et la synthèse du siècle ; qu'elle ait à la fois grandeur, grâce et beauté ; qu'elle reflète le clair génie de la France ; qu'elle nous montre, de même que par le passé, à l'avant-garde du progrès ; qu'elle honore le pays et la République ; que nous y apparaissions comme les dignes fils des hommes de 1789. Vous lui donnerez tout votre cœur, tous vos talents, tout votre patriotisme.

« Messieurs, je bois à votre Union, à votre cher Président, M. Frédéric Bertrand, aux ouvriers qui ont reçu aujourd'hui la récompense de leur vie de labeur.

« Je lève mon verre à la République française, à sa gloire dans la paix. (*Applaudissements répétés et bravos.*)

LE MÉTROPOLITAIN

et l'Exposition Universelle de 1900

La question du Métropolitain est posée à nouveau devant le public, et tout fait espérer, cette fois, qu'elle recevra une solution pratique et rapide. C'est M. Jonnart, notre jeune et sympathique Ministre des Travaux Publics qui pourra revendiquer l'honneur d'avoir doté Paris de ce nouveau système de locomotion, réclamé depuis bientôt vingt-deux ans et que rend aujourd'hui indispensable l'encombrement de nos voies publiques, devenues impraticables aux piétons et aux véhicules.

C'est aussi à M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition, que le Parisien devra une partie de sa reconnaissance, car c'est sur son insistance que le Gouvernement s'est décidé à reprendre la question.

« Vous voulez, lui a-t-il dit, que je vous fasse une belle Exposition ? Qui veut la fin, veut les moyens. Assurez-moi les moyens de transport dont j'ai besoin. »

Le Gouvernement a compris, et M. Jonnart, qui est un hardi et un jeune, n'a pas voulu laisser à un autre le mérite de cette initiative. C'est sous son ministère que sera donné le premier coup de pioche du Métropolitain, et nous comprenons qu'il ait mis un point d'amour-propre à inscrire un fait aussi considérable dans sa carrière politique déjà brillante.

Tous les journaux de Paris saluent avec enthousiasme le projet de M. Jonnart.

La raison de cette exhumation d'une question, qui semblait enterrée, dit M. Laurent dans le *Jour*, se trouve dans l'approche de l'Exposition de 1900. Le fait est que si l'on veut être prêt à donner aux Parisiens et aux étrangers, venus à Paris pour la grande solennité de la fin du siècle, un moyen de communication facile, il est temps de s'y prendre. Quoique la construction présente moins de difficulté que la fusion de tous les intérêts pour la confection du projet, ce n'est pas trop de six ans pour l'achever. On a bien mis vingt-deux ans pour en arriver au projet de M. Jonnart.

Le journal *le Temps* n'est ni moins catégorique ni moins empressé d'applaudir aux intentions du Ministre des Travaux Publics.

La Ville est manifestement intéressée à la création d'un Métropolitain, dit-il. Les moyens de transport dans la capitale sont bien loin d'être à l'abri de tout reproche. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder la foule qui, à certaines heures, attend aux stations d'omnibus le départ des voitures. Il faut que la population parisienne ait une patience singulière pour tolérer la prolongation d'un pareil état de choses. Il est clair, d'ailleurs, qu'une entreprise d'omnibus, quelque bien outillée qu'elle puisse être, sera dans l'impossibilité de faire face à des accroissements subits de trafic ; jamais elle n'aura la puissance, la souplesse, la rapidité d'action d'une voie ferrée. Et que serait-ce si l'Exposition annoncée pour l'année 1900 avait amené, comme on est en droit de l'espérer, une affluence extraordinaire de voyageurs accourus de tous les points des départements et de l'étranger ? En somme, chacun a le sentiment très net de la nécessité d'un Métropolitain à Paris, et chacun comprend aussi que l'entreprise en est urgente : il faut, évidemment, qu'elle soit achevée avant l'inauguration de la prochaine Exposition ; Paris se doit de ménager à ses visiteurs cette voie accélérée de transport.

M. Alphonse Humbert, député de la Seine, ancien président du Conseil municipal de Paris, donne, lui aussi, sa note dans l'*Éclair*, et son opinion, en l'espèce, peut être considérée comme l'écho de celle qui domine parmi ses anciens collègues de l'Hôtel de Ville.

Un de nos confrères, écrit M Alphonse Humbert, demande à quel propos la vieille affaire du Métropolitain a été exhumée hier au Conseil des ministres. Mais à propos, sans doute, de la future Exposition Universelle. L'Exposition de 1889 a été superbe ; elle a jeté un éclat sans précédent ; ce n'est pas à dire qu'en toutes choses elle ait réalisé le dernier mot de la perfection. Entre autres critiques, on peut en faire celle-ci, qu'elle a été très insuffisamment pourvue, au point de vue des moyens d'accès. On veut que l'Exposition qui clôturera le XIXe siècle — celui qu'on appelle déjà le siècle des chemins de fer — soit à cet égard mieux servie. C'est déjà un point résolu qu'un réseau de voies ferrées sera établi qui permettra de faire rapidement converger vers le Champ de Mars les voyageurs venus de tous les quartiers et de toutes les gares de Paris. Comme la création de toutes ces lignes coûtera beaucoup d'argent et que le seul moyen d'en alléger les charges, c'est d'en prolonger l'exploitation au delà de la période en vue de laquelle elles auront été créées, on a été naturellement amené à combiner les voies projetées de telle façon qu'elles s'adaptassent aussi exactement que possible aux besoins normaux de la circulation parisienne. De là, l'idée de fondre le réseau de l'Exposition dans le réseau général du chemin de fer urbain toujours demandé, toujours promis, toujours attendu et plus que jamais nécessaire.

M. le Ministre des Travaux Publics a bien voulu, dans un très intéressant entretien que nous avons eu l'honneur d'avoir avec lui, nous exposer d'une façon complète ses idées personnelles sur la question. Nous les avons trouvées traduites, avec la plus scrupuleuse fidélité, dans une interview qu'un de nos confrères du *Temps* a eue avec M. Jonnart, et que nous reproduisons ci-après *in extenso*.

« Le projet que j'ai soumis au Conseil (dit M. Jonnart) n'est pas de moi ; je me suis contenté de reprendre, sinon dans son ensemble, au moins partiellement, un des projets antérieurs, le seul d'ailleurs qui ait été réellement étudié, celui de M. Yves Guyot. Les négociations entamées par le Ministre avec le Conseil municipal de Paris s'étaient heureusement terminées ; M. Yves Guyot allait déposer son projet de loi devant la Chambre, quand le cabinet de Freycinet tomba. Il entraîna le Métropolitain dans sa chute.

« Aujourd'hui, un intérêt majeur l'a fait reprendre. Le Commissaire général de l'Exposition de 1900, M. Alfred Picard, n'a cessé, depuis l'an dernier, d'insister sur la nécessité absolue d'un Métropolitain, d'une part, pour transporter plus vite au Champ de Mars et à l'Esplanade des Invalides les ouvriers et les matériaux de construction, d'autre part, pour assurer l'arrivée et le départ en grandes masses des curieux que l'Exposition attirera.

« Il y a quelque temps déjà, mon prédécesseur M. Viette, avait remis la question à l'étude. On se reporta aux calculs qui avaient été dressés, il y a deux ans, pour le projet Yves Guyot, et j'ai trouvé, quand je suis arrivé au ministère, les ingénieurs du service technique à la besogne.

« Du travail auquel je me suis livré avec eux est résulté le projet actuel. Il comporte :

« 1° Le prolongement de la ligne des Moulineaux à l'Esplanade des Invalides ;

« 2° La construction d'une ligne qui doublerait la ligne d'Auteuil entre Courcelles et le Point-du-Jour, traverserait la Seine et se raccorderait, à la hauteur de la station de Grenelle, avec la ligne des Moulineaux ;

« 3° Une autre ligne qui, partant des Invalides, irait par le boulevard Saint-Germain jusqu'à la Halle aux vins, ferait de là un coude pour traverser la Seine au pont Henri IV, reviendrait par l'Hôtel de Ville, toucherait aux Halles centrales et, de là, remonterait à la gare du Nord.

« Le tracé serait complété par de petites lignes accessoires qui raccorderaient la ligne urbaine avec les gares d'Orléans, de Paris-Lyon, de Sceaux (rond-point Médicis), de l'Est et de Vincennes.

« Il va sans dire que toutes ces lignes seraient exclusivement souterraines ; la traversée de Paris, souterraine ; la traversée de la Seine, souterraine ; souterraine enfin, la gare des Invalides, qui va se faire, mais pour laquelle je n'ai encore approuvé aucun des projets que la Compagnie m'a soumis. Je ne veux à aucun prix de cette énorme fosse béante prévue par le projet primitif, de cette vaste tranchée qui cacherait sans nul doute les wagons et les locomotives, mais qui vomirait aussi des torrents de fumée sous lesquels l'hôtel des Invalides risquerait d'être entouré, comme le sommet de l'Himalaya, de brumes perpétuelles. Je consens bien, dans une certaine mesure, à l'établissement, aux deux angles de l'Esplanade, sur le quai, de pavillons très bas couvrant l'entrée et la sortie des voyageurs, ces pavillons devant s'élever à l'extrémité des quinconces et, par conséquent, ne nuire en rien à la belle perspective de la place. Quant à

la gare elle-même, je le répète, elle sera entièrement couverte, et je fais examiner en ce moment le dernier projet qu'on m'a remis, projet qui se concilierait, semble-t-il, avec toutes les exigences du goût public.

« — La Compagnie trouve donc maintenant réalisable l'idée d'une tranchée plus profonde ?

« — Oui et non. Les craintes d'infiltrations subsistent toujours. On ne peut, bon gré, mal gré, creuser au delà d'une certaine profondeur. Mais l'établissement du pont de Constantine, partant du Cours-la-Reine, à la hauteur du restaurant Ledoyen, pour aboutir à l'angle du ministère des affaires étrangères, sur la place des Invalides, aura pour conséquence forcée l'exhaussement de cette place. Or, l'Esplanade étant relevée d'un bon mètre, on pourra, sans inconvénient, trouver l'espace nécessaire pour couvrir en entier la gare.

« N'oubliez, pas d'ailleurs, qu'après les dernières expériences de traction électrique auxquelles les Compagnies de chemins de fer continuent à se livrer, nous pouvons compter que d'ici deux ou trois ans la question sera complètement résolue. D'après nos prévisions, l'exploitation du Métropolitain, dès le premier jour, pourra se faire avec des machines électriques.

« J'ajoute que les travaux du Métropolitain devront se faire sans préjudice aucun pour la circulation. Il est inadmissible qu'on procède comme on le fait en ce moment pour la nouvelle ligne de Sceaux. Paris ne souffrira ni d'encombrements, ni de poussières, ni d'épidémies toujours à redouter quand on remue, surtout dans le voisinage immédiat de la Seine, des bas-fonds plus ou moins noyés d'eau. Les matériaux seront directement amenés sur les lieux par des wagonnets circulant dans le réseau des égouts sur des rails ; les déblais seront emportés de même.

« L'ensemble de ces travaux se montera au chiffre d'environ 100 millions.

« — Et qui les fournira, ces millions ?

« — Voilà le point délicat. Le Conseil des ministres n'a eu nullement, jusqu'ici, à s'occuper de la question financière. La seule question, qui se soit réellement posée dans la réunion de jeudi, est celle-ci : le Conseil des ministres est-il disposé à laisser le Ministre des Travaux Publics entamer des négociations avec la Ville de Paris pour l'établissement d'un chemin de fer métropolitain ? La question s'est résolue par l'affirmative, mais c'est tout.

« Pour savoir dans quelles proportions je serai amené à demander à l'Etat, aux Compagnies, à la Ville de Paris, de contribuer à la dépense totale, il faut savoir, avant tout, si le Conseil municipal est favorable ou hostile au projet. Il faut savoir également ce que le trafic des différentes lignes urbaines pourra produire, et cette étude n'est pas encore faite. Elle se fait.

« En tous cas, j'espère bien amener, malgré les pronostics fâcheux qu'on m'oppose, les grandes Compagnies à renoncer, pour les lignes métropolitaines, à la garantie d'intérêt. Pour le Nord, aucune difficulté, je présume. Cette Compagnie s'est depuis longtemps proposée à faire tous les frais du tronçon Halles centrales-Paris-Nord. Elle sait que le trafic, sur cette ligne, sera énorme et que ses dépenses, par suite, seront rapidement couvertes.

« L'Ouest a une banlieue très peuplée, la plus peuplée, je crois, des environs de Paris. Les frais d'établissement de son tronçon seront donc, en un très court laps de temps, compensés par un trafic très prospère.

« L'Orléans et Paris-Lyon-Méditerranée sont les moins bien partagés. Leur banlieue est relativement déserte, et il y a place encore pour des milliers et des milliers de Parisiens. Il semble donc, en principe, que le trafic ne couvrira pas les frais. Mais, à y regarder de plus près, n'est-il pas vrai que l'établissement de leurs tronçons doit avoir pour résultat, fatalement, d'amener dans un bref délai le Parisien à se répandre dans les localités desservies par ces lignes, localités toutes charmantes et aussi attrayantes que n'importe quel autre coin de la banlieue ?

« — Mais ce résultat, s'il est vraisemblable, n'est-il pas de nature à vous aliéner plus qu'à vous rendre favorable le Conseil municipal de Paris ? Envisagera-t-il avec tranquillité cette dépopulation de la grande ville au bénéfice des localités suburbaines ? Le Métropolitain ne lui fera-t-il pas l'effet d'une menace plutôt que d'un bienfait ? Car, si la population se déplace, si elle se répand hors Paris, les recettes des octrois seront en baisse, et cette éventualité doit paraître fâcheuse au Conseil.

« — Voilà, évidemment, un argument très spécieux, mais vous auriez pu tout aussi bien le diriger contre le projet Yves Guyot, que le Conseil a pourtant approuvé. Vous pourriez ajouter également que les recettes d'octroi ne seraient pas seules à baisser, que les omnibus et les tramways verraient décroître en fortes proportions leur chiffre de voyageurs. Il y aurait quelque apparence de vrai. Je suis convaincu, pourtant, du contraire.

« Regardez, je vous prie, avec un peu d'attention le tracé du Métropolitain : vous vous convaincrez aisément qu'il n'est pas de nature à retirer beaucoup de voyageurs aux omnibus ou aux tramways. Il les coupe souvent ; il ne suit guère de marche parallèle, sauf sur un ou deux points. N'oubliez pas non plus que tout accroissement de moyens de transport amène un accroissement des transports.

« Quand on a baissé de vingt-cinq centimes à vingt centimes, puis à quinze, le prix du timbre-poste, des esprits mal faits ont redouté une perte pour l'Etat. Au contraire, l'Etat y a gagné. Il en sera de même pour le Métropolitain, et je suis convaincu que les conseillers municipaux de Paris, loin de s'insurger de parti pris contre ce projet, débattront la question en gens sérieux et pratiques, pèseront attentivement le pour et le contre, et se convaincront qu'il y a un intérêt supérieur pour la Ville à contribuer au Métropolitain.

« N'ont-ils pas, d'ailleurs, et d'eux-mêmes, pris un engagement moral, en émettant le vœu que la ligne des Moulineaux fût ultérieurement prolongée jusqu'au musée de Cluny ? C'est la réalisation de ce vœu qu'on leur offre. »

De cet entretien, il résulte que le Gouvernement est bien résolu à faire passer le projet du Métropolitain du domaine de l'étude et de la préparation, dans celui de l'exécution immédiate. Tout Paris, la France entière — car la France est aussi intéressée que Paris en cette affaire — la France entière, disons-nous, applaudira à l'initiative hardie du Ministre des Travaux Publics. Et ce n'est pas dans six mois qu'il est dans l'intention de M. Jonnart de faire donner le premier coup de pioche ; c'est dans le courant de mai, dès que les Chambres auront statué, dès que le Conseil municipal aura pris une décision, ou que tout le monde se sera mis d'accord.

Cet accord ne saurait tarder à se faire ; des considérations d'un ordre élevé l'imposent aux parties intéressées.

L'ouverture de ce chantier colossal donnera du travail et du pain à des milliers d'ouvriers, et c'est pour cela, comme nous le disions dans une autre partie du journal, que ce premier coup de pioche attendu peut être le signal d'une ère de paix et de fécondité pour Paris et pour la France entière.

H. G.

ÉCHOS
DES EXPOSITIONS

Le Président de la République ne fera dans le cours de l'année que deux voyages : celui de Lyon et celui des grandes manœuvres.

Nos renseignements personnels nous permettent de dire que M. Carnot n'ira à Lyon qu'au moment où l'Exposition Universelle, qui va s'ouvrir dans cette ville, battra son plein et quand la section coloniale, qui promet d'être intéressante, y sera complètement organisée.

***

M. le Président de la République, qui a déjà visité les ateliers de M. de Saint-Vidal et de M. de Coughy, s'est rendu jeudi dernier, à deux heures, avenue Daumesnil, pour visiter le panorama que le peintre Poilpot vient de terminer et qui est destiné à l'Exposition Universelle de Lyon.

M. Carnot était accompagné du général Borius.

***

La section coloniale de l'Exposition de Lyon prend des proportions importantes ; le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine, l'Algérie, la Tunisie ont envoyé des produits absolument remarquables.

L'Annam a envoyé du thé, du charbon, des soies brutes, des bois ouvrés, des meubles du plus pur style.

L'orfèvrerie de Hué, celle de Hanoï jouit dans tout l'Extrême-Orient d'une faveur extraordinaire. Les œuvres des artistes orfèvres sont d'une originalité exquise. On trouvera à Lyon de nombreux spécimens de cette industrie et notamment un splendide service à thé exécuté par des Annamites sous la direction des Chinois.

Les palais coloniaux seront gardés chacun par des détachements de troupes indigènes.

***

Une Exposition internationale de vélocipédie et de toutes les industries qui s'y rattachent aura lieu, à Marseille, dans les vastes locaux du Skating-Palace de Marseille-Prado, du 20 avril au 5 mai prochain. C'est la deuxième Exposition de ce genre qui est organisée en France. Pour les renseignements, s'adresser au secrétariat général, 1, rue Saint-Cannat, à Marseille.

***

On nous écrit de Rome que l'Exposition internationale de médecine et d'hygiène a été inaugurée le 28 mars au Palais des Beaux-Arts.

MM. Crispi, Baccelli et Antonelli ont été reçus par le maire, M. Ruspoli, et par M. Pagliani, président du comité d'organisation. Il ont visité les diverses sections.

Le public s'y est porté en foule et a particulièrement visité les sections d'hydrologie, de microscopie, dans les salles contenant les appareils de désinfection et de stérilisation, les modèles de brancard, les baraques servant aux hôpitaux militaires et aux secours aux blessés.

Une réception a eu lieu le soir au palais de l'Exposition en l'honneur des congressistes et de leurs femmes. Le ministre de l'instruction publique, M. Baccelli, assistait à cette fête qui a été très brillante et très animée.

***

Un bon ouvrier tapissier ne peut guère produire par an plus d'un mètre carré de travail. Aussi la manufacture de Beauvais a-t-elle déjà mis sur métier les tapisseries qu'elle prépare pour l'Exposition de 1900.

Les travaux en cours d'exécution comprennent quatre grands panneaux de Zuber représentant les quatre saisons.

Ce sont des vues du jardin du Luxembourg prises aux différentes époques de l'année.

On exécute également tout un ameublement de salon du peintre Mangonot, un écran de cheminée peint par Gérôme et enguirlandé de fleurs par Cesbron, enfin des meubles variés, style Louis XVI, dus à Chabal, le doyen des peintres de la manufacture.

***

Les suites d'une Exposition :

The Medical Record signale l'apparition d'un nombre considérable de cas de folie déterminés par l'Exposition de Chicago.

« Rien, au demeurant, d'étonnant à cela, dit le journal en question. C'est un phénomène qui se produit toujours à la suite des grandes effervescences populaires, qui exacerbent les névroses latentes. »

L'EXPOSITION DE LYON

Une grande manifestation industrielle et commerciale aura lieu, à Lyon, le 26 avril prochain. C'est cette date qui a été choisie pour inaugurer l'Exposition Universelle que la seconde ville de France prépare depuis plus de deux ans.

Lyon est la ville connue dans le monde, depuis plus de vingt siècles, comme une place commerciale, comme un de ces marchés où les peuples se sont de tout temps rencontrés pour échanger leurs produits.

Son admirable situation, au confluent de la Saône et du Rhône, à la porte de l'Italie et de la Suisse, à mi-chemin entre les mers du Nord, l'Océan et la Méditerranée, y a fait affluer, à toutes

les époques, les hommes des nations les plus diverses, celles du bassin de la Méditerranée et celles du nord de l'Europe.

Son bon renom commercial, la haute probité de ses négociants, qu'aucune crise n'a pu altérer, ont fait autant que la nature pour maintenir sa constante prospérité. Celle-ci est arrivée, aujourd'hui, à un degré qui n'a jamais été dépassé, sinon jamais atteint.

Quel milieu eût pu être plus favorable à une Exposition Universelle de l'Industrie ?

Il y a bientôt deux ans que le Conseil municipal de Lyon prenait la résolution de faire appel à tout ce que la France et l'étranger comptent d'illustrations dans toutes les branches du Commerce, des Lettres, des Sciences, de l'Industrie, des Arts, de leur donner rendez-vous pour 1894 ; le 20 et le 22 décembre 1892, le Président de la République rendait un décret sanctionnant la nomination de M. Claret comme concessionnaire général de l'Exposition lyonnaise.

En même temps paraissait le règlement général de l'Exposition dont le premier article faisait connaître que cette Exposition serait ouverte le 26 avril 1894 et close le 1er novembre suivant.

Préface de l'Exposition de 1900, l'Exposition lyonnaise sera, comme elle, ouverte à tous les produits français, coloniaux ou étrangers. Elle sera internationale au point de vue de la soierie, de l'électricité et de l'hygiène.

Avons-nous besoin de dire que les appuis les plus précieux ont été assurés à l'Exposition lyonnaise ?

C'est d'abord la Chambre de Commerce de Lyon qui, dès la ratification de la concession, prenait une délibération aux termes de laquelle elle décidait de contribuer par un concours financier à l'éclat de la représentation des diverses industries lyonnaises et votait, à cet effet, un emprunt de 250,000 fr., à répartir entre les industries de la circonscription.

Un Comité d'honneur était d'autre part constitué : MM. le gouverneur militaire de Lyon, Rivaud, préfet du Rhône, le président de la Chambre de Commerce de Lyon recevaient le titre de présidents d'honneur ; M. Gailleton, le maire éminent de Lyon, prenait la présidence effective de ce Comité, où entraient les représentants au Parlement, au Conseil général, aux Conseils d'arrondissement du département du Rhône, les membres des corps constitués de Lyon, de l'administration, les consuls des puissances étrangères à la résidence de Lyon, tous résolus à faire tous leurs efforts pour donner au monde un éclatant témoignage des bienfaits de la paix.

Mais, si des concours précieux étaient, dès la première heure, acquis à l'œuvre patriotique entreprise par la municipalité lyonnaise, un élément puissant de succès était assuré du fait de la désignation de M. Claret comme concessionnaire général de l'Exposition.

Lancé de bonne heure dans la carrière des travaux publics, M. Claret a, depuis 1870, attaché son nom à des entreprises qui ont attiré sur lui l'attention de tout le monde de l'industrie. C'est lui qui fut chargé, pendant la guerre franco-allemande, d'établir les fossés d'enceinte de Lyon ; qui construisit, aux abords de cette ville, le fort de Brou ; on lui doit les barrages de Suresnes, l'égout collecteur de Paris, le pont du Midi, sur le Rhône ; on achève, en ce moment, les quais de Calais et de Boulogne, qui sont son œuvre.

Au point de vue esthétique, on peut dire que l'Exposition de Lyon sera un véritable chef-d'œuvre de construction. Elle est installée dans le merveilleux parc de la Tête d'Or.

Qui ne connaît — au moins de réputation — le parc de la Tête d'Or dont s'enorgueillit à juste titre la grande cité lyonnaise ? On répète volontiers — et les Lyonnais moins que tous autres peut-être — qu'il est unique au monde. Ce qui est certain, c'est que l'étranger qui débarque à Lyon a deux objectifs : la Tête d'Or et Fourvières.

Lyon voulait faire beau et grand : ce que Lyon ne voulait pas, en outre, c'était livrer au jugement — toujours un peu prévenu — de l'étranger quelque chose de *déjà vu*, notamment en 1889, à Paris.

Il fallait à tout prix faire neuf. On y a réussi.

Le Palais principal de l'Exposition est une construction polygonale à foyer unique qui constitue une disposition ingénieuse au possible, en ce qu'elle réalise un rayonnement propre à un classement judicieux et méthodique, donnant aux exposants la certitude que leurs produits seront mis en valeur aux yeux des visiteurs émerveillés.

Grâce à cet agencement excellent, le spectateur placé sur le balcon du dôme central verra se dérouler commodément sous ses yeux le merveilleux panorama que peuvent produire, accumulés dans une salle de deux cent trente-deux mètres de large, toutes les conquêtes de l'industrie moderne. Ajoutez les feux des innombrables becs électriques qui éclaireront de nuit ce gigantesque palais, et vous obtiendrez un spectacle féerique inoubliable.

Derrière la coupole se dressera le *Palais des Beaux-Arts*, le *Hall de l'Agriculture*, puis toute une série de pavillons isolés qui lui feront, avec les inévitables fontaines lumineuses, comme une ceinture d'honneur. Ce sont les *Pavillons de l'Etat*, de la *Ville de Paris*, de la *Ville de Lyon*, des *Arts religieux*, de la *Presse*, des *Télégraphes*, de la *Guerre et de la Marine*, les installations spéciales des mines de Blanzy, des mines de la Loire, des chemins de fer, des Sociétés de secours aux blessés, etc.

Voilà en résumé ce que sera l'Exposition de Lyon. On peut lui prédire, avec des éléments de succès pareils, des jours brillants et une énorme affluence de visiteurs, car Lyon qui est le centre de plus de vingt départements est incontestablement la capitale de toute la région du sud-est de la France.

Ajoutons, en terminant, que le principal collaborateur de M. Claret est son fils M. Jean Claret, secrétaire général de l'Exposition, qui, grâce à son tact et à sa parfaite urbanité, a su conquérir la sympathie des six mille exposants qui ont apporté leur concours à cette colossale entreprise.

PARTIE OFFICIELLE

Sous cette rubrique, nos lecteurs trouveront les textes exacts des lois, décrets, arrêtés et documents officiels relatifs à l'Exposition Universelle de 1900. C'est ainsi que nous commençons dès aujourd'hui la publication de tout ce qui a déjà été publié au Journal officiel, *depuis qu'il est question de l'Exposition, c'est-à-dire depuis le 13 juillet 1892, jour où a paru le décret du Président de la République décidant qu' « une Exposition Universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles s'ouvrira, à Paris, le 5 mai 1900 et sera close le 31 octobre suivant ».*

Nous éviterons ainsi aux intéressés des recherches longues et difficiles, et notre journal constituera de la sorte, dès son premier numéro, un recueil de documents indispensables pour l'exposant et le public.

RAPPORT adressé au Président de la République par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, suivi d'un décret portant ouverture à Paris, le 5 mai 1900, d'une Exposition Universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles.

RAPPORT

Au Président de la République française

Monsieur le Président,

A l'heure même où l'Exposition Universelle de 1889 fermait ses portes en pleine apothéose, exposants et visiteurs se donnaient instinctivement rendez-vous à Paris pour l'année 1900.

Encore sous l'impression du spectacle imposant dont ils venaient d'être les acteurs ou les témoins, ils se demandaient déjà par quelles merveilles le génie de la France et de ses hôtes pourrait, sinon faire oublier l'éclat des grandes assises du centenaire, du moins inaugurer dignement le vingtième siècle et marquer ainsi la nouvelle étape franchie dans la marche en avant de la civilisation contemporaine.

Trois ans à peine se sont écoulés depuis cette période brillante pendant laquelle la France, consciente de sa grandeur, sûre d'elle-même, déployait, au milieu de ceux des autres nations, les trésors de sa production artistique, industrielle et agricole.

Cependant l'opinion publique demande au Gouvernement de fixer dès aujourd'hui la date des fêtes pacifiques auxquelles seront conviés tous les producteurs, tous les travailleurs du monde. Le sentiment qui se dessinait aux derniers jours de 1889 a pris corps; il s'affirme pressant et irrésistible, il demande que l'intervalle qui depuis quarante ans a séparé nos Expositions Universelles de 1855, 1867, 1878, 1889, ne soit pas dépassé. Le Gouvernement ne pouvait manquer de s'associer à ce vœu unanime, conforme à la tradition constamment suivie ; il n'a pas cessé de se préoccuper des dispositions préliminaires à prendre et il croit le moment venu de sortir de la période purement préparatoire pour entrer dans celle de l'exécution. L'œuvre à accomplir pour la prochaine Exposition exigera en effet des efforts prolongés et soutenus.

Les progrès réalisés, ceux qui s'achèvent sous nos yeux, permettent d'entrevoir un spectacle dépassant encore par sa splendeur celui qu'il nous a été donné d'admirer. Quelle qu'ait été la magnificence des Expositions précédentes, elles sont inévitablement éclipsées par les Expositions nouvelles qui jalonnent la voie ouverte à l'humanité et résument ses conquêtes successives.

C'est ce qui fait le succès de ces fêtes périodiques du travail, c'est la cause principale du puissant attrait qu'elles exercent sur les masses. Les Expositions ne sont pas seulement des jours de repos et de joie dans le labeur des peuples ; elles apparaissent de loin en loin comme des sommets d'où nous mesurons le chemin parcouru. L'homme en sort réconforté, plein de vaillance et animé d'une foi profonde dans l'avenir. Cette foi, apanage exclusif de quelques nobles esprits au siècle dernier, se répand aujourd'hui de plus en plus ; elle est la religion générale des temps modernes, culte fécond où les Expositions Universelles prennent place comme de majestueuses et utiles solennités, comme les manifestations nécessaires de l'existence d'une nation laborieuse animée d'un irrésistible besoin d'expansion, comme des entreprises se recommandant moins par les bénéfices matériels de tout ordre qui en sont la conséquence que par l'impulsion vigoureuse donnée par l'esprit humain.

La périodicité admise jusqu'ici ramène nécessairement la prochaine Exposition Universelle de Paris à la date qui semblait, dès 1889, devoir s'imposer aux pouvoirs publics, à l'année 1900. Ce sera la fin d'un siècle de prodigieux essor scientifique et économique ; ce sera aussi le seuil d'une ère dont les savants et les philosophes prophétisent la grandeur et dont les réalités dépasseront sans doute les rêves de nos imaginations.

Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous, Monsieur le Président, sur l'intérêt que peut présenter une Exposition Universelle à cette date. Malgré l'habileté et la science avec lesquelles elles ont été organisées, les revues rétrospectives de 1889 laissent un large champ aux études du même genre que l'on voudrait reprendre en 1900. Dans le domaine des beaux-arts, par exemple, il sera facile de dégager les caractères principaux du mouvement artistique qui se poursuit à l'heure actuelle et d'opposer, en quelques œuvres essentielles, l'art de la seconde moitié du siècle à l'art romantique ainsi qu'à l'art classique. Dans le domaine de la science, de l'industrie, de l'agriculture, le rapprochement entre les procédés, les méthodes et les produits, à l'origine et au terme de la période centennale, fournira les renseignements les plus précieux et éveillera en même temps l'attraction la plus puissante. Toutes les branches de l'activité humaine tireront un égal profit de ce bilan d'où se dégageront les conditions matérielles et morales de la vie contemporaine.

L'Exposition de 1900 constituera la synthèse, déterminera la philosophie du dix-neuvième siècle.

Il vous paraîtra sans doute, Monsieur le Président, ainsi qu'à moi, nécessaire de préparer dès maintenant cette œuvre grandiose et d'annoncer officiellement aux artistes, aux savants, aux industriels, aux agriculteurs que la prochaine Exposition Universelle instituée par la France aura lieu en 1900. D'ailleurs, le succès même de l'Exposition précédente, la conservation des palais du Champ de Mars et l'expérience des difficultés extrêmes qu'il a fallu surmonter pour achever, en 1889, l'œuvre commencée dès 1884 rendent indispensable une longue période d'études et de travaux pour permettre à la France de clore par un triomphe pacifique le siècle qu'elle a inauguré en organisant les premières Expositions nationales.

Si vous voulez bien donner à ma proposition

votre haute approbation, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce et de l'industrie.
JULES ROCHE.

DÉCRET
du Président de la République

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce et de l'industrie.,

Décrète :

ART. 1er. — Une Exposition Universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles s'ouvrira à Paris le 5 mai 1900 et sera close le 31 octobre suivant.

ART. 2. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 juillet 1892.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre du commerce et de l'industrie,
JULES ROCHE.

DÉCRET
Instituant une Commission supérieure des Expositions

Le Président de la République française,

Vu les décrets des 5 avril et 2 juillet 1870, 22 mars, 3 et 4 avril 1876, relatifs à la commission supérieure des Expositions internationales;

Vu le décret du 15 novembre 1889 reconstituant ladite commission, ensemble l'arrêté ministériel du 3 juin 1890, organisant un comité permanent des Expositions internationales;

Vu le rapport du ministre du commerce et de l'industrie,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué auprès du ministre du commerce et de l'industrie et sous sa présidence une commission consultative permanente dénommée « Commission supérieure des expositions ».

ART. 2. — La commission se réunit sur la convocation du ministre.

Elle peut être appelée à donner son avis sur toutes les questions relatives aux Expositions internationales, ainsi qu'aux Expositions françaises à l'étranger, notamment sur la préparation et l'organisation des Expositions internationales ayant lieu en France, sur les conditions de la participation officielle de la République française aux Expositions étrangères, sur l'organisation de cette participation et sur la quotité des crédits ou subventions à demander aux Chambres.

ART. 3. — La commission comprend trente-huit membres, savoir :

Trois sénateurs.

Cinq députés.

Dix fonctionnaires appartenant aux administrations publiques spécialement intéressées.

Cinq présidents ou membres de chambres de commerce ou de chambres consultatives des arts et manufactures.

Deux présidents ou membres de tribunaux de commerce.

Deux présidents de syndicats professionnels.

Deux représentants des Compagnies de chemins de fer.

Deux représentants des Compagnies de navigation maritime.

Sept représentants de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture, non compris dans les catégories précédentes.

ART. 4. — La nomination des membres de la commission, la désignation parmi ces membres des vice-présidents et celle des secrétaires sont faites par arrêtés du ministre du commerce et de l'industrie.

La commission est nommée pour quatre ans et renouvelable par moitié tous les deux ans; au premier renouvellement, le sort désigne les membres sortants.

Sont remplacés immédiatement les membres de la commission qui perdent la qualité en raison de laquelle ils avaient été nommés.

ART. 5. — Le comité permanent des Expositions est composé du directeur du commerce intérieur, du directeur de l'enseignement industriel et commercial, du directeur des affaires commerciales et consulaires, du directeur des beaux-arts, du chef du cabinet du ministre du commerce et de l'industrie et du chef du bureau de l'enseignement commercial et des Expositions, secrétaire.

ART. 6. — Sont rapportées toutes dispositions contraires à celles du présent décret.

ART. 7. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 10 novembre 1892.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre du commerce et de l'industrie,
JULES ROCHE.

DÉCRET
Nommant les membres de la Commission supérieure des Expositions.

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Vu le décret du 10 novembre 1892, réorganisant la Commission supérieure des Expositions,

Arrête :

ART. 1er. — Sont nommés membres de la Commission supérieure des Expositions :

MM.

Dietz-Monnin, sénateur.
Millaud, sénateur.
Poirrier, sénateur.
Berger, député.
Félix Faure, député.
Du Périer de Larsan, député.
Prevet, député.
Proust, député.
Le directeur du commerce intérieur.
Le directeur du commerce extérieur.
Le directeur de l'enseignement industriel et commercial.
Le chef du cabinet du ministre du commerce et de l'industrie.
Le directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics.
Le directeur des affaires commerciales et consulaires au ministère des affaires étrangères.
Le directeur des beaux-arts.
Le directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Le directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture.
Le chef de l'état-major général au ministère de la marine et des colonies.
Cousté, président de la chambre de commerce de Paris.
Aynard, député, président de la chambre de commerce de Lyon.
Féraud, président de la chambre de commerce de Marseille.
Brunet, président de la chambre de commerce de Bordeaux.
G. Denis, président de la chambre consultative des arts et manufactures de Mayenne.
Richemond, président du tribunal de commerce de Paris.
Blanchet, président du tribunal de commerce d'Elbeuf.
Muzet, président du syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie.
Bertrand, président du groupe des chambres syndicales de la Ville de Paris et du département de la Seine.
Noblemaire, directeur de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.
Sartiaux, ingénieur en chef de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer du Nord.
Chabrier, administrateur délégué de la Compagnie générale transatlantique.
Lecat, directeur général de la Compagnie des messageries maritimes.
Clerc (Emile), banquier, ancien membre de la commission consultative de contôle et de finances de l'Exposition de 1889.
Fortier-Beaulieu, président du syndicat général de l'industrie des cuirs et peaux de la France.
Huot, fabricant de tissus, membre de la chambre de commerce de Paris.
Lemoine, fabricant de meubles, membre de la chambre de commerce de Paris.
Pector, président de la chambre syndicale du commerce d'exportation.
Templier, libraire à Paris, président du cercle de la librairie.
Thiébaut, de la maison Thiébaut frères, fondeurs en bronzes d'art à Paris.

ART. 2. — Est nommé vice-président :

M. Millaud, sénateur.

ART. 3. — M. Georges Paulet, chef du bureau de l'enseignement commercial et des Expositions, est nommé secrétaire.

MM. Paul Deberle et Challamel, sous-chefs de bureau, sont nommés secrétaires adjoints.

Paris, le 14 novembre 1892.

JULES ROCHE.

(A suivre.)

Le Gérant : HENRI GAUTIER.

Paris, Imp. PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

N° 2. *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Avril 1894.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12, — rue Cambon. — 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Un an. . . . . 8 francs

NOTRE ENQUÊTE
SUR
L'EXPOSITION DE 1900

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'aperçus sur la prochaine Exposition Universelle de Paris. Nous nous adresserons successivement aux divers personnages dont la compétence en matière économique est bien connue des exposants et du public.

M. Yves Guyot, ancien Ministre des Travaux Publics, l'éminent directeur du journal LE SIÈCLE *a bien voulu ouvrir la série et nous adresser l'intéressante lettre que voici :*

Mon cher confrère,

Vous me demandez quelques lignes sur l'Exposition Universelle de 1900 à laquelle vous consacrez dès maintenant un journal. Vous êtes matinal ; loin d'imiter le lièvre de La Fontaine, si vous n'avez pas pour ambition de régler votre marche sur celle de la tortue, vous voulez, du moins, comme elle, partir à point. Vous avez raison. Il n'y a plus que six ans qui nous séparent de l'Exposition de 1900 et, sans répéter ici rien de ce qui a été dit si souvent, en vers et en prose, sur la fuite du temps, nous pouvons cependant retenir cette vérité que les délais sont toujours courts, même quand on sait les utiliser.

J'espère que tous sauront mettre à profit cet intervalle de temps. Le Commissaire général de l'Exposition, M. Alfred Picard, a une vieille réputation légitimement acquise de puissance de travail, d'activité, de précision dans les idées, de netteté dans les solutions, toutes qualités qui garantissent que si tout n'est pas prêt à la date annoncée, ce ne sera pas de sa faute. Il a une autorité universellement reconnue, non seulement en France, mais à l'étranger, qui est propre à inspirer confiance aux exposants et à attirer à l'Exposition de Paris le plus grand nombre de participants.

Toutefois, je ne crois pas que ce soit là le but que l'on doit se proposer. Il s'agit moins d'avoir le concours de beaucoup de monde que d'avoir beaucoup de choses intéressantes à montrer. Autrement, on serait obligé de multiplier indéfiniment les surfaces. Une Exposition qui exigerait des chemins de fer dans ses galeries pour qu'on pût les parcourir deviendrait fastidieuse. Sa visite ne doit pas nécessiter la vigueur, l'énergie, la résistance à la fatigue des explorateurs professionnels. Les galeries doivent être des endroits où les badauds se promènent, les désœuvrés stationnent, les ignorants apprennent, les sachants se perfectionnent et les intéressés se renseignent.

Entre nous, nous pouvons bien dire qu'il y a certaines parties des expositions qui ne sont pas intéressantes, du tout, pour le spectateur. Si un marchand de moutarde aligne cent pots de moutarde, il obtient l'effet qu'il veut produire par la répétition de son nom et la surface qu'il occupe ; mais moi, promeneur, qui ne peux même pas goûter sa moutarde, je n'éprouve pas le charme de cette exposition. Si vous aviez condamné Falstaff à défiler entre les culs de bouteilles qui s'alignaient le long de la Seine, en 1889, c'est alors qu'on aurait compris ce qu'il dit dans le *Henri IV* de Shakespeare : « Lorsqu'une plaisanterie va si loin et à pied encore, je l'exècre. » Heureusement qu'il y avait, pour l'interrompre, un ou deux bars. Là, le visiteur devenait acteur.

Montrer des produits, des pièces d'étoffe empilées, des bobines de fil entassées, est chose très intéressante pour le jury ou pour les personnes qui, se mettant en rapport avec les exposants, les font exhiber ; mais le gros du public forcément n'y porte qu'un médiocre intérêt.

Je crois que l'intention de M. Picard est de faire une Exposition en action ; cette idée, tentée en petit dans les Expositions organisées par M. Léon Ducret, est excellente. On pourrait y suivre les matières premières depuis le moment où, mises en contact les unes avec les autres, elles deviennent, à travers diverses manipulations, un produit. Ce serait une revue, mise à la portée de tous, du caractère de l'industrie actuelle, une gigantesque leçon de choses.

Dans quelle mesure ce programme est-il réalisable ? Pourra-t-on installer au Champ de Mars une aciérie Bessemer qui, sous sa pluie d'étoiles, donne un si merveilleux spectacle ? Pourrait-on y installer un de ces laminoirs d'où sortent, comme de gigantesques serpents de feu, des rails de trente-deux mètres ? Ce sont là des problèmes très délicats, très complexes, car la question de dépense vient s'y joindre.

L'important, c'est de faire une Exposition vivante. Je me rappelle que M. Alphand avait pour habitude de répéter à la Commission des 43, quand il préparait l'Exposition de 1889 :

— Vous savez, je ne veux pas faire une Exposition embêtante, moi !

Il a réussi, avec le concours de M. Berger, à faire une Exposition très attrayante. J'espère que celle de 1900 le sera encore plus.

Elle avait comme grandes nouveautés la Tour Eiffel et la Galerie des Machines. Ce sont deux merveilles acquises, qui ne sont plus à faire, mais dont on peut et dont on doit toujours se servir. Maintenant il faut trouver mieux ou aussi bien dans un autre genre, s'il est possible.

J'espère que d'ici 1900, un métropolitain sera établi et permettra d'aller de tous les points de Paris, à très bas prix et avec toute facilité, à l'Exposition, et surtout d'en revenir.

L'Exposition de 1900 n'aurait-elle que l'avantage d'être une échéance qui force d'accomplir ce travail qu'elle serait utile.

Mais j'espère que d'ici 1900, il y aura encore quelques changements qui contribueront à son succès. A quoi bon faire des Expositions, inviter les étrangers à venir y prendre part, si on leur dit : — nous vous considérons comme des ennemis, et nous avons pour politique de vous empêcher de nous vendre vos produits.

Ils ne manqueront pas de répondre aux invitations qu'on leur adressera :

— Ce n'est pas la peine de nous inviter à venir vous montrer nos échantillons, si ensuite vous défendez à vos nationaux d'acheter les objets que nous voudrions leur vendre. M. Méline veut que nous les

gardions pour nous. Très bien! Nous n'irons pas à Paris.

M. Méline ne pourrait pas reprocher leur logique à ces étrangers. Et par conséquent, la première condition pour assurer le succès d'une Exposition Internationale, est une politique économique libérale.

YVES GUYOT.

LES DÉCORATIONS DE L'EXPOSITION DE CHICAGO

Le *Journal Officiel* a, samedi dernier, 14 avril, publié une liste complémentaire de décorations de la Légion d'honneur et du Mérite agricole décernées à l'occasion de l'Exposition de Chicago.

Sont nommés :

Chevaliers de la Légion d'honneur

M. Lucien Dior, fabricant d'engrais à Granville (Manche). Juge et ancien président du tribunal de commerce de Granville.

M. Rouget, agriculteur et viticulteur à la Garde, près Toulon (Var).

Officiers du Mérite agricole

MM.

Rothier, fabricant de matériel de jardinage à Troyes (Aube).

Georges Boucher, horticulteur-pépiniériste à Paris.

Pétillat, constructeur de machines agricoles à Vichy (Allier).

Chevaliers du mérite agricole

MM.

Duriez, agriculteur à Bourbourg (Nord).

Marcel, architecte paysagiste à Paris.

Aubry, fabricant d'instruments de jardinage à Paris.

Martinet, architecte paysagiste à Paris.

Dupont, chimiste, secrétaire général de l'Association des chimistes de sucreries et de distilleries à Paris

Baron-Veillard, horticulteur à Orléans (Loiret).

Lusseau, architecte-paysagiste à Paris.

Martichon, horticulteur à Cannes (Alpes Maritimes).

Passy, horticulteur et agriculteur au Désert de Retz (Seine-et-Oise).

Defresne, horticulteur-pépiniériste à Vitry (Seine).

Brochet, régisseur de la ferme d'Arcy à Chaumes (Seine-et-Marne).

Chalut, négociant en vins à Tours (Indre-et-Loire).

Mopin, fabricant de foudres et cuves à Eu (Seine-Inférieure)

Burgart, ingénieur-constructeur à Oran (Algérie).

Camouilly, propriétaire, membre de la chambre d'agriculture de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Duluc, commandant du pénitencier, chargé de la direction des établissements du Bourail (Nouvelle-Calédonie).

Martin, commissaire spécial adjoint de la section agricole à l'Exposition de Chicago.

Mouthiers, commissaire général adjoint de l'Exposition de Chicago.

Hanicotte, ingénieur, distillateur et agriculteur à Béthune (Pas-de-Calais).

Durand, fabricant de conserves alimentaires à Carcassonne (Aude).

Échos et Nouvelles

Ce soir, vendredi, aura lieu le banquet de la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Delaunay-Belleville. Quatre Ministres y assisteront : MM. Casimir Perier, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères; Marty, Ministre du Commerce ; Jonnart, Ministre des Travaux Publics et Viger, Ministre de l'Agriculture. Des discours seront prononcés par MM. Casimir Perier Marty et Picard, Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900.

Nous rendrons compte de cette solennité dans notre prochain numéro.

***

La Commission supérieure de l'Exposition Universelle se réunira dans les premiers jours du mois prochain ; elle aura à prendre des décisions très importantes. La discussion portera principalement sur les questions du règlement de la classification et du concours. M. Marty, Ministre du Commerce, qui en est le Président de droit, a donné des instructions, pour qu'un local suffisamment spacieux soit effecté aux réunions de cette commission qui ne comprend pas moins de 140 membres.

***

La nomination de Marcel, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, en qualité de Secrétaire général de l'Exposition Universelle de 1900, quoique définitivement arrêtée au Conseil des ministres, n'a pas encore paru au *Journal Officiel*. Le décret est signé, mais il doit être soumis à l'approbation du président du Conseil d'Etat, c'est-à-dire du garde des sceaux. Ce n'est que lorsque cette formalité sera accomplie, que le décret sera publié à l'*Officiel*.

***

MM. Casimir-Perier, président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, Marty, Ministre du Commerce, Jonnart, Ministre des Travaux Publics et Burdeau, Ministre des Finances, partiront pour Lyon, samedi, 28 avril, à 9 heures du soir par train spécial, pour assister, le lendemain dimanche, à l'inauguration de l'Exposition de Lyon.

***

On prépare actuellement, au Ministère de l'Instruction Publique, une liste de récompenses universitaires accordées à un certain nombre d'Exposants de Chicago. Cette promotion ne paraîtra pas à l'*Officiel* avant trois semaines.

***

La liste des décorations faites à l'ocasion de l'Exposition de Chicago, que nous avons publiée doit être complétée par trois nominations suivantes, de chevaliers de la Légion d'honneur faites, au profit d'Algériens, sur la proposition du Ministre de l'Intérieur :

M. Monteils, délégué du gouvernement général de l'Algérie à l'Exposition internationale de Chicago.

M. Chaubet, industriel à Alger. fabricant d'allumettes à Alger et à Bône.

M. Adolphe Jourdan, imprimeur-libraire et éditeur à Alger, juge au tribunal de commerce de la même ville.

***

Au cours de la dernière séance de la Conférence sanitaire, M. Casimir-Perier, président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères, a prononcé un discours dont nous détachons le passage suivant, relatif à l'Exposition de 1900 :

« La France s'honore d'avoir pu assister à ces grandes Assises, et elle y trouvera un nouvel encouragement pour poursuivre, avec le concours de toutes les puissances, les grandes œuvres civilisatrices dont elle a toujours recherché, parmi tant de travaux et de vicissitudes, la réalisation.

» Je vous remercie en son nom, Messieurs, je vous prie de reporter, parmi les peuples divers où vous allez reprendre votre place, le souvenir de son hospitalité. Permettez-moi d'ajouter, Messieurs, que nous espérons vous revoir, vous et tous ceux qui partagent le souci des travaux de la paix, aux fêtes où nous convoquerons le monde pour clore, en 1900, le jubilé du dix-neuvième siècle.

***

On se rappelle que dans les cercles commerçants de Berlin on avait, il y a quelque temps, agité la question d'une Exposition internationale universelle à organiser dans la capitale allemande avant celle qui doit avoir lieu à Paris en 1900. Le gouvernement de l'empire ayant refusé d'adopter ce projet, on s'était rejeté sur un projet plus modeste, qui consistait à faire à Berlin, en 1896 ou en 1897, une Exposition purement allemande. Le collège des anciens du commerce berlinois s'était joint, ces jours-ci, au premier bourgmestre pour faire auprès du chancelier de Caprivi une démarche à l'effet de savoir si les partisans de ce second projet pouvaient compter sur l'appui du gouvernement de l'empire. M. de Caprivi a fait, le 4 avril, une réponse négative. En conséquence, le collège des anciens va proposer au magistrat de Berlin d'abandonner ce second projet comme on avait déjà abandonné le premier.

***

Sur les fonds mis à la disposition du gouvernement, par la loi du 19 mars 1894, pour subventions à l'Exposition internationale de Lyon, seront prélevées :

1° Une somme de 18.000 francs, pour allocations à des associations ouvrières de production :

2° Une somme de 2.000 francs, pour allocations à des Sociétés coopératives de consommation.

Les Associations ouvrières de production et les Sociétés coopératives de consommation de Paris ou des départements, qui désireraient prendre part à l'Exposition de Lyon et obtenir des allocations destinées à les dégrever partiellement de leurs frais d'exposition, devront adresser leurs demandes, avant le 20 avril, au ministère du commerce (Direction de l'enseignement industriel et commercial, bureau de l'enseignement commercial et des expositions, 80, rue de Varenne).

Chaque demande devra indiquer la nature de l'exposition projetée, l'évaluation projetée des dépenses correspondantes et, d'une manière sommaire, la situation financière actuelle de la Société.

***

Les artistes qui ont exposé à Chicago n'ont vraiment pas de chance !

On se souvient des pérégrinations des caisses contenant les tableaux de nos peintres. Qu'ils ne se plaignent pas, — ils ont leurs tableaux, — tandis que les peintres romains n'en ont pas encore

Les caisses expédiées de Chicago sont arrivées à Gênes le 24 février — mais elles sont restées quarante jours entre Gênes et Rome et depuis dix jours, elles sont à la douane de Rome, d'où on ne peut pas les retirer parce qu'on a oublié de remplir certaines formalités... à Chicago !

LA PRESSE ET « l'*Exposition Universelle* »

La Presse de Paris et des départements a fait à notre Journal l'accueil le plus aimable et le plus encourageant.

Nous en sommes très touchés et nous l'en remercions du fond du cœur.

Nous reproduisons ci-dessous les appréciations trop flatteuses que nos grands confrères ont bien voulu émettre sur notre jeune publication.

H. G.

« L'Eclair »

Déjà! Telle est l'exclamation par laquelle on serait tenté d'accueillir la nouvelle gazette que vient de fonder notre distingué confrère, M. Henri Gautier sous le titre de l'*Exposition Universelle de 1900*.

Mais notre confrère justifie d'un mot son titre : l'Exposition n'est pas seulement à l'état de projet. Déjà elle existe. Elle a acquis sur la scène du monde la personnalité civile.

L'*Exposition Universelle*, outre de nombreux articles sur l'organisation de l'Exposition, les projets, les plans en préparation, contiendra dès leur apparition tous les documents officiels relatifs à cette grande œuvre.

C'est donc en quelque sorte au véritable moniteur officiel de l'Exposition que nous souhaitons la bienvenue.

« Le Matin »

Un rédacteur de l'*Exposition Universelle de 1900*, dont le premier numéro paraît aujourd'hui, a eu

une conversation avec M. Picard, Commissaire général.

Voici la déclaration que ce dernier lui a faite :

(Suit un passage de l'interview de M. Alfred Picard.)

« La Patrie »

L'*Exposition Universelle de 1900*, tel est le titre du journal spécial que notre sympathique et distingué confrère Henri Gautier vient de fonder et dont le premier numéro paraît aujourd'hui.

Nous lui souhaitons très cordialement bienvenue — et bonne chance.

« La Cocarde »

A signaler l'apparition d'un nouveau journal l'*Exposition Universelle de 1900*, Bulletin des lois et décrets relatifs à l'Exposition et qui paraîtra régulièrement le 5 et le 20 de chaque mois.

Dans son premier numéro, notre confrère publie un aperçu général sur la future « foire du monde », ainsi qu'une conversation des plus intéressantes avec M. Alfred Picard, le Commissaire général nommé par le Gouvernement français.

Mentionnons enfin une étude fort intéressante sur le « Métropolitain » préconisant l'ouverture, à bref délai, de ces colossaux travaux appelés à donner du pain à des milliers d'ouvriers!

Souhaits sincères de bienvenue à la feuille en question.

« La France »

Notre collaborateur Henri Gautier a fait paraître, hier, une publication qui est appelée à rendre de réels services à tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent ou se préoccupent de la grande manifestation industrielle qui se prépare en 1900.

L'*Exposition Universelle* sera le recueil des lois, décrets et documents officiels parus ou à paraître à l'occasion de l'Exposition de la fin du siècle.

Le premier numéro contient une très intéressante interview de M. Picard, Commissaire général, président de section au Conseil d'Etat, qui est un aperçu général de tout ce qui a été fait et de tout ce qui reste à faire en vue de l'œuvre à poursuivre.

M. Henri Gautier justifie ainsi qu'il suit la création du nouvel organe :

(Suit un passage de notre article de tête.)

« Le Jour »

Notre confrère, M. Henri Gautier a fait paraître le premier numéro d'un journal consacré à l'Exposition Universelle de 1900. Six ans d'avance, c'est un peu tôt, dira-t-on.

Non pas, et M. H. Gautier a soin d'expliquer pourquoi :

« Notre publication n'est pas prématurée ; elle n'arrive pas trop tôt pour une œuvre trop lointaine. Qu'on y réfléchisse : elle paraît à son heure.

« L'Exposition n'est pas seulement à l'état de projet. Déjà, elle existe. On en a choisi l'emplacement, constitué les cadres administratifs et arrêté la signification philosophique. Grâce à l'heureuse prévoyance des Ministres du Commerce, elle a acquis sur la scène du monde la personnalité civile.

« Demain, le premier coup de pioche sera donné, pour creuser les fondations de cette grande entreprise nationale. Les cerveaux travaillent, les projets naissent, les idées se multiplient...

« Aussi, en enregistrant les efforts des uns, notre journal stimulera-t-il le zèle et l'initiative des autres.

« Si l'on veut bien envisager l'étendue de l'œuvre à accomplir, on verra qu'il n'est pas trop tôt pour étudier tous les détails et assurer l'avenir, sans mentir au passé industriel de la France. »

Nous sommes de l'avis de M. H. Gautier, et nous estimons avec lui que tous les moyens qui peuvent exciter le zèle des organisateurs, des constructeurs et des participants de la prochaine Exposition, doivent être encouragés.

Donc, bon succès pour notre confrère.

« L'Autorité »

Notre confrère Henri Gautier vient de faire paraître le premier numéro d'un journal consacré à l'Exposition Universelle de 1900.

A ceux qui trouveront que c'est un peu tôt de s'y prendre six ans à l'avance, M. Gautier répond :

(Suit une citation de notre premier article, et l'*Autorité* ajoute :)

En présence d'une foi aussi ardente, nous ne pouvons que souhaiter bon succès à notre confrère.

« La Lanterne »

Le premier numéro de l'*Exposition Universelle de 1900* a paru hier, sous la direction de notre confrère Henri Gautier. Ce journal résume ainsi son programme :

« Demain le premier coup de pioche sera donné, pour creuser la fondation de cette grande entreprise nationale. Les cerveaux travaillent, les projets naissent, les idées se multiplient.

« Aussi en enregistrant les efforts des uns, notre journal stimulera-t-il le zèle et l'initiative des autres ».

On ne saurait mieux dire.

« Le Figaro »

En attendant le premier coup de pioche, voici la première publication que fait naître la prochaine Exposition Universelle de 1900.

Elle a pour rédacteur en chef notre confrère Henri Gautier, qui a déjà créé trois publications du même genre aux Expositions d'Amsterdam, de Paris et de Moscou.

L'*Exposition Universelle de 1900* sera le recueil des lois, décrets et documents officiels déjà parus ou à paraître, à l'occasion de l'Exposition.

« La Presse »

L'*Exposition Universelle de 1900*, tel est le titre du journal spécial que notre sympathique et distingué confrère Henri Gautier vient de fonder et dont le premier numéro paraît aujourd'hui.

Nous lui souhaitons très cordialement bienvenue — et bonne chance.

« Le XIX[e] Siècle »

Signalons l'apparition d'un nouveau journal bimensuel, l'*Exposition Universelle*, spécialement consacré à toutes les questions pouvant intéresser aux titres les plus divers l'Exposition de 1900.

« L'Événement »

Six ans nous séparent encore de la fin du siècle, de cette fin de siècle que couronnera magnifiquement notre Exposition Universelle, et l'organe de cette vaste conception encore à l'état de projet fait déjà son apparition.

L'*Exposition Universelle de 1900*, tel est le titre de cette utile publication qui aura pour directeur notre excellent confrère Henri Gautier.

Outre de nombreux articles sur l'organisation de l'Exposition, les projets, plans en préparation, l'*Exposition Universelle de 1900* contiendra dès leur apparition tous les documents officiels relatifs à cette œuvre colossale.

« Le Paris »

Notre confrère Henri Gautier, qui a déjà publié un journal sur l'Exposition de 1889, vient de faire paraître le premier numéro de l'*Exposition Universelle*, publication exclusivement consacrée à la grande œuvre de 1900.

Ce journal vient à son heure, car déjà les informations et les documents abondent concernant l'Exposition de 1900. D'après le programme de M. Henri Gautier, l'*Exposition Universelle* constituera « l'historique fidèle et complet de ce grand événement industriel ».

Le premier numéro contient un intéressant interview de M. Alfred Picard, Commissaire général. M. Picard y expose ainsi ses vues d'ensemble sur la future Exposition :

(Suit un passage de l'interview de M. Alfred Picard.) Le *Paris* ajoute en terminant sa citation :

Bonne chance à l'*Exposition Universelle!*

Que son succès soit le prélude du triomphe de l'Exposition elle-même!

« Le Petit Parisien »

Le premier numéro de l'*Exposition Universelle de 1900*, dont notre confrère M. Henri Gautier est le directeur, vient de paraître.

Tous nos vœux accompagnent cette nouvelle publication, appelée à rendre de réels services.

« Le Gaulois »

Hier, a paru le premier numéro du journal l'*Exposition Universelle de 1900*, qui sera le recueil des lois, décrets et documents officiels relatifs à l'Exposition.

C'est notre confrère Henri Gautier, qui a déjà à son actif trois publications du même genre (Amsterdam 1883, — Paris 1889, — Moscou 1891), qui en est le rédacteur en chef.

Le premier numéro de l'*Exposition Universelle* contient un très intéressant interview de M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition dont nous détachons le passage suivant.

(Suit un passage de l'interview de M. Alfred Picard.)

« Le Radical »

Nous signalons avec plaisir l'apparition d'un nouveau confrère l'*Exposition Universelle de 1900*, dont le directeur-rédacteur en chef est notre sympathique confrère M. Henri Gautier.

Il n'est pas trop tôt, bien que six années nous séparent encore de la prochaine Exposition, pour enregistrer les efforts, stimuler le zèle et l'initiative de tous ceux qui veulent y participer.

Bonne chance à la nouvelle publication que produit un homme fort compétent en la matière.

« Le Petit Marseillais »

Nous venons de recevoir le premier numéro d'un journal qui a pour titre l'*Exposition Universelle de 1900*, et dont le directeur-rédacteur en chef est notre ami Henri Gautier. Cette publication arrivant à la veille du jour où le premier coup de pioche sera donné pour les fondations de notre grande entreprise nationale, n'est donc pas prématurée. Elle constituera l'historique fidèle et complet de ce grand événement universel, et demeurera, par conséquent, un véritable organe de paix, étranger à toute préoccupation politique. L'*Exposition Universelle*, qui contient huit pages de texte et qui est vendu 40 centimes le numéro, paraîtra le 5 et le 20 de chaque mois. On s'abonne, 12, rue Cambon, Paris.

Nous remercions également nos excellents confrères de Lyon, le Lyon Républicain *et le* Progrès de Lyon ; *nos confrères de la Gironde, la* France de Bordeaux, *les journaux de Marseille, de Lille, de Nantes, etc, etc, qui tous ont bien voulu en termes des plus flatteurs, nous adresser leurs souhaits cordiaux de bienvenue.*

H. G.

LE BANQUET DU COMITÉ CENTRAL
DES CHAMBRES SYNDICALES

Voici le texte des discours que MM. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, Dervillé, président du tribunal de commerce et Delaunay-Belleville, président de la Chambre de commerce, ont prononcés le 6 mars dernier, à l'Hôtel Continental, au banquet annuel du Comité central des Chambres syndicales.

DISCOURS DE M. ALFRED PICARD

Messieurs,

En m'adressant l'invitation du Comité central des Chambres syndicales, votre très aimable Président, M. Expert-Bezançon, me disait : « Peut-être verrez-vous quelque intérêt à vous rendre dans une des réunions importantes du négoce et de l'industrie de Paris ».

Il ne s'était pas trompé. J'y trouve non seulement de l'intérêt, mais aussi, ce qui vaut mieux, une satisfaction profonde, une véritable joie. Les jours, trop rares à mon gré, où il m'est possible d'entrer en contact intime avec le monde des affaires, de passer quelques heures mêlé à ses rangs, sont toujours pour moi des jours de fête. *(Très bien.)*

N'êtes-vous pas, vous tous qui m'écoutez, l'honneur et la gloire du pays ? La France ne doit-elle pas à votre intelligence, à votre travail opiniâtre, à votre esprit d'initiative, à votre probité, une large part de son renom extérieur, de sa force et de sa puissance ?

Je vous estime et je vous admire comme un travailleur estime et admire des travailleurs, comme un serviteur dévoué de la République estime et admire des hommes profondément attachés aux intérêts supérieurs de la patrie.

Mes sentiments sont d'autant plus vifs que j'ai toujours regretté de n'être pas des vôtres, de n'avoir point suivi la carrière industrielle. Tandis que vous vivez, en effet, d'une vie active, utile et féconde, tandis que beaucoup d'entre vous voient chaque jour sortir de leurs mains des œuvres filles de leur imagination ou de leur talent, nous autres, admi-

nistrateurs ou gens de plume, nous nous étiolons devant nos livres et nos dossiers, ne laissant derrière nous que quelques papiers noircis bientôt emportés par le souffle de l'oubli.

Merci donc, de tout cœur, d'avoir bien voulu me convier à cette belle réunion, merci en particulier à votre Président, qui s'est fait, avec sa bonne grâce habituelle, l'interprète irrésistible du Comité central. J'aurai du moins ce soir l'illusion d'une confraternité passagère. Permettez-moi, Messieurs, de laisser immédiatement un libre cours à la reconnaissance dont l'expression me monte aux lèvres et de porter votre santé en la personne de celui qui vous préside si dignement, M. Expert-Bezançon. (*Applaudissements.*)

Messieurs, en présence d'une collectivité si importante de syndicats, j'aurais eu le très vif désir de vous dire tout le bien que je pense des institutions syndicales quand, à votre exemple, elles respectent scrupuleusement la loi, quand, au lieu d'être mises au service d'ambitions inavouables, de visées personnelles, et de deveenir ainsi un instrument d'oppression et de lutte entre les classes, elles restent, ce qu'elles doivent être, un instrument de conciliations, de paix et de progrès.

J'y renonce cependant, car mon excellent ami, M. Nicolas, Conseiller d'État, Directeur du Commerce intérieur, pourrait me reprocher cette incursion sur son domaine, et, pour rien au monde, je ne voudrais éveiller les justes susceptibilités du meilleur des collègues.

Puisque je viens de prononcer le nom de M. Nicolas, laissez-moi vous rappeler ses services éminents, ses mérites hors pair faits d'intelligence, de talent, d'expérience, de bonté et de modestie ; laissez-moi lui porter un toast cordial et chaleureux : buvons, Messieurs, à la santé et à la longue carrière de M. Nicolas. (*Nouveaux applaudissements.*)

Cet hommage rendu au représentant de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, j'aborde le sujet qui m'a plus spécialement amené parmi vous, l'Exposition Universelle de 1900.

Deux années bientôt se seront écoulées depuis qu'a paru au *Journal officiel* le décret instituant les grandes assises pacifiques de la fin du siècle. Quelques esprits critiques ont jugé ce décret trop hâtif. Mieux informés, ils y eussent souscrit, non seulement sans objection, mais encore avec reconnaissance pour le Gouvernement. M. Jules Roche, alors Ministre du Commerce et de l'Industrie, a obéi aux considérations politiques les plus pressantes, et tous les bons patriotes doivent lui savoir gré de l'esprit de décision dont il a fait preuve en cette circonstance comme en beaucoup d'autres.

Peu après était créée une Commission préparatoire ayant pour mission de jeter les bases de la future Exposition.

Des différentes questions soumises à l'examen de cette Commission, la première, la plus délicate aussi, était celle de l'emplacement. Pour la résoudre, nous avons voulu attendre que toutes les idées neuves aient pu se faire jour, que la population parisienne ait nettement manifesté ses vues. D'innombrable projets ont été présentés ; il n'est pas un point de l'horizon vers lequel ne se soient tournés les regards de quelque inventeur ; Parisiens et provinciaux, pris d'une noble émulation, ont ainsi jalonné complètement la petite et la grande banlieue de la capitale. Jamais on n'avait vu pareille étude géographique de la vieille Ile-de-France.

Des éliminations successives ont bientôt circonscrit notre choix, et l'hésitation n'a subsisté qu'entre le champ de courses d'Auteuil, d'une part, le Champ de Mars et les espaces voisins, d'autre part.

L'emplacement d'Auteuil était bien de nature à séduire par la beauté de son site, par le thème merveilleux de décoration qu'il eût offert aux artistes. Mais les Expositions ne sont pas des œuvres d'esthétique pure ; elles sont avant tout des œuvres d'éducation publique, en même temps que des manifestations industrielles et commerciales. La condition essentielle et primordiale pour qu'elles répondent à leur objet, est de les rendre facilement accessibles, de porter à son maximum le nombre des visiteurs. Qu'importent la magnificence des monuments, le charme des parcs et des jardins, l'attrait des points de vue, si les galeries restent désertes ? A cet égard, Auteuil présentait un aléa redoutable.

Aussi le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine se sont-ils prononcés énergiquement pour le maintien de l'Exposition à l'intérieur de Paris, c'est-à-dire dans la région des Invalides et du Champ de Mars. Les vœux les plus pressants ont été exprimés en faveur de la même solution par beaucoup de représentants du commerce et de l'industrie, dont nous avions provoqué l'avis à titre officieux. C'eût été une faute impardonnable de vouloir violenter l'opinion publique, de poursuivre un idéal sans adeptes. Nous avons cédé de bonne grâce, avec la conviction profonde qu'après tout, la capitale avec ses chefs-d'œuvre d'architecture, ses avenues, ses promenades, ses boulevards et son beau fleuve, était encore le cadre le plus admirable. Le vote de la Commission préparatoire a été unanime ; pas une voix discordante ne s'est élevée dans la séance où fut prise cette décision. (*Applaudissements.*)

Deux objections ont été formulées contre l'emplacement du Champ de Mars et des Invalides. Il serait usé et ne comporterait qu'une réédition plus ou moins heureuse de la dernière Exposition. Son exiguïté empêcherait d'obéir à la loi inéluctable d'accroissement progressif du nombre des exposants.

Ni l'un ni l'autre de ces griefs ne sont fondés.

Trois Expositions universelles ont déjà eu pour centre le Champ de Mars. Il n'en est pas une qui ait ressemblé à ses devancières. Personne ne fera à nos architectes et à nos ingénieurs l'injure de croire qu'ils ne sauront pas trouver une quatrième combinaison de parcs, de palais et de jardins ne rappelant en rien le souvenir du passé.

Sans doute, certains monuments de 1889 sont restés debout. Le Parlement a prescrit de conserver le Palais des Machines, la Galerie de 30 mètres, le Dôme central, le Palais des Beaux-Arts et le Palais des Arts libéraux. Concédée pour 20 ans, la tour Eiffel continue à s'élancer fièrement vers le ciel, et à braver les nuages. Mais rien n'empêchera d'obtenir des dispositions législatives nouvelles, de faire disparaître les palais qui ne pourraient être maintenus, de réaliser les transformations nécessaires, de trouver des aspects nouveaux, de déplacer les foyers d'attraction. Nous pouvons être sans inquiétude à cet égard ; il n'y aura aucune similitude entre l'Exposition de 1900 et ses devancières. (*Très bien, très bien.*)

Quant à l'insuffisance des espaces disponibles, elle n'a jamais été démontrée. N'oublions pas que la foule attire la foule, que des superficies trop vastes risquent d'inspirer un sentiment de tristesse, qu'elles imposent en tout cas des fatigues excessives aux visiteurs. Ne confondons pas l'immense avec le beau. Rappelons-nous qu'une sage sélection de produits vraiment dignes d'une Exposition Universelle en double d'intérêt.

Du reste, notre intention est de tirer un meilleur parti du Trocadéro, en même temps que nous ferons déborder les installations sur la rive droite de la Seine, sans empiéter sur les Champs-Elysées qui doivent rester intangibles et dont l'occupation constituerait un véritable sacrillège. Nous aurons de la sorte une surface notablement supérieure à celle dont on disposait en 1889 et largement suffisante pour tous les besoins.

Tandis que se débattait la question de l'emplacement, M. Terrier, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, jugea à propros de régler l'organisation générale des services de l'Exposition.

Avant tout il devait se demander s'il renouerait la tradition interrompue en 1889 et confierait la haute direction à un Commissaire général, sous son autorité, ou s'il retiendrait pour lui-même cette direction. C'est la première combinaison qui a prévalu dans les conseils du Gouvernement, comme de nature à mieux assurer l'unité et la continuité des vues, tout en dégageant d'une foule de détails le chef du Département du Commerce, assiégé déjà par tant de préoccupations journalières de l'ordre politique ou administratif. Voilà comment celui qui a l'honneur de parler devant vous s'est réveillé un beau matin Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900. (*Applaudissements*).

Le choix du Gouvernement a-t-il été heureux ou malheureux ? C'est une question indiscrète que vous m'excusesez de ne point aborder ici. (*Sourires*).

Mon premier soin devait être de constituer les cadres supérieurs du personnel, de recruter immédiatement les directeurs pour les associer à mon travail et à ma responsabilité. Vous savez à quels principes j'ai obéi sur quels noms se sont fixés le choix de M. le Ministre et le mien. (*Applaudissements.*)

Mes deux collaboratenrs pour l'exploitation se trouvent au nombre de nos invités. Ce sont MM. Delaunay-Belleville, Président de la Chambre de Commerce, et Dervillé, Président du Tribunal de Commerce, l'un Directeur général, l'autre Directeur général adjoint. Mieux que moi, vous connaissez la haute valeur de ces hommes éminents ; leur participation à la grande œuvre de 1900 est un gage certain de succès. En les désignant j'ai entendu, non seulement reconnaître leur mérite personnel, mais encore et surtout un éclatant hommage au commerre et à l'industrie, remettre entre vos mains le soin de vos destinèes, proclamer bien haut que les Expositions sont faites pour les industriels et non les industriels pour les Expositions. (*Nouveaux applaudissemunts*)

Les travaux sont confiés à MM. Bouvard et Huet, anciens collaborateurs de l'illustre Alphand, entre lesquels s'est partagée la succession du maître disparu et qui n'ont plus à prouver ni leurs capacités exceptionnelles, ni leur dévouement à la ville de Paris.

M. Grison, Directeur général des finances en 1889, continuera à nous apporter le concours de ses traditions d'ordre inpeccable.

M. Roujon et M. Tisserand, coopéreront avec MM. Delaunay-Belleville et Dervillé pour l'organisation des groupes consacrées aux Baux-Arts et à l'Agriculture. Je n'ai point à en faire l'éloge. Leur passé répond de ce qu'ils sauront faire dans la lourde tâche qui les attend.

Messieurs, l'une des questions qui devaient me préoccuper le plus, est celle des transports. Vous vous rappelez combien la situation était défectueuse à cet égard en 1889, quelle peine on éprouvait à se rendre au Champ de Mars et plus encore à en revenir, notamment après les fêtes du soir. Vous avez gardé le souvenir de ces foules qui erraient lamentablement à la recherche d'un moyen introuvable de locomotion. Après une longue attente quelques privilégiés réussissaient à s'entasser dans des véhicules antédiluviens, attelés de chevaux apocalyptiques. Les autres, harassés de fatigue, devaient se traîner péniblement par les rues jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Ces difficultés indignes de la capitale doivent être prévenues pour 1900. Il nous faut des voies ferrées rattachant l'Exposition aux quartiers excentriques de Paris. Un vœu très pressant a été émis en ce sens par la Commission préparatoire, M. le Ministre des travaux publics en est saisi, et nous pouvons avoir confiance dans son patriotisme. Vous mêmes, Messieurs, vous lui donnerez, par la ferme expression de vos désirs, l'appui et la force nécessaires pour aboutir.

Je sais que des objections ont été soulevées au point de vue artistique, qu'on a protesté bruyamment contre toute tendance à américaniser Paris, qu'on a lancé le gros mot de vandalisme. Il ne s'agit nullement de mutiler la grande ville, d'en masquer les monuments, d'en briser les perspectives. Il s'agit de vivre avec son siècle, de remédier aux encombrements qui déshonorent nos grandes artères, de mettre l'Exposition à la porte des quartiers populeux. Tout cela peut se réaliser sans dommage pour la capitale. Nous avons, les uns et les autres, le culte profond des beautés parisiennes ; nous serions les premiers à les défendre si elles venaient à être menacées. Je puis dire, sans indiscrétion, que nous en avons donné un témoignage récent pour la gare des Invalides. Au surplus, regardez-bien MM. Delaunay-Belleville et Dervillé, mes deux collaborateurs, mes deux amis; rappellent-ils, même de loin, les fameuses hordes de vandales dont on a voulu réveiller et agiter le spectre? (*Hilarité générale*). Les croyez-vous capables d'un crime de lèseparisianisme ? Non ! Eh bien, nous sommes en parfaite communion de pensées ; leurs vues sont les miennes. Notre seul but est de créer une Exposition digne de sa date mémorable et, en même temps, de contribuer, dans la faible mesure de nos moyens, à la réalisation d'une œuvre si impatiemment attendue par la population. Nous avons la conviction de nous conduire en bons Français et en bons Parisiens. (*Très bien, très bien.*)

Messieurs, l'un des problèmes les plus essentiels et les plus délicats que nous ayons à résoudre est celui de la classification des objets exposés.

Il faut que les produits s'offrent aux visiteurs

dans un ordre logique, que le classement réponde à une conception simple, nette et précise, qu'il porte en lui-même sa philosophie et sa justification, que l'idée mère s'en dégage sans peine.

Ce classement doit tout à la fois se prêter à une appréciation facile du mérite relatif des exposants, fournir le maximum d'effet utile au point de vue de l'instruction et de l'éducation du public, ne pas entraîner des sujétions excessives pour les travaux de construction et l'aménagement des galeries.

La multiplication des classes permet d'avoir des Comités et des Jurys plus exclusivement composés de spécialistes ; mais on perd en largeur de vues ce que l'on gagne en compétence particulière ; on complique aussi un mécanisme déjà fort difficile à mouvoir. D'ailleurs la dispersion des objets rétrécit les horizons pour le public lui-même, fait disparaître les aperçus d'ensemble et ne laisse place qu'aux aperçus de détail.

Un groupement trop condensé ne présente pas moins d'inconvénients : favorable aux études superficielles, il s'approprie mal aux études détaillées et rend fort malaisé le recrutement de jurys offrant les garanties voulues de compétence, alors surtout que l'activité humaine tend de plus en plus à se spécialiser. Il importe de savoir rester dans une juste moyenne.

Parmi les difficultés à vaincre, la plus redoutable, peut-être, résulte de ce que les diverses branches de la production artististique, industrielle ou agricoles ont d'innombrables points de contact, s'enchevêtrent, se mêlent et se confondent. Souvent les frontières des classes et même des groupes demeurent incertaines. Dans bien des cas, les objets ont un caractère mixte. Ils peuvent être appréciés, soit à raison de leurs qualités intrinsèques, soit à raison des usages dont ils sont susceptibles. C'est ainsi qu'une machine sera exposée, tantôt pour ses éléments et ses dispositions cinématiques, tantôt pour son emploi industriel. Ils peuvent encore constituer le produit d'une industrie déterminée et la matière première d'une autre industrie ; le nombre est grand de ceux qui changent de classe ou même de groupe par des élaborations successives ; pour ne citer qu'un exemple, la laine, produit de l'élevage du mouton, devient la matière première du fil qui sert à son tour au tissage de l'étoffe destinée à faire des vêtements, des tentures ou des meubles. Or le public et le jury éprouvent un égal embarras à prononcer un jugement raisonné, quand ils n'ont pas sous les yeux tous les éléments d'appréciation, quand l'objet est isolé de ses origines, de ses applications et de ses usages.

C'est assez dire combien l'œuvre est ardue, combien la perfection est irréalisable.

Jusqu'ici deux méthodes principales ont été envisagées et discutées par nos devanciers. L'une consiste à réunir les produits d'une région, d'une collectivité ou d'un industriel : elle a l'avantage de mettre en lumière l'ensemble des forces productives de la contrée, du groupe ou de la maison qui expose ; mais, poussée à l'extrême, elle cesse d'obéir à aucune pensée philosophique, rend impossible la comparaison des objets similaires, et aboutit à une juxtaposition de produits bien plus qu'à une exposition raisonnée. L'autre consiste à assembler les produits suivant leur nature, leur destination, leur utilité, sans s'occuper de leur origine : elle facilite les études comparatives pour des catégories déterminées d'objets ; elle est incontestablement plus instructive et plus appréciée des visiteurs, dont l'attention se porte, dans la plupart des cas, d'une manière spéciale sur telle ou telle branche de la production.

De ces deux méthodes, la seconde a toujours prévalu. Néanmoins on a cherché autant que possible, surtout dans nos premières Expositions, à ne point compromettre l'appréciation d'ensemble de la production des divers pays et à réaliser des groupements matériels, grâce auxquels les visiteurs puissent rapprocher, selon leur désir, soit tous les objets similaires sans distinction d'origine, soit une part plus ou moins importante des produits de toute nature exposés par un même pays.

Ce but a été admirablement atteint en 1867. Le palais, de forme ovoïde, était divisé en zones concentriques, affectées aux groupes de produits similaires de tous les peuples, et en secteurs rayonnants, consacrés chacun à une nation. En allant du milieu à la périphérie, on voyait successivement la série des objets exposés par un même pays ; au contraire, en suivant l'une des galeries concentriques, on pouvait étudier les produits d'un même groupe chez les différentes nations.

Malgré la substitution des formes rectilignes aux formes ovales, les organisateurs de l'Exposition de 1878 ont fait les plus grands efforts, en vue de respecter, dans la mesure compatible avec les nécessités de la construction, le groupement matériel de 1867. Il suffisait de cheminer longitudinalement pour rencontrer toutes les classes d'un même groupe ou transversalement pour voir tous les groupes d'un même pays.

Les installations de 1889 ont été nécessairement moins satisfaisantes à cet égard ; elles occupaient en effet, des espaces beaucoup plus étendus et comportaient la division des galeries entre un certain nombre de palais distincts.

Au fur et à mesure que s'amplifiera le champ des Expositions Universelles, l'ordre dispersé s'imposera davantage, et l'on s'éloignera fatalement de la conception de 1867. C'est un fait inéluctable en présence duquel tous les regrets seraient stériles.

Messieurs, il me serait facile de passer en revue et d'examiner par le menu les systèmes de classification précédemment appliqués soit en France, soit à l'étranger. Mais le temps me presse et je ne veux arrêter votre attention que sur le classement de 1889.

Ce classement remonte à 1867 ; il est dû à Le Play. Vous l'avez tous présent à la mémoire. On y voyait d'abord les beaux-arts, puis l'éducation, l'enseignement et le matériel des arts libéraux, le mobilier, les fils, tissus et vêtements, les produits bruts des industries extractives, la mécanique et l'électricité, les produits alimentaires, l'agriculture, l'horticulture et l'économie sociale.

Excellent au début, il n'était plus en harmonie avec la situation actuelle.

La répartition entre les groupes et les classes laissait à désirer ; certaines branches de production étaient ou mal placées ou morcelées au grand détiment de leur exposition et de leur appréciation. Pourquoi mettre : la parfumerie dans le mobilier ; les armes, les objets de campement et la bimbeloterie dans le vêtement ; les produits agricoles non alimentaires dans les industries extractives ; l'hygiène, l'assistance publique, l'art militaire dans la mécanique ? Pourquoi séparer l'orfèvrerie et la bijouterie, industries jumelles, qui emploient les mêmes matières, usent des mêmes outils, ont la même origine ? Pourquoi rattacher à plusieurs groupes les exploitations forestières ?

Divers éléments de l'activité humaine n'avaient qu'une place insuffisante par rapport à leur rôle dans la civilisation contemporaine. Tels les arts décoratifs, qui se trouvaient partout sans être nulle part en vedette ; telle aussi la chimie.

Le groupe le plus critiquable au point de vue de son manque d'homogénéité et de son étendue tout à fait excessive était celui de la mécanique ; on y rencontrait associés à l'ensemble des machines de l'industrie et de l'agriculture, le matériel des arts chimiques et de la pharmacie, l'électricité, les procédés du génie civil, l'hygiène, l'assistance publique, l'art militaire. Quoique moins lourd, le groupe des industries extractives avait également le défaut de réunir des éléments fort disparates.

Il en résultait de graves inconvénients pour la clarté du groupement comme pour le bon recrutement et le travail des Comités et Jurys. Ces inconvénients, s'il n'y était porté remède, s'accentueraient encore dans l'avenir, eu égard à l'accroissement continu du nombre des exposants et à l'importance qu'ont prise de nombreuses industries jusqu'alors réputées acessoires. Des démembrements et des remaniements s'imposent donc pour les Expositions futures.

L'un des griefs les plus fondés qu'ait encouru la classification de 1889 a trait à la division entre le matériel, les procédés et les produits.

Pour ne citer que quelques exemples, les produits de l'exploitation des mines, de la métallurgie, des industries chimiques, de la pharmacie, du blanchiment, de la teinture, de l'impression, des apprêts, étaient rangés dans le groupe des industries extractives, tandis que le matériel et les procédés correspondants trouvaient place dans le groupe de la mécanique. Cependant, comment juger un bloc de houille sans savoir par quels moyens il a été extrait des entrailles de la terre ? Comment apprécier un échantillon d'acide sulfurique ou de carbonate de soude sans connaître les appareils et les manipulations d'où il est sorti ? Comment établir une démarcation si profonde entre la teinture, l'impression ou les apprêts, et les étoffes teintes, imprimées ou apprêtées ?

Les spécialistes les plus autorisés se plaignaient vivement de cette division et demandaient à juste titre que, dorénavant, on renonçât aux errements du passé.

Des obstacles pratiques s'opposeraient-ils au rapprochement tant désiré ? Ce rapprochement serait-il de nature à créer des embarras sérieux pour les constructions, pour l'installation, pour la mise en mouvement des machines ou appareils, pour le jugement des objets exposés ? Nul ne pourrait le soutenir. Rien ne sera plus facile que d'édifier des galeries appropriées à leur destination nouvelle. Une sage distribution des locaux préviendra les conséquences fâcheuses qu'engendrerait parfois le contact immédiat des objets manufacturés avec les engins de production. L'électricité fournira pour le transport de l'énergie, des ressources autrefois inconnues, se prêtera à des combinaisons naguère irréalisables, fera disparaître les sujétions inhérentes à l'emploi des grands arbres de couche et des longues conduites de vapeur, permettra de transmettre la force sur tous les points de l'Exposition, supprimera l'obligation de grouper dans un même palais l'ensemble des appareils mécaniques. Quant à la compétence des Comités et des Jurys, elle sera plutôt fortifiée que réduite, le jour où les capacités des constructeurs et celles des industriels qui emploient les machines s'y uniront dans une intime collaboration.

Si les visiteurs sont privés du spectacle imposant qu'offrait à leurs yeux l'immense accumulation de l'ancienne galerie des machines, du moins ils comprendront et s'instruiront, ce qui doit être le but suprême des assises périodiques du travail.

Ainsi l'une des caractéristiques de la prochaine classification sera le rapprochement du matériel, des procédés et des produits. Des mesures seront prises, d'ailleurs, pour que les machines et appareils fonctionnent autant que possible sous les yeux du public, de manière à initier les visiteurs aux différentes fabrications. Le public assistera aux transformations successives de la matière première jusqu'à l'achèvement de l'objet fabriqué. Il y aura là une leçon de choses éminemment instructive et attrayante. (*Applaudissements.*)

On n'a point à craindre, du reste, de révéler imprudemment des tours de main, des méthodes, des procédés de travail sur lesquels le secret devrait être gardé : d'une part, les secrets de cette nature sont bien rares aujourd'hui ; d'autre part, les exposants ne feront voir que ce qu'il leur conviendra de montrer.

Une autre innovation sera la mise en évidence des arts décoratifs qui sont l'honneur et l'une des forces de la nation française. Nous la réaliserons, chose essentielle, sans décapiter, sans découronner les Expositions industrielles.

A l'Exposition contemporaine sera jointe une Exposition rétrospective centennale. Cette Exposition, au lieu d'être concentrée comme en 1889 et de n'attirer ainsi que les érudits et les chercheurs, sera répartie entre les groupes et les classes ; la visite s'en imposera dès lors à la masse du public. Chaque classe aura pour vestibule une sorte de petit musée où quelques repères convenablement choisis marqueront les principaux progrès réalisés depuis 1800. Il est permis de compter particulièrement sur le succès de l'Exposition centennale des Beaux-Arts et des Arts décoratifs. Nous nous efforcerons d'y créer une série de salons où seront groupés les chefs-d'œuvre de la peinture, de la gravure, de la sculpture, de l'architecture, de l'ameublement, de la céramique, de la verrerie, de l'orfèvrerie, etc., aux diverses époques marquantes du siècle. (*Très bien.*)

D'autres réformes encore seront accomplies dans la future classification aujourd'hui terminée. Mais, en vous les indiquant, j'abuserais de vos instants ; je manquerais aussi à mes devoirs envers la Commission supérieure qui aura à formuler son avis sur notre travail et à laquelle il convient d'en réserver la primeur.

Ce que je puis affirmer c'est qu'il n'est pas un point, pas un détail qui n'ait été longuement étudié ; c'est qu'un grand nombre de savants, d'ingénieurs, d'artistes, d'industriels et de commerçants nous ont éclairés de leurs conseils.

Notre œuvre est-elle irréprochable ? Aucun de

ceux qui y ont concouru ne serait assez présomptueux pour le soutenir. Mais nous avons, les uns et les autres, l'absolue conviction que notre projet pourra servir utilement de base à une Exposition digne du XIXe siècle. (*Applaudissements.*)

La préparation du groupement n'est pas la seule partie de notre tâche qui soit accomplie.

Mes collaborateurs et moi nous avons également dressé le projet de règlement et le programme du concours.

Deux mots seulement de ce programme. Il laissera aux concurrents la plus grande liberté, la plus large initiative. Les limites du cadre et les surfaces à ménager pour les différents groupes seront seules déterminées : toutes les idées originales pourront ainsi se manifester ; les auteurs de projets ne verront point leur esprit inventif et leur imagination emprisonnés dans des liens étroits. Inspiré par ces vues libérales, le concours fournira, n'en doutez pas, les éléments d'un ensemble qui, sans effacer l'éclat des fêtes de 1889, ne sera cependant pas inférieur à notre vieille réputation (*Applaudissements.*)

Reste à élaborer la combinaison financière. Toute proposition à ce sujet serait aujourd'hui prématurée.

Au surplus, rien ne presse. Car nous n'avons nullement l'intention d'accroître le délai d'exécution ; nous tendrions plutôt à le restreindre et à réduire de la sorte la gêne qui en résultera inévitablement pour les communications dans les quartiers atteints. Le temps dont nous disposerons sera mis à profit par une étude plus approfondie des projets ; il en résultera tout à la fois une amélioration dans les détails des palais et une diminution appréciable des dépenses de construction.

Telles sont, Messieurs, les grandes lignes de l'entreprise à laquelle nous travaillons, à laquelle nous continuerons de travailler modestement et sans bruit.

Groupez-vous en rangs serrés autour du drapeau dont la garde nous a été confiée. N'oubliez pas que, si nous sommes les régisseurs de la grande scène de 1900, vous en serez les acteurs et que toute la gloire sera pour vous. Donnez à cette apothéose du XIXe siècle tout votre cœur, tous vos talents, tout votre patriotisme. Montrez-y dans toute sa splendeur le clair génie de la France. Etalez aux yeux du monde les ressources infinies de notre cher pays. Ayez la foi et vous serez invincibles. La patrie vous en sera reconnaissante. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je bois à vos succès futurs, à la glorification de la République française par votre triomphe pacifique de 1900. (*Longs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. DERVILLÉ

Messieurs,

M. Delaunay-Belleville vous dira que votre Président ne s'est pas mépris sur les raisons qui nous ont conduits l'un et l'autre à accepter une part dans la Direction de l'Exposition prochaine, et je laisse à mon éminent ami le plaisir de se faire l'écho des applaudissements qui s'achèvent. (*Applaudissements.*) Aussi bien, c'est le chef de votre institution consulaire que vous conviez en moi tout d'abord ; c'est à lui que vous souhaitiez la bienvenue, Monsieur le Président ; et j'en suis touché d'autant mieux qu'il m'est plus cher de reporter sur mes collègues — beaucoup d'entre eux sortent de ces rangs — tout l'honneur que vous m'avez fait de la sorte.

Et, en vérité, Messieurs, dans notre organisme commercial, n'est-ce pas un de vos plus précieux apanages que ce droit de choisir les gardiens de la probité de vos échanges, les justiciers de votre honneur ? Il y a 330 années que vous l'avez acquis et, quand tout se meut et tout change, l'institution est là qui demeure, pourvoyant aux mêmes besoins procédant des mêmes traditions, recueillant les mêmes respects.

Et ces silencieux que le bruit effarouche, dont la lampe brûle si tard chaque soir pour vous donner une justice compétente, expéditive et rendue moins coûteuse encore par vos arbitrages, ces modestes, me pardonneront-ils d'apporter mon suffrage devant leur propre collège ? Il est un sentiment qui grandit en moi tous les jours, depuis qu'avec un certain recul — celui que donne la présidence — je suis dans son ensemble l'œuvre consulaire et mesure la puissance, la continuité, l'efficacité de son effort. Je ne crois pas qu'il se rencontre ailleurs une réunion d'hommes d'élite faisant pareils sacrifices, donnant un tel travail amenant des résultats aussi nécessaires, sans autre attrait qu'un long dévouement à la chose publique sans autre salaire que des satisfactions de conscience ! (*Applaudissements prolongés*).

Et s'il en est ainsi, Messieurs, quels remerciments ne devons-nous pas au Comité qui s'emploie pour l'excellence de ce recrutement ? (*Nouveaux applaudissmeents.*)

L'année dernière, ici même, je vous demandais la concorde entre syndicats ; mon appel n'a pas été vain, et c'est justice de reconnaître la part de vos délégués dans l'union maintenue ; je savais dès longtemps l'élévation d'esprit de votre Président, la droiture de son caractère, la sûreté de ses relations ; qu'il me permette de louer ici publiquement sa légitime et féconde influence. (*Très bien! très bien ! et applaudissements.*)

Rassuré dans le passé, je suis sans crainte, Messieurs, pour le succès de vos opérations prochaines. Quels esprits chagrins prétendaient donc qu'au Sénat la galanterie de la forme masquait le défaut d'effet utile ? Nos pères conscrits ne viennent-ils pas de vous assurer les plus puissants, les plus gracieux concours ? (*On rit.*) Le besoin de pareille réforme, avant toutes ces lois d'affaires qui attendent leur discussion au Parlement, se faisait impérieusement sentir. Désormais vos réunions électorales seront pleines de charme, et plus que jamais y prévaudront, j'imagine, les conseils du Président que vous avez su choisir — condition désormais nécessaire — dans tout l'éclat de sa fraîcheur et de sa mâle beauté. (*Hilarité et applaudissements prolongés.*)

DISCOURS DE M. DELAUNAY-BELLEVILLE

Messieurs,

La Présidence de la Chambre de Commerce de Paris implique pour celui à qui la charge en a été dévolue des devoirs multiples, mais dont l'accomplissement, en général, est fort agréable ou fort intéressant.

Le devoir que je remplis aujourd'hui dans ce banquet réunit assurément ces deux conditions, car, pour mon compte personnel, j'y trouve le charme d'une compagnie distinguée et bienveillante, et, comme Président d'un corps élu, c'est avec le plus vif intérêt que je me trouve en contact aussi intime et aussi cordial avec une des fractions des plus importantes et des plus éclairées du corps électoral.

Messieurs, je puis bien le dire dans une réunion de famille comme celle-ci, malgré la vieille amitié qui m'unit à mon camarade Picard — et ce n'est pas un vain mot, car nous sommes entrés ensemble à l'Ecole polytechnique il y a maintenant 31 ans, ce qui n'est pas pour nous rajeunir (*On rit*), — malgré cette vieille amitié, dis-je, nous avons longuement hésité, M. Dervillé et moi, à aborder la tâche et les fonctions qui nous étaient offertes.

Nous pensions qu'après une carrière laborieusement remplie, qu'après bien des années et bien des efforts consacrés au soin des intérêts publics, nous étions en droit de laisser à d'autres les travaux, les soucis et les responsabilités d'une pareille œuvre.

Nous pensions aussi, je dois le dire, dans notre profond respect pour ce corps commercial, qui est une des forces vives les plus agissantes et les plus précieuses de notre vieille France, qu'aucun poste ne pouvait nous être offert qui fût à la hauteur de celui que nous devons à vos suffrages et aux sympathies de nos collègues, qu'aucun honneur ne pouvait nous être fait qui fût égal à celui d'être à la tête des deux corps commerciaux les plus importants de ce pays. (*Très bien ! et applaudissements.*)

Ce fut alors que M. le Commissaire général Picard nous fit comprendre quelle était, dans la pensée du Ministre du Commerce et dans la sienne, la signification et la portée de la nomination simultanée du Président du Tribunal de Commerce de la Seine et du Président de la Chambre de Commerce de Paris ; c'est l'orientation même de leur œuvre qu'ils entendaient manifester ; c'était, comme le disait tout à l'heure M. Alfred Picard, l'administration commerciale et industrielle de l'Exposition qu'ils remettaient entre les mains des représentants mêmes du Commerce et de l'Industrie. (*Très bien! très bien!*)

Dans de pareilles conditions, Messieurs, le devoir de vos élus n'était pas douteux, et nous avons résolument accepté, M. Dervillé et moi, la tâche qui nous était offerte. (*Vive approbation applaudissements.*) C'est dans ces conditions que nous avons abordé cette lourde mission, c'est dans ces conditions que, dans la limite de nos forces, nous avons l'intention de la poursuivre jusqu'à son entier accomplissement ; c'est dans ces conditions enfin, Messieurs, que nous marchons aujourd'hui avec une entière cordialité et une entière confiance aux côtés de M. Alfred Picard ! (*Applaudissements.*)

Cette digression terminée, Messieurs, je reviens au rôle qui m'est le plus cher.

Au nom de la Chambre de Commerce de Paris, que j'ai l'honneur de représenter auprès de vous, je porte un toast au Comité central et à son honorable et distingué Président. (*Nouveaux applaudissements.*)

Les relations du Comité central des Chambres syndicales et de la Chambre de Commeice de Paris sont, à vrai dire, des relations de chaque jour ; non seulement un certain nombre de nos collègues appartiennent, comme moi-même, aux Chambres syndicales qui se sont groupées sous votre pavillon, mais quelques-uns d'entre eux comptent précisément parmi ceux de vos collaborateurs les plus assidus et les plus actifs.

Vous vous rappelez, Messieurs, le mot du maréchal Soult : « A la guerre, ce sont toujours les mêmes qui se font tuer ! ». Eh bien, Messieurs, encore que nos destinées se présentent, Dieu merci, sous un aspect moins tragique, on peut dire cependant que, dans nos guerres pacifiques, ce sont toujours les mêmes qui se tiennent au premier rang, et qui sont les premiers à monter à l'assaut des préjugés et de la routine. Les collègues auxquels je faisais allusion tout à l'heure sont précisément ceux-là : ce sont eux qui établissent entre le Comité central et notre compagnie ces relations si fréquentes et si intimes, cet incessant échange d'idées, cette communauté de vues sur tant de points essntiels, que je suis si heureux de constater et dont je me réjouis avec vous.

Messieurs, votre honorable Président, M. Expert-Bezançon, et, après lui, M. le Conseiller d'Etat Nicolas et M. le Commissaire général Picard ont bien voulu prononcer de flatteuses paroles à l'adresse du Président du Tribunal de Commerce et du Président de la Chambre de Commerce. Puisque mon éminent ami, M. Dervillé, a bien voulu m'en laisser le plaisir, je suis heureux d'adresser à ces orateurs l'expression de toute notre gratitude.

Les paroles que je viens de rappeler et l'accueil que vous avez bien voulu y faire, Messieurs, sont pour M. Dervillé et pour moi de précieux encouragements au début de la longue et difficile mission que nous avons accepté de remplir. (*Applaudissements.*)

A TRAVERS
LES EXPOSITIONS

En raison de la transformation du pavillon de la Ville, aux Champs-Elysées, en musée municipal, l'exposition florale qui s'y tenait chaque printemps ne pourra pas y avoir lieu cette année.

La Société d'Horticulture, d'accord avec le Ministre de l'Agriculture, se propose d'installer cette exhibition sur la terrasse des Tuileries, à l'angle de la place de la Concorde et de la rue de Rivoli.

***

L'Exposition de Lyon qui va s'ouvrir dans quelques jours présentera un grand intérêt au point de vue économique. On sait que Lyon est une des villes les plus charitables du globe ; c'est aussi

l'une des plus réputées pour ses fondations philanthropiques et pour ses Associations de prévoyance. La variété en est très grande; l'initiative privée s'y est manifestée avec un zèle inconnu dans la plupart des autres grandes villes. Une exposition d'économie sociale s'imposait à une population si curieuse de tout ce qui intéresse le sort des travailleurs. Un pavillon spécial lui a été affecté. Il renfermera en tableaux graphiques très expressifs l'histoire de la mutualité, de la coopération, de l'épargne dans la seconde ville de France.

L'hospitalité y sera donnée en même temps à tous les documents du même genre provenant de la France entière. L'admirable exposition du gouvernement français à Chicago y figurera, à la grande satisfaction de ceux de nos concitoyens qui n'ont pas traversé l'Atlantique en 1893.

L'empressement des exposants de cette section a été tel qu'il ne reste plus un mètre de surface murale à accorder aux retardataires; mais aucune limite n'est fixée à l'envoi des documents, brochures, comptes rendus de toutes sortes qui entrent dans le cadre des études sociales.

La section se chargera même de la distribution des opuscules de propagande qui lui seront adressés par les Associations ayant pour but l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Les envois doivent être faits au président de la section d'économie sociale, à l'Hôtel de Ville de Lyon, avant le 15 mai.

Un jury composé des maîtres de la science se réunira dans le courant de l'été pour classer et récompenser ces exposants d'un genre si intéressant et dont la modestie fait souvent le principal embarras de ceux qui ont à les juger.

En un mot, l'exposition lyonnaise d'économie sociale promet d'être une brillante étape entre celle dont les visiteurs de l'esplanade des Invalides en 1889 ont gardé un si vif souvenir, et celle que M. Léon Say et ses amis préparent déjà pour 1900.

L'idée d'un musée permanent d'économie sociale regagne du terrain. Il est de nouveau question de l'installer au Conservatoire des Arts et Métiers. Les matériaux intéressants qui reviendront dans quelques mois de Chicago et de Lyon en formeront probablement le noyau.

*
* *

Le laboratoire municipal et le laboratoire de toxicologie vont tous deux prendre part à l'Exposition de Lyon. Il ont envoyé un certain nombre d'appareils chimiques nouveaux, parmi lesquels se trouvent un appareil photographique pour la micrographie, des documents statistiques, des méthodes d'analyse chimique, des albums représentant des appareils spéciaux et essentiels aux deux laboratoires. A cet envoi ont été jointes des photographies (vues intérieures et extérieures) des baraques servant à l'examen des explosifs et qui, au nombre de quatre, sont, comme nous l'avons déjà dit, établies dans le périmètre des fortifications. Ces baraques sont faites en bois très léger; à l'entrée se trouve une guérite occupée nuit et jour par un gardien de la paix. Dans le milieu de ces constructions a été percé un puits où est installée une presse hydraulique très puissante qui sert à écraser les engins.

*
* *

On nous écrit de Marseille :

MM. Ulysse Pila, vice-président de la chambre de commerce de Lyon, et Lamy, administrateur délégué du Comité supérieur de l'Exposition lyonnaise, ont fait, le mercredi 11 avril, une conférence sur cette Exposition.

Ils ont témoigné leurs regrets que Marseille n'y ait pas pris une part plus importante et ils ont fait appel à la bonne volonté des grands négociants pour organiser une Exposition spéciale du commerce africain dans la section des colonies, qui sera très attrayante.

M. Lamy a donné des détails complets sur l'état actuel des travaux, et M. Ulysse Pila a indiqué que Marseille aurait le temps de faire avant la grande Exposition de 1900 une réédition augmentée de l'Exposition coloniale dont Lyon vient de prendre l'initiative et qui serait si bien à sa place dans le premier port de France en rapports fréquents avec toutes les colonies.

*
* *

M. Bertillon, chef du service anthropométrique, envoie un grand nombre de photographies à l'Exposition de Lyon. Parmi elles se trouvent celles du préfet de police et de l'inspecteur Jaume. Un mannequin, pour la fabrication duquel un employé du service de M. Bertillon a dû poser, figurera à l'Exposition et permettra de se rendre compte des différentes opérations qui constituent le système de mensuration inventé par M. Bertillon.

*
* *

Nos lecteurs sont au courant du dissentiment qui s'est élevé entre la Société des artistes français et la Société nationale des Beaux-Arts à propos de l'Exposition d'Anvers.

Il a été impossible jusqu'ici aux Comités des deux Sociétés de s'entendre sur la part qui devrait être faite à l'une et à l'autre dans la constitution du jury des récompenses.

Nous croyons savoir qu'une proposition vient d'être faite, qui concilierait tous les intérêts. De même qu'à Chicago et à Vienne, l'Exposition française serait mise hors concours. La question des récompenses étant ainsi écartée, il n'y aurait pas de jury à constituer, et le désaccord prendrait fin de lui-même, les deux Sociétés se constituant chacune en jury d'admission.

Cette solution est à tous égards souhaitable. Son adoption permettrait à l'art français d'être représenté une fois de plus à l'étranger sans entamer l'amour-propre d'aucune des deux Sociétés. Il y a lieu d'espérer qu'on ne la rejettera pas.

*
* *

Echo de Monaco :

Le palais des Beaux-Arts de Monte-Carlo vient de fermer ses portes. Le succès de cette Exposition a été complet. Depuis le commencement de la saison, elle n'avait cessé d'attirer les étrangers par la valeur des œuvres d'art qu'elle renfermait et le goût exquis avec lequel ses salles étaient décorées.

Rappelons que l'Exposition des Beaux-Arts de Monaco a mis très en vue, cet hiver, le nom de M. de Dramard, et qu'à l'occasion de ce brillant succès il a été décoré de la rosette de Saint-Charles.

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRET

Nommant les membres de la Commission préparatoire de l'Exposition universelle de 1900.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,

Vu le décret du 13 juillet 1892, relatif à l'Exposition Universelle de 1900.

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Une Commission préparatoire est instituée près le département du commerce et de l'industrie, sous la présidence du Ministre, à l'effet d'étudier les moyens propres à réaliser le projet de l'Exposition Universelle de 1900.

ART. 2. — Sont nommés membres de la Commission instituée par l'article précédent :

MM.

Picard, président de section au Conseil d'État, vice-président.

Tirard, sénateur, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Lockroy, député, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Pierre Legrand, député, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie.

A. Proust, député, ancien Ministre des Beaux-Arts, ancien Commissaire spécial des expositions des beaux-arts à l'Exposition Universelle de 1889, Commissaire spécial des beaux-arts à l'Exposition de Chicago.

Boulanger, sénateur, président du conseil d'administration de la Compagnie générale des omnibus de Paris.

Hébrard, sénateur, président du syndicat de la presse parisienne.

Magnin, sénateur, gouverneur de la Banque de France.

G. Berger, député, ancien directeur général de l'exploitation de l'Exposition Universelle de 1889.

Christophle, député, gouverneur du Crédit foncier de France.

Germain, député, président du Conseil d'administration du Crédit Lyonnais.

C. Krantz, député, Commissaire général du Gouvernement à l'Exposition de Chicago.

Prevet, député, ancien Commissaire général de la section française à l'Exposition de Barcelone.

Schneider, député, directeur de la Société des houillères, forges, aciéries et ateliers de construction du Creusot.

Le préfet de la Seine.

Le préfet de police.

Le président du Conseil général de la Seine.

Le président du Conseil municipal de Paris.

Le président de la Chambre de commerce de Paris.

Le président du Tribunal de commerce de la Seine.

Le directeur de l'enseignement Industriel et Commercial et des expositions au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le directeur des beaux-arts.

Le directeur des affaires commerciales et consulaires au Ministère des Affaires Étrangères.

Le directeur général de la comptabilité publique au Ministère des Finances.

Le directeur des routes, de la navigation et des mines au Ministère des Travaux Publics.

Le directeur de l'agriculture au Ministère de l'Agriculture.

Le chef du cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Bechmann, ingénieur en chef, chargé du service technique de l'assainissement de la ville de Paris.

Bixio, président du Conseil d'administration de la Compagnie générale des petites voitures à Paris.

Bouvard, inspecteur général du service d'architecture de la ville de Paris.

Dubuisson (René), architecte de la section française à l'Exposition de Chicago.

Dutert, architecte des bâtiments du Champ de Mars.

Duval, directeur de la Compagnie de Fives-Lille.

Formigé, architecte du service des promenades et plantations de la ville de Paris.

Gibault, ingénieur-constructeur à Paris.

Grison, directeur général des finances de l'Exposition Universelle de 1889, chargé des services financiers de la section française à l'Exposition de Chicago.

Herscher, ingénieur-constructeur à Paris.

Huet, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur administratif des travaux de la ville de Paris.

Humblot, inspecteur général chargé du service technique des eaux et dérivations de la ville de Paris.

Marin, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Martin, (Félix), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Muzet, conseiller municipal, président du Comité des fêtes de l'industrie et du commerce parisiens.

De Tavernier, ingénieur en chef, chargé du service technique des promenades de la ville de Paris.

Weisgerber, ingénieur en chef du contrôle de la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

Paris, le 5 novembre 1892.

JULES ROCHE.

(A suivre)

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 3. *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Mai 1894.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12. — rue Cambon. — 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements . Un an . 8 francs
Étranger . . . . — 10 —

NOTRE ENQUÊTE

SUR

l'Exposition Universelle de 1900

—

CHEZ M. GEORGES BERGER

Nous poursuivons avec impartialité notre enquête sur l'Exposition Universelle de 1900 et nous nous adressons aujourd'hui à un homme dont la compétence en matière d'Exposition est indiscutable et universellement reconnue, à M. Georges Berger, député de Paris, l'éminent Directeur Général de l'Exposition de 1889, qui fut, on le sait, le collègue et l'ami de M. Alphand.

Il nous paraît, en effet, utile et surtout profitable pour ceux qui ont la mission difficile de préparer la grande manifestation artistique, commerciale et industrielle de cette fin de siècle, de connaître les vues, les idées de ceux qui ont pris une part active à toutes les Expositions antérieures. M. Georges Berger est un de ces hommes; il était donc de notre devoir d'aller l'interroger, et c'est avec la meilleure grâce du monde qu'il a bien voulu nous faire les importantes déclarations que voici :

H. G.

Vous savez quelles étaient mes anciennes idées ; dès 1889, j'avais demandé que l'Exposition Universelle de 1900 fût installée autant que possible dans un site nouveau, à proximité de Paris et qu'elle pût donner l'occasion de réaliser enfin les grandes voies de communications, telles que le Métropolitain, dont l'exploitation aurait coïncidé avec l'ouverture de l'Exposition.

M. Alphand partageait cette manière de voir; il était pour Courbevoie ; moi, j'étais pour Bagatelle.

J'ai renouvelé, en vue de l'Exposition de 1900, ma proposition de Bagatelle; mais, je l'ai vite abandonnée, lorsque j'ai vu qu'il serait possible de substituer à cet emplacement, celui du champ de courses d'Auteuil qui est une partie tout à fait isolée du bois de Boulogne. On n'a pas besoin de l'aborder ni de le traverser pour se rendre sur ce point, et pour y établir le mouvement du transport des matériaux de constructions et des marchandises. Il n'y avait pas un arbre à couper, sauf dans la partie accessoire des pépinières de la Ville de Paris qui aurait été annexée du côté du Parc-aux-Princes.

Nous avons là 120 ou 150 hectares, dans un site idéal, mis en communication rapide avec Paris par les trains incessants de la Ceinture, par ceux de la rive droite et par ceux de la ligne qui va être ouverte de Boulogne à Passy.

Mon idée était ardemment soutenue par le Préfet de la Seine et par M. Alfred Picard, Président de la Commission provisoire. Une dépense préliminaire et secondaire de trois ou quatre millions aurait suffi pour transférer l'installation des courses d'Auteuil à Bagatelle et la ramener en 1901, de Bagatelle au Parc-aux-Princes. La voie fluviale était également utilisable pour aller au champ de courses d'Auteuil, attendu que les pontons de la route de Versailles sont à 800 mètres de la piste d'Auteuil et que rien n'eût été plus facile que de créer une branche artificielle de la Seine, en introduisant son eau dans le fossé des fortifications depuis le Point-du-Jour jusqu'au champ de courses.

Le Conseil municipal de Paris en a jugé autrement. On a choisi de nouveau le Champ de Mars, le quai d'Orsay et l'Esplanade des Invalides et l'on a songé à s'étendre, en couvrant une partie de la Seine et en absorbant une portion notable du quartier des Champs-Elysées, à droite de l'avenue, depuis l'avenue d'Antin ou le Jardin de Paris, jusqu'à la place de la Concorde.

Ici, je dis qu'il ne faut pas déborder sur la rive droite et toucher une partie quelconque de cette admirable promenade des Champs-Elysées qui est une des plus belles parures de la Capitale et qu'il serait coupable à tous les points de vue d'aliéner en un point quelconque, pendant la longue durée des travaux de l'Exposition, de la durée de celle-ci, et de sa démolition. Les Parisiens ne le supporteraient pas, et l'on verrait naître une campagne semblable à celle qu'a provoquée l'idée d'une gare permanente sur l'Esplanade des Invalides.

En temps d'Exposition, Paris, avec ses beautés monumentales, avec ses plaisirs et sa bonne humeur, attire autant les visiteurs par lui-même, que la solennité elle-même, dont il est le théâtre. Et puis, le quartier des Champs-Elysées pendant la belle saison a déjà des attractions qui sont funestes à la vie commerciale, aux industries alimentaires et aux établissements de plaisir des autres quartiers. Il faut ménager les affaires et se soucier des intérêts de la grande ville qui consent à sortir de ses habitudes pour donner l'hospitalité à l'Exposition. Il est bien certain que les établissements publics et d'agrément de l'intérieur de l'Exposition chercheraient à se localiser dans la partie de celle-ci, la plus voisine des Champs-Elysées, et vous voyez les conséquences pour le commerce de Paris, qui par ce fait souffrirait plus en temps d'Exposition, qu'en temps ordinaire, quand le contraire est souhaitable.

Je suppose que je me résolve à admettre le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides pour la quatrième fois. N'ai-je pas raison de mettre pour condition qu'on débarrasse certains terrains de tous les restes de l'Exposition de 1889, y compris la Galerie des Machines et la Tour Eiffel *dont les effets sont usés ?*

Si l'on veut que la nouvelle Exposition soit digne de ses devancières, de la France et de Paris, il faut qu'elle s'épanouisse dans un cadre nouveau ; il faut qu'elle témoigne que l'ingéniosité française dans la nouveauté, dans le grandiose et dans le pittoresque architectural est inépuisable. Une Exposition comme celle qu'on conçoit doit avoir pour premier effet de donner la plus grande quantité de travail possible et qu'on puisse sagement organiser, à tous les arts et métiers, et à la classe ouvrière de la France.

Ce n'est pas en accommodant des restes, et en ne remuant pas d'une façon tout à fait inédite et extraordinaire les idées, les choses et les matériaux qu'on obtiendra ce résultat, résultat que notre esprit démocratique commande avant tout.

Ce n'est pas en faisant autrement, qu'on inspirera la confiance non seulement aux exposants avec lesquels je suis en relation sur tous les points du pays, et aux souscripteurs du capital de garantie desquels je voudrais qu'on obtînt une souscription de 50, de 60, de 80 millions s'il le faut, par une émission de tickets comme celle que j'avais imaginée dès 1887, et qui a été si heureusement appliquée en 1889.

Je suis d'avis qu'on s'occupe immédiatement du Métropolitain, tel que je l'ai à différentes reprises expliqué au public, et qu'il a été convenu d'ailleurs par la Commission provisoire de l'Exposition. Je demande qu'on se borne à ces travaux préliminaires auxquels personne ne fera d'opposition, et que je désire voir rapidement commencer ; à condition toutefois qu'ils soient conduits de façon à ne pas troubler à l'excès la circulation parisienne et les habitudes de ceux qui fréquentent la Capitale. Paris monumental doit être absolument respecté dans ses édifices et dans ses perspectives.

Quant à la mise au concours immédiate des constructions mêmes de l'Exposition, il faut attendre que l'opinion publique ait formulé sa pensée et que le Parlement ait été préalablement saisi. Autrement on ferait un mauvais départ, et toute faute de la première heure est irréparable.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je souhaite personnellement le plus grand succès à l'Exposition Universelle de 1900 et que tout mon concours y est d'ores et déjà complètement acquis.

Le nouveau Secrétaire Général
DE
L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Par arrêté, en date du 23 avril 1894, M. Marcel (Henri-Camille), Maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé Secrétaire Général de l'Exposition Universelle de 1900, en remplacement de M. Fournel, qui a été appelé à d'autres fonctions.

M. Marcel, Henri-Camille, est né à Paris le 25 novembre 1854.

Reçu auditeur au Conseil d'Etat, au concours de 1878, il a fait ses débuts dans l'administration active, comme secrétaire de la Direction des Cultes, sous MM. Laferrière et Flourens, en 1879-80.

Placé à la tête du cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat à l'intérieur, en 1880-1881, il a été tour à tour chef du cabinet de M. Raynal, aux Travaux Publics, dans le Ministère Gambetta ; de M. Fallieres, à l'intérieur, dans le cabinet Duclerc; de M. Challemel-Lacour, Ministre des Affaires Etrangères, en 1883 ; enfin de M. Jules Ferry, Président du Conseil, jusqu'au 5 avril 1885.

M. Marcel est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1882, et Maître des requêtes au Conseil d'Etat, depuis 1885.

D'autre part, le nouveau Secrétaire Général de l'Exposition Universelle qui a tenu successivement et avec talent, sous divers pseudonymes, l'emploi de critique d'art au *National*, à la *Gironde* et à la *République Française*, est, depuis 1891, membre de la commission des travaux d'art au Ministère des Beaux-Arts, où il a également rempli, d'une façon remarquable, les fonctions de rapporteur pour la partie musicale, dans la commission de réforme du Conservatoire, instituée par M. Bourgeois, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Il consacre ses loisirs d'administrateur à la formation d'une importante collection de tableaux modernes.

H. G.

Échos et Nouvelles

Nous croyons savoir qu'un nouveau projet de règlement est en préparation au ministère du Commerce. Le projet délimite exactement la participation et les fonctions des diverses personnes qui feront partie des services et Commissions de l'Exposition. Ce nouveau règlement va paraître incessamment.

***

Le Ministre du Commerce se préoccupe de convoquer à très brève échéance la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900.

***

La Commission supérieure aura, dès sa première séance, à examiner les divers projets qui lui seront soumis. Les conditions du concours y seront arrêtées. La Commission invitera ensuite le Secrétaire général à lui soumettre, dans le plus bref délai possible, les divers règlements intéressant les services de l'administration de l'Exposition.

***

Nous pouvons également annoncer que d'ici peu de jours un bureau dit de l'Exposition Universelle de 1900 (Secrétariat) sera institué pour répondre aux nombreuses correspondances que le public adresse déjà au secrétariat général de l'Exposition.

***

Le Président de la République a reçu, hier matin, M. Marcel, maître des requêtes au Conseil d'Etat, le nouveau Secrétaire général de l'Exposition Universelle de 1900.

***

Le banquet de la Chambre syndicale des tissus a eu lieu le samedi 14 avril, sous la présidence de M. Dehesdin. Au dessert, M. Dehesdin a remercié M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, d'avoir accepté l'invitation de la Chambre syndicale; et a fait l'éloge de ses collaborateurs, MM. Delaunay-Belleville et Dervillé. Il a ensuite émis le vœu que la France revienne à des doctrines plus libérales en matière de douanes. M. Picard, dans sa réponse, a montré toute l'importance de l'industrie française des tissus qui emploie, a-t-il dit, le cinquième de la force motrice totale de la France; il a terminé son improvisation, qui a été vivement applaudie, en conviant les membres de la Chambre syndicale des tissus à l'Exposition de 1900.

***

D'après le journal *Le Temps*, la journée de dimanche a été superbe pour l'Exposition de Lyon. On a enregistré plus de 70,000 entrées.

***

La section française des Beaux-Arts à l'Exposition internationale d'Anvers sera très brillante. On sait que, grâce à la courtoise intervention de M. le comte Albert de Chastel, délégué de l'administration belge à Paris, nos deux Sociétés d'artistes exposeront, chacune pour son compte et dans un local spécial, en émules et non pas en ennemies. L'effort n'en sera que plus puissant, et de cette heureuse rivalité s'augmentera encore l'éclat de l'art français à l'étranger.

Les envois des œuvres sont faits des deux côtés.

Pour le Champ de Mars, M. G. Dubuffe vient de partir, chargé par ses collègues de l'organisation de leur exposition, en attendant l'arrivée des présidents. Il emporte avec lui quatre merveilleuses toiles de Meissonier, prêtées par le fils du maître.

Ainsi, l'illustre fondateur de la Société nationale sera encore une fois présent parmi les artistes qu'il a groupés autour de son nom.

***

L'Exposition publique des esquisses du nouveau timbre-poste, mis au concours entre les artistes français, aura lieu à l'Ecole des Beaux-arts, du 7 au 12 mai prochain.

***

Écho de Monaco.

Une bonne nouvelle qui fera certainement plaisir aux nombreux et distingués membres de la Société des Amis des Arts dont M. G. de Dramard est le président. Le comité de la Société des Artistes français vient d'accorder une entrée permanente à tous ceux qui font partie de cette association à laquelle M. de Dramard donne tous ses soins.

***

Un de nos confrères racontait dernièrement qu'une dame Durieu, ex-pensionnaire à l'Exposition Universelle de 1889 d'un concert tunisien où, sous le nom de la « belle Fathma », elle se livrait à l'exercice fameux de la danse du ventre, se trouvait chez le commissaire de police de Joinville-le-Pont, lorsque, prise de vives douleurs, elle donna, dans le cabinet du magistrat, le jour à trois bébés parfaitement constitués.

Cette dame Durieu, suivant notre confrère, venait chez le commissaire de police demander la grâce de son caniche, nommé Bob, qui, au dire de quelques voisins, était soupçonné d'avoir été mordu par un chien enragé.

Or, cet intéressant événement n'a pas l'importance qu'on lui attribue. Le cabinet du commissaire de police de Joinville-le-Pont a, il est vrai, été le théâtre d'un récent accouchement ; et il s'agit bien, en effet, d'une certaine « belle Fathma », qui a donné naissance non à trois, mais à huit rejetons parfaitement constitués. Seulement cette « belle Fathma » est la propre chienne de l'honorable magistrat, et tout le reste de l'histoire est complètement imaginé. Ajoutons toutefois que la mère et les petits se portent à merveille.

INAUGURATION
DE
L'EXPOSITION DE LYON

L'inauguration solennelle de l'Exposition Universelle de Lyon a eu lieu dimanche dernier, 29 avril, à 2 heures, en présence de MM. Casimir-Perier, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, Dupuy, Président de la Chambre des députés, Marty, Ministre du Commerce et Burdeau, Ministre des Finances, député de Lyon.

Cette journée de fête a malheureusement été troublée par un temps détestable. La pluie tombait depuis la matinée. Vers 2 heures, cependant, une légère éclaircie s'est produite lorsque le cortège s'est formé, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour se rendre au Parc de la Tête d'Or.

M. Dupuy, Président de la Chambre, avait pris place dans la première voiture avec M. Casimir-Perier, le général Voisin et le préfet du Rhône ; MM. Burdeau, Marty et le maire de Lyon sont dans la seconde.

La foule est nombreuse ; elle salue les Ministres aux cris de : « Vive la République ».

L'inauguration officielle a lieu dans le palais des Arts-Libéraux, cet immense bâtiment qui doit servir de lieu d'Exposition à tous les objets, œuvres d'art et autres ayant un caractère religieux. A l'entrée, le maire présente au Président de la Chambre et aux Ministres les membres du Comité de direction de l'Exposition, à qui M. Casimir-Perier dit :

Je suis heureux, Messieurs, maintenant que j'ai constaté vos travaux, de vous féliciter de votre œuvre. Il arrive rarement qu'une Exposition au moment de son ouverture soit aussi avancée que la vôtre, aussi, j'espère la visiter quand elle sera complètement terminée et, cette fois, ce sera accompagné de M. le Président de la République.

Tous se dirigent vers l'estrade pendant que la fanfare municipale joue la Marseillaise. M. Marty, Ministre du Commerce, occupe le fauteuil de la présidence ; il a, à sa droite, M. Dupuy et à sa gauche M. Casimir-Perier.

M. Marty prend aussitôt la parole et, au milieu d'un profond silence, prononce le discours suivant :

Messieurs,

C'est un très grand honneur pour moi que d'avoir à présider cette cérémonie d'inauguration de l'Exposition internationale et coloniale de la ville de Lyon. Ce sera certainement un des souvenirs les plus précieux et les plus flatteurs que me laissera mon passage au ministère du commerce et de l'industrie.

Dès la première heure, chacun a compris l'importance de cette Exposition qui devait avoir lieu dans la grande cité lyonnaise, la deuxième ville de France par le chiffre de sa population, la première par la grandeur de son industrie des soieries sans rivale au monde.

Dans la pensée de tous, il ne devait pas y avoir là uniquement une de ces expositions où viennent se grouper toutes les manifestations industrielles et artistiques de l'activité humaine, mais surtout une de ces expositions au caractère particulier et personnel, puisant une partie de son intérêt et de son attraction dans le spectacle qu'elle doit offrir à ses visiteurs de toutes les richesses accumulées depuis des siècles par une seule et même industrie.

Et aussi rien ne lui a manqué, ni les sympathies du public qui attend avec impatience l'ouverture de ses portes, ni le concours de votre Conseil municipal, de votre Conseil général, de votre Chambre de commerce du Parlement tout entier ni, enfin la présence du Gouvernement, tenant à honneur d'affirmer combien il s'intéresse à cette grande fabrique de soieries lyonnaise, dont on a pu dire sans exagération qu'elle est le plus beau fleuron de notre industrie nationale.

Au quinzième siècle, des proscrits italiens importaient dans votre cité l'industrie de la soie. Ils y créaient les premières fabriques. Quelques années s'étaient à peine écoulées, et nos fabriques lyonnaises n'avaient rien à envier à leurs rivales de Florence et de Gênes, tant était propice, favorable, le sol où la semence était tombée!

Aujourd'hui, et depuis longtemps déjà, après plus de quatre siècles d'une existence sillonnée d'orages et de tempêtes, notre industrie lyonnaise reste encore la première du monde, avec ses 400 millions de production

annuelle, qui représentent plus du quart de la production totale des soieries dans le monde entier.

A quoi donc a pu tenir tant de force et de vitalité? A deux causes :

La première, c'est qu'elle a su se plier avec une souplesse merveilleuse à toutes les exigences de la mode et du goût; c'est qu'elle a su faire face aux besoins du bon marché, sans rien sacrifier de ce qui a toujours constitué son caractère dominant, le coté artistique;

La seconde, c'est qu'elle a eu à son service cette admirable légion de dessinateurs, de tisseurs, de canuts, vivant de la vie de la famille, chez lesquels on est sur de trouver toujours, en même temps qu'une habileté professionnelle incomparable, ce je ne sais quoi qui fait l'artiste.

Ce sont eux qui doivent être l'objet de vos préoccupations constantes, messieurs. C'est à l'amélioration de leur existence, de leur avenir, de leur vieillesse, qu'il vous faut toujours songer, car ils sont la force et la vie de votre grande industrie.

Messieurs, vous n'auriez que vos soieries à nous montrer, qu'il y aurait là de quoi satisfaire la curiosité la plus exigeante. Mais là ne se bornent pas vos richesses. Votre cité compte encore bien d'autres industries, moins anciennes sans doute, mais presque aussi florissantes; je veux parler de votre métallurgie, de vos produits chimiques, de votre bijouterie.

Au dehors, et pour ainsi dire dans la sphère de votre action, viennent se grouper, comme dans une sorte de banlieue, les manufactures de Tarare, de Saint-Etienne, de l'Isère, des Forges et chantiers de la Loire, du Creusot. En telle sorte qu'on peut dire qu'il y a la encore des produits qui sont les vôtres et qui vous permettent, presque avec vos seules ressources, de constituer une Exposition complète.

Tout cela doit former un ensemble des plus intéressants, que chacun s'empressera de visiter. Nos industriels, nos artisans, nos ouvriers viendront puiser à ce spectacle d'utiles enseignements. C'est en voyant beaucoup que l'esprit d'invention se développe, que les perfectionnements dans les procédés se réalisent. La légende ne dit-elle pas que l'un de vos plus illustres compatriotes, Jacquard, eut l'idée d'un des perfectionnements les plus cherchés de son admirable métier en voyant au Conservatoire des arts et métiers de Paris une machine de Vaucanson!

Messieurs, à tous ces points de vue votre Exposition promet non seulement d'être grande et belle, mais aussi d'être utile à tous. En meme temps qu'elle est de nature à développer les affaires commerciales, elle doit aussi faire honneur à un grand pays comme le notre. C'est cette conviction qui nous a amenés parmi vous, et qui nous fait désirer ardemment le succes d'une Exposition qui intéresse à la fois la grandeur de notre industrie nationale et de la République.

Après M. Marty dont le discours qu'on vient de lire soulève à différentes reprises d'unanimes applaudissements, M. Gailleton, maire de Lyon, prend la parole. Il fait l'historique de l'Exposition et remercie ceux qui en ont assuré le succès.

Ce succès, dit-il, est l'œuvre d'une armée de travailleurs; puis s'adressant plus particulièrement à M. Claret, le sympathique concessionnaire de l'Exposition, il ajoute :

Il en est un, parmi eux, qui vaut une légion et se met résolument à l'œuvre, j'ai nommé le concessionnaire général, M. Claret. Les palais, les constructions merveilleuses édifiées sur les deux rives du lac attesteront sa prodigieuse activité.

M. Claret a eu dans le succès de l'Exposition la foi qui seule, permet les grandes entreprises; il a mis à son service sa fortune et, mieux encore, sa puissance extraordinaire de travail qui fut l'honneur de sa carrière.

Je suis heureux d'associer à ces remerciements les collaborateurs de M. Claret; son fils, directeur général de l'Exposition; MM. Patiaud et Lagarde, qui ont édifié la vaste coupole, véritable chef-d'œuvre de l'industrie du fer, dont la gigantesque ossature est une merveille de résistance et de légèreté, et marquera une étape dans les annales du génie civil; les architectes Perrin, Boullières et Tesayre, qui ont édifié les palais coloniaux; les entrepreneurs, les contremaîtres Meunier, Balme, célebre déjà par le montage de la Galerie des machines; MM. Cabestan, Brizon, Haour, Rollandez, Lessellier, Traverse, Dumora, Taton, etc.; les électriciens dont vous admirerez les travaux, MM. Lombard-Gerin, Averly, Clémençon; les horticulteurs comme M. Jacquier, dont vous avez déjà traversé les jardins d'un art si français, et cette foule anonyme de travailleurs dont le labeur a créé ces merveilles; ces ouvriers qui se sont enthousiasmés pour l'œuvre à laquelle ils collaboraient et que l'amour de la patrie locale, l'orgueil de la cité ont soutenus jusqu'à la fin, dans une tâche âpre et rude, et qui, dans les derniers jours surtout, semblait excéder les forces humaines.

La cérémonie d'inauguration se termine là, et la séance est levée.

Il nous est alors permis de parcourir les diverses parties de l'Exposition, et, hâtons-nous de le dire, la première impression, malgré la pluie, est que l'Exposition sera un grand succès.

L'aspect de l'Exposition, à l'entrée, est véritablement merveilleux et, à coup sûr, unique. Lorsqu'on a suivi les quais monumentaux du Rhône, en vue des hautes collines de la Croix-Rousse, couverte de maisons et de verdure, on débouche tout à coup à l'entrée du Parc de la Tête-d'Or, gardée par le monument élevé aux Lyonnais qui ont pris part à la défense nationale, et l'œil s'arrête devant une des plus belles perspectives de promenade publique que présentent nos villes. A l'entrée même, au bas d'une plaine encadrée de grands arbres, s'étale la vaste nappe d'un beau lac d'eau bleue, semée d'îles. Non une lagune, longue et étroite, comme les lacs du bois de Boulogne, mais un véritable lac alimenté par les eaux pures du Rhône, long de 1,000 mètres, large de 300, entouré d'un *arboretenus* des essences les plus ornementales. C'est autour de cette nappe merveilleuse que l'Exposition déroule son cadre fantaisiste, ses chalets, ses *bars* trop nombreux, ses palais exotiques, ses villages nègres, etc.

Certes, c'est moins grandiose, moins vaste que l'Exposition de 1889, avec ses immenses annexes, mais ce que le spectacle perd en étendue, il le gagne en élégance. Ces palais bariolés de couleurs vives, ces minarets, ces temples annamites se mirent dans le flot clair de la belle nappe d'eau et, se détachant sur le fond sombre des arbres résineux, produisent une impression charmante. Encore ne voyons-nous ces décorations féeriques que dans les encombrements d'un chantier. L'Exposition est loin d'être achevée; en effet, bien des exposants sont en retard, et l'ouverture de l'Exposition coloniale aura lieu seulement dans un mois.

C'est de ce côté, entre le lac et le Rhône, que se porteront les curieux; cependant, la grande partie de l'Exposition sera du côté opposé, entre le lac et la gare du chemin de fer de Genève. Là, se dresse l'immense coupole couvrant 5,000 mètres carrés de surface, servant de bâtiment principal. Vu de la Croix-Rousse ou de Fourvières, ce palais de 242 mètres de diamètre et haut de 55 mètres, produit un imposant effet. A l'entrée, les grands arbres du parc en réduisent un peu les proportions, mais à mesure qu'on avance dans la grande avenue servant d'exposition aux architectes paysagistes, où jaillissent les eaux de fontaines et de bassins, le palais reprend son caractère de grandeur.

Le pavillon d'entrée, édifié en quelques jours, ne manquera pas de majesté, on ne peut encore en juger, car il n'est pas encore complètement achevé; il faudra bien quinze jours encore pour que tous les bâtiments soient dégagés des échafaudages; mais alors l'aspect général sera véritablement superbe, grâce au cadre de grands arbres.

L'intérieur est en proie aux mécaniciens, aux menuisiers, aux peintres et aux tapissiers. Sauf quelques expositions, rien n'est prêt, mais le bâtiment central lui-même est achevé, si les vitrines sont encore vides pour la plupart, et l'on peut juger de l'aspect heureux de l'ensemble. Des allées aboutissent à un carrefour dalle en mosaïque et au milieu duquel un pylône supporte un foyer électrique d'une grande puissance.

Une dizaine de galeries rayonnent du centre à la circonférence, présentant dans un ordre précis les diverses industries. Du haut du balcon circulaire qui règne entre les fermes, à vingt metres au-dessus du sol, on a une vue complète de la vaste salle.

Au delà du dôme central, toujours dans les arbres, sont de nombreux pavillons. Viticulture, agriculture, beaux-arts, etc., voisins des serres de la ville, placées en dehors de l'Exposition, mais qu'il ne faudra pas manquer de visiter cependant; ce sont les plus vastes du monde, la collection d'azalées, notamment, est unique. Une vaste partie du parc reste réservée aux promeneurs.

En un mot l'opinion générale et notamment celle des Ministres, est que, dans trois semaines, un mois au plus, l'Exposition de Lyon constituera la plus belle inauguration de l'art, de l'industrie et du commerce qui se sera produite en Europe depuis 1889.

Après une courte visite à l'Exposition des beaux-arts dont l'installation est complètement terminée, les Ministres regagnent leurs voitures et vont prendre quelques instants de repos, avant de se rendre au banquet de 1,200 couverts qui doit avoir lieu dans la grande salle du palais de l'Algérie.

LA SOIREE

Le coup d'œil de la salle est merveilleux :

De nombreux lustres projetant la lumière électrique faisaient valoir la décoration de pur style arabe. La table d'honneur occupait le haut de la salle dans toute sa largeur, pendant que d'autres tables étaient placées sur six rangs perpendiculairement. M. Gailleton, maire, présidait, ayant à sa droite MM. Charles Dupuy et Burdeau, à sa gauche MM. Casimir-Perier et Marty.

C'est M. Rivaud, préfet du Rhône qui a porté le premier toast, en l'honneur du Président de la République.

Le Président du Conseil promet de reporter à M. Carnot les sentiments dont le préfet du Rhône s'est fait l'interprète au nom de ses administrés.

M. Charles Dupuy, Président de la Chambre, prend ensuite la parole :

J'apporte le salut cordial de la Chambre des députés à la ville de Lyon, à ses représentants qui ont été pour nous tous les plus aimables des hôtes, à sa population tout entière dont l'Exposition inaugurée en ce jour fait éclater l'initiative, la persévérance et le goût. *(Applaudissements.)*

C'est pour moi, qui suis presque votre voisin et depuis longtemps votre ami, une joie autant qu'un honneur de vous dire les sentiments de sympathie unanime que mes collègues éprouvent pour votre cité et pour vos œuvres. Ils vous en ont récemment donné la preuve en votant pour votre Exposition une contribution nationale en vertu du principe de solidarité démocratique qui a pour formule : « Aide-toi, l'Etat t'aidera » *(Applaudissements).* Vous êtes, entre tous, dignes des avantages de la solidarité, vous qui savez et qui pouvez compter sur vous-mêmes. Votre activité est en effet infatigable et en quelque sorte universelle. Le génie lyonnais, grand dans l'industrie et le commerce, ne néglige aucune des branches de la production humaine. Il a le goût du beau, le culte de l'art, l'amour des sciences, le sentiment des lettres.

A côté de vos écoles professionnelles où se forment des artisans en qui l'artiste se devine, vous voyez avec fierté grandir ces corps scientifiques qui composent votre Université et qui donnent non seulement à la région lyonnaise, mais à la Patrie, à la France nouvelle, quelque chose de ce lustre que les antiques écoles du Lyon d'autrefois donnaient à la vieille Gaule. *(Applaudissements répétés.)*

Ce qui frappe vivement quand on vous connait, c'est de voir comment vivent et se développent chez vous, également assurées de votre sollicitude et de vos sacrifices, les œuvres de la main ou du métier, celles de l'esprit et aussi celles de la charité et du cœur. Par cette union intime, par cette fraternité dans vos âmes. et dans vos œuvres de l'idéal et du réel, vous montrez avec une évidence réconfortante et salutaire ce que peuvent être les grandes cités d'une démocratie a laquelle certains critiques prévenus dénient le pouvoir et presque le droit de s'élever au-dessus des préoccupations matérielles.

Le monde entier, convié à vos fêtes, vous retrouvera chez vous tels qu'il vous a vus déjà dans la personne de vos voyageurs, de vos artistes, de vos négociants, sur tous les marchés du globe, sur toutes les routes de la civilisation, à la fois entreprenants et sages, actifs et loyaux, avec je ne sais quel mélange heureux de souplesse et de vigueur, de force et de grâce, qui vous fait dans le concert national une si particulière et si attachante physionomie. *(Vifs applaudissements.)*

Je lève mon verre en l'honneur de la ville de Lyon. Je bois à ses élus, à son maire, le docteur Gailleton, maître ès sciences médicales et es arts administratifs; je bois a son industrie, aux créations de son cœur, d'où sont sorties des institutions hospitalières sans rivales, aux productions de son art, à son Université,

(Applaudissements) ; je bois à son peuple tout entier, à ses femmes vaillantes et douces; à ses travailleurs, de tout rang et de toute condition qui, par leur invincible attachement à la République, par leur amour du progrès, par leur solide sagesse sont pour la démocratie française une parure et un exemple *(Nouveaux applaudissements)*, je bois enfin à l'Exposition Internationale et Coloniale, si brillamment ouverte en ce jour et dont le succès sera pour la cité lyonnaise un titre sans égal à l'admiration du monde et à la reconnaissance de la Patrie ! *(Salves d'applaudissements.)*

M. Champoudry, président du Conseil municipal de Paris, se lève ensuite.

Il « affirme les sentiments de solidarité de la ville de Paris à l'égard de la ville de Lyon » et s'associe aux toasts portés par M. Dupuy.

C'est le tour de M. Gailleton, maire de Lyon. Il donne lecture de la dépêche suivante qu'il a reçue du Ministre des Travaux Publics :

J'ai le regret de vous faire connaître que mon état de santé ne me permettra pas de me rendre demain à Lyon avec le Président du Conseil et les Ministres des Finances et du Commerce.

Vous savez quels liens m'attachent à Lyon, et quels vœux ardents je forme pour son Exposition qui témoignera une fois de plus des efforts admirables de vos industries, de leurs progrès incessants et de l'esprit d'initiative et de hardiesse qui distingue les populations laborieuses de votre région.

J'aurais voulu vous dire de vive voix combien tout ce qui intéresse la ville de Lyon me touche et quel souvenir j'ai gardé de mes visites à travers les ateliers de vos vaillants ouvriers.

Je suis désolé d'être obligé de renoncer au plaisir d'assister au déjeuner et au banquet auxquels vous m'aviez si gracieusement invité au nom du Conseil municipal.

Il porte un toast en l'honneur du Président de la Chambre, des Ministres, des Sénateurs et Députés, et adresse à M. Jonnart des vœux pour son prompt rétablissement. Il fait l'éloge de la population lyonnaise « si fermement républicaine, si ardente dans sa foi démocratique, si passionnée pour la marche en avant, et pourtant si prudente et si pondérée dans ses actes. Il fait l'historique de l'Exposition, qui est le résultat de la collaboration de l'ouvrier, du savant, de l'artiste, de l'industriel, et qui prouve que « c'est par l'union, la concorde, la juste protection accordée à tous, que se réalisera le progrès, et non par la création de prétendues classes qui n'aurait d'autres résultats que la division des citoyens en factions ennemies ».

On applaudit M. Gailleton, et on applaudit davantage lorsqu'on voit le Président du Conseil, M. Casimir-Perier, se lever de sa place et choquer son verre avec celui du maire de Lyon.

M. Casimir-Perier prononce alors le discours suivant :

Messieurs et chers concitoyens,

J'ai éprouvé quelque embarras à entendre M. le maire remercier le Gouvernement des sympathies que nous venons affirmer ici, moi qui ai à remercier la ville de Lyon de tout ce qu'elle a fait depuis tant d'années pour le bon renom de la France dans le monde, pour la liberté, pour la République. *(Applaudissements.)*

Nous venons honorer la merveilleuse activité industrielle de cette grande cité, rendre hommage à l'ardeur et à la sagesse des convictions politiques de la vaillante démocratie du Rhône. Nous saluons en vous l'énergie de la volonté, le culte de la franchise et de la vérité, la passion du bien public. *(Applaudissements.)* Nous saluons en vous des citoyens dignes d'un pays libre, capables de respect pour toutes les convictions, réservant leur estime à ceux qui pensent tout haut, à ceux qui marchent tout droit et au seul mot de Patrie élevant assez haut leurs âmes pour ne plus entendre ni les querelles de partis, ni les disputes de personnes. *(Nouveaux applaudissements.)*

C'est une heureuse fortune pour un chef de gouvernement de pouvoir parler en un lieu où la loyauté sobre des déclarations est plus en honneur que les brillants artifices du langage. Je sais que je puis parler à cœur ouvert. *(Marques d'assentiment.)* Pour gouverner la démocratie, il faut lui appartenir tout entier et avoir foi en elle. Lui mentir ou la flatter, c'est lui témoigner de la défiance ou du mépris. *(Mouvement.)* Lui dire ce qui risque de lui déplaire, c'est souvent la servir. La juger capable d'entendre ce qui lui déplaît, c'est la respecter. *(Applaudissements.)* Tels sont les principes qui, en toutes circonstances, inspireront notre politique. *(Vifs applaudissements.)*

Si ces vérités sont presque banales à exprimer, il y a peut-être quelque nouveauté à les mettre en pratique.

Nous convions tous les amis de la liberté à nous y aider. S'il est légitime que les républicains se souviennent qu'ils ont été longtemps — c'est leur honneur — des hommes de lutte, marchant à la conquête des libertés publiques, plus habitués à l'opposition qu'au gouvernement, qu'ils sachent bien qu'aujourd'hui, responsables de la France, ils ont de nouveaux devoirs à remplir ; qu'ils ne voient pas dans le pouvoir un adversaire, qu'ils y cherchent et qu'ils y trouvent la volonté et l'action quotidienne au service de toutes les doctrines de la Révolution. Le Gouvernement qui est devant vous n'a qu'une ambition, c'est que la démocratie triomphante se reconnaisse en lui. *(Salve d'applaudissements.)*

La confiance parlementaire porte un homme au pouvoir pour qu'il s'y inspire des principes qu'on sait être les siens, et c'est presque une trahison qu'il cesse d'être lui-même. S'il s'attache à faire de son esprit le rendez-vous d'opinions qui se heurtent, quel sot orgueil l'autorise à penser qu'il a été jugé le plus capable d'appliquer les idées des autres ? Et ce n'est pas se faire de moins ridicules illusions que de croire le sort du pays lié à l'existence d'un cabinet et de s'imaginer que le vrai devoir pour ceux qui exercent le gouvernement est de s'y maintenir à tout prix. Ce sont là de mauvaises habitudes d'esprit. *(Bravo ! bravo !)*

Le pouvoir n'est qu'une apparence quand est compromise l'autorité de ceux qui le détiennent. La vanité peut encore y trouver des satisfactions, la conscience n'en trouve plus, et mieux vaut renoncer au pouvoir par fidélité à ses convictions que de le conserver par une désertion. *(Salves d'applaudissements.)*

Si la mission première d'un gouvernement est de maintenir l'ordre, ce serait faire injure à la France de prétendre que toute son ambition se réduit à être rassurée; ce serait bien mal répondre aux vœux et à l'attente du pays de ne rien affirmer, de ne rien entreprendre, de ne rien oser. *(Applaudissements.)* Ce serait bien mal connaître et bien mal comprendre notre époque de fermer la porte aux espérances *(Mouvement)*, et de ne pas savoir qu'on peut tout obtenir de la démocratie en parlant à son cœur en même temps qu'à sa raison. *(Applaudissements répétés.)*

De grands devoirs s'imposent à l'Etat; nous sentons très lourdes les responsabilités qui pèsent sur nos têtes. Pour défendre au dehors les intérêts et la dignité de la France, il ne suffit pas d'être ministre; il faut puiser dans la nation et obtenir de ceux qui la représentent autre chose qu'une autorité précaire, qu'une confiance marchandée. *(Très bien! très bien!)*

Puissions-nous prouver que c'est protéger le régime parlementaire et la liberté de ne pas désarmer le pouvoir, que ce n'est pas contre le gouvernement, mais avec son concours, par son initiative, que les réformes peuvent être accomplies! *(Nouvelles marques d'approbation.)*

J'entends souvent associer l'idée d'autorité et celle de réaction. Rien de plus faux. L'autorité gouvernementale n'est pas seulement la garantie de l'ordre, mais la condition du progrès. *(Bravo !)*

Nous relevons de l'opinion publique : elle nous jugera. Il n'y a pas cinq mois que le Président de la République nous a confié le gouvernement; nous avons eu l'occasion de nous expliquer souvent, nous rechercherchons toutes les occasions de nous expliquer encore; les actes ont déjà confirmé les paroles. *(Très bien!)*

Sans abuser de votre patience, je voudrais rappeler sommairement comment s'est exercée l'initiative du gouvernement au profit des idées qui nous sont à tous les plus chères : plusieurs projets militaires sont déposés par le ministre de la guerre; ils augmentent sans dépenses les forces défensives du pays; nous avons demandé aux Chambres de ne plus percevoir les taxes successorales que sur l'actif net des successions. Témoins des souffrances de l'agriculture et des efforts que font les travailleurs des champs pour lutter contre l'avilissement des produits agricoles, nous avons saisi le Parlement de deux projets : l'un dégrevant les ventes d'immeubles, l'autre organisant un système d'assurances agricoles.

La réforme de notre législation des boissons a été étudiée et présentée dans des conditions qui, nous voulons l'espérer, permettront aux Chambres de résoudre enfin une question qui intéresse la santé publique, notre richesse viticole et les consommateurs les plus dignes de sollicitude.

La simplification du Code de procédure et la réduction des frais judiciaires seront des satisfactions légitimes données à l'opinion publique.

Dans le projet de budget, le ministre des finances a introduit tant de mesures ingénieuses et sages, tant de réformes généreuses et fécondes qu'on peut dire, sans être démenti, même par ceux qui discuteront ses propositions, qu'on y trouve toute son intelligence et tout son cœur. *(Salves d'applaudissements. — Cris de : Vive Burdeau!)*

Des modifications profondes dans l'assiette des contributions directes, la suppression de l'impôt des portes et fenêtres, le relèvement, sans inquisition ni vexation, de la part contributive de ceux qui ont plus que le nécessaire, acquittent l'engagement pris par le cabinet de soulager les déshérités de la fortune en atteignant la richesse acquise. *(Nombreux signes d'assentiment.)*

Pour la première fois, la question des retraites ouvrières est abordée par le projet de budget : un grand principe est posé, c'est que l'aide de l'Etat est assurée dans une large mesure à quiconque a fait un effort persévérant pour mettre sa vieillesse à l'abri de l'indigence. *(Applaudissements.)*

La solidarité sociale se trouve ainsi affirmée au profit des travailleurs. Les sentiments qui animent les Chambres nous autorisent à compter pour cette œuvre de vraie démocratie sur leur concours mais disons bien haut que l'Etat serait impuissant à réaliser ces progrès sociaux, si l'initiative privée, si les associations libres, si les assemblée départementales et communales n'avaient pour l'y aider de généreuses audaces *(Très bien ! Très bien !)*

Pour rendre cette œuvre durable, pour la rendre féconde, il faut, et de toute nécessité, réformer nos mœurs en même temps que nos lois, il faut que les préventions tombent, que les préjugés s'effacent. Il faut enfin que les privilégiés de la vie, ceux qui jouissent du superflu, se fassent une notion plus large de leurs obligations sociales, qu'ils se résignent à assumer une part un peu plus lourde des charges publiques pour soulager ceux qui achètent le pain de la famille avec le salaire quotidien *(Signes d'assentiment.)*

Quelle erreur de croire qu'il n'y a qu'une éducation raffinée qui fasse battre le cœur ! Combien d'inimitiés ou de haines sont nées, parce que la vanité des heureux a trop souvent mesuré les distances entre les hommes ! *(Très bien ! Très bien !)*

Respecter et aimer le déshérité de la fortune qui soutient noblement le combat de la vie, c'est honorer le devoir qui n'a pas reçu de leçons et la conscience qui d'elle-même a trouvé le droit chemin.

Le spectacle que nous a donné cette vaillante population de Lyon grandira nos forces et nos espérances. *(Applaudissements répétés.)* Nous retiendrons, mon cher maire, vos sages et éloquentes paroles ; nous nous efforcerons, avec la conscience du rôle qui incombe à ceux qui, étant un gouvernement, doivent répudier les passions étroites des partis, nous nous efforcerons de rompre toutes les classifications arbitraires, de détruire toutes les coteries, de convaincre et d'apaiser *(Salves d'applaudissements.)* L'ambition suprême de celui qui aime son pays et qui est pour toujours attaché à la même cause, c'est de grouper autour du même drapeau tous les enfants de la commune patrie. *(Nouvelles salves d'applaudissements.)*

Nous savons que notre histoire nationale c'est, pendant près de dix siècles, l'effort successif de la monarchie pour réunir des provinces éparses, les sceller les unes aux autres, briser les pouvoirs locaux et créer la France. Et nous voulons que la République, fille de 1789, triomphant enfin du despotisme impérial et de la tyrannie démagogique, offre au monde le spectacle d'une unité morale si fortement constituée qu'elle ait le droit de ne rien craindre et de tout espérer.

Des applaudissements enthousiastes accueillent ces paroles. On fait une véritable ovation au Président du Conseil. Vive Casimir-Perier ! Vive la République ! ces cris partent de tous les points de la salle.

M. Gailleton se lève de table, et c'est le signal du départ. Les Ministres quittent le parc vers 11 heures, et rentrent à la Préfecture.

Le mauvais temps a empêché la fête de nuit qui devait avoir lieu sur le lac.

A une heure du matin, le Président du Conseil, les Ministres des Finances et du Commerce, ainsi que les Sénateurs et les Députés qui les accompagnaient, ont pris le train pour rentrer à Paris.

Donc, malgré la pluie persistante et une température très froide, plus de 35,000 curieux se pressaient dimanche autour du cortège officiel. Par un beau temps 100,000 personnes eussent envahi le Parc de la Tête-d'Or.

M. Claret peut être fier de son œuvre, il a reçu des marques de sympathie de tous les Ministres, de tous les fonctionnaires et les félicitations de tous ses hôtes ; chacun lui rendait pleine justice.

Le maire de Lyon, en le présentant à M. Casimir-Perier, a fait ressortir les prodiges d'activité et de travail dépensés par M. Claret et par son fils, son dévoué collaborateur, pour faire aboutir cette grande œuvre. D'autres témoignages d'approbation lui ont été promis par M. le Président du Conseil à son prochain retour à Lyon. Il lui reste à achever son travail.

Dans quelques jours, la plupart des installations seront terminées et les produits exposés.

La pluie pourra venir menacer les visiteurs, ils trouveront, dans la coupole, une véritable ville couverte où, pendant des journées entières, ils nargueront l'inclémence du temps, sans que leur curiosité soit épuisée.

LE BANQUET

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que la Chambre de Commerce de Paris devait donner un banquet annuel le 20 avril, et que plusieurs Ministres devaient y assister.

Le banquet a eu lieu en effet; M. Delaunay-Belleville, Président, avait à sa droite M. Casimir-Perier, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères et à sa gauche M. Marty, Ministre du Commerce.

De très importants discours ont été prononcés par MM. Delaunay-Belleville, Casimir-Perier, Marty, Picard, Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, Dervillé Président de la Chambre de Commerce de la Seine, A. Muzet Président du syndicat général de l'Union nationale, etc. etc.

Nous reproduisons ci-dessous les principaux passages de ces discours, ceux notamment où il a été question de l'Exposition Universelle de 1900, le défaut de place nous empêchant, à notre très grand regret, de les donner *in extenso*.

DISCOURS DE M. DELAUNAY-BELLEVILLE.

Président de la Chambre de Commerce de Paris.

. . . .

. . . .

Monsieur le Président du Conseil,

Dans un discours que vous avez prononcé récemment à la Conférence sanitaire internationale de Paris, vous avez adressé, pour la première fois, aux représentants des puissances étrangères, une invitation aux grandes assises que le Gouvernement de la République a décidé de tenir à la fin de ce siècle :

« Nous espérons, avez-vous dit aux plénipotentiaires qui vous entouraient, nous espérons vous revoir, vous et tous ceux qui partagent le souci des travaux de la paix, aux fêtes où nous convoquons le monde, en 1900, pour clore le jubilé du dix-neuvième siècle. »

Vous avez ainsi associé, Monsieur le Président, par une heureuse inspiration, l'œuvre de paix et de progrès qu'accomplissait sous vos yeux l'accord unanime des puissances civilisées, à la manifestation que la France prépare et qui sera, elle aussi, l'œuvre de la paix, du progrès et du rapprochement des peuples (*Applaudissements.*)

La Chambre de Commerce de Paris a une foi profonde dans la féconde influence de ces grandes assemblées, à l'éclat desquelles viennent concourir non seulement l'épanouissement des arts et de l'industrie, non seulement les merveilles accumulées de la science, mais aussi le progrès et l'évolution des idées qui, dans notre monde moderne, modifient sans relâche les conditions du travail humain et l'état social des peuples!

Cette foi ardente et sincère, Monsieur le Ministre du Commerce, vous savez comment notre Compagnie l'a manifestée à l'occasion de l'Exposition de Chicago, malgré des conditions défavorables au point de vue économique et malgré l'éloignement; vous savez aussi, vous qui avez été le dispensateur éclairé des marques de la reconnaissance du pays, à quel point le succès de la France a justifié nos espoirs. Eh bien, cette foi, nous la manifesterons avec plus d'ardeur encore lors de l'Exposition de 1900 dont Paris sera le merveilleux théâtre. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Commissaire général de l'Exposition de 1900.

La Chambre de Commerce se félicite de voir, à la tête de cette entreprise grandiose, un homme qui, dans les grandes Commissions où se débattent les intérêts les plus essentiels du commerce et de l'industrie, a appris à en connaître toutes les aspirations et tous les besoins; un homme dont, par une fréquentation déjà longue, elle a pu apprécier le puissant esprit et les rares facultés. (*Applaudissements.*)

Vous aurez certainement à faire appel, Monsieur le Commissaire général, aux lumières et à l'expérience des Membres de notre Compagnie; je puis vous donner l'assurance que leur concours vous est entièrement acquis (*Approbation*); je puis vous donner aussi l'assurance que, en outre de l'action individuelle de ses Membres, la Chambre de Commerce de Paris sera heureuse de vous prêter l'appui de son influence et de son autorité. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce,

Nos deux Compagnies, issues des mêmes origines, des mêmes idées et des mêmes traditions, poursuivant leurs missions respectives dans le même esprit d'indépendance et de dévouement, voient se resserrer, toujours plus étroitement, les liens de leur vieille fraternité.

Veuillez reporter à nos amis du Tribunal de Commerce l'expression des sentiments très affectueux qui animent, à leur égard, tous nos collègues (*Bravos*); veuillez leur redire aussi avec quelle vive et déférente sympathie nous sommes heureux d'accueillir ici leur cher Président (*Bravos*). Quant à moi, mon cher ami, je me félicite que les devoirs de ma charge me donnent de si fréquentes occasions de me rencontrer avec vous, me permettent de marcher avec vous la main dans la main, *consules ambo*, et me conduisent à apprécier, chaque jour davantage, le charme de votre esprit et la rare loyauté de nos relations. (*Applaudissements.*)

Vous me disiez tout à l'heure, mon cher Président, en entrant dans cette salle, combien vous étiez heureux d'y rencontrer les chefs des groupes syndicaux de la circonscription parisienne. La Chambre de Commerce de Paris, en les conviant à cette réunion, n'a pas seulement voulu donner un témoignage d'estime et de sympathie à des hommes qui, depuis de longues années, combattent avec elles le bon combat; mais elle a tenu à affirmer, devant tous ceux qui ont bien voulu accepter aujourd'hui notre hospitalité, la cordialité et la solidarité qui unissent les corps consulaires aux Chambres syndicales! (*Applaudissements.*)

Je termine en portant un toast aux groupes syndicaux de la circonscription parisienne et à leurs distingués représentants. (*Bravos et applaudissements.*)

DISCOURS DE M. MARTY.

Ministre du Commerce.

. . . .

. . . .

Vous avez parlé de l'Exposition, Monsieur le Président. Laissez-moi vous dire qu'il est ici quelqu'un qui a une autorité exceptionnelle pour vous répondre. C'est M. le Commissaire général. Quant à moi, je ne puis que vous suivre par la pensée dans cette magnifique évocation que vous venez de faire de ce qui sera en 1900. Oui, ce sera un magnifique spectacle que celui de toutes ces merveilles accumulées. Il y aura là comme le grandiose inventaire de tout un siècle qui aura fini, comme le groupement de tous les progrès industriels, scientifiques et sociaux.

Ce qui y figurera, même l'imagination la plus fertile ne saurait le constituer d'avance, car dans les six ans qui nous séparent de cette date de 1900 qui pourrait dire les découvertes ou les applications nouvelles qui se produiront?

Mais ce que l'on peut dire dès aujourd'hui, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, Monsieur le Président du Tribunal, qui représentez le Commerce et l'Industrie, c'est que dans cette Exposition vous êtes appelés à jouer un rôle considérable. Vous en serez pour ainsi dire l'âme. Sans votre concours l'œuvre entreprise ne serait qu'une œuvre stérile à laquelle il faudrait dès maintenant renoncer. Aussi ce rôle doit-il être à la fois prépondérant et indépendant. Nul ne songera à vous le contester, car chacun sait bien que vous ne poursuivez qu'un but, le succès de l'Exposition, la gloire et l'intérêt du pays. Messieurs, la France compte sur vous pour donner à cette œuvre nationale un éclat digne de sa grandeur. (*Applaudissements.*)

Messieurs, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, permettez-moi de lever mon verre en votre honneur. Vous êtes bien la représentation la plus haute, non seulement du Commerce et de l'Industrie de Paris, mais aussi du Commerce et de l'Industrie de la France entière, vous êtes de ceux avec qui l'on s'honore d'avoir des relations cordiales et je vous demande de me continuer une collaboration et des avis dont je sens chaque jour tout le prix

Je bois à l'Exposition de 1900, à M. le Commissaire général dont l'infatigable activité est un sûr garant du succès de l'œuvre entreprise, je bois enfin à la prospérité de notre Commerce et de notre Industrie. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. PICARD

Commissaire général de l'Exposition de 1900.

Messieurs,

L'année dernière à pareille époque, ayant comme aujourd'hui le très grand honneur et le très grand plaisir d'être votre hôte, j'apportais à votre cher Président, à M. Delaunay-Belleville, mon vieux camarade de l'Ecole polytechnique, mon vieil ami de trente ans, le témoignage d'une affection inaltérable, d'une admiration convaincue pour son caractère et ses talents. Nous étions alors, l'un et l'autre, loin de supposer que des liens nouveaux ne tarderaient pas à unir nos destinées et que les condisciples de la jeunesse deviendraient bientôt des collaborateurs de l'âge mûr.

Maintenant, nous voici associés pour une grande et lourde tâche, pour la préparation des assises solennelles qui doivent clore le dix-neuvième siècle et marquer l'aurore d'une ère nouvelle.

Après avoir prêté mon faible concours aux fêtes magnifiques de 1889, après avoir conté de mon mieux leur succès éclatant, je me préparais à rentrer sous la tente et, suivant la formule, à reprendre le cours de mes chères études, lorsque le Gouvernement m'a investi du Commissariat de l'Exposition Universelle de 1900. C'est une rude épreuve, c'est un rude combat à livrer contre des difficultés de tout ordre, matérielles, morales et politiques, Mais le vrai soldat ne fuit jamais la bataille. J'irai courageusement au feu, avec le sentiment profond de ce qu'exige le patriotisme dans des circonstances aussi décisives pour la grandeur et le bon renom du pays; fuyant le bruit et la réclame, écoutant les critiques, fermant l'oreille aux attaques personnelles, je donnerai modestement à l'œuvre remise entre mes mains toute mon âme et tout mon cœur.

Le premier soin du Commissaire général devait être de recruter ses collaborateurs immédiats M. le Ministre m'avait laissé la liberté en même temps que la responsabilité du choix. Désireux d'affirmer mon culte pour l'industrie et le commerce, de leur rendre un suprême hommage, j'ai sollicité sur l'heure le Président de la Chambre de Commerce de Paris et le Président du Tribunal de Commerce de la Seine; je les ai priés de vouloir bien assumer la charge de l'exploitation. Confier le sort de l'Exposition à vos premiers élus, c'était vous la confier à vous-mêmes.

Cédant à mes instances, un peu par amitié, surtout par dévouement aux intérêts de la production nationale. MM. Delaunay-Belleville et Dervillé ont consenti à mettre leur expérience, leur autorité et leur haute intelligence au service de l'Etat, à porter le fardeau qui peut-être eût pesé trop lourdement sur les épaules d'un seul homme. Bien souvent déjà, je leur ai dit ma cordiale reconnaissance; ils me permettront de la redire une fois de plus en présence des représentants les plus élevés du négoce parisien, je pourrais dire du négoce français. Leur acceptation a été pour moi une véritable joie. Tous, vous y avez applaudi; tous vous y avez vu un gage certain de succès.

Depuis la constitution des cadres supérieurs du personnel, nous ne sommes pas demeurés inactifs.

A la suite d'études approfondies, la Commission préparatoire s'est prononcée sur le choix de l'emplacement, selon le vœu unanime des intéressés. L'Exposition Universelle de 1900 ne sera pas reléguée hors de l'enceinte; elle devait rester, elle restera dans Paris, au milieu du cadre incomparable que forment nos monuments, nos promenades, nos avenues, nos boulevards, notre beau fleuve, et que jamais on ne se lassera d'admirer.

Nous réoccuperons les espaces de 1889; mais, débordant davantage sur la rive droite, nous annexerons le Cours-la-Reine et le Palais de l'Industrie, sans porter aucune atteinte aux Champs-Elysées qui sont intangibles et dont toute mutilation, si restreinte fût-elle, constituerait un sacrilège.

Cette adjonction n'aura pas seulement pour but et pour effet de fournir une superficie en rapport avec les besoins contenus dans de sages limites; elle offrira l'inappréciable avantage de placer les entrées principales de l'Exposition à la porte même du centre de la capitale; elle facilitera le déplacement des foyers d'attraction, donnera naissance à des motifs originaux de décoration, engendrera des combinaisons inédites de palais, de parcs et de jardins.

Vous pouvez, du reste, faire crédit au génie inventif de nos artistes : il sauront éviter les redites et trouver des créations dignes de la France, dignes de la date mémorable assignée à notre futur concours international.

Une question devait nous préoccuper spécialement : celle des moyens de transport. Malgré les louables efforts de la Compagnie des omnibus, ainsi que des Compagnies similaires, la situation était des plus défectueuses en 1889; elle serait intolérable en 1900, par suite de l'accroissement fatal du nombre des visiteurs Nous ne pouvons plus montrer le triste spectacle des charrettes antédiluviennes et des chevaux apocalyptiques qui, au temps de l'Exposition du centenaire, encombraient les abords du Champ de Mars et auxquels s'abandonnaient les patients prêts au dernier sacrifice. Ce qu'il faut, ce sont des voies ferrées se reliant aux gares des grandes lignes desservant les quartiers excentriques de la capitale. La Commission préparatoire en a signalé l'impérieuse nécessité par un vœu unanime et pressant.

Certes, nous n'avons nullement le projet néfaste d'américaniser Paris, de masquer ses chefs-d'œuvre d'architecture, de briser ses perspectives. Non ! notre plan très modeste et très prudent laissera intactes les beautés parisiennes que nous aimons les uns et les autres d'une piété filiale, et contribuera même à les rehausser en déchargeant certaines artères d'un excès de circulation qui les déshonore. L'accord entre le Gouvernement, la Municipalité et les Compagnies de chemins de fer s'établira, soyez-en convaincus, et recevra la sanction du Parlement, car une cause défendue par M. Jonnart, Ministre des Travaux publics. est toujours une cause gagnée par avance. Ce sera un immense bienfait pour la population, pour le pays ; ce sera aussi une page glorieuse ajoutée à l'histoire du Cabinet actuel.

La classification ancienne présentait de graves anomalies. Pour ne citer qu'un exemple au hasard, elle réunissait, dans un même groupe, l'hygiene et la guerre c'est-à-dire la vie et son adversaire le plus cruel. Le mariage n'était ni d'inclination, ni de raison. Vous m'excuserez, Messieurs, de ne point insister à cette heure sur les mesures par lesquelles nous comptons assurer des alliances mieux assorties, ne joindre que des produits ayant entre eux d'étroites affinités, suivre l'évolution industrielle.

Deux mots seulement des caractéristiques du classement nouveau.

Au lieu de séparer, comme en 1889, les machines, les procédés et les objets fabriqués, nous avons l'intention de les associer dans chaque groupe et, autant que possible, dans chaque classe. Près des livres et des journaux, on verra les machines à imprimer; près des produits agricoles, le matériel des exploitations rurales; près des métaux, le matériel des mines et de la métallurgie; près des fils et tissus, le matériel à filer et à tisser. Ces machines, ces appareils seront mis en action sous les yeux du public qui assistera aux transformations successives de la matiere première. Il y aura là une leçon de choses à la fois attrayante et instructive.

Naguère irréalisable, la juxtaposition que nous voulons réaliser sera désormais facile, grâce aux ressources merveilleuses offertes par l'électricité pour le transport et la distribution de l'énergie : la rigidité des longs arbres de couche ne nous imposera plus ses lois; quelques fils suffiront pour répartir la force dans toutes les galeries. (*Applaudissements*).

Bien que plus particulièrement affectée aux produits de l'activité humaine pendant la période 1889-1900, l'Exposition sera néanmoins centennale. Elle formera, en quelque sorte, la revue philosophique et synthétique du siècle. Les classes auront pour vestibule un petit musée où des repères choisis avec discernement jalonneront le chemin parcouru depuis l'époque mémorable à laquelle la France républicaine inaugura l'ere des Expositions.

Peut-on rêver un plus beau sujet d'étude, un moyen d'émulation plus active pour les générations appelées à nous succéder dans la carriere?

Nos fils quitteront ce spectacle avec quelque estime pour leurs aînés, avec le noble désir de faire mieux encore et d'assurer de plus vastes conquêtes à l'humanité. (*Applaudissements*.)

Certaines branches de production étaient pour ainsi dire dissimulées et perdues dans l'ancien groupement. Telle la chimie, à laquelle nous sommes cependant redevables de découvertes si étonnantes et si fécondes; tels aussi, les arts décoratifs qui jouent un rôle si considérable dans la civilisation moderne et qui valent tant de succès à la France. Nous aurons soin de les mettre en lumière et de leur rendre les honneurs dus à leurs mérites.

La classification sert de base au programme à ouvrir entre les architectes et les ingénieurs pour les dispositions générales des palais et des jardins. Ce programme est prêt; nous l'avons rédigé dans l'esprit le plus libéral, afin de laisser un libre cours à l'initiative et à l'imagination des concurrents.

Enfin, le projet de règlement est également arrêté. Les mécomptes récents éprouvés par nos nationaux à l'étranger nous ont porté à y introduire l'ensemble des règles d'où découlent les droits et les obligations des exposants. Nos hôtes ne s'engageront pas sans savoir exactement quelles charges leur incomberont et quels avantages leur seront réservés. La France demeurera fidèle à ses traditions de chevaleresque loyauté.

Dès que la Commission supérieure aura formulé son avis, le grand maître de l'Exposition, M. Marty, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, pourra saisir la Chambre d'une demande de crédit en vue du concours. Suivant toute probabilité, ce concours sera clos vers la fin de l'année. Aussitôt après, nous étudierions les projets de détail des constructions.

Que sortira-t-il de tout cela? Bien habile serait celui qui prétendrait soulever les voiles de l'avenir. Il nous est, du moins, permis d'affirmer que l'Exposition ne sera pas seulement sérieuse, qu'elle sera aussi coquette, aimable, athénienne, qu'elle reflétera le génie national, qu'une large part y appartiendra au côté artistique et attractif.

Un publiciste boulevardier qui n'a jamais connu la mélancolie et qui rêve, pour 1900, un Eden peuplé d'almées plus ou moins authentiques, exprimait naguère quelques craintes sur l'austérité des polytechniciens et, en particulier, sur celle du Commissaire général. Peut-être n'a-t-il jamais franchi la Seine: il saurait que la rive gauche a aussi ses heures de gaieté..., de gaieté fraîche, jeune et franche; il saurait encore qu'à la veille de célébrer son centenaire, l'Ecole de la Montagne-Sainte-Geneviève n'a nullement les airs d'une vieille duègne au visage morose et qu'une fée bienfaisante a déposé dans son berceau le secret de la fameuse Ninon de Lenclos. Au surplus, l'illustre Alphand qui fut, on ne saurait trop le rappeler, l'âme des fêtes de 1889, n'était-il pas un grave polytechnicien?

Messieurs, à ce point de vue comme aux autres j'ai foi dans la bonne étoile qui brille au front de la République française; j'ai confiance parce que vous êtes avec nous, et que toute l'industrie nationale vous suivra; j'espere, parce que les pays étrangers, rendant justice à notre sagesse, ne pourront rester sourds à l'appel éloquent de M. le Président du Conseil, de M. Casimir-Perier.

Le vieux coq gaulois fera entendre, une fois de plus, son chant de victoire, victoire honorable entre toutes, car ce sera celle de la paix, du travail, du progres et de la civilisation.

Je bois, Messieurs, à vos succès et à la grandeur de la République!

DISCOURS DE M. DERVILLÉ

President du Tribunal de Commerce.

Messieurs,

Dans ses instructions au général Andréossi, ambassadeur qu'il envoyait à Londres après la paix d'Amiens, Bonaparte disait : « Ne refusez jamais une invitation au banquet de la Cité; les commerçants sont les gens les plus avisés, les mieux instruits et, près d'eux, vous trouverez toujours à vous instruire. » (*Bravos.*) Les temps lui permettaient d'ajouter : « Souvenez-vous que vous représentez la nation la plus fière de la terre. »

En vérité, Messieurs, le festin qui s'achève n'est pas pour démentir le premier Consul et, n'ayant rien à vous apprendre, je m'en voudrais d'ajouter à ces discours dont je viens de recevoir le haut enseignement si je n'avais à acquitter près de vous, ce soir, une dette de cœur. Vous, Messieurs, vous éclairez les Pouvoirs publics sur les véritables intérêts du commerce et nous, justiciers de l'honneur des marchands, nous assurons la probité de leurs échanges. (*Bravos.*)

Nos deux institutions remplissent ce mandat de telle sorte que, depuis L'Hôpital et depuis Colbert, elles n'ont point vieilli, qu'elles sont revendiquées par les bourgeois de la grand'ville comme leur plus précieux privilège et qu'aujourd'hui, comme alors, vos avis et nos sentences trouvent crédit et respect. (*Applaudissements.*)

En vérité, parmi ceux dont le négoce alimenta la prospérité nationale, quels esprits d'élite notre tâche ne devait-elle pas séduire? Les tables de marbre qui narrent l'histoire de la Compagnie sur les murs de notre prétoire, révèlent tout ce qu'il y eut d'illustre dans le monde des affaires parisiennes depuis le seizième siècle et, sans remonter si loin, mes yeux y rencontrent souvent avec un légitime orgueil, — Monsieur le Présdient du Conseil, permettez-moi cette revendication à mon tour, — dans les promotions de 1811 à 1818, les noms de nos collegues, Pillet-Witt, Jacques Laffitte, Mallet, Dervillé, Renouard et le plus grand d'entre eux, Casimir-Perier. (*Applaudissements.*)

Nos sections ont été, de tous temps, votre pépinière: celui qui a passé par notre Tribunal s'est épris de dévouement pour la chose publique à n'en pouvoir se guérir et lorsque la loi, l'impitoyable loi nous le retire ou que l'âge réclame, — je ne dirai pas le repos, — mais un travail moins opiniâtre, il frappe souvent à votre porte; vous l'accueillez toujours et je retrouve ce soir, a cette table, mes compagnons d'antan, mes amis les plus distingués, les plus chers. (*Applaudissements.*)

Nos deux institutions ont un lien qui s'ajoute à ceux d'une commune origine et d'un rattachement à la même cause et je suis venu ce soir en votre maison, au nom de tous mes collègues, vous apporter la publique expression de notre affectueuse confraternité. (*Bravos et applaudissements.*)

Monsieur le Ministre du Commerce, vous nous disiez tout à l'heure de quelle manière vous entendiez la part des Présidents de la Chambre et du Tribunal de Commerce auprès de l'éminent Commissaire général, dans la direction de l'Exposition prochaine, et je vous en remercie. Certes, aucun poste ne pouvait nous être donné qui fût mieux à la hauteur de celui que nous devons aux suffrages de notre collège; mais il nous appartenait de déférer au désir de M. le Commissaire général pour que l'Administration industrielle et commerciale de cette grande œuvre restât entre les mains des élus, c'est-à-dire des représentants de ce commerce et de cette industrie. (*Bravos et applaudissements.*)

Mais permettez-moi de vous confesser, mon cher Président, que, pour m'aider à remplir ce que je considere comme un devoir, je trouve aussi ce grand plaisir de sceller une fois de plus l'étroite union de nos deux Compagnies et d'entrer plus avant dans une amitié que je sens en phase de devenir un bienfait des dieux. (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

LE TUBE BERLIER

Le 28 février dernier, le conseil des ministres, sur la proposition de M. Jonnart, décidait de saisir les Chambres d'un projet concédant à la Ville de Paris le droit d'établissement d'un tramway-tubulaire souterrain, à traction électrique, devant aller du Bois de Boulogne à Vincennes.

Le projet en question n'est pas né d'hier, et ce tramway-tubulaire, ou plutôt le tube Berlier, est déjà connu de tous ceux qui s'intéressent aux améliorations de bien-être et de confort d'une grande cité comme Paris.

Voté une première fois, en juillet 1892, par le Conseil municipal, le projet Berlier, considéré par l'Etat comme une affaire d'intérêt général, suivait dès lors la filière administrative; le conseil des ponts et chaussées, consulté, émettait à son tour un vote favorable, en demandant toutefois que la concession fût accordée non par la Ville, mais par l'Etat; ce à quoi le Conseil municipal répondait qu'il se conformerait à la décision du Parlement.

Les tramways-tubulaires seront-ils construits pour l'Exposition? On n'en peut pas douter, et il est bien clair que leur exploitation à cette date faciliterait singulièrement la circulation dans les rues de Paris, circulation qui, d'après de très faciles évaluations, sera réellement extraordinaire. Pour ceux qu'effrayerait un voyage souterrain, M. Berlier a pris soin de dissiper leurs appréhensions en fournissant à l'un de nos confrères les très claires explications que voici:

« Le tunnel tubulaire aura un diamètre de 6 mètres environ, c'est-à-dire que, placé sur le sol de la rue, il atteindrait le deuxième étage des maisons; quant à la question d'aération, des cheminées d'appel établies tous les 50 mètres permettront de renouveler l'air respirable. Notez, en outre, que l'électricité, employée comme traction et comme éclairage des wagons et du parcours souterrain, supprime l'agglomération de la fumée qui vicie l'atmosphère des tunnels de chemins de fer.

« Les voitures seront du même type et ne comporteront qu'une seule classe, avec toutefois de nombreux compartiments réservés aux fumeurs. La marche sera de 20 kilomètres à l'heure; il faudra donc un peu moins de 40 minutes pour effectuer le trajet entre les gares terminus du Bois de Boulogne et de Vincennes. Le prix de la place unique, quel que soit le transport accompli, a été fixé à 20 centimes. Quant aux gares qui seront établies sur les points principaux de la ligne, sans en avoir arrêté les emplacements d'une facon absolue, le projet d'exécution les a désignées comme suit: Bois de Boulogne, place Victor-Hugo, Arc de Triomphe, Champs-Elysées (avenue de l'Alma), Rond-Point, place de la Concorde, place du Palais-Royal, rue de Rivoli, boulevard de Sébastopol, Hôtel de Ville, église Saint-Paul, place de la Bastille, gare de Lyon, caserne de Reuilly, place de la Nation, porte de Vincennes.»

C'est donc dix-sept stations que comptera la nouvelle ligne, appelée à rendre de si grands services à la population parisienne.

EXPOSITION UNIVERSELLE

D'ANVERS 1894

L'Exposition Universelle qui s'ouvre, aujourd'hui, à Anvers, promet d'être très brillante. La grande cité commerciale du Nord a voulu se surpasser et entend éclipser le souvenir de son Exposition précédente, en 1885.

L'Exposition s'étendra sur plus de cent mille mètres couverts. Dans cette superficie ne sont pas comprises une foule d'installations et d'attractions, disséminées dans les parcs et les jardins:

Exposition du Congo, une merveilleuse reconstitution du vieil Anvers, une rue du Caire, des restaurants, cafés, théâtres, concerts, ballons captifs, etc.

La section française occupera une place d'honneur, elle aura une entrée monumentale particulière entre la section belge et la section russe. Les adhésions de nos principaux industriels sont venues en grand nombre à l'appel du commissaire

général, M. Alexis Muzet, et des comités d'admission, composés des personnalités les plus importantes du monde des sciences, des arts et de l'industrie.

Déjà l'on peut parler de quelques expositions. Il y aura, entre autres, une très remarquable section métallurgique ; celle des services de la Ville de Paris pour laquelle le Conseil municipal a voté une subvention de 35,000 francs ; celles des soieries lyonnaises, des fabriques de Roubaix, Tourcoing, des filatures du Nord et des Vosges ; la section des joailliers parisiens ; celles de nos industries de mode et de luxe. Mentionnons encore l'envoi de nos plus grands et illustres crus et n'oublions pas deux très importantes sections : celle des beaux-arts et celle des colonies.

La France trouvera là encore un grand succès dans cette lutte pacifique avec ses concurrents de tous les pays du monde.

L'Exposition durera six mois. Pendant ce temps de grandes fêtes internationales, de nombreux congrès auront lieu à Anvers.

Grâce à de grandes facilités de transport, à l'organisation de trains spéciaux à marche rapide, Anvers, la ville de Rubens, verra défiler dans ses murs, du mois de mai au mois d'octobre, les touristes de tous les coins du globe.

***

Le roi des Belges a tenu à assister à l'ouverture solennelle de l'Exposition.

Le clou de l'Exposition sera la *Reconstitution du vieil Anvers*, qui comprendra une place publique et deux rues adjacentes formées par les bâtiments pittoresques qu'offrait la ville au seizième siècle. L'ancien hôtel de ville, avec les curieuses habitations qui l'avoisinaient avant 1560, et qui composaient un fond de scène comme n'en rêva jamais un décorateur de théâtre, l'ancienne Bourse, des maisons de patriciens et de bourgeois, des boutiques, humbles ou opulentes, une ancienne porte de la ville comme entrée, des coins pittoresques un peu partout, avec des arbres sur le pas de la porte, les puits publics aux baldaquins en pierre et en fer curieusement ouvragés : voilà ce que le quartier offrira aux visiteurs.

Au Grand-Marché s'élèvera un théâtre où des représentations populaires, des danses de l'époque, et des concerts de musique ancienne seront exécutés tous les jours. Car le vieil Anvers sera non seulement une reproduction de l'ancienne ville où les habitations et les habitants rappelleront la vie d'il y a trois siècles, ce sera encore et surtout la résurrection d'Anvers en fête au seizième siècle. Faire réapparaître le cortège éblouissant du *Landjuweel* de 1561, le faire alterner avec les entrées des souverains, des *Ommegangen*, les fêtes des corporations, et toutes les réjouissances publiques dont raffolait le seizième siècle et dont l'éclat émerveilla la génération d'alors et celles qui suivirent ; faire revivre l'ancienne musique et l'ancien théâtre dans un cadre approprié ; créer, en un mot, une enceinte où, comme le Flamand le caractérise, tous les jours seront des jours de fêtes, et tous les jours de la semaine seront des dimanches, — voilà ce que le *vieil Anvers* réalisera. Dans les six mois que durera l'Exposition, on y rencontrera ce qui pendant un siècle charma les ancêtres de nos voisins.

Mentionnons également le *château aérien*, qui servira de nacelle à un ballon captif monstre. Pour arriver au château, deux ascenseurs accouplés entre eux par un câble, pouvant enlever 10 ou 15 personnes, feront simultanément le trajet toutes les six minutes, de sorte qu'un ascenseur descendra quand l'autre montera, et ainsi de suite. Le public pourra correspondre du haut du radeau, par téléphone. Le château aérien planera à des hauteurs variant entre 200 et 400 mètres, selon la force du vent dans les différentes couches.

Arrivons ensuite aux installations du ballon dirigeable, la « Belgique ». Chaque jour le ballon promènera au-dessus de la ville les visiteurs de l'Exposition qui voudront bien se donner la peine de prendre place dans sa nacelle. Le ballon dirigeable aura la forme d'un cigare mesurant 80 mètres de longueur, 17 m. 50 de diamètre ; son volume sera de 13,373 mètres cubes. Il pourra transporter 25 personnes à la fois, les embarquera dans les jardins de l'Exposition, les promènera au-dessus de toute la ville et les ramènera à l'Exposition après une promenade de quelques kilomètres. La nacelle aura 50 mètres de long et 2 m. 50 de large ; elle sera entièrement fermée. De larges fenêtres permettront de jouir du panorama, tout en étant confortablement installé, car l'intérieur sera aménagé comme un salon de steamer.

Au cours des visites, on accédera à la section congolaise, qui formera un nouveau clou de cette exposition si riche et si variée en attractions.

La partie ethnographique comprendra un grand village habité par plus de cent indigènes des deux sexes, types choisis parmi dix à douze tribus de races différentes. Chaque tribu sera distincte et vaquera à ses occupations habituelles. On verra là des tisserands, des forgerons, des sculpteurs ; on assistera aux exercices nautiques des naturels piroguant sur le lac. Un détachement de la force publique nègre fera la police.

Le Commerce et l'Industrie du continent noir seront brillamment représentés. On a construit deux grandes factoreries, l'une ancienne, l'autre moderne, où seront exposés les produits d'importation qui font l'objet des transactions journalières ; on y joindra les armes offensives et défensives des différentes peuplades, les ustensiles de ménage et de métiers, les fétiches et autres objets intéressants.

Et, pour compléter cette installation, réellement royale, des espérances belges au Congo, on y verra le magnifique panorama, une suite de vues du continent noir magistralement peintes par les artistes Robert Mols et P. Van Engelen.

Enfin, derrière le musée si connu d'Anvers, où se trouve la fameuse *Descente de Croix* de Rubens, se profilera le Salon des beaux-arts où s'étaleront à la rampe, sur une longueur de plus de 8,000 mètres, les chefs-d'œuvre les plus récents de la peinture, de la sculpture, de la gravure et de l'architecture. L'Exposition triennale des beaux-arts d'Anvers, autant que le Salon de Paris, jouit d'une renommée européenne ; tous les trois ans les différentes écoles d'art y envoient leurs créations les plus nouvelles, et la Société royale des beaux-arts, grâce aux importants subsides officiels dont elle dispose, grâce surtout au concours exceptionnel de la Société de l'Exposition, y réunira cette année une collection dont l'importance dépassera probablement l'Exposition internationale des beaux-arts en 1885, qui a laissé à ses nombreux visiteurs le plus brillant souvenir.

Autour du musée et du Salon des beaux-arts se trouveront disposées de nombreuses attractions nouvelles : des villages amenés du fond des mondes inconnus, des théâtres chinois et des îles Samoa, des bazars, une ferme pour l'élevage des autruches, un coin curieux et bizarre, une confusion des races les plus distinctes, des langues les plus hétérogènes.

Comme on le voit, l'Exposition d'Anvers ne manquera pas d'attractions.

PARTIE OFFICIELLE

RAPPORT *adressé au Président de la République par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, suivi d'un décret portant organisation des services de l'Exposition Universelle de 1900*

RAPPORT

Au Président de la République française

Paris le 9 septembre 1893.

Monsieur le Président,

Un décret du 13 juillet 1892 a décidé l'ouverture à Paris, en 1900, d'une Exposition universelle des œuvres d'art et des produits industriels.

Peu après, mon honorable prédécesseur, M. Jules Roche, a institué, par arrêté du 5 novembre 1892, une commission préparatoire ayant pour mission d'étudier les moyens propres à réaliser la future Exposition.

Cette commission sera sans doute bientôt en mesure de se prononcer sur les questions qui lui ont été soumises, c'est-à-dire sur le choix de l'emplacement, sur le programme général des constructions et sur le régime financier de l'entreprise.

Malgré le délai qui nous sépare de la fin du siècle, il me paraît utile de fixer dès aujourd'hui, dans ses grandes lignes, l'organisation des services de l'Exposition. En effet, l'importance exceptionnelle de l'œuvre, les difficultés auxquelles peut donner lieu la conservation partielle des monuments du Champ de Mars, les problèmes délicats qui se rattachent aux voies d'accès et de transport, quel que doive être l'emplacement choisi pour nos grandes assises pacifiques de 1900, tout exige une période d'élaboration plus longue que lors des précédentes Expositions.

Les dispositions que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute approbation sont dictées par l'expérience du passé. Elles reproduisent celles de 1889, sauf quelques changements qui portent en eux-mêmes leur justification.

Comme en 1889, les services seraient placés sous l'autorité du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies. Mais, suivant la tradition pour ainsi dire constante, qui n'a été interrompue qu'une fois, ils auraient à leur tête un commissaire général doté de pouvoirs étendus et d'une large initiative. Sans porter atteinte à l'action essentielle du ministre, responsable devant le Parlement, l'institution du commissariat général assurerait plus complètement l'unité de direction et l'esprit de suite indispensables au succès ; elle établirait mieux l'harmonie entre les diverses parties d'un organe éminemment complexe par sa nature même et par les éléments dont il est formé ; elle dégagerait le chef d'un département ministériel qui voit son rôle s'élargir incessamment auquel sont attachés des devoirs incompatibles avec le souci des détails d'une Exposition.

La répartition des services diffère peu de celle qui a fait ses preuves en 1889. Il me suffira de signaler la division des travaux en deux groupes distincts correspondant l'un à l'architecture, l'autre à l'art de l'ingénieur. L'homme éminent n'est plus qui, grâce à un savoir, à un talent et à une autorité indiscutables, avait su réunir et diriger l'ensemble des travaux de la dernière Exposition. On peut se demander où seraient les épaules assez robustes pour porter un tel fardeau.

Parallèlement aux services actifs, une Commission supérieure, une sorte de grand conseil apporterait au Gouvernement le concours de ses lumières et de ses avis pour les questions importantes qui lui seraient déférées par le ministre. Cette Commission supérieure, très fortement constituée, se recruterait dans les Chambres, le Conseil d'Etat, le Conseil général de la Seine, le Conseil municipal de Paris, les académies, la haute administration, les chambres de commerce, les grands établissements de crédit, les corps savants, le haut enseignement professionnel, les entreprises de transport, l'industrie des constructions métalliques. Toutes les compétences, tous les intérêts y seraient puissamment représentés.

Le ministre ne pourvoirait à la nomination des directeurs et chefs de service que progressivement, au fur et à mesure des besoins. Mais le commissaire général serait immédiatement désigné. Il pourrait ainsi préparer avec plus de maturité l'œuvre patriotique dont la lourde charge sera remise entre ses mains.

Si vous voulez bien approuver mes propositions, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien revêtir de votre signature les deux projets de décrets ci-joints.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,

TERRIER.

(A suivre.)

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans, nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — CHRISTOFLE ET Cie,

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

FÊTES DE LA PENTECOTE

Billets d'aller et retour à prix réduits.

Les billets d'aller et retour émis par les gares de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, du 10 au 14 mai inclusivement, en vertu de son tarif spécial G. V. nº 2, seront tous indistinctement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 mai.

Cette validité pourra être prolongée à deux reprises et de moitié (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le payement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris et Marseille conserveront leur durée normale de validité quand elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

COMPAGNIE DU

TRAMWAY A VAPEUR DE PARIS

(PLACE DE L'ÉTOILE A ST-GERMAIN)

DIRECTION ET ADMINISTRATION :

42, av. de la Défense de Paris, à Courbevoie (Seine)

Localités desservies

Paris (Étoile). — Porte Maillot. — Pont de Neuilly. — Rond point de la Défense. — Les Bergères. — Vieux chemin de Paris. — Nanterre. — Octroi de Rueil. — Rueil-ville. — La Malmaison. — Le Parc. — La Jonchère. — La Chaussée. — Bougival. — La Martine. — Bas-Prunoy. — Port-Marly. — L'Ermitage. — St-Germain. — St-Fiacre. — Marly-le-Roi. — Rueil-gare.

Horaire des trains

Départ de Paris-Étoile pour St-Germain : à 6 h. 45 matin, 7 h. 45 matin, et, à partir de 8 h. 45 matin, deux départs par heure, à l'heure 45 et à l'heure 15, jusqu'à 11 h. 45 du soir.

Départ de St-Germain pour Paris-Étoile : à 6 h. 14 matin, 7 h. 14 matin, et, à partir de 8 h. 14 matin, deux départs par heure, à l'heure 14 et à l'heure 44, jusqu'à 10 h. 44 du soir.

En outre, le train nº 12, partant de Port-Marly à 7 h. 55 matin, arrivera à Paris-Étoile à 9 h. 5 matin.

Durée du trajet : 1 h. 22 minutes.

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

Lundi prochain 7 Mai

EXPOSITION DE

TISSUS

Vêtements d'Eté

OMBRELLES, CHAPEAUX

MATÉRIEL DE TUILERIES ET DE BRIQUETERIE

BOULET & Cie

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS

28, rue des Écluses-Saint-Martin

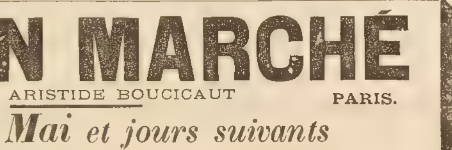
PARIS

Médailles d'or aux Expositions universelles Paris 1878. Anvers 1885. Barcelone 1888. Paris 1889.

Envoi franco du Catalogue sur demande affranchie

AU BON MARCHÉ

PARIS. MAISON ARISTIDE BOUCICAUT PARIS.



Lundi **7** *Mai et jours suivants*

EXPOSITION SPÉCIALE DES

TOILETTES D'ÉTÉ

pour Dames, Hommes et Enfants

Soieries, Étoffes légères, Tissus imprimés, Ombrelles, etc.

Articles de **Voyage, Jeux, Ameublements** pour la **Campagne.**

NOMBREUSES OCCASIONS A TOUS NOS COMPTOIRS

18, RUE DES MATHURINS PRÈS DE L'OPÉRA

LE HAMMAM

BAINS TURCO-ROMAINS

SUDATION
MASSAGE
LAVAGE
PISCINE
SALONS DE REPOS
SALON DE COIFFURE
PÉDICURE, BUFFET
HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE
SALLE DE GYMNASTIQUE.

BAIN DES DAMES 47, B^rd^ HAUSSMANN

NE VOYAGEZ JAMAIS SANS

L'INDICATEUR PAUL DUPONT

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 4 | *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* | Paris, 20 Mai 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12, — rue Cambon. — 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements . Un an . 8 francs
Étranger . . . . — 10 —

SOMMAIRE :

LA CLASSIFICATION
DE
L'EXPOSITION DE 1900

Nous interrompons aujourd'hui notre enquête sur l'Exposition de 1900, à cause de la proximité de la réunion de la Commission supérieure. Après cette séance, impatiemment attendue, les avis qu'on voudra bien nous donner, auront encore plus d'intérêt, en raison des résolutions importantes qui seront prises, sans doute, par la Commission supérieure.

Précisément, on doit examiner, à cette séance, la grave question de la classification. Aussi commençons-nous aujourd'hui la publication d'une importante étude sur la classification des produits à l'Exposition de 1900, que nous recommandons à toute l'attention de nos lecteurs.

H. G.

I

APERÇU GÉNÉRAL

Pour les profanes, le problème de la classification paraît peu important. On ne saisit pas, à première vue, tout l'intérêt qu'il y a, au moins pour le visiteur, à assister à un défilé logique des produits soumis à son jugement et à son admiration.

Peu importe, croit-on, l'ordre des vitrines particulières, pourvu que les objets qu'elles renferment soient curieux ou instructifs, constituent une conquête nouvelle de la science ou un progrès inédit du génie de l'homme.

C'est une grave erreur. Parler ainsi serait méconnaître l'esprit des choses, l'enchaînement des matières premières, la solidarité étroite et naturelle des industries.

Organiser une Exposition Universelle, en laissant au hasard de l'improvisation le choix du groupement des exposants, serait installer une grande foire, sans autre intérêt qu'un intérêt mercantile, sans enseignement pour le présent et sans profit pour l'avenir.

S'il nous a été donné de parcourir de ces exhibitions étrangères, jamais nos Expositions Universelles n'ont revêtu ce caractère aussi étroit que singulier. Avant tout épris de clarté et de précision, l'esprit français veut voir et comprendre. Nous affectionnons la synthèse et, pour nous toucher, il faut parler à notre intelligence en même temps qu'à nos yeux.

Aussi, une méthode est-elle nécessaire pour la division des produits en groupes et leur subdivision en classes, dans une Exposition Universelle.

On ne doit pas se borner à dresser un catalogue des industries et de leurs produits, ce catalogue fût-il vivant et animé ; encore faut-il l'établir selon un système intelligible pour la masse, qui dégage clairement la philosophie du travail de l'homme à l'heure où l'Exposition ouvre ses portes au monde émerveillé. Ce qu'il faut, ce n'est pas écrire un bilan mathématique, c'est peindre un vaste panorama où tout séduise par l'habileté des dispositions et l'harmonie des couleurs. Une Exposition doit être une machine quasi parfaite, dont tous les organes fonctionnent avec symétrie, marchent avec élégance sans heurts et sans cahots.

Pour atteindre ce résultat, l'expérience des Expositions antérieures était nécessaire. Mais à qui voulait en profiter, un travail ardu était imposé. C'est dire que la classification est l'âme d'une Exposition ; c'est la base même de son utilité et de son succès.

Entre tous les problèmes qui se posent à l'esprit des organisateurs des Expositions, il n'en est pas de plus complexes à étudier et de plus difficiles à résoudre.

Dans une Exposition, il y a deux grands facteurs : les exposants et les visiteurs.

On conçoit parfaitement que, dans certaines circonstances, leurs intérêts sont opposés. La classification doit donc s'ingénier à concilier ces antagonismes.

Pour qu'une Exposition réussisse, il faut attirer le visiteur en excitant sa curiosité par le pittoresque et la grandeur du spectacle. Aux exposants, il faut offrir des garanties sur la compétence et sur l'impartialité du jury chargé de décerner les récompenses. Quand l'Exposition est universelle, cet attrait doit être assez puissant, cette compétence assez autorisée pour franchir la frontière et pénétrer dans les pays les plus éloignés.

Tout d'abord, deux méthodes se présentent :

La première consiste à multiplier le nombre des groupes et des classes, à émietter, en quelque sorte, la matière industrielle. Avec ce système, on recrute un jury composé de spécialistes, qui apprécieront à merveille l'ingéniosité de la main-d'œuvre, le perfectionnement de l'outillage et l'excellence des produits exposés. Et le public ? Sera-t-il intéressé par cette dissection du génie humain ? Il ne verra, pour ainsi dire, l'Exposition qu'à la loupe ; on lui donnera un spectacle assurément curieux de micrographie industrielle ; mais, à coup sûr, il aimerait mieux, au lieu de la cellule, voir l'œuvre tout entière, dans son ensemble magnifique, dans son fonctionnement grandiose.

Tout opposée est la seconde méthode. C'est une condensation des classes, un mariage souvent impossible d'industries disparates et incompatibles. Ici, le visiteur ne comprend pas davantage la philosophie [illegible] sibilité à peu près absolue de recruter un jury éclairé.

Ajoutons à cela les industries mixtes, l'utilisation variée de matières premières identiques, pour saisir les difficultés d'une classification raisonnée qui ne soulève pas de trop vives critiques.

Considérons aussi la complication du concours des étrangers. Doit-on réunir les industries d'un même pays, sans souci de la variété des produits, ou réunir les produits sans tenir compte des origines ?

Par cet exposé, on voit de quelle importance est le problème de la classification pour la réussite de notre grande Exposition de 1900.

C'est à cette œuvre que le Commissaire général de l'Exposition a consacré la majeure partie de son temps, de ses études et de sa science.

Les classifications antérieures ont donné lieu à des critiques sérieuses et légitimes. Il

était nécessaire de les refondre complètement. A ce prix était le succès de l'Exposition.

Dans une série d'articles, nous voudrions examiner les méthodes suivies aussi bien en France qu'à l'étranger, passer en revue les objections soulevées, rappeler les *desiderata* formulés, aborder, enfin, l'étude de la nouvelle classification proposée par M. Picard à la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900.

Cette étude historique et critique nous permettra de dégager avec plus de netteté la signification de cette grande fête de l'activité humaine, qui puise sa philosophie dans la date même qu'elle célèbre et qu'elle consacre par le tableau prodigieux des découvertes scientifiques, par le spectacle vertigineux de la force domptée, de la matière asservie, et qui forgera un nouveau maillon de la chaîne infinie de l'évolution des choses et des hommes.

HENRY GIRARD.

Nouvelles et Échos

Nous croyons savoir que la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 se réunira à très bref délai. D'après nos renseignements, la semaine ne se passsera pas sans que M. Marty, Ministre du Commerce, ait signé la convocation.

On sait que dans cette réunion imminente, la Commission supérieure doit s'occuper du règlement de l'Exposition, des conditions du concours à ouvrir entre tous les artistes français pour l'ensemble des palais de l'Exposition, et enfin de la classification générale des produits.

Cette partie de l'ordre du jour montre de quelle importance sera cette réunion.

* * *

M. Delaunay-Belleville, Président de la Chambre de Commerce de Paris, Directeur général de l'Exposition Universelle de 1900, a quitté Paris, avant-hier soir. Son absence durera deux semaines environ.

* * *

La Chambre se décidera-t-elle enfin à faire quelque chose en vue de l'Exposition de 1900 ? Il est permis de l'espérer; en effet, la Commission des Chemins de fer a entendu mercredi les membres du Bureau du Conseil municipal de Paris et M. Berlier sur le projet du tubulaire reliant la porte Dauphine à la porte de Vincennes. Comme l'avait fait précédemment le Ministre des Travaux Publics, ces messieurs ont fort éloquemment défendu le projet soumis à la Chambre, établissant, au point de vue technique, la possibilité d'exécution et montrant qu'il ne nuirait en rien au futur Métropolitain.

La Commission, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Delombre, Descubes, Krantz, Rathier, Chavoix et Boudenoot, a finalement adopté le projet de M. Berlier. Une seule modification a été apportée, sur la proposition de M. Descubes, à l'article 3 relatif à la constitution du capital. Cet article portait qu'aucune émission d'obligations ne pouvait avoir lieu avant l'achèvement et l'exploitation de la ligne. La Commission a décidé que le concessionnaire pourrait avoir recours à l'émission d'obligations dès que les dépenses d'établissement auraient complètement absorbé le capital-actions.

M. Krantz a été nommé rapporteur.

* * *

Vendredi matin, 18 mai, a été ouverte au public une Exposition intéressant au plus haut degré l'art industriel français : nous voulons parler des envois aux concours de broderie et de lampe à pétrole organisés en janvier dernier par les Grands Magasins du Louvre, et dus à l'initiative du très distingué directeur, M. Honoré.

Des prix de 1,500 francs, de 1,000 francs et de 600 francs seront accordés aux projets désignés par les jurys. L'Exposition comprend 440 modèles de lampe à pétrole et 130 modèles de mouchoir broché. On voit que les artistes et ouvriers français ont répondu avec empressement à l'appel qui leur avait été adressé.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette heureuse innovation, dont le succès va créer un précédent si favorable pour les manifestations de notre goût national.

* * *

M. le Président Carnot assistera mardi à l'ouverture de l'Exposition canine. Il en a fait la promesse formelle, hier, au Vice-Président de la Société, M. d'Elva, député, qui était venu l'inviter.

* * *

M. Krantz, commissaire général de la section française à l'Exposition de Chicago, a présenté, lundi 7 mai, au Président de la République, M. Roty, l'éminent graveur, qui lui a offert la « fleur de coin » de la plaquette destinée aux exposants de Chicago.

On sait que, refusant d'accepter les décisions du Jury américain, les exposants français à Chicago se sont déclarés hors concours et par conséquent n'ont reçu aucune récompense.

Voulant perpétuer le souvenir de la participation de nos nationaux à « The World's Fair », le Gouvernement décida d'offrir une médaille commémorative à chacun de nos exposants.

L'exécution en fut confiée à M. Roty, membre de l'Institut.

Il nous a été impossible de voir un exemplaire de cette plaquette, mais M. Roty, que nous avons trouvé dans son atelier de la cour de l'Institut, a bien voulu nous montrer la maquette en plâtre qui, réduite, a servi à la confection des matrices.

« Après quelques essais, nous dit l'éminent graveur, je me suis arrêté à cette composition dont voici l'idée inspiratrice : Le génie français triomphant, retour de Chicago, offre à la République, qui l'accepte avec reconnaissance, l'hommage de son succès. »

Le génie français, représenté par un génie ailé, descend du transatlantique qui le ramène de Chicago. Une jeune femme, coiffée d'un minuscule bonnet phrygien et personnifiant la République, l'attend sur le quai de débarquement du Havre.

* * *

Dans sa séance du 7 mai, le Conseil municipal de Paris s'est occupé de l'Exposition de Lyon. En effet, M. Champoudry, Président, a rappelé que, pour répondre au vif désir de la municipalité lyonnaise, MM. Attout-Tailfer, Girou et lui avaient assisté aux fêtes de l'inauguration de l'Exposition internationale de Lyon.

Il a dit que les réceptions faites aux représentants [illegible] cordiales et magnifiques. Il est convaincu que ces relations entre deux grandes cités n'auront pas été inutiles à l'action légitime des municipalités sur la bonne marche des affaires de la République et au progrès démocratique et républicain.

Prochainement, des résolutions imposées par cette visite à Lyon seront soumises à l'approbation du Conseil.

Il a demandé au Conseil d'adresser des remerciements au maire de Lyon, aux adjoints, aux conseillers municipaux, au préfet du Rhône, au président du Conseil municipal et à la population lyonnaise.

Ces remerciements ont été votés à l'unanimité.

* * *

La tour Eiffel détenait jusqu'à ce jour le record de la hauteur entre tous les monuments du monde. On estime que, vers 1895, elle sera distancée par une rivale anglaise.

On vient, en effet, de commencer dans le parc de Wembley, entre Londres et Harrow, une construction en fer dont le plan est dû à M. A-W. Stewart et qui prendra le nom de l'entrepreneur des travaux, sir Edward Watkin.

La *Revue encyclopédique* nous apprend qu'elle aura 350 m. 50 d'élévation ; la vue qui nous en est donnée prouve qu'elle ne sera pas moins disgracieuse que le monument du Champ de Mars ; celui-ci, jusqu'à ce jour, paraît destiné à rester le modèle du genre.

Dans les divers projets qui ont été présentés, soit en Angleterre, soit en Amérique, on l'imite, on ne le surpasse pas.

* * *

Le succes du Salon des Champs-Elysées va croissant. En dépit des entrées gratuites qui se sont élevées, depuis l'ouverture, au chiffre de 145.174, le total des recettes encaissées au 15 mai était de 142.063 francs.

Le vote des médailles d'honneur aura lieu le 26 mai ; le Salon sera fermé le 28, pour l'attribution des médailles de 1re, 2e et 3e classe.

* * *

On nous écrit de Vienne qu'à la réunion des délégués des principales corporations de l'Autriche, M. Krupp de Berndor s'est prononcé, au nom du Clud industriel, contre l'organisation d'une Exposition impériale en 1898, à l'occasion du Jubilé de l'Empereur.

Il a proposé de réunir, par une souscription nationale, les fonds nécessaires pour créer un établissement hospitalier pour les enfants faibles de la classe ouvrière et d'organiser un cortège solennel représentant les progrès réalisés au dix-neuvième siècle.

Le Congrès des industriels des mines et des machines s'est prononcé également contre une Exposition en faveur de la création d'établissements de bienfaisance permanents.

Les deux propositions ont été renvoyées à une commission chargée de faire un rapport.

* * *

La Russie nous convie à prendre part à une Exposition internationale qui aura lieu à l'automne prochain à Saint-Pétersbourg. Tous les produits seront admis en complète franchise de droits.

Cette Exposition comprend les fruits et les légumes de toutes sortes, les vins, cidres, bières, eaux-de-vie, machines, arbustes, produits alimentaires. Il y a neuf sections dans lesquelles de nombreux prix et récompenses spéciales seront accordés

Les demandes d'admission affluent tous les jours et la France est d'ores et déjà assurée d'occuper sans conteste le premier rang dans ce tournoi pacifique.

Pour tous les renseignements et programmes, s'adresser à *M. Eugène Vimont*, commissaire général pour la France, 18, rue Sauval (Bourse de Commerce), Paris.

* * *

— On mande de Lyon :

Dernièrement un pêcheur à la ligne avait pris une carpe gigantesque qui pèse 12 kil. 400 et mesure 86 centimètres de longueur.

Cette carpe phénomène a trouvé acquéreur au prix de 225 francs.

Pour la conserver, on a dû construire un aquarium d'une contenance de 2.000 litres. Elle figurera à l'Exposition.

A TRAVERS

LES EXPOSITIONS

L'un des Congrès les plus importants, parmi ceux qui peuvent contribuer à la grandeur morale de l'Exposition de Lyon, sera certainement le Congrès du patronage des libérés, qui aura lieu les 21, 22 et 23 juin.

Parmi les rapports soumis à la discussion, plusieurs seront déposés par MM. Dreyfus, membre du Conseil supérieur des prisons ; Léveillé, professeur à la Faculté de droit de Paris ; Conte, juge au tribunal civil de Marseille ; Chaysson, inspecteur

général des ponts et chaussées ; Jorel des Clozières, avocat à la Cour d'appel de Paris, etc.

Le Congrès sera divisé en deux sections : 1° mesures législatives ou administratives propres à faciliter le relèvement des libérés ; 2° pratique et diffusion du patronage des libérés.

La Commission d'organisation a désigné comme Président du Congrès M. le professeur Lacassagne, Vice-Président de la Commission de surveillance des prisons de Lyon, et comme Vice-Présidents : MM. Bérenger, sénateur, membre de l'Institut ; Conte, juge au Tribunal civil de Marseille, Président de la Société de patronage des libérés de Marseille, et Grossard, Président de la Société de patronage de Bordeaux.

La première section doit être présidée par M. Amilhau, Conseiller à la Cour de Toulouse ; la seconde, par M. Mirande, Président du Tribunal de Nantes.

C'est M. Edouart Aynard, député du Rhône, qui présidera la séance d'ouverture, le mercredi 20 juin, à 8 h. 1/2 du soir.

* * *

L'inauguration de l'Exposition de Milan a eu lieu, le 6 mai, en présence du roi, de la reine, de MM. Crispi, Boselli et Baccelli.

Le cortège royal a été acclamé par la foule, et chaque fois que le roi et la reine ont paru en public, ils ont reçu le même accueil.

Il n'en a pas été de même pour M. Crispi qui, à son arrivée et à son départ, a été accueilli par des sifflets. Quelques groupes de socialistes ont crié sur son passage : « A bas Crispi ! Vive de Felice ! Vive la Sicile ! »

* * *

L'Exposition générale annuelle d'horticulture, à laquelle chaque année le public parisien fait un accueil si empressé, ouvrira ses portes le mercredi 23 mai.

Par suite d'une affectation nouvelle du Pavillon de la Ville de Paris, l'Exposition se tiendra cette année dans le jardin des Tuilleries, allée des Orangers, et terrasse du Jeu de Paume, près la rue de Rivoli.

Les visiteurs pourront jouir « gratuitement » d'un charmant concert qui sera donné tous les jours de trois à cinq heures, dans le Jardin de l'Exposition.

Clôture de l'Exposition : le 28 mai, à six heures du soir.

* * *

La 14e Exposition canine, organisée par la Société Centrale pour l'amélioration des races de chiens en France, sera ouverte au public le mardi 22 mai.

Parmi les 850 chiens inscrits figureront les lauréats les plus illustres des Expositions Françaises, Anglaises, Belges et Allemandes.

C'est dans la grande allée qui borde la place de la Concorde que sont installés les grands chenils des meutes ; il y en aura sept ou huit et principalement des beagles.

La 5e Exposition des peintres et sculpteurs de chasse et de vénerie se tiendra, comme d'habitude, à l'intérieur de l'Orangerie. Elle compte déjà plus de 250 envois, tant pour la peinture que pour la sculpture.

* * *

L'Exposition du livre discrètement pousse son organisation et active ses préparatifs.

Jusqu'ici on s'est attaché surtout à faire ressortir le côté attractif et agréable. De nos renseignements, il résulte que, tout en soignant cette branche importante de l'Exposition, la direction ne perd pas de vue le côté sérieux et pratique : la conception première a été de faire, avec le groupement des industries multiples qui concourent à la création du livre, une importante manifestation. L'industrie doit être la reine de l'Exposition ; les attractions ne constituent, en somme, qu'un cadre aimable et riant dans lequel elle rayonnera avec plus d'éclat : *Utile dulci*.

L'Etat lui-même, par la participation des Ministères, donne à l'entreprise la consécration officielle.

Ici, c'est l'Ecole des ponts et chaussées et le service de la carte géologique ; là, le Ministère des Finances avec ses atlas de statistique ; le ministère des colonies va produire des échantillons de plantes textiles pour la fabrication du papier, des spécimens de pierres lithographiques et des planches de xylographie.

Le Ministère du Commerce, avec les renseignements qu'il n'a cessé de fournir aux demandes de l'étranger, a donné à l'Exposition l'appui le plus efficace et le plus flatteur.

A l'heure actuelle des comités fonctionnent un peu partout à l'étranger. Ces comités, presque tous, ont rencontré le concours moral et effectif des représentants diplomatiques.

Mentionnons, en terminant, une participation bien significative : c'est, dans la section autrichienne, l'Exposition de l'imprimerie de la cour et de l'Etat, autorisée par un décret du Ministre des Finances d'Autriche-Hongrie.

* * *

L'organisation de la section française des Beaux-Arts à l'Exposition d'Anvers n'est pas encore tout à fait terminée en ce qui concerne la Société des artistes français. MM. Dubufe et Durand-Tahier ont accompli leur tâche comme délégués de la Société Nationale des Beaux-Arts et viennent de rentrer à Paris, très satisfaits de l'accueil qu'ils ont reçu en Belgique. Le succès de nos deux Sociétés a été très particulièrement fêté au cours de deux dîners officiels offerts aux artistes étrangers, le premier par M. Smekens, Président de l'Exposition des Beaux-Arts, le second par M. de Vriendt, Directeur de l'Académie royale de Peinture.

Les toiles envoyées par la Société des artistes et par la Société Nationale sont connues de tous ceux qui ont suivi le mouvement artistique français dans les Salons de ces dix dernières années.

D'excellents portraits de Bonnat (dont celui de sa mère) ; *les Saintes Femmes* de Bouguereau ; deux paysages de Jules Breton ; le portrait du Père Didon par Cormon ; un des meilleurs Detaille (*Episode de 1870*) ; de nombreux Roybet ; des paysages de Français ; *les Femmes au bord de la mer* de Raphaël Collin et d'autres œuvres signées Gérôme, Rochegrosse, Henri Martin, Tony Robert-Fleury, Luminais, Wencker, Gabriel Ferrier, Boutigny, Thirion, Adrien Demont, etc... représentent chez nos voisins la Société des artistes.

La Société Nationale des Beaux-Arts se recommande surtout de : Meissonier (nous avons déjà dit ce que sa veuve et son fils avaient prêté en l'occasion) ; Puvis de Chavannes (*le Sommeil*, pastel) ; Roll (portraits de Coquelin et du paysagiste Damoye) ; Gervex (portrait de Mlle F.) ; Dubufe : *le Nid* ; Cazin : *l'Orage*, *Hollande*, *Première Etoile* ; Tissot : *l'Enfant prodigue* (quatre tableaux) ; Jean Béraud : *Descente de croix* ; Duez : *le Christ marchant sur les eaux* et *la Femme en vert*, etc..., etc.

La Société Nationale a transporté à Anvers le mode d'Exposition qu'elle a accoutumé au Champ de Mars. On en a fort apprécié le côté pratique et le côté artistique, et M. Smekens a, paraît-il, émis le désir que cette richesse décorative des salles et cette façon d'y placer les œuvres fissent école en Belgique.

* * *

Un bibelophile se plaint que l'Exposition de 1889 n'ait été qu'une immense ferraille dont la hauteur dépassait la laideur. Il espère qu'en 1900 on fera mieux, et propose d'exhiber les rarissimes objets dont le détail suit :

Un lit de justice, un sommier judiciaire, le ressort d'une Cour d'appel, le char et les rênes de l'Etat, les engrenages et les rouages administratifs, le timon des affaires, l'hydre de l'anarchie, le brandon et les torches de la discorde, l'épée de Damoclès, les flambeaux de l'hymen, le zénith de la gloire, une pomme de discorde, le serpent de la jalousie, le livre du destin, le fiel de l'envie, le poison de la calomnie, le livre de la vie, la coupe du plaisir, la clé du mystère, la roue de la fortune, le vernis de la politesse, la porte de l'aurore, les liens de l'amitié, les ciseaux de la Parque, le nerf de la guerre, la faux du trépas, la trompette de la renommée, la balance de Thémis, le frein des lois, la poule aux œufs d'or, le levier d'Archimède, le cachet de la vérité, le sceau du secret, le miroir de la vérité, le fouet de la satire, l'œuf de Colomb, le levain de la sédition, l'encens de la flatterie, les ailes du temps, le nœud gordien, la chaîne du mariage, un dragon de vertu, le ver rongeur du remords, le manteau de la dévotion, le masque de la religion, le phare de la liberté.

On pourrait contempler encore dans le musée futur les raretés que voici :

Une barrique de vin naturel, l'éteignoir du génie, une planche de salut, la clé de voûte de la société, les filets de la malice, l'instrument d'un traité, la lime du chagrin, la racine du mal, le prisme des illusions, le tombeau des secrets, le coin du bon sens, la dent de l'envie, les cheveux de l'occasion...

Quant à l'asiette de l'impôt, l'énormité de ses dimensions l'empêchera certainement de trouver place dans la galerie.

Le Ministre de l'Intérieur

A L'EXPOSITION DE LYON

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Raynal Ministre de l'Intérieur, accompagné de M. Renault, chef adjoint de son cabinet, a quitté Paris, dimanche dernier à 2 heures, se rendant à Lyon.

L'accueil fait par la population lyonnaise au Ministre de l'Intérieur a été des plus sympathiques. Aucune démonstration, aucun cri hostile sur son parcours ; au contraire, de nombreux vivats ; tout le monde se découvrait respectueusement sur son passage. Cette attitude de la foule est à noter, car les excitations n'avaient pas manqué pour essayer de renouveler les manifestations regrettables du 28 avril dernier.

La visite à l'Exposition a eu lieu par un temps splendide, le lendemain lundi, à 10 heures.

M. Raynal, M. le Préfet du Rhône, M. le maire de Lyon et M. Bouffier avaient pris place dans un landau et le cortège, qui ne comprenait qu'un très petit nombre de voitures, a quitté la Préfecture et, précédé d'une escorte d'honneur, s'est rendu à l'Exposition par les quais du Rhône.

Devant la grille du palais départemental plusieurs centaines de personnes attendaient le passage du Ministre. Mais, depuis le square Lafayette jusqu'à l'Exposition, les curieux faisaient absolument défaut et l'animation était nulle. Aucun incident ne s'est produit.

La première visite du Ministre a été pour le pavillon de la Ville de Lyon, de la Ville de Paris et du département du Rhône.

M. Raynal a été reçu par M. le docteur Gailleton, entouré de MM. Chevillard, Debolo, Clavel, adjoints ; Hemmel, Rivière, Favre, Augagneur, Chavent, ThévenetP aul, Faure, Clatel, Bessières, Masson, Charbonnier, Arnoud, Lavigne, Mille, Serin, Robin, Rousset, Bouvier, Clermont, Bernejx, Bouillin, Brizon, Affre, Despeignes, conseillers municipaux ; Hirsch, architecte en chef de la ville ; Résal, ingénieur en chef de la voirie ; Causse, Paillasson et Giroud, conseillers generaux ; Gérard, directeur du Jardin botanique ; Pugeault, conseiller à la Cour ; Thaï-Van-Bon, délégué du Gouvernement annamite ; Claret, concessionnaire général de l'Exposition ; Chaudey, député de la Haute-Saône ; Armand-Calliat, Sansbœuf, ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique, etc. Les délégués Sokols s'étaient joints à la municipalité lyonnaise.

Le cortège a fait rapidement le tour des différentes salles, puis, entre une haie serrée de gardiens de la paix, s'est rendu au palais principal.

A l'entrée de la coupole, M. Ulysse Pila a souhaité la bienvenue à M. Raynal et lui a présenté MM. Chabrières, Sabran, Fabre, Piotel, Teste, Causse, Armandy, Delaroche, Faure, Crolas et Lignon, membres du Conseil supérieur, et M. Bachelard, à qui est due l'excellente organisation de l'exposition de la soierie.

M. le Ministre a paru être vivement intéressé par la monographie de la soie et le salon mosaïque de la soierie ; en quittant ces deux impor-

tantes et magnifiques sections, le cortège, précédé des huissiers de la préfecture, a fait le tour de la coupole, puis s'est arrêté dans la salle occupée par les spécimens des belles industries katariennes.

Dans la section de la carrosserie, les regards des visiteurs ont été attirés tout particulièrement par l'exposition rétrospective ; un carrosse de gala du XVIIe siècle, des étriers espagnols des XVIe et XVIIe siècles, une litière à chevaux du XVIIIe siècle et le traîneau de l'impératrice Joséphine, souvenirs précieux et remarquablement conservés des temps passés, ont été très admirés.

On a ensuite visité deux intéressants pavillons : celui des mines de Blanzy, Jules Chagot et Cie, qui renferment, entre autres choses à signaler, un logement d'ouvrier mineur, une section d'économie sociale et une section industrielle, et celui des Compagnies houillères du bassin de la Loire, parmi les curiosités duquel il faut citer une reconstitution très minutieuse et très exacte d'un puits et d'une mine ; Ministre, préfet et maire sont descendus dans la mine, non sans s'être au préalable pourvus de l'indispensable lampe des mineurs.

Le cortège a gagné ensuite le pavillon des Beaux-Arts, dont MM. Favre, président, et Sicard, vice-président du jury, ont fait les honneurs au Ministre.

Puis les visiteurs sont remontés dans les landaus et ont fait une promenade autour du lac. Il faisait un beau soleil, le parc était superbe et sa vue a vraiment émerveillé M. Raynal et les personnes de son entourage, qui ne se doutaient guère que Lyon renfermait un si pittoresque et si gracieux spectacle.

Les exhibitions sénégalaise, dahoméenne et annamite, le palais des colonies, dont le caractère architectural et artistique a été remarqué comme il méritait de l'être, ont successivement passé sous les yeux de M. le Ministre de l'Intérieur.

Aucun cri ne s'est élevé sur la route, et comme bruit nous ne pouvons mentionner que celui, étrange et peu familier à des oreilles françaises, que produisaient à l'aide de leurs instruments primitifs les musiciens des exhibitions exotiques, vêtus de costumes aux couleurs voyantes.

Devant le palais de l'Algérie, les six miliciens annamites, les deux tirailleurs tunisiens, les cinq spahis sénégalais et les gardes des pavillons coloniaux ont rendu les honneurs à M. Raynal.

A midi, M. le Ministre de l'Intérieur a quitté le Parc, enchanté de cette visite, qui lui a permis de voir combien vraiment remarquable est l'Exposition de Lyon, et de cette promenade à travers des sites riants, pleins de verdure et de fraîcheur, il s'est rendu à l'Hôtel de Ville, où un banquet lui a été offert par la municipalité.

FRANCHISES POSTALES

DÉCRET

Accordant au Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, ainsi qu'au Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, les franchises postales nécessaires pour le service de cette Exposition.

Le Président de la République française,

Vu le décret du 13 juillet 1892 instituant à Paris, en 1900, une Exposition Universelle ;

Vu le décret du 9 septembre 1893 portant règlement des services de cette Exposition ;

Vu l'ordonnance du 17 novembre 1844 sur les franchises postales ;

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,

Décrète :

ARTICLE 1er — Le Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, à Paris, recevra en franchise, sans condition de contreseing, la correspondance relative au service de cette Exposition, qui lui sera adressée soit sous bandes, soit sous plis fermés.

ART. 2. — Est admise à circuler en franchise, sous bandes ou sous plis fermés, la correspondance relative à l'Exposition Universelle de 1900 à Paris, expédiée soit par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, soit par le Commissaire général de cette Exposition, et adressée aux personnes ou aux fonctionnaires ci-après désignés :

Agents consulaires de France à l'étranger (consuls généraux, consuls, vice-consuls et tous autres agents consulaires),

Agents diplomatiques de France à l'étranger (ambassadeurs, ministres plénipotentiaires),

Architectes chargés des travaux pour l'Exposition,

Commissaires des colonies et pays de protectorat à l'Exposition,

Commissaires étrangers à l'Exposition,

Concessionnaires à l'Exposition,

Conseillers d'Etat,

Conseillers généraux,

Conseillers municipaux,

Députés,

Directeurs des Compagnies de transport,

Directeurs des Ministères,

Directeurs des Sociétés de crédit fournissant un concours financier à l'Exposition,

Entrepreneurs de l'Exposition,

Exposants,

Ingénieurs chargés de travaux pour l'Exposition,

Maires,

Membres des Comités de l'Exposition,

Membres des Commissions de l'Exposition,

Membres des Jurys de l'Exposition,

Personnel des services de l'Exposition,

Préfets,

Présidents des chambres de commerce,

Présidents des chambres consultatives d'agriculture,

Présidents des chambres consultatives des arts et manufactures,

Présidents des Comices agricoles,

Présidents des Comités de l'Exposition,

Présidents des Commissions de l'Exposition,

Présidents des conseils de Prud'hommes,

Présidents des Jurys de l'Exposition,

Présidents des Sociétés agricoles,

Présidents des Sociétés artistiques,

Présidents des Sociétés de crédit fournissant un concours financier à l'Exposition,

Présidents des Sociétés savantes,

Présidents des Syndicats,

Présidents des Tribunaux de commerce,

Sénateurs,

Sous-préfets.

ART. 3. — Cette franchise sera exprimée au moyen de deux griffes fournies par l'Administration des postes et portant les indications suivantes :

« *Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,*

« *Exposition Universelle de 1900, à Paris.* »

Ces griffes seront désignées par les numéros 1 et 2.

ART. 4. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies est chargé d'assurer l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 24 octobre 1893.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,
TERRIER.

FRANCHISES TÉLÉGRAPHIQUES

Franchise télégraphique du Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, a pris, le 1er décembre 1893, l'arrêté suivant applicable à partir du 1er janvier 1894 :

Le Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900 est admis à correspondre en franchise par la voie télégraphique pour toutes les communications officielles urgentes avec :

1° Sans réciprocité.

Les sénateurs,

Les députés,

Les présidents, secrétaires et membres des comités et des commissions de l'Exposition,

Les architectes chargés de travaux pour l'Exposition,

Les ingénieurs chargés de travaux pour l'Exposition,

Les membres des jurys de l'Exposition,

Les membres des commissions étrangères (en France),

Les commissaires des colonies et pays de protectorat à l'Exposition (en France),

Les présidents des chambres de commerce,

Les présidents des chambres consultatives des arts et manufactures,

Les présidents des chambres consultatives d'agriculture,

Les présidents des comices agricoles,

Les exposants,

Les présidents des Conseils généraux,

Les maires,

Les directeurs des Compagnies de transport.

2° Avec réciprocité.

Les directeurs généraux, directeurs et chefs des services de l'Exposition,

Les adjoints au Commissaire général,

Les préfets et les sous-préfets.

INAUGURATION DE

L'EXPOSITION D'ANVERS

L'inauguration solennelle de l'Exposition Universelle d'Anvers a eu lieu le dimanche 5 mai, en présence de S. M. le roi Léopold II, entouré de la famille royale de Belgique.

La ville d'Anvers a fait magnifiquement les choses, tous les habitants avaient rivalisé d'ardeur pour décorer leurs maisons. On ne voyait partout que drapeaux, oriflammes et guirlandes, pour faire fête aux nombreux étrangers que les trains ne cessaient d'apporter de tous les points de la Belgique.

Dès le matin, le carillon de Notre-Dame sonnait des airs de fêtes. Dans les rues, la foule était immense. C'était une gigantesque kermesse, alimentée par le flot incessant des visiteurs, apportés dans la ville par tous les moyens de transports utilisables.

Le roi est arrivé à une heure et quart accompagné de la comtesse de Flandre, du prince Albert, du prince de Hohenzollern, des princesses Henriette et Joséphine, du Ministre de la Guerre, du Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil, du Ministre des Affaires Étrangères, ainsi que d'une suite très nombreuse, le bourgmestre d'Anvers et les échevins, le gouverneur de la province.

Le cortège royal s'est rendu par les grandes avenues à l'Exposition au milieu d'une foule qui poussait des acclamations enthousiastes.

Le roi et les princes ont été reçus sous le dôme central par le président du Comité exécutif, qui a prononcé le discours d'ouverture, en souhaitant la bienvenue au roi et à la famille royale.

Le roi a répondu en ces termes :

Je remercie cordialement M. le président du Comité exécutif des sentiments qu'il vient de nous exprimer. Nous avons été heureux de nous associer à cette grande entreprise qui a si brillamment réussi.

Je n'ai pas hésité, vous le savez, à accorder mon patronage à l'Exposition d'Anvers ; il est d'ailleurs acquis à toute œuvre propre à activer l'initiative des Belges et à encourager leur activité, toujours soucieuse du progrès dans tous les domaines.

Mon frère, le comte de Flandre, a accepté avec empressement la présidence d'honneur de la commission belge et de la commission des sections étrangères.

Cette Exposition, Messieurs, atteste ce que peut l'union des intelligences et des bonnes volontés et montre encore une fois qu'Anvers est digne de sa renommée et de son histoire.

Le concours empressé des nations étrangères est pour la Belgique un témoignage d'estime et de confiance.

Comme votre honorable président, je salue avec une vive sympathie tous ceux, étrangers ou nationaux, qui ont répondu à votre appel.

Après ces paroles que la foule applaudit avec enthousiasme, le cortège royal commence sa visite à travers l'Exposition. Il parcourt d'abord la section belge au milieu d'une affluence sans cesse grandissante. Bientôt, même, la foule est tellement forte qu'elle déborde le service d'ordre fait par des citoyens anversois de bonne volonté ; le cortège est ballotté, le corps diplomatique coupé à différentes reprises. La police et les soldats de la ligne ont grand'peine à frayer un passage à la famille royale.

Les visiteurs royaux ont ensuite parcouru les sections anglaise et française. Dans cette dernière, ils ont été reçus par MM. Bourée, Muzet et Roland. M. Muzet a offert à la reine un bouquet d'orchidees et a souhaité aux souverains la bienvenue ; le roi Léopold a répondu en se disant heureux de renouveler l'expression de ses sentiments affectueux envers la France.

La section française compte 12.000 mètres carrés, la section allemande 8.000, la section anglaise 5.000, l'Italie 3.500, la Russie 2.000, enfin, l'Autriche et la Hongrie 3.000.

La section anglaise est très avancée ; sur 300 exposants, il en manque à peine une vingtaine. La section française est un peu en arrière.

Cependant elle fait dès à présent excellente figure, grâce à la rapidité avec laquelle a été installée l'Exposition de nos manufactures nationales.

Le « salon d'honneur », qui rassemble les plus beaux modèles de la manufacture de Sèvres et des Gobelins, est près d'être achevé ; aux murs déjà de magnifiques tapisseries sont accrochées et de grands vases décoratifs se détachent sur le bleu sombre des tentures. L'ameublement qui orne ce salon est d'un goût parfait.

Une autre attraction de notre section est l'Exposition des colonies françaises et pays de protectorat, qui présente les meilleurs produits du Cambodge, de la Guyane, de l'Inde, de l'Annam, du Tonkin et de la Martinique. Les céramiques et les bronzes exotiques sont de grande originalité, et au centre une boiserie émerveille par la diversité de ses aspects : tous les bois provenant des colonies françaises ont été employés à sa confection.

Le cortège officiel a donné ensuite un rapide coup d'œil aux sections autrichienne, espagnole et turque, puis il s'est arrêté un quart d'heure dans la grande salle des fêtes, où un grand orchestre et une véritable foule chorale de quinze cents personnes, hommes et femmes, ont exécuté l'une des cantates du compositeur Peter Benoît, le *Génie de la Patrie*.

Le roi, la reine et leur suite n'ont pas voulu terminer cette première visite sans voir la reconstitution du vieil Anvers, magnifique décor et chef-d'œuvre de reconstitution archéologique qui, à lui seul, vaudrait le voyage. L. Franz Van Kuijch, qui a fait les plans de tous les édifices, maisons, échoppes qui se pressent dans un désordre pittoresque, a dessiné aussi et fait exécuter les meubles et ustensiles qui les garnissent et les outils des artisans qui y travaillent ; il a dessiné même les costumes des nombreux figurants de cette ville ressuscitée par sa science et par son goût. C'est lui qui a reçu le roi Léopold sous la poterne d'entrée, devant le pont-levis, en lui offrant une clef d'or de la ville que portaient sur un plateau d'argent deux pages du plus pur style Renaissance flamande. Puis quatre jeunes filles en robes de l'époque ont présenté au roi et à la reine des roses rouges et blanches et le cortège a fait son entrée, précédé par de longs tambours et des fifres qui jouaient des marches anciennes. Le roi Léopold a fait le tour de la cité, en s'arrêtant fréquemment pour regarder les maîtres ou compagnons des métiers travaillant devant leur porte ou à leur établi, dans l'encadrement de leur fenêtre à petits carreaux maillés. Arrivé à la maison Scabinab (des Echevins), les souverains se sont arrêtés un instant pour apposer leur signature sur le livre d'or.

Le manque de temps n'a pas pernis de visiter l'Exposition congolaise qui, d'ailleurs, est loin d'être achevée. Le roi a promis de revenir dans une quinzaine de jours pour l'inaugurer officiellement.

Encore un rapide coup d'œil dans la salle des beaux-arts, et la famille royale a regagné Bruxelles par train spécial.

Le soir, réjouissances partout, favorisées par le beau temps, qui s'est fixé depuis le matin.

Les exposants français et la Commission française avaient organisé un grand banquet de 220 couverts, présidé par M. Bourée et auquel assistait M. de Bruyn Ministre de l'Agriculture. Notre ministre a porté un toast au roi et à la reine ; M. de Bruyn, a répondu en portant la santé de M. Carnot et du Gouvernement français. Puis M. Muzet, président du Comité parisien de l'Exposition, a bu à la Commission exécutive et à la presse.

En ville, une retraite aux flambeaux a promené, jusque fort avant dans la soirée, ses lumières, ses musiques et ses chars allégoriques au milieu d'une foule en liesse.

LE

TRAMWAY TUBULAIRE

ÉLECTRIQUE

Le Parlement va être très prochainement appelé à autoriser la construction d'un tramway tubulaire, ou, pour être plus précis et reproduire les termes mêmes de la délibération prise, le 8 décembre 1893, par le Conseil municipal « l'établissement d'une voie ferrée souterraine du système Berlier, allant de la porte de Vincennes à la porte Dauphine ». Les difficultés d'ordre purement administratif, qui avaient été soulevées, ont été facilement surmontées, et l'on n'agite plus aujourd'hui la question de savoir si « ce nouvel instrument de transport qu'il s'agit de créer à Paris répond à des besoins d'ordre absolument urbains ». C'étaient là chinoiseries d'antan ! M. Humbert, l'ancien Président du Conseil municipal de Paris, ne reconnaissait-il pas, l'autre jour, que la capitale de la France ne peut pas être administrée de la même façon que la commune de Fouilly-les-Oies ? Et n'est-il pas vrai, d'autre part, que le Parlement doit s'occuper aussi de Paris plus souvent, beaucoup plus souvent que de Fouilly-les-Oies, surtout à l'approche de l'Exposition de 1900 ?

Adressée à la ville de Paris en 1887, la demande de concession du tramway tubulaire à traction électrique, allant du bois de Vincennes au bois de Boulogne, a été examinée tour à tour par le Conseil municipal de Paris, par le Conseil général des ponts et chaussées et par le Conseil d'État qui, lui, n'a eu à connaître, bien entendu, que des formalités juridiques. Le Conseil général des ponts et chaussées s'était, à l'unanimité, prononcé en faveur de la déclaration d'utilité publique. Le Conseil des ministres, dans sa séance du 27 février 1894, a décidé de saisir les Chambres du projet de loi concédant à la ville de Paris le droit d'établir la ligne tubulaire à traction électrique, pour la rétrocéder à M. Berlier, ingénieur civil, auteur du projet. Le 7 mars 1894, le Ministre des travaux publics a déposé sur le bureau de la Chambre des députés le projet ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'une voie ferrée souterraine entre la porte de Vincennes et la porte Dauphine à Paris. Le projet de loi a été renvoyé à la Commission des chemins de fer.

Une solution est donc imminente, et il est opportun d'indiquer au moins les données principales de cet intéressant projet. Ce qui particularise le projet Berlier est d'abord sa construction par cheminement souterrain sans ouverture de grandes tranchées sur la voie publique, ensuite l'emploi du métal comme revêtement des parois du tunnel, enfin l'électricité employée exclusivement pour la traction des véhicules et l'éclairage intérieur du tunnel et des stations.

Lors du dépôt du projet, ces innovations furent vivement discutées. Pouvait-on pratiquement établir en souterrain, c'est-à-dire sans ouverture de la voie publique, un tube métallique de 6 m. 30 destiné à la circulation des trains, et l'exécution ne présenterait-elle pas des difficultés insurmontables ? L'expérience est faite aujourd'hui et les délégations du Conseil municipal, du Conseil général des ponts et chaussées et des ingénieurs de la Ville envoyées à Londres, ont vu deux souterrains de 6 kilomètres construits d'après ces principes depuis 1888.

Voici, d'ailleurs, comment on procédera : l'évidement du sol se fera au moyen d'un cylindre en acier de 6 mètres 34 de diamètre extérieur, portant à l'avant un bouclier mobile muni de burins tranchants, à l'aide desquels il découpe dans le sol une ouverture circulaire. Ce bouclier est actionné par de puissantes presses hydrauliques. Ce cylindre enveloppe provisoirement le tube en fonte, comme le font les anneaux d'une lunette d'approche. Il sert de gabarit pour la pose des plaques ou segments, qui se fait au fur et à mesure de la marche en avant de l'appareil. Ce tube de 6 mètres 30 de diamètre extérieur est composé d'un cuvelage en fonte formé de 12 segments de 50 centimètres.

La facilité de construction n'est pas le seul avantage du système : l'emploi des parois de métal, en constituant une galerie tout à fait étanche qui s'oppose aux suintements et aux infiltrations que l'on ne peut jamais éviter absolument avec la maçonnerie, donne, au point de vue de l'hygiène, les plus sérieuses garanties, car ces eaux d'infiltration sont souvent le véhicule de maladies infectieuses qu'il est d'un grand intérêt d'éviter dans un endroit fréquenté par un nombreux public.

Ajoutons que sur le parcours total de la ligne, dont la longueur est de 11 kil. 200, 17 stations seront réparties et placées aux endroits suivants :

Porte de Vincennes, place de la Nation, caserne de Reuilly, gare de Lyon, place de la Bastille, église Saint-Paul, Hôtel de Ville, boulevard Sébastopol, rue du Louvre, place du Palais-Royal, rue de Castiglione, place de la Concorde, rond-point des Champs-Elysées, avenue de l'Alma, place de l'Étoile, place Victor-Hugo et Bois de Boulogne.

On accédera aux stations au moyen d'un escalier débouchant sur la voie publique, correspondant à une passerelle qui met en relation le quai d'arrivée et le quai de départ.

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu le décret du 13 juillet 1892 instituant à Paris, en 1900, une Exposition universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles,

Décrète :

Article premier. — Les services de l'Exposition universelle de 1900 sont placés sous l'autorité du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et dirigés par un commissaire général.

Les attributions réservées au ministre comprennent les rapports avec les Chambres, l'approbation des projets d'ensemble, les mesures d'ordre général, la délégation des crédits au commissaire général, l'approbation des comptes, la nomination des directeurs et chefs de service.

Le commissaire général est nommé par décret. Il a la haute direction de tous les services et nomme les agents autres que les directeurs et chefs de service.

Art. 2. — Il est institué au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies une commission consultative, dite commission supérieure de l'Exposition.

Cette commission, présidée par le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, a pour vice-présidents le ministre de l'instruction publique, des beaux arts et des cultes, le ministre de l'agriculture et le commissaire général.

Elle se compose de cent membres, non compris le bureau, savoir :

Le sous-secrétaire d'Etat des colonies;
Huit sénateurs;
Douze députés;
Le vice-président du Conseil d'Etat et deux conseillers d'Etat, appartenant à la section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes ;
Le préfet de la Seine ;
Le préfet de police ;
Le président du Conseil général de la Seine ;
Le président du conseil municipal et huit membres de ce Conseil;
Le directeur général de l'exploitation de l'Exposition universelle de 1889 ;
Le directeur général des finances de l'Exposition universelle de 1889;
Deux membres de l'académie des sciences ;
Deux membres de l'académie des sciences morales et politiques;
Trois membres de l'académie des beaux-arts;
Le président de la chambre de commerce de Paris;
Les présidents des chambres de commerce de Bordeaux, le Havre, Lille, Lyon, Marseille et Nancy;
Le président du tribunal de commerce de la Seine;
Le gouverneur de la Banque de France;
Le gouverneur du Crédit foncier;
Le directeur du Crédit Lyonnais;
Le directeur général des postes et télégraphes;
Le directeur du commerce intérieur;
Le directeur du commerce extérieur;
Le directeur de l'enseignement industriel et commercial;
Le chef du cabinet du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies;
Le vice-recteur de l'académie de Paris ;
Le directeur des beaux-arts ;
Le directeur de l'agriculture ;
Le directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères;
Le directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics ;
Le directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des travaux publics ;
Le directeur général de la comptabilité publique;
Le directeur général des douanes ;
Le directeur général des contributions indirectes;
Le chef d'état-major général du ministre de la guerre;
Le chef d'état-major général du ministre de la marine;
Un directeur désigné par le ministre de l'intérieur;
Un directeur désigné par le ministre de la justice;
Le vice-président du conseil général des ponts et chaussées;
Le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées;
Le vice-président du conseil général des mines ;
Le directeur de l'école nationale supérieure des mines;
Le directeur des travaux de Paris;
Le directeur de l'école centrale des arts et manufactures ;
Le président de la Société des ingénieurs civils;
Le directeur de l'école nationale des beaux-arts;
Le directeur du Conservatoire national des arts et métiers;
Les directeurs des Compagnies de chemins de fer de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, de Paris à Lyon et à la Méditerranée et du Midi, le directeur de l'administration des chemins de fer de l'Etat; l'ingénieur en chef de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer du Nord;
Le président de la Compagnie générale des omnibus de Paris;
Le président-directeur de la Compagnie des voitures à Paris;
Le président de la Compagnie générale des transatlantiques;
Le président de la Compagnie des messageries maritimes :
Le président de la Compagnie des bateaux parisiens ;
Un représentant de la presse parisienne;
Un représentant de la presse départementale ;
Trois représentants de l'industrie des constructions métalliques.

Les membres non désignés par leurs fonctions sont nommés par décret.

La commission supérieure est appelée à émettre son avis sur les questions qui lui sont soumises par le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Elle peut se subdiviser en comités, qui élisent leur bureau.

Art. 3. — Le cadre des services de l'Exposition est le suivant :

1° Secrétariat général. — Affaires générales. Personnel. Service médical. Police. Secours contre l'incendie. Presse. Entrées de faveur.

2° Direction des services d'architecture. — Construction des palais et pavillons. Contrôle des constructions métalliques. Contrôle des palais et pavillons construits par les nations étrangères, les administrations publiques, les colonies, les pays de protectorat et les particuliers.

3° Direction des services de la voirie, des parcs et jardins, de l'eau et de l'éclairage.

4° Direction de l'exploitation. — Service général de la section française. Service général des sections étrangères. Installations générales, architecture. Installations générales, mécaniques et électriques. Service spécial des beaux-arts. Service spécial de l'agriculture. Service spécial des colonies et pays de protectorat. Catalogue; diplômes et médailles.

5° Direction des finances. — Entrées, matériel, comptabilité et caisse.

6° Service du contentieux.

7° Service des fêtes.

Art. 4. — Les directeurs et chefs de service sont réunis en comité, sous la présidence du commissaire général, pour l'étude des questions communes à plusieurs services.

Art. 5. — Des comités techniques ou administratifs peuvent être constitués auprès du commissariat général par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Art. 6. — Les services de l'Exposition sont compatibles avec des fonctions publiques.

Au cas où ils quitteraient temporairement leur emploi, les fonctionnaires détachés à l'Exposition seraient maintenus dans les cadres de leur administration, pourraient y recevoir de l'avancement et conserveraient leurs droits à la retraite.

Art. 7. — Des arrêts ministériels fixent les indemnités attachées aux fonctions et emplois des services de l'Exposition.

Art. 8. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 9 septembre 1893.

Carnot.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Terrier.

DÉCRET
Nommant le commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu le décret de ce jour réglant l'organisation des services de l'Exposition universelle de 1900,

Décrète :

Art. 1er. — M. Alfred Picard, président de section au conseil d'Etat, rapporteur général de l'Exposition universelle de 1889, vice-président de la commission préparatoire de l'Exposition universelle de 1900, est nommé commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

Il conservera ses fonctions actuelles.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fontainebleau, le 9 septembre 1893.

Carnot.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

E. Guérin.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Terrier

DÉCRET
Nommant le secrétaire général de l'Exposition universelle de 1900.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Sur la proposition du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Vu le décret du 9 septembre 1893,

Arrête :

M. Fournel, chef du cabinet, du personnel et du contrôle au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, est nommé secrétaire général de l'Exposition universelle de 1900.

Il conservera ses fonctions actuelles.

Paris, le 18 septembre 1893.

Terrier.

ARRÊTÉ
Nommant le directeur général et le directeur général adjoint de l'exploitation à l'Exposition universelle de 1900.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Sur la proposition du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition,

Arrête :

Art. 1er. — M. Delaunay-Belleville, président de la chambre de commerce de Paris, est nommé directeur général de l'exploitation à l'Exposition universelle de 1900 et vice-président du comité des directeurs.

Art. 2. — M. Dervillé, président du tribunal de commerce de la Seine, est nommé directeur général adjoint de l'exploitation. Il sera spécialement chargé des services de la section française et fera partie du comité des directeurs.

Art. 3. — Le commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 octobre 1893.

Terrier.

(A suivre.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages à prix réduits de France en Algérie et en Tunisie (ou *vice versa*).

Avec itinéraire tracé au gré du voyageur.

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les gares des réseaux *P.-L.-M.-Métropolitain, P.-L.-M.-Algérien, Est-Algérien, Bône-Guelma, Ouest-Algérien* et *Franco-Algérien*, des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour effectuer des voyages pouvant comporter des parcours sur les lignes de ces réseaux et sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique. Ils peuvent comprendre, soit des parcours français et maritimes, soit des parcours français, maritimes et algériens ou tunisiens ; les parcours sur le réseau P.-L.-M. doivent être de 300 kilomètres au moins ou être comptés pour 300 kilomètres.

Les voyages doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Ils peuvent comprendre dans leur itinéraire non seulement des lignes (ferrées ou maritimes) formant circuit qui ne sont ainsi parcourues qu'une fois, mais encore des lignes à parcourir deux fois au plus, une fois dans chaque sens ou deux fois dans le même sens.

Validité : *90 jours*, avec faculté de prolongation de trois fois 30 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 chaque fois. *Arrêts facultatifs*.

Pour plus amples détails consulter le *Livret-Guide officiel P.-L.-M.*, mis en vente au prix de **0** fr. **30** dans les principales gares du réseau P.-L.-M.

Excursion à la Fontaine de Vaucluse et dans l'Ardèche

du 26 mai au 3 juin 1894.

Itinéraire : Paris, Avignon, l'Isle-sur-Sorgue, la Fontaine de Vaucluse, Avignon, Nîmes, Pont-du-Gard, Nîmes, Alais, Saint-Paul-le-Jeune, Bois-de-Païolive, Berrias, Vallon, Pont-d'Arc, grottes Saint-Marcel, Saint-Martin, Pont-Saint-Esprit, Bollène-la-Croisière, Lyon, Dijon, Paris.

D'accord avec la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, la Société des Voyages économiques fait émettre jusqu'au 23 mai inclusivement des billets d'excursion combinés donnant droit :

1° Au transport en chemin de fer ;

2° Aux repas dans les hôtels correspondants de l'agence des Voyages économiques ;

3° Aux omnibus et voitures.

Prix de l'excursion complète : 1re classe, 240 fr. 40.

Le nombre des places est limité.

Les billets (coupons de chemin de fer, de voiture, de repas) sont délivrés à première demande dans les bureaux de la Société des Voyages économiques, 17, faubourg Montmartre, et 10, rue Auber.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés : 1° à la gare de Paris-Lyon, 20, boulevard Diderot, et dans les bureaux succursales de Paris ci-après désignés : rue Saint-Lazare, 88 ; rue des Petites-Écuries, 11 ; rue de Rambuteau, 6 ; rue du Louvre, 44 ; rue de Rennes, 45 ; rue Saint-Martin, 252 ; place de la République, 16 ; rue Sainte-Anne, 6, rue Molière, 71 et rue Étienne-Marcel, 18 ; 2° au bureau général des billets de chemin de fer de l'hôtel Terminus de la gare de Paris-Saint-Lazare (General Ticket Office).

NORD

Paris à Pierrefonds

par Compiègne ou par Villers-Cotterets

Billets d'excursion les dimanches et fêtes valables dans la même journée ou pendant deux jours, lorsqu'un dimanche et un jour de fête se suivent :

De Paris à Pierrefonds et retour :

1re classe 11 fr. ; 2e classe 8 fr. 50 ; 3e classe 6 fr. 25.

Nota : Ces billets donnent droit de s'arrêter à Compiègne ou à Villers-Cotterets, soit à l'aller, soit au retour.

(Consulter les affiches pour les heures de départ et d'arrivée.)

Paris au Tréport-Mers

Les dimanches 20, 27 mai, 3 et 10 juin, trains de plaisir express à prix très réduits en 2e et 3e classes (aller et retour dans la même journée) de Paris au Tréport-Mers, desservant Saint-Denis, Pontoise, Persan-Beaumont, Méru et Beauvais.

Aller. Départ de Paris à 6 h. 45 du matin et de Saint-Denis à 6 h. 56.

Retour. Arrivée à Saint-Denis à minuit et Paris à minuit 13.

De Paris, St-Denis, et Creil à Cayeux, St-Valery, Le Crotoy, Quend (plage de Fort-Mahon), Berck, Etaples (Paris-Plage) et Boulogne-s-Mer.

Aller. Départ de Paris à 6 h. 30 du matin et de Saint-Denis à 6 h. 40.

Retour. Arrivée à Saint-Denis à 11 h. 55 du soir et à Paris à minuit 5.

Prix des places (aller et retour compris) :

Billets individuels variant de 9 francs à 11 fr. 15 en 2e classe et de 5 fr. 85 à 7 fr. 30 en 3e classe.

Billets de famille comportant une réduction sur les prix individuels de 5 à 25 0/0 pour les familles de deux à cinq personnes et au delà.

OUEST

Nouvelles cartes d'abonnement avec parcours circulaires sur la banlieue de Paris

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, depuis le 1er septembre dernier, de nouvelles cartes d'abonnement (1re et 2e classe) de 3 mois, de 6 mois ou d'une année, pour les quatre itinéraires suivants :

1° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Saint-Cloud, Garches, Pont de Sains-Cloud, Sèvres (Ville-d'Avray et rive gauche) et *vice versa ;*

2° De Paris (Saint-Lazare ou Montparnasse) à Versailles (rive droite et rive gauche) et *vice versa ;*

3° De Paris (Saint-Lazare) à Saint-Germain (*via* le Pecq et *via* Marly-le-Roi) et *vice versa ;*

4° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ-de-Mars) à Versailles (rive droite et rive gauche) et à Saint-Germain (*via* le Pecq et Marly-le-Roi) et *vice versa*.

Arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires.

Faculté de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les cartes des 1er, 2e et 4e itinéraires sont, moyennant un supplément de prix, rendues valables sur la Ceinture de Paris (Saint-Lazare) à Ouest-Ceinture.

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour à prix réduits.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de toutes les gares de son réseau (grandes lignes), et *vice versa*, des billets d'aller et retour, comportant une réduction de 25 0/0 en première classe et de 20 0/0 en deuxième et troisième classe sur le prix doublé des billets simples.

La durée de validité de ces billets vient d'être modifiée comme suit :

De 1 à 30 kilomètres, 1 jour ; de 31 à 128 kil., 2 jours ; de 126 à 250 kil., 3 jours ; de 251 à 400 kil., 4 jours ; de 401 à 500 kil., 5 jours ; de 501 à 600 kil., 6 jours ; au-dessus de 600 kil., 7 jours.

L'amélioration consiste dans l'abaissement de 75 à 30 kilomètres de la première coupure et dans l'allongement d'un jour pour les parcours supérieurs à 400 kilomètres et de deux jours pour les parcours supérieurs à 600 kilomètres.

Ces délais de validité continuent à être augmentés, le cas échéant, des dimanches et jours de fête.

ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croizic et à Guérande.

PREMIER ITINÉRAIRE

1re Classe, 86 francs. — 2e Classe classe 63 francs

Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1re Classe 54 francs. — 2e Classe 41 francs

Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retours à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du Réseau d'Orléans, des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année

A Paris, à la gare d'Orléans (Quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans,

Pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance

La Compagnie d'Orléans se propose de mettre en vigueur, à partir du 22 mai prochain, un nouveau service de trains sur ses lignes de Paris à Sceaux et à Limours.

Ce service offrira au public de cette banlieue diverses améliorations parmi lesquelles nous signalerons les suivantes :

Les trains de la ligne de Sceaux se succéderont de demi-heure en demi-heure, partant régulièrement de Paris, à l'heure 11', à l'heure 41', et de Sceaux-Robinson à l'heure 25' et à l'heure 55'.

Un nouveau train est créé qui partira de Limours à 6 h. 55' du matin, desservira les stations de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, Gif, Bures, Orsay, Lozère, Palaiseau, Massy, Antony, et arrivera à Paris à 8 h. 1'.

Dans la soirée, la section de Paris à Limours sera desservie par deux trains qui partiront de Paris à 5 h. 55' et 6 h. 4' : le premier, direct jusqu'à Orsay, omnibus d'Orsay à Limours, arrivera à Limours à 6 h. 55' : le second, direct jusqu'à Berny, omnibus de Berny à Orsay, arrivera à cette dernière gare à 6 h. 43'.

Le train de 10 h. 25' du soir sera remplacé par deux trains partant de Paris, l'un à 9 h. 35' et l'autre à 11 h. 3'.

Voyage d'Excursion aux Plages de la Bretagne.

Du 1er mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux plages de Bretagne, à prix réduits et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploermel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden. Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

PRIX DES BILLETS (ALLER ET RETOUR)

1re classe : **45** *fr. — 2e classe :* **36** *fr.*

Avis. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des billets complémentaires du voyage d'excursion aux plages de Bretagne, réduits à 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément ; le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion, et permettre de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans, nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — CHRISTOFLE ET Cie.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

CONVERSION EN RENTE RUSSE 4 %

des Billets 5 % de la Banque
et des 2e et 3e Emprunts d'Orient 5 %

Les demandes de conversion ayant excédé le chiffre de 750 millions capital en rentes 4 % précédemment fixé, un Oukase Impérial en date du 29 avril/11 mai a autorisé le Ministre des Finances à *continuer à recevoir* les demandes de **conversion sans limite** jusqu'au 14/26 mai, aux conditions du prospectus, et à faire, à cet effet, une émission complémentaire de Rente 4 %.

En conséquence, les demandes de conversion seront reçues

A PARIS

CHEZ MM. DE ROTHSCHILD FRÈRES
jusqu'au 26 mai inclusivement.

Les nouveaux titres 4 0/0 créés en vertu des Oukases Impériaux des 8/20 et 29 avril/11 mai sont émis, **munis du timbre français**, au cours de **92 1/2 0/0** avec jouissance à partir du 1er/13 juin 1894.

Les demandes seront admises le *15 mai*, à raison de :

R. 108,59 1/2 Rente 4 % pour 100 R. Billets 5 % 1re émission et 3e Emprunt d'Orient.
R. 109,45 1/4 Rente 4 % pour 100 R. Billets 5 % 2e émission.
R. 110,29 3/4 Rente 4 % pour 100 R. 2e Emprunt d'Orient.

Ces sommes diminueront de 1 copec par jour.

Les appoints à recevoir en Rente 4 0/0, lorsqu'ils seront au-dessous de 100 R., seront réglés en espèces à raison de Fr. 2.51 par Rouble capital nominal équivalant à 92 1/2 % au change de 2.71 environ.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres ou d'un cautionnement de 5 0/0 de leur valeur avec l'engagement de les remettre le 13 juin au plus tard.

Le prospectus détaillé sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

Déclaration faite au timbre le 26 avril 1894.

MATÉRIEL DE TUILERIES ET DE BRIQUETERIE

BOULET & Cie

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS

28, rue des Écluses-Saint-Martin
PARIS

Médailles d'or aux Expositions universelles Paris 1878. Anvers 1885. Barcelone 1888. Paris 1889.
Envoi franco du Catalogue sur demande affranchie

COMPAGNIE
DU

TRAMWAY A VAPEUR DE PARIS

(PLACE DE L'ÉTOILE A ST-GERMAIN)

DIRECTION ET ADMINISTRATION :
42, av. de la Défense de Paris, à Courbevoie (Seine)

Localités desservies

Paris (Étoile). — Porte Maillot. — Pont de Neuilly. — Rond point de la Défense. — Les Bergères. — Vieux chemin de Paris. — Nanterre. — Octroi de Rueil. — Rueil-ville. — La Malmaison. — Le Parc. — La Jonchère. — La Chaussée. — Bougival. — La Martine. — Bas-Prunoy. — Port-Marly. — L'Ermitage. — St-Germain. — St-Fiacre. — Marly-le-Roi. — Rueil-gare.

Horaire des trains

Départ de Paris-Étoile pour St-Germain : à 6 h. 45 matin, 7 h. 45 matin, et, à partir de 8 h. 45 matin, deux départs par heure, à l'heure 45 et à l'heure 15, jusqu'à 11 h. 45 du soir.

Départ de St-Germain pour Paris-Étoile : à 6 h. 14 matin, 7 h. 14 matin, et, à partir de 8 h. 14 matin, deux départs par heure, à l'heure 14 et à l'heure 44, jusqu'à 10 h. 44 du soir.

En outre, le train n° 12, partant de Port-Marly à 7 h. 55 matin, arrivera à Paris-Étoile à 9 h. 5 matin.

Durée du trajet : 1 h. 22 minutes.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

BLÉTRY FRÈRES

BLÉTRY AINÉ, successeur
INGÉNIEUR CONSEIL

OFFICE DES
BREVETS D'INVENTION
ET
MARQUES DE FABRIQUE

Pour la France et l'étranger
(Fondé en 1866)

2, Boulevard de Strasbourg, 2
PARIS



NE VOYAGEZ JAMAIS
SANS
L'INDICATEUR PAUL DUPONT

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 5 Paraît le 5 et le 20 de chaque mois Paris, 5 Juin 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12, — rue Cambon. — 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements. Un an . 8 francs
Etranger . . . . — 10 —

SOMMAIRE :

CONVOCATION
DE LA
COMMISSION SUPÉRIEURE

A peine installé au Ministère du Commerce, M. Lourties vient d'acquérir un titre sérieux à la reconnaissance de ceux qui s'intéressent à l'Exposition Universelle.

Il a convoqué, pour le lundi 11 juin, la Commission supérieure de l'Exposition et il va incessamment déposer sur le bureau de la Chambre une demande de crédits supplémentaires de 100.000 francs destinés à parer aux frais du concours public pour les monuments de l'Exposition.

Rappelons quel est l'ordre du jour de cette réunion :

Installation de la Commission par le Ministre. — Discours de M. Lourties. —

Classification des objets et produits exposés. — Rapport de M. Alfred Picard, Commissaire général.

Programme du concours public à ouvrir sur les dispositions générales de l'Exposition.

Diverses parties du projet de règlement.

Prise en considération de différents projets dus à l'initiative privée et relatifs soit à des expositions spéciales, soit à des concours.

Il est bien évident que dans sa première réunion la Commission supérieure ne pourra épuiser son ordre du jour.

Voilà donc l'Exposition Universelle entrée dans la vraie période d'activité. Espérons que M. Lourties persévérera dans sa résolution et dans son activité et formons le vœu qu'en ce qui concerne le Métropolitain, M. Barthou suive l'exemple de l'honorable Ministre du Commerce.

Alors seulement, la France pourra offrir au monde civilisé, en 1900, une Exposition digne de sa gloire et de sa renommée.

H. G.

NOTRE ENQUÊTE
SUR
l'Exposition Universelle de 1900

—

M. FRANÇOIS DELONCLE

Nous poursuivons aujourd'hui notre enquête sur l'Exposition Universelle. M. François Deloncle, député des Basses-Alpes, nous a envoyé la très intéressante lettre suivante donnant des détails curieux et inédits sur la genèse de l'Exposition.

On remarquera que le nouveau Ministre du Commerce, M. Lourties, a déjà fait droit aux desiderata de notre très distingué collaborateur, en ce qui concerne la réunion de la Commission supérieure et la demande de crédits au Parlement.

Néanmoins, nous laisserons subsister ces observations. Elles prouvent combien impatiemment étaient attendues les décisions du Ministère du Commerce.

Mon cher Directeur,

Vous me demandez par quelles suites de circonstances j'ai été amené à proposer à la Chambre le 2 juillet 1892 la motion initiale de l'Exposition Universelle de 1900.

Je vous dois, en toute franchise, le récit de l'incident ; le voici :

Le 30 juin, je lisais en un journal allemand certain projet impérial de décréter une Exposition Universelle à Berlin pour 1900. L'avis me parut inquiétant ; je songeai à l'embarras officiel de la France devant une invitation régulière à cette Exposition, et il me sembla, du coup, que le meilleur moyen de prévenir une éventualité de ce genre pouvait être de prendre moi-même parlementairement l'initiative de cette Exposition parisienne de 1900, à laquelle tout le monde songeait depuis 1889 ; car nul n'était sans avoir compté que 1889 + 11 = 1900 et qu'une heureuse fortune marquait la première année du siècle futur pour le suprême honneur de reproduire, sur les rives de la Seine, les fastes de la période à la fois la plus vivante et la plus indécise, la plus triste et la plus consolante, la plus brutale et la plus délicate, la plus belliqueuse et la plus paisible, la plus sombre et la plus glorieuse qu'ait traversée l'humanité.

J'attendis jusqu'au 2 juillet afin de laisser au Gouvernement le temps de présenter un projet de loi ; puis, voyant que M. Jules Roche, momentanément gêné par certaines considérations, réservait son action, toujours si déterminée et si vaillante, pour une heure moins passionnée, je me décidai à déposer, ce même jour, le projet de résolution qui suit :

Messieurs,

La France a la tradition de convoquer tous les onze ans le monde entier à une Exposition Universelle où l'humanité fait, en quelque sorte, le point de son travail, de ses progrès et de ses espérances.

Après 1855, 1867, 1878, 1889, l'année 1900 est marquée pour la merveilleuse démonstration de l'œuvre tout entière du dix-neuvième siècle.

L'Exposition de 1889 a été décrétée et constituée dès le commencement de 1884. Il a fallu près de six ans pour la préparer. Sept ans pleins ne sont pas de trop pour préparer, comme elle doit l'être, l'Exposition géniale de 1900.

Nous avons donc l'honneur de vous proposer la résolution suivante, persuadé que la Chambre la votera d'urgence, dans un sentiment unanime de patriotisme et de gloire nationale.

ARTICLE UNIQUE

La Chambre invite le Gouvernement à décréter une Exposition Universelle à Paris pour l'année 1900.

Le papier fut renvoyé à la Commission d'initiative. Quand il en revint, accompagné d'un beau rapport de M. Montaut, (Seine-et-Marne) tendant à la prise en considération, l'honorable Ministre du Commerce m'annonçait qu'il allait signer le décret instituant l'Exposition et de fait, le 13 juillet, le décret était à l'*Officiel*.

Entre temps, je dois le dire, je n'étais pas resté inactif et la presse avait… gémi, (par sympathie pour moi, n'est-ce-pas ? car je n'y ai que des amis) d'une « extraordinaire fantaisie » éclose de mon cerveau dans des circonstances curieuses à vous conter.

Lorsque, le 2 juillet, j'avais déposé mon projet de résolution, un collègue pris pour confident m'avait dit « quelle étrange idée « vous avez eue là ! Quoi, nous sortons à « peine de 1889, et vous n'en avez pas assez, « et vous vous imaginez que le public n'en a « pas assez de vos merveilles, de vos machi- « nes, de vos longues enfilades industrielles « et agricoles, et de vos rues du Caire, et de « vos Tours Eiffel ».

— « Pardon! il est possible que vous soyez « personnellement rassasié de voir de belles « choses, mais le monde n'est heureusement « pas comme vous! lassitude n'est pas satiété, « et en laissant à la curiosité humaine le temps « sacramentel de onze ans pour se reposer, « on peut espérer qu'elle se retrouvera en « 1900 fraîche et dispose, ouverte à tout ce « que le génie du siècle voudra bien lui pré- « senter ».

— « Mais que pourra-t-il lui offrir de « nouveau? Le transport électrique? Belle « affaire, nous l'entrevoyons déjà sans éton- « nement. La téléphonie à grande distance, « avec sa théâtrophonie et sa parlementopho- « nie (excusez les atrocités des barbarismes!) « mais, nous l'avons presque déjà, et, si « nous ne l'avons pas, il suffira de continuer « à aller au théâtre et à la cacophonie de la « Chambre! La phonographie? jolie décou- « verte en vérité! La téléphotie? d'ici cinq « ans, elle sera publique! et, dans un autre « ordre d'idées, les monuments grandioses « de fer, d'acier, d'aluminium? Mais que « trouvez-vous de merveilleux à ces gigan- « tesques amas ou travaux de matières pre- « mières ou fabriquées? Nous sommes « blasés, mon ami, nous sommes blasés; et, « entre nous soit dit, ce que vous aurez de « plus à nous offrir là-bas, ce sera encore de « longues rues faites de maisons étranges, « empruntées aux diverses civilisations ou « aux dernières barbaries, avec beaucoup de « couleurs dedans, et des figures bariolées, « et des cris, et des tams-tams et des danses « plastiques, trahissant la Parisienne sous « un masque de Mandchoue, de Fué- « gienne ou de sorcière de l'Ouganda! » J'avais beau répliquer à cet homme féroce et sceptique tout ce qu'imaginait, en une heure désespérée, ma pauvre tête surexcitée; je lui avais décrit, en termes que j'ose dire magnifiques, tout ce que l'on pouvait attendre des applications sans cesse nouvelles de la science et des recherches patientes et inconnues de l'esprit inquiet de notre fin de siècle. Je lui parlai forces magnétiques, aérostats, mirages d'art, surprises de gigantesques creusets, maniements inédits du verre et des métaux, révélations des profondeurs géologiques, etc., etc. Et à bout d'imagination et d'arguments, comme il répétait « Bah! Bah! tout ça c'est de la rêverie, ce n'est pas sérieux, et, même, je dois le dire, puisque c'est déjà entrevu, ce n'est plus nouveau », de guerre lasse, je m'emportais, et je lui jetais « Eh bien! s'ils ne sont pas contents, on leur montrera la lune! » Mon collègue haussa les épaules et partit maugréant! J'en fis autant.

Je suivais les quais, méditant toutes ces choses, quand dans le crépuscule tranquille et doux d'une radieuse journée d'été, l'astre des nuits m'apparut, au-dessus du Gros-Caillou, délicieusement argenté, joyeux et clair, et, tout à coup, la plaisanterie de tout à l'heure me revint, et, en une seconde, l'idée avait jailli : je partis de suite pour l'Observatoire.

Inutile de vous raconter par quelles péripéties mon ignorance parlementaire des choses astronomiques a passé depuis. Ce soir-là, quelle école il lui a fallu faire pour se rendre compte du chemin immense qui va « de la coupe aux lèvres » et « de la terre à la lune »! Un jour, je dirai en ses détails l'histoire de tous les quolibets, des caricatures et des polémiques à chaud et à froid qui firent orage sur mon dos, du jour où un interviewer sans pitié eut baptisé d'un mot qui fit fortune « La lune à un mètre » ce projet de sidérostat ou grand télescope, sorti si étrangement de ma cervelle entre la salle des conférences et le pont de l'Alma.

J'ai subi l'avalanche avec bonne humeur, non sans y trouver quelque plaisir aux échos des Menus-Plaisirs et des Variétés, me répétant les joyeux rythmes des revues de fin d'année sur les aperçus terrestres de ma vision sidérale.

Aujourd'hui, je crois pouvoir dire que le télescope figurera à l'Exposition de 1900 et dépassera les champs de découverte que ma plaisanterie lui avait désignés. La science astronomique, si glorieusement représentée en France, a travaillé pour mon idée avec une telle foi et un tel zèle que toutes les espérances sont permises. Je sais bien que beaucoup de gens persisteront à en rire, et que d'autres me crieront encore : haro! Mais qu'importe, le résultat est là, et il ne fera que grandir et s'éclairer plus nous nous rapprocherons de l'année des merveilles.

Oui, 1900 doit être l'exhibition des merveilles, une synthèse parfaite du passé, une analyse exacte du présent, avec de larges échappées de vives lueurs sur l'avenir. Il sera inutile d'y montrer l'interminable rangée d'étiquettes de conserves, de cirages et de betteraves monstres que nous admirons tous les ans soit au Palais de l'Industrie, dans ses environs, soit dans nos concours régionaux, soit dans nos musées commerciaux ou artistiques et jusqu'à nos comices agricoles; il ne faut pas croire davantage que ce sera l'occasion de se pâmer devant de nouvelles contorsions mauresques ou malaises et des bamboulas plus ou moins authentiques. Quant aux gigantesques machines à vapeur sifflant, hurlant, assourdissant, elles sont déjà impitoyablement condamnées au même titre que l'informe spectacle de leurs périlleuses utilisations.

Depuis quelques années la science s'est faite moins bruyante et moins prosaïque; l'art aussi semble moins réaliste, moins cruel, et il y a partout comme un voile de néo-mysticisme. L'exploration biologique d'une part et l'exploration céleste de l'autre se substituent à la négative exploration de l'impressionnisme pychologique et à la topographique exploration de la surface terrestre. L'âme et la terre contemporaines sont déjà trop connues, trop fouillées, et le champ des émotions nouvelles que leur étude peut fournir va sans cesse se rétrécissant. *Excelsior*! Ce sont les mystères de la Vie et les mystères des cieux qui attendent l'observation et l'exploration du siècle prochain : là est le secret des découvertes futures qui, du jour où l'homme aura pu lire dans la Vie et dans les Astres, se feront plus nombreuses et plus puissantes encore que celles du XIXe siècle et créeront vraiment cette fois le monde nouveau annoncé par les poètes.

Si nous voulons que l'Exposition de 1900 réponde aux causes même de son existence, à la pensée originelle qui l'a fait décréter en 1892, c'est-à-dire il y a déjà deux ans, il n'y a plus de temps à perdre. Songez que moins de six ans nous sépare de la date de l'ouverture.

En vérité l'on est bien en retard ; déjà le concours eût dû être fait; déjà les grands projets eussent dû être classés pour permettre, dès maintenant, les travaux préparatoires de leur mise à exécution. Pourquoi depuis trois mois la Commission supérieure ne s'est-elle pas réunie? Pourquoi la Chambre n'a-t-elle pas encore été saisie des premières demandes de crédit annoncées depuis un an? Certes la faute ne saurait en être à l'éminent Commissaire général, M. Alfred Picard, pas plus qu'à ses collaborateurs qui, en quelques mois, s'étaient mis en mesure de fournir au Ministre du Commerce tous les éléments d'études nécessaires aux premières résolutions, et je suis sûr que leur impatience ne doit pas être moindre que la nôtre. Aussi avais-je annoncé à l'honorable M. Marty mon intention de le questionner à la tribune sur cet important sujet. La crise ministérielle a suspendu le débat, et il convient de faire à l'honorable M. Lourties un crédit de quelques jours, passé lequel je reprendrai la question, bien décidé à montrer à la Chambre et au pays que si l'on tarde plus longtemps à ne pas agir, si le concours n'est pas ouvert dès ce mois, si l'emplacement n'est pas définitivement choisi d'ici la fin de la session, si les crédits ne sont pas votés de manière à être mis immédiatement à la disposition des services, l'œuvre, tout entière, sera singulièrement compromise, et nous aurons peut-être alors une foire du monde comme à Chicago, un bazar immense comme à Constantinople, avec beaucoup de rues du Caire autour. Mais nous n'aurons pas certainement « l'*Exposition de 1900* ».

François Deloncle

LE NOUVEAU MINISTRE DU COMMERCE

M. Lourties, le nouveau Ministre du Commerce, est sénateur des Landes, docteur en médecine; il est âgé de quarante-neuf ans. Il a été élu au Sénat le 5 janvier 1888. M. Lourties a pris une part très distinguée aux travaux de la Haute Assemblée. Bien que sénateur depuis six ans seulement, il a parlé avec compétence et succès dans quelques-uns des débats les plus importants qui se soient ouverts devant le Parlement. Ainsi, il est intervenu dans la discussion de la loi organique militaire et dans la discussion du projet de réorganisation d'une école de santé militaire; il a également pris la parole dans la discussion du tarif des douanes et de la loi sur les Sociétés coopératives.

M. Lourties est Président de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité et promoteur de la Société pour la formation des banques populaires.

M. Lourties, Ministre du Commerce, a choisi comme chef de cabinet M. Jules Many, membre de la Commission permanente du travail, auteur, comme l'on sait, avec M. Mesureur, du projet relatif à la création de chambres de travail.

M. Many avait déjà rempli au Ministère du Commerce les mêmes fonctions avec M. Siegfried; il était chef adjoint du cabinet, sous le Ministère de M. Jules Roche.

Comme chef adjoint du cabinet, M. Lourties a désigné M. Laurence, substitut du procureur de la République, à Reims. C'est M. Générès qui est le chef du secrétariat particulier.

LE NOUVEAU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

C'est M. Barthou qui succède à M. Jonnart, au Ministère des Travaux Publics, et qui poursuivra ainsi la création du Métropolitain, œuvre si indispensable au succès de l'Exposition de 1900.

M. Barthou est député d'Oloron (Basses-Pyrénées). Il n'a pas encore trente-deux ans. Docteur en droit, ancien secrétaire de la Conférence des avocats de Paris, ancien président de l'Alliance de la Jeunesse française, M. Barthou a été élu député pour la première fois aux élections générales de 1889. Il était le plus jeune des élus de 1889. M. Barthou a souvent parlé à la Chambre, soit dans les discussions de projets de loi, soit au cours des interpellations. Il a fait partie plusieurs fois de la Commission du budget. Il s'est prononcé avec énergie et avec talent contre les doctrines collectivistes, et l'on n'a pas oublié le grand succès de tribune qu'il remporta, au commencement de la législature, par un discours prononcé en réponse aux orateurs socialistes, dans l'interpellation Jaurès.

Nouvelles et Échos

Ainsi qu'on le verra en tête du journal, M. Lourties a convoqué, pour le 11 juin, au Ministère du Commerce, la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900, instituée le 9 septembre 1893, et qui, depuis sa création, n'avait pas encore été réunie.

On a vu aussi que M. Lourties, Ministre du Commerce, a déposé sur le bureau de la Chambre une demande de crédit de 100.000 francs destinés à faire face aux frais du concours public, dont tous les artistes attendent avec impatience le réglement.

***

Par suite de l'abondance des matières, nous renvoyons au prochain numéro, la suite de l'étude de M. Henry Girard, sur la Classification des produits à l'Exposition de 1900.

***

Par arrêtés ministériels, M. Paul Dislère, conseiller d'Etat, est délégué à l'Exposition Universelle de 1900 pour organiser, dans la section des colonies et pays de protectorat, les expositions particulières de l'administration centrale, des administrations locales françaises et des gouvernements placés sous le protectorat de la France.

Il accomplira cette mission sous les ordres du Ministre des Affaires Étrangères pour la Tunisie et Madagascar, sous les ordres du Ministre des Colonies pour les colonies et les pays de protectorat autres que la Tunisie et Madagascar, et sous l'autorité du Commissaire général de l'Exposition de 1900.

Il prêtera, en outre, son concours à la direction générale de l'exploitation de l'Exposition pour l'organisation d'ensemble de cette section.

***

Depuis la publication de notre dernier numéro, une crise ministérielle s'est produite. Après un vote de la Chambre sur les syndicats des employés des chemins de fer de l'Etat, M. Casimir-Perier a donné sa démission.

C'est M. Charles Dupuy, ancien Président du Conseil, ancien Ministre de l'Instruction Publique, Président de la Chambre, qui a été chargé, par M. Carnot, de former le nouveau ministère dont voici la composition :

Présidence du Conseil, Intérieur et Cultes : Dupuy, député de la Haute-Loire.

Finances : Poincaré, député de la Meuse.

Justice : Guérin, sénateur de Vaucluse.

Marine : Félix Faure, député de la Seine-Inférieure.

Colonies : Delcassé, député de l'Ariège.

Instruction publique et Beaux-Arts : Georges Leygues, député de Lot-et-Garonne.

Agriculture : Viger, député du Loiret.

Commerce : Lourties, sénateur des Landes.

Guerre : Général Mercier.

Travaux publics : Barthou, député des Basses-Pyrénées.

Affaires étrangères : Hanotaux, ancien député.

***

M. Lourties, Ministre du Commerce, a présidé, à l'hôtel des Chambres syndicales, la distribution solennelle des récompenses accordées aux ouvriers et employés méritants. A côté de M. Lourties, on remarquait MM. Prévet, sénateur, Jacques Gévelot, député, Yves Guyot, Dervillé, président du tribunal de commerce, etc. Après des discours prononcés par le Ministre et M. Prevet, on a remis les médailles aux ouvriers et employés comptant plus de trente ans de service dans la même maison.

***

Plusieurs de nos confrères ont annoncé que le Gouvernement français avait intenté un procès à l'administration de l'Exposition de Chicago en payement de 500,000 francs de dommages et intérêts pour les pertes subies par les exposants français lors des incendies de l'Exposition.

Nous croyons savoir qu'ainsi présentée la nouvelle n'est pas complètement exacte.

Tous les moyens de conciliation ne sont pas épuisés. D'autre part, le Sénat et le Congrès ont nommé une Commission chargée d'examiner la demande de la France.

Dans ces conditions, notre Gouvernement s'est borné à prendre une mesure conservatoire.

***

Dans une de ses dernières séances, le Congrès des arts décoratifs a émis le vœu que, dans les Concours et les Expositions où les travaux d'art féminins sont admis, une part soit toujours faite aux femmes dans les jurys des récompenses.

***

Les fontaines lumineuses du Champ de Mars fonctionneront tous les dimanches et jours fériés, de neuf heures à dix heures du soir. Il y a deux séances, l'une à neuf heures, l'autre à neuf heures et demie.

UN

PROJET DE GARANTIE FINANCIÈRE

pour l'Exposition de 1900

Sous ce titre, notre confrère, le *Matin*, publie l'article suivant que nous reproduisons à titre de document :

Une indiscrétion nous a donné connaissance d'un projet de garantie financière pour l'Exposition de 1900 qui a été ou qui va être incessament présenté à M. le Commissaire général Alfred Picard.

La combinaison en paraît fort ingénieuse et elle offrirait cet avantage d'être liquidée au moment où serait clôturée l'Exposition.

Voici l'économie du projet :

Les soussignés... s'engagent à créer et à émettre par souscription publique, à leurs frais, 4 millions de « Bons-Exposition » ou de « Portefeuilles-Exposition » au prix de 25 francs chacun et comprenant :

A. 25 tickets d'entrée à l'Exposition, de 1 franc chacun.

A titre de prime supplémentaire :

B. 25 tickets de 1 franc chacun seraient acceptés et repris par toutes les grandes Compagnies de chemins de fer français pour tout voyage de ou pour Paris pendant la durée de l'Exposition, c'est-à-dire du huitième jour précédant l'inauguration au huitième jour suivant la clôture.

A titre de prime extraordinaire :

C. 25 coupons de 1 franc chacun donnant droit à la distribution par le sort de 5,010 lots, en espèces, ainsi répartis :

1 lot de		....	5.000.000
1 —		....	2.000.000
1 —		....	1.000.000
2 —	500.000	 ci	1.000.000
5 —	200.000	 ci	1.000.000
5.000 —	100	 ci	5.000.000
Soit un total de		......	15.000.000

de francs, sur lesquels 10 0/0 seront déduits par anticipation en faveur des pauvres de Paris, pour leur être distribués à titre de réjouissance par les soins de MM. les maires des vingt arrondissements de la capitale, le jour même de l'ouverture de l'Exposition.

Par cette combinaison, tout souscripteur d'un Bon ou Portefeuille-Exposition recevrait immédiatement en réalité une valeur de 75 francs, qui seraient liquidés à la clôture même de l'Exposition.

2° Sur le produit de la souscription, soit 100 millions de francs et contre la remise de 100 millions d'entrées à l'Exposition, le Comité général de l'Exposition recevrait 40 millions de francs.

3° Les soussignés feront construire sur le produit de la souscription un monument destiné à exposer aux visiteurs les primes de 15 millions représentés par des monnaies d'or de 100 francs frappées au millésime de 1900.

Ce monument sera confié aux artistes les plus éminents et les matières les plus précieuses seront employées à son édification, de manière à en faire un des principaux attraits de l'Exposition et un des spécimens les plus remarquables de l'art contemporain.

Il deviendra la propriété de l'État après la distribution des primes extraordinaires.

Pour faciliter à toutes les classes de la population la possibilité de souscrire sans sacrifice sensible, les versements pourront être effectués, à partir de 40 centimes par mois, après le premier qui sera de 1 franc à la souscription. Le paiement par anticipation de ces versements sera cependant facultatif pour les souscripteurs qui désireraient la livraison immédiate de leur « Portefeuille-Exposition ».

A titre de garantie d'exécution du présent programme, non seulement les soussignés prennent à leur charge toutes les avances que pourront exiger la préparation et le lancement de l'émission, mais ils s'engagent en outre à laisser en dépôt dans les caisses du Crédit foncier de France le quatre-vingt-dix pour cent de toutes les sommes provenant de la souscription publique, garantissant la totalité des engagements envers le Comité des chemins de fer, des primes et l'édification du monument.

Dans le but de donner aux habitants des villes comme à ceux des campagnes les commodités de souscription et de versement, aussi bien que pour toute sécurité contre des événements imprévus, le comité de l'Exposition devra obtenir du Gouvernement la facilité de faire recevoir gratuitement les souscriptions exclusivement par les bureaux de poste et télégraphes, les caisses d'épargne, les perceptions, les recettes particulières et générales et, à Paris, les mairies.

Tous ces souscriptions et versements seront centralisés par quinzaine dans les caisses du Crédit foncier de France.

INAUGURATION

DE

L'Exposition Coloniale de Lyon

Dimanche, 27 mai, a eu lieu à l'Exposition de Lyon, l'inauguration solennelle de l'Exposition coloniale. Deux choses ont manqué à cette fête, le soleil d'abord et un ministre ensuite ; car, c'est sous la présidence de M. Boulanger, ancien Ministre des Colonies, que devait se faire cette cérémonie. Si, au moins le soleil avait présidé !

Sa présence aurait peut-être fait oublier l'absence du personnage officiel. Hélas! le soleil, lui aussi, était en pleine crise, et c'est par un temps froid et pluvieux, un vrai temps de fin d'hiver que la fête a eu lieu. Les hôtes de la ville de Lyon n'emporteront certes pas, sous ce rapport, une bonne impression.

Le mauvais temps n'avait pourtant pas empêché une foule immense d'envahir les abords de l'Exposition, et c'est au milieu d'une double haie de curieux que les voitures amenant les hôtes officiels ont fait leur entrée.

On s'extasiait dans cette foule sur le magnifique aspect du palais de l'Algérie, dont la merveilleuse façade avec sa belle décoration de cocotiers, de palmiers-dattiers, de ficus et de cycas produisait un effet vraiment féerique.

Nous pouvons le dire dès à présent, cette Exposition coloniale est certainement ce qu'on a vu de mieux jusqu'à présent et constituera, sans contredit, le clou de l'Exposition de Lyon.

Nous avons déjà, dans un de nos numéros précédents, parlé de la disposition intérieure et l'ormementation des trois palais coloniaux. Ce qu'on est parvenu à réaliser là dedans dépasse tout ce qu'on pouvait imaginer. Nous sommes heureux d'adresser à cette occasion nos plus vifs éloges aux membres du Comité supérieur et à la Chambre de commerce de Lyon.

Escorté par la garde municipale à cheval et par un peloton de gendarmes, le cortège est arrivé à l'Exposition, à deux heures et demie et a pris place dans une élégante tribune dressée à l'entrée des palais coloniaux. Les invités étaient reçus par M. Aymard, député, président de la Chambre de commerce. Le maire occupait le centre de la tribune ayant autour de lui les gouverneurs généraux de l'Algérie et de l'Indo-Chine ; le résident général de Tunisie, l'archevêque de Lyon, le préfet du Rhône, etc. Puis la délégation annamite dont S. E. Nguyen Trong Hiep, 3e régent ; les envoyés tunisiens ayant à leur tête S. E. Taïeb bey, et, pour l'Algérie, un agha et deux caïds représentant les grands chefs indigènes. Au courant de la plume et sans vouloir faire de nomenclature, citons encore MM. de Montebello, Georges Berger, de Kerjégu, Samary, députés, M. Le Myre de Vilers, ancien résident général à Madagascar, etc., plusieurs généraux, enfin, les membres de la Chambre de commerce venus en grand nombre à la cérémonie.

M. Aymard a pris le premier la parole, et, après avoir retracé la genèse de l'Exposition coloniale et fait ressortir son utilité, il a rendu un public hommage à ceux qui se sont dévoués à son organisation ; en premier lieu, à M. Ulysse Pila, dont le nom a été chaleureusement applaudi. Le maire de Lyon lui a succédé, et nous retenons de son discours les deux passages qui ont soulevé le plus de bravos. Parlant du rôle de la France comme nation colonisatrice, M. Gailleton a fait appel à l'union de tous les citoyens réunissant leurs efforts pour assurer au dedans comme au dehors la prospérité du pays ; puis (et cela n'a pas été la partie la moins goûtée de son allocution) il a insisté sur la nécessité d'affranchir dans la mesure du possible nos colonies des entraves d'une administration métropolitaine, peu en rapport avec leur nature ; car, a-t-il dit en terminant, *administrer* n'est pas toujours *coloniser*.

L'Exposition coloniale ayant été déclarée ouverte, le cortège officiel a parcouru les divers palais.

Les autorités sont alors descendues de la tribune et se sont rendues dans le pavillon de l'Algérie dont les galeries se sont remplies rapidement.

Le spectacle est superbe. Le défilé d'uniformes de princes tunisiens, d'administrateurs, de généraux, de chefs arabes et de mandarins annamites, au milieu des reflets des étoffes algériennes aux tons éclatants, produit un merveilleux effet.

Les spahis, immobiles et droits dans leur burnous blanc, se tiennent devant chaque section du palais algérien pendant que les turcos au visage de bronze présentent les armes.

Nous ne ferons pas l'énumération des produits et des merveilles entassés dans le palais de l'Algérie ; il est superflu aussi de dire que chacun a témoigné sa part d'admiration pour tout ce qu'il a vu.

La visite au palais de notre grande colonie a duré une demi-heure. Avec les commissaires des diverses sections, M. Prosper Perrin, architecte, en faisait les honneurs.

De là, les autorités sont allées à pied jusqu'au palais de la Tunisie. Le prince Taïeb seul est monté en voiture, accompagné du général Valensi, pour accomplir ce court trajet. Les gendarmes à cheval ouvraient la marche et de chaque côté des gardiens de la paix à cheval maintenaient le public massé aux abords du lac. Sur le passage des autorités les nègres des divers villages noirs étaient venus, vêtus de leurs plus beaux costumes. Les uns portent de longues robes de soie blanche ou de couleur et sont coiffés de turbans ornés de plumes.

Mais nous voici au palais de la Tunisie. Le prince Taïeb est introduit le premier. Il examine attentivement tous les produits exposés : meubles, faïences, soieries, etc.

Le cortège officiel s'est rendu ensuite au palais de l'Annam et du Tonkin.

De nombreux Annamites font la haie à l'entrée, tenant les uns des bouquets à la main, les autres des drapeaux.

Les habitants du village annamite de M. Gravier ont amené leur terrible dragon dont on aperçoit la carapace peinte vert, rouge et jaune.

Le palais de l'Annam-Tonkin, est une merveille ; les collections ont été disposées avec un goût de véritable artiste. Ce n'est pas en un jour que l'on pourra voir toutes les belles choses contenues dans les galeries.

Au sortir du palais de l'Annam, le cortège s'est dirigé vers la grande coupole. Une foule nombreuse était massée sur tout le parcours, saluant les autorités, remarquant beaucoup la magnifique prestance de l'agha Sidi ben Ganah ; mais autour de la coupole, elle est encore plus compacte. Fort heureusement le service d'ordre est très bien organisé ; des gardiens de la paix font la haie sur le passage des autorités.

Le cortège officiel a pénétré sous la coupole par la porte dite de la Métallurgie. Toutes les galeries ont été parcourues. L'Exposition de la soierie lyonnaise est aujourd'hui complètement terminée.

Il y a là de véritables chefs-d'œuvre qui ont fait l'admiration de tous.

L'attention des visiteurs s'est portée principalement sur cette section. Ils ont paru s'intéresser beaucoup aux vitrines du laboratoire d'études de la soie et de l'éducation des vers à soie. On a visité également la section des mousselines de Tarare. Cette industrie a exposé de très beaux produits. Les métiers à rubans ont eu aussi la faveur d'une attention spéciale de la part du prince Taïeb.

La visite de la coupole terminée, le cortège s'est rendu dans le pavillon de la ville de Lyon. Là de jeunes aveugles se servent de la machine à écrire et deux jeunes filles aveugles qui exécutaient des broderies ont étonné beaucoup les chefs arabes. Ceux-ci ont complimenté M. Hugentobler, directeur de l'Institution des sourds-muets et jeunes aveugles, qui a fait l'éducation de ces pauvres déshérités.

A quatre heures et demie la visite officielle était terminée et les autorités regagnaient individuellement la préfecture, l'Hôtel de Ville ou leurs hôtels.

LES CONCOURS DU LOUVRE

Le 1er juin a eu lieu, aux Grands Magasins du Louvre, sous la présidence de M. Gustave Larroumet, membre de l'Institut, ancien Directeur des Beaux-Arts, assisté de MM. Berger, député de la Seine, Guillaume, ancien Directeur de l'Ecole Française de Rome, et des membres éminents du jury, la distribution des récompenses pour les Concours de lampe à pétrole et de mouchoir brodé institués à l'initiative du distingué Directeur. Dans un charmant discours de bienvenue, M. Honoré a remercié ceux dont la présence rehaussait l'éclat de cette fête d'art. Il a dit combien il était heureux du succès de cette innovation qui avait mis naturellement en rapport les fabricants et les intelligents producteurs de projets qui avaient été une véritable révélation de talents délicats et nombreux promettant de continuer la brillante tradition de notre industrie nationale.

M. Honoré nous permettra d'ajouter qu'il a réalisé par ce concours une œuvre qui mérite le suffrage de tous les esprits préoccupés de donner un nouvel essor aux manifestations du goût français, en offrant aux qualités individuelles l'occasion de se faire jour et d'être appréciées par les chefs d'entreprises commerciales. C'est donc un double but qui est atteint : un but artistique appelé à imprimer un caractère d'art aux objets industriels, et un but d'aide sympathique qui doit valoir à l'intelligent initiateur la reconnaissance des artistes empêchés jusqu'alors de se produire.

M. Gustave Larroumet, qui s'est toujours préoccupé, avec un sens critique des plus avisés, de toutes les questions d'art, a insisté, en paroles éloquentes, sur cette influence à longue portée des concours institués par les Grands Magasins du Louvre, qui lui a fourni l'occasion d'entretenir en même temps ses auditeurs de la Société des Arts décoratifs et des Arts industriels, et ses félicitations ont été justement applaudies.

Lecture a été ensuite donnée des prix decernés.

Pour la lampe à pétrole :

1er prix. Médaille d'or et 1,500 francs à M. Cauvin.

2e prix. Médaille d'argent et 1,000 francs à M. Guérin.

3e prix. Médaille d'argent et 500 francs à M. Boignard.

Médaille d'or *ex æquo* à MM. Brun et Fontaine.

Médailles d'argent à Mlles Milési et Poidevin.

Et 14 mentions.

Pour le mouchoir brodé :

1re médaille d'argent à Mme veuve Léon Dennery.

2e médaille d'argent à M. Simonot-Godard.

3e médaille d'argent à MM. Kempf frères.

4e médaille d'argent à M. E. Tobler.

19 mentions avec récompense et 4 mentions simples.

Les médailles et les diplômes ont été immédiatement remis à tous les lauréats, et les propositions qui leur ont été faites par les nombreux fabricants, venus à l'Exposition des projets, sont la meilleure preuve des conséquences fécondes que nous indiquions en commençant ce compte rendu des concours organisés cette année par les Grands Magasins du Louvre.

LES PALAIS COLONIAUX

A L'EXPOSITION DE LYON

LE PALAIS DE LA TUNISIE

Situé au bord du lac qui reflète dans ses eaux transparentes son élégante façade, ce palais se recommande à l'attention par son architecture svelte et charmante.

Il se compose de deux petits pavillons aux toitures vertes reliés par une longue galerie, au milieu de laquelle se dresse un minaret peint en rose, couronné par un balcon circulaire couvert.

Ce joli minaret est la reproduction exacte du célèbre minaret de Sidi-ben-Arous, bien connu de tous les Français ayant visité Tunis.

Deux portes vertes, ornées de dessins tunisiens, donnent accès à l'intérieur.

Dans la première salle, où nous reçoivent très courtoisement MM. Sadoux, Commissaire général, et Nicod, Commissaire du pavillon, sont exposés, avec une science très artistique de l'arrangement, des variétés de tissus fabriqués dans la Régence, des instruments d'agriculture et de pêche et les divers articles d'importation étrangère qui pénètrent en Tunisie, avec chiffres en regard. On a voulu ici aussi donner de précieuses indications à ceux de nos commerçants qui ont à lutter là-bas contre la concurrence italienne, anglaise et allemande.

Les deux salles à gauche de l'entrée ont été consacrées aux produits du sol.

On y trouve des collections complètes et variées de céréales, de fruits, de vins blancs et rouges, d'eaux-de-vie, d'eaux de rose, de jasmin et d'oranger, de produits pharmaceutiques, de marbres, de minerais, de coquillages, d'éponges, enfin de beaux échantillons d'ornithologie représentés par des flamands roses, des geais bleus, des huppes, des chasseurs d'Afrique aux ailes d'un bleu-vert chatoyant, des grèbes au plumage duveté.

Les deux salles du Nord ont été réservées aux produits de fabrication indigène.

C'est là qu'on pourra voir ces meubles bizarres et si recherchés, en bois peint et doré, ces poteries aux formes antiques, ces tissus aux couleurs vives, ces belles faïences de Nabeul, en même temps qu'on pourra se transporter pour ainsi dire sur les lieux, grâce à une collection remarquable de photographies formée par M. Sadoux et représentant les divers types et les divers sites de la Régence, l'intérieur des mosquées et des palais de Tunis, de Sfax, de Sousse, de Kairouan, toutes les antiquités phéniciennes, carthaginoises, romaines et mauresques.

Aux murs sont accrochés de riches tapis, des nattes d'alfa, des peaux de chèvres et d'agneaux, enfin quatre belles cartes qui nous donnent les plans de Tunis, de Bizerte, de Sousse, de Sfax, et nous montrent en même temps les progrès réalisés par chacune de ces villes, les travaux exécutés ou en voie d'exécution depuis l'établissement du protectorat français.

—

LE PALAIS DE L'ANNAM

Nous passons au palais de l'Annam, cette construction bizarre et gaie, aux toits recourbés, dont l'architecture nous offre le type d'une pagode cochinchinoise.

L'Annamite qui, sabre au clair, défend l'entrée du temple, nous introduit auprès de M. Fernand Blum, commissaire général, lequel, avec une amabilité exquise, nous donne tous les renseignements désirables.

Ici, on a réuni tous les produits de nos colonies d'Extrême-Orient, d'Océanie, des Antilles, de l'Afrique centrale et occidentale et de la mer Rouge. Mais c'est un artiste de premier ordre qui a présidé à l'arrangement de toutes les merveilles abritées dans cette construction.

Rien ne saurait donner une idée de l'effet charmant et féerique que produit, dès qu'on y pénètre, la grande et belle salle du palais.

Le jour tamisé, qui passe à travers le vélum rouge et blanc servant de plafond, jette des lueurs discrètes et chatoyantes sur toutes choses et ajoute peut-être à l'impression séduisante qu'on éprouve dès l'abord.

Dans la grande vitrine qui occupe le centre de la salle, voici rassemblés de merveilleux produits de l'art annamite et cambodgien provenant des collections de l'Etat, des laques, des bronzes, des étoffes précieuses, des broderies sur soie d'un travail inestimable, puis les plus beaux échantillons rapportés par les explorateurs ayant nom : F. de Behagle, Bonvalot et Henri d'Orléans, Binger et Archinard. Il y a de tout là-dedans, des armes de guerriers, des costumes indigènes, des poteries, des oiseaux empaillés, des coquillages, des robes de mandarins, des spécimens excessivement curieux d'industrie primitive, à côté d'objets d'art valant leur pesant d'or.

Autour du pavillon est représentée, grandeur naturelle, une collection ethnographique complète de toutes les races d'indigènes habitant nos colonies.

Le guerrier canaque y figure au même titre que le coolie tonkinois, et la négresse des Antilles françaises s'y trouve en compagnie de la bayadère indienne de nos possessions de Madras et Pondichéry.

Au fond de la salle brille une magnifique panoplie composée de plus de trois cents pièces indigènes, et sur les côtés sont exposés tous les produits du sol de nos colonies orientales et océaniennes

Les quatre coins de la salle ont été réservés : deux pour une exposition d'ameublements avec des bois de nos colonies, les deux autres pour former deux salons très élégants, ornés de vitraux de Champagnolle, de tableaux du peintre orientaliste et impressionniste Dumoulin, et emplis d'un monde de bibelots et de meubles artistiques en ébène ou en palissandre sculpté. L'aspect intérieur de ces deux salons est ravissant et ne fait que compléter l'heureuse impression que nous avait laissée la grande salle du palais de l'Annam.

G. S.

A TRAVERS
LES EXPOSITIONS

Le roi Léopold a visité l'Exposition d'Anvers, en compagnie du prince Frédéric de Prusse, représentant de l'empereur Guillaume aux noces de la princesse Joséphine.

Après avoir parcouru la section maritime, les visiteurs se sont rendus à la section allemande.

Pour arriver à cette section, ils devaient traverser la section française. M. Muzet, Commissaire général de l'Exposition française, a reçu le roi.

On a beaucoup remarqué que le roi Léopold s'est longuement arrêté devant les installations françaises.

Il a parlé à de nombreux exposants, sans que le prince Frédéric de Prusse, qui accompagnait le roi, ait pris part aux incidents de la visite.

* * *

L'*Étoile belge* raconte, en ces termes, un petit incident qui vient de se produire à Anvers :

Vif émoi dans la colonie allemande à Anvers; son président, qui est un des plus importants négociants de la place, a ses bureaux situés place de Meir, au premier étage d'une maison, dont le rez-de-chaussée est loué à un restaurateur ; celui-ci est Français et a, en l'honneur de l'Exposition, planté un immense drapeau français sur le toit de la maison.

En se rendant hier à son bureau, le négociant, patriote ardent, recula épouvanté en voyant flotter, dominant toute la place, le drapeau ennemi.

Aussitôt, experts et huissiers furent mis en mouvement. Une heure après, le restaurateur recevait un exploit, le sommant d'avoir à enlever le malencontreux drapeau.

Le restaurateur ne s'est pas incliné. « J'ai loué la mansarde, dit-il, le toit m'appartient. Libre à moi d'y planter le pavillon français. »

Les notables de la ville se sont offerts comme médiateurs. L'un d'eux avait proposé de remplacer le drapeau français par un drapeau russe. Efforts inutiles ! Dépositaires de l'honneur de leur pays, aucun des belligérants ne veut plier. La justice décidera de la victoire.

* * *

Décorée à dix ans.

L'année dernière, un train renfermant plus de sept cents personnes qui se rendaient à l'Exposition de Chicago, approchait d'Indianopolis quand une fillette de dix ans, postée au bord de la voie, s'aperçut qu'un pont sur pilotis était en feu.

Avec une présence d'esprit remarquable, elle arracha son jupon de flanelle rouge et courut, en l'agitant, à la rencontre du convoi, qui put s'arrêter à temps.

Parmi les voyageurs, se trouvaient des Français, qui signalèrent le fait au Président de la République.

Maintenant, est-il vrai, comme le raconte le *Times*, que la jeune sauveteuse ait reçu à cette occasion la croix de la Légion d'honneur ?

Voilà qui paraît douteux : l'action et l'âge de l'héroïne méritaient tout au plus une médaille de sauvetage.

* * *

Exposition du Canal des Deux Mers :

A la suite du Concours organisé entre tous les Ingénieurs français, la *Société nationale d'initiative et de propagande pour l'exécution du canal des Deux Mers*, va ouvrir une Exposition des projets résultant de ce Concours.

Cette Exposition aura lieu rue Chauchat n° 6, dans un hôtel spécialement aménagé à cet effet, décoré aux couleurs nationales et aux armes des principales villes de la région du Sud-Ouest, qui ont tenu à honneur de participer à cette solennité.

Jusqu'au 30 juin, dimanches et fêtes exceptés, l'Exposition sera accessible de 2 à 6 heures, à toutes les personnes munies de cartes.

Les demandes de cartes doivent être adressées à la *Société nationale*, 22, rue Rossini, à Paris.

* * *

Pour la seconde fois, l'Exposition annuelle d'actualités géologiques ouvre ses portes au public, dans la galerie de minéralogie du Muséum. Elle a été inaugurée officiellement, en présence de MM. Milne-Edwards, directeur du Muséum ; Stanislas Meunier et de nombreux professeurs.

M. Stanislas Meunier a prononcé une courte allocution.

Ce sont bien, en effet, de véritables actualités « géologiques » que tous les échantillons dont les uns ont été rapportés par nos explorateurs des voyages qu'ils ont accomplis au cours de l'année, et dont les autres sont les résultats les plus récemment obtenus par nos savants et ceux du monde entier.

L'Exposition d'actualités géologiques joint à son caractère de nouveauté celui d'être internationale et les objets sont nombreux : collections, cartes, livres, brochures, photographies, etc., qui, sur la demande de M. Stanislas Meunier, ont été envoyés non seulement par les divers pays d'Europe, mais aussi par l'Amérique, l'Australie, etc. C'est ce qui fait l'intérêt exceptionnel de cette Exposition qui permet de saisir en quelques heures l'ensemble des travaux géologiques accomplis au cours de l'année dans le monde entier et les progrès réalisés en la matière.

* * *

Nous avons déjà parlé du « Salon des originaux » qu'organise l'Exposition du Livre. C'est la première fois que les amateurs trouveront réunis les dessins d'après lesquels ont été illustrés maints livres fameux, maints ouvrages de marque.

On nous communique la liste des artistes qui enverront à cette Exposition leurs dessins que la gravure, la photographie et tous les autres procédés de l'illustration ont déjà popularisés. Ce sont :

MM. Lalauze, Montenard, Lucien Lefebure, Luc-Olivier Merson, Giraldon, Jacques Wagrez, Marius Perret, Job, Robida, Georges Meynier, Danger, Robaudi, G. Bourgain, Pierre Vidal, Duez, Alfred Paris, Boutet de Monvel, J.-P. Laurens, Boilvin, Gorguet, Merwart, Realier-Dumas, Dawant, Jean Weber, Demarest, Paul Avril, H. Pille, Wogel, Félix Régamey, José Frappa, Metivet, Delort, Janniot, Maillart, Adrien Moreau, M. Leloir, Le Blant, Dillon, Grasset Gumery, Toudouze, Cain, Dagnan-Bouveret, G. Roux, M.-F. Verneuil, Sergent, Cornillier, Riou, H. Lanos, Fritel, Rudaux.

Telle est la phalange d'artistes qu'à déjà groupée le comité présidé par M. Luc-Olivier Merson.

* * *

De fréquentes réunions ont lieu au Palais de l'Industrie, en vue de l'organisation de la section des machines à l'Exposition du Livre.

C'est M. Moreau, l'ingénieur bien connu, l'organisateur de la galerie des machines à l'Exposition de 1889, qui s'est chargé de cette installation.

Les plus grands constructeurs prendront part à l'Exposition. Le comité placé à la tête du groupe comprend : MM. Boulet, de la maison Hermann-Lachapelle, président; Tiquet et Hospitalier, vice-présidents; Casalonga, directeur de la *Chronique industrielle*, secrétaire; Boubey, Bougault, de la maison Cail, Carré, Chaligney, Cohendet, Delaunay-Belleville, président de la Chambre syndicale de Paris, Domange, Elwell, Lhomme, Max de Nansouty, directeur du *Génie civil*, Patin, Pierron, Ravasse, Richard, etc.

* * *

Une très intéressante exposition des dernières œuvres de M. Alfred Stevens vient de s'ouvrir dans la galerie Georges Petit. De son séjour au cap Martin, sur la Méditerranée, le maître a rapporté une quinzaine de grandes toiles et un pareil nombre d'exquisses où il a noté tous les aspects de la mer bleue. Il l'a fait avec un sentiment très juste des nuances; il s'est montré, suivant le cas, d'une délicatesse exquise ou d'une puissance rare; jamais sa facture n'a été plus indépendante, plus libre et plus souple.

* * *

Le 25 mai s'est ouverte dans le hall du grand Bazar de la Charité, l'exposition du dernier tableau de M. Munkaczy.

Cette toile, qui représente le Christ en croix entouré des saintes femmes, est-peut-être une des œuvres les plus remarquables qu'ait produites le célèbre peintre hongrois. Jésus a rendu l'esprit et son corps a déjà la rigidité cadavérique, la tête est penchée en avant et quelques mèches de cheveux retombent sur la figure qui est belle, mais ne semblera peut-être pas assez idéalisée à certains atholiques.

Au pied de la croix, la Vierge est à genoux, les regards tournés vers son fils; derrière elle, Sainte Madeleine, les cheveux dénoués, tord ses bras de désespoir. Enfin Sainte Marthe apparaît, gravissant le sommet du Golgotha, et en voyant le Sauveur qui vient d'expirer elle a un geste d'épouvante admirablement rendu. Le groupe est superbe et se détache d'une façon extraordinaire sur le fond sombre de la toile.

Ce tableau est destiné à la chapelle mortuaire du comte Andrassy. Avant de l'envoyer en Hongrie, M. Munkaczy a désiré le faire voir aux Parisiens, tout en venant en aide à une œuvre philanthropique. L'exposition en est faite au profit de l'*Union des ateliers de femmes*. Elle durera quinze jours.

Exposition d'Horticulture

L'Exposition d'Horticulture s'est installée, pour la première fois cette année, aux Tuileries, dans l'angle de la rue de Rivoli et de la place de la Concorde. Le pavillon de la Ville de Paris, où elle avait coutume de se tenir, est, en effet, désormais réservé aux collections municipales.

Une vaste tente, ne mesurant pas moins de 110 mètres de long sur 28 mètres de large, avait été dressée le long de la terrasse des Feuillants, et tous les visiteurs se sont plu à reconnaître le goût avec lequel elle avait été décorée. Le groupement des fleurs continuait de montrer ce souci d'élégance, et l'espace réservé aux machines agricoles avait, aussi, été distribué d'une manière intéressante.

Le jour de l'inauguration, M. Carnot a dû se faire excuser, en raison de la crise ministérielle; mais dans la foule qui se pressait à cette cérémonie, si courue du Tout-Paris, nous avons reconnu MM. Léon Say, Jules Simon, Yves Guyot, le prince de Sagan, Tisserand, directeur de l'Agriculture, et quelques-unes des notabilités les plus marquantes des ambassades.

Disons tout de suite que l'Exposition a été remarquable. Voici la liste des prix principaux décernés par les jurys :

Grand prix d'honneur (objet d'art donné par M. le Président de la République). — M. Dallemagne, pour orchidées.

Prix d'honneur (objet d'art donné par M. le Ministre de l'Instruction publique). — MM. Defresne et fils, pour conifères et plantes à feuillage.

Prix d'honneur (grande médaille d'or donnée par M. le Ministre de l'Agriculture). — Mme Vve Chantier et fils, pour palmiers et plantes de serre.

Prix d'honneur (grande médaille d'or donnée par M. le préfet de la Seine). — MM. Lévêque et fils, pour rosiers.

Prix d'honneur (grande médaille donnée par la Ville de Paris). — Société de secours mutuels des maraîchers de la Seine, pour légumes.

Des médailles d'honneur ont été également données à MM. Vilmorin-Andrieux et Cᵉ, Millet fils, Perette, Bert, Ballerand et Debrie (maison Dechaume).

MM. Vilmorin et Andrieux ont obtenu, pour leurs expositions de légumes, le prix des Dames patronesses.

En somme, grand succès, et qui a occasionné deux réunions très fréquentées, toutes deux présidées par M. Léon Say : la séance unique du Congrès horticole, où l'on a traité des questions d'ordre purement technique, et le banquet donné à l'Hôtel Continental et auquel assistaient près de cent cinquante exposants.

Des toasts ont été portés par MM. Léon Say, Poubelle, Henri de Vilmorin, Jules Comte, directeur des bâtiments civils, Bassinet, président du Conseil général, Micheli, de Genève, etc.

C'était rendre justice aux mérites exceptionnels d'une Exposition qui a fait le plus grand honneur aux principaux représentants de l'horticulture française.

PARTIE OFFICIELLE

(Suite)

ARRÊTÉ

Nommant le Directeur des services de la voirie, des parcs et jardins, des eaux, des égouts et de l'éclairage à l'Exposition universelle de 1900.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Sur la proposition du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900;

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition.

Arrête :

Art. 1er. — M. Huet, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur administratif des travaux de la ville de Paris, est nommé directeur des services de la voirie, des parcs et jardins, des eaux, des égouts et de l'éclairage à l'Exposition universelle de 1900.

Art. 2. — Les chefs des divers services de travaux de la ville de Paris seront attachés à l'Exposition, sous les ordres du directeur, chacun en ce qui concerne les travaux se rattachant à ses attributions municipales.

Art. 3. — Le commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 octobre 1893.

Terrier.

ARRÊTÉ

Nommant le Directeur des services d'architecture à l'Exposition universelle de 1900.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Sur la proposition du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900;

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition,

Arrête :

Art. 1er. — M. Bouvard, inspecteur général des services d'architecture de la ville de Paris, est nommé directeur des services d'architecture à l'Exposition universelle de 1900.

Art. 2. — Le commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 octobre 1893.

Terrier.

ARRÊTÉ

Nommant le Directeur des finances à l'Exposition universelle de 1900.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Sur la proposition du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition,

Arrête :

Art. 1er. — M. Grison, ancien directeur général des finances à l'Exposition universelle de 1889, est nommé directeur des finances à l'Exposition universelle de 1900.

Art. 2. — Le commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 octobre 1893.

Terrier.

ARRÊTÉS

Déléguant deux fonctionnaires pour l'organisation, à l'Exposition universelle de 1900, des expositions particulières dans la section des beaux-arts et la section de l'agriculture.

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, et le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Sur la proposition du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900;

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition,

Arrêtent :

Art. 1er. — M. Roujon, directeur des beaux-arts, est délégué, sous l'autorité du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, pour organiser, dans la section des beaux-arts, les expositions particulières de l'administration centrale, ainsi que les établissements ou manufactures qui en dépendent.

Art. 2. — Il prêtera en outre son concours à la direction générale de l'exploitation pour l'organisation d'ensemble de cette section.

Art. 3. — Le commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 7 novembre 1893.

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,
Poincaré.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
Terrier.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et le ministre de l'agriculture,

Sur la proposition du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900;

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition,

Arrêtent :

Art. 1er. — M. Tisserand, conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture, est délégué, sous l'autorité du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, pour organiser, dans la section de l'agriculture, les expositions particulières de l'administration centrale et des établissements qui en dépendent.

Art. 2. — Il prêtera, en outre, son concours à la direction générale de l'exploitation pour l'organisation d'ensemble de cette section.

Art. 3. — Le commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 5 novembre 1893.

Le ministre de l'agriculture,
Viger.

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
Terrier.

(A suivre.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croizic et à Guérande.

PREMIER ITINÉRAIRE

1re Classe, 86 francs. — 2e Classe classe 63 francs

Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1re Classe 54 francs. — 2e Classe 41 francs

Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retours à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du Réseau d'Orléans, des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. nº 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ.*

Ces billets sont délivrés toute l'année

A Paris, à la gare d'Orléans (Quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans,

Pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance

Voyage d'Excursion aux Plages de la Bretagne.

Du 1er mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux plages de Bretagne, à prix réduits et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploermel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

PRIX DES BILLETS (ALLER ET RETOUR)

1re classe : **45** *fr. — 2e classe :* **36** *fr.*

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des billets complémentaires du voyage d'excursion aux plages de Bretagne, réduits à 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion, et permettre de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

OUEST

Nouvelles cartes d'abonnement avec parcours circulaires sur la banlieue de Paris

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, depuis le 1er septembre dernier, de nouvelles cartes d'abonnement (1re et 2e classe) de 3 mois, de 6 mois ou d'une année, pour les quatre itinéraires suivants :

1º De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Saint-Cloud, Garches, Pont de Sains-Cloud, Sèvres (Ville-d'Avray et rive gauche) et *vice versa ;*

2º De Paris (Saint-Lazare ou Montparnasse) à Versailles (rive droite et rive gauche) et *vice versa ;*

3º De Paris (Saint-Lazare) à Saint-Germain (*via* le Pecq et *via* Marly-le-Roi) et *vice versa ;*

4º De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ-de-Mars) à Versailles (rive droite et rive gauche) et à Saint-Germain (*via* le Pecq et Marly-le-Roi) et *vice versa.*

Arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires.

Faculté de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les cartes des 1er, 2e et 4e itinéraires sont, moyennant un supplément de prix, rendues valables sur la Ceinture de Paris (Saint-Lazare) à Ouest-Ceinture.

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour à prix réduits.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de toutes les gares de son réseau (grandes lignes), et *vice versa,* des billets d'aller et retour, comportant une réduction de 25 0/0 en première classe et de 20 0/0 en deuxième et troisième classe sur le prix doublé des billets simples.

La durée de validité de ces billets vient d'être modifiée comme suit :

De 1 à 30 kilomètres, 1 jour ; de 31 à 128 kil., 2 jours ; de 126 à 250 kil., 3 jours ; de 251 à 400 kil., 4 jours ; de 401 à 500 kil., 5 jours ; de 501 à 600 kil., 6 jours ; au-dessus de 600 kil., 7 jours.

L'amélioration consiste dans l'abaissement de 75 à 30 kilomètres de la première coupure et dans l'allongement d'un jour pour les parcours supérieurs à 400 kilomètres et de deux jours pour les parcours supérieurs à 600 kilomètres.

Ces délais de validité continuent à être augmentés, le cas échéant, des dimanches et jours de fête.

NORD

Paris à Pierrefonds

par Compiègne ou par Villers-Cotterets

Billets d'excursion les dimanches et fêtes valables dans la même journée ou pendant deux jours, lorsqu'un dimanche et un jour de fête se suivent :

De Paris à Pierrefonds et retour :

1re classe 11 fr. ; 2e classe 8 fr. 50 ; 3e classe 6 fr. 25.

Nota : Ces billets donnent droit de s'arrêter à Compiègne ou à Villers-Cotterets, soit à l'aller, soit au retour.

(Consulter les affiches pour les heures de départ et d'arrivée.)

Paris au Tréport-Mers

Les dimanches 20, 27 mai, 3 et 10 juin, trains de plaisir express à prix très réduits en 2e et 3e classes (aller et retour dans la même journée (de Paris au Tréport-Mers, desservant Saint-Denis, Pontoise, Persan-Beaumont, Méru et Beauvais.

Aller. Départ de Paris à 6 h. 45 du matin et de Saint-Denis à 6 h. 56.

Retour. Arrivée à Saint-Denis à minuit et Paris à minuit 13.

De Paris, St-Denis, et Creil à Cayeux, St-Valery, Le Crotoy, Quend (plage de Fort-Mahon), Berck, Etaples (Paris-Plage) et Boulogne-s-Mer.

Aller. Départ de Paris à 6 h. 30 du matin et de Saint-Denis à 6 h. 40.

Retour. Arrivée à Saint-Denis à 11 h. 55 du soir et à Paris à minuit 5.

Prix des places (aller et retour compris) :

Billets individuels variant de 9 francs à 11 fr. 15 en 2e classe et de 5 fr. 85 à 7 fr. 30 en 3e classe.

Billets de famille comportant une réduction sur les prix individuels de 5 à 25 0/0 pour les familles de deux à cinq personnes et au delà.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages à prix réduits de France en Algérie et en Tunisie (ou *vice versa*).

Avec itinéraire tracé au gré du voyageur.

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les gares des réseaux *P.-L.-M.-Métropolitain, P.-L.-M.-Algérien, Est-Algérien, Bône-Guelma, Ouest-Algérien* et *Franco-Algérien,* des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour effectuer des voyages pouvant comporter des parcours sur les lignes de ces réseaux et sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique. Ils peuvent comprendre, soit des parcours français et maritimes, soit des parcours français, maritimes et algériens ou tunisiens ; les parcours sur le réseau P.-L.-M. doivent être de 300 kilomètres au moins ou être comptés pour 300 kilomètres.

Les voyages doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Ils peuvent comprendre dans leur itinéraire non seulement des lignes (ferrées ou maritimes) formant circuit qui ne sont ainsi parcourues qu'une fois, mais encore des lignes à parcourir deux fois au plus, une fois dans chaque sens ou deux fois dans le même sens.

Validité : 90 jours, avec faculté de prolongation de trois fois 30 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 chaque fois. *Arrêts facultatifs.*

Pour plus amples détails consulter le *Livret-Guide officiel P.-L.-M.,* mis en vente au prix de **0** fr. **30** dans les principales gares du réseau P.-L.-M.

Services de Luxe sur le P.-L.-M.

ÉTÉ 1894

A partir du 1er juin, des voitures-lits (sleepins-cars) feront partie chaque soir des trains rapides entre Paris-Genève (départ de Paris, gare de Lyon, à 7 h. 25) et Paris-Lausanne (départ à 9 h. 05).

Au retour, départ de Genève à 7 h. 25 du soir et arrivée à Paris à 6 h. 50 du matin.

Départ –e Lausanne à 8 h. 45 du soir et arrivée à Paris à 6 h. 50.

Les sleeping-cars quotidiens entre Paris-Marseille (8 h. 25, soir) et Paris-Modane-Rome (8 h. 50, soir,) continuent à circuler en été comme en hiver.

A dater du 1er juin également, de grandes voitures-restaurants (dining-cars) feront partie des trains rapides de jour ci-après :

Entre Paris et Marseille, au départ de Paris à 9 h. 25 du matin et au départ de Marseille à 9 heures. (Services quotidiens durant toute l'année.)

De plus, et en correspondance avec les mêmes rapides, de et vers Paris, une voiture-restaurant desservira, à partir de Mâcon, la correspondance directe vers Genève :

Départ de Mâcon à 4 h. 45 après-midi et départ de de Genève à 11 h. 08 du matin.

Enfin, le train rapide de Paris vers Vichy, partant de la gare de Lyon à 9 h. 05 du matin, comprendra une grande voiture-restaurant entre Paris et Nevers (arrivée à 1 h. 43 après-midi).

EST

Voitures-restaurants sur les lignes de l'Est

ÉTÉ 1894

Nous sommes informés de l'accord intervenu entre la Compagnie des chemins de fer de l'Est et la Compagnie des wagons-lits pour la création d'un nouveau service de voitures-restaurants entre Paris, Reims et Charleville, à partir du 1er juin.

Le dining-car fera partie du train express quittant Paris (Est) à 4 h. 35 du soir ; arrivée à Reims à 7 h. 10 et à Charleville à 9 heures

Dans l'autre sens, il fera partie de l'express de Charleville à 8 h. 30 du matin ; arrivée à Reims à 9 h. 57 et à Paris à midi 42.

D'autre part, à dater du 15 juin sera repris également le service de wagons-restaurants entre Paris-Chaumont et *vice-versa,* par les trains express que la Compagnie de l'Est met en circulation, chaque été, pour desservir les célèbres villes d'eaux de son réseau : Contrexéville, Wittel, Plombières, Martigny et Bourbonne-les-Bains.

Départ de Paris à 10 h. 20 du matin et arrivée à Chaumont à 2 h. 26.

Dans le sens du retour, départ de Chaumont à 3 h. 41 et arrivée à Paris à 7. h. 45 du soir.

Le doubles service quotidien des voitures-restaurants entre Paris et Nancy et Paris-Châlons-sur-Marne, déjà bien connu et apprécié du public continue en outre toute l'année.

COMPAGNIE
DU
TRAMWAY A VAPEUR DE PARIS
(PLACE DE L'ÉTOILE A ST-GERMAIN)

DIRECTION ET ADMINISTRATION :
42, av. de la Défense de Paris, à Courbevoie (Seine)

Localités desservies

Paris (Etoile). — Porte Maillot. — Pont de Neuilly. — Rond point de la Défense. — Les Bergères. — Vieux chemin de Paris. — Nanterre. — Octroi de Rueil. — Rueil-ville. — La Malmaison. — Le Parc. — La Jonchère. — La Chaussée. — Bougival. — La Martine. — Bas-Prunoy. — Port-Marly. — L'Ermitage. — St-Germain. — St-Fiacre. — Marly-le-Roi. — Rueil-gare.

Horaire des trains

Départ de Paris-Étoile pour St-Germain : à 6 h. 45 matin, 7 h. 45 matin, et, à partir de 8 h. 45 matin, deux départs par heure, à l'heure 45 et à l'heure 15, jusqu'à 11 h. 45 du soir.

Départ de St-Germain pour Paris-Étoile : à 6 h. 14 matin, 7 h. 14 matin, et, à partir de 8 h. 14 matin, deux départs par heure, à l'heure 14 et à l'heure 44, jusqu'à 10 h. 44 du soir.

En outre, le train n° 12, partant de Port-Marly à 7 h. 55 matin, arrivera à Paris-Étoile à 9 h. 5 matin.

Durée du trajet : 1 h. 22 minutes.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. — *Le Gérant* HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 6 Paraît le 5 et le 20 de chaque mois Paris, 24 Juin 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12. — rue Cambon. — 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements. Un an . 8 francs
Etranger . . . . — 10 —

PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE

Discours de M. le Ministre du Commerce. — Rapports de M. le Commissaire général et de M. Jules Roche

AVIS.— En raison de l'importance des dernières réunions tenues par la Commission supérieure de l'Exposition et par la sous-commission de la classification et du concours, nous avons cru devoir retarder de quelques jours l'apparition du journal, afin de pouvoir donner à nos lecteurs le texte intégral des documents officiels sur lesquels on a délibéré et pris des résolutions définitives. On remarquera d'ailleurs que ce numéro exceptionnel comprend seize pages au lieu de huit.

A L'ŒUVRE

Enfin! Le premier coup de pioche est donné. La Commission supérieure de l'Exposition Universelle, dont nous avons si souvent réclamé la convocation, s'est réunie et a commencé ses importants travaux.

On trouvera plus loin un compte rendu détaillé de cette séance. Comme décisions prises, on verra que la Commission supérieure a ratifié le choix de la Commission préparatoire, relatif à l'emplacement de la future Exposition.

Cette séance a été marquée par un excellent discours de M. Lourties, Ministre du Commerce. En termes d'une heureuse éloquence, l'honorable Ministre a installé la Commission et dit ce que la France et le monde attendaient pour 1900.

Après lui, M. Alfred Picard, Commissaire général, a tracé, dans ses grandes lignes, le programme des travaux de la Commission supérieure.

Ensuite, M. Alfred Picard a donné lecture d'un très remarquable rapport sur la classification des produits exposés en groupes et en classes. On trouvera plus loin ce document du plus haut intérêt. Nos lecteurs se rendront compte de la science et de la patience déployées par M. le Commissaire général pour mener à bien cette grande étude.

M. Picard a établi, et la Commission supérieure a adopté sans modification, un système de classification méthodique et raisonné qui modifiera heureusement le caractère de nos Expositions Universelles.

Sans perdre plus de temps, les sous-commissions se sont déjà réunies, et l'une d'entre elles a épuisé son ordre du jour.

C'est M. Jules Roche qui fut choisi comme rapporteur du projet de classification et du programme des concours. Avec la précision, la clarté et la vigueur qui caractérisent son beau talent, l'honorable député de la Savoie a mis en lumière la philosophie générale du projet de classification, indiqué quels avantages en tireraient les exposants et de quel grand enseignement ce système rationnel serait pour les visiteurs.

Tout le monde s'efforce de rattraper le temps perdu. Incessamment, le concours va être ouvert entre tous les artistes français, les projets vont affluer, dignes du génie national.

Et, avant la fin de l'année, tout fait espérer qu'on procédera à la pose de la première pierre des Palais de l'Exposition de 1900. H. G.

SÉANCE DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE

DISCOURS DE M. LE MINISTRE DU COMMERCE

Ainsi que nous l'avions annoncé, dans notre précédent numéro, la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 s'est réunie, le lundi 11 juin, à neuf heures, à l'hôtel du Ministre du Commerce, sous la présidence de M. Lourties, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, assisté de M. Alfred Picard, Commissaire général. M. Leygues, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts assistait à la séance.

M. Lourties, Ministre du Commerce, a ouvert la session par le discours suivant :

Messieurs,

La Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 inaugure aujourd'hui ses travaux. C'est pour le Ministre actuel du Commerce et de l'Industrie un très grand honneur de présider cette première session et d'avoir ainsi la bonne fortune d'adresser un cordial souhait de bienvenue aux représentants les plus autorisés et les plus éminents de la science, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et de l'administration.

Je vous remercie, au nom du gouvernement de la République, du précieux concours que vous voulez bien prêter à l'œuvre patriotique qui est appelée à montrer à nos contemporains le progrès accompli pendant le dix-neuvième siècle. Votre collaboration contribuera puissamment à augmenter notre patrimoine de gloire nationale et vous donnera un nouveau titre à la reconnaissance de vos concitoyens.

Messieurs, il y a moins de cinq ans, l'Exposition de 1889 s'achevait en pleine apothéose : la France venait de donner au monde émerveillé le spectacle de ce que peut, pour son relèvement moral, intellectuel et matériel, une nation qui jouit à la fois des bienfaits de la paix et de la liberté ; les visiteurs s'écoulaient, jetant un dernier regard sur cette inoubliable féerie, où un grand Français, dont nous gardons la mémoire, l'illustre Alphand, dépensa jusqu'au dernier souffle une vie près de s'éteindre.

Déjà, à cette époque, tous les yeux se tournaient vers l'avenir; et la date de 1900 apparaissait comme celle du nouveau rendez-vous à donner par la France au monde civilisé.

Le sentiment populaire a des impulsions irrésistibles lorsqu'il est fait de bon sens et de raison. Tout le monde fut d'accord que la République française, initiatrice des expositions au déclin du dix-huitième siècle, en 1798, faillirait à sa mission et à ses devoirs envers l'humanité si elle ne prenait la résolution de clore le dix-neuvième siècle comme elle avait marqué la fin du siècle précédent par une fête solennelle de la paix et du travail. Y renoncer aurait paru à tous les Français une véritable abdication.

Placés par notre race à l'avant-garde du progrès, nous aurions été indignes de nos pères si, à cette occasion, nous n'avions pas tenu d'une main ferme le drapeau pacifique qu'ils nous ont remis comme un dépôt sacré.

Est-il, en effet, une tâche plus belle, plus noble, plus digne de nos traditions que de préparer, au seuil du siècle dont nous apercevons l'aurore, la revue des progrès féconds accomplis pendant les cent dernières années dans toutes les branches de l'activité humaine, l'inventaire des conquêtes merveilleuses réalisées durant cette période d'étonnante évolution sociale, le tableau des batailles livrées et des victoires remportées par l'intelligence unie au labeur opiniâtre ?

Est-il un moyen plus sûr de réconforter la génération qui nous suit dans la carrière, de relever le cœur et l'esprit de nos enfants, de ranimer leur foi dans les destinées de l'homme et l'avenir de la Patrie, de leur donner des armes plus fortement trempées en prévision de la lutte pour la vie, de stimuler leur ardeur généreuse, de surexciter leur émulation, de les inciter à faire mieux et plus encore que leurs devanciers, de les convaincre, enfin, qu'au cours de notre rapide passage sur cette terre une loi inéluctable nous impose l'obligation d'apporter notre pierre à l'édifice de la civilisation?

Et peut-on concevoir, pour de telles manifestations de l'activité humaine, un cadre plus séduisant, plus merveilleux, que cette ville unique, que ce foyer de lumière qu'on appelle Paris?

Aussi bien, à défaut de ces raisons d'ordre philosophique, une considération d'un caractère moins élevé aurait-elle suffi à nous imposer l'année 1900; cette année marque en effet la fin du cycle de onze ans consacré par l'usage comme l'intervalle régulier de nos grandes Expositions internationales.

Dès 1892, l'opinion publique, devenue chaque jour plus pressante, sollicitait du Gouvernement une affirmation officielle de ses intentions, et, le 2 juillet, l'honorable M. François Deloncle, se

faisant l'intepréte des vœux du pays, déposait sur le bureau de la Chambre des députés un projet de résolution tendant à une décision immédiate.

Peu de jours après, le décret si vivement attendu intervenait, sur le rapport de M. Jules Roche, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Le 5 novembre de la même année, une commission préparatoire était instituée, avec mission de se prononcer sur le choix de l'emplacement, sur le programme général des constructions et sur le régime financier de l'entreprise, en un mot, sur les moyens propres à assurer l'Exposition Universelle de 1900.

Cette commission comptait parmi ses membres les hommes les plus compétents et les plus expérimentés. Les circonstances ne lui ont pas permis de vivre jusqu'au terme de son mandat. Mais elle a, du moins, formulé son avis sur la première question qui lui était soumise, celle de l'emplacement où devront se tenir nos prochaines assises.

Après une enquête minutieuse et approfondie, elle s'est prononcée, à l'unanimité, et d'accord avec les élus de la population parisienne, pour le maintien de l'Exposition à l'intérieur de la capitale, pour l'occupation des espaces déjà occupés en 1889, avec adjonction d'une bande de terrains situés sur la rive droite de la Seine et s'étendant jusqu'au palais de l'Industrie inclusivement.

M. le Commissaire général vous indiquera les considérations décisives auxquelles a obéi la commission préparatoire.

C'est là, messieurs, une question que je considère comme résolue et dont je ne vous demande pas de reprendre l'examen. D'ailleurs, tous les emplacements extérieurs ont rencontré une opposition si irréductible de la part des intéressés, notamment du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, qu'un débat nouveau serait nécessairement stérile et entraînerait, sans résultat utile, des retards préjudiciables au succès de l'Exposition.

En même temps qu'elle déterminait les espaces à occuper, la commission préparatoire a émis le vœu que des communications rapides et économiques fussent établies entre l'Exposition et les divers quartiers de la capitale, spécialement pour la création de voies ferrées se rattachant aux grandes gares de Paris.

Inutile de vous dire, messieurs, que, suivant en cela l'exemple de mes prédécesseurs, j'appuierai ce vœu de tout mon pouvoir auprès de M. le Ministre des Travaux publics, qui déjà en poursuit la réalisation.

Le décret du 9 septembre 1893, organisant les services de l'Exposition et instituant la Commission supérieure, a mis fin à la mission de la commission préparatoire. Votre rôle commence, et M. le Commissaire général va solliciter votre haute sanction pour un ensemble d'études auxquelles il s'est livré de concert avec MM. les directeurs généraux et MM. les directeurs.

C'est tout d'abord le projet de classification des œuvres et produits, projet qui comporte de nombreuses et importantes innovations, et dont les caractéristiques essentielles sont l'adoption d'un ordre plus méthodique, l'attribution d'une place plus large à certaines branches de production, telles que les arts décoratifs et l'électricité, enfin le rapprochement intime entre les produits, les procédés et le matériel de production.

A la classification se lie le programme du concours à ouvrir sur les dispositions générales de l'Exposition. Laissez-moi vous dire, à ce sujet, que, dans notre pensée, il convient de laisser une grande liberté d'allure aux concurrents, de n'apporter aucune entrave à leur talent, à leur génie inventif, et de faciliter ainsi l'éclosion des idées neuves et originales.

Votre ordre du jour comprend aussi, messieurs, toutes les parties du projet de règlement qui touchent aux intérêts des exposants, à l'admission, à l'installation et aux récompenses.

Enfin, un grand nombre de propositions émanées de l'initiative privée vous seront également déférées. Vous aurez à vous prononcer sur leur prise en considération.

Vous le voyez, messieurs, dès le premier jour de votre entrée en fonctions, un vaste champ s'ouvre à votre activité.

Le Gouvernement ne vous demande pas de précipiter l'examen des questions qui vont vous être soumises; il vous prie cependant de vous mettre résolument à l'œuvre et de formuler vos avis dans le plus bref délai possible.

Sans doute, plus de cinq années nous séparent encore de 1900; mais, vous serez les premiers à en convenir, ce délai n'a rien d'excessif pour une tâche aussi grande et aussi complexe.

Marchons ensemble, messieurs, d'un pas ferme et assuré, vers le but commun assigné à nos efforts.

Grâce à votre collaboration, la solennité qui se prépare sera, j'en ai la ferme assurance, digne de sa date mémorable, Tout à la fois sérieuse et aimable, instructive et attrayante, elle reflètera le clair génie de la France, affirmera une fois de plus les traditions chevaleresques et hospitalières du pays, montrera la nation sage, laborieuse, maîtresse d'elle-même, ajoutera un nouveau fleuron à la couronne de gloire de la République. *(Applaudissements.)*

Après ce discours la parole a été donnée au Commissaire général, qui a fait connaître l'état des travaux préparatoires de l'Exposition Universelle de 1900, et a précisé les questions soumises à la Commission supérieure.

Voici le texte *in extenso* du remarquable rapport de M. le Commissaire général sur la classification des produits exposés :

RAPPORT DE M. LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL

Projet de classification générale des objets exposés.

Messieurs :

1. *Observations préliminaires.* — La classification des objets exposés constitue l'un des éléments les plus essentiels du succès des Expositions Universelles; c'est aussi l'une des parties les plus délicates de la tâche qui s'impose aux organisateurs de ces grandes manifestations pacifiques.

Il faut que les produits s'offrent aux visiteurs dans un ordre logique, que le classement réponde à une conception simple, nette et précise, qu'il porte en lui-même sa philosophie et sa justification, que l'idée mère s'en dégage sans peine.

Ce classement doit tout à la fois se prêter à une appréciation facile du mérite relatif des exposants, fournir le maximum d'effet utile au point de vue de l'instruction et de l'éducation du public, ne pas entraîner des sujétions excessives pour les travaux de construction et l'aménagement des galeries.

La multiplication des classes permet d'avoir des comités et des jurys plus exclusivement composés de spécialistes; mais on risque de perdre en indépendance et en largeur de vues ce que l'on gagne en compétence particulière; on complique aussi un mécanisme déjà fort difficile à mouvoir. D'ailleurs, la dispersion des objets rétrécit les horizons pour le public lui-même, fait disparaître les aperçus d'ensemble et ne laisse place qu'aux aperçus de détails. Un groupement trop condensé ne présente pas moins d'inconvénients : favorable aux études superficielles, il s'approprie mal aux études détaillées et rend fort malaisé le recrutement de jurys offrant les garanties voulues de compétence, alors surtout que l'activité humaine tend de plus en plus à se spécialiser. Des limites s'imposent donc à la réduction comme à l'augmentation du nombre des classes; il importe de savoir rester dans une juste moyenne.

Parmi les difficultés à vaincre, la plus redoutable peut-être résulte de ce que les diverses branches de la production artistique, industrielle ou agricole ont d'innombrables points de contact, s'entrelacent les unes les autres, se mêlent et se confondent. Ni les classes, ni même les groupes ne sauraient avoir un domaine parfaitement défini; souvent leurs frontières sont incertaines. Dans bien des cas, les objets ont un caractère mixte, qui éveille des hésitations sur le choix de la catégorie à laquelle on devra les rattacher. Ils peuvent être appréciés, soit à raison de leurs qualités intrinsèques, soit à raison des usages dont ils sont susceptibles; c'est ainsi qu'une machine sera exposée, tantôt pour ses éléments et ses dispositions cinématiques, tantôt pour son emploi industriel. Ils peuvent encore constituer le produit d'une industrie déterminée et la matière première d'une autre industrie : le nombre est grand de ceux qui changent de classe ou même de groupe par des élaborations successives; pour ne citer qu'un exemple, la laine, produit de l'élevage du mouton, devient la matière première du fil, qui sert, à son tour, au tissage de l'étoffe destinée à faire des vêtements, des tentures ou des meubles. Or, le public et le jury éprouvent un égal embarras à prononcer un jugement raisonné, quand ils n'ont pas sous les yeux tous les éléments d'appréciation, quand l'objet est isolé de ses origines, de ses applications ou de ses usages. On y pourvoit en se résignant à des doubles emplois, en rapprochant les classes qui sont unies par des liens étroits, en autorisant les jurys à se prêter un mutuel concours : ces correctifs, parfois regrettables, n'ont pas toujours l'efficacité voulue.

Aux considérations qui viennent d'être brièvement esquissées, rien ne serait plus facile que d'en ajouter beaucoup d'autres. Mais elles suffisent à montrer combien l'œuvre est ardue, combien la perfection absolue est irréalisable. Toute classification qui ne soulève pas de trop vives critiques doit être réputée satisfaisante.

2. *Systèmes de classification appliqués dans les précédentes Expositions Universelles à Paris.* — Avant d'indiquer et de justifier le système de classification qui nous paraît devoir être admis en 1900, il ne sera pas inutile de rappeler sommairement les dispositions appliquées dans les précédentes Expositions Universelles, soit à Paris, soit à l'étranger. Etudions d'abord les Expositions instituées en France.

Deux méthodes principales ont été envisagées et discutées par nos devanciers.

L'une consiste à réunir les produits d'une région, d'une collectivité ou d'un industriel. Elle a l'avantage de bien mettre en lumière l'ensemble des forces productives de la contrée, du groupe ou de maison qui expose. Mais poussée à l'extrême, elle cesse d'obéir à aucune pensée philosophique; elle rend presque impossible la comparaison des objets similaires; elle aboutit à une juxtaposition de produits bien plus qu'à une Exposition raisonnée.

L'autre méthode consiste à assembler les produits suivant leur nature, leur destination, leur utilité, sans s'occuper de leur origine. Elle facilite les études comparatives, les rapprochements entre les diverses nations, les différentes contrées, les divers producteurs, pour des catégories déterminées d'objets. A cet égard, elle est incontestablement plus instructive et plus appréciée des visiteurs, dont l'attention se porte, dans la plupart des cas, d'une manière spéciale sur telle ou telle branche de la production.

De ces deux méthodes, c'est la seconde qui a toujours prévalu. Néanmoins on a cherché autant que possible, surtout dans nos premières Expositions, à ne point compromettre l'appréciation d'ensemble de la production des divers pays et à réaliser des groupements matériels grâce auxquels les visiteurs pussent rapprocher, selon leur désir, soit tous les objets similaires sans distinction d'origine, soit une part plus ou moins importante des produits de toute nature exposés par un même pays.

Ce but a été admirablement atteint en 1867. Le palais, de forme ovoïde, était divisé en zones concentriques, affectées aux groupes de produits similaires de tous les peuples, et en secteurs rayonnants, consacrés chacun à une nation. En allant du milieu à la périphérie par l'un des secteurs, on voyait successivement la série des objets exposés par un même pays; au contraire, en suivant l'une des galeries concentriques, on pouvait étudier les produits d'un même groupe chez les différentes nations.

Malgré la substitution des formes rectilignes aux formes courbes, les organisateurs de l'Exposition de 1878 ont fait les plus grands efforts en vue de respecter, dans la mesure compatible avec les nécessités de la construction, le groupement matériel de 1867. Il suffisait de cheminer longitudinalement pour rencontrer toutes les classes d'un même groupe, ou transversalement pour voir tous les groupes d'un même pays.

Les installations de 1889 ont été nécessairement moins satisfaisantes à cet égard : elles occupaient en effet des espaces beaucoup plus étendus et comportaient la division des galeries entre un certain nombre de palais distincts. Néanmoins les Directeurs généraux ont encore cherché à suivre l'exemple

de leurs devanciers, en réunissant les produits de chaque pays par groupe ou par série de groupes. Le principe du groupement par catégories a d'ailleurs subi certaines exceptions pour des peuples comme ceux de l'Amérique du Sud, qui ne pouvaient avoir une Exposition réellement intéressante sans réunir tous leurs produits dans des pavillons spéciaux; il en a été de même pour nos colonies et pour certaines administrations publiques; quelques industriels, ayant besoin de vastes emplacements, ont obtenu aussi l'autorisation d'établir des bâtiments particuliers où étaient assemblés des objets de diverses catégories.

En 1855, la classification comprenait 8 groupes et 30 classes; on y avait adjoint une galerie de l'économie domestique, où se trouvaient exposés les objets à bas prix pour les emplois les plus usuels.

Les groupes étaient les suivants :

- I. Industries ayant pour objet principal l'extraction ou la production des matières brutes (3 classes).
- II. Industries ayant spécialement pour objet l'emploi des forces mécaniques (4 classes).
- III. Industries spécialement fondées sur l'emploi des agents physiques et chimiques, ou se rattachant aux sciences et à l'enseignement (4 classes).
- IV. Industries se rattachant spécialement aux professions savantes (8 classes).
- V. Manufactures de produits minéraux (4 classes).
- VI. Manufactures de tissus (5 classes).
- VII. Ameublement et décoration, modes, dessin industriel, imprimerie, musique (4 classes).
- VIII. Beaux-Arts (3 classes).

M. Le Play, auteur de cette classification, écrivait dans une note justificative : « On a été conduit à grouper dans chaque industrie, non seulement les produits qu'elle livre au commerce, mais encore le matières premières qu'elle élabore et les instruments qu'elle emploie. Quant aux industries qui concourent successivement à l'élaboration d'un même produit, on a rapproché celles qui, par la nature même des choses ou par la spécialité des personnes qui les dirigent, montrent des affinités intimes; on a, au contraire, séparé celles qui s'exercent en général dans des lieux différents ou qui occupent des personnes de spécialité distincte. » L'éminent Commissaire général indiquait ensuite les tempéraments apportés aux principes du groupement, pour ne point multiplier outre mesure les subdivisions, pour assurer la compétence des jurys, ou pour rapprocher les appareils du moteur commun qui devait les mettre en action.

La classification de 1855 a été sévèrement jugée par M. Jules Simon, dans son admirable introduction aux rapports du jury international de l'Exposition de 1878. Elle présentait, en effet, de graves anomalies et des lacunes regrettables, surtout pour l'enseignement. Il est juste de reconnaître à sa décharge que l'ère des grandes Expositions Universelles venait seulement de s'ouvrir et que l'on était encore dans la période des premiers tâtonnements.

Plus rationnelle, la classification de 1867, également préparée par M. Le Play, comptait 95 classes réparties en dix groupes :

- I. Œuvres d'art (5 classes).
- II. Matériel et application des arts libéraux (8 classes).
- III. Meubles et autres objets destinés à l'habitation (13 classes).
- IV. Vêtements (tissus compris) et autres objets portés par la personne (13 classes).
- V. Produits bruts et ouvrés des industries extractives (7 classes).
- VI. Instruments et procédés des arts usuels (20 classes).
- VII. Aliments frais ou conservés, à divers degrés de préparation (7 classes).
- VIII. Produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture (9 classes).
- IX. Produits vivants et spécimens d'établissements de l'horticulture (6 classes).
- X. Objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population (7 classes).

Cette classification était basée tout à la fois sur des considérations philosophiques relatives aux différents besoins de l'homme et sur les convenances de la distribution des objets dans les espaces disponibles. Elle développait la pensée qui avait présidé en 1855 à l'organisation d'une galerie de l'économie domestique, élargissait le cadre antérieurement admis et cherchait à mettre en relief tous les faits sociaux se rattachant à l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale du plus grand nombre. On pouvait lui reprocher de ne faire encore que trop peu de place à l'enseignement. Sur l'Exposition générale se greffaient une histoire du travail et plusieurs expositions spéciales. L'une des innovations, et non la moins curieuse, consistait en un concours ouvert « entre les établissements et localités qui avaient développé la bonne harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux et qui avaient assuré le bien-être matériel, intellectuel et moral ».

La classification de 1878, en grande partie calquée sur celle de 1867, comportait 90 classes partagées entre 9 groupes :

- I. Œuvres d'art (5 classes).
- II. Éducation et enseignement; matériel et procédés des arts libéraux (11 classes).
- III. Mobilier et accessoires (13 classes).
- IV. Tissus, vêtements et accessoires (13 classes).
- V. Industries extractives; produits bruts et ouvrés (7 classes).
- VI. Outillages et procédés des industries mécaniques (19 classes).
- VII. Produits alimentaires (7 classes).
- VIII. Agriculture et pisciculture (9 classes).
- IX. Horticulture (6 classes).

Bien que différant peu de sa devancière, cette classification réalisait néanmoins certaines modifications importantes. Frappé du succès des expositions pédagogiques de Vienne et de Philadelphie, ainsi que des progrès considérables accomplis depuis 1867 dans l'organisation de l'enseignement public, M. Krantz, Commissaire général, avait tenu à attribuer aux choses de l'éducation et de l'instruction une place plus large que dans les Expositions françaises antérieures. Le groupe X de 1867 disparaissait comme faisant double emploi avec les autres éléments de l'Exposition, et comme affirmant des distinctions sociales incompatibles avec l'état des mœurs et le régime républicain; en le supprimant, l'Administration n'éliminait pas les objets et produits dont il s'était composé dans l'Exposition précédente, mais les reportait aux groupes correspondants.

Une exposition historique de l'art ancien et plusieurs expositions spéciales complétaient heureusement l'ensemble offert à l'admiration des visiteurs.

En 1889, on ne s'est pas très notablement écarté du programme de 1878. Les œuvres d'art et les produits de l'industrie ou de l'agriculture ont formé 87 classes et 9 groupes :

Groupe I. *Œuvres d'art.* — Classe 1. Peintures à l'huile. — Classe 2. Peintures diverses et dessins. — Classe 3. Sculptures et gravures en médailles. — Classe 4. Dessins et modèles d'architecture. — Classe 5. Gravures et lithographies. — Classe 5 *bis*. Enseignement des arts du dessin.

Groupe II. *Éducation et enseignement. Matériel et procédés des arts libéraux.* — Classe 6. Éducation de l'enfant; enseignement primaire; enseignement des adultes. — Classe 7. Organisation et matériel de l'enseignement secondaire. — Classe 8. Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement supérieur. — Classe 6-7-8. Enseignement technique. — Classe 9. Imprimerie et librairie. — Classe 10. Papeterie, reliure; matériel des arts de la peinture et du dessin. — Classe 11. Application usuelle des arts du dessin et de la plastique. — Classe 12. Épreuves et appareils de photographie. — Classe 13. Instruments de musique. — Classe 14. Médecine et chirurgie; médecine vétérinaire et comparée. — Classe 15. Instruments de précision. — Classe 16. Cartes et appareils de géographie et de cosmographie; topographie.

Groupe III. *Mobiliers et accessoires.* — Classe 17. Meubles à bon marché et meubles de luxe. — Classe 18. Ouvrages du tapissier et du décorateur. — Classe 19. Cristaux, verreries et vitraux. — Classe 20. Céramique. — Classe 21. Tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement. — Classe 22. Papiers peints. — Classe 23. Coutellerie. — Classe 24. Orfèvrerie. — Classe 25. Bronzes d'art, métaux repoussés. — Classe 26. Horlogerie. — Classe 27. Appareils et procédés de chauffage; appareils et procédés d'éclairage non électrique. — Classe 28. Parfumerie. — Classe 29. Maroquinerie, tabletterie, vannerie et brosserie.

Groupe IV. *Tissus, vêtements et accessoires.* — Classe 30. Fils et tissus de coton. — Classe 31. Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. — Classe 32. Fils et tissus de laine peignée; fils et tissus de laine cardée. — Classe 33. Soies et tissus de soie. — Classe 34. Dentelles, tulles, broderies et passementeries. — Classe 35. — Articles de bonneterie et de lingerie; objets accessoires du vêtement. — Classe 36. Habillement des deux sexes. — Classe 37. Joaillerie et bijouterie. — Classe 38. Armes portatives; chasse. — Classe 39. Objets de voyage et de campement. — Classe 40. Bimbeloterie.

Groupe V. *Industries extractives. Produits bruts et ouvrés.* — Classe 41. Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie. — Classe 42. Produits des exploitations et des industries forestières. — Classe 43. Produits de la chasse; produits, engins et instruments de la pêche et des cueillettes. — Classe 44. Produits agricoles non alimentaires. — Classe 45. Produits chimiques et pharmaceutiques. — Classe 46. Procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêt. — Classe 47. Cuirs et peaux.

Groupe VI. *Outillage et procédés des industries mécaniques. Électricité.* — Classe 48. Matériel et procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie. — Classe 49. Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières. — Classe 50. Matériel et procédés des usines agricoles et des industries alimentaires. — Classe 51. Matériel des arts chimiques, de la pharmacie et de la tannerie. — Classe 52. Machines et appareils de la mécanique générale. — Classe 53. Machines-outils. — Classe 54. Matériel et procédés de la filature et de la corderie. — Classe 55. Matériel et procédés du tissage. — Classe 56. Matériel et procédés de la couture et de la confection des vêtements. — Classe 57. Matériel et procédés de la confection des objets de mobilier et d'habitation. — Classe 58. Matériel et procédés de la papeterie, des teintures et des impressions. — Classe 59. Machines, instruments et procédés usités dans divers travaux. — Classe 60. Carrosserie et charronnage; bourrellerie et sellerie. — Classe 61. Matériel des chemins de fer. — Classe 62. Électricité. — Classe 63. Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture. — Classe 64. Hygiène et assistance publique. — Classe 65. Matériel de la navigation et du sauvetage. — Classe 66. Matériel et procédés de l'art militaire.

Groupe VII. *Produits alimentaires.* — Classe 67. Céréales, produits farineux avec leurs dérivés. — Classe 68. Produits de la boulangerie et de la pâtisserie. Classe 69. Corps gras alimentaires, laitage et œufs. — Classe 70. Viandes et poissons. — Classe 71. Légumes et fruits. — Classe 72. Condiments et stimulants; sucres et produits de la confiserie. — Classe 73. Boissons fermentées.

Groupe VIII. *Agriculture, viticulture et pisciculture.* — Classe 73 *bis*. Agronomie; statistique agricole. — Classe 73 *ter*. Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement agricole. — Classe 74. Spécimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles. — Classe 75. Viticulture. — Classe 76. Insectes utiles et insectes nuisibles. — Classe 77. Poissons, crustacés et mollusques.

Groupe IV. *Horticulture.* — Classe 78. Serres et matériel de l'horticulture. — Classe 79. Fleurs et plantes d'ornement. — Classe 80. Plantes potagères. — Classe 81. Fruits et arbres fruitiers. — Classe 82. Graines et plantes d'essence forestière. — Classe 83. Plantes de serre.

Un groupe supplémentaire était consacré à l'économie sociale et divisé en 16 sections;

1. Rémunération du travail. — 2. Participation aux bénéfices; associations coopératives de production. — 3. Syndicats professionnels. — 4. Apprentissage. — 5. Sociétés de secours mutuels. — 6. Caisse de retraite et rentes viagères. — 7. Assurance contre les accidents et sur la vie. — 8. Épargne. — 9. Associations coopératives de consommation. — 10. Associations coopératives de crédit. — 11. Habitations ouvrières. — 12. Cercles d'ouvriers; récréations et jeux. — 13. Hygiène sociale. 14. Institutions diverses créées par les chefs d'exploitation en faveur de leur personnel. — 15. Grande et petite industrie; grande et petite culture. — 16. Intervention économique des pouvoirs publics.

Primitivement, l'Exposition Universelle de 1889 devait avoir dans toutes ses branches un caractère centenal. Ce caractère n'a pu lui être maintenu que pour les beaux-arts.

A l'Exposition générale se sont ajoutées des expositions spéciales telles que l'exposition rétrospective de l'art français, l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, l'exposition théâtrale, etc., ainsi que les concours d'animaux reproducteurs.

Nous reviendrons plus loin sur les critiques auxquelles a donné lieu la classification de 1889.

3. *Systèmes de classification appliqués dans les précédentes Expositions Universelles à l'étranger.* — Une revue complète des Expositions Universelles instituées à l'étranger dans la seconde moitié de ce siècle nous entraînerait beaucoup trop loin. Trois d'entre elles méritent une mention particulière : ce sont celles de Vienne (1873), de Philadelphie (1876) et de Chicago (1893).

A Vienne, abstraction faite de quelques expo-

sitions additionnelles ou temporaires, il y avait 26 groupes, comprenant ensemble 172 sections :

1. Exploitation des mines et métallurgie. — 2. Agriculture, culture de la vigne et des arbres fruitiers, horticulture, exploitation et industrie forestière. — 3. Arts chimiques. — 4. Substances alimentaires et de consommation comme produits de l'industrie. — 5. Industrie des matières textiles et confections. — 6. Industrie du cuir et du caoutchouc. — 7. Industrie des métaux. — 8. Bois ouvrés. — 9. Objets en pierre, industrie de la verrerie et de la céramique. — 10. Tabletterie, maroquinerie, bimbeloterie. — 11. Industrie du papier.— 12. Arts graphiques et dessins industriels. — 13. Machines, matériel de transport. — 14. Instruments de précision et de l'art médical. — 15. Instruments de musique. — 16. Art militaire. — 17. Marine. — 18. Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture.— 19. Types de l'habitation bourgeoise, ses dispositions intérieures, sa décoration. son ameublement. — 20. Types de l'habitation rurale, ses dispositions, ses ustensiles et son mobilier. — 21. L'industrie domestique nationale.— 22. Représentation de l'influence des musées des beaux-arts appliqués à l'industrie.— 23. Objets d'art pour les services religieux. — 24. Objets d'art des époques antérieures exposés par des amateurs et des collectionneurs. — 25. Beaux-arts, — 26. Education, enseignement, instruction.

La principale qualité de cette classification était d'ouvrir largement la porte à l'enseignement et à l'éducation, de représenter la culture intellectuelle sous toutes ses formes et à tous ses degrés, de montrer la pédagogie non seulement par son matériel, c'est-à-dire par ses livres, ses cartes, ses instruments, mais encore par ses méthodes et ses règlements.

Elle avait aussi l'avantage de mettre, pour chaque branche de l'activité humaine, les procédés et l'outillage de production avec les produits.

Le règlement de Philadelphie énumérait 340 classes, rattachées à 7 groupes :

1. Exploitation des mines et métallurgie. — 2. Produits manufacturés. — 3. Education et sciences. — 4. Beaux arts. — 5. Machines. — 6. Agriculture. — 7. Horticulture.

Sous la rubrique du troisième groupe étaient rangés, non seulement l'éducation et l'enseignement, mais la musique, l'art dramatique, les instruments de précision, les poids et mesures, les instruments et appareils d'optique, l'électricité, l'acoustique, le génie civil, le cadastre, les chemins de fer, le génie militaire, l'art naval, la topographie, les exercices physiques, l'alimentation, l'habitation, les systèmes commerciaux, les monnaies, les systèmes de gouvernement, les lois, l'assistance publique, les sociétés coopératives, les religions, etc., etc.

Cet assemblage, inspiré par un sentiment très vif de ce qui fait la valeur de l'homme et la grandeur des peuples, eût cependant gagné à être moins hétérogène.

A Chicago, le numérotage des classes approchait du chiffre 1,000. Les objets exposés se répartissaient entre douze sections :

1. Agriculture ; produits alimentaires ; forêts ; machines agricoles et leurs applications. — 2. Horticulture ; arboriculture ; viticulture. — 3. Animaux vivants : espèces domestiques et sauvages. — 4. Pêcheries, poissons et produits divers de la pêche, engins et appareils pour la pêche; pisciculture. — 5. Mines ; métallurgie.— 6. Machines.— 7. Moyens de transport : chemins de fer ; navigation; voitures. — 8. Industries diverses. — 9. Electricité. — 10. Beaux-arts : peinture, sculpture, architecture, gravure et dessin ; arts décoratifs. — 11. Arts libéraux : enseignement, littérature, génie civil et travaux publics, musique, théâtre. — 12. Ethnologie, archéologie, histoire du travail, économie sociale.

Malgré ses qualités réelles, ce classement ne saurait être tenu pour un modèle à imiter. Il péchait notamment par l'extrême morcellement des classes.

4. *Critiques dirigées contre la classification de 1889.* — Revenons maintenant à la dernière classification française, celle de 1889, et récapitulons sommairement les critiques auxquelles elle a donné lieu.

La répartition des objets entre les groupes ou les classes laissait à désirer. Certaines branches de production étaient ou mal placées ou morcelées au grand détriment de leur exposition et de leur appréciation. Pourquoi mettre : la parfumerie dans le mobilier : les armes, les objets de campements et la bimbeloterie dans le vêtement; les produits agricoles non alimentaires dans les industries extractives ; l'hygiène, l'assistance publique, l'art militaire dans la mécanique ; les poissons, les crustacés et les mollusques dans l'agriculture ? Pourquoi séparer l'orfèvrerie et la bijouterie, industries jumelles qui emploient les mêmes matières, usent les mêmes outils, ont la même origine ? Pourquoi rattacher à plusieurs groupes la chimie et les exploitations ou industries forestières ? Pourquoi disséminer la corderie dans les classes de l'exploitation des mines, de la mécanique générale, de la navigation ?

Divers éléments de l'activité humaine n'avaient qu'une place insuffisante par rapport à leur rôle dans la civilisation contemporaine. Tels, les arts décoratifs, qui se trouvaient partout sans être nulle part en vedette ; telle aussi, la chimie. Les traditions de 1867 s'étaient trop fidèlement perpétuées.

Plusieurs groupes ou classes embrassaient ainsi des produits n'ayant entre eux aucune affinité ou se trouvaient véritablement surchargés. Le groupe le plus critiquable par son manque d'homogénéité et son étendue tout à fait excessive était celui des industries mécaniques : on y voyait associés à l'ensemble des machines de l'industrie et de l'agriculture le matériel des arts chimiques et de la pharmacie, l'électricité, les procédés du génie civil, l'hygiène, l'assistance publique, l'art militaire. Quoique moins lourd, le groupe des industries extractives avait également le défaut de réunir des éléments fort disparates.

Il en résultait de graves inconvénients au point de vue de la clarté du groupement, comme au point de vue du bon recrutement et du travail des comités ou jurys Ces inconvénients, s'il n'y était porté remède, s'accentueraient encore dans l'avenir, eu égard à l'accroissement continu du nombre des exposants et à l'importance qu'ont prise de nombreuses industries jusqu'alors réputées accessoires. Des remaniements et des démembrements s'imposent donc pour les expositions futures ; on devra néanmoins n'y procéder qu'avec réserve, afin d'éviter un émiettement qui ferait disparaître les vues d'ensemble et blesserait le génie français.

L'un des griefs les plus fondés qu'ait encourus la classification de 1889 a trait à la division entre le matériel, les procédés et les produits.

Pour ne citer que quelques exemples, les produits de l'exploitation des mines, de la métallurgie, des industries chimiques, de la pharmacie, du blanchiment, de la teinture, de l'impression, des apprêts, etc., étaient rangés dans le groupe des industries extractives, tandis que le matériel et même les procédés correspondants trouvaient place dans le groupe de la mécanique. Cependant, comment juger un bloc de houille sans savoir par quels moyens il a été extrait des entrailles de la terre? Comment apprécier un échantillon d'acide sulfurique ou de carbonate de soude sans connaître les appareils et les manipulations d'où il est sorti? Comment établir une démarcation si profonde entre la teinture, l'impression ou les apprêts et les étoffes teintes, imprimées ou apprêtées?

Les spécialistes les plus autorisés se plaignaient vivement de cette division et demandaient à juste titre que, dorénavant, l'on renonçât aux errements du passé.

Des obstacles pratiques s'opposeraient-ils au rapprochement tant désiré? Ce rapprochement serait-il de nature à créer des embarras sérieux pour les constructions, pour l'installation, pour la mise en mouvement des machines ou appareils, pour le jugement des objets exposés? Nul ne pourrait le soutenir. Rien ne sera plus facile que d'édifier des galeries appropriées à leur destination nouvelle et aptes à recevoir, non seulement des produits, mais encore du matériel. Une sage distribution des locaux préviendra les conséquences fâcheuses qu'engendrerait parfois le contact immédiat des objets manufacturés avec les machines de production. L'électricité fournira, pour le transport de l'énergie, des ressources autrefois inconnues, se prêtera à des combinaisons naguère irréalisables, fera disparaître les sujétions inhérentes à l'emploi des grands arbres de couche et des longues conduites de vapeur, permettra de transmettre la force sur tous les points de l'Exposition, supprimera l'obligation de grouper dans un même palais l'ensemble des appareils mécaniques. Quant à la compétence des comités et des jurys, elle sera plutôt fortifiée que réduite, le jour où les capacités des constructeurs et celles des industriels qui emploient les machines s'y uniront dans une intime collaboration.

Si les visiteurs sont privés du spectacle imposant qu'offrait à leurs yeux l'immense accumulation de l'ancienne galerie des machines, si l'effet grandiose de masse et de multiplicité dû à cet amoncellement est perdu pour eux, ils ne passeront plus du moins à côté des engins et des appareils sans en soupçonner l'objet et le fonctionnement; l'obscurité se dissipera dans leur esprit; ils comprendront et s'instruiront, ce qui doit être le but suprême des assises périodiques du travail. La compensation n'est pas à dédaigner.

Peut-être objectera-t-on le prétendu dommage causé aux constructeurs de matériel mécanique, mis dans l'impossibilité de frapper au même degré l'attention publique par l'exposition d'ensemble de leur industrie. Cette objection serait purement spécieuse, car la construction des machines tend de plus en plus à se spécialiser et, d'ailleurs, la dissémination existait déjà entre de nombreuses classes souvent fort éloignées les unes des autres.

5. *Classification proposée pour l'Exposition Universelle de 1900.* — a. *Économie générale.* — Afin de demeurer autant que possible fidèle aux traditions françaises, nous avons pris comme point de départ de la classification nouvelle la classification de 1889, et nous l'avons remaniée en tenant compte des critiques légitimes dont elle avait été l'objet, ainsi que des enseignements fournis par les expositions étrangères.

Un grand nombre de savants, d'ingénieurs, d'artistes, d'industriels et de commerçants ont bien voulu donner leur concours à cette œuvre de revision. Les présidents ou rapporteurs des jurys de groupe et des jurys de classe de 1889 y ont spécialement participé. Il n'est pas un détail qui n'ait été discuté avec celui que ses antécédents et ses connaissances théoriques ou pratiques mettaient le mieux en situation de nous éclairer. M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, M. Tisserand, Conseiller d'Etat, Directeur de l'Agriculture, et M. Dislère, conseiller d'Etat, délégué des colonies et des pays de protectorat, nous ont apporté leur active collaboration pour les parties qui se rattachaient à leurs services respectifs.

En tête, se placent l'éducation et l'enseignement : c'est par là que l'homme entre dans la vie ; c'est aussi la source de tous les progrès.

Aussitôt après viennent les œuvres d'art, œuvres de génie auxquelles doit être conservé leur rang d'honneur.

Des motifs du même ordre doivent faire attribuer la troisième place aux instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.

Ensuite viennent les grands facteurs de la production contemporaine, les agents les plus puissants de l'essor industriel, à la fin du XIXe siècle : matériel et procédés généraux de la mécanique ; électricité ; génie civil et moyens de transport.

Puis on passe au travail et aux produits superficiels ou souterrains de la terre : agriculture ; horticulture ; forêts, chasse, pêche, cueillettes ; aliments ; mines et métallurgie.

Plus loin se présentent : la décoration et le mobilier des édifices publics et des habitations ; les fils, tissus et vêtements ; l'industrie chimique ; les industries diverses.

L'économie sociale, à laquelle ont été réservés des développements dignes de son rôle actuel, devait venir naturellement à la suite des diverses branches de la production artistique, agricole ou industrielle : elle en est la résultante, en même temps que la philosophie. D'accord avec ces deux hommes éminents, M. Léon Say et M. le docteur Brouardel, nous y avons joint l'hygiène, qui sauvegarde la santé humaine, et l'assistance publique, qui vient au secours des déshérités de la fortune.

Un groupe nouveau a été réservé à l'œuvre morale et matérielle de la colonisation. Sa création est amplement justifiée par le besoin d'expansion coloniale qu'éprouvent tous les peuples civilisés.

Enfin la série se clôt par le groupe des armées de terre et de mer, dont la glorieuse mission consiste à garantir la sécurité et à défendre les biens acquis par les travaux de la paix.

Le nombre total des groupes est de 18, et celui des classes de 120.

Désireux de mettre plus complètement en lumière les arts décoratifs qui sont à la fois l'honneur et l'une des forces de la nation française, nous

leur avons affecté plusieurs classes ou fractions de classes. C'est ainsi que le douzième groupe s'ouvre par une classe de la « Décoration fixe des édifices publics et des habitations ».

En outre, aux termes du règlement, les classes des industries d'art comprendront deux sections et comporteront deux séries distinctes de récompenses, l'une pour les auteurs de dessins, cartons, maquettes, etc., l'autre pour les industriels. Ainsi les artistes seront récompensés, non plus à titre de collaborateurs, mais comme exposants.

Nous ne doutons pas que cette double innovation ne soit favorablement appréciée.

Partout le matériel et les procédés se trouveront en contact avec les produits. Des mesures, seront prises d'ailleurs pour que les machines et appareils fonctionnent autant que possible sous les yeux du public, de manière à initier les visiteurs aux différentes fabrications. Le public assistera aux transformations successives de la matière jusqu'à l'achèvement de l'objet fabriqué. Il y aura là une leçon de choses éminemment instructive et attrayante.

Nos projets à cet égard ont reçu l'approbation presque unanime des personne compétentes dont l'avis a été sollicité.

On n'a point, du reste, à craindre qu'ils révèlent imprudemment dee tours de main, des méthodes, des procédés de travail sur lesquels le secret devrait être gardé. D'une part, en effet, les secrets de cette nature sont bien rares aujourd'hui ; d'autre part, les exposants ne feront voir que ce qu'il leur conviendra de montrer.

A l'Exposition contemporaine sera jointe une Exposition rétrospective centenale. Cette Exposition, au lieu d'être concentrée comme en 1889 et de n'attirer ainsi que les erudits ou les chercheurs, sera répartie entre les groupes et les classes ; la visite s'en imposera dès lors à la masse du public.

Chaque classe aura pour vestibule une sorte de petit musée où quelques repères convenablement choisis marqueront les principaux progrès réalisés depuis 1800.

Il est permis de compter particulièrement sur le succès de l'Exposition centenale des beaux-arts et des arts décoratifs. Nous nous efforcerons d'y créer une série de salons où seront groupés les chefs-d'œuvre de la peinture, de la gravure, de la sculpture, de l'architecture, de l'ameublement, de la céramique, de la verrerie, de l'orfèverie, etc... aux diverses époques caractéristiques du siècle.

Des Expositions spéciales (Exposition historique de l'art ancien, Exposition anthropologique et ethnographique, etc.), des concours (concours de machines agricoles, concours d'animaux vivants, etc.), des auditions musicales et des congrès seront organisés en 1900. Nous n'avons point à les mentionner dans la classification générale.

La même observation s'applique à quelques autres manifestations par lesquelles nous voulons augmenter l'éclat de la future Exposition, mais qui exigent encore des études approfondies et dont le programme n'est point arrêté.

Telles sont les grandes lignes de la classification proposée pour 1900.

Le Commissaire général a eu, en diverses circonstances, l'occasion de les faire connaître devant des assemblées d'industriels. Elles y ont trouvé un accueil extrêmement sympathique.

b. *Observations et justifications diverses.* — Une justification détaillée de la nouvelle classification sortirait des limites de ce rapport. Nous nous bornerons à fournir quelques indications essentielles sur la composition et la nomenclature des groupes et des classes.

Le groupe de l'*Education* et de l'*Enseignement* embrasse à la fois l'éducation de l'enfant et toutes les branches de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, artistique, agricole, industriel et commercial : cette réunion répond à une pensée philosophique sur laquelle nous n'avons point à insister ; elle a rallié les suffrages des plus hautes autorités et spécialement ceux de l'éminent vice-recteur de l'Académie de Paris, M. Gréard. Dans la distribution matérielle des locaux, rien n'empêchera de placer l'enseignement artistique près du groupe des œuvres d'art et l'enseignement agricole près du groupe de l'agriculture.

Un cadre plus large et plus élastique qu'autrefois a été assigné à chaque classe, d'accord avec les départements ministériels intéressés. Bien rempli, ce cadre pourra recevoir un tableau complet et fidèle de l'instruction publique sous toutes ses formes, en montrer le mécanisme, l'organisation, les méthodes, le matériel et les résultats.

Le but que nous poursuivons serait encore plus complètement atteint par l'ouverture d'une vaste enquête, analogue à celle qui a été instituée en 1889 pour l'économie sociale. Il y a là une question importante dont l'étude méritera d'être reprise ultérieurement.

Dans le système de classification adopté lors de la dernière Exposition Universelle, pour le groupe des *Œuvres d'art*, deux classes distinctes étaient affectées l'une aux peintures à l'huile, l'autre aux peintures diverses et aux dessins. En fait, ces deux classes ont été jointes et soumises à l'appréciation d'un même jury. Comme M. le Directeur des beaux-arts, nous avons jugé opportun de ne pas maintenir une division condamnée par la pratique.

Précédemment, une partie des travaux d'architecture désertait le groupe des Beaux-Arts et se réfugiait dans la classe du Génie civil. Un libellé précis coupera court à cette dérivation regrettable au point de vue de la juste pondération des récompenses, et surtout contraire au principe de l'unité de l'art.

Nous avons dû nous demander s'il ne conviendrait pas de créer, après les classes de la peinture, de la gravure, de la sculpture et de l'architecture, une classe supplémentaire pour les œuvres industrielles ayant un caractère artistique incontestable et d'y rattacher notamment les manufactures nationales. Quelque séduisante qu'elle fût au premier abord, cette mesure a paru devoir être écartée : le triage entre les objets artistiques et les objets purement industriels eût été une source de récriminations amères et de difficultés inextricables ; on aurait d'ailleurs décapité les classes des industries d'art et gravement compromis le succès de la section française de ces classes. Les dispositions prises, ainsi que nous l'avons indiqué au cours de ce rapport, pour bien mettre en relief les arts décoratifs dans d'autres groupes et pour récompenser dignement les auteurs de dessins, cartons, maquettes, etc., sont beaucoup plus conformes aux règles de la sagesse et de la prudence, et néanmoins sauvegardent entièrement les intérêts des artistes.

Plusieurs classes du deuxième groupe de 1889 étaient consacrées au matériel et aux procédés des arts libéraux, expression impropre et justement critiquée. Le nouveau groupe *Instruments, procédés généraux des lettres, des sciences et des arts* comprend à peu près les mêmes éléments ; mais sa dénomination est plus correcte.

Suivant le désir du Cercle de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie, nous reportons aux industries diverses les fournitures de bureau et articles similaires.

En revanche, le matériel de la typographie et des impressions diverses prend place à la tête du groupe.

La librairie se complète par une section des journaux et des affiches. On y trouvera matière à une exposition rétrospective du plus haut intérêt.

Une classe nouvelle est instituée pour le matériel théâtral. Ce ne sera pas le moindre attrait de la future Exposition universelle.

L'ancienne classe intitulée « Application usuelle des arts du dessin et de la plastique » doit disparaître de la nomenclature. Elle ne pourrait vivre que par les doubles emplois. Sa suppression a, du reste, été demandée au nom du Cercle de la librairie.

Dans le groupe du *Matériel* et des *procédés généraux de la mécanique* se rangent les machines motrices propres à toutes les industrie (sauf les moteurs électriques), les accessoires de ces machines motrices, enfin les machines-outils d'un usage général pour le travail des métaux et du bois.

En 1889, les machines de cette dernière catégorie subissaient une dissémination fâcheuse, à laquelle remédie la classification proposée.

L'*Électricité*, qui n'avait qu'une classe lors de notre dernière Exposition Universelle, recevra les honneurs d'un groupe complet. Il était impossible de faire moins pour cette fée du XIXe siècle, qui a déjà produit tant de merveilles et qui nous réserve peut-être encore des surprises inattendues d'ici à 1900. Ce sera comme l'auréole de nos futures assises.

M. Massart, dont le nom personnifie la science électrique, a bien voulu nous aider de ses conseils pour la nomenclature de ce groupe.

Le groupe VI est affecté au *Génie civil* et aux *Moyens de transport.*

Trop lourde et mal délimitée, la classe 63 de 1889 (matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture) a été divisée et mieux définie.

Reprenant la tradition interrompue en 1889, nous séparons la sellerie et la bourrellerie de la carrosserie et du charronnage. Cette séparation était appelée par les vœux les plus pressants des intéressés.

Tout en restant associés aux chemins de fer avec lesquels ils ont une affinité si étroite, les tramways font l'objet, dans la nomenclature, des développements que comporte leur rôle actuel.

La navigation de commerce cesse d'être confondue avec la marine militaire, qui tenait à se réunir au matériel des armées de terre. Rien ne portera obstacle aux rapprochements matériels qui pourraient être utiles entre ces deux branches de la navigation.

Une classe spéciale est attribuée à l'aérostation, qui se trouvait perdue dans la classification de 1889 et qui mérite aujourd'hui un sort meilleur.

La nomenclature du groupe de l'*Agriculture* a été arrêtée de concert avec M. Tisserand.

Nous y classons le matériel et les procédés des exploitations rurales, qui en avaient été distraits à tort en 1889 et que l'on avait dû plus tard y reporter pour les travaux du jury.

La même mesure est proposée en ce qui concerne le matériel et les procédés des industries agricoles, ainsi que les produits agricoles non alimentaires.

Aucun motif ne militait en faveur du maintien d'une classe distincte pour les spécimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles. Cette classe disparaît ; les spécimens seront joints au matériel et aux procédés.

Les poissons, crustacés et mollusques passent, comme nous le verrons, à d'autres groupes où leur place est mieux marquée.

En lisant les rapports du jury de 1889, on voit, exprimé par le rapporteur de la viticulture, le regret que les vins et les eaux-de-vie provenant directement de la propriété aient été jugés avec les produits alimentaires au lieu de l'être avec la culture de la vigne. Si respectables que soient les sentiments qui ont inspiré ce regret, la séparation entre les vins ou eaux-de-vie de propriétaire et les vins ou eaux-de-vie du commerce nous a paru trop grosse de périls et d'inconvénients pour être admise ; elle eût, non sans raison, soulevé les protestations les plus énergiques.

Peu différent de ses devanciers, le groupe de l'*Horticulture* et de l'*Arboriculture* a cependant reçu quelques améliorations, grâce au concours de M. Tisserand.

Les graines, semences et plants de l'horticulture et des pépinières seront dotés d'une classe spéciale. Ils ont assez d'importance pour justifier cette attribution.

Nous déplaçons et nous joignons aux forêts l'ancienne classe des graines et plants d'essences forestières.

Le groupe *Forêts; chasse; pêche; cueillettes* est celui de la nature sauvage et de ce qui s'y rattache par les liens rationnels. Ses éléments sont pris dans différents groupes de 1889. Dès 1878, l'illustre rapporteur général, M. Jules Simon, avait critiqué la dissémination des exploitations et des industries forestières : notre programme satisfait à ses justes observations.

Pour les forêts, nous avons eu soin de nous entendre avec M. Daubrée, directeur du service au Ministère de l'Agriculture.

La section réservée au matériel de fabrication des armes de chasse sera certainement fort intéressante, par suite du développement des procédés mécaniques dans cette puissante industrie.

M. Tisserand et M. Prevet, président de groupe en 1889, ont étudié avec nous la classification des *Aliments.*

Nous ajoutons à la nomenclature antérieure le matériel et les procédés des industries alimentaires qui figuraient au groupe de la mécanique. En revanche, l'agriculture reprend certains produits plus ou moins directs de la ferme, tels que les céréales, les œufs, le lait, le beurre, le fromage les graisses et huiles comestibles.

Les conserves de viandes et de poissons, qui avaient été soumises au même jury que les conserves de légumes et de fruits, leur seront jointes dans une classe unique.

Manifestement surchargée en 1889, la classe des boissons fermentées fera place à deux classes distinctes : celle des vins et eaux-de-vie; celle des boissons diverses.

Bien que non comestibles, les amidons ont dû être réunis aux glucoses et aux fécules, comme s'y rattachant de la manière la plus étroite au point de vue industriel. Une remarque analogue s'applique aux alcools dont la division aurait été injustifiable.

Le groupe des *Mines* et de la *Métallurgie* est limité à trois classes. Il n'en aura pas moins toute l'ampleur désirable. Tout commande d'ailleurs de lui assigner un emplacement distinct.

Autrefois les produits de l'exploitation des mines et ceux de la métallurgie ne se rencontraient pas dans le même groupe que le matériel et les procédés. Cette scission, éminemment préjudiciable aux opérations du jury, était condamnée par les hommes les plus compétents : nous croyons indispensable d'y renoncer.

Les minières et les carrières sont adjointes aux mines, dont elles doivent suivre la destinée.

Conformément à l'avis de M. le professeur Jordan, Président de classe en 1889, et de M. Martelet, ingénieur en chef des mines, rapporteur du jury, nous répartissons la métallurgie entre deux classes : grosse métallurgie; petite métallurgie. La matière était trop considérable pour une classe unique. Du reste, la répartition ainsi opérée correspond bien à une dualité d'industries. Le soin avec lequel a été étudié le sous-détail des deux classes permettra d'éviter les divergences d'interprétation et les conflits.

Nous plaçons dans la petite métallurgie de nombreux articles qui lui avaient été soustraits et qui avaient notamment émigré vers le génie civil.

Au premier abord, il eût semblé naturel de classer dans la métallurgie plusieurs branches de production, telles que la coutellerie, l'orfèvrerie, la bijouterie, les bronzes et fontes d'art, la ferronnerie artistique, qui en étaient séparées lors des précédentes Expositions. Mais, à y regarder de plus près, on aperçoit bien vite les inconvénients de cette jonction : il s'agit d'œuvres d'un caractère tout différent, auxquelles ne sauraient convenir les mêmes galeries et dont plusieurs emploient, au surplus, des matériaux autres que le métal.

Pour des raisons précédemment déduites, le groupe intitulé *Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations* débute par une classe de la décoration fixe, où les arts décoratifs pourront se manifester dans tout leur éclat.

Les vitraux auraient pu prendre rang dans cette classe. Nous leur avons néanmoins attribué une classe spéciale, mais cataloguée immédiatement après celle de la décoration fixe. En effet, pour se montrer avec toute sa valeur, la peinture sur verre exige un local approprié, et les galeries de la classe 65 ne rempliront peut-être pas les conditions voulues.

A la suite des vitraux viennent les papiers peints. On y a annexé certains papiers qui, sans servir à la tenture des appartements, sont produits par les mêmes manufactures et par les mêmes procédés.

Selon l'usage, les tissus d'ameublements ont été distraits du groupe général des tissus et transportés au mobilier, dont ils constituent l'un des éléments. Nous n'avons joint à ces tissus que le matériel spécial de fabrication des tapis et tapisseries.

En 1889 de même qu'en 1868, les meubles à bon marché ou de luxe et les ouvrages du tapissier formaient deux classes distinctes. Des démarches ont été faites auprès de nous pour obtenir la fusion de ces deux classes. Mais l'ébénisterie a vivement protesté, et nous avons jugé plus sage de maintenir la tradition.

La classe de la céramique et celle des cristaux et de la verrerie ont chacune leur section de matériel et de procédés. Autrefois les vitraux étaient réunis à la verrerie, les peintres sur verre regardaient ce mariage comme une profanation : satisfaction leur est donnée, nous l'avons vu, par le nouveau classement.

A diverses reprises, les jurys avaient demandé que les appareils et procédés de chauffage fussent dissociés du matériel et des procédés d'éclairage. Cette demande reposait sur des motifs trop légitimes pour ne pas être accueillie. Nous avons joint au chauffage les appareils et procédés de ventilation, qui antérieurement étaient rangés dans la classe de l'hygiène : cela n'empêchera pas les hygiénistes de retenir la ventilation quant à ses principes et à ses effets sur la santé.

Quelques classes ont été enlevées au groupe du mobilier : la coutellerie et l'horlogerie, parce qu'elles produisent pour une large part des objets non attachés à l'habitation ; l'orfèvrerie parce que son rapprochement de la bijouterie était depuis longtemps réclamé ; les bronzes d'art parce qu'ils devaient suivre l'orfèvrerie ; la parfumerie parce qu'elle n'a rien de commun avec le mobilier ; la maroquinerie, parce qu'elle ne s'y rattache que très indirectement.

Au frontispice du groupe des *Fils, tissus et vêtements*, on trouve quatre classes consacrées au matériel et aux procédés de la filature, de la corderie, de la fabrication des tissus, du blanchiment, de la teinture, de l'impression, de l'apprêt, de la couture et de l'habillement. Ici, la spécialisation du matériel et des procédés a dû être faite non par classe, mais par groupe : en effet, les mêmes machines et les mêmes méthodes sont communes à des articles qui prennent nécessairement place dans les classes distinctes.

Des divergences de vues se sont manifestées sur la convenance de maintenir la séparation du matériel de filature et du matériel de tissage. Dans le doute, nous avons cru sage de ne pas changer la pratique de 1889.

Lors de la dernière Exposition, des conflits s'étaient élevés relativement aux limites de la classe des procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêt : suivant les comités et le jury de cette classe, tous les articles formés par les textiles et blanchis, teints, imprimés ou apprêtés devaient lui appartenir exclusivement ; cette prétention rencontrait des adversaires ardents parmi les exposants de tissus, et notamment d'indiennes, qui se voyaient quelque peu réduits à la portion congrue. Il convient de prévenir le retour de pareilles difficultés par l'adoption d'un libellé plus précis. Ce but nous semble atteint dans la nouvelle classification. Les industriels qui voudront exposer à titre de blanchisseurs, de teinturiers, d'imprimeurs, iront à la classe du matériel et des procédés, et montreront des spécimens de leur travail ; au contraire, les manufacturiers qui voudront faire juger des fils ou des tissus parvenus à leur état définitif se répartiront entre les classes où ces fils ou tissus se rangent d'après la nature du textile, et les articles ainsi exposés seront appréciés pour l'ensemble de leurs qualités. A peine est-il besoin de rappeler que beaucoup de filateurs ou de tisseurs procèdent dans leur propre usine aux mains-d'œuvre complémentaires et qu'en tout cas ces manipulations sont faites sur leurs indications, sous leur surveillance et sous leur responsabilité.

Les produits de la corderie sont concentrés avec les fils et tissus de lin, de chanvre, etc.

Deux classes, celle de la bonneterie, de la lingerie et des accessoires du vêtement, et celle de l'habillement des deux sexes ont été assez profondément remaniées, après une étude approfondie avec M. Hayem, Président de la première, et M. Leduc, Rapporteur de la seconde en 1889. Nous leur substituons deux classes nouvelles, mieux délimitées : l'une pour les industries de la confection et de la couture, l'autre pour les industries diverses du vêtement.

La bijouterie est transportée près de l'orfèvrerie, les armes de chasse le sont au groupe des forêts et de la chasse, les objets de campement vont aux industries diverses ; il en est de même de la bimbeloterie.

Un groupe est institué pour l'*Industrie chimique*, qui méritait bien cet honneur par son immense extension au cours du siècle.

Le matériel des arts chimiques et de la pharmacie, d'une part, leurs produits, d'autre part, formaient deux classes et appartenaient à deux groupes. Il n'y aura plus qu'une classe, suivant le désir commun des savants et des industriels.

Au groupe de l'industrie chimique sont rattachées, comme dans les Expositions antérieures, la classe de la fabrication du papier, celle des cuirs et peaux, ainsi que celle de la parfumerie. Nous y joignons aussi la classe nouvelle des manufactures de tabacs et d'allumettes chimiques.

On remarquera que, dans la classe de la parfumerie, une section est réservée aux matières premières. Cette mesure a été réclamée dans l'intérêt de notre production et de notre commerce, sur les ressources desquels l'attention des fabricants sera mieux fixée. Une disposition semblable est appliquée à d'autres classes. Rien n'empêchera de l'étendre encore, si les comités d'admission le demandent et en démontrent l'utilité.

Le groupe des *Industries diverses* est ouvert aux branches de production écartées des autres groupes pour des motifs que nous avons fait connaître et sur lesquels il serait oiseux de revenir.

Ce groupe n'appelle que deux observations essentielles.

La classe de la joaillerie et de la bijouterie est enfin en contact immédiat avec la classe de l'orfèvrerie, selon le vœu si souvent formulé. Deux courants se sont dessinés, l'un pour la réunion de ces industries jumelles, l'autre pour le maintien de leur répartition entre deux classes. Les partisans de la concentration n'ont pas fourni d'arguments irrésistibles, il était, dès lors, préférable de suivre la tradition.

Précédemment, la dispersion des articles de caoutchouc mettait nos fabricants dans une regrettable situation d'infériorité au regard des exposants étrangers qui, en bien des cas, pouvaient présenter aux visiteurs l'ensemble des produits de leur fabrication. La chambre syndicale intéressée a fait valoir l'importance croissante de son industrie et demandé la création d'une classe spéciale, ou tout au moins l'adjonction explicite des produits généraux de cette industrie à la classe, généralement très pauvre, des objets de voyage et de campement, avec laquelle elle a tant de points communs. Nous avons accepté la deuxième solution, sauf à multiplier nos efforts pour réduire autant que possible les doubles emplois.

L'avant-dernier groupe est celui de l'*Économie sociale*, de l'*Hygiène* et de l'*Assistance publique*.

Pour l'économie sociale, le cadre a été arrêté de concert avec un maître éminent, M. Léon Say. On y voit le travailleur industriel ou agricole dans son enfance, dans son âge mûr, dans l'accomplissement de sa vie ouvrière et dans sa vieillesse, encouragé, aidé et soutenu par toutes les œuvres d'initiative privée ou publique qui tendent au bien-être des citoyens. Nous nous sommes inspiré des rapports de 1889 et des études postérieures à cette date, en cherchant à ne rien omettre, à respecter l'équilibre entre le capital et le travail, à ouvrir largement la porte aux enseignements de l'étranger. Une question délicate était celle de savoir s'il convenait d'affecter une classe particulière aux institutions patronales : nous avons cru plus conforme à notre état social, plus simple et plus instructif de placer ces institutions dans les classes correspondantes à côté des créations similaires nées par l'initiative des ouvriers, par celle des tiers ou par l'association des patrons et des ouvriers.

Eu égard à son importance et aux bienfaits dont elle est si prodigue, l'hygiène méritait une classe spéciale. M. Monod, conseiller d'Etat, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au Ministère de l'Intérieur, a bien voulu préparer la nomenclature de cette classe, d'accord avec M. le professeur Brouardel. Après un préambule scientifique, viennent successivement, et dans un ordre rationnel, l'hygiène des individus, des habitations, des édifices publics, des agglomérations rurales et des villes, la défense des frontières contre les maladies pestilentielles, l'hygiène des denrées alimentaires et objets usuels, les eaux minérales et les sanatoria, la statistique et la législation.

L'assistance publique dispose, comme l'hygiène, d'une classe entière. Pour en dresser le programme, nous avons eu recours à M. le docteur Napias, inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'Intérieur et rapporteur du jury en 1889. Ce programme débute par des généralités, puis passe en revue la protection et l'assistance de l'enfance, l'assistances des adultes, celle des aliénés, des aveugles et des sourds-muets; enfin l'institution des monts-de-piété.

Le groupe de la « colonisation », dont la nomenclature a été arrêtée d'accord avec M. Dislère, délégué des Colonies et Pays de protectorat, com-

prend trois classes : procédés de colonisation y compris l'enseignement; matériel colonial; produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies.

Les produits locaux de l'art, de l'agriculture et de l'industrie continueront, bien que réunis dans des pavillons spéciaux, à relever des mêmes jurys que les objets similaires métropolitains.

Distraite du groupe de la mécanique, l'exposition des *Armées de terre et de mer* forme un groupe de six classes. Le développement pris par la vie militaire chez tous les grands peuples de l'Europe justifie l'extension des limites dans lesquelles pourront se mouvoir en 1900 l'art et le matériel de la guerre.

M. le général Derrécagaix, sous-chef d'état-major général et directeur du service géographique de l'armée, délégué par M. le Ministre de la Guerre, et M. Clément, directeur des constructions navales, adjoint à l'inspection générale du génie maritime, délégué par M. le Ministre de la marine, ont élaboré d'accord avec nous la classification de ce groupe. Ils se sont attachés à établir une nomenclature complète en harmonie avec le groupement matériel des objets exposés. Parmi ces objets, beaucoup seront rattachés à d'autres classes pour les opérations du jury.

c. *Conclusion.* — Le système de classification auquel nous nous sommes arrêté est-il le meilleur? Aucun de ceux qui ont concouru à sa préparation ne serait assez présomptueux pour le soutenir.

Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que nos propositions sont le fruit de patientes et consciencieuses études. Ce que nous osons espérer, c'est qu'à défaut d'autres qualités, on leur reconnaîtra du moins le mérite de la nouveauté, qu'elles pourront servir utilement de base à une Exposition digne du XIXe siècle.

Paris, le 5 mars 1894.

Le Commissaire général,
A. PICARD.

Concours et Règlements

Dans un second rapport, M. Picard a indiqué les bases générales du programme relatif au concours à ouvrir pour les dispositions d'ensemble de l'Exposition.

Ensuite il a lu un troisième rapport justificatif du projet de règlement, en particulier pour l'admission des produits, pour leur installation et pour les récompenses. Ce règlement contient toutes les prescriptions qu'il est intéressant de porter immédiatement à la connaissance des exposants pour les fixer sur l'étendue de leurs droits et de leurs obligations. Notons qu'il renferme des dispositions nouvelles et libérales en faveur des artistes qui apportent leur concours aux industries d'art. Nous donnerons ultérieurement le texte de ces deux rapports.

Projets d'initiative privée

L'exposé de M. le Commissaire général s'est terminé par une revue sommaire des propositions d'initiative privée dont l'administration a été saisie jusqu'à ce jour.

La Commission s'est ensuite divisée en quatre sous-commissions :

1° La sous-commission de la classification et du programme du concours ;

2° La sous-commission du projet de règlement ;

3° La sous-commission des propositions d'initiative privée autres que les combinaisons financières :

4° La sous-commission des combinaisons financières.

A la suite d'observations présentées par un membre et bien que la question de l'emplacement ne fût pas à l'ordre du jour, M. le Ministre a consulté la Commission supérieure sur le maintien de l'emplacement adopté par la Commission préparatoire ; à l'unanimité des votants, la Commission supérieure a ratifié l'avis de la Commission préparatoire.

Il a été décidé que la Commission supérieure serait ultérieurement convoquée pour entendre les rapports présentés au nom des sous-commissions.

LES QUATRE SOUS-COMMISSIONS

Comme on l'a vu plus haut, au cours de la séance tenue par la Commission supérieure, quatre sous-commissions ont été formées qui auront pour mission d'étudier, avant de les soumettre à la ratification de la Commission supérieure, les diverses questions soumises à la compétence de leurs membres.

La composition de ces quatre sous-commissions a été définitivement arrêtée de la façon suivante :

1re Sous-commission de la Classification et du Programme du Concours

Sont nommés membres de la sous-commission de la classification et du programme du concours :

MM. Barabant, Directeur de la Compagnie de l'Est ; Berger, Député ; Berthelot, Membre de l'Institut ; Blagé, Directeur de la Compagnie du Midi ; Bœswilwald, Architecte ; Général de Boisdeffre ; du Bousquet, Président de la Société des Ingénieurs civils ; Xavier Charmes, Directeur au Ministère de l'Instruction publique ; Chautemps, Denys Cochin, Députés ; Colson, Directeur du service des chemins de fer aux travaux publics ; Jules Comte, Directeur des bâtiments civils ; Daubrée, Directeur des forêts ; général Derrécagaix ; Dietz-Monnin, Sénateur ; Paul Dubois, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts ; Duval, Directeur de la Compagnie Fives-Lille ; De Freycinet, Sénateur ; Gay, Directeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées ; Vice-Amiral Gervais ; Gouin, Président du Conseil d'administration des Bateaux-Parisiens ; Gréard, Vice-Recteur de l'Académie de Paris ; Griffe, Sénateur ; Guilain, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Ministère des Travaux Publics ; Guillaume, Sculpteur ; Heurteau, Directeur de la Compagnie d'Orléans ; Isambert, Député ; Colonel Laussedat, Directeur du Conservatoire des Arts et Métiers ; Levraud, Conseiller municipal ; Lindler, Vice-Président du Conseil général des mines ; Jules Many, Chef de cabinet du Ministre du Commerce ; Marin, Directeur de la Compagnie de l'Ouest ; Mascart, Membre de l'Institut ; Matrot, Directeur des chemins de fer de l'Etat ; Méline, Député ; Mézières, Député ; Pallain, Directeur général des Douanes ; les Présidents des Chambres de Commerce de Nancy et de Rouen ; Reymond, Sénateur ; Jules Roche, Député ; Rousseau, Conseiller d'Etat ; Sartiaux, Ingénieur en chef de la Compagnie du Nord ; Spuller, Sénateur ; Terrier, Député ; Tolain, Sénateur ; Trélat, Député ; De la Tournerie, vice-Président du Conseil général des Ponts et Chaussées ; Vaudremer, Architecte.

2e Sous-commission du projet de règlement

Font partie de la 2e sous-commission du projet de règlement :

MM. Catusse, directeur général des contributions indirectes ; Chandeze, directeur du commerce extérieur ; Chauchat, Conseiller d'Etat ; Falcimaigne, Directeur des affaires civiles et du sceau à la justice ; Favette, Directeur de l'enseignement industriel et commercial ; Camille Krantz, Député ; Laferrière, vice-président du Conseil d'Etat ; Henri Monod, Directeur de l'assistance et de l'hygiène publique au Ministère de l'Intérieur ; Muzet, conseiller municipal ; Nicolas, Conseiller d'Etat ; Poirrier, Sénateur ; de Selves, Directeur général des postes ; Sibille, Député.

3e Sous-commission des propositions d'études privées autres que les combinaisons financières

Font partie de la 3e sous-commission des propositions d'études privées, autres que les combinaisons financières :

MM. Bassinet, Président du Conseil général ; Bompard, Directeur des affaires commerciales au Ministère des Affaires Etrangères ; Brière, Président du syndicat de la presse républicaine départementale ; Champoudry, Président du Conseil municipal ; Hatton de la Goupillière, Directeur des colonies ; Humbert, Député ; Lépine, Préfet de police ; Arsène Lopin, conseiller municipal ; Mesureur, Député ; Moron, Directeur de l'office du travail ; Pierre Legrand, Député ; les Présidents des Chambres de commerce de Bordeaux, de Saint-Etienne et de Saint-Quentin ; Jules Simon, Sénateur.

4e Sous-commission des combinaisons financières

Sont nommés membres de la 4e sous-commission des combinaisons financières :

MM. Bixio, Président Directeur de la Compagnie générale des Petites Voitures ; Boulanger, Sénateur ; Boutin, Directeur général des contributions directes ; Charles-Roux, Christophle, Etienne, Députés ; Henri Germain, Président du Conseil d'administration du Crédit lyonnais ; de Liron d'Airolles, Directeur de la comptabilité publique ; Magnin, Gouverneur de la Banque de France ; Mastier, Directeur des affaires départementales au Ministère de l'Intérieur ; Maury, conseiller municipal ; baron Alphonse de Rothschild, Président du syndicat des chemins de fer de Ceinture ; Sauton, Conseiller municipal ; Siegfried, Député ; Paul Strauss, Conseiller municipal ; Richard Waddington, Sénateur.

Quelques membres de la Commission supérieure qui n'assistaient pas à la dernière séance n'ont pas désigné encore la sous-commission dont ils désiraient faire partie.

Ce sont MM. :

Daumet, Duflos, Ferdinand Duval, de Franqueville, Charles Garnier, Girette, Edouard Hervé, Ed. Lockroy, Noblemaire, Eugène Pereire, Poubelle ; les Présidents des Chambres de commerce d'Amiens, du Havre, Lille, Marseille, Nantes, Toulouse et Reims ; Ranc, Sénateur ; Léon Say ; Schneider, Députés.

RÉUNIONS

de la sous-commission de la classification et du programme du concours

1re SÉANCE

La sous-commission de la classification des produits et du programme du concours s'est réunie le lundi 18 juin, pour la première fois, au Ministère du Commerce.

Elle a constitué son bureau de la manière suivante : Président, M. de Freycinet, sénateur ; Vice-Présidents, MM. Dietz-Monnin, sénateur, et Méline, député ; Rapporteur, M. Jules Roche, député.

M. de Freycinet n'assistant pas à la séance, c'est M. Dietz-Monnin qui a présidé.

La discussion a porté tout d'abord sur le projet de classification arrêté par M. Alfred Picard et présenté à la Commission supérieure lundi dernier. On a examiné le projet groupe par groupe et on l'a adopté, en réservant, sur la demande du Commissaire général, certaines questions relatives à la représentation de certaines institutions scientifiques, au libellé du Groupe VI (génie civil, moyens de transport) et au groupe de la colonisation. A l'encontre de l'opinion émise par le général Derrécagaix, qui voulait une exposition militaire absolument unique, la Commission a pensé que l'exposition spéciale du Ministère de la

Guerre n'empêcherait nullement les expositions parallèles, soit dans les sections françaises, soit dans les sections étrangères.

La seconde partie de la discussion a porté sur le programme du concours que M. Bouvard a exposé dans ses grandes lignes à la Commission. La Commission a été d'avis que le chiffre de 50,000 francs pour les primes à attribuer aux meilleurs projets était trop minime et qu'il y avait lieu de le porter à 100,000 francs. Tous les artistes français pourront concourir : ils auront un délai de quatre mois, qui courra à partir du jour où le programme du concours aura paru au *Journal Officiel*. Les artistes n'auront à tenir compte, dans l'établissement de leurs plans, que de l'emplacement occupé par le Palais du Trocadéro et par la Tour Eiffel, dont la conservation est décidée. Quant aux autres bâtiments de la dernière Exposition, ils sont susceptibles de disparaître soit en totalité, soit en partie.

Le programme du concours a été adopté par la Commission, qui s'est ajournée à lundi. A la prochaine séance, M. Jules Roche présentera un double rapport sur la classification des produits et le programme du concours.

2e Séance

La sous-commission de la classification et du programme du concours s'est réunie pour la seconde fois, le 22 juin, au Ministère du Commerce et de l'Industrie, sous la présidence de M. de Freycinet, assisté de M. Dietz-Monnin, vice-président.

M. Picard, Commissaire général, a présenté ses propositions au sujet des diverses questions qui avaient été réservées, sur sa demande, à la précédente séance. Il a notamment conclu, d'accord avec M. Dislère, délégué des colonies et pays de protectorat, à la création d'un groupe de colonisation comprenant trois classes (procédés de colonisation, matériel colonial, produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies), groupe qui prendra place entre celui de l'économie sociale et celui des armées de terre et de mer.

Ces propositions ont été ratifiées par la commission.

Le projet de classification présenté par le Commissaire général, de concert avec le comité des directeurs, se trouve ainsi adopté sans modification.

M. Jules Roche a donné ensuite lecture d'un remarquable rapport sur la classification et le programme du concours.

Voici ce rapport que nous sommes heureux de pouvoir donner en primeur à nos lecteurs :

RAPPORT DE M. JULES ROCHE

Classification des produits exposés

Après avoir examiné le projet de classification qui vous a été distribué, votre première sous-commission vous propose de l'adopter avec quelques additions que l'administration supérieure de l'Exposition a depuis proposé d'y apporter.

Notre tâche a été singulièrement facilitée par les longues et consciencieuses études qui ont précédé la rédaction de ce projet. Pour chaque groupe, pour chaque classe, M. le Commissaire général a fait appel au concours des hommes désignés par leurs connaissances spéciales et par le rôle qu'ils avaient joué dans les précédentes Expositions. Les documents ainsi recueillis ont été coordonnés avec autant de clarté que de précision remarquables. Il est inutile d'appeler votre attention sur l'importance de cette opération préliminaire et sur les difficultés qu'elle présente. Dans son introduction aux rapports de 1878, M. J. Simon disait déjà : « Une bonne classification est la première condition de succès d'une Exposition » ; il exprimait même l'espoir que les expériences répétées de cette opération qu'il disait être « difficile et philosophique » se termineraient par l'adoption d'un type immuable. Il ne paraît pas bien sûr que cette recherche d'une formule absolue et permanente soit un problème qu'on puisse résoudre et peut-être à vouloir résumer ainsi en quelques dénominations de groupes invariables toute l'œuvre passée, présente et future de la civilisation, de la science et de l'art, risquerait-on seulement d'arriver à des systèmes purement théoriques où l'esprit trouverait plus de satisfaction que les exposants. L'heureuse distribution des objets d'une Exposition internationale, ne comporte pas de vues si hautes sur l'ensemble des choses. C'est une œuvre d'ordre essentiellement pratique. Une classification doit être d'abord claire et précise ; il faut que, par la seule inspection du catalogue, l'exposant ou le visiteur français ou étranger voie tout de suite à quel groupe et dans chaque groupe à quelle classe il doit porter ou aller examiner tel ou tel objet. Voilà le but essentiel à atteindre. Pour le reste, on y peut mettre quelque philosophie, mais il y faut surtout de la logique. A ces divers points de vue les classifications précédentes sont loin d'être pleinement satisfaisantes. Celle de 1855 associait, par exemple, l'enseignement, la parfumerie et les allumettes. En 1867, on essaya de faire mieux : d'abord la maison et ce qui la garnit ; ensuite le vêtement et ses accessoires ; puis les aliments ; toute l'industrie qui améliore la vie matérielle, l'art qui l'ennoblit et qui la couronne. Depuis, en bouleversant l'ordre des groupes, on a cependant conservé dans leurs principales lignes les grandes divisions de 1867. Nous avions toujours en 1889, comme en 1855, 1867 et 1878, le groupe des industries extractives qui comprenait, entre autres choses, les épingles, les sabots, toutes les bêtes de la création, les cuirs vernis, les tissus de soie pure, imprimés etc..., groupe philosophique, je le veux bien, mais de philosophie tout au moins éclectique. Venaient ensuite l'outillage et les procédés des industries mécaniques. Or, comme il n'est pas d'industries qui n'emploient la mécanique, toutes, les grandes et les petites, les puissantes et les modestes, pouvaient s'installer pêle-mêle dans cet énorme groupe qui avait recueilli en outre l'hygiène et l'assistance publique. De ce vaste palais, où les volants, les bielles, les pistons s'agitaient la plupart du temps inutilement, le visiteur venu pour étudier les procédés de production de l'industrie, s'en allait très déçu, emportant seulement le souvenir confus d'un mouvement immense et sans objet. Il ne s'était arrêté que là où, par exception, il avait vu la machine travailler pour produire, là, où l'objet fabriqué figurait immédiatement à côté des instruments et des procédés de fabrication. Or, *c'est là précisément le principe fondamental de la nouvelle classification*. Partout, à côté du produit, l'instrument et les procédés de production ; principe fécond qui mettra à leur vraie place les producteurs et les intermédiaires et qui, donnant au public la plus instructive des leçons de choses, centuplera pour lui l'intérêt de l'Exposition.

Votre sous-commission attache le plus grand prix à cette modification caractéristique qui lui paraît de nature à transformer la physionomie générale de nos Expositions et à porter la vie dans les parties considérées jusqu'ici comme dénuées d'intérêt par la grande masse des visiteurs.

Sans entrer dans le détail des groupes et sans insister sur les explications données dans le rapport joint à la classification, il est quelques points sur lesquels nous devons spécialement attirer votre attention.

Nous sommes tous également soucieux de favoriser les progrès de l'art décoratif en France et de seconder les efforts des industriels qui cherchent à continuer les traditions françaises sur ce point ou à les reprendre, quand elles ont été malheureusement interrompues. Il y a déjà longtemps qu'on s'est demandé si les Expositions internationales n'étaient pas une occasion favorable pour accuser ces tendances, et s'il ne convenait pas de faire figurer sous la dénomination « d'objets d'art » à la suite des œuvres d'art, tous les produits industriels ayant un caractère artistique. Quel jury, quelle autorité voudrait se charger de faire un tel départ entre l'objet artistique et l'objet de commerce, et de dire par exemple à tel orfèvre qu'il n'est pas un commerçant, tandis que son voisin et concurrent est un artiste? En supposant qu'on puisse trouver des gens assez courageux pour affronter de pareilles responsabilités, qui ne voit que nos classes industrielles découronnées, dépouillées de tout ce qui fait leur honneur et leur force, seraient livrées sans merci à la concurrence étrangère ?

D'ailleurs, le but poursuivi n'est pas de créer entre les industriels une scission aussi dangereuse que profonde, mais de faire pénétrer l'art jusque dans les plus modestes ateliers.

Bien que nous n'ayons pas à examiner ici le projet de règlement, il ne faut pas oublier qu'il existe dans ce projet un article (art. 6, titre IV) aux termes duquel il est organisé pour toutes les industries où l'art tient une place importante deux sections de récompenses : les unes pour les artistes, auteurs de dessins, modèles ou maquettes ; les autres pour les industriels qui ont exécuté l'œuvre. Cette disposition permet donc de récompenser l'artiste qui consacre son talent à guider l'industriel dans la recherche du beau, sans préjudicier en rien aux récompenses que cet industriel obtient de son côté.

L'institution d'une classe spéciale pour la décoration fixe des édifices publics et des habitations répond au même ordre de préoccupations.

Cette innovation, accueillie par les intéressés avec la plus grande faveur, permettra aux arts décoratifs se rattachant plus spécialement à l'habitation de se manifester avec ampleur, et l'architecte, par exemple, y pourra venir chercher des récompenses pour les détails de décorations qui se trouveraient probablement perdus dans la classe 10 (architecture).

Enfin, il est, par rapport à la précédente classification, une modification qui semble tout d'abord de pure forme et qui cependant mérite une mention spéciale.

Elle consiste à faire figurer l'enseignement en tête de la nouvelle classification. Ainsi est affirmée l'importance qui doit être attribuée à cette partie de l'Exposition, partie beaucoup trop négligée jusqu'ici dans notre pays, trop souvent réduite à l'exhibition banale de quelques meubles et de quelques livres scolaires, tandis qu'elle doit être l'occasion d'une étude comparative des méthodes pratiquées et des résultats obtenus par les différents pays.

Telles sont, Messieurs, les principales observations que provoque l'examen du projet qui nous était soumis.

Il n'a pas échappé à votre sous-commission qu'il se produirait encore fatalement quelques doubles emplois, qu'un certain nombre d'industriels auraient le choix entre deux classes. Ainsi, les fabricants d'appareils de pansement pourront exposer à la fois à la classe 16 et à la classe 117 ; ces doubles emplois ont été réduits au minimum, mais il est impossible de les faire disparaître complètement à raison même de la complexité et de l'enchevêtrement des diverses industries.

Programme des concours

Quant au programme des concours, votre sous-commission vous propose d'en fixer ainsi les lignes principales :

Ouverture du concours à tous les Français.

Fixation de la durée du concours à 4 mois.

Faculté absolue pour les concurrents de conserver, d'utiliser partiellement ou de supprimer les constructions actuellement existantes, sauf le Trocadéro et la tour Eiffel qui devront être conservés.

Allocation aux projets primés de récompenses pécuniaires dont le total atteindra 100,000 francs.

Droit absolu, pour l'administration, d'utiliser comme bon lui semblera les projets primés.

La discussion a porté sur les points suivants :

On a soulevé la question de savoir s'il ne convenait pas d'imposer aux concurrents l'obligation de raser tous les bâtiments actuellement existants.

Il a paru qu'aucune raison décisive ne commandait d'adopter ce parti radical. Quand il s'agit de couvrir des espaces considérables et disséminés, il est

bien rare qu'un concurrent produise une œuvre complète de tous points satisfaisante. Il se borne à porter ses efforts sur une partie déterminée. Et c'est en combinant les différents projets entre eux qu'on arrive à des résultats aussi heureux que ceux obtenus dans la précédente Exposition. Avec le système qu'on vous propose, rien ne saurait arrêter l'essor des imaginations, et si quelque architecte croit avoir trouvé le plan idéal de l'Exposition, il peut faire table rase de tous les palais du Champ de Mars. Par contre, s'il ne pense avoir trouvé une forme nouvelle que pour un de ces palais, vous ne lui imposez pas l'obligation de couvrir tant bien que mal le reste des surfaces. Au surplus, il est une considération qu'il ne faut pas négliger, c'est la question financière. Pourquoi décider dès maintenant la suppressisn coûteuse de toutes ces constructions, alors que nous ignorons tous si quelques-unes d'entre elles ne seront pas très heureusement utilisées par nos artistes?

C'est aussi par des considérations d'économie plus que d'esthétique que votre sous-commission s'est prononcée pour la conservation de la tour Eiffel.

Sans parler des frais considérables que comporterait la démolition de la Tour, la concession accordée à la Société exploitante expire seulement en 1909, et cette Société ne peut être évincée avant le terme fixé, sans une expropriation.

Enfin, votre sous-commission vous propose de porter à 100,000 francs le total des primes allouées aux projets présentés au concours. En demandant seulement 50,000 francs l'administration supérieure de l'Exposition avait obéi à une préoccupation très louable d'économie des deniers publics. Elle pensait d'ailleurs que les artistes seront sollicités moins par l'attrait des récompenses pécuniaires que par l'honneur qui doit rejaillir sur eux si leurs projets sont primés et par l'espoir d'en diriger l'exécution. Votre sous-commission estime que le chiffre de 100,000 francs n'a rien d'exagéré.

Il s'agit d'une œuvre importante exigeant des travaux coûteux et compliqués; et il importe, dans l'intérêt même de l'Exposition, de provoquer les avis les plus nombreux et les plus autorisés.

Telles sont, Messieurs, les conclusions auxquelles votre sous-commission s'est arrêtée et qu'elle soumet à votre ratification.

La sous-commission a approuvé à l'unanimité les termes de ce rapport qui sera prochainement soumis à la commission supérieure en assemblée plénière.

Nouvelles et Échos

M. le Président de la République a quitté Paris, hier matin, 23 juin, à dix heures, se rendant à Lyon, où il est arrivé à 6 h. 15 du soir.

Il est accompagné de MM. Charles Dupuy, Président du Conseil, du général Borius, des colonels Chamoin et Dalstein, du capitaine de frégate Marin-Darbel et de M. Tranchau.

M. Carnot, qui doit visiter l'Exposition de Lyon, sera de retour à Paris lundi prochain.

***

La sous-commission du règlement de l'Exposition de 1900 se réunira le 26 juin à 9 heures du matin au ministère du Commerce.

***

Le 2 juillet prochain, la Commission supérieure de l'Exposition de 1900, se réunira pour la deuxième fois, afin d'examiner les résolutions des deux sous-commissions de la classification, du programme du Concours et du règlement.

***

Le Comité des directeurs de l'Exposition de 1900 s'est réuni jeudi matin, au Ministère du Commerce, rue de Varenne, sous la présidence de M. Picard, Commissaire général. Le Comité a arrêté ses résolutions au sujet de divers points qui avaient été réservés, sur la demande du Commissaire général, pour la 1re sous-commission, concernant la classification générale.

Un nouveau groupe sera créé sous ce titre : « Colonisation ». Il comprendra, en dehors des expositions particulières des colonies, tout ce qui peut intéresser la colonisation : systèmes d'administration, régime de la propriété, régime du travail, de la main-d'œuvre indigène et pénale, etc., etc.

***

Un décret décide que le vice-président de la Commission supérieure des expositions au Ministère du Commerce est membre de droit de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900.

***

M. Quantin-Bauchart fait renvoyer à la Commission municipale de l'Exposition Universelle de 1900 la proposition suivante :

Considérant que le palais de l'Industrie est dans un état de délabrement qui nécessite des réparations urgentes ;

Que, d'un aspect antiartistique, il ne répond plus aux progrès de l'art moderne ;

Que, cependant, son utilité est incontestable ;

Le Conseil délibère :

Il y a lieu de créer une entente entre la ville de Paris et l'Etat, pour la transformation ou la reconstruction du palais de l'Industrie dans les proportions actuelles ;

A cet effet un concours sera institué, auquel pourront prendre part tous les architectes, ingénieurs et sculpteurs français.

LE TRAMWAY TUBULAIRE

La commission de la Chambre qui était chargée d'étudier le projet d'établissement d'un tramway électrique tubulaire allant du bois de Vincennes au bois de Boulogne a conclu à l'adoption de ce projet et désigné son rapporteur. D'autre part, nous pouvons ajouter que, d'après un projet qui vient d'être arrêté, d'un commun accord, par les ingénieurs de la ville de Paris et du ministère des travaux publics, le tracé du Métropolitain serait modifié, nous dit-on, de telle sorte que, loin de se nuire, ou tout au moins de se faire concurrence, ces deux modes de transport, le tramway électrique tubulaire et le Métropolitain se prêteraient désormais un mutuel appui. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner le tracé projeté des deux lignes.

Le Métropolitain, dans ses lignes essentielles, devra suivre les quais entre la gare des Moulineaux et l'esplanade des Invalides. De là s'engageant sous le boulevard Saint-Germain, il rencontrera, au square Cluny, la ligne de Sceaux prolongée sous le boulevard Saint-Michel. Continuant sa route jusqu'à la Halle aux Vins, il passera la Seine pour joindre les lignes de Paris-Lyon et de Vincennes. De la gare de Lyon aux Halles et des Halles aux gares de l'Est et du Nord, il suivra les quais et l'avenue Victoria, puis le boulevard Sébastopol.

Quant au tramway électrique tubulaire, il suivrait la rive droite de la Seine. On a fait, il est vrai, à la construction de ce tramway, des objections assez sérieuses, au moins en apparence. On s'est demandé si la pose du tube, à l'intérieur duquel circulera le tramway et qui ne mesurera pas moins de 6m30 de diamètre, si cette pose pourrait être achevée sans que la circulation soit interrompue, notamment dans la rue de Rivoli, qui est une des artères les plus fréquentées de Paris. On ne saurait entrer ici dans des détails techniques trop difficiles à présenter en quelques lignes, mais il suffira de rappeler que le conseil général des ponts et chaussées, les ingénieurs de la ville de Paris et de l'Etat ont donné un avis favorable à ce projet. C'est là toute une série de garanties de l'excellence des moyens proposés. L'évidement du terrain et la pose du cylindre se feront simultanément sans qu'aucune tranchée soit pratiquée dans les rues. Bien plus, on assure que les déblais sortiront par des galeries reliant le tunnel aux berges de la Seine. On nous débarrassera de la sorte de ces longs défilés de tombereaux menant les terres à la décharge.

Le Concours des Magasins du Louvre

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Nous avons parlé, dans nos précédents numéros, du Concours de broderie et de lampe à pétrole, organisé par la direction des Magasins du Louvre.

La distribution des récompenses qui a suivi ce Concours a eu lieu sous la présidence de M. G. Larroumet, ancien Directeur des Beaux-Arts, assisté de M. E. Guillaume, Directeur de l'Académie de France à Rome et de M. Georges Berger, Député de la Seine, Président de l'Union Centrale des Arts décoratifs.

Une nombreuse assistance, composée de toutes les sommités artistiques et industrielles de Paris, avait envahi la salle du Concours.

Deux discours ont été prononcés, l'un par l'éminent Directeur des Magasins du Louvre, M. Honoré, l'autre par l'ancien Directeur des Beaux-Arts, M. Gustave Larroumet.

Les applaudissements qui les ont accueillis sont la consécration du but poursuivi, en cette circonstance, par M. Honoré. Nous en donnons le texte *in extenso*, parce que nous croyons que le public qui s'intéresse aux Expositions et aux Concours de ce genre les lira avec plaisir :

A l'ouverture de la séance, le Directeur des Magasins du Louvre, se plaçant en face du bureau, adresse l'allocution suivante :

Monsieur le Président,
Messieurs,

Au moment où nous avons l'honneur de saluer votre arrivée parmi nous, il me semble que nous sommes transportés en plein conte arabe et que je vois le calife entrer chez un simple artisan pour converser de ce qui intéresse le peuple de Bagdad.

Bonne et douce habitude qui n'a pas peu contribué à faire vivre si vieux ces peuples du pays du soleil.

Aujourd'hui la réalité est encore plus belle en nous donnant pour président le membre de l'Institut, directeur honoraire des Beaux-Arts qui préside à la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie et en plaçant auprès de lui notre illustre directeur de l'Académie de France à Rome, et notre si célèbre président de l'Union des arts décoratifs dont la présence nous témoigne leurs sympathies.

D'où nous vient cet honneur ?

D'une cause qui unit les hommes à travers l'inégalité des conditions, de cet amour commun du beau et du bien qui fait l'art et le patriotisme.

Sur ce terrain vous voulez bien ne plus vous souvenir que nous ne sommes que de modestes marchands, et nous, nous pouvons oser tendre les mains à nos maîtres admirés.

Appelés chaque jour à présenter au public les produits de notre belle industrie, témoins journaliers du mérite de nos fabricants et de leurs efforts, confidents naturels des vœux du public, nous sommes frappés de ceci ; les progrès de l'industrie ont été si grands qu'il semble impossible de leur demander davantage. Certains pays sont plus favorisés que nous soit par le bas prix de la main-d'œuvre, soit par les matières premières et dans notre lutte pour la vie de la France, il faut trouver une arme si perfectionnée qu'aucun peuple ne puisse nous la dérober.

Cette arme c'est le goût ; c'est le sentiment délicat qui fait l'art français.

Nous n'avons fait que rencontrer dans nos travaux de chaque jour une démonstration de plus, d'une nécessité, d'une vérité dont vous êtes en possession depuis longtemps, Messieurs.

De là est venue l'idée de ces concours qui nous réunissent aujourd'hui. De là vient aussi que nous

ne faisions que suivre vos exemples en les imitant, soutenus au début par la seule loyauté de nos convictions.

Combien nous avons été émus lorsque les artistes, les fabricants, les ouvriers d'art ont si largement répondu à notre appel. Frappez du pied la terre de France il en sort des artistes.

Combien nous le sommes aujourd'hui en face de vous, Messieurs, dont la haute autorité vient avec tant de bienveillance consacrer la légitimité de ces efforts.

Témoins journaliers des merveilles artistiques que l'esprit des femmes produit dans les choses de la mode où l'idée succède à l'idée sans nous permettre de reprendre haleine, nous nous sommes demandé comment rendre aux mains de ces fées un travail rémunérateur à l'abri des envahissements de la machine et nous avons appelé votre attention sur la broderie qui, pour rester un privilège de la main de l'ouvrière, a besoin de diversifier son dessin à l'infini afin de montrer la différence entre l'œuvre vivante et l'œuvre mécanique.

Puis, prenant notre terrain à la limite entre les usages des femmes et ceux des hommes, nous avons demandé à un modeste appareil d'éclairage l'occasion de faire passer un peu de sang nouveau dans cette industrie des objets usuels dont l'antiquité nous a laissé de si merveilleux spécimens appliqués aux besoins de leur temps. Je crois que la femme, sûre d'elle-même dans tout ce qui la touche directement, devient timide au delà et qu'ainsi s'explique cette tendance à se contenter des formes usées, fussent-elles même de bien grossières réminiscences de ce qu'on admire à bon droit.

Dans l'enseignement de l'art que vous lui destinez, elle prendra confiance et osera dire : telle chose est belle, sans tourner la tête pour savoir si c'est depuis cent ans ou deux cents ans qu'on peut le dire.

Mais vous pouvez hâter l'heure pour ceux et celles qui ont quitté les bancs, en disant avec cette autorité qui n'appartient qu'à vous : « Voici l'œuvre des jeunes. Regardez-la avec confiance. Nous, vos maîtres et vos anciens, nous vous disons de l'admettre et de vous laisser aller au plaisir de l'admirer. »

C'est cet enseignement que nous venons tous chercher ici, près de vous, dans les récompenses que vous allez décerner.

Et notre vieille maison en tressaille d'allégresse.

M. Larroumet prend la parole et prononce le discours suivant :

Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs,

Vous voulez bien saluer la venue au milieu de vous d'un ancien Directeur de l'administration des Beaux-Arts, qui vous apporte le témoignage de l'attention et de la sympathie avec lesquels les amis de l'art décoratif assistent à vos efforts pour servir, autant qu'il est en vous, le développement de cet art.

Je vous remercie, à mon tour, en leur nom, et je suis heureux de pouvoir vous dire combien ils vous sont reconnaissants de traduire ainsi leur pensée.

J'ai l'honneur, en ce moment, de voir à côté de moi le chef de la plus haute institution d'art pur que notre pays possède, le Directeur de cette École de Rome, qui est, au delà des Alpes, comme une ambassade artistique de la France. Sa présence vous prouve quel intérêt il porte à la tentative dont nous consacrons aujourd'hui les résultats. Dans les travaux disséminés sur ces tables et suspendus à ces murs, il reconnaît ss pensée.

Cette pensée, c'est la théorie que, l'un des premiers, M. Eugène Guillaume, a fait passer dans l'enseignement de l'Etat ; c'est la conviction que, art pur et art appliqué, toute création artistique se ramène à un seul point de départ, à une seule origine ; c'est la doctrine de l'unité de l'art ; cette doctrine que le Ministre des Beaux-Arts, il y a quelques jours, à l'ouverture du Congrès des Arts décoratifs, formulait avec éloquence.

Il n'y a pas longtemps que cette doctrine est admise. Pour la faire triompher il a fallu beaucoup d'initiative et de conviction. Elle est une application de l'esprit démocratique auquel appartient désormais la direction du progrès.

Messieurs, ici comme ailleurs, nous nous trouvions en présence d'une de ces distinctions arbitraires qui prétendaient perpétuer des catégories, des privilèges de fausse noblesse. L'artiste qui exécutait un tableau ou une statue se croyait fort supérieur à celui qui exécutait un objet d'art usuel, comme si tableau, statue, ustensile, il ne s'agissait pas de réaliser une chose unique, la beauté, de satisfaire un même besoin. Ainsi deux catégories d'artistes vivaient séparées, malgré leur intérêt commun.

Un de ceux qui ont démontré avec le plus de force le danger et l'illogisme de cette erreur, c'est un de ceux qui auraient pu se croire, par le caractère de leur œuvre, le plus au-dessus de l'art appliqué, c'est un maître de la statuaire, M. Eugène Guillaume (*Applaudissements*).

En même temps, un groupe d'amis de l'art, pénétrés du même sentiment, formaient cette Union centrale des arts décoratifs, qui se propose de mettre les bonnes volontés et les forces individuelles au service d'une cause unique et qui, provoquant les contradictions et même des attaques, vient de soumettre son programme à la libre discussion d'un Congrès.

Ainsi, Messieurs, initiative individuelle et puissance de la collectivité concouraient au même but.

Et, à cette heure, voici que les chefs de la grande maison où nous sommes, adoptant cette double idée, s'efforçent de la réaliser avec leurs moyens propres. Au moment où le Congrès de l'Union centrale prouvait jusqu'à l'évidence, d'un côté l'unité de l'art, de l'autre l'impuissance où l'invention individuelle et l'esprit collectif se trouveraient réduits dans l'art appliqué s'ils ne parvenaient pas à se concilier, ils ont fait appel à l'initiative individuelle pour la multiplier et la répandre. Ils offrent chaque jour au public des objets usuels qui doivent plaire à l'œil et satisfaire le goût ; ils les répandent à l'infini. Quels services ils peuvent rendre à l'art décoratif et quels services l'art décoratif peut leur rendre !

Ils se sont donc adressés à nos artistes et à nos ouvriers d'art ; ils leur ont demandé deux types, deux modèles. Si leur appel a été entendu, il vous suffit, pour vous en convaincre, de regarder autour de vous. Sur tous les points de la France, artistes et ouvriers d'art ont rivalisé d'invention, de goût, d'esprit pratique. Tandis que les hommes trouvaient des formes élégantes pour renouveler le type banal d'un appareil d'éclairage, les femmes montraient une fois de plus leur aptitude innée à relever de grâce un objet de toilette et à y mettre une fantaisie charmante.

Ayons confiance dans ces qualités, aussi durables que notre race et que notre esprit national. J'ai la ferme conviction que, malgré les troubles et les incertitudes, dans l'art comme dans toutes choses, notre temps continue l'œuvre des siècles passés, et qu'en cherchant sa formule de vie sociale, lui aussi crée, lui aussi applique nos vieilles qualités. En attendant que l'avenir le reconnaisse, poursuivons l'œuvre commencée dans nos écoles, nos expositions, notre industrie.

L'éminent organisateur de l'Exposition de 1889, le Président de l'Union Centrale, qui veut bien m'assister, lui aussi, ne me contredira pas. C'est lui qui, il y a cinq ans, présentait au monde le résultat centenaire de ce que l'art et l'industrie avaient fait en France. M. Georges Berger vous dirait, j'en suis sûr, que la leçon la plus éloquente que nous ait donnée la dernière Exposition Universelle, dans le domaine des industries artistiques, en particulier, c'est la nécessité d'unir l'esprit individuel et l'esprit collectif, de les réconcilier, s'il en est besoin (*Applaudissements*).

Je remercie donc, en notre nom et au mien, les chefs de cette maison. Ancien directeur des Beaux-Arts, je les ai entendus rendre justice à l'enseignement de l'Etat et le remercier de ses efforts pour répandre un enseignement rationnel de l'art décoratif. Si j'avais besoin d'une récompense pour ce que j'ai pu mettre de dévouement au service de cette cause, je la trouverais dans ce témoignage, que nous n'avons pas cherché et qui, spontanément, est venu à nous. Président de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie, ils ont rappelé un titre dont je suis très fier, car le nom de cette Société est à lui seul un programme clair et complet.

Messieurs, nous poursuivons l'alliance, dans le domaine de l'art décoratif, de l'esprit individuel et de l'esprit collectif. Je suis heureux de rendre justice à ceux qui viennent d'appliquer cette idée et de montrer combien elle peut être pratique et féconde (*Applaudissements répétés*).

Ce discours qui a ravi les auditeurs se termine au milieu de leurs applaudissements.

Il est suivi de la remise des médailles et récompenses à tous les lauréats présents et de la proclamation des noms de ceux qui sont retenus au loin dans leur province.

M. Larroumet remercie l'assistance et la séance est levée à 7 heures 1/4.

Voici les noms des principaux lauréats des deux concours :

CONCOURS DE LAMPE A PÉTROLE

1er Prix. — N° 158. M. Cauvain, *une Médaille d'or et 1.500 francs.*

2e Prix. — N° 331. M. Guérin, *une Médaille d'argent et 1.000 francs.*

3e Prix. — N° 297. M. Boignard, *une Médaille d'argent et 500 francs.*

Médailles d'or EX-ÆQUO. — N° 385. M. Brun. N° 60. M. Fontaine.

1re Médaille d'argent. — N° 282. Mlle Milési.

2e Médaille d'argent. — N° 291. Mlle Poidevin.

CONCOURS DE BRODERIE

Pas de Médaille d'Or

Médailles d'argent

N° 30 Ve Léon Dennery, *1re Médaille d'argent, 500 francs.*

N° 101. Simonnot-Godard, *1re Médaille d'argent, 350 francs.*

N° 41. Kempf frères, *1re Médaille d'argent, 350 francs.*

N° 75, E. Tobler, *1re Médaille d'argent, 200 fr.*

L'ÉTAT DU CONGO A L'EXPOSITION D'ANVERS

Le roi des Belges, accompagné de la reine et de la princesse Clémentine, a inauguré solennellement, la semaine dernière, l'Exposition des machines et celle de l'État indépendant du Congo.

Le correspondant du *Journal des Débats*, à Anvers, donne sur cette dernière Exposition de très intéressants détails, que les récentes polémiques au sujet du Congo rendent très actuels :

La section congolaise, écrit-il, occupe, à une extrémité des jardins de l'Exposition universelle, un grand pavillon carré dans lequel se trouvent réunis, à côté d'une série ethnographique très curieuse faisant partie des collections de l'État indépendant, quelques matières premières (ivoires, gommes, minerais, etc.), un grand pan en relief des 40 premiers kilomètres du chemin de fer en construction, et une foule de produits disparates rentrant plus ou moins dans la catégorie des « objets de traite ». Pour vous donner une idée de l'éclectisme quelque peu incohérent qui a présidé à l'organisation de cette dernière série, il me suffira de vous citer, à côté de nombreux tailleurs et de non moins nombreuses fabriques d'armes de Liège, une maison de vin de Champagne et un magasin de savons !

Non loin de ce palais du Congo se trouvent un diorama du même pays, dû au pinceau de MM. Van Engelen et Robert Mols, — ce dernier bien connu à Paris, — et la partie du jardin réservée aux indigènes venus à Anvers pour l'Exposition.

Bien que la température hivernale qui règne en ce prétendu mois de juin se soit un peu adoucie et qu'un pâle soleil essaye de percer les nuages amoncelés, tous ces pauvres diables grelottent sous les couvertures tigrées qu'ils doivent à la prévoyance de l'administration. Beaucoup, paraît-il, sont malades autant de la nostalgie que du froid. Trois sont morts et on vient, dit-on, d'en rapatrier une douzaine pour lesquels on craignait aussi une issue fatale. Pour se réchauffer, sans doute, et

pour charmer leur attente, ils battent leurs tambourins, chantent et dansent à qui mieux mieux.

Enfin, après avoir longuement séjourné dans l'intérieur du pavillon congolais, le cortège officiel paraît et fait son entrée dans le jardin.

Le roi ne fait qu'entrer et sortir dans le jardin des Congolais, au grand étonnement et au plus grand chagrin de ses noirs sujets, qui, à son approche, avaient redoublé leur charivari musical et leurs cris gutturaux. On a beau les remercier et leur porter des paroles amicales de la part de Sa Majesté et leur promettre qu'elle leur consacrera un voyage spécial, cela ne les console pas d'avoir manqué l'occasion de saluer leur souverain dans son beau costume officiel et entouré d'un brillant état-major tout chamarré. Il y a surtout, dans un coin du jardin, un chef, que l'on reconnaît à la couronne de plumes qui orne sa tête, dont le chagrin fait peine à voir.

Accroupi sur sa couverture, entouré de ses femmes, debout, empressées à le servir, il pleure silencieusement et de grosses larmes coulent lentement de ses joues couleur acajou foncé. Il avait sans doute espéré être l'objet de quelque attention particulière de son puissant protecteur blanc et voir ainsi augmenter son prestige vis-à-vis de ses compatriotes, prestige sans doute amoindri par toutes ces splendeurs civilisées qui les entourent, et au milieu desquelles son humble personnalité de roitelet nègre disparaît quelque peu. Aussi semble-t-il considérer comme un affront véritable le départ précipité du roi. Et tandis que ses compagnons, bientôt revenus de leur déconvenue, fraternisent gaiement avec le public privilégié admis dans le jardin; pendant qu'ils font admirer leur habileté à manier la pagaie dans le lac minuscule qu'on leur a creusé; pendant que leurs femmes minaudent avec les officiers décorés de la croix d'or du Congo qui les interrogent dans leur langue, et que, de part et d'autre, les sauvages aussi bien que les civilisés, cherchent à satisfaire leur curiosité, le pauvre chef, immobile et silencieux, reste, deux heures durant, dans sa sombre attitude et ne consent à l'abandonner que pour prendre place le dernier, comme le veut l'étiquette, dans le cortège qui se forme et qui l'entraîne avec ses congénères au gîte bien clos et bien chauffé où il va trouver, souhaitons-le du moins, dans un souper consolateur, l'oubli du froissement infligé à sa dignité.

C.

PARTIE OFFICIELLE

(Suite)

(Voir les numéros 1, 2, 3, 4 et 5.)

RAPPORT *du commissaire général et vote de la commission préparatoire de l'Exposition universelle de 1900 sur l'emplacement et les moyens de transport.*

La commission préparatoire de l'Exposition universelle de 1900 s'est réunie en assemblée plénière, le 13 novembre 1893, sous la présidence de M. Terrier, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Après avoir remercié les membres de la commission du concours dévoué qu'ils apportent au Gouvernement, le ministre a donné la parole à M. Alfred Picard, commissaire général, pour faire connaître et soutenir les projets de résolution arrêtés par la première sous-commission, en ce qui concerne l'emplacement de l'Exposition et les moyens de transport.

M. Picard a présenté le rapport suivant :

Messieurs,

Un décret du 13 juillet 1892 a décidé l'ouverture à Paris, en 1900, d'une Exposition universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles.

Peu après, M. Jules Roche, alors ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, instituait, par arrêté du 5 novembre 1892, une commission préparatoire ayant pour mission d'étudier les moyens propres à réaliser la future Exposition.

Réunie sous la présidence du ministre, le 14 novembre 1892, cette commission a déterminé le cadre de ses travaux, puis s'est divisée en trois sous-commissions :

1° Sous-commission de l'emplacement et des moyens de transport ;

2° Sous-commission du groupement et du programme général des constructions ;

3° Sous-commission du régime financier.

La question de l'emplacement présentait un caractère préjudiciel et devait être résolue avant toutes les autres. Il était impossible d'arrêter aucune résolution sur les moyens d'accès, sur le groupement des objets exposés, sur le programme des constructions, non plus que sur le régime financier de l'Exposition, tant que n'auraient pas été définitivement choisis les terrains où se tiendraient nos grandes assises de 1900.

Aussi votre première sous-commission s'est-elle mise immédiatement à l'œuvre. Le long intervalle qui nous sépare encore de la fin du siècle lui a permis de ne pas précipiter son vote, d'attendre que l'opinion publique ait nettement manifesté ses vues et que les idées neuves aient pu se faire jour.

Cependant, malgré leur désir de ne statuer qu'après avoir réuni les éléments les plus complets d'information, vos collègues ne pouvaient ajourner outre mesure leur propositions, souscrire à des atermoiements indéfinis. Ils eussent non seulement entravé sans motif suffisant les études de la deuxième et de la troisième sous-commission, mais aussi et surtout compromis l'exécution, en temps utile, des voies économiques et perfectionnées de transport qui sont indispensables au succès de la prochaine Exposition. Une entreprise considérable et de longue haleine, comme celle d'un réseau de chemins de fer dans Paris, ne saurait être improvisée à la dernière heure.

Seize mois se sont écoulés depuis la publication du décret du 13 juillet 1892 au *Journal officiel*. Il y a plus d'un an que le ministre vous a investis de votre mandat. Ces délais ont certainement suffi pour mettre tous les intérêts à même de se manifester et pour provoquer l'éclosion de tous les projets utiles. En les allongeant, la première sous-commission aurait failli à son devoir. Elle a donc clos ses opérations et formulé, à la suite de débats approfondis, des conclusions que j'ai la charge d'exposer et de soutenir devant la commission en assemblée plénière. Voici quelles sont ces conclusions et sur quels motifs elles se fondent :

1° EMPLACEMENT.

De nombreuses propositions ont été soumises à la sous-commission et, pour la plupart, appuyées devant elle par des explications orales. La liste et l'analyse en sont données dans un état récapitulatif dont chacun de vous a dû recevoir un exemplaire.

Au point de vue de leur situation par rapport à Paris, les emplacements proposés peuvent se répartir en trois groupes : emplacements extérieurs, emplacements intérieurs, emplacements mixtes.

En allant de l'ouest à l'est, par le nord, les emplacements extérieurs sont : Issy, Point-du-Jour, Saint-Cloud, champ de courses d'Auteuil et terrains avoisinants vers la Seine ; bois de Boulogne, dans la région contiguë aux fortifications, entre les portes d'Auteuil et Maillot ; Saint-Germain, Courbevoie ; zone des fortifications, notamment entre l'avenue de Neuilly et la route de Saint-Denis ; Gennevilliers-Saint-Ouen, Saint-Denis-Saint-Ouen, Vincennes.

Parmi les emplacements intérieurs, le plus grand nombre se confondent avec l'emplacement de 1889, étendu au moyen d'annexes telles que l'École militaire, le palais de l'Industrie et ses abords, la place de la Concorde, le jardin des Tuileries, les parties basses de Passy, le quadrilatère compris entre l'avenue de Suffren, l'avenue de la Motte-Piquet, le boulevard de Grenelle et la Seine ; quelques auteurs de projets y ajoutent des emprises sur le fleuve. Certaines propositions abandonnent complètement les terrains qui ont servi pour la dernière Exposition et tendent à utiliser soit le jardin des Tuileries et les Champs-Elysées, soit les Buttes-Chaumont, soit la Seine couverte sur tout ou partie de la traversée de Paris.

Quant aux emplacements mixtes, je me borne à les mentionner pour mémoire, car le principe d'unité d'emplacement a rallié dès le début les suffrages à peu près unanimes de la sous-commission, et ne sera sans doute point contesté devant l'assemblée plénière.

C'est qu'en effet le contact intime des produits de l'activité humaine sous toutes ses formes constitue l'un des éléments essentiels du succès d'une Exposition universelle. Pour attirer et séduire les visiteurs, pour développer leur instruction générale, pour éveiller en eux des vues d'ensemble sur les progrès de la civilisation, il faut précisément leur montrer, dans une même enceinte, des objets d'une extrême variété.

On ne saurait méconnaître, d'ailleurs, que la dissémination n'entraîne avec elle de sérieux embarras et des frais supplémentaires pour la visite complète de l'Exposition.

Quoi qu'on fasse, au surplus, les diverses parties d'une Exposition divisée ne peuvent ni se trouver à égale distance du centre de gravité de la population parisienne, ni offrir un égal intérêt. Tel ou tel groupe de produits est, par suite, délaissé et sacrifié, alors que, par sa jonction avec d'autres groupes plus rapprochés ou plus intéressants, il se fût imposé à l'attention de la masse des visiteurs.

Le principe de l'unité d'emplacement ne fait point obstacle, bien entendu, à ce que certains concours soient reportés ailleurs et surtout à ce qu'une répartition convenable des fêtes dédommage les quartiers déshérités. L'élimination des emplacements mixtes ne laissait en présence que les emplacements extérieurs et les emplacements intérieurs.

Tous les emplacements extérieurs ont été énergiquement repoussés par le Conseil municipal de Paris et par le Conseil général de la Seine. Les motifs d'ordre divers qui justifient la résistance de ces grands corps électifs sont déduits avec précision dans les rapports lumineux de nos éminents collègues, M. Humbert, président, et M. Muzet, vice-président du Conseil municipal. Il suffira de les rappeler brièvement.

Reléguer l'Exposition sur le territoire d'une commune suburbaine ou même sur le territoire de Paris, mais en dehors de l'enceinte, ce serait déterminer beaucoup de personnes à prendre leurs repas, sinon à s'installer complètement hors de la capitale. Cet exode infligerait tout à la fois au commerce parisien une perte sensible et à l'octroi une diminution notable de ses recettes. Ainsi frappé d'un grave préjudice, le budget municipal serait dans l'impossibité de fournir son concours financier dans l'œuvre de 1900.

Une partie des exposants parisiens (et ils sont nombreux) reculeraient certainement devant la gêne et les dépenses que leur imposerait l'éloignement de Paris, pour l'installation comme pour la surveillance et la garde de leurs produits, et se verraient dès lors contraints de refuser leur participation.

Le personnel administratif, les membres des comités et ceux des jurys auraient aussi à souffrir de cet éloignement et seraient par suite plus difficiles à recruter.

Quelles que soient les mesures prises pour faciliter les transports rapides et économiques, l'Exposition ne pourrait être visitée qu'au prix d'un déplacement onéreux et d'une perte de temps qui réduiraient dans une forte proportion le nombre des entrées. Elle deviendrait inaccessible aux travailleurs de Paris pendant la semaine et ne leur serait en fait ouverte que le dimanche.

On ne parviendrait pas, fût-ce au prix des plus grands sacrifices, à évacuer avec assez de promptitude le flot des visiteurs vers la fin de la journée et surtout après les fêtes du soir. Ce serait la condamnation de ces fêtes et même l'obligation de fermer régulièrement les portes à la chute du jour.

Les recettes de l'Exposition seraient en conséquence profondément atteintes et son succès se trouverait irrémédiablement compromis.

A ces raisons générales, le Conseil municipal ajoute, pour chacun des emplacements extérieurs, différents motifs spéciaux que je me réserve d'indiquer si des questions me sont posées, mais qu'il me paraît inutile d'énumérer ici par le menu. Deux mots seulement de l'emplacement d'Auteuil, qui était bien de nature à séduire, par suite de sa proximité relative, de son étendue, de la nouveauté du cadre, de la beauté du site, des effets décoratifs que nos artistes auraient su en tirer. Malgré ces avantages, le Conseil s'est prononcé contre l'emplacement d'Auteuil. Il a craint, d'une

part, les dangers dont serait menacée l'une des parties les plus attrayantes du bois de Boulogne, d'autre part, les difficultés inhérentes à la translation temporaire du champ de courses sur un autre point.

Votre première sous-commission a pensé, comme les mandataires élus de la capitale et comme M. le préfet de la Seine, que le choix d'un emplacement en dehors de Paris serait une cause certaine d'échec et d'insuccès. Sans doute, plusieurs des emplacements proposés dans la banlieue se recommandent par le pittoresque de leur situation, par leur ampleur, par les combinaisons architecturales auxquelles ils se prêteraient. Mais les expositions ne sont pas seulement des œuvres d'esthétique pure ; elles sont avant tout des œuvres d'éducation publique, en même temps que des manifestations industrielles et commerciales. La condition essentielle et primordiale pour qu'elles répondent à leur objet est de les rendre facilement accessibles, de porter à son maximum le nombre des visiteurs. Qu'importent la magnificence des monuments, le charme des parcs et des jardins, l'attrait des points de vue, l'abondance et la valeur des produits exposés, l'habileté de l'organisation, si les galeries restent désertes, si la foule ne peut venir admirer ces amoncellements de chefs-d'œuvre ? Et d'ailleurs, le plus beau cadre n'est-il pas encore la Ville elle-même avec ses palais, ses promenades, ses avenues, ses boulevards et son fleuve ?

Une fois les emplacements extérieurs écartés, la sous-commission, de même que le Conseil municipal, devait fatalement revenir à l'emplacement de 1889, c'est-à-dire au Champ de Mars, au Trocadéro, au quai d'Orsay et à l'esplanade des Invalides.

Les objections principales que soulève cet emplacement se ramènent à deux :

1° Il serait usé. La conservation partielle des monuments de 1889 et le maintien de la tour Eiffel empêcheraient de faire du nouveau et conduiraient presque inévitablement à une réédition de la précédente Exposition.

2° L'espace manquerait pour obéir à la loi inéluctable d'accroissement continu du nombre des exposants. Cette insuffisance de superficie serait d'autant plus manifeste que le quai d'Orsay et une partie de l'esplanade des Invalides vont être stérilisés par le prolongement du chemin de fer des Moulineaux, aujourd'hui déclaré d'utilité publique.

Ni l'une ni l'autre de ces objections ne sont péremptoires.

Trois Expositions universelles ont déjà eu lieu au Champ de Mars en 1867, 1878 et 1889. Il serait impossible de trouver aucune similitude entre elles. L'esprit inventif de nos architectes et de nos ingénieurs saura bien découvrir une quatrième combinaison de palais, de parcs et de jardins, qui efface le souvenir du passé. Les craintes exprimées à cet égard sont aussi vaines qu'en 1878 et 1889 ; nul doute que l'expérience n'en démontre l'inanité.

Il est vrai qu'une loi du 31 juillet 1890 a prescrit la conservation du palais des Machines, du palais des Beaux-Arts, du palais des Arts libéraux, du Dôme central et de la galerie de 30 mètres. Mais cette loi n'a rien d'irrévocable, et les pouvoirs publics peuvent parfaitement, par un nouvel acte législatif, autoriser la démolition de tout ou partie des monuments conservés.

Pour la tour Eiffel, la question est plus délicate. Cette tour a fait l'objet d'une concession de vingt ans, et l'éviction de la Société exploitante serait nécessairement subordonnée au payement d'une indemnité. Peut-être, du reste, la destruction d'une œuvre qui a été critiquée, mais dont la grandeur est indéniable, ne répondrait-elle point aux vœux actuels de la population. Toutefois il est facile de concevoir un plan d'ensemble qui réduise le rôle de la tour dans la future Exposition, et, au besoin, d'imaginer des moyens propres à en modifier un peu l'aspect, au moins dans la partie inférieure.

Quant à la prétendue insuffisance des espaces disponibles, elle est loin d'être démontrée. Tout d'abord on doit remarquer que l'augmentation indéfinie des surfaces affectées aux Expositions ne semble nullement désirable. La beauté importe plus que l'immensité. Un emplacement trop vaste impose aux visiteurs des fatigues excessives et risque de paraître désert, d'inspirer un sentiment de tristesse, de ne point attirer la foule. A la rigueur, celui dont on disposait en 1889 pourrait presque suffire, si l'on opérait une sage sélection parmi les produits à exposer, si l'on n'admettait que ceux qui sont véritablement dignes de figurer dans une grande Exposition internationale, si l'on évitait les doubles emplois et les répétitions inutiles, si l'on tirait un meilleur parti des terrains du Trocadéro.

Le prolongement du chemin de fer des Moulineaux par le quai d'Orsay et la création d'une gare sur l'esplanade des Invalides ne stériliseront pas forcément toute la zone occupée par la Compagnie de l'Ouest. Des constructions surélevées pourront être établies au-dessus de la voie ferrée, dans la plus grande partie de son étendue.

Du reste, l'emplacement de 1889 est susceptible d'extensions. L'état récapitulatif qui vous a été distribué mentionne plusieurs propositions en ce sens. M. Humbert a lui-même indiqué, dans son rapport au Conseil municipal, la probabilité de l'adjonction du pentagone limité par l'avenue de Suffren, l'avenue de La Motte-Piquet, le boulevard de Grenelle et la Seine.

Tout en reconnaissant l'utilité d'espaces supplémentaires, votre sous-commission estime que l'Exposition de 1900 ne doit point être liée à des expropriations trop onéreuses, à des opérations de voirie trop grandioses.

L'Etat serait mal venu à engager lui-même des expropriations pour les seuls besoins de la future Exposition. Des nécessités temporaires de si courte durée justifieraient difficilement l'application de la loi du 3 mai 1841, et il est permis de croire que les Chambres hésiteraient à frapper ainsi la propriété privée en vue d'une occupation essentiellement précaire. L'aléa de la revente ultérieure des terrains imprimerait d'ailleurs à l'entreprise un caractère qui devrait la faire répudier par l'Etat, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue des risques du Trésor.

Pour la Ville, les conditions seraient différentes dans le cas où l'expropriation se combinerait avec des opérations de voirie d'une utilité d'ores et déjà reconnue. Toutefois n'y aurait-il pas là une complication imprudente ajoutée à toutes celles que l'administration rencontrera sur son chemin, non seulement pour organiser l'Exposition elle-même, mais aussi pour assurer les moyens d'accès ? En tout cas, le Gouvernement et ses conseils ne sortiraient-ils pas de leur rôle en poussant la municipalité dans une voie où elle éprouverait peut-être des difficultés et des mécomptes ?

La sous-commission a cru, dès lors, faire acte de sagesse en limitant les emprises à des espaces dépendant, soit du domaine public, soit du domaine privé de l'Etat ou de la Ville.

A l'unanimité des votants, elle propose :

1° D'affecter à l'Exposition universelle de 1900 le Champ de Mars, le Trocadéro et ses abords, le quai d'Orsay, l'esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le Cours-la-Reine, le Palais de l'Industrie et les terrains avoisinant ce palais entre son axe longitudinal prolongé, l'avenue d'Antin et le Cours-la-Reine ;

2° D'établir les jonctions nécessaires entre les deux rives de la Seine, et notamment de construire un large pont en face de l'hôtel des Invalides.

D'après les calculs de notre collègue, M. Bouvard, directeur des services d'architecture de l'Exposition, on aurait ainsi une surface supérieure de 100 hectares et, par suite, suffisante pour tous les besoins.

La solution qui vous est proposée se prêterait d'ailleurs à un plan nouveau. Elle permettrait de placer les attractions principales plus près du centre de la Ville et d'ouvrir des entrées vers la place de la Concorde, sans porter la main sur cette place non plus que sur les Champs-Elysées, qui sont intangibles et doivent être à tout prix respectés.

A ceux qui se plaindraient de voir les espaces disponibles encore plus découpés qu'en 1889, il est facile de répondre qu'avec l'ampleur prise aujourd'hui par les Expositions universelles, l'ordre dispersé doit se substituer de plus en plus à la concentration en un palais unique ou en un petit nombre de palais. Une division convenablement étudiée est indispensable pour fournir des repères aux visiteurs, pour les guider et pour leur faciliter l'étude méthodique des produits.

En sus du périmètre tel qu'il est précédemment défini, l'Exposition devra sans doute englober une portion de la Seine et de ses berges dans la région de l'île des Cygnes, pour le matériel de la navigation maritime ou fluviale. Votre sous-commission ne vous soumet point de résolution ferme à cet égard, parce que les intérêts en jeu sont complexes et que des négociations devront être engagées avec le département des travaux publics. Nous sommes d'ailleurs assurés par avance du bon concours de notre collègue M. Guillain, directeur des routes, de la navigation et des mines.

Afin de donner satisfaction à la partie Est de Paris, le Conseil municipal avait demandé l'établissement, à Vincennes, d'une annexe réservée aux expositions spéciales exigeant de grands espaces, ainsi qu'à certaines fêtes de jour. La sous-commission ne s'est pas entièrement approprié cette proposition contraire au principe de l'unité d'emplacement. Mais elle a émis le vœu que des concours et des fêtes eussent lieu dans la région de Vincennes : ce sera un acte de justice envers les quartiers éloignés du Champ de Mars.

2° Moyens de transport

A la question d'emplacement se rattache celle des moyens de transport. L'étude détaillée de cette seconde question échappe à notre compétence. Néanmoins, nous devons dire en termes généraux ce qui nous paraît utile et donner à M. le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies les bases des pourparlers qu'il engagera immédiatement avec les administrations intéressées, et spécialement avec le ministère des travaux publics.

Il n'est aucun des membres de cette commission qui n'ait le souvenir des difficultés contre lesquelles se heurtaient les visiteurs, en 1889, pour aller au Champ de Mars et surtout pour en revenir. Ces difficultés ont certainement fait obstacle à ce que le nombre des entrées prît tout son développement. Personne ne conteste la nécessité d'en prévenir le retour pendant la prochaine Exposition, nécessité d'autant plus impérieuse que, suivant toute probabilité, les visiteurs seront encore plus nombreux et que l'on sera conduit à entrer davantage dans la voie de l'ouverture des galeries durant la soirée.

Les entreprises de tramways, d'omnibus, de voitures et de bateaux à vapeur prendront, nous pouvons en avoir la certitude, l'initiative des mesures indispensables en ce qui les concerne.

Mais ces entreprises ne desserviront jamais qu'une circulation restreinte. L'essentiel serait d'avoir un ensemble de voies ferrées convergeant des divers quartiers excentriques de Paris vers l'emplacement de l'Exposition.

Dans une note imprimée, qui a pour titre « Choix de l'emplacement au point de vue des moyens de transport », nos collègues, MM. Boulanger, Bixio, Guillain, Marin, Martin, Metzger et Tavernier, dont vous connaissez toute l'autorité en ces matières, concluent à doubler la ligne d'Auteuil et celle du Point-du-Jour au Champ de Mars, à exécuter le prolongement de la ligne des Moulineaux jusqu'aux Invalides et à établir un chemin de fer Decauville de l'Hôtel de Ville au Champ de Mars.

Ils insistent, en outre, sur l'utilité considérable des lignes suivantes :

1° Gare du Nord au Châtelet et à l'Hôtel de Ville ;

2° Cluny au Champ de Mars ;

3° Cluny à la place Médicis ;

4° Cluny à l'Hôtel de Ville ;

5° Trocadéro à la Gare du Nord.

M. Noblemaire, directeur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, m'a remis, tant en son nom qu'au nom des directeurs des autres Compagnies dont les rails aboutissent à Paris, une note plus récente qui tend au doublement de la ligne d'Auteuil et de la Ceinture entre Courcelles et le Point-du-Jour au doublement provisoire de la ligne du Champ de Mars, au prolongement de cette ligne vers les Invalides et à l'exécution partielle du Métropolitain. Il classe en première urgence la section des Invalides à Cluny et celle de la Gare du Nord au même point, avec traversée de la Seine en amont de la Halle aux Vins et raccordements aux gares de Vincennes, de Lyon et d'Orléans: en seconde urgence, la transversale de la place de la Bastille au Champ de Mars par l'Opéra et le Trocadéro, ainsi que la section de la Gare du Nord à l'Opéra.

A ces projets viennent s'ajouter ceux que men-

tionne l'état récapitulatif dont vous avez reçu un exemplaire.

Votre première sous-commission n'avait point à apprécier les mérites comparatifs des diverses propositions déposées sur son bureau. Elle ne pouvait qu'en prendre acte et laisser aux autorités compétentes le soin de choisir le meilleur projet, puis d'en assurer la réalisation. Mais elle devait affirmer hautement la nécessité de travaux sans lesquels l'Exposition serait indigne de la fin du siècle, indigne aussi de notre grande et belle cité. Tel est le but de sa dernière résolution conçue dans les termes suivants : « La sous-commission émet le vœu très pressant que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires pour assurer des communications rapides entre l'emplacement de l'Exposition et les divers quartiers de la capitale, notamment par la création de voies ferrées se rattachant aux grandes gares de Paris ».

Quels que soient le sort et le succès réservés aux assises pacifiques de 1900, on peut affirmer que l'Exposition aura rendu un inappréciable service à la population parisienne si elle lui apporte enfin des moyens perfectionnés de communication.

3° Conclusion

En résumé, voici les projets de résolutions que nous vous demandons avec confiance de vouloir bien ratifier.

La commission est d'avis :

1° D'affecter à l'Exposition universelle de 1900 le Champ de Mars, le Trocadéro et ses abords, le quai d'Orsay, l'esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le Cours-la Reine, le palais de l'Industrie et les terrains avoisinant ce palais entre son axe longitudinal prolongé, l'avenue d'Antin et le Cours-la-Reine;

2° D'établir les jonctions nécessaires entre les deux rives de la Seine, et notamment de construire un large pont en face de l'hôtel des Invalides.

Elle exprime le vœu que des concours et des fêtes aient lieu dans la région de Vincennes.

La commission émet le vœu très pressant que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires pour assurer les communications rapides et économiques entre l'emplacement de l'Exposition et les divers quartiers de la capitale, notamment par la création de voies ferrées se rattachant aux grandes gares de Paris.

A la suite d'un échange d'observations, lesconclusions de ce rapport ont été sanctionnées par un vote unanime de la commission.

DÉCRET

portant de 100 à 123 le nombre des membres de la Commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900.

Paris, 19 novembre 1893

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Vu le décret du 9 septembre 1893 instituant au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies une commission consultative, dite commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900,

Décrète :

Article premier. — Le nombre des membres de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900, primitivement fixé à 100, non compris le bureau, est porté à 123 par les adjonctions suivantes :

Quatre députés (seize au lieu de douze).

Un membre de l'académie des beaux-arts (quatre au lieu de trois).

Le président de la chambre de commerce d'Amiens.

Le président de la chambre de commerce de Nantes.

Le président de la chambre de commerce de Reims.

Le président de la chambre de commerce de Rouen.

Le président de la chambre de commerce de Saint-Etienne.

Le président de la chambre de commerce de Saint-Quentin.

Le président de la chambre de commerce de Toulouse.

Le directeur de l'office du travail.

Le directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.

Le directeur des forêts au ministère de l'agriculture.

Le directeur des bâtiments civils et des palais nationaux au ministère des travaux publics.

Le directeur général des contributions directes.

Le directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur.

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur.

Un architecte inspecteur général des monuments historiques.

Le président du syndicat des chemins de fer de Ceinture de Paris.

Deux représentants de la presse (quatre au lieu de deux).

Le sous-secrétaire d'Etat des colonies est remplacé par un fonctionnaire qu'il désigne.

Le directeur du Crédit lyonnais est remplacé par le président du conseil d'administration de la même Société.

Les directeurs généraux, les directeurs, le secrétaire général auront entrée dans la commission avec voix consultative en ce qui concerne les affaires de leur service, s'ils n'en font partie à un autre titre.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 novembre 1893.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

TERRIER.

DÉCRET

nommant des membres de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu les décrets en date des 9 septembre et 18 novembre 1893 relatifs à l'institution d'une commission consultative, dite commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900 :

MM.

Dietz-Monnin, sénateur.
De Freycinet, sénateur.
Griffe, sénateur.
Poirrier, sénateur.
Jules Simon, sénateur.
Spuller, sénateur.
Tolain, sénateur.
Waddington (Richard), sénateur.
Alphonse Humbert, député.
Chautemps, député.
Denys Cochin, député.
Lockroy, député.
Mesureur, député.
Trélat, député.
Burdeau, député.
Charles Roux, député,
Etienne, député.
Camille Krantz, député.
Isambert, député.
Méline, député.
Pierre Legrand, député.
Raynal, député.
Sibille, député.
Siegfried, député.
Chauchat, conseiller d'Etat.
Rousseau, conseiller d'État.
Caron, conseiller municipal.
Ferdinand Duval, conseiller municipal.
Levraud, conseiller municipal.
Lopin, conseiller municipal.
Maury, conseiller municipal.
Muzet, conseiller municipal.
Sauton, conseiller municipal.
Strauss, conseiller municipal.
Berthelot, membre de l'académie des sciences.
Mascart, membre de l'académie des sciences.
Léon Say, membre de l'académie des sciences morales et politiques.
De Francqueville, membre de l'académie des sciences morales et politiques.
Guillaume, sculpteur, membre de l'académie des beaux-arts.
Daumet, architecte, membre de l'académie des beaux-arts.
Charles Garnier, architecte, membre de l'académie des beaux-arts.
Vaudremer, architecte, membre de l'académie des beaux-arts.
Boeswildwald, architecte, inspecteur général des monuments historiques.
A. Ranc, président de l'association syndicale professionnelle des journalistes républicains français.
Mézières, président de l'association des journalistes parisiens.
Edouard Hervé, vice-président du comité de l'association syndicale de la presse parisienne.
Léon Brière, président de l'association syndicale de la presse républicaine départementale.
Bourdet, administrateur de la Société anonyme des anciens établissements Cail.
Duval, directeur de la Compagnie de Fives-Lille.
Schneider, directeur de la Société des houillières, forges, aciéries et ateliers de construction du Creusot.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 novembre 1893.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

TERRIER.

DÉCRET

nommant des membres de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu les décrets en date des 9 septembre, 18 et 19 novembre 1893, relatifs à l'institution d'une commission consultative, dite commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900,

Décrète :

Art. 1er — MM. Jules Roche et Terrier, députés, sont nommés membres de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900, en remplacement de MM. Raynal, qui a été nommé ministre de l'intérieur, et Burdeau, qui a été nommé ministre des finances.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1893.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

MARTY.

ARRÊTÉ

nommant un délégué pour l'organisation de l'Exposition de la section des colonies et pays de protectorat à l'Exposition de 1900.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, le ministre des colonies et le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Sur la proposition du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition,

Arrêtent :

Article premier. — M. Paul Dislère, conseiller d'Etat, est délégué à l'Exposition universelle de 1900 pour organiser, dans la section des colonies et pays de protectorat, les expositions particulières de l'administration centrale, des administrations locales françaises et des gouvernements placés sous le protectorat de la France.

Il accomplira cette mission sous les ordres du ministre des affaires étrangères pour la Tunisie et Madagascar, sous les ordres du ministre des colonies pour les colonies et les pays de protectorat autres que la Tunisie et Madagascar, et sous l'autorité du commissaire général de l'Exposition de 1900.

Il prêtera, en outre, son concours à la direction générale de l'exploitation de l'Exposition pour l'organisation d'ensemble de cette section.

Art. 2. — Le commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent arrêté :

Paris, le 22 mai 1894.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères,
CASIMIR PERIER.

Le ministre des colonies,
E. BOULANGER.

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
J. MARTY.

DÉCRET

portant modification au décret du 18 novembre 1893 instituant une commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu les décrets un date des 9 septembre et 18 novembre 1893, relatifs à l'institution d'une commission consultative, dite commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900.

Décrète :

Art. 1er. — Le dernier paragraphe de l'article 1er du décret du 18 novembre 1893 est remplacé par la disposition suivante :

« Les directeurs généraux, les directeurs et le secrétaire général sont membres de droit de la commission avec voix délibérative. »

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1894.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
V. LOURTIES.

DÉCRET

nommant un membre de la Commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu les décrets en date des 9 septembre, 18 et 19 novembre 1893, relatifs à l'institution d'une Commission consultative, dite Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900,

Décrète :

Art. 1er. — M. Bonnardel (Jean), Président du Conseil d'administration de la Société anonyme des anciens établissements Cail, est nommé membre de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900, en remplacement de M. Bourdet, administrateur de cette Société, qui a donné sa démission de la Commission.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois* et publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1894.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
V. LOURTIES.

AVIS ET COMMUNICATIONS

ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

PREMIER ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierreffitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

TROISIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonnne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50 c. — 2e classe 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1re et de 2e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessous, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

EXCURSIONS

en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

PREMIER ITINÉRAIRE

1re classe, 86 francs. — 2e classe, 63 francs

Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1re classe, 54 francs. — 2e classe, 41 francs

Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retours à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année

A Paris, à la gare d'Orléans (Quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans,

Pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyage d'excursion aux plages de la Bretagne.

Du 1er mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux plages de Bretagne, à prix réduits et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

PRIX DES BILLETS (ALLER ET RETOUR)

1re classe, **45** *fr.* — *2e classe*, **36** *fr.*

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des billets complémentaires du voyage d'excursion aux plages de Bretagne, réduits à 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion, et permettre de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

La Compagnie d'Orléans a mis en vigueur, depuis le 22 mai, un nouveau service de trains sur ses lignes de Paris à Sceaux et à Limours.

Ce service offre au public de cette banlieue diverses améliorations parmi lesquelles nous signalerons les suivantes :

Les trains de la ligne de Sceaux se succèdent de demi-heure en demi-heure, partant régulièrement de Paris, à l'heure 11', et à l'heure 41', et de Sceaux-Robinson à l'heure 25' et à l'heure 55'.

Un nouveau train est créé qui part de Limours à 6 h. 55' du matin, dessert les stations de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, Gif, Bures, Orsay, Lozère, Palaiseau, Massy, Antony, et arrivera à Paris à 8 h. 1'.

Dans la soirée, la section de Paris à Limours est desservie par deux trains qui partent de Paris à 5 h. 55' et 6 h. 4' : le premier, direct jusqu'à Orsay, omnibus d'Orsay à Limours, arrive à Limours à 6 h. 55' ; le second, direct jusqu'à Berny, omnibus de Berny à Orsay, arrive à cette gare à 6 h. 43'.

Le train de 10 h. 25' du soir est remplacé par deux trains partant de Paris, l'un à 9 h. 35' et l'autre à 11 h. 3'.

OUEST

Nouvelles cartes d'abonnement avec parcours circulaires sur la banlieue de Paris.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, depuis le 1er septembre dernier, de nouvelles cartes d'abonnement (1re et 2e classe) de 3 mois, de 6 mois ou d'une année, pour les quatre itinéraires suivants :

1° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Saint-Cloud, Garches, Pont de Sains-Cloud, Sèvres (Ville-d'Avray et rive gauche) et *vice versa;*

2° De Paris (Saint-Lazare ou Montparnasse) à Versailles (rive droite et rive gauche) et *vice versa;*

3° De Paris (Saint-Lazare) à Saint-Germain (*via* le Pecq et *via* Marly-le-Roi) et *vice versa;*

4° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Versailles (rive droite et rive gauche) et à Saint-Germain (*via* le Pecq et Marly-le-Roi) et *vice versa.*

Arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires.

Faculté de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les cartes des 1er, 2e et 4e itinéraires sont, moyennant un supplément de prix, rendues valables sur la Ceinture de Paris (Saint-Lazare) à Ouest-Ceinture.

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour à prix réduits.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de toutes les gares de son réseau (grandes lignes), et *vice versa*, des billets d'aller et retour, comportant une réduction de 25 0/0 en première classe

et de 20 0/0 en deuxième et troisième classe sur le prix doublé des billets simples.

La durée de validité de ces billets vient d'être modifiée comme suit :

De 1 à 30 kilomètres, 1 jour; de 31 à 128 kil., 2 jours; de 126 à 250 kil., 3 jours; de 251 à 400 kil., 4 jours; de 401 à 500 kil., 5 jours; de 501 à 600 kil., 6 jours : au-dessus de 600 kil., 7 jours.

L'amélioration consiste dans l'abaissement de 75 à 30 kilomètres de la première coupure et dans l'allongement d'un jour pour les parcours supérieurs à 400 kilomètres et de deux jours pour les parcours supérieurs à 600 kilomètres.

Ces délais de validité continuent à être augmentés, le cas échéant, des dimanches et jours de fête.

NORD

Paris à Pierrefonds

par Compiègne ou par Villers-Cotterets

Billets d'excursion les dimanches et fêtes valables dans la même journée ou pendant deux jours, lorsqu'un dimanche et un jour de fête se suivent :

De Paris à Pierrefonds et retour :

1re classe 11 fr.; 2e classe 8 fr. 50; 3e classe 6 fr. 25.

Nota : Ces billets donnent droit de s'arrêter à Compiègne ou à Villers-Cotterets, soit à l'aller, soit au retour.

(Consulter les affiches pour les heures de départ et d'arrivée.)

Paris au Tréport-Mers.

Tous les dimanches et jours de fêtes, à partir du dimanche 17 juin 1894 et jusqu'à nouvel avis, trains de plaisir express à prix très réduits en 2e et 3e classes (aller et retour dans la même journée) :

De Paris au Tréport-Mers, desservant Saint-Denis, Pontoise, Persan-Beaumont, Méru et Beauvais.

Aller. Départ de Paris à 7 h. du matin et de Saint-Denis à 7 h. 10.

Retour. Arrivée à Saint-Denis à minuit 14, et Paris à minuit 25.

De Paris, St-Denis, et Creil à Cayeux, St-Valery, Le Crotoy, Quend (plage de Fort-Mahon), Berck, Etaples (Paris-Plage) et Boulogne-s-Mer.

Aller. Départ de Paris à 6 h. 20 du matin et de Saint-Denis à 6 h. 30.

Retour. Arrivée à Saint-Denis à 11 h. 54 du soir et à Paris à minuit 5.

Prix des places (aller et retour compris) :

Billets individuels variant de 9 francs à 11 fr. 10 en 2e classe et de 5 fr. 85 à 7 fr. 30 en 3e classe.

Billets de famille comportant une réduction sur les prix individuels de 5 à 25 0/0 pour les familles de deux à cinq personnes et au delà.

Escompte des coupons à échoir le 1er juillet 1894

Les coupons à échoir le 1er juillet 1894, sur les actions et obligations, sont payables, dès à présent, moyennant escompte au taux de la Banque de France.

Le montant des coupons, déduction faite des impôts établis par les lois des finances, est fixé ainsi qu'il suit :

Par action nominative.	42.24
Par action au porteur	40.338
Par action de jouissance nominative. . . .	34.56
Par action de jouissance au porteur	33.104
Par obligation nominative	7.20
Par obligation au porteur	6.732
Par obligation de Picardie et Flandres nominative.	7.20
Par obligation de Picardie et Flandres au porteur	6.739

Le payement sera effectué au siège social de la Compagnie, rue de Dunkerque, 18, à Paris.

Les bureaux sont ouverts tous les jours non fériés :

Pour la présentation des coupons et des certificats nominatifs, de dix heures à deux heures ;

Pour le payement de dix heures à trois heures.

A partir du 26 juin, l'escompte sera calculé sur un minimum de cinq jours.

Les titres dont les coupons auront été escomptés ne pourront plus être ni convertis ni transférés avant le 2 juillet 1894.

EST

Voitures-restaurants sur les lignes de l'Est

ÉTÉ 1894

Nous sommes informés de l'accord intervenu entre la Compagnie des chemins de fer de l'Est et la Compagnie des wagons-lits pour la création d'un nouveau service de voitures-restaurants entre Paris, Reims et Charleville, à partir du 1er juin.

Le dining-car fera partie du train express quittant Paris (Est) à 4 h. 35 du soir ; arrivée à Reims à 7 h. 10 et à Charleville à 9 heures.

Dans l'autre sens, il fera partie de l'express de Charleville à 8 h. 30 du matin ; arrivée à Reims à 9 h. 57 et à Paris à midi 42.

D'autre part, à dater du 15 juin sera repris également le service de wagons-restaurants entre Paris-Chaumont et *vice versa*, par les trains express que la Compagnie de l'Est met en circulation, chaque été, pour desservir les célèbres villes d'eaux de son réseau : Contrexéville, Wittel, Plombières, Martigny et Bourbonne-les-Bains.

Départ de Paris à 10 h. 20 du matin et arrivée à Chaumont à 2 h. 26.

Dans le sens du retour, départ de Chaumont à 3 h. 41 et arrivée à Paris à 7. h. 45 du soir.

Le doubles service quotidien des voitures-restaurants entre Paris et Nancy et Paris-Châlons-sur-Marne, déjà bien connu et apprécié du public continue en outre toute l'année.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages à prix réduits de France en Algérie et en Tunisie (ou *vice versa*).

Avec itinéraire tracé au gré du voyageur.

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les gares des réseaux *P.-L.-M.-Métropolitain, P.-L.-M.-Algérien, Est-Algérien, Bône-Guelma, Ouest-Algérien* et *Franco-Algérien*, des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour effectuer des voyages pouvant comporter des parcours sur les lignes de ces réseaux et sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique. Ils peuvent comprendre, soit des parcours français et maritimes, soit des parcours français, maritimes et algériens ou tunisiens ; les parcours sur le réseau P.-L.-M. doivent être de 300 kilomètres au moins ou être comptés pour 300 kilomètres.

Les voyages doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Ils peuvent comprendre dans leur itinéraire non seulement des lignes (ferrées ou maritimes) formant circuit qui ne sont ainsi parcourues qu'une fois, mais encore des lignes à parcourir deux fois au plus, une fois dans chaque sens ou deux fois dans le même sens.

Validité : *90 jours*, avec faculté de prolongation de trois fois 30 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 chaque fois. *Arrêts facultatifs*.

Pour plus amples détails consulter le *Livret-Guide officiel P.-L.-M.*, mis en vente au prix de **0** fr. **30** dans les principales gares du réseau P.-L.-M.

Services de luxe sur le P.-L.-M.

ÉTÉ 1894

A partir du 1er juin, des voitures-lits (sleeping-cars) feront partie chaque soir des trains rapides entre Paris-Genève (départ de Paris, gare de Lyon, à 7 h. 25) et Paris-Lausanne (départ à 9 h. 05).

Au retour, départ de Genève à 7 h. 25 du soir et arrivée à Paris à 6 h. 50 du matin.

Départ de Lausanne à 8 h. 45 du soir et arrivée à Paris à 6 h. 50.

Les sleeping-cars quotidiens entre Paris-Marseille (8 h. 25, soir) et Paris-Modane-Rome (8 h. 50, soir) continuent à circuler en été comme en hiver.

A dater du 1er juin également, de grandes voitures-restaurants (dining-cars) feront partie des trains rapides de jour ci-après :

Entre Paris et Marseille, au départ de Paris à 9 h. 25 du matin et au départ de Marseille à 9 heures. (Services quotidiens durant toute l'année.)

De plus, et en correspondance avec les mêmes rapides, de et vers Paris, une voiture-restaurant desservira, à partir de Mâcon, la correspondance directe vers Genève :

Départ de Mâcon à 4 h. 45 après-midi et départ de Genève à 11 h. 08 du matin.

Enfin, le train rapide de Paris vers Vichy, partant de la gare de Lyon à 9 h. 05 du matin, comprendra une grande voiture-restaurant entre Paris et Nevers (arrivée à 1 h. 43 après-midi).

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de l'Exposition Universelle qui a lieu à Lyon, il sera délivré jusqu'au 1er octobre 1894 par toutes les gares du réseau de P.-L.-M. pour Lyon, des billets d'aller et retour de 1re, 2e et 3e classe comportant les durées de validité suivantes :

Pour un parcours de 200 kilomètres		4 jours
—	201 à 300 kilomètres	6 —
—	301 à 400 —	8 —
—	401 à 500 —	10 —
—	501 à 600 —	12 —

La durée de validité des billets pourra être prolongée à deux reprises et de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix des billets.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. — *Le Gérant* : HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 7 Paraît le 5 et le 20 de chaque mois Paris, 7 Juillet 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12. — rue Cambon. — 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements. Un an . 8 francs
Etranger . . . . — 10 —

DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE

Rapport de M. Henri Chauchat, Conseiller d'État — Règlement général de l'Exposition Universelle de 1900

AVIS. — La Commission supérieure s'étant réunie hier, vendredi, 6 juillet, nous avons cru devoir retarder de 48 heures l'apparition de notre journal, ce qui nous permet de donner aujourd'hui les documents importants qu'on trouvera plus loin.

Cette quinzaine a été marquée par un tragique événement : l'assassinat de M. Carnot, Président de la République française.

M. Carnot a été frappé par le poignard d'un anarchiste, au milieu des fêtes organisées en son honneur, à l'Exposition de Lyon.

Paris et la France, le monde entier ont fait au chef de l'Etat, mort dans l'exercice de ses fonctions, d'imposantes funérailles.

Ce fut un véritable deuil national ; et de tous les points de l'horizon politique, convergea, vers la tombe de M. Carnot, l'expression émue de l'horreur générale pour ce crime monstreux, et du respect unanime pour la haute personnalité de la victime.

Puissent tous ces témoignages de sympathie universelle être le gage d'une ère de paix extérieure, de concorde et de travail.

Dans ce journal, la mort de M. Carnot ne pouvait nous laisser indifférents.

C'est pour cela que nous adressons un dernier salut de douloureux respect à la tombe de celui qui inaugura si brillamment l'Exposition de 1889, et qui a tenu, avant l'expiration de ses pouvoirs, à préparer l'œuvre de la future Exposition Universelle.

Ami de M. Carnot, M. Alfred Picard, notre éminent Commissaire général, n'eut pas de conseil plus éclairé, ni d'approbateur plus chaleureux pour son travail préparatoire de l'Exposition de 1900.

Mais les affaires de l'Etat ne peuvent pas chômer. Aussi, dès le 27 juin, l'Assemblée nationale se réunissait à Versailles, et confiait le pouvoir suprême à M. Casimir-Perier, ancien Président de la Chambre, ancien Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Eloignés, dans ce journal, des luttes des partis, nous accueillons avec une vive satisfaction l'élection de M. Casimir-Perier à la Présidence de la République. Nul n'était plus digne de remplir ces hautes fonctions.

Pendant son passage au pouvoir, il a témoigé toutes ses sympathies à l'œuvre qui nous est chère de l'Exposition Universelle de 1900.

Dans le discours de clôture de la Conférence sanitaire internationale, il donnait aux savants congressistes rendez-vous à Paris, à l'occasion de la grande fête du travail humain :

« Permettez-moi d'ajouter, Messieurs, « disait-il, que nous espérons vous revoir, « vous et tous ceux qui partagent le souci « des travaux de la paix, aux fêtes où « nous convoquerons le monde, pour clore, « en 1900, le jubilé du dix-neuvième siècle. »

Cette solennité de la Science, des Arts et de l'Industrie sera la grande date du septennat de M. Casimir-Perier. Aussi sommes-nous certains qu'il ne négligera rien pour que notre Exposition soit digne de la France et de la civilisation.

Au milieu des douloureuses circonstances que nous venons de traverser, nous avons pu constater avec un patriotique orgueil la profusion des manifestations sympathiques venues de l'étranger, et qui sont l'honneur de la France républicaine.

Cela prouve qu'on nous considère comme une nation toujours grande et toujours forte, sinon par la puissance des armes, au moins par la vigueur ou par l'éclat de notre génie et de notre activité industrielle.

Au premier rang des facteurs de relèvement national, il faut compter les deux merveilleuses Expositions de 1878 et de 1889.

Succès oblige ! C'est pourquoi nous devons unir nos efforts, afin que la future Exposition de 1900 marque de nouvelles conquêtes et de nouveaux progrès au grand livre d'or de l'humanité.

HENRY GIRARD.

LA COMMISSION SUPÉRIEURE
DE L'EXPOSITION

2e SÉANCE

La Commission supérieure de l'Exposition de 1900 s'est réunie hier matin, vendredi, à dix heures, au Ministère du Commerce et de l'Industrie, pour statuer sur les travaux élaborés par les deux sous-commissions du règlement général, du programme du concours et de la classification générale des produits.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Lourties, Ministre du Commerce. M. Chauchat, Conseiller d'Etat, a lu le remarquable rapport suivant sur les travaux de la deuxième sous-commission, chargée de l'étude du règlement de l'Exposition.

PROJET DE RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Présenté au nom de la sous-commission

PAR

M. HENRI CHAUCHAT
Conseiller d'État

MESSIEURS,

Le règlement général de l'Exposition de 1900, dont vous avez confié l'étude à votre deuxième sous-commission, a pour objet de déterminer les rapports de l'Administration et des exposants et d'indiquer, d'une part, les avantages qu'elle leur

offre, et d'autre part, les obligations qu'elle entend leur imposer.

Le succès de la grande œuvre que nous avons entreprise sera plus ou moins assuré, selon que ces avantages seront plus ou moins importants, et que ces obligations ne dépasseront pas la mesure nécessaire. Il importe donc au plus haut chef de faire un règlement libéral et précis. Il est inutile d'insister sur le premier point qui est évident; à notre sens, le second n'est pas moins essentiel. Les exposants que nous convions à Paris sont tous ou presque tous des hommes d'affaires, des commerçants, des industriels habitués à préciser les conditions dans lesquelles ils prennent des engagements, et avant de nous envoyer leurs produits, ils désireront savoir exactement comment ces produits seront admis, expédiés, installés et quelles seront les charges qui leur incomberont. Ils ne se décideront à venir en grand nombre que s'ils sont assurés d'un traitement libéral, et s'ils peuvent espérer que leurs dépenses seront compensées par un accroissement de notoriété et de clientèle.

Les récompenses ont pour eux un grand attrait, mais il faut qu'ils sachent bien dans quelles conditions elles seront décernées. Il importe qu'ils soient fixés sur tous ces points avant de prendre leur parti d'exposer. Cette précision nous paraît surtout nécessaire lorsque les organisateurs d'une Exposition s'adressent non pas seulement à des nationaux, mais aussi à des étrangers : ceux-ci ont encore plus besoin que les nationaux, de connaître nettement les conditions qui leur sont offertes, puisqu'ils sont moins au courant de nos habitudes et de nos mœurs, et qu'en raison même de leur éloignement, ils peuvent d'autant plus hésiter.

Le règlement d'une Exposition doit donc être, dès l'abord, aussi complet que possible. En 1855, le règlement avait été très minutieusement établi ; en 1867 et 1878, on avait cru bien faire de le réduire ; en 1889, on a fait un règlement initial très succinct et on a dû le compléter successivement.

L'étude si approfondie que notre éminent Commissaire général, M. Alfred Picard, a faite des Expositions françaises et étrangères, à l'occasion de son rapport sur l'Exposition de 1889, l'a, amené à proposer pour 1900, un règlement très complet qui précise autant que possible les obligations des exposants et les avantages que nous leur offrons. Votre sous-commission approuve donc entièrement l'esprit général dans lequel ce règlement a été proposé. Il résulte même des explications qui lui ont été données par M. le Commissaire général que les textes qui vous ont été distribués lors de votre première séance ne sont pas les seuls que doive comprendre le texte définitif du règlement. Il sera complété par l'indication des dates d'ouverture et de fermeture de l'Exposition fixées au 15 avril et au 5 novembre, par un titre relatif à l'organisation générale des services, un autre concernant le régime au point de vue de la douane et de l'octroi, et enfin par diverses autres dispositions administratives.

Après s'être ainsi fixée sur les conditions générales dans lesquelles le règlement doit être conçu, la sous-commission a examiné les textes qui lui étaient soumis : il n'entre pas dans le cadre de ce rapport de rendre compte de cet examen dans les détails : nous nous attacherons surtout à indiquer les grandes lignes du règlement, nous insisterons sur les innovations qui y ont été introduites, par rapport au règlement de 1889, et nous signalerons les modifications que la discussion nous a conduits à faire au texte primitif lorsqu'elles auront une certaine importanee.

Le premier rouage que nous rencontrons est celui des *Comités départementaux*. Ils ont fonctionné à toutes nos Expositions depuis 1867 et ont rendu d'utiles services. Leur but est de provoquer les adhésions dans toute l'étendue du pays, de faire connaître les conditions auxquelles les exposants seront admis, de préparer enfin dans les départements la grande manifestation que nous cherchons à encourager. Les dispositions de ce titre sont reproduites à peu près textuellement de l'arrêté ministériel du 3 décembre 1886, sauf suppression des membres adjoints ; nous proposons de les adopter.

Le titre suivant est relatif à *l'admission*, il se divise comme les autres titres en deux parties concernant la première les œuvres d'art, et la seconde les objets et produits autres que les œuvres d'art.

Ce dernier intitulé a semblé ne pas donner une idée assez complète des objets auxquels il s'applique et qui forment en définitive la partie la plus importante de l'Exposition, c'est-à-dire l'ensemble de nos industries de toute nature. La sous-commission a, en conséquence, substitué à l'intitulé proposé celui de « Produits industriels ou agricoles et objets divers autres que les œuvres d'art ».

Pour les œuvres d'art, les règles consacrées sont celles de 1878 et 1889 ; il a fallu cependant les modifier par suite de la scission qui s'est produite parmi nos artistes. Pour faire sa place à chacune des deux sociétés qui existent aujourd'hui la « Société des artistes français » et la « Société nationale des Beaux-Arts » le Commissaire général, d'accord avec le Directeur des Beaux-Arts, vous propose de former les Comités non plus par tiers mais par quart ; un quart sera pris parmi les membres de l'Académie des Beaux-Arts et désigné par les deux Ministres de l'Instruction publique et du Commerce, un quart désigné dans les mêmes conditions, mais en dehors de l'Académie, un troisième quart désigné par la Société des artistes français et le dernier quart par la Société nationale des Beaux-Arts.

Vous remarquerez l'article qui prévoit l'institution d'une ou plusieurs commissions spéciales pour préparer l'Exposition centenale. Un des traits caractéristiques du règlement est, en effet, de placer toujours à côté d'une Exposition contemporaine, une Exposition centenale; il suffit de signaler ce point pour en faire comprendre toute l'importance. Nous retrouverons une disposition semblable pour les produits industriels et agricoles et les objets autres que les œuvres d'art.

En ce qui concerne ces objets et produits, le règlement ne modifie pas les dispositions de 1889, mais il les coordonne, et réunit, en un seul texte, celles qui résultaient de plusieurs règlements spéciaux. Il y aura, comme en 1889, des comités d'admission par classe et par groupe et un comité supérieur pour les objets français; pour les objets étrangers, on distingue si la nation à laquelle appartient l'exposant a ou n'a pas de commissaire délégué. On a maintenu presque tous les délais assignés en 1889, bien que l'ouverture de l'Exposition doive être avancée, comme nous l'avons dit.

Les conditions dans lesquelles les comités seront nommés et composés ont paru bien conçues. La sous-commission vous propose de ne les modifier qu'en ce qui concerne les secrétaires des comités de groupe; on proposait que le secrétariat fût, de droit, confié au secrétaire de la classe dont le président aura été élu président du comité de groupe : il a semblé plus convenable de laisser plus de latitude au comité de groupe, qui désignera comme secrétaire l'un des secrétaires de classe du groupe.

Le titre relatif à l'expédition, à la réception, à l'installation et à la réexpédition des œuvres et produits est très important pour les exposants; car il détermine les délais dans lesquels chacune de ces opérations doit être accomplie, et surtout les avantages qui leur sont offerts.

Pour les œuvres d'art, l'administration des Beaux-Arts assure et paie l'installation des ouvrages admis, la décoration des salles et le gardiennage intérieur du palais.

Pour les produits industriels ou agricoles et les objets divers autres que les objets d'art, il n'était pas possible d'être aussi libéral; les exposants ont un intérêt assez grand pour supporter quelques frais, surtout pour l'Exposition contemporaine. Les avantages qui leur sont offerts sont cependant considérables et ils sont nettement précisés dans les articles 7 et 8 du projet; aucun loyer ne sera exigé des exposants pour les emplacements qu'ils occuperont dans les palais et pavillons construits par l'Administration. L'eau, le gaz, la vapeur et la force motrice nécessaire au fonctionnement des appareils exposés seront fournis gratuitement; mais les exposants devront établir à leurs frais les branchements sur les conduites de distribution. Ils devront aussi supporter tous les frais de transport et l'installation : on a soin de préciser ce qui est compris dans ces frais d'installation et pour ceux d'entre eux qu'il peut y avoir intérêt à exécuter d'ensemble, on réserve à l'administration le droit de les faire elle-même pour le compte des comités de classe. S'il s'agit d'exposants ouvriers, ils pourront être exonérés de leur part dans les frais généraux d'installation de la classe.

Les comités d'installation sont créés pour répartir les espaces entre les exosants, pourvoir à l'installation, à l'entretien et au gardiennage, et répartir les dépenses entre les intéressés. Ces comités sont composés du bureau d'admission, avec adjonction de quatre membres nommés par les Ministres et quatre élus par les exposants.

Toutes ces dispositions ont paru à votre sous-commission très libérales et conformes aux tendances et aux traditions hospitalières de notre pays.

Nous signalerons encore une disposition de ce titre qui sans être une innovation n'en est pas moins importante : c'est celle en vertu de laquelle les exposants sont expressément invités à indiquer le prix marchand des objets exposés dans les sections contemporaines. Cette rédaction tranche une question qui a été souvent controversée : on a hésité entre trois systèmes : l'interdiction de mentionner aucun prix a l'inconvénient de priver le public d'un élément important d'appréciation ; l'obligation d'en inscrire un, soulève de grosses difficultés : serait-ce le prix de revient, du gros ou du détail ? comment et par qui ferait-on contrôler ce prix ? Le système de la faculté laissée à chacun est le plus libéral : c'est celui qui a prévalu en 1878 et en 1889, c'est aussi celui qui est proposé pour 1900.

Un titre spécial est consacré à la protection des objets exposés. La règle générale et constamment suivie dans toutes les Expositions, c'est que l'Administration décline toute responsabilité des incendies et des autres accidents dont les objets exposés auraient à souffrir, mais l'expérience de 1889 a amené à penser que cette règle, acceptable pour les sections contemporaines, pourrait rendre difficiles les démarches à faire pour constituer les sections rétrospectives. Les exposants de ces sections n'ont pas de profit à attendre, et il est nécessaire pour les décider à exposer de les garantir au moins contre toute perte. Ils devront seulement fixer un maximum d'indemnité d'accord avec l'Administration. Nous espérons que cette disposition libérale permettra de constituer dans chaque classe un véritable musée rétrospectif qui sera à la fois un attrait et un intéressant objet d'études.

Le catalogue est aussi utile pour le visiteur d'une Exposition que le guide pour le voyageur. Il faut qu'il facilite toutes les recherches et qu'il satisfasse à la fois l'exposant et le visiteur. Les exposants étrangers s'étaient plaints, en 1878 et en 1889, de ce qu'ils n'étaient autorisés, en principe, à publier des catalogues spéciaux que dans leur propre langue et que pour les publier en langue française, ils devaient traiter avec l'entrepreneur du catalogue général. Le projet de règlement supprime ces restrictions, tout en laissant à l'Administration un droit de contrôle qui aura surtout pour but d'empêcher les réclames abusives et les annonces contraires aux convenances.

Le titre relatif aux récompenses soulève des questions délicates et qui intéressent au plus haut point le succès de l'Exposition. Nous ne nous attarderons pas à examiner s'il doit y avoir des récompenses. L'expérience est faite, et l'on ne comprendrait pas très bien une Exposition sans récompenses. Mais il faut que ces récompenses soient distribuées avec impartialité et avec compétence. Le problème consiste donc à choisir le système qui assurera le mieux ces deux conditions. Il est hors de conteste que le jury doit être international et à plusieurs degrés : Jury de classe, Jury de groupe et Jury supérieur ; il ne doit pas être trop nombreux : en fixant le nombre total des jurés de classe à un soixantième du nombre total des exposants, l'Administration nous paraît avoir tenu un compte exact de l'expérience ; mais comment ces jurés seront-ils désignés ? Au premier abord, et dans un pays démocratique comme le nôtre, on peut être tenté de les faire élire par les exposants ; mais on rencontre bien vite des difficultés de toute nature qui tiennent surtout à ce que les jurés doivent être pris non seulement dans les exposants français, mais aussi dans les exposants étrangers.

Les nations étrangères n'ont jamais manifesté de sympathie pour le mode électif, et en fait, il serait très difficile d'organiser un jury international par élection. D'autre part, on ne comprendrait pas un jury composé à la fois de membres élus par les exposants français et de membres nommés par les gouvernements étrangers. Cette dualité d'origine aurait des inconvénients sérieux. Ces inconvénients

ne permettent pas non plus de songer à faire nommer une partie des jurés français par le gouvernement et à laisser aux exposants le soin d'en élire une autre partie. On est donc conduit à adopter le système de la nomination par le gouvernement français aussi bien que par les gouvernements étrangers. Ce mode de procéder a donné de bons résultats, et tant en France qu'à l'étranger; on a loué l'impartialité et la compétence des hommes sur lesquels le gouvernement a porté son choix. Le choix, du reste, ne pourra pas s'exercer sans limite, et l'article 2 du titre stipule que les jurés devront être choisis dans les grands corps de l'Etat, les Académies, les grandes Administrations, les corps constitués, et, pour le plus grand nombre, parmi les personnes ayant obtenu, comme exposants ou comme jurés nommés par le gouvernement français, de hautes récompenses décernées aux Expositions internationales françaises et étrangères.

Nous devons signaler comme innovation la faculté accordée aux jurys de classe de se réunir avec l'autorisation du Commissaire général pour le jugement d'objets déterminés.

La forme et la graduation des récompenses sont nettement déterminées, il ne sera pas délivré de médailles proprement dites, mais seulement, comme en 1889, des diplômes divisés en cinq catégories.

Les jurys accorderont des récompenses non seulement aux exposants, mais aussi à leurs collaborateurs, c'est une pratique déjà ancienne et qui se justifie par elle-même; mais elle a prêté dans les dernières Expositions à certains abus, et la sous-commission a reconnu avec le Commissaire général, qu'il serait bon d'étudier et d'indiquer au jury les précautions à prendre pour ne pas déprécier les récompenses des collaborateurs en les distribuant avec profusion et en les détournant de leur véritable destination.

Elle a approuvé aussi l'innovation proposée qui consiste à instituer, dans les classes d'industries d'art, deux sections distinctes, l'une pour les auteurs de dessins, cartons, maquettes, etc., et l'autre pour les industriels. Ils pourront aussi recevoir chacun des récompenses différentes, selon leur mérite. Nous espérons que ce sera un précieux encouragement pour les arts décoratifs.

L'article relatif aux expositions collectives a retenu l'attention de la sous-commission. Elle a admis que, dans ce cas, il ne devra être attribué qu'une récompense et que toutefois, lorsque ces Expositions seront plurinominales, chacun des membres participants recevra un diplôme portant tous les noms : mais elle a tenu à stipuler que l'utilisation commune des vitrines ou autres meubles par plusieurs exposants n'empêchera pas ces exposants de concourir chacun pour la distribution des récompenses, quand il aura exposé à titre personnel et individuel.

Le même article disposait que le jury aurait le droit de réunir en collectivité un certain nombre d'exposants dans les classes des boissons notamment, et d'attribuer un diplôme unique aux personnes morales représentant ces groupements. Plusieurs membres de la sous-commission ayant fait observer que, dans ces termes, le droit du jury était trop étendu, la sous-commission a, d'accord avec l'Administration, restreint le droit de réunir en collectivité un certain nombre d'exposants dans les groupes de l'agriculture, de l'horticulture et des aliments, qui sont les seuls pour lesquels la réunion a été faite en 1889.

Le dernier titre qui nous soit proposé est relatif aux entrées. Quoique le taux des entrées rentre plus spécialement dans la compétence de la sous-commission financière, l'Administration a pensé qu'il n'était pas possible dans le règlement général de ne pas consacrer quelques dispositions aux entrées. Le règlement se borne à poser en principe que l'entrée est de 1 franc comme dans nos Expositions précédentes; mais il prévoit que ce prix pourra être augmenté ou diminué aux jours et aux heures qui seront ultérieurement déterminés. On prévoit aussi la délivrance d'abonnements personnels et nominatifs. Il a paru nécessaire, dès maintenant, de régler la question des cartes de service, en s'inspirant de la pratique antérieure dont on s'éloigne cependant sur deux points : d'une part il a paru juste de donner le bénéfice de la gratuité aux membres des comités d'admission comme on l'a toujours donné à ceux des jurys, ils ont à remplir une mission difficile et souvent laborieuse. D'autre part, la participation aux Expositions rétrospectives ne donnera lieu à la délivrance d'une carte gratuite que si l'Administration considère cette faveur justifiée par l'importance des objets exposés.

Enfin un dernier article pose le principe des visites ouvrières. On a toujours facilité l'accès des Expositions aux classes laborieuses : il appartiendra au Ministre d'accorder des entrées à prix réduit ou même à titre gratuit, à certaines catégories de visiteurs dans l'intérêt du développement de l'éducation et de l'instruction publiques.

Telles sont, Messieurs, les principales dispositions du règlement général, que vous nous aviez chargé d'examiner et que nous soumettons avec confiance à votre approbation.

Elles nous paraissent répondre aux idées que nous avons cherché à développer au début de ce rapport. Par leur libéralité et par leur précision, nous espérons qu'elles engageront les artistes, les industriels et les commerçants du monde entier à nous envoyer leurs œuvres et leurs produits ; comme ils l'ont fait en 1889, ils peuvent être assurés de trouver une large et cordiale hospitalité, qui est de tradition dans la population parisienne.

Le rapporteur,
HENRI CHAUCHAT.

Après la lecture de ce rapport, M. Pallain, Directeur général des douanes, a demandé l'insertion des dispositions relatives aux droits fiscaux dont les objets exposés seront passibles.

Il a insisté ensuite pour la spécification des taxes douanières qui frapperont les objets vendus. M. Krantz s'est associé à ces observations. Le Commissaire général s'est déclaré d'accord avec les deux honorables préopinants sur les diverses questions de droits fiscaux et de formalités de dédouanement en en réservant la solution à l'Administration.

La discussion générale du règlement s'est alors ouverte. M. Lépine, Préfet de police, a signalé au titre premier la définition consistant à rendre électifs les bureaux des comités départementaux, et a demandé que l'avis des préfets fût exigé sur le choix des personnes et que leur présidence d'honneur fût transformée en présidence effective.

Le Commissaire général admet pleinement le premier point. Sur le second il fait valoir que les règlements de 1867, 1878, 1889 n'attribuaient au préfet qu'une présidence d'honneur. Elle deviendra, d'ailleurs, tout naturellement effective, chaque fois qu'il assistera aux séances.

Après diverses observations de MM. Siegfried, Ferdinand Duval, il est entendu qu'il sera pris acte de ces déclarations dans le procès-verbal.

L'ensemble du règlement est ensuite adopté.

On trouvera ci-après, la reproduction *in extenso* de ce document important.

M. Jules Roche, député, a ensuite donné lecture, au nom de la 1re sous-commission, du rapport sur la classification des produits et le programme du concours, rapport dont nous avons publié le texte dans notre précédent numéro (1).

Sur les observations de MM. Strauss et Humbert, il est entendu que le plan des modifications à intervenir dans les plantations des jardins sera communiqué par la Direction des travaux au Conseil municipal. M. Trélat demande qu'on ne prononce pas l'élimination *a priori* des projets comportant la suppression de la tour Eiffel.

(1) Voir le n° 6 de l'*Exposition Universelle.*

Après une réponse du rapporteur, et une courte discussion, les conclusions du rapport de M. Jules Roche sont adoptées à l'unanimité, sauf en ce qui concerne la tour Eiffel dont la suppression ou la modification sera laissée à la faculté des concurrents.

La Commission supérieure ne se réunira désormais que sur la convocation du Ministre du Commerce. Elle a donc provisoirement terminé ses travaux.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

DISPOSITIONS RELATIVES :
1° A l'admission, à l'expédition, à l'installation et à la réexpédition des œuvres et produits ;
2° Aux récompenses

TITRE I
Comités départementaux

ART. Ier. Il est institué, dans chaque département de la République française (celui de la Seine excepté), un *Comité départemental*, dont les membres seront nommés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général, et qui aura pour mission :

1° De faire connaître dans toute l'étendue du département les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules de demandes d'admission ;

2° De signaler le plus tôt possible les principaux artistes, agriculteurs et industriels dont l'admission à l'Exposition semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité ;

3° De provoquer les expositions des produits agricoles, horticoles et industriels du département ;

4° De provoquer et d'organiser, s'il y a lieu, le groupement des produits similaires du département, et d'accréditer un délégué pour chaque exposition collective ;

5° De préparer, s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds spécial pour faciliter la visite et l'étude de l'Exposition à un certain nombre de contremaîtres, d'ouvriers et de cultivateurs du département.

ART. 2. Le Comité départemental siégera au chef-lieu du département.

Il se subdivisera en sous-comités siégeant dans les chefs-lieux d'arrondissement, y compris le chef-lieu du département.

ART. 3. Le Comité et les sous-comités éliront leur bureau.

La présidence d'honneur du Comité départemental appartiendra au préfet. Celle des sous-comités est attribuée aux sous-préfets, et, pour les sous-comités siégeant au chef-lieu du département, au préfet, ou, en son absence, au secrétaire général.

ART. 4. Le Comité départemental correspondra, par l'intermédiaire de son président, avec le Commissaire général et la Direction générale de l'exploitation.

TITRE II
Admission des œuvres et produits

a. *Œuvres d'art.*

ART. 1er. L'Exposition contemporaine est ouverte aux œuvres des artistes français et étrangers exécutées depuis le 1er mai 1889.

ART. 2. Sont exclus :

1° Les copies, même celles qui reproduisent un ouvrage dans un genre différent de celui de l'original ;

2° Les tableaux, dessins ou gravures qui ne sont pas encadrés ;

3° Les gravures obtenues par des procédés industriels ;

4° Les sculptures en terre non cuite.

ART. 3. Les demandes d'admission seront spéciales à chaque genre et conformes aux modèles

arrêtés pas le Commissaire général. Elles contiendront la désignation des œuvres, leurs dimensions et l'indication des Expositions où ces œuvres auraient déjà figuré.

Des formules imprimées seront mises gratuitement à la disposition des artistes, au Commissariat général de l'Exposition (Service des Beaux-Arts) et aux autres lieux de distribution qui seraient ultérieurement déterminés.

Le nombre des ouvrages que peut exposer chaque artiste est limité à dix.

Art. 4. Les artistes français et ceux des colonies devront déposer leurs demandes au Commissariat général (Service des Beaux-Arts), du 16 au 31 mai 1899.

Art. 5. Ces demandes seront soumises, du 1er au 30 juin 1899, à l'examen d'un jury divisé en quatre *Comités* correspondant : le premier à la classe 7 (Peintures. — Cartons. — Dessins) ; le deuxième à la classe 8 (Gravure et Lithographie) ; le troisième à la classe 9 (Sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines) ; le quatrième à la classe 10 (Architecture).

Les Comités seront formés, chacun : 1° pour un quart, de membres de l'Académie des Beaux-Arts, désignés par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts et l'avis du Commissaire général ; 2° pour un quart, de membres pris en dehors de l'Académie et nommés dans les mêmes conditions ; 3° pour un quart, de membres désignés par la Société des Artistes français ; 4° pour le dernier quart, de membres désignés par la Société nationale des Beaux-Arts.

Chaque Comité élira parmi ses membres un président, un vice-président, un rapporteur et un secrétaire.

Les présidents, vice-présidents, rapporteurs et secrétaires des quatre comités se réuniront en *Comité central* pour statuer en dernier ressort sur les propositions qui lui seront soumises par ces Comités. Le bureau du Comité central sera composé du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président, du Directeur des Beaux-Arts, vice-président ; et de secrétaires nommés par le Ministre des Beaux-Arts.

Art. 6. Le jury dressera et fera parvenir au Commissaire général, par l'intermédiaire du Directeur des Beaux-Arts, le 1er juillet 1899, une première liste des admissions susceptibles d'être prononcées sans examen des œuvres elles-mêmes.

Les ouvrages qui n'auraient pas été admis dans ces conditions devront être déposés francs de port au palais des Champs-Elysées, du 5 au 20 janvier 1900, pour y être examinés par le jury.

Il en sera de même des ouvrages que les artistes inscrits avant le 1er juin 1899 présenteraient en surplus. Ces ouvrages feront l'objet d'une demande d'admission déposée au Commissariat général (Service des Beaux-Arts), avant le 1er janvier 1900.

A la suite de l'examen de ces deux catégories d'ouvrages, le jury dressera et fera parvenir au Commissaire général, par l'intermédiaire du Directeur des Beaux-Arts, le 31 janvier 1900 au plus tard, une seconde liste d'admission.

Art. 7. L'admission des œuvres étrangères sera prononcée par le Commissaire général sur la demande du commissaire de la nation à laquelle appartiendra l'artiste et sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts.

Aucune proposition ne sera recevable après le 31 décembre 1899.

Art. 8. Les artistes étrangers dont le pays ne serait pas représenté par un commissaire délégué devront remettre leurs demandes au Commissariat général (Service des Beaux-Arts) avant le 1er décembre 1899 et déposer leurs ouvrages francs de port au palais des Champs-Elysées, du 5 au 20 décembre 1899.

Un jury spécial, composé de Français et d'étrangers, sera institué par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, pour l'examen de ces ouvrages. Il fera parvenir ses propositions au Commissaire général par l'intermédiaire du Directeur des Beaux-Arts, le 31 décembre 1899 au plus tard.

Art. 9. Les artistes dont les ouvrages auront été admis recevront du Commissaire général, par l'intermédiaire du Directeur des Beaux-Arts, un certificat d'admission.

Aussitôt après et, dans tous les cas, avant le 15 février 1900, ils fourniront, pour leurs ouvrages, une notice contenant les nom et prénoms de l'auteur, le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, la mention de ses récompenses aux Expositions de Paris, le sujet et les dimensions de l'ouvrage, enfin le nom du propriétaire. Cette notice sera conforme au modèle mis à la disposition des intéressés.

Art. 10. Une ou plusieurs commissions spéciales seront instituées par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de concert avec le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts et après avis du Commissaire général pour préparer l'Exposition centenale. Ces commissions, présidées par le Directeur des Beaux-Arts, éliront parmi leurs membres un vice-président, un rapporteur et un ou plusieurs secrétaires.

Le Commissaire général arrêtera, sur leur proposition, la liste des ouvrages admis et délivrera les certificats d'admission, par l'intermédiaire du Directeur des Beaux-Arts.

b. *Produits industriels ou agricoles et objets divers*

Art. 11. Les produits agricoles ou industriels et d'une manière générale tous les objets rentrant dans la classification annexée au présent règlement sont admissibles à l'Exposition contemporaine, sauf les exceptions et réserves mentionnées à l'article suivant.

Art. 12. Sont exclues les matières dangereuses, notamment les matières fulminantes ou détonantes.

Ne seront reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimensions restreintes, les esprits ou alcools, les huiles et les essences, les matières corrosives et généralement les corps qui peuvent altérer les autres produits exposés ou incommoder le public.

Les amorces, les pièces d'artifice, les allumettes chimiques et autres objets analogues ne pourront être admis qu'à l'état d'imitation et sans aucune addition de matière inflammable.

Art. 13. Les demandes d'admission seront conformes aux modèles arrêtés par le Commissaire général.

Des formules imprimées seront mises gratuitement à la disposition du public : 1° à Paris, au Commissariat général (Direction générale de l'Exploitation), au tribunal de commerce et à la chambre de commerce ; 2° dans les départements, aux préfectures, sous-préfectures, chambres de commerce, tribunaux de commerce, chambres consultatives des arts et manufactures, ainsi qu'aux sièges des comités départementaux ; 3° aux autres lieux de distribution qui seraient ultérieurement déterminés.

Art. 14. Les constructeurs d'appareils exigeant l'emploi de l'eau, du gaz ou de la vapeur devront déclarer, dans leur demande d'admission, la quantité d'eau, de gaz ou de vapeur qui leur sera nécessaire.

Ceux qui voudront mettre des machines en mouvement indiqueront la vitesse propre de chacune de ces machines et la force motrice dont elle aura besoin.

Art. 15. Les demandes d'admission des producteurs français devront être remises au Commissariat général (Direction générale de l'exploitation) avant le 1er février 1899.

Celles de Paris et du département de la Seine seront envoyées directement au Commissariat général (Direction générale de l'exploitation) : celles des départements autres que celui de la Seine le seront par l'intermédiaire des comités départementaux.

Art. 16. Les demandes seront soumises, par classe, à l'examen de *comités d'admission*. Ces comités nommés, par le Ministre du Commerce, de l'Industrie des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général, éliront parmi leurs membres un président, un vice-président un rapporteur et un secrétaire.

Pour chaque groupe, les présidents réunis des comités de classe formeront un *comité de groupe* qui élira son président et désignera comme secrétaire l'un des secrétaires de classe du groupe. Ce comité connaîtra des questions communes aux différentes classes, et notamment des difficultés concernant la répartition des espaces ou l'attribution des objets à exposer. Les rapporteurs des comités de classe assisteront à ses séances avec voix consultative.

Il est institué un *Comité supérieur de revision*, qui comprendra : 1° un président, deux vice-présidents et deux secrétaires nommés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes sur la proposition du Commissaire général, en dehors des membres des comités d'admission ; 2° les présidents de tous les comités de groupe. Ce comité connaîtra des difficultés entre les groupes et sera en outre chargé de dresser la liste définitive des exposants admis. Les secrétaires des comités de groupe asssiteront à ses séances avec voix consultative.

Le Commissaire général et les Directeurs généraux de l'exploitation ou les fonctionnaires délégués par ces Directeurs généraux pourront assister aux séances des comités de classe, des comités de groupe et du Comité supérieur de revision.

Accessoirement à leur rôle principal, les comités d'admission auront à remplir, pour le département de la Seine, les fonctions de comité départemental.

Art. 17. La liste définitive des exposants à admettre sera remise au Commissariat général (Direction générale de l'exploitation), le 15 février 1899 au plus tard

Aussitôt après, les intéressés recevront de la Direction générale de l'exploitation avis de leur admission provisoire. Toutefois cette admission ne deviendra définitive et les certificats ne seront délivrés que lorsqu'un accord sera intervenu entre les exposants et les comités d'installation au sujet de la répartition des espaces et du payement des dépenses incombant à ces comités.

Art. 18. L'admission des objets à exposer par les administrations publiques dans les pavillons spéciaux construits au moyen des ressources de leur budget sera prononcée par la Direction générale de l'exploitation, qui devra être saisie des demandes avant le 16 février 1899.

Art. 19. L'admission des objets venant des colonies ou des pays placés sous le protectorat de la France sera prononcée par la Direction générale de l'exploitation, sur la proposition du délégué officiel représentant ces colonies ou ces pays de protectorat, quand ils devront prendre place dans des pavillons spéciaux. Aucune proposition ne sera recevable après le 15 février 1899.

Pour les objets qui devraient être exceptionnellement incorporés à l'Exposition générale de la classe correspondante, la procédure d'instruction des demandes d'admission sera la même que pour les produits de la métropole. Les demandes seront remises au Commissariat général (Direction générale de l'exploitation), avant le 1er février 1899, par l'intermédiaire du délégué officiel.

Art. 20. L'admission des produits étrangers sera prononcée par la Direction générale de l'exploitation, sur la proposition du commissaire délégué de la nation à laquelle appartiendra l'exposant. Aucune proposition ne sera recevable après le 15 février 1899.

Pour les objets qui devraient exceptionnellement prendre place dans l'Exposition générale de la classe, la Direction générale de l'exploitation devra être saisie, avant le 1er février 1899, de la proposition du commissaire délégué et prendre l'avis du comité d'admission.

Art. 21. Les demandes émanant des pays qui n'auraient pas de commissaire délégué seront présentées et instruites dans les mêmes formes que les demandes relatives aux produits français.

Art. 22. Les comités d'admission prépareront, chacun pour sa classe, l'organisation de l'Exposition centenale.

Sur leur proposition, la Direction générale de l'exploitation arrêtera la liste des objets admis et délivrera les certificats d'admission.

TITRE III
Expédition, réception, installation et réexpédition des œuvres et produits

a. *Œuvres d'art.*

Art. 1er. Les ouvrages admis devront être déposés, du 15 au 20 février 1900, dans le Palais destiné à les recevoir.

Un arrêté du Commissaire général déterminera

les règles de détail relatives à l'entrée et à la sortie des œuvres d'art.

Art. 2. Pour l'Exposition contemporaine, tous les frais d'emballage, de transport, de déballage, de conservation des caisses, de réemballage et de réexpédition seront à la charge des exposants.

L'Administration des Beaux-Arts pourra prendre ces frais à son compte pour l'Exposition centenale.

Art. 3. L'installation des ouvrages admis, la décoration des salles et le gardiennage intérieur du Palais seront assurés et payés par l'Administration des Beaux-Arts.

Tout arrangement spécial que les commissaires étrangers obtiendraient l'autorisation de réaliser, en dehors de l'aménagement prévu, demeureraient à leur charge.

Art. 4. Aucun ouvrage ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition sans une autorisation spéciale délivrée par le Commissaire général sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts.

Art. 5. Les ouvrages exposés devront être enlevés dans le mois qui suivra la clôture de l'Exposition.

b. *Produits industriels ou agricoles et objets divers autres que les œuvres d'art.*

Art. 6. Les objets admis seront introduits dans l'Exposition, du 1er décembre 1899 au 28 février 1900.

Des arrêtés du Commissaire général fixeront les règles de détail relatives à l'entrée, à l'installation et à la sortie de ces objets.

Les exposants seront avisés en temps utile des réductions de tarifs qui seraient consenties par les Compagnies de chemins de fer et par les entreprises de navigation maritime pour le transport des objets, soit à l'aller, soit au retour.

Art. 7. Aucun loyer ne sera exigé des exposants pour les emplacements qu'ils occuperont dans les palais et pavillons construits par l'Administration de l'Exposition.

L'eau, le gaz, la vapeur et la force motrice nécessaires au fonctionnement des appareils exposés seront fournis gratuitement. Mais les exposants devront établir à leurs frais les branchements sur les conduites de distribution d'eau, de gaz ou de vapeur, ainsi que les transmissions intermédiaires destinées à recueillir la force motrice sur les arbres de transmission générale.

Art. 8. Pour l'Exposition contemporaine, les exposants auront à supporter tous les frais d'emballage, de transport, de déballage, de conservation des caisses, d'installation de réemballage et de réexpédition.

Les frais d'installation comprennent l'établissement des planchers, en dehors des chemins de circulation générale, ainsi que la fourniture, la pose, la garniture et la décoration des cloisons séparatives, des portiques, des velums ou faux plafonds, des vitrines et des meubles d'exposition, le tout d'après les plans adoptés par la Direction générale de l'exploitation. En ce qui concerne les planchers, cloisons et velums ou faux plafonds, l'Administration se réserve, dans un intérêt d'homogénéité et d'économie, d'exécuter elle-même tout ou partie des travaux pour le compte des comités de classes, des administrations publiques et des commissions étrangères, qui auront à pourvoir au paiement des dépenses ainsi faites.

Un crédit spécial pourra être mis par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes à la disposition du Commissaire général, afin d'exonérer des exposants ouvriers de leur part dans les frais généraux d'installation de la classe.

Pour l'Exposition centenale, l'Administration de l'Exposition pourra prendre à son compte tout ou partie des frais définis au présent article.

Art. 9. Aucune construction particulière ne pourra être élevée par les exposants sans que les projets de construction et d'aménagement intérieur aient été approuvés par l'Administration de l'Exposition.

Les terrassements et les plantations aux abords devront être également autorisés; la dépense en sera supportée par les exposants.

Art. 10. Il sera institué, pour chaque classe des groupes autres que celui des œuvres d'art, un *comité d'installation* de l'Exposition française contemporaine, chargé : 1° de répartir les espaces entre les exposants, conformément aux décisions du comité d'admission ; 2° de dresser et de soumettre à la Direction générale de l'exploitation les plans d'installation et de décoration ; 3° d'en assurer l'exécution et de pourvoir à l'entretien ainsi qu'au gardiennage; 4° de répartir les dépenses entre les intéressés et de percevoir les cotisations, sans aucune intervention de l'Administration.

Le Bureau du comité d'admission sera de droit celui du comité d'installation, qui comprendra en outre : 1° quatre membres exposants du comité d'admission, nommés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général; 2° quatre membres pris parmi les exposants admis provisoirement et élus par ces derniers. Seront éligibles, au même titre que les autres exposants, les membres du comité d'admission. Pour certaines classes, le nombre de quatre pourra être exceptionnellement augmenté ou réduit, par décision spéciale du Ministre, sur la proposition du Commissaire général.

Un trésorier sera élu dans le sein du comité. L'élection pourra porter sur le secrétaire de la classe.

Les comités d'installation désigneront un architecte ou un ingénieur auquel sera confié le soin d'exécuter les travaux collectifs sous la surveillance et le contrôle des agents de l'Administration, et qui devra être agréé par le Commissaire général sur la proposition de la Direction générale de l'exploitation.

Ils seront formés de manière à entrer en fonctions dès le 1er mars 1899.

Les *comités de groupe* et le *comité supérieur de revision* institués par l'article 16 du titre II connaîtront respectivement des questions communes aux classes ou aux groupes.

Le Commissaire général et les Directeurs généraux de l'exploitation ou les fonctionnaires délégués par ces Directeurs généraux pourront assister aux séances des comités de classe, des comités de groupe et du Comité supérieur de revision.

Art. 11. Par dérogation au deuxième paragraphe du précédent article, les comités d'admission du groupe de l'horticulture, qui auraient à rester en fonctions pendant la durée de l'Exposition pour prononcer sur l'admission aux concours temporaires, rempliront le rôle de comités d'installation.

Art. 12. Les Administrations publiques et les commissions étrangères feront elles-mêmes leurs installations dans les pavillons spéciaux qu'elles auront élevés ou dans les parties des palais généraux qui leur auront été spécialement affectées. Elles devront soumettre leurs plans d'ensemble à l'agrément de la Direction générale de l'exploitation.

Pour les objets venant des colonies ou des pays de protectorat et destinés à prendre place dans des pavillons spéciaux, l'instalallation sera effectuée dans les mêmes conditions par les délégués officiels représentant ces colonies ou pays de protectorat.

Art. 13. Les objets venant de pays qui n'auraient pas de commissaire délégué et les autres produits étrangers qui devraient être exceptionnellement incorporés à l'Exposition générale de la classe correspondante seront installés par les comités au même titre que les produits français.

Art. 14. Les comités d'installation de l'Exposition française contemporaine seront chargés, conjointement avec la Direction générale de l'exploitation, de préparer les plans et d'assurer l'organisation de l'Exposition centenale.

Art. 15. Tous les produits seront exposés sous le nom du signataire de la demande d'admission. Cette condition est de rigueur.

Les exposants sont autorisés à inscrire, à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des coopérateurs de tout genre et de tout grade qui auraient contribué au mérite des objets exposés.

Art. 16. Pour faciliter le travail d'appréciation du jury et pour édifier le public, les exposants sont expressément invités à indiquer le prix marchand des objets exposés dans les sections contemporaines.

Art. 17. Les exposants de produits incommodes ou insalubres devront se conformer en tout temps aux mesures qui leur seront prescrites par le Commissariat général dans l'intérêt de l'hygiène, de la salubrité et de la sécurité publiques.

Art. 18. A toute époque, la Direction générale de l'exploitation pourra faire retirer les objets qui, par leur nature ou leur aspect, lui paraîtraient nuisibles ou incompatibles avec le but ou les convenances de l'Exposition.

Art. 19. Aucun objet ne pourra être enlevé avant la clôture de l'Exposition sans une autorisation spéciale délivrée par la Direction générale de l'exploitation.

Cette interdiction ne s'appliquera pas aux produits que certains exposants seraient autorisés à fabriquer sous les yeux des visiteurs.

Art. 20. Les produits exposés, ainsi que les installations et constructions de toute nature, devront être enlevés au plus tard dans un délai de six semaines à compter de la clôture de l'Exposition.

Passé ce délai, l'Administration procédera d'office aux frais et risques des exposants. Elle consignera, à leur compte, les objets et matériaux dans un magasin public.

Faute de retrait et de remboursement des débours faits par l'Administration, avant le 30 juin 1901, les objets et matériaux ainsi consignés seront vendus publiquement; le produit net de la vente sera versé dans les caisses de l'Assistance publique.

TITRE IV

Récompenses aux exposants
Diplômes commémoratifs

a. *Organisation et opérations du jury international*

Art. 1er. L'appréciation et le jugement des œuvres et produits faisant partie de l'Exposition contemporaine seront confiés à un jury international qui comportera trois degrés de juridiction : *jurys de classe*, *jurys de groupe*, *jury supérieur*.

Art. 2. Les *jurys de classe* se composeront de membres titulaires et de membres suppléants. Ceux-ci n'auront voix délibérative que lorsqu'ils occuperont la place de jurés titulaires absents.

Pour l'ensemble des classes, le nombre total des membres titulaires français ou étrangers sera réglé au soixantième environ du nombre des exposants. Le nombre total des membres suppléants français ou étrangers ne pourra être supérieur au tiers du nombre des membres titulaires.

Dans chaque classe, le nombre des membres titulaires pour chaque branche d'art ou d'industrie et pour chaque nationalité sera, autant que possible, proportionnel au nombre des exposants et à l'importance des Expositions.

La désignation des jurés français titulaires ou suppléants sera préparée par le Commissaire général avec le concours des Directeurs généraux de l'exploitation et du directeur des Beaux-Arts pour le groupe des œuvres d'art, et faite par decret sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, concertés avec le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour le groupe des œuvres d'art. Ils seront choisis dans les grands corps de l'Etat, les académies, les grandes administrations, les corps constitués, et, pour le plus grand nombre, parmi les personnes ayant obtenu, comme exposants ou comme jurés nommés par le Gouvernement français, de hautes récompenses aux Expositions Universelles internationales de Paris, Londres, Vienne, Philadelphie, Sydney, Melbourne, Amsterdam, Anvers, Barcelone, Bruxelles et Chicago.

Les jurés étrangers titulaires ou suppléants seront désignés, pour chaque nationalité, par les commissaires de leur pays, qui devront avoir fait connaître leurs choix au Commissaire général avant l'ouverture de l'Exposition.

Chaque jury de classe élira son bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et d'un secrétaire. Le président et le vice-président devront être de nationalités différentes : l'un français, l'autre étranger.

Sauf pour le groupe des œuvres d'art, les jurys de classe auront la faculté de s'adjoindre, à titre d'associés ou d'experts, une ou plusieurs personnes compétentes sur quelques-unes des matières soumises à leur examen. Ces associés ou experts pourront être pris parmi les jurés titulaires ou suppléants d'une classe quelconque, et parmi les hommes de la spécialité requise, en dehors du jury. Ils devront être agréés par le Commissaire général sur la proposition de la Direction générale de l'exploitation, ne prendront part aux travaux du jury

que pour l'objet spécial de leur convocation, et auront seulement voix consultative.

Deux jurys de classe pourront être réunis par décision du Commissaire général, pour le jugement d'objets déterminés, quand cette réunion sera utile à l'accomplissement de leur mission.

ART. 3. Les *jurys de groupe* comprendront : 1° un président, deux ou trois vice-présidents et un secrétaire, qui pourront être choisis en dehors des jurys de classe et dont la désignation, préparée par le Commissaire général, avec le concours des Directeurs généraux de l'exploitation et du Directeur des Beaux-Arts pour le groupe des œuvres d'art, faite par décret sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, concertés avec le Ministre de l'Instruction public et des Beaux-Arts pour le groupe des œuvres d'art ; 2° les présidents, vice-présidents et rapporteurs des jurys de classe.

ART. 4. Un décret ultérieur fixera la composition du *jury supérieur* et en désignera les membres ainsi que le bureau.

Ce jury aura pour président d'honneur le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et pour vice-présidents d'honneur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le Ministre de l'Agriculture et le Commissaire général.

En feront partie de droit les présidents et vice-présidents des jurys de groupe, les commissaires délégués des pays qui compteront plus de 500 exposants inscrits au catalogue, les membres du Comité supérieur de revision, le Directeur général et le Directeur général adjoint de l'exploitation, les autres Directeurs et le Secrétaire général de l'Exposition, le Directeur des Beaux-Arts, le Directeur de l'Agriculture et le délégué de l'Administration des colonies à l'Exposition.

ART. 5. Le Commissaire général et les Directeurs généraux de l'exploitation seront chargés de préparer et de diriger les travaux du jury international. Ils veilleront à l'observation des règlements, s'assureront que les œuvres et produits d'aucun exposant n'ont échappé à l'examen du jury, recevront les observations et les réclamations des exposants à cet égard.

Pour l'accomplissement de cette tâche, le Commissaire général, les Directeurs généraux de l'exploitation ou les fonctionnaires délégués par ces Directeurs généraux auront entrée à toutes les séances des jurys de classe et des jurys de groupe, mais seulement afin de rappeler les faits et les dispositions réglementaires.

ART. 6. Chaque jury de classe procédera à l'examen des objets exposés et dressera :

1° Une liste des exposants mis hors concours par l'application de l'article 14 ; 2° une liste, par ordre de mérite et sans distinction de nationalités, des récompenses qu'il propose de décerner aux exposants ; 3° une liste semblable à la précédente pour les collaborateurs, ingénieurs, contremaîtres et ouvriers qui se seraient distingués particulièrement dans la production d'objets remarquables figurant à l'Exposition.

Pour les industries d'art, la liste des exposants à récompenser sera divisée en deux sections : l'une consacrée aux auteurs de dessins, cartons, maquettes, etc. ; l'autre consacrée aux industriels.

Des sections distinctes seront également affectées au matériel ou aux procédés de production et aux produits, quand ces divers éléments se trouveront réunis dans une même classe.

Les listes, certifiées par les membres du Bureau seront remises au Commissariat général (Direction générale de l'exploitation) le 30 juin au plus tard, faute de quoi elles seraient établies d'office par le jury de groupe.

ART. 7. Chaque jury de groupe revisera les listes preparées par les jurys de classe, et s'efforcera notamment d'assurer l'unité et l'harmonie dans l'attribution des récompenses.

Il s'adjoindra successivement chacun des jurys de classe pour les délibérations qui le concerneront.

Les listes revisées par les jurys de groupe seront remises au Commissariat général (Direction générale de l'exploitation) le 31 juillet au plus tard, faute de quoi il y serait pourvu d'office par le jury supérieur.

ART. 8. Le jury supérieur arrêtera en dernier ressort les listes, par ordre de mérite, des récompenses décernées aux exposants et collaborateurs dans chaque classe.

Ses travaux seront conduits de telle sorte que la distribution solennelle des récompenses puisse avoir lieu à la fin du mois d'août ou au commencement du mois de septembre.

ART. 9. Pour les expositions temporaires et concours auxquels donneront lieu les groupes de l'agriculture, de l'horticulture et des aliments, les opérations du jury internationnal se poursuivent pendant toute la durée de l'Exposition.

Les jurys de classe dresseront des listes spéciales de propositions à la fin de chaque Exposition temporaire ou de chaque concours.

Ces listes seront revisées et arrêtées en dernier ressort par les jurys de groupe, après la clôture de la série des Expositions temporaires ou des concours du groupe.

Le jury supérieur n'interviendra qu'exceptionnellement dans le cas prévu par l'article 18.

ART. 10. Les délibérations du jury international à tous les degrés seront tenues rigoureusement secrètes.

ART. 11. Chacun des rapporteurs du jury de classe devra remettre au Commissaire général, dans le délai maximum de six mois après la clôture de l'Exposition, un rapport signalant les faits principaux constatés par le jury, relatant les progrès accomplis depuis 1889 et mettant en lumière la situation générale de la production à la fin du XIXe siècle

Les rapports particuliers des classes seront rédigés et publiés sous la direction du Commissaire général et d'un rapporteur général désigné sur proposition, dès le début de l'Exposition, par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

ART. 12. Le Gouvernement publiera une liste officielle des récompenses.

b. *Récompenses. Diplômes commémoratifs.*

ART. 13. Les récompenses aux exposants de l'Exposition contemporaine et à leurs collaborateurs seront décernées sous forme de diplômes signés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et par le Commissaire général. Elles se répartiront entre les catégories suivantes :

Diplômes de grand prix ;
Diplômes de médaille d'or ;
Diplômes de médaille d'argent ;
Diplômes de médaille de bronze ;
Diplômes de mention honorable.

ART. 14. Seront mis hors de concours, pour les récompenses, les exposants qui auront accepté les fonctions de jurés, soit comme titulaires, soit comme suppléants.

Cette règle s'appliquera aux Sociétés exposantes qui seraient représentées dans le jury, soit par un administrateur, soit par un agent de quelque ordre que ce soit faisant partie de leur personnel permanent.

Les Administrations publiques concourront aux récompenses, alors même que les fonctions de juré auraient été attribuées à l'un de leurs fonctionnaires.

ART. 15. Les exposants adjoints au jury en qualité d'associés ou d'experts seront hors concours pour la classe dans laquelle ils auront opéré.

ART. 16. Les producteurs exposant des objets différents dans plusieurs classes pourront recevoir des récompenses pour chacune de ces classes. Mais la pluralité des récompenses dans une même classe sera interdite.

Quand un même objet aura été apprécié par plusieurs jurys, l'exposant ne recevra que la récompense la plus élevée.

ART. 17. L'utilisation commune de vitrines ou autres meubles par plusieurs exposants n'empêchera pas ces exposants de concourir chacun pour la distribution des récompenses, quand ils auront exposé à titre personnel et individuel.

Il ne sera attribué qu'une récompense aux expositions collectives. Toutefois, lorsque ces expositions seront plurinominales, chacun des membres participants recevra un diplôme portant tous les noms.

Le jury aura le droit de réunir en collectivité un certain nombre d'exposants, dans les groupes de l'agriculture, de l'horticulture et des aliments et d'attribuer un diplôme unique aux personnes morales représentant ces groupements.

ART. 18. Bien que des récompenses spéciales doivent être instituées par les règlements spéciaux sur les Expositions temporaires ou concours, les exposants du groupe de l'horticulture qui auront participé d'une manière suivie aux concours temporaires de ce groupe pourront être considérés comme des exposants permanents et obtenir l'une des récompenses définies à l'art. 13.

Des propositions seront formulées en temps utile, à cet égard, par les jurys de classe et le jury de groupe. La décision appartiendra au jury supérieur ou à une délégation qu'il aura nommée dans ce but, si les concours ne sont pas clos avant la distribution générale des récompenses.

Les récompenses ainsi décernées, postérieurement à cette distribution, feront l'objet d'une liste supplémentaire.

ART. 19. Des diplômes commémoratifs, signés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et par le Commissaire général, pourront être décernés aux personnes qui auront prêté leur concours pour les Expositions rétrospectives, ainsi qu'aux fonctionnaires ou agents de l'Exposition, aux membres des comités ou commissaires et aux jurés.

DISPOSITIONS RELATIVES AU CATALOGUE

TITRE UNIQUE

Catalogue des œuvres et produits exposés

ART. 1er. Il sera dressé, en langue francaise, un catalogue méthodique et complet des œuvres et produits de toutes les nations, avec indication du nom des exposants et des places occupées dans les palais, parcs ou jardins.

Des décisions ultérieures prises par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général, régleront le mode de publication de ce catalogue et fixeront le nombre de lignes accordées aux exposants.

ART. 2. Chaque nation aura le droit d'imprimer et de publier à ses frais, risques et périls, un catalogue spécial des produits exposés dans sa section.

L'Administration réglementera la vente des catalogues de cette nature dans l'enceinte de l'Exposition et percevra une redevance à son profit.

QUESTION RELATIVE
à la responsabilité pour avaries aux objets exposés

Disposition proposée

ARTICLE UNIQUE. L'Administration prendra des mesures pour protéger contre toute avarie les objets exposés.

Néanmoins, elle ne sera en aucun cas responsable des incendies ou des autres accidents dont les objets figurant aux sections contemporaines auraient à souffrir, quelles que soient la cause et l'importance du dommage. Les exposants auront à assurer leurs produits, directement et à leurs frais, s'ils jugent à propos de le faire.

L'Administration assume au contraire la responsabilité des avaries pour les objets admis aux sections rétrospectives, mais seulement jusqu'à concurrence des sommes qui auront été fixées d'un commun accord avec les exposants et inscrites au certificat d'admission.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTRÉES

TITRE UNIQUE

Entrées

ART. 1er. Un règlement spécial des entrées à l'Exposition sera ultérieurement arrêté, sur la proposition du Commissaire général, par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et par le Ministre des Finances.

Les règles suivantes lui serviront de base.

ART. 2. Le prix normal qu'auront à payer les visiteurs, aux heures d'entrée générale, est fixé à 1 franc.

Des prix plus élevés seront perçus pour les

entrées du matin. Il en sera de même pour les entrées du soir, sauf le dimanche et les jours qui seraient déterminés par des arrêtés spéciaux du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général.

Un tarif supérieur pourra également être mis en vigueur à des jours déterminés par décision spéciale du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général.

Art. 3. — Des abonnements nominatifs et personnels pourront être institués, soit pour toute la durée de l'Exposition, soit pour des périodes définies.

Art. 4. Chaque exposant dans les sections contemporaines aura droit à une carte d'entrée gratuite, nominative et personnelle, dont la validité pour les Expositions temporaires sera restreinte à la durée de ces Expositions. Les Sociétés exposantes ne recevront qu'une seule carte.

A la demande de l'exposant, la carte pourra être délivrée au nom d'un représentant agréé par la Direction générale de l'exploitation, si la nature et l'importance des objets exposés paraissent à l'Administration comporter la présence assidue de ce représentant.

Les exposants pourront obtenir une ou plusieurs entrées gratuites pour les agents et ouvriers qu'ils emploieraient à l'entretien ou à la surveillance des objets exposés et dont la présence dans l'enceinte serait reconnue nécessaire par l'Administration.

La participation aux Expositions rétrospectives ne donnera lieu à la délivrance d'une carte d'entrée gratuite que si l'Administration considère cette faveur comme justifiée par l'importance des objets exposés.

Art. 5. Des cartes de service seront attribuées aux membres de la Commission supérieure, aux fonctionnaires et agents du Commissariat général, aux représentants officiels des colonies françaises et des pays de protectorat, aux commissaires étrangers, aux membres des comités d'admission ou d'installation et du jury, ainsi qu'aux ingénieurs ou architectes chargés des installations.

La même mesure pourra être prise pour les membres des commissions d'organisation et des comités techniques ou administratifs institués auprès du Commissariat général.

Des entrées gratuites seront délivrées suivant les besoins du service aux concessionnaires, entrepreneurs, gardiens et ouvriers employés dans l'intérieur de l'Exposition.

Art. 6. Un certain nombre de cartes permanentes ou temporaires, mais toutes nominatives, seront mises à la disposition de la presse.

Art. 7. Il sera statué ultérieurement par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, après avis du Commissaire général, sur les entrées à prix réduit ou à titre gratuit qui pourraient être accordées à certaines catégories de visiteurs, dans l'intérêt du développement de l'éducation et de l'instruction publiques.

Art. 8. Des dispositions rigoureuses seront prises pour prévenir et empêcher les abus dans l'usage des cartes et des entrées gratuites ou à prix réduit.

Nouvelles et Echos

L'élection du nouveau Président de la République n'a amené aucun changement ministériel.

M. Casimir-Perier a fait appel au dévouement de M. Charles Dupuy qui a consenti à rester au pouvoir, avec tous ses anciens collaborateurs.

C'est donc M. Lourties, Ministre du Commerce, qui continuera de présider aux travaux de la Commission supérieure de l'Exposition de 1900, ce dont tout le monde se félicitera.

* * *

La Chambre votera, ces jours-ci, avant le 14 Juillet, bien entendu, le crédit de 100,000 fr. nécessaire pour le Concours de l'Exposition de 1900.

L'exposé des motifs est ainsi conçu :

Chapitre 38

Exposition Universelle de 1900 . . 100.000 fr.

La loi de finances du 26 juillet 1893 a ouvert au budget de l'exercice 1894 un crédit de 5.000 francs spécialement affecté à la préparation de l'Exposition de 1900 ; mais cette allocation ne permettra pas de faire face aux dépenses de l'année courante.

Il y a cependant un très grand intérêt à ce que le concours sur les dispositions générales des bâtiments, jardins et agencements divers de l'Exposition Universelle de 1900, concours qui forme le point de départ et la base des études préparatoires, s'ouvre avant la fin de l'année. Les dispositions sont prises dans ce but.

Le crédit demandé est destiné à acquitter les primes à décerner aux lauréats, ainsi que les divers frais relatifs à la préparation, à l'installation du concours, à l'exposition publique des projets, etc. Le présent crédit s'ajoutera à celui de 5.000 francs ouvert par la loi du budget de l'exercice 1894, et le chapitre 38 sera libellé à l'avenir : *Exposition Universelle de 1900.*

* * *

La séance de la sous-commission du règlement général a été présidée lundi dernier par M. Pierre Legrand, assisté de MM. Poirrier et Laferrière, vice-présidents.

Après l'ouverture de la séance par le président qui, en quelques mots, a dit à ses collègues les douloureux motifs pour lesquels la sous-commission avait dû un instant interrompre le cours de ses travaux, M. Chauchat a donné lecture de son rapport qui approuve en principe le projet de règlement élaboré par M. Picard. Chacun des articles de ce projet a été ensuite soumis à un vote des membres de la commission qui en ont adopté les dispositions ; cependant, on a réservé pour une réunion nouvelle les questions relatives aux comités de groupes et au mode d'admission des objets venant des colonies et des pays de protectorat.

En outre, quelques modifications ont été apportées au règlement. L'une d'elles concerne l'avis des présidents des comités d'installation pour les planchers, cloisons, etc., exécutés par l'Administration contre remboursement. Les exposants devront faire connaître les noms de leurs coopérateurs de tous genres dès l'ouverture de l'Exposition.

Sur la proposition de MM. Krantz et Muzet, l'article 17, qui concède au jury le droit de grouper d'office des exposants et d'attribuer des récompenses à ces groupements, a été modifié.

Pour les Expositions collectives qui ne comportent qu'une seule récompense, il a été spécifié que le fait d'exposer individuellement dans une vitrine collective n'excluait pas pour les exposants le droit à une récompense individuelle.

Ces résolutions adoptées, la sous-commission s'est séparée et elle a décidé de les soumettre à la ratification de la Commission supérieure.

* * *

On télégraphie de Lisbonne, à la date du 5 juillet, que le Comité exécutif portugais pour la célébration du 4e centenaire de la découverte des Grandes-Indes vient d'adresser à M. Alfred Picard un témoignage de condoléances à l'occasion de la mort de M. Carnot.

* * *

D'autre part, le général Pétrof, adjoint au Ministre des voies de communication de Russie, vient d'adresser à M. Alfred Picard, Président de section au Conseil d'Etat, Commissaire général de l'Exposition de 1900, une lettre par laquelle il lui présente et le prie de transmettre aux ingénieurs français l'expression de sa douloureuse sympathie à l'occasion de l'abominable attentat dont M. Carnot a été victime.

* * *

On lit dans le *Gaulois* :

— Le Commissaire général de l'Exposition de 1900 cherchait depuis quelque temps un local où l'on pût installer les bureaux de l'Exposition de 1900. M. A. Picard aurait choisi, dit-on, la partie du palais du Louvre où étaient installés jadis les bureaux de la Préfecture de la Seine.

Il y a, en effet, entre le pavillon de Flore, qu'occupe actuellement le Ministère des Colonies, et les guichets du Carrousel, les vastes salles abandonnées depuis le transfert des bureaux de la Préfecture à l'Hôtel de Ville.

M. Comte, Directeur des bâtiments civils, a fait visiter dernièrement ces locaux à M. Picard, et l'on n'attendait plus que le vote des crédits nécessaires pour y faire les aménagements.

Jusque-là M. Picard continuera ses travaux préparatoires au Conseil d'Etat, avec le personnel que lui a fourni le Ministère du Commerce.

* * *

A propos des projets de toutes sortes, bons ou mauvais, qui sont soumis à la Commission générale de l'Exposition Universelle de 1900, un lecteur nous soumet une idée intéressante.

Il demande, qu'au moins, s'il est impossible de mettre à exécution tous ces projets, ils soient exposés publiquement, dans une salle à cet effet.

L'idée peut être utile. Nous la renvoyons à qui de droit.

* * *

Un autre de nos lecteurs nous écrit pour nous demander si, en l'année 1900, nous verrons encore se dresser sur le quai d'Orsay, les ruines sinistres de la Cour des comptes... Hélas ! c'est fort probable. On protestait déjà en 1889 ; on continuera à protester jusqu'en 1900, et la Cour des comptes restera telle qu'elle est.

Elle sera le plus bel exemple d'impuissance administrative qu'on pourra offrir aux visiteurs.

* * *

Dans le cortège des funérailles de M. Carnot, on a pu voir une couronne de chêne en argent doré, attachée par un nœud de ruban en métal se détachant sur un fonds de velours violet, offerte par les préfets de France et portée par les huissiers de la Ville de Paris.

Ces deux pièces d'orfèvrerie, du meilleur goût et fort remarquées par le public, ont été fabriquées en trois jours dans les ateliers de la maison Christofle.

* * *

La Compagnie P.-L.-M. a décidé que jusqu'au septième jour avant la fermeture de l'Exposition de Lyon, il serait délivré gratuitement des tickets d'entrée à l'Exposition aux voyageurs prenant des billets aller et retour (Tarif spécial G. V. N° 2) pour Lyon au départ des gares du réseau P.-L.-M. situées à 20 kilomètres au moins de cette ville.

Ces tickets seront remis aux voyageurs dans les conditions suivantes :

1 ticket si la gare de départ est distante de Lyon de 20 à 100 kilomètres.

2	—	—	101 à 200	
3	—	—	201 à 300	—
4	—	—	301 à 400	—
5	—	—	401 à 500	—
6	—	—	501 à 600	—

* * *

Le roi Léopold n'a pas rendu moins de trois longues visites, pendant la semaine dernière, à l'Exposition Internationale d'Anvers.

Parmi les noms des personnages marquants qui ont également parcouru la belle Exposition ces jours derniers, nous devons citer ceux de Mme la duchesse de Cleveland, mère de lord Rosebery, premier Ministre d'Angleterre, et de Son Excellence Carlo Serra Ducadi Cardinale L'affluence du monde, rehaussée de la présence de plusieurs personnalités brillantes, s'accroit d'ailleurs de jour en jour à l'Exposition d'Anvers.

Dimanche dernier, on n'a pas délivré moins de cinquante mille entrées ; et le nombre des abonnés dépasse, à l'heure qu'il est, les quarante mille. Voilà des chiffres qui prouvent, étant donnée l'importance de la ville d'Anvers, combien est grande l'attraction exercée par cette Exposition.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. — *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 8 | Paraît le 5 et le 20 de chaque mois | Paris, 20 Juillet 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12. — rue Cambon. — 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements. Un an. 8 francs
Etranger .... — 10 —

SOMMAIRE :

LE CRÉDIT DE 100.000 FRANCS

Comme on le verra un peu plus loin, la Chambre des députés, dans la séance de ce jour, a voté, à l'unanimité des membres présents, le crédit de 100.000 francs demandé par le Gouvernement en vue d'organiser le Concours et d'assurer les travaux préparatoires de l'Exposition de 1900.

Ceux qui, comme nous, s'intéressent à cette grande œuvre, ne manqueront pas de pousser un soupir de satisfaction, d'autant plus que les circonstances n'étaient guère favorables, et que les esprits, aujourd'hui, au Palais-Bourbon, étaient loin de 1900...

Enfin, c'est chose décidée, et le crédit est voté. C'est la première preuve d'intérêt que la Chambre donne à l'Exposition, et il faut lui en savoir gré. Nous avons lieu de croire que ce ne sera pas la dernière, car le rapport de M. Siegfried, dont on lira plus loin le texte, donne à entendre que le Parlement a l'intention de suivre de très près, et sous réserve de ses droits de contrôle, tout ce qui se fera à ce propos.

Ceci n'est pas pour nous déplaire; au contraire. Nos représentants feront une besogne utile et profitable à tous si, à la rentrée, ils consentent à négliger cette affreuse politique qui nous étouffe et dont nous mourrons, si l'on n'y prend garde, pour consacrer un peu de leur temps à l'Exposition de 1900, ou du moins aux travaux préparatoires qui doivent en être la préface, nous voulons parler du Métropolitain.

Car, il ne faut pas l'oublier, il ne peut pas y avoir d'Exposition sans Métropolitain.

Quel programme tentant pour un Ministre des Travaux publics, et quelle légitime satisfaction d'amour-propre serait en droit d'éprouver celui qui pourrait se dire : c'est moi qui ai doté Paris de ce moyen de locomotion!

Cinq années environ nous séparent encore du rendez-vous que nous avons donné aux autres nations sur le terrain pacifique des luttes artistiques, industrielles et scientifiques. D'ici là, « le roi, l'âne ou moi nous mourrons»; c'est fort possible. Mais 1,825 jours ne sont pas de reste pour préparer et mener à bonne fin une entreprise aussi considérable, aussi colossale que celle qu'on a l'intention de réaliser, dans ce laps de temps.

H. G.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 Juillet 1894

(COMPTE RENDU ANALYTIQUE)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 100,000 francs pour l'Exposition Universelle de 1900.

M. Siegfried, *rapporteur*. — La Commission, d'accord avec le Gouvernement, demande l'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. Doumer. — Je désire simplement souligner d'un mot les réserves que la Commission du budget a introduites dans le rapport. Elle vous demande aujourd'hui un crédit pour commencer les études de l'Exposition de 1900.

La Commission du budget a reçu de divers côtés des observations qui ont donné lieu au rapport dont vous êtes saisis. Je les rappelle en constatant qu'il ne faudrait pas, sous l'empire de je ne sais quel parti pris, laisser le Parlement en dehors de l'œuvre qui va être élaborée. *(Très bien! très bien!)*

La Commission du budget l'a ainsi compris, elle déclare qu'il est impossible qu'une question aussi importante soit engagée sans être préalablement soumise au Parlement, qui devra d'abord se prononcer. *(Très bien! très bien!)*

Il est donc entendu que nous ne votons un crédit que sur des études préparatoires, et que le Parlement aura à donner son avis sur les plans définitifs. *(Très bien! très bien!)*

M. Siegfried, *rapporteur*. Nous sommes d'accord avec M. Doumer; la Commission l'a dit expressément en ces termes : « Il est bien entendu qu'avant d'engager définitivement les dépenses de l'Exposition de 1900, le Parlement sera consulté. » M. Doumer a donc satisfaction.

La Chambre décide de passer à la discussion de l'article unique du projet, qui est adopté à l'unanimité de 475 votants.

RAPPORT

FAIT

Au nom de la commission du budget *sur une demande de crédit supplémentaire de 100,000 francs, pour l'Exposition Universelle de 1900,*

Par M. Jules Siegfried, député

Messieurs,

La loi de finances du 26 juillet 1893 a ouvert au budget de 1894 un crédit de 5.000 francs, spécialement affecté à la préparation de l'Exposition Universelle de 1900, mais cette somme est absolument insuffisante pour faire face aux dépenses de l'année courante, si l'on veut, comme c'est désirable, s'y prendre longtemps à l'avance.

Il y a surtout un grand intérêt à ce que le Concours sur les dispositions générales des bâtiments, jardins et agencements divers de l'Exposition, soit ouvert le plus rapidement possible.

En effet, ce Concours forme le point de départ et la base des études préparatoires de l'Exposition, et il ne doit pas être retardé.

La Commission supérieure de l'Exposition en a approuvé les bases, et elle a décidé, d'accord avec le Gouvernement, que le Concours serait fait sur l'emplacement du Champ de Mars, avec le Trocadéro, le quai d'Orsay, l'esplanade des Invalides et le Palais de l'Industrie avec les terrains environnants au sud.

L'intention du Commissaire général est d'ouvrir ce Concours incessamment, de manière à pouvoir le clore et le juger avant la fin de l'année.

La rédaction des projets définitifs serait entreprise alors dès le commencement de 1895, et les travaux pourraient être commencés fin 1896.

Pour l'Exposition de 1889 les travaux ont été commencés trop tardivement et il en est résulté un surcroît de dépenses.

Le Gouvernement considère qu'il est nécessaire de consacrer deux ans à l'étude des projets, afin d'en approfondir davantage les détails, d'éviter les fausses manœuvres en exécution, et de prévenir des dépenses exagérées qui en seraient la conséquence inévitable.

Le crédit de 100.000 francs demandé est destiné à acquitter les primes à décerner aux lauréats, jusqu'à concurrence de 50.000 francs au minimum, ainsi que les divers frais relatifs à la préparation, à l'installation du Concours et à l'exposition publique des projets. Le restant du crédit servirait à l'installation des services au pavillon de Flore, dans un emplacement très central, aux indemnités pour travaux préparatoires, et aux frais d'impression des plans, programmes du Concours, classification et projet de règlement.

La Commission du budget, reconnaissant l'utilité du crédit demandé par le Gouvernement et la nécessité de le mettre immédiatement à sa disposition pour ne pas retarder le Concours projeté, vous propose, Messieurs, d'adopter le projet de loi dont la teneur suit, mais il est bien entendu qu'avant d'engager définitivement les dépenses de l'Exposition de 1900 le Parlement sera consulté.

PROJET DE LOI

Article unique.

Il est ouvert au Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (1re section Commerce et Industrie) un crédit supplémentaire de 100.000 francs, qui sera inscrit au Budget de 1894, chapitre 38, dont le libellé sera

modifié comme suit : « *Études relatives à l'Exposition Universelle de 1900.* »

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources générales du Budget de l'exercice 1894.

UN INCIDENT

Hier jeudi, 19 juillet, un petit incident s'est produit au commencement de la séance de la Chambre des Députés, à propos du crédit de 100.000 francs pour l'Exposition.

M. Siegfried, député du Havre, ancien Ministre du Commerce, était monté à la tribune pour donner lecture de son rapport. Quelques députés protestèrent et, finalement, il fut décidé qu'on ajournerait cette lecture au lendemain.

Voici comment le compte rendu analytique de la séance rend compte de l'incident :

M. Jules Siegfried. Au nom de la Commission du budget, j'ai l'honneur de déposer un rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 100.000 fr. pour l'Exposition Universelle de 1900.

Je vous demande la permission de lire ce rapport. La question est très urgente et il est nécessaire que le Sénat puisse se prononcer avant la séparation. (*Bruits sur divers bancs*).

M. Le Myre de Vilers. Faites imprimer le rapport et distribuez-le.

La Chambre, consultée, n'ordonne pas la lecture du rapport.

M. le Président. M. le Rapporteur demande que le rapport soit imprimé à la suite du procès-verbal de la séance. Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi ordonné.

Pour bien comprendre cet incident, il faut savoir ce qui s'était passé, la veille, à la Commission du budget.

Voici exactement les faits tels qu'ils se sont produits, et tels que veut bien nous les communiquer un membre de la Commission du budget :

La Commission du budget a examiné, mercredi 18 juillet, la demande d'un crédit de 100.000 fr. présentée par le Gouvernement pour l'Exposition de 1900. Une discussion s'est élevée, à ce propos, dans la Commission, non pas sur le fond même de la question, le principe même du crédit n'étant pas contesté, mais sur la façon dont il était présenté au Parlement dans un cahier de crédits supplémentaires, sans que l'attention des Chambres fût appelée d'une manière quelconque. M. Doumer et M. Maurice Lebon ont demandé que la proposition du Gouvernement fût l'objet d'un rapport spécial par lequel la Chambre serait mise au courant des études poursuivies en vue de l'Exposition et où il serait fait certaines réserves nécessaires, notamment en ce que le droit du Parlement resterait intact et qu'il aurait à examiner dans son ensemble, et avant que l'Etat soit engagé en aucune manière, le projet entier de l'Exposition Universelle.

La Commission du budget s'est associée à ces vues et elle a nommé M. Siegfried rapporteur.

Dans la séance de jeudi, M. Siegfried a donné lecture de son rapport, et, à la demande d'un certain nombre de membres de la Commission, il y a été ajouté une phrase pour bien préciser les réserves faites la veille.

M. LOURTIES

Un philosophe a dit : Les hommes se résument souvent dans leur devise ou dans leur formule familière. Cette maxime est très exacte en ce qui concerne le caractère de M. Lourties.

Le nouveau Ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes répète souvent cette devise :

« Aux déshérités, le plus d'amour ! »

Tout son caractère est là.

Aussi n'avons-nous pas été autrement surpris, nous qui, étant à moitié Landais, connaissions sa réputation au pays, de le voir, en arrivant au Sénat, se consacrer plus spécialement à toutes les questions sociales qui ont pour but l'amélioration morale et matérielle des déshérités.

Les lois sur les Sociétés de secours mutuels, sur les Sociétés coopératives, sur les caisses d'épargne, sur les assurances contre les accidents, sur les habitations à bon marché, en un mot, les lois sur la prévoyance et sur le bien-être des travailleurs de toutes les catégories n'ont pas de plus dévoué, de plus tenace et de plus sérieux avocat que M. Lourties.

C'est ainsi qu'il a continué à Paris, et dans une très grande sphère, ce qu'il faisait modestement, sans bruit, à Aire-sur-Adour, sa ville natale dont il était le maire populaire et le conseiller général estimé, joignant à ce double mandat le titre de médecin des pauvres.

A Paris, comme dans les Landes, il a toujours agi par devoir social, par conviction démocratique, sans rechercher les honneurs et les charges dont il a été successivement investi, ne pensant qu'au bien qu'il voulait faire.

L'année dernière, au moment de la constitution du premier Ministère formé par le Président du Conseil actuel, ses amis personnels, informés que M. Charles Dupuy songeait à lui pour le portefeuille du Commerce et de l'Industrie, lui demandèrent d'ajourner un voyage qu'il avait projeté, en lui faisant observer qu'il était susceptible de devenir ministre.

M. Lourties avança son voyage d'un jour pour se soustraire à des offres certaines qui blessaient sa modestie et dont l'acceptation l'aurait obligé d'abandonner la mission de défendre devant le Sénat, en qualité de rapporteur, la nouvelle loi sur les « Sociétés coopératives ». Son ambition légitime s'effaça devant l'intérêt des laborieux, que cette loi a pour but de soutenir et de développer.

La personnalité de M. Lourties est tout entière dans cette anecdote de sa vie publique, qui justifie pleinement sa formule familière : « aux déshérités, le plus d'amour ! ».

S'il a accepté, cette fois, le pouvoir, c'est qu'il a espéré faire beaucoup de bien aux déshérités, en soutenant, devant la Chambre des députés, de son autorité de ministre et de sa compétence d'économiste, les projets de prévoyance pour lesquels il a obtenu le vote du Sénat ; c'est qu'il a compté, aussi, rendre de grands services aux associations libres qu'il présidait telles que la Ligue Nationale de la Prévoyance et de la Mutualité, la Société de propagation du Crédit populaire et tant d'autres, ce qui a fait dire à son ami intime, M. Labeyrie, directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations : « Sous la direction de M. Lourties, le Ministère du Commerce pourrait s'appeler le Ministère de la production et de la prévoyance nationales. »

Le mot de M. Labeyrie est peut-être un peu exagéré. Si M. Lourties a été l'homme dévoué aux déshérités, le sénateur de la prévoyance, il sera le ministre de son Ministère, usant de son influence pour servir la cause sociale à laquelle il s'est consacré, mais donnant tout son temps à étudier et à résoudre les nombreux problèmes économiques qui se succèdent au Ministère du Commerce.

Nous l'avons vu naguère apporter, à la Commission des douanes et à la Chambre des députés, la réponse qu'il croyait la meilleure aux réclamations des viticulteurs du Midi contre les raisins secs, sans se laisser émouvoir par les protestations des protectionnistes intransigeants.

Ce n'est pas depuis les quelques jours qu'il est ministre que nous avons remarqué chez M. Lourties cette énergique sincérité ; il y a déjà longtemps que nous l'avons relevée, principalement, lorsqu'il a pris part, au Sénat, aux sérieuses et profondes délibérations sur l'organisation du service de santé militaire et des troupes coloniales, car, s'il s'est spécialement consacré aux questions sociales, il ne manque jamais d'apporter son avis et le résultat de son expérience à la solution des autres questions étudiées par le Parlement.

La grande querelle des protectionnistes et des libre-échangistes trouvera, en lui, un médiateur à l'esprit rassis, ou plutôt un conciliateur indécourageable, sans cesse préoccupé de l'intérêt général, regardant toujours le but à atteindre, qui est la prospérité du pays et la grandeur de la République. Il demandera aux uns un peu plus de libéralisme, aux autres un peu moins d'exclusivisme, et peut-être arrivera-t-il à trouver, dans son cœur de républicain et de patriote, la formule économique qui convient le mieux à la France.

En attendant, il a donné une vigoureuse impulsion à l'organisation de l'Exposition Universelle de 1900. Aussitôt arrivé au Ministère du Commerce, il a convoqué la Commission supérieure ; il a activé ses travaux et demandé aux Chambres un crédit pour traverser rapidement la période de la préparation. Il voit, dans cette grande manifestation de l'esprit humain, une occasion nouvelle pour la France de remporter une victoire pacifique qui consacre définitivement la supériorité du génie national.

Il a fait cela sans bruit, sans apparat, traçant sobrement son programme à ses éminents collaborateurs, avec la bonhomie spirituelle et la bienveillance charmante qui sont le fond de son caractère. Avec lui, on peut être certain que les travaux de l'Exposition Universelle de 1900 ne chômeront pas, parce qu'il saura seconder l'éminent Commissaire général, M. Alfred Picard, parce qu'il saura choisir ses auxiliaires avec discernement et tact, parce que, enfin, il montrera à tous l'exemple du travail et du devoir.

C'est le propre de la République de permettre à des caractères trempés, à des cœurs généreux et à des travailleurs intelligents comme M. Lourties, de s'élever des rangs modestes de la Démocratie rurale, jusqu'aux premières charges de l'Etat. Ce sont pour le pays de nouvelles forces sociales qui doivent assurer sa proprérité et maintenir sa réputation.

Irénée Blanc.

Nouvelles et Échos

La 3e sous-commission chargée de l'examen des projets d'initiative privée relatifs à l'Exposition Universelle de 1900 s'est réunie jeudi matin 12 juillet, au Ministère du Commerce et de l'Industrie, à dix heures.

Elle a élu son bureau qui est ainsi constitué : MM. Jules Simon, sénateur, Président ; Humbert, député, Aynard, président de la Chambre de Commerce de Lyon, Vice-Président.

M. Bassinet, Président du Conseil général, a été désigné comme Rapporteur.

Après ce vote, M. Picard, Commissaire général, a indiqué la nomenclature des projets soumis à la sous-commission.

Ces projets seront examinés pendant les vacances et feront l'objet de rapports ultérieurs.

***

La quatrième sous-commission chargée de l'étude des combinaisons financières pour l'Exposition Universelle de 1900 s'est réunie vendredi matin 13 juillet, à dix heures, au Ministère du Commerce et de l'Industrie. Elle a procédé à l'élection de son bureau qui est ainsi composé ; M. Magnin, gouverneur de la Banque de France, Président ; Vice-Présidents, MM. Léon Say et Siegfried. M. Boulanger, sénateur, a été nommé Rapporteur.

Au cours de la séance, M. Magnin, dans une

allocution très applaudie, a défini les attributions de la Commission et les travaux dont ses collègues allaient avoir à s'occuper.

M. Picard, de son côté, a énuméré les projets qui jusqu'ici avaient été soumis à la Commission.

A l'issue de la réunion, M. Paul Strauss a émis l'avis que la sous-commission devrait faire appel au concours des grands financiers pour leur demander de soumettre des projets.

Le Commissaire général s'est rangé à cet avis et il a été décidé que les financiers seraient avisés de cette résolution.

***

Le Commissaire général de l'Exposition de 1900 veut donner une grande importance aux Congrès qui se réuniront pendant cette Exposition. Désireux de leur assurer tous les éléments de succès et de leur faire produire le maximum d'utilité, il se préoccupe déjà de leur installation matérielle et des dépenses que peut entraîner la publication de leurs travaux. Depuis quelques années les Congrès se sont multipliés, étudiant avec des fortunes diverses les questions les plus variées. Il n'est pas douteux que cette institution ne doive se développer encore et que son importance n'aille sans cesse en grandissant, car elle est un instrument de progrès et de civilisation. Les Congrès provoquent aux travaux les plus fructueux de législation comparée; ils mettent pour ainsi dire en facteur commun les intérêts généraux des peuples qu'ils acheminent ainsi vers la paix universelle. Les Expositions internationales sont toujours une occasion favorable pour leurs assises. Mais cela sera vrai surtout d'une Exposition placée au seuil d'un siècle et peut-être d'un monde nouveau.

Parmi les Congrès prochains, quelques-uns ont des sessions séparées par des intervalles de plusieurs années ; il importe que les intéressés soient prévenus et qu'ils puissent dès maintenant fixer leur nouvelle réunion à Paris en 1900 et prendre des mesures en conséquence. Les règlements de l'Exposition contiendront d'ailleurs sur les Congrès et leur fonctionnement des dispositions détaillées.

***

Une Exposition du Travail s'ouvrira le mois prochain, à Luxembourg. Elle est placée sous le haut patronage du gouvernement grand-ducal, c'est-à-dire qu'elle offre toutes les garanties désirables.

Nous savons qu'un grand nombre de maisons françaises, dont quelques-unes très importantes, ont décidé de participer à cette Exposition. C'est grâce aux efforts et aux laborieuses démarches de notre très distingué Ministre plénipotentiaire, à Luxembourg, M. Crozier, que ces adhésions ont été obtenues.

Le Luxembourg est un pays ami de la France, où nos compatriotes seront reçus à bras ouverts. C'est pour cela que nous engageons les commerçants et industriels français à prendre connaissance du règlement de cette Exposition que nous publions plus loin.

L'ouverture aura lieu le 20 août.

***

Exposition Universelle de Lyon 1894. — Economie sociale et Assistance publique. — Le jury des récompenses procédera, dans le courant du mois d'août, à l'examen des œuvres exposées.

Les exposants qui n'auraient pas encore envoyé au Président du groupe II (hôtel de ville) les notes, documents, etc., se référant à leur exposition, sont invités à le faire dans le plus bref délai.

Les exposants sont également invités à faire connaître au Président du groupe II les noms des personnes qu'ils désirent signaler au Jury comme collaborateurs.

***

On écrit de Lyon :

Les trois jours de fêtes que nous venons de passer avaient attiré à Lyon un très grand nombre d'étrangers, et ce, malgré le temps incertain de samedi et dimanche. On peut évaluer à près de 200.000 le nombre des visiteurs venus de tous les pays et qui ont consacré par leur présence la vitalité de notre Exposition.

Quant à l'impression générale emportée par nos hôtes de province, elle est toute en faveur de la grande œuvre lyonnaise, car, de l'avis de tous, on ne pouvait faire mieux. Ces éloges s'appliquent tant aux merveilles exposées qu'aux palais qui les contiennent, sans oublier le site adorable de notre Parc, lequel resplendissait le soir sous l'éclat des gazificateurs et des milliers de ballons lumineux.

C'est sans contredit l'Exposition de la soierie qui a eu les plus nombreux visiteurs, car on était fasciné et comme attiré par les superbes étoffes qui ont porté si loin la réputation de Lyon.

La plupart des visiteurs ne se faisaient pas une idée de la « fabrication » de la soie, aussi fallait-il voir l'ébahissement de beaucoup d'entre eux, à la vue des nombreuses transformations que l'on fait subir à ce précieux textile, depuis la magnanerie, où les vers à soie mangent avidement la feuille de mûrier, jusqu'à la préparation, au lavage des cocons, la mise en flotte, la teinture.

L'Exposition coloniale a obtenu aussi un colossal succès, et les riches collections des palais de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Annam ont été fort admirées.

Le grand succès de curiosité a été certainement pour les exhibitions de la rive gauche du lac. La foule s'intéressait énormément au travail des Annamites, à la façon de vivre des noirs qui ne se montraient que médiocrement satisfaits de la curiosité dont ils étaient l'objet. Notons, en outre, le succès du concert de l'Exposition près du pavillon de la photographie.

LA

QUESTION FINANCIÈRE

De tous les problèmes que soulève l'organisation d'une Exposition Universelle, il n'en est pas de plus intéressant et de plus compliqué que la partie financière.

L'argent est aussi le nerf de ces luttes industrielles. C'est la lumière qui éclaire le tableau, la force qui met en branle les machines et ouvre les portes des galeries.

On trouvera plus haut le compte rendu de la séance de la quatrième sous-commission, chargée d'étudier la combinaison financière de l'Exposition de 1900.

M. Alfred Picard y a donné lecture des projets déjà envoyés à la Commission supérieure.

Parmi eux, il en est un, immédiatement remarqué et qui nous a séduit par son ingéniosité, par certaines de ses dispositions à la fois pratiques et habiles.

Son auteur est M. Edmond Théry. A elle seule, la signature est déjà une garantie de compétence et d'autorité.

Directeur de l'*Economiste européen*, M. Edmond Théry s'est acquis, par de nombreuses et savantes publications, une solide réputation de spécialiste dans la science financière.

A ce titre, son projet mérite donc un sérieux examen. Mais il a encore une meilleure recommandation : lui-même.

Sans être absolument parfait, le projet de M. Edmond Théry est un des plus complets qui ont été présentés à la Commission, en ce sens qu'il satisfait largement à la plupart des exigences de l'Exposition. Cela ne veut pas dire qu'il ne comporte aucune réserve et qu'il ne supporterait aucune modification.

D'ailleurs, en raison de l'importance de ce document, nous en publions plus loin la première partie. Nos lecteurs pourront ainsi se rendre compte de son intérêt, de son économie générale, des avantages qu'il offre, non seulement à l'administration de l'Exposition, mais encore aux visiteurs de ce vaste panorama industriel et scientifique.

Résumons-le en quelques mots :

Pour 1889, on recourut à une « Société de garantie » qui fournit les fonds nécessaires aux administrateurs de l'Exposition, sans recourir au budget de l'Etat. C'est seulement à l'ouverture des palais qu'eut lieu l'émission des Bons, dont on se rappelle le prodigieux succès. Mais à cette heure, nous traînons encore la queue de l'Exposition de 1889; et cette affaire ne sera liquidée qu'en 1904.

Sans s'éloigner, pour 1900, du principe des Bons, il fallait trouver mieux, profiter des leçons de l'expérience, rendre plus de services à l'Administration et séduire davantage la foule des futurs visiteurs.

Tel a été l'objet des recherches de M. Edmond Théry. En voici le résultat :

Suppression de la Société de garantie ; émission immédiate de 1.250.000 Bons au porteur au prix de 90 francs.

Chaque Bon aura droit : au parcours gratuit sur les chemins de fer français de 2.000 kilomètres en troisième classe ou 1.300 en deuxième ou 900 en première, au choix du porteur; à 24 tirages à lots trimestriels, dont le dernier aura lieu le 1er octobre 1900 ; à 30 tikets d'entrée gratuite à l'Exposition ; à deux coupons d'ascensions gratuites au sommet de la Tour Eiffel (1); à une police d'assurance contre les accidents de chemin de fer ; à un grand tirage final à lots, effectué le 1er décembre 1900 et ayant un gros lot de un million, un de 500.000 francs et 500.000 francs de lots secondaires ; au tirage pendant la seconde quinzaine de décembre d'une grande tombola de 1.250.000 francs de lots en nature achetés parmi les objets ayant figuré à l'Exposition.

En résumé, chaque Bon, payé 90 francs, rendra, pendant la durée de l'Exposition, un ensemble de services qui coûteraient 175 francs ; en outre, chaque Bon aura une chance sur 100 de gagner un lot en espèces et une chance sur 99 de gagner un lot en nature.

Comme avantages, le projet offre à l'Administration, au 1er janvier 1895, la somme de 45 millions pour le gros œuvre de l'Exposition. Le reste de la souscription est déposé à la Banque de France, au compte des Compagnies de chemin de fer pour 56.250.000 francs ; à la Société de la Tour Eiffel, pour 4.500.000 francs et à une Compagnie d'assurances X... pour 1.250.000 francs.

Faite avec le concours des grands établissements financiers, la Banque de France centralisant les souscriptions, l'émission des Bons coûterait tres peu. Enfin la capitalisation des intérêts des sommes disponibles jusqu'en 1900, assurerait les tirages à lots et servirait de garantie contre les variations de la rente.

Telles sont les grandes lignes du projet de M. Edmond Théry, dont on peut étudier les détails par la lecture de l'exposé que nous publions plus loin.

Comme mécanisme financier, il est très ingénieux et très séduisant. M. Théry aura certainement l'approbation du public. Maintenant, les grandes administrations mises en avant accepteront-elles cette combinaison en bloc et ne réclameront-elles pas certaines modifications? Il sera facile à la Commission supérieure de se fixer sur ce point.

---

(1) Etant admis, bien entendu, qu'elle existe encore. On sait, en effet, que dans le programme du Concours, la Commission supérieure a laissé les artistes libres de conserver ou de raser la tour de 300 metres.

Pour notre part et au premier examen, nous croyons qu'il ne serait pas impossible de remanier, en la simplifiant, la partie relative au parcours gratuit sur les chemins de fer.

Ici, les formalités nous paraissent assez compliquées. Le gros public ne comprendra pas très facilement le mécanisme des trois séries de tickets et, dans bien des petites villes de province, les employés des Compagnies de chemins de fer ne se familiariseront peut-être pas très facilement avec ce système.

D'autre part, M. Théry supprime les trains de plaisir qui contribuèrent si largement au succès de l'Exposition de 1889. C'est une institution passée dans nos mœurs, et nous croyons que les Compagnies seront quand même obligées de conserver les trains de plaisir, ne serait-ce que pour les jours de grande solennité à l'Exposition.

Enfin, on peut se demander si les avantages financiers consentis aux Compagnies de chemins de fer sont en rapport avec les sacrifices réclamés. Donner, à la tour Eiffel un peu moins du dixième de ce qu'on offre aux chemins de fer est peut-être insuffisant. En somme, on demande aux Compagnies de transporter 1.250.000 voyageurs pendant 2.000 kilomètres, pour 56.250.000 francs.

Ce point mérite un sérieux examen. M. Théry a trouvé une combinaison des plus ingénieuses pour faire l'Exposition sans demander un centime au budget de l'Etat. Obérer les Compagnies de chemins de fer et les forcer, l'année de l'Exposition, à faire appel à la garantie d'intérêt, ne serait-ce pas marcher à l'opposé de ce but ?

N'insistons pas sur ces détails. A cette heure, ce qu'il faut juger, c'est le principe de cette combinaison. On doit la voir dans ses grandes lignes. Dans tous les cas, elle ne saurait être définitive. Comme ensemble, elle nous paraît excellente. C'est, sans contredit, une des meilleures, des plus claires et des plus complètes dont la quatrième sous-commission soit saisie.

En même temps qu'elle fait à M. Edmond Théry le plus grand honneur, elle prouve que le monde de la finance s'intéresse déjà à notre Exposition de 1900. HENRY GIRARD.

PROJET FINANCIER

POUR

l'Exposition Universelle de 1900

PRÉSENTÉ PAR M. EDMOND THÉRY
Directeur de *l'Économiste Européen*

AVANT-PROPOS

L'Exposition Universelle de Paris de 1900 doit dépasser, en merveilles et en nombre de visiteurs, les résultats de toutes les Expositions Universelles précédentes. Pour atteindre ce but, sans engager les finances de l'Etat, il faut pouvoir mettre gratuitement, à la disposition du Commissaire général et de la *Commission supérieure de l'Exposition* créée par le décret du 9 septembre 1893, des capitaux considérables, et à la disposition du public des attractions nouvelles et, surtout, des facilités de déplacement que n'ont point données les combinaisons financières relatives aux Expositions antérieures.

Le *Projet* ci-après réalise ce double problème : il s'appuie à la fois sur la participation financière du grand public — à qui il donne des avantages d'une valeur pécuniaire bien supérieure à la somme qu'il sera appelé à verser par voie de souscription volontaire — et sur divers concours spéciaux dont nous allons définir la nature.

En 1889, la création des 1.200.000 *Bons à Lots* de 25 francs autorisée par la loi du 4 avril de la même année contribua, certainement, au grand succès de l'Exposition parce qu'il mit, d'une part, une somme de 20 millions d'argent liquide à la disposition de la *Commission supérieure de l'Exposition* et que, d'autre part, chaque *Bon* offrit au souscripteur :

1° 25 tickets d'entrée gratuite à l'Exposition ;
2° Toutes les chances d'un *Bon de Loterie* très important ;
3° Le remboursement assuré d'une somme de 25 francs au bout de 75 années.

En fait, le public de 1889 a versé 30 millions de francs dans le courant d'avril, et il a reçu, en outre des 25 tickets d'entrée gratuite attachés à chaque Bon :

1° 7.200.000 francs de lots tirés pendant l'année 1889 ;

2° Après l'Exposition : un coupon de loterie lui donnant droit à un tirage annuel de 72.000 francs de lots de 1890 à 1899 ; à un tirage annuel de 57.000 francs de lots de 1900 à 1964, et enfin au remboursement d'une somme de 25 francs (pour les Bons non primés) en 1964.

Pour la période de l'Exposition, les 7.200.000 francs représentaient exactement 6 francs par *Bon à lots*.

Pour la période comprise de 1890 à 1964, les avantages accordés au porteur de chaque Bon, ramenés (d'après le taux de capitalisation 3 1/4 o/o établi) à leur valeur actuelle en 1889, représentaient environ 3 francs.

En résumé, le public a payé pour chaque *Bon* 25 francs et on lui a donné, en 1889, 6 francs en lots, 3 francs pour la reconstitution de son capital et les lots futurs, plus 25 tickets d'entrée gratuite.

Mais aujourd'hui on peut dire, sans crainte d'être démenti, que la formule de *reconstitution du capital de 25 francs* qui avait séduit, par sa nouveauté, le public de 1889, ne serait qu'un faible, un très faible attrait pour l'Exposition future. En effet, il reste, au moment où nous écrivons ces lignes (mai 1894), 1.194.707 *Bons* à lots et de reconstitution d'un capital de 25 francs à amortir, et chacun de ces *Bons* vaut mathématiquement 2 fr. 62.

Il faut donc trouver une formule nouvelle qui séduise encore le public français, qui l'entraîne vers l'*Exposition de 1900* et qui donne à l'Etat, non plus 20 millions d'argent liquide, comme en 1889, mais au moins 45 millions.

I. — Exposé de la combinaison

La combinaison que nous proposons repose sur les données suivantes :

Emettre, avant la fin de l'année 1894, 1.250.000 Bons au Porteur *de l'Exposition Universelle de 1900*, au prix de 90 francs.

Payables :
20 francs en souscrivant ;
20 francs à la répartition ;
50 francs pendant la dernière quinzaine de décembre 1894.

Chaque Bon au Porteur aura droit :

1° Au *Parcours gratuit* sur les chemins de fer français (du 1er mars au 15 novembre 1900) de 2.000 kilomètres en 3e classe, ou 1.300 kilomètres en 2e classe, ou 900 kilomètres en 1re classe : au choix du Porteur. *Parcours gratuit* à utiliser soit en un, soit en plusieurs voyages pendant la période indiquée, et pour tous les trains comportant la classe choisie par le porteur du Bon, avec cette condition expresse que chaque voyage aura une gare de Paris comme destination ou comme point de départ ;

2° A 24 tirages à lots trimestriels à effectuer les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre des années 1895, 1896, 1897, 1898, 1899 et 1900 ; chaque tirage comportant 140 lots d'une valeur totale de 500.000 francs, dont un gros lot de 250.000 francs et un second gros lot de 100,000 fr ;

3° A trente tickets d'entrée gratuite à l'Exposition Universelle de 1900, dans les conditions des tickets de l'Exposition de 1889 ;

4° A deux coupons d'*ascension gratuite* au sommet (3e plateforme) de la *Tour Eiffel*, avec faculté de visiter successivement chaque étage (1) ;

5° A une *Police d'assurance* au porteur contre les accidents en chemins de fer, garantissant au porteur de chaque Bon une indemnité de 10,000 francs, nonobstant recours contre les auteurs responsables de l'accident.

6° A un *Grand Tirage final à lots* effectué le 1er décembre 1900 et ayant un *gros lot* de Un Million *de francs*, un second *gros lot* de 500.000 fr. et 500.000 francs de lots secondaires ;

7° Au tirage, dans la 1re quinzaine de décembre 1900, d'une grande *Tombola* de 1,250,000 francs de lots en nature, achetés parmi les objets ayant figuré à l'Exposition.

Le 1er janvier 1901 les Bons au Porteur disparaîtront de la circulation, car ils auront alors perdu toute valeur.

II. — L'Emission

L'émission des Bons au Porteur aura lieu, par exemple, le 15 novembre 1894 prochain, au prix de 90 francs.

Payables :
20 francs à la souscription ;
20 francs à la répartition du 20 au 25 novembre ;
50 francs du 15 au 20 décembre.

Le 15 avril 1889, la souscription des 1.200.000 Bons à 25 francs eut lieu, à Paris :
Au *Crédit Foncier de France ;*
A la *Société Générale ;*
Au *Crédit Lyonnais ;*
Au *Crédit Industriel ;*
A la *Banque de Paris et des Pays-Bas ;*
Dans les Départements :
Aux Agences des Sociétés ci-dessus ;
Aux Trésoreries générales ;
Aux Recettes des finances.
A l'Etranger :
Aux Agences des mêmes Sociétés.

Pour rendre la souscription des Bons au Porteur de l'*Exposition Universelle de 1900* véritablement nationale, cette souscription, en outre des Etablissements de crédit ci-dessus désignés (auxquels on pourra ajouter : Le *Comptoir National d'Escompte* et la *Banque Internationale de Paris*), pourra avoir lieu également :

1° A la *Banque de France*, Paris et Succursales ;
2° Chez les Receveurs particuliers et les Percepteurs des départements ;
3° Dans tous les bureaux de poste de la France.

Les Percepteurs, Receveurs particuliers et Trésoriers payeurs généraux centraliseront leurs souscriptions par département, et la centralisation générale des départements et des Etablissements financiers de Paris s'effectuera par l'intermédiaire de la *Banque de France.*

Si le nombre des demandes de Bons au Porteur dépasse le chiffre offert de 1.250.000 (ce qui est absolument certain), on répartira d'abord un Bon par souscription, quel que soit le montant de la souscription : de cette manière toutes les unités seront servies. Le surplus sera réparti au prorata du chiffre demandé par chaque souscription, les souscriptions par liste n'étant pas admises.

Cette forme de souscription publique aura d'abord comme premier et grand résultat de faire pénétrer et de faire connaître le mécanisme des Bons au Porteur de l'*Exposition Universelle de 1900* dans les plus modestes localités de la France.

Les avantages attachés à chaque Bon (*Parcours gratuits en chemins de fer : Tirages à lots trimestriels à partir du 1er janvier 1895 ; 30 tickets d'entrée gratuite à l'Exposition ; 2 ascensions gratuites au sommet de la Tour Eiffel*, etc...), constitueront dans toute la France, et pendant la période de cinq années qui précédera la Grande Exposition, la suggestion la plus gigantesque qu'on puisse imaginer pour amener les visiteurs départementaux à Paris au moment de l'Exposition.

De même, pour les Parisiens, la perspective de pouvoir faire, en province, au cours de l'année 1900 (du 1er mars au 15 novembre 1900), un ou plusieurs *voyages gratuits* (selon la distance des gares destinataires), *voyages gratuits* absolument indépendants des autres avantages spéciaux que procurera chaque Bon au Porteur : sera un élément d'attrait certain qui les poussera à la souscription de ces Bons.

III. — Emploi des Fonds versés

L'émission de 1.250.000 Bons au Porteur à 90 francs fournira un capital réel de :

1.250 000 × 90 = ...Fr.	112.500.000
Les frais d'affichage, d'impression de titres, d'envoi de circulaires et bulletins de souscription, la publicité, les frais de commission ou de banque : en un mot toutes les dépenses à faire pour centraliser à la *Banque de France* le capital ci-dessus, représentant une dépense de...Fr.	5.000.000
Reste net à utiliser.....Fr.	107.500.000

1. La disposition relative aux *ascensions gratuites* au sommet de la *Tour Eiffel* peut être supprimée sans inconvénient pour la combinaison financière développée dans le présent *projet*.

107 millions de ce capital seront immédiatement transformés en *Rentes françaises 3 1/2 o/o*, et 500.000 seront conservés, en espèces, pour le premier tirage à lots ayant lieu le 1er janvier 1895.

Le type de *Rentes 3 1/2* présente le double avantage de rapporter un intérêt sensiblement supérieur au 3 o/o et d'être à l'abri de toute nouvelle conversion jusqu'en 1902. Ce 3 1/2 o/o vaut à l'heure actuelle (25 mai 1894) 106 fr. 82, on peut donc facilement admettre qu'à la fin du mois de décembre 1894 ces 107.000.000 de francs de capital pourront acquérir 3.480.000 francs de *Rentes 3 1/2*. En effet, ce résultat suppose un cours moyen d'achat de 107 fr. 50 par 3 fr. 50 de *Rentes*, et chacun sait que le 3 1/2, eu égard à la perspective de conversion qui le menace dans sept ans et demi, n'est pas susceptible d'une hausse bien considérable d'ici à la fin de l'année.

Au surplus, une hausse de 1 franc, et même de 1 fr. 50, sur le cours prévu de 107 fr. 50 pourrait être supportée par la combinaison, car nous admettons un *maximum* de 5 millions de frais d'émissions et ce *maximum*, dans la pratique, sera certainement réduit, surtout si la *Banque de France* ainsi que nous en avons la certitude) opère la centralisation des souscriptions sans prélever de bénéfice pour elle-même.

Ces 107.000.000 de francs en capital réel seront immédiatement divisés en quatre fractions et déposés à la *Banque de France* au compte des ayants droit d'après la répartition suivante :

1° *Syndicat des Compagnies de chemins de fer français* (1)	Fr.	56.250.000
2° *Services de l'Exposition*	Fr.	45.000.000
3° *Société de la Tour Eiffel* (2)	Fr.	4.500.000
4° *Société d'assurances X*	Fr.	1.250.000
Total égal	Fr.	107.000.000

Ces fonds seront gérés par la *Commission supérieure de l'Exposition* elle-même.

Les capitaux ainsi convertis produiront les intérêts annuels suivants :

	Capital d'achat	Rentes annuelles
1° *Syndicat des Compagnies*	56.250.000 fr.	1.831.382 fr.
2° *Service de l'Exposition*	45.600.000 —	1.465.114 —
3° *Société Tour Eiffel*	4.500.000 —	150.511 —
4° *Cie d'assurances X*	1.250.000 —	40.697 —
Totaux	107.000.000 fr.	3.483.704 fr.

Les 3/4 des intérêts annuels, soit 2.612.779 fr., seront versés trimestriellement pendant les six années 1895, 1896, 1897, 1898, 1899 et 1900, au Service spécial des *Tirages à lots* et serviront ainsi, non seulement à fournir les deux millions de tirages annuels prévus pour les six années, mais, en outre, les 612.779 francs d'excédent annuel, placés en Bons du Trésor ou déposés à la *Caisse des Dépôts et Consignations* et capitalisés simplement au taux modeste de 2 o/o par an, formeront de leur côté, à la fin de l'année 1900, une somme totale de 3.860.000 francs, à laquelle il faudra ajouter les 500.000 francs reçus en 1894 pour le tirage du 1er janvier 1895.

Cette somme de 4.360.000 francs sera employée comme suit :

1° *Constitution de la Tombola*	1.250.000	francs
2° *Grand Tirage final à lots*	2.000.000	—
3° *Reserve pour l'imprévu*	1.110.000	—
Total égal	4.360.000	francs

Le principe de l'arrangement à conclure avec les Compagnies de chemins de fer, la Société de la Tour Eiffel et la Compagnie d'assurances que la *Commission supérieure de l'Exposition* choisira elle-même, étant basé sur un paiement à forfait des concours demandés à ces Compagnies avec l'Exposition pour objectif (à la condition expresse que l'Exposition aura lieu), paiement qui s'effectuera en 1900 par la remise pure et simple aux intéressés des Rentes 3 1/2 déposées en leur nom à la *Banque de France* dès le commencement de l'année 1895, il est juste et rationnel d'abandonner aux intéressés le dernier quart des intérêts annuels du capital réservé, soit 870.924 francs, que les Compagnies pourront conserver et facilement capitaliser au même taux de 2 o/o, afin de constituer, à leur profit exclusif, une réserve spéciale les garantissant dans une certaine mesure contre les risques d'une baisse de la Rente 3 1/2.

Ce quart d'intérêt annuel donnera vers la fin de l'année 1900, par la capitalisation au taux de 2 o/o des six annuités, les résultats suivants :

	1/4 annuel	Total fin 1900
Syndicat des Compagnies	457.845 fr.	2.884.423 fr.
Services de l'Exposition	366.278 —	2 307 551 —
Société Eiffel	36.627 —	230.755 —
Compagnie d'assurances X.	10.174 —	64.096 —
Totaux	870.924 fr	5.486.825 fr.

Les Compagnies de chemins de fer, la Société Eiffel et la Compagnie d'assurances choisie ne pourront disposer du capital déposé pour elles à la *Banque de France* qu'après l'Exposition Universelle de 1900. Si, pour une cause quelconque, l'Exposition n'avait pas lieu, ou était ajournée, ce capital continuerait à être géré par la *Commission supérieure de l'Exposition* et les intérêts annuels seraient employés comme il sera dit au chapitre : *Service des Tirages à lots et Tombola*.

Mais la *Commission supérieure de l'Exposition* aura le droit d'aliéner et de réaliser, au mieux des intérêts financiers de l'Œuvre, toutes les sommes qui seront nécessaires aux *Services de l'Exposition*, et cela jusqu'à concurrence de son crédit de 45 millions de capital d'achat ou 1.465.114 francs de Rentes 3 1/2.

Les seules obligations que la *Commission supérieure* devra remplir, en échange des 45 millions dont elle pourra librement disposer, sont :

1° Acceptation de 30 *Entrées gratuites* à l'Exposition au profit des 1.250.000 Bons au Porteur émis : soit 37.500.000 tickets ;

2° Paiement trimestriel, au *Service des Tirages à lots et Tombola*, pendant les six années prévues, des 3/4 du montant des intérêts annuels du capital accordé : soit 1.098.834 francs par année,

Cette dernière obligation n'entamera pas le capital de 45 millions déposé à la *Banque de France*, parce que les grosses dépenses relatives aux travaux de l'Exposition ne s'effectueront guère qu'au cours des années 1899 et 1900 et que jusqu'alors les intérêts propres du capital initial seront supérieurs de 366.270 fr. à la somme servie au *Service des Tirages à lots et Tombola*.

Le chiffre de 37.500.000 tickets d'*Entrée gratuite* est-il trop élevé ? Nous ne le pensons pas et voici pourquoi.

En 1889, le nombre total des entrées payantes et gratuites a été, du 6 mai au 6 novembre inclusivement de 28.112.075. Sur ce chiffre, les entrées gratuites figurent pour 2.723.466 et les entrées payantes pour 25.398.609.

Mais le nombre des tickets de 1.200.000 Bons au Porteur a été bien supérieur aux entrées payantes proprement dites, puisque certains jours et à certaines heures il fallait payer avec 2, 3, 4 et même 10 tickets pour pénétrer dans l'enceinte de l'Exposition.

Bref, sur 30 millions de tickets créés, il en a été employé 28.189.467.

Or, en 1878, à l'Exposition Universelle précédente, le total des entrées payantes et gratuites n'avait été que de 15.002.470, sur lesquelles les tickets figuraient pour 1.792.561 ; le reste comprenait des entrées par invitation (54.537), des entrées pour les délégations ouvrières de Paris (411.926), et les entrées à 25 centimes de la Fête nationale du 30 juin 1878 (119.599).

Donc, et sans compter sur la progression de 1889 par rapport à 1878, on peut admettre sans crainte d'exagération que le chiffre de 37.500.000 tickets d'*Entrée gratuite* sera à peine suffisant pour l'affluence probable des visiteurs en 1900.

(*Suite et fin au prochain numéro.*)

(1) Y compris le *Réseau de l'Etat*.

(2) La disposition financiere relative à la *Tour Eiffel* peut être supprimée sans inconvénient : Dans ce cas la somme de 45 millions de francs que notre *projet* met gratuitement à la disposition de la *Commission supérieure* pour l'organisation des services de l'Exposition, se trouverait augmentée de 5 millions : 4.500.000 francs obtenus par la suppression des *ascensions gratuites*, et 500.000 francs pris sur la *réserve pour l'imprévu*.

L'EXPOSITION DU LIVRE

M. Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, inaugurera l'Exposition du Livre au Palais de l'Industrie, lundi 23 juillet, à deux heures.

Avant l'ouverture officielle, nous nous sommes rendu au Palais de l'Industrie et, sous la conduite de M. Sénéchal, l'aimable Directeur de l'Exposition, nous avons parcouru tout le premier étage du palais.

Nous voici d'abord dans une vaste salle du musée des arts décoratifs. Là et dans les quatre salles voisines, on a disposé des vitrines, des supports, des encadrements : c'est la section de timbrologie. Elle est une des plus importantes que l'on ait vues depuis longtemps, les collectionneurs les plus célèbres ayant consenti à y envoyer leurs pièces rares et précieuses. Le choix judicieux fait dans ces collections a permis de reconstituer toute l'histoire des timbres-poste.

Avant de quitter l'un de ces salons, M. Sénéchal nous fait remarquer une large ouverture carrée au milieu du parquet ; des marches viennent y aboutir. C'est par là que le public visitant la reconstitution des catacombes revient à la lumière après avoir quitté ces souterraines galeries par un escalier copié sur celui du Val de Grâce.

Sous la direction de M. Sandoz, quatre Sociétés ont pris possession de la salle suivante. Ce sont : l'École Nationale d'enseignement du dessin, la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie, la Bibliothèque Fournet, la Société de propagation du Livre d'art.

Voici ensuite les Expositions de l'Angleterre, de Suède et Norvège, des Etats-Unis, du Danemark ; puis l'Exposition des Arts décoratifs avec les intéressants résultats donnés par le concours de reliure, et tout à côté, plusieurs salons occupés par la section de photographie.

Nous arrivons alors dans la première partie de l'histoire de l'Ecole : l'Ecole à travers les âges ; ici Charlemagne visitant une école, là une école du treizième siècle ; puis un magister du siècle dernier faisant sa classe et enfin notre école moderne avec les derniers perfectionnements de confort et d'hygiène qui y ont été apportés.

Nous traversons l'Exposition belge, qui se subdivise en presque autant de sous-sections que l'Exposition du Livre compte elle-même de sections. Le comité dirigé par M. Bruylant sous la présidence d'honneur de M. de Beyens, ministre de Belgique à Paris, a voulu faire grand et complet. Il y est parvenu.

Voici la seconde série de l'histoire de l'École, l'École à travers le monde : école chinoise, école hindoue, école musulmane, école chrétienne, quatre éducations religieuses correspondant à quatre civilisations différentes.

Nous passons de là dans le royaume des aveugles ; c'est l'Exposition de la Société Valentin Haüy et celle de la Société nationale des Jeunes Aveugles, avec un matériel rétrospectif datant de plus de cent ans.

A côté la section autrichienne ; on a déjà parlé ici même de la faveur que le projet d'Exposition du Livre avait rencontré à Vienne. Le comité est présidé par le comte Hoyos.

De là nous entrons chez les Amis des arts. Vous connaissez cette Société fondée en vue d'acquérir aux Salons annuels des œuvres qui sont ensuite réparties entre les membres par voie de tirage au sort. Ces œuvres sont, préalablement à leur dispersion, reproduites par la gravure, mais on ne tire que le nombre d'épreuves correspondant à celui des sociétaires. Les planches sont ensuite brisées. C'est le mécanisme ingénieux de cette reproduction limitée que la Société montrera en exposant un choix de ses dernières acquisitions en leurs trois états : l'œuvre, la reproduction gravée, la planche brisée.

La cartographie qui occupe la salle suivante nous montre des feuilles de la grande carte de France envoyées par le ministère de l'intérieur ; des plans exposés par la ville de Paris ; des collections du plus puissant intérêt, réunies par les grands éditeurs Andriveau-Goujon, Erhard, etc.

Nous traversons successivement l'Exposition d'art japonais, celle des graveurs où les amateurs retrouveront de belles épreuves des planches actuellement dans le commerce ; cette Exposition a été dirigée par un comité ayant à sa tête les présidents des quatre Sociétés de graveurs : graveurs au burin, graveurs sur bois, aquafortistes et lithographes.

Nous arrivons dans une partie du palais affectée à l'Exposition rétrospective organisée par M. Grand-Carteret. Il est secondé dans sa tâche par un groupe d'amateurs érudits, de riches collectionneurs et de savants bibliophiles, parmi lesquels nous citerons MM. Gruel, Bérakli, de Claye, Sau-

vigny, etc. Les organisateurs n'ont pas demandé moins de 300 mètres de vitrines et de 2.000 cadres pour y loger leurs papyrus, leurs manuscrits, leurs gravures et estampes rares.

Le Cercle de la Librairie a pris possession du grand salon ouvrant sur la galerie, en haut de l'escalier de bois. Ce salon aménagé avec un grand luxe et un goût parfait renferme de véritables trésors bibliographiques.

Tout à côté, c'est l'Alliance française qui se manifeste par l'Exposition raisonnée de ses documents de propagande.

Puis vient l'Exposition curieuse à plus d'un titre du syndicat de la presse périodique.

Nous jetons un rapide coup d'œil dans une salle consacrée aux inventeurs ; nous traversons le salon des originaux, réclamant à lui seul une longue description ; nous notons au passage l'Exposition du ministère des colonies, et nous voici sur la galerie intérieure qui règne tout autour de la nef.

Sur les murailles, des affiches, ces affiches tant recherchées des amateurs, judicieusement choisies et artistement disposées, font éclater leur feu d'artifice de nuances chatoyantes ; plus loin des vitraux aux reflets de pierreries ; encore, des papiers peints dont l'infinie variété a permis de faire un étalage étrangement harmonieux et riche. Puis, c'est le pimpant spectacle d'une succession de petites boutiques, blanc et or, de pur style Louis XV, drapées d'étoffes de couleurs tendres. C'est là que l'on vendra d'innombrables bibelots en papier ou de menus cartonnages.

De cette haute galerie, en contemplant la nef où règne une agitation fébrile autour des kiosques et des constructions diverses qui la meublent, on est frappé du bel effet décoratif obtenu par de vastes peintures surmontant les arcades et formant comme une frise continue, dorée et fleurie, d'une jolie et gaie tonalité.

L'EXPOSITION DU TRAVAIL

A LUXEMBOURG

(*Août et Septembre 1894*)

Une Exposition du travail, due à l'initiative du Gouvernement grand-ducal, s'ouvrira le 20 août à Luxembourg, pour être close vers le 15 septembre prochain.

Elle poursuit un double but : 1° Placer sous les yeux du public les produits fabriqués dans le pays, montrer les ressources du travail luxembourgeois et aider à lui ouvrir de nouveaux débouchés ; 2° Faire connaître les petits moteurs, les outils, les machines-outils, démontrer leur utilité, ainsi que le parti qu'on peut en tirer pour mettre notre petite industrie à la hauteur de l'époque.

Les industriels du pays et de l'étranger peuvent être admis à participer à l'Exposition dans les groupes des moteurs, des machines-outils, des outils, des produits intermédiaires et des matières premières ; les produits finis, par contre, ne sont admissibles que pour autant qu'ils ont été fabriqués en entier ou du moins en majeure partie ou qu'ils ont été perfectionnés dans le pays.

Les travaux d'apprentis sont exempts du payement du prix de location.

Les œuvres d'art ainsi que l'art appliqué à l'industrie rentrent également dans le cadre de l'Exposition.

Il sera installé en outre une salle de lecture comprenant des publications périodiques, des catalogues ainsi que des ouvrages traitant des industries et des professions.

L'enseignement professionnel y trouvera également sa place.

Le Comité statuera sur l'admission de tout objet.

Les bulletins d'adhésion doivent être transmis au Comité pour le premier mai prochain au plus tard.

Règlement de l'Exposition

Emballage et adresse

Les colis doivent être soigneusement emballés dans des caisses, tonneaux, etc. et sont adressés : *A l'Exposition du travail à Luxembourg, emplacement de l'Exposition.*

Chaque colis portera en dehors de la marque et du numéro de la lettre de voiture, l'inscription : « *Pour l'Exposition de Luxembourg* ». A cette fin, les exposants recevront des placards qu'ils auront à fixer sur la caisse au moyen de clous. Ces placards indiqueront également le groupe dans lequel l'objet est classé, ainsi que le numéro du bulletin d'adhésion, lequel correspondra avec le numéro du catalogue.

La lettre de voiture doit également porter le numéro du groupe, ainsi que la mention : *Objet d'Exposition.*

Les précautions éventuelles à observer lors du déballage, ainsi qu'une nomenclature des objets réunis sous forme d'un seul colis, sont à indiquer sur un billet placé dans la caisse, de manière qu'on puisse le trouver de suite en ouvrant le couvercle.

Délai de livraison

Les envois devront parvenir au local de l'Exposition à partir du 20 juillet jusqu'au 5 août, les moteurs en premier lieu.

Ils sont à livrer franco au local de l'Exposition, accompagnés de la déclaration d'admission du comité.

Emplacement

Chaque exposant ne peut exposer qu'à la place qui lui sera désignée ; il aura soin d'y apposer sa firme

Le déballage des objets ainsi que leur installation sont à ses frais. Il sera mis gratuitement à la disposition des exposants des emplacements convenables pour le remisage des caisses et emballages.

Machines et moteurs

Le montage des machines ainsi que leur mise en marche pendant la durée de l'Exposition sont à charge de l'exposant, à moins que des arrangements spéciaux n'aient été pris d'avance avec le Comité.

Ce dernier fixera les heures de la journée pendant lesquelles les moteurs devront fonctionner. Pour la vapeur, le gaz, l'électricité, l'eau, etc. nécessaires à la mise en marche des moteurs les exposants n'auront à payer que le prix de revient.

Pour l'utilisation des transmissions principales et pour fourniture de la force motrice, ils paieront 1 fr. 25 par jour et pour 1/4 cheval vapeur.

Les machines mises en mouvement doivent être munies des dispositions et appareils nécessaires pour éviter des accidents.

Prix de location

On prélèvera comme prix de location :

A. Dans le bâtiment de l'Exposition : pour le premier mètre carré ou fraction de mètre carré de surface de sol ou de mur, 6 fr. ;

Pour chaque mètre carré ou fraction de mètre carré en plus, 4 fr. ;

Pour le premier mètre carré ou fraction de mètre carré de surface de table, 7 fr. ;

Pour chaque mètre carré ou fraction de mètre carré en plus, 5 fr.

B. Dans les halles couvertes :

Pour le premier mètre carré ou fraction de mètre carré de surface de sol, 5 fr. ;

Pour chaque mètre carré ou fraction de mètre carré en plus, 3 fr.

C. Sur la place non couverte :

Pour chaque mètre carré ou fraction de mètre carré, 3 fr.

Dans des cas exceptionnels, le prix de location pourra être réduit.

Le prix de location sera versé entre les mains du Comité avant l'installation des objets exposés.

Assurance contre l'incendie

L'assurance contre l'incendie est abandonnée à l'exposant. Le Comité de l'Exposition offre ses bons offices pour la conclusion des contrats d'assurance.

Surveillance

Le Comité fera surveiller l'Exposition pour prévenir des vols et dégradations, sans pouvoir cependant assumer des garanties formelles à ce sujet.

Nettoyage

Tous les jours, avant l'ouverture de l'Exposition, les intéressés feront nettoyer à leurs frais les objets qu'ils ont exposés.

Vente

Les objets vendus ne pourront être retirés de l'Exposition qu'avec la permission du Comité.

A la demande des exposants, des personne spécialement désignées *ad hoc* se chargeront de la vente des objets et fourniront aux exposants tous les renseignements demandés.

Entrée

Chaque exposant ainsi que ses représentants recevront une carte de libre entrée ; cette carte sera personnelle et devra être signée par le porteur.

En cas d'abus, la carte sera retirée.

Tombola

Une tombola sera organisée, pour laquelle des lots seront achetés dans l'Exposition.

Reproductions

Aucun objet ne peut être dessiné, copié ou reproduit sous une forme quelconque, sans l'autorisation écrite de l'exposant et l'approbation du Comité de l'Exposition.

Ces autorisations sont à exhiber à la demande des agents de surveillance.

Enlèvement des objets exposés

Avant la clôture, aucun objet ne pourra être retiré de l'Exposition.

L'exposant ne pourra enlever des objets de l'Exposition qu'après paiement des frais qui lui incombent.

Aucun objet ne pourra sortir de l'Exposition sans bulletin de sortie.

L'enlèvement des produits et étalages devra être complètement opéré dans les cinq jours après la clôture de l'Exposition. Les objets non retirés dans ce délai seront retournés au propriétaire contre remboursement des frais éventuels.

Catalogue

Il sera publié un catalogue, renseignant les noms des exposants ainsi que les produits de leur fabrication. Chaque exposant a droit à trois lignes gratis ; pour chaque ligne en plus, il aura à payer une taxe de 0 fr. 50.

Formalités de douane et de transport

Les produits étrangers destinés à figurer à l'Exposition pourront être importés en franchise provisoire des droits d'entrée, à condition d'être exportés ensuite en se conformant aux formalités d'usage.

Le Comité est également en instance pour obtenir des administrations de chemins de fer les faveurs de tarifs accordées d'ordinaire pour de pareilles circonstances.

Répartition des groupes

Les objets exposés seront répartis d'après leur nature, leur mode de fabrication ou leur destination dans les groupes suivants :

PREMIER GROUPE

Produits fabriqués ou finis : en métal, en verre, en pierre, en terre, en bois, etc., produits divers.

DEUXIÈME GROUPE

Produits intermédiaires et matières premières : Pierres, terres, chaux, plâtre, cuir, bois ; etc.

TROISIÈME GROUPE

Exposition d'ensemble et de fabrications spéciales : Installations d'ateliers modèles ; fabrication d'objets de consommation ; etc.

QUATRIÈME GROUPE

Machines motrices : Moteurs à vapeur, à gaz, à pétrole, à benzine ; moteurs électriques ; moteurs hydrauliques ; moteurs à air, à vent ; moteurs à poids et à ressort.

CINQUIÈME GROUPE

Outils et machines-outils : Machines pour tra-

vailler les métaux, le bois, la pierre et les terres ; machines pour l'industrie textile ; machines pour papeterie et imprimerie ; machines pour les industries d'alimentation, etc.

SIXIÈME GROUPE

Machines auxiliaires : Pompes, ventilateurs, presses ; appareils de lavage ; machines et installations électriques ; appareils et dispositions pour prévenir les dangers d'accidents.

SEPTIÈME GROUPE

Ecoles professionnelles et d'apprentissage ; publications, catalogues et ouvrages sur les industries et les métiers.

Toutes les lettres et demandes devront être adressées au Comité soussigné qui s'empressera d'y répondre dans le plus bref délai.

Pour le Comité de l'Exposition du travail :

Le Conseiller de Gouvernement,

J. P. HENRION.

AVIS ET COMMUNICATIONS

NORD

Paris à Pierrefonds

par Compiègne ou par Villers-Cotterets

Billets d'excursion les dimanches et fêtes valables dans la même journée ou pendant deux jours, lorsqu'un dimanche et un jour de fête se suivent :

De Paris à Pierrefonds et retour :

1re classe 11 fr. ; 2e classe 8 fr. 50 ; 3e classe 6 fr. 25.

Nota : Ces billets donnent droit de s'arrêter à Compiegne ou à Villers-Cotterets, soit à l'aller, soit au retour.

(Consulter les affiches pour les heures de départ et d'arrivée.)

Paris au Tréport-Mers.

Tous les dimanches et jours de fêtes, à partir du dimanche 17 juin 1894 et jusqu'à nouvel avis, trains de plaisir express à prix très réduits en 2e et 3e classes (aller et retour dans la même journée) :

De Paris au Tréport-Mers, desservant Saint-Denis, Pontoise, Persan-Beaumont, Méru et Beauvais.

Aller. Départ de Paris à 7 h. du matin et de Saint-Denis à 7 h. 10.

Retour. Arrivée à Saint-Denis à minuit 14, et Paris à minuit 25.

De Paris, St-Denis, et Creil à Cayeux, St-Valery, Le Crotoy, Quend (plage de Fort-Mahon), Berck, Etaples (Paris-Plage) et Boulogne-s-Mer.

Aller. Départ de Paris à 6 h. 20 du matin et de Saint-Denis à 6 h. 30.

Retour. Arrivée à Saint-Denis à 11 h. 54 du soir et à Paris à minuit 5.

Prix des places (aller et retour compris) :

Billets individuels variant de 9 francs à 11 fr. 10 en 2e classe et de 5 fr. 85 à 7 fr. 30 en 3e classe.

Billets de famille comportant une réduction sur les prix individuels de 5 à 25 0/0 pour les familles de deux à cinq personnes et au delà.

OUEST

Bains de Mer

Abonnements

Des cartes d'abonnement mensuelles ou trimestrielles, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix des abonnements ordinaires de même durée, sont délivrées, du 1er juillet au 15 septembre, à quiconque, devant séjourner dans une des stations balnéaires du réseau de l'Ouest, prend trois billets au moins pour les membres de sa famille ou ses domestiques.

Nouvelles cartes d'abonnement avec parcours circulaires sur la banlieue de Paris.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, depuis le 1er septembre dernier, de nouvelles cartes d'abonnement (1re et 2e classe) de 3 mois, de 6 mois ou d'une année, pour les quatre itinéraires suivants :

1° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Saint-Cloud, Garches, Pont de Sains-Cloud, Sèvres (Ville-d'Avray et rive gauche) et *vice versa ;*

2° De Paris (Saint-Lazare ou Montparnasse) à Versailles (rive droite et rive gauche) et *vice versa ;*

3° De Paris (Saint-Lazare) à Saint-Germain (*via* le Pecq et *via* Marly-le-Roi) et *vice versa ;*

4° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Versailles (rive droite et rive gauche) et à Saint-Germain (*via* le Pecq et Marly-le-Roi) et *vice versa.*

Arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires.

Faculté de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les cartes des 1er, 2e et 4e itinéraires sont, moyennant un supplément de prix, rendues valables sur la Ceinture de Paris (Saint-Lazare) à Ouest-Ceinture.

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour à prix réduits.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de toutes les gares de son réseau (grandes lignes), et *vice versa*, des billets d'aller et retour, comportant une réduction de 25 0/0 en première classe et de 20 0/0 en deuxième et troisième classe sur le prix doublé des billets simples.

La durée de validité de ces billets vient d'être modifiée comme suit :

De 1 à 30 kilomètres, 1 jour ; de 31 à 128 kil., 2 jours ; de 126 à 250 kil., 3 jours ; de 251 à 400 kil., 4 jours ; de 401 à 500 kil., 5 jours ; de 501 à 600 kil., 6 jours ; au-dessus de 600 kil., 7 jours.

L'amélioration consiste dans l'abaissement de 75 à 30 kilomètres de la première coupure et dans l'allongement d'un jour pour les parcours supérieurs à 400 kilomètres et de deux jours pour les parcours supérieurs à 600 kilomètres.

Ces délais de validité continuent à être augmentés, le cas échéant, des dimanches et jours de fête.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour

de Paris à Berne et à Interlaken

(via Dijon, Pontarlier, Neuchatel) ou réciproquement

et de Paris à Zermatt (Mont-Rose)

(via Dijon, Pontarlier, Lausanne) sans réciprocité.

Prix des billets

De Paris à Berne, 1re cl., 101 fr. — 2e cl., 75 fr. — 3e cl., 50 fr.

De Paris à Interlaken, 1re cl., 113 fr. — 2e cl., 84 fr. — 3e cl., 56 fr.

De Paris à Zermatt (Mont-Rose), 1re cl., 140 fr. — 2e cl., 108 fr. — 3e cl., 71 fr.

Valables 60 jours, avec arrêts facultatifs sur tout le parcours.

Franchise de 30 kilos de bagages sur le parcours P.L.M.

Trajet rapide de Paris à Berne en 12 heures

Les billets d'aller et retour de Paris à Berne et à Interlaken sont délivrés du 15 avril au 15 octobre ; ceux pour Zermatt du 15 mai au 30 septembre.

Exposition Universelle à Lyon

Tickets d'entrée à l'Exposition

Jusqu'au septième jour avant la fermeture de l'Exposition, il sera *délivré gratuitement* des tickets d'entrée à l'Exposition aux voyageurs prenant des billets aller et retour (tarif spécial G. V. N° 2) pour Lyon au départ des gares du réseau P.-L.-M. situées à 20 kilomètres au moins de cette ville.

Ces tickets seront remis aux voyageurs dans les conditions suivantes :

1 ticket, si la gare de départ est distante de Lyon de 20 à 100 kilomètres.

2 tickets, si la gare de départ est distante de Lyon de 101 à 200 kilomètres.

3 tickets, si la gare de départ est distante de Lyon de 201 à 300 kilomètres.

4 tickets, si la gare de depart est distante de Lyon de 301 à 400 kilomètres.

5 tickets, si la gare de départ est distante de Lyon de 401 à 500 kilomètres.

6 tickets, si la gare de départ est distante de Lyon de 501 à 600 kilomètres.

ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans a mis en vigueur, depuis le 22 mai, un nouveau service de trains sur ses lignes de Paris à Sceaux et à Limours.

Ce service offre au public de cette banlieue diverses améliorations parmi lesquelles nous signalerons les suivantes :

Les trains de la ligne de Sceaux se succèdent de demi-heure en demi-heure, partant régulièrement de Paris, à l'heure 11', et à l'heure 41', et de Sceaux-Robinson à l'heure 25' et à l'heure 55'.

Un nouveau train est créé qui part de Limours à 6 h. 55' du matin, dessert les stations de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, Gif, Bures, Orsay, Lozère, Palaiseau, Massy, Antony, et arrivera à Paris à 8 h. 1'.

Dans la soirée, la section de Paris à Limours est desservie par deux trains qui partent de Paris à 5 h. 55' et 6 h. 4' : le premier, direct jusqu'à Orsay, omnibus d'Orsay à Limours, arrive à Limours à 6 h. 53' ; le second, direct jusqu'à Berny, omnibus de Berny à Orsay, arrive à cette gare à 6 h. 43'.

Le train de 10 h. 25' du soir est remplacé par deux trains partant de Paris, l'un à 9 h. 35' et l'autre à 11 h. 3'.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Administration : 42, rue de Châteaudun, Paris

ADJUDICATION

Pour la vente de Vieilles Matières

Le Vendredi 3 Août 1894, à neuf heures et demie du matin, il sera procédé, à l'administration des chemins de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, par voie d'adjudication publique et sur soumissions cachetées :

A la vente des VIEILLES MATIÈRES ci-après :

Bandages en fer, tournures de fonte, de fer, de cuivre, de bronze, cuivres rouge et jaune, bronze, fonte, plomb, zinc, acier de limes, tôles brûlées, mérinos, caoutchouc, etc., etc.

Les renseignements relatifs à cette adjudication sont fournis au Service central des Magasins, 42, rue de Châteaudun, où sont déposés les documents à consulter.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

Le Gérant : HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 9 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Août 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12. — rue Cambon. — 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements . Un an . 8 francs
Etranger . . . . — 10 —

SOMMAIRE :

BULLETIN

Dans quelques jours, l'Exposition Universelle aura franchi une nouvelle et importante étape.

Le tableau de la classification, le règlement ou code des exposants, le programme du Concours à ouvrir entre tous les artistes pour les bâtiments de l'Exposition, auront reçu la dernière sanction officielle.

Nous croyons que le concours sera ouvert le 14 Août pour être clos le 14 Décembre suivant.

En quatre mois, artistes, ingénieurs et architectes auront le temps de mûrir leurs projets et pourront présenter au jury des croquis définitifs. Déjà, la plupart ont commencé leurs études et arrêté les grandes lignes de leurs idées; mais ils ne pourront se mettre utilement au travail qu'après lecture du détail des conditions du Concours.

On remarquera qu'en 1889, ce même Concours, qui nous apporta cependant la galerie des machines, la galerie du dôme central et d'autres idées d'un grand effet artistique, ne dura que quinze jours.

Aussi, pouvons-nous espérer qu'en quatre mois, l'Administration supérieure de l'Exposition obtiendra d'excellents résultats.

D'ailleurs, nous sommes heureux de constater encore une fois que M. Alfred Picard, Commissaire général, conduit l'œuvre préparatoire de l'Exposition avec une méthode et une précision tout à fait remarquables.

Même pour les détails les moins importants en apparence, on remarque une ambition de progrès qui nous permet de bien augurer de l'avenir.

Ainsi, nos lecteurs trouveront plus loin le décret constituant en entrepôt réel des douanes les locaux affectés à l'Exposition Universelle de 1900.

Comparant ce document avec celui de 1889, nous constatons certains changements qui ne manqueront pas d'encourager l'industrie étrangère à participer au grand tournoi de 1900.

On y trouve des dispositions très heureuses, qui permettront d'atténuer les rigueurs de notre tarif douanier.

C'est ainsi que les produits qui seront livrés à la consommation ne supporteront, quelle que soit leur origine, que les droits applicables aux produits similaires de la nation la plus favorisée.

Autre avantage : les produits fabriqués dans l'enceinte de l'Exposition avec des matières premières exotiques ne supporteront que les droits afférents à ces matières premières et non ceux du produit manufacturé.

En 1889, les bijoux et objets de métaux précieux devaient porter le poinçon du contrôle. Pour quelques articles délicats, c'était une cause de détérioration.

Faisant droit aux plaintes que souleva ce régime, l'Administration a décidé de n'apposer le poinçon du contrôle des matières d'or et d'argent que dans le cas où les bijoux sortiraient de l'Exposition.

Ce sont là des dispositions en apparence insignifiantes, mais qui auront au moins pour résultat de donner confiance à l'étranger sur le libéralisme des organisateurs de l'Exposition Universelle.

Evidemment, le gros événement à attendre, à cette heure, c'est l'ouverture du Concours. Nous ne doutons pas que le règlement de cette épreuve soit aussi marqué au sceau de l'habileté et permette de laisser, dans la mesure de crédits raisonnables, libre carrière à l'imagination et au génie de nos artistes pour tracer le cadre de cette grande fête du travail humain.

Henry Girard.

PARTIE OFFICIELLE

(Suite)

(Voir les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6.)

DÉCRET

constituant en entrepôt réel des douanes les locaux affectés à l'Exposition Universelle de 1900.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et du Ministre des Finances,

Vu le décret du 13 juillet 1892 instituant à Paris en 1900, une Exposition Universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles;

Vu l'article 34 de la loi du 17 décembre 1814 et l'article 4 de la loi du 5 juillet 1836;

Vu la loi du 28 avril 1816;

Vu la loi du 19 brumaire an VI,

Décrète :

Art. 1er. — Les locaux affectés à l'Exposition Universelle de 1900 sont constitués en entrepôt réel des douanes.

Art. 2. — Les produits étrangers destinés à l'Exposition peuvent entrer en France par tous les bureaux ouverts au transit.

Ils doivent être accompagnés d'un bulletin de l'expéditeur annexé à l'acquit de transit et indiquant leur nature, leur espèce, leur poids, ainsi que leur origine.

Art. 3. — Les envois sont expédiés directement sur les locaux de l'Exposition sous les conditions du transit international ou du transit ordinaire, au choix des intéressés.

Ils sont exonérés du droit de statistique.

L'expédition par transit international ou ordinaire a lieu sans visite à la frontière.

Les plombs sont apposés gratuitement.

Art. 4. — Les produits étrangers reçus dans les locaux de l'Exposition sont pris en charge, conformément aux règles applicables en matière d'entrepôt, par le service spécial des douanes attaché à l'Exposition.

Ceux qui seraient livrés ultérieurement à la consommation ne supporteront, quelle que soit leur origine, que les droits applicables aux produits similaires de la nation la plus favorisée.

Art. 5. — Les objets fabriqués dans l'enceinte de l'Exposition avec des matières d'origine étrangère importées sous le régime de douane ne sont assujettis à d'autres droits que ceux afférents à la matière importée et mise en œuvre.

Art. 6. — Les produits français passibles de taxes perçues par l'administration des contributions indirectes (boissons, produits divers à base d'alcool, vinaigres, huiles, bougies, cierges, sucres, sels, etc.) sont expédiés vers l'Exposition sous des acquits-à-caution spéciaux et placés sous le régime du transit et de l'entrepôt.

Ces produits ne subissent aucune vérification et

n'acquittent aucun droit aux entrées de Paris. Ils sont escortés gratuitement par le service de l'octroi jusqu'à destination.

Art. 7. — La fabrication des tabacs au moyen des machines et appareils exposés peut être autorisée à titre de démonstrtaion du fonctionnement de ces machines et appareils, sous la réserve expresse que les produits ainsi obtenus acquitteront les droits fixés par la loi et sous les autres conditions à déterminer par un règlement ultérieur.

Art. 8. — Les ouvrages d'or et d'argent de fabrication française peuvent être dirigés sur l'Exposition sans être revêtus des marques légales.

Pour bénéficier de cette disposition, les exposants doivent préalablemeut faire parvenir au chef du service de la garantie, à Paris, une liste détaillée par nombre et par poids de ces ouvrages et prendre l'engagement de représenter les objets, lors de la clôture de l'Exposition, aux contrôleurs de la garantie chargés de la surveillance.

Art. 9. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République francaise.

Fait à Paris, le 28 juillet 1804.

CASIMIR-PERIER.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

V. LOURTIES.

Le Ministre des Finances,

R. POINCARÉ.

DÉCRET

nommant membres de droit de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 les anciens ministres du commerce depuis l'Exposition Universelle de 1878.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu le décret du 9 septembre 1893, relatif à l'institution de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900,

Décrète :

Art. 1er. — Les anciens Ministres du Commerce depuis l'Exposition Universelle de 1878, sont membres de droit de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 s'ils n'en font déjà partie à un autre titre.

Art. 2. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juillet 1894.

CASIMIR-PERIER.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

V. LOURTIES.

LOI

portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 100.000 fr. pour l'Exposition Universelle de 1900.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article Unique. — Il est ouvert au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (1re section. — Commerce et industrie) un crédit supplémentaire de cent mille francs (100.000 fr.,) qui sera inscrit au budget de 1894, chapitre 38, dont le libellé sera modifié comme suit : « Études relatives à l'Exposition Universelle de 1900 ».

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1894.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 27 juillet 1894.

CASIMIR PERIER

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

V. LOURTIES.

Le Ministre des Finances,

R. POINCARÉ.

Nouvelles et Échos

Nous apprenons avec plaisir que M. Dervillé, président du tribunal de Commerce de la Seine, Directeur général adjoint de l'Exposition Universelle de 1900, vient d'être promu, par décret du Ministre de la Justice, au grade d'Officier de la Légion d'Honneur.

Les nombreux amis de M. Dervillé applaudiront à cette juste distinction, témoignage des éminents services qu'il a rendus au commerce parisien.

***

Nous croyons que le concours pour les bâtiments de l'Exposition Universelle de 1900 sera ouvert le 14 août, pour être clos le 14 décembre prochain.

Si nous sommes bien informés, le décret serait inséré au *Journal Officiel* le 14 août. Le jour même où ce document paraîtra, nous publierons une édition spéciale de notre journal.

Ajoutons que le règlement et le tableau de la classification paraîtront incessamment au *Journal Officiel*.

***

Conformément à l'avis émis par la quatrième sous-commission de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900, le Commissariat général de cette Exposition (Ministère du Commerce, rue de Varenne, 80), recevra jusqu'au 31 décembre les communications qui lui seraient faites au sujet des combinaisons financières propres à la réalisation de l'entreprise.

L'Administration réserve d'ailleurs formellement toute sa liberté d'action. Aucune revendication ne pourra être dirigée contre l'Etat par les auteurs de projets, quelles que soient les dispositions définitives adoptées et alors même qu'elles comporteraient l'application totale ou partielle des combinaisons proposées.

***

Avant de se séparer, le Parlement, à la suite d'un rapport de M. Cornudet, député, que nous publions un peu plus loin, a voté l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 160.000 francs, pour permettre à la France de participer à l'Exposition de culture fruitière de Saint-Pétersbourg.

A cet effet, le Commission chargée de l'organisation de la section française de cette Exposition s'est réunie vendredi au Ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Léon Say, député, Président de la Société nationale d'horticulture de France.

Assistaient à cette réunion : MM. Méline, Cornudet, députés; Couteaux, sénateur; Tisserand, conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture ; Vassilière, inspecteur général de l'agriculture ; Cornu, professeur au muséum ; Vitry ; Lechartier ; Martinet; Loiseau ; etc.

Après examen de la situation et pour hâter dans la mesure du possible l'organisation de l'installation, la Commission a décidé de se fractionner en comités spéciaux correspondant aux grandes divisions de l'Exposition. Ces comités sont au nombre de sept, savoir : 1° Fruits et légumes frais, etc.; 2° Fruits et légumes desséchés; 3° Vins, cidres, poirés et eaux-de-vie ; 4° Culture du houblon, plantes médicinales, graines, pépins, semences, etc.; 5° Outils et machines ; 6° Littérature, livres techniques, etc.; 7° Arboriculture fruitière, etc.

M. Tisserand a annoncé la prochaine nomination du Commissaire général et d'un commissaire adjoint. Aussitôt que ces nominations seront faites et que des renseignements seront connus sur le nombre des exposants et des emplacements demandés, la Commission sera réunie à nouveau.

***

Un peu de statistique pour ceux qui contestent l'utilité d'un métropolitain. Pendant le courant de l'année dernière, les chemins de fer sur viaduc de New-York ont transporté 221 millions de voyageurs.

Les locomotives ont consommé plus de 200,000 tonnes d'une anthracite qui ne donne pas de fumée. Le nombre des voitures en service est de 1,116, et le service quotidien comporte 330 trains. Le nombre des agents est de 5.000 et, chose assez curieuse, tous sont payés à l'heure. Le service maximum est de douze heures par jour et la paie la plus élevée 17 fr. 50 par jour. Les mécaniciens touchent 500 francs par mois.

Ainsi donc, outre l'utilité incontestable d'un puissant moyen de transport, le chemin de fer ferait vivre quelque milliers d'employés supplémentaires et augmenterait d'un chiffre considérable la consommation du combustible.

Du reste, il est inutile d'insister. Autant vaudrait enfoncer une porte ouverte.

***

On nous écrit d'Anvers que la reine des Belges a fait le jeudi 26 Juillet une visite à la section française de l'Exposition d'Anvers, accompagnée de la princesse Clémentine et d'une suite nombreuse, dans laquelle on remarquait le comte et la comtesse d'Ursel, le général gouverneur d'Anvers et Mme la baronne d'Ozy, le baron Coffinet, le comte de Oret, sénateur, président, le vicomte de Mieulenc, vice-président du comité de l'Exposition.

Sa Majesté a été reçue à l'entrée de la section française par MM. Muzet, commissaire général ; Roland, délégué ; Prodhomme, Lechers, secrétaires. Elle a été aussitôt conduite dans le salon d'honneur, où elle a assisté à une audition musicale qui est devenue bientôt un véritable concert.

M. Hasselmans, professeur de harpe, au Conservatoire de Paris, accompagné au piano par M. Thomé, a eu les honneurs de la matinée.

Ces messieurs ont été complimentés par la reine, ainsi que M. Saint-Saëns, qui assistait à l'audition.

La reine a été particulièrement aimable pour le commissaire général français, qu'elle a fait asseoir à sa droite, et lui a adrssé ses remerciements pour le magnifique vase de Sèvres qui lui a été offert dans le salon d'honneur.

Pendant sa visite, la reine s'est particulièrement arrêtée devant les vitrines de joyaux, de broderies. Elle a beaucoup admiré aussi la très belle Exposition de coutellerie de la maison Tinet.

Le jury tenait en même temps sa séance définitive. Les résultats en seront bientôt connus.

EXPOSITION DE CULTURE FRUITIÈRE
A SAINT-PÉTERSBOURG

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI *ayant pour objet l'ouverture sur l'exercice* 1894, *d'un crédit extraordinaire de* 160.000 *francs pour les dépenses de l'*Exposition internationale de culture fruitière de Saint Pétersbourg,

Par M Émile Cornudet, Député

Messieurs,

Le gouvernement demande à la Chambre de voter sur l'exercice 1894 un crédit extraordinaire de 160.000 francs pour permettre à la France de participer à une Exposition internationale de cul-

ture fruitière et de ses dérivés, organisée par la Société de culture fruitière de Russie, sous la présidence honoraire du grand-duc Nicolas Michaëlovitch, avec l'autorisation de Sa Majesté l'Empereur de Russie.

Cette Exposition doit avoir lieu à Saint-Pétersbourg au cours de l'automne prochain.

A cette Exposition doit être annexé un congrès international de pomologie ayant pour objet l'examen des mesures à prendre pour favoriser le développement de la culture fruitière et de ses dérivés, de la culture potagère, de la viticulture, etc.

Les gouvernements d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, en réponse à l'invitation qui leur était adressée par le bureau d'organisation de cette Exposition, ont déjà désigné leurs représentants.

La langue française a été choisie comme langue officielle du congrès.

C'est déjà une raison pour que la France ne se tienne pas à l'écart de cette Exposition.

Mais, il y a de plus, pour notre pays, un intérêt à la fois politique et économique de premier ordre à profiter de cette occasion pour resserrer les liens d'amitié qui l'unissent à la Russie et pour ouvrir en même temps, s'il est possible, à nos agriculteurs et à nos commerçants, de nouveaux débouchés sur le marché russe.

Déjà, la Russie est pour les vins une de nos clientes les plus fidèles: elle recherche de même nos fruits et nos primeurs.

Ainsi, l'horticulture, aussi bien que la viticulture, est intéressée à ce que la France participe officiellement à l'Exposition de Saint-Pétersbourg.

Le Président de la Société nationale d'horticulture de France a demandé le concours du Gouvernement, parce que nos horticulteurs, sans subsides de l'Etat, ne pourraient se charger des frais considérables qu'occasionnera l'organisation de la section française.

Le crédit de 160,000 faancs démandé par le Gouvernement se décompose comme suit :

1° Arbres et arbustes (emplacement à couvrir en dehors de l'Exposition) 1,000 mètres à 60 francs le mètre carré. . . . . Fr.		60,000 »
2° Participation de l'Etat à raison de 30 francs par mètre carré pour la décoration de 1,000 mètres dans le palais de l'Exposition, à savoir :		
Fruits, légumes, primeurs . . .	800 mètres	
Vins et cidres . .	200 —	
Soit	1,000 mètres à 30 fr.	30,000 »
3° Transport et frais généraux. . . .		70,000 »
Total.		160,000 »

L'Exposition de Chicago laissant un reliquat de plus de 100,000 francs sur les crédits accordés à la section de l'agriculture, la Commission pense qu'il y a lieu d'annuler jusqu'à concurrence de 100,000 francs le crédit de 102,000 francs reporté de l'exercice 1893 à l'exercice 1894 sur le chapitre 2 *bis* du Ministère de l'Agriculture (Voir rapport de M. Georges Cochery, 19 juin 1894).

Tel est l'objet de l'article 2. Le sacrifice nouveau de l'Etat ne sera donc que de 60,000 francs.

La Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi dont le texte suit :

PROJET DE LOI

Article premier.

Il est ouvert au Ministre de l'Agriculture, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1894, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 26 juillet 1893, un crédit extraordinaire de cent soixante mille francs (160,000 francs) qui fera l'objet d'un chapitre distinct libellé : « N° 44, Exposition de culture fruitière de Saint-Pétersbourg. »

Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1894.

Art. 2.

Sur les crédits ouverts au Ministre de l'Agriculture, au titre du budget général de l'exercice 1894 une somme de 100,000 francs est annulée au chapitre 2 *bis* « Exposition de Chicago ».

A l'unanimité de 414 votants, la Chambre a adopté le projet de loi ci-dessus.

PROJET FINANCIER

POUR

l'Exposition Universelle de 1900

Présenté par M. Edmond THÉRY
Directeur de *l'Economiste Européen*

(*Suite* [1])

IV. — Arrangement avec les Compagnies de Chemins de fer

Les 56.250.000 francs affectés au Syndicat des Compagnies de Chemins de fer représentant le prix à forfait du *Parcours gratuit* attaché au 1.250.000 Bons au Porteur.

Avec le système que nous proposons, les anciens *Trains de plaisir* — présentent pour le public des inconvénients dont les moindres sont : la nécessité de partir à jour et à heure fixes, l'obligation de ne pouvoir séjourner à Paris qu'un nombre de jours très limité, etc. — seront supprimés ou, plus exactement, tous les trains, sans exception, seront transformés en *Trains de plaisir*. Les porteurs de Bons pourront partir quand cela leur plaira ; auront la faculté de monter dans la classe qu'ils choisiront et de séjourner à Paris tout le temps qu'il leur conviendra rester. Ils pourront même effectuer, à l'aide d'un seul Bon au Porteur, plusieurs voyages à Paris, et vice versa, si le trajet à parcourir n'est pas trop long.

Le Bon au Porteur comportera, conformément au titre spécimen imprimé joint à cette Etude, trois séries de *Coupons de Parcours gratuit*, ainsi répartis :

		3e cl	2e cl.	1re cl.
Série A 30 coupons	de 20 kil. en 3e cl. —	600 kil.	» kil.	» kil.
	ou 13 kil. en 2e cl. —	»	390	»
	ou 9 kil. en 1re cl. —	»	»	270
Série B 20 coupons	de 40 kil. en 3e cl. —	800 kil.	»	»
	ou 26 kil. en 2e cl. —	»	520	»
	ou 18 kil. en 1re cl. —	»	»	360
Série C 10 coupons	de 60 kil. en 3e cl. —	600	»	»
	ou 39 kil. en 2e cl. —	»	390	»
	ou 27 kil. en 1re cl. —	»	»	270
Total par classes....		2.000 k.	ou 1.200 k.	ou 900 k.

Les deux conditions qui seront mises à l'utilisation de ces *Coupons de Parcours gratuit* sont : 1° Les Coupons ne seront valables qu'à partir du 1er mars 1900 au 15 novembre de la même année (si aucun événement grave n'ajourne ou ne retarde l'Exposition Universelle) ; 2° ils ne seront admis par la Compagnie que pour des voyages ayant une gare de Paris pour destination, ou une gare de Paris comme point de départ.

Pour assurer le contrôle et faciliter, après l'Exposition, la répartition entre les diverses Compagnies des voyageurs kilométriques transportés par chacune d'elles et aussi pour éviter tout abus et toute contestation entre les porteurs des Bons et les Compagnies, il sera stipulé, sur les Bons eux-mêmes, que les receveurs des Compagnies recevront les *Coupons de Parcours gratuit* comme du numéraire.

A cet effet, chaque Porteur présentera son Bon au guichet de la gare de départ et indiquera au receveur la classe dans laquelle il veut voyager. Le receveur détachera lui-même du Bon les coupons correspondant au trajet à effectuer (en utilisant de préférence les coupons les plus forts), rendra au Porteur son Titre diminué du nombre de coupons nécessaires et lui donnera, en outre, un *Ticket spécial* indiquant à la fois les gares de départ et d'arrivée et la classe choisie par le Porteur.

Ce *Ticket* servira de contrôle à la Compagnie et les *Coupons détachés* représenteront — au moment du règlement des comptes — les pièces justificatives des transports effectués.

Dans les gares des départements la délivrance des *Tickets spéciaux* se fera aussi rapidement que celle des tickets ordinaires, parce que chaque gare départementale, ne pouvant accepter les *Coupons de parcours gratuit* que pour sa gare correspondante de Paris, la gare n'aura que trois sortes de *Tickets spéciaux* à délivrer : 3e *classe*, 2e *classe* et 1re *classe*, lesquels pourront être imprimés à l'avance.

(1) Voir le n° 8 de l'*Exposition Universelle*

L'opération du détachement des *Coupons de Parcours gratuit* ne sera certainement pas plus longue que l'échange de la monnaie pour les tickets ordinaires.

Pour le départ des gares de Paris, le service sera un peu plus compliqué, mais les Compagnies pourront faire imprimer à l'avance des *Tickets spéciaux* pour les grandes villes de leur réseau (comme elles le font pour leurs tickets ordinaires) et prendre, au moment voulu, toutes les mesures que comportera ce service spécial.

Le décompte se fera par fraction de 20 kilomètres pour la 3e classe, de 13 kilomètres pour la 2e classe et de 9 kilomètres pour la 1re classe, c'est-à-dire par unité des plus faibles coupons.

Par exemple, quand un Porteur voudra aller en 3e classe de Saint-Quentin à Paris, ou de Paris à Saint-Quentin (distance 154 kilomètres) son Bon s'allégera en échange du *Ticket spécial* pour Paris ou de Paris :

1° De 2 coupons de la *Série C* valant chacun :
60 kilomètres en *3e classe*
ou 39 — en *2e classe*
ou 27 — en *1re classe*

2° De 1 coupon de la *Série B* valant :
40 kilomètres en *3e classe*
ou 26 — en *2e classe*
ou 18 — en *1re classe*

Total du trajet : 160 kilomètres de *3e classe*

Si le Porteur veut effectuer le trajet en 2e classe, son *Ticket spécial* lui coûtera :

1° Trois coupons de la *Série C* valant chacun :
60 kilomètres en *3e classe*
ou 39 — en *2e classe*
ou 27 — en *1re classe*

2° 1 coupon de la *Série B* valant :
40 kilomètres en *3e classe*
ou 26 — en *2e classe*
ou 18 — en *1re classe*

3° 1 coupon de la *Série A* valant :
20 kilomètres en *3e classe*
ou 13 — en *2e classe*
ou 9 — en *1re classe*

Total du trajet 156 kilomètres de *2e classe*

Quand le Bon au Porteur sera arrivé à épuisement, le Porteur aura la faculté d'utiliser les coupons restant encore attachés mais, dans ce cas, il devra payer en espèces, et au tarif ordinaire de la classe choisie par lui, la différence du trajet à parcourir.

Le même Bon au Porteur pourra être utilisé par plusieurs personnes à la fois jusqu'à complet épuisement de ses *Coupons de Parcours gratuit*.

Cette disposition facilitera les voyages en groupe et permettra à une même famille d'effectuer un ou plusieurs voyages (selon la longueur du trajet) à l'aide d'un seul Bon au Porteur.

Un même porteur pourra utiliser les *Coupons de Parcours gratuit* de plusieurs Bons au Porteur à la fois, mais à la condition expresse que le voyage à effectuer sera supérieur à 400 kilomètres Cette disposition, destinée à faciliter les voyages des localités ou pour les localités situées à une grande distance de Paris, ne s'appliquera cependant qu'aux parcours effectués en 3e classe ou en 2e classe.

Les Compagnies de Chemins de fer se prêteront-elles à cette combinaison ? Trouveront-elles suffisante la somme de 56,250,000 francs que la *Commission supérieure de l'Exposition* déposera pour leur compte à la *Banque de France* en titres de Rentes 3 1/2 0/0 ? Et, enfin, accepteront-elles les conditions financières du forfait proposé ? Nous en avons la certitude et, d'ailleurs, les explications que nous allons donner vont établir qu'elles peuvent le faire sans courir de grands risques.

Si l'on calculait, au plein tarif des Compagnies, la valeur du *Parcours gratuit* attaché aux Bons au Porteur, au aurait à payer pour chaque Bon :

2,000 kilomètres en 3e classe au prix de 0 fr. 049 par kilomètre = 98 franes ;

ou : 1,300 kilomètres en 2e classe au prix de 0 fr. 075 par kilomètre = 98 fr. 26 ;

ou : 900 kilomètres en 1re classe au prix de 0 fr. 112 par kilomètre = 100 fr. 80.

Soit en moyenne : 99 francs par Bon au Porteur.

Et pour 1,250,000 Bons : 123,750,000 francs.

Donc la somme de 56,250,000 francs en capital affectée aux Compagnies dès l'année 1895, représentera une réduction de 54,55 0/0 par rapport à la valeur entière des 1,250,000 *Parcours gratuits* au plein tarif.

Mais en relisant les annonces des *Trains de plaisir* organisés par les Compagnies en 1889, on constate que ces *Trains* comportaient des réductions allant jusqu'à 75 0/0 du plein tarif. Les Compagnies, en effet, ont le plus grand intérêt à organiser des voyages à prix réduit, parce que si deux ou trois habitants d'un bourg profitent de la réduction pour venir à Paris, leur exemple sera fatalement suivi par d'autres habitants du pays qui effectueront alors le trajet à plein tarif. Les facilités des voyages provoquent les voyages; le succès, de jour en jour croissant, des billets circulaires à prix réduit est là pour indiquer la vérité de l'observation. D'autre part, les Compagnies ont le devoir de favoriser tous les éléments pouvant concourir au succès d'une entreprise nationale.

Au surplus, l'obligation qu'aura tout porteur de Bon d'utiliser ses *Coupons de Parcours gratuit* avec Paris, comme destination ou point de départ, sera favorable aux Compagnies.

Les lignes de faible trafic n'auront pas besoin d'augmenter le nombre de leurs trains quotidiens; ces trains généralement aux trois quarts vides seront mieux remplis : voilà tout. Les grandes artères doubleront sans doute leur service régulier, mais avec cette condition avantageuse pour l'exploitation proprement dite, que les trains, dédoublés ou non, marcheront toujours au complet chargement comme les *Trains de plaisir*... et cela précisément parce que les Porteurs des 1,250,000 Bons se trouveront répartis sur toute la surface du territoire de la France et ayant huit mois et demi (dont six mois d'Exposition) pour bénéficier de leurs *Coupons de Parcours gratuit*, la moyenne quotidienne des voyages sera relativement régulière dans les deux sens.

Pour démontrer d'ailleurs que le service régulier des Compagnies ne peut être sérieusement troublé par le fonctionnement de la combinaison que nous proposons, il nous suffira de dire que ramenés au parcours kilométrique par voyageurs, les 1,250,000 *Parcours gratuits* représentent :

1,250,000 × 2,000 = 2,500 millions voyageurs de *3e classe* à 1 kilomètre;

ou : 1,250,000 × 1,300 = 1,625 millions voyageurs de 2e *classe* à 1 kilomètre;

ou : 1,250,000 × 900 — 1,125 millions voyageurs de *1re classe* à 1 kilomètre;

Mais les *Coupons de Parcours gratuit* ne pourront être utilisés qu'une seule fois, soit en 3e, soit en 2e, soit en 1re classe. En prenant comme moyenne la 2e *classe*, l'ensemble des *Parcours gratuits* de 1,250,000 Bons au Porteur donne 1,625 millions de voyageurs kilométriques.

Or, en 1892, le nombre des voyageurs ayant circulé sur toutes les lignes du réseau français, ramené au parcours d'un kilomètre, a dépassé 8,700 millions de voyageurs kilométriques. Les *Parcours gratuits* accordés pour huit mois et demi de l'année 1900 n'atteignent donc pas 20 0/0 de l'ensemble des Parcours ordinaires de l'année 1892.

En 1888, le nombre des voyageurs transportés à 1 kilomètre par les Chemins de fer français fut de 7,345 millions. En 1889, avec l'Exposition, ce nombre s'éleva à 8,627 millions, soit une augmentation de 1,282 millions de voyageurs kilométriques, ou environ 17 0/0 par rapport au chiffre de 1888.

Onze années auparavant, le nombre de ces voyageurs kilométriques avait été de 4,870 millions en 1877 et 5,779 millions en 1878, soit une augmentation de 909 millions ou environ 19 0/0. Ces divers chiffres indiquent que l'augmentation des voyageurs kilométriques pouvant résulter, en 1900, de la complète utilisation des *Parcours gratuits* n'excédera point la puissance de transport des Compagnies françaises.

Donc, la substitution de notre système à l'ancien système des *Trains dits de plaisir* ne portera aucun préjudice aux Compagnies.

La seule objection sérieuse que l'on puisse faire à ce système, c'est que les Porteurs parisiens de Bons profiteront de leurs coupons de parcours gratuit soit pour aller voyager dans les départements, soit pour aller aux bains de mer, etc... Où sera le mal? A chaque année d'Exposition Universelle les stations balnéaires et les villes des départements se plaignent des vides effroyables que l'attraction de Paris exerce chez elles : Les voyages des Parisiens seront peut-être une atténuation à cet état de choses. Au surplus, cette facilité accordée nécessairement aux Porteurs parisiens de Bons permettra aux Compagnies de supprimer les *Trains de plaisir* qu'elles ont l'habitude d'organiser chaque année, pendant la saison d'été, avec Paris comme point de départ. Elles gagneront certainement à cette suppression, car la faculté de circuler gratuitement sur toutes les voies ferrées françaises jusqu'à concurrence de 2,000 kilomètres en *3e classe* 1,300 en 2e classe ou 900 kilomètres en 1re classe, sera pour les Parisiens une suggestion de voyage autrement puissante que l'annonce d'un *Train de plaisir*.

Enfin les 56,250,000 francs assurés aux Compagnies, dès l'année 1895, sont un forfait ayant pour conséquence extrême le transport gratuit de 1,626 millions de voyageurs kilométriques. Ces 56,250,000 francs resteront acquis aux Compagnies pourvu que l'Exposition ait lieu, et quels que soient les déchets et les pertes subis par l'ensemble des 1,250,000 Bons au Porteur du 1er mars 1895 au 15 novembre 1900. Or, après cette dernière date, combien restera-t-il de *Coupons de Parcours gratuit* inutilisés et qui cesseront alors d'avoir cours?

Les Compagnies se rendront compte que les deux clauses *obligatoires* : 1° de n'employer ces *Coupons* qu'avec une gare de Paris comme point de destination ou point de départ; 2° de garder ces *Coupons* attachés au titre, les distributeurs de *Tickets spéciaux* devant les détacher eux-mêmes, stériliseront nécessairement une certaine quantité de *Coupons*.

Le Porteur du Bon s'attachera à son titre (ainsi que cela arrive généralement) à cause des tirages qu'il comporte : or, il y aura encore 1 Tirage à lots le 1er octobre; le *Grand Tirage final* de deux millions de lots tiré le 1er décembre 1900, et enfin le Tirage de la *Tombola* dans la 1re quinzaine de décembre 1900.

Il n'est donc pas douteux qu'il restera à la souche des titres conservés en raison de ces derniers tirages par les Porteurs de la Province et par un très grand nombre de Porteurs parisiens, une certaine quantité de *Coupons* devenus sans valeur à partir du 16 novembre 1900 au matin.

V. — Mécanisme financier de l'arrangement avec les Compagnies

Nous avons vu au Chapitre : *Emploi des Fonds versés*, que les 107.500.000 francs produit net *minimum* de l'émission des 1.250.000 Bons au Porteur à 90 francs seraient immédiatement convertis en Rentes 3 1/2 0/0, sauf 500.000 francs destinés au 1er Tirage à lots (du 1er janvier 1895) et qu'une fraction de ce produit net, représentant 56.250.000 francs en capital d'achat, serait déposée à la *Banque de France* au compte des Compagnies.

Ces 56,250.000 francs en Rentes 3 1/2 seront productifs (au cours d'achat indiqué) d'un intérêt annuel de 1.831.380 francs. Cet intérêt annuel se subdivisera de la manière suivante :

Les 3/4, soit 1.373.535 francs, seront versés à la *Commission supérieure de l'Exposition Universelle* par le *Service des Tirages à lots et Tombola;*

Le dernier quart, soit 457.845 francs, sera versé au Syndicat des Compagnies qui le capitalisera, d'année en année, jusqu'à la clôture de l'Exposition.

En calculant la capitalisation au modeste taux de 2 0/0, les six annuités que le Syndicat touchera de ce chef, de 1895 à 1900, représenteront une somme de 2.884.000 francs qui viendra s'ajouter au principal des 56.250.000 francs.

Les Compagnies règleront leurs comptes du 16 novembre au 31 décembre 1900 de la manière suivante : chacune d'elles présentera au Syndicat constitué à cet effet, entre elles, les *Coupons de Parcours gratuit* utilisés sur son propre réseau. Le total des voyageurs-kilométriques de toutes les Compagnies (la 2e classe prise comme base) formera le diviseur de la somme globale que produira la réalisation des 56.250.000 francs en Rentes 3 1/2 jusqu'alors déposées à la *Banque de France*, ajoutée au produit des 2.884.000 francs provenant de la capitalisation du quart d'intérêt annuel alloué aux Compagnies.

L'unité kilométrique ainsi obtenue, il suffira de multiplier ce quotient par le nombre de voyageurs-kilométriques justifié par chacune des Compagnies pour déterminer rigoureusement la somme leur revenant respectivement.

Une première question se pose ici : Les 56.250.000 francs déposés en Rentes 3 1/2 0/0 à la *Banque de France* au commencement de l'année 1895, et pour le compte des Compagnies, vaudront-ils encore 56.250.000 francs vers le milieu de l'année 1900, c'est-à-dire au moment où les Compagnies auront la libre disposition de ces Rentes?

C'est une question à laquelle personne ne saurait répondre : Tout dépendra évidemment des circonstances, mais quelle que soit l'hypothèse envisagée, la combinaison projetée n'expose les Compagnies à aucun risque sérieux.

En effet, examinons l'hypothèse extrême dans le sens défavorable : Par exemple, une Guerre européenne survenant à la veille même de l'Exposition! La Rente 3 1/2 0/0 baisserait sans doute... mais l'Exposition serait immédiatement ajournée et le Contrat se trouvant soit annulé, soit reporté à une époque indéterminée, la Compagnie n'aurait à subir aucun préjudice du chef de la baisse de la Rente 3 1/2. Pour une cause quelconque l'Exposition n'ayant pas lieu, les Compagnies ne recevront pas les Rentes 3 1/2 déposées pour elles à titre conditionnel à la *Banque de France*, mais elles n'auront aucun transport gratuit à effectuer.

Nous verrons plus loin comment — dans l'hypothèse d'un ajournement de l'Exposition — la Commission supérieure de l'Exposition utilisera alors ces Rentes 3 1/2 devenues sans emploi.

Au contraire, si les événements intérieurs et extérieurs suivent un cours normal et si l'Exposition s'ouvre elle-même dans des conditions normales : la Rente 3 1/2 ne peut que s'élever... ou se maintenir, tout au moins, dans les environs des cours pratiqués au moment de son achat.

On peut dire, il est vrai, que l'approche de l'année 1902 (époque à laquelle la Rente 3 1/2 redeviendra convertible) peut amener, même avec une période normale, une certaine dépréciation de ce type de Rente. C'est possible; mais si la Rente 3 0/0 reste aux environs de son pair de 100 francs, la dépréciation du 3 1/2 ne peut être très importante car, quelles que soient les conditions de sa future Conversion, il faudra toujours que l'Etat accorde un avantage sérieux aux Porteurs du 3 1/2 pour leur faire accepter ladite Conversion.

Si à la fin de l'année 1900 la Rente 3 1/2 ne valait plus, par exemple, que 105 francs, les 1.831.380 francs de Rentes 3 1/2 donnés aux Compagnies ne produiraient, à la réalisation, que 55 039.530 francs en capital. Mais les 2.884.000 francs provenant de la capitalisation à 2 0/0 du quart de l'intérêt annuel (457.845 francs) accordé aux Compagnies à titre de garantie éventuelle contre la baisse de la Rente 3 1/2, porteraient la somme à répartir entre les Compagnies au chiffre total de 57.825.355 francs. Les Compagnies auraient alors un bénéfice supplémentaire de 1.575.355 francs sur le forfait admis.

Il faudrait que, malgré l'Exposition Universelle, la Rente 3 1/2 tombât au-dessous de 102 fr. 75 pour que les Compagnies fussent en perte par rapport au chiffre forfaitaire de 56.250.000 francs.

En résumé *l'Arrangement financier avec les Compagnies de Chemins de fer* peut s'établir sur les bases suivantes :

1° 1.250.000 *Parcours gratuits* aux conditions indiquées ci dessus;

2° Remise aux Compagnies, dès la fin de l'Exposition pour paiement à forfait de ces 1.250.000 *Parcours gratuits*, de 1.831.380 francs de Rentes 3 1/2 achetées au commencement de 1895 et déposées, pour cet objet, à la *Banque de France*;

3° Paiement par trimestre aux Compagnies du quart des intérêts annuels de cette Rente 3 1/2 pendant les six années 1895, 1896, 1897, 1898, 1899 et 1900;

4° Annulation ou prorogation du contrat, au choix du Gouvernement, si, pour une cause quelconque, l'Exposition ne pouvait avoir lieu, ou était ajournée.

VI. — Arrangement avec la Société de la Tour Eiffel (1).

C'est sur le principe financier adopté pour les *Parcours gratuits* en Chemins de fer que peut

(1) Dans le cas de la suppression de la disposition

être conclu l'arrangement relatif aux *Ascensions gratuites* au sommet de la *Tour Eiffel* (3e plateforme ou 3e étage).

Le prix de 1 fr. 80 par ascension (soit 4.500.000 francs pour 2 coupons d'*Ascension gratuite* attachés au 1.250.000 Bons au Porteur à créer), assuré à forfait par le dépôt à la *Banque de France* de 4.500.000 fr. en capital de Rentes 3 1/2 0/0 au commencement de 1895, est absolument rationnel. La Société l'acceptera certainement car (dans l'hypothèse d'une Exposition) cette combinaison lui garantirait — à elle seule — les 75 0/0 des recettes d'ascensions réalisées en 1889.

En effet, en 1889, la *Tour Eiffel*, ouverte du 15 mai au 1er décembre, a reçu 1.968.287 visiteurs payants, sur lesquels 1.283.230 sont montés à la 2e plateforme et 579.384 au sommet.

Les résultats généraux de l'exploitation de la *Tour Eiffel* ont été les suivants :

Recettes :

Ascensions.	5.983.930 fr.	»
Restaurants et Bars	457.686	90
Concessions diverses	104.427	65
Bénéfices sur vente de souvenirs	21.441	20
— *Distributeurs automatiques*.	9.848	35
Intérêts des fonds placés. . . .	10.559	30
Total	6.587.893 fr.	40

Dépenses :

Prélèvement pour l'Etat sur les recettes des dimanches et fêtes.	64.046 fr.	»
Conseil d'Administration	30.000	»
Commissaires.	3.000	»
Frais généraux et d'exploitation .	442.976	81
Publicité	110.215	»
Entretien des machines et outillage	51.627	39
Agio des obligations du Trésor. .	3.875	»
Total	706.740 fr.	20

Soit comme bénéfices réels : 5.881.135 fr. 20.

La recette des ascensions a bien fourni une moyenne de 3 fr. 04 par entrée, ce qui représente un prix moyen supérieur de 40 0/0 au prix de 1 fr. 80 ci-dessus indiqué, mais l'Administration de la *Tour Eiffel* ne perdra pas de vue qu'en 1889 la *Tour Eiffel* était en quelque sorte la principale attraction de l'Exposition, tandis qu'en 1900 ce monument sera sans doute dépassé par d'autres merveilles et n'aura peut-être pas la même affluence de visiteurs.

Le capital social de la *Tour Eiffel* est représenté à l'heure actuelle par 10.200 actions de capital, qui sont entièrement remboursées depuis le 4 novembre 1889, et par 10.200 parts bénéficiaires. Les bénéfices sont partagés par moitié entre les deux catégories de titres.

Le *minimum* de 4.500.000 francs de recettes d'ascensions, garanti par la combinaison ci-dessus, assure donc un dividende certain de 220 francs à chacune des actions ou parts bénéficiaires de la Société, puisque les frais généraux et dépenses d'exploitation sont couverts par les produits accessoires.

Mais les 220 francs en question ne sont qu'un *minimum*, car la puissance de l'entreprise est bien supérieure au service *maximum* des 2.500.000 ascensions consenties aux possesseurs de Bons au Porteur. En effet, dans la seule journée du 9 septembre 1889, les guichets de la *Tour* ont encaissé 60.756 francs d'entrées, ce qui représente plus de 20.000 ascensions, et on estime que les ascenseurs, tels qu'ils sont établis, peuvent facilement élever 25.000 visiteurs par jour... ce qui représenterait 4.500.000 ascensions pour 180 jours d'Exposition.

D'autre part, et pour les mêmes raisons que celles exposées pour les déchets probables des coupons de *Parcours gratuits* en Chemins de fer, rien ne prouve :

1° Que la totalité des 2.500.000 coupons d'*ascensions gratuites* sera utilisée ;

relative aux *Ascensions gratuites* au sommet de la *Tour Eiffel*, ce présent *Chapitre* devient inutile : Voir à ce sujet le nota ci-dessous.

Nota. La disposition financière relative à la *Tour Eiffel* peut être supprimée sans inconvénient : Dans ce cas la somme de 45 millions de francs que notre *projet* met gratuitement à la disposition de la *Commission supérieure* pour l'organisation des services de l'Exposition, se trouverait augmentée de 5 millions : 4.500.000 francs obtenus par la suppression des *ascensions gratuites*, et 500.000 francs pris sur la *reserve pour l'imprevu*

2° Que les Porteurs qui s'en serviront monteront tous au sommet de l'édifice.

Les Administrateurs de la *Tour Eiffel* reconnaîtront donc que le forfait proposé est avantageux pour leur Société et nous avons la conviction qu'ils accepteront la combinaison.

Il va sans dire que, comme pour les Compagnies de Chemins de fer, ils auront, grâce à l'abandon pendant six années du quart de l'intérêt produit par les 4.500.000 francs de Rentes 3 1/2 déposés à la *Banque de France*, une garantie très sérieuse contre la baisse de cette Rente.

Mais il est également entendu que si, pour une cause quelconque, l'Exposition n'avait pas lieu ou était ajournée, le contrat serait annulé ou prorogé au choix de l'État.

VII. — **Arrangement avec la Compagnie d'Assurances X.**

La *Police d'assurance* au porteur contre les accidents en Chemins de fer annexée à chacun des 1.250 000 Bons constitue une innovation qui sera appréciée par les classes laborieuses.

En cas d'accident, suivi de mort, les formalités judiciaires durent quelquefois plusieurs années, pendant lesquelles les familles des victimes pauvres sont exposées aux plus grandes misères.

Avec la *Police d'assurance* spéciale dont nous reproduisons les termes ci-après, les héritiers des victimes auront la certitude de toucher 10.000 fr. dans les trois mois qui suivront l'accident mortel... et cette somme *sera indépendante* de l'indemnité à réclamer contre les auteurs responsables de l'accident.

CONDITIONS DE L'ASSURANCE

Article premier

La Compagnie assure aux conditions qui suivent le Porteur de la présente Police contre les accidents mortels dont il peut être atteint en voyageant en Chemins de fer sur le territoire français, pendant la période comprise entre le 1er mars 1900 et le 15 novembre 1900, par suite d'un accident survenant au train dans lequel voyage l'assure.

Art. 2

Sont exclus de l'assurance : les accidents provenant de suicide, alors même qu'ils seraient dus à un dérangement de facultés mentales, de pari, de rixe, de guerre, d'émeute, d'ivresse manifeste, d'infractions aux lois et règlements, soit publics, soit particuliers, relatifs à la sûreté des personnes.

Art. 3

La Compagnie paiera *Dix mille* francs à l'époux survivant ou, à son défaut, aux héritiers réservataires de l'assuré victime d'un accident de Chemins de fer entraînant la mort immédiate ou dans le délai de deux mois, à la condition expresse qu'il sera établi, par un procès-verbal de l'autorité, qu'au moment de l'accident, la victime a été trouvée porteur du Bon auquel la présente *Police d'assurance* est annexée, et qu'elle voyageait au moyen des coupons de *Parcours gratuit* détachés à cet effet de ce Bon à la gare du départ.

Art. 4

Dans les quinze jours qui suivront l'accident, le titulaire de la police ou les ayants droit devront, sous peine de déchéance, faire parvenir à la Compagnie, à Paris : 1° la déclaration signée par deux témoins ou un agent de l'autorité, contenant les nom, prénoms et domicile du sinistré, les circonstances, l'heure et le lieu de l'accident, le numéro du Bon au Porteur contenant la Police, et l'indication de la gare de départ où les coupons de *Parcours gratuit* ont été détachés ; 2° un certificat du médecin appelé à donner les premiers soins, relatant les causes de l'accident et ses conséquences probables ; 3° la copie du procès-verbal prescrit par l'article 3 de la présente Police.

Art. 5

Le paiement de l'indemnité stipulée est subordonné à l'exécution des conditions qui précèdent.

Art. 6

L'indemnité sera versée aux ayants droit, à Paris, au siège social de la Compagnie, dans les trois mois de l'accident, contre remise, par les bénéficiaires, de pièces justificatives de leurs qualités.

Toute action en paiement est prescrite par six mois, à partir du jour de l'accident. En conséquence, la Compagnie, le délai expiré, ne peut être tenue à aucune indemnité, quelle que soit la cause qui puisse mettre obstacle a l'action

Art. 7

Nul ne peut être détenteur de plus d'une police, quel que soit le nombre de Bons au Porteur possédés par une seule et même personne ; de même, la Police d'un Bon au Porteur ne peut être utilisée que pour une personne à la fois, la Compagnie entendant limiter à *Dix mille francs* le maximum de sa garantie par Bon au Porteur et par accident.

Art 8.

La Compagnie abandonne, en faveur des bénéficiaires de la présente Assurance, tout recours contre les auteurs responsables de l'accident.

Pour la Compagnie X··· :

Le Directeur.

Nous ne désignons le nom d'aucune Compagnie d'assurances, car nous ne voulons, dans ce Projet Financier, favoriser aucun intérêt particulier. La *Commission supérieure de l'Exposition* choisira, elle-même, la Société qu'elle estimera la plus sérieuse et la plus apte à remplir les conditions exigées.

Ce que nous pouvons cependant affirmer, à la suite des calculs de probabilité auxquels nous nous sommes livré, c'est que la somme de 1.250.000 francs (en Rentes 3 1/2 déposées à la *Banque de France*) que nous affectons à cette assurance — soit 1 franc par *Police au Porteur* — est largement suffisante pour les risques à subir par la Compagnie concessionnaire.

En dehors même des avantages directs que cette Compagnie retirerait de la combinaison, le fait d'avoir son nom, son titre et son siège social imprimés sur 1.250.000 Bons au Porteur devant circuler pendant six années dans le public, lui constituerait la plus parfaite des réclames.

C'est pourquoi la combinaison ci-dessus sera facile à réaliser... mais toujours à cette condition fondamentale que si, pour une cause quelconque, l'Exposition n'avait pas lieu ou était ajournée, le contrat passé avec la Compagnie d'assurances concessionnaire serait annulé ou prorogé, au choix de l'Etat.

VIII. — **Service des Tirages à Lots et Tombola**

Ce service comporte 24 *Tirages à Lots trimestriels*, un *grand Tirage final le 1er décembre 1900*, et un Tirage de *Tombola* dans la première quinzaine de décembre 1900.

Chaque *Tirage à Lots trimestriel* comprendra 500.000 francs de lots ainsi répartis :

1 *Gros Lot*	de	250.000 fr.	=	250.006 fr.
1 *Gros Lot*	de	50.000 fr.	=	50.000 fr.
1 *Lot* . . .	de	25.000 fr.	=	25.000 fr.
2 *Lots*. . .	de	15.000 fr.	=	30.000 fr.
15 *Lots*. . .	de	1.000 fr.	=	14.000 fr.
100 *Lots*. . .	de	500 fr.	=	50.000 fr.
400 *Lots*. . .	de	200 fr.	=	80.000 fr.
520 *Lots* par *Tirage*. . . .			=	500.000 fr.

Le 1er *Tirage à Lots trimestriel* aura lieu le 1er janvier 1895 et le dernier le 1er octobre 1900.

Le tableau suivant indique la somme nécessaire à ce service :

	1er janvier	1er avril	1er juillet	1er octobre	Total annuel	Nombre de lots
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
1895..	500.000	500.000	500.000	500.000	2.000.000	2.080 lots
1896..	500.000	500.000	500.000	500.000	2.000.000	2.080
1897..	500.000	500.000	500.000	500.000	2.000.000	2.080
1898..	500.000	500.000	500.000	500.000	2.000.000	2.080
1899..	500.000	500.000	500.000	500.000	2.000.000	2.080
1900..	500.000	500.000	500.000	500.000	2.000.000	2.080
Total des 24 tirages trimestriels . .					12.000.000	12.480

Après chaque Tirage, une *Liste officielle* des 520 lots gagnants sera dressée par les soins du Commissaire général de l'Exposition et communiquée à la presse. Elle sera de droit insérée au *Journal officiel* et au *Journal officiel des Communes*.

Le *Grand Tirage final à lots* sera tiré le 1er décembre 1900. Il comprendra 2.000.000 francs de lots ainsi répartis :

1 *Gros Lot*	de	1 Million de francs.	=	1.000.000 fr.
1 *Gros Lot*	de	500.000 fr.	=	500.000 —
1 *Gros Lot*	de	150.000 fr.	=	150.000 —
1 *Gros Lot*	de	100.000 fr	=	100.000 —
1 *Gros Lot*	de	50.000 fr.	=	50.000 —
5 *Lots*	de	20.000 fr.	=	10.000 —
10 *Lots*	de	10.000 fr.	—	10.000 —
20 *Lots*		*Formant le total de*		2.000.000 fr.

La *Liste officielle* de ces 20 lots gagnants sera publiée de la même manière que celle des *Tirages trimestriels*.

On remarquera d'abord que les 20 lots du *Grand Tirage final*, ajoutés au 12.480 lots affectés aux 24

Tirages trimestriels, forment un nombre total de 12.500 lots, ce qui revient à dire qu'il y aura rigoureusement *1 numéro gagnant* par centaine de Bons au Porteur, indépendamment de 12.500 lots en nature de la *Tombola* dont il sera parlé plus loin et à laquelle participeront tous les Bons au Porteur n'ayant rien gagné aux *Tirages trimestriels* et au *Grand Tirage final*. Les numéros gagnants d'un *Tirage trimestriel* quelconque ne pourront plus participer aux *Tirages trimestriels* suivants, ni au *Grand Tirage final* du 31 décembre 1900, ni enfin au tirage de la *Tombola*.

Les lots gagnants des *Tirages trimestriels* et du *Grand Tirage final* seront payables à Paris, un mois après chaque Tirage sur la presentation des Bons au Porteur et par les soins de la *Commission supérieure de l'Exposition Universelle*.

Pour éviter toute erreur et toute contestation, les propriétaires des Bons au Porteur gagnants devront justifier de leur identité par un certificat délivré à cet effet par le maire de leur commune et légalisé par le juge de paix du canton.

Les Bons au Porteur gagnants seront rendus à leurs propriétaires au moment de l'encaissement des lots dont ils donneront quittance, et ces Bons recevront une estampille indiquant le montant du lot touché et portant la mention suivante : « *Ce Bon ne peut plus participer aux Tirages à lots de l'Exposition, y compris le Tirage de la Tombola.* »

Les porteurs de Bons Gagnants habitant la province pourront faire toucher le montant de leurs lots par l'intermédiaire de la Poste, mais après avoir remis au Bureau de Poste choisi par eux comme lieu d'encaissement : 1° Le Bon au Porteur gagnant ; 2° Le certificat d'identité dont il est parlé ci-dessus.

Le Directeur du Bureau de poste choisi adressera le Bon Gagnant et ledit certificat à la *Commission supérieure de l'Exposition* et paiera le propriétaire quand la *Commission* lui aura retourné le Bon estampillé et donné mandat de paiement.

La *Tombola* sera organisée dans le courant de l'Exposition par les soins de la *Commission supérieure de l'Exposition*, qui choisira et achètera elle-même pour une somme de 1.250.000 francs d'objets figurant à l'Exposition et pouvant se conserver pendant plusieurs mois.

Ces lots en nature seront répartis de la manière suivante :

1 *Gros Lot* de 100.000 francs.	=	100.000 fr.
10 *Lots* d'une valeur moyenne de 10.000 fr.	=	100.000 —
100 *Lots* — — 1.000 fr.	=	100.000 —
400 *Lots* — — 500 fr.	=	200.000 —
1.000 *Lots* — — 200 fr.	=	200.000 —
2.000 *Lots* — — 100 fr.	=	200.000 —
4.000 *Lots* — — 50 fr.	=	200.000 —
5.000 *Lots* — — 30 fr.	=	150.000 —
Soit : 12.511 *Lots d'une valeur totale de.*	=	1.250.000 fr.

La *Commission supérieure de l'Exposition* dressera un *Catalogue* de ces lots qui seront ensuite exposés, après la clôture de l'Exposition, dans une grande salle ou galerie, aménagée *ad hoc*.

Chaque lot sera numéroté ; le *Gros lot* portant le n° 1, les lots de 10.000 fr. portant les n°s 2 à 11 ; les lots de 1.000 francs portant les n°s 12 à 411 et ainsi de suite. De manière qu'après le Tirage, qui aura lieu à partir du 2 décembre 1900, on n'ait plus qu'à ajouter sur le *Catalogue* les numéros gagnants au fur et à mesure de leur sortie de la roue.

Après la fin du Tirage la *Commission supérieure* publiera le *Catalogue officiel* des numéros gagnants de la *Tombola*, qu'il pourra facilement concéder à un éditeur quelconque, avec cette condition que ce document ne sera vendu que 0 fr. 20 centimes, et ce *Catalogue* comprendra deux Listes :

1° La *Liste indicative des lots* par ordre de valeur avec les numéros gagnants en regard de chaque lot ;

2° La *Liste des numéros gagnants* par ordre numérique ayant en regard le numéro du lot de la Liste indicative.

Exemple :

Liste indicative des lots par ordre de valeur, etc.

Numéros des Lots	Valeurs	Nature des lots	Maisons de vente	Numéros du Bon gagnant
—	— fr.	—	—	—
1	100.000	Un collier en brillants........	Boucheron	728.631
2	10.000	Un bracelet..................	Fontaux...	435.921
3	10.000	Une paire de boucles d'oreilles	Cauvain...	1.010.605
4	10.000	Un collier en perles..........	Lecas et Cie	23.813
5	10.000	Une broche perles et brillants.	Coulon....	811.728

Liste des numéros gagnants par ordre numérique, etc.

Numéros des Bons gagnants	Numépos des Lots du Catalogue
—	
6.225	9.627
17.816	415
23.813	4
108.112	11.687
239.809	996

Le Tirage de la Tombola, commençant par exemple le 2 décembre, pourra être terminé au plus tard le 12. En effet il est facile d'extraire en moyenne 3 numéros d'une roue de tirage à la minute, en observant tous les détails de la vérification, soit 180 numéros à l'heure et 1.260 par jour, comptant seulement sept heures de tirages. Le Catalogue complet sera publié le 15 au plus tard et les lots gagnés pourront être retirés à partir du 20 par les propriétaires des Bons gagnants.

Pour tous les lots d'une valeur de 500 francs et au-dessus les propriétaires des numéros gagnants devront remettre leurs Bons et justifier de leur identité comme il est dit plus haut pour le payement des lots en espèces. Pour les lots d'une valeur de 200 francs et au-dessous les lots seront délivrés sur la simple remise du Bon gagnant. Dans les deux cas les Porteurs des Bons primés devront donner quittance des objets délivrés.

Les Porteurs de la Province et de Paris pourront se faire expédier, à leurs frais, les objets gagnés par leurs Bons. La *Commission supérieure de l'Exposition* organisera un service à cet effet et le *Catalogue officiel* publiera les conditions de cette remise à domicile.

En résumé, chacun des 1.250.000 Bons au Porteur de l'*Exposition Universelle de 1900* aura :

1° Une chance sur 100 de gagner un lot en espèce ;

2° Une chance sur 99 de gagner un lot en nature.

IX. — Moyens financiers des Tirages à lots et de la Tombola

Nous avons vu au Chapitre III : *Emploi des Fonds versés*, que, sur les 107.500.000 francs, produit net de la souscription des 1.250.000 lots, il serait d'abord prélevé 500.000 francs pour le Tirage à lots du 1er janvier 1895 (1er tirage), et que les 107 millions restants, convertis en Rentes 3 1/2 et déposés à la *Banque de France*, produiraient un intérêt annuel de 3.483.704 francs sur lesquels un quart serait versé aux titulaires conditionnels du capital réservé, et 3/4, soit 2.612.779 francs resteraient à la *Commission supérieure de l'Exposition* pour le *Service spécial des Tirages à lots et Tombola*.

Sur ces 2.612.779 francs, reçus annuellement de 1895 à 1900 inclusivement, le *Service spécial des Tirages* dépenserait 2 millions pour les quatre tirages trimestriels de l'année et placerait les 612.779 francs de surplus à la *Caisse des Dépôts et Consignations* pour y être capitalisés.

En adoptant le taux de capitalisation très réduit de 2 0/0 (et dans la pratique il est presque certain que cette capitalisation pourra se faire à un taux sensiblement supérieur), les six annuités formeront à la fin de l'année 1900 une somme totale de 3.860.000 francs, à laquelle il convient d'ajouter les 500.000 francs reçus en 1894 pour le service du 1er *Tirage à lots* c'est-à-dire le tirage du 1er janvier 1895.

Donc, grâce au fonctionnement automatique de cette combinaison, le *Service spécial des Tirages à Lots et Tombola* aura à sa disposition après le paiement du dernier *Tirage trimestriel*, c'est-à-dire le tirage du 1er octobre 1900, une somme totale de 4.360.000 francs qu'il pourra employer de la manière suivante :

1° Lots du *Grand Tirage final*.	2.000.000 fr.
2° Service de la *Tombola* . . .	1.250.000 fr.
3° Réserve pour imprévu . . .	1.110.000 fr.
Total égal. . .	4.360.000 fr.

Le montant des lots en espèces, non réclamés dans un délai de cinq années après le jour du Tirage, sera versé à l'Assistance publique.

Les lots de la *Tombola*, non réclamés dans un délai de six mois, seront vendus aux enchères publiques et le montant en sera également versé à l'Assistance publique.

X. — Conclusions

Le *Projet financier* que nous venons d'exposer a le grand avantage d'éviter toute *spéculation* et de permettre à la *Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900* d'assurer les voies et moyens financiers de l'entreprise sans secours d'aucune Société de garantie.

C'est le public français lui-même qui sera associé à cette grande manifestation nationale et en échange de la modeste somme de 90 francs, que chaque souscripteur versera à cet effet, la *Commission supérieure de l'Exposition*, grâce au groupement ou à l'association des 1.250.000 Porteurs de Bons, pourra donner à chacun d'eux un ensemble de services qui coûterait individuellement :

1° Parcours gratuit	99 fr.
2° 30 Tickets entrées à l'Exposition.	30 fr.
3° 26 Tirages à lots à 1 fr. l'un . .	26 fr.
5° Deux ascensions Tour Eiffel . .	10 fr.
5° Assurance contre les accidents en Chemins de fer.	10 fr.
Total.	175 fr.

Nous ne comptons les Tirages que pour 1 franc chacun, alors que les Sociétés de crédit louent au public les obligations de la *Ville de Paris* ou du *Panama* à raison de 2 francs par obligation et par tirage... et cependant les tirages dont il s'agit n'ont pas la valeur en lots de ceux de notre combinaison.

Avec l'application de notre système, la *Commission supérieure de l'Exposition* n'aura plus besoin de personne pour régler les détails matériels de son programme : L'émission effectuée (elle sera couverte plusieurs fois, grâce au concours de la *Banque de France*, des Bureaux de poste et de toutes les Sociétés de crédit), sa partie financière fonctionnera avec la régularité d'un chronomètre.

Ce plan financier présente même ce mérite très sérieux de pouvoir se prêter à toutes les éventualités.

En effet, supposons que pour une cause quelconque l'Exposition Universelle de 1900 ne puisse avoir lieu et prenons l'hypothèse la plus défavorable : une conflagration européenne survenant à la veille de l'ouverture de l'Exposition, c'est-à-dire au moment où les 45 millions donnés gratuitement à la *Commission supérieure* auraient été irrémédiablement dépensés en travaux de toute nature.

L'Etat ou la *Commission supérieure* (suivant que l'arrangement avec les Compagnies de Chemins de fer, la Société de la Tour Eiffel et la Compagnie d'assurances aura été conclu par l'un ou par l'autre), annulera ou prorogera à son choix les contrats conditionnels et il restera disponibles à la *Banque de France* :

Rentes des Compagnies de Chemins de fer	1.831.382 fr.
Rentes de la Tour Eiffel	146.511
Rentes des Assurances.	40.697
Total	2.018.590 fr.
Auxquels viendront s'ajouter les intérêts de la somme de 4.200.000 francs environ que le *Service des Tirages à lots et Tombola* aura à ce moment en caisse, soit au minimum	126.000
Total	2.144.590 fr.

Avec ce revenu annuel, la *Commission supérieure*, prorogeant le *Grand Tirage final* du 1er décembre 1900 et la *Tombola*, comme les contrats avec les Compagnies, pourra — quoi qu'il arrive — continuer les Tirages trimestriels à raison de 500.000 francs de lots chacun (soit 2 millions de francs par année) et capitaliser le surplus jusqu'au moment où les circonstances permettront d'ouvrir l'Exposition Universelle.

Enfin, pour éviter que des agences interlopes accaparent au détriment du petit public le marché des Bons au Porteur à émettre, on donnera à ces Bons, émis à 90 francs, une valeur nominale de 100 francs (le seul *parcours gratuit* justifiera cette valeur nominale) et la *Commission supérieure de l'Exposition* demandera pour eux l'inscription à la Cote officielle des Agents de change.

Paris, le 25 mai 1894.

Edmond Théry,
Directeur de l'*Économiste Européen*.

AVIS ET COMMUNICATIONS

NORD

Paris à Pierrefonds

par Compiègne ou par Villers-Cotterets

Billets d'excursion les dimanches et fêtes valables dans la même journée ou pendant deux jours, lorsqu'un dimanche et un jour de fête se suivent :

De Paris à Pierrefonds et retour :

1re classe 11 fr. ; 2e classe 8 fr. 50 ; 3e classe 6 fr. 25.

Nota : Ces billets donnent droit de s'arrêter à Compiègne ou à Villers-Cotterets, soit à l'aller, soit au retour.

(Consulter les affiches pour les heures de départ et d'arrivée.)

Paris au Tréport-Mers.

Tous les dimanches et jours de fêtes, à partir du dimanche 17 juin 1894 et jusqu'à nouvel avis, trains de plaisir express à prix très réduits en 2e et 3e classes (aller et retour dans la même journée) :

De Paris au Tréport-Mers, desservant Saint-Denis, Pontoise, Persan-Beaumont, Méru et Beauvais.

Aller. Départ de Paris à 7 h. du matin et de Saint-Denis à 7 h. 10.

Retour. Arrivée à Saint-Denis à minuit 14, et Paris à minuit 25.

De Paris, St-Denis, et Creil à Cayeux, St-Valery, Le Crotoy, Quend (plage de Fort-Mahon), Berck, Etaples (Paris-Plage) et Boulogne-s-Mer.

Aller. Départ de Paris à 6 h. 20 du matin et de Saint-Denis à 6 h. 30.

Retour. Arrivée à Saint-Denis à 11 h. 54 du soir et à Paris à minuit 5.

Prix des places (aller et retour compris) :

Billets individuels variant de 9 francs à 11 fr. 10 en 2e classe et de 5 fr. 85 à 7 fr. 30 en 3e classe.

Billets de famille comportant une réduction sur les prix individuels de 5 à 25 0/0 pour les familles de deux à cinq personnes et au delà.

OUEST

Nouvelles cartes d'abonnement avec parcours circulaires sur la banlieue de Paris.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, depuis le 1er septembre dernier, de nouvelles cartes d'abonnement (1re et 2e classe) de 3 mois, de 6 mois ou d'une année, pour les quatre itinéraires suivants :

1° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Saint-Cloud, Garches, Pont de Saint-Cloud, Sèvres (Ville-d'Avray et rive gauche) et *vice versa ;*

2° De Paris (Saint-Lazare ou Montparnasse) à Versailles (rive droite et rive gauche) et *vice versa ;*

3° De Paris (Saint-Lazare) à Saint-Germain (*via* le Pecq et *via* Marly-le-Roi) et *vice versa ;*

4° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Versailles (rive droite et rive gauche) et à Saint-Germain (*via* le Pecq et Marly-le-Roi) et *vice versa.*

Arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires.

Faculté de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les cartes des 1er, 2e et 4e itinéraires sont, moyennant un supplément de prix, rendues valables sur la Ceinture de Paris (Saint-Lazare) à Ouest-Ceinture.

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour à prix réduits.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de toutes les gares de son réseau (grandes lignes), et *vice versa*, des billets d'aller et retour, comportant une réduction de 25 0/0 en première classe et de 20 0/0 en deuxième et troisième classe sur le prix doublé des billets simples.

La durée de validité de ces billets vient d'être modifiée comme suit :

De 1 à 30 kilomètres, 1 jour ; de 31 à 128 kil., 2 jours ; de 126 à 250 kil., 3 jours ; de 251 à 400 kil. 4 jours ; de 401 à 500 kil., 5 jours ; de 501 à 600 kil., 6 jours ; au-dessus de 600 kil., 7 jours.

L'amélioration consiste dans l'abaissement de 75 à 30 kilomètres de la première coupure et dans l'allongement d'un jour pour les parcours supérieurs à 400 kilomètres et de deux jours pour les parcours supérieurs à 600 kilomètres.

Ces délais de validité continuent à être augmentés, le cas échéant, des dimanches et jours de fête.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Exposition Universelle à Lyon

Tickets d'entrée à l'Exposition

Jusqu'au septième jour avant la fermeture de l'Exposition, il sera *délivré gratuitement* des tickets d'entrée à l'Exposition aux voyageurs prenant des billets aller et retour (tarif spécial G. V. N° 2) pour Lyon au départ des gares du réseau P.-L.-M. situées à 20 kilomètres au moins de cette ville.

Ces tickets seront remis aux voyageurs dans les conditions suivantes :

1 ticket, si la gare de départ est distante de Lyon de 20 à 100 kilomètres.
2 tickets, si la gare de départ est distante de Lyon de 101 à 200 kilomètres.
3 tickets, si la gare de départ est distante de Lyon de 201 à 300 kilomètres.
4 tickets, si la gare de depart est distante de Lyon de 301 à 400 kilomètres.
5 tickets, si la gare de départ est distante de Lyon de 401 à 500 kilomètres.
6 tickets, si la gare de départ est distante de Lyon de 501 à 600 kilomètres.

ORLÉANS

EXCURSIONS
en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

PREMIER ITINÉRAIRE

1re classe, 86 francs. — 2e classe, 63 francs

Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1re classe, 54 francs. — 2e classe, 41 francs

Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retours à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ.*

Ces billets sont délivrés toute l'année

A Paris, à la gare d'Orléans (Quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans,

Pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyage d'excursion aux plages de la Bretagne.

Du 1er mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux plages de Bretagne, à prix réduits et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

PRIX DES BILLETS (ALLER ET RETOUR)

1re classe, **45** *fr. — 2e classe,* **36** *fr.*

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des billets complémentaires du voyage d'excursion aux plages de Bretagne, réduits à 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion, et permettre de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

La Compagnie d'Orléans a mis en vigueur, depuis le 22 mai, un nouveau service de trains sur ses lignes de Paris à Sceaux et à Limours.

Ce service offre au public de cette banlieue diverses améliorations parmi lesquelles nous signalerons les suivantes :

Les trains de la ligne de Sceaux se succèdent de demi-heure en demi-heure, partant régulièrement de Paris, à l'heure 11', et à l'heure 41', et de Sceaux-Robinson à l'heure 25' et à l'heure 55'.

Un nouveau train est créé qui part de Limours à 6 h. 55' du matin, dessert les stations de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, Gif, Bures, Orsay, Lozère, Palaiseau, Massy, Antony, et arrivera à Paris à 8 h. 1'.

Dans la soirée, la section de Paris à Limours est desservie par deux trains qui partent de Paris à 5 h. 55' et 6 h. 4' : le premier, direct jusqu'à Orsay, omnibus d'Orsay à Limours, arrive à Limours à 6 h. 55' ; le second, direct jusqu'à Berny, omnibus de Berny à Orsay, arrive à cette gare à 6 h. 43'.

Le train de 10 h. 25' du soir est remplacé par deux trains partant de Paris, l'un à 9 h. 35' et l'autre à 11 h. 3'.



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

Le Gérant : HENRI GAUTIER

1re Année. — Nos 10 et 11. *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* 20 Août et 5 Septembre 1894.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12, rue Cambon, 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements. Un an. 8 francs
Etranger . . . . — 10 —

Programme du Concours — Règlement général — Classification générale

Les abonnés nouveaux recevront sur leur demande tous les numéros du journal parus jusqu'à ce jour.

SOMMAIRE :

AVIS

Nos lecteurs trouveront, dans ce numéro exceptionnel, le texte officiel et complet des décrets, arrêtés et rapports relatifs au règlement général, à la classification et au programme du Concours pour l'Exposition Universelle de 1900.

On remarquera que nous avions déjà publié une partie de ces documents. Si nous les reproduisons aujourd'hui, dans un seul et même numéro du journal, *c'est afin de conserver à l'œuvre de l'Exposition, accomplie ces jours-ci, son parfait caractère d'unité, et aussi pour faciliter les recherches du public.*

En raison de son importance exceptionnelle, ce numéro portera la double date des 20 août et 5 septembre (Nos 10 et 11). En conséquence, le prochain numéro de l'Exposition Universelle *paraîtra le 20 septembre prochain.*

LE CONCOURS

Dans quelque temps, l'opinion pourra juger de l'aspect extérieur de la future Exposition.

En effet, grâce à l'activité de M. Lourties, Ministre du commerce, admirablement secondé par M. Alfred Picard, Commissaire général, le Concours que nous avons annoncé est ouvert depuis le 11 août pour la disposition des bâtiments, des jardins et des agencements divers de l'Exposition Universelle de 1900.

Nos lecteurs trouveront plus loin le texte intégral de l'arrêté ministériel ratifiant les propositions de M. Alfred Picard et déterminant le programme et les conditions du Concours.

Par ses dispositions générales et par l'esprit qui l'anime, ce programme est de nature à donner satisfaction à tous les concurrents et à produire les meilleurs résultats, au point de vue de la physionomie architecturale de notre Exposition.

Si nous comparons ce document avec l'arrêté ministériel analogue pris pour 1889, nous verrons que d'importantes et heureuses modifications ont été apportées au régime du Concours.

Ouvert le 1er mai 1886, le Concours était clos le 18 mai de la même année. Dans ces conditions, c'est à peine si les concurrents avaient le temps de donner à leur conception la forme requise par le règlement administratif.

Cette fois, quatre mois pleins sont accordés aux ingénieurs, aux artistes et aux architectes. De cette façon, nous pouvons espérer que les plans seront mieux étudiés et que, peut-être, il sortira du Concours des projets plus ingénieux, plus originaux, d'un effet plus grandiose.

Restreinte, en 1886, aux seuls architectes et ingénieurs, la lutte est aujourd'hui ouverte à tous les Français. C'est un véritable Concours où l'on fait appel à toutes les imaginations, à tous les talents, à ceux du plus modeste ouvrier comme à ceux de l'ingénieur ou de l'artiste le plus renommé ; en un mot, on met à contribution le génie tout entier de la France.

Remarquons aussi qu'une plus grande liberté est laissée aux concurrents pour les dispositions générales. Ils peuvent conserver, modifier ou raser les vestiges des Expositions antérieures. On leur a laissé le choix des matériaux à employer. (En 1886, on exigeait l'emploi exclusif du fer et de la brique.) Qui sait si cette liberté n'introduira pas, dans l'art de l'architecte, l'usage de nouveaux materiaux ? Cette disposition entraînait naturellement l'obligation de produire des devis détaillés.

Un seul frein est mis à l'imagination des concurrents. Il vise la conservation de quelques massifs d'arbres. Paris a l'amour de ses arbres, et cette restriction est inscrite dans l'arrêté ministériel uniquement pour la forme.

Cette fois, on se montre plus prudent : on ne veut pas bâtir pour l'éternité. Les constructions auront un caractère provisoire. C'est une heureuse décision, car, l'Exposition fermée, tous ces palais sont inutilisables et ne tardent pas, l'expérience le démontre, à tomber en ruines.

Dans ce programme, l'article 9 attirera particulièrement l'attention de nos artistes. Quels effets merveilleux ne pourrait-on obtenir, sur les rives de la Seine, si faciles à décorer dans la traversée de Paris !

Craignant de ne pas réussir, d'être devancés par de plus jeunes, certains artistes hésitaient à concourir, pour ne pas entamer une réputation acquise à force de persévérance, de travail et de talent. La forme de l'anonymat, prévue par le programme, permettra quand même de lutter à ces hommes de valeur.

D'ailleurs, au point de vue de la classification des projets, les concurrents auront toutes les garanties. En 1886, pas de jury ; mais une commission nommée exclusivement par le Ministre. Cette fois, les concurrents désigneront dix membres du jury ; on imprimera et publiera le rapport des opérations de ce dernier ; enfin, pendant dix jours après le prononcé du jugement, le public pourra examiner les projets primés et se former une opinion.

On le voit, toutes les dispositions ont été prises pour que le Concours donne les plus féconds résultats. Dans le succès d'une Exposition Universelle, le cadre compte pour beaucoup. Aussi pouvons-nous avoir confiance, car il n'y a plus qu'à espérer dans le génie artistique de la France.

HENRY GIRARD.

LES CONCURRENTS

C'est au 80 de la rue de Varenne (Ministère du Commerce), dans les bureaux provisoires du Commissariat général qu'est déposé le registre où peuvent s'inscrire les concurrents désireux de participer au concours sur les dispositions générales des bâtiments, jardins et agencements divers de l'Exposition Universelle de 1900.

Ce registre qui est tenu à la disposition des intéressés jusqu'au 10 décembre s'est couvert en quelques jours de nombreuses signatures. En sept jours, 280 concurrents environ sont venus y inscrire leurs noms.

Un rédacteur du *Temps* est allé demander à M. Alfred Picard si l'annonce de l'ouverture du Concours avait provoqué chez nos architectes et ingénieurs un grand empressement. Notre confrère a obtenu du Commissaire général les renseignements que voici :

« Cet empressement des concurrents à entrer en ligne est de bon augure pour le succès de l'Exposition de 1900. En 1889, 101 projets seulement avaient été soumis à l'examen de la Commission compétente. Pour 1900, étant données les 280 inscriptions faites déjà sur nos registres, il est à prévoir que, d'ici le 10 décembre, ce nombre pourra être doublé, et il y a lieu d'espérer que dans les nombreux projets qui nous seront proposés, de belles idées pourront être puisées qui permettront de faire quelque chose de grandiose.

Les concurrents actuellement inscrits se divisent en deux catégories distinctes. Les uns sont des architectes, les autres des ingénieurs. Ces derniers sont jusqu'à ce jour au nombre de vingt-huit. La majorité des concurrents résident à Paris ; mais les départements, il convient de le dire, ont fourni également un contingent fort respectable.

Une constatation est intéressante à faire. Tous ces concurrents sont en général jeunes, ce qui autorise la supposition que, dans les projets élaborés, nous aurons des idées neuves, originales.

D'autre part, jusqu'à présent, au nombre des inscrits ne figure aucune célébrité, consacrée par la renommée, du monde artistique, mais cela tient certainement aux délais relativement considérables qu'ont encore devant eux les concurrents. Je connais, en effet, plusieurs grands prix

de Rome qui actuellement élaborent chez eux des projets, se réservant au dernier moment de faire connaître au Commissariat général leur participation au Concours. »

Notre confrère a également demandé à M. le Commissaire général de lui faire savoir si les financiers, dont la commission supérieure de l'Exposition avait décidé de prendre l'avis pour l'élaboration d'une combinaison financière, avaient déjà répondu à cet appel :

« Vous savez que les financiers, nous répond M. Picard, ont jusqu'au 31 décembre pour adresser leurs propositions. Jusqu'à ce jour, huit seulement nous sont parvenues. Sept émanent d'inventeurs plutôt que de financiers : la huitième proposition nous a été transmise par le Crédit foncier. Ces diverses propositions ont été transmises à M. Boulanger, qui est le rapporteur de la sous-commission chargée de l'étude des combinaisons financières.

Dans les premiers jours de janvier, M. Boulanger rédigera son rapport et la sous-commission élaborera une loi qu'elle proposera au Parlement. Il est de toute utilité que nous allions, en l'espèce, vite en besogne, car, plus rapidement nous ferons notre émission, plus importantes nécessairement seront les ressources dont nous disposerons pour l'Exposition. »

PARTIE OFFICIELLE

(Voir les nos 1 à 6 et no 9.)

LE PROGRAMME DU CONCOURS

POUR

l'Exposition Universelle de 1900

ARRÊTÉ

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900;

Vu le décret du 13 juillet 1892, instituant l'Exposition de 1900;

Vu la loi du 27 juillet 1894, portant ouverture d'un crédit pour les études de cette Exposition;

Vu l'avis de la commission supérieure,

Arrête :

ART. 1er. — Il est ouvert un concours sur les dispositions générales des bâtiments, jardins et agencements divers de l'Exposition universelle de 1900.

ART. 2. — Les Français sont seuls admis à prendre part au concours. Ils n'ont d'ailleurs à justifier que de leur nationalité.

ART. 3. — Les concurrents devront se faire inscrire au commissariat général (Ministère du commerce, rue de Varenne, 80), où leurs demandes seront reçues, à partir du 13 août 1894, tous les jours non fériés, de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures.

Ces demandes d'inscription pourront être faites par lettre adressée au commissaire général.

Il sera délivré aux concurrents inscrits :

1° Un exemplaire du présent programme (pièce A) ;

2° Un plan général de l'emplacement à l'échelle de 1 demi-millimètre par mètre (pièce B);

3° Un exemplaire de la classification générale des objets exposés (pièce C) ;

4° Un état des surfaces couvertes nécessaires pour chacun des groupes entre lesquels se répartissent les objets exposés (pièce D).

ART. 4. — Comme l'indique le plan d'ensemble pièce B), sont affectés à l'Exposition : le Champ de Mars, le Trocadéro et ses abords, le quai d'Orsay, l'Esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le Cours-la-Reine, le Palais de l'Industrie et les terrains avoisinant ce palais entre son axe longitudinal prolongé, l'avenue d'Antin et le Cours-la-Reine.

Les jonctions nécessaires seront établies entre les deux rives de la Seine, notamment par un large pont en face de l'Hôtel des Invalides.

ART. 5. — Dans leurs projets, les concurrents devront prévoir toutes les dispositions à prendre sur les diverses parties de l'emplacement, berges de la Seine comprises, et y figurer spécialement :

Les palais et autres édifices d'exposition générale;

Les salles de fêtes et de distribution des récompenses ;

Un édifice pour les congrès et un bâtiment pour l'administration (tous deux en bordure de l'emplacement, de manière à présenter une entrée directe de l'extérieur et une communication avec l'intérieur de l'enceinte);

Les jonctions entre les rives du fleuve;

La distribution des parcs, jardins, effets d'eau et autres motifs de décoration;

Les moyens de transport mécanique des visiteurs dans l'Exposition (ces transports pourront emprunter le quai Debilly et l'avenue de la Motte-Piquet);

Les entrées de l'Exposition, avec les espaces ménagés pour la circulation en dedans et autour de l'enceinte, ainsi que pour le stationnement extérieur des voitures ;

Les dispositions proposées en vue de maintenir la circulation générale du quartier et d'assurer le passage des voies publiques au dehors ou au travers de l'enceinte.

Des espaces libres seront réservés pour les palais ou pavillons des administrations publiques, des colonies et pays de protectorat, et des nations étrangères, pour les bâtiments spéciaux d'expositions particulières, pour les abris de générateurs et les stations d'électricité, pour les salles de spectacle et pour les établissements de consommation, etc.

ART. 6. — Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne les monuments actuels, situés dans le périmètre de l'Exposition. Ils pourront proposer la conservation, la modification ou la démolition de tout ou partie de ces monuments, y compris la tour de 300 mètres.

Par exception, le palais du Trocadéro devra être intégralement maintenu et ne sera susceptible d'autre transformation essentielle que celle d'un agrandissement du côté du parc, s'il y a lieu.

ART. 7. — Les lignes et massifs d'arbres désignés au plan (pièce B) comme devant rester intacts seront scrupuleusement respectés.

D'une manière générale on évitera de toucher aux plantations dont l'enlèvement, même temporaire, ne serait pas absolument indispensable.

ART. 8. — Des constructions pourront être élevées : 1° en encorbellement sur la Seine, le long des quais; 2° par-dessus le chemin de fer des Moulineaux, la gare de l'Esplanade des Invalides et le pont reliant cette esplanade au Cours la Reine.

ART. 9. — Les concurrents prendront pour base de la distribution des édifices d'exposition générale la classification des objets exposés (pièce C) et l'état approximatif des surfaces couvertes nécessaires aux divers groupes (pièce D).

Ils ne perdront pas de vue que le système de classification adopté comporte la réunion ou le rapprochement, dans toute la mesure possible, des produits, du matériel et des procédés de fabrication.

Les parties à étages seront désignées avec leur affectation.

ART. 10. — Tout en ayant une latitude complète pour le choix des éléments constitutifs des édifices, les auteurs de projets n'oublieront pas que les constructions nouvelles doivent être essentiellement provisoires et qu'il importe de réaliser l'effet le plus décoratif avec les matériaux les plus économiques.

ART. 11. — Les concurrents auront à fournir :

1° Un plan général à l'échelle de 1/2 millimètre par mètre, sur feuille spéciale;

2° Des plans détaillés à l'échelle de 1 millimètre par mètre, en une ou plusieurs feuilles;

3° Les façades et coupes nécessaires pour l'intelligence du projet, à l'échelle de 2 millimètres par mètre ;

4° Une vue à vol d'oiseau, en perspective ordinaire ou cavalière, de l'ensemble du projet, sur feuille ne dépassant pas entre les lignes du cadre le format grand aigle, soit 1 m. 05 sur 0 m. 75;

5° Une évaluation de la dépense totale, avec sous-détails au mètre superficiel, linéaire ou cubique, suivant les cas, pour chacun des éléments du projet : palais et autres édifices, ponts et passerelles, parcs et jardins, voies de transport et de circulation, travaux divers, etc.;

6° Une note explicative sur les dispositions proposées, le mode de construction, les moyens de communication dans l'enceinte et aux abords, etc.;

7° Un bordereau en double expédition des pièces produites ;

8° Un acte établissant la qualité de Français du concurrent.

Aux pièces obligatoires, les concurrents pourront joindre, s'ils le jugent à propos, le développement d'une partie spéciale de leur projet, à une échelle *ad libitum*, mais sur une feuille unique ne dépassant pas le format grand aigle.

ART. 12. — Afin d'assurer la sincérité du concours et de faciliter la comparaison des projets, les concurrents devront se conformer strictement aux prescriptions de l'article précédent.

Tous les documents non compris dans la nomenclature de cet article, tous les dessins établis à des échelles ou dans des dimensions différentes seront considérés comme non avenus et, dès lors, refusés

L'élimination partielle des pièces produites entraînera l'exclusion du concours, si les autres productions du concurrent ne remplissent pas, à elles seules, le cadre déterminé par l'article 11.

ART. 13. — Les concurrents seront libres de signer leurs projets ou de les présenter sous le couvert de l'anonymat.

Dans le premier cas, le bordereau des pièces produites indiquera les nom, prénoms et adresse de l'auteur.

Dans le second cas, les pièces porteront une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée renfermant l'indication des nom, prénoms et adresse de l'auteur, ainsi que la justification de sa nationalité.

ART. 14. — Un délai de quatre mois est accordé pour la rédaction des projets, qui devront être déposés, du 10 au 12 décembre, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, au Palais de l'Industrie (porte no 5.

Passé ce délai, il ne sera plus reçu aucun projet ni aucune pièce quelconque.

Les dessins seront, autant que possible, remis tendus sur châssis.

ART. 15. — Les dessins des projets satisfaisant aux conditions du programme seront publiquement exposés et soumis à un jury de trente et un membres, composé comme il suit :

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, président;

Le commissaire général de l'Exposition, vice-président ;

Le directeur général de l'exploitation de l'Exposition ;

Le directeur général adjoint de l'exploitation de l'Exposition ;

Le directeur des services de la voirie, des parcs et jardins, des eaux et de l'éclairage de l'Exposition ;

Le directeur des services d'architecture de l'Exposition ;

Le directeur des finances de l'Exposition ;

Le secrétaire général de l'Exposition ;

Le directeur des beaux-arts;

Le directeur des bâtiments civils;

Le directeur de l'agriculture ;

Dix membres nommés par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes ;

Dix membres élus par les concurrents qui auront signé les projets ou se seront fait connaître avant le vote.

L'élection aura lieu au scrutin secret, après le dépôt des projets, dans une assemblée qui se réunira sur convocation du ministre et qui sera présidée par le commissaire général, assisté du directeur des services de la voirie et du directeur des services d'architecture.

Aucun des concurrents inscrits conformément à l'article 3 ne sera éligible.

Nul ne sera élu au premier tour, s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de suffrages égal au quart du nombre des électeurs inscrits. Au deuxième tour, la majorité relative suffira. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats sera élu.

ART. 16.— Il pourra être alloué par décision du jury :

Trois primes de 6.000 francs ;

Quatre primes de 4.000 francs ;

Cinq primes de 2.000 francs ;

Six primes de 1.000 francs.

ART. 17. — Le rapport des opérations du jury sera imprimé et publié.

L'exposition publique se prolongera pendant dix jours après le jugement.

ART. 18. — Les projets imprimés deviendront la propriété de l'administration qui aura la faculté d'en disposer à son gré et d'y puiser les éléments à sa convenance.

Il est expressément entendu que l'administration se réserve la liberté la plus complète pour l'examen et la solution de toutes les questions relatives, soit à l'établissement du projet définitif, soit à la direction et à l'exécution des travaux.

ART. 19. — Après la clôture de l'exposition publique, un délai de quinze jours sera donné aux concurrents pour retirer les projets non primés.

Une fois ce délai expiré, l'administration déclinera toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte des projets.

Paris, le 9 août 1894.

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
V. LOURTIES.

Proposé par le commissaire général,
Paris, le 7 août 1894.
A. PICARD.

Etat des surfaces couvertes nécessaires pour les divers groupes d'objets exposés.

Numéros des groupes	Désignation des groupes	Surfaces couvertes nécessaires
I	Education et enseignement (*a*)	12.000
II	Œuvres d'art.	50.000
III	Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts . .	20.000

(*a*) La surface nécessaire à la classe de l'enseignement spécial artistique, qui sera en contact avec le groupe des œuvres d'art, est évaluée approximativement à 2.500 mètres carrés.

Celle de la classe de l'enseignement spécial agricole, qui pourra être jointe au groupe de l'agriculture, est estimée à 1.500 mètres carrés.

L'une et l'autre sont comprises dans le chiffre de 12.000 mètres indiqué pour l'ensemble du groupe de l'éducation et de l'enseignement.

IV	Matériel et procédés généraux de la mécanique	29.000
V	Electricité	18.000
VI	Génie civil. — Moyens de transport	44.000
VII	Agriculture	34.000
VIII	Horticulture	7.000
IX	Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes	9.000
X	Aliments	17.000
XI	Mines. — Métallurgie	25.000
XII	Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations	38.000
XIII	Fils, tissus, vêtements	45.000
XIV	Industrie chimique	15.000
XV	Industries diverses	24 000
XVI	Economie sociale. — Hygiène ; assistance publique	5.000
XVII	Colonisation *a*	» »
XVIII	Armées de terre et de mer (*a*)	» »
	Total	392.000

Proposé par le commissaire général,

Paris, le 7 août 1894.

A. Picard.

Approuvé
par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Paris, le 9 août 1894.

V. Lourties.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

DE

l'Exposition Universelle de 1900

I

RAPPORT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL

1. *Observations préliminaires.* — Les expositions universelles font toujours l'objet d'un règlement général, qui constitue en quelque sorte le code des rapports entre l'administration et les exposants.

Lors de l'Exposition de 1855, ce règlement, édicté par le chef de l'Etat, était très précis et très complet.

Pour les expositions suivantes, on l'a progressivement réduit, en laissant de côté des questions qu'il était difficile de résoudre dès le début ou qu'on jugeait plus sage d'ajourner. C'est ainsi que sur le règlement de 1889 sont venus se greffer de nombreux actes complémentaires, relatifs aux groupes des beaux-arts et de l'économie sociale, à l'exposition rétrospective du travail, à l'institution des comités départementaux, à l'admission des produits, à leur expédition, à leur réception, à leur installation, à leur réexpédition, au gardiennage des salles, aux récompenses, aux entrées, etc. Parmi ces actes, les uns émanaient du ministre, commissaire général ; les autres intervenaient sous forme de décret.

Loin de nous la pensée de formuler aucune critique contre ce mode de faire, qui était, sans aucun doute, commandé et justifié par les circonstances. Mais aujourd'hui la situation n'est plus la même : on n'est pas, comme autrefois, en présence d'un domaine insuffisamment exploré, et l'expérience a dissipé toutes les incertitudes. Il a donc paru opportun de revenir à une réglementation moins morcelée, de fixer dès maintenant l'ensemble des principes et des règles essentielles, de n'éliminer et de ne réserver pour des actes ultérieurs que les dispositions présentant un caractère spécial, accessoire ou secondaire. Mieux renseignés sur leurs obligations, sur leurs charges, sur leurs droits et sur les avantages qui leur sont attribués, les exposants pourront s'engager en connaissance de cause ; bien des difficultés seront prévenues et bien des récriminations évitées. Les organisateurs des grandes assises de 1900 auront donné un témoignage de sincérité et de prévoyance, fait œuvre de bonne administration et préparé plus sûrement le succès de l'entreprise. Eu égard à son importance, le règlement conçu sur ces larges bases devrait être soumis à la haute sanction de M. le Président de la République.

Le texte proposé a subi la double épreuve d'un examen approfondi par la 2e sous-commission instituée au sein de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900, puis par cette commission en assemblée plénière, sur le remarquable rapport de M. Chauchat, conseiller d'État.

Très différent dans la forme de celui qui avait été adopté en 1889, il ne contient cependant que peu de dispositions nouvelles. La plupart de ses prescriptions sont empruntées aux décrets et arrêtés intervenus pour l'Exposition du centenaire, ou tendent à consacrer des règles dont l'application s'était imposée dans la pratique.

Titre Ier. *Éléments constitutifs. — Organisation générale des services.* — La date d'ouverture des précédentes expositions a varié du 1er avril au 15 mai. En 1889, des considérations d'ordre politique ont conduit à la fixer au lendemain de la fête commémorative de l'ouverture des Etats généraux de 1789, c'est-à-dire au 6 mai. Pour l'Exposition de 1900, on choisirait le 15 avril, jour de Pâques, afin de profiter du mouvement de visiteurs qui se produira inévitablement à cette époque de l'année.

Quant à la clôture, elle aurait lieu le lundi 5 novembre, qui suivra la Toussaint.

Comme l'indique le rapport à l'appui du projet de classification des œuvres et produits, l'exposition contemporaine aurait pour annexe une exposition rétrospective centennale répartie entre les groupes et les classes : quelques repères convenablement choisis jalonneraient les progrès essentiels accomplis depuis 1800.

Les machines de toute nature seraient mises autant que possible en action sous les yeux du public, de manière à montrer leur mode de fonctionnement et à initier les visiteurs aux différentes fabrications. C'est la conséquence du principe nouveau qui préside à la classification et qui consiste à rapprocher les produits des agents de production.

Des expositions spéciales, dont il est impossible d'arrêter actuellement la liste, des concours, des auditions musicales et des congrès internationaux compléteraient l'Exposition universelle de 1900 et seraient réglementés par des actes ultérieurs.

L'article 6 définit l'emplacement de l'Exposition, conformément aux avis de la commission préparatoire et de la commission supérieure, adoptés par M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Dans les articles 7, 8, 9 et 10, sont reproduites les dispositions du décret du 9 septembre 1893 et des actes complémentaires sur l'organisation des services, qu'il est utile de signaler plus particulièrement à l'attention du public.

L'article 11, relatif aux expositions des ministères et des administrations publiques, enregistre une règle d'ordre déjà appliquée par M. le ministre des beaux-arts, M. le ministre de l'agriculture, M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre des colonies, de concert avec M. le ministre du commerce et de l'industrie (arrêté du 5 novembre 1893, du 7 novembre 1893 et du 22 mai 1894).

Calqué sur les règlements antérieurs, l'article 12 proscrit les relations directes entre l'administration de l'Exposition et les exposants étrangers. Cependant, il prévoit des dérogations à ce principe pour l'exposition rétrospective centennale, qui reste absolument distincte des sections contemporaines étrangères : l'administration française doit pouvoir, comme en 1889, s'adresser elle-même hors de France aux possesseurs d'objets dont la place serait marquée dans les collections de l'histoire du travail.

Titre II. *Classification générale.* — La classification a un caractère purement énonciatif. Quels que soient le soin et la précision apportés à la rédaction de la nomenclature, certains doutes peuvent s'élever sur le classement de tel ou tel produit. Il appartiendra à la direction générale de l'exploitation de lever ces doutes et de statuer sur les assimilations.

Si des modifications de détail étaient ultérieurement reconnues nécessaires dans la répartition des objets entre les classes, le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes les approuverait, en vertu de la délégation que lui confère l'article 14 du règlement.

Titre III. *Comités départementaux.* — Depuis 1867, les comités départementaux n'ont cessé de fournir un concours éminemment utile, de contribuer efficacement à la propagande en faveur des expositions, de resserrer les liens entre l'autorité centrale et les industriels des départements. L'institution serait maintenue.

Pour le choix des membres de ces comités, l'administration de l'Exposition aura soin de s'entourer des avis les plus éclairés et, notamment, de consulter les préfets.

De même qu'en 1889, la présidence d'honneur des comités départementaux est attribuée aux préfets; celle des sous-comités l'est aux sous-préfets, et, dans les chefs-lieux de département, aux préfets ou, en leur absence, aux secrétaires généraux. Elle entraînera la présidence effective quand les fonctionnaires qui en sont investis assisteront aux séances.

Titre IV. *Admission des œuvres et produits.* — Le titre IV, concernant l'admission des œuvres et produits, coordonne les dispositions qui étaient précédemment éparses ou qu'on avait omis de fixer par des textes, mais dont la pratique avait établi la nécessité.

Deux innovations doivent être signalées, l'une pour l'admission des œuvres d'art, l'autre pour celle des produits industriels ou agricoles et des objets divers autres que les œuvres d'art.

En 1889, le jury d'admission des œuvres d'art é ai formé, par tiers, de membres de l'Académie des beaux-arts, de membres élus et de membres désignés par l'administration ; le corps électoral comprenait les artistes membres de l'Institut, ainsi que les artistes décorés de la Légion d'honneur pour leurs œuvres ou ayant obtenu soit le grand prix de Rome, soit le prix du Salon, soit une bourse de voyage, soit une médaille aux Salons annuels. Depuis, les artistes se sont répartis entre deux associations : la Société des artistes français et la Société nationale des beaux-arts. Afin de réserver une place à la représentation de chacune des deux sociétés, l'article 23 substitue au partage par tiers le partage par quart; il se borne, d'ailleurs, à reconnaître le droit de ces sociétés, sans déterminer le mode suivant lequel elles procéderont au choix de leurs délégués.

Lors de la précédente Exposition, le secrétariat de chacun des comités de groupe institués pour l'admission des produits industriels ou agricoles était confié au secrétaire de la classe dont le président avait été élu à la présidence du groupe. La commission supérieure de l'Exposition de 1900 n'a pas cru devoir maintenir cette règle, qui lui paraissait trop étroite; les comités de groupe choisiront librement leur secrétaire parmi les secrétaires des classes du groupe.

Presque toutes les dates assignées en 1889 aux différentes phases des opérations ont pu être maintenues, bien que l'ouverture de l'Exposition doive être avancée.

Des commissions spéciales auront à préparer l'exposition centennale des beaux-arts. Pour les objets et produits autres que les œuvres d'art, la préparation des musées centennaux incombera aux comités d'admission.

Titre V. *Expédition, réception, installation et réexpédition des œuvres et produits.* — Ce titre ne contient pas d'innovation importante.

Aucun loyer ne sera exigé des exposants pour les emplacements qu'ils occuperont dans les palais et pavillons construits par l'administration de l'Exposition ; le toit destiné à les abriter leur sera livré gratuitement. Cette immunité est conforme aux tendances et aux traditions hospitalières de la France. Pendant la discussion de la loi du 6 juillet 1886, relative à l'Exposition universelle de 1889, la Chambre avait été saisie d'un amendement dont le but était, au contraire, de taxer les emplacements ; mais elle s'est refusée à rompre avec les précédents. Il convient, du reste, de remarquer que la taxation des espaces écarterait les petits producteurs et serait antidémocratique ; qu'elle aurait pour corollaire à peu près inévitable le droit de vente et dépouillerait rapidement les galeries d'un bon nombre d'objets intéressants, enfin que la mesure serait en tout cas inapplicable aux sections purement historiques ou scientifiques, exclusives des idées de lucre.

De même qu'en 1889, l'eau, le gaz, la vapeur et la force motrice indispensables au fonctionnement des appareils exposés seront fournis à titre gratuit. Les exposants devront établir à leurs frais les branchements sur les conduites de distribution d'eau, de gaz ou de vapeur, et les transmissions intermédiaires destinées à recueillir la force motrice sur les arbres de transmission générale.

Les frais d'emballage, de transport, de déballage, de conservation des caisses, de réemballage et de réexpédition demeureront, suivant l'usage, à la charge des exposants. Néanmoins, des exceptions pourront être consenties par l'administration pour les sections rétrospectives ; souvent, en effet, les collectionneurs qui consentent à se dessaisir temporairement des objets devant prendre place dans ces sections font un véritable sacrifice, auquel il serait difficile d'ajouter, par surcroît, des charges matérielles.

Sauf pour le groupe des beaux-arts, qui a toujours été privilégié à cet égard, les exposants supporteront les dépenses d'installation, dépenses que nous nous sommes efforcés de définir nettement. Ils conserveront, du reste, pour le choix de leur mobilier et de leurs motifs de décoration toute la liberté d'allures compatible avec l'ordonnance des constructions et des aménagements. Dans un intérêt d'homogénéité et d'économie, l'administration se réserve d'exécuter elle-même tout ou partie des travaux de planchers, de cloisons et de velums ou plafonds pour le compte des comités de classe, des administrations publiques et des commissions étrangeres, qui auront à pourvoir au payement des dépenses ainsi faites. Certaines exonérations pourront être accordées aux exposants ouvriers ; l'administration pourra aussi prendre à sa charge soit une partie, soit même l'intégrité des frais d'installation de l'exposition centennale.

En ce qui concerne l'indication du prix marchand des objets exposés dans les sections contemporaines, industrielles ou agricoles, trois systèmes étaient en présence. Ils consistaient : le premier, à interdire la publication des prix; le second, à la rendre obligatoire; le troisième, à la laisser facultative.

Adopté à Londres en 1851, le système de l'interdiction a soulevé une vive réprobation. Il est contraire à la moralité commerciale, fâcheux pour le public et le jury, qui manquent d'un élément capital d'appréciation. Le mérite des objets dépend non seulement de leurs qualités intrinsèques, mais encore du prix auquel ils sont produits et peuvent être vendus : à qualités égales, le mérite est d'autant plus grand que le prix descend plus bas ; un objet légèrement inférieur en qualité peut avoir beaucoup plus de mérite, si son prix est notablement moindre.

Le système de l'obligation donne lieu à de grosses difficultés. S'il s'agit du prix de revient, les producteurs répugnent souvent à mettre le public et surtout leurs concurrents dans le secret de leurs dépenses et de leurs bénéfices ; s'il s'agit du prix de vente en gros, aux producteurs s'ajoutent les intermédiaires qui achètent pour revendre au détail; s'il s'agit du prix au détail, les exposants peuvent, moyennant des sacrifices temporaires, indiquer des chiffres inférieurs à la réalité pour faire une réclame à leurs maisons et attirer les clients. Au surplus, l'administration manque de moyens de contrôle.

C'est le système de la faculté, de l'invitation expresse n'équivalant pas à une injonction, qui a prévalu en 1878 et en 1889. Il est prudent de le maintenir en 1900.

Aucun objet vendu ne doit pouvoir être enlevé avant la clôture de l'Exposition. Si l'on n'y tenait la main, les galeries se transformeraient en de vastes bazars et risqueraient d'être progressivement dépouillées.

Toutefois, comme un nombre aussi grand que possible de machines et d'appareils seront mis en action sous les yeux du public, il faudra assurer l'évacuation des objets ainsi fabriqués et, dès lors, les soustraire à l'application du principe général.

Titre VI. *Régime, au point de vue des douanes, des contributions indirectes et de l'octroi.* — Les dispositions relatives aux douanes et aux contributions indirectes reproduisent textuellement celles du décret du 28 juillet 1894, rendu sur le rapport du ministre des finances et du ministre du commerce.

Suivant l'usage, les locaux affectés à l'Exposition sont constitués en entrepôt réel des douanes. Parmi les mesures libérales prises en faveur des produits étrangers, il en est deux qui méritent d'être signalées particulièrement. D'une part, ceux de ces produits qui seraient livrés ultérieurement à la consommation ne

(*a*) Pour mémoire. La construction des bâtiments affectés à ces deux groupes n'incombe pas à l'administration de l'Exposition.

supporteront, quelle que soit leur origine, que les droits applicables aux produits similaires de la nation la plus favorisée ; cela est conforme aux précédents de 1867, 1878 et 1889. D'autre part, les objets fabriqués dans l'enceinte de l'Exposition avec des matières étrangères importées sous le régime de douane ne seront assujettis à d'autres droits que ceux afférents à la matière importée et mise en œuvre.

Aux termes d'une décision ministérielle du 28 juillet 1847, les services des contributions indirectes et de l'octroi n'ont pas à intervenir pour les transports à destination des entrepôts réels des douanes. Cette regle s'appliquant aux seuls produits étrangers, il y avait lieu de régler le sort des produits français passibles de taxes perçues par l'administration des contributions indirectes ou de taxes d'octroi. Tel est le but des articles 66 à 69, qui comblent une lacune des reglements antérieurs.

En ce qui concerne les contributions indirectes, on appliquera le régime du transit et de l'entrepôt. La fabrication des tabacs au moyen des machines et appareils exposés pourra être autorisée à titre de démonstration du fonctionnement de ces machines et appareils, mais sous les conditions propres à sauvegarder les intérêts du fisc. Conformément à l'article 68, les exposants d'ouvrages d'or et d'argent de fabrication française seront dispensés de l'apposition préalable des marques légales, opération qui fatigue parfois les pièces.

Pour l'octroi, la constitution en entrepôt est de tradition. Les dispositions de l'article 69 ont été concertées avec la préfecture de la Seine.

TITRE VII. *Protection des objets exposés.* — Nous n'avons a insister que sur l'article 72.

La pratique constante de l'administration est de décliner absolument la responsabilité des incendies ou des autres accidents dont les objets exposés auraient à souffrir, quelles que soient la nature et l'importance du dommage.

En 1889, l'exposition rétrospective ne devait à cet égard bénéficier d'aucune exception, et pourtant les comités de l'histoire du travail ont été conduits à couvrir divers exposants étrangers de leurs risques par l'assurance des objets exposés. Sinon, les démarches entreprises pour la constitution des musées eussent abouti à un insuccès. La question sera, cette fois, résolue par une disposition explicite du réglement.

TITRE VIII. *Catalogue des œuvres et produits exposés.* — Suivant l'usage, l'administration de l'Exposition publiera, en langue française, un catalogue méthodique et complet des œuvres et produits de toutes les nations, avec indication du nom des exposants et des places occupées dans les palais, parcs et jardins. Au catalogue principal pourront, bien entendu, etre joints des catalogues spéciaux dressés par les administrations publiques, notamment par celle des colonies; une entente à cet égard interviendra, en temps utile, avec les services intéressés.

En 1889, comme en 1878, les nations étrangères n'étaient autorisées à publier un catalogue spécial de leur section que dans leur propre langue, à l'exclusion de toute autre. Plusieurs commissariats étrangers ont cependant mis à la disposition du public des catalogues en langue française; mais ils se sont vus contraints de traiter, au préalable, avec l'entrepreneur du catalogue général. Ces restrictions et ces entraves, contraires à la dignité des nations étrangères et aux intérêts bien entendus de l'Exposition, sont supprimées dans le texte proposé pour 1900. L'administration gardera, d'ailleurs, un droit de réglementation et de contrôle qui aura, en particulier, pour but d'empêcher les réclames abusives et les annonces inadmissibles au point de vue du bon ordre et des convenances.

TITRE IX. *Récompenses aux exposants. Diplômes commémoratifs.* — Peu d'institutions ont été aussi souvent et aussi violemment attaquées que celle des récompenses aux exposants. Les attaques sont venues non seulement des industriels mécontents de leur sort et jaloux de leurs rivaux plus heureux, mais aussi d'hommes indépendants et particulièrement qualifiés pour émettre un avis à ce sujet.

Suivant les adversaires de l'institution, le stimulant vraiment efficace des progrès de l'industrie réside dans l'intérêt des producteurs, dans le désir de développer leur clientèle, et non dans la consécration, en quelque sorte officielle, de leurs mérites, par des sentences toujours discutables et toujours discutées. A un autre point de vue, ces sentences ont le grave défaut de troubler les conditions normales de la concurrence, en y jetant l'autorité des mandataires de l'Etat. En outre, les causes les plus diverses se réunissent pour rendre à peu près impossible la tâche des jurys : brièveté du délai d'examen, difficulté des réunions, gêne imposée à des hommes qui ne peuvent abandonner entièrement leurs affaires ou leurs fonctions pendant plusieurs mois, défaut d'un élément de comparaison et d'un étalon communs dans l'appréciation de produits fort dissemblables, multiplicité des éléments devant servir de base aux jugements, inégalité des exposants dans l'adresse à faire valoir leurs titres et à capter la confiance des juges, danger des intrigues et de la mise en jeu d'influences parfois puissantes

Malgré ce que peuvent avoir de fondé les critiques dont l'institution des récompenses a été l'objet, elle survivra sans doute longtemps encore, aussi bien en France qu'à l'étranger. A la vérité, l'intérêt des producteurs constitue le stimulant le plus actif du progrès industriel; il n'y a pas, en définitive, de juge meilleur et plus sur que le consommateur; la tâche des jurys est hérissée de difficultés d'ordre matériel et moral. Cependant la pratique suivie depuis l'origine des expositions a des mérites et des avantages qu'on ne saurait méconnaître; ses imperfections ne l'ont pas empêchée de rendre d'indéniables services.

La perspective d'une récompense officielle sera toujours un agent fort utile d'émulation. Un industriel qui a consacré son temps, son expérience, ses ressources, son génie inventif, à développer et à perfectionner une branche de la production peut et doit être légitimement fier de se voir distinguer par des savants ou par des praticiens consommés ; il trouve dans leur jugement des satisfactions d'un caractère plus noble et plus élevé que dans le simple accroissement de sa clientele et de sa fortune. A cet égard, l'ambition des exposants est un levier dont l'Etat, gardien de l'intérêt général, serait presque coupable de ne pas user.

Bien recrutés, les jurys accomplissent leur mission avec un zèle, un dévouement, une compétence et une impartialité dignes d'éloges ; ils ont conscience de l'étendue de leurs devoirs, savent s'élever au-dessus des compétitions, ne s'inspirent que de la justice et de l'équité, dans les sentences qu'ils ont à prononcer. Si parfois ils se trompent, du moins leurs erreurs sont rares : le petit nombre des plaintes que soulèvent leurs jugements en est la preuve la plus manifeste. L'un des principaux services qu'ils rendent est de discerner les mérites trop modestes pour se mettre en évidence et de faire, au contraire, rentrer dans le rang les industriels dont la réputation mal acquise repose sur un excès de publicité et de réclame ; souvent ils corrigent l'opinion insuffisamment renseignée des consommateurs, qui ne disposent ni des mêmes termes de comparaison, ni des mêmes moyens d'appréciation. L'examen détaillé et minutieux des produits, auquel ils doivent se livrer, est d'ailleurs la meilleure préparation des rapports dont on est unanime à reconnaître l'utilité et qui risqueraient de prendre un caractere trop spéculatif, le jour où les récompenses seraient supprimées.

Après une étude attentive, les règles antérieures sur l'organisation et le fonctionnement du jury international ont été maintenues sans aucun changement de quelque importance.

Il y aurait, de même qu'en 1889, trois degrés de juridiction : jurys de classe, jurys de groupe et jury supérieur. L'augmentation du nombre des classes et des groupes ajoute à la nécessité de ces trois degrés pour assurer l'harmonie et l'unité dans l'attribution des récompenses.

Le nombre total des membres titulaires dont se composeront les jurys de classe serait reglé au soixantieme environ du nombre des exposants. Pour les expositions antérieures, la proportion a varié du cinquante-neuvième au quatre-vingtième.

Une question fréquemment débattue est celle du mode de désignation des jurés. Jusqu'ici, le Gouvernement s'est réservé la nomination des jurés français. A ce système, on a opposé l'élection totale ou partielle par les exposants. Si séduisante que soit l'élection dans notre régime démocratique, elle parait devoir être écartée. Tout d'abord, on ne saurait évidemment l'étendre aux nations étrangères, qui n'ont jamais témoigné de sympathie pour le système électif, et dès lors il faudrait la restreindre à la France. On comprend sans peine les inconvénients qu'il y aurait à ne pas modeler l'investiture des jurés français sur celle des jurés étrangers. Au surplus, comment mettre en mouvement un corps électoral disséminé dans toute l'étendue du territoire ? Comment réunir des majorités suffisantes en s'abstenant de recourir à la candidature officielle ? Comment assurer des choix dignes de la haute magistrature attribuée au jury ? Comment avoir des élus mis hors de toute suspicion ? Ces motifs généraux condamnent l'élection partielle comme l'élection totale ; la dualité d'origine des jurés français serait, du reste, grosse de périls.

Désormais deux jurys de classe pourront être réunis pour le jugement d'objets déterminés, quand cela sera utile à l'accomplissement de leur tâche. Cette innovation était instamment réclamée.

Les dates d'achevement des opérations successives du jury ont été réglées avec soin. Notre intention est de hâter la distribution des récompenses. D'une part, les lauréats éprouvent une grande et légitime satisfaction à recevoir promptement le prix de leurs efforts et à indiquer sur leurs produits les récompenses qu'ils ont obtenues. D'autre part, cette indication constitue un guide précieux pour les études et les visites du public.

En 1889, les récompenses ont été exclusivement décernées sous forme de diplômes et réparties entre les catégories suivantes : grands prix, diplômes de médaille d'or, diplômes de médaille d'argent, diplômes de médaille de bronze, diplômes de mention honorable. La substitution des diplômes aux médailles s'était imposée pour des raisons d'économie, dont la valeur subsiste tout entière; elle n'a d'ailleurs point découragé les exposants, qui attachent beaucoup plus d'importance à la valeur morale des récompenses qu'à la valeur intrinsèque de leurs signes représentatifs. Son unique danger était l'avilissement des distinctions supérieures, qui devaient fatalement être distribuées avec moins de parcimonie ; mais le jury et l'administration ont eu la sagesse et la fermeté nécessaires pour éviter cet écueil.

Le mieux est de s'en tenir aux règles de la dernière Exposition ; elles permettent de graduer convenablement les récompenses et de les décerner assez largement sans surcharger les finances publiques. Suivre certains exemples de l'étranger et n'admettre qu'un type de récompenses, ce serait mettre sur le même pied les mérites éclatants et l'honnête médiocrité; mieux vaudrait renoncer à l'institution. Conserver la pluralité des types, en modifiant leur nombre ou leur dénomination, ce serait innover sans motif plausible et rendre plus difficiles les rapprochements entre les deux Expositions de 1889 et de 1900.

Antérieurement, la mise hors de concours n'était réglementée que pour les jurés titulaires ou suppléants et pour les associés ou experts. Le jury de 1889 a suppléé aux lacunes des textes en se traçant certaines regles, notamment à l'égard des sociétés exposantes dont un représentant était investi du mandat de juré. Ces règles prendraient place dans le nouveau réglement.

Nous y inscrivons aussi, d'accord avec la commission supérieure, les principes adoptés en 1889 pour les objets soumis à l'examen de plusieurs jurys, pour les expositions collectives, pour l'attribution de récompenses ordinaires aux exposants du groupe de l'horticulture qui auront participé d'une manière suivie à la série des concours temporaires.

En ce qui touche spécialement les expositions collectives, une seule récompense sera décernée ; mais quand l'exposition sera plurinominale, chacun des membres participants recevra un diplôme portant tous les noms. Dans les groupes de l'agriculture, de l'horticulture et des aliments, le jury aura le droit de grouper d'office un certain nombre d'exposants et d'attribuer un diplôme unique aux personnes morales représentant ces groupements ; il pourra ainsi récompenser plus dignement un ensemble d'efforts concourant au même but et qui, considérés isolément, passeraient inaperçus ou seraient insuffisamment appréciés. Il reste d'ailleurs entendu et il est expressément stipulé que l'utilisation commune de vitrines ou autres meubles par plusieurs exposants n'empêchera pas ces exposants de participer chacun à la distribution des récompenses, lorsqu'ils auront exposé à titre personnel et individuel.

Une nouveauté intéressante est celle qui consiste à instituer dans les classes d'industries d'art deux sections distinctes, ouvertes l'une aux artistes auteurs de dessins, de cartons, de maquettes, de modèles, etc., et l'autre aux industriels. Cette nouveauté, sur laquelle nous nous expliquons à propos de la classification, permettra de récompenser l'art inventif au même titre que la production matérielle, et sera un légitime hommage rendu aux arts décoratifs.

Des sections différentes devront être également réservées au matériel ou aux procédés de production et aux produits, quand ces divers éléments se trouveront réunis dans une même classe.

Depuis que les expositions se sont implantées en France, on a toujours récompensé, outre les exposants, ceux de leurs collaborateurs qui se recommandaient par des titres spéciaux. Bien qu'appliqué sous des formes diverses, le principe n'a jamais varié.

Il est impossible de méconnaitre les abus et les difficultés de tout genre auxquels a donné lieu, en 1889, l'attribution des récompenses de collaborateurs. Les patrons péchaient par exces de bienveillance dans leurs déclarations et leurs demandes ; le jury n'avait pas à sa disposition des moyens de contrôle suffisants.

Néanmoins, l'institution est depuis trop longtemps acclimatée, offre aux travailleurs des avantages trop réels, s'harmonise trop avec nos tendances et notre régime social pour que nous songions à y renoncer. L'administration étudiera et indiquera au jury les précautions à prendre afin de ne pas déprécier les récompenses de collaborateurs en les distribuant avec profusion ou en les détournant de leur destination véritable. Il sera notamment indispensable que les exposants fournissent dès le début la liste des ingénieurs, contremaîtres et ouvriers qui se seraient particulierement distingués dans la production des objets figurant à l'Exposition.

Les palais des expositions sont en général appelés à disparaître, comme disparaissent les décors d'un théâtre, aussitôt que la pièce est jouée. De leur côté, les produits si péniblement assemblés se dispersent en quelques jours vers tous les points de l'horizon. Tant de labeurs et tant de dépenses ne laissent bientôt, pour les visiteurs superficiels, qu'un souvenir plus ou moins fugitif.

Un monument subsiste cependant : nous voulons parler de la collection des rapports du jury international. Ces rapports perpétuent la mémoire des efforts accomplis, enregistrent les grands faits artistiques, industriels, agricoles, commerciaux, mis en lumière par l'Exposition, relatent les progrès accomplis, fixent l'état général de la production, marquent une date dans l'histoire de l'activité humaine.

Il y a là une œuvre capitale qui, pour prendre toute sa valeur, doit être conduite avec autant de rapidité que de soin. Des dispositions plus précises qu'autrefois lui ont été consacrées dans le projet de règlement.

L'une des erreurs du passé consistait à ne désigner que tardivement le rapporteur général. M. Jules Simon s'en plaignait déjà après l'Exposition de 1878. Nous savons par expérience le surcroît de peines, de démarches, de travail imposé à celui qui reçoit au dernier moment une mission si honorable, mais si écrasante. En 1900, le rapporteur général sera choisi dès l'origine de l'Exposition, dont il pourra suivre toutes les phases et tirer tous les enseignements utiles à sa tâche.

TITRE X. *Entrées.* — Le régime des entrées est intimement lié aux combinaisons financières qui prévaudront pour la future Exposition et ne peut être actuellement arrêté dans ses détails. Rien n'empêche toutefois de déterminer aujourd'hui quelques règles essentielles, dont l'adoption s'imposera en tout état de cause et qu'il est utile de faire connaitre aux intéressés.

Suivant les précédents, le prix normal d'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est fixé à 1 franc. Comme en 1889, des prix plus élevés seront perçus le matin ; il en sera de même le soir, sauf le dimanche et les jours spécialement déterminés par le ministre du commerce et de l'industrie.

Un tarif supérieur pourra être mis en vigueur à des jours déterminés. Lors de la dernière Exposition, les surtaxes exceptionnelles motivées par les fêtes ne se percevaient qu'à partir de six heures du soir ; aussi la plupart des visiteurs y échappaient-ils en se présentant plus tôt aux guichets. Des mesures différentes devront être appliquées en 1900: la rédaction proposée est assez large pour s'y prêter.

Le règlement prévoit la délivrance d'abonnements, soit pour toute la durée de l'Exposition, soit pour des périodes définies. Cette prévision se justifie d'elle-même.

Toutes les dispositions relatives aux entrées de service tendent à consacrer la pratique de 1889, sauf les deux modifications que voici. D'une part, les membres des comités d'admission jouiraient du bénéfice de la gratuité : il y a là un acte de justice et de convenance vis-à-vis de

collaborateurs dévoués qui apportent le concours de leur talent et sacrifient leur temps à l'œuvre commune ; au surplus, la faveur est moins grande qu'elle ne le semble au premier abord, car beaucoup de membres des comités d'admission sont exposants, font partie des comités d'installation ou appartiennent au jury. D'autre part, la participation aux expositions rétrospectives ne donnerait lieu à l'attribution d'une carte d'entrée gratuite que si l'administration considérait cette mesure comme justifiée par l'importance des objets exposés : on préviendra ainsi de graves abus.

Les organisateurs des expositions ont toujours cherché à en faciliter l'accès aux classes laborieuses. Ils regardaient avec raison le spectacle des progrès accomplis sur tous les points du globe et l'étude comparative des perfectionnements introduits dans les procédés de travail comme un puissant moyen d'éducation professionnelle. La tradition sera nécessairement continuée en 1900. Nous nous sommes bornés à poser le principe dans le règlement.

Titres XI et XII. *Concessions. Dispositions administratives diverses.* — Ces deux titres ne comportent aucune explication particulière.

Conclusion. — Tels sont les seuls points sur lesquels il convenait d'appeler plus spécialement l'attention.

Nous espérons que, malgré sa brièveté, ce rapport aura suffi à justifier le projet de règlement et à en motiver l'approbation.

Paris, le 30 juillet 1894.

Le Commissaire général,

A. PICARD.

II

DÉCRET

PORTANT RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Pour l'Exposition Universelle de 1900

Le Président de la République française.

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes et du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Vu le décret du 13 juillet 1892, instituant à Paris, en 1900, une Exposition universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles ;

Vu le décret du 9 septembre 1893, portant organisation des services de cette Exposition ;

Vu l'avis de la commission supérieure de l'Exposition et les propositions du commissaire général,

Décrète :

Art. 1er. — Sera soumise aux dispositions du présent règlement l'Exposition universelle internationale de 1900 à Paris.

TITRE Ier

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS. — ORGANISATION GÉNÉRALE DES SERVICES

Art. 2. — L'Exposition universelle internationale instituée à Paris, pour l'année 1900, sera ouverte le 15 avril et close le 5 novembre.

Elle recevra les œuvres d'art, les produits agricoles ou industriels et, d'une manière générale, tous les objets rentrant dans la classification annexée au présent règlement.

Toutes les nations sont invitées à y prendre part.

Art. 3. — A l'exposition contemporaine sera jointe une exposition rétrospective centennale, répartie entre les classes et résumant les progrès accomplis depuis 1800 dans les diverses branches de production.

Art. 4. — Les machines de toute nature seront mises autant que possible en action sous les yeux du public, de manière à montrer leur mode de fonctionnement et à initier les visiteurs aux différentes fabrications.

Art. 5. — Des expositions spéciales (exposition historique de l'art ancien, exposition anthropologique et ethnographique, etc.), des concours (concours de machines agricoles, concours d'animaux vivants, etc.), des auditions musicales et des congrès compléteront l'Exposition universelle de 1900 et feront l'objet de règlements spéciaux.

Art. 6. — L'emplacement affecté à l'Exposition comprend notamment le Champ de Mars, le Trocadéro et ses abords, le quai d'Orsay, l'Esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le Cours-la-Reine, le Palais de l'Industrie et les terrains avoisinant ce palais entre son axe longitudinal prolongé, l'avenue d'Antin et le Cours-la-Reine.

Art. 7. — Conformément au décret du 9 septembre 1893, les services de l'Exposition relèvent du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et sont dirigés par un commissaire général.

Ils se répartissent entre la direction générale de l'exploitation, la direction des services d'architecture, la direction des services de la voirie, des parcs et jardins, de l'eau et de l'éclairage, la direction des finances, le secrétariat général, le service du contentieux et le service des fêtes.

Ceux de la direction générale de l'exploitation sont partagés entre le directeur général et le directeur général adjoint, conformément aux bases fixées par l'arrêté ministériel du 10 octobre 1893. Les directeurs généraux sont appelés à se suppléer réciproquement dans toutes leurs attributions et prérogatives, en cas d'absence ou d'empêchement de l'un deux.

Les directeurs généraux, les directeurs, le secrétaire général et les chefs de service exercent leurs attributions sous l'autorité du commissaire général, à qui sont notamment soumis les projets et plans généraux mentionnés au titre V.

En cas d'empêchement du commissaire général, le directeur général de l'exploitation est appelé à le suppléer.

Art. 8. — Les directeurs généraux, les directeurs, le secrétaire général et les chefs de service sont réunis en comité sous la présidence du commissaire général, pour l'étude des questions communes à plusieurs services.

Le directeur général de l'exploitation est vice-président du comité des directeurs.

Art. 9. — Une commission consultative, dite commission supérieure de l'Exposition, est instituée au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Cette commission, présidée par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, a pour vice-présidents le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, le ministre de l'agriculture et le commissaire général.

Les directeurs généraux, les directeurs et le secrétaire général en sont membres de droit avec voix délibérative.

Art. 10. — Des comités techniques ou administratifs peuvent être constitués auprès du commissariat général par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général.

Art. 11. — Les ministères et les administrations publiques accréditent des délégués pour organiser leurs expositions particulières.

Ces délégués sont placés sous l'autorité du commissaire général.

Art. 12. — Chacune des nations étrangères qui participent à l'Exposition doit se faire représenter par un délégué auprès du commissaire général.

Ce délégué est seul chargé de traiter avec le commissaire général, les directeurs généraux et les directeurs, les questions qui intéressent ses nationaux, notamment celles qui sont relatives à la répartition des espaces entre les divers pays, aux constructions spéciales, à l'admission des produits et à leur installation.

En conséquence, l'administration de l'Exposition ne correspond pas directement avec les exposants étrangers.

Il ne peut être dérogé à ces dispositions que pour l'exposition rétrospective centennale.

TITRE II

CLASSIFICATION GÉNÉRALE

Art. 13. — Les objets exposés seront répartis en dix-huit groupes :

Groupe I.	Education et enseignement. (Classes 1 à 6.)
— II.	Œuvres d'art. (Classes 7 à 10.)
— III.	Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts. (Classes 11 à 18.)
— IV.	Matériel et procédés généraux de la mécanique. (Classes 19 à 22.)
— V.	Electricité. (Classes 23 à 27.)
— VI.	Génie civil. — Moyens de transport. (Classes 28 à 34.)
— VII.	Agriculture. (Classes 35 à 42.)
— VIII.	Horticulture. (Classes 43 à 48.)
— IX.	Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes. (Classes 49 à 54.)
— X.	Aliments. (Classes 55 à 61.)
— XI.	Mines. — Métallurgie. (Classes 62 à 64.)
— XII.	Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations. (Classes 65 à 74.)
— XIII.	Fils, tissus, vêtements. (Classes 75 à 85.)
— XIV.	Industrie chimique. (Classes 86 à 90.)
— XV.	Industries diverses. (Classes 91 à 99.)
— XVI.	Economie sociale. — Hygiène, assistance publique. (Classes 100 à 111.)
— XVII.	Colonisation. (Classes 112 à 114.)
— XVIII.	Armées de terre et de mer. (Classes 115 à 120.)

Art. 14. — Chacun de ces groupes est divisé en classes, suivant le système de la classification générale annexée au présent règlement.

Cette classification énumère sommairement les objets que chaque classe doit renfermer. L'énumération n'est pas limitative; en cas de doute sur le classement d'un objet, il sera statué par la direction générale de l'exploitation.

Les modifications de détail qu'il pourrait être ultérieurement nécessaire d'apporter à la répartition des objets entre les classes seront approuvées par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général.

TITRE III

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Art. 15. — Il est institué, dans chaque département de la République française (celui de la Seine excepté), un comité départemental, dont les membres seront nommés par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général, et qui aura pour mission :

1° De faire connaître dans toute l'étendue du département les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules de demandes d'admission ;

2° De signaler le plus tôt possible les principaux artistes, agriculteurs et industriels dont l'admission à l'Exposition semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité ;

3° De provoquer les expositions des produits agricoles, horticoles et industriels du département ;

4° De provoquer et d'organiser, s'il y a lieu, le groupement des produits similaires du département, et d'accréditer un délégué pour chaque exposition collective ;

5° De préparer, s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds spécial pour faciliter la visite et l'étude de l'Exposition à un certain nombre de contremaîtres, d'ouvriers et de cultivateurs du département.

Art. 16. — Le comité départemental siégera au chef-lieu du département.

Il se subdivisera en sous-comités siégeant dans les chefs-lieux d'arrondissement, y compris le chef-lieu du département.

Art. 17. — Le comité et les sous-comités éliront leur bureau.

La présidence d'honneur du comité départemental appartiendra au préfet. Celle des sous-comités est attribuée aux sous-préfets, et, pour les sous-comités siégeant au chef-lieu du département, au préfet, ou, en son absence, au secrétaire général.

Art. 18. — Le comité départemental correspondra, par l'intermédiaire de son président, avec le commissaire général et la direction générale de l'exploitation.

TITRE IV

ADMISSION DES ŒUVRES ET PRODUITS

a) Œuvres d'art.

Art. 19. — L'exposition contemporaine est ouverte aux œuvres des artistes français et étrangers exécutées depuis le 1er mai 1889.

Art. 20. — Sont exclus :

1° Les copies, même celles qui reproduisent un ouvrage dans un genre différent de celui de l'original ;

2° Les tableaux, dessins ou gravures qui ne sont pas encadrés ;

3° Les gravures obtenues par des procédés industriels ;

4° Les sculptures en terre non cuite.

Art. 21. — Les demandes d'admission seront spéciales à chaque genre et conformes aux modèles arrêtés par le commissaire général. Elles contiendront la désignation des œuvres, leurs dimensions et l'indication des expositions où ces œuvres auraient déjà figuré.

Des formules imprimées seront mises gratuitement à la disposition des artistes au commissariat général de l'Exposition (Service des beaux-arts) et aux autres lieux de distribution qui seraient ultérieurement déterminés.

Le nombre des ouvrages que peut exposer chaque artiste est limité à dix.

Art. 22. — Les artistes français et ceux des colonies devront déposer leurs demandes au commissariat général (Service des beaux-arts), du 16 au 31 mai 1899.

Art. 23. — Ces demandes seront soumises, du 1er au 30 juin 1899, à l'examen d'un jury divisé en quatre comités correspondant : le premier, à la classe 7 (Peintures. — Cartons. — Dessins) ; le deuxième, à la classe 8 (Gravure et lithographie) ; le troisième, à la classe 9 (Sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines) ; le quatrième, à la classe 10 (Architecture).

Les comités seront formés, chacun : 1° pour un quart, de membres de l'Académie des beaux-arts, désignés par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du directeur des beaux-arts et l'avis du commissaire général ; 2° pour un quart, de membres pris en dehors de l'Académie et nommés dans les mêmes conditions ; 3° pour un quart, de membres désignés par la Société des artistes français ; 4° pour le dernier quart, de membres désignés par la Société nationale des beaux-arts.

Chaque comité élira parmi ses membres un président, un vice-président, un rapporteur et un secrétaire.

Les présidents, vice-présidents, rapporteurs et secrétaires des quatre comités se réuniront en comité central pour statuer en dernier ressort sur les propositions qui lui seront soumises par ces comités. Le bureau du comité central sera composé du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, président ; du directeur des beaux-arts, vice-président ; et de secrétaires nommés par le ministre des beaux-arts.

*

Art. 24. — Le jury dressera et fera parvenir au commissaire général, par l'intermédiaire du directeur des beaux-arts, le 1er juillet 1899, une première liste des admissions susceptibles d'être prononcées sans examen des œuvres elles-mêmes.

Les ouvrages qui n'auraient pas été admis dans ces conditions devront être déposés francs de port au palais des Champs-Elysées, du 5 au 20 janvier 1900, pour y être examinés par le jury.

Il en sera de même des ouvrages que les artistes inscrits avant le 1er juin 1899 présenteraient en surplus. Ces ouvrages feront l'objet d'une demande d'admission déposée au commissariat général (Service des beaux-arts), avant le 1er janvier 1900.

A la suite de l'examen de ces deux catégories d'ouvrages, le jury dressera et fera parvenir au commissaire général, par l'intermédiaire du directeur des beaux-arts, le 31 janvier 1900 au plus tard, une seconde liste d'admission.

Art. 25. — L'admission des œuvres étrangères sera prononcée par le commissaire général, sur la demande du commissaire de la nation à laquelle appartiendra l'artiste et sur la proposition du directeur des beaux-arts.

Aucune proposition ne sera recevable après le 31 décembre 1899.

Art. 26. — Les artistes étrangers dont le pays ne serait pas représenté par un commissaire délégué devront remettre leurs demandes au commissariat général (Service des beaux-arts) avant le 1er décembre 1899 et déposer leurs ouvrages francs de port au palais des Champs-Elysées, du 5 au 20 décembre 1899.

Un jury spécial, composé de Français et d'étrangers, sera institué par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, pour l'examen de ces ouvrages. Il fera parvenir ses propositions au commissaire général par l'intermédiaire du directure des beaux-arts, le 31 décembre 1889 au plus tard.

Art. 27. — Les artistes dont les ouvrages auront été admis recevront du commissaire général, par l'intermédiaire du directeur des beaux-arts, un certificat d'admission.

Aussitôt après et, dans tous les cas, avant le 15 février 1900, ils fourniront, pour leurs ouvrages, une notice contenant les nom et prénoms de l'auteur, le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, la mention de ses récompenses aux expositions de Paris, le sujet et les dimensions de l'ouvrage, enfin le nom du propriétaire. Cette notice sera conforme au modèle mis à la disposition des intéressés.

Art. 28. — Une ou plusieurs commissions spéciales seront instituées par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, de concert avec le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du directeur des beaux-arts et après avis du commissaire général, pour préparer l'exposition centennale. Ces commissions, présidées par le directeur des beaux-arts, éliront parmi leurs membres un vice-président, un rapporteur et un ou plusieurs secrétaires.

Le commissaire général arrêtera, sur leur proposition, la liste des ouvrages admis et délivrera les certificats d'admission, par l'intermédiaire du directeur des beaux-arts.

b) Produits industriels ou agricoles et objets divers autres que les œuvres d'art.

Art. 29. — Les produits industriels ou agricoles, et d'une manière générale tous les objets rentrant dans la classification annexée au présent règlement, sont admissibles à l'exposition contemporaine, sauf les exceptions et réserves mentionnées à l'article suivant.

Art. 30. — Sont exclues les matières dangereuses, notamment les matières fulminantes ou détonantes.

Ne seront reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimensions restreintes, les esprits ou alcools, les huiles et les essences, les matières corrosives, et généralement les corps qui peuvent altérer les autres produits exposés ou incommoder le public.

Les amorces, les pièces d'artifice, les allumettes chimiques et autres objets analogues ne pourront être admis qu'à l'état d'imitation et sans aucune addition de matière inflammable.

Art. 31. — Les demandes d'admission seront conformes aux modèles arrêtés par le commissaire général.

Des formules imprimées seront mises gratuitement à la disposition du public : 1° à Paris, au commissariat général (direction générale de l'exploitation), au tribunal de commerce et à la chambre de commerce; 2° dans les départements, aux préfectures, sous-préfectures, chambres de commerce, tribunaux de commence, chambres consultatives des arts et manufactures, ainsi qu'aux sièges des comités départementaux; 3° aux autres lieux de distribution qui seraient ultérieurement déterminés.

Art. 32. — Les constructeurs d'appareils exigeant l'emploi de l'eau, du gaz ou de la vapeur devront déclarer, dans leur demande d'admission, la quantité d'eau, de gaz ou de vapeur qui leur sera nécessaire.

Ceux qui voudront mettre des machines en mouvement indiqueront la vitesse propre de chacune de ces machines et la force motrice dont elle aura besoin.

Art. 33. — Les demandes d'admission des producteurs français devront être remises au commissariat général (direction générale de l'exploitation) avant le 1er février 1899.

Celles de Paris et du département de la Seine seront envoyées directement au commissariat général (direction générale de l'exploitation) ; celles des départements autres que celui de la Seine le seront par l'intermédiaire des comités départementaux.

Art. 34. — Les demandes seront soumises, par classe, à l'examen de comités d'admission. Ces comités, nommés par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général, éliront parmi leurs membres un président, un vice-président, un rapporteur et un secrétaire.

Pour chaque groupe, les présidents réunis des comités de classe formeront un comité de groupe qui élira son président et désignera comme secrétaire l'un des secrétaires de classe du groupe. Ce comité connaîtra des questions communes aux différentes classes, et notamment des difficultés concernant la répartition des espaces ou l'attribution des objets à exposer. Les rapporteurs des comités de classe assisteront à ses séances avec voix consultative.

Il est institué un comité supérieur de revision, qui comprendra : 1° un président, deux vice-présidents et deux secrétaires nommés par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général, en dehors des membres des comités d'admission; 2° les présidents de tous les comités de groupe. Ce comité connaîtra des difficultés entre les groupes et sera en outre chargé de dresser la liste définitive des exposants admis. Les secrétaires des comités de groupe assisteront à ses séances avec voix consultative.

Le commissaire général et les directeurs généraux de l'exploitation ou les fonctionnaires délégués par ces directeurs généraux pourront assister aux séances des comités de classe, des comités de groupe et du comité supérieur de revision.

Accessoirement à leur rôle principal, les comités d'admission auront à remplir, pour le département de la Seine, les fonctions de comité départemental.

Art. 35. — La liste définitive des exposants à admettre sera remise au commissariat général (direction générale de l'exploitation) le 15 février 1899 au plus tard.

Aussitôt après, les intéressés recevront de la direction générale de l'exploitation avis de leur admission provisoire. Toutefois cette admission ne deviendra définitive et les certificats ne seront délivrés que lorsqu'un accord sera intervenu entre les exposants et les comités d'installation au sujet de la répartition des espaces et du payement des dépenses incombant à ces comités.

Art. 36. — L'admission des objets à exposer par les administrations publiques dans les pavillons spéciaux construits au moyen des ressources de leur budget sera prononcée par la direction générale de l'exploitation, qui devra être saisie des demandes avant le 16 février 1899.

Art. 37. — L'admission des objets à l'exposition des colonies ou des pays placés sous le protectorat de la France sera prononcée par la direction générale de l'exploitation, sur la proposition du délégué officiel représentant ces colonies ou ces pays de protectorat, quand ils devront prendre place dans des pavillons spéciaux. Aucune proposition ne sera recevable après le 15 février 1899.

Pour les objets qui devraient être exceptionnellement incorporés à l'exposition générale de la classe correspondante, la procédure d'instruction des demandes d'admission sera la même que pour les produits de la métropole. Les demandes seront remises au commissariat général (direction générale de l'exploitation), avant le 1er février 1899, par l'intermédiaire du délégué officiel.

Art. 38. — L'admission des produits étrangers sera prononcée par la direction générale de l'exploitation, sur la proposition du commissaire délégué de la nation à laquelle appartiendra l'exposant. Aucune proposition ne sera recevable apres le 15 février 1899.

Pour les objets qui devraient exceptionnellement prendre place dans l'exposition générale de la classe, la direction générale de l'exploitation devra être saisie, avant le 1er février 1899, de la proposition du commissaire délégué et prendre l'avis du comité d'admission.

Art. 39. — Les demandes émanant des pays qui n'auraient pas de commissaire délégué seront présentées et instruites dens les mêmes formes que les demandes relatives aux produits français.

Art. 40. — Les comités d'admission prépareront, chacun pour sa classe, l'organisation de l'exposition centennale.

Sur leur proposition, la direction générale de l'exploitation arrêtera la liste des objets admis et délivrera les certificats d'admission.

TITRE V

EXPÉDITION, RÉCEPTION, INSTALLATION ET RÉEXPÉDITION DES ŒUVRES ET PRODUITS

a) Œuvres d'art.

Art. 41. — Les ouvrages admis devront être déposés, du 15 au 20 février 1900, dans le palais destiné à les recevoir.

Un arrêté du commissaire général déterminera les règles de détail relatives à l'entrée et à la sortie des œuvres d'art.

Art. 42. — Pour l'exposition contemporaine, tous les frais d'emballage, de transport, de déballage, de conservation des caisses, de réemballage et de réexpédition seront à la charge des exposants.

L'administration des beaux-arts pourra prendre ces frais à son compte pour l'exposition centennale.

Art. 43. — L'installation des ouvrages admis, la décoration des salles et le gardiennage intérieur du palais seront assurés et payés par l'administration des beaux-arts.

Tout arrangement spécial que les commissaires étrangers obtiendraient l'autorisation de réaliser, en dehors de l'aménagement prévu, demeurerait à leur charge.

Art. 44. — Aucun ouvrage ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition sans une autorisation spéciale délivrée par le commissaire général sur la proposition du directeur des beaux-arts.

Art. 45. — Les ouvrages exposés devront être enlevés dans le mois qui suivra la clôture de l'Exposition.

b) Produits industriels ou agricoles et objets divers autres que les œuvres d'art.

Art. 46. — Les objets admis seront introduits dans l'Exposition, du 1er décembre 1899 au 28 février 1900.

Des arrêtés du commissaire général fixeront les règles de détail relatives a l'entrée, à l'installation et à la sortie de ces objets.

Les exposants seront avisés en temps utile des réductions de tarifs qui seraient consenties par les compagnies de chemins de fer et par les entreprises de navigation maritime pour le transport des objets, soit à l'aller, soit au retour.

Art. 47. — Aucun loyer ne sera exigé des exposants pour les emplacements qu'ils occuperont dans les palais et pavillons construits par l'administration de l'Exposition.

L'eau, le gaz, la vapeur et la force motrice nécessaires au fonctionnement des appareils exposés seront fonrnis gratuitement. Mais les exposants devront établir à leurs frais les branchements sur les conduites de distribution d'eau, de gaz ou de vapeur, ainsi que les transmissions intermédiaires destinées à recueillir la force motrice sur les arbres de transmission générale.

Art. 48. — Pour l'exposition contemporaine, les exposants auront à supporter tous le frais d'emballage, de transport, de déballage, de conservation des caisses, d'installation, de réemballage et de réexpédition.

Les frais d'installation comprennent l'établissement des planchers, en dehors des chemins de circulation générale, ainsi que la fourniture, la pose, la garniture et la décoration des cloisons séparatives, des portiques, de velums ou faux plafonds, des vitrines et des meubles d'exposition, le tout d'après les plans adoptés par la direction générale de l'exploitation. En ce qui concerne les planchers, cloisons et velums ou faux plafonds, l'administration se réserve, dans un intérêt d'homogénéité et d'économie, d'éxécuter elle-même tout ou partie des travaux, pour le compte des comités de classe, des administrations publiques et des commissions étrangères, qui auront à pourvoir au payement des dépenses ainsi faites.

Un crédit spécial pourra être mis par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes à la disposition du commissaire général, afin d'exonérer des exposants ouvriers de leur part dans les frais généraux d'installation de la classe.

Pour l'exposition centennale, l'administration de l'Exposition pourra prendre à son compte tout ou partie des frais définis au présent article.

Art. 49. — Aucune construction particulière ne pourra être élevée par les exposants sans que les projets de construction et d'aménagement intérieur aient été approuvés par l'administration de l'Exposition.

Les terrassements et les plantations aux abords devront être également autorisés; la dépense en sera supportée par les exposants.

Art. 50. — Il sera institué, pour chaque classe des groupes autres que celui des œuvres d'art, un comité d'installation de l'exposition française contemporaine, chargé : 1° de répartir les espaces entre les exposants, conformément aux décisions du comité d'admission ; 2° de dresser et de soumettre à la direction générale de l'exposition les plans d'installation et de décoration; 3° d'en assurer l'exécution et de pourvoir à l'entretien ainsi qu'au gardiennage ; 4° de répartir les dépenses entre les intéressés et de percevoir les cotisations, sans aucune intervention de l'administration.

Le bureau du comité d'admission sera de droit celui du comité d'installation, qui comprendra en outre : 1° quatre membres exposants du comité d'admission, nommés par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général ; 2° quatre membres pris parmi les exposants admis provisoirement et élus par ces derniers. Seront éligibles, au même titre que les autres exposants, les membres du comité d'admission. Pour

certaines classes, le nombre de quatre pourra être exceptionnellement augmenté ou réduit, par décision spéciale du ministre, sur la proposition du commissaire général.

Un trésorier sera élu dans le sein du comité. L'élection pourra porter sur le secrétaire de la classe.

Les comités d'installation désigneront un architecte ou un ingénieur auquel sera confié le soin d'exécuter les travaux collectifs sous la surveillance et le contrôle des agents de l'administration, et qui devra être agréé par le commissaire général sur la proposition de la direction générale de l'exploitation.

Il seront formés de manière à entrer en fonctions dès le 1er mars 1899.

Les comités de groupe et le comité supérieur de revision institués par l'article 34 du présent décret connaitront respectivement des questions communes aux classes ou aux groupes.

Le commissaire général et les directeurs généraux de l'exploitation ou les fonctionnaires délégués par ces directeurs généraux pourront assister aux séances des comités de classe, des comités de groupe et du comité supérieur de revision.

Art. 51. — Par dérogation au deuxième paragaphe du précédent article, les comités d'admission du groupe de l'horticulture qui auraient à rester en fonctions pendant la durée de l'exposition pour prononcer sur l'admission aux concours temporaires rempliront le rôle de comités d'installation.

Art. 52. — Les administrations publiques et les commissions étrangères feront elles-mêmes leurs installations dans les pavillons spéciaux qu'elles auront élevés ou dans les parties des palais généraux qui leur auront été spécialement affectées. Elles devront soumettre leurs plans d'ensemble à l'agrément de la direction générale de l'exploitation.

Pour les objets destinés à prendre place dans les pavillons spéciaux des colonies ou des pays de protectorat, l'installation sera effectuée dans les mêmes conditions par les délégués officiels représentant ces colonies ou pays de protectorat.

Art. 53. — Les objets venant de pays qui n'auraient pas de commissaire délégué et les autres produits étrangers qui devraient être exceptionnellement incorporés à l'exposition générale de la classe correspondante seront installés par les comités au même titre que les produits français.

Art. 54. — Les comités d'installation de l'exposition française contemporaine seront chargés, conjointement avec la direction générale de l'exploitation, de préparer les plans et d'assurer l'organisation de l'exposition centennale.

Art. 55. — Tous les produits seront exposés sous le nom du signataire de la demande d'admission. Cette condition est de rigueur.

Les exposants sont autorisés à inscrire, à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des coopérateurs de tout genre et de tout grade qui auraient contribué au mérite des objets exposés.

Art. 56. — Pour faciliter le travail d'appréciation du jury et pour édifier le public, les exposants sont expressément invités à indiquer le prix marchand des objets exposés dans les sections contemporaines.

Art 57. — Les exposants de produits incommodes ou insalubres devront se conformer en tout temps aux mesures qui leur seront prescrites par le commissariat général dans l'intérêt de l'hygiène, de la salubrité et de la sécurité publiques.

Art. 58. — A toute époque, la direction générale de l'exploitation pourra faire retirer les objets qui, par leur nature ou par leur aspect, lui paraîtraient nuisibles ou incompatibles avec le but ou les convenances de l'Exposition.

Art. 59. — Aucun objet ne pourra être enlevé avant la clôture de l'Exposition sans une autorisation spéciale délivrée par la direction générale de l'exploitation.

Cette interdiction ne s'appliquera pas aux produits que certains exposants seraient autorisés à fabriquer sous les yeux des visiteurs.

Art. 60. — Les produits exposés, ainsi que les installations et constructions de toute nature, devront être enlevés au plus tard dans un délai de six semaines à compter de la clôture de l'Exposition.

Passé ce délai, l'administration procédera d'office, aux frais et risques des exposants. Elle consignera, à leur compte, les objets et matériaux dans un magasin public.

Faute de retrait et de remboursement des débours faits par l'administration, avant le 30 juin 1901, les objets et matériaux ainsi consignés seront vendus publiquement; le produit net de la vente sera versé dans les caisses de l'Assistance publique.

TITRE VI

REGIME AU POINT DE VUE DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DE L'OCTROI

a) Douanes (1).

Art. 61. — Les locaux affectés à l'Exposition universelle de 1900 sont constitués en entrepôt réel des douanes.

(1) Extrait du décret du 28 juillet 1894.

Art. 62. — Les produits étrangers destinés à l'Exposition peuvent entrer en France par tous les bureaux ouverts au transit.

Ils doivent être accompagnés d'un bulletin de l'expéditeur annexé à l'acquit de transit et indiquant leur nature, leur espèce, leur poids, ainsi que leur origine.

Art. 63. — Les envois sont expédiés directement sur les locaux de l'Exposition, sous les conditions du transit international ou du transit ordinaire, au choix des intéressés.

Ils sont exonérés du droit de statistique.

L'expédition par transit international ou ordinaire a lieu sans visite à la frontière.

Les plombs sont apposés gratuitement.

Art. 64. — Les produits étrangers reçus dans les locaux de l'Exposition sont pris en charge, conformément aux règles applicables en matière d'entrepôt, par le service spécial des douanes attaché à l'Exposition.

Ceux qui seraient livrés ultérieurement à la consommation ne supporteront, quelle que soit leur origine, que les droits applicables aux produits similaires de la nation la plus favorisée

Art. 65. — Les objets fabriqués dans l'enceinte de l'Exposition avec des matières d'origine étrangère importées sous le régime de douane ne sont assujettis à d'autres droits que ceux afférents à la matière importée et mise en œuvre.

b) Contributions indirectes (1).

Art. 66. — Les produits français passibles de taxes perçues par l'administration des contributions indirectes (boissons, produits divers à base d'alcool, vinaigres, huiles, bougies, cierges, sucres, etc.), sont expédiés vers l'Exposition sous des acquits-à-caution spéciaux et placés sous le régime du transit et de l'entrepôt.

Ces produits ne subissent aucune vérification et n'acquittent aucun droit aux entrées de Paris. Ils sont escortés gratuitement par le service de l'octroi jusqu'à destination

Art. 67. — La fabrication des tabacs au moyen des machines et appareils exposés peut être autorisée à titre de démonstration du fonctionnement de ces machines et appareils, sous la réserve expresse que les produits ainsi obtenus acquitteront les droits fixés par la loi, et sous les autres conditions à déterminer par un règlement ultérieur.

Art. 68. — Les ouvrages d'or et d'argent de fabrication française peuvent être dirigés sur l'Exposition sans être revêtus des marques légales.

Pour bénéficier de cette disposition, les exposants doivent préalablement faire parvenir au chef du service de la garantie, à Paris, une liste détaillée par nombre et par poids de ces ouvrages, et prendre l'engagement de représenter les objets, lors de la clôture de l'Exposition, aux contrôleurs de la garantie chargés de la surveillance.

c) Octroi.

Art. 69. — Les produits français passibles de taxes d'octroi sont placés sous le régime de l'entrepôt.

Ces produits ne subissent aucune vérification et n'acquittent aucun droit aux entrées de Paris. Ils sont escortés gratuitement par le service de l'octroi jusqu'à destination.

TITRE VII

PROTECTION DES OBJETS EXPOSÉS

Art. 70. — Aucune œuvre d'art, aucun produit exposé dans les palais, les parcs ou les jardins, ne pourra être dessiné, copié ou reproduit, sous une forme quelconque, sans une autorisation de l'exposant visée par la direction générale de l'exploitation.

Toutefois le commissaire général pourra autoriser la reproduction des vues d'ensemble.

Art. 71. — Dans les délais et les conditions déterminées par la loi du 23 mai 1868, sur la garantie des inventions susceptibles d'être brevetées et des dessins de fabrique, les exposants jouiront des droits et immunités qu'accorde cette loi.

Art. 72. — L'administration prendra des mesures pour protéger contre toute avarie les objets exposés.

Néanmoins, elle ne sera en aucun cas responsable des incendies et des autres accidents dont les objets figurant aux sections contemporaines auraient à souffrir, quelles que soient la cause et l'importance du dommage. Les exposants auront à assurer leurs produits, directement et à leurs frais, s'ils jugent à propos de le faire.

L'administration assume au contraire la responsabilité des avaries pour les objets admis aux sections rétrospectives, mais seulement jusqu'à concurrence des sommes qui auront été fixées d'un commun accord avec les exposants et inscrites au certificat d'admission.

Art. 73. — Bien que repoussant toute responsabilité pour les vols et détournements qui pourraient être commis, l'administration de l'Exposition organisera une surveillance générale destinée à prévenir ces délits.

En dehors de cette surveillance générale, les comités d'installation, les délégués des administrations publiques et les commissaires étrangers auront à pourvoir au gardiennage de leurs salles.

(1) Extrait du décret du 28 juillet 1894.

Les gardiens ainsi institués devront être agréés par la direction générale de l'exploitation, qui pourra exiger leur révocation, dans le cas où ils manqueraient à leurs devoirs et même prononcer d'office cette révocation, s'ils étaient surpris en état d'ivresse ou s'ils commettaient un acte d'improbité.

Ces agents seront en même temps chargés du nettoyage des salles. Ils porteront un uniforme ou des emblèmes distinctifs, et seront notamment revêtus, dans la section française, d'insignes indiquant le numéro de la classe confiée à leur surveillance.

En toute circonstance, les gardiens pourront requérir l'assistance de la police. Les gardiens français prêteront, le cas échéant, leur concours aux gardiens étrangers.

Ils devront, les uns et les autres, obéissance au personnel de l'administration de l'Exposition pour tout ce qui concerne l'application et l'observation des règlements d'ordre intérieur.

Un arrêté du commissaire général fixera les règles de détail relatives au gardiennage et au nettoyage des salles et locaux d'exposition.

TITRE VIII

CATALOGUE DES ŒUVRES ET PRODUITS EXPOSÉS

Art. 74. — Il sera dressé, en langue française, un catalogue méthodique et complet des œuvres et produits de toutes les nations, avec indication du nom des exposants et des places occupées dans les palais, parcs ou jardins.

Des décisions ultérieures, prises par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général, régleront le mode de publication de ce catalogue et fixeront le nombre de lignes accordées aux exposants.

Art. 75. — Chaque nation aura le droit d'imprimer et de publier à ses frais, risques et périls, un catalogue spécial des produits exposés dans sa section.

L'administration réglementera la vente des catalogues de cette nature dans l'enceinte de l'Exposition et percevra une redevance à son profit.

TITRE IX

RÉCOMPENSES AUX EXPOSANTS. — DIPLOMES COMMÉMORATIFS

a) Organisation et opérations du jury international.

Art. 76. — L'appréciation et le jugement des œuvres et produits faisant partie de l'exposition contemporaine seront confiés à un jury international qui comportera trois degrés de juridiction : jurys de classe, jurys de groupe, jury supérieur.

Art. 77. — Les jurys de classe se composeront de membres titulaires et de membres suppléants. Ceux-ci n'auront voix délibérative que lorsqu'ils occuperont la place de jurés titulaires absents.

Pour l'ensemble des classes, le nombre total des membres titulaires français ou étrangers ne pourra être supérieur au tiers du nombre des membres titulaires.

Dans chaque classe, le nombre des membres titulaires pour chaque branche d'art ou d'industrie et pour chaque nationalité sera, autant que possible, proportionnel au nombre des exposants et à l'importance des expositions.

La désignation des jurés français titulaires ou suppléants sera préparée par le commissaire général avec le concours des directeurs généraux de l'exploitation et du directeur des beaux-arts pour le groupe des œuvres d'art, et faite par décret sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, concertée avec le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour le groupe des œuvres d'art. Ils seront choisis dans les grands corps de l'Etat, les académies, les grandes administrations, les corps constitués, et, pour le plus grand nombre, parmi les personnes ayant obtenu, comme exposants ou comme jurés nommés par le gouvernement français, de hautes récompenses aux expositions universelles internationales de Paris, Londres, Vienne, Philadelphie, Sydney, Melbourne, Amsterdam, Anvers, Barcelone, Bruxelles et Chicago.

Les jurés étrangers titulaires ou suppléants seront désignés, pour chaque nationalité, par les commissaires de leur pays, qui devront avoir fait connaître leurs choix au commissaire général avant l'ouverture de l'Exposition.

Chaque jury de classe élira son bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et d'un secrétaire. Le président et le vice-président devront être de nationalités différentes : l'un Français, l'autre étranger.

Sauf pour le groupe des œuvres d'art, les jurys de classe auront la faculté de s'adjoindre, à titre d'associés ou d'experts, une ou plusieurs personnes compétentes sur quelques-unes des matières soumises à leur examen. Ces associés ou experts pourront être pris parmi les jurés titulaires ou suppléants d'une classe quelconque et parmi les hommes de la spécialité requise,

en dehors du jury. Ils devront être agréés par le commissaire général sur la proposition de la direction générale de l'exploitation, ne prendront part aux travaux du jury que pour l'objet spécial de leur convocation, et auront seulement voix consultative.

Deux jurys de classe pourront être réunis par décision du commissaire général, pour le jugement d'objets déterminés, quand cette réunion sera utile à l'accomplissement de leur mission.

Art. 78. — Les jurys de groupe comprendront : 1° un président, deux ou trois vice-présidents et un secrétaire, qui pourront être choisis en dehors des jurys de classe et dont la désignation, préparée par le commissaire général, avec le concours des directeurs généraux de l'exploitatation et du directeur des beaux-arts pour le groupe des œuvres d'art, sera faite par décret sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie des postes et des télégraphes, concertée avec le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour le groupe des œuvres d'art ; 2° les présidents, vice-présidents et rapporteurs des jurys de classe.

Art. 79. — Un décret ultérieur fixera la composition du jury supérieur et en désignera les membres ainsi que le bureau.

Ce jury aura pour président d'honneur le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et pour vice-présidents d'honneur le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, le ministre de l'agriculture et le commissaire général.

En feront partie de droit les présidents et vice-présidents des jurys de groupe, les commissaires délégués des pays qui compteront plus de 500 exposants inscrits au catalogue, les membres du comité supérieur de revision, le directeur général et le directeur général adjoint de l'exploitation, les autres directeurs et le secrétaire général de l'Exposition, le directeur des beaux-arts, le directeur de l'agriculture et le délégué de l'administration des colonies à l'Exposition.

Art. 80. — Le commissaire général et les directeurs généraux de l'exploitation seront chargés de préparer et de diriger les travaux du jury international. Ils veilleront à l'observation des règlements, s'assureront que les œuvres et produits d'aucun exposant n'ont échappé à l'examen du jury, recevront les observations et les réclamations des exposants à cet égard.

Pour l'accomplissement de cette tâche, le commissaire général, les directeurs généraux de l'exploitation ou les fonctionnaires délégués par ces directeurs généraux auront entrée à toutes les séances des jurys de classe et des jurys de groupe, mais seulement afin de rappeler les faits et les dispositions réglementaires.

Art. 81. — Chaque jury de classe procédera à l'examen des objets exposés et dressera : 1° une liste des exposants mis hors concours par application de l'article 89 ; 2° une liste, par ordre de mérite et sans distinction de nationalités, des récompenses qu'il propose de décerner aux exposants ; 3° une liste semblable à la précédente pour les collaborateurs, ingénieurs, contremaitres et ouvriers qui se seraient distingués particulièrement dans la production d'objets remarquables figurant à l'Exposition.

Pour les industries d'art, la liste des exposants à récompenser sera divisée en deux sections : l'une consacrée aux auteurs de dessins, cartons, maquettes, etc. ; l'autre consacrée aux industriels.

Des sections distinctes seront également affectées au matériel ou aux procédés de production et aux produits, quand ces divers éléments se trouveront réunis dans une même classe.

Les listes, certifiées par les membres du bureau, seront remises au commissariat général (direction générale de l'exploitation) le 30 juin au plus tard, faute de quoi elles seraient établies d'office par le jury de groupe.

Art. 82. — Chaque jury de groupe revisera les listes préparées par les jurys de classe, et s'efforcera notamment d'assurer l'unité et l'harmonie dans l'attribution des récompenses.

Il s'adjoindra successivement chacun des jurys de classe pour les délibérations qui le concerneront.

Les listes revisées par les jurys de groupe seront remises au commissariat général (direction générale de l'exploitation) le 31 juillet au plus tard, faute de quoi il y serait pourvu d'office par le jury supérieur.

Art. 83. — Le jury supérieur arrêtera en dernier ressort les listes, par ordre de mérite, des récompenses décernées aux exposants et collaborateurs dans chaque classe.

Ses travaux seront conduits de telle sorte que la distribution solennelle des récompenses puisse avoir lieu à la fin du mois d'août ou au commencement du mois de septembre.

Art. 84. — Pour les expositions temporaires et concours auxquels donneront lieu les groupes de l'agriculture, de l'horticulture et des aliments, les opérations du jury international se poursuivront pendant toute la durée de l'Exposition.

Les jurys de classe dresseront les listes spéciales de propositions à la fin de chaque exposition temporaire ou de chaque concours.

Ces listes seront revisées et arrêtées en dernier ressort par les jurys de groupe, après la clôture de la série des expositions temporaires ou des concours du groupe.

Le jury supérieur n'interviendra qu'exceptionnellement dans le cas prévu par l'article 93.

Art. 85. — Les délibérations du jury international à tous les degrés seront tenues rigoureusement secrètes

Art. 86. — Chacun des rapporteurs de jury de classe devra remettre au commissaire général, dans le délai maximum de six mois après la clôture de l'Exposition, un rapport signalant les faits principaux constatés par le jury, relatant les progrès accomplis depuis 1889 et mettant en lumière la situation générale de la production à la fin du dix-neuvième siècle.

Les rapports particuliers des classes seront rédigés et publiés sous la direction du commissaire général, et d'un rapporteur général désigné sur sa proposition, dès le début de l'Exposition, par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Art. 87. — Le gouvernement publiera une liste officielle des récompenses.

b) **Récompenses. Diplômes commémoratifs.**

Art. 88. — Les recompenses aux exposants de l'exposition contemporaine et à leurs collaborateurs seront décernées sous forme de diplômes signés par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et par le commissaire général. Elles se répartiront entre les catégories suivantes :

Diplômes de grand prix ;
Diplômes de médaille d'or;
Diplômes de médaille d'argent ;
Diplômes de médaille de bronze ;
Diplômes de mention honorable.

Art. 89. — Seront mis hors de concours, pour les récompenses, les exposants qui auront accepté les fonctions de juré, soit comme titulaires, soit comme suppléants.

Cette règle s'appliquera aux sociétés exposantes qui seraient représentées dans le jury, soit par un administrateur, soit par un agent de quelque ordre que ce soit faisant partie de leur personnel permanent.

Les administrations publiques concourront aux récompenses, alors même que les fonctions de juré auraient été attribuées à l'un de leurs fonctionnaires.

Art. 90. — Les exposants adjoints au jury en qualité d'associés ou d'experts seront hors concours pour la classe dans laquelle ils auront opéré.

Art. 91. — Les producteurs exposant des objets différents dans plusieurs classes pourront recevoir des récompenses pour chacune de ces classes. Mais la pluralité des récompenses dans une même classe sera interdite.

Quand un même objet aura été apprécié par plusieurs jurys, l'exposant ne recevra que la récompense la plus élevée.

Art. 92. — L'utilisation commune de vitrines ou autre meubles par plusieurs exposants n'empêchera pas ces exposants de concourir chacun pour la distribution des récompenses quand ils auront exposé à titre personnel et individuel.

Il ne sera attribué qu'une récompense aux expositions collectives. Toutefois, lorsque ces expositions seront plurinominales, chacun des membres participants recevra un diplôme portant tous les noms.

Le jury aura le droit de réunir en collectivités un certain nombre d'exposants, dans les groupes de l'agriculture, de l'horticulture et des aliments, et d'attribuer un diplôme unique aux personnes morales représentant ces groupements.

Art. 93. — Bien que des récompenses spéciales doivent être instituées par les règlements spéciaux sur les expositions temporaires ou concours, les exposants du groupe de l'horticulture qui auront participé d'une manière suivie aux concours temporaires de ce groupe pourront être considérés comme des exposants permanents et obtenir l'une des récompenses définies à l'article 88.

Des propositions seront formulées en temps utile, à à cet égard, par les jurys de classe et le jury de groupes. La décision appartiendra au jury supérieur ou à une délégation qu'il aura nommée dans ce but, si les concours ne sont pas clos avant la distribution générale des récompenses.

Les récompenses ainsi décernées, postérieurement à cette distribution, feront l'objet d'une liste supplémentaire.

Art. 94. — Des diplômes commémoratifs, signés par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et par le commissaire général pourront être décernés aux personnes qui auront prêté leur concours pour les expositions rétrospectives, ainsi qu'aux fonctionnaires ou agents de l'Exposition, aux membres des comités ou commissions et aux jurés.

TITRE X

ENTRÉES

Art. 95. — Un règlement spécial des entrées à l'Exposition sera ultérieurement arrêté, sur la proposition du commissaire général, par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et par le ministre des finances.

Les règles suivantes lui serviront de base.

Art. 96. — Le prix normal qu'auront à payer les visiteurs, aux heures d'entrée générale, est fixé à 1 franc.

Des prix plus élevés seront perçus pour les entrées du matin. Il en sera de même pour les entrées du soir, sauf le dimanche et les jours qui seraient déterminés par des arrêtés spéciaux du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général.

Un tarif supérieur pourra également être mis en vigueur à des jours déterminés par décision spéciale du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général.

Art. 97. — Des abonnements nominatifs et personnels pourront être institués, soit pour toute la durée de l'Exposition, soit pour des périodes définies.

Art. 98. — Chaque exposant dans les sections contemporaines aura droit à une carte d'entrée gratuite, nominative et personnelle, dont la validité pour les expositions temporaires sera restreinte à la durée de ces expositions. Les sociétés exposantes ne recevront qu'une seule carte.

A la demande de l'exposant, la carte pourra être délivrée au nom d'un représentant agréé par la direction générale de l'exploitation, si la nature et l'importance des objets exposés paraissent à l'administration comporter la présence assidue de ce représentant.

Les exposants pourront obtenir une ou plusieurs entrées gratuites pour les agents et ouvriers qu'ils emploieraient à l'entretien ou à la surveillance des objets exposés et dont la présence dans l'enceinte serait reconnue nécessaire par l'administration.

La participation aux expositions rétrospectives ne donnera lieu à la délivrance d'une carte d'entrée gratuite que si l'administration considère cette faveur comme justifiée par l'importance des objets exposés.

Art. 99. — Des cartes de service seront attribuées aux membres de la commission supérieure, aux fonctionnaires et agents du commissariat général, aux représentants officiels des colonies françaises et des pays de protectorat, aux commissaires étrangers, aux membres des comités d'admission ou d'installation et du jury, ainsi qu'aux ingénieurs ou architectes chargés des installations.

La même mesure pourra être prise pour les membres des commissions d'organisation et des comités techniques ou administratifs institués auprès du commissariat général.

Des entrées gratuites seront délivrées suivant les besoins du service aux concessionnaires, entrepreneurs, gardiens et employés dans l'intérieur de l'Exposition.

Art. 100. — Un certain nombre de cartes permanentes ou temporaires, mais toutes nominatives, seront mises à la disposition de la presse.

Art. 101. — Il sera statué ultérieurement par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, après avis du commissaire général, sur les entrées à prix réduit ou à titre gratuit qui pourraient être accordées à certaines catégories de visiteurs, dans l'intérêt du développement de l'éducation et de l'instruction publiques.

Art. 102. — Des dispositions rigoureuses seront prises pour prévenir et empêcher les abus dans l'usage des cartes et des entrées gratuites ou à prix réduits.

TITRE XI

CONCESSIONS

Art. 103. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes pourra, sur la proposition du commissaire général, autoriser des expositions particulières payantes, concéder des établissements de consommation ou de spectacle, et accorder toutes autres concessions utiles à l'Exposition.

Ces autorisations et concessions seront soumises à redevance au profit du budget de l'Exposition.

Art. 104. — Dans chaque cas, le cahier des charges spécifiera les règles relatives à la construction et à l'exploitation.

Les concessionnaires seront tenus, à toute époque, de se conformer aux injonctions qui leur seraient adressées par le commissaire général dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité, de l'hygiène, de la décence et du bon ordre.

TITRE XII

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES DIVERSES

Art. 105. — Aucune publicité par voie d'affiches, prospectus, etc., ne pourra être faite dans l'enceinte de l'Exposition par les exposants, par les concessionnaires ou par toute autre personne, sans une autorisation régulière du commissaire général et sans l'acquittement préalable des redevances qui seront exigées.

Art. 106. — Les communications relatives à l'Exposition devront être adressées au commissariat général qui recevra ces correspondances en franchise, conformément au décret du 24 octobre 1893.

Art. 107. — Les Français et les étrangers, en acceptant la qualité d'exposant, se soumettent *ipso facto* aux dispositions du présent règlement et aux dispositions complémentaires qui seraient ultérieurement édictées par décret, par arrêté ministériel ou par arrêté du commissaire général pour le bon ordre et la police de l'Exposition.

Art. 108. — Le ministre du commerce, de l'industrie

des postes et des télégraphes, et le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1894.

CASIMIR-PERIER.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

V. LOURTIES.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

G. LEYGUES.

CLASSIFICATION GÉNÉRALE

des objets exposés

I

RAPPORT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL

1. *Observations préliminaires.* — La classification des objets exposés constitue l'un des éléments les plus essentiels du succès des expositions universelles ; c'est aussi l'une des parties les plus délicates de la tâche qui s'impose aux organisateurs de ces grandes manifestations pacifiques.

Il faut que les produits s'offrent aux visiteurs dans un ordre logique, que le classement réponde à une conception simple, nette et précise, qu'il porte en lui-même sa philosophie et sa justification, que l'idée mère s'en dégage sans peine.

Ce classement doit tout à la fois se prêter à une appréciation facile du mérite relatif des exposants, fournir le maximum d'effet utile au point de vue de l'instruction et de l'éducation du public, ne pas entraîner de sujétions excessives pour les travaux de construction et l'aménagement des galeries.

La multiplication des classes permet d'avoir des comités et des jurys plus exclusivement composés de spécialistes ; mais on risque de perdre en indépendance et en largeur de vues ce que l'on gagne en compétence particulière ; on complique aussi un mécanisme déjà fort difficile à mouvoir. D'ailleurs, la dispersion des objets rétrécit les horizons pour le public lui-même, fait disparaître les aperçus d'ensemble et ne laisse place qu'aux aperçus de détail. Un groupement trop condensé ne présente pas moins d'inconvénients : favorable aux études superficielles, il s'approprie mal aux études détaillées et rend fort malaisé le recrutement de jurys offrant les garanties voulues de compétence, alors surtout que l'activité humaine tend de plus en plus à se spécialiser. Des limites s'imposent donc à la réduction comme à l'augmentation du nombre des classes ; il importe de savoir rester dans une juste moyenne.

Parmi les difficultés à vaincre, la plus redoutable peut-être résulte de ce que les diverses branches de la production artistique, industrielle ou agricole ont d'innombrables points de contact, s'entrelacent les unes les autres, se mêlent et se confondent. Ni les classes, ni même les groupes ne sauraient avoir un domaine parfaitement défini ; souvent leurs frontières sont incertaines. Dans bien des cas, les objets ont un caractère mixte, qui éveille des hésitations sur le choix de la catégorie à laquelle on devra les rattacher. Ils peuvent être appréciés, soit à raison de leurs qualités intrinsèques, soit à raison des usages dont ils sont susceptibles : c'est ainsi qu'une machine sera exposée, tantôt pour ses éléments et ses dispositions cinématiques ; tantôt pour son emploi industriel. Ils peuvent encore constituer le produit d'une industrie déterminée et la matière première d'une autre industrie ; le nombre est grand de ceux qui changent de classe ou même de groupe par des élaborations successives ; pour ne citer qu'un exemple, la laine, le produit de l'élevage du mouton, devient la matière première du fil, qui sert, à son tour, au tissage de l'étoffe destinée à faire des vêtements, des tentures ou des meubles. Or, le public et le jury éprouvent un égal embarras à prononcer un jugement raisonné quand ils n'ont pas sous les yeux tous les éléments d'appréciation, quand l'objet est isolé de ses origines, de ses applications ou de ses usages. On y pourvoit en se résignant à des doubles emplois, en rapprochant les classes qui sont unies par des liens étroits, en autorisant les jurys à se prêter un mutuel concours : ces correctifs, parfois regrettables, n'ont pas toujours l'efficacité voulue.

Aux considérations qui viennent d'être brièvement esquissées, rien ne serait plus facile que d'en ajouter beaucoup d'autres. Mais elles suffisent à montrer combien l'œuvre est ardue, combien la perfection absolue est irréalisable. Toute classification qui ne soulève pas de trop vives critiques doit être réputée satisfaisante.

2. *Systèmes de classification appliqués dans les précédentes expositions universelles à Paris.* — Avant d'indiquer et de justifier le système de classification qui a paru devoir être admis en 1900, il ne sera pas inutile de rappeler sommairement les dispositions appliquées dans les précédentes expositions universelles, soit à Paris, soit à l'étranger. Étudions d'abord les expositions instituées en France.

Deux méthodes principales ont été envisagées et discutées par nos devanciers.

L'une consiste à réunir les produits d'une région, d'une collectivité ou d'un industriel. Elle a l'avantage de bien mettre en lumière l'ensemble des forces productives de la contrée, du groupe ou de la maison qui expose. Mais, poussée à l'extrême, elle cesse d'obéir à aucune pensée philosophique ; elle rend presque impossible la comparaison des objets similaires ; elle aboutit a une juxtaposition de produits bien plus qu'à une exposition raisonnée.

L'autre méthode consiste à assembler les produits suivant leur nature, leur destination, leur utilité, sans s'occuper de leur origine. Elle facilite les études comparatives, les rapprochements entre les diverses nations, les différentes contrées, les divers producteurs, pour des catégories déterminées d'objets. A cet égard, elle est incontestablement plus instructive et plus appréciée des visiteurs, dont l'attention se porte, dans la plupart des cas, d'une manière spéciale sur telle ou telle branche de la production.

De ces deux méthodes, c'est la seconde qui a toujours prévalu. Néanmoins on a cherché autant que possible, surtout dans nos premières expositions, à ne point compromettre l'appréciation d'ensemble de la production des divers pays et à réaliser des groupements matériels grâce auxquels les visiteurs pussent rapprocher, selon leur désir, soit tous les objets similaires sans distinction d'origine, soit une part plus ou moins importante des produits de toute nature exposés par un même pays.

Ce but a été admirablement atteint en 1867. Le palais, de forme ovoïde, était divisé en zones concentriques, affectées aux groupes de produits similaires de tous les peuples, et en secteurs rayonnants, consacrés chacun à une nation. En allant du milieu à la périphérie par l'un des secteurs, on voyait successivement la série des objets exposés par un même pays ; au contraire, en suivant l'une des galeries concentriques, on pouvait étudier les produits d'un même groupe chez les différentes nations.

Malgré la substitution des formes rectilignes aux formes courbes, les organisateurs de l'Exposition de 1878 ont fait les plus grands efforts en vue de respecter, dans la mesure compatible avec les nécessités de la construction, le groupement matériel de 1867. Il suffisait de cheminer longitudinalement pour rencontrer toutes les classes d'un même groupe, ou transversalement pour voir tous les groupes d'un même pays.

Les installations de 1889 ont été nécessairement moins satisfaisantes à cet égard : elles occupaient en effet des espaces beaucoup plus étendus et comportaient la division des galeries entre un certain nombre de palais distincts. Néanmoins les directeurs généraux ont encore cherché à suivre l'exemple de leurs devanciers en réunissant les produits de chaque pays par groupe ou par série de groupes. Le principe du groupement par catégories a d'ailleurs subi certaines exceptions pour des peuples, comme ceux de l'Amérique du Sud, qui ne pouvaient avoir une exposition réellement intéressante sans réunir tous leurs produits dans des pavillons spéciaux ; il en a été de même pour nos colonies et pour certaines administrations publiques ; quelques industriels, ayant besoin de vastes emplacements, ont obtenu aussi l'autorisation d'établir des bâtiments particuliers où étaient assemblés des objets de diverses catégories.

En 1855, la classification comprenait 8 groupes et 30 classes ; on y avait adjoint une galerie de l'économie domestique, où se trouvaient exposés les objets à bas prix pour les emplois les plus usuels.

Les groupes étaient les suivants :

- I. Industries ayant pour objet principal l'extraction ou la production des matières brutes (3 classes).
- II. Industries ayant spécialement pour objet l'emploi des forces mécaniques (4 classes).
- III. Industries spécialement fondées sur l'emploi des agents physiques et chimiques, ou se rattachant aux sciences et à l'enseignement (4 classes).
- IV. Industries se rattachant spécialement aux professions savantes (3 classes).
- V. Manufactures de produits minéraux (4 classes).
- VI. Manufactures de tissus (5 classes).
- VII. Ameublement et décoration, modes, dessin industriel, imprimerie, musique (4 classes).
- VIII. Beaux-Arts (3 classes).

M. Le Play, auteur de cette classification, écrivait dans une note justificative : « On a été conduit à grouper dans chaque industrie, non seulement des produits qu'elle livre au commerce, mais encore les matières premières qu'elle élabore et les instruments qu'elle emploie. Quant aux industriels qui concourent successivement à l'élaboration d'un même produit, on a rapproché celles qui, par la nature même des choses ou par la spécialité des personnes qui les dirigent, montrent des affinités intimes ; on a, au contraire, séparé celles qui s'exercent en général dans des lieux différents ou qui occupent des personnes de spécialité distincte. » L'éminent commissaire général indiquait ensuite les tempéraments apportés aux principes du groupement, pour ne point multiplier outre mesure les subdivisions, pour assurer la compétence des jurys, ou pour rapprocher les appareils du moteur commun qui devait les mettre en action.

La classification de 1855 a été sévèrement jugée par M. Jules Simon, dans son admirable introduction aux rapports du jury international de l'Exposition de 1878. Elle présentait, en effet, de graves anomalies et des lacunes regrettables, surtout pour l'enseignement. Il est juste de reconnaître à sa décharge que l'ère des grandes expositions universelles venait seulement de s'ouvrir et que l'on était encore dans la période des premiers tâtonnements.

Plus rationnelle, la classification de 1867, également préparée par M. Le Play, comptait 95 classes réparties en 10 groupes :

- I. Œuvres d'art (5 classes).
- II. Matériel et application des arts libéraux (8 classes).
- III. Meubles et autres objets destinés à l'habitation (13 classes).
- IV. Vêtements (tissus compris) et autres objets portés par la personne (12 classes).
- V. Produits bruts et ouvrés des industries extractives (7 classes).
- VI. Instruments et procédés des arts usuels (20 classes).
- VII. Aliments frais ou conservés, à divers degrés de préparation (7 classes).
- VIII. Produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture (9 classes).
- IX. Produits vivants et spécimens d'établissements de l'horticulture (6 classes).
- X. Objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population (7 classes).

Cette classification était basée tout à la fois sur des considérations philosophiques relatives aux différents besoins de l'homme et sur les convenances de la distribution des objets dans les espaces disponibles. Elle développait la pensée qui avait présidé en 1855 à l'organisation d'une galerie de l'économie domestique, élargissait le cadre antérieurement admis et cherchait à mettre en relief tous les faits sociaux se rattachant à l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale du plus grand nombre. On pouvait lui reprocher de ne faire encore que trop peu de place à l'enseignement. Sur l'exposition générale se greffaient une histoire du travail et plusieurs expositions spéciales. L'une des innovations, et non la moins curieuse, consistait en un concours ouvert « entre les établissements et localités qui avaient développé la bonne harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux et qui avaient assuré le bien-être matériel, intellectuel et moral ».

La classification de 1878, en grande partie calquée sur celle de 1867, comportait 90 classes partagées entre 9 groupes :

- I. Œuvres d'art (5 classes).
- II. Éducation et enseignement ; matériel et procédés des arts libéraux (11 classes).
- III. Mobilier et accessoires (13 classes).
- IV. Tissus, vêtements et accessoires (13 classes).
- V. Industries extractives ; produits bruts et ouvrés (7 classes).
- VI. Outillage et procédés des industries mécaniques (19 classes).
- VII. Produits alimentaires (7 classes).
- VIII. Agriculture et pisciculture (9 classes).
- IX. Horticulture (6 classes).

Bien que différant peu de sa devancière, cette classification réalisait néanmoins certaines modifications importantes. Frappé du succès des expositions pédagogiques de Vienne et de Philadelphie, ainsi que des progrès considérables accomplis depuis 1867 dans l'organisation de l'enseignement public, M. Krantz, commissaire général, avait tenu à attribuer aux choses de l'éducation et de l'instruction une place plus large que dans les expositions françaises antérieures. Le groupe X de 1867 disparaissait comme faisant double emploi avec les autres éléments de l'Exposition et comme affirmant des distinctions sociales incompatibles avec l'état des mœurs et le régime républicain ; en le supprimant, l'administration n'éliminait pas les objets et produits dont il s'était composé dans l'exposition précédente, mais les reportait aux groupes correspondants.

Une exposition historique de l'art ancien et plusieurs expositions spéciales complétaient heureusement l'ensemble offert à l'admiration des visiteurs.

En 1889, on ne s'est pas très notablement écarté du programme de 1878. Les œuvres d'art et les produits de l'industrie ou de l'agriculture ont formé 87 classes et 9 groupes :

GROUPE I. *Œuvres d'art.* — Classe 1. Peinture à l'huile. — Classe 2. Peintures diverses et dessins. — Classe 3. Sculptures et gravures en médailles. — Classe 4. Dessins et modèles d'architecture — Classe 5. Gravures et lithographies. — Classe 5 *bis*. Enseignement des arts du dessin.

GROUPE II. *Éducation et enseignement. Matériel et procédés des arts libéraux.* — Classe 6. Éducation de l'enfant ; enseignement primaire ; enseignement des adultes. — Classe 7. Organisation et matériel de l'enseignement secondaire. — Classe 8. Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement supérieur. — Classe 6-7-8. Enseignement technique. — Classe 9. Imprimerie et librairie. — Classe 10. Papeterie, reliure ; matériel des arts de la peinture et du dessin. — Classe 11. Application usuelle des arts du dessin et de la plastique. — Classe 12. Épreuves et appareils de photographie. — Classe 13. Instruments de musique. — Classe 14. Médecine et chirurgie ; médecine vétérinaire et comparée. — Classe 15. Instruments de précision. — Classe 16. Cartes et appareils de géographie et de cosmographie : topographie.

GROUPE III. *Mobilier et accessoires.* — Classe 17. Meubles à bon marché et meubles de luxe. — Classe 18. Ouvrages du tapissier et du décorateur. — Classe 19. Cristaux, verrerie et vitraux. — Classe 20. Céramique. — Classe 21. Tapis, tapisseries et autre tissus d'ameublement. — Classe 22. Papiers peints. — Classe 23. Coutellerie. — Classe 24. Orfèvrerie. — Classe 25. Bronzes d'art, fontes d'art diverses, ferronnerie d'art, métaux repoussés. — Classe 26. Horlogerie. — Classe 27. Appareils et procédés de chauffage ; appareils et procédés d'éclairage non électrique. — Classe 28. Parfumerie. — Classe 29. Maroquinerie, tabletterie, vannerie et brosserie.

GROUPE IV. *Tissus, vêtements et accessoires.* — Classe 30. Fils et tissus de coton. — Classe 31. Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. — Classe 32. Fils et tissus de laine peignée ; fils et tissus de laine cardée. — Classe 33. Soies et tissus de soie. — Classe 34. Dentelles, tulles, broderies et passementeries. — Classe 35. Articles de bonneterie et de lingerie ; objets accessoires du vêtement. — Classe 36. Habillement des deux sexes. — Classe 37. Joaillerie et bijouterie. — Classe 38. Armes portatives ; chasse. — Classe 39. Objets de voyage et de campement. — Classe 40. Bimbeloterie.

**

Groupe V. *Industries extractives. Produits bruts et ouvrés.* — Classe 41. Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie. — Classe 42. Produits des exploitations et des industries forestières. — Classe 43. Produits de la chasse ; produits, engins et instruments de la pêche et des cueillettes. — Classe 44. Produits agricoles non alimentaires. — Classe 45. Produits chimiques et pharmaceutiques. — Classe 46. Procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêt. — Classe 47. Cuirs et peaux.

Groupe VI. *Outillage et procédés des industries mécaniques. Electricité.* — Classe 48. Matériel et procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie. — Classe 49. Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières. — Classe 50. Matériel et procédés des usines agricoles et des industries alimentaires. — Classe 51. Matériel des arts chimiques, de la pharmacie et de la tannerie. — Classe 52. Machines et appareils de la mécanique générale. — Classe 53. Machines-outils. — Classe 54. Matériel et procédés de la filature et de la corderie. — Classe 55. Matériel et procédés du tissage. — Classe 56. Matériel et procédés de la couture et de la confection des vêtements. — Classe 57. Matériel et procédés de la confection des objets de mobilier et d'habitation. — Classe 58. Matériel et procédés de la papeterie, des teintures et des impressions. — Classe 59. Machines, instruments et procédés usités dans divers travaux. — Classe 60. Carrosserie et charronnage, bourrellerie et sellerie. — Classe 61. Matériel des chemins de fer. — Classe 62. Electricité. — Classe 63. Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture. — Classe 64. Hygiène et assistance publique. — Classe 65. Matériel de la navigation et du sauvetage. — Classe 66. Matériel et procédés de l'art militaire.

Groupe VII. *Produits alimentaires.* — Classe 67. Céréales, produits farineux avec leurs dérivés. — Classe 68. Produits de la boulangerie et de la pâtisserie. — Classe 69. Corps gras alimentaires, laitages et œufs. — Classe 70. Viandes et poissons. — Classe 71. Légumes et fruits. — Classe 72. Condiments et stimulants; sucres et produits de la confiserie. — Classe 73. Boissons fermentées.

Groupe VIII. *Agriculture, viticulture et pisciculture.* — Classe 73 *bis*. Agronomie; statistique agricole. — Classe 73 *ter*. Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement agricole. — Classe 74. Spécimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles. — Classe 75. Viticulture. — Classe 76. Insectes utiles et insectes nuisibles. — Classe 77. Poissons, crustacés et mollusques

Groupe IX. *Horticulture.* — Classe 78. Serres et matériel de l'horticulture. — Classe 79. Fleurs et plantes d'ornement. — Classe 80. Plantes potagères. — Classe 81. Fruits et arbres fruitiers. — Classe 82. Graines et plants d'essences forestières. — Classe 83. Plantes de serre.

Un groupe supplémentaire était consacré à l'économie sociale et divisé en 16 sections :

1. Rémunération du travail. — 2. Participation aux bénéfices; associations coopératives de production. — 3. Syndicats professionnels. — 4. Apprentissage. — 5. Sociétés de secours mutuels. — 6. Caisses de retraite et rentes viagères. — 7. Assurances contre les accidents et sur la vie. — 8. Epargne. — 9. Associations coopératives de consommation. — 10. Associations coopératives de crédit. — 11. Habitations ouvrières. — 12. Cercles d'ouvriers; récréations et jeux. — 13. Hygiène sociale. — 14. Institutions diverses créées par les chefs d'exploitation en faveur de leur personnel. — 15. Grande et petite industrie; grande et petite culture. — 16. Intervention économique des pouvoirs publics.

Primitivement, l'Exposition universelle de 1889 devait avoir, dans toutes ses branches, un caractère centennal. Ce caractère n'a pu lui être maintenu que pour les beaux-arts.

A l'exposition générale se sont ajoutées des expositions spéciales telles que l'exposition rétrospective de l'art français, l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, l'exposition théâtrale, etc., etc., ainsi que des concours d'animaux reproducteurs.

Nous reviendrons plus loin sur les critiques auxquelles a donné lieu la classification de 1889.

3. *Système de classification appliqués dans les précédentes expositions universelles à l'étranger.* — Une revue complète des expositions universelles instituées à l'étranger dans la seconde moitié de ce siècle nous entraînerait beaucoup trop loin. Trois d'entre elles méritent une mention particulière : ce sont celles de Vienne (1873), de Philadelphie (1876) et de Chicago (1893).

A Vienne, abstraction faite de quelques expositions additionnelles ou temporaires, il y avait 26 groupes, comprenant ensemble 172 sections :

1. Exploitation des mines et métallurgie. — 2. Agriculture, culture de la vigne et des arbres fruitiers, horticulture, exploitation et industrie forestière. — 3. Arts chimiques. — 4. Substances alimentaires et de consommation comme produits de l'industrie. — 5. Industrie des matières textiles et confections. — 6. Industrie du cuir et du caoutchouc. — 7. Industrie des métaux. — 8. Bois ouvrés. — 9. Objets en pierre, industrie de la verrerie et de la céramique. — 10. Tabletterie, maroquinerie, bimbeloterie. — 11. Industrie du papier. — 12. Arts graphiques et dessins industriels. — 13. Machines, matériel de transport. — 14. Instruments de précision et de l'art médical. — 15. Instruments de musique. — 16. Art militaire. — 17. Marine. — 18. Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture. — 19. Types de l'habitation bourgeoise, ses dispositions intérieures, sa décoration, son ameublement. — 20. Types de l'habitation rurale, ses dispositions, ses ustensiles et son mobilier. — 21. L'industrie domestique nationale. — 22. Représentation de l'influence des musées des beaux-arts appliqués à l'industrie. — 23. Objets d'art pour les services religieux. — 24. Objets d'art des époques antérieures exposés par des amateurs et des collectionneurs. — 25. Beaux-arts. — 26. Education, enseignement, instruction.

La principale qualité de cette classification était d'ouvrir largement la porte à l'enseignement et à l'éducation, de représenter la culture intellectuelle sous toutes ses formes et à tous ses degrés, de montrer la pédagogie non seulement par son matériel, c'est-à-dire par ses livres, ses cartes, ses instruments, mais encore par ses méthodes et ses règlements.

Elle avait aussi l'avantage de mettre, pour chaque branche de l'activité humaine, les procédés et l'outillage de production avec les produits.

Le règlement de Philadelphie énumérait 340 classes, rattachées à 7 groupes :

1. Exploitation des mines et métallurgie. — 2. Produits manufacturés. — 3. Education et sciences. — 4. Beaux-arts. — 5. Machines. — 6. Agriculture. — 7. Horticulture.

Sous la rubrique du troisième groupe étaient rangés, non seulement l'éducation et l'enseignement, mais la musique, l'art dramatique, les instruments de précision, les poids et mesures, les instruments et appareils d'optique, l'électricité, l'acoustique, le génie civil, le cadastre, les chemins de fer, le génie militaire, l'art naval, la topographie, les exercices physiques, l'alimentation, l'habitation, les systèmes commerciaux, les monnaies, les systèmes de gouvernement, les lois, l'assistance publique, les sociétés coopératives, les religions, etc.

Cet assemblage, inspiré par un sentiment très vif de ce qui fait la valeur de l'homme et la grandeur des peuples, eût cependant gagné à être moins hétérogène.

A Chicago, le numérotage des classes approchait du chiffre 1.000. Les objets exposés se répartissaient entre douze sections :

1. Agriculture ; produits alimentaires ; forêts ; machines agricoles et leurs applications. — 2. Horticulture ; arboriculture ; viticulture. — 3. Animaux vivants; espèces domestiques et sauvages. — 4. Pêcheries, poissons et produits divers de la pêche, engins et appareils pour la pêche ; pisciculture. — 5. Mines ; métallurgie. — 6. Machines. — 7. Moyens de transport : chemins de fer ; navigation ; voitures. — 8. Industries diverses. — 9. Electricité. — 10. Beaux-Arts : peinture, sculpture, architecture, gravure et dessin ; arts décoratifs. — 11. Arts libéraux : enseignement, littérature, génie civil et travaux publics, musique, théâtre. — 12. Ethnologie, archéologie, histoire du travail, économie sociale.

Malgré ses qualités réelles, ce classement ne saurait être tenu pour un modèle à imiter. Il péchait notamment par l'extrême morcellement des classes.

4. *Critiques dirigées contre la classification de 1889.* — Revenons maintenant à la dernière classification française, celle de 1889, et récapitulons sommairement les critiques auxquelles elle a donné lieu.

La répartition des objets entre les groupes ou les classes laissait à désirer. Certaines branches de production étaient ou mal placées ou morcelées, au grand détriment de leur exposition et de leur appréciation. Pourquoi mettre : la parfumerie dans le mobilier ; les armes, les objets de campement et la bimbeloterie dans le vêtement; les produits agricoles non alimentaires dans les industries extractives ; l'hygiène, l'assistance publique, l'art militaire dans la mécanique ; les poissons, les crustacés et les mollusques dans l'agriculture ? Pourquoi séparer l'orfèvrerie et la bijouterie, industries jumelles qui emploient les mêmes matières, usent des mêmes outils, ont la même origine ? Pourquoi rattacher à plusieurs groupes la chimie et les exploitations ou industries forestières ? Pourquoi disséminer la corderie dans les classes de l'exploitation des mines, de la mécanique générale, de la navigation ?

Divers éléments de l'activité humaine n'avaient qu'une place insuffisante par rapport à leur rôle dans la civilisation contemporaine. Tels, les arts décoratifs, qui se trouvaient partout sans être nulle part en vedette; telle aussi, la chimie. Les traditions de 1867 s'étaient trop fidèlement perpétuées.

Plusieurs groupes ou classes embrassaient ainsi des produits n'ayant entre eux aucune affinité, ou se trouvaient véritablement surchargés. Le groupe le plus critiquable par son manque d'homogénéité et son étendue tout à fait excessive était celui des industries mécaniques : on y voyait associés à l'ensemble des machines de l'industrie et de l'agriculture le matériel des arts chimiques et de la pharmacie, électricité, les procédés du génie civil, l'hygiène, l'assistance publique, l'art militaire. Quoique moins lourd, le groupe des industries extractives avait également le défaut de réunir des éléments fort disparates.

Il en résultait de graves inconvénients au point de vue de la clarté du groupement, comme au point de vue du bon recrutement et du travail des comités ou jurys. Ces inconvénients, s'il n'y était porté remède, s'accentueraient encore dans l'avenir, eu égard à l'accroissement continu du nombre des exposants et à l'importance qu'ont prise de nombreuses industries jusqu'alors réputées accessoires. Des remaniements et des démembrements s'imposent donc pour les expositions futures ; on devra néanmoins n'y procéder qu'avec réserve, afin d'éviter un émiettement qui ferait disparaître les vues d'ensemble et blesserait le génie français.

L'un des griefs les plus fondés qu'ait encourus la classification de 1889 a trait à la division entre le matériel, les procédés et les produits.

Pour ne citer que quelques exemples, les produits de l'exploitation des mines, de la métallurgie, des industries chimiques, de la pharmacie, du blanchiment, de la teinture, de l'impression, des apprêts, etc., étaient rangés dans le groupe des industries extractives, tandis que le matériel et même les procédés correspondants trouvaient place dans le groupe de la mécanique. Cependant, comment juger un bloc de houille sans savoir par quels moyens il été extrait des entrailles de la terre ? Comment apprécier un échantillon d'acide sulfurique ou de carbonate de soude sans connaître les appareils et les manipulations d'où il est sorti ? Comment établir une démarcation si profonde entre la teinture, l'impression ou les apprêts, et les étoffes teintes, imprimées ou apprêtées ?

Les spécialistes les plus autorisés se plaignaient vivement de cette division et demandaient à juste titre que, dorénavant, l'on renonçât aux errements du passé.

Des obstacles pratiques s'opposeraient-ils au rapprochement tant désiré? Ce rapprochement serait-il de nature à créer des embarras sérieux pour les constructions, pour l'installation, pour la mise en mouvement des machines ou appareils, pour le jugement des objets exposés? Nul ne pourrait le soutenir. Rien ne sera plus facile que d'édifier des galeries appropriées à leur destination nouvelle et aptes à recevoir, non seulement des produits, mais encore du matériel. Une sage distribution des locaux préviendra les conséquences fâcheuses qu'engendrerait parfois le contact immédiat des objets manufacturés avec les machines de production. L'électricité fournira, pour le transport de l'énergie, des ressources autrefois inconnues, se prêtera à des combinaisons naguère irréalisables, fera disparaître les sujétions inhérentes à l'emploi des grands arbres de couche et des longues conduites de vapeur; permettra de transmettre la force sur tous les points de l'Exposition, supprimera l'obligation de grouper dans un même palais l'ensemble des appareils mécaniques. Quant à la compétence des comités et des jurys, elle sera plutôt fortifiée que réduite, le jour où les capacités des constructeurs et celles des industriels qui emploient les machines s'uniront dans une intime collaboration.

Si les visiteurs sont privés du spectacle imposant qu'offrait à leurs yeux l'immense accumulation de l'ancienne galerie des Machines, si l'effet grandiose de masse et de multiplicité dû à cet amoncellement est perdu pour eux, ils ne passeront plus du moins à côté des engins et des appareils sans en soupçonner l'objet et le fonctionnement; l'obscurité se dissipera dans leur esprit; ils comprendront et s'instruiront, ce qui doit être le but suprême des assises périodiques du travail. La compensation n'est pas à dédaigner.

Peut-être objectera-t-on le prétendu dommage causé aux constructeurs de matériel mécanique, mis dans l'impossibilité de frapper au même degré l'attention publique par l'exposition d'ensemble de leur industrie. Cette objection serait purement spécieuse, car la construction des machines tend de plus en plus à se spécialiser, et, d'ailleurs, la dissémination existait déjà entre de nombreuses classes souvent fort éloignées les unes des autres.

5. *Classification proposée pour l'Exposition universelle de 1900.* — a) *Economie générale.* — Afin de demeurer autant que possible fidèle aux traditions françaises, nous avons pris comme point de départ de la classification nouvelle la classification de 1889, et nous l'avons remaniée en tenant compte des critiques légitimes dont elle avait été l'objet, ainsi que des enseignements fournis par les expositions étrangères.

Un grand nombre de savants, d'ingénieurs, d'artistes, d'industriels et de commerçants ont bien voulu donner leur concours à cette œuvre de révision. Les présidents ou rapporteurs des jurys de groupe et des jurys de classe de 1889 y ont spécialement participé. Il n'est pas un détail qui n'ait été discuté avec celui que ses antécédents et ses connaissances théoriques ou pratiques mettaient le mieux en situation de nous éclairer. M. Roujon, directeur des beaux-arts; M. Tisserand, conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture, et M. Dislère, conseiller d'Etat, délégué des colonies et des pays de protectorat, nous ont apporté leur active collaboration pour les parties qui se rattachaient à leurs services respectifs.

En tête, se placent l'éducation et l'enseignement : c'est par là que l'homme entre dans la vie; c'est aussi là la source de tous les progrès.

Aussitôt après viennent les œuvres d'art, œuvres de génie auxquelles doit être conservé leur rang d'honneur.

Des motifs du même ordre doivent faire attribuer la troisième place aux instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.

Ensuite arrivent les grands facteurs de la production contemporaine, les agents les plus puissants de l'essor industriel, à la fin du dix-neuvième siècle : matériel et procédés généraux de la mécanique; électricité; génie civil et moyens de transport.

Puis on passe au travail et aux produits superficiels ou souterrains de la terre : agriculture; horticulture ; forêts, chasse, pêche, cueillettes; aliments; mines et métallurgie.

Plus loin se présentent : la décoration et le mobilier des édifices publics et des habitations; les fils, tissus et vêtements; l'industrie chimique; les industries diverses.

L'économie sociale, à laquelle ont été réservés des développements dignes de son rôle actuel, devait venir naturellement à la suite des diverses branches de la production artistique, agricole ou industrielle; elle en est la résultante en même temps que la philosophie. D'accord avec deux hommes éminents, M. Léon Say et M. le docteur Brouardel, nous y avons joint l'hygiène, qui sauvegarde la santé humaine, et l'assistance publique, qui vient au secours des déshérités de la fortune.

Un groupe nouveau a été réservé à l'œuvre morale et matérielle de la colonisation. Sa création est amplement justifiée par le besoin d'expansion coloniale qu'éprouvent tous les peuples civilisés.

Enfin la série se clôt par le groupe des armées de terre et de mer, dont la glorieuse mission consiste à garantir la sécurité et à défendre les biens acquis par les travaux de la paix.

Le nombre total des groupes est de 18, et celui des classes de 120.

Désireux de mettre plus complètement en lumière les arts décoratifs, qui sont à la fois l'honneur et l'une des

forces de la nation française, nous leur avons affecté plusieurs classes ou fractions de classes. C'est ainsi que le douzième groupe s'ouvre par une classe de la « Décoration fixe des édifices publics et des habitations ».

En outre, aux termes du règlement, les classes des industries d'art comprendront deux sections et comporteront deux séries distinctes de récompenses : l'une pour les auteurs de dessins, cartons, maquettes, etc., l'autre pour les industriels. Ainsi les artistes seront récompensés, non plus à titre de collaborateurs, mais comme exposants.

Nous ne doutons pas que cette double innovation ne soit favorablement appréciée.

Partout, le matériel et les procédés se trouveront en contact avec les produits. Des mesures seront prises d'ailleurs pour que les machines et appareils fonctionnent autant que possible sous les yeux du public, de manière à initier les visiteurs aux différentes fabrications. Le public assistera aux transformations successives de la matière première jusqu'à l'achèvement de l'objet fabriqué. Il y aura là une leçon de choses éminemment instructive et attrayante.

Nos projets à cet égard ont reçu l'approbation presque unanime des personnes compétentes dont l'avis a été sollicité.

On n'a point, du reste, à craindre qu'ils révèlent imprudemment des tours de main, des méthodes, des procédés de travail sur lesquels le secret devrait être gardé. D'une part, en effet, les secrets de cette nature sont bien rares aujourd'hui ; d'autre part, les exposants ne feront voir que ce qui leur conviendra de montrer.

A l'exposition contemporaine sera jointe une exposition rétrospective centennale. Cette exposition, au lieu d'être concentrée comme en 1889 et de n'attirer ainsi que les érudits ou les chercheurs, sera répartie entre les groupes et les classes ; la visite s'en imposera dès lors à la masse du public.

Chaque groupe et autant que possible chaque classe aura pour vestibule une sorte de petit musée où quelques repères convenablement choisis marqueront les principaux progrès réalisés depuis 1800.

Il est permis de compter particulièrement sur le succès de l'exposition centennale des beaux-arts et des arts décoratifs. Nous nous efforcerons d'y créer une série de salons où seront groupés les chefs-d'œuvre de la peinture, de la gravure, de la sculpture, de l'architecture, de l'ameublement, de la céramique, de la verrerie, de l'orfèvrerie, etc.; aux diverses époques caractéristiques du siècle.

Exceptionnellement, pour l'art militaire, par exemple, l'exposition rétrospective pourra remonter à une date plus éloignée que le commencement du siècle.

Des expositions spéciales (exposition historique de l'art ancien, exposition anthropologique et ethnographique, etc.), des concours (concours de machines agricoles, concours d'animaux vivants, etc.), des auditions musicales et des congrès seront organisés en 1900. Nous n'avons point à les mentionner dans la classification générale.

La même observation s'applique à quelques autres manifestations par lesquelles nous voulons augmenter l'éclat de la future Exposition, mais qui exigent encore des études approfondies et dont le programme n'est point arrêté.

Telles sont les grandes lignes de la classification proposée pour 1900.

Le commissaire général a eu, en diverses circonstances, l'occasion de les faire connaître devant les assemblées d'industriels. Elles y ont trouvé un accueil extrêmement sympathique.

b) *Observations et justifications diverses.* — Une justification détaillée de la nouvelle classification sortirait des limites de ce rapport. Nous nous bornerons à fournir quelques indications essentielles sur la composition et la nomenclature des groupes et des classes.

Le groupe de l'*Education et de l'Enseignement* embrasse à la fois l'éducation de l'enfant et toutes les branches de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, artistique, agricole, industriel et commercial ; cette réunion répond à une pensée philosophique sur laquelle nous n'avons point à insister ; elle a rallié les suffrages des plus hautes autorités, et spécialement ceux de l'éminent vice-recteur de l'académie de Paris, M. Gréard. Dans la distribution matérielle des locaux, rien n'empêchera de placer l'enseignement artistique près du groupe des œuvres d'art et l'enseignement agricole près du groupe de l'agriculture.

Un cadre plus large et plus élastique qu'autrefois a été assigné à chaque classe, d'accord avec les départements ministériels intéressés. Bien rempli, ce cadre pourra recevoir un tableau complet et fidèle de l'instruction publique sous toutes ses formes, en montrer le mécanisme, l'organisation, les méthodes, le matériel et les résultats.

Le but que nous poursuivons serait encore plus complètement atteint par l'ouverture d'une vaste enquête, analogue à celle qui a été instituée en 1889 pour l'économie sociale. Il y a là une question importante dont l'étude méritera d'être reprise ultérieurement.

Dans le système de classification adopté lors de la dernière Exposition universelle, pour le groupe des *Œuvres d'art*, deux classes distinctes étaient affectées : l'une aux peintures à l'huile, l'autre aux peintures diverses et aux dessins. En fait, ces deux classes ont été jointes et soumises à l'appréciation d'un même jury. Comme M. le directeur des beaux-arts, nous avons jugé opportun de ne pas maintenir une division condamnée par la pratique.

Précédemment, une partie des travaux d'architecture désertait le groupe des beaux-arts et se réfugiait dans la classe du génie civil. Un libellé précis coupera court à cette dérivation regrettable au point de vue de la juste pondération des récompenses et surtout contraire au principe de l'unité de l'art.

Nous avons dû nous demander s'il ne conviendrait pas de créer, après les classes de la peinture, de la gravure, de la sculpture et de l'architecture, une classe supplémentaire pour les œuvres industrielles ayant un caractère artistique incontestable et d'y rattacher notamment les manufactures nationales. Quelque séduisante qu'elle fût au premier abord, cette mesure a paru devoir être écartée : le triage entre les objets artistiques et les objets purement industriels eût été une source de récriminations amères et de difficultés inextricables ; on aurait d'ailleurs décapité les classes des industries d'art et gravement compromis le succès de la section française de ces classes. Les dispositions prises, ainsi que nous l'avons indiqué au cours de ce rapport, pour bien mettre en relief les arts décoratifs dans d'autres groupes et pour récompenser dignement les auteurs de dessins, cartons, maquettes, etc., sont beaucoup plus conformes aux règles de la sagesse et de la prudence, et néanmoins sauvegardent entièrement les intérêts des artistes.

Plusieurs classes du deuxième groupe de 1889 étaient consacrées au matériel et aux procédés des arts libéraux, expression impropre et justement critiquée. Le nouveau groupe *Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts* comprend à peu près les mêmes éléments; mais sa dénomination est plus correcte.

Suivant le désir du cercle de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie, nous reportons aux industries diverses les fournitures de bureau et articles similaires.

En revanche, le matériel de la typographie et des impressions diverses prend place à la tête du groupe.

La librairie se complète par une section des journaux et des affiches. On y trouvera matière à une exposition rétrospective du plus haut intérêt.

Une classe nouvelle est instituée pour le matériel théâtral. Ce ne sera pas le moindre attrait de la future Exposition universelle.

L'ancienne classe intitulée « Application usuelle des arts du dessin et de la plastique » disparaît de la nomenclature. Elle ne pourrait vivre que par des doubles emplois. Sa suppression a, du reste, été demandée au nom du cercle de la librairie.

Dans le groupe du *Matériel et des procédés généraux de la mécanique* se rangent les machines motrices propres à toutes les industries (sauf les moteurs électriques), les accessoires de ces machines motrices, enfin les machines-outils d'un usage général pour le travail des métaux et du bois.

En 1889, les machines de cette dernière catégorie subissaient une dissémination fâcheuse à laquelle remédie la classification proposée.

L'*Electricité*, qui n'avait qu'une classe lors de notre dernière Exposition universelle, recevra les honneurs d'un groupe complet. Il était impossible de faire moins pour cette fée du dix-neuvième siècle, qui a déjà produit tant de merveilles et qui nous réserve peut-être encore des surprises inattendues d'ici à 1900. Ce sera comme l'auréole de nos futures assises.

M. Mascart, dont le nom personnifie la science électrique, a bien voulu nous éclairer de ses conseils pour la nomenclature de ce groupe.

Le groupe VI est affecté au *Génie civil* et aux *Moyens de transport.*

Trop lourde et mal délimitée, la classe 63 de 1889 (Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture) a été divisée et mieux définie.

Reprenant la tradition interrompue en 1889, nous séparons la sellerie et la bourrellerie de la carrosserie et du charronnage. Cette séparation était appelée par les vœux les plus pressants des intéressés.

Tout en restant associés aux chemins de fer, avec lesquels ils ont une affinité si étroite, les tramways font l'objet, dans la nomenclature, des développements que comporte leur rôle actuel.

La navigation de commerce cesse d'être confondue avec la marine militaire, qui tenait à se réunir au matériel des armées de terre. Rien ne portera obstacle aux rapprochements matériels qui pourraient être utiles entre ces deux branches de la navigation.

Une classe spéciale est attribuée à l'aérostation, qui se trouvait perdue dans la classification de 1889 et qui mérite aujourd'hui un sort meilleur.

La nomenclature du groupe de l'*Agriculture* a été arrêtée de concert avec M. Tisserand.

Nous y classons le matériel et les procédés des exploitations rurales, qui en avaient été distraits à tort en 1889 et que l'on avait dû plus tard y reporter pour les travaux du jury.

La même mesure est proposée en ce qui concerne le matériel et les procédés des industries agricoles, ainsi que les produits agricoles non alimentaires.

Aucun motif ne militait en faveur du maintien d'une classe distincte pour les spécimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles. Cette classe disparaît ; les spécimens seront joints au matériel et aux procédés.

Les poissons, crustacés et mollusques passent, comme nous le verrons, à d'autres groupes où leur place est mieux marquée.

En lisant les rapports du jury de 1889, on voit exprimé par le rapporteur de la viticulture, le regret que les vins et les eaux-de-vie provenant directement de la propriété aient été jugés avec les produits alimentaires au lieu de l'être avec la culture de la vigne. Si respectables que soient les sentiments qui ont inspiré ce regret, la séparation entre les vins ou eaux-de-vie de propriétaire et les vins ou eaux-de-vie du commerce nous a paru trop grosse de périls et d'inconvénients pour être admise; elle eût, non sans raison, soulevé les protestations les plus énergiques.

Peu différent de ses devanciers, le groupe de l'*Horticulture et de l'Arboriculture* a cependant reçu quelques améliorations, grâce au concours de M. Tisserand.

Les graines, semences et plants de l'horticulture et des pépinières seront dotés d'une classe spéciale. Ils ont assez d'importance pour justifier cette attribution.

Nous déplaçons et nous joignons aux forêts l'ancienne classe des graines et plants d'essences forestières.

Le groupe *Forêts, chasse, pêche, cueillettes* est celui de la nature sauvage et de ce qui s'y rattache par des liens rationnels. Ses éléments sont pris dans différents groupes de 1889. Dès 1878, l'illustre rapporteur général, M. Jules Simon, avait critiqué la dissémination des exploitations et des industries forestières : notre programme satisfait à ses justes observations.

Pour les forêts, nous avons eu soin de nous entendre avec M. Daubrée, directeur du service au ministère de l'agriculture.

La section réservée au matériel de fabrication des armes de chasse sera certainement fort intéressante, par suite du développement des procédés mécaniques dans cette puissante industrie.

M. Tisserand et M. Prevet, président de groupe en 1889, ont étudié avec nous la classification des *Aliments.*

Nous ajoutons à la nomenclature antérieure le matériel et les procédés des industries alimentaires, qui figuraient au groupe de la mécanique. En revanche, l'agriculture reprend certains produits plus ou moins directs de la ferme, tels que les céréales, les œufs, le lait, le beurre, le fromage, les graisses et huiles comestibles.

Les conserves de viandes et de poissons, qui avaient été soumises au même jury que les conserves de légumes et de fruits, leur seront jointes dans une classe unique.

Manifestement surchargée en 1889, la classe des boissons fermentées fera place à deux classes distinctes : celle des vins et eaux-de-vie; celle des boissons diverses.

Bien que non comestibles, les amidons ont dû être réunis aux glucoses et aux fécules, comme s'y rattachant de la manière la plus étroite au point de vue industriel. Une remarque analogue s'applique aux alcools, dont la division aurait été injustifiable.

Le groupe des *Mines et de la Métallurgie* est limité à trois classes. Il n'en aura pas moins toute l'ampleur désirable. Tout commande d'ailleurs de lui assigner un emplacement distinct.

Autrefois les produits de l'exploitation des mines et ceux de la métallurgie ne se rencontraient pas dans le même groupe que le matériel et les procédés. Cette scission, éminemment préjudiciable aux opérations du jury, était condamnée par les hommes les plus compétents ; nous croyons indispensable d'y renoncer.

Les minières et les carrières sont adjointes aux mines, dont elles doivent suivre la destinée.

Conformément à l'avis de M. le professeur Jordan, président de classe en 1889, et de M. Martelet, ingénieur en chef des mines, rapporteur du jury, nous répartissons la métallurgie entre deux classes : grosse métallurgie, petite métallurgie. La matière était trop considérable pour une classe unique. Du reste, la répartition ainsi opérée correspond bien à une dualité d'industries. Le soin avec lequel a été étudié le sous-détail des deux classes permettra d'éviter les divergences d'interprétation et les conflits.

Nous plaçons dans la petite métallurgie de nombreux articles qui lui avaient été soustraits et qui avaient notamment émigré vers le génie civil.

Au premier abord, il eût semblé naturel de classer dans la métallurgie plusieurs branches de production, telles que la coutellerie, l'orfèvrerie, la bijouterie, les bronzes et fontes d'art, la ferronnerie artistique, qui en étaient séparés lors des précédentes expositions. Mais, à y regarder de plus près, on aperçoit bien vite les inconvénients de cette jonction : il s'agit d'œuvres d'un caractère tout différent, auxquelles ne sauraient convenir les mêmes galeries et dont plusieurs emploient, au surplus, des matériaux autres que le métal.

Pour les raisons précédemment déduites, le groupe intitulé *Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations* débute par une classe de la décoration fixe, où les arts décoratifs pourront se manifester dans tout leur éclat.

Les vitraux auraient pu prendre rang dans cette classe. Nous leur avons néanmoins attribué une classe spéciale, mais cataloguée immédiatement après celle de la décoration fixe. En effet, pour se montrer avec toute sa valeur, la peinture sur verre exige un local approprié, et les galeries de la classe 65 ne rempliront peut-être pas les conditions voulues.

A la suite des vitraux viennent les papiers peints. On y a annexé certains papiers qui, sans servir à la tenture des appartements, sont produits par les mêmes manufactures et au moyen des mêmes procédés.

Selon l'usage, les tissus d'ameublement ont été distraits du groupe général des tissus et transportés au mobilier, dont ils constituent l'un des éléments. Nous n'avons joint à ces tissus que le matériel spécial de fabrication des tapis et tapisseries.

En 1889, de même qu'en 1878, les meubles à bon marché ou de luxe et les ouvrages du tapissier formaient deux classes distinctes. Des démarches ont été faites auprès de nous pour obtenir la fusion de ces classes. Mais l'ébénisterie a vivement protesté, et nous avons jugé plus sage de maintenir la tradition.

La classe de la céramique et celle des cristaux et de la verrerie ont chacune leur section de matériel et de procédés. Autrefois, les vitraux étaient réunis à la verrerie ; les peintres sur verre regardaient ce mariage comme une profanation : satisfaction leur est donnée, nous l'avons vu, par le nouveau classement.

A diverses reprises, les jurys avaient demandé que les appareils et procédés de chauffage fussent dissociés du matériel et des procédés d'éclairage. Cette demande reposait sur des motifs trop légitimes pour ne pas être accueillie. Nous avons joint au chauffage les appareils et procédés de ventilation, qui antérieurement étaient rangés dans la classe de l'hygiène; cela n'empêchera pas les hygiénistes de retenir la ventilation quant à ses principes et à ses effets sur la santé.

Quelques classes ont été enlevées au groupe du mobilier : la coutellerie et l'horlogerie, parce qu'elles

produisent pour une large part des objets non attachés à l'habitation ; l'orfèvrerie, parce que son rapprochement de la bijouterie était depuis longtemps réclamé ; les bronzes d'art, parce qu'ils devaient suivre l'orfèvrerie ; la parfumerie, parce qu'elle n'a rien de commun avec le mobilier ; la maroquinerie, parce qu'elle ne s'y rattache que très indirectement.

Au frontispice du groupe des *Fils, tissus et vêtements*, on trouve quatre classes consacrées au matériel et aux procédés de la filature, de la corderie, de la fabrication des tissus, du blanchiment, de la teinture, de l'impression, de l'apprêt, de la couture et de l'habillement. Ici, la spécialisation du matériel et des procédés a dû être faite non par classe, mais par groupe ; en effet, les mêmes machines et les mêmes méthodes sont communes à des articles qui prennent nécessairement place dans des classes distinctes.

Des divergences de vues se sont manifestées sur la convenance de maintenir la séparation du matériel de filature et du matériel de tissage. Dans le doute, nous avons cru sage de ne pas changer la pratique de 1889.

Lors de la dernière Exposition, des conflits s'étaient élevés relativement aux limites de la classe des procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêt ; suivant les comités et le jury de cette classe, tous les articles formés par les textiles et blanchis, teints, imprimés ou apprêtés devaient lui appartenir exclusivement ; cette prétention rencontrait des adversaires ardents parmi les exposants de tissus, et notamment d'indiennes, qui se voyaient quelque peu réduits à la portion congrue. Il convient de prévenir le retour de pareilles difficultés par l'adoption d'un libellé plus précis. Ce but nous semble atteint dans la nouvelle classification.

Les industriels qui voudront exposer à titre de blanchisseurs, de teinturiers, d'imprimeurs, iront à la classe du matériel et des procédés, et montreront des spécimens de leur travail ; au contraire, les manufacturiers qui voudront faire juger des fils ou des tissus parvenus à leur état définitif se répartiront entre les classes où ces fils ou tissus se rangent d'après la nature du textile, et les articles ainsi exposés seront appréciés pour l'ensemble de leurs qualités. A peine est-il besoin de rappeler que beaucoup de filateurs ou de tisseurs procèdent dans leur propre usine aux mains-d'œuvre complémentaires et qu'en tout cas ces manipulations sont faites sur leurs indications, sous leur surveillance et sous leur responsabilité.

Les produits de la corderie sont concentrés avec les fils et tissus de lin, de chanvre, etc.

Deux classes, celle de la bonneterie, de la lingerie et des accessoires du vêtement et celle de l'habillement des deux sexes, ont été assez profondément remaniées, après une étude approfondie avec M. Hayem, président de la première, et M. Leduc, rapporteur de la seconde en 1889. Nous leur substituons deux classes nouvelles, mieux délimitées : l'une pour les industries de la confection et de la couture, l'autre pour les industries diverses du vêtement.

La bijouterie est transportée près de l'orfèvrerie ; les armes de chasse le sont au groupe des forêts et de la chasse ; les objets de campement vont aux industries diverses ; il en est de même de la bimbeloterie.

Un groupe est institué pour l'*Industrie chimique*, qui méritait bien cet honneur par son immense extension au cours du siècle.

Le matériel des arts chimiques et de la pharmacie, d'une part, leurs produits, d'autre part, formaient deux classes et appartenaient à deux groupes. Il n'y aura plus qu'une classe, suivant le désir commun des savants et des industriels.

Au groupe de l'industrie chimique sont rattachées, comme dans des expositions antérieures, la classe de la fabrication du papier, celle des cuirs et peaux, ainsi que celle de la parfumerie. Nous y joignons aussi la classe nouvelle des manufactures de tabacs et d'allumettes chimiques.

On remarquera que, dans la classe de la parfumerie, une section est réservée aux matières premières. Cette mesure a été réclamée dans l'intérêt de notre production et de notre commerce, sur les ressources desquels l'attention des fabricants sera mieux fixée. Une disposition semblable est appliquée à d'autres classes. Rien n'empêchera de l'étendre encore, si les comités d'admission le demandent et en démontrent l'utilité.

Le groupe des *Industries diverses* est ouvert aux branches de production écartées des autres groupes pour des motifs que nous avons fait connaître et sur lesquels il serait oiseux de revenir.

Ce groupe n'appelle que deux observations essentielles.

La classe de la joaillerie et de la bijouterie est enfin en contact immédiat avec la classe de l'orfèvrerie, selon le vœu si souvent formulé. Deux courants se sont dessinés, l'un pour la réunion de ces industries jumelles, l'autre pour le maintien de leur répartition entre deux classes. Les partisans de la concentration n'ont pas fourni d'arguments irrésistibles ; il était, dès lors, préférable de suivre la tradition.

Précédemment, la dispersion des articles de caoutchouc mettait nos fabricants dans une regrettable situation d'infériorité au regard des exposants étrangers, qui, en bien des cas, pouvaient présenter aux visiteurs l'ensemble des produits de leur fabrication. La chambre syndicale intéressée a fait valoir l'importance croissante de son industrie et demandé la création d'une classe spéciale, ou tout au moins d'adjonction explicite des produits généraux de cette industrie à la classe, généralement très pauvre, des objets de voyage et de campement, avec laquelle elle a tant de points communs. Nous avons accepté la deuxième solution, sauf à multiplier nos efforts pour réduire autant que possible les doubles emplois.

Le groupe suivant est de celui de l'*Economie sociale*, de l'*Hygiène* et de l'*Assistance publique*.

Pour l'économie sociale, le cadre a été arrêté de concert avec un homme éminent, M. Léon Say. On y voit le travailleur industriel ou agricole dans son enfance, dans son âge mûr, dans l'accomplissement de sa vie ouvrière et dans sa vieillesse, encouragé, aidé et soutenu par toutes les œuvres d'initiative privée ou publique qui tendent au bien-être des citoyens. Nous nous sommes inspirés des rapports de 1889 et des études postérieures à cette date, en cherchant à ne rien omettre, à respecter l'équilibre entre le capital et le travail, à ouvrir largement la porte aux enseignements de l'étranger. Une question délicate était celle de savoir s'il convenait d'affecter une classe particulière aux institutions patronales ; nous avons cru plus conforme à notre état social, plus simple et plus instructif de placer ces institutions dans les classes correspondantes à côté des créations similaires nées par l'initiative des ouvriers, par celle des tiers ou par l'association des patrons et des ouvriers.

Eu égard à son importance et aux bienfaits dont elle elle est si prodigue, l'hygiène méritait une classe spéciale. M. Monod, conseiller d'Etat, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur, a bien voulu préparer la nomenclature de cette classe, d'accord avec M. le professeur Brouardel. Après un préambule scientifique, viennent successivement et dans un ordre rationnel l'hygiène des individus, des habitations, des édifices publics, des agglomérations rurales et des villes, la défense des frontières contre les maladies pestilentielles, l'hygiène des denrées alimentaires et objets usuels, les eaux minérales et les sanatoria, la statistique et la législation.

L'assistance publique dispose, comme l'hygiène, d'une classe entière. Pour en dresser le programme, nous avons eu recours à M. le docteur Napias, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur et rapporteur du jury en 1889. Ce programme débute par des généralités, puis passe en revue la protection et l'assistance de l'enfance, l'assistance des adultes, celle des aliénés, des aveugles et des sourds-muets, enfin l'institution des monts-de-piété.

Le groupe de la *Colonisation*, dont la nomenclature a été dressée d'accord avec M. Dislère, conseiller d'Etat, délégué des colonies et des pays de protectorat, se compose de trois classes : procédés de colonisation, y compris l'enseignement ; matériel colonial ; produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies. En ce qui concerne les branches d'enseignement détachées dans le groupe de la colonisation, des mesures seront prises, notamment lors de la formation du jury, pour ne pas rompre le lien qui les unit au groupe général de l'enseignement.

Quant aux produits locaux de l'art, de l'agriculture et de l'industrie, ils continueront, bien que rangés dans des pavillons spéciaux, à relever des mêmes jurys que les objets similaires métropolitains.

Distraite du groupe de la mécanique, l'exposition des *Armées de terre et de mer* forme un groupe de six classes. Le développement pris par la vie militaire chez tous les grands peuples de l'Europe justifie l'extension des limites dans lesquelles pourront se mouvoir en 1900 l'art et le matériel de la guerre.

M. le général Derrécagaix, sous-chef d'état-major général et directeur du service géographique de l'armée, délégué par M. le ministre de la guerre, et de Clément, directeur des constructions navales, adjoint à l'inspection générale du génie maritime, délégué par M. le ministre de la marine, ont élaboré d'accord avec nous la classification de ce groupe. Ils se sont attachés à établir une nomenclature complète en harmonie avec le groupement matériel des objets exposés. Parmi ces objets, beaucoup seront rattachés à d'autres classes pour les opérations du jury.

c) *Adoption par la commission supérieure. — Conclusion.* — Tels sont les traits essentiels de la classification proposée.

Après un examen attentif, la 1re sous-commission instituée au sein de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900, puis cette commission en assemblée plénière, ont sanctionné, sur le remarquable rapport de M. Jules Roche, l'œuvre du commissaire général et du comité des directeurs.

Cette classification est-elle irréprochable ? Aucun de ceux qui ont concouru à sa préparation ne serait assez présomptueux pour le croire. Un article du règlement prévoit même en termes explicites certaines améliorations que l'expérience ou des faits nouveaux pourraient conduire à y apporter.

Mais ce qu'il nous est permis d'affirmer, c'est que nos propositions sont le fruit de patientes et consciencieuses études. Ce que nous osons espérer, c'est qu'à défaut d'autres qualités on leur reconnaîtra du moins le mérite de la nouveauté et qu'elles serviront utilement de base à une Exposition digne du dix-neuvième siècle.

Paris, le 30 juillet 1894.

A. PICARD.

II

CLASSIFICATION GÉNÉRALE

PREMIER GROUPE

Education et enseignement.

CLASSE 1

Education de l'enfant. — Enseignement primaire. Enseignement des adultes.

Législation, organisation, statistique générale.
Locaux : plans et modèles ; distribution ; agencement.
Mobilier scolaire.
Matériel d'enseignement.
Formation, recrutement et perfectionnement du personnel professoral.
Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, distribution des heures de travail, etc.
Résultats obtenus.

CLASSE 2

Enseignement secondaire.

(Enseignement secondaire des garçons : enseignement classique ; enseignement moderne. — Enseignement des jeunes filles.
Législation, organisation, statistique générale.
Locaux : plans et modèles ; distribution ; agencement.
Mobilier scolaire.
Matériel d'enseignement.
Formation, recrutement et perfectionnement du personnel professoral.
Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, distribution des heures de travail ; enseignements spéciaux, chant, gymnastique, escrime ; jeux scolaires.
Résultats obtenus.

CLASSE 3

Enseignement supérieur. — Institutions scientifiques.

I. Législation, organisation, statistique générale de l'enseignement supérieur.
Institutions diverses et établissements pour l'enseignement supérieur.
Locaux : plans et modèles ; distributions, agencement.
Mobilier.
Matériel d'enseignement.
Formation et recrutement du personnel professoral.
Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, etc.
Résultats obtenus.
II. Grands établissements scientifiques.
Sociétés savantes.
Travaux et publications.
Missions.

CLASSE 4

Enseignement spécial artistique (1).

(Institutions diverses et établissements pour l'enseignement des arts du dessin et des arts de la musique.)
Législation, organisation, statistique générale.
Locaux : plans et modèles ; distribution ; agencement.
Mobilier.
Matériel d'enseignement.
Personnel enseignant.
Régime des établissements : plans d'études ; règlements, programmes, méthodes.
Résultats obtenus.

CLASSE 5

Enseignement spécial agricole (2).

(Enseignement supérieur ou scientifique agricole, vétérinaire ou forestier ; enseignement du 2e degré avec prédominance de la théorie sur la pratique ; enseignement du 3e degré avec prédominance de la pratique sur la théorie ; enseignement purement pratique des écoles d'apprentissage ; écoles spéciales de technologie ou d'industries annexées à la ferme ; enseignement spécial agricole dans les écoles normales d'instituteurs, les lycées, les collèges et les écoles primaires ; enseignement par les professeurs conférenciers ou professeurs ambulants ; enseignement par les faits.)
Législation, organisation, statistique générale.
Locaux : plans et modèles ; distributions ; agencement.
Mobilier scolaire.
Matériel d'enseignement.
Formation et recrutement du personnel administratif et enseignant. Origine des élèves.
Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, emploi du temps (cours théoriques ; exercices et travaux pratiques).
Résultats obtenus.

CLASSE 6

Enseignement spécial, industriel et commercial.

Législation, organisation, statistique générale.
Etablissements : plans et modèles, distributions ; agencement.
Mobilier.
Matériel d'enseignement.
Personnel enseignant.
Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, distribution des heures de travail.
Résultats obtenus.

DEUXIÈME GROUPE

Œuvres d'art (3).

CLASSE 7

Peintures. — Cartons. — Dessins.

Peinture sur toile, sur bois, sur métal, sur émail, sur porcelaine, sur faïence, sur enduits divers, par tous les procédés directs, à l'huile, à la cire, à la colle, etc.
Aquarelles, pastels, cartons de fresques, de tapisseries, de vitraux. Dessins de tous genres.

---

(1) Dans la distribution matérielle des classes, l'enseignement spécial artistique sera en contact avec le groupe des œuvres d'art dont il constituera le vestibule.

(2) Dans la distribution matérielle des classes, l'enseignement agricole pourra être joint au groupe de l'agriculture.

(3) Ce groupe ne comprend que les beaux-arts. Une place spéciale est réservée aux arts décoratifs dans d'autres groupes ; la liste des exposants à récompenser dans les classes d'industries d'art sera d'ailleurs divisée en deux sections, l'une pour les auteurs de dessins, cartons, maquettes, etc., et l'autre pour les industriels.

CLASSE 8

Gravure et lithographie.

Gravures monochromes et polychromes. Lithographies au crayon ou au pinceau ; chromolithographie.

CLASSE 9

Sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines.

Sculpture en ronde-bosse ou en bas-reliefs de figures et d'animaux. Modèles en plâtre, en terre ou en cire ; originaux et reproductions en pierre, marbre, bronze, bois, ivoire, métal, etc.

CLASSE 10

Architecture.

Dessins, photographies et modèles de travaux exécutés (édifices publics et constructions privées). Projets de constructions. Restaurations d'après les ruines ou les documents.

TROISIÈME GROUPE

Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.

CLASSE 11

Typographie. — Impressions diverses.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Machines et appareils employés dans la typographie, la lithographie, l'impression en taille-douce, l'autographie, la chalcographie, la paniconographie, etc. Machines propres aux tirages photomécaniques.

Matériel, appareils et produits des fonderies en caractères, du clichage, etc.

Machines à composer et à trier les caractères.

Matériel spécial d'impression des billets de banque, des timbres-poste, etc.

Machines à écrire.

II. Spécimens, en noir et en couleurs, de typographie, de lithographie, de taille-douce et d'impressions diverses.

Épreuves de gravures et de dessins obtenus, reproduits, agrandis ou réduits par procédés mécaniques ou photographiques.

CLASSE 12

Photographie.

I. Matières premieres, instruments et appareils de la photographie. Matériel des ateliers de photographie.

II (1). Photographie négative et positive sur verre, sur papier, sur bois, sur étoffe, sur émail, etc. Photogravure en creux et en relief ; photocollographie. photolithographie. Epreuves stéréoscopiques. Agrandissements et micrographie photographiques. Photochromographie. Photochromie directe ou indirecte. Applications scientifiques et autres de la photographie.

CLASSE 13

Librairie; éditions musicales. — Reliure (matériel et produits). — Journaux. Affiches.

Livres nouveaux et éditions nouvelles de livres déjà connus.

Collections d'ouvrages formant des bibliothèques spéciales.

Revues et autres publications périodiques. Journaux. Affiches.

Dessin, atlas, albums.

Éditions musicales

Matériel, procédés et produits de la brochure et de la reliure.

CLASSE 14

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. — Topographie.

Cartes et atlas géographiques, géologiques, hydrographiques, astronomiques, etc.

Cartes physiques de toutes sortes. Cartes topographiques planes ou en relief.

Globes et sphères terrestres ou célestes. Ouvrages et tableaux de statistique. Tables et éphémérides à l'usage des astronomes et des marins.

CLASSE 15

Instruments de précision. — Monnaies et médailles.

(Matériel, procédés et produits.)

Appareils et instruments des arts de précision.

Appareils et instruments de géométrie pratique, d'arpentage, de topographie et de géodésie ; compas ; machines à calculer ; niveaux ; boussoles ; baromètres, etc.

Appareils et instruments de mesure : verniers, vis micrométriques, machines à diviser, balances de précision, etc.

Instruments de l'optique usuelle ; instruments d'astronomie ; instruments de physique, de météorologie, etc. Instruments et appareils destinés aux laboratoires et aux observatoires.

Mesures et poids des divers pays.

Matériel de fabrication des monnaies et médailles. (Outillage pour les pesées du métal, la vérification du titre des alliages, la fonte et la coulée, le laminage, le découpage des flans, leur cordonnage et leur blanchiment, la vérification de leur poids, leur comptage, la frappe, la vérification des monnaies avant délivrance. Outillage pour la préparation des poinçons et des coins.) Monnaies et médailles. Etudes diverses, économiques, statistiques ou autres sur les monnaies.

CLASSE 16

Médecine et chirurgie.

Matériel, instruments et appareils des travaux anatomiques, histologiques et bactériologiques.

Pièces d'anatomie normale et pathologique ; préparations histologiques et bactériologiques.

Appareils à stériliser les instruments et objets de pansement.

Instruments d'exploration médicale, générale et spéciale.

Instruments et appareils de chirurgie générale, locale et spéciale.

Appareil de pansement.

Appareils de prothèse plastique et mécanique ; appareils d'orthopédie ; appareils de chirurgie herniaire ; appareils de gymnastique médicale ; matériel, instruments et appareils de thérapeutiques spéciales.

Instruments destinés à la pratique de l'art dentaire.

Appareils divers destinés aux infirmes, aux malades et aux aliénés.

Trousses et caisses d'instruments et de médicaments destinés aux chirurgiens de l'armée et de la marine. Matériel de secours aux blessés sur les champs de bataille.

Appareils de secours aux noyés et aux asphyxiés.

Instruments et appareils pour la chirurgie vétérinaire.

CLASSE 17

Instruments de musique.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de fabrication des instruments de musique : instruments à vent, en cuivre ; instruments à vent, en bois ; lutherie à cordes ; pianos, etc.

II. Instruments à vent, métalliques et en bois, à trous avec ou sans clefs, à embouchure simple, à bec de sifflet, à anche avec ou sans réservoir d'air.

Instruments à vent métalliques, simples, à rallonges, à coulisses, à pistons, à clefs, à anches.

Instruments à vent, à clavier : orgues, accordéons, etc.

Instruments à cordes pincées ou à archet sans clavier.

Instruments à cordes, à clavier : pianos, etc

Instruments à percussion ou à frottement : batteries.

Instruments automatiques : orgues de Barbarie, serinettes, boîtes à musique, etc.

Pièces détachées et objets du matériel des orchestres.

Cordes pour instruments de musique.

Instruments exotiques.

CLASSE 18

Matériel de l'art théâtral.

Aménagement intérieur des théâtres. Mobilier spécial.

Dispositions pour éviter les incendies et pour les combattre.

Décors : toiles, toiles métalliques, gazes, filets ; couleurs, brosses, palettes ; corderies ; ferrures spéciales ; éclairage, appareils électriques, herses, écrans colorés ; appareils d'imitation pour flammes, fumées, éclairs, artifices ; projections ; spectres ; phosphorescence.

Machines : treuils, tambours, cassettes, âmes, chariots, portants, trappes, contrepoids ; chemins de vols.

Costumes : étoffes spéciales, impressions sur étoffes ; armures, bijouterie ; chaussures, chaussons de danse ; perruques, postiches, grimage, fards.

Accessoires : reproduction de divers phénomènes, tels que tonnerre, grêle, vent, neige, fusillade ; cartonnages de toutes sortes ; meubles construits en perspective.

QUATRIÈME GROUPE

Matériel et procédés généraux de la mécanique.

CLASSE 19

Machines à vapeur

Foyers, fourneaux, cheminées pour chaudières.

Générateurs de vapeur fixes, mi-fixes ou locomobiles. Garnitures et accessoires de chaudières. Appareils d'alimentation. Calorifuges ; tartrifuges ; décanteurs ; purification des eaux. Réchauffeurs alimentaires ; sécheurs ; surchauffeurs.

Canalisations de vapeur ; joints ; robinetterie, tuyauterie.

Machines à vapeur fixes, mi-fixes et locomobiles. Distribution. Condensation. Régulateurs et modérateurs. Appareils de graissage et accessoires.

Machines à vapeurs autres que la vapeur d'eau.

Procédés d'essai et de contrôle des appareils à vapeur.

Associations de propriétaires d'appareils à vapeur.

CLASSE 20

Machines motrices diverses.

Machines à air chaud, à gaz, à pétrole, à air comprimé ou raréfié, à ammoniaque, à acide carbonique. Organes et accessoires de ces machines.

Récepteurs hydrauliques : roues, turbines, machines à colonne d'eau, etc.

Moulins à vent et panamémones.

Manèges, tambours à chevilles, moteurs à ressort, à poids, à pédale, etc.

CLASSE 21

Appareils divers de la mécanique générale.

Organes de transmission mécanique : arbres, supports, guidages, systèmes articulés. Engrenages. Embrayages, déclics.

Poulies, courroies et câbles de transmission. Systèmes funiculaires.

Régulateurs et modérateurs de mouvement.

Appareils de graissage.

Appareils de mesure des quantités mécaniques : compteurs, enregistreurs, vélocimètres, dynamomètres, manomètres.

Appareils de pesage. Machines pour l'essai des matériaux. Jaugeage des fluides.

Machines servant à la manœuvre des fardeaux : grues, ascenseurs, etc.

Machines hydrauliques élévatoires : pompes à bras ou à vapeur, norias, béliers, etc.

Pompes à incendie et matériel à l'usage des sapeurs-pompiers.

Presses hydrauliques et accumulateurs.

Canalisation d'eau et accessoires.

Compresseurs et canalisation d'air.

Ventilateurs

Transmission à distance et distribution de la puissance par l'eau, la vapeur, l'air ou le vide.

Appareils et associations pour prévenir les accidents de machines.

CLASSE 22

Machines-outils.

I. *Usinage des métaux,*

Machines agissant par choc, pression ou traction : marteaux-pilons, moutons, presses à forger, forgeuses ; découpoirs, cisailles, poinçonneuses, balanciers ; laminoirs, bancs à tirer, machines à tréfiler ; machines et presses à étirer, emboutir, etc. ; machines à cintrer, à refouler, à souder ; machines à river ; machines à travailler les tôles (découper, ployer, rouler, border, moulurer, etc.). Procédés de chauffage, de recuit, de trempe, de cémentation, de soudage et de brasage, mis en œuvre au cours de l'usinage. Outillage de forge et des machines précédentes : enclumes, bigornes, étaux, marteaux, tranches, poinçons, matrices, étampes, etc., etc.

Machines à outils coupants : tours ; machines à percer, à aléser, à tarauder, à fraiser ; scies à métaux ; machines à raboter, à mortaiser, à rainer, etc. Outils spéciaux à ces machines. Etaux, appareils, porte-outils et accessoires des machines.

Machines employant comme outils des matières telles que le grès, l'émeri, le diamant. Machines à meuler, à polir, à affûter, à rectifier. Meules de grès, meules en émeri ; outils en corindon, en diamant. Accessoires des machines et des meules.

Matériel et outillage pour le travail à la main : étaux, limes, burins, tarauds, filières, etc.

Procédés et matériel de traçage, d'ajustage, de contrôle et de vérification : marbres, trusquins, règles, équerres, compas, etc. ; calibres, jauges, pieds à coulisse, palmers, comparateurs, vérificateurs de la régularité des formes et des dimensions.

II. *Usinage du bois.*

Scies à tronçonner, à débiter les bois en grume, à profiler, etc. Machines à équarrir. Machines à raboter, tours, machines à percer, machines à mortaiser ; machines à faire les rainures et languettes, les tenons et les mortaises ; toupies, machines à dresser, à reproduire, etc.

Accessoires des machines.

Outils des machines et outils à main spéciaux pour le travail du bois.

III. Machines-outils diverses ne se rattachant pas à d'autres classes.

CINQUIÈME GROUPE

Électricité.

CLASSE 23

Production et utilisation mécanique de l'électricité.

Appareils générateurs de courants. Dynamos à courants continus, à courants alternatifs, à courants polyphasés.

Transmission de l'énergie à distance. Moteurs à courants continus, à courants alternatifs, à champs tournants.

Modifications des courants. Dynamos de transformation. Transformateurs de courants alternatifs.

Application aux transports : locomotives électriques ; tramways électriques.

Applications mécaniques diverses : ascenseurs, treuils, grues, cabestans, ponts roulants, machines-outils, touage magnétique.

Canalisations spéciales

Appareils de sûreté et de réglage.

CLASSE 24

Electrochimie.

Piles.

Accumulateurs.

Matériel et procédés généraux de la galvanoplastie. Dépôts métalliques.

Production et affinage des métaux ou alliages.

Applications à la chimie industrielle : blanchiment ; désinfection des eaux d'égout ; traitement des jus sucrés ; fabrication de la soude, du chlore, du chlorate de potasse, etc.

CLASSE 25

Eclairage électrique.

Emploi des courants continus ou alternatifs.

Lampes à arc. Régulateurs. Charbons pour lumière

Lampes à incandescence.

Installations particulières : ateliers, administrations publiques et habitations privées.

Stations centrales.

Applications aux phares, à la navigation, à l'art militaire, aux travaux publics.

Appareils de sûreté et de réglage. Compteurs.

Photométrie. Appareils pour déterminer la puissance des foyers, la distribution de lumière et l'éclairement.

(1) Pour le jugement et l'attribution des récompenses, les exposants seront répartis en deux catégories, comprenant : l'une les savants et amateurs, l'autre les professionnels.

CLASSE 26

Télégraphie et téléphonie.

Appareils télégraphiques, expéditeurs et récepteurs.
Appareils multiples.
Transmissions simultanées.
Organes divers. Relais, rappels, paratonnerres.
Transmission de la parole. Téléphones et microphones.
Bureaux centraux, appels, annonciateurs.
Télégraphie et téléphonie simultanées.
Canalisations pour télégraphes et téléphones. Fils aériens, câbles souterrains et sous-marins.

CLASSE 27

Applications diverses de l'électricité.

Appareils scientifiques et instruments de mesure.
Électricité médicale.
Horlogerie électrique.
Applications aux chemins de fer, aux mines et aux travaux publics. Signaux. Exploseurs.
Indicateurs et enregistreurs à distance pour des phénomènes de toute nature.
Fours électriques.
Soudure électrique.
Appareils de chauffage par l'électricité.

SIXIÈME GROUPE

Génie civil. — Moyens de transport.

CLASSE 28

Matériaux, matériel et procédés du génie civil.

Matériaux de construction (autres que les bois, les matériaux extraits des carrières, les métaux et les produits céramiques) : chaux, ciments, plâtres, pierres factices, etc. Matériel et méthodes de production de ces matériaux.
Méthodes d'essai des matériaux de construction.
Travail des matériaux de construction : outillage et procédés de l'appareilleur, du tailleur de pierres, du maçon, du charpentier, du couvreur, du menuisier, du serrurier, du plombier, du vitrier, du peintre en bâtiments, etc.
Matériel et procédés des travaux de terrassements : outils à main, excavateurs, dragues, brouettes, tombereaux, voies de service, wagonnets ou wagons, etc.
Matériel et procédés des travaux de fondation (autres que les pompes) : sonnettes, pilotis, pieux à vis, appareils pneumatiques, etc.
Matériel et procédés pour le transport et le bardage des matériaux.
Matériel et procédés de l'entretien des routes, rues, promenades publiques, etc.
Matériel de l'éclairage des côtes et du balisage.
Matériel et procédés des distributions d'eau et de gaz (sauf les compteurs à gaz).
Matériel et procédés de la télégraphie pneumatique.

CLASSE 29

Modèles, plans et dessins de travaux publics.

Routes et autres voies publiques de terre. Ponts et viaducs.
Navigation intérieure : amélioration des rivières; construction des canaux ; barrages, écluses, ascenseurs, ponts fixes ou mobiles, ponts-canaux, réservoirs et rigoles d'alimentation, usines élévatoires, touage et halage mécanique, outillage d'exploitation des ports fluviaux.
Ports maritimes : dispositions générales; jetées; bassins, écluses, ponts mobiles; outillage d'exploitation (sauf le matériel flottant).
Canaux maritimes.
Travaux d'éclairage et de balisage des côtes.
Travaux de défense contre les eaux fluviales ou contre les eaux de la mer.
Chemins de fer, au point de vue spécial du tracé et des ouvrages d'art.
Travaux divers de voirie des villes.
Travaux d'alimentation en eau, d'assainissement et d'éclairage au gaz des villes.
Réseaux de télégraphie à l'air comprimé.
Statistiques, cartes spéciales et publications diverses relatives aux travaux publics.
Travaux de l'Exposition universelle de 1900.

CLASSE 30

Carrosserie et charronnage.

(Véhicules autres que ceux des voies ferrées.)

Voitures de luxe, traîneaux, chaises à porteurs.
Voitures de services publics; voitures d'ambulances; voitures de malades et d'enfants.
Voitures de charronnage pour tous usages; voitures de commerce.
Voitures à moteur mécanique.
Vélocipèdes.
Pièces détachées, produits et inventions se rattachant à la carrosserie, au charronnage et à la vélocipédie.

CLASSE 31

Sellerie et bourrellerie.

Harnachements pour chevaux et autres animaux attelés, montés ou à l'écurie. Harnais de luxe, selles, brides; harnais de services publics et de trait.
Pièces détachées, produits et inventions se rattachant à la sellerie et à la bourrellerie.

CLASSE 32

Matériel des chemins de fer et tramways.

I. *Chemins de fer à voie normale ou à voie étroite.*
Superstructure : plate-forme, ballast, etc. ; traverses, rails, coussinets, éclisses et autres parties constitutives de la voie; changements de voie; gares; chariots roulants, plaques et ponts tournants ; bascules, gabarits et accessoires divers ; signaux fixes, systèmes et appareils destinés à assurer la sécurité de la circulation ; alimentation d'eau; appareils fixes de protection contre la neige ; outillage de la voie.
Matériel et traction : locomotives, tenders ; voitures à voyageurs; fourgons et wagons à marchandises; organes et pièces détachées; freins continus; intercommunication ; dépôts de machines ; ateliers de construction et de réparation ; chasse-neige ; appareils de mesure, dynamomètres, enregistreurs divers ; laboratoires.
Exploitation : tracé des trains ; répartition du matériel roulant; nettoyage et désinfection ; signaux mobiles et systèmes divers pour assurer la sécurité de la circulation ; service des voyageurs, billets, casiers à billets, affiches, tarifs ; service des marchandises, tarifs, dispositifs et outillage pour le remisage et la manutention.
II. *Chemins de fer de systèmes divers.*
Chemins de fer à crémaillère, funiculaires, aériens, glissants ; plates-formes mobiles, etc. — Voie, matériel de traction ou matériel moteur, matériel de transport.
III. *Tramways.*
Types divers de voies sur chaussées de différentes natures ; changements de voie, plaques tournantes, triangles et boucles de tournage ; appareils pour la pose, le nettoyage, etc., de la voie.
Voitures à traction animale ; locomotives et voitures automobiles; matériel roulant pour tramways à traction mécanique; appareils de freinage; appareils producteurs de travail emmagasiné (eau chaude, air comprimé, électricité, etc.).
IV. *Modes de transports spéciaux assimilables aux chemins de fer.*
Transports de navires sur voies ferrées, etc.
V. *Bibliographie.*
Statistiques, cartes spéciales et publications diverses relatives aux chemins de fer.

CLASSE 33

Matériel de la navigation de commerce.

I. Matières premières et matériaux spécialement appropriés à la construction ou à l'armement des navires et bateaux.
II. Outillage spécial pour chantiers de constructions navales et pour ateliers de construction des machines marines.
III. Dessins et modèles de bâtiments et bateaux en tous genres usités pour les transports maritimes ou fluviaux. Spécimens d'aménagement de ces bâtiments et bateaux.
Canots et embarcations de service à moteur mécanique, à voile ou à aviron.
Dessins et modèles de remorqueurs et de toueurs.
Appareils moteurs des navires et bateaux, et leurs accessoires (dessins, modèles et spécimens) : générateurs, bouilleurs, évaporateurs, récupérateurs, filtres pour eaux alimentaires ; machines motrices ; appareils de condensation ; propulseurs ; machines auxiliaires des moteurs principaux ; pompes diverses ; régulateurs du mouvement ; indicateurs du sens de la marche et de la vitesse, compteurs de tours, etc. Dispositions préventives des incendies dans les soutes, les cales de chargement et les emménagements. Machines à bord pour la manœuvre et pour la manutention des marchandises.
Armement : treuils, palans, chaînes, ancres, aussières, grelins, etc. ; appareils à gouverner ; transmetteurs d'ordre ; mécanismes pour la manœuvre des voiles ; feux de position, de signaux ; distillateurs ; appareils d'éclairage, de chauffage, d'aérage, de ventilation ; appareils spéciaux pour la production et l'emploi de l'électricité ; appareils frigorifiques ; instruments de précision et d'horlogerie ; pavillons et signaux ; mobilier spécial, etc.
Navigation de plaisance : yachts et embarcations à vapeur ou à voile, embarcations à avirons, outriggers, skifs, etc., et leurs accessoires (dessins, modèles et spécimens).
Navigation sous-marine.
Matériel pour le sauvetage des navires et des personnes : bateaux, porte-amarres, lignes, va-et-vient, ceintures et gilets de sauvetage, etc. Sociétés de sauvetage. Filage de l'huile à la mer. Matériel pour le relèvement des épaves et pour les opérations sous-marines de sauvetage du matériel naval.
Natation.
Statistiques, cartes spéciales et publications diverses relatives à la navigation de commerce ou à la navigation de plaisance.

CLASSE 34

Aérostation.

Construction des aérostats : tissus, vernis, nacelles, soupapes ; filets, corderie ; engins d'arrêt, ancres, grappins. Fabrication de l'hydrogène et des gaz légers. Ballons captifs.
Voyages aériens. Application des ballons à l'étude de l'atmosphère : courants aériens, nuages, température des hautes régions ; phénomènes d'optique, etc. Dessins, cartes de voyage, diagrammes, photographies.
Aérostation militaire : ballons captifs militaires et leurs accessoires ; treuils d'ascension, voitures de transport ; appareils de gonflement.
Navigation aérienne. Ballons dirigeables et appareils d'aviation. Appareils de vol mécanique ; hélicoptères ; aéroplanes et parachutes.

SEPTIÈME GROUPE

Agriculture.

CLASSE 35

Matériel et procédés des exploitations rurales.

Spécimens des divers types d'exploitations rurales.
Plans et modèles de bâtiments ruraux : dispositions générales ; écuries, bergeries, étables, porcheries, parcs d'élevage ; dispositions spéciales en vue de l'élevage et de l'engraissement. Mobilier des écuries, étables, chenils, etc.
Harnachement. Ferrure.
Matériel et procédés de la médecine vétérinaire.
Outils, instruments, machines et appareils servant à la préparation de la terre, à l'ensemencement, aux plantations, au nettoyage des terres, à la récolte, à la préparation et à la conservation des produits de la culture ou de l'exploitation des animaux. Machines agricoles mues par des attelages, par le vent, l'eau, la vapeur ou l'électricité. Machines locomobiles agricoles et manèges. Moulins à vent. Pompes. Appareils de pesage. Matériel des charrois et des transports ruraux.
Greniers ; silos. Routoirs.
Appareils pour préparer la nourriture des animaux.
Préparation et conservation des fumiers. Matières fertilisantes. Engrais commerciaux. Emploi des eaux d'égout.

CLASSE 36

Matériel et procédés de viticulture.

Types de bâtiments d'exploitation pour la viticulture.
Matériel de culture de la vigne : appareils de défoncement ; charrues vigneronnes ; houes ; outils divers pour la greffe, la taille, la cueillette, etc.
Collections de cépages.
Matériel des vendanges, des chais et des caves, etc.
Véhicules ; égrappoirs ; pressoirs, etc.
Méthodes de vinification.
Procédés, matériel et substances pour conserver les vins. Ferments.
Maladies des vins et moyens de les combattre.

CLASSE 37

Matériel et procédés des industries agricoles.

Types d'usines agricoles annexées à la ferme : laiteries, beurreries, fromageries, distilleries agricoles, féculeries agricoles, etc.
Huileries. Fabriques de margarine.
Ateliers pour la préparation des matières textiles.
Établissements d'aviculture. Appareils d'éclosion artificielle et d'engraissement des volailles.

CLASSE 38

Agronomie. — Statistique agricole.

Étude du sol et des eaux au point de vue agricole.
Cartes agrologiques ; cartes agronomiques ; cartes climatériques ; cartes agricoles diverses. Cadastre.
Population agricole. Division du territoire cultivé. Rendement. Dénombrement des animaux de ferme.
Progrès réalisés, spécialement depuis 1889. Histoire de l'agriculture ; ses transformations successives. Histoire des variations de prix subies par la terre, les fermages, la main-d'œuvre, les animaux, les principaux produits du sol et des bestiaux.
Institutions ayant pour objet le développement et les progrès de l'agriculture. Stations agronomiques et laboratoires agricoles : plans et modèles, organisation, personnel, outillage, budget, travaux. Sociétés ; comices ; syndicats. Crédit foncier. Crédit agricole. Institutions de bienfaisance. Assurances agricoles.
Mesures législatives et administratives.
Livres, mémoires, statistiques, diagrammes, publications périodiques.

CLASSE 39

Produits agricoles alimentaires d'origine végétale.

Céréales : froment, seigle, orge, riz, maïs, millet et autres céréales en gerbes ou en grains.
Plantes légumineuses : fèves, féverolles, haricots, pois, lentilles, etc.
Tubercules et racines : pommes de terre, betteraves, carottes, navets, turneps.
Plantes saccharifères : betteraves, canne, sorgho sucré, etc.
Plantes diverses : café en grains, cacao, etc.
Plantes oléagineuses en tige ou en graines. Olives. Huiles comestibles d'origine végétale.
Fourrages conservés ou ensilés et matières propres à la nourriture des bestiaux.

CLASSE 40

Produits agricoles alimentaires d'origine animale.

Graisses et huiles comestibles d'origine animale.
Lait frais ou conservé.
Beurre frais, salé ou demi-sel.
Fromages.
Œufs.

CLASSE 41

Produits agricoles non alimentaires.

Plantes textiles : coton, lin et chanvre en gerbes, en graines et en filasse ; ramie ; phormium tenax ; fibres végétales diverses.
Plantes oléagineuses en tiges ou en graines.
Graisses et huiles non comestibles.
Plantes à tanin.
Plantes tinctoriales, médicinales, pharmaceutiques.
Tabacs en tiges, en feuilles et graines de tabac (1).
Houblon. Cardères, etc.
Plantes et graines des prairies naturelles et artificielles.
Laines brutes, lavées ou non lavées.
Crins et soies d'animaux domestiques.
Plumes ; duvets ; poils, etc.

CLASSE 42

Insectes utiles et leurs produits. — Insectes nuisibles et végétaux parasitaires.

Collections systématiques d'insectes utiles et d'insectes nuisibles.

(1) Pour mémoire, rattaché à la classe des manufactures de tabacs.

Abeilles. Vers à soie et bombyx divers. Cochenilles.
Matériel de l'élevage et de la conservation des abeilles et des vers à soie. Leurs produits : miel, cire ; cocons
Matériel et procédés de la destruction des cryptogames et des insectes nuisibles.

HUITIÈME GROUPE

Horticulture et arboriculture.

CLASSE 43

Matériel et procédés de l'horticulture et de l'arboriculture.

Outils de culture du jardinier et du pépiniériste : bêches, pioches, houes, tondeuses de gazons, rouleaux. Outils pour la taille, la greffe, la cueillette, l'emballage et le transport des produits : serpettes, greffoirs, échelles, etc. Tuteurs. Appareils d'arrosage.
Appareils et objets pour l'ornementation des jardins; vases, pots, chaises, bancs, jets d'eau, étiquettes, etc.
Serres avec les accessoires; appareils de chauffage ; paillassons, etc.
Serres d'appartement.
Aquariums pour plantes aquatiques.
Architecture des jardins : plans, dessins, modèles, livres, tableaux, etc.

CLASSE 44

Plantes potagères.

Plantes potagères de grande culture, légumes des jardins maraîchers : pommes de terre, choux, carottes, raves, radis, piments, artichauts, champignons de couche, cresson, etc. Spécimens à l'état frais.

CLASSE 45

Arbres fruitiers et fruits.

Espèces et variétés. Arbres de plein vent ; arbres en espalier.
Spécimens des produits de la grande culture (vergers, orangeries) : pommes et poires à cidre ; cerises ; prunes ; oranges ; citrons ; amandes ; noix ; etc.
Spécimens des produits de la culture des jardins : fruits de plein vent ; fruits d'espalier. Espèces et variétés nouvelles.

CLASSE 46

Arbres, arbustes, plantes et fleurs d'ornement.

Arbres d'ornement en tiges, élevés francs de pied. Arbres d'ornement en tiges, greffés.
Arbustes et arbrisseaux d'ornement à feuilles caduques ou à feuilles persistantes.
Plantes de parc ; plantes de jardin.
Végétaux herbacés de pleine terre ; dahlias, chrysanthemes, etc.
Massifs et corbeilles de fleurs. Bouquets de fleurs naturelles.

CLASSE 47

Plantes de serres.

Spécimens de culture usités dans les divers pays en vue de l'utilité ou de l'agrément.
Cultures forcées de légumes et de fruits : spécimens de produits obtenus
Espèces et variétés cultivées pour l'ornement : plantes de serre tempérée ; plante de serre chaude.

CLASSE 48

Graines, semences et plants de l'horticulture et des pépinières.

Collections de graines et semences de légumes.
Plants d'arbres francs ou greffés.

NEUVIÈME GROUPE

Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes.

CLASSE 49

Matériel et procédés des exploitations et des industries forestières.

Collections de graines. Plants et spécimens d'essences forestières, indigenes ou exotiques.
Outillage spécial pour la récolte, la préparation, l'essai et la conservation des graines ; sécheries. Outillage des pépinières. Matériel des exploitations, des industries et des travaux forestiers.
Procédés de culture en pépinières ; procédés de culture et d'aménagement des forêts.
Topographie forestière.
Travaux forestiers, maisons de garde, scieries, voies de vidange, assainissements, repeuplements.
Restauration des terrains en montagne : reboisement, gazonnement, etc. Fixation des dunes.

CLASSE 50

Produits des exploitations et des industries forestières.

Echantillons d'essences forestières.
Bois d'œuvre, de construction et de chauffage ; bois ouvrés, merrains ; bois de fente. Bois de teinture.
Lièges ; écorces textiles, Matieres tannantes, odorantes, résineuses, etc.
Produits des industries forestières : boisellerie, vannerie, sparterie, sabots, laine de bois, bouchons, bois torréfiés, charbon, potasses brutes, etc.

CLASSE 51

Armes de chasse.

(Matériel de fabrication et produits.)

I. Matériel et outillage spéciaux pour la fabrication des armes : machines à dresser les canons ; tours spéciaux à reproductions instantanées ; machines à rectifier l'alésage intérieur des canons, alésoirs ; machines à percer les canons ; machines spéciales pour faire la monture en bois ; machines à fraiser et à reproduire pour les diverses pièces d'armes en fer ; machines à polir et à redresser les pieces trempées.
Matériel et outillage de fabrication des cartouches et munitions.
II. Armes blanches.
Armures pour panoplies ; reproduction d'armes anciennes.
Armes de jet : arcs, arbalètes, etc.
Armes à feu : fusils, carabines, pistolets, etc.
Objets accessoires d'arquebuserie.
Projectiles pleins ou creux, explosibles. Capsules, amorces, cartouches.
Equipements de chasse ; engins de dressage pour les chiens.
Matériel des salles d'escrime.

CLASSE 52

Produits de la chasse.

Collections et dessins d'animaux terrestres ou amphibies, d'oiseaux et d'œufs.
Pelleteries et fourrures non présentées au point de vue de la confection. Peaux apprêtées pour la fourrure et la pelleterie. Naturalisations.
Poils, crins et soies. Plumes brutes et dépouilles d'oiseaux.
Cornes, ivoire, os, écaille.
Musc, castoréum, civette, etc.

CLASSE 53

Engins, instruments et produits de la pêche. Aquiculture.

I. Matériel flottant spécial à la pêche. Filets et engins ou instruments divers pour la pêche maritime. Filets, nasses, pièges et engins ou instruments divers pour la pêche fluviale
II. — Aquiculture maritime : poissons, crustacés, mollusques et rayonnés
Aquiculture des eaux douces : établissements, matériel et procédés de la pisciculture, échelles à poissons, hirudiniculture.
III. Aquariums.
IV. Collections et dessins de poissons, de cétacés, de crustacés, de mollusques, etc.
Perles, coquilles, nacre. Corail. Eponges, Ecailles de tortues. Baleines. Blanc de baleine. Ambre gris. Huiles et graisses de poissons.

CLASSE 54

Engins, instruments et produits des cueillettes.

I. Appareils et instruments pour la récolte des produits de la terre obtenus sans culture.
II. Champignons. Truffes. Fruits sauvages propres à l'alimentation de l'homme.
Plantes, racines, écorces, feuilles, fruits, obtenus sans culture et utilisés pour l'herboristerie, la pharmacie, la teinture, la fabrication du papier, la fabrication de l'huile ou d'autres usages.
Caoutchouc, gutta-percha. Gommes et résines.

DIXIÈME GROUPE

Aliments.

CLASSE 55

Matériel et procédés des industries alimentaires.

Minoteries. Féculeries industrielles, glucoseries, amidonneries.
Fabriques de pâtes alimentaires.
Boulangeries : pétrisseurs et fours mécaniques. Fabriques de biscuits de mer.
Pâtisseries.
Fabrication et conservation de la glace. Machines et appareils frigorifiques.
Matériel et procédés de la conservation des viandes fraîches, du gibier frais, des poissons frais, etc.
Fabriques de conserves de viandes, poissons, légumes et fruits.
Sucreries, raffineries.
Chocolateries, confiseries.
Préparation des glaces et des sorbets.
Décortication et torréfaction du café.
Vinaigreries.
Distilleries industrielles.
Brasseries.
Fabriques d'eaux gazeuses.
Industries alimentaires diverses.

CLASSE 56

Produits farineux et leurs dérivés.

Farines de céréales : grains mondés et gruaux ; fécule de pomme de terre ; farine de riz ; farine de lentilles ou de fèves ; gluten.
Tapioca ; sagou ; arrow-root ; fécules diverses. Amidons. Produits farineux mixtes.
Pâtes d'Italie ; semoules ; vermicelles ; macaronis ; nouilles ; bouillies, pâtes de fabrication domestique.

CLASSE 57

Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.

Pains divers avec ou sans levain ; pains de fantaisie et pains façonnés, pains comprimés pour voyages, campagnes militaires, etc. ; biscuits de mer.
Produits divers de pâtisserie propres à chaque nation, Pains d'épice et gâteaux secs susceptibles de se conserver.

CLASSE 58

Conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits.

Viandes conservées par le froid ou par tout autre procédé ; viandes salées ; conserve de viande en boîtes. Tablettes de viande et de bouillon. Préparations de viande. Produits divers de la charcuterie.
Poissons conservés par le froid. Poissons salés, encaqués : morues, harengs, etc. Poissons conservés dans l'huile : thon mariné, sardines, anchois.
Conserves de homards Conserves d'huîtres.
Légumes conservés par divers procédés.
Fruits secs et préparés : prunes, figues, raisins, dattes. Fruits conservés sans le secours du sucre.

CLASSE 59

Sucres et produits de la confiserie ; condiments et stimulants.

Sucres destinés aux usages domestiques et autres. Glucoses.
Chocolats.
Produits divers de la confiserie : dragées, bonbons de sucre, fondants, nougats, angélique, anis, confitures, gelées, etc. Fruits confits. Fruits à l'eau-de-vie. Sirops et liqueurs sucrées.
Cafés, thés et boissons aromatiques ; cafés de chicorée et de glands doux.
Vinaigres.
Sel de table.
Epices : poivres, cannelles, piments, etc.
Condiments et stimulants composés : moutarde, karis, sauces, etc.

CLASSE 60

Vins et eaux-de-vie.

Vins ordinaires, rouges et blancs.
Vins de liqueur et vins cuits.
Vins mousseux.
Eaux-de-vie et alcools.
Boissons spiritueuses, genièvre, rhum, tafia, kirsch, etc.

CLASSE 61

Boissons diverses.

Cidres et poirés.
Bieres et autres boissons tirées des céréales.
Boissons fermentées de toute nature.
Eaux gazeuses artificielles.

ONZIÈME GROUPE

Mines. — Métallurgie.

CLASSE 62

Exploitation des mines, minières et carrières.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de la topographie souterraine.
Reconnaissance des gîtes minéraux. Matériel de sondage pour recherches ou puits artésiens.
Travaux de captage des eaux minérales.
Matériel et procédés pour le fonçage et le cuvelage des puits de mine.
Matériel et procédés pour le percement des galeries. Matériel et procédés d'excavation et d'abatage dans les mines et carrières : outils à main ; engins mécaniques ; installations pour la compression de l'air ; explosifs et procédés d'inflammation.
Matériel et procédés des transports souterrains.
Machines pour l'extraction des produits de la mine et pour la descente des remblais.
Machines et appareils pour la descente et la remonte des ouvriers.
Machines et pompes d'épuisement.
Appareils et procédés d'aérage ; ventilateurs.
Appareils d'éclairage ; lampes de sûreté.
Appareils de sécurité : parachutes, signaux, etc. Appareils de sauvetage
Matériel et procédés pour la manutention des produits extraits et pour leurs transports extérieurs ; chemins de fer, plans inclinés, chaînes flottantes, câbles et tramways aériens, installations de chargement des wagons ou bateaux, etc.
Outillage spécial et procédés d'exploitation des mines de sel, des gîtes pétrolifères, des sables et graviers aurifères, etc.
Appareils de lavage et de préparation mécanique des minerais et des combustibles minéraux.
Appareils à agglomérer les combustibles.
Appareils de carbonisation ; fours à coke.
II. Roches d'ornement, roches dures et pierres de construction, dégrossies, sciées ou polies.
Pierres à chaux et à ciment.
Meules, pierres à aiguiser, pierres ponces, matiere pour polir.
Sables de moulage ; sables réfractaires.
Argiles, kaolins, silex et autres matières employées pour la céramique. Roches naturelles et argiles réfractaires.
Bauxite. Spath fluor. Asbeste. Ecume de mer. Graphites et plombagine.
Ardoises.
Gemmes et pierres précieuses.
Sel gemme ; sel des sources salées. Nitre et nitrates, sulfates, aluns et autres sels naturels. Acide borique et borax.
Soufre brute et pyrites.
Couleurs minérales naturelles.
Engrais minéraux naturels (phosphates, coprolithes, etc.).
Combustibles minéraux : tourbes, lignites, houilles, anthracites ; résidus et agglomérés ; pétroles et asphaltes bruts ; gaz naturel. Asphaltes et roches asphaltiques ; cires et bitumes minéraux ; ambre jaune et jayet bruts.
Minerais métalliques de toute nature. Métaux natifs Collections systématiques. Cristallographie.
III. Cartes géologiques ; cartes de topographie souterraine. Plans en relief.
Plans d'exploitation de mines.
Statistiques et publications diverses relatives à la géologie, à la topographie souterraine, à la minéralogie, à l'exploitation des mines, etc.

CLASSE 63

Grosse métallurgie.

(Matériel, procédés et produits.)

Matériel, procédés et produits des fabriques de matériaux réfractaires pour la métallurgie (briques, blocs, creusets, cornues, pisés, etc.).

Gazogènes et fours à gaz pour la métallurgie.

Modes d'application des combustibles liquides à la métallurgie.

Traitement des minerais de fer, de manganèse, de chrome. Matériel des usines à fonte : hauts fourneaux, souffleries, appareils de chauffage du vent, etc. Matériel des fonderies de fer, cubilots, souffleries et appareils divers. Fontes de fer brutes et fontes moulées. Ferro-manganèses et fontes de manganèse. Alliages à base de fer.

Matériel, procédés et produits de la fabrication des fers et aciers en lingots, en barres et en feuilles ou plaques finies, ainsi que des moulages d'acier. Fours de puddlage, de réchauffage, de fusion ; marteaux, presses, laminoirs ; dispositions générales et matériel pour le procédé Bessemer acide ou basique, pour la fusion des aciers sur sole ou au creuset. Procédés divers de fabrication directe des fers et aciers avec les minerais, d'affinage des fontes, de carburation des fers.

Matériel, procédés et produits de la fabrication des fers marchands, feuillards et rubans, verges de tréfilerie, fils de fer et d'acier, fers profilés spéciaux, plaques de blindage, tôles de commerce et de construction, tôles ondulées, essieux, bandages, roues, grosses pièces de forge, tubes à canons, projectiles, tubes soudés ou sans soudure.

Industries des tôles zinguées, plombées, nickelées, des fers-blancs (fers-blancs brillants, ternes, moirés, décorés, imprimés) ; boîtes de conserves et de cirage).

Traitement des minerais de cuivre par voie sèche et par voie humide; matériel et procédés des usines à cuivre. Cuivre et alliages à base de cuivre en lingots, en barres, en feuilles.

Traitement des minerais de métaux divers; matériel et procédés d'obtention et de raffinage; fours de calcination, de grillage, de fusion, de distillation, de coupellation, etc.; appareils d'amalgamation et accessoires. Étain en saumons. Zinc en saumons et en feuilles, blanc de zinc. Plomb en saumons, en feuilles, en tubes. Mercure. Antimoine et ses oxydes. Nickel en lingots, battu, étiré ou laminé. Arsenic métallique. Aluminium et ses alliages. Métaux précieux ou rares. Alliages divers.

Matériel, procédés et produits de l'électrométallurgie pour l'obtention des métaux bruts.

Matériel et procédés du laveur de cendres d'orfèvre, de l'affineur de métaux précieux, etc.

CLASSE 64

Petite métallurgie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de la fonderie en bronze, laiton, zinc, étain, fonte malléable, etc.

Outillage spécial non compris à la classe des machines-outils pour la forge, la maréchalerie, la boulonnerie, la visserie, la tréfilerie, la clouterie, la bouclerie, la chainerie, la chaudronnerie, la tôlerie, la casserie, la ferblanterie, la taillanderie, la ferronnerie, la quincaillerie, la serrurerie, la petite construction métallique, etc.

Matériel et procédés pour l'émaillage des objets et pièces métalliques.

Matériel du laminage de précision et du battage de l'or, de l'argent, de l'étain; matériel du travail du platine.

Matériel et procédés (électrométallurgiques ou autres) pour revêtir les métaux d'une couche ou couverte d'un autre métal plus précieux, plus malléable ou plus résistant. Galvanoplastie.

II. Cloches et timbres; robinetterie et bronzes de construction mécanique.

Pièces de forge diverses. Objets de maréchalerie : fers à cheval, fers à bœuf, etc.

Boulons et écrous. Vis à bois et à métaux.

Produits de la tréfilerie et de la clouterie. Pointes, clous, béquets, épingles, aiguilles. Câbles métalliques. Ronces artificielles. Treillages, toiles et tissus métalliques. Produits de la tréfilerie de précision.

Produits de la bouclerie : boucles, agrafes, crochets, charnières.

Produits de la chainerie. Chaine sans soudure.

Chaudronnerie et ferblanterie de ménage.

Tôles embouties, estampées, découpées, décorées, perforées, etc.

Tôles et fontes émaillées de construction, de ménage et d'ornement.

Poterie de métal brute, polie, vernie, émaillée, granitée, doublée de porcelaine, etc.

Tubes et tuyaux étirés en fer, acier, cuivre, laiton, plomb, etc.

Capsules métalliques. Boutons. Œillets.

Plumes métalliques. Montures de lunettes. Ressorts.

Produits de la taillanderie : faux, faucilles, serpes, machètes ou sabres d'abatis, haches, hachettes, outils tranchants divers, limes, etc.

Poulies et moufles. Fers à repasser.

Ferrures de bâtiment : paumelles, espagnolettes, crémones, boutons de porte, marteaux et heurtoirs.

Serrures, cadenas, verrous, clefs ; serrurerie de précision et de sûreté.

Coffres-forts et caves blindées ou chambres de sûreté.

Meubles et vases de jardin en fer ou en fonte.

Rampes d'escaliers; grilles et balcons en fer forgé et ouvré.

Lits de fer et ustensiles divers peints, émaillés ou vernis.

Pavillons et kiosques en fer ou en acier; volières; auvents; marquises et châssis.

Fermetures de magasins; volets, persiennes et jalousies en tôle; supports métalliques, etc.

Produits divers du laminage de précision et du battage de l'or, de l'argent, de l'étain; paillons; etc.

Produits divers de la dorure, de l'argenture, du cuivrage, du bronzage, du zincage, du nickelage, de la galvanoplastie.

Tôles zinguées ou plombées.

Plomberie de bâtiment et zinguerie.

DOUZIÈME GROUPE

Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.

CLASSE 65

Décoration fixe des édifices publics et des habitations.

I. Plans, dessins et modèles d'exécution de décoration fixe.

II. Charpenterie : plans en relief de charpentes, charpentes apparentes des voûtes, pans de bois, etc.

Menuiserie décorée : portes, fenêtres, panneaux, parquets, buffets d'orgue, stalles d'église, etc.

III. Décorations fixes en marbre, pierre, plâtre, carton-pâte, carton-pierre, etc.

Sculpture ornementale.

IV. Ferronnerie et serrurerie appliquées à la décoration fixe : grilles et portes en fonte ou en fer forgé; portes et balustrades en bronze. Décoration des toitures en plomb, cuivre, zinc : lucarnes, épis, poinçons, girouettes, crêtes et faîtages divers.

V. Peintures décoratives sur pierre, sur bois, sur métal, sur toile, sur enduits divers, etc.

VI. Mosaïques de pierre ou marbre en revêtement du sol; mosaïques d'émail pour les murs et les voûtes.

Applications diverses de la céramique à la décoration fixe des édifices publics et des habitations.

CLASSE 66

Vitraux.

Vitraux pour édifices religieux, pour monuments civils et pour habitations.

Spécimens des divers genres de verre employés pour l'exécution des vitraux. Emaux spéciaux. Modèles d'armatures.

CLASSE 67

Papiers peints.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières spéciales à la fabrication des papiers peints.

II. Matériel de l'impression du papier peint et du papier de fantaisie. Machines à graver les rouleaux d'impression. Planches plates en bois ou en cuivre, gravés à la main. Tire-lignes. Machines à vernir, à satiner, à calendrer, à gaufrer, à dorer, à velouter, à rouler et à couper.

Brosserie et draps spéciaux pour papiers peints.

III. Papiers foncés, imprimés. Papiers veloutés, marbrés, veinés, dorés, etc. Papiers pour cartonnages, reliures, etc. Papiers artistiques. Papiers émaillés et vernissés. Imitations de bois et de cuirs. Stores peints ou imprimés.

CLASSE 68

Meubles à bon marché et meubles de luxe.

Buffets, bibliothèques, tables, lits, toilettes, sièges, billards, etc.

CLASSE 69

Tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication des tapis et tapisseries : métiers de haute lisse, métiers de basse lisse, etc. Procédés d'espoulinage.

II. Tapis, moquettes, tapisseries, épinglés ou veloutés. Tapis de feutre, nattes, etc.

Tissus d'ameublement en soie, laine, coton, lin, jute, ramie, unis, mélangés, brochés, imprimés, brodés. Tissus de crin, cuirs végétaux, moleskine, etc. Cuirs de tenture et d'ameublement. Toiles cirées, linoléums.

CLASSE 70

Décoration mobile et ouvrages du tapissier.

Décoration pour fêtes publiques et privées, pour services religieux, etc.

Objets de literie, sièges garnis, baldaquins, rideaux, tentures d'étoffes et de tapisseries, cadres, glaces encadrées, etc.

CLASSE 71

Céramique.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières, et notamment produits chimiques spéciaux à la céramique.

II. Matériel et procédés des fabriques de produits céramiques : machines à étirer, à comprimer et à façonner les produits céramiques ; machines à fabriquer les briques, tuiles, tuyaux et poteries de bâtiment; fours, moufles et matériel de cuisson; appareils à préparer et à broyer les émaux, etc.

III. Porcelaines diverses.

Biscuits de porcelaine et de faïence.

Faïences à pâte blanche ou de couleur, à émaux translucides ou stannifères.

Faïences et terres cuites architecturales, carrelages, laves émaillées.

Grès, cérames, grès artistiques.

Tuiles, briques, carreaux, tuyaux.

Produits réfractaires non compris dans les classes de la Métallurgie et du Chauffage.

Statuettes, groupes, ornements en terre cuite.

Emaux appliqués à la céramique.

Mosaïques d'argile ou d'émail.

CLASSE 72

Cristaux, verrerie.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières, et notamment produits chimiques spéciaux à la verrerie.

II. Matériel et procédés des fabriques de verres et cristaux : matériel de préparation des matières premières; fours, appareils de soufflage; moules, tours à graver et à tailler; appareils de coupage ; appareils de coulage, etc.

III. Verres à vitres blancs ou de couleur, cannelés, émaillés, etc. Verres pour la photographie. Verres bombés.

Glaces brutes ou polies. Glaces argentées. Glaces pour dallages. Miroirs à projections. Verres à reliefs.

Gobeleterie : verres et cristaux blancs ou de couleur, taillés ou gravés; verrerie et appareils en verre à l'usage des sciences.

Verrerie artistique.

Bouteilles.

Emaux : leurs applications sur verre.

Mosaïques de verre.

Pierres fines artificielles.

Verres de montre; verres à lunettes.

Verres d'optique.

CLASSE 73

Appareils et procédés du chauffage et de la ventilation.

I. *Système de chauffage et de ventilation.*

Chauffage par la vapeur, chauffage par l'eau chaude, chauffage par l'air chaud, et leurs combinaisons.

Procédés de distribution et de répartition de la vapeur, de l'eau chaude et de l'air, appliqués séparément ou conjointement.

Ventilation naturelle, ventilation par appel, ventilation par moyens mécaniques, et leurs combinaisons.

Plans et modèles d'édifices chauffés et ventilés : établissements publics; usines; habitations.

II. *Appareils.*

Foyers et générateurs spéciaux aux divers systèmes de chauffage.

Surfaces de transmission de la chaleur, de tous systèmes et de toutes dimensions. Poêles à vapeur ou à eau chaude. Batteries à vapeur ou à eau chaude. Tuyaux de chauffage. Calorifères à air chaud.

Ventilateurs et déplaceurs d'air. Cheminées d'appel. Procédés pour le renouvellement direct de l'air dans les locaux chauffés et ventilés.

III. *Appareils de chauffage domestique. Préparation et cuisson des aliments.*

Poêles et cheminées fixes ou mobiles.

Appareils de chauffage aux huiles minérales ou au gaz.

Cuisines à vapeur. Fourneaux de cuisine de tous systèmes. Fourneaux mixtes appliqués, à la fois, à la cuisson des aliments et au chauffage des habitations. Fourneaux spéciaux à certaines industries alimentaires. Fourneaux et appareils fixes ou mobiles employés à la préparation des aliments et des boissons pour de grandes agglomérations.

Ventilateurs actionnés par le vent ou par différence de température. Assainissement et ventilation des cuisines et des petits logements.

IV. *Accessoires de chauffage et de la ventilation.*

Instruments de mesure et de contrôle : thermomètres; thermomètres scrutateurs à distance ; pyromètres ; anémomètres ; manomètres pour la mesure des faibles pressions gazeuses et pour celle du niveau de l'eau dans les circulations ; appareils pour la mesure du débit des conduites de vapeur; appareils enregistreurs de toute nature.

Appareils de réglage et de distribution ; régulateurs de température ; régulateurs de tirage ; régulateurs de pression ; purgeurs automatiques d'eau de condensation et d'air ; robinetterie spéciale aux appareils de chauffage.

V. *Accessoires de la fumisterie.*

Rideaux de cheminées. Rétrécissements. Bouches de chaleur et de ventilation. Grilles et plaques. Enveloppes métalliques pour appareils de chauffage. Tôlerie spéciale. Mitres et fumivores.

VI. *Produits céramiques.*

Poêles et cheminées en faïence. Pièces décorées. Faïences de toute nature pour la fumisterie. Produits réfractaires pour foyers, calorifères, poêles et cheminées.

VII. *Materiel du chauffage.*

Articles de foyers. Allume-feux. Séparateurs de cendres. Outils de nettoyage et d'entretien.

CLASSE 74

Appareils et procédés d'éclairage non électrique.

Eclairage à l'huile végétale ou à l'huile minérale (pétrole, schiste, huile lourde, huile lourde pulvérisée, essence) ; lampes, brûleurs, meches, cheminées, etc.; appareils pour éclairage domestique, pour éclairage industriel et pour éclairage public.

Eclairage au gaz : lampes, brûleurs, cheminées ; becs à flamme plate, becs d'Argand, becs à récupération, à carburation, à incandescence ; appareils pour éclairage domestique, pour éclairage industriel et pour éclairage public.

Accessoires de l'éclairage ; allumoirs ; verres, globes, abat-jour, réflecteurs, écrans, fumivores, etc.

TREIZIÈME GROUPE

Fils, tissus, vêtements.

CLASSE 75

Matériel et procédés de la filature et de la corderie.

Machines et appareils servant à la préparation et à la filature des matières textiles.

Appareils et procédés pour les opérations complémentaires : bobinage, dévidage, retordage, moulinage ; apprêts mécaniques.
Pieces détachées appartenant au matériel des filatures et machines spéciales servant à leur fabrication.
Appareils de titrage, d'épreuves et de contrôle ; appareils de conditionnement.
Matériel des ateliers de corderie.

CLASSE 76

Matériel et procédés de la fabrication des tissus.

Appareils destinés aux opérations préparatoires du tissage : machines à ourdir, à bobiner. Lisage.
Métiers ordinaires et mécaniques pour la fabrication des tissus unis. Métiers pour la fabrication des étoffes façonnées et brodées ; battants-brocheurs.
Métiers à mailles pour la fabrication de la bonneterie. Matériel pour la fabrication de la dentelle et des tulles. Matériel des fabriques de passementerie.
Appareils accessoires : machines à fouler, calandrer, gaufrer, moirer, métrer, plier, etc.

CLASSE 77

Matériel et procédés de blanchiment, de la teinture, de l'impression et de l'apprêt des matières textiles à leurs divers états.

I. Appareils à griller, à flamber, à brosser, à raser les tissus.
Appareils à lessiver, à dégorger, à laver, à essorer, à sécher, à humecter les diverses matières textiles, à l'état de mèches, de peignés, de fils, de tissus.
Appareils à cuire et à tamiser les épaississants et les couleurs.
Matériel de la gravure en relief ou en creux pour l'impression des tissus.
Machines à foularder, à teindre, à imprimer. Appareils à vaporiser.
Machines à apprêter de toutes sortes : rames, calandres, machines à glacer, à moirer, à gaufrer, à beetler, à tirer en poils, etc.
Matériel pour le traitement des soies teintes : machines à battre, à secouer, à cheviller, à lustrer, etc.
Etuves d'épaillage. Appareils de chinage. Appareils pour blanchir à l'électricité.
Matériel et procédés pour le blanchissage du linge : lessivage, lavage et rinçage, séchage, repassage et apprêts.
Industrie des teinturiers-dégraisseurs : nettoyage à sec par la benzine et ses dérivés ; nettoyage au mouillé ; teinture ; apprêt.
II. Spécimens des matières textiles blanchies ou teintes avant filature.
Spécimens de fils de coton, lin, laine, soie, etc., purs ou mélangés, blanchis, teints ou chinés.
Spécimens de tissus blanchis, teints ou imprimés.
Spécimens de fils ou tissus apprêtés.
Spécimens d'épaillage chimique des matières textiles avant filature ou à l'état de tissus.

CLASSE 78

Matériel et procédés de la couture et de la fabrication de l'habillement.

Outils ordinaires des industries s'occupant de couture.
Machines à couper les étoffes, les peaux, les cuirs.
Machines à coudre, à piquer, à surjeter, à broder, etc., les tissus. Machines à faire les boutonnières, à coudre les gants, les tresses de chapeaux de paille, les cuirs, les chaussures, etc.
Carreaux et fers à repasser.
Bustes et mannequins pour l'essayage.
Machines à préparer les pièces de chaussures détachées (estampage, cambrage, etc.). Machines à monter, a cheviller, à visser, à clouer, à déformer, etc., la chaussure.
Machines pour la fabrication des chapeaux de paille, de feutre, etc.

CLASSE 79

Fils et tissus de coton (1).

Cotons préparés et filés.
Tissus de coton pur, tissus de coton mélangé, unis ou façonnés, écrus, teints ou imprimés.
Velours de coton.
Rubanerie de coton.
Couvertures.

CLASSE 80

Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. Produits de la corderie.

Fils de lin, de chanvre, de jute, de ramie et d'autres fibres végétales.
Toiles unies et ouvrées. Coutils. Linge damassé. Batistes et linons. Mouchoirs unis et de fantaisie.
Tissus de lin ou de chanvre avec mélange de coton ou de soie.
Tissus de fibres végétales autres que celles du coton, du lin, du chanvre, du jute et de la ramie.
Produits de la corderie : câbles, cordes, ficelles, etc.

CLASSE 81

Fils et tissus de laine.

Laine peignée. Fils de laine peignée.
Laine cardée. Effilochés écrus ou teints. Fils de laine cardée.
Draps en laine peignée ou en laine cardée.
Tissus pour confections de dames.
Etoffes pour robes en laine peignée ou cardée, en laine mélangée de coton ou de soie.
Mousselines, cachemires d'Ecosse, mérinos, satins de Chine, sergés, etc.

(1) Cette classe et les trois suivantes comprennent indifféremment les fils écrus, blanchis ou teints, et les tissus écrus, blanchis, teints, imprimés, apprêtés.

Tissus de laine cardée, non foulée ou légèrement foulée : flanelles, tartans, molletons, etc.
Etoffes tricotées en laine peignée ou cordée.
Châles de laine pure ou mélangée. Châles dits *de Cachemire.*
Rubans et galons de laine pure ou mélangée de coton ou de lin, de soie ou de bourre de soie.
Tissus de poils purs ou mélangés.
Couvertures.
Feutres de laine ou poils pour tapis, chapeaux, chaussures, etc.

CLASSE 82

Soies et tissus de soie.

Soies grèges, soies moulinées, soies retorses.
Bourre et déchets de soie
Fils de bourre ou de déchets de soie.
Soies artificielles.
Tissus de soie pure, tissus de bourre ou de déchets de soie, tissus de soie ou de bourre de soie avec mélange d'or, d'argent, de laine, de coton, de fil, etc., unis, façonnés ou brochés, écrus, teints ou imprimés.
Velours et peluches.
Rubans de soie ou de bourre de soie pure ou mélangée.
Châles de soie ou de bourre de soie pure ou mélangée.

CLASSE 83

Dentelles, broderies et passementeries.

Dentelles faites à la main : dentelles, blondes et guipures aux fuseaux, à l'aiguille ou au crochet, en fils de lin, coton, soie, laine, or, argent, ou tous autres filaments.
Dentelles faites au métier mécanique : tulles unis, tulles brochés, imitations de dentelles, blondes et guipures en fils de toute nature.
Broderies à la main : broderies à l'aiguille ou au crochet en fils de toute nature et sur toutes espèces de fonds (tissu, filet, tulle, peau, etc.), y compris les tapisseries au point sur canevas, ainsi que les broderies avec appliques découpées et mélange de pierreries, perles, jais, paillettes de métal ou autres, plumes, coquilles, etc.
Broderies faites au métier à broder mécanique, au couso-brodeur ou à l'aide de machines analogues, soit avec fond conservé, soit avec fond découpé ou brûlé.
Passementerie : galons, lacets ou tresses, franges, glands, appliques et ornements de toutes formes, exécutés soit à la main, soit au métier, pour modes et confections, vêtements civils ou religieux, uniformes militaires ou d'administration, ameublement, sellerie, carrosserie, etc. ; filés et lamés métal, or et argent, vrais ou faux, paillettes, chenilles et tous articles spéciaux employés par la passementerie.
Chasublerie : ornements et lingerie d'église, nappes d'autel, bannières et autres objets du culte en tissus garnis de dentelles, broderies et passementeries.
Rideaux en dentelle, guipure, broderies sur tulle ou sur tissus ; stores, paravents, portières, lambrequins et tous objets ornés de dentelles, broderies et passementeries.

CLASSE 84

Industries de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants.

Vêtements sur mesure pour hommes et pour garçons : habits de ville ; costumes de chasse et de cheval, culottes de peau, articles similaires ; costumes appropriés aux exercices du corps ; uniformes militaires et civils, robes et costumes pour magistrats, membres du barreau, membres du corps enseignant, ecclésiastiques, etc. ; livrées, costumes divers pour enfants.
Vêtements confectionnés pour hommes et pour garçons.
Vêtements sur mesure pour femmes et fillettes ; robes, vestes, jaquettes, manteaux (industrie du tailleur pour dames, du couturier, de la couturière, du fabricant de manteaux) ; amazones ; costumes de sport.
Vêtements confectionnés pour femmes et pour fillettes Modèles pour confection.

CLASSE 85

Industries diverses du vêtement.

Chapellerie : chapeaux de feutre ; chapeaux de laine ; chapeaux de paille ; chapeaux de soie ; casquettes ; fournitures pour chapellerie.
Fleurs artificielles pour la coiffure, pour la toilette et pour tous les autres usages. Plumes. Modes. Cheveux.
Chemiserie et lingerie pour hommes, pour femmes et pour enfants. Bonneterie de coton, de laine, de soie et de bourre de soie, etc. ; bonneterie tricotée. Cravates et cols-cravates.
Corsets et fournitures pour corsets.
Tissus élastiques, bretelles, jarretières et ceintures.
Ganterie.
Chaussures pour hommes, pour femmes et pour enfants : bottes, bottines, souliers, pantoufles, chaussons, galoches, semelles, accessoires, etc. Guêtres.
Cannes, fouets, cravaches, ombrelles, parasols, parapluies.
Boutons : boutons céramiques, boutons en métal, boutons de passementerie, boutons en nacre et coquillages divers, boutons en corozo, boutons en corne et en os, boutons en papier mâché, etc. Boucles, œillets.
Eventails ; écrans à main.

QUATORZIÈME GROUPE

CLASSE 86

Arts chimiques et pharmacie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Ustensiles et appareils de laboratoire. Lampes d'émailleurs, chalumeaux, presses, étuves, filtres, fours électriques.
Appareils et instruments destinés aux essais industriels et commerciaux.
Matériel, appareils et procédés des fabriques de produits chimiques, de superphosphates, de savons, de bougies, de glycérine.
Appareils et procédés pour la fabrication électrolytique de l'eau oxygénée, du chlore, des hypochlorites, des chlorales, de la soude et de divers produits chimiques.
Matériel et procédés de la fabrication des essences végétales, des vernis, des caoutchoucs pour l'industrie, des succédanés du caoutchouc et des objets de gutta-percha.
Matériel et procédés du traitement des matières minérales utiles pour l'éclairage, le chauffage et le graissage : houille, schistes, pétrole, ozokérite, etc.
Matériel et procédés du traitement des eaux industrielles en vue de permettre leur rejet dans les cours d'eau (méthodes chimiques ou électriques).
Matériel des usines de carbonisation du bois en vase clos et de fabrication des produits dérivés : alcool méthylique, acétone, acide acétique, goudron.
Appareils et procédés pour la compression et la liquéfaction des gaz.
Appareils et procédés pour la fabrication des textiles artificiels.
Matériel et procédés de la fabrication des produits pharmaceutiques.
II. Acides alcalis, sels de toutes sortes.
Soufres raffinés et dérivés du soufre.
Phosphore.
Eau oxygénée ; ozone.
Sels marins et produits du traitement des eaux meres.
Produits divers des industries chimiques : cires et corps gras ; savons, bougies et glycérine ; résines, goudrons et corps dérivés ; colles et gélatines, essences, vernis, enduits divers, encres d'imprimerie, cirage.
Caoutchouc pour industrie ; gutta-percha.
Substances tinctoriales et couleurs.
Produits dérivés du traitement des matières minérales utilisées pour l'éclairage, le chauffage et le graissage. Pétroles raffinés, paraffine.
Produits de la carbonisation du bois en vase clos.
Alcools dénaturés pour les usages industriels.
Gaz liquéfiés.
Textiles artificiels.
Matières premières de la pharmacie ; médicaments simples et composés.

CLASSE 87

Fabrication du papier.

Matières premieres, matériel, procédés et produits.)
I. Collections de matières premières employées à la fabrication du papier et du carton.
II. Matériel et procédés de la fabrication du papier à la main.
Matériel et procédés de la fabrication mécanique du papier. Outillage et procédés de la fabrication de ; pâtes : pâtes de chiffon (triage, délissage et coupage-blutage ; lavage ; lessivage ; rinçage et égouttage ; défis lage ; blanchiment et lavage ; raffinage, collage, coloration, charge ; etc.) ; pâte de paille, pâte d'alfa (triage ; écrasage, hachage ; lessivage et lavage ; broyage ; blanchiment ; lavage et égouttage ; etc.) ; pâte mécanique de bois (râpage, épuration et séchage) ; pâte chimique de bois, pâte demi-chimique (division ; lessivage ; lavage ; réduction en pulpe ; blanchiment, etc.) ; etc. Machines à papier continu.
Appareils à couper le papier. Lisses ; calandres ; frictionneuses.
Outillage et procédés pour la fabrication des papiers spéciaux.
Matériel et procédés de la fabrication du carton.
III. Papiers de luxe et à bon marché pour livres ; papiers de Chine, du Japon, simili-Japon, vélin, papiers à la colle animale, etc. Papiers pour journaux, pour affiches. Papiers pour les arts graphiques, pour la photographie, pour la cartographie. Papiers pour la fabrication des billets de banque. Parchemins. Papiers pour les articles de papeterie ; papiers à lettres, à enveloppes, etc. Papiers à cigarettes. Papiers de soie. Papiers pour confiserie, pour fleurs artificielles. Papiers d'emballage, à envelopper, à empaqueter ; papiers cirés ; papiers huilés. Papiers employés dans la construction des machines et engins mécaniques. Papiers servant aux usages de la pyrotechnie et à l'industrie des explosifs. Papiers pour la télégraphie. Papiers mâchés, comprimés, cartons-pâtes, imitations de laques. Papiers couchés. Papiers bitumés. Papiers parcheminés pour enveloppes et pour endosmose. Papier-filtre pour la fabrication de la bière ; etc.
Cartons de toutes espèces.

CLASSE 88

Cuirs et peaux.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)
I. Peaux en poil.
Tanins et extraits tanniques.
Matières premières diverses employées dans la préparation des cuirs et peaux.
II. Matériel et procédés de la tannerie, de la corroierie, de la mégisserie, de la chamoiserie, et, en général, des diverses préparations auxquelles sont soumis les cuirs et les peaux.
III. Cuirs tannés. Cuirs tannés et corroyés. Cuirs vernis. Maroquins et cuirs maroquinés. Cuirs mégissés. Cuirs chamoisés. Cuirs parcheminés.

CLASSE 89

Parfumerie.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)
I. Matieres premieres telles qu'essences, infusions de

fleurs dans les corps gras, parfums concentrés obtenus par des dissolvants, eaux distillées, etc. : matières premières de fabrication française ; matières premières importées de l'étranger brutes ou préparées.

II. Matériel de fabrication : machines à concasser ou à pulvériser, appareils à infusion, presses, agitateurs à extraits, mélangeurs à pommades et à savons, broyeuses, peloteuses, récipients et appareils divers, etc.

III. Produits fabriqués : savons, eaux de toilette, huiles parfumées, pommades, essences parfumées, sachets, extraits et eaux de senteur, poudres parfumées; dentifrices; vinaigres de toilette; poudres à poudrer, fards ; teintures pour les cheveux, etc.

CLASSE 90

Manufactures de tabacs et d'allumettes chimiques.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Tabacs.
Culture et matières premières.
Matériel de fabrication. Architecture industrielle.
Appareils de laboratoire.
Produits fabriqués.
II. Allumettes chimiques.
Matières premières.
Matériel de fabrication. Architecture industrielle.
Appareils de laboratoire.
Produits fabriqués.

QUINZIÈME GROUPE

Industries diverses.

CLASSE 91

Papeterie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Outillage spécial et procédés pour la fabrication ou la reproduction des articles de papeterie, registres, cahiers, enveloppes, sacs, cartonnages, etc.

II. Papier et carton transformés : papiers réglés, bordés, façonnés ; enveloppes, pochettes sacs; cahiers d'écoliers, agendas, carnets, copies de lettres, registres, biblorhaptes, classeurs, cartes-menus, cartes à jouer, cartonnages, étuis ; cahiers de papier à cigarettes, etc.

Articles de fournitures pour bureaux : encres, plumes, porte-plume, portecrayons, cires et pains à cacheter, presse-papiers, encriers, etc.

Matériel des arts de la peinture, de l'architecture, de la sculpture et du dessin : toiles, panneaux, crayons, brosses, pinceaux ; instruments pour architectes, aquafortistes, graveurs, sculpteurs ; papiers et toiles à calquer ; parchemins ; couleurs, vernis, fusains, pastels, estompes, mannequins, chevalets ; boîtes de couleurs et autres objets non dénommés à l'usage des artistes.

CLASSE 92

Coutellerie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication de la coutellerie, notamment matériel de l'émoulage et du polissage.

II. Coutellerie de table ; coutellerie fermante et à lames fixes.

Coutellerie horticole, viticole et pour diverses industries.
Cisellerie, petits nécessaires.
Rasoirs en tous genres.
Quincaillerie fine en acier poli.
Petite orfèvrerie.

CLASSE 93

Orfèvrerie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de production : petit outillage ; matériel pour la fonte des métaux ; outillage mécanique (tours, balanciers, etc.); outillage de la galvanoplastie ; etc. Procédés de travail.

II. Orfèvrerie religieuse ou civile : orfèvrerie d'or, d'argent, de bronze ou d'autres métaux ; orfèvrerie plaquée ; orfèvrerie dorée ou argentée par tous procédés.

Émaillerie : émaux d'orfèvres ; émaux peints sur métal.

CLASSE 94

Joaillerie et bijouterie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de production. Procédés de travail.

II. Joaillerie fine.

Lapidairerie : taillerie du diamant ; taillerie des pierres précieuses ; gravure sur pierres fines ; gravures sur camées durs et sur coquilles.

Bijouterie d'or ; bijouterie d'exportation en or à bas titres. Bijouterie d'argent, de platine, d'aluminium, etc. Bijouterie ornée de pierres fines.

Lapidairerie d'imitation. Imitation des pierres fines, des perles, etc.

Bijouterie en doublé d'or ; bijouterie d'imitation en cuivre et autres métaux ; bijouterie d'acier ; bijouterie de deuil en jayet et en verre ; bijouterie en corail, en ambre, en nacre, etc.

CLASSE 95

Horlogerie

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication de l'horlogerie : petit outillage ; outillage mécanique (tours et autres machines-outils) ; appareils de mesure.

II. Préparation de métaux divers employés dans l'horlogerie.

Pièces détachées et fournitures d'horlogerie : ressorts; boîtes de montre en métal précieux ou en métal commun; trous et assortiments en rubis et autres ; cadrans en émail et autres ; etc.

Horlogerie monumentale.

Horloges astronomiques ; chronomètres pour la marine.

Horlogerie électrique, à air, à eau.

Pendules et horloges ; régulateurs ; réveils.

Montres, chronomètres.

Métronomes ; podomètres ; compteurs divers.

Clepsydres et sabliers.

Carillons liés à un mouvement d'horlogerie.

CLASSE 96

Bronze, fonte et ferronnerie d'art. — Métaux repoussés.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication : types de fonderies ; modèles et moules ; outillage de la ciselure et du travail des métaux repoussés ; réduction mécanique, d'après le procédé Collas ; etc.

II. Bronzes, fontes et ferronnerie d'art. (A l'exception des objets compris dans la classe 65.)

Zincs d'art.

Métaux repoussés, estampés, damasquinés.

CLASSE 97

Brosserie, maroquinerie, tabletterie et vannerie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de la fabrication des objets de brosserie, de maroquinerie, de tabletterie et de vannerie.

II. Brosserie : brosserie de toilette, dite *brosserie fine* ; brosserie de ménage, de sellerie, d'écurie, etc., dite *grosse brosserie* ; brosserie pour artistes et pour bâtiment, dite *brosserie à peindre* ; plumeaux.

Maroquinerie : trousses, sacs de voyage, gainerie ; porte-monnaie, portefeuilles, serviettes, carnets, portecigares ; petits meubles et objets de fantaisie en peau ; fermoirs pour sacs et porte-monnaie.

Tabletterie : nécessaires et petits meubles de fantaisie ; caves à liqueurs ; boîtes à gants ; coffrets ; objets tournés, guillochés, sculptés, gravés, de bois, d'ivoire, d'écaille, de nacre, etc. ; pipes et objets pour fumeurs ; tabatières ; peignes de toilette et pour tous usages, en ivoire, écaille, corne, celluloïd, buis, etc. ; objets divers de laque ; petits bronzes.

Vannerie : corbeilles et paniers à usage journalier ; vannerie de fantaisie pour confiseurs, pour appartement, pour voyage, etc. Objets de sparterie.

CLASSE 98

Industrie du caoutchouc et de la gutta-percha.

(Matériel, procédés et produits.)

Objets de voyage et de campement.

I. Matériel et procédés de la fabrication des objets de caoutchouc et de gutta-percha.

II. Produits généraux de l'industrie du caoutchouc et de la gutta-percha.

Malles, valises, sacs, sacoches, nécessaires et trousses de voyage ; caisses et boîtes pour emballage. Serrurerie et autres accessoires des malles, valises, etc. Coussins. Vêtements et chaussures imperméables. Bâtons ferrés ; grappins ; parasols. Objets divers à l'usage des voyageurs.

Matériel portatif spécialement destiné aux voyages et expéditions scientifiques ; nécessaires et bagages du géologue, du minéralogiste, du naturaliste, du colon, du pionnier, etc.

Tentes et leurs accessoires. Lits, hamacs, sièges, pliants, autres objets de mobilier pour campement.

CLASSE 99

Bimbeloterie.

I. Matériel et procédés de la fabrication des objets de bimbeloterie.

II. Jouets : poupées, bébés et accessoires ; jouets en métal ; ménages ; montres d'enfants ; jouets mécaniques, oiseaux chantants ; armes et équipements pour enfants ; instruments de musique ; petits meubles ; chevaux, animaux, voitures ; jouets en caoutchouc, en baudruche, etc. ; jouets scientifiques et jouets instructifs, etc.

Jeux pour enfants ou pour adultes : croquet, tonneaux, passe-boules, quilles, bagues, etc.

SEIZIÈME GROUPE

Économie sociale. — Hygiène, assistance publique.

CLASSE 100

Apprentissage. Protection de l'enfance ouvrière.

Apprentissage dans l'atelier : régimes divers ; contrats ; rapports entre le patron et l'apprenti ; méthodes d'apprentissage ; résultats.

Enseignement technique donné aux enfants dans les écoles ou cours libres fondés soit par les chefs d'industrie, soit par les ouvriers.

Enseignement professionnel dans les orphelinats industriels ou agricoles, dans les ouvroirs, dans les écoles ménagères et dans les établissements similaires.

Protection de l'enfance ouvrière : législation sur le travail des enfants ; sociétés de patronage.

CLASSE 101

Rémunération du travail. — Participation aux bénéfices.

Recrutement des ouvriers industriels ou agricoles.

Mode de fixation et taux des salaires : travail à la journée ; travail à la tâche ou à la pièce ; marchandage. Primes ou sursalaires ; subventions en nature. Régime du travail. Encouragements au travail et à la durée des services. Payement des salaires. Contestations sur la fixation ou le règlement des salaires. Rapports entre les salaires et le prix du vivre.

Participation aux bénéfices : formes de la participation ; proportion et bases de l'attribution d'une part de bénéfices aux employés et ouvriers ; pouvoirs du patron pour la gestion de l'entreprise et pour le recrutement ou le congédiement du personnel ; contrôle des comptes ; mode d'emploi du produit de la participation ; résultats matériels et moraux. Métayage.

CLASSE 102

Grande et petite industrie. — Associations coopératives de production ou de crédit. — Syndicats professionnels.

Statistiques et documents relatifs à la concentration de l'industrie dans de grands établissements ; petits ateliers ; industries domestiques. Résultats comparés au point de vue matériel et au point de vue moral. Mortes-saisons et chômages. Alliance des travaux industriels et des travaux agricoles. Mode d'existence et budget de la famille ouvrière.

Associations coopératives ouvrières de production : mode de formation du capital ; constitution de la gérance ; répartition des bénéfices ; rémunération des auxiliaires ; avantages réservés par l'Etat, les départements ou les communes.

Associations coopératives de crédit : objet et forme des sociétés ; constitution du capital ; nombre et situation des associés ; étendue de leur responsabilité ; gestion ; opérations ; comptabilité ; répartition des bénéfices ; rapports avec les autres établissements de crédit ; subsides de l'Etat ; résultats matériels et moraux. Banques populaires.

Syndicats professionnels : syndicats de patrons, syndicats d'employés ou d'ouvriers, syndicats mixtes ; législation ; organisation et rôle des syndicats. Rapports entre les syndicats d'ouvriers, les patrons ou syndicats de patrons et les ouvriers non syndiqués. Grèves : leurs causes, leurs effets. Arbitrage obligatoire ou facultatif.

CLASSE 103

Grande et petite culture. — Syndicats agricoles. Crédit agricole.

Division de la propriété et de l'exploitation du sol.

Mobilité de la propriété. Intervention de la loi dans la distribution, la disposition ou la transmission du sol. Particularités coutumières dans la constitution de la propriété ou de l'exploitation. Condition du personnel de la grande culture, de la moyenne culture et de la petite culture ; condition du métayer ; condition de l'ouvrier agricole. Mode d'existence et budget de la famille ouvrière.

Émigration des campagnes dans les villes et à l'étranger.

Syndicats agricoles : services rendus par ces syndicats pour l'achat des instruments de culture, des engrais, des semences, des animaux, pour la vulgarisation des bonnes méthodes de culture, pour la vente des produits, etc.

Crédit agricole ; crédit hypothécaire ; crédit réel sur gages, sur récoltes emmagasinées dans des entrepôts ; crédit personnel. Banques de crédit foncier et de crédit agricole ; associations de crédit mutuel, etc.

CLASSE 104

Sécurité des ateliers. — Réglementation du travail.

Risques inhérents aux diverses professions industrielles. Statistique des accidents.

Responsabilité civile du patron en cas d'accident.

Assurances individuelles ou collectives au profit des ouvriers contre les accidents du travail : primes ; retenues opérées d'office sur les salaires pour l'acquittement de ces primes ; prélèvements opérés dans le même but sur les frais généraux ou les bénéfices ; règlement des sinistres. Assurances obligatoires ; assurances facultatives. Caisses d'Etat ; sociétés d'assurances.

Assurances au profit des patrons contre leur responsabilité civile en cas d'accident.

Législation sur la durée du travail.

Lois et règlements sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

Influence de ces lois et règlements sur la santé et la sécurité des travailleurs, sur leur rémunération, sur la condition de leur famille, sur le prix de revient des produits industriels.

Inspection du travail dans les manufactures et ateliers.

CLASSE 105

Habitations ouvrières.

Plans et spécimens d'habitations salubres et à bon marché.

Maisons individuelles construites par les patrons, par les sociétés commerciales ou philanthropiques, par des ouvriers. Fourniture gratuite du logement ; location à prix réduit ; location avec amortissement pour conférer la propriété après un certain délai ; prêts aux ouvriers qui construisent eux-mêmes, etc.

Maisons collectives.

Logements garnis pour ouvriers célibataires.

Concours de l'Etat, des communes, des caisses d'épargne, etc.

Résultats matériels et moraux.

CLASSE 106

Sociétés coopératives de consommation.

Sociétés coopératives de consommation, et spécialement sociétés coopératives d'alimentation (boulangeries, boucheries, restaurants, fourneaux, etc.) : origine, objet et forme des sociétés ; constitution du capital ; nombre et situation des associés ; gestion ; achats ; fabrication ; vente aux seuls associés ou au public ; vente au prix coûtant, au prix courant du gros, au prix courant du détail ou à un prix intermédiaire ; conditions de payement ; service des magasins ; comptabilité ; répartition des bénéfices ; résultats matériels et moraux.

Économats institués par les patrons.

Régime des sociétés coopératives de consommation et des économats au point de vue des impôts.

Cas particulier des associations et des économats créés par les agents de chemins de fer ou à leur profit.

Concurrence avec le commerce local : ses effets.

CLASSE 107

Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers.

Institutions d'enseignement créées par les patrons pour leurs ouvriers. Conférences. Sociétés d'enseignement mutuel. Bibliothèques, Musées, collections.

Cercles d'ouvriers : personnel ; administration ; régime financier ; consommations et jeux ; admission des familles de sociétaires et du public.

Sociétés de musique, de tir, de sport, etc., créées soit par les patrons, soit par les ouvriers. Institutions diverses de récréation.

CLASSE 108

Institutions de prévoyance.

Epargne : caisses d'épargne nationales, postales, scolaires, etc ; caisses d'épargne placées sous la surveillance de l'Etat ; sociétés d'épargne pour l'achat en commun de valeurs à lots ; systèmes divers d'encouragement à l'épargne ; systèmes pour la conservation provisoire ou le placement définitif de l'épargne individuelle ou collective des ouvriers et employés ; constitution du patrimoine de l'ouvrier pendant son séjour à l'usine.

Sociétés de secours mutuels ; législation ; avantages réservés aux sociétés suivant leur situation légale ; formation, organisation et administration ; rapports avec d'autres institutions ; secours en cas de maladie, soins et médicaments ; secours en cas de chômage ; secours à la vieillesse, pensions de retraite, assurances ; secours en cas de décès ; admission des femmes, secours à l'occasion de la naissance des enfants ; recettes et dépenses. Tableaux statistiques des maladies.

Caisses de retraites : caisses d'Etat, de départements, de villes, etc. ; caisses patronales ; caisses instituées par les ouvriers ou employés. Versements obligatoires ou facultatifs des patrons et des ouvriers ou employés ; prélèvements d'office sur les salaires. Conditions de jouissance et quotité des pensions. Réversibilité sur les veuves et sur les enfants.

Assurances sur la vie : en cas de décès, mixtes, à terme fixe, différés, par l'Etat, les syndicats ou les compagnies d'assurances. Primes payées par les patrons, par les ouvriers, ou par des sociétés créées dans ce but. Tables de mortalité.

Institutions diverses de prévoyance. Secours donnés par les patrons, en cas de maladie ou de chômage.

CLASSE 109

Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens.

Lois dites *moralisatrices* (assurance obligatoire, constitution obligatoire de pensions de retraite ; repos hebdomadaire, etc.).

Lois et règlements édictés par les pouvoirs publics, institutions fondées ou subventionnées par eux dans le but de compléter l'initiative privée, de la régler, de se substituer à elle ; intervention de ces pouvoirs dans le contrat d'échange et dans le contrat de travail ; socialisme d'Etat, socialisme municipal. Réglementation du travail et des salaires ; crédit et subventions aux ouvriers ou aux associations ouvrieres ; habitations économiques faites par les municipalités ou avec leur concours ; intervention dans les conflits entre patrons et ouvriers, subsides aux grévistes ; chantiers nationaux ; construction et exploitation des voies de transport ; distribution d'eau ou de lumière ; taxe du pain, de la viande ; boulangeries, boucheries et autres établissements du même genre créés et gérés par les communes ; dispositions propres à favoriser ou à restreindre l'émigration ou l'immigration, etc.

Offices du travail : leur objet et leurs résultats.

Musées d'économie sociale.

Secrétariats ouvriers.

Bureaux de placement avec ou sans monopole ; bourses du travail.

Etat social comparatif des nations.

CLASSE 110

Hygiène.

I. *Science de l'hygiène.*

Historique. Exposé des progrès de l'hygiène.

Application des découvertes de M. Pasteur à la prophylaxie des maladies infectieuses. Laboratoires ; chimie et bactériologie appliquées à l'hygiène. Recherches sur la transmissibilité des maladies infectieuses. Procédés et appareils de désinfection. Procédés de captage et d'amenée des eaux potables, destinés à en prévenir la contamination.

II. *Hygiène individuelle et hygiène des habitations.*

Mesures de précaution contre les maladies transmissibles. Immunité ; vaccinations antivariolique, antirabique, etc. Application des règles de l'hygiène au choix des matériaux de construction, aux procédés de chauffage, de ventilation, d'aération, d'éclairement, d'éclairage. Usage de l'eau. Appareils balnéatoires et hydrothérapiques. Evacuation des matieres usées.

III. *Hygiène dans les édifices publics et dans les établissements collectifs.*

Ecoles ; manufactures et ateliers ; hôpitaux ; asiles ; refuges ; salles de réunion ; théâtres, etc.

IV. *Hygiène dans les communes rurales.*

Conditions indispensables à la salubrité des habitations rurales. Règlement municipal sanitaire. Police de la voirie ; dépôt, enlèvement, transport, utilisation des fumiers. Protection des eaux d'alimentation.

V. *Hygiène et assainissement des villes.*

Voirie : propreté de la voie publique ; écoulement des eaux ; balayage ; dimensions des maisons (hauteur ; nombre et hauteur des étages ; dimensions et aération des pièces habitées ; dimensions des cours et courettes) ; vidange des fosses d'aisances ; travaux d'amenée d'eau dans les villes (1) ; procédés de filtration et de stérilisation ; évacuation des matieres usées ; désinfection des eaux d'égout, champs d'irrigation ; utilisation des matières usées et des immondices des villes

Services sanitaires municipaux : bureaux d'hygiène ; procédés de défense collective contre les maladies transmissibles ; transport des contagieux, isolement ; désinfection des effets et des logements contaminés ; inspection des substances alimentaires ; tenue des abattoirs et des tueries particulières ; laboratoires municipaux ; cimetières, appareils crématoires.

VI. *Défense des frontières contre les maladies pestilentielles.*

Voies de terre : inspection médicale à la frontière ; infirmeries et désinfection aux gares frontières.

Voie de mer : assainissement des ports ; services sanitaires dans les ports, anciens lazarets, stations sanitaires ; service médical et désinfection à bord des navires.

VII. *Denrées alimentaires et objets usuels.*

Contrôle des denrées alimentaires, recherche des falsifications ; procédés de conservation des denrées alimentaires. Inspection des eaux minérales naturelles et artificielles. Objets usuels ; progrès réalisés au point de vue de l'hygiène.

VIII. *Eaux minérales et sanatoria.*

Analyse des eaux minérales ; procédés de captage (1) et appropriation des sources. Divers modes de médication par les eaux minérales et appareils destinés à les appliquer : piscines, salles d'inhalation, pulvérisation, etc.

Sanatoria, stations thermales ; dispositions générales des lieux ; orientation ; promenoirs couverts.

Etablissements thermaux : cabines, bains, douches ; antisepsie préventive, notamment dans les stations fréquentées par les tuberculeux ; procédés d'embouteillage et de conservation des eaux.

IX. *Statistiques sanitaires et législation.*

Morti-natalité. Relevé des causes de décès. Mortalité par maladies épidémiques. Législations sanitaires.

(1) Pour la partie technique, voir les classes 28 et 29.

CLASSE 111

Assistance publique.

I. *Généralités.*

Documents historiques ; législation ; organisation matérielle, etc.

Modes actuels d'assistance : par l'Etat, par les régions, provinces, départements, cantons, etc. ; par les paroisses ; par les communes ; par des œuvres privées. Législation. Voies et moyens ; régime financier.

II. *Protection et assistance de l'enfance.*

Organisation générale de la protection et de l'assistance de l'enfance.

Protection et assistance de l'enfant avant la naissance (par la protection et l'assistance de la mère) ; asiles-ouvroirs ; mutualité maternelle ; maternités secretes ; maternités ordinaires ; maisons de convalescence.

Protection et assistance de l'enfant après la naissance : crèches ; institutions pour les enfants du premier âge, les enfants trouvés, les enfants abandonnés, les enfants moralement abandonnés, les orphelins.

Assistance des enfants malades ou infirmes : dispensaires, hôpitaux, hospices, etc.

III. *Assistance des adultes.*

Assistance des valides : assistance mutuelle ; bureaux de bienfaisance ; assistance par le travail ; hospitalité de nuit ; dépôts de mendicité.

Assistance des malades : assistance à domicile, médecine gratuite ; hôpitaux (législation, organisation matérielle, service de médecine, service de chirurgie, services spéciaux des contagieux).

Assistance des vieillards : assistance familiale ; asiles et fermes rurales ; hospices.

IV. *Assistance des aliénés.*

Asiles publics et privés ; quartiers d'hospice ; maisons de santé.

Assistance dans des colonies agricoles.

Institutions spéciales pour les enfants idiots et les épileptiques Moyens d'éducation.

V. *Assistance des aveugles.*

Assistance par l'instruction (écoles).

Assistance par le travail (ateliers d'aveugles).

VI. *Assistance des sourds-muets.*

Assistance par l'instruction (écoles).

Assistance par le travail (ateliers de sourds-muets).

VII. *Monts-de-Piété.*

Législation et organisation matérielle.

VIII. *Personnel des établissements de bienfaisance. Écoles d'infirmiers et d'infirmières.*

DIX-SEPTIÈME GROUPE

Colonisation (2).

CLASSE 112

Procédés de colonisation.

I. Monographies et statistiques politiques, administratives, industrielles, agricoles et commerciales.

Documents relatifs à la production, à l'importation, à l'exportation.

Organisation de la propriété. Moyens de transmission.

Emploi pour la colonisation de la main-d'œuvre indigène, de l'immigration, de la transportation.

Société de propagande et d'encouragement pour la colonisation.

II. Enseignement indigène. Enseignement donné aux indigènes en vue de répandre parmi eux les connaissances des peuples civilisés et de faciliter les relations commerciales.

Enseignement donné dans les pays colonisateurs en vue de développer les affaires coloniales et d'assurer le fonctionnement des divers services.

(1) Pour la partie technique, voir la classe 62.

(2) Les objets figurant à ce groupe prendront place dans les pavillons spéciaux des colonies et pays de protectorat.

Missions. Explorations. Collections commerciales et scientifiques rapportées par les voyageurs.

CLASSE 113

Matériel colonial.

Matériaux et systèmes de construction spéciaux aux colonies.

Habitations des indigenes : palais ; édifices publics ou religieux ; bazars ; cases ; paillottes.

Constructions commerciales ; factoreries.

Habitations des colons : pavillons, maisons, hôtels, sanatoria.

Constructions défensives.

Outillages divers et moyens de transport par terre et par eau spéciaux aux pays en voie de colonisation.

CLASSE 114

Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies.

Types des marchandises spéciales à la consommation dans les pays à coloniser. Marchandises d'exportation, de traite et de troc.

Manutention et manipulation de ces marchandises. Procédés d'expédition.

Poids, mesures, monnaies en usage dans les colonies.

Documents sur les valeurs d'échange.

DIX-HUITIÈME GROUPE

Armées de terre et de mer (1).

CLASSE 115

Armement et matériel de l'artillerie.

Matériel et procédés des arsenaux et des fabriques d'armes de guerre.

Bouches à feu et projectiles de l'armée de terre.

Bouches à feu et projectiles de l'armée de mer.

Armes à feu.

Munitions et explosifs.

Poudres. Poudreries.

Armes blanches.

Matériel d'artillerie et matériel roulant de l'armée de terre

Matériel d'artillerie et matériel roulant de l'armée de mer.

CLASSE 116

Génie militaire et services y ressortissant.

Matériel du génie.

Construction des voies ferrées.

Etudes de tracés et construction de voies ferrées dans les colonies.

Casernement en France et aux colonies.

Electricité et applications de l'électricité.

Aérostation militaire.

Télégraphie et téléphonie.

Ponts.

CLASSE 117

Génie maritime. — Travaux hydrauliques. — Torpilles.

Navires de guerre : coques et accessoires ; appareils moteurs et évaporatoires ; appareils auxiliaires ; matériel d'armement.

Outillage et produits des arsenaux.

Applications de l'électricité.

Travaux hydrauliques.

Torpilles offensives ou défensives.

Ecoles. Dessin. Photographie.

Sauvetage maritime.

CLASSE 118

Cartographie, hydrographie, instruments divers.

Service géographique de l'armée : géodésie, topographie, cartographie et plans reliefs ; instruments d'optique, instruments de précision ; appareils de photographie ; bibliographie militaire.

Service hydrographique de la marine : cartes ; instruments scientifiques ; instruments de navigation ; bibliographie maritime.

CLASSE 119

Services administratifs.

Habillement, équipement, couchage, campement et baraquement des troupes de la guerre, des équipages et des troupes de la marine.

Appareils et outils divers destinés aux services administratifs.

Alimentation : boulangeries de campagne ; conserves alimentaires ; appareils pour la conservation des substances alimentaires.

Instruments de musique.

Maréchalerie : harnachement des chevaux.

Pêches maritimes.

CLASSE 120

Hygiène et matériel sanitaire.

Service de santé de l'armée de terre en temps de paix et en campagne. Matériel et procédés d'évacuation des blessés

Service de santé de la marine. Matériel et procédés d'évacuation des blessés.

Sociétés de secours aux blessés.

Filtres et autres appareils d'épuration des eaux.

Paris, le 30 juillet 1894.

Le commissaire général,

A. PICARD.

(1) La nomenclature de ce groupe est exclusivement établie au point de vue du groupement matériel. Un grand nombre d'objets qui y sont dénommés seront joints aux classes correspondantes pour les opérations du jury.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 12 Paraît le 5 et le 20 de chaque mois Paris, 20 Septembre 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12, rue Cambon, 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements. Un an. 8 francs
Etranger . . . . — 10 —

SOMMAIRE :

NOTRE ENQUÊTE
sur
l'Exposition Universelle de 1900
(Suite)

Chez M. BOUVARD
Directeur des Travaux d'architecture de l'Exposition de 1900

Depuis le 13 août, date de l'ouverture du Concours pour la disposition générale des bâtiments, des jardins et des agencements divers de l'Exposition Universelle de 1900, le monde artistique est en pleine effervescence.

C'est, dans la plupart des ateliers, une belle émulation. On fait des croquis; on dresse des plans; on étudie des détails; on groupe des ensembles, afin de préparer à la manifestation artistique et industrielle de 1900 un cadre superbe et grandiose.

On sait que le Concours reste ouvert jusqu'au 12 décembre prochain. Nous sommes donc à l'époque de la fièvre de conception des projets.

Nos lecteurs trouveront au milieu du journal le plan complet de l'emplacement de la future Exposition remis aux concurrents par le Commissariat général et dressé par les soins des Services d'architecture et de la voirie.

Afin d'éclairer, en quelque sorte, ce document vivant, nous avons tenu à demander à M. Bouvard, l'éminent Directeur des travaux d'architecture à l'Exposition de 1900, où en était le Concours, quelle en était la signification morale, à côté du texte un peu abstrait du programme et du règlement.

M. Bouvard nous a reçu avec sa parfaite courtoisie habituelle et a bien voulu nous donner, avec une largeur de vue vraiment remarquable, les éclaircissements que nous lui demandions.

— Le concours ? nous a-t-il dit. Mais il s'annonce comme un succès complet. J'ai la ferme conviction que nous ferons une ample moisson d'idées originales et de projets audacieux. Le cadre de la prochaine Exposition sera digne de ses devanciers. Grâce à l'émulation de nos artistes et à la science de nos ingénieurs, la France ne mentira pas à ses solides et vieilles traditions. Sans présomption, nous pouvons dire que nous ferons beau.

Indépendance artistique

— Quelles idées générales avez-vous sur ce concours; quelles indications particulières pouvez-vous donner aux concurrents ?

— Aucune, nous répond M. Bouvard. Et dans tous les cas, ajoute-t-il vivement, je me garderais bien de les exprimer.

Nous demandons des idées et nous n'en donnons pas. Avant tout, nous entendons laisser libre carrière à l'imagination des concurrents. Pas de frein à leur ingéniosité artistique ; pas d'entraves. Pour tous et pour tout : la plus entière liberté et la plus absolue indépendance.

Bien au contraire, si j'avais personnellement un vœu à exprimer, je désirerais que les artistes se débarrassent du joug des conventions, deviennent les esclaves de leur originalité, qu'ils soient réellement des créateurs.

Cela leur est facilité par les conditions générales du Concours. Vous savez que les bâtiments de l'Exposition auront un caractère rigoureusement provisoire.

On ne dessine pas, on ne construit pas pour quelques mois comme pour l'éternité. Avec la perspective de dresser le plan d'une œuvre durable, on fait grand et beau, sans doute, mais les conceptions n'ont pas le même caractère ; on s'attache à plaire au goût d'aujourd'hui et à deviner celui de demain. Les édifices seront faits pour une féerie. Disparue la féerie, que deviendrait le cadre ? Nous n'avons pas la prétention de nous improviser, de gaieté de cœur, architectes de ruines. Construire des monuments durables, c'est, pour une Exposition, mettre une entrave à l'originalité et à la fantaisie.

Pittoresque et originalité

En France, nous devons frapper les imaginations par des édifices pratiques, ayant un caractère inédit et essentiellement moderne.

C'est ainsi que nous réussirons.

Tenez, continue M. Bouvard, quand les Directeurs de l'Exposition de Chicago sont venus me consulter sur les bâtiments de la « Grande foire du monde », ils m'ont parlé d'une construction uniquement faite avec des... tuyaux d'eau et de gaz !

Tout étrange qu'elle paraisse, cette idée me séduisit cependant par son caractère original. Au lieu de la mettre à exécution, les Américains construisirent en simili-pierre des reproductions des merveilles architecturales de la Rome et de la Grèce antiques.

Assurément, c'était grandiose. Mais cette conception n'eut pas le succès espéré. Elle ne cadrait pas avec le caractère américain. On n'allait pas à Chicago pour y faire des études archéologiques.

Et puis, en architecture, le ciel et la nature jouent un rôle prépondérant. Ce qui convient merveilleusement aux paysages de Rome et d'Athènes jure avec le spectacle si différent de la grande cité américaine et des rives du lac Michigan.

Notre grand art est de savoir tout harmoniser. La cacophonie des lignes est la grande ennemie de l'architecture.

En résumé, ce que nous attendons des artistes, ce sont des idées, le plus d'idées possible, émises en toute indépendance, fantaisistes, mais avec goût ; grandioses, mais se pliant aux nécessités de l'activité de notre siècle du fer et de l'électricité. L'Exposition n'est pas une œuvre historique; c'est un panorama encyclopédique de la vie humaine.

L'Esplanade des Invalides et la Tour Eiffel

— Nous avons entendu, disons-nous ensuite à M. Bouvard, exprimer quelque crainte au sujet de la fameuse gare des Invalides. Ne gênera-t-elle pas les concurrents ?

— Non pas. On a obtenu de la Compagnie de l'Ouest qu'elle fasse une gare absolument souterraine. Seule, une construction « perdue », cachée par des massifs d'arbres donnera accès à la voie ferrée. Toute la gare sera établie en sous-sol. Les artistes pourront donc disposer de l'intégrité de l'Esplanade. A leur guise, ils construiront au-dessus de la gare.

De même, sur le quai. Ils auront le loisir de faire courir des bâtiments en encorbellement au-dessus de la voie, et cela même pourra donner lieu aux dispositions les plus pittoresques.

— Et la tour Eiffel ?

— La commission plénière, vous le savez, a laissé aux artistes toute latitude à ce sujet. Ils pourront, à leur gré, la conserver, la modifier ou la raser. Sans doute les idées sur ce point seront des plus variées. Mais il est difficile de dire celle qui prévaudra.

Dispositions générales

Au point de vue des résultats généraux du Concours, je ne puis, bien entendu, vous donner aucune indication précise. Il est possible qu'aucun projet ne soit assez complet pour être adopté dans son ensemble. Mais cela importe peu.

Nous cherchons des idées et non pas « une » idée. Un même cerveau ne peut les avoir toutes. D'ailleurs, dans des concours de ce genre, tel artiste s'attache plus particulièrement à un point qu'à un autre.

Ceux qui auront conçu un détail spécial du projet d'ensemble auront la ressource de s'appesantir sur cet édifice en indiquant sommairement les autres.

Le Jury aura donc à butiner, à choisir, çà et là, entre les conceptions qui lui seront soumises.

Ensuite, l'Administration de l'Exposition aura

probablement à coordonner ces fractions de projets, pour donner aux bâtiments un caractère d'unité, les plier aux exigences de la classification générale des produits, des commodités des visiteurs et des exposants.

Avec beaucoup de sagesse, M. Alfred Picard Commissaire général, dont j'ai été à même d'apprécier la haute compétence, au cours des études préparatoires à la mise en train de cette grande œuvre, a réservé le droit absolu de l'Administration de puiser dans les projets les éléments à sa convenance.

Cela ne veut pas dire que l'Administration ne permettra pas aux auteurs de présider à l'exécution de leurs idées. Je suis assez volontiers partisan de ce système. On dirige avec fruit, pour les résultats, les projets qu'on a conçus sur le papier à l'aide du crayon et du compas.

Toutes les dispositions du Concours sont éminemment liberales, et c'est ce qui explique, sans doute, le grand empressement du monde des architectes à participer à cette lutte artistique. Aussi ai-je la plus ferme confiance dans son succès, qui sera un peu celui de l'Exposition.

Telles sont les intéressantes déclarations qu'a bien voulu nous faire M. Bouvard, et dont nous le remercions bien vivement. Nous sommes convaincu que tous nos lecteurs les liront avec plaisir, sinon avec profit.

HENRY GIRARD.

AVIS

Nos lecteurs trouveront dans le corps du journal le plan général officiel de l'emplacement de l'Exposition Universelle de 1900, d'après le plan accompagnant le programme du Concours.

C'est grâce à l'obligeance de notre confrère l'Architecture, *journal hebdomadaire de la Société centrale des architectes français, 5, rue des Grands-Augustins, Paris, que nous sommes en mesure de le publier à notre tour.*

Nouvelles et Échos

Le nombre des demandes d'admission au Concours de l'Exposition de 1900 s'élevait, hier, au chiffre de *cinq cent trente sept.*

Nous avons fait quelques visites dans divers ateliers, et partout on travaille avec un véritable acharnement. Nous pouvons dores et déjà prédire un gros succès à ce Concours qui révélera des talents de premier ordre dans le corps des architectes et ingénieurs français.

D'autre part, les projets financiers aux conceptions les plus bizarres, dont quelques-unes très originales et très ingénieuses, continuent à affluer au Commissariat général. Tous ces projets sont classés, catalogués et seront examinés sous peu par la Commission compétente.

* * *

On télégraphie d'Anvers, à la date du 12 septembre, que M. Lourties, Ministre du Commerce, a visité l'Exposition dans le plus strict incognito.

Il était accompagné par MM. Muzet, Commissaire général, Rolland, Commissaire adjoint, Lesueur, vice-président du jury, Ancelot, membre du jury, Larroque, président de l'Association française de Liège, Théodore Lourties, frère du Ministre.

Avant de quitter Anvers, M. Lourties a remercié MM. Muzet et Rolland pour les efforts incroyables qu'ils ont dû faire pour arriver à grouper la collectivité des producteurs qui représentent la France aussi brillamment.

Le Ministre a profité de son séjour à Anvers pour étudier en détail toutes les installations maritimes du port d'Anvers.

On prête au Ministre du Commerce l'intention de demander, dès la rentrée des Chambres, un certain nombre de croix pour récompenser le zèle et le dévouement d'un certain nombre d'exposants qui ont représenté d'une façon eclatante l'industrie française à cette Exposition.

* * *

M. François Deloncle a adressé la lettre suivante à l'*Écho de Paris* :

Monsieur le Directeur,

Je lis dans votre numéro du 1er septembre l'enquête que vous avez fait faire auprès de divers savants sur la possibilité de construire un instrument permettant de voir « la lune à un mètre ».

Je n'ai rien à répondre à cette enquête, sauf que jamais je n'ai parlé, moi-même, de *la lune à un mètre ;* jamais je n'ai proposé la construction d'un appareil capable de montrer *la lune à un mètre.* Cette expression, qu'on a grandement raison de qualifier d'idiote, a été inventée par un de nos confrères qui, probablement, voulait ridiculiser, à ce moment, mon projet de grand télescope pour 1900.

J'ai beau m'évertuer à lutter contre cette détestable formule, vous comprenez fort bien comment et pourquoi elle a été reçue et propagée avec empressement par le public.

Mais, quels que soient les rires peu loyaux, le scepticisme moins que courtois et les insinuations malhonnêtes de certaines gens, évidemment dépitées de mon initiative, rien ne m'empêchera de poursuivre la réalisation de mon idée, qui est la construction, pour l'Exposition de 1900, d'un puissant appareil astronomique marquant un progrès considérable et appelé lui-même à ouvrir une ère nouvelle dans l'exploration céleste.

Agréez, monsieur le Directeur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

François DELONCLE.

* * *

Une exposition d'un nouveau genre s'ouvrira à Glascow au mois d'octobre prochain.

Les œuvres qu'on y verra seront toutes dues à des sourds-muets.

Elle comprendra trois sections : le dessin, la peinture, la sculpture, auxquels seront joints une revue de la vie des sourds-muets depuis les temps anciens jusqu'à nos jours et des travaux de tous genres.

Le but des organisateurs est de réagir contre ce préjugé tenace qui porte à écarter les sourds-muets d'un grand nombre d'entreprises.

En 1900, les sourds-muets ne seront pas oubliés, nous en sommes certains.

* * *

La ville de Rouen ouvre un concours entre tous les architectes nés ou établis dans la Seine-Inférieure, pour le projet d'édification de l'Exposition nationale et coloniale qui doit avoir lieu en 1896.

Le dernier délai pour la remise des plans et devis est fixé au 15 octobre prochain.

L'emplacement choisi est le Champ de Mars.

* * *

L'Exposition Universelle de 1900 est déjà escomptée par nos diplomates d'Europe comme un gage de paix pour l'avenir.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire le passage suivant d'une conversation qu'un rédacteur du *Figaro* a eue avec M. de Caprivi, le chancelier de l'empire d'Allemagne :

L'Allemagne, aurait dit M. de Caprivi, comprend que la question d'Alsace-Lorraine reste une plaie toujours saignante pour tout Français et estime que c'est même ce sentiment qui l'honore et qui fait toujours de la France une grande nation dont le patriotisme inspire une profonde admiration. Elle sait qu'il n'est pas de sacrifice que les Français ne fassent pour la grandeur et la force de leur pays, qu'il n'est pas un de ses hommes politiques qui ne sacrifie ses opinions quand il s'agit de la patrie. C'est bien. Mais qu'on ne parle pas à l'Allemagne de l'Alsace. Il y a tant de terrains où les deux pays peuvent marcher d'accord ! Il y a l'industrie que les éléments conservateurs ont si grand intérêt à développer dans les deux pays — ce qui serait encore le meilleur moyen de combattre les *Sozialdemocraten.* Ne pourra-t-on un jour songer à un traité de commerce ? — et l'Exposition de 1900, à laquelle certains industriels allemands ont le plus grand désir de prendre part, n'« assure-elle pas une série d'années qui pourront amener une amélioration dans ce que vous appelez votre plaie » ? Cette phrase, ajoute le correspondant du *Figaro*, est la reproduction textuelle de ce qui m'a été dit.

M. de Caprivi s'illusionne. Les Allemands pourront ou non venir et prendre part à l'Exposition de 1900 ; la plaie ne se cicatrisera pas pour cela. Il est incontestable qu'il nous faut cinq années de paix pour préparer la grande œuvre de 1900 ; mais le temps ne cicatrisera rien, et l'Exposition ne nous fera rien oublier.

* * *

Le 5 octobre prochain une Exposition nationale s'ouvrira dans la ville de... Pékin. C'est en l'honneur de l'impératrice Tse-si, mère de l'empereur actuel, que cette solennité aura lieu. Depuis deux ans la ville de Pékin fait des préparatifs considérables.

D'abord une souscription nationale a été ouverte entre toutes les personnalités en vue de l'empire, depuis les tsoug-tinou (gouverneurs généraux) jusqu'aux simples particuliers possédant quelque fortune. La population a donné de son côté son adhésion à une collecte privée. Chacune des 26 provinces prendra part à cette immense Exposition nationale où toutes les productions de l'Empire du Milieu seront représentées. Elle aura lieu dans la capitale du Céleste Empire, sur toute la longueur de la route qui s'étend entre le Palais impérial et le Palais d'été, qui sont séparés par la distance de Paris à Versailles.

Les constructions ont coûté plus de 80 millions de francs. Il va sans dire que cette Exposition sera ouverte par une série de cérémonies ayant un caractère semi-officiel, semi-religieux. Tout d'abord, l'empereur, accompagné de son épouse et de ses grands dignitaires, se rendra dans la partie du Palais impérial consacrée à l'impératrice mère et à son entourage, pour lui annoncer que la fête va s'ouvrir en son honneur. Entourée des puissances de l'Empire et des représentants des gouvernements étrangers qui formeront autour d'elle un cortège imposant, l'impératrice-mère se dirigera vers le Palais d'été, assise sur un char traîné par six éléphants et dont la construction a coûté plus d'un million. Elle visitera les sections de l'Exposition, suivie d'une foule de chanteurs, d'acteurs et d'acrobates prodigieusement habiles et qui auront pour mission d'entretenir, sur tout le parcours du voyage impérial, par leurs déclamations ou leurs tours, la joie et la confiance entre le peuple et les fonctionnaires. Assurément, cette manière d'inaugurer une Exposition nationale ferait sourire en France, et on s'imagine, par exemple, difficilement notre Président de la République se rendant aux pavillons de la future Exposition de *1900* entouré par les évolutions des chœurs de la Comédie-Française ou des coryphées de l'Opéra. Mais nos bons Chinois ne s'émeuvent pas pour si peu,

Ajoutez aussi que des cadeaux habilement distribués par l'impératrice contribueront egalement à l'enthousiasme populaire. La vénérable Tse-Si a fait un don, à l'occasion de ce jubilé, qui se monte à 30,000 taëls, soit 200,000 fr. pour chacune des 25 provinces. Des présents en argent, étoffes riches, pierres précieuses ou décorations seront remis par elle aux personnes les plus âgées qui auront été déléguées par les différents districts de l'empire et dont la présentation sera faite par les vice-rois et les notables. Ces personnes assisteront en compagnie de l'impératrice aux réjouissances et aux banquets, qui dureront trois jours entiers. Toutes les puissances, y compris le Japon lui-même, ont envoyé de riches cadeaux à la mère de l'empereur Kong-Su à l'occasion de ce mémorable jubilé.

* * *

Par ce soleil radieux, sous la brise pure de septembre, l'ascension à la Tour Eiffel — avec l'arrêt obligatoire au restaurant de la première plateforme : c'est de tradition — trouve un regain de

vogue plus accentué. On profite des derniers beaux jours pour aller admirer le panorama de Paris.

***

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que la maison de Ricqlès vient d'obtenir une médaille d'or pour son alcool de Menthe, à l'Exposition Universelle d'Anvers, ce qui porte à 55 le nombre de récompenses obtenues par ce produit.

Le Métropolitain

Les études techniques relatives à la construction d'un Métropolitain à Paris sont terminées, au ministère des travaux publics, et, déjà depuis huit jours, le projet a été transmis au Ministre des finances pour l'étude des combinaisons financières. Il sera ensuite examiné par le Conseil supérieur des ponts et chaussées, et enfin par le Conseil d'Etat.

On pense que le Ministre des Travaux Publics pourra déposer le projet de loi sur le bureau de la Chambre dans la première quinzaine de novembre.

L'État ne réclamera aucun sacrifice d'argent à la Ville. Il lui demandera seulement la concession de quelques terrains et l'abandon de toute taxe sur cette entreprise de transport.

Il s'agit de savoir si la Ville acceptera cette proposition. Quoi qu'il en soit, M. Barthou, Ministre des Travaux Publics, met un point d'honneur à donner, pendant qu'il est au pouvoir, une solution définitive à cette importante affaire ; il faut l'en féliciter hautement, car ses prédécesseurs n'ont fait preuve que de bonne volonté.

On sait d'ailleurs qu'il a pris la peine de se rendre dernièrement à Londres et à Liverpool pour y étudier la question du Métropolitain et celle du chemin de fer tubulaire, en vue des projets qu'il a l'intention de déposer à la rentrée des Chambres.

Voici du reste les déclarations qu'il a faites à un de nos confrères, à son retour d'Angleterre :

« J'étais parti, a dit M, Barthou, en compagnie de M. Colson, directeur des chemins de fer, et Krantz, député des Vosges. Il y a, en effet, au ministère des travaux publics un certain nombre de projets à l'étude au sujet desquels il m'a paru utile d'aller étudier sur les lieux mêmes les expériences faites en Angleterre.

« J'avais surtout pour but de m'occuper du Métropolitain. Mais, malgre la rapidité du voyage, j'en ai profité pour m'occuper de plusieurs autres questions qui relèvent de mon administration. Je n'ai, d'ailleurs, qu'à me louer de l'accueil que j'ai reçu partout et de tous. Bien que mon voyage ne présentât point de caractère officiel, toutes les administrations se sont mises à ma disposition de la manière la plus empressée.

« Je reviens, étonné à la fois et jaloux, pour nous autres Français, des facilités de transport de toutes sortes qui se trouvent en Angleterre. Pour ne parler que de Londres, j'ai beaucoup admiré les services d'omnibus livrés à la concurrence et dont la série non interrompue sillonne la ville en tous sens.

« Les Compagnies métropolitaines au sujet desquelles vous semblez m'interroger plus particulièrement ont créé des lignes d'omnibus joignant deux points de l'Inner-Circle (Circulaire intérieur) et qui font concurrence aux lignes des grandes Compagnies d'omnibus.

« Ajoutez que le *Subway* (chemin de fer souterrain) qui passe sous la Tamise facilite encore les relations avec les divers points de la ville. Je l'ai étudié en détail, de même qu'un tunnel construit d'après des principes semblabes à Edimbourg et que le chemin de fer qui passe sous la Mersey à Liverpool, au point de vue des projets analogues qui sont à l'étude à Paris.

« Toutefois, pour m'en tenir plus spécialement au Métropolitain, je puis vous dire que je l'ai examiné en détail dans tout son circuit. J'ai circulé à pied sur la voie entre deux stations. La grande voie de communication qui fait le tour de la Cité se compose d'une ligne circulaire et de lignes partant de la précédente pour rayonner vers l'extérieur.

« La ligne circulaire qui passe à proximité de toutes les gares des grandes Compagnies se relie en outre, à plusieurs d'entre elles ; de sorte qu'un grand nombre de trains provenant des réseaux importants pénètrent sur les lignes métropolitaines et y effectuent un certain parcours.

« Deux Compagnies se partagent ce réseau, le Métropolitain-ralway, qui est la plus ancienne, et le Métropolitain-district-railway. Leur réseau total atteint une longueur de 142 kilomètres. Il s'est développé progressivement, surtout dans ces dernières années, en s'étendant de plus en plus vers la banlieue. »

— Ces lignes, demandons-nous à M. Barthou, rendent-elles des bénéfices considérables ?

« J'ai là sous les yeux, nous répond le Ministre, le nombre des voyageurs transportés pendant l'année 1893. Il s'élève, pour les deux Compagnies, au total de 112,245,407 voyageurs. La décomposition de ce nombre au point de vue des classes donne les résultats suivants, qui sont assez curieux : 1re classe, 5,459,194 ; 2e classe, 14,471,260 ; 3e classe, 92,314,953. Vous voyez l'immense proportion que prend la troisième classe. A cet égard, l'organisation du système des classes dans diverses Compagnies me paraît mériter une attention particulière. Plusieurs lignes anglaises ne comportent que deux classes, la troisième et la première. La différence des prix établis entre ces classes est tres considérable. Aussi les voyageurs se portent-ils plus volontiers vers les wagons de troisième. Un haut personnage administratif d'une Compagnie m'assurait que les Anglais n'établissaient guère de distinction au sujet de la manière de voyager : « Ici, ajoutait-il, les duchesses elles-mêmes, prennent, le soir, nos troisièmes ! »

« Les recettes du trafic proprement dit (voyageurs et marchandises) ont été, en 1893, de 28,563,900 fr. Les dépenses totales se sont élevées à 13,918,350 fr. Pourtant, malgré le chiffre du produit net, les dividendes distribués aux actionnaires n'ont pas été très considérables. Ainsi le District-railway n'a rien donné à ses actionnaires depuis 1886. Au surplus, vous comprenez les raisons qui m'imposent en ce moment une certaine réserve au point de vue de la situation financière de cette Compagnie.

« Tout ce que je puis dire, c'est qu'elles se sont heurtees à de grandes difficultés. Elles ont eu, en outre, à faire face à des nécessités qui ne s'imposeront pas à nous d'une manière aussi impérieuse à Paris.

« En resumé, mon impression génerale a été bonne. Elle m'a fortifié dans mon intention de saisir, dès la rentrée, le Parlement de la question d'un Métropolitain à Paris. Ce projet me paraît doublement nécessaire au point de vue de l'augmentation du nombre des voies ou moyens de transport qui sont véritablement insuffisants, et au point de vue de l'Exposition Universelle de 1900, dont il faudra rendre les abords accessibles et commodes. »

Nous avons demandé ensuite à M. Barthou s'il pouvait nous indiquer les grandes lignes de ce projet.

« Non, nous a-t-il dit. Je viens à peine d'être saisi des divers projets émanant des Compagnies de chemins de fer ou de l'initiative individuelle qui concernent le Métropolitain parisien. Je les étudie en ce moment, et ils soulèvent des difficultés si complexes que je ne saurais encore formuler une appréciation définitive. Au surplus, comment pourrais-je vous exposer, même d'une manière générale, les lignes essentielles d'un projet sur lequel le Conseil des Ministres n'a pas délibéré ?

— Espérez-vous aboutir ?

« Je ne désespère pas du succès, nous dit M. Barthou, malgré les difficultés prévues, si les intérêts particuliers de quartiers se résignent à se sacrifier à l'intérêt général et si on sait se contenter d'un progrès partiel, mais réel, au lieu d'exiger ou d'attendre immédiatement une amélioration complète. Je ne doute pas que, le moment voulu, le Conseil municipal de Paris n'apprécie ce que lui commandent l'intérêt général de la Ville et le succès de l'Exposition Universelle de 1900, et j'espère que les Chambres comprendront combien l'intérêt du pays tout entier est attaché au progrès des voies de communication dans Paris.

« Mais soyez sûr que j'ai hâte d'arriver à une solution, car la question est urgente et il faut, ou renoncer à la résoudre avant 1900, ou se mettre à l'œuvre assez vite, c'est-à-dire vers le milieu de l'année prochaine, pour que les lignes nouvelles puissent être ouvertes avant l'Exposition Universelle et contribuer à rendre sa réussite plus éclatante. »

Ces déclarations du Ministre des Travaux Publics ne laissent aucun doute sur ses intentions. Tout nous fait espérer que nous aurons un Métropolitain en 1900.

Commission de l'Exposition des armées

DE TERRE ET DE MER EN 1900

On nous communique la liste des membres de la Commission de l'Exposition des armées de terre et de mer pour 1900.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

Président : M. le général de brigade Derrécagaix, sous-chef d'état-major général de l'armée, directeur du service géographique ;

Vice-Président : M. Clémant, directeur des constructions navales au Ministère de la marine ;

Secrétaire : M. Chabbert, rédacteur principal au cabinet du Ministre de la guerre, ancien secrétaire de l'Exposition militaire de 1889 ;

Membres représentant le département de la guerre :

MM.

Sougis, chef du 2e bureau du cabinet du Ministre ;

Alombert Goget, capitaine d'infanterie, breveté, H. C., attaché à la section historique de l'état-major de l'armée, ancien membre de la Commission de l'Exposition militaire de 1889 ;

Le capitaine Jourda de Vaux de Foletier, attaché au 2e bureau de la direction de l'infanterie ;

Le capitaine Heck, du 28e régiment de dragons, détaché à la section technique de la cavalerie ;

Le capitaine Michaut, adjoint à la section technique de l'artillerie ;

Le commandant Boulanger, chef du dépôt central de télégraphie militaire, ancien membre de la Commission de l'Exposition militaire de 1889 ;

Darolles, sous-intendant militaire de 1re classe, secrétaire du Comité technique de l'intendance ;

Désortiaux, ingénieur de 1re classe des poudres et salpêtres, ancien membre de la Commission de l'Exposition militaire de 1889 ;

Strauss, médecin principal de 2e classe, adjoint au Directeur de la direction du service de santé.

Membres représentant le département de la Marine :

MM.

Houette, capitaine de frégate, attaché à l'état-major général de la marine ;

Ponsard, capitaine de frégate, chef adjoint au service des défenses sous-marines ;

Jacob de Marre, lieutenant-colonel d'artillerie de la marine ;

Terré, ingénieur de 2e classe du génie maritime ;

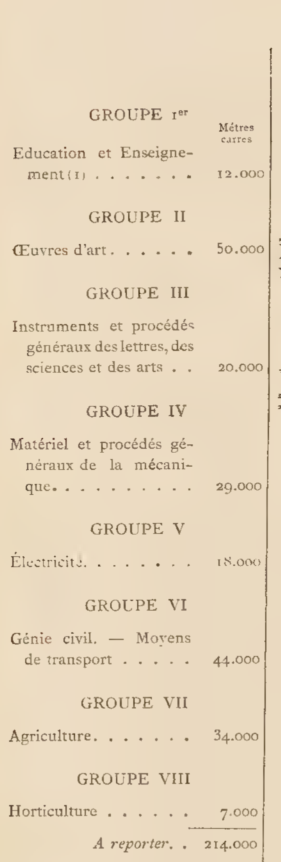
Fichot, sous-ingénieur hydrographe ;

Générah, sous-commissaire de la marine ;

Bourguignon, médecin de 1re classe de la marine ;

Gosselin, capitaine d'artillerie de la marine, détaché au laboratoire central.

Surfaces couvertes, nécessaires pour



	Mètres carrés
GROUPE Ier	
Education et Enseignement (1)	12.000
GROUPE II	
Œuvres d'art	50.000
GROUPE III	
Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts	20.000
GROUPE IV	
Matériel et procédés généraux de la mécanique	29.000
GROUPE V	
Électricité	18.000
GROUPE VI	
Génie civil. — Moyens de transport	44.000
GROUPE VII	
Agriculture	34.000
GROUPE VIII	
Horticulture	7.000
A reporter.	214.000

(1) La surface nécessaire à la classe de l'enseignement spécial artistique, qui sera en contact avec le groupe des œuvres d'art, est évaluée approximativement à 2.500 mètres carrés.

Celle de la classe de l'enseignement spécial agricole, qui pourra être jointe au groupe de l'agriculture, est estimée à 1.500 mètres carrés.

L'une et l'autre sont comprises dans le chiffre de 12.000 mètres indiqué pour l'ensemble du groupe de l'éducation et de l'enseignement.

PLAN GENERAL DE L'EMPLACEMENT, D'APRÈS LE P

les divers groupes d'objets exposés

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

CONCOURS POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

PLAN GÉNÉRAL DE L'EMPLACEMENT

Les Limites de l'Emplacement sont indiquées par un trait pointillé ------

Nota — *Les Plantations du Quai d'Orsay entre l'Avenue de La Bourdonnais et le Boulevard de La Tour Maubourg, celles de l'Esplanade des Invalides, ainsi que les deux lignes d'Ormes en bordure sur le Cours la Reine du Plateau triangul.re placé à l'Est du Pavillon de la Ville de Paris, enfin les arbres marqués d'une croix × compris dans le Jardin de Paris devront être scrupuleusement respectés.*

D'une manière générale, on évitera de toucher aux plantations dont l'abattage même temporaire ne serait pas absolument indispensable.

Les Concurrents auront la faculté d'incorporer à l'Emplacement, la partie du Quai Debilly correspondant aux Jardins du Trocadéro, en ménageant au moyen d'un passage souterrain la continuité des communications par le Quai.

Des constructions en encorbellement sur la Seine pourront être prévues le long des limites de l'emplacement sur les Quais.

Dressé par les Directeurs des travaux de la Voirie et de l'Architecture. Paris le 7 Août 1894. Signé Huet, Bouvard

Proposé par le Commissaire Général de l'Exposition. Paris le 7 Août 1894. Signé A. Picard

Approuvé par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Paris le 9 Août 1894. Signé Lourties.

ACCOMPAGNANT LE PROGRAMME DU CONCOURS

	Mètres carrés
Report	214.000
GROUPE IX	
Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes. . .	9.000
GROUPE X	
Aliments	17.000
GROUPE XI	
Mines. — Métallurgie. .	25.000
GROUPE XII	
Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations. . .	38.000
GROUPE XIII	
Fils, tissus, vêtements. .	45.000
GROUPE XIV	
Industrie chimique . . .	15.000
GROUPE XV	
Industries diverses . . .	24.000
GROUPE XVI	
Économie sociale. — Hygiène; assistance publique	5.000
GROUPE XVII	
Colonisation (1).	»
GROUPE XVIII	
Armées de terre et de mer (1).	»
Total.	392.000

(1) Pour mémoire. La construction des bâtiments affectés à ces deux groupes n'incombe pas à l'administration de l'Exposition.

PARTIE OFFICIELLE

(Voir les nos 1 à 6, 9, 10 et 11.)

ARRÊTÉ

instituant une commission à l'effet d'étudier le programme des concours d'exercices physiques pendant l'Exposition de 1900.

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Arrête :

Art. 1er. — Une commission est instituée à l'effet d'étudier le programme général des concours se rattachant aux exercices physiques qui pourraient être organisés dans la région de Vincennes pendant l'Exposition universelle de 1900 et à titre d'annexe à cette Exposition.

Le programme sera accompagné d'une évaluation sommaire des dépenses et de propositions sur les voies et moyens d'exécution.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée par l'article précédent :

MM.

Le général Baillod, inspecteur général de cavalerie, commandant la 1re division de cavalerie, président.

Mérillon, ancien député, président de l'Union nationale des Sociétés de tir de France, vice-président.

Ranc, sénateur.

Poirrier, sénateur.

Gomot, sénateur, président des Sauveteurs de la Seine.

Berteaux, député, président de l'Union des professeurs de gymnastique.

Gévelot, député.

Mesureur, député.

Mézières, député.

Le général Iung, député.

Baudin, conseiller municipal.

Blondel, conseiller municipal.

Caumeau, conseiller municipal.

Clairin, conseiller municipal.

Fourest, conseiller municipal.

Levraud, conseiller municipal.

Lucipia, conseiller municipal.

Lyon-Alemand, conseiller municipal.

Marsoulan, conseiller municipal.

Navarre, conseiller municipal.

Rousselle, conseiller municipal.

Sauton, conseiller municipal.

Barrier, conseiller général.

Gibert, conseiller général.

Marey, membre de l'Institut.

D'Abbadie, membre de l'Institut, président de la Société des fêtes basques.

Guillemin, inspecteur général de la navigation et des ports à la préfecture de police.

Besançon, chef de division à la préfecture de police.

De Tavernier, ingénieur en chef des promenades de Paris.

Forestier, conservateur du bois de Vincennes.

Giffard, publiciste sportif.

Le comte Greffulhe, ancien député.

De Valhermeil, président du Cercle d'équitation militaire.

Costa de Beauregard, capitaine instructeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

Hébrard de Villeneuve, maître des requêtes au conseil d'État, président de la Société d'encouragement à l'escrime.

Cloutier, président de la Société de l'escrime à l'épée de Paris.

Frédéric Vavasseur, président de la Société l'Escrime française.

Roulier, professeur d'escrime.

Lernusiaux, secrétaire général de l'Union nationale des Sociétés de tir de France.

Decourcelle, trésorier-administrateur de l'Union nationale des Sociétés de tir de France.

Le général Tricoche, président de la Société de tir au canon.

Lecœuvre, président de l'Union des Sociétés de tir de la région de Paris.

Le vicomte Clary, président de la Société de tir au pistolet.

Faure-Maurice, membre du Cercle du tir au pigeon.

Gastine-Renette, armurier expert.

Fauré-Lepage, armurier expert.

Rabany, chef de bureau au ministère de l'intérieur.

Fery d'Esclands, conseiller-maître à la cour des comptes, inspecteur général de la gymnastique.

Le lieutenant-colonel Dérué, inspecteur de la gymnastique de la Seine.

Sansbœuf, ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Bellois, trésorier de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Derosselles, président de l'Association des Sociétés de gymnastique du département de la Seine.

Le commandant de l'Ecole normale de gymnastique de Joinville-le-Pont.

May, chef du service administratif de l'enseignement à la préfecture de la Seine.

Crinon, professeur de gymnastique de la Ville de Paris.

Le lieutenant-colonel en retraite Tamisey, président de l'Union des Sociétés d'instruction militaire.

Barral, vice-président de l'Union des Sociétés d'instruction militaire.

Fleuriet, président du Cercle nautique de France.

Vieira, président du Rowing-Club.

Tellier, président des Pagayeurs Parisiens.

Regnier, président de la Société nautique de la Basse-Seine.

Ménier, délégué du Yachting-Club.

Gondinet, président de l'Union française de sports athlétiques.

De Cobertin, secrétaire général de l'Union française de sports athlétiques.

Bonvalot, président du Racing-Club.

Montagne, commissaire général du Lendit de Paris.

Demeny, professeur du cours d'éducation physique de la Ville de Paris.

Boucher-Cadart, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, président de la Société française de sauvetage.

Roussel, vice-président de l'Union vélocipédique de France.

Mousset, publiciste, membre du comité de l'Union vélocipédique de France.

Le docteur Minart, vice-président d'honneur de l'Union vélocipédique de France.

Le chef de bataillon du génie Renard, directeur de l'établissement central d'aérostation militaire.

Gaston Tissandier, publiciste, membre du conseil de la Société française de navigation aérienne.

W. de Fonvielle, publiciste, vice-président de la Société française de navigation aérienne.

Le directeur général de l'exploitation, le directeur général adjoint de l'exploitation, le directeur des services d'architecture, le directeur des services de la voirie, le directeur des finances, le secrétaire général sont membres de droit de cette commission et y ont voix délibérative.

Sont désignés comme secrétaires :

MM.

Chardon (Henri), auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, adjoint au commissaire général.

Rosselet, chef de division au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Legrand, attaché au service d'études de l'Exposition de 1900.

Art. 3. — Le Commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 2 septembre 1894.

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
V. Lourties.

ARRÊTÉS

Réglant les attributions des directions

1. *Direction générale de l'exploitation.*

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900,

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition,

Arrête :

Article premier. — Les attributions confiées à la Direction générale de l'exploitation de l'Exposition Universelle de 1900 sous l'autorité et le contrôle du Commissaire général et dans les conditions fixées par le décret du 9 septembre 1893, sur l'organisation des services, ainsi que par le règlement général et les règlements spéciaux à intervenir, sont les suivantes :

Choix du personnel de l'exploitation.

Service de l'admission : formation des listes pour la constitution par arrêté ministériel des comités départementaux et des comités d'admission; correspondance avec les comités départementaux pour les questions relevant de la direction générale de l'exploitation ; direction du travail des comités d'admission ; réception et instruction des demandes d'admission; délivrance des certificats d'admission.

Service des installations :

1° Comités d'installation. — Formation des listes pour la constitution de ces comités par arrêté ministériel; direction et contrôle de leurs opérations et de leurs travaux.

2° Installations générales à faire par l'Administration de l'Exposition ; architecture ; production de la vapeur et de la force motrice nécessaires aux exposants ; distribution de l'eau, de la vapeur et de la force motrice en vue du fonctionnement des machines et appareils exposés ; évacuation des eaux chaudes. — Rédaction des projets ; préparation des adjudications et marchés ; exécution des travaux et fournitures ; enlèvement des installations après la clôture de l'Exposition.

3° Installations particulières des exposants (administrations publiques, administration des colonies et des pays de protectorat, commissions étrangères, exposants individuels.) — Décisions relatives à la distribution des espaces, dans la limite des répartitions générales entre les nations, les groupes et les classes, arrêtés par le Commissaire général ; architecture et installations diverses.

4° Entrées, sorties, manutention. — Direction du service des entrées et sorties d'objets exposés. Service de la manutention ; installation et fonctionnement des engins ; rapports avec les Compagnies de chemins de fer et autres entreprises de transport ; manœuvre des wagons, etc.

5° Décisions pour l'exonération des exposants ouvriers, dans la limite du crédit mis à la disposition de la direction générale et suivant les conditions d'ouverture de ce crédit.

Mesures d'ordre, en ce qui concerne les objets exposés.

Service de gardiennage.

Contrats d'assurance qui seraient passés pour des objets exposés et dont les actes sont rédigés par la direction des finances.

Visa des autorisations données par les exposants pour la reproduction des objets exposés.

Rédaction et publication du catalogue.

Service des expositions spéciales, des concours, des auditions musicales, des congrès.

Service des récompenses : formation des listes pour le constitution des jurys par décret ; direction du travail des jurys ; publication de la liste des récompenses ; rédaction et délivrance des diplômes de récompenses et diplômes commémoratifs.

Concessions d'expositions payantes, dont les actes sont rédigés par la direction des finances.

Propositions budgétaires. Règlement et comptabilité des dépenses imputables sur le budget de l'exploitation. Propositions pour le payement de ces dépenses. Décompte des sommes à recouvrer sur les exposants.

Instruction du contentieux de l'exploitation.

Art. 2. — Le Commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 avril 1894.

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
J. Marty.

Proposé par le Commissaire général.
Paris, le 11 avril 1805.
Signé : A. Picard.

2. *Direction des services d'architecture.*

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900,

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition,

Arrête :

Article premier. Les attributions confiées, sous l'autorité et le contrôle du Commissaire général, au directeur des services d'architecture de l'Exposition de 1900 sont les suivantes :

Propositions relatives au personnel de la direction des services d'architecture.

Mesures relatives au concours à ouvrir pour les dispositions générales de l'Exposition.

Rédaction et présentation des projets, devis et cahiers des charges générales ou particulières, pour les palais, pavillons et constructions diverses à élever par l'Administration de l'Exposition. Préparation des adjudications ou marchés. Exécution et réception des travaux. Entretien pendant l'Exposition. Démolition après la clôture:

Avis sur les projets de construction présentés par les administrations publiques, les administrations des colonies et pays de protectorat, les commissaires étrangers, les exposants particuliers et les concessionnaires ou permissionnaires. Surveillance et contrôle des travaux autorisés.

Propositions budgétaires. Règlement et comptabilité des dépenses imputables sur le budget de la direction des services d'architecture. Propositions pour le payement de ces dépenses. Décompte des sommes à recouvrer sur les exposants.

Avis sur le contentieux des services d'architecture.

Art. 2. — Le Commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 avril 1894.

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
Signé : J. Marty.

Proposé par le Commissaire général,
Paris, le 11 avril 1894.
Signé : A. Picard.

3. *Direction des services de la voirie, des parcs et jardins, de l'eau et de l'éclairage.*

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition,

Arrête :

Article premier. — Les attributions confiées, sous l'autorité et le contrôle du Commissaire général, au directeur des services de la voirie, des parcs et jardins, de l'eau et de l'éclairage sont les suivantes :

Propositions relatives au personnel de la direction des services de la voirie, des parcs et des jardins, de l'eau et de l'éclairage.

Rédaction et présentation des projets relatifs : 1° aux clôtures de l'Exposition ; 2° aux terrassements autres que ceux de fondation des palais et pavillons ; 3° aux égouts ; 4° aux voies de circulation en dehors des bâtiments (chaussées, ponts, passerelles, escaliers, etc.) ; 5° aux plantations, parcs et jardins ; 6° à la distribution des eaux, y compris les installations pour le service de secours contre l'incendie dans les palais et pavillons, mais non compris les travaux réservés à la direction générale de l'exploitation pour le service mécanique ; 7° à la distribution du gaz et à l'éclairage électrique ou non électrique tant dans les bâtiments qu'à l'extérieur, non compris l'appareillage intérieur. Préparation des adjudications ou marchés. Exécution des travaux ou fournitures. Entretien pendant l'Exposition. Enlèvement des ouvrages provisoires et remise en état des lieux après la clôture.

Contrats pour la fourniture d'eau, de gaz et d'énergie électrique ou autre, aux abonnés dans l'enceinte de l'Exposition. Contrôle de ces fournitures.

Propositions pour l'établissement, l'entretien, l'exploitation et l'enlèvement des voies ferrées destinées au transport des matériaux de construction et des produits exposés. Préparation des marchés ou conventions, après entente avec la direction générale de l'exploitation. Exécution ou surveillance des travaux.

Propositions relatives aux voies ferrées et autres installations pour le transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition. Préparation des concours, adjudications, actes de concession, etc. Contrôle des travaux et de l'exploitation.

Avis sur les projets de terrassements, de plantations et de jardinage présentés par les administrations publiques, les administrations des colonies ou pays de protectorat, les commissaires étrangers, les exposants particuliers et les concessionnaires ou permissionnaires. Surveillance et contrôle des travaux autorisés.

Propositions budgétaires. Règlement et comptabilité des dépenses imputables sur le budget de la direction des services de la voirie, des parcs et jardins, de l'eau et de l'éclairage. Propositions pour le payement de ces dépenses. Décompte des recettes à percevoir pour fourniture d'eau, de gaz et d'énergie électrique ou autre.

Avis sur le contentieux des services de la direction.

Art. 2. — Le Commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris le 12 avril 1894.

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
Signé : J. Marty.

Proposé par le Commissaire général.
Paris, le 12 avril 1894.
Signé : A. Picard.

4. *Direction des finances.*

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition,

Arrête :

Article Premier. — Les attributions confiées, sous l'autorité et le contrôle du Commissaire général, au directeur des finances de l'Exposition Universelle de 1900 sont les suivantes :

Propositions relatives au personnel de la direction des finances

Propositions relatives au régime financier et au budget de l'Exposition. Préparation des règlements de comptabilité. Rédaction des projets de loi et des projets de décret portant ouverture de crédits. Correspondance générale relative à la comptabilité. Comptes rendus financiers.

Propositions pour l'organisation et la réglementation du service des entrées. Direction de ce service. Délivrance des cartes d'exposants, cartes de presse et jetons de service, après autorisation par le Commissaire général. Statistique des entrées.

Avis, au point de vue financier, sur les contrats de fourniture d'eau, de gaz, d'énergie électrique ou autre, aux abonnés dans l'enceinte de l'Exposition. Préparation, après avis des services techniques, des actes de concession pour établissements de consommation, établissements de spectacle, expositions payantes. Recouvrement des produits de toute nature. Comptabilité des recettes.

Propositions relatives à la répartition et à la sous-répartition des crédits entre les services. Règlement des dépenses imputables sur le budget spécial de la Direction des finances. Contrôle des propositions de payement présentées par les autres services. Préparation et délivrance des mandats. Comptabilité générale des dépenses.

Payement, par la caisse, des idemnités, salaires et menues dépenses.

Acquisition, conservation et comptabilité du mobilier des bureaux. Chauffage et éclairage. Fournitures de bureau. Impressions.

Avis sur le contentieux des affaires relevant de la direction des finances.

Art. 2. — Le Commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 avril 1894.

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
Signé : J. Marty.

Proposé par le Commissaire général.
Paris, le 11 avril 1894.
Signé : A. Picard.

5. *Secrétariat général.*

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Vu le décret du 9 septembre 1893, réglant l'organisation des services de l'Exposition.

Arrête :

Article premier. — Les attribution confiées, sous l'autorité et le contrôle du Commissaire général, au Secrétaire général de l'Exposition universelle de 1900 sont les suivantes :

Départ des dépêches et contreseing. Franchises postales et télégraphiques.

Conservation des lois, décrets, arrêtés et circulaires du Commissaire général. Délivrance des ampliations.

Affaires générales ne ressortissant spécialement à aucun service.

Centralisation des demandes d'emploi. Préparation des arrêtes ou décisions concernant la nomination des fonctionnaires et agents, la fixation des idemnités et salaires, les congés et les mesures disciplinaires ; notifications.

Préparation des décrets ou arrêtés instituant les comités, commissions et jurys ; notifications.

Organisation et fonctionnement du service médical.

Organisation du service de police ; rapports avec les autorités préposées à la police municipale et à la sûreté. Maintien de l'ordre et de la libre circulation ; répression de la vente illicite des objets exposés ; surveillance des photographes ; surveillance des vendeurs ou vendeuses de catalogues ; etc.

Organisation et fonctionnement du service de secours contre l'incendie.

Insertions au *Journal officiel.* Service de la presse, d'après les instructions du Commissaire général.

Propositions relatives aux entrées de faveur. Exécution des décisions prises à cet égard.

Propositions budgétaires. Règlement et comptabilité des dépenses imputables sur le budget du secrétariat général et notamment des dépenses de personnel. Propositions pour le payement de ces dépenses.

Avis sur le contentieux des affaires relevant du secrétariat général.

Art. 2. Le Commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 avril 1894.

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
Signé : J. Marty.

Proposé par le Commissaire général.
Paris, le 11 avril 1894.
Signé : A. Picard.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 13 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Octobre 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12, rue Cambon, 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements . Un an . 8 francs
Etranger . . . . — 10 —

SOMMAIRE :

LA CLASSIFICATION DE L'EXPOSITION DE 1900

(Suite)

II

LES CLASSIFICATIONS ANTÉRIEURES

Dans un précédent article (1), nous avons exposé les principes généraux qui président à l'établissement d'une classification des produits figurant dans une Exposition Universelle.

Nous en avons montré la haute importance, à la fois pour le succès de l'Exposition, l'intérêt des exposants et l'instruction du public.

Aujourd'hui, — et avant d'examiner la classification adoptée pour 1900, sur la proposition de M. Alfred Picard, Commissaire général, — nous voudrions passer une revue rapide des classifications antérieures.

Tout d'abord, il faut retenir qu'une classification doit être basée sur des considérations encore plus philosophiques que techniques. Or ce n'est qu'assez près de nous, dans ce siècle, qu'on vit, en France, la portée éducatrice et morale des Expositions. On fut obligé de recourir à un « système » quand les Expositions se développèrent, au point de vue de la durée et du nombre des exposants.

Aucun principe ne guidait l'ordre des produits.

En grande partie, les caprices du hasard décidaient de leur place. D'ailleurs, l'Exposition n'était pas alors assez étendue pour que le visiteur ne pût en embrasser facilement l'ensemble.

C'est ainsi que l'Exposition de l'an VI dura trois jours et réunit 110 exposants. Mais la progression est assez rapide. En 1806, l'Exposition dure 24 jours et compte 1.422 exposants; en 1849, elle dure six mois et le catalogue comprend 4.532 exposants auxquels on décerne généreusement 3.738 récompenses.

On sait d'ailleurs que ces Expositions, exclusivement nationales, avaient pour but principal d'encourager le développement de notre industrie et d'éviter que la France continuât à être, à ce point de vue, tributaire de l'Angleterre. C'était une forme habile du protectionnisme et une des phases les plus curieuses de la lutte de Napoléon contre la puissance britannique. Que cette idée servît sur l'heure des intérêts politiques, peu importe. Nous voulons seulement retenir qu'elle fut féconde pour l'avenir et que, grâce à elle, la France devint bientôt aussi glorieuse par son génie industriel que par son bonheur militaire.

Pour la première fois, en 1834, on parla du caractère philosophique des Expositions.

Le rapport présenté par le jury central de 1834 offrit cette particularité que Charles Dupin le fit précéder d'une introduction historique, remplie de données statistiques, de faits et de considérations du plus haut intérêt sur les transformations de l'industrie nationale depuis l'origine de la Révolution française.

Obéissant à une pensée philosophique, l'auteur de cette introduction s'écartait du classement suivi dans le rapport proprement dit. Il passait successivement en revue :

1° Les arts alimentaires (subsistance de l'homme);

2° Les arts sanitaires (santé de l'homme);

3° Les arts vestiaires (vêtements);

4° Les arts domiciliaires (maisons, mobilier);

5° Les arts locomotifs (transport de l'homme et de ses fardeaux);

6° Les arts sensitifs (arts ayant pour objet les satisfactions à donner aux sens de l'homme);

7° Les arts intellectuels (instruction de l'homme par les sens);

8° Les arts préparatoires (préparation des moyens pour les diverses industries);

9° Les arts sociaux (travaux civils et militaires d'utilité collective).

Sans doute, cette classification est loin d'être parfaite; mais elle avait, à cette époque, le mérite nouveau de répondre à des vues d'ensemble sur la vie sociale et de traduire une pensée incontestablement élevée.

On l'appliqua pour l'Exposition Universelle de 1855 qui fut, on s'en souvient, l'œuvre du prince Napoléon et de Le Play.

En 1855, la classification comprenait 8 groupes et 30 classes. On y avait adjoint une galerie de l'Economie domestique où se trouvaient exposés les objets à bas prix pour les emplois les plus usuels (aliments et provisions; meubles et ustensiles de ménage; linge et vêtements; plans, matériaux et spécimens de logements meublés et nus).

Cette idée utile et féconde, raconte M. Alfred Picard dans son rapport général sur l'Exposition de 1889 (1), émanait de M. Twining, membre de la Société des arts de Londres. « Cet homme de bien, regrettant que les Expositions antérieures eussent été surtout des exhibitions d'objets de luxe et d'art, avait instamment demandé que dorénavant on réunît, à côté des grandes richesses industrielles, les objets ayant un rapport direct avec le bien-être du plus grand nombre. Après quelques vicissitudes, la proposition de M. Twining, appuyée par la Société des arts de Londres, par un Comité international et par l'Empereur lui-même, aboutit au cours même de l'Exposition. »

Auteur de la classification de 1855, Le Play écrivait dans une note justificative :

« On a été conduit à grouper dans chaque industrie, non seulement des produits qu'elle livre au commerce, mais encore les matières premières qu'elle élabore et les instruments qu'elle emploie. Quant aux industriels qui concourent successivement à l'élaboration d'un même produit, on a rapproché celles qui, par la nature même des choses ou par la spécialité des personnes qui les dirigent, montrent des affinités intimes; on a, au contraire, séparé celles qui s'exercent en général

(1) Voir l'*Exposition Universelle de 1900*, n° 4, 20 mai 1894.

(1) A ce propos, faisons remarquer tout l'intérêt documentaire du remarquable rapport de M. Alfred Picard sur nos assises de 1900. Plein d'aperçus originaux et d'anecdotes curieuses, il sera toujours consulté avec fruit par nos industriels et nos économistes.

dans des lieux différents ou qui occupent des personnes de spécialité distincte.

L'éminent Commissaire général indiquait ensuite les tempéraments apportés aux principes du groupement, pour ne point multiplier outre mesure les subdivisions, pour assurer la compétence des jurys, ou pour rapprocher les appareils du moteur commun qui devait les mettre en action.

Plus tard, sévèrement jugée par M. Jules Simon, dans sa remarquable introduction au rapport général sur l'Exposition Universelle de 1878, cette classification, bien que très perfectionnée relativement à ses devancières, ne satisfaisait pas complètement le prince Napoléon.

Dans son rapport administratif, d'ailleurs fort intéressant, sur l'Exposition universelle de 1855, le prince Napoléon esquissait un plan général, d'après lequel les objets seraient rangés transversalement par nationalité et longitudinalement par nature, de telle sorte que l'on put voir toutes les industries d'un pays ou au contraire comparer les divers peuples pour une même industrie, selon le sens dans lequel on parcourait les galeries.

Aussi simple qu'ingénieux, ce système fut appliqué en 1867, par la construction du fameux palais ovoïde du Champ-de-Mars. On en a conservé le principe en 1878; au lieu d'être curvilignes, les galeries étaient rectilignes. Pour 1889, en raison du nombre considérable des exposants et de la grande étendue d'espace nécessaire, on ne put conserver cette méthode que d'une façon relative.

En 1867, ce fut également Le Play qu'on chargea d'établir la classification des produits.

Profitant de l'expérience acquise par les résultats de 1855, il fit subir à son œuvre d'importantes modifications que nous examinerons dans un prochain article.

HENRY GIRARD.

(A suivre.)

Nouvelles et Échos

A la date d'hier, 4 octobre, 555 inscriptions ont été reçues, pour le concours de l'Exposition Universelle de 1900, au commissariat général de l'Exposition.

On le voit, les concurrents continuent à se faire inscrire, mais en moins grand nombre qu'il y a un mois, ce qui, d'ailleurs, est naturel.

* * *

On a annoncé que M. Picard avait l'intention de donner sa démission de président de la section des travaux publics au Conseil d'État.

Cette nouvelle est inexacte. Le Commissaire général de l'Exposition de 1900 conserve ses hautes fonctions au Conseil d'État, où aucun mouvement n'est en préparation.

* * *

On nous écrit d'Anvers :

Le 2 octobre a eu lieu la distribution solennelle des récompenses de l'Exposition universelle d'Anvers.

Le roi, à son entrée, a été vivement acclamé. Il était entouré de tous les ministres à portefeuille.

Le corps diplomatique était au complet, ainsi que le personnel des légations des divers pays, les membres du Sénat et de la Chambre, les hauts fonctionnaires civils et militaires, etc.

Une foule d'environ dix mille personnes assistait à la cérémonie.

Après les présentations d'usage, qui n'ont duré que quelques minutes à peine, le cortège s'est dirigé vers le Palais des fêtes, très décorativement orné de drapeaux et d'oriflammes, et où le monde officiel a pris place.

L'orchestre de l'Exposition, caché sous l'hémicycle, derrière un rideau de verdure et de roses, a ouvert la séance solennelle par un brillant morceau de musique; puis, M. De Bruyn, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, a prononcé le discours officiel par lequel il a fait connaître à Léopold, l'exceptionnelle réussite de l'Exposition universelle de 1894, et les bons résultats obtenus par les exposants, ce que dénotait suffisamment le nombre de diplômes d'honneur et de médailles d'or et d'argent qui ont été décernés par le jury.

Le ministre a constaté ensuite que le nombre des exposants s'est élevé à 12,000.

Les grands prix obtenus sont au nombre de 101 : les diplômes d'honneur 412; médailles d'or 1,813; médailles d'argent 2,238; médailles de bronze 1,671.

Après le discours du ministre, les commissaires généraux ont fait connaître le nombre des récompenses accordées à leurs nationaux en les détaillant simplement par le chiffre global de diplômes, de médailles d'or et d'argent. Il a fallu abandonner l'idée de citer par leur nom les trois mille exposants primés par suite du temps énorme qu'eût pris cette lecture.

Les Commissaires généraux sont venus à tour de rôle recevoir le palmarès dont voici le résumé :

Allemagne, 706 récompenses; Angleterre, Indes Britanniques, Australie et Canada, 333; Autriche, 168; Hongrie, 48; Belgique, 110 grands prix; 195 hors concours; 245 diplômes d'honneur, 487 médailles d'or, 637 médailles d'argent, 517 médailles de bronze, 279 mentions honorables; total, 2,470; Bulgarie, 350; Chine, 8; Congo, 155; Danemark, 10; Espagne, 120; Etats-Unis, 122; France, 159 grands prix, 272 hors concours; 267 diplômes d'honneur, 577 médailles d'or, 730 médailles d'argent, 562 médailles de bronze, 216 mentions honorables; total 2,783; Grèce, 5; Honduras, 2; Italie, 157; Japon, 22; Liberia, 7; Luxembourg, 5; Mexique, 1; Pays-Bas, 328; Perse, 20; Portugal, 89; Roumanie, 2; Russie, 232; Suède, 34; Norwège, 49; Suisse, 12; Transvaal, 82; Turquie, 37.

La France s'est, comme on le voit, particulièrement distinguée à l'Exposition d'Anvers; sur 3,551 exposants, elle a obtenu 2.783 récompenses.

M. Bourée, Ministre de France, indisposé, n'avait pu se rendre à l'Exposition d'Anvers, où tout le personnel de la légation était présent.

Le roi a procédé ensuite à la remise de la croix de l'Ordre de Léopold aux personnalités auxquelles cette distinction honorifique est accordée à l'occasion de l'Exposition d'Anvers.

Au cours de la visite que le roi a faite hier à la section française de l'Exposition, c'est la question coloniale qui a fait presque tous les frais de la conversation.

Le Commissaire général ayant fait allusion à la section coloniale qui sera installée au parc de Tervuern en 1897, Léopold II insista tout particulièrement sur l'importance que cette section aura à tous les points de vue.

— Ce sera, dit le roi, une sorte de préface à notre participation à votre grande Exposition coloniale française en 1900.

On peut donc en inférer dès à présent une participation officielle de la Belgique à l'Exposition française de 1900.

* * *

La distribution des récompenses de l'Exposition de Lyon est fixée au 20 octobre.

* * *

On lit dans le *Figaro :*

M. Armand Renaud, le très aimable inspecteur en chef des Beaux-Arts de la Ville de Paris, et M. Gravigny, architecte de l'Hôtel de Ville, sont allés hier faire, du côté des Champs-Élysées, une visite dont le Comité de la prochaine Exposition fera bien de se préoccuper.

Le Conseil municipal est en train de transformer là-bas en musée le pavillon qui se trouve derrière le Palais de l'Industrie; depuis six mois, une équipe d'ouvriers y travaille et au printemps prochain les Parisiens auront, pour y admirer des échantillons de l'art du siècle, un joli palais qui aura coûté beaucoup d'argent.

Si, comme on l'a dit, le plan de l'Exposition de 1900 doit faire table rase de toutes les constructions élevées entre la place de la Concorde et le rond-point des Champs-Elysées, le nouveau musée devra disparaître à peine construit.

A l'Hôtel de Ville, on est prêt à lutter contre les projets trop grandioses des architectes et des ingénieurs et à défendre le musée municipal. Si le Comité de l'Exposition passe outre, il faudra payer — et ce sera cher.

M. Picard sait-il quelles responsabilités financières le guette de ce côté ?

* * *

Un Français se trouvait dernièrement à Berlin, raconte le *Gaulois*, pour y étudier les questions dont s'occupent les syndicats des fers, aciers, fontes et autres métaux très nombreux et très importants des deux côtés du Rhin et que l'empereur Guillaume suit avec la plus grande sollicitude.

Ce Français fut reçu par l'empereur Guillaume qui lui dit :

— Ces syndicats m'intéressent autant que vous-mêmes. Je me tiens au courant de leurs travaux et je m'entoure de toutes les lumières possibles. Vos compatriotes se méprennent sur mes intentions.

Je sais que vos compatriotes sont portés à voir en moi une sorte d'empereur barbare, ne rêvant que guerre et conquête.

Si mon grand-père a dû, en effet, être un empereur guerrier et conquérant, je ne négligerai rien pour démontrer que moi je veux sincèrement l'apaisement.

A votre prochain voyage à Berlin, nous reparlerons de tout cela. Venez-vous souvent ici ?

— Rarement, sire, et je ne crois pas avoir de longtemps l'honneur de revoir Votre Majesté.

— Eh bien ! nous nous reverrons à Paris.

Et comme le Français le regardait d'un air interrogateur :

— Oui, oui, en 1900, à votre belle Exposition.

Notre compatriote fait un haut-de-corps et marque de nouveau sa surprise.

— Je savais que j'allais vous étonner, mais je connais le caractère des Français, et du moment que je dis que j'irai voir leur Exposition, c'est que je sais ce que j'ai à faire pour y aller.

* * *

Sur les recommandations de M. Leygues, Ministre de l'Instruction publique, la Manufacture de Sèvres va organiser d'une manière absolument neuve son exposition particulière à l'Exposition Universelle de 1900.

Au lieu de s'installer dans l'intérieur même du palais général, la Manufacture de Sèvres se cons-

truira dans l'enceinte de l'Exposition un edifice particulier où elle installera les objets sortis de ses ateliers et destinés à être exposés.

L'innovation consistera dans le mode de construction et surtout de décoration de cet édifice particulier. La Manufacture de Sèvres s'est livrée, depuis quelque temps, à des essais en vue de transformer le grès employé à la construction en matière décorative. Elle a réussi à recouvrir le gres d'une couche de porcelaine, se prêtant aux colorations les plus variées et à l'application d'ornements variés, mascarons, médaillons, etc.

Par la combinaison de ces divers éléments, on pourra édifier un bâtiment d'un véritable caractère artistique et réalisant une innovation curieuse dans le domaine de l'art industriel. Les procédés nouveaux découverts par la Manufacture de Sèvres offriront ainsi une ressource nouvelle aux architectes et constructeurs.

***

Les chambres de commerce anglaises dans leur réunion d'automne à Huddersfield, sous la présidence de sir Albert Rollit, ont adopté la résolution suivante que nous détachons d'une correspondance de Londres adressée au *Journal des Débats* :

Le comité exécutif de l'Association est prié de faire les arrangements nécessaires pour que les chambres de commerce soient représentées dans toute commission royale à l'Exposition de 1900, à Paris et d'envoyer pour cet objet une députation auprès du Gouvernement quand le moment sera venu.

M. Thompson, de Londres, qui a proposé et fait adopter cette résolution, l'a motivée en rappelant ce qui a eu lieu à Chicago, où, contrairement à ce qui s'est passé ailleurs, ce sont les produits exposés qui ont fait l'attrait principal de l'Exposition. Or, à Chicago, le gouvernement anglais s'est montré fort peu généreux; il a donné en tout 1,500,000 fr., alors que le gouvernement allemand a fourni à la section allemande une subvention de 6,250,000 francs.

Cette résolution a été appuyée par M. Coleman, de la chambre de commerce anglaise de Paris, qui a exprimé la conviction que le gouvernement anglais nommerait une commission royale pour l'Exposition de 1900, et que la nomination d'une commission aurait pour résultat d'aider au maintien des bonnes relations entre les denx pays. — R.

***

Le Ministre des finances de Russie fait savoir officiellement que l'Exposition de Nijni-Novgorod présentant un caractère exclusivement national, les étrangers ne pourront y prendre part en aucune façon.

***

On sait qu'une Exposition internationale de produits alimentaires avait été récemment organisée à Vienne. Or, voici la surprise qui se produisit :

Le jury distribua de nombreuses récompenses, médailles d'honneur et prix de toutes sortes. Ses opérations terminées, il fut saisi d'un vague scrupule et résolut de soumettre à un examen approfondi les produits qu'il avait primés. Le résultat fut désastreux. Voici un passage du rapport officiel du docteur Mansfeld :

« Les cafés récompensés sont presque tous falsifiés. L'un, le *café des Evêques*, contient très peu de café, mais beaucoup de seigle, beaucoup d'orge et de grains divers. Le *Véritable Extrait de café hollandais* se compose d'orge, de figue et de chicorée. Le *café des Cent florins* consiste essentiellement en noyaux de prunes concassés et le *café de santé* en petites pierres! Un hydromel jugé digne d'une haute distinction est exclusivement fabriqué avec de la glucose... Inutile de dire que les beurres primés contiennent tous de la margarine... Ainsi de suite. »

Il est vrai, a-t-on fait assez justement remarquer, que lorsque les procédés des fabricants atteignent un tel degré de perfection, ils rentrent dans le domaine de l'art qui doit toujours être encouragé, si singulière que soit la forme sous laquelle il se manifeste.

***

Un singulier incident s'est produit à l'Exposition de Chicago.

Exposant à Chicago, le pape a mérité une récompense pour les émaux et les poteries fabriquées au Vatican.

Que fera le gouvernement italien ? Remettra-t-il le diplôme au pape comme aux autres exposants, ou bien ignorera-t-il la récompense obtenue par les produits des industriels de la ville sainte ?

Voilà, certes, une question embarrassante pour le Quirinal.

Les Expositions Universelles

ÉTAPES PARCOURUES

Le concours pour les palais de l'Exposition de 1900 est ouvert depuis le 11 août et sera clos au mois de décembre prochain. On aura donc cinq ans pour se préparer. C'est la première fois qu'une Exposition est « commencée » aussi longtemps d'avance. Il nous paraît intéressant de rappeler sommairement, à cette occasion, comment s'organisèrent les autres Expositions, dont le souvenir est déjà bien loin.

EN 1855

La première des Expositions universelles, en 1855, fut improvisée... comme celle de 1878, d'ailleurs. Elle est décidée seulement le 8 mars 1853, au moment où l'on s'occupait de l'Exposition quinquennale de 1854 qui, bien entendu, est supprimée.

La commission est présidée par le prince Napoléon ; à la tête du commissariat général se trouvent le général Morin et M. Le Play. On achève, pour l'installer, le palais de l'Industrie commencé en 1852 et qui présente 55.000 mètres de surface. On construit diverses annexes qui occupent 44,000 mètres.

Le tarif d'entrée est fixé à 1 franc les jours ordinaires ; 5 francs, puis 2 francs, le vendredi ; 20 centimes le dimanche.

L'entreprise se solde par un déficit relativement important : l'Etat a dépensé 11 millions et demi et la recette totale n'a atteint que 3,200,000 francs.

On compte cinq millions de visiteurs dont plus de moitié entrés pour 20 centimes. Le chiffre maximum des entrées dans une journée est de 120,000.

EN 1867

L'Exposition de 1867 est prévue plus longtemps d'avance. Elle est décidée par un décret du 22 juin 1863, qui impose comme local le palais de l'Industrie. Au bout de quelques mois on adopte l'emplacement du Champ de Mars et l'on construit un palais occupant 166,000 mètres carrés.

Ce bâtiment se compose de deux demi-cercles de 190 mètres de rayon reliés par un rectangle de 380 mètres de long percé de 4 portes monumentales. La classification est faite par zones concentriques avec secteurs rayonnants. Des annexes sont établies sur les berges de la Seine et à l'île de Billancourt : la surface totale consacrée à l'Exposition atteint près de 700,000 mètres carrés.

Les tarifs d'entrée varient de 1 à 2 fr. 50, suivant l'heure, et suivant qu'on pénètre dans le « cœur » de l'Exposition ou qu'on se promène simplement dans le jardin.

En liquidant les comptes, on se trouve en présence d'une dépense de 23 millions et d'une recette totale de 26 millions. Il y a donc 3 millions de bénéfices.

Le chiffre des entrées a atteint 11 millions, avec maximum de 184,000 pour une même journée.

EN 1878

L'Exposition de 1878 marche encore plus vite que celle de 1855 : elle est décrétée seulement le 13 avril 1876. Le commissaire général, M. Krantz, est assisté de MM. Dietz-Monnin, Berger, Tisserand.

En dix-huit mois, on édifie le palais du Champ-de-Mars et celui du Trocadéro. Le premier est un rectangle de 706 mètres sur 350, parallèle à la Seine. En le parcourant longitudinalement, on voit toutes les classes d'un même groupe ; tandis qu'en s'y promenant transversalement, on aperçoit tous les groupes d'un pays. Des annexes sont installées sur le quai d'Orsay et sur la partie de l'esplanade des Invalides comprise entre le quai et la rue Saint-Dominique.

Cette fois, l'entreprise est désastreuse au point de vue financier.

La dépense totale s'élève à 55 millions, les recettes ne sont guère que de 23 millions, soit un déficit de 32 millions. Sur ce chiffre, il y a lieu d'imputer, il est vrai, le coût de la construction du palais du Trocadéro : 14 millions. En en tenant compte, il reste encore une moins-value de 18 millions.

Il y eu 16 millions de visiteurs, dont 210,000 pour les plus fortes journées.

En 1889

Il fut de bonne heure question de l'Exposition de 1889. Le décret organisant une commission d'études est, en effet, signé dès le mois de novembre 1884. La commission, présidée par M. Antonin Proust, avec MM. Spuller et Teisserenc de Bort, dépose son rapport au mois de mars suivant, proposant la construction de deux palais définitifs avec un hall des machines et une galerie des industries diverses.

Les dépenses étaient évaluées à 50 millions, les recettes à 58.

C'est seulement le 6 juillet 1886 qu'une loi autorise définitivemeet l'Exposition, en ramenant l'évaluation des dépenses à 43 millions, et celle des recettes à 25 millions. On prévoyait donc un déficit de 18 millions.

Or, les dépenses ne dépassèrent pas 40 millions et la recette totale fut de 50 millions, laissant un bénéfice de 10 millions.

Le chiffre des entrées, qui avait atteint 420,000 certains jours, était totalement de 28 millions.

C'était donc, comme on le voit, un progrès considérable sur les Expositions précédentes.

Le temps anormal — cinq ans — que l'on a pour travailler à l'Exposition de 1900 permet d'espérer que celle-ci, à son tour, fera oublier celle que nous avons vue voilà déjà cinq ans.

A TRAVERS
LES EXPOSITIONS

Un grand nombre de visiteurs se sont rendus à l'Exposition du matériel de la meunerie, organisée à l'occasion du Congrès annuel de la meunerie, et qui était installée au jardin des Tuileries, sur la terrasse de l'Orangerie.

M. Lourties, Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, a parcouru cette Exposition, accompagné au cours de sa visite par MM. Colson-Blanche, président de l'Association de la meunerie, et Saint-Jean, vice-président. Le Ministre s'est longuement arrêté devant différentes sections.

***

Les journaux ont mentionné la visite que M. Leygues, Ministre de l'instruction publique, a faite à l'Exposition du Livre.

Ce qu'ils n'ont pas dit, c'est que le Ministre, venu vers trois heures, décidé à remplir avec sa bonne grâce habituelle, certes, mais aussi avec un héroïsme résigné, une quasi-obligation, a subi, lui aussi, l'agréable et intense impression de surprise que cause à tous l'Exposition du Livre à la première visite. Très intéressé, très conquis, il a prolongé sa promenade, questionnant, examinant, s'informant, et ne s'est retiré,

presque à regret, qu'à six heures du soir, alors que l'Exposition fermait.

Terminons en annonçant une autre visite ministérielle, celle de M. Lourties, Ministre du commerce.

INCIDENT
à l'Exposition d'Anvers

On lit dans le *Petit Parisien* à la date du 2 octobre :

Bruxelles, 1er octobre.

Un très grave incident vient de surgir au sein de la Commission française à l'Exposition d'Anvers.

M. Charles Rolland vient d'être révoqué des fonctions de commissaire-délégué qu'il occupait auprès de la section française.

M. Rolland a, en effet, reçu la lettre suivante :

Paris, le 27 septembre 1894.
M. Charles Rolland, à Bruxelles.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que la Commission d'organisation de la section française à l'Exposition universelle d'Anvers en 1894, émue d'incidents qui se sont produits récemment, s'est réunie le 25 courant et a décidé, à l'unanimité, de supprimer la fonction de délégué de la section française, à partir de ce jour, et qu'en conséquence de cette abrogation, cette délégation ne serait plus conférée.

Nous avons l'honneur de porter cette décision à votre connaissance et de vous présenter l'assurance de notre considération distinguée.

Cette lettre est signée par trois vice-présidents sur quatre et deux secrétaires sur quatre.

Cette nouvelle, rapidement connue, produit à Anvers et à Bruxelles une très vive émotion.

Mais c'est surtout à Bruxelles qu'on se préoccupe de l'incident.

Vous savez que M. Charles Rolland est depuis longtemps président de la Chambre de commerce française; il jouit ici de l'estime, de la considération non seulement des membres de la colonie française, mais aussi de tous les Bruxellois.

Comme la lettre était muette sur le motif qui avait déterminé la disgrâce de M. Rolland, celui-ci a écrit à la Commission française en priant les signataires de la lettre de lui faire connaître les raisons de sa révocation.

Nous avons vu M. Rolland et nous lui avons demandé quels pouvaient bien être les motifs qui ont dicté la mesure prise contre lui.

— Je ne sais, nous a-t-il répondu. Depuis plus de quinze mois je m'occupe de l'organisation de la section française à l'Exposition d'Anvers. Et cela de façon absolument, désintéressée, sans recevoir la moindre rémunération. Au contraire, mon intervention me coûte personnellement au delà de 1.000 francs. Mes amis et moi nous avons assuré le succès de la France à ce grand tournoi commercial, industriel, artistique. Je ne demandais aucune récompense, mais j'étais loin de supposer qu'une mesure aussi pénible, aussi grave, allait m'atteindre. Je ne récrimine point, l'Exposition n'est point fermée ! Mais sitôt la clôture prononcée, je retrouverai toute ma liberté d'action et, croyez-le, j'en userai !

Telle est la déclaration que nous a faite M. Rolland.

Je puis vous dire que de nouveaux et très graves incidents surgiront bientôt.

La révocation de M. Charles Rolland vient d'entraîner la démission de MM. Prodhomme et V. Lecherf, secrétaires, et E. Chabrand et A. Millière, ingénieurs de la section française.

Ces messieurs adressent aujourd'hui une lettre à M. Muzet, l'informant de leur résolution en disant : « ... S'il ne nous appartient pas de nous faire les juges de cette décision, nous estimons qu'il est de notre devoir de suivre dans sa retraite celui que ses pairs dépouillent aujourd'hui de façon si inattendue du glorieux mandat que, pour sa compétence, son intégrité et son patriotisme bien connus, ils lui avaient confié quelques mois auparavant. »

Cet incident fait ici l'objet de toutes les conversations.

Ajoutons qu'à la suite de ces incidents, M. Rolland a envoyé à M. Muzet deux de ses amis pour lui demander des explications.

Les témoins de M. Rolland ont adressé à leur client la lettre suivante :

Anvers, 2 octobre.
M. Rolland, à Bruxelles.

Mon cher ami,

A votre demande, nous nous sommes rendus chez M. Muzet, président de la commission d'initiative, commissaire général de la section française à l'Exposition d'Anvers, à l'effet d'être fixé sur les motifs qui ont amené la commission française à supprimer les fonctions de délégué qu'elle vous avait confiées.

M. Muzet nous a déclaré spontanément que ces motifs n'entachaient en rien votre honorabilité et qu'il vous considérait toujours, malgré les divergences de vue existantes entre vous et lui, comme un parfait honnête homme.

Il nous a déclaré qu'il tiendrait à votre disposition les procès-verbaux de la commission française, lors de votre prochain voyage à Paris.

Considérant la mission que vous nous aviez confiée comme terminée à votre entière satisfaction, nous vous adressons nos cordiales salutations.

MALENGREAU, SAUVENIER,

A la suite de ces incidents, M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles, s'est abstenu d'assister au banquet organisé en l'honneur de la distribution des récompenses de l'Exposition d'Anvers.

Ces faits font l'objet d'une assez vive polémique dans la presse quotidienne de Paris.

L'ARMÉE ET LA MARINE EN 1900

On sait que l'Exposition des armées de terre et de mer, qui se scindait, il y a cinq ans, en deux sections, installées l'une à l'Esplanade des Invalides et l'autre au pont d'Iéna, formera, en 1900, un groupe unique, où seront réunies et coordonnés toutes les Expositions particulières qui intéressent, au double point de vue de l'histoire et de l'application, l'art militaire et l'art naval.

La Commission non seulement adhère à ce projet du Commissaire général, mais elle insiste pour que cette Exposition maintienne et relie dans un groupement aussi serré que possible les éléments qui la composeront. Elle souhaiterait que l'administration substituât au système des « petits pavillons », où l'attention s'éparpille et se lasse, un aménagement de vastes halls où il fût possible de présenter au visiteur non des séries d'exposition fragmentaires, mais DES ENSEMBLES.

La Commission tient aussi beaucoup, et nous ne saurions trop l'en louer, à ce que l'intérêt de l'Exposition des armées de terre et de mer ne soit pas simplement technique ; elle en veut faire un spectacle instructif et attrayant pour tout le monde.

Dans ce but, elle organisera une section *rétrospective*, — indépendante de la section *moderne* où figureront, répartis en six classes, les produits du groupe — et qui sera la synthèse de l'histoire de l'armement, du costume et du matériel de la guerre dans notre pays.

Dans cette section rétrospective les objets seront groupés *par époque*. On y pourra voir, par exemple, de quelle façon un soldat, sous Louis XIV, était vêtu, armé, équipé; de quel matériel de guerre et de quel outillage domestique il disposait, et à ces morceaux d'histoire comparer l'histoire de nos jours. L'exposition rétrospective de l'armée et de la marine ne sera pas seulement centenale ; elle ira chercher ses documents aussi loin dans le passé que le permettront les ressources de nos musées et l'obligeance des collectionneurs.

En attendant sa prochaine réunion, la Commission a confié aux membres presents le soin de préparer une série de rapports où chacun aura à dresser, au point de vue rétrospectif et moderne, l'inventaire des ressources dont dispose son département et des divers objets dont l'exhibition intéresse sa spécialité.

Ce n'est donc qu'en novembre prochain que pourra être arrêté, au moins dans ses lignes générales, le programme d'exposition des ministères de la guerre et de la marine.

Mais nous pouvons compter dès à présent sur quelque chose de considérable et d'exceptionnellement curieux.

Pour les Petits

Sous ce titre, le *Petit Journal* a publié l'article suivant sous la signature de notre confrère Jean sans Terre :

L'Exposition de 1900 se rapproche chaque jour de nous : bientôt les travaux vont commencer : chacun s'ingénie à trouver le clou qui la distinguera des précédentes.

Il y en aura plusieurs, de clous, espérons-le, sans parler du clou premier en date, le percement du boulevard Haussmann, qu'il ne faut pas laisser rouiller.

* *

Parmi les projets séduisants dont on est venu nous entretenir au *Petit Journal*, il en est un qui m'a particulièrement charmé parce qu'il intéresse les enfants dont on ne s'occupe guère, n'est-ce pas? lorsqu'on prépare une Exposition Universelle.

Ce projet, d'une réalisation très facile, a pour auteur M. Armand Dayot, inspecteur des beaux-arts. Je l'expose brièvement, tel que je l'ai entendu moi-même développer par un ami de l'auteur.

Il consisterait à englober dans l'Exposition de 1900 le jardin des Tuileries qui serait exclusivement réservé aux attractions enfantines et deviendrait ainsi une sorte de Paradis des petits et un lieu de distraction pour les grands. Paris-Bébé tiendrait là son quartier général officiel.

Rien d'américain. Ni télescopes monstres, ni maisons à vingt étages, ni constructions, ni échafaudages gigantesques..... Le jardin des Tuileries qui, avec ses allées spacieuses, se prête si admirablement à des constructions de modestes dimensions, constituerait un coin de la fête qui ne serait ni le moins curieux, ni le moins réjouissant, comme on va en juger.

* * *

Les éléments les plus variés pourraient, en effet, concourir au succès de l'idée : musées intéressants des jouets d'enfants, collections rétrospectives de poupées, panoramas, dioramas en miniature décorés par des artistes comme Willette, Boutet de Monvel, Henri Rivière, Steinlen, Georges Lorin, Le Mouël, Geffroy, Kate Greenaway, etc.

Puis ce seraient des concours de Guignols accourus de tous les coins du monde, depuis celui de Lyon, le Guignol ou Chignol classique, jusqu'aux marionnettes de Bologne et au Karagueuz de Constantinople, auquel nos censeurs vigilants feraient la leçon avant de le laisser pérorer en français.

De ce beau jardin situé au cœur même de Paris et transformé pour les petits en une sorte d'Eldorado merveilleux, s'élèverait, au milieu des cris perçants des polichinelles éternellement exaspérés, un immense et frais éclat de rire. Ce serait la note joyeuse de la grande fête du travail.

M. Armand Dayot y verrait encore d'autres attractions. Il a raison. On les multiplierait sous

toutes leurs formes, car, le principe de cette fête enfantine officiellement admis, les esprits ingénieux, les cœurs tendres se mettraient généreusement à l'œuvre pour en varier le programme. Ainsi pense l'auteur du projet, et je crois qu'il a encore raison. Il est bien peu de personnes en ce monde qui ne s'intéressent aux joies de l'enfance, le Commissaire général de l'Exposition n'aurait, il semble que l'embarras du choix dans les projets qui seraient soumis à son examen.

***

Dans ce monde lilliputien de poupées, de marionnettes, il ne manquerait pas de fêtes joyeuses à organiser : kermesses, bals, cavalcades à l'ombre des grands arbres, fêtes où la charité trouverait aussi son compte, et les petits convalescents des hospices *leurs jours* de récréation, tout comme les autres.

On pourrait arranger là un panorama des enfants célèbres, sorte d'exposition du jeune âge, où nos petits contemporains viendraient admirer les traits des enfants de génie, des Lulli, des Mozart, des Giotto, des Pic de la Mirandole, des Vincenzo Viviani, des Canova, et de cet étonnant Henri de Heinecken qui à deux ans parlait trois langues et, dans les bras de sa nourrice, répondait sans hésiter aux questions qui lui étaient posées sur les hauts faits de l'histoire, ou prononçait de petits discours en latin !...

***

Enfin qui sait si on ne verrait pas, à l'occasion de cette fête enfantine, se renouveler l'intéressante entreprise de Comte, qui en 1820, avec sa troupe d'enfants, obtenait un si grand succès dans le petit théâtre du passage Choiseul ?.. Les grand'mères parisiennes parlent encore avec attendrissement du théâtre Comte et de ses succès.

Le programme peut être d'une infinie variété. Il mérite l'attention des autorités qui tiennent entre leurs mains les destinées de la grande fête de 1900, en vérité.

Faire quelque chose pour les petits à l'occasion de cette bruyante fin de siècle où les petits n'ont qu'une idée fixe : *jouer aux grands*, avec des petits chemins de fer, des petits bateaux, des petits canons, des petits chevaux, des petits vélos, ce serait sortir de la convention un peu sévère des « foires du monde » pour rentrer dans l'art retrospectif de l'éducation.

Renvoyé à qui de droit avec une bonne note, ce projet d'un Eden enfantin aux Tuileries, imaginé par M. Armand Dayot pour 1900 !

L'Exposition de Bordeaux

MAI-NOVEMBRE 1895

La Société Philomathique de Bordeaux organise pour l'année 1895 sa XIII[e] Exposition générale.

En ouvrant cette Exposition, la Société demeure fidèle au programme tracé il y a près d'un siècle par ses fondateurs, et poursuivi depuis cette epoque avec persévérance.

Créer des cours techniques et professionnels, frapper les yeux de tous par des Expositions périodiques, exciter la soif de connaître et l'amour du travail, tel a été le programme invariable de la Societé Philomathique.

Elle se propose de donner à son Exposition de 1895 un caractere international, en s'adressant aux industriels et aux agriculteurs de France, d'Algérie, des Colonies françaises, d'Angleterre, de Belgique, de Suisse, d'Italie, d'Espagne et de Portugal, et un caractère universel en étendant son appel à tous les pays pour l'Électricité, pour les Vins et Spiritueux, enfin pour les Sciences sociales.

Pour l'Électricité, car par elle l'humanité semble posséder un moyen nouveau et merveilleux d'utiliser l'énergie de toutes les forces de la nature

Pour les Vins, parce qu'il y a intérêt pour le Commerce bordelais à connaître l'état général de la viticulture dans le monde et à montrer au grand jour les résultats obtenus dans la reconstitution de nos vignobles.

Pour les questions sociales, parce que l'organisation des Sociétés exerce une influence prépondérante sur le bien-être matériel et moral des hommes, ce qui est le but final de toutes les découvertes, de tous les progrès.

Si, au milieu des Congrès qui vont avoir lieu une place importante est accordée aux Sciences sociales, c'est avec la conviction que la lumière doit sortir de discussions paisibles et approfondies sur cet important sujet.

En même temps que tous les progrès s'affirment, il faut proclamer la solidarité intime et profonde qui réunit les hommes et les constitue en une famille nombreuse et fraternelle. La paix sociale sur ces larges bases est le progres suprême qui doit couronner les plus belles conquêtes.

Pour remplir sa tâche, la Société Philomathique a besoin de tous les concours et de toutes les bonnes volontés.

Elle fait appel aux Savants, aux Ingénieurs, aux Industriels, aux Ouvriers, aux Philanthropes; elle recevra avec joie toutes les propositions et toutes les communications émanant des initiatives privées et collectives, et surtout des industries régionales, pour donner à l'Exposition de 1895 cet éclat que les visiteurs de 1882 n'ont pas oublié et ce succès qui montreront à tous les yeux la prospérité, la vitalité, le libéralisme éclairé de ces pays girondins qui ont une grande place dans notre histoire, et qui tiendront à honneur de montrer qu'ils sont restés fidèles à leur glorieux passé.

Pour le comité d'administration de la Société Philomathique :

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
J. AVRIL,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE,
A.-E. HAUSSER ✻,
Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Vu : Le Maire de Bordeaux,
Alfred DANEY (O. ✻),
Ancien Président de la Société Philomathique.

Vu : Le Président de la Chambre de commerce de Bordeaux,
Henri BRUNET ✻,
Négociant.

Vu : Le Président du Conseil général de la Gironde,
J.-C. DUVIGNEAU,
Député de la Gironde.

Vu : Le Préfet de la Gironde,
M. BERNIQUET (O. ✻).

UN PORT A PARIS

Il ne s'agit point, dans ce qu'on va lire, de considérations techniques ni d'observations comparatives; tout, ou presque tout, a été dit et écrit sur ce sujet, et nous perdrions notre temps à démontrer, une fois de plus, qu'il est très possible, sinon même très facile, d'ouvrir l'accès de la Seine aux plus grands bâtiments, de les amener jusqu'à Paris; en un mot, créer à Paris, au pied des quais de notre capitale, à très peu de distance de Notre-Dame, c'est-à-dire des Halles, de Bercy, de tout le centre d'agglomération du commerce parisien, un port de mer proprement dit. Cela, personne ne le conteste plus; ce ne sont pas seulement les patientes, nombreuses et savantes recherches de M. Bouquet de la Grye, appuyées par ses lumineuses démonstrations, qui ont porté la conviction jusque parmi les esprits les plus réfractaires ; le conseil général des ponts et chaussées a reconnu que les travaux nécessaires étaient aisément réalisables, et, sur tous les points du territoire, les organes les plus autorisés de l'opinion publique, Conseils généraux, Chambres de commerce, se sont nettement prononcés en faveur de Paris port de mer.

Mais c'est à un autre point de vue que nous voudrions aujourd'hui envisager cette question ; et ce point de vue est de ceux qui s'imposent. Envisageons l'hypothèse, que l'on n'a malheureusement pas le droit d'écarter, d'une guerre. Paris est devenu, depuis 1871, un camp retranché comme il n'en existe nulle part, par l'étendue du périmètre de ses forts, par l'importance du rôle qu'a joué, en 1870, la capitale de la France, rôle qui ne fut pas moindre en 1814 et qui résulte, d'ailleurs, d'une foule de considérations politiques, économiques et stratégiques sur lesquelles il serait oiseux d'insister. Mais où l'on se trompe ordinairement, c'est quand on croit que l'approvisionnement de Paris ne serait indispensable qu'en cas de guerre malheureuse après d'autres revers, si l'on était menacé de nouveau d'un siège, ce qu'à Dieu ne plaise ! C'est tout le contraire qui est vrai; même si nos armées franchissaient la frontière, même s'il nous était permis d'écarter, dès le début des opérations, une si déplorable hypothèse, Paris serait encore un immense centre d'approvisionnement ; et la raison en est bien simple : le réseau de nos voies ferrées converge à Paris; la plupart des lignes de raccordement secondaires sont insuffisantes; toutes, d'ailleurs, seraient absorbées pour le transport des troupes. Toutes les grandes voies qui convergent à Paris sont, elles, admirablement entretenues et d'une exploitation facile. Ajoutons que, nulle part, on ne trouverait en France des facilités analogues pour l'achat et l'embarquement de quantités presque illimitées de denrées de toute nature.

Or, il est bien clair que les armées futures ne pourront pas, comme on disait jadis, « vivre sur l'habitant ». Quand deux ou trois cent mille hommes se seront rencontrés dans un espace nécessairement restreint, il ne restera plus trace de blé, ni de viande, ni de foin ; les hommes et les chevaux auront tout consommé. Où cherchera-t-on les ressources indispensables pour la vie de chaque jour et pour la marche en avant ? Non pas chez l'ennemi, qui, lui, fera presque le désert en se retirant, mais chez soi ; les Allemands ont bien été forcés d'agir ainsi à partir du mois de décembre 1870. Or, les chemins de fer ont, en cas de mobilisation, une destination bien définie : ce sont les artères de la concentration militaire et de l'incessant ravitaillement des armées en hommes, chevaux, matériel, munitions. Dans cette période mouvementée, tragique, toutes les forces vives du pays seront concentrées à Paris ; c'est de là que devront partir les convois de ravitaillement. Comment y amènera-t-on les éléments de ce ravitaillement ? C'est ici qu'apparaît la supériorité du canal de Paris à la mer ; c'est ici que l'on aperçoit les avantages qu'offrira ce mode de transport — sans transbordement, c'est-à-dire sans perte de temps — pour la défense nationale.

Et combien, tout ce que nous venons de dire, en admettant que nos armées soient victorieuses, serait plus pressant encore si, par malheur, nous étions obligés de faire la guerre sur notre territoire, puisqu'alors il ne s'agirait plus seulement de ravitailler nos armées en campagne, mais aussi d'assurer l'approvisionnement, pour une durée d'un an au moins, de l'immense camp retranché de Paris où s'abriterait une population civile et militaire de plus de deux millions de personnes !

Comment s'opérerait ce ravitaillement ? c'est ce qui nous reste à voir.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MIDI

MM. les porteurs d'obligations nouvelles sont prévenus que le remboursement des titres sortis au tirage du 27 juillet 1894 et le payement du coupon semestriel échu le 1er octobre 1894 ont lieu à raison de :

	Impôt déduit.
Remboursement	495 fr. 75
Coupons nominatifs	7 — 20
— au porteur	6 — 74

Ces payements s'effectuent depuis le 1er octobre 1894 :

A Paris, au siège social de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, de dix heures à deux heures :

A Bordeaux, dans les bureaux de l'administration, 40, allées d'Orléans, de dix heures à trois heures ;

Dans toutes les gares du réseau de la Compagnie du Midi ;

Dans toutes les gares des réseaux des Compagnies de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de Paris à Orléans et de l'Ouest, ouvertes au service des titres ; au Crédit lyonnais, à la Société générale, au Crédit industriel et commercial, au Comptoir national d'escompte et dans toutes les agences de ces sociétés, sans frais ni commission :

Dans toutes les succursales de la Banque de France, aux conditions fixées par cet établissement.

OUEST

Nouvelles cartes d'abonnement avec parcours circulaires sur la banlieue de Paris.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, depuis le 1er septembre dernier, de nouvelles cartes d'abonnement (1re et 2e classe) de 3 mois, de 6 mois ou d'une année, pour les quatre itinéraires suivants :

1° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Saint-Cloud, Garches, Pont de Saint-Cloud, Sèvres (Ville-d'Avray et rive gauche) et *vice versa;*

2° De Paris (Saint-Lazare ou Montparnasse) à Versailles (rive droite et rive gauche) et *vice versa ;*

3° De Paris (Saint-Lazare) à Saint-Germain (*via* le Pecq et *via* Marly-le-Roi) et *vice versa;*

4° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Versailles (rive droite et rive gauche) et à Saint-Germain (*via* le Pecq et Marly-le-Roi) et *vice versa.*

Arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires.

Faculté de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les cartes des 1er, 2e et 4e itinéraires sont, moyennant un supplément de prix, rendues valables sur la Ceinture de Paris (Saint-Lazare) à Ouest-Ceinture.

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour à prix réduits.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de toutes les gares de son réseau (grandes lignes) et *vice versa,* des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 en première classe et de 20 0/0 en deuxième et troisième classe sur le prix doublé des billets simples.

La durée de validité de ces billets vient d'être modifiée comme suit :

De 1 à 30 kilomètres, 1 jour ; de 31 à 128 kil., 2 jours ; de 126 à 250 kil., 3 jours ; de 251 à 400 kil. 4 jours ; de 401 à 500 kil., 5 jours ; de 501 à 600 kil., 6 jours ; au-dessus de 600 kil., 7 jours.

L'amélioration consiste dans l'abaissement de 75 à 30 kilomètres de la première coupure et dans l'allongement d'un jour pour les parcours supérieurs à 400 kilomètres et de deux jours pour les parcours supérieurs à 600 kilomètres.

Ces délais de validité continuent à être augmentés, le cas échéant, des dimanches et jours de fête.

Payement d'intérêts

Échéance du 1er octobre 1894.

ACTIONS DE CAPITAL, OBLIGATIONS 3 0/0 2e SÉRIE

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des titres ci-dessus désignés, de la mise en payement, échéance du 1er octobre, des coupons d'intérêt ci-après :

	Montant net d'impôts. Nominatif.	Porteur.
Actions de capital (intérêt annuel).. (Coupon n° 79.)	16 80	15 696
Obligations 3 0/0 2e série (intérêt semestriel) . . . . (Coupon n° 23)	7 20	6 738

Les payements sont faits :

1° *A présentation,* à la caisse de la Compagnie, à Paris, gare St-Lazare (bureau des titres), de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés :

2° *Sous un délai de quinze jours,* à dater du dépôt des coupons ou des titres nominatifs ne donnant pas lieu à d'autres opérations que celles de la vérification :

Dans les gares du réseau de l'Ouest désignées pour ce service ; dans toutes les gares de province du réseau français de la Compagnie P.-L.-M., et à ses bureaux des titres de Lyon, de Marseille et d'Alger ; dans toutes les gares du réseau d'Orléans ; dans les principales gares du réseau de l'Est.

ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les voyages aux stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, vient de se mettre d'accord avec la Compagnie du Midi, pour élever à 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, la durée de validité des billets d'aller et retour, individuels, de toutes classes, fixée antérieurement à 15 jours, et qui sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations de son réseau pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Ceret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laluque (Preenacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Prades Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginoles, Cercanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

La durée de validité de ces billets (28 jours) peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque période de 10 jours.

Ces billets doivent être demandés trois jours à l'avance.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux billets délivrés depuis le 1er août 1894.

Voyages dans les Pyrénées.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

PREMIER ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

TROISIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50 c. — 2e classe 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1re et de 2e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessous, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

EXCURSIONS

en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

PREMIER ITINÉRAIRE

1re classe, 86 francs. — 2e classe, 63 francs

Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1re classe, 54 francs. — 2e classe, 41 francs

Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retours à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ.*

Ces billets sont délivrés toute l'année

A Paris, à la gare d'Orléans (Quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans,

Pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et de 2e classe, sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, le Boulou-Perthus, Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou les-Bains, Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Prades (le Vernet et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	....	20 0/0
— 3 —	....	25 0/0
— 4 —	....	30 0/0
— 5 —	....	35 0/0
— 6 —	ou plus..	40 0/0

Durée de validité : 33 jours,

non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le payement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Échéance d'octobre 1894

Le directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le Conseil d'administration a fixé à 20 francs l'acompte à payer le 1er octobre aux actions entières, cet acompte se composant du montant des intérêts, 15 francs, et d'une somme de 5 francs à valoir sur le dividende. L'acompte à payer aux actions de jouissance est de 5 francs.

MM. les porteurs d'obligations 3 0/0, émission de 1884, sont informés en même temps que le montant des intérêts semestriels (7 fr. 50) se paye à dater de la même époque, 1er octobre 1894.

Les payements s'effectuent dans les bureaux du service central, à Paris, 8, rue de Londres.

Sur ces payements, il est retenu, par titre, pour les impôts établis par les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890, savoir :

		Net à payer
1° Pour les actions entières :		
Au porteur..................	2 40	17 60
Nominatives..................	» 80	19 20
2° Pour les actions de dividende :		
Au porteur..................	» 90	4 10
Nominatives..................	» 20	4 80
3° Pour les obligations 3 0/0 1884 :		
Au porteur..................	» 76	6 74
Nominatives..................	» 30	7 20

Les coupons sont payés dans toutes les gares et stations de la Compagnie d'Orléans, *ouvertes au service des titres*, dans les gares principales des Compagnies P.-L.-M., de l'Est, de l'Ouest et du Midi, ainsi qu'aux guichets de la Société générale et de ses succursales, de la Société générale de crédit industriel et commercial et du Comptoir national d'escompte de Paris et de ses succursales.

Les intérêts sont payés par ces Sociétés de crédit, *sans frais d'aucune sorte* pour les porteurs de titres. Le payement a lieu dans un délai de huit jours au plus tard, à partir de la remise des titres auxdites Sociétés, qui ne peuvent escompter ni les arrérages ni les coupons qui leur sont déposés.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Circulation à demi-place

Le public peut se procurer dans toutes les gares des chemins de fer de l'Etat, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de P.-L.-M. des cartes donnant le droit de circulation à demi-place *sur les sept réseaux*, moyennant le versement préalable d'une somme de :

		1re cl.	2e cl.	3e cl.
Pour 3 mois.	Fr.	180	135	90
Pour 6 mois.	Fr.	270	200	135
Pour 1 an.	Fr.	360	270	180

Paris à Turin, Milan, Gênes, Venise (viâ Mont-Cenis)

Billets d'aller et retour

	1re Classe	2e Classe
De Paris à Turin. . .	147 fr. 60	106 fr. 10
— Milan . .	166 fr. 35	119 fr. »
— Gênes . .	167 fr. 10	119 fr. 15
— Venise . .	216 fr. 35	154 fr. »

Validité: 30 jours. Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

Franchise de 30 kilogrammes de bagages sur le réseau P.-L.-M.

La durée de validité des billets d'aller et retour Paris-Turin est portée gratuitement à 60 jours, lorsque les voyageurs justifient avoir pris à Turin un billet de voyage circulaire intérieur italien. D'autre part, la durée de validité des billets d'aller et retour Paris-Turin peut être prolongée d'une période unique de 15 jours moyennant le paiement d'un supplément de 14 fr. 75 en 1re classe, ou de 10 fr. 60 en 2e classe.

Ces billets sont délivrés toute l'année à la gare de Paris-Lyon et dans les bureaux succursales.

La Compagnie recommande instamment aux voyageurs de coller sur les bagages l'adresse de leur destination. Des carnets de fiches gommées sont, à cet effet, mis en vente dans la plupart des bibliothèques des gares.

Voyages à prix réduits de France en Algérie et en Tunisie (ou *vice versa*).

Avec itinéraire tracé au gré du voyageur.

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les gares des réseaux *P.-L.-M.-Métropolitain, P.-L.-M.-Algérien, Est-Algérien, Bône-Guelma, Ouest-Algérien* et *Franco-Algérien*, des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour effectuer des voyages pouvant comporter des parcours sur les lignes de ces réseaux et sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique. Ils peuvent comprendre, soit des parcours français et maritimes, soit des parcours français, maritimes et algériens ou tunisiens ; les parcours sur le réseau P.-L.-M. doivent être de 300 kilomètres au moins ou être comptés pour 300 kilomètres.

Les voyages doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Ils peuvent comprendre dans leur itinéraire non seulement des lignes (ferrées ou maritimes) formant circuit qui ne sont ainsi parcourues qu'une fois, mais encore des lignes à parcourir deux fois au plus, une fois dans chaque sens ou deux fois dans le même sens.

Validité : 90 jours, avec faculté de prolongation de trois fois 30 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 chaque fois. *Arrêts facultatifs.*

Pour plus amples détails consulter le *Livret-Guide officiel P.-L.-M.*, mis en vente au prix de **0 fr. 30** dans les principales gares du réseau P.-L.-M.

Les actionnaires de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée sont prévenus que, l'Assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 27 avril 1894, n'ayant pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'actions représentées, une nouvelle Assemblée est convoquée, conformément à l'article 46 des statuts, pour le vendredi 19 octobre 1894, à deux heures et demie, au siège social, 88, rue Saint-Lazare, à l'effet de délibérer :

1° Sur une convention passée, à la date du 12 juillet 1892, entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie, pour le rachat du chemin de fer d'Arles à Saint-Louis-du-Rhône ;

2° Sur une convention passée, à la date du 29 juin 1893, entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie, pour la ligne d'Orange au Buis-les-Baronies par ou près Malancène.

Cette Assemblée sera saisie en outre de deux questions nouvelles, savoir :

1° Convention passée le 7 mai 1894, entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie pour la renonciation à la concession de la ligne d'Amberieu à Cerdon et à la Cluse.

2° Convention passée le 3 juillet 1893, et avenant à cette convention passé le 13 juillet 1894, entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie, pour la ligne du Fayet à Chamonix et à la frontière suisse.

Aux termes des articles 44 et 48 des statuts :

« Tout titulaire ou porteur de 40 actions est de droit membre de l'Assemblée générale. Nul ne peut être porteur de pouvoirs d'actionnaires s'il n'est actionnaire lui-même.

« Les propriétaires d'actions, domiciliés en France ou leurs fondés de pouvoirs, doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, déposer leurs titres et leurs procurations dans les caisses désignées par le Conseil d'administration, dix jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion. »

Ces dépôts seront reçus du 19 septembre au 8 octobre inclus, de 10 heures à 3 heures :

A Paris, au siège social, 88, rue Saint-Lazare ;

A Lyon, au Bureau des titres, 10, cours du Midi ;

A Marseille, au Bureau des titres, 17, rue Grignan.

Les certificats constatant des dépôts d'actions, effectués avant le 9 octobre dans un établissement de crédit public de Paris seront reçus jusqu'au 13 octobre inclus.

Une carte nominative et personnelle sera remise à tous les actionnaires ayant droit d'assister à l'Assemblée générale, c'est-à-dire titulaires ou déposants d'au moins 40 actions.

Ceux qui voudront se faire représenter devront remplir le pouvoir que la Compagnie tiendra à la disposition des intéressés, et le mandataire recevra une carte nouvelle comprenant le nombre de voix auquel lui donneront droit les actions de son mandant et les siennes propres.

La constitution de l'Assemblée générale extraordinaire exigeant la représentation du cinquième du fonds social, soit 160.000 actions, MM. les actionnaires sont priés d'accomplir en temps utile les formalités nécessaires pour assister à la réunion ou s'y faire représenter.

L'acompte à distribuer sur le dividende de 1894 (art. 28 des statuts) a été fixé à 20 francs par le Conseil d'administration.

Cet acompte est payable à partir du 2 novembre, et dès à présent, moyennant escompte, sous déduction des impôts établis par les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890, à raison de :

19 fr. 20 par action nominative.
17 fr. 68 par coupon d'action au porteur.



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant* : HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 14 | *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* | Paris, 20 Octobre 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12, rue Cambon, 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements . Un an . 8 francs
Etranger . . . . — . 10 —

SOMMAIRE :

LE

Métropolitain et l'Exposition

La question du Métropolitain est actuellement posée à l'Hôtel de Ville, et tout fait espérer une solution favorable très prochaine.

M. Champoudry, Président du Conseil municipal de Paris, a, en effet, reçu du Préfet de la Seine communication du dossier qui a été renvoyé aux 1re, 3e et 6e commissions réunies. Le rapport sera déposé incessamment.

Que va faire le Conseil municipal de Paris ? Nous serions fort surpris qu'il n'acceptât pas le projet tel qu'il lui est présenté par le gouvernement.

L'occasion s'offre à lui de solutionner une question que l'opinion publique a hâte de voir résoudre, et nous ne croyons pas qu'il la laisse échapper, car son ajournement entraînerait pour leurs auteurs les plus graves responsabilités.

Nos lecteurs trouveront plus loin le résumé du projet de M. Barthou, Ministre des Travaux Publics, qui a voulu attacher son nom à cette grande entreprise. Il faut l'en féliciter et l'en remercier, car ses prédécesseurs avaient échoué dans cette œuvre, par manque d'énergie et de résolution.

La concession du Métropolitain est faite, on le sait, au syndicat des grandes Compagnies de chemins de fer, ce qui constitue, selon l'honorable M. Patenne, « la tache originelle » du projet.

Nous pourrions demander à M. Patenne quel est le concessionnaire qui pourrait offrir d'aussi sérieuses garanties financières et d'exploitation que le syndicat des grandes Compagnies. Et d'abord est-il bien sûr que ces mêmes Compagnies aient accepté avec allégresse la tâche de construire et d'exploiter le Métropolitain ? Quels avantages en retireront-elles ? Quels bénéfices ? Ne se pourrait-il pas qu'on ait été obligé de leur forcer la main pour obtenir leur signature ?

Il est donc probable que le Conseil municipal acceptera de composer avec ces affreuses Compagnies, et finalement tout le monde s'entendra ; il ne peut en être autrement.

Il y aura lutte, dit-on, sur le tracé des lignes, sur le mode d'exécution des travaux. Sur ces deux points, il faudra transiger et se faire des concessions réciproques. Tel conseiller municipal aurait voulu que le Métropolitain passât dans son quartier ; tel autre dans le sien. On devine toutes les compétitions qui vont surgir lorsqu'on agitera ces questions... électorales.

Le parti le plus sage sera donc de s'en tenir au projet du Gouvernement, parce qu'il a été conçu en dehors de toute espèce de préoccupation de ce genre. Et si, par malheur, il en était autrement, qu'adviendrait-il ?

Dix mille ouvriers attendent à Paris que le premier coup de pioche soit donné pour s'embaucher sur des chantiers qui leur assureront cinq années de pain et de tranquillité. C'est là une considération qu'un socialisme intelligent ne saurait négliger, car ces dix mille ouvriers admettraient difficilement qu'on ait rejeté le projet du Métropolitain sous prétexte qu'il ne passe pas par telle rue plutôt que par telle autre, ou qu'il est construit par Pierre au lieu d'être construit par Paul.

Et puis, il ne faut pas oublier que le Métropolitain est la condition *sine qua non* de l'Exposition de 1900. L'un ne va pas sans l'autre : pas de Métropolitain, pas d'Exposition possible ; c'est d'ailleurs l'opinion que M. Alfred Picard, l'éminent Commissaire général, a émise, à différentes reprises, toutes les fois qu'il a été amené à s'expliquer à cet égard.

Telles seraient les principales conséquences du rejet ; cette éventualité ne se produira pas, nous en avons la conviction. Le Conseil municipal de Paris ne voudra pas encourir une telle responsabilité et nous avons confiance en sa sagesse pour hâter une solution que l'opinion publique réclame depuis dix ans.

HENRI GAUTIER.

LA CLASSIFICATION

DE

L'EXPOSITION DE 1900

(Suite [1])

II

LES CLASSIFICATIONS ANTÉRIEURES

Dans notre revue rapide des classifications adoptées pour les produits, dans les Expositions antérieures, nous en étions arrivés à l'Exposition universelle de 1867.

Comme la classification de 1855, elle était l'œuvre de Le Play. Elle comprenait 95 classes réparties en 10 groupes :

I. Œuvres d'art (5 classes).
II. Matériel et application des arts libéraux (8 classes).
III. Meubles et autres objets destinés à l'habitation (13 classes).
IV. Vêtements (tissus compris) et autres objets portés par la personne (12 classes).
V. Produits bruts et ouvrés des industries extractives (7 classes).
VI. Instruments et procédés des arts usuels (20 classes).
VII. Aliments frais ou conservés, à divers degrés de préparation (7 classes).
VIII. Produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture (9 classes).
IX. Produits vivants et spécimens d'établissements de l'horticulture (6 classes).
X. Objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population (7 classes).

Au seul examen des groupes, on voit que cette classification était basée tout à la fois sur des considérations philosophiques relatives aux divers besoins de l'homme et sur les convenances de la distribution des objets et produits dans les espaces disponibles.

Pour la première fois, les Beaux-Arts figuraient à la place d'honneur, à laquelle ils pouvaient légitimement prétendre.

Sans faire l'objet d'un groupe spécial, l'enseignement était représenté dans quatre classes. Mais on pouvait regretter que toute l'attention des organisateurs se fût fixée sur

(1) Voir l'*Exposition Universelle*, nos 4 (20 mai 1894) et 13 (5 octobre 1894).

l'enseignement primaire, à l'exclusion des enseignements secondaire et supérieur.

La création d'un groupe pour l'horticulture, — cet art si français, — était une heureuse innovation.

En instituant le groupe X, on n'avait fait que reprendre l'idée de 1855, concernant l'organisation d'une galerie de l'économie domestique. Toutefois, le cadre se trouvait élargi. On s'efforçait de mettre en relief tous les faits sociaux se rattachant à l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale des classes laborieuses.

Pour compléter ce groupe, on avait eu la curieuse idée d'ouvrir un concours entre les établissements et localités qui avaient développé la bonne harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux et qui avaient assuré le bien-être matériel, intellectuel et moral.

Un peu vague et nébuleuse, cette formule était éclairée par l'énumération suivante des mérites à apprécier et à récompenser :

1° Institutions remédiant à l'imprévoyance et au dénuement;
2° Institutions remédiant au vice;
3° Institutions améliorant l'étal intellectuel et moral;
4° Organisation de travaux et de salaires tendant à élever la condition de l'ouvrier;
5° Subventions tendant à rendre stable la condition de l'ouvrier;
6° Habitudes d'épargne;
7° Harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux;
8° Permanence des bons rapports entre les personnes coopérant aux mêmes travaux;
9° Alliance des travaux agricoles et manufacturiers;
10° Propriété de l'habitation ou permanence des locations;
11° Respect accordé au caractère de la jeune fille;
12° Respect accordé au caractère de la mère de famille;
13° Mérites particuliers.

Ce programme a soulevé les critiques des gens sérieux et les lazzis de tout le monde. L'ambiguïté et la naïveté de certaines formules prêtaient d'ailleurs à rire et l'on sait que nous avons, en France, la gouaillerie assez facile.

Au fond, ce programme tendait trop catégoriquement à développer le rôle du patron dans la vie familiale du travailleur. Néanmoins, l'idée était généreuse et il serait curieux, intéressant peut-être, de rechercher les résultats de ce concours à coup sûr original.

Comme nous l'avons dit, la grande innovation de cette méthode consistait dans la distribution des objets exposés, pour faciliter les recherches des savants et les comparaisons des visiteurs.

A cet effet, les bâtiments constituant le Palais du Champ de Mars étaient divisés en zones concentriques, affectées aux groupes de produits similaires de tous les pays et en secteurs rayonnants consacrés chacun à une nation.

Ainsi, en allant du milieu à la périphérie par l'un des secteurs, on passait successivement en revue, pour un même pays, l'histoire du travail, les œuvres d'art, les arts libéraux, le mobilier, le vêtement, les produits des industries extractives, les instruments et procédés des arts usuels, les aliments frais ou conservés.

En suivant, au contraire, une galerie concentrique, on pouvait voir et étudier les produits d'un même groupe dans les différents pays.

Cette disposition fort ingénieuse fut un des grands attraits de l'Exposition de 1867. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, elle mettait en pratique les idées émises par le prince Napoléon dans son rapport général sur l'Exposition de 1855.

Douze ans avaient séparé les Expositions de 1855 et de 1867. En présence des Expositions universelles étrangères, la France semblait avoir intérêt à conserver un même intervalle entre ses grandes assises nationales de l'industrie du monde civilisé.

Après nos graves revers de 1871, après le démembrement et la saignée de la patrie, pouvions-nous faire une Exposition digne de celle de 1867? Dans l'isolement diplomatique où nous vivions, notre initiative serait-elle couronnée de succès ou bien ajouterait-elle un nouvel échec aux cruelles infortunes du pays ?

Telles étaient les questions qui se posaient à l'examen du Gouvernement. Avec une belle audace, bien faite pour séduire le caractère français, il se prononça pour l'affirmative. Au mois d'avril 1876, deux décrets présidentiels décidèrent qu'une Exposition universelle aurait lieu, en 1878, à Paris.

Dans les conditions politiques et économiques où elle se trouvait, la France semblait provoquer le sort. Ce qu'on demandait à son génie était un véritable miracle. On se souvient avec quelle merveilleuse aisance et avec quel prodigieux éclat elle accomplit cette grande œuvre.

Le pays fut servi par son audace. Grâce à cette Exposition de 1878, improvisée au milieu de la reconstitution nationale, la France reprenait sa place à la tête du progrès et de la civilisation.

Dans un prochain article, nous examinerons l'organisation des Expositions de 1878 et de 1889, puis, après avoir jeté un coup d'œil sur les Expositions étrangères, nous résumerons la classification de M. Alfred Picard, adoptée par la Commission supérieure pour l'Exposition de 1900.

HENRY GIRARD.

Nouvelles et Échos

M. Lourties, Ministre du Commerce, a quitté Paris hier samedi, se rendant à Lyon, pour présider la cérémonie de la distribution des récompenses de l'Exposition.

Nous en rendrons compte dans notre prochain numero.

***

La Commission des projets financiers de l'Exposition ne pourra se réunir que vers la fin du mois, M. Boulanger, son Président, étant actuellement absent de Paris.

On sait, d'autre part, que M. Boulanger a été nommé dernièrement premier Président de la Cour des Comptes, et l'on ne connaît pas encore ses intentions relativement aux fonctions qu'il occupe dans les conseils de l'Exposition.

La Commission des finances ne pourra donc prendre aucune décision avant le retour de l'ancien Ministre des Colonies.

***

Le nombre des demandes d'admission au Concours pour l'Exposition de 1900 atteindra à peu près le chiffre de 600.

La question se pose de savoir où aura lieu l'Exposition publique de ces 600 projets.

M. le Commissaire général s'en est déjà préoccupé et a écrit à cet effet au Ministre des Travaux publics pour le prier de mettre à sa disposition le Palais de l'Industrie qui est le seul monument de Paris assez vaste pour offrir la surface nécessaire.

Il n'est pas douteux que le Ministre des Travaux publics ne donne satisfaction à M. Picard, mais d'autres difficultés surgissent qu'il faudra résoudre. Après l'Exposition du Livre qui occupe actuellement le Palais de l'Industrie, doit avoir lieu une Exposition de la Vélocipédie. C'est donc entre cette dernière Exposition et le Concours agricole, qui s'ouvrira cette année de très bonne heure, que pourra avoir lieu l'exposition publique des projets du Concours pour 1900.

Comme on le voit, il n'y a pas de temps à perdre, si l'on veut être prêt au jour indiqué.

***

Un Marseillais est convaincu, après tant d'autres, d'avoir trouvé la solution de la direction des ballons.

M. L. Roze a donné au *Petit Marseillais* l'explication de son système et des résultats qu'il en attend. Il a construit, d'ailleurs, un appareil de proportions réduites, mais suffisant pour que ses démonstrations théoriques soient comprises par les profanes.

— Pour résoudre le problème posé, prétend M. Roze, il faut que l'appareil ne soit « plus lourd que l'air » que dans certaines proportions, variables à volonté, de façon à régler le poids à enlever par les machines; il importe, en outre, pour que la réussite soit parfaite, que l'aérostat puisse descendre et monter à volonté, se poser en mer ou sur terre et remonter sans perte de gaz ou de lest; que la descente soit réglée à volonté: en vol plané comme l'aigle ou en spirale comme le vautour...

Toutes ces perfections, M. Roze prétend les avoir accomplies et, s'il faut l'en croire, son ballon pourra s'élever perpendiculairement par le jeu des hélices, se diriger contre le vent, descendre en mer et s'y reposer, sans que la nacelle soit immergée. La montée, dirigée par les hélices, pourra permettre de passer au-dessus des vents violents où de planer sur les orages; en un mot, le ballon — ou les ballons, car il y en a deux accouplés — pourra se gouverner comme l'oiseau le fait dans l'espace et atteindre d'importantes vitesses avec 8, 10 ou 12 voyageurs, suivant ses proportions.

Tel est le rêve que M. Roze assure avoir réalisé. Souhaitons qu'il ne se leurre pas! Il y a quelques jours, notre confrère M. Adolphe Tabarant écrivait que les ballons dirigés seraient peut-être le clou de l'Exposition de 1900... Ce clou, pourquoi un Marseillais, M. Roze, ne l'aurait-il pas forgé ? se demande en terminant le *Petit Marseillais*.

VARIÉTÉS

Guillaume II à Paris

Un de nos confrères, *l'Écho de Paris*, a posé à quelques personnalités cette question :

Quelle devrait être l'attitude des Français à l'égard de l'empereur d'Allemagne, si Guillaume II venait à Paris à l'occasion de l'Exposition de 1900 ?

D'abord est-il bien sûr que l'empereur Guillaume II ait manifesté le désir de venir à Paris en 1900 ? Il est évident que ce n'est là qu'une supposition, et l'idée d'interviewer quelques personnalités à ce sujet était assez originale.

On ne résiste plus aujourd'hui aux douceurs de l'interview, et voici quelques réponses intéressantes :

M. Jules Simon a répondu :

La France a ouvert une Exposition internationale : cela veut dire qu'elle invite le monde entier. Donc elle doit recevoir tous ceux qui se présentent et les recevoir comme il convient à la France de le faire.

Les hôtes qui nous viendront feront une avance à notre pays, à laquelle notre courtoisie devra répondre dignement.

Je ne puis oublier le bienveillant accueil fait par l'empereur aux délégués du Congrès de Berlin, ni la mise en liberté de nos compatriotes si généreusement et si spontanément accordée le jour des funérailles de Carnot.

Je suis membre de la Ligue pour la paix ; je lui ai donné mon nom et je lui ai aussi donné mon cœur. Je m'en souviens dans les petites affaires comme dans les grandes.

M. Joseph Reinach s'est exprimé ainsi :

L'hôte est chose sacrée, d'autant plus sacrée qu'il n'est pas un ami.

Si l'empereur juge convenable de venir à Paris, il sera l'hôte de la République, l'hôte de la France, ce mot, l'*hôte*, parle assez haut et assez clair par lui-même. Je ne veux même pas arrêter ma pensée sur la possibilité d'une injure dont les conséquences ne pourraient être qu'humiliantes ou désastreuses ; l'injure serait une lâcheté ; elle ne pourrait être le fait que d'un agent provocateur ou d'un fou. Est-il besoin d'ajouter que l'applaudissement serait une vilenie ?

Quand Louis XVI rentre de Varennes à Paris, on affiche sur les murs : « Celui qui applaudira le roi sera battu ; celui qui sifflera le roi sera pendu. »

La France n'aura jamais le droit d'oublier comment et par qui elle a été mutilée, en 1871, dans la chair de sa chair ; mais elle est assez forte pour pouvoir dire que celui qui rendrait l'Alsace-Lorraine à elle-même serait le bienfaiteur de la civilisation et du monde.

Voici l'opinion de M. Paul Déroulède :

Mon cher confrère,

Pour répondre indirectement mais clairement à votre question sur la visite de l'empereur Guillaume à Paris, je vous envoie les *Chants du Soldat* et les *Chants du Paysan*, datant les uns de 1870, les autres de 1894.

Vous trouverez dans ces deux petits volumes tout ce que je pense, non pas sur l'Allemagne, mais sur l'Alsace et sur la Lorraine.

Je ne suis pas de ceux dont l'état d'esprit varie sans que l'état des choses soit modifié — ni à l'extérieur, ni à l'intérieur.

Croyez, je vous prie, selon l'ancienne formule de la Ligue des patriotes, à mes meilleurs sentiments de fraternité française.

PAUL DÉROULÈDE.

De M. Edouard Drumont :

Bruxelles, 12 octobre 1894.

Monsieur et cher confrère,

Quoique l'on m'ait reproché parfois de vaticiner, j'avoue que je suis fort embarrassé pour répondre à votre question :

Si l'empereur d'Allemagne venait à Paris en 1900? Dans six ans ! Supposez qu'au mois d'octobre 1788 on eût demandé à un écrivain ce qui se passerait à Paris en 1794? Il eût peut-être eu bien des chances pour être à côté de la vérité. Il n'y a que Cazotte qui ait prévu les choses de si loin. Il est vrai qu'on l'a guillotiné pour avoir été prophète dans son pays.

Je ne suis pas de ceux qui excitent la haine entre les peuples, mais je ne vous cache pas que toutes les simagrées de l'empereur Guillaume, ces attendrissements factices, ces affectations d'amitié me répugnent profondément, et je crois que c'est le sentiment qui domine chez les Français.

Guillaume trouve que ce qui a été bon à prendre est bon à garder et il n'a nulle envie de nous rendre les deux provinces qui nous ont été volées. La France n'aura véritablement repris son rang en Europe que lorsqu'elle aura reconquis ces provinces.

Dans ces conditions, j'estime que ce que Guillaume peut faire de mieux, c'est de rester chez lui. Il serait certainement sifflé s'il venait à Paris, et je ne vois pas que ce soit un très beau rôle pour un souverain qui a des prétentions à la grandeur que de se charger de faire lui-même le métier d'agent provocateur.

La conscience publique ou ce qui en tient lieu à l'Europe serait cette fois avec nous et tout le monde dirait à Guillaume : « Pourquoi n'avez-vous pas laissé tranquilles des gens qui ne vous demandaient rien ? »

EDOUARD DRUMONT.

De M. Flourens, ancien Ministre des Affaires Étrangères :

Paris, le 6 octobre 1894.

Monsieur,

Vous me demandez « quelle devrait être l'attitude des Français à l'égard de l'empereur d'Allemagne si Guillaume II venait à Paris à l'occasion de l'Exposition de 1900 ?

L'empereur d'Allemagne aurait dit, d'après le journal : « Je connais le caractère des Français, et du moment que je dis que j'irai voir votre Exposition, c'est que je sais ce que j'ai à faire pour y aller. »

Qu'est-ce que l'empereur d'Allemagne croit avoir à faire pour être bien reçu à Paris? Il serait nécessaire que vous éclaircissiez ce point pour me mettre en mesure de répondre à votre question.

Veuillez agréer, etc.

FLOURENS.

De Mme Adam :

Monsieur,

Les phrases sont inutiles pour répondre à la question que vous me posez. Si l'empereur allemand, roi de Prusse, venait à l'exposition de 1900 et si l'Alsace-Lorraine était encore allemande, alors même qu'il n'y aurait qu'une femme du siège et une sœur des Alsaciennes-Lorraines pour crier leur lâcheté aux Français, je serais celle-là.

JULIETTE ADAM.

De M. le général Riu, député :

Si c'est au soldat que vous posez votre question relative à un voyage éventuel de Guillaume II à Paris, si c'est à celui qui a traversé les horreurs de 1870 et a laissé tant d'amis étendus sur les champs de bataille, — il avoue que ce n'est pas sans pâlir et sans frémir qu'il croiserait l'empereur allemand foulant l'asphalte de nos boulevards.

Est-ce au membre du Parlement que votre question s'adresse ? Il reconnaît que la correction française, surtout en matière d'hospitalité, se doit à sa réputation.

Tâchez de concilier ces deux réponses et vous aurez mon impression.

MM. de Freycinet, Émile Zola, Alphonse Daudet se sont récusés, ou ont envoyé des réponses pleines de réserves.

Comme mot de la fin, voici la spirituelle réponse d'Henri Rochefort :

16 octobre 1894.

Mon cher confrère,

Votre lettre, qui a fait son tour d'Europe, m'a atteint seulement hier.

Vous me demandez ce qu'il faudrait faire si l'empereur Guillaume venait chez nous.

Rien de plus simple, à mon avis : il faudrait le faire arrêter comme espion allemand.

Tout à vous,

HENRI ROCHEFORT.

Et maintenant, à nos lecteurs de conclure.

Le Projet de Métropolitain

Le Ministre des Travaux publics vient de saisir le Conseil municipal du résultat de ses négociations au sujet du Métropolitain. Nous sommes en mesure de donner quelques renseignements sur la solution qu'il propose et sur les motifs qui en ont dirigé le choix.

Les origines de la question

On se rappelle qu'il a existé un dissentiment prolongé entre le gouvernement et le Conseil municipal au sujet du caractère légal qui doit être attribué au Métropolitain. En 1882, M. Raynal voulait l'annexer dans sa totalité aux réseaux des grandes lignes, le Conseil municipal voulait y voir un chemin de fer exclusivement urbain.

Ce désaccord est maintenant apaisé et l'on reconnaît aujourd'hui que, si certaines lignes ont un caractère indiscutable d'intérêt général, d'autres ne peuvent être envisagées que comme appelées à jouer un rôle purement urbain. C'est ainsi que le Conseil municipal donna son adhésion au prolongement de la ligne de Sceaux jusqu'à la place Médicis, qui va être mis en service dans quelques mois, et au prolongement de la ligne des Moulineaux jusqu'à l'Esplanade des Invalides, dont les travaux sont en cours. En même temps le Conseil municipal préparait la concession Berlier et obtenait le dépôt du projet de loi qui est actuellement soumis à la commission des chemins de fer de la Chambre des députés.

C'est en 1890 et 1891 que les bases de ces arrangements ont été posées. Dans la pensée commune de leurs auteurs, ils constituaient des morceaux détachés d'un système d'ensemble. En même temps, M. Yves Guyot saisit le Conseil municipal d'une demande en concession présentée par la Compagnie du Nord et tendant à prolonger son réseau par deux ramifications, dirigées vers les Halles et l'Opéra; et, d'autre part, un concessionnaire demandait, au nom des principaux établissements financiers, la concession, sans subvention ni garantie d'intérêts, d'un petit réseau métropolitain localisé dans les quartiers centraux et par conséquent susceptible de faire immédiatement de bonnes recettes, mais tracé néanmoins de manière à s'harmoniser convenablement avec les diverses lignes de pénétration concédées ou à concéder aux grandes Compagnies.

Sur le rapport très étudié de M. Sauton, le Conseil municipal repoussa ce programme parce qu'il n'intéressait guère que le centre de Paris et surtout parce que son elément fondamental consistait dans l'établissement d'une ligne souterraine sous les grands boulevards.

A quelque procédé d'exécution que l'on recoure, la construction d'une ligne souterraine dans une rue n'ira pas sans troubles assez sérieux pour les établissements riverains. Or, les grands boulevards sont l'endroit de Paris par excellence où les revenus des uns se convertissent pour les autres en salaires, par l'intermédiaire de superfluités de toutes sortes. Y gêner la clientele des théâtres, des cafés et des boutiques, c'est ôter du travail à une partie importante de la population parisienne et c'est, par surcroît, appauvrir, sinon ruiner, nombre d'intermédiaires. Ces considérations ne peuvent pas facilement se traduire en chiffres, mais il serait à craindre qu'en faisant pendant deux ou trois ans des grands boulevards un endroit où le Parisien et l'étranger ne passeraient plus qu'à contre-cœur, on causât des dommages se chiffrant par un total hors de proportion avec le coût intrinsèque du travail à exécuter. Le Conseil municipal s'est refusé à courir cette aventure.

Tout en concluant contre le projet en question, M. Sauton conviait le Conseil municipal à formuler un programme d'ensemble comprenant les diverses lignes métropolitaines jugées aptes à répondre aux besoins de Paris en matière de

moyens de transports réguliers, actifs et de capacité suffisante. Comme Paris n'est pas merveilleusement doté à ce point de vue, les diverses lignes énumérées, mises bout à bout, représentaient une longueur de près de 50 kilomètres. Le demandeur en concession persista, mais les négociations finirent par avorter.

Quelque chose pourtant subsiste : le programme d'ensemble voté par le Conseil municipal dans sa séance du 25 juillet 1891 a victorieusement subi l'épreuve des enquêtes et de l'examen par tous les services publics intéressés ; il a peut-être le défaut d'être trop étendu, mais il se prête à un fractionnement en étapes successives d'exécution et demeure en définitive l'argument nécessaire de toutes nouvelles tentatives.

L'Exposition de 1900

L'annonce de l'Exposition de 1900 a réveillé l'attention publique, découragée par vingt années d'échecs et l'idée de cette solennité s'associe dans l'esprit de presque tous les Parisiens à l'espoir de pouvoir, alors, faire leurs courses autrement qu'à pied ou en fiacre quand ils sont peu pressés et que les omnibus arborent l'écriteau « complet ».

Cette unanimité tacite créait un devoir au gouvernement et, dès son entrée en fonctions, le Commissaire général de l'Exposition de 1900 souleva de nouveau la question. Le problème, fort heureusement, se trouve plus circonscrit qu'en beaucoup de circonstances antérieures. Il s'agit, en se maintenant dans le cadre modeste qu'imposent les circonstances et le délai disponible, de desservir convenablement les emplacements choisis pour l'Exposition, au moyen de solutions dont l'utilité subsiste après sa clôture ; et cela conduit à rechercher, dans le programme que le Conseil municipal a arrêté en 1891, les lignes qui, répondant à des besoins notoires au point de vue de la circulation générale dans Paris, fourniraient en même temps un moyen d'accès vers les Invalides, le Champ de Mars et les Champs-Elysées, non seulement à la population parisienne, mais aux visiteurs de la province, dont l'affluence plus ou moins grande peut transformer un succès en triomphe.

Telles sont les grandes lignes du programme qui fut posé aux Compagnies de chemins de fer, à titre consultatif, par le Commissaire général de l'Exposition de 1900, il y a un an environ. Les Compagnies conclurent à la nécessité d'exécuter les deux lignes du programme de 1891 qui sont dirigées, l'une du nord au sud, l'autre de l'est à l'ouest par la rive gauche. Ces lignes sont : l'une superposée et l'autre parallèle aux deux courants principaux de la circulation dans Paris et leur ensemble relie directement presque toutes les gares de Paris avec le Champ de Mars et les Invalides.

Il n'y avait rien à objecter à ce programme, car aucun autre ne pourrait fournir des résultats équivalents avec la même longueur de lignes à construire ; il a donc été adopté, non pas comme répondant complètement à toutes les nécessités en jeu, mais comme représentant ce qu'on peut raisonnablement extraire du plan d'ensemble, en vue de l'Exposition.

Le nouveau projet

Une grave question se posait. Fallait-il prendre comme concessionnaire les grandes Compagnies ou une Société nouvelle à constituer dans ce but ? En dépit des préférences contraires qui se sont souvent fait jour au Conseil municipal, le gouvernement a choisi la première alternative. Les dispositifs du projet trahissent les motifs auxquels le Ministre des Travaux publics a dû obéir.

Il a voulu d'abord, et ce n'est pas sans de laborieuses négociations qu'il y est parvenu, faire des lignes nouvelles l'instrument d'une transformation radicale dans le système d'exploitation des 50 kilomètres de chemin de fer qui existent en ce moment dans Paris. Aujourd'hui chaque Compagnie se cantonne dans son réseau ; la Compagnie de l'Ouest, par exemple, s'occupe d'amener à la gare Saint-Lazare les habitants d'Auteuil, de Passy, de Neuilly et des Batignolles, mais ignore, ou peu s'en faut, l'existence de Bercy et de Belleville. Le syndicat de Ceinture fait indéfiniment tourner en rond ses trains auprès des fortifications et dépose les voyageurs à des stations d'échange, où ils attendent plus ou moins longtemps le passage d'un train les rapprochant du centre de Paris, sans qu'il y ait l'ombre d'entente pour mettre en harmonie les deux services. Un progrès pourtant a été réalisé, il y a un an, par la Compagnie du Nord qui a organisé sur la Ceinture un service ayant sa gare pour tête de ligne, ce qui permet aux habitants de Courcelles ou de Charonne, par exemple, de venir à la gare du Nord, sans subir un transbordement, ni courir les risques d'une correspondance fortuite. Le nombre des voyageurs allant d'un point de la Ceinture à la gare du Nord ou *vice versa* est ainsi passé de 184,000 à 1,060,000 pour sept mois. Les dispositions insérées dans la convention du Métropolitain auront pour effet de généraliser cette amélioration ; elles imposent en quelque sorte aux Compagnies l'obligation de mettre en commun la ligne de Ceinture, la ligne d'Auteuil, les lignes métropolitaines et toutes les lignes aboutissant aux grandes gares et d'y organiser le service des voyageurs de Paris à Paris exactement comme si ces lignes formaient un réseau homogène créé en vue d'un service métropolitain. Un semblable progrès ne peut que difficilement être réalisé par l'accord librement consenti des intéressés. L'intention de le réaliser a été l'idée mère qui a présidé à la combinaison préparée par ses soins. Mais il n'a pas jugé possible d'introduire dans ses négociations avec les cinq Compagnies et avec le syndicat qu'elles forment pour exploiter la Ceinture, un concessionnaire métropolitain indépendant.

Les lignes à construire sont concédées aux Compagnies elles-mêmes là où elles sont déjà établies ; à l'intérieur du périmètre passant par les grandes gares, le concessionnaire est un syndicat métropolitain qui possédera une existence autonome et aura la faculté d'émettre des obligations garanties.

Quoi qu'on pense du régime de la garantie d'intérêts, qui grève si lourdement nos budgets depuis que les mailles du réseau de chemins de fer se sont resserrées dans les parties ingrates du territoire, on ne saurait disconvenir qu'il ait ici sa raison d'être. Les résultats fournis par la mise en service des trains Nord sur la Ceinture montrent à quel point de faibles améliorations dans le service peuvent influer sur le mouvement des voyageurs à l'intérieur d'une grande ville, et il est certain que l'ouverture à l'exploitation des lignes nouvelles améliorera très largement les recettes de celles qu'elles complèteront et atténuera, par conséquent, les déficits de l'exploitation des grands réseaux, que la garantie doit couvrir chaque année. Mais les lignes métropolitaines sont coûteuses, et il ne s'est pas encore rencontré de financiers vraiment qualifiés qui s'offrent à en prendre la charge totale sans autre contre-partie que les bénéfices de l'exploitation. Il est donc assez naturel de chercher à faire refluer sur les lignes nouvelles le surcroît de bénéfices qu'elles fourniront aux lignes actuelles, mais il faut pour cela un trait commun entre les unes et les autres : c'est la garantie d'intérêts qui peut le fournir.

Tel est l'esprit qui semble se dégager des documents adressés par le Ministre des Travaux publics au Conseil municipal. Le plan figure, comme nous l'avons dit plus haut, deux lignes diamétrales, dont les directions générales se coupent à angle droit, mais qui possèdent vers leur milieu un tronc commun et se raccordent à leurs extrémités avec la Ceinture.

Le tracé du Métropolitain

La transversale nord-sud part des voies du Nord qui aboutissent à la Ceinture, passe par les gares du Nord et de l'Est, par les Halles, par l'Hôtel de Ville, où elle cesse d'être souterraine, s'infléchit vers l'est pour franchir la Seine, à la Halle aux Vins, rejoint le boulevard Saint-Germain en plongeant de nouveau sous terre, gagne Cluny et s'y infléchit à angle droit pour rejoindre, à la place Médicis, le prolongement de la ligne de Sceaux, qu'on munit d'un raccordement à la Ceinture.

La transversale est-ouest comprend une section entièrement aérienne qui emprunte la ligne de Vincennes, passe à la gare de Lyon, puis à la gare d'Orléans, et se soude à la transversale nord-sud à la Halle aux Vins. Les deux lignes ont un tronc commun jusqu'à Cluny, puis une section souterraine s'étend de ce point jusqu'à l'esplanade des Invalides. Le prolongement de la ligne des Moulineaux est emprunté jusqu'à la gare du Champ de Mars, qu'une section nouvelle relie à la ligne d'Auteuil, près de la Muette.

L'ensemble des sections nouvelles représente 15 kilomètres, non compris les raccordements avec la Ceinture ni les doublements des voies jugés nécessaires pour la ligne d'Auteuil, entre la Muette et Courcelles, et pour la ligne de Vincennes, dans la partie utilisée.

Pour apprécier l'importance des services que ce réseau rendra aux Parisiens, le procédé le plus simple consiste à comparer le temps que le chemin de fer, marchant comme à Londres à la vitesse de 18 kilomètres à l'heure, mettra à parcourir l'intervalle entre deux stations importantes et le temps qu'on mettrait pour faire le même parcours à pied, à la vitesse de 5 kilomètres à l'heure, en omnibus ou en tramway (si une ligne existait) à la vitesse de 9 kilomètres, qui est celle dont nous jouissons à Paris, ou bien en fiacre à la vitesse chimérique de 12 kilomètres à l'heure.

Voici quelques exemples :

	Chemin de fer	A pied	En tramway	En fiacre
	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.
Du Nord à l'Hôtel de Ville.	11	36	20	15
De la Porte de Vincennes à l'Hôtel de Ville.	18	48	27	20
De Saint-Germain-des-Prés à la Muette . .	23	57	32	24

Au point de vue de l'Exposition, la gare des Invalides et la gare du Champ de Mars aménagées, l'une avec 8 voies, l'autre avec 21, seront mises en relations directes avec toutes les grandes lignes et avec le réseau parisien, dans des conditions qui permettront d'expedier de l'une ou de l'autre des trains :

Vers Montparnasse et vers Bercy par la Ceinture ;

Vers Cluny, l'Hôtel de Ville et la gare du Nord par le Métropolitain ;

Vers Cluny, le Jardin des Plantes et Reuilly par le Métropolitain ;

Vers Saint-Lazare par la ligne d'Auteuil ;

Vers la gare du Nord par la ligne d'Auteuil et la Ceinture.

Quelque avantage qu'offre ce projet, il ne s'adresse pas à tous les Parisiens, mais il faut en tout commencer et il est bien probable qu'une fois le premier pas fait, la suite ne tardera pas. Les Compagnies de chemins de fer demandent d'ores et déjà la concession de deux lignes éventuelles allant : l'une de l'Hôtel de Ville à la gare Saint-Lazare par les quais, la rue Royale et la rue Tronchet, l'autre réunissant les gares de l'Est et du Nord à celles de Lyon et d'Orléans, de manière à permettre aux trains de grandes lignes d'embarquer ou de débarquer leurs voyageurs à plusieurs grandes gares, ainsi que cela se fait à Londres et à Berlin.

Puis le programme du Conseil municipal n'est pas à beaucoup près épuisé, et il est permis d'espérer que le succès des premières tentatives facilitera des entreprises ayant pour but d'insérer dans les mailles du réseau métropolitain d'intérêt général les lignes urbaines susceptibles de se faire une clientèle rémunératrice.

Ce coût du projet que nous venons d'exposer est de cent millions environ ; nous avons dit plus haut que l'Etat donnerait une garantie d'intérêt. A la Ville de Paris, avec laquelle les négociations vont commencer, le Ministre des Travaux publics compte demander, non une participation pécuniaire directe, mais des concessions de terrains et l'exemption des droits d'octroi pour les matériaux du futur Métropolitain.

*
* *

Pour faire suite au document ci-dessus, voici les explications fournies à un de nos confrères par M. Le Chatelier, ingénieur en chef des chemins de fer au Ministère des Travaux publics :

Le Conseil municipal, qui n'aime pas les grandes Compagnies, va d'abord s'étonner que ce soient précisément à ces Compagnies que la concession des lignes métropolitaines ait été accordée par l'Etat. Pourquoi donc le gouvernement a-t-il choisi tel concessionnaire ?

La concession

Voici les raisons que M. l'ingénieur en chef Le Chatelier veut bien nous en donner :

— Le Gouvernement est allé au plus rapide et

au plus sûr pour cette concession. Une offre sérieuse et avantageuse lui eût été faite par d'autres qu'il l'eût examinée et peut-être acceptée. Mais il ne s'est présenté aucune demande. M. Eiffel sollicita bien, jadis, cette concession avec, pour principal commanditaire, le baron de Reinach; il promit tout, s'engageant à faire tous les travaux dans des conditions idéales, qu'assurément d'ailleurs il n'aurait pas tenues; mais aujourd'hui que le projet est mûr et que l'heure de l'exécuter est venue, M. Eiffel et son commanditaire sont loin!

Comme garanties, nul n'en pourrait donner d'aussi sérieuses que les Compagnies de chemins de fer, et l'exploitation des lignes métropolitaines par elles semble-t-elle absolument logique. Le Conseil municipal aurait tort de vouloir un autre concessionnaire, car il n'en saurait trouver un meilleur. Il faut ajouter, d'ailleurs, que le Ministre des Travaux publics s'est réservé le droit de haute surveillance sur les travaux, et les pourra diriger dans tel sens ou telles conditions qu'il estimera nécessaires aux intérêts de la population.

L'exécution des travaux

— Comment s'exécuteront-ils, ces travaux?

Il y a deux modes de construction : le système du bouclier qui consiste à creuser un tunnel intérieurement, sans éventrer le sol à sa partie supérieure, en étayant la terre avec des charpentes remplacées au fur et à mesure par la maçonnerie. Le deuxième système consiste à bâtir une voûte à une certaine profondeur du sol préalablement ouvert, puis à enlever la terre qui se trouve sous cette voûte. Quel que soit le mode adopté après l'entente entre le Conseil et le Gouvernement, nous nous inspirerons, dans l'exécution des travaux, de cette pensée : ne pas gêner la circulation. Pour cela, il faudra qu'en aucun cas les terres enlevées ne soient rejetées sur le boulevard. Elles partiraient à l'intérieur, vers les extrémités du tube. Par exemple, nous commençons à la Seine et nous faisons cinquante mètres de souterrain. Les matériaux entrent et sortent par le quai et n'encombrent nullement le sol. Puis, ces cinquantes mètres achevés et rendus au public, nous poursuivons cinquante mètres encore, toujours en utilisant, pour le service du nouveau tronçon, le quai de la Seine et le premier tronçon du tunnel.

Devant le Conseil

Voilà la théorie des ingénieurs du Gouvernement sur les deux modes d'exécution du Métropolitain. S'ils préféraient le premier système, le Conseil préférerait peut-être le deuxième... Il faudra transiger et, avec des concessions réciproques, on finira bien par s'entendre.

A cette question, qui sera discutée sérieusement à l'Hôtel de Ville, une autre s'ajoutera : le Gouvernement réclame la franchise des droits d'octroi pour les matériaux que les Compagnies introduiront dans Paris. Certains de nos édiles admettront cela difficilement, et il faudra chercher encore un moyen de conciliation. D'ailleurs, le Gouvernement ne pose pas le principe absolu du dégrèvement des droits d'octroi : il voulait seulement rentrer ainsi dans le droit commun, car une loi, qui ne s'applique pas à Paris, oblige la municipalité à dégrever de ces droits les matériaux pour la construction des chemins de fer.

Si le Conseil refusait ce dégrèvement, on chercherait à assurer par d'autres moyens l'aide à donner aux Compagnies.

Enfin, un troisième point de conflit : on prête à un conseiller, qui n'aime pas les Compagnies, l'intention de proposer l'obligation, pour ces Compagnies, de faire construire après l'Exposition trente nouveaux kilomètres de lignes métropolitaines dans un délai, d'ailleurs très bref, qui serait fixé par le Conseil. Si les Compagnies refusent cette clause, voilà une nouvelle matière à discussion. Mais comme, en somme, il n'y a aucun point qui puisse être sujet à un refus absolu et sans examen, l'entente assurément finira bien par se faire.

Les gares et les voies

Comment le Métropolitain fonctionnera-t-il, comment seront les gares, les voies, les trains? Voici encore comment M. Le Chatelier nous raconte le projet du Gouvernement :

— Un principe doit être posé : à savoir que le public ne stationnera jamais dans les gares, à peine quatre ou cinq minutes, au maximum, sur les quais, qui seront souterrains et éclairés à la lumière électrique. Donc, les gares seront très simples : un simple guichet sur le quai pour les billets et un baraquement pour les employés. La difficulté consiste à faire déboucher sur le boulevard les escaliers qui réuniront ce boulevard aux quais.

D'abord on a songé à louer des boutiques — tels les bureaux d'omnibus — où se délivreraient les billets et où le public trouverait l'escalier? Mais il eût fallu exproprier les maisons ainsi louées, afin d'en assurer le loyer indéfini : les Omnibus louent tout simplement parce que, si des difficultés quelconques surviennent, ils peuvent transporter ailleurs leur bureau. Au contraire, ici, la boutique correspondrait à un escalier, à un quai, à toute une station et la déplacer serait impossible. Et exproprier toutes ces maisons seraient des frais trop considérables, et dès lors voici le système adopté.

Les escaliers seront au nombre de quatre par station : deux sur le quai de droite, un pour les voyageurs qui descendent de la rue vers le train, l'autre pour les voyageurs qui passent du train dans la rue ; et deux sur le quai de gauche — soit quatre orifices sur le boulevard, deux de chaque côté. Pour cacher et abriter ces orifices, des cages seront construites, au ras du trottoir, sur la ligne des arbres et des kiosques, ayant quatre mètres de long sur deux mètres de large. Et les boutiques seront inutiles.

Quant aux voies, elles seront doubles, voie montante et voie descendante, très basses, c'est-à-dire que le quai de la station sera à niveau du plancher des wagons pour que le public passe de l'un à l'autre sans lever le pied. Ainsi, à Londres, est-on parvenu à réduire à quinze secondes l'arrêt des trains dans chaque gare.

Un mètre de plus

La largeur générale des souterrains sera, sous nos boulevards, de neuf mètres, un de plus qu'à Londres. Lorsque M. Le Chatelier et M. Barthou se promenèrent le long des voies anglaises, ils furent étonnés qu'un espace suffisant n'ait pas été laissé entre la muraille et les trains qui circulent pour qu'un homme s'y tînt debout. Les employés doivent s'abriter dans des cavités faites à la voûte. mais, outre le danger incessant, la succession très rapide des trains cause une énorme perte de temps pour la surveillance de la voie. Donc, à Paris, un espace de un mètre sera laissé des deux côtés pour permettre la libre circulation et le contrôle parfait des employés. Cette augmentation de largeur rend la dépense totale beaucoup plus considérable ; mais, comme la sécurité du public et des employés est en jeu, les Compagnies devront se soumettre.

Voilà quelques détails assurément un peu prématurés. Puissent-ils toutefois ne pas être rendus tout à fait inutiles par le refus du Conseil municipal ou des Chambres de sanctionner le projet ministériel, si lentement et si difficilement élaboré sous la direction du très remarquable Commissaire général de l'Exposition prochaine, M. Alfred Picard.

A TRAVERS
LES EXPOSITIONS

La Commission d'organisation de la section française à l'Exposition d'Anvers nous communique la note suivante :

La Commission d'organisation de la section française à l'Exposition universelle d'Anvers, qui avait confié exclusivement à M. Muzet, son Président, en sa qualité de Commissaire général, la direction et l'administration de la section française, vient d'approuver entièrement sa conduite et de lui renouveler l'assurance de son absolue confiance.

Les Vice-Présidents : Frédéric Bertrand, président du Conseil des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment; Hubert Garnier, ingénieur-constructeur ; Jarlaud, secrétaire de la chambre de commerce de Paris ; Jules Thiébaut fondeur de bronzes d'art.

Les secrétaires : Jules Cahen, secrétaire de la chambre syndicale des conserves alimentaires; Chapel, secrétaire de la chambre syndicale du caoutchouc ; Chevrie, président de la chambre syndicale de l'ameublement ; Lyon, directeur de la maison Pleyel, Wolff et Ce.

Le trésorier : Alfred Mascuraud, président de la chambre syndicale de la bijouterie imitation.

Les membres : Bougault, directeur des établissements Cail ; Bérenger, président de la Société des carrières de porphyre du Var ; Elisée Cusemier, distillateur ; Defosse, de la maison Braquenié ; G. Ducher, manufacture d'uniformes ; Alphonse Falco, président de la chambre syndicale des diamants et pierres précieuses ; H. Fontaine, ancien président de la chambre syndicale de l'électricité ; Geneste, ingénieur-constructeur ; Gibault, membre du conseil supérieur du travail ; E. Gibert, membre du Conseil municipal de Paris ; Victor Legrand, manufacture de tissus ; Liébaut, ingénieur civil ; Marguery, président du comité de l'alimentation parisienne ; Maquaire, ancien manufacturier ; Jules Mesureur, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique ; Paul Poupinel, président de la chambre syndicale des bois de sciage et d'industrie ; Jules Ranvier, fabricant de zincs d'art ; Eugène Ravasse, ingénieur-constructeur ; Eugène Simon, président de la chambre syndicale des confectionneurs en gros ; J. Thibouville-Lamy, président de la chambre syndicale des instruments de musique ; H.-A. Way, président de la chambre syndicale des grains farines et huiles.

***

Le Ministre de l'Agriculture vient d'arrêter ainsi qu'il suit la liste des membres du Jury français à l'Exposition internationale fruitière de Saint-Pétersbourg :

I. Fruits frais :

MM. Honoré Defresne, à Vitry (Seine) ; Martinet, architecte paysagiste, commissaire général adjoint à l'Exposition de Saint-Pétersbourg.

II. Légumes frais :

M. Pailliet, horticulteur à Châtenay (Seine).

III. Fruits secs, conserves :

MM. Loiseau, président de la Société d'horticulture de Montreuil ; Fontaine, négociant à Paris.

IV. Vins, cidres, poirés :

MM. Jouinon, négociant à Paris ; Surcouf, président du comice agricole de Châteauneuf.

V. Houblons et plantes médicinales :

M. Albert Duval, à Boisminard (Loiret).

VI. Grains, graines :

M. Vilmorin, membre de la Société nationale des agriculteurs de France.

VII. Arbres dressés de toutes formes :

MM. Vitry, vice-président de la Société nationale d'horticulture de France ; Abel Chatenay, secrétaire général de la Société nationale d'horticulture de France à Vitry (Seine) ; Barbier.

VIII. Outils et machines :

M. Forgeot, négociant à Paris.

IX. Littérature et livres techniques :

M. Maxime Cornu, professeur administrateur du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

***

Une Exposition des peintres anciens et modernes de la fleur s'est ouverte aujourd'hui, salle Petit. Elle renferme d'intéressants spécimens de cet art. Les travaux monotones de tons, mais précis, serrés de facture, mais secs, des maîtres hollandais y ont fait face aux œuvres également solides, mais moins ternes des Français du commencement de ce siècle. De son côté, l'école contemporaine s'y affirme en compositions autrement vivantes, libres d'allures, chaudes de tons, et dont les fonds clairs s'opposent heureusement aux fonds uniformément sombres des vieux maîtres.

On goûtera tout particulièrement, avec deux toiles de Saint-Jean, les élégants panneaux de paravent de M. Duez et de Mme Mathilde Sée, les délicats éventails et les légères aquarelles en teintes plates de Mlle Marie Gauthier, les travaux de Mmes Madeleine Lemaire, Abbéma, Louise Desbordes, et de MM. Albert Aublet, Cesbron, Jeannin, Kreyder, Zacharie Astruc et Rivoire.

Mais une Exposition exclusivement composée de peintures d'après la fleur court grand risque d'être monotone. Les organisateurs l'ont compris et, pour atténuer l'impression d'ennui qu'ils craignaient, ils ont étendu un peu inconsidérément leur appel à « tous les objets où la fleur est représentée ».

La tentative était hasardeuse; elle faisait entrer, du coup, dans le programme, tous les arts industriels à la fois, l'étoffe peinte et l'étoffe brochée, la faïence et la porcelaine, les industries du papier, du bois, du métal. Aux collectionneurs la porte s'est ouverte toute grande, on a donné des vitrines aux orfèvres, des estrades aux céramistes, et les panneaux se sont tendus de brocarts, de papiers peints, de tapisseries, de dentelles.

L'idée eût été excellente si l'Exposition s'était faite dans un local assez vaste. Il eût été possible d'y grouper, avec quelque méthode, les productions de tout ordre et d'en faire un objet d'enseignement. Dans le cadre élégant mais restreint de la salle Petit, on n'a abouti qu'à un incohérent pêle-mêle, où des collections de toutes sortes se coudoient sans former un ensemble.

Pourtant, les éléments d'intérêt n'y manquent pas : on y trouve de curieux cartons des Gobelins, des modèles de Monnoyer et de Desportes pour Sèvres, une intéressante série d'étoffes lyonnaises et tout un siècle de l'histoire du papier peint, — mais que de choses inutiles l'encombrent, et quels regrets, au fond, elle nous laisse !

Une Exposition n'a de raison d'être, aujourd'hui, qu'à condition de nous apprendre quelque chose. Celle-ci, toute touffue qu'elle est, n'apprend rien. Concluez.

* * *

Nous n'avons plus de papier Japon !

Avis aux exposants de Chicago.

Une conséquence innattendue du conflit sino-japonais. Le retard apporté à la délivrance des diplômes et mentions décernés à l'Exposition de Chicago provient de la nécessité dans laquelle se trouve le Japon de différer de deux à trois mois, à cause des événements de la guerre, la livraison du papier et du parchemin que lui avait commandés le gouvernement américain.

Voilà une nouvelle qui nous vient en droite ligne d'Amérique.

AVIS ET COMMUNICATIONS

EST

Le conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Est a décidé de payer, à partir du 2 novembre, un acompte sur le dividende de l'exercice en cours, à raison de 19 fr. 20 par action nominative, et de 18 fr. 245 par action au porteur.

SUD DE LA FRANCE

Par suite de la situation transitoire résultant de la convention nouvelle intervenue le 21 septembre dernier entre l'État et la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France, sous réserve de l'approbation par une loi et par l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 12 octobre courant, qu'il ne serait pas distribué d'acompte à valoir sur le dividende de l'année 1894.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Fête de la Toussaint.

La Compagnie, voulant faciliter les voyages à l'occasion des fêtes de la Toussaint, a décidé que les billets d'aller et retour à prix réduits délivrés sur son réseau du mardi 30 octobre au vendredi 2 novembre inclus seront tous indistinctement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du lundi 5 novembre.

Cette durée de validité pourra être prolongée à deux reprises et de moitié (les fractions de jour comptant pour un jour) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix des billets.

Circulation à demi-place.

Le public peut se procurer dans toutes les gares des chemins de fer de l'Etat, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de P.-L.-M. des cartes donnant le droit de circulation à demi-place *sur les sept réseaux*, moyennant le versement préalable d'une somme de :

		1re cl.	2e cl.	3e cl
Pour 3 mois.	Fr.	180	135	90
Pour 6 mois	Fr.	270	200	135
Pour 1 an.	Fr.	360	270	180

Paris à Turin, Milan, Gênes, Venise (viâ Mont-Cenis)

Billets d'aller et retour

	1re Classe	2e Classe
De Paris à Turin. . .	147 fr. 60	106 fr. 10
— Milan . .	166 fr. 35	119 fr. »
— Gênes . .	167 fr. 10	119 fr. 15
— Venise . .	216 fr. 35	154 fr. »

Validité : 30 jours. Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

Franchise de 30 kilogrammes de bagages sur le réseau P.-L.-M.

La durée de validité des billets d'aller et retour Paris-Turin est portée gratuitement à 60 jours, lorsque les voyageurs justifient avoir pris à Turin un billet de voyage circulaire intérieur italien. D'autre part, la durée de validité des billets d'aller et retour Paris-Turin peut être prolongée d'une période unique de 15 jours moyennant le paiement d'un supplément de 14 fr. 75 en 1re classe, ou de 10 fr. 60 en 2e classe.

Ces billets sont délivrés toute l'année à la gare de Paris-Lyon et dans les bureaux succursales.

La Compagnie recommande instamment aux voyageurs de coller sur les bagages l'adresse de leur destination. Des carnets de fiches gommées sont, à cet effet, mis en vente dans la plupart des bibliothèques des gares.

Voyages à prix réduits de France en Algérie et en Tunisie (ou *vice versa*).

Avec itinéraire tracé au gré du voyageur.

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les gares des réseaux *P.-L.-M.-Métropolitain, P.-L.-M.-Algérien, Est-Algérien, Bône-Guelma, Ouest-Algérien* et *Franco-Algérien*, des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour effectuer des voyages pouvant comporter des parcours sur les lignes de ces réseaux et sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique. Ils peuvent comprendre, soit des parcours français et maritimes, soit des parcours français, maritimes et algériens ou tunisiens; les parcours sur le réseau P.-L.-M. doivent être de 300 kilomètres au moins ou être comptés pour 300 kilomètres.

Les voyages doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Ils peuvent comprendre dans leur itinéraire non seulement des lignes (ferrées ou maritimes) formant circuit qui ne sont ainsi parcourues qu'une fois, mais encore des lignes à parcourir deux fois au plus, une fois dans chaque sens ou deux fois dans le même sens.

Validité : 90 jours, avec faculté de prolongation de trois fois 30 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 chaque fois. *Arrêts facultatifs.*

Pour plus amples détails consulter le *Livret-Guide officiel P.-L.-M.*, mis en vente au prix de 0 fr. 30 dans les principales gares du réseau P.-L.-M.

MIDI

MM. les porteurs d'obligations nouvelles sont prévenus que le remboursement des titres sortis au tirage du 27 juillet 1894 et le payement du coupon semestriel échu le 1er octobre 1894 ont lieu à raison de :

	Impôt déduit.
Remboursement	495 fr. 75
Coupons nominatifs	7 — 20
— au porteur	6 — 74

Ces payements s'effectuent depuis le 1er octobre 1894 :

A Paris, au siège social de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, de dix heures à deux heures ;

A Bordeaux, dans les bureaux de l'administration, 40, allées d'Orléans, de dix heures à trois heures ;

Dans toutes les gares du réseau de la Compagnie du Midi ;

Dans toutes les gares des réseaux des Compagnies de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de Paris à Orléans et de l'Ouest, ouvertes au service des titres ; au Crédit lyonnais, à la Société générale, au Crédit industriel et commercial, au Comptoir national d'escompte et dans toutes les agences de ces sociétés, sans frais ni commission :

Dans toutes les succursales de la Banque de France, aux conditions fixées par cet établissement.

OUEST

Nouvelles cartes d'abonnement avec parcours circulaires sur la banlieue de Paris.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, depuis le 1er septembre dernier, de nouvelles cartes d'abonnement (1re et 2e classe) de 3 mois, de 6 mois ou d'une année, pour les quatre itinéraires suivants :

1° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Saint-Cloud, Garches, Pont de Sains-Cloud, Sèvres (Ville-d'Avray et rive gauche) et *vice versa;*

2° De Paris (Saint-Lazare ou Montparnasse) à Versailles (rive droite et rive gauche) et *vice versa ;*

3° De Paris (Saint-Lazare) à Saint-Germain (*via* le Pecq et *via* Marly-le-Roi) et *vice versa;*

4° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Versailles (rive droite et rive gauche) et à Saint-Germain (*via* le Pecq et Marly-le-Roi) et *vice versa.*

Arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires.

Faculté de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les cartes des 1er, 2e et 4e itinéraires sont, moyennant un supplément de prix, rendues valables sur la Ceinture de Paris (Saint-Lazare) à Ouest-Ceinture.

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour à prix réduits.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de toutes les gares de son réseau (grandes lignes) et *vice versa*, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 en première classe et de 20 0/0 en deuxième et troisième classe sur le prix doublé des billets simples.

La durée de validité de ces billets vient d'être modifiée comme suit :

De 1 à 30 kilomètres, 1 jour; de 31 à 128 kil., 2 jours; de 126 à 250 kil., 3 jours; de 251 à 400 kil. 4 jours; de 401 à 500 kil., 5 jours; de 501 à 600 kil., 6 jours; au-dessus de 600 kil., 7 jours

L'amélioration consiste dans l'abaissement de 75 à 30 kilomètres de la première coupure et dans l'allongement d'un jour pour les parcours supérieurs à 400 kilomètres et de deux jours pour les parcours supérieurs à 600 kilomètres.

Ces délais de validité continuent à être augmentés, le cas échéant, des dimanches et jours de fête.

Payement d'intérêts

Échéance du 1er octobre 1894.

ACTIONS DE CAPITAL, OBLIGATIONS 3 0/0 2e SÉRIE

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des titres ci-dessus désignés, de la mise en payement, échéance du 1er octobre, des coupons d'intérêt ci-après :

	Montant net d'impôts. Nominatif.	Porteur.
Actions de capital (intérêt annuel).. (Coupon n° 79.)	16 80	15 696
Obligations 3 °/° 2e série (intérêt semestriel) . . . . (Coupon n° 23	7 20	6 738

Les payements sont faits :

1° *A présentation*, à la caisse de la Compagnie, à Paris, gare St-Lazare (bureau des titres), de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés ;

2° *Sous un délai de quinze jours*, à dater du dépôt des coupons ou des titres nominatifs ne donnant pas lieu à d'autres opérations que celles de la vérification :

Dans les gares du réseau de l'Ouest désignées pour ce service ; dans toutes les gares de province du réseau français de la Compagnie P.-L.-M., et à ses bureaux des titres de Lyon, de Marseille et d'Alger ; dans toutes les gares du réseau d'Orléans ; dans les principales gares du réseau de l'Est.

ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les voyages aux stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, vient de se mettre d'accord avec la Compagnie du Midi, pour élever à 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, la durée de validité des billets d'aller et retour, individuels, de toutes classes, fixée antérieurement à 15 jours, et qui sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations de son réseau pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laluque (Precnacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Larans (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginoles, Cercanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

La durée de validité de ces billets (28 jours) peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque période de 10 jours.

Ces billets doivent être demandés trois jours à l'avance.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux billets délivrés depuis le 1er août 1894.

Voyages dans les Pyrénées.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

PREMIER ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

TROISIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50 c. — 2e classe 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi des billets aller et retour de 1re et de 2e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessous, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

EXCURSIONS

en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

PREMIER ITINÉRAIRE

1re classe, 86 francs. — 2e classe, 63 francs

Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *vià* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *vià* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0 0 du prix du billet

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1re classe, 54 francs. — 2e classe, 41 francs

Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retours à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, *vià* Blois ou Vendome.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année :

A Paris, à la gare d'Orléans (Quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans,

Pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille.

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et de 2e classe, sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, le Boulou-Perthus, Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Prades (le Vernet et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de	2	personnes........	20 0/0
—	3	....	25 0 0
—	4	—	30 0/0
—	5	—	35 0 0
—	6	— ou plus..	40 0 0

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le payement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Échéance d'octobre 1894.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le Conseil d'administration a fixé à 20 francs l'acompte à payer le 1er octobre aux actions entières, cet acompte se composant du montant des intérêts, 15 francs, et d'une somme de 5 francs à valoir sur le dividende. L'acompte à payer aux actions de jouissance est de 5 francs.

MM. les porteurs d'obligations 3 0/0, émission de 1884, sont informés en même temps que le montant des intérêts semestriels (7 fr. 50) se paye à dater de la même époque, 1er octobre 1894.

Les payements s'effectuent dans les bureaux du service central, à Paris, 8, rue de Londres.

Sur ces payements, il est retenu, par titre, pour les impôts établis par les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890, savoir :

		Net à payer
1° Pour les actions entières :		
Au porteur..................	2 40	17 60
Nominatives...............	» 80	19 20
2° Pour les actions de dividende :		
Au porteur..................	» 90	4 10
Nominatives...............	» 20	4 80
3° Pour les obligations 3 0/0 1884 :		
Au porteur..................	» 76	6 74
Nominatives...............	» 30	7 20

Les coupons sont payés dans toutes les gares et stations de la Compagnie d'Orléans, *ouvertes au service des titres*, dans les gares principales des Compagnies P.-L.-M., de l'Est, de l'Ouest et du Midi, ainsi qu'aux guichets de la Société générale et de ses succursales, de la Société générale de crédit industriel et commercial et du Comptoir national d'escompte de Paris et de ses succursales.

Les intérêts sont payés par ces Sociétés de crédit, *sans frais d'aucune sorte* pour les porteurs de titres. Le payement a lieu dans un délai de huit jours au plus tard, à partir de la remise des titres auxdites Sociétés, qui ne peuvent escompter ni les arrérages ni les coupons qui leur sont déposés.



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 15 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Novembre 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12, rue Cambon, 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements . Un an . 8 francs
Etranger . . . . — 10 —

SOMMAIRE :

LA CLASSIFICATION DE L'EXPOSITION DE 1900

(Suite[1])

II

LES CLASSIFICATIONS ANTÉRIEURES

Décrétée en avril 1876, l'Exposition de 1878 ne pouvait qu'être improvisée. On n'avait pas le temps matériel nécessaire pour perfectionner les rouages délicats et compliqués d'une Exposition Universelle.

En ce qui concerne la disposition architecturale, on modifia seulement l'aspect extérieur des bâtiments. Les organisateurs remplacèrent le palais circulaire, dû à l'initiative du prince Napoléon, par un vaste palais rectangulaire, mais l'installation méthodique était basée sur les mêmes principes.

Pour la première Exposition Universelle de la République, on ne pouvait trop complètement calquer l'empire. D'autre part, si on voulait que l'Exposition ne produisît pas l'impression du déjà vu, il fallait bien en changer le cadre et les principaux décors.

C'est ce qu'on fit également pour la classification générale des produits. Quelles que fussent les objections et les critiques soulevées par la classification de 1867, on la conserva en modifiant cependant quelques divisions « affirmant, dit M. Alfred Picard, dans son Rapport général sur l'Exposition de 1889 (2), des distinctions sociales incompatibles avec l'état des mœurs et le régime républicain. »

Cette classification fut établie par la Commission supérieure des expositions internationales. M. Krantz, aujourd'hui député, fut investi des éminentes fonctions de Commissaire général.

MM. Duval, pour les travaux; Dietz-Monnin, pour la section française; Georges Berger, pour les sections étrangères, secondèrent M. Krantz dans la direction de cette grande entreprise nationale qui eut de si féconds résultats pour la renaissance de la fortune politique et industrielle du pays.

Elle comprenait 90 classes partagées entre 9 groupes, savoir :

- I. Œuvres d'art (5 classes).
- II. Education et enseignement; matériel et procédés des arts libéraux (11 classes).
- III. Mobilier et accessoires (13 classes).
- IV. Tissus, vêtements et accessoires (13 classes).
- V. Industries extractives; produits bruts et ouvrés (7 classes).
- VI. Outillage et procédés des industries mécaniques (19 classes).
- VII. Produits alimentaires (7 classes).
- VIII. Agriculture et pisciculture (9 classes).
- IX. Horticulture (6 classes).

Remarquons que les modifications apportées en 1878 à la classification de 1867 étaient heureuses.

C'est ainsi que, pour la première fois, on donnait à l'enseignement la place qui lui était due par son importance dans la vie sociale. M. Krantz voulut consacrer, en quelque sorte, les succès remportés par la pédagogie aux Expositions de Vienne et de Philadelphie et il réserva trois classes du groupe II au matériel et aux procédés de l'enseignement du groupe II.

Par contre, le groupe X de 1867, visant la condition physique et morale de la population laborieuse, était supprimé; ses diverses branches étaient fusionnées avec les classes auxquelles elles se rapportaient le plus directement.

Tenant compte du succès obtenu en 1867 par la galerie de l'histoire du travail, les organisateurs de l'Exposition de 1878 installèrent une nouvelle Exposition rétrospective : celle de l'art ancien et des portraits nationaux.

Enfin, on organisa une Exposition spéciale ouvrière, en commanditant les groupes corporatifs dont les ressources étaient insuffisantes.

Au point de vue didactique, l'Exposition de 1878 mit en pratique et développa le principe des congrès spéciaux, si utiles au progrès et à la vulgarisation des arts, des sciences, des lettres et des industries.

En dépit de ces améliorations particulières, la classification de 1878 souleva de très vives critiques.

Dans son introduction aux rapports du jury international, M. Jules Simon les résuma avec sa verve, son esprit et sa remarquable hauteur de vue : Il ridiculisa cette classification, et cependant, elle ne fut pas encore profondément modifiée en 1889.

Trouver dans la même classe les vitraux peints et les bouteilles indigna le sens artistique de M. Jules Simon. Dans le groupe du mobilier, il était tout supris de trouver la coutellerie, l'horlogerie et la parfumerie. Très spirituellement, M. Jules Simon raillait l'adjonction des armes au groupe des tissus et des vêtements et ne trouvait plus en Europe que le Monténégro auquel ce classement pût convenir.

Ailleurs, on trouvait les procédés de sauvetage confondus avec les industries mécaniques et les poissons, mollusques, crustacés, avec l'agriculture, tandis que les produits agricoles non alimentaires figuraient dans le groupe des industries extractives.

En 1889, on ne s'est pas notablement écarté de cette classification. On se souvient peut-être que l'Exposition fut dirigée par un triumvirat placé sous la haute direction du Ministre du Commerce qui avait le titre de Commissaire général.

Ce système avait ses avantages et ses inconvénients. Parmi ces derniers, le plus grave était à coup sûr l'instabilité ministérielle, qui aurait pu nuire à la persévérance nécessaire à une Exposition.

La classification comprenait 87 classes réparties entre 9 groupes. On tint compte de certaines critiques soulevées par la classification de 1878; mais les autres furent négligées.

On fit de l'assistance et de l'hygiène publiques une classe spéciale, qu'on eut la singulière idée de ranger dans le groupe des industries mécaniques.

Diverses autres classes nouvelles furent créées, savoir : classe 5 *bis* (Enseignement des arts du dessin); classe 6-7-8 (Enseignement technique); classe 62 (Electricité); classe 64 (Hygiène et Assistance publique);

(1) Voir l'*Exposition Universelle*, nos 4 (20 mai 1894), 13 (5 octobre 1894) et 14 (20 octobre 1894).
(2) Tome Ier, (page 246).

classe 73 *bis* (Agronomie, statistique agricole) : classe 73 *ter* (Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement agricole) : classe 75 (Viticulture).

Parmi ces classes, plusieurs étaient entièrement nouvelles : les classes 73 *bis*, 73 *ter* et 75 n'avaient pas eu de similaires en 1878 et n'empruntaient d'ailleurs leurs éléments à aucune des classes de l'Exposition précédente; leur institution se justifiait par le développement des méthodes scientifiques dans l'agriculture et par l'importance considérable de la viticulture depuis les désastres du phylloxera.

Les autres, au contraire, ont été formées, du moins pour partie, d'éléments qui se trouvaient disséminés dans la classification de 1878 et auxquels les progrès accomplis depuis cette époque commandaient d'assigner une place spéciale et distincte, de donner un cadre plus vaste et plus digne de leur rôle dans la science, l'art ou l'industrie. Tel était le cas pour l'enseignement des arts du dessin, l'enseignement technique, l'électricité, l'hygiène et l'assistance publique.

D'autres classes, par contre, ont été supprimées parce qu'elles ne répondaient plus à une utilité incontestable.

Comme nouvelle création, il convient de signaler encore la classe d'économie sociale.

En raison de l'étendue considérable du palais d'Exposition, il était impossible de conserver le principe de la disposition admis en 1867 et en 1878. Cependant, les Directeurs généraux s'efforcèrent de réunir les produits de chaque pays par groupes ou par séries de groupes.

Mais le grand reproche qu'on pouvait adresser à ce système, c'est qu'il séparait beaucoup trop rigoureusement les matières premières, les procédés de fabrication et les produits manufacturés.

Naturellement, les critiques soulevées en 1878 se renouvelèrent en 1889. A tout prix, il fallait refondre entièrement la classification et en établir une nouvelle d'après une méthode scientifique rationnelle.

Ce fut la première résolution et la plus lourde tâche de M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition. Nous croyons qu'il y a réussi. Nous examinerons cette classification nouvelle dans un prochain et dernier article.

HENRY GIRARD

Une douloureuse nouvelle nous parvient au moment de mettre sous presse. Une dépêche de Cassis (Bouches-du-Rhône) nous annonce la mort, à l'âge de 76 ans, de M. le docteur Gautier, père de notre directeur et ami, Henri Gautier.

Dans cette cruelle épreuve, la rédaction de l'*Exposition Universelle* envoie à son directeur la douloureuse expression de sa vive sympathie.

M. Henri Chardon

Nos lecteurs trouveront plus loin le décret présidentiel nommant M. Henri Chardon secrétaire général de l'Exposition de 1900, en remplacement de M. Marcel, appelé à d'autres fonctions.

Nous applaudissons à cet heureux choix du Ministre du Commerce.

Auditeur de 1re classe au Conseil d'État, dans la section des travaux publics, il est familiarisé avec toutes les questions industrielles et commerciales. M. Henri Chardon est doué d'un esprit ouvert et de sentiments artistiques fort appréciables.

Il sera un précieux auxiliaire pour M. Alfred Picard, dont il a été déjà le collaborateur intelligent et dévoué. — H. G.

Nouvelles et Échos

Au moment où nous mettons sous presse, le chiffre total des inscriptions pour le concours de l'Exposition est de 615.

L'administration a décidé, on le sait, de faire l'exposition du concours dans les salles du 1er étage du Palais de l'Industrie. Déjà on se préoccupe des installations pour le chauffage de ces salles.

A ce propos, annonçons que M. Alfred Picard, Commissaire général, vient d'adresser aux concurrents inscrits une circulaire leur demandant s'ils persistent dans leurs intentions et s'ils déposeront leurs projets.

On comprendra que M. Alfred Picard ait besoin de connaître aussi exactement que possible le nombre des projets à exposer.

* * *

Le conseil de l'Union centrale des arts décoratifs vient de décider à l'unanimité que la plus grande partie de ses ressources budgétaires, de 1895 à 1900, sera affectée à la production d'objets de l'art industriel moderne destinés à figurer à l'Exposition de 1900, sous la rubrique générale de l'Union centrale.

* * *

A propos du projet, ou plutôt des projets de chemin de fer métropolitain dont est saisie l'opinion publique, un de nos lecteurs nous adresse quelques observations qui nous ont paru fort intéressantes :

On est en train, nous écrit-il, de construire à Londres une voie souterraine centrale qui, autorisée par deux votes du Parlement, à la Chambre des communes comme à la Chambre des lords, traversera, sur une longueur de plus de dix kilomètres, les quartiers les plus fréquentés de la capitale. Quatorze stations, fort peu distantes l'une de l'autre, permettront de transporter plus de quarante millions de voyageurs par an; les trains se succéderont à moins de trois minutes d'intervalle et leur vitesse dépassera vingt-deux kilomètres et demi à l'heure, y compris les arrêts. La force motrice employée sera l'électricité; donc absence totale de fumée, d'émission de gaz nuisibles; d'ailleurs, deux tunnels séparés et destinés, l'un aux trains descendants, l'autre aux trains montants, fourniront une ventilation plus que suffisante.

Voilà un programme assez séduisant et qui, en tout cas, mériterait d'être étudié de près par nos ingénieurs. Or, en y regardant à deux fois, ne semble-t-il pas que ce soit, au moins pour les données essentielles, le programme aussi du tubulaire dont on a tant parlé et qui devait relier le bois de Vincennes au bois de Boulogne?

Les observations de notre correspondant sont rigoureusement exactes, et l'on sait que la construction du chemin de fer tubulaire, dont les plans ont été dressés par M. Berlier, ne modifierait en rien le tracé du chemin de fer métropolitain tel que vient de l'arrêter le Ministre des travaux publics.

Le chemin de fer tubulaire Berlier suivrait, en effet, le boulevard Diderot, la rue de Rivoli et les Champs-Élysées, toutes voies dont il n'est pas question dans le projet du Ministre des travaux publics, de sorte que les deux projets, loin de se contredire, encore moins de s'exclure, s'accorderaient et se compléteraient l'un par l'autre. Il va sans dire que les travaux de construction du chemin de fer tubulaire ne devraient pas altérer pendant un seul instant la physionomie de nos grandes artères de communication, puisque, ainsi qu'il a été procédé pour la construction du siphon de Clichy-Asnières (dont entre parenthèses, l'inauguration officielle est fixée au 11 novembre), tous les travaux seraient exécutés sous le sol, et les terres enlevées seraient refoulées à l'avant ou à l'arrière du tube, au lieu d'être rejetées sur la chaussée.

* * *

M. Champoudry, président du Conseil municipal de Paris, a eu, la semaine dernière, une conférence au sujet du Métropolitain avec le gouverneur du Crédit foncier.

Conformément à ses résolutions antérieures, M. Christophe a maintenu que si le Conseil municipal et le Ministre des travaux publics se mettaient d'accord, il se mettrait à leur disposition pour faire aboutir, au point de vue financier, le projet adopté.

* * *

La commission des concours d'exercices physiques à Vincennes, pour l'Exposition de 1900, s'est réunie samedi, pour la première fois, au ministère du commerce et de l'industrie. Sur quatre-vingts membres que compte cette commission, cinquante-neuf seulement étaient présents.

Cette séance d'inauguration a été présidée par M. Lourties, Ministre du commerce. Avaient pris place à ses côtés MM. le général Baillod, président de la commission, Mérillon, ancien député, vice-président, et Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Lourties a prononcé une courte allocution dans laquelle il a remercié tout d'abord les membres de la commission du concours qu'ils veulent bien prêter au gouvernement pour la grand solennité de 1900.

Il a rappelé ensuite les motifs qui ont amené le gouvernement à décider que des exercices physiques auraient lieu en 1900 à Vincennes.

Ces exercices, a dit en substance le Ministre, doivent présenter en quelque sorte la synthèse philosophique des efforts qui se poursuivent depuis quelques années pour le développement de l'éducation physique.

Le rôle de la commission consiste donc à dresser un avant-projet des divers concours qui peuvent être organisés, avant-projet portant principalement sur la nature même du concours, le choix de l'emplacement, les installations matérielles à effectuer et la dépense probable.

A la suite de l'observation présentée par plusieurs membres, MM. Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation et Bouvard, directeur des services d'architecture, ont été amenés à préciser la nature même des études demandées à la commission.

Conformément au titre même de cette commission, il s'agit exclusivement d'organiser à Vincennes des concours d'exercices physiques et non d'y transporter certaines sections de l'Exposition, prévues au Champ de Mars.

Après ces observations et sur l'invitation de son président, le général Baillod, la commission s'est répartie en sous-commissions qui ont procédé à l'élection de leurs bureaux et l'organisation de leurs travaux respectifs.

Ces sous-commissions, au nombre de onze, s'occuperont respectivement de l'éducation physique, de la gymnastique, des exercices militaires préparatoires, des sports athlétiques, de l'escrime, du tir, de l'équitation, de la vélocipédie, du sport nautique, du sauvetage et de l'aérostation.

Le Métropolitain

ET LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission de quarante-quatre membres chargée par le Conseil municipal d'examiner le projet de Métropolitain présenté par M. Barthou, Ministre des Travaux Publics, a tenu plusieurs séances durant la quinzaine qui vient de s'écouler. Dans la première de ces séances, MM. Champoudry, président du Conseil municipal, et Bassinet, président du Conseil général, ont présenté des observations au point de vue des intérêts et des finances de la Ville de Paris.

M. Champoudry s'est plaint surtout de ce que le projet n'était pas un véritable Métropolitain, car il ne desservait pas les différents quartiers de Paris : il ne s'occupait que de développer les transports en vue de l'Exposition de 1900 ; il devrait réserver pour l'avenir une place aux projets déjà adoptés par le Conseil. En tout cas, il faudrait que la Ville, au cas où les concessionnaires se trouveraient dans l'impossibilité d'assurer l'exécution du Métropolitain, pût le racheter et l'achever.

Sans doute, M. le Ministre des Travaux Publics ne demande rien à la Ville au point de vue financier, mais il fait cependant appel à son concours. M. Champoudry préférerait que la Ville donnât une subvention qui devrait être considérée comme le premier acompte du rachat de l'entreprise par la Ville.

« Parallèlement au projet de M. Barthou, a ajouté M. Champoudry, deux autres projets, agréés par le Ministère, seront soumis à l'examen du Conseil municipal. Ce sont les projets Vauthier-Deligny, principalement, qui ont été l'objet de propositions auxquelles le Conseil a déjà donné son adhésion complète, et le projet Buisson et de Leyze. Ces messieurs ont-ils les moyens nécessaires pour les mener à bonne fin ? Je crois savoir que le gouvernement ne fait pas d'objection de principe en ce qui concerne l'exécution des projets en question. Mais peut-être leur demandera-t-il de fournir des preuves de leurs capacités financières, ce qui, d'ailleurs, me paraît, surtout pour le premier d'entre ces projets, suffisamment démontré. »

M. Bassinet insiste sur ce fait qu'en concédant dès maintenant les lignes productives on s'expose à ne plus trouver personne pour construire les autres, qui sont pourtant nécessaires à une partie de la population. Il soutient à ce propos que la Ville a la disposition du sol et du sous-sol de Paris. Il ajoute que M. Barthou ne fait nullement un cadeau à la Ville, puisque celle-ci devra renoncer à la perception des droits d'octroi sur les matériaux de construction qui seront représentés, suivant lui, par une somme de 23 millions. Il craint que ce précédent ne décide le gouvernement à demander de même à la Ville l'abandon des droits sur les matériaux devant servir à la construction de l'Exposition de 1900. M. Bassinet n'en est pas moins partisan du Métropolitain pour lequel les intérêts particuliers devront s'incliner devant l'intérêt général, et il croit pouvoir, avec quelques amendements, se mettre d'accord avec M. Barthou.

Les autres commissaires ont principalement insisté sur les modifications de tracé qu'exigerait l'intérêt de leurs quartiers respectifs.

M. Arsène Lopin pense que le Ministre des Travaux Publics devra, à cet effet, établir des projets de première, deuxième et troisième urgence en vue de l'établissement du réseau complet. L'État devra donc fixer les dates de ces projets et aussi prendre des engagements avec la Ville pour achever le Métropolitain.

« Supposons, dit-il, que ces engagements ne soient pas tenus par suite des dépenses exigées, ou qu'on ne veuille pas les tenir pour d'autres motifs. Nous adopterions alors à titre de procédé transactionnel la proposition suivante : la Ville dans les conditions indiquées plus haut construirait le 2e et le 3e réseau. Elle aurait, en outre, la faculté de rembourser à l'État ou aux concessionnaires impuissants la grande dépense du 1er réseau tel qu'il a été déterminé par M. Barthou. Ce réseau deviendrait, ainsi que les 2e et 3e projets en urgence, la propriété intégrale de la Ville de Paris. »

M. Paul Brousse a examiné la question du Métropolitain au point de vue de l'hygiène. « Si le Métropolitain, a-t-il dit, est, malgré cet inconvénient, voté par le Conseil, je déposerai au Conseil municipal et à la Commission d'hygiène une proposition tendant à ce qu'il ne soit pas remué une pelletée de terre sans que toutes les précautions aient été prises contre le développement des épidémies toujours possibles. Il faut se souvenir, en effet, que les « contages », c'est-à-dire les virus enfermés dans le sol ont été mis à l'air en 1884 par suite des travaux entrepris et nous ont valu une période de choléra. »

La Commission a pris les décisions suivantes :

Un délégué choisi par le gouvernement sera reçu par la Commission avec laquelle il discutera le *modus vivendi* que le Conseil municipal se propose d'obtenir du Ministre des Travaux Publics sur le projet du Métropolitain parisien.

La Commission demandera également l'avis du préfet de la Seine et des ingénieurs de la Ville sur le projet en question.

Conformément à diverses observations de M. Sauton qu'un des demandeurs en concession avait accusé de favoriser telle demande plutôt que telle autre, la Commission a résolu d'entendre tous les concessionnaires du projet et en particulier MM. Deligny-Vauthier, Buisson et de Leyze.

Audition du Préfet de la Seine

Jeudi 25 octobre, nouvelle réunion de la Commission pour entendre M. Poubelle, préfet de la Seine.

M. Poubelle a exposé le projet de Métropolitain soumis au Conseil municipal par M. Barthou, Ministre des Travaux Publics. Le préfet a déclaré qu'il venait parler à la Commission au nom du Gouvernement. M. Le Châtelier, ingénieur, délégué par M. Barthou, sera entendu dans quelques jours pour parler au Conseil au nom du Ministre sur la partie technique du projet.

Il ne s'agit pas, a dit en substance le préfet, de déterminer un tracé ayant seulement en vue l'Exposition de 1900, mais de construire un Métropolitain permettant de donner pour l'avenir une extension nouvelle au mouvement des voyageurs et des marchandises dans Paris.

Le tracé proposé par M. Barthou était conforme aux votes antérieurs du Conseil municipal, attendu que ce dernier avait voté le prolongement dans Paris des lignes Moulineaux-Invalides, Sceaux-place Médicis, gare du Nord-Halles centrales, et qu'il n'y avait plus, dès lors, qu'à continuer ces prolongements pour aboutir au réseau intérieur des chemins de fer dans Paris.

Quant à l'abandon des droits d'octroi sur les matériaux destinés au Métropolitain demandé à la Ville par le Ministre des Travaux Publics, cette concession serait demandée par M. Barthou seulement en faveur des matériaux entrant dans Paris pour la construction et pour l'exploitation des lignes ayant un « caractère métropolitain » et n'étant pas spécialement destinées à desservir les voies construites par l'initiative privée. Toutefois, pour éviter les fraudes qui ne manqueraient pas de résulter de l'introduction en franchise des matériaux dans Paris, on devrait adopter un système d'abonnement aux termes duquel le syndicat des Sociétés concessionnaires du Métropolitain payerait les droits d'octroi. La Ville leur ferait ensuite, par exemple, une remise par kilomètre et par train. Le chiffre fixé par abonnement pourrait être de 0 fr. 10 à 0 fr. 15, attendu qu'à l'heure actuelle le même droit payé à la Ville pour le Chemin de fer de Ceinture s'élève à dix centimes.

Après cet exposé, plusieurs orateurs ont posé au préfet de la Seine diverses questions.

M. Ferdinand Duval a déclaré qu'en 1891 les grandes Compagnies du Nord, de l'Orléans et de l'Ouest ne demandaient aucune subvention ni aucune garantie d'intérêt pour prolonger leurs réseaux vers les Halles, la place Médicis et le square Cluny. Pour quelles raisons le Ministre demande-t-il à la Ville une subvention ? — Mais ce n'est pas une subvention, réplique M. Poubelle. — Si, ajoute M. Ferdinand Duval, c'est une subvention déguisée.

Plusieurs conseillers pensent également qu'abandonner les droits d'octroi ce serait, de la part de la Ville, donner une véritable subvention permettant à l'État de diminuer la garantie d'intérêt.

Au point de vue du concours financier de la Ville de Paris, il est à remarquer, explique M. Caron, que la situation est bien changée. En 1891, non seulement les grandes Compagnies se proposaient de faire le Métropolitain à leurs frais et sans aucune garantie d'intérêt, mais le Lyon et l'Orléans avaient promis de subventionner la Société Eiffel : « Nous n'avons rien donné à la Compagnie de l'Ouest, dit encore M. Lopin, pour sa pénétration des Moulineaux aux Invalides. Elle a dépensé, au contraire, 6 millions que nous avons obtenus pour la suppression des passages à niveau, et elle entrait pour la moitié dans la construction d'un pont aux Invalides. »

— La Compagnie de l'Ouest, réplique M. Poubelle, construisait alors dans l'intérêt de son exploitation. La situation n'est pas la même aujourd'hui.

M. Champoudry dit qu'au point de vue du concours financier demandé, le Conseil ne doit pas « finasser », et M. Puech fait observer qu'on devra réserver à la Ville de Paris toute sa « part d'action » dans l'entreprise en raison des sacrifices qu'elle s'impose.

En ce qui concerne le tracé au point de vue technique, deux questions ont été posées à M. Poubelle. Le Ministre des Travaux Publics, a dit M. Caron, n'a tenu aucun compte jusqu'à présent du tracé que le Conseil souhaitait de voir exécuter par la *rue Réaumur*. La ligne des Quais-Opéra-rue Auber est inutile et n'offre aucun intérêt aux populations du centre et de la périphérie du nord de Paris. On a négligé également les propositions de la Compagnie du Nord pour le tracé du Métropolitain rue Lafayette.

Le Préfet répond sur ce point qu'il a déjà présenté à ce sujet des observations. Pour sa part, il préférerait le tracé de la rue Réaumur, que plusieurs membres de la Commission voudraient voir porter en première urgence.

MM. Deschamps, Lazies, Caron et Prache ont présenté ensuite diverses observations au sujet de la *boucle d'Austerlitz*, qui doit relier les lignes transversales du projet de M. Barthou.

« Il y a pour le public des avantages économiques considérables, dit M. Deschamps, à relier le nord et le sud par une ligne directe qui néglige la boucle. »

Le préfet réplique que les ingénieurs du gouvernement examineront d'une manière plus approfondie la solution du problème de la boucle, ainsi que la possibilité de jeter un pont sur la Seine, comme le demande M. Lazies, dans l'axe de la rue du Louvre. La traversée de la Seine sur ce point fait partie d'un projet qui est étudié au Ministère des Travaux Publics, ainsi que la question du système de M. Berlier.

En somme, M. Poubelle promet que toutes les modifications qui lui sont soumises par le Conseil seront présentées par lui au Ministre.

La Délégation du Conseil chez le Ministre des Travaux Publics

Enfin, M. Barthou ayant fait savoir par lettre adressée à M. Champoudry, Président du Conseil municipal de Paris, qu'il recevrait samedi, 27 octobre, la délégation du Conseil municipal, cette délégation composée de MM. Champoudry, Rousselle, Sauton et Arsène Lopin, auxquels s'était joint M. Bassinet, Président du Conseil général de la Seine, s'est rendue, au jour indiqué, au Ministère des Travaux Publics :

M. Barthou était assisté de M. Colson, directeur des chemins de fer.

La délégation a d'abord déclaré au Ministre que le Conseil municipal avait été frappé surtout de ce fait qu'on demandait un concours financier à la Ville, en même temps qu'une garantie à l'État en vue d'un réseau ne présentant qu'une fraction du projet pour lequel, en 1891, des demandes en concession avaient été formées sans subventions ni garantie d'intérêts. Ils ont exprimé cette opinion que le Conseil municipal ne pourrait se rallier au projet actuel que si des stipulations expresses assuraient l'exécution ultérieure des lignes complétant le réseau nécessaire pour desservir Paris. Ils ont ajouté enfin que le Conseil demanderait des garanties pour le mode d'exécution des travaux, certaines modifications aux tarifs projetés, et la substitution d'une subvention ferme à l'exonération des droits d'octroi pour les matériaux de construction et d'exploitation.

M. Barthou a exposé que, s'il s'était resigné à présenter un projet comportant, de la part de l'État et de la Ville, des sacrifices financiers, c'est que toutes les demandes en concession formulées dans les conditions que la délégation venait de rappeler n'étaient appuyées d'aucune justification sérieuse au point de vue des voies et moyens ; qu'il fallait se souvenir que celles de 1891 notamment n'avaient pas abouti, et ne pas se laisser détourner par des ouvertures basées sur de simples éventualités et ne comportant aucun engagement ferme, d'une combinaison qui, sans être parfaite à coup sûr, donne du moins la certitude d'une exécution immédiate et réserve l'avenir.

Les lignes prévues au projet ministériel représentent le maximum des sacrifices financiers que le gouvernement croit pouvoir demander aux Chambres. Sans doute, on peut légitimement espérer que la garantie accordée ne jouera que dans une mesure restreinte, mais il n'est pas possible de prendre l'engagement de construire des lignes nouvelles à échéance fixe, avant de connaître les résultats du premier réseau et d'avoir la preuve qu'il n'est pas onéreux au budget de l'État.

Mais le Ministre a déclaré à la délégation qu'il était disposé à examiner et à soumettre sans retard au Conseil municipal un tracé de lignes de seconde et troisième urgence dont l'État s'engagerait, envers la Ville, à assurer l'exécution dès que les produits nets des premières auraient couvert les charges de l'État. Si d'ailleurs cette éventualité ne s'était pas produite dans un délai déterminé, l'État se réserverait le droit de racheter à prix coûtant les premières lignes aux concessionnaires, de manière à pouvoir les céder à la Ville de Paris le jour où celle-ci présenterait un plan financier assurant l'exécution définitive de l'ensemble du réseau.

En ce qui concerne l'exécution, le Ministre a déjà stipulé dans le cahier des charges des pouvoirs nécessaires pour imposer des procédés tels que la gêne apportée à la circulation n'excède pas celle qui résulte habituellement de la construction des égouts.

Sur les tarifs, sans descendre jusqu'aux prix prévus en 1891, des améliorations sont possibles et seront demandées aux concessionnaires lorsque l'administration des travaux publics connaîtra les vœux du Conseil municipal.

Enfin, au sujet de la subvention, l'accord paraît pouvoir s'établir sur la substitution à l'exonération des droits d'octroi, d'un forfait global pour la construction et d'un forfait par kilomètre de train pour l'exploitation.

L'entrevue entre M. Barthou et la délégation du Conseil municipal a été particulièrement cordiale et permet d'espérer qu'on aboutira prochainement à une entente définitive.

Le Ministre du Commerce

ET L'EXPOSITION DE LYON

Le Ministre du Commerce a visité, dimanche 21 octobre, dans la matinée, l'Exposition de Lyon, et a présidé, dans l'après-midi, la distribution solennelle des récompenses.

Après l'exécution de la *Marseillaise*, que toute l'assistance a écoutée debout et saluée des cris de : « Vive la République ! » le Ministre a donné la parole au docteur Gailleton, maire de Lyon. Celui-ci a fait une revue des merveilles réunies sous la grande coupole de l'Exposition dans les pavillons coloniaux et dans les expositions particulières ; il a établi que l'Exposition de Lyon constituait un indéniable succès, et il a félicité tous ceux qui, à des degrés divers ont contribué à ce succès ; il a salué, en terminant, cette magnifique manifestation de l'intelligence et du travail humains, gage de la solidarité et de la paix des peuples.

M. Lourties a pris ensuite la parole. Le début de son discours, dans lequel le Ministre a évoqué le douloureux drame du 24 juin, l'assassinat du regretté Président Carnot, frappé au milieu d'une ville en fête, a produit une émotion poignante :

Quelle que soit, a-t-il dit, la satisfaction que puisse me procurer l'honneur de représenter le gouvernement de la République à la distribution solennelle des récompenses de votre Exposition internationale, je ne puis me défendre d'une certaine tristesse en songeant à la cruelle épreuve que la France entière a traversée avec vous, il y a quelques mois à peine. Je ne veux pas insister sur ce douloureux souvenir, mais j'aurais cru manquer à tous mes devoirs de républicain et de patriote si ma première pensée à cette heure ne s'était reportée sur le Président universellement aimé et respecté, sur l'homme de bien dont ce pays gardera pieusement la mémoire.

Le Ministre a ajouté qu'il n'a fallu rien moins que la beauté de l'Exposition pour que cet atroce événement n'ait pas compromis irrévocablement le succès de cette entreprise ; et il a fait l'éloge des différentes industries qui ont figuré à l'Exposition. Le Ministre a parlé ensuite de ce que Lyon a fait pour l'enseignement professionnel « qui est entré fort avant depuis une quinzaine d'années dans les préoccupations des Ministères de l'Instruction Publique et du Commerce », car, en réalité, les initiateurs de ces institutions fécondes « contribuent puissamment à l'élévation du niveau intellectuel et moral de ceux qui travaillent et, par conséquent, au développement de la prospérité matérielle et morale de la patrie elle-même ».

M. Lourties a félicité ensuite les organisateurs de l'Exposition d'avoir fait une place considérable à tout ce qui touche à l'épargne, à la prévoyance et à l'assurance sociale, à toutes les formes et toutes les variétés de l'initiative individuelle :

Aujourd'hui, dit-il, que certains esprits dévoyés font si bon marché des droits de l'homme et des grands principes de la Révolution française ; aujourd'hui que, dans certains milieux, on ne recule devant aucun moyen pour fomenter la haine entre les citoyens ; aujourd'hui que des Français indignes de ce nom ne songent qu'à semer la division dans la patrie et dans l'armée elle-même, il est plus que jamais nécessaire que tous ceux qui ont au cœur des sentiments d'amour et de dévouement à ce pays, tous ceux qui ont conscience des devoirs qu'imposent la fraternité et la solidarité sociale opposent à ceux qui poussent ou cèdent à l'entraînement des passions et de la haine, ceux qui n'obéissent qu'à l'entraînement de la raison et de la bonté. (Applaudissements nourris et unanimes.)

Poursuivons résolument cet apostolat de la science, de la fraternité et de la solidarité humaines. Opposons-le partout à cet autre et détestable apostolat, cette rhétorique violente et mensongère qui a la folle prétention de donner pour couronnement à un siècle inauguré par la Révolution française, par la plus juste, la plus égalitaire des révolutions, cette utopie criminelle et rétrograde qu'on appelle la guerre des classes.

Recherchons tous les moyens pratiques d'atténuer dans la plus large mesure possible les inégalités naturelles, toutes les solutions susceptibles de concilier le capital et le travail, ces deux puissances qui auraient le plus grand tort de se traiter en ennemies, car elles ne peuvent se passer l'une de l'autre. C'est le plus sûr moyen d'arriver à la pacification sociale qui est l'idéal de la démocratie française.

Dans cette œuvre patriotique, le gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir est fermement résolu à susciter, à encourager tous les efforts sociaux qui ont pour but d'accroître le patrimoine moral, intellectuel et matériel des moins favorisés du sort et à entreprendre toutes les réformes nécessaires.

L'éminent homme d'Etat qui préside aujourd'hui, avec tant de droiture, de dignité, aux destinées de la patrie française et de la République, vous disait, au mois d'avril dernier, au moment où votre Exposition ouvrait ses portes, qu'il fallait que les privilégiés de la vie, ceux qui jouissent du superflu se fissent une notion plus large de leurs obligations sociales, qu'il fallait soulager les déshérités de la fortune, aborder la question des retraites ouvrières, assurer l'aide de l'État dans une large mesure à quiconque fait un effort persévérant pour mettre sa vieillesse à l'abri de l'indigence, et affirmer ainsi la solidarité sociale au profit des travailleurs.

C'est là, je puis vous en donner l'assurance, la préoccupation dominante du ministère auquel j'ai l'honneur d'appartenir, comme c'est toujours celle du premier magistrat de ce pays dont le dévouement au progrès démocratique est bien connu de tous ceux qui n'ont pas intérêt à le mettre en doute.

Nous sommes tout disposés à aborder toutes les réformes fiscales sagement conçues et tous les problèmes sociaux susceptibles de réalisation pratique. Mais pour aboutir, nous ne perdrons pas de vue que nous devons mettre à profit, à côté de l'action gouvernementale elle-même, ces deux merveilleux outils : l'initiative individuelle, source de tant de perfectionnements, et l'association qui est le moyen par excellence d'amélioration des conditions sociales.

Le ministre termine en donnant rendez-vous « au grand tournoi pacifique qui se prépare pour la fin du dix-neuvième siècle, où nous verrons dans son plein épanouissement le clair et lumineux génie de la France, et où nous montrerons avec un éclat incomparable, aux nations de l'ancien et du nouveau monde ce que peut un peuple libre, digne de se gouverner lui-même, dont toutes les pensées sont tournées vers la paix et qui a à cœur d'affirmer par ses actes et par ses œuvres sa résolution de sauvegarder sa place dans le monde et de conserver son rôle dans la civilisation ». Quant aux récompenses honorifiques, elles feront l'objet d'un projet de loi qui sera déposé à la rentrée, portant concession d'un contingent spécial de décorations pour les Expositions de Lyon et d'Anvers.

Le soir, un banquet a été donné à l'hôtel de ville en l'honneur du Ministre. M. Lourties, accompagné de MM. Ordinaire, Laurens et Maze, a quitté Lyon le lendemain, lundi, à 1 heure du matin, pour rentrer à Paris.

A TRAVERS
LES EXPOSITIONS

Le Règlement général de l'Exposition de Bordeaux publié au mois de Janvier dernier portait (Art. 3) que les demandes d'admission d'Exposants devaient parvenir au Secrétariat général de la Société Philomathique avant le 1er octobre 1894.

Nous rappelons que cette date a été modifiée et que le délai de réception de ces demandes a été reporté jusqu'au 31 décembre 1894.

Il importe néanmoins que les personnes désireuses de figurer à l'Exposition de Bordeaux se fassent connaître dans le plus bref délai possible, en envoyant dès maintenant leur bulletin de demande d'admission revêtu de toutes les indications susceptibles de fixer la Société Philomathique sur leurs intentions, notamment au sujet de l'espace et des emplacements qu'elles désirent occuper.

Ces bulletins ainsi que tous autres documents sont tenus à la disposition des intéressés dans les bureaux de la Société, 4, cours du XXX-Juillet, ou leur seront expédiés sur demande adressée au Secrétariat général.

* * *

Voici que le mouvement qui, depuis quelques années, pousse les amateurs d'art à s'intéresser de plus en plus aux productions de l'art décoratif, a sa répercussion en province. L'Exposition de Nancy, qui fut très brillante, venait à peine de clore ses portes que la Société des Amis des arts de Nantes se préoccupait à son tour d'organiser une manifestation du même genre.

Grâce à l'appui bienveillant qu'ils ont trouvé auprès de M. Roujon, directeur des beaux-arts, et de l'administration tout entière; auprès de l'Union centrale des arts décoratifs, de M. Roger Marx, inspecteur des beaux-arts, et de quelques amateurs, dont M. Frantz Jourdain, les membres du comité d'initiative ont pu mener à bien l'œuvre entreprise. L'Exposition s'ouvrira dans la seconde quinzaine de novembre et promet d'être remarquable.

Peu d'invités, mais un choix, une sélection d œuvres d'art. On s'est restreint, pour commencer, à trois branches de l'art décoratif : le meuble, le métal, la tenture, et l'on va s'appliquer à présenter chacun des objets exposés comme il le serait dans le cabinet d'un collectionneur affiné. Les organisateurs sont gens de goût, leur tentative est courageuse. Il faut souhaiter qu'ils trouvent auprès du public nantais le succès et l'appui qu'ils méritent si bien.

* * *

Il s'organise, en ce moment, à Saint-Pétersbourg, la première Exposition russe d'imprimerie.

On y verra, entre autres curiosités historiques, une presse à main ayant appartenu à Pierre le Grand, une presse trouvée dans les bagages de Napoléon Ier lors de la retraite de Russie et une presse à main qui fut la propriété de l'impératrice Catherine II. Celle-ci est conservée à l'Académie impériale des Beaux-Arts.

* * *

Un Congrès important, qui pourrait avoir une influence très grande sur l'industrie du papier, s'est tenu cette semaine à l'hôtel de ville d'Anvers, à la suite des opérations du jury d'Anvers. A la suite des opérations du jury de l'Exposition, des fabricants autrichiens, belges, néerlandais, avaient pris l'initiative de réunir des fabricants de papiers de toutes les nations. La France était représentée par MM. Laroche-Joubert, E. de Mongolfier, Faillot, Chauvin, E. Lacroix. L'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, la Norvège, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, étaient largement représentés.

Le programme du Congrès était non de raréfier le papier en supprimant la surproduction qui tue cette industrie, mais de limiter la production à la consommation. L'arrêt hebdomadaire du dimanche a été discuté avec faveur, l'amélioration du sort de la classe ouvrière devant en résulter.

Le Congrès, à l'unanimité, a décidé la création de la « Fédération internationale des fabricants de papiers et cartons ». Une Commission permanente, composée de trois délégués de chaque nation, se tiendra à Bruxelles. Elle a reçu pour mission de convoquer un Congrès annuel dont le siège sera variable.

PARTIE OFFICIELLE

(Voir les nos 1 à 6, 9 à 12.)

ARRÊTÉ
nommant le Secrétaire général de l'Exposition Universelle de 1900

Par arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 29 octobre 1894, M. Henri Chardon, auditeur de de 1re classe au Conseil d'Etat, est nommé secrétaire général de l'Exposition universelle de 1900, en remplacement de M. Marcel, précédemment nommé sous-directeur au Ministère des Affaires Etrangères.

DÉCRET
nommant un membre de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu le décret du 9 septembre 1893, relatif à l'institution de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900,

Décrète :

Article premier. — Le premier Président de la Cour des comptes est nommé membre de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900.

Art. 2. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 1894.

Casimir-Perier.

Par le Président de la République :
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
V. Lourties.

AVIS ET COMMUNICATIONS

NORD

Service directs entre Paris et Bruxelles
Trajet en 5 heures

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40, 3 h. 50, 6 h. 20 et 11 h. du soir.

Départs de Bruxelles à 7 h. 47 et 8 h. 56 du matin, midi 58, 6 h. 3 et 11 h. 43 du soir.

Wagon-salon et wagon restaurant, aux trains partant de Paris à 6 h. 20 du soir et de Bruxelles à 7 h. 47 du matin.

Wagon-restaurant aux trains partant de Paris, à 8 h. 20 du matin et de Bruxelles à 6 h. 3 du soir.

Services directs entre Paris et la Hollande
Trajet en 10 heures

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40 et 11 h. du soir.

Départs d'Amsterdam, à 7 h. 20 du matin, midi 30 et 6 h. 15 du soir.

Départs d'Utrecht à 7 h. 58 du matin, 1 h. 8 et 6 h. 54 du soir.

Services directs entre Paris, l'Allemagne et la Russie

Cinq express sur Cologne, trajet en 8 heures

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40, 6 h. 20, 9 h. 25 et 11 h. du soir.

Départs de Cologne à 9 h. 3 du matin, 1 h. 45 et 11 h. 20 du soir.

Quatre express sur Berlin, trajet en 19 h.

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40, 9 h. 25 et 11 h. du soir.

Départs de Berlin à 1 h. 5, 10 h. 7 et 11 h. 55 du soir.

Quatre express sur Francfort-sur-Mein
Trajet en 12 h.

Départs de Paris à midi 40, 6 h. 20, 9 h. 25 et 11 h. du soir.

Départs de Francfort à 8 h. 25 du matin, 5 h. 50 soir et 1 h. 3 du matin.

Un express sur St-Pétersbourg, trajet en 60 h

Départ de Paris à 9 h. 25 ou 11 h. soir.

Départ de St-Pétersbourg à 7 h. 45 soir.

Deux express sur Moscou, trajet en 70 h.

Départs de Paris à 8 h. 20 matin et 9 h. 25 ou 11 h. soir

Départs de Moscou à midi 25 et 9 h. soir.

Services entre Paris, le Danemark, la Suède et la Norvège

Deux express sur Christiania, trajet en 45 h.

Départs de Paris à midi 40 et 9 h. 25 soir.

Départs de Christiania à 8 h. 35 matin et 11 h. soir.

Deux express sur Copenhague, trajet en 30 h

Départs de Paris à midi 40 et 9 h. 25 soir.

Départs de Copenhague à 9 h. 40 matin et 7 h. 15 soir.

Deux express sur Stockholm, trajet en 57 h.

Départs de Paris à midi 40 et 9 h. 25 soir.

Départs de Stockholm à 7 h. 30 matin et 7 h. 35 soir.

OUEST

Paris-Londres

Quatre services rapides quotidiens dans chaque sens
Trajet en 7 heures. — Traversée en 1 heure
(Tous les trains comportent des 2es classes).

En outre, les trains de malle de nuit, partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Viâ Calais-Douvres : 8 heures, 11 h. 50 du matin, 9 heures du soir.

Viâ Boulogne-Folkestone : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Viâ Douvres-Calais : 8 heures, 11 heures du matin et 8 h. 15 du soir.

Viâ Folkestone-Boulogne : 10 heures du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *viâ* Calais, par trois trains express ou rapides, partant de Paris à 8 heures, 11 h. 50 du matin et 9 heures du soir.

Par le train poste de 9 heures du soir, les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin, à 5 h. 45, et sont comprises dans la première distribution ; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

Nouvelles cartes d'abonnement avec parcours circulaires sur la banlieue de Paris.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, depuis le 1er septembre dernier, de nouvelles cartes d'abonnement (1re et 2e classe) de 3 mois, de 6 mois ou d'une année, pour les quatre itinéraires suivants :

1° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Saint-Cloud, Garches, Pont de Sains-Cloud, Sèvres (Ville-d'Avray et rive gauche) et *vice versa;*

2° De Paris (Saint-Lazare ou Montparnasse) à Versailles (rive droite et rive gauche) et *vice versa;*

3° De Paris (Saint-Lazare) à Saint-Germain (*viâ* le Pecq et *viâ* Marly-le-Roi) et *vice versa;*

4° De Paris (Saint-Lazare, Montparnasse ou Champ de Mars) à Versailles (rive droite et rive gauche) et

à Saint-Germain (*viâ* le Pecq et Marly-le-Roi) et *vice versa*.

Arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires.

Faculté de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les cartes des 1er, 2e et 4e itinéraires sont, moyennant un supplément de prix, rendues valables sur la Ceinture de Paris (Saint-Lazare) à Ouest-Ceinture.

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour à prix réduits.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de toutes les gares de son réseau (grandes lignes) et *vice versa*, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 en première classe et de 20 0/0 en deuxième et troisième classe sur le prix doublé des billets simples.

La durée de validité de ces billets vient d'être modifiée comme suit :

De 1 à 30 kilomètres, 1 jour; de 31 à 125 kil., 2 jours; de 126 à 250 kil., 3 jours; de 251 à 400 kil. 4 jours; de 401 à 500 kil., 5 jours; de 501 à 600 kil., 6 jours; au-dessus de 600 kil., 7 jours

L'amélioration consiste dans l'abaissement de 75 à 30 kilomètres de la première coupure et dans l'allongement d'un jour pour les parcours supérieurs à 400 kilomètres et de deux jours pour les parcours supérieurs à 600 kilomètres.

Ces délais de validité continuent à être augmentés, le cas échéant, des dimanches et jours de fête.

EST

Voyages circulaires en Italie

Pour faciliter les voyages en Italie, la Compagnie de l'Est s'est entendue avec les Compagnies voisines et a réalisé de nombreuses combinaisons qui permettent d'effectuer des excursions variées à des prix très réduits au Nord des Alpes (parcours en dehors de l'Italie) et au Sud des Alpes (parcours italiens).

Des billets circulaires, dont la durée de validité est de 60 jours, permettent soit au départ de Paris (*viâ* Troyes-Belfort), soit au départ des principales gares situées sur l'itinéraire, de faire des excursions en Italie dans des conditions très économiques.

Des voitures directes circulent entre Paris et Milan.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des « Voyages circulaires et Excursions », que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

Service le plus direct entre Paris et Francfort-sur-Mein

La Compagnie des chemins de fer de l'Est rappelle au public que la route de Pagny-sur-Moselle-Metz offre le trajet le plus direct pour se rendre de Paris à Francfort-sur-Mein et réciproquement.

Aller : Paris, voiture directe de 1re classe, départ à 8 h. 10 matin; voiture directe de 1re classe (voiture lit), 8 h. 25 soir; arrivée à Francfort-sur-Mein, à 10 h. 41 soir et 11 h. 39 matin.

Retour : Francfort-sur-Mein, voiture directe de 1re classe, départ à 8 h. 25 matin; voiture directe de 1re classe (voitures-lits), 5 h. 50 soir; arrivée à Paris, à 9 h. 52 soir et 8 h. 37 matin.

Le conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Est a décidé de payer, à partir du 2 novembre, un acompte sur le dividende de l'exercice en cours, à raison de 19 fr. 20 par action nominative, et de 18 fr. 245 par action au porteur.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages à prix réduits de France en Algérie et en Tunisie (ou *vice versa*).

Avec itinéraire tracé au gré du voyageur.

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les gares des réseaux *P.-L.-M.-Métropolitain, P. L. M.-Algérien, Est-Algérien, Bône-Guelma, Ouest-Algérien* et *Franco-Algérien*, des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour effectuer des voyages pouvant comporter des parcours sur les lignes de ces réseaux et sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique. Ils peuvent comprendre, soit des parcours français et maritimes, soit des parcours français, maritimes et algériens ou tunisiens; les parcours sur le réseau P.-L.-M. doivent être de 300 kilomètres au moins ou être comptés pour 300 kilomètres.

Les voyages doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Ils peuvent comprendre dans leur itinéraire non seulement des lignes (ferrées ou maritimes) formant circuit qui ne sont ainsi parcourues qu'une fois, mais encore des lignes à parcourir deux fois au plus, une fois dans chaque sens ou deux fois dans le même sens.

Validité : 90 jours, avec faculté de prolongation de trois fois 30 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 chaque fois. *Arrêts facultatifs*.

Pour plus amples détails consulter le *Livret-Guide officiel P.-L.-M.*, mis en vente au prix de **0** fr. **30** dans les principales gares du réseau P.-L.-M.

L'assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, tenue le 19 octobre, sur la proposition du Conseil d'administration, a nommé M. de la Tournerie, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, membre de la commission d'examen des comptes, en remplacement de M. Vernies.

Circulation à demi-place.

Le public peut se procurer dans toutes les gares des chemins de fer de l'Etat, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de P.-L.-M. des cartes donnant le droit de circulation à demi-place *sur les sept réseaux*, moyennant le versement préalable d'une somme de :

		1er cl.	2e cl.	3e cl
Pour 3 mois.	Fr.	180	135	90
Pour 6 mois	Fr.	270	200	135
Pour 1 an.	Fr.	360	270	180

Paris à Turin, Milan, Gênes, Venise (viâ Mont-Cenis)

Billets d'aller et retour

	1re Classe	2e Classe
De Paris à Turin. . .	147 fr. 60	106 fr. 10
— Milan . .	166 fr. 35	119 fr. »
— Gênes . .	167 fr. 10	119 fr. 15
— Venise . .	216 fr. 35	154 fr. »

Validité : 30 jours. Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

Franchise de 30 kilogrammes de bagages sur le réseau P.-L.-M.

La durée de validité des billets d'aller et retour Paris-Turin est portée gratuitement à 60 jours, lorsque les voyageurs justifient avoir pris à Turin un billet de voyage circulaire intérieur italien. D'autre part, la durée de validité des billets d'aller et retour Paris-Turin peut être prolongée d'une période unique de 15 jours moyennant le paiement d'un supplément de 14 fr. 75 en 1re classe, ou de 10 fr. 60 en 2e classe.

Ces billets sont délivrés toute l'année à la gare de Paris-Lyon et dans les bureaux succursales.

La Compagnie recommande instamment aux voyageurs de coller sur les bagages l'adresse de leur destination.

Des carnets de fiches gommées sont, à cet effet, mis en vente dans la plupart des bibliothèques des gares.

ORLÉANS

Échéance de janvier 1895

Le directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations, que le montant des intérêts semestriels sera payé dans les bureaux du service central, à Paris, 8, rue de Londres, à partir du 2 janvier 1895, savoir :

Obligations 4 0/0 d'Orléans (1848) et d'Orsay (2e série). . . . . 25 »

Obligations 3 0/0 d'Orléans et du Grand-Central. 7.50

Sur ce payement, il sera retenu, pour les impôts établis par les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890, savoir :

		Net à payer
1° Pour les obligations 4 0/0 d'Orléans (1848) et d'Orsay (2e série) :		
Au porteur	2 27	22 73
Nominatives.	1 »	24 »
2° Pour les obligations 3 0/0 d'Orléans et du Grand-Central.		
Au porteur.	765	6 735
Nominatives	» 30	7 20

Les coupons ci-dessus désignés pourront être payés à Paris, à partir du 2 novembre prochain, sous déduction d'une retenue calculée au taux d'escompte de la Banque de France.

Les titres qui auront usé de la faculté d'escompte ne pourront être présentés ni au transfert ni à la conversion avant le 2 janvier 1895.

Les coupons seront payés dans toutes les gares et stations de la Compagnie d'Orléans *ouvertes au service des titres*, dans les gares principales des Compagnies P.-L.-M., de l'Est, de l'Ouest et du Midi, ainsi qu'aux guichets de la Société générale et de ses succursales, du Crédit lyonnais et de ses succursales, de la Société générale de crédit industriel et commercial et du Comptoir national d'escompte de Paris et de ses succursales.

Les intérêts seront payés par ces Sociétés de crédit, *sans frais d'aucune sorte* pour les porteurs de titres. Le paiement aura lieu dans un délai de huit jours au plus tard, à partir de la remise des titres aux dites Sociétés, qui ne pourront escompter ni les arrérages ni les coupons qui leur seront déposés.

Paris, le 5 octobre 1894.

Le Directeur de la Compagnie
HEURTEAU

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les voyages aux stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, vient de se mettre d'accord avec la Compagnie du Midi, pour élever à 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, la durée de validité des billets d'aller et retour, individuels, de toutes classes, fixée antérieurement à 15 jours, et qui sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations de son réseau pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Ceret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laluque (Precnacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginoles, Cercanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du Salat et Ussat-les-Bains.

La durée de validité de ces billets (28 jours) peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque période de 10 jours.

Ces billets doivent être demandés trois jours à l'avance.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux billets délivrés depuis le 1er août 1894.

Voyages dans les Pyrénées.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

PREMIER ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de Luchon, Toulouse, Paris.

TROISIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50 c. — 2e classe 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi des billets aller et retour de 1re et de 2e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessous, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de famille.

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et de 2e classe, sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, le Boulou-Perthus, Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Prades (le Vernet et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de	2	personnes	....	20 0/0
—	3		....	25 0/0
—	4	—	....	30 0/0
—	5	—	....	35 0/0
—	6	—	ou plus..	40 0/0

Durée de validité : 33 jours,

non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le payement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

PREMIER ITINÉRAIRE

1re classe, 86 francs. — 2e classe, 63 francs

Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1re classe, 54 francs. — 2e classe, 41 francs

Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retours à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année:

A Paris, à la gare d'Orléans (Quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans,

Pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Échéance d'octobre 1894.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le Conseil d'administration a fixé à 20 francs l'acompte à payer le 1er octobre aux actions entières, cet acompte se composant du montant des intérêts, 15 francs, et d'une somme de 5 francs à valoir sur le dividende. L'acompte à payer aux actions de jouissance est de 5 francs.

MM. les porteurs d'obligations 3 0/0, émission de 1884, sont informés en même temps que le montant des intérêts semestriels (7 fr. 50) se paye à dater de la même époque, 1er octobre 1894.

Les payements s'effectuent dans les bureaux du service central, à Paris, 8, rue de Londres.

Sur ces payements, il est retenu, par titre, pour les impôts établis par les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890, savoir :

		Net à payer
1° Pour les actions entières :		
Au porteur	2 40	17 60
Nominatives	» 80	19 20
2° Pour les actions de dividende :		
Au porteur	» 90	4 10
Nominatives	» 20	4 80
3° Pour les obligations 3 0/0 1884 :		
Au porteur	» 76	6 74
Nominatives	» 30	7 20

Les coupons sont payés dans toutes les gares et stations de la Compagnie d'Orléans, *ouvertes au service des titres*, dans les gares principales des Compagnies P.-L.-M., de l'Est, de l'Ouest et du Midi, ainsi qu'aux guichets de la Société générale et de ses succursales, de la Société générale de crédit industriel et commercial et du Comptoir national d'escompte de Paris et de ses succursales.

Les intérêts sont payés par ces Sociétés de crédit, *sans frais d'aucune sorte* pour les porteurs de titres. Le payement a lieu dans un délai de huit jours au plus tard, à partir de la remise des titres auxdites Sociétés, qui ne peuvent escompter ni les arrérages ni les coupons qui leur sont déposés.

SUD DE LA FRANCE

Par suite de la situation transitoire résultant de la convention nouvelle intervenue le 21 septembre dernier entre l'État et la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France, sous réserve de l'approbation par par une loi et l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 12 octobre, qu'il ne serait pas distribué d'acompte à valoir sur le dividende de l'année 1894.

MIDI

MM. les porteurs d'obligations nouvelles sont prévenus que le remboursement des titres sortis au tirage du 27 juillet 1894 et le payement du coupon semestriel échu le 1er octobre 1894 ont lieu à raison de :

	Impôt déduit.
Remboursement	495 fr. 75
Coupons nominatifs	7 — 20
— au porteur	6 — 74

Ces payements s'effectuent depuis le 1er octobre 1894 :

A Paris, au siège social de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, de dix heures à deux heures ;

A Bordeaux, dans les bureaux de l'administration, 40, allées d'Orléans, de dix heures à trois heures ;

Dans toutes les gares du réseau de la Compagnie du Midi ;

Dans toutes les gares des réseaux des Compagnies de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de Paris à Orléans et de l'Ouest, ouvertes au service des titres ; au Crédit lyonnais, à la Société générale, au Crédit industriel et commercial, au Comptoir national d'escompte et dans toutes les agences de ces Sociétés, sans frais ni commission ;

Dans toutes les succursales de la Banque de France, aux conditions fixées par cet établissement.

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE

(1re classe **65 fr.** *— 2e classe* **50 fr.***)*

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de 65 fr. en première classe et 50 fr. en 2e classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne savoir : Rennes, St-Malo, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX
GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — CHRISTOFLE ET Cie.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Capital : 20,000,000 de Francs

Siège social à Paris : rue Auber, 6

OPÉRATIONS DE LA BANQUE

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SUR NAVIRES

Escompte et Recouvrements, Chèques,
Traites, Lettres de Crédit,
Avances sur Titres, Garde de Titres,
Ordres de Bourse,
Paiement de Coupons,
Envois de fonds,
Opérations avec l'Amérique centrale,
les Antilles et l'Amérique du Sud
pour l'encaissement des Traites.

CORRESPONDANTS

DANS TOUTES LES VILLES DES ÉTATS-UNIS ET DU MEXIQUE.

PANORAMA

ET

DIORAMAS

DE LA

Compagnie Générale Transatlantique

AU CHAMP DE MARS

Le PANORAMA est ouvert aux visiteurs de 9 h. 1/2 du matin jusqu'à la nuit

Dans le **Panorama**, le spectateur est placé sur le pont du grand paquebot *La Touraine*, au centre de la rade du Havre et entouré de la flotte de la Compagnie.

Les DIORAMAS sont complètement réinstallés et ouverts aux visiteurs de 9 h. 1/2 du matin jusqu'à la nuit

Les **Dioramas** au nombre de **onze**, représentent :

1° Le chantier de Penhoët-Saint-Nazaire ;
2° La machine d'un paquebot, montée dans l'atelier d'ajustage de ce chantier ;
3° La tente de la Compagnie au Havre, au moment de l'embarquement des passagers pour New-York ;
4° Le grand escalier et le salon de conversation de *La Bretagne* ;
5° La salle à manger de *La Champagne*, au moment du repas ;
6° Le fumoir de *La Touraine*
7° Un compartiment d'émigrants à la fin du repas ;
8° Une vue des chaufferies de *La Champagne* ;
9° L'arrivée de *La Bourgogne* à New York ;
10° L'arrivée du paquebot transatlantique *Eugène-Pereire*, à Marseille ;
11° Le départ d'Alger du paquebot transatlantique *Ville de Rome*.

MATÉRIEL DE TUILERIES ET DE BRIQUETERIE

BOULET & Cie

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS

28, rue des Écluses-Saint-Martin
PARIS

Médailles d'or aux Expositions universelles Paris 1878. Anvers 1885. Barcelone 1888. Paris 1889.
Envoi franco du Catalogue sur demande affranchie

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

ACTUELLEMENT

EXPOSITION SPÉCIALE DE

MANTEAUX

ROBES, JUPES

Peignoirs, Modes, Fourrures
Vêtements pour Hommes & Enfants

SOIERIES, LAINAGES



Ne Voyagez jamais

SANS

L'INDICATEUR PAUL DUPONT



Le plus complet, le mieux renseigné et contenant la carte en couleurs des Réseaux français

ADMINISTRATION : 4, rue du Bouloi, PARIS

Chez tous les Libraires — Dans les Kiosques — Dans toutes les Gares et Bureaux d'Omnibus

Prix : **0** fr. **75**

Papier à Cigarettes

JOB

HORS CONCOURS

PARIS 1889

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 16 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Novembre 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12, rue Cambon, 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements. Un an. 8 francs
Etranger .... — 10 —

« LE CLOU »

Nos lecteurs trouveront dans le corps du journal la nomenclature des projets d'initiative privée que la troisième Sous-Commission a examinés dans sa dernière séance. Sur *cent dix-huit* projets, *vingt-deux* seulement ont été retenus et seront soumis à l'approbation de la Commission supérieure de l'Exposition qui statuera en dernier ressort.

En parcourant cette liste avec attention, on cherche vainement ce qu'on est convenu d'appeler « le clou » de notre future Exposition.

Ce n'est pas que certains projets, surtout parmi ceux qui ont été retenus, soient dépourvus d'attraits et d'originalité. Certes nous croyons que des milliers de visiteurs voudront voir, à travers le télescope monstre de M. François Deloncle, ce qui peut bien se passer dans la Lune, dans Mars ou dans Vénus.

L'histoire du costume, de M. Félix, la restitution de la vieille France, la restitution du vieux Paris, le théâtre des marionnettes, le Palais des femmes, les cataractes lumineuses de M. Trouvé, les plates-formes mobiles, les ballons captifs et même l'Exposition relative au fonctionnement du Corps législatif... tout cela promet de constituer un ensemble de choses très varié, nous n'en disconvenons pas; mais nous ne croyons pas nous montrer trop exigeant et difficile en affirmant que le clou, le fameux clou, n'est pas encore là.

En 1889, M. Eiffel l'avait trouvé. Son projet presque téméraire, de construire une tour de trois cents mètres, alors que les descendants de Noé avec leur Tour de Babel avaient dû s'arrêter en route... fut réalisé en moins de deux ans, dans ses moindres détails, à la grande stupéfaction du Parisien d'abord, et ensuite du monde entier.

C'est à ce clou de dimension peu ordinaire que fut accroché tout le succès de l'Exposition de 1889; on ne peut le nier.

Il nous faut un clou, en 1900, et même plusieurs clous. Il faut donc chercher et trouver.

Nous avons trop confiance dans le génie inventif français pour douter qu'on y arrivera.

Qui sait si l'électricité ne nous ménage pas une surprise extraordinaire. Ne faut-il pas s'attendre à tout lorsqu'on a affaire avec cette fée mystérieuse?

Il est peut-être déjà trouvé « le clou », et celui qui le tient le cache précieusement, pour ne le sortir qu'à son jour et à son heure...

Quoi qu'il en soit, le public et la presse n'ont pas accueilli avec grand enthousiasme la première liste des projets d'initiative privée, conçus en vue de 1900. Quelques-uns de ces projets ont paru si fantaisistes qu'ils permettent, hélas! de concevoir des doutes sur l'état d'esprit de leur auteur. Aussi nous n'insisterons pas, et nous attendrons avec confiance une nouvelle éclosion d'idées.

HENRI GAUTIER.

LA CLASSIFICATION DE L'EXPOSITION DE 1900

(Suite et Fin[1])

II

LES CLASSIFICATIONS ANTÉRIEURES

Par l'exposé succinct que nous avons fait des classifications adoptées pour les Expositions antérieures, nos lecteurs ont pu se convaincre de l'importance, pour le succès de l'entreprise, de la distribution des produits et des objets dans les divers palais et galeries.

Nous nous sommes efforcés de leur montrer l'ensemble des perfectionnements apportés, depuis un siècle, à cette science délicate de l'organisation administrative d'une Exposition universelle.

Afin de mieux déduire ce qu'il y avait à perfectionner pour 1900, nous nous sommes surtout attachés à enregistrer les critiques adressées aux systèmes antérieurs, critiques formulées par des hommes aussi éminents que Le Play et Jules Simon.

(1) Voir l'*Exposition Universelle*, nos 4 (20 mai 1894), 13 (5 octobre 1894), 14 (20 octobre 1894) et 15 (5 novembre 1894).

Après avoir mis en lumière les vices et les lacunes des Expositions passées, n'étions-nous pas mieux préparés pour juger l'étendue des perfectionnements apportés à la classification générale des produits, adoptée par la Commission supérieure de l'Exposition de 1900, sur le rapport des plus remarquables de M. Alfred Picard, Commissaire général.

Comme nous l'avons vu dans notre « aperçu général » (1) pour établir une classification, il ne suffit pas de dresser le catalogue plus ou moins complet des arts, des sciences et des industries au moment où l'Exposition ouvre ses portes au monde civilisé, il faut encore établir un lien entre eux. Afin de retenir et de s'instruire, le visiteur doit voir et comprendre.

M. Alfred Picard s'est inspiré de cette nécessité pour l'établissement de sa classification. C'est mû par une pensée philosophique et des connaissances scientifiques étendues qu'il a divisé en groupes et subdivisé en classes les produits des arts et des industries à la fin du siècle.

Pour caractériser cette œuvre de haut intérêt, pour en dégager toute la philosophie, il suffit de citer ce passage du rapport de M. Alfred Picard, précédant le détail de la classification :

> Partout, le matériel et les procédés se trouveront en contact avec les produits. Des mesures seront prises d'ailleurs pour que les machines et appareils fonctionnent autant que possible sous les yeux du public, de manière à initier les visiteurs aux différentes fabrications. Le public assistera aux transformations successives de la matière première jusqu'à l'achèvement de l'objet fabriqué. Il y aura là une leçon de choses éminemment instructive et attrayante.

Si nous ajoutons que, partout aussi, à l'Exposition des industries actuelles, viendra se joindre une Exposition rétrospective, on se rendra compte du grand attrait de notre future Exposition Universelle. M. Alfred Picard aura réalisé sa promesse de construire un vaste panorama des progrès du génie de l'homme au cours de ce siècle, siècle exceptionnel dans les annales des civilisations.

C'est une amélioration considérable dont nous sommes redevables à l'éminent Com-

(1) Voir, *Exposition Universelle* n° 4.

missaire général et dont on appréciera tout le prix en parcourant les galeries des palais de 1900.

Avant de passer en revue les modifications profondes apportées à la classification de 1889, nous voudrions dire un mot du labeur vraiment extraordinaire nécessité par l'établissement de cette classification.

M. Jules Roche le remarque dans son rapport, le Commissaire général a dû étudier successivement l'état de toutes les industries, leurs procédés, leur système de fabrication, les liens qui les rattachent ou les différences qui les éloignent, avant de les grouper et de les répartir entre les classes.

Pour cela, M. Alfred Picard a entendu tous les hommes compétents dans chaque branche d'industrie. Restait ensuite à coordonner et à synthétiser leurs avis. Aussi convient-il de rendre également hommage à l'effort de ces collaborateurs éminents du Commissaire général.

Bien qu'on ne remarque pas à première vue des changements essentiels entre les groupes de 1900 et ceux de 1889, il n'en est pas moins exact que l'arbitraire a fait place à un système rationnel dans la classification. On a mis de l'ordre et introduit un peu de science dans le groupement d'industries jusqu'ici rapprochées par le hasard de connexités purement matérielles.

En 1889, la classification comprenait 9 groupes et 90 classes. Pour 1900, on s'est arrêté au chiffre de 18 groupes et de 120 classes.

On remarquera que la progression entre le nombre des groupes et celui des classes n'est pas égale. Cela n'était pas nécessaire. On s'est arrêté à une juste moyenne qui permet le recrutement d'un jury suffisamment spécialisé sans rien enlever à la vue d'ensemble, indispensable pour le visiteur et à coup sûr féconde pour l'exposant.

M. Alfred Picard ne s'est pas contenté de remanier la composition des groupes, il en a aussi changé l'ordre.

En tête, viennent les groupes que nous pourrions appeler « intellectuels ». A l'éducation et à l'enseignement, on a réservé l'honneur de la première place. N'est-ce pas logique, puisque, remarque le Commissaire général, « c'est par là que l'homme entre dans la vie et que c'est aussi la source de tous les progrès » ?

Arrivent ensuite les œuvres d'art, puis les procédés généraux et les instruments des sciences, des lettres et des arts.

C'est la grande division des moyens de perfectionnement du génie humain. Après nous en voyons l'application économique et industrielle.

Voici maintenant les grands facteurs de la production contemporaine: le travail et les produits superficiels ou souterrains de la terre: la décoration et le mobilier des édifices publics ou des habitations privées; les groupes nouveaux de l'électricité et de la colonisation; d'autres élargis, ceux des arts décoratifs, de l'économie sociale, de l'assistance et de l'hygiène publiques.

Tel est le squelette de la future Exposition. Cette fois, l'ordre y est logique et rationnel. Les démarcations y sont aussi nettes qu'il est possible, en raison de l'enchevêtrement, de la mêlée et de la confusion des diverses formes de l'activité humaine. N'est-il pas incontestable que la plupart de nos industries s'entrelacent et que très peu ont des domaines nettement définis ?

Si nous examinons quelques-uns des remaniements et des additions de détail, nous verrons combien ces réformes ont été heureusement inspirées.

C'est ainsi, par exemple, que le groupe de l'instruction sera plus complet et plus développé qu'en 1889. Sous toutes leurs formes les méthodes d'enseignement général seront exposées, qu'elles soient spéciales ou techniques, professionnelles ou purement didactiques. Ce groupe constituera comme le bilan imposant des sciences pédagogiques.

Dans notre siècle, l'instruction a fait des progrès considérables. On en a décrété l'obligation. C'est pourquoi M. Picard émet l'heureuse idée de faire, en 1900, une enquête générale sur cette question, comme on le fit, en 1889, pour l'économie sociale.

Signalons aussi la classe de la librairie, complétée par une section des journaux et des affiches; la création d'une classe originale et captivante du matériel théâtral.

A l'électricité, cette « fée du XIXe siècle », un groupe tout entier a été réservé, et c'est justice. Peut-être sera-ce ce nouveau groupe qui offrira au monde le « clou » tant cherché de l'Exposition ?

On a séparé les marines militaire et marchande et fait à l'aérostation les honneurs d'une classe spéciale.

Enfin, on a réuni en un seul groupe homogène l'Économie sociale, l'Hygiène et l'Assistance publiques. Ces sciences sont à l'ordre du jour. On en comprend à chaque instant davantage l'importance capitale dans la vie intime des sociétés. Leur donner une place suffisante, c'est assurer leur progrès, faire œuvre féconde et véritablement humaine.

A cette heure où l'Europe tout entière est irrésistiblement emportée vers une politique d'expansion lointaine, où la civilisation est lancée comme par la fièvre coloniale à la noble entreprise du défrichement de la barbarie, il était indispensable de créer un groupe de la colonisation. On l'a fait; et ce ne sera ni le moins utile ni le moins curieux.

Nous l'avons dit : une idée supérieure a présidé à l'organisation de cette Exposition de 1900.

Faite pour saluer l'aurore d'un nouveau siècle, elle avait le devoir de retracer le bilan du siècle qui s'éteint, d'enregistrer, pour l'avenir, l'effort imposant des générations à jamais disparues.

C'est pour cela qu'à côté de l'Exposition contemporaine, pour chaque groupe, pour chaque classe, pour chaque section, sera installée une Exposition rétrospective et centenale.

Au lieu d'être concentrée comme l'Exposition du travail en 1878 et celle de l'habitation en 1889, cette Exposition sera répartie entre les groupes et les classes.

« Chaque groupe et, autant que possible, chaque classe, dit M. Alfred Picard dans son rapport, aura pour vestibule une sorte de petit musée où quelques repères convenablement choisis marqueront les principaux progrès réalisés depuis 1800. »

Nous émettons le vœu que, pour l'exécution de cette très heureuse idée, on reconstitue quelques-unes des particularités les plus curieuses de certaines Expositions antérieures. Peut-être arriverait-on ainsi à déterminer plus catégoriquement les étapes franchies par les industries nationales. L'adoption de ce projet personnel, que nous soumettons, en toute modestie, à M. Alfred Picard, permettrait d'organiser une Exposition rétrospective des Expositions.

Ceux qui connaissent l'histoire de nos Expositions nationales trouveront sans doute qu'il y a, dans cette reconstitution, matière à des effets attrayants et pittoresques.

Telles sont les grandes lignes de la classification adoptée par la Commission supérieure. Est-elle parfaite ? demande son auteur.

Quoi donc est parfait en ce monde ? Tout au moins réalise-t-elle un progrès considérable sur les classifications précédentes. Peut-être aussi sera-t-on obligé de la modifier lors de la future Exposition de 19.., car il est impossible, comme le demandait M. Jules Simon, d'adopter un « type immuable de classification ».

Ce serait dresser une barrière au progrès, alors que les Expositions ont, au contraire, pour but d'assurer sa marche constante en avant et sa conquête progressive du domaine insondable de la science.

HENRY GIRARD.

Nouvelles et Échos

M. Chardon, récemment nommé secrétaire général de l'Exposition de 1900, vient d'être remplacé dans les fonctions qu'il remplissait auprès de M. le Commissaire général, par M. Ernest Carnot, ingénieur civil des mines.

M. Ernest Carnot est le second fils du regretté Président de la République.

M. Picard ne pouvait faire un choix plus heureux.

* * *

On travaille actuellement au Palais de l'Industrie à aménager les salles du 1er étage qui devront recevoir les plans du concours pour l'Exposition de 1900.

L'exposition de ces plans coïncidera avec celle de la vélocipédie qui occupera le rez-de-chaussée du Palais de l'Industrie. On a établi dans les sous-sols du Palais un système de générateur de chaleur qui procurera une température des plus douces dans les différentes salles du concours.

L'inauguration de cette exposition aura lieu le mois prochain, à une date qui sera ultérieurement fixée et en présence de M. le Président de la République.

* * *

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, l'inauguration du siphon d'Asnières a eu lieu dimanche 11 novembre, à Clichy, en présence de M. Barthou, Ministre des Travaux Publics.

M. Berlier a reçu, à cette occasion, la croix de la Légion d'honneur.

Tous ceux qui connaissent M. Berlier applaudiront à cette distinction si méritée. M. Berlier est un travailleur modeste, patient et tenace, et le Gouvernement s'est honoré en récompensant un homme de cette valeur.

* * *

Au cours d'une des dernières séances de la Chambre, M. Charles Dupuy, président du Conseil, amené à parler des futurs grands travaux de Paris, s'est exprimé en ces termes :

« Je n'anticiperai pas beaucoup sur les événements en indiquant un travail qui, enfin, va devenir une réalité, je l'espère bien du moins, et qui s'appelle d'un nom bien connu : le Métropolitain. Il y a là, à l'approche de cette Exposition de 1900, un grand effort, un puissant stimulant dans toutes les branches de l'activité humaine, et le Métropolitain n'est que le *summum* et la synthèse de tous ces efforts.

Cette déclaration de notre premier Ministre est bonne à enregistrer. Nous ne demandons en effet qu'une chose, c'est que le Métropolitain entre enfin dans le domaine de la réalité, c'est-à-dire de l'exécution.

* * *

La Sous-Commission chargée de l'Exposition des sports en 1900 se réunira vendredi, au Ministère du Commerce.

ÉTAT

Au 31 Octobre 1894

DES PROPOSITIONS DIVERSES D'INITIATIVE PRIVÉE

A. B. Y. Z
Conseille d'établir un chemin de fer reliant la place de la Concorde au premier étage de la Tour Eiffel.

MM. Armelin et C. Flammarion, à Paris.
Demandent la concession d'un emplacement pour y exposer une reproduction du globe lunaire au 1/350000, avec figuration des montagnes, des mers, des cratères, des rainures, etc. Un ballon captif contournant la surface lunaire donnerait aux visiteurs l'illusion d'un voyage autour de la lune.

M. Armengaud jeune, à Paris.
Conseille d'ouvrir des concours en vue des découvertes importantes, telles que celles de la vision à distance, de la photographie en couleurs, de la direction des ballons, de l'éclairage électrique sans foyers par la lumière froide à l'aide des ondulations électriques de haute fréquence.

M. Arnodin, à Paris.
Conseille d'établir sur la Seine un pont à transbordeur, dont l'organe essentiel serait un bac suspendu à une passerelle et permettant de transporter les visiteurs d'une rive à l'autre. L'ouvrage coûterait 600,000 francs.

MM. Avrial, Gaillard et Surcouf, à Paris.
Demandent la concession d'un grand ballon captif à vapeur pouvant enlever 170 voyageurs à 600 mètres ou sans voyageurs à 1,000 mètres.

M. Avril, à la Coyère (Maine-et-Loire).
Demande un emplacement pour construire un petit monument en bois ou en maçonnerie, affectant la forme d'un rocher.

B., à Paris.
Conseille : 1° l'édification, l'organisation et l'installation de l'Exposition par les Syndicats professionnels français ; 2° la permanence de cette Exposition, qui deviendrait le grand marché de France. — Offre d'étudier une vaste mappemonde à l'intérieur de laquelle serait l'ethnographie de tous les Etats.

M. Beaudonnat, à Paris.
Offre de prouver que les astres ne sont pas habités et que la terre ne tourne pas.

M. Benner, maire d'Illzach (Alsace).
Conseille l'établissement de pavillons circulaires à parquet mobile et tournant. Le visiteur, commodément assis, verrait défiler devant lui les objets exposés.

M. Bernard, capitaine des Messageries maritimes.
Présente le projet d'une porte monumentale qui serait placée à l'origine des Champs-Elysées et dont le grand arc aurait 200 mètres d'ouverture, avec une flèche de 72 mètres. Au sommet, un Temple de la paix porterait un globe surmonté d'une statue de la France accueillant les peuples. Des voies funiculaires, des ascenseurs et des escaliers donneraient accès aux étages supérieurs du monument, qui offrirait de nombreuses attractions.

M. Besson, à Thouars.
Offre de faire voir la Lune, Mars et Vénus.

M. Blot, à Paris.
Présente le projet d'un chemin de fer dynamo-électrique à voie mobile pour le transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition. Une plate-forme continue, disposée au sommet d'une passerelle, serait portée par des rails reposant eux-mêmes sur des roues auxquelles on imprimerait un mouvement de rotation sur place à l'aide de dynamos ; les visiteurs y accéderaient par des trottoirs latéraux, à la faveur d'arrêts périodiques, et y trouveraient des tentes-abris, des sièges, des appuis. La dépense d'établissement est évaluée à 3,750,000 francs.

M. Bousquet (du), à Paris.
Conseille une Exposition du clergé français, depuis Clovis jusqu'à nos jours (portraits, statues, etc.).

M. Brach, à Bruxelles.
Conseille de créer des timbres-poste, cartes-lettres, cartes postales, etc., d'un caractère artistique, qui seraient vendus, dans des limites déterminées, aux visiteurs de l'Exposition.

M. Caminat, à Lyon.
Indique un moyen de rapprocher pour la vue la Lune à 20 kilomètres de la Terre.

M. Carbonel-Téqui, à Paris.
Demande la concession du sous-sol du Trocadéro pour y installer l'Exposition de l'exploitation des mines, minières et carrières, et y organiser un puits d'extraction, une machine d'exhaure, un puits d'aérage avec farkunst, etc., ainsi que des grottes et cavernes. Un chemin de fer souterrain à double voie et à traction électrique relierait la mine à la station du Trocadéro.

MM. Casalonga et Faure, à Paris.
Envoient un avant-projet sommaire de métropolitain électro-roulant.

M. Céard, à Paris.
Propose la restitution du théâtre à travers les âges, par des maquettes, et l'établissement d'une salle avec machinerie perfectionnée.

M. Chichet, à Paris.
Propose de reconstituer un cirque romain, d'y organiser des exercices rappelant les jeux romains, d'y représenter des pièces d'Aristophane, de Sophocle, de Plaute, etc.

M. Colibert, architecte, à Paris.
Demande la concession du Jardin de Paris pour une restitution de l'Alhambra. Fait connaître qu'il tient à la disposition de la Commission des études et plans relatifs au Parthénon sous Périclès, aux Jeux olympiques, à la Cour des miracles.

M. Coots, à Dunkerque.
Conseille de construire et d'exposer un cuirassé de premier rang.

MM. Coubertin (de) et Strehly.
Présentent l'avant-projet d'une exposition athlétique rétrospective.

M. Coupiez, à Roubaix.
Conseille l'établissement d'un vaste panorama dioramique, qui représenterait les principaux épisodes de l'histoire de France.

M. Delmas-Azéma, à Saint-Quentin.
Propose de reproduire, sur de grandes dimensions, le « Globe marin » et l'« Anémogène » de M. Rougerie, évêque de Pamiers. Des expositions annexes compléteraient un « Palais de la géographie ».

M. Deloncle (François), député.
Propose d'établir un télescope réfracteur.

Idem.
Présente le projet d'une cloche colossale de 200 tonnes.

MM. Depping et Maindron, à Paris.
Proposent de reproduire par des maquettes les expositions françaises antérieures, de réunir des collections de vues, gravures, portraits, livres, diplômes, etc., relatives à ces expositions, d'en faire une bibliographie générale.

M. Drillon, à Périgueux.
Propose d'aménager une cataracte de 100 pieds et annonce l'étude du projet.

MM. Drzewiecki, Solignac et Poilpot, à Paris.
Demandent la concession d'un « Palais des eaux ». Le Palais des machines serait transformé en un vaste Aquarium-Panorama, où l'on réunirait et présenterait au public tout ce qui se rattache à la faune et à la flore marines et fluviales, à la pêche, à la pisciculture, à l'histoire de la navigation, aux travaux sous-marins, au filtrage et à l'épuration des eaux, à la mécanique hydraulique, à toutes les applications scientifiques et industrielles pouvant intéresser le naturaliste, le marin et l'ingénieur hydraulicien.

M. Dubost, à Bourbon-l'Archambault.
Conseille un « Panthéon de verdure ».

MM. Dumont et Delmas, à Paris.
Conseillent de produire l'énergie au moyen de l'électricité, de faire des constructions modestes de classer les produits par pays, etc.

M. Dumoulin, à Paris.
Propose de faire un panorama-diorama « Le Tour du monde ».

M. D..., à Paris.
Présente le croquis d'une salle de spectacle pouvant contenir 600,000 à 700,000 spectateurs.

M. Dutreix, à Paris.
Propose d'organiser sur les rives de la Seine un voyage autour du monde, au moyen de constructions légères et de toiles peintes. En allant de la Concorde au Point-du-Jour, on rencontrerait Alger, Venise, Athènes, Constantinople, l'Egypte, les Indes, le Tonkin, l'Amérique, Londres, Saint-Pétersbourg.

M. Fabre, à Marsanès, près Villeneuve-sur-Lot.
Conseille un groupe monumental qui représenterait la France, parée de tous les attributs de la Paix et invitant les cinq parties du monde.

M. Félix, à Paris.
Annonce l'intention d'organiser une histoire du costume.

M. Fiévet, à Paris.
Conseille d'établir un abri reproduisant l'une des tours du Kremlin et destiné à recevoir une cloche offerte par la Russie.

MM. Flammarion, Laur et Laisant.
Demandent la concession d'un emplacement dans l'axe et au pied du Trocadéro, pour y installer une exposition astronomique. Le spectateur, placé en un point de la lune, verrait devant lui un paysage lunaire et au-dessus de lui la voûte céleste, avec la terre, les planètes, les étoiles, etc.

M. François, à Charleville.
Présente le projet d'un ballon dirigeable, qui serait exécuté par l'Etat.

M. François (Séraphin), à Paris.
Conseille l'adjonction du jardin des Tuileries à l'emplacement de l'Exposition. La communication serait assurée par un pont sur la place de la Concorde.

M. Frantzen, à Hambourg.
Présente le projet d'un ballon captif, qui serait guidé par une voie ferrée et mû au moyen d'un moteur adapté à la nacelle, et qui ferait le tour de Paris. L'auteur abandonne son idée moyennant un tiers des bénéfices.

M. Fruhinsholz, à Nancy.
Demande une concession d'emplacement, pour exposer un grand foudre de 4,000 hectolitres, que les visiteurs pourraient voir moyennant une

légère rétribution et qui serait ensuite abandonné au profit de l'œuvre des Alsaciens-Lorrains.

M. Genty, à Paris.
Conseille la transformation du palais du Trocadéro et sa consécration à Jeanne d'Arc. On y exposerait tous les souvenirs susceptibles d'être réunis sur l'héroïne.

M. Gilbault, à Toulouse.
Présente le projet d'une fontaine de mercure.

MM. Gugenheim et Le Faure, à Paris.
Proposent une reconstitution de la vieille France par anciennes provinces, avec ateliers, boutiques, habitations, etc. Une salle centrale serait réservée aux réjouissances et fêtes typiques (pardon breton, kermesse flamande, farandole du pays d'Arles, fête de la gerbe beauceronne, chants d'Alsace, danses basques, etc.). Un Comité d'historiens, de romanciers, de peintres, de musiciens assisterait les directeurs.

M. Guignier, à Paris.
Conseille d'établir sur la Tour Eiffel un globe terrestre mesurant 200 mètres de diamètre. Ce globe serait placé entre la deuxième et la troisième plate-forme. A l'intérieur se trouveraient diverses expositions spéciales de toutes les nations.

M. Guilbert, à San-Francisco.
Demande une concession pour construire un village russe, auquel seraient joints un théâtre, un café-concert, un café-restaurant, la reproduction d'un des monuments de Saint-Pétersbourg ou de Moscou, etc.

M. Hallez d'Arros, à Paris.
Demande la concession du sous sol du Trocadéro, pour y installer un musée géologique. On y verrait une partie des égouts de Paris, une galerie des catacombes, une excavation des anciennes carrières, différentes couches sédimentaires, des galeries de mines, des filons métalliques, des carrières de sel gemme, etc.

M. Hénard (Eugène), à Paris.
Présente le projet d'une plate-forme mobile continue, au ras du sol. Cette plate-forme, avec arrêts fréquents, porterait les visiteurs en un point quelconque du pourtour de l'Exposition. Les personnes agiles pourraient la franchir en marche. Des passerelles offriraient un moyen de passage indépendant du système.

M. Heulhard, à Paris.
Propose de reconstituer le Pont au Change, avec ses opérations de change, de banque, de commerce des matières d'or et d'argent. Les dépenses seraient couvertes par une concession de dix à vingt ans.

M. Hoffmann, à Anvers.
Demande à établir une montagne de 100 mètres plus haute que la Tour Eiffel, avec restaurant, café et théâtre au sommet.

M. Hoffmann (Jules), à Constantinople.
Propose la construction, sur la rive droite de la Seine, d'une Tour de Babel, ayant la même hauteur que la Tour Eiffel et mise en communication avec elle par un ballon captif.

M. Huchet, à Nantes.
Conseille de projeter sur des nuages artificiels les grandes scènes internationales de toutes les époques.

M. Jahyer, à Paris.
Présente un projet d'organisation d'une section des théâtres. Sur une scène appropriée se succéderaient : 1° les œuvres dramatiques les plus remarquables des maîtres étrangers, jouées par des troupes du pays ; 2° des pièces françaises de toutes les époques. Un concours serait ouvert pour l'établissement d'une salle modèle.

M. Jasseron, à Paris.
Conseille d'étendre l'Exposition jusqu'à l'avenue de Ségur, au boulevard de Grenelle et à la rue des Usines, en abattant certaines parties de l'Ecole militaire. Indique un tracé de Métropolitain.

M. Jean, à Paris.
Annonce qu'il est l'auteur d'un projet comportant la couverture de la Seine : 1° entre les ponts des Invalides et de la Concorde ; 2° entre les avenues de La Bourdonnais et de Suffren. Propose en outre un Métropolitain aérien.

M. Langbank, à Paris.
Offre d'établir une « Place du Caire », constituant l'histoire de l'habitation égyptienne. On y organiserait de grandes fêtes orientales caractérisant les mœurs du pays.

M. Langlois, à Paris.
Présente diverses dispositions relatives : à Paris port de mer ; au Métropolitain ; à la transformation du Palais de l'Industrie ; à l'établissement de galeries aériennes sur la Seine ; etc.

M. Laplane (de), à Vienne.
Demande une concession d'emplacement, pour y restituer le grand bazar de Constantinople.

M. Lassausse, à Lyon.
Propose un monument permanent, qu'il ne définit pas.

M. Lavallée, à Paris.
Conseille de faire une rue de Venise sur la Seine entre la place de la Concorde et le Point-du-Jour.

M. Lazies, à Paris.
Demande la concession des anciennes carrières du Trocadéro, pour y créer diverses attractions, telles que musée géologique, industries souterraines, mines, carrières, grottes.

MM. Leblanc et Normand, à Paris.
Présentent un projet de « Restitution de Paris » à travers les âges. Leur programme comprend : 1° la reconstitution de rues, places, monuments disparus ; 2° des conférences ; 3° des vues dioramiques ; 4° la reproduction de théâtres, avec spectacles du temps, etc.

MM. Lefranc (Simon), Alfred d'Aunay et G. Trouvé, à Paris.
Demandent la concession du « Paris-Vivant ». Des attractions spéciales sensationnelles seraient groupées dans un pavillon circulaire.

MM. Lévêque et Pesce, à Paris.
Proposent une construction qui affecterait la forme d'un volcan et renfermerait, en un groupement nouveau, tous les arts et toutes les industries se servant du feu comme agent principal de production et de fabrication.

M. Lévine, à Paris.
Conseille la publication d'une série de livres consacrés au progrès dans les différentes branches de l'activité humaine pendant le xixe siècle.

M. Livet, à Paris.
Présente un projet d'organisation de la section des théâtres. Il propose notamment de faire une galerie spéciale des auteurs et artistes dramatiques, et de construire deux théâtres où l'on reconstituerait les représentations de pièces antiques, de mystères, d'œuvres caractéristiques des diverses époques.

M. Loir (Maurice), à Paris.
Présente un projet d'Exposition navale (marine militaire, marine marchande et marine de plaisance). Ce projet comprend la création : d'abris pour les produits, les machines, les modèles, les collections, etc. ; d'un bassin pour l'essai du matériel nautique ; d'attractions telles que le lancement et l'explosion de torpilles, des voyages en torpilleurs, etc. ; d'une galerie rétrospective de la marine française ; d'un panorama représentant une scène maritime ; d'un ballon captif ; d'une reproduction d'un cuirassé ; d'un fac-similé de paquebot.

M. Lucas, à Issy-les-Moulineaux.
Conseille l'extension du Champ de Mars par de vastes expropriations dans le quartier de Grenelle.

M. Lunsdstrom, à Paris.
Propose de réunir les portraits des souverains et hommes célèbres, avec mensuration et conformation de la tête.

M. Maindron, à Paris.
Conseille d'établir des théâtres de marionnettes : guignol parisien, guignol lyonnais, guignol napolitain, guignol perpignanais, guignol turc.

M. Margot, à Paris.
Indique, comme attraction possible, un grand café aquatique sur la Seine.

M. Martin (Clément), à Paris.
Présente un projet de téléférage aérostatique. Des ballons, pourvus d'une machine motrice, suivraient des itinéraires déterminés dans l'Exposition.

M. Mas, à Paris.
Conseille de mettre à profit les ressources offertes par la musique et l'eau. On créerait une rivière artificielle, avec reproduction des villes maritimes, embarcations variées, etc.

M. Meyer, à Bordeaux.
Soumet le projet d'un obus-mitraille.

M. Michel, à Péronne.
Conseille de donner comme fond à l'installation de chaque pays une grande toile avec éclairage approprié, représentant les sites les plus remarquables.

M. Molènes (de), à Paris.
Conseille une Exposition rétrospective de l'art.

M. Montagne, à Paris.
Propose d'organiser une section de l'éducation physique et des sports.

M. Montgolfier (de), à Paris.
Présente le projet d'une voie aérienne au moyen de ponts suspendus, au niveau du premier étage de la Tour Eiffel.
Cette voie pourrait être prolongée hors de l'Exposition.

M. Morhardt, à Paris.
Propose d'établir une maison moderne d'un seul étage, où l'on réunirait ce que nos meilleurs artistes auraient fait de mieux comme meubles, tentures, etc.

M. Mo[illegible]ier, à Paris.
Présente, pour l'Exposition, un programme qui la grouperait dans un palais de 350 mètres de diamètre et 450 mètres de hauteur, avec galeries en spirale, funiculaire, etc., et qui la placerait à Auteuil. Il fournit, en outre, un projet de combinaison financière.

M. Nichtingale, à Washington.
Propose d'établir une mine à 1,000 pieds de profondeur.

M. Ostoïa (d'), en Autriche.
Présente le projet d'un globe terrestre au 1/100.000, porté par les trois Parques.

M. Panafieu, à Paris.
Manifeste le désir de présenter le projet d'un monument décoratif et utile qu'il ne définit pas.

Mme Pégard, à Paris.
Propose un « Palais des femmes », consacré au travail féminin et présentant les divisions suivantes : éducation physique, éducation morale, instruction, institutions, philanthropie, économie sociale, travaux manuels, travaux industriels, travaux commerciaux, travaux administratifs, beaux-arts, art décoratif et industriel, musique, littérature.

M. Pierre, à Paris.
Propose une Exposition relative au fonctionnement du pouvoir législatif dans les divers pays.

M. Pierre (Ludovic), à Paris.
Conseille d'établir des réfectoires couverts ou découverts, pour éviter la maculation des pelouses.

M. Poilpot, à Paris.
Demande la concession de l'emplacement nécessaire à un panorama représentant les Expositions depuis l'an vi. Offre d'entreprendre l'ornementation picturale des classes.

M. Pont-Jest (de), à Paris.
Propose d'organiser sur le lac Daumesnil une exhibition maritime et ethnographique.

M. Quenel (de), à Yverdon.
Conseille d'englober dans l'Exposition l'Hôtel des Invalides et l'avenue de Breteuil.

M. Régnier, à Paris.
Propose de restituer, sur le nouveau pont en face de l'Hôtel des Invalides, les bâtiments qui existaient sur les anciens ponts de Paris. On organiserait dans ces bâtiments un musée de l'histoire de la capitale.

M. Revin, à Avesnes.
Présente un projet de chemin de fer aérien automoteur.

M. Riche, à Roubaix.
Propose ; 1° la figuration de la France à vol d'oiseau, sur un terrain de 100 à 200 mètres de côté, dans le voisinage de Paris ; 2° la représentation de Paris et de ses environs, dans l'enceinte de l'Exposition.

M. Ritter, à Neufchâtel.
Propose l'alimentation de Paris par les eaux des lacs du Jura suisse.

M. Rocillo, à Santona (Espagne).
Conseille de creuser un puits de 1,000 mètres de profondeur, avec galeries, restaurants, cafés, concerts.

M. Saint-Léger, à Sotteville-lès-Rouen.
Conseille la reproduction du Mont-Saint-Michel, l'établissement de montagnes russes, l'élévation d'un arc de triomphe à l'entrée des Champs-Elysées.

M. Sanchez, à Irun.
Conseille un pont colossal entre le Champ de Mars et le Trocadéro.

M. Sautereau, à Paris.
Propose la reproduction du Kremlin entre la rue Franklin et le boulevard Delessert. L'expropriation serait faite par la Ville et l'État; une souscription nationale couvrirait les dépenses. Le monument subsisterait à titre de musée slave.

M. Sautereau, à Paris.
Présente, en outre, un projet de Métropolitain et de grande gare du réseau d'État.

M. Sautereau, à Paris.
Formule diverses autres propositions : tête de pont moyen âge; groupe de la délivrance; statues; restitutions empruntées aux anciennes provinces, etc.

M. Sesser, à Saint-Joseph (Michigan).
Demande une concession d'emplacement pour y installer une exhibition des îles Havaï et la reproduction du cratère en éruption de Kilanea. Le concessionnaire aurait le privilège exclusif de l'Exposition d'Havaï et de Samoa, ainsi que des îles du Pacifique Sud.

M. Somzée, à Bruxelles.
S'inspirant du grand concours international des sciences et de l'industrie organisé à Bruxelles en 1888, M. Somzée propose d'en ouvrir un sur toutes les questions dont la solution offrirait un intérêt direct et majeur, constituerait un progrès marquant, répondrait à une aspiration universelle.

M. Stewart, à New-York.
Propose d'établir un pont flottant.

M. Strauss, à Paris.
Demande la concession d'un tramway funiculaire dans l'enceinte de l'Exposition.

M. Tassinari, à Paris.
Présente un projet tendant à supprimer les fortifications de Paris, à les remplacer par un canal, à faire dans ce canal des constructions sous-marines en verre, à établir sur la Seine un pont quadrilatère avec Hôtel-Club, à édifier un palais et un pont de cristal, à construire un aquarium ou palais des ondes, à créer une cascade.

M. Thévenet-Le Boul, à Paris.
Présente un projet de chaussée roulante à mouvement continu, au niveau du sol.

M. Thirion, à Paris.
Conseille des cascades tombant de la troisième plate-forme de la Tour Eiffel. On en tirerait des effets de fontaines lumineuses.

M. Trouvé, à Paris.
Propose soit d'établir une fontaine lumineuse atteignant 300 mètres de hauteur, soit de faire une cataracte lumineuse tombant de la troisième plate-forme de la Tour Eiffel.

M. Turquan, à Paris.
Propose d'organiser une exhibition des anciennes provinces, avec pavillons pittoresques qui seraient une restitution du passé, en même temps qu'un inventaire social et économique actuel.

M. Uyttenhoven, à Moscou.
Propose l'établissement d'un globe terrestre de 360 mètres de circonférence, enfoui de manière à présenter un relief de 100 mètres.

M. Vlinger (de), à Bruxelles.
Conseille de relier le sommet de la Tour Eiffel à Versailles par un câble.

MM. Vonoven et Rousseau.
Demandent la concession d'un vélodrome.

M. Wegener (Otto), à Paris.
Propose un appareil suspendu, permettant de transporter les visiteurs d'une rive à l'autre de la Seine, dans l'axe de l'Esplanade des Invalides.

Wenmackers, à Bruxelles.
Propose un chemin de fer aérien des palais démocratiques, des hôtels, des villas, etc.

M. Wertheimer, à Paris.
Conseille d'éclairer le Champ de Mars et les bâtiments par un foyer lumineux unique, un soleil électrique.

M. Weyl, à Paris.
Conseille de renoncer à la dissémination antérieure des industries maritimes, indique un plan de classification, demande pour l'Exposition de la marine un bassin de 1 hectare en dehors de la Seine.

M. Woestyne (de), à Paris.
Demande à faire une Exposition spéciale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

M. X.
Donne des indications sommaires sur un plan général des bâtiments.

La troisième Sous-Commission de la Commission supérieure de l'Exposition s'est réunie à deux reprises différentes et a examiné avec soin les projets ci-dessus.

Voici la liste de ceux qui ont été retenus ou plutôt pris en considération, car c'est au cours de la prochaine séance de la Commission supérieure qu'il sera définitivement statué sur leur sort :

Utilisation du sous-sol du Trocadéro pour des Expositions relatives à la géologie, à la topographie souterraine, à l'exploitation des mines ou carrières, MM. Carbonel-Téqui, Hallez d'Arros et Lazies.

Organisation de concours sur des questions importantes, telles que la vision à distance, la photographie en couleur, la direction des ballons de MM. Armengaud et Somzée.

Reproduction du globe lunaire de MM. Armelin et Flammarion.

Ballon captif de MM. d'Avrial, Gaillard et Surcouf.

Plates-formes mobiles pour le transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition de MM. Clot, Hénard et Thevenet-Le Boul.

Théâtre ancien et théâtre moderne, MM. Chichet, Céard, Livet et Jahyer.

Reproduction d'un cuirassé ou d'un paquebot, MM. Coots, Maurice Loir, Weyl.

Construction et exposition d'un grand télescope réfracteur, M. François Deloncle, député.

Exposition d'une grande cloche dans un beffroi monumental, M. François Deloncle.

Reproduction, au moyen de maquettes, bibliographie, panoramas et dioramas, des Expositions antérieures, MM. Depping, Maindron et Poilpot.

Panorama, diorama : le tour du monde, M. Dumoulin.

Histoire du costume, M. Félix.

Exposition d'un foudre de 4,000 hectolitres.

Restitution de la vieille France, MM. Gugenheim, Le Faure et Turquan.

Restitution du vieux Paris, MM. Heuhard, Leblanc et Normand, Régnier.

Restitution de bazars et de quartiers orientaux, MM. Langbank, de Laplane.

Encyclopédie des progrès du dix-neuvième siècle, M. Lévine.

Théâtre des Marionnettes, M. Maindron.

Maison moderne, M. Morhardt.

Palais des femmes, Mme Pégard.

Exposition relative au fonctionnement du Corps législatif, M. Pierre.

Cataractes lumineuses, M. Trouvé.

A TRAVERS
LES EXPOSITIONS

L'Exposition du livre touche au terme de sa durée.

Cette inévitable échéance de la fermeture, dont la date était fixée à l'avance, clôt une entreprise en plein succès et qui aurait pu profiter longtemps encore de la constante faveur du public.

Mais les Expositions sont par définition choses éphémeres, et c'est pour elles un sort enviable de laisser, en disparaissant, un souvenir qui soit un regret.

Les marques d'intérêt, les approbations flatteuses que M. Sénéchal n'a cessé de recevoir prouvent assez que l'Exposition du livre ne sera pas de sitôt oubliée. De hautes personnalités, françaises et étrangères, ont comblé le directeur de l'Exposition d'éloges que leur compétence spéciale rendait intimement précieuses. Et la foule n'était pas moins empressée que les gens du métier.

Ce double succès ne se sera pas démenti un instant jusqu'à la fermeture, qui est irrévocablement fixée à vendredi prochain. Le même jour, aura lieu la distribution des récompenses, sous la présidence de M. Lourties, Ministre du Commerce.

* * *

La semaine dernière a vu la fermeture de l'Exposition de chrysanthèmes à la Société d'horticulture.

Parmi les plus beaux massifs, il faut citer ceux de MM. Vilmorin-Andrieux, qui ont obtenu la médaille d'or offerte par le Ministre de l'Agriculture et quatre médailles de vermeil. MM. Vilmorin-Andrieux s'attachent avant tout à cultiver des fleurs vivaces qui n'exigent pas de soins trop spéciaux, et dont tout le monde puisse décorer son salon et son jardin. Nous avons remarqué dans leur exposition les chrysanthèmes japonais, *Val-d'Andorre* et *Sunflower*, la *Gerbe d'Or*, le *Docteur Gaché*, etc.

Les autres récompenses ont été obtenues par MM. Nonin, Boutreux, Yvon, Rosetto, etc.

* * *

C'est une troisième *Exposition du Travail* qui, l'an prochain, succédera au Salon des Champs-Elysées. Comme les précédentes, elle est placée sous le haut patronage de MM. les Ministres du Commerce, de l'Instruction publique et des Travaux publics.

Son directeur se propose d'en faire la préface de l'Exposition de 1900 en plaçant, autant que possible, les procédés de fabrication à côté des objets manufacturés.

Il nous paraît désirable, en effet, de convier à l'avance les exposants destinés à collaborer à l'exécution du programme de notre grande Exposition de la fin du siècle, à étudier les difficultés que rencontre l'application de toute idée nouvelle.

Nous en avons bien fini avec les longues galeries industrielles désertées par le public. Il y faut mettre la vie et le mouvement, provoquer la curiosité des visiteurs, de manière à satisfaire leur désir de « connaître », tout en donnant satisfaction aux exposants, qui ont besoin d'une publicité efficace, juste rémunération de leurs dépenses.

Il y a là, répétons-le, une étude préalable qui s'impose pour éviter des déboires au moment de l'exécution; c'est pourquoi nous souhaitons vivement la réalisation du projet de M. Léon Ducret.

* * *

A l'occasion de la clôture de l'Exposition de Lyon, une « diffa arabe » a été offerte hier par M. Vertan, commissaire général de la section algérienne, au docteur Gailleton, maire de Lyon, et aux notabilités qui ont présidé l'organisation de l'Exposition coloniale. Au dessert, M. Gailleton a prié les délégués des différentes nationalités représentées à l'Exposition coloniale de répéter dans leurs pays combien les Lyonnais ont à cœur le développement civilisateur et pacifique des peuples protégés par le drapeau de la France.

* * *

La vieille France.

Tel est le projet de reconstitution qui vient d'être soumis à la Commission de l'Exposition de

1900, par deux de nos confrères, MM. Gugenheim et Le Faure.

Faire « vivre » sous les yeux du public les habitants de nos anciennes provinces, avec leurs costumes pittoresques, exerçant leurs différentes industries, célébrant, suivant leurs usages locaux, leurs fêtes privées et publiques, voilà le but que se proposent les auteurs du projet.

Ne serait-il pas intéressant de voir, par exemple, entre un intérieur bas-breton et un coin de kermesse flamande, une fête de village en Alsace ?

Le projet a le mérite, on le voit, de joindre à ce spectacle des plus pittoresques les éléments d'une histoire nationale vraiment vivante.

MM. Georges Berger et Henry Huguet, députés, se sont rendus, vendredi dernier, auprès des Ministres du Commerce et des Travaux publics, pour leur offrir la présidence d'honneur de l'Exposition internationale du Cycle qui aura lieu à Paris le 5 décembre prochain.

MM. Lourties et Barthou ont accepté.

Une nouvelle Exposition en perspective :

Un Comité vient de demander à la ville de Paris la concession pour trois mois du palais des Machines, du Dôme central, de la galerie de Trente Mètres et d'une partie du jardin du Champ de Mars pour y installer une « Exposition hippique et ethnographique russe ». Le Conseil municipal va être appelé à examiner ce projet.

Marseille en 1900

En l'année 1900, Marseille célèbre son 2,500e anniversaire.

Un ingénieur, M. L. Mirinny, a mis en avant l'idée d'organiser dans la grande cité phocéenne, conjointement avec Paris, une Exposition maritime et historique qui constituerait une attraction de tout premier ordre. Si l'on trouve que d'ici là les rapides mettront à peine 12 heures pour transporter les visiteurs des boulevards sur la Canebière, on prévoit le parti que l'on peut tirer de l'idée de M. Mirinny.

C'est le *Petit Marseillais* qui, par la plume de notre distingué confrère Th. Lormond, nous expose le projet en question.

2,500 ans !

C'est un bel âge, écrit M. Lormond, même pour une ville. Nous rappelions, l'autre jour, cet âge, en disant que Marseille s'apprêtait à faire peau neuve pour cet anniversaire. Cette idée a frappé aussi un ingénieur des environs de Paris, M. L. Mirinny, qui nous adresse d'Enghien un projet mirifique d'Exposition et autres solennités, destinées à fêter le 2,500e anniversaire de Marseille, conjointement avec l'Exposition Universelle de Paris, qui clôturera, en 1900, le XIXe siècle.

Partant de cette idée que Paris ne doit pas être le seul attrait de la France en l'an 1900, que les Américains, les Anglais, les Russes, qui viendront en France, devront être amenés dans le Midi par une attraction particulière très puissante, M. Mirinny a dressé un projet vraiment merveilleux, qui constituerait, en effet, s'il était réalisé, un spectacle unique jusqu'ici.

Songez donc ! L'étang de Berre mis à contribution et devenant le réceptacle de notre escadre, de bateaux de plaisance en grand nombre, de navires de commerce transformés en hôtels, restaurants, lieux de spectacle. A Marseille, une Exposition maritime et coloniale. Toute la flore et toute la faune de la Méditerranée. Des aquariums gigantesques, un chemin de fer pour navires, des bateaux plongeurs — genre *Gouget* et *Morse*, un palais sous-marin. Vous voyez-vous dans des salles de cristal, construites à dix mètres sous l'eau avec des plantes vertes, des fleurs, et, au delà des parois de verre, des rochers couverts de mousse, fréquentés par des poissons en liberté, des marsouins, des thons venant se jouer le long de ces murailles transparentes et se casser le nez parfois contre la glace invisible ? Cet audacieux projet ne vous semble-t-il pas renouvelé d'une féerie ? N'est-ce pas dans la *Biche au Bois* que nous vîmes jadis le Royaume des poissons ?

Il y aura des joutes, des régates, des jeux aquatiques de toutes sortes, feux d'artifice en mer, etc.

La terre aurait également son lot et non moins riche en attractions. D'abord, une reconstitution en relief de l'antique Phocée, avec son Lacydon, sa ville basse et sa ville haute, ses moulins à vent, son temple de Diane. Une exposition coloniale et maritime, des reconstitutions lacustres, un jardin d'acclimatation, des serres, etc.

On organiserait des banquets ichtyophagiques, où défileraient tous les poissons de la Méditerranée, sous les divers accommodements imaginés par la gastronomie : bouillabaisse, bourride, soupe de fiélas, remoulade, sauces normande et Nantua, quenelles, pâtés de thon, etc.

Exposition historique de Marseille et de la Provence ; grands faits de l'histoire locale, représentés sous la forme de tableaux, statues, tapisseries, reconstitutions graphiques, imitations au moyen de poupées habillées. Histoire littéraire et artistique, représentée au moyen des portraits et des œuvres des plus illustres enfants de notre région, depuis Honoré d'Urfé, Maséaron, Vauvenargues, Puget, Vanloo, Mirabeau, jusqu'à Thiers, Méry, Barthélemy, Louis Reybaud, Gozlan, Papéty, Reyer, etc.

Avec cela, représentation de la *Massiliade*, épopée et drame symbolique, qui serait la résurrection, par l'art dramatique, des origines de notre histoire locale : le débarquement de Protis, son mariage avec la belle Gyptis, la fondation de Marseille. Le sujet serait mis au concours. Pourquoi ne pas accueillir tout simplement la *Gyptis* de M. Desjoyeaux, qui n'a jamais été représentée à Marseille ? Mais M. Mirinny propose en outre des concours de poésie, musique, art dramatique, peinture et arts décoratifs, recherches historiques, constructions de penteconters (bateaux massaliotes primitifs), etc., etc.

Ce projet, comme on le voit, est immense, grandiose, trop, peut-être ! Aussi, pour l'exécuter, M. Mirinny n'évalue-t-il pas à moins de *dix millions* le concours que devrait fournir l'Etat. Dix millions, c'est une somme et l'Etat n'a pas coutume de gâter tant que cela une ville de province et Marseille en particulier. Nous craignons un peu, à vrai dire, que là ne soit l'écueil contre lequel pourraient chopper le palais sous-marin et le chemin de fer pour navires. Mais, n'importe, l'idée est à creuser. Nous croyons savoir que M. Mirinny la soumettra à M. le maire de Marseille, qui la présentera sans doute au Conseil municipal. Nous verrons bien, d'après l'impression produite, ce qu'il faut augurer de ce superbe projet.

LA PROVINCE A L'EXPOSITION

DE 1900

Une Société d'ethnographie nationale et d'art populaire vient de se fonder sous le patronage de M. Xavier Charme, de l'Institut, et de M. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts qui se propose d'honorer les traditions françaises, en réunissant, à l'Exposition de 1900, des documents de grand intérêt sur la vie materielle, intellectuelle et artistique des départements ainsi que sur les mœurs et les coutumes, conservées ou disparues, de nos anciennes provinces.

Puisqu'on s'occupe actuellement des différents projets d'initiative privée qui tendent à assurer le succès de la prochaine Exposition Universelle, il était intéressant de connaître les intentions exactes de la nouvelle Société.

Un rédacteur des *Débats* est allé se renseigner auprès d'un de ses membres fondateurs qui lui a fait les intéressantes déclarations suivantes :

Il s'agit d'une manifestation hautement artistique et philosophique, excluant toute idée d'affaires et de combinaisons financières : nous n'aurons donc pas le lamentable spectacle, — si facile à préparer, — de foires inauthentiques ou de soi-disant Pardons bretons. La Société d'ethnographie nationale veut seulement continuer, en leur donnant plus d'ampleur, les études et les travaux qui déjà se sont fait jour et dont les résultats sont acquis au Musée du Trocadéro que conservent avec tant de compétence M. le docteur Hamy et M. Landrin.

Nous avons eu sous les yeux le programme que la Société se propose de réaliser et il s'en dégage l'impression d'une œuvre de piété filiale envers l'ancienne France, en même temps que d'ardent amour pour la France nouvelle. Car, ainsi que nous l'avons d'ailleurs indiqué, il n'est pas question seulement de glorifier les traditions disparues, il s'agit aussi et surtout de *défendre* celles qui demeurent et qui sont, certes, plus tenaces, en certaines contrées, qu'on le croit généralement. La Bretagne, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, l'Auvergne, le Béarn, la Provence, etc., n'ont point besoin de fouiller dans leurs archives pour retrouver des traces de leurs coutumes respectives.

Mais n'est-ce pas, en vérité, un sentiment patriotique, que de redouter le jour où auraient complètement disparu, sous l'envahissement de la mode parisienne, ces coiffes, ces fichus en pointe, ces robes à volants de dentelles ou de velours qui font encore l'originalité de nos provinces ?

Pour atteindre ce but, la Société voudrait organiser d'abord, pour chaque province, des « intérieurs », paysans, bourgeois et industriels, où, dans la mesure de leur utilité pratique et décorative, prendraient place aussi bien les objets d'art moderne d'une fabrication originale et locale que les humbles objets domestiques.

Dans l' « intérieur » paysan, des mannequins, habillés de costumes traditionnels, représenteraient une scène coutumière, différente pour chaque province. Dans l' « intérieur » bourgeois, outre des meubles et objets d'art (peintures et sculptures d'artisans et d'artistes originaires de la province représentée), se trouverait une bibliothèque contenant les ouvrages anciens ou modernes sortis des presses locales, et traitant des sujets locaux.

L' « intérieur » industriel représenterait un atelier de l'industrie d'art la plus importante de la province.

Comme cadre vivant à cet ensemble, des conférences, des auditions, des concerts, des festivals, permettraient d'étudier quotidiennement, à raison d'une province par semaine, les chansons, les danses, les parlers, les légendes, les coutumes, etc.

Enfin, dans le même ordre d'idées que la fête des maires, en 1889, une procession des provinces, composée d'un couple de paysans de chacune des communes où un type de costume s'est perpétué, ferait passer devant les yeux du monde accouru l'image et l'âme de la France.

L'organisation ainsi comprise d'une section d'ethnographie française et d'art populaire à l'Exposition de 1900 entraînerait une collaboration à laquelle pas un village ne resterait étranger. Elle attirerait l'attention sur une foule d'industries locales qu'il importe d'encourager ; elle fixerait la physionomie pittoresque de notre histoire nationale ; elle créerait, partout en France, des foyers intellectuels qui ne s'étendraient plus.

La Société ne se dissimule pas les difficultés qu'elle aura à surmonter pour arriver à la réalisation de ce programme. Elle devra d'abord rassurer les justes susceptibilités provinciales en proclamant bien haut le caractère purement désintéressé de son but ; cela, du moins, lui sera facile. Car on comprendra vite que des amateurs, des Sociétés de Beaux-arts, de Belles-Lettres, ne sauraient s'intéresser a une entreprise dont le but serait d'enrichir ses auteurs au moyen de fêtes équivoques ou de reconstitutions bâtardes comme celles que nous avons déjà vues en tant d'occasions. Notre comité entend en tous points marcher en parfaite union

avec l'Etat dont il sera un collaborateur efficace, apportant à l'effort officiel les bienfaits de l'initiative privée, mais n'oubliant jamais que le désintéressement est l'âme des œuvres de foi et de durée.

Mais ce sont surtout des difficultés matérielles que la Société verra surgir. Elle devra, par exemple, payer de sa personne en envoyant ceux de ses membres qu'elle jugera utile faire de la propagande sur place et stimuler le zèle des Sociétés déjà existantes. Que d'autres démarches encore !.. Nous avons cependant pleine confiance dans le succès d'une œuvre dans laquelle nous sommes si vivement encouragés, si puissamment soutenus.

Société des Amis des Arts de Nantes

EXPOSITION D'ARTS DÉCORATIFS

Sous le patronage de l'Union centrale des Arts décoratifs

1894. — 1re année

Tapisserie ; Meubles ; Orfèvrerie ; Bronzes d'art et d'ameublement ; Fers forgés et Etains

Présidents d'honneur : MM. Georges Berger, député, président de l'Union centrale des Arts décoratifs ; Ph. Doré Graslin.

Commission administrative : Gustave Bourcard, *président;* René Masseron, *vice-président;* Des Camps de Lalanne, *secrétaire général ;* Donatien Roy, Emile Dezaunay, *secrétaires-adjoints ;* Jules Brousset, *trésorier*.

RÈGLEMENT

Le local de la Société comprend les surfaces suivantes réelles à occuper : 160 mètres surface sous-sol (plancher), 550 mètres surface verticale (muraille), qui, à raison de 30 fr. le mètre pour le plancher, 15 fr. le mètre pour la muraille, comme cela se pratique dans les Expositions ordinaires, donnent le chiffre de location de 13,050 francs : mais comme il n'entre pas dans l'esprit de la Société de tirer un bénéfice quelconque de cette Exposition, mais simplement de faire connaître les applications si intéressantes de l'art à l'industrie, l'Exposition se fera dans les conditions suivantes :

L'Exposition ouvrira le 24 *novembre* 1894 pour être terminée le 24 *décembre* suivant.

Elle comprendra, cette année, 5 groupes seulement de l'Art décoratif, à savoir : Tapisserie, Meubles fins avec cuivres ciselés, Orfèvrerie, Bronzes d'art et d'ameublement, Fers forgés et Etains ; les autres groupes devant être invités et formés suivant certaines déterminations qui seront chaque année fixées par la Commission de la Société. Celle-ci exprime le désir que, dans chacune de ces branches, il soit autant que possible présenté des créations dénotant un effort artistique et individuel.

Sur toutes les ventes ou commandes réalisées pendant la durée de l'Exposition, il sera prélevé au profit de la Société un droit de 10 o/o.

En raison de l'exiguïté de son local, la Société ne compte réunir que 60 ou 80 exposants au maximum.

La totalité des frais sera garantie par elle, comme ne devant pas dépasser, tous frais d'installation compris, 6,000 fr., soit au maximum une cotisation de 100 fr. par exposant.

Dans le cas où le chiffre de 6,000 fr. indiqué ci-dessus ne serait pas atteint, la différence viendrait s'ajouter au bénéfice réalisé par les entrées, et l'emploi de ces deux sommes serait utilisé de la manière suivante, ainsi que les 10 o/o qui seront prélevés sur les ventes ou commandes réalisées pendant la durée de l'Exposition : 75 o/o en achat d'objets exposés et choisis par la commission de la Société des Amis des Arts ; 25 o/o mis à son fonds de réserve.

Les objets achetés par la Société seront, conformément à ce qui se passe lors des Expositions de tableaux, attribués à une loterie à laquelle ne pourront participer que les membres de ladite Société.

Les frais de déballage, d'emballage, de transport et d'assurance, tant à l'aller qu'au retour, seront à la charge des exposants.

M. Préaubert, décorateur, Commissaire délégué, se mettra à la disposition des exposants pour toutes les formalités relatives aux réceptions, mise en place et réexpéditions des objets exposés.

N. B. — La Société se réserve d'une façon absolue le droit d'exposer et de distribuer comme elle l'entendra les envois, son but étant non pas de présenter individuellement les exposants, mais de former avec eux un groupement artistique et décoratif.

Comme souvenir commémoratif, il sera distribué aux exposants un diplôme d'honneur.

Les objets exposés devront être adressés en port payé, pour être rendus le 10 novembre au local de l'Exposition, à l'adresse de *M. Préaubert, Commissaire délégué, rue Lekain, 10*. Chaque exposant devra, en même temps que les objets exposés, adresser les cartes, fiches, notices, etc., qu'il jugera devoir accompagner lesdits objets lors de l'Exposition.

Les adhésions devront être envoyées à la Société, avant le 10 novembre prochain, à l'adresse de M. Préaubert, Commissaire délégué, rue Lekain, 10 ; mais la Société espère qu'elles lui parviendront dans un délai plus rapproché.

Nantes, le 29 octobre 1894

AVIS ET COMMUNICATIONS

EST

Voyages circulaires en Italie

Pour faciliter les voyages en Italie, la Compagnie de l'Est s'est entendue avec les Compagnies voisines et a réalisé de nombreuses combinaisons qui permettent d'effectuer des excursions variées à des prix très réduits au Nord des Alpes (parcours en dehors de l'Italie) et au Sud des Alpes (parcours italiens).

Des billets circulaires, dont la durée de validité est de 60 jours, permettent soit au départ de Paris (*vià* Troyes-Belfort), soit au départ des principales gares situées sur l'itinéraire, de faire des excursions en Italie dans des conditions très économiques.

Des voitures directes circulent entre Paris et Milan.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des « Voyages circulaires et Excursions », que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

Service le plus direct entre Paris et Francfort-sur-Mein

La Compagnie des chemins de fer de l'Est rappelle au public que la route de Pagny-sur-Moselle-Metz offre le trajet le plus direct pour se rendre de Paris à Francfort-sur-Mein et réciproquement.

Aller : Paris, voiture directe de 1re classe, départ à 8 h. 10 matin ; voiture directe de 1re classe (voiture-lit), 8 h. 25 soir ; arrivée à Francfort-sur-Mein, à 10 h. 41 soir et 11 h. 39 matin.

Retour : Francfort-sur-Mein, voiture directe de 1re classe, départ à 8 h. 25 matin ; voiture directe de 1re classe (voitures-lits), 5 h. 50 soir ; arrivée à Paris, à 9 h. 52 soir et 8 h. 37 matin.

NORD

Escompte des coupons à échoir le 1er janvier 1895

Les coupons à échoir le 1er janvier 1895, sur les actions et obligations, sont payables, dès à présent, moyennant escompte au taux de la Banque de France.

Le montant des coupons, déduction faite des impôts établis par les lois des finances, est fixé ainsi qu'il suit :

Par action nominative	19.20
Par action au porteur	17.317
Par action de jouissance nominative	11.52
Par action de jouissance au porteur	10.061
Par obligation nominative	7.20
Par obligation au porteur	6.732
Par obligation de Picardie et Flandres nominative	7.20
Par obligation de Picardie et Flandres au porteur	6.739

Le payement sera effectué au siège social de la Compagnie, rue de Dunkerque, 18, à Paris.

Les bureaux sont ouverts tous les jours non fériés :

Pour la présentation des coupons et des certificats nominatifs, de dix heures à deux heures ;

Pour le payement de dix heures à trois heures.

A partir du 27 décembre, l'escompte sera calculé sur un minimum de cinq jours.

Les titres dont les coupons auront été escomptés ne pourront plus être ni convertis ni transférés avant le 2 janvier 1895.

OUEST

Paris-Londres

Quatre services rapides quotidiens dans chaque sens
Trajet en 7 heures. — Traversée en 1 heure
(Tous les trains comportent des 2es classes).

En outre, les trains de malle de nuit, partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Vià Calais-Douvres : 8 heures, 11 h. 50 du matin, 9 heures du soir.

Vià Boulogne-Folkestone : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Vià Douvres-Calais : 8 heures, 11 heures du matin et 8 h. 15 du soir.

Vià Folkestone-Boulogne : 10 heures du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *vià* Calais, par trois trains express ou rapides, partant de Paris à 8 heures, 11 h. 50 du matin et 9 heures du soir.

Par le train-poste de 9 heures du soir, les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45, et sont comprises dans la première distribution ; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Circulation à demi-place.

Le public peut se procurer dans toutes les gares des chemins de fer de l'Etat, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de P.-L.-M. des cartes donnant le droit de circulation à demi-place *sur les sept réseaux*, moyennant le versement préalable d'une somme de :

		1re cl.	2e cl.	3e cl.
Pour 3 mois	Fr.	180	135	90
Pour 6 mois	Fr.	270	200	135
Pour 1 an	Fr.	360	270	180

ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les voyages aux stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, vient de se mettre d'accord avec la Compagnie du Midi, pour élever à 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, la durée de validité des billets d'aller et retour individuels de toutes classes, fixée antérieurement à 15 jours, et qui sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations de son réseau pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laluque (Preсnacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginoles, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

La durée de validité de ces billets (28 jours) peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque période de 10 jours.

Ces billets doivent être demandés trois jours à l'avance.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux billets délivrés depuis le 1er août 1894.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

CHRISTOFLE ET Cie.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Capital : 20,000,000 de Francs

Siège social à Paris : rue Auber, 6

OPÉRATIONS DE LA BANQUE

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SUR NAVIRES

Escompte et Recouvrements, Chèques,
Traites, Lettres de Crédit,
Avances sur Titres, Garde de Titres,
Ordres de Bourse,
Paiement de Coupons,
Envois de fonds,
Opérations avec l'Amérique centrale,
les Antilles et l'Amérique du Sud
pour l'encaissement des Traites.

CORRESPONDANTS

DANS TOUTES LES VILLES DES ÉTATS-UNIS ET DU MEXIQUE.

PANORAMA

ET

DIORAMAS

DE LA

Compagnie Générale Transatlantique

AU CHAMP DE MARS

Le **PANORAMA** est ouvert aux visiteurs de 9 h. 1/2 du matin jusqu'à la nuit

Dans le **Panorama**, le spectateur est placé sur le pont du grand paquebot *La Touraine*, au centre de la rade du Havre et entouré de la flotte de la Compagnie.

Les **DIORAMAS** sont complètement réinstallés et ouverts aux visiteurs de 9 h. 1/2 du matin jusqu'à la nuit

Les **Dioramas** au nombre de **onze**, représentent :

1° Le chantier de Penhoet-Saint-Nazaire ;
2° La machine d'un paquebot, montée dans l'atelier d'ajustage de ce chantier ;
3° La tente de la Compagnie au Havre, au moment de l'embarquement des passagers pour New-York ;
4° Le grand escalier et le salon de conversation de *La Bretagne* ;
5° La salle à manger de *La Champagne*, au moment du repas ;
6° Le fumoir de *La Touraine*
7° Un compartiment d'emigrants a la fin du repas ,
8° Une vue des chaufferies de *La Champagne* ;
9° L'arrivée de *La Bourgogne* à New-York ,
10° L'arrivee du paquebot transatlantique *Eugene-Pereire*, à Marseille ,
11° Le depart d'Alger du paquebot transatlantique *Ville de Rome.*

LANTERNE ÉLECTRIQUE

POUR VÉLOCIPÈDES

INDISPENSABLE AUX CYCLISTES

Poids **900** grammes. Charge et entretien facile. — Longue durée.

Franco en toute la France contre mandat-poste de **31** fr. **50** à M. l'administrateur de la Compagnie Electric Phœbus.

1, rue du Printemps, PARIS

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

ACTUELLEMENT

EXPOSITION SPÉCIALE DE

MANTEAUX

ROBES, JUPES

Peignoirs, Modes, Fourrures
Vêtements pour Hommes & Enfants

SOIERIES, LAINAGES



Ne Voyagez jamais

SANS





Le plus complet, le mieux renseigné et contenant la carte en couleurs des Réseaux français

ADMINISTRATION : 4, rue du Bouloi, PARIS

Chez tous les Libraires — Dans les Kiosques — Dans toutes les Gares et Bureaux d'Omnibus

Prix : **0 fr. 75**

Papier à Cigarettes

JOB

HORS CONCOURS

PARIS 1889

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 17 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Décembre 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12, rue Cambon, 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements. Un an. 8 francs
Etranger .... — 10 —

SOMMAIRE :

PARTIE OFFICIELLE

(Voir les nos 1 à 6, 9 à 12.)

ARRÊTÉ

Nommant les membres de la Commission des concours d'exercices physiques à l'Exposition Universelle de 1900.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu l'arrêté du 2 septembre 1894, instituant une commission à l'effet d'étudier le programme général des concours se rattachant aux exercices physiques qui pourraient être organisés dans la région de Vincennes pendant l'Exposition Universelle de 1900 et à titre d'annexe à cette Exposition;

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission des concours d'exercices physiques à Vincennes :

MM.

Lefèvre, sénateur de la Seine;

Le colonel commandant le régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris;

Le vice-amiral Lafont, président de la Société centrale de sauvetage des naufragés;

Bailly, président du Touring-Club;

Pagis, secrétaire général de l'Union vélocipédique de France;

Couppé, président de la Société nautique de la Marne;

De Janzé, président de l'Union française des sports athlétiques, en remplacement de M. Goudinet, qui reste membre de la commission comme président du Racing-Club.

M. de Brévans, chef de service à la chambre de commerce, est désigné comme secrétaire de la commission.

Art. 2. — Le Commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 novembre 1894.

V. LOURTIES.

ARRÊTÉS

Relatifs aux concours ouverts en vue de l'Exposition Universelle de 1900

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900;

Vu l'arrêté ministériel du 9 août 1894, ouvrant un concours sur les dispositions générales des bâtiments, jardins et agencements divers de cette Exposition, et notamment l'article 15, aux termes duquel dix membres du jury doivent être nommés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés membres du jury appelé à statuer sur les résultats du concours ouvert pour l'Exposition Universelle de 1900, en exécution de l'arrêté ministériel du 9 août 1894 :

MM.

Bardoux, sénateur, ancien ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur des beaux-arts.

Bourgeois (Léon), député, ancien ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Le Président du conseil municipal de Paris, membre de la commission supérieure de l'Exposition.

Le préfet de la Seine, membre de la commission supérieure de l'Exposition.

Le délégué des colonies et pays de protectorat, membre de la commission supérieure de l'Exposition.

Le président du conseil général des ponts et chaussées, membre de la commission supérieure de l'Exposition.

Le président de la société des ingénieurs civils, membre de la commission supérieure de l'Exposition.

Bœswildwald, architecte du Gouvernement, inspecteur général des monuments historiques, membre du conseil supérieur des beaux-arts, membre de la commission supérieure de l'Exposition.

Daumet, architecte du Gouvernement, président de l'Académie des beaux-arts, inspecteur général des bâtiments civils, président de la société centrale des architectes, vice-président de la société des artistes français, membre de la commission supérieure de l'Exposition.

Garnier (Charles), architecte du gouvernement, membre de l'Académie des beaux-arts, vice-président du conseil général des bâtiments civils, membre du conseil supérieur des beaux-arts et du conseil supérieur d'enseignement à l'école nationale des beaux-arts, membre de la commission supérieure de l'Exposition.

Art. 2. — Le Commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1er décembre 1894.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

V. LOURTIES.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900;

Vu l'arrêté ministériel du 9 août 1894, ouvrant un concours sur les dispositions générales des bâtiments, jardins et agencements divers de cette Exposition, et notamment l'article 15, aux termes duquel dix membres du jury doivent être élus par les concurrents qui auront signé leur projet ou se seront fait connaître avant le vote,

Arrête :

Art. 1er. — L'élection partielle du jury prescrite par l'article 15 de l'arrêté ministériel du 9 août 1894 aura lieu le vendredi 14 décembre 1894, à 9 heures et demie du matin, au Palais de l'Industrie (grand salon de réception).

Elle aura lieu au scrutin de liste.

Art. 2. — Sont convoqués pour y prendre part tous les concurrents qui auront signé leur projet ou renoncé à l'anonymat avant l'ouverture du scrutin.

Art. 3. — Les électeurs seront appelés successivement par ordre alphabétique.

Ils devront présenter au bureau le bordereau-récépissé constatant la réception de leur projet, et remettre entre les mains du président leur bulletin de vote qui sera immédiatement déposé dans l'urne.

Ce bulletin, préparé en dehors de l'assemblée, sera sur papier blanc et sans signes extérieurs.

Art. 4. — Aussitôt après l'achèvement de l'appel et, s'il y a lieu, du contre-appel des électeurs, le bureau dépouillera le scrutin et en proclamera les résultats.

Art. 5. — Si un second tour est nécessaire, il y sera procédé séance tenante, suivant les mêmes formes.

Art. 6. — Conformément à l'article 15 de l'arrêté du 9 août 1894, aucun des concurrents dont l'inscription sera devenue définitive par le dépôt d'un projet ne pourra être élu.

Les mesures suivantes seront prises pour assurer l'observation de cette règle :

1° Aussitôt après la clôture du dépôt des projets, une liste des concurrents qui auront signé leur projet sera affichée à l'entrée de la salle de vote;

2° Tout auteur de projet présenté sous le couvert de l'anonymat devra, en déposant ce projet, y joindre sous enveloppe cachetée un bulletin faisant connaître, sans référence à la devise et sans aucune autre indication, son nom au Commissaire général qui le tiendra secret, mais déclarera le concurrent inéligible dans le cas où il serait porté sur les bulletins de vote, obtiendrait la majorité requise et ne se récuserait pas lors de la proclamation des résultats du scrutin.

Art. 7. — Le Commissaire général de l'Exposition est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 1er décembre 1894.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

V. LOURTIES.

CHAMBRE SYNDICALE DES MÉCANICIENS
CHAUDRONNIERS, FONDEURS

Banquet du 3 Décembre 1894

Discours de M. ALFRED PICARD, Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900

Monsieur le Président,

Merci d'abord, et de tout cœur, des paroles de bienvenue que vous avez eu la bonté de m'adresser. Laissez-moi vous en exprimer ma sincère reconnaissance. Permettez-moi d'ajouter que je regrette vivement l'absence de votre président, M. Plichon ; j'aurais voulu lui présenter de chaleureuses félicitations pour la haute magistrature dont ses collègues l'ont investi, juste récompense d'une vie de labeur, de dévouement à l'œuvre commune et d'impeccable honneur.

Messieurs,

A diverses reprises déjà, j'ai eu l'occasion de vous dire les sentiments de satisfaction et de joie que m'inspirent les heures fugitives passées au milieu de vous, dans cette réunion d'élite où l'intelligence, le savoir et la puissance industrielle se groupent en un faisceau merveilleux. Ces sentiments grandissent encore aujourd'hui : car je vois, en jetant les yeux autour de moi, les rangs de mes amis se presser plus nombreux ; je vois aussi approcher le moment où notre collaboration deviendra plus étroite et plus intime.

L'Exposition Universelle de 1900 offrira, en effet, un large champ à votre activité et à vos talents. Vous aurez à y prendre part, soit comme exposants, soit comme membres des comités et du jury, soit, je l'espère, comme constructeurs. Nous travaillerons ensemble pour la gloire de la République Française.

Messieurs, mon vif désir serait de ne pas insister davantage sur la grande manifestation de la fin du siècle. J'en ai si souvent discouru depuis un an que je crains de lasser l'attention par des redites incessantes. Mais chacun doit suivre sa destinée. Responsable devant M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, ainsi que devant l'opinion publique du succès des futures assises, je faillirais à mon devoir si je négligeais quoi que ce fût pour assurer ce succès. Votre bienveillance habituelle saura m'excuser ; d'ailleurs, je serai bref.

Il est inutile de rappeler les principes qui ont présidé à l'organisation des services et conduit le Gouvernement à remettre le sort de l'Exposition entre les mains du commerce lui-même, dans la personne de ses représentants les plus autorisés, M. le Président de la Chambre de commerce de Paris et M. le Président du Tribunal de commerce de la Seine. Ces principes n'ont dû rencontrer parmi vous que des approbateurs, puisque leur application a placé au premier rang un homme profondément cher à votre corporation, M. Delaunay-Belleville, votre président d'honneur.

Je ne m'arrêterai non plus ni à la question de l'emplacement, ni au règlement sanctionné, il y a quelques mois, par M. Casimir-Perier, Président de la République, sur le rapport de M. Lourties, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes ; les jours passent si vite que tout cela appartient presque au domaine de l'histoire ancienne. L'emplacement choisi s'imposait à la Commission préparatoire et à la Commission supérieure ; une Exposition hors de Paris eût été impopulaire et fût demeurée déserte ; en étendant les espaces occupés jusqu'aux abords de la place de la Concorde, nous avons voulu tout à la fois accroître les surfaces disponibles, faciliter l'accès de l'enceinte, la rapprocher du centre de la capitale, préparer des combinaisons nouvelles de palais, de parcs et de jardins. Quant au règlement, nous y avons apporté les améliorations que recommandait l'expérience ; nous avons tenu surtout à le rediger dans un esprit libéral et conforme aux traditions hospitalières du pays.

Profondément différente de ses devancières, la classification des objets exposés se distingue par trois caractéristiques principales : contact entre les moyens de production et les produits, adjonction à chaque classe d'un musée centennal résumant les progrès du siècle, place plus large faite aux arts décoratifs. Les machines seront mises autant que possible en mouvement sous les yeux du public, de manière à lui offrir une vaste leçon de choses aussi attrayante qu'instructive.

Dans une récente séance de votre Chambre syndicale, mon ami, M. Delaunay-Belleville, vous a donné, à cet égard, des indications précises auxquelles je m'associe sans réserve. Il vous a dit l'énorme puissance motrice dont nous aurons besoin, les services que nous comptons demander à l'électricité comme agent de transport et de distribution, les espérances que nous fondons sur vous pour la réalisation de notre programme.

Jadis, les siècles prenaient le nom d'un de leurs fils les plus illustres. Nos descendants renonceront sans doute à la tradition : comment leur choix se fixerait-il au milieu de la multitude de grands citoyens dont les statues encombrent déjà nos moindres carrefours. Ils abandonneront le culte des personnes pour s'attacher aux grands faits sociaux, et, sans être prophète, on peut supposer qu'ils donneront au XIXe siècle le nom de siècle de la mécanique. L'Exposition de 1900 sera l'image fidèle de ce siècle, elle constituera l'apothéose de la mécanique, l'apothéose de ceux dont je reçois une si charmante hospitalité.

Un fait d'actualité est le concours sur les dispositions générales des bâtiments et jardins. Six cent soixante concurrents se sont inscrits pour ce concours qui sera clos le 12 décembre. Les projets seront exposés au Palais de l'Industrie, et le jury aura rendu sa décision avant la fin de l'année. Nos études définitives commenceront en janvier et les travaux pourront, avec l'autorisation des Chambres, être entrepris au cours de 1896.

Parallèlement à notre œuvre, l'Administration des travaux publics poursuit la réalisation du Métropolitain, qui permettra de desservir l'immense mouvement des visiteurs et qui apportera un bienfait durable à la population parisienne. Ce sera, grâce à l'énergie et à l'habileté du Ministre des Travaux publics, M. Barthou, et de son excellent directeur des chemins de fer, M. Colson, l'un des clous de l'Exposition de 1900.

Messieurs, nous devons, les uns et les autres, attendre beaucoup de cette Exposition pour notre relèvement économique.

Parmi les causes des souffrances actuelles, il en est une que je puis rappeler sans m'aventurer sur le champ de bataille du régime douanier. Partout les connaissances se répandent, l'éducation professionnelle se développe, les moyens d'action se fortifient. Les nations les moins avancées poursuivent leur affranchissement, cherchent à se dégager de la tutelle étrangère, s'efforcent de briser les liens de dépendance dans lesquels elles étaient enserrées. Le rétrécissement progressif des débouchés extérieurs naguère réservé aux États du vieux monde provoque entre ces Etats une concurrence acharnée. Munis d'un outillage considérable, ils se disputent pied à pied la carrière encore ouverte à leur expansion. Le combat dé tous les instants, le recul des peuples anciens devant les peuples nouveaux, les transformations fréquentes du matériel, telle est la perspective que les industriels et les commerçants doivent envisager de sang-froid.

Loin de moi la pensée de prononcer des paroles de découragement, de pousser un cri de détresse : c'est, au contraire, à un *Sursum corda* que je vous convie. Il y a sur cette terre gauloise trop de ressources en hommes et en choses, trop d'intelligence, trop de dévouement patriotique pour autoriser les défaillances.

Depuis l'année terrible, la France s'est ressaisie, elle a repris son rang séculaire dans le concert européen. Les événements mémorables que vous savez, et dont nos deuils récents ne sauraient interrompre le cours, la font encore plus grande et plus forte.

Ayons confiance, ajoutons notre pierre à l'édifice en faisant une Exposition digne du pays et de sa mission civilisatrice.

Messieurs, je bois à vos succès prochains, à votre association, à ses présidents et aux braves collaborateurs qui vont recevoir de mon ami, M. Nicolas, conseiller d'État, directeur du commerce intérieur, le prix de leur sagesse et de leurs travaux.

Nouvelles et Échos

A partir du mercredi, 5 décembre, les bureaux du commissariat général de l'Exposition Universelle de 1900, ainsi que ceux du secrétariat général, sont transférés, 26, avenue de La Bourdonnais, au premier étage du pavillon Rapp.

C'est mardi soir que s'est effectué ce transfert. Le nouveau local, occupé par les services d'étude, est spacieux et comprend tout le premier étage du pavillon Rapp, qui, on le sait, fut édifié en 1878, et servit, en 1889, à l'installation des bureaux de M. Alphand. Le rez-de-chaussée, actuellement attribué aux divers services de la section française de l'Exposition de Chicago, sera également affecté, dans six mois environ, aux bureaux de l'Exposition de 1900.

C'est là encore que fonctionneront, à partir du 1er janvier prochain, sous la direction de M. Bouvard, inspecteur général, les services d'architecture de l'Exposition.

A partir de mercredi, c'est donc 26, avenue de La Bourdonnais, que doivent se présenter les personnes qui auront à s'occuper à un titre quelconque de l'Exposition de 1900.

M. Chardon, secrétaire général, y recevra plus spécialement le mardi, dans la matinée. M. Legrand, secrétaire particulier du commissaire général, y est actuellement installé, et reçoit, tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

* * *

M. Casimir-Perier, Président de la République, se rendra mardi 18 courant, au Palais de l'Industrie, pour visiter l'Exposition des projets du concours en vue de l'Exposition Universelle de 1900. Les opérations du jury commencement immédiatement, après la visite présidentielle.

Le surlendemain, l'Exposition deviendra publique et restera vraisemblablement ouverte jusqu'à la fin du mois, comme nous l'avons déjà dit.

Les dix-huit projets jugés les meilleurs recevront des primes variant de six mille à mille francs. Il demeure bien entendu que ces projets deviennent la propriété de l'Administration, qui se réserve le droit de les utiliser et d'en assurer l'exécution à son gré, avec ou sans le concours de l'auteur primé.

* * *

L'une des sous-commissions de la commission des exercices physiques qui auront lieu à Vincennes, à l'occasion de l'Exposition de 1900, la sous-commission du tir, s'est réunie au Ministère du Commerce et de l'Industrie, sous la présidence de M. Poirier, sénateur, assisté de MM. Gévelot et Lermusiaux.

La sous-commission a décidé la création des

sections du tir au canon, tir à la cible, tir au pigeon, tir à l'arc et à l'arbalète, tir à cheval. Avant de se séparer, la sous-commission a abordé l'étude du programme des fêtes qu'il y aura lieu d'organiser à l'occasion de chacune de ces manifestations du tir.

La sous-commission de gymnastique a tenu également une réunion à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Derué, inspecteur de la gymnastique de la Seine.

Quatre grandes manifestations gymniques, dont les dates seront fixées ultérieurement, y ont été décidées :

1° Concours international entre les Sociétés de gymnastique ;

2° Grande fête donnée par les Associations régionales et les Sociétés ;

3° Fête-concours des pupilles des Communes et des Sociétés françaises ;

4° Fête des enfants des Écoles primaires de la ville de Paris.

***

La sous-commission de l'éducation physique de l'Exposition de 1900 s'est réunie avant-hier lundi, sous la présidence de M. Mesureur, au Ministère du Commerce.

Après un échange de vues, la commission a émis le vœu qu'il ne soit décerné aucun prix en argent pour les concours de sports athlétiques.

M. Demesny ayant proposé l'affectation d'un pavillon spécial à l'éducation physique pour l'Exposition de 1900, sur l'observation que M. Montagne avait déposé un projet analogue, actuellement soumis à la commission présidée par M. Bassinet, il a été décidé que ce projet serait réclamé au Commissariat général et examiné dans la prochaine séance de la sous-commission de l'éducation physique. Cette séance aura lieu samedi 15 décembre.

***

Le Conseil de l'Union centrale des arts décoratifs a tenu, vendredi 30 novembre, une séance des plus importantes, sous la présidence de M. Georges Berger. On se rappelle qu'au cours de sa précédente réunion, le Conseil avait décidé que la grande majorité de ses ressources budgétaires pendant les cinq années qui vont s'écouler serait consacrée à la production d'objets modernes de l'art décoratif destinés à être exposés en 1900, sous les noms de leurs auteurs et sous la rubrique de l'Union centrale des arts décoratifs.

Une commission avait été nommée pour étudier les voies et moyens. M. Georges Berger en a approuvé le rapport et l'a fait ratifier par le Conseil. En conséquence, un effort vigoureux sera fait en vue de l'Exposition Universelle de 1900, pour montrer toute la puissance de nos artistes modernes, et le tort qu'ont nos riches amateurs de ne pas s'adresser à eux pour se procurer des pièces rares de collections, au lieu de s'éterniser chez les marchands de bibelots qui vident leurs bourses, et ne sont pas toujours très scrupuleux en ce qui concerne l'origine et l'authenticité de leurs objets à vendre.

M. Georges Berger a d'ailleurs donné le premier cet exemple, car il n'achète plus que des objets modernes pour ses collections personnelles qu'il proclame modestes, mais qui sont en réalité de pures merveilles d'art choisies avec un goût parfait par un délicat et un artiste.

***

Les élections consulaires vont avoir lieu. Une partie du tribunal de commerce va être renouvelée. Cette année ce renouvellement est plus important que l'année dernière. Le Président du tribunal de commerce de la Seine, directeur général adjoint de l'Exposition Universelle de 1900, M. S. Dervillé, est soumis à la réélection. A ce propos voici ce qu'écrit dans la *France* notre distingue confrère, M. Irénée Blanc :

Cette année, M. S. Dervillé, qui a marqué son passage à la présidence du tribunal de commerce par des réformes très pratiques, faites un peu trop discrètement peut-être, avait manifesté le désir de se retirer, afin de se soumettre à la tradition et aussi de se consacrer tout entier à la haute fonction qu'il occupe à la direction de l'Exposition Universelle de 1900.

D'après les usages, son successeur désigné était M. Raffard, premier juge, c'est-à-dire vice-président du tribunal de commerce, qui aurait dignement et habilement continué l'œuvre réformatrice de M. S. Dervillé.

Néanmoins, la candidature de M. S. Dervillé est présentée aux électeurs consulaires par le comité électoral des chambres syndicales.

Ce comité, secondé par le tribunal de commerce et particulièrement par M. Raffard, dont le désintéressement mérite d'être mis en évidence, a exigé que M. S. Dervillé acceptât la candidature à sa réélection afin, nous a dit l'un de ses membres influents, de faire sanctionner par le corps électoral des commerçants de Paris l'heureux choix du Ministre du commerce qui l'a appelé, avec M. Delaunay-Belleville, à la direction de l'Exposition de 1900. M. S. Dervillé a dû céder à ses instances, non sans avoir essayé de démontrer au comité et à ses collègues la nécessité de sa retraite.

Les élections au tribunal de commerce de cette année sont donc placées sur un terrain particulier. Il s'agit, pour les 43,000 électeurs consulaires, d'affirmer au Ministre du commerce qu'ils lui sont reconnaissants d'avoir choisi leur premier élu pour son principal collaborateur dans cette œuvre colossale de l'organisation de l'Exposition de 1900.

***

Une Société s'est formée sous la présidence de M. André Theuriet qui a pris le nom de Société d'ethnographie nationale et d'art populaire. Elle poursuit, en vue de l'Exposition de 1900, la réalisation d'un programme très séduisant.

La Société nationale d'ethnographie et d'art populaire veut rendre hommage à la vieille France. Elle veut faire revivre ses traditions, ses coutumes, nous rendre le spectacle des habitants de chaque province, tels qu'ils étaient vêtus, nous montrer les danses, nous faire entendre les chants populaires, restituer les constructions, reconstituer les intérieurs, réunir enfin dans ces intérieurs tout ce qui caractérisait l'art ou l'industrie en honneur dans les différentes contrées qui avaient su se créer une physionomie originale.

L'Exposition de 1889 nous avait donné la rue du Caire, la Société d'ethnographie nationale et d'art populaire se propose d'offrir à l'Exposition de 1900 l'avenue de France.

Elle demande que la porte d'entrée de l'Exposition de 1900, qui sera sur la place de la Concorde à la naissance des Champs-Elysées, devienne la Porte de France, et que l'avenue se déroule, franchissant la Seine sur le pont projeté entre le Cours-la-Reine et l'esplanade des Invalides jusqu'à la partie moderne de l'Exposition.

Revivre la vie du passé dans ses multiples, intéressantes et amusantes manifestations, voilà le but à atteindre. Mais on voit de suite combien l'entreprise de la Société d'ethnographie nationale et d'art populaire est d'une exécution facile, si dès aujourd'hui on forme des comités de province apportant chacun leur part de collaboration à l'œuvre commune. La Bretagne, l'Auvergne, le Poitou, le Béarn, la Provence, les pays du Languedoc n'ont pas besoin de fouiller longtemps dans leurs archives ou dans leurs collections pour grouper les spectacles les plus attrayants. On n'a pas à craindre dans les vieilles hôtelleries restituées la mévente du vin, du cidre et de la bière ; et la pavane, le passe-pied et la bourrée peuvent avec avantage remplacer la danse du ventre, de même que nos vieilles chansons populaires ont un autre accent que la psalmodie nasillarde des Arabes accroupis râclant une mandoline. Quant aux costumes, aux vieux meubles, aux vieilles tapisseries, aux vieilles faïences, aux armes des temps passés et à la ferronnerie française, que de merveilles on peut réunir !

Comme on le voit, le projet est des plus séduisants et mérite par conséquent d'être pris en sérieuse considération.

***

Dans notre dernier numéro, nous avons donné la liste des nombreux projets qui ont été présentés à la sous-commission des projets d'initiative privée.

Parmi les rapports qui ont été examinés par la sous-commission, nous relevons celui de M. Bernard, de Marseille, capitaine aux Messageries Maritimes, consistant en un pont monumental en acier à jeter sur la Seine.

A ce titre, il nous a paru intéressant de donner les grandes lignes de ce projet que nous empruntons au *Petit Provençal*.

Cet ouvrage métallique, d'un aspect élégant et grandiose, serait destiné à être placé sur la Seine, entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma.

Il se composera d'une arche surbaissée de forme elliptique, les faces inclinées à courbure parabolique, et ayant 140 mètres d'ouverture et 51 mètres de flèche. A son sommet, un temple, style grec, qui serait au niveau des tours Notre-Dame, et supportant un énorme globe, surmonté d'une statue colossale : la France accueillant les peuples.

Deux tabliers de 18 mètres de largeur, partant du sol, viennent se souder à l'arche suivant une pente de 32°. Sur ces tabliers sont établis des voies funiculaires et escaliers donnant accès au premier étage, au sommet de l'arche.

Des ascenseurs donnent accès ensuite aux portes supérieures de l'ouvrage, jusque dans le globe figurant le Monde et autour duquel l'Equateur formera balcon. Il sera bleu d'azur et semé d'étoiles d'or et lumineux. La statue fera une évolution sur elle-même par minute : elle tiendra dans sa main droite un rameau d'olivier, symbole de la paix.

Sur les faces du premier étage sont déposées des statues colossales, représentant les cinq parties du monde. Dans les colonnades du temple des statues également, représentant les Arts, les Sciences, etc., au quatre coins de l'établissement des Renommées.

L'arche serait en acier, ornée des écussons des provinces, entourés de palmes et de feuillage. Le long des tabliers, seront plantés des mâts portant pavillons nationaux étrangers, terminés par des globes électriques.

Dans le temple, auraient lieu des fêtes, des expositions et ventes d'objets d'art en aluminium. Dans les autres parties de l'édifice, se trouveraient de nombreuses attractions.

Toute la partie de l'ouvrage surmontant l'arche serait entièrement en aluminium, produisant l'effet d'une gigantesque pièce d'orfèvrerie.

Une passerelle à niveau des quais serait également construite sous l'ouvrage ; elle aurait la largeur de sa base : 50 mètres de largeur sur 200 mètres environ de longueur, et donnerait ainsi 8,000 mètres carrés de surface utilisable. Sur cette immense passerelle, seraient établis de vastes restaurants, cafés, orchestres, etc. ; à son centre, une fontaine lumineuse et, suspendu sous l'arche, un foyer électrique puissant, véritable soleil, éclairant la Seine sur une grande étendue.

A chaque extrémité de l'ouvrage, surmontant deux grandes colonnes, il existerait des statues colossales représentant les XIXe et XXe siècles

et entre lesquelles serait placée une superbe grille, à courbure élégante, composée de trois grands portraits.

Ce magnifique monument décorerait admirablement la Seine, sur laquelle il offrirait de ses bords une superbe perspective : il pourrait rester ensuite comme un nouvel embellissement de la capitale et comme souvenir de l'Exposition de 1900, qui marquera le passage d'un siècle à l'autre.

Mais — il y a un mais — il ne faut qu'une modique somme de... *neuf millions* pour exécuter le projet en question. L'auteur ne nous dit pas si c'est lui qui les apportera.

***

Il y a, à Paris, un journal spécial (ô combien spécial!) qui s'appelle le *Billard*. Cet organe signale une idée « qui vaut qu'on lui consacre une chronique ». Voici l'idée : M. M... a pensé qu'il fallait *faire grand* pour l'Exposition de 1900, et il propose de construire « un billard aussi monumental qu'artistique ». Les pieds seront formés par des arceaux de plusieurs mètres. On montera sur le tapis par un ascenseur. Là, seront installés toutes sortes d'ateliers et de salles. On y verra en effigie les joueurs illustres, depuis Louis XVI jusqu'aux maîtres contemporains. La rédaction du *Billard* trouve cette idée neuve et hardie et annonce que ce billard gigantesque sera le véritable clou de l'Exposition prochaine. Peut-être. Mais les organisateurs de l'Exposition feront bien d'y joindre quelques autres attractions.

Les Promotions

DE

LYON ET D'ANVERS

PROJET DE LOI

Relatif aux **récompenses** *à décerner à l'occasion de l'***Exposition internationale** *qui a eu lieu, en 1894, à* **Lyon,** *présenté au nom de* M. Casimir-Perier, *Président de la République française, par* M. Lourties, *Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

L'Exposition de Lyon vient de clore ses portes. Elle était organisée par la municipalité lyonnaise avec le concours des principaux corps constitués de la région. Le Gouvernement, vous le savez, lui a accordé son patronage et s'est efforcé d'alléger la tâche qui incombait à ses promoteurs. Vous êtes entrés dans la même voie en mettant à la disposition du Ministre du Commerce un crédit de 380,000 francs destiné à permettre l'extension des sections d'intérêt général, la participation de l'Exposition permanente des Colonies, l'installation d'une exposition ouvrière et l'envoi de délégués ouvriers.

Les efforts persévérants et dévoués des assemblées locales, les sacrifices considérables qu'elles se sont imposés, la sympathie que leur ont témoignée les pouvoirs publics, ont eu raison des difficultés inhérentes à une semblable entreprise. Les résultats obtenus sont à la hauteur de ce qu'on pouvait espérer de tant de bonnes volontés : les étrangers aussi bien que les Français ont répondu en grand nombre à l'appel qui leur était adressé. Plus de 6,000 exposants ont pris part à ce brillant concours international qui attira une foule de visiteurs et fut, pour notre industrie, comme pour l'art français, l'occasion d'un nouveau succès.

A la suite de chacune des grandes Expositions internationales qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, il a été fait des nominations et des promotions exceptionnelles dans l'ordre de la Légion d'honneur. C'est ainsi qu'il a été décerné, à la suite de l'Exposition :

De Vienne (1873), 1 croix de grand-officier, 2 croix de commandeur, 6 croix d'officier et 47 croix de chevalier ;

De Philadelphie (1876), 3 croix d'officier et 25 de chevalier ;

De Sydney et Melbourne (1879-1880), 20 croix de chevalier;

D'Amsterdam (1883), 2 croix de commandeur, 5 d'officier et 50 de chevalier ;

De Londres (1884), 5 croix d'officier et 25 de chevalier;

D'Anvers (1885), 14 croix d'officier et 65 de chevalier ;

De Liverpool (1885), 1 croix d'officier et 5 de chevalier ;

De Melbourne, Bruxelles et Barcelone (1888), 8 croix d'officier et 45 de chevalier ;

De Moscou (1891), 8 croix d'officier et 50 de chevalier ;

De Chicago (1893), 33 croix d'officier et 162 de chevalier.

Nous référant à ces précédents, nous vous prions de vouloir bien autoriser le Gouvernement, à l'occasion de l'Exposition de Lyon, à faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur, en dehors des dispositions restrictives de la loi du 25 juillet 1873, des nominations et des promotions dont le nombre ne pourra pas dépasser : 1 croix de grand-officier, 6 croix d'officier et 50 croix de chevalier.

Nous soumettons à cet effet à vos délibérations le projet de loi ci-après :

PROJET DE LOI

Le Président de la République française,

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

Article unique. — A l'occasion de l'Exposition internationale de Lyon, qui a eu lieu en 1894, le Gouvernement est autorisé à faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur, en dehors des dispositions restrictives de la loi du 25 juillet 1873, des nominations et promotions dont le nombre ne pourra pas dépasser : 1 croix de grand-officier, 6 croix d'officier et 50 croix de chevalier.

Fait à Paris le 27 novembre 1894.

Le Président de la République française,
Signé : Casimir-Perier.

Par le Président de la République,
Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
Signé : V. Lourties.

PROJET DE LOI

Relatif aux **récompenses** *à décerner à l'occasion de l'***Exposition internationale** *qui a eu lieu, en 1894, à* **Anvers,** *présenté au nom de M.* Casimir-Perier, *Président de la République française, par* M. Lourties, *Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Notre pays a remporté des succès éclatants à l'Exposition d'Anvers qui vient de prendre fin.

Nous n'avons pas besoin de vous rappeler l'intérêt capital qui s'attachait à ce que la France fût représentée d'une manière imposante à la grande manifestation pacifique instituée par nos voisins. Vous l'avez vous-mêmes reconnu en accordant, au mois de mars dernier, une subvention de 130.000 francs à la section française organisée par une Commission d'initiative privée, et à laquelle le Gouvernement avait cru devoir donner son patronage officieux.

Ces encouragements n'ont pas été inutiles : la section française a été l'une des parties les plus réussies et les plus admirées de l'Exposition d'Anvers. Grâce au dévouement et au patriotisme de nos nationaux, notre industrie a affirmé une fois de plus, en présence de puissants rivaux, toute sa vitalité, et les décisions du jury international ont hautement proclamé, dans toutes les branches, l'incontestable supériorité du génie français ; nos 3,891 exposants ont remporté 2,783 récompenses, dont 159 grands prix et 267 diplômes d'honneur.

Vous comprendrez toute l'importance des résultats atteints quand nous aurons ajouté que ces deux derniers chiffres sont de beaucoup supérieurs à ceux des récompenses de même nature obtenues par chacune des trente-deux autres nations étrangères représentées à Anvers et que la section belge elle-même s'est vu attribuer par le jury international un nombre sensiblement moins considérable de hautes récompenses.

Les efforts auxquels sont dus des résultats si avantageux et si honorables pour notre pays nous ont paru mériter d'être récompensés par des distinctions spéciales.

A la suite de chacune des grandes Expositions internationales qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, il a été fait des nominations et des promotions exceptionnelles dans l'ordre de la Légion d'honneur. C'est ainsi qu'il a été décerné, à la suite de l'Exposition :

De Vienne (1873), 1 croix de grand-officier, 2 croix de commandeur, 6 croix d'officier et 47 croix de chevalier ;

De Philadelphie (1876), 3 croix d'officier et 25 de chevalier ;

De Sydney et Melbourne (1879-1880), 20 croix de chevalier;

D'Amsterdam (1883), 2 croix de commandeur, 5 d'officier et 50 de chevalier ;

De Londres (1884), 5 croix d'officier et 65 de chevalier;

De Liverpool (1885), 1 croix d'officier et 5 de chevalier;

D'Anvers (1885), 14 croix d'officier et 25 de chevalier;

De Melbourne, Bruxelles et Barcelone (1888), 8 croix d'officier et 45 de chevalier;

De Moscou (1891), 8 croix d'officier et 50 de chevalier;

De Chicago (1893), 33 croix d'officier et 162 de chevalier.

Nous référant à ces précédents, nous vous prions de vouloir bien autoriser le Gouvernement, à l'occasion de l'Exposition d'Anvers, à faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur, en dehors des dispositions restrictives de la loi du 25 juillet 1873, des nominations et des promotions dont le nombre ne pourra dépasser 3 croix d'officier et 40 de chevalier.

Nous soumettons, à cet effet, à vos délibérations le projet de loi ci-après :

PROJET DE LOI

Le Président de la République française,

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera presenté à la Chambre des députés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

Article unique. — A l'occasion de l'Exposition internationale d'Anvers, qui a eu lieu en 1894, le Gouvernement est autorisé à faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur, en dehors des dispositions restrictves de la loi du 25 juillet 1873, des nominations et promotions dont le nombre ne pourra pas dépasser : 3 croix d'officier et 40 croix de chevalier.

Fait à Paris, le 27 novembre 1894.

Le Président de la République française,
Signé : Casimir-Perier.

Par le Président de la République,
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,
Signé : V. Lourties.

A TRAVERS
LES EXPOSITIONS

L'Exposition de Bordeaux, annoncée pour l'année prochaine, voit ses préliminaires poussés avec activité. Cette belle ville paraît devoir se prêter à une entreprise de ce genre d'une façon brillante et intéressante.

L'importance de sa population et de son commerce, le charme et la douceur de son climat, la fertilité de ses vignobles, la beauté et l'animation de son port, la variété des sites qui l'entourent, la proximité des Pyrénées et de tant de villes

d'eaux, stations thermales ou balnéaires, en font à la fois un centre d'affaires considérable et un lieu de passage de prédilection pour beaucoup de voyageurs et d'étrangers.

Voici quelques extraits de son règlement général auxquels il convient que nos industriels et nos commerçants portent attention, en raison surtout de la date fixée pour le dépôt des demandes d'admission.

L'Exposition sera tenue sur la grande place des Quinconces ; elle aura une durée d'environ six mois. Cette Exposition est faite sous le patronage et avec le concours de l'État, du département de la Gironde, de la municipalité et de la chambre de commerce de Bordeaux. — L'Exposition sera internationale en ce qui concerne la généralité des produits pour la France, l'Algérie et la Tunisie, les colonies françaises et les pays de protectorat, ainsi que pour l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Elle sera universelle et ouverte à tous les pays sans distinction en ce qui concerne seulement les vins et spiritueux, l'électricité et les sciences sociales. Pendant la durée de l'Exposition, la Société philomatique se propose de provoquer des congrès, concours et conférences sur les questions touchant à la science, à l'art, à l'industrie, à l'économie sociale, etc.; elle s'efforcera aussi d'organiser des fêtes de tout genre en vue de rehausser l'éclat de l'Exposition et d'accroître le nombre des visiteurs.

Les demandes d'admission devront parvenir avant le 31 décembre 1894. Un règlement spécial déterminera les conditions de l'envoi, de la réception, de la réexpédition des produits ; dans tous les cas, les produits à exposer devront être rendus à destination avant le 15 mars 1895. Tout produit exposé est engagé pour toute la durée de l'Exposition et ne pourra être retiré qu'avec une autorisation de la Société philomatique de Bordeaux, qui est l'initiatrice de l'Exposition. C'est la 13[e] entreprise de ce genre que cette Société aura organisée.

***

Le délai de clôture des inscriptions pour la participation à l'Exposition internationale de l'hôtel et du voyageur, qui aura lieu à Amsterdam en 1895, a été prorogé de cinq semaines.

Ce délai avait été primitivement fixé au 15 novembre 1894.

Le règlement de cette Exposition a été publié dans le numéro du *Moniteur officiel du Commerce* du 22 novembre 1894, et il peut être consulté au 3[e] bureau de la direction du commerce extérieur, 80, rue de Varenne.

***

On annonce que la ville de Kiel prépare pour l'année 1896 une Exposition des produits de la province du Schleswig-Holstein, à laquelle serait jointe une Exposition internationale de navigation.

L'Exposition Internationale

DE VÉLOCIPÉDIE

L'Exposition internationale de vélocipédie et de locomotion automobile s'ouvrira, après-demain, vendredi 7 décembre, au Palais de l'Industrie et sera inaugurée par M. Lourties, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

On sait que la présidence d'honneur a été offerte à M. Georges Berger, et il nous a paru intéressant de connaître l'avis de l'ancien directeur général de l'Exposition de 1889, sur la question de locomotion automobile qui est de plus en plus à l'ordre du jour. En effet, la question de la locomotion automobile représentée d'abord par le bicyclisme et le tricyclisme, puis par des essais timides de voitures sans chevaux, sort décidément de l'empirisme et de la réclame, grâce aux efforts qui sont faits par des industriels sérieux, tous bons mécaniciens, capables d'assurer un fonctionnement véritablement pratique à des appareils qui, jusqu'à ce jour, n'étaient guère que des objets de sport ou de curiosité.

Et la meilleure preuve que nous puissions donner de la vérité que nous avançons, c'est que M. Georges Berger vient d'accepter de se mettre à la tête de ce mouvement. Nous l'avons vu à ce sujet, et il nous a déclaré qu'en prêtant son concours aux hommes d'initiative dont il allait être entouré, il prévoyait pour lui la possibilité d'opérer pour les industries de la locomotion automobile une poussée en avant, aussi féconde en heureux résultats que celle qu'il avait donnée, à la tête de quelques amis, aux applications pratiques de l'électricité par le Congrès et l'Exposition des électriciens en 1881.

L'Exposition des Cycles, qui va s'ouvrir le vendredi 7 courant, au Palais de l'Industrie, sera une exposition d'appareils inertes. M. Georges Berger y a tenu essentiellement, afin que cette entreprise n'eût rien de commun avec celles qui tournent au vélodrome. Il ne s'agit pas de montrer des professionnels s'épuisant à faire, sur une piste, des parcours insensés au moyen d'appareils pour lesquels une réclame plus ou moins justifiée est ainsi faite.

Le public, et spécialement les constructeurs avérés ou sur le point de le devenir, auront tout le loisir d'examiner les appareils dans leur confection générale et dans le détail de leur organisme. C'est ainsi que l'on fera utilement, au point de vue technique qui domine essentiellement celui de l'usage, l'étude de tous les appareils venus des diverses parties du monde.

Cette inspection et cette comparaison décideront certainement du progrès de l'avenir, en faisant constater celui qui a été réalisé dans le passé.

Le concours ouvert aux voitures sans chevaux pour un parcours de 1,000 kilomètres, de Paris à Bordeaux et *vice versa*, sans arrêt dans cette dernière ville, comportera l'emploi d'appareils essentiellement pratiques, pouvant transporter en toute sécurité des voyageurs et porter des poids relativement considérables.

Ce concours sera sérieux sous le rapport des constructeurs qui seront admis à y prendre part, et les prix seront importants, puisque le principal sera peut-être de 50,000 francs.

Personne, parmi ceux qui s'occupent des industries de transport ou qui y sont intéressés, n'a à s'alarmer du nouvel état de choses qui naît. Le cheval, quoi qu'on en dise, sera toujours ce noble animal consacré aux exercices les plus recommandables et voué au service de nos armées. Les pessimistes envisagent déjà, mais à tort, le moment où le cheval ne sera plus employé que pour la sérothérapie ou ne figurera plus que comme curiosité au Jardin d'Acclimatation, à l'instar des girafes. La locomotion automatique ne détruira pas plus l'industrie des chemins de fer et l'utilisation de l'espèce chevaline, que les chemins de fer n'ont, de 1840 à 1850, renvoyé les chevaux à l'état sauvage.

« La locomotion automobile nous a, en terminant, déclaré M. Georges Berger, aura, entre autres avantages, celui de provoquer de nouvelles utilisations ingenieuses et pratiques de tous les agents moteurs, tels que la vapeur, le gaz, l'électricité. En tous cas, par son espèce même, la locomotion automobile forcera les constructeurs à simplifier et à alléger les systèmes moteurs dont ils auront à charger leurs voitures. Nous verrons la vapeur modifier ses moyens, comme elle vient de le faire dans la turbine Delaval dont il a été tant parlé, et ne voilà-t-il pas que moi-même, qui ai été toute ma vie un homme de cheval, je n'ai pas hésité l'autre jour, à Maisons-Laffitte, à monter sur une bicyclette à pétrole, machine à laquelle il ne reste que bien peu de perfectionnement à apporter pour la convertir en un instrument d'un usage commode et pratique. »

Nous prédisons à l'Exposition de vélocipédie un succès considérable.

Le Métropolitain

ET LE CONSEIL MUNICIPAL

Nous avons parlé du projet de convention que le Ministre des Travaux publics vient d'adresser au Conseil municipal en réponse aux vœux de la commission municipale du Métropolitain. Cette dernière avait formulé les *desiderata* suivants :

Le réseau métropolitain comprendra l'ensemble des lignes indiquées par le traité de 1891. La transversale est-ouest par la rue Réaumur sera comprise dans la partie du réseau à construire avant 1900. Il y a lieu de demander au ministre une modification de la ligne nord-sud.

Une convention liant la Ville et l'Etat sera préparée. Cette convention devra assurer l'exécution du complément du réseau par l'Etat, dans les délais déterminés, ou, à son défaut, par la Ville de Paris, la Ville conservant le droit de rachat au prix du déboursé des portions de lignes comprises au tracé de 1891.

Voici le texte de la nouvelle convention proposée par M. Barthou, qui sera soumise prochainement à la commission municipale du Métropolitain :

Article 1[er]. — L'Etat s'engage à comprendre dans les concessions faites au syndicat métropolitain :

1° A titre définitif :

a) Une ligne allant du nord au sud, se détachant des voies de la Compagnie du Nord au delà du pont Marcadet, passant par la gare du Nord, la gare de Strasbourg, les Halles, la place de l'Hôtel-de-Ville, la Halle aux Vins, le square Cluny et se raccordant avec le chemin de fer de Paris à Sceaux, place Médicis.

b) Une ligne allant de l'est à l'ouest, se détachant de la ligne de Vincennes à l'extrémité ouest des voies dédoublées de la gare de Reuilly, vers le pont de Charenton, passant près la gare de Lyon en se raccordant avec Paris-Lyon-Méditerranée, passant près la gare d'Orléans, empruntant la ligne définie ci-dessus entre la Halle aux Vins et le square Cluny, suivant le boulevard Saint-Germain et les quais pour se raccorder à la gare des Invalides avec la ligne des Moulineaux.

c) Une ligne se détachant de la ligne *a* pour aller à la gare Saint-Lazare par la rue Réaumur, la rue du Quatre-Septembre et la rue Auber, et se prolongeant jusqu'à Courcelles pour se raccorder à la Ceinture dans les deux sens, si la Compagnie de l'Ouest n'établit pas à son compte lesdits prolongements et raccordements.

2° A titre éventuel :

d) Une ligne se détachant des voies de la Compagnie de l'Est près du pont Riquet, se raccordant près la gare de Strasbourg avec la ligne *a*, suivant le canal Saint-Martin et le boulevard Richard-Lenoir, passant place de la Bastille, avenue Daumesnil et se raccordant dans les deux sens avec la ligne *b* près de la rue de Rambouillet.

e) Une ligne allant de la gare du Nord à Batignolles par les boulevards.

f) Une ligne allant de la gare d'Orléans à la ligne de Passy au Champ de Mars, en passant par la place d'Italie, la place Denfert-Rochereau et la gare Montparnasse.

g) Une ligne prolongeant la ligne *c* pour aller la relier à la ligne *d*, au boulevard Richard-Lenoir, en passant par la place de la République.

Art. 2. — Les lignes *a* et *b* ci-dessus seront entreprises immédiatement en vue d'être livrées à l'exploitation en 1900 ; la ligne *c* sera entreprise en 1901.

La déclaration d'utilité publique des autres lignes ou sections de lignes sera demandée aux Chambres au fur et à mesure que, par suite du développement des recettes, les sections antérieu-

rement ouvertes à l'exploitation auront cessé d'imposer des charges au Trésor public, cette échéance pouvant d'ailleurs toujours être devancée.

Art. 3. — Pour faciliter l'établissement des lignes métropolitaines, la Ville de Paris s'engage :

1° A céder gratuitement tous les terrains dépendant de son domaine public ou privé dont l'occupation serait nécessaire pour l'établissement du réseau métropolitain ainsi que des lignes, doublements et raccordements à établir dans Paris par les Compagnies syndiquées pour faciliter l'exploitation de ce réseau ;

2° A renoncer à la perception des droits d'octroi sur les matériaux destinés à la construction du réseau métropolitain, et des lignes, doublements et raccordements susmentionnés, soit par voie de détaxe, soit par voie de remboursement forfaitaire.

Art. 4. — Pour l'ensemble des trois lignes concédées à titre définitif et des travaux à exécuter immédiatement par les Compagnies, le remboursement se fera à forfait sous la forme ci-après :

1° Payement d'une somme de 6 millions en six termes annuels égaux ;

2° Exécution par la Ville et à ses frais du souterrain nécessaire au passage de la ligne métropolitaine, y compris l'emplacement des gares, dans la section à ouvrir de la rue Réaumur, conformément aux projets approuvés par le ministre des travaux publics.

Pour les autres lignes, un forfait analogue pourra être établi sur le pied de 5 o/o du montant des devis approuvés.

Art. 5. — La Ville de Paris remboursera également à forfait le montant des droits d'octroi grevant les matières consommées pour assurer le transport des voyageurs tant sur les lignes métropolitaines que sur les autres lignes situées à l'intérieur de Paris, sur lesquelles la circulation des trains métropolitains sera autorisée moyennant un péage réduit.

Le forfait est fixé à une somme de 15 centimes par kilomètre parcouru dans Paris par les trains assurant ce service.

Art. 6. — Dans le cas où les pouvoirs publics ne procéderaient pas à l'exécution progressive du réseau métropolitain dans les conditions définies à l'article 2 ci-dessus et où la Ville de Paris aurait réalisé une combinaison financière susceptible d'assurer l'achèvement et l'exploitation de ce réseau, l'Etat achèterait au syndicat sa concession, à l'exception des sections terminales constituant de simples raccordements avec les réseaux préexistants et transmettrait à la Ville de Paris ladite concession, à charge par celle-ci de fournir annuellement le sommes nécessaires pour assurer le service des emprunts contractés par le syndicat métropolitain avec l'autorisation du ministre des travaux publics, et de rembourser aux Compagnies syndiquées, sans intérêts, les subventions qu'elles auraient versées audit syndicat.

Pour terminer, ajoutons que la commission municipale du Métropolitain a entendu samedi dernier M. Colson, directeur des chemins de fer au Ministère des travaux publics.

La commission s'est ajournée à une prochaine séance. Tout fait donc prévoir que la question du Métropolitain sera enfin définitivement réglée avant peu.

Concours en 1895

AUX

GRANDS MAGASINS DU LOUVRE

Poursuivant la voie qu'elle s'est tracée, la Direction des *Grands Magasins du Louvre* continue l'année prochaine la série des concours inaugurée l'année passée.

Elle y est encouragée par l'accueil si sympathique qu'elle a trouvé près des artistes et ouvriers français qui ont compris l'intérêt patriotique attaché à ces concours, et la loyauté d'efforts et de sacrifices faits dans le but de maintenir la suprématie du goût national.

Elle place les concours de 1895 sous le patronage de bienveillance qui lui est accordé déjà par l'Union Centrale des Arts décoratifs, les Membres des Chambres syndicales, les Directeurs des écoles d'art industriel du Gouvernement et des Municipalités, les écoles de Paris, Lyon, Limoges, Marseille, Rennes, Roubaix, Toulouse, etc., et les industriels, artistes et amateurs les plus éminents de la France.

***

Le premier sujet de concours pour 1895 est *une armoire* de 2 m. 20 à 2 m. 40 de hauteur et de 1 m. 20 à 1 m. 40 de largeur et *un lit* de 1 m. 50 de largeur.

Le prix de vente total de ces deux pièces ne devra pas excéder 1,500 francs.

Elles peuvent être executées en bois de telle nature que l'on vondra ou en bois et métal.

L'armoire devra comporter une glace ayant au moins 0 m. 55 de largeur sur 1 m. 40 de hauteur, disposée de façon qu'une femme y puisse voir aisément l'ensemble de sa toilette. On y trouvera plusieurs tiroirs et des tablettes mobiles permettant d'installer au besoin une penderie de 1 m. 20 de hauteur.

On devra s'attacher à la fois à réaliser un meuble essentiellement pratique et commode dans ses dispositions et à lui donner une décoration nouvelle, agréable et conforme à la meilleure mise en œuvre des matériaux employés.

Il sera tenu compte spécialement du parti qu'on aura su tirer du travail mécanique du bois autant que du goût de la sculpture.

Le métal, tel que l'industrie moderne peut le mettre à la disposition des artistes, est susceptible d'être employé non seulement à l'ornementation mais aussi à la consolidation des meubles.

Il convient toutefois dans un objet d'ameublement d'éviter dans la mise en œuvre du métal les inconvénients d'un contact désagréable.

Les concurrents sont invités à s'affranchir des styles anciens.

Leur composition doit allier à la supériorité du goût français l'esprit d'initiative et d'innovation que révèlent certaines nations étrangères dans la conception de l'ameublement contemporain.

Pour être admis au concours il faut présenter une composition nouvelle et non encore répandue dans le commerce.

On recevra, soit des pièces exécutées, soit des dessins ou maquettes.

Les dessins seront tendus sur des cartons ou des châssis permettant de les suspendre pour les exposer. Les dessins devront être suffisamment complets pour permettre l'exécution des meubles. Pour l'armoire ils comporteront une élévation à demi-grandeur et des plans et coupes au quart; pour le lit des dessins au quart. La nature des matériaux, bois, métaux, marbres, etc., sera indiquée par les teintes employées.

Chaque concurrent ne pourra exposer plus de deux modèles dessinés ou exécutés.

Il ne pourra obtenir qu'un seul prix pour son meilleur ouvrage, son autre composition sera déclarée hors concours et ne pourra le cas échéant donner lieu qu'à une simple mention.

Les ouvrages ou projets remis au concours ne devront porter ni signature ni marque permettant de faire connaître leur auteur.

Ils seront matriculés à la réception. Le matricule sera répété sur le récépissé retiré par le déposant. Ce récépissé assurera au déposant la propriété de son dépôt tout en lui laissant la faculté de garder l'incognito jusqu'au rendu du jugement du concours.

Les ouvrages ou projets seront remis au secrétariat des *Grands Magasins du Louvre*, à partir du 6 mai 1895, jusqu'au 11 mai à 5 heures du soir. Il y aura examen éliminatoire des œuvres au moment de leur réception.

Il y aura exposition avant le jugement et une autre exposition après le jugement. Dans cette deuxième exposition, les ouvrages et projets porteront sur une fiche spéciale les noms des concurrents.

Les ouvrages et projets seront retirés à partir du 1er juin dans un délai de 15 jours après lequel l'administration ne sera plus responsable de leur conservation.

Le Jury chargé de prononcer sur la valeur des œuvres exposées sera composé de 7 membres, dont 4 choisis par la Direction des *Grands Magasins du Louvre* et 3 élus par les concurrents eux-mêmes.

Il sera décerné trois prix :

Un 1er prix de **Quinze cents francs** et une **Médaille d'Or.**

Un 2e prix de **Mille francs** et une **Médaille d'Or**.

Un 3e prix de **Cinq cents francs** et une **Médaille d'Argent**.

Pour chacun de ces trois prix, la moitié de chaque somme est affectée spécialement à récompenser la composition et l'autre l'exécution; enfin la médaille correspondante s'applique à l'entreprise.

Ainsi le premier prix pourra se décomposer en sept cent cinquante francs pour l'artiste qui aura composé le projet ou la maquette et sept cent cinquante francs pour celui qui aura exécuté l'ouvrage et la médaille pour l'entrepreneur à l'initiative duquel est due la création du modèle. La totalité de chaque prix pourra ainsi être réunie sur la même tête ou partagée entre deux ou trois collaborateurs suivant qu'un seul ou plusieurs y auront contribué. Enfin un simple projet sans exécution d'ouvrage donnera droit seulement à la moitié de la somme affectée au prix total et à la médaille.

Le jury se réserve le droit de supprimer tout ou partie des récompenses en cas d'insuffisance des œuvres présentées ou d'inobservation des conditions au concours.

Tous les ouvrages ou projets restent la propriété de leurs auteurs.

La Direction des *Grands Magasins du Louvre* se réserve seulement le droit d'acquérir en ajoutant au prix décerné une somme de deux cent cinquante francs la propriété de chacun des projets exécutés qui auront eu un prix en argent

***

Le second sujet du concours est en *un voile destiné à orner un piano droit* mesurant 1m25 de hauteur et 1m35 de largeur, avec un dessus posé à plat et deux pentes latérales en retour du meuble d'une largeur de 0m30, ainsi que le dessus.

Le prix de vente ne devra pas excéder quatre cents francs.

Ce voile pourra être en telle étoffe que les concurrents auront préférée.

La décoration du tissu doit porter sur la face du voile et sur les deux pentes. Celles-ci peuvent être traitées à part, au point de vue de la décoration, ou comprises dans l'ensemble.

On peut supposer le tissu à plat, mais l'usage est plutôt d'un tissu drapé.

Enfin, l'artiste peut employer tel genre de décoration qui lui conviendra et mettre en œuvre tous les genres de broderies et de tapisseries, applications, etc.

Le voile du piano étant une pièce d'ameublement où se reflète mieux que dans toute autre le goût et la fantaisie de chacun, sa composition permet d'aborder franchement un décor nouveau dégagé de toute imitation des styles convenus, ce qui est spécialement recommandé aux concurrents.

La composition doit être gaie, harmonieuse et originale.

Les compositions pourront être traduites par un dessin ou présentées à l'état d'exécution.

Les dessins devront être fournis montés sur châssis ou cartons, afin d'être facilement exposés.

Ils comporteront ou bien un détail de grandeur d'exécution n'excédant pas 0m80 sur 1m25 et un dessin d'ensemble au 1/5, ou bien un seul dessin général à demi-grandeur.

En tous cas, les dessins devront être suffisamment poussés pour permettre l'exécution du modèle et en apprécier le prix.

En ce qui concerne les autres conditions de ce concours, date de remise des projets, exposition, jury, prix, etc., elles sont les mêmes que pour le concours *Armoire et lit*.

AVIS ET COMMUNICATIONS

EST

Voyages circulaires en Italie

Pour faciliter les voyages en Italie, la Compagnie de l'Est s'est entendue avec les Compagnies voisines et a réalisé de nombreuses combinaisons qui permettent

d'effectuer des excursions variées à des prix très réduits au Nord des Alpes (parcours en dehors de l'Italie) et au Sud des Alpes (parcours italiens).

Des billets circulaires, dont la durée de validité est de 60 jours, permettent soit au départ de Paris (*vià* Troyes-Belfort), soit au départ des principales gares situées sur l'itinéraire, de faire des excursions en Italie dans des conditions très économiques.

Des voitures directes circulent entre Paris et Milan.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des « Voyages circulaires et Excursions », que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

Service le plus direct entre Paris et Francfort-sur-Mein

La Compagnie des chemins de fer de l'Est rappelle au public que la route de Pagny-sur-Moselle-Metz offre le trajet le plus direct pour se rendre de Paris à Francfort-sur-Mein et réciproquement.

Aller : Paris, voiture directe de 1re classe, départ à 8 h. 10 matin; voiture directe de 1re classe (voiture-lit), 8 h. 25 soir; arrivée à Francfort-sur-Mein, à 10 h. 41 soir et 11 h. 39 matin.

Retour : Francfort-sur-Mein, voiture directe de 1re classe, départ à 8 h. 25 matin ; voiture directe de 1re classe (voitures-lits), 5 h. 50 soir ; arrivée à Paris, à 9 h. 52 soir et 8 h. 37 matin.

NORD

Escompte des coupons à échoir le 1er janvier 1895

Les coupons à échoir le 1er janvier 1895, sur les actions et obligations, sont payables, dès à présent, moyennant escompte au taux de la Banque de France.

Le montant des coupons, déduction faite des impôts établis par les lois des finances, est fixé ainsi qu'il suit :

Par action nominative	19.29
Par action au porteur	17.317
Par action de jouissance nominative	11.52
Par action de jouissance au porteur	10.064
Par obligation nominative	7.20
Par obligation au porteur	6.732
Par obligation de Picardie et Flandres nominative	7.20
Par obligation de Picardie et Flandres au porteur	6.739

Le payement sera effectué au siège social de la Compagnie, rue de Dunkerque, 18, à Paris.

Les bureaux sont ouverts tous les jours non fériés :

Pour la présentation des coupons et des certificats nominatifs, de dix heures à deux heures ;

Pour le payement de dix heures à trois heures.

A partir du 27 décembre, l'escompte sera calculé sur un minimum de cinq jours.

Les titres dont les coupons auront été escomptés ne pourront plus être ni convertis ni transférés avant le 2 janvier 1895.

OUEST

Paris-Londres

Quatre services rapides quotidiens dans chaque sens *Trajet en 7 heures. — Traversée en 1 heure* (Tous les trains comportent des 2es classes).

En outre, les trains de malle de nuit, partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Vià Calais-Douvres : 8 heures, 11 h. 50 du matin, 9 heures du soir.

Vià Boulogne-Folkestone : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Vià Douvres-Calais : 8 heures, 11 heures du matin et 8 h. 15 du soir.

Vià Folkestone-Boulogne : 10 heures du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *vià* Calais, par trois trains express ou rapides, partant de Paris à 8 heures, 11 h. 50 du matin et 9 heures du soir.

Par le train-poste de 9 heures du soir, les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45, et sont comprises dans la première distribution ; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les voyages aux stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, vient de se mettre d'accord avec la Compagnie du Midi, pour élever à 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, la durée de validité des billets d'aller et retour individuels de toutes classes, fixée antérieurement à 15 jours, et qui sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations de son réseau pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Ceret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laluque (Preenacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie (Saint Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginoles, Cercanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

La durée de validité de ces billets (28 jours) peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque période de 10 jours.

Ces billets doivent être demandés trois jours à l'avance.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux billets délivrés depuis le 1er août 1894.

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE

(*1re classe* **65 fr.** — *2e classe* **50 fr.**)

—

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de 65 fr. en première classe et 50 fr. en 2e classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : Rennes, St-Malo, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 0 0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant* : HENRI GAUTIER

1re Année. — N° 18 Paraît le 5 et le 20 de chaque mois Paris, 20 Décembre 1894

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

ADMINISTRATION-RÉDACTION
12, rue Cambon, 12
PARIS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS :
Paris et Départements . Un an . 8 francs
Etranger . . . . — 10 —

OUVERTURE DU CONCOURS DES PROJETS D'EXPOSITION UNIVERSELLE, EN 1900

Première séance du Jury. — Discours du Ministre du Commerce

AVIS

Nous avons l'honneur de prévenir nos abonnés que nous ferons toucher, dans le courant de la quinzaine, par l'entremise de la poste, le montant de leur abonnement.

Les nouveaux abonnés recevront, *sur leur demande*, la collection du journal, depuis son premier numéro. Dans ce cas, l'abonnement commencera le *5 Avril 1894* et finira le *5 Avril 1895*.

AU PALAIS DE L'INDUSTRIE

LE CONCOURS

Après une visite consciencieuse à la centaine de projets concurrents, pour les bâtiments de l'Exposition de 1900, il est facile de se rendre compte du futur décor de notre grande manifestation industrielle de cette fin de siècle.

Si on n'aperçoit pas les détails des monuments, on en distingue tout au moins la physionomie générale, dans une sorte de mirage.

C'est cette physionomie que nous voudrions indiquer à grands traits, au lieu de passer une revue détaillée des divers projets soumis au jury.

Par son caractère particulier, notre journal doit s'interdire de porter un jugement sur les projets. Sans préjuger en aucune façon ses décisions, l'*Exposition Universelle* a le devoir de se borner à enregistrer le verdict officiel du jury.

D'ailleurs, à moins de donner à cette étude des développements à coup sûr exagérés, il est impossible d'examiner, en une seule visite, même une petite partie des plans exposés au Palais de l'Industrie. Au surplus, nous déclinerions, à cet égard, toute compétence technique.

Mais il se dégage de ce concours une sorte de philosophie, intéressante à noter pour la future historiographie de l'Exposition de 1900.

Constatons d'abord le prodigieux effort de nos architectes et de nos ingénieurs. Rien que par la somme de travail produit, cette manifestation est pleine d'enseignements. Elle montre la puissante activité de nos savants et de nos artistes.

N'est-elle pas un signe indéniable du succès de notre Exposition? Cet enthousiasme des architectes n'existe-t-il pas également dans toutes les branches de notre vie nationale? Une excursion dans le monde industriel et commercial ne nous montrerait-elle pas la même émulation pour faire grand et beau, pour maintenir, en 1900, la prédominance du pays, dans les principales sphères de l'activité humaine?

Reste, pour l'administration supérieure, la tâche de canaliser ces bonnes volontés et d'en tirer le meilleur parti possible. Nous croyons qu'elle n'y faillira pas.

A part quelques projets bizarres, qui font sourire par leur extravagance, le concours se maintient, en général, dans une moyenne satisfaisante. Sans doute, il n'y a pas, dans cette multiplicité d'idées, de créations qui s'imposent par la hauteur des vues et le génie des conceptions.

Mais cela, croyons-nous, importe peu. Une Exposition ne consiste pas seulement dans le cadre; il y a aussi le tableau. En 1889, au-dessus des palais et des galeries, planait la tour Eiffel, dont l'étoile fulgurante rayonnait sur le monde civilisé et fascinait les foules. Nous ignorons si cette étoile a perdu de sa grandeur ou de son éclat; mais il est indiscutable qu'on ne trouvera pas, pour 1900, un second pylone de 300 mètres. C'est une impossibilité psychologique et ce n'est pas, au surplus, une condition indispensable de succès.

La preuve, c'est que, on ne sait pourquoi, cette tour pèse de tout le poids de son armature d'acier sur les combinaisons projetées. Quelques concurrents audacieux ont supprimé la tour Eiffel; d'autres l'ont modifiée, sans qu'il paraisse que personne en ait perfectionné l'aspect ou le caractère; enfin, la grande majorité l'a conservée après inventaire, comme un héritage du passé. C'était la seule solution raisonnable.

Pour nous, l'attrait supérieur de 1900 ne résidera pas dans les bâtiments, mais dans l'Exposition elle-même. Et il ne pouvait guère en être autrement.

En effet, d'après le programme du concours, les constructions auront un caractère rigoureusement provisoire. On ne dresse pas le même plan, pour un édifice éphémère ou pour une œuvre d'une durée illimitée.

Cette disposition permettait de donner libre carrière à la fantaisie décorative de nos artistes. Et c'est bien ainsi qu'ils ont compris l'esprit du concours.

Si on voulait leur faire un reproche, on dirait peut-être qu'ils ont abusé des motifs orientaux. C'est la mode, à cette heure. Il est difficile d'employer d'autres décorations pour les constructions modernes, faites d'un mariage de la brique et de l'acier. Mais n'aurait-on pu adopter des dispositions s'harmonisant mieux avec le ciel de France qui n'est cependant pas le ciel embrasé de l'Orient?

C'est un fait: l'architecture traverse une période de transition. Les progrès de la science ont modifié les règles de cet art. Notre vie sociale s'est transformée et avec elle le rôle de l'architecture. On éprouve moins le besoin de faire « beau » que de faire « utile ». A un édifice somptueux, qui donc ne préfère une habitation confortable? A la symétrie et à la grâce des lignes, on oppose désormais les principes supérieurs de l'hygiène et de la salubrité. A une vie nouvelle, il faut une architecture nouvelle, encore inédite.

On ne peut dire que ce soit un mal. Mais il n'en est pas moins exact que l'architecture du XXe siècle est à la recherche de son esthétique. Cette situation influe sur le concours pour l'Exposition. Ne nous en plaignons pas, car il aura peut-être contribué à la découverte de cette voie nouvelle.

Par contre, il convient de signaler l'effort tenté pour égayer le panorama de la future Exposition. Sérieux, sévère même par sa nature éminemment scientifique, il fallait aussi sacrifier à la « gaieté ». Par l'agrément des yeux, il était nécessaire de ménager le cerveau des visiteurs. C'est avec le cadre seulement qu'on pouvait y arriver. A ce point de vue, beaucoup de projets sont heureux.

En résumé, dans les salles de l'exposition du Palais de l'Industrie, le jury trouvera certainement beaucoup à glaner. Ensuite l'administration coordonnera ces lambeaux d'idées originales et ingénieuses pour en faire un tout, sinon parfait, tout au moins digne du renom artistique de la France.

Henry Girard.

Nos lecteurs trouveront à la page 6 du présent numéro un état récapitulatif de tous les documents officiels ou non, discours, banquets, faits divers, etc., relatifs à l'Exposition Universelle de 1900. C'est, en quelque sorte, la table des matières de tous les événements qui se sont produits, depuis qu'il est question de l'Exposition Universelle.

Cet état récapitulatif est destiné à faciliter les recherches de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont l'intention de participer à la grande manifestation que l'on prépare à la fin de ce siècle.

*Nous leur signalons également l'*État par salle *des projets exposés au Palais de l'Industrie, que nous publions, un peu plus loin et qui pourra leur servir de guide au cours de leur visite au Palais de l'Industrie.*

La Première Séance du Jury

DISCOURS DU MINISTRE DU COMMERCE

Lundi matin 17 décembre a eu lieu au Palais de l'Industrie, sous la présidence de M. Lourties, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, assisté de M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, vice-président, la première séance du jury appelé à prononcer sur les résultats du concours ouvert pour cette Exposition.

Etaient présents à la séance : MM. Bardoux, Bœswilwald, Bourgeois, du Bousquet, Bouvard, Champoudry, Chardon, Coquart, Daumet, Delaunay-Belleville, Dervillé, Dislère, Ginain, Grison, Guadet, Huet, Lalou, Loriot, Mayeux, Moyaux, Pascal, Poubelle, Roujon, Sédille, Stoecklin, Tisserand et Vaudremer.

En inaugurant les travaux du jury, M. le Ministre a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

« Au moment où vous inaugurez vos travaux, je tiens à vous souhaiter la bienvenue et à vous dire combien le Gouvernement de la République vous sait gré de lui apporter votre précieuse collaboration pour une aussi lourde tâche.

Le concours, dont vous êtes les juges souverains, a été ouvert, par arrêté du 9 août 1894, sur un programme très précis, mais laissant néanmoins un champ aussi large que possible à l'imagination et au génie inventif des artistes. A ce programme étaient joints un plan général de l'emplacement, un exemplaire de la classification générale des objets exposés et un état des surfaces couvertes nécessaires pour chacun des groupes entre lesquels se répartiront les œuvres ou produits.

Tous ces documents vous seront distribués avec un carnet de notes.

Comme vous le savez, Messieurs, les espaces affectés à l'Exposition comprennent le Champ de Mars, le Trocadéro et ses abords, le quai d'Orsay, l'Esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le Cours la Reine, le Palais de l'Industrie et les terrains avoisinant ce palais entre son axe longitudinal prolongé, l'avenue d'Antin et le Cours la Reine. Les jonctions nécessaires seront établies entre les deux rives de la Seine, notamment par un large pont en face de l'hôtel des Invalides.

Dans leurs projets, les concurrents devaient prévoir les dispositions à prendre sur les diverses parties de l'emplacement, berges de la Seine comprises, et y figurer spécialement :

Les palais et autres édifices de l'Exposition générale ;

Les salles de fêtes et de distribution des récompenses ;

Un édifice pour les Congrès et un bâtiment pour l'administration (tous deux en bordure de l'emplacement, de manière à présenter une entrée directe de l'extérieur et une communication avec l'intérieur de l'enceinte) ;

Les jonctions entre les rives du fleuve ;

Les parcs, jardins, effets d'eau et autres motifs de décoration ;

Les moyens de transport mécanique des visiteurs de l'Exposition ;

Les entrées, avec les espaces ménagés pour la circulation en dedans et autour de l'enceinte, ainsi que pour le stationnement extérieur des voitures ;

Les dispositions proposées en vue de maintenir la circulation générale du quartier et d'assurer le passage des voies publiques au dehors et au travers de l'enceinte.

Les concurrents étaient d'ailleurs invités à réserver des espaces libres pour les palais ou pavillons des administrations publiques, des colonies et pays de protectorat, et des nations étrangères, pour les bâtiments spéciaux d'expositions particulières, pour les abris de générateurs et les stations d'électricité, pour les salles de spectacle et les établissements de consommation, etc.

Ils avaient une liberté entière relativement au maintien, à la transformation ou à la démolition des monuments actuels, situés dans le périmètre de la future Exposition, y compris la tour de 300 mètres. Par exception, le Palais du Trocadéro ne pouvait recevoir d'autre modification essentielle que celle d'un agrandissement du côté du parc.

Un article du programme recommandait expressément de respecter les lignes et massifs d'arbres désignés au plan comme devant rester intacts, et prescrivait en outre, d'une manière générale, de ne pas toucher aux plantations dont l'enlèvement, même temporaire, ne serait pas absolument indispensable. Ces plantations, en effet, constituent l'une des beautés de Paris ; l'administration se refuserait avec raison à les mutiler.

Les auteurs de projets avaient la faculté de prévoir des constructions, d'une part, le long des quais, en encorbellement sur la Seine ; d'autre part, au-dessus du chemin de fer des Moulineaux, de la gare des Invalides et du pont reliant l'Esplanade au cours la Reine.

Ils ne devaient pas perdre de vue que le système de classification adopté comporte la réunion ou le rapprochement très étroit des produits, du matériel et des procédés de fabrication. Ce principe essentiel du groupement, consacré par la Commission supérieure, imprimera à l'Exposition un caractère nouveau, à la fois philosophique, instructif et attrayant.

Tout en ayant une latitude complète pour le choix des éléments constitutifs des édifices, les auteurs de projets étaient invités à ne proposer que des constructions provisoires et à réaliser l'effet le plus décoratif avec les matériaux les plus économiques. Les bâtiments des Expositions sont des décors qu'il convient de faire disparaître quand la pièce est jouée ; nous avons tenu à nous prémunir dès l'origine contre la tentation de les conserver.

Un délai de quatre mois, expirant le 12 décembre, était accordé pour la rédaction des projets.

L'arrêté du 9 août 1894 fixait à trente et un le nombre des membres du jury : onze membres de droit, dix membres à nommer par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, dix membres à élire par les concurrents.

Il prévoyait l'allocation des primes suivantes :

3 primes de 6,000 fr. ;
4 primes de 4,000 fr. ;
5 primes de 2,000 fr. ;
6 primes de 1,000 fr.

Telles étaient, Messieurs, les grandes lignes du programme. J'ai tenu à les retracer devant vous au moment où vous allez être appelés à vous prononcer sur la valeur des projets qui sont soumis à votre examen.

Plus de 660 concurrents se sont fait inscrire ; beaucoup ont abandonné la lutte. L'effort n'en a pas moins été considérable. Car nous nous trouvons en présence de 107 projets qui garnissent 23 salles du Palais de l'Industrie. Vous apprécierez, Messieurs, la grande dépense de talent faite dans la préparation de ces projets. Dès aujourd'hui, au nom du Gouvernement de ce pays, je tiens à remercier les vaillants lutteurs dont le courage s'est soutenu jusqu'au terme de la bataille et qui comptent désormais parmi les ouvriers de la première heure des grandes assises de 1900.

Les membres du jury dont la nomination était au choix du Ministre ont été nommés par arrêté ministériel du 1er décembre 1894. Quant à l'élection partielle prescrite par le programme, elle a eu lieu le 14 décembre ; du scrutin sont sortis les noms les plus illustres et les plus autorisés dans l'art de l'architecture.

Le jury se trouve donc définitivement constitué.

Dans notre jugement, Messieurs, nous aurons à nous inspirer, non seulement du mérite purement artistique des projets, mais aussi du soin avec lequel leurs auteurs ont observé le programme, suivi la classification, et du montant des dépenses auxquelles conduirait la réalisation des plans soumis à notre examen. Il y a là des éléments divers d'appréciation dont il ne nous paraît pas possible de méconnaître l'importance. Un tableau récapitulatif des devis vous sera remis à bref délai par les soins de l'éminent Commissaire général de l'Exposition de 1900, dont l'activité et le dévouement sont au-dessus de tout éloge.

Messieurs, le temps vous presse. Votre décision devra être rendue le 30 décembre au plus tard ; la légitime impatience des concurrents et les nécessités budgétaires s'opposent à la fixation d'une date plus éloignée.

Nous travaillerons donc tous les jours. La matinée vous sera réservée jusqu'à midi, heure avant laquelle le public ne pourra pénétrer dans les salles. Au besoin, nous fermerons temporairement l'Exposition.

Si vous le voulez bien, la prochaine réunion se tiendra jeudi à neuf heures, pour procéder à une sélection préliminaire. Aujourd'hui, demain et après-demain, vous pourrez vous préparer à cette sélection par des visites isolées ou en groupe.

Une fois la première élimination opérée, vous aurez à désigner un rapporteur, qu'il conviendrait, ce nous semble, de prendre parmi les membres élus du jury ; vous aurez à vous prononcer tout d'abord sur ce point spécial.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici que, suivant l'usage, nous nous abstiendrons, les uns et les autres, de délibérer sur les projets de concurrents qui nous seraient unis par des liens de parenté ; cette observation serait superflue pour des personnalités qui, comme les vôtres, ont la pleine conscience de leurs devoirs.

En terminant, permettez-moi de vous remercier encore une fois, Messieurs, d'avoir bien voulu nous seconder dans cette opération préliminaire d'où dépend en partie le succès de l'Exposition de 1900. Votre mission est laborieuse ; mais vous aurez rendu un grand service à notre cher pays en posant la première pierre de l'édifice que les pouvoirs publics veulent élever pour la grandeur de la République française et la glorification du dix-neuvième siècle. »

Le jury a ensuite commencé la visite de l'Exposition des projets ; il tiendra sa prochaine réunion plénière jeudi matin à neuf heures.

Visite du Président de la République

AU PALAIS DE L'INDUSTRIE

OUVERTURE OFFICIELLE DU CONCOURS

Le Président de la République et Mme Casimir-Perier ont visité avant-hier, mardi, à deux heures, les projets pour l'Exposition de 1900.

A son arrivée au Palais de l'Industrie, dont le vestibule avait été fort gracieusement décoré de massifs de plantes vertes et de drapeaux, le Président a été reçu par M. Lourties, Ministre du Commerce ; M. Leygues, Ministre de l'Instruction publique ; par M. Picard, Commissaire général de l'Exposition ; MM. Delaunay-Belleville, Dervillé, Directeurs généraux de l'Exploitation ; MM. Huet, Bouvard, Directeur des services d'architecture de la future Exposition ; Grison, Chardon et Legrand ; par M. Tisserand, Directeur de l'agriculture ; M. Roujon, Directeur des Beaux-Arts ; M. Dislère, Conseiller d'Etat.

Le Président de la République et Mme Casimir-Perier, qu'accompagnaient Mme Georges Leygues,

M. Poubelle, M. Lépine, M. Lafargue, chef de la maison civile, et le commandant Moreau, ont parcouru, sous la conduite de M. Picard, les différentes salles où sont exposés les projets.

M. Casimir-Perier a examiné avec la plus grande attention les projets exposés, et, à différentes reprises, a exprimé au Commissaire général toute sa satisfaction au sujet de plusieurs d'entre eux.

*

Hier, mercredi 19 décembre, l'Exposition des projets n'était pas encore ouverte au public, comme elle l'est aujourd'hui, jeudi, mais à un certain nombre de privilégiés et aux membres de la presse.

Malgré le temps atroce qu'il faisait au dehors, il était venu beaucoup de monde.

Félicitons tout d'abord M. le Commissaire général de la parfaite installation du Concours. Un système de chauffage très ingénieux répand dans les différentes salles une température uniforme et excessivement douce, ce qui permettra au public d'étudier tout à son aise les différents projets, sans redouter les inconvénients du froid et des courants d'air.

Il n'a pas fallu moins de 23 salles pour étaler convenablement, et à la portée de tous les yeux, les cent sept projets exposés. Que serait-il advenu s'il y en avait eu 620 !!!

Tout ce que Paris compte de célébrités dans le monde des artistes et des ingénieurs s'était donc donné rendez-vous au Palais de l'Industrie. Bien entendu, les concurrents aussi étaient là, au pied de leur œuvre, dévisageant les visiteurs et cherchant à recueillir leurs impressions.

M. Lourties, Ministre du Commerce, accompagné de M. Ducastaing, son aimable secrétaire particulier et de M. Ancelot, a passé son après-midi dans les différentes salles, examinant avec une attention qui a été très remarquée, les différents projets que la faveur du public commence déjà à signaler.

Dans les groupes de visiteurs on s'entretenait de l'insuffisance des dix-huit primes destinées à récompenser l'énorme dépense d'efforts qui s'est produite à l'occasion de ce Concours, et il était question de demander au Gouvernement de faire voter par les Chambres un supplément de crédits en faveur des vaillants concurrents de 1900.

Vers les trois heures, le coup d'œil des salles est très animé. Beaucoup d'élégantes toilettes. C'est ce matin, jeudi, que le jury commence ses opérations. Elles consisteront d'abord à déblayer le terrain et à éliminer les projets inutiles.

Dans notre prochain numéro, nous ferons connaître ses décisions.

Élection du Jury

Vendredi matin, 14 décembre, avait lieu au Palais de l'Industrie l'élection complémentaire du jury chargé d'examiner les projets présentés pour l'édification des bâtiments de l'Exposition de 1900. On sait que le jury doit être composé de trente et un membres, dont vingt et un ont été nommes par les arrêtés ministériels en date du 9 août et du 1er décembre 1894. C'est donc dix membres qu'il restait à élire vendredi, et c'est aux concurrents auteurs de projets qu'il appartenait de les désigner.

Les opérations de cette élection ont commencé à dix heures. Elles etaient présidées par M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition, assisté de MM. Huet et Bouvard.

Au premier tour de scrutin, 77 concurrents ont pris part au vote.

Ont été élus : MM. Guadet, 61 voix; Coquart, 60 ; Pascal, 60 ; Laloux, 54 ; Moyaux, 53 ; Loriot, 47 ; Sedille, 40.

Un second tour a été nécessaire pour la nomination des trois autres membres. Ont été élus : MM. Mayeux, qui a obtenu 45 voix ; Vaudremer, 37, Ginain, 34.

Cette élection complète donc le jury chargé d'examiner les projets présentés pour l'édification des bâtiments de l'Exposition de 1900, et qui se trouve formé ainsi :

Onze membres désignés d'office, par arrêté du 9 août dernier :

MM. Lourties, Ministre du Commerce, *Président ;* Alfred Picard, Commissaire général, *Vice-Président ;* Bouvard, Delaunay-Belleville, Dervillé, Grison, Huet, Directeurs ; Roujon, Directeur des Beaux-Arts ; Tisserand, Directeur de l'Agriculture ; Comte, Directeur des bâtiments civils ; Chardon, Secrétaire général.

Dix membres nommés par l'arrêté du 1er décembre :

MM. Bardoux, sénateur inamovible, ancien Ministre de l'Instruction Publique ; Léon Bourgeois, député, ancien Ministre de l'Instruction Publique ; le président du Conseil municipal de Paris, le Préfet de la Seine, le Délégué des colonies et pays de protectorat, le president du Conseil général des ponts et chausées, le président de la Société des ingénieurs civils ; MM. Bœswilwald, architecte du Gouvernement, Inspecteur général des monuments historiques ; Daumet, président de l'Académie des Beaux-Arts ; Charles Garnier, architecte du Gouvernement, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts.

Dix membres élus, vendredi, par les concurrents, dans l'ordre suivant :

MM. Guadet, Coquart, Pascal, Laloux, Moyaux, Loriot, Sedille, Mayeux, Vaudremer et Ginain.

Les opérations du jury ont commencé samedi matin. Le temps presse. Le crédit de cinquante mille francs, voté par le Parlement, et qui doit être réparti, à titre de primes, entre les dix-huit lauréats du concours, tomberait en annulation s'il n'était employé avant la fin de l'exercice courant. Le jury n'a donc plus aujourd'hui devant lui que onze jours pour rendre son verdict !

ÉTAT PAR SALLE

DES

Projets exposés au Palais de l'Industrie

Salle n° 1

1. Barberot et Griveaud. — 3. Quantin et Robida. — 4. *Tout pour la France.* — 10. *In uno immensum.* — 12. Brosseau. — 8 et 9. Falconnet et Dalbin. — 6. Godfroy (Paul). — 5. Cassien (Bernard) et Cousin (G.). — 7. Meissonnier (L.). — 12. *La Presse française.*

Salle n° 2

11. Blavette. — 16. Leclerc (A.). — 20 Larche et Nachon. — 22. Cyr-Robert. — 23. Mariette. — 25. Montgolfier (De). — 21. Pergod. — 19. *Pour la France.* — 18. Sebillot. — 17. Guerbigny. — 15. Godey. — 14. Doré (J.). — 13. Mofras.

Salle n° 3

24. Marcellin. — 26 Valet. — 33. Poissonnier. — 30. Balleyguier. — 29. *In artibus virorum stat virtus.* — 28. *M. M. S.* — 27. Rolland.

Salle n° 4

31. Dionis du Séjour. — 34. Lesserre et Pasquier. — 32. Esquié.

Salle n° 5

35. Lefebvre et Walwein. — 39. André (P.). — 38. Milinaire frères. — 37. Langlois. — 36. Richardière.

Salle n° 6

43. Hermant (J.). — 41 Boutron et Schoellkopf. — 42. Cayla. — 40. Coignet (E.).

Salle n° 7

44. Baudot (De). — 45. Ω. — 47. Durville.

Salle n° 8

48. Bonnier (L.). — 46. Vinson. — 50. Ray. — 52. Blondel (P. et C.).

Salle n° 9

51. *Économie nouvel aspect.* — 49. Hénard (E.) — 54. Bertsch-Proust et Bichoff.

Salle n° 10

53. *Urbi et Orbi.* — 55. Héneux. — 62. Genty. — 58. Chancel (Abel). — 57. Naveau. — 56. Formigé.

Salle n° 11

59. Brunnarius et Pellerin. — 63. Decron. — 61. Bauer (Frantz) et Boizot. — 60. Bertrand.

Salle n° 12

65. Ballu (A.). — 68. Galeron. — 67. Dauphin. 66. — Hanin. — 64. Guillemonat.

Salle n° 13

69. Leroux et Bitner. — 70. Sortais. — 70. Ancian.

Salle n° 14

72. Baume. — 73. Girault (Ch.). — 74. Mewès.

Salle n° 15

75. Tavernier (de) et Thomas. — 76. *L'âge de fer.* — 77. Masson-Détourbet. — 78. Defrasse.

Salle n° 16

79. Pille (H.). — 80. Louvet et Varcollier. — 81. Farcy (G.). — 82. Tropey-Bailly. — 83. *1900.*

Salle n° 17

84. Toudoire et Pradelle. — 85. Bernard (Constant). — 87. *Ignis.*

Salle n° 18

86. Bossis (P.). — 88. Saladin et Sevelinges.

Salle n° 19

89. Derbie. — 90. Roux et Guillemant. — 91. Vigneulle.

Salle n° 20

92. Morice (G.), — 93. Courtois-Suffit (O.). — 94. Deperthes père et fils.

Salle n° 21

95. Dauvergne et Martinet. — 96. Gerdolle. — 97. *Bouboule.*

Salle n° 22

98. Loison. — 99. Rives (G.). — 100. Hénard (G.). et la Société des ponts et travaux en fer.

Salle n° 23

101. Raulin. — 102. *Fluctuat nec mergitur.* — 103. Morin-Goustiaux et Chaise. — 104 Berteau (Élie). — 105. Marcel et Galotti. — 106. Isabey, Toché et Smith. — 107. Paulin (E.). — 108. Gautier (Ch.-A.).

LE CONCOURS

ET LA PRESSE

Ainsi que nous l'avons déclaré plus haut, nous croyons de notre devoir de nous abstenir de toute appréciation sur les différents projets que le jury etudie en ce moment.

Le caractère spécial que nous avons donné à notre journal nous en crée l'obligation, et nous pensons d'ailleurs que ce serait rendre un mauvais service aux auteurs des projets qui ont déjà été remarqués par le public, que de les désigner à l'attention de leurs juges.

Comme l'a fort bien dit M. Lourties, Ministre du Commerce, dans son discours d'ouverture des travaux du jury :

« Dans notre jugement, Messieurs, nous aurons à nous inspirer, non seulement du mérite purement artistique des projets, mais aussi du soin avec lequel leurs auteurs ont observé le programme. »

Et M. Lourties a ajouté plus loin :

« Je n'ai pas besoin de rappeler ici que, suivant l'usage, nous nous abstiendrons, les uns et les autres, de délibérer sur les projets de concurrents

qui nous seraient unis par des liens de parenté; cette observation serait superflue pour des personnalités qui, comme les vôtres, ont la pleine conscience de leurs devoirs. »

Voilà un langage honnête et de nature à inspirer confiance dans le jugement qui sera rendu sous peu.

Le jury est d'ailleurs composé d'hommes éminents, dont la compétence est connue par tous, et qui ne s'inspireront que de leur goût et de leur conscience.

Il est donc parfaitement inutile de prôner tel projet plutôt que tel autre, et nous nous contenterons pour aujourd'hui de reproduire les appréciations des journaux de Paris sur le Concours, au point de vue de l'ensemble. C'est une revue de la presse qu'on lira avec intérêt :

Voici ce que dit :

Le Figaro :

Nous ne voulons et ne pouvons donner encore aucun aperçu complet sur ce concours, dont le vernissage a lieu aujourd'hui et dont l'ouverture publique aura lieu demain. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que sur les 120 projets qui sont réunis au Palais de l'Industrie, il y en a 40 qui sont tout à fait bons, 40 autres très intéressants et le dernier tiers tout à fait inférieur. Presque tous les plans conservent la tour Eiffel et la Galerie des Machines.

C'est un magnifique résultat, comme l'a dit, hier, au banquet de l'Association des anciens élèves de l'Ecole centrale, M. Lourties, ministre du commerce, et les architectes français ont prouvé toutes les ressources qu'on pouvait attendre d'eux.

Le Petit Journal :

Le public pourra visiter à partir d'aujourd'hui les projets architecturaux de l'Exposition de 1900 installés au Palais de l'Industrie. Nous le prévenons charitablement qu'il ne rapportera très probablement de cette visite qu'une forte migraine. Il est, en effet, difficile de ne pas avoir la vue troublée et la tête alourdie lorsqu'on a parcouru les 23 salles où sont réunis les cent et quelques projets que les malheureux jurés vont avoir à examiner. Quant à conserver un souvenir exact de ce qu'on a vu, c'est chose impossible.

Les dômes, les coupoles, les tours, tout cela danse devant vous et vous trouble au point que vous finissez par ne plus rien voir. Le parti le plus sage est donc d'attendre que le jury ait procédé à une première sélection.

Lorsqu'il ne restera plus que vingt ou trente projets en présence, on pourra les examiner tout à l'aise et se faire une opinion. Pour le moment, mieux vaut s'abstenir que de signaler à tort et à travers des projets qui au premier abord peuvent offrir des côtés séduisants, mais qui, peut-être, sont irréalisables.

Après avoir rapidement examiné ces kilomètres de châssis, il nous a semblé que les concurrents s'étaient particulièrement préoccupés de la tour Eiffel.

Ils avaient toute latitude pour conserver ou supprimer ce monument, mais ils savaient bien que le projet qui entraînerait la suppression aurait peu de chance d'être adopté. La plupart des concurrents ont donc conservé la tour Eiffel, mais cherché à la transformer.

Le travail était ingrat et les résultats obtenus sont maigres. Quelques architectes ont ajouté à la fameuse tour certaines annexes; d'autres lui ont enlevé une ou deux plates-formes, d'autres enfin ont supprimé la tour proprement dite, n'ont gardé que les piliers et ont fait un monument avec ces débris.

C'est l'art d'accommoder les restes.

—

Le Temps :

Tout ce qu'il y a de gens à idées dans Paris, tout ce qu'il y a d'actif, d'énergique, d'entreprenant, d'audacieux, d'inventif parmi nos architectes a pris part, délibérément, au concours. Trois mois d'un travail acharné, plus que chanceux, dans des conditions impossibles, avec des quantités de nuits dépensées, en compagnie d'une demi-douzaine d'apprentis ou de « nègres », sur des douzaines de châssis n'ont rebuté personne, et le résultat, n'omettons pas de le dire, est aussi sérieux, aussi brillant, aussi fécond que possible en indications précises et précieuses.

. . . .

Quand on a parcouru longuement cet ensemble, quand on s'est rendu compte de la somme énorme, non seulement de talent, mais de dépenses qu'il représente pour chacun des concurrents, quand on se dit d'autre part que l'Etat, même pour les concurrents classés en première ligne, ne prendra pas le plus léger engagement, qu'il a le droit de ramasser au hasard, pour en former son tout, les idées égrainées devant lui, on trouve singulièrement maigres les 50,000 francs de primes qu'il jettera en pâture aux auteurs des projets. La rémunération n'est pas en proportion de l'effort.

—

Le Petit Parisien :

L'importance exceptionnelle que la France attache à l'Exposition de 1900 imposait de grands efforts aux spécialistes invités à élaborer les plans et projets relatifs à l'aménagement de cette fête des arts et de l'industrie. La plupart ont prouvé qu'ils la voulaient grandiose dans ce concours auquel près de cent exposants ont pris part.

Les visiteurs d'hier s'en sont montrés fort satisfaits; il serait bien difficile de désigner dès aujourd'hui les principaux projets sur lesquels se porteront les suffrages du jury. Sur une trentaine d'œuvres qui sont fort remarquées, aucune ne recevra une distinction exclusive.

—

Le Gaulois :

Le jury du Concours ouvert pour l'édification de l'Exposition universelle de 1900 aura, croyons-nous, fort à faire pour mettre de l'ordre dans les nombreux projets qui lui sont soumis, et qu'on pourra visiter, dès aujourd'hui, au Palais de l'Industrie

Nos architectes, qu'on disait en décadence, ont victorieusement démontré qu'ils n'étaient les derniers ni en imagination ni en savoir-faire.

Il suffit d'une promenade rapide à travers les salles qui leur ont été réservées, pour s'en convaincre. Il y a là une parfaite unité d'efforts et, par endroits, la marque évidente d'originalités qui ne demandent qu'à se manifester plus efficacement.

Ce Concours, n'eût-il pas d'autre résultat, — et ce ne sera pas le cas — qu'il faudrait louer les organisateurs d'y avoir pensé.

La fantaisie s'est naturellement donné libre carrière et il faut sourire avec les auteurs eux-mêmes des projets extravagants où la tour Eiffel, surtout, se transforme à l'envi. Tantôt carpe et tantôt lapin, les Lemice-Terrieux de l'architecture l'ont mise à toute les sauces. Tandis que l'un d'eux la transforme de pied en cap en fontaine lumineuse, un autre relie sa première plate-forme au Trocadéro par un funiculaire aérien.

—

Le Matin a interviewé un membre du jury :

Nous avons pu nous entretenir avec un membre du jury qui a bien voulu nous donner ses impressions sur l'ensemble des projets déposés au Palais de l'Industrie.

— En général, nous dit-il, les projets soumis à notre examen contiennent peu d'idées nouvelles et aussi hardies que celle qui avait, en 1889, présidé à l'édification de la tour Eiffel. Il n'y a pas de clous véritablement dignes de ce nom, quoique l'on remarque une quantité de bonnes idées secondaires. On est tout étonné de cette pénurie d'attractions principales.

Beaucoup de concurrents ont embelli la tour et se sont ainsi rangés à l'avis du jury, qui jusqu'à présent a décidé de la conserver. Quelques-uns, cependant, n'ont pas réfléchi à la prise que cette masse considérable offrirait au vent et l'ont surchargée d'ornementations qui, le cas échéant, peuvent offrir un réel danger. Quant à ceux qui l'ont rasée, ils n'ont pas su la remplacer, comme compensation, par une idée plus géniale.

—

L'Intransigeant :

Est-ce le temps qui a manqué aux concurrents pour établir un projet d'ensemble capable de ramener, non tous les suffrages, mais la majorité? Est-ce une autre cause indépendante de leur talent? Nous ne savons. Toujours est-il que parmi les nombreux projets et plans sur l'Exposition de 1900, exposés au Palais de l'Industrie, et que la presse a pu examiner hier, il n'en est aucun qui puisse fixer l'attention et mériter la palme.

Ce n'est pas à dire que nos architectes et nos ingénieurs n'aient rien su trouver.

Non. C'est l'éclair de génie qui manque. Il y a beaucoup de travail, assez de talent, pas l'ombre de ce génie que l'on pouvait attendre des exposants.

Si la Commission devait s'arrêter à un plan d'ensemble, elle serait bien embarrassée et nous aurions une Exposition médiocre. Heureusement, le Directeur général de l'Exposition de 1900 et la Commission d'examen se sont réservé le droit de prendre dans chaque projet, à droite, à gauche, partout où il y a du bon.

Et au moyen de cette sélection, la Commission arrivera certainement à composer un plan d'ensemble merveilleux.

—

Le Siècle :

Il s'agit, entre les cent huit projets exposés, de désigner celui qui paraît devoir faire le plus d'effet, au triple point de vue esthétique, architectural et pratique. Passons rapidement en revue les cent huit projets en notant au passage ceux qui nous paraissent, par leur originalité bien comprise et leur caractère pratique, devoir être pris en considération.

Ce ne sera pas chose facile pour un jury, si compétent soit-il, de se prononcer définitivement au milieu de cette masse de projets de valeur souvent peu différente et d'en choisir un au détriment des cent sept autres. Aussi bien sent-on l'ahurissement vous envahir peu à peu au milieu de ce fouillis de constructions, de palais, de dômes, de tours, de galeries, etc., etc. Les uns veulent supprimer la tour Eiffel — toute latitude a été donnée aux concurrents sur ce point — d'autres la conservent, les uns penchent pour le colossal : dômes, galeries, les autres sont pour les fantaisies architecturales plus ou moins byzantines.

—

L'Éclair :

Ce ne sera pas une tâche commode pour le jury de désigner le meilleur projet, car il y en a beaucoup qui méritent la plus sérieuse attention.

C'est cette excellente moyenne qui rend le choix difficile. A vrai dire, il n'y a que fort peu de projets saisissants, inattendus, indiscutables, mais il en est beaucoup d'élégants, d'ingénieux, et de bel effet.

L'aspect général des salles qui renferment les cent et quelques projets, comprenant ensemble sept à huit cents châssis, est pour faire reculer le plus intrépide amoureux d'architecture. La tête se perd un peu au milieu de tous ces palais, de ces tours Eiffel transformées, de ces galeries des machines métamorphosées, de ces édifices de verre et de pierre, qui varient entre la lanterne gigantesque et la gare de chemin de fer, entre le décor d'opéra et les familles Gigogne, de dômes immenses entourés de petits dômes et encore de dômes.

Que de dômes! C'est décidément la construction qui séduit le plus les concurrents. Il en est qui l'aiment tellement qu'ils se contentent de dômes sans autre chose. L'école de l'œuf à la coque fait des progrès.

Il est aussi quelques projets bizarres, dont la malheureuse tour a fait les principaux frais.

—

Le Radical :

Sur ces cent huit projets, bien peu ont chance d'être acceptés. Quelques-uns même frisent de si près la fantaisie, qu'il est permis de croire que leurs auteurs n'ont en aucune façon douté de l'accueil qui leur était réservé. Passons-les rapidement en revue.

Une remarque préliminaire. Les projets quelque peu étranges mis de côté, une note bien visible frappe tout d'abord. Le plus grand nombre des concurrents se sont inspirés de l'Exposition de 1889. Ce ne sont partout que fers à cheval, dômes, tours Eiffel et Palais des Machines. Les auteurs étaient libres, en effet, de conserver à leur gré tout ou partie des constructions de l'Exposition passée, et plusieurs ont usé largement de cette latitude.

Une demi-douzaine de projets ont seuls fait table rase de l'ancienne installation, conservant cependant le Palais de l'Industrie, enclavé dans le projet de 1900.

. . . .

Le rapide coup d'œil que nous venons de jeter sur l'Exposition des projets — nous en avons forcément oublié, et peut-être d'excellents, leurs auteurs ne nous en voudront pas trop — se résume dans cette observation : tout ce qui est exposé au Palais de l'Industrie rappelle, peu ou prou, ce qui s'est fait en 1889. Quel que soit le projet ou les projets primés, il sera indispensable de remédier à cela. L'Exposition de 1900 doit être originale et neuve d'aspect. Ce sera là la mission de l'éminent commissaire général, M. Alfred Picard, qui saura, nous n'en doutons pas, de tous ces morceaux incomplets, composer une œuvre définitive, digne d'ouvrir par un triomphe le prochain vingtième siècle.

—

La Lanterne :

Il y a de quoi frémir, quand on songe que le jury devra choisir — entre tant de conceptions différentes, — celle qui aura l'honneur d'encadrer la future Exposition.

Ah ! on ne pourra pas dire, au moins, que les cerveaux de nos architectes sont restés fermés aux suggestions fin de siècle ! Dans cette Exposition, en effet, les projets bizarres, biscornus, engendrés par la fantaisie la plus délirante et la plus échevelée, sont largement représentés.

Un des exposants propose d'élever une tour de cinq cents mètres, — deux cents mètres de plus que l'*autre*. Enfoncé, M. Eiffel ! !

Le dessin de cette audacieuse conception ressemble — à s'y méprendre — à un bâton de sucre d'orge, si bien que les mamans auront beaucoup de peine à empêcher leurs bébés d'y porter la main.

Au surplus, la pâtisserie, l'alimentation ne sont pas seulement représentées au concours par ce seul projet : ce qu'on y voit, un peu partout, de pains de sucre, d'œufs à la coque, de gâteaux de riz, dominés par d'innombrables chandeliers, c'est à peine croyable !

Nouvelles et Échos

La sous-commission de l'éducation physique de la Commission du concours des exercices physiques, à Vincennes, en 1900, s'est réunie samedi matin 15 décembre, au ministère du Commerce, sous la présidence de M. Mesureur.

Etaient présents : MM. Forestier, de Tavernier, May, Gondinet, de Coubertin, Demény et Paul Montagne, secrétaire.

Après une longue discussion, la sous-commission a chargé M. Montagne de lui présenter un rapport d'ensemble sur l'Exposition de l'éducation physique, en s'inspirant non seulement de son projet, mais aussi des projets soumis à la Commission des attractions par MM. Demény, de Coubertin et Stréhy.

Ce rapport sera lu dans la prochaine séance de la sous-commission qui aura lieu dans les premiers jours de janvier.

* * *

Nous avons reçu trop tard, pour pouvoir l'insérer dans notre précédent numéro, le texte du toast prononcé par M. Delaunay-Belleville, Directeur général de l'Exploitation, au banquet de la Chambre syndicale des mécaniciens, le 3 décembre dernier.

Voici le texte exact des paroles du très distingué Président de la Chambre de Commerce de Paris :

Mes chers collègues,

J'ai à remplir un devoir impérieux d'affection et de gratitude envers mes collègues de la Chambre syndicale qui ont bien voulu me confier le titre de leur Président d'honneur, et envers vous tous, Messieurs, qui avez ratifié cette décision d'une manière qui en double le prix à mes yeux et qui m'a pénétré d'une profonde émotion. (*Applaudissements.*)

Ce titre de Président d'honneur a été si grandement illustré par notre vénéré M. Féray, qui en a été investi avant moi, qu'il me semble, en vérité, hors de proportion avec les modestes services que j'ai pu rendre jusqu'ici à notre corporation.

Je dois donc me tourner vers l'avenir pour y chercher le moyen de justifier après coup votre confiance ; cet avenir, dans une perspective encore lointaine, mais que la course rapide du temps va bien vite rapprocher de nous, nous fait entrevoir, en effet, cette échéance du siècle, en vue de laquelle la France prépare une manifestation grandiose de sa vitalité, de sa prospérité industrielle et de l'éclat rayonnant de son génie artistique. (*Très vifs applaudissements.*)

Là, Messieurs, si la grandeur de ma tâche ne dépasse pas la mesure de mes forces, peut-être pourrais-je tenter d'élever mes efforts à la hauteur des devoirs que votre affection m'impose.

Comme mon éminent ami, M. le Commissaire général le rappelait tout à l'heure, la mécanique, dans ces assises solennelles, apparaîtra au seuil de chaque industrie, comme la puissante génératrice des plus importants progrès, et la machine se présentera partout, en plein travail créateur, côte à côte avec l'œuvre créée. (*Applaudissements.*)

La mise en lumière de ce rôle merveilleux de la mécanique dans le développement de notre civilisation moderne, sera certainement pour mon collègue et bien cher ami, M. le Président Dervillé, et pour moi-même, la tâche la plus captivante de notre collaboration à l'Exposition qui se prépare.

Messieurs, notre esprit est encore ébloui de l'éclat jeté sur le monde par l'œuvre accomplie en 1889 ; la France n'a pas dégénéré depuis et ces splendeurs mêmes nous sont un gage assuré que l'Exposition de 1900, sous l'impulsion de notre Commissaire général, grâce au concours loyal et ardent de tous les Français, poursuivra la progression de merveilles si brillamment jalonnée par ses devancières. (*Applaudissements.*)

Aussi, je veux associer dans un même toast le souvenir reconnaissant des succès passés et la foi profonde dans la grandeur des succès de l'avenir. (*Applaudissements prolongés*).

Le Métropolitain

REJET DU PROJET DU GOUVERNEMENT

Le projet de réseau métropolitain soumis par le Ministre des Travaux Publics à l'examen du Conseil municipal a été repoussé par la Commission à laquelle il avait été renvoyé.

Avant d'expliquer dans quelles conditions ce vote a été émis, rappelons brièvement en quel état se présentait au Conseil municipal cette question du Métropolitain dont il a été si souvent parlé depuis plus de quatorze ans à l'Hôtel de Ville, au Ministère des Travaux Publics et dans la population parisienne :

Vers le milieu de novembre, M. Barthou transmettait au Préfet de la Seine et au Président du Conseil municipal un projet de réseau métropolitain dont l'exécution devait être confiée à un syndicat formé par les grandes Compagnies. Deux lignes auraient été faites immédiatement en vue d'être livrées à l'exploitation en 1900 : l'une allant du nord au sud, de la gare du Nord à la place Médicis, passant par les Halles, la place de l'Hôtel-de-Ville, la Halle-aux-Vins, l'île Saint-Louis, le square Cluny ; l'autre, se détachant de la ligne de Vincennes, se raccordait avec le chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, la gare d'Orléans et, empruntant la ligne définie ci-dessus entre la Halle-aux-Vins et le square Cluny, suivait le boulevard Saint-Germain et les quais pour se raccorder à la gare des Invalides avec la ligne des Moulineaux.

La déclaration d'utilité publique des autres lignes ou sections de ligne devait être demandée aux Chambres au fur et à mesure que « par suite « du développement des recettes, les sections « antérieurement ouvertes à l'exploitation auraient « cessé d'imposer des charges au Trésor public».

Pour faciliter l'établissement des lignes métropolitaines, la ville de Paris aurait renoncé à la perception des droits d'octroi sur les matériaux destinés à la construction de l'ensemble du réseau, soit par voie de détaxe, soit par voie de remboursement forfaitaire.

Ainsi se présentait le projet du Ministre des Travaux Publics. Le Conseil municipal y fit deux objections fondamentales : la détaxe des droits d'octroi constituait une subvention déguisée pouvant se chiffrer par une trentaine de millions au minimum ; la transversale Est-Ouest par la rue Réaumur n'était pas comprise dans la partie du réseau à construire avant 1900.

Au cours des négociations, M. Barthou céda sur des questions de détail. Le Ministre et son représentant, M. Colson, le distingué directeur des chemins de fer, se montrèrent irréductibles en ce qui concernait les deux points que nous venons d'indiquer.

C'est principalement à cause de ces deux points que la Commission du Métropolitain a rejeté le projet.

La Commission était d'ailleurs assez mal disposée pour ce projet depuis sa dernière entrevue avec M. Colson qui avait insisté pour qu'un vote fût émis avant le 31 décembre.

D'autre part, la majorité des membres de la Commission tenait au passage direct sous la Seine, vers le Châtelet, de la ligne Nord-Sud, tandis que le Ministre des Travaux Publics déclarait maintenir son tracé qui faisait faire à la ligne un long détour en l'obligeant à passer par la Halle-aux-Vins.

Enfin, de l'estimation approximative à laquelle s'étaient livrés plusieurs conseillers, il résultait que l'abandon par la ville de Paris de tous droits d'octroi sur les matériaux de construction du Métropolitain équivaudrait non pas à trente, mais à quarante millions.

Après ces diverses explications, M. Girou a déposé cette proposition, dont il a demandé le vote par paragraphe :

« 1° La Commission manifeste à nouveau son désir de voir exécuter un réseau métropolitain urbain.

« 2° Elle n'est pas d'avis d'accepter le projet présenté par le gouvernement. »

La première partie de la proposition Girou a été adoptée presque à l'unanimité.

Au moment de voter sur la seconde partie, M. Caron a soumis le projet de résolution suivant :

« La Commission adopte en principe le projet du gouvernement amendé par la Commission et passe à la discussion des articles. »

Par 17 voix contre 7, cette motion a été écartée.

Le second paragraphe de la proposition Girou n'avait plus de raison d'être. On ne l'a pas mis aux voix.

Il restait une formalité à accomplir : nommer le fossoyeur qui enterrerait le projet de Métropolitain du Ministre des Travaux Publics.

M. Girou a tout naturellement été désigné.

C'est donc à lui qu'il appartiendra de rédiger le rapport sur cette affaire.

Voilà la construction du Métropolitain encore une fois ajournée... Le dernier mot n'a cependant pas été dit sur cette question ; nous espérons toujours qu'on finira par s'entendre et qu'on trouvera un terrain commun de conciliation. Nous avons une foi robuste, et nous ne pouvons pas admettre que, pour des considérations mesquines et de second ordre, le succès de l'Exposition de 1900 soit compromis.

ÉTAT RÉCAPITULATIF

des Documents contenus dans le Journal « L'EXPOSITION UNIVERSELLE »

PENDANT L'ANNÉE 1894

N° 1 (5 avril 1894). — Aperçu général sur l'Exposition de 1900 : Conversation avec M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition. — Les décorations de l'Exposition de Chicago. — Discours prononcé par M. Alfred Picard, Commissaire général, le dimanche, 17 décembre 1893, au banquet offert, à l'Hôtel Continental, aux lauréats des Chambres syndicales de l'Industrie et du Bâtiment.

PARTIE OFFICIELLE : *Rapport* adressé au Président de la République par le Ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Jules Roche), suivi d'un *décret* portant ouverture à Paris, le 5 mai 1900, d'une Exposition Universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles (13 juillet 1892). — *Décret* instituant une Commission supérieure des Expositions (10 novembre 1892). — *Décret* nommant les membres de la Commission supérieure des Expositions (14 novembre 1892).

N° 2 (20 avril 1894). — Notre enquête sur l'Exposition de 1900 : lettre de M. Yves Guyot. — Banquet du Comité central des Chambres syndicales, le 6 mars 1894, à l'Hôtel Continental ; Discours de M. Alfred Picard, Commissaire général ; Discours de M. Dervillé ; Discours de M. Delaunay-Belleville.

PARTIE OFFICIELLE : *Décret* nommant les membres de la Commission préparatoire de l'Exposition Universelle de 1900 (5 novembre 1892).

N° 3 (5 mai 1894). — Notre enquête sur l'Exposition de 1900 : Conversation avec M. Georges Berger. — Le nouveau Secrétaire général de l'Exposition Universelle de 1900 : M. Marcel. — Inauguration de l'Exposition de Lyon. — Le banquet de la Chambre de Commerce de Paris (20 avril 1894) ; Discours de M. Delaunay-Belleville, Président de la Chambre de Commerce de Paris ; Discours de M. Marty, Ministre du Commerce ; Discours de M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900 ; Discours de M. Dervillé, Président du Tribunal de Commerce de la Seine. — Ouverture de l'Exposition d'Anvers.

PARTIE OFFICIELLE : *Rapport* adressé au Président de la République par le Ministre du Commerce (M. Terrier), suivi d'un *Décret* portant organisation des services de l'Exposition Universelle de 1900 (9 septembre 1893).

N° 4 (20 mai 1894). — Étude sur la classification : HENRY GIRARD. — Voyage de M. Raynal, Ministre de l'Intérieur, à l'Exposition de Lyon. — FRANCHISES POSTALES : *Décret* accordant au Ministre du Commerce, ainsi qu'au Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900 les franchises postales nécessaires pour le service de cette Exposition. — FRANCHISES TÉLÉGRAPHIQUES : *Arrêté*.

PARTIE OFFICIELLE : *Décret* instituant une Commission consultative de cent membres, dite Commission supérieure de l'Exposition (9 septembre 1893.) — *Décret* nommant le Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900 (9 septembre 1893.) — *Décret* nommant le Secrétaire général de l'Exposition Universelle de 1900 (18 septembre 1893.) — *Arrêté* nommant le Directeur général et le Directeur général adjoint de l'exploitation à l'Exposition Universelle de 1900 (10 octobre 1893).

N° 5 (5 juin 1894). — Convocation de la Commission supérieure pour le 11 juin 1894. — Notre enquête sur l'Exposition de 1900 : lettre de M. François Deloncle, député.

PARTIE OFFICIELLE : *Arrêté* nommant le Directeur des Services de la voirie, des parcs et jardins, des eaux, des égouts et de l'éclairage à l'Exposition Universelle de 1900 (10 octobre 1893). — *Arrêté* nommant le Directeur des services d'architecture à l'Exposition Universelle de 1900 (10 octobre 1893). — *Arrêté* nommant le Directeur des finances à l'Exposition Universelle de 1900 (10 octobre 1893). — *Arrêtés* déléguant deux fonctionnaires pour l'organisation à l'Exposition Universelle de 1900 des Expositions particulières dans la section des Beaux-Arts et la section de l'Agriculture (5 novembre et 7 novembre 1893).

N° 6 (24 juin 1894). — Première réunion de la Commission supérieure, Séance du lundi 11 juin 1894 ; Discours de M. Lourties, Ministre du Commerce ; *Rapport* de M. Alfred Picard, Commissaire général ; Projet de classification générale des objets exposés. — Les quatre sous-commissions : 1re sous-commission de la classification et du programme du concours ; 2° sous-commission du projet de règlement ; 3° sous-commission des propositions d'études privées autres que les combinaisons financières ; 4° sous-commission des combinaisons financières — Réunion (le 18 juin 1894) de la sous-commission de la classification et du programme du concours ; *Rapport* de M. Jules Roche, sur la classification des produits exposés.

PARTIE OFFICIELLE : *Rapport* du Commissaire général et vote de la Commission préparatoire de l'Exposition Universelle de 1900, sur l'emplacement et les moyens de transport. — *Décret* portant de 100 à 123 le nombre des membres de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 (18 novembre 1893). — *Décret* instituant des membres de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 (19 novembre 1893). — *Décret* nommant des membres de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 (Marty, Ministre du Commerce) (22 décembre 1893). — *Arrêté* nommant un délégué pour l'organisation de l'Exposition de la section des colonies et pays de protectorat à l'Exposition Universelle de 1900 (22 mai 1894). — *Décret* portant modification au décret du 18 novembre 1893 instituant une commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 (V. Lourties, Ministre du Commerce) (7 juin 1894). — *Décret* nommant un membre de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 (17 juin 1894).

N° 7 (7 juillet 1894). — Deuxième séance de la Commission supérieure : *Projet de règlement général*, présenté au nom de la sous-commission par M. Henri Chauchat, Conseiller d'Etat. — *Règlement général.* Dispositions relatives : 1° A l'admission, à l'expédition, à l'installation et à la réexpédition des œuvres et produits ; 2° Aux récompenses ; Dispositions relatives au catalogue ; à la responsabilité pour avaries aux objets exposés ; aux entrées.

N° 8 (20 juillet 1894). — *Note* par la Chambre des députés (Séance du 20 juillet 1894) d'un crédit supplémentaire de 100.000 francs pour l'Exposition Universelle de 1900. Compte rendu analytique de la séance. — Rapport de M. Jules Siegfried, député. — Projet financier pour l'Exposition Universelle de 1900, présenté par M. Edmond Théry.

N° 9 (5 août 1894). — Projet financier pour l'Exposition Universelle de 1900, présenté par M. Edmond Théry (suite et fin). — L'Exposition de culture fruitière à Saint-Pétersbourg : *Rapport* de M. Cornudet, député.

PARTIE OFFICIELLE : *Décret* constituant en entrepôt réel des douanes les locaux affectés à l'Exposition Universelle de 1900 (28 juillet 1894). — *Décret* nommant membres de droit de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900, les anciens Ministres du Commerce depuis l'Exposition Universelle de 1878 (24 juillet 1894). — *Loi* portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 100.000 francs pour l'Exposition Universelle de 1900 (27 juillet 1894).

Nos 10 et 11 (20 août et 5 septembre).

PARTIE OFFICIELLE : *Programme du concours* pour l'Exposition Universelle de 1900 (*Arrêté du 9 août 1894*). — *Etat des surfaces couvertes* nécessaires pour les divers groupes d'objets exposés. — *Règlement général* de l'Exposition Universelle de 1900 : 1° *Rapport du Commissaire général* (30 juillet 1894) ; 2° *Décret* portant règlement général pour l'Exposition Universelle de 1900 (4 août 1894). — *Classification générale* des objets exposés : 1° *Rapport du Commissaire général* (30 juillet 1894) ; 2° *Classification générale* (30 juillet 1894).

N° 12 (20 septembre 1894). — Notre enquête sur l'Exposition Universelle de 1900 : Conversation avec M. Bouvard, Directeur des travaux d'architecture de l'Exposition Universelle de 1900. — Commission de l'Exposition des armées de terre et de mer en 1900. — Plan général de l'emplacement de l'Exposition Universelle de 1900, d'après le plan accompagnant le programme du concours.

PARTIE OFFICIELLE : *Arrêté* instituant une Commission à l'effet d'étudier le programme des concours d'exercices physiques pendant l'Exposition de 1900 (2 septembre 1894). — *Arrêtés* réglant les attributions des directions : 1° Direction générale de l'Exploitation (12 avril 1894) ; 2° Direction des services d'architecture (12 avril 1894) ; 3° Direction des services de la voirie, des parcs et jardins, de l'eau et de l'éclairage (12 avril 1894) ; 4° Direction des finances (12 avril 1894) · 5° Secrétariat général (12 avril 1894).

N° 13 (5 octobre 1894). — La classification de l'Exposition de 1900 : Henry Girard. — Les Expositions Universelles : étapes parcourues. — Incident à l'Exposition d'Anvers. — L'armée et la marine en 1900. — L'Exposition de Bordeaux (mai-novembre 1895).

N° 14 (20 octobre 1894). — Le Métropolitain et l'Exposition : Henri Gautier. — La classification de l'Exposition de 1900 : Henry Girard. — Le projet de Métropolitain.

N° 15 (5 novembre 1894). — La classification de l'Exposition de 1900 : Henry Girard — M. Henri Chardon, Secrétaire général de l'Exposition Universelle de 1900. — Le Métropolitain et le Conseil municipal. — Le Ministre du Commere à l'Exposition de Lyon.

PARTIE OFFICIELLE : *Arrêté* nommant le Secrétaire général de l'Exposition Universelle de 1900 (29 octobre 1894). — *Décret* nommant un membre de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 (30 octobre 1894).

N° 16 (20 novembre 1894). — Le clou : Henri Gautier. — La classification de l'Exposition Universelle de 1900 : Henry Girard. — État au 31 octobre 1894 des propositions diverses d'initiative privée — Réunion de la 3e sous-commission de l'Exposition : liste des projets pris en considération. — Marseille en 1900. — La Province à l'Exposition de 1900.

N° 17 (5 décembre 1894). — Banquet de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs, le 3 décembre 1894 : Discours de M. Alfred Picard, Commissaire général. — Les promotions de Lyon et d'Anvers : Exposés des motifs et projets de loi (27 novembre 1894). — L'Exposition internationale de Vélocipédie. — Le Métropolitain et le Conseil municipal.

PARTIE OFFICIELLE : *Arrêté* nommant les membres de la Commission des concours d'exercices physiques à l'Exposition Universelle de 1900 (23 novembre 1894). — *Arrêtés* relatifs aux concours ouverts en vue de l'Exposition Universelle de 1900 : 1° Nomination de dix membres du Jury par le Ministre du Commerce ; 2° Election partielle du jury par les concurrents (1er décembre 1894).

N° 18 (20 décembre 1894). Avis. — Au Palais de l'Industrie : le Concours. — La première séance du Jury : Discours du Ministre du Commerce. — Visite du Président de la République

au Palais de l'Industrie. — Election du Jury. · Etat par salle des projets exposés au Palais de l'Industrie. — Le Concours et la Presse. — Nouvelles et Echos. — Le Métropolitain. — Etat récapitulatif des documents contenus dans le journal l'*Exposition Universelle* pendant l'année 1894. — L'Exposition de Bordeaux.

AVIS ET COMMUNICATIONS

L'EXPOSITION DE BORDEAUX

Vendredi 14 courant, dans l'après-midi, a eu lieu, à l'Hôtel Continental, une réunion organisée par le Comité parisien de l'Exposition de Bordeaux projetée pour 1895.

Cent cinquante industriels et commerçants etaient présents, parmi lesquels M. Couvreur, vice-président de la Chambre de commerce de Paris, qui présidait; MM. Léon Say, ancien ministre, et Hausser, président du Conseil d'administration de la Compagnie du Midi, qui siégeaient à ses côtés; enfin, MM. Georges Berger, député de la Seine; Yves Guyot, ancien ministre; Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées; Labeyrie, directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations; Pasqueau, ingenieur en chef de ponts et chaussées; Corroyer, architecte du gouvernement; Mandard, juge au Tribunal de commerce; Lourdelet, membre de la Chambre de commerce; docteur Foveau de Courmelles, Rémaury, etc.

Après une allocution de M. Couvreur, qui a indiqué le but de la réunion, M. Hausser a exposé l'excellent accueil fait au projet de l'Exposition de Bordeaux par l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, c'est-à-dire par toutes les nations qui sont en relations commerciales avec la region bordelaise.

En terminant, il a invité le commerce parisien à venir à Bordeaux dans cette circonstance solennelle, lui promettant excellent accueil.

M. Léon Say a demandé pour les sciences sociales une place de faveur. M. Lourdelet a émis le vœu que cette fête internationale fût une occasion pour modifier notre regime économique, et la réunion a pris fin sur un discours de M. Berger, qui a promis son absolu concours à l'Exposition projetée.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Le semestre d'intérets échéant le 1er janvier 1895, sur les obligations ci-après désignées, sera payé à présentation, à partir du 2 janvier 1895, et, dès à présent, moyennant un escompte de 2 1/2 0/0 l'an, pour les titres nominatifs ainsi que pour les titres au porteur, sous déduction des impôts établis par les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890 savoir :

Obligations	Titres nominatifs — Francs	Titres au porteur — Francs
3 0/0 Paris-Lyon-Méditerranée (jouissance janvier-juillet)	7.20	6.74
3 0/0 Bourbonnais	7 20	6.74
3 0/0 Dauphiné	7.20	6.74
3 0 0 Grand-Central (1853-1854)	7.20	6.74
3 0 0 Lyon-Méditerranée (1852)	7.20	0.74
3 0/0 Lyon-Méditerranée (1855)	7.20	6.74
3 0 0 Lyon à Genève (1855)	7.20	6.74
3 0 0 Lyon à Genève (1857)	7.20	6.74
4 0,0 Rhône-et-Loire (1re série	12.	11.36
3 0 0 Rhône-et-Loire (2e série)	7.20	6.74
5 0/0 St-Etienne à Lyon (1850)	24. »	22.60

Nota. — Les porteurs des obligations du Grand-Central (emprunt 1853-1854), dont les titres ne sont plus admis à la cote, sont priés de les présenter pour les échanger contre des obligations du Bourbonnais numero pour numéro.

NORD

Escompte des coupons à échoir le 1er janvier 1895

Les coupons à échoir le 1er janvier 1895, sur les actions et obligations, sont payables, dès à présent, moyennant escompte au taux de la Banque de France.

Le montant des coupons, déduction faite des impôts établis par les lois de finances, est fixé ainsi qu'il suit :

Par action nominative	19.20
Par action au porteur	17.317
Par action de jouissance nominative	11.52
Par action de jouissance au porteur	10 064
Par obligation nominative	7.20
Par obligation au porteur	6.732
Par obligation de Picardie et Flandres nominative	7.20
Par obligation de Picardie et Flandres au porteur	6.739

Le payement sera effectué au siège social de la Compagnie, rue de Dunkerque, 18, à Paris.

Les bureaux sont ouverts tous les jours non fériés :

Pour la présentation des coupons et des certificats nominatifs, de dix heures à deux heures;

Pour le payement de dix heures à trois heures.

A partir du 27 décembre, l'escompte sera calculé sur un minimum de cinq jours.

Les titres dont les coupons auront été escomptés ne pourront plus être ni convertis ni transférés avant le 2 janvier 1895.

ORLÉANS

Depuis le 3 novembre, des trains de jonction circulent entre les gares de Paris (Nord) et de Paris (Orléans) par la Petite Ceinture.

Ces trains permettent aux voyageurs de se rendre directement de la gare de Paris (Nord) à la gare de Paris (Orléans), et réciproquement, sans avoir à traverser Paris.

A l'aller, ils partent de la gare de Paris (Nord) à 6 h. 33 du matin et du soir, après l'arrivée des trains venant de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne, et arrivent à Paris (Orléans) à 7 h. 10 du matin et 7 h. 12 du soir, pour correspondre avec les trains express et rapides se dirigeant sur Bordeaux, Toulouse, les Pyrénées et l'Espagne.

Au retour, ils partent de la gare de Paris (Orléans) à 9 h. 5 du matin et 6 h. 53 du soir, après l'arrivée des trains venant de Bordeaux, Toulouse, des Pyrénées et l'Espagne, et arrivent à Paris (Nord) à 9 h. 58 du matin et à 7 h. 49 du soir, pour correspondre avec les trains rapides se dirigeant sur l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne.



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 19 | *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* | Paris, 5 Janvier 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ	DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF	Prix du Numéro : 40 centimes
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50	HENRI GAUTIER	ABONNEMENTS Paris. . . . . Un an. 8 francs
Avis et Communications. . . — 3 fr. »	12, rue Cambon, Paris	Départements — 9 —
Réclames . . . . — 5 fr. »		Etranger. . . — 10 —

La Distribution des Primes — Le Rapport de M. Guadet — Les Projets primés

LES PROJETS PRIMÉS

Ce que sera l'Exposition de 1900

Le jury du concours des projets pour l'Exposition Universelle de 1900 s'est réuni le vendredi 28 décembre, sous la présidence de M. Lourties, Ministre du Commerce, et a rendu son verdict.

Hâtons-nous de dire que ce verdict a été ratifié par l'opinion, car tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il a été uniquement inspiré par la conscience de ceux qui avaient la mission de le rendre. On peut donc, dès aujourd'hui, sans préjuger du plan définitif que l'éminent Directeur des services d'architecture est chargé de dresser, entrevoir par l'imagination l'aspect général de l'Exposition Universelle de 1900.

Si l'on fait, dans les projets de MM. Girault, Hénard, Paulin, Cassien-Bernard, Cousin, Gautier, Raulin, etc., une sélection intelligente des idées qui y foisonnent, il n'est pas téméraire d'affirmer que la grande manifestation de cette fin de siècle sera un éblouissement pour le monde entier, et laissera bien loin derrière elle l'Exposition de 1889, de mirifique mémoire.

Quelques-uns craignaient que l'emplacement adopté, qui est celui des Expositions antérieures, enlevât à l'Exposition de 1900 la part d'inédit, d'imprévu, de nouveau qu'on attend d'elle.

Un rapide examen des projets primés suffit pour dissiper toute appréhension à cet égard : l'adjonction des quais de la Seine et du Palais de l'Industrie devant donner à l'Exposition un aspect tout différent de celui d'autrefois.

Il est donc permis de prévoir que c'est dans les projets primés, et principalement dans les trois premiers, ceux de MM. Hénard, Paulin et Girault que M. Bouvard glanera le plus d'idées pour dresser son projet définitif.

Nous n'avons pas la prétention d'indiquer à M. Bouvard ce qu'il doit prendre ou laisser dans tel projet ou dans tel autre ; ce serait de notre part plus que de la témérité, et nous ne nous reconnaissons aucune compétence en cette affaire. Mais, il s'est produit pendant l'exposition du concours, au Palais de l'Industrie, des courants d'idées qu'il était de notre devoir de noter et de retenir. Nous nous sommes abstenu de leur donner de la publicité avant le verdict du jury, par un sentiment de réserve que l'on comprendra ; mais aujourd'hui que le jury s'est prononcé, nous manquerions à tous nos devoirs en ne soulignant pas les projets qui ont paru réunir les suffrages et la faveur du public.

Prenons, par exemple, celui de M. Hénard.

M. Hénard supprime le Palais de l'Industrie : Supprime n'est pas précisément le mot. M. Hénard le déplace pour le reconstruire ailleurs, mais sur de nouveaux plans.

Comme on le verra plus loin, au cours de la note explicative, relative au projet en question, M. Hénard trace une grande avenue qui part des Champs-Elysées, traverse un pont de 150 mètres et aboutit en ligne droite aux Invalides.

Eh bien ! On me permettra de constater que le public s'est « emballé » — qu'on nous passe l'expression — sur cette idée-là, et nous estimons qu'il n'a pas eu tort.

Ce pâté de pierres informe a fait son temps, et quoi qu'en pense M. A. Girault, qui a quelque tendresse pour ce « vieux serviteur », nous croyons, nous, qu'il ne doit pas trouver grâce devant la pioche des démolisseurs.

On devine le parti que l'on peut tirer du projet de M. Hénard. Voyez-vous cette magnifique avenue, bordée de palais, de jardins féeriques, traversant la Seine et ayant le dôme des Invalides comme point de vue final et fond de décors. On cherchait un clou pour 1900 ! mais il nous semble que celui-ci n'est déjà pas trop mal ; à moins que le mot « clou » implique nécessairement l'idée de quelque chose de pointu, auquel cas, la tour Eiffel resterait le clou par excellence, en 1900.

Passons maintenant au projet de M. Paulin.

M. Paulin s'est appliqué principalement à l'embellissement de la Seine qu'il considère, dans son projet, comme l'artère principale de l'Exposition. Les rives du fleuve sont transformées au moyen de remblais ; et des allées qui longent les bords permettent aux visiteurs de voir les palais dont les façades principales sont tournées vers le fleuve.

C'est encore là une idée qui a séduit le public, et nous serions bien surpris que M. Bouvard ne la retînt dans le plan définitif.

Enfin le projet de M. Ch. Girault se distingue surtout par une disposition générale très heureuse des surfaces couvertes, au point de vue de la classification adoptée.

M. Girault réunit toutes les classes d'un même groupe dans un édifice spécial, et crée ainsi autant de palais que la classification comporte de groupes.

Nous comprenons que cette idée ait plu au jury ; en tous les cas, elle facilitera singulièrement pour le visiteur, si elle est adoptée, l'étude et la compréhension de l'Exposition.

Nous aurions encore, si l'espace ne nous faisait défaut, une foule d'observations intéressantes à noter sur les autres projets primés. Nous y reviendrons ultérieurement. MM. Cassien-Bernard et Cousin, Ch.-A. Gautier, Larche et Nachon ; Gustave Raulin, Blavette, Esquié, Louis Sortais et les autres lauréats du concours ont fourni, pour leur bonne part, une véritable mine d'idées ingénieuses, attrayantes, que nous serions bien surpris de ne pas voir utiliser dans le projet définitif.

Ce qu'il importe de constater avant tout, c'est le succès complet du Concours ; il fait le plus grand honneur à cette phalange d'artistes qui, « riches de tout ce talent laborieusement acquis, « et avec un véritable patriotisme, n'ont épargné « ni leur temps, ni des dépenses considérables, « ni l'expansion de leurs idées... pour apporter « leur contingent à l'œuvre définitive qui sera « l'honneur de notre belle école d'architecture « française au seuil du vingtième siècle.

« Elle a droit à un témoignage éclatant de « reconnaissance, car grâce à elle, et après ce « Concours, il n'est personne qui, pensant à ce « que pourra être l'Exposition de 1900, après « celle de 1889 à surpasser, puisse désormais « douter du succès. »

C'est en ces termes que M. Guadet, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, apprécie, dans le remarquable rapport que nous publions plus loin, l'ensemble des travaux de nos architectes.

Nous ne pouvons que nous associer à ce juste témoignage rendu à leur talent et à leur œuvre.

HENRI GAUTIER.

AVIS

Nous tenons à la disposition du public un certain nombre de collections du journal L'Exposition Universelle *(Année 1894) pour la somme de* Sept francs cinquante.

La même collection reliée : Dix francs.

Nous rappelons que notre journal, qui en est à son 19e numéro, *contient tous les documents officiels qui ont paru depuis qu'il est question d'une Exposition en 1900.*

A ce titre, il constitue un recueil indispensable pour ceux qui s'occupent de l'Exposition Universelle.

La Distribution des Primes

C'est vendredi, 28 décembre, que le jury du Concours ouvert pour l'édification des bâtiments de l'Exposition de 1900 a terminé ses travaux. Après quelques mots très applaudis de M. Lourties, Ministre du Commerce, on a procédé, au scrutin secret, à la désignation des projets primés.

Les primes ont été réparties de la manière suivante (les noms sont, dans chaque série, par ordre alphabétique) :

Trois primes de 6,000 francs

MM. Charles GIRAULT, (nº 73).
Eugène HÉNARD, (nº 49).
Edmond PAULIN, (nº 107).

Quatre primes de 4,000 francs

MM. CASSIEN-BERNARD et COUSIN, (nº 5).
Charles-Albert GAUTIER, (nº 108).
LARCHE et NACHON, (nº 20).
Gustave RAULIN, (nº 101).

Cinq primes de 2,000 francs

MM. BLAVETTE, (nº 11).
ESQUIÉ, (nº 32).
Louis SORTAIS, (nº 70).
TOUDOIRE et PRADELLE, (nº 84).
TRONCHET et REY, (nº 97).

(Ce dernier projet avait été présenté sous le pseudonyme de *Bouboule*.)

Six primes de 1,000 francs

MM. Louis BONNIER, (nº 48).
Jacques HERMANT, (nº 43).
LOUVET et VARCOLIER, (nº 80).
MASSON-DÉTOURBET, (nº 77).
MEWÈS, (nº 74).
THOMAS et de TAVERNIER, (nº 75).

C'est M. Guadet, architecte, membre élu du jury, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, qui a été désigné pour faire le rapport sur les travaux et les décisions du jury. On trouvera un peu plus loin le texte *in-extenso* de ce rapport dont nous sommes heureux de pouvoir donner la primeur à nos lecteurs.

Nouvelles et Échos

Conformément à l'article 19 du programme du Concours, M. le Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900 invite MM. les architectes non primés à retirer les châssis déposés par eux en vue du Concours. Ces châssis seront à leur disposition, contre le récépissé qui leur a été remis au moment du dépôt, au Palais de l'Industrie, porte nº 5, tous les jours non fériés de 2 heures à 4 heures, à partir de mardi prochain 8 janvier jusqu'au samedi 12.

* * *

Sait-on quel a été, le jour de Noël, le chiffre des entrées au Palais de l'Industrie ? *Vingt-huit mille* personnes sont venues examiner les plans de la future Exposition Universelle. Le jour de l'An, on a encore constaté *vingt mille entrées ;* les jours ordinaires, le nombre des entrées variait entre huit et dix mille. Ceci est une preuve que le public se passionne déjà pour ce qui touche à l'Exposition Universelle de 1900.

L'exposition des plans sera définitivement close après demain soir, lundi 7 janvier, à quatre heures.

* * *

Dès mardi prochain, les projets primés seront transportés du Palais de l'Industrie au Pavillon du Commissariat général, 26, avenue de la Bourdonnais, où seront installés les ateliers et bureaux de M. Bouvard qui va commencer l'important travail du plan définitif.

Le Directeur des services d'architecture de l'Exposition compte être prêt dans les premiers jours de février ; c'est alors seulement que l'on demandera aux Chambres les crédits nécessaires pour commencer les travaux en vue de l'Exposition de 1900.

* * *

A l'heure où l'on s'occupe depuis longtemps déjà de l'Exposition de 1900, on vient seulement de clore la liquidation de celle de 1889. Il a fallu cinq années entières pour régler tous les comptes de cette grande entreprise.

Avant de se séparer pour les vacances du jour de l'An, le Parlement a, en effet, donné les autorisations nécessaires pour payer les dernières dépenses restées en suspens. Il reste à terminer la publication d'un rapport du jury d'une classe importante et celle des derniers fascicules de la monographie. Mais les derniers crédits sont alloués et l'on peut se rendre compte aujourd'hui d'une manière rigoureusement précise des résultats financiers de l'admirable Exposition qui a marqué le centenaire de la Révolution.

En chiffres exacts, les dépenses se sont élevées à 48,949,948 fr. 48.

Les recettes ont atteint le chiffre de 50,002,798 francs 64.

L'entreprise se soldera donc par un excédent de recettes de 1,052,850 fr. 16.

Conformément aux dispositions de la loi de finances, cet excédent est imputé sur l'exercice 1894 à titre de ressource exceptionnelle et vient ainsi en déduction des charges que cet exercice a été appelé à supporter.

RAPPORT DE M. GUADET

Le Concours solennel ouvert par le Gouvernement entre tous les artistes français, invités à présenter leurs conceptions pour l'Exposition Universelle de 1900, a réuni cent huit projets qui n'occupaient pas moins de vingt-trois salles du Palais des Champs-Elysées, non compris quelques projets qui, ne répondant pas aux prescriptions matérielles et absolues du Concours, n'ont pu être présentés au Jury.

C'est là un premier résultat heureux, et le succès de l'idée elle-même de la mise au concours de ce magnifique sujet ; les architectes français ont su répondre à l'appel qui leur était adressé, avec leurs qualités habituelles d'activité, d'improvisation féconde, d'entraînement artistique ; il n'est que juste de les en féliciter publiquement.

Mais ce grand nombre de projets, cette variété de conceptions, l'imprévu et le mérite d'idées très personnelles, et, d'autre part, la liberté très large laissée avec raison par le programme en regard de ses exigences ou de ses desiderata qui posaient de difficiles problèmes, tout cela rendait singulièrement ardue et redoutable la mission des juges du concours. Aussi, bien pénétré de cette gravité des fonctions délicates que lui avait conférées la confiance, soit du Gouvernement, soit des concurrents eux-mêmes, le Jury a tenu tout d'abord à conduire ses opérations avec la plus scrupuleuse prudence.

Après s'être réuni sous la présidence de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et après un examen général des projets, le Jury devait nécessairement procéder par élimination, mais il y eut plusieurs éliminations successives ; tout d'abord, on conserva tout projet dont le maintien, au moins provisoire, était demandé par trois jurés ; un projet n'était donc éliminé que s'il ne réunissait pas, pour le réclamer, le dixième du Jury. Une seconde élimination était nécessaire ; elle eut lieu après discussion approfondie devant chaque projet, l'élimination devant être prononcée à la majorité absolue. On conserva ainsi un nombre de projets un peu supérieur à celui des primes à allouer. Toutefois le Jury, voulant éviter toute erreur ou toute omission qu'il aurait pu regretter plus tard, décida qu'il serait fait une nouvelle revision, portant plus spécialement sur les projets qui n'avaient été éliminés qu'à une faible majorité, et un certain nombre fut ainsi ajouté à ceux déjà conservés ; le tout ensemble comprenait 32 compositions, qui furent alors rapprochées les unes des autres, pendant que d'autre part on faisait les vérifications nécessaires des surfaces, des prescriptions du programme, des conservations exigées, telles que arbres, ponts et passages, les approximations de dépenses, etc.

Il convient d'ajouter que ces déplacements, indispensables pour les opérations du Jury, furent faits, ainsi que les rétablissements, pendant la suspension de l'exposition publique, rien ne devant faire connaître les opérations préparatoires du Jury et rien n'autorisant ensuite, en dehors de l'allocation des primes, à faire connaître quels étaient les projets qui avaient plus ou moins approché de la lutte finale.

Enfin, après nouvelle comparaison et discussion, le Jury put clore ses longues et laborieuses opérations par le vote, au scrutin secret et à la majorité absolue, des dix-huit primes allouées. Le résultat du vote a été immédiatement porté à la connaissance du public, et il est inutile de le consigner de nouveau (1). Nous n'avons pas à dire non plus quel a été le détail des scrutins : les primes de chaque catégorie étaient décernées *ex æquo*, et l'ordre alphabétique a été seul suivi pour leur proclamation ; il serait dès lors contradictoire de donner des chiffres qui assigneraient implicitement des rangs là où les conditions du concours n'admettaient que des égalités.

Mais il est opportun de faire connaître un fait remarquable et très rare dans les jugements de concours : le Jury votant par scrutin de liste à la majorité absolue, les trois premières primes ont été allouées d'emblée par un seul scrutin ; les deuxièmes primes à l'exception d'un seul ballottage ; les troisième primes de même ; enfin, les six dernières primes n'ont motivé qu'un seul tour de scrutin. Il n'y a donc eu en tout que six votes pour dix-huit primes réparties en quatre catégories, fait d'autant plus remarquable que le concours était très nombreux et très brillant.

Ce résultat est dû sans aucun doute au soin scrupuleux avec lequel le Jury a examiné les projets, s'est éclairé lui-même par la discussion ; dans tous les cas, il est d'une grande et heureuse autorité pour la valeur d'un jugement qui était impatiemment attendu, et dont sans doute le public éclairé a pu présumer toute la difficulté.

Nous ne pensons pas que ce rapport doive

(2) Le *Journal officiel* du 29 décembre 1894 a publié la liste des lauréats, savoir :

1res primes, *ex æquo :* MM. Girault, Hénard (Eug.); Paulin.

2es primes, *ex æquo :* MM. Cassien-Bernard, Gautier, Larche et Nachon, Raulin.

3es primes, *ex æquo :* MM. Blavette, Esquié, Rey et Tronchet, Sortais, Toudoire et Pradelle.

4es primes, *ex æquo ;* MM. Bonnier, Hermant, Louvet et Varcolier, Masson-Détourbet, Méwès, Thomas et de Tavernier.

entreprendre la critique spéciale de chaque projet, même primé, ni qu'il puisse avoir la prétention de rendre compte des motifs particuliers du classement. Lorsqu'un jury d'hommes consciencieux et compétents émet des votes, l'unanimité est rare; il y a donc des avis divers et même très divers; ceux mêmes parmi les juges qui ont pu voter pour les même projets ont pu le faire par des motifs et des appréciations differents. Ce sont là des questions de conscience intime, et rien ne vaut pour un concurrent, comme motif de son succès, l'honneur d'en avoir été jugé plus digne que d'autres par une majorité de juges dont on ne saurait récuser ni les lumières ni l'impartialité.

Il est plus utile, croyons-nous, d'indiquer autant que possible ce qui se dégage d'une façon un peu générale, non seulement des votes du Jury, mais de ses échanges d'impressions, sauf à citer à titre d'exemples les solutions présentées par les compositions des concurrents.

Le Jury doit tout d'abord faire connaitre à quel point de vue général il s'est placé pour apprécier le concours; il a pensé qu'aucun projet ne pouvait ni ne devait être considéré comme projet d'exécution définitive; et ce n'est pas là une constatation d'insuffisance des compositions présentées, c'est une conviction *a priori*. Il est impossible qu'un seul architecte, quel qu'il soit, puisse être l'auteur et le constructeur de tout ce qui devra s'exécuter dans cet immense ensemble, et en eût-il même la puissance, fut-il même un homme de génie, le résultat de cette unité de conception et de direction, loin d'être désirable, serait au contraire très fâcheux; il s'agit ici, en réalité, de la création de toute une ville, qui pour être de nature particulière et provisoire, n'en doit pas moins présenter le plus possible de cette variété et de ce pittoresque qui seuls rendent une ville attrayante, et que ne saurait jamais assurer l'uniformité d'une conception unique et d'une personnalité partout la même.

La valeur du concours, sa valeur très grande, est ailleurs; elle est au contraire dans la diversité remarquable des idées produites, et le Jury ne saurait mieux la caractériser qu'en usant du mot qui revenait fréquemment dans ses délibérations: *Concours d'idées*.

Dès lors, la question de dépense ne pouvait être d'un grand poids dans les décisions du Jury. Il importe peu qu'un projet soit très coûteux dans certaines de ses parties, si d'ailleurs il est retenu pour le mérite d'une conception originale dans d'autres parties. Puis, les conditions mêmes du concours rendaient à ce point de vue la comparaison bien difficile. Les concurrents étaient libres de conserver ou de démolir tous les édifices existants, sauf le Trocadéro. Il est bien évident que le parti de la démolition, totale ou partielle, est plus coûteux que le parti de la conservation; or, faire aux concurrents un grief de cette différence de dépenses, c'est-à-dire un grief d'avoir usé d'une faculté expressément laissée par le programme, c'eût été fausser ce programme, loi réciproque des parties; le Jury n'en avait pas le droit, car son premier devoir est la justice absolue d'après le programme. Mais surtout, c'est d'après sa conviction d'avoir à juger un concours d'idées et non un concours d'exécution, qu'il ne pouvait s'attacher étroitement à cette question. Certes, les projets qui n'offraient que des occasions de dépenses extravagantes ont été par cela même rejetés; mais pour les autres, leur contingent d'idées une fois produit, on ne doit pas oublier que l'Administration reste entièrement maîtresse de ses plans définitifs, qu'elle aura à cet égard toute latitude sous sa responsabilité, et que c'est alors que la question de dépense se posera avec précision et par rapport à une conception qui seulement alors sera determinée dans tout son ensemble.

Une considération de même nature s'impose au sujet des surfaces demandées pour les divers groupes. La plupart des projets primés réalisent à peu près ces surfaces, mais en général avec adjonctions importantes de premier étage. Quelques-uns, notamment celui de M. Blavette, auraient très largement les surfaces demandées, quelques autres, et notamment celui de MM. Cassien-Bernard et Cousin, ne les atteignent pas. Par les mêmes raisons qui viennent d'être exposées, le Jury n'a pas jugé que ce fût là un vice rédhibitoire.

Mais il résulte de l'étude spéciale de cette question, que pour trouver les surfaces très considérables demandées par le programme, plus toutes celles qui seront encore nécessaires pour les vestibules, circulations couvertes, escaliers, salles de fêtes, etc., il faut des bâtiments très étendus, et souvent le Jury a eu à regretter que, par suite, les espaces découverts fussent trop peu largement prévus. Cependant il est indispensable que les jardins du Trocadéro et ceux qui devront être créés dans le champ de Mars aussi vastes que possible forment un grand ensemble continu, disponible pour les fêtes, et nécessaire pour le grand aspect de l'Exposition. Certainement cette question soulève une des difficultés les plus sérieuses de l'étude définitive. Dans plusieurs projets, et notamment dans ceux qui ont le mieux utilisé les deux rives de la Seine, l'Administration pourra trouver d'utiles indications.

Cependant, et malgré cette difficulté certaine, le Jury a repoussé les compositions qui créaient de vastes surfaces au détriment du fleuve. Il n'a pu admettre que, même provisoirement, Paris fût privé de cette perspective de la Seine, là où précisément elle est particulièrement belle. D'autres raisons encore faisaient rejeter ces combinaisons, les embarras créés pour la navigation, l'encombrement de la rivière non seulement pendant l'Exposition, mais aussi et surtout peut-être pendant toute la période de construction et de démolition. Mais avant tout, c'est le sentiment esthétique de la beauté de Paris qui a fait écarter résolument les conceptions d'un Paris sans rivière dans la partie même qu'on prétendait décorer.

Au nom de cette même perspective, le Jury a également été sévère pour les projets qui, sans couvrir absolument la Seine, la couvraient en partie, ou la barraient par des constructions élevées. Plusieurs concurrents, et avec beaucoup de talent, avaient supposé des constructions — palais des Arts ou des Fêtes — élevées sur le fleuve entre les Champs-Élysées et l'Esplanade des Invalides. On se rend facilement compte des motifs qui ont pu les guider; mais il suffit de regarder la vue si harmonieuse du pont de la Concorde pour comprendre quelle erreur ce serait d'élever là une muraille qui, si belle qu'elle pût être, terminerait Paris aux Invalides, Paris dont l'aspect s'étend aujourd'hui librement par une courbe gracieuse jusqu'aux coteaux de Meudon et de Saint-Cloud.

Aussi convient-il de déclarer que si, dans les projets primés il s'en trouve un, celui de M. Hermant, qui présente cette combinaison, un autre, celui de M. Sortais, qui prévoit plutôt sur la Seine un jardin avec quelques bâtiments, ce n'est pas pour cela, mais malgré cela qu'ils ont été récompensés, en raison de qualités et de mérites d'autre nature.

Toujours à propos de la Seine, dont le rôle sera si important dans la future Exposition, il importe de signaler le danger d'un mécompte possible. Plusieurs projets ont prévu sur les berges ou bas quais de la Seine des constructions d'un très agréable aspect, dont le pied repose jusque dans l'eau; la valeur de ces édifices se doublerait par le reflet, rien n'est plus séduisant et avec une suffisante variété dans les constructions en bordure, rien n'empêcherait que cette partie de la Seine, du pont des Invalides au pont d'Iéna, n'eût tout le charme et tout le pittoresque du Grand Canal de Venise.

Mais pour jouir du Grand Canal de Venise il faut la gondole; et à Paris pendant l'Exposition, il serait malheureux qu'un des plus jolis aspects fût réservé seulement au public des bateaux ou des barques; or c'est ce qui arriverait si les constructions en bordure de la Seine étaient accessibles seulement par les deux quais d'Orsay et du Cours-la-Reine; la rivière coulerait entre deux rangées de façades postérieures sans animation. Ce qui etait admissible en 1889, lorsque l'Exposition n'était que sur la rive gauche, ne le sera plus en 1900 avec l'Exposition sur les deux rives.

Il parait donc nécessaire que ces bâtiments soient accessibles par des terrasses ou portiques longeant la rivière, d'où le public de chaque rive verrait la rive opposée. Le motif se prêterait d'ailleurs à une étude très gracieuse dont le germe se trouve dès maintenant dans plusieurs projets, particulièrement dans celui de M. Paulin.

Enfin quelques projets ont fait trop bon marché d'un certain nombre d'arbres; le Jury ne pouvait en faire un grief sévère à ceux qui d'ailleurs apportaient le contingent d'idées heureuses ou originales. Mais il est bien convaincu qu'on ne saurait respecter avec un soin trop jaloux les arbres dont le maintien avait été recommandé aux concurrents par le programme du concours lui-même; s'il faut que l'Exposition soit magnifique, il ne faut pas que le bel aspect de Paris ait ensuite à payer la rançon de la beauté de l'Exposition.

Une création que tous les concurrents ont traitée avec amour, et plusieurs avec un grand talent, est le pont monumental à ouvrir dans l'axe de l'Esplanade des Invalides. Nous disons *dans l'axe*, en insistant sur cette nécessité, parce que plusieurs concurrents, et des plus habiles, l'ont méconnue.

L'Esplanade des Invalides étant légèrement biaise par rapport à la Seine et très biaise par rapport au Palais des Champs-Élysées, ils ont projeté le pont normalement à la Seine, se dirigeant ainsi le mieux possible vers des motifs de raccordement avec le Palais des Champs-Élysées. Mais il en résulte que leur pont n'est pas dans l'axe de l'Esplanade et de l'Hôtel des Invalides. Il est probable que MM. Girault, Paulin, Larche et Nachon, etc., ont pensé que, leur composition fermant la vue de l'Esplanade, ce désaxement, qui ne serait pas aperçu, serait sans inconvénients. Cela serait vrai pendant l'Exposition. Mais il est plus que probable que ce pont sera conservé; son utilité permanente, la dépense faite pour ses fondations, sans parler de considérations que nous aborderons plus loin, exigent son maintien. Il sera donc nécessaire qu'il soit établi dans l'axe réel de l'Hôtel des Invalides, de telle sorte que sa perspective se compose sur la coupole de Mansard et qu'on ne se trouve pas, après la démolition des bâtiments de l'Exposition, avec un pont désaxé comme ceux que nous venons de citer, ou entièrement sur le côté de l'Esplanade, comme celui de M. Blavette.

Le Jury pense d'ailleurs que ce pont devra être très architectural, et que Paris mérite d'être doté d'un pont vraiment artistique, mais sans parties en élévation qui soient de nature à compromettre la perspective de la Seine.

L'étude de ces questions d'aspect monumental de Paris a été envisagée, dans tout ce qui précède, au point de vue surtout de la conservation de ses beautés séculaires. Le concours a ouvert un autre horizon, en montrant la possibilité de nouveaux embellissements de la capitale, appelés à survivre à l'Exposition.

Plusieurs concurrents, en effet, usant résolument de la faculté concédée par le programme de faire table rase des édifices existants, ont eu l'idée assurément hardie de supprimer le Palais des Champs-Élysées, en le remplaçant ailleurs par un édifice analogue, et de créer une large promenade depuis la grande avenue des Champs-Élysées jusqu'aux Invalides, en profitant du pont monumental à construire sur la Seine.

Le projet de M. Eugène Hénard était celui qui affirmait le plus franchement cette volonté, qu'on retrouve encore chez M. Mewès et MM. Louvet et Varcolier avec une grande netteté, avec moins de hardiesse ou moins d'affirmation chez MM. Esquié, Sortais et Bonnier. Dans la pensée de tous, ce parti doit survivre à l'Exposition comme une beauté de plus acquise à la Ville de Paris.

Incontestablement cette idée, qu'on n'aurait peut-être pas osé concevoir sans l'impression puissante qu'elle a causée grâce au concours dont elle est véritablement issue, cette idée séduit par une beauté artistique qui ne peut se nier. Le rond-point d'où s'apercevraient ces splendides perspectives, l'arc de l'Étoile, la place de la Concorde et la coupole des Invalides, serait unique et admirable, et cette combinaison assurerait la conservation perpétuelle de l'Esplanade des Invalides annexée désormais aux Champs-Elysées, ainsi que l'unité des deux rives de la Seine. Il est donc très desirable que l'Exposition laisse après elle ce magnifique souvenir. Mais il faut pour cela sacrifier le Palais des Champs-Élysées, ou plutôt le reconstruire ailleurs, comme monument définitif, et aussi rapidement que possible.

Il y a là une question de dépense que le Jury

ne peut qu'indiquer; le Gouvernement et le Parlement auront, le cas échéant, à la résoudre; nous ne pouvons que faire ressortir quant à présent l'intérêt de premier ordre que présenterait, au point de vue de l'aspect monumental de Paris, cette proposition hardie, et appeler sur elle toute l'attention des pouvoirs publics. Il est à peine besoin d'ajouter que, pendant l'Exposition, il y aurait là pour elle un accès monumental dont la beauté serait saisissante. Disons seulement que, si une suite doit être donnée à cette idée séduisante, il faut qu'elle soit immédiate, pour que le temps soit suffisant.

Quant aux projets qui conservent le Palais des Champs-Élysées, ils avaient à triompher d'une difficulté considérable par suite de cette obliquité avec la Seine et l'Esplanade des Invalides. Plusieurs ont cherché des combinaisons de raccords au moyen d'adjonctions demi-circulaires ou autres, et l'on peut remarquer à ce sujet des solutions très ingénieuses chez MM. Girault, Larche et Nachon, Raulin, etc. Peut-être la combinaison proposée par M. Paulin se prête-t-elle mieux que toute autre à une étude définitive de cette hypothèse par la régularité monumentale de ses ensembles.

Au point de vue de l'Exposition elle-même, le Jury n'a obéi à aucune idée préconçue quant à la suppression ou au maintien des édifices existants. Il a primé des projets qui avaient adopté à cet égard les partis les plus divers. Mais il est intéressant d'établir sur ce sujet quelques chiffres comparatifs.

Sur les 18 projets primés :
12 conservent la Tour de 300 mètres;
9 conservent la Galerie des Machines;
3 conservent le Palais des Arts;
10 conservent le Palais des Champs-Élysées.

Quelques-uns apportent d'ailleurs des modifications assez profondes aux édifices ainsi conservés, par exemple, MM. Hénard et Raulin, en créant au centre de la Galerie des Machines une vaste coupole centrale.

Il est difficile d'émettre un avis bien net sur ce point. Évidemment une Exposition nouvelle appelle le changement; d'autre part, l'économie de la conservation est sensible. S'il paraît difficile de s'astreindre à conserver les Palais des Arts, il n'en est pas de même de la Galerie des Machines, bien placée, et dont l'aspect pourrait sans doute être modifié. Quant à la Tour de 300 mètres, on peut dire que toutes les compositions peuvent s'accommoder à peu près également de son maintien ou de sa suppression. Mais le Jury a été en général d'avis que si on la maintient, il vaut mieux conserver le large passage que livrent ses arcades, et ne pas combiner entre ses piliers des salles ou des serres et jardins d'hiver, comme l'ont fait quelques concurrents, entre autres M. Girault dans son remarquable projet.

Le Jury ne saurait davantage approuver les concurrents qui ont disposé de vastes pièces d'eau, telles que la naumachie de M. Masson-Détourbet, au Champ de Mars ou celle de MM. Toudoire et Radelle, au Trocadéro. Ces combinaisons restreignent trop les espaces découverts, si nécessaires et si difficiles à trouver en surfaces suffisantes.

Quant au placement respectif des divers groupes, il est impossible de donner à cet égard aucune indication. Les propositions des concurrents ont été examinées avec soin, mais leur variété presque infinie échappe à toute analyse. D'ailleurs, dans chaque projet, le placement de chaque groupe est connexe avec une disposition générale qui le motive. Ce serait une erreur de méthode que de recommander *a priori* un placement déterminé des groupes; ce sera au contraire une conséquence du parti général qui devra être adopté au préalable. Le Jury peut toutefois indiquer quelques motifs généraux, à ce point de vue, de ses décisions.

Parmi les compositions primées, il en est qui présentent, pour le Champ de Mars notamment, des plans très compacts : en quelque sorte un abri unique sous lequel sont disposées un très grand nombre de divisions nécessairement uniformes. Ce parti est économique, il permet de plus une certaine élasticité dans l'attribution à chaque groupe d'un nombre variable de travées. Mais il a l'inconvénient d'une grande uniformité, et le visiteur se fatiguerait rapidement de cette continuité du même aspect.

En général, d'ailleurs, les projets primés ont su échapper à cette trop grande monotonie, quelquefois même en cherchant une originalité trop exotique, empruntée aux architectures de l'Extrême-Orient, et tous, on peut le dire, présentent des combinaisons fort ingénieuses par la variété des formes et des proportions qu'ils ont su réaliser. Celui de M. Raulin, entre autres, propose une disposition qui mérite une sérieuse étude.

Quelques-uns enfin ont abordé résolument un autre parti, en faisant au contraire un palais distinct pour chaque groupe. Le projet de M. Girault est celui qui affirme avec le plus de bonheur cette conception : les divers Palais sont simplement reliés par des portiques de jonction. Cette disposition présente des avantages évidents : le visiteur se dirigera plus facilement, ne verra que ce qu'il voudra voir, et ne sera pas troublé par la foule qui traverse un groupe comme un passage de l'un à l'autre.

D'autre part, on éviterait ainsi l'uniformité d'aspect, et il serait même à désirer que les Palais distincts fussent très différents entre eux. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que, dans un aussi vaste ensemble, l'uniformité sera toujours l'écueil à redouter.

Heureusement, le Concours a produit assez d'éléments divers et a montré une fertilité collective d'imagination assez riche pour écarter cette crainte.

Toutefois il se dégage peut-être, au premier abord, de l'ensemble du Concours, l'impression d'une analogie restée trop grande avec les aspects des précédentes Expositions. On peut être convaincu que l'Administration saura, dans la préparation du projet définitif, assurer un aspect vraiment nouveau et varié au vaste ensemble à créer.

Sur les grandes questions d'ordre général qui viennent d'être traitées, il était impossible de donner satisfaction entière : chaque parti a les inconvénients inhérents à ses mérites mêmes. Mais dans le domaine de l'art et du goût, dans les recherches de silhouettes, dans la décoration des intérieurs et des extérieurs, dans les excès mêmes de fantaisie et d'imagination, le Concours abonde en idées charmantes, hardiment conçues, étudiées avec goût, merveilleusement rendues. Cette appréciation s'étend bien au delà des projets primés, et si le Jury avait dû attribuer une récompense partout où il constatait du talent, il lui aurait fallu disposer de primes autrement nombreuses.

Un rapport, dans sa sécheresse de compte rendu, risque de mettre trop peu en lumière cette première richesse d'un concours, le talent des concurrents; et cependant, le premier devoir du rapporteur, soucieux de traduire fidèlement les impressions du Jury, est de proclamer publiquement la profonde satisfaction dont témoignaient, dans chacune de leurs séances, les juges du Concours en voyant la somme immense de talents déployés par tant de vaillants artistes. S'il fallait en placer un en première ligne, les avis seraient partagés; le Concours n'a pas montré, ne pouvait pas montrer une supériorité plus éclatante d'une composition par rapport à toutes les autres et à tous égards : mais les avis sont unanimes pour reconnaître que ce beau Concours a dépassé toute attente par l'abondance des idées originales, la hardiesse des conceptions, l'entraînement artistique, le charme et l'habileté; en un mot, par une éclatante manifestation d'art, qui inscrira sa date parmi celles dont l'École française peut être fière à bon droit.

Pour préparer ce résultat, pour autoriser cette fierté légitime, il a fallu le long dévouement, les patientes et sévères études, l'ardeur virile de toute une génération d'artistes qui, riches de tout ce talent laborieusement acquis, et avec un véritable patriotisme, n'ont épargné ni leur temps, ni des dépenses considérables, ni l'expansion de leurs idées, pour apporter leur contingent à l'œuvre définitive qui sera l'honneur de notre belle École d'architecture française au seuil du XXe siècle.

Elle a droit à un témoignage éclatant de reconnaissance, car grâce à elle et après ce Concours, il n'est personne qui, pensant à ce que pourra être l'Exposition de 1900 après celle de 1889 à surpasser, puisse désormais douter du succès.

Adopté par le Jury dans sa séance du 5 janvier 1895.

Le Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, A. PICARD.

Le Rapporteur, J. GUADET.

LES

Trois premiers Projets primés

Projet de M. Ch. Girault

Extrait de la note explicative rédigée par l'auteur

—

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Bâtiments conservés et bâtiments supprimés dans l'enceinte de l'Exposition.

Je n'ai pas cru devoir supprimer la *Galerie des Machines, la Tour Eiffel* ni *le Palais de l'Industrie.*

J'ai conservé la *Galerie des Machines,* parce que cette grande surface de 61.000 m. peut être facilement utilisée; qu'après l'avoir détruite à grands frais, il faudra réédifier aussi à grands frais, pour créer une pareille surface; puis, ce vaisseau, placé à l'extrémité du Champ de Mars, laisse encore un vaste terrain dans lequel il est facile de se mouvoir largement.

J'ai conservé la *Tour Eiffel* dont la suppression aliénerait de bien gros capitaux, mais, afin d'en habiller la base pour en dissimuler l'ossature et en faire disparaître l'image, au moins pour le visiteur placé dans son voisinage; j'ai disposé au centre une grande coupole et à droite et à gauche deux grands *Vaisseaux* à destination de serres pour le groupe de *l'Horticulture;* ces serres vues de l'extérieur compléteraient la silhouette de la Tour; la coupole, au centre, pourrait abriter *l'Exposition de la Ville de Paris.*

J'ai également tenu à conserver le *Palais de l'Industrie;* ce vieux serviteur doit trouver grâce devant la pioche des démolisseurs; mais j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de modifier son aspect en l'entourant d'une sorte de galerie formant une série de salles d'Exposition et présentant au centre une des entrées principales sous forme de porche monumental.

Au Champs de Mars, il ne m'a pas semblé possible de conserver les *Palais des Beaux-Arts* et des *Arts Libéraux,* ainsi que la Galerie de trente mètres avec son dôme central; toutes ces constructions s'avancent tellement au centre des terrains à utiliser qu'en les laissant subsister, il eût été difficile de modifier sensiblement l'aspect actuel.

Pour la même raison j'ai été amené à faire disparaître près du Palais de l'Industrie le *Pavillon de la Ville de Paris.*

Distribution des groupes dans le périmètre de l'Exposition.

Pour utiliser les terrains affectés à l'Exposition et répartir les surfaces couvertes nécessaires à chacun des groupes sur ces terrains, il m'a paru convenable de réunir toutes les classes d'un même groupe dans un édifice spécial, et de créer ainsi presque autant de *Palais que la classification comporte de groupes.*

Cette disposition, outre qu'elle est une de celles susceptibles de donner l'aspect le plus nouveau à la prochaine Exposition, permettrait aussi, dans bien des cas, d'avoir des Palais à étages percés de grands halls où l'air et la lumière pénétreraient facilement.

Elle présente de plus l'avantage bien appréciable de traduire exactement pour le visiteur la

classification des *groupes* et d'introduire dans la distribution des surfaces couvertes la parfaite ordonnance qui règne dans cette classification.

De la sorte, le visiteur n'est plus égaré dans d'immenses galeries contenant des produits ou des objets de natures diverses, il sait que tel édifice contient les fils, tissus et vêtements, tel autre les mines de la métallurgie, tel autre les aliments, etc., etc.

Enfin, m'inspirant du rapport de M. le Commissaire général, j'ai ménagé, au centre de chaque palais ou sous son porche, les expositions *rétrospectives* centenales de chaque groupe sous forme de musées.

J'ai, pour des raisons de bonne ordonnance, tenu à conserver autant que possible dans les dispositions des bâtiments représentant les groupes, l'ordre adopté dans la classification, afin de traduire aussi fidèlement que possible la succession des groupes.

Amené tout naturellement à créer à proximité de la *place de la Concorde* et du *Palais de l'Industrie* des entrées principales, c'est aussi au seuil du Palais de l'Industrie que le visiteur trouve le groupe

I. *Education et Enseignement.*

Puis, au Palais de l'Industrie, le groupe

II. *Œuvres d'art*,

ayant comme annexe un monument de vastes proportions pour les expositions rétrospectives.

Un peu plus loin, des galeries destinées au groupe

III. *Instruments et procédés généraux des Sciences, des Lettres et des Arts.*

Le visiteur passant ensuite sur un large pont jeté entre les deux rives trouve, à l'*Esplanade des Invalides*, le groupe

IV. *Matériel et procédés généraux de la mécanique*, et le groupe

V. *Electricité.*

Suivant ensuite l'avenue de la Motte-Piquet qui peut être empruntée pour la circulation intérieure de l'Exposition, le visiteur se trouvera porté au Champ de Mars où les groupes

VI. *Génie civil, Moyens de transport,*

VII. *Agriculture.*

ont été disposés dans l'ancienne Galerie des Machines.

A la suite, six grands Palais de surfaces correspondantes à celles des divers groupes autour d'un vaste jardin correspondraient aux groupes

X. *Aliments,*

XI. *Mines, Métallurgie,*

XII. *Décoration et Mobilier des édifices publics et habitations,*

XIII. *Fils, Tissus, Vêtements,*

XIV. *Industrie chimique,*

XV. *Divers.*

Puis des serres et des pelouses autour de la *Tour Eiffel* seraient affectées au groupe

VIII. *Horticulture.*

Ensuite, en premier plan, deux bâtiments en bordure sur les quais contiendraient les groupes

IX. *Forêts, chasse, pêche, ceuillettes.*

Sur les quais bas de la rive gauche qui dans certains endroits mesurent jusqu'à 40 mètres de largeur, et aussi en encorbellement sur le chemin de fer des Moulineaux, des constructions importantes seront destinées :

les premières au groupe

XVI. *Économie sociale, Hygiène, Assistance publique ;*

les secondes au groupe

XVIII. *Armées de terre et de mer*

dont le bâtiment central contiendrait l'exposition rétrospective.

Le visiteur ainsi ramené à l'Esplanade des Invalides et repassant à nouveau le pont jeté sur la Seine, se retrouve à son point de départ au Palais de l'Industrie après avoir parcouru dans l'ordre de classification les divers Palais de l'Exposition.

Le groupe de la Colonisation a été reporté sur les pentes gazonnées des pelouses au *Trocadéro.*

Par la disposition naturelle des lieux l'Exposition de 1900 se trouvera scindée en trois parties :

Le *Champ de Mars,*

Le *Trocadéro,*

Le *Palais de l'Industrie et l'Esplanade des Invalides.*

La *Seine*, transformée par des décorations sur les berges, les ponts et les quais peut rattacher entre elles ces trois grandes parties.

Son aspect, le soir, est triste et si l'on ne réveille son cours par de nombreuses lumières que le miroitement des eaux multipliera à l'infini, ses abords, le Trocadéro, le Champ de Mars et le Palais de l'Industrie resteront toujours désunis.

En conséquence, il m'a paru utile de transformer les rives du fleuve, surtout entre la *Place de la Concorde* et le *Trocadéro*, de façon à offrir aux visiteurs, par leur aspect pittoresque et leur animation, une distraction continuelle.

La berge de la rive droite qui offre peu de largeur serait couverte d'un portique, sous forme de treille reliant les Palais et les Pavillons entre eux et permettant ainsi aux piétons de circuler à couvert dans tout ce parcours ; ce portique pourrait, dans certains endroits, présenter un étage sous forme de tribune aménagée pour le spectacle des fêtes nautiques et des illuminations.

Sur des pontons mobiles et sur des pilotis, des établissements de tous genres, tels que *brasseries, restaurants, pontons,* avec abri pour les voyageurs, *boutiques* pour les marchands forains, etc.,, seraient distribués le long du portique en vue sur la Seine ; ces établissements offriraient à la foule des distractions de toutes sortes et trouveraient dans cette foule une alimentation naturelle à leurs industries.

Le pont d'*Iéna*, magnifiquement décoré, ferait communiquer largement entre eux les jardins des deux rives.

Sur les quais bas de la rive gauche et en encorbellement sur le chemin de fer des Moulineaux, entre les *Palais des Armées de terre et de mer* et les *Édifices de l'hygiène*, des constructions d'une certaine importance, telles que *Théâtres* pour représentations diurnes ; *Salles de bal, salles de concert, restaurants, brasseries*, etc. etc., seraient aménagés au milieu de bosquets, éclairés le soir à la lumière électrique.

Le vaste pont reliant le Palais des Sciences, des Lettres et des Arts au Palais de l'Electricité sur l'Esplanade des Invalides pourrait être décoré en harmonie avec tout cet ensemble pavoisé le jour et illuminé le soir.

En résumé, j'ai pensé qu'il serait intéressant de transformer et d'animer les bords de la Seine par une vaste fête, toutes les embarcations, les quais et les ponts pavoisés le jour seraient d'un festoyant aspect le soir — les constructions et les portiques sur les rives formeraient un cadre tout trouvé à des illuminations qui compléteraient les fêtes que l'on se propose de donner à l'occasion de l'Exposition.

Les Palais éclairés à giorno lanceraient sur les cours de la Seine, mille rayons de lumière, concourant ainsi à l'éclatante et féerique transformation de notre fleuve.

Circulation intérieure de l'Exposition et circulation de quartier

Le transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition s'effectuerait au moyen de deux lignes de chemin de fer aériennes au niveau ou en tunnel suivant le cas et formant une ceinture sans solution de continuité : l'un circulant de gauche à droite, et l'autre de droite à gauche, en partant de la place de la Concorde, le tracé traverserait la Seine, passerait en contact avec la nouvelle gare des *Invalides* longerait l'*Esplanade des Invalides* se dirigerait par l'avenue de la *Motte-Piquet* du côté du *Champ de Mars*, passerait entre la *Galerie des Machines* et les *Palais*, tournerait ensuite pour redescendre l'avenue de Suffren, puis, passant la Seine, suivrait les quais en empruntant une partie du quai de *Billy*, rentrerait dans l'enceinte de l'Exposittion pour rejoindre son point de départ près la place de la Concorde.

Près le pont une passerelle métallique mettrait en communication les deux rives affectées à 'Exposition.

Une tranchée sous l'esplanade permettrait de ne pas interrompre la circulation de la rue de Grenelle et deux autres, du côté du Champ de Mars et du côté du Trocadéro, assureraient la circulation du quartier.

Enfin, une passerelle sur la Seine, jetée en face l'avenue de la Bourdonnais, permettrait la circulation d'une rive à l'autre, pour le public en dehors de l'Exposition.

Projet de M. Eug. Hénard

NOTICE

Paris a déjà vu se succéder quatre grandes Expositions Universelles. La première, en 1855, eut lieu aux Champs-Élysées et laissa comme trace le Palais de l'Industrie actuel ; la seconde, en 1867, prit possession du Champ de Mars et disparut entièrement sans que rien ne subsistât derrière elle ; elle donna lieu toutefois à la régularisation des pentes de la colline de Chaillot et à l'ouverture de vastes avenues pour en desservir les abords.

En 1878, le Champ de Mars et le Trocadéro furent envahis et déjà l'espace parut tellement insuffisant, qu'une annexe dut être installée aux Invalides. Le palais du Trocadéro fut le reliquat de cette troisième Exposition. Enfin en 1889, on chercha à transformer complètement l'aspect du Champ de Mars. Au lieu d'un palais unique entouré de jardins comme en 1867 et en 1878, on créa un grand jardin entouré de Palais et dominé par la Tour de 300 mètres. L'esplanade fut complètement occupée et l'Exposition commença à déborder sur les quais. Les grands Palais de fer du Champ de Mars furent le legs de ce brillant ensemble.

Pour 1900, l'espace devient notoirement insuffisant et les organisateurs du concours proposent un nouveau périmètre accrû de toute la surface entourant le Palais de l'Industrie et touchant même la place de la Concorde. Après une évolution de 40 ans, on se trouve ramené au point de départ de 1855.

Que doivent faire en pareil cas les concurrents ? Conserver tous les palais, c'est refaire inévitablement les Expositions précédentes. Les détruire tous, c'est jeter à l'eau les millions. Il faut donc choisir et en sacrifier seulement une partie de façon à transformer complètement l'aspect général.

Est-ce au Champ de Mars qu'il faut démolir ? Nous ne le croyons pas ; car après les trois combinaisons essayées en 1867, 1878 1889 il est difficile de faire nouveau, on ne peut même en supprimant tout que retomber dans des redites ; d'ailleurs la conservation de la tour Eiffel, qui s'impose par la concession de 20 ans qui lui a été accordée, donnera, toujours au Champ de Mars le caractère ineffaçable de 1889. A quoi bon jeter les millions sur ce point quand le programme met à notre disposition l'admirable terrain des Champs-Elysées. C'est donc là que nous devons porter tous nos efforts, c'est là que nous proposons de jeter bas le Palais de l'Industrie, de démasquer l'Esplanade et de créer une vaste avenue reliant les Champs-Elysées aux Invalides.

Nous connaissons la force des objections que

les gens timorés peuvent soulever contre cette conception « Vous allez abîmer la plus belle promenade du monde, vous allez détruire des arbres qu'on ne retrouvera jamais, vous allez supprimer un Palais d'une utilité incontestable, etc., etc. » Examinons la valeur de ces objections.

Loin de vouloir abîmer la plus belle promenade de Paris, nous voulons la rendre encore plus belle, nous voulons lui ajouter une perspective et quelle perspective ! La grande percée de l'Esplanade, avec, au premier plan, les nouveaux massifs des Champs-Elysées, au second plan un pont monumental et décoratif, au troisième plan les quinconces séculaires et enfin avec le dôme de Mansard comme fond de tableau.

Au lieu de diminuer la surface des jardins, nous voulons que l'Exposition de 1900 les laisse agrandis et transformés. A la place d'allées insignifiantes entourant un lourd pâté de pierre et séparées par des voies inutiles, nous rêvons de planter un vaste parc aussi grand que le parc Monceau avec massifs, pelouses, fleurs et effets d'eau.

La création de cette perspective exigerait-elle l'abatage des grands arbres des Champs-Elysées ? En aucune façon, pas un seul arbre de l'avenue ne serait sacrifié ; les quelques sujets qu'il serait nécessaire de faire disparaître sont des marronniers de 30 ans, derrière le Palais de l'Industrie et il est permis de croire que les moyens mécaniques dont nous disposons seraient suffisants pour les transporter ailleurs.

Quant au Pavillon de la Ville dont l'architecture métallo-céramique fut le prototype des palais actuels du Champ de Mars, et qu'il serait fâcheux de voir détruire, rien ne serait plus facile que de le transporter soit dans une autre partie de l'Exposition, soit dans un des grands squares de Paris.

Nous n'avons pas les mêmes scrupules pour le Palais de l'Industrie ; c'est un édifice banal, mal éclairé au rez-de-chaussée et qui exigerait d'ailleurs de coûteuses réparations pour le remettre en état. Nous sommes loin d'ailleurs de nier son utilité pour les Salons annuels ou les Concours hippiques. Aussi n'est-ce pas sa suppression pure et simple que nous proposons, mais bien sa réédification à courte distance et dans de meilleures conditions. On pourrait élever entre la nouvelle perspective et l'avenue d'Antin un vaste monument avec une grande nef de 65 mètres de largeur sur 200 mètres de longueur englobant les arbres du Jardin de Paris et constituant un magnifique jardin d'hiver qui nous a toujours fait défaut.

Et voici les conséquences de cette disposition générale :

Le plan de Paris se trouverait amélioré. Une communication directe s'établirait par l'avenue Marigny, la nouvelle percée et le nouveau pont entre le 8[e] arrondissement et la gare des Invalides ; les Champs-Élysées se trouveraient agrandis et embellis par leur jonction avec l'Esplanade et le superbe paysage qui en résulterait. Les Beaux-Arts recevraient un abri plus grandiose et mieux aménagé dans le nouveau palais. Enfin le centre de l'Exposition de 1900 rapproché du centre de Paris offrirait aux fêtes du nouveau siècle le plus bel emplacement qu'on puisse rêver.

La nuit, toutes les lignes architecturales des édifices illuminés, tous les cordons de feu convergeraient vers le dôme de Mansard, éclairé par des projections électriques qui le feraient ressortir sur le fond du ciel comme un globe d'or en fusion.

Tel est le point de départ de l'étude de notre projet. La distribution des divers Palais dans l'enceinte suit la classification proposée autant que le permet l'accord des surfaces avec la forme du terrain.

Le Champ de Mars et les Champs-Élysées se trouvent séparés par une distance de 1.800 mètres. Pour supprimer cette distance nous offrons d'établir une plate-forme continue mobile sur les berges de la Seine reliant le pont d'Iéna au nouveau pont de l'Esplanade. Ce système proposé pour la première fois par nous en 1887 a depuis été expérimenté avec succès à l'Exposition de Chicago, en 1893. Le tracé que nous indiquons ne coupe aucune circulation puisque la plate-forme passe sous le pont des Invalides et sous le pont de l'Alma et sa construction pourrait se faire dans des conditions relativement économiques.

Au Champ de Mars nous nous contentons d'utiliser en en modifiant l'aspect, les édifices antérieurs ; nous transformons le troisième étage de la tour Eiffel ; nous établissons une vaste Salle des Fêtes avec coupole de 100 mètres au centre du Palais des Machines, enfin nous proposons la création d'un centre d'attractions spécial dit le « Palais des Illusions ».

Cet édifice se composerait d'une série de cinq panoramas-dioramas convenablement choisis, reliés entre eux par une salle hexagonale à parois de glace.

La décoration intérieure conçue dans le style oriental se refléterait dans six directions différentes. Tous les effets d'éclairage qu'on y produirait, lampes à incandescence à couleur changeantes, gerbes d'eau lumineuses, etc. s'y multiplieraient à l'infini. Dans les sous-sols la reproduction des grottes les plus célèbres (grotte d'Azour, grotte de Hon, etc.) compléterait cet ensemble où toutes les illusions d'optique se trouveraient réunies pour la plus grande joie des yeux. La dépense totale du projet ne dépasserait pas 43 millions.

Projet de M. Paulin

Extrait de la note explicative rédigée par l'auteur.

J'ai placé :

1° Aux Champs-Élysées, en déplaçant un peu l'axe transversal du Palais de l'Industrie, le Palais des Beaux-Arts, la salle des Fêtes et de distribution des récompenses, le pavillon de la Ville de Paris, les bâtiments de l'Administration, les salles de Congrès.

2° A l'Esplanade des Invalides, changée en un vaste jardin orné de spécimens d'anciennes constructions rurales, le Palais de l'Agriculture et de l'Horticulture dont les bâtiments peu élevés, placés de chaque côté du jardin, ne gêneraient pas la vue du dôme des Invalides. Les quinconces seraient affectés aux Expositions temporaires d'animaux, etc.

3° Au Champ de Mars, où je conserve la Tour et la Salle des Machines, les groupes des fils et tissus, de l'industrie chimique, des industries diverses, du mobilier et de la décoration réunies en un seul palais contigu aux emplacements réservés au groupe du génie civil et des moyens de transport et à celui du matériel et des procédés généraux de la mécanique. Ce rapprochement permettra d'étudier facilement les machines en mouvement dans les groupes industriels et celles exposées directement par les fabricants. Le Champ de Mars renferme en outre du côté des jardins, le groupe de la métallurgie et celui des instruments et procédés généraux des lettres, des Sciences et des Arts.

4° Au Trocadéro, dont la salle de concert est affectée aux auditions musicales et aux grandes réunions, l'Exposition coloniale avec ses pavillons pittoresques s'étageant dans les jardins en face du Champ de Mars.

5° Au quai de Billy, à côté des Colonies sur la berge et dans des constructions élevées sur l'eau, une sorte de ville flottante indo-chinoise et japonaise avec bateaux de fleurs et lieux de divertissements de toutes sortes.

6° Au quai du Cours-la-Reine, le Palais de la Guerre et de la Marine et celui de l'Enseignement.

7° Au quai d'Orsay, à proximité de l'Agriculture, les pavillons de la chasse et de la pêche, des forêts, des cueillettes, le Palais de l'Alimentation, puis le Palais de l'Hygiène et enfin du côté du Champ de Mars en face de la ville flottante, le Palais resplendissant de l'Électricité qu'on apercevrait dès l'entrée de l'Exposition (Place de la Concorde).

Rives du fleuve et grand pont nouveau. — La Seine est considérée dans le projet, comme l'artère principale de l'Exposition et doit notablement contribuer à son agrément. Les rives du fleuve sont transformées au moyen de remblais ; et des allées qui longent les bords permettent aux visiteurs de voir les Palais dont les façades principales sont tournées vers le fleuve. C'est afin d'indiquer cette disposition et de relier plus intimement, comme aspect, les deux rives du fleuve, que j'ai tracé deux vastes dômes semblables, très légers de structure, sorte de grands arcs de triomphe, aux extrémités du pont placé en face de l'Esplanade des Invalides. L'un de ces dômes est situé en face de l'entrée principale ornée de pylônes et de mâts, qui se trouve du côté de la place de la Concorde, au point le plus rapproché du centre de Paris ; l'autre est situé en face de l'entrée importante placée sur le quai d'Orsay, près du Ministère des Affaires Étrangères.

Les visiteurs, en pénétrant dans l'Exposition, passeront sous ces dômes dont les arcs ont une ouverture de 33 mètres de diamètre, et, afin qu'ils puissent jouir, dès l'entrée, de la vue d'ensemble des rives du fleuve transformé en une sorte de lac bordé de jardins et de palais, je n'ai indiqué sur le pont en fer que des abris extrêmement légers pour les promeneurs et pour les boutiques qui y formeront une sorte de bazar. Ces dômes donnent en outre accès, du côté des Champs-Élysées, au Palais des Beaux-Arts ; du côté de l'Esplanade, au Palais de l'Agriculture. Leurs coupoles sont largement ajourées, ce qui, les jours d'illumination, permettra de les transformer en globes lumineux. Un motif central, servant de phare sera placé au-dessus de l'unique pile construite au milieu du nouveau pont pour correspondre à la pile du milieu du pont des Invalides qui a quatre arches.

Chemins de fer à traction électrique. — Deux lignes sont indiquées, et toutes deux ont une gare à proximité du pont de la Concorde. Je me suis efforcé dans leur tracé, tout en desservant les parties de l'Exposition, de faire que les voyageurs jouissent de la vue des Palais et que le mouvement même des moyens de communication contribue à l'animation de l'Exposition.

Une ligne part de l'entrée principale, longe le quai, passe sous le pont nouveau, puis, après avoir traversé souterrainement la voie publique, suit le Cours la Reine, le quai de Billy et aboutit à la colline du Trocadéro. Cette ligne sera disposée de façon à être aérienne sur tout le parcours du quai de Billy, afin de permettre la vue de l'Exposition aux promeneurs et de faciliter le passage des tramways qui circulent ordinairement sur ce quai.

Une autre ligne part de l'entrée du quai d'Orsay sur la berge, longe le fleuve, un peu en contre-bas du chemin du bord de l'eau, ce qui permettra aux voyageurs de jouir de la vue de l'Exposition, passe sous une grotte devant le Palais de l'Hygiène, sous le Palais de l'Électricité où une station serait placée, devant le Champ de Mars, puis longe l'avenue de Suffren, l'avenue de La Motte-Piquet, la rue Fabert, sur le flanc de l'Esplanade, traverse le pont des Invalides et va

aboutir près des bureaux de l'Administration sur le flanc du Palais des Beaux-Arts, à côté du rond-point des Champs-Élysées.

En général, dans les rares parties souterraines des voies ferrées que les trains doivent parcourir, le côté de la Seine est toujours découvert, en sorte que la lumière ne manque jamais et que les voyageurs ne cessent pas de jouir de la vue de la rive opposée.

Illuminations et fêtes de nuit. — Le pont nouveau avec ses dômes étincelants, les jardins, les palais disposés le long de la rivière qui serait parcourue par des bateaux illuminés, offriraient certainement un coup d'œil féerique ; mais le point le plus attrayant sera dans les fêtes de nuit, la partie située entre les ponts d'Iéna et de l'Alma, où se trouvent réunis le Grand Palais avec ses dômes illuminés et à jour, le Palais étincelant de l'Électricité qui se reflètera dans les vagues, la ville exotique illuminée de ses innombrables lanternes, ainsi que cela se pratique en Orient, les pavillons des Colonies.

Le Palais des Beaux-Arts

J'ai cherché une disposition permettant de relier les bâtiments du Palais de l'Industrie parallèles à l'avenue des Champs-Élysées avec les salles nouvelles qui seraient construites parallèles au quai, et je pense qu'une grande salle ronde à laquelle on accèderait par un vestibule placé suivant la bissectrice de l'angle formé par les deux directions, répond à la question. Cette rotonde met en communication directe le Palais de l'Industrie, dont l'axe transversal serait déplacé de quelques travées, avec la grande galerie du bord de l'eau, avec le nouveau pont placé en face de l'Esplanade des Invalides.

Dans la disposition présentée la porte principale du Palais des Beaux-Arts se trouve à proximité et en face de la grande entrée de la place de la Concorde. Le visiteur, après avoir franchi cette porte, peut suivre la galerie parallèle à la Seine ou entrer immédiatement dans le Palais de l'Industrie, ou bien, en suivant la bissectrice, traverser la salle où sont disposés deux grands escaliers conduisant au 1er étage, puis la vaste rotonde, le jardin de Paris orné de statues, et enfin voir l'Exposition de la Ville de Paris disposée au fond du jardin en face des baies de la rotonde.

Le Palais des Beaux-Arts, comprend : au rez-de-chaussée, le grand vestibule où l'Exposition de l'enseignement serait placée ; la galerie parallèle à la Seine et la grande rotonde réservée à l'Exposition de la sculpture et des objets d'art, au 1er étage, la galerie et les salles qui entourent la rotonde, et toutes les salles du Palais de l'Industrie.

Le rez-de-chaussée de ce dernier Palais est entièrement réservé pour les fêtes et la distribution des récompenses avec entrée du côté des Champs-Elysées. La grande nef brillamment décorée réservée aux fêtes, pourrait être vue par le public les jours ordinaires, et sa contiguïté avec la grande rotonde permettrait, les jours de grande solennité, de disposer de surfaces couvertes considérables et d'un jardin.

Les modifications apportées aux bâtiments du Palais de l'Industrie, qui a besoin de réparations urgentes, principalement pour les façades et les escaliers, consistent dans la construction d'un grand escalier, à une des extrémités de la nef, afin de remplacer l'escalier en bois actuellement en usage ; le déplacement de l'axe du Palais qui serait reporté de quatre travées vers la place de la Concorde. Le milieu du Palais qui n'est actuellement en face d'aucun édifice ou avenue, correspondrait ainsi au milieu du Palais de l'Elysée. L'habitation du chef de l'Etat pourrait être accusée sur l'Avenue des Champs-Elysées par une grande grille richement ornée en face de la nouvelle entrée du Palais de l'Industrie.

Palais du Champ de Mars

Le grand palais projeté au Champ de Mars comprend : 1° la Salle des Machines de l'Exposition de 1889 où je place les groupes du génie civil et des moyens de transport, celui du matériel et des procédés généraux de la mécanique ; 2° un grand ensemble de galeries concentriques, autour d'une grande salle centrale placée en avant de la salle des machines qu'il masquerait; ces galeries sont affectées à l'exposition des groupes de la décoration et du mobilier, des fils, tissus et vêtements, de l'industrie chimique et des industries diverses ; 3° une grande galerie d'honneur aboutissant à l'avenue Rapp et à l'avenue de Suffren ; 4° deux bâtiments en ailes sur les jardins pour le groupe de la métallurgie et des mines et pour celui des instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts. En outre deux galeries placées dans les axes des bâtiments en aile cachent les maisons bordant le jardin placé au pied de la Tour Eiffel qui est conservée. Ces galeries permettraient aux visiteurs de circuler à couvert depuis le quai; elles seraient bordées de cafés, de brasseries, etc., d'où les promeneurs jouiraient de la vue des jardins où seraient réunis les pavillons de quelques nations étrangères et aussi ceux de diverses administrations publiques.

L'ancienne Salle des Machines sera entièrement remplie par les groupes qui y sont placés. La surface donnée par cette vaste salle est de 70.000 mètres environ et celle demandée pour les deux groupes est de 73.000 mètres.

Je n'ai pas cru devoir proposer la démolition de cette vaste salle, remarquable par sa construction, au moment où elle permet d'utiliser sans dépense une surface considérable couverte.

Je me suis borné à l'ouvrir davantage du côté de l'Ecole Militaire, ce qui permettrait, de l'intérieur, de jouir de la vue de ce monument intéressant et de mettre la Salle des Machines plus en communication avec le grand palais.

Le grand palais avec galeries parallèles entourant une grande nef a l'avantage de permettre de visiter chaque groupe séparément.

La grande salle centrale avec ses dômes élevés masquerait la Salle des Machines aux promeneurs placés même au Trocadéro; elle serait un lieu de repos au milieu de ce vaste ensemble si intéressant par toutes les machines qui y fonctionneraient devant le public. Ce serait une sorte de Temple de l'Industrie où la galerie conduisant à la Salle des Machines serait affectée aux Expositions rétrospectives des groupes.



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant* : HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 20 Paraît le 5 et le 20 de chaque mois Paris, 20 Janvier 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 — }

M. FÉLIX FAURE

ET

l'Exposition Universelle de 1900

Des événements considérables se sont produits durant la quinzaine qui vient de s'écouler. La chute du ministère Dupuy a été suivie, à vingt-quatre heures d'intervalle, de la démission de M. Casimir-Perier, Président de la République. Le Congrès s'est réuni, jeudi dernier, à Versailles et c'est M. Félix Faure, député du Havre, Ministre de la Marine, dans le cabinet Dupuy, qui a été désigné par 430 suffrages, pour succéder à M. Casimir-Perier.

Nous n'avons pas à apprécier ces événements au point de vue politique, ce n'est pas notre affaire ; nous pouvons, par contre, les envisager au point de vue de l'Exposition de 1900 et de l'influence qu'ils peuvent exercer sur la marche des travaux en cours d'exécution.

Le regretté Président Carnot avait, en maintes circonstances, témoigné de l'intérêt qu'il portait aux études préparatoires commencées en vue de la grande manifestation projetée pour la fin de ce siècle.

Notre éminent Commissaire général M. Alfred Picard, qui fut un de ses amis les plus dévoués, pourrait dire avec quelle sympathique attention il en suivit les premières étapes.

M. Casimir-Perier n'a pas eu l'occasion, durant les quelques mois de sa présidence, de faire connaître ses sentiments personnels sur l'Exposition de 1900, mais rien n'autorise à croire qu'ils ne fussent très favorables à cette grande œuvre.

Avec M. Félix Faure, c'est tout autre chose ; le nouveau Président est d'abord membre de la Commission supérieure des Expositions, et l'on peut affirmer, sans être contredit par personne, que tout ce qui touche aux Expositions le passionne au plus haut degré.

Nous avions fondé en avril 1883, c'est-à-dire il y a bientôt douze ans, à l'occasion de l'Exposition d'Amsterdam, un journal qui avait pour titre la *Gazette de Hollande*, et qui était l'organe des intérêts français à cette Exposition étrangère.

Le numéro 2 de ce journal, portant la date du 26 avril 1883, contenait le portrait et la biographie de M. Félix Faure, député du Havre, vice-président du Comité français d'organisation de l'Exposition d'Amsterdam.

Et voici ce que nous écrivions alors

« Au mois d'octobre dernier (1882), M. Félix « Faure fut chargé par M. Hérisson, alors Ministre des Travaux publics, de visiter, au point de « vue de leur organisation financière et commerciale, les ports du nord de l'Europe, Brême, « Hambourg, Amsterdam, Rotterdam, Anvers, « etc., etc. C'est au retour de ce voyage que « M. Felix Faure qui, lui aussi, est animé d'un « patriotisme ardent et éclairé, exposa à M. le « Ministre du Commerce les raisons politiques et « économiques qui obligeaient la France à prendre part, d'une façon officielle, à l'Exposition « internationale d'Amsterdam et décida M. Pierre « Legrand à arrêter des mesures en conséquence.

« M. Felix Faure fut désigné comme vice-président du Comité français d'organisation dont « M. Dietz-Monnin, sénateur, était le président.

« Le côté politique — le côté diplomatique « dirai-je — des négociations qui ont dû forcément s'engager entre le Comité français et le « Comité exécutif néerlandais pour faire considérer la France comme la nation la plus favorisée, « ont permis à M. Félix Faure de montrer une « fois de plus les grandes qualités qui le distinguent, c'est-à-dire la finesse, l'habileté, la « fermeté, la connaissance approfondie et bien « observée des hommes et des affaires.

. . . .

« M. Félix Faure est le fils de ses œuvres. Il « naquit à Paris en 1842 ; il débuta au Havre « dans le commerce des cuirs. Son intelligence, « son activité, l'intégrité de son caractère le « mirent au premier rang, et il devint successivement conseiller municipal, adjoint au maire « du Havre, juge au Tribunal de commerce, « membre de la Chambre de commerce, etc., etc.

« Il fit, dans l'intervalle, d'intéressants voyages « en Orient et aussi comme artiste, car M. Félix « Faure sait admirablement mener de front ces « deux choses si disparates : l'art et le négoce. « Il visita successivement la Grèce, la Turquie et « l'Asie Mineure. Pendant la guerre néfaste de « 1870-1871 il prit au Havre le commandement « d'un bataillon de mobiles pour occuper ensuite, « pendant le cours de la campagne, les fonctions « de chef d'escadron d'état-major. Sa courageuse conduite lui valut la croix de chevalier « de la Légion d'honneur.

« Puis, entre temps, M. Félix Faure, continuant « à faire honorablement ses affaires, organisa « l'Exposition maritime du Havre en 1868 ; il « accepta la présidence de la Société des regates « du Havre qu'il administra avec une réelle supériorité ; plus tard, — je cite au hasard de la « mémoire, sans me préoccuper de l'ordre chronologique — il prit une part très prépondérante « à l'installation de l'Exposition de la Chambre « de Commerce du Havre, à l'Exposition Universelle de 1878 ; il écrivit à ce sujet un livre intitulé : *Le Havre en 1878*, contenant de nombreux « documents historiques, industriels, commerciaux les plus intéressants sur sa ville d'adoption. »

Et nous terminions cette biographie par ces lignes :

« Au moment où la France s'apprête à jouer à « Amsterdam une partie que les circonstances « rendent plus difficile, plus périlleuse que jamais, « il nous faut des hommes de valeur et d'autorité « qui, comme M. Félix Faure, imposent le respect, « l'estime et la considération des autres nations. »

Nous ne pensions pas, à ce moment là, écrire la biographie du futur Président de la République, et nous ne pouvons que nous réjouir aujourd'hui de voir l'événement donner une si éclatante confirmation du jugement que nous portions, il y a douze ans, sur M. Félix Faure.

Nous avons tenu, en reproduisant les lignes qu'on a lues plus haut, à bien établir que le nouveau Président de la République est un homme d'Expositions, et que tout ce qui touchera celle de 1900 ne le laissera pas indifférent. Nous serions bien surpris s'il ne saisissait la première occasion qui s'offrira à lui pour exprimer publiquement sa pensée à cet égard.

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que M. Félix Faure est un commerçant, qu'il connaît les causes de la crise que traversent notre commerce et notre industrie, et que, pour toutes ces raisons, son avènement à la première magistrature du pays a été salué avec joie par le monde commercial et industriel.

Il n'est donc pas téméraire de prédire qu'avec le nouveau Président de la République les travaux de l'Exposition de 1900 vont entrer dans une phase nouvelle d'activité. M. Félix Faure mettra un point d'honneur, nous en sommes certain, à stimuler le zèle et l'ardeur de ceux qui ont la mission d'édifier cette grande œuvre.

Cinq années nous séparent de l'apothéose que l'on prépare au siècle qui finit. Cinq années de paix intérieure et extérieure sont donc nécessaires pour mener à bien cette tâche.

Ceux qui ne font pas de politique, — et ils sont plus nombreux heureusement que ceux qui en font... ! — comptent sur le nouveau Président de la République pour assurer cette ère de tranquillité. Le 15 avril 1900, au jour de l'inauguration solennelle, les acclamations enthousiastes de tout un peuple l'en remercieront.

HENRI GAUTIER.

Nouvelles et Échos

Parmi les nominations d'officiers de l'Instruction publique parues à l'*Officiel*, à l'occasion du 1er janvier, nous relevons avec plaisir celle de M. Albert Legrand, le très sympathique secrétaire particulier du Commissariat général de l'Exposition de 1900. M. Albert Legrand est un collaborateur de la première heure de M. Alfred Picard. Son affabilité, sa courtoisie, son dévouement de tous les instants à l'œuvre commune lui ont acquis des titres incontestables à cette distinction. Nous sommes heureux de l'en féliciter, et tous ceux qui connaissent M. Legrand l'en féliciteront avec nous.

***

Le Comité des Directeurs de l'Exposition de 1900 s'est réuni, hier matin, avenue de la Bourdonnais, 26, au pavillon du Commissariat général, et a commencé l'étude du plan définitif. M. Bouvard, directeur des travaux d'architecture, a exposé, dans ses grandes lignes, le projet qui sera soumis ultérieurement à l'approbation de la Commission supérieure.

On a adopté en principe l'idée de la grande avenue qui partirait des Champs-Élysées pour aboutir dans l'axe du dôme des Invalides.

En ce qui concerne le pont de 150 mètres de largeur, il a été décidé qu'on s'entendrait tout d'abord avec le service de la navigation, et qu'on chargerait un architecte, qui sera ultérieurement désigné, de poursuivre les études préparatoires de la construction.

Le Comité a également abordé la question des arbres et des moyens de transport, mais rien n'a été décidé à cet égard.

***

On connaît la solution bizarre que le Conseil municipal de Paris a adoptée au sujet du Métropolitain.

Il a été décidé qu'on consulterait les électeurs sur cette question par la voie du *referendum*, mais on a refusé les fonds nécessaires à cette opération.

C'est là une mauvaise plaisanterie qui n'a que trop duré, et il est temps de prendre des mesures en conséquence pour que le succès de l'Exposition ne soit pas compromis par le bon plaisir de nos édiles. Si le Conseil municipal ne veut rien faire, il est fort probable que le Gouvernement se passera tout simplement de son concours, et il fera bien. L'Etat peut construire dans Paris tous les chemins de fer d'intérêt général que le Parlement aura approuvés, et nous espérons que le premier soin du Commissaire général, M. Picard, sera de proposer au nouveau Ministre des Travaux Publics une solution quelconque qui assurera tout d'abord le transport des matériaux de l'Exposition. On verra après.

***

M. Cotelle, conseiller d'Etat, est nommé membre de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900, en remplacement de M. Rousseau, appelé aux fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine.

Les Projets Primés

(Voir le numéro précédent.)

PRIMES DE 4.000 FRANCS

Projet de MM. Cassien-Bernard et Gaston Cousin

Note explicative sur les dispositions proposées, le mode de construction, les moyens de communication dans l'enceinte et aux abords, etc.

Champ de Mars

Les parties conservées. — Les auteurs du projet ont pensé tout d'abord que les Palais des *Beaux-Arts*, des *Arts libéraux* ainsi que le *Jardin central* mériteraient d'être conservés. Il résulte de ce parti une économie de 10 millions qui ne semble pas devoir être négligée.

Ils pensent également, quoiqu'ils proposent une nouvelle Galerie des Machines, que l'on pourrait conserver celle de la dernière Exposition — la disposition du plan général ayant été adoptée en vue de cette conservation possible.

Il ressort de là une nouvelle économie d'environ 7 millions qui vient s'ajouter à celle précédemment réalisée, soit une économie totale de *17 millions*.

Les deux Palais conservés seraient reliés à la Tour de 300 mètres par des galeries vitrées au 1er étage, qui seraient accessibles de ce côté par de grands escaliers placés au pied de la Tour.

Cette disposition aurait l'avantage de donner une physionomie nouvelle aux parties existantes de l'ancienne Exposition.

Le Palais des Industries diverses. — En ce qui concerne l'exposition des industries diverses, huit galeries de 22 mètres sectionneraient l'espace qui leur est attribué et aboutiraient toutes à un immense vestibule central.

Le Palais de Diamants. — Ce vestibule central serait le Palais de l'Électricité qui doit avoir une place d'honneur dans la future Exposition, étant donné le succès sans cesse croissant de ses applications diverses.

Ce Palais serait couvert d'un dôme vitré ouvert à sa partie supérieure et construit par *claveaux*. Ces claveaux se monteraient par couronne, chaque couronne formant ceinture, supprimant toute *ferme* et épargnant ainsi tout échafaudage. Chacun des claveaux recevrait à l'intérieur une surface vitrée concave en forme de coquille dont le centre aurait un foyer électrique.

Le Dôme apparaîtrait donc à l'intérieur comme une voûte de diamants composée d'une infinité de caissons ou coquilles dont les mille facettes scintilleraient sous les rayons du soleil comme sous les flots de lumière électrique.

Le Pavillon de l'Electricité. — Au centre de ce vaste Dôme s'élèverait au milieu des fleurs, de la verdure et des terrasses, le Pavillon de l'Electricité.

Ce Pavillon qui n'aurait pas moins de 25 mètres de haut serait composé d'une armature en métal sur laquelle viendraient s'adapter des glaces, des cristaux, des colonnes coulées en verre, des cabochons, des émaux, etc., de façon à offrir l'aspect le plus brillant et à laisser la lumière se jouer dans toutes les parties de ce Pavillon.

Indépendamment de tous les systèmes de lumière électrique, que ce pavillon contiendrait, il serait couronné par une énorme lentille tournante, dont la puissance éclairante ajouterait encore à l'éclat de ce grand vestibule déjà inondé de lumière.

Nymphée lumineuse. — Sous ce Pavillon et ces terrasses serait construite une nymphée lumineuse accessible au public.

Toute cette partie de l'Exposition, le Palais de l'Électricité, les huit galeries y conduisant, ainsi que la Nymphée (les sections étant fermées), resterait ouverte le soir et devra constituer un des attraits principaux pour les visiteurs.

Galerie des Machines. — La Galerie des Machines occuperait le fond du Champ de Mars, regardant l'Ecole militaire, et serait de dimension un peu moindre que celle existant actuellement.

Les auteurs, en proposant une nouvelle disposition pour le Palais des Machines, pensent néanmoins que l'on doit conserver le Palais de la dernière Exposition, en consacrant une somme suffisante pour changer l'aspect de cette construction en modifiant la décoration tant intérieure qu'extérieure. De plus et dans les deux cas, une partie du sol de cette Galerie des Machines serait creusée et consacrée à une reproduction des différentes *exploitations minières* qui procurerait aux visiteurs l'illusion absolue d'une visite dans les mines. Des puits conduiraient le public dans des galeries souterraines, etc., etc.

Trocadéro

Le Palais du Trocadéro serait réservé aux auditions musicales. Les jardins seraient choisis pour l'Exposition d'horticulture. On y trouverait le Pavillon des Eaux et Forêts, etc., etc.

Jardin central

Château d'Eau. — Un Château d'Eau se trouvera édifié dans le bassin supérieur là où naguère s'élevait le vaisseau de la Ville de Paris.

Ce Château d'Eau serait construit en grès émaillé, les grandes surfaces seraient en émail blanc avec rehauts d'or et de couleurs, les attributs, les bas-reliefs et les figures polychromes pourraient également être exécutés par la Manufacture Nationale de Sèvres. Cette Manufacture pourrait exécuter les grands vases et les groupes qui orneraient la base de ce monument.

La Tour de 300 mètres. — La Tour de 300 mètres étant conservée, elle recevra l'adjonction de quatre pylônes en métal, renfermant des escaliers et des ascenseurs. Elle prendrait ainsi un nouvel aspect et pourrait être peinte dans un ton d'or d'un effet plus décoratif.

Du haut de la plate-forme de ces quatre pylônes, les visiteurs seraient facilement transportés d'un point à un autre au moyen de *nacelles* qui viendraient atterrir, conduites par des guides en fil d'acier.

Pour les fêtes de nuit, les arêtes de la Tour seraient illuminées par des cordons d'électricité dessinant tous les contours.

Esplanade des Invalides

Palais des Colonies. — L'Esplanade sera occupée par les Palais des Colonies en bordure sur une large voie, de façon à ménager la perspective de l'ensemble. Cette grande voie aboutirait à un pont monumental qui donnerait accès à la partie des Champs-Elysées affectée à l'Exposition.

Pont Monument. — Ce pont serait conservé après la clôture de l'Exposition et devrait par conséquent être construit d'une manière définitive. Il serait ajouré de façon à permettre le service fluvial dans toute l'étendue de sa largeur qui est de 160 mètres ; les balustrades, entourant les parties ouvertes, seraient ornées de vases, statues et lampadaires électriques. Aux quatre angles de ce pont, s'élèveraient d'énormes piédestaux portant des quadriges en bronze doré et personnifiant le Commerce, l'Agriculture, la Science et les Arts.

Deux restaurants seraient établis en encorbellement et aux extrémités de la pile unique et des galeries couvertes permettraient aux piétons de traverser la Seine à l'abri des intempéries.

Grand Exèdre de fleurs. — De même le portique circulaire, accompagné de bassins, vasques, fontaines jaillissantes et d'un château d'eau et qui est adossé au Palais de l'Industrie, resterait acquis à la Ville de Paris après l'Exposition et viendrait compléter l'ensemble de cette décoration.

Palais de l'Industrie. — Le Palais de l'Industrie se trouvant compris dans l'enceinte de l'Exposition pourrait être utilisé pour tous les Congrès et la grande nef servirait de Salle de fêtes — les locaux du rez-de-chaussée serviraient à l'administration et à divers bureaux.

Pour ce qui regarde ce Palais, les auteurs du projet tiennent à dire qu'il était en effet bien tentant de le jeter par terre, mais le programme indiquait plutôt le désir de le garder et les architectes ayant d'ailleurs la réputation imméritée de vouloir tout détruire pour reconstruire, nous échapperons à ce reproche.

Cours la Reine

Le Cours la Reine, étant à proximité de la place de la Concorde et des Champs-Elysées, se trouve tout indiqué comme emplacement pour des fêtes populaires. Cette série de fêtes populaires s'étendrait du XIIIe au XIXe siècle en faisant revivre successivement :

Les Jongleurs ; les Bateleurs ; la Fête de l'Ane ; la Fête des Fous ; les Mystères ; les représentations des Enfants Sans-Souci et des Bazochiens ; les Pantomimes et les Tableaux vivants qui eurent lieu aux entrées d'Isabeau de Bavière et de Charles VII, etc., etc.; le théâtre de Gringoire.

Les Guinguettes ; la Grande et la Petite Courtille ; les Porcherons ; Ramponneau ; Jeux Nautiques divers ; Mongolfières, etc., etc.

Reconstitution des Théâtres du Boulevard du Temple

Théâtre de Nicolet ; théâtre de l'Ambigu comique et de Molière ; théâtre des Jeunes Artistes ; théâtre

du Cirque Olympique; théâtre du Panorama Dramatique; ancien théâtre Lazzari, etc.

Montagnes Russes de 450 mètres de longueur; des Fêtes vénitiennes seraient données sur la Seine.

Quai d'Orsay

Le quai d'Orsay serait entièrement réservé aux Expositions d'Agriculture françaises et étrangères. On y trouverait le Palais des produits alimentaires, la Chambre de Commerce maritime et le Matériel de Navigation et de Sauvetage.

Moyens de communication dans l'enceinte et aux abords

Toutes les voies existantes, tramways, omnibus, etc., seraient maintenues pendant la durée de l'Exposition. Les parcours qui se trouveraient enclavés dans l'enceinte réservée passeraient dans des tranchées ou sous des ponts, notamment la ligne de tramways (Louvre-Versailles), afin que les communications entre les différents quartiers de Paris ne restent pas en souffrance.

Quant aux moyens de communication dans l'enceinte même de l'Exposition, ils seraient très nombreux. Citons, parmi les plus importants, le Decauville à double voie, reliant les Invalides au Champ de Mars par le quai d'Orsay, puis la double voie aérienne qui, prenant les Invalides et suivant l'avenue de la Motte-Piquet, aboutirait au Champ de Mars près de la Galerie des Machines.

Les deux rives de la Seine seraient reliées entre elles en dehors des ponts existants et du Grand Pont monumental par plusieurs passerelles indiquées sur le plan général et qui pourraient subsister après la clôture de l'Exposition.

Projet de M. Ch.-A. Gautier

EXTRAIT DE LA NOTICE

Les Expositions précédentes ont démontré qu'il était nécessaire d'offrir à l'esprit du public un aliment nouveau. C'est pénétré de cette vérité que l'auteur du présent projet a cru ne devoir conserver aucun des anciens bâtiments affectés à cet usage en 1889. L'idée générale qu'il s'était faite de l'Exposition de 1900 ne se prêtait d'ailleurs point à cette conservation. Cette idée dominante est que l'Exposition de 1900 doit être une sorte d'apothéose des cent années précédentes, un résumé de ce que ce siècle, si complètement différent des précédents, a enfanté dans toutes les branches des connaissances et des conceptions humaines.

Ce qui l'a préoccupé, avant toute chose, est une question de classement, qui permette au public de se rendre facilement compte, par une comparaison progressive et nettement établie, de l'immense progrès accompli. On verra plus loin, par la description des dispositions du projet, l'importance qu'il a attachée à résumer, dans une sorte de seule enceinte (Palais du Siècle), tous les faits historiques, toutes les découvertes, toutes les manifestations d'art. Il considère qu'il y aurait là, pour le public des visiteurs, une sorte de procédé de vulgarisation qui conviendrait aux institutions démocratiques de notre pays.

L'auteur, pour les raisons qui précèdent et pour la complète exécution de son idée, ne conserve ni la Galerie des Machines, ni les Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, ni la Tour de 300 mètres, ni même le Palais de l'Industrie.

Dispositions générales

Les dix-huit groupes inscrits au programme, à l'exception toutefois de celui des œuvres d'art, seront répartis dans le Champ de Mars, le Trocadéro, les berges et les quais de la Seine, compris entre le pont d'Iéna et celui de l'Alma.

Afin de former un ensemble complet, le Trocadéro et le Champ de Mars seront reliés entre eux par deux grandes passerelles métalliques, à deux étages, jetées au-dessus de la Seine, prolongeant les galeries du Trocadéro jusqu'à celles de la grande enceinte décorative du Champ de Mars.

Les Colonies françaises occuperont la rive gauche de la Seine, depuis le pont de l'Alma jusqu'à l'Esplanade des Invalides; vis-à-vis d'elles et dans les mêmes limites, les Colonies étrangères occuperont la rive droite. L'Esplanade des Invalides recevra les expositions des Ministères, celles de l'Assistance publique et celles des Sociétés de secours aux blessés, de tir, de gymnastique et de tous les autres sports; enfin, dans le fond, s'élèveront les grandes Arènes nationales.

Entre l'Esplanade des Invalides et la rive droite de la Seine, un large pont sera jeté. Il sera occupé de chaque côté par des attractions diverses suffisamment basses pour ne point boucher la vue de la Seine, et flanqué aux angles par quatre théâtres.

Les terrains en bordure des Champs-Elysées recevront les groupes des œuvres d'art françaises et étrangères, et l'Exposition centenale de ce groupe.

Telles sont les grandes divisions d'ensemble du projet; ces divisions sont très lisibles sur le plan.

Description détaillée de l'Exposition de 1900

Logiquement, pour décrire en détail l'Exposition que nous avons imaginée, nous devrions commencer à en parcourir le terrain, par la porte d'entrée la plus rapprochée du centre de Paris, et qui sera la porte principale: celle de la place de la Concorde. Nous pensons, cependant, mieux faire comprendre l'idée dominante de notre plan, en débutant par le Champ de Mars, et en remontant ensuite le cours de la Seine jusqu'à la place de la Concorde.

Dans notre projet, il n'y a pas d'emplacement réservé aux machines réunies, ainsi que cela avait eu lieu dans les précédentes Expositions. Les procédés modernes pouvant transmettre la force motrice à grande distance permettront d'en pourvoir chaque groupe, chaque classe dans la proportion nécessaire à la fabrication des produits exposés. Cette méthode nouvelle, jointe aux Expositions centenales en tête de chaque groupe et à un *Palais du Siècle* résumant toutes nos gloires et toutes nos découvertes depuis 1800, donnera à l'Exposition de 1900 un caractère et un aspect de résumé grandiose et nouveau.

Entre les bâtiments de l'Exposition et la Seine, le Champ de Mars sera pourvu d'un parc, limité à droite et à gauche par des sortes de murs en charpente ajourée, ayant pour bases des portiques couverts en terrasse qui rejoindront les passerelles de la Seine dont il a été question plus haut. Ils formeront ainsi une grande enceinte brillamment décorée, lumineuse le soir, qui, de chaque côté se retournant à angle droit, règnera encore devant les bâtiments de l'Exposition.

Cette enceinte, ornée de plantes décoratives, de fontaines, de statues des hommes les plus illustres du siècle et de monuments à leur mémoire, s'ouvrira, au fond, sur le grand centre réel de l'Exposition qui sera une avenue de 60 mètres de large appelée: Avenue des Groupes.

En avant de cette avenue, et en place principale de chaque côté du fond de l'enceinte d'honneur, s'élèveront deux pavillons: celui de la Ville de Paris au sud-ouest et celui des Congrès, près de la porte de la Bourdonnais.

De chaque côté de l'avenue centrale seront distribués les Groupes, séparés entre eux par des rues perpendiculaires à l'avenue, découvertes et destinées aux services.

Tous les Groupes, conformément au programme, seront divisés en classes, et chacune de ces classes sera pourvue de sa machinerie spéciale, fonctionnant sous l'œil du public, de manière à lui faire comprendre la transformation graduelle de la matière première jusqu'à son complet achèvement en produit manufacturé.

De cette façon, chaque groupe deviendra une sorte d'usine avec ses ateliers, ses machines, ses cheminées, ses cours couvertes et découvertes, ses halls à un et deux étages.

Il pourra revêtir ainsi comme une sorte de caractère propre, en un mot s'individualiser dans son expression extérieure. Il ne se rattachera au grand tout que par ses expositions de produits, et plus encore d'une manière uniforme et continue, par une large galerie destinée à l'exposition sommaire rétrospective des mêmes produits. Cette galerie centenale s'ouvrira sur un portique qui, de chaque côté, bordera l'Avenue des Groupes et assurera ainsi au public une double circulation à couvert. Au-dessus et en reculement du portique, chaque groupe élèvera une sorte de façade ou pignon, d'un caractère spécial, déterminé selon la matière première ou l'appropriation de chacun de ces groupes.

Chaque classe sera également pourvue d'un petit musée centenal. Les groupes en bordure de l'allée centrale seront:

1° Le Groupe n° 1. — *Education et enseignement.*
2° Le Groupe n° 3. — *Instruments et procédés généraux des lettres, sciences et arts.*
3° Le Groupe n° 4. — *Matériel et procédés généraux de la mécanique.*
4° Le Groupe n° 6. — *Génie civil, moyens de transports.*
5° Le Groupe n° 9. — *Forêts, chasses et pêches.*
6° Le Groupe n° 11. — *Mines, métallurgie.*
7° Le Groupe n° 12. — *Décoration et mobilier.*
8° Le Groupe n° 13. — *Fils et tissus.*
9° Le Groupe n° 14. — *Industrie chimique.*
10° Le Groupe n° 15. — *Industries diverses.*

A l'extrémité de l'Avenue des Groupes s'élèvera le Palais du Siècle. Il sera entouré, dans sa première moitié, par la fin des groupes français, et dans la deuxième partie de ses façades latérales, ainsi que sur toute sa façade postérieure, par les galeries destinées aux sections étrangères.

Palais du Siècle

Le Palais du Siècle s'élèvera dans l'axe du Champ de Mars, à l'extrémité de l'Avenue centrale, dite des Groupes. Il sera entouré d'une enceinte découverte, bordée d'un portique longeant les bâtiments des groupes et faisant suite à celui de l'allée centrale, assurant comme il est dit plus haut la circulation à couvert dans toute l'étendue des bâtiments du Champ de Mars.

Le Palais du Siècle sera un édifice de récapitulation, l'apothéose du XIXe siècle, la synthèse de son histoire politique, artistique et industrielle. Sa construction, entièrement métallique, s'élèvera sur plan carré. Il aura l'aspect d'une pagode indienne soutenue à sa base par quatre grands arcs de 60 mètres de portée, et contrebutés de chaque côté par de plus petits arcs de 20 mètres de portée.

Il aura une hauteur totale de 240 mètres et sa base carrée aura 170 mètres de côté. Cette base de 170 mètres de portée comprend les quatre pylônes qui le flanquent à ses angles.

Ces pylônes, de construction également métallique, et établis sur un plan carré de $22^m \times 22^m$, seront ornés de figures allégoriques, et richement décorés. Ils auront une hauteur totale de 90 mètres.

La première plate-forme du Palais du Siècle constituera une sorte d'étage d'introduction et de réception. On y trouvera la reconstitution de restaurants célèbres, et des salons décorés et meublés à la mode de diverses époques, afin de donner une idée du goût français sous les différents régimes que nous avons traversés depuis 1800. Puis commenceront les dix étages récapitulatifs de 1800 à 1900. Chacun d'eux se composera d'un portique ouvert, contournant le monument; les portiques contiendront l'histoire politique de la France peinte sur les murs par périodes de dix années (chaque étage représentant dix ans). Les hommes marquants de ces périodes seront représentés en sculpture et leurs statues ou leurs bustes seront placés entre les colonnes des portiques.

Des galeries intérieures de 15 mètres de large existeront également à tous les étages, en communication avec les portiques précédemment décrits; elles contiendront l'histoire des découvertes et inventions, toujours par périodes de dix années. Des peintures sur les murs, ainsi que des objets exposés, permettront au public de se rendre compte des progrès réalisés. La transformation des moyens de locomotion, la découverte de la photographie, les diverses applications de l'électricité, par exemple, pourront être ainsi les objets de récapitulations des plus intéressantes.

Des salons de jonction, dans l'axe de chaque face du monument, recevront des copies des œuvres d'art les plus célèbres (peinture, sculpture, architecture).

On arrivera ensuite à l'étage de 1900, où l'on trouvera quatre grandes salles qui serviront: les unes de salon de repos et de lecture, les autres de salles de concerts, de conférences et d'auditions diverses, récapitulatives ou d'actualité. Cet étage, en un mot, sera consacré aux arts de la parole et de la musique et deviendra le domaine des poètes, prosateurs, musiciens, etc., vulgarisateurs de sciences et d'esthétique.

Enfin, au dernier étage, couronné d'un dôme lumineux et richement décoré, glorifiant la France et la Ville de Paris, une plate-forme de circulation extérieure permettra de jouir du panorama de Paris.

La partie centrale de ce palais, sorte de grande cage métallique, entièrement vide, donnera passage à douze escaliers et huit grands ascenseurs de manière à faciliter, sans attente et sans encombrement, la circulation de la foule. On accédera également à la première plate-forme par quatre ascenseurs et de vastes escaliers placés dans chacun des pylônes des angles du monument.

Le Trocadéro

Les jardins du Trocadéro ne seront pas notablement transformés par l'Exposition de 1900. Ils seront utilisés pour recevoir les groupes 7 et 8 Agriculture et Horticulture : deux groupes intéressants, et qui, surtout pour ce qui est du premier, n'ont pas eu dans les Expositions précédentes l'emplacement qu'ils méritaient. C'est pourquoi l'auteur n'a pas voulu les reléguer une fois de plus dans des hangars longeant la Seine. Il leur a réservé, au contraire, un emplacement pittoresque, et, pour cette raison, a choisi le Trocadéro.

En prolongement des musées actuels installés dans les galeries circulaires du Trocadéro, deux grands bâtiments seront édifiés au-dessus des jardins. Ils seront suspendus par des arcs métalliques qui, en raison de la grande pente du terrain, pourront laisser intacts les végétations et arbres existants. — L'un de ces édifices, celui du côté de Passy, sera une vaste serre destinée au groupe 8 : Horticulture. L'autre, moins à jour et moins en verre mais d une belle ordonnance architecturale, sera, destiné au groupe 7 : Agriculture. Il renfermera un espace réservé aux conférences et à l'enseignement agricole et des galeries d'expositions qui recevront des dessins et de petits modèles.

Ces deux importantes constructions rejoindront par des portiques suspendus les passerelles au-dessus de la Seine. Ils seront également mis en communication directe avec les jardins du dessous par des escaliers et des ascenseurs. Le surplus de l'agriculture sera exposé dans des bâtiments de construction légère et des tentes, en bordure des quais et berges de la Seine, et disposés dans les grandes allées du parc. Les expositions des particuliers trouveront également leur place dans ces allées et sur les pelouses.

Les dessous des grands édifices suspendus serviront comme partie couverte à l'Exposition des instruments agricoles et horticoles, qui, bien qu'en plein air, veulent êtres abrités.

Les imposantes carrières qui existent sous la butte du Trocadéro et qui ont été consolidées lors de la construction du palais seront utilisées pour y établir ce que nous voulions faire sous le Palais du Feu et de la Lumière, dont il sera question plus loin, et que des considérations particulières nous ont obligés à mettre en bordure de la Seine.

On y pourra installer de petites représentations d'exploitations minières et de carrières de toutes sortes, des reconstitutions de cavernes de l'âge de pierre et des scènes préhistoriques, avec l'intervention du merveilleux de ces époques. A l'aide de projections lumineuses et de verres colorés, on produira, dans l'obscurité de ces souterrains, des effets variés et curieux tels que : stalactites et stalagmites multicolores, lacs et sources de feu, apparitions et grottes féeriques.

En dehors des groupes 7 et 8, le Trocadéro pourra encore recevoir une partie du groupe 9 : Forêts, chasses, pêches et cueillettes, dont l'Exposition sera indispensable en plein air.

Quais et berges de la Seine

1° Quais et berges du Trocadéro et du Champ de Mars

Les quais en bordure du Champ de Mars, où se trouvait, en 1889, l'histoire de l'habitation, seront réservés aux sections étrangères qui voudront construire des pavillons spéciaux. Les berges en contre-bas du Champ de Mars, entre les deux grandes passerelles, seront données aux expositions du Génie civil, Groupe 6, dont certaines parties des classes 28, 32, 33 et 34 n'auront pu, par leur nature, prendre place dans l'Exposition de leur groupe au Champ de Mars. Les berges du Trocadéro seront annexées à l'Exposition d'agriculture ainsi qu'il a été dit plus haut; elles pourront au besoin être relevées au niveau du quai par des pilotis coiffés de planchers.

2° Quais et berges à partir du Champ de Mars et du Trocadéro jusqu'au pont de l'Alma

Sur la rive gauche de la Seine seront disposés les bâtiments destinés à l'Exposition des Groupes 10 : Aliments, et 5 : Electricité. L'auteur du projet a choisi pour eux cet emplacement, au tournant de la Seine, parce qu'en raison de leur nature, ils pourront motiver des constructions pittoresques baignant leurs pieds dans la Seine, et s'y reflétant.

Les bâtiments destinés à l'alimentation encadreront ceux destinés au groupe 5 qui se présenteront dans un Palais spécial avec ses annexes.

Le matériel, ateliers et usines des fabriques alimentaires sera installé dans de grands hangars édifiés sur le quai d'Orsay, dans toute la longueur comprise entre le carrefour de l'Alma et la première grande passerelle du Champ de Mars, dans l'espace existant entre les rangées d'arbres, tout en laissant des espaces libres pour la circulation.

Les bâtiments d'exposition du groupe 10 seront en bordure de la Seine, de chaque côté du Palais de l'Electricité. Ils seront en partie élevés au-dessus du chemin de fer des Moulineaux et sur pilotis, au-dessus des berges de la Seine. Des pavillons de dégustation, des restaurants et brasseries pittoresquement ornés, reliés par des ponts, agrémentés de verdure ou de construction rustique, seront élevés sur le bord de l'eau, en avant des bâtiments d'exposition, de manière à former un tout encadrant brillamment le Palais de l'Electricité dont il va être question.

3° Palais de l'Electricité ou Palais du Feu, de la Lumière et de la Céramique (déjà présenté par l'auteur à la commission d'initiative privée)

L'auteur a cru devoir donner une place spéciale à l'Electricité, cette fée de la fin du XIXe siècle. Il lui a semblé que tout ce qui se rapporte à ce groupe devait être réuni dans un emplacement spécial afin d'en rendre l'impression plus saisissante et d'accentuer son importance merveilleuse, ce qui n'aurait pu être exécuté complètement dans l'intérieur du Champs de Mars, au milieu de groupes multiples.

Pour juger de tous les effets produits par les bâtiments lumineux, le spectateur aura besoin d'un recul important. C'est pour cette raison que l'auteur a choisi plus spécialement ce tournant de la Seine afin d'éclairer, d'une façon brillante et originale, tout le parcours du fleuve compris dans les limites de l'Exposition. Cet éclairage sera obtenu au moyen de jets lumineux partis du haut des huit phares installés aux extrémités supérieures de la galerie principale de ce palais.

L'auteur a cru devoir joindre à la féerique lumière les matériaux du verre et de la céramique, afin de faire ressortir les partis ingénieux et toutes les originalités qu'il sera possible d'en tirer. Aussi le palais en question sera-t-il exclusivement construit en fer, hourdé de verre blanc et de couleur, avec quelques parties de céramique revêtues de brillants émaux. Ses quatre grands dômes, de styles différents, couronnant quatre vastes pavillons carrés de 25 mètres de côté, établis en avant de la galerie principale et en bordure immédiate de la Seine, seront revêtus de verres et de cabochons de couleur, et flanqués chacun de quatre petites coupoles de même matière et également de styles différents.

Ce palais sera donc orné de quatre dômes, seize coupoles, huit phares et de mâts décoratifs qui, éclairés le soir d'une façon multicolore, produiraient, en se reflétant dans l'eau, un effet des plus étranges, et pourraient être admirés depuis la place de la Concorde jusqu'au Point-du-Jour.

Il convient d'ajouter que des embarcations pourraient entrer dans ce palais par les baies visibles en façade et débarquer leurs voyageurs dans chacun des quatre pavillons au milieu des fleurs, des orchestres et des parois translucides.

Des passerelles sur câbles en pente à traction électrique et wagonnets suspendus faciliteraient les communications d'une rive à l'autre, en face du Palais du Feu.

Sur la rive droite de la Seine, en face des bâtiments qui viennent d'être décrits, seront disposés des estacades et des pieux pittoresques servant aux appontements et destinés à amarrer les bateaux, yachts, chalands et autres embarcations constituant l'exposition des armateurs français et étrangers et des amateurs de sports nautiques, enfin tout ce qui constitue l'exposition de la batellerie. Toute cette flottille brillamment pavoisée et éclairée par les reflets du Palais électrique devra, le soir, produire des effets inconnus jusqu'à ce jour.

En y joignant la musique d'orchestre des restaurants de l'alimentation et d'autres orchestres sur les gondoles et autres bateaux, on donnerait à cette partie de la Seine un aspect de fêtes grandiose et digne de Paris. L'on pourrait compléter cet ensemble par l'illumination des deux grandes passerelles du Champ de Mars et des ponts compris entre ceux de l'Alma et de Solférino.

Passerelle au-dessus du carrefour de l'Alma

La traversée au-dessus du carrefour de l'Alma se fera au moyen d'une passerelle métallique dont l'ossature sera dissimulée par des rochers naturels et factices. Au-dessus de cette passerelle s'élèvera une seconde ossature métallique avec charpentes en bois, recouvertes de staff, cartons et pâtisseries diverses, décorées de manière à donner l'illusion du « Dyke », connu au Puy sous le nom de rocher de Saint-Michel.

Ce rocher sera disposé de telle sorte qu'on puisse y monter avec escaliers ou rampes.

Des attractions diverses pourront être établies dans ledit rocher, notamment des restaurants et buvettes. Dans les parties de traversée de la passerelle, une sorte de grotte sera pratiquée, et des stalactites de verres lumineux l'éclaireront le soir. Le rocher pourra contenir tout ce qui se rapporte aux plantes des montagnes et sera couronné par une tour de l'un de nos monuments historiques. A l'intérieur, des cascades et effets d'eau pourront être disposés.

La construction et concession de cette montagne pourrait être donnée à une entreprise particulière ou subventionnée par l'administration. Cette montagne formerait comme la frontière, la limite de l'Exposition industrielle des groupes.

Berges et quais de la Seine entre le pont de l'Alma et celui des Invalides

Entre le pont de l'Alma et celui des Invalides, les berges et quais de la Seine, rive gauche, seront affectés à l'Exposition coloniale française. Les bâtiments de cette importante section seront, comme ceux de l'Alimentation, construits au-dessus du chemin de fer des Moulineaux et sur pilotis le long des berges, de manière à former un grand canal vénitien qui sera orné, comme l'Exposition de la batellerie, de poteaux multicolores, estacades, ponts volants et mâts permettant aux embarcations de types spéciaux à nos colonies et à celles des étrangers, de s'amarrer le long de la rive. Il existera sous les arbres du quai, pour la même section, des bâtiments avec restaurants, cafés et orchestres exotiques, formant une sorte de rue de nos colonies.

Les colonies étrangères seraient installées sur les berges et quais de la Conférence et du Cours la Reine, faisant pendant aux nôtres comme pittoresque, de manière à donner à tout ce côté de la Seine un ensemble gai et brillant, qui serait, sur les deux rives, éclairé à giorno tous les soirs.

Quais et berges entre le pont des Invalides et le nouveau Pont dit Pont de l'Esplanade et des Beaux-Arts. Passerelles sur la Seine

Entre les ponts de l'Alma et des Invalides, deux passerelles suspendues, et de construction métallique, traversant la Seine, relieront entre elles les Expositions des Colonies françaises et étrangères.

Passerelle des Invalides

Une passerelle sera jetée à l'entrée du pont des Invalides, pour faire communiquer les deux parties du quai d'Orsay, de chaque côté du boulevard de La Tour-Maubourg, passerelle très sobrement ornée, et munie de larges escaliers. Elle sera en communication directe avec la plate-forme sur pilotis.

Plate-forme sur pilotis

Afin de permettre la circulation du public, dans un espace de terrain très resserré, le long du quai d'Orsay, dans la partie comprise entre le pont des Invalides et le nouveau pont de l'Esplanade, il sera établi une plate-forme débordant sur la berge,

et soutenue sur pilotis. Un vélum tendu sur mâts pavoisés et brillamment décorés la recouvrira dans toute sa longueur. Les dessous de cette plate-forme, exécutée en charpente, seront utilisés pour des expositions non classées.

Passerelle de l'avenue d'Antin

De l'autre côté du pont des Invalides et pour faire communiquer les deux côtés du Cours la Reine et du quai de la Conférence, une passerelle sera également élevée, mais celle-ci, somptueuse et monumentale, servant de porte d'entrée aux colonies étrangères. Cette passerelle abritée par un dôme en ossature métallique, avec remplissage de verre et cabochons de couleur, sera soutenue par quatre pylônes d'un aspect exotique, et surmontée de lanternes en métal, renfermant des appareils de lumière électrique. Deux escaliers en charpente de bois et en forme de fer à cheval la desserviront.

Sur cette rive droite de la Seine et en remontant jusqu'au nouveau pont, les quais seront occupés par des restaurants français et étrangers et des kiosques pittoresques.

Chemin de fer de l'Exposition

La gare aérienne du chemin de fer pour le service des voyageurs sera établie tout à côté de la plate-forme décrite. Cette ligne, à voie étroite, suivra le quai d'Orsay ; aérienne depuis l'Esplanade jusqu'au pont de l'Alma, elle rentrera alors graduellement en tranchées pour passer en tunnel et en parties découvertes sous le jardin du Champ de Mars et l'avenue centrale et aboutira en gare terminus au Palais du Siècle. Une seconde ligne branchée à la gare du Champ de Mars ira rejoindre la première à l'entrée de l'Exposition du Champ de Mars.

Nouveau pont dit de l'Esplanade et des Beaux-Arts

La réalisation du programme, demandant l'établissement d'un large pont dans l'axe de l'Esplanade des Invalides, faisait aboutir l'axe de ce pont sur la façade postérieure du Palais de l'Industrie. Il s'ensuivrait qu'un des beaux ponts de Paris, ou tout au moins un des plus larges, se trouverait comme barré à une de ses extrémités, et que cette nouvelle voie après un début majestueux du côté de l'Esplanade se perdrait d'une façon détournée et presque honteuse à quelques mètres de notre plus belle avenue.

L'auteur du projet, dans le but d'un embellissement futur de Paris, a cru devoir sacrifier le Palais de l'Industrie. Il serait beau, en effet, de créer là, comme une sorte d'avenue triomphale qui, pour nous, joindrait le passé à l'avenir ; à son croisement avec l'avenue des Champs-Élysées elle permettrait d'admirer à la fois le dôme des Invalides et ses imposants bâtiments, et, de l'autre côté, l'avenue Marigny élargie, de manière à former place et permettre l'édification, au Palais de l'Élysée, d'une entrée magistrale, digne de notre République et de ses Présidents.

Ceci expliqué, nous allons parcourir le terrain de ce côté et en décrire les points intéressants.

Dans une Exposition aussi vaste que celle-ci, il est bon d'avoir un centre de distractions reposantes pour l'œil et pour l'esprit. Cet endroit de repos serait les jardins des Champs-Elysées et le nouveau pont. L'intérêt principal serait d'abord le palais des Beaux-Arts, groupe 2. Ce palas serait, à la vérité, une réunion de deux palais accolés l'un à l'autre. Le premier aurait son entrée principale sur la nouvelle avenue, le second, sur l'avenue d'Antin.

Le premier se composerait d'un grand bâtiment central contenant des vestibules et un vaste escalier couvert par une coupole lumineuse. De chaque côté, viendraient y aboutir des cours couvertes entourées de galeries d'exposition, au rez-de-chaussée et au premier étage. Comme au Palais de l'Industrie, ces galeries seraient pourvues d'un portique entourant ces cours destinées à recevoir des expositions de sculpture.

C'est dans ce premier palais qu'aurait lieu l'exposition des Arts français des artistes vivants, et l'exposition des méthodes de l'enseignement spécial artistique avec le résultat de ces méthodes.

Le deuxième palais qui serait, à tous les étages, en communication avec le premier, serait destiné à l'exposition contemporaine des artistes étrangers ; il se composerait d'un grand bâtiment ayant, comme le premier, un rez-de-chaussée et un premier étage et, au centre, un grand jardin couvert destiné aux expositions de sculpture.

Ce double palais, que l'auteur considère comme devant être de construction définitive, aurait sur le Palais de l'Industrie l'immense avantage de pouvoir se diviser en trois parties bien distinctes et de se prêter ainsi à des fêtes multiples, répondant aux besoins d'une capitale comme Paris.

Ces deux entrées monumentales, sur deux grandes avenues, pourraient, dans diverses circonstances, rendre d'importants services. Comme au Palais de l'Industrie, des portes d'ordre secondaire permettraient l'accès du monument sur tous ses côtés. En face du Palais des Arts français s'élèverait un autre palais de construction demi-circulaire et provisoire qui recevrait l'Exposition rétrospective des Beaux-Arts du siècle. Il serait entouré de jardins avec parterres à la française, de jets d'eau et de cascades et de pavillons de Sociétés artistiques particulières : aquarellistes, pastellistes, aqua-fortistes, etc., etc. Dans les kiosques spéciaux seraient données des auditions de musique classique ; il y aurait également quelques restaurants et cafés indispensables, mais dans une mesure restreinte afin de conserver à ce point son cachet de plaisirs artistiques et intellectuels. Ce genre de distractions se continuerait sur le pont de l'Esplanade et des Beaux-Arts : pont de 100 mètres de largeur, entièrement métallique (voir le devis), relié aux quais par de larges pans coupés, sur chacun desquels s'élèverait un théâtre de construction légère pouvant contenir 5 à 600 personnes. Des petits théâtres enfantins tels que : Guignols, Pupazzi, Diorama, Ombres Chinoises, Lanterne Magique, Prestidigitateurs, reliés par deux portiques bas au milieu de jardins avec kiosques à musiques militaires, donneraient à ce pont un aspect brillant et gai, *tout en ne bouchant point la perspective de la Seine.*

Chacun des grands théâtres aurait sa spécialité, tout en représentant les œuvres du siècle. Le premier donnerait des opéras et opéras-comiques, le deuxième des pièces en vers et en prose, le troisième serait spécialement affecté à la chanson et le quatrième aux pantomimes. Ils seraient munis chacun de quatre phares électriques et de guirlandes de feu. Les portiques déjà indiqués les relieraient entre eux par une brillante illumination ; les coupoles de leurs scènes, en encorbellement sur le fleuve, seraient également étincelantes de lumière.

Esplanade des Invalides

Sur la rive gauche de la Seine, on se trouvera sur l'Esplanade des Invalides, dont l'avenue principale sera ornée de mâts pavoisés, à la base desquels régnera un portique bas permettant au public de circuler à l'abri, jusqu'à l'extrémité de l'Esplanade. Cet emplacement sera affecté, comme il a déjà été dit, à l'exposition des différents ministères et administrations qui en dépendent et des sociétés de secours aux blessés, tir, gymnastique et autres sports.

Les deux plus importantes, celles du ministère de la Marine et du ministère de la Guerre, seront installées dans deux grandes constructions qui auront, intercalés dans leurs façades, deux portes de villes et deux beffrois reproduisant des monuments historiques célèbres. Entre ces deux imposantes constructions, s'ouvriront les arènes nationales, qui seront là comme la glorification de la force et de l'endurance.

Dans ces arènes seront donnés des fêtes militaires, des carrousels et reconstitutions de tournois, etc. Disposé à l'antique, cet immense amphithéâtre aura ses gradins tournés au nord, parallèlement à la façade des Invalides, de sorte que, regardant l'Esplanade, les spectateurs, toujours à l'abri du soleil, pourront jouir, en même temps que de la représentation, d'un superbe ensemble jusqu'aux Champs-Elysées

Entrées de l'Exposition

Telle est la description détaillée de ce projet. En dehors des bâtiments mentionnés, il comporte encore trois grandes entrées visibles sur la perspective :

1° Une sur la place de la Concorde qui motivera des décorations brillantes. Elle sera composée d'une sorte d'arc surmonté du navire de la Ville de Paris, brillant dans une auréole d'or et de pierreries.

2° Une seconde sur l'avenue des Champs-Elysées, qui sera composée de quatre colonnes du genre de celles de la place de la Nation et surmontées de figures, représentant la Musique, la Peinture, la Sculpture et l'Architecture.

3° La dernière, au quay d'Orsay, sera composée de deux piédestaux avec deux grandes figures dorées dans le genre de celles de la place de la Concorde.

Utilisation des anciens bâtiments

Je ne veux pas conclure sans parler de l'utilisation possible des bâtiments actuellement construits : La Galerie des Machines, la Tour de 300 mètres et les Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux.

Désirant ne pas nuire à la composition générale, à l'expression de mes idées, je n'ai pas voulu étudier la transformation de ces bâtiments existants, mais je puis indiquer qu'il serait possible, tout en gardant la partie d'ensemble de mon projet, de les conserver ou de les réemployer dans une certaine mesure.

1° La Galerie des Machines pourrait devenir le Palais des Sections étrangères.

2° La base de la Tour de 300 mètres pourrait être utilisée comme base du Palais du Siècle, mais il est à craindre que ce vaste édifice cache tout le reste du Champ de Mars, et c'est en raison de ce emplacement que je me suis abstenu d'étudier la transformation de la Tour.

3° Enfin les deux Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux réunis pourraient être réemployés, moins une coupole, à la construction complète des deux nouveaux Palais des Beaux-Arts.

Paris, le 12 décembre 1894.

CH.-A. GAUTIER.

(A suivre.)

L'EXPOSITION DE BORDEAUX
EN 1895

L'Exposition de la Société philomatique de Bordeaux, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, prend de plus en plus corps, et les préparatifs sont poussés avec une intelligente activité. Son secrétaire général, M. Avril, ancien élève de l'Ecole centrale, se multiplie sous la direction de M. Hausser, le dévoué président de la Société.

Nous avons à ce sujet quelques faits intéressants à signaler.

La participation de la Belgique à cette Exposition sera certainement brillante. D'après ce que nous rapporte notre correspondant, à la suite des démarches faites par M. Bourée, ministre de France à Bruxelles auprès du gouvernement belge, une commission chargée de provoquer et de faciliter la participation des industriels belges à l'Exposition de Bordeaux s'est constituée sous le haut patronage de M. de Brüyn, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Le bureau de cette commission a été composé comme suit :

Protecteur : M. de Brüyn, ministre de l'Agriculture, etc.

Président : M. Vercruysse, sénateur.

Vice-présidents : M. Valèse Mabille, président de la chambre de commerce française de Charleroi et Ch. Pécher, consul général honoraire.

Secrétaire général : M. Amelin, directeur au ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, etc.

Secrétaire général adjoint : M. John Beaufoy-Storms.

Commissaire général : M. de Ramais, membre de la Chambre des représentants.

Commissaire général adjoint : M. J. Tasson, juge au tribunal de commerce de Bruxelles.

Cette commission a été installée par le ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, dans le palais des Académies, salle des Marbres, à Bruxelles.

M. Hausser, président de la Société philomatique, s'était rendu tout exprès à Bruxelles à cette occasion ; il y a reçu l'accueil le plus empressé et du meilleur augure pour le succès de la participation belge.

La Société philomatique a appelé l'Algérie à prendre part à l'Exposition. Le gouverneur général a accepté cette invitation au nom de l'Algérie et a donné mission à M. Monteils, directeur du bureau des renseignements généraux de l'Algérie à Paris, de se rendre à Bordeaux afin d'entrer en relation

avec les membres du comité de l'Exposition. M. Monteils a été en même temps désigné par M. Cambon pour remplir les fonctions de commissaire général de l'Algérie à l'Exposition.

M. Monteils est aussitôt venu à Bordeaux.

Le commissaire général de l'Algérie et le comité sont d'avis que le meilleur parti à prendre serait l'installation d'un pavillon spécial placé au milieu des jardins et dans lequel seraient réunis tous les produits de l'Algérie, y compris les vins, dont l'Exposition présentera, au point de vue du commerce bordelais, un intérêt tout particulier.

L'organisation d'un pavillon particulier, bien préférable à tous égards, serait fort dispendieuse et ne pourrait aboutir qu'avec le concours de subventions spéciales. On se souvient, du reste, qu'à Lyon, l'Algérie avait un véritable palais dont les frais, faits par la Chambre de commerce de cette ville, ne s'étaient pas élevés à moins de 250,000 francs.

Quoi qu'il en soit, si le pavillon particulier ne pouvait pas être créé, les produits de l'Algérie n'en figureraient pas moins à l'Exposition, mais ils seraient disséminés dans les diverses sections spéciales.

D'autre part, le ministre du Commerce a informé le Comité que, conformément aux instructions de M. Cambon, les préfets d'Alger, d'Oran et de Constantine ont constitué chacun un Comité pour préparer la participation de la viticulture de leurs départements respectifs à l'Exposition de Bordeaux.

Un comité s'est formé à Paris en vue d'organiser la participation à l'Exposition.

Ce Comité, sous la direction de M. Georges Berger, se propose d'organiser à l'Exposition de Bordeaux, un « salon parisien », où seront groupés les articles se rapportant spécialement à l'art de la décoration du mobilier, de la parure et, en général, les objets dits « articles de Paris ».

La Société philomatique serait, paraît-il, disposée à accepter cette proposition, et elle a décidé en principe d'installer le « salon parisien » dans les grandes salles situées devant le dôme central. Ce serait le véritable salon d'honneur de l'Exposition au-dessus duquel se développerait le grand salon circulaire placé au premier étage du dôme central et qui permettrait d'embrasser la vue d'ensemble de toutes les galeries antérieures du bâtiment principal de l'Exposition.

L'Exposition viticole de tous les pays du monde sera, comme on peut s'y attendre, d'un intérêt exceptionnel sur ce terrain particulièrement favorable à l'étude des questions qui touchent à cette grande industrie.

La plupart des associations viticoles du département de la Gironde se préoccupent de réunir des collectivités de producteurs de leur région, de façon à faire ressortir d'une manière plus spéciale, à l'Exposition de Bordeaux, la valeur, la qualité et l'importance des vignobles de chacune de ces régions.

On ne peut qu'approuver et favoriser ce projet, qui est du plus haut intérêt pour l'étude des vins du département de la Gironde.

L'étranger enverra aussi des documents extrêmement utiles et instructifs.

L'Association viticole de Californie a adressé un télégramme à la Société philomatique pour l'informer qu'elle se proposait de prendre part à l'Exposition de Bordeaux, où elle présenterait une collection des vins de Californie.

Le timbre-poste spécial de l'Exposition. — Le Comité d'administration vient d'écrire au ministre du Commerce pour lui demander l'autorisation — à l'exemple de ce qui s'est déjà fait à l'étranger — de consacrer par un timbre-poste spécial la grande exhibition que prépare la Société philomatique.

L'administration des postes adopterait dans l'affirmative un type déterminé de timbre-poste et ferait un tirage dont l'importance demeure à fixer. Tous les frais lui seraient remboursés, et la valeur nominative des timbres serait acquise à l'État. Les timbres seraient remis à la Société philomatique et seraient, pendant un temps à définir, mis en circulation. Passé ce délai, ils n'auraient plus de valeur que pour les collectionneurs.

Ainsi l'État ne ferait aucune perte et, dans le remboursement des dépenses, un bénéfice pourrait lui être concédé. La Société philomatique tirerait parti de la plus-value pour les collectionneurs d'un timbre qui, même inutile en vue de l'affranchissement en dehors de la période de validité, aurait pour les philatélistes un attrait particulier.

La Société appuie sa demande sur le désir de réaliser des recettes assez considérables pour pouvoir rembourser toutes les subventions aux pouvoirs qui les lui ont allouées.

Les Colonies à l'Exposition de Bordeaux. — Les colonies prendront une large part à l'Exposition, grâce surtout à une allocation spéciale de 25,000 francs votée par la Chambre de commerce. Un élégant pavillon s'élève, qui prendra la dénomination de « Pavillon colonial », et qui contiendra les spécimens les plus intéressants de la production de nos possessions d'outre-mer. La Société de l'Exposition a obtenu de M. Delcassé la participation de l'Exposition permanente des colonies qui, comme on sait, a son siège à Paris, au Palais de l'Industrie : 18,000 francs ont été votés par le Parlement pour assurer cette participation. Le Congo français, Madagascar, l'Indo-Chine, la Réunion, le Sénégal, etc., exposeront dans cette section, qui recevra également l'Exposition des Missions catholiques.

Organisation de la section belge. — M. de Rameix, député d'Anvers, est venu à Bordeaux, en qualité de délégué du Comité belge, afin d'examiner dans quelles conditions pourrait être organisée la section belge. Cette section n'aura pas de local spécial, ses produits seront disséminés dans les diverses classes

La Société philomatique a passé avec le Comité belge une convention qu'elle a également l'intention de proposer aux autres nations qui participeraient à l'Exposition. Elle peut se résumer ainsi :

Le comité belge sera l'intermédiaire entre la Société philomatique et les exposants. Par conséquent, toutes les demandes d'admission adressées de Belgique seront transmises à ce Comité, qui les concentrera et les remettra ensuite à la Société philomatique avec celles qu'il aura reçues directement. La Société tiendra état des exposants, etc. De son côté, le Comité belge établira les états de recouvrements, fera la perception des sommes dues par les exposants et en sera responsable vis-à-vis de la Société philomatique, ainsi absolument dégagée de la partie financière.

M. de Rameix a annoncé que le gouvernement belge avait délégué comme commissaire-adjoint M. Tasson, juge au tribunal de commerce de Bruxelles, qui viendra séjourner à Bordeaux pour l'installation des exposants. C'est une preuve de l'importance que la Belgique se propose de donner à sa participation.

Participation de la Grèce. — La participation de la Grèce a été autorisée par un décret royal ainsi conçu :

« Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

« La Grèce participera à la 13e Exposition internationale de vins, esprits-de-vin, électricité, etc., qui sera organisée par la Société philomatique de Bordeaux pour le mois de mai 1895

« La commission des Olympies sera chargée de la préparation et de l'exécution de la participation de la Grèce à cette Exposition.

Participation de l'Espagne. — Un Comité de propagande pour l'Exposition de Bordeaux a été formé à Barcelone sous les auspices de la chambre de commerce française de cette ville. Ce Comité a nommé une commission exécutive composée de MM. le marquis de Monistrol, Ramon Romani, José de Caralti et Alejandro Bergé avec mission de rédiger la circulaire aux exposants et de demander un fonds social au ministère du Fomento, à la députation provinciale et à la municipalité de Barcelone. Cette commission devra ensuite s'entendre avec les Comités de Madrid et de Bilbao au sujet des facilités et des rabais de tarifs à obtenir pour les produits envoyés à l'Exposition. M. José de Pereira, consul d'Espagne à Bordeaux, a été désigné pour représenter le Comité catalan à l'Exposition de Bordeaux.

Organisation de la section italienne. — Sous la présidence de M. Mangili, vice-président de la chambre de commerce de Milan, le Comité italien travaille activement à l'organisation de sa section. Cette section, comme la section espagnole, comprendra une très importante exposition des vins. Le Comité italien, en dehors des vins, a déjà réuni de nombreux exposants dans plusieurs industries, notamment dans celles des tissus et des meubles.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Les Obligations du Crédit Foncier

Le montant des sommes remboursées par le Crédit Foncier à ceux des porteurs d'obligations communales 1879 qui ont préféré le rachat de leurs titres à l'estampillage cherche aujourd'hui emploi sur les obligations 3 0/0 à lots des autres émissions pratiquées par cette Société. On s'en aperçoit à la tenue de ces titres qui franchissent le pair. Ainsi la Communale 1879 non réduite est à 503, la Communale 1880 à 503.50, la Foncière 1885 à 503.

Quant à la Communale réduite, elle se maintient fermement à 495. Un avenir prochain nous apprendra peut-être qu'elle est plus avantageuse à ce cours que les obligations qui se négocient à 503 fr. pour 15 fr. d'intérêts. Ces obligations, en effet, perdraient 3 fr. au remboursement, et si elles venaient à être remboursées par anticipation à une date rapprochée, cette perte serait à déduire de l'intérêt qui se trouverait peut-être ramené, alors à un taux moins élevé que celui des Communales estampillées.

En règle générale, une valeur au-dessous du pair est toujours préférable à une valeur qui dépasse le pair et se trouve, en fait, exposée à être remboursée à perte du jour au lendemain. Les Communales 1879 estampillées monteront au pair et tandis que celui qui les achète aujourd'hui est à peu près certain de gagner 5 fr. à bref délai, ce qui améliorera d'autant l'intérêt, celui qui achète une valeur qui, comme les obligations de la Ville de Paris, dépasse le pair de 20 à 30 fr. est certain de perdre cette somme au remboursement, ce qui affaiblit d'autant le taux de l'intérêt et le réduit parfois au-dessous de zéro.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SERVICE POSTAL FRANÇAIS

SIÈGE SOCIAL :	BUREAU DES PASSAGES :
6, Rue Auber, 6	12, Bd des Capucines
PARIS	(GRAND-HOTEL)

LIGNE DIRECTE DU HAVRE A NEW-YORK

Traversée rapide en 7 jours et demi

PAR LES PAQUEBOTS A GRANDE VITESSE

		Tonnes	et Chevaux
La Touraine....	de	8.7 0	12.000
La Champagne.	de	7.200	8.000
La Bretagne....	de	7.200	8.000
La Bourgogne..	de	7,200	8.000
La Gascogne....	de	7.200	8.000
La Normandie..	de	6.300	7.000

Départ du Havre et de New-York tous les samedis

Un train spécial est mis, chaque semaine, à la disposition de passagers allant de Paris à New-York et les conduit directement (avec un seul arrêt à Rouen), eux et leurs bagages, au bassin de l'Eure, à l'embarcadère des paquebots.

Les prix du transport de Paris aux paquebots sont ceux du tarif des chemins de fer de l'Ouest.

Les passagers allant de New-York à Paris trouveront, à leur arrivée au Havre, des trains spéciaux qui les conduiront, eux et leurs bagages, du quai de débarquement à Paris, gare Saint Lazare.

Adresser les demandes au **Service Commercial, 6, rue Auber, PARIS.**

SERVICES POSTAUX DE LA MÉDITERRANÉE

Traversées rapides de Marseille à Alger en 24 à 26 heures, par les paquebots **Eugène-Pereire, Duc-de-Bragance, Maréchal-Bugeaud, Ville-d'Alger et Général-Chanzy.**

Departs les lundis, mercredis et samedis de Marseille à midi 30, et d'Alger les mardis, jeudis et samedis à midi.

De Marseille à Tunis, rapide, les lundis, mercredis et vendredis, à 4 heures du soir.

De Marseille à Oran, rapide, les samedis, à 4 heures du soir.

Departs quotidiens de Marseille pour l'Algerie, la Tunisie, l'Italie, la Corse, Malte, l'Espagne, le Maroc et Tripoli.

Billets circulaires au départ de France, Angleterre, Espagne, Maroc, Algerie, Tunisie, Malte, Sicile, Italie, etc.

Envoi franco des livrets, avec cartes et conditions des voyages, à toute personne qui en fait la demande au Service Commercial, 6, rue Auber, Paris.

LANTERNE ÉLECTRIQUE

POUR VELOCIPÈDES

INDISPENSABLE AUX CYCLISTES

Poids **900** grammes. Charge et entretien facile. — Longue durée.

Franco dans toute la France contre mandat-poste de **31** fr. **50** à M. l'administrateur de la Compagnie Electric Phœbus.

1, rue du Printemps, PARIS

LE BEC AUER

Breveté S. G. D. G

SIÈGE SOCIAL :

151, r. de Courcelles, Paris

1° Eclaire cinq fois plus que n'importe quel bec de gaz;

2° Dépense la moitié moins;

3° Ne donne presque pas de chaleur;

4° Ne dénature pas les couleurs;

5° Ne noircit pas les plafonds et ne ternit pas les peintures.

Le Manchon brûle de 1.000 à 1.500 heures.

PLUS de 600,000 Becs vendus en France

MANCHON

UN EXEMPLE ENTRE MILLE :

*Un commerçant qui ferme son magasin à dix heures du soir économise au moins **40** francs par bec et par an en employant le bec AUER en remplacement de n'importe quel bec à verre.*

MAGASINS de VENTE et d'EXPÉRIENCES :

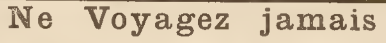
PARIS
17, Boulevard Montmartre.
7, Boulevard Beaumarchais.
116, Rue de Rennes.

et chez tous les bons Appareilleurs de PARIS et de la BANLIEUE.

Représentants en Province.

ÉVITEZ les CONTREFAÇONS

Exigez la Marque de Fabrique ★ **S. F. AUER** ★



SANS

L'INDICATEUR PAUL DUPONT

Le plus complet, le mieux renseigné et contenant la carte en couleurs des Réseaux français

ADMINISTRATION : 4, rue du Bouloi, PARIS

Chez tous les Libraires — Dans les Kiosques — Dans toutes les Gares et Bureaux d'Omnibus

Prix : **0 fr. 75**



BANQUE TRANSATLANTIQUE

Capital : 20,000,000 de Francs

Siège social à Paris : rue Auber, 6

OPÉRATIONS DE LA BANQUE

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SUR NAVIRES

Escompte et Recouvrements, Chèques, Traites, Lettres de Crédit, Avances sur Titres, Garde de Titres, Ordres de Bourse, Paiement de Coupons, Envois de fonds, Opérations avec l'Amérique centrale, les Antilles et l'Amérique du Sud pour l'encaissement des Traites.

CORRESPONDANTS

DANS TOUTES LES VILLES DES ÉTATS-UNIS ET DU MEXIQUE.



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 21 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Février 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

Paix et Travail

Dans le message que M. Félix Faure adresse aux Chambres, après son élection à la Présidence de la République, il est un passage qui sera particulièrement applaudi dans le monde du Commerce et de l'Industrie Ce passage, le voici :

Contemplant avec un juste orgueil son armée et sa marine, assez fortes pour être en droit d'affirmer bien haut son amour de la paix ; ayant conquis les sympathies qui lui sont précieuses et auxquelles elle reste fidèlement attachée, la France, dans un nouvel essor vers le progrès, s'apprête à inviter les nations à de grandes fêtes du travail, digne couronnement du siècle qui va finir.

Dans les lettres, les arts et les sciences, dans l'industrie, le commerce et l'agriculture, partout où se déploie l'activité féconde du pays, dans les masses profondes du suffrage universel comme dans le monde politique, il faut qu'une même ardeur réunisse tous ceux qui ont à cœur l'éclat du nom français.

On doit savoir gré à M. Félix Faure d'avoir pensé à rappeler au pays, et surtout au Parlement, qu'une Exposition Universelle se tiendra à Paris, en 1900.

Après la crise grave qu'elle vient de traverser, la France avait besoin d'être rassurée, de reprendre sa vie normale, de pouvoir compter sur le lendemain. M. Félix Faure lui donne cette assurance et rappelle à ceux qui seraient tentés de l'oublier que, pour se préparer à cette haute lutte du travail, elle a besoin, à la fois, de la paix intérieure et de la sécurité extérieure.

Absolument étranger, dans ce journal, aux spéculations politiques, nous ne pouvons qu'applaudir à ces paroles encourageantes et faire des vœux pour qu'elles soient comprises.

Fidèle à ses origines, M. Félix Faure s'est souvenu, en entrant à l'Elysée, qu'il appartenait, hier encore, au Commerce, cette branche prépondérante de l'activité nationale, cette source inépuisable de notre richesse. Il s'est souvenu des *desiderata* du monde consulaire et lui, le premier magistrat de la République, il s'en est fait l'interprète éclairé dans son Message.

Cela est de bon augure pour l'avenir et ouvre le meilleur horizon à ceux qui préparent le succès de la future Exposition Universelle.

En dépit des pessimistes, nous voulons croire que la France n'aura eu à essuyer qu'une tempête, et que bientôt reviendront les beaux jours de calme et de prospérité.

Au lendemain des fêtes inoubliables de Cronstadt et de Toulon, une ère nouvelle semblait s'ouvrir pour nous. Commencée avec l'Exposition de 1878, achevée avec celle de 1889, une renaissance s'était accomplie. Sans avoir complètement pansé ses blessures, la France avait repris sa place dans le monde civilisé en même temps qu'une confiance noble et fière dans ses éminentes destinées. Alors que, même en 1889, certaines puissances refusent de participer officiellement à notre Exposition, en 1892, tous les peuples nous prodiguent des marques de sympathie et d'estime, sinon de respect et d'admiration.

On l'a bien vu à Porstmouth : et il n'est pas jusqu'à l'Allemagne qui n'ait ébauché des tentatives de rapprochement problématique.

Tous ces résultats, dus à l'activité de notre génie national, à la persévérance apportée dans la grande œuvre du relèvement patriotique, doivent-ils disparaître dans je ne sais quelle tourmente qui déchaîne au-dessus de nos têtes un souffle empesté, ou être entraînés par un torrent impétueux qui charrie des monceaux de boue ?

C'est impossible. Pour la France, l'ère des beaux jours et des espérances n'est pas près de s'éteindre. Nous pouvons encore avoir foi dans la vigueur et dans l'esprit de notre race.

Nous faisant l'écho des généreuses aspirations du pays industriel et laborieux, nous voudrions que les sages conseils de M. Félix Faure allassent au cœur même du Parlement et triomphassent des passions politiques

Quand la France veut, elle peut. Mais encore lui faut-il vouloir. Nous ne devons pas être présomptueux. Et il suffira, je l'espère, de regarder dans le passé pour se convaincre de la puissance de l'effort nécessaire pour assurer le succès d'une Exposition qui ne doit rien envier à celles de 1878 et de 1889.

Comme noblesse, triomphe oblige. Et si nous convions les nations à tenir, à Paris, en 1900, les grandes assises des lettres, des arts, des sciences, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, il faut que la France soit en état de faire bonne figure par ses progrès, devant le jury des peuples civilisés.

Une Exposition ne sort pas toute armée du cerveau d'un pays. Elle est le fruit du recueillement et des méditations de plusieurs années. Pour qu'elle se prépare à cette lutte, il faut assurer à la nation une longue période de travail assidu et de paix générale.

M. Félix Faure l'a compris, et il le dit avec toute l'autorité et toute la force qui s'attachent à son titre de Président de la République nouvellement élu par le Congrès. Puisse-t-il être entendu !

Par les hautes conséquences des Expositions de 1878 et de 1889, on peut juger des résultats à attendre de la future Exposition de 1900. De sa réussite dépend peut-être l'avenir du pays. Aussi pouvons-nous dire qu'en présence de l'heure fugitive, la préparation de cette grande fête du Travail doit réunir, dans une même ardeur, tout ceux qui ont souci non pas seulement de l'éclat, mais aussi de l'honneur du nom français.

HENRY GIRARD

Le Message

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

En m'élevant à la première magistrature de la République, l'Assemblée nationale a choisi pour ces hautes fonctions l'un des serviteurs les plus modestes du pays. J'exprimerais imparfaitement la profonde reconnaissanee dont je suis pénétré si je ne reportais tout l'honneur de ce choix sur la démocratie laborieuse à laquelle j'appartiens. (*Applaudissements.*)

C'est bien à elle que s'adresse la manifestation du 17 janvier; c'est au labeur obscur qu'elle accomplit sans cesse pour la grandeur de la patrie française que les représentants de la nation ont entendu décerner un solonnel hommage. (*Nouvelle approbation.*)

Je mesure toute l'étendue des devoirs que m'a imposés l'Assemblée nationale en me confiant la garde de la Constitution ; je n'y faillirai pas. Vous pouvez compter, messieurs, sur tout mon dévouement, sur toute ma vigilance pour garantir l'observation des lois constitutionnelles, la pratique régulière et loyale du régime parlementaire. (*Très bien !*)

Par le calme absolu et l'inaltérable confiance qui ont marqué la transmission des pouvoirs présidentiels, la France a montré, une fois de plus, combien elle se sent maîtresse de ses destinées sous la protection des lois républicaines. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Vous avez prouvé, messieurs, que le libre fonctionnement de nos institutions suffit, en toutes circonstances, pour assurer la marche continue des affaires publiques. L'ordre républicain ne saurait d'ailleurs courir de dangers.

A tous moments, en effet, la nation a le pouvoir d'exprimer ses volontés par l'entremise de ses représentants, et ceux-ci ont toujours l'assurance de trouver dans le gouvernement un collaborateur fidèle s'appliquant, avec eux, à faire aboutir, par les voies légales, toutes les réformes sérieuses et utiles au pays. (*Vifs applaudissements.*)

La France ne confond pas l'agitation stérile avec la poursuite incessante du progrès. Forte de sa probité, fière de ses épargnes, sensible à toute idée généreuse, elle n'est l'esclave d'aucune théorie préconçue, mais elle ne se désintéresse d'aucun des grands problèmes qui, dans le monde entier, passionnent tous les esprits. (*Très bien!*)

Rechercher les solutions que comportent ces problèmes pour les adapter au génie national, à nos traditions, à nos mœurs, telle est l'œuvre essentielle que vous avez à poursuivre.

Toutes les bonnes volontés s'uniront dans une même pensée de conciliation, d'apaisement et de justice sociale (*très bien !*) pour préparer, par la concorde générale et par la fraternité républicaine, le développement continu du bien-être matériel et moral (*Applaudissements.*)

Contemplant avec un juste orgueil son armée et sa marine assez fortes pour être en droit d'affirmer bien haut son amour de la paix, ayant conquis des sympathies qui lui sont précieuses et auxquelles elle reste fidèlement attachée, la France, dans un nouvel essor vers le progrès, s'apprête à inviter les nations à de grandes fêtes du travail (très bien !), *digne couronnement du siècle qui va finir.*

Dans les lettres, les arts et les sciences, dans l'industrie, le commerce et l'agriculture, partout où se déploie l'activité féconde du pays, dans les masses profondes du suffrage universel comme dans le monde politique, il faut qu'une même ardeur réunisse tous ceux qui ont à cœur l'éclat du nom français. (Très bien !)

C'est à cette union, à cet effort commun pour la puissance et la gloire de la République française que je vous convie, messieurs, certain d'être l'interprète de notre démocratie tout entière. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

Nouvelles et Échos

M. André Lebon, député, est nommé Ministre du Commerce, en remplacement de M. Lourties, sénateur.

Le nouveau Ministre du Commerce n'est âgé que de trente-cinq ans. Lauréat de l'Ecole des sciences politiques, il alla, au sortir de cette école, passer deux ans en Angleterre. A son retour, M. Le Royer le prit comme chef de cabinet à la présidence du Sénat. En même temps, M. Boutmy, directeur de l'École des sciences politiques, appelait son ancien élève à lui succéder dans la chaire d'histoire parlementaire qu'il occupait depuis la fondation de l'école. Durant les dix années qu'il passa auprès de M. Le Royer, M. André Lebon publia de nombreux ouvrages de droit constitutionnel et d'histoire. Il rédigeait en même temps, sous le pseudonyme d'André Daniel, l'*Année politique*, cet ouvrage qui présente l'histoire complète de notre politique depuis 1873.

Élu en 1893, dans la circonscription de Parthenay (Deux-Sèvres), par 10,466 voix contre 10,002 à M. Taudière, monarchiste, M. André Lebon est membre et secrétaire de la Commission du travail, dont M. Ribot est le président. Il a eu, depuis le début de la législature, plusieurs fois l'occasion de prendre la parole à la tribune ; il intervint notamment dans la discussion des modifications à apporter dans la loi des syndicats professionnels et dans la discussion des crédits de Madagascar.

***

M. André Lebon, Ministre du Commerce, a pris comme chef de cabinet M. Cappron, auditeur au Conseil d'Etat. MM. Duvivier de Streeb, secrétaire de la rédaction de la *Revue parlementaire* et Girau Jordan, ancien chef du secrétariat de M. Burdeau à la Chambre, sont nommés chefs adjoints du cabinet.

***

M. Henri Ducastaing, ancien secrétaire particulier de M. Lourties, est nommé chef du secrétariat particulier de E. André Lebon, Ministre du Commerce.

Nous sommes particulièrement heureux de cette nomination. M. Henri Ducastaing, qui remplissait déjà les fonctions de secrétaire particulier auprès de M. Lourties, avait su, par l'aménité de son caractère et sa parfaite urbanité, se concilier de nombreuses sympathies. Elles le suivront dans les nouvelles fonctions qu'il occupe auprès de M. André Lebon.

***

D'autre part, M. Chautemps, Ministre des Colonies, a choisi comme chef de cabinet M. Girod, ancien chef adjoint du cabinet au ministère du commerce, secrétaire général adjoint de l'Exposition de 1900.

***

La Chambre des députés discutera aujourd'hui un amendement de M. Alphonse Humbert, tendant à élever de 100,000 à 200,000 francs le crédit affecté aux travaux de l'Exposition de 1900, pour l'année 1895.

***

M. Alfred Picard, Commissaire général, a subi, ces jours derniers, une légère atteinte d'influenza. Nous sommes heureux d'apprendre que sa santé est aujourd'hui entièrement rétablie.

***

Le *Journal officiel* du lundi 28 janvier publie l'information suivante :

« Le Président de la République a reçu M. Alfred Picard, président de section au Conseil d'Etat, président de la Commission de contrôle de la circulation monétaire, qui lui a remis le rapport de la Commission pour l'exercice 1894.

***

On a distribué, jeudi dernier, à la Chambre, le rapport de M. Georges Berger sur les décorations de la Légion d'honneur à accorder aux exposants de Lyon, d'Anvers et de Saint-Pétersbourg (exposition fruitière). M. Berger propose d'attribuer les récompenses suivantes :

Le Ministère du Commerce pourra décerner, pour l'Exposition de Lyon, 8 croix d'officier et 50 de chevalier; pour l'Exposition d'Anvers, 5 croix d'officier et 40 de chevalier.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts pourra disposer pour les exposants des beaux-arts et d'art décoratif à Lyon et à Anvers, de 4 croix d'officier et de 25 de chevalier.

Le Ministère de l'Agriculture pourra décerner une croix d'officier et deux de chevalier pour l'Exposition fruitière de Saint-Pétersbourg.

Enfin, la croix de grand-officier serait décernée à M. Gailleton, maire de Lyon.

Par un décret en date du 3 février, MM. Barbey, sénateur, et Georges Cochery, député, sont nommés membres de la Commission supérieure de l'Exposition de 1900, en remplacement de MM. Griffe et Chautemps.

Les Projets Primés

(Voir les numeros 19 et 20)

PRIMES DE 4.000 FRANCS

Projet de MM. Larche et Nachon

Palais de l'Industrie

Le Palais de l'Industrie, considérablement agrandi sur trois de ses faces, notamment par un grand parti circulaire coiffé d'un dôme dissimulant l'ornementation défectueuse du Palais par rapport au Grand Pont de l'Esplanade des Invalides, est affecté au groupe III : Instruments et procédés généraux des Lettres, des Sciences et des Arts. La partie circulaire à rez-de-chaussée et au premier étage, au groupe V : Electricité.

Le premier étage tout entier du Palais existant est converti en galeries et salles de fêtes, réunions, congrès, etc. Une descente à couvert avec portique et entrée monumentale est établie dans l'axe de la façade principale du Palais sur les Champs-Elysées.

Grand Pont

Les Champs-Elysées sont reliés à l'Esplanade des Invalides par un large pont de 180 mètres, orné de fontaines monumentales, jardins, portiques couverts, campaniles, et au centre un monument composé : deux grands arceaux supportant un globe avec groupes emblématiques, consacré à la gloire du genre humain.

Cet ensemble décoratif sera rendu lumineux au moyen d'applications électriques et autres projections de vapeur d'eau colorées, puisant un grand effet par la réflexion dans les eaux du fleuve : Champ de manœuvre tout indiqué pour les décorations pyrotechniques et les feux d'artifices. Les quatre campaniles percés à jour par de grandes verrières permettent, d'un autre côté, d'obtenir des effets lumineux par transparance, aux nuances les plus variées.

Palais des Œuvres d'Art

Dans l'axe de l'Esplanade des Invalides, les auteurs ont établi le Palais destiné à l'Exposition des Œuvres d'Art.

Palais des Industries diverses

Les rives de la Seine, cours la Reine et quai d'Orsay, sur la longueur qui sépare le Grand Pont du pont de l'Alma, sont couvertes par des Palais couvrant le chemin de fer des Moulineaux et pris en encorbellement sur les berges. Le rez-de-chaussée de ces Palais reste en galeries de circulation générale, abritant des établissements de consommation, cafés et restaurants. Le premier étage de ces Palais est affecté au groupe XV : Industries diverses.

Palais central du Champ de Mars

Au centre du Champ de Mars, les auteurs placent un grand Palais de forme circulaire, surmonté

d'une partie de 100 mètres, couverte en dôme plein cintre, affecté au groupe XI : Usines et Métallurgie, comprenant un sous-sol surélevé, dans lequel pourraient être établis tous les types de mines. Ce Palais est flanqué de quatre grandes cheminées d'usine dans lesquelles viendront se centraliser tous les appels de fumée des divers foyers des générateurs établis au Champ de Mars.

Palais du Pourtour du Champ de Mars

Ce Palais s'étendant en galeries de 60 mètres de largeur sur une longueur de 660 mètres en façade sur l'avenue de la Bourdonnais et l'avenue Suffren, reliées par une galerie transversale de 510 mètres de longueur et de même largeur, est affecté à l'exposition des groupes IV, XII, XIII et XIV, savoir : le long de l'avenue de la Bourdonnais, groupe XIII, Fils, Tissus, Vêtements ; Galerie transversale, groupe IV, Matériel et Procédés généraux de la mécanique ; le long de l'avenue de Suffren, groupe XII, Décoration et Mobilier des édifices publics et des habitations ; groupe XIV, Industrie chimique. Ce Palais comporte un rez-de-chaussée et des galeries à l'étage.

Dans les jardins formant le centre du Palais du Pourtour les auteurs ont établi des usines ou fabriques réparties en regard et en communication directe des salles d'exposition des produits, qui seront utilisés pour montrer les procédés de fabrication de ces produits. La communication est établie au moyen de portiques. De même, le Palais central est réuni à la Galerie du groupe IV par un portique couvert en terrasse.

Monument des Vingt Siècles

Dans le Champ de Mars, à l'emplacement occupé par la Tour de 300 mètres, un monument commémoratif aux siècles écoulés, avec château d'eau, statues, etc., etc.

Trocadéro

Affecté aux Colonies et Ministère de la Guerre.

Projet de M. Raulin

RÉSUMÉ DE LA NOTICE

1° Conservation ou enlèvement des édifices existants dans l'enceinte adoptée

Avant toute étude de composition, l'auteur s'est demandé quels étaient les monuments qui, dans l'enceinte affectée à l'Exposition de 1900, devaient être maintenus, quels étaient ceux qui pouvaient être enlevés. Faire table rase de tous les restes d'Expositions antérieures devait faciliter assurément une conception nouvelle ; cependant, ce moyen radical, outre qu'il entraînerait à des dépenses hors de proportion avec la fête grandiose mais éphémère qu'on prépare, n'est pas obligatoire pour donner à cette manifestation française de la fin du siècle le caractère de nouveauté désirable.

Aux Champs-Elysées, le *Palais de l'Industrie*, par l'excellence de son plan, des proportions vastes sans être exagérées, son bon état de conservation, a rendu, rend et rendra longtemps encore de très utiles services. Il est indispensable à la population parisienne. On ne saurait où construire dans Paris un édifice semblable, et projeter sa reconstruction, à titre définitif, dans l'enceinte même de l'Exposition serait contraire à l'article 10 du programme du concours. L'auteur maintient donc intégralement le Palais de l'Industrie, tout en proposant d'en agrandir les baies du rez-de-chaussée.

Le *Pavillon de la Ville de Paris* est conservé et déplacé, pour des motifs donnés à la notice détaillée ou qui seront énoncés plus loin.

Au Champ de Mars, le *Dôme central* et la *Galerie de 30 mètres* disparaissent. Les *Palais des Arts* sont enlevés ; l'auteur propose d'en faire des musées de province. La *Tour de 300 mètres* subsiste pour raison financière et parce qu'elle n'a pas épuisé son succès. Le *Palais des Machines* est conservé avec modifications.

2° Affectation des édifices conservés et des espaces aux diverses divisions de l'Exposition.

Etant donnés les édifices conservés et les espaces dont on pouvait disposer par le programme, l'auteur a conçu son projet en se fixant comme règles d'avoir des aspects perspectifs aussi étendus que possible et de ne modifier les plantations existantes que de la manière la plus restreinte.

Il était d'autant plus disposé à faire des deux rives de la Seine la principale attraction pittoresque de l'Exposition de 1900, que, déjà, dans son concours de l'Exposition de 1889, il avait proposé chose semblable, pour la seule rive affectée alors à l'Exposition, et qu'il avait été chargé de mettre à exécution un édifice au port des Cygnes.

A la perspective des rives de la Seine, il a voulu en ajouter deux autres : une, du Palais de l'Industrie à l'Hôtel des Invalides, la seconde, de l'ancien Palais des Machines à la salle des Fêtes du Trocadéro.

Cela étant, il a distribué dans le périmètre donné les dix-huit groupes composant l'Exposition, suivant leur classification et leurs analogies.

	mètres
Les groupes industriels, III, IV, V, VI, XI, XII, XIII, XIV et XV, demandent ensemble une surface de	250.000
Le groupe II, (beaux-arts) en réclame. .	52.500
Le groupe VII, (agriculture) en réclame	35 500
Les groupes VIII, IX et X (produits superficiels du sol, horticulture et arboriculture ; forêts, chasses, pêches et cueillettes ; aliments) exigent	33.000
Le groupe XVI, (économie sociale et hygiène au point de vue théorique ; assistance publique)	5.000
Le groupe I, (éducation et enseignement) déduction faite des enseignements artistique et agricole, doit présenter	80.000
Ensemble	392.000

Enfin, pour les groupes XVII, (colonisation) et XVIII, (armées de terre et de mer), les surfaces n'étaient pas indiquées ; mais, évidemment, ces deux groupes doivent contribuer puissamment au succès de l'Exposition.

A ces dix-huit groupes, on devait joindre des salles de fêtes et de distribution des récompenses, des salles pour les congrès et conférences, un bâtiment d'administration, des palais ou pavillons pour les administrations publiques et les nations étrangères, des bâtiments spéciaux d'expositions particulières, des galeries d'archéologie, d'anthropologie, d'éthnographie, etc... (page 65 du règlement général).

Palais de l'Industrie

Le groupe de l'éducation et de l'enseignement, étant placé en tête de la liste, doit naturellement se trouver à l'entrée d'honneur, à la grande porte du palais des Champs-Elysées, qui a été celle de la première Exposition Universelle française.

A côté de l'enseignement, se place l'économie sociale, laquelle en découle, puis les salles de conférences et de congrès, les galeries d'anthropologie, etc. Ces diverses sections formant l'Exposition philosophique et savante, trouveraient très largement place au premier étage du palais, qui offre environ 20.000 mètres, la grande nef et la plus grande partie des galeries du rez-de-chaussée étant réservées aux fêtes. Le palais recevrait aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, une décoration appropriée à la circonstance.

Esplanade

Le groupe II (beaux-arts), avec ses 52,500 mètres ne pourrait se loger dans le palais annuel des Salons. Il paraît désirable, d'ailleurs, que, pour une occasion exceptionnelle, il occupe des bâtiments nouveaux, où se réuniraient les Sociétés françaises et les artistes étrangers. Ce groupe a été projeté à l'Esplanade, où l'espace est suffisant, en deux séries de palais, consacrées ; l'une, aux sections étrangères, avec façades différentes, dans le style le plus caractéristique de chaque pays ; l'autre, à la section française avec façades dans les divers styles français. Ces palais, laissant libre la vue des Invalides, seraient précédés d'une vaste place entourée de constructions moins importantes renfermant l'exposition rétrospective et l'enseignement des arts. La disposition des bâtiments permettrait de ménager des cours d'aérage pour la gare située au-dessus. Un monument aux gloires du siècle occuperait le centre de la place. Des promenoirs avec établissements de consommation seraient, de chaque côté du jardin, établis entre les palais. Les quinconces seraient ensuite transformés en jardins avec objets d'art.

Champ de Mars

Les neufs groupes industriels (258,000 mètres), seraient établis au Champ de Mars, dont six dans autant de palais différents, croissant de surface en raison de l'importance de chaque groupe. Ces palais, en deux ailes, contiennent des halls pour le matériel et les procédés de fabrication, lesquels halls sont entourés, pour les produits, de galeries, avec ou sans étage selon les besoins. Les trois autres groupes sont dans l'ancien palais des machines transformé. Au centre est élevé — pour faire plus grand que la galerie de 1889 — une vaste coupole vitrée de 115 mètres de diamètre pour le groupe V (électricité) et dans les deux parties restantes, dont le sol est abaissé, en leur milieu, les groupes de la mécanique générale et de la métallurgie.

Les deux ailes de palais différents contiennent entre elles un vaste jardin, de 170 mètres de large contre le palais de l'électricité, et qui va s'élargissant par redans jusqu'au quai, où il s'ouvre sur toute la largeur du Champ de Mars. Dans la partie la plus reculée de ce jardin, autour d'une cour excavée et entourée de crypto-portiques, serait l'exposition des industries extractives, avec spécimens d'ateliers pour le travail des métaux. La partie médiane antérieure du jardin, étant en pente douce, conduirait à l'entrée de ce palais souterrain, qui serait de plein pied et en communication avec ceux de la métallurgie, de la mécanique générale et de l'électricité.

Chaque groupe a son entrée principale indiquée par une tour, trophée, dont les éléments de décoration seraient empruntés aux objets composant le groupe. Elles seraient toutes dissemblables de même que les palais auxquels elles appartiendraient.

Entre les neuf palais et l'enceinte, sont des espaces libres pour les expositions particulières et les annexes, avec lesquelles il est toujours prudent de compter dans une Exposition. Les expositions particulières les plus décoratives seraient dans le jardin central et autour de la tour de 300 mètres.

Des promenoirs avec établissements de consommation existeraient dans les parties en bordure des jardins. Au-dessus, l'exposition rétrospective serait établie, devant chaque groupe, dans des galeries se faisant suite et pourtournant dans le grand jardin central.

Le mouvement serait donné aux machines installées dans les halls par des générateurs contenus, eux et leurs cheminées, dans deux hautes tours placées sur les bords de la Seine.

La Tour de 300 mètres

Cette tour a été, dans le projet, surélevée d'une manière importante : quatre tourelles lui ont été ajoutées à partir de la première plate-forme et sont reliées à la seconde. Au-dessus, quelques ornements ont été ajoutés. Les quatre pieds restent sans adjonction afin de n'ajouter aucun obstacle au regard.

Trocadéro

A part les pieds de la tour et des motifs décoratifs exposés, rien n'arrête la vue du fond du Champ de Mars au Trocadéro, dont le parc en pente reçoit les groupes des produits superficiels du sol. Le groupe VIII (horticulture et arboriculture, 7,000 mètres) est au milieu. De grandes serres épousent la forme courbe des ailes du palais ; d'autres, ainsi que des palais sont disséminés dans les massifs. Les groupes IX et X sont établis en prolongement des pavillons de tête : à droite, le palais des Forêts, chasse, pêche et cueillettes (9,000 mètres), en communication avec l'aquarium existant ; à gauche, où l'espace est plus grand, le palais des produits alimentaires (17,000 mètres). Ces deux palais, tout en modifiant l'aspect ordinaire de la colline, n'en encombrent pas de constructions élevées la partie centrale ; sur le quai et la berge, des salles de dégustation et des restaurants avec vue sur la Seine seraient joints aux palais.

Du Trocadéro à l'extrémité du Champ de Mars, l'auteur a cherché à faire simple et grandiose, sans exclure le pittoresque ni la variété.

Nouveau pont. — Pavillon de la Ville de Paris

En raison de l'établissement du pont monumental reliant l'Esplanade au quai de la Conférence le pavillon de la Ville de Paris a été augmenté

d'une demi-rotonde et placé sur l'axe de ce pont à l'alignement du Cours la Reine, avec un monument à la gloire de Paris au-devant. Il a été relié au grand palais par des galeries légères. L'auteur n'a pas jugé à propos d'élever en cet endroit une construction plus importante, afin de ne pas détruire inutilement des plantations et des espaces libres et de ne pas barrer l'accès du pont. Deux larges voies, contournant le palais et le pavillon, mettraient en communication, aussi bien pendant l'Exposition qu'après, les Champs-Elysées et le nouveau pont.

Ce pont, quoique monumental, ne recevrait, au-dessus de son tablier, en agencement avec ses balustrades, que des œuvres de statuaire et des lampadaires, toute construction dépassant la hauteur de l'œil d'un piéton devant rompre fâcheusement la perspective. Large, il ne l'est pas cependant au point que la longueur des piles produise au moment des hautes eaux des courants trop forts.

La vue ne serait entravée ni dans le sens du lit de la Seine, ni dans celui des Champs-Elysées à l'hôtel des Invalides.

Champs-Elysées. — Rives de la Seine

Les Champs-Elysées (la partie effectée à l'Exposition, bien entendu) et la rive droite de la Seine, quais et berges, exposés au midi, sont consacrés à l'Exposition coloniale (groupe XVII) et aux palais particuliers des nations étrangères. Les pavillons les moins importants des colonies sont élevés dans les jardins autour du palais des Champs-Elysées. Quant aux palais des nations étrangères, notamment ceux de l'Orient, de l'Extrême-Orient et de l'Amérique du Sud, ils occuperaient le quai de la Conférence et le Cours la Reine, vers la place de l'Alma. Entre le pont de l'Alma et la rue de Magdebourg, sur la berge seraient de petits bazars, des boutiques, de petits pavillons particulièrement décoratifs, dont les silhouettes dentelées, les minarets, les toitures bizarres, les mâts, les oriflammes, se mêlant aux arbres de la berge et du quai, constitueraient le système commencé sur les espaces larges. En avant du Trocadéro seraient les restaurants dont il a été parlé plus haut.

Sur la rive gauche, on trouverait : devant l'Esplanade, sur le port des Invalides et jusqu'au pont de ce nom : les expositions particulières des Beaux-Arts ; du pont des Invalides au pont de l'Alma, sur le port du Gros-Caillou et sur le quai correspondant : l'Agriculture (groupe VII, 35,500 mètres) organisée d'une façon particulière ; du pont de l'Alma au pont d'Iéna, sur le port des Cygnes et les quais : les pavillons des Ministères et Administrations publiques et l'exposition des Armées de terre et de mer (groupe XVII) avec l'Exposition flottante sur la Seine ; et le voisinage de l'Ecole Militaire pour le service des plantons français et étrangers. Au delà du pont d'Iéna, sur les quais hauts et bas, serait l'exposition de la Marine marchande, avec sa partie flottante sur la Seine.

Les différentes expositions des bords de la Seine seraient accessibles à la fois par des terrasses établies sur des appontements ou des encorbellements, du côté du fleuve.

Salles de Fêtes, etc.

L'auteur n'a pas jugé opportun d'établir à grands frais de nouvelles salles de Fêtes : celle du Trocadéro et le rez-de-chaussée du Palais des Champs-Elysées avec sa grande nef, peuvent suffire à tous les besoins. Nous avons vu précedemment où seraient les autres services demandés en dehors des dix-huits groupes.

Chemin de fer de Ceinture

Un chemin de fer aérien, à l'altitude du sommet du Trocadéro, entourerait l'Exposition. Dans ses deux traversées de la Seine, à 23 et 27 mètres du sol des quais, les deux ponts qu'il nécessiterait seraient les motifs de deux gigantesques et décoratives portes d'entrée fluviale. Du côté de la Concorde, le pont rappellerait le viaduc de Garabit, du côté de Passy, le pont du Forth.

Divers

Les passerelles, les entrées importantes et secondaires, les passages des voies publiques à travers l'Exposition, les communications entre les deux rives et bien d'autres détails ont été expliqués à la notice détaillée.

L'auteur a présenté aussi plusieurs variantes pour la disposition du Champ de Mars

A TRAVERS
LES EXPOSITIONS

M. Viger, ancien ministre de l'agriculture, a reçu, quelques jours avant de quitter son ministère, la visite de M. Vladimir de Voyeikof, lieutenant au régiment des chevaliers-gardes, membre du conseil d'administration de la Société fruitière de Russie, qui était envoyé par le gouvernement russe pour lui remettre la grande médaille d'or qui a été décernée par S. M. feu l'empereur Alexandre III au ministère de l'agriculture pour les lots et l'organisation exemplaire de la section française à l'Exposition de Saint-Pétersbourg.

Cette médaille est la seule qui ait frappée à l'effigie de l'empereur pour récompenser les mérites d'exposants dans une Exposition. Elle est d'un très grand module et produit le plus bel effet. D'un côté se trouve en relief l'effigie de l'empereur Alexandre III ; sur l'autre face se trouve l'aigle de Russie.

Notre ministère de l'agriculture va donc posséder à la fois un souvenir et un témoignage précieux de reconnaissance du gouvernement russe. La médaille est accompagnée d'un diplôme signé du grand-duc Nicolas Michaïlovitch et du comité de la Société fruitière.

M. Viger a remercié vivement M. Vladimir Voyeikof et l'a prié de porter tous ses remerciements au gouvernement russe pour la délicate attention qu'il a eue en lui faisant remettre par un envoyé spécial la médaille décernée au ministère da l'agriculture.

Le délai primitivement fixé au 4 décembre 1894 pour la réception des demandes d'admission à l'exposition de Montevideo (section des machines et agencements agricoles), dont le *Moniteur officiel du commerce* a annoncé l'ouverture dans son numéro du 15 novembre, vient d'être reporté au 15 février prochain, afin de permettre aux maisons françaises non représentées sur place de prendre part à ce concours.

L'Exposition ouvrira le 1er mars. Les demandes d'admission devront être adressées par télégramme, faisant connaître la superficie à occuper, avant le 15 du présent mois, et les envois devront partir par le paquebot des messageries maritimes qui quittera Bordeaux le 20.

On peut prendre des renseignements complémentaires au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (Direction du commerce extérieur — 3e bureau), rue de Varenne, n° 80.

* *

Une Exposition hippique et ethnographique russe aura lieu au Champ de Mars, en 1895, du 15 avril au 15 octobre.

La Ville de Paris a concédé à cet effet la galerie des machines, le dôme central, la galerie de trente mètres et les jardins. D'autre part, l'administration russe accordera le tarif minimum pour le transport des chevaux et de tous les objets destinés à cette Exposition.

*

Le commissariat de l'Exposition de Chicago a commencé la distribution aux exposants et aux personnes ayant pris part à l'organisation de la section française des plaquettes commémoratives exécutées par M. Roty et frappées à la Monnaie.

Ces plaquettes, en bronze argenté, portent sur la face une scène allégorique : la France, sous les traits d'une femme casquée, tend les bras à un Génie qui descend d'un vaisseau, un rameau d'olivier à la main ; au-dessous est gravée cette légende : *Genio reduci patria grata*.

Au revers est placé, au milieu d'attributs divers, un cartouche portant en relief le nom du titulaire.

On organise à Londres, pour le mois de juin prochain, une Exposition d'instruments de musique de tous genres et de tous temps. C'est la première de cette espèce qu'on aura jamais vue.

Elle s'ouvrira au Royal Agricultural hall le 13 juin et aura pour « accompagnement » un congrès universel et international de tous les fabricants d'instruments de musique et des auditions musicales journalières.

On nous écrit de Bruxelles que le Conseil d'administration de la Société anonyme *Bruxelles-Exposition* s'est réuni jeudi 27 décembre, en son hôtel de la rue du Congrès. Il a décidé que l'Exposition de Bruxelles sera universelle et internationale.

Elle s'ouvrira en mai 1897 dans le parc et le palais de Cinquantenaire.

*

Le comité exécutif de l'Exposition d'Amsterdam en 1895 s'est réuni, le 27 décembre à l'hôtel Continental, où un dîner de vingt-cinq couverts avait lieu en l'honneur des membres du Comité de Paris et de la presse parisienne.

A noter, parmi les convives, MM. F. Deloncle, député, et Gauthiot, membre du conseil supérieur des colonies.

Au début du repas, M. Calish, avocat à la cour d'appel d'Amsterdam, Président, s'est levé, selon la coutume de son pays, et a porté, en excellents termes, la santé du Président de la République française, de la Reine-régente des Pays-Bas et de la « très aimable et très gentille » Souveraine S. M. Wilhelmine.

Au dessert, MM. Calish, Deloncle, Gettens, Meyners d'Estrey, Rœssius, van Zevenhuizen, Gauthiot, etc., ont successivement pris la parole.

Des choses patriotiques et courtoises ont été dites de part et d'autres, et rendez-vous a été pris en 1895, à Amsterdam.

*

M. A. Muzet, commissaire général a l'Exposition universelle d'Anvers, vient d'être nommé grand-officier de l'ordre de Léopold.

C'est la confirmation officielle du succès considérable obtenu à cette Exposition par la section française.

Ajoutons que les résultats financiers dus à l'administration de M. Muzet lui ont permis de ne pas dépenser un centime de la subvention de 100,000 francs qui lui avait été allouée par le Gouvernement francais.

* *

Il paraît que, ces jours-ci, on a parlé en Angleterre d'une Exposition universelle à Londres, pour 1901 : ce serait une manière de fêter le cinquantenaire de la première foire internationale de ce genre qui ait eu lieu au monde, en 1851, sur les bords de la Tamise ; ce serait en même temps une façon de « faire l'ouverture » du prochain siècle. Seulement nos voisins, gens pratiques, envisagent avec quelque appréhension la question financière : on sait, en effet, que ces vastes entreprises se soldent généralement par un déficit, et que celle de 1889, à Paris, est peut-être la seule qui ait équilibré son budget ; on craint, en outre, de l'autre côté de la Manche, que l'Exposition anglaise de 1901 ne soit bien rapprochée de l'Exposition française de 1900, et que les deux ne se fassent une concurrence, peu profitable à la seconde en date. En définitive, les négociants et industriels de la cité vont être, dit-on, consultés. Nous souhaitons très sincèrement qu'ils donnent un avis favorable. Il nous semble que le succès d'une de ces grandes fêtes

n'implique nullement l'échec de l'autre, et qu'il sera au contraire extrêmement intéressant de comparer, à un an d'intervalle, les résultats donnés par le génie des deux peuples.

⁂

La ville d'Angers ouvrira, le 12 mai prochain, dans le palais de l'Exposition, élevé place du Champ-de-Mars, au centre de la ville et des promenades publiques, une Exposition nationale artistique et industrielle. Cette Exposition aura une durée d'environ quatre mois. Des dispositions spéciales sont prises pour donner un grand développement et un éclat exceptionnel à la section des beaux-arts (Art Moderne). Une commission technique est particulièrement chargée de son installation.

La ville d'Angers, qui a pris l'initiative de l'Exposition nationale de 1895, espère que les architectes, comme tous les artistes, voudront bien contribuer à l'éclat de cette manifestation artistique par l'envoi de quelques-unes de leurs œuvres.

Le Commissaire général de cette Exposition est notre très sympathique confrère M. E. F. Dainville : les architectes sont donc certains d'être les bienvenus à Angers.

⁂

Un écho de l'Exposition de Vienne : Mlles Jeanne Granier et Marcelle Lender devaient prendre part à dix représentations de la *Fille de Mme Angot*, sur le théâtre de l'Exposition de Vienne. Les appointements de la première étaient fixés à 8,000 francs, ceux de la seconde à 3.500 francs.

Deux répétitions eurent lieu, à Paris, en vue de cette «exhibition». Mais le moment venu de partir, on leur signifia qu'il ne serait donné aucune suite à leur engagement. Or, dans l'intervalle, il paraît que Mlle Granier avait refusé un engagement de 20,000 francs à Saint-Pétersbourg et Mlle Lender s'était déclarée dans l'impossibilité de se rendre au Casino de Dieppe.

L'une et l'autre avaient, de plus, fait faire pour 800 et 550 francs de costumes qui devenaient inutilisables, mais qu'il fallait payer tout de même,

Elles trouvèrent donc fort amère la nouvelle que l'engagement était rompu, et comme elles estimèrent que leurs intérêts étaient gravement lésés, elles assignèrent, l'une en 26,400 francs de dommages intérêts, l'autre en 7.500 francs, le comte de Bourgoing et le comte Palavicini, qui avaient été les négociateurs du contrat, et la princesse de Metternich Wineburg, l'une des dames patronnesses du théâtre de l'Exposition.

Celle-ci s'est bornée à répondre à l'assignation qu'elle n'avait été en rien mêlée aux « conventions verbales» dont entendaient se prévaloir les demanderesses et qu'elle devait, dès lors, être mise hors de cause. Quant aux deux autres, ils ripostèrent que la réclamation n'était nullement fondée.

N'empêche qu'aussitôt l'assignation connue, quinze autres artistes divers qui se trouvaient dans le même cas intervinrent dans l'instance pour mêler leurs revendications à celles de Mlles Granier et Lender,

L'affaire figure au rôle de la 1re chambre. Elle sera plaidée dans quelques jours.

Un Article de M. Paul Doumer

Au cours de la dernière crise ministérielle, le nom de M. Paul Doumer a été prononcé pour le ministère du commerce.

Nous avons donc cru intéressant de reproduire, d'après le journal l'Eclair, l'article suivant que M. Paul Doumer consacre à l'Exposition de 1900.

Nous aurons un jour, il faut l'espérer, le budget de 1895.

Le Commissaire général de l'Exposition de 1900 doit l'attendre avec quelque impatience, car c'est ce budget qui lui apportera le premier crédit pour l'organisation de ses services. Jusqu'ici on ne lui avait accordé que quelques petites sommes destinées à des objets spéciaux et qui ne lui ont permis ni de se procurer un meuble, ni d'avoir un employé.

Il est temps, si on ne veut pas être pris de court, de créer l'instrument de travail qui permettra de préparer sérieusement la grande manifestation depuis longtemps décidée. Cinq ans sont bien vite écoulés, quand il s'agit de faire une œuvre aussi importante, aussi grandiose que celle qui doit clore le XIXe siècle, en le résumant et en le personnifiant.

Combien complexe doit être l'image qu'il faut donner d'un siècle aussi extraordinaire que celui qui s'achève ! Il y a eu des écrivains, des poètes, des artistes grands comme ceux d'aucune autre époque. Mais l'âme même du siècle, changeante et inquiète, mélange d'âpreté et de générosité, s'est peinte dans leurs productions. Pas d'unité et pas de sérénité, pas de lien, pas de filiation, pas d'écoles. En art, comme dans la vie sociale, c'est l'individualisme poussé à l'excès. La science pure, désintéressée, a marché, elle aussi, dans mille chemins divers, toute à l'analyse, toute aux infiniment petits, abandonnant le ciel où les hommes d'un autre âge, les Newton, les Képler, les Laplace continuent de régner en maîtres, mais regardant à ses pieds et y découvrant des mondes.

Ce qui caractérise le XIXe siècle, dans sa puissance, dans sa hardiesse, dans son activité dévorante et fébrile, c'est la science appliquée, c'est l'industrie. Il a arraché à la terre le secret de ses forces pour les donner à l'humanité. Il lui a fourni une multitude d'esclaves fort ingénieux et disciplinés, esclaves de fer que la vapeur ou l'électricité anime. Par lui, par ses découvertes, par la rapidité des communications, l'homme, que la nature dominait, domine à son tour la nature.

C'est ce siècle artistique et scientifique, c'est ce siècle industriel surtout que l'Exposition de 1900 devra représenter, d'une façon complète, vivante, attrayante, qui appelle à Paris le monde intéressé et émerveillé. Il faut, qu'en représentant tout cela, l'Exposition soit en même temps originale, que son cadre n'ait rien de banal et de déjà vu.

Là est le difficile quand on reprend, pour la plus grande partie, l'emplacement des anciennes Expositions, de celle de 1889 en particulier, qui a si complètement réussi et dont, à l'étranger comme en France, le souvenir est resté vivace. On a cru arriver à un meilleur résultat en s'aidant d'un concours qui n'a, naturellement, pas donné tout ce qu'on en attendait. Il était intéressant, d'ailleurs, et n'a pas simplement prouvé, ainsi que de bons esprits le prétendent, que nos architectes sont de remarquables aquaristes.

Du reste, le concours des projets d'Exposition avait sur beaucoup d'autres concours cette supériorité qu'il ne liait personne et qu'on devait se contenter de glaner des idées dans le meilleur projet des concurrents. C'est ainsi qu'on a agi. Maintenant tout reste à faire, et c'est à quoi M. Picard, M. Bouvard et son état-major d'architectes, puis la Commission supérieure, vont s'appliquer avec intelligence et diligence.

Que feront-ils ? Personne, pas même eux, ne pourrait le dire avec certitude. Mais les grandes lignes du plan s'imposent si l'on se préoccupe tout à la fois — c'est certainement le cas de MM. Picard et Bouvard — et de la beauté éphémère de l'Exposition, et de la beauté de Paris qui lui survivra et à laquelle il faut, en cette occasion, ajouter quelque chose.

L'emplacement même qui a été choisi pour l'Exposition indique ce qu'il y a lieu de faire.

Le Champs de Mars et le Trocadéro conservent des restes trop nombreux et trop imposants des anciennes Expositions pour qu'on puisse y faire quelque chose de bien nouveau. La superbe position du Trocadéro, qui forme l'arrière-plan dans le panorama des berges et des quais de la Seine, est occupée par son lourd et disgracieux palais de briques. Le Champ de Mars a la Tour Eiffel et la galerie des Machines, deux merveilles industrielles bien encombrantes hélas ! qu'on ne pourrait faire disparaître sans dépenser de nombreux millions pour un résultat tout à fait négatif, en somme. Il y a encore les palais bleus de M. Formigé, bien jolis, mais bien communs aussi.

Donc, au Champ de Mars et au Trocadéro, ce qu'on peut faire, ce qu'il faut faire, c'est une application aussi heureuse que possible de l'art d'accommoder les restes. Le résultat peut, quand même, être intéressant et les palais de 1878 et de 1889, restaurés, modifiés, complétés, donneront un asile acceptable à la partie la plus sérieuse de l'Exposition de 1900.

Ce devra être là la partie sacrifiée, l'arrière-plan de l'Exposition.

La façade, la partie originale qui doit parler aux yeux et servir d'attraction, c'est cet ensemble superbe, sur lequel tout est à faire, où tout sera nouveau, qui comprend les Champs-Elysées et l'esplanade des Invalides. Il est décidé dès à présent que les deux parties en seront reliées par un pont de dimensions inusitées, large de quelque cent mètres, qui pourra être un des « clous » de l'Exposition et qui restera une curiosité industrielle de Paris. La science de l'ingénieur n'exclut pas le goût de l'architecte, et la hardiesse n'exclut pas la beauté. Le pont des Champs-Elysées devra être aussi beau que curieux.

Sur l'esplanade des Invalides, dont la gare actuellement en construction ne prendra qu'une faible partie sur les magnifiques avenues qui bordent la Seine, il faut grouper tout le pittoresque, tout l'inédit de l'Exposition, tout ce qui attire les curieux, les badauds qui veulent voir et s'amuser, laissant à ceux qui cherchent et qui étudient les visites répétées aux palais du Champ de Mars.

Aux Champs-Elysées enfin, sera la façade même de l'Exposition, la partie la plus belle, la plus durable, celle qui devra rester et concourir à l'embellissement de Paris. Il importe que les bâtiments construits dans l'espace compris entre l'entrée de l'Exposition sur la place de la Concorde, les Champs-Elysées, l'avenue d'Antin et le Cours la Reine, constituent un ensemble sinon parfait, du moins digne de représenter ce que l'architecture, aidée de notre admirable école de sculpture, est capable de produire en cette fin de siècle.

Un des projets du concours comprenait une place circulaire située dans le prolongement du pont futur, encadrée de deux jolis palais et qui avait fort grand air. L'idée est à retenir et peut-être à appliquer.

Cette partie de l'Exposition, qui doit demeurer, ne peut être construite hâtivement comme le reste. Il y a donc lieu d'en arrêter le plan sans retard et d'en commencer prochainement l'exécution. D'où la nécessité de résoudre immédiatement bien des questions, entre autres la question financière

On est parti assez tôt pour faire l'Exposition de 1900 L'important est de ne pas s'arrêter au moment décisif, et ce moment est arrivé.

Étant donnés les sentiments que nos industriels professent pour les Expositions et les conséquences qu'elles ont pour eux, il est à croire que celle que nous préparons aujourd'hui est la dernière des Expositions officielles de Paris.

Sachons y travailler avec assez d'activité et d'intelligence pour qu'en personnifiant le génie du dix-neuvième siècle, elle personnifie en même temps le génie français.

Paul Doumer.

L'EXPOSITION DE BORDEAUX
EN 1895

Sur les fonds mis à la disposition du gouvernement par la loi du 27 décembre 1894 pour les subventions à l'Exposition internationale de Bordeaux, seront prélevées :

1° Une somme de 18,000 francs pour allocations à des Associations ouvrières de production :

2° Une somme de 2,000 francs pour allocations à des Sociétés coopératives de consommation.

Les Associations ouvrières de production et les Sociétés coopératives de consommation de Paris ou des départements, qui désireraient prendre part à l'Exposition de Bordeaux et obtenir des allocations destinées à les dégrever partiellement de leurs frais d'exposition, devront adresser leurs demandes, avant le 10 janvier 1895, aux préfets de leur département.

Chaque demande devra indiquer la nature de l'exposition projetée, l'évaluation détaillée des

dépenses correspondantes et, d'une manière sommaire, la situation financière actuelle de la Société...

D'autre part, on nous écrit de Bordeaux que le Conseil municipal de cette ville a voté sans débat une allocation de 40,000 francs pour l'installation de l'exposition ouvrière à l'Exposition de Bordeaux en 1895.

~~~

Le comité de l'Exposition de Bordeaux vient de décider que le délai pour la remise des bulletins des demandes d'admission sera reculé jusqu'au 1er mars 1895. D'autre part, on écrit de Barcelone que le comité de cette ville a tenu au Fomento del trabajo nacional une réunion dans laquelle ont été reçus les délégués de la Société philomathique, MM. L. Goyetche et Charles de Meurville. Ces messieurs, après avoir retracé le but poursuivi par la Société, ont répondu aux nombreuses demandes qui leur étaient posées, notamment sur l'installation des vins qui intéresse tout particulièrement le comité catalan. Celui-ci a l'intention de donner une grande importance à sa participation. Il fait des démarches auprès du gouvernement espagnol dans le but d'obtenir une subvention destinée à couvrir les frais de la propagande.

~~~

Par arrêté de M. Lourties, ministre du commerce, en date du 16 janvier, il est institué au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, une Commission chargée d'émettre un avis sur la répartition des crédits destinés à dégrever les Associations ouvrières de production et les Sociétés coopératives qui prendraient part à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Cette Commission est composée comme suit :

MM. Nicolas, conseiller d'Etat, directeur du commerce intérieur et de l'enseignement technique, président; Chandèze, directeur du commerce extérieur; Depasse, directeur de la prévoyance et de l'assurance sociales; Moron, directeur de l'office du travail; Breton, sous-directeur de la prévoyance et de l'assurance sociales; Collin-Delavaud, sous-directeur du commerce extérieur.

MM. Deville, Janin, Keufer, Parché, Pontailler, membres du conseil supérieur du travail.

MM. Paulet, chef de bureau au ministère du commerce, Latour, sous-chef de bureau.

~~~

L'Exposition tunisienne. — Le gouvernement tunisien a décidé de prendre à sa charge les frais de transport des produits tunisiens envoyés à Bordeaux par les colons de Tunisie. La Société philomathique vient d'en être informée par le résident général, M. Millet, par les soins duquel une Commission composée des délégués de la chambre de commerce de Tunis, de la chambre consultative d'agriculture et du syndicat des viticulteurs a été constituée. Cette Commission doit assurer l'expédition des marchandises à Bordeaux.

Réunion du Comité belge de l'Exposition à Bruxelles. — Une lettre de Bruxelles nous apprend que le Comité belge de l'Exposition de Bordeaux s'est réuni au « Palais des Académies » à Bruxelles. M. le comte de Ramaix, Commissaire général de la section belge, a rendu compte de son voyage à Bordeaux et a conclu en disant : « Nul doute que les industriels belges ne retirent des avantages considérables de leur participation à cette grande entreprise. »

Le ministre, M. de Bruyn, qui présidait la séance, a convié les assistants à participer à l'Exposition de Bordeaux, en promettant, pour sa part, aux organisateurs son appui le plus efficace.

Comité de propagande parisien. — Le Comité de propagande de Paris a adressé aux présidents des chambres syndicales de la capitale une lettre dans laquelle, après avoir sollicité leur participation, il ajoute :

Pour le commerce et l'industrie, les exposants doivent être sollicités individuellement...

« Pour les industries d'art et de luxe, il sera installé un Salon parisien qui réunira les plus beaux produits et qui groupera les articles les plus intéressants.

« Pour les beaux-arts, M. Georges Berger, député de la Seine, s'est chargé de former un Comité d'artistes dont la collaboration assurera un résultat des plus considérables.

« Pour l'économie sociale, les syndicats qui ont sous leur patronage des écoles professionnelles pourront envoyer à Bordeaux les travaux de leurs élèves, qui seront admis et transportés gratuitement. Le bénéfice de la même gratuité est assuré aux documents des œuvres d'assistance, de participation, de mutualité, etc., destinés à figurer dans la section d'économie sociale.

Le Comité parisien de propagande a reçu l'assurance formelle qu'une représentation proportionnelle sera réservée aux exposants de Paris dans la composition du jury... »

Participation de l'Espagne. — Comité de Jerez et de Malaga. — Des comités se sont constitués à Jerez et à Malaga en vue de réunir les exposants de ces contrées, notamment les producteurs de vins.

D'autre part, la chambre agricole officielle de Cadix a décidé de prêter son appui au délégué du Comité de propagande dans le territoire vinicole de Cadix, à l'effet de présenter un groupe des produits de la région à l'Exposition.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

AVIS ET COMMUNICATIONS

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour collectifs pour stations hivernales

Il est délivré depuis le 15 octobre jusqu'au 15 avril, dans toutes les gares du réseau Paris-Lyon-Méditerranée, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres, aller et retour, aux *familles d'au moins quatre personnes* payant place entière, et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classe, pour les stations hivernales suivantes : Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

EST

Voyages circulaires en Italie

Pour faciliter les voyages en Italie, la Compagnie de l'Est s'est entendue avec les Compagnies voisines et a réalisé de nombreuses combinaisons qui permettent d'effectuer des excursions variées à des prix très réduits au Nord des Alpes (parcours en dehors de l'Italie) et au Sud des Alpes (parcours italiens).

Des billets circulaires, dont la durée de validité est de 60 jours, permettent soit au départ de Paris (*via* Troyes-Belfort), soit au départ des principales gares situées sur l'itinéraire, de faire des excursions en Italie dans des conditions très économiques.

Des voitures directes circulent entre Paris et Milan.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des « Voyages circulaires et Excursions », que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

Service le plus direct entre Paris et Francfort-sur-Mein

La Compagnie des chemins de fer de l'Est rappelle au public que la route de Pagny-sur-Moselle-Metz offre le trajet le plus direct pour se rendre de Paris à Francfort-sur-Mein et réciproquement.

Aller : Paris, voiture directe de 1re classe, départ à 8 h. 10 matin; voiture directe de 1re classe (voiture-lit), 8 h. 25 soir; arrivée à Francfort-sur-Mein, à 10 h. 41 soir et 11 h. 39 matin.

Retour : Francfort-sur-Mein, voiture directe de 1re classe, départ à 8 h. 25 matin; voiture directe de 1re classe (voitures-lits), 5 h. 50 soir; arrivée à Paris, à 9 h. 52 soir et 8 h. 37 matin.

ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les voyages aux stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, vient de se mettre d'accord avec la Compagnie du Midi, pour élever à 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, la durée de validité des billets d'aller et retour individuels de toutes classes, fixée antérieurement à 15 jours, et qui sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations de son réseau pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Ceret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laluque (Preechacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie (Saint Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginoles, Cerranières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du Salat et Ussat-les-Bains.

La durée de validité de ces billets (28 jours) peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque période de 10 jours.

Ces billets doivent être demandés trois jours à l'avance.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux billets délivrés depuis le 1er août 1894.

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE

(*1re classe* **65 fr.** — *2e classe* **50 fr.**)

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de 65 fr. en première classe et 50 fr. en 2e classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : Rennes, St-Malo, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guerande, St-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Les Obligations du Crédit Foncier

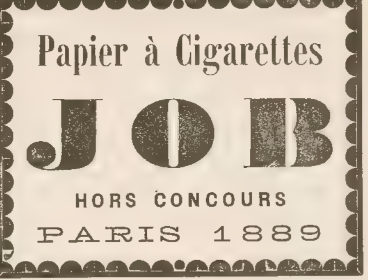
Le montant des sommes remboursées par le Crédit Foncier à ceux des porteurs d'obligations communales 1879 qui ont préféré le rachat de leurs titres à l'estampillage cherche aujourd'hui emploi sur les obligations 3 0/0 à lots des autres émissions pratiquées par cette Société. On s'en aperçoit à la tenue de ces titres qui franchissent le pair. Ainsi la Communale 1879 non réduite est à 503, la Communale 1880 à 503.50, la Foncière 1885 à 503.

Quant à la Communale réduite, elle se maintient fermement à 495. Un avenir prochain nous apprendra peut-être qu'elle est plus avantageuse à ce cours que les obligations qui se négocient à 503 fr. pour 15 fr. d'intérêts. Ces obligations, en effet, perdraient 3 fr. au remboursement, et si elles venaient à être remboursées
~~~

par anticipation a une date rapprochée, cette perte serait à déduire de l'intérêt qui se trouverait peut-être ramené, alors à un taux moins élevé que celui des Communales estampillées.

En règle générale, une valeur au-dessous du pair est toujours préférable à une valeur qui dépasse le pair et se trouve, en fait, exposée à être remboursée à perte du jour au lendemain. Les Communales 1879 estampillées monteront au pair et tandis que celui qui les achète aujourd'hui est à peu près certain de gagner 5 fr. à bref délai, ce qui améliorera d'autant l'intérêt, celui qui achète une valeur qui, comme les obligations de la Ville de Paris, dépasse le pair de 20 à 30 fr. est certain de perdre cette somme au remboursement, ce qui affaiblit d'autant le taux de l'intérêt et le réduit parfois au-dessous de zéro.





ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — CHRISTOFLE ET Cie.

AU BON MARCHÉ

PARIS. MAISON ARISTIDE BOUCICAUT PARIS.

ACTUELLEMENT
GRANDE MISE EN VENTE DE

BLANC, TOILES

Linge confectionné et Trousseaux

OCCASIONS HORS LIGNE et Assortiments considérables à des prix exceptionnels de bon marché.

Les Blancs, les Toiles et le Linge confectionné sont traités au BON MARCHÉ, avec un soin traditionnel qui nous permet de les garantir à l'usage, dans la plus large acception du mot.

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Capital : 20,000,000 de Francs

Siège social à Paris : rue Auber, 6

OPÉRATIONS DE LA BANQUE

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SUR NAVIRES
Escompte et Recouvrements, Chèques,
Traites, Lettres de Crédit,
Avances sur Titres, Garde de Titres,
Ordres de Bourse,
Paiement de Coupons,
Envois de fonds,
Opérations avec l'Amérique centrale,
les Antilles et l'Amérique du Sud
pour l'encaissement des Traites.

CORRESPONDANTS

DANS TOUTES LES VILLES DES ÉTATS-UNIS ET DU MEXIQUE.



GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

ACTUELLEMENT
GRANDE MISE EN VENTE DE

BLANC

TROUSSEAUX, LAYETTES



Service de table, terre de fer, 12 couverts, 74 pièces 75 fr.

GRAND DÉPOT

E. BOURGEOIS

PARIS, 21 et 23, rue Drouot, PARIS

PORCELAINES - CRISTAUX - FAIENCES

La première maison du monde pour les services de Table et Dessert en porcelaine française décorée et en faïence anglaise dite

TERRE DE FER

Catalogue illustré — Envoi franco sur demande.



Service cristal
12 couverts, 52 pièces 32 fr.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 22 — Paraît le 5 et le 20 de chaque mois — Paris, 20 Février 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ			DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF	Prix du Numéro : 40 centimes		
Annonces	la ligne	2 fr. 50	HENRI GAUTIER	ABONNEMENTS	Paris. . . . Un an.	8 francs
Avis et Communications	—	3 fr. »	12, rue Cambon, Paris		Départements —	9 —
Réclames	—	5 fr. »			Étranger. . . —	10 —

Les Comités Départementaux — Le Banquet de la Céramique : Discours de M. Alfred Picard

FORMATION DES Comités Départementaux

M. André Lebon, Ministre du Commerce, vient d'adresser aux Préfets la circulaire suivante :

Paris, le 11 février 1895.

Monsieur le Préfet,

Aux termes des articles 15 et suivants du décret du 4 août 1894, portant règlement général pour l'Exposition Universelle de 1900, il est institué, dans chaque département de la République française (celui de la Seine excepté), un *Comité départemental*, dont les membres seront nommés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général et qui sera chargé :

1° De faire connaître dans toute l'étendue du département les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules de demandes d'admission ;

2° De signaler les principaux artistes, agriculteurs et industriels dont l'admission à l'Exposition semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité ;

3° De provoquer les Expositions de produits agricoles, horticoles et industriels du département;

4° De provoquer et d'organiser, s'il y a lieu, le groupement des produits similaires du département, et d'accréditer un délégué pour chaque exposition collective ;

5° De préparer, s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds spécial pour faciliter la visite et l'étude de l'Exposition à un certain nombre de contremaîtres, d'ouvriers et de cultivateurs du département.

Le Comité départemental siègera au chef-lieu du département. Il se subdivisera en sous-comités siégeant dans les chefs-lieux d'arrondissement, y compris le chef-lieu du département.

Pour le Comité, de même que pour les sous-comités, le président et les autres membres du bureau seront désignés à l'élection. La présidence d'honneur du Comité départemental appartiendra au Préfet. Celle des sous-comités est attribuée aux sous-préfets, et, pour le sous-comité siégeant au chef-lieu du département, au Préfet, où, en son absence, au secrétaire général.

Le Comité départemental correspondra, par l'intermédiaire de son président, avec le Commissaire général et la Direction générale de l'exploitation.

Il serait prématuré de provoquer aujourd'hui les demandes d'admission. Néanmoins, les raisons suivantes me déterminent, d'accord avec M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à former immédiatem... taux.

En confirmité des articles 3 et 5 du règlement général, l'Exposition contemporaine doit être complétée par une Exposition rétrospective centennale et par une Exposition historique de l'art ancien.

Dans le domaine des produits industriels ou agricoles et des objets divers autres que les œuvres d'art, l'Exposition rétrospective du siècle sera internationale comme l'Exposition contemporaine. Chacun des groupes et, autant que possible, chacune des classes aura pour vestibule un musée où quelques repères convenablement choisis et empruntés soit à la France, soit à l'étranger, jalonneront les progrès essentiels réalisés depuis 1800.

Le soin d'organiser ces musées incombera aux comités d'admission et aux comités d'installation, conjointement avec la Direction générale de l'exploitation.

Pour les œuvres d'art (peintures, cartons, dessins; gravure et lithographie ; sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines; architecture), l'Exposition rétrospective du siècle sera limitée aux productions des maîtres français pendant la période 1800-1889, ces productions pouvant d'ailleurs être recueillies non seulement en France, mais encore au delà de nos frontières. Une Commission spéciale instituée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de concert avec moi, sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts et après avis du Commissaire général, préparera cette Exposition centennale.

Bien qu'en principe les musées centennaux placés à l'entrée des classes d'industries d'art doivent recevoir les objets se rattachant aux arts décoratifs ou industriels, des spécimens caractéristiques de ces arts seront joints à l'Exposition centennale des Beaux-Arts. On créera une série de Salons où viendront se réunir les chefs-d'œuvre de la peinture, de la gravure, de la sculpture, de l'architecture, de l'ameublement, de la céramique, de la verrerie, de l'orfèvrerie, etc., c'est-à-dire les chefs-d'œuvre de l'art sous toutes ses formes aux époques marquantes du siècle.

Quant à l'Exposition historique de l'art ancien, elle embrassera l'ensemble des arts décoratifs ou mineurs français depuis l'origine de notre civilisation jusqu'en 1799 (ivoire, bois sculpté, cire, terre, orfèvrerie religieuse et civile, bijouterie, glyptique, tapisserie, broderie, étoffes, céramique, émaux peints, verre, peintures églomisées, incrustations, vitraux, ferronnerie, serrurerie, étain, armes). Afin de donner à cette revue sa portée éducatrice, on s'efforcera de grouper les objets par nature et par ordre chronologique. Les visiteurs assisteront aux variations de la forme, aux changements du goût, aux progrès accomplis dans la technique des différents arts, à la modification des

M. le Ministre de... et des besoins de notre pays. Beaux-Arts, d'accord avec moi en vue de pourvoir à l'erganisation de l'Exposition historique de l'art ancien.

Les éléments de ces diverses Expositions rétrospectives ne peuvent être rassemblés qu'au prix de recherches laborieuses et de longues négociations. Avant tout, il faut dresser un inventaire méthodique et précis des ressources qu'offrent les départements, des œuvres ou objets d'art, ainsi que des machines, appareils, modèles, dessins, produits, etc., qui s'y rencontreraient, qui seraient vraiment dignes de figurer dans les Expositions centennales ou dans l'Exposition historique de l'art ancien, et pour lesquels on ne se heurterait pas à un refus inébranlable de leurs possesseurs. Les catalogues locaux, centralisés à Paris, serviraient de base aux travaux des Comités et Commissions à former auprès de l'Administration de l'Exposition.

C'est cette opération préliminaire qu'il importe d'entreprendre sans retard et qui necessite dès maintenant la constitution des Comités départementaux.

Je vous prie donc, Monsieur le Préfet, de vouloir bien préparer et adresser au Commissariat général (Direction générale de l'exploitation), avenue de la Bourdonnais, 26 (1), pour le 15 mars au plus tard, une liste des personnes qui vous paraîtraient pouvoir faire utilement partie du Comité de votre département. Cette liste sera subdivisée par sous-comités.

Vous aurez soin d'assurer une représentation aux diverses branches de l'activité humaine, en tenant compte de leur importance relative dans le département et en vous inspirant de la répartition des objets exposés entre les différents groupes de la classification.

La section artistique du Comité pourra se recruter dans les sociétés savantes, dans les sociétés des beaux-arts, parmi les artistes, les amateurs et les écrivains d'art. Incidemment, je vous signale l'utilité éventuelle de donner un corps et une existence propre à cette section, qui deviendrait une sous-commission du Comté départemental. Le règlement général n'y porte nullement obstacle.

Pour le surplus, les industriels et les agriculteurs formeront la base du recrutement. Vous aurez la faculté de réserver des sièges aux fonctionnaires que désigneraient leur compétence et leurs attributions. Ici encore, les sociétés savantes fourniront un précieux appui. Une place légitime devra être faite aux corporations ouvrières.

1. Conformément au décret du 24 octobre 1893, le Commissaire général reçoit en franchise, sans condition de contreseing, les correspondances qui lui sont adressées par les Préfets, soit sous bandes, soit sous plis fermés.

Le nombre des membres dont se composera chacun des Comités départementaux variera nécessairement avec les circonstances locales. Aucun principe absolu ne saurait être posé à ce sujet. Les précédents de 1878 et de 1889 vous fourniront des bases que vous corrigerez afin d'avoir égard aux changements survenus dans la situation de votre département, à l'extension progressive du cadre des Expositions et au rôle des Comités de 1900 pour les sections rétrospectives. Vos présentations devront d'ailleurs être assez étendues pour permettre à l'Administration supérieure d'y opérer une sélection.

Il vous appartient de prendre tous les avis susceptibles de vous éclairer. Mais je vous recommande spécialement de vous concerter avec MM. les Présidents des chambres de commerce, des tribunaux de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures, auxquels j'envoie une ampliation de la présente circulaire, ainsi qu'avec MM. les Présidents des chambres consultatives d'agriculture et des comices et sociétés agricoles.

Les noms, prénoms, qualités et adresses des personnes portées sur votre liste seront soigneusement indiqués. Une notice détaillée justifiera chaque inscription.

A peine ai-je besoin de vous rappeler, Monsieur le Préfet, que l'Exposition Universelle de 1900 est une œuvre de paix, d'union et de concorde, ouverte à toutes les bonnes volontés et à tous les concours. Votre zèle éclairé et votre esprit conci-[illegible] et à servir ainsi les intérêts supérieurs de la République.

Aussitôt que vos propositions seront parvenues à mon Département, je statuerai dans les formes déterminées par le décret du 4 août 1894 et l'arrêté ministériel du 12 avril de la même année, après m'être entendu avec mon collègue de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Une fois définitivement constitués, les Comités départementaux recevront les instructions nécessaires. L'Administration des beaux-arts sera appelée à préparer ces instructions en ce qui concerne les expositions plus spécialement confiées à ses soins.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Préfet, deux exemplaires d'un recueil contenant les principaux actes organiques relatifs à l'Exposition.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
André Lebon.

D'autre part, M. André Lebon, Ministre du Commerce, a adressé, par la même occasion, la circulaire suivante à MM. les Présidents des Chambres de Commerce, des Tribunaux de Commerce et des Chambres consultatives des Arts et Manufactures.

Paris, le 11 février 1895.

Monsieur le Président,

Le décret du 4 août 1894, portant règlement général pour l'Exposition Universelle de 1900, institue, dans chaque département de la République (celui de la Seine excepté), un *Comité départemental*, dont les membres doivent être nommés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général.

Par une circulaire en date de ce jour, dont ampliation est ci-annexée, j'invite MM. les Préfets à dresser des listes de présentation pour la formation de ces Comités.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous mettre à la disposition de M. le Préfet de votre département et lui fournir toutes les indications dont il aurait besoin.

Permettez-moi de vous remercier par avance du concours que vous aurez ainsi prêté à l'œuvre de la fin du siècle.

Vous trouverez sous ce pli un recueil des principaux actes organiques relatifs à l'Exposition.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
André Lebon

LES NOUVEAUX CRÉDITS

Voici, d'après *le Journal Officiel*, le compte rendu sténographique de la séance du 7 février dernier, au cours de laquelle M. Alphonse Humbert a fait adopter par la Chambre un amendement tendant à porter de 100,000 à 200,000 francs le crédit destiné aux études préparatoires de l'Exposition Universelle.

M. le président. « Chap. 41. — Exposition universelle de 1900, 100,000 fr. »

M. Humbert propose d'augmenter ce crédit d'une somme de 100,000 fr. et de le porter ainsi à 200,000 fr.

M. le rapporteur. La Commission, d'accord avec le Gouvernement, accepte cette augmentation.

M. le ministre. Parfaitement.

M. Dejeante. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dejeante.

M. Dejeante. Je demande à M. le ministre du commerce de comprendre dans les projets pour l'Exposition internationale de 1900 une exposition spéciale des engins destinés à éviter les accidents dans les mines et dans l'industrie. (*Exclamations.*)

Il y a là, en présence des événements qui viennent de se produire, un intérêt primordial qui a déjà été signalé dans la législature précédente.

J'espère que M. le ministre du commerce [illegible]? (*[illegible] bancs.*)

M. le ministre du commerce et de l'industrie. Il ne s'agit en ce moment que des études d'architecture relatives aux plans de l'Exposition Universelle de 1900, et nullement du programme de l'Exposition elle-même.

Mais je n'exclus pas l'idée que vient d'indiquer M. Dejeante et je la retiens pour le moment où l'Exposition entrera dans la voie de l'organisation définitive. (*Très bien ! très bien !*)

M. Dejeante. Je prends acte de la déclaration de M. le ministre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Humbert, qui est accepté par le Gouvernement et par la Commission.

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

Voici maintenant comment M. Alphonse Humbert apprécie dans l'*Éclair* le rôle de ces nouveaux crédits :

De tous les amendements présentés au budget du Ministère du Commerce, un seul a trouvé grâce devant la Chambre, c'est celui qui double le crédit affecté à la préparation de l'Exposition Universelle de 1900. Cent mille francs seulement étaient demandés ; la Chambre en a accordé deux cent mille. Nous enregistrons avec un grand plaisir cette intelligente générosité, non seulement parce qu'elle atteste avec quelle sympathie les pouvoirs publics suivent le progrès de la grande œuvre par laquelle la France se prépare à clôturer le XIXe siècle, mais encore parce qu'elle permettra d'en diriger les études et d'en élaborer le plan définitif avec infiniment plus de sûreté et de méthode, et que, par là, bien des pertes de temps et de gaspillages d'argent pourront être évités.

Le plan général de l'Exposition Universelle, on le sait, n'est pas encore fait. Le concours ouvert à la fin de l'an dernier entre les architectes français a donné des résultats plus brillants encore qu'on ne l'avait espéré. Il a fait surgir une foule d'idées ingénieuses, charmantes et grandioses dont beaucoup seront utilisées dans le vaste ensemble de palais et de jardins qui couvrira le Champ de Mars et les terrains annexés. Il s'agit d'abord de réunir, de marier ensemble, de fondre en un tout harmonique, toutes les magnificences éparses dans les différents projets qui ont été retenus par le jury. Le plan définitif arrêté, chacune de ses parties sera reprise et fera l'objet d'études approfondies, après lesquelles seulement, des devis fermes étant établis, la période d'exécution s'ouvrira. Parmi ces études partielles il en est qui exigeront beaucoup d'efforts et beaucoup d'argent. On parle de merveilles, d'un pont de cent mètres de large qui, joignant par-dessus la Seine l'avenue des Champs-Elysées aux Invalides en reliant dans la même perspective l'Arc de Triomphe et le dôme de Mansard, dotera Paris d'une voie sans égale au monde ; d'un palais de l'électricité qui sera un ruissellement de lumière et laissera bien loin derrière lui les créations les plus féeriques du génie scientifique moderne : que sais-je encore ? La mise au point de ces superbes projets sera la tâche de 1895. Mais supposez que l'argent ait manqué ; il eût fallu ou sacrifier d'importants éléments de succès, ou répartir sur deux années les études préparatoires jugées nécessaires. Pressé par le temps, on eût été fatalement conduit à ouvrir la période des travaux avant que fût close celle de la préparation ; on se fût embarqué sans savoir au juste où l'on allait ; d'où hésitations, tâtonnements, recommencements, temps perdu et dépenses doublées ; autant de mécomptes que nous épargnera la louable initiative de la Chambre. Ces cent mille francs-là ne seront pas perdus.

Banquet
DE LA
CÉRAMIQUE ET DE LA VERRERIE

Le Commissaire général de l'Exposition de 1900, M. Alfred Picard, présidait samedi soir, 9 février, à l'hôtel Continental, le banquet annuel des céramistes et des verriers de France. Il était assisté du président de leur chambre syndicale, M. [illegible] Thierry, et de MM. Vidie, Monniot et Soyer, vice-présidents. On remarquait parmi les convives MM. Léon Say, de l'Académie française, député ; Derville, président du tribunal de commerce de la Seine ; Roujon, directeur des Beaux-Arts ; Larroumet, membre de l'Institut ; Charles Lauth, administrateur honoraire, et Baumgart, administrateur de la manufacture nationale de Sèvres ; Pinard, Léon Apper, Gastellier, Alfred Hache, Lourdelet, Champion, etc.

Au champagne, après avoir porté la santé du Président de la République, M. Alfred Picard a pris la parole et, comme on pouvait s'y attendre, il a parlé de l'Exposition de 1900. Dans un discours d'une sobriété élégante, il a traité avec l'autorité qu'on lui sait deux questions des plus importantes : celle de la classification et celle du rôle assigné aux Beaux-Arts, ainsi qu'aux Arts décoratifs.

Discours de M. Alfred Picard

Messieurs, la dignité éphémère dont vous m'avez investi pour cette fête me vaut l'inestimable honneur de porter la santé de M. le Président de la République.

L'élection de M. Félix Faure à la magistrature suprême du pays a été la récompense d'une vie de droiture, de labeur opiniâtre, de dévouement au progrès par l'ordre et le travail. Elle constitue un bel enseignement et un précieux exemple en attestant que dans notre démocratie les vertus et les talents peuvent conduire les origines les plus modestes aux plus hautes destinées.

Vous tous, industriels et négociants, vous devez en ressentir une légitime fierté car c'est un des vôtres que le Congrès a jugé le plus digne de prendre le premier rang dans l'Etat.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de M. Félix Faure, Président de la République française.

Maintenant, Messieurs, ma première parole doit être une parole de remerciement pour l'hospitalité si gracieuse que m'offre aujourd'hui la Chambre syndicale de la Céramique et de la Verrerie.

Votre très aimable invitation a été la bienvenue ; je l'ai acceptée avec empressement et reconnaissance. Elle me donnait, en effet, l'occasion de passer quelques heures au milieu des représentants les plus élevés d'industries qui honorent profondément le pays, et, dans ma rude vie, je ne connais pas de satisfaction plus vive, de joie plus réconfortante. Elle m'était d'ailleurs apportée par deux hommes auxquels j'ai voué une haute estime, une affection sincère, par votre cher président, M. Thierry, mon collègue de la Commission permanente des valeurs de douane, et par M. Loebnitz, mon collaborateur de 1889, dont le rapport restera comme un monument impérissable des grandes assises pacifiques du Centenaire.

Messieurs, le Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, tromperait sans aucun doute votre attente, s'il ne vous entretenait de la manifestation solennelle qui s'apprête pour la glorification du XIXe siècle. Je le ferai donc, mais fort brièvement, car, vous infliger un long discours après cet excellent repas serait un acte de noire ingratitude.

Vous savez les origines et la genèse de notre future Exposition; vous connaissez les principes qui ont présidé à l'organisation des services et guidé le Gouvernement dans le choix du personnel supérieur. Votre confiance est depuis longtemps acquise aux hommes éminents groupés autour de moi; leur nom seul est un drapeau et une garantie de succès. Nous marchons étroitement unis dans un commun amour de la France et de la République, n'ayant d'autre passion, d'autre pensée, d'autre aspiration, que celle d'accomplir tout notre devoir et de bien servir la patrie.

Les étapes successives franchies au cours de nos études préparatoires n'ont pu échapper à votre vigilante attention. Récemment encore, vous étiez les témoins de l'immense effort provoqué par le concours sur les dispositions générales des palais, parcs et jardins; vous admiriez la dépense inouïe de travail et de talent faite par les architectes et les ingénieurs qui avaient répondu à notre appel; vous entrevoyiez dans les brumes de l'aurore la silhouette des monuments où viendront s'accumuler les chefs-d'œuvre de l'activité humaine sous toutes ses formes.

Cette connaissance que vous avez déjà du développement progressif de nos travaux me permettra de passer sous silence les faits au sujet desquels je me suis entièrement expliqué devant les groupes syndicaux et de me borner ici à deux questions spéciales: celle de la classification des objets exposés, et celle du rôle assigné aux Beaux-Arts ainsi qu'aux Arts décoratifs.

La classification de 1889 remontait à 1867. Elle ne s'était pas améliorée en vieillissant. On lui reprochait de n'être plus en harmonie avec l'état de la production, de réunir des objets n'ayant entre eux aucune affinité, de séparer au contraire certains produits tout à fait similaires, de manquer, par suite, d'ordre et d'homogénéité. Deux griefs, peut-être plus graves encore, étaient articulés contre cette classification: ils avaient trait, l'un à la division entre le matériel, les procédés et les produits, l'autre à l'insuffisance de la place réservée aux arts décoratifs, dont l'importance est si grande dans notre civilisation contemporaine.

Après une enquête approfondie, nous avons remanié la composition et la succession des classes, en nous inspirant de vues rationnelles et philosophiques, en nous efforçant de supprimer les anomalies critiquées à juste titre, en cherchant à répandre partout la clarté qui est la caractéristique du génie français.

Une réforme capitale et unanimement approuvée consiste à mettre, pour chaque industrie, le matériel et les moyens de production en contact intime avec les produits. Les machines et appareils fonctionneront d'ailleurs, autant que possible, sous les yeux du public, de manière à l'initier aux diverses fabrications et à lui montrer les transformations successives de la matière première jusqu'à l'achèvement de l'objet fabriqué. Notre future Exposition offrira ainsi l'aspect d'une immense ruche, d'un gigantesque atelier plein de mouvement et de vie. Il y aura là une vaste leçon de choses éminemment instructive et attrayante.

La réalisation de ce programme incombera aux comités qui y pourvoiront, soit par eux-mêmes et pour le compte de l'ensemble des exposants, soit par l'action collective ou individuelle de producteurs choisis dans des conditions qui écartent toute suspicion de favoritisme et de partialité.

Nous espérons voir, à peine ai-je besoin de le dire, la céramique et la verrerie prendre leur large part à la grande démonstration que le gouvernement et la Commission supérieure ont résolu d'organiser en 1900. Cette participation sera, pour vous, non seulement le témoignage éclatant de votre puissance industrielle, mais encore une source de bénéfices légitimes et immédiats, car vous pourrez préparer sur place et vendre aux visiteurs des objets qui constitueront un souvenir et seront, sans aucun doute, très recherchés. Des dispositions inscrites au règlement général le prévoient en termes explicites.

A l'Exposition contemporaine viendra se joindre une exposition rétrospectives centennale. Chacun des groupes, chacune des classes aura pour vestibule un musée jalonnant par quelques repères le chemin parcouru pendant les cent dernières années. Ce sera une sorte d'histoire universelle du XIXe siècle, si remarquable par son prodigieux essor scientifique et pratique, si étonnamment fécond en progrès et en découvertes; ce sera aussi un pieux hommage à nos prédécesseurs, un tableau lumineux des merveilles dont est capable l'esprit humain sous l'impulsion toute puissante du travail et de la liberté.

Telles sont les grandes lignes de la classification envisagée dans son ensemble.

En ce qui concerne spécialement les arts décoratifs, un problème grave et délicat s'est posé au seuil même de nos études. Des hommes d'une compétence indiscutable nous conseillaient de réunir aux beaux-arts tous les objets d'un caractère artistique, quelle que fût la nature de ces objets. Il nous le demandaient au du nom principe de l'unité de l'art; ils invoquaient le précédent du Salon du Champ de Mars, précédent qui va être suivi aux Champs-Elysées.

Le principe de l'unité de l'art est aussi vieux que le monde. Ceux qui croient l'avoir inventé de nos jours me rappellent Alexandre Dumas découvrant la Méditerranée du haut de la Cannebière. Oui, l'art est un, si l'on entend pas là l'harmonie des formes, le rythme des tons et des couleurs, le souffle divin qui anime la matière, la transforme, la marque au sceau du génie créateur, lui imprime la vie, la fait parler aux yeux, à l'esprit et au cœur. Il faudrait être dépourvu de toute culture intellectuelle pour méconnaître un dogme connu dès les origines de la civilisation.

L'ouverture des Salons annuels du Champ de Mars et des Champs-Elysées aux objets d'art n'a été que l'application de ce principe incontesté, de cette loi naturelle. Une mesure si sage et si éclairée devait recueillir d'unanimes suffrages; quant à moi, j'y ai chaleureusement applaudi.

D'accord sur les prémisses avec les partisans de l'adjonction des objets d'art au groupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure et de l'architecture, avions-nous le devoir d'adopter intégralement leurs conclusions? Nous ne l'avons pas cru, du moins pour l'Exposition contemporaine. D'autres dispositions nous ont paru plus prudentes, plus conformes aux intérêts généraux du pays, aussi bien qu'aux intérêts spéciaux des industriels et des artistes eux-mêmes.

Tout d'abord, l'argument tiré des Salons annuels n'était point de nature à peser sur nos déterminations. Quelle assimilation établir, en effet, entre des Salons exclusivement réservés aux arts et une Exposition Universelle, c'est-à-dire une Exposition embrassant les différentes branches de la productivité humaine, montrant côte à côte les industries et les arts, présentant en un faisceau unique les divers éléments constitutifs de la grandeur et de la force des nations?

Cet argument écarté, pouvions-nous raisonnablement dépouiller les classes industrielles des objets ayant un mérite artistique, les découronner, les décapiter, leur enlever ce qui fait leur valeur et leur gloire, les changer en de vulgaires bazars? La plus simple prudence ne condamnait-elle pas ce triage auquel les peuples étrangers se fussent bien gardés de souscrire, qu'ils auraient en tout cas déjoué par la réunion matérielle de leurs produits dans des palais ou pavillons de faible étendue, et qui nous eût mis dans un état de lamentable infériorité au point de vue des rapprochements, des comparaisons et des récompenses? Jamais aucun de nous n'aurait consenti à être l'artisan d'un pareil désastre.

Au surplus, comment opérer la sélection? Comment tracer la frontière entre les produits artistiques et les produits étrangers à l'art? Comment diviser les producteurs en deux castes et en deux camps? Ne serait-ce pas une faute insigne, de jeter ainsi la discorde dans une grande famille dont tous les membres doivent rester étroitement unis? Je plains les Comités, les Directeurs et l'infortuné Commissaire général qui se chargeraient d'une telle besogne.

Voici le parti plus sage auquel nous nous sommes arrêtés de concert avec mon excellent ami, M. Roujon, Directeur des Beaux-Arts, dont le talent, le savoir et l'expérience ont été notre meilleur guide et qui voudra bien accepter, en cette occasion, mes chaleureux remerciements.

Les classes d'industries d'art demeureront indivises, ne subiront aucune amputation, mais comporteront deux sections distinctes ouvertes, l'une aux auteurs de dessins, de cartons, de maquettes, de modèles; l'autre aux industriels. Grâce à cette innovation, les artistes exposeront à titre personnel et pourront être récompensés, non plus en qualité de simples collaborateurs, mais comme exposants. Un jury mixte, où l'art sera largement représenté, appréciera leurs œuvres. Le génie inventif cessera d'être tributaire de la production matérielle et de marcher à sa remorque.

Rien n'empêchera, du reste, en beaucoup de cas, les auteurs de dessins et de modèles de faire figurer leurs compositions, soit dans la classe de la peinture, soit dans celle de la sculpture. Néanmoins, ils tiendront le plus souvent, j'en suis convaincu, à ne pas quitter les interprètes de leur pensée et à opter pour les sections artistiques annexées aux classes industrielles.

Ces sections prises dans leur ensemble ne sont autre chose que la classe des objets d'art, judicieusement distribuée pour le plus grand profit de l'art et de l'industrie, au lieu de revêtir la forme d'un assemblage de produits hétérogènes et disparates. L'association intime et nécessaire entre les artistes et les industriels subsistera, chacun gardant la place qui lui est due.

Les mesures générales que je viens d'indiquer ne sont pas les seules par lesquelles nous ayons attesté notre culte pour les arts appliqués à l'industrie. Nous avons, par exemple, créé une classe nouvelle de la décoration fixe des édifices publics et des habitations; nous avons aussi distrait de la verrerie et doté d'une classe spéciale les vitraux dont le mariage avec la gobeleterie et les bouteilles était depuis longtemps signalé comme une profanation.

Nos solutions défient-elles absolument la critique? Nul de nous n'est assez présomptueux pour le croire. Mais nous avons du moins la conviction d'avoir fait œuvre pratique, alors que jusqu'ici on s'en était tenu à de vaines formules; nous sommes persuadés que la nouvelle classification concilie dans une juste mesure les intérêts en cause et permet de glorifier l'art sans compromettre l'industrie, l'une des sources vives de la richesse nationale. La Commission supérieure, qui compte tant d'hommes éminents, a partagé cette confiance et pleinement ratifié nos propositons, à la suite d'un débat approfondi.

Pour l'Exposition centennale, les motifs tirés de la concurrence avec les nations étrangères ne s'imposaient pas aussi pressants. Tout en maintenant les musées du siècle à l'entrée des classes d'industries d'art, nous avons jugé possible de ménager un contact étroit entre les Beaux-Arts et les Arts décoratifs, d'instituer une série de Salons où se grouperont les chefs-d'œuvre de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de l'ameublement, de la céramique, de la verrerie, de l'orfèvrerie, etc, aux époques caractéristiques de la période 1800-1889.

Afin de rendre un hommage encore plus complet aux arts décoratifs, nous organiserons une exposition historique de l'art français, conçue sur des bases extrêmement larges et dignes de notre beau pays.

Messieurs, je termine et je vous demande pardon d'avoir abusé de votre patience.

La France va livrer une grande bataille; elle doit triompher: son renom, sa puissance, son rayonnement extérieur sombreraient dans un demi-succès.

Vous irez au combat en rangs serrés; vous montrerez que le peuple gaulois n'a pas dégénéré. La Manufacture nationale de Sèvres donnera l'exemple de la valeur et du courage.

J'ai foi dans l'issue du tournoi. Déjà la victoire apparaît à l'horizon, prête à vous couvrir de ses ailes comme d'un manteau de gloire.

Messieurs, je bois aux futurs triomphateurs, à la Chambre syndicale de la Céramique et de la Verrerie, à l'apothéose de la République française en 1900.

Après ce discours qui a été longuement applaudi, le sympathique président de la Chambre syndicale, M. Thierry, s'est levé pour prononcer le *speech* de rigueur. Il ne s'est pas borné aux politesses qu'il comporte; il a poussé contre le

régime protectionniste une charge vigoureuse, que M. Léon Say, sous une autre forme, a reprise avec une égale conviction.

Puis, M. Henri Roujon, directeur des Beaux-Arts, dans une allocution qui fourmillait, d'idées neuves, est revenu sur l'Exposition de 1900. Il a insisté sur la nécessité absolue de cette unité de l'art que M. Alfred Picard préconise et, rappelant la parole pleine de sens prononcée par le marquis de Laborde : « Le beau gagne souvent à n'être que la splendeur de l'utile », il a déclaré, aux applaudissements de l'auditoire, que l'Exposition des Arts décoratifs et celle des Beaux-Arts en 1900 seraient l'éclatante confirmation de cette vérité.

M. Gustave Larroumet a clos la série des discours. Président de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie, il se devait à lui-même de féliciter M. Picard des principes que le Commissaire général de l'Exposition de 1900 venait d'émettre. Il l'a fait avec cette finesse, ce bonheur d'expression et cette verve dont il est coutumier.

A TRAVERS LES EXPOSITIONS

C'est une troisième exposition du travail qui, cette année, succédera au Salon des Champs-Elysées. Comme les précédentes, elle est placée sous le patronage des ministres du commerce, de l'instruction publique et des travaux publics.

M. Léon Ducret se propose d'en faire la préface de l'Exposition de 1900 en plaçant, autant que possible, les procédés de fabrication à côté des objets manufacturés.

Il parait désirable, en effet, de convier à l'avance les exposants destinés à collaborer à l'exécution du programme de notre grande Exposition de la fin du siècle à étudier les difficultés que rencontre l'application de toute idée nouvelle.

Nous en avons bien fini avec les longues galeries industrielles désertées par le public. Il y faut mettre la vie et le mouvement, provoquer la curiosité des visiteurs, de manière à satisfaire leur désir de « connaître ».

* * *

Le ministre du commerce a reçu, mardi matin 12 février, M. Ancelot, vice-président de l'Association des tissus et des matières textiles, président de la chambre des dentelles et broderies, qui lui a présenté les vice-présidents et l'administrateur général de l'Exposition d'Amsterdam.

La délégation venait faire part au ministre de la formation d'un comité comprenant plus de 200 personnes, industriels et commerçants, membres de chambres syndicales, chargé d'organiser la section française de l'Exposition d'Amsterdam.

Le bureau du comité est ainsi composé : M. Ancelot, président; MM. Allain, Gasnier, Simon Godard, Dupont, Fauré-Lepage et Layus, vice-présidents; M. Lamaille, secrétaire général; M. Estieu, trésorier; et MM. Walter, Vautier, Egrot, Goulette, Vidie et Debain, secrétaires. M. Brylinski est nommé administrateur général.

M. André Lebon a assuré les organisateurs de la section française de toute sa sympathie.

* * *

Nous avons annoncé l'ouverture à Paris, en avril prochain, de l'Exposition hippique et ethnographique russe, qui aura lieu au Champ de Mars, avec la participation des haras impériaux, et nous avons donné quelques noms du comité de patronage. Nous apprenons aujourd'hui que le marquis de Montebello, frere de notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, a bien voulu accepter de faire partie du Conseil d'administration de la Société anonyme qui s'est constituée à cet effet. Ce Conseil se trouve donc actuellement composé comme suit :

MM. Charles de Gessler, président; le marquis de Montebello; Boffinet, banquier; Barrot, ancien officier de marine; Meunier, entrepreneur de travaux publics.

Ces messieurs ont désigné comme Commissaire général de l'exploitation M. Fernand Blum, qui a déjà fait ses preuves en organisant, avec le succès que l'on connait, et comme Commissaire du gouvernement, la remarquable section coloniale à l'Exposition de Lyon, et ils ont chargé notre distingué confrère Fernand Lefèvre des rapports avec la presse.

M. de Gessler, actuellement à St-Pétersbourg, a recueilli les adhésions du comité d'honneur russe, qui comprend les plus hautes personnalités du monde aristocratique et sportif.

Nous prévenons les intéressés que toutes les demandes de renseignements et de concessions doivent être adressées à M. Fernand Blum, aux bureaux du Commissariat général, 37, rue Laffitte, qui seul a qualité pour traiter.

* * *

Le Moniteur officiel du commerce du 7 février publie la classification adoptée pour l'Exposition internationale d'instruments de musique qui doit avoir lieu à Londres du 13 au 24 juin prochain.

Les Projets Primés

(Voir les numéros 19, 20 et 21)

PRIMES DE 2.000 FRANCS

Projet de M. Blavette

Tout en rendant hommage au talent des auteurs des édifices de l'Exposition de 1889 qui ont été conservés jusqu'ici et en constatant le succès qu'ont eu ces édifices auprès des nombreux visiteurs de la précédente Exposition, nous pensons qu'il faut en faire le sacrifice et présenter un ensemble absolument nouveau.

Ces édifices répondraient difficilement, du reste, à la classification adoptée pour la future Exposition, et il y aurait à craindre que leur utilisation permît à une grande partie des visiteurs de ne considérer cette Exposition que comme une reminiscence de la précédente. C'est ce qu'à notre avis il convient d'éviter à tout prix quelque considérable que puisse être le sacrifice. Il ne convient, croyons-nous, de conserver des précédentes Exposition que le Palais de l'Industrie et le Palais du Trocadéro.

Le Palais du Trocadéro ferme magnifiquement le terrain choisi vers Passy et abrite deux des plus intéressants musées de Paris; sa grande salle est toute prête pour les auditions musicales et peut même être momentanément aménagée avec ses dépendances immédiates pour des fêtes dans le genre de celle du Centenaire de l'Ecole polytechnique.

Le Palais de l'Industrie, bien que démodé au point de vue de l'art, est une bonne construction très facile à distribuer et dont l'extérieur peut, sans grands frais, être modernisé pour la durée de l'Exposition au moyen de revêtements en plâtre et staff soutenus par des charpentes en bois.

Sa démolition priverait Paris, pendant les quatre années qui vont précéder la future Exposition, d'un local très commode pour les expositions annuelles des Beaux-Arts. Les constructions provisoires qu'on élèverait sur son emplacement ne pourraient être conservées et il faudrait, après l'Exposition, songer à reconstruire un autre Palais pour les Salons annuels et attendre encore de nombreuses années.

Nous pensons, en outre, que bien qu'il soit désirable d'approcher, autant que possible, le centre d'attraits de la nouvelle Exposition de la place de la Concorde et des Champs-Elysées, il convient de ne pas entreprendre, immédiatement, en bordure de la plus belle promenade de Paris des travaux dont la durée peut être évaluée, au moins, à une dizaine d'années.

En conservant le Palais de l'Industrie et en se contentant de lui faire subir une transformation de façade, dans le genre de celle indiquée dans notre projet, les Salons annuels de 1895, 96, 97, 98 et 99 pourront avoir lieu comme d'habitude et, en 1901, le Palais sera à nouveau prêt à servir.

Les parties du rez-de-chaussée du Palais ne servant pas de dégagement sont, à la vérité, inutilisables comme locaux d'exposition; mais elles sont d'une grande utilité pour les manutentions et le dépôt du matériel d'emballage.

La Tour de 300 mètres a montré, en 1889, ce qu'on pouvait attendre de la science et de la hardiesse de nos ingénieurs; elle a été la solution d'un intéressant problème de construction; mais, depuis cette époque, de nombreux progrès ont été faits et des conceptions bien autrement gigantesques ont été réalisées. Elle a fait son temps et a produit tout ce que ses auteurs pouvaient en attendre. Si elle a été le « clou » de l'Exposition de 1889, elle doit, pour cette raison même, disparaître. Il suffit de jeter les yeux sur une photographie de la précédente Exposition ou de l'état actuel du Champ de Mars pour être convaincu qu'elle écrase tout et que, quoi qu'on fasse autour d'elle, si elle était conservée, cette partie de la future Exposition ne paraîtrait pas, pour les observateurs superficiels, différer de la précédente.

Le classement nouveau adopté pour la prochaine Exposition et si clairement indiqué dans le rapport de M. le Commissaire général ne comporte pas un ensemble unique dont toutes les parties soient aussi proches que possible les unes des autres; il permet, au contraire, pour la plupart des groupes, de projeter des constructions séparées ayant leur caractère spécial, pourvu, toutefois, que les communications entre elles soient faciles et clairement indiquées.

Nous avons cherché, en profitant de cette latitude, à répartir les constructions autour de deux centres principaux : celui des Champs-Elysées et des Invalides et celui du Champ de Mars.

Celui des Champs-Elysées et des Invalides, le plus rapproché de la place de la Concorde, comprend l'Education, l'Enseignement, les Arts et ce qui s'en rapproche le plus directement, c'est-à-dire le matériel des sciences, des lettres et des arts, le mobilier et la décoration des édifices et des habitations.

Celui du Champ de Mars comprend tout ce qui se rapporte à l'Industrie.

La jonction entre ces deux centres principaux est faite par le groupe des Aliments et celui de l'Agriculture sur la rive gauche de la Seine et par les groupes des Chasses et Pêches et de l'Horticulture sur la rive droite.

Dans notre pensée, le centre des Champs-Elysées pourrait être ouvert tout entier tous les soirs et serait certainement très fréquenté en raison de sa proximité de la partie la plus vivante de le Ville. Nous avons ménagé, autour des bâtiments principaux, de larges espaces libres qui pourraient être occupés par des théâtres, concerts, lieux de réunions, etc, etc.

Prenant la Seine comme axe de notre composition, nous avons projeté un ensemble d'édifices dont les façades sont groupées de manière à être visibles des deux quais, du pont et de la place de la Concorde, tout en ménageant la belle perspective sur le Trocadéro et les hauteurs de Passy. Nous pensons que les deux pavillons elliptiques formant têtes de pont et encadrant cette perspective seraient d'un bel effet.

La partie de la Seine, immédiatement en aval du Pont de la Concorde, deviendrait, en quelque sorte le port de l'Exposition; de nombreux pontons de débarquement et d'embarquement seraient amarrés aux quais que deux larges escaliers réuniraient au pont-place projeté sur la Seine.

La pile principale, en amont de ce pont-place serait décorée d'une proue de vaisseau, symbolisant la ville de Paris, portant une colonne au sommet de laquelle serait installé un ensemble de puissants foyers lumineux.

Moyens de communication à l'intérieur : un chemin de fer spécial à traction électrique entourerait l'Exposition; il serait à une seule voie établie tantôt à niveau, tantôt en viaduc et tantôt en souterrain suivant les besoins et les niveaux; il for-

merait une courbe fermée et les trains marcheraien toujours dans le même sens.

Il traverserait la Seine une fois à l'extrémité du pont-place projeté entre le Palais de l'Industrie et les Invalides, et une autre fois à la limite des jardins du Champ de Mars et du Trocadéro. Cinq stations seraient établies aux points suivants : la station centrale sur la Seine, entre les Invalides et les Champs-Élysées, la 2e Cours-la-Reine, la 3e au Trocadéro, la 4e au Champ de Mars et la 5e aux Invalides.

En outre de cette voie spéciale, le chemin de fer des Moulineaux desservirait la rive gauche de la Seine, des Invalides au Champ de Mars; des trains légers spéciaux pourraient parcourir le quai entre ces deux stations, en outre des trains ordinaires de la ligne. La gare publique projetée près du pont de l'Alma resterait affectée à sa destination.

En dehors, rien ne serait changé aux parcours des tramways, sauf pour les lignes de Versailles Saint-Cloud à Passy; elles emprunteraient l'avenue des Champs-Elysées et l'avenue Montaigne pour rejoindre la place de l'Alma. La seconde passerait, comme en 1889, par la place du Trocadéro.

Projet de M. Pierre Esquié

L'accès monumental de l'Exposition aurait lieu, soit par l'avenue des Champs-Élysées, soit par la place de la Concorde, mais principalement par les Champs-Élysées.

Le visiteur, pénétrant dans l'enceinte, trouverait, avant d'aborder les bâtiments réservés aux produits modernes, les Colonies françaises et étrangères, que l'état d'infériorité relative de ces peuples, en matière de civilisation, permettrait de présenter comme frontispice des grandes assises de 1900. Dispersés sur toute la rive droite, au milieu des arbres qui seraient à peu près tous conservés, ces bâtiments complèteraient l'aspect des Champs-Élysées et exciteraient, dans une large mesure, le public très friand de ces genres d'exhibition, à pénétrer dans l'enceinte de l'Exposition.

Ce point passé, un pont monumental, décoré de statues et monuments érigés en l'honneur des hommes qui se sont illustrés dans le domaine des lettres, des sciences, des arts ou de l'industrie, servirait de trait-d'union entre les parties exotiques et modernes. C'est sous le patronage de ces bienfaiteurs de l'humanité que serait donc placée la future manifestation du progrès.

Immédiatement à la suite, on trouverait : aux Invalides, la partie reservée à l'Enseignement, aux Beaux-Arts, et enfin aux Procédés généraux des lettres, des sciences ou des arts; au Champ de Mars, les Palais des Industries diverses, des Machines et de l'Electricité; au Trocadéro, l'Horticulture, les Concerts et Congrès; enfin, le long du quai d'Orsay, l'Alimentation et l'Agriculture. Cette distribution aurait l'avantage de donner un intérêt à peu près égal à toutes les parties de l'Exposition.

Le Champ de Mars, grâce à la disposition mouvementée de la façade lumineuse électrique, que complèteraient de vastes pièces d'eau avec fontaines lumineuses, serait évidemment un des points les plus fréquentés le soir ; il permettrait à un public nombreux, placé en avant, et sur le terrain en amphithéâtre du Trocadéro, de jouir dans de bonnes conditions, tous les soirs si on le désirait, de la vue d'un spectacle qui pourrait être tres varié, et relativement à peu de frais. Quant aux abords de la Seine, les Pavillons étrangers et les Colonies, ainsi que l'Agriculture et l'Alimentation, lui donneraient un aspect des plus riants.

Projet de M. Louis Sortais

Les constructions élevées au Champ de Mars se composeraient principalement :

1° De la *Galerie des machines* conservée mais affectée au rez-de-chaussée au groupe VI (génie civil) et au 1er étage, au groupe XIV (produits chimiques.)

2° D'un *nouveau Palais* renfermant 6 groupes importants et variés : les deux plus grands XII et XIII (fils, tissus vêtements), et (décorations d'édifices et mobiliers); débouchant sous le grand dôme central : les quatre autres (I enseignement, III lettres sciences et procédés, etc. ; V électricité ; XV industries diverses) ; sous les deux dômes plus petits qui constituent avec le dôme central une immense galerie reliant l'ancien Palais des Machines au Jardin.

Ce même dôme central pourrait être transformé au moyen d'installations provisoires en salle de fêtes et de distribution des récompenses.

La grande galerie centrale contiendrait les produits les plus décoratifs attenant à chaque gronpe correspondant et formerait par elle-même une véritable *exposition décorative* d'art industriel.

Chaque dôme donnerait à droite et à gauche, accès à un groupe et la première travée de chaque groupe serait affectée à son *exposition rétrospective*. — La 2 et la 3e aux produits français fabriqués; la 4e aux étrangers. — Les galeries transversales contiendraient les matières premières et les galeries longitudinales, les machines du groupe.

A l'extérieur, le motif principal du Palais serait une grande cascade surmontée d'un groupe colossal représentant la France conviant les nations à l'inauguration du XXe siècle. La grande niche serait entourée de mappemondes figurant les cinq parties du monde, en verre coloré pouvant s'illuminer le soir à l'intérieur; de même toutes les étoiles des coupoles seraient lumineuses et les quatre minarets flanquant le Dôme central contiendraient des phares électriques éclairant toute cette partie de l'Exposition.

3° De deux bâtiments renfermant l'un les Beaux-Arts français, l'autre les Beaux-Arts étrangers, (groupe II.)

4° De la tour Eiffel conservée avec adjonction à droite et à gauche de deux constructions contenant d'un côté un théâtre, concerts, etc., de l'autre, une salle de conférences, congrès, etc., le tout entouré de cafés, terrasses.

Dans l'espace laissé libre entre les Palais (2, 3 et 4) serait un cirque en plein air permettant à la foule, les jours de fête, de jouir des spectacles et divertissements, dont cette (*arène* ayant vue sur la Tour de 300 mètres, la grande cascade adossée au Palais Central (2) sur trois autres bassins à effet d'eau lumineuse) deviendrait le centre.

Un kiosque à musique, placé au milieu de cette arène, servirait à des concerts monstres donnés en plein air.

Les espaces entourant la tour Eiffel, arrangés en jardins, contiendraient les restaurants et divers édifices particuliers.

Entre les palais (1 et 2) et l'enceinte de l'Exposition seraient des bâtiments d'administration, générateurs pour les machines et une gare du côté de l'Ecole militaire.

Trocadéro.—Le Trocadéro serait relié au Champ de Mars par un pont provisoire jeté sur le pont d'Iéna et triple en largeur de ce dernier.

Les jardins légèrement modifiés seraient sillonnés de petits édifices particuliers ou affectés aux nations étrangères, restaurants, cafés, etc., ainsi qu'au groupe VIII (horticulture).

Bords de la Seine. — Les bords de la Seine, les quais des deux rives, serviraient à des annexes et galeries comprenant les groupes :

VII. Agriculture.
IX. Forêts, chasses, etc.
X. Aliments.

Plus, sur les berges et en partie en encorbellement sur la Seine, des espaces libres pour constructions particulières nationales ou étrangères.

Esplanade des Invalides et Palais de l'Industrie. — Ces deux parties importantes seraient reliées par un *grand pont plateforme* couvrant la Seine sur toute la largeur de l'Esplanade, éclairé par des regards. Le pont divisé en cinq travées permettrait la libre circulation des bateaux desservant la Seine et l'intérieur de l'Exposition.

L'entrée principale et monumentale de cette partie de l'Exposition serait à l'extrémité de la place de la Concorde à l'entrée du Cours-la-Reine qui, régularisé, formerait une salle de pas-perdus en plein air donnant accès, d'un côté aux annexes du Palais de l'Industrie, de l'autre à l'Esplanade des Invalides.

Au nord du Cours-la-Reine on trouverait :

1° Le bâtiment principal de l'Hygiène installé dans le Pavillon de la Ville de Paris, Assistance publique et Eaux minérales (groupe XVI).

2° Economie sociale, maisons ouvrières.

3° L'emplacement du Jardin de Paris modifié mais conservé comme café-concert, jeux divers, etc.

4° *Le Palais de l'Industrie* conservé et affecté par moitié aux 2 groupes :

IV — Matériel et procédés de la Mécanique.
XI — Mines et Métallurgie.

Le Cours-la-Reine donnerait également accès au grand pont sur lequel seraient des terrasses-restaurants, cafés, etc.

Sur ce pont, une enceinte construite en matériaux légers (bois et toiles peintes), reproduirait un *vieux quartier de Paris* et serait consacrée à *Jeanne d'Arc* avec sa statue colossale au centre, ses contemporains et des constructions reproduisant avec l'architecture du temps les différentes étapes de sa vie glorieuse. Ces constructions légères et basses ne nuiraient nullement à la vue de la Seine et du Trocadéro.

L'Esplanade des Invalides serait consacrée à l'Exposition coloniale (groupe XVII) et à la Guerre et la Marine (groupe XVII) qui placées à proximité du musée des Invalides, en formeraient le complément naturel.

Communications. — Un chemin de fer aérien relierait le Champ de Mars aux Invalides par l'avenue de la Motte-Piquet.

Sur les deux rives de la Seine, des chemins de fer ou trains-tramways électriques relieraient le pont d'Iéna au nouveau pont des Invalides.

Enfin un chemin de fer circulaire, ou trottoir mobile, desservirait tout le tour du Champ de Mars.

En resumé, les deux centres principaux d'attraction seraient :

1° L'*Avenue du Champs de Mars.*
2° Le *Pont et l'Esplanade des Invalides.*

Ce dernier centre, facilement accessible le soir aux visiteurs venus du cœur de Paris, formerait kermesse permanente avec sa reconstitution, les cafés-concerts exotiques, restaurants, plaisirs de toute sorte donc il serait rempli.

La dépense s'élèverait environ à 56,000,000 fr.

Projet de MM. Toudoire et Georges Pradelle

Ce projet comporterait :

Aux *Champs-Elysées*, démolition du Palais de l'Industrie et reconstruction d'un Palais des Beaux-Arts sur un plan heptagonal permettant d'avoir deux façades respectivement parallèles à l'avenue des Champs-Elysées et à la Seine, cette dernière sur l'axe prolongé de l'Esplande des Invalides. Cet édifice pourrait subsister après l'Exposition et servirait alors aux Salons annuels, concours hippiques, fêtes, carrousels, etc.

En bordure sur l'avenue d'Antin, Palais annexe qui pourrait être utilisé après l'Exposition pour le Musée des Arts décoratifs.

A droite et à gauche du Palais des Beaux-Arts, en façade sur la Seine et entourées de jardins, les salles pour les auditions musicales et pour les fêtes.

Sur l'*Esplanade des Invalides* serait édifié le Palais de l'Electricité. Sur la rive gauche, en bordure sur la Seine, à droite et à gauche du nouveau pont, les bâtiments de l'Administration et des Congrès.

Sur la *Seine*, reliant d'une façon définitive les deux rives, un Pont triomphal dans l'axe de l'Esplanade.

Le long des rives de la Seine et au niveau des voies actuelles, les Palais de l'Alimentation et de l'Agriculture au devant desquels seraient disposés des portiques avec terrasses permettant aux visiteurs de se rendre à couvert jusqu'au Champ de Mars en dominant les berges de la Seine, où seraient établis des jardins avec pavillons des Nations étrangères, Colonies, reconstitutions pittoresques, etc. Ces portiques avec les terrasses disposées à différents niveaux permettraient au public d'assister, comme des gradins d'un vaste cirque, aux fêtes nautiques et de jouir de l'ensemble des dispositions décoratives et des perspectives.

Au *Trocadéro*, les jardins seraient transformés en bassin pour l'Exposition fluviale et maritime; au niveau des quais, bâtiments d'exposition.

Au *Champ de Mars*, la Galerie des Machines et la Tour Eiffel seraient conservées.

Les nouveaux bâtiments seraient disposés autour d'une vaste esplanade et de jardins avec pavillons pittoresques. En avant, de chaque côté de la Tour

Eiffel et en façade sur la Seine, les Palais de l'Education et Enseignement et celui des procédés généraux des Lettres, des Sciences et des Arts.

Au fond, le Palais renfermant les autres groupes de l'Exposition, largement relié aux deux précédents par de grands portiques s'ouvrant sur l'Esplanade.

Un vestibule monumental donnerait accès au grand hall central et aux galeries.

Un chemin de fer circulaire desservirait l'Exposition.

Projet de MM. Guillaume Tronchet et Adrien Rey

Devise : *Bouboule.*

Ce projet se compose d'un ensemble de palais et constructions édifiés aux Invalides et Champs-Élysées, les quais, le Champ de Mars et le Trocadéro.

1° *Invalides et Champs-Élysées.* — La principale entrée de l'Exposition est indiquée dans ce projet sous la forme d'un pont triomphal jeté sur la Seine dans le prolongement de l'axe des Invalides et reliant l'Esplanade aux Champs-Élysées. Ce pont, de 45 mètres de largeur, serait composé de trois arches et, à chaque extrémité, de deux grandes piles en pierre supportant des passerelles en fer auquel on accéderait par des ascenseurs et escaliers et d'où l'on pourrait jouir du panorama de l'Exposition et de la vue de la Seine avec ses fêtes nautiques et vénitiennes.

Ce monument, qui pourrait être conservé, serait le Pont du Siècle et contiendrait dans sa décoration des statues, groupes, fontaines, etc., rappelant les grands hommes et les principaux faits du XIXe siècle.

La vue de la Seine resterait libre entre les piles.

Immédiatement après ce pont se trouveraient, sur les quais, en bordure sur la Seine, des expositions flottantes, des petits ports pour bateaux et embarcations de plaisance, restaurants, cafés, buvettes et embarcadères sur la Seine ; à droite et à gauche du pont de l'Alma seront aménagés, sur le bord du fleuve, des bateaux de fleurs japonais.

Invalides. — A l'entrée de l'Esplanade des Invalides sera elevé le groupe XVII (colonisation), composé d'une cour centrale des Colonies avec pavillons des différents protectorats français.

Après le Groupe XVII, l'horticulture (Groupe VIII) sera divisée en deux bâtiments, sorte de serres vitrées avec jardins en plein air pour l'Exposition florale. A l'extrémité de l'Esplanade des Invalides et formant le point principal de la composition serait le XVIIIe Groupe destiné aux Armées de terre et de mer. Dans l'axe, Arc de Triomphe monumental rappelant les victoires remportées par les troupes françaises au XIXe siècle, avec statues des grands généraux et guerriers célèbres. A l'extérieur, Exposition du matériel de l'artillerie, canons nouveau modèle, projectiles, etc.

Champs-Élysées. — Le Palais de l'Industrie serait transformé avec addition de deux ailes latérales renfermant les galeries des Sections étrangères. Le hall central contiendrait la Sculpture, les galeries (rez-de-chaussée et premier étage), les peintures, dessins d'architecture, aquarelles, pastels, gravures, etc.

Un dôme élevé du côté des Champs-Élysées indiquerait l'entrée et un second dôme en façade postérieure compléterait la transformation du Palais de l'Industrie actuel.

Une entrée monumentale s'élèverait place de la Concorde.

Sur l'avenue d'Antin : bâtiment des Congrès.

Quais. — Sur le pont des Invalides serait placé le Groupe IX (forêts, chasse, pêche).

Sur le pont du Gros-Caillou, le Groupe X (alimentation). Des hangars élevés entre les plantations du quai d'Orsay renfermeraient les autres classes du Groupe X.

Au quai d'Orsay, à l'endroit dit « Port des Cygnes », le Groupe VI (génie civil et moyens de transport). Au sous-sol, matériel de la navigation du commerce, construction et armement des navires et bateaux. Au rez-de-chaussée et au premier étage, modèles et plans, aérostation militaire, navigation aérienne, etc. Sur le quai d'Orsay, entre les rangées d'arbres, hangars renfermant la carrosserie, charronnage, matériel des chemins de fer et tramways.

Sur le quai de la Conférence, Cours-la-Reine, le Groupe VII (agriculture).

A l'entrée du Champ de Mars, à droite et à gauche du pont d'Iéna, les deux bâtiments de la Verrerie et de la Céramique en bordure sur le quai d'Orsay.

Champ de Mars. — Le Champ de Mars a été pris ici comme la partie la plus décorative de l'Exposition et, pour cette raison, traité avec plus de richesse.

A l'entrée du Champ de Mars et sous la Tour Eiffel se trouvent cinq fontaines monumentales personnifiant les cinq parties du monde pour bien indiquer le caractère universel de cette Exposition. A droite et à gauche, fontaines ou immenses cascades lumineuses partant de la première plate-forme de la Tour Eiffel.

Autour d'une vaste cour centrale s'élèvent les Palais suivants :

1° Groupe I. — Education et Enseignement divisé en deux ;

2° Groupe II. — Mines et Métallurgie à droite ;

3° Groupe III.— Instruments et Procédés généraux des Lettres, des Sciences et des Arts à gauche.

Dans la cour centrale se trouvent des jardins, fontaines décoratives, pelouses, exèdres, statues, tentes-abris et tout ce qui peut concourir à la beauté et à la grandeur de l'effet décoratif.

Sur un sol surélevé de quelques marches se trouve une terrasse conduisant à un escalier ou vaste rampe très monumentale ornée de statues des personnalités du siècle formant une allée de gloires, sorte de Panthéon artistique, littéraire et scientifique français.

Cette pente douce donne accès à la grande salle des fêtes et de distributions des récompenses dominant l'Exposition. Dans cette salle, Exposition permanente des Gobelins, Vieux Sèvres, Beauvais, richesses du Garde-Meuble, etc.

Au centre de cette salle, dôme circulaire à jour orné à l'intérieur de peintures décoratives, mosaïque et, par-dessous, second dôme vitré et rendu lumineux le soir par des projections électriques.

Sous la salle des fêtes, le Groupe V (Électricité). A droite et à gauche, galeries des Groupes XIV et XV, avec galeries du Matériel de fabrication, Exposition des objets et Musée rétrospectif. A l'intérieur, le Groupe XII (décoration et mobilier des édifices.)

Autour du Champ de Mars, ceinture de constructions pour attractions diverses.

Trocadéro. — Pont d'Iéna relié au Trocadéro par une pente douce.

Cascades du Trocadéro amplifiées.

Dans les jardins : concerts, brasseries, cafés, restaurants et Groupe XVI.

PARTIE OFFICIELLE

(Voir les nos 1 à 6, 9 à 12 et 17.)

DÉCRET

nommant des membres de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu les décrets en date des 9 septembre, 18 et 19 novembre 1893, relatifs à l'institution d'une Commission consultative, dite Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900,

Décrète :

Article premier. — MM. Georges Cochery, député, et Barbey, sénateur, sont nommés membres de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900, en remplacement de M. Chautemps, député, qui a été nommé Ministre des Colonies, et de M. Griffe, sénateur, décédé.

Art. 2 — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1895.

Félix Faure.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

André Lebon.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

AVIS ET COMMUNICATIONS

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages à prix réduits de France en Algérie et en Tunisie (ou *vice versa*).

Avec itinéraire tracé au gré du voyageur.

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les gares des réseaux *P.-L.-M.-Métropolitain, P. L. M.-Algérien, Est-Algérien, Bône-Guelma, Ouest-Algérien* et *Franco-Algérien,* des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour effectuer des voyages pouvant comporter des parcours sur les lignes de ces réseaux et sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique. Ils peuvent comprendre, soit des parcours français et maritimes, soit des parcours français, maritimes et algériens ou tunisiens ; les parcours sur le réseau P.-L.-M. doivent être de 300 kilomètres au moins ou être comptés pour 300 kilomètres.

Les voyages doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Ils peuvent comprendre dans leur itinéraire non seulement des lignes (ferrées ou maritimes) formant circuit qui ne sont ainsi parcourues qu'une fois, mais encore des lignes à parcourir deux fois au plus, une fois dans chaque sens ou deux fois dans le même sens.

Validité : 90 jours, avec faculté de prolongation de trois fois 30 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 chaque fois. *Arrêts facultatifs.*

Pour plus amples détails consulter le *Livret-Guide officiel P.-L.-M.,* mis en vente au prix de **0** fr. **30** dans les principales gares du réseau P.-L.-M.

La Compagnie recommande instamment aux voyageurs de coller sur les bagages l'adresse de leur destination. Des carnets de fiches gommées sont, à cet effet, mis en vente dans la plupart des bibliothèques des gares.

OUEST

Actions de capital

Délivrance de nouvelles feuilles de coupons.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'à l'épuisement, le 1er avril 1895, de la série actuelle des coupons, il sera rattaché à leurs titres, par les soins de la Compagnie, une nouvelle feuille de 60 coupons (nº 81 à 140), dont la régularité de jonction avec le titre résultera de l'apposition d'un timbre humide portant à la fois sur la feuille et le titre.

A cette fin, le dépôt des titres au porteur, démunis du coupon à l'échéance du 1er avril 1895, s'effectuera à dater du 15 mars 1895 :

1º Au siège de la Compagnie, à Paris, gare Saint-Lazare (bureau des Titres), de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés. Un titre provisoire sera remis indiquant le jour où les titres, munis de la nouvelle feuille de coupons, seront tenus à la disposition de la personne même qui les aura déposés et sur son acquit ;

2º Dans toutes les gare du réseau de l'Ouest désignées pour le service des titres, dans toutes les gares de province du réseau français de la Compagnie P.-L.-M. et à ses bureaux des titres de Lyon, de Marseille et d'Alger ;

Dans toutes les gares du réseau de l'Est désignées pour le service des titres et dans toutes les gares du réseau de la Compagnie d'Orléans.

Le transport aller et retour des titres déposés dans les gares ne sera gratuit que sur le réseau de l'Ouest.

Les porteurs d'actions qui désireraient traiter l'opération par correspondance sont priés d'adresser leurs titres démunis du coupon à l'échéance du 1er avril 1895, au service des Titres de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

L'expédition et la réexpédition auront lieu, dans ce cas, aux frais, risques et périls des intéressés.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Les Obligations du Crédit Foncier

Le montant des sommes remboursées par le Crédit Foncier à ceux des porteurs d'obligations communales 1879 qui ont préféré le rachat de leurs titres à l'estampillage cherche aujourd'hui emploi sur les obligations 3 0 0 à lots des autres émissions pratiquées par cette Société. On s'en aperçoit à la tenue de ces titres qui franchissent le pair. Ainsi la Communale 1879 non réduite est à 503, la Communale 1880 à 503.50, la Foncière 1885 à 503.

Quant à la Communale réduite, elle se maintient fermement à 495. Un avenir prochain nous apprendra peut-être qu'elle est plus avantageuse à ce cours que les obligations qui se négocient à 503 fr. pour 15 fr. d'intérêts. Ces obligations, en effet, perdraient 3 fr. au remboursement, et si elles venaient à être remboursée par anticipation à une date rapprochée, cette perte serait à déduire de l'intérêt qui se trouverait peut-être ramené, alors à un taux moins élevé que celui des Communales estampillées.

En règle générale, une valeur au-dessous du pair est toujours préférable à une valeur qui dépasse le pair et se trouve, en fait, exposée à être remboursée à perte du jour au lendemain. Les Communales 1879 estampillées monteront au pair et tandis que celui qui les achète aujourd'hui est à peu près certain de gagner 5 fr. à bref délai, ce qui améliorera d'autant l'intérêt, celui qui achète une valeur qui, comme les obligations de la Ville de Paris, dépasse le pair de 20 à 30 fr. est certain de perdre cette somme au remboursement, ce qui affaiblit d'autant le taux de l'intérêt et le réduit parfois au-dessous de zéro.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 23 | *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* | Paris, 5 Mars 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS
Paris . . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger . . . — 10 —

AVIS

Voir dans le corps du journal *le Bulletin officiel* relatif à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895.

Les Grands Travaux de Paris

On trouvera plus loin le compte rendu officiel de la séance de la Chambre, du 22 février dernier, au cours de laquelle il a été longuement question du Métropolitain et des grands travaux à exécuter, à Paris, en vue de l'Exposition de 1900.

Nous ignorons si les discours qui ont été prononcés à cette occasion vont hâter une solution quelconque ; nous le souhaitons de tout notre cœur, sans toutefois trop y compter

Hélas ! voilà bientôt un an que nous avons fondé ce journal, et nous constatons avec regret que les travaux préliminaires de l'Exposition n'existent encore que sur des plans et en état de projets. Ce fameux premier coup de pioche, que le public attend avec impatience, n'a pas encore été donné, et ce malheureux Métropolitain, qui devait donner du travail et du pain à des milliers d'ouvriers, a été relégué pour longtemps, nous le craignons, dans les cartons de l'Hôtel de Ville.

Et pendant ce temps-là les jours, les semaines, les mois, les années se suivent et... se ressemblent. On fait de grands discours ; mais de grands travaux... point.

Les Ministres des Travaux Publics se succèdent au boulevard Saint-Germain, et tout reste en l'état.

L'année 1895 est déjà fortement entamée ; 1896 viendra à son tour, et lorsqu'on n'aura plus que trois années devant soi, on se décidera peut-être à commencer quelque chose. On s'apercevra alors que l'œuvre à créer est immense, et l'on sera tout surpris du peu de temps dont on disposera pour l'édifier et la réussir.

Voilà ce qui se produira fatalement si l'on ne se met pas résolument à l'œuvre.

Et qu'on ne nous accuse pas de donner, ici, un mauvais son de cloche et de vouloir aller plus vite qu'il ne faut. Notre devoir est de signaler le danger pour qu'on l'évite. Est-ce que par hasard les lenteurs de la discussion actuelle du budget ne légitiment pas un peu nos appréhensions ?

On parlait, en 1894, d'entreprendre, au commencement de l'hiver 1895, les travaux du Métropolitain. L'hiver de 1895, qui comptera parmi les plus rigoureux que nous ayons traversés, est sur le point de disparaître.

Avec lui aura également disparu le Métropolitain.

Maintenant que va-t-on bien nous promettre pour l'hiver de 1896 ?... Qu'attend-on pour procéder à la toilette de la capitale ? Allons-nous offrir encore une fois aux étrangers la vue de ces ruines désolées et branlantes de la Cour des Comptes, cette grande volière de Paris, cette forêt vierge dont les arbres ont grandi en paix depuis bientôt trente ans, et sont tranquillement en train de devenir séculaires...

Et l'Opéra-Comique ? Qui donc aurait pu penser que l'événement donnerait un jour raison au malicieux auteur d'une chansonscie célèbre que tout Paris a entendue et applaudie il y a trois ans !

Et les malheureux marronniers de nos promenades et de nos boulevards, rongés dans leurs racines, par toutes sortes de microbes et d'émanations délétères ; étouffés dans leurs branches par les serpentins du mardi gras, attend-on pour les faire revivre ou les remplacer l'autorisation de la Société protectrice des végétaux ?

L'administration de notre beau pays est décidément une chose bizarre, et il faut avouer humblement que si, comme on veut bien le dire, nous sommes le peuple le plus spirituel de la terre, il s'en faut de beaucoup que nous soyons le plus pratique.

Henri Gautier.

Nouvelles et Échos

Les invitations à participer à l'Exposition Universelle de 1900 vont être adressées dans quelques jours, par le gouvernement français, à toutes les puissances étrangères.

***

Dans le conseil des Ministres qui s'est tenu avant-hier, dimanche, à l'Elysée, on s'est occupé assez longuement de la question du transport des matériaux et des visiteurs, en vue de l'Exposition Universelle.

M. Dupuy-Dutemps, Ministre des travaux publics, a exposé les solutions qui, suivant lui, devaient intervenir. Il aura, dans le courant de la semaine, une entrevue avec M. Alfred Picard, Commissaire général, et, d'accord avec lui, il proposera sous peu à l'approbation du Parlement un système qui, espérons-le, n'aura pas le même sort que le Métropolitain, au Conseil municipal.

***

Les études préparatoires destinées à l'établissement du plan définitif de l'Exposition Universelle de 1900 sont poussées avec activité, au pavillon de la porte Rapp, par le Commissaire général et le Directeur des travaux architecturaux.

En ce moment, M. Bouvard fait établir, par son personnel, les diverses combinaisons suivant lesquelles peuvent être disposés les groupes et les classes des produits divers.

Il préside en même temps à l'établissement d'un plan général de l'emplacement, avec toutes les indications utiles, difficultés à vaincre, etc. A cet effet, le Directeur a déjà fait relever les cotes de nivellement des voies, le tracé des égouts et le parcours des lignes d'omnibus et de tramways ; il va aussi faire relever exactement l'importance des plantations : chaque arbre sera examiné particulièrement, au point de vue de sa situation, de son âge, de son état général et de la possibilité ou non de son déplacement.

D'autre part, il a fait prendre copie, dans les bureaux de la navigation, des plans, coupes et élévations des ponts qui traversent la Seine, depuis la Concorde jusqu'à l'île des Cygnes, ainsi que des berges et des bas-ports, avec tous les profils et les cotes de niveau qui lui sont nécessaires.

Il ne manque plus au Directeur de l'architecture, pour compléter ses documents, que les dessins exacts et définitifs de la gare des Invalides et des voies de chemin de fer, le long du quai d'Orsay, avec cote d'altitude.

On s'occupe aussi beaucoup, au Commissariat général, de l'établissement d'un plan général des moyens de transport permettant à la population parisienne de converger facilement et rapidement de tous les points de la périphérie à l'Exposition. Cette étude est déjà assez avancée et nous pourrons probablement donner prochainement ses grandes lignes.

LA CHAMBRE DE COMMERCE BRITANNIQUE

Discours de M. Delaunay-Belleville

Au banquet de la Chambre de Commerce britannique qui a eu lieu vendredi 22 février, à l'Hôtel Continental, M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de Commerce de Paris et Directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1900, a prononcé les paroles suivantes, en réponse au discours de M. le marquis de Dufferin et Ava, ambassadeur d'Angleterre à Paris :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de vos invités, j'ai l'honneur de remercier votre distingué président de ses paroles de bienvenue et du toast sympathique qu'il a porté aux hôtes de la Chambre de Commerce britannique.

Je suis tout particulièrement touché de l'accueil si chaleureux que vous voulez bien faire à celui qui représente ici la première Chambre de Commerce de France. La cordialité des relations de commerce entre pays civilisés n'est pas seulement pour eux une condition nécessaire de progrès et de prospérité, mais la confiance et les rapports de bon voisinage que fait naître l'activité des échanges est aussi le meilleur gage de leur sincère entente sur le terrain politique.

« L'effet naturel du commerce » a dit Montesquieu, « est de porter à la paix, car toutes les « unions sont fondées sur des besoins mutuels, et « c'est ainsi que l'esprit de commerce unit les « nations ».

Jamais ces paroles de l'*Esprit des Lois*, écrites il y a plus de 150 ans, n'ont été plus justes et plus vraies que dans le temps où nous vivons ; aujourd'hui, les questions internationales sont dominées bien plutôt par les intérêts que par les sentiments. Le commerce et la politique se lient d'une manière de plus en plus étroite et, à l'heure présente, on peut affirmer que ce sont les bonnes relations commerciales qui font les bonnes relations politiques.

Son Excellence M. le marquis de Dufferin et Ava exprimait tout à l'heure, dans un noble langage, — qui nous a tous réunis, Anglais et Français, dans une commune satisfaction patriotique, — que jamais les rapports entre nos deux pays n'avaient été d'une cordialité plus amicale qu'à l'heure présente. Je me réjouis avec vous de ces paroles qui empruntent une autorité particulièrement précieuse à la personnalité du diplomate éminent dont la haute courtoisie a si bien su conquérir les sympathies de mes compatriotes.

Son Excellence ne me démentira pas, si j'ajoute que, pour étendre et consolider ces bons rapports, elle ne dispose pas de moyens d'action plus sûrs et plus féconds que ceux qu'elle doit à la collaboration de la Chambre de Commerce britannique de Paris et à l'action personnelle de ses Membres.

Messieurs, je dois maintenant remercier votre distingué Président d'avoir rappelé, avec des paroles si cordiales, les fonctions que le gouvernement de la République m'a confiées en m'appelant à la direction générale de l'exploitation de l'Exposition de 1900.

Je me réjouis, comme Président de la Chambre de Commerce et comme Parisien, d'y voir le gage du concours précieux que la Chambre de Commerce britannique de Paris prêtera, dans l'avenir, à notre œuvre, comme elle l'a prêté, dans le passé, aux œuvres semblables de nos prédécesseurs. C'est grâce à des concours comme le vôtre, Messieurs de la Chambre de Commerce britannique, que la grande manifestation que la France prépare couronnera dignement ce siècle de prodigieux essor industriel et scientifique, qu'elle sera véritablement l'apothéose du génie humain et la fête de tous les arts de la paix.

Mesdames et Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de la Chambre de Commerce britannique de Paris ; je bois à sa prospérité ; je bois à son honorable Président.

L'Exposition Universelle et le Métropolitain

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans sa séance du 22 février dernier, la Chambre des députés s'est occupée, au cours de la discussion du budget des Travaux Publics, des travaux à entreprendre en vue de l'Exposition de 1900. Voici, d'après le *Journal Officiel*, la reproduction sténographique des discours qui ont été prononcés à ce propos par MM. Georges Berger, Alphonse Humbert, députés de Paris et par M. Dupuy-Dutemps, Ministre des Travaux Publics :

M. Georges Berger. Messieurs, je ne viens pas faire le procès du ministère des travaux publics ; tout au contraire, car j'associerai tout d'abord l'expression de mon dépit à celle du regret que M. le Ministre, le Gouvernement tout entier et la Commission du budget doivent éprouver en se voyant obligés de doter aussi pauvrement un département ministériel qui a pour mission traditionnelle de procurer aussi abondamment que possible à nos corps d'état, à nos entrepreneurs et à nos ouvriers, des travaux utiles au bon fonctionnement de la vie nationale.

Si j'avais une critique à faire, je dirais que l'exiguïté trop marquée de certains chapitres du budget des travaux publics nous menace d'avoir à supporter peut-être très prochainement des dépenses extraordinaires très considérables, pour n'avoir pas voulu, d'année en année, reconnaître comme indispensables certains travaux d'entretien qu'on a négligé de faire par économie.

Mais je m'incline, car je suis le premier à reconnaître que le principe élémentaire d'une bonne politique financière, c'est de mesurer les dépenses aux ressources réelles du budget, si restreintes qu'elles puissent être.

Il n'est pas moins vrai que beaucoup de chantiers se ferment en France et qu'il s'en ouvre très peu. Un chômage qui se prolonge et s'accentue, sans qu'on puisse en prévoir la fin, continue d'affliger un nombre considérable de nos ouvriers du bâtiment, de la construction et du terrassement ; ce fait est d'autant plus grave que, d'un autre côté, dans le monde de l'industrie privée, beaucoup de manufactures voient leurs commandes diminuer et je ne cesse d'entendre les plaintes de chefs d'usines qui sont au désespoir d'être forcés de refuser du travail à tant de braves gens qui leur en demandent paisiblement, et se voient peut-être à la veille de congédier partiellement un personnel qu'ils avaient pu conserver jusqu'à ce jour à l'aide de réserves accumulées pendant une ère de prospérité qui, malheureusement, n'appartient plus qu'au passé.

La crise serait atténuée si beaucoup de ceux qui ont abandonné le travail de la terre consentaient à rendre à l'agriculture le concours de leurs bras robustes. La crise disparaîtrait si l'esprit d'entreprise renaissait et si, pour cela, le capital reprenait la confiance qui lui manque pour alimenter, améliorer et développer notre organisme industriel.

La France industrielle et commerciale, la France laborieuse et productrice souffre parce que le capital s'intimide à force d'être menacé et diminue à force de rester stérile malgré lui-même. Nous sommes dans une situation où je dois faire appel à l'Etat ; mais je le ferai dans des conditions et dans des termes que tout le monde acceptera, j'en suis persuadé. Il ne saurait être question de continer quelque nouveau plan Freycinet. L'optimisme de 1877 ne serait pas de mise aujourd'hui. Les temps sont changés. Je ne rêve pas davantage l'ouverture de sortes d'ateliers nationaux qui fonctionneraient à la manière dont Pénélope brodait. Le travail, en France, a sa fierté, et il n'implore pas l'aumône. (*Très bien ! très bien !*)

Sa volonté et son honneur c'est d'être utile ou de n'être pas.

Je me demande dès lors et je demande au Gouvernement si le domaine de l'Etat ne pourrait pas être administré à la façon dont sont gérées certaines fortunes particulières dans lesquelles l'avoir se modifie et s'améliore par les aliénations opportunes de biens et de propriétés disqualifiés qui font place à des possessions plus vivantes.

Je voudrais pouvoir dérober un peu de son temps précieux à M. le ministre des travaux publics, pour faire voyager son attention à travers le territoire de la France. Je l'arrêterais sur bien des points où il constaterait que des utilités qui s'imposent peuvent et doivent être substituées à des inutilités flagrantes ; il constaterait aussi que beaucoup de ces substitutions seraient profitables au Trésor lui-même. Mais je préviens M. le ministre et la Chambre qu'il me faudrait toucher à beaucoup d'objets qui ne sont pas absolument du ressort du ministère dont nous abordons le budget. Mais n'est-il pas permis, à propos de la discussion générale du budget des travaux publics, de parler du travail en général, et de se dispenser d'émietter successivement, à propos des différents ministères, des observations qui ne sauraient avoir toute leur portée qu'à la condition d'être présentées d'ensemble ?

Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre ; je lui demande seulement cinq minutes pour esquisser le tableau explicatif de ma proposition. Je la dispenserai donc de me suivre dans le tour de France dont je viens de parler ; et je profiterai de mon titre de député de la Seine pour chercher les quelques exemples topiques qui sont nécessaires à ma démonstration, au sein de Paris où le manque de travail se fait sentir autant et peut-être plus que partout ailleurs, malgré les ressources dont dispose et use très largement, je dois le reconnaître, le Conseil municipal.

On m'objectera que les chantiers de l'Exposition universelle de 1900 vont s'ouvrir prochainement et qu'ils utiliseront une main-d'œuvre importante. J'en suis persuadé et je m'en réjouis. Mais une Exposition n'est qu'un cas particulier et transitoire ; l'entreprise de celle de 1900 profitera au pays tout entier, j'en ai la ferme assurance ; mais, comme toute Exposition, elle aura son lendemain qui, l'expérience nous l'apprend, se signalera par une atonie plus ou moins prolongée de l'activité laborieuse du pays. Or, ce que je demande c'est qu'on veuille bien voir plus loin et qu'on s'ingénie à prendre les mesures nécessaires pour maintenir le plus longuement possible en haleine cette activité des chantiers qu'il s'agit d'ouvrir dès demain, s'il est possible.

Eh bien, monsieur le ministre, veuillez entrer avec moi à Paris par le côté ouest si vous n'y avez pas d'objection. Nous nous demanderons immédiatement ce que signifient encore ces ridicules et encombrantes fortifications, aussi écrasantes à l'œil qu'est lourd pour la population le régime abominable de cet octroi, dont elles ne sont plus que le mur, sans aucune gloire ou nécessité militaire.

Il existe, entre le Point-du-Jour et Saint-Ouen, sur un parcours considérable où la Seine peut former l'enceinte d'octroi, trente ou trente-cinq bastions bons à jeter dans leurs fossés. Les grosses dépenses de leur démolition seraient payées, j'en suis absolument certain, par la vente des matériaux. Je n'ai pas besoin d'insister sur le profit considérable que ce travail rapporterait simultanément à la ville de Paris et à l'Etat. Combien de terrains inutilisés se trouveraient mis en valeur, du moment où ils échapperaient à la servitude militaire ? Quelles surfaces immenses de terrains nouveaux dont la vente et l'utilisation pourraient être immédiates !

N'est-ce pas là, par exemple, que nous pourrions reconstruire, à proximité de la population ouvrière qui la fréquente actuellement, cette lugubre manufacture nationale des tabacs qui encombre le quai d'Orsay et dont l'outillage démodé ou mal installé fait peine à voir ?

C'est également là que nous pourrions édifier, si c'était nécessaire, une caserne neuve de cavalerie en remplacement de celle du même quai d'Orsay, qui envoie son insalubrité à travers tout le quartier de la rue de Lille et du Bac.

Mais faut-il encore une caserne de cavalerie à pareil endroit, alors qu'il n'est plus besoin de gardes du corps pour protéger nos rois dans le palais des Tuileries ?

Cette caserne, en sus du quartier de l'Ecole-Militaire, est-elle essentielle pour la défense du Palais-Bourbon ? Je me demande alors à quoi bon

ce magnifique travail de serrurerie à pointes dont notre questure a garni la terrasse de notre buvette. (*On rit.*)

Une autre démolition semble aussi s'imposer: celle de cette autre caserne convertie en entrepôt du ministère des finances qu'on appelait la caserne de l'Assomption et qui se délabre à l'extrémité de la rue Cambon. Rien ne serait plus facile que de transporter sur un coin du terrain conquis par la démolition des fortifications tout ce qui moisit rue Cambon.

M. Alphonse Humbert. Et la caserne Dupleix, qui est quatre fois aussi grande que les autres et qui ne contient pas un régiment.

M. Georges Berger. On vient de la réparer, malheureusement. Je ne puis pas parler de toutes les démolitions qu'il serait possible de faire. Vous en savez aussi long que moi à ce sujet.

M. Alphonse Humbert. C'est un foyer de fièvre typhoïde.

M. Georges Berger. Je déclare que le prix de la vente des terrains domaniaux de la manufacture des tabacs, de la caserne du quai d'Orsay et du vieux cloaque de la rue Cambon laisserait encore un boni après qu'on aurait prélevé sur son montant les sommes nécessaires pour reconstruire l'ancien palais de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat, sur la question duquel j'aurai à revenir à propos du chapitre 80 du budget.

Il me suffira de faire observer pour l'instant qu'il est temps, à cinq ans de date de la grande manifestation de 1900, de faire disparaître enfin des ruines dont le pittoresque ne fait malheureusement pas oublier l'origine criminelle.

Je ne développerai pas plus longuement un programme dont j'ai voulu simplement expliquer le principe et faire ressortir le but. Je souhaite que M. le ministre des travaux publics veuille bien tenir compte de mes observations et qu'il s'en inspire afin de trouver le moyen de créer du travail, ne fût-ce qu'en faveur de ceux qui ressentent une cruelle déception en voyant qu'ils n'avaient peut-être plus à compter sur les profits et les salaires qu'ils attendaient de la construction du chemin de fer métropolitain, dont je veux dire quelques mots avant de quitter cette tribune.

La question d'un chemin de fer métropolitain dans Paris a été agitée depuis bientôt vingt-cinq ans avec plus ou moins d'intensité, plus ou moins d'opportunité. On a vu éclore des projets de toutes sortes et de tout prix; on a imaginé en souterrains, en viaducs des tracés simples ou compliqués; des combinaisons financières en nombre considérable ont été proposées; les ministres se sont succédé au boulevard Saint-Germain sans pouvoir se décider à présenter un projet définitif avec ou sans l'acquiescement du Conseil municipal. Et cependant on cherchait à maintenir l'idée que la nécessité d'un chemin de fer métropolitain était démontrée et on se mit à arguer de l'urgence de son exécution, surtout à partir du jour où la question a été liée très intimement, trop intimement peut-être, avec celle de l'Exposition de 1900 *intra muros*.

Malgré tout cela, le public était resté plongé dans l'indifférence où l'avait mis une discussion prolongée sans solution apparente.

Mais, il y a quelques semaines, on a répandu le bruit, très autorisé, disait-on, qu'on était peut-être sur le point d'aboutir, que toutes les hésitations étaient à la veille de disparaître et qu'il ne s'agissait plus que de décider si le chemin de fer métropolitain serait d'intérêt général par son raccordement avec les lignes des grandes Compagnies, ou s'il serait seulement d'intérêt privé en ne formant qu'un réseau urbain et municipal.

A ce moment même, le Gouvernement avait son projet, mais le Conseil municipal avait aussi le sien, qui naturellement était opposé à celui de l'Etat.

Des hommes animés du meilleur esprit de conciliation, je le crois du moins, se sont alors évertués à fusionner les deux projets et à en tirer quelque chose qui pût satisfaire à peu près tout le monde. Mais une sorte de coup de théâtre inattendu, machiné dans la mise en scène compliquée d'une proposition de *referendum*, est venu clore brusquement la session du Conseil municipal convoqué extraordinairement pour résoudre la question du Métropolitain.

Je me demande s'il faut voir dans le vote du Conseil municipal l'avortement définitif de tout projet de construction d'un chemin de fer métropolitain dans Paris, s'il faut y trouver la condamnation, sans appel, pour la population parisienne, à être privée d'un moyen de circulation dont profitent les capitales étrangères.

Je me permets de poser là un point d'interrogation en face de M. le ministre des travaux publics. Je réserve la question de savoir s'il ne serait pas possible de prolonger immédiatement le chemin de fer des Moulineaux en souterrain sous le boulevard Saint-Germain jusqu'à Cluny, et peut-être jusqu'aux lignes de Vincennes et d'Orléans; s'il ne serait pas possible de procéder intégralement ou partiellement à ce doublement, dont il a été parlé depuis si longtemps, des lignes de la Petite-Ceinture. Je voudrais savoir d'autre part, si le Gouvernement a déjà pris une décision au sujet de certains projets de la Compagnie de l'Ouest. Il s'agirait, surtout en vue de l'Exposition de 1900, de construire d'abord une ligne de Passy au Champ de Mars et une autre ligne partant du Champ de Mars ou de la ligne des Moulineaux, pour aller à la rencontre de celles de Bretagne et de Normandie par le plus court chemin.

Cela serait le moyen de donner de suite du travail à ceux qui en manquent.

Mais je ne peux pas m'empêcher de dire qu'il serait grave qu'on ne se préoccupât plus en aucune façon de doter Paris d'un Métropolitain; non pas d'un Métropolitain quelconque, comme certains esprits impatients ou découragés s'y résoudraient, mais d'un Métropolitain raisonné, restreint, strictement approprié aux besoins les plus essentiels du mouvement parisien à l'intérieur et vers l'extérieur, d'un Métropolitain dont les travaux réduits à la portion congrue et indispensable seraient conduits de façon à respecter et à ménager beaucoup de grands intérêts vitaux de la population parisienne, sur lesquels je n'ai pas à m'étendre aujourd'hui.

Ah! Messieurs, prenez-y garde! L'emploi de la traction mécanique s'impose de plus en plus dans les grandes villes, pour obtenir une circulation rapide, économique, commode, abondante; si cette traction mécanique n'est pas intelligemment et résolument établie, isolément de nos artères les plus fréquentées, c'est-à-dire tout à fait en dehors de celles-ci, de manière à dériver le trop-plein de leur circulation dans des conditions telles que tout allongement du parcours d'un point à un autre soit vraiment compensé par une accélération de la locomotion, elle s'emparera fatalement du sol de nos boulevards et de nos rues, et, au point de vue de l'encombrement et de la sécurité, le remède pourra devenir pire que le mal.

Telles sont les questions générales et les questions un peu particulières à Paris, sur lesquelles j'ai tenu à appeler la vigilante attention du Gouvernement et en particulier de M. le ministre des travaux publics. (*Très bien! très bien!*)

M. Dupuy-Dutemps, *ministre des travaux publics*. Je demande la parole.

M. le Président. Vous avez la parole.

M. Dupuy-Dutemps, *ministre des travaux publics*. Messieurs, ni l'honorable M. Berger ni la Chambre ne penseront que je puisse apporter à cette tribune un programme des travaux à effectuer dans la ville de Paris. Il me serait bien difficile de me prononcer sur l'opportunité de ceux qui ont été énumérés dans la première partie du discours de M. Berger.

Je me contente de lui répondre que j'étudierai ses propositions, et que, losque je me serai fait une opinion, je la lui ferai connaître.

Mais il est un point plus actuel, sur lequel il a appelé d'une façon particulière notre attention: je veux parler du Métropolitain.

Il ne m'appartient pas, dans une question d'une aussi grande importance, d'encourager des espérances excessives ou de provoquer des illusions. Nous sommes encore trop voisins d'une décision récente du Conseil municipal de Paris, qui a causé quelque déception, pour qu'il me soit permis de remettre à l'étude une question à laquelle il a été opposé une sorte de fin de non-recevoir.

Je dirai simplement que nous n'avons cessé de nous préoccuper des voies de pénétration dans Paris d'abord, au point de vue de l'intérêt général, qui est celui auquel nous nous placerons toujours, et ensuite, mais subsidiairement, au point de vue de l'Exposition, dont le succès paraît lié, dans une certaine mesure, à l'exécution de voies ferrées dans l'intérieur de Paris.

Nous allons étudier tous ces points; nous nous en sommes préoccupés déjà et la preuve c'est que la mise à l'enquête de la ligne Courcelles-Champ de Mars, ainsi que des lignes donnant l'accès des Invalides aux lignes de Normandie et de Bretagne, a été ordonnée. Pour le surplus, pour ce qui est encore à l'état d'étude imparfaite, vous me permettrez, messieurs, de réserver complètement ma réponse parce que, comme je l'ai dit, il est inutile et il serait peut-être dangereux de provoquer des illusions et aussi de décourager des espérances. (*Très bien! très bien!*)

M. le Président. La parole est à M. Humbert.

M. Alphonse Humbert. Messieurs, je ne songeais pas à prendre la parole dans ce débat; mais M. le ministre des travaux publics vient de prononcer des paroles qui laissent quelque inquiétude dans l'esprit des représentants de la ville de Paris. Il ne veut, dit-il, encourager aucune illusion; je le conçois bien, mais je voudrais aussi qu'il nous dît qu'il entend ne décourager aucune espérance légitime. Or, notre espoir, c'est que la ville de Paris, lorsqu'elle recevra en 1900 les foules énormes qui viendront de tous les points de la France, de l'Europe et du monde, trouve pour les transporter des moyens qui sont absolument nécessaires, et qui n'existent pas encore.

Je voudrais que M. le ministre des travaux publics nous dît que, sans aborder, ce qui est impossible à cette heure tardive, la question de la création d'un grand Métropolitain qui serait à la fois un instrument pour l'Exposition et un instrument pour la ville de Paris, il s'efforcera tout au moins de pourvoir la ville de Paris des moyens nécessaires pour transporter les grandes foules que l'Exposition universelle amènera dans ses murs. Il ne faut pas vous dissimuler, monsieur le ministre, — d'ailleurs vous le faites entendre, — que le sort de l'Exposition sera non pas totalement, à coup sûr, mais dans une large mesure, lié à l'existence de grands moyens de transports.

Il faut que nous nous disions dès maintenant, pour qu'il n'y ait pas de surprise, qu'en 1900 nous aurons à résoudre, au point de vue des transports, un problème beaucoup plus ardu que celui qui s'est posé en 1889. Nous devons prévoir — et j'appelle l'attention de la Chambre et de M. le ministre des travaux publics sur ce point — un nombre de visiteurs beaucoup plus considérable. Dès maintenant, les prévisions de ceux qui se sont occupés de ces questions l'élèvent au double du chiffre de 1889.

Il ne faut pas oublier que pendant toutes les périodes de onze ans qui séparent les Expositions l'une de l'autre, le besoin et l'habitude des déplacements s'accroissent; cet accroissement sera beaucoup plus sensible en 1900 qu'en 1889, parce que d'abord le tarif des transports de voyageurs a été notablement réduit; ce sera un élément important qui interviendra dans la question. Il y en a un autre; vous n'oubliez pas que l'une des causes qui ont déterminé le grand succès de l'Exposition de 1889 a été l'invention d'un ticket, d'un bon qui donnait droit à l'entrée de l'Exposition à des prix très réduits. Eh bien, dès maintenant, quoique l'examen des projets sur lesquels la Commission sera appelée à statuer ne soit pas terminé, on peut déjà considérer comme certain que, quel que soit le système adopté, ce système aura pour effet d'attacher au bon qui sera délivré non seulement un abaissement du prix d'entrée à l'Exposition, mais encore une diminution notable sur le prix du transport; en sorte que, en 1900, les foules qui voudront venir de toutes les parties de la France seront transportées à Paris à des prix très minimes. De ce chef il faut s'attendre à un accroissement énorme du nombre des voyageurs, et si l'absence des grands moyens de transport rapide, l'absence de chemins de fer a été un obstacle en 1889, combien cet obstacle serait-il plus redoutable et pourrait-il créer de plus grands embarras encore, quand s'ouvrira l'Exposition de 1900!

Je supplie donc le ministre et la Chambre de considérer l'intérêt qu'il y a à créer à Paris, dans les quatre ans qui nous séparent de l'Exposition, des moyens de locomotion proportionnés aux besoins sans précédent qui vont se produire.

Je ne crois pas qu'on puisse faire un grand Métropolitain, mais je crois qu'on peut d'abord effectuer le doublement de la ligne d'Auteuil. C'est une opération devenue nécessaire par l'accroissement du trafic de l'Ouest et qu'il faudrait effectuer, même si la proximité de l'Exposition n'en faisait

pas apparaître l'urgence spéciale. Je crois qu'il est indispensable aussi de prolonger la ligne des Moulineaux jusqu'à Cluny et même jusqu'à Vincennes et à la ligne de Lyon.

M. Maurice Binder. L'engagement en a été pris par la Compagnie de l'Ouest.

M. Alphonse Humbert. Il existe en effet un engagement signé entre la Compagnie de l'Ouest et la ville de Paris, qui oblige l'Ouest à se prolonger, dès que l'autorisation lui en aura été donnée par les Chambres, jusqu'à Cluny. Aussi, n'est-ce pas à la Compagnie de l'Ouest que je m'adresse, mais à la Chambre, à laquelle je demande d'accorder l'autorisation que cette Compagnie s'est engagée à demander.

Si nous ne devions avoir d'autres lignes nouvelles que celles que je viens d'indiquer, elles seraient encore certainement insuffisantes; aussi me garderai-je bien de condamner d'une façon absolue, comme il me semble que le faisait tout à l'heure M. Berger, la traction mécanique sur le sol...

M. Georges Berger. Je ne la condamne pas; je veux la régler.

M. Alphonse Humbert. Si vous ne voulez la mettre que dans les petites voies, elle sera bien difficile à créer. Et, d'autre part, si nous repoussons la traction souterraine parce qu'elle coûterait trop cher, et la traction sur le sol, parce qu'elle serait encombrante, à quelle traction pourrons-nous recourir, et quel moyen de transport nous restera-t-il?

Il faut autant que possible, autant que nos ressources et le temps le permettront, faire des chemins de fer rapides; il faut que, dans la mesure où cela sera nécessaire, c'est-à-dire dans toutes les parties de la ville qui ne pourront pas être desservies par un chemin de fer, créer des tramways à traction mécanique qui rouleront sur le sol.

Voilà les points sur lesquels j'appelle l'attention de M. le ministre des travaux publics.

J'espère qu'il voudra bien me donner, ne fût-ce que de sa place et d'un mot, l'encouragement que la population parisienne attend de lui. (*Très bien! très bien!*)

M. le Ministre des travaux publics. Je suis absolument d'accord avec l'honorable M. Alphonse Humbert. Il a été déjà donné satisfaction partiellement aux désirs qu'il a exprimés, car le doublement de la ligne d'Auteuil est à l'enquête, ainsi que le prolongement direct des grandes artères de l'Ouest avec la gare des Invalides.

Pour le surplus, vous n'ignorez pas que des projets sont à l'étude; il leur sera donné suite dans la mesure que l'intérêt de l'Etat comportera.

Il ne faut pas, évidemment, que les finances de l'Etat soient engagées d'une façon trop grave; mais il importe également de ne pas sacrifier des lignes dont nous sommes les premiers à comprendre l'utilité. (*Très bien! très bien!*)

M. Georges Berger. Je voudrais ajouter un simple mot.

Je répondrai à M. Humbert que mon intention n'a nullement été de condamner la traction mécanique dans la ville de Paris; j'ai seulement voulu appeler l'attention de M. le ministre et du Parlement sur les dangers que présentait cette traction dans les voies aussi encombrées que le sont les artères principales de la circulation parisienne. J'ai dit qu'il fallait faire la traction mécanique, mais sur des voies à part et, je répète le mot dont je me suis servi tout à l'heure, où l'on pourrait par une accélération des transports compenser leur plus longue durée.

M. Alphonse Humbert. Ce n'est pas à la Chambre qu'on peut faire des tracés de réseaux; c'est au ministre qu'il appartient d'étudier des projets et de nous les présenter.

Les Projets Primés

(Voir les numéros 19, 20, 21 et 22)

PRIMES DE 1.000 FRANCS

Projet de M. Louis Bonnier

Pour l'étude de ce projet, on est parti de ce principe que la première des attractions d'une Exposition Universelle, pour le public, c'est la nouveauté du cadre, autant que celle des produits exposés.

On a donc fait table rase de tout ce qui subsistait de l'Exposition de 1889 dont les constructions, malgré leur valeur, auraient présenté une redite aux visiteurs.

Le projet peut se diviser en cinq parties, savoir :

Le Champ de Mars;
Le Trocadéro;
L'Esplanade des Invalides;
Les Champs-Elysées.
Les berges de la Seine;

plus, les moyens de locomotion reliant les différentes parties du plan.

Le *Champ de Mars* était le seul emplacement qui, par ses dimensions, convint aux sections industrielles et aux machines. On a pris le parti d'une grande nef médiane, de façon à mettre à portée directe du public l'industrie mécanique dont l'importance va croissant. De chaque côté, les sections industrielles. En avant un grand vestibule. Dans les ailes en retour celles des industries qui se rapprochent le plus de l'art, ou peuvent donner lieu à un plus grand nombre d'*attractions*.

Le vestibule et les ailes entourent un jardin central dont le milieu est occupé par un vaste bassin alimenté par la Seine et sur lequel on compte pour obtenir des moyens décoratifs jusqu'ici peu employés à Paris.

(Une légère modification du tracé de ce bassin permettrait la conservation de la Tour Eiffel.)

L'eau arriverait par l'axe du pont d'Iéna en passant par deux canaux — à la tête du pont un monument apothéotique de la République, entouré d'un exèdre, de statues, de pylônes, etc...

Le chemin de fer des Invalides passerait sur ponts tournants métalliques à une hauteur du tablier du pont d'Iéna, afin de permettre l'entrée des bateaux dans le bassin central.

Le pont d'Iéna, élargi provisoirement, serait accoté de deux emprises réservées à la marine, où l'on pourrait mouiller, d'un côté, un croiseur cuirassé moderne; de l'autre, une frégate à voiles du siècle dernier.

Dans les *jardins du Trocadéro*, seraient installés les colonies et tous les édifices exotiques que comportait l'Esplanade des Invalides en 1889.

Les *berges de la Seine* seraient occupées: 1° dans l'allée, par les palais de l'alimentation, de l'agriculture, de l'horticulture; 2° dans la contre-allée sur le quai proprement dit et sur le quai de halage, par les pavillons des sections étrangères, conçus chacun dans son style national et par les jardins plantés même en contre-bas, de façon à fleurir les deux rives de constructions brillantes et gaies.

Cette innovation entraînerait la couverture partielle des tranchées du chemin de fer.

L'*Esplanade des Invalides* serait réservée, d'une façon générale, à la partie scientifique de l'Exposition. Au fond et dans l'axe, un palais contenant plus spécialement une salle des fêtes, congrès, conférences, concerts, distribution des récompenses, etc., relié à deux autres palais secondaires qui seraient consacrés au matériel et aux instruments de science, d'enseignement, d'éducation et d'expérimentation.

On accèderait *aux Champs-Elysées* par un vaste pont monumental à construire, couvert de constructions faisant corps avec lui et raccordant la partie sciences de l'Exposition (Invalides) avec la partie art (Champs-Elysées.)

On a cru devoir démolir le Palais de l'Industrie pour axer l'ensemble des deux parties dont on vient de parler et en former un tout. On le remplace par un palais plus vaste dont l'arcade centrale laisse voir jusqu'au fond des Invalides et qui contiendrait toutes les expositions d'art.

Ce palais, destiné à subsister après l'Exposition, pourrait abriter les deux Salons annuels, tout en ne laissant de commun que le grand vestibule.

Le pavillon de la Ville de Paris, déplacé, renfermerait les méthodes d'enseignement du dessin, annexe du grand Palais des Beaux-Arts.

La circulation serait assurée : 1° par une voie ferrée suivant la rive droite de la Seine, de l'entrée vers la place de la Concorde jusqu'au pont d'Iéna; 2° sur la rive gauche par un chemin de fer circulaire partant de la porte Rapp au Champ de Mars, suivant sur la berge le tracé du Décauville de 1889, longeant la rue Fabert, puis l'avenue de la Motte-Piquet et revenant à la porte Rapp, le long de l'avenue de la Bourdonnais.

Le passage de l'avenue de la Motte-Piquet serait effectué sur un viaduc métallique dont le tablier à 40m00 de hauteur permettrait de dominer suffisamment l'ensemble de Paris à 20m00 au-dessus du faîte des maisons. Deux plans inclinés servis par des funiculaires ou des crémaillères compléteraient le circuit.

Projet de M. Jacques Hermant

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'expérience des précédentes Expositions semble avoir prouvé que pour réussir elles doivent réunir deux conditions indispensables :

1° Présenter clairement les produits à l'examen des intéressés et du public en groupant aussi complètement que possible tout ce qui touche à chaque industrie.

2° Accompagner cette présentation d'une infinité d'éléments, de gaieté, de distraction et d'attrait susceptibles de retenir et de délasser la foule qui se fatigue rapidement à visiter des galeries dont la surface s'étend chaque fois davantage.

C'est à chacune de ces deux conditions que nous nous sommes constamment attaché à donner satisfaction dans le projet que nous allons décrire.

La présentation claire et simple des produits nous était rendue facile par la nouvelle classification si nette et si précise qui a été adoptée par le Commissariat général.

Elle indique d'une façon bien certaine l'intention de faire tous les efforts possibles pour réaliser cette fois une Exposition par groupes. Non plus par groupes plus ou moins confondus dans des galeries quelconques, simples abris sour lesquels on les plaçait jusqu'ici, à la suite les uns des autres, sans limites précises et sans que rien dans la composition architecturale vînt les distinguer entre eux; mais par groupes indépendants, comprenant même leurs machines respectives et installés dans des palais spéciaux disposés selon leurs besoins particuliers.

C'est de cet idéal qui permet de rassembler sur un seul point les recherches et les études des spécialistes, et par conséquent les facilite considérablement, que nous avons cherché à nous rapprocher; regrettant que la surface mise à notre disposition et les surfaces demandées se soient trouvées dans un rapport tel qu'il ne nous a pas été possible d'isoler complètement les palais des groupes les uns des autres ainsi que cela s'est fait à Chicago en 1893.

En tout cas nous nous sommes attaché à les séparer très nettement de façon à ce que chacun d'eux constitue un tout bien complet, facile à visiter, que l'on ne puisse pas inconsciemment quitter sans s'en apercevoir.

Quant à la seconde condition, qui est aussi fort importante, car sans gaieté il n'y a pas de succès possible, nous avons tenu tout particulièrement à la remplir et à faire de l'Exposition que nous proposons un centre d'art, de gaieté et de fête dans lequel le public se sente au moins autant appelé au plaisir qu'à l'étude.

Aussi, tout en rendant justice aux grandes qualités esthétiques des Palais de 1889, nous avons voulu sortir complètement des sentiers battus et nous avons songé à demander aux grands aspects décoratifs et monumentaux des éléments d'ampleur inconnus jusqu'ici.

Qu'est-ce en somme qu'une Exposition? Un vaste décor de théâtre monté pour six mois qui doit disparaître ensuite sans laisser de traces. Est-il donc raisonnable d'emprunter pour sa construction tout ce que l'industrie moderne nous procure de matériaux durables et de la concevoir comme une œuvre définitive? Evidemment non, et c'est une erreur dont il aura, en France, fallu bien près de trente ans et les restes de quatre Expositions pour nous corriger.

Ne vaut-il pas mieux faire appel à tout ce que le grand art fournit de formes riches, brillantes, redondantes même, pour mettre sur pied un vaste ensemble de palais tenant du rêve et de la féerie par leur luxe apparent et leur grandeur, et réaliser tout cela, comme le font les décorateurs de théâtre, avec une carcasse assez solide pour les porter, mais revêtue de staff, de carton-pierre, de toile peinte, etc...

(*A suivre.*)

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs (POUR L'ANNÉE 1895)

Pour tout ce qui concerne la Rédaction S'ADRESSER **PARIS. — 6, rue d'Aboukir, 6. — PARIS**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . **5** florins (POUR L'ANNÉE 1895)

AVIS

Sous cette rubrique « **Paris-Amsterdam** *» qui constitue presque, comme on le voit, un journal nouveau, intercalé dans l'***Exposition Universelle,** *nos lecteurs trouveront tous les renseignements relatifs à l'Exposition internationale qui va s'ouvrir, en mai prochain, dans cette ville, renseignements qui nous seront officiellement communiqués par le Comité de la section française, à Paris, 6, rue d'Aboukir, et par le Comité exécutif néerlandais, à Amsterdam.*

MM. les Industriels et Commerçants qui se rendront en Hollande ont donc tout intérêt à consulter notre supplément qui paraîtra, comme notre journal, le 5 et le 20 de chaque mois, et plus souvent, s'il est nécessaire, de façon à ce qu'ils soient exactement tenus au courant de tout ce qui concerne l'Exposition d'Amsterdam.

LA FRANCE A AMSTERDAM

Nous recevions, le 20 février dernier, la circulaire suivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

Après la Belgique, une autre nation amie, le Royaume des Pays-Bas, nous convie à une Exposition Internationale qui doit s'ouvrir le 5 mai prochain, sous le Haut Patronage de Sa Majesté la Reine Régente.

Nous avons pensé que la France ne devait pas abandonner la place prépondérante qu'elle a su conquérir dans toutes les Expositions. Son abstention ne pourrait être expliquée.

C'est pourquoi, malgré la multiplicité des Expositions, un Comité très important de commerçants et d'industriels s'est immédiatement formé pour organiser une section française à l'Exposition d'Amsterdam. Tous nous sommes résolus à ne rien négliger pour que la France soit brillamment représentée en Hollande.

Nous adressons un pressant appel aux industriels français pour solliciter leur participation. Nous ne pouvions refuser notre concours à un pays ami dont les droits de douane sont presque insignifiants.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, nos civilités très distinguées,

Pour le Comité de la Section française :

Les Présidents d'Honneur :

LOURTIES, *Sénateur, Ancien Ministre du Commerce.*
PICARD, *Commissaire Général de l'Exposition de 1900.*
DELAUNAY-BELLEVILLE, *Président de la Chambre de Commerce de Paris*
DERVILLÉ, *Président du Tribunal de Commerce de la Seine.*

Le Président : A. ANCELOT.

Les Vice-Présidents : ALLAIN, DUPONT (Émile), FAURÉ LE PAGE, GARNIER (Hubert), LAYUS, SIMONNOT-GODARD.

Le Secrétaire Général : G. LAMAILLE.

Les Secrétaires : DEBAIN, EGROT, GOULETTE, VAUTIER, VIDIE, WALTER.

Le Trésorier : ESTIEU (M.).

L'Administrateur Général de la Section française : BRYLINSKI.

Fidèle à notre programme, et poursuivant la voie que nous nous sommes tracée, nous ne pouvions rester indifférent à cet appel et nous nous sommes empressé d'aller offrir à MM. Ancelot et Brylinski, les deux courageux et sympathiques organisateurs, le modeste concours de notre journal, pour aider au succès de l'œuvre commune. Et puis, Amsterdam éveillait en nous des souvenirs déjà lointains, mais si agréables ! C'était en 1883, c'est-à-dire, il y a bientôt douze ans de cela, nous étions allé planter notre drapeau sur les rives de l'Amstel ; et ceux de nos compatriotes qui furent les hôtes d'Amsterdam doivent se rappeler avec quelle bonne grâce charmante, avec quelle sympathie cordiale ils furent accueillis et fêtés par ce peuple aimable et hospitalier entre tous, le Hollandais.

Les promoteurs d'alors s'appelaient Dietz-Monnin, Félix Faure, Bessand, Maurice Monthiers, le Comte de Saint-Foix, Henri Bouilhet, Paul Christofle, etc., etc., et autour de ces noms qui sont restés l'honneur du commerce français, était venue se grouper une pléiade d'industriels et de commerçants partis de tous les points de la France, désireux de conquérir des sympathies et des suffrages sur le champ pacifique d'une Exposition.

Notre succès fut complet et dépassa toutes les espérances. La magnifique installation de la section française fut un des plus grands attraits, nous allions dire « le clou » de l'Exposition, et des millions de visiteurs étrangers vinrent admirer nos produits, constater que nous avions, douze ans après nos revers, repris la place qui nous revenait de droit parmi les nations.

On peut dire que l'Exposition d'Amsterdam, en 1883, fut en quelque sorte la préface de l'Exposition Universelle de Paris, en 1889.

Encouragé par ces souvenirs, notre devoir était donc de répondre à l'appel de MM. Ancelot et Brylinski, et d'engager nos industriels et commerçants à se préparer à aller soutenir de nouveau à Amsterdam, comme il y a douze ans, l'honneur du nom francais. Ce sera une préparation à la grande lutte de 1900.

Au cours d'un banquet qui a eu lieu jeudi dernier, à l'Hôtel Continental, et dont on lira plus loin le compte rendu, les différents orateurs qui ont pris successivement la parole ont expliqué la genèse de l'Exposition Internationale qui va s'ouvrir, à Amsterdam, en Mai prochain.

Le Comité de la Section française a comme Presidents d'honneur, MM. Lourties, sénateur ancien Ministre du Commerce ; Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900; Delaunay-Belleville, Président de la Chambre de Commerce, Directeur général de l'Exposition de 1900 et Dervillé, Président du Tribunal de Commerce, Directeur général adjoint de l'Exposition de 1900. Ces noms respectés, joints à ceux de MM. Ancelot, Brylinski, Allain, Emile Dupont, Fauré-le-Page, Garnier, Layus, Simonnot-Godard, Lamaille, Goulette, Estieu, Vidie, etc., sont en quelque sorte comme des drapeaux qu'on doit suivre partout, et à l'ombre desquels on gagne des batailles.

HENRI GAUTIER.

Réception du Comité Néerlandais
A L'ÉLYSÉE

MM. Lourties, président d'honneur, Ancelot, président, Layus, vice-président, Brylinski, administrateur général du comité de la section française de l'Exposition d'Amsterdam ont présenté vendredi soir, au Président de la République, les membres du Comité exécutif néerlandais de l'Exposition, MM. A. N. Calisch, président, Van Mesdag, vice-président, Rœpius Van Zevenhuizen, délégué.

Les membres du Comité exécutif ont donné au Président de la République de longs détails sur l'organisation de l'Exposition.

M. Félix Faure a déclaré qu'en raison des relations amicales existant entre la Hollande et la France il ne pouvait douter du succès de l'Exposition, succès dont le résultat sera de resserrer encore les liens qui unissent les deux nations. Le Président de la République a rappelé qu'il avait été vice-président du Comité de l'Exposition de 1883, à Amsterdam. Il a beaucoup voyagé en Hollande et il y compte de nombreuses sympathies.

M. Félix Faure étant légèrement grippé, la réception a eu lieu dans ses appartements particuliers, et a duré près d'une heure.

M. Calisch a quitté Paris, le soir même, pour rentrer à Amsterdam.

LE BANQUET DU 1ER MARS
A L'HOTEL CONTINENTAL

Le banquet qui a eu lieu, vendredi dernier, 1er mars, à l'Hôtel Continental, peut être considéré comme le premier acte d'adhésion donné par le grand Commerce et la grande Industrie de France à l'œuvre de l'Exposition d'Amsterdam.

Près de deux cents convives avaient répondu à l'appel du Comité de la section française. Les noms de ces convives sont ceux qui brillent toujours en première place dans nos concours internationaux. Il nous suffira de citer ceux de MM. Adrian, Allain, Ancelot, Armengaud, Attout-Tailfer, Aucoc, Léon Barbier, Bivort, Bougault, Bourdon, Camille, Chevalier, Clément, Cointreau, Dehesdin, Desmarais, Dulau, Duvelleroy, Émile Dupont, Egrot, Estieu, Fauré le Page, Fontaine, Gaveau, Goulette, Georges Hersent, Jansen, Kriegelstein, Layus, Le Coustellier, Charles et Victor Legrand, Lyon, Marguery, Moisant, Gaston Ménier, G. Noblemaire, Ernest Picard, Plichon, Alphonse Pinard, Jules Prévet, Révillon, Gustave-Roger Sandoz, Sartiaux, Gustave Thierry, Thibouville-Lamy, Tourtel, Velten, Vidie, de Vilmorin, et tant d'autres que nous oublions, pour démontrer que la France a l'intention de faire belle et bonne figure à l'Exposition d'Amsterdam. C'est en moins de trois jours que cette manifestation s'est organisée, et nous devons rendre justice à MM. Ancelot, Brylinski et Estieu et les féliciter d'avoir, en un laps de temps si court, réuni autant de notabilités et de concours précieux.

Ce banquet était offert aux membres du Comité exécutif néerlandais qui, retour d'Italie, passaient par Paris pour prendre contact avec le Comité d'organisation de la section française.

Quelques mots de biographie nous paraissent nécessaires pour mieux faire connaître à nos compatriotes ceux qui, en Hollande, ont la mission d'assurer le succès de l'entreprise.

M. N. A. Calisch, Président du Comité exécutif, est né, à Amsterdam, en 1858. Il est avocat à la

Cour d'appel de cette ville, substitut, juge de canton, inspecteur de l'Instruction publique, et membre de plusieurs Institutions de bienfaisance et de philanthropie. C'est un des meilleurs orateurs du barreau d'Amsterdam, toujours disposé à mettre ses services à la disposition des déshérités. A différentes reprises, on lui a offert un siége de député qu'il a jusqu'ici refusé; on le croit appelé un jour à une situation politique importante.

M. G. Van Mesdag est un des principaux industriels d'Amsterdam, un des chefs de la maison C. J. Van Houten et Zoon. Il est âgé de 33 ans, et est conseiller municipal de cette ville.

Quant à M. Rœpius Van Zevenhuizen, ancien consul général, il a dirigé à Rotterdam une grande maison d'exportation de produits coloniaux des Indes, et habite actuellement Paris qui est devenu sa patrie d'adoption.

Le banquet a donc eu lieu à l'heure annoncée, et sous la présidence de M. Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce. Le moment des toasts venu, M. Ancelot s'est levé et a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Ancelot

Messieurs,

Je serai certainement votre interprète en adressant tout d'abord nos plus sincères remerciements à M. Lourties qui a bien voulu venir présider ce banquet, et accepter la présidence d'honneur du Comité français. M. Lourties nous a donné ainsi une nouvelle preuve de la sympathie qu'il n'a cessé de témoigner à l'industrie et au commerce pendant son passage au ministère. Je lui en exprime en votre nom toute notre reconnaissance.

MM. Picard, Delaunay-belleville et Dervillé, les trois grands Directeurs de l'Exposition de 1900, sont aussi présidents d'honneur de notre Comité. Par suite d'engagements antérieurs ils n'ont pu se rendre ce soir à notre invitation et m'ont prié de les excuser. De mon côté je suis heureux de pouvoir les remercier du puissant appui qu'ils ont bien voulu accorder à notre Comité en acceptant le titre de président d'honneur. (*Applaudissements.*)

Notre banquet a dû être organisé en quarante-huit heures. Beaucoup de nos collègues et amis prévenus trop tard ne peuvent y assister mais sont de tout cœur avec nous.

Je dois aussi, Messieurs, vous communiquer les excuses de M. le ministre des Pays-Bas, qui regrette de ne pouvoir se rendre à notre invitation et vous adresse tous ses remerciements.

C'est avec le plus grand plaisir que je souhaite la bienvenue à MM. N. A. Calisch, président, et G. Van Mesdag, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition d'Amsterdam qui ont eu l'heureuse idée, en revenant d'Italie, de s'arrêter à Paris pour faire plus ample connaissance avec les membres du Comité de la Section française. (*Applaudissements.*)

Dès le premier jour ces Messieurs ont compris que pour le succès de leur Exposition la participation de la France était indispensable. Ils ont fait appel à notre concours et nous avons considéré qu'une pareille invitation faite par un pays ami ne devait pas nous laisser indifférents.

C'est pourquoi vous tous, Messieurs, vous n'avez pas hésité à vous faire inscrire dans ce Comité dont nous avons dû clôturer la liste et qui compte plus de 200 notabilités de l'industrie et du commerce de la France.

Une seule chose m'étonne et m'effraie tout à la fois, c'est de me trouver à la tête d'un pareil Comité quand je vois les hautes personnalités qui m'entourent.

Je n'avais aucun titre à un pareil honneur, mais vous avez fait appel à mon dévouement, il vous est acquis tout entier et sans réserves. (*Applaudissements.*)

Il faut, Messieurs, que la France soit brillamment représentée en Hollande, il faut qu'elle y occupe la place prépondérante qu'elle a su conquérir dans toutes les Expositions.

Notre but sera facilement atteint, car de tous points déjà nous apprenons l'excellent effet produit par la formation de notre Comité. Plusieurs industries qui, il y a huit jours, connaissaient à peine l'Exposition d'Amsterdam, nous annoncent déjà leur participation.

Nous n'avons pas lieu d'en être surpris, car les noms de nos présidents d'honneur sont un premier gage de succès.

Les bureaux de nos groupes, notre excellent administrateur, tout enfin est fait pour inspirer confiance.

Le reste dépend de vous, Messieurs, et ce que nous réclamons, c'est que, sans perdre une minute, vous vous mettiez à l'œuvre et prêchiez d'exemple pour obtenir des exposants. Un autre appui nous est nécessaire, et je vois que celui-là ne nous fera pas défaut, c'est celui de la Presse.

Nous tenons à vous faire remarquer que cette Exposition se présente sous des aspects absolument nouveaux. C'est l'Exposition organisée, dirigée et administrée par les exposants eux-mêmes. (*Nombreux applaudissements.*)

Nous allons en Hollande pour soutenir haut et ferme le drapeau français ; c'est donc une question de patriotisme et nous savons de longue date que lorsqu'il s'agit des trois couleurs françaises qui sont les mêmes que celles de la Hollande, la Presse sans distinction de partis n'hésitera pas à marcher avec nous.

Je vous propose, Messieurs, d'associer dans un même toast M. Lourties, M. Calisch, M. Van Mesdag et Rœpius Van Zevenhuizen et de boire au succès de la Section française.

Ce discours est très applaudi, et M. Lourties donne la parole à M. Calisch, Président du Comité exécutif néerlandais.

Discours de M. Calisch

M. Calisch, dans un style charmant et de la façon la plus spirituelle, s'excuse de ne pouvoir parler comme il le désire, la langue française, la langue harmonieuse par excellence. M. Calisch nous permettra de lui faire observer que la langue française ne lui est pas une langue aussi étrangère qu'il a bien voulu le dire, car, pendant une demi-heure, il a tenu ses auditeurs sous le charme de sa parole entraînante, vibrante et persuasive et à plusieurs reprises, l'assemblée a souligné différents passages de son discours par de vigoureux bravos.

M. Calisch a fait d'abord la genèse de l'Exposition internationale d'Amsterdam. « Au début, dit-il, elle n'était qu'une Exposition qui ne devait avoir pour cadre que « l'Hôtel et le Voyageur ». Peu à peu le cadre s'est élargi et comme à Amsterdam en 1883, et à Anvers en 1894, l'Exposition, encouragée par les sympathies qui lui arrivaient de toutes parts, s'est vue obligée de devenir internationale. »

Dans quelle mesure le gouvernement des Pays-Bas a-t-il donné cette approbation ?

M. Calisch est très explicite sur ce point :

« Dans le Comité d'organisation hollandais figurent les trois ministres des affaires intérieures, du commerce et des finances, plusieurs sénateurs et plusieurs députés. M. le sénateur Vening-Meinesz, bourgmestre d'Amsterdam est Président d'honneur, et la Reine Régente des Pays-Bas a bien voulu prendre l'Exposition sous son haut patronage. Nous avons l'espérance, ajoute M. Calisch, que Sa Majesté présidera en personne les fêtes de l'inauguration qui auront lieu le 4 mai prochain.

« De son côté, M. le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas s'est mis à l'entière disposition du Comité exécutif et il a fait savoir, par voie diplomatique, à toutes les puissances qu'une Exposition internationale s'ouvrait en mai prochain, à Amsterdam, et qu'il sollicitait en même temps l'appui bienveillant des nations étrangères.

« Peu de temps après, les membres du Comité exécutif hollandais ont fait des voyages dans les principales capitales d'Europe pour se mettre en rapports avec les Comités étrangers. C'est au moyen de lettres d'introduction données à ces messieurs par le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas que les premières négociations ont été entamées. »

M. Calisch aborde ensuite le côté financier de l'entreprise. « C'est un syndicat de banquiers hollandais, choisis parmi les plus notables, qui a souscrit le capital nécessaire à l'exploitation. Il s'est naturellement réservé : 1° le produit total des recettes ; 2° le droit pour le représentant du syndicat d'avoir voix délibérative dans les réunions du Comité exécutif, et la connaissance absolue des livres de comptabilité et de correspondance. La question de l'emplacement de l'Exposition, continue M. Calisch, a reçu une solution des plus heureuses. Le terrain affecté à la construction a plus de 160.000 mètres carrés. Il est situé dans une position merveilleuse, accessible à toutes les communications, au centre de la ville. Ces terrains ont été cédés gratuitement par la municipalité d'Amsterdam, à la condition de dédommager les deux clubs de patineurs qui en avaient loué une portion. Cette difficulté est aplanie, car la ville a donné une extension de la concession à ces deux clubs pour les décider à nous aider, et c'est ce qui a eu lieu.

« L'appui complet des nations étrangères nous est acquis, continue M. Calisch, et cet appui n'est pas resté platonique. Nous avons un nombre considérable d'exposants, Russes, Espagnols, Anglais, Allemands, Portugais, Suédois, Belges, Italiens, Suisses, Autrichiens. Les Chinois et les Japonais eux-mêmes ont trouvé le moyen de se réunir sur le terrain pacifique de l'Exposition d'Amsterdam !... Partout les membres du Comité exécutif ont rencontré, au cours de leur visite, le plus charmant accueil. La dernière visite a été faite à l'Italie, et il y a à peine quarante-huit heures, dit M. Calisch, que nous étions reçus par S. M. le roi d'Italie qui a bien voulu accorder à notre œuvre le puissant appui de son bienveillant patronage.

« Quant à la France, Messieurs, ajoute M. Calisch, nous sommes confus et en même temps transportés de joie par l'accueil charmant, empressé, affectueux et fraternel que nous recevons d'elle et de ses représentants.

« MM. Lourties, Picard, Delaunay-Belleville et Dervillé ont bien voulu accepter la présidence d'honneur, et ce matin, même, M. le ministre du commerce et de l'industrie, M. André Lebon, nous a reçus de la façon la plus gracieuse et a bien voulu nous promettre son appui moral. Demain, nous nous rendrons à l'Elysée, et c'est M. Lourties, ancien ministre du commerce, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre Comité, qui nous présentera à M. le Président de la République.

« La presse de son côté nous a donné aussi large que possible son puissant et bienveillant concours, et la présence à ce banquet des dignes représentants de la presse française nous est un sûr garant des encouragements et des sympathies qu'elle accordera à notre œuvre.

« Quels avantages trouveront les exposants à venir à Amsterdam ? D'abord, laissez-moi vous dire que nous avons rompu avec les traditions anciennes qui consistaient à donner tout simplement des diplômes aux lauréats.

« Nous ne donnerons pas de médailles... en papier. Nos médailles seront en or, en argent et en bronze. Quant au nombre des visiteurs, nous sommes assurés d'un minimum de cinq millions, puisque un syndicat des banquiers nous a acheté nos premiers cinq millions de tickets d'entrées.

« Faut-il vous parler des attractions et des choses de l'Exposition d'Amsterdam ? La ville d'Amsterdam elle-même est, vous le savez, une grande attraction. Vous qui êtes venus nous voir, en 1883, à Amsterdam, vous trouverez de grands changements dans notre métropole. La vieille Hollande pittoresque vous offrira également des émotions nouvelles. Quant à l'Exposition, nous aurons un restaurant... électrique et un mail-steamer qui n'en seront pas les moindres attraits.

« Et d'ailleurs, la section française n'est-elle pas toujours le clou des Expositions étrangères ? N'est-ce pas toujours vous, les Français, qui détenez le record des Expositions partout où vous les faites ? Et peut-il en être autrement quand vous avez parmi vous des hommes comme MM. Ancelot, Brylinski.

« Permettez-moi, en terminant, de remercier de tout mon cœur, au nom de mon cher pays, le Comité français et ses Présidents d'honneur et Présidents effectifs. Messieurs, je bois à la France et aux Français. »

De longs applaudissements ont souligné la fin de ce discours, et M. Calisch est vivement félicité par tout le monde. Alors M. Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce, se lève à son tour, et s'exprime ainsi :

Discours de M. Lourties

Messieurs,

Je suis sûr d'être le fidèle interprète de vos sentiments en portant tout d'abord la santé de Sa Majesté la Reine Régente des Pays-Bas (*Applaudissements*), et en priant MM. Calisch et Van Mesdag de vouloir bien lui présenter l'hommage des respectueuses sympathies de l'Industrie et du Commerce français.

Mais je manquerais à tous mes devoirs de Français et de patriote, et je n'aurai garde de le faire, si je n'associais à ce premier toast le premier magistrat de la République française, M. Félix Faure, qui, dès les premières semaines de sa Présidence, a su conquérir tous les cœurs, par son affabilité, sa bonté généreuse, son caractère droit et loyal, son dévouement absolu à la démocratie. (*Applaudissements.*)

En confondant dans les mêmes souhaits de bonheur les chefs d'Etat de la Hollande et de la France, je vous propose de boire, Messieurs, aux sympathies qui unissent les deux nations et aux heureuses destinées que l'avenir leur réserve.

Messieurs, il y a quelques instants, mon excellent, ami, M. Ancelot, que vous avez eu la bonne inspiration de choisir comme Président de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam, choix si heureusement com-

plété par la nomination de M. Brylinski, comme administrateur général, me remerciait, en termes empreints d'une telle cordialité que l'amitié seule avait pu lui inspirer, d'avoir bien voulu accepter la Présidence d'honneur de la Section française.

Je ne mérite pas les remerciements qu'il a bien voulu m'adresser. Tout l'honneur est pour moi, et vous en avez rehaussé le prix en m'adjoignant des hommes qui me sont particulièrement chers : M. Picard, l'éminent Commissaire général de l'Exposition de 1900, et MM. Delaunay-Belleville et Dervillé, deux noms qu'il suffit de prononcer pour provoquer aussitôt les plus chaleureuses acclamations et les plus vives sympathies. (*Applaudissements.*)

C'est moi, Messieurs, qui ai à vous remercier du nouveau témoignage de cordialité et d'estime que vous me donnez dans cette circonstance.

Vous avez bien voulu reconnaître en l'exagérant l'aide que j'ai pu vous prêter comme ministre, dans la pose des premiers jalons de la participation française à l'Exposition d'Amsterdam. Tout mon concours vous est acquis dans la mesure où peut le comporter une Présidence d'honneur.

Vous avez eu raison d'accepter sans hésitation, voire même avec enthousiasme, je puis le dire, la nouvelle occasion qui s'offrait à vous d'aller tenir au oin d'une main ferme et sûre le drapeau industriel et commercial de notre pays.

Les Expositions universelles et internationales sont sans contredit la synthèse la plus pratique du progrès accompli dans les œuvres fécondes de la paix.

Peut-être se renouvellent-elles avec une rapidité qui, au premier abord, semble de nature à déconcerter les plus actifs, les plus habiles, les plus entreprenants : Après Lyon et Anvers, voici venir Bordeaux et Amsterdam, sans parler des Expositions spéciales qui ont eu ou sont appelées à avoir un certain retentissement, telles que l'Exposition du livre et du cycle pour ne parler que des plus récentes et des mieux réussies, et l'Exposition hippique et de l'art cynégétique, pour nous en tenir à celle que nous entrevoyons dans l'avenir le plus prochain.

Qu'importe ! le génie de la France commerciale et industrielle a assez de souplesse, il progresse avec une rapidité telle que nous sommes sans inquiétude sur les conditions de notre participation future aux Expositions françaises et étrangères, en attendant le jour où se levera le rideau de la merveilleuse féerie qu'il nous réserve pour la grande manifestation de la fin de ce siècle.

Cela seul suffirait à vous donner, Messieurs les promoteurs de l'Exposition d'Amsterdam, le secret de l'empressement que l'Industrie et le Commerce français ont mis à répondre à votre appel, s'ils n'y avaient déjà été plus que suffisamment sollicités par les sympathies qui unissent nos deux nations

Votre passage à Paris vous a permis de constater que notre organisation en vue de l'Exposition d'Amsterdam était aussi sérieuse, j'oserais dire, aussi parfaite que vous pouviez le désirer.

Nous sommes au moment d'entrer dans la période d'exécution.

Le temps presse, les instants sont comptés. N'importe ! nous serons prêts à l'heure dite, et cela, je le souligne au passage, sans rien demander à l'Etat (*Applaudissements*) que son patronage moral et une sympathie que nous savons nous être acquise sans réserve et avec la satisfaction de démontrer une fois de plus que l'initiative individuelle et l'association qui solidarise les efforts et les énergies personnelles, sont les sources fécondes entre toutes de tous les progrès économiques et sociaux. (*Applaudissements.*)

Vous pouvez compter sur nous ; nous serons à notre poste le jour où vous inaugurerez la grande manifestation industrielle, commerciale, artistique que vous préparez pour le mois de mai prochain, et qui va être l'occasion d'un rendez-vous général des nations de notre vieille Europe et d'autres parties du monde.

Je vous félicite, Messieurs, d'avoir eu l'heureuse inspiration de nous offrir le champ clos où doit avoir lieu cette lutte pacifique. Elle est de celles que les nations peuvent envisager sans tristesse à travers la perspective qu'entr'ouvre l'avenir.

Votre idée, vous l'avez vu, a été aussi bien accueillie chez nous que les hommes qui en avaient été les heureux inspirateurs.

Nous garderons les uns et les autres, j'en suis convaincu, des premières relations qu'elle aura fait naître entre nous le plus aimable et le plus cordial souvenir.

Mais notre ambition à nous est plus grande encore. Nous avons à cœur de rendre ces relations aussi intimes et aussi durables que possible. Et c'est pourquoi, notre Comité d'organisation et en particulier le Président et l'administrateur qu'il a si bien choisis, Messieurs Ancelot et Brylinski, sauront faire tout l'effort nécessaire pour que la participation française à l'Exposition d'Amsterdam soit digne de la France républicaine et de la vaillante nation qui nous offrira, pendant quelques mois, l'hospitalité la plus gracieuse, j'allais dire la plus hollandaise.

Messieurs, je vous propose de boire, en terminant, au succès de l'Exposition Universelle d'Amsterdam, et, en particulier, à celui de la Section française dans la personne de MM. Calisch et Van Mesdag, Ancelot et Brylinski.

En portant leurs santés je bois aux sympathies que l'Exposition d'Amsterdam fera naître ou contribuera à affermir entre deux peuples qui s'aiment et ne demandent qu'à s'aimer davantage. (*Applaudissements prolongés.*)

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AMSTERDAM

MAI-NOVEMBRE 1895

Règlement général de la Section Française

TITRE Iᵉʳ. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier. — Une Exposition internationale se tiendra à Amsterdam, du 1ᵉʳ mai au 1ᵉʳ novembre 1895, sous le haut patronage de S. M. la Reine Régente des Pays-Bas.

Art. 2. — Les produits exposés seront répartis dans les groupes conformément à la classification générale.

Art. 3. — La Section française et le terrain qui lui est attribué seront placés sous le contrôle exclusif du Comité de la Section française.

Art. 4. — La Section française n'admettra que des produits de fabrication française, exposés par des industriels ou des négociants ayant en France, en Algérie, ou dans les colonies françaises, leur principal établissement.

Les exposants du Bazar ne seront pas considérés comme faisant partie de la Section française, même s'ils sont Français.

Art 5. — Les enceintes de la Section française sont constituées en entrepôt réel de douane; les produits français y sont admis en transit et ne sont soumis aux taxes de douane que s'ils sont vendus sur place.

Art. 6. — Aucun objet exposé ne pourra être reproduit par le dessin, par la photographie, ou tout autre procédé, sans une autorisation spéciale de l'exposant, visée par l'Administrateur général de la Section française.

Art. 7. — Le Comité français ne pourra être rendu responsable des vols, détournements ou dégradations qui pourraient être commis.

Art. 8. Les produits vendus ne peuvent être livrés que lors de la clôture de l'Exposition.

Art. 9. Une carte d'entrée gratuite et personnelle est délivrée à chaque exposant ; elle doit être signée par l'exposant, porter sa photographie et le numéro du groupe auquel il appartient.

Cette carte sera retirée s'il est constaté qu'elle a été prêtée ou cédée à une autre personne, le tout sans préjudice des poursuites de droit.

Art. 10. — Les exposants ont le droit de se faire représenter par des agents accrédités par eux.

Des cartes d'entrée gratuites et personnelles sont délivrées à ces agents sous les conditions énoncées à l'article précédent.

Art. 11. Des demandes de réduction seront adressées dans l'intérêt des exposants, aux Compagnies des Chemins de fer français, belge et hollandais, et à toutes autres Compagnies de transports.

TITRE II. — ADMISSION

Art 12. — Les industriels et agriculteurs français qui désirent prendre part à l'Exposition d'Amsterdam sont invités à faire parvenir leur demande d'admission avant le 28 février 1895.

Ces demandes, rédigées sur une forme du modèle ci-joint, doivent être adressées à l'Administrateur général, 7, rue d'Aboukir, Paris.

Art. 13. — Il est interdit d'exposer des matières fulminantes détonantes ou odorantes, et en général, tous produits qui, par leur nature ou leur aspect, seraient nuisibles ou incompatibles avec le but ou les convenances de l'Exposition.

Les contrevenants seront expulsés à la suite d'une simple mise en demeure et sans indemnité. Il en sera de même pour tout exposant qui interpellera les visiteurs, ou dont les démonstrations ou expériences gêneront le public ou d'autres exposants.

Art. 14. — Les demandes d'admission doivent indiquer, très lisiblement, et *in extenso*, les noms, prénoms, raison sociale et adresse de leurs signataires, elles doivent spécifier bien exactement la nature des objets qu'on désire exposer.

Les signataires doivent indiquer d'une façon précise l'espace dont ils ont besoin.

En raison de l'importance des indications ci-dessus, tout bulletin de demande, incomplètement rempli ou insuffisamment précis, sera retourné à son signataire pour être complété.

Art. 15. — La signature de la demande d'admission entraîne, pour l'exposant, l'obligation de se conformer aux divers règlements de l'Exposition, au règlement de la Section française, à toutes les mesures d'ordre, de police ou autres qui seront présentées ultérieurement.

Art. 16. — Après examen de la demande d'admission par le Comité de la Section française, il sera délivré, s'il y a lieu, un certificat d'admission qui devra porter le visa du Président du Comité français et de l'Administrateur général.

Nul ne pourra exposer dans la Section française s'il n'est en possession d'un certificat d'admission régulier.

TITRE III. — INSTALLATION

Art. 17. — L'attribution des emplacements sera faite par le Comité de la Section française, d'accord avec l'Administrateur général, en dehors de toute intervention du Comité exécutif ou de tiers.

Art. 18. — Les emplacements concédés ne pourront être occupés que par les titulaires des certificats d'admission. Ces emplacements ne pourront être cédés à des tiers, en tout ou en partie, pour quelque cause que ce soit. Les enseignes ne pourront porter d'autre firme que celle des titulaires, à l'exclusion du nom de son représentant.

Art. 19. — Les exposants ont à leur charge

1° Les frais d'emplacements suivant le tarif ci-joint :

2° Les frais de transport et de manutention de leurs colis, de leur domicile à l'intérieur de la Section française de l'Exposition, ainsi que l'emballage et le déballage de ces produits, conformément à la circulaire spéciale du Comité exécutif ;

3° Les installations particulières ou collectives (vitrines, meubles, constructions spéciales, décorations, etc.) ;

4° L'emmagasinement et la conservation des caisses vides ;

5° L'assurance contre l'incendie s'il y a lieu ;

6° Le gardiennage spécial nécessité par certaines industries.

Art. 20. — Le plancher des salles d'exposition ne peut être modifié, déplacé ou consolidé, que de l'assentiment de la Direction de l'Exposition et de l'Administrateur général de la Section française et aux frais des exposants.

Art. 21. — Le Comité exécutif pourvoit à la décoration d'ensemble des locaux de la Section française.

Art. 22. — Les exposants agréés recevront en temps utile les pièces nécessaires pour les expéditions de leurs produits et de leur matériel d'installation ; ils se conformeront aux délais d'envoi qui leur seront officiellement indiqués

Art. 23. — Les exposants doivent surveiller personnellement, ou par l'intermédiaire de représentants dûment accrédités auprès de l'Administrateur général, l'installation et, après la clôture de l'Exposition, l'enlèvement de leurs produits.

Art. 24. — Des circulaires spéciales règleront les conditions auxquelles seront soumises la dégustation des liquides et la concession de la force motrice nécessaire au fonctionnement des machines.

Art. 25. — Toutes les communications relatives à l'Exposition d'Amsterdam et toutes les demandes de renseignements doivent être adressées à l'Administrateur général, 6, rue d'Aboukir.

TITRE IV. — CATALOGUES ; JURY ; RÉCOMPENSES

Art. 26. — Un catalogue général officiel indiquera les noms des exposants, en mentionnant les produits exposés et sera publié par les soins du Comité exécutif néerlandais.

Chaque exposant recevra en temps utile un bulletin à remplir pour son inscription au catalogue.

Art. 27. — Les récompenses consistant en croix d'honneur, médailles en or, en argent et en bronze, et en diplômes seront décernées par un Jury international.

Art. 28. — Les membres du Jury au titre Français seront désignés par le Bureau du Comité de la Section française, et répartis par ses soins dans les Jurys des différentes classes, dans la proportion qui sera fixée par le règlement général du Jury.

Art. 29. — Le Comité de la Section française ne pourra encourir aucune responsabilité, tant vis-à-vis de l'Administration que vis-à-vis des exposants.

Délibéré par le Comité de la Section française et approuvé par le Comité néerlandais.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 24 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Mars 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

AVIS

Voir dans le corps du journal *le Bulletin officiel* relatif à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895.

TEMPS PERDU

Notre dernier article sur *les grands travaux de Paris* nous a valu quelques lettres fort instructives, et qui nous prouvent que nous nous sommes très justement fait l'écho des appréhensions de tous ceux qui s'intéressent à l'Exposition et désirent son succès complet.

« Vous ne sauriez trop insister, nous écrit un de nos abonnés, sur la question de temps. Cinq années seulement nous séparent de l'ouverture officielle, et cinq années sont bien vite passées. Les Chambres vont apparemment voter les crédits nécessaires avant les grandes vacances. On ne peut commencer les travaux en plein hiver; il ne faut donc compter sur l'ouverture du premier chantier qu'au commencement de l'année 1896, et alors nous n'aurons plus que quatre ans devant nous pour édifier la plus colossale entreprise que le siècle aura vue. On perd en ce moment un temps précieux, et l'on s'expose à ne pas être prêt à l'heure convenue... Mettez en garde les intéressés, et vous aurez rendu un grand service à tout le monde. »

Nous ne partageons pas heureusement le pessimisme de notre correspondant; cependant nous aurions tort de ne pas reconnaître qu'il y a quelque chose de fondé dans ses appréhensions. L'expérience du passé est là qui les justifie sur certains points.

Avez-vous jamais vu une Exposition Universelle complètement achevée au jour de son ouverture ? Celle de 1878 n'a été véritablement prête que le 20 juin; celle de 1889 ne l'a été qu'un bon mois après son inauguration. Et peut-on comparer les Expositions Universelles de 1878 et de 1889 à celle que l'on prépare en 1900 ?

Que l'on se rende compte des difficultés de toutes sortes qui vont surgir au cours des premiers travaux, des pertes de temps qui vont infailliblement se produire. Voyez ce qui s'est passé, l'autre jour, à la Chambre, à propos de quelques malheureux arbres qu'on a dû déraciner sur l'esplanade des Invalides. On a jeté de véritables cris de paon, — de Pan, dieu des forêts, — et ce pauvre M. Dupuy-Dutemps, Ministre des Travaux Publics, y a failli laisser son portefeuille. Que d'incidents de ce genre vont se produire au cours des travaux, et de quelle dose de patience et de ténacité ne devront pas se munir ceux qui ont la mission difficile et glorieuse de les mener à bonne fin !

Donc, il faut se mettre à l'œuvre et sans tarder. C'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de donner le signal du départ, pour cette expédition toute pacifique. L'armée des travailleurs est prête; son état-major ne demande qu'à marcher et qu'à gagner la bataille.

Il faut qu'au mois de mai, en 1900, les visiteurs de Paris, venus des quatre coins du monde, puissent admirer les progrès accomplis « dans les œuvres de solidarité sociale, dans l'amélioration des moyens de transport, dans la beauté des promenades, dans la tenue des écoles, dans la salubrité des rues et dans la bonne harmonie des habitants ». Il faut encore qu'ils puissent contempler « une capitale prospère, libre, en progrès, attentive à toutes les manifestations de la pensée, amoureuse des choses de l'art et de l'esprit et naturellement secourable à tous ceux que les duretés de la vie ont opprimés, blessés ou vaincus ».

Quelle perspective attrayante! Et qui nous trace le tableau de ce nouvel âge d'or? C'est M. Rousselle, président du Conseil municipal de Paris.

Avouez qu'on aurait bien tort, en haut lieu, de ne pas profiter de ces excellentes dispositions d'esprit si rares, hélas! dans notre Assemblée municipale.

HENRI GAUTIER.

Nouvelles et Échos

Une série de conférences ont lieu actuellement, au ministère des travaux publics, entre M. Dupuy-Dutemps et M. Alfred Picard, au sujet des propositions à soumettre aux Chambres en ce qui concerne les voies de communications à établir en vue de l'Exposition Universelle.

Le plan adopté serait, croyons-nous, le prolongement par les quais de la Seine, de la ligne des Moulineaux, jusqu'aux gares d'Orléans et de Lyon.

On étudie actuellement les conventions à intervenir entre l'Etat et les Compagnies intéressées, et, dès qu'on sera d'accord, le ministre des Travaux publics soumettra ses propositions à l'approbation du Conseil des ministres et du Parlement.

***

M. Bouvard, directeur général des services d'architecture de l'Exposition Universelle, a commencé depuis huit jours les travaux du plan définitif. Tout sera terminé vers la fin mai. Ce plan arrêté sera soumis à l'examen et à l'approbation de la Commission supérieure que l'on réunira à cet effet, après quoi le ministre du Commerce déposera sur le bureau de la Chambre la demande de crédits relative au commencement des travaux de l'Exposition.

Si donc aucun empêchement ne surgit, il est permis d'espérer que l'ouverture des chantiers pourra avoir lieu dans le courant de septembre.

***

M. André Lebon, ministre du Commerce et de l'Industrie, a reçu, mardi dernier, le bureau du Comité de l'Exposition cynégétique française qui doit avoir lieu vers la fin du mois de mai.

Le ministre a accordé son patronage à l'Exposition.

***

On sait que l'Académie des Beaux-arts a décerné tout récemment le prix du concours Leclerc à M. Debat. Il s'est produit à ce propos une confusion qu'il importe de faire cesser.

Le sujet de ce concours était un pavillon destiné aux produits de la manufacture de Sèvres à l'Exposition de 1900. Or, quelques semaines auparavant, le ministère des Beaux-arts avait décidé que la manufacture de Sèvres exposerait ses produits en 1900 dans un pavillon construit par ses soins.

Cette coïncidence eut pour résultat de faire croire que le sujet du concours avait été donné en vue de l'exécution de ce pavillon et que, par suite, le lauréat en avait reçu la commande.

Mais il n'en est rien. Le concours Alex. Leclerc était un simple exercice d'école dont, du reste, les détails ne répondaient nullement au programme de la manufacture.

L'architecte du pavillon de 1900 est M. Risler, qui sera assisté de M. Coutant, de la manufacture de Sèvres. Les plans de M. Risler ont reçu l'approbation du ministère et sont définitifs.

***

Dimanche prochain, le service des ascenseurs sera repris à la tour Eiffel. Comme l'année dernière, on pourra, quatre jours par semaine, accéder à la terrasse du quatrième étage : les lundi, mercredi, jeudi et dimanche.

Disons à ce propos que l'administration se félicite d'avoir permis, cet hiver, l'ascension du deuxième étage par les escaliers. Malgré les rigueurs de la saison, plus de six mille visiteurs ont profité de cette mesure et il n'y a pas un seul jour où l'on n'ait eu quelques ascensions à enregistrer.

L'Électricité en 1900

Voici le texte de l'allocution prononcée par M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, au banquet du Syndicat des industries électriques, qui a eu lieu le 12 mars 1895.

Messieurs, je tiens avant tout à vous exprimer mes chaleureux remerciements pour le très grand honneur qu'à bien voulu me faire votre association en me conviant à cette belle fête.

Vous ne vous contentez pas d'être de puissants industriels; vous êtes aussi les représentants autorisés d'une science admirable, les pionniers d'une révolution salutaire qui a déjà changé la face du monde et qui, au cours du siècle prochain, le bouleversera sans doute jusque dans ses assises les plus profondes. C'est pour moi, simple profane, une véritable bonne fortune, d'être admis pendant quelques heures au sein d'une si noble compagnie.

Ma satisfaction est d'autant plus vive que je vois à votre tête un de mes camarades du corps des ponts et chaussées, un de mes anciens frères d'armes des départements de l'Est. A la brillante carrière administrative qui se présentait devant lui, M. Harlé a préféré les luttes et l'indépendance d'une vie militante, donnant ainsi un exemple de volonté et d'initiative dont il me permettra de le féliciter aujourd'hui.

Au moment, Messieurs, où j'entre pour la première fois en contact étroit avec le Syndicat des électriciens, laissez-moi espérer qu'il jaillira de ce contact une chaude étincelle scellant entre nous les sentiments féconds et durables d'une estime et d'une amitié réciproques.

Votre président vient de me mettre sur la sellette et de me demander quelques explications au sujet du rôle réservé à l'électricité en 1900. Il m'avait d'ailleurs très courtoisement prévenu de son interpellation. J'y répondrai en la forme d'une simple causerie dépourvue de toute prétention oratoire. Les discours sont hors de mise dans des réunions d'un caractère si intime et si familial.

Deux mots, d'abord, de la classification.

En 1855, quand s'ouvrit l'ère de nos assises internationales du travail, l'électricité était encore une jeune enfant à peine sortie de ses langes. Aussi se borna-t-on à lui donner pour berceau une section de classe; dix pages au plus, dues à la plume de Becquerel, lui furent consacrées dans le rapport du Jury.

En 1867 et 1878, l'enfant avait grandi. M. Le Play et M. Krantz lui préparèrent une couche à sa taille. Elle occupait une classe, celle du matériel et des procédés de la télégraphie, et figurait parmi les appareils d'éclairage, ainsi que parmi les machines de la mécanique générale.

Bientôt l'électricité, devenue jeune fille, allait faire une brillante entrée dans le monde : Vous avez gardé, les uns et les autres, le souvenir du succès éclatant de l'Exposition spéciale instituée en 1881 au Palais de l'Industrie. Ce fut pour le public une vraie révélation, notamment au point de vue de la lumière à incandescence et même au point de vue du téléphone, malgré l'apparition antérieure de ce merveilleux instrument à l'Exposition Universelle de 1878

Cependant, les organisateurs des fêtes du Centenaire, craignant pour la modestie de leur pupille, et redoutant qu'elle ne se laissât aller à commettre le péché d'orgueil, l'enfermèrent à peu près dans le même cadre qu'en 1867 et 1878. Une seule classe lui échut dans le groupement des œuvres et produits. Afin de ne pas me rendre coupable d'une injustice, je me hâte d'ajouter que, par une réforme heureuse, cette classe réunissait l'ensemble des industries électriques.

Moins timides que nos devanciers, nous émanciperons l'électricité en 1900; nous desserrerons les liens dans lesquels elle était naguère enserrée; nous lui assignerons une plus vaste carrière. Elle aura un groupe entier, placé presque au seuil de la classification, au milieu des grands facteurs de la production contemporaine.

Ce groupe se divisera en cinq classes : production et utilisation mécaniques de l'électricité; électro-chimie; éclairage électrique; télégraphie et téléphonie; applications diverses de l'électricité. Les grandes lignes et les détails de la nomenclature ont été arrêtés d'accord avec un illustre professeur, que je suis heureux de saluer ici comme notre grand maître : j'ai nommé M. Mascart, membre de l'Académie des sciences.

Notre programme, sanctionné par la Commission supérieure et consacré par un décret du Président de la République, pourra-t-il demeurer immuable? Des inventions nouvelles ne conduiront-elles pas à y apporter certaines retouches? Nous le remanierons, nous le compléterons, si la nécessité s'en révèle. Ni la souplesse, ni l'élasticité ne lui font, d'ailleurs, défaut dans son état actuel.

L'un des traits caractéristiques des futures assises sera l'adjonction d'une exposition rétrospective centennale à l'Exposition contemporaine. Chacun des groupes et, autant que possible, chacune des classes aura pour vestibule un musée jalonnant par quelques repères le chemin parcouru depuis 1800. Sagement aménagée, contenue dans de justes limites, la revue synthétique du siècle constituera un acte de haute philosophie, un précieux enseignement pour les visiteurs, un spectacle réconfortant. Mis en présence de progrès si multiples, accumulés sur une période de cent ans, l'homme se sentira meilleur et plus vaillant; il s'élèvera au-dessus des petitesses de la vie, mesurera l'étendue de sa mission civilisatrice et de ses devoirs, appréciera les immenses bienfaits du travail et de la liberté. Ce sera le *sursum corda* de notre génération et de celles qui sont appelées à la suivre; ce sera le témoignage parlant de la solidarité des anneaux successifs dont se compose la chaîne sans fin de l'humanité.

Vous aurez à prendre une large part à cette manifestation solennelle, à ce pieux hommage au passé. Que de prodiges votre histoire si courte, mais si remplie, vous permettra de développer sous les yeux du public! Quel beau défilé d'hommes de génie, de découvertes presque divines!

Au premier plan, voici Volta et la pile; puis Oersted, Biot et Savard, Ampère, Arago, avec les lois de l'électro-magnétisme; Faraday, avec l'induction; Gauss et Weber, Wheatstone, Steinheil, Morse, Hughes, Caselli, Meyer, avec la télégraphie; Jacobi, Froment, Pixii, Pacinotti, Wilde, Siemens, Gramme, avec les moteurs; Davy, Foucault, Jablochkoff, Edison, avec l'éclairage; Jacobi et Spencer avec la galvanoplastie; Elkington et de Ruolz, avec la dorure et l'argenture; Bourseul et Bell, avec la téléphonie. Ma liste n'est qu'ébauchée; pour ajouter aux noms qui me sont venus sur les lèvres, il me suffirait de jeter les yeux autour de moi; mais la crainte de vous faire rougir arrête mes regards indiscrets.

Cette brillante pléiade de savants, cette série de conquêtes incomparables fourniront au panorama des cent dernières années ses plus magnifiques sujets.

L'attribution d'un groupe distinct à l'Electricité se complètera par l'érection d'un palais spécial. Une si grande dame ne souffrirait pas la promiscuité.

Du reste, les Expositions Universelles prennent tant d'ampleur que le temps est passé de la concentration en un palais unique ou en un petit nombre de palais. L'ordre dispersé s'impose; seul il peut guider les visiteurs et mettre entre leurs mains le fil d'Ariane nécessaire à l'étude méthodique des produits.

Votre palais sera digne de vous. Nous comptons lui donner une place d'honneur. Il resplendira dans la nuit, projettera ses rayons de feu sur tout l'horizon, embrasera le ciel et attirera les foules comme une lampe attire les papillons.

A côté de votre rôle en qualité d'exposants vous aurez, Messieurs, à accomplir une lourde tâche, à nous prêter une collaboration particulièrement active pour l'éclairage et pour le transport de la force motrice.

Déjà, votre œuvre a été considérable en 1889, bien qu'elle fût limitée à la production de la lumière. L'un des membres éminents de votre association, M. Fontaine, après y avoir déployé les ressources de son savoir et de son talent, l'a immortalisée dans une monographie remarquable. Vous éclairiez plus de 34 hectares, dont 25 à découvert; une force motrice de 4.000 chevaux alimentait 14.500 foyers, dont 10.000 affectés à l'éclairage public et atteignant une intensité lumineuse de 176.000 becs Carcel.

Cependant, quels qu'aient pu être vos efforts à l'époque des solennités du centenaire, votre champ d'action sera beaucoup plus étendu en 1900. Grâce aux adjonctions de la rive droite du fleuve, les espaces compris dans l'enceinte auront une superficie de 108 hectares. Nous voulons, d'ailleurs, ouvrir largement les galeries pendant la soirée, multiplier les fêtes, répandre partout des flots de lumière Certes, aucun des organisateurs de l'Exposition ne nourrit le sombre dessein de bannir le gaz et de méconnaitre les services dont il est susceptible. Néanmoins l'électricité a des mérites et des qualités qui lui assurent la prépondérance : seule elle est en mesure de pourvoir à l'éclairage des parcs et jardins, de fournir les grands effets lumineux; les lampes à incandescence se prêtent sans restriction à toutes les fantaisies du décorateur; enfin les canalisations électriques se recommandent par leur simplicité et leurs garanties de sécurité.

A l'éclairage se joindront, cette fois, la production et la distribution de la force motrice. Lors des Expositions antérieures, le matériel était entièrement séparé des produits et groupé dans des galeries spéciales; on réalisait ainsi un amoncellement de machines et d'engins, qui étonnaient par leur masse et leur multiplicité, mais à côté desquels la plupart des visiteurs passaient sans en comprendre le fonctionnement et souvent même sans en soupçonner la destination. Ce mode de répartition des objets exposés soulevait depuis longtemps de vives et légitimes critiques; nous y avons renoncé. Par une innovation capitale, les machines et les moyens de production seront, dans chaque classe, intimement associés aux produits; les appareils devront, du reste, être mis en action, de manière à initier le public aux différentes fabrications, à lui montrer les transformations successives de la matière première, à lui offrir une immense leçon de choses aussi attrayante qu'instructive, à faire de l'Exposition une gigantesque ruche, pleine de mouvement et de vie. L'électricité rendra des plus simples cette réforme profonde, jadis impossible avec les sujétions inhérentes aux grands arbres de couche et aux longues conduites de vapeur. Quelques fils transporteront et distribueront l'énergie sur tous les points de l'Exposition.

Je me tromperais fort si la locomotion à l'intérieur de l'Exposition ne sollicitait également votre concours. Le périmètre des terrains englobés dans l'enceinte présentera un développement de 10 kilomètres. Parcourir une telle distance à pied serait un véritable supplice, que nous n'aurons pas la barbarie d'infliger à nos hôtes. Des moyens de transport mécaniques s'imposent comme une nécessité absolue, et l'électricité n'est-elle pas le meilleur agent de traction que l'on puisse souhaiter?

Une étude plus modeste, se rattachant au même ordre d'idées serait celle des fauteuils roulants débarrassés des mercenaires qui constituaient jusqu'ici leur unique attelage.

Des évaluations sommaires nous ont conduit au chiffre de 12.000 ou 14.000 chevaux pour la force motrice à transformer en électricité. Les calculs définitifs augmenteront ce chiffre plutôt qu'ils ne le réduiront.

Quelles dispositions matérielles adopterons nous? Sur quelles bases l'administration traitera-t-elle avec les électriciens? Il serait prématuré de le dire en l'état des projets; je me reprocherais, au surplus, de marcher dans les plates bandes de mes collaborateurs, de mon excellent ami M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de Commerce de Paris, directeur général de l'exploitation, qui a plus spécialement la charge du service mécanique et qui saura y acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de ses concitoyens. Ce qu'il est permis de prévoir dès maintenant, c'est que vous aborderez les dynamos de puissance exceptionnelle; c'est aussi que vous aurez à chercher avec nous des combinaisons où l'économie se marie à une réussite incontestée. Je ne me dissimule pas les obstacles dont notre route sera hérissée; mais rien n'est au-dessus de vos forces, de votre patriotisme et de notre bonne volonté commune; vous mettrez à profit les cinq années de préparation qui nous séparent de 1900, et, quand sonnera l'heure de la lutte, lutte pacifique avec les autres peuples, vous serez les vaillants défenseurs de l'honneur national.

Messieurs, une dernière question, celle des éléments attractifs de l'Exposition sera certainement l'objet de votre sollicitude.

Vous savez la part qu'ont eue les fontaines lumi-

neuses dans l'éclat des fêtes de 1889 ; vous vous rappelez la joie, l'émotion indicible des foules émerveillées par le spectacle grandiose dont elles ne pénétraient pas les secrets.

Les inventions ne se font point sur commande. Cependant vous m'inspirez une telle confiance que je vous demande de chercher et de trouver pour 1900, des attractions nouvelles et plus séduisantes encore. L'électricité est une fée bienfaisante, elle a, envers vous, des tendresses infinies; implorez-la, suppliez-la de vous ouvrir les parties inexplorées de son domaine, de vous livrer ses trésors.

Ce sera le côté poétique de votre participation aux futures assises. Pour subjuguer les masses, il ne suffit pas de les étonner par la science et la puissance industrielle, il faut réjouir les yeux, agiter les cœurs, faire vibrer les âmes et éveiller le sentiment du surnaturel, franchir les limites du mystérieux et de l'inconnu.

Les muses vous inspireront et le peuple vous tressera les couronnes du triomphe. Acceptez-en l'augure et laissez-moi porter à votre association mon toast le plus cordial.

A L'ÉLYSÉE

Au cours de la réception des commerçants et industriels de Paris, par M. Félix Faure, Président de la République, le 14 mars dernier, M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de Commerce de Paris, Directeur général de l'Exposition Universelle de 1900, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président de la République,

Les Chambres de Commerce ont pour mission essentielle de se faire, auprès des Pouvoirs publics et auprès de l'opinion, l'interprète des sentiments des commerçants et des industriels qui les ont élues. La première Chambre de Commerce de France avait donc le devoir de vous transmettre, avec ses respectueux hommages, l'expression de la satisfaction profonde causée à notre monde commercial, par votre élection à la Présidence de la République.

Mais notre Compagnie a pensé, Monsieur le Président, que l'accession à la première magistrature de l'Etat, d'un négociant, fils de ses œuvres et fier de ses origines, était, dans notre démocratie, un fait historique d'une telle importance, qu'il convenait de donner à la manifestation de notre satisfaction patriotique et de notre respectueux attachement, le caractère solennel qu'elle ne pouvait tirer que du concours unanime de tous les élus du Commerce et de l'Industrie.

Aussi, Monsieur le Président, le tribunal de Commerce de la Seine, dont vous venez d'entendre le Président, et la Chambre de Commerce de Paris, ont l'honneur de se présenter à vous, accompagnés des représentants les plus autorisés des commerçants et des industriels parisiens ; les délégués de nos Associations commerciales, des groupes syndicaux et de 230 chambres syndicales de la circonscription parisienne, vous apportent les hommages et les vœux de plus de 50.000 adhérents régulièrement inscrits sur leurs contrôles.

Je puis ajouter, Monsieur le Président, que nous sommes aussi les interprètes fidèles des nombreux collaborateurs, employés et ouvriers, qui sont attachés à nos entreprises ; comme nous, ils se réjouissent de voir le travail honoré en votre personne ; comme nous, ils ont la ferme confiance que votre élévation à la première magistrature de l'Etat contribuera à donner une impulsion féconde à toutes les œuvres de prévoyance et de solidarité sociales qui, aujourd'hui, — et ce sera sans doute dans l'histoire le plus grand honneur de notre époque, — préoccupent à si juste titre tous les bons esprits et tous les cœurs élevés.

Les représentants de l'industrie et du commerce de Paris ont vu, dans votre élection, un précieux élément du développement de la prospérité du pays ; ils y trouveront aussi, nous en avons l'assurance, un acheminement vers la stabilité économique et politique qui nous est si nécessaire.

L'améliora'ion de nos relations commerciales avec certains pays voisins est, nous le savons, une des préoccupations du Gouvernement de la République ; nous souhaitons aussi, pour affermir les bons rapports qui existent avec d'autres nations, d'obtenir la stabilité des tarifs de douane qui, seule, peut permettre au pays de faire un loyal essai du nouveau régime économique, d'envisager l'avenir avec confiance et de consacrer son activité et ses capitaux à des œuvres de longue haleine.

Nos vœux, Monsieur le Président, n'ont, vous le voyez, aucun caractère d'intransigeance ; leur modération a été reconnue par les honorables Ministres du Commerce et de l'Industrie auxquels j'ai eu l'honneur de les soumettre, et chez lesquels j'ai toujours trouvé l'accueil le plus bienveillant et les intentions les plus généreuses. Je ne puis cependant me dispenser d'exprimer ici le regret d'avoir eu, depuis deux ans que j'ai l'honneur d'être Président de la Chambre de Commerce de Paris, à tenir le même langage à cinq Ministres successifs ; je serais un interprète infidèle des sentiments des industriels et des commerçants qui sont ici représentés, si je ne disais combien cette politique d'instabilité a de regrettables conséquences pour le travail national et pour l'activité de nos échanges. Le calme que manifeste le pays en de telles conjonctures n'est pas de l'indifférence, loin de là; tout ce qui porte une atteinte à la vie normale et régulière du pays a une répercussion funeste sur l'état des affaires et sur le sort des travailleurs ; si le pays supporte avec calme et sang-froid ces crises répétées, c'est qu'il est pénétré d'une entière confiance dans la vitalité et la puissance de travail de la France, dans la solidité indestructible de nos institutions républicaines et dans la permanence des traditions que le premier magistrat de la République a la haute mission de maintenir.

Monsieur le Président de la République,

Dans votre Message aux deux Chambres, vous avez invoqué l'image de notre France, « assez forte pour être en droit d'affirmer bien haut son amour de la paix, et s'apprêtant, dans un nouvel essor vers le progrès, à inviter les nations à de grandes fêtes du travail, digne couronnement du siècle qui va finir. »

Notre patriotisme applaudit à ces paroles pacifiques, prononcées par celui qui, chef de l'Etat, prend en mains la présidence du conseil supérieur de la guerre, et qui, Ministre de la Marine, a donné une si vigoureuse impulsion à l'organisation des arsenaux et de la flotte. La paix, fondée sur la dignité des relations et sur la puissance du pays, est le plus précieux des auxiliaires du commerce et de l'industrie; elle est également le meilleur gage du succès de la manifestation grandiose que la France prépare.

Le concours des nations invitées par la France prêtera à l'œuvre de 1900 le plus haut intérêt, lui donnera la portée de l'enseignement le plus fécond et contribuera à jeter un éclat incomparable sur l'apothéose d'un siècle dont le développement industriel et scientifique n'a pas d'égal dans l'histoire du monde.

Vous pouvez constater, Monsieur le Président, avec quelle unanimité de sentiments nous nous sommes tous réunis pour saluer avec la plus respectueuse et la plus chaude sympathie votre élection à la Présidence de la République. Cette unanimité se retrouvera encore en 1900 ; nous accourons tous en rangs pressés pour prendre part à ces grandes assises et y assurer le triomphe de la France et de la République.

Les Arts Décoratifs en 1900

Le Musée des Arts décoratifs, reconnu par l'Etat d'utilité publique, est à la veille de perdre l'installation provisoire qui lui a été donnée dans le Palais de l'Industrie, absorbé par l'Exposition de 1900.

Ce Musée, destiné à soutenir l'industrie française, le travail national par l'enseignement de l'art appliqué à tous les objets usuels, industrie du vêtement, de l'ameublement, de l'habitation, est une institution essentielle dans une nation démocratique.

Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire quand on s'adresse à l'Etat, l'Union centrale des Arts décoratifs ne sollicite pas une part du budget pour mener à bien l'œuvre du Musée.

Elle vient simplement rappeler aux pouvoirs publics une promesse déjà ancienne dont les circonstances présentes imposent la réalisation. Et cette promesse, pour se réaliser, n'exige que l'affectation du pavillon de Marsan au Musée des Arts décoratifs.

L'Union en fera l'agencement intérieur, y apportera ses merveilleuses collections, les conservera, les accroîtra et se dévouera pour leur conservation pendant une période aussi longue que l'Etat voudra bien la fixer, — un demi-siècle, par exemple, — faisant, dès à présent, l'Etat son unique héritier si elle devait un jour cesser cette œuvre éminemment nationale. Donner ses collections, ses travaux, sa science pour le bien de la patrie, en échange de l'affectation d'un édifice sans emploi dont l'aménagement intérieur serait épargné au budget de l'Etat, c'est, nous en sommes certains, faire un acte que M. le Ministre des travaux publics appréciera.

C'est, pensons-nous encore, mériter un acquiescement immédiat bien nécessaire pour ne pas laisser l'Union centrale dans l'inquiétude du lendemain avec toutes les collections dont elle est responsable et dont elle doit sans interruption le libre accès au public des artistes et des ouvriers d'art.

M. le sénateur Boulanger, premier président de la Cour des Comptes, reconnaît d'ailleurs comme M. Berger, député, président de l'Union des Arts décoratifs, la nécessité d'une décision prompte et nette en faveur du Musée des Arts décoratifs.

A cet effet, il souscrit absolument à l'adoption d'une loi en deux articles dont la teneur essentielle serait :

ART. 1er. — L'ancien palais du quai d'Qrsay est affecté à la Cour des Comptes.

ART. 2e. — Le pavillon de Marsan, affecté à la Cour des Comptes par la loi du...... (annulée par la présente) est affecté au Musée des Arts décoratifs.

Le rédit de trente mille francs voté ces jours-ci par le Parlement pour le concours de reconstruction du Palais de la Cour des Comptes au quai d'Orsay permettra dans un délai de trois mois de mener à bien ce concours et de faire voter par les Chambres un premier crédit destiné à l'édification immédiate du pavillon des archives en réservant le surplus de la construction du Palais.

M. Boulanger estime, qu'en évitant toute perte de temps, on peut transférer à la fin de 1896, toutes les archives essentielles de la Cour des Comptes, du pavillon de Marsan au quai d'Orsay et rendre le pavillon de Marsan disponible pour l'installation du Musée des Arts décoratifs

La réalisation de ces sages prévisions n'exige que la présentation par le ministère au pouvoir législatif d'un projet de loi aussi simple que fécond en résultats heureux pour l'embellissement de Paris en 1900 et pour le travail national.

Les Projets Primés

(*Voir les numeros 19 à 23.*)

PRIMES DE 1.000 FRANCS

Projet de M. Jacques Hermant

(Suite.)

En agissant ainsi n'est-on pas bien plus logique, bien plus rationnel, qu'en construisant de solides palais qui coûtent si cher que l'on n'ose plus les démolir et qui subsistent inutilisés, vides et désolés comme pour témoigner de l'inanité des prétentions humaines devant la marche vertigineuse du progrès ?

Il y a déjà longtemps, dès 1887, que ces idées nous étaient venues, et c'est avec une vraie joie qu'après les avoir vu réalisées à Chicago par cette Amérique si audacieuse et si intelligente, nous avons cru comprendre qu'elles étaient partagées par le haut personnel dirigeant de notre nouvelle Exposition.

Nous nous sommes appliqués à les réaliser dans toute leur portée.

Berges de la Seine

Circulations. — Une difficulté considérable de l'emplacement concédé pour l'installation de l'Exposition de 1900 résultait de ce fait qu'il se compose de cinq tronçons distincts séparés entre eux par des circulations publiques indispensables, la Seine, le Pont des Invalides, le Pont de l'Alma, circulations qu'il est impossible d'interrompre et qu'il ne faut pas même gêner si l'on ne veut produire des encombrements dangereux.

Traverser la Seine par des ponts et des passerelles était facile, mais, traverser les accès du pont des Invalides et du pont de l'Alma l'était moins.

Créer, comme en 1889, des passerelles au-dessus de l'entrée de ces deux ponts et forcer encore le public, déjà fatigué outre mesure par la longueur du trajet, à se livrer à ces ascensions et à ces descentes qui étaient un des supplices de la promenade sur les quais nous a semblé impossible; voici le parti auquel nous nous sommes arrêtés :

Les deux rives de la Seine étant englobées dans la nouvelle Exposition, il nous a semblé naturel que ce nouvel élément en devînt l'attrait, le centre au tour duquel tout l'intérêt viendrait se grouper.

Nous avons pensé qu'il était à la fois logique et

nouveau de couvrir ces deux rives d'une magnifique rangée de Palais dont les façades reposant sur des terrasses étagées, descendant jusqu'à l'eau, viendraient transformer toute cette partie en un grand ensemble décoratif dont la Seine serait comme la Pièce d'eau Centrale.

Or, si l'on examine les niveaux des quais, on remarque que les deux ponts sur lesquels il s'agit de passer ont leurs chaussées à une cote moyenne de 34^{m} au-dessus du niveau de la mer, tandis que le pont d'Iéna, c'est-à-dire le centre du Champ de Mars, est à la cote 36^{m} 60.

Donc, en construisant depuis le milieu du Champ de Mars une rampe douce qui viendrait se placer au-dessus de la tranchée reliant actuellement l'avenue de Labourdonnais à l'avenue de Suffren. en donnant à cette rampe une pente de 0,02 c. par mètre, on peut, pour ainsi dire insensiblement s'élever à la cote de 40^{m} sur l'alignement de l'avenue de Labourdonnais.

Or, ce niveau de 40^{m} permet de passer au-dessus des deux ponts et de conserver une hauteur sous le tablier des passerelles de 5^{m} au minimum, hauteur qui est absolument suffisante.

Galeries d'Exposition. — On aurait donc ainsi un plan général à 6^{m} au-dessus du quai communiquant par une rampe avec le Champ de Mars et par des rampes que nous décririons tout à l'heure avec l'Esplanade et les Champs Elysées, plan sur lequel seraient installées les Expositions que nous proposons de placer sur les bords de la Seine et qui supprimerait par sa continuité toute difficulté de communication entre les différentes parties de l'Exposition.

C'est sur ce plan que seraient installées les Expositions dont nous parlerons plus tard, celles du Groupe XII (décoration et mobilier des édifices publics et des habitations).

Façades Etrangères. — Mais la partie française de ce groupe n'occuperait que les galeries qui s'étendent parrallèlement sur les deux rives de la Seine entre le Pont des Invalides et celui de l'Alma.

Nous avons pensé que, chaque groupe devant contenir une partie française et une partie étrangère, on pourrait placer la partie étrangère de ce dernier entre le Pont de l'Alma et le Champ de Mars.

On inviterait alors les sections étrangères qui seraient placées à cet endroit à faire chacune sur le fleuve une façade dans leur style national. On s'imagine facilement la variété et la richesse que donneraient à toute cette partie de la Seine ces façades formant une sorte de rue des Nations, avec cette différence que ladite rue deviendrait un quai, reposerait sur des terrasses, pourrait, comme nous allons l'expliquer, avoir ses rez-de-chaussée remplis d'établissements de consommation et de plaisir, s'illuminerait le soir et formerait un lieu d'une richesse et d'une gaieté sans pareilles au centre même de l'Exposition entre ses deux parties importantes : le Champ de Mars d'un côté, l'Esplanade, les Champs Elysées et les Berges de l'autre.

Passerelles. — Les deux rives de la Seine seraient réunies par de légères passerelles en fer construites sur les Ponts des Invalides et de l'Alma et reposant sur les parapets mêmes de ces ponts.

On obtiendrait une communication continue à l'étage des galeries sans que la circulation du public soit en rien incommodée en dehors de l'enceinte. La finesse des points d'appui des passerelles permettrait d'ailleurs de ne masquer en rien la perspective des Palais s'étendant à perte de vue.

Il va de soi qu'il est impossible de laisser ainsi sur une longueur de près d'un kilomètre une série de galeries au premier étage sans en utiliser les rez-de-chaussée et, d'autre part, personne n'ignore les inconvénients des Expositions en deux étages dont l'un est forcément sacrifié.

Dans l'espèce, c'est l'étage inférieur qui souffrirait, celui du haut étant la grande artère de circulation de plain pied.

Mais, si, au lieu d'y placer des Expositions on y réunit toutes les attractions et tous les cafés, brasseries, restaurants, cafés-concerts, etc., etc., il n'en sera plus ainsi. Ces établissements se trouveront délicieusement installés en bordure d'un vaste portique reposant sur le parapet même du quai actuel, dominant les terrasses couvertes de plantes et de fleurs que nous proposons de construire sur les berges, jouissant de la vue de ce magnifique ensemble de palais construits sur les deux rives. Il est bien certain que non seulement les rez-de-chaussée ne seront plus sacrifiés, mais qu'ils deviendront alors un des clous sinon le principal clou de l'Exposition pour la foule des badauds dont dépend (par ce qu'elle est le nombre), le succès d'une Exposition.

Seine, fêtes du soir. — On s'imagine facilement l'aspect féerique que pourraient offrir le soir tous ces rez-de-chaussée resplendissants d'électricité, remplis de consommateurs attablés sur les rives de la Seine, couverte elle-même de barques illuminées promenant les visiteurs et sillonnée dans toute sa longueur par des bateaux orchestrés, brillamment décorés. Avec quelques feux de bengale et quelques pièces d'artifices, chaque soir on aurait ainsi un attrait tout nouveau dont les concessionnaires des restaurants, des cafés, des barques, des concerts feraient tous, ou presque tous, les frais et qui transformerait de fond en comble cette partie de Paris qui n'était que désert, tristesse et obscurité dans les précédentes Expositions.

Entrée principale, Grande Salle des Fêtes. — Comme conséquence de cette disposition nous avons été naturellement amené à chercher un lien important qui rattachât complètement les deux rives de la Seine pour en faire un tout et non pas deux tronçons séparés.

Il nous a semblé qu'à cet ensemble si propice aux fêtes devait logiquement se rattacher la grande Salle des Fêtes et des Récompenses qui en pouvait naturellement constituer le péristyle

Nous avons donc été amené à construire en travers du fleuve, en amont du pont des Invalides, entre ce dernier et l'esplanade découverte, une sorte de Palais des Fêtes auquel on accèderait par les deux quais de la Seine transformés en rampes douces et reliés entre eux par un pont monumental construit en face de la rue de Constantine.

C'est sur ce pont et dans son milieu que se trouverait la grande entrée de l'Exposition rendue d'un accès des plus faciles par les dégagements considérables que fournissent les deux rives et se présentant sous une forme très monumentale et très décorative par suite de sa position même.

Une grille coupant le pont en deux suivant sa longueur donnerait entrée à une sorte d'esplanade percée en son centre d'un avant-port qui ne serait autre que la Seine elle-même et entourée de portiques demi-circulaires dont l'ouverture légèrement inclinée viendrait se placer à gauche dans l'axe de l'esplanade des Invalides et à droite dans un axe rejoignant la porte du Palais de l'Industrie.

Beaux-Arts, Enseignement, Art Décoratif. — En plaçant sur l'Esplanade le groupe II (Beaux-Arts); dans le Palais de l'Industrie le groupe I (Enseignement) ; et le groupe III (Matériel de l'Enseignement et des Beaux-Artt) ; dans les galeries en bordure sur la Seine le groupe XII (Décoration et Mobilier) c'est-à-dire l'art décoratif ; on constituerait ainsi un ensemble unique composé de tous les arts : Arts Libéraux, Beaux-Arts, Arts Décoratifs qui s'associant à la Grande Salle des Fêtes feraient à l'Exposition de 1900 une entrée triomphale digne du siècle qu'elle couronne et du pays dont les productions artistiques ont su conserver intacte leur suprématie sur celles du monde entier.

Construction de la Grande Salle. — Pour rendre cette disposition possible il fallait résoudre la difficulté que présente la construction d'une salle de dix-huit mille mètres carrés au-dessus d'un fleuve de 140 mètres de largeur.

Sans être nouveau (le Casino Municipal de Nice construit sur le Paillon étant un exemple de ce que l'on peut faire dans cet ordre d'idées) le problème se présentait dans des conditions d'ampleur toutes particulières.

Il ne fallait pas entraver la navigation par des points d'appui trop nombreux, il était nécessaire de ne pas obscurcir outre mesure la partie inférieure pour ne pas détruire l'effet de gaieté et d'entrain recherché sur les rives de la Seine. Enfin il importait de ne pas entraîner une dépense trop considérable.

Nous avons donc résolu de couvrir la majeure partie de la salle par un dôme de 73 mètres de diamètre reposant sur quatre piles alignées deux à deux dans le prolongement des piles de droite et de gauche du pont des Invalides auquel la nouvelle construction s'appliquerait sans le toucher.

Le reste de la salle est formé de deux nefs de 36 mètres de longueur chacune, supportées par deux fermes, et terminées par un pignon. Les fermes sont soutenues par deux poutres tubulaires reposant à l'une de leurs extrémités sur les piliers du dôme et à l'autre sur la rive même, à l'aide de culées préparées pour les recevoir.

Ces poutres, qui n'ont que 30 mètres de portée vide, peuvent atteindre 6 à 8 mètres de hauteur, puisque le plancher de la salle est situé à 6 mètres au-dessus du trottoir du pont des Invalides pour se trouver de niveau avec les galeries d'exposition.

La salle se trouverait donc entièrement construite sans nécessister de points d'appui encombrants et en réservant intacts les passages sous les arbres.

Grotte débarcadère de Bateaux à vapeur. — Pour éviter de former par une couverture d'environ 150 mètres de longueur une série de tunnels sur la Seine, nous avons pensé utiliser le dessous de la Salle pour en faire une immense grotte dont les proportions monumentales et la décoration pittoresque pourraient au contraire devenir une des curiosités de l'Exposition et qui servirait de débarcadère aux bateaux à vapeur amenant le public dans l'enceinte.

La surélévation du plancher de la salle dont nous parlions tout à l'heure permettrait de donner à à cette grotte une hauteur vide sous clef de 15 à 16 mètres ; en l'éclairant par des trémies en verre dalle prises dans le plancher de la Grande Salle et par des feux électriques convenablement disposés en la décorant de stalactites et des cristaux, on aurait ainsi un débarcadère original en même temps qu'un élément nouveau et brillant pour les fêtes de nuit.

Des escaliers intérieurs permettraient de regagner les galeries latérales à la Grande Salle des Fêtes et de là le grand vestibule qui la précède, vestibule qui conduit à toute l'Exposition, car non seulement il donne accès aux galeries de la Seine, mais encore il communique par ses extrémités avec les deux gares terminus du chemin de fer élevé qui dessert tout le périmètre des Palais.

Dépense. — Quant à la dépense qu'entraînerait la construction de cette Salle, elle ne serait pas considérable. Pour en donner une idée, nous voulons simplement indiquer ici le résultat des calculs que nous avons faits pour nous rendre compte de la quantité d'acier qui entrerait dans la Grande Salle.

Nous avons été amené, après avoir calculé sommairement chacune des grosses pièces, à conclure qu'une somme de deux millions serait probablement suffisante pour toute la charpente en fer.

Comme on le voit, ce chiffre n'est pas considérable, mais il faut tenir compte aussi de ce que la construction entière serait dans notre esprit toute en lattis, plâtre et staff et que nous n'avons pas songé un instant à employer autre chose que des matériaux légers, provisoires, et destinés à disparaître aussitôt après l'Exposition.

Champ de Mars

Dispositions Générales. — Ainsi que nous le disions en commençant, la classification adoptée est si nette et si réfléchie qu'elle nous a semblé devoir être suivie à la lettre et nous nous sommes attaché à ce que notre plan en fût la traduction la plus littérale.

A l'Exposition du groupe XII, Décoration et Mobilier des habitations que nous avons sorti de sa place pour le rapprocher des Beaux-Arts et qui d'ailleurs paraît être le seul qui puisse, sans inconvénient, quitter son rang dans la classification pour se placer plus utilement entre les Beaux-Arts et les Industries diverses, les données du programme ont été rigoureusement respectées.

En arrivant au Champ de Mars et après avoir traversé le Jardin Anglais que nous laissons à peu près subsister, avec quelques modifications, pour y installer les Pavillons des particuliers et des Sections Etrangères, nous entrons dans le Palais des Groupes divisé en autant de parties qu'il y a de groupes et de telle façon qu'on puisse les visiter successivement dans l'ordre même de la classification.

Palais Principal, Classification. — Il est bien entendu que chaque Exposition de groupe, ainsi que l'indique le programme, doit comprendre :

Une Exposition rétrospective,

Une Exposition des Produits fabriqués,

Une Exposition du Matériel et des procédés de fabrication.

(A suivre.)

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs
(POUR L'ANNÉE 1895)

Pour tout ce qui concerne la Rédaction
S'ADRESSER
PARIS. — 6, rue d'Aboukir, 6. — PARIS

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Amsterdam. . . . . **5** florins
(POUR L'ANNÉE 1895)

BULLETIN

Paris, 20 mars 1895.

Comme il fallait s'y attendre, les adhésions à l'Exposition internationale d'Amsterdam arrivent en foule, au siège du Comité de la section française, 6, rue d'Aboukir, et il n'est pas téméraire d'affirmer que leur nombre dépassera les prévisions les plus optimistes.

Ce que nous pouvons dores et déjà assurer, c'est le succès certain de la participation française à cette Exposition, succès qui nous est garanti par l'empressement et l'activité que l'on déploie dans les différentes Chambres syndicales qui ont apporté leur concours à cette œuvre patriotique.

Qui donc prétendait que cette succession d'Expositions qui ont lieu depuis quelque temps émoussait le zèle de nos industriels et commerçants, et épuisait leur bonne volonté ? On verra bien le 5 mai prochain, à Amsterdam, si cette critique est fondée, et si ce zèle et cette bonne volonté se sont ralentis un seul instant.

Une Exposition internationale est le meilleur terrain qu'un commerçant ou un industriel puisse choisir pour faire connaître au grand public ses produits et le fruit de son travail. Il en retire toujours un bénéfice quelconque, même lorsque le résultat de ses efforts n'a pas répondu à toutes ses espérances. Le défilé quotidien, devant son installation ou sa vitrine, de milliers de visiteurs qui étudient, comparent, examinent, critiquent, apprécient, admirent l'objet exposé, constitue la meilleure publicité pour divulguer son nom et sa marque.

A Amsterdam, en 1895, notre succès doit être aussi éclatant qu'il l'a été en 1883.

D'ailleurs, tout concourt, comme nous le disions plus haut, à nous donner cette assurance ; et s'il nous était permis d'être indiscret, nous pourrions soulever un coin du voile et laisser entrevoir, en les énumérant, les merveilles que l'on prépare à Paris, et que l'on pourra admirer dans quelques semaines, dans la section française de l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Nous publions ci-dessous la liste complète du Comité de la section française. Les noms qui la composent brillent au premier plan dans l'armorial du grand commerce et de la grande industrie en France ; ils constituent la meilleure des garanties pour une œuvre si courageusement entreprise, et que couronnera, nous en sommes certain, un nouveau et éclatant succès à l'actif de notre pays.

H. G.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AMSTERDAM

EN 1895

Comité de la Section Française

Présidents d'honneur :

M. Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes. — **M. Picard,** G. O. ✱ ; commissaire général de l'Exposition universelle de 1900. — **M. Delaunay-Belleville,** O. ✱, I. ❦ ; président de la Chambre de Commerce de Paris. — **M. Darville,** ✱ ; président du Tribunal de Commerce de la Seine.

Président :

M. Ancelot, ✱, ❦, président de la Chambre syndicale des Dentelles et Broderies

Vice-Présidents :

1er Groupe : **M. Allain,** ✱, I. ❦, président honoraire de la Chambre syndicale des Vins et Spiritueux de Paris. — *2e Groupe :* **M. Garnier** (Hubert), ✱, membre de la Chambre de Commerce de Paris. — *3e Groupe :* **M. Simonnot-Godard,** ✱, membre de la Commission permanente des Valeurs de douane. — *4e Groupe :* **M. Dupont** (Émile) ✱, président de l'Union des Fabricants (Société pour la répression de la Contrefaçon). — *5e Groupe :* **M. Fauré Le Page,** O. ✱, vice-président de la Chambre syndicale des Armes, Munitions et Accessoires de chasse. — **M. Layus,** I. ❦, commissaire délégué de la Section française à l'Exposition de la Haye-Scheveningue 1892.

Secrétaire général :

M. Lamaille (Georges), secrétaire général du Comité d'initiative de l'Exposition de Chicago 1893.

Secrétaires :

1er Groupe : **M. Walter,** ❁, membre des Comités de l'Exposition de Paris 1889. — *2e Groupe :* **M. Vautier,** ✱, commissaire rapporteur, Chicago 1893. — *Secrétaire-adjoint :* **M. Egrot,** ✱, membre du Jury, Anvers et Lyon 1894. — *3e Groupe :* **M. Goulette,** ❦, président de la Chambre syndicale de la Passementerie, Mercerie, Boutons et Rubans. — *4e Groupe :* **M. Vidie,** Maître de Verrerie. — *5e Groupe :* **M. Debain,** vice-président de la Chambre syndicale de la Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie.

Trésorier :

M. Estieu, ❦, vice-président du Syndicat des Produits alimentaires en gros.

Administrateur général de la Section française :

M. Brylinski, ❦, président honoraire de la Chambre syndicale de la Confection et de la Couture pour dames et enfants.

Délégué à Paris du Comité exécutif néerlandais :

M. H. N. Rœpius van Zevenhuizen, O. ✠, O. ✠, ancien Consul général.

Délégué à Amsterdam du Comité de la Section française :

M. Le Lorrain, ✱, président de la Chambre de Commerce française des Pays-Bas. 84, Rokin, Amsterdam.

Architecte de la Section française :

M. Montarnal (J. de), 10, rue de Belzunce, à Paris.

Membres du Comité :

Adrian (Louis), ✱, Pharmacien ; directeur de la Société française des Produits pharmaceutiques ; président de la Chambre syndicale des Produits chimiques ; membre du Jury, Chicago 1893, Lyon 1894, membre de la commission permanente des Valeurs en douane. 9 et 11, rue de la Perle, à Paris. — **Allain** (A.) ✱, I. ❦, ancien maire du XIIe arrondissement de Paris ; président honoraire de la Chambre syndicale des Vins et Spiritueux de Paris ; membre du Jury, Paris 1878-1889, Amsterdam, 1883 ; Barcelone, 1888. 23, quai d'Anjou, à Paris. — **Amson** (Maurice-Georges), ✱, Fabricant de Maroquinerie et d'Articles de Paris ; rapporteur du Comité de la classe 29 et secrétaire du Jury, Paris 1889, vice-président du Comité nº 27, Chicago 1893. 68, rue de la Folie-Méricourt, à Paris. — **Ancelot** (A.), ✱, ❦, président de la Chambre syndicale des Dentelles et Broderies ; vice-président de l'Association des Tissus et Matières textiles, membre de la Commission permanente des Valeurs de douane 12, rue de Hanovre, à Paris — **Argand** (Paul), Meubles et Tapisserie. Rue de Saint-Pétersbourg, à Paris. — **Armengaud Jeune,** ✱, Ingénieur civil ; membre du Comité d'admission et du Jury aux Expositions universelles de Paris 1878-1889 ; membre de la Commission supérieure de l'Exposition d'Anvers 1885. 23, boulevard de Strasbourg, à Paris. — **Attout-Tailfer** (A.), O. ✱, président de la Chambre syndicale des Fabricants et Négociants en Appareils, Produits et Fournitures photographiques ; membre du Conseil municipal de Paris. 63, rue du Moulin-de-la-Pointe, à Paris. — **Aucoc** (L.), ✱, Bijoutier-Joaillier ; secrétaire des Comités et du Jury, Paris 1889 ; secrétaire du Comité, Chicago 1893. 9, rue du Quatre-Septembre, à Paris.

Baille-Lemaire (Jean-Baptiste), O. ✱, Constructeur d'Instruments d'optique ; professeur à l'École municipale de Physique et Chimie industrielles ; membre des Comités et du Jury, Paris 1889 ; membre des Comités, Chicago 1893. 26, rue Oberkampf, à Paris. — **Balbreck** aîné, ✱, Constructeur d'Instruments de précision et d'Objectifs perfectionnés pour la Photographie, l'Astronomie et la Géodésie. 81, boulevard Montparnasse, à Paris. — **Barbier** (Léon), Bois de construction et Usine à vapeur. 77, rue de Sèvres, à Boulogne-sur-Seine (Seine). — **Bauche** (Gustave), Constructeur-Mécanicien. A Reims (Marne). — **Belin** (Henri) ✱, Libraire-Editeur ; président du Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie. 52, rue de Vaugirard, à Paris. — **Bellan** (Léopold), ❦, Fabricant de Tulles, Perles et Broderies de Lunéville ; membre du Conseil municipal de Paris. 30, rue des Jeûneurs, à Paris. — **Benoît** (Ch.) (de la maison Eugène Cliquot, de Reims) ; président de la Commission d'étude du phylloxera dans la Marne. A Reims (Marne). — **Bernheim** (Alfred) (de la maison Bernheim frères) ; Fabricant de Bonneterie. 208, boulevard Voltaire, à Paris. — **Berthon** (A.), ✱, ❦, G. O. ✠, C. ✱, O. ✱, O. ✱, Ingénieur, administrateur de la Société industrielle des Téléphones. 51, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. — **Bertrand** (Frédéric), ✱, président du Conseil des Chambres syndicales de la Ville de Paris (Industrie du Bâtiment) ; membre du Conseil supérieur du Travail ; membre des Jurys, Paris 1878 et 1889 ; vice-président des Jurys supérieurs, Bruxelles 1888 et Anvers 1894. 23, rue Clapeyron, à Paris. — **Besselièvre** fils, Manufacture d'Indiennes. A Maromme-lès-Rouen (Seine-Inférieure). — Dr **Beurnier** (Louis), I. ❦, Chirurgien des hôpitaux de Paris ; professeur de l'enseignement professionnel orthopédique. 29, rue des Pyramides, à Paris. — **Bivort** (Ch.), ✱, Imprimeur-Editeur ; directeur du « Bulletin des Halles » ; Commissaire général du Salon du Cycle de Paris. 33, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris. — **Blin** (Eugène), Manufacturier ; membre des Comités et du Jury, Paris 1889. A Elbeuf (Seine-Inférieure). — **Blondet** (Louis), Fabricant de Tissus ; membre du Jury, Barcelone 1888. 20, rue du Sentier, à Paris. — **Blot** (Eugène), ✱, Fabricant de Bronzes et fontes diverses ; membre des Comités, Chicago 1893. 84, rue des Archives, à Paris. — **Bonnard** (A. de), ✱, Ingénieur civil ; membre du Jury, Anvers 1885, Barcelone 1888, Paris 1889. 130, rue Lafayette, à Paris. — **Bonnier** (Francisque), Manufacturier, Fabricant de Draps ; président de la Chambre syndicale de l'Industrie drapière de Vienne (Isère). A Bel-Vienne-Vienne (Isère). — **Bortoli** (Joseph), Négociant-Commissionnaire ; vice-président de la Chambre des Négociants-Commissionnaires et du Commerce extérieur ; membre du Jury, Paris 1889. 20, rue de l'Entrepôt, à Paris. — **Bougarel,** ✱, I. ❦, Ingénieur civil ; membre du Jury, Paris 1889. 24, rue de Dunkerque, à Paris. — **Bougault,** O. ✱, Ingénieur civil, membre des Comités, Paris 1889. 17, quai de Grenelle, à Paris. — **Boulenger** (A.), ✱, Fabricant de Couverts et Orfèvrerie argentés et argent massif. 4, rue du Vert-Bois, à Paris. — **Bourdon** (Edmond H.-A.), Distillateur, Raffineur d'alcools, conseiller d'arrondissement ; membre du Jury, Amsterdam 1883, Anvers 1885. A Remy (Oise). — **Bourdon** (Edouard), ✱, Constructeur-Mécanicien ; membre du Jury, Paris 1878, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Paris 1889, Chicago 1893. 74, rue du Faubourg-du-Temple, à Paris. — **Bouvaist** (Albert), Brasseur ; membre du Jury, Vienne 1891, à Abbeville.

Caen (Gustave), ✱, Cuirs et Peaux ; vice-président de l'Alliance syndicale ; Hors concours Paris 1889, membre du Jury, Lyon 1894. 55, rue de Rivoli, à Paris. — **Cahen** (Jules), ❦, ❁, secrétaire du Syndicat général des Chambres syndicales de l'Union nationale ; membre du Conseil des Prud'hommes ; membre des Comités, Paris 1889 ; membre et rapporteur du Jury, Bruxelles 1888, Anvers 1894. 18, rue Simon-le-Franc, à Paris. — **Calvet** (Auguste), sénateur ; président du Syndicat des Eaux-de-Vie. Au Château des Augers, par Pons (Charente-Inférieure). — **Camille** (A.), ✱, Equipements militaires ; membre du Jury, Barcelone 1888, Paris 1889, Chicago 1893. 24, rue Château-Landon, à Paris — **Canaux** (P.), Orfèvre. 30, boulevard Malesherbes, à Paris. — **Carue** (Ph.), ✱, ✠, ✱, Corderie, Gymnastique ; administrateur de la Caisse d'Epargne de Paris, membre du Jury, Anvers 1894. 269, rue St-Denis, à Paris. — **Chalmel** (Gustave), ❦, Fabricant de Vernis ; vice-président de la Chambre syndicale des Produits chimiques ; membre du Jury, Barcelone 1888 ; membre du Comité d'admission, Chicago 1893. 32, avenue Daumesnil, à Paris. — **Chalut-Voiry** (E.), ❁, Négociant en vins ; membre du Jury, Barcelone 1888. Tours. — **Chapu** (Auguste), ✱, ancien Négociant, membre des Comités et du Jury, Paris 1878 ; président du Jury, Anvers 1885, Barcelone 1888 ; secrétaire des Comités et du Jury, Paris 1889. 11, rue de Navarre, à Paris. — **Charvet** (C.), ❦, ❁, ✠, Propriétaire-Viticulteur en Algérie ; membre des Comités, Chicago 1893. 43, rue Joinville, le Havre. — **Chevallier-Appert** (A.), ✱, Fabricant de Conserves alimentaires ; membre des Comités, Paris 1878 ; membre des Comités et du Jury, Paris 1889, Chicago 1893. 30, rue de la Mare, à Paris. — **Chevalier** (Charles-Louis), Fabricant de Conserves alimentaires. 22, rue de l'Oasis, à Puteaux. — **Chevrie** (A.-E.), ❦, Fabricant de Meubles d'art ; président de la Chambre syndicale de l'Ameublement ; membre des Comités, Chicago 1893. 7, rue de Braque, à Paris. — **Chevrier,** ✱ Produits pharmaceutiques. 21, Faubourg Montmartre, à Paris. — **Chossonnerie,** Bois des Iles et de France, Fabrique de Placages ; membre de la Chambre syndicale des Bois d'ébénisterie. 14, passage Gatbois, à Paris. — **Chouët** (Alexandre), ❦, Parfumeur (Maison du Dr Pierre), ancien juge au Tribunal de Commerce de la Seine ; membre du Jury, Amsterdam 1883 ; membre des Comités et du Jury, Paris 1889, Anvers 1894. 19, rue de Milan, à Paris.

Christen, Conserves alimentaires ; adjoint au Maire du 3e arrondissement de Paris ; membre du Jury, Lyon 1894. 47, rue des Tournelles, à Paris. — **Clair** (Maxime), Fabricant de Sièges ; membre des Comités, Chicago 1893. 146, Faubourg Poissonnière, à Paris. — **Clément,** ✱, Fabricant de Vélocipèdes. 20, rue Brunel, à Paris. — **Cointreau** fils, ❦, Distillateur ; juge au Tribunal de Commerce d'Angers ; membre du Jury, le Havre 1887, Bruxelles 1888 ; Exposition universelle de Paris 1889, Anvers 1894, Lyon 1894 ; membre des Comités, Moscou 1891, Chicago 1893. A Angers (Maine-et-Loire). — **Coion** (R.), président de la Chambre syndicale de la Chaussure en gros. 10, rue Mercœur, à Paris. — **Coirre,** juge au Tribunal de Commerce. 79, rue du Cherche-Midi, à Paris. — **Colin** (Léon-Joseph), membre de la Chambre de Commerce de Bordeaux ; ex-président de la Chambre syndicale des Vins et Spiritueux de Bordeaux. 109, façade des

Chartrons, à Bordeaux (Gironde). — **Coulon** (Charles), Importateur, membre du Jury, Anvers 1885, Barcelone 1888, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893; membre du Jury, Lyon et Anvers 1894. 9, rue de la Paix, le Havre (Seine-Inférieure). — **Courtin-Rossignol**, ancien président du Tribunal de Commerce; Président du Syndicat des Vins, Spiritueux et Vinaigres du Loiret; membre du Jury, Exposition universelle, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893, secrétaire des Comités, Lyon 1894; membre du Jury, Anvers 1894. A Orléans (Loiret). — **Coutelier** (Ed.), Fabricant d'ornements en zinc estampé; membre du Jury, Barcelone 1888, Paris 1889. 52, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.

Dardenne, Ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Société des Ciments français de Boulogne-sur-Mer. 10, rue de Châteaudun, à Paris. — **Debain** (Alph.), Orfèvre; vice-président de la Chambre syndicale de la Bijouterie, Joaillerie et Orfèverie. 79, rue du Temple, à Paris. — **De Bertrand** (H. L.), Fabricant d'Articles de chasse; membre du Jury, Barcelone 1888; membre des Comités, Paris 1889. 192, rue Saint-Maur, à Paris. — **Debuchy**, ✿, Ingénieur des Arts et Manufactures (de la maison Desnoix et Debuchy, fabricants de produits pharmaceutiques). 17, rue Vieille-du-Temple, à Paris. — **Dehesdin**, ✻, président de l'Association des Tissus et Matieres textiles, membre de la Commission permanente des Valeurs de douane. 52, rue Montmartre, à Paris. — **Delcous** (L.), Vins en gros; ancien secrétaire général de l'Union du Commerce des Vins et Spiritueux de la Seine; vice-président de la Prévoyance du Commerce des Vins et Spiritueux de la Seine. 158, rue de Paris, à Charenton (Seine). — **Delmon**, Négociant, membre du Syndicat de défense des Vins de la Gironde; membre du Jury, Anvers 1894: membre du Comité girondin des Expositions universelles. A Bordeaux. — **Demay**, membre de la Chambre de Commerce de Bordeaux, président du Syndicat de la défense des Vins de la Gironde. A Bordeaux. — **Denant** (Achille), Fabricant de Cuirs vernis; membre du Jury, Paris 1889. 8, rue de Valenciennes, à Paris.

Deshayes (Albert), president de la Chambre syndicale des Fabricants de Plumes pour parures. 1, rue Thérèse, à Paris. — **Desmarais** (Paul), Industriel (de la Maison Desmarais frères, Fabricants d'huiles comestibles et tourteaux). 29, rue de Londres, à Paris. — **Desmarais** (de la maison Petitjean fils et Desmarais), Conserves alimentaires: membre du Jury, Edimbourg 1890, Lyon 1894: membre du Comité d'admission, Moscou 1891, Chicago 1893. 3, rue Pierre Lescot, à Paris. — **Despret** (Georges), ✻, directeur général de la Compagnie des Glaces et Verres spéciaux du Nord. A Jeumont (Nord). — **Dezaux**, juge au Tribunal de Commerce. 80, rue de Passy, à Paris. — **Dienst** (Eug.), vice-président de la Chambre syndicale de l'Ameublement, à Paris. 86, faubourg Saint-Antoine, à Paris. — **Dreyfus-Bing** (Paul), ✿, ✠, Economiste: membre du Jury, Exposition universelle de Paris 1889, Bruxelles 1887; rapporteur du Jury, Lyon 1894. 24, boulevard Poissonnière, à Paris.

Dubonnet (Paul), ✻, Distillateur; expert Exposition universelle Paris 1889. 16, boulevard Morland, à Paris.

Ducher (Hte), Tailleur civil et militaire; membre du Jury, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. 44, rue de Richelieu, à Paris. — **Dufossé** (Max), ✻ Publiciste, membre du Jury de l'Exposition du Havre 1887 et de Barcelone 1888. 35, rue de Berne. — **Dulau**, ✻ président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Travaux publics de France. 70, boulevard de Courcelles, à Paris. — **Dupont** (Emile), ✻, Manufacturier; président de l'Union des Fabricants (Société pour la répression de la contrefaçon); président des Comités et Jurys, Anvers 1885, Barcelone 1888, Paris 1889, Chicago 1893. 44, rue de Turbigo, à Paris. — **Duras** (E.), Propriétaire-Distillateur; membre du Jury, Paris 1889; membre des Comités d'admission, Moscou 1891, Vienne 1891, Lyon 1894. A Cognac. — **Duruy**, ✿, juge au Tribunal de Commerce. 22, rue Dussoubs, à Paris. — **Duvelleroy**, Eventails; membre du Jury, Anvers 1894. 15, passage des Panoramas, à Paris.

Egrot, ✻, Ingénieur-Constructeur de Distilleries; membre du Jury, Paris 1889, Anvers et Lyon 1894; membre des Comités, Moscou 1891, Chicago 1893. 19, rue Mathis, à Paris.

Escale (Eugène de l'), administrateur délégué de la Société anonyme « La Grande Brasserie de la Croix de Lorraine », à Paris, membre du Jury, Lyon 1894. 65, rue de la Victoire, à Paris. — **Estieu** (M.), ✿, vice-président du Syndicat des Produits alimentaires en gros; membre des Comités, Moscou 1891, Chicago 1893; membre du Jury, Lyon 1894. 12, rue Marbeuf, à Paris. — **Expert-Bezançon** (Ch.), ✻, Fabricant de Céruse et Couleurs; président du Comité central des Chambres syndicales; membre des Comités, Chicago 1893. 187, rue du Château-des-Rentiers, à Paris.

Fauré Le Page (H.), O. ✻, vice-président de la Chambre syndicale des Armes, Munitions et Accessoires de chasse, membre des Comités d'admission et d'installation aux Expositions, Paris 1878-1889, Moscou 1891, Chicago 1893. 8, rue de Richelieu, à Paris. — **Fayolle du Moustier** (F.), ✻, ✿, Propriétaire-Viticulteur en Algérie. 3, rue du Regard, à Paris. — **Félix** (E.), président de la Chambre syndicale de la Confection et de la Couture pour Dames et Enfants. 15, faubourg Saint-Honoré, à Paris. — **Ferrand**, Distillateur; président du Syndicat général du Commerce en gros de Vins, Spiritueux et Liqueurs de France; président de la Chambre syndicale du Commerce en gros de Vins, Spiritueux et Liqueurs du département du Rhône; expert du Jury, Paris 1889; président du Comité et du Jury, Lyon 1894. 17, 19, 21, rue Ney, à Lyon. — **Ferré** (Georges), Apprêteur de Métaux précieux; président de la Chambre syndicale des Fabricants bijoutiers, joailliers, orfèvres. 11, rue du Perche, à Paris. — **Folliot** (Jules), ✿, Propriétaire-Viticulteur; maire de Chablis; vice-président du Conseil général de l'Yonne, à Chablis (Yonne), et à Paris, 4, rue de Commaille. — **Fontaine** (H.), Quincaillerie-Serrurerie; membre du Jury, Paris 1889. 181, rue Saint-Honoré, à Paris. — **Fontbonne**, président du Tribunal de Commerce de Dijon; président du Syndicat des Vins, Spiritueux et Vinaigres du département de la Côte-d'Or; membre du Jury, Lyon 1894. A Dijon. — **Fortin** (Paul), Fabricant de Produits à polir. 34, rue Sedaine, à Paris. — **Foucher** (Paul), ✿, Fabricant de Fécules; membre du Jury, Barcelone 1888; membre des Comités de Paris 1889; Chicago 1893. A la Briche-Saint-Denis. — **Dr Foveau de Courmelles**, ✿, lauréat de l'Académie de Médecine; licencié ès sciences physiques et naturelles; membre des Sociétés de Physique et des Electriciens, etc. 26, rue Le Peletier, à Paris. — **Fraenckel-Blin**, Manufacturier. A Elbeuf.

Gaillardon, ✿, ✿, Viticulteur-propriétaire en Algérie; membre du Jury aux Concours agricoles de Paris; Anvers 1894. Fontenay-aux-Roses (Seine). — **Garnier** (Hubert), ✻, ancien président de section au Tribunal de Commerce de la Seine; membre de la Chambre de Commerce de Paris; membre des Comités, Paris 1889, Chicago 1893; membre du Jury, Anvers 1894. 105 quai d'Orsay, Paris. — **Garnier** (Philibert), ✻, ancien adjoint au maire du XIIe arrondissement de Paris; président de la Chambre de Commerce en gros des Vins et Spiritueux de Paris et du département de la Seine. 18, quai de Béthune, à Paris. — **Garnier** (Paul), O. ✻, I. ✿, Ingénieur-Constructeur, Horloger-Mécanicien de la Marine et des Chemins de fer; membre des Comités, Paris 1878; membre des Comités et Rapporteur du Jury, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893; Anvers 1894. 16, rue Taitbout, à Paris. — **Gauthiot** (Charles), ✻, membre du Conseil supérieur des Colonies, du Conseil supérieur de statistique; secrétaire général de la Société de Géographie commerciale. 63, boulevard Saint-Germain, Paris. — **Gaveau** (Gabriel-Joseph-Emmanuel), de la maison Gaveau frères, Facteur de Pianos; membre du Comité d'admission et installation, Paris 1889. 47 et 49, rue Servan, Paris. — **Goulette** (E.), ✿, Fabricant de Passementerie; président de la Chambre syndicale de la Passementerie, Mercerie, Boutons et Rubans. 15, rue Notre-Dame-des Victoires, à Paris. — **Gruel** (Léon), ✻, I. ✿, Reliure d'art; président de la Chambre syndicale de la Reliure. 418, rue Saint-Honoré, à Paris. — **Grut** (Charles), président de la Chambre syndicale des Corsets et Fournitures. 127, rue Saint-Martin, Paris. — **Guèdras**, Vins en gros, secrétaire de la Chambre syndicale des Produits alimentaires en gros. A l'entrepôt général, à Paris. — **Guéret** (C.), de la maison Guéret frères, Ingénieur-Constructeur de Matériel pour boissons gazeuses, président de la Chambre syndicale des Eaux gazeuses; membre du Jury aux Expositions, Lyon et Anvers 1894. 72, boulevard de la Gare, à Paris. — **Guichard** (Albert), ✻, Chef de la maison Guichard Potheret et fils; président du syndicat du Commerce des liquides de la Ville et de l'Arrondissement de Chalon-sur-Saône; membre de la Chambre de Commerce de Chalon, Autun et Louhans. 10, rue de l'Obélisque, à Chalon-sur-Saône. — **Guilbert Martin**, ✻, ✿, Chimiste-Verrier-Mosaïste; membre du Jury, Paris 1889; Lyon et Anvers 1894. 20, rue Saint-Genin, à Saint-Denis (Seine). — **Guiraut** (G.), ancien président du Syndicat des Vins et Spiritueux; secrétaire général du Comité girondin des Expositions universelles, membre du Jury, Paris 1889, Lyon 1894. A Bordeaux. — **Guyot-Sionnest**, juge au Tribunal de Commerce. 1, rue Madame, à Paris.

Hallé (Charles), Cartonnages artistiques; président de la Chambre syndicale des Fabricants de Jouets et Jeux français, membre du Comité, Paris 1889. 7, rue Boulard, à Paris. — **Hamard** (Octave), Manufacture de Chaussures; juge au Tribunal de Commerce, à Angers. — **Hartmann** (Georges), ✻, ✿, Distillateur; membre du Jury, Barcelone 1888, Paris 1889; secrétaire général du Comité no 7, Chicago 1893. 34, rue du Renard, à Paris. — **Hautin** (Victor), Constructeur-Mécanicien; président de la Chambre syndicale des Fabricants français de machines à coudre; membre des Comités, Paris 1889, Chicago 1893; membre du Jury, Lyon 1894. 54, rue St-Maur, à Paris. — **Hénon** (Henri), ✻, Manufacture de Dentelles mécaniques; président de la Chambre syndicale des Fabricants de tulles et dentelles de Calais; membre de la Commission permanente des Valeurs de douane; membre des Comités du Jury, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. 82, rue des Quatre-Coins, à Calais. — **Hersent** (Georges), Ingénieur civil (de la maison Hersent). 60, rue de Londres, à Paris. — **Hilaret**, propriétaire en Médoc; membre du Syndicat de défense des Vins de la Gironde; membre du Jury, Lyon 1894, membre du Comité girondin des Expositions universelles. A Bordeaux. — **Hollande** (Jules), ✻, Négociant-Importateur en Bois exotiques; secrétaire du Jury, Paris 1889; membre de la Commission permanente des Valeurs de douane. 114, rue de Charenton, à Paris.

Isle (R. d'), ✿, président de la Chambre syndicale des Fleurs et Plumes; membre du Comité d'Anvers 1894. 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Jansen, Ameublements anciens et modernes. 9, rue Royale, à Paris. — **Jeandron Ferry** (Louis), Fabricant de Chaussures; membre des Commissions et commissaire rapporteur, Chicago 1893. 11, rue Scribe, Paris.

Kahn (Paul), membre de la Chambre syndicale des Confectionneurs en gros. 22, rue du Mail, à Paris. — **Kolb** (G.), Docteur ès sciences: administrateur-délégué des Manufactures de Produits chimiques du Nord. 10, rue des Canonniers, à Lille. — **Kriegelstein** (Charles), ✿, Facteur de Pianos. 4, rue Charras, à Paris.

Lacroix (A.), ✻, ✿, Chimiste, Fabricant de couleurs vitrifiables; ex vice-président de la Chambre syndicale des Produits chimiques; ex vice-président de la Chambre syndicale de la Céramique et de la Verrerie. 184, avenue Parmentier, à Paris. — **Lafrique**, Pelleteries; membre du Jury, Anvers 1894. 266, rue de Charonne, à Paris. — **Lamaille** (Georges), Exportateur; secrétaire général du Comité d'initiative et secrétaire du Comité 23, Chicago 1893; ex-secrétaire de la Chambre syndicale des Négociants Commissionnaires. 35, boulevard de Strasbourg, à Paris. — **Laporte-Bisquit** (Maurice), ✻, ✿, sénateur, Négociant en Eaux-de-Vie; membre du Jury, Paris 1889, membre des Comités, Chicago 1893. A Jarnac (Charente) et à Paris, 10, rue de Saint-Quentin. — **Layus** (Lucien), I. ✿, Libraire-Editeur; secrétaire du Conseil du Cercle de la Librairie; secrétaire du Jury supérieur Londres 1890; commissaire délégué de la Section française à l'Exposition de La Haye-Scheveningue 1892; commissaire général de l'Exposition du Livre, Paris 1894. 33, rue de Fleurus, à Paris. — **Leblanc-Barbedienne** (G.), Fabricant de Bronzes d'art. 30, boulevard Poissonnière, à Paris.

Le Coustellier (Cyprien), O. ✻, ✿, Manufacturier; ancien juge au Tribunal de Commerce; membre de la Chambre de Commerce d'Abbeville; membre du Jury, Anvers 1885, Barcelone 1888, Paris 1889, Londres 1890, Moscou 1891; Chicago 1893, Bordeaux 1895. A Abbeville (Somme). — **Ledieu-Dupaix** (A. E. P.), vice-consul des Pays-Bas à Lille; membre du Comité départemental de la Société de Secours aux Blessés militaires et de la Société industrielle du Nord de la France, à Lille. — **Legouey** (J.), Distillateur (de la maison Legouey et Delbergue), vice-président de la Chambre syndicale des Distillateurs. 15, rue Thévenot, à Paris. — **Legrain** (Henri), Distillateur (de la maison Legrain et Tirveillot), membre de la Chambre syndicale du Commerce des Vins et Spiritueux de Paris et du département de la Seine. 28, place Chaptal, à Levallois-Perret (Seine).

Legrand (Charles), ✻, Fabricant de Tissus imprimés; membre du Comité d'initiative et du Jury, Barcelone 1888, membre des Comités, Chicago, 1893; Anvers 1894; vice-président de l'Association des Tissus et Matières textiles. 8, rue Sainte-Foy, à Paris. — **Legrand** (Victor), ✻, ✿, ✠, Fabricant de Tissus pour Ameublement; président de section au Tribunal de Commerce de la Seine; membre des Comités et secrétaire-rapporteur du Jury (classe 21), Paris 1889, membre des Comités et commissaire rapporteur, Chicago 1893. 1.5, rue Lafayette, à Paris. — **Lehmann** (J.), Négociant-Commissionnaire; vice-président du groupe V; membre du Jury, Anvers 1894. 33, boulevard du Midi, à Bruxelles, et 14, rue de Paradis à Paris. — **Lemariey** (Lucien), Fabricant d'éventails artistiques; secrétaire du Jury, Barcelone 1888; membre des Comités, Moscou 1891, Chicago 1893, Lyon 1894, Bordeaux 1895. 69, rue d'Hauteville, à Paris. — **Le Maire-Demouy**, président de la Chambre syndicale des Fabricants de Fleurs artificielles de Paris. 10, rue de l'Université, à Paris. — **Le Vasseur** (A.), Libraire-Editeur et Editeur d'Estampes; membre du Jury, Exposition du Livre, Amsterdam 1893; La Haye-Scheveningue 1892; Exposition du Livre, Paris 1894; hors concours, Londres 1890, Moscou 1891, Chicago 1893, Anvers 1894. 33, rue de Fleurus, à Paris. — **Levasseur** (Emile), O. ✻, I. ✿, membre de l'Institut; membre de la Commission supérieure, Paris 1878, membre du Jury, Anvers 1885; membre des Comités et du Jury, Paris 1889; président du Comité no 39, Chicago 1893. 26, rue Monsieur-le-Prince, à Paris. — **Lami** (E. O.). — **Levassort** (Emile), Négociant en Cafés; membre de l'Association commerciale et industrielle d'Eure-et-Loir. Rue du Grand-Cerf, à Chartres. — **Levée** (F.), Papeterie, Imprimerie, Fabrique de Registres; vice-président de la Chambre syndicale des Fabricants Papetiers. 8, rue du Sentier, à Paris. — **Liaud** (Jean), Manufacturier de Chapeaux de paille; membre des Comités, Chicago 1893; membre du Jury, Anvers 1894. 6, rue Sainte-Anne, à Paris. — **Ligier** (Emile), ✿, secrétaire du Syndicat général de l'Union nationale du Commerce et de l'Industrie; secrétaire de la Chambre syndicale de la Bijouterie imitation et des Industries qui s'y rattachent, membre du Jury, Anvers 1894. 118, rue de Turenne, à Paris. — **Luquet-de-Saint-Germain**, administrateur-délégué de la maison Canson-Montgolfier. 39, rue Palestro, à Paris. — **Lyon** (Gustave), ✻ Facteur de Pianos; chef de la maison Pleyel, Wolff et Cie; membre des Comités, Paris 1889, secrétaire du Comité 38, Chicago 1893. 22, rue Rochechouart, à Paris.

Malesset (J.), Fabricant d'Appareils à eaux gazeuses, membre du Comité de l'Exposition de Bordeaux. 148, faubourg Saint-Denis, à Paris. — **Manhès** (Pierre), ✻, Ingénieur Métallurgiste; membre du Jury, Barcelone 1888. 3, rue Sala, à Lyon. — **Marcault** (Georges), Fabricant de Gants; ancien président de la Chambre syndicale de la Ganterie et des Peaux pour gants; membre des Comités, Chicago 1893, membre du Jury, Anvers 1894, Moscou 1891. 8, boulevard Bonne-Nouvelle, à Paris. — **Marguery**, ✻; président du Comité de l'Alimentation parisienne. 34, boulevard Bonne-Nouvelle, à Paris. — **Marnier-Lapostolle**, ✻, Distillateur; membre du Jury, Barcelone 1888, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. A Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise), et à Paris, 9, rue Crevaux. — **Martinet** (H.), Architecte-Paysagiste. 13, rue de Bruxelles, à Paris. — **Martin** (Fernand), Ingénieur-Mécanicien; fabricant de Jouets d'enfants; membre du Jury, Paris 1891-1893, Anvers 1894. 88, boulevard Ménilmontant, à Paris. — **Mascuraud** (Alfred), ✻, ✠, Bijouterie pour Modes; vice-président du Syndicat général; président de la Chambre syndicale de la Bijouterie imitation; membre des Comités et du Jury, Paris 1889, membre des Comités et commissaire rapporteur, Chicago 1893. 8, rue du Général-Morin, à Paris. — **Mazieres** (J.), chef de la maison Dubois-Lyzie, à Cognac. — **Meyzonnier** (E.) fils, Tanneur-Corroyeur; membre du Jury, Lyon 1894. A Annonay (Ardèche). — **Minot** (J.), I. ✿, ✿, Imprimeur-Éditeur; membre du Jury de diverses Expositions. 5, rue Bérenger, à Paris. — **Mirtil-Mayer**, Fourrures en Plumes. 11, rue Thévenot, à Paris. — **Moisant** (A.), O. ✻, Ingénieur-Constructeur; membre de la Chambre de commerce de Paris, membre des Comités et du Jury, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. 20, boulevard de Vaugirard, à Paris. — **Dr Monin** (E.), ✻, I. ✿, secrétaire général de la Société française d'Hygiène, membre des Comités, Paris 1889; membre du Jury, Barcelone 1888, Moscou 1891. 40, rue du Luxembourg, à Paris. — **Ménier** (Gaston), O. ✻, ✠, Ingénieur-Manufacturier; membre des Comités, Paris 1889; président du Comité no 5, Chicago 1893. 56, rue de Châteaudun, à Paris. — **Moquet-Lesage** (Henri), directeur de la Confiturerie de Saint-James; membre des Comités, Chicago 1893. 7, rue Saint-Gilles, à Paris. — **Muhlbacher** (Louis-Gustave), O. ✻, Carrossier; membre des Comités, Paris 1878, membre du Jury, Barcelone 1888; membre des Comités et du Jury, Paris 1889. 63, avenue des Champs-Elysées, à Paris. — **Muller** (Victor) (de la maison Muller et fils), Fabricant de mobiliers de bureau. 60, rue de Châteaudun, à Paris.

Noblemaire (Gustave), C. ✻; directeur de la Compagnie des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée; membre de la Chambre de Commerce de Paris; membre des Comités et du Jury, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. 53, rue La Boétie, à Paris. — **Noirot-Biais** (Henri), Fabricant d'Ornements d'église; membre du Jury, Barcelone 1888 et Paris 1889; secrétaire du Comité no 26 et commissaire rapporteur, Chicago 1893. 74, rue Bonaparte, à Paris.

Oppenheim (Émile), Manufacturier; membre des Comités et du Jury, Chicago 1893, Anvers 1894. 13, rue des Petits-Hôtels, à Paris.

Paupier (Léonard), ✻, Constructeur d'Instruments de pesage et de petits Chemins de fer; membre du Jury, Barcelone 1888; membre des Comités, Chicago 1893. — 1 et 3, rue Stendhal, à Paris. — **Pellisson Fils** (G.), Négociant en Eaux-de-vie; membre rapporteur du Jury; Anvers 1885; membre des Comités et du Jury, Paris 1889, Lyon 1894. Boulevard de la Gare, à Cognac. — **Pénicaud** (Léonce), président de la Chambre de Commerce de Limoges. A Limoges. — **Perier-Lefranc** (Louis), Fabricant de Couleurs, Vernis et Encres d'Imprimerie. 64, rue de Turenne, à Paris. — **Petitpont** (Gustave), ✻, ✿, Fabricant de Maroquin,

vice-président du Syndicat des Cuirs et Peaux de France; membre de la Commission permanente des Valeurs de douane; membre du Jury, Paris 1878; vice-président du Comité nº 28, et commissaire rapporteur, Chicago 1893; président du Jury, Lyon 1894. A Choisy-le-Roi, et à Paris, 55, rue des Petites-Ecuries. — **Peugeot** (Armand) ✻, gérant de la maison « Les Fils de Peugeot frères »; président de la Chambre syndicale de l'Industrie vélocipédique. A Valentigney (Doubs), et 2, rue Bérenger, à Paris. — **Picard** (Ernest), membre de la Chambre syndicale du commerce en gros des Vins et Spiritueux de Paris; membre du Jury, Anvers 1894. 94, rue de Paris, à Pantin (Seine). — **Pillois** (G.-M.), Banquier; membre du Jury, Barcelone 1888; secrétaire du Comité 11, Chicago 1893. 89, boulevard de Sébastopol, à Paris. — **Plichon**, Chaudronnerie; président de la Chambre syndicale des Mécaniciens. 107 et 109, rue du Chemin-Vert, à Paris. — **Pinard** (Alphonse), Maître de forges; président de l'Alliance syndicale. 9, rue d'Anjou, à Paris. — **Pollet** (Alphonse), Manufacture de Tissus anglais, Effilochage, Filature, Tissage Teinture et Apprêts. A Tourcoing. — **Pollet** (Em.), président du Syndicat Union du commerce des Vins et Spiritueux. 58, quai de Bercy à Paris. — **Poullain** (Cl.) ✻, membre de la Chambre de Commerce de Paris; vice-président du Syndicat général de l'industrie des Cuirs et Peaux de la France; président de la Chambre syndicale des Cuirs et Peaux de Paris. 99, rue de Flandre, à Paris. — **Prévet** (Jules), Fabricant de Conserves alimentaires; membre des Comités et commissaire rapporteur, Chicago 1893. 48, rue des Petites-Ecuries, à Paris. — **Pucey** (H.), ✿, Architecte; membre de la Société centrale des Architectes; délégué du gouvernement français au Congrès d'Hygiène de Buda-Pesth; délégué de la Société des Architectes au Congrès d'Anvers. 45, rue de Courcelles, à Paris. — **Putois** (Georges), Fabricant de Papiers de fantaisie; président de la Chambre syndicale du Papier et des Industrie qui le transforment; membre des Comités, Paris 1889. 3, rue Turbigo, à Paris.

Quignon (Gustave), ✻, Sculpteur-Ebéniste; membre du Jury, Barcelone 1888; membre des Comités et du Jury, Paris 1889; secrétaire du Comité nº 21 et commissaire rapporteur, Chicago 1893. 38, rue Saint-Sabin, à Paris.

Rabourdin (H.), Entreprise générale d'Installations d'écuries et de selleries; membre du Conseil d'arrondissement de la Seine. 39, rue Boissy-d'Anglas, à Paris. — **Régnier** (Jules), ✻, Négociant en Vins; membre du Jury, Anvers 1885; membre des Comités et du Jury, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. A Dijon (Côte-d'Or). — **Remon** (Pierre-Henri), ✻ Tapissier-Décorateur; ancien Juge au Tribunal de Commerce; membre des Comités, Chicago 1893. 17, rue Caumartin, à Paris. — **Rémond**, Soieries; membre du Jury, Anvers 1894. 22, rue Vivienne, à Paris. — **Révillon** (Anatole), Négociant; vice-président de la Chambre syndicale de la Fourrure. 79-81, rue de Rivoli, à Paris. — **Reyrel** (Jean-Ernest), ✻, Manufacturier; membre des Comités et du Jury, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. 35, rue du Sentier, à Paris. — **Richard** (Jules), ✻, Ingénieur Constructeur (Fondateur et successeur de la maison Richard frères). 8, impasse Fessard, à Paris. — **Richsteadt** (Henri), Joaillier. 31, boulevard Bonne-Nouvelle, à Paris. — **Rivière**, ✻, président de la Société d'Agriculture du département d'Alger, directeur du Jardin d'Essai à Alger; membre du Comité et du Jury, Paris 1889. 55 bis, boulevard Montparnasse, à Paris. — **Rodanet** (Auguste-Henri), O. ✻, I. ✿, Constructeur de chronomètres; membre de la Chambre de Commerce de Paris; ancien Juge au Tribunal de Commerce de la Seine; président-directeur de l'Ecole d'Horlogerie de Paris; membre des Comités, Paris 1878; membre du Jury, Anvers 1885; président des Comités et du Jury (classe 26), Paris 1889; vice-président du Comité nº 24, Chicago 1893. 36, rue Vivienne, à Paris. — **Rodel** (Philippe), président du Syndicat des Fabricants de conserves alimentaires de Bordeaux. 32, rue du Pont-de-la-Mousque, à Bordeaux.

Sandoz (Charles), trésorier de la Chambre de Commerce; ancien premier adjoint au maire de Besançon; vice-président du Syndicat de l'Horlogerie; secrétaire du Jury à l'Exposition de 1889. A Besançon. — **Sandoz** (Gustave-Roger), ✿, Fabricant d'Horlogerie et de Joaillerie; secrétaire du Comité et du Jury, Barcelone 1888, Londres 1890, Lyon 1894; du Livre, Paris 1894. 21, rue de Valois, à Paris. — **Sartiaux** (Albert), O. ✻, ✿, O. ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; chef de l'exploitation de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord; membre du Jury, Paris 1878; membre des Comités du Jury de l'Exposition rétrospective du travail, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. 73, rue de Maubeuge, à Paris. — **Schouteeten** (Régis), Distillateur-Liquoriste; membre du Jury, Barcelone 1888 et Paris 1889. 17, rue Esquermoise, à Lille. — **Schmit** (Frédéric), ✠, Fabricant de Meubles; membre des Comités, Chicago 1893, Anvers 1894; membre du Jury, Lyon 1894, Bordeaux 1895. 22, rue de Charonne, à Paris. — **Schmoll** (Ernest), ex-secrétaire de la Chambre syndicale des Eaux gazeuses. 20, rue des Quatre-Fils, Paris. — **Simon** (Eugène), ✿, Manufacturier, président de la Chambre syndicale des Confectionneurs pour hommes et enfants; secrétaire des Comités, Paris 1889; membre du Jury, Chicago 1893, Lyon 1894. 9, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris. — **Simon** (Henri), Etoffes pour ameublements. 13 rue du Mail, à Paris. — **Simonnot-Godart** (Victor), ✻, Manufacturier; membre de la Commission permanente des Valeurs de douane; membre des Comités et du Jury, Paris 1878; secrétaire des Comités et rapporteur du Jury, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. 33, rue du Sentier, à Paris. — **Selle** (E.), ✿, Broderies Artistiques, 7, rue du Port-Mahon, à Paris. — **Sormani** (Paul), ✻, Fabricant de Maroquinerie; vice-président des Comités, Paris 1889; vice-président du Comité 27, Chicago 1893. 10, rue Charlot, à Paris. — **Soubrier** (François) fils. 14, rue de Reuilly, à Paris. — **Soubrier** (Louis), ✻, Fabricant de Meubles; ancien juge au Tribunal de Commerce de la Seine. 14, rue de Reuilly, à Paris. — **Suilliot** (H.), ✻, Fabricant de Produits Chimiques; vice-président de la Chambre de Commerce de Paris. 21, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, à Paris. — **Susse** (Albert), ✻, ✠, Fabricant de Bronzes; membre des Comités, Paris 1889; vice-président du Comité nº 23 et commissaire rapporteur, Chicago 1893. 31, Place de la Bourse, à Paris.

Thierry (Gustave), ✻, ✿, Céramiste; rapporteur du Jury, Amsterdam 1883; vice-président de section du Jury, Anvers 1885; président de classe du Jury, Barcelone 1888; membre des Comités et du Jury, Paris 1889; vice-président du Comité 22, Chicago 1893. 32, rue de Paradis, Paris. — **Thibouville-Lamy** (Jérome), O. ✻, ✿, Fabricant d'Instruments de Musique; membre de la Chambre de Commerce de Paris, président de la Chambre syndicale des Instruments de musique; membre des Comités et du Jury, Paris 1878 et 1889; président du Comité 38 et commissaire rapporteur, Chicago 1893. 70, rue Réaumur, à Paris. — **Thomas-Bassot**, Propriétaire de Vignobles; ancien maire de Gevrey-Chambertin; président du Conseil d'arrondissement de Dijon; expert du Jury, Paris 1889, Anvers 1894; membre du Comité d'organisation, Moscou 1891. A Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or). — **Tourtel** (Ernest), ✻, Brasseur; conseiller général de Meurthe-et-Moselle; membre du Jury, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. A Tantonville (Meurthe-et-Moselle). — **Tronel** (F.), membre de la Chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise. 5, rue du Griffon, à Lyon. — **Truffaut** (A.), Horticulteur, vice-président de la Société des Horticulteurs de France. 40, rue des Chantiers, à Versailles.

Vautier (Antoine), ✻, administrateur-gérant de la Société Dandoy-Mailliard, Lucq et Cie, Constructeurs de Machines-Outils; secrétaire du Comité nº 15 et commissaire rapporteur, Chicago 1893. 15, rue de la République, à Maubeuge. — **Velten** (E.), O. ✻, administrateur-délégué de la Société des Brasseries de la Méditerranée; membre du Jury, Amsterdam 1883, Barcelone 1888 et Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. 32, rue Bernard-du-Bois, à Marseille. — **Vidie** (Maurice), Maître de Verreries. Rue des Quatre-Chemins, à Pantin. — **Vigneron** (H.), ✻, Inventeur et Fabricant de Machines à coudre; secrétaire du Comité d'initiative et membre du Jury, Barcelone 1888. 70, boulevard de Sébastopol, à Paris. — **De Vilmorin** (Maurice), ✻, Horticulteur; membre du Jury, Paris 1878; membre des Comités, Paris 1889; commissaire rapporteur, Chicago 1893. 8, quai de la Mégisserie, à Paris. — **Viguier** (Georges), Négociant. 1, rue des Archives, à Paris. — **Violet** (Lambert), ✻ (de la maison Violet frères) (Byrrh). A Thuir (Pyrénées-Orientales), et à **Paris**, 178, rue Montmartre. — **Vourloud** (G.), administrateur; délégué des Tanneries Simon Ullmo; vice-président du Jury, Lyon 1894. A Oullins (Rhône).

Walter (Léon), ✿ administrateur-délégué de la Manufacture des Biscuits Olibet; membre des Comités, Paris 1889; membre du Jury, Lyon 1894. 11, avenue de la Grande-Armée, à Paris. — **Wickham** (Georges), ✻, I. ✿, ✠, Chirurgien herniaire; adjoint au maire du IIe arrondissement de Paris; membre de la Commission française, Amsterdam 1883 et Anvers 1885; membre du Jury, Barcelone 1888; membre des Comités et du Jury, Paris 1889; membre des Comités, Chicago 1893. 16, rue de la Banque à Paris.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AMSTERDAM

Tarif des emplacements et conditions de paiement

Florins P. B. (1)

EMPLACEMENT SUR SOL :

Par mètre carré à une seule façade . . . 30 »

(Pour les emplacements ayant plusieurs façades, chaque façade supplémentaire devra être payée 30 florins P. B. par mètre de façade.)

SURFACE MURALE (ne dépassant pas 15 c/m d'épaisseur) :

Par mètre linéaire de cimaise . . . . . . 20 »

SURFACE SUR SOL ADOSSÉE :

(Même tarif que les surfaces sur sol, avec faculté d'utiliser la surface murale correspondante.)

Les *Pavillons* ou *Emplacements dans les Jardins* seront mis à la disposition des exposants, à des conditions à établir de gré à gré.

Pour l'*Agriculture* et l'*Horticulture*, un tarif spécial sera mis aux exposants sur leur demande.

Des *Salons* seront mis à la disposition des exposants à des conditions à fixer ultérieurement.

PAIEMENT. — Chaque exposant devra payer la moitié des droits d'emplacement au reçu de son certificat d'admission, et la seconde moitié le 15 avril 1895.

Les mandats devront être signés par M. Brylinski, administrateur général de la section française, et visés par M. Rœpius, délégué du Comité exécutif néerlandais.

Le non-paiement d'un des mandats entraîne la déchéance du titre d'exposant et des droits y afférents. Les sommes déjà perçues restent acquises au Comité exécutif à titre de dommages et intérêts, sans formalité judiciaire ou extra-judiciaire.

Toute fraction de mètre sera soldée comme mètre entier.

(1). Le florin P. B. vaut 2 fr. 10 cent.



PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

AVIS ET COMMUNICATIONS

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Excursion en Italie

organisée avec le concours des deux Agences de voyages « Indicateurs Duchemin » et « Desroches » du 2 au 29 avril 1895.

ITINÉRAIRE : Paris, Marseille, Nice, Monte-Carlo, Gênes, Pise, Rome, Naples, Pompéi, Florence, Bologne, Venise, Milan, Turin, Paris.

Prix de l'Excursion :

1re classe : **885** fr. — *2e classe :* **785** fr.

Ces prix comprennent : le transport en chemin de fer en France et en Italie ; les bateaux et voitures, le logement, la nourriture pendant toute la durée du voyage, etc., sous la responsabilité des Agences de voyages « Indicateurs Duchemin » et « Desroches ».

Les souscriptions sont reçues dès maintenant, aux bureaux des « Indicateurs Duchemin », 20, rue de Grammont et de l'Agence Desroches, 21, rue du faubourg Montmartre, à Paris.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris (P.-L.-M.) ainsi que dans les bureaux succursales de cette Compagnie, à Paris.

SEMAINE SAINTE A ROME

Billets d'aller et retour de **Paris à Rome** (via Mont-Cenis) *valables pendant 30 jours.*

1re classe : **255** fr. — *2e classe :* **180** fr.

Billets délivrés du 31 mars au 11 avril 1895 inclusivement à la gare de Paris P.-L.-M., dans les bureaux succursales de la Compagnie, ainsi que dans les Agences Cook et fils, voyages économiques, wagons-lits, Gaze et fils, Lubin, « Indicateurs Duchemin » et « Desroches ».

Les voyageurs peuvent se procurer à Rome des billets d'aller et retour dont la validité n'expirera qu'avec celle de leur billet Paris-Rome :

Au prix de 40 fr. 20 en 1re classe et de 28 fr. 15 en 2e classe, pour Naples ;

Au prix de 45 fr. en 1re classe et de 31 fr. 50 en 2e classe, pour Naples-Pompei ou vallée de Pompéi.

Transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages sur le parcours français. Aucune franchise n'est accordée sur le parcours italien.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 25 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Avril 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

AVIS

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement expire aujourd'hui de le renouveler au plus tôt, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.

IL Y A UN AN...

Il y a un an, à pareille époque, nous faisions paraître le premier numéro de ce journal. Il fut accueilli avec une certaine sympathie, mais aussi avec un peu de scepticisme.

« Déjà ! » s'écrièrent quelques-uns de nos confrères. Six ans avant l'ouverture de l'Exposition ! Que diable ! allez-vous bien pouvoir nous dire ? Comment alimenterez-vous, tous les jours, huit pages d'un journal, à propos d'une Exposition qui n'est encore que dans les limbes ?...

Ces conseils, inspirés assurément par des sentiments généreux, nous les avons écoutés avec déférence, mais nous n'avons nullement à regretter de ne pas les avoir suivis.

Il suffit, en effet, de parcourir les vingt-quatre premiers numéros de notre jeune publication pour se rendre compte de son utilité, puisqu'elle constitue déjà l'histoire de l'enfantement de l'œuvre grandiose qui couronnera la fin du XIXe siècle.

En effet, nous nous sommes attaché à recueillir et à collationner tous les documents officiels ou non qui ont paru depuis qu'il est question d'une Exposition en 1900, documents un peu épars, mais qu'on retrouvera, ici, dans leur ordre chronologique, ce qui permettra aux intéressés de suivre toutes les phases de son développement.

Nous avons tenu, par exemple, à reproduire *in extenso* tous les discours et conférences que notre éminent Commissaire général, M. Alfred Picard, a prononcés, depuis un an, de façon à mieux dégager la pensée maîtresse qui a présidé à l'organisation de cette colossale entreprise.

Comme on a pu le constater, la matière ne nous pas fait défaut un seul jour ; il n'était par conséquent pas trop tôt pour fonder un organe dont la raison d'être n'est désormais plus à contester.

Le journal l'*Exposition Universelle* a donc conquis droit de cité, grâce à sa persévérance, grâce au soin qu'il a toujours eu de se rendre utile, grâce surtout aux sympathies nombreuses et précieuses qui l'ont suivi depuis sa création.

Nous ne demandons qu'à continuer et à justifier ces sympathies.

Au fur et à mesure que les travaux se développeront, nous les suivrons d'un œil attentif, nous en rendrons compte avec précision et sincérité, et nous soutiendrons les ouvriers, grands et petits, par nos encouragements et nos applaudissements, heureux si nous pouvons ainsi collaborer, dans une modeste mesure, au succès final d'une œuvre que le monde entier viendra admirer.

HENRI GAUTIER.

L'Exposition avant la Lettre

VISITE A TRAVERS L'EXPOSITION DE 1900

— Vous plaît-il de faire un tour à l'Exposition de 1900 ?

— Comment cela ? Vous plaisantez sans doute ?...

— Pas le moins du monde. Veuillez me suivre, et sous vos yeux se déroulera le panorama de la grande Exposition du siècle.

— Allons...

— D'abord, une vue à vol d'oiseau. Montons, s'il vous plaît, à la troisième plate-forme de la Tour Eiffel. Toujours agréable l'ascension. Là, nous y sommes. Ecoutez maintenant et ouvrez les yeux.

A la suite du concours dont nous avons parlé, M. Bouvard, l'éminent Directeur des services d'architecture de l'Exposition de 1900, s'est mis au travail pour condenser et coordonner plans, projets et idées soumis à l'appréciation du jury et primés. Aidé de MM. Eugène Hénard, Sortais, Varcollin fils et Tronchet, M. Bouvard a aujourd'hui terminé ce travail. Dans ses grandes lignes, son projet a été approuvé par le comité des Directeurs ; et il ne reste plus, à cette heure, qu'à arrêter les détails et à obtenir du Parlement les crédits nécessaires pour que soit donné le premier coup de pioche.

Nous nous sommes rendu avenue de la Bourdonnais, où M. Bouvard, avec sa coutumière obligeance, a bien voulu nous promener à travers les allées et les palais de la future Exposition sur les plans, bien entendu.

C'est cette promenade que nous voulons refaire, en votre sympathique compagnie, lecteurs de l'*Exposition Universelle*.

Après cette « annonce au public », éclairons l'objectif de notre lanterne magique.

Du haut de la Tour Eiffel, quatre groupes principaux nous apparaissent.

Le Cours la Reine et l'Esplanade des Invalides.
Les Berges de la Seine.
Le Trocadéro.
A nos pieds, le Champ de Mars.

Ce qui frappe, au début, c'est l'unité du plan. De même que pour la Classification générale, M. Alfred Picard avait suivi un système, M. Bouvard, pour les services d'architecture, s'est imposé une méthode. Nous croyons la méthode excellente. Autant qu'on en peut juger par la charpente, elle donnera de satisfaisants résultats.

On ne sème pas les bâtiments au hasard des emplacements, comme Dieu, dit-on, jeta, du haut du ciel, les châteaux en Périgord. On conçut un plan d'ensemble, s'harmonisant avec l'effet artistique et les nécessités matérielles de la Classification.

Cette fois, c'est la Seine qui est l'axe de l'Exposition. Il devait en être ainsi, puisque M. Alfred Picard a dit, maintes fois, que l'Exposition serait un décor.

Autour de la Seine, sur les berges et sur les esplanades, des jardins et des bosquets, des fleurs et des arbres, des monuments et des édifices. Ce n'est pas un décor, c'est une féerie. Ce n'est pas une Exposition, c'est un Eden. C'est une encyclopédie vivante, artistique et industrielle ; un tour du monde en un tour de jardin ; en 108 hectares, le panorama des splendeurs de la nature, des merveilles de la science et du génie de l'homme ; un conte des mille et une nuits.

Telle nous apparaît l'Exposition du haut de la Tour Eiffel. Et ceux qui cherchent un « clou » pour l'Exposition, seront peut-être surpris d'apprendre que ce sera l'Exposition elle-même, par la gaieté et l'harmonie de son ensemble.

Dans ces squares et ces jardins, dans ces avenues, sur ce pont monumental, ces passerelles aériennes, sur les berges pittoresques du grand fleuve parisien, dans ces édifices de tous les styles et de tous les pays, imaginez-vous une foule grouillante et bizarre, venue de tous les coins du monde, composée des éléments les plus hététogènes, véritable confusion des races et des langues, singulière unité universelle, — imaginez-vous cela, n'aurez-vous pas le plus merveilleux spectacle qu'il soit possible d'offrir à l'homme à la fin du siècle ?

Voilà le « clou ».

Quittons maintenant, si vous le voulez bien, la Tour de fer pour parcourir allées et galeries.

Passons sous le portique monumental de la place de la Concorde. Nous voici dans l'enceinte de l'Exposition.

Devant nous, la nouvelle perspective de l'avenue du Siècle. A côté de l'avenue des Champs-Elysées, la plus belle promenade du monde, une enfilade de jardins, un palais en hémicycle, réservé aux Beaux-Arts, le pavillon polychrome de la Manufacture nationale de Sèvres, les palais de la Ville de Paris, de l'Enseignement ; d'autres jardins ; puis le pont, large de cent mètres, orné de corbeilles de verdure et de fleurs, l'Esplanade des Invalides. Au fond de ce paysage, avec son dôme d'or, le vieil hôtel des mutilés de la guerre.

Sur notre route, nous croisons les palais des Arts décoratifs, des Manufactures nationales, des Industries diverses et enfin du Mobilier.

Revenons à la Seine. Sur la rive droite, c'est le coin réservé aux « plaisirs », aux exhibitions, aux théâtres et aux concerts. Tout le long du fleuve courent des galeries en encorbellement du plus pittoresque effet et où le spectateur jouira d'une vue délicieuse. Voici aussi la serre monumentale entourée de jardins en plein air où se tiendra l'Exposition permanente des merveilles de l'horticulture moderne.

Au rond point de l'Alma, la salle des Congrès, plus loin le pavillon des Forêts

Nous sommes au Trocadéro, spécialement réservé à l'Exposition coloniale. Par son sol accidenté, le Trocadéro permettra de donner plus de variété à l'exhibition exotique. Naturellement, des galeries de la rive droite, nous avons jeté un coup d'œil sur la rive gauche de la Seine, admiré la séduisante agglomération des pavillons étrangers, l'imposant aspect du palais des armées de terre et de mer.

Du haut du Trocadéro admirons la perspective du Champ de Mars. Pareille impression grandiose que pour le Cours la Reine et l'Esplanade. Cependant, effet différent.

D'abord, la Tour Eiffel est respectée. Respect de la forme, simple modification des peintures et de la décoration.

Au milieu, des jardins, une véritable profusion de verdure. De chaque côté, une théorie de palais symétriques presque indépendants et d'une grande variété de styles, construits en retrait et accentuant d'une très heureuse façon les lignes de la perspective. Plus on s'avance vers la Galerie des machines, plus les palais sont larges. On a ainsi tiré un parti artistique des nécessités inéluctables de la Classification des produits.

Enumérons les divers édifices. A gauche : les procédés des lettres, des sciences et des arts ; l'industrie du vêtement, les mines, la métallurgie, les industries chimiques. A droite : l'alimentation, le génie civil, la mécanique et un second palais des Industries chimiques.

De grandes fontaines artistiques s'élevant à la hauteur d'un étage sont placées devant le palais le plus original et le plus curieux, à coup sûr, réservé à la grande fée moderne : l'Électricité.

Derrière, voici la Galerie des machines. Aux deux ailes, sont installées les expositions spéciales de l'Agriculture, au centre on a aménagé une immense salle de fêtes.

Tout autour des constructions en retrait, court une galerie du plus pittoresque effet, analogue à celle du dôme central de 1889 et où le visiteur aura le plus original spectacle.

Au rez-de-chaussée, autre galerie. En la parcourant dans le sens vertical, on visitera tous les mécanismes ; au contraire, en parcourant horizontalement les sections, on rencontrera les divers produits manufacturés avec ces machines. C'est une combinaison habile de l'idée appliquée en 1867 de l'Expostion concentrique et rayonnante et de l'idée de M. Alfred Picard de mettre à côté de la machine le produit manufacturé.

Voici notre promenade achevée. Nous avons fait, à la hâte, le tour de la future Exposition. Nous aurions pu signaler bien d'autres détails, parler du chemin de fer électrique circulaire, de la construction des passerelles, des moyens de communication. Ce sera pour une autre excursion.

Cette fois, nous avons voulu reproduire le squelette de l'Exposition, donner un aperçu de ce que sera notre grande manifestation de la fin du siècle.

Et maintenant, lecteurs qui m'avez accompagné, vous avez vu l'Exposition. Elle existe sur le papier des architectes.

Bientôt, espérons-le, on livrera les plans aux entrepreneurs. Pioche et truelle accompliront leur œuvre ; jardins et palais sortiront de terre. Chaque jour verra s'élever les édifices, puis disparaîtront les échafaudages et les ornières. Dans toute sa splendeur le chantier aura fait place à l'Exposition. La France donnera au monde ébloui une nouvelle preuve de sa puissance et de son génie. En attendant, souhaitons avec patriotisme qu'il ne coule pas trop d'eau sous le pont gigantesque des Champs-Elysées, avant l'inauguration solennelle de l'Exposition de 1900...

HENRY GIRARD.

Nouvelles et Échos

Ainsi que nous l'avons fait déjà pressentir, le Ministre du Commerce compte déposer, dans le courant du mois de juillet, le projet de loi relatif aux crédits de l'Exposition. Dès que M. Bouvard, directeur général des services d'architecture, aura définitivement dressé son plan d'ensemble, et que l'état estimatif des travaux sera arrêté, M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition, adressera un rapport au Ministre du Commerce qui servira de base à l'exposé des motifs du projet de loi.

Selon toutes probabilités, M. Alfred Picard sera désigné pour prendre part à la discussion devant les Chambres, en qualité de commissaire du gouvernement.

Comme on le verra ci-dessus, au cours de l'article de notre collaborateur Henry Girard, l'Exposition de 1900 peut être considérée comme définitivement arrêtée dans ses lignes principales. On désire ardemment dans l'entourage de M. Alfred Picard et de M. Bouvard que les travaux soient commencés le plus tôt possible. C'est ce que nous ne cessons de demander depuis un an. Ajoutons que si un retard se produisait pour une cause ou pour une autre, c'est le succès de l'Exposition qui serait compromis. Il n'y a donc pas de temps à perdre.

* * *

M. Henri Brisson a présidé, samedi 23 mars, le banquet annuel du syndicat industriel et commercial de la céramique et de la verrerie.

Au dessert, en réponse à une allocution de M. Gallée, président du Syndicat, M. Henri Brisson a bu à la prospérité du Syndicat : « L'Exposition de 1900 vous attend, a-t-il dit, je suis sûr que vous redoublerez d'efforts pour préparer des merveilles. Je bois à votre succès ; je puis même ajouter que je bois à votre gloire, car en ma qualité de représentant d'un quartier de Paris, où se concentre votre industrie, je suis à même d'apprécier la céramique et la verrerie françaises. »

* * *

Dans la séance du 22 mars, au Conseil municipal, M. Quentin-Bauchart a fait renvoyer à la Commission de l'Exposition de 1900 la proposition suivante :

« Dans le cas où les projets, qui semblent devoir être adoptés par la Commission de l'Exposition Universelle de 1900, seraient votés par le Parlement, les travaux ne pourront commencer, aux Champs-Elysées, que plus tard, au printemps de l'année 1898, après le Salon annuel des artistes vivants. »

* * *

La semaine dernière a eu lieu, à la Bourse de commerce la remise de l'œuvre d'art la *Renommée*, de Coutant, offerte à M. Lourties par l'industrie et le commerce parisiens, en souvenir de son passage au ministère du commerce.

M. Couvreur, vice-président de la Chambre de commerce de la Seine, président du Comité de souscription, s'est fait l'éloquent interprète des sentiments de sympathie que M. Lourties avait su inspirer à tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre comme ministre.

M. Lourties a répondu. Son discours, souligné par de chaleureux applaudissements, a produit une impression profonde.

L'excédent disponible de la souscription a été mis à la disposition de Mme Lourties pour les œuvres de bienfaisance auxquelles elle s'intéresse.

Nous croyons savoir qu'elle a demandé que la répartition en fût faite par parties égales entre la Société de l'Assistance par le travail du 6e arrondissement et la Société pour le sauvetage de l'enfance.

* * *

Faire du nouveau au Palais de l'Industrie semble difficile ; la Direction de l'Exposition du travail va le tenter cependant.

D'après nos informations, on modifiera l'aspect habituel en réunissant la nef à la galerie du bord de l'eau pour former un unique et vaste hall ; puis il est fait appel aux industries qui s'abstiennent ordinairement. Déjà des sections spéciales sont créées pour ce bâtiment, l'alimentation, les machines, l'hygiene et la blanchisserie, dont le matériel nouveau et curieux figurera pour la première fois dans une Exposition.

Quant au clou... on nous prie d'attendre pour en parler.

LE

Projet de M. Paschal Grousset

Une cité souterraine. — Le feu central et l'Océan des Cornouailles.

M. Paschal Grousset, député de Paris, vient d'adresser la lettre suivante à M. Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900 :

Paris, 24 mars.

Monsieur le Commissaire général,

J'ai l'honneur de demander à la Commission de l'Exposition Universelle de 1900 l'autorisation de procéder à une expérience grandiose et de nature à élucider l'un des problèmes les plus intéressants de la physique du globe, — celui du feu central terrestre.

Problème. — Existe-t-il, sous l'écorce de notre planète, soit un noyau de matières en fusion, soit une autre source de chaleur accessible à l'homme et constituant un réservoir de force, de lumière, de mouvement ?

Subsidiairement, existe-t-il sous nos pieds une vaste nappe liquide (l'océan des Cornouailles de la géologie), pouvant, à l'aide de machines élévatoires, alimenter Paris d'eau potable, même en cas de siège et sans viaducs *extra muros* ?

Argument. — Des théories opposées ont été émises au sujet du noyau igné, par les physiciens et les géologues les plus autorisés. Les uns admettent le feu central et les autres le nient. Un seul fait est incontestable : l'observation directe, dans les mines souterraines, montre qu'à une faible profondeur dans l'intérieur du sol, profondeur variable selon les lieux, la température est stationnaire et égale à la température moyenne de la localité, et qu'au-dessous de ce point la température s'accroît graduellement, à mesure qu'on descend.

Cet accroissement est d'environ 1 degré par 33 mètres de profondeur.

Si la loi continue à rester juste, on doit trouver 100 degrés vers 3 kilomètres au-dessous du point de température stationnaire, et à 20 kilomètres, 666 degrés — c'est-à-dire une température à laquelle presque tous les corps sont en pleine fusion. Vers le centre, à 6,366 kilomètres, on aurait une température de 200,000 degrés, dont nous ne pouvons même pas nous faire une idée. Dans cette hypothèse, la fournaise centrale du globe serait à peine séparée de l'atmosphère par une croûte consolidée de 30 à 40 kilomètres — c'est-a-dire par ce que serait une pellicule de 3 millimètres d'épaisseur sur un globe liquide d'un mètre de rayon.

On pourrait s'étonner a bon droit que l'homme n'ait pas encore cherché à vérifier directement un fait d'importance aussi capitale et, à tout prendre, aussi voisin de lui, si les frais de la tentative n'étaient point, dans les conditions ordinaires, hors de proportion avec le bénéfice immédiatement possible.

Il n'en est plus de même dans les conditions particulieres créées à Paris par une grande Exposition universelle. Ici, les frais d'une expérience décisive peuvent être couverts par la curiosité publique et cette expérience devient [illegible]cable.

Solution. — Creuser horizontalement et successivement, en les reliant par des puits verticaux de 200 mètres, des galeries souterraines arrivant d'étage en étage jusqu'au point où le mineur aura atteint une température torride, si la loi se confirme. (Selon les prévisions, à la profondeur de 1,200 ou 1,500 mètres.)

Chaque puits sera desservi par deux ascenseurs. Chaque galerie aura ses attractions distinctes, correspondant a l'accroissement de la température : panoramas septentrionaux, sous la glace actificielle ; coupes géologiques du sous-sol parisien ; mines de houille, de fer, de diamant ; paysages tempérés ; paysages et produits tropicaux. Eclairage électrique. Ventilation et sécurité parfaites.

Dilemme. — Ou la constance de la loi thermique sera ainsi démontrée et l'on pourra peut-être par des sondages accessoires en pousser la vérification jusqu'à la température de 100 degrés et, par suite, alimenter directement de chaleur naturelle les machines motrices de la Cité souterraine ; ou bien, au contraire, il restera établi que, passé une certaine profondeur, le thermomètre cesse de monter.

Dans l'un et l'autre cas, l'homme sera renseigné sur un point essentiel.

Mais il faut prévoir deux objections principales.

Première objection. — La série des puits de descente peut aboutir à une nappe d'eau souterraine. *Réponse* — Si la nappe d'eau est peu importante, elle sera aisément masquée et franchie. Si la nappe d'eau est l'Océan

des Cornouailles annoncé par la géologie et qui, à la croire, cache ses abîmes sans fond sous le sol parisien — il n'y aura qu'à le mettre en perce, avec des machines élévatoires, pour fournir à nos maisons et à nos rues l'eau fraîche et sans microbes qu'elles attendent depuis tant d'annéès. Le résultat en lui-même ne sera certes pas à dédaigner.

Quant au feu central, on ira dès lors le cherehcr plus loin

Deuxième objection : La pression atmosphérique deviendra insoutenable dans les hautes profondeurs. *Réponse:* Rien n'est moins certain et c'est sur quoi l'expérience peut seule prononcer. A cinq cents mètres, les mineurs de Lens n'éprouvent aucun malaise. Il va de soi, au surplus, que la descente de la Cité souterraine devra s'arrêter précisément à l'étage où elle deviendrait incommode. De ce point, les études seront poursuivies par des sondages. Et ici encore, la donnée expérimentale ne saurait être stérile, sans parler des observations géologiques et physiques qui la compléteront.

Voies et moyens. — Des études préparatoires auxquelles ont procédé, sur ma demande, des ingénieurs éminents, il résulte que la descente pourrait être poussée très loin, jusqu'à 1,500 mètres au moins, sur une dépense moyenne de 2,000 fr. par mètre — soit 3 millions de francs — pour le percement des puits et galeries.

Doublons l'évaluation, et nous arriverons à 6 millions. Prévoyons une somme égale pour le décor qui attirera les visiteurs et le total ne dépasse pas 12 millions de francs, 15 au maximum: c'est-à-dire une somme importante, à coup sûr, mais qu'on doit pouvoir rémunérer et amortir normalement en vingt années, sur les recettes graduées que produira la descente des visiteurs aux divers étages.

Au point de vue strictement parisien, comme au point de vue plus large de l'intérêt humain, une telle entreprise vaut donc qu'on la tente. Elle peut seule permettre de vérifier : 1° si le feu central est un leurre ou une réalité; 2° si la source de chaleur interne du globe est accessible et utilisable; 3° si le sol de Paris sert de plafond à un océan d'eau douce.

Il est presque honteux pour l'homme civilisé de n'avoir pas encore élucidé ces questions vitales. Il sera digne de nos ingénieurs de clore le dix-neuvième siècle sur une tentative qui peut inaugurer une ère nouvelle dans l'histoire du travail, par la conquête de la chaleur que notre terre semble garder en cave, c'est-à-dire de la force universelle et gratuite.

Veuillez agréer, etc.

PASCHAL GROUSSET.

Les Projets Primés

(Voir les numéros 19 à 24.)

PRIMES DE 1.000 FRANCS

Projet de M. Jacques Hermant

(Suite.)

Il nous a donc paru nécessaire de partager chaque Exposition de groupe en trois parties :

Une galerie centrale donnant accès à toutes les classes et contenant l'Exposition rétrospective.

Une série des galeries perpendiculaires à celle du centre dans lesquelles les classes placeraient les produits fabriqués.

Une galerie enveloppante beaucoup plus large permettant l'installation du Matériel et des procédés de fabrication.

Le visiteur entrant dans un groupe y trouve ainsi toutes les classes qui le composent, donnant sur la galerie centrale, faciles à reconnaître et se présentant toutes avec la rétrospective en avant et le Matériel de fabrication en arrière.

Dans une Exposition ainsi classée il semble que l'étude des produits d'une même industrie doit se faire avec grande facilité.

Pour la clarté et l'intelligence de notre plan nous avons cru devoir indiquer d'une façon similaire les installations de tous les groupes. Mais il va de soi qu'elles peuvent être, en partant de ce principe, variées à l'infini suivant les besoins, sans que la classification subisse la moindre atteinte

Types des Galeries. — Nous basant sur les expériences que nous a permis de faire notre participation à plusieurs Expositions Universelles, nous avons adopté un type de galeries plus étroit et qui nous sembl: appelé à donner de bien meilleurs résultats que les galeries de 25 mètres avec ou sans couloir latéral en usage dans les Expositions précédentes.

C'est celui de la galerie de 15 mètres pour les produits et de 30 mètres environ pour le matériel.

En effet, dans une galerie de 15 mètres de largeur en supposant un chemin central de 4 mètres qui est largement suffisant, vu la quantité de chemins de même valeur, il reste 5 mètres 50 de bas côtés sur lesquels ont peut facilement placer un deuxième chemin latéral de 2 mètres à 2 mètres 50 suivant la largeur des vitrines, et l'on a ainsi une salle composée d'un chemin dans l'axe et d'un chemin latéral de chaque côté. En 1889, on avait dû, le plus souvent, créer deux rangées de chemins latéraux à droite et à gauche de l'allée centrale et sur ces 4 chemins les deux derniers n'étaient jamais ou presque jamais visités. Le désideratum des exposants étant toujours d'occuper une place de premier rang, on pourrait, par le procédé que nous indiquons et par une série de dispositions qu'il serait trop long de développer ici, satisfaire à peu près complètement tout le monde et couper court à des luttes et à des difficultés qui rendent si délicat et si ingrat le travail des Comités d'installation.

Quant au type de la galerie de 28 à 30 mètres, pour les machines, il résulte du besoin que l'on a aujourd'hui de disposer, dans bien des cas, d'emplacements de 17 à 18 mètres pour certaines d'entre elles. En plaçant les massifs au milieu de la galerie, on pourrait réserver à droite et à gauche, des chemins de 4 mètres et l'on conserverait encore une largeur de 1 à 2 mètres contre chaque mur pour l'installation du petit matériel et des vitrines, s'il y a lieu.

Ayant déjà insisté sur le soin avec lequel nous avons tenu à suivre la Classification, nous n'avons pas à détailler ici la façon dont les groupes sont distribués dans notre Palais du Champ de Mars.

La simple inspection du plan suffit pour se rendre compte qu'en commençant par la droite on peut les passer tous successivement en revue à partir du groupe IV jusqu'au groupe XV.

Ancienne Galerie des Machines. — La Galerie des Machines conservée et le Hall de raccordement qui la précède servent à abriter tous les produits de la terre, agriculture, horticulture, chasse, pêche et cueillettes, produits alimentaires et minéralogie.

Les bars et la dégustation seraient placés au premier étage et viendraient servir d'attraction à cette partie de l'Exposition que sa situation assez lointaine exposerait à rester un peu vide si la gourmandise ne devait fatalement y attirer un nombre considérable de visiteurs.

Galerie Centrale, Rotonde. — Dans l'axe de notre Palais se trouve une large galerie qui commence par un dôme et finit par un autre, de façon à marquer très clairement l'entrée des groupes et à les desservir largement.

Elle entoure sur le centre une immense rotonde de 100 mètres de diamètre dont le but est d'introduire au cœur même du Palais un élément de gaieté et de fraîcheur.

Tandis que la grande galerie centrale contiendrait: au milieu, les Expositions exceptionnelles auxquelles on croirait devoir faire l'honneur de les placer en si belle posture ; sur les bas côtés une Exposition rétrospective générale constituant l'histoire des grandes inventions du siècle, la rotonde ne serait qu'un vaste jardin d'hiver aussi brillamment orné que possible de portiques, de statues, se détachant au milieu de plantes des tropiques et de corbeilles de fleurs. Le centre en serait occupé par une fontaine monumentale et des orchestres distribués sur quatre points du pourtour alterneraient de façon à charmer continuellement les visiteurs qui viendraient se reposer là.

Dans les quatre angles seraient installés de grands restaurants, cafés ou brasseries et le tout serait muni d'une puissante ventilation qui en insufflant continuellement de l'air refroidi rendrait cet endroit l'un des plus agréables et des plus reposants de toute l'Exposition.

Il y aurait lieu, à notre avis, de développer beaucoup ce point en vue d'en faire le grand centre du jour.

Il est en effet certain, on l'a vu aussi bien à Paris qu'à Chicago, que le soir le public se porte toujours de préférence dans les jardins bien éclairés, dans les endroits où il peut jouir de la fraîcheur et du panorama des édifices illuminés. Il déserte les intérieurs des Palais dans lesquels il ne trouve que stores baissés et devantures fermées.

Il est probable qu'avec l'immense attraction qu'offrirait la Seine il se porterait de préférence sur ses rives aussitôt la nuit close.

Ce serait donc rechercher un résultat bien aléatoire que de prétendre le soir l'attirer quand même au centre de Palais dont les Expositions ne sont pas l'objet de sa visite à cette heure.

Aussi serait-il préférable de faire nettement la part de l'étude et celle du plaisir et de clore le soir le grand ensemble des Palais du Champ de Mars.

L'énorme économie de lumière et de surveillance que l'on ferait de ce chef permettrait de consacrer plus encore d'efforts et d'argent à faire dans le jour de la Rotonde Centrale, le lieu de repos le plus attrayant et le plus exquis en y réunissant tous les éléments de bien-être dont on pourrait disposer.

Construction des Galeries. — Fidèle au principe que nous nous sommes posé en commençant, de chercher toujours le maximum d'effet décoratif, nous avons conçu cet immense Palais construit tout en fer mais revêtu extérieurement d'une enveloppe en staff permettant de réaliser aussi légèrement et aussi économiquement que possible des effets très brillants qui masqueraient agréablement pour l'œil la sécheresse inévitable des lignes métalliques.

A l'intérieur, au contraire, nous pensons que l'on pourrait utilement laisser le fer apparent remplissant son rôle de support et rassurant par sa présence l'œil un peu surpris par l'ampleur des portées.

On pourrait d'ailleurs se borner à réunir tous les efforts et toutes les dépenses de décoration sur la grande galerie centrale, les deux dômes et la rotonde.

Quant aux galeries d'Exposition elles-mêmes nous proposons de les construire à l'aide d'un quinconce de petites colonnes en tube d'acier creux supportant des arcs en fer sur lesquels reposeraient des coupoles en fer et ciment dont la silhouette extérieure rappelerait un peu la grande salle de la Bibliothèque nationale.

Ce système fort léger aurait le grand avantage de supprimer les ouvertures et de donner des salles beaucoup plus fraîches qu'elles ne peuvent jamais l'être sous un voligeage avec couvertures en zinc.

Chaque colonne creuse servirait de tuyau de descente et conduirait les eaux, par des tuyaux en grès vernissé, au réseau d'égout pour lequel on pourrait utiliser celui qui existe avec quelques additions.

Le ciment donnant en outre des surfaces complètement étanches, on éviterait ainsi le grand inconvénient que produisent les neiges du dernier hiver précédant l'ouverture.

Avec n'importe quel système de couverture il arrive toujours qne la neige remplissant les chéneaux s'accumule sur les longs pans et, lorsqu'elle fond, traverse tout, inondant les vitrines en construction, les plafonds déjà posés et les tentures murales.

Avec une toiture en ciment complètement étanche, il n'y aurait plus rien de ce genre à redouter.

Force motrice. – La force motrice serait fournie par des stations convenablement placées dont nous avons indiqué les principales dans l'espace compris entre le Palais neuf et la Galerie des Machines conservée.

Elles se trouveraient à elles seules, si elles étaient suffisamment puissantes, dans une position leur permettant d'actionner tous les arbres de couche du Palais.

On pourrait d'ailleurs, en créant dans l'allée de vingt mètres qui l'entoure une galerie souterraine, transmettre par des câbles électriques la force produite en un point quelconque, à des stations souterraines ou autres qui seraient placées à la portée de tous les arbres à faire mouvoir.

Parcs et Jardins. — Les Parcs et Jardins seraient, suivant nous, destinés à l'installation des pavillons des pays étrangers et des particuliers. Nous n'avons pas d'observation particulière à faire à cet égard, toute cette partie devant être étudiée lorsque les besoins spéciaux seront connus et ne pouvant faire l'objet que d'une proposition générale.

Berges du Champ de Mars. Guerre et Marine. — Entre la rampe qui s'élèverait depuis le milieu du Champ de Mars jusqu'aux galeries des bords de la Seine et le quai, il reste un large espace disponible qu'il nous a semblé logique d'utiliser en y plaçant l'Exposition de la Guerre, et naturellement la place

symétrique de l'autre côté du pont Iéna serait occupée par la Marine.

Ces deux Expositions si importantes et qui se rapportent aux deux plus gros éléments de dépenses de notre budget national pourraient à la fois servir d'entrée monumentale au Champ de Mars et, étendant leur produits sur les rives du fleuve, contribuer puissamment par leur belle ordonnance à la décoration finale de la Seine.

C'est une idée que nous nous bornons à indiquer, ces deux édifices étant en dehors du programme du Concours.

Trocadéro

Palais. — Le Palais actuel du Trocadéro ne nous semble pas susceptible de recevoir des modifications importantes, en ce sens que nous croyons parfaitement inutile de déplacer le remarquable musée de sculpture comparée qui y est installé, pour faire place à des Expositions qui ne doivent durer que six mois.

Quant à la grande salle des Concerts, il faudrait, à notre avis, en même temps que l'on procéderait à sa restauration complète qui s'impose, la remanier de façon à la rendre meilleure pour l'acoustique et s'en servir pour les auditions musicales et les congrès très nombreux.

Jardins. — Dans les Jardins on pourrait placer les Colonies et les pays de protectorat.

Sur la berge même de la Seine se trouveraient nos grandes Colonies, c'est-à-dire l'Algérie à droite du pont d'Iéna et la Tunisie à gauche, faisant face aux Expositions de la Guerre et de la Marine.

La décoration de la Seine se trouverait ainsi complétée sur la rive droite et l'on pourrait obtenir d'excellents effets à l'aide de la combinaison des divers plans de terrasses s'étageant jusqu'à l'eau et se prêtant admirablement à l'architecture orientale.

A droite et à gauche de la cascade, l'Annam et le Tonkin pourraient construire deux jolis palais, et toutes les colonies, avec leurs villages, avec leurs expositions ethnographiques si pittoresques, s'étendraient dans les jardins.

Une telle disposition ramènerait incontestablement la foule sur cette colline si déserte en 1889. On pourrait la rendre très attrayante le soir et elle viendrait, avec les magnifiques illuminations du palais, terminer dignement l'ensemble des parties festoyantes et gaies qui s'étendraient tout le long de la Seine, depuis les Champs-Elysées jusqu'au Trocadéro.

Palais de l'Industrie

Modifications. — Le Palais de l'Industrie devrait subir d'importantes modifications qui seraient les suivantes :

Au lieu d'une rangée de colonnes placée dans l'axe des bas côtés pour soutenir le plancher du 1er étage, on pourrait en placer deux, ce qui permettrait : 1° de rendre ce plancher moins élastique; 2° de l'interrompre de trois en trois travées par une série de trémies qui viendraient donner beaucoup de jour dans les rez-de-chaussée.

Il faudrait ensuite, en conservant les pavillons d'angle et celui du milieu, déposer avec soin la corniche des façades, démolir tout ce qui est en dessous jusqu'au ras du sol et remplacer ces façades par de grands arcs prenant toute la hauteur et laissant un vide aussi grand que possible entièrement vitré.

Il est certain que, de cette façon, les rez-de-chaussée deviendraient utilisables dans toute leur surface et que leur éclairage serait tout à fait suffisant. Un second escalier semblable à celui qui existe actuellement à l'extrémité de la nef serait bâti du côté de la Place de la Concorde et le Palais deviendrait ainsi commode et facilement accessible de partout.

Expositions placées dans le Palais. — Une fois modifié, le Palais dans lequel on ne peut véritablement plus mettre ni les Beaux-Arts, ni les Fêtes, sous peine de rappeler les précédentes Expositions, se prêterait admirablement à l'Exposition complète de l'Enseignement, c'est-à-dire à celle des Groupes I et III, et l'on pourrait fructueusement en rapprocher le Groupe XVI (Economie sociale et Hygiène), qui a tant de points de contact avec l'Enseignement

Champs-Elysées

Tout le reste de la partie des Champs-Elysées comprise dans l'Exposition serait occupé, ainsi que les deux quinconces de l'Esplanade des Invalides, par des Expositions particulières d'horticulture à ciel ouvert, par une série de petits pavillons de peu d'importance, par le bâtiment de l'Administration et par celui des Congrès et Conférences.

Moyens de transport

En dehors des moyens de locomotion ordinaires que peuvent offrir dans l'intérieur de l'enceinte les fauteuils roulants, chaises à porteurs, etc..., il y en aurait cette fois deux nouveaux très importants et appelés, croyons-nous, à jouer un très grand rôle :

Les barques électriques;

Le chemin de fer élevé à circulation continue.

Barques électriques. — Nous voudrions, la Seine étant devenue en quelque sorte la grande artère de circulation, voir organiser un service régulier de barques électriques faisant le service des deux rives et ayant leurs points extrêmes dans l'avant-port et au pont d'Iéna.

Elles permettraient de se transporter facilement dans toute l'Exposition et de la visiter sans fatigue.

Chemin de fer élevé. — En dehors de ce moyen qui pourrait ne pas être abordable à tout le monde à cause de son prix peut-être élevé, qui en ferait plutôt un accessoire de luxe, nous proposons d'organiser un chemin de fer élevé, à l'américaine, qui ferait tout le tour de l'Exposition et se terminerait par une boucle autour du Jardin de Paris où seraient les gares terminus et de départ.

Ce chemin de fer, placé au niveau des galeries, c'est-à-dire à la cote 40 mètres en moyenne, suivrait la rive droite jusqu'au Trocadéro, s'infléchirait pour entrer en tunnel sous la colline et venir aboutir à une gare souterraine placée sous le motif principal de la cascade, et reliée par des ascenseurs et des escaliers avec la galerie extérieure du Palais.

De là, il continuerait en tunnel, pour ressortir du côté de Grenelle, traverser la Seine sur une passerelle dont le tablier inférieur fournirait une précieuse communication entre l'extrémité Ouest du Champ de Mars et le Trocadéro, suivrait l'avenue de Suffren, passerait derrière la Galerie des Machines, redescendrait par l'avenue de Labourdonnais et le quai d'Orsay jusqu'à l'Esplanade des Invalides.

Ensuite il continuerait par l'Esplanade et l'avenue de La Motte-Piquet jusqu'à la Galerie des Machines, d'où, reprenant la contrevoie, il suivrait le même trajet que précédemment, en sens inverse, pour revenir à la boucle du Jardin de Paris.

Comme on le voit, toute la partie du trajet qui va du point de départ jusqu'à la Galerie des Machines serait desservie, à l'aller et au retour, par une voie continue sans croisements ni aiguilles, et qui pourrait supporter un transit considérable de trains se suivant à deux minutes d'intervalle.

Quant à la partie du trajet qui s'effectue de la Galerie des Machines à l'Esplanade, en revenant à l'angle des avenues de Labourdonnais et de La Motte-Piquet, elle ne serait desservie que dans un sens.

Pour obvier à cet inconvénient, cette boucle fermée aurait une seconde voie intérieure annulaire sur laquelle des trains circuleraient en sens inverse complètement indépendants des premiers et sans points de contact avec eux, formant ainsi une seconde ligne continue.

Toute l'Exposition serait donc parfaitement desservie, les gares se trouvant placées dans les porches mêmes de tous les palais et à des endroits convenables dans tous les jardins.

En outre, les deux grandes gares des Invalides et du Jardin de Paris auraient ainsi chacune leurs départs se dirigeant vers l'Exposition et leurs arrivées pour ceux qui en reviennent.

Or, comme elles communiqueraient toutes deux par des passerelles avec le grand vestibule de la salle des Fêtes, il en résulte que ce vestibule deviendrait en quelque sorte la Gare Centrale de tous les moyens de transports puisque par ses escaliers il conduirait à la grotte où serait le débarcadère des bateaux à vapeur et par ses passerelles aux gares de chemin de fer. En y plaçant le stationnement des fauteuils roulants on en ferait le grand point de départ de tous les visiteurs.

C'est donc bien, comme nous le disions dans les premières pages de ce travail, par la création en travers de la Seine d'un grand édifice qui soit en quelque sorte le cœur de toute l'Exposition que l'on peut arriver à résoudre avantageusement les grosses difficultés de communications et de classification que fait naître la conformation si compliquée et si décousue du terrain sur lequel doit s'élever notre future Exposition.

Projet de MM. Albert Louvet et Louis Varcollier, architectes.

Les auteurs ont cherché à faire de l'Exposition, malgré les difficultés des emplacements, un ensemble bien homogène en même temps que varié et pittoresque. Dans l'intérêt de la nouveauté, ils ont voulu conserver aussi peu que possible des restes des anciennes Expositions : sauf la Tour de 300 mètres et le Trocadéro, ils rasent tous les palais pouvant rappeler des dispositions déjà vues.

La grande entrée d'honneur, placée sur les Champs-Elysées, en plein centre de Paris, s'ouvre juste sur l'axe des Invalides et forme avec le Cours-la-Reine, l'Esplanade et le vaste pont qui les relie, une perspective largement dégagée. Cette magnifique promenade se trouve ainsi prolongée et reliée aux Invalides.

A droite et à gauche de cette entrée, deux palais, une salle des fêtes, congrès, récompenses, etc, et une salle de concerts et représentations, accompagnée de galeries pour l'Exposition théâtrale, forment, avec le bâtiment d'administration placé en bordure de l'avenue d'Antin, une première partie facilement accessible au public, et pouvant, au besoin, être momentanément séparée du reste de l'Exposition.

A la suite, les galeries du groupe n° 1 (enseignement) entourant des jardins agrémentés d'Expositions particulières, cafés, restaurants, etc. et les larges portiques bordant le pont monumental amènent les visiteurs au palais des Beaux-Arts qui occupe l'Esplanade des Invalides.

Le pont lui-même, large de près de 200 mètres, se composerait de deux ponts accolés avec des escaliers placés dans l'ouverture du milieu et permettant de descendre sur les berges de la Seine où se trouveraient des embarcadères amenant et prenant le public en pleine Exposition.

Ces berges, ainsi que les quais qui les dominent, ont été utilisées par les auteurs du projet, de façon à établir entre le Cours-la-Reine et le Champ de Mars une liaison qui amène le public insensiblement et presque sans fatigue, d'une partie à l'autre, grâce à la variété et à la continuité du spectacle. En effet, entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma, la Seine formerait une sorte de bassin militaire bordé de palais destinés aux Expositions des ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies; puis, entre le pont de l'Alma et le pont d'Iéna, une reconstitution d'une partie du grand canal de Venise (façade de palais, maisons, pont du Rialto), fournirait prétexte à diverses exhibitions locales telles que la verrerie de Murano et à des fêtes vénitiennes; le palais de l'alimentation placé en bordure, sur le quai d'Orsay reproduirait la façade du palais des Doges.

Au palais du Champ de Mars, dans un immense palais occupant les trois quarts de ce vaste espace, on trouverait la plupart des autres groupes indiqués au programme, sauf l'Hygiène et les Forêts, placés à droite et à gauche de la Tour de 300 mètres, et les groupes Agriculture, Horticulture, Pêche, Chasse, Cueillette, placés dans les jardins du Trocadéro et sur les berges. Une large galerie centrale présenterait une suite d'Expositions centennales, intéressant chacun des groupes placés en bordure; les machines seraient à la périphérie, et au fond, dans une immense salle, serait le Génie civil avec la Mécanique.

Quant aux moyens de transport dans l'Exposition même, ils seraient assurés, d'une part, au moyen d'un chemin de fer à voie étroite, sans fin, faisant le tour des Invalides et du Champ de Mars par l'avenue de la Motte-Piquet et le quai d'Orsay, et d'un second chemin de fer reliant les Champs-Elysées au Trocadéro; d'autre part, les bateaux parisiens et une série de gondoles amenées spécialement de Venise, assureraient le complément de la circulation. La Seine, ainsi animée et bordée, comme on l'a vu plus haut, de constructions variées, se trouverait transformée en une sorte de grand boulevard, et elle y gagnerait une gaieté qui lui faisait défaut dans les précdentes Expositions.

(A suivre).

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1895)	*Pour tout ce qui concerne la Rédaction* S'ADRESSER **PARIS. — 6, rue d'Aboukir, 6. — PARIS**	PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . 5 florins (POUR L'ANNÉE 1895)

AVIS IMPORTANT

Les adhésions à l'Exposition Internationale d'Amsterdam ne seront reçues au siège du Comité français d'organisation, 6, rue d'Aboukir, Paris, que jusqu'au mercredi 10 avril, inclusivement.

NOUVELLES RÉCOMPENSES

M. Ancelot, Président du Comité de la section française de l'Exposition d'Amsterdam, a reçu de cette ville la dépêche suivante :

« Suis heureux de vous annoncer que S. M. la Reine régente vient de mettre à la disposition du Comité exécutif d'Amsterdam 4 médailles d'or, 17 grandes médailles d'argent et 17 médailles de bronze. »

Il est bien entendu que ces récompenses sont en dehors de celles annoncées par le règlement, et qui seront données par le Comité de l'Exposition, sur la proposition du jury international. Par conséquent, ces médailles offertes par S. M. la Reine régente sont une nouvelle preuve de sympathie et d'intérêt que Sa Majesté a bien voulu accorder à cette grande entreprise.

LETTRES D'AMSTERDAM

Nous recevons d'Amsterdam les deux lettres suivantes que nous publions dans l'ordre où elles nous sont parvenues.

PREMIÈRE LETTRE

Amsterdam, 31 mars 1895.

Nous venons de parcourir les chantiers de l'Exposition, et, à voir l'activité qui y règne, il n'est pas douteux que l'Exposition ne soit prête au jour de l'ouverture. Nous ne voulons pas déflorer le tableau, mais nous pouvons, sans crainte d'être contredit par l'événement, prédire un succès complet à l'œuvre à laquelle se dévouent, ici, avec un courage et une persévérance que rien n'abat, MM. Calisch, Van Mesdag, Rœpius Van Zevenhuizen et tous leurs collaborateurs.

La date de l'inauguration n'est pas encore définitivement fixée ; cela dépend de la reine, qui doit venir, d'après la Constitution, faire un séjour à Amsterdam, au commencement de mai. C'est Sa Majesté, qui tient à donner une marque personnelle de sympathie à l'entreprise, qui présidera, entourée de tous les dignitaires du royaume, la cérémonie d'ouverture. Elle aura donc vraisemblablement lieu du 5 au 10 mai.

On attend, ici, avec une sympathique curiosité, l'arrivée des exposants français. Beaucoup déjà ont commencé leur installation, sous la surveillance de leurs représentants. La section française occupe, on peut le dire, la place d'honneur dans l'Exposition, et rien n'a été négligé du côté du comité exécutif d'organisation pour que toutes satisfactions soient données à vos compatriotes.

Les dames de Hollande attendent surtout avec impatience l'ouverture de l'Exposition, surtout depuis que le bruit a couru, ici, que la Chambre syndicale de la couture de Paris préparait des merveilles ; car c'est vous qui tenez toujours le record du goût et de la mode.

On se rappelle le succès de la section française en 1883, et l'on est heureux de savoir que les grands noms de votre commerce et de votre industrie ont adhéré à notre Exposition. Nous reverrons avec joie les produits des maisons Barbedienne, Blot, Coupier et Drouart, Pleyel Wolf, Revillon ; les collectivités du meuble, de la dentelle, de la broderie, de la draperie, des instruments de musique et tant d'autres que j'oublie ; et, s'il est permis de conjecturer quelque chose des sympathies que votre participation éveille, je crois que vous n'aurez aucun regret d'être venus en Hollande.

Sur le terrain des sections étrangères, la même activité febrile peut se constater, et tout le monde met un point d'amour-propre à être prêt au jour de l'ouverture. On compte sur une grande affluence d'étrangers ; Amsterdam met actuellement la dernière main à sa toilette, et ceux qui n'ont pas vu notre métropole depuis 1883, y trouveront des changements heureux.

Puisque l'Exposition devait s'appeler au début l'*Exposition de l'Hôtel et du Voyageur*, vous devez bien penser que les hôtels d'Amsterdam ont tenu à mériter les suffrages de leurs futurs hôtes. Vous pouvez donc venir sans appréhension de ce côté.

Le Comité exécutif néerlandais attend, la semaine prochaine, la visite de MM. Ancelot et Brylinski, les sympathiques organisateurs de la section française. Ils seront reçus à Amsterdam avec la même cordialité que MM. Calisch, Van Mesdag et Rœpius Van Zevenhuizen ont trouvée chez vous, et dont ils garderont longtemps le souvenir charmant.

TERNEUZEN.

DEUXIÈME LETTRE

Amsterdam, 4 avril 1895.

L'Expositition qui se prépare à Amsterdam sera une victoire pour la France. La réception chaleureuse avec laquelle ont été accueillis MM. Calisch et Van Mesdag par une centaine des premiers commerçants et industriels français a été suivie d'une vive participation d'exposants, de sorte que plus d'un quart du bâtiment principal de l'Exposition sera occupé par la Section française. Il semble donc opportun de donner une vue à vol d'oiseau de ce champ de bataille où la gloire de la France est pour ainsi dire assurée d'avance.

Mentionnons d'abord que le terrain de l'Exposition est le même qui a servi à ce but en l'année 1883 ; c'est un emplacement de la banlieue réservé à un parc de villas et de musées. Toutefois les villas se font encore attendre, tandis qu'autour de cette place, de nouvelles rues ont formé un quartier nouveau, habité spécialement par des ouvriers, des petits bourgeois et des étudiants. Seulement à quelque distance du « Rÿksmuseum » (musée royal) s'est élevé un musée nouveau qui sera ouvert au public cet été même, et qui sera, à un certain point, un complément du premier. Dans le musée royal sont conservés les trésors de l'art antique des Pays-Bas ; le musée Suasso, qui est un musée municipal de la ville d'Amsterdam, contiendra une collection de peintures modernes.

Comme en 1883 le musée royal donnera à l'Exposition, par ses portes monumentales, une entrée on ne peut plus digne. L'Exposition elle-même aura un aspect des plus modernes. Le bâtiment principal est construit en fer et contient des halls énormes. Sa surface est de 30,000 metres carrés ; il est contigu à une halle de machines qui a une surface de 5,000 mètres carrés. En façade nous trouvons, surmontée de tours et richement ornée de sculptures, une série de galeries pour restaurants et salles de congrès.

Vis-à-vis de ce bâtiment se dresse dans un bassin le mail-steamer, une imitation complète du bateau à vapeur le plus moderne. Une partie de ses cabines sera réservée aux grandes sociétés transaslantiques néerlandaises pour y exposer leurs établissements complets ; son pont énorme, qui a une longueur de 85 mètres, sera, le soir, le théâtre, des nombreux bals et vaux-halls, tandis que durant le jour, des garçons javanais y serviront la « table de riz », les mets spécialement indiens. Il sera gréé et peuplé tout comme un bâtiment en pleine mer ; le soir, les matelots jetteront de ses haubans les feux de réflecteurs électriques qui feront sans doute, sur le terrain où fourmillent les fils de toutes les nations, des effets à la fois curieux et pittoresques.

D'ailleurs, la lumière électrique qui éclairera partout le terrain, une illumination superbe du mail-steamer, des fontaines lumineuses répandront dans ces parages septentrionaux un peu de la splendeur des nuits féeriques des pays du Midi.

Tandis qu'ici la vie moderne montrera son aspect le plus luxueux et le plus ravissant, dans une autre partie de l'Exposition la vie des temps passés sera reproduite de la façon la plus exacte. C'est « Our-Holland », la Hollande pittoresque qui sera une exposition à part, d'abord de l'architecture hollandaise des XVI[e] et XVII[e] siècles, ensuite des grandes fêtes et des menus divertissements du passé glorieux de ce petit peuple.

Quatre-vingts maisons sont bâties autour d'un canal et autour d'un square reliés par une cour. Ce sont des maisons, soit existant encore, répandues çà et là dans le royaume, soit construites d'après des données authentiques des riches archives nationales. On y pourra voir quel a été le berceau des grands navigateurs et colonisateurs qu'étaient les Hollandais de la période de Louis XIV. Repoussée au second plan et qui d'ailleurs est plus en harmonie avec son importance actuelle, la nation hollandaise se souvient, avec un orgueil qui se comprend, des temps où son drapeau tricolore était plus respecté sur mer que celui des Anglais, et où les maréchaux de l'Europe allaient en apprentissage chez ses stadhouders. Cette époque a eu sous tous les rapports un cachet exceptionnel, et s'il est inévitable que les monuments de ce temps-là disparaissent les uns après les autres, démolis par les siècles, on les regrette en Hollande et l'on fait son possible pour conserver aussi longtemps que faire se peut ces restes à la fois historiques et artistiques. Et

c'est avec un intérêt tout à fait national qu'on voit revivre maintenant à l'Exposition ce passé des de Ruyter et des de Witt.

Nous avons à signaler encore le Worldbazar, ensemble de galeries où aura lieu la vente au détail, qui n'est permise que dans quelques sections. Fait singulier : un Chinois préoccupé sans doute de regagner le terrain perdu dans sa patrie, a loué une grande cour de ce bazar pour prouver que si les Chinois ne sont pas familiarisés avec les armes, ils le sont du moins avec le commerce. Ce n'est pas aux Hollandais que cette particularité était inconnue : dans les colonies indiennes de la Hollande, les Chinois ont une part importante au commerce non moins qu'à la contrebande...

Une rue cosmopolite offrira un spectacle varié de restaurants de tous les pays du monde ; depuis le zinc du mastroquet jusqu'au restaurant le plus confortable, la brasserie et le kiosque japonais y seront représentés ; donc, si une Exposition universelle offre en elle-même un rendez-vous cosmospolite, cette rue cosmopolite formera le *nec plus ultra* du cosmopolitisme.

Le cosmopolitisme fait bonne figure aussi dans le grand nombre des exposants. Les Anglais, les Allemands, mais surtout les Italiens et les Belges enverront leurs produits variés. Si les grands commerçants allemands, qui ont l'habitude de se montrer à toute exposition de quelque importance, ne manqueront pas à Amsterdam, où leur empereur rendra au mois d'août une seconde visite, le voyage de MM. Calisch et van Mesdag à à Rome et à Bruxelles a eu les conséquences les plus favorables. Le roi Humbert a promis son bienveillant appui. Le ministre belge des travaux publics, M. de Bruyn, a bien voulu accepter la présidence d'honneur du comité de la section belge. Il a fait plus, en promettant de demander une subvention aux Chambres belges. Les agriculteurs et les commerçants n'ont pas fait défaut non plus. Les industriels d'Anvers, de Bruxelles, de Liège, de Courtray, — ces derniers surtout, qui, après la part active qu'ils ont prise à l'Exposition de 1883, ont vu leur commerce avec la Hollande et les Indes, dont Amsterdam est le port de transit, se tripler — rivalisent d'ardeur pour exposer de la façon la plus complète leurs différentes branches d'industrie. Les jardiniers fleuristes et les maraîchers enverront leurs produits de manière à concourir avec la population qui alimente les salons et le ventre de Paris. Ils feront, avec le concours des Français et des Hollandais, du parc de l'Exposition un jardin multicolore et varié. En outre, viennent les brasseurs et les liquoristes.

Le « Cercle de Rubens » d'Anvers prépare un envoi qui donnera une vue d'ensemble de toutes les industries qui travaillent au service des hôtels et des travailleurs. Il contiendra aussi bien l'architecture et la peinture décorative que tout ce qui concerne la buanderie et l'art culinaire. S'il est donc à peu près certain que les Français feront la meilleure figure à Amsterdam, d'un autre côté il est incontestable qu'ils auront dans les Belges des concurrents avec lesquels il faut compter.

TERNEUZEN.

Classification

ADOPTÉE

PAR LE COMITÉ DE LA SECTION FRANÇAISE
à l'Exposition internationale d'Amsterdam

BUREAU DU GROUPE I

Président : MM. ALLAIN.
Secrétaire : WALTER.

BUREAUX DES CATÉGORIES I, II, III.

1re Catégorie. — Vins, Spiritueux, Alcools, Liqueurs, Vinaigres, Bières, Cidres, Eaux minérales.

Vice-Présidents : MM. FERRAND. GARNIER. HARTMANN.
Secrétaires : DE L'ESCALE. FONTBONNE. GUÉDRAS.

2e Catégorie. — Produits alimentaires solides.

Vice-Président : MM. J. PRÉVET.
Secrétaire : ESTIEU.

3e Catégorie. — Produits chimiques et pharmaceutiques. Couleurs et Vernis. Parfumerie. Savons, Stéarinerie et Corps gras. Colles et Gélatines.

Vice-Présidents : MM. ADRIAN. CHALMEL.
Secrétaire : CHOUET.

BUREAU DU GROUPE II

Président : MM. Hubert GARNIER.
Secrétaire : A. VAUTIER.
Secrétaire adjoint : EGROT.

—

1re CATÉGORIE

Vice-Président : MM. BOUGAULT.
Secrétaire : EGROT.

Mécanique générale. — Nos 1. Machines à vapeur. — 2. Machines motrices diverses. — 3. Machines-Outils. — 4. Appareils et Machines diverses.

Mines et Métallurgie. — Nos 5. Exploitation des Mines. — 6. Grosse Métallurgie (Matériels, procédés et produits).

—

2e CATÉGORIE

Vice-Présidents : MM. NOBLEMAIRE. MULHBÄCHER.
Secrétaire : ARMENGAUD.

Transports.— Nos 1. Matériel des Chemins de fer et Tramways. — 2. Matériel de la Navigation de commerce. — 3. Voitures autres que celles des voies ferrées (Vélocipèdes). — 4. Aérostation.

Electricité. — Nos 5. Eclairage électrique. — 6. Moteurs électriques. — 7. Applications diverses de l'Electricité.

3e CATÉGORIE

Vice-Président : MM. BERTRAND.
Secrétaire : PUCEY.

Génie civil, Architecture. – Nos 1. Matériaux, Matériel et Procédés du Génie civil. — 2. Modèles, Plans et Dessins des Edifices publics et privés. — 3. Décoration de ces édifices. — 4. Céramiques, Miroiterie, Vitraux. — 5. Petite Métallurgie. – 6. Chauffage et Ventilation. — 7. Appareils et procédés autres que l'Eclairage électrique.

BUREAU DU GROUPE III.

Président : MM. SIMONNOT-GODARD.
Secrétaire : GOULETTE.

1re Catégorie. — Soieries.

Vice-Présidents : MM.
Secrétaires :

2e Catégorie. — Fils et Tissus de Laine, Coton et Lin.

Vice-Président : MM. CHARLES LEGRAND.
Secrétaire : A. REYREL.

3e Catégorie. — Habillement et Accessoires du Vêtement de la Femme : Robes et Confections ; Fourrures ; Modes ; Lingerie ; Dentelles ; Broderies ; Passementerie et Boutons ; Eventails ; Plumes et Fleurs ; Travaux en cheveux et Coiffures.

Vice-Président : MM. E. FÉLIX.
Secrétaire : LEMARIEY.

4e Catégorie. — Confection pour Hommes et Enfants ; Chapellerie ; Chaussures ; Bonneterie ; Ganterie ; Chemiserie ; Cannes et Parapluies.

Vice-Président : MM. PAUL KAHN.
Secrétaire : MARCAULT.

BUREAU DU GROUPE IV.

Président : MM. EMILE DUPONT.
Secrétaire : MAURICE VIDIE.

1re Catégorie. — Bronze d'ameublement et petits bronzes.

Vice-Président : MM. LEBLANC-BARBEDIENNE.
Secrétaire : EUGÈNE BLOT.

2e Catégorie. — Mobilier, Tapisserie, Décoration :

Vice-Président : MM. LOUIS SOUBRIER.
Secrétaires : JANSEN. FRANÇOIS SOUBRIER.

3e Catégorie. — Céramique, Porcelaine, Verrerie, Cristallerie.

Vice-Président : MM. G. THIERRY.
Secrétaire : MAURICE VIDIE.

4e Catégorie. — Brosserie, Maroquinerie, Jouets, Vannerie, Articles de Paris :

Vice-Président : MM. AMSON.
Secrétaire : G. PILLOIS.

—

BUREAU DU GROUPE V

Président : MM. FAURÉ LE PAGE.
Secrétaire : DEBAIN.

1re Catégorie. — Orfèvrerie, Joaillerie, Bijouterie, Horlogerie.

Vice-Présidents : MM. AUCOC. RODANET.
Secrétaire : CANAUX.

2e Catégorie. — Instruments de musique.

Vice-Président : MM. THIBOUVILLE-LAMY.
Secrétaire : LYON (Maison Pleyel, Wolff et Cie).

3e Catégorie. — Imprimerie, Librairie, Papeterie, Reliure, Matériel des Sciences et des Arts.

Vice-Présidents : MM. BALBRECK aîné. H. BELIN.
Secrétaire : LE VASSEUR.

4e Catégorie. — Cuirs et Peaux :

Vice-Président : MM. POULAIN.
Secrétaire : CAEN (Gustave).

5e Catégorie. — Hygiène, Médecine, Chirurgie.

Vice-Président : MM. WICKHAM.
Secrétaire : le Dr BEURNIER.

—

GROUPE DE L'HORTICULTURE

Président : M. TRUFFAUT (A.), horticulteur, Vice-Président de la Société des Horticulteurs de France, 40, rue des Chantiers, Versailles.

Secrétaire : M. MARTINET (H.), architecte-paysagiste, 13, rue de Bruxelles, Paris.

Trésorier : M. VENTTECLAYE (B. C.), Président du Cercle d'Arboriculture de Montmorency, boulevard Héloïse, à Argenteuil.

1re Catégorie. — Fleurs et plantes.

Vice-présidents : M. FORGEOT (G.), chevalier de la Légion d'honneur, mérite agricole, horticulteur, Président de la Société régionale d'Horticulture de Vincennes, Secrétaire de la classe 82, Paris 1889 ; 8, quai de la Mégisserie.

2e Catégorie. — Fruits.

Vice-Président : M. YVERT (A.-A.), mérite agricole, arboriculteur, Trésorier du Comité d'encouragement de Seine-et-Oise, Président du Jury à la 52e section du Concours général de Paris 1895, à Mareil-Marly (Seine-et-Oise).

3e Catégorie. — Légumes.

Vice-Président : M. GIRARD (Ed.), ✿, Membre du Jury, Secrétaire général du Syndicat agricole de Sannois, à Sannois.

4e Catégorie. — Arts et Industrie.

Vice-Président : M. BESNARD, Mérite agricole, Fabricant d'appareils horticoles, 28, rue Geoffroy-Lasnier, Paris.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AMSTERDAM
EN 1895

SUPPLÉMENT AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Afin d'éviter, dans la mesure du possible, les plaintes qui se sont manifestées dans les dernières Expositions au sujet des retards dans la livraison et l'enlèvement des marchandises, les confusions, les comptes exagérés des expéditeurs, et pour pouvoir satisfaire aux dispositions favorables que S. E. le Ministre des

Finances a spécialement prescrites pour cette Exposition, le Comité exécutif d'Amsterdam a été obligé de centraliser en ses propres mains l'accomplissement des formalités douanières, le transport des marchandises des gares ou des ports de débarquement d'Amsterdam jusqu'aux emplacements loués, le magasinage des caisses et emballages vides, et le transport en gare ou à bord après la clôture de l'Exposition.

Dans ce but le Comité exécutif a fait, avec les quatre principaux expéditeurs et avec une entreprise de transports, des contrats de nature à sauvegarder les intérêts des Exposants sous tous les rapports.

A cet effet, le Règlement général a été complété par le règlement suivant, que le Comité exécutif s'engage à observer rigoureusement et à ne modifier sous aucun prétexte.

RÈGLEMENT ADDITIONNEL

Réception. — ARTICLE PREMIER. — Les marchandises seront reçues du 20 mars au 20 avril 1895. Après cette date, le Comité exécutif se réserve le droit de refuser tout envoi, sans accepter à cet égard aucune obligation.

ART. 2. — Les machines et pièces lourdes seront admises aussitôt que les installations spéciales nécessaires pour ces Expositions seront prêtes.

Elles devront être mises sur chantier avant les marchandises d'autre nature.

Emballage. — ART. 3. — Dans leur intérêt, les Exposants sont priés de ne pas clouer les caisses, mais de les fermer à l'aide de vis, afin de faciliter la visite de Douane.

ART. 4. — Il est interdit d'emballer dans un même colis des objets destinés à des groupes ou à des classes différentes.

ART. 5. — A l'intérieur de chaque colis, et contre la paroi du couvercle, devra se trouver écrit très lisiblement un état récapitulatif de son contenu, donnant tous les détails énumérés à l'article 6 *(suivant le modèle fourni par le Comité exécutif)*.

Marques. — ART. 6. — En outre, chaque colis devra porter extérieurement, sur deux côtés différents, mais non opposés, une étiquette spéciale *(suivant le modèle fourni par le Comité exécutif)*, portant en caractères tres apparents, les détails suivants :

a. — Pays d'origine.
b. — Nom et domicile de l'Exposant.
c. — Groupe et Classe de l'envoi.
d. — Poids brut.
e. — Le nombre de colis expédiés par l'Exposant.
f. — Le numéro sérial du colis appartenant à l'envoi

Avis d'expédition. — ART. 7. Tous les envois, sans exception, devront être adressés exclusivement au *Comité exécutif* à Amsterdam et avisés au moins trois jours à l'avance par une lettre *de déclaration (suivant le modèle de la Douane hollandaise, fourni par le Comite exécutif)* contenant les détails suivants :

a. — Nombre et espèce des colis (caisses a clairevoie, balles, paquets), marques et numéros.

b. — Valeur spécifique et contenu de chaque colis.

c. — Le moyen de transport par lequel l'expédition a été effectuée (pour les envois par bateau à vapeur, il suffit d'indiquer la ligne, en cas que le nom du vaisseau ne soit pas encore connu).

Expédition. — ART. 8. — Tous les objets destinés à l'Exposition doivent être expédiés franco *gare restante*, Amsterdam.

Les marchandises grevées à leur arrivée de frais de remboursement, ou adressées à des expéditeurs, agents, représentants ou autres intermédiaires, avec des connaissements à ordre, seront rigoureusement refusées.

Transport local. — ART. 9. — Le Comité exécutif se charge exclusivement du transport des marchandises appartenant aux Exposants depuis la gare ou débarcadere d'Amsterdam, jusqu'a l'emplacement loué et *vice-versa*, y compris les formalités de douane. Le transport se fera aux conditions énumérées sur le tarif ci-joint. (Tarif suivant circulaire de mars.) Le même tarif sera appliqué pour le transport de l'emplacement loué en gare ou à bord, après la clôture de l'Exposition.

Formalités de douane. — ART. 10. — Les frais d'acquit de transit, caution, permis d'entrée, déclaration de marchandises exemptes de droits d'entrée sont compris dans les tarifs formant l'objet de la circulaire ci-jointe relative aux frais de transport.

Sous peine de poursuites, il est interdit aux Exposants ou à leurs représentants, d'ouvrir aucun colis sans avoir obtenu l'autorisation des employés de la Douane, préposés à cet effet.

Si ces formalités n'étaient pas remplies dans la quinzaine, le Comité executif aura le droit d'emmagasiner les marchandises aux frais de l'Exposant en défaut, *lesquels frais doivent être payés à la première sommation, sans qu'il soit nécessaire de le mettre en défaut juridiquement.*

Responsabilité. — ART. 11. — Le Comité exécutif est responsable en cas de perte ou de détérioration de colis entre la gare ou le débarcadère et l'Exposition.

Nettoyage, surveillance, déballage et réemballage, — ART. 12. — Le Comité exécutif informe les intéressés qu'il a traité avec la Société anonyme *Holland*, de façon à pouvoir fournir aux Exposants, qui en feront la demande par écrit, le personnel nécessaire à l'entretien des vitrines, ainsi qu'à l'emballage et au déballage des marchandises, aux conditions suivantes :

a. — Pour le déballage, le réemballage et l'installation des étalages et des objets P B fl. 0.35 par employé et par heure.

b, — Pour le nettoyage des étalages et des objets exposés P B fl. 2,50 par mètre carré de superficie loué pour la durée entière de l'Exposition.

On entend par *nettoyage*, l'époussetage des objets avec linge et plumeau.

c. — Pour la surveillance des étalages pendant les heures que l'Exposition est ouverte au public P B fl. 2,50 par employé et par jour.

Les frais dénommés sous *a, b, c,* sont à payer au comptant à la fin de chaque semaine par les Exposants respectifs directement à la Société anonyme de Transport *Holland;* si le travail dénommé sous *a* dure moins qu'une semaine, aussitôt que l'ouvrage commandé est fini.

Enlèvement des marchandises — ART. 13. — Après la clôture de l'Exposition, l'Exposant ou son mandataire devra soigner le plus tôt possible le réemballage de ses marchandises et étalages, qui seront transportes dans les mêmes conditions qu'à l'arrivée, par les soins du Comité exécutif jusqu'à bord ou à la gare, à charge par lui de fournir, au moins deux jours à l'avance, un ordre d'expédition par écrit, dont le modèle sera fourni par le Comité exécutif, et qui devra contenir le nom et l'adresse du destinataire ainsi que le moyen de transport qui devra être employé.

L'Exposant qui se trouverait débiteur, soit envers le Comité exécutif, soit envers la Société anonyme de Transport Holland de débours opérés pour son compte, devra s'acquitter à l'avance au bureau du Comité exécutif sur le terrain. Ce paiement effectué, l'Exposant recevra le laisser-passer et le certificat d'origine nécessaire à la réexpédition de ses marchandises.

Le Comité exécutif :
N. A. CALISCH, Président ;
F. FOEKENS, Secrétaire.

Messieurs les Exposants,

Pour donner suite aux diverses observations qui nous sont faites au sujet du tarif de notre circulaire de décembre 1894, nous avons l'honneur de vous communiquer, qu'avec des sacrifices importants de notre côté, et grâce à la collaboration bienveillante *du bureau général de l'expédition*, directeur M. A. Donker (membre de la maison Scheuer frères, de cette ville) et *de la Société anonyme de Transport Holland* nous avons réussi à changer en votre faveur l'art. 10 de notre circulaire susdite, comme suit :

Art. 10. — Les frais de ce transport sont fixés comme suit et doivent être payés au Comité exécutif contre compte acquitté dans les quarante-huit heures, après que les marchandises auront été délivrées aux Exposants.

Tarif pour les envois de l'étranger

A. *Pour les colis ne dépassant pas le poids de 1,500 kilogrammes chaque.*

Le tarif sera appliqué d'après le poids ou la mesure au choix du Comité exécutif.

Envois de	3 —	100 Kg. ou	3 —	100	dm³. PB fl.	2.70
—	101 —	200 —	101 —	200	—	3.10
	201 —	300 —	201 —	300	—	3.90
—	301 —	400 —	301 —	400	—	5.20
—	401 —	500 —	401 —	500	—	6.50
	501 —	600 —	501 —	600	—	7.80
—	601 —	700 —	601 —	700	—	9.10
	701 —	800 —	701 —	800	—	10.40
—	801 —	900 —	801 —	900	—	11.70
—	901 —	1.000 —	901 —	1.000	—	13 »

pour chaque 100 kg. ou 100 dm³. en dessus fl. 1,30 de plus.

Des colis jusqu'à et pesant 3 kg. peuvent être expédiés par service postal, pourvu que la dimension d'aucun des côtés ne surpasse pas 60 c/m.

B. *Pour les colis au-dessus d'un poids de 1.500 kg. chaque.*

Le tout par 1.000 kg. ou m³. au choix du Comité exécutif.

Pièces de	1.501 —	3.000 kg.	PB fl.	14 »
—	3.001 —	5.000	—	14.50
	5.001 —	7.000	—	16.50
—	7.001 —	9.000	—	18.50
	9.001 —	10.000	—	19.50

et pour chaque 1.000 kg. (ou fraction) en sus PB fl. 1.50 de plus.

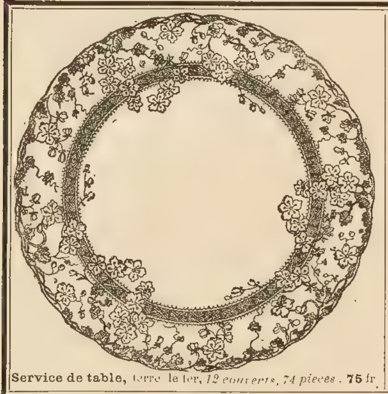
Fractions de 100 kg. ou de 100 dm³ à calculer pour 100 kg. ou 100 dm³.

Les exposants sont obligés d'indiquer le poids total des envois dans les connaissements, des lettres de voitures ou les adresses.

Le Comité exécutif se réserve pourtant le droit de repeser chaque envoi tandis que les dimensions des colis seront constatées par les experts jurés du Comité exécutif à l'arrivée des marchandises aux terrains de l'Exposition.

Le Comité exécutif,
N. A. Calish, *Président.*
F. Fockens, *Secrétaire.*

Amsterdam, mars 1895.



Service de table, terre de fer, 12 couverts, 74 pièces . 75 fr.



Service cristal
12 couverts, 52 pièces : 32 fr.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 26 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Avril 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . Un an. 8 francs; Départements — 9 —; Etranger. . . — 10 —

AVIS

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement expire aujourd'hui de le renouveler au plus tôt, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.

LE THÉATRE

A L'EXPOSITION DE 1900

CONVERSATION AVEC M. GAILHARD
Directeur de l'Opéra.

La question du théâtre à l'Exposition Universelle de 1900 a été, ces temps derniers, agitée dans les journaux de Paris, un peu sommairement, il faut le reconnaître. C'est peut-être pour ce motif que le Comité des Directeurs l'a laissée en suspens, malgré la consultation de MM. Alexandre Dumas, Victorien Sardou et Jules Claretie qui sont, paraît-il, nettement opposés à la construction d'un théâtre, dans l'enceinte de l'Exposition.

Quelques-uns de nos confrères ont prétendu qu'à la suite d'une conférence, présidée par M. Poincaré, Ministre de l'Instruction publique, et à laquelle assistaient, outre M. Alfred Picard, MM. Roujon, directeur général des Beaux-Arts, Alexandre Dumas, Victorien Sardou, Jules Claretie, s'était dégagée l'idée qu'il n'y avait pas lieu d'organiser, en 1900, «un théâtre spécial où, en plus des artistes français, des troupes étrangères auraient pu donner des représentations; que les théâtres existant à Paris étaient de nature à offrir assez d'attraits aux visiteurs de l'Exposition... » et notre confrère ajoutait sérieusement, qu'on étudiait « une combinaison qui aurait pour but de donner aux porteurs de tickets d'entrée, un léger avantage, en attachant à ces tickets le privilège de payer un prix un peu réduit dans les théâtres qui consentiraient à s'y prêter!

Cette solution nous paraît tellement enfantine que nous préférons croire, par déférence pour les hommes d'esprit désignés plus haut, qu'elle n'a pas été un seul instant sérieusement envisagée par eux. Quel est le Directeur de théâtre, nous le demandons, qui se prêtera à une pareille combinaison ? Est-ce que le public qui se pressera à Paris, à ce moment-là, ne sera pas capable de remplir, tous les soirs, les trente ou quarante salles de spectacle de la capitale, surtout si elles tiennent des succès ?

Et qui a-t-on consulté pour résoudre cette question importante ? Les artistes ? Les Directeurs de théâtres ? Les musiciens ? Le public ? Personne.

MM. Alexandre Dumas, Victorien Sardou, Jules Claretie se sont réunis en conseil suprême et artistique et ont décidé un beau matin qu'il n'y aurait pas de théâtre à l'Exposition.

Loin de nous la pensée de croire que des hommes éminents comme MM. Sardou, Dumas ou Claretie aient obéi à des considérations d'ordre inférieur, à la crainte, par exemple, de la concurrence qu'un théâtre à l'Exposition pourrait faire aux théâtres de Paris où l'on jouerait leurs œuvres.

Ces messieurs voient de plus haut, nous en sommes certain, et c'est pour cela que nous estimons avec eux certainement, que la question du théâtre à l'Exposition de 1900 n'est pas encore résolue.

C'est d'ailleurs, si nous sommes bien informé, l'avis du Commissaire Général, M. Alfred Picard, et c'est pour cela que nous avons cru devoir rouvrir le débat, en allant consulter un des directeurs de l'Opéra, M. Gailhard, dont la compétence, en la matière, est difficilement contestable.

« Croyez-vous la question résolue ? demandons-nous, à M. Gailhard.

Je la crois résolue, puisque des auteurs dramatiques tels que Dumas, Sardou, Halévy, etc... ont exprimé un avis contraire.

Cependant je n'en persiste pas moins à croire qu'on a fait fausse route et que le public, en général, n'est pas de l'avis de nos grands maîtres.

Le siècle que nous allons célébrer, par l'Exposition Universelle de 1900, est celui dans lequel le théâtre a fait son évolution la plus complète, et c'est la France qui a tenu le premier rang, au cours de cette évolution.

Et puis, que vous dirai-je ? Il y a en France et dans les autres pays des auteurs qui méritent qu'on s'intéresse un peu à eux. Ce sont les musiciens. Jusqu'à ce jour, je n'ai entendu parler que des littérateurs; et si la question théâtrale a été résolue, comme vous pensez le croire, elle l'a été sans qu'on se donnât la peine de consulter des maîtres comme Ambroise Thomas, Reyer, Saint-Saëns, Massenet, etc...

Les musiciens ne peuvent pas, que diable! attacher, comme les peintres, leurs œuvres à un clou, et c'est le théâtre seul qui peut leur permettre d'être exposés dans de bonnes conditions.

Eh bien, que fait-on, à l'Exposition de 1900 ? On va dépenser une somme de quinze à vingt millions pour la construction d'un Palais des Beaux-Arts, spécialement affecté à la peinture et à la sculpture. Les peintres et les sculpteurs du monde entier y pourront exposer leurs produits. Que fait-on pour les musiciens du monde entier ? J'estime cependant que l'art musical est assez haut placé pour mériter également un palais spécial; ce palais ne peut être qu'un théâtre. La construction de ce théâtre placé dans les Champs-Elysées, au centre de Paris, — puisque Paris se déplace et tend à se développer sur l'Ouest — me paraissait s'imposer pour toutes sortes de raisons. Alors les musiciens qui attendent avec tant d'impatience un théâtre lyrique, l'auraient trouvé tout construit après l'Exposition. C'était la solution tout indiquée, ce me semble. Vous me demandez mon avis, le voilà.

J'estime encore que les grands théâtres lyriques et dramatiques du monde entier ne peuvent apporter qu'un éclat très vif à l'Exposition en venant avec leur troupe représenter leurs auteurs nationaux.

« Mais, croyez-vous, demandons-nous alors à M. Gailhard, qu'il y aurait à ce moment-là, à Paris, un public qui vous suivrait, et que ce théâtre ne ferait pas une concurrence dangereuse aux théâtres de Paris, à l'Opéra lui-même ? »

Pardon ! nous réplique M. Gailhard, venez-vous me parler affaire ou art à l'Exposition ? Si vous me parlez affaire, je vous répondrai, moi, directeur de l'Opéra, que je ne crains pas le moins du monde pour les autres théâtres et pour l'Opéra la concurrence que pourrait nous faire un théâtre à l'Exposition, étant donné le nombre énorme d'étrangers qui viendront à Paris à ce moment-là.

J'ai vu dans un journal exprimer l'opinion suivante, par une des personnalités dramatiques que j'ai nommée tout à l'heure : « Les étrangers « n'éprouveront nullement le besoin, durant leur « séjour parmi nous, d'entendre leurs ouvrages « nationaux. Ce sont nos pièces françaises et « nos artistes français qui les passionneront le « plus. » C'est possible, mais je ferai respectueusement observer à la haute personnalité qui a émis cette appréciation qu'il s'agit pour 1900, d'une Exposition Universelle et Internationale, et non d'une Exposition exclusivement française, et vous me permettrez, n'est-ce pas ? de ne pas trop appuyer sur la façon un peu légère dont on apprécie, en l'espèce, les œuvres des auteurs et compositeurs étrangers, qui méritent, ce me semble, un peu plus de considération. Il sera intéressant pour le public italien d'entendre à l'Exposition des opéras russes et réciproquement pour des Russes d'entendre des opéras italiens. Pourquoi, donc cet ostracisme à notre profit ? Soyons plus éclectiques et n'oublions pas surtout que nous convions le monde à une Exposition Universelle et Internationale.

En somme, pour me résumer, et puisque vous êtes venu me demander mon avis, je dois vous dire que l'éminent Commissaire général de l'Exposition, M. Alfred Picard, est le premier qui a eu cette haute idée artistique, et je marche absolument d'accord avec lui. C'est lui qui m'a fait l'honneur de venir me trouver dans mon cabinet

pour me prier d'exécuter à l'exposition Universelle en 1900 une partie du programme que j'avais proposé à M. Alphand, pour utiliser les locaux du Champ de Mars, et ce programme était, vous devez vous en souvenir, l'Exposition rétrospective du théâtre et des arts et industries qui s'y rattachent.

Mon projet, au point de vue artistique, aurait eu, comme point de départ, le théâtre antique jusqu'au théâtre modèle que j'ai imaginé, et que j'ai conçu en collaboration avec M. Renaud, l'architecte de la direction de l'Opéra. Ce théâtre a fait l'objet d'un rapport que j'ai eu l'honneur de développer devant la Commission de l'Exposition. Ce projet est entre les mains de M. le Commissaire général, et je ne puis naturellement vous le communiquer, puisqu'il est sa propriété.

Ainsi donc on dépensera de 15 à 20 millions pour les peintres et les sculpteurs et rien pour les musiciens et auteurs dramatiques.

Eh bien! il me semble que nos auteurs et compositeurs français, qui ont fait faire à notre art national au moins autant de progrès que nos peintres et nos sculpteurs, méritent sinon plus, mais autant d'égards ; on peut en dire autant des auteurs et artistes étrangers en général, qui viendront chez nous dans cinq ans.

Le théâtre s'impose donc à l'Exposition Universelle de 1900. S'il en était autrement, c'est une lacune regrettable, qui ferait tache dans l'œuvre grandiose que préparent M. Alfred Picard et ses collaborateurs, et je ne comprends pas que la perspective d'avoir doté Paris, à la fin de l'année 1900, d'un théâtre définitif qui serait ce théâtre lyrique que tout le monde artiste réclame avec tant d'insistance, n'ait pas pesé plus efficacement dans les délibérations de la Commission théâtrale de l'Exposition. »

Nous n'avons rien à ajouter à ces intéressantes déclarations du Directeur de l'Opéra. Elles nous semblent de nature à rouvrir un débat qui nous paraît avoir été clos d'une façon un peu hâtive et pour des raisons que le public n'a pas encore parfaitement saisies.

HENRI GAUTIER.

LE

Projet de M. Paschal Grousset

Nous avons reproduit, dans notre dernier numéro, la lettre que M. Paschal Grousset, député de Paris, avait adressée à M. Alfred Picard, au sujet de son projet de cité souterraine. M. Paschal Grousset propose de vérifier 1° si le feu central est un leurre ou une réalité; 2° si la source de chaleur interne du globe est accessible et utilisable ; 3° si le sol de Paris sert de plafond à un océan d'eau douce.

Ces divers problèmes posés, nos confrères se sont livrés à une véritable chasse aux savants pour leur demander si ces expériences pouvaient être tentées, avec quelques chances de succès.

Les réponses ont été des plus nombreuses et des plus variées. Elles n'ont pas précisément satisfait M. Paschal Grousset qui a alors posé à M. Daubrée, de l'Institut, les questions suivantes :

1° Quelle est l'épaisseur de la couche aquifère des puits artésiens de Paris ?

2° Existe-t-il dans notre sol, au-dessous de 700 mètres, d'autres nappes d'eau utilisables ?

3° Y a-t-il, ou n'y a-t-il pas, du trias au-dessous de nos terrains jurassiques ?

4° Y a-t-il du gypse, de la houille ?

5° Les terrains primaires du bassin parisien se rattachent-ils au massif d'Auvergne ou au massif breton ?

6° Enfin, un géologue consciencieux pourrait-il, en l'état présent de la science, entreprendre de donner la coupe verticale du bassin parisien jusqu'à 3,500 mètres de profondeur, ou même jusqu'à 1,700 mètres (non pas la coupe idéale, mais la coupe expérimentale et documentaire)? Et, si tel est le cas, pourquoi le service de la carte géologique de France ne nous donne-t-il pas cette coupe ?

A la première question relative à l'épaisseur de la couche aquifère des puits artésiens de Paris, M. Daubrée a répondu que cette épaisseur était connue à un pied près depuis trente ans. Quant à la présence de la houille, M. Daubrée ne risque aucune affirmation.

Il est, par contre, très affirmatif en ce qui touche aux terrains primaires du bassin parisien.

Enfin, en réponse à la dernière « colle » de M. Grousset demandant si un géologue pourrait, en l'état présent de la science, entreprendre de donner la coupe verticale du bassin parisien jusqu'à 3,500 mètres de profondeur, M. Daubrée dit :

Qu'il faudrait multiplier singulièrement les sondages sur un rayon étendu pour qu'un pareil travail ne restât pas hypothétique, et le trou qu'il se propose de faire ne pourrait pas permettre d'établir cette coupe.

A la suite de ces déclarations, M. Paschal Grousset a adressé la réponse suivante à M. Daubrée :

Paris, le 14 avril.

Allons, Monsieur, la cause est entendue et l'Institut n'en sait pas, sur le tréfonds de Paris, beaucoup plus long que le plus ignorant des députés. Vainement vous promettez de répondre avec précision à des questions précises. Partout vous prenez la tangente.

Vous dites, par exemple, que vous pourriez aisément indiquer l'épaisseur de la couche aquifere des puits artésiens de Paris : Nous n'auriez pour cela qu'à ouvrir un de vos livres. Que ne l'avez-vous ouvert? Nous serions fixés, tandis que nous ne le sommes pas. Nous le sommes même d'autant moins qu'à côté de vous votre aide naturaliste, M. Meunier, déclare impossible ce que vous déclarez facile, en affirmant que l'épaisseur de ladite couche aquifère est variable. Comme si les terrains imperméables entre lesquels elle gît avaient coutume de s'écarter plus ou moins, selon les saisons, pour la contenir...

Vous dites encore, du trias, que sa présence n'est *guère douteuse*. Elle l'est donc, peu ou prou ?

Vous ajoutez que *s'il y a du trias*, il y a du gypse. On s'en doutait, mais c'est une affirmation qu'il nous faut, non une hypothèse.

Sur la présence de la houille, vous « ne risquez aucune affirmation »; c'est heureux. Il est vrai que la chose est apparemment de mince importance : il est « probable » que la profondeur où se trouveraient les filons les rendrait inutilisables. Ce qui reste à démontrer.

Bref, Monsieur, en fait de renseignements positifs, vous nous donnez des « guère douteux », des *si*, des « probable ».

Eh bien, ce sont précisément ces doutes, ces hésitations et ces probabilités que nous voulons élucider, entre autres problèmes, étant de ceux qui aiment à voir les choses avant de les croire.

Vous appartenez, Monsieur, à une génération savante qui a eu sa gloire et vous représentez parmi nous la grande école d'Elie de Beaumont. Je n'ai garde de lui manquer de respect en votre personne. Mais cette génération n'a pas tout fait, ne sait pas tout. Elle a tiré de l'induction, par l'examen des affleurements géologiques, tout ce que l'induction pouvait donner. Elle n'en a pas tiré la carte du tréfonds de Paris et le secret du globe terrestre, que nous voulons avoir et que nous aurons.

Que nous aurons, parce que la jeunesse savante et ses maîtres d'aujourd'hui, au laboratoire de recherches de la Sorbonne comme à l'Ecole des mines, le veulent avec nous,

Je n'ai touché en vous écrivant, Monsieur, qu'aux problèmes géologiques; mais il reste les grands problèmes de la physique, que notre observatoire souterrain pourra peut-être élucider : la loi d'accroissement de la chaleur à la descente, nullement constante, comme le croit naïvement votre collaborateur, M. Meunier, mais variable presque partout pour des causes inconnues ; la loi des courants magnétiques, qui permettra peut-être un jour à l'homme de réaliser la télégraphie sans fils ; la nature de la chaleur interne du globe dont nous nous rapprocherons pour tenter d'en vérifier la source et peut-être pour la capter.

Les savants américains et allemands cherchent à le faire. Ceux-ci, dans le Brandebourg, ont poussé leurs sondages jusqu'à 1,700 mètres et comptent les pousser jusqu'à 2,500. Pourquoi ne ferions-nous pas mieux, par des moyens plus puissants et plus hardis? Je ne comprendrai jamais qu'un homme de science se refuse à une expérience possible, sous prétexte qu'elle peut être coûteuse. La vérité n'a pas de prix.

Quant aux attractions de la cité sous terre, que vous voulez bien contester à l'avance, permettez-moi, Monsieur, sur ce point spécial, de décliner votre compétence. Vous ne connaissez pas mon programme, par la raison que je ne l'ai donné à personne. Il me suffira de vous affirmer que la « cité sous terre », dans sa partie accessible au public, ressemblera aussi peu aux mines ordinaires que l'escalier de l'Opéra ressemble aux catacombes.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

PASCHAL GROUSSET,
Député de Paris.

Voilà où en est la question, pour le quart d'heure. Attendons la suite.

BANQUET

DU

Comité central des Chambres syndicales.

DISCOURS DE M. ALFRED PICARD

Messieurs,

Votre généreuse Association m'accable sous le poids de ses bienfaits, en me réservant une place à chacune des fêtes magnifiques par lesquelles elle célèbre le travail, le progrès et la solidarité sociale.

L'année dernière, ma reconnaissance indiscrète s'est malencontreusement traduite par une longue allocution (*non! non!*), que vous avez subie avec une bienveillance, une courtoisie et une résignation admirables.

Rassurez-vous, cette fois, je ne commettrai pas de récidive. (*On rit.*)

Aussi bien deux minutes de votre patience me suffiront pour vous dire les étapes franchies depuis un an dans la préparation des grandes assises de la fin du siècle.

M. le Président de la République a sanctionné la classification dont j'avais esquissé devant vous les traits essentiels. Cette classification réalise complètement les améliorations reconnues indispensables. Nous nous sommes, d'ailleurs, bornés, mes collaborateurs et moi, à être, comme nous le serons toujours, les interprètes fidèles et convaincus des arts et de l'industrie.

Le règlement général a de même reçu la consécration d'un décret. Il est conçu dans un esprit large, libéral, conforme au génie et aux traditions hospitalières de la nation française. (*Applaudissements.*)

Vous savez les résultats brillants du concours ouvert sur les dispositions d'ensemble des palais, parcs et jardins. Jamais nos espérances les plus optimistes n'auraient osé prévoir pareille dépense de travail et de talent. L'école française a vaillamment tenu son drapeau.

Parmi les idées neuves dues à l'imagination des concurrents, il en est une que nous nous efforcerons de faire passer dans le domaine des faits : je veux parler de l'ouverture, entre les Champs-Elysées et la Seine, d'une large avenue prolongeant l'axe de l'Esplanade des Invalides et se rattachant à la rive gauche du fleuve par un pont monumental prévu au programme. Le Rond-Point créé à l'origine de la nouvelle avenue offrirait un point de vue incomparable. En avant, l'Arc de Triomphe de l'Etoile ; en arrière, la place de la Concorde et le Louvre ; latéralement, le dôme merveilleux de Mansard. Au Palais de l'Industrie se substitueraient un ou deux palais modernes, érigés en bordure de l'avenue et caractérisant l'architecture contemporaine. Il y aurait là un embellissement définitif de la capitale que vous aimez, les uns et les autres, d'une piété filiale, un joyau ajouté aux innombrables gemmes de sa couronne.

Cette conception ne sera pas la seule caractéristique des projets qui se preparent. La Seine y jouera un rôle décoratif qui ne lui avait pas encore été attribué. Soyez certains que l'Exposition de 1900 ne consistera pas en une pâle copie de ses devancières, que son ordonnance sera absolument inédite, et qu'elle apparaîtra digne de la France, digne aussi de sa date mémorable. (*Applaudissements.*)

Par une décision récente, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, a mis à l'étude le recrutement des Comités départementaux. Il s'agit, pour l'heure, non de provoquer les demandes d'admission, ce qui serait prématuré, mais d'accomplir une tâche plus longue et plus laborieuse, de rechercher les matériaux

des sections rétrospectives, notamment des musées centennaux dont la réunion formera l'histoire, la synthèse et la philosophie du XIXe siècle.

L'exécution de notre plan de campagne se poursuivra ainsi avec le calme, l'ordre et la méthode nécessaires au succès.

Je dois néanmoins vous avouer dès aujourd'hui une déception cruelle : la vie serait trop douce, si elle n'était faite que de joies et de satisfactions. Nous avions espéré voir Paris doté, en 1900, d'un réseau de voies ferrées. L'occasion eût été unique pour commencer enfin l'œuvre magistrale si vivement et si vainement attendue par l'opinion publique, pour mettre un terme à la situation déshonorante des transports parisiens (*bravo* ! *bravo* !), pour rendre la vie ouvrière plus facile et plus saine, pour donner aux bras inoccupés des travaux éminemment fructueux. Ce n'était point assez, paraît-il, de vingt ans consacrés aux enquêtes, aux débats et aux négociations. Le Conseil municipal, pourtant si habile dans la gestion des intérêts édilitaires remis entre ses mains, a voté le référendum, c'est-à-dire rejeté les ouvertures du Département des Travaux publics ; le Métropolitain continuera à alimenter les revues humoristiques de nos théâtres et les émules de Boileau ajouteront de nombreux chapitres à la satire sur les embarras de la grande ville. (*Rire général.*)

Quelques regrets que nous inspire ce rêve envolé, nous ne perdrons pas courage ; nous ne cesserons de réclamer au moins les voies qu'exige impérieusement le service de l'Exposition. J'y emploierai, quant à moi, tout ce qui me reste d'énergie et d'obstination alsacienne. (*Rires et applaudissements.*) M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie nous appuiera de sa haute autorité, prendra la défense de notre cause et la fera triompher, d'accord avec M. le Ministre des Travaux publics. Vous pouvez, comme nous, l'en remercier par avance. (*Rires et applaudissements.*)

Messieurs, j'ai terminé. Laissez-moi, en finissant, vous répéter combien nous vous sommes reconnaissants de vos témoignages réitérés de confiance et d'amitié. Nul encouragement ne saurait nous être plus précieux dans la lourde mission que nous avons assumée pour l'*Honneur* et la *Patrie*. Je place sous l'égide de cette mâle devise mon toast affectueux à notre Association et à notre éminent Président, M. Expert-Besançon. (*Applaudissements répétés.*)

UNE

EXPOSITION INTERNATIONALE

Lithographique

A l'occasion du prochain Centenaire de la Lithographie, une Exposition Internationale Lithographique aura lieu au Champ de Mars, du 15 août au 30 novembre prochain.

Dans une réunion tenue hier, 4, rue du Bouloi, le Comité organisateur, transformé en Comité d'action, s'est définitivement constitué de la façon suivante :

Président : M. Paul Dupont, directeur-administrateur de la Société anonyme d'imprimerie et librairie administratives et des chemins de fer.

Vice-Présidents : MM. de Brunoff, administrateur-délégué de la Société anonyme des imprimeries Lemercier; Failliot, président de la Chambre syndicale des papiers en gros, maire du IVe arrondissement; Henri Hamel, président de la Société des artistes lithographes français, directeur de la *Revue des Beaux-Arts*; Voirin, ingénieur, constructeur de machines d'imprimerie.

Trésorier : M. Ch. Lorilleux, fabricant d'encres d'imprimerie.

Secrétaire général : M. V. Morlot, publiciste.

Secétaire adjoint : M. Léon Barbier.

Membres : MM. Hugo d'Alési, artiste peintre; Coubé, directeur de la Société Coubé et Cie; C. Courmont, imprimeur lithographe; Maurice Firmin-Didot, imprimeur-éditeur; Gruentjens (Papeteries du Marais); Laflèche-Bréham, fabricant d'encres d'imprimerie; P. Maurou, artiste lithographe, président du Jury de la section de gravure du Salon des artistes français; Mesplès, artiste peintre; Michaux, de la maison Marinoni; Minot, imprimeur-éditeur; Périer-Lefranc, de la maison Lefranc et Cie, fabricants d'encres d'imprimerie; Pichot, imprimeur-éditeur; Putois, Président de la Chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment; Van Hymbeeck, fabricant de crayons lithographiques.

La manifestation artistique et industrielle que ce Comité prépare étant essentiellement désintéressée, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, ont bien voulu l'autoriser à placer sous leur haut patronage l'Exposition du Centenaire.

Constituée avec le concours des collections de l'Etat et des collections particulières, cette Exposition réunira les meilleures épreuves, anciennes et modernes, en noir et en couleur, ainsi que les produits employés par la Lithographie et toutes les industries s'y rattachant.

On projette même d'y installer des ateliers où se ferait sous les yeux du public, le tirage des épreuves, artistiques. Ce serait là un élément nouveau d'intérêt et une innovation dont la réalisation serait accueillie, nous n'en doutons pas, avec faveur.

Les Projets Primés

(*Voir les numéros 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25.*)

PRIMES DE 1.000 FRANCS

(*Fin.*)

Nous terminons aujourd'hui la publication, commencée dans notre numéro du 5 janvier dernier, des notices relatives aux dix-huit projets primés, au concours du Palais de l'Industrie, pour l'édification des palais et bâtiments de l'Exposition de 1900.

On comprendra les raisons pour lesquelles nous avons tenu à reproduire intégralement et dans l'ordre indiqué par le jury, ces notes explicatives, qui nous ont d'ailleurs été fournies par les auteurs mêmes des projets primés.

Outre qu'elles serviront de documents pour l'avenir, elles permettront, quand le plan définitif sera rendu public, de voir dans quels projets ont été empruntées les idées que M. Bouvard, l'éminent Directeur des services d'architecture, a la mission de mettre sur pieds. Nous pourrons ainsi lire un nom au bas de chaque œuvre, et restituer à chacun ce qui lui est dû.

H. G.

Projet de M. Louis Masson Détourbet

Champ de Mars

Groupe XII, Décoration et Mobilier des édifices, publics et des habitations.

Groupe XIV, XV, Industrie chimique, Industries diverses, Economie Sociale. Groupe XVI, XI, Hygiène et Assistance publique, Mines, Métallurgie, Groupe XIII, Fils, Tissus, Vêtements.

Surface demandée..... 152.000 mètres
Surface obtenue ...... 188.861 80 mètres

Détail des surfaces obtenues:

Palais A	6.167.00
» A'	6.167.00
Grand Palais B............	17.718.00
» » B'..........	17.718.00
Palais C	8.215.00
» C'..................	8.215.00
Palais central D...........	8.855.00
Surface totale des Galer. de Palais nouveaux (1er étage) .	31.126.00
Surface des palais des Mach.	63.000.00
Surface des Galeries	21.680.00
Total.....	188.861.00

Berges de la Seine

Groupe X, IV, V, VI, VII, VIII, Alimentation, Matériel et Procédés généraux de la Mécanique, Electricité, Génie civil, Moyens de transport Agriculture, Horticulture.

Surface demandée......... 149.000 mètres
Surface obtenue........... 154.000 mètres

Détail des surfaces obtenues :

Palais FF'	28.000.00
» G	24.300.00
» H..................	11.700.00
Grand Palais I.............	39.600.00
» » K	30.800
Annexe H'	7.360.00
» I'..................	6.640.00
» K'..................	5.700.00
Total...	154.100.00

Palais des Beaux-Arts

Surface demandée........... 50.000 mètres
Surface obtenue............. 58.000 mètres

Palais de Sèvres, du Congrès et Conférences populaires et palais édifiés aux Invalides.

Surface demandée.......... 32.000.00

Naumachie.

Surface..................... 26.758.00

Cafés-restaurants et divers entourant la Naumachie.

Surface..................... 8.400.00

Nota : Les palais sur berge comprennent deux étages.

Les arbres sur la berge et la 1re rangée du parapet sont seuls enlevés. Toute les autres plantations sont respectées.

Les Colonies sont au Trocadéro.

L'Exposition Militaire est aux Invalides et sert d'entrée du côté des Invalides par une porte monumentale.

Tour Eiffel

Décorée par des ornements rapportés,

Augmentée de pavillons aux étages pour expositions diverses,

Augmentée d'une plate-forme supportée par quatre pylônes avec ascenseur. La plate-forme terminée à ses quatre angles en forme de proue de navire, permet à un public nombreux de jouir de l'embrasement général des palais et galeries du Champ de Mars disposés à un point de vue décoratif.

Naumachie

Vaste bassin destiné à des joutes et fêtes nautiques et à une Exposition maritime.

Elle est alimentée par un canal fermé par une écluse afin d'éviter les inondations qui pourraient se produire par suite d'une crue subite de la Seine, étant donnée l'ouverture de l'Exposition (15 avril 1900).

Des restaurents et cafés entourent cette pièce d'eau.

Palais du Champ de Mars

Une vaste galerie circulaire entourant une grande promenade à ciel ouvert dessert tous les palais qui y aboutissent normalement. Cette disposition est pour répondre à un groupement des produits d'une part et au groupement du Matériel, Procédés et Produits d'autre part. Ces palais séparés offriraient des façades aux aspects divers et seraient divisés en 4 parties.

Chaque palais est précédé d'un vestibule-musée donnant sur la galerie. Dans la première travée des palais on trouve, en entrant, le Matériel. Dans la deuxième travée du palais on trouve, en continuant, les Procédés. Dans la troisième travée des palais on trouve, en continuant, les Produits.

En prenant la galerie intermédiaire, passant par les axes des pavillons, on obtient une circulation semblable à celle de l'Exposition de 1867.

Dans les jardins placés entre palais s'élèveraient des bâtiments avec types spéciaux (maisons, usines, etc...).

Berges de la Seine

Palais divers largement ouverts à rez-de-chaussée. Au centre du cours de la Seine, palais de l'Electricité dont les parements de verre peuvent s'éclairer et apporter leur appoint de lumière à l'embrasement général.

Ce palais couvert en terrasse où peuvent être établis des restaurants, est éclairé par une série de phares à feux divers.

Pont des Invalides

Ce pont demandé est traité en façon de pont suspendu dont les rives sont fermées d'arcatures

très décorées. Il est terminé par de grands pylônes en maçonnerie. — Le centre en est occupé par un Palais de fêtes ou de distributions de prix et qui servirait de monument commémoratif après l'Exposition. — Ce palais est supporté par un point central. Des nervures partant du massif central vont en s'épanouissant soulager la portée des poutres du pont.

Palais des Beaux-Arts

Ce palais servira de grand vestibule pour l'Exposition. Il s'ouvre sur les Champs-Elysées par 3 grands motifs, leur tympan figurant des allégories personnifie les 3 grandes branches de l'Art : Peinture, Sculpture et Architecture — Un escalier monumental conduit à un salon d'honneur au 1er étage.

La disposition du plan permet simultanément l'ouverture de plusieurs expositions particulières.

Projet de M. Méwès

Champs-Elysées

L'entrée principale et d'honneur se fera sur l'avenue des Champs-Elysées par un rond-point, au centre duquel viennent converger l'axe du palais de l'Elysée et la grandiose perspective des Invalides et de son esplanade.

Ce centre sera décoré par une fontaine monumentale en pierre élevée à la gloire de la France.

En hémicycle un palais affecté aux Beaux-Arts destiné à remplacer le Palais de l'Industrie actuel.

Nous insistons spécialement sur l'utilité au point de vue perspectif sur la démolition du Palais de l'Industrie; il est regrettable de priver l'avenue des Champs-Elysées de l'appoint décoratif de la vaste perspective de l'esplanade qu'un pont de cent mètres de largeur mettra en communication directe avec le centre de Paris.

Faisant face au palais des Beaux-Arts le palais des cent chefs-d'œuvre du siècle. Ce palais aura un salon rotonde destiné à la réception faite par le Chef de l'Etat des hôtes de marque, des délégations, etc. Une entrée spéciale fera face à la place de la Concorde.

Sur le quai, à droite du pont de 100 mètres, le palais des applications des Beaux-Arts.

Esplanade des Invalides

Les fontaines lumineuses dont les eaux provenant d'un grand château d'eau (dans l'axe) passeraient encore dans des bassins au bord desquels seraient les pavillons des diverses colonies françaises qui, placés sous les grands massifs d'arbres avec jardins ornés de plantes provenant de la flore de chaque colonie, viendraient compléter cet ensemble.

Tout au fond de l'esplanade, en arrière du château d'eau et sur un terre-plein surélevé, les Expositions de la Guerre et de la Marine avec leurs parcs respectifs.

Les quais

Sur la rive droite et sur celle de gauche de la Seine, entre le pont des Invalides et celui de l'Alma, sur des rochers artificiels, les types divers d'architecture des nations étrangères, représentés par des habitations prototypes accompagnées de leurs jardins qui descendront jusqu'à la Seine.

Ces deux côtés seront reliés par un pont suspendu.

En second plan et sur les quais, entre deux rangées d'arbres sur la rive gauche, les palais de l'Alimentation; sur la rive droite, l'Education et l'Enseignement, l'Economie sociale, l'Hygiène, etc.

En continuant sur la rive gauche, on rencontre les palais affectés aux moyens de transport sur le quai et sur la berge, à la suite et de la même manière, la Navigation et le Génie civil, à droite et à gauche du pont d'Iéna.

Trocadéro

Les jardins du Trocadéro aménagés pour recevoir les Expositions d'Agriculture, d'Horticulture, de Chasse et Pêche, le pavillon des Forêts, etc.

La grande salle du Trocadéro affectée aux auditions musicales, distributions de prix, etc.

Champ de Mars

Le Palais du Champ de Mars, surélevé sur une terrasse, comprend un vestibule d'honneur en hémicycle affecté aux Expositions des manufactures de l'Etat et des plus beaux objets de l'industrie contemporaine française et étrangère; au centre de ce rond-point une gerbe d'eau colossale avec bassin vasque et motif au milieu.

De ce vestibule d'honneur nous passons à une grande galerie où se trouve exposée à la place d'honneur l'Électricité, ainsi que le mérite la plus grande découverte du siècle.

A droite et à gauche deux grands dégagements avec escaliers et ascenseurs.

La presque totalité du Champs de Mars sera couverte pour abriter les classes diverses.

Une nef centrale et des bas côtés, dont ceux extérieurs seulement divisés en deux étages, au fond Galerie des machines proprement dites.

A droite et à gauche dans les bas côtés, des machines à transformer les matières premières.

Le public verra dans chaque groupe les matières premières, puis la transformation des matières et enfin, en revenant sur ses pas, les matières fabriquées en allant ainsi de groupe en groupe jusqu'à la Galerie des Machines puis en revenant de la Galerie des Machines jusqu'au vestibule d'honneur.

Au-dessus du palais se trouveront trois étages de terrasses surélevées de façon à ce que la vue s'étende au loin par-dessus les plus hautes maisons. Ces terrasses avec jardins ornées de coupoles, servant à l'éclairage de l'intérieur du palais et du vestibule, formeront un ensemble décoratif ainsi qu'un lieu de plaisir et de distraction, car des cafés-concerts, des théâtres, des restaurants pourront y trouver place, l'accès en sera assuré par 113 escaliers avec ascenseurs.

Communications

Le Champ de Mars sera relié à l'Esplanade des Invalides jusqu'au quai d'Orsay, en passant par l'avenue Rapp et de la Motte-Piquet par un tramway électrique à deux étages aériens superposés.

En outre, l'Exposition sera desservie par des tramways de ceinture à double voie contournant le périmètre de l'Exposition avec stations aux différents centres et raccordement avec les tramways de l'intérieur de Paris.

Dans les galeries de l'Exposition, au Champ de Mars, quai d'Orsay, et Cours-la-Reine il sera établi, pour aller et retour, des chemins mouvants composés chacun de 5 trottoirs marchant à trois vitesses différentes. Ces chemins mouvants seront composés de planchers articulés sans fin, roulant sur rouleaux métalliques actionnés par l'électricité.

Projet de MM. Ch. de Tavernier et Albert Thomas

Les auteurs du projet ont cherché à satisfaire aux préoccupations suivantes :

1° Adopter spécialement au Champ de Mars et aux Invalides, une ordonnance générale ne rappelant en rien le groupement des constructions de 1889;

2° Maintenir toutes les voies de communication et spécialement les tramways accédant au Champ de Mars ;

3° Respecter autant que possible les plantations auxquelles tient tant la population parisienne ;

4° Restreindre les dépenses dans des limites pratiques.

Pour réaliser ces divers desiderata, ils ont :

Conservé (mais en en transformant complètement l'aspect extérieur) le Palais de l'Industrie qui répond à des besoins permanents ; les Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux, qui sont à peu près dans le même cas; enfin la Tour de 300 mètres dont l'expropriation eût entraîné une dépense considérable ;

Transporté dans l'axe de l'Esplanade des Invalides, en en modifiant également les vues, la Galerie des Machines, et utilisé, pour la station de force motrice, le long de l'avenue de Suffren, la Galerie de 30 mètres ;

Admis, comme plan général de circulation dans toute l'Exposition, le niveau des premiers étages du Palais de l'Industrie et des Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux, les nouvelles constructions édifiées sur les rives de la Seine passant pardessus les chaussées des quais d'Orsay et de la Conférence.

Un pont de 100 mètres de largeur, à grande travée, de façon à ne point gêner la navigation, est prévu dans l'axe de l'Esplanade des Invalides ; il est bordé à droite et à gauche de galeries légères, et il comporte, au milieu, une fontaine monumentale, mais on s'est gardé de prévoir l'édification sur la Seine d'aucun palais qui en masquât la merveilleuse perspective. Ce pont, bien entendu, subsisterait au moins en partie, après 1900.

Aux Champs-Elysées, où seraient les Beaux-Arts, l'Enseignement, etc., les discordances d'axes sont masquées au moyen d'hémicycles encadrés d'arbres. On y édifierait, du côté de la place de la Concorde, un théâtre, et du côté de l'avenue d'Antin, les bâtiments d'Administration et des Congrès.

Le long de la Seine seraient élevées des constructions variées, en style oriental ou byzantin, servant de cadre aux fêtes nautiques que ne peut manquer de comporter la prochaine Exposition Universelle. Divers groupes s'y succéderaient dans un ordre rationnel. Ces constructions seraient, pour la plupart, couronnées par des terrasses formant jardins suspendus, avec cafés, etc., où le public affluerait assurément durant les belles soirées d'été. A mi-distance entre les ponts des Invalides et de l'Alma, un transbordeur système Arnodin mettrait en relation, au niveau général ci-dessus défini, les palais des deux rives.

Il a paru n'y avoir aucun intérêt à maintenir en vue, comme en 1889, la façade un peu monotone des Invalides ; on la masque donc par un Palais pour lequel on utilise la Galerie des Machines tout à fait changée d'aspect, les quinconces à droite et à gauche restant d'ailleurs libres pour des constructions légères.

Mais, au Champ de Mars, au contraire, on a tenu à démasquer la façade de l'Ecole Militaire, d'abord parce que c'est une fort belle chose, ensuite parce que l'on crée ainsi une orientation, un point de vue qui ne rappelle en rien la conception de 1889. La Tour de 300 mètres, couverte au niveau de la première plate-forme, est transformée en une immense salle de fêtes. Les Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux sont prolongés au Sud, par deux vastes dômes faisant face à l'Ecole militaire, au Nord, par une série de constructions allant jusqu'à la Seine et raccordées avec le Trocadéro par des passerelles-viaducs extrêmement légères, à double niveau de circulation, franchissant la Seine chacune par un seul arc et placées dans l'axe des pavillons d'aile du Trocadéro. Enfin, tout le surplus du Champ de Mars que l'on s'est systématiquement abstenu d'encombrer de constructions, serait occupé par un vaste parc de plus de 30 hectares, avec lac, rivières navigables, etc. Les pavillons des nations étrangères, les établissements de consommation y seraient répartis, de-ci, de-là, spécialement le long des avenues de La Bourdonnais et de Suffren, mais laisseraient néanmoins, pour le délassement des visiteurs, un parc fort étendu qui semble bien devoir répondre aux goûts de notre population. Ce parc, d'ailleurs, pourrait subsister après 1900, sauf les zones bordant les avenues précitées, zones que l'on pourrait aliéner.

Le parc du Trocadéro serait réservé pour les constructions des colonies, auxquelles semble spécialement convenir son amphithéâtre (et aussi le rapprochement des collections du Trocadéro); on pourrait aussi y mettre les Expositions des administrations publiques.

Les relations entre les Invalides (et par suite les Champs-Elysées) et le Champ de Mars, par le quai d'Orsay, seraient desservies par le chemin de fer des Moulineaux même, dont les stations seraient englobées dans les constructions du quai de rive gauche. Un petit chemin de fer électrique — dont l'énergie serait fournie par la station de force motrice dont il a été parlé plus haut — établirait en outre un circuit par l'avenue de La Motte-Piquet à l'avenue de Suffren.

La dépense totale de ce projet, suivant des devis minutieusement établis, serait d'un peu moins de 60 millions, y compris la station de force motrice qui, à elle seule, coûterait près de 8 millions. Il reste donc dans des limites admissibles et répond, d'ailleurs, strictement au programme que ses auteurs ont considéré comme imposé par les circonstances.

Quant au caractère général des constructions, ils ont tenu à y maintenir la variété, l'éclat, l'air de fête que comporte une Exposition, et à éviter les lignes monotones et les styles uniformes. Une Exposition, œuvre destinée à durer six mois et à disparaître, ne saurait être conçue suivant les mêmes idées que des édifices permanents.

Fin.

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1895)

Pour tout ce qui concerne la Rédaction S'ADRESSER **PARIS. — 6, rue d'Aboukir, 6. — PARIS**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . 5 florins (POUR L'ANNÉE 1895)

LE BANQUET DU 29 AVRIL

Le bureau du Comité français de l'Exposition d'Amsterdam a pris l'initiative d'offrir le lundi 29 avril prochain, 7 heures du soir, à l'Hôtel Continental, un banquet à son estimé et dévoué Président, M. Ancelot. Les adhésions sont reçues chez M. Estieu, 12, rue Marbeuf, l'aimable organisateur du banquet.

Dernières Nouvelles

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Amsterdam, 19 avril 1895

Il fait ici un temps splendide, et les trois semaines qui nous séparent de l'ouverture. permettront de tout achever. L'inauguration officielle est définitivement fixée au samedi 11 mai, 2 heures de l'après-midi. Ce jour-là sera pour Amsterdam un jour de fête. Il y aura illuminations et retraite aux flambeaux. Après un banquet de 250 couverts, sera tiré un magnifique feu d'artifice, sur l'Amstel. Un bateau à vapeur prendra les personnages officiels et invités. Les jardins de l'Exposition seront éclairés, dès ce soir-là, à la lumière électrique. Votre section est prête à recevoir les installations. Celles-ci d'ailleurs arrivent en grand nombre, et déjà se dressent des vitrines, dans les diverses galeries. C'est à l'insistance de MM. Ancelot et Brylinski que vous devez l'honneur d'être prêts les premiers. Ces messieurs, durant leur présence ici, ont fait donner une telle impulsion aux travaux, que tout le monde en a bénéficié, car cette activité s'est répercutée dans les autres sections. Détail qui ne doit pas passer inaperçu : la section russe et les sections autrichiennes et néerlandaises sont contiguës à la section française ; et là aussi on travaille ferme

La Galerie des Machines est presque achevée. La force motrice y est installée. Du reste nous voyons s'achever partout les ouvrages les plus variés. Les parcs se plantent d'arbres et d'arbustes ; on met la dernière main aux parterres qui prêteront pendant toute la durée de l'Exposition la variété de leur couleur et la fraîcheur de leur ombrage.

L'intérieur du Mail-steamer s'est transformé en salle des fêtes où l'on n'a pas oublié des compartiments qui permettront de s'asseoir en petit comité. La construction de la Hollande pittoresque touche à sa fin ; plusieurs des maisons sont charpentées de la manière la plus artistique et n'attendent que d'être meublées d'une façon définitive. Les pavillons, les kiosques, les cafés les plus étranges s'élèvent de tous côtés ; derrière le Bazar universel surgit l'échafaudage d'un cirque. En un mot, l'Exposition prend un aspect superbe ; le chaos de ce dernier mois disparaît peu à peu et fait place à un tableau de féerie. Un dernier mot qui satisfera les cyclistes français. L'Exposition des cycles sera des plus importantes. Les marques du monde entier y seront représentées, et un magnifique Vélodrome, construit dans l'enceinte de l'Exposition, servira de champ d'épreuves. Des matchs sensationnels seront courus, et des prix importants seront donnés aux vainqueurs.

TERNEUZEN.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AMSTERDAM

COMITÉ DE LA SECTION FRANÇAISE

MM. Ancelot, président de la Section française et Brylinski, administrateur général, ont adressé à tous les horticulteurs de France la circulaire suivante :

Monsieur,

L'Horticulture devant occuper une large place à l'Exposition Universelle d'Amsterdam, la formation d'un Comité spécial, chargé d'assurer la participation des exposants français et de sauvegarder leurs intérêts, a été décidée à la suite d'une réunion importante d'horticulteurs, de cultivateurs et d'industriels.

Ce Comité, qui forme un des groupes du Comité général de la Section française, a déjà tenu plusieurs réunions. Il vient faire appel aujourd'hui à tous ceux qui sont désireux de voir l'Horticulture française dignement représentée à Amsterdam, à côté des produits des autres nations.

Les concours prévus pour l'Horticulture sont de deux sortes : *permanents* et *temporaires*. Ils se rapportent à tous les produits de l'Horticulture et des arts et industries qui s'y rattachent.

Les **Expositions temporaires** auront lieu aux dates suivantes :

Du 18 au 23 mai. — **Concours spécial d'asperges** (chaque exposant devra présenter quatre bottes d'asperges).

Du 6 au 8 juillet. — **1re Exposition temporaire** pour rosiers et roses coupées, fruits et légumes, plantes de serre et de pleine terre, etc.

Du 27 au 31 juillet. — **2e Exposition temporaire** pour plantes de serre et de pleine terre, fruits, légumes et bulbes.

Du 14 au 18 septembre. — **3e Exposition temporaire** pour plantes de serre et de pleine terre, conifères, arbres et arbustes d'ornement, bouquets, couronnes, pièces de milieu, fruits, légumes, ornements et meubles de jardin.

Du 10 au 17 octobre. — **4e Exposition temporaire.** — Grande exposition de fruits et légumes, graines, arbres fruitiers formés à haute et basse tige, etc.

Les demandes d'admission devront être transmises *trois semaines au plus tard* avant l'ouverture de chaque concours, à M. BRYLINSKI, *administrateur général de la Section française*, 6, rue d'Aboukir, Paris, à qui il faut s'adresser pour avoir le règlement et le programme détaillé des concours.

Les emplacements sont concédés **gratuitement** pour tous les produits de l'Horticulture.

Il y a lieu d'indiquer que, sur la demande du Groupe français de l'Horticulture, le Comité exécutif hollandais vient de décider que :

1° L'Exposition sera *internationale* pour tous les produits de l'Horticulture, c'est-à-dire que les plantes, fleurs, fruits et légumes, etc., des exposants français concourront avec les produits similaires de tous les autres pays, quelle que soit l'époque de la présentation.

2° Que les jurés français qui prendront part aux travaux du jury international (section horticole) seront désignés par le Groupe français de l'Horticulture.

3° Que des corbeilles en plein air seront mises, à partir du mois de mai, à la disposition des exposants français qui en feront la demande, pour la plantation de végétaux d'ornement à floraison estivale, tels que : dahlias, bégonias, et en général, toutes plantes qui ne pourraient supporter le transport au moment de la floraison.

4° Que des concours supplémentaires pour arperges, plantes de serre, conifères, arbres et arbustes d'ornement, arbres fruitiers, etc., seront ouverts aux dates indiquées ci-dessus.

5° Que des concours permanents seront ouverts pour les produits de l'art et de l'industrie horticoles, l'architecture des jardins, l'industrie horticole, etc.

Des démarches sont faites actuellement pour obtenir des diminutions sur les frais de transport des produits exposés.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous apporter votre concours et contribuer ainsi à maintenir au loin le bon renom de l'Horticulture française, nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'assurance de notre parfaite considération.

Le Bureau du Groupe de l'Horticulture :

Président : M. TRUFFAUT (A.), ✻, ❖, horticulteur, Vice-Président de la Société des Horticulteurs de France.

Secrétaire : M. MARTINET (H.), ❖, directeur-propriétaire du *Jardin* et du *Petit Jardin illustré* ; architecte paysagiste.

Trésorier : M. VENTECLAYE (B.-C.), Président du Cercle d'Arboriculture de Montmorency.

1re Catégorie. — Fleurs et plantes.

Vice-Président : M. FORGEOT (G.), ✻, ❖, horticulteur, Président de la Société régionale d'Horticulture de Vincennes, Secrétaire de la classe 82, Paris 1889.

2e Catégorie. — Fruits.

Vice-Président : M. YVERT (A.-A.), ❖, arboriculteur, Trésorier au Comité d'encouragement de Seine-et-Oise, Président du Jury à la 52e section du Concours générai de Paris 1895.

3e Catégorie. — Légumes.

Vice-Président : M. GIRARD (Ed.), ❖ Membre du Jury, Secrétaire général du Syndicat agricole de Sannois.

4e Catégorie. — Arts et Industrie.

Vice-Président : M. BESNARD, ❖, Fabricant d'appareils horticoles.

Approuvé par le Président du Comité de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam,

ANCELOT.

L'administrateur général,

BRYLINSKY.

VOYAGE A AMSTERDAM

LE COMITÉ FRANÇAIS A L'EXPOSITION

Les journaux de Paris ont signalé, ces jours derniers, la présence, à Amsterdam, de MM. Ancelot, Président du Comité français, et Brylinski, Administrateur général de la section française, à l'Exposition internationale qui doit s'ouvrir le 11 mai prochain, dans cette ville. La note qui relatait les incidents de la visite de nos sympathiques compatriotes aux chantiers de l'Exposition était conçue dans des termes rigoureusement exacts ; celui qui signe ces lignes peut l'attester, car il a eu l'honneur de faire le voyage avec les dévoués organisateurs de notre section, et a pu ainsi se rendre compte *de visu* de l'état actuel des travaux.

Depuis 1883, nous n'avions pas revu la Hollande. C'est toujours le même pays pittoresque, avec ses canaux, ses moulins, ses gras paturages, ses villages à l'aspect riant et propret, et ses belles cités, Rotterdam, Amsterdam, centres industriels puissants, véritables ruches bruyantes, qui vous surprennent, vous impressionnent presque, par leur grand air et leur opulence.

On arrive aujourd'hui à Amsterdam par une gare superbe qui est la *central station.* Cette méchante gare en bois que l'on voyait encore en 1883, et qui pouvait rivaliser en incommodités et en laideur, avec notre ancienne gare du Havre, a fait place à un palais grandiose, véritable chef-d'œuvre d'architecture hollandaise où sont réunies pour le voyageur toutes les exigences du confort moderne.

On met toujours douze heures environ pour faire le trajet de Paris à Amsterdam. A ce point de vue, nous ne constatons aucun progrès. On file rapidement, tant qu'on est remorqué par les machines de la Compagnie du Nord; mais dès qu'on entre en Belgique, les arrêts sont plus nombreux ; et en Hollande, le train n'a rien d'infernal, il est tout ce qu'il y a de plus paternel. Quant à la douane, elle est très complaisante chez les Belges et chez les Hollandais. On ne peut pas en dire autant, hélas! de la douane, en France. Les étrangers qui viennent chez nous doivent se faire, quand on fouille et qu'on bouleverse leurs bagages, une drôle d'idée de l'hospitalité française. C'est abominable, mais c'est comme ça.

Nous voici donc à Amsterdam. Voici le Dam, le Palais Royal, la Bourse et les stations des tramways à... sonnettes. Voici le Rokin. Ici, une parenthèse : nous engageons vivement nos compatriotes qui se rendront, cet été, à Amsterdam, de s'inquiéter d'un bon hôtel, d'une bonne chambre, et surtout d'un bon lit. Les hôtels à Amsterdam sont nombreux et presque tous luxueux. Ne parlons pas de leur tenue et de leur propreté; c'est la perfection même. Il n'y a pas de pays où l'on économise moins l'eau qu'en Hollande, et pour cause. Mais, par exemple, où ça commence à clocher, c'est lorsque, après une journée bien fatigante, vous espérez trouver, dans un bon lit, un sommeil réparateur. Un bon lit! serait-ce un mythe à Amsterdam? Il n'y a donc pas de laine dans ce pays? Et pourquoi persiste-t-on à faire coucher le voyageur dans des mouchoirs de poche?

C'est la seule critique que nous nous permettrons; car sur ce point, l'hôtelier d'Amsterdam a encore quelque chose à apprendre. Nous l'engageons fortement à venir faire, à Paris, une ample provision de paires de draps français, au *Bon Marché* ou au *Louvre.* Il ne faudrait pourtant pas nous forcer à voyager avec une paire de draps et une douzaine de serviettes de table dans notre valise.

La serviette de table est également un instrument peu en honneur sur les tables des restaurants hollandais. C'est une serviette économique qui en tient lieu, serviette très économique, car elle est en papier. Chaque peuple a ses coutumes; nous ne critiquons pas, nous constatons simplement.

Si la serviette laisse un peu à désirer, la table est, au contraire, à l'abri de tout reproche : le gourmet trouvera à Amsterdam de quoi satisfaire ses caprices les plus divers. Une heure à peine après notre arrivée, nous nous trouvions réunis autour de la table la plus hospitalière qu'un Français puisse souhaiter trouver à l'étranger. Ici, pas de serviettes en papier, mais du beau et bon linge, bien damassé, d'une blancheur éblouissante. On se croirait chez Paillard, chez Voisin ou chez Durand, car la maison, dans son aspect et dans son ensemble, a le cachet du plus pur parisianisme. Nous sommes en effet au restaurant Riche, le premier restaurant d'Amsterdam et certainement de Hollande, qui est aujourd'hui la propriété de notre vaillant et estimé compatriote, M. C. D. Le Lorrain, Président de la Chambre de commerce française, pour les Pays-Bas.

M. Le Lorrain nous pardonnera cette réclame intempestive que nous faisons à sa maison, malgré lui. Nous la lui faisons cependant de tout notre cœur, dût sa modestie en souffrir, car il reçoit le Français avec une telle cordialité, qu'on se sent, chez lui, comme en terre de France.

C'est lui d'ailleurs qui, jusqu'à ce jour, pendant les travaux préliminaires de l'Exposition, a pris en main et sauvegardé les intérêts de la section française, et veillé à sa première installation. Aussi, avec quelle joie il reçoit ses compatriotes! Comme il est heureux, lui, le Messin, victime de l'année terrible, et qui n'a pas oublié, de se retrouver au milieu d'amis de Paris, et de parler de la patrie absente! Il vous en fait venir les larmes aux yeux; et le ministre qui, il y a deux ans, a attaché le ruban rouge à la boutonnière de ce bon Français, s'est grandement honoré, ceci soit dit en passant.

***

Mais revenons à nos moutons, c'est-à-dire à notre déjeuner, et continuons fidèlement notre narration. M. Le Lorrain avait convié avec les représentants du Comité français, les membres du Comité exécutif néerlandais : MM. Calisch, Van Mesdag, Le Grand, Commissaire de l'exploitation, M. Breman, architecte de l'Exposition, de Montarnal, architecte de la section française, Cheminais, etc., etc.

Voulez-vous que je vous dise le menu? Non; il vous ferait, comme on dit vulgairement, venir l'eau à la bouche, et il serait cruel de notre part d'en faire la nomenclature, surtout si ce récit tombait par hasard sous les yeux d'un lecteur... à jeun.

Certains œufs de vanneau méritent cependant une mention spéciale, et nous les recommandons chaudement aux palais délicats.

Au dessert, c'est-à-dire au champagne, les langues se délient et la série des toasts commence, mais sur le ton d'une conversation familière.

Il n'est plus alors question que de l'Exposition. Où en est-elle? Sera-t-on en mesure de l'inaugurer à la date fixée? Ce sont les questions que MM. Ancelot et Brylinski posent tout d'abord aux membres du Comité exécutif. La promenade que nous allons faire, dans un instant, sur le terrain, nous fixera complètement sur ce point important.

En effet, les estomacs sont satisfaits; il s'agit maintenant de satisfaire notre curiosité. Des fiacres nous emportent rapidement sur les chantiers.

A première vue, notre œil est un peu inquiet, en présence de cet immense espace de terrain où rien ne se dessine encore d'une façon précise, et chacun de nous se demande, si dans le mois qui nous sépare du jour de l'inauguration, il va se trouver une fée qui, d'un coup de sa baguette, transformera ce fouillis de charpentes et de fermes métalliques, en un palais de féerie. La fée est à côté de nous qui lit dans nos yeux nos craintes, et qui s'en amuse; et cette fée c'est l'architecte de l'Exposition lui-même, M. Breman, qui ne partage pas du tout, oh! mais, pas du tout, nos appréhensions : « Demain, dit-il à MM. Ancelot et Brylinski, il y aura ici 500 ouvriers de plus, et quand vous reviendrez, après-demain, avant votre départ pour Paris, vous emporterez la certitude que tout sera prêt, ainsi qu'il est convenu. »

C'est ce qui est arrivé, comme on le verra par la suite, et nous sommes forcés de reconnaître qu'après Dieu qui est le grand Architecte de l'Univers, M. Breman est le plus habile architecte des Pays-Bas et d'Amsterdam.

***

Nous laissons notre Président et notre Administrateur général régler sur place, avec les membres du Comité exécutif, des questions de détails et d'emplacement, et, pendant ce temps-là, nous faisons une promenade à travers les chantiers, sous la conduite de M. Calisch, l'aimable, et distingué Président du Comité néerlandais.

Disons tout d'abord que le cadre dans lequel se développera l'Exposition est de toute beauté. Ceux qui ont vu l'Exposition d'Amsterdam, en 1883, peuvent aisément s'en rendre compte, car c'est sur le même emplacement, que celle de 1895 est édifiée. Seulement, ce quartier de la ville s'est entièrement transformé, et n'a plus du tout le même aspect qu'autrefois. Des rues et des maisons nouvelles, vastes avenues, véritables palais, ont surgi autour de l'enceinte, durant ces dix dernières années, si bien que c'est une ville toute moderne qu'on a devant soi.

Le cadre est merveilleux, et le visiteur qui se trouvera transporté dans le « vieil Amsterdam », éprouvera, comme nous, une impression indéfinissable. Cette reconstitution de la vieille cité, avec toutes ses maisons historiques, constituera, à n'en pas douter, le clou de l'Exposition. Nous félicitons M. Calisch tres sincèrement; c'est là une véritable trouvaille à laquelle nous prédisons un succès fou. Mais n'insistons pas, pour ne pas déflorer par des indiscrétions, le sujet et les surprises qu'il réserve.

Allons maintenant si vous le voulez bien, vers le *Mail-Steamer*, nous donner les émotions d'un voyage aux Indes. Là-bas, au milieu des jardins, se profile la silhouette d'un immense paquebot, sur le pont duquel vont et viennent une foule d'ouvriers. Par où, diable! ce Transatlantique a-t-il pu venir s'échouer jusqu'ici? C'est ce qu'on sera tenté de se demander, dans quelques jours, quand le navire sera muni de tous ses agrès, que sa cheminée fumera, que la cloche du bord se fera entendre, que dans les cordages grimperont les petits mousses; on aura l'illusion du départ pour un long voyage, et.... « Séchez vos larmes, Madame; non, on ne part pas. » Le steamer est dans son élément il est vrai, mais cet élément n'est pour la circonstance qu'un vaste bassin d'eau douce dans lequel on l'a construit. Tranquillisez-vous donc; vous n'aurez pas le mal de mer. Le pont du Transatlantique sera tantôt une salle de bal, de restaurant, ou de concert. Descendons dans la cale; voici des bars et des comptoirs où l'on débitera de la bière, cette excellente bière de Hollande, le Wynand Fockink, le cacao Van Houten, etc., etc. Croyez-vous que c'est encore là une bonne idée que d'avoir installé d'une façon si cocasse, ce centre d'attractions variées, dans les flancs d'un navire?

Gageons qu'en 1900, nous trouverons un mail-steamer superbe, battant pavillon français, non loin des Invalides et des Champs-Elysées. Vous verrez ça, j'en suis sûr. L'idée est trop originale et trop fertile, pour qu'il ne se trouve pas quelqu'un qui ne s'en serve, à ce moment-là, après l'avoir perfectionnée, améliorée. C'est un clou, et un bon clou à planter pour 1900. Avis aux intéressés.

Du pont du mail-steamer on peut embrasser d'un regard toute l'étendue des jardins, des bâtiments de l'Exposition, et des musées et monuments qui en forment le cadre éblouissant. Les fêtes de nuit que l'on se propose de donner dans ce parc merveilleux seront des féeries; elles rappelleront certainement les soirées inoubliables du Champ de Mars, avec ses torrents de feux et de lumières, ses fontaines lumineuses, car, comme vous le pensez bien, les fontaines lumineuses sont devenues aujourd'hui le complément indispensable des fêtes de nuit.

Nous aurons donc des fontaines lumineuses, mais des fontaines lumineuses inédites, construites d'après un système tout nouveau. Encore un clou!

Je ne parle pas, bien entendu, de la multitude de kiosques de tous genres dont le parc sera parsemé. Le site sera enchanteur, lorsque les fleurs et la verdure égaieront le tableau.

Nous nous arrachons, c'est le mot, à la contemplation de ces merveilles et nous retournons au Rokin où les membres du Comité exécutif néerlandais, au grand complet, nous avaient donné rendez-vous, chez Le Lorrain, dans un petit banquet intime.

***

Dans tous les pays du monde, c'est à table, entre la poire et le fromage, qu'on fait les meilleures affaires. Ceci est vrai également pour la Hollande, car c'est à ce dîner qu'on a pris de

part et d'autre l'engagement solennel d'être prêt le 11 mai prochain.

La coupe de Pommery à la main, un Pommery fumant et velouté, chacun a bu au succès de l'œuvre entreprise. M. Calisch a souhaité en termes éloquents la bienvenue à MM. Ancelot et Brylinski et à leurs compagnons de voyage. M. Van Mesdag, avec infiniment d'esprit et de gaieté, a fait la critique des pessimistes et des optimistes ; c'est-à-dire de ceux qui ont peur d'être en retard, et de ceux qui assurent qu'on sera prêt deux semaines à l'avance. « Rien ne sert de courir, il faut partir à point, et surtout arriver au but. » C'est ce qui se produira. Puis est venu le tour de M. Breman, l'architecte, qui est pour le quart d'heure l'homme le plus malheureux du monde. M. Breman, sous ses lunettes d'or, cache deux yeux malins, qui semblent rire des appréhensions qu'on lui exprime, depuis deux heures. C'est lui qui, d'un ton calme et persuasif, explique que le travail qui reste à accomplir peut largement s'achever dans le courant du mois qui nous sépare de l'ouverture.

Et tout le monde le croit, et tout le monde applaudit quand il s'écrie, d'un accent convaincu : « nous serons prêts, je vous en donne ma parole. »

Après M. Breman, c'est notre sympathique consul général de France à Amsterdam, M. Jacquot, qui prend la parole. Quel charmant homme que notre consul ; quel délicieux et spirituel causeur, et comme on est heureux d'être représenté à l'étranger par des fonctionnaires de cette école !

Puis c'est M. Ancelot, notre infatigable Président qui lève son verre, et boit à la Reine régente et à Sa gracieuse Majesté la jeune reine Wilhelmine. Puis c'est M. Brylinski, aussi infatigable que son Président, qui vide sa coupe à la santé des membres du Comité exécutif, et surtout à celle de M. Breman !... Chacun y va de son petit toast, même le signataire de ces lignes que l'aimable Président du Comite exécutif, M. Calisch, avait... provoqué dans les termes des plus gracieux. Il a fallu que chacun s'exécute, comme à certaines tables, où chaque convive y va de sa chanson.

Il était minuit, quand on s'est séparé, après s'être donné rendez-vous pour le 11 mai sur le terrain de l'Exposition.

Chacun tiendra à honneur d'être exact ; c'est l'engagement qui a d'ailleurs été pris de part et d'autre.

MM. Ancelot et Brylinski ont consacré la matinée qui a précédé leur départ d'Amsterdam pour Paris à faire une deuxième visite aux chantiers.

M. Breman avait dit vrai. En un jour et une nuit, l'ensemble des travaux avait totalement changé d'aspect et tous, nous emportions la conviction que parole de Hollandais est d'or. Nous n'en avions jamais douté. HENRI GAUTIER.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

AVIS ET COMMUNICATIONS

INFORMATIONS FINANCIÈRES

L'émission du Crédit foncier

Le Crédit foncier prépare pour le 27 de ce mois une émission de 500,000 obligations foncières de 500 francs avec lots. D'après le rapport lu à l'assemblée générale des actionnaires, le montant des prêts réalisés ou en cours dépasse celui des obligations d'une somme de 224,513,000 francs.

Les nouvelles obligations seront émises à 490 francs ; elles seront remboursables au plus tard en 75 ans et rapporteront 14 francs par an. Elles participeront à des tirages de lots dont le montant s'élèvera à 800,000 fr. par année.

Le prix d'émission est de 490 francs sur lesquels 20 francs seront versés en souscrivant, 30 francs à la délivrance du titre et le surplus par paiements échelonnés jusqu'au 30 avril 1897.

Comme les autres titres du Crédit foncier, la nouvelle obligation est la représentation exacte d'une créance hypothécaire de premier ordre et donne droit chaque trimestre à des lots variant de 1,000 à 100,000 francs.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CHRISTOFLE ET Cie.

AU BON MARCHÉ

PARIS. MAISON ARISTIDE BOUCICAUT PARIS

ACTUELLEMENT
EXPOSITION SPÉCIALE DES

ROBES, MANTEAUX

VÊTEMENTS, CHAPEAUX ET CHAUSSURES
pour Dames, Hommes et Enfants
FLEURS, RUBANS, DENTELLES, MODES, OMBRELLES

NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Affaires considérables en : Soieries, Velours-Crêpons, Lainages, Étoffes Nouvelles, Tissus imprimés, Indiennes, Bas de soie, etc.

OCCASIONS REMARQUABLES A TOUS NOS COMPTOIRS

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Capital : 20,000,000 de Francs

Siège social à Paris : rue Auber, 6

OPÉRATIONS DE LA BANQUE

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SUR NAVIRES
Escompte et Recouvrements, Chèques,
Traites, Lettres de Crédit,
Avances sur Titres, Garde de Titres,
Ordres de Bourse,
Paiement de Coupons,
Envois de fonds,
Opérations avec l'Amérique centrale,
les Antilles et l'Amérique du Sud
pour l'encaissement des Traites.

CORRESPONDANTS
DANS TOUTES LES VILLES DES ÉTATS-UNIS ET DU MEXIQUE.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

PARIS GRANDS MAGASINS DU **PARIS**

LOUVRE

ACTUELLEMENT
EXPOSITION DE

VÊTEMENTS D'ENFANTS

Les Dames trouveront à nos Comptoirs de MANTEAUX, ROBES et OBJETS CONFECTIONNÉS pour Dames, un choix considérable de nouveaux modèles, tous d'un goût et d'une façon irréprochables, et à nos Comptoirs de Tissus, des OCCASIONS HORS LIGNE en SOIERIES, LAINAGES et INDIENNES.



Service de table, terre de fer, *12 couverts, 74 pièces :* **75** fr.

GRAND DÉPOT

E. BOURGEOIS

PARIS, 21 et 23, rue Drouot, PARIS

PORCELAINES - CRISTAUX - FAIENCES

La première maison du monde pour les services de Table et Dessert en porcelaine française décorée et en faïence anglaise dite

TERRE DE FER

Catalogue illustré — Envoi franco sur demande.



Service cristal
12 couverts, 52 pièces : **32** fr.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 27 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 et 7 Mai 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Étranger. . . — 10 —

A Propos de la Grève
DES OMNIBUS

Les événements qui se sont produits, durant cette quinzaine, constituent le meilleur des arguments en faveur du Métropolitain.

Parce qu'il a plu à la Compagnie des Omnibus, d'une part, et à quelques-uns de ses employés de se chamailler pour je ne sais plus quel prétexte, une grève a éclaté, et la vie parisienne a été, par ce seul fait, nettement arrêtée pendant cinq jours.

Le Parisien est décidément « une bonne bête »; on en fait ce qu'on veut. Il n'y a pas, dans les cinq parties du monde, de meilleur enfant que lui. Il fera des révolutions parce qu'on jouera du Wagner à l'Opéra, mais il ira pendant cinq jours à pied et sans protester, quand on lui enlèvera ses fiacres et ses omnibus.

« Ça ne se passerait pas comme ça chez nous, oh ! mais non !», nous disait un étranger de passage à Paris, et qui a beaucoup voyagé. « Vous êtes de grands enfants, ajoutait-il, et êtes encore sous plusieurs rapports en... nourrice. Vous êtes le peuple le plus généreux, le plus artiste, le plus spirituel de la terre; mais vous avez besoin d'être gouverné, dirigé, protégé, surveillé comme un enfant qui n'a jamais quitté les jupons de sa mère.

« Vous êtes la capitale du monde qui, comparativement à sa population, est la moins bien outillée au point de vue des transports, et vous ne protestez pas.

« Voyez Londres ; voyez New-York ; voyez Chicago, Berlin, Vienne, Amsterdam, etc., etc, et comparez le système des transports en usage dans ces villes avec celui que vous avez à Paris. La comparaison n'est pas à votre avantage, croyez-le bien. »

Quelque dures que soient ces appréciations, venant surtout de la part d'un étranger, nous sommes bien forcé de reconnaître qu'elles ont quelque fondement. A Londres, par exemple, il n'existe pas de monopole d'ommibus ; tout le monde a le droit de faire circuler des voitures pour transporter le voyageur, et il en résulte une concurrence dont bénéficie surtout le public, puisque pour dix centimes vous pouvez faire le tour de Londres.

A Paris, le jour où il plaît à quelques meneurs de déclarer la grève, la Compagnie des Omnibus, qui a le monopole des transports dans la capitale, remise ses chevaux et voitures, et tant pis pour le .. Parisien.

Si, au moins, nous avions un Métropolitain !

Le Métropolitain a échoué, au Conseil municipal, par le fait de ceux-là mêmes qui encourageaient, l'autre jour, le plus ouvertement la grève des omnibus et des cochers de fiacre ; de telle sorte que nous vivons sous la domination de quelques tyrans qui font de Paris ce qu'ils veulent, et qui se soucient comme d'une guigne que le Parisien aille à pied ou à cheval. Et nous ne protestons pas !

Qu'adviendrait-il si, en 1900, en pleine Exposition, une grève éclatait et si, un beau matin, Paris se réveillait sans fiacres, sans tramways et sans omnibus ? Il ne faut pas être grand clerc pour prévoir qu'à ce moment-là, des discussions surgiront entre patrons et employés, discussions qui auront pour cause le surmenage, le prix de location de la voiture à sa sortie du dépôt que les loueurs ne manqueront pas d'élever dans de fortes proportions, et vingt autres motifs.

A-t-on envisagé cette éventualité en haut lieu ; et voit-on dans quelle situation ridicule nous nous trouverions aux yeux de l'étranger et de nos invités, si, un jour, pareille aventure se produisait ?

Ce serait le succès de l'Exposition radicalement compromis. Y a-t-on pensé ? Et n'est-ce pas là un argument nouveau en faveur de la construction du Métropolitain?

HENRI GAUTIER.

VOTE PROCHAIN DES CRÉDITS DE L'EXPOSITION

Les moyens de transport

Les crédits pour l'ouverture des travaux de l'Exposition Universelle de 1900 seront demandés à l'ouverture des Chambres, dans quelques jours.

Le Commissaire général, M. Alfred Picard, a tout fait préparer pour que ces travaux puissent être commencés immédiatement après le vote, en réservant pour la dernière période la démolition du Palais de l'Industrie et la démolition du Palais des Beaux-Arts au Champ de Mars, ce qui permet aux deux sociétés, la Société nationale des Beaux-Arts et la Société des artistes français, de jouir pendant trois ans encore des locaux dont elles disposent au Champ de Mars et aux Champs-Elysées.

M. Alfred Picard a, d'autre part, fait lui-même l'étude des moyens de communication qui permettront aux visiteurs de se transporter à l'Exposition Universelle.

Cette étude est achevée. Elle est consignée dans un projet de loi qui sera déposé sur le bureau de la Chambre par le Ministre des travaux publics.

Voici en quoi consiste le plan, extrêmement ingénieux, de M. Alfred Picard.

La gare des Invalides deviendrait la gare principale. Elle serait mise en communication avec la gare d'Orléans par une voie souterraine, empruntant une partie du quai d'Orsay, la totalité du parcours du boulevard Saint-Germain et le quai de Bercy. La gare d'Orléans se relierait à la gare de Lyon en traversant la Seine.

Quant aux gares du Nord et de l'Est, si le Conseil municipal ne met pas en communication la rive droite de la Seine avec la rive gauche par un commencement de chemin de fer métropolitain, M. Picard traitera avec M. Cuvinot pour munir les boulevards extérieurs de tramways à traction mécanique.

L'ensemble de ces moyens de communication lui permettrait, d'après ses évaluations et sans tenir compte des transports par eau et par terre à l'aide des bateaux et des voitures, de porter au Champ de Mars et de ramener du Champ de Mars environ 120,000 voyageurs par heure.

Au Champ de Mars, devant la galerie des Machines, dans le Palais de l'Electricité, M. Picard accumulerait d'ailleurs toute la force électrique nécessaire à la traction, à l'éclairage, à la mise en mouvement des moteurs nécessaires à l'Exposition.

Le Banquet
DES
Membres des Jurys des Expositions Universelles

DISCOURS DE MM. BERGER, ANDRÉ LEBON ET ALFRED PICARD

M. Georges Berger, député, présidait hier soir, à l'Hôtel Continental, le banquet annuel de la réunion des membres des jurys des divers Comités des Expositions universelles de Paris, de Lyon et de l'étranger depuis 1878. Banquet de plus de deux cents couverts. Y prenaient part : MM. Poincaré, Ministre de l'instruction publique, André Lebon, Ministre du commerce et de l'industrie, Gadaud, Ministre de l'agriculture, Roujon, directeur des beaux-arts, Dislère, Lépine, Pallain, Chandèze, Bernard, Capperon, Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, Dervillé, président du tribunal de commerce, Bouvard, directeur de l'architecture pour 1900, Grison, directeur des services financiers, Hetzel, Chardon, secrétaire général, Albert Legrand, etc.

Au dessert, M. Georges Berger a pris la parole en ces termes:

Discours de M. Georges BERGER
Député

L'Exposition de 1889 a fermé ses portes, il y a cinq ans et demi ; dans cinq autres années l'Exposition de 1900 ouvrira les siennes. Le crépuscule encore radieux de la première confond ses éclats avec ceux de l'aurore déjà lumineuse de la seconde, tant il est vrai qu'aucune nuit ne saurait obscurcir les gloires artistiques et industrielles du monde civilisé qui viennent périodiquement se grouper et s'exalter sur notre sol hospitalier en des fêtes qui sont celles du travail et de la paix.

L'Exposition de 1889 a terminé une période de cent années, la plus grandiose que puisse enre-

gistrer l'histoire politique d'un peuple épris de liberté et de progrès social. Il nous appartenait de maintenir à cette Exposition le caractère solennel que lui attribuait sa date, celle d'un sublime centenaire français. A défaut des Gouvernements, dont nous avons respecté les scrupules et les préjugés, les nations sont venues librement vers nous; et d'un bout de l'univers à l'autre, on s'est incliné devant le succès majestueux de notre Exposition.

L'Exposition de 1900 sera le couronnement d'un siècle fameux, dont le génie prodigieusement fécond sera l'honneur commun de tous les peuples. Il ne sera pas difficile, dès lors, de décider ceux-ci et leurs gouvernements à venir célébrer avec nous, sous les dômes monumentaux des Palais de 1900, une apogée de l'esprit humain considéré dans les manifestations idéales et positives, scientifiques et artistiques, bienfaisantes et utiles de sa toute-puissance.

Tout présage le succès de l'Exposition de 1900, alors qu'à un an de date de son ouverture, les circonstances obligeaient à douter encore du succès complet de l'Exposition de 1889. Je n'entends pas dire pour cela que la tâche des organisateurs de la future Exposition soit plus facile que celle de leurs devanciers; il est aussi difficile, en effet, d'assurer et de réaliser les victoires qui sont prévues et escomptées que de remporter celles qui n'ont d'autres garanties que la foi et l'entraînement toujours existants des chefs. (*Applaudissements.*)

Le Gouvernement et le Commissariat général voudront bien se souvenir que notre réunion qui s'honore de les fêter ce soir, compte parmi nos collègues beaucoup d'hommes d'expérience qui ont fait leurs preuves et dont la collaboration dévouée n'aura qu'a être invoquée pour qu'elle soit acquise à l'œuvre de 1900. Et pour souder intimement le souvenir des anciennes Expositions avec les espérances de 1900, je n'attendrai pas la formalité de l'Assemblée Générale qui, réglementairement, doit terminer ce banquet; je demanderai, au nom du Comité, à M. Alfred Picard, Commissaire général, ainsi qu'à MM. les Directeurs généraux de l'exploitation, Delaunay-Belleville et Derville, de vouloir bien accepter le titre de Présidents d'honneur de la réunion des Membres des Jurys et des divers Comités des Expositions universelles.

Chacune des grandes Expositions Universelles Internationales qui, de onze années en onze années, se sont succédé à Paris, a eu sa signification. Celle de 1855 a révélé une industrie française fortifiée et améliorée par l'association des capitaux, qui jusqu'alors n'était guère entrée dans nos mœurs que pour l'exploitation naissante des chemins de fer et celle de certaines mines. Les exemples fournis par l'Exposition de 1851 à Londres nous avaient été profitables en ce sens. Notre section d'économie sociale de 1889 a démontré le bien qu'avaient pu produire 30 années d'une bonne intelligence croissante entre le travail et le capital. Cette démonstration n'a pas suffi pour enrayer la propagande et les attaques du socialisme révolutionnaire. Il appartiendra à l'Exposition de 1900 de prendre un nouveau tableau de notre belle et généreuse France industrielle, de cette France où les bénéfices ne s'accumulent que pour se répandre plus abondamment en salaires, en dons de prévoyance ou d'assistance, et en encouragements à la mutualité qui peut être la solution du problème social qui nous étreint. Il sera utile de réduire à néant, par des exemples indéniables, la théorie des collectivistes, et de prouver que les apôtres du socialisme destructeur du capital prêchent la destruction du travail lui-même, car ils raisonnent à la façon de ceux qui voudraient faire supposer que les fleuves, les rivières et les ruisseaux pourraient encore aller féconder les continents alors que quelque cataclysme aurait supprimé les glaciers. (*Applaudissements.*)

L'Exposition de 1867, ouverte à la plus grande époque de prospérité qu'aura peut-être vue notre siècle, a célébré le triomphe de la liberté commerciale issue dans la bonne mesure des actes de 1860. Je suis, en matière économique, un libéral affranchi des considérations doctrinaires; j'aspire à voir nos tarifs conserver à la production nationale une sécurité suffisante, tout en rejetant de leurs colonnes les exagérations protectrices qui vont jusqu'à la prohibition et deviennent mortellement gênantes quand il s'agit de traiter avec les pays étrangers, c'est-à-dire d'assurer l'expansion au dehors de nos forces productives. Le souhait le plus ardent et le plus conforme aux intérêts vitaux du pays que nous puissions faire, à mon avis, est celui de voir en 1900 venir à nous des concurrents étrangers, non plus coalisés contre nous par l'isolement qu'aurait continué à créer entre nous et chacun d'eux l'absence de traités de commerce, mais amicalement liés à nous par le besoin commun qu'ont tous les peuples d'être non pas des libre-échangistes ou des protectionnistes, mais simplement des échangistes assurés d'un avenir commercial aussi profitable que possible, grâce à des tarifs conclus en raison de concessions réciproques, sagement et équitablement examinées.

S'il en est ainsi, l'Exposition de 1900 formera un admirable pendant économique de sa grande devancière de 1866.

Que dire de l'Exposition de 1878? Ouverte au lendemain de nos désastres, elle a prouvé à l'univers assemblé dans nos murs l'immortelle vitalité du sang et du génie français.

Je n'ai rien à vous dire de 1889 que vous ne sachiez déjà. En marche donc, et en marche résolue vers l'Exposition de 1900, qui saura s'inspirer des exemples du passé pour réaliser toutes les innovations qu'on attend d'elle.

L'Exposition de 1900 sera instructive sans livrer absolument nos secrets de fabrication à l'étranger qui ne dévoilera pas les siens. Elle sera révélatrice en ce sens qu'elle certifiera des faits nouveaux qui se dessinent et sur lesquels j'appelle dès maintenant la surveillance inquiète des industriels et des négociants français; je veux parler du mouvement qui s'opère à travers le monde par le déplacement ou la transformation des anciens marchés, et par l'apparition de centres importants de production dans des régions lointaines où nos articles semblaient devoir être toujours aussi demandés qu'autrefois.

J'ai la curiosité de passer la revue incessante du monde producteur et manufacturier; je pourrais vous signaler bien des pays en voie de progrès récent dans l'âme commerciale desquels il faut apprendre à lire si nous voulons confirmer et assurer le maintien et le développement de notre fortune nationale par le trafic extérieur. L'Exposition de 1900 vous dessinera la carte géographique de ce monde nouveau de la production et de la consommation. Puissions-nous y tracer et y trouver les voies de la reconstitution et de la régénération de notre puissance commerciale.

Tout en restant académique, pompeuse et technique comme il convient, il faudra que l'Exposition de 1900 soit joyeuse quoique puissent prétendre certains esprits moroses et rigoristes. Nos ancêtres de 1792 enlevaient des redoutes en chantant la *Mère Godichon*; hésiterons-nous à attacher aux lauriers dont nous nous couvrirons dans cinq ans quelques grelots sonores de la gaieté française et l'esprit gaulois?

Je termine en m'excusant auprès des membres du Gouvernement qui ont honoré ce banquet de leur présence d'avoir parlé avant eux. N'appartenait-il pas au vétéran, au doyen actuel des grandes Expositions du siècle, à celui qui depuis 25 ans, a été votre familier, Messieurs, et le défenseur, en toutes occasions, de vos intérêts industriels et commerciaux, de porter le premier toast, au succès de l'Exposition de 1900, aux Ministres dont elle intéresse spécialement les départements, à son Commissaire général, à ses Directeurs généraux et directeurs, aux agents principaux de tous ses services?

Et, d'ailleurs, boire à l'Exposition de 1900, c'est boire à la France. (*Longs applaudissements.*)

M. Georges Berger lève ensuite son verre à la santé de M. le Président de la République qui est un ancien membre de la réunion.

Puis M. Lebon, Ministre du Commerce, prend la parole en ces termes :

Discours de M. André LEBON
Ministre du Commerce

Messieurs,

C'était pour mes collègues et pour moi, en même temps qu'un plaisir, un devoir de nous rendre à votre invitation.

Je viens à un double titre : le premier sentiment que j'ai à vous exprimer au nom du Gouvernement, c'est un sentiment de profonde gratitude pour les services que vous avez rendus au pays, pour l'éclat incomparable que, comme exposants, comme jurés, comme organisateurs, vous avez répandu sur les Expositions antérieures. (*Applaudissements.*)

D'autre part, nous comptons sur vous, et je dirai volontiers, nous comptons principalement sur vous pour le succès de l'Exposition à venir, et votre passé nous est un gage des services que vous pourrez nous rendre.

Il ne faut pas s'y tromper, quel que soit le zèle des éminents collaborateurs dont je suis entouré, une Exposition, comme celle de 1900, qui constituera une des étapes de l'histoire industrielle du monde, une entreprise comme celle-là, ne peut réussir que par votre concours à tous.

Vous êtes en effet, Messieurs, l'aristocratie du monde industriel et commercial. Si je vous dis que vous êtes une aristocratie, ce n'est pas pour vous faire un compliment, car j'estime que les aristocraties ont encore beaucoup plus de devoirs qu'elles n'ont de droits à des louanges. (*Applaudissements.*)

Par cela même que vous êtes au premier rang, c'est à vous de faire comme autrefois les privilégiés des anciens régimes, c'est à vous de marcher les premiers au feu. (*Applaudissements.*)

C'est à vous aussi de tendre la main à ceux qui vous suivent de plus loin pour les conduire, comme le disait tout à l'heure le président, M. Georges Berger, toujours plus loin et toujours plus haut. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, je m'arrête.

Après les excellentes paroles qu'a prononcées M. Georges Berger, il n'y a rien à ajouter.

Nous devons, cinq ans à l'avance, dans un sentiment d'unanimité profonde, en faisant tous, à notre poste, notre devoir, préparer pour la France un nouveau triomphe à la fin du siècle.

J'espère qu'aucun de ceux qui sont ici n'y faillira.

C'est à vous, Messieurs, que je fais appel pour le triomphe de 1900. (*Applaudissements prolongés.*)

Discours de M. Alfred PICARD

Messieurs, je n'ai pu me défendre d'une émotion profonde en venant aujourd'hui parmi vous, en reprenant ma place ancienne dans la phalange des vétérans de 1889. Cette assemblée de collègues, d'amis, de compagnons d'armes, éveille en moi l'illusion d'un retour aux solennités inoubliables du Centenaire; il me semble que le coup de baguette d'une fée bienfaisante nous a fait remonter le cours de la vie et ramenés à six ans en arrière. Devant mes yeux éblouis passe la magique image de la dernière Exposition Universelle, de ses palais, de ses jardins, de ses fontaines lumineuses, des chefs-d'œuvre accumulés dans ses galeries, des foules émerveillées par un spectacle si grandiose. Je crois revoir les jours ensoleillés, les claires et chaudes soirées, où débordaient la joie et l'admiration, où tous les cœurs battaient le même rythme, où toutes les mains se serraient dans une fraternelle et cordiale étreinte (*Applaudissements.*)

Nous avions livré ensemble une rude bataille, nous nous étions jetés à corps perdus dans la mêlée, jamais les incertitudes de l'avenir, les obstacles et les dangers n'avaient réussi à abattre notre courage, ni à affaiblir notre foi patriotique. Mais aussi quelle récompense à l'heure de la victoire! Quelle satisfaction du devoir accompli! Combien nous étions heureux de n'avoir point trompé l'attente de nos vaillants capitaines! Avec quelle pieuse fierté nous saluions le drapeau national mariant ses couleurs à celles des étendards étrangers et couvrant de ses plis, comme d'un manteau de gloire, la statue triomphale de la République française! (*Applaudissements.*)

Cependant un voile de tristesse assombrit ce tableau enchanteur. Par une cruelle injustice du destin, l'illustre Président Carnot, dont la haute magistrature avait jeté tant d'éclat sur l'Exposition de 1889, est tombé, au seuil d'une autre Exposition, victime d'un abominable attentat. Notre Ministre, M. Tirard, qui personnifiait la droiture, la loyauté chevaleresque, le dévouement au pays et à la démocratie, a succombé aux atteintes d'un mal impitoyable. L'un de ses prédécesseurs, M. Teisserenc de Bort, ancien Ministre de l'Exposition Universelle de 1878, ancien ambassadeur, s'est éteint après avoir apporté à la présidence de nos Comités et de nos jurys l'autorité de ses longs et brillants services, l'impartialité de son jugement, le charme exquis de ses relations. M. Alphand,

l'éminent ingénieur doublé d'un éminent artiste, se repose, dans l'immortalité, des fatigues d'une glorieuse carrière presque entièrement vouée à l'embellissement de Paris. Sans vouloir troubler les effusions de ce banquet en y jetant une note discordante, il m'était impossible de rappeler vos succès, et de ne point évoquer, pour lui rendre un respectueux hommage, la mémoire des grands citoyens disparus, dont le nom restera gravé en lettres d'or dans les fastes de 1889.

Messieurs, si je ne suis pas rentré plus tôt au bercail, ne l'attribuez ni à l'indifférence, ni à l'oubli. Le souvenir des luttes soutenues en commun est de ceux qui ne s'effacent jamais. Ma pensée et mon affection vous sont demeurées fidèles. Mais vous savez quelle lourde charge j'avais imprudemment assumée : c'était d'abord la publication des rapports du jury et la rédaction du rapport général, puis l'achèvement de la monographie. Il m'a fallu, pour ne pas laisser protester ma signature, me transformer en bénédictin, m'isoler du monde, rompre provisoirement les liens qui m'étaient les plus chers. Appelé à redire vos exploits, pouvais-je vous donner un meilleur témoignage d'attachement ? *(Applaudissements.)*

D'ailleurs, ma confession doit être complète. Je croyais avoir assez largement payé mon tribut, mérité un peu de repos et conquis le droit d'abandonner la carrière des Expositions. Semblable au coursier surmené qui hésite et se dérobe au moment d'aborder de nouveau la piste, j'avais la ferme intention de céder le pas à des émules plus jeunes, prêts à entrer dans la lice avec l'ardeur des néophytes.

Tout ce beau plan s'est écroulé comme un château de cartes. Vous connaissez le vieil adage : « L'homme propose et Dieu dispose ». On pourrait le traduire à l'usage des membres de l'Administration sous la forme suivante : « Le fonctionnaire propose, et le gouvernement dispose ». Le gouvernement a disposé, et votre très humble serviteur s'est vu successivement appelé à la vice-présidence de la Commission préparatoire et au Commissariat général de la future Exposition Universelle.

La tâche est redoutable. Je ne l'avais pas sollicitée, je ne l'ai pas fuie davantage. Un soldat digne de ce nom doit aller au feu quand ses chefs le lui commandent *(Applaudissements.)*

Maintenant que le sort en est jeté, je ne négligerai rien pour mener à terme l'œuvre remise entre mes mains. Aidé par vous, soutenu par la bienveillance et la confiance de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, j'y dépenserai ce qui me reste de force, d'intelligence et de ténacité ; j'y consacrerai tout l'amour, toute la passion dont un Alsacien est capable à l'égard de la patrie française.

Certes, bien des raisons me portent à douter de moi-même. Néanmoins, ce qui me rassure, ce qui me préservera du découragement, ce qui me protégera contre les défaillances, c'est la valeur éprouvée, le talent indiscutable de mes collaborateurs immédiats. Leur passé répond de l'avenir. Nous marchons et nous continuerons à marcher étroitement unis, associant notre destinée, n'ayant d'autre but, d'autre aspiration que de servir par tous les moyens en notre pouvoir, la France et la République *(Applaudissements.)*

Les services qui touchent du plus près aux intérêts des exposants sont ceux de l'exploitation. Ainsi que vous le savez, la gestion de ce service a été livrée au commerce lui-même. Le fardeau en repose sur les robustes épaules des premiers élus du négoce parisien, de mes excellents amis M. Delaunay-Belleville et M. Dervillé. Ni l'un ni l'autre n'ambitionnaient, je vous l'assure, un tel surcroît de travail et de responsabilité. Elevés par le libre suffrage de leurs pairs au sommet de la hiérarchie consulaire, comment eussent-ils désiré une situation qui ne devait point les grandir ? Seuls, des appels réitérés, de pressantes instances ont réussi à les entraîner. Votre estime et vos sympathies seront leur meilleure et leur plus douce récompense.

Messieurs, je me garderai de réduire, par fausse modestie, le rôle assigné à l'état-major des Expositions Universelles. La conception d'ensemble lui appartient, il arrête les programmes, dresse les projets de travaux, pourvoit à leur exécution, provoque le concours des exposants, stimule leur zèle, coordonne leurs efforts, met partout l'ordre et l'harmonie, veille à la sincérité des jugements, organise les fêtes. Sa main se fait sentir discrètement jusque dans les moindres détails. Nulle mission n'est plus vaste ni plus noble.

Pourtant, à côté des Directeurs, les Comités et les Jurys ont un immense champ d'action. L'admission, l'installation, l'appréciation des œuvres et produits constituent pour eux un labeur écrasant. Ils prodiguent des trésors d'habileté, d'expérience, d'esprit de justice. Leur désintéressement est au-dessus de tout éloge. Vous qui les représentez ici, vous pouvez ressentir un légitime orgueil, on n'en est plus à compter vos exploits et vos actes de véritable héroïsme.

Actuellement, vous êtes au bivouac. Mais bientôt sonnera le rappel. Vous accourrez au signal du ralliement et vous irez à la conquête de nouveaux trophées.

Déjà, les opérations préparatoires sont terminées. La classification et le règlement général ont reçu la sanction de M. le Ministre du Commerce et de M. le Président de la République. Un concours ouvert sur les dispositions des palais, parcs et jardins a donné des résultats dépassant les espérances les plus optimistes et attesté une fois de plus les mérites de l'Ecole française. Notre plan définitif s'achève. Les Comités départementaux se forment. Une combinaison financière propre à fournir les ressources indispensables sera incessamment soumise aux Chambres. Parallèlement aux études de l'Exposition proprement dite, celles des moyens de transport dans Paris ont été poursuivies sans relâche et aboutiront dans les limites dont l'échec du Métropolitain devant le Conseil municipal ne permettait plus de sortir. Le moment approche où beaucoup d'entre nous entreront en scène.

1900 peut et doit être une date mémorable pour la nation française, pour le progrès, pour la civilisation. Les peuples étrangers en ont conscience. leurs regards sons fixés sur cette vieille terre gauloise, si riche et si féconde, sur ce pays qui, accablé par le malheur, a su se ressaisir, étonner le monde par sa vitalité, reprendre son rang, recouvrer sa puissance séculaire *(Applaudissements.)*

Grâce à vous, les prévisions de nos voisins, de nos émules, de nos rivaux ne seront pas déçues. Vous saurez vous surpasser, accomplir des prodiges, faire une Exposition à la fois sérieuse et riante, instruire et amuser, marier la science à la poésie et à la franche gaieté inséparables du génie national. Etroitement groupés autour de ceux qui portent le poids de la direction, sacrifiant, quand cela sera nécessaire, nos vues et nos sentiments personnels à la réalisation du plan de campagne adopté par le gouvernement, vous montrerez que, dans les tournois pacifiques comme à la guerre, l'union et la concorde sont des vertus sœurs de la vaillance. Vous inscrirez un triomphe nouveau sur vos bannières, où brille la belle devise : « *Pro honore et patria* ».

Ainsi, vous aurez mérité la reconnaissance des pouvoirs publics et celle des générations futures.

Messieurs, avant de terminer, je dois, tant au nom de MM. Delaunay-Belleville et Dervillé qu'en mon nom personnel, remercier la réunion des Comités et des Jurys dans la personne de son président M. Georges Berger, du grand honneur qu'elle vient de nous faire. Cet honneur nous impose des devoirs dont nous comprenons toute l'étendue. Soyez certains que nous ne négligerons rien pour profiter de votre témoignage de confiance.

Je bois aux Comités et aux Jurys des Expositions Universelles *(Longs applaudissements.)*

Le banquet a été suivi, comme les années précédentes, d'une soirée théâtrale à laquelle assistaient un grand nombre d'invités et d'invitées, et dont le clou était une pantomime intitulée *Pierrot ministre*.

LES

PROMOTIONS DE LYON ET D'ANVERS

Nominations dans la Légion d'honneur

Voici la liste des promotions et nominations faites dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion des Expositions de Lyon et d'Anvers :

BEAUX-ARTS

Officiers

MM. Paul-Albert Besnard, Albert Maignan, peintres, Alfred Lanson, statuaire, Jules Jacquet, graveur.

Chevaliers

Les peintres Emile Barau, Léon Barillot, Charles-Joseph Beauverie, Eugène Dauphin, Adolphe Marais, Ferdinand Jan-Monchablon, Jules Muenier, Alexandre Nozal, Camille Paris, Ary Renan, Emile Renard, Paul Saïn, Pierre-Louis Vauthier.

Les statuaires Albert Bartholomé, Isidore Bonheur, Suchetet.

Les architectes Henri Deglane, Alfred Vandoyer.

Les graveurs Gilbert Desboutin, Adolphe Lalauze.

Paul Diomède, ciseleur.

Paul Grandhomme, peintre émailleur.

Eugène Grasset, peintre et dessinateur.

Gustave Libert, artiste dessinateur.

Claudin Marioton, sculpteur ciseleur.

COMMERCE

Grand-officier

M. le docteur Gailleton, maire de Lyon.

Officiers

MM. Armand, dit Armand-Caillet, fabricant d'orfèvrerie religieuse à Lyon.

Albert-André Bouffier, industriel à Lyon.

Jean Claret, entrepreneur de travaux publics à Lyon.

Théophile Diéderichs, manufacturier aux Jailleux (Isère).

Félix Mangini, président de la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Gustave Petitpont, fabricant de maroquin à Choisy-le Roi.

Ulysse Pila, négociant en soies à Lyon.

Théophile Poilpot, artiste peintre.

Frédéric Bertrand, entrepreneur de bâtiments à Paris.

François Jarlauld, négociant en vins à Paris.

Pierre Hersent, entrepreneur de travaux publics à Paris.

Jules Kolb, administrateur des manufactures de produits chimiques du Nord à Lille.

Léon Lévy, directeur de la Société anonyme des Forges de Châtillon et Commentry.

Victor Thiébaut, fondeur à Paris.

Chevaliers

Armandy, fabricant de soies à Lyon.

Bachelard, fabricant de soies à Lyon.

Berthélemy, adjoint au maire de Lyon.

Berthoud, de la Société des cirages français.

Bonnier, fabricant de draps à Vienne (Isère).

Carret, fabricant de pâtes alimentaires à Lyon.

Cavaillon, administrateur des huileries du Sahel tunisien à Sousse (Tunisie).

Cazeneuve, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

Chavent, fabricant de soies à Lyon.

Christen, fabricant de lait concentré à Paris.

Le docteur Clément, médecin des hôpitaux de Lyon.

Combe, fabricant de peaux à Saint-Denis.

Cuchet, filateur à Aubenas.

Demay, fabricant de liqueurs à Bordeaux.

Desbief, administrateur de la Société nouvelle des raffineries de Saint-Louis de Marseille.

Droux, ingénieur constructeur à Paris.

Fallot, gérant de la maison les Fils de Peugeot frères.

Faure, professeur à l'école vétérinaire de Lyon.

Fère, directeur de la Compagnie des eaux de Vichy.

Flachat, fabricant d'ameublement à Lyon.

Garnier, fabricant de toiles à Gérardmer.

Gilotin-Géliot, filateur à Plainfaing (Vosges).

Grimaud, fabricant de cartes à jouer à Paris.

Guinet, fabricant de soieries à Lyon.

Harmet, ingénieur en chef des aciéries de Saint-Etienne.

Hillairet, constructeur de machines électriques à Paris.

Hugot, directeur des aciéries de Firminy.

Isaac (Auguste), fabricant de tulles à Lyon.

Larue, directeur de la Compagnie générale de navigation à Lyon.

Leborgne, fabricant de chapeaux à Grenoble.

Marchegay, ingénieur civil des mines à Lyon.

Mayoussier (Emile), de la Compagnie de Saint-Gobain à Lyon.

Morand, archiviste de la Chambre de commerce de Lyon.

Patiaud, ingénieur constructeur à Lyon.

Piquet, constructeur mécanicien à Lyon.

Plassard, ancien gérant du Bon Marché à Paris.

Poizat-Coquard, filateur à Bourg-de-Thizy.

Quinson, ingénieur civil à Tenay (Ain).

Renard, teinturier à Villeurbanne (Rhône).

Sadoux, commissaire à l'Exposition de Lyon.

Savigné, imprimeur-éditeur à Vienne (Isère).

Schmit, fabricant de meubles à Paris.
Schneider (Paul), président de la Compagnie des mines de Douchy.
Sonnery, fabricant de mousseline à Tarare.
Teste, tréfileur à Lyon.
Thiollier, photographe à Saint-Etienne.
Thiriez, filateur à Lille.
Turlin, publiciste à Alger.
Villiers, directeur de la Société des houillères de Saint-Etienne.
Vourloud, administrateur des tanneries Ulmo à Oullins.
Anglade, fabricant d'équipements militaires à Paris.
Arnould (Charles), ancien négociant.
Babin, administrateur des forges et chantiers de la Méditerranée.
Baron (Charles), fabricant de savons à Marseille.
Billet, distillateur à Marly-lès-Valenciennes.
Bullot, ingénieur à la Compagnie française des métaux à Paris.
Camus, commissionnaire en transports à Paris.
Chevrie, fabricant de meubles à Paris.
Courtin, fabricant de vinaigres à Orléans.
Demarine, agriculteur, éleveur à Noisy-le-Roi.
Duboul, manufacturier à Masargues.
Engel, chimiste à Paris.
Fraenckel, fabricant de draps à Elbeuf.
Gibert (Edmond), négociant à Paris.
Guérin de Litteau, administrateur de la Compagnie Transatlantique.
Haret, entrepreneur de menuiserie à Paris.
Hattat (Eugène), fabricant de chaussures à Paris.
Huguot (Alphonse), constructeur à Paris.
Hulot (Théobald), teinturier à Puteaux.
Laboriau, fabricant de bijouterie à Paris.
Lagache, fabricant de tissus à Roubaix.
Layus, libraire-éditeur à Paris.
Lemaigre-Dubreuil, ingénieur à Paris.
Letort, directeur à la raffinerie Say.
Maire (Jean), ingénieur à Paris.
Many, entrepreneur de travaux publics à Paris.
Massier, fabricant de faïences à Vallauris.
Masson, (Georges), fabricant de passementeries à Paris.
Muller (Auguste), fondeur en bronze à Paris.
Ponchez, ingénieur de la maison Delaunay-Belleville.
Pouiller, dit Pouillier-Kétèle, filateur à Lille.
Poupinel, négociant en bois de sciage à Paris.
Radius, bijoutier-joaillier à Paris.
Savignon, négociant en vins à Paris.
Thinet, fabricant de coutellerie à Paris.
Toussaint, chef des ateliers de construction au Creusot.
Vaury, propriétaire des moulins de Montrouge.
Verdin, fabricant d'appareils de précision à Paris.
Veill (Albert), fabricant de confections pour dames à Paris.

LE BANQUET

de l'Association générale du Commerce et de l'Industrie

DISCOURS DE M. ALFRED PICARD

Voici le texte du discours que M. Alfred Picard, Président de section au Conseil d'Etat, Commissaire général de l'Exposition de 1900, président de la Commission permanente des valeurs en douane, a prononcé, le 25 avril dernier, à l'Hôtel Continental, au banquet de l'*Association générale du Commerce et de l'Industrie des tissus et des matières textiles*.

Messieurs, si votre bonne grâce et le charme de votre hospitalité sont inépuisables, mon éloquence ne l'est pas; l'art du parfait orateur a pour moi des secrets dont je ne parviendrai jamais à soulever les voiles, malgré les grands exemples que je ne cesse de recueillir dans les réunions syndicales du commerce parisien. Cependant, vous me témoignez tant d'affectueuse cordialité que ma reconnaissance ne saurait rester muette sans se changer en ingratitude. Permettez-moi donc de vous adresser mes remerciements les plus vifs et les plus sincères, de vous dire combien je suis touché des rapports étroits qui se sont établis entre nous.

Dès le début, vous avez serré chaleureusement la main que vous tendait le Commissaire général de l'Exposition de 1900; vous vous êtes groupés autour du drapeau remis entre ses mains; vous lui avez ouvert les portes de votre belle Association, de votre puissante famille; vous vous êtes affirmés comme des amis.

Au jour de l'inauguration, quand, après cinq années d'exercice ininterrompues du pouvoir, mon cher et respecté Ministre, M. André Lebon, viendra présenter au monde notre œuvre commune, ma pensée se reportera vers vous, les ouvriers de la première heure. (*Bravos et applaudissements*).

Tous vous avez suivi d'un œil attentif les origines, les progrès, les développements successifs des futures assises. L'enfant se dégrossit et prend forme, il paraît ne pas devoir être de trop mauvaise venue; par une faiblesse bien naturelle et bien excusable, nous commençons, mes collaborateurs et moi, à en être fiers et à éprouver les joies de la paternité.

Le plan général dont les grandes lignes maîtresses sont maintenant arrêtées et auquel M. Bouvard, Directeur des services d'architecture, met la dernière main, offre les caractères de simplicité et de clarté qui conviennent au génie de la race française. A l'entrée, par la place de la Concorde ou par les Champs-Elysées, le visiteur trouvera les Beaux-Arts, auxquels le pays doit une si ample moisson de gloire et attache un si légitime orgueil; deux palais modernes remplaçant le Palais de l'Industrie leur seront affectés et encadreront une nouvelle avenue faisant face au magnifique dôme des Invalides. Cette avenue franchira la Seine sur un pont monumental et aboutira à l'Esplanade des Invalides où prendront place les arts décoratifs.

Sur les rives de la Seine, s'étageront les palais et pavillons des puissances étrangères, ceux de la guerre, de la marine, de l'horticulture, des forêts, puis une série d'établissements de spectacle et de consommation; grâce à la variété et à la gaieté de ces monuments qui refléteront leurs façades dans les eaux et y projetteront le soir leurs lumières éblouissantes, nous pourrons réaliser des effets inédits et grandioses que ne renierait pas Venise la Belle. Au Champ de Mars seront réunies les classes industrielles; un immense parc, montant en rampe douce et continue du quai d'Orsay vers l'Ecole militaire recevra la foule à l'heure des fêtes. Enfin les constructions pittoresques des colonies et pays de protectorats s'étageront en un joyeux amphithéâtre, vers les pentes du Trocadéro.

Animés d'un respect profond, d'un culte véritable pour les plantations parisiennes (*rires*), désireux aussi de n'être pas traînés aux gémonies comme l'a été récemment la Compagnie de l'Ouest, à propos de la gare des Invalides (*nouveaux rires*), nous aurons soin de ménager tous les arbres de valeur et de nous borner autant que possible pour les autres à une simple transplantation temporaire. (*Bravos et applaudissements.*) Notre programme d'exécution sauvegardera d'ailleurs les intérêts qui se sont émus de la disparition éventuelle du Palais de l'Industrie, notamment ceux des artistes et de la Société Hippique. Des voies de communication rapides porteront les visiteurs vers les divers points de l'enceinte.

L'année dernière, à pareille époque, je vous faisais les confidents de mes vœux et de mes espérances pour le Métropolitain. Autant en a balayé le vent qui souffle dans les parages de l'ancienne place de Grève. (*Rires et bravos.*) Néanmoins nous n'avons pas perdu courage. Selon toute probabilité, Paris aura en 1900 une ligne de chemin de fer, le traversant de bout en bout, parallèlement à la Seine et un vaste réseau de tramways; en y joignant les bateaux, nous disposerons d'une capacité de transport atteignant 120 à 150,000 personnes par heure. On a souvent répété que l'argent était le nerf de la guerre, c'est également le nerf des Expositions. Une combinaison financière, qui sera bientôt arrivée à maturité, fournira les capitaux nécessaires pour l'ampleur désirable à la manifestation solennelle de la fin du siècle. Sauf empêchement imprévu, le projet de loi ratifiant cette combinaison pourra être soumis aux Chambres, dans quelques semaines, et les travaux seront entrepris à la fin de 1895.

Soutenus et encouragés par vous, forts de votre appui, sûrs de la bienveillance et de la confiance de M. le Ministre, nous poursuivrons notre tâche en hommes de devoir, n'ayant d'autre souci, d'autre préoccupation, d'autre pensée, que de servir dignement la France et la République. (*Vifs applaudissements.*)

La vertu devant être récompensée dans la vie réelle aussi bien que dans les romans, peut-être n'est-il pas trop présomptueux de compter sur le succès. (*Applaudissements.*)

Messieurs, votre Président a fait allusion à la Commission permanente des valeurs en douane. Placé à la tête de cette Commission, où plusieurs d'entre vous sont mes collègues, je tiens à lui rendre un juste hommage en présence de M. le Ministre du Commerce. Mes amis M. Pallain, conseiller d'Etat, Directeur général des Douanes et M. Chandèze, Directeur du Commerce extérieur, joindront certainement leur témoignage au mien.

Les évaluations et les rapports des commissaires sont préparés avec un soin, une conscience et une habileté admirables. Oublian leurs intérêts personnels, leurs doctrines d'école, leurs tendances économiques, ils se vouent tout entiers à la recherche de la vérité, sans s'inquiéter de la répercussion et de l'influence que leurs constatations pourront exercer sur les lois de douanes.

Leur seul but est de fournir des indications sincères, des chiffres d'une scrupuleuse exactitude. Dans ce concours de bonnes volontés et de désintéressement patriotique, la Section des matières textiles, fils et tissus, se détache au premier plan; rien n'est plus lumineux, ni plus instructif que sa revue annuelle du commerce et de la production; jamais on ne sera assez prodigue de félicitations à l'égard de son très habile secrétaire M. Grandgeorge. (*Applaudissements unanimes.*)

Certes, la Commission des valeurs de douane a mérité cent fois le prix Montyon, et c'est vraisemblablement par un oubli que l'Institut ne le lui a pas décerné. A défaut de lauriers académiques, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie me permettra de lui demander pour mes collègues une part dans la manne bienfaisante du 1[er] Janvier et du 14 Juillet.

Messieurs, je m'excuse d'avoir été si long et je termine par un toast amical à notre Compagnie en la personne de son Président, M. Dehesdin. (*Vifs applaudissements.*)

L'Exposition de Bordeaux

L'ouverture de l'Exposition qui devait avoir lieu le 4 a été retardée au 11 mai, la Société philomatique ayant été informée que, si elle choisissait cette date, M. André Lebon et sans doute aussi M. Ribot, viendraient présider l'inauguration.

Les républicains de la ville offriraient un banquet au président du Conseil.

On compte également sur la présence de M. Trarieux.

D'autre part, on nous écrit que M. Georges Berger, président d'honneur du Comité parisien pour l'Exposition de Bordeaux, s'est spécialement occupé de la Section des Beaux-Arts. Grâce aux relations affectueuses et de confiance avec tous les artistes, il a réussi à envoyer à Bordeaux, malgré l'ouverture des deux Salons de Paris, malgré la concurrence de l'Exposition de Berlin et des innombrables Expositions des Beaux-Arts ouvertes un peu partout, environ 150 tableaux dus aux meilleurs peintres de l'école moderne, et un nombre à peu près égal de gravures, dessins et lithographies.

D'autre part, le Comité parisien a fait les expéditions de tous les objets des industries les plus belles de la capitale qui figureront dans un salon parisien analogue à celui qui avait été ouvert à l'Exposition de Lyon.

M. Georges Berger fait joindre à cet envoi un choix d'objets de l'art décoratif provenant des collections de l'Union Centrale. Tous ces envois sont arrivés à Bordeaux, et il dépend de l'administration de l'Exposition que les salles artistiques et industrielles soient prêtes dès samedi prochain, jour de l'ouverture. Mais cette administration consentira-t-elle à laisser voir que les Parisiens ont été plus exacts que les Bordelais eux-mêmes?

M. Georges Berger se rend à Bordeaux pour assister, comme il l'a promis, au banquet qui va être offert par les républicains de la Gironde et du Midi à M. Ribot, président du Conseil. Il assistera par la même occasion à l'ouverture de l'Exposition. Il réglera les derniers détails de la course Paris-Bordeaux et Bordeaux-Paris dont il préside le comité. Cette course coïncidera avec l'arrivée du Président de la République, à Bordeaux, le 11 juin.

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1895)

Pour tout ce qui concerne la Rédaction S'ADRESSER **PARIS. — 6, rue d'Aboukir, 6. — PARIS**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . 5 florins (POUR L'ANNÉE 1895)

Dernières Nouvelles

Au nom de S. M. la Reine Régente, Son Excellence M. W. Baron du Tour Van Bellinchave, grand maître des cérémonies de Sa Majesté, procédera à l'ouverture de l'Exposition, le 11 mai 1895, à 2 heures de relevée.

M. Brylinski, administrateur général de la Section française, a quitté Paris, aujourd'hui, 5 mai, à 11 heures du soir, se rendant à Amsterdam, où il doit se fixer pendant toute la durée de l'Exposition. Les lettres et communications des exposants devront par conséquent être, à dater de ce jour, adressées à M. Brylinski, administrateur général de la Section française, Exposition d'Amsterdam.

M. Ancelot, président de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam, quittera Paris, mercredi prochain, pour aller assister aux fêtes de l'inauguration qui est toujours fixée, à samedi prochain, 11 mai, irrévocablement.

LETTRES D'AMSTERDAM

PREMIÈRE LETTRE

Nous avons demandé à un de nos compatriotes qui revient d'Amsterdam de nous donner ses impressions sur l'état des travaux de l'Exposition. Voici la lettre intéressante qu'il vient de nous adresser :

Cher Monsieur,

Me voici revenu du pays aux courts draps de lit et aux serviettes en papier de soie, que vous avez chanté.... Puis-je constater néanmoins que c'est là pur pittoresque, et que le sommeil en Hollande ne perd pas plus ses droits que l'appétit.

J'ai vu les fiévreux préparatifs de l'Exposition Universelle. J'ai parcouru ses chantiers et défloré pour moi le plaisir que réservait l'imprévu des charmantes choses que l'on y prépare.

Mon impression est que les Parisiens seront chez eux ici et qu'ils y trouveront ample moisson d'agréables surprises et de passe-temps joyeux.

Si je vous disais de cette œuvre un peu du bien que j'en pense, je paraîtrais peut-être avoir dit tout celui que j'en sais et mieux vaut, à vos lecteurs, en laisser le soin de la découverte.

Permettez-moi toutefois une simple remarque. On n'a pas assez fait ressortir encore, je crois, la beauté de l'entourage en lequel se déroulera la fête du commerce et de l'industrie associée à celle de l'art et de la gaieté. La vieille Hollande, dont on parle déjà, laisse bien loin derrière elle ce que l'on a fait jusqu'à ce jour en reconstitution du passé. Certains grincheux qui allaient annoncer partout l'insuccès d'une œuvre trop proche d'Anvers seront certes déçus en ne retrouvant point là le ressemelage rêvé pour le succès de leurs prophéties quelque peu jalouses.

Il semble de cette vieille Hollande qu'elle descend d'un cadre de Teniers, avec ses vieux pignons accoudés les uns sur les autres, comme de vieilles femmes lasses. Les siècles n'ont mis que quelques semaines à la vieillir et l'on entrevoit pourtant la vraisemblance heureuse des farandoles qui égayeront ces décors, kermesses du bon vieux temps auxquelles, du haut du Musée Royal, Holbein, Potter et Teniers présideront.

Partout, les parterres se dessinent, tandis que de pimpantes et gaies constructions se dressent, par enchantement, coins de Paris, petits « Moulins rouges » égarés dans les tulipiers de Harlem.

Le bateau domine gravement ces féeries qu'une baguette magique fait éclore du jour au lendemain, émergeant lui-même des fleurs, et rappelant les voiles blanches qu'on voit dans la campagne hollandaise traverser les verdoyantes prairies.

Sincèrement, je vous le dis : ceux qui ne visiteront la belle ville d'Amsterdam, cet été, perdront un moment de bien douce satisfaction et manqueront un charmant voyage. Ils n'assisteront ni au succès d'une Exposition vite passée et longtemps regrettée, ni au triomphe de la Section française, triomphe reconnu déjà par tous d'assez bonne grâce.

La France montrera ici, comme partout, la supériorité de son génie national et universel. Je suis heureux, cher Monsieur, de vous communiquer tout le plaisir que j'ai éprouvé et celui que me procure cette occasion de vous le dire et de vous serrer la main.

M.

DEUXIÈME LETTRE

Amsterdam, 3 mai 1895

Jusqu'ici on n'avait vu sur le terrain de l'Exposition que des bras virils mettre à l'œuvre leurs muscles vigoureux pour l'accomplissement de la rude tâche qui leur incombait afin de mener à temps et à bonne fin une entreprise qui doit exciter l'admiration de milliers de visiteurs. Mais maintenant l'élément féminin vient de faire son apparition et les doigts effilés et délicats de petits groupes d'ouvrières sont fortement occupés à la couture des toiles et des tapisseries qui indiquent le couronnement de l'œuvre commencée par les architectes et menée à bout avec tant d'assiduité.

Voici dans la Section française plusieurs jeunes filles à leurs machines, entourées de ballots de toile à demi déroulés. Les écussons et les draperies tricolores placés sous la toiture et montant jusqu'au faîte prouvent que le travail s'achève avec la même ardeur qui s'est manifestée pendant la construction de la charpente. D'ailleurs tous les autres travaux sont ici beaucoup plus avancés que dans les Sections attenantes. Les étalages sont en majeure partie à peu près prêts, des vitrines n'attendent plus que les objets qui y seront exposés; des caisses de toutes formes et de toutes dimensions sont sur le point d'être déballées, les noms de certaines maisons françaises se lisent çà et là; bref, les huit jours qui restent encore avant l'ouverture de l'Exposition suffiront amplement pour mettre la dernière main à l'ornementation et à l'étalage de la Section française. Cette dernière aura de son activité une satisfaction d'autant plus grande que les autres Sections, par exemple celle de la Belgique qui d'abord avait rivalisé avec elle pour briller au premier rang, s'est laissé déborder et devra se hâter pour regagner le temps et le terrain perdus.

La célérité avec laquelle l'Exposition s'est construite s'accuse dans ces derniers quinze jours, surtout dans la galerie des machines. La cheminée de la grande machine à vapeur s'est élevée à la hauteur de la toiture, achevée dans le même laps de temps, et nul doute que si rien d'imprévu ne se produit, elle ne surpasse dans la huitaine, de deux mètres, la plus haute tour de l'édifice principal.

Si d'ailleurs nous voulons donner une idée de l'état actuel des travaux, nous ne pouvons faire mieux que de porter nos regards du côté du vaisseau. Tandis que les neuf dixièmes sont tout à fait achevés, une partie minime des parois extérieures doit seule être encore goudronnée et couverte. Les bords du bassin présentent çà et là quelques lacunes, l'eau n'y a pas encore été conduite, tandis que sur le pont tout est prêt à recevoir les visiteurs.

Voilà ce qu'on peut voir un peu partout. Des parties considérables du parc montrent l'humus noir bêché et ratissé afin de recevoir les fleurs des exposants; cependant devant le corps principal se trouve encore la chaux blanche sur laquelle on placera le pavé. Les supports des réverbères sont pourvus en grande partie de leurs lampes électriques, la gigantesque bouteille de champagne qui couronne le « Wiener café » n'attend plus que son bouchon, la maison du Congo gardée par deux femmes, cerbères mystérieux, est impatiente de dévoiler ses secrets, et le globe qui lui sert d'enseigne semble inviter les visiteurs des cinq parties du monde.

Jetons en passant un coup d'œil rapide au World-bazar et à la Hollande pittoresque. En ce qui concerne le premier, ses galeries se remplissent de plus en plus de magasins de tous genres et de toutes nations et l'achèvement des décorations marche du même pas. En ce qui concerne la Hollande pittoresque, on peut constater avec satisfaction qu'au fur et à mesure que les maisons s'achèvent, les amateurs abondent pour les exploiter pendant l'Exposition. Nul recoin ne sera laissé désert, l'animation est assurée partout d'avance. Tandis qu'autour du canal s'exerceront les métiers les plus divers, la place du marché offrira l'aspect des scènes cosmopolites que présentaient aux seizième et dix-septième siècles les quais des grandes villes commerçantes des Provinces-Unies.

Le 11 mai, l'Exposition s'ouvrira avec beaucoup d'éclat, et nous voulons espérer que ce jour-là sera le précurseur d'une série ininterrompue de journées et de soirées bien remplies, agréables aux visiteurs et avantageuses aux exposants.

TERNEUZEN.

LE BANQUET DU 29 AVRIL

A l'Hôtel Continental

Les membres du bureau du Comité français de l'Exposition d'Amsterdam avaient pris l'initiative d'offrir à son dévoué Président un banquet, avant son départ pour la Hollande. Ce banquet a eu lieu lundi dernier, 29 avril, à l'Hôtel Continental, et l'on peut dire qu'il a pris les proportions d'une véritable manifestation de sympathie en faveur de M. Ancelot.

En quelques jours, les adhésions recueillies par l'aimable organisateur, M. Estieu, s'étaient élevées au chiffre de *cent vingt-sept*, et ce qui ne devait être, au début, qu'une simple réunion de famille, est devenu, par suite de l'empressement spontané de tous, une fête charmante.

L'éminent Commissaire général de l'Exposition de 1900, M. Alfred Picard, avait voulu marquer par sa présence en quelle estime particulière il tenait M. Ancelot, et sa sympathie profonde pour l'œuvre patriotique entreprise par lui à Amsterdam.

Comme on va le voir par la suite, M. Alfred

Picard n'a pas ménagé ses encouragements et ses félicitations aux organisateurs dévoués de notre Section française, et l'on peut dire que les paroles du Commissaire général sont la consécration la plus flatteuse de leurs efforts.

On s'est mis à table à 7 heures 1/2. M. Alfred Picard préside, à la table d'honneur. Il a, à sa droite, MM. Ancelot, Fauré Le Page, Expert-Besançon, Henri Ducastaing, l'aimable chef du secretariat particulier du Ministre du Commerce, qui représente M. André Lebon, absent de Paris; Brylinski, administrateur général de la Section française. A sa gauche, MM. Roepius van Zevenhuizen, Délégué du Comité exécutif hollandais, Dehesdin, Emile Dupont, Révillon, Félix, Layus, Simonnod Godard, etc.

Notons ensuite MM. Morin, gérant du *Bon Marché*, de Montarnal, architecte de la Section française, Malesset, Marnier-Lapostolle, Estieu, Méganck, Max Dufossé, Martinet, Petitpont, Putois, H. Pucey, Pinard, Poullain, Pollet, A. Révillon, Reyrel, E. Selle, Argand, Directeur des Magasins de la *Place Clichy*, L. Soubrier, A. Vautier, Vidie, L. Walter, O. Walter, Mercier, Mascuraud, H. Ducher, Dardenne, Lehman, Lemariey, Levasseur, Lafrique, A. Lacroix, Ch. Legrand, Lessertisseux, Ledieu Dupoix, G. Lamaille, J. Liaud, P. Kahn, Kaleski, Jansen, Hartmann, Guéret, A. Guédras, H. Garnier, Gaveau, E. Girard, E. Goulette, Grut fils, Fayolle du Moustier, Foveau de Courmelles, H. Fontaine, E. de l'Escale, Danger, A. Desmarais, L. Delcous, P.-W. Dubruel, Debain, J. Cahen, Chevallier-Appert, Chevalié fils, Coure, Chossonnerie, Chouët, A. Christen, Cheminois, Sonnier, A. Pollet, G. Chalmel, J. Caen, L. Barbier, Brylinski jeune, Berthon, Baille-Lemaire, J. Bortoli, Louis Blondet, E. Blin, A. Boulanger, F. Bonnier, E. Blot, A. Bernheim, Balbreck aîné, Bellan, Amson, Attout-Tailfer, A. Allain, H. Gautier, etc., etc. Au moment des toasts, M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, se lève, et prononce les paroles suivantes :

Toast de M. Alfred PICARD

Commissaire général de l'Exposition de 1900

Messieurs, dans les banquets, le moment du dessert est toujours un moment critique, je dirais volontiers douloureux, non seulement pour ceux qui ont à prendre la parole, mais encore et surtout pour ceux qui ont à écouter. *(Non ! Non !)*

A travers les improvisations plus ou moins préparées des orateurs passe le spectre de la sobriété à laquelle ils ont dû se résoudre pendant le repas, la vision des mets appétissants et des vins généreux dont la prudence les a contraints à se priver. Quant à l'auditoire, submergé sous les flots d'une éloquence intarissable, il attend avec impatience la fin du déluge.

Par une heureuse exception, ce quart d'heure de Rabelais nous sera aujourd'hui épargné aux uns et aux autres. Les organisateurs de notre réunion ont, en effet, conclu un pacte du silence et proscrit tout discours susceptible d'altérer le caractère d'une fête qui doit rester intime et familiale. C'est à moi qu'est échue la bonne fortune de vous révéler cette petite conjuration et d'en bénéficier le premier : jamais, je vous l'affirme, la présidence d'honneur dont vous avez bien voulu m'investir ne m'aura paru plus douce et plus légère.

Aussi bien les manifestations bruyantes ne sont-elles pas celles qui traduisent le mieux les sentiments profonds d'amitié et de reconnaissance. Généralement, au contraire, une affection chaude et sincère s'atteste par sa forme sobre, discrète et réservée.

Le héros du jour, l'ami bien cher autour de qui nous sommes groupés, me permettra donc de lui dire, très simplement et en deux mots, combien ses collègues lui savent gré de son initiative, combien ils admirent sa foi ardente, son infatigable activité, son dévouement sans bornes aux intérêts communs. *(Applaudissements.)*

Dès les origines de l'Exposition d'Amsterdam, M. Ancelot a compris que n'y point aller serait une abdication funeste, qu'il fallait y porter et y tenir courageusement le drapeau tricolore, qu'à déserter ce tournoi pacifique, nous risquions une perte nouvelle sur nos débouchés extérieurs. Il a compris aussi toute l'importance politique d'un témoignage de sympathie donné par la nation française à la nation néerlandaise. *(Applaudissements.)*

Au milieu des difficultés du début, sa confiance n'a pas faibli une seule minute. Tant de conviction et de vaillance ne pouvaient demeurer stériles. Ecoutant sa parole d'apôtre, les prosélytes sont venus en foule; le succes de la Section française est assuré, et bientôt vous aurez ajouté une victoire à celles dont les noms couvrent déja vos étendards.

M. Ancelot a bien mérité du pays. Je me fais votre interprète, en lui portant un toast chaleureux et en associant à ce toast son fidele lieutenant, M. Brylinski.

De longs applaudissements soulignent les principaux passages de ce joli discours, car tous les convives sont heureux de s'associer à l'éclatant hommage rendu par l'éminent Commissaire général à M. Ancelot.

C'est au tour de M. Fauré Le Page, qui s'exprime en ces termes :

Toast de M. FAURÉ LE PAGE

Vice-Président de la Section française

Messieurs,

Plusieurs de nos collègues m'ont chargé d'une mission qui me serait très agréable si je me sentais capable de bien la remplir.

A défaut d'éloquence, j'espère que la vive affection que je porte à notre cher Président Ancelot me suffira pour lui exprimer notre pensée à tous, en lui disant combien nous sommes heureux de lui témoigner nos sentiments d'amitié et de lui adresser nos remerciements pour le dévouement et l'activité qu'il a déployés dans ses fonctions.

Il y a quelques semaines, nous connaissions à peine l'*Exposition de l'hôtel et du voyageur* organisée à Amsterdam. Tel était le titre alors de cette Exposition Nous prêtions peu d'attention à une œuvre qui semblait se faire modeste et qui faisait timidement appel aux nations étrangeres

Aujourd'hui la Section française a pris une place prépondérante à l'Exposition Universelle et Internationale d'Amsterdam Les exposants français sont devenus légion et toutes les Industries de la France seront représentées en Hollande. Ce revirement, ce tour de force accompli en moins de 2 mois, nous le devons à notre ami Ancelot qui, par un vote unanime et spontané, a été désigné comme President de la Section française.

Son nom universellement estimé, la sympathie dont il jouit, son énergie bien connue, ont réuni autour de lui un Comité de 300 notabilités du Commerce et de l'Industrie de notre pays.

Les difficultés ne l'effraient pas. Avec une fermeté opiniâtre, adoucie par une courtoisie et une affabilité charmantes, il a obtenu du Comité néerlandais les garanties les plus sérieuses en faveur des exposants français.

Il a obtenu insensiblement une transformation des Expositions étrangères et a su attirer à lui ceux même qui naguere ne voulaient plus entendre parler d'Expositions. *(Applaudissements.)*

C'est la, Messieurs, un événement qui ne pouvait passer inaperçu, et nous avons tenu, avant de partir pour Amsterdam, à donner à notre cher Président un solennel témoignage de notre reconnaissance et de notre cordiale sympathie. Je crois être votre interprète, Messieurs, en témoignant notre reconnaissance à M. Picard qui a bien voulu présider ce banquet. Je crois que, surtout à propos d'une Exposition, rien ne pouvait être plus agréable à M. Ancelot que cette marque d'estime qui lui était donnée par M. le Commissaire général de l'Exposition de 1900. *(Applaudissements.)*

M. Lourties, ancien Ministre du Commerce, est retenu dans les Landes par un banquet qu'il offre demain; il m'a chargé de bien vous dire qu'il était avec nous de cœur, regrettant de ne pouvoir, par sa présence, témoigner à son ami Ancelot toute son affection. *(Applaudissements.)*

M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de Commerce et M. Dervillé, président du Tribunal de Commerce, absents tous deux de Paris, nous ont prié de les excuser auprès de vous de ne pouvoir se rendre à votre invitation. Ils ont insisté pour que nous transmettions à M. Ancelot leurs regrets de ne pouvoir par leur présence lui témoigner l'estime et la sympathie qu'ils ont pour lui. Messieurs, je vous propose de boire à nos Présidents d'honneur et à notre Président Ancelot. *(Applaudissements.)*

Après M. Fauré Le Page, M. Roepius van Zevenhuizen, délégué du Comité exécutif hollandais, porte le toast suivant :

Toast de M. RŒPIUS VAN ZEVENHUIZEN

Délégué du Comité exécutif néerlandais

Comme il est probable que nous ne nous rencontrerons plus avant l'ouverture de l'Exposition d'Amsterdam, je tiens, Messieurs, à vous exprimer toute la reconnaissance que j'éprouve pour le charmant accueil que vous avez bien voulu me faire comme délégué du Comité exécutif néerlandais.

Votre honoré Président peut vous dire qu'en toutes circonstances, j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour le succès de la Section française, et quand je serai en Hollande, Messieurs, je serai heureux de vous prouver encore le dévouement qui m'anime pour vous et votre Exposition. *(Applaudissements.)*

Permettez-moi de vous dire, mon cher et estimé Président, que je me félicite tous les jours de l'excellent choix qu'on a fait en vous pour assurer la participation de la France à l'Exposition d'Amsterdam. Vous avez fait l'impossible, et grâce à vous la France occupera non seulement la place d'honneur, mais sera le triomphe de l'Exposition. Merci de tout ce que vous avez fait et ferez encore pour arriver à ce brillant résultat. *(Applaudissements.)*

Et vous, mon cher Brylinski, je vous ai vu à l'œuvre, et j'apprécie votre grand mérite et tout le monde sera d'accord avec moi sur ce point. Vous avez travaillé jour et nuit, avec tact et énergie, pour contribuer à la réussite de l'affaire.

Messieurs, je bois à vous tous et au succes de la Section française. *(Vifs applaudissements.)*

M. Ancelot prend alors la parole :

Toast de M. ANCELOT

Président de la Section française

Messieurs et chers collègues,

Je suis confus des marques de cette si touchante sympathie que vous me témoignez ce soir ; et je ne sais comment remercier M. le Président Picard du grand honneur qu'il a bien voulu me faire en venant présider cette nombreuse réunion de collegues et d'amis

Mon excellent collegue Fauré, aveuglé par son amitié pour moi, vient d'exagérer à vos yeux les services que j'ai pu rendre à l'Exposition d'Amsterdam.

Puisqu'il était votre interprete, je le remercie d'avoir exprimé vos sentiments d'une façon si affectueuse et si éloquente ; mais, tenant à rendre justice à chacun, permettez-moi en quelques mots de vous refaire l'historique de la formation de notre Comité.

Lorsque, dès le début, vous m'avez fait l'honneur de me nommer Président, notre premier soin après la constitution du bureau a été de solliciter un Comité d'honneur et nous avons eu la bonne fortune d'obtenir l'adhésion de M. Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce ; de M. Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900 ; de M. Delaunay-Belleville, Président de la Chambre de Commerce ; de M. Dervillé, Président du Tribunal de Commerce. *(Applaudissements.)*

Dès ce jour, le succes de la Section française était assuré, car nous avions à notre tête des hommes universellement aimés et estimés ; aussi le commerce et l'industrie n'ont demandé qu'à s'enrôler sous de tels chefs. *(Applaudissements.)*

En entendant, il y a quelques jours, dans cette même salle, la parole si claire et si entrainante de M. le Commissaire général de l'Exposition de 1900, en constatant le frisson d'enthousiasme provoqué par l'exposé si magistral du programme adopté pour la grande manifestation de la fin du siecle, nous sentions combien nous devions nous féliciter d'avoir à notre tête l'homme destiné à assurer le succès de l'Exposition de 1900. *(Applaudissements.)*

La formation de nos groupes présidés par MM. Allain, Garnier, Simonnod Godard, Dupont, Fauré Le Page, Layus, et secondés par MM. Lamaille, Estieu, Walter, Vautier, Egrot, Goulette, Vidie, Debain et Gaveau a prouvé que le Comité avait su choisir des hommes d'une notoriété indiscutable et prêts à consacrer tout leur temps pour le succes de l'entreprise

Bientôt les groupes durent se subdiviser en souscomités et faire appel au dévouement de MM. Garnier, Hartman, Ferran, Guédras, de l'Escale, Fonbonne, Prévet, Adrian Chalmel, Chouet, Bougaut, Noblemaire, Mulbacher, Armengaud, Bertrand Pacey, Charles Legrand, Reyrel, Félix, Hemariey, Kahn, Marcault, Leblanc, Barbedienne, Blot, Louis Soubrier, Jansen, François Soubrier, Thierry, Anisen, Pellois, Aucoc, Rodanet, Thibouville-Lamy, Lyon, Balbreck, Belin, Levasseur, Poulain, Gaston Caen, Wickham et le Dr Bunnier.

Un Comité d'horticulture s'est formé aussi, il est présidé par M. Truffaut.

Comment voulez-vous qu'un Comité ayant à sa tête un tel état-major n'obtienne pas un succes éclatant ! Le rôle du Président dans ces conditions était bien simple : il n'a eu qu'à servir d'intermédiaire avec le Comité exécutif néerlandais afin d'obtenir toutes les garanties nécessaires pour les exposants, et faire mettre en œuvre les décisions du Comité français. Ce sont, en effet, les seuls services que j'ai pu rendre et, en agissant ainsi, je n'ai fait que mon devoir.

Mais, Messieurs, si nous sommes heureux de constater dès maintenant le succès assuré de la Section française à Amsterdam; si nous pouvons vous dire que nous aurons plus de 600 exposants, à qui devons-nous aussi en grande partie ? C'est au devouement de notre sympathique administrateur général mon ami Brylinski qui, je puis le dire, nous consacre non seulement ses jours mais ses soirées et une partie de ses nuits. Qu'il nous permette, avant son prochain départ pour Amsterdam, de lui exprimer la plus vive et la plus sincere reconnaissance du Comité français.

Je tiens aussi à féliciter notre jeune architecte M. de Montarnal qui s'est multiplié et qui, de retour avant-hier de Hollande, m'annonce que les salons destinés aux expositions de meubles, de bronzes et de pianos

sont entièrement terminés et prêts à être installés par les exposants. *(Applaudissements.)*

Je dois, Messieurs, rendre justice au Comité exécutif d'Amsterdam avec lequel les rapports ont toujours été d'une courtoisie parfaite comme nous avons pu le constater à nouveau dans notre second voyage en Hollande. Je suis heureux de saluer ce soir son aimable représentant a Paris M. Rœpius van Zevenhuizen dont nous avons tous pu apprécier l'aménité. Je vous suis très reconnaissant de votre bien vive sympathie qui m'a rendu ma tâche si facile et je tiens à le redire, c'est à vous tous qu'est dû le succès de la Section française. Permettez-moi, avant de terminer, de vous faire part des bonnes nouvelles que j'ai reçues par le ministère et par notre sympathique délégué à Amsterdam, M. Le Lorrain, président de la Chambre de Commerce française des Pays-Bas, que vous aurez tous l'occasion prochainement d'apprécier. *(Applaudissements.)*

Les deux Reines des Pays-Bas ont visité ces jours-ci l'Exposition et sont sorties enchantées. En outre, dans une réception toute récente au palais du Dam, S. M. la Reine régente, s'adressant tout spécialement à notre excellent consul général, lui a exprimé sa vive satisfaction pour la part importante prise par la France à l'Exposition d'Amsterdam et lui a promis d'y faire de fréquentes visites avec la jeune Reine.

Les malentendus de la première heure sont donc absolument dissipés et de tous côtés les sympathies s'affirment en faveur de cette Exposition Universelle et Internationale.

Vous connaissez l'accueil bienveillant que nous avons trouvé auprès de M. le Président de la République, ainsi qu'auprès de M. le Ministre du Commerce ; nous nous proposons ces jours-ci d'aller rendre visite à M. le Ministre pour lui soumettre les travaux de la Section française et lui demander de nous continuer son précieux appui.

L'inauguration officielle aura lieu irrévocablement le 11 mai prochain ; nous ne saurions trop recommander à nos collègues d'être prêts pour l'ouverture ; nous devons prouver au Comité exécutif que si nous exigions le prompt achèvement des travaux c'est que nous pouvions être prêts à l'heure dite. Je vous donne donc rendez-vous à Amsterdam et vous adresse à nouveau mes plus vifs et plus sincères remerciements. Je vous demande de porter un toast à nos Présidents d'honneur et en particulier à M. Picard.

Je bois à vous tous, Messieurs, et au succès de la Section française à Amsterdam.

Cette dernière phrase est le point de départ d'une véritable ovation de sympathie, à laquelle tout le monde prend part. Visiblement ému, M. Ancelot serre la main de M. Alfred Picard et le remercie du haut témoignage d'estime et d'intérêt qu'il a bien voulu accorder à l'œuvre de l'Exposition d'Amsterdam, et dont sa présence à ce banquet est le gage.

Enfin, M. Brylinski, l'aimable et dévoué administrateur général de la Section française, clôt la série des toasts de la façon charmante et spirituelle que voici :

Toast de M. BRYLINSKI

Administrateur général de la Section française

Messieurs,

Le pacte du silence dont il vient d'être question est rompu. Personne ne s'en plaint, je crois ; pour ma part, je suis encore sous le charme de l'allocution de M. le Président Picard.

Si je demande à mon tour à enfreindre nos conventions, ce n'est pas pour faire un discours, rassurez-vous ! Je désire faire une simple rectification, j'allais dire une protestation. Nous sommes en famille, n'est-ce pas ? et je puis parler à cœur ouvert.

Tout d'abord, je remercie les divers orateurs qui viennent de se faire entendre des paroles trop aimables et surtout trop flatteuses adressées à l'administrateur de la Section française. La tâche que j'ai acceptée, me montrant ainsi quelque peu téméraire, exige une grande somme de travail, c'est vrai, mais cela tient surtout à mon inexpérience ; je n'ai aucun intérêt à ne pas appliquer les trois huit puisqu'il faut arriver quand même à être prêt le 11 mai ! Du reste, m'inspirant de l'exemple de mon Président, M. Ancelot, infatigable et irrésistible, et puis de l'exemple de M. Picard, l'organisateur impeccable, je me suis fait, en guise de programme, une formule dont je vous livre le secret : *Regarder*, se *souvenir* et *vouloir !*

Ceci dit, j'arrive à ma protestation. M. Ancelot, dans la longue liste de ses collaborateurs, en a oublié un. Je vous fais juge, Messieurs, de la gravité de l'oubli, et pour vous mettre sur la voie, je vous dirai comme on dit dans une autre enceinte : cherchez la femme ! Oui, c'est de Madame Ancelot que je veux parler. Et je défie notre cher Président de me contredire, pas plus que ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont eu le privilège d'être présentés à Madame Ancelot. Faut-il vous rappeler la soirée du 9 février quand, après quatorze heures de travail et de discussion, Messieurs les délégués du Comité exécutif néerlandais ont signé l'arrangement qui assurait la participation de la France à l'Exposition Internationale et Universelle d'Amsterdam ?

N'avez-vous pas la conviction que le service gracieux et bienveillant de Madame Ancelot a fait tomber ce qui pouvait rester de réserve ou de méfiance chez nos amis d'Amsterdam ? Et parfois, lorsque des difficultés imprévues surgissaient, lorsque le succès devenait douteux, n'est-ce pas encore Madame Ancelot qui ramenait la confiance et la sérénité dans votre esprit, dites, mon cher Président. C'est si vrai que Madame Ancelot nous demandait un soir quel serait son titre dans le Comité français. Et M. Lourties lui répondit : Mais n'êtes-vous pas la Présidente des Comités de la Section française ?

Ma rectification faite, je vous demande, Messieurs, d'associer dans un même toast, Madame la Présidente et M. le Président de la Section française de l'Exposition d'Amsterdam.

Inutile de dire si tous les convives se sont associés d'enthousiasme à ce toast gracieux.

Une triple salve d'applaudissements prouve à M. Brylinski qu'il a, par ses paroles si pleines d'à-propos, répondu au sentiment général, et que la vieille galanterie française ne perd jamais ses droits, même dans un banquet d'Exposition.

On ne s'est séparé que très tard dans la soirée et l'on s'est donné rendez-vous sur le champ de bataille pacifique d'Amsterdam, sur le terrain de la Section française, autour du drapeau que tout le monde se félicite de voir entre les mains d'un homme qui a su grouper autour de lui des sympathies si nombreuses et des dévouements si précieux.

H. G.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

AVIS ET COMMUNICATIONS

BULLETIN FINANCIER

L'émission du Crédit Foncier

Comme il était aisé de le prévoir, l'Emprunt de 250 millions du *Crédit Foncier de France*, mis en souscription le 27 avril, a été plus qu'un succès. On sait que notre grand Etablissement hypothécaire offrait au public 500.000 *Obligations Foncières à lots*. Or, il a été demandé plus de 16 millions de titres, au nom de 400.000 souscripteurs environ. Il s'ensuit que le capital souscrit a dépassé 8 milliards de francs. Dès le 29 avril, le *Crédit Foncier* a remboursé aux souscriptions de plus de 50 obligations 95 0/0 du montant des versements effectués, et on est maintenant à savoir quel sera le chiffre définitif de répartition. D'après nos renseignements particuliers, il ne semble pas qu'il puisse être attribué plus d'une obligation par 160 obligations demandées. Dans ces conditions, le souscripteur de 1.000 titres ne recevrait que 6 obligations environ. Cette répartition, comme on le voit, ne diffère guère de celle à laquelle donna lieu le dernier Emprunt de la *Ville de Paris*. D'après ce qui se répétait en Bourse ces jours derniers, il aurait été constaté que 2.500.000 obligations ont été souscrites au *Crédit Foncier* même ; 3.800.000 au *Crédit Lyonnais* ; 3.600.000 au *Comptoir National d'Escompte* ; 3.000.000 à la *Société Générale*, et environ 1.600.000 à la *Société Générale de Crédit Industriel et Commercial*.

En dépit des résultats ci-dessus constatés, les actions de notre grand marché hypothécaire ne se tiennent qu'à 900 francs contre 905, se ressentant ainsi un peu de l'allure générale de la cote.

Dans ses trois dernières séances hebdomadaires, le Conseil d'administration du *Crédit Foncier* a autorisé pour 16.366.813 francs de nouveaux prêts fonciers et 7.151.013 francs en prêts communaux.

Le marché des obligations *Foncières et Communales* conserve sa bonne tenue antérieure. L'*obligation Foncière 1877* se maintient à 401 50, pendant que les *Communales 1879* passent de 501 50 à 503 ; *titres estampillés* sans changement à 488 50 ; *Foncières 1879* un peu plus lourdes à 502 50 contre 503 50 ; *Communales 1880* 499 francs, en bénéfice de 50 centimes ; *Foncières 1883* 466, comme vendredi dernier ; *Foncières 1885* 497 25, en progrès de 75 centimes ; *Cinquièmes* 101 25, sans changement ; *Communales 1891 tout payé* 396 25, comme il y a huit jours, de même que les *Communales 1892 entièrement libérées* qui clôturent à 505 francs ; *Bons à lots de 1888* 66 50, en bénéfice de 3 fr. 50 ; *Bons à lots de 1887* 72 francs, en progrès de 2 francs. Quant à la nouvelle *obligation Foncière 1895*, elle est demandée à 490 50 et 491, c'est-à-dire avec une prime de 50 centimes à 1 franc sur son cours d'émission.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* : HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 28 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Mai 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

NOTRE ENQUÊTE
SUR LE
Théâtre à l'Exposition de 1900

Continuant notre enquête sur le théâtre à l'Exposition de 1900, nous avons demandé à M. Louis Gallet, l'éminent auteur dramatique, son avis sur cette question. M. Louis Gallet a bien voulu nous adresser la lettre suivante :

Mon cher ami,

La question que vous voulez bien m'adresser au sujet du théâtre de l'Exposition n'est pas sans me causer, au premier abord, quelque embarras, puisque les autorités magistrales que vous citez paraissent l'avoir tranchée.

Je veux cependant vous répondre, selon mon sens personnel, sans m'inscrire contre des opinions, doublement respectables, et par la renommée de leurs auteurs et par leur longue expérience doublée d'un incontestable esprit pratique.

A ces opinions vous avez ajouté celle de M. Gailhard, qui est un avisé directeur et parle en bonne connaissance de cause.

C'est bien dire que de dire que la musique et le drame doivent être représentés, là où la sculpture, la peinture et les autres arts vont l'être si largement.

A une Exposition des produits de l'industrie et des œuvres d'art, il faut donc un théâtre; — qu'il soit de plâtras ou de pierre, transitoire ou définitif, il en faut un.

Peut-être, au moment où il devra s'élever, aurons-nous ce troisième Théâtre-Lyrique tant désiré pour la vulgarisation des œuvres classiques et la production des œuvres nouvelles; peut-être sera-t-il lui-même ce Théâtre-Lyrique ? Les hypothèses peuvent abonder dans ce vaste champ.

J'ai dit : Théâtre-Lyrique, mais le théâtre de l'Exposition, s'il peut être cela, ne doit pas être seulement cela. — Il faut qu'une place soit faite, à côté de la musique, au drame, à la comédie, voire à la pantomime, en un mot, à toutes les formes de l'art théâtral. — Il faut aussi qu'il soit international, — français surtout — il n'en saurait être autrement, — mais à l'occasion italien, espagnol, anglais, russe, allemand, européen et extra-européen. — Le théâtre japonais, le théâtre hindou ont quelque chose d'intéressant à nous apprendre. — En matière musicale, il est des formes originales que nous ignorons et qu'il serait opportun de connaître. — Dans une lettre récemment publiée, Saint-Saëns parlait de la zarzuela espagnole, de façon à nous inspirer le goût très vif de ce spectacle populaire. — Les représentations du théâtre d'Orange, données par les soins des Cigaliers et des Félibres, encouragées par les ministres, ont renouvelé le sens tragique des foules. — On voudrait des tragédies grecques, traduites aussi fidèlement que possible. — Que sais-je encore ? C'est un monde à évoquer. — C'est un rêve grandiose à réaliser. — Et puisqu'il est convenu que tout doit être grand en cette Exposition qui va couronner radieusement ce siècle, il faut que le théâtre y soit grand.

Les scènes parisiennes n'en iraient pas moins leur train brillant, pendant que défileraient sur le théâtre de l'Exposition les tableaux composant la galerie rétrospective ou contemporaine du drame, de la comédie, de la musique et de tout ce qui se rattache à ces trois rubriques principales. Les auteurs, accoutumés au succès, continueraient à tirer honneur et profit de leur répertoire ancien ou nouveau; les directeurs s'enrichiraient. Mais il y aurait à l'Exposition un théâtre, qui serait un temple, et où la question d'argent ne passerait qu'après la question d'art, un théâtre qui serait une institution d'Etat et non pas une entreprise commerciale, où rien de ce qui y paraîtrait n'y pourrait paraître sans avoir été sévèrement examiné, jugé, avec le plus large éclectisme, mais jugé par des gens inaccessibles à toute considération d'intérêt personnel et incapables d'admettre un ouvrage indigne de l'attention ou de l'intelligente curiosité du public.

Institution d'Etat, ce théâtre devrait être, par conséquent, mis en régie.

Je sais qu'on a contre le système de la régie des préventions qui ne sont point sans fondement. Régie et favoritisme vont ensemble, dit-on volontiers, et alors adieu les véritables intérêts de l'Art !

Mais, industrie, entreprise privée, commandite, fonds exposés par une individualité ou une collectivité, voilà qui mène plus loin encore et peut faire vite d'un temple une abominable boutique.

N'insistons pas. Il sera temps d'aborder cette question économique, le jour où cette idée de la création d'un théâtre de l'Exposition prendra corps dans l'esprit de ceux à qui les destinées de cette colossale entreprise sont confiées.

Un détail reste à examiner. — En parlant du théâtre de l'Exposition, on s'est beaucoup soucié d'une question d'heure, qui a son importance.

A quel moment les représentations normales, — c'est dire qu'il ne s'agit pas des matinées — seraient-elles données !

Le Parisien s'effraie volontiers, et à bon droit, de l'heure à laquelle il pourra rentrer chez lui après le spectacle et par quel moyen il y pourra rentrer — bateau, tramway ou voiture. A minuit tout ce qui est simple au courant du jour, se complique.— Il n'est pas d'Exposition qui tienne; on sait que, passé une certaine heure, on ne trouvera que difficilement à regagner le centre.

Cette complication est de celles qu'il faut prévoir et prévenir. On y parviendrait au prix d'une réforme des mœurs et des habitudes du public. — A ce public il s'agirait de faire adopter les heures de théâtre comme elles sont réglées à Vienne et à Beyreuth. — Après une légère collation, on entre au spectacle à cinq heures, on en sort à huit et on dîne alors seulement. — La soirée s'achève en promenades, en causeries. — C'est très commode et très sain pour ceux qui aiment à ne rien perdre des plaisirs du jour et veulent dormir assez tôt pour pouvoir se lever de bonne heure, frais et dispos.

A l'Exposition la vie ainsi ordonnée serait fort commode, point fatigante, n'exigerait aucune hâte, ne créerait aucune inquiétude pour la rentrée dans Paris.

Voilà bien des choses; en voilà assez pour cette fois. S'il y a dans tout cela un grain de sens pratique, j'aurai du moins relativement répondu à vos vues.

LOUIS GALLET.

Nouvelles et Échos

CONVOCATION DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE

M. André Lebon, Ministre du Commerce, va convoquer la Commission supérieure de l'Exposition de 1900, le mercredi 29 mai. Dans cette réunion, le projet définitif, établi par les services d'architecture de l'Exposition, lui sera soumis.

***

Le gouvernement italien a décidé, paraît-il, que l'Italie prendrait part officiellement à l'Exposition de 1900 à Paris; le cabinet présentera donc à la nouvelle Chambre une demande de crédit de 500,000 francs destinés à couvrir les frais de cette représentation.

***

La sous-commission d'aérostation s'est réunie mardi dernier 14 mai, à trois heures, sous la présidence du commandant Renard, directeur de l'établissement militaire central de Chalais-Meudon. M. Forestier, conservateur du bois de Vincennes, était présent.

A l'unanimité la sous-commission a voté les réductions de crédit qui lui ont été proposées par l'administration supérieure, mais qui ne portent que sur des dépenses accessoires, de sorte que la somme réservée à l'exécution des ascensions ne sera pas sensiblement diminuée.

Toutefois, on ne peut donner de chiffres définitifs avant la séance plénière de la Commission générale, que M. Picard a l'intention de convoquer incessamment pour déterminer d'une façon définitive l'importance des crédits à demander aux pouvoirs publics, pour la section du bois de Vincennes. On estime qu'on arrivera à une somme totale de 2 à 3 millions de francs.

La sous-commission a reconnu que, pour mieux mettre en lumière la valeur personnelle de chaque aéronaute, il est bon d'organiser les concours de premier degré avec de petits ballons dans lesquels un seul homme peut tenir.

Dans toutes les épreuves où l'on emploiera de plus gros ballons, l'administration sera représentée par un commissaire prenant part à l'ascension et dressant procès-verbal de ce qui se passera.

La Commission n'est pas d'avis qu'il y ait des journées spécialement consacrées aux ascensions, mais elle croit bon que les ascensions soient toujours exécutées à l'issue d'une journée consacrée à d'autres exercices physiques.

Elle est d'avis que les ascensions se fassent de préférence le dimanche. Elle désirerait qu'il y eût des ascensions tous les dimanches, sauf le cas de mauvais temps. Mais le nombre des ascensions ne serait pas toujours le même et, de temps en temps, le nombre en serait considérablement augmenté. Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

***

Voici comment l'administration des ponts et chaussées et celle de l'Exposition de 1900 expliquent les travaux qui se pratiquent sur l'emplacement projeté du pont des Invalides.

Deux trous de sondage ont été forés sur le quai de la Seine, un peu en amont du pont des Invalides, et ces sondages se continuent en ce moment. Leur diamètre est de quelques centimètres. Ils sont principalement destinés à renseigner le service des ponts et chaussées sur la nature du sol en vue des travaux que nécessitera le remplacement prochain des quais dits *de tirage* sur cet emplacement par des quais bas horizontaux.

Comme ces sondages se trouvent à peu près sur l'emplacement désigné en principe pour le pont monumental de l'Exposition de 1900, ils fourniront, le cas échéant, des renseignements utiles sur la nature du terrain pour la fondation du pont ; mais ils n'ont pas été pratiqués dans ce but.

Quant aux fondations jetées sur la rive gauche de la Seine en face de l'Hôtel des Invalides, elles forment une estacade destinée au déchargement des matériaux qui arrivent par bateau pour la construction de la ligne des Moulineaux. Cette estacade ressemble, en effet, à la charpente que nécessite la construction d'une culée de pont.

Un peu plus haut, devant la Chambre des députés, un grand hangar provisoire abrite également une estacade, qui disparaîtra bientôt ainsi que lui. Cette estacade est destinée à verser dans les bateaux les déblais provenant d'un chantier de déviation et de réfection d'égouts, travail qui est exécuté par M. J.-B. Berlier.

M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, nous a d'ailleurs déclaré que, loin de songer à engager d'avance le Parlement par des travaux qu'aucun vote n'aurait sanctionnés, il n'a pas encore terminé le projet définitif qu'il se propose de soumettre le mois prochain à l'examen des Chambres.

***

La Commission consultative de l'Union centrale des arts décoratifs s'est réunie, vendredi dernier, sous la présidence de M. Georges Berger, pour élaborer le programme des concours que l'Union centrale doit ouvrir en vue de l'Exposition de 1900.

Il a été décidé en principe que chaque concurrent serait libre de choisir, pour en représenter la maquette ou le dessin, l'objet qui lui plairait, pourvu que cet objet fût de nature à rentrer dans une des cinq catégories suivantes : 1° bois et pierre ; 2° métal ; 3° verre et terre ; 4° papier ; 5° tissus.

***

Le Conseil d'Etat a rendu dernièrement un arrêt que les futurs organisateurs de spectacles et attractions diverses, à l'Exposition de 1900, feront bien de méditer.

On sait qu'une des principales « attractions » de la dernière Exposition de Lyon était le village nègre. Là, des noirs amenés du Sénégal, du Dahomey et du Soudan, par un ingénieux entrepreneur, se livraient en public aux actes ordinaires de la vie, à la confection de leurs repas, à l'exercice de leurs professions. Il y avait des tisserands, des forgerons, des bijoutiers, des tailleurs. Des noirs se promenaient en pirogue, d'autres plongeaient dans le lac pour chercher les pièces de monnaie qu'on leur jetait, etc.

Cette exhibition constituait-elle un spectacle passible du droit des pauvres ? L'administration l'a soutenu. Mais le concessionnaire a protesté en alléguant qu'il s'agissait d'une véritable exposition ethnographique, organisée avec le concours de l'Etat, de la Ville et de la Chambre de Commerce de Lyon, pour donner aux visiteurs une idée exacte des populations des colonies françaises de cette région. Il s'est surtout prévalu de ce qu'il avait établi un pavillon contenant une exposition des produits de ces pays, dans lequel les négociants et industriels pouvaient compléter leur instruction professionnelle.

Le Conseil d'Etat a adopté la thèse de l'administration et, reconnaissant qu'il s'agissait d'un véritable spectacle au sens de la loi, il a condamné l'impresario au payement du droit des pauvres.

***

Le deuxième concours annuel organisé par la Direction des *Grands Magasins du Louvre* est ouvert depuis le 17 mai dernier, et sera clos le 31 courant. On sait que le sujet du concours est, cette année, une *armoire et un lit*, et un *voile de piano*. Le nombre des concurrents est de 250 environ. L'exposition des projets installée dans la galerie de l'art industriel accuse un véritable effort de la part de nos artistes.

Une foule considérable de connaisseurs défile chaque jour devant ces projets. C'est aujourd'hui, 20 mai, que commencent les opérations du jury dont les décisions ne seront connues et rendues publiques que dans quelques jours. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro. En attendant, on ne peut que féliciter la Direction des Grands Magasins du Louvre d'avoir organisé un concours de ce genre qui excite l'émulation des artistes français au grand profit de l'art industriel de notre pays.

***

L'inauguration de l'Exposition russe hippique et ethnographique avec participation des haras impériaux a été l'occasion d'une fête très brillante qui a eu lieu hier dans la Galerie des Machines, au Champ de Mars.

Un public des plus élégants avait répondu à l'invitation du Comité d'organisation de l'Exposition, et à trois heures et demie pas une place ne restait libre quand, à l'arrivée de l'ambassadeur de Russie et de Mme la baronne de Mohrenheim, le spectacle a commencé. Le Président de la République était représenté par le général Tournier, secrétaire général de la présidence et par le commandant de Lagarenne.

On a beaucoup remarqué les chevaux des haras impériaux de Russie, puis, dans le défilé, des types de voitures les plus en usage en Russie avec leurs attelages et harnachements, la troïka de trotteurs légers, la tarentass de Kosan, avec chevaux kirghuises où le korennik ou cheval du milieu trotte à l'amble, et l'équipage cracovien.

Très admirés les différents traîneaux attelés de chevaux Baschkir ou kirghuises et les traîneaux lapon et samoïède. Les lévriers provenant des chenils du général Dourassof ont été également très remarqués.

La fête s'est terminée par une fantasie exécutée par cinquante cavaliers ossétines, Tchetchen et du Caucase et représentant des scènes de la vie de steppe. On y assiste à des danses, jeux divers, luttes caucasiennes, luttes en béliers dressés, enfin a une Djiguitofska, le plus grand divertissement que l'on connaisse dans la Russie méridionale. Les cavaliers qui ont pris part à ce dernier numéro y ont fait preuve d'une adresse et d'une agilité vraiment extraordinaires.

Ce spectacle qui ne manque pas d'intérêt attirera, nous n'en doutons pas, de nombreux visiteurs à l'Exposition hippique russe.

LE PALAIS DE L'INDUSTRIE ET LE NOUVEAU PALAIS DES BEAUX-ARTS

Le plan de l'Exposition de 1900 est achevé. L'emplacement des palais principaux est définitivement arrêté, comme leur forme. Sur l'Esplanade des Invalides, le palais des Arts décoratifs et des manufactures nationales; au Champ de Mars, le palais de l'Electricité, précédé d'une double série de palais affectés aux différentes industries; au Trocadéro, l'exposition coloniale; aux Champs-Elysées, de chaque côté de la nouvelle avenue conduisant à l'Esplanade des Invalides, le petit palais de l'Art rétrospectif et le nouveau palais des Beaux-Arts, destiné à remplacer le palais de l'Industrie.

Ces deux derniers édifices sont les seuls qui doivent subsister une fois l'Exposition terminée. Ils sont destinés, d'autre part, à modifier d'une façon très sensible l'aspect actuel des Champs-Elysées. Ils nous intéressent donc doublement. Nous avons pu en étudier le plan avec quelque détail. Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs sur ce point des renseignements complets qui sont une véritable primeur.

Le nouveau palais des Beaux-Arts s'élèvera sur le côté droit de la nouvelle avenue, percée dans l'axe de la grande entrée actuelle du palais de l'Industrie.

En même temps qu'elle présentera tous les avantages pratiques réunis au palais de l'Industrie, la nouvelle construction doit se distinguer par un caractère artistique supérieur. Le Commissaire général de l'Exposition de 1900 est donc décidé à mettre l'édifice au concours entre tous les architectes français.

Mais les concurrents n'auront à se préoccuper que de l'aménagement intérieur et de l'aspect extérieur.

La forme et les dimensions de l'édifice, soigneusement étudiées par le Directeur des services d'architecture, M. Bouvard, et par ses collaborateurs, MM. Hénard, Sortais, Tronchet, Varcollier, n'auront aucune modification à subir.

La forme du palais sera celle-ci :

En bordure sur la nouvelle avenue, un long bâtiment, aux extrémités arrondies en demi-cercle, abritera la grande piste qu'il importe de garder pour le concours hippique et les expositions de toute nature. En bordure de l'avenue d'Antin, un édifice de dimensions analogues, nettement rectangulaire, destiné aux expositions de tableaux.

Les deux avenues n'étant pas parallèles, les deux édifices seront séparés du côté de la Seine par un espace beaucoup plus considérable que du côté des Champs-Elysées. On les réunira par un portique ajouré à l'intérieur duquel le jardin de Paris, avec ses magnifiques bouquets d'arbres, sera compris. On les réunira également par un pavillon central, qui coupera par le milieu ce jardin.

En face de l'entrée principale, sur la nouvelle avenue, un rond-point sera créé, avec massifs de fleurs, statues et cascades. De l'autre côté de ce rond-point, le petit palais de l'Art rétrospectif s'ouvrira en forme d'hémicycle. Ce petit palais ne sera pas mis au concours.

Pendant toute la durée des travaux du grand palais, la Société des artistes français pourra continuer, sans gêne aucune, chaque année, ses expositions du printemps. On commencera, en effet, l'édifice par l'aile de l'avenue d'Antin, qui peut se construire en entier avant qu'on touche au palais de l'Industrie. Le pavillon qui reliera les deux palais, et qui n'empiète pas davantage sur le palais de l'Industrie, sera ensuite édifié. La construction en bordure de la nouvelle avenue sera réservée pour la fin ; mais, comme elle ne mord que sur un tiers environ de l'ancien palais, les deux tiers du palais pourront subsister jusqu'à l'entier achèvement des constructions nouvelles.

Le concert de l'Horloge, le restaurant Ledoyen et le palais de Glace, étant laissés en dehors de l'enceinte de l'Exposition, n'ont pas à se préoccuper davantage des remaniements de la rive gauche des Champs-Elysées.

On s'est fait une règle absolue, en ce qui concerne les arbres, de respecter tout ce qui est futaie. Les taillis seuls seront déplacés, suivant les besoins du nouvel aménagement. On n'établira, en effet, en dehors des deux palais des Beaux-Arts, que trois constructions, de légère importance d'ailleurs. La première est destinée à l'exposition de l'enseignement; la seconde aux bureaux de l'administration; la troisième, placée à l'extrémité du nouveau palais des Beaux-Arts, le long du Cours-la-Reine, sera le pavillon projeté pour la manufacture de Sèvres.

Sur le Cours-la-Reine, on n'enlèvera aucun arbre, sauf pour l'établissement de la nouvelle avenue et du rond-point qui la terminera sur le quai, en face du nouveau pont. Ce rond-point sera orné, comme celui qui séparera le petit palais circulaire du grand palais des Beaux-Arts, de massifs, de statues et de cascades.

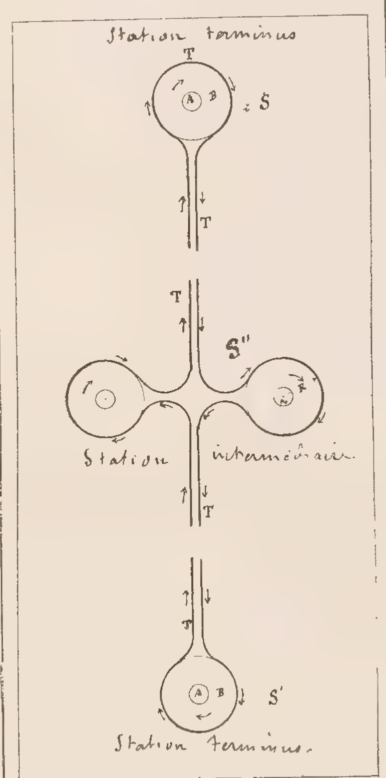
Tout a été prévu, on le voit, non seulement pour ne léser aucun intérêt, mais pour ajouter encore au pittoresque aspect que présente, avec ses massifs d'arbres et de verdures, la rive gauche des Champs-Elysées. Inutile d'ajouter que la perspective de cette grande avenue ne souffrira en rien des modifications apportées. Il convient donc de féliciter hautement pour l'ingéniosité, le goût, l'imagination artistique et l'adresse dont il vient de faire preuve dans ce travail préparatoire, le service d'architecture de l'Exposition.

SYSTÈME
DE
TRAIN CONTINU
à embarcadère rotatif

Le système qui va être décrit ci-après, et qui sera très probablement utilisé en 1900, a pour objet le transport des voyageurs par un train continu, marchant à une vitesse constante, et cependant accessible, en pleine marche, aux têtes de ligne et aux stations intermédiaires, au moyen d'embarcadères rotatifs. Son auteur est M. Thévenet-Le Boul, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Le plan schématique joint au présent mémoire permet de se rendre compte de la constitution et du fonctionnement de cet engin.

Sur ce plan figurent les deux stations extrêmes S et S' et un dispositif S'' pour stations intermédiaires.



L'embarcadère consiste essentiellement en une plate-forme annulaire B animée, autour de son centre, A, d'un mouvement de rotation uniforme tel qu'à la circonférence extérieure, la vitesse soit égale à la vitesse du train continu TT qui contourne cette plate-forme et qui est représenté sur le dessin par un trait fort. Ce train est composé d'une suite non interrompue de véhicules, sur voie ferrée, circulant sans arrêt avec une vitesse constante ; il peut être actionné, soit par des machines fixes avec traction funiculaire, soit par une série de moteurs électriques intercalés dans le train et prenant le courant sur un câble établi sur la voie, soit par tout autre mode de traction.

Au centre A de l'embarcadère est un espace circulaire libre auquel le public peut accéder par des escaliers montants ou descendants, suivant que la ligne est établie en viaduc aérien ou en souterrain. Si la ligne était établie à fleur de sol, cet accès s'effectuerait par des passerelles au-dessus ou au-dessous de la plate-forme annulaire tournante.

Cela posé, supposons que la vitesse V du train soit, par exemple, de 3 mètres 33 par seconde (12 kilomètres à l'heure), et soient 6 mètres et 30 mètres les rayons intérieur et extérieur r et R de la plate-forme roulante de l'embarcadère.

La vitesse de cette dernière étant de 3 m. 33 par seconde à son bord extérieur ne sera, à son bord intérieur, que de $v = \frac{V \times r}{R} = \frac{3.33 \times 6}{30} = 0^{m}.66$ par seconde, soit moins de la moitié de la vitesse d'un homme au pas.

Il sera donc très facile de passer de l'espace central A sur la plate-forme B et de gagner à loisir la circonférence extérieure où l'égalité des vitesses permet d'accéder au train sans éprouver la moindre réaction.

Le débarquement s'effectue sans plus de difficultés par l'opération inverse : les voyageurs étant rangés sur des banquettes transversales de faible longueur, il suffira, pour assurer un débarquement commode, que le temps pendant lequel le train reste tangent à la plate-forme tournante soit assez grand pour permettre le déplacement des voyageurs d'une banquette.

Or, en supposant 4 voyageurs par banquette et admettant pour le débarcadère les dimensions indiquées plus haut, la longueur de contact entre le train et la plate-forme tournante serait de 150 mètres correspondant, à la vitesse de 3 m. 33 par seconde, à 45 secondes, temps plus que suffisant pour que le voyageur le plus éloigné du centre arrive à la circonférence de contact.

La facilité de débarquement est, en somme, proportionnelle au diamètre de la plate-forme tournante et inversement proportionnelle à la largeur des voitures du train ; on peut la régler à volonté.

Aux stations intermédiaires, on peut admettre la disposition S'' qu'affecte une plate-forme distincte à chaque direction.

On peut d'ailleurs employer toute autre disposition de plates-formes que suggéreraient la forme du terrain ou les exigences du service.

Les avantages de ce système résultent de la continuité même du mouvement.

Le travail de traction est à peu près indépendant des déclivités de la voie, le matériel roulant continu ne donnant lieu à aucun travail de la pesanteur, et les inégalités d'effort de traction ne pouvant résulter que de l'inégale répartition des voyageurs sur la longueur du train.

La puissance de trafic est considérable avec des banquettes espacées de 0.80 et 4 voyageurs par banquette; on transportera, à la vitesse de 3 m. 33 par seconde, $\frac{4 \times 33 \times 3.600}{0.80}$ soit 60,000 voyageurs à l'heure. On voit par là les services que le train continu pourrait rendre pour l'évacuation des foules, à une Exposition, par exemple.

LE PALAIS DE L'ENFANCE

Parmi les projets de toute nature que l'Exposition de 1900 fait éclore, il n'en n'est pas de plus intéressant, de plus curieux, de plus digne d'être encouragé que celui d'un palais de l'Enfance.

L'idée en avait été mise en avant dès 1889 et réalisée, dans l'enceinte de l'Exposition, en partie. Mais il faudrait quelque chose de plus, pour 1900, que des berceaux, des bonnets d'enfants,

des biberons. Un élargissement de l'idée primitive s'impose. Il faut amuser l'enfance elle-même, la récréer, lui fournir des distractions de son âge, tout en se préoccupant d'instruire les grandes personnes et de leur offrir, dans une sorte de panorama, le spectacle de tout ce qui se fait, s'est fait ou doit se faire, dans l'éducation, dans l'enseignement, dans l'hygiène, en faveur de l'enfant de tous les temps et de tous les pays.

Cette double préoccupation a guidé dans le projet qu'ils ont soumis, chacun de leur côté, au Commissaire général de l'Exposition de 1900, Mme May, femme du sympathique éditeur, et notre aimable confrère M. Armand Dayot, inspecteur des beaux-arts.

La première s'est proposé avant tout de vulgariser et d'instruire. Sur un point quelconque de l'enceinte, elle voudrait voir s'élever un palais où serait exposée l'histoire du jeune âge depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. On y verrait successivement le bébé depuis sa naissance jusqu'à l'heure où, ses cinq ans révolus, il entre dans l'enfance ; l'enfant à l'âge de la première éducation, depuis cinq ans jusqu'à douze ; l'adolescence dans toutes ses phases, enseignement primaire supérieur, enseignement secondaire, années d'apprentissage.

Chacune de ces périodes serait caractérisée par les institutions de toute nature qui concourent, soit à fortifier la santé de l'enfance, soit à préparer la jeunesse aux luttes de la vie. Les crèches, les salles d'asile, les écoles, les ateliers où l'on se forme au travail manuel, les Sociétés qui soutiennent l'enfance malheureuse ou viennent au secours des abandonnés, tout cela, sous les yeux du public, fonctionnerait et serait d'un puissant intérêt.

Les distractions, d'ailleurs, seraient voisines des salles où se distribuerait l'enseignement. Il faudrait que l'enfant fût chez lui, s'amusât comme chez lui, loin des brutales cohues, dans un refuge où les plus misérables auraient accès comme les riches.

Car Mme May, comme M. Armand Dayot, n'a pas exclu les déshérités de son projet. Elle a même eu la délicate pensée de faire payer par les riches la part modique des plus pauvres. Ils acquitteraient, sous une forme quelconque, en entrant, leur dette envers l'enfance malheureuse ; ils achèteraient des bons qui fourniraient aux autres non seulement l'entrée, mais un ensemble de distractions, toutes gratuites.

Le projet de M. Dayot se restreint à la distraction pure. Il voudrait voir aux Tuileries, reliées par un chemin de fer miniature à l'autre Exposition, à la grande, un palais de l'enfance où les jeux de tous les pays, de tous les temps, solliciteraient l'attention de la jeunesse. Ici, sur le bassin, des joutes enfantines ; là, des courses ; plus loin, des guignols ; ailleurs, des dioramas, des théâtres, de minuscules concerts où l'on dirait, exprès pour les enfants, des choses drôles.

Pour avoir conçu ces projets séduisants, Mme May, M. Armand Dayot ont droit aux félicitations les plus chaudes. On nous annonce qu'ils songeraient, pour augmenter les chances de succès, à fondre leurs deux projets en un seul. Il ne peut rien naître que d'exquis de cette coopération.

***

A propos de ce projet, M. Gustave Simon adresse au *Temps* la lettre suivante :

Mon cher directeur,

L'idée de M. Armand Dayot et de Mme Henry May relative à un palais des enfants à l'Exposition de 1900 fait son chemin. Elle paraît originale, séduisante, intéressante, et malgré mon aversion pour la réclame, il me sera permis de vous dire que j'ai été le parrain de cette idée en 1889. Mon projet était le même que celui de M. Dayot, un peu plus complet, un peu plus étendu, et un projet semblable à celui de Mme Henry May, mais moins considérable, moins étudié, avait été présenté en 1889 par M. Bonnet ; on retrouverait dans les cartons de la direction générale ou dans ceux du ministère les propositions qui avaient été soumises.

Je n'en tire d'ailleurs aucune vanité, considérant que cette idée appartient à tout le monde. Vous reconnaissez qu'elle fut réalisée en partie dans l'enceinte de l'Exposition dernière, mais « qu'il faudrait quelque chose de plus que des berceaux, des bonnets d'enfants, des biberons ». Il y avait un guignol, des jouets, des livres d'images. Mais le projet que j'avais déposé comportait un autre programme, qui n'a pu être exécuté faute de place.

D'après les plans qui avaient été dressés, il s'agissait d'une véritable cité de l'enfance avec un palais central, de petites constructions pittoresques semées dans un grand jardin ombragé, et dans ce jardin, des jeux.

Dans le palais central, il y avait salle de spectacle, guignol, salle de bal et de fêtes, cette dernière devant permettre aux enfants riches d'offrir des distractions aux enfants pauvres.

Dans des galeries figuraient des Expositions intéressantes : l'histoire du jouet, la fabrication du jouet, l'histoire de l'image enfantine. Une place spéciale était réservée à l'histoire de la poupée, depuis la poupée de carton jusqu'à la poupée articulée et parlante, avec la chambre de la poupée, son salon, ses costumes, ses modes. Puis la poupée de tous les pays avec son costume national. Voilà pour la petite fille. Aux petits garçons on montrait les soldats et les forteresses depuis le soldat en bois jusqu'au soldat en plomb simple et perfectionné.

Il y avait ensuite une sorte de musée Grévin représentant les scènes auxquelles les enfants s'étaient trouvés mêlés dans l'histoire.

D'autres constructions étaient élevées dans ce petit parc : une vacherie, une sorte de bergerie Watteau, une laiterie, une pâtisserie pour la collation.

Je ne vous donne là, mon cher directeur, qu'une esquisse rapide de ce projet qui pourra être utilisé par les ingénieux auteurs des projets d'un palais de l'Enfance ; mais leur idée, si heureuse qu'elle soit, rencontrera de vives objections. Pour qu'elle aboutisse, il faut que l'espace qui leur sera accordé soit très étendu, car les mères, tout imbues des doctrines scientifiques modernes, trouveront de grands inconvénients à des agglomérations d'enfants dans un endroit trop restreint, à cause de la contagion des maladies ; en outre, on ne mènera guère les petits dans ce palais s'il n'y a pas de distractions ou des exhibitions originales pour les grands ; et il est malheureusement certain que les petits préfèrent aller en général là où on ne les conduit pas et qu'ils se lassent rapidement d'un programme qui emprisonne leur indépendance. Ils vont au guignol des Champs-Elysées, ils n'allaient pas au guignol de l'Exposition de 1889. Ils n'aiment pas à être enrégimentés et parqués. Il leur faut de l'espace et de la liberté. C'est là le plus grand obstacle au succès du projet si séduisant qu'on nous prépare

Croyez, mon cher directeur, à mes sentiments affectueux.

Gustave Simon.

LES

PROMOTIONS DE St-PÉTERSBOURG

En dehors des décorations accordées par le Ministre des Beaux-Arts et le Ministre du Commerce, à l'occasion des Expositions de Lyon et d'Anvers, le Ministre de l'Agriculture a fait les nominations suivantes, dans la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition de culture fruitière et d'arboriculture de Saint-Pétersbourg. Sont nommés :

Officier

M. Cornu (Maxime), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, délégué du gouvernement français au Congrès international pomologique de Saint-Pétersbourg.

Chevaliers

M. Vitry, horticulteur à Montreuil-sous-Bois (Seine), président de la chambre syndicale des cultivateurs de la Seine.

M. Duval (Léon), horticulteur à Versailles, vice-président de la Société d'horticulture de Seine-et-Oise.

Le Ministre de l'Agriculture a, d'autre part, accordé un certain nombre de décorations du Mérite agricole à l'occasion des Expositions de Lyon et de Saint-Pétersbourg.

Sont nommés :

Officiers

MM.

Bruneau, pépiniériste à Bourg-la-Reine (Seine).

Herissant, directeur de l'école pratique d'agriculture des Trois-Croix (Ille-et-Vilaine).

Loiseau, horticulteur, président de la Société d'horticulture de Montreuil-sous-Bois

Chauré, directeur du *Moniteur d'horticulture* à Paris.

Barbier, horticulteur à Orléans.

Godard, publiciste agricole à Lyon, secrétaire général du comice agricole de Villeurbanne.

Burelle, ingénieur civil à Lyon, vice-président du Congrès de viticulture de Lyon.

Viviand-Morel, publiciste horticole à Lyon, secrétaire général de l'association horticole lyonnaise.

Chevaliers

MM

Paillet, pépiniériste à Châtenay (Seine).

Veauvy, entrepreneur de constructions agricoles à Tours.

Jacquier, pépiniériste, entrepreneur de parcs et jardins à Lyon.

Gérard, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Lyon.

Blanc, chef de travaux à l'école vétérinaire de Lyon.

Morel, architecte-paysagiste à Lyon.

Marmonier, constructeur d'appareils vinicoles à Lyon.

Auger, vétérinaire à Lyon.

Rivoire, horticulteur, marchand grainier à Lyon.

Barriot, horticulteur à Lyon-Champvert (Rhône).

Beurrier, horticulteur à Lyon-Monplaisir (Rhône).

Boucher, chef de travaux à l'école nationale vétérinaire à Lyon.

Neveux, boulanger à Lyon, président du syndicat régional de la boulangerie du Sud-Est.

Jacquier, horticulteur, marchand grainier à Lyon.

Carle, horticulteur à Lyon-Monplaisir (Rhône).

Guillot, rosiériste à Lyon.

Genin, propriétaire-viticulteur à Lyon.

Coutagne, ingénieur à Rousset (Bouches-du-Rhône).

Fruhinholz, directeur d'ateliers et chantiers de tonnellerie mécanique à Nancy.

Boulogne, commis principal au gouvernement général de l'Algérie.

Forest, naturaliste à Paris.

Martin, sous-chef de bureau au gouvernement général de l'Algérie.

Robin, inspecteur adjoint des forêts à Bône (Algérie).

Hilaret, viticulteur au château de Loupdat (Gironde).

Charton, propriétaire, juge au tribunal de commerce de Beaune (Côte-d'Or).

Pinchart, dit Deny, ingénieur constructeur à Paris.

Lefebvre, constructeur d'instruments agricoles à Liancourt-Rantigny (Oise).

Thomé, directeur de l'exploitation agricole de la Croix-Cuvelier (Tonkin).

Pérault, professeur de chimie à l'école Colbert à Paris.

Falconnet, horticulteur à Gleizé (Rhône).

Duchaufour, inspecteur des forêts à Chambéry.

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1895)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : A l'Exposition d'Amsterdam (bureau de la Section Financière ou 12, rue Cambon, Paris

PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . 5 florins (POUR L'ANNÉE 1895)

Inauguration de l'Exposition Internationale d'Amsterdam

PARTIE OFFICIELLE

L'inauguration officielle de la section française aura lieu, selon toutes probabilités, le samedi 8 juin, à 2 heures de l'après-midi.

Voici le texte de la dépêche que M. Lourties, sénateur, président d'honneur de la section française, a reçu du chevalier de Ranitz, secrétaire particulier de S. M. la Reine régente des Pays-Bas :

Sa Majesté la Reine régente me charge de vous exprimer ses remerciements pour votre télégramme. Sa Majesté forme les meilleurs vœux pour l'Exposition et espère bien pouvoir visiter dans le courant de l'été l'Exposition et la section française.

PARTIE NON OFFICIELLE

OUVERTURE
DE
L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'AMSTERDAM

Amsterdam, 11 mai.

(*Extrait du journal « Le Telegraaf » d'Amsterdam*)

Avant de passer à la relation de ce qui a eu lieu cet après-midi, nous désirons exprimer notre haute considération pour le Comité exécutif de l'Exposition. Dans un pays comme la Hollande, pays au passé glorieux, mais qui sommeille aujourd'hui sous la multiplicité des affaires, les actes de quelque importance sont rares. En face d'un homme plein d'énergie se trouvent un millier de critiques ; à une seule action vient s'opposer l'apathie d'un peuple qui désapprend peu à peu à estimer à sa juste valeur la volonté et la virilité.

La Commission d'exécution, aidée de plusieurs sous-comités, a, sans un seul subside, mené une œuvre à bonne fin, à laquelle on peut certainement trouver à redire, mais qui cependant est une œuvre. De nos jours nous attachons beaucoup d'importance à cela. Il est si facile de raisonner, les mains dans les poches, sur les résultats obtenus et d'avoir sur tout un jugement fait. Mais tout comme deux beaux vers valent mieux que des colonnes de critique, de même une solide et mâle initiative dans le domaine industriel et commercial a bien plus de valeur que le don de faire des remarques de certains badauds qui passent leur vie oisive dans la sphère de l'analyse du travail d'autrui.

Nous qui savons comment les membres du Comité ont travaillé et peiné, combien les mois de forte gelée les travaux commencés le 15 janvier seulement ont été entravés, nous rendons avec beaucoup de sympathie hommage au Comité chargé de l'exécution. L'hiver dernier des centaines et des centaines d'hommes ont trouvé du travail sur les terrains. Maintenant encore des milliers sont occupés. Amsterdam qui attend un été plein d'animation, Amsterdam qui passera par une époque prospère grâce à l'arrivée d'innombrables étrangers, Amsterdam a des raisons d'être reconnaissante. Comme Amsterdamois, votre correspondant désire toucher cette corde au commencement du présent article.

Hier, vendredi, la foule énorme des ouvriers travaillant sur le terrain, — ouvriers de toutes les nations, Hollandais, Français, Allemands, Anglais, Italiens, etc. — n'aurait pas fait supposer qu'on pût circuler sans obstacle le lendemain ; mais ce matin on avait fait pour ainsi dire le grand nettoyage. Le Comité avait tenu séance hier jusqu'à minuit.

Ensuite quelques membres se rendirent sur le terrain et... y passèrent la nuit.

Votre correspondant vient d'aborder un des messieurs qui se promène très éveillé et en habit de gala. « Je ne me suis pas couché de toute la nuit. Ce matin à dix heures je suis rentré, j'ai pris un bain, je me suis fait coiffer... et me voilà ! » — Ainsi, vous n'avez pas dormi du tout ? — Non ! Mais peut-on le remarquer ? — Absolument pas, mais vous devez être exténué. Si nous faisons mention de ce fait, ce n'est que pour montrer combien fiévreusement on avait été occupé. Sous plusieurs de ces habits de gala, il y avait bien de la fatigue. Mais maintenant qu'on ouvre, la partie la plus lourde de la tâche est accomplie.

Hier donc une foule immense d'ouvriers ; aujourd'hui une plus grande animation encore. A une heure et demie déjà, le terrain est à peu près bondé. On avait délivré plus de quatre mille cartes d'invitation. Tout s'y voyait : les uniformes, les habits de circonstances, les tricornes, les dames en habit de gala et les toilettes de nombre de jeunes personnes. Le soleil brille gaiement. C'est un de ces jours de mai comme on n'en a pas eu depuis des années. Le feuillage s'épanouit aux rayons du soleil dans les jardins à peine plantés. Le « mail » est pavoisé. Les joyeuses couleurs de toutes les nations se déploient et s'agitent. C'est un spectacle charmant et aimable tout à la fois.

Derrière le vaisseau, drapeaux et banderoles flottent sur le bazar universel. Partout des drapeaux, partout les trois couleurs. La lumière du soleil, la verdure, le mois de mai, l'éclat des couleurs et la foule des dames et des messieurs, tout cela vous ferait croire un moment qu'Amsterdam rajeunit et se prépare à célébrer des noces.

A gauche, les façades rouge-brun de la Hollande pittoresque avec les dessins capricieux formés par les lignes des faîtes. C'est comme un village dans la quiétude, parlant de la simplicité et des goûts simples des ancêtres qui ont pu dire une fois que la Hollande existait et qu'elle méritait d'être comptée pour la force de son bras et la lucidité de son esprit.

A gauche, les tours massives aux lourdes traverses des clochers, majestueusement découpées sur le fond bleu du ciel, à gauche aussi l'imposante silhouette du Musée national qui accroche la lumière à ses tableaux de briques et de tuiles. Et puis partout de la verdure, cette délicieuse verdure qui semble gazouiller la joie, qui chante la jeunesse dans ce jour de fête du renouveau.

Vers deux heures, la foule devint plus compacte. Le gravier grinçait sous les pieds des invités, de nouveaux uniformes, de nouveaux costumes frais et coquets. Fifres et musiciens sont assis dans leurs pavillons respectifs. La cheminée du vaisseau fume comme s'il allait quitter le port.

Cependant il se fait tard. Les invités consultent leurs programmes qui ont bon air. L'ordre officiel a été fixé comme suit :

2 heures. Accueil solennel du représentant de Sa Majesté la Reine régente, des membres d'honneur et des hauts dignitaires.

Invitation du représentant de Sa Majesté de passer à l'ouverture de l'Exposition.

Ouverture de l'Exposition.

Exécution de la marche de l'Exposition, composée par M. G. A. Heinzl, à Hilversum, et exécutée sous sa direction.

Visite aux allées de l'Exposition dans l'ordre suivant :

Le représentant de Sa Majesté, Membres d'honneur et membres du Comité exécutif, Ministres, Ambassadeurs, Consuls, Députés, Membres des Etats députés et des Etats provinciaux, Echevins, Conseillers de la commune d'Amsterdam, Membres du Comité d'assistance, Invités.

Inspection des terrains.

Visite du « Prince Henri ». Visite à la Hollande pittoresque. Réception par la Commission de la Hollande pittoresque. Défilé d'une compagnie de soldats de la ville, évolutions et exercices d'après les règlements du Prince Maurice. Promenade à travers la Hollande pittoresque, en compagnie des soldats et au son des instruments. De 2 à 5 heures : Musique sur le terrain par l'orchestre d'Amsterdam (Orchestre de l'Exposition) sous la direction de I. F. Wedemeijer.

A deux heures environ, à l'entrée principale du Musée national, M. le baron M. W. du Tour van Bellinchave, grand-maître des cérémonies de Sa Majesté la Reine régente, accompagné de notre bourgmestre M. S. A. Vening Meinesz, étaient attendus par les membres de la Commission d'exécution ayant M. N. A. Calisch à leur tête. Deux salles de réception avaient été préparées pour les autorités dans l'aile gauche. Le représentant des Reines fut reçu à la place où siégera temporairement la « Reine de la Terre ».

Les deux salles étaient ornées avec beaucoup de goût. Des draperies — heureusement pas de tapisseries — couvraient les parois, et les angles étaient garnis de verdure et de fleurs. Tandis que les invités se pressaient en foule devant la coupole principale et qu'avec peine il fallait les contenir, toutes les autorités se rendirent vers l'entrée principale, métamorphosée en quelques jours d'une façon surprenante. Ce n'est pas ici la place d'entrer dans une description des ornements décoratifs — nous y reviendrons d'ailleurs plus tard, — cependant nous mentionnons avec plaisir que la salle avait un aspect des plus agréables.

C'est ici que nous eûmes l'occasion de voir de plus près les autorités et les invités. Remarqués entre autres : M. W. Van der Kaay, Ministre de la Justice ; Chevalier I. Roëll, Ministre des Affaires étrangères ; M. S. Van Houten, Ministre de l'Intérieur ; M. I. P. Sprenger van Eÿk, Ministre des Finances ; Ph. W. V. d. Sleyden, Ministre de l'Industrie et du Commerce ; M. Lourties, ancien Ministre de France ; des membres des Etats députés des deux Chambres ; le Commandant de la Ville ; le général Eland, ainsi que d'autres autorités civiles et militaires. Remarqué encore le consul de Lille en costume officiel. La presse était fortement représentée. Un aimable groupe de journalistes féminins, le crayon à la main, prenaient également des notes.

Le Président d'honneur, M. S. A. Vening Meinesz, prit alors la parole et parla à peu près en ces mots :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir, comme Président d'honneur, rendu hommage à Sa Majesté la Reine régente qui non seulement a pris cette Exposition sous son haut patronage, mais à qui il a plu de se faire représenter, après vous avoir remerciés vous tous aussi, pour votre présence, je crois ne pouvoir mieux faire que de donner la parole au Président du Comité d'exécution, à qui, plus qu'à moi, a été confiée la tâche de mettre en lumière cette entreprise.

M. N. A. Calisch prit ensuite la parole et s'exprima à peu près comme suit :

Avec le consentement de Monsieur le représentant de Sa Majesté, je suis heureux de profiter de l'occasion qui m'est accordée par vous, très honoré Monsieur le Président d'honneur, afin de prononcer quelques paroles au nom du Comité exécutif avant qu'ait lieu l'ouverture solennelle.

L'Exposition internationale et coloniale de 1883 projetée et conduite indubitablement de façon excellente par des chefs capables et qui avait procuré au pays et à la ville de grands avantages soit directement, soit indirectement, a été suivie d'une réaction. Le commerce se mit à languir, les attractions particulières pour les compatriotes et les étrangers ne surgirent point, et quoiqu'on puisse dire que l'Exposition de produits alimentaires qui a eu lieu quelques années plus tard ait eu du succès, il faut avouer qu'une entreprise partant de la majeure partie des habitants d'Amsterdam, qui profiterait au pays en nouant de nouvelles relations, et en consolidant les anciennes avec toute l'Europe ; qui ferait de la capitale, pour un laps de temps considérable, le lieu de réunion de tous ceux qui veulent faire admirer les résultats acquis par leur travail et leur zèle et de tous ceux qui y trouveraient leur plaisir et leur intérêt en les voyant et les admirant ; une entreprise, qui, fondée sur des bases solides, ferait accourir à Amsterdam des milliers et des milliers de personnes, ne s'est plus vue depuis 1883.

Qu'on en eût réellement besoin c'est ce que sentaient très bien les personnes dont j'ai l'honneur d'être le Président ; qu'une pareille entreprise ne pouvait être autre chose qu'une Exposition universelle avec des attractions toutes nouvelles, était chose incontestable ; qu'il s'y rattachât des difficultés, des peines et des travaux excessifs, nous le comprenions tous ; que même de grandes déceptions nous feraient parfois perdre courage et qu'il faudrait une grande force de volonté pour les surmonter et tenir haut la tête, nous pouvions bien le supposer d'avance.

Cependant nous nous mîmes à l'œuvre. Il s'agissait de l'exécution d'un projet grandiose, conçu par notre collaborateur, M. N. Legrand, élaboré par lui et par l'architecte Eved Breman. Si le projet à son origine comprenait une Exposition universelle d'une branche d'activité n'ayant rapport qu'aux nécessités et commodités qui sont au service des voyageurs et des hôtels, comme image de la fin du 19e siècle, la grande sympathie qui nous fut témoignée dès l'abord de différents côtés par les pays étrangers, nous contraignit bientôt à abandonner notre projet primitif, et, bien que non sans appréhension, nous le modifiâmes ; et c'est ainsi que vit le jour l'Exposition universelle de tout ce qui est nouveau dans quelque domaine que ce soit, et accessible à quiconque croirait voir son avantage comme exposant ou voudrait s'assurer une place d'exploitant.

Il convient maintenant d'adresser une parole de remerciement à tous ceux qui, dès le commencement, ont eu confiance en nos personnes, confiance en l'entreprise elle-même.

En premier lieu je nommerai Sa Majesté la Reine veuve, régente du royaume, qui, sans longue délibération, n'hésita pas à prêter son grand nom pour patronner cette entreprise et qui, disons-le, avec une reconnaissance respectueuse, a montré non seulement par son nom et sa parole, mais par les faits, que là où elle prêtait son appui elle le faisait de tout son cœur.

Suivant son exemple, nombre d'hommes de mérite se déclarèrent prêts à nous appuyer comme Comité d'honneur, la plupart jeunes encore et ne brillant pas par leur noble naissance ou leur réputation connue aux quatre coins du monde, mais tous pleins de zele et de dévouement pour cette œuvre difficile. Que M. Vening Meinesz, bourgmestre de la capitale, leurs Excellences MM. Van Houten, Sprenger van Eyk et Van der Sleyden, conseillers de la couronne, le chevalier Schorer, commissaire de la province, MM. Wertheim, Michiels, Verduynen et den Fex, aient bien voulu former ce Comité d'honneur, c'est ce dont nous les remercions bien cordialement.

Ce n'est pas avec moins de gratitude que nous reconnaissons le concours important qui nous fut toujours prêté et d'une maniere si bienveillante par les autres ministres et les rapporteurs des départements.

Ainsi préparée, tandis que les membres du Comité étaient assistés par le zèle infatigable de l'habile banquier de La Haye, Oppenheim, et de ses amis, et appuyés du secours d'une partie des sous-commissions, formées pour les affaires qui ne pouvaient être confiées qu'au jugement d'experts, ainsi préparée, disons-nous, il ne pouvait se faire autrement que l'Exposition n'eût un succes assuré.

Presque tous les pays de l'Europe ont répondu à notre invitation ; surtout la France, la Belgique et l'Italie donnèrent des preuves convaincantes de grande sympathie pour l'Exposition néerlandaise. Les visites à l'étranger, rendues par quelques-uns d'entre nous avec recommandation du département des Affaires étrangères et activement soutenues par les différents ambassadeurs, eurent le succès désiré. Il faut cependant s'étonner, et il est à déplorer qu'en Hollande l'entreprise ait eu si peu d'appui et qu'il ait existé, surtout d'un côté anonyme, tant de méfiance et d'opposition. Et quoique, surtout ces derniers mois, la Section hollandaise soit devenue un tout fort honorable, on ne nous a pas épargné les étrivières, toujours injustes, en répandant dans le pays la suspicion, en envoyant à l'extérieur des écrits soi-disant confidentiels et même en calomniant nos personnes et notre manière de travailler.

Mais toutes ces souffrances sont aujourd'hui endurées et quand tout à l'heure le solennel mot d'« ouverture » aura été prononcé par le grand-maître des cérémonies de Sa Majesté, alors aussi s'ouvrira la grande et paisible lutte entre tous ceux qui ont su se faire valoir dans le domaine du commerce et de l'industrie, lutte où le sang ne coulera point, d'où la jalousie et la méchanceté ne découleront pas, mais dans laquelle vainqueurs et vaincus s'assiéront côte à côte aux festins et où ceux qui, selon le jugement du jury, n'ont pu leur être comparés ne refuseront pas la poignée de main à ceux qui auront été couronnés.

Il se peut que la lice soit plus restreinte que celle des autres Expositions et que le nombre des combattants ne soit pas si nombreux, la lutte n'en sera pas pour cela moins importante.

Qui pourra nous en vouloir si notre intention d'avoir cette Exposition prête pour le jour de l'ouverture, ne s'est pas réalisée ? Il s'agit ici de prendre en considération ce long et rigoureux hiver, les contrariétés éprouvées de divers côtés, entre autres quant à la livraison d'une partie des terrains ; puis le retard occasionné dans le travail par un double malheur et des difficultés avec une partie des ouvriers.

Mais patientons quelques jours encore et toutes les Sections seront achevées. Puisse dès à présent cette Exposition devenir une source d'avantages et pour la Hollande et pour la capitale ; puissent de nouvelles relations commerciales et des liens d'amitié se renouer et ceux qui existent être étendus et raffermis ; puissent compatriotes et étrangers affluer dans la capitale et répandre la gloire de la Hollande dans chaque domaine, en Europe et ailleurs ! Bref, si les espérances que nous caressons ne devaient se réaliser qu'en partie, ceux qui nous ont soutenus, la Reine régente à leur tête, seront certes fiers de la confiance qu'ils ont mise en nous et les membres du Comité d'exécution se croiront largement récompensés du travail, de la peine et des soins qui leur ont par là été imposés.

Et maintenant oserai-je vous prier, Monsieur le grand-maître des cérémonies de Sa Majesté, notre royale protectrice, de remplir la tâche dont Sa Majesté vous a chargé ?

Le baron du Tour de Bellinchave prit alors la parole au nom Sa Majesté la Reine régente.

Dès le commencement, dit le grand maître des cérémonies, Sa Majesté fut hautement prévenue en faveur de l'Exposition. Sa Majesté témoigne ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'exécution du projet et Elle est particulièrement reconnaissante de tout ce qu'a fait le Comité d'exécution, ainsi que pour le dévouement manifesté et je me réjouis fort en particulier de pouvoir vous en donner ici la preuve. Il a plu à Sa Majesté de nommer le Président du Comité, M. N. A. Calisch, et le Vice-Président, G. van Mesdag chevaliers de « l'ordre du Lion néerlandais ». *(Longs bravos ! bravos ! applaudissements.)* Je vous félicite de tout mon cœur de cette nomination. Sa Majesté espère que cette Exposition réussira sous tous les rapports. Puisse-t-elle renforcer les liens d'amitié qui unissent le peuple hollandais aux autres nations et en particulier à celles qui sont représentées parmi nous. Puisse cette Exposition contribuer au bien-être de la patrie entière et donner au commerce et à l'industrie un nouvel essor ! Au nom de Sa Majesté, j'ouvre l'Exposition ! *(Applaudissements.)*

Mentionnons encore les particularités suivantes que nous avons dû passer sous silence dans l'aperçu qui précède.

En entrant dans l'édifice principal, le Livre d'or de l'Exposition fut présenté aux dignitaires. Ce livre, richement relié, est destiné aux archives communales. Le baron du Tour van Bellinchave, le bourgmestre Vening Meinesz, les ministres Van Houten et Van der Sleyden y apposèrent entre autres leur signature.

Durant la promenade à travers l'Exposition, le grand maître des cérémonies avait à son bras madame Vening Meinesz, et le bourgmestre, madame Calisch. Nous remarquâmes également quelques membres du Conseil municipal, qui, fidèles à leurs principes démocratiques, n'étaient pas en habit de gala.

Concours de circonstances assez amusant : l'entrée du vaisseau se fit aux accents de « L'arrivée des hôtes à la Wartbourg » de Wagner. Il était trois heures et demie.

Conduit par le Comité de la marine, on fit une promenade sur le pont. Sur le tillac on examina un nouvel appareil destiné à descendre les bateaux de sauvetage.

Probablement que cette manœuvre ne sera pas souvent nécessaire dans l'eau où fume le navire, à moins qu'un petit garçon ne tombe à la mer. Toujours dans le même ordre on descendit du tillac à la salle à manger, superbement aménagée.

Les tables étaient dressées d'une manière si exquise, si séduisante, que le baron du Tour van Bellinchave donna le signal d'un repos momentané.

A la table centrale, la table officielle, s'assit le représentant de la Reine entre mesdames Vening Meinesz et Calisch ; à leurs côtés, le bourgmestre.

En face du maître des cérémonies, prit place le Ministre Van Houten. A la même table se trouvaient en outre le Ministre Bergsma, le chevalier den Fex, MM. Calisch et Wertheim, M. Legrand, etc. Le champagne et des hors-d'œuvre furent servis.

Ce n'est que vers quatre heures qu'on arriva à la Hollande pittoresque où se tenaient des pelotons de mousquetaires et de hallebardiers. Le cortège s'avança jusqu'au « labyrinthe » mais ne s'y hasarda pas.

Vue de l'autre côté du pont, la scène en ce moment était frappante. Les guerriers dans leurs costumes multicolores se tenaient à droite et à gauche. Les mousquetaires armés de piques (mais provisoirement seulement, car on a l'intention d'exercer avec les mousquets à la prochaine visite des Reines) et les hallebardiers dans leurs brillantes cuirasses, se détachaient d'une manière pittoresque sur les couleurs peu prononcées des maisons.

Il est bien dommage que les nombreux visiteurs qui se pressaient sur le pont aient gâté l'impression totale par la manière affreuse de s'habiller qui est de mode de nos jours.

Les exercices, bien réussis, consistaient à déposer les lances, à les relever, les porter à l'épaule, à les présenter et à évoluer. Les armes furent enfin présentées aux autorités qui franchirent la porte de Nimègue. A cinq heures seulement tout était terminé. A six heures, dîner au « Palais de l'Industrie ».

Nous avons tenu, en donnant la traduction de ce compte rendu si intéressant et si pittoresque, d'après un de nos très distingués confrères d'Amsterdam, montrer à nos lecteurs les sympathies que rencontre l'Exposition, auprès de la presse hollandaise.

LE BANQUET
DU
PALAIS DE L'INDUSTRIE

Le soir, à 6 heures 1/2, avait lieu au Palais de l'Industrie d'Amsterdam (Frederiksplein) le banquet offert par le Comité exécutif de l'Exposition aux Présidents des Sections étrangères. Les tables étaient dressées dans la grande nef centrale, et comprenaient 350 couverts environ. A la table d'honneur avaient pris place : M. le baron du Tour de Bellinchave, représentant S. M. la Reine régente. A sa droite M. Calisch, Président du Comité exécutif ; les Ministres des Finances et du Commerce de Hollande ; à sa gauche, M. le Bourgmestre d'Amsterdam, M. van Mesdag, vice-président du Comité exécutif, notre compatriote M. Lourties, ancien Ministre du Commerce, Président d'honneur de la Section française, M. Legrand, etc., etc.

Au commencement du repas, M. Calisch, Président du Comité exécutif, lève son verre à la santé de S. M. la Reine régente et de S. M. la Reine Wilhelmine. La musique municipale d'Amsterdam, dissimulée derrière des arbustes, fait entendre l'hymne national hollandais que tout le monde a écouté debout.

A partir de ce moment, les toasts se sont succédé, à chaque intervalle du service, comme c'est la coutume en Hollande.

Tous ont été prononcés en français, et quelques-uns, ceux du baron du Tour de Bellinchave et du Bourgmestre, dans le français le plus pur.

La place nous manque malheureusement pour

les reproduire tous; nous donnons toutefois ci-après ceux de nos compatriotes MM. Lourties, Président d'honneur, et Ancelot, Président de la Section française, qui ont été applaudis chaleureusement.

Ajoutons encore que l'hymne national français a eu, à plusieurs reprises, les honneurs de la fête. *La Marseillaise*, nous l'avons constaté avec plaisir, a le don, même à l'étranger, d'électriser une salle entière, composée de gens de toutes les nationalités. Elle a été écoutée debout et, à un moment donné, entonnée par presque toute l'assistance.

La soirée s'est terminée sur l'Amstel, à bord d'un bateau à vapeur que le Comité exécutif avait mis à la disposition de ses invités, et d'où nous avons pu assister à un magnifique feu d'artifice, au milieu d'un concours immense de population qui se pressait sur les rives du fleuve.

Discours de M. LOURTIES, sénateur

Président d'honneur du Comité, ancien Ministre du Commerce

Permettez-moi tout d'abord, en levant mon verre, de m'associer de tout cœur au toast que portait tout à l'heure M. le Bourgmestre d'Amsterdam à la santé de la Reine régente et de la jeune Reine des Pays-Bas.

Je suis sûr d'être le fidèle interprète des sentiments non seulement de mes compatriotes présents à ce banquet, mais encore de tous les Français et, je pourrais ajouter de tous les gouvernements et de tous les peuples représentés à cette fête, en confondant dans le même toast de sympathie Leurs Majestés et la nation néerlandaise.

Je suis heureux, Monsieur le Bourgmestre, d'avoir le très grand honneur de porter à mon tour votre santé et celle de la population de votre belle cité, qui tient une si large place dans l'histoire de l'expansion commerciale et du progrès de la civilisation.

Je vous souhaite toutes les joies que peut éprouver le premier magistrat d'une grande ville comme la vôtre, et pour mieux vous exprimer ces souhaits, je bois à la prospérité de la ville d'Amsterdam, à ses gloires passées et à ses gloires de l'avenir.

Vous allez offrir, pendant quelques mois, Monsieur le Bourgmestre, aux nations qui ont répondu à l'appel de vos compatriotes, une hospitalité dont elles garderont toutes le meilleur et le plus aimable souvenir.

Qui m'eût dit, il y a quelques mois à peine, lorsque je recevais M. Calisch dans mon cabinet de Ministre du Commerce et que j'entendais parler pour la première fois du projet d'une Exposition à Amsterdam, qu'il nous serait donné de voir aujourd'hui autant de merveilles que celles que vous avez réussi, par le seul effort de l'initiative privée, à accumuler en si peu de temps dans votre palais ?

L'Exposition de Chicago, celles de Lyon et d'Anvers, venaient à peine de fermer leurs portes. Il était bien permis de craindre qu'une nouvelle assise internationale ne trouvât difficilement place dans l'année 1895, ou ne présentât tout au moins que peu de chances de succès.

Combien cette erreur était grande ! Cette crainte chimérique ! J'en prends à témoin tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister aujourd'hui à votre fête d'inauguration.

On dirait que vos palais, vos kiosques, votre steamer et cette charmante et fidèle reproduction de la vieille Hollande, qui sera une des attractions les plus réussies de votre Exposition, sont sortis du sol comme par une sorte de génération spontanée, comme par la vertu d'une baguette magique, et qu'une fée bienfaisante a fait éclore comme par enchantement les décors de la charmante féerie que vous allez offrir aux yeux ravis de vos visiteurs.

Eh bien ! quand on y réfléchit, il n'y a dans ce succès qui fait le plus grand honneur à la ville d'Amsterdam et à son magistrat, rien qui doive surprendre pour qui connaît la puissance d'activité et le remaquable esprit d'entreprise qui est un des traits les plus saillants et les plus caractéristiques de votre race.

N'êtes-vous pas, Messieurs, la nation qui, la première du monde, a eu la féconde pensée et l'heureux courage d'aller porter par delà les mers le génie civilisateur de notre vieille Europe ? Et n'avez-vous pas aussi cette bonne fortune d'offrir à toutes les nations de l'ancien comme du nouveau monde un merveilleux terrain où elles peuvent se donner rendez-vous sans qu'aucune préoccupation politique puisse jeter une note discordante dans cette grande fête du Travail et de la Paix ?

Ajoutez à cela toutes les beautés de ce pays, ses plaines immenses avec ses ravissants paysages, sa merveilleuse nature que l'art vivifie à chaque pas, l'attrait tout particulier de la charmante ville d'Amsterdam aux tonalités si variées, si chaudes, si exquises, ses richesses artistiques et la splendeur de ses musées, et quelque chose de mieux encore et de plus précieux que tout cela, la cordialité de ses habitants, si accueillants et si hospitaliers que je me demande si on ne s'est pas trompé en prenant pour le type le plus achevé et le plus parfait de l'hospitalité, l'hospitalité écossaise ?

C'était plus qu'il n'en fallait pour que les nations répondissent avec empressement à votre appel, et se décidassent à tenter un nouvel effort. — Toutes sont venues, sans hésitation, concourir à cette grande fête du Travail où tous les peuples peuvent se tendre la main.

En ce qui me concerne, j'ai été particulièrement heureux, étant Ministre du Commerce de mon pays, de faciliter sa participation à votre Exposition internationale... (et de mériter ainsi les éloges qu'a bien voulu m'adresser M. le Président du Comité d'organisation). J'ajoute que j'ai éprouvé une satisfaction complète à voir l'entrain avec lequel le commerce et l'industrie de la France se sont rendus à votre invitation.

En agissant ainsi, Messieurs, nous n'avons pas eu seulement à cœur de tenir haut et ferme, dans cette nouvelle lutte pacifique, le drapeau industriel et commercial de la France ; ce que nous avons voulu par-dessus tout, c'est donner un témoignage de notre vive et sincère sympathie à une nation que nous aimions dans son histoire, dans ses traditions, dans sa grandeur passée et présente, dans sa fierté et dans son indépendance, et que nous avons voulu apprendre à mieux connaître afin de l'aimer encore davantage.

Nous ne demandons à votre Exposition, Monsieur le Bourgmestre, que d'avoir pour effet de resserrer les liens d'amitié qui unissent nos deux patries.

A notre tour, nous vous convions d'ores et déjà à la grande manifestation industrielle, commerciale, scientifique, artistique, économique et sociale, que la France prépare pour la fin de ce siècle. Nous ne négligerons rien, croyez-le bien, pour que vos concitoyens trouvent chez nous un accueil aussi aimable, aussi cordial, aussi empressé que celui que vos hôtes de tous les pays sont si heureux de recevoir chez vous, et dont, pour ma part, je garde au cœur un souvenir qui ne s'effacera jamais.

Messieurs, je résume mon toast, mes remerciements et mes souhaits, en levant mon verre au succès de l'Exposition d'Amsterdam. En buvant à ce présent si plein d'attraits, je bois aux perspectives d'avenir qui s'ouvrent devant la Hollande et en particulier devant la ville d'Amsterdam qui nous reçoit aujourd'hui.

Je bois à toutes vos joies, à toutes vos espérances, à tout ce qui fait battre vos cœurs, à tout ce qui fait tressaillir vos âmes, à vos mères, à vos sœurs, à vos femmes, à vos filles, à ce qui résume tout : à la patrie néerlandaise ! (*Applaudissements répétés.*)

Discours de M. ANCELOT

Messieurs,

M. le Consul général veut bien me céder son tour de parole, je le remercie et j'accepte.

Messieurs,

Comme le disait il y a quelques instants notre Président d'honneur, M. Lourties, c'est bien aujourd'hui le triomphe des initiatives privées.

Sans vouloir refaire l'historique de la formation du Comité français, je ne peux m'empêcher de me souvenir des journées passées à Paris avec MM. Calisch, Van Mesdag et Legrand, il y a quelques semaines à peine.

Nous avions déjà confiance dans l'intelligence et l'énergie de ces intrépides organisateurs ; nous savions bien, qu'en présence d'un projet aussi large et aussi généreux, les obstacles tomberaient d'eux-mêmes à un moment donné, et que, pas un concours ne ferait défaut pour assurer et consacrer le succès définitif.

N'avons-nous pas eu raison d'avoir confiance ? puisque cette énergie remarquable qui devient contagieuse a fait en huit jours des tours de force incroyables.

Nous sommes heureux de constater que nous ne sommes pas seuls à reconnaître le mérite des organisateurs de l'Exposition Universelle d'Amsterdam, et c'est de tout cœur qu'au nom du Comité de la Section française et des Comités étrangers représentés ici, j'adresse mes plus cordiales félicitations à MM. Calisch et Van Mesdag pour l'insigne honneur qui vient de leur être accordé par S. M. la Reine régente.

Je lève donc mon verre à la santé de tous les organisateurs de cette Exposition et en particulier de MM. Calisch et Van Mesdag, les héros du jour. (*Bravos ! nombreux applaudissements.*)

Voici en quels termes le correspondant du journal *Le Temps*, à Amsterdam, rend compte des fêtes d'inauguration et apprécie l'œuvre de l'Exposition au point de vue français :

Les fêtes d'inauguration de l'Exposition d'Amsterdam sont terminées, et toutes ont pris un caractère de sympathie très marqué pour notre pays. La Section française était la plus importante, la plus élégante et la plus artistement organisée.

Je viendrai souvent chez vous, disait avant-hier, à M. Ancelot, président de la Section française, le baron du Tour de Bellinchave, grand maître des cérémonies de la Reine ; mais cependant pas trop souvent, car mes visites me coûteraient trop cher ! On a envie de tout acheter chez vous. »

C'est au nom de la Reine régente que l'Exposition a été ouverte ; mais la Reine régente et la Reine Wilhelmine viendront la réinaugurer en personne dans le courant du mois prochain ; c'est la promesse qui en a été faite par le secrétaire de la Reine à M. Lourties, sénateur, président d'honneur de la Section française, dans un télégramme que vous avez reproduit.

L'Exposition d'Amsterdam est un grand succès ; on peut désormais l'affirmer sans crainte ; et ce succes ne fera que grandir. Au banquet d'avant-hier, le grand-maître des cérémonies de la cour l'a constaté lorsqu'il a attaché, au nom de la Reine régente, le Lion néerlandais aux boutonnières des deux intrépides organisateurs, MM. Calisch et Van Mesdag. Et du moment que la Reine patronnait si nettement l'Exposition, ceux qui l'avaient combattue jadis étaient les premiers à crier : « Vive l'Exposition ! » Les organisateurs sont donc bien vengés de leurs déboires du début

Le nombre des entrées de dimanche s'est élevé à 17,000. On peut prévoir par là ce qu'il adviendra lorsque l'Exposition sera complètement achevée et que les trains de plaisir que l'on organise de tous les points des Pays-Bas et de la Belgique fonctionneront régulièrement.

Il y a ici actuellement un grand nombre de Français. Le comité d'organisation de la Section française, ayant à sa tête M. Lourties, sénateur, président d'honneur, Ancelot, président, et Brylinski, administrateur général, a fonctionné tous ces jours-ci, et c'est grâce à lui que bien des difficultés ont été aplanies et que le brillant résultat que l'on a constaté au jour de l'inauguration a été acquis. MM. Ancelot et Brylinski sont sur le terrain de l'Exposition dès six heures du matin, et le succès de notre section est aussi le leur. Il faut y associer également M. Jacquot, notre consul général, et M. Le Lorrain, président de la Chambre de Commerce française pour les Pays-Bas, qui, eux aussi, n'ont ménagé ni leur temps ni leur dévouement.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 29 | *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* | Paris, 5 Juin 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

RÉUNION DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE

RÉUNION
DE LA
Commission Supérieure
(COMPTE RENDU OFFICIEL)

La Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900 s'est réunie, le 29 mai, à deux heures, au Ministère du Commerce, sous la présidence de M. André Lebon, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, assisté de M. Alfred Picard, Commissaire général.

M. Gadaud, Ministre de l'Agriculture, était présent à la séance.

La réunion comptait quatre-vingt-quatorze membres.

M. Bassinet a présenté, au nom de la 3e sous-commission, un projet d'avis sur les propositions d'initiative privée soumises à l'examen de cette sous-commission jusqu'au 12 mai 1895. Les termes de ce projet d'avis ont été adoptés par la Commission. Il peut se résumer ainsi :

1° Parmi les propositions, beaucoup n'ont que le caractère d'indications ou de conseils donnés, en termes généraux et sommaires, aux organisateurs de l'Exposition.

Toutes appelleraient, de la part de leurs auteurs, des études complémentaires et plus approfondies.

2° Plusieurs doivent être écartées, soit comme touchant à des questions déjà résolues par la Commission supérieure (emplacement, classification, etc.) et n'apportant d'ailleurs aucun élément nouveau d'appréciation, soit comme étrangères à l'Exposition, soit comme concernant l'installation des œuvres et produits, installation qui sera réglée plus tard avec la collaboration des Commissions et Comités compétents.

Quelques-unes ont trait aux exercices physiques et se rattachent, dès lors, plus spécialement aux travaux de la Commission des concours à organiser dans la région de Vincennes (arrêté ministériel du 2 septembre 1894). Il a paru nécessaire de les renvoyer à cette Commission.

D'autres sont relatives à des projets de manifestations théâtrales et ont été retenues pour un examen spécial.

Un certain nombre de ces propositions ont pour objet l'organisation des transports intérieurs ou extérieurs. Les transports dans l'enceinte donneront sans doute lieu à un concours spécial. Quant aux transports dans Paris, ils ne relèvent pas des services de l'Exposition.

Les projets tendant à des restitutions empruntées aux pays étrangers ne pourront être utilement examinés que le jour où l'on connaîtra les dispositions matérielles prises par ces pays pour leurs sections respectives.

3° Sous le bénéfice de ces réserves, un certain nombre de propositions énumérées au texte de l'avis paraissent en l'état susceptibles d'être prises en considération.

4° La plupart des propositions ainsi classées ne pourraient se réaliser que par voie de concession et sans concours financier de l'Exposition.

Pour celles qui comportent l'attribution d'un emplacement, aucune décision ne saurait être prise avant que le plan général de l'Exposition ait été arrêté.

Ensuite, la parole a été donnée au Commissaire général, pour la lecture du rapport suivant sur l'avant-projet :

RAPPORT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL

Exposé, — Dans sa séance du 13 novembre 1893, la Commission préparatoire de l'Exposition Universelle de 1900 émettait, par un vote unanime des membres présents, l'avis qu'il y avait lieu :

1° D'affecter à l'Exposition le Champ de Mars, le Trocadéro et ses abords, le quai d'Orsay, l'esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le Cours-la-Reine, le Palais de l'Industrie et les terrains avoisinant ce palais ;

2° D'établir les jonctions nécessaires entre les deux rives de la Seine, et notamment de construire un large pont en face de l'hôtel des Invalides.

La Commission supérieure instituée par décret du 9 septembre 1893 ratifia cet avis, le 11 juin 1894, également à l'unanimité des votants. Quelques jours plus tard, le 6 juillet, elle se prononça sur le règlement général, sur la classification des objets exposés et sur le programme d'un concours relatif aux dispositions d'ensemble des bâtiments, jardins et agencements divers de l'Exposition.

Une loi du 27 juillet 1894 mit à la disposition de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes le crédit nécessaire pour ce concours. M. Jules Siegfried, rapporteur à la Chambre des députés, et M. Adolphe Cochery, rapporteur au Sénat, avaient, l'un et l'autre, rappelé l'emplacement choisi par le Gouvernement, d'accord avec la Commission préparatoire et la Commission supérieure.

Dès le 9 août 1894, intervint l'arrêté ministériel ouvrant le concours, dont la durée était de quatre mois expirant le 12 décembre. Le programme, rédigé de manière à laisser un libre essor au talent et au génie inventif des artistes, ne leur imposait que les conditions strictement indispensables. Ils devaient suivre la classification sanctionnée par décret du 4 août 1894, réunir ou rapprocher dans toute la mesure possible, conformément au principe de cette classification, les produits, le matériel et les procédés de fabrication, attribuer à chaque groupe la surface prescrite, considérer comme intangibles les lignes et massifs d'arbres désignés au plan, ne modifier qu'avec une extrême réserve les autres plantations, donner en général aux constructions nouvelles un caractère essentiellement provisoire, réaliser l'effet le plus décoratif à l'aide des matériaux les plus économiques. Sauf le palais du Trocadéro, les monuments existants dans le périmètre de l'Exposition pouvaient être transformés ou démolis, si les concurrents le jugeaient à propos ; cette faculté s'étendait à la tour de 300 mètres.

Les résultats du concours dépassèrent toutes les espérances. Cent huit projets, satisfaisant au programme, furent déposés, du 10 au 12 décembre, entre les mains de l'Administration. Ces projets sont connus du public, qui a pu les voir au palais de l'Industrie et se rendre compte de leur haute valeur. L'Ecole française s'est montrée digne de son passé et de sa réputation. On ne saurait trop louer la science, le goût, la hardiesse de conception et l'originalité dont elle a fait preuve. Le patriotisme et le succès avec lequel nos architectes ont répondu à l'appel du Gouvernement resteront pour eux un titre de gloire et d'honneur.

Un jury de trente et un membres, où dominait l'élément professionnel, a été appelé à juger le concours et à décerner les dix-huit primes prévues au programme. Les opérations de ce jury ont fait l'objet d'un très remarquable rapport de M. Guadet, membre du Conseil général des bâtiments civils, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, rapport qu'en raison de son importance nous avons cru devoir distribuer à la Commission supérieure.

Résumer une œuvre si magistrale et si précise, ce serait en affaiblir la portée. Nous ne voulons en retenir ici qu'un point spécial, celui des transformations à réaliser dans la région du Palais de l'Industrie. Voici comment s'exprime à cet égard M. Guadet : « Le concours a ouvert un autre « horizon, en montrant la possibilité de nouveaux « embellissements de la capitale, appelés à survivre « à l'Exposition. — Plusieurs concurrents, en « effet, usant résolument de la faculté concédée « par le programme de faire table rase des édifices

« existants, ont eu l'idée assurément hardie de « supprimer le palais des Champs-Elysées, en le « remplaçant ailleurs par un édifice analogue, et « de créer une large promenade depuis la grande « avenue des Champs-Elysées jusqu'aux Invalides, « en profitant du pont monumental à construire « sur la Seine... Incontestablement cette idée, « qu'on n'aurait peut-être pas osé concevoir sans « l'impression puissante qu'elle a causée grâce au « concours dont elle est véritablement issue, cette « idée séduit par une beauté artistique qui ne peut « se nier. Le rond-point d'où s'apercevraient ces « splendides perspectives, l'arc de l'Etoile, la place « de la Concorde et la coupole des Invalides, serait « unique et admirable, et cette combinaison assu- « rerait la conservation perpétuelle de l'esplanade « des Invalides, annexée désormais aux Champs- « Elysées, ainsi que l'unité des deux rives de la « Seine. Il est donc très désirable que l'Exposition « laisse après elle ce magnifique souvenir. Mais il « faut pour cela sacrifier le palais des Champs- « Elysées, ou plutôt le reconstruire ailleurs, comme « monument définitif, et aussi rapidement que « possible. — Il y a là une question de dépense « que le jury ne peut qu'indiquer; le Gouverne- « ment et le Parlement auront, le cas échéant, à « la résoudre : nous ne pouvons que faire ressortir « quant à présent l'intérêt de premier ordre que « présenterait, au point de vue de l'aspect monu- « mental de Paris, cette proposition hardie, et « appeler sur elle toute l'attention des pouvoirs « publics. Il est à peine besoin d'ajouter que, si « une suite doit être donnée à cette idée sédui- « sante, il faut qu'elle soit immédiate, pour que le « temps soit suffisant. »

Telle a bien été l'impression unanime du jury. Pas une note discordante ne s'est fait entendre au cours de ses délibérations. L'opinion traduite par le rapporteur a recueilli tous les suffrages sans exception.

Aucun projet n'était susceptible d'une adoption intégrale. La Direction d'architecture s'est inspirée des diverses compositions primées et surtout des principes posés avec tant d'autorité dans le rapport du jury. Elle a ainsi dressé un plan, dont les bases avaient été préalablement arrêtées en comité des Directeurs et que nous venons soumettre aujourd'hui à la Commission supérieure.

Limites et surfaces. — Les limites assignées à l'Exposition sont celles qu'avaient antérieurement tracées la Commission préparatoire, puis la Commission supérieure, et qui ont été indiquées depuis, non seulement dans les rapports de MM. Jules Siegfried, député, et Adolphe Cochery, sénateur, sur la loi du 27 juillet 1894, mais aussi dans le règlement approuvé par décret du 4 août 1894.

Il ne sera pas inutile de remarquer que ces limites avaient été déjà proposées par la Commission préparatoire de l'Exposition de 1889. Si les circonstances ont permis alors de restreindre le plan primitif et d'occuper exclusivement la rive gauche du fleuve, le précédent n'en subsiste pas moins. Le nombre toujours croissant des exposants et des visiteurs, la large part que les nations étrangères paraissent devoir prendre aux assises de la fin du siècle, l'éclat avec lequel la France républicaine tient à recevoir ses hôtes, tout exige de plus vastes espaces.

En rapprochant du centre de Paris l'entrée principale de la future Exposition, nous sommes certains de donner plus d'attrait aux fêtes de 1900, d'y attirer des foules plus compactes, d'augmenter notablement les recettes, de mieux atteindre le but d'instruction et d'éducation poursuivi par les pouvoirs publics.

Comme nous le verrons plus loin, les mesures nécessaires seront prises pour respecter les Champs-Elysées, pour ne point en altérer le caractère et pour ajouter même aux beautés permanentes de la capitale.

La surface utilisable atteindra 108 hectares environ.

Quant à la surface de plancher des palais ou pavillons dont l'établissement incombe à l'Administration de l'Exposition, elle sera de 39 hectares, tandis qu'en 1889 le chiffre correspondant ne dépassait pas 26 hectares. Pour la calculer, nous avons admis un accroissement de 25 p. 100 sur les superficies occupées par la section française lors de l'Exposition du Centenaire, porté de 43 à 50 p. 100 le rapport entre les surfaces des sections étrangères et de la section française, appliqué des majorations particulières à certains groupes qui étaient insuffisamment dotés ou qui comprendront des éléments nouveaux.

Nous n'insistons pas sur ces calculs dont les bases ont été précédemment communiquées à la Commission supérieure au moment où s'élaborait le programme du concours.

L'exiguïté relative de l'emplacement, la nécessité absolue d'offrir au public des parcs et des jardins étendus, enfin des considérations d'économie ont empêché les auteurs du plan de mettre à rez-de-chaussée toute la surface couverte. Jamais, du reste, on ne s'y est astreint. Il n'y a là qu'une question de mesure et d'appropriation des palais aux objets qu'ils sont destinés à recevoir. Si les salles du premier étage ont un peu plus d'ampleur que par le passé, leur continuité, les moyens d'accès dont elles seront pourvues, le choix des produits qui y prendront place et les attractions qu'on aura soin d'y ménager, s'opposeront à ce qu'elles soient désertées et sacrifiées.

Principes généraux de la composition du plan. — Au seuil même de nos études se posait un grave problème. Fallait-il conserver le Palais de l'Industrie, ou au contraire le détruire et le remplacer, en créant des Champs-Elysées à la Seine une large promenade qui ferait face à l'incomparable dôme de Mansart, franchirait le fleuve sur un pont monumental et rattacherait l'esplanade des Invalides au Cours-la-Reine? Les conseils si éclairés, si pressants et si puissamment motivés du jury rendaient toute hésitation impossible et commandaient d'adopter la seconde solution.

Le Commissaire général et ses collaborateurs sont fermement convaincus que cette solution s'impose, qu'elle produira un effet saisissant, inédit et grandiose pendant la période d'Exposition, que la capitale y gagnera un joyau de plus. Ce sera un legs précieux de notre génération au siècle prochain. L'idée a, du reste, été accueillie par l'opinion avec une extrême faveur.

Est-ce à dire qu'on voie, de gaieté de cœur, disparaître un édifice qui a rendu et continue à rendre des services incontestables? Jamais on ne se sépare sans regret des vieux serviteurs, et pourtant il vient une heure où cette séparation s'accomplit fatalement.

Quelle qu'ait été l'utilité du Palais de l'Industrie, personne n'en défendra chaudement la valeur esthétique. Personne ne méconnaîtra la position fâcheuse qui lui a été assignée : dès le jour où il est sorti de terre, la critique blâmait sévèrement l'interception d'une des plus belles perspectives de Paris, condamnait ce masque lourd et compact placé entre les Champs-Elysées et la coupole des Invalides. Personne ne niera les réparations que nécessite le bâtiment actuel et dont la dépense pourrait être plus avantageusement consacrée à une œuvre digne de la grande ville.

Un moyen terme consisterait à transformer le palais, à en améliorer l'esprit, à en moderniser les façades. Mais cette transformation serait coûteuse et, comme toutes les demi-mesures, insuffisante ; elle laisserait subsister le vice originel.

En conservant, même modifié, le Palais de l'Industrie, nous ne pourrions plus donner à l'Exposition de 1900 le cachet de nouveauté et d'originalité qui lui est indispensable; nous serions exposés aux redites et à la banalité ; nous tromperions les légitimes espérances de la population parisienne.

On ne saurait trop le répéter, le parti auquel nous nous sommes arrêtés, conformément aux indications du jury, est, en quelque sorte, la clef de voûte du projet, l'idée maîtresse du plan, l'élément capital du succès.

Des intérêts éminemment respectables se sont, à la vérité, émus du trouble que la démolition du Palais de l'Industrie paraissait susceptible de leur causer. Leur inquiétude résultait d'une connaissance imparfaite des dispositions prévues par l'Administration : de courtes explications suffiront, sans aucun doute, à calmer cette inquiétude.

Tout d'abord, après 1900, des palais plus vastes et mieux appropriés auront pris la place du monument disparu. Ils se trouveront, comme le Palais de l'Industrie, en contact avec les Champs-Élysées et se prêteront aux mêmes affectations. Nous aurons soin de prendre l'avis des intérsssés sur les améliorations dont l'expérience a montré l'opportunité, et nous pourrons ainsi corriger des défauts qui, en l'état, se perpétueraient indéfiniment.

Reste la courte période transitoire de 1896 à 1900. Une gêne passagère ne serait certes pas de nature à alarmer les pouvoirs publics. Mais, ici encore, les craintes doivent se calmer. Les travaux seront conduits de telle sorte que le Salon annuel de la Société des artistes français demeure aux Champs-Elysées, soit dans les galeries actuelles, soit dans les galeries nouvelles. Nous réduirons au minimum la durée d'émigration des concours périodiques organisés par la Société hippique française, et nous ne manquerons pas de nous employer à lui fournir un asile temporaire. Le Concours agricole bénéficiera de mesures analogues.

Une objection, d'ordre tout à fait secondaire, sera peut être tirée de ce que l'axe de l'Esplanade et, par suite, celui de la promenade à créer ne coupent pas perpendiculairement l'avenue des Champs Elysées. Cette objection mérite à peine une réponse : l'angle droit n'a rien de fatidique ; au surplus, les avenues d'Antin, Montaigne, de l'Alma, Marceau, d'Iéna et de Friedland sont plus obliques et cependant ne déparent point la grande artère sur laquelle elles débouchent.

Les rédacteurs du projet, suivant l'exemple du jury, ont écarté les combinaisons qui eussent encombré la Seine. Si la nappe d'eau n'avait pas existé, il aurait fallu la créer. A défaut des questions artistiques, les nécessités de la navigation se fussent opposées aux empiétements sur le fleuve.

Du reste, nous espérons tirer de la Seine parti nouveau, élever sur ses rives des palais et des pavillons qui en feront un grand canal de Venise, trouver ainsi un motif séduisant et original de décoration.

Plusieurs concurrents avaient supposé, par-dessus le fleuve, des édifices, tels que palais des arts et des fêtes, coupant la perspective harmonieuse que tous les Parisiens admirent du pont de la Concorde, surtout au soleil couchant. Nous nous sommes gardés de commettre pareille erreur.

Les héritiers de l'illustre Alphand eussent été impardonnables, s'ils avaient oublié le culte du célèbre ingénieur pour les plantations de la capitale. Tous les arbres de valeur seront scrupuleusement respectés; les superbes allées du quai d'Orsay et du quai de Billy resteront intactes; on restreindra dans les plus étroites limites les transplantations temporaires de marronniers et de platanes ; après l'Exposition, le Cours-la-Reine et les quais garderont le caractère d'une oasis de verdure.

De même qu'en 1889, les fêtes auront pour siège principal le Champ de Mars. Il était donc nécessaire d'y réserver des espaces libres aussi étendus que possible, disposés en parcs ou jardins et propres à recevoir en plein air la masse des visiteurs. Aucun obstacle ne devait d'ailleurs arrêter le regard entre le Champ de Mars et le Trocadéro, qui constituera toujours un excellent fond de tableau et gardera son rôle dans les illuminations. Cette double condition ramenait à la forme en fer à cheval, adoptée lors de la précédente Exposition, et conduisait à proscrire l'érection de bâtiments sous la tour de 300 mètres ou latéralement.

On s'est attaché à distribuer méthodiquement les constructions, à les grouper suivant un ordre didactique, à éviter la monotonie par la variation des effets, à ne sacrifier aucune des parties de l'Exposition, à doter chacune d'elles d'un attrait spécial.

Les communications intérieures ont particulièrement fixé notre attention. D'une part, en effet, nous devions éviter le retour des embarras constatés en 1889, dans la circulation sur le quai d'Orsay. D'autre part, l'occupation des deux rives de la Seine et l'augmentation probable du nombre des visiteurs commandaient des dispositions et des précautions dont nos prédécesseurs avaient pu se dispenser.

En conformité du vote émis par la Commission supérieure, le programme du concours autorisait les concurrents à maintenir, à transformer ou à supprimer la tour de 300 mètres. Les projets de transformation ont été nombreux ; il n'en est pas un qui ait satisfait le jury ; presque tous alourdissaient le monument. Beaucoup aussi rasaient la construction : sans parler des autres motifs susceptibles de justifier le maintien de la tour, le parti radical de la suppression se heurte contre l'importance de l'indemnité d'éviction que réclamerait la société concessionnaire. Nous proposons donc le

maintien, sauf à examiner les projets de modification dont la Société prendrait l'initiative et dont elle assumerait entièrement la charge.

Distribution des bâtiments, parcs et jardins. — L'entrée principale du public serait sur le Cours-la-Reine et le quai de la Conférence, près de la place de la Concorde. Elle ferait face à une large avenue plantée, latérale au fleuve, laissée libre de toutes constructions et occupée presque perpendiculairement par la nouvelle promenade. Le quai des Tuileries fournirait un lieu de stationnement tout indiqué pour les voitures, qui n'encombreraient jamais la place de la Concorde.

En pénétrant, les visiteurs rencontreraient, sur leur droite, le bâtiment de l'Administration, pourvu d'un autre accès extérieur, puis le pavillon de l'Education et de l'Enseignement, dont une pensée philosophique marquait la place au vestibule même de l'Exposition. A gauche, la Seine resterait entièrement dégagée ; des jardins en terrasse borderaient la rive.

La promenade nouvelle, ouverte entre les Champs-Elysées et le quai de la Conférence, commencerait par une entrée d'honneur. A droite, en regardant les Invalides, serait érigé le palais des Beaux-Arts; à gauche et en face de ce palais, mais sur des dimensions moindres, s'élèverait celui de l'Exposition rétrospective de l'art français. Ces deux édifices seraient, avec le pont monumental, les seules constructions définitives de l'Exposition. Disposés en retraite par rapport à l'alignement des Champs-Elysées, de manière à ne point altérer le caractère de la grande avenue parisienne, ils affecteraient les formes appropriées aux besoins de la décoration et au maintien des grands arbres existants ; leur distribution se prêterait, pour l'avenir, aux mêmes usages que celle du Palais actuel de l'Industrie. Des portiques, des exèdres, des statues, des plantations nouvelles, des parterres de fleurs compléteraient ce bel ensemble.

Après avoir traversé le quai de la Conférence, la nouvelle promenade franchirait la Seine par un pont monumental, dont l'axe longitudinal coïnciderait avec celui de l'esplanade des Invalides. Cet ouvrage, très légèrement biais, aurait une largeur de 60 mètres, égale à celle des Champs-Elysées entre les quinconces. Il comporterait une arche unique en acier moulé ; on éviterait ainsi d'entraver la navigation que gênent déjà la courbure du fleuve et le défaut de concordance entre les piles du pont de la Concorde et celles du pont des Invalides ; l'effet d'un arc très surbaissé, de pareille ouverture, serait d'ailleurs nouveau et certainement grandiose. Des portiques extrêmement légers, dessinant une dentelle métallique à très larges mailles, pourraient couvrir une partie du pont.

Nous croyons utile de rappeler, à cet égard, que l'insuffisance du pont de la Concorde avait conduit l'Administration à décider, depuis longtemps, une nouvelle traversée de la Seine, au droit de la rue de Constantine. Le service de la navigation et la Compagnie de l'Ouest, qui devaient établir cette traversée à frais communs, reporteront leurs crédits, à titre de concours, sur le pont monumental de l'Exposition.

La promenade se prolongerait au delà du pont, dans la partie antérieure de l'esplanade des Invalides, et aboutirait à une série de palais construits entre les deux lignes de quinconces. Ces bâtiments abriteraient les groupes touchant plus spécialement à l'Art décoratif : décoration et mobilier des édifices publics et des habitations ; industries diverses (orfèvrerie, joaillerie et bijouterie ; bronze, fonte et ferronnerie d'art, métaux repoussés ; etc.).

Ainsi la région du Palais actuel de l'Industrie et l'esplanade des Invalides formeraient le domaine de l'Art. Le public trouverait au seuil de l'Exposition future les manifestations les plus brillantes du génie national.

Le Ministère des Travaux publics se propose de régulariser les berges de la Seine, en aval du pont des Invalides, et d'y établir des bas-ports à murs droits. Un concours financier serait apporté à cette opération par le budget de l'Exposition de 1900, ce qui permettrait de lui donner plus d'ampleur et d'en hâter la réalisation. Grâce aux surfaces gagnées sur les quais bas, nous pourrions élever en encorbellement, le long du fleuve, entre les lignes de grand arbres et la nappe d'eau, des constructions isolées et variées de forme, se mêlant à la verdure, reflétant leurs façades pittoresques dans la Seine et y projetant, le soir, leur lumière éblouissante. Des promenoirs superposés, du côté de la rivière, recevraient les visiteurs, dont l'œil embrasserait les deux rives et qui jouiraient d'un spectacle charmant. Il y aurait là un cadre superbe pour les fêtes vénitiennes.

Sur la rive droite, du pont des Invalides au pont de l'Alma, prendraient place le palais de la Ville de Paris, la grande serre de l'Horticulture, le palais de l'Économie sociale et des Congrès. Ce dernier palais serait facilement accessible par la place de l'Alma, vers laquelle convergent de nombreuses avenues. L'exposition horticole se répandrait aux alentours, fleurissant les abords des établissements de spectacle et reconstitutions historiques archéologiques ou artistiques, dont elle formerait le centre.

Sur la rive gauche, du pont des Invalides au Champ de Mars, s'échelonneraient les palais et pavillons des nations étrangères, puis ceux des Armées de terre et de mer, de la Marine marchande, des Forêts, de la Chasse, de la Pêche et des Cueillettes.

Au Trocadéro, l'Algérie, la Tunisie, les autres colonies ou pays de protectorat étageraient leurs constructions multicolores en un joyeux amphithéâtre et détacheraient les silhouettes caractéristiques de leur architecture sur un fond de végétation luxuriante.

Ce serait l'une des parties les plus attractives de l'Exposition.

Enfin, on distribuerait au Champ de Mars la grande industrie et la production agricole (Matériel et procédés généraux de la mécanique ; Mines et Métallurgie ; Industrie chimique ; Fils, tissus et vêtements ; Génie civil, moyens de transport ; Aliments ; Agriculture ; Électricité ; etc.).

Deux suites de palais, maintenus dans une même donnée générale, mais caractérisant néanmoins les divers groupes, s'échelonneraient le long des avenues de Suffren et de La Bourdonnais, pour aboutir à un immense château d'eau avec cascades superposées et au palais de l'Électricité. Ces bâtiments seraient disposés en redans, de façon à augmenter, par un effet de perspective, la profondeur apparente du parc qu'ils envelopperaient et qui s'élèverait par une pente continue du quai d'Orsay vers l'École militaire. Notre but, en supprimant les terrasses horizontales à gradins, est, tout à la fois, de dégager la vue et d'éviter les accidents auxquels donnent lieu les escaliers. Chacun des palais recevrait, du côté extérieur, le matériel de production, et du côté intérieur, les produits fabriqués; les musées centennaux pourraient se placer dans les galeries transversales séparatives des groupes. Sur tout le pourtour du jardin se développeraient des terrasses de circulation, au rez-de-chaussée et au premier étage : du haut de cet étage, l'œil embrasserait le panorama du Champ de Mars et du Trocadéro, qu'agrémenteraient pendant la nuit les effets combinés d'eau et de lumière. Le palais de l'Électricité serait un palais de verre resplendissant, le soir, comme un phare gigantesque.

On conserverait la Galerie des Machines de 1889 ; mais on en modifierait la forme et l'usage. Au centre, serait installée la grande salle des Fêtes, dont le palais de l'Electricité constituerait le brillant vestibule. Les deux ailes abriteraient le groupe de l'Agriculture.

Maintien de la circulation générale extérieure. — Communications intérieures. — Les communications entre les quartiers nord et sud de Paris par l'avenue d'Antin, le pont des Invalides et le boulevard de La Tour-Maubourg, ainsi que par le pont de l'Alma et les avenues qui y convergent sur les deux rives de la Seine, seraient maintenues sans aucun obstacle. On aurait soin de conserver les accès des immeubles riverains du Cours-la-Reine, du quai de Billy et du quai d'Orsay. Un passage pour piétons serait probablement établi sous l'esplanade des Invalides, au droit de la rue Saint-Dominique, afin de ne pas trop troubler les relations du Gros-Caillou avec le centre de la capitale. Les tramways devraient subir quelques déviations; ceux du Louvre à Saint-Cloud et à Sèvres franchiraient l'enceinte en tranchée, devant le Trocadéro.

A l'intérieur, la circulation pour piétons de la rive droite à la rive gauche serait assurée par le pont monumental de l'Esplanade, par deux passerelles provisoires jetées, l'une, entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma, l'autre, entre le pont de l'Alma et le pont d'Iéna, enfin, par ce dernier pont élargi au moyen d'encorbellements d'un caractère également provisoire. Des rampes douces, substituées aux escaliers dangereux de 1889, assureraient le passage par-dessus les abords des ponts des Invalides et de l'Alma.

Un chemin de fer électrique à circuit fermé, partie en élévation, partie à niveau, desservirait l'Esplanade (côté de la rue Faber), le quai d'Orsay, le Champ de Mars (côtés de l'avenue de Suffren et de l'Ecole militaire); la jonction s'opérerait par un viaduc sur l'avenue de La Motte-Piquet.

On pourrait, en outre, installer : 1° sur le quai de la Conférence et sur le quai de Billy, une autre voie ferrée qui servirait de champ d'expériences pour les divers moteurs ; 2° latéralement au jardin du Trocadéro, un chemin de fer funiculaire et un chemin de fer à crémaillère.

Evaluation des dépenses.— MM. les membres de la Commission supérieure ont reçu un projet sommaire de budget.

Les dépenses d'établissement et d'exploitation y sont évaluées à 100 millions, chiffre indiqué par la Sous-Commission des finances dès sa première réunion. Dans ce total, les travaux de toute nature figurent pour 70 millions.

Nous espérons être bientôt en mesure de présenter une combinaison financière n'imposant à l'Etat et à la Ville que des charges relativement modérées.

Conclusion. — Telles sont les dispositions que le Commissaire général et ses collaborateurs soumettent avec confiance à la Commission supérieure. Elles constituent un simple avant-projet, ayant pour but unique de tracer les grandes lignes de la future Exposition, laissant place aux propositions d'initiative privée et ne préjugeant en rien les questions de détail ; ces questions demeurent réservées aux ingénieurs et aux architectes qui auront à les étudier et à les résoudre, dans la limite des emplacements assignés et des crédits alloués.

Quel que soit son jugement, la Commission supérieure rendra certainement hommage au talent de M. Bouvard, directeur des services d'architecture, et au précieux concours que lui ont apporté MM. Eugène Hénard, Sortais, Tronchet et Varcollier, architectes attachés à la Direction.

Paris, le 21 mai 1895.

Le Commissaire général,
A. PICARD.

Après cette lecture, une discussion s'est engagée, à laquelle ont pris part MM. G. Berger, Bouvard, Georges Cochery, Denys Cochin, de Freycinet, Hervé, Humbert, Camille Krantz, Laferrière, Levraud, Lopin, Lucipia, Millaud, de Montgolfier, Muzet, Noblemaire, Pallain, Picard. Poirrier, Reymond, Léon Say, Siegfried, Strauss, Trélat et Waddington.

Invitée par M. André Lebon, Ministre du Commerce, à se prononcer sur la question de savoir si elle constituerait une Sous-Commission spéciale, si elle se bornerait à la désignation d'un rapporteur, ou si elle statuerait directement, la Commission supérieure a opté à une très forte majorité pour la dernière méthode.

Ensuite, et sous réserve de l'examen ultérieur des voies et moyens, elle a approuvé :

1° A l'unanimité des votants, moins un, l'ouverture entre les Champs-Elysées et la Seine d'une nouvelle avenue faisant face au Dôme des Invalides ;

2° A l'unanimité des votants, moins quatre, l'établissement dans la région du Cours-la-Reine, en remplacement du Palais de l'Industrie, d'édifices d'une surface équivalente.

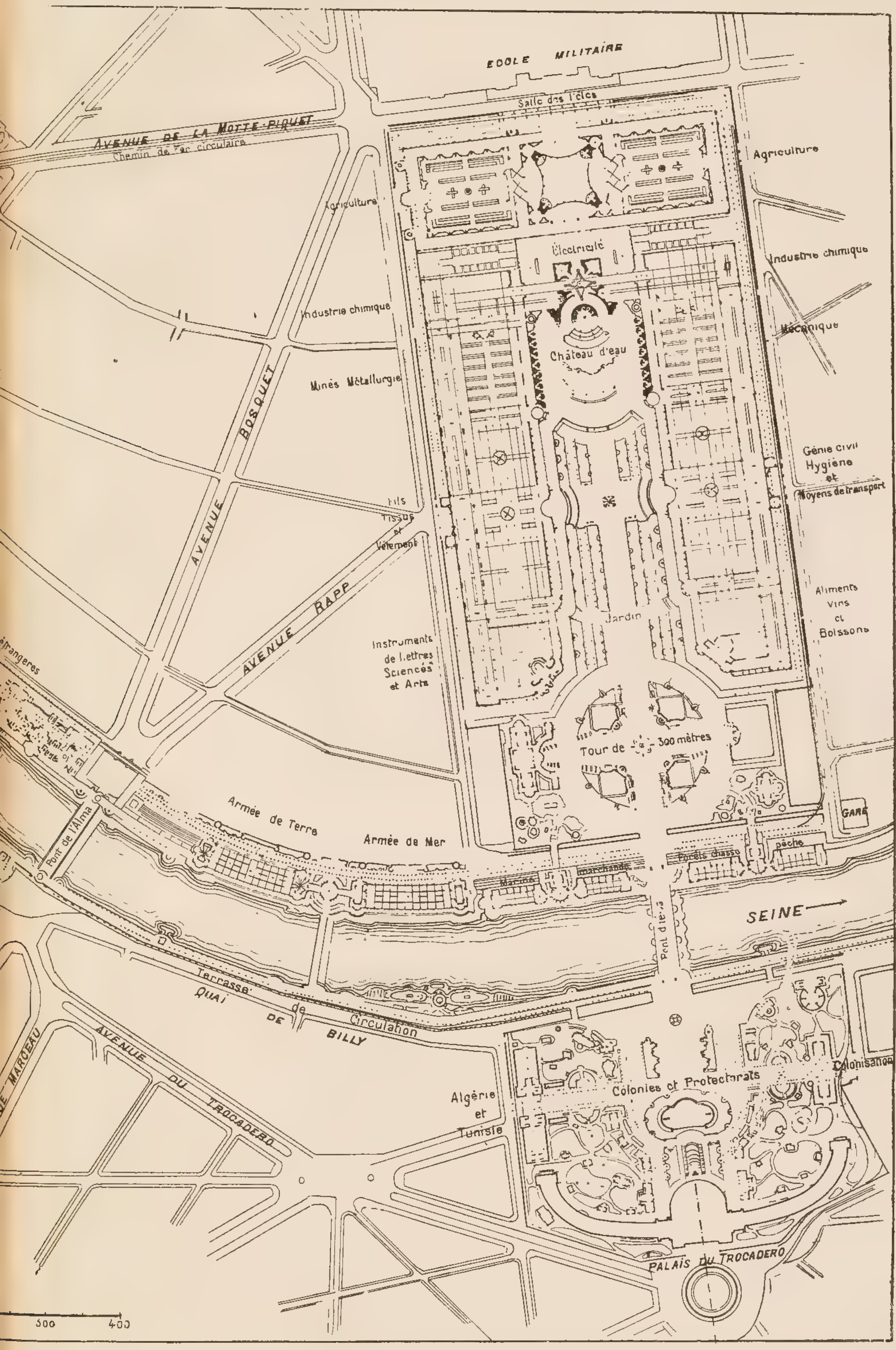
S'en rapportant aux études définitives de l'Administration pour les ponts et passerelles sur la Seine, ainsi que pour la question des plantations, la Commission supérieure a émis le vœu :

1° Que le pont à construire dans l'axe de l'esplanade des Invalides n'ait pas la largeur strictement nécessaire ;

2° Que rien ne soit négligé pour limiter les

Plan général de l'Expos

(D'après le cliché



on Universelle de 1900

urnal *Le Temps*)

enlèvements d'arbres et pour ménager autant de plantations après 1900 qu'en l'état actuel.

Enfin, la Commission à sanctionné l'ensemble du projet, à l'unanimité des votants moins trois voix.

ÉVALUATION DES DÉPENSES

I. — *Travaux.*

Clôtures d'enceinte et guichets d'entrée . .	300,000	
Bas ports et quais de la Seine, ponts et passerelles sur la Seine. .	9,460,000	
Palais et constructions des Champs-Elysées.	20,625,000	
Palais et constructions de l'esplanade des Invalides, des quais, du Champ de Mars et du Trocadéro	24,320,000	
Nivellement du sol et réseau d'égouts, viabilité, jardins et plantations, canalisation des eaux et chemin de fer circulaire. . .	5,590,000	
Pavillons des services généraux et divers, fontaines et motifs décoratifs des jardins et avenues, fêtes, concours d'exercices physiques à Vincennes .	8,100,000	
Remise en état des lieux après l'Exposition.	600,000	
Frais d'agence, somme à valoir.	4,005,000	
		73,000,000

II. — *Exploitation.*

Service mécanique et électrique, manutention	6,900,000	
Expositions rétrospectives	1,500,000	
Congrès, auditions musicales, expositions diverses	1,400,000	
Jury de récompenses. .	1,000,000	
Exonérations à des exposants ouvriers, dépenses diverses . . .	700,000	
Somme à valoir. . . .	500,000	
		12,000,000

III. — *Service central.*

Personnel, matériel, impressions, douane, police, pompiers, fabrication de tickets, dépenses générales	8,000,000
Réserve.	7,000,000
Total . . .	100,000,000

Les Députés de Paris et l'Exposition

MM. Denys Cochin et Binder ont été désignés par le groupe des députés de Paris pour interpeller le Ministre du Commerce sur les conséquences que pourrait avoir le plan de l'Exposition de 1900 sur l'état des Champ-Elysées.

Le groupe estime que le plan doit être étudié de très près, de façon à écarter toute mesure qui serait de nature à compromettre l'ordonnance actuelle de cette belle promenade.

M. Denys Cochin, député de Paris, a donc adressé à M. Lebon, la lettre suivante :

Monsieur le Ministre.

La Commission réunie au Ministère du Commerce a adopté hier, dans ses lignes générales, le plan de l'Exposition de 1900.

Ce plan comporte l'occupation de 108 hectares, comprenant le Cours-la-Reine et toute la partie des Champs-Elysées située entre l'avenue d'Antin et la place de la Concorde ; la démolition du Palais de l'Industrie, remplacé par un palais d'égale grandeur ; la construction d'un pont monumental ; la suppression des arbres du bas quai ; la transplantation de la plupart de ceux du Cours-la-Reine, enfin une dépense approximative évaluée à 100 millions.

Convaincu que l'occupation de terrains de plus en plus vastes et la construction d'édifices de plus en plus nombreux ne saurait ajouter à l'intérêt véritable des Expositions, et surtout inquiet des changements proposés, pour l'un des plus magnifiques endroits de Paris, — le groupe des députés parisiens a chargé mon collègue du 8e arrondissement de Paris, M. Maurice Binder et moi, de vous demander si le gouvernement a adopté et entend soutenir devant les Chambres le projet approuvé hier par la Commission.

Je ne doute pas que vous n'acceptiez cette question et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, etc.

DENYS COCHIN.

M. André Lebon, Ministre du Commerce, a répondu à la lettre de M. Denys Cochin, que la Commission supérieure avait le 13 novembre 1893, par un vote unanime, décidé de comprendre l'emplacement du Palais de l'Industrie et du Cours-la-Reinc dans l'enceinte de l'Exposition de 1900. Il ajoute que du reste le Parlement se rallia au moins provisoirement à ce projet, lorsqu'il mit à la disposition du Ministre le crédit nécessaire au concours qui a été ouvert l'an dernier.

M. Lebon termine sa lettre en annonçant que le Gouvernement soutiendra le projet de la Commission supérieure ; il estime que dans ces conditions un débat serait prématuré et que la discussion viendra plus utilement lorsque le projet de loi sera déposé.

Nouvelles et Échos

Le préfet de la Seine a saisi le Conseil d'un mémoire demandant à la Ville, à titre de subvention dans les dépenses de l'Exposition de 1900, évaluées à 100 millions, une participation financière de 20 millions. Le Conseil étant désireux de se prononcer le plus rapidement possible, sur cette demande, sa Commission spéciale de l'Exposition de 1900 sera convoquée la semaine prochaine pour en délibérer.

* * *

Plusieurs journaux ont publié une information annonçant que les sondages effectués par les ingénieurs des ponts et chaussées dans la Seine, en vue de la construction d'un pont, vis-à-vis de l'esplanade des Invalides, sont complètement terminés.

Cette nouvelle est absolument inexacte ; l'administration supérieure n'a pas eu encore à s'occuper de ces travaux et les sondages que notre confrère a pu voir faire ont été exécutés par le service de la navigation pour servir à la réfection des berges de la Seine sur divers points désignés dans un plan déjà ancien du Ministère des Travaux publics.

Pour faciliter le chargement et le déchargement des chalands, ces berges inclinées doivent être converties en berges à parois verticales.

* * *

Des interprétations inexactes ayant été publiées sur le caractère de la décision prise par le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur dans la séance du 6 avril 1895 au sujet de M. Eiffel, l'agence Havas croit devoir faire connaître le texte complet des conclusions adoptées par le conseil :

« Considérant que de l'examen de la conduite de M. Eiffel comme entrepreneur des travaux du canal de Panama, ainsi que des documents produits, il résulte qu'il n'a commis aucun fait portant atteinte à l'honneur et de nature à entraîner l'application de peines disciplinaires, le conseil de l'ordre est d'avis qu'il n'y a pas lieu de suivre disciplinairement contre lui. »

Tous les amis de M. Eiffel se réjouiront de cette solution qui met fin à une campagne calomnieuse qui n'avait que trop duré.

Le Concours
DES
GRANDS MAGASINS DU LOUVRE

Le Concours qui a eu lieu cette année aux Grands Magasins du Louvre, se divisait, comme nous l'avions déjà annoncé dans notre dernier numéro, en deux parties ; la première consistait en une armoire et un lit, et la seconde en un voile de piano ;

Le succès de ce concours a été complet, et plus de trois cents mille visiteurs sont venus, pendant cette quinzaine, dans la galerie de l'Art Industriel, admirer les œuvres des concurrents.

M. André Lebon, Ministre du Commerce, avait bien voulu prendre le Concours de 1895 sous son haut patronage. La distribution des récompenses aux lauréats du Concours a eu lieu, le 31 mai dernier, sous la présidence de M. le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, représentant le Ministre du Commerce.

Au bureau avaient pris place M. Crost, représentant le Directeur des Beaux-Arts ; M. Comte, Directeur général des bâtiments civils ; MM. Berger et Cibiel, députés ; Vaudremer, Corroyer, Guadet, Genuys, architectes ; Flameng, Martin, Colin, peintres ; Chatel, Jeanselme, Quignon, industriels ; Béraldi, etc., membres du jury. etc. etc.

M. Guadet, par son admirable rapport sur le Concours d'armoire et lit, comme M. Béraldi par son rapport si spirituel et si suggestif sur le voile de piano, ont excité de nombreux applaudissements. Pour le *Concours de l'ameublement* (*armoire et lit*), les prix suivants ont été décernés :

Un *1er prix* avec 1500 francs et une médaille d'or à MM. Dudouit frères.

Un *2e prix* avec 500 francs et une médaille d'or à M. Fuchs.

Un *3e prix* avec 250 francs et une médaille d'argent à M. Chambry.

Puis, cinq mentions de 150 francs et une médaille de bronze ont été accordés à MM. Bonvallet, Farmée et Blondel, Budnicki, Boignard, Platard ; une mention hors concours a été offerte à M. Leglas Maurice, et une mention honorable à MM. Dudouit frères, mêmes fabricants que le 1er prix.

Pour le *concours de broderie (voile de piano)*, voici la liste des prix :

Un *1er prix* avec 750 francs et une médaille d'or à Mlle Bogureau.

Un *2e prix* avec 500 francs et une médaille d'or à Mlle Rault.

Un *3e prix* avec 250 francs et une médaille d'argent à Mlle Gautier.

Un *3e prix* ex-æquo avec 250 francs et une médaille d'argent à M. Denizot et à Mlles Loye, brodeuses, la somme de 250 francs.

En outre, dix mentions avec 100 francs, ont été décernées à Mlle Guesnu, M. Lelée, M. Madoulé, Mlle Wuillaume, M. Feillu, M. Deperthes, Mlle Minel, Mlle Bloc, Mlle Constant, M. Léon Sault.

Il y avait 75 concurrents pour le concours d'armoire et lit et 123 concurrents pour le concours de voile de piano.

On ne peut que féliciter la Direction des grands Magasins du Louvre, d'avoir pris l'initiative de ces concours qui constituent actuellement une œuvre d'intérêt national. C'est d'ailleurs ce qu'a proclamé hautement M. le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, en félicitant M. Honoré, au nom du Ministre du Commerce. Le public nombreux qui assistait à cette cérémonie s'est associé par ses applaudissements à ce témoignage accordé aux efforts de la Direction du Louvre, et l'on s'est donné rendez-vous à l'année prochaine.

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs
(POUR L'ANNÉE 1895)

Pour ce qui concerne la Redaction, s'adresser :
A l'Exposition d'Amsterdam (bureau de la Section Française ou **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Amsterdam. . . . . **5** florins
(POUR L'ANNÉE 1895)

INAUGURATION
de la Section Française

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le Comité français organise pour le 8 juin prochain une inauguration particulière de la Section française.

Désireux de donner le plus d'éclat possible à cette fête, un grand nombre de membres du Comité et d'exposants se rendent ces jours-ci à Amsterdam.

Nous rendrons compte en détails de cette inauguration dans notre prochain numéro ; aujourd'hui nous nous contenterons de faire connaître le programme.

M. Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce, un des Présidents d'honneur, a bien voulu promettre de venir à Amsterdam pour présider cette cérémonie.

A 2 heures, réception des invités dans le salon d'honneur magnifiquement décoré par les principaux exposants et orné du portrait de M. le Président de la République, de S. M. la Reine Régente et de S. M. la jeune Reine Wilelmine.

Après les discours d'usage, visite de la Section.

Réception par le Comité exécutif dans la vieille Hollande.

Parade et exercices des arquebusiers.

Musique et divertissements dans les jardins de l'Exposition.

Le soir, à 6 h. 1/2, grand banquet offert par le Comité français sur le steamer boot *Prinz Hendrick*, auquel assisteront M. le Baron du Tour de Bellinchave, grand maître des cérémonies de la Reine, et M. S. A. Vening Meinesz, bourguemestre d'Amsterdam.

Après le banquet, illuminations générales et fontaines lumineuses.

En un mot, cette fête promet d'être superbe et complétera le succès déjà si accentué de l'Exposition.

L'Allemagne
ET L'EXPOSITION D'AMSTERDAM

Nous lisons dans le journal hollandais *Algemein Handelsblad* du 29 mai, un article très intéressant pour nos exposants et dont nous croyons devoir citer le passage suivant :

« La participation de l'Allemagne septentrionale est à l'Exposition Universelle très minime et ne peut pas être comparée avec la France. Et plus loin :

« Pour faire sentir aux fabricants allemands le mécontentement pour ce refus d'exposer, quelques grandes maisons d'Amsterdam, dit la Wohenzeiting, sont décidées à rompre les relations avec les maisons allemandes.

« Par suite de ce qui précède on veut inviter la Chambre de commerce française à engager les fabricants français à la concurrence avec les maisons allemandes. Les dessins et modèles nécessaires seront livrés par les maisons hollandaises, etc. ».

Nous n'avons pas besoin de rappeler les efforts considérables faits par le Comité français pour assurer à l'Exposition d'Amsterdam une participation digne de notre pays.

Le succès de notre Section française est chaque jour croissant ; mais nous avons tenu à faire part à nos lecteurs de ces quelques citations qui prouvent que le commerce français peut trouver en Hollande des débouchés sérieux ayant toutes les sympathies.

C'est un succès très important pour l'Exposition française et nous sommes heureux de le signaler.

CONCOURS D'ASPERGES

Extrait du journal New Dags, *du 18 mai 1895.*

Vous savez qu'à la demande de la Section française, le Comité exécutif a décidé qu'un concours d'asperges aurait lieu du 16 au 20. Ce concours, organisé par M. Galesloot, a eu lieu et se tient au lieu ordinaire des Expositions horticoles.

Les cultivateurs français des environs d'Argenteuil ont envoyé ce qu'ils ont de plus beau et, de fait, leur exposition est magnifique. Quelques-unes des bottes exposées pèsent de 9 à 10 kilos, et certaines asperges mesurent 14 à 15 centimètres de tour ! Inutile de dire quelles ont eu un beau succès de curiosité. Les Hollandais leur préfèrent, et de beaucoup, leurs asperges blanches, qu'ils trouvent beaucoup plus douces et plus fines. On sait que le Westland en fournit plus de 40.000 bottes sur le marché d'Amsterdam et qu'il en exporte au moins autant en Angleterre. Les Français préfèrent l'asperge rose à bout bleu ; ils disent que la blanche n'est pas mûre. Affaire de mode ou de goût.

Le Westland a également exposé les asperges blanches du pays, elles ont été fort remarquées et achetées par un de nos grands marchands de primeurs, M. Ledœboert de Kalverstraat.

Le jury était composé de cinq personnes parmi lesquelles nous remarquons M. Waldeck, président ; M. Brylinski, administrateur de la Section française et M. Le Lorrain, président de la Chambre de commerce française.

Voici quelles sont les récompenses qui ont été décernées.

FRANCE

PREMIER PRIX : *Croix d'honneur*, le Syndicat agricole, horticole et viticole de Sannois (S. et O.).

2e PRIX : *Médaille d'or*, M. Bernard, marchand de primeurs, 6, rue de la Réale, Paris.

Médaille d'argent : MM. David Mauchain, Louis Forgion, Edmond Levacher.

Médailles de bronze : MM. Girard et Picavet Nestor Mauchain de Sannois. (S. et O.)

HOLLANDE

Croix d'honneur : Le syndicat des cultivateurs de Westland.

Médaille d'or : M. Al. W. Gerritsen.

Médaille d'argent : M. P. Van der Brantz.

AVIS ET COMMUNICATIONS

CHEMIN DE FER DU NORD

EXPOSITION D'AMSTERDAM

Pendant la durée de l'Exposition d'Amsterdam les principales gares du réseau du Nord délivreront des billets d'aller et retour valables pendant quinze jours dont les prix au départ de Paris sont de 83 fr. 20 en 1re classe, 62 fr. 30 en 2e classe et 40 fr. 60 en 3e classe.

En outre, toutes les gares tiendront à la disposition des voyageurs des cartes d'abonnement, à prix très réduits, valables pendant quinze jours et permettant de visiter toute la Hollande, en circulant librement et à son gré sur toutes les lignes du chemin de fer hollandais, de la Compagnie pour l'exploitation des chemins de fer de l'Etat néerlandais et du chemin de fer central néerlandais.

Ces cartes, dont les prix au départ de Paris sont de 103 francs en 1re classe, 76 fr. 10 en 2e classe et 50 fr. 40 en 3e classe, viâ Feignies, peuvent être demandées, soit à la gare de départ, soit directement à Paris, 18, rue de Dunkerque, à M. le chef des services commerciaux de la Compagnie du Nord (bureau des voyageurs).

Il suffit d'adresser la demande 48 heures à l'avance et de l'accompagner d'une photographie sur papier de 0.04 sur 0.05.

Enfin, dans le courant de la saison, des trains spéciaux à des prix très réduits seront organisés. Savoir :

1° Trains de plaisir à marche rapide, ne comportant que des voitures de 3e classe, permettant de passer une journée à Amsterdam, au prix de 20 fr. 10 de Paris à Amsterdam et retour et donnant droit d'entrée à l'Exposition.

2° Trains de plaisir comportant des voitures de 2e et 3e classe, au prix de 43 fr. 10 en 2e classe et 30 fr. 10 en 3e classe, de Paris à Amsterdam et retour et permettant de passer cinq jours à Amsterdam.

La mise en marche de ces trains aura lieu à l'occasion des 14 juillet, 15 août et 7 septembre ; elle sera annoncée par des affiches spéciales.

LE TANNHÆUSER

est l'objet d'une importante étude par Alfred ERNST, le wagnérien bien connu, dans la **Revue encyclopédique Larousse** du 1er juin, qui contient en outre : une chronique de GYP, des revues littéraires (Le paysage maître de l'âme. — L'Armature, de Paul Hervieu), dramatique (Le petit Eyolf), politique et scientifique. (Les voitures sans chevaux, avec 16 figures), et une description très documentée (29 gravures) d'**AMSTERDAM ANCIEN ET MODERNE**, par M. *Louis Bresson*, de Rotterdam.

Voir aussi les faits et documents (Nécrologie, Législation, Mots et locutions, Bibliographie, la Revue des périodiques, la Vie pratique, etc. (73 gravures).

Le n° 1 franc, chez les libraires et dans les gares.

Abonnement annuel : France, 20 francs. Etranger, 25 francs.

Edition d'amateur avec planche hors texte (les Canéphores, plafond de Maurice Denis), le numéro 2 francs.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 30 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Juin 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. ».
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

BULLETIN

M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, doit être satisfait. Le projet qu'il a fait adopter par la Commission supérieure est discuté dans la presse et va l'être au Parlement. Rompu à nos mœurs, il sait qu'en ces matières, tout est préférable à l'indifférence. Une opposition de détails ne messied pas à une œuvre de cette envergure. Inspirée par le souci réel du mieux ou guidée par un tantinet d'envie, peu importe, elle a son incontestable utilité.

Quelles sont donc les critiques adressées au plan général de l'Exposition? Plusieurs journaux ont reproché à ce projet de raser le Palais de l'Industrie et de transformer ainsi la perspective de l'avenue des Champs-Elysées. M. Denys Cochin, député, annonce qu'il reprendra les mêmes griefs dans une interpellation adressée au Ministre du commerce. Déjà, un groupe d'artistes s'était ému à la pensée d'être privé quelque temps du Palais de l'Industrie pour les Salons annuels.

Ainsi, c'est sur les principes de la défense de l'art et de l'amour de Paris qu'on pose la discussion. Examinons donc sommairement ces deux ordres d'idées. Au premier reproche, M. Alfred Picard a répondu d'avance en expliquant, dans son rapport, par quelle ingénieuse combinaison il ne laisserait pas les artistes sans domicile. Que peintres et sculpteurs soient absolument à l'aise pendant un an ou deux, nous ne le soutiendrons pas. Mais ils payeront cette gêne momentanée de l'avantage durable d'avoir, après 1900, un palais répondant mieux que les locaux actuels à leurs exigences artistiques. Quand furent connues les grandes lignes du projet qui sera, nous l'espérons, bientôt revêtu de la sanction législative, l'opposition cessa dans les ateliers.

En toute logique il devrait en être de même du côté des farouches défenseurs des beautés parisiennes. Personne ne contestera, j'imagine, que le Palais de l'Industrie ne puisse rester en l'état pour 1900. De sérieuses réparations s'imposent à sa superstructure. D'autre part, on ne songe pas à le classer dans les monuments historiques. Tout le monde reconnaît sa nullité architecturale.

Il tombe en ruines et ce sont de vilaines ruines, a-t-on pu lire dans un grand journal; mais il faut le conserver quand même. Pourquoi, s'il vous plaît? A cause des souvenirs qu'il évoque.

Avec ce raisonnement, on n'eût jamais donné d'air à Paris. Sans doute, entendrons-nous, à la tribune du Palais-Bourbon, M. Denys Cochin, maudire la mémoire d'Haussmann lui-même. Quand on perça le boulevard Sébastopol et l'avenue de l'Opéra on fit également disparaître de curieux vestiges de Paris. Cela rappelle un peu la défense archaïque des diligences.

On dit : L'avenue des Champs-Elysées sera transformée. Si c'est une amélioration, où est le mal? On coupe la perspective. Et le rond-point?

Tous ces griefs ne sont pas sérieux. Ils sentent l'opposition systématique. On accepte le pont monumental sur la Seine. Ne sait-on pas que le pont et l'avenue sont solidaires? Si vous faites un pont large de 60 mètres, vous ne pouvez cependant pas l'enfermer à ses deux extrémités. Il lui faut de l'air. C'est la promenade partant des Champs-Elysées, franchissant la Seine et aboutissant aux Invalides qui remplira cet office. Jetez un coup d'œil sur le plan. Loin de rompre la perspective de la plus belle avenue du monde, le projet en discussion ajoutera du pittoresque à sa grandeur originale et merveilleuse.

On n'abîme pas, on améliore; on ne démolit pas, on édifie; on sertit en un même joyau ces deux bijoux parisiens : l'avenue des Champs-Elysées et l'esplanade des Invalides. On agrandit et on éclaire le décor du théâtre superbe où Paris offrira au monde, en 1900, un spectacle digne à la fois de son génie et de la civilisation.

HENRY GIRARD.

Nouvelles et Échos

La Commission municipale de l'Exposition de 1900 s'est réunie hier matin, mercredi, sous la présidence de M. Rousselle. Elle s'est déclarée en principe favorable à la participation pour 20 millions, de la ville de Paris, aux dépenses de la future Exposition.

L'Etat devra s'engager à donner à la ville de Paris, en compensation des édifices communaux qu'il aura démolis, des constructions couvrant une surface équivalente. M. Paul Viguier a été chargé de soumettre ces conclusions au Conseil municipal.

Toutefois, la Commission, désirant avoir des explications détaillées sur la combinaison financière qui sera proposée à la Commission supérieure par M. Boulanger, a chargé M. Rousselle de s'entendre à ce sujet avec M. Picard, Commissaire général. Ce n'est qu'après avoir obtenu ces éclaircissements que la Commission proposera au Conseil le vote des 20 millions qui lui sont demandés.

***

Le service d'architecture de l'Exposition Universelle a fait établir une vue, à vol d'oiseau, de l'Exposition projetée, prise du côté de l'entrée principale, place de la Concorde.

Cette vue perspective, qui a été envoyée à tous les membres de la Commission supérieure, et que nous avons sous les yeux, a surtout pour but de donner une idée de ce que sera la partie des Champs-Elysées, transformée par la démolition du Palais de l'Industrie, le percement de l'avenue des Beaux-Arts et l'établissement du pont monumental de l'esplanade.

Les palais et les bâtiments ne sont indiqués qu'au point de vue général de l'emplacement, chacun d'eux devant donner lieu à une étude spéciale.

Les massifs d'arbres sont également figurés : à ce propos, nous pouvons dire que, d'après les calculs établis par M. Bouvard, il restera après l'Exposition plusieurs centaines d'arbres en plus de ceux qui existent actuellement.

***

Samedi dernier, la Commission municipale de l'Exposition de 1900 s'est rendue à deux heures et demie au Commissariat général, où elle a été reçue par M. Bouvard, Directeur des travaux architecturaux, qui lui a présenté les plans et les devis adoptés par la Commission supérieure.

Quelques instants après, le pavillon de l'avenue de la Bourdonnais recevait la visite des « naval architects » qui venaient à leur tour, sous la conduite de M. Delaunay-Belleville, examiner le plan définitif. M. Bouvard a vivement été félicité.

***

Il est question d'une façon sérieuse d'utiliser la force motrice de la Seine pour l'éclairage de l'Exposition de 1900 et la distribution de l'énergie dans son enceinte. Ce serait une expérience très intéressante, depuis longtemps souhaitée par les ingénieurs, les électriciens et les amis du progrès en général. Voici ce que propose l'un d'eux, dans une étude bien documentée du journal *l'Industrie électrique*.

Parmi les vingt-deux barrages de la Seine utilisables dans ce but, il convient de mentionner spécialement, en raison de la proximité relative du Champ de Mars, le barrage de Suresnes, où 60 mètres cubes d'eau par seconde sous 3 mètres de chute pourraient être utilisés aux basses eaux. La distance de 10 kilomètres serait suffisante pour une existence probante, tout en n'exigeant pas une canalisation trop coûteuse, et la puissance de 1,800 chevaux aux turbines qu'on y pourrait recueillir permettrait de disposer à l'Exposition de 1,300 chevaux environ. Une utilisation de cette sorte des eaux de la Seine n'est du reste pas incompatible avec les besoins de la navigation. Enfin, en ce qui concerne la dépense, il est à remarquer que rien n'empêcherait de rendre définitive l'installation génératrice qui servirait ultérieurement à distribuer à l'industrie parisienne l'énergie produite,

Chez M. Denys Cochin

On sait que M. Denys Cochin se propose de combattre à la tribune de la Chambre le projet de M. Alfred Picard que la Commission supérieure a approuvé à l'unanimité. M. Denys Cochin a informé de ses intentions le Ministre du commerce. Il a fait à un de nos confrères les déclarations suivantes que nous enregistrons à titre de document :

La réponse du Ministre me donne pleine satisfaction, quant à présent, puisqu'il déclare dans sa lettre que la question reste entière après le vote de la Commission supérieure et que l'on aura toute liberté de discuter lorsque la question viendra devant la Chambre. Donc, si je renonce pour le moment à mon interpellation, je n'entends pas du tout abandonner le terrain sur lequel je me suis placé.

Je ne suis pas, ainsi que certains ont voulu le croire, un adversaire de l'Exposition, mais je n'oublie pas non plus que nous sommes à Paris, non à Chicago. Or, si je suis convaincu que l'Exposition prochaine sera très brillante, plus belle que les deux précédentes qui ont cependant si bien réussi, je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour cela d'agrandir à l'infini le nombre des terrains destinés à ces grandes exhibitions.

On s'est contenté tout d'abord du Champ de Mars et du Trocadéro, puis on a pris les Invalides. Cette fois, on veut prendre les Champs-Elysées ; une autre fois on enclavera dans l'Exposition la place de la Concorde et les Tuileries. Il n'y a pas de raison pour qu'on s'arrête.

Je crois qu'il n'est pas indispensable d'avoir des terrains aussi vastes pour organiser une magnifique Exposition. Il suffirait tout simplement de se montrer un peu plus difficile dans le choix des projets qui seraient soumis et de n'accepter que ceux qui, intéressants, auraient une véritable originalité.

Je ne suis pas convaincu non plus que le pont gigantesque que l'on doit construire sur la Seine, d'une seule arche, aura un effet aussi grandiose qu'on le suppose. Ce pont, tel qu'il est projeté, formera fatalement un énorme dos d'âne qui masquera la perspective. Avec sa largeur de 70 mètres, ce ne sera plus un pont, mais un tunnel.

Une troisième chose m'inquiète, c'est la disparition de tous les arbres plantés le long des quais pour mettre à la place, sans nul doute, des constructions exotiques.

Les Champs-Elysées, avec en arrière le Cours-la-Reine, sont une superbe promenade, unique au monde peut-être, et forment, tels qu'ils sont, un merveilleux ensemble. Ne détruisons pas ce que nous possédons, ce qui est fait, quand nous ne savons même pas ce que nous aurions à la place.

Je ferai ressortir enfin à la tribune que l'agrandissement des travaux augmentera de beaucoup les frais de l'Exposition. Or, notre situation budgétaire n'est pas tellement brillante que nous puissions négliger ce point important.

Comme on le voit, M. Denys Cochin n'a pas dans son arsenal des arguments bien terribles ; et il ne sera pas difficile à M. le Ministre du commerce d'avoir raison d'une opposition qui ne nous paraît pas très sérieuse. L'événement d'ailleurs se chargera de nous le prouver avant peu.

LE BANQUET DES GAZIERS

Voici le texte du discours que M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, a prononcé lundi dernier, 17 juin, au banquet de la Société technique de l'Industrie du gaz en France, à l'occasion du Congrès annuel de cette Société :

Monsieur le Président,
Messieurs.

Je tiens avant tout à vous remercier du toast que vous avez porté en l'honneur de M. le Président de la République. Tous, vous savez l'affection profonde de M. Félix Faure pour le monde industriel dont il est issu, pour l'armée des travailleurs dont il est le chef suprême et la plus haute personnification. Votre manifestation de respectueuse sympathie lui sera particulièment sensible.

M. André Lebon, Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, se faisait une joie de passer quelques heures au milieu de vous. Il s'en félicitait comme membre du Gouvernement et comme fils de gazier. Une indisposition subite est venue se jeter à la traverse. Je suis chargé par M. Lebon de vous présenter ses excuses et ses regrets. Vos paroles lui seront fidèlement reportées et ne pourront que resserrer les liens qui l'unissent à votre grande famille.

Il y a quelques semaines, M. le Ministre du commerce et moi, nous étions les hôtes de l'Electricité. Séduit par les charmes de cette jeune et éblouissante beauté, je lui fis une cour des plus pressantes et, sur le coup de dix heures, je risquai un madrigal enflammé qu'elle accueillit de fort bonne grâce. L'homme a de ces faiblesses, auxquelles ne saurait échapper l'austère Commissaire général de l'Exposition de 1900. Du reste, honni soit qui mal y pense : les choses n'allèrent pas plus loin, et les farouches gardiens de la vertu, qu'abrite le vieux palais du Luxembourg, n'eurent point à se voiler la face.

Après le festin, quand le calme fut revenu, je me pris à réfléchir anxieusement aux conséquences de mon escapade, aux scènes de jalousie que la nymphe du gaz ferait peut-être pleuvoir sur ma pauvre tête. Ne voudrait-elle pas châtier l'infidèle et lui arracher les yeux ? Notre première entrevue m'apparaissait pleine d'orages et de dangers. Tout en regagnant ma paisible demeure, je baissai honteusement le front sous le regard vengeur des lampes échelonnées le long du chemin. Ces becs redoutables, que je fuyais en vain, me semblaient descendre de leur piédestal et s'élancer à la poursuite du coupable. Dans les songes d'une nuit cruelle, je les revis, comme autant de feux follets, dansant une ronde échevelée et menaçante.

Me voici, ce soir, entièrement rassuré. La divinité dont vous êtes les gardes du corps est une excellente fille, ne sachant pas tenir rigueur et pratiquant le pardon avec une mansuétude évangélique. Pour toute punition, elle m'inflige un léger pensum, sous forme d'une allocution : je m'exécute et, si vous le voulez bien, mon thème, le seul d'ailleurs qui me soit permis, sera celui de la future Exposition Universelle.

Lors des grandes assises de 1889, vous avez dignement tenu votre drapeau, aussi bien en qualité d'exposants, qu'en qualité de collaborateurs de la Direction des travaux.

Personne n'a oublié le bel hôtel, le très élégant pavillon établi par vos soins près de la Tour de 300 mètres. Cet édifice, installé avec le confort et le luxe que réclament les exigences de la civilisation actuelle, constituait un modèle d'architecture et un magnifique exemple de ce dont est capable le groupement des efforts individuels. Vous y aviez réuni, en une exposition collective, les multiples emplois du gaz et mis, sous les yeux des visiteurs, dans les conditions ordinaires de la vie domestique, les appareils les plus variés et les plus perfectionnés de l'éclairage, du chauffage, de la force motrice, de la ventilation. Des laboratoires et une galerie affectée à l'histoire de l'éclairage complétaient l'ensemble offert à l'admiration du public. Seuls, les procédés de fabrication à l'usine et de distribution faisaient défaut : vous ne jugiez pas les progrès accomplis depuis 1878 suffisants pour motiver une réédition de l'œuvre magistrale présentée à cette époque par la Compagnie parisienne.

Personne, non plus, n'a perdu le souvenir du précieux concours apporté par vous à l'éclairage des palais, parcs et jardins, aux illuminations, à l'alimentation des moteurs et des fourneaux.

Quels qu'aient été votre rôle et vos succès en 1889, il faudra parcourir encore une plus vaste carrière en 1900, et la parcourir victorieusement. Le respect dû à votre vieux renom, l'intérêt, l'émulation dans la lutte avec les industries rivales, l'amour du pays, tout vous commande le courage et la vaillance.

Comme exposants, vous aurez à montrer les étapes franchies pendant la période des onze dernières années. Le précédent si heureux de 1889 vous servira de guide. Toutefois, il sera nécessaire d'en élargir le cadre, de reprendre les procédés de fabrication et de distribution, que vous aviez alors laissés de côté et auxquels on ne peut fermer la porte de deux Expositions successives.

Notre système de classification vous impose en outre une revue rétrospective du siècle. Ce sera votre histoire entière que vous retracerez à grands traits. Au seuil de cette histoire se détachera la noble figure de l'illustre Lebon, votre initiateur et mon aîné, au corps des ponts et chaussées, que le malheur impitoyable poursuivit, comme la plupart des grands inventeurs, et dont la vie consacrée jusqu'à son dernier souffle au culte de la science prit fin dans des circonstances horriblement tragiques. Gloire à son nom et à sa mémoire !

Vous ferez défiler la longue série des brûleurs, depuis le bec primitif jusqu'aux lampes modernes : lampes intensives à l'air libre ; lampes à air chaud ; lampes à incandescence ; lampes à gaz carburé.

Une conquête que les envieux seraient mal venus à vous disputer est celle de l'éclairage public. Vous en expliquerez les origines et les développements progressifs.

A cette occasion, permettez-moi de rappeler un quatrain écrit en 1667, après la fameuse ordonnance du lieutenant de police de la Reynie ; le texte de ce quatrain est reproduit dans le si intéressant ouvrage de M. Henri-René d'Allemagne :

C'est que, vrai comme je le dy,
Il fera comme en plein midy
Clair la nuit dedans chaque rue
De longue ou de courte étendue.

Les vers étaient détestables ; l'éloge surtout pouvait paraître quelque peu emphatique, pour un embryon d'éclairage ne comportant, dans chaque rue, que trois chandelles fumeuses protégées par une cage de verre et suspendues à la hauteur du premier étage. Grâce à vous, ce qui n'était qu'une forfanterie parnassienne sous la plume de votre poète précurseur est devenu une réalité, et vous avez le droit d'en éprouver un légitime orgueil.

Dans votre revue du siècle, vous tiendrez certainement à réserver une large place aux moteurs. L'utilisation du gaz pour la production de la force motrice est, sans contredit, l'un de vos plus beaux titres d'honneur. Vous avez créé la véritable machine de ménage, à faible puissance, à installation simple et facile, à mise en marche et à arrêt immédiats, ne présentant aucun danger, n'exigeant ni soins trop délicats, ni surveillance trop assidue. Il était impossible de mieux préparer la solution d'un grave problème démocratique, celui de la substitution du travail en famille au travail en manufacture. En même temps, vous construisiez des machines puissantes propres à lutter avec avantage, dans des cas déterminés, contre les machines à vapeur. Par un phénomène réflexe très intéressant, l'essor de l'éclairage électrique se répercutait sur votre domaine mécanique, dont il étendait les limites : vous fournissiez des moteurs à gaz parfaitement appropriés au fonctionnement des dynamos, et, ce que vous ne gagniez pas en consommation de lumière, vous le gagniez en consommation de force.

Organisée par des mains aussi habiles que les vôtres, l'Exposition rétrospective du gaz nous ménage des merveilles.

Dois-je ajouter que, cette fois encore, vous aurez une lourde tâche à remplir pour l'éclairage général de l'enceinte et pour les illuminations ? Si envahissante qu'elle soit, l'électricité serait incapable de suffire à tous les besoins. Le gaz a des rayons plus gais et plus chauds. Un vaste champ d'action lui reste.

Préparez-vous donc, dès aujourd'hui, avec ardeur. Soyez les dignes fils de l'homme de génie, dont je rappelais, il n'y a qu'un instant, l'immortelle découverte et sous les auspices duquel je place mon toast à votre industrie. Brillez, à faire rougir le soleil de honte et de rage. C'est la grâce que je vous souhaite, en buvant de tout cœur aux gaziers.

La Combinaison Financière

Voici quelle serait, d'après le *Temps*, la combinaison financière que l'on adopterait pour réaliser les 100 milions nécessaires à l'édification des Palais de l'Exposition :

Le plan général de l'Exposition de 1900 ayant été adopté par la Commission supérieure, le

commissariat général s'occupe de faire aboutir la combinaison financière qui permettra de réaliser les 100 millions nécessaires à l'édification de l'Exposition. Une sous-commission a été chargée d'élaborer cette combinaison financière. Elle a choisi comme rapporteur M. Boulanger, sénateur, président de la Cour des comptes, qui a bien voulu nous dire où en étaient les travaux de la sous-commission financière.

Mon rapport, nous a-t-il dit, est terminé et je serais même en mesure de le communiquer à M. Picard pour qu'il convoque la sous-commission, si je n'attendais, pour le faire, que le Conseil municipal ait fait connaître l'accueil qu'il réserve à la demande de 20 millions que nous lui avons adressée pour sa participation à l'Exposition de 1900.

Sur les 100 millions que comportent les dépenses pour l'Exposition, nous comptons que le Conseil municipal accordera les 20 millions demandés. La part contributive de l'Etat serait de 20 millions également. Pour les 60 millions qu'il reste à trouver, la sous-commission proposera à la Commission supérieure de les réaliser par l'émission de 3 millions de coupures du prix de 20 francs, donnant droit à vingt entrées dans l'enceinte de l'Exposition.

Ces coupures, contrairement à ce qui s'est produit pour la précédente Exposition, ne seraient pas remboursables au pair, dans un délai à déterminer. Elles seraient établies sur deux types différents, les unes, destinées aux souscripteurs de province, les autres, aux souscripteurs de Paris. C'est qu'en effet, à chacune de ces deux coupures, bien qu'elles aient des avantages communs, seraient attachés des avantages particuliers aux provinciaux et aux Parisiens.

L'avantage réservé spécialement aux personnes habitant la province serait le droit à une réduction relativement considérable sur le prix des voyages. A cet effet, nous nous sommes entendus avec les Compagnies de chemin de fer qui toutes nous ont consenti, au bénéfice des porteurs des bons de la future Exposition, une réduction de 33 o/o sur le tarif plein. Diverses Compagnies de transports maritimes nous ont fait également certaines concessions, et c'est ainsi qu'il sera possible, par exemple, de venir d'Algérie à Paris, pour visiter l'Exposition, dans des conditions relativement peu onéreuses. Pour la réduction sur le prix des voyages, d'après notre combinaison, la France serait divisée en trois régions; la première comprendrait les localités situées à moins de deux cents kilomètres; la seconde, les localités comprises entre deux cents et quatre cents kilomètres; enfin, la troisième, les localités éloignées de plus de quatre cents kilomètres. Le porteur d'un bon d'Exposition aurait droit à trois voyages à Paris, s'il habitait la première région, à deux s'il était de la seconde et à un seul s'il venait de la troisième.

En compensation de cet avantage qui n'offrirait d'intérêt que pour les personnes habitant loin de Paris, les Parisiens et porteurs de bons se verraient attribuer une faveur d'un tout autre genre. Dans l'esprit des organisateurs de l'Exposition, les attractions de toutes sortes doivent y être multipliées. On imposerait aux concessionnaires de tous les établissements de plaisir l'obligation d'accorder une réduction sur le prix des entrées à tous porteurs de bons de l'Exposition, autres que ceux donnant droit à une réduction sur le prix des voyages.

Les avantages communs à tous porteurs de bons seraient nécessairement le droit à 20 entrées dans l'enceinte de l'Exposition, et le droit de participer à une loterie, dans le genre de celle de la précédente Exposition, mais dont les lots, cependant, ne seraient pas remboursables en argent.

Présentant des avantages aussi considérables, je crois, nous dit en terminant M. Boulanger, que l'émission aurait un grand succès et qu'elle couvrirait aisément les 60 millions constituant la participation du public à l'Exposition de 1900.

Maintenant, à quel moment serait-il opportun de faire l'émission et par quel intermédiaire? Ce sont des questions secondaires qui sont loin d'être encore résolues. Il faut attendre, pour les résoudre, que la Chambre se soit au moins prononcée sur le projet d'ensemble comprenant le plan général de l'Exposition et la combinaison financière dont M. André Lebon, Ministre du commerce, aurait l'intention de saisir la Chambre d'ici au 20 juin courant.

Toutefois, il est possible qu'au lieu d'avoir recours pour l'émission à des maisons de banque on choisisse comme intermédiaires les agents des postes et les agents du Trésor.

Ce système d'émission serait peut-être plus économique que celui qui consiste à faire appel au concours des établissements financiers. Mais je vous le répète, conclut M. Boulanger, ce sont là des questions qui sont encore à l'étude.

BANQUET

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE DE LONDRES

Le banquet annuel de la Chambre de commerce de Londres a eu lieu le 28 mai dernier, à l'hôtel Métropole, sous la présidence du député anglais, sir Albert Rollit, qui est également président de la Chambre de commerce de Hull et de l'Association des Chambres de commerce du Royaume-Uni. Parmi les 200 convives on remarquait sir E. Grey, sous-secrétaire aux affaires étrangères, le ministre du Japon, lord Brassey, et M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de commerce de Paris, directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1900. Au dessert, notre éminent compatriote a prononcé un important discours, dans lequel il a invité le commerce anglais à participer aux fêtes solennelles de la fin du siècle.

Voici le texte de ce discours :

Discours de M. Delaunay-Belleville

Messieurs, je dois tout d'abord remercier l'honorable président et le conseil de la Chambre de commerce de Londres d'avoir bien voulu inviter à cette fête le président de la Chambre de commerce de Paris. Je suis chargé par mes honorables collègues parisiens de vous exprimer combien ils ont apprécié votre amicale courtoisie.

Quant à moi, j'attache à ce témoignage de bonne camaraderie commerciale l'importance la plus haute, non seulement parce qu'il me permet d'approcher et de connaître les hommes éminents qui composent cette réunion, mais aussi parce que la cordialité des relations de la première Chambre de commerce du Royaume-Uni et de la première Chambre de commerce de France, a, à toute époque, une signification précieuse.

Ces relations cordiales démontrent, notamment, que d'inévitables rivalités commerciales sont impuissantes à diviser ceux que rapprochent incessamment l'importance de leurs échanges et leurs relations journalières de bon voisinage.

Assurément chaque nation a, en ce monde, ses intérêts particuliers, et chacune les défend avec la ténacité et l'ardeur dont la concurrence industrielle et commerciale nous impose la nécessité, assurément aussi, ce sont les nations qui, comme les nôtres, ont sur la surface du globe les entreprises les plus nombreuses et les plus étendues, qui ont les occasions les plus fréquentes de voir se heurter leurs intérêts; mais une estime réciproque séculaire et la défense commune des intérêts de l'Europe et de la civilisation leur créent en même temps des motifs puissants d'amicale solidarité.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que lorsque deux équipes de jeunes gentlemen se livrent, avec l'ardeur de leur âge, à une entraînante partie de foot-ball, par exemple, ils donnent, en quelque sorte, l'image de ce que doit être, et de ce qu'est, en réalité, la lutte commerciale entre deux nations amies? Pendant la partie, chacun se lance tête baissée dans la mêlée et n'hésite pas à faire sentir à ses rivaux l'adresse et la vigueur de ses muscles; mais, la partie terminée, les deux camps se retrouvent côte à côte, la main dans la main, et prouvent en échangeant de vigoureux *hand-shakes* et en choquant leurs verres à leur santé respective que leur ardeur à gagner la partie n'a pas altéré un seul instant leurs sentiments d'estime et d'amitié.

Eh bien! Messieurs, nous aussi nous avons engagé les uns avec les autres, sur bien des points du globe, de nombreuses parties de foot-ball, et nous aussi, nous aimons toujours à nous retrouver ensemble, comme aujourd'hui, prêts à échanger des toasts d'une entière cordialité. Aussi est-ce avec un sincère plaisir que je suis venu au milieu de vous pour serrer vigoureusement la main que la Chambre de commerce de Londres a tendue par-dessus le canal, à la Chambre de commerce de Paris.

L'orateur pense que l'Exposition Universelle et Internationale que la France prépare pour la fin du siècle sera une occasion solennelle d'affirmer une fois de plus ces sentiments et cette bonne entente, et il ajoute :

Peut-être cette manifestation encyclopédique des forces industrielles tirera-t-elle aussi une importance particulière des transformations qui se préparent dans l'équilibre économique du monde. L'Europe, pendant le siècle qui s'achève, a été, pour tous les peuples, la grande pourvoyeuse de produits manufacturés. Mais le monde, aujourd'hui, cherche à se passer d'elle. De toutes parts des manufactures se fondent pour saisir à leur naissance même les matières premières et les transformer sur place à l'aide de main-d'œuvre d'un bas prix incomparable. De redoutables compétiteurs surgissent chez ceux-là mêmes qui faisaient le plus largement appel à l'industrie européenne. De si importantes perturbations auront sans doute une répercussion profonde sur l'ampleur de nos marchés, la nature de nos affaires, l'orientation de nos industries, et aussi sur l'état social de nos vieux pays.

Il est donc intéressant, à cette époque plus qu'à toute autre, de faire pour ainsi dire l'inventaire public de nos richesses industrielles, de résumer les efforts d'un siècle dont le développement scientifique n'a pas d'égal dans l'histoire et de présenter dans un tableau d'ensemble les éléments de la révolution économique qui caractérisera sans doute le début du siècle prochain.

C'est pourquoi, explique l'orateur, la préoccupation dominante des organisateurs de l'Exposition a été de faire de cette manifestation une œuvre documentaire d'une portée exceptionnelle, de la rendre non seulement attrayante et curieuse, mais aussi instructive dans la plus large acception du mot, et de lui donner enfin ce double caractère d'un spectacle saisissant et d'un enseignement grandiose. M. Delaunay-Belleville donne alors des explications intéressantes à reproduire :

Dans les Expositions antérieures, on amoncelait dans des halls immenses les machines de toute nature, quel que fût leur objet. Elles formaient ainsi une sorte de chaos, sans nul doute imposant, mais dont les spécialistes seuls pouvaient, à force de recherches, discerner les parties intéressantes et que les foules étonnées contemplaient sans en pouvoir tirer de lumières utiles.

L'essence même du plan de la future Exposition consiste au contraire à donner de chaque industrie un tableau complet, fidèle et animé, portant à la fois aux yeux et à l'esprit des visiteurs; chaque branche de l'activité industrielle formera un ensemble où les machines productrices, mises en mouvement sous les yeux du public, se trouveront logiquement rapprochées des matières premières qu'elles transforment et des produits qu'elles élaborent. Le public ne saurait manquer d'emporter d'un tel spectacle les notions pratiques des plus précieuses, et les impressions les plus pénétrantes sur la puissance et l'ingéniosité des industries modernes.

Mais cette conception même serait incomplète tant au point de vue de l'attrait qu'au point de vue de l'enseignement, si nous ne devions adjoindre à chacun de nos groupes une sorte de musée rétrospectif où se trouvera résumée l'histoire industrielle de chaque métier, où seront représentées, par des spécimens et des modèles convenablement choisis, les étapes les plus glorieuses du progrès de l'esprit humain.

Votre pays, Messieurs, dont les fastes industriels sont écrits en caractères si brillants dans les annales du monde, rencontrera à chaque pas, dans ces galeries historiques, les noms illustres de vos inventeurs et la glorification de leurs découvertes. La répartition des machines en mouvement entre tous nos groupes industriels aurait constitué, il y a encore peu d'années, un problème presque insoluble. On se représente difficilement les longs arbres de transmission, les interminables tuyaux de vapeur, les multiples et disgracieuses cheminées d'usines, qu'aurait nécessités l'exécution d'un tel programme. La solution est aujourd'hui devenue facile et élégante, grâce à cette fée moderne qu'on nomme l'électricité. De simples fils transporteront de toute part l'énergie et la distribueront à chaque palais et au besoin à chaque machine, sans troubler par d'encombrants appareils l'harmonie des perspectives ou la beauté des architectures.

L'électricité tiendra donc, à l'Exposition de 1900, la place d'honneur qui doit appartenir à la plus jeune et à la plus séduisante de nos sciences industrielles. Elle donnera la puissance motrice à nos outils et à nos métiers, la traction à nos moyens de transport, la lumière à nos fêtes; enfin, du palais féerique qui lui sera élevé, au milieu des cascades monumentales qui domineront les parcs du Champs de Mars, elle rayonnera comme le symbole et le phare du progrès.

Les constructions pittoresques des Expositions coloniales, étagées sur les pentes du Trocadéro; les deux rives de la Seine, bordées de palais, de terrasses et de jardins, qui en feront comme une Venise parisienne et vivante, parée de verdure, étincelante le soir de mille feux électriques; une large percée au travers du Palais de l'Industrie, remplacé par deux nouveaux palais des Beaux-Arts; le pont monumental qui reliera les Champs-Elysées à l'Esplanade, la superbe perspective ainsi ouverte sur le dôme des Invalides, tout cela constituera un décor magnifique et nouveau, digne, pensons-nous, de servir de cadre aux merveilles que nous enverront les exposants de tous les pays.

Il restera, Messieurs, à animer ce cadre, en appelant à nous les exposants qui seuls donneront le mouvement, l'intérêt et la vie. Notre gouvernement, en

mettant à la tête de l'exploitation de l'Exposition le président de la Chambre de commerce de Paris, a voulu ainsi marquer l'orientation commerciale et pratique de son œuvre et affirmer, selon l'expression de notre Commissaire général, que l'Exposition devait être faite pour les exposants et non les exposants pour l'Exposition. Dans la même pensée, je viens à mon tour m'adresser à vous pour solliciter votre cordial concours. J'exprime l'espoir et le vœu que la Chambre de commerce de Londres soit, le moment venu, le principal trait d'union entre l'industrie britannique et les organisateurs de l'Exposition.

Banquet des « Naval Architects »

(11 juin 1895)

A L'HOTEL CONTINENTAL

Discours de M. Delaunay-Belleville

Messieurs,

Je remercie votre honorable Vice-Président M. Martell du toast qu'il vient de porter à l'industrie française et à notre commerce. Je remercie également les honorables membres de « l'Institution of Naval Architects » de la sympathie avec laquelle ils ont accueilli les paroles bienveillantes de l'éminent orateur.

Il m'est particulièrement agréable, Messieurs, d'être appelé, comme Président de la Chambre de commerce de Paris, à répondre à vos compliments amicaux, car, par mes origines comme par toute ma vie industrielle, peut-être puis-je me considérer comme étant un peu des vôtres, en me faisant l'interprète des industriels et des commerçants de ce pays. Je parle donc en même temps avec un profond sentiment de sympathie personnelle et de fraternité scientifique.

La tâche m'est aussi rendue facile à un autre titre, car vous pouvez juger des sentiments que j'ai à vous exprimer par l'affectueux empressement que vous avez constaté chez tous ceux qui vous ont accueillis dans cette ville.

Ne semble-t-il pas même que notre vieille cité parisienne, en ornant son blason d'une nef aux voiles déployées, en composant ces armoiries qui pourraient être les vôtres, en adoptant cette devise « fluctuat nec mergitur », qui est, en somme, la devise obligatoire de tous les architectes navals, ne semble-t-il pas, dis-je, que notre vieux Paris ait, pour ainsi dire, prévu et préparé les fêtes auxquelles nous assistons et symbolisé l'union intime du commerce qui fait sa richesse, et des arts maritimes que vous illustrez ?

Et comment, Messieurs, notre réception pourrait-elle ne pas être chaleureuse et cordiale ? L'esprit large et libéral qui vous anime fait de votre Institution comme une grande famille internationale, dans laquelle nos ingénieurs et nos travaux ont été reçus avec une sympathie dont nous gardons le vivant souvenir.

Les lumières qui jaillissent de vos discussions et de vos études éclairent les savants et les constructeurs du monde entier, et vous mettez ainsi en pratique, dans le domaine des idées et de la science, cette doctrine du « *free trade* » qui est aussi la vôtre en matière économique et qui vous est chère à si juste titre sous ses deux aspects.

Votre recherche incessante de tous les progrès, la vulgarisation lumineuse que vous savez donner à toutes les idées nouvelles et justes, rendent à l'industrie et au commerce d'inappréciables services. En perfectionnant sans cesse la machinerie navale et la construction des navires, en résolvant les innombrables difficultés et les problèmes ardus qui surgissent à chaque pas au cours de leurs travaux, les ingénieurs de construction navale apportent à l'industrie tout entière un contingent précieux de nouveautés et de progrès, et accroissent chaque jour ses ressources et sa puissance.

Quant au commerce, il a toujours été uni aux arts de la navigation par les liens les plus étroits, par un échange incessant d'impulsions heureuses et de découvertes fécondes.

Et c'est précisément, Messieurs, la grandeur de votre rôle, que chaque progrès réalisé par vous, chaque pas fait pour accroître l'économie, la rapidité ou la sécurité des communications, agrandit en même temps le champ de nos commerçants, contribue à la richesse des nations et augmente le bien-être des peuples.

A ce point de vue, aucun siècle n'a parcouru des étapes plus rapides et plus brillantes que le siècle qui s'achève ; aucun siècle n'a été témoin d'une transformation aussi profonde dans les constructions navales, que celui qui a vu naître les grandes applications de la vapeur à la navigation ; aucun enfin, à l'exception peut-être du siècle qui a suivi l'invention de la boussole, n'a vu se dérouler, sous votre influence, une révolution plus considérable dans les relations commerciales et dans le système économique du monde.

Messieurs, ce siècle est donc le vôtre. Aussi, à l'Exposition qui doit en fêter les splendeurs et saluer l'aurore d'un siècle nouveau, vous serez, j'en suis sûr, parmi les ouvriers de la première heure. Vous nous enverrez les merveilles que vous enfantez chaque jour et, de notre côté, nous nous efforcerons de les présenter au monde d'une manière qui soit digne de vous, et qui soit digne de Paris.

Nous vous convierons, à la même époque, à un grand Congrès international d'architecture navale dont vous serez les Membres les plus désirés et les plus nécessaires, et dont les discussions savantes ne manqueront pas de jeter la lumière la plus vive sur tous vos progrès et sur toutes vos gloires.

Messieurs les Membres de « l'Institution of Naval Architects » vous avez aujourd'hui siégé pour la première fois à Paris ; mais peut-être y reviendrez-vous bientôt, si l'accueil que nous sommes tous unanimes à vous faire vous paraît, comme nous le souhaitons, sincère, sympathique et cordial.

En tous cas, Messieurs, je vous donne un solennel rendez-vous à nos grandes assises pacifiques de 1900.

PROPOSITIONS DIVERSES D'INITIATIVE PRIVÉE

PRÉSENTÉES AVANT LE 12 MAI 1895

PROJET D'AVIS DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE

Après avoir pris connaissance des diverses propositions d'initiative privée, relatives à l'Exposition Universelle de 1900, dont a été saisi le Commissariat général, et après avoir entendu le rapport fait au nom de la troisième Sous-Commission, par M. Bassinet, président du Conseil général de la Seine, la Commission supérieure a émis l'avis suivant :

1° Parmi ces propositions, beaucoup n'ont que le caractère d'indications ou de conseils donnés, en termes généraux et sommaires, aux organisateurs de l'Exposition.

Toutes appelleraient, de la part de leurs auteurs, des études complémentaires et plus approfondies.

2° Plusieurs doivent être écartées, soit comme touchant à des questions déjà résolues par la Commission supérieure (emplacement, classification, etc.) et n'apportant d'ailleurs aucun élément nouveau d'appréciation, soit comme étrangères à l'Exposition, soit comme concernant l'installation des œuvres et produits, installation qui sera réglée plus tard avec la collaboration des Commissions et Comités compétents.

Quelques-unes ont trait aux exercices physiques et se rattachent, dès lors, plus spécialement aux travaux de la Commission des concours à organiser dans la région de Vincennes (arrêté ministériel du 2 septembre 1894). Il y a lieu de les renvoyer à cette Commission.

D'autres sont relatives à des projets de manifestations théâtrales et ont été retenues pour un examen spécial.

Un certain nombre de ces propositions ont pour objet l'organisation des transports intérieurs ou extérieurs. Les transports dans l'enceinte donneront sans doute lieu à un concours spécial. Quant aux transports dans Paris, ils ne relèvent pas des services de l'Exposition.

Les projets tendant à des restitutions empruntées aux pays étrangers ne pourront être utilement examinés que le jour où l'on connaîtra les dispositions matérielles prises par ces pays pour leurs sections respectives.

3° Sous le bénéfice de ces réserves, les propositions suivantes paraissent, en l'état, susceptibles d'être prises en considération :

Organisation de concours sur des questions importantes, telles que la vision à distance, la photographie en couleurs, la direction des ballons, etc. — M. Armengaud, M. Somzée.

Ballon captif. — MM. Avrial, Gaillard et Surcouf, M. Lachambre, M. Turbiaux.

Plates-formes mobiles pour le transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition. — M. Blot, M. E. Hénard, M. Thévenet-Le-Boul.

Utilisation du sous-sol du Trocadéro pour des expositions relatives à la géologie, à la topographie souterraine, à l'exploitation des mines, minières ou carrières. — M. Carbonel-Téqui, M. Hallez d'Arros, M. Lazies.

Reproduction d'un cuirassé ou d'un paquebot. — M. Coots, M. Maurice Loir, M. Volant, M. Weyl.

Construction et Exposition d'un grand télescope réfracteur. — M. François Deloncle, député.

Exposition d'une cloche de grandes dimensions dans un beffroi monumental. — M. François Deloncle, député.

Reproduction des expositions antérieures au moyen de maquettes, biographies, panoramas, dioramas. — MM. Depping et Maindron, M. Poilpot, M. Tabarant.

Panorama-diorama, le « Tour du Monde ». — M. Dumoulin.

Histoire du costume. — M. Félix.

Exposition d'un foudre de 4,000 hectolitres. — M. Fruhinsholz.

Restitutions de la vieille France. — MM. Gugenheim et Le Faure, M. Plantadis, M. Turquan.

Restitutions du vieux Paris. — M. L. Barron, M. Hanin, M. Heulhard, MM. Leblanc et Normand, M. Lardin, M. Raunié, M. Régnier. Un membre de la Société archéologique de Nantes.

Encyclopédie des progrès du XIXe siècle. — M. Lévine.

Théâtres de marionnettes. — M. Maindron.

Maison moderne. — M. Morhardt.

Palais des femmes. — Mme Pégard.

Exposition relative au fonctionnement du pouvoir législatif. — M. Pierre.

Fontaines ou cataractes lumineuses. — M. Trouvé.

Reproduction du globe lunaire. — MM. Armelin et C. Flammarion.

Exposition de l'enfance et de la jeunesse. — Mme H. May.

Palais des joujoux et l'histoire du jouet. — MM. Tétard et Balu.

Voyage de Paris au pôle en ballon par panorama (Illusion par toiles mobiles). — MM. Penon et Poilleux Saint-Ange.

Musée d'histoire de France (Genre Musée Grévin). — M. Rigoulot.

Galerie de figures de cire. — Société du Musée Grévin.

Panorama-diorama des grands explorateurs du XIXe siècle. — M. Yvan de Woestyne.

Appareil d'aviation (Gyroscope électrique géant, hélicoptère électrique militaire captif). — M. Trouvé.

Projections lumineuses (Entourer l'Arc de Triomphe d'un limbe lumineux). — MM. Allègre, Dulac et Joseph Fabre.

Rue des siècles. — M. Chastanet.

Reproduction de la grotte d'azur de Capri. — M. Depré.

Panorama-diorama de la « navigation aérienne à travers les âges ». — M. Dumontet.

Reproduction de la fontaine de Vaucluse. — M. Dyrion.

Palais du verre et de la céramique. — M. Ch.-A. Gauthier.

Panorama d'histoire de France (1789 à 1900). — MM. Gervex et Stevens.

Panorama du couronnement du tsar Nicolas II. — M. Gervex.

Encyclopédie artistique géographique (Chaque pays représenté par une rue ou un monument type). — MM. Dezermeaux et Leblanc.

Chalet du « Club Alpin français » avec toiles panoramiques et collections.

La France pittoresque par panorama. — M. Nublat.

Projections lumineuses sur des nuages artificiels. — M. Huchet.

4° La plupart des propositions ainsi classées ne pourraient se réaliser que par voie de concession et sans concours financier de l'Exposition.

Pour celles qui comportent l'attribution d'un emplacement, aucune décision ne saurait être prise avant que le plan général de l'Exposition ait été arrêté.

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT :	*Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser :*	PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs (POUR L'ANNÉE 1895)	**A l'Exposition d'Amsterdam** (bureau de la Section Française) ou **12, rue Cambon, Paris**	Amsterdam. . . . . **5 florins** (POUR L'ANNÉE 1895)

Inauguration de la Section Française

LE LIVRE D'OR

DE

l'Exposition d'Amsterdam

Quelques-uns de nos amis nous ont suggéré l'idée de faire le **LIVRE D'OR de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam.**

Nous y avons immédiatement acquiescé, pensant qu'il était intéressant et utile de consacrer sous une forme durable la participation de nos artistes, de nos commerçants et de nos industriels à la belle Exposition d'Amsterdam.

Dès maintenant, nous travaillons à réunir, sous le patronage du Comité exécutif de la Section française, les éléments nécessaires à la publication du **LIVRE D'OR de l'Exposition d'Amsterdam.**

Dans notre prochain numéro, nous parlerons en détail de cette œuvre qui permettra sans doute aux exposants français d'Amsterdam de tirer tout le profit commercial possible de leur heureuse initiative.

Henri Gautier.

PARTIE OFFICIELLE

LISTE

DES

MEMBRES DU JURY

de l'Exposition d'Amsterdam

(Section Française)

Membres délégués, chargés par le Comité de l'organisation des travaux du Jury et des rapports du Jury avec le Comité exécutif néerlandais :

MM.

Ancelot (A.), ✻, ✿, Président du Comité de la Section française, membre de droit du Jury supérieur, 12, rue de Hanovre.
Layus (L.), ✻, I. ✿, Vice-Président du Comité de la Section française, 33, rue de Fleurus.
Brylinski (M.), ✿, Administrateur général de la Section française, membre de droit du Jury supérieur.

MEMBRES DU JURY

Adrian (Louis), ✻, 9, rue de la Perle.
Allain père, ✻, I. ✿, 23, quai d'Anjou.
Amson (Arthur), 68, rue de la Folie-Méricourt.
Amtmann, à Bordeaux.
Balbreck aîné, ✻, 81, boulevard Montparnasse.
Belin (Henri), ✻, I. ✿, 52, rue de Vaugirard.
Blin (Eugène), à Elbeuf.
Calvet (Auguste), sénateur, au château des Augers, par Pons (Charente-Inf.).
Chalmel (Gustave), ✿, 32, avenue Daumesnil.
Chouët (Alexandre), ✻, 19, rue de Milan.
Cointreau fils, ✿, à Angers.
Coirre, 79, rue du Cherche-Midi.
Coulon (Charles), 9, rue de la Paix, Le Havre.
Coulon (A.), à Bordeaux.
Danel, O. ✻, à Lille.
Dardenne, 10, rue de Châteaudun.
Debain, 79, rue du Temple.
Delmon, à Bordeaux.
Demay, ✻, à Bordeaux.
Denant (Achille), 8, rue de Valenciennes.
Deromas, à Bordeaux.
Desmarais, 3, rue Pierre-Lescot.
Dezaux, 80, rue de Passy.
Dreyfus-Bing (Paul), 24, boulevard Poissonnière.
Dubos, à Bordeaux.
Escale (Eugène de l'), 65, rue de la Victoire.
Estieu (Maurice) ✿, 21, boulevard Morland.
Fauré le Page, O. ✻, 8, rue Richelieu.
Félix, 15, faubourg Saint-Honoré.
Ferrand, 17, rue Ney, à Lyon.
Fillot, directeur-gérant du *Bon Marché.*
Folliot (Jules), ✿, 4, rue de Commailles.
Forest (Jacques), 21, rue de la Michodière.
Foucher (Paul), ✿, à la Briche, Saint-Denis.
Garnier (Philibert), ✻, 18, quai de Béthune.
Glotin, à Bordeaux.
Goulette, ✿, 15, rue N.-D.-des-Victoires.
Grut (Charles), 127, rue St-Martin.
Guédras, Entrepôt général, Paris.
Guiraut, à Bordeaux.
Gustelle, 2, rue d'Alsace, Lyon.
Guyot-Sionnest, 1, rue Madame.
Hartmann (Georges), ✻, ✿, 21, boulevard Morland.
Hénon (Henri), ✻, 82, rue des 4-Coins, Calais.
Hubert (Denis), ✻, 12, rue Lacuée.
Jansen, 9, rue Royale.
Kahn (Paul), 18, rue du Mail.
Lacroix, ✻, 184, avenue Parmentier.
Lamaille (Georges), 35, boulevard de Strasbourg.
Legouey, 15, rue Thévenot.
Legrand (Charles), ✻, 8, rue Ste-Foy.
Le Lorrain, ✻, 84, Rokin, Amsterdam.
Le Maire Demouy, ✿, 10, rue de l'Université.
Lemariey (Lucien), 69, rue d'Hauteville.
Le Sourd, à Bordeaux.
Le Vasseur, 33, rue de Fleurus.
Liaud (Jean), 6, rue Ste-Anne.
Ligier, ✿, 118, rue de Turenne.
Lyon (Gustave), ✻, 22, rue Rochechouart.
Marcoux, à St-Etienne.
Marnier-Lapostolle ✻, 63, avenue du Bois-de-Boulogne.
Mazières, à Cognac.
Médeville, à Bordeaux.
Merman, à Bordeaux.
Miollis (de), à Bordeaux.
Noirot-Biais (Henri), 74, rue Bonaparte.
Passemard, à Bordeaux.
Pellisson (Georges), boulevard de la Gare, à Cognac
Perier (J.), à Bordeaux.
Picard (Ernest), 94, rue de Paris, à Pantin.
Pierron ✻, ✿, 39, avenue de la République.
Poulain, ✻, 99, rue de Flandre.
Prevet (Jules), 48, rue des Petites-Ecuries.
Pucey (Henri), ✿, 45, rue de Courcelles.
Renaud, à Bordeaux.
Rœpius van Zevenhuisen, 48, rue Lafayette.
Savary, ✻, sénateur, Paris.
Schouteetten, 17, rue d'Esquermes, Lille.
Simonnot-Godard, ✻, 33, rue du Sentier.
Soubrier (François), 14, rue de Reuilly.
Thibouville-Lamy (Jérôme), O, ✻, 68, rue Réaumur.
Thomas-Bassot, à Sevrey-Chambertin.
Vautier (Antoine), ✻, à Maubeuge.
Walter (Léon), 11, avenue de la Grande-Armée.
Wickham, ✻, 16, rue de la Banque.

MEMBRES DU JURY SUPPLÉANTS

Barbier (Léon), 77, rue de Sèvres, Boulogne-sur-Seine.
Blondet (Louis), 20, rue du Sentier.
Bouvaist (Albert), 17, rue Briolevé, Abbeville.
Buissot, 46, rue des Petites-Ecuries.
Chalut-Voiry, 62, rue des Halles, Tours.
Christen, ✻, 47, rue des Tournelles.
Dubouloz, ✿, 9, boulevard Poissonnière.
Fayolle du Moustier, ✻, 3, rue du Regard.
Gaveau (Gabriel), 47, rue Servan.
Guillemet, à Lyon.
Hamard, à Angers.
Leloir (Albert), 14, rue Commines.
Levassort, 11, rue du Grand-Cerf, Chartres.
Mouilbau, 4, rue Etienne-Marcel.
Schmoll, 20, rue des Quatre-Fils.
Storch (L.), 26, rue d'Aboukir.

Le Jury se réunira le 8 juillet, à Amsterdam, à 2 heures.

PARTIE NON OFFICIELLE

Succès Français

Le 8 juin 1895 est une date qui marquera dans les annales des Expositions, car elle enregistre un succès de plus à l'actif de notre pays.

Et ce succès nous est d'autant plus agréable à constater, qu'il a été obtenu sans bruit et sans tapage, grâce à la ténacité, à la persévérance, à l'activité de quelques hommes d'initiative et de cœur, pour lesquels il constitue déjà la meilleure des récompenses.

Tous ceux de nos compatriotes qui se trouvaient le 8 juin dernier à Amsterdam ne nous contrediront pas ; ils ont entendu comme nous les applaudissements et les bravos de cette foule d'étrangers de tous les pays qui avaient envahi les galeries de la Section française, et qui ne ménageaient certes pas les marques de leur admiration devant les vitrines de nos exposants.

C'est la première fois, depuis que nous faisons des Expositions à l'étranger, que l'initiative privée s'affirme d'une façon aussi complète et aussi éclatante. Nous voulons insister sur ce point, et nous croyons de notre devoir de mettre en lumière ce côté nouveau des Expositions exotiques.

Ce brillant résultat fait le plus grand honneur aux hommes dévoués qui se sont mis à la tête de cette entreprise et parmi lesquels nous avons le plaisir de citer particulièrement : MM. Lourties, sénateur, président d'honneur ; Ancelot, prési-

dent de la Section française ; Brylinski, administrateur général ; Le Lorrain, président de la Chambre de commerce française pour les Pays-Bas ; Jacquot, Consul général de France à Amsterdam.

Obtenir un tel succès sans le concours de l'Etat n'est pas une chose banale. Cela prouve toute la puissance de l'initiative privée, quand elle est mise en action par des volontés intelligentes.

Il y a lieu surtout de féliciter le Comité français d'avoir fait partager sa confiance à une pléiade d'exposants heureusement assemblés et qui représentent dignement à Amsterdam les diverses branches de l'activité nationale.

Ceux-là aussi peuvent légitimement réclamer une juste part des éloges mérités par tous les collaborateurs de la Section française.

Si nous insistons sur ces faits, c'est qu'ils ont une portée plus grande peut-être que celle d'un nouvel et éclatant succès de l'industrie nationale.

Peu habitué à se passer des patronages officiels, le commerce français aura désormais conscience de sa force et de la considération dont il jouit sur les marchés de l'extérieur.

C'est surtout dans ces matières qu'il est vrai de dire qu'il n'y a que le premier pas qui coûte. Aussi espérons-nous fermement que l'expérience d'Amsterdam portera ses fruits et qu'elle sera féconde pour l'avenir.

Sans timidité et sans crainte, notre commerce peut accepter, avec des chances de victoire, la lutte pacifique des Expositions et des concurrences partout où on la lui propose. Qu'ils se présentent avec ou sans le concours de l'Etat, nos industriels sont toujours certains d'être reçus non seulement avec cordialité, mais encore avec le respect qui convient à l'incontestable supériorité de leur fabrication.

L'Exposition d'Amsterdam nous aura rendu ce service et c'est un titre sérieux à la reconnaissance du pays pour les organisateurs de la Section française.

On trouvera plus loin le compte rendu complet des fêtes de l'inauguration de la Section française. Afin de bien montrer que nous ne sommes susceptible ni de complaisance ni d'exagération, nous l'avons traduit littéralement d'un des principaux journaux d'Amsterdam.

Nos lecteurs pourront ainsi se convaincre que ce que nous disons ici de nos industriels, on le pense sincèrement dans les Pays-Bas.

HENRI GAUTIER.

INAUGURATION

de la Section française

Compte rendu traduit du journal *Le Telegraaf* d'Amsterdam

Le 8 juin, la Section française étant complètement achevée a été solennellement ouverte.

A deux heures précises, le représentant de S. M. la Reine, S. E. M. le baron du Tour van Bellinchave et L. E. MM. les ministres Roell et Van der Sleijden sont arrivés.

Le Consul français les a reçus et a pris le premier la parole à peu près en ces termes :

« Messieurs, autorisé par mon gouvernement à me placer à la tête de cette cérémonie d'inauguration, il m'est très agréable de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier de l'honneur que vous nous faites en veuillant bien assister à l'ouverture de notre Section. Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Ministres et autres autorités, vous collaborateurs et vous, Mesdames, qui par votre présence donnez tant d'éclat à cette cérémonie.

Mes remerciements vont encore plus haut et plus loin, à S. M. la Reine Régente, qui est la haute protectrice de cette Exposition à laquelle elle porte tant d'intérêt !

Je cède maintenant la parole à une bouche plus autorisée, à une voix plus éloquente, à M. le sénateur Lourties, ancien ministre, qui est le premier créateur de cette Section, qui par son tempérament énergique en a fait ce qu'elle est. »

On applaudit à ces paroles et immédiatement après M. le sénateur Lourties prend la parole et dit : « Je suis heureux de recevoir M. le Bourgmestre qui a accueilli les étrangers avec tant de sympathie et de pouvoir saluer le représentant de LL. MM. les Reines. M. le Consul général Jacquot a parlé tout à l'heure de mes efforts ; tout provient de la collaboration de mes compatriotes. Dans ce congrès de la paix nous voulons être les premiers et j'ai fait de mon mieux pour que la France soit représentée dans tout son éclat, parce qu'ici il y a deux nations qui, quoique topographiquement séparées, s'estiment toutes les deux et trouvent dans cette circonstance l'occasion de resserrer les liens qui les unissent *(Bravo !)* Je déclare la section ouverte ! » *(Bravo !)*

A ce moment, l'hymne français, exécuté par un orchestre hors ligne, a été religieusement écouté et applaudi par les participants à cette petite fête de famille.

M. le docteur en droit Calisch, président du Comité exécutif de l'Exposition, a pris ensuite la parole à peu près en ces termes : « Recevez, Messieurs, mes chaleureux remerciements pour votre cordiale réception et pour votre Section qui est la plus brillante et la plus considérable. Nous espérons que lors de votre retour dans votre patrie vous emporterez un heureux souvenir de cette Exposition. Le Comité exécutif fera de son mieux pour vous y aider. » *(Merci ! — Très bien !)*

M. Brylinski, administrateur général, propose de boire un verre de vin de France, pendant que Mme Mossel-Belinfante exécute sur un Pleyel à queue les plus jolis morceaux de son répertoire.

Mme Mossel-Belinfante est chaleureusement applaudie.

Le salon d'honneur de la Section française est orné avec une grande simplicité de très bon goût. Les murs sont tendus de Gobelins, deux purs chefs-d'œuvre ; des vases magnifiques de la maison Dennery ornent les angles

A gauche, un Pleyel admirable et une table chargée de vases et de fleurs ornent la partie gauche du salon.

Les portraits des deux Reines occupent la place d'honneur.

Après avoir admiré ce salon, une promenade lente permettant d'examiner à l'aise les produits exposés a lieu dans la Section, dont la description fera l'objet d'un article spécial ; quant à présent, nous nous bornerons à dire que véritablement cette visite était pleine de surprises agréables, et qu'elle méritait un examen plus attentif. Les invités ont été reçus à chaque installation par les exposants portant à la boutonnière les couleurs nationales. M. Brylinski a été l'aimable guide général.

A la sortie de la Section les visiteurs ont été inondés sous les fleurs, par de charmantes jeunes filles appartenant aux premières familles d'Amsterdam. Ces demoiselles avaient attendu longtemps et, en récompense de leur patience et de l'hommage fleuri qu'elles venaient de rendre aux Français, un des commissaires de la fête et des plus spirituels leur a promis un « borrel ».

Ensuite aux sons de « la Marseillaise », le cortège s'est rendu dans la Vieille Hollande où il a été reçu par le Comité.

Sur la place du Marché, réservée aux invités, se trouvent les hallebardiers et la musique de la cité.

La capitaine Fabius, bourgmestre de la Vieille Hollande, prend la parole et dans un excellent français dit : « Soyez les bienvenus dans la Vieille Hollande ; nous nous connaissons déjà depuis longtemps, Mesdames et Messieurs ; et en ouvrant le livre de notre histoire, nous y trouvons, pour ainsi dire, à chaque page des souvenirs de la France et de la Vieille Hollande, et la Nouvelle Hollande y pense avec fierté. Nous espérons en l'avenir pour reprendre notre voix dans le concert européen et nous sommes heureux, Messieurs les représentants de la France, de pouvoir vous recevoir dans une Vieille Hollande renouvelée et de nous écrier avec vous : Vive la France ! »

Ces quelques paroles éloquentes si chaleureusement prononcées sont vivement applaudies. Le champagne coule à flots dans la Vieille Hollande et les exercices militaires parfaitement exécutés obtiennent un succès bien légitime.

Les invités se rendent alors à l'imprimerie de la Vieille Hollande où tout le monde signe sur le livre d'or. Mme Ancelot et MM. Ancelot, Lourties, Brylinski et les invités sont reçus, avec diplômes, citoyens de la Vieille Hollande.

On a terminé la promenade par une visite à la « Maternité Lion ».

LA SOIRÉE

Le Dîner à bord du Mail-boot « Prins-Hendrik »

Extrait du journal *Le Telegraaf* du lundi 19 juin 1895

Hier soir a eu lieu à bord du « Prins-Hendrik », une fête très réussie, plus réussie et plus intime que celle qui avait eu lieu au Palais de l'Industrie le 11 mai dernier, jour de l'ouverture de l'Exposition.

On était bien disposé au commencement et on l'est resté jusqu'à la fin. Les Français s'y entendent à recevoir. On pourrait adopter comme principe que rien ne fait fraterniser aussi bien les peuples que les dîners et le champagne. S'il y avait des tables servies sur les frontières de tous les pays, il y aurait bien vite des fêtes générales et internationales, et l'on pourrait peut-être supprimer les armées permanentes. C'est une idée à améliorer sans doute ; dans tous les cas, c'est une idée basée sur les estomacs des peuples, et un estomac bien rempli a une grande influence sur le cœur.

C'est une chose avérée qu'après un bon dîner il n'y a ni pessimistes, ni mécontents. Cette idée nous a été suggérée après la fête de fraternisation qui a eu lieu hier soir. Et afin de convaincre tout le monde d'une façon positive que notre philosophie repose sur un fondement sérieux, nous laissons de côté la description de la salle, pour suivre la série des toasts.

Après que les hors-d'œuvre eurent été servis, M. Lourties, Président d'honneur, se leva pour porter la santé des deux Reines en ces termes :

Messieurs,

Je ne trouve pas d'expression qui rende suffisamment ma pensée pour vous remercier, comme je le voudrais, du nouveau témoignage de sympathie que vous m'avez donné aujourd'hui en me confiant la présidence du banquet d'inauguration de la Section française à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Ce qui le rend particulièrement précieux a mes yeux, c'est qu'il me vaut le tres grand honneur de vous proposer tout d'abord la santé de la Reine Régente des Pays-Bas et de la jeune Reine Wilhelmine, que nous confondons tous dans le même sentiment de profonde estime et de respectueuse sympathie.

Je suis certain, Messieurs, d'être le fidèle interprète de vos sentiments et d'exprimer aussi ceux de la nation française tout entière en leur disant du fond du cœur les souhaits de bonheur que nous faisons pour Leurs Majestés.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de la Reine Régente et de la jeune Reine des Pays-Bas.

Il fut répondu à cette politesse par M. Van Houten, qui promit de transmettre à LL. MM. les Reines les paroles du Président et qui proposa de porter la santé du Président de la République française.

M. le baron du Tour de Bellinchave, grand-maître des cérémonies de la Reine Régente, a porté le toast suivant :

Nous avons pu admirer, Messieurs, cet après-midi déjà, dans votre Section, votre bon goût.

Ce que nous avons pu voir surtout, c'est qu'à la tête de la Section se trouve un homme énergique, quelqu'un qui se trouve être en même temps un homme d'Etat de beaucoup de mérite.

J'espere que les relations entre les deux pays seront de nouveau fortifiées et je propose à vous tous de vider un verre à la santé du sénateur Lourties.

Ces trois toasts furent chaleureusement acclamés. Ensuite le dîner commenca. Les menus étaient fort jolis. Le dos affectait la forme d'une lettre avec un timbre-poste français oblitéré, un timbre avec ces mots : « Banquet offert par le Comité ».

L'intérieur, artistement décoré par M. Seller, donnait l'énumération suivante des services:

Hors-d'œuvre variés
St-Estèphe
Crème vénitienne
Soufflés à la Talleyrand
Saumon sauce mousseline
Haut-Sauternes
Filet de bœuf lyonnais
Château-Gruau-Larose
Poularde braisée Toulouse
Côtelettes de foies gras Lucullus
Asperges en branches
Pomard
Cailles de vigne au cresson
Heidsieck-Monopole
Timbales de fruits à l'Orientale
Charlotte moscovite
Fruits et Dessert

Tout cela fut consommé avec appétit. Reintz, le restaurateur du Mail-boot, avait fait de son mieux. La gaieté méridionale ne se fit pas attendre. C'est à peine si l'on pouvait entendre la musique par suite des conversations et des rires. Il y avait des convives qui se fermaient les oreilles prétendant entendre au-dessous d'eux le bruit de la mer..... et même d'une mer agitée par la tempête! Malheureusement le Comité avait placé les dames dans une autre salle. Nous voyions ainsi de jolis dos. Pourquoi tant de cruauté?

Se rappelant que l'on vient à un dîner en premier lieu pour manger, le Président a attendu jusqu'au dessert avant de lâcher bride à la déesse de l'Eloquence. Mais la cordialité s'est fait jour de tous les côtés.

L'ancien ministre Lourties s'est alors levé et a prononcé le discours suivant:

Messieurs,

Au début de ce banquet j'envoyais à la Reine Régente des Pays-Bas et à la jeune Reine, en votre nom et au nom de mon pays, l'assurance de nos profondes et respectueuses sympathies, en même temps que les souhaits de bonheur que nous faisions pour Leurs Majestés.

Permettez-moi, maintenant, Messieurs, d'ouvrir la série des toasts en buvant avec vous à la vaillante nation néerlandaise et à ceux qui nous ont fait le grand honneur d'accepter de la vouloir bien représenter à cette fête, M. le Bourgmestre d'Amsterdam, M. le Ministre du Commerce, M. le Ministre de l'Intérieur et M. le baron du Tour Van Bellinchave.

Messieurs, je n'en finirais pas si je voulais rendre hommage ce soir à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de la Section française à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Il faut revenir à quelques mois en arrière, au point de départ, et voir ensuite, de ses propres yeux, l'effet produit, le résultat obtenu, pour se rendre exactement compte de la somme considérable d'activité et d'intelligence qui a été dépensée pour donner à l'Exposition d'Amsterdam, envisagée dans son ensemble, et en particulier à la Section française, un éclat digne de la grande cité dont nous sommes heureux d'être les hôtes pendant quelques mois et du premier magistrat qui préside avec tant de distinction à ses destinées.

L'honneur en revient aux organisateurs de l'Exposition, MM. Calisch et Van Mesdag et au Comité français, si heureusement représenté par MM. Ancelot et Brylinski, qui les a si puissamment secondés dans leur entreprise.

Je ne parle pas de la modeste part qui peut me revenir. Mon rôle s'est borné, comme Ministre du Commerce, à encourager mes concitoyens à faire un nouvel effort et à répondre à l'invitation qui leur était adressée par une participation qui fît honneur à la fois à votre belle cité et à la France.

Je voyais là pour les représentants de l'industrie et du commerce français une occasion nouvelle de manifester leur prodigieuse vitalité, leur amour de l'art et du beau, et de montrer que le clair et pur génie de la France continue sans cesse sa marche pacifique vers le progrès, vers l'idéal.

Du reste, Messieurs, dans ces grandes assises internationales, on ne peut que recueillir soi-même d'utiles enseignements, surtout à notre époque de suractivité productive, où la lutte pour la vie est aussi ardente pour les nations que pour les individus.

Mais ce qui m'a fait insister d'une manière toute particulière auprès de mes concitoyens pour les décider à porter pendant quelques mois, dans ce beau pays, le drapeau industriel et commercial de la France, c'est que je voyais là une occasion de rapprochement entre deux peuples qui s'aiment et s'estiment et ne demandent qu'à se mieux connaître encore pour s'aimer et s'estimer davantage.

Je sais bien que c'était beaucoup vous demander, mes chers concitoyens, au lendemain des Expositions de Chicago, de Lyon et d'Anvers; mais je connais sais assez la puissance d'action du commerce et de l'industrie de mon pays et l'ardeur de son patriotisme pour être certain que je pouvais compter sur votre concours le plus dévoué et le plus complet.

Je laisse aux visiteurs de l'Exposition d'Amsterdam le soin d'apprécier à quel point l'événement m'a donné raison. En quelques mois, grâce au zèle intelligent et à l'activité infatigable du Comité de la Section française, vous avez réussi à grouper dans notre Exposition 800 industriels ou commerçants pris parmi ce qu'il y a de plus intelligent et de plus patriote, de plus passionnément épris d'art et de progrès; et c'est ainsi que vous aurez ajouté, je l'espère, au grand livre de l'Histoire des Expositions Internationales une victoire de plus à l'actif de l'industrie, du commerce et de l'art français.

On disait, il y a quelques semaines, à la Chambre des députés, que l'ère des Expositions devait se clore jusqu'en 1900, et que la France devait se recueillir pour donner à la grande manifestation qui inaugurera le vingtième siècle, tout l'éclat qu'elle peut comporter.

Sans doute, Messieurs, ce n'est pas trop que de quatre ou cinq années pour préparer les décors de cette merveilleuse féerie et faire dans un ensemble, à la fois attrayant et instructif, la synthèse des immenses progrès accomplis au cours du XIXe siècle, le siècle de la vapeur et de l'électricité.

Je ne crois pas cependant qu'il soit possible de prendre un engagement aussi formel; mais, ce que je sais bien, à en juger par le caractère de la participation française à l'Exposition d'Amsterdam, c'est que, quoi qu'il arrive, le génie industriel et commercial de la France a assez de souplesse pour nous laisser sans inquiétude sur les conditions de notre participation future aux Expositions françaises et étrangères.

Je remercie, Messieurs, ceux qui nous ont permis d'en faire ici une nouvelle démonstration.

Je termine en levant mon verre à toutes les nations représentées à cette fête; et, en portant comme dernières santés, celles des chefs d'Etat de la Hollande et de la France, je bois avec bonheur aux sympathies qui unissent les deux peuples, sympathies que l'Exposition d'Amsterdam, j'en ai la ferme assurance, ne pourra que fortifier et affermir.

Messieurs, à nos deux patries, et à la ville d'Amsterdam dont la gracieuse hospitalité laissera dans nos cœurs un souvenir qui ne s'effacera jamais. *(Longs applaudissements.)*

Dans un toast court mais spirituel le bourgmestre, M. Vening Meinesz, a porté la santé des femmes françaises: « Malheureusement on m'a placé le dos tourné aux dames. Permettez-moi d'aller trinquer avec vos dames. » Cette heureuse idée a été accueillie par les Français avec beaucoup d'enthousiasme. Vive le Maire! a-t-on crié de tous les côtés.

M. Ancelot a remercié, au nom de la Section, l'administration de la Vieille Hollande pour avoir si bien reçu ses hôtes, il s'est exprimé en ces termes:

Messieurs,

Nous sommes heureux que l'inauguration particulière de la Section française nous ait procuré le plaisir de réunir ce soir à ce banquet tous ceux qui ont contribué au succès de l'Exposition d'Amsterdam.

Notre Président d'honneur, M. le sénateur Lourties, avec son éloquence si pleine de cœur, a remercié toutes les notabilités qui nous ont fait l'honneur de se rendre à notre invitation.

Permettez-moi, à mon tour, au nom du Comité français, d'adresser tout d'abord, au Comité exécutif néerlandais tout entier, nos plus vifs remerciements de sa précieuse collaboration pour donner à la fête de ce jour le plus d'éclat possible. Du reste, le souffle de cordialité qui n'a cessé de régner depuis le début de cette fête, fait oublier les difficultés de la première heure, inévitables dans une entreprise de ce genre.

Le Comité de la Vieille Hollande, sous la présidence de M. le capitaine Fabius, a tenu, dans une brillante réception, à nous faire revivre pendant quelques instants dans les souvenirs du passé glorieux de notre sympathique pays; et nous sommes encore sous le charme des manœuvres auxquelles nous avons assisté. Chacun de nous est heureux d'emporter avec lui son brevet de citoyen de la Vieille Hollande, qu'il conservera en mémoire de votre charmant accueil. Si vous avez trouvé notre salon d'honneur brillamment orné de plantes et de fleurs, c'est que M. Galesloot, l'aimable président du Comité d'horticulture, a tenu, par une leçon de choses, à nous rappeler la réputation universelle de l'horticulture hollandaise. Nous tenons à le remercier publiquement de cette attention délicate à laquelle les dames, particulièrement, j'en suis certain, ont été très sensibles.

Mais nos yeux n'ont pas seuls été charmés, car M. Gompartz, délégué du Comité exécutif pour la partie artistique et musicale, a su multiplier son orchestre sur tous les points que nous avons parcourus, en nous faisant entendre les hymnes de circonstance exécutés d'une façon si magistrale. Nous le prions d'agréer pour lui-même l'expression de notre bien vive reconnaissance et de transmettre nos félicitations à ses artistes.

Je n'aurai garde d'oublier M. Motter, l'artiste distingué qui a bien voulu nous faire jouir de son talent dans notre salon d'honneur.

Dès la première heure nous avons eu la bonne fortune de rencontrer auprès de la presse hollandaise l'accueil le plus sympathique, et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de lui en témoigner toute notre reconnaissance.

Quant à la presse française que nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de remercier, je tiens à lui renouveler dans un pays ami, où tous les cœurs français battent à l'unisson, l'expression de notre cordiale solidarité.

Il me reste maintenant un devoir bien agréable à remplir, c'est de saluer d'abord M. le sénateur Lourties, dont le rôle prépondérant a été signalé en termes si heureux, cet après-midi, par notre Consul général M. Jacquot, c'est de remercier ensuite, en mon nom personnel, tous mes collègues et amis du Comité de la Section française qui depuis le début ont toujours été sur la brèche; c'est de féliciter enfin les 800 exposants dont vous avez pu aujourd'hui admirer les installations et qui se sont rendus en si grand nombre à notre appel.

Je ne puis les nommer tous, vous me permettrez cependant de faire une exception en faveur de notre ami M. Seller qui a tenu à vous laisser un souvenir de la fête de ce jour en dessinant avec tant de talent le menu artistique que vous avez sous les yeux.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de tous ceux qui ont contribué au succès de l'Exposition d'Amsterdam.

Un toast court mais essentiel a été porté par M. Calisch à MM. Roepius van Zevenhuizen, Jacquot et Le Lorrain.

Enfin M. Jacquot a bu aux Sections voisines et... c'est alors qu'ont fait irruption les dames qui ont été accueillies par une levée générale de coupes écumantes de champagne.

On est resté longtemps réuni sur le pont du Prins-Hendrik d'où l'on voyait jouer pour la première fois les fontaines lumineuses. Le café fut pris avec un pousse-café. Mais ici cesse le compte rendu régulier et votre reporter officiel remercie ces messieurs les Français de leur réception hospitalière et distinguée.

Ajoutons un mot personnel à ce compte rendu pour féliciter et remercier MM. Estieu et Lamaille de l'ordre et de la parfaite organisation qui ont régné au cours de ces fêtes françaises, à l'étranger. Tout s'est passé de la façon la plus charmante et la plus cordiale, et il était de notre devoir d'en reporter le mérite à qui de droit.

H. G.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* : HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 31 | *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* | Paris, 5 Juillet 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

LA CLASSIFICATION

DE

L'EXPOSITION DE 1900

(*Suite* [1])

Prochainement paraîtra un volume de notre collaborateur Henry Girard, intitulé : *L'Exposition de 1900, Etude sur la classification des produits.* Cet ouvrage des plus intéressants et indispensable aux futurs exposants comme aux membres des Comités départementaux, explique d'une façon nette et précise le mécanisme de la classification. Il est précédé d'une Lettre-préface que M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, a bien voulu adresser à notre distingué collaborateur.

Nous avons déjà publié plusieurs chapitres de cette consciencieuse étude. Aujourd'hui, nous sommes heureux de reproduire celui que M. Henry Girard consacre aux « Classifications étrangères » :

III

LES CLASSIFICATIONS ETRANGÈRES

A l'étranger comme en France, le problème de la classification des produits fut toujours la grande préoccupation des organisateurs des Expositions. En étudiant les principales Expositions étrangères à ce point de vue spécial, on remarque les mêmes tâtonnements que chez nous.

Toutefois, on n'hésita pas à expérimenter le système de la multiplication des classes, notamment à Philadelphie et à Chicago. Nous avons expliqué que ce procédé permettait le recrutement d'un jury plus spécialisé, mais avait, par contre, le grave inconvénient d'interdire au visiteur tout jugement d'ensemble, pour les industries de même nature. Au lieu d'embrasser d'un coup d'œil les produits d'un pays, on les juge en détail. On obtient ainsi un résultat opposé au but général des Expositions universelles, qui ne doivent pas seulement constituer un concours entre divers industriels, mais servir à l'éducation de la masse des visiteurs.

Nous n'entreprendrons pas l'étude de toutes les Expositions exotiques. Pareil historique n'offrirait qu'un médiocre intérêt et nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à l'examen des grandes Expositions universelles de Londres, (1851, 1862, 1871 à 1874); Vienne, (1873); Philadelphie, (1876); Chicago, (1893).

C'est l'Angleterre qui a eu l'honneur d'élargir le cadre des Expositions nationales. Mais, comme pour beaucoup d'inventions, cette conception est essentiellement française. Dès 1833, Boucher de Perthes proposait d'organiser une « Exposition européenne ». En 1845, M. Touret, ministre du commerce, essaya inutilement de rendre internationale l'Exposition quinquennale de 1849. Les exposants renoncèrent avec ensemble à la perspective de convier à une lutte industrielle tous les peuples du monde.

A Birmingham, en 1849, eut lieu une Exposition qui devait être internationale ; mais aucun étranger n'accepta la courtoise invitation de cette cité manufacturière.

C'est à Londres, en 1851, que la conception de Boucher de Perthes fut réalisée. Nos industriels y remportèrent un succès considérable. Cependant, la classification était des plus rudimentaires. On comptait six sections et seulement trois classes :

Section A. — Produits bruts.
Section B. — Machines.
Section C. — Produits manufacturés.
Section D. — Ouvrages en métaux : céramique et verrerie.
Section E. — Ouvrages divers.
Section F. — Beaux-Arts.

Parmi les lacunes importantes il convient de signaler l'absence de l'agriculture représentée uniquement par ses machines. Dans la section des Beaux-Arts, on avait exclu la peinture pour n'admettre que la sculpture, l'architecture et la gravure. On ne voyait figurer dans les galeries rien de ce qui se rattache aux sciences et à l'enseignement.

En 1862, il y a, à l'Exposition de Londres, quatre sections et quarante classes. Cette fois, une classe est réservée aux méthodes et au matériel de l'enseignement. Les organisateurs voulaient embrasser l'enseignement à tous les degrés. Mais cette décision fut trop tardive. Seules l'Angleterre et la France concoururent dans cette branche, et exclusivement pour l'enseignement primaire ou professionnel.

De 1871 à 1874, l'Angleterre expérimenta sans succès le régime des Expositions annuelles, comprenant des éléments fixes et d'autres, variables. Il n'y avait donc pas de classification réelle.

Pour diverses raisons, ce système ne pouvait réussir. Ne laissant aucune initiative aux exposants, la Commission accaparait l'installation des produits et les groupait sans distinction de nationalité. En outre, on n'accordait pas de récompenses.

C'est à Vienne, en 1872, que fut organisée la première Exposition réellement universelle. Son programme comportait l'ensemble des produits de l'intelligence et du travail des nations civilisées. La classification comprenait vingt-six groupes et cent soixante-douze sections :

1. Exploitation des mines et métallurgie. — 2. Agriculture, culture de la vigne et des arbres fruitiers, horticulture, exploitation et industrie forestière. — 3. Arts chimiques. — 4. Substances alimentaires et de consommation comme produits de l'industrie. — 5. Industrie des matières textiles et confections. — 6. Industrie du cuir et du caoutchouc. — 7. Industrie des métaux. — 8. Bois ouvrés. — 9. Objets en pierre, industrie de la verrerie et de la céramique. — 10 Tabletterie, maroquinerie, bimbeloterie. — 11. Industrie du papier. — 12. Arts graphiques et dessins industriels. — 13. Machines, matériel de transport. — 14. Instruments de précision et de l'art médical. — 15. Instruments de musique. — 16. Art militaire. — 17. Marine. — 18. Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture. — 19. Types de l'habitation bourgeoise, ses dispositions intérieures, sa décoration, son ameublement. — 20. Types de l'habitation rurale, ses dispositions, ses ustensiles et son mobilier. — 21. L'industrie domestique nationale. — 22. Représentation de l'influence des musées des beaux-arts appliqués à l'industrie. — 23. Objets d'art pour les services religieux. — 24. Objets d'art des époques antérieures exposés par des amateurs et des collectionneurs. — 25. Beaux-arts. — 26. Education, enseignement, instruction.

En outre, on avait installé des Expositions temporaires et des sections additionnelles pour l'histoire des inventions, de l'industrie, les instruments de musique de Crémone, l'utilisation des déchets, l'histoire des prix des objets et des denrées, le commerce du monde représenté par des statistiques et des échantillons, etc...

Certaines parties de la classification offraient une véritable originalité, notamment le groupe XXII intitulé : « Représentation de l'influence des musées des Beaux-Arts appliqués à l'industrie. »

Mais le principal mérite de cette classification était d'ouvrir toute grande, pour la première fois, la porte à l'enseignement et à l'éducation. La culture et la pédagogie étaient représentées sous toutes leurs formes et à tous leurs degrés.

A un autre point de vue, elle avait l'incontestable avantage de mettre côte à côte, pour chaque branche de l'activité humaine, les procédés et l'outillage de production avec les produits.

Avec les Expositions Universelles de Philadelphie et de Chicago, nous tombons dans le système du morcellement exagéré des classes.

Organisée pour le centenaire de l'indépendance des Etats-Unis, l'Exposition de Philadelphie, en 1876, comprenait 340 classes réparties en 7 groupes.

1. Exploitation des mines et métallurgie. — 2. Produits manufacturés. — 3. Education et sciences. — 4. Beaux-arts. — 5. Machines. — 6. Agriculture. — 7. Horticulture.

(1) Voir l'*Exposition Universelle* nos 4 (20 mai 1894), 13 (5 octobre 1894), 14 (20 octobre 1894) et 15 (5 novembre 1894).

Cette classification offrait de nombreux inconvénients. Sous la rubrique du troisième groupe étaient rangés, non seulement l'éducation et l'enseignement, mais la musique, l'art dramatique, les instruments de précision, les poids et les mesures, les instruments et appareils d'optique, l'électricité, l'acoustique, le génie civil, le cadastre, les chemins de fer, le génie militaire, l'art naval, la topographie, les exercices physiques, l'alimentation, l'habitation, les systèmes commerciaux, les monnaies, les systèmes de gouvernement, les lois, l'assistance publique, les sociétés coopératives, les religions, etc.

On devine aisément le mobile qui a réglé cet assemblage hétérogène. Les organisateurs voulaient ainsi grouper tout ce qui fait la valeur intellectuelle et morale de l'homme en même temps que la grandeur des peuples. Mais un tel mélange devait nuire à cette importante partie de l'Exposition.

En 1893, à Chicago, nous n'avons que treize groupes se subdivisant en près de 1,000 classes.

1. Agriculture; produits alimentaires; forêts, machines agricoles et leurs applications.— 2. Horticulture; arboriculture, viticulture.— 3. Animaux vivants; espèces domestiques et sauvages.— 4. Pêcheries, poissons et produits divers de la pêche, engins et appareils pour la pêche; pisciculture. — 5. Mines; métallurgie.— 6. Machines.— 7. Moyens de transport : chemin de fer; navigation; voitures. — 8. Industries diverses. — 9. Electricité.— 10. Beaux-arts : peinture, sculpture, architecture, gravure et dessin; arts décoratifs. — 11. Arts libéraux : enseignement, littérature, génie civil et travaux publics, musique, théâtre. — 12. Ethnologie, archéologie, histoire du travail, économie sociale.

Ce groupement n'était pas sans offrir certains mérites. La classification de Chicago est la dernière expérimentée; mais ce n'est pas celle qui a donné les meilleurs résultats. Dépourvue de toute philosophie, elle n'offrait à la masse du public qu'un médiocre intérêt et qu'une indigente instruction. Conformément au titre qui lui a été donné, c'était moins une Exposition qu'une solennelle foire du monde.

Après cette revue rapide des classifications étrangères, le lecteur comprendra mieux peut-être la cause des succès plus marqués des Expositions Universelles de Paris. Toutes nos classifications furent supérieures à celles de nos rivaux. Toujours, nous fûmes à la tête du progrès.

Cette fois encore, la classification adoptée pour 1900 réalise des améliorations sur celle de 1889, et est incontestablement supérieure à celle de Chicago. Faite sans vanité, une telle constatation est de bon augure pour le triomphe de la grande manifestation humaine de cette fin de siècle.

HENRY GIRARD.

Nouvelles et Échos

M. Picard, président de section au Conseil d'Etat, Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, est en ce moment à Londres où il prend part au Congrés international des chemins de fer.

M. Picard sera de retour à Paris vers le 20 juillet.

***

Le service d'architecture attaché au Commissariat général de l'Exposition de 1900, et qui est dirigé par M. Bouvard, vient de terminer une vue à vol d'oiseau de l'esplanade des Invalides en 1901, c'est-à-dire après la démolition des bâtiments qui auront servi pendant l'année 1900.

Pas un arbre, en dehors de ceux qui ont été abattus pour l'établissement de la gare souterraine, ne sera touché. Les bâtiments qui doivent servir à l'Exposition des grandes manufactures de l'Etat et des industries se rattachant aux arts décoratifs seront édifiés entre les deux massifs d'arbres qui bordent l'esplanade et, après leur disparition, le Commissaire général rendra aux Parisiens leur ancienne promenade ornée de statues, de quinconces nouveaux, de parterres fleuris et d'une fontaine monumentale avec un grand bassin.

Dans l'esprit de M. Picard, la nouvelle promenade des Champs-Elysées à l'hôtel des Invalides, en passant entre le palais des Beaux-Arts et le palais des Arts rétrospectifs, puis sur le pont artistique que l'on doit construire et enfin dans les jardins de l'esplanade, sera une des plus belles de Paris,

L'esplanade des Invalides deviendra ainsi une annexe des Champs-Elysées.

***

M. des Tournelles vient d'être nommé par le Ministère des Colonies administrateur principal de 1re classe aux îles Loyalty. Il quittera Marseille, aujourd'hui mardi, sur le paquebot *Australien* à destination de son nouveau poste.

M. des Tournelles a été successivement commissaire-adjoint de la section des colonies françaises aux Expositions Universelles d'Anvers en 1885, de Bruxelles en 1888 et de Paris en 1889, et conservateur-adjoint de l'Exposition permanente des colonies. En dernier lieu, il était directeur de l'intérieur des établissements français de l'Océanie.

***

MM. Georges Berger et Alphonse Humbert, députés de Paris, émus de la note annonçant le rejet par la Commission parlementaire des chemins de fer des projets déposés par le Ministre des Travaux publics en vue de la construction des lignes Courcelles-Champ-de-Mars et Invalides-gare d'Orléans, se sont rendus, mardi, 2 juillet, chez le Ministre du Commerce, auquel ils ont demandé si cette décision de la Commission entraînait le retrait des projets ministériels, lui faisant savoir que, dans ce dernier cas, ils déposeraient une demande d'interpellation.

Le Ministre du Commerce leur a répondu qu'il n'était pas question de retirer les projets.

***

La recherche du *clou* pour la prochaine Exposition n'a pas cessé de préoccuper ceux qui voudraient, en 1900, surpasser encore l'éclat des fêtes triomphales de 1889. A ce propos, un de nos lecteurs nous propose l'idée suivante :

« Que l'on tende un câble du sommet de la Tour Eiffel au sommet de l'une des tours du Trocadéro; que l'on suspende à ce câble un chariot capable de contenir un certain nombre de personnes. Ce chariot lancé dans l'espace viendra (à la manière des montagnes russes), par un retour de pente calculée, se reposer doucement sur le Trocadéro; puis, si l'on veut, au moyen d'un autre câble, le chariot repartira et ramènera les voyageurs sur la grande plate-forme de la Tour Eiffel.»

L'Exposition

II

LE CONSEIL MUNICIPAL

On peut considérer que l'entente est désormais faite entre l'État et le Conseil municipal en ce qui concerne la participation de la Ville de Paris à l'Exposition de 1900.

La commission municipale s'est, en effet, réunie avant-hier matin, mercredi, sous la présidence de son président, M. Rousselle. Après avoir examiné la correspondance échangée avec le Ministre du Commerce, la commission a décidé de confier le rapport à M. Pierre Baudin.

Le rapporteur s'efforcera de terminer au plus vite son travail afin de le soumettre aussitôt à la commission et au Conseil municipal.

Il s'agit de la participation de la Ville aux dépenses de l'Exposition de 1900, qui sera de 20 millions, et si le Conseil municipal n'a pas encore été appelé à voter cet important crédit, si le rapport sur la question vient seulement d'être confié à M. P. Baudin, c'est qu'en ces derniers temps des hésitations sur ce qu'il convenait de faire ont retardé le conclusion de l'affaire devant la commission de l'Exposition.

La Conseil mnuicipal s'était séparé sur cette question; tous les membres de l'Assemblée communale ne partageaient pas la même manière de voir. Beaucoup de conseillers désiraient qu'on profitât de cette occasion exceptionnelle dans laquelle le gouvernement avait absolument besoin du Conseil municipal pour lui demander, en retour du vote des 20 millions de l'Exposition, de sanctionner de son acceptation plusieurs délibérations fort importantes du Conseil.

La majorité des membres de l'Assemblée tenait surtout à ce qu'on exécutât rapidement la délibération votée le 11 mai 1894 et créant des lignes nouvelles d'omnibus et de tramways.

« Au surplus, » s'exprimait M. Puech, rapporteur dans la question des omnibus, au cours de la séance du 22 juin dernier, « que signifie ce retard voulu de la part du ministère des travaux publics en ce qui concerne l'autorisation de créer des lignes de tramways? Quand le gouvernement a besoin de la Ville — *la demande de subvention pour l'Exposition de 1900 en est un exemple* — il sait bien trouver le Conseil municipal et provoquer ses délibérations. »

Et, dans cette même séance, un conseiller ajoutait : « Je me réserve d'user avec plusieurs de mes collègues, devant la commission de l'Expositon, du seul argument qui ait une portée vis-à-vis de l'État : *argument sonnant et trébuchant.* »

Ces citations révèlent quel était l'esprit qui animait nombre de conseillers au début de la dernière session.

La majorité semblait décidée à dire à l'État : « Donnant, donnant. Si vous nous accordez ce que nous avons voté dans l'intérêt de Paris, nous vous accorderons les vingt millions demandés pour l'Exposition — sinon, nous attendrons, pour voter ce crédit, que vous soyez revenu à de meilleurs sentiments. »

D'autres conseillers, tout en trouvant très justes les revendications du Conseil, n'étaient pas d'avis qu'on refusât le crédit demandé pour l'Exposition et qu'on le marchandât. L'opinion publique, pensaient-ils, ne comprendrait pas que les élus de la Ville risquassent de faire avorter l'Exposition de 1900, d'un intérêt national, sous prétexte de vaincre sur d'autres points d'intérêt local les résistances du gouvernement.

L'intérêt de tous, de l'Etat comme de la Ville, était d'arriver à une solution rapide et d'éviter une crise particulièrement grave si elle mettait en jeu l'existence de l'Exposition. C'est ce qui fut compris; on chercha de part et d'autre un terrain d'accord. De là, la correspondance échangée entre le Ministre du Commerce et la Commission de l'Exposition.

L'accord s'est fait puisque — comme nous l'annonçons plus haut — M. Pierre Baudin est chargé d'établir le rapport et de le présenter le plus rapidement possible à l'acceptation de ses collègues.

Les bases d'un accord

L'accord a été conclu sur les bases suivantes; il faut d'ailleurs reconnaître que les demandes de la Ville qui ont été acceptées étaient toutes justifiées :

1° Lorsque l'Exposition aura fermé ses portes, il y aura lieu de faire le décompte des recettes et des dépenses et de partager les bénéfices entre

les personnes civiles qui auront contribué à ériger l'Exposition. L'Etat aurait voulu n'allouer à la Ville que le tiers des bénéfices ; la Ville, faisant remarquer que la participation de l'Etat serait identique à celle de la Ville, demanda à ce que le partage des bénéficee se fît par moitié.

Le Ministre du Commerce s'est rangé à ce désir.

Les transports en commun

2° Une autre question intéressait particulièrement la ville de Paris : celle des transports en commun et des concessions de tramways qui se terminent en 1910.

La Ville, prenant dès maintenant ses précautions, désirait que l'Etat s'engageât à ne pas proroger aux Compagnies les concessions qui prennent fin en 1910 et à ne pas donner de concessions nouvelles à d'autres Compagnies, afin que le département fût maître d'organiser comme il l'entendrait, à partir de 1910 et jusqu'en 1940, les transports en commun par lignes de tramways.

La Ville et le département avaient besoin que l'Etat s'engageât définitivement sur cette question, car l'Etat a seul le droit de donner des concessions lorsque la ligne du tramway, en un point quelconque de son parcours, emprunte une route nationale.

Seulement l'Etat peut donner la concession aux villes et départements intéressés en les autorisant même à rétrocéder leurs concessions.

C'est là ce que demandait le Conseil général, et l'Etat a également voté sur ce point.

Les Champs-Elysées

3° A la place du Palais de l'Industrie qui va être démoli, l'on sait que deux palais se faisant face et laissant libre la vue sur la perspective qui aboutit de ce point au dôme de Mansard seront construits. Comme ces palais seront définitifs et feront partie du domaine de Paris, la Ville a demandé que les plans de l'architecture de ces monuments ne fussent approuvés par la commission supérieure de l'Exposition que lorsque le Conseil municipal aurait donné son approbation. « Il n'est que juste, disaient les conseillers, que la Ville de Paris, propriétaire des terrains sur lesquels on construira, ait le droit de refuser des plans qui lui sembleraient défectueux et de ne pas autoriser l'érection de palais qui, d'une architecture commune, ne seraient pas dignes de Paris et de la place d'honneur qu'ils occuperaient dans les Champs-Elysées. »

Cette prétention de la Ville a été également écoutée. Il a été décidé que les plans seraient soumis au Conseil municipal et qu'ils ne seraient définitifs que lorsque l'Assemblée communale les aurait adoptés.

L'octroi

4° Enfin, une question de plus minime importance — bien qu'il s'agisse de deux ou trois millions — a été tranchée en faveur de la Ville.

L'État, prétextant que les palais et bâtiments à construire dans l'intérieur de l'Exposition seraient démolis aussitôt la fermeture, élevait la prétention de ne pas payer à la Ville les droits d'octroi pour l'entrée des matériaux et matières premières devant servir à l'édification de tous ces bâtiments.

La Ville a répondu que si un particulier voulait élever à l'intérieur de Paris une construction pour un temps déterminé avec promesse de démolition, on ne lui en ferait pas moins payer les droits d'entrée sur les matériaux employés. Pourquoi ferait-on à l'État la faveur de laisser entrer ses matériaux en franchise ?

Sur ce point encore, la Ville a eu gain de cause.

Les 20 millions de l'Exposition

Telles sont les bases sur lesquelles s'est fait l'accord entre l'État et la Ville, et voilà pourquoi, après avoir pris connaissance de la correspondance du Ministre du Commerce, la commission de l'Exposition a décidé de faire préparer le rapport, afin que le Conseil puisse voter au premier jour le crédit demandé de vingt millions, comme participation de la Ville de Paris à l'Exposition nationale et internationale de 1900.

Cette solution, qui faillit être tout autre, est assez intéressante pour que l'on s'explique que nous l'ayons aussi longuement commentée.

LES

CHAMPS-ÉLYSÉES ET L'EXPOSITION

Dans un numéro récent de la *Revue bleue*, M. Paul Strauss se prononce contre l'adjonction d'une partie des Champs-Elysées aux surfaces que doit occuper l'Exposition de 1900.

Il rappelle que le 10 mars 1885, dans un rapport inséré au *Journal officiel*, M. Antonin Proust, président de la commission d'études de l'Exposition de 1889, avait déjà proposé, au sujet des Champs-Elysées, le plan que M. Alfred Picard a judicieusement repris dans son avant-projet pour l'Exposition de 1900, mais que M. Alphand décida ultérieurement le gouvernement à abandonner la disposition qui embrassait une partie des Champs-Élysées.

Rien de plus exact ; mais, ce que ne dit pas M. Strauss, c'est pour quel motif M. Alphand réclama cet abandon, et, par suite, le renoncement à la jonction de la partie des Champs-Élysées, comprise dans le plan de l'Exposition de 1889, à l'esplanade des invalides par un pont jeté sur la Seine.

M. Alphand parlait en cette circonstance en qualité de directeur général des travaux de la ville de Paris, la ville de Paris étant propriétaire des Champs-Elysées.

Si les Champs-Elysées ont été, en effet, distraits du domaine de la Couronne pour être réunis au domaine national par une loi du 27 novembre 1792, l'État les a concédés en toute propriété à la ville de Paris, par une loi du 20 août 1828, à la charge par ladite Ville de pourvoir aux frais de surveillance et d'entretien, d'y faire des travaux d'embellissement et à la condition de ne jamais en aliéner le terrain en tout ou en partie.

L'achèvement du plan Gabriel

Quel était le but du gouvernement de Charles X, en faisant cette concession ? C'était de voir achever par la ville de Paris le plan conçu par Gabriel en 1763. Et en quoi consistait ce plan ?

A écrêter la montagne de l'Etoile, à déplacer le pont de Neuilly que l'illustre architecte voulait dans l'axe de la ligne droite qu'il avait tracée de la place de la Concorde à la Seine, et en même temps à tracer une avenue qui donnerait à l'Élysée la perspective du dôme des Invalides.

En 1838 et en 1839, la ville de Paris avait écrêté la montagne de l'Etoile et supprimé la foire qui s'y tenait, « où la mode, dit un chroniqueur, voulait que les personnes du beau monde allassent se promener en carrosse ». Elle construisit, à titre d'embellissement, les cinq fontaines décoratives qui existent encore devant le restaurant Ledoyen et les cafés-concerts, mais contrairement à ses engagements, elle concéda à longue échéance, à des particuliers, divers emplacements où furent élevées des constructions, d'abord en planches, plus tard en pierre, et qui abritaient des cafés, des restaurants, des panoramas et des cirques.

Bien que jamais il ne se soit agi de déranger ces établissements, M. Alphand prévoyait, non sans raison, d'ailleurs, que ce dérangement s'imposerait plus tard et qu'il pourrait y avoir là une grosse perte pour la Ville. Il s'opposa donc à toute mesure qui pouvait entraîner la résiliation de baux productifs.

M. Strauss parle aujourd'hui en conseiller municipal aussi soucieux des intérêts de la ville de Paris que M. Alphand l'était en 1889.

Mais les considérations esthétiques sont aussi étrangères aux préoccupations de l'honorable conseiller municipal qu'elles étaient étrangères aux préoccupations de l'éminent Directeur des travaux de Paris.

Ce n'est pas, d'ailleurs, au Conseil municipal qui trouve profit à laisser reconstruire les Folies-Marigny agrandies devant le cirque des Champs-Elysées, et qui, pour percevoir le prix de la location d'un théâtre aux Champs-Elysées, dérobe aux jardins un terrain précieux, qu'il appartient d'afficher ce respect pour les plantations de Paris.

A TRAVERS
LES EXPOSITIONS

Jeudi 27 juin, le Président de la République a inauguré officiellement l'Exposition internationale d'hygiène organisée au Champ de Mars dans le palais des Arts libéraux, sous le patronage d'honneur des membres du gouvernement et sous le conseil de direction présidé par M. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

Pour recevoir le Président, le directeur de l'Exposition, F. Maurice Delafon, avait fait transformer en une salle d'honneur, somptueusement décorée de tapisseries des Gobelins et ornée de fleurs de toutes sortes, le grand vestibule qui donne accès à l'enceinte du palais.

C'est dans cette salle qu'à trois heures M. Félix Faure, qu'avaient précédé de quelques instants les Ministres du Commerce et des Travaux publics, a été reçu, à son arrivée, par M. Brouardel. En quelques paroles, auxquelles le Président a répondu, l'honorable doyen de la Faculté de médecine l'a remercié d'être venu par sa présence témoigner du haut intérêt qu'il porte à une Exposition d'une utilité aussi considérable.

Accompagné des membres du gouvernement présents et conduit par M. Brouardel, qu'entouraient les membres du conseil d'hygiène et tous les collaborateurs ayant participé à l'organisation de l'Exposition, le Président en a parcouru ensuite les diverses sections.

Sans être aussi importante que la dernière Exposition d'hygiène internationale organisée en 1886 à la caserne Lobau, celle qui s'ouvre aujourd'hui au Champ de Mars n'en est pas moins une imposante manifestation du progrès dans tout ce qui a trait à l'hygiène. Elle est divisée en cinq groupes : le 1er est celui de l'hygiène de l'habitation privée et collective, le 2e est celui de l'hygiène urbaine, le 3e comprend la prophylaxie des maladies transmissibles, la démographie et statistique sanitaire et les sciences sanitaires.

Le 4e groupe comporte l'hygiène de l'enfance, l'hygiène alimentaire, du vêtement et les exercices physiques.

Le 5e groupe est relatif à l'hygiène industrielle et professionnelle.

Le Président de la République a pris un vif intérêt à parcourir les sections du palais, où les diverses expositions de la ville de Paris, de l'Assistance publique, du service des eaux, de la préfecture de police, de l'Union des femmes de

France, qui expose son matériel d'ambulance, ont particulièrement retenu son attention.

Avant le départ de M. Félix Faure, un lunch a été servi dans le salon de réception.

* * *

L'hygiène alimentaire devait naturellement entrer dans les préoccupations des comités de l'exposition du Champ de Mars. Il était intéressant, en ces temps de fraudes et de falsifications, de montrer au public les produits irréprochables qui méritent sa confiance.

La maison Menier a présenté aux comités que préside M. le docteur Brouardel le chocolat connu dans le monde entier. Nous relevons parmi les documents exposés l'analyse suivante :

LABORATOIRE MUNICIPAL DE LA VILLE DE PARIS

Analyse de Chocolat Menier prélevé chez les débitants

(RÉSUMÉ)

Sucre de canne	57 47
Beurre de cacao	22 20
Amidon et glucose	1 83
Théobromine	1 33
Asparagine	Indice
Albumine	4 75
Gomme mucique	1 07
Acide tartrique	1 48
Tanin et matières colorantes	0 20
Cellulose soluble	4 70
Cendres	1 75
Eau	1 28
Matières indéterminées	1 92
Total	100 »

CHOCOLAT PUR

(*Extrait des documents sur la falsification des matières alimentaires, par Ch. Girard, chef du Laboratoire municipal.*)

Ce document se passe de commentaire. Il suffit à consacrer la réputation des usines de Noisiel.

* * *

Le même jour, c'est-à dire le 27 juin, la Société nationale d'Horticulture procédait à la distribution des récompenses aux lauréats de l'Exposition de mai dernier.

En l'absence du Ministre de l'Agriculture empêché et de M. Léon Say, président de la Société, la séance était présidée par M. Henry de Vilmorin, vice-président, qui a prononcé une allocution très applaudie.

Il a exprimé le regret que les occupations de M. le Ministre de l'Agriculture ne lui aient pas permis de présider la réunion. Il a rappelé l'éclat et le succès de la dernière Exposition, qui fera date dans les annales de la Société, et il a terminé en remerciant M. le Président de la République d'avoir visité cette Exposition, et d'avoir montré l'intérêt qu'il porte aux travaux des horticulteurs français.

Après les rapports de M. Bois, secrétaire de la commission des récompenses, et de M. Abel Chatenay, secrétaire général, lecture a été donnée du palmarès

* * *

NOUVELLE A LA MAIN

Du *Figaro* :

Dans un café de l'Exposition d'Amsterdam. Un Français cherche à engager la conversation avec un Néerlandais qui fume placidement.

— Il est rare de tomber sur une bonne pipe comme celle-là, lui dit-il.

— Oui, répond tranquillement le Hollandais, surtout sans la casser !

A PROPOS
DE LA
CONSTRUCTION DE L'EXPOSITION DE 1900

C'est aux Champs-Elysées, vers l'emplacement du Palais de l'Industrie, que se trouvera l'entrée principale de l'Exposition Universelle. De belles constructions, dont quelques-unes destinées à subsister après la fin de l'Exposition, vont y être érigées.

Cette idée de construire sur l'emplacement des Champs-Elysées ne va pas sans donner quelques inquiétudes aux nombreux amis de cette magnifique promenade, ombreuse en été, majestueuse en hiver.

On leur a bien promis de toucher aux arbres le moins possible. Mais le terrain même, disent-ils, va être bouleversé ; il va falloir démolir, creuser, bâtir ; pendant trois ans ce sera le chaos et le cloaque, ce seront les palissades derrière lesquelles il se passe quelque chose de peu attrayant. A la vérité, l'aspect des grands chantiers de construction, si pittoresque, si animé qu'il soit, n'est pas toujours réjouissant, surtout par les temps de pluie. Que de boue, que d'ornières, que de chemins défoncés, où les roues des tombereaux enfoncent jusqu'aux moyeux, que de jurons, que de coups de fouet pour faire démarrer les véhicules ! Ici, c'est une voiture en détresse, dont le timon est brisé ; là, c'est un cheval abattu qui ne peut se relever, et quand les constructions s'élèvent, que d'amas, ensuite de matériaux, d'échafaudages, de grues, de treuils ; quelle confusion aux abords !

Rassurons cependant ceux que cette fâcheuse perspective inquiète au début des travaux de l'Exposition de 1900. Tous ces inconvénients peuvent être évités et le seront sans doute, en faisant largement usage des transports par câbles, que les Américains, gens pratiques, emploient couramment, et qui ont, depuis quelques années déjà, la sanction de l'expérience. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, mais on ne les connaît pas assez de ce côté de l'Atlantique. Il est temps d'y venir.

L'origine de ce genre d'appareils remonte seulement à 1860 ; c'est, croyons-nous, dans les carrières de Pensylvanie qu'on les vit fonctionner en grand pour la première fois. Ils consistent essentiellement en un réseau de câbles, sur lesquels courent des chariots actionnés par des treuils ; l'invention, très simple en principe, consiste surtout dans la généralisation et l'application rationnelle du système. Supposons un pareil réseau de câbles, couvrant, comme un filet, l'étendue des chantiers ; faisons aboutir ces sortes de rails aériens à des plans inclinés établis près des ports, des gares, ou sont amenés les divers matériaux de construction, ou bien le long des grandes voies de communication voisines des travaux. Ajoutons-y des élévateurs ; enfin, prenons comme moteur l'électricité. Alors sans perte de temps, sans confusion, les déblais nécessités par la fondation des édifices sont enlevés au fur et à mesure de leur production, verticalement d'abord, puis horizontalement, et disparaissent comme par enchantement ; les pierres, les matériaux sont amenés à pied d'œuvre, à leur place définitive ; tout se déblaie, se remblaie, se démolit ou se construit simultanément, sur tous les points du vaste quadrillage. Adieu les encombrements des voitures, les ornières, les tombereaux, les amas de déblais inutiles et encombrants ; l'ordre succède au chaos et tout le monde y trouve son compte.

Assurément, nous passons ici sur des agencements de détail dont la description nous entraînerait trop loin, et dont l'intérêt technique serait un peu trop spécial. Il suffit de montrer, par quelques exemples, que le système est pratique et s'applique à tous les genres de constructions ou de travaux.

Nous avons cité déjà l'exploitation des carrières de Pensylvanie. En 1884, ce fut au moyen de transporteurs à câbles que furent construites aussi les piles d'un grand pont jeté sur le Brandywine, pSès de Wilmington ; après une rupture de câble due à un défaut d'établissement des supports, le système fonctionna à merveille, et des blocs de pierre de dix tonnes furent amenés sans encombre depuis les carrières jusqu'à l'emplacement des piles. Aux mines de Tilly Forster, deux câbles horizontaux, reliés à un réseau de câbles inclinés, transportèrent plus de 250,000 mètres cubes de roches, et 600,000 tonnes de minerai ; il suffisait, en moyenne, d'un seul homme pour mettre en mouvement, chaque jour, deux tonnes de matériel.

Même application, plus intéressante encore, pour la construction d'une digue à Austin. Les câbles furent installés sur des pilônes de plus de 20 mètres de hauteur, et des poids de 6 tonnes environ circulèrent, sans accident, avec des portées atteignant 600 mètres. Malgré les crues du cours d'eau que la digue était destinée à contenir, les travaux, en quelque sorte aériens et indépendants du sol, ne furent jamais interrompus.

Nous trouvons un système de câbles transporteurs, plus perfectionné, plus complet, employé en 1891 pour la construction d'une écluse et d'un barrage sur la rivière Coosa, près de Lincoln ; le réseau de câbles aboutissait à une voie ferrée et s'étendait sur une longueur de plus de 3,000 mètres.

En 1893, le pont de Rochester a été construit de même en sept mois ; échafaudages, transports des pierres, des armatures en fer, tout a été mené à bonne fin, de front, sans donner lieu au moindre mécompte, malgré le poids des matériaux et l'importance des travaux.

Récemment, à Baltimore, il fallut construire un pont pour le passage d'une avenue au-dessus de deux lignes de chemins de fer, sans interrompre leur circulation. Ce fut encore aux câbles transporteurs que l'on eut recours ; leur portée dépassait 270 mètres et aucun accident ne se produisit.

Au cœur de la même ville, on a pu, sans barrer les rues, construire une section de chemin de fer souterrain de 365 mètres de longueur ; les déblais, provenant des tranchées des piédroits furent enlevés en un clin d'œil, puis on remplaça le sol de la chaussée par un plancher en madriers, et le travail s'acheva sans gêner personne. On n'entendit donc pas à Baltimore les plaintes, d'ailleurs fort exagérées, qui retentirent récemment à Paris, au moment de la construction, si remarquable, du premier tronçon de Métropolitain, qui relie le Luxembourg à la gare de Sceaux. Si les câbles transporteurs pouvaient hâter la réalisation de ce Métropolitain de Paris dont la réalisation est si souhaitable, que de reconnaissance ne leur devrions-nous pas ?

Pour en revenir à l'Amérique, nous dirons que les réseaux de câbles transporteurs sont très employés pour l'exploitation des forêts ; des troncs d'arbres, coupés à la hauteur voulue, servent de pylônes ; au fur et à mesure que les coupes s'opèrent, on dirige les bois sur les rivières de flottage ou sur les trucs des voies ferrées qui les emmèneront au loin, sans manutentionnements inutiles, sans perte de temps, et sans accidents.

Nous avons assez souvent donné en France l'exemple du progrès aux autres nations pour que nous puissions leur emprunter, sans crainte de déchoir, ce qu'elles font d'utile ou de bien. Empruntons donc, quand il le faudra, aux Américains leurs systèmes de câbles, en les perfectionnant s'il est possible, pour les adapter à nos besoins locaux et nous nous en trouverons bien. Les travaux, quels qu'ils soient, y gagneront en économie, en rapidité, en propreté, en salubrité ; les chances d'accidents seront, de plus, réduites au minimum, si les câbles sont solides, car le personnel employé sur les chantiers est moins nombreux, ou plutôt, plus rationnellement réparti. On a vu, sur les chantiers américains, des blocs de pierre de 7 tonnes enlevés en trois minutes et transportés à pied d'œuvre avec une extraordinaire facilité. Avec un outillage convenable, des déblais pénibles peuvent être entrepris dans des conditions suffisamment rémunératrices.

Nous devons constater d'ailleurs avec plaisir que le système des câbles transporteurs n'est pas inconnu en France ; il fonctionne dans plusieurs usines, notamment à Maisons-Alfort, près de Paris. Mais son emploi n'a pas encore été généralisé sur de vastes chantiers ; il n'a pas reçu toute l'extension dont il est susceptible, et nos ingénieurs ont encore, dans cet ordre d'idées, un vaste champ d'expériences à parcourir. Ils trouveront dans la construction de l'Exposition universelle de 1900, une occasion excellente de définir ce progrès et de l'approprier à leurs travaux.

(*Le Temps.*) MAX DE NANSOUTY.

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs (POUR L'ANNÉE 1895)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **A l'Exposition d'Amsterdam** (bureau de la Section Française) ou **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . **5** florins (POUR L'ANNÉE 1895)

« LE LIVRE D'OR »

de la Section française

à l'Exposition d'Amsterdam

Notre idée de faire un **LIVRE d'OR de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam** a été accueillie partout avec la plus vive sympathie.

Beaucoup des principaux exposants ont compris l'intérêt national qui s'attache à une publication de ce genre.

Une Exposition est une excellente publicité; elle sera encore plus productive si on peut en laisser une trace durable et fournir aux débouchés des références permanentes.

Cette idée maîtresse nous a inspiré pour établir ce **Livre d'or,** qui a immédiatement recueilli le précieux patronage du Comité exécutif de la Section française.

Dans le présent numéro, les lecteurs de *Paris-Amsterdam* trouveront encarté un bulletin de souscription que nous les prions de vouloir bien nous retourner, revêtu de leur signature.

Avec l'historique des maisons de commerce ou d'industrie, la reproduction artistique, s'il y a lieu, des objets exposés, nous établirons un superbe et fort volume, format in-4° jésus, relié avec fers spéciaux et imprimé sur beau papier de Hollande.

Notre intention n'est pas de faire un simple et banal recueil d'annonces. Nous voudrions conduire l'acheteur dans l'établissement de l'industriel ou du commerçant; moins encore vanter sa marchandise qu'en démontrer la valeur et les qualités.

Avec la multiplicité de la concurrence moderne, la rivalité des industries étrangères, cette publicité honnête et raisonnée est devenue indispensable.

En résumant les efforts personnels de nos manufacturiers, en rappelant la liste des distinctions et des récompenses obtenues dans toutes les Expositions antérieures, nous ferons une œuvre de bon aloi qui prouvera la vitalité de l'industrie française et dressera la liste honorable de ses victoires dans les luttes internationales pour le travail et le progrès humains.

Dans ces conditions, et sans fausse modestie, nous ne pouvons être surpris des concours qui nous sont déjà acquis, comme nous sommes sûrs de voir chaque jour grossir le nombre des souscripteurs au **Livre d'or.**

HENRI GAUTIER.

Le **Livre d'Or** de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam formera un magnifique volume, format in-4° jésus, sur deux colonnes, superbement relié avec fers spéciaux, imprimé sur beau papier de Hollande.

Les souscripteurs ont droit à une page du **Livre d'Or** (texte, caractères de 10, ou gravures). Pour les insertions dépassant une page (100 lignes environ) on traite à forfait.

La confection des clichés, dessins, portraits, reproductions de vitrines ou d'objets exposés est à la charge des souscripteurs.

Les adhésions au **Livre d'Or** sont reçues *jusqu'au 30 septembre prochain.* Adresser le bulletin de souscription à M. Henri Gautier, directeur du Journal **L'Exposition Universelle**, 12, rue Cambon, Paris.

AVIS IMPORTANT

Le directeur de la Compagnie du chemin de fer du Nord a bien voulu, sur la demande de M. Ancelot, mettre un train spécial à la disposition des membres du Jury et des exposants qui se rendront, après-demain, à Amsterdam.

Ce train, composé de voitures de 1re classe et d'un wagon restaurant, partira après-demain matin, *dimanche, 7 juillet, à 8 heures précises*, de la gare du Nord.

En faisant enregistrer les bagages, on est prié de bien indiquer aux préposés que ces bagages doivent partir par le *train spécial : Paris-Amsterdam.*

L'enregistrement des bagages cessera à 7 heures 50.

Il est également nécessaire de bien spécifier, en prenant son billet de Paris à Amsterdam, que c'est par *viâ Rotterdam et La Haye* que doit se faire le voyage.

PROGRAMME DES TRAVAUX DU JURY

Lundi 8 juillet, à 10 h. 1/2 du matin : réunion du Jury supérieur pour l'examen du nombre d'exposants de chaque pays dans chaque classe ; désignation du pays auquel doit appartenir dans chaque classe la Présidence, la Vice-Présidence, et le Secrétaire rapporteur.

A 2 heures : réunion des membres du Jury de la Section française dans le salon d'honneur.

A 3 heures: réunion de tous les membres du Jury, discours du Président du Jury ; nomination des bureaux de classe.

A 4 heures : nomination des bureaux de groupes.

Mardi 9 juillet, à 9 heures du matin : travaux des Jurys de classe qui se continueront sans interruption.

Vendredi 12 juillet, à 9 heures du matin : réunion des Jurys de groupes qui termineront leurs opérations dans la journée.

Samedi 13 juillet, à 9 heures du matin: réunion du Jury supérieur qui terminera ses travaux dans la journée.

PARTIE OFFICIELLE

Règlement du Jury

Le Comité exécutif de l'Exposition universelle, tenue à Amsterdam en 1895, agissant conformément au règlement général de l'Exposition, a arrêté le règlement suivant pour le Jury, chargé de la distribution des récompenses de ladite Exposition aux exposants et à leurs collaborateurs.

ARTICLE PREMIER. — Les récompenses consistent en :

1° Croix d'honneur (c'est-à-dire : grandes médailles d'honneur).
2° Grandes Médailles d'Or ;
3° — — d'Argent ;
4° — — de Bronze ;
5° Mentions honorables.

ART. 2. — Tous les envois des exposants ou ceux qui sont considérés comme tels, qui désirent prendre part au concours, seront soumis à un Jury qui appréciera si les produits exposés méritent d'être récompensés.

ART. 3. — Le Jury comprendra :

1° Les Jurys de classes ;
2° Les Jurys de groupes ;
3° Le Jury supérieur de revision.

ART. 4. — Pour chaque nation, les membres titulaires du Jury seront nommés proportionnellement au nombre total des exposants, à raison de : 1 membre du Jury par 10 exposants, ou fraction de 10 exposants.

Des membres suppléants seront nommés dans les mêmes conditions à raison de 1 membre par 50 exposants ou fraction de 50 exposants. La répartition des jurés par classes sera faite par les soins des comités de chaque nation, ou à défaut de comité par le Comité exécutif.

ART. 5. — Les bureaux des Jurys de classes appartenant au même groupe, forment le Jury de ce groupe.

ART. 6. — Le Jury supérieur se compose d'un Président et d'un Secrétaire, nommés par le Comité exécutif, du Président du Comité exécutif, de deux membres délégués du Comité exécutif, des commissaires ou délégués étrangers et, à raison d'un représentant par chaque section étrangère, des Présidents des Jurys de groupes. Chaque Président d'une section étrangère aura le droit de faire partie du Jury supérieur, même s'il n'a pas fait partie des jurés de classes ou de groupes.

ART. 7. — Les membres des Jurys de classes sont nommés par le Comité Exécutif pour la Hollande, et par les Comités des Sections Etrangères pour l'Etranger ou, à défaut de Comité, par le Comité Exécutif. La liste des membres du Jury International sera publiée par les soins du Comité exécutif.

ART. 8. — Les Membres des Jurys de classes formeront leurs bureaux qui comprendront :

Un Président ;
Un Vice-Président ;
Un Secrétaire rapporteur.

ART. 10 — Les Jurys adoptent le programme de l'Exposition, comme base de leurs opération (1).

ART. 11.— Les Jurys peuvent requérir pour leurs opérations l'aide d'experts, dont le choix est laissé à leur entière disposition.

ART. 12. — Les Jurys de classes peuvent

(1) La classification visée par l'art. 10 a été modifiée par décision du Comité exécutif du 27 juin 1895. — Les exposants français sont groupés ci-après conformément à la nouvelle classification.

procéder à leurs opérations, quand il se composent au minimum de 3 membres.

Si le nombre des membres nécessaires n'est pas atteint, les opérations sont confiées, par les soins des Jurys de groupes, à un ou plusieurs Jurys des autres classes.

Art. 13. — Les Jurys des groupes se composent de bureaux des Jurys de classe. Ils élisent dans leur première réunion leurs bureaux qui se composent de :

Un Président;
Un Vice-Président;
Un Secrétaire rapporteur;

Art. 14. — Les Jurys de groupes sont chargés d'étudier les propositions pour les récompenses faites par les Jurys de classes.

Ils règlent le partage des opérations des Jurys de classes qui ne peuvent procéder par suite de l'insuffisance du nombre des membres. Ils portent à la connaissance du Jury supérieur les réclamations qui lui sont parvenues sur les travaux des Jurys de classes et sur l'attribution des récompenses.

Art. 15. — Les Jurys de classes et de groupes, aussi bien que le Jury supérieur, ne peuvent prendre de décisions valables, quand le nombre des membres présents est inférieur à la moitié de leurs effectifs.

Les décisions des Jurys sont prises à la majorité des voix ; en cas de parité des voix, celle du Président est prépondérante.

Les convocations, communications, etc., sont confiées aux soins des secrétaires des Jurys.

Art. 16. — Les exposants qui acceptent de faire partie des Jurys ne peuvent être proposés pour des récompenses. Ils ne peuvent non plus être choisis comme experts pour la classe à laquelle ils appartiennent. Donc, les objets exposés par les participants à l'Exposition, membres des Jurys ou choisis comme experts dans leur classe, ne peuvent être récompensés.

Cette disposition s'applique tant aux associés qu'aux représentants des Sociétés qui prennent part à l'Exposition, mais non à leurs collaborateurs.

Art. 17. — Le Jury supérieur est juge en dernier ressort des réclamations qui lui sont présentées dans les conditions énoncées à l'article 14.

Il fait dresser et distribuer les listes des récompenses et assure leur communication aux intéressés.

Art. 18. — Les opérations des Jurys commencent le lundi 8 juillet et devront être terminées le 13 juillet.

La date de la distribution des récompenses sera ultérieurement fixée.

Art. 19. — Ce règlement ne déroge pas aux conventions concernant les membres du Jury, stipulées antérieurement à l'ouverture de l'Exposition entre le Comité exécutif et les sections étrangères.

Art. 20. — Aucun exposant ne peut concourir que dans le pays d'origine des produits exposés.

Art. 21. — Tous les cas qui pourront se produire et qui n'ont pas été prévus dans le présent règlement, en ce qui concerne la distribution des récompenses, seront examinés par le Jury supérieur.

NOUVELLE CLASSIFICATION

Voici la nouvelle classification qui servira de base pour les opérations du Jury :

GROUPE I.

Architecture — Construction — Installation.

Cl. I. Architecture. — Plans et Installations d'hôtels, restaurants et cafés.
Cl. II. Installations de cuisines, d'offices.
Cl. III. Installations pour le laitage.
Cl. IV. Installations de boucherie.
Cl. V. Métallurgie. — Matériaux de construction.

—

GROUPE II.

Moyens de transport.

Par terre.

Cl. VI. Constructions de voies ferrées et matériel de la voie.
Cl. VII. Matériel roulant des chemins de fer, locomotives, wagons, installations de wagons, wagons-restaurants, sleeping-cars, etc.
Cl. VIII. Tramways actionnés par des moteurs à vapeur, à pétrole, électriques.
Cl. IX. Tous véhicules mus par des animaux.
Cl. X. Vélocipédie.

Par eau.

Cl. XI. Plans et modèles de navires. — Construction de navires. — Installations intérieures de navires.
Cl. XII. Aérostation.

—

GROUPE III.

Industrie générale.

Cl. XIII. Ameublements.
Cl. XIV. Céramique. — Porcelaines, faïences, Verreries.
Cl. XV. Tissus de soie, laine, fil de coton, chanvre etc. Matières premières pour la fabrication des tissus.
Cl. XVI. Vêtements des deux sexes-modes.
Cl. XVII. Chapellerie, cannes, ombrelles, parapluies.
Cl. XVIII. Chaussures.
Cl. XIX. Cuirs et Peaux : fourrures, pelleteries.
Cl. XX. Sellerie, maroquinerie, nécessaires et articles de voyage ; articles en caoutchouc.
Cl. XXI. Lingerie : tulles, dentelles, broderies, passementeries boutons, boucles, éventails, fleurs, plumes.
Cl. XXII. Literie-corderie : toiles à voiles.

—

GROUPE IV.

Alimentation.

Cl. XXIII. Aliments solides. — Aliments préparés et conservés. — Provisions de navires. — Installations pour la conservation des légumes. — Condiments.
Cl. XXIV. Vins.
Cl. XXV. Bières, Cidres, Poirés, Boissons fermentées ou autres, Eaux minérales. — Huiles.
Cl. XXVI. Alcools, Distillerie.
Cl. XXVII. Liqueurs.
Cl. XXVIII. Boulangerie, Minoterie, Fécules, Confiserie, Pâtisserie, Glaces, Cacao, Chocolat, Café. — Installations de Boulangeries, Confiseries, Pâtisseries. Biscuits.

—

GROUPE V.

Pêche.

Cl. XXIX. Engins de pêche.
Cl. XXX. Pisciculture.

—

GROUPE VI.

Hygiène — Art médical — Pharmacie Parfumerie.

Cl. XXXI. Matériel et engins pour ventilation, bains, toilettes, water-closets, desinfection et nettoyage, filtres, distribution d'eau.
Cl. XXXII. Produits chimiques et pharmaceutiques, Pansements, analyses. Appareils de l'art médical.
Cl. XXXIII. Parfumerie : Articles de toilette.

—

GROUPE VII.

Machines.

Cl. XXXIV. Machines de tous systèmes.
Cl. XXXV. Ascenseurs, sonneries électriques, télégraphes, téléphones, signaux électriques, signaux d'alarme. — Engins d'avertissement et d'aiguillage.

—

GROUPE VIII.

Éclairage.

Cl. XXXVI. Électricité et Gaz. — Installations et Matériel.
Cl. XXXVI *bis*. Tous autres procédés d'éclairage matériel, ustensiles et produits. — Installations.

—

GROUPE IX.

Industrie artistique.

Cl. XXXVII. Tapis, Tentures, Peinture décorative, Décorations d'appartements. Tissus d'ameublement. Linoléum.
Cl. XXXVIII. Imprimerie, Librairie. — Estampes. — Gravures. — Épreuves photographiques. — Papiers peints. — Installations d'imprimeries.
Cl. XXXIX. Sculptures sur toutes matières.
Cl. XL. Taille du Diamant, Bijouterie-Joaillerie, Orfèvrerie, Bronzes d'art.
Cl. XLI. Tous instruments de musique.

—

GROUPE X.

Chauffage et buanderie.

Cl. XLII. Installations et appareils de chauffage.
Cl. XLIII. Combustibles.
Cl. XLIV. Buanderie, lessiveuses.

GROUPE XI.

Matériel des Sciences.

Cl. XLV. Géographie, Topographie, Cartographie.
Cl. XLVI. Horlogerie, Instruments d'optique, de précision, Appareils photographiques.

—

GROUPE XII Nouveau.

L'ancien groupe XII est supprimé.

Cl. XLVII. Armes offensives et défensives.
Cl. XLVIII. Serrurerie, Coffre-fort.
Cl. XLIX. Appareils de sauvetage et d'incendie. Freins.

GROUPE XIII.

Assurances et économie sociale.

Cl. L. Statistiques, tableaux et tarifs d'assurances contre l'incendie.
Cl. LI. Statistiques, tableaux et tarifs d'assurances sur la vie.
Cl. LII. Statistiques, tableaux et tarifs d'assurances contre vol et infractions.
Cl. LIII. Statistiques, tableaux et tarifs d'assurances contre dégâts par distribution d'eau.
Cl. LIV. Statistiques, tableaux et tarifs d'assurances contre accidents.
Cl. LV. Statistiques, tableaux et tarifs d'assurances contre maladies épidémiques.
Cl. LVI. Statistiques, tableaux et tarifs d'assurances contre chômage.
Cl. LVII. Statistiques et tableaux de rentes viagères et pensions.

—

GROUPE XIV.

Cl. LVIII. Tabac, Articles pour fumeurs.

Cl. LIX. Industries diverses non classées ci-dessus : Bimbeloterie, Articles de bazar, Articles de Paris, Petits bronzes, Ustensiles de cuisine. Brosserie, Coutellerie, Jouets.

PARTIE NON OFFICIELLE

Nouvelles Diverses

Le *Journal officiel* a publié, hier matin, jeudi, la liste du Jury de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam. Nous avons publié cette liste, il y a quinze jours, dans notre numéro du 20 juin.

Deux noms sont à ajouter dans la liste des jurés titulaires, ce sont les suivants :

MM.

L. Hannoyer, ingénieur des Arts et Manufactures, 36, rue des Vinaigriers, Paris.

Mouilbau, 4, rue Etienne-Marcel, Paris.

Dans la liste des jurés suppléants, il faut ajouter :

MM.

Galland, a Vienne, Isère.

Lafrique, 266, rue de Charonne, Paris.

Puel de Lobel, 13, rue Lafayette, Paris.

Trouel, 5, rue Griffon, Lyon.

M. Buissot, juré titulaire, a donné sa démission.

Le Jury se compose donc actuellement de 87 membres titulaires et de 18 membres suppléants.

* * *

La Commission, chargée par le Comité de la Section française des achats de lots pour la tombola de l'Exposition, a commencé ses opérations et a fait déjà un certain nombre d'acquisitions.

Nous sommes heureux de constater que les choix de la Commission ont fait le meilleur effet parmi les exposants.

* * *

Le nombre des entrées à l'Exposition d'Amsterdam devient de plus en plus considérable.

Dimanche dernier, on a compté le soir, à 6 heures, près de 50,000 tickets.

L'Exposition d'Amsterdam, en 1895, enregistre actuellement *sept mille* entrées de plus que l'Exposition d'Amsterdam, en 1883, à pareille date.

* * *

Une cérémonie imposante a eu lieu le 24 juin, dans le salon d'honneur de la Section française.

MM. Le Lorrain et Brylinski avaient fait décorer l'entrée du salon de draperies noires et de faisceaux de drapeaux voilés de crêpes. Au centre du salon se trouvait exposé un grand portrait du Président Carnot garni de fleurs. A deux heures, M. Jacquot, consul général de France, a été reçu par M. l'administrateur général de la Section française, entouré de tous les exposants, et a prononcé quelques paroles émues; puis, tous nos compatriotes ont défilé devant le portrait du regretté Président Carnot.

Détail touchant, une dame autrichienne à qui M. Carnot avait serré la main, à Lyon, le jour de sa mort, a demandé à être reçue dans le salon d'honneur et s'est agenouillée longuement devant l'image de M. Carnot.

* * *

Les 6, 7 et 8 juillet, aura lieu l'exposition temporaire des roses, suivie du concours des roses coupées

Le Jury sera composé de Mmes :

L. Siebuegh ;
C. S. G. Van Hessem ;
M. Brylinski ;
H. Hooft-Vreeland ;
Vas-Visser.

A la suite des opérations de ce jury aimable entre tous, un lunch sera offert, samedi prochain, à ses gracieuses titulaires. Comme on le voit, la galanterie hollandaise ne le cède en rien à la galanterie française.

* * *

L'inauguration officielle de la Section belge aura lieu samedi prochain, 13 juillet, à 2 heures.

AU BON MARCHÉ

PARIS. MAISON ARISTIDE BOUCICAUT PARIS.

Actuellement

SOLDES ET OCCASIONS

en Nouveautés d'Été

COUPES DE ROBES, COUPONS ET OBJETS CONFECTIONNÉS

Largement diminués de prix

Toilettes de **Campagne** et de **Bains** de **Mer, Jeux** de **Plage** et de **Jardin,** Articles de Voyage, **Ameublements** pour la **Campagne,** etc.

"les petits trous pas cher"

GUIDE PRATIQUE DES FAMILLES

AUX

Bains de Mer

300 Plages de la Manche et de l'Océan avec leurs ressources et les moyens d'y vivre pour tous les budgets — Indication des villas à louer, dépenses dans les hôtels, etc., etc. — Préface de **Jean sans Terre.** — Distractions de la plage, Heures des marées, Prix des billets de chemins de fer, Article médical sur le bain de mer, etc., etc.

1 VOL. CARTONNÉ 370 PAGES : 2 fr. 50

A. LA FARE, Edr, 55, Chaussée-d'Antin

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Capital : 20,000,000 de Francs

Siège social à Paris : rue Auber, 6

OPÉRATIONS DE LA BANQUE

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SUR NAVIRES

Escompte et Recouvrements, Chèques,
Traites, Lettres de Crédit,
Avances sur Titres, Garde de Titres,
Ordres de Bourse,
Paiement de Coupons,
Envois de fonds,
Opérations avec l'Amérique centrale, les Antilles et l'Amérique du Sud pour l'encaissement des Traites.

CORRESPONDANTS

DANS TOUTES LES VILLES DES ÉTATS-UNIS ET DU MEXIQUE.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

Papier à Cigarettes

JOB

HORS CONCOURS

PARIS 1889

DÉPOT IMPORTANT *de soieries et foulards, à Marseille,* accepterait **représentation directe** d'une bonne marque de fabrique pouvant convenir à la même clientèle. *Ecrire à M. Louis Gautier, 9, rue de l'Arbre, Marseille.*

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

ACTUELLEMENT

GRANDE MISE EN VENTE ANNUELLE DES

SOLDES

et Occasions

COUPES ET COUPONS

DE FIN DE SAISON



ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — CHRISTOFLE ET Cie.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 32 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Juillet 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes

ABONNEMENTS { Paris. . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

Les Cent Chefs-d'Œuvre DU MONDE A L'EXPOSITION DE 1900

Nous avons eu l'honneur d'adresser à M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, la lettre suivante :

Monsieur le Commissaire général,

Permettez-moi de vous soumettre pour l'Exposition de 1900 une idée qui, si elle pouvait se réaliser, constituerait sans doute une des principales attractions de la manifestation que la France prépare à la fin de ce siècle.

Cette idée consisterait, pour le gouvernement français, à entamer avec les différents États d'Europe des négociations en vue d'obtenir que ceux-ci consentent à prêter à Paris, pendant les six mois que durera l'Exposition, cinq des principaux chefs-d'œuvre de leurs musées nationaux.

Quel spectacle — spectacle unique au monde, ce serait le cas de le dire — que celui d'une salle du futur palais des Beaux-Arts où le visiteur trouverait réunies les toiles des grands maîtres de la peinture, Rembrandt, Rubens, Velasquez, Raphaël, Véronèse, Le Titien, Botticelli, Franz Hals, Van der Helst, Paul Potter, Holbein, Gérard Dow, et combien d'autres !

Mais que de trésors de diplomatie il faudrait déployer pour changer ce beau rêve en réalité !

Qui sait ?... Il suffirait peut-être qu'un État donne le premier l'exemple, pour que les autres le suivent...

Je n'ose pas trop m'attarder sur ce projet qui vous paraîtra, je le crains, un peu fou. Mais quelque fou qu'il paraisse, il rentre, on peut en convenir, dans la catégorie des choses possibles. Je vous le livre donc pour ce qu'il vaut, et vous l'enverrez, s'il y a lieu, dans la boîte aux « clous », ceux dont on ne se sert pas.

Veuillez agréer, monsieur le Commissaire général, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

HENRI GAUTIER.

Nouvelles et Échos

Par 65 voix contre 6, le Conseil municipal de Paris, dans sa séance du samedi 13 juillet, a repoussé le contre-projet de M. Paul Strauss, qui était ainsi conçu : « Le Conseil est d'avis d'approuver le plan général de l'Exposition, sauf en ce qui concerne l'occupation temporaire et les remaniements définitifs des Champs-Elysées. »

Avaient signé, avec M. Paul Strauss, ce contre-projet, MM. Blondel et Levraud.

On sait le sort qu'il a eu, et nos lecteurs pourront se rendre compte par les débats qui ont eu lieu à propos de la discussion du rapport de M. Pierre Baudin, débats dont nous commençons plus loin la publication *in extenso*, de l'importance qu'il faut attacher au vote du Conseil municipal.

Il est d'ores et déjà convenu que la Ville de Paris collaborera aux frais de l'Exposition pour une somme de 20 millions. On ne peut que féliciter nos édiles d'avoir activé une solution qui satisfait tout le monde.

C'est maintenant au tour du Parlement de se prononcer sur la question. Il le fera dès la rentrée, au mois d'octobre, et il n'est pas douteux qu'il se montre tout au moins aussi conciliant que notre Assemblée municipale.

***

Par décret paru à l'*Officiel* en date du 11 juillet, M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de Commerce de Paris, Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition Universelle de 1900, est nommé au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

M. André Lebon, Ministre du Commerce, avait tenu à remettre lui-même les insignes de son grade au nouveau dignitaire, et s'était rendu à cet effet à la Chambre de Commerce.

En accordant cette distinction, a dit M. Lebon, c'est la Chambre de Commerce tout entière que le gouvernement entend honorer et récompenser. Vous me permettrez de dire que c'est aussi l'homme que vous avez placé à votre tête.

Ces paroles du Ministre ont été chaleureusement applaudies.

Tous les amis de l'éminent Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition applaudiront également à cette haute distinction donnée à une personnalité aussi sympathique, aussi unanimement estimée, et dont le nom est une des gloires de notre grande industrie française.

***

M. Armez, député, est nommé membre de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900, en remplacement de M. Pierre Legrand, député, décédé.

***

Une Commission est instituée au Ministère du Commerce pour l'étude du programme d'ensemble des moyens de transport propres à mettre l'Exposition Universelle de 1900 en rapport avec les divers quartiers de la capitale.

Cette Commission sera présidée par le Ministre et aura pour vice-président le Commissaire général de l'Exposition.

Elle comprendra : MM. Cochery, Drumel, sénateurs ; Camille Krantz, Alphonse Humbert, députés ; Rousselle, président du Conseil municipal de Paris, Baudin, Sauton, conseillers municipaux ; Huet, directeur des services de voirie de l'Exposition ; Colson, directeur des chemins de fer au Ministère des Travaux publics ; Monestier ingénieur en chef des ponts et chaussées, attaché au contrôle des chemins de fer.

***

M. Delaunay-Belleville, Président de la Chambre de Commerce de Paris, Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition Universelle, a été reçu, hier, à l'Elysée, par le Président de la République.

***

M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition, qui s'était rendu à Londres pour assister aux travaux du Congrès international des chemins de fer, est rentré depuis quelques jours à Paris.

***

Le vote du Conseil municipal par lequel la collaboration de la Ville aux frais de l'Exposition de 1900 a été fixée à 20 millions, ayant eu lieu seulement la veille du 14 Juillet, le commissaire général n'a pu convoquer la 4e sous-commission chargée d'arrêter les bases de la combinaison financière avant les vacances parlementaires. Cette convocation aura lieu probablement quelques jours avant la rentrée, et sera suivie immédiatement de la réunion de la commission supérieure de façon à permettre au Ministre du Commerce de déposer, à la Chambre, le projet de loi concernant l'Exposition, dans l'une des premières séances.

***

On nous communique la note suivante :

Le Ministre des Travaux publics n'a pris aucun engagement en ce qui concerne la concession des voies ferrées dans Paris ; la nouvelle annon-

cée par un journal du matin a pu prendre naissance dans les faits suivants :

Le Conseil municipal a voté l'insertion, dans la convention relative à l'Exposition, d'un article ainsi conçu :

« La présente délibération est subordonnée à « la réalisation, par voie d'utilité publique, de la « délibération du 11 mai 1894, relative à la concession, à la Ville de Paris, à charge de rétrocession des lignes de tramways destinées à desservir l'Exposition, et à la condition qu'aucune « concession de chemins de fer destinée à l'Exposition ne sera accordée à l'intérieur de Paris, « sans l'assentiment du Conseil municipal. »

Sur le premier point (tramways compris dans la délibération du 11 mai 1894), le Ministre avait, en effet, fait connaître, par une lettre à M. Baudin, que, si l'instruction n'était pas close, il avait cependant acquis la conviction que satisfaction pourrait être donnée à la Ville.

En ce qui concerne les tramways destinés à desservir l'Exposition, il était intervenu dans le but d'arriver à une entente avec la Ville ; enfin en ce qui concerne les chemins de fer, la question n'avait pas été soulevée ; il n'a donc pu s'agir de retirer les projets déposés à la Chambre.

Le gouvernement russe vient de prendre, à l'égard des Français habitant Moscou et les autres grands centres de commerce russe, une décision qui leur accorde la faveur toute particulière de pouvoir prendre part à la Grande Exposition nationale russe, qui ouvrira ses portes, l'année prochaine, à Nijni-Novgorod.

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 6 Juillet 1895

M. le Président — J'ai reçu de M. Maurice Binder une demande d'interpellation sur les projets de l'Exposition de 1900.

Quel jour le Gouvernement propose-t-il pour la discussion de cette interpellation ?

M. André Lebon, *Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.* — L'honorable M. Binder m'a informé hier seulement de son désir de m'interpeller sur le projet de l'Exposition de 1900. Il me permettra de lui dire que j'ai été un peu surpris de cette demande d'interpellation.

Il y a quatre ou cinq semaines, j'ai été saisi par M. Denys Cochin d'une demande analogue. J'ai eu l'honneur de lui écrire une lettre qui a été publiée et dans laquelle j'ai pris l'engagement formel de ne faire procéder à aucune mesure d'exécution, quelle qu'elle soit, avant que la Chambre ne fût saisie du projet.

Cet engagement, je le renouvelle aujourd'hui à la tribune. L'administration se contentera, jusqu'au dépôt du projet, de faire les études préparatoires et d'ouvrir les concours nécessaires à l'élaboration des projets qui seront ensuite soumis à la Chambre, de manière que celle-ci puisse statuer en pleine connaissance de cause.

Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle le débat puisse s'ouvrir utilement sur des projets qui ne sont pas encore définitivement arrêtés et qui ne vous ont pas été communiqués. (*Très bien! très bien!*)

M. le Président. — La parole est à M. Binder.

M. Maurice Binder. — Messieurs, je ne suis nullement étonné de voir M. le Ministre du Commerce solliciter de la Chambre l'ajournement de l'interpellation que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre. Je m'empresse même d'ajouter que je comprends très bien que dans les circonstances actuelles, alors que la Chambre n'est encore saisie d'aucun plan officiel et définitif, il lui soit impossible de statuer au fond sur le projet d'Exposition de 1900.

Aussi, ces réserves faites, ai-je hâte de déclarer en toute loyauté que, si j'ai déposé une demande d'interpellation sur le bureau, ce n'est pas tant, en réalité, pour réclamer la discussion immédiate que pour obtenir de M. le Ministre du Commerce l'engagement formel de nous apporter, dans le plus bref délai, son projet de loi sur l'Exposition de 1900. Retarder indéfiniment, comme le fait M. le Ministre, le dépôt de ce projet de loi, c'est, en effet, selon moi, Messieurs, risquer de placer la Chambre, à un moment donné, dans l'alternative d'accepter le projet actuel du Gouvernement que, pour ma part, sans modifications radicales, je trouve contraire aux intérêts de Paris, ou d'assumer la responsabilité da faire échec à une Exposition internationale, dont je demeure un fervent partisan et que nous voulons tous plus éclatante encore que ses devancières.

M. le Président. — Vous entrez dans la discussion de votre interpellation ; bornez-vous à proposer une date pour la discussion.

M. Maurice Binder. — C'est seulement au sujet de la fixation de cette date que je demande, monsieur le Président, la permission d'ajouter deux mots, en même temps que pour expliquer mon insistance à obtenir du Gouvernement un engagement formel relativement au dépôt de son projet d'Exposition.

Voix diverses. Il vient de prendre cet engagement.

M. le Président. — Il n'est pas question de la date du dépôt du projet de loi, mais de la fixation du jour de la discussion de votre interpellation.

M. Maurice Binder. — M. le Ministre du Commerce vient de rappeler, il y a quelques instants, où en était la question. Il a déclaré qu'il avait été saisi, il y a environ un mois, d'une lettre de mon honorable collègue M. Denys Cochin, lui annonçant notre intention commune, à lui et à moi, de l'interpeller sur cette question des projets de l'Exposition ; cette lettre a été publiée dans la presse.

L'honorable Ministre du Commerce a bien voulu nous répondre, à ce moment, que notre interpellation pouvait être ajournée sans inconvénient, puisque, nous assurait-il, les droits du Parlement seraient absolument respectés, et que la question reviendrait entière ici.

La netteté de cette déclaration nous ayant déterminé à croire qu'en effet la question resterait absolument entière, je n'ai pas besoin de vous dire, messieurs, quelle a été notre surprise lorsque nous avons appris que M. le Ministre du Commerce avait déjà entamé des négociations sérieuses et à peu près définitives sur cette affaire avec le Conseil municipal de la Ville de Paris. (*Interruptions et bruit.*)

M. le Président. — Mais, monsieur Binder, vous discutez votre interpellation et il ne s'agit, je le répète, que de la fixation de la discussion. Vous ne pouvez pas empiéter ainsi sur les droits de la Chambre. (*Très bien! très bien!*)

M. Maurice Binder. — Je n'empiète nullement, monsieur le président ; mais M. le Ministre du Commerce vient de déclarer que les projets de l'Exposition nous seraient soumis d'une façon absolument entière et sans engagement antérieur. Or, je réponds à M. le Ministre qu'à mon point de vue je crains précisément de ne pas voir la question demeurer entière, après un ensemble de négociations faites en dehors du Parlement.

Je ne trouve nullement extraordinaire, messieurs (*Interruptions et bruit*)..., et je ne songe pas à protester contre le principe des négociations commencées avec le Conseil municipal de Paris. J'ai appartenu pendant 10 ans à cette assemblée et je trouverais extraordinaire qu'on la considérât comme quantité négligeable ; mais j'ai bien le droit de supposer que, puisque le Gouvernement s'est trouvé assez prêt pour lui soumettre son projet, il doit être à même dès aujourd'hui de le soumettre au vote du Parlement.

M. le Président. — Parlez seulement sur la date de la discussion, monsieur Binder.

M. Maurice Binder. — Pour demander une date, et surtout une date prochaine, il est nécessaire que j'explique les raisons qui motivent ma proposition. Mais si M. le Président ne veut pas m'autoriser à développer actuellement ces raisons, je me bornerai à demander à M. le Ministre du Commerce s'il est en mesure de nous apporter très prochainement les plans de l'Exposition de 1900. (*Nouvelles interruptions et bruit.*)

Monsieur le Ministre, voulez-vous me permettre de répondre d'un mot a ce que vous avez dit pour justifier... (*Exclamations.*)

M. le Président. — Il ne peut être question en ce moment que de la date de l'interpellation.

Demander au Gouvernement quand il déposera un projet de loi, c'est l'interpeller, et il ne s'agit pas de cela.

M. Maurice Binder. — Je répète, monsieur le Président, que pour solliciter du Gouvernement une date et pour expliquer les raisons qui me font demander que le Gouvernement veuille bien déposer tout de suite son projet, il faut bien que je dise d'un mot — je n'en ai pas pour trois minutes... (*Nouvelles exclamations. — Aux voix!*)

M. le Président. — Demandez une date ; vous interpellez en ce moment.

M. Maurice Binder. — Je n'ai pas dit un mot de l'interpellation ; j'ai parlé de la procédure qui avait été suivie et je ne me suis pas permis d'entrer dans le fond de la question. Cette question au fond, j'entends tout le premier en réserver la discussion pour un autre moment et je n'ai d'autre souci que d'obtenir à temps le dépôt d'un projet auquel un certain nombre de mes collègues et moi entendons apporter force modifications.

Sur un grand nombre de bancs. Aux voix ! aux voix !

M. le Président. — Je vous assure que vous sortez complètement de la question.

M. Maurice Binder. — Messieurs, je ne veux pas insister davantage, — j'ai tenu à dégager ma responsabilité. Je demande alors simplement à M. le Ministre du Commerce s'il veut bien nous saisir immédiatement de son projet et accepter ensuite la discussion de mon interpellation à la suite de celles de M. Goblet et de M. Pourquery de Boisserin.

Voix nombreuses A un mois.

M. le Président. — On demande le renvoi à un mois de la discussion de l'interpellation de M. Binder.

Je consulte la Chambre.

(La Chambre, consultée, prononce le renvoi à un mois.)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 Juillet 1895

Participation financière de la Ville de Paris dans les dépenses de l'Exposition Universelle de 1900.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport présenté par M. Pierre Baudin, au nom de la Commission de l'Exposition Universelle de 1900, sur la participation financière de la ville de Paris dans les dépenses de l'Exposition.

Ce rapport a été imprimé et distribué.

M. Pierre Baudin, rapporteur. — Messieurs, je ne veux pas reprendre les développements qui ont été donnés hier à cette question en séance du Comité du budget ; ils ont été publiés au *Bulletin* et nous pouvons les considérer comme ayant eu lieu en séance publique.

Vous avez reçu du reste le texte définitif de mon rapport imprimé.

Je me bornerai à répondre aux adversaires du projet de convention inséré dans le rapport et, considérant la discussion générale comme close, je crois que le Conseil peut dès maintenant passer à l'examen des articles et statuer au fur et à mesure sur les divers amendements.

A ce propos je ferai remarquer à MM. Grébauval et Puech, sans y insister autrement d'ailleurs, que leur amendement à l'art. 3 serait mieux à sa place à l'art. 9.

MM. Grébauval et Puech. — Vous avez raison.

M. Paul Strauss. — Messieurs, en venant combattre, dans quelques-unes de ses parties, le rapport si étudié de notre collègue M. Pierre Baudin, je ne me dissimule pas la difficulté de ma tâche. D'abord parce que ce débat s'engage pour moi dans des conditions défavorables.

M. Alpy. — Vous pouvez dire dans des conditions impossibles pour la discussion de cette grave affaire.

M. Ferdinand Duval. — Et sans savoir ce que fera la Chambre des députés.

M. Pierre Baudin, rapporteur. — On dira à la Chambre qu'on attend la décision du Conseil municipal. C'est un cercle vicieux.

M. Paul Strauss. — Les explications apportées

hier au Comité du budget par M. le Rapporteur, par M. le Commissaire général et par M. Bouvard ont été accueillies de telle façon que je n'ai aucun doute sur la solution de ce débat; mais je considère comme un devoir de dire ici mon opinion.

Permettez-moi, au début, d'écarter tous les arguments *ad hominem*. On a opposé à ceux qui ne sont pas les partisans des projets de M. Bouvard je ne sais quels dessous cléricaux et réactionnaires ou je ne sais quel complot formé contre le Commissaire général de la future Exposition.

M. Hattat. — Personne n'a rien dit de pareil à votre sujet.

M. Paul Strauss. — Quant à moi, je n'ai pas accueilli avec défaveur l'arrivée au Commissariat général de M. Picard et la seule présence de M. Bouvard m'incline plutôt à une appréciation bienveillante.

J'ai été un peu surpris de la précipitation avec laquelle on s'est arrêté au chiffre de 100 millions. Dans une lettre inscrite au rapport M. le Ministre du Commerce a dit, sans doute par erreur, que ce chiffre avait été admis par la sous-commission des finances.

M. Alfred Picard, hier, a rectifié cette assertion et il a expliqué que c'était M. Magnin, dans une allocution, qui avait prononcé ce chiffre. Je déclare, comme membre de la sous-commission des finances, que jamais je n'ai eu à voter sur un tel devis.

Ce chiffre de 100 millions m'a étonné, car l'évaluation m'a paru par trop sommaire et surtout trop élevée.

Lorsqu'on passe de 40 à 100 millions, le saut est un peu brusque, l'écart trop considérable; c'est, à mon avis, dépasser la juste mesure.

Je suis, autant que qui que ce soit, partisan d'une Exposition en dépit des critiques économiques qu'on peut formuler, mais à la condition qu'on prenne les précautions nécessaires pour conjurer la crise qu'entraînerait une surproduction et un excès d'activité. Mais, ces réserves faites, je suis convaincu qu'une Exposition est le rendez-vous de tous les étrangers pour le plus grand bien de Paris, de la France, j'ajouterai de la cause de la paix et de celle de l'humanité.

C'est donc sans hostilité ni prévention que je trouve disproportionnée la dépense de 100 millions. Dans la situation budgétaire que nous traversons, à l'Etat comme à la Ville, je considère qu'il nous est difficile d'affecter 100 millions pour des objets passagers, alors que tant d'œuvres intéressantes, urgentes, attirent notre sollicitude.

C'est, je le répète, manquer de mesure et de proportion.

Ma seconde observation a trait au plan général et à l'extension du périmètre de l'Exposition jusqu'aux Champs-Elysées.

Ce n'est pas la première fois qu'on a songé à affecter à l'Exposition une partie de la rive droite.

Déjà, en 1885, la Commission d'études, présidée par M. Antonin Proust, avait adopté un plan englobant le Champ de Mars, l'esplanade des Invalides, les Champs-Elysées et le Cours-la-Reine.

Ce savant Commissaire général a exposé que, si l'on n'a pas donné suite à ce projet, la raison en a été la froideur avec laquelle les puissances étrangères accueillirent l'Exposition de 1889; cette appréhension aurait déterminé les organisateurs à restreindre les proportions.

Mais je crois savoir que, si l'on a cru devoir renoncer aux Champs-Elysées, c'est parce que M. Alphand s'y opposa formellement. Je n'insiste pas outre mesure sur ce point; il m'est bien permis de tirer argument de cette opposition de M. Alphand, à qui tout le monde reconnaissait un véritable culte et une véritable passion pour les beautés de Paris.

Ce qui m'inquiète dans la prise d'une partie des Champs-Elysées pour l'Exposition, ce n'est pas seulement le dommage qui sera causé pendant sa durée, mais le trouble définitif qui en résultera.

Pendant l'Exposition, quelle que soit la bonne volonté de M. Bouvard, on n'aura plus, pendant cinq ans, la jouissance de tout un quartier de Paris, on risque de porter atteinte à l'ordonnancement général de cette magnifique promenade.

Lorsque les étrangers viennent à nos Expositions, ils vont certainement visiter la galerie des Machines et le palais de l'Electricité, mais ce qui les séduit et les enchante, c'est le décor général de Paris.

Vouloir toucher à ce cadre, même pour essayer de l'embellir, me semble téméraire, et c'est pourquoi je suis hostile à l'occupation temporaire et au remaniement définitif des Champs-Elysées.

Si ces projets étaient conçus de sang-froid, en dehors de toute préoccupation d'Exposition, je pourrais peut-être m'y rallier; mais, dans les circonstances où ils se produisent, je crains qu'ils ne nous apportent un déboire, qu'il s'agisse d'une avenue, d'un pont ou de palais.

Nous sommes payés pour nous montrer méfiants.

A la fin de 1889, au lendemain de l'Exposition, M. Alphand et M. Arsène Lopin nous ont vanté les avantages qui devaient résulter pour la Ville de l'acquisition des palais du Champ de Mars.

Ce rachat était le gage de la reprise par la Ville des terrains du Champ-de-Mars.

On disait — et je le contestais — que ces palais construits pour défier le temps rendraient de grands services à la Ville.

Il ne m'a pas été permis, à cette époque, de combattre le rapport de M. Arsène Lopin, car mon mandat de rapporteur général m'avait fermé la bouche.

Ces palais définitifs, qui devaient défier le temps et concourir à parer la Ville de Paris, que vont-ils devenir?

La pioche du démolisseur les attend. Les palais des Arts libéraux et des Beaux-Arts sont aujourd'hui démodés. Quant à la galerie des Machines, M. Picard, Commissaire général de l'Exposition, avouait hier au Comité du budget qu'elle restait comme un vestige de l'Exposition de 1889, aussi gênant que la tour Eiffel.

Je voudrais vous mettre en garde contre la tentation de construire du définitif dans une Exposition qui ne fait que passer. Plus les constructions y sont en harmonie avec les nécessités du moment, avec un décor passager, plus elles sont exposées à ne pas s'adapter au cadre permanent de Paris; plus elles ont de piquant, de valeur artistique, plus elles risquent d'être démodées au bout de peu de temps. Il en est ainsi pour le palais de l'Industrie qui date de 1855, du palais du Trocadéro, si laid, si disgracieux malgré les beautés du parc qui l'entoure; il en est de même des palais de 1889 qui nous ont coûté tant de millions, et qu'on va détruire.

J'appelle votre attention sur le danger qu'offrent des remaniements hâtifs que l'on fait non pour l'embellissement normal de la Ville, mais pour un usage aussi précaire que celui d'une Exposition. En portant une main téméraire sur les Champs-Elysées, vous allez modifier une perspective sans égale, incomparable, sans certitude de l'améliorer, vous priverez les Parisiens et les visiteurs d'une merveilleuse promenade pendant plusieurs années.

On ne jette pas seulement des pavillons, des constructions légères à travers les Champs-Elysées mais encore des palais massifs.

On regrette l'époque où le carré Marigny offrait une hospitalité si charmante, avec l'admirable perspective des Invalides; aujourd'hui on veut commettre la même faute.

On va continuer à jeter dans les Champs-Elysées de nouvelles constructions, alors qu'on devrait en exiler tout ce qui ne peut qu'en assombrir la perspective, qu'y apporter gêne et embarras.

En d'autre temps, je me serais servi, sans doute avec succès, de l'argument des arbres, mais aujourd'hui, par je ne sais quelle réaction imprévue, les amis des arbres ont l'air de représentants atavіques du passé.

M. Quentin-Bauchart. — J'en parlerai, des arbres.

M. Paul Strauss. — On considère ces amis des arbres comme des phénomènes...

M. Bassinet. — Les autres aussi aiment les arbres, mais ils ne s'en font pas les défenseurs enragés.

M. Paul Strauss. — Je veux dire qu'autrefois l'éventualité de la mutilation des Champs-Elysées eût soulevé une opposition que je n'ai pas constatée ici. Je le constate et je regrette qu'on ait un aussi médiocre souci de nos promenades, de nos plantations, de nos pelouses intérieures.

Je ne veux pas imposer au Conseil un plus long développement de mes arguments. Je les ai condensés autant que j'ai pu, au risque d'écourter ma thèse et de l'affaiblir.

Je me résume : la dépense de 100 millions est excessive et disproportionnée avec le but que l'on se propose d'atteindre.

L'Exposition, en outre, n'est-elle pas pour les étrangers plutôt le prétexte que le but de leur déplacement? Ce que les visiteurs viennent voir, c'est surtout Paris, les beautés de Paris; et si vous voulez, dans un intérêt contestable, toucher à la physionomie de Paris, vous risquez d'enlever à l'Exposition une de ses attractions les plus fortes.

C'est dans cet esprit que je déposerai, en mon nom et au nom de mes collègues MM. Levraud et Blondel, un amendement aux termes duquel le Conseil approuve les plans de l'Exposition, sauf en ce qui concerne l'occupation des Champs-Elysées. C'est une opinion très forte chez moi que je défends ici; j'ai le regret de n'avoir pu la faire partager à tous mes collègues, si j'en juge par mes impressions de séance.

J'exhorte de toutes mes forces le Conseil à rester fidèle à son mandat, à se montrer ménager des deniers des contribuables et gardien vigilant des beautés de Paris.

M. Quentin-Bauchart. — Je ne viens pas faire une opposition systématique au projet qui vous est présenté. Je tiens à déclarer tout d'abord que je suis avant tout partisan d'une Exposition que j'ai votée, et que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour en assurer le succès.

Cependant, j'ai certaines réserves à formuler tant au point de vue de l'intérêt général et de la beauté de Paris, qu'au point de vue des intérêts plus particuliers du quartier que je représente.

Aussi ne traiterai-je pas la question de la subvention de 20 millions demandée à la Ville de Paris, bien que cette subvention puisse paraître exagérée, je l'accepte donc, persuadé que Paris est assez riche pour trouver les moyens de faire face à ce gros engagement, et qu'en présence des intérêts considérables en jeu, il ne lui est pas permis de lésiner.

Je me contenterai d'étudier avec le plus grand soin le plan adopté par la Commission supérieure et c'est sur ce plan que je ferai un certain nombre d'observations, particulièrement en ce qui concerne les Champs-Elysées.

Lorsqu'en 1893, M. Alphonse Humbert présenta au Conseil un rapport sur l'emplacement de l'Exposition future, il fut bien entendu qu'on ne toucherait pas à un seul arbre.

Je cite textuellement l'incident :

M. Quentin-Bauchart. — J'ai voté pour l'adoption de l'emplacement du Champ de Mars, qui comprend une annexe sur le Cours-la-Reine. Mais il est bien entendu, et nous sommes déjà à ce sujet d'accord avec M. le Rapporteur, que sous aucun prétexte on ne touchera aux arbres des Champs-Elysées. Je tiens à ce que ce point soit nettement précisé.

M. Alphonse Humbert. — Tout mon rapport est imprégné de cette pensée : ne pas toucher aux arbres. S'il est impossible, dans un bois où les plantations sont touffues et irrégulières, de faire des constructions sans les détériorer, il n'en est pas de même dans de vastes allées plantées, où les arbres sont largement espacés.

« Je suis donc absolument d'accord avec M. Quentin-Bauchart et ses collègues du 8e arrondissement. »

Au mois de décembre dernier le Conseil, sur ma proposition, votait d'urgence la délibération suivante signée par trente-cinq de mes collègues :

« Le Conseil,

« Considérant que la Ville de Paris a dépensé des sommes considérables pour planter les quinconces du Cours-la-Reine et des Champs-Elysées;

« Qu'il serait criminel de faire disparaître, même partiellement, des plantations datant de près de 40 ans, qui constituent une des plus belles promenades du monde *(Très bien!)*;

« Qu'il est impossible de déplanter, sans les perdre, des arbres de cette venue;

« Qu'il serait également impossible de les remplacer et de rendre aux Champs-Elysées leur aspect actuel;

« Que Paris a le droit d'exiger qu'on respecte ses plus belles avenues;

« Regrettant qu'un grand nombre des projets relatifs à l'Exposition de 1900, exposés au palais de l'Industrie, n'aient pas tenu compte des réserves formelles faites à ce sujet par les représentants de Paris,

« Emet le vœu :

« Que dans le projet définitif qui sera dressé à la suite du concours, l'on respecte les quinconces du

Cours-la-Reine et des Champs-Elysées. (*Très bien! très bien!*)

Signé : Quentin-Bauchart, Riant, Prache, Despatys, Rousselle, Blachette, Daguilhon-Pujol, Froment-Meurice, Alpy, Grébauval, Paul Bernard, Breuillé, Faillet, Lerolle, Gay, Paul Escudier, Cornet, Bellan, Vorbe, Lazies, Roger Lambelin, Clairin, Caumeau, Fourest, Davrillé des Essards, Edmond Gibert, Weber, Champoudry, Levraud, Landrin, Fournière, Deville, Caron, Caplain, Gros.

Avouez que nous sommes loin à présent et des déclarations de M. Humbert et de la délibération prise plus récemment.

Je sais que cette question des arbres a été étudiée de très près par les auteurs du projet, et pour ma part je leur sais un gré infini d'avoir modifié leurs plans dans le sens indiqué par le Conseil, d'avoir respecté par exemple les magnifiques quinconces du Cours-la-Reine, que d'un cœur léger on sacrifiait primitivement, d'avoir sauvegardé en même temps les ormes du Jardin de Paris, plantés, dit-on, par le duc d'Antin ; mais il n'en est pas moins vrai que, pour s'en tenir aux termes mêmes du rapport, si cinq à six arbres seulement doivent disparaître (ce qui me paraît une obligation bien optimiste), quatre cent dix-sept doivent être déplacés.

Quel effet produira ce déplacement, puisque déplacement il y a, sur des sujets qui ne sortent pas de pépinières, qui par conséquent n'ont pas toute la vigueur désirable ? Êtes-vous certains que ces quatre cent dix-sept arbres reprendront, et ne vous exposez-vous pas à de graves mécomptes ? En tout cas ces arbres transplantés ne vont-ils pas pendant plusieurs années présenter un feuillage malingre, souffreteux, du plus détestable effet ? Parmi ces arbres quasi-condamnés, j'en connais de fort beaux, particulièrement dans les quinconces qui environnent le Jardin de Paris et dans ceux du côté de l'avenue d'Antin. Quelles ne seront pas les protestations lorsque vous mettrez sur eux une main que l'on peut qualifier de criminelle ?

Je sais bien que, suivant une expression populaire, on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs, mais au moins faut-il que cette omelette ne soit pas par trop chère.

Or, de l'aveu de M. Bouvard, la transplantation d'un arbre reviendra à environ 200 francs. Voici donc une première mise de fonds de près de cent mille francs, ce qui certes est une somme respectable. N'est-ce pas exagéré ? Je pose cette question sans la résoudre, la livrant à vos méditations.

Et puis ces déplacements d'arbres ne se feront pas sans de longs travaux de terrassement; ces travaux, joints à ceux de démolition du palais de l'Industrie et de la construction des palais nouveaux, n'est-ce pas l'occupation pendant plusieurs années d'une grande partie des Champs-Elysées, de la promenade favorite des Parisiens?

C'est contre cette occupation que je proteste avec la plus grande énergie.

Je sais bien que d'après les plans annexés au rapport de M. Baudin ces travaux seront pour ainsi dire étagés d'année en année, mais il n'en est pas moins vrai que, dès l'année prochaine, les travaux du palais qui doit remplacer le palais de l'Industrie commenceront le long de l'avenue d'Antin; il n'en est pas moins vrai que les habitants de cette avenue seront près de quatre ans gênés par ces travaux, jusqu'à ce qu'ils soient définitivement privés de la jouissance de l'admirable étendue de verdure qu'ils ont en ce moment sous les yeux. Le palais nouveau, quelque splendide qu'il puisse être, ne sera-t-il pas une maigre compensation ?

C'est cette période d'exécution des travaux qui m'effraie et que je redoute. Certes le projet présenté est des plus séduisants, et pour ma part je ne pourrai que me réjouir de la vue du dôme des Invalides où dort le Grand Empereur. (*Rires et exclamations.*)

M. Caumeau. — Cela veut dire qu'il y en a eu un petit.

M. Quentin-Bauchart. — Mais ce n'est pas sans appréhensions que j'en prévois l'exécution. Si, d'un coup de baguette, une bonne fée accomplissait la transformation rêvée, peut-être me laisserais-je convaincre. Mais, malgré moi, je songe aux désillusions et aux déboires possibles, sinon probables; en somme, nous savons ce que nous avons et, malgré les belles promesses, nous ne savons pas au juste ce que nous aurons.

Je suis d'autant moins suspect de tenir ce langage, que j'ai été le premier à demander la transformation et même, si besoin était, la reconstruction du palais de l'Industrie en vue de l'Exposition Universelle. Mais j'avais toujours compris que cette transformation serait faite sur la même place. Il est certain que le palais de l'Industrie actuel, comme le constate d'ailleurs l'honorable rapporteur, n'est pas merveilleux ; il est vrai également que, même en 1855, comme l'a dit M. Picard, cette construction qui n'a rien d'artistique a été fort critiquée ; ajoutons qu'elle est en très mauvais état d'entretien, que des réparations urgentes s'imposent ; que ces réparations coûteront fort cher ; que, dans tous les cas, il est impossible de laisser telle qu'elle est cette verrue attachée à la future Exposition. Mon idée était de profiter de l'Exposition de 1900 pour transformer le vieux palais et doter par cela même les Champs-Elysées d'une œuvre grandiose et durable. Mais, je le répète, dans ma pensée, cette transformation devait avoir lieu sur le même emplacement ; avec mon projet, aucun abatis, aucun déplacement d'arbres. Le Concours hippique subsistait jusqu'en 1900, la nef centrale n'étant pas atteinte, et le Salon n'était nullement dérangé ; on aurait toujours facilement trouvé dans les galeries l'espace nécessaire pour lui donner l'hospitalité.

Il faut savoir gré aux organisateurs de l'Exposition de s'être préoccupés de ces deux questions des plus importantes : le Salon et le Concours hippique ; mais si quant au Salon la question semble résolue, puisqu'on a décidé de le transporter du palais de l'Industrie dans le nouveau palais, au fur et à mesure des constructions, il n'en n'est pas tout à fait de même pour le Concours hippique, qui sera obligé d'émigrer en 1897, à la galerie des Machines ou ailleurs. Ceci est fort regrettable, et, pour ma part, je ne pouvais laisser passer sans protestation ce dérangement dans les habitudes de la population élégante de Paris.

Je prends acte également de la promesse qui nous est faite que les chantiers seront entourés de clôtures garnies de feuillage et de plantes grimpantes. Il ne faut pas oublier non plus que tous les matériaux devront arriver et être évacués par la Seine. Je dois rappeler également au Conseil qu'une promesse formelle a été faite par M. Bouvard que les travaux ne commenceront pas au Cours-la-Reine avant 1898.

Cette promesse a un grand intérêt ; le Cours-la-Reine est bordé d'hôtels particuliers et de belles maisons qui auront trop à souffrir des travaux de l'Exposition, il n'est que juste que toutes les précautions soient prises pour que les intérêts des habitants de ce beau quartier soient sauvegardés.

Dans cette partie du Cours-la-Reine, comprise entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma, doivent être édifiées la grande serre de l'Exposition d'horticulture et deux autres constructions d'une importance aussi considérable. Or, il existe à cet endroit des arbres magnifiques qui ne doivent pas disparaître. M. Bouvard m'avait promis que ces constructions seraient faites en encorbellement sur la Seine et qu'une seule ligne de marronniers serait atteinte en partie. Or, le rapport de M. Pierre Baudin dit que l'encorbellement permettra de laisser subsister une des deux lignes d'arbres. Ce n'est pas tout à fait la même chose, et je désire que la promesse de M. Bouvard soit formellement rappelée, c'est-à-dire qu'une seule ligne de marronniers sera atteinte et ne sera atteinte qu'en partie.

Telles sont, Messieurs, en principe, les objections que j'avais à faire. Je le répète, je ne peux, pour ma part, admettre l'occupation temporaire des Champs-Elysées ; mais, si je ne puis persuader le Conseil, j'aurai eu du moins la satisfaction d'avoir obtenu, à la Commission municipale de l'Exposition dont j'ai l'honneur de faire partie, certaines réformes et certaines garanties qui, si elles ne me satisfont pas entièrement, auront été, à mon avis, d'un adjuvant puissant pour la sauvegarde des intérêts parisiens.

M. Alexis Muzet. — Je désire répondre aux observations et aux critiques qu'a formulées M. Strauss avec son éloquence habituelle.

Notre honorable collègue a présenté deux critiques principales : l'élévation de la dépense générale et l'envahissement des Champs-Elysées.

A première vue, on pouvait certes être frappé du chiffre de la dépense, mais en considérant le projet en lui-même, son ampleur, la participation certaine des nations étrangères qui faisait en partie défaut en 1889, l'importance des constructions des palais, des ponts, etc., ainsi que de tous les embellissements qui resteront à Paris, on arrive facilement à se convaincre que la somme de 100 millions n'est pas exagérée.

En réalité, ce qui nous touche de plus près, c'est la participation qu'on nous demande ; elle est de 20 millions. A mon avis, ce sera une dépense bien placée dont une partie, sinon la totalité, nous sera remboursée rien que par les produits de l'octroi.

Il ne vient d'ailleurs à la pensée de personne de croire que la Ville doit être mue par une idée de lucre ou de bénéfice.

Mais les avantages de toutes sortes pour la population commerciale et industrielle résultant de l'Exposition ne doivent-ils pas faire l'objet de nos préoccupations ? (*Très bien !*)

Enfin les chantiers qui vont s'ouvrir assureront du travail pour des années à nos ouvriers. (*Très bien !*)

M. Strauss nous a parlé des débuts de l'Exposition de 1889 pour nous rappeler que M. Alphand a été hostile à l'utilisation des Champs-Elysées et en tirer argument contre l'Exposition future. Il m'est bien facile de répondre à cette argumentation.

J'avais, en effet, l'honneur de faire partie de la Commission préparatoire de l'Exposition de 1889, et c'est surtout sur ma proposition que fut décidée l'entrée de l'Exposition au palais de l'Industrie, qui devait être relié par un pont à l'esplanade des Invalides.

J'étais, en effet, intimement convaincu que le succès d'une exposition dépend surtout de sa proximité du centre de la ville.

Mais si M. Alphand, qui fut le grand artisan de l'Exposition de 1889, dut renoncer à l'exécution de cette décision, c'est surtout parce que l'Exposition avait rencontré des hostilités de la part des étrangers et que le cadre du Champ de Mars et de l'esplanade des Invalides était suffisant.

Mais aujourd'hui, au lieu de se restreindre, on est forcé de rechercher tous les emplacements. Aussi, tout naturellement, on a été amené en occupant le Cours-la-Reine, les quais et partie des Champs-Elysées, à donner satisfaction à cette nécessité maintenant incontestée de l'entrée de l'Exposition le plus près possible du centre de Paris et de toutes les principales curiosités de la capitale qui attirent avec raison les étrangers.

Il y a ainsi facilité d'accès, de circulation, possibilité de visites fréquentes, renouvelées, souvent dans la même journée, d'assister aux fêtes de nuit sans faire un long voyage fatigant pour les exposants et pour les visiteurs.

On a parlé du palais de l'Industrie, que le projet de 1900 propose de supprimer. Son plus grand défaut est sa vétusté, car, pour ne citer que sa toiture, elle a besoin de réparations journalières.

Quoiqu'il ait rendu beaucoup de services aux Expositions qui s'y sont succédé, il ne répond plus aux besoins actuels. Ce palais, auquel il faut faire tous les jours des réparations, va être remplacé par un palais somptueux contenant tous les aménagements modernes et qu'on pourra, avec l'expérience du passé, construire, organiser, approprier, pour les Expositions des beaux-arts, de l'industrie, de l'horticuture, qui s'y succéderont, après 1900, dans des locaux spéciaux et plus élégants.

M. Strauss a dit qu'il ne fallait pas toucher au cadre des Champs-Élysées et qu'il convenait d'en laisser la libre jouissance aux étrangers et aux Parisiens.

Mais ils n'en seront point privés, et du reste l'Administration répondra sur ce point; nous avons confiance dans l'habileté des constructeurs pour faire beau et bien. Jamais l'avenue ne sera obstruée. Les travaux se feront par le Cours-la-Reine, qui n'est pas très fréquenté, par les quais. Les transports de matériaux se feront par les quais et par la Seine ; il n'y aura donc aucune gêne pour les promeneurs.

Messieurs, ce qui a préoccupé les organisateurs de l'Exposition de 1900, c'est de faire autre chose qu'en 1889.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'au début, l'opinion publique était très incitée à se prononcer pour une Exposition hors Paris ; on a critiqué l'emplacement du Champ de Mars et préconisé Auteuil et Courbevoie, où déjà, en 1889, M. Alphand avait eu un moment la pensée de placer l'Exposition. (*A suivre*)

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1895)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : A l'Exposition d'Amsterdam (bureau de la Section Française) ou 12, rue Cambon, Paris

PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . 5 florins (POUR L'ANNÉE 1895)

PARTIE OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

Le Jury a commencé ses opérations, lundi 8 juillet, par la formation des bureaux de classes et des bureaux de groupes. Vu l'importance de la Section française, la France a obtenu la place prépondérante, dans presque tous les bureaux de classes ou de groupes.

Dans le Jury supérieur, composé de 31 membres, y compris les délégués du Comité exécutif, le Président et le secrétaire, qui étaient hollandais, la France était représentée par dix membres, c'est-à-dire par presque le tiers des membres composant la totalité du Jury supérieur.

Ces dix membres étaient MM. Ancelot, Allain, Adrian, Balbreck aîné, Belin, Brylinski, Cointreau, Hénon, Layus et Simonnot-Godard.

La nomination des bureaux a eu lieu, lundi, à 3 heures. Les opérations proprement dites ont commencé, mardi matin, 9 juillet, à 9 heures, pour se continuer sans interruption jusqu'à la fin.

Vendredi matin, 12 juillet, à 9 heures, les jurys de groupes se sont réunis pour résumer les opérations du jury de classe.

Le Jury supérieur a commencé à fonctionner, vendredi, à 2 heures, et a continué ses travaux, samedi toute la journée et dimanche matin, jusqu'à midi et demi, heure à laquelle les travaux du Jury supérieur ont été clôturés.

MM. Den Tex, Président du Jury supérieur et Van Houten, fils du Ministre de l'Intérieur, secrétaire du Jury international, assistaient à la deuxième séance du Jury supérieur.

M. Ancelot, Président de la Section française, a tenu à remercier ces messieurs, au nom de tous ses collègues, pour la façon dont les opérations du jury ont été conduites, et surtout pour la courtoisie dont on avait usé vis-à-vis des membres étrangers. Ces paroles ont été approuvées et applaudies par toute l'assemblée.

LES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LA FRANCE

Sauf erreur ou omission, voici les résultats des opérations du Jury, en ce qui concerne la France, après délibération du Jury supérieur :

Hors concours	106
Diplômes d'honneur	185
Médailles d'or	202
Médailles d'argent	137
Médailles de bronze	84
Mentions.	17

Les récompenses accordées à l'occasion de l'Exposition d'Amsterdam sont donc dès maintenant officielles ; mais, par une réserve que tout le monde appréciera, nous n'en ferons la publication que lorsque le Comité exécutif en aura communiqué la liste à L.L. MM. la Reine Regente et la Princesse Wilhelmine.

PROCHAINE RÉUNION DU JURY SUPÉRIEUR

Le Jury supérieur se réunira dans un mois environ, du 12 au 20 Août, pour examiner les récompenses à décerner aux collaborateurs de l'Exposition et rectifier, s'il y a lieu, les erreurs qui auraient pu se produire dans la répartition des récompenses.

PARTIE NON OFFICIELLE

LES

Membres du Jury Français

A AMSTERDAM

Nous n'avons pas l'intention de faire la relation complète des fêtes brillantes qui ont eu lieu la semaine dernière, à Amsterdam, à l'occasion de la présence à l'Exposition de nos compatriotes qui composaient le jury français.

Ces fêtes ont été en tous points réussies et c'est le cas ou jamais de sortir le cliché « empreintes de la plus grande cordialité ».

Tous ceux qui étaient à Amsterdam ont pu, comme nous, le constater. Il semble, en effet, qu'une fée bienfaisante ait jeté, dès son début, un sort heureux sur l'Exposition d'Amsterdam, et en particulier sur la participation de la France à cette Exposition.

Nous avons assisté, depuis 1883, à un certain nombre d'expériences de ce genre ; nous sommes obligé de reconnaître qu'aucune n'a reussi aussi normalement, aussi simplement, aussi correctement que celle que nous venons de tenter à nouveau, en Hollande.

Et ce qui doit constituer, à notre avis, le principal titre que les organisateurs et les exposants d'Amsterdam ont aux félicitations et à la reconnaissance du gouvernement français, c'est précisément cette absence de concours officiel qui fait que tout l'honneur de la réussite de l'entreprise revient entièrement à l'initiative privée.

C'est un point sur lequel nous aimons à insister, car il double, selon nous, les mérites de chacun.

C'est d'ailleurs ce point que les différents orateurs que nous avons entendus au cours de ces fêtes, ont souligné avec éloquence, et entre autres, M. Savary, sénateur du Finistère.

Ceci dit, passons rapidement en revue les principaux faits qui se sont produits à l'occasion du voyage des membres du Jury.

Et d'abord, nous devons remercier la Compagnie du Nord, et en particulier M. Sartiaux, son aimable directeur, d'avoir bien voulu, sur la demande de M. Ancelot, former un train spécial qui a emporté la délégation française, c'est-à-dire 140 personnes environ, en moins de 10 heures, à Amsterdam.

M. Sartiaux avait eu la charmante attention d'y faire accrocher un wagon-salon réservé aux femmes des membres du Jury. Deux wagons-restaurants complétaient la parfaite organisation de ce train spécial, et tout le monde a été unanime pour reconnaître que jamais voyage ne fut plus agréable, ni plus gai.

Les formalités quelquefois ennuyeuses de la douane, en Belgique et en Hollande, ont été nulles, et cela, il faut le reconnaître, grâce à l'aimable et efficace intervention de M. Rœpius van Zevenhuizen.

***

En arrivant à Amsterdam, nous apprenons que le gouvernement français a envoyé en rade un aviso de l'Etat, commandé par le commandant de vaisseau M. Hallez, ayant avec lui le capitaine Bonin, le lieutenant Rondeleux, l'enseigne de vaisseau Dordet et le docteur Gorron.

La présence de nos vaillants marins français devait être nécessairement l'occasion d'une série de fêtes, et il est décidé, dès lundi matin, qu'une délégation se rendrait à bord de l'*Ibis* pour inviter les officiers au banquet qui serait offert mercredi soir en leur honneur à bord du *Mail Steamer* de l'Exposition.

Cette délégation, composée de MM. Jacquot, consul général de France à Amsterdam, Ancelot, Président de la Section française, Brylinski et Layus, se rendit en effet auprès du commandant Hallez, et rapportait, une heure après, la nouvelle de son acceptation.

Organiser le banquet fut l'affaire de 24 heures. M. Estieu s'en chargea, et mercredi soir, à 6 heures 1/2 tout le Jury français, les dames comprises, était sur le pont du *Prinz Hendrick* et recevait aux cris de : Vive la marine française !! les officiers de *Ibis*.

Un mot sur le banquet.

Le menu solide était irréprochable ; quant au menu liquide, il était royal, unique en son genre, car il était gracieusement offert par *le Comité Girondin des Expositions Universelles* ; et c'est tout dire. Lisez plutôt cette nomenclature que nous qualifierons de sacro-sainte.....

VINS

Chablis. — Meursault
(*Guédras*)

Château Guiraud-Bayle 1890

Château Malescot Margaux 1891
(*Monopole J. Dutrenit et Co*)
Grand vin Château Latour 1891

Chât. Pichon Longueville Lalande 1890
Chambertin (*Thomas Bassot*)
Chât. La Tour Blanche 1891
Chât. Mauvezin. — La rose Perganson 1875
Château Pichon Longueville 1875
Château Smith Lafite. — Gd vin Ch. Margaux 1875
(*Dubos frères*)

Champagne extra dry (*Ad Bertrand*)

Fine Champagne. — Anisette
(*Marie Brizard et Roger*)

Bleak head Rum (*Pastureau frères et fils*)
Le curaçao était offert par M. Marnier.

***

Le dessert est le moment des toasts. Nous ne les reproduirons pas tous, la place nous faisant défaut ; mais nous reproduirons ci-dessous ceux de MM. Ancelot, Président de la Section française,

Charles Legrand et Savary, sénateurs du Finistère :

Discours de M. ANCELOT
Président de la Section française

Mesdames, Messieurs,

Lorsque le Comité de la Section française a bien voulu me désigner comme son Président : je ne me doutais pas qu'un jour, dans ce pays ami, j'aurais l'insigne honneur de saluer respectueusement les dignes représentants de la marine francaise.

Nous avons, en effet, le grand bonheur de posséder pour quelques jours, dans les eaux d'Amsterdam l'aviso français l'*Ibis*, et je tiens à remercier M. le commandant Hallez qui a bien voulu, ainsi que ses officiers, se rendre aujourd'hui à l'invitation des membres du Jury français.

Je vous propose, Messieurs, de lever vos verres et de pousser tous avec moi ce cri qui est cher à tous nos cœurs :

Vive la Marine française !

L'enthousiasme est général. Tout le monde se lève et pousse le cri de : Vive la Marine française!

M. Ancelot continue :

Je vous remercie, mes chers collègues, de l'enthousiasme avec lequel vous avez accueilli le toast à la Marine française; je ne doute pas que vous réserviez le même accueil à celui que je vais vous proposer.

Je serai certainement votre interprète en adressant nos plus vifs remerciements à M. Den Tex, Président du Jury, dont vous avez pu déjà apprecier l'extrême amabilité et qui a bien voulu se rendre ce soir à notre banquet. Merci aussi à M. et à Mme Calisch, à M. Van Mesdag, à M. et Mme Van Zevenhuizen, à M. Le Grand, à M. Gempestz, qui ont voulu nous donner une nouvelle preuve de leur amitié, en se joignant à nous ce soir.

Je tiens, du reste, à constater à nouveau, devant vous, Messieurs, que depuis les débuts de cette Exposition, les Français ont toujours trouvé auprès du Comité exécutif l'accueil le plus sympathique ; et je leur adresse l'expression de notre bien vive reconnaissance.

Je vous demande, Messieurs, de porter un toast en l'honneur de nos aimables invités et de crier avec moi :

Vive la Hollande !

Les invités répètent ce cri, et M. Legrand prend ensuite la parole :

Discours de M. LEGRAND
Juge au Tribunal de commerce de la Seine

Monsieur le Président du Jury international,
Messieurs les membres du Comité exécutif néerlandais,

En mon nom et au nom de mes collègues membres du Jury de la Section française, je suis très heureux de l'occasion qui se présente de vous remercier cordialement des aimables paroles de bienvenue que vous nous avez adressées lundi dernier, dans notre langue.

Nous nous félicitons de vous avoir apporté notre collaboration française et nous conserverons, croyezle bien, de la sympathie de votre accueil et de la parfaite aménité de nos relations le plus agréable souvenir.

En parcourant avec vous depuis trois jours les galeries de votre si intéressante Exposition, nous avons été frappés, mes amis et moi, de ce que, vous et vos compatriotes, avec une courtoisie toute hollandaise, vous affectiez de nous entretenir de nos Expositions de Paris en 1889, de Paris en 1900, vous évoquiez le souvenir resplendissant de l'une, vous nous parliez des espérances et des radieuses promesses de l'autre.

Certes, Messieurs, si cinq années nous séparent également de chacune d'elles, si, à l'horizon tout proche, apparaît l'aurore d'un nouveau siècle, l'Exposition d'Amsterdam en 1895 participe à cette aurore, elle sert de trait-d'union entre ces deux dates superbes 1889 et 1900, elle montre qu'il n'existe point d'arrêt dans l'activité féconde des nations laborieuses.

En attribuant des récompenses aux produits soumis à notre examen et en revisant tout à l'heure encore la liste de nos lauréats pour la classe des industries décoratives, nos collègues hollandais nous félicitaient de la note particulièrement artistique qui caractérisait la Section française.

Nous vous remercions, Messieurs, de cet hommage désintéressé rendu aux qualités essentielles de notre race ; mais, et je suis fier de vous le dire à mon tour, la Hollande, elle aussi, possède par la pléiade de ses artistes fameux, par son histoire séculaire et glorieuse, par les merveilles de ses musées, la Hollande, elle aussi, possède un art décoratif vraiment national.

Vos industries, comme les nôtres, procèdent d'antiques traditions, elles ont un charme propre, une originalité parfois un peu cherchée, mais un style éminemment national.

Aussi, j'en suis convaincu, lorsque sous peu, demain peut-être, — car, qu'est ce que cinq années dans l'histoire du travail des peuples ? — lorsque demain vous répondrez avec empressement à l'invitation qui vous sera faite par le Gouvernement de la République pour l'Exposition de 1900, vous nous apporterez à votre tour l'éclat de votre participation artistique, vous maintiendrez, vous aussi, haut et ferme votre drapeau industriel, ce drapeau dont les 3 couleurs pareilles aux nôtres nous font penser à la patrie lointaine.

Monsieur le Président du Jury international,
Messieurs les Membres du Comité Néerlandais,

Je lève mon verre en votre honneur et je bois, avec ce vin de France, au succès de la Section hollandaise à l'Exposition de Paris en 1900.

Applaudissements unanimes ! Cris de vive la Hollande !

M. Savary, sénateur du Finistère, se lève à son tour et prononce le discours suivant :

Discours de M. SAVARY, sénateur

Amsterdam, 10 juillet 1895.

Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques semaines, je rencontrais mon collègue Lourties; il arrivait d'Amsterdam, où il venait de présider à l'inauguration de la Section française ; à des appréciations que je lui formulais sur notre commerce extérieur, il me répondit, en me citant l'exemple qui vient de se produire ici :

« Allez-y voir, me dit-il, et vous jugerez différemment les choses. »

Je suis venu, Messieurs, j'ai vu et maintenant je suis convaincu.

Peut-être les conditions particulièrement agréables de notre voyage et de notre arrivée à Amsterdam n'ont elles pas été étrangères à la bonne impression produite.

Comment, en effet, voir les choses sous un aspect défavorable quand un voyage s'est effectué sous un beau soleil, à travers un beau pays, en aussi gracieuse et charmante compagnie — et quand à son arrivée on reçoit du plus affable des Consuls généraux les souhaits de bienvenue les plus aimables et les plus cordiaux!

La caractéristique intéressante de l'Exposition française d'Amsterdam est sa constitution, exclusivement due à l'initiative privée d'un groupe important de négociants, d'industriels et de producteurs.

Le succès a couronné l'entreprise, Messieurs, c'est aujourd'hui un fait acquis pour tous au milieu des Sections voisines très intéressantes d'ailleurs, la Section française éclate par son luxe, son bon goût, et nous devons le dire bien haut, par son excellente organisation. Tout le mérite en revient aux organisateurs et en particulier à M. Ancelot que la connaissance absolue des intérêts engagés, que son talent, sa compétence, son énergie intelligente ont fait placer à la tête du Comité français et à son fidèle lieutenant M. Brylinski.

Cette belle assemblée où j'ai été heureux de saluer tant de notabilités est la preuve que les vues sont justes, et répondent à un puissant mouvement d'opinion.

Ce triomphe de l'initiative individuelle est d'un bon augure pour l'avenir, et je crois savoir qu'il est déjà apprécié en haut lieu.

Il y a quelques jours à peine notre Ministre du Commerce faisait appel à l'activité, à l'énergie de notre commerce, il signalait les efforts heureux des concurrents étrangers.

Voici, du moins à Amsterdam, chez un peuple ami, une démonstration de ce que peut l'activité française, chaque fois qu'elle se trouve jointe à la conviction, au talent et à la science.

J'estime que vous avez fait là, Messieurs, une œuvre bien utile et que cette manifestation aura un profond retentissement dans les deux pays.

Il ne faut pas, vous le savez bien, qu'un peuple comme la France, qui de tout temps a exercé sur la consommation du monde entier, l'action la plus heureuse, la plus féconde; il ne faut pas, dis-je que ce peuple s'enferme chez lui, qu'il néglige ses relations commerciales avec les puissances amies.

Notre commerce extérieur est en quelque sorte le levain de notre commerce intérieur, sans lui, rien n'est possible parce qu'il nivelle les frais généraux, parce qu'il constitue à lui seul, non seulement une des branches principales de la richesse matérielle, mais aussi un élément essentiel de la puissance morale de la France.

Au loin dans les contrées encore rebelles à la civilisation, un champ d'action lui est en ce moment préparé ; notre armée, notre marine fécondent de leurs efforts et de leur sang une terre qui bientôt sera définitivement française.

C'est donc, Messieurs, pour un de vos représentants au Parlement un plaisir et un devoir d'unir ce soir dans un même toast les succès de notre commerce en Hollande à la gloire de notre drapeau à Madagascar.

Puisqu'une heureuse fortune nous a valu la présence ici d'un de nos bâtiments de guerre, je prie MM. les officiers de permettre d'unir aussi dans ce toast les marins présents aux absents.

On applaudit avec enthousiasme ces paroles de l'orateur, et les échos de l'Exposition retentissent encore du cri mille fois répété de : Vive la Marine française !

Avec cette modestie charmante et cette réserve pleine de distinction, qui est la vertu caractéristique du marin français, le commandant Hallez répond en quelques mots combien il est profondément touché, ému de la réception cordiale et affectueuse qu'on lui fait, à ses marins et à leurs chefs.

On fait une ovation au commandant Hallez, et tout le monde se lève pour choquer son verre avec le sien.

Après lui, prennent successivement la parole, M. le Bourgmestre d'Amsterdam, M. le Président du jury international, Den Tex, M. Le Lorrain, dont le toast patriotique soulève une tempête de bravos, M. Jacquot, notre éminent et sympathique consul général, toujours finement spirituel dans ses allocutions, M. Calisch, président du Comité exécutif qui boit au Jury français, et la fête se termine au milieu des vivats et d'une ovation qui s'adresse toujours à nos braves marins, les héros de cette soirée inoubliable.

* * *

Jeudi 10 Juillet, à 2 heures, la Section française avait l'honneur de recevoir la visite des officiers composant l'état-major de l'aviso l'*Ibis*.

Dans le salon d'honneur de la Section française, le Jury français, au grand complet, son Président M. Ancelot, en tête, était réuni. A l'arrivée du commandant Hallez suivi de ses officiers, les applaudissements ont éclaté et M. Ancelot a pris la parole en ces termes :

Mon Commandant,

Vous avez bien voulu, hier, vous rendre à l'invitation des membres du Jury français ; vous nous faites l'honneur, aujourd'hui, de venir visiter notre Section, nous vous en remercions de tout cœur.

Les Dames françaises et les membres du Jury ont tenu à vous laisser un souvenir durable de cette visite et vous prient de vouloir bien accepter cet encrier sortant des ateliers de la maison Barbedienne, un de nos grands industriels français. Il vous rappellera, lorsque vous traverserez les mers, que ce souvenir vous a été remis, à Amsterdam, par les Dames françaises. Monsieur le capitaine Bonin, nous vous prions, ainsi que Messieurs les officiers, d'accepter ces quelques souvenirs, preuves de notre bien vive et bien sincère amitié.

Vive la Marine française !

* * *

Le Président du Jury international recevait à son tour les membres du Jury, vendredi soir, dans une île verdoyante, éclairée à giorno, où tout le monde s'était donné rendez-vous. Un changement de température a malheureusement contrarié cette fête qui eût été féerique sans ce malencontreux contretemps.

Les membres du Jury français avaient offert à Mme Den Tex un magnifique vase du golfe Juan,

orné de fleurs, en témoignage de l'accueil charmant qu'ils avaient reçu en Hollande. M. et Mme Den Tex ont été très touchés de cette attention.

En résumé, cette serie de fêtes n'a été troublée par aucun incident. Tout s'est passé de la façon la plus cordiale, et ceux qui en ont été les témoins, en garderont un ineffaçable souvenir.

H. G.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

EMPRUNT BRÉSILIEN 5 %
de 6 millions £. Capital effectif

La souscription sera ouverte à **Londres,** *le* **mardi 23 juillet,** *chez MM. N. M. Rothschild et fils*

Prix d'émission **85** % *Jouissce 1er Août 1895*

PAYABLES : **5** % en souscrivant.
15 % à la répartition.
15 % le 18 Novembre 1895.
15 % le 19 Mars 1896.
15 % le 11 Mai 1896.
20 % le 16 Juillet 1896.

On pourra escompter les versements à 2 % l'an

MM. de ROTHSCHILD frères se chargent de transmettre sans frais à Londres les souscriptions qui leur seraient adressées à **Paris,** 21, rue Laffitte, **jusqu'au 23 Juillet inclusivement.** Ils délivreront à Paris des certificats provisoires munis du timbre français. Le versement de souscription sera reçu en chèques sur Londres ou en francs au change de **25,25.** Les versements ultérieurs en francs au change du jour sur Londres.

Déclaration faite au Timbre le 12 Juillet 1895.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
SERVICE POSTAL FRANÇAIS

SIÈGE SOCIAL : 6, Rue Auber, 6 PARIS | BUREAU DES PASSAGES : 12, Bd des Capucines (GRAND-HOTEL)

LIGNE DIRECTE DU HAVRE A NEW-YORK

Traversée rapide en 7 jours et demi

PAR LES PAQUEBOTS A GRANDE VITESSE

		Tonnes	Chevaux
La Touraine....	de	8.700	12 000
La Champagne.	de	7.200	8.000
La Bretagne....	de	7.200	8.000
La Bourgogne..	de	7.200	8.000
La Gascogne....	de	7.200	8.000
La Normandie..	de	6.300	7.000

Départ du Havre et de New-York tous les samedis

Un train spécial est mis, chaque semaine, à la disposition des passagers allant de Paris à New-York et les conduit directement (avec un seul arrêt à Rouen), eux et leurs bagages, au bassin de l'Eure, à l'embarcadère des paquebots.

Les prix du transport de Paris aux paquebots sont ceux du tarif des chemins de fer de l'Ouest.

Les passagers allant de New York à Paris trouveront, à leur arrivée au Havre, des trains spéciaux qui les conduiront, eux et leurs bagages, du quai de débarquement à Paris, gare Saint-Lazare.

Adresser les demandes au **Service Commercial.**

6, rue Auber, PARIS.

SERVICES POSTAUX DE LA MÉDITERRANÉE

Traversées rapides de Marseille à Alger en 24 à 26 heures, par les paquebots **Eugène-Pereire, Duc-de-Bragance, Maréchal-Bugeaud, Ville-d'Alger et Général-Chanzy**

Departs les lundis, mercredis et samedis de Marseille à midi 30, et d'Alger les mardis, jeudis et samedis à midi.

De Marseille à Tunis, rapide, les lundis, mercredis et vendredis, à 4 heures du soir.

De Marseille a Oran, rapide, les samedis, à 4 heures du soir.

Départs quotidiens de Marseille pour l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, la Corse, Malte, l'Espagne, le Maroc et Tripoli.

Billets circulaires au départ de France, Angleterre, Espagne, Maroc, Algérie, Tunisie, Malte, Sicile, Italie, etc.

Envoi franco des livrets, avec cartes et conditions des voyages, à toute personne qui en fait la demande au Service Commercial, 6, rue Auber, Paris.

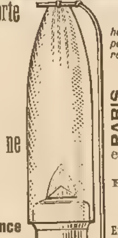
LE BEC AUER

Breveté S. G. D. G
SIÈGE SOCIAL :
151, r. de Courcelles, Paris

1° Eclaire cinq fois plus que n'importe quel bec de gaz;
2° Dépense la moitié moins;
3° Ne donne presque pas de chaleur;
4° Ne dénature pas les couleurs;
5° Ne noircit pas les plafonds et ne ternit pas les peintures.

Le Manchon brûle de 1.000 à 1.500 heures.

PLUS de 600,000 Becs vendus en France



UN EXEMPLE ENTRE MILLE :

Un commerçant qui ferme son magasin à dix heures du soir économise au moins **40** *francs par bec et par an en employant le bec AUER en remplacement de n'importe quel bec à verre*

MAGASINS de VENTE et d'EXPÉRIENCES :

PARIS
17, Boulevard Montmartre.
7, Boulevard Beaumarchais.
116, Rue de Rennes.

et chez tous les bons Appareilleurs de PARIS et de la BANLIEUE.

Représentants en Province.

ÉVITEZ les CONTREFAÇONS

Exigez la Marque de Fabrique ★ **S. F. AUER** ★



CACAO VAN HOUTEN
remplace avantageusement
TOUS LES CHOCOLATS

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AMSTERDAM
EN 1895

PUBLICITÉ SPÉCIALE

Pour toute la durée de l'Exposition

Annonces (par numéro), la ligne.....	**1** florin
Réclames — —	**2** fl. **50** c.
Maisons recommandées (par numéro) la ligne..........................	**2** fl. **50** c.

Pour traiter, écrire à Paris, 12, rue Cambon, au journal : **L'Exposition Universelle.**



AU BON MARCHÉ

PARIS — MAISON ARISTIDE BOUCICAUT — PARIS.

Avant l'Inventaire annuel

ACTUELLEMENT

SOLDES

DE FIN DE SAISON

COUPES, COUPONS et OBJETS CONFECTIONNÉS

à des prix extrêmement avantageux.

NOMBREUSES OCCASIONS A TOUS NOS COMPTOIRS

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Capital : 20,000,000 de Francs

Siège social à Paris : rue Auber, 6

OPÉRATIONS DE LA BANQUE

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SUR NAVIRES

Escompte et Recouvrements, Chèques, Traites, Lettres de Crédit, Avances sur Titres, Garde de Titres, Ordres de Bourse, Paiement de Coupons, Envois de fonds, Opérations avec l'Amérique centrale. les Antilles et l'Amérique du Sud pour l'encaissement des Traites.

CORRESPONDANTS

DANS TOUTES LES VILLES DES ÉTATS-UNIS ET DU MEXIQUE.



Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE CHINE

Emprunt 4 % OR de 1895

Autorisé par Edit Impérial en date du 1er Juillet 1895 **et gagé, par priorité sur tous emprunts futurs,** par le revenu des douanes maritimes chinoises.

En outre, pour le cas où, pour quelque cause que ce soit, le service de l'emprunt viendrait à se trouver en souffrance ou en retard, le GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE a pris, vis-à-vis des Banques et Maisons contractantes, l'engagement de parfaire, à bonne date, au fur et à mesure de chaque échéance, toutes les sommes nécessaires pour le paiement des coupons et pour l'amortissement des titres du présent emprunt.

400.000.000 DE FRANCS

Remboursables au pair, en 36 ans, par tirages annuels, à partir de 1896.

L'amortissement ne peut être augmenté et l'emprunt ne peut être converti ou remboursé avant 1910.

Intérêt payable par semestre, les 1er Janvier et 1er Juillet, à Paris, Saint-Pétersbourg, Amsterdam.

Prix d'Émission : Fr. 496

PAR OBLIGATION DE 500 FR.

Jouissance du 1er Juillet 1895

PAYABLE	En souscrivant . . . . *Fr.*	125 »
	A la répartition, du 27 au 31 Juillet.	125 »
	Du 10 au 15 Septembre	125 »
	Du 25 au 31 Octobre	121 »

L'Obligation libérée à la répartition sera [illegible] à Fr. **494**

Le placement ressort ainsi à 4,05 %.

On souscrit le Vendredi 19 Juillet 1895

ET DÈS AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE, POUR LES SOUSCRIPTIONS DE DIX OBLIGATIONS AU MOINS

PARIS et DÉPARTEMENTS : Chez MM. **HOTTINGUER et Cie ; BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ; CRÉDIT LYONNAIS ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ; COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE ; CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.** — Et dans leurs Agences, Succursales et [illegible]

A SAINT-PÉTERSBOURG, AMSTERDAM, BRUXELLES ET GENÈVE : *Aux Succursales de la* Banque de Paris *et des* Pays-Bas *et du* Crédit Lyonnais

Les souscriptions par listes ne sont pas admises

DÉPOT IMPORTANT *de soieries et foulards, à Marseille,* accepterait **représentation directe** d'une bonne marque de fabrique pouvant convenir à la même clientèle. *Ecrire à M.* Louis Gautier, *9, rue de l'Arbre, Marseille*



ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique

le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — **CHRISTOFLE ET Cie.**

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 33-34 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 et 20 Août 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ			DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF	Prix du Numéro : 40 centimes			
Annonces	la ligne	2 fr. 50	Henri GAUTIER	ABONNEMENTS	Paris	Un an.	8 francs
Avis et Communications	—	3 fr. »	12, rue Cambon, Paris		Départements	—	9 —
Réclames	—	5 fr. »			Etranger	—	10 —

AVIS

A l'occasion des vacances, le journal L'EXPOSITION UNIVERSELLE ne paraîtra que deux fois, pendant les mois d'août et de septembre.

Le numéro présent portera donc les dates des 5 et 20 août; le numéro suivant, les dates des 5 et 20 septembre.

UNE LETTRE

DE

M. Alfred Picard

Ainsi que nous l'avons annoncé, notre distingué collaborateur Henry Girard vient de publier un très intéressant volume intitulé : *Exposition de 1900. — Etude sur la classification générale des produits* (1).

Dans cette publication, M. Henry Girard étudie le mécanisme de la classification. Ce livre, dont nous avons déjà publié quelques chapitres, contient le texte officiel de la classification et un plan de la future Exposition. Il est donc indispensable à tous ceux qui s'intéressent à cette grande manifestation française, comme aux exposants.

Pour en affirmer l'importance, M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition, a bien voulu adresser à notre collaborateur la lettre-préface suivante que nous sommes heureux de publier :

Monsieur,

Vous avez bien voulu me communiquer votre belle étude sur la classification générale des œuvres et produits à l'Exposition Universelle de 1900. Permettez-moi de vous remercier et de vous adresser mes cordiales félicitations.

Depuis longtemps lecteur assidu de vos publications, et en particulier des intéressants articles que vous avez publiés dans le journal *l'Exposition Universelle*, je connais votre ardeur au travail, votre érudition, votre esprit philosophique, la netteté et la précision de votre style. Je vous sais un autre mérite, celui de n'avoir jamais mis votre plume de journaliste qu'au service du bien, de la justice et du patriotisme le plus élevé.

C'est encore un acte de dévouement au pays que vous avez entendu accomplir, en étudiant le système de groupement des objets dans les futures assises pacifiques de la fin du siècle.

Comme vous le rappelez si justement, rien n'est plus obscur que les travaux préparatoires d'une classification; mais aussi, rien n'est plus laborieux et ne peut exercer une influence plus décisive sur le succès des Expositions.

Nous y avons, mes collaborateurs et moi, apporté tous nos soins. Sans prétendre faire mieux que nos prédécesseurs, nous nous sommes efforcés de suivre l'évolution artistique, industrielle et agricole, d'adapter notre programme à l'état actuel de l'activité humaine et de la production, de rendre ce programme à la fois instructif et attrayant, d'y répandre la clarté et la vie, de lui imprimer un caractère conforme au génie de la race française.

Comparée avec ses devancières, la classification de 1900 s'en différencie par de nombreux changements. Enumérer et justifier toutes les modifications qu'elle réalise, ce serait refaire votre brochure, et certainement la refaire en moins bons termes. Je me bornerai donc à insister sur quelques points essentiels.

Les arts décoratifs, qui constituent l'une des forces vives et l'une des gloires de la France, tiendront une place plus large et seront mis plus complètement en lumière que par le passé.

Partout, le matériel et les procédés se trouveront en contact avec les produits. Des mesures seront prises, d'ailleurs, pour que machines et appareils fonctionnent autant que possible sous les yeux du public, de manière à l'initier aux différentes fabrications. Les visiteurs assisteront aux transformations de la matière première, jusqu'à l'achèvement de l'objet fabriqué. Il y aura là une vaste leçon de choses, qui séduira les foules et concourra à leur éducation.

A l'Exposition contemporaine sera annexée une Exposition rétrospective centennale répartie entre les groupes et les classes. Chaque groupe, chaque classe aura pour vestibule un petit musée où quelques repères, convenablement choisis, marqueront les principaux progrès depuis 1800. La revue sommaire des étapes franchies au cours du siècle sera pour tous un spectacle réconfortant; elle montrera qu'au milieu des secousses et des crises, le génie humain ne cesse de suivre sa voie. Elle avivera le sentiment de la solidarité intime entre les générations successives, entre les maillons de la chaîne qui se déroule à travers les âges; elle éveillera en nous une foi plus vive dans l'avenir, un attachement plus grand à nos devoirs envers l'humanité.

Nos propositions, adoptées par la Commission supérieure, ont reçu la sanction du gouvernement. Vous les approuvez. Puisse votre jugement être ratifié par les visiteurs qui accourront de toutes les contrées du monde et se presseront dans les galeries de 1900! Puissions-nous servir, pour une part si modeste soit-elle, la cause sainte de la civilisation et de la grandeur nationale! C'est la seule récompense que nous ambitionnons en échange de notre labeur opiniâtre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A. Picard,

Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900.

(1) Henry Girard. — *Exposition de 1900. — Etude sur la classification générale des produits*, avec LETTRE-PRÉFACE de M. Alfred Picard, Commissaire Générale de l'Exposition Universelle de 1900. Texte officiel de la classification et plan de l'Exposition, un volume in-8°, prix : 2 francs; franco : 2 fr. 25. Groupe d'études industrielles et commerciales, 17, rue Gérando, Paris.

Nouvelles et Échos

M Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, quittera Paris, dès que les vacances du Conseil d'Etat auront commencé.

M. Picard compte mettre à profit ses quelques semaines de vacances pour se reposer, mais aussi pour revoir avec soin les différents projets de loi qui seront déposés, dès la rentrée, sur le bureau de la Chambre.

C'est, par conséquent, une cure... de travail que notre Commissaire général se propose de faire pendant son congé.

***

Vers les premiers jours de septembre, M. Alfred Picard se rendra, avec M. Chardon, secrétaire général, en Hollande, pour visiter l'Exposition d'Amsterdam.

***

MM. Delaunay-Belleville et Dervillé, Directeurs généraux de l'Exposition, sont absents de

Paris, et ne rentreront que dans les premiers jours de septembre.

***

Les clous, ou mieux les projets de clous, arrivent en foule au Commissariat général.

Voici qu'on en signale un nouveau, né dans le cerveau d'un impresario bien connu : M. Oller. Il s'agit, cette fois, de l'institution du théâtre gratuit.

Elle est liée à une combinaison financière consistant à faire émettre par la Ville de Paris, dès le 1er mai 1896, 1 million 500,000 bons de 100 francs payables par échéances de 20 francs jusqu'au 1er novembre 1897.

Chaque bon souscrit, a dit M. Oller, donnerait droit au porteur : d'abord aux divers tirages d'une loterie et d'une tombola dont les lots, espèces et nature, s'élèveraient à 10 millions; ensuite à trente tickets de 1 franc d'entrée à l'Exposition; à seize tickets de 5 francs, dits tickets de voyage ; à vingt tickets de dépenses, et, enfin, au remboursement vers 1971 d'une somme de 100 francs égale au prix d'achat.

. . . .

En ce qui concerne les tickets de spectacle, voici ce qu'explique l'inventeur du système :

J'ai eu l'idée d'associer mes confrères à une pétition par laquelle nous avons demandé à M. Picard d'adjoindre aux tickets de voyage et de dépenses des tickets de théâtre, que les directeurs accepteront en payement pendant la durée de l'Exposition et qui leur seront remboursés avec une déduction de 10 0/0.

Cette combinaison sera avantageuse pour tout le monde : aux directeurs de théâtres, qui voient là le seul moyen pratique de supporter la concurrence que l'Exposition elle-même peut leur faire, en ouvrant ses portes, le soir, au public ; à l'administration de l'Exposition qui bénéficiera du nombre de billets non employés et de la commission prélevée sur l'ensemble des billets utilisés ; enfin et surtout aux porteurs de tickets qui, cherchant à écouler ceux qu'ils auront entre les mains, accourront en foule dans les théâtres et dépenseront d'autant plus facilement leur papier-monnaie que, non seulement ils n'auront rien à débourser dans le moment même, mais qu'ils auront encore la perspective d'être intégralement remboursés dans un avenir plus ou moins lointain.

C'est, comme vous le voyez, la gratuité du théâtre ; elle a le mérite de ne faire de tort à personne.

Il faut ajouter que, si la grande majorité des directeurs de théâtres adhère à la combinaison de M. Oller, il en est qui protestent contre la gratuité du théâtre en 1900. De ce nombre est M. Floury, directeur du Châtelet, dont le théâtre a fait chaque soir le maximum en 1889 et compte bien le réaliser encore en 1900.

La combinaison de M. Oller, déclare M. Floury, n'est bonne que pour les théâtres délaissés, et encore nous ne croyons pas qu'on puisse forcer le public à se rendre où il ne lui plaît pas.

Nous n'avons aucune raison de participer à la combinaison présentée à M. Picard.

***

On nous écrit de Munich :

L'Exposition internationale des Beaux-Arts qui vient de s'ouvrir à Munich, au Palais de Cristal, est un grand succès, surtout pour la Section française.

Cette Section française a été organisée par M. de Dramard, président de la Société française des Amis des Arts, qui était le délégué français des artistes, à cette Exposition. M. de Dramard a su réunir près de cent trente toiles, toutes d'une grande importance, signées : Dantan, Berthelon, Orange, Bergeret, Laurence, Ravanne, Mme de Mont Breton, Lundji-Loir, Carlos Lefèvre, Frédéric Vallet, Lyonnel, Royer, Joseph et Frank Bail, Didier, Pujet, Camille Bernier, Maillard, Adam, de Richemond, etc., etc.

M. de Dramard à trouvé, à Munich, l'accueil le plus sympathique, surtout chez notre chargé d'affaires, M. de Coutouly, chez les artistes et le Président de la Société du Palais de Cristal M. von Stieler.

Le Régent de Bavière, qui est un véritable ami des arts et qui professe une grande admiration pour les artistes français, a reçu M. de Dramard à dîner au Palais Royal et l'a vivement félicité du succès qu'allait remporter la Section française, au cours de l'Exposition.

« J'espère a-t-il dit, que vous reviendrez chez nous, avec vos grands artistes, l'année prochaine, en 1896. »

***

Pendant l'Exposition de 1889, il n'était pas de fête sur la Seine sans qu'on vît paraître, toutes voiles dehors, enluminé, doré, enguirlandé, pavoisé, calamistré comme la trirème de Cléopâtre, un bateau, la *Ville-de-Paris* ; c'était la gondole officielle, le bateau-concert, le sloop-restaurant. Il rapporta alors de beaux bénéfices à son propriétaire, mais, l'Exposition finie, il fallut déchanter.

La fringante monture de jadis qui avait porté sur son dos tant d'habits brodés, assisté, empanachée, à tant de cérémonies, était impropre à tout service utile,

On essaya d'en faire un bateau-omnibus, devant promener le long des rives fleuries qu'arrose la Seine un monde de touristes, cela ne réussit pas ; il évoluait difficilement dans les méandres du fleuve.

On l'amarra au bord de la berge du bois de Boulogne et il servit de prosaïque restaurant à 32 sols. Les clients furent rares et l'exploitation fut détestable.

Son propriétaire vient de le vendre, ô grandeur et décadence ! à la Compagnie de touage de la basse Seine. Il va traîner le long du canal de Tancarville des boutres chargés de charbon, en attendant qu'il aille un jour pourrir, la quille en l'air, dans quelque anse fangeuse.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 Juillet 1895

Participation financière de la Ville de Paris dans les dépenses de l'Exposition Universelle de 1900

(*Suite* (1).

On entendait couramment répéter que les anciens emplacements étaient condamnés, et lorsqu'à sa première Commission préparatoire j'appuyais l'emplacement du Champ de Mars, mon opinion, partagée seulement par M. Bouvard, était presque qualifiée de folie.

Nous avons réussi à faire choisir le Champ de Mars en disant — et l'événement nous a donné raison — qu'il était possible de faire, au Champ de Mars, avec ses abords, quelque chose de remarquable sur le même emplacement.

En effet, ce ne sera plus le Champ de Mars seul, mais bien aussi les rives de la Seine avec une entrée magnifique par les Champs-Elysées.

L'Exposition sera dans Paris, dans le centre de Paris, mais elle ne ressemblera à aucune des précédentes et elle les dépassera en grandeur et en magnificence.

Quant à la dépense, je n'insiste pas, votre opinion est certainement déjà faite. J'espère que le Conseil municipal ne refusera pas la subvention qui lui est demandée.

L'Exposition de 1900 sera une merveille et le Conseil municipal de Paris s'honorera grandement en participant largement à cette manifestation du génie humain qui sera l'apothéose de cette fin de siècle, en contribuant puissamment à la grandeur et à la prospérité de la France et de Paris. (*Très bien ! Tres bien !*)

M. le Président. — La parole est à M. Gay.

M. Gay. — Les observations que j'ai à présenter portent sur les précautions à prendre vis-à-vis de l'Etat en ce qui concerne l'exécution de notre délibération du mois de mai 1894 relative au nouveau réseau des omnibus et tramways. Ces observations viendront plus à propos lorsque l'art. 9 sera en discussion.

Voix nombreuses. — La clôture !

M. Daguilhon-Pujol. — Le début de tous les discours doit être une hymne à l'Exposition. Vous me permettrez de l'écourter en raison des instants comptés qui nous pressent, mais de déclarer simplement que mes vœux sont des plus ardents pour le succès de cette grande manifestation des progrès du génie humain et j'ajoute du génie français.

Il importe que Paris y tienne son rang de « Ville-Lumière » et que toutes les nations du monde qui viendront, empressées, à notre rendez-vous, y soient reçues dans un cadre digne d'elles et digne du grand pays qui leur offrira sa traditionnelle hospitalité.

Ceci dit, je viens soutenir des idées un peu contraires à celles qui ont été apportées à la tribune par M. Muzet; mais, si je parle en mon nom personnel, je crois pouvoir affirmer que je défends les idées d'une très grande partie des habitants du VIIIe arrondissement et les idées que soutiendront probablement à la Chambre les élus qui ont l'honneur de les y représenter.

Vous savez que, dès que les projets soumis à la Commission supérieure de l'Exposition ont été connus, je me suis fait l'écho de l'émotion soulevée dans le VIIIe arrondissement, particulièrement intéressé à ces projets. Ma question trouve aujourd'hui sa place naturelle dans cette discussion.

On nous a donné hier beaucoup d'encens ; mais la flatterie ne saurait désarmer la critique.

Je vais, à grands traits, vous signaler les critiques que me paraît soulever le projet.

On nous demande la somme de 100 millions et l'on nous dit que celle de Chicago en a coûté 200. Celle de 1889 a coûté très cher aussi et était trop grande. Je me souviens de ces kilomètres de colonnades qu'il fallait suivre pour aller de l'esplanade des Invalides au Champ de Mars. On peut utiliser bien mieux les terrains. Il n'est pas nécessaire de couvrir d'énormes surfaces. Pourquoi ? Parce que la prochaine Exposition sera particulièrement intéressante — bien plus intéressante que celle de 1889. Les progrès de l'électricité, de la traction mécanique, de la téléphonie qui nous permettra, paraît-il, non seulement d'entendre mais de voir notre interlocuteur, mille autres découvertes en voie aujourd'hui d'être accomplies et éminemment suggestives, rendront l'Exposition merveilleuse au point de vue scientifique. Il est donc inutile de chercher à en faire une foire, un bazar — inutile, par conséquent de couvrir de trop grandes surfaces. Par là, économie indéniable dans le chiffre de 100 millions qui a été mis en avant.

Comment réduira-t-on le projet projeté ? En supprimant l'emprise des Champs-Elysées, dit notre collègue M. Paul Strauss. Je serais presque enclin à le soutenir ; en pareil cas, je viens avec lui défendre nos vieux arbres et, j'ose à peine le dire, notre vieux palais. Je suis inspiré, non par un sentimentalisme exagéré qui nous attache aux lieux où nous avons vécu, où nous laissons forcément quelque chose de nous, mais par un sentiment que je crois juste, des intérêts de nos quartiers et des beautés de nos promenades.

Si nous avions à construire sur table rase, j'élèverais volontiers le palais en bordure d'une avenue reliant l'esplanade des Invalides aux Champs-Elysées, j'ouvrirais la perspective que l'on paraît rechercher. Mais une construction existe, pas bien élégante, j'en conviens, mais bien commode. Elle est entourée d'arbres superbes qui vont, comme nous, partir pour la campagne selon M. Bouvard, mais qui ne reviendront pas, quoi qu'il en dise. (*Très bien !*) Tout est à refaire, à replanter. Ne vaudrait-il pas mieux rajeunir avec goût le palais actuel ? Il arrive un âge où l'on cherche à se rajeunir. Je conviens que le palais de l'Industrie est arrivé à cet âge (*Rires*).

Que nous offre-t-on en échange ? Des constructions qui vont couvrir 35.000 mètres de superficie. C'est beaucoup de terrain et beaucoup de moellons.

(1) Voir le nº 32, du 20 juillet 1895.

Sera-ce du moins un palais admirable? Excusez mon doute irrespectueux. Qu'on se contente alors de retourner, si je puis dire, le palais actuel et de le placer en bordure de la future avenue; mais, de grâce, qu'on n'enlève pas à ce magnifique triangle des Champs-Elysées, du Cours-la-Reine et de l'avenue d'Antin, sa grande masse de verdure et d'ombrage. Nous perdrons, dira-t-on, le pavillon de la Ville. C'est vrai, mais j'espère bien, qu'en matière d'équitable compensation, on nous accordera la pleine propriété du nouveau palais.

Remarquez, Messieurs, qu'en conservant le palais actuel, rien n'empêche de faire le pont projeté. Mais je souhaiterais un pont sans dimensions exagérées, sans prétentions décoratives, qui couperaient certainement la perspective du pont de la Concorde sur la Seine. On aurait en plus un tunnel dangereux.

Sans combattre l'emprise des Champs-Elysées, je signale un danger au point de vue de l'accès de l'Exposition. L'avenue des Champs-Elysées, devenue une voie d'accès et de dégagement, sera, si l'Administration n'y prend garde dans ses projets, encombrée à tel point qu'elle perdra absolument son caractère grandiose d'avenue élégante vers l'Arc-de-triomphe.

Ne bâtissons pas, Messieurs, de nouveaux palais qui ne seront hélas ! pas de purs chefs-d'œuvre. Laissons les choses en l'état. Permettons à l'Exposition d'occuper notre magnifique triangle des Champs-Elysées, mais non de le dévaster. Ainsi, rien jusqu'en 1900 n'est troublé. Les Expositions annuelles ne subissent pas de perturbations qui peuvent, pour quelques-unes, compromettre leur avenir.

Et nous, n'avons-nous pas quelque chose de plus noble, de plus magnifique, à montrer à nos visiteurs de 1900 que quelques palais de plus ?

Attachons-nous à leur faire admirer dans tout leur éclat les progrès de Paris, les perfectionnements de l'hygiène et de la salubrité publiques, une voirie parfaite, un éclairage sans égal, un ensemble de travaux utiles qui honorent nos constants efforts. (*Très bien !*)

Je supplie, en terminant, l'Administration de veiller, si je n'obtiens gain de cause, à ce que les populations de nos quartiers ne souffrent pas des préparatifs de cette grande œuvre de 1900 qui sera, j'en suis convaincu et je le souhaite, une manifestation grandiose du génie français. (*Très bien!*.

M. le Préfet de la Seine. — L'Administration peut aisément rassurer à la fois M. Strauss et M. Daguilhon-Pujol. Tous, et M. le directeur des services d'Architecture en particulier, qui nous appartient à tant de titres, nous avons souci d'éviter pendant la période transitoire toute gêne pour la population parisienne.

De nouveaux palais remplaceront le palais de l'Industrie, mais les travaux sagement échelonnés seront effectués de façon que le palais de l'Industrie ne disparaisse pas avant que les édifices destinés à lui succéder soient en état de recevoir les nombreuses expositions, concours, etc., qu'il abrite.

On a parlé du caractère transitoire des constructions d'Exposition, on a mis en doute l'édification sérieuse et durable du palais des Beaux-Arts et du palais des Arts rétrospectifs. A cela, je réponds que le palais de l'Industrie date de 1855, et s'il nécessite aujourd'hui des réparations, il est encore assez solide, puisque plusieurs membres de cette assemblée demandent qu'il soit maintenu.

On peut donc édifier des monuments durables à propos d'une Exposition, surtout lorsqu'ils sont bâtis pour être conservés.

Le palais de l'Industrie, construction temporaire, dure depuis 40 ans.

M. Quentin-Bauchart nous a parlé des changements de régime que nous sommes exposés à voir entre la pose de la première pierre et celle du rameau qui couronnera les palais qui vont être construits. Je me borne à lui rappeler que les monuments même provisoires, tels que ceux qui ont été construits en 1855, ont duré plus longtemps que le régime cher à M. Quentin-Bauchart. (*Très bien ! rires !*.)

M. Quentin-Bauchart. — En 1855, la première pierre et le premier rameau ont été posés par le même homme.

M. le préfet de la Seine. — L'événement a montré que les monuments provisoires peuvent durer plus longtemps que certains gouvernements soi-disant définitifs.

M. Quentin-Bauchart. — J'en prends bonne note, comme on dit en style administratif.

M. le préfet de la Seine. — Je tiens surtout à protester contre le reproche que M. Strauss nous a adressé, de sacrifier les intérêts esthétiques de la Ville. Je suis, quant à moi, dans des dispositions très différentes. Je dois l'avouer, Messieurs, j'ai été séduit, lors de l'examen des différents projets, de la beauté, de l'effet incomparable de la nouvelle voie qui sera ouverte vers les Invalides ; il faut accepter cette voie magistrale avec le plus grand empressement ; j'y vois plusieurs avantages : cela nous permettra d'abord de rétablir, tels qu'ils étaient autrefois, ces Champs-Elysées qu'on semble avoir oubliés. J'entends des hommes jeunes encore qui rappellent, avec des regrets mélancoliques, la beauté aujourd'hui menacée du palais de l'Industrie. D'autres, avant eux, avaient gémi sur la construction de ce même palais au milieu de cette magnifique promenade, sur la destruction de la perspective des Invalides. Ce sont ces belles choses que nous voulons rétablir aujourd'hui.

Le palais de l'Industrie n'a pas survécu à l'Exposition de 1855 à cause de sa beauté ; mais on l'a conservé durant 40 ans à cause de son utilité. Quand il aura disparu, vous aurez à sa place de nouveaux arbres, de plus vastes quinconces, et les Champs-Elysées d'autrefois, merveilleusement améliorés.

Croyez-vous que les promeneurs ne verront pas avec admiration de si belles perspectives ; ces palais, ces arbres, cette vue sur les Invalides? Et quand le soleil descendra derrière le dôme, ce rond-point ne sera-t-il pas un endroit unique dans Paris, d'où l'on découvrira à la fois l'Arc-de-Triomphe, la place de la Concorde, la bordure de nouveaux palais et l'esplanade des Invalides ?

M. Quentin-Bauchart. — Et le tombeau de l'empereur.

M. le Préfet de la Seine. — Oui, on verra de ce point tout ce qu'ont laissé de glorieux les différents régimes qui se sont succédé en France... et cela n'est pas de nature à nous inquiéter. (*Très bien ! Très bien !*)

Mais à côté du point de vue esthétique qui est le plus important, il y a le point de vue utilitaire que je signale à votre attention.

Pour ma part, je n'ai pas vu sans préoccupation l'installation d'une gare sur l'esplanade des Invalides, et je crois intéressant pour vous de prendre aujourd'hui des gages qui vous seront donnés par la construction d'une voie magnifique et d'un pont de 60 mètres.

M. Paul Strauss. — Vos alarmes sont un peu tardives, Monsieur le préfet !

M. le Préfet de la Seine. — Je vous les ai exposées longtemps avant le vote du Conseil, et ce n'est pas ma faute si ces alarmes n'ont pas eu d'écho ici. (*Assentiment.*) Personne ici n'a un tel reproche à me faire, car tout le monde sait mon sentiment à l'égard de ce qui s'est passé. (*Très bien* !)

Je dis, Messieurs, que vous avez tout intérêt à ce que l'esplanade des Invalides ne puisse être, d'année en année, et quand nous ne serons plus là ni les uns ni les autres, envahie pour les besoins d'une industrie qui tendra naturellement à accroître ses exigences. Si vous établissez là un pont magnifique, une voie spacieuse, vous aurez l'assurance que jamais la perspective de l'esplanade ne sera sacrifiée et que le terre-plein ne pourra être relevé au delà du quai, à l'aboutissement du pont.

Et maintenant ai-je besoin d'énumérer au Conseil les compensations qui viendront plus tard atténuer les sacrifices considérables, je le reconnais, de la Ville de Paris ? Je ne le crois pas nécessaire. Sans entrer dans le détail, sans faire l'addition de bénéfices que tout le monde aperçoit, je me bornerai à affirmer que les intérêts de la Ville ont été pleinement sauvegardés.

Les avantages, Messieurs, ne se comptent pas seulement par ce qui peut entrer dans les caisses de la Ville, mais surtout par ce qui accroîtra la richesse et le bien-être de la population.

Par la délibération qui vous est demandée, vous procurez 100 millions de travaux à la population parisienne et vous assurez par là dans une large mesure son bien-être et sa prospérité. (*Très bien ! Très bien* !)

Voix nombreuses. — La clôture !

M. le président. — Beaucoup de nos collègues demandant la clôture de la discussion générale, je la mets aux voix.

La clôture, mise aux voix, est prononcée.

M. Froment-Meurice. — Messieurs, mes collègues Quentin-Bauchart et Daguilhon-Pujol nous ont exposé tout à l'heure les opinions très différentes de deux représentants du VIII[e] arrondissement sur le projet d'Exposition.

M. Daguilhon-Pujol nous a expliqué pour quelles raisons il désire le choix d'un emplacement autre que les Champs-Elysées.

M. Quentin-Bauchart vous a dit qu'il acceptait au contraire le projet qui vous est soumis, sous certaines réserves.

Je pense aussi, Messieurs, que le VIII[e] arrondissement doit trouver des avantages au voisinage de l'Exposition. La gêne momentanée que pourront en éprouver ses habitants sera largement compensée par le mouvement commercial qui en résultera, et dont tous profiteront largement.

Cette gêne, d'ailleurs, les réserves que M. Quentin-Bauchart vous demande de faire la rendront moindre.

Je m'y associe pour ma part complètement et je n'y ajouterai que deux observations.

La première concerne la circulation : il est absolument nécessaire que, pendant la durée des travaux comme pendant l'Exposition même, on puisse librement communiquer avec la rive gauche et avec la rive droite au delà du pont des Invalides.

Je demande donc qu'un passage public soit réservé sur le quai entre le pont de la Concorde et le pont des Invalides, tant pour les piétons et les voitures, que pour les tramways qui circulent actuellement sur cette voie.

Je vous demanderai de vouloir bien adopter immédiatement cet amendement.

En voici le texte :

« La circulation publique sera assurée par le quai de la rive droite entre le pont de la Concorde et le pont de l'Alma pendant la durée des travaux, entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma pendant l'Expositon. »

« Signé : Froment-Meurice, Quentin-Bauchart. »

M. Quentin-Bauchart. — Je demande que la circulation soit maintenue libre jusqu'au pont de l'Alma.

M. l'inspecteur général des services municipaux d'architecture. — Il ne faut pas de confusion; j'ai déclaré que pendant la période des travaux la circulation ne serait pas interrompue en aval du pont des Invalides, mais non au-dessus.

M. Grébauval. — Par où passeront les tramways?

M. l'inspecteur général des services municipaux d'architecture. — Ils seront déviés.

M. Quentin-Bauchart. — Il est bien entendu qu'on ne les fera pas passer par l'avenue des Champs-Elysées.

M. l'inspecteur général des services municipaux d'architecture. — Non, c'est entendu ; ils n'y passeront pas, non plus que les voitures chargées des matériaux nécessaires à la construction et qui passeront par le pont de Solférino et le quai.

M. Froment-Meurice. — Je maintiens, malgré cela, mon amendement et je demande que le Conseil décide que pendant la durée de l'Exposition la circulation sera seulement interrompue entre le pont de l'Alma et le pont de la Concorde.

M. Alpy. — Il faut insérer cela dans la convention.

M. Froment-Meurice. — Il me semble qu'il sera utile de faire figurer cet amendement dans la délibération au même titre que les lettres ministérielles.

M. Pierre baudin, rapporteur. — Nous le viserons, mais nous ne l'insérerons pas.

M. Froment-Meurice, — La seconde observation que je veux vous faire concerne l'esthétique des Champs-Elysée.

Dès 1897, une partie des Champs-Elysées va être entourée de palissades.

Je retiens, Messieurs, la promesse qui nous est faite d'établir des palissades élégantes et sur lesquelles tout affichage sera interdit.

En ce qui concerne enfin le nouveau palais dont on va nous doter, je ne veux pas défendre le vieux palais de l'Industrie. Il nous laissera, en disparaissant, avec le souvenir de sa masse trop peu intéressante, celui des grandes manifestations artistiques et industrielles dont il a été le théâtre. Mais

je suis sûr que nous aurons mieux. Je vous demanderai seulement, pour donner une garantie de plus aux habitants du VIIIe arrondissement particulièrement intéressés, de faire, dans le concours ouvert pour le choix de ce palais, une place aux représentants de cet arrondissement. Tel est l'objet du 2e amendement que j'ai l'honneur de vous proposer et qui est ainsi conçu :

« Le Conseil

« Délibère :

« L'Administration est invitée à faire une place aux représentants du VIIIe arrondissement dans le jury appelé à choisir les plans du palais des Beaux-Arts.

« Signé : Froment-Meurice, Quentin-Bauchart. »

M. Lyon-Alemand. — Actuellement, l'ouest de Paris possède plusieurs édifices. A la fin de l'Exposition, cette partie de la Ville aura encore deux nouveaux palais. Dans l'est, il n'en existe aucun; aussi, je dépose la proposition suivante :

« Le palais qui sera construit au bois de Vincennes sera soumis à l'approbation du Conseil et sera construit de façon à pouvoir être conservé.

« Signé : Lyon-Allemand, Patenne, Piperaud, Alfred Moreau, Chausse, Marsoulan. »

M. Levraud. — J'ai l'honneur de déposer une proposition contraire à celle de M. Lyon-Alemand.

Toutes les constructions du bois de Vincennes auront un caractère provisoire. Il faut les détruire à la fin de l'Exposition. Nous avons assez de bâtiments sans solidité pour ne pas conserver ceux qui seront élevés à Vincennes.

Il faut laisser de l'air aux Parisiens. Avec un tel encombrement, on ne pourrait plus se promener dans ce bois.

M. Lyon-Alemand. — Il est impossible de prétendre qu'un palais privera d'air les Parisiens.

M. Levraud. — Ma proposition est la suivante :

« Toutes les constructions élevées dans le bois de Vincennes en vue de l'Exposition auront un caractère absolument provisoire et seront détruites aussitôt la fin de l'année 1900.

« Signé : Levraud. »

M. Pierre Baudin, rapporteur. — Je vous prie de faire voter sur les projets de délibération.

M. le président. — Je vais mettre d'abord aux voix le contre-projet de M. Paul Strauss. Voici le texte de ce contre-projet :

« Le Conseil

« Est d'avis d'approuver le plan général de l'Exposition, sauf en ce qui concerne l'occupation temporaire et les remaniements définitifs des Champs-Elysées.

« Signé Paul Strauss, Blondel, Levraud. »

M. Cornet. — Je me joins aux collègues qui estiment qu'il est dangereux pour les intérêts du commerce parisien de voir la future Exposition accaparer les Champs-Elysées jusqu'à la place de la Concorde.

Les fêtes du soir retiendront toute la population parisienne et les étrangers, au grand détriment de nos boulevards et des établissements de consommation des différents quartiers de Paris.

M. Rousselle, président de la Commission. — Il est bien entendu que le vote de l'amendement de M. Strauss est le renversement de l'ensemble des plans de l'Exposition.

M. Paul Strauss. — M. le Président vient de jeter dans les débats une très grave parole.

Je n'ai pas d'illusion sur le vote ; mais je tiens à dire, pour l'honneur de cette assemblée, que nous sommes libres. Si, par aventure, on adoptait mon amendement, ce ne serait pas le renversement, mais la correction du plan qui nous est soumis.

Nous ne sommes pas des obstructionnistes et nous désirons autant que quiconque le succès, la réussite de l'Exposition de 1900. Il ne doit subsister aucun doute sur nos intentions et toutes les opinions loyales ont le droit de se produire, sans le moins du monde compromettre le sort de l'Exposition elle-même.

Le scrutin auquel il est procédé sur l'amendement de M. Paul Strauss donne les résultats suivants :

Nombre de votants	71
Majorité absolue	36
Pour	6
Contre	65

Le Conseil n'a pas adopté le contre-projet de M. Paul Strauss.

Ont voté pour :

MM. Blachette, Blondel, Dubois, Levraud, Paul Strauss, Vorbe.

Ont voté contre :

MM. Alpy, Archain, Attout-Tailfer, Bassinet, Pierre Baudin, Bellan, Paul Bernard, Berthaut, Blondeau, Bompard, Brard, Breuillé, Paul Brousse, Caplain, Caron, Caumeau, Champoudry, Chausse, Adolphe Chérioux, Clairin, Daniel, Davrillé des Essarts, Despatys, Deville, Ferdinand Duval, Paul Escudier, Faillet, Fourest, Fournière, Foussier, Froment-Meurice, Gay, Edmond Gibert, Georges Girou, Grébauval, Gros, Hattat, Hervieu, Roger Lambelin, Alfred Lamouroux, Landrin, Lazies, Lerolle, Arsène Lopin, Louis Lucipia, Lyon-Alemand, Marsoulan, Maury, Alfred Moreau, Ernest Moreau, Alexis Muzet, Navarre, Opportun, Patenne, Picau, Piperaud, Prache, Puech, Quentin-Bauchart, Rousselle, Sauton, Thuillier, Paul Viguier, Max Vincent, Georges Villain, Weber.

Excusé :

M. Perrichont.

En congé :

M. Deschamps.

Retenu au jury de la Seine :

M. Lampué.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Berthelot, Cornet, Daguilhon-Pujol, Riant, Ruel.

M. Quentin-Bauchart. — Je n'ai pas voté la proposition de M. Strauss parce que, tout en protestant comme lui contre l'occupation temporaire de Champs-Élysées, il n'est pas possible au représentant de ce quartier d'accepter cette proposition dans son intégrité.

J'ai fait toutes mes réserves sur la période transitoire, mais voter le rejet absolu de l'Exposition dans le voisinage des Champs-Elysées serait, à mon avis, voter contre l'intérêt du quartier que je représente et contre une grande œuvre dont nous désirons tous le succès.

M. le Président. — Je mets aux voix le projet de délibération présenté par la Commission dans les termes suivants :

« Le Conseil

« Délibère :

« Article premier. — La ville de Paris s'engage à verser à l'État, en cinq annuités, à partir de 1895, une subvention égale au cinquième des dépenses de l'Exposition de 1900, sans que le total de cette subvention puisse être supérieur à 20 millions et à condition que les bénéfices pouvant résulter de ladite Exposition seront partagés par moitié, en fin de compte, entre la Ville et l'Etat.

« Art. 2. — M. le préfet de la Seine est autorisé à passer au nom de la Ville de Paris, avec l'Etat, la convention suivante réglant les questions relatives aux promenades et aux bâtiments compris dans le périmètre de l'Exposition de 1900. »

Ces deux articles sont adoptés.

M. le président. — Je mets aux voix l'art. 1er du projet de convention.

En voici le texte :

« Article premier. — Il sera fait remise à l'Etat des promenades et bâtiments compris dans le périmètre de l'Exposition, au fur et à mesure des nécessités des travaux ; mais préalablement le programme du concours pour la construction des bâtiments à édifier en remplacement du palais de l'Industrie sera établi d'accord avec la ville de Paris, qui sera représentée dans le jury du concours au même titre que l'Administration de l'Exposition.

M. Alpy. — Pour assurer à nos représentants l'influence et l'autorité nécessaires, je dépose l'amendement suivant :

Ajouter, dans l'art. Ier du projet de convention, après les mots, « la ville de Paris qui sera représentée dans le jury du concours au même titre que les représentants de l'Administration » les mots : « et en même nombre »

Signé : Alpy.

M. le Président. — C'est ici que doit aussi se placer l'amendement de M. Froment-Meurice qui demande que les représentants du VIIIe arrondissement fassent partie du jury du concours.

M. Quentin-Bauchart. — Je demande le renvoi de cet amendement à la Commission.

M. Froment-Meurice. — J'accepte le renvoi à la Commission.

L'amendement de M. Froment-Meurice est renvoyé à la Commission.

L'art. 1er et l'amendement de M. Alpy sont adoptés.

M. le Président. — Je mets aux voix l'art. 2 conçu en ces termes :

« Art. 2. — Après l'Exposition, les promenades devront être rendues à la ville de Paris dans l'état où elles auront été prises, sauf les modifications qui résulteraient de la création de la nouvelle promenade entre les Champs-Elysées et l'esplanade des Invalides, ainsi que de la construction des deux palais en bordure de cette avenue, ou qui seraient maintenus d'accord avec la Ville.

« Sous réserve de cette exception, et étant entendu que les plans des travaux modifiant d'une manière définitive les promenades publiques seront établis d'accord avec le Conseil municipal, les arbres et les massifs qu'il aurait été nécessaire de déplacer devront être rétablis. »

M. Lerolle. — Je voudrais faire une simple observation.

Le promenade qui relie les Champs-Elysées par un pont à l'esplanade des Invalides présente, suivant moi, un grand intérêt pour le VIIe arrondissement.

On a dit qu'on ferait ainsi les Champs-Elysées de la rive gauche, et on a produit un plan représentant l'esplanade après l'Exposition.

D'après ce plan, toute la gare est couverte, et il y a des bassins, des parterres de fleurs qui embellissent l'esplanade tout en assurant la perspective de l'esplanade et de l'hôtel des Invalides.

Je demande à M. le Commissaire général de l'Exposition s'il peut nous donner l'assurance que ces plans seront bien réalisés et qu'après l'Exposition les choses resteront telles qu'elles sont figurées à ces plans, qu'au moins on ne rouvrira pas le trou de la gare et que les communications resteront, après l'Exposition, ce qu'elles auront été pendant sa durée, entre l'esplanade des Invalides et les Champs-Elysées.

M. l'Inspecteur général des services municipaux d'architecture. — Ce que je puis affirmer, c'est que la plate-forme sera conservée.

Quant à ce qui sera fait sur l'esplanade après l'Exposition, il ne nous appartient pas de le préjuger.

Nous vous indiquons ce qui sera possible, c'est à vous qu'il appartiendra d'en poursuivre l'exécution si vous le trouvez bon, ou de n'y rien changer si bon vous semble.

M. Lerolle.— Il importe qu'il soit bien entendu que la couverture de la gare soit maintenue.

M. le Préfet de la Seine. — C'est entendu, c'est dans la convention avec la Compagnie.

M. le Président. — Sous le bénéfice des observations qui précèdent, je mets aux voix l'article 2.

Cet article est adopté.

M. le Président. — Je passe à l'article 3, ainsi conçu :

« Art. 3. — Au Champ de Mars et au Trocadéro, la ville de Paris recevra, après l'Exposition, en remplacement des constructions qu'elle y possède et qui auraient été démolies, des constructions équivalentes présentant la même surface totale. »

A cet article se rattachent un amendement de M. Lyon-Alemand et un amendement de M. Levraud qui en est la contre-partie.

M. Caumeau. — J'appuie l'amendement de M. Levraud.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement de M. Lyon-Alemand, l'amendement de M. Levraud n'ayant plus à être mis aux voix si celui de M. Lyon-Alemand est rejeté.

L'amendement de M. Lyon-Alemand n'est pas adopté.

L'art. 3 est adopté.

Est également adopté l'art. 4 dans les termes suivants :

« Art. 4. — La Ville recevra en remplacement du pavillon qu'elle possède au Cours-la-Reine, la totalité du petit palais à construire sur la gauche de la nouvelle promenade des Champs-Elysées à l'esplanade des Invalides. »

(A suivre).

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs (POUR L'ANNÉE 1895)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **A l'Exposition d'Amsterdam** (bureau de la Section Française) ou **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . **5** florins (POUR L'ANNÉE 1895)

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES

« LE LIVRE D'OR »

Le **Livre d'Or** de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam formera un magnifique volume, format in-4° jésus, sur deux colonnes, superbement relié avec fers spéciaux, imprimé sur beau papier de Hollande.

Les souscripteurs ont droit à une page du **Livre d'Or** (texte, caractères de 10, ou gravures). Pour les insertions dépassant une page (100 lignes environ) on traite à forfait.

La confection des clichés, dessins, portraits, reproductions de vitrines ou d'objets exposés est à la charge des souscripteurs.

Les adhésions au **Livre d'Or** sont reçues *jusqu'au 30 septembre prochain.* Adresser le bulletin de souscription à M. Henri Gautier, directeur du Journal **L'Exposition Universelle,** 12, rue Cambon, Paris.

PARTIE OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

Vendredi dernier, 2 août, on célébrait, en Hollande, l'anniversaire de la naissance de S. M. la Reine régente des Pays-Bas.

A cette occasion, M. Ancelot, Président de la Section française, adressait le télégramme suivant :

« A Sa Majesté la Reine régente des Pays-Bas.

« Le Président et les membres du Comité de la Section française, prient Sa Majesté la Reine régente des Pays-Bas de vouloir bien agréer, à l'occasion de son anniversaire, l'hommage de leurs vœux les plus respectueux.

« *Le Président,*

« A. ANCELOT. »

Le jour même, M. Ancelot, Président de la Section française, recevait le télégramme suivant :

« Château du Loo.

« Sa Majesté me charge de vous transmettre ses vifs remerciements.

« L'aide de camp,

« Van : TUYLL. »

***

A l'occasion du 14 Juillet, M. le consul général de France, à Amsterdam avait adressé à M. le Président de la République, les vœux du Président et des membres du Comité et du Jury de la Section française, à l'Exposition d'Amsterdam.

M. Félix Faure, Président de la République, a chargé M. Hanotaux, Ministre des Affaires Etrangères, de faire transmettre par M. Jacquot, consul général de France à Amsterdam, ses vifs remerciements et l'expression de sa gratitude à M. Ancelot, Président de la Section française.

***

Le Jury supérieur de l'Exposition d'Amsterdam, qui devait se réunir le 12 août prochain, ne se réunira que le 22 courant, afin que cette session puisse coïncider avec la visite de LL. MM. la Reine et la Reine régente qui est annoncée pour la deuxième moitié du mois d'août.

M. Lourties, sénateur, Président d'honneur, se rendra à cette occasion à Amsterdam, chargé de remettre à Sa Majesté la Reine le vase de Sèvres offert par M. Hanotaux, Ministre des Affaires Étrangeres.

Il sera accompagné par M. Ancelot, Président de la Section française.

***

Au cours des opérations du Jury de l'Exposition d'Amsterdam, la nouvelle parvenait à Amsterdam, que M. Delaunay-Belleville, Président de la Chambre de Commerce de Paris, Directeur général de l'Exposition Universelle de 1900, venait d'être promu au grade de Commandeur de la Légion d'honneur.

Le Président du Comité, M. Ancelot et les membres du Jury s'empressèrent aussitôt de transmettre par dépêche leurs vives félicitations à M. Delaunay-Belleville.

Le Président de la Chambre de commerce de Paris, répondait le jour même par la dépêche suivante :

« Profondément touché de votre dépêche, j'envoie mes meilleurs remerciements aux membres « éminents qui réprésentent si brillamment la « France dans le Jury de l'Exposition d'Amsterdam. »

« DELAUNAY-BELLEVILLE. »

Liste officielle des récompenses

SECTION FRANÇAISE

Les collectivités n'ayant concouru pour la plupart que collectivement, ne figurent dans la liste ci-dessous que pour une récompense par collectivité.

MM. A. Ancelot, Layus, Brylinski, *Membres du Jury supérieur, hors concours.*

—o—

GROUPE I

Architecture, construction, installation.

CLASSE I.

Architecture-plans et installation d'Hôtels Restaurants et Cafés.

MM. Pierron, Pucey, *Membres du Jury, hors concours.*

DIPLÔMES D'HONNEUR. — MM. Egrot, Redont, Hersent, Mathelin Garnier.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Malesset, Gueret (frères), Dutocq (Victor), Dior.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Lapeyre (Victor), Delisle.

MENTION HONORABLE. — M. Victor Buisson.

CLASSE 5

Métallurgie, matériaux de construction.

MM. Savary sénateur, Dardenne, Barbier (Léon), *Membres du Jury, hors concours.*

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Baudet, Donon et Cie, Société des hauts fourneaux et fondeurs du Val d'Osne, Moisant-Laurent, Savey, Cie des Asphaltes de France.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Fortin (Paul), Desmoutis, Lemaire, Bar (Jean), Société le Ferro-Nickel, Dior, Hersent, Vve Levent et Cie.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. (Charles) Weiler, Rosemann, Candlot et Cie, de Saintignon et Cie, Delbeke.

MENTION HONORABLE. — Cheminais.

GROUPE II

Moyens de Transports.

MM. Hannoyer, Guillemet, *Membres du Jury, hors concours.*

CLASSE 6

Constructions de voies ferrées et matériel de la voie.

MÉDAILLES D'ARGENT. — M. Victor Lapeyre, Mme Vve Levent et Cie.

CLASSE 7

Matériel roulant des chemins de fer, Locomotives wagons, installations de wagons, wagons-restaurants sleeping Cars & Cie.

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Delaunay-Belleville et Cie, Cie Française des métaux, Bail-Pozzy.

MÉDAILLE D'ARGENT. — Jules Rotival.

CLASSE 9

Tous véhicules mus par des animaux.

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Simonin Blanchard et Cie, Bail-Pozzy et Cie.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Dohis et Robert.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Martin Maitte et Huberland.

CLASSE 10

Vélocipédie.

DIPLOME D'HONNEUR.— Cie Française des Métaux

MÉDAILLES D'OR. — MM. Duncan et Suberbie, Dohis et Robert.

CLASSE 11

Plans et Modèles de Navires, Construction de Navires, Installation intérieure des Navires

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Mathelin et Garnier, Delaunay-Belleville. Cie française des métaux.

MÉDAILLE D'OR. — Cie Générale transatlantique.

MÉDAILLE DE BRONZE. — M. Delbeke.

—o—

GROUPE III A

Industrie générale.

CLASSE 13

Ameublements.

MM. Jansen, Soubrier, *Membres du Jury, hors concours.*

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Argand et Cie, (*Magasins de la Place Clichy*), Schmitt, Maxime Clair.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Preau, Charrier, Chevrel.

MÉDAILLES D'ARGENT.— MM. Dennery, Perrault

MÉDAILLES DE BRONZE. — MM. Vergez Arnaud, Elie Bedjai.

CLASSE 14

Céramique, porcelaines, faïences, verreries, mosaïques.

M. Lacroix, *Membre du Jury, hors corcours.*

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Clément-Massier. Hanne, Cie des Glaces et verres du Nord.

MÉDAILLES D'OR. — M. Grenot.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. De Smet (Léon), J. Bay.

MÉDAILLE DE BRONZE. M. Bossot.

CLASSE 15

Tissus de laine, de soie, de fil, de coton, chanvre, matières premières pour la fabrication des tissus.

MM. Blin (Eugène), Gustelle (Henri), Marcoux, Simonot-Godard, Blondet, *Membres du Jury, hors concours.*

Diplomes d'honneur. — Collectivité des fabricant, de St-Etienne, composée de MM. Colcombet, Brossy, Staron-Mayer, Marcoux et Chateauneuf Schœler et Cie, Morel. — MM. Atuyer, Bianchini, Ferier, Schultz et Cie, Tresca et Cie, Les petits-fils de Bonnet, Beraud et Cie, Bachelard et Cie, Chavent père et fils, Lamy et Cie, Piotet-Roque, Bresson.

Diplomes d'honneur. — MM. Verhaege van de Winckele, Bonnier et fils, Crespel-Descamps, Les fils d'Emmanuel Lang, Besselièvre fils, Perrin et Cie.

Médailles d'Or. — MM. Chaverot, Mantelier et Cie, Riboud frères, Boudon et Cie, Pollet (Alph.), Crespel et fils, Hamelle et Chedeville, Dewavrin, Cousin frères, (à Comines), Cochaud-Gay-Charençon.

Médailles d'Argent. — MM. Van de Weghe-Delesalle, Miquel, A. Rousset, Desurmont et Cie.

Médaille de Bronze. — Ludovic et Joseph Legrand.

—

CLASSE 16

Vêtements des deux sexes, Modes.

MM. Félix, Fillot (*Magasins du Bon Marché*), Hubert Denis, Kahn (Paul), Storch, *Membres du Jury, hors concours.*

Diplomes d'Honneur. — Collectivité de la Chambre Syndicale de la Confection et de la Couture pour Dames et Enfants, composée de MM. Félix, Beer, Bourdereau Veron et Perdoux, Bourniche, Boussard, Calvayrac, Collin, Diemer, Doucet, Decot, Fred, Honnet, Lebouvier, Lhoste, Moret, Marix (Laferrière), Sarah Mayer et Morhange, Nicaud, Paquin, Pichot, Raudnitz (Ernest), Savoye, Worth. — MM. Cognac et Cie (*Magasins de la Samaritaine*), Dheilly, Berthelot et Vigo, Bernheim frères, Stockman frères, Grebert et Grison, Revillon frères, Albert Weill.

Médailles d'Or. — MM. Ouda Salomon et A. Salomon, Got, Bertout, Kriegck.

Médailles d'Argent. — MM. Apfel, Bruyas Jeune.

—

CLASSE 17

Chapellerie, Cannes, Ombrelles, Parapluies.

M. Liaud, *Membre du Jury, hors concours.*

Diplomes d'Honneur. — Collectivité de la Chapellerie pour hommes, composée de MM. Cassé et Cie, Bounaix, Lapresle, Bailly, Galoffre, Combaluzier, Liaud. — MM. Huber et Cie.

Médaille d'Or. — MM. Schorestène frères.

—o—

GROUPE III B

CLASSE 18

Chaussures

M. Hamard, *Membre du Jury, hors concours.*

Diplome d'Honneur. — M. Jeandron-Ferry.

Médailles d'Or. — MM. Herth, Blavier et Hautefeuille, Celle Moucot et Cie.

Médailles d'Argent. — MM. Delcroix et Cie, Servonnat fils.

—

CLASSE 19

Cuirs et peaux, fourrures, Pelleteries

MM. Poullain, Lafrique, *Membres du Jury, hors concours.*

Diplomes d'Honneur. — MM. Revillon frères, Dolat frères, Combe père et fils, Pedailles, Masurel et Caen, Deon Ulysse, Basset père et fils.

Médailles d'Or. — MM. Grebert et Grison, Société de Belle Rive, Deschamps, Mirabel-Chambaud, Barnoncel Billaud et Cie, Chapal frères et Cie, Huilard et Cie, Monmaneix et Chapal.

Médailles d'Argent. — MM. Lander, Fischer.

—

CLASSE 20

Sellerie, Maroquinerie. Nécessaires et Articles de Voyage, Articles en caoutchouc.

M. Denant, *Membre du Jury, hors concours.*

Diplomes d'Honneur. — MM. Camille jeune, Lochet-Debertrand. Hamelle (Henri).

CLASSE 21

Lingerie, Tulles, Broderies, Passementeries, Boutons, Boucles, Eventails, Fleurs & plumes.

MM. Grut, Lemariey, Goulette, Henon, Noirot-Biais, Lemaire-Demouy, Forest, Mouilbau, Tronel, *Membres du Jury, hors concours.*

Diplomes d'Honneur. — Collectivité des fabricants de fleurs artificielles, composée de MM. Amorrice, Dair, Damoiseau, Diringer, Dourlet, Duème, Charluet, Fruchard-Bontemps, Gentil, Martin, Gosse, Gouret-Noel, Hayotte-Baron, Javey et Cie, Joquet, Lafont, Clary, Le Clauch, Lippmann, Le Maire-Demouy, Louberte, Marion, Menut, Moche frères, Person-Audefroy, Pinel, Raboteau, Usannaz aîné, Vanhoutte, Violleau fils. — MM. Carcault, Picard-Minier-Maurice, Martin (Georges), Millet et Vve Ferry, Farigoule frères, Crouvezier, Reichembach, Francès frères, Robert West, Ermans-Saunier, Duvelleroy, Deforge, Anglade, Thiriet.

Médailles d'Or. — MM. Selle, Putois, Clapin, Vve Laurent Pitiot, Bellan, David frères, Davène, Marcault, Viol et Duflot, Deshayes, Laloue, Buissot.

Médailles d'Argent. — MM. de Saint-Père, Evette, Leré (Léon), Beraud, Leprince, Laloue-Bernet, Mallet.

Médailles de Bronze. — MM. Prudhon et Cie, Lauclair, Bougard et Saunier, Marescot, Besset, Aron, Schmitt, Souchon, Lorcet, Vve Bœtzel,

—

CLASSE 22

Literie, corderie, toiles à voiles.

M. Dezaux, *Membre du Jury, hors concours.*

Diplomes d'Honneur. — MM. Le Coustellier, Carue.

Médaille d'Or. — M. Pauchet.

Médailles d'Argent. — MM. Fontaine-Souverain.

—o—

GROUPE IV A

Alimentation

—

CLASSE 23

Aliments solides, aliments préparés et conservés, provisions de navires, installation pour la conservation des légumes.

MM. Prevet (Jules), Desmarais, Christen, *Membres du Jury, hors concours.*

Diplome d'Honneur. — M. Chevalier-Appert.

Médailles d'Or. — MM. J. Brun et Cie, P. Robertet et Cie, Garcet et Tremblot, Chevalier, Société des huiles d'olives inaltérables.

Médaille d'Argent. — M. Benoit.

Médailles de Bronze. — MM. Chemin, Lefebvre.

Mention Honorable. — M. le Baron Henri de Rothschild.

—

CLASSE 28

Boulangerie, Confiserie, Pâtisserie, Glaces, Cacao, Chocolat, Installation de boulangeries, confiseries, pâtisseries.

MM. Walter, Estieu, Foucher, Levassort, *Membres du Jury, hors concours.*

Diplomes d'Honneur. — MM. Menier, Moquet-Lesage, Société du Chocolat Lombart, Verley, Decamps et Cie.

Médailles d'Or. — MM. Conord Baudart, Boudier, Cousin Devos.

Médailles d'Argent. — MM. André Parpaite, Olivari fils et Cie, Rebours, Arnou.

Médailles de Bronze. — MM. Vitalis (Paul), Lagache, Pedro Navarro, Chemin.

—o—

GROUPE IV B

—

CLASSE 24

Vins.

MM. Allain, Amtmann, Delmon, Deromas, Dreyfus Bing, Dubos, Folliot, Garnier, Guedras, Guiraut, Le Lorrain, Le Sourd, Medeville, Merman, Mazières, De Miollis, Perier, Picard, Dutrenit, Renaud, Thomas Bassot, Ferrand, Demay, Chalut Voiry, Fayolle du Moustier, *Membres du Jury, hors concours.*

Diplomes d'Honneur. — MM. Dumas (Francisque), Puisard, Comité Girondin, Comte Pillet-Will, J.-B.-F. Rigaud, Comte de Las-Cases, Baron de Pichon-Longueville, Comtesse de Lalande, N. Johnston, Gustave Roy, Louis Seze, Casteja, Ville de Bordeaux, Conseil général de la Gironde et Chambre de Commerce de Bordeaux, Société d'agriculture de la Gironde, Syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Lesparre et des cantons de Castelnau et Blanquefort, Cantegril, Osiris, Collectivité de la Commune de Saint-Estephe, Comité pour favoriser la viticulture française à Bordeaux, Ligue bordelaise du Commerce d'exportation, Vix Bara, Regnier et Cie, (Charles) Farre, Lung (frères), Syndicat viticole et agricole de Saint-Emilion, Syndicat régional agricole et viticole de Cadillac, Pondonsac et des cantons limitrophes; Comte de la Chassaigne, Drouilet de Sigalas et Promis, Hilaret, Larieu, Syndicat de défense des vins de la Gironde, Commune de Pauillac, Comité officiel de viticulture de l'arrondissement de Blaye, Charvet.

Médailles d'Or. — MM. H. Sourget, Poisot, Louis Charmolue, H. de Boissac, Jules Hostein, de Gassowski, N. Johnston à St-Julien, comte de St-Legier d'Orignac, Cayron, comte de Ferrand, Jules de Floris, Closmann, Marot, Ardouin, Ch. Bellemer, Paul Skawinski, O. Delor (vin du château de Gassebois), Johnston-Laborde (vins mousseux), Cazalet et fils, Delor-Listrac Savy, Victor Cathala, Cantegril, Joseph Germain, Vve Ferchaud Saint-Laurent (château Caronne Saint-Gemme), Léon Sevaistre, Ernest Adde, Delor-Duplessis, Vve Ferchaud, à Pauillac (vin du château de Bellevue-St-Lambert), A. Hilaret, Paul Alibert, Mondon fils, Poitou, Eugène Devès, Bouffard, vin du clos Sinard, Bouffard (vin du château Pavie), Victor Lambert, Royer et Vert, Grazilhon fils (vin château Le Bosc), Grazilhon fils (vin château Beausite), comte Lahens, Collectivité de la la Commune de Langoiran, comte de Beaucourt, Foex, Pommier frères, Mercier et Cie, Boode, Promis, R. Froidefond-Barsac (château de Rolland), Ch. de Luetkens, Duplessis-Fourcaud, Passemard, baron Duroy de Suduiraut, Paul Lavignasse, Marcelin Marceau, G. de Meynot, comte de Baritault, N. Garde vicomte de Chalup, Ch. Gross, A. de Bertrand-Rilly-la-Montagne.

Médailles d'Argent. — MM. Pedro Navaro, Aubert de la Castille, Jules Rouvière, N. Johnston (château Trompette), N. Johnston (cru de la Collette), Pigneguy (Retou La Marque), Pigneguy (Malescasse, Johnston (St-Julien château Médoc), Comte du Hamel, Laurent Lescure fils aîné, Charmolue, Baudou, Ch. Legendre, Dubosc-Lettré frères, Ardouin, Lespine (cru Leyssac, Houla), Mortagne, Baron de Gargan, Paul Rouget, Paul Ballande, Gousseland, Jalquin, Pierre Giraud, Bertrand jeune, Marais aîné, Theus neveu, Delor (château de Belorme), Julien père et fils, J. Mauvigney, Bord, Vicomte P. de Chalup, Comte Cardez, Du Perou, baronne J. de Carayon Latour, Collineau, Louis Bert, André Laumonier, Tourteau, Saintout, Bichon, Dejean, Léo Gaillac, Desse, Broqua, Mondon, Lucien Raymond, Gustave Roy, Moula.

Médailles de Bronze. MM. Lambert, Picard et Desmarquais. Batailley, Durandeau, De Gorsse, Labizan, Meignan frères, Ducau, baron de Carayon Latour (cru de Grenade), P. du Bourdieux, Guiraud (cru de Gravières), comtesse de Madrou, Rials, Eugène Pères, Quancard frères, Bonton fils, Gailhac, Gourdin, Vve Charmette, Jean Grazilhon fils, Mège, Johnston (cru Becamil).

Mentions Honorables. — MM. Roumey aîné, Filleux frères.

—o—

GROUPE IV C

CLASSE 25

Bières, Cidres, Poirés, Boissons fermentées ou autres, Eaux minérales.

MM. de L'Escalle, Schmoll, *Membres du Jury, hors concours.*

Diplome d'honneur. — M. Velten.

Médaille d'or. — Etablissement de St-Galmier.

Médailles d'argent. — Société des eaux de Vichy, MM. Rotrou frères.

—o—

GROUPE IV D

CLASSE 26

Alcools, Distillerie.

MM. Calvet, Coulon (Alfred), Coulon (Charles)

Pellisson, Glotin, Legouey, Galland neveu, Bouvaist, *Membres du Jury*, *hors concours*.

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Gustave Gross, Beauchamp-Machenaud.

Collectivité des viticulteurs des Charentes présentée par : M. Calvet, sénateur. — Syndicat de défense des rhums de marque. — Collectivité présentée par, M. Pellisonn. — Chambre de Commerce de Cognac, Chambre de Commerce de Bordeaux, Charvet.

MÉDAILLES D'OR. — MM. de Laage fils et Cie, Bertin et Cie, Bardinet, Nicolleau et Subervie.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Filleux frères, Renault et Cie, Eugène Perès, Paul Ballande, H. Laborde, Giraud, Bonvalet, Durand et Cie, Pastureau frères, Léo Gaillac, Mauvigney, C. Durand.

MÉDAILLES DE BRONZE. — MM. Faget, Pommier frères, Charmetant, Rotrou frères, Hervé, Francisque Dumas, Guérin Bernard, N. Johnston, Joseph Py, Bontou et fils.

MENTION HONORABLE. — M. (Jules) Rouvière.

—

CLASSE 27

Liqueurs.

MM. Cointreau, Marnier-Lapostolle, Schouteeten, Hartmann, *Membres du Jury*, *hors concours*.

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Sapin (Henri), Dubonnet, Blanchard, Violet frères, Requier frères, Syndicat de défense des liqueurs de marque.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Legrain et Tirveillot aîné, Marchand et Cie, Guery, Rivoire fils, de Cazanove, Nuyens, Premier fils, Simon aîné, Serve père et fils, Aymard fils et Crozet, Nicolleau et Subervie.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Kerckhoven et Lebard, Lavignasse, Joseph Benoit, Gustave Gross.

MÉDAILLES DE BRONZE. — MM. Alcide Lalaude, Brochet et Lelogeais, Paul Gourdon, Raymondbert, Dubosc et Cie.

MENTIONS HONORABLES. — MM. Maisondieu-Laforge, Hector Flecheux, V. Lambert, Py.

—o

GROUPE VI

Hygiène, Art Médical, Pharmacie, Parfumerie.

—

CLASSE 31

Matériel et engins pour ventilations, bains-toilettes, water-closets, désinfection et nettoyage, Filtres, Distribution d'eau.

M. Wickham, *Membre du Jury*, *hors concours*.

DIPLOME D'HONNEUR. — M. Carue.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Farcot fils, Dohis et Robert, Association Odontechnique, Dr Detourbe.

—

CLASSE 32

Produits chimiques et pharmaceutiques, Pansememts, Analyses, Appareils de l'Art médical.

MM. Adrian, Chalmel, *Membres du Jury*, *hors concours*.

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Taillandier, Lefranc et Cie, Huillard et Cie, Buchet et Cie, Artus, Emile Petit, Chassaing et Cie, Charles Verdin, H. Hamelle.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Mathieu Plessy, Desnoix et Debuchy, Levasseur et Cie, de Ricqles et Cie, Mariani, Maternite-Lion, Conor.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Chapelle frères, Duceux et Cie, Pillet, Desvilles, Descoureaux, Paraf-Javal.

MÉDAILLE DE BRONZE. — M. Espie.

MENTION HONORABLE. — Société de la Soude Française.

—

CLASSE 33

Parfumerie, Articles de toilette.

MM. Chouet, Coirre, *membres du Jury*, *hors concours*

DIPLOME D'HONNEUR. — M. Robertet et Cie.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Plassard, Sergent et Cie, Tellié, Bourjeois et Cie.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Lentheric, Vaissier, Wiggishoff.

MENTION HONORABLE. — M. Becker.

GROUPE VII

Machines.

—

CLASSE 34

Machines de tous systèmes.

M. Vautier, *Membre du Jury*, *hors concours*.

DIPLOMES D'HONNEUR. — M. Egrot, Mathelin et Garnier, Delaunay-Belleville.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Dohis et Robert, Leclanche et Cie.

MÉDAILLE D'ARGNT. — M. Hamelle fils.

MÉDAILLE DE BRONZE. — M. Odoux (Charles).

—o—

GROUPE VIII

Éclairage

CLASSE 36 et 36 *bis*

DIPLOMES D'HONNEUR. — Société de la Stéarinerie française, Cie des compteurs à gaz.

MÉDAILLE D'OR. — M. Desclée frères.

--o—

GROUPE IX

Industrie artistique

CLASSE 37

Tapis tentures, peintures décoratives, décorations d'appartements, tissus d'ameublement.

M. Legrand (Charles), *Membre du Jury*, *hors concours*.

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Deforge, Moulin Pipart, Maxime Clair.

MÉDAILLES D'OR. — Cie du Linoléum français, Grosrenaud.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Argand et Cie, Duchesne.

—

CLASSES 38 et 45 réunies

Imprimerie, librairie, estampes, gravures, épreuves photographiques, papiers peints, installations d'imprimeries.

MM. Belin, A. Le Vasseur, Danel, Dubouloz, *Membres du Jury*, *hors concours*.

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Ollendorff, Levée, Reutlinger, Testard, Charpentier et Fasquelle, Attout-Tailfer, Goubaud, Lefranc et Cie.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Jouvet et Cie, Dunod et Vicq, Hollier-Larousse et Cie, Rapine, Moullot fils aîné, Minot, Leduc, Larger, Reeb, Weill, Mabyre (Maxime), Charpentier (Albert).

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. de Rothschild (Henri), Borgeaud, A. Ancelot, Durif fils, Lesertisseux.

MÉDAILLES DE BRONZE. — MM. Viet, Simonis Empis, Montaillier, Simon, Chemin, G. Salès.

MENTION HENORABLE. — Mlle Thirion.

—

CLASSE 40

Taille du Diamant, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Bronzes d'Art.

MM. Debain, Ligier, Lamaille, *Membres du Jury*, *hors concours*.

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Piel frères, Jean, Plumet, Ruteau, Blot. Leblanc Barbedienne, Coupier fils et Drouart.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Ecalle, Sancan, Gonthier frères, Marmorat frères, Gambard, Persiannof, Henry, Blum, de Thierry et fils, Soleau, Jourdan, Martin Rigal, Desclée frères, Fontaine, Hanne.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Didisheim, Cœur, Chargueraud, Rollet, Duchesne, Rambaud.

MÉDAILLES DE BRONZE. — MM. Mavré, Kintz, Chesneau et Cie.

—

CLASSE 41

Tous instruments de musique.

MM. Thibouville-Lamy, Lyon (Gustave), Gaveau (Gabriel), *Membres du Jury*, *hors concours*.

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Evette et Schoeffer, Gouttière, Kriegelstein, Mustel, Thibouville fils, Société des forges de Firminy, Gavioli et Cie, Pinet, Carpentier, Chevrel.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Burgasser et Theilmann, Lary, Peuvost, Cottino-Tailleur, Limonaire frères, Tellier, Paul Dupont, Collectivité des facteurs français.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Cottereau, Blondel Jaulin.

GROUPE X

Chauffage et Buanderie.

—

CLASSE 42

Installation et appareils de chauffage.

M. Guyot-Sionnest, *Membre du Jury*, *hors concours*.

DIPLOMES D'HONNEUR. — M. Mathelin et Garnier.

MÉDAILLE DE BRONZE. — M. Valtat.

MENTION HONORABLE. — M. Devatine Desrumaux.

—

CLASSE 43

MÉDAILLES DE BRONZE. — M. Valtat.

—

CLASSE 44

Buanderie, Lessiveuses

MÉDAILLE DE BRONZE. — M. J. Picot.

—o—

GROUPE II

Matériel des sciences

—

CLASSE 46

Horlogerie, instruments d'optique, de précision, Appareils photographiques

M. Balbreck aîné, *Membre du Jury*, *hors concours*.

MENTIONS D'HONNEUR. — MM. Verdin, Barthelemy, Pellin, Payen, Richard frères.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Levy, Echassoux, Derogy.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Ecalle, Conquérant.

MENTION HONORABLE. — M. Ostheimer frères.

—o—

GROUPE XII

Armes offensives et défensives

CLASSE 47

Serrurerie, coffres-forts

M. Fauré Lepage, *Membre du Jury*, *hors concours*.

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Bauche, Fontaine.

-o

GROUPE XIII

Assurances, et économie sociale

M. Roepius van Zevenhuizen, *Membre du Jury*, *hors concours*.

DIPLOME D'HONNEUR. — Le Bon Marché.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Francisque Bonnier et fils, (Caisse de retraites), La Mutualité Maternelle de Paris, Caisse des retraites et des secours de la Maison Levasseur.

MÉDAILLES D'ARGENT. — Lefranc et Cie, Mutualité Maternellle de Vienne, (Isère.)

MÉDAILLE DE BRONZE. — MM. Blin et Blin.

MENTION HONORABLE. — MM. Bernheim frères.

—o—

GROUPE XIV

—

CLASSE 48

Tabacs, articles pour fumeurs

M. Puel de Lobel, *Membre du Jury*, *hors concours*.

DIPLOME D'HONNEUR. — MM. Sommer frères.

MÉDAILLE D'ARGENT. — M. Toussaint Suzzarini.

MÉDAILLE DE BRONZE. — MM. Bois frères.

CLASSE 49

Industries diverses non classées, Bimbelotterie, Articles de bazar, Articles de Paris, Petits bronzes.

MM. Amson, Leloir, *Membres du Jury*, *hors concours*.

DIPLOMES D'HONNEUR. — MM. Dupont et Cie, Jumeau.

MÉDAILLES D'OR. — MM. René Cheron et Cie, Ollivon, Gambard, Baudry fils.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Verner Hamon, Apfler, Cusquel, Simon.

Nous publierons dans notre prochain numéro les modifications qui pourront être apportées à cette liste, par le jury supérieur, dans sa prochaine séance.

Nous publierons en même temps la liste des récompenses accordées aux collaborateurs.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AMSTERDAM
EN 1895

PUBLICITÉ SPÉCIALE

Pour toute la durée de l'Exposition

Annonces (par numéro), la ligne.....	1 florin
Réclames — —	2 fl. 50 c.
Maisons recommandées (par numéro) la ligne..........................	2 fl. 50 c.

Pour traiter, écrire à Paris, 12, rue Cambon, au journal : **L'Exposition Universelle.**

CACAO VAN HOUTEN
remplace avantageusement
TOUS LES CHOCOLATS





Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

Vient de Paraître

HENRY GIRARD

Exposition de 1900

Étude sur la Classification générale des Produits

Avec une lettre-préface de M. Alfred PICARD

Commissaire générale de l'Exposition

Annexes : Texte officiel de la Classification et Plan de l'Exposition

Un volume in-8° : Prix **2 fr. 25**: *franco*

GROUPE D'ÉTUDES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

17, rue Gérando, Paris

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
SERVICE POSTAL FRANÇAIS

SIÈGE SOCIAL :	BUREAU DES PASSAGES :
6, Rue Auber, 6	12, B^d des Capucines
PARIS	(GRAND-HOTEL)

LIGNE DIRECTE DU HAVRE A NEW-YORK

Traversée rapide en 7 jours et demi

PAR LES PAQUEBOTS A GRANDE VITESSE.

		Tonnes	et Chevaux
La Touraine....	de	8.7 0	12 000
La Champagne.	de	7.200	8.000
La Bretagne....	de	7.200	8.000
La Bourgogne..	de	7.200	8.000
La Gascogne....	de	7.200	8.000
La Normandie..	de	6.300	7.000

Départ du Havre et de New-York tous les samedis

Un train spécial est mis, chaque semaine, à la disposition des passagers allant de Paris à New-York et les conduit directement (avec un seul arrêt à Rouen), eux et leurs bagages, au bassin de l'Eure, à l'embarcadère des paquebots.

Les prix du transport de Paris aux paquebots sont ceux du tarif des chemins de fer de l'Ouest.

Les passagers allant de New-York à Paris trouveront, à leur arrivée au Havre, des trains spéciaux qui les conduiront, eux et leurs bagages, du quai de débarquement à Paris, gare Saint-Lazare.

Adresser les demandes au **Service Commercial.**

6, rue Auber, PARIS.

SERVICES POSTAUX DE LA MÉDITERRANÉE

Traversées rapides de Marseille à Alger en 24 à 26 heures, par les paquebots **Eugène-Pereire. Duc-de-Bragance, Maréchal-Bugeaud, Ville-d'Alger et Général-Chanzy.**

Départs les lundis, mercredis et samedis de Marseille à midi 30, et d'Alger les mardis, jeudis et samedis à midi.

De Marseille à Tunis, rapide, les lundis, mercredis et vendredis, à 4 heures du soir.

De Marseille à Oran, rapide, les samedis, à 4 heures du soir.

Départs quotidiens de Marseille pour l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, la Corse, Malte, l'Espagne, le Maroc et Tripoli.

Billets circulaires au départ de France, Angleterre, Espagne, Maroc, Algérie, Tunisie, Malte, Sicile, Italie, etc.

Envoi franco des livrets, avec cartes et conditions des voyages, à toute personne qui en fait la demande au Service Commercial, 6, rue Auber, Paris.



ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



CHRISTOFLE en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE
ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ **CHRISTOFLE ET Cie.**

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* HENRI GAUTIER

2e Année. — Nos 35-36. Paraît le 5 et le 20 de chaque mois Paris, 5-20 Septembre 1895.

L'Exposition Universelle

1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels

relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

Levée de Boucliers

La campagne que l'on a menée, ces temps derniers, contre l'Exposition de 1900, n'est que le prologue de celle qui va commencer, vers le milieu d'octobre, quand les Chambres seront sur le point de se réunir.

M. le Commissaire général doit être fixé à cet égard, et il serait puéril de notre part de le prévenir et de l'engager à se tenir sur ses gardes.

D'ailleurs, les adversaires de l'Exposition ont bien tort de s'escrimer ainsi en pure perte. L'événement le leur prouvera; ils sont à la Chambre une poignée, et font du bruit comme une légion.

Bien que nous nous soyons imposé le devoir de ne jamais parler politique dans ce journal, nous ne pouvons cependant ne pas constater que la campagne en question a été surtout menée par les conservateurs et les protectionnistes intransigeants.

On dirait véritablement que les départements de l'Est, d'où est parti le mot d'ordre de cette levée de boucliers, craignent pour leur industrie une comparaison fâcheuse avec les industries concurrentes qui se préparent à venir soutenir contre elle, en 1900, la lutte de la production et du bon marché. Si nous faisons une Exposition en 1900, c'est en quelque sorte un défi pacifique et courtois que nous jetons aux autres nations, et, comme sur un champ de bataille, il y aura des morts et des blessés. Nous remporterons, nous en avons la conviction, le plus grand nombre de victoires, mais il ne faudrait pas que la peur de certaines défaites fît reculer quelques-uns ; et il serait, en tous cas, injuste et peu honnête d'en conclure qu'une Exposition est inutile et néfaste.

Elle peut être néfaste pour ceux qui ont intérêt à maintenir élevés les tarifs de la production. Ceux-là ne nous intéressent que médiocrement, et le public, qui veut de plus en plus vivre à bon marché, applaudira ceux des producteurs qui travaillent dans ce sens.

Tous les arguments que l'on nous a servis au cours de la campagne sont vieux de dix et même de vingt ans. Il n'y a qu'à consulter les journaux des époques antérieures aux Expositions de 1878 et de 1889, pour les retrouver tout au long dans leurs colonnes. Ce sont toujours les mêmes, et il serait prétentieux de notre part d'indiquer à ceux qui auront la mission de les combattre, de leur en fournir les moyens.

Les adversaires de l'Exposition de 1900 ont surtout trois arguments qui sont leurs trois chevaux de bataille. C'est toute leur cavalerie : Elle n'est pas bien à redouter.

C'est d'abord l'argument artistique.

Celui-là est surtout basé sur la démolition du Palais de l'Industrie. « Ce vieux serviteur » aux toits branlants, a la peau dure. Mais on en aura raison, et nous donnons rendez-vous à ses défenseurs, au jour où l'on inaugurera la nouvelle avenue des Champs-Elysées aux Invalides.

L'argument politique est basé sur les manifestations des Conseils généraux qui viennent de se produire dernièrement. Douze Conseils généraux, au plus, ont adopté le vœu du Conseil municipal de Lille. Est-ce que c'est là une manifestation bien importante et dont il faille s'émouvoir ?

Nous connaissons des conseillers généraux qui se sont tenu ce raisonnement : « Ah, vous nous avez interdit à Paris les courses de taureaux, eh bien, attendez un peu, nous allons démolir votre Exposition de 1900... » Non, véritablement tout cela n'est pas sérieux.

Quant à l'argument économique, il est basé sur des théories si mesquines, si égoïstes, si indignes de notre tempérament, que la Chambre ne pourra un seul instant s'y arrêter ; d'ailleurs, à dire vrai, nous ne voyons pas le Parlement refusant les crédits pour l'Exposition, et nous nous demandons, comment serait interprété à l'étranger un vote de ce genre.

Quelle plus belle occasion pour nous d'affirmer devant l'Europe que nous ne songeons qu'à la paix, en ouvrant des chantiers pour une œuvre aussi considérable et pour l'accomplissement et le succès de laquelle la paix est la première des conditions !

Reste encore la question des 20.000 ouvriers que les travaux de l'Exposition achevés vont jeter inoccupés sur le pavé de Paris. A cette objection nous répondrons d'abord que la perspective de cinq années de travail pour des ouvriers qui n'en ont pas, et qui attendent après, pour s'assurer cinq années de tranquillité, est une chose à considérer.

Et, dites-vous encore, que ferez-vous de ces 20.000 ouvriers, l'Exposition une fois achevée ? Mais il n'y a donc plus rien à faire en France ? Et ce fameux projet de démolition des fortifications de Paris, dans lesquelles la capitale étouffe, restera-t-il toujours lettre morte ? Et le canal des deux mers ? Et les canaux du Rhône ? Est-ce que les Chambres n'auront pas à se prononcer d'ici cinq ans sur toutes ces importantes questions ? Les 20.000 ouvriers ont donc du travail sur la planche, si toutefois nos représentants sont assez intelligents pour aborder tous ces problèmes et les résoudre.

Et puis, puisque le vent est au socialisme, pourquoi n'affecterait-on pas le boni de l'Exposition de 1900 au soulagement des malheureux ? Ce boni était assez important en 1889, on peut prévoir qu'il le sera davantage en 1900. Est-ce que la caisse des retraites pour la vieillesse, par exemple, qu'on ferait bénéficier du boni provenant des entrées, ne donnerait pas à l'Exposition de 1900 le but moral et humanitaire que ses détracteurs refusent de lui reconnaître ?

HENRI GAUTIER

Le Concours

POUR LES PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES

On sait déjà que la construction des nouveaux palais définitifs des Champs-Elysées sera mise au concours. Ce concours, dont la durée sera vraisemblablement de trois mois, ne pourra guère s'ouvrir avant le mois de novembre. Il faut, en effet, que le Parlement ait statué sur le projet de loi concernant l'Exposition et que le Conseil municipal ait donné son avis sur le programme du concours.

Ce programme est actuellement à l'étude. Mais on en peut prévoir déjà les bases principales. D'une part, les nouveaux palais doivent se prêter à toutes les affectations actuellement données au palais de l'Industrie ; d'autre part, le plan des Champs-Elysées annexé au projet de convention a limité rigoureusement les emprises des nouvelles constructions.

Les concurrents devront donc se renfermer dans les limites extrêmes de ces emprises. Mais dans l'intérieur du périmètre indiqué, les contours, les formes et les dimensions des constructions seront laissés à leur entière initiative.

Les Vœux hostiles

Le Conseil municipal de Nancy avait adopté, au cours d'une de ses dernières séances, un vœu formulé par la *Ligue lorraine de décentralisation* contre l'Exposition de 1900.

Ce vœu, dont copie fut envoyée aux présidents des Conseils généraux des 86 départements, se prononçait contre l'ouverture des crédits demandés au Parlement ; il était ainsi conçu :

Le Conseil municipal de Nancy,

Considérant que, jusqu'à plus ample informé, le projet d'une Exposition universelle à Paris en 1900 ne paraît correspondre à aucun besoin national de premier ordre ;

Que, ainsi que le prouve la statistique, les Expositions antérieures ont causé le plus grave préjudice aux commerçants des départements ;

Que, d'ailleurs, si une nouvelle Exposition universelle enrichira passagèrement Paris aux dépens des départements, elle sera préjudiciable aux véritables intérêts de la capitale, en y attirant

de la province de nouveaux habitants bientôt voués au chômage et au désœuvrement, et en y produisant une hausse des objets nécessaires à la vie ;

Qu'au surplus Paris, avec ses dépôts de toutes les grandes industries françaises et ses splendides étalages le long des grandes voies, constitue une Exposition permanente ;

Considérant, en outre, que l'industrie française n'est pas intéressée à offrir à ses rivales étrangères — à époques fixes — une hospitalité dont elle sera fatalement dupe ;

Qu'au surplus l'ouverture d'une Exposition universelle serait en contradiction avec le régime protectionniste inauguré par les lois douanières de 1892 ;

Considérant aussi que la préparation d'une Exposition influera forcément sur notre politique intérieure et extérieure ; qu'un peuple qui s'absorbe cinq ans à l'avance dans l'organisation d'une gigantesque fête n'est plus libre de ses mouvements ;

Considérant enfin qu'en l'état actuel de nos finances les dépenses entraînées par une nouvelle Exposition constitueraient une surcharge excessive pour les futurs budgets ; par ces motifs, prie MM. les sénateurs et députés de rejeter purement et simplement le projet de loi tendant à ordonner l'ouverture d'une Exposition universelle en 1900 à Paris.

Le Conseil général du Rhône, dans sa séance du 28 avril, a cru devoir emboîter le pas au Conseil municipal de Nancy, et l'un de ses membres, M. Coste-Labaume, a présenté le vœu suivant, signé et adopté par 15 de ses collègues sur 29 conseillers que compte l'assemblée départementale ;

Considérant que le projet de l'Exposition universelle de 1900 à Paris se présente dans des conditions de nature à justifier de légitimes critiques ; qu'il comporte notamment une dépense prévisionnelle de 100 millions mise à la charge de la masse des contribuables et que les avant-projets visent un bouleversement complet des Champs-Elysées et du Champ de Mars et la destruction de monuments dont l'utilité publique a été consacrée ;

Considérant que l'expérience a démontré qu'au point de vue économique les Expositions universelles donnent des résultats peu satisfaisants ; qu'en faisant affluer sur un seul point les ressources du public elles appauvrissent nécessairement les autres régions et qu'en outre elles paralysent pendant plusieurs années l'essor et le mouvement régulier des affaires ; qu'il paraît injuste de faire supporter à la province des risques d'une entreprise dont la seule ville de Paris est appelée à profiter ;

Emet le vœu qu'il ne soit pas donné suite par les Chambres au projet d'Exposition universelle de 1900, laissant à la ville de Paris le soin d'organiser une Exposition avec ses ressources propres auxquelles pourrait s'adjoindre une subvention proportionnelle et limitée comme se cela passe pour les Expositions provinciales.

Il faut avouer qu'après l'Exposition de Lyon, et le succès qu'elle a obtenu, ce vœu manque un peu d'à-propos.

D'autres Conseils généraux, ceux de l'Aube, de de la Côte-d'Or, du territoire de Belfort ont émis des vœux analogues, et la manifestation n'est pas allée plus loin.

La grande majorité, nous pouvons dire la presque totalité des Conseils généraux de France ont accueilli avec la plus parfaite indifférence le vœu du Conseil municipal de Nancy. A Marseille, par exemple, on ne s'est même pas donné la peine de le sortir du carton où il dort encore. Dans les pays de vignobles, dans le centre, on est favorable à l'Exposition de 1900. De Niort, M. Goirand député, président du Conseil général, écrit à un de nos confrères :

Je ne peux pas rentrer ici dans l'examen des conséquences économiques pour le pays des Expositions universelles.

Mais, je considère que notre situation géographique et notre génie national nous ont donné sur toutes les autres nations le privilège exclusif des Expositions universelles, en ce sens que nous seuls sommes d'avance assurés du succès, tant au point de vue du nombre des visiteurs, que pour ce qui concerne l'opération financière en elle-même.

Ce qu'aucune autre nation ne peut tenter sans courir à un échec presque certain, nous pouvons l'entreprendre sans risque aucun. Nous aurions, je crois, le plus grand tort de renoncer à user de cette situation privilégiée, alors surtout que nous voyons autour de nous les autres peuples faire tous leurs efforts pour conquérir à côté de nous une situation que nous ont donnée la nature et notre développement national.

Les promoteurs de l'Exposition peuvent donc se mettre à l'œuvre en toute sécurité. Ils ne rencontreront guère d'opposition systématique. Leurs projets seront sans doute critiqués ; on ne peut contenter tout le monde et son père, y compris M. Maurice Barrès. Puissent-ils, dans l'exécution, rallier les plus hésitants et amener à l'Exposition ceux qui, aujourd'hui, la boudent, ce qu'ils regretteront certainement un jour !

Voyage en Hollande

MM. André Lebon, ministre du commerce ; Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, et Chardon, secrétaire général, sont revenus à Paris, de retour de leur voyage à Amsterdam.

Nous avons demandé à M. Alfred Picard quels étaient les résultats de cette visite et quelles impressions il rapportait de la Hollande.

— M. le ministre et moi, nous a dit M. Alfred Picard, avons fait un excellent voyage qui ne manquera pas de resserrer les liens d'amitié qui nous unissent aux Pays-Bas. Très sincèrement, j'ai vu, là-bas, des choses très intéressantes.

Vous savez que nous ne sommes pas arrivés directement à Amsterdam. Nous avons également visité Bruxelles, Rotterdam, La Haye et Harlem. Dans ces villes, nous avons voulu voir surtout les musées artistiques, particulièrement riches dans toute cette contrée. Celui de Harlem, entre autres, nous a frappés par ses trésors admirables et bien connus.

Enfin nous sommes allés à Amsterdam, où M. le ministre voulait donner aux organisateurs de la Section Française de l'Exposition et en particulier à M. Ancelot, un témoignage de félicitations et de remerciements.

Cette Exposition d'Amsterdam est un succès pour la France. Notre commerce et notre industrie comptent environ huit cents exposants, pris parmi ses représentants les plus autorisés. Beaucoup de nos grandes maisons ont tenu à installer une vitrine et à y exhiber leurs produits. Au double point de vue de l'étendue et de la valeur, notre exposition est incontestablement supérieure à celles de l'Allemagne et de l'Angleterre.

J'y ai surtout remarqué une vitrine organisée par le syndicat des grands couturiers parisiens qui montre des poupées coquettement et gracieusement habillées. C'est du plus pittoresque effet.

Dans ces conditions, je suis convaincu que la France recueillera de cette participation de sérieux résultats commerciaux, surtout à la fin de l'Exposition. Nos fabricants seront mieux connus et le marché hollandais leur sera plus largement ouvert encore que par le passé.

Il y a lieu surtout de s'applaudir de ce franc succès, parce qu'il est uniquement dû à l'initiative privée. Le gouvernement n'est en rien intervenu dans l'organisation de la Section Française. Et ce résultat est dû à l'activité et à l'intelligence de M. Ancelot, Président de la Section Française et de ses collaborateurs. J'ajouterai que nos compatriotes et nous-mêmes avons été parfaitement accueillis à Amsterdam.

— Et l'Exposition elle-même, quelle impression vous a-t-elle produite ?

— Excellente de tous points. Elle est installée avec beaucoup de goût. Le Musée d'Amsterdam, qui forme un monument remarquable, a été incorporé dans l'Exposition. On accède à cette dernière par une arcade du Musée, ce qui lui donne un air architectural. C'est une disposition très ingénieuse.

Il est surtout à noter que les terrains sur lesquels cette Exposition a été édifiée ont été conquis sur les canaux. Il n'y a pas un an, ils étaient encore sous l'eau. Comme « clou », j'ai particulièrement remarqué un navire de commerce, grandeur naturelle, accessible au public dans toutes ses parties. Posé sur terre, mais entouré d'eau, ce vaisseau marchand produit une heureuse illusion. Les visiteurs en sont nombreux.

Mais la chose la plus curieuse est, à coup sûr, la « Vieille Hollande ». De même qu'Anvers avait reconstitué les antiquités de la ville lors de son Exposition dernière, Amsterdam a reproduit avec une rare vérité historique les maisons célèbres de son passé. Parmi ces reconstitutions, j'ai surtout admiré l'ancien Hôtel de Ville, qui, vous le savez, a été incendié. C'est d'une remarquable fidélité.

On a refait les intérieurs hollandais du temps, avec leurs menuiseries et leurs meubles antiques. Enfin, on a poussé le scrupule de l'exactitude jusqu'à accrocher aux murs des copies de tableaux anciens.

Dans ce cadre original, on a donné des fêtes très originales avec une reproduction exacte des costumes et des accessoires du temps passé. On jurerait des personnages de Rembrandt ou de Frans Halz, descendus de leurs toiles.

— Au cours des banquets ou des conversations, on a certainement parlé de notre future Exposition de 1900. Qu'en pense-t-on en Hollande ?

— Deux ministres sont venus exprès de La Haye pour assister à un banquet qui nous a été offert, ce qui est une marque de sympathie pour la France. Des toasts ont été portés. M. Van Houten, ministre de l'intérieur, a bien voulu lever son verre en l'honneur du Commissaire général de l'Exposition de 1900. Je l'ai remercié en prenant acte de l'engagement implicite du gouvernement des Pays-Bas, de participer officiellement à notre grande Exposition de 1900.

D'ailleurs, en Belgique comme en Hollande, l'annonce de cette Exposition de la fin du siècle a produit la meilleure impression. On croit à un succès à tous les points de vue. Et, bien qu'aucune communication officielle n'ait encore été adressée à ce sujet aux puissances, nous avons reçu de partout les meilleures assurances sur la participation générale et ouverte, cette fois, de toute l'Europe — monarchique ou républicaine — à ce tournoi pacifique des arts, des sciences, du commerce et de l'industrie.

HENRY GIRARD.

La Lune à vingt-cinq lieues

L'Eclair publiait dernièrement la note suivante :

La lune à un mètre a été le clou de l'Exposition jusqu'au jour où l'on s'est aperçu que ce clou, planté cependant avec chaleur, ne tenait pas. Nous n'aurons pas l'occasion, cette fois encore, de nous entretenir avec les lunatiques, malgré la grande envie que nous en avons. Mais cependant, aux hommes, ces grands enfants qui demandent la lune, on la donnera. La nouvelle en a été apportée par M. Mantois, le fondeur des grands objectifs, à la Société astronomique de France. Il a appris à ces savants qu'il commençait, en vue de l'Exposition, la fabrication de verres d'une lunette qui aura un objectif de 1 mètre 25 de diamètre et une longueur de 60 mètres.

La lunette de l'Exposition ne sera ni un télescope à image réfléchie, ni une lunette proprement dite à objectif direct, mais une lunette en forme de *sidérostat* disposée horizontalement.

On ne pouvait du reste songer à diriger un tube aussi énorme vers le ciel, car, s'il a fallu déjà un mécanisme formidable pour pouvoir manœuvrer les derniers grands instruments tels que la lunette de l'observatoire de Lick en Californie et surtout celle de Chicago, qui a un objectif de 1 m. 05 de diamètre et une longueur de 20 mètres environ, que sera-ce pour le tube colosse de 1900 qui, pour donner à l'image plus de netteté, mesurera 60 mètres de long ?

Il fallait ensuite trouver une combinaison pratique qui permît à un public nombreux de voir au

même instant et ayant pour but d'éviter l'interminable défilé de spectateurs passant les uns après les autres à l'oculaire comme à une simple lunette de place publique. C'est pour résoudre cette double difficulté que la lunette aura la position horizontale. L'image céleste sera ramenée dans son champ par un miroir plan de 2 mètres de diamètre et de 40 centimètres d'épaisseur, qui pèsera la bagatelle de 3,600 kilos et sera monté en forme de sidérostat.

Cette disposition permettra de recevoir l'image astronomique sur un écran ou glace dépolie, placée dans une véritable salle de spectacle. Tandis que la lunette recueillera la réflexion céleste, 500 ou 600 spectateurs pourront suivre tranquillement, soit à l'œil nu, soit avec leurs jumelles, l'image qui sera projetée sur l'écran formant rideau, à la façon dont on regarde une projection de lanterne magique.

Quelle émotion, si quelque soir, pendant les expériences, l'écran révélait tout à coup une éruption lunaire ou le passage de quelque chose ressemblant à la vie!...

A cette note, M. François Deloncle, député des Basses-Alpes, a répondu par la lettre suivante :

Monsieur le Directeur de l'*Eclair*,

Me permettrez-vous d'ajouter un simple détail à l'exposé très complet du projet de grand télescope pour 1900, publié ce matin par votre estimable journal? C'est que ce projet est le mien, que les verres de ce télescope, dont la fabrication a été confiée à la vaillante activité de M. Mantois, et de la glacerie de Jeumont, ont été commandés par moi, et qu'ainsi je poursuis, plus tenace et plus sûr du succès que jamais, le projet soumis par mes soins dès juillet 1892, au service de l'Exposition, dont certains mauvais plaisants ont fait « la lune à un mètre ».

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur de l'*Eclair*, les assurances de ma considération la plus distinguée.

François Deloncle.

M. François Deloncle a également adressé au *Temps* la lettre que voici :

Monsieur le Directeur du *Temps*,

Vous avez bien voulu annoncer hier que « les difficultés présentées par la réalisation du projet de la lune à un mètre ont inspiré à M. Mantois l'idée de proposer un nouveau projet relativement moins ambitieux », dont vous donnez la description.

Permettez-moi quelques explications : le projet de « la lune à un mètre » n'a jamais existé que dans l'esprit de quelques mauvais plaisants qui ont cherché à ridiculiser ainsi mon projet de grand télescope de 1900, et n'ont réussi, somme toute, qu'à le rendre très populaire.

En fait, je n'ai jamais eu qu'un projet, pratique et sérieux, dont j'ai saisi l'administration dès 1892, et c'est celui-là même dont j'ai confié l'exécution à M. Mantois en lui commandant un crown et un flint d'un mètre vingt-cinq centimètres, et à M. Georges Despret, directeur de la glacerie de Jeumont (Nord), en lui commandant un miroir plan réflecteur de deux mètres de diamètre sur trente-cinq centimètres d'épaisseur.

La fabrication des verres de M. Mantois est très avancée ; celle des verres de M. Despret est terminée, et, c'est là un réel succès pour la verrerie française. Restent le travail optique de ces verres et, en dernier lieu, la construction de la lunette monstre, qui n'offrira pas de grandes difficultés.

Cet appareil constituera un sidérostat, le plus puissant qui ait jamais existé. J'espère le doubler d'un télescope réflecteur proprement dit, de deux mètres de diamètre, dont j'ai déjà commandé la lentille à la glacerie de Jeumont.

Les objectifs photographiques nécessités par ces grands appareils sont également commandés par mes soins.

Bref, tout est en train pour que notre Exposition télescopique de 1900 réponde à toutes les espérances.

Veuillez agréer, etc.

FRANÇOIS DELONCLE

Comme on vient de le voir, le projet de MM. François Deloncle et Mantois est sur le point de se réaliser. Ce ne sera pas « la lune à un mètre », comme quelques plaisants l'avaient annoncé, mais il constituera une des plus grandes attractions du siècle, au point de vue astronomique.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 Juillet 1895

Participation financière de la Ville de Paris dans les dépenses de l'Exposition Universelle de 1900

(Suite (1).

M. le Président. — Nous passons à l'art. 5 :

« Art. 5. — Les effets de la convention passée le 16 juillet 1891 entre la Ville et l'Etat au sujet du palais de l'Industrie, et approuvée par la loi du 21 décembre 1891, seront reportés sur les édifices nouveaux à établir par l'Etat, en bordure de la nouvelle promenade des Champs-Elysées vers l'esplanade des Invalides, dans les limites d'emprises définies au plan qui restera annexé à la convention.

« En vue de permettre aux expositions et concours divers qui ont lieu au palais de l'Industrie de profiter de ce palais au cours des travaux, on suivra, pour l'établissement des chantiers et la conduite des travaux, les indications portées aux plans A, B, C, D, annexés à la présente convention.

« Pendant l'exécution des travaux, le commissariat de police, le poste annexe et le poste de sapeurs-pompiers seront maintenus, soit dans le palais de l'Industrie, soit dans les nouveaux édifices qui les recevront également pendant la durée de l'Exposition. »

M. Caumeau. — Je demande à l'Administration de faire une déclaration formelle au sujet de l'application des conditions du travail.

M. l'Inspecteur général des services municipaux d'architecture. — Les conditions du travail insérées au rapport seront appliquées dans la plus large mesure possible.

M. Weber. — Messieurs, je considère qu'il est insuffisant d'insérer au rapport des espérances qui ne seront peut-être pas réalisées et, la déclaration de M. Bouvard ne me donnant pas entièrement satisfaction, je dépose la proposition suivante dont je demande le vote immédiat :

« Le Conseil
« Délibère :

« Le service d'Architecture est invité à faire très formellement respecter les conditions du travail et prix de série de la Ville dans l'exécution des importants travaux de l'Exposition de 1900.

« Signé : Weber, Chausse, Faillet, Berthaut. »

M. l'Inspecteur général des services municipaux d'architecture. — Cette clause est impossible. L'application des prix de série de la Ville ne peut être appliquée, puisque, par deux fois, elle a été repoussée par le Conseil d'Etat.

Qu'il s'agisse de la formation d'une caisse de secours contre les accidents ou des conditions des travaux en régie, rien de mieux. Mais croyez-en nos déclarations, Messieurs, et ne vous mettez pas, je le répète, en contradiction avec deux arrêts du Conseil d'Etat.

J'ajoute que dans les travaux de l'importance de ceux de l'Exposition, on ne peut suivre une série de la nature de celle de la Ville ; il faut, dans ce cas, des séries particulières, spéciales à chaque nature de travaux et variables suivant leur importance et leur difficulté.

M. Pierre Baudin, *rapporteur général*. — Je serais de l'avis de M. Weber si je ne voyais un danger à introduire son amendement dans le projet de convention.

Le moindre changement dans ce projet oblige l'Etat à revenir devant nous. Mais, de plein droit, l'Etat, en vertu de la jurisprudence du Conseil d'Etat et des votes des Chambres, peut supprimer les clauses et conditions du travail sans que la convention en soit infirmée.

Il me semble que les engagements pris par M. l'Inspecteur général peuvent vous suffire. Vous feriez, en adoptant la proposition qui vous est soumise, quelque chose de vain et quelque chose de dangereux pour le sort de nos délibérations antérieures sur ce point.

M. Picau. — Supprimons les 20 millions et l'Etat acceptera.

M. Pierre Baudin, *rapporteur*. — Alors supprimez-les immédiatement, parce que jamais le Parlement ne permettra au Gouvernement d'accepter la clause demandée par M. Weber. Nous vous soumettons en ce moment une convention passée entre deux contractants de bonne foi. Nous avons obtenu tout ce que nous pouvions obtenir. N'allons pas plus loin.

Dans un instant, à propos des moyens de transport, nous verrons s'il n'y a pas quelques modifications à introduire. Mais n'insérons pas de conditions inutiles et pleines de dangers. (*Très bien!*)

M. Navarre. — En toute autre circonstance, j'aurais appuyé l'amendement de M. Weber. Aujourd'hui, je ne m'y associerai pas, dans l'intérêt même des ouvriers parisiens.

Vous savez qu'il ne dépend pas de nous de faire appliquer les conditions du travail sur les chantiers communaux et, à plus forte raison, sur ceux de l'Etat. Eh bien! il ne faut pas faire croire aux ouvriers que nous avons ce pouvoir.

J'ajoute que le Conseil d'Etat a rejeté toutes nos délibérations sur ce point. Mais la Commission du travail de la Chambre des députés est saisie de la question. Nous avons été appelés devant elle ; l'un de ses membres, M. Vaillant, est un chaud partisan défenseur de nos idées, et rien ne dit qu'un jour nous n'aurons pas enfin satisfaction.

Mais, pour cela, il faut se garder de donner à la Chambre une occasion de se prononcer prématurément, à propos de l'Exposition. La décision serait prise irrévocablement contre nous et contre les ouvriers.

M. Weber. — En présence des raisons qu'a développées M. le Rapporteur général et des déclarations formelles de M. l'Inspecteur général des services municipaux d'architecture, déclarations desquelles je prends acte, je retire ma proposition.

Je comprends que la Chambre n'étant pas actuellement déterminée à voter les conditions du travail, il est préférable d'attendre que le projet soumis à la commission parlementaire du travail, vienne entier devant la Chambre. Nous aurons ainsi plus de chances de succès.

Je n'ai pas eu l'intention, comme l'a dit M. Navarre, de faire naître chez les travailleurs un espoir chimérique...

M. Navarre. — Nous n'en doutons pas le moins du monde.

M. Weber, *continuant*. — ...et ce n'est pas non plus parce que je considère comme chimérique l'application des conditions du travail et prix de série de la Ville à l'exécution des travaux de l'Exposition, que je retire ma proposition, mais bien seulement parce que je constate, avec regret, que le Parlement n'est en rien disposé en faveur des ouvriers parisiens et aussi parce qu'il y a à craindre que, le Parlement repoussant le principe des conditions du travail de la Ville pendant les débats qui porteront sur la condition à intervenir entre lui et nous au sujet de l'Exposition, par cela même ne repousse sans discussion le projet qui lui sera soumis par la commission parlementaire du travail relatif au même sujet. Je le retire donc, quitte à le présenter à nouveau plus tard.

M. Caumeau. — C'est pour les mêmes raisons que je n'insiste pas.

M. Lazies. — Je dépose l'amendement suivant à l'art. 5 :

« La ville de Paris contribuera pour la somme de 20 millions dans les dépenses afférentes à l'Exposition, étant bien entendu que cette subvention sera spécialement affectée à l'établissement de la première partie, celle à construire à titre définitif, aux Champs-Elysées, sur le domaine municipal, et que lesdites constructions lui appartiendront en toute propriété après la fermeture de l'Exposition, l'Etat en conservant néanmoins la jouissance temporaire pour l'organisation d'expositions, de concours ou de fêtes qu'il organisera soit directement ou sous son patronage. »

M. l'Inspecteur général des services municipaux d'architecture. — Il ne nous est pas possible d'accepter cet amendement.

Vous avez un terrain appartenant à la Ville sur lequel est une construction de l'Etat. On démolit le bâtiment de l'Etat pour reconstruire le bâtiment

(1) Voir les nos 32, du 20 juillet, 33-34, des 5 et 20 août 1895.

de l'Etat. Vous aurez les mêmes droits dans dix ans, quand le bail expirera, alors, vous verrez ce qu'il y aura à faire.

M. Alpy. — C'est aller au-devant des difficultés. Nous donnons 20 millions.

M. l'Inspecteur général des services municipaux d'architecture. — Vous donnez 20 millions, non pour construire des palais, mais pour les travaux de l'Exposition.

M. Lazies. — En présence des explications qui viennent d'être données par M. l'Inspecteur général des services d'architecture, concernant les droits que confère à la ville de Paris la convention du 16 juillet 1891, et puisque, quelles que soient les transformations que subira l'état des lieux actuels, ces droits subsisteront, je retire mon amendement.

M. le Président. — Je lis l'art. 5.

« Art. 5. — Les effets de la convention passée le 16 juillet 1891 entre la ville et l'Etat au sujet du palais de l'Industrie, et approuvée par la loi du 24 décembre 1891, seront reportés sur les édifices nouveaux à établir par l'Etat, en bordure de la nouvelle promenade des Champs-Elysées vers l'esplanade des Invalides, dans les limites d'emprises définies au plan qui restera annexé à la convention.

« En vue de permettre aux expositions et concours divers qui ont lieu au palais de l'Industrie de profiter de ce palais au cours des travaux, on suivra, pour l'établissement des chantiers et la conduite des travaux, les indications portées aux plans A, B, C, D, annexés à la présente convention.

« Pendant l'exécution des travaux, le commissariat de police, le poste annexe et le poste de sapeurs-pompiers seront maintenus, soit dans le palais de l'Industrie, soit dans les nouveaux édifices qui les recevront également pendant la durée de l'Exposition.

M. Alpy. — Je demande à dire un seul mot; mais il a selon moi, son importance. Je considère que la rédaction de l'art. 5 a le grand tort de laisser en suspens la question de propriété du palais et de renvoyer le règlement des droits respectifs de la Ville et ds l'Etat sur le palais à construire jusqu'à 1909, date de l'expiration du contrat actuellement en cours. Vous vous exposez à des déceptions à cette époque.

Nous ne pouvons, sans imprudence, accepter une pareille situation.

Lorsque notre ancien collègue M. Cochin, souleva la question en 1888, il montra bien que l'Etat nous avait trompés pendant de longues années pour ce qui concernait le palais de l'Industrie.

Voix nombreuses. — C'est voté. (*Bruit.*)

M. Alpy. — Instruit par l'expérience, je soutiens que nous devons profiter du moment où nous dénouons les cordons de notre bourse pour stipuler que le palais nous appartiendra sans conteste.

Il n'est que juste, en définitive, d'exiger que, pour prix de la participation considérable de 20 millions réclamée de nous, on reconnaisse dès à présent, nos droits sur les constructions à élever.

Forçons la main à l'Etat, puisque nous en avons l'occasion.

M. le Préfet de la Seine. — Vous donnez 20 millions et vous demandez 22 millions de palais.

M. Alpy. — Mon amendement se justifie par des arguments indiscutables que la précipitation de cette discussion malheureurement écourtée m'empêche seule de développer, mais que vous comprenez, j'espère.

Je me contente d'affirmer, qu'à moins d'arrière-pensée, l'Etat ne peut contredire à la clause proposée par nous et que le vote de cet amendement n'est nullement de nature à faire manquer la convention, comme quelques-uns d'entre nous paraissent le craindre. Il ne peut refuser de reconnaître qu'un palais construit sur notre sol avec nos deniers nous appartient légitimement.

Je vous prie donc d'adopter l'amendement qui avait été déposé par M. Lazies, et je demande le scrutin.

M. le Président. — Je ne puis consulter le Conseil, n'étant saisi d'aucune proposition écrite.

M. Alpy. — Pour répondre à l'objection de forme qui m'est opposée par M. le Président, je déclare que je reprends pour mon compte l'amendement de M. Lazies, et je demande formellement qu'il soit mis aux voix.

Cet amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

L'article 5 est ensuite adopté.

Sont ensuite adoptés les art. 6 et 7, ainsi conçus:

« Art. 6. — La Ville aura, par préférence, le droit de reprendre, pour les réemployer, les matériaux des constructions provisoires que l'Etat serait tenu de démolir après l'Exposition. Elle devra, en ce cas, verser au Trésor, à titre de fonds de concours, une somme destinée à être incorporée aux recettes de l'Exposition et représentant le prix qu'aurait fourni la vente par adjudication. A défaut d'accord, cette somme sera fixée par trois experts, dont l'un désigné par le Commissaire général de l'Exposition, le second par le préfet de la Seine et le troisième par les deux premiers ou, faute d'entente de ces deux experts, par M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Cette clause s'appliquera aux constructions à élever au bois de Vincennes.

« Art. 7. — Les contributions, taxes et impôts de toute nature, sans exception, frappant les dépendances du domaine communal au profit de l'Etat, cesseront d'être supportés par la Ville, du jour où l'Etat en aura la disposition.

M. le Président. — Voici le texte de l'article 8.

« Art 8 — La présente convention n'est valable qu'au cas où l'Etat exécutera l'avant-projet soumis au Conseil municipal et obtiendra des Chambres les autorisations nécessaires pour permettre de réaliser, en temps utile, la combinaison financière à l'aide de laquelle est dotée la dépense de la subvention municipale.

« Elle deviendra nulle et non avenue si le Parlement ne vote pas une subvention au moins égale à celle donnée pour l'Exposition de 1900 par la ville de Paris et si le placement de 60 millions de francs de bons prévus dans les recettes n'est pas garanti. »

M Pierre Baudin, rapporteur. — Sur cet article MM. Puech, Grébauval et plusieurs de nos collègues avaient déposés un amendement. Il a été entendu avec eux que l'article 9 serait supprimé et remplacé par un texte destiné à devenir l'art. 4 du projet de délibération.

M. Prache. — Je demande que la convention renferme, en ce qui concerne les moyens de transports, une clause sur laquelle le législateur serait appelé à se prononcer.

Je dépose, en conséquence, la proposition suivante :

« Art. 9. — Pour lui permettre d'unifier, d'améliorer et de développer ses services de transports en commun, la ville de Paris aura le droit, conformément au dernier alinéa de l'art. 27 de la loi du 11 juin 1880, de concéder directement les lignes de tramways qu'il est ou sera utile d'établir dès à présent ou à l'avenir sur son territoire et de renouveler seule les concessions qui y ont été antérieurement accordées. »

« La présente convention sera nulle et non avenue si la disposition de cet article 9 n'est pas approuvée par le Parlement.

« Signé : Prache. »

M. Pierre Baudin, rapporteur. — Je vous prie de repousser dès maintenant la proposition de M. Prache.

Nous avions tout d'abord pensé qu'il était possible d'incorporer à la convention une stipulation relative à la propriété des lignes de tramways dans Paris.

Après les observations de M. le ministre des Travaux publics et de M. le ministre du Commerce, nous vous prions d'y renoncer.

Le projet de convention que nous votons sera soumis au Parlement : il nous paraît fort dangereux d'y introduire quoi que ce soit donnant lieu à une interprétation de la loi de 1880, car personne n'ignore que tout ce qui a trait à la voirie de Paris rencontre dans le Parlement un véritable sentiment d'hostilité.

Nous pensons que nous devons montrer un désintéressement dont ne ferait preuve aucune commune de France ni le Parlement lui-même.

Nous prenons une délibération relative à l'Exposition ; n'y introduisons que ce qui touche directement à l'Exposition.

J'insiste donc pour le rejet de l'amendement de M. Prache.

M. Prache. — On nous a fait des promesses : il faut qu'elles soient tenues.

Il est indispensable que la convention comprenne une interprétation de la loi de 1880, sur le sens de laquelle les ministères ne sont même pas d'accord.

Voici ce que dit la loi de 1880 :

« La concession accordée par le Conseil municipal lorsque la voie ferrée est établie entièrement sur le territoire de la commune et sur un chemin vicinal ordinaire ou sur un chemin rural. »

Nous n'avons pas le droit de faire nous-mêmes, comme n'importe quelle commune, des concessions de tramways. Le ministère de l'Intérieur n'interprète pas la loi de 1880 comme le fait le ministère des Travaux publics. Il considère qu'il n'existe pas à Paris de traverses de routes nationales.

Nous voulons une interprétation du Parlement lui-même nous donnant les mêmes droits qu'aux autres communes de France et nous pouvons l'obliger à le faire, grâce à sa demande de subvention.

M. Grébauval. — Je viens soutenir l'amendement que j'ai déposé et qui a été mis au point par M. Puech. Voici le texte de cet amendement;

« Art. 3. — La présente délibération est subordonnée à la réalisation par voie d'utilité publique de la délibération du Conseil du 11 mars 1894 et à la concession à la Ville de Paris, à charge de rétrocession, des lignes de tramways et chemins de fer destinés à desservir l'Exposition.

« Signé : Grébauval, Puech, Berthaut, Gay, Chausse, Weber, Picau, Landrin, Caumeau, Breuillé, Thuillier, Blachette, Fouresé, Vorbe, Gros, Marsoulan, Lazies, Faillet, Lerolle. »

M. Pierre Baudin, rapporteur. — J'accepte le principe. Je vais m'expliquer.

M. Grébauval. — Cela simplifie.

J'arrive à un deuxième point et je dis que le vote de cet amendement empêchera l'Etat de refaire le coup que M. Alphand nous a fait en 1889 en concédant trois lignes de tramway sans nous consulter.

Si l'Etat accepte notre délibération dans les termes où je la présente, les tramways seront concédés à la Ville, qui les rétrocédera à qui elle voudra, et nous resterons maîtres de notre réseau.

M. Sauton. — La proposition de M. Prache est difficilement acceptable.

Notre honorable collègue invoque la loi de 1880 et sa proposition est contraire à cette loi.

La loi de 1880 oblige en effet à soumettre les demandes de concession au Conseil général, et la proposition de notre collègue aurait en effet pour conséquence de ne tenir ancun compte des avis du Conseil général.

M. Prache. — Je n'ai aucunement visé les lignes départementales.

M. Sauton. — Les lignes La Villette-Trocadéro, Place de la Nation-La Villette, sont des lignes départementales.

Quant à la proposition de M. Grébauval, je l'accepte en ce qui concerne l'exécution de notre délibération de 1894 et les tramways. Mais j'en repousse la partie concernant les chemins de fer.

Que ferions-nous des chemins de fer qu'on nous concéderait?

Que ferions-nous de tronçons de lignes?

Nous ne les pourrions exploiter que s'ils étaient reliés à des lignes plus importantes dépendant des grandes Compagnies, et celles-ci nous imposeraient des conditions d'exploitation que nous ne serions pas libres de modifier et dont nous aurions toute l'impopularité.

M. Grébauval. — Ma pensée est d'empêcher que, sous prétexte de desservir l'Exposition, on ne nous insinue par petites doses le Métropolitain tout entier, (*Mouvements divers*).

M. Sauton. — Si cela se faisait, je le regretterais; car, si ce droit devait nous être accordé, les concessions que nous rétrocéderions seraient faites dans des conditions déplorables.

M. le Préfet de la Seine. — Je ferai observer au Conseil que ce qu'on vous propose n'est nullement dans son intérêt. Peut-être certaines lignes seront-elles faites en vue de l'Exposition. L'Etat sera probablement très heureux de vous les laisser, car à la fin de l'Exposition elles ne seront plus utiles.

Il faut faire chaque chose en son temps; à l'heure actuelle il ne s'agit nullement d'une convention à passer relativement à des lignes de tramway ou de chemin de fer. C'est un point qui veut être traité à part et avec réflexion.

(*A suivre*).

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs (POUR L'ANNÉE 1895)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **A l'Exposition d'Amsterdam** (bureau de la Section Française ou **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . **5** florins (POUR L'ANNÉE 1895)

« LE LIVRE D'OR »

Le **Livre d'Or** de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam formera un magnifique volume, format in-4° jésus, sur deux colonnes, superbement relié avec fers spéciaux, imprimé sur beau papier de Hollande.

Les souscripteurs ont droit à une page du **Livre d'Or** (texte, caractères de 10, ou gravures). Pour les insertions dépassant une page (100 lignes environ) on traite à forfait.

La confection des clichés, dessins, portraits, reproductions de vitrines ou d'objets exposés est à la charge des souscripteurs.

Les adhésions au **Livre d'Or** sont reçues *jusqu'au 31 octobre prochain*. Adresser le bulletin de souscription à M. Henri Gautier, directeur du Journal **L'Exposition Universelle,** 12, rue Cambon, Paris.

PARTIE OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

Samedi dernier 31 août on célébrait en Hollande l'anniversaire de la naissance de S. M. la Reine Wilhelmina.

Au nom du Comité, M. Ancelot, Président de la Section française, adressait la dépêche suivante :

« A Sa Majesté la Reine Wilhelmina, au château du Loo, Hollande.

« Le Président et le Comité de la Section française de l'Expostion d'Amsterdam ont l'honneur d'adresser à Sa Majesté l'hommage de leur respectueux dévouement et leurs vœux les plus sincères à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

« *Le Président,*
A. ANCELOT. »

Aussitôt M. Ancelot recevait la réponse suivante :

« Sa Majesté la Reine me charge de vous exprimer sa reconnaissance pour vos bons vœux.

«*Aide de Camp,*
GROVESTINS. »

SECTION FRANÇAISE

Médailles d'honneur de S. M. la Reine Régente

Le Jury supérieur a consacré 4 nouvelles séances les 22, 23 et 24 août pour examiner les réclamations et les propositions des récompenses pour les collaborateurs.

Nous publions, ci-contre, les modifications apportées aux récompenses des exposants de la Section Française.

Sa Majesté la Reine Régente, voulant donner une nouvelle preuve de sa sympathie pour l'Exposition, avait mis à la disposition du Comité exécutif 4 grandes médailles d'or, 17 grandes médailles d'argent et 17 grandes médailles de bronze.

Le Comité exécutif ayant décidé que les 4 grandes médailles d'or seraient attribuées à la France, à la Hollande, à la Belgique et à l'Italie, le Jury supérieur s'est occupé d'en faire la répartition.

Pour la France le Jury supérieur a décerné la grande médaille d'or à M. Ancelot, Président de la Section Française ; il a décidé en outre que, conformément au désir de Sa Majesté, les 17 grandes médailles d'argent et les 17 grandes médailles de bronze seraient attribuées aux 17 groupes de l'Exposition ; que chaque président de groupe serait chargé d'indiquer l'exposant ou la collectivité qu'il désignait pour la médaille d'argent et le vice-président de groupe devrait faire une désignation analogue pour la médaille de bronze.

Sur la proposition des Présidents et Vice-présidents des jurys de groupe, le Jury supérieur a accordé comme suit, pour la France, les grandes médailles d'honneur d'argent et de bronze, offertes par S. M. la Reine Régente des Pays-Bas.

Grandes médailles d'argent.

GROUPE 3 *A*. — Collectivité présentée par la Chambre syndicale de la couture et de la confection de Paris.
GROUPE 3 *B*. — MM. Révillon frères de Paris.
GROUPE 4 *B*. — Comité girondin des Expositions.
GROUPE 4 *D*. — Chambre de commerce de Cognac pour l'ensemble des collectivités présentées par M. le sénateur Calvet et M. Pellisson.
GROUPE 6. — MM. Lefranc et Cie.
GROUPE 9. — Collectivité des facteurs de piano français.
GROUPE 11. — J. Richard.

Grandes médailles de bronze.

GROUPE 1. — MM. Mathelin et Garnier.
GROUPE 3 *B*. — M. Robert West, de Calais.
GROUPE 4 *A*. — M. Chevallier Appert.
GROUPE 4 *B*. — M. Regnier, de Dijon.
GROUPE 14. — M. Dupont.

Liste officielle des récompenses

OUBLIÉES SUR LA PREMIÈRE LISTE

CLASSE 24

Charmettant, (Tunisie). *Médaille d'Argent.*
Morel et Pouchet, (Cru-Mélange). *Médaille de Bronze.*
De Sèze, (Château d'Eyran). *Médaille de Bronze.*

CLASSE 26

Beauchamp-Machenaud, (Hiersac). *Diplôme d'Honneur*.
Gustave Gross, (Gougienan). *Diplôme d'Honneur.*

CLASSE 35

Chateau père et fils, (Paris). *Médaille d'Argent.*
Rosemann, (Paris). *Mention honorable.*

CLASSE 21

Médaille d'Argent. Au lieu de Mallet, il faut lire Muller.

MODIFICATIONS VOTÉES PAR LE JURY SUPÉRIEUR

CLASSE 5

Candlot. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.
De Saintignon. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.
Cheminais. *Médaille d'Argent* au lieu de Mention.
Desmoutis Lemaire. *Diplôme d'Honneur* au lieu de Médaille d'Or.

CLASSE 11

Delbecke. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.

CLASSE 14

De Smett. *Diplôme d'Honneur* au lieu de Médaille d'Or.
J. Bay. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.

CLASSE 15

Boudon. *Diplôme d'Honneur* au lieu de Médaille d'Or.
Desurmont. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.
Legrand. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.
Cousin frères (à Comines). *Diplôme* au lieu de Médaille d'Or.

CLASSE 18

Servonnat. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.

CLASSE 21

Buissot. *Diplôme d'Honneur* au lieu de Médaille d'Or.
Besset. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.

CLASSE 22

Pauchet. *Diplôme d'Honneur* au lieu de Médaille d'Or.

CLASSE 23

Brun et Cie (Lyon). *Diplôme d'Honneur* au lieu de Médaille d'Or.
Chevalier (Puteaux). *Diplôme d'Honneur* au lieu de Médaille d'Or.
Benoit (Mallemort). *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.

CLASSE 24

Theus. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent
Roumey. *Médaille de Bronze* au lieu de Mention.
Gailhac. *Médaille d'Argent* au lieu de médaille de Bronze.
Jules Rouvière. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.
Durandeau. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.
De Seze. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.
Ducau. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.,
Lambert. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.
Vve Chaumette. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze,

Baron de Carayon Latour. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.
Du Bourdieux. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.
Rotrou frères. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.
Herve fils (Frimac). Passé *Médaille d'Argent*.

CLASSE 26

Faget. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.
Bonvalet. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.

CLASSE 28

Arnou. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.
Olivari. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.
Lagache. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.

CLASSE 31

Dohis et Robert. (Antipédal.) *Diplôme d'Honneur* au lieu de Médaille d'Or.

CLASSE 32

Destombes et Cie. Passé *Mention*.
Soude française. *Médaille d'Argent* au lieu de Mention.

CLASSE 34

Leclanche. *Diplôme d'Honneur* au lieu de Médaille d'Or.

CLASSE 38

Simonis Empis. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.
Salès. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.

CLASSE 40

Soleau. *Diplôme d'Honneur* au lieu de Médaille d'Or.
Rollet. *Médaille d'Or* au lieu de Médaille d'Argent.

CLASSE 44

Picot. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.

CLASSE 57

Bernheim. *Médaille d'Argent* au lieu de Mention.

CLASSE 58

Bois frères. *Médaille d'Argent* au lieu de Médaille de Bronze.

PARTIE NON OFFICIELLE

LES Reines à la Section Française

C'est le vendredi 23 août que LL. MM. la Reine Wilhelmina et la Reine Régente sont venues spécialement du château du Loo pour visiter l'Exposition.

Précédées du bourgmestre d'Amsterdam, LL. MM. faisaient leur entrée à l'Exposition en voiture à la daumont à 3 heures précises. Après avoir visité la Section Hollandaise et la Section Italienne les Reines étaient reçues à l'entrée de la Section Française par M. le Consul général de France en grand uniforme et par M. Ancelot Président de la Section Française. Sous la conduite de ces Messieurs, LL. MM. visitent la Section jusqu'au salon d'honneur où des bouquets leur sont offerts par Mlles Le Lorrain et Ancelot.

En offrant son bouquet à la reine Wilhelmina Mlle Le Lorrain prononce les paroles suivantes :

« Que Votre Majesté veuille bien accepter ces fleurs comme expression des sentiments des cœurs français pour le bonheur de la reine Wilhelmina et pour la prospérité et la grandeur de la glorieuse maison d'Orange. »

Puis Mlle Marthe Ancelot, en offrant à son tour son bouquet à la Reine Régente, s'exprime en ces termes :

« Au nom des Dames françaises qui n'ont pu revenir à Amsterdam mais qui sont toutes présentes de cœur à cette solennité, ces fleurs sont offertes à Votre Majesté par la fille du Président de la Section française à titre de respectueux et reconnaissant hommage à l'auguste patronne royale dont le nom seul a assuré le succès de la présente Exposition. »

LL. MM. remercient ces demoiselles et pénètrent dans le salon d'honneur où elles sont reçues par M. Bihourd, Ministre de France à La Haye, que leur présente M. Lourties, sénateur.

Le salon d'honneur de la Section Française luxueusement garni de plantes et de fleurs avait été disposé tout spécialement pour recevoir les Reines.

Devant un dais surmonté des armes de Hollande, étaient placés deux superbes fauteuils ornés de la couronne royale.

LL. MM. s'y reposent quelques instants et M. Lourties, s'approchant, prononce les paroles suivantes.

« M. le Président de la République a bien voulu me charger de la flatteuse mission d'apporter à LL. MM. la Reine et la Reine Régente des Pays-Bas, à l'occasion de leurs visites à la Section française de l'Exposition d'Amsterdam, ses souhaits de bonheur et de prospérité.

« Il m'a chargé en outre de faire agréer par Sa Majesté la Reine Régente un présent destiné à marquer le souvenir de cette visite (deux vases de Sèvres). LL. MM. daigneront voir dans cette attention du gouvernement français un nouveau témoignage de son désir de fortifier les liens qui unissent la Hollande à la France et d'affirmer sa sympathie pour la nation néerlandaise et la glorieuse maison d'Orange qui préside à ses destinées. »

La Reine Régente a remercié M. le sénateur Lourties des sentiments qu'il venait d'exprimer et l'a prié de vouloir bien remercier en son nom M. le Président de la République et le gouvernement français.

Après avoir admiré le salon d'honneur, LL. MM. ont visité la Section Française et se sont rendues ensuite à la vieille Hollande au steamer et ont terminé leur visite par la Section belge.

Avant de quitter l'Exposition LL. MM. ont manifesté hautement aux organisateurs de l'Exposition leur satisfaction pour la visite qu'elles venaient de faire.

Hâtons-nous de dire que si, d'après quelques journaux, quelques sifflets ont accueilli les Reines à leur arrivée à Amsterdam, (fait que nous n'avons pu constater) nous sommes heureux de pouvoir dire que LL. MM. ont été très acclamées pendant toute leur visite à l'Exposition.

Le samedi 24, le bourgmestre d'Amsterdam, à l'occasion de la visite de LL. MM., recevait à dîner dans sa somptueuse demeure tout le Comité exécutif de l'Exposition, M. Roell, Ministre des affaires étrangères, M. Van Houten, Ministre de l'Intérieur, M. Vander Sleijden, Ministre du Commerce, M. Schorer, Commissaire de la Reine, M. den Tex, Président du Jury, M. Van Houten, secrétaire du Jury et tous les Commissaires généraux étrangers.

La France était représentée à ce dîner vraiment royal par MM. Lourties, sénateur ; Jacquot, Consul général ; Ancelot, Président de la Section Française ; Brylinski, administrateur et Le Lorrain, administrateur délégué.

Au dessert, de nombreux toasts ont été portés ; entre autres, par M. le bourgmestre et par M. Roell, Ministre des affaires étrangères constatant le succès de l'Exposition et en félicitant le Comité exécutif en la personne de son sympathique président : M. Calisch.

Mme Vening Meinesz, avec sa grâce et son amabilité habituelle recevait tous les invités qui conserveront toujours le souvenir de cette brillante réception.

Pour clôturer toutes ces fêtes les membres du Jury supérieur offraient le dimanche 25, au Café Riche, un banquet à MM. den Tex, Président du jury ; Van Houten, secrétaire et Calisch, Président du Comité exécutif pour les remercier de l'accueil si charmant qu'ils avaient accordé à tous les membres du Jury. Ce banquet admirablement servi a été empreint jusqu'à la fin de la plus franche et de la plus cordiale sympathie. Au début, M. Ancelot, Président de la Section Française qui présidait ce banquet a porté le toast suivant :

« Messieurs je vous demande de porter la santé de Sa Majesté la Reine Wilhelmina et de Sa Majesté la Reine Régente des Pays Bas qui nous ont fait le grand honneur de venir ces jours-ci visiter nos Sections et consacrer ainsi le succès définitif de l'Exposition d'Amsterdam. »

A ce toast couvert d'applaudissements, M. den Tex a répondu aussitôt en portant un toast à tous les souverains des pays représentés à l'Exposition. M. Calisch ayant télégraphié le toast porté à LL. MM., M. Ancelot, avant la fin du banquet a reçu la réponse suivante :

« M. Ancelot, Président du Comité Français
« à l'Exposition d'Amsterdam.

« Sa Majesté la Reine Régente me charge de « vous remercier de votre télégramme en vous « priant de vouloir bien transmettre au Jury « superieur et à tous ceux réunis au banquet « sous votre présidence les remerciements de « LL. MM. pour le toast porté à leur bon- « heur.

« *Le Secrétaire de LL. MM.*,
DE RANITZ ».

Au dessert, de nombreux toasts ont été portés dans toutes les langues et tous les convives n'ont pas voulu se séparer sans faire ensemble une nouvelle visite à l'Exposition.

Toutes ces fêtes, comme le disait M. Ancelot au banquet du Jury supérieur, ont consacré le succès définitif de l'Exposition d'Amsterdam.

Le Ministre du Commerce

A AMSTERDAM

On nous écrit d'Amsterdam :

Désireux de se rendre compte par lui-même de la Section Française, M. André Lebon, Ministre du Commerce, des Postes et Télégraphes, s'était rendu à Amsterdam, accompagné de M. Delaunay Belleville. Président de la Chambre de Commerce de Paris, de Mme Delaunay Belleville, de M. Delaunay Belleville fils, de M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, de M. Henri Chardon, secrétaire général, de M. Bouvard, inspecteur général des services d'architecture de la ville de Paris, de M. du Vivier de Streel, chef adjoint du Cabinet, et de Mme du Vivier de Streel, de M. Giraud Jordan, chef adjoint du Cabinet, de M. Ancelot, président du Comité de la Section française et de Mme Ancelot, de M. Blanc, préfet des Deux-Sèvres, de M. Jolly, inspecteur des finances, de M. Max Botton, avocat, de M. Nettre, ingénieur, de M. Valère Mabille, de M. d'Angelis, consul général de France à Anvers, de M. le colonel Monteil et de Mme Monteil.

Le ministre, parti de Paris le mercredi 4 au soir, visitait d'abord Bruxelles, Rotterdam, La Haye et Harlem ; arrivé à Amsterdam dans la soirée du surlendemain, il était immédiatement invité par le Comité exécutif à assister à 9 heures à l'illumination générale de l'Exposition. Le steamer était alors entièrement illuminé. M. André Lebon y a été reçu par les membres du Comité qui lui

faisaient les honneurs; il se rendit ensuite à la vieille Hollande qu'il visitait et où il était reçu par la *Marseillaise*.

Le lendemain à deux heures, après avoir déjeuné chez le Consul général, il se rendait avec tous ses invités à l'Exposition. Au seuil de la Section Française, il était reçu par MM. Ancelot Brylinski et Le Lorrain, il s'avance jusqu'au salon d'honneur où l'attend le Comité exécutif.

Monsieur Ancelot, président du Comité, en le recevant prononce les paroles suivantes :

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de pouvoir vous souhaiter la bienvenue dans notre salon d'honneur. Si pour vous recevoir aujourd'hui, je ne suis entouré que de M. le Consul général et de mes deux collaborateurs et amis, Brylinski et Le Lorrain, c'est que j'ai tenu essentiellement à me conformer au désir que vous m'avez exprimé de ne faire part de votre voyage à aucun de mes collègues.

Permettez-moi cependant, Monsieur le Ministre, de vous remercier en leur nom et au mien du grand honneur que vous nous faites et de la nouvelle preuve de sympathie que vous donnez aujourd'hui à notre Comité en venant vous-même vous rendre compte de la Section Française.

Ne vous attendez pas à voir ici une Exposition qui puisse être comparée en quoi que ce soit à celle de 1889 ou à celle que vous préparez pour 1900 avec les éminents directeurs qui nous ont fait l'honneur de vous accompagner; mais, vous y trouverez les efforts faits en quelques mois à peine par l'initiative privée, par de vrais Français qui n'avaient qu'un but : assurer à la France une participation digne d'elle à l'Exposition d'Amsterdam. Nous vous prions de vouloir bien visiter notre Section, et si, après l'avoir parcourue, nous obtenons votre approbation, notre but est atteint.

Monsieur Calisch, demande alors la parole et s'exprime en ces termes :

Grâce à l'aimable hospitalité du Comité Français, j'ai l'honneur de vous parler au nom du Comité exécutif dans le Salon d'honneur de la Section de vos compatriotes. Je tenais à vous dire que vous êtes tous les bienvenus et que nous regardons votre visite comme une preuve d'amitié et de sympathie; d'ailleurs, cette amitié, cette sympathie, elles nous sont bien connues; nous avons pu les apprécier lors de la visite de mon vice-président et moi chez votre honorable Président de la République, M. Félix Faure, qui a bien voulu nous dire des choses agréables concernant notre patrie, nous avons appris à les apprécier dans le charmant accueil chez vous, Monsieur le Ministre, et chez votre prédécesseur : le sénateur Lourties.

Nous tenons à remercier dans votre présenee ceux qui, guidés par leur patriotisme et par leur sympathie pour la Hollande, par leur travail et leur zèle dans un laps de temps de quelques mois, sans aucun secours financier du gouvernement, ont préparé la Section Française, telle qu'elle est, la plus importante et la plus brillante de l'Exposition.

Nos remerciements bien chaleureux aux Présidents d'honneur, MM. Lourties, Picard, Delaunay Belleville et Dervillé, au vaillant Président, M. Ancelot, aux Vice-Présidents du Comité Français et aux Membres, au travailleur l'Administrateur Brylinski, à l'aimable Consul de France à Amsterdam, M. Jacquot, au patriote Le Lorrain, Président de la chambre de Commerce française dans les Pays-Bas, et, par le moins aux exposants eux-mêmes et leurs représentants.

Nous espérons vivement, Mesdames et Messieurs, que, quand vous serez chez vous, vous aurez les souvenirs les plus agréables de notre patrie, de notre capitale, de l'Exposition et surtout du peuple hollandais, à qui, vous tous, Français, vous êtes tellement sympathiques!

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, vous qui êtes le premier dans cette Colonie Française assemblée dans ce salon, de vous donner la main, et croyez bien, que nous sommes tous convaincus que j'ai l'honneur de presser dans la mienne celle d'un grand Français, grand ami de la Hollande.

M. le Ministre du Commerce à son tour :

Je remercie M. Calisch des paroles qu'il vient de prononcer et de l'hommage qu'il vient de rendre à M. le Président de la République; j'en rapporterai l'impression au chef de l'État Français.

Il a bien dit la sympathie profonde que la France porte au pays néerlandais et qui lui est due comme à un grand peuple profondément épris de sa nationalité et de son indépendance.

L'Exposition que j'ai l'honneur de visiter était digne de l'attention de notre Gouvernement, tant par son éclat que par l'esprit qui a animé les organisateurs de la Section Française. Elle est due à leur initiative privée tout entière, et un Ministre français ne saurait qu'encourager les admirables efforts tentés par ses nationaux avec leurs seules forces et leurs seules ressources.

Vous me permettrez aussi de rendre un hommage public à son Président, M. Ancelot, et de féliciter en lui tous les exposants qui ont pris part à ce bel effort. Au nom de la République, je le remercie.

Pendant ce temps, un orchestre admirablement organisé par M. Gompertz a joué la *Marseillaise* et les principaux morceaux de son répertoire.

Après avoir admiré la décoration du salon d'honneur, M. le Ministre a visité en détail toute la Section Française, s'enquérant de tous les renseignements possibles auprès des exposants ou de leurs représentants.

Avant de se rendre à l'invitation du Comité exécutif pour faire une courte visite dans les autres Sections de l'Exposition, M. André Lebon a exprimé à plusieurs reprises à M. Ancelot toute sa satisfaction pour la visite qu'il venait de faire à la Section Française. Le soir, M. Calisch, Président du Comité exécutif, offrait en l'honneur du Ministre du Commerce un grand dîner auquel assistaient en outre du Ministre et de ses invités : M. Vening Meinesz, Bourgmestre d'Amsterdam; M. Van Houten, Ministre de l'Intérieur; M. Van der Sleijden, Ministre du Commerce; MM. Den Tex et Van Houten fils, Président et Secrétaire du Jury, ainsi que tous les membres du Comité exécutif.

Mme Calisch faisait les honneurs du dîner somptueusement servi.

Au dessert, après les toasts aux Reines et au Président de la République, la plus grande cordialité régnait entre tous les convives français et hollandais. Le soir même, après le dîner, une brillante réception, attendait le Ministre à la Vieille Hollande. Une fête particulière y était organisée par la Société des Limbourgeois, qui, au nombre de trois mille étaient tous en costume des XVIe et XVIIe siècles. A son arrivée, M. André Lebon a été reçu de nouveau par la *Marseillaise* et acclamé de toute part des cris : Vive la France! Tous les Français assistant à cette cérémonie n'ont pu dissimuler leur émotion et garderont longtemps le souvenir de cette fête féerique qui s'est terminée par les danses.

Le lendemain, le Ministre, grâce à l'amabilité du capitaine du port, visitait dans une chaloupe à vapeur le port d'Amsterdam dans tous ses détails. A midi M. le Lorrain, Président de la Chambre de Commerce des Pays-Bas, avait tenu à offrir à M. le Ministre du Commerce et à sa suite un somptueux déjeuner. M. Lebon terminait cette journée par une dernière visite à la Vieille Hollande où le capitaine Fabius désirait offrir un lunch au Ministre Français.

Ainsi s'est terminée cette visite, qui a produit une excellente impression en Hollande et qui en a été le meilleur témoignage de félicitations et de remerciements que M. le Ministre pouvait donner aux organisateurs de la Section Française. C'est là le couronnement de cette œuvre, due entièrement à l'initiative privée.

AVIS ET COMMUNICATIONS

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Excursion au Château et dans la Forêt de Fontainebleau

Organisée avec le concours de la Société des Voyages Économiques.

Dimanche 22 Septembre 1895

Train spécial d'excursion à marche rapide et à prix réduits.

Départ de Paris à 8 h. matin. — Arrivée à Fontainebleau à 9 h. 10 matin. — Départ de Fontainebleau à 10 h. 11 soir. — Arrivée à Paris à 11 h. 33 soir.

Prix : 1re clas. 18 fr.; 2e clas. 16 fr.; 3e clas. 15 fr.

Ces prix comprennent :

1° Le transport en chemin de fer de Paris à Fontainebleau et retour; 2° Le transport en voiture, les repas, sous la responsabilité de la Société des Voyages Économiques.

Les souscriptions sont reçues aux bureaux de la Société des Voyages Economiques, 17, faubourg Montmartre et 10, rue Auber, à Paris.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris P. L. M. ainsi que dans les bureaux-succursales de la Compagnie, à Paris.

PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Excursion en Algérie et en Tunisie

Organisée avec le concours de la Société des Voyages Économiques du 29 septembre au 1er novembre 1895.

Itinéraire : Paris, Marseille, Alger, Blidah, Bougie, Sétif, Constantine, El-Kantara, Biskra, Batna, Timgad, Bône, Tunis, Sousse, Kairouan, Tunis, Marseille, Paris.

Prix : 1re classe, 1,180 fr. — 2e classe, 1,080 fr.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 27 septembre 1895 dans les seuls bureaux de la Société des Voyages Economiques, 17, faubourg Montmartre et 10, rue Auber.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris (P. L. M.) ainsi que dans les bureaux-succursales de cette Compagnie, à Paris.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 37 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Octobre 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . Un an. 8 francs / Départements — 9 — / Etranger. . . — 10 —

Un Bilan

N'est-ce pas « une faillite » qu'il faudrait dire? En effet, les organisateurs de la campagne contre l'Exposition de 1900 ont fait faillite. M. Maurice Barrès s'était fait le joueur de flûte de la *Ligue lorraine de décentralisation.* Dans un article du mois d'août, l'ancien député de Nançy écrivait : « L'opinion publique est prête à se cristalliser autour d'une protestation énergique... La province, ébranlée par Nancy, va se prononcer. Et l'on voit dans quel sens. »

M. Maurice Barrès a raison. Nancy a tenté d'ébranler la province. A-t-elle réussi? C'est ce que nous allons voir.

L'ordre du jour de la *Ligue lorraine de décentralisation,* adopté par le Conseil municipal de Nancy, a été envoyé à tous les Conseils généraux, alors en session, avec prière d'en délibérer.

Douze seulement de nos Assemblées départementales ont daigné examiner cette question. Neuf ont rejeté le projet de vœu qui leur était soumis. Deux seulement l'ont adopté : le Rhône et l'Aube. Quant au département de Meurthe-et-Moselle, siège de la protestation, il s'est borné à demander que le gouvernement organisât une consultation sur l'opportunité de cette manifestation. C'était un rejet déguisé. Même dans son ancien centre de triomphes politiques, M. Maurice Barrès n'est pas redevenu prophète.

Voilà les résultats réels de cette bruyante campagne. C'est bien une faillite. Et on nous permettra de nous en réjouir.

D'ailleurs, ni la Ligue dans son ordre du jour, ni M. Barrès dans ses commentaires, ne produisaient à l'appui de leur thèse des arguments de quelque valeur pour les gens sérieux.

Ceux même dont l'opinion était « flottante », selon le mot de M. Barrès, reconnaissaient qu'il était trop tard pour faire machine en arrière. Comment! c'est après avoir annoncé au monde que la France allait renouveler sa grande manifestation de 1889, après avoir pris un décret, on sait dans quelles circonstances « nationales », après avoir fait un concours, dressé des plans, voté des crédits que, subitement, pour être agréable à ce grand jeune homme qu'est M. Barrès, on renoncerait à cet important projet!

Ne serait-ce pas d'une extravagante ironie? Et M. Barrès doit bien rire qu'on ait pris au sérieux son impuissante opposition!...

C'est surtout au nom de la moralité que M. Barrès est l'adversaire des Expositions Universelles. Jaloux des pampres de l'honorable M. Bérenger, l'auteur du *Jardin de Bérénice* déclare que Paris était en 1889, et deviendra en 1900, le « point central de la prostitution ». Et M. Barrès a été profondément « dégoûté » par le spectacle de la rue du Caire et du kampang javanais.

Pour lui, c'était là toute l'Exposition de 1889. Nous ne voulons pas croire qu'il ait à ce point négligé les galeries où s'étalaient les merveilles des industries. Comme ses souvenirs, la science économique de l'ancien député de Nancy est gravement prise en défaut. Ici, la réfutation est vraiment trop facile.

M. Barrès prétend que les Expositions sont une cause de déficit pour la province et une source d'embarras pour Paris. Où a-t-il pris cela? Sur ce point, M. Méline lui a répondu victorieusement, chiffres et statistiques sous la plume. Inutile d'insister, ce serait injurier au bon sens du lecteur.

Mais il est un autre point, culminant peut-être, que nous demandons la permission de signaler. Nous voulons parler des répercussions causées par les Expositions dans tout l'ordre économique, sinon dans l'ordre politique.

Rien ne sert mieux le progrès général que ces grandes manifestations de l'activité humaine. Croit-on que la tour de 300 mètres et cette admirable galerie des machines de 1889 n'ont pas donné un essor considérable à l'emploi du fer et de l'acier dans les constructions? Croit-on que l'exhibition des merveilles de nos producteurs n'a pas étendu le marché national?

Et l'émulation générale résultant de l'annonce d'une Exposition, M. Barrès, j'imagine, ne la compte pas pour perdue? Soutiendra-t-il, ce très éminent philosophe, que la « lutte » dans le monde économique est moins féconde que dans le monde social, même s'il n'admet pas que ces deux mondes chevauchent?

1878 et 1889 n'ont-ils donc pas eu de conséquences politiques? En 1878, la France a affirmé sa résurrection devant l'Europe. En 1889, n'a-t-elle pas prouvé sa puissance et décidé, par cette victoire industrielle, en dépit des bouderies monarchiques, la conclusion d'une haute alliance diplomatique et militaire?

Qui sait ce que nous réserve le succès de 1900? Peut-être à l'heure du triomphe, M. Barrès regrettera-t-il sa campagne d'aujourd'hui? Quant à nous, pour adoucir, dès maintenant, ses remords futurs, nous n'y attacherons pas d'importance; elle ajoute simplement une originalité de plus à la féconde carrière de M. Barrès.

Et puisqu'il fit naguère montre de susceptibilité patriotique, nous lui rappelons que l'Exposition de 1900 fut décrétée en 24 heures, pour prendre date avant l'Allemagne.

« Éviter » l'Exposition de 1900, comme le demande M. Barrès, serait aujourd'hui une capitulation.

HENRY GIRARD.

UNE RECTIFICATION

Dans notre précédent numéro, une erreur typographique nous a fait écrire que *douze* conseils généraux s'étaient prononcés contre l'Exposition de 1900.

C'est *deux* qu'il faut lire. Ces deux conseils généraux sont ceux du *Rhône* et de l'*Aube*.

Les Crédits
DEVANT LE PARLEMENT

Les Chambres vont se réunir le 22 courant, et nous approchons par conséquent du moment où la question de l'Exposition Universelle de 1900 se posera devant elles.

Si nous comptons avec les interpellations qui vont fatalement se produire, pendant les premiers jours de la session extraordinaire, il ne faut pas s'attendre à voir le débat sur les crédits de l'Exposition s'ouvrir avant le 12 novembre.

Nous tenons de source certaine que tout est prêt en vue de la discussion qui va s'ouvrir. M. le Ministre du Commerce, M. André Lebon, défendra lui-même, à la tribune, les crédits demandés, et sera assisté par M. Alfred Picard, en qualité de Commissaire du gouvernement. Il est donc très probable que M. le Commissaire général de l'Exposition de 1900 sera amené à prendre la parole à son tour, au cours des débats, et nous avons la conviction que son éloquence persuasive convertira les adversaires du projet et détruira les dernières hésitations.

Le chiffre du crédit demandé aux Chambres sera de vingt millions. Le Conseil municipal ayant déjà de son côté voté vingt millions, il reste soixante millions que nos grands établissements de crédit demanderont au public.

La combinaison financière est déjà arrêtée dans tous ses détails. Elle sera soumise au Parlement, en même temps que la demande de crédits.

Tout s'annonce donc très bien, et il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que les promoteurs de la campagne contre l'Exposition de 1900 en seront pour leurs frais d'imagination.

H. G.

Une Combinaison Financière

Nous avons déjà parlé des diverses combinaisons financières proposées à la Commission Supérieure pour l'Exposition de 1900. Dans les numéros du 20 juillet et du 5 avril 1894, nous avons reproduit *in extenso* le projet financier de M. Edmond Théry, le distingué directeur de l'*Economiste européen*.

Dans quelques jours le public connaîtra la combinaison financière définitivement adoptée. En attendant, en voici une assez ingénieuse présentée par M. Joseph Oller, et qui mérite un attentif examen :

COMBINAISON FINANCIÈRE
POUR
L'EXPOSITION DE 1900

Présentée par M. JOSEPH OLLER

Cette combinaison doit permettre de fournir à l'administration de l'Exposition de 1900 les ressources directes suivantes :

1° En espèces une somme de .	50	millions
2° (1) En Tickets de voyages .	1	—
3° (1) En Tickets de dépenses.	1/2	—
Soit au total . .	51 1/2	millions

Émission dès le 1er mai 1896

de 1.500.000 Bons de 100 francs chaque

produisant 150 millions et représentant :

45 *millions de Tickets d'entrée,*
24 — — *de voyages,*
30 — — *de dépenses.*

Plus le remboursement du capital versé

Payable : 20 francs à la souscription ;
20 francs à la répartition ;
20 francs le 1er novembre 1896 ;
20 francs le 1er mai 1897 ;
20 francs le 1er novembre 1897.

Chaque Bon donnant droit au porteur :

1° Aux divers tirages de la Loterie et de la Tombola, dont les lots espèces et nature s'élèveraient à 10 millions.

2° A 30 tickets de 1 franc d'*Entrée à l'Exposition* . . . . Fr.	30	»
3° A 16 tickets de 5 francs dits *Tickets de voyage*	80	»
4° A 20 tickets de 1 franc dits *Tickets de dépenses*	20	»
5° Au remboursement vers 1971 d'une somme espèces de	100	»
Soit pour chaque bon de 100 francs une somme de . . . . Fr.	230	»

sans tenir compte de la valeur même du Numéro du Bon, pour sa participation aux divers tirages de la Loterie et de la Tombola.

Emploi du montant de l'émission de 150 millions.

1° A la caisse de l'Exposition. Fr.	50	millions
2° (2) Coût des Tickets de voyages	58	—
3° (2) Coût des Tickets de dépenses	27	—
4° Montant des lots de la Loterie et de la Tombola	10	—
5° En dépenses, frais, régie, divers.	3	—
Total. . . Fr.	148	millions
Solde disponible	2	—
Total égal . Fr.	150	millions

Les dépenses que peuvent occasionner l'impression, la publicité, les frais divers de l'émission, sont largement comptées à 3 millions, d'autant plus que divers services pourront être faits par ceux mêmes de l'Exposition à porter sur le compte d'exploitation.

(1) Voir plus loin les notes explicatives sur les Tickets de voyages et de dépenses.
(2) Voir plus loin d'après quelles évaluations ces chiffres sont trouvés.

Tickets de voyages et de dépenses

Une des principales bases sur lesquelles repose la combinaison présentée serait une entente préalable avec les Compagnies des chemins de fer français, qui consentiraient à prendre en paiement à leurs guichets les *Tickets dits de voyages* émis, dont le montant total s'élèverait à 121 millions et l'engagement d'en accepter le remboursement par la caisse de l'Exposition, avec un rabais de 50 o/o, et d'imposer dans le cahier des charges à tous les concessionnaires de l'Exposition de recevoir en paiement de toute dépense faite chez eux, les *Tickets dits de dépenses* émis, dont le total s'élèverait à 30 1/2 millions et l'engagement d'en accepter le remboursement par la caisse de l'Exposition avec un rabais de 10 o/o. Les théâtres, concerts et autres établissements analogues de Paris, qui en feraient la demande, pourront recevoir les *Tickets de dépenses*, dans les mêmes conditions.

Voies et moyens pour arriver à la réalisation de la combinaison financière

L'émission serait faite directement par la Ville de Paris avec le concours de toutes les caisses officielles et des principaux établissements de crédit.

Il faudrait, à ce moment, convenir que toutes les sommes versées à la Ville de Paris resteraient dans sa caisse depuis le premier versement jusqu'en 1971, époque finale prévue pour la liquidation, et que ces sommes seraient productives d'intérêts à 3 o/o l'an, — ce qui correspond au taux moyen net des emprunts de la Ville de Paris.

Le montant des intérêts des 150 millions à recevoir, déduction faite des sommes à payer, suivant tableaux ci-dessous, doit produire au taux de 3 o/o une somme de 16 millions qui, ajoutée au reliquat de 2 millions laissé par l'opération, forme un total de 18 millions, somme suffisante pour fournir au même taux, vers 1971, un total de 150 millions, destiné à rembourser intégralement le montant des titres émis.

Tableau des sommes à recevoir et à payer

Sommes à recevoir :

Le 1er mai 1896.	20 fr. par titre ou	30	millions
Le 15 mai 1899.	—	30	—
Le 1er nov. 1896.	—	30	—
Le 1er mai 1897.	—	30	—
Le 1er nov. 1897.	—	30	—
SOIT UN TOTAL DE. . .		150	millions

dont les intérêts à 3 o/o produiraient à fin 1900, environ 19 millions.

Sommes à payer :

Le 1er juillet 1898, à la Caisse de l'Exposition.	10	millions
Le 1er juillet 1899, à la Caisse de l'Exposition	10	—
Le 1er janvier 1900, à la Caisse de l'Exposition	10	—
Le 1er juillet 1900, à la Caisse de l'Exposition	20	—
Le 1er juillet 1899, en moyenne pour frais divers	3	—
Le 1er janvier 1900, en moyenne pour *Loterie* et *Tombolas*	10	—
Le 1er septembre 1900, en moyenne pour *Tickets de dépenses*	27	—
Le 1er octobre 1900, en moyenne pour *Tickets de voyages*.	58	—
SOIT UN TOTAL DE . . .	148	millions

dont les intérêts à 3 o/o coûteront à fin 1900 environ 3 millions, ce qui laisserait disponibles les 16 millions énoncés plus haut.

Notes explicatives sur les Tickets de voyages et de dépenses, les Loteries et la Tombola

Les Compagnies de chemins de fer seraient tenues d'accepter comme monnaie courante et pour tous leurs trains (trains de plaisir exceptés) les *Tickets de voyages* émis par l'Administration de l'Exposition, en province pour la destination de Paris seulement, à Paris pour toutes les gares des réseaux français. Le but de la combinaison étant d'amener la province à Paris, les *Tickets de voyages* ne seraient valables que pour les billets d'aller et retour de la province sur Paris.

Ils seraient de 5 francs chaque et les Compagnies ne seraient pas tenues de rendre une soulte espèces sur la vente d'un ou plusieur billets dont le total ne formerait pas un multiple de 5 francs, les voyageurs auraient, au contraire, à parfaire la différence en monnaie.

L'avantage, pour les Compagnies, serait qu'elles recevraient environ 5 o/o du montant des voyages en numéraire, de sorte que le remboursement des *Tickets de voyages* devant leur faire rentrer 58 millions, elles recevraient en outre des mêmes voyageurs près de 6 millions en numéraire, soit un total de 64 millions, ce qui sur l'ensemble ne constituerait sur les tarifs qu'un rabais effectif de 45 o/o environ, au lieu de 60 o/o environ demandé aux Compagnies par la combinaison présentée par M. Ed. Théry.

Les *Tickets de voyages* devraient être reçus par les Compagnies durant l'année 1900 en province, un mois avant l'ouverture de l'Exposition et jusqu'au jour de la fermeture ; et à Paris, du jour de l'ouverture de l'Exposition et un mois encore après la fermeture.

Le remboursement des *Tickets de voyages* aux Compagnies de chemins de fer aurait lieu en espèces, sous déduction de 50 o/o à la caisse de la Ville de Paris, les 25 juillet, 25 octobre et 25 décembre 1900.

L'idée de créer également des *Tickets de dépenses*, sur lesquels les concessionnaires et autres adhérents subiraient un rabais de 10 o/o, ne peut faire baisser le prix des concessions, les susdits devront accepter lesdits *Tickets de dépenses*, pendant la durée de l'Exposition, au pair, sans être tenus de rendre une soulte. La faculté pour le public de dépenser ce papier-monnaie augmenterait leurs recettes. Le remboursement de ces *Tickets de dépenses* serait fait le lundi de chaque semaine, à une caisse située dans l'Exposition même, sous la déduction de 10 o/o. Lesdits *Tickets* seront comptés à leur montant net, soit à raison de 0 fr. 90 c., vis-à-vis de l'Administration de l'Exposition ou de l'Assistance publique, pour les cas de redevances à payer à l'une de ces administrations sur le montant des recettes.

Les *Tickets de dépenses*, imposés dans toute l'Exposition, même pour les moyens de transport intérieur, devraient être acceptés par la *Tour Eiffel*.

D'ailleurs, il est à supposer que les projets du concours viendront modifier la *Tour Eiffel*, dont l'exploitation changera, surtout si l'on ne maintient que la première plate-forme, sur laquelle, en comblant le vide actuel, on pourrait construire un Palais de fêtes ; cette première plate-forme pourrait être reliée par plusieurs voies aériennes à forte pente, venant des diverses extrémités de l'Exposition et permettrait, avec le maintien des ascenseurs actuels, d'amener plus facilement qu'en 1889 environ 60,000 visiteurs par jour.

La loterie des *Bons de l'Exposition* de 1900 comprendrait cinq tirages ayant droit à des lots pour une somme de 9 millions de francs en espèces et un tirage ayant droit à des objets acquis à l'Exposition d'une valeur de 1 million de francs.

Les tirages des lots en espèces auraient lieu :

le 1er le 15 décembre	1897	avec 1 million de francs de lots		(1)
2e — 15 —	1898 — 1		—	(1)
3e — 15 —	1899 — 2		—	(2)
4e — 15 mai	1900 — 3		—	(3)
5e — 31 août	1900 — 2		—	(2)

SOIT UN TOTAL DE 9 millions de francs.

En 1889 il a été créé très tardivement une tombola de 15 millions de billets à un franc, sur lesquels 2 millions seulement ont été vendus. Le produit de cette tombola a servi à faire venir à l'Expositiom diverses Corporations ouvrières ou autres et à leur donner des subventions en espèces.

D'après la combinaison financière présente, l'Administration de l'Exposition disposerait de 1 million de francs en *Tickets de voyages*, et de 1/2 million de francs en *Tickets de dépenses*,

(1) Voir tableau *A*.
(2) Voir tableau *B*.
(3) Voir tableau *C*.

qu'elle pourrait remettre aux Sociétés ouvrières ou autres qu'elle voudra convier à l'Exposition ; elle disposerait, en outre, d'après un tableau de budget général énoncé plus loin, de 750.000 francs espèces, ce qui lui permettrait avec cet ensemble de ressources s'élevant à 2.250.000 francs à venir en aide plus largement qu'en 1889 aux diverses Sociétés et Corporations civiles et militaires que l'Administration de l'Exposition jugerait dignes de sa sollicitude, sans avoir besoin de créer une *Tombola* spéciale, ce qui éviterait au public une obsession qui ne lui était pas toujours agréab'e.

Les *Bons d'Exposition*, dont les numéros ne seraient pas sortis aux Tirages financiers, concourront naturellement au tirage de la Tombola, qui comprendra pour 1 million de francs d'objets achetés, comme en 1889, dans l'Exposition, par une commission spéciale, indépendamment des dons en nature qui seront vraisemblablement faits par les exposants.

Le tirage de la Tombola aura lieu le 15 octobre 1900 et, après délivrance du lot, le Bon n'en resterait pas moins aux mains du titulaire pour le remboursement intégral du titre de 100 francs.

Les lots de la Tombola non réclamés dans les trois mois du tirage seraient vendus au profit de l'Assistance publique.

Tableau des lots espèces de la loterie

Tableau A

1 gros lot de . . . . Fr.	500.000
2 approximations de 20.000 (*).	40.000
1 lot de.	250.000
2 approximations de 10.000. . .	20.000
2 lots de 50.000.	100.000
1 lot de.	25.000
1 —	10.000
1 —	10.000
1 —	5.000
50 lots de 1.000.	50.000
	1.000 000

Tableau B

1 gros lot de . . . . Fr.	1.000.000
2 approximations de 40.000. . .	80.000
1 lot de.	500.000
2 approximations de 20 000. . .	40.000
1 lot de.	150.000
1 —	80.000
1 —	50.000
1 —	25.000
1 —	10.000
1 —	5.000
60 lots de 1.000.	60.000
	2.000.000

Tableau C

1 gros lot de . . . . Fr.	1.500.000
2 approximations de 70.000. .	140.000
1 lot de.	750.000
2 approximations de 25.000. . .	50.000
1 lot de 100.000.	200.000
2 lots de.	200.000
1 lot de.	50.000
1 —	25.000
1 —	10.000
1 —	5.000
70 lots de 1.000.	70.000
	3.000.000

Époque de la liquidation finale vers 1971.

La date exacte du remboursement final ne peut être fixée qu'après le remboursement des *Tickets de voyages et de dépenses*, qui certes ne seront pas tous employés. Dans les calculs qui précèdent, il est tenu compte d'une perte d'environ 4 0/0 sur les *Tickets de voyages*, soit sur 121 millions d'émis 116 millions de représentés, qui, remboursés sous déduction de 50 0/0, représentent 58 millions et de 2 0/0 environ sur les *Tickets de dépenses*, soit 30 1/2 millions d'émis, 30 millions de représentés, qui, remboursés sous déduction de 10 0/0, représentent 27 millions, évaluations très modérées si on calcule que les pertes sur les *Tickets d'entrée* non employés en 1889 ont été de près de 6 0/0. Donc le plus ou moins grand nombre de *Tickets de voyages et de dépenses* employé peut retarder ou avancer la date de 1971, prévue pour celle de la liquidation finale.

(*) On entend par numéros d'approximation, les voisins des numéros gagnants les gros lots.

Cinq ans après les époques fixées, soit pour le paiement des lots en espèces, ou le remboursement de la somme de 100 francs par titre, il y aurait prescription et les sommes non réclamées seraient acquises à la Ville de Paris, ce qui augmenterait d'autant son bénéfice.

Budget de l'Exposition de 1900, comparé avec celui de 1889

La combinaison financière présentée permettrait à l'administration de l'Exposition de faire grand, d'entreprendre par la même occasion des travaux de voirie dont Paris profiterait après l'Exposition et d'établir son budget comme suit, en ne demandant pour subvention que 18 millions à l'État et à la Ville, au lieu de 25 millions en 1889.

RECETTES

	1889		1900
	fr.	c.	fr.
Entrées.	21.583.547	16	50.000.000
Concessions. . . .	2.387.997	40	2.500.000
Matériaux.	1.030.617	36	1.500.000
Subv. Ville. . . .	8.000.000	»	6.000.000
— Etat	17.000.000	»	12.000.000
Total des recettes.	50.002.161	92 (*)	72.000.000

DÉPENSES

	1889		1900
	fr.	c.	fr.
Travaux.	30.828.368	05	50.000.000
Administration. . .	3.792.007	49	4.000.000
Exploitation. . . .	4.008.624	58	5.000.000
Eclairage électrique (*a*).	1.800.000	»	2.000.000
Subventions (*b*). . .	263.317	05	1.000.000
Opérations de voirie (*c*)	6.000.000	»	7.000.000
Total des dépenses.	46.692.320	17	69.000.000
Excédent.	3.399.841	75	3.000.000
Total . . .	50.000.161	92	72.000.000

En résumé, les avantages de la combinaison financière présentée seraient :

	Millions
1° Pour l'Etat, une économie de subvention de . . . . (12 millions en 1900 au lieu de 17 millions en 1889).	5
2° Pour la Ville de Paris, une économie de . . . . (6 millions en 1900 au lieu de 8 millions en 1889). Des travaux de voirie exécutés pour une valeur de.	2 / 7
3° Pour l'Administration de l'Exposition un budget de recettes de . . . . au lieu de 50 millions en 1889 et aucune participation onéreuse dans le montant des lots de la loterie et de la Tombola.	73 1/2
4° Pour les Compagnies de chemins de fer, une recette assurée de . . . . . . en ne leur demandant qu'un rabais de 45 0/0 sur leurs tarifs ordinaires.	64
5° Pour les concessionnaires et adhérents une recette d'environ. . . . . représentée par les *Tickets de dépenses*.	30
6° Pour les souscripteurs de l'émission, un boni sur les fonds versés de . . . (Chaque bon de 100 francs représentant 230 francs en tickets et en espèces), plus les chances aux tirages des Loteries et Tombolas d'une valeur de. . .	195 / 10

JOSEPH OLLER

(*) Indépendamment de 1 million 1/2 de francs en *Tickets de voyages et de dépenses*.

(*a*) Dans la subvention donnée au syndicat électrique, pour l'éclairage de l'Exposition, il faudrait fixer le tarif maxima pour les exposants et les concessionnaires à 6 centimes l'hecto-wat-heure.

(*b*) Les subventions pour 1900 comprendraient: 1° 250.000 francs pour médailles ; 2° 750.000 francs en especes pour venir en aide aux diverses Sociétés et Corporations civiles et militaires, que l'administration de l'Exposition inviterait.

(*c*) Les opérations de voirie de 1889 ont compris le champ de manœuvre d'Issy, celles de 1900 comprendraient deux ponts sur la Seine et une large voie nouvelle reliant le centre de l'Esplanade des Invalides au centre du Champ de Mars.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 Juillet 1895

Participation financière de la Ville de Paris dans les dépenses de l'Exposition Universelle de 1900 *(Suite et fin* [1]*)*.

—

M. PUECH. — Il me paraît difficile d'accepter la proposition de M. Prache, parce qu'elle tend à demander pour Paris l'application d'un droit exceptionnel. En effet, que dit la loi de 1880 en matière de concession de tramways? Toutes les lignes de tramways qui emploient tout ou partie d'une route nationale...

M. PRACHE. — Quelles sont les routes nationales?

M. PUECH. — C'est précisément là la question. Mais vous n'en parlez pas dans votre proposition. Vous parlez de concession, c'est bien différent.

Quand une ligne de tramways emprunte une route nationale, c'est l'Etat qui concède; quand elle emprunte une route départementale, c'est le département, et quand il s'agit du domaine communal, c'est la commune.

C'est là le droit commun pour toute la France. C'est aussi le droit commun pour Paris.

C'est ainsi que le Conseil municipal a concédé directement autrefois le funiculaire de Belleville et tout récemment le tramway électrique Cadet —Porte Montmartre parce que ces deux lignes n'empruntent dans leur parcours aucune partie de route nationale.

C'est bien là le droit commun et en adoptant la proposition de M. Prache on demande un droit exceptionnel.

Je sais bien que la jurisprudence du ministère des Travaux publics est en désaccord avec nous sur le point de savoir si certaines voies de Paris sont ou ne sont pas routes nationales, et à ce point de vue M. Prache a raison ; mais, en vérité, peut-on insérer dans une convention relative à l'Exposition universelle la condition que le Ministère des Travaux publics changera sa jurisprudence sur ce point ? Je ne crois pas que le Conseil le fasse.

Quant à la disposition relative à la délibération du Conseil du 11 mai 1894 créant un nouveau réseau d'omnibus et de tramways, c'est tout autre chose. M. le Préfet a beau dire que traitant avec le ministre du Commerce nous n'avons pas à l'insérer dans les conventions des clauses relatives au ministère des Travaux publics. Est-ce qu'à ce point de vue le Gouvernement n'est pas indivisible ?

J'ajoute que, s'il est vrai que cette condition de l'application de notre délibération semble s'éloigner un peu des autres conditions ou du traité sur lequel nous votons en ce moment, son insertion dans ce même traité est cependant justifiée par des raisons toutes spéciales. Voilà plus d'un an que cette délibération est prise. La population en réclame l'exécution : le Conseil a émis plusieurs votes à ce sujet et rien n'est fait.

Le seul moyen d'obtenir que cette délibération d'intérêt parisien incontestable soit réalisée, c'est de dire au Gouvernement : La ville de Paris fait son devoir vis-à-vis de vous en votant une large subvention, faites votre devoir vis-à-vis d'elle.

Je ne doute pas que le Conseil n'adopte cette partie de l'amendement.

Quant aux autres parties, je n'en dis rien. Mes collègues Grébauval et Sauton ont pris la parole là-dessus, et à cette heure avancée je craindrais d'abuser de votre bienveillante attention.

M. PRACHE. — Le but de mon amendement est d'obtenir que nous soyons définitivement fixés sur la législation relative à l'établissement des tramways dans Paris.

Puisqu'on veut bien nous faire des promesses, il faut que nous nous assurions qu'elles soient tenues.

Jusqu'ici, seul le Gouvernement, par l'organe de ses ministres, a fixé la jurisprudence. Puisqu'aujourd'hui nous allons soumettre au Parlement un projet de convention, profitons-en pour lui demander une interprétation définitive du régime des rues de Paris et des voies ferrées dans ces rues.

Lorsqu'une délégation du Conseil se rend auprès du ministre de l'Intérieur pour demander à l'Etat de contribuer à l'entretien de la voie publique, proportionnellement à l'importance des traverses de routes nationales qu'il prétend exister dans Paris, le ministre s'y refuse en disant qu'il n'y a pas de traverses de routes nationales dans Paris et qu'il se contente de nous allouer de simples subventions comme aux autres communes ; et le Parlement, surenchérissant encore, réduit la moitié de la subvention.

Quand, ainsi reconnus maîtres de toutes nos rues, nous voulons installer des voies ferrées, le ministre des Travaux publics nous barre le pas-

(1) Voir les nos 32, du 20 juillet; 33-34, des 5-20 août et 35-36, des 5-20 septembre 1895.

sage, prétendant que les rues de Paris qui forment le prolongement de routes nationales sont elles-mêmes routes nationales et que, par conséquent, c'est à lui qu'il appartient de concéder les tramways qui empruntent ces traverses.

Cette thèse nous a été présentée souvent à cette tribune par les ingénieurs de la Ville.

Quant à celle de M. le ministre de l'Intérieur, je la trouve exposée tout au long dans un ouvrage publié par le chef du bureau de la Voirie urbaine au ministère de l'Intérieur.

Voici ce qu'il dit :

« Les rues de Paris, comme nous l'avons déjà fait remarquer, sont comprises dans la grande voirie, c'est-à-dire parmi les voies de communication les plus importantes. Toutefois, elles n'appartiennent pas entièrement à la grande voirie ainsi entendue.

« D'abord, les dépenses d'ouverture, de redressement, d'élargissement, de réparation, d'entretien et d'alignement des voies publiques de Paris ne sont pas payées par l'Etat, comme elles le seraient s'il s'agissait de traverses des routes nationales dans les autres villes. Elles sont à la charge de la caisse municipale. Si l'Etat a contribué souvent à ces dépenses, s'il contribue aujourd'hui aux frais d'entretien des chaussées, c'est seulement à titre de subventions. Ce concours, d'ailleurs, s'explique par l'intérêt général que présentent, à côté de l'intérêt local, les travaux de voirie exécutés dans la capitale. » (Guillaume, *Traité de la voirie urbaine*, p. 150.)

Donc, d'après la doctrine du ministre de l'Intérieur, il n'y a pas de routes nationales dans Paris ; toutes s'arrêtent aux fortifications ! L'Etat n'est donc pas tenu de participer à l'entretien d'une partie de nos voies. S'il nous donne quelques centaines de mille francs, c'est à simple titre de subvention.

Lorsque nous avons la chance de voir un ministère dont nous relevons directement pour notre voirie qui soutient cette thèse, c'est vous, vous les autonomistes, vous qui réclamez à tout propos les droits de Paris, qui les abandonnez et c'est un modéré qui est obligé de relever votre drapeau. *(Bruit.)*

Je viens vous inviter à réclamer du Parlement le droit de concéder les tramways comme l'ont Bordeaux, Lyon, ou la plus petite des communes de France. *(Bruit.)*

M. Puech. — Aucune commune, pas plus Bordeaux que toute autre, ne peut concéder elle-même un tramway si ce tramway emprunte dans l'une quelconque des parties de son trajet tout ou partie d'une route nationale.

M. Pierre Baudin, rapporteur. — M. Prache veut faire rentrer dans la petite voirie toutes les rues de Paris ; c'est une dépense annuelle de 3 millions au moins qu'il prétend nous imposer.

Comment ? Est-ce que nous ne payons pas tout ci ? Où donc avez-vous vu que nous payons 3 millions de moins parce que nos rues sont soumises au régime de la grande voirie ? Ne payons-nous pas tous nos services et tous nos travaux ?

D'ailleurs, ce n'est pas une question de régime que nous discutons avec l'Etat, c'est une question de propriété. Le ministère de l'Intérieur reconnaît comme moi que les rues de Paris relèvent de la grande voirie, mais au point de vue de la police seulement, non à celui de la propriété.

D'ailleurs, jamais aucun gouvernement n'a pu nous indiquer quels étaient les prolongements des routes nationales dans Paris ; je voudrais bien savoir où vous en avez jamais vu la nomenclature et le plan officiels. Nous avions à craindre que le Gouvernement n'accordât des prolongations de concession aux compagnies de transport qui allaient employer la traction mécanique. Il n'en sera rien. Nous avons sur ce point une lettre formant contrat. *(Bruit.)*

M. Prache.— Une décision du Parlement peut former contrat sur ce point, jamais une lettre ministérielle. *(Protestations.)*

M. Rousselle. — La promesse du Gouvernement est formelle ; elle figure au dossier.

M. Pierre Baudin, rapporteur. — La lette constitue un engagement précis consacré par la convention et on ne comprend pas que dans cette assemblée on vienne dire le contraire. *(Très bien.)*

M. Puech. — Sur ce point précis la promesse est formelle : vous avez absolument raison.

M. Prache.— Je ne partage en aucune façon votre avis et vous verrez plus tard ce qu'en vaut l'aune.

J'en arrive au point touché par M. Sauton. Il dit qu'il y a des intérêts connexes à ceux de la ville de Paris : ce sont ceux du Département.

Le texte que je propose d'inscrire vise les concessions à venir. Il faut que l'on reconnaisse qu'en principe c'est la ville de Paris qui doit concéder, et non l'Etat.

S'il y a des intérêts communs, ce dont j'ai garde de disconvenir, croyez qu'il sera plus facile d'arriver à une entente si nous n'avons devant nous que le Département.

Ceci, du reste, est indépendant de ce que je demande, à savoir : que l'on donne l'interprétation de notre situation légale et au point de vue de la propriété de nos voies et au point de vue du régime de nos voies ferrées.

Et cette interprétation, il faut la demander à qui peut la donner d'une façon sûre et à qui peut départager les ministères. Et ce que nous sollicitons après tout, ce n'est pas un avantage, c'est notre droit.

En 1910, nos concessions expireront ; demandons pour la ville de Paris le droit de renouveler, à elle seule, les concessions des tramways.

Profitons d'une bonne occasion, d'une circonstance qui ne se représentera pas, pour demander au Parlement de donner à la loi une interprétation favorable à nos droits et à nos libertés. Sinon nous attendrons longtemps sous l'orme.

M. le Président. — Je vais mettre aux voix l'amendement de M. Prache. Il y a une demande de scrutin.

Le scrutin auquel il est procédé sur l'amendement de M. Prache donne les résultats suivants :

Nombre de votants	63
Majorité absolue	32
Pour	16
Contre	47

Le Conseil n'a pas adopté l'amendement de M. Prache.

Ont voté pour :

MM. Alpy, Archain, Berthelot, Breuillé, Daguilhon-Pujol, Daniel, Deville, Paul Escudier, Fournière, Grébauval, Roger Lambelin, Landrin, Lerolle, Prache, Quentin-Bauchart, Riant.

Ont voté contre :

MM. Pierre Baudin, Bellan, Berthaut, Blachette, Blondeau, Blondel, Bompart, Brard, Paul Brousse, Caplain, Caron, Caumeau, Champoudry, Chausse, Adolphe Chérioux, Clairin, Cornet, Dubois, Faillet, Fourest, Foussier, Edmond Gibert, Gros, Hattat, Hervieu, Alfred Lamouroux, Arsène Lopin, Louis Lucipia, Lyon-Alemand, Marsoulan, Maury, Alfred Moreau, Ernest Moreau, Alexis Muzet, Opportun, Patenne, Picau, Piperaud, Puech, Rousselle, Sauton, Paul Strauss, Thuillier, Paul Viguier, Max Vincent, Georges Villain, Weber.

Excusé :

M. Perrichont.

En congé :

M. Deschamps.

Retenu au jury d'Etat départemental :

M. Lampué.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Attout-Tailfer, Bassinet, Paul Bernard, Davrillé des Essards, Despatys, Ferdinand Duval, Froment Meurice, Gay, Georges Girou, Lazies, Levraud, Navarre, Ruel, Vorbe.

M. le Président. — Je vais mettre aux voix l'amendement de M. Grébauval.

M. Pierre Baudin, *rapporteur*. — Ce n'est en somme plus que d'une question de rédaction qu'il s'agit. J'accepte que la lettre ministérielle qui est contenue dans mon rapport fasse partie de la convention. Mais je demande au Conseil d'adopter la rédaction suivante que je propose, de préférence à l'amendement de M. Grébauval.

« Art. 9. — Le présent arrangement est subordonné à la réalisation de la délibération du Conseil municipal en date du 11 mai 1894 et à la concession à la ville de Paris, à charge de rétrocession, des lignes de tramways destinées à desservir l'Exposition.

« Une convention spéciale fixera les conditions dans lesquelles la traction des tramways sera transformée par les diverses Compagnies concessionnaires. »

M. Grébaubal. — C'est la même chose, sauf la suppressions des mots « chemins de fer ».

M. Puech.— Il s'agit de chemins de fer destinés à l'Exposition.

M. Grébauval. — Puisque M. le Rapporteur et moi nous sommes d'accord, sauf le mot « chemins de fer », je demande que le Conseil soit consulté sur mon amendement à la réserve de ce mot.

M. Paul Viguier. — Il me semble plus simple alors de voter sur le texte de M. le Rapporteur.

M. Grébauval. — Nullement ; je tiens au contraire à ce que la partie de mon amendement qui concerne les chemins de fer ne soit pas écartée.

M. le Président. — La division étant demandée sur l'amendement de M. Grébauval, je mets aux voix la partie de cet amendement acceptée par le rapporteur. Elle est ainsi conçue :

« La présente délibération est subordonnée à la réalisation par voie d'utilité publique de la délibération du 11 mai 1894, à la concession à la ville de Paris, à charge de rétrocession, des lignes de tramways destinées à desservir l'Exposition. »

Adopté.

M. Grébauval. — Sur la deuxième partie de mon amendement, qui porte sur les chemins de fer, je fais remarquer qu'il a le plus grand intérêt pour le Conseil à l'adopter.

On m'objecte que nous allons nous engager à créer des voies ferrées. J'estime au contraire que, sans nous engager, nous empêcherons l'Etat d'en concéder aucune sans notre concours et notre consentement. Lorsque, en octobre dernier, on nous a apporté le projet de Métropolitain sous prétexte de desservir l'Exposition, nous avons déclaré soumettre ce projet au referendum, ce qui équivalait à un refus ; le projet a donc dû être retiré. On va donc chercher à exécuter le Métropolitain en créant des prolongements de lignes, en autorisant les compagnies à approvisionner les Halles.

Si donc vous acceptez mon amendement, vous arrêtez toute tentative d'agir sans vous. Si on ne veut pas concéder de lignes sans votre permission, la délibération ne gêne personne.

M. Sauton. — D'accord avec M. Grébauval, je demande à compléter l'art. 3 par le texte suivant :

« ... Et à la condition qu'aucune concession de chemins de fer destinés à l'Exposition ne sera accordée à l'intérieur de Paris sans l'assentiment du Conseil municipal.

« Signé : Sauton. »

M. Pierre Baudin, rapporteur. — J'accepte cet amendement.

M. Grébauval. — Ce texte me suffit ; ce que je demande, c'est qu'on ne puisse concéder aucune ligne de chemin de fer sans notre autorisation.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Cet amendement devient l'article du premier projet de délibération, et l'art. 9 du projet de convention se trouve supprimé.

M. le Préfet de la Seine. — Je ne puis m'empêcher de faire remarquer au Conseil combien ce vote est dangereux. On prétend limiter le droit de l'Etat de faire des concessions de lignes sans l'autorisation de la ville de Paris.

C'est le monde renversé.

Bornez-vous à un vœu pour l'exécution de votre délibération de 1894, et, sur ce point, vous obtiendrez du moins satisfaction.

L'amendement de M. Sauton est adopté.

M. le Président. — M. Blachette a déposé la proposition suivante :

« En 1910 l'ensemble des réseaux d'omnibus et de tramways fera retour à la Ville.

« Signé : Blachette. »

Voix nombreuses. — Le renvoi à la Commission !

La proposition de M. Blachette est renvoyée à la 1re Commission.

M. le Président. — Je mets aux voix l'art. 10 qui devient l'art. 9 du projet de convention.

En voici le texte :

« Art. 10. — Les frais d'enregistrement ou autres auxquels donnerait lieu la présente convention seront à la charge de l'Etat. »

Cet article est adopté.

L'ensemble mis aux voix est adopté.

M. le Président. — Je mets aux voix le second projet de délibération.

En voici le texte :

« Le Conseil

« Délibère :

« Article premier. — M. le préfet de la Seine est invité à solliciter des pouvoirs publics l'autorisation, pour la ville de Paris, d'émettre, aux mêmes conditions que l'emprunt de 117,500,000 francs autorisé par la loi du 10 juillet 1894, le nombre d'obligations nécessaire à la réalisation d'une somme de francs, représentant la capitalisation, aux conditions susdites, de l'annuité de 1,700,000 francs devenue disponible par suite de la conversion de la dette de la ville de Paris envers le Crédit foncier.

« Art. 2. — Cet emprunt sera joint, autant que possible, à l'emprunt de 117,500,000 fr.

« Art. 3. — Le produit de l'emprunt servira, jusqu'à concurrence de 20,000,000 de francs, à constituer la subvention de la ville de Paris à l'Exposition de 1900 ; le surplus sera affecté à des dépenses extraordinaires déterminées par le Conseil municipal.

Ce projet de délibération est adopté.

M. Marsoulan. — Je demande que les 20 millions dont nous devenons débiteurs envers l'Etat viennent en compensation de ce que l'Etat lui-même nous doit. C'est une occasion peut-être unique de nous faire payer ce qui nous est dû.

M. Ferdinand Duval. — Messieurs, en 1878 et en 1889 nous avons conviés les visiteurs de l'Exposition à contempler les ruines de la Cour des comptes.

Au nom de M. Lerolle et au mien, je vous prie d'émettre, avec le bénéfice de l'urgence, le vœu suivant :

« Le Conseil

« Emet le vœu :

« Que l'Etat fasse disparaître les ruines du palais de la Cour des comptes.

« Signé : Ferdinand Duval, Lerolle. »

(Assentiment général.)

Le vœu proposé par M. Ferdinand Duval est adopté.

(Fin.)

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1895)	*Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser :* **A l'Exposition d'Amsterdam** (bureau de la Section Française) ou **12, rue Cambon, Paris**	PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . 5 florins (POUR L'ANNÉE 1895)

« LE LIVRE D'OR »

Le **Livre d'Or** de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam formera un magnifique volume, format in-4° jésus, sur deux colonnes, superbement relié avec fers spéciaux, imprimé sur beau papier de Hollande.

Les souscripteurs ont droit à une page du **Livre d'Or** (texte, caractères de 10, ou gravures). Pour les insertions dépassant une page (100 lignes environ) on traite à forfait.

La confection des clichés, dessins, portraits, reproductions de vitrines ou d'objets exposés est à la charge des souscripteurs.

Les adhésions au **Livre d'Or** sont reçues *jusqu'au 31 décembre prochain.* Adresser le bulletin de souscription à M. Henri Gautier, directeur du Journal **L'Exposition Universelle,** 12, rue Cambon, Paris.

Le Banquet « Le Lorrain »

Nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, le 2 octobre 1895.

Monsieur et cher Collègue,

Monsieur Le Lorrain, président de la Chambre de Commerce française des Pays-Bas, venant très prochainement à Paris, nous avons décidé d'organiser, pour le jeudi 10 courant, à 7 heures du soir, au Restaurant Marguery, 34, boulevard Bonne-Nouvelle, un banquet intime en son honneur.

Nous voudrions lui offrir, en même temps, un souvenir en remerciement de l'accueil si cordial et si français que tous les membres du Comité et les exposants ont trouvé auprès de lui à Amsterdam.

Si vous étiez disposé à nous accorder votre concours et honorer le banquet de votre présence, nous vous serions bien obligés de vouloir renvoyer, avant le 5 courant, la carte ci-jointe à M. Estieu, trésorier, 21, boulevard Morland.

Recevez, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président du Comité,
A. Ancelot.

Le Trésorier,
M. Estieu.

Tous ceux qui, comme nous, ont eu l'honneur de rencontrer et de connaître, à Amsterdam, notre si distingué et si sympathique compatriote, M. Le Lorrain, saisiront avec empressement et avec plaisir l'occasion qui leur est offerte de témoigner à cet homme si aimable et si accueillant, leur estime et leur reconnaissance.

Nous avons tous vu M. Le Lorrain à l'œuvre, pendant ces derniers mois, et rarement il nous a été donné de rencontrer, à l'étranger, un Français aussi empressé à rendre service à ses compatriotes, aussi affectueux et loyal dans ses relations avec eux, aussi désintéressé dans son dévouement, aussi ardemment passionné pour son pays.

On est chez lui, là-bas, comme sur la terre de France, tant l'atmosphère qu'on y respire, comme tout ce qui vous environne, vous rappelle la patrie absente.

Des hommes de ce caractère, dont la vie est faite de dignité et de dévouement, honorent notre pays à l'étranger, et on est heureux de leur témoigner, quand on le peut, l'estime et l'affection qu'ils vous inspirent.

C'est pour cela que le banquet intime que le Comité de la Section française, à l'Exposition d'Amsterdam, a eu l'heureuse inspiration d'organiser en l'honneur de M. Le Lorrain prendra, nous n'en doutons pas, les proportions d'une manifestation de sympathie envers le bon Français, le patriote ardent que nous serons heureux de saluer et de fêter, parmi nous, jeudi soir, 10 courant, chez Marguery.

Henri Gautier.

Le Banquet de Clôture
DE
L'EXPOSITION D'AMSTERDAM

Le Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam a adressé à tous ceux qui ont collaboré à cette manifestation industrielle et commerciale de notre pays, en Hollande, la lettre suivante :

Monsieur et cher collègue,

Le Comité de la Section française de l'Exposition d'Amsterdam a décidé d'organiser, pour le mardi 22 octobre prochain, dans les salons de l'Hôtel Continental, un grand banquet à l'occasion de la clôture de l'Exposition.

M. André Lebon, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes, a bien voulu accepter la présidence effective de ce banquet.

Nous espérons que vous voudrez bien participer à cette fête qui consacrera le succès de l'initiative privée à cette Exposition.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président du Comité,
A. Ancelot.

Le Trésorier,
M. Estieu.

Ont été invités à ce banquet, pour la Hollande : MM. Vening Meinesz, bourgmestre d'Amsterdam ; S. E. le Jonkheer Roëll, Ministre des Affaires Étrangères, en Hollande ; S. E. Van der Sleijden, Ministre du Waterstoot ; S. E. Van Houten, Ministre de l'Intérieur ; S. E. le Jonkheer Schorer, Commissaire de S. M. la Reine Régente des Pays-Bas ; S. E. M. le baron du Tour van Bellinchave, premier chambellan de S. M. la Reine Régente des Pays-Bas ; M. le Jonkheer de Ranitz, Secrétaire particulier de S. M. la Reine Régente des Pays-Bas ; S. E. le Chevalier de Stuers, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, à Paris ; M. Den Tex, Président du Jury supérieur de l'Exposition d'Amsterdam ; M. Van Houten fils, Secrétaire général du Jury supérieur ; M. Calisch, Président du Comité exécutif hollandais de l'Exposition ; MM. Van Mesdag, Rœpius van Zevenhuizen, de Voos, Legrand, membres du Comité exécutif, etc., etc., etc.

Ont été invités pour la France : MM. André Lebon, Ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes ; Hanotaux, Ministre des Affaires Étrangères ; Bihour, Ministre plénipotentiaire de France, à la Haye ; Jacquot, Consul général de France, à Amsterdam ; Lourties, ancien Ministre du Commerce, président d'honneur du Comité de la Section française ; Alfred Picard, Président de section au Conseil d'État, Commissaire général de l'Exposition de 1900 ; Delaunay-Belleville, Président de la Chambre de Commerce, Directeur général de l'Exposition Universelle de 1900 ; St. Dervillé, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Directeur général adjoint de l'Exposition Universelle de 1900, etc., etc.

Le prix de ce banquet est fixé à 25 francs ; on est prié d'envoyer les souscriptions à M. Estieu, trésorier, 21, boulevard Morland, Paris.

La fête projetée pour le 22 octobre courant peut être considérée comme la dernière de celles dont l'Exposition d'Amsterdam aura été le prétexte, et nous ne saurions trop engager tous ceux qui, à un titre quelconque, ont collaboré à cette œuvre patriotique, à y assister.

Elle sera présidée par M. André Lebon, Ministre du Commerce, qui est allé, on le sait, à Amsterdam, qui a admiré notre Section française, et qui profitera certainement de la circonstance qui lui sera offerte, ce soir-là, pour nous dire, avec ce talent de parole qui lui est si personnel, l'impression qu'il a rapportée de sa visite.

On connaît déjà cette appréciation d'une façon générale. « L'Exposition que j'ai l'honneur « de visiter, disait M. André Lebon, le samedi, « 7 septembre dernier, à Amsterdam, était digne « de l'attention de notre Gouvernement, tant par « son éclat que par l'esprit qui a animé les orga- « nisateurs de la Section française. Elle est due « à leur initiative privée tout entière ; et un « Ministre français ne saurait qu'encourager les « admirables efforts tentés par ses nationaux « avec leurs seules forces et leurs seules « ressources. »

Il n'est pas inutile, d'autre part, que ceux de nos industriels et commerçants qui sont allés, à l'étranger, soutenir la vieille réputation de nos produits, sans compter avec les sacrifices de toutes sortes que leur imposait cette campagne, se retrouvent, se revoient, échangent leurs impressions et s'encouragent réciproquement pour les luttes prochaines. C'est un noyau d'hommes d'initiative qu'il ne faut pas laisser disparaître, et qu'il faut au contraire développer et entretenir dans ces bonnes dispositions.

Les collaborateurs de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam, grands et petits, se retrouveront donc le 22 octobre prochain, au Continental, autour de MM. André Lebon, Alfred Picard, Delaunay-Belleville, Dervillé, Ancelot, des noms qui sont en quelque sorte comme des drapeaux autour desquels on est heureux de se ranger et de combattre.

H. G.

LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

La distribution des récompenses de l'Exposition d'Amsterdam est définitivement fixée au lundi 28 octobre, à 3 heures de l'après-midi.

Cette cérémonie sera présidée par M. Vening Meinesz, bourgmestre d'Amsterdam, ou par un des Ministres, membres d'honneur du Comité exécutif.

LA LOTERIE DE L'EXPOSITION
D'AMSTERDAM

Nous apprenons que le Comité exécutif hollandais, désireux de donner la plus grande extension possible au succès de la loterie de l'Exposition, a fait une demande auprès du gouvernement français à l'effet d'être autorisé à mettre en vente, en France, un certain nombre de billets de cette loterie pour laquelle d'ailleurs un grand nombre de lots ont été achetés dans la Section française.

On sait, en effet, que le Comité exécutif hollandais s'est engagé vis-à-vis de M. Ancelot, Président de la Section française, à affecter une somme de cent mille francs aux achats faits parmi les exposants français.

Le gros lot de la loterie de l'Exposition d'Amsterdam est de *cent mille florins*, soit *deux cent dix mille francs* environ.

Nous ne doutons pas que le gouvernement français, désireux de reconnaître l'accueil si cordial fait à nos compatriotes par nos amis les Hollandais, hésite un seul instant à accorder cette autorisation qui profitera en même temps aux industriels et commerçants de notre pays.

QUELS SERONT LES RÉSULTATS
DE
l'Exposition d'Amsterdam ?

A la veille de la clôture de l'Exposition Universelle d'Amsterdam en 1895, il nous a paru intéressant de reproduire le questionnaire que le regretté comte de Sainte-Foix, ancien Consul général de France à Amsterdam, et Commissaire général du gouvernement français à l'Exposition qui eut lieu dans cette ville, en 1883, adressa, à cette époque, à tous les exposants de notre pays.

Voici ce questionnaire *in extenso :*

1. Quels sont les résultats obtenus par votre maison à l'Exposition d'Amsterdam ?
Sont-ils affirmatifs ?
Sont-ils négatifs ?

2. Entrevoyez-vous de nouveaux débouchés pour votre industrie par suite de votre participation à l'Exposition d'Amsterdam ?

3. Quels sont vos concurrents les plus redoutables sur les marchés hollandais ?

4. Les produits similaires étrangers dans votre branche d'industrie ou de commerce sont-ils plus chers ou à meilleur marché en Hollande qu'en France ?

5. Quels sont les produits ou marchandises de votre fabrication qui se vendent couramment en Hollande ?

6. Est-ce la cherté de la main-d'œuvre en France qui empêche nos industries de trouver ici et à l'étranger des débouchés de leurs produits ?

7. Ou bien, la bonne qualité de nos produits n'est-elle pas dédaignée et ne leur préfère-t-on pas des produits de qualité inférieure à cause de leur bas prix ?

8. Quelles sont les matières premières qui sont les moins chères en Hollande qu'en France ?

9. Les produits similaires de votre maison se fabriquent-ils en Hollande ou proviennent-ils de l'étranger ?

10. Le prix de transport, les droits de douane sont-ils tellement élevés qu'ils nuisent à la vente de vos produits en Hollande ?

11. Avez-vous pu constater des imitations et des contrefaçons de vos produits dans les sections étrangères de l'Exposition ?

12. La différence de langues nuit-elle beaucoup à vos négociations commerciales en Hollande ?

13. Quelles sont les marchandises qui vous ont paru moins chères à Amsterdam qu'en France ?

14. La vie matérielle est-elle de beaucoup plus dispendieuse à Amsterdam qu'à Paris ?

15. Quelle influence l'absence de traité de commerce a-t-elle pu avoir sur les relations entre la France et les Pays-Bas, en ce qui concerne votre spécialité ?

Il ne serait peut-être pas inutile de renouveler aujourd'hui l'expérience tentée, il y a douze ans, par notre représentant à Amsterdam. Quelles sont les conséquences que notre participation aux Expositions de 1883 et de 1895 a eues ou peut avoir pour notre commerce ou notre industrie ?

Les Expositions
EN
HOLLANDE ET EN BELGIQUE

Dans son étude si complète sur l'Exposition d'Amsterdam, en 1883, M. de Sainte-Foix, ancien consul général de France dans cette ville, qui est mort l'année dernière, rappelait que, depuis le commencement du siècle, de nombreuses Expositions, nationales d'abord, internationales ensuite, ont eu lieu dans différentes villes des Pays-Bas. Par un décret du roi Louis, en date du 22 janvier 1807, il fut ordonné qu'il y aurait tous les deux ans, en Hollande, une Exposition des produits de l'industrie, de l'agriculture et des colonies néerlandaises. Le règlement qui fut publié à ce sujet, le 8 octobre de la même année, décida qu'une somme de 1,000 florins serait chaque fois affectée aux récompenses et 6,000 florins aux dépenses d'installation et autres menus frais. La première Exposition, qui se fit en 1808, à Utrecht, ne servit guère qu'à constater l'état des différentes branches d'industrie et à marquer le point de départ de chacune.

Dès la seconde, dont le siège fut Amsterdam, en 1809, on put reconnaître de grands progrès dans plusieurs genres de produits manufacturés, et particulièrement dans ceux de laine et de coton. Le rapport officiel vantait les beaux draps de Leyde et de Tilbourg, où l'on s'appliquait à la confection des draps français façon Louviers et des draps grossiers d'Angleterre, dont l'étranger s'approvisionnait exclusivement. Deux fabriques de tapis, l'une à Hilversum, l'autre à Deventer, se livraient déjà à l'imitation des produits de Smyrne. La bienveillante attention du roi était appelée, en outre, sur deux manufactures d'étoffes de velours et de soie récemment installées à Amsterdam. La préparation du lin et du chanvre avait atteint un haut degré de perfection, et le rapport cite avec éloge les fils de Deventer et les cordages de Gouda. Le tissage des fameuses toiles de Hollande était déjà en pleine décadence et il n'y avait plus à cette époque que deux maisons du Brabant qui se livraient encore à cette industrie. Les fabriques de papier des bords du Zaan étaient dans un état florissant. Les manufactures de cuirs, centralisées aujourd'hui dans le Brabant, se trouvaient alors principalement sur les bords de l'Yssel, à Zutphen. Amsterdam possédait aussi une fabrique de porcelaine, dont les produits pouvaient rivaliser avec les produits français. C'était la seule de toute la Hollande.

Il résulte des documents publiés sur l'Exposition de 1808 par le docteur Sarpbati, que la fabrication des carreaux en poterie peinte dont on revêtait les murs dans les habitations hollandaises était très prospère aux environs d'Alkmaar, à la fin du dix-huitième siècle. Elle a été, depuis, complètement anéantie par l'importation de papiers et d'étoffes de tenture.

Par arrêté royal en date du 1er août 1819, il fut décidé que les Expositions nationales, au lieu de se faire tous les deux ans, deviendraient quinquennales. Dès l'année suivante, il y en eut une à Gand, dans les salles du tribunal de commerce. Le catalogue du concours contient les noms de 600 exposants auxquels on accorda une indemnité pour le transport de leurs produits.

Le siège de l'Exposition suivante fut Harlem, en 1825. On y compta 1.042 exposants, dont 446 des Pays-Bas et 596 de Belgique.

L'Exposition de Bruxelles, en 1830, fut annoncée comme devant dépasser de beaucoup les précédentes par sa grandeur, par son importance et par le nombre des concurrents. L'administration et les fabricants avaient, en effet, rivalisé de zèle dans les cinq dernières années pour donner un grand développement à l'industrie, et le gouvernement des Pays-Bas n'était pas moins jaloux de montrer les résultats de ses efforts que le public de les connaître. Rien, d'ailleurs, n'avait été épargné pour rehausser l'éclat de cette solennité. On y avait joint une exposition de fleurs, car les Belges et les Hollandais ont été de tout temps des horticulteurs très distingués, des concours de musique, des courses, des jeux, en un mot tout ce qui attire la foule. Bruxelles n'avait jamais vu tant de richesses, de plaisirs et de curieux réunis dans ses murs. Les produits de l'industrie occupaient le rez-de-chaussée, le premier étage et les sous-sols d'un vaste et beau palais. Ils étaient rangés, sans trop de confusion, dans dix salles ou galeries, dont la dernière était consacrée, par supplément, aux produits de Java.

Les archives du consulat général de France et les autres que nous avons consultées ne contiennent pas de documents relatifs à des Expositions nationales qui auraient eu lieu entre l'année 1830 et l'année 1847. La séparation de la Belgique de la Hollande et l'état de trouble qui s'ensuivit furent sans doute la cause de cette abstention industrielle. Il faut donc franchir un intervalle de dix-sept années pour trouver des renseignements sur une Exposition néerlandaise ; celle qui se fit en 1847, à Utrecht, sur l'initiative de la Société néerlandaise pour l'encouragement de l'industrie nationale et dans laquelle figurèrent 430 exposants.

L'Exposition suivante eut lieu à Delft, au mois de juillet 1849. Elle laissa à désirer comme ensemble complet. En effet, certaines industries importantes qui existaient dans le pays n'y furent pas représentées. Ni les tuiles, ni les briques qui se fabriquent en si grande quantité dans les environs et qui remplacent la pierre inconnue dans les terrains d'alluvion dont est formée une grande partie du sol néerlandais, ni les célèbres tailleries de diamants d'Amsterdam, ni les usines à sucre n'étaient représentées à Delft. En revanche, le caoutchouc et la gutta-percha y faisaient leur première apparition, et cette découverte qui devait trouver des applications diverses et si nombreuses, suffira pour perpétuer la date de l'Exposition de Delft.

En 1852, une Exposition nationale eut lieu à Amsterdam. En 1853, la Société d'industrie populaire organisa à Amsterdam une Exposition de matériaux de construction, et l'année suivante, dans la même capitale, une Exposition internationale de photographie et d'héliographie. 65 exposants y concoururent, parmi lesquels 29 Français, 20 Hollandais, 8 Allemands, 4 Anglais et 4 Belges.

La Société pour l'encouragement de l'industrie nationale dans les Pays-Bas patronna et subventionna :

En 1856, une Exposition industrielle, artistique et agricole à Hilversum ;

En 1857, une Exposition nationale et provinciale à Deventer ;

En 1858, à Dordrecht, à Middelbourg et à Utrecht ;

En 1859, à Amsterdam.

L'année suivante, en 1860, il y eut encore à Amsterdam une Exposition internationale comprenant les différentes méthodes d'enseignement, l'ameublement, les livres, les modèles, les cartes, les tableaux, les jouets utiles, etc. 404 Hollandais, 13 Français, 10 Anglais, 10 Allemands et 2 Belges y prirent part.

Nous signalerons enfin :

Une Exposition internationale des instruments de pêche organisée à Amsterdam, en 1861, par le collège des pêches des Pays-Bas : une Exposition fort importante de l'industrie nationale, dirigée par la Société d'encouragement, qui se fit à Harlem en 1861 ; en 1862, une Exposition de meubles en bois à Zwolle ; en 1863, à la Haye, une Exposition de métaux et d'objets fabriqués en métal ; en 1864, à Leeuwarden ;

A Groningue, en 1869, une Exposition internationale de photographie, phototypographie, chromolithographie, etc., avec 134 exposants, dont 53 Allemands, 43 Hollandais, 15 Anglais, 10 Autrichiens, 7 Français, 2 Russes, 1 Belge, 1 Italien, 1 Suisse et 1 Américain ;

A Bréda, en 1875, une exposition nationale industrielle, agricole et artistique ;

A Arnhem, en 1879, une Exposition nationale et coloniale, à laquelle fut joint un concours international pour les machines à fabriquer des briques, les moteurs, les coffres-forts, les machines-outils, les cordages, les voitures, les objets d'orfèvrerie, les machines à coudre et les appareils d'éclairage. 6 Français vinrent à ce concours, auquel prirent part en tout 962 exposants ;

A Amsterdam, en 1877, une Exposition organisée par le département de la Société d'encourage-

ment de l'industrie. Elle était divisée en trois sections. La première comprenait l'industrie nationale d'art moderne, la deuxième un concours international des arts appliqués à l'industrie, et la troisième une Exposition rétrospective des arts dans les Pays-Bas. 904 exposants, parmi lesquels 28 Français, prirent part à ce concours ;

A Groningue, en 1880, une Exposition internationale industrielle : 156 exposants ;

Enfin, à Utrecht, en 1882, une Exposition nationale industrielle.

La participation de la Belgique à l'Exposition d'Amsterdam, si l'on tient compte de sa population et de l'étendue de son territoire comparativement à la France, a été beaucoup plus considérable que la nôtre. La Belgique avait bien compris l'intérêt immédiat qu'elle avait à comparaître dans ces grandes assises industrielles. Dès le principe et avant toutes les autres nations, le Gouvernement royal avait nommé une Commission placée sous l'éminente direction de M. d'Andrimont, président, et de M. Rombaud, Commissaire général; un Comité exécutif et des Comités de groupe pour l'organisation de la Section belge et de ses principales industries. Le Parlement de Bruxelles était en même temps saisi d'une demande de subvention de 500,000 francs, demande qu'il devait ratifier plus tard. Enfin, dès le mois de mai 1882, c'est-à-dire six mois avant nous, tous les rouages de l'administration belge étaient prêts et se mettaient rapidement en mouvement. De leur côté, les industriels de ce pays, s'inspirant des idées que le roi Léopold II n'a cessé de préconiser pour étendre leurs relations commerciales, n'ont reculé devant aucun sacrifice pour que leur nation brillât au premier rang. La visite du roi et de la reine des Belges au souverain des Pays-Bas est venue ensuite confirmer cette opinion et resserrer les relations entre deux peuples voisins que tant d'intérêts rapprochent.

La Commission belge avait obtenu, en dehors de la subvention pécuniaire de 500,000 francs, de grandes facilités pour ses exposants. C'est ainsi que le ministère des travaux publics avait accordé la franchise postale pour les correspondances entre la Commission et les industriels, et la gratuité complète à l'aller et au retour pour le transport des produits. La manutention, depuis les gares à Amsterdam jusqu'au champ de l'Exposition qui n'était relié à aucune ligne de chemin de fer, était faite par les soins du Comité exécutif belge. On a évité ainsi pour les exposants de nombreuses difficultés et de grandes dépenses que nos compatriotes ont été obligés de supporter à cause du chiffre relativement peu élevé de nos crédits. Le poids total des produits de la Section belge a été évalué à 2,800 tonnes.

De son côté, le Ministre de la guerre de Belgique avait mis à la disposition du Commissaire général un détachement composé d'un officier et de vingt soldats, qui, outre le rôle de surveillants qu'ils exerçaient dans la Section, ont rendu de grands services au moment de l'installation des produits et de leurs vitrines, ainsi qu'à la clôture de l'Exposition, lors de la réexpédition des colis. La diversité de leurs uniformes et leur excellente tenue ont contribué, enfin, au succès de la Belgique dans le concours international néerlandais. La partie centrale de l'Exposition belge, où se trouvaient le pavillon des bronzes, les dentelles, les tapisseries, les faïences, cristaux, etc., formait un dôme très brillamment disposé. Les armes du royaume et des neuf provinces se détachaient sur des fonds heureusement combinés et faisaient ressortir la décoration de l'élégante coupole.

Frédéric Maurin.

AVIS ET COMMUNICATIONS

PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

—

Le semestre d'intérêts échu le 1er octobre 1895 sur les obligations ci-après désignées, est payé, à présentation, à partir dudit jour et dès à présent, moyennant un escompte de 2 1/2 °/o l'an, pour les titres nominatifs ainsi que pour les titres au porteur, sous déduction des impôts établis par les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890, savoir :

Obligations	Titres nominatifs — Francs	Titres au porteur — Francs
3 0/0 Paris-Lyon-Méditerranée (jouissance avril-octobre)	7.20	6.73
3 0/0 Victor-Emmanuel (1862)	7.20	6.74
3 0/0 Paris à Lyon (1855)	7.20	6.73
3 0/0 Besseges à Alais (1855, 1856, 1857)	7.20	6.74
5 0/0 Paris à Lyon (1852)	24 »	22.70
5 0/0 Lyon à Avignon	24 »	23 »
5 0/0 Lyon à la Méditerranée (emprunt de 60 millions)	12 »	11.34
4 0/0 Marseille à Avignon, titres créés en représentation des actions de l'ancienne Cie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	12 »	11.52
Andrézieux à Roanne (1er ordre)	12 »	11.39
Andrézieux à Roanne (2e ordre)	9.60	9.02
3 0/0 Dombes et Sud-Est (émissions 1869 et 1876)	7.20	6.74
3 0/0 Grande-Ceinture	7.20	6.73



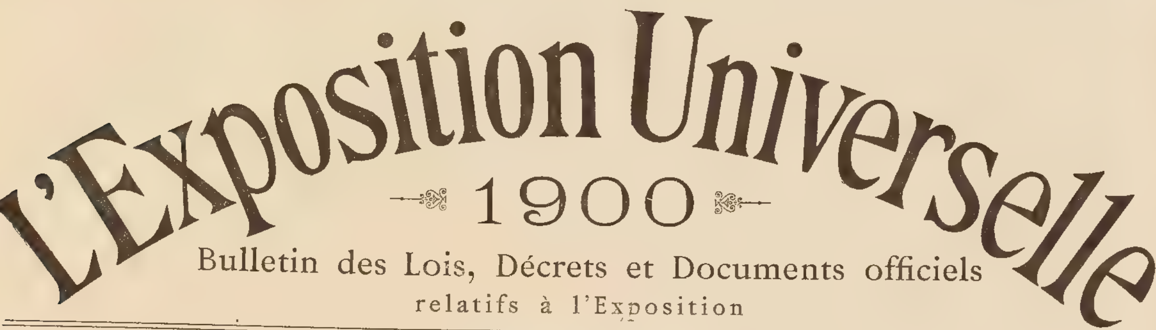




Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 38 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Octobre 1895



Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

LA COMBINAISON FINANCIÈRE

La Combinaison officielle. — Une combinaison de M. Gustave Pereire

La quinzaine qui vient de s'écouler a été marquée par la mise sur pied du projet financier de l'Exposition Universelle de 1900.

On lira plus loin la combinaison à laquelle a présidé M. Alfred Picard, Commissaire général. On verra que l'esprit général du projet tend à faciliter le voyage, à Paris, des petits bourgeois, des petits commerçants et des ouvriers de la province.

Cette préoccupation est tout à fait louable de la part du représentant officiel d'un gouvernement démocratique.

Reste à savoir si les voies et moyens adoptés pour organiser des voyages essentiellement économiques répondent réellement à l'intention de M. Picard et des cinq grandes Sociétés de Crédit qui ont adhéré à son projet.

Nous avons entendu formuler à cet égard un certain nombre de critiques que nous croyons mal fondées, et dont nous ajournons l'examen.

En attendant, nous devons signaler, à côté de la combinaison officielle, une combinaison émanant de M. Gustave Péreire, et qui a pour caractéristique de s'appuyer principalement sur la construction d'un Métropolitain de Paris.

A première vue, cette combinaison nous paraît très ingénieuse ; elle mérite, en tous les cas, d'être examinée et discutée avec le plus grand soin. Son auteur, en effet, porte un nom qui s'impose, puisqu'il est le descendant d'un des hommes qui ont le plus contribué à doter la France du réseau de voies ferrées et autres voies de communication qui constituent la part la plus considérable de sa fortune industrielle.

Les Chambres vont se réunir après-demain, mardi. Nous espérons qu'elle tiendront à cœur de se prononcer le plus rapidement possible sur le projet du gouvernement.

HENRI GAUTIER.

La Combinaison Officielle

Voici la circulaire et la note explicative adressées à leur clientele par les cinq Sociétés de crédit qui ont élaboré la combinaison financière officielle relative à l'Exposition Universelle de 1900.

Paris, le 10 octobre 1895.

M

Le Parlement doit être saisi prochainement d'un projet de loi autorisant l'émission de Bons à lots, dont le produit serait affecté, à titre de fonds de concours, au paiement des dépenses de l'Exposition de 1900.

Cette émission, qui serait confiée aux Établissements soussignés, devrait comprendre 3.250.000 Bons de 20 francs et fournir une somme nette de 60 millions sur celle de 100 millions à laquelle sont évaluées les dépenses ; elle devrait avoir lieu, au plus tard, au commencement de 1896, de manière à permettre à l'Administration d'engager les travaux en toute sécurité.

Chaque Bon donnerait droit, avant l'ouverture de l'Exposition, à la délivrance gratuite de 20 tickets d'entrée à l'Exposition, d'une valeur de 1 franc chacun.

L'Administration n'aurait le droit de créer d'autres tickets d'entrée que dans le cas où il serait constaté, pendant le cours de l'Exposition, que les bureaux de vente se trouvent insuffisamment approvisionnés. Le nombre des entrées gratuites ne dépasserait pas la proportion usuelle.

En outre, tout porteur de Bon pourrait, à son choix, obtenir soit une diminution de 25 o/o sur les prix d'entrée dans les Etablissements de spectacles à l'intérieur de l'Exposition, soit des réductions dans les prix de transports par chemins de fer et bateaux pendant la durée de l'Exposition, réductions dont la quotité et les conditions sont résumées dans la Note ci-jointe.

Quelques exemples permettront de juger du chiffre des réductions consenties :

Pour trois voyages de Rouen à Paris, on économiserait, pour la première classe, 30 fr. 45 sur le tarif des billets simples et 7 fr. 50 sur celui des billets d'aller et retour ; pour deux voyages de Nancy à Paris, on économiserait 52 fr. 70 sur le tarif des billets simples et 13 fr. 10 sur celui des billets d'aller et retour ; pour un voyage de Marseille à Paris, on économiserait 64 fr. 45 sur le tarif des billets simples et 16 fr. 15 sur celui des billets d'aller et retour. Ces diverses réductions seraient accompagnées d'une prolongation dans la faculté de séjour à Paris.

Les visiteurs venant de l'Étranger bénéficieraient naturellement des réductions de transport à partir de la frontière.

Enfin, les Bons participeraient, de 1896 à 1900 inclus, à 29 tirages de lots pour 6 millions de francs, notamment 5 lots de 500.000 francs et 24 lots de 100.000 francs.

En résumé, le souscripteur d'un Bon de 20 fr.

1° Recevrait la valeur intégrale de ce Bon par la remise de 20 tickets d'entrée à l'Exposition de 1 franc chacun ;

2° Profiterait de réductions, soit sur les prix d'entrée aux spectacles de l'Exposition, soit sur les prix des transports par chemins de fer et bateaux ;

3° Participerait, dès la souscription et jusqu'à la fin de l'Exposition, aux chances de tirages de lots importants.

Les Etablissements soussignés ont été conviés par le Gouvernement à grouper des adhésions en vue d'assurer le placement de la totalité des Bons par des souscriptions de garantie à recueillir parmi les entreprises de toute nature, les industries, les maisons de commerce, les capitalistes, en un mot parmi tous ceux qui désirent contribuer au succès de l'Exposition de 1900.

Ces souscriptions, qui, pour que l'opération puisse se réaliser, devront couvrir l'intégralité des 3.250.000 Bons, seraient faites sous la réserve du vote, par le Parlement, du projet de loi que le Gouvernement doit lui soumettre ; elles deviendraient définitives par ce vote et seraient annulées dans le cas où il n'interviendrait pas dans le premier semestre de 1896.

Si, pour une cause quelconque, l'Exposition n'avait pas lieu en 1900, les porteurs de Bons auraient droit à la restitution, par l'Etat, du capital de 20 francs, sans intérêt ; les tirages cesseraient d'avoir lieu à partir de la date fixée pour cette restitution, les lots gagnés antérieurement restant acquis à leurs bénéficiaires.

Les parts de garantie seraient de 1.000 Bons et représenteraient chacune un capital de 20.000 fr.

La commission de garantie serait de 5 o/o, soit 1 franc par Bon garanti.

L'émission des 3.250.000 Bons aurait lieu dans le plus court délai possible, et au plus tard dans les deux mois qui suivront le vote du Parlement, au moyen d'une souscription publique ouverte à Paris et en France, aux guichets des Etablissements soussignés.

Au cas où il vous conviendrait de participer à cette opération, vous êtes prié de vouloir bien le plus tôt possible, et en tous cas d'ici au 31 octobre, transmettre votre adhésion à l'un desdits

Etablissements, au moyen du bulletin de souscription ci-joint, revêtu de votre signature

Veuillez agréer, M , l'assurance de notre considération très distinguée.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. — CRÉDIT LYONNAIS. — COMPTOIR NATIONNAL D'ESCOMPTE DE PARIS. — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France. — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

NOTE

Les porteurs de Bons auront droit à la délivrance, pour Paris, sur les chemins de fer de la Métropole, exploités par les six grandes Compagnies (Nord, Est, Ouest, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Midi) et par l'Administration des chemins de fer de l'Etat, de billets d'aller et retour spéciaux comportant, par rapport au double des billets simples, une réduction d'un tiers.

Ces billets spéciaux ne pourront être délivrés qu'au départ des gares et stations distantes de Paris de plus de 50 kilomètres.

Un Bon de l'Exposition donnera droit à *Trois voyages, aller et retour*, pour les stations distantes de Paris de 50 à 200 kilomètres : à *Deux voyages, aller et retour*, pour les stations distantes de 201 à 500 kilomètres ; à *Un voyage, aller et retour,* pour les stations distantes de plus de 500 kilomètres.

Le délai de validité des billets spéciaux, y compris les jours de départ et d'arrivée, sera :

De 5 jours pour la zone de 50 à 200 kilomètres ;
De 10 jours pour la zone de 201 à 500 kilomètres;
De 15 jours pour la zone au delà de 500 kilomètres.

Les Compagnies se réservent la faculté d'exclure les porteurs de billets spéciaux de certains trains désignés.

Dans les première et deuxième zones, les voyages successifs devront être effectués au départ de la même gare ; la vente des Bons sera, d'ailleurs, interdite entre le moment où ils auront été présentés pour la première fois au guichet de la gare de départ et celui où le droit au transport sera épuisé.

Les voyageurs devront présenter leurs Bons à toute réquisition en même temps que leurs billets de voyage.

En Algérie et en Tunisie, sur les réseaux des Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée, de Bône-Guelma, de l'Est-Algérien, de l'Ouest-Algérien, et Franco-Algérienne, les porteurs de Bons auront droit, soit à un billet d'aller et retour, valable pour un mois, du point de départ au port d'embarquement, avec réduction de 50 o/o, par rapport au double des billets simples, soit à une réduction de 20 o/o, pour un voyage, sur les prix des Compagnies ci-dessus dénommées, dans les billets circulaires qui pourraient être créés en 1900.

En Corse, les porteurs de Bons auront également droit à un billet spécial d'aller et retour, valable pendant un mois, du point de départ au port d'embarquement, avec réduction de 50 o/o, par rapport au double des billets simples.

Enfin les porteurs de Bons ayant à traverser la Méditerranée pour se rendre à Paris bénéficieront d'une réduction de 35 o/o pour un passage aller et retour, en première, deuxième ou troisième classe, avec durée de validité de deux mois, sur les lignes postales méditerranéennes qui seraient exploitées en 1900 par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie Marseillaise de Navigation à vapeur, par la Compagnie de Navigation mixte et par la Société Générale de Transports maritimes à vapeur.

COMBINAISON FINANCIÈRE

ASSURANT LES RESSOURCES NÉCESSAIRES

Aux travaux de l'Exposition de 1900 et à la construction de nouvelles voies de transport dans Paris,

Présentée par M. Gustave Pereire

Quatre années seulement nous séparent de 1900, et aucune solution n'est encore adoptée ni pour l'exécution des travaux de l'Exposition, ni pour la création de nouveaux moyens de transports dans Paris qui sont la condition essentielle du succès de ces grandes assises de la fin du siècle.

Nous sommes de ceux qui pensent qu'il ne faut point abuser des manifestations de ce genre et que les protestations soulevées par quelques villes ne sont point inspirées seulement par un sentiment de jalousie de province à capitale ; les raisons qu'elles invoquent ont une valeur réelle et méritent d'être méditées pour l'avenir. Mais au point où nous en sommes, l'Exposition de 1900 doit avoir lieu, sous peine de donner à l'Europe et au monde le spectacle d'une véritable banqueroute morale de la France. Outre qu'elle a été votée en principe par le Parlement et annoncée *urbi et orbi*, elle se justifie par les gigantesques progrès scientifiques accomplis pendant le siècle qui va finir et par l'opportunité d'en dresser en quelque sorte le bilan pour le siècle qui va s'ouvrir.

Le grand tort de l'Exposition de 1900 est d'avoir été précédée à de trop brefs intervalles par de trop nombreuses fêtes similaires. C'est un grief en quelque sorte négatif dont il conviendra de se souvenir ; espacées d'un quart de siècle au moins, les Expositions futures n'en seront que plus intéressantes et plus satisfaisantes.

Cette concession faite aux adversaires de l'Exposition, nous estimons que tous les efforts doivent tendre à assurer le succès complet de cette dernière fête du XIX[e] siècle. Surpasser les expositions précédentes par l'ampleur et la clarté du plan d'ensemble, par la grandeur, la beauté et l'harmonieuse disposition des édifices, par l'ordonnancement méthodique et lumineux des exhibitions partielles ; assurer enfin la circulation rapide et commode des foules attirées dans Paris par cette fête brillante de six mois, telles sont les conditions du succès.

L'utilité de la création de voies nouvelles de transports est évidente : les moyens actuels sont à peine suffisants pour la circulation normale dans Paris ; ils ont été absolument insuffisants pendant l'Exposition de 1889, malgré l'appoint des tapissières et autres véhicules hétéroclites.

Quelques chiffres suffiront à mettre en lumière cette impérieuse nécessité.

Le Commissaire général n'évalue pas à moins de soixante millions le nombre probable des visiteurs de l'Exposition de 1900.

Cela représente 120 millions de voyages, tant à l'aller qu'au retour, entre l'Exposition et l'intérieur de Paris, sans compter les nombreuses courses en dehors de l'Exposition que ne manqueront pas de faire les visiteurs étrangers pendant leur séjour dans la capitale (1). On ne saurait compter, en tenant compte de ce surcroît, sur moins de 150 millions de voyages simples, et cela dans un espace de six mois seulement. Or, le nombre de voyageurs transportés par nos tramways, omnibus et bateaux, dans une année entière, est d'environ 300 millions. On voit donc que le trafic de tous ces véhicules sera exactement doublé pendant la période d'Exposition; c'est assez dire que le matériel actuel déjà encombré ne saurait suffire et que la création de voies nouvelles, rapides et puissantes, ne saurait être ajournée sans compromettre le succès des grandes fêtes projetées.

C'est dans cet ordre d'idées que nous nous sommes placé pour concevoir et exposer un programme d'organisation financière qui, en établissant une relation étroite entre les travaux de l'Exposition proprement dite et la création des nouvelles voies parisiennes, nous paraît satisfaire complètement et d'une manière simple aux conditions du problème.

On a dit qu'après les échecs successifs, au Conseil municipal et au Parlement, des projets élaborés entre le gouvernement et les grandes Compagnies pour la création des chemins de fer dans Paris, on songeait à laisser à la Ville de Paris l'initiative et la responsabilité de cette création.

Nous n'avons qu'un mot pour qualifier ce revirement, c'est le retour à la sagesse.

Sans doute, l'importance des chemins de fer parisiens, tant au point de vue stratégique que des modifications qu'ils doivent apporter dans l'exploitation des réseaux existants, autorise l'Etat à exercer un contrôle sur leur établissement et leur fonctionnement. Mais, destinés avant tout à assurer la circulation urbaine, appelés à modifier de fond en comble le régime des transports dans la Ville et à rendre nécessaire à bref délai la réorganisation du réseau des omnibus et des tramways, les chemins de fer parisiens relèvent au premier titre de l'autorité municipale.

(1) Dans ces chiffres ne sont pas compris les 15.000 ouvriers de toutes sortes qui circuleront constamment sur les voies aboutissant à l'Exposition.

Nous serions tenté d'aller plus loin : pour faire tomber les objections de la ville de Nancy et autres protestataires, nous nous sommes demandé si l'Exposition elle-même ne devait pas être avant tout une manifestation métropolitaine laissée au soin et à la charge de la Ville de Paris. Nous avons reculé devant cette solution radicale. Nous avons pensé qu'il était trop tard pour modifier une organisation établie depuis deux ans déjà et dont le travail considérable doit, pour assurer l'exécution en temps utile, recevoir à bref délai la sanction du Parlement. Nous croyons aussi qu'il est de la dignité de la France d'accueillir elle-même, au lieu d'en faire seulement les hôtes de Paris, les étrangers de tous rangs et les chefs d'Etat qui répondront aux invitations déjà lancées ou tout au moins préparées par notre diplomatie. Laissons donc l'Etat poursuivre cette grande œuvre et en faire rejaillir le succès sur la France entière.

Que la Ville de Paris se charge, par contre, des chemins de fer métropolitains qui, après avoir contribué au succès de l'Exposition, resteront un bienfait permanent pour la capitale et l'élément principal de son développement.

Voyons, maintenant, comment cette double tâche peut être accomplie grâce à une combinaison financière unique ayant un caractère essentiellement municipal. Et d'abord, définissons le double programme à réaliser.

En ce qui concerne l'Exposition proprement dite, nous nous en tenons au programme de la Commission supérieure, et nous admettons, en principe, une dépense d'environ cent millions comprenant les voies de transport à établir à l'intérieur et au pourtour de l'Exposition pour le service spécial de cette dernière.

Quant au réseau métropolitain, nous le limitons provisoirement à deux grandes lignes dont l'intérêt ne saurait être contesté et dont la supériorité semble avoir été mise en lumière dans la discussion des projets concurrents repoussés jusqu'à ce jour, à savoir :

1° Une puissante ligne de chemin de fer, à trois voies normales, établie sous les quais de la rive droite de la Seine, prenant jour et air sur le fleuve et reliant au Palais de l'Industrie, au Trocadéro et aux lignes de l'Ouest, les trois gares de Vincennes, de Lyon et d'Orléans. Il n'y a plus à insister sur les avantages de cette ligne qui suit la branche maîtresse des courants de la circulation dans Paris, et qui soustrait les Parisiens aux inconvénients de toute sorte, aux désagréments et aux dangers de la circulation souterraine.

Disons seulement, et c'est à nos yeux un argument péremptoire, qu'au point où nous sommes arrivés, cette ligne de la Seine est la seule d'égale puissance dont l'achèvement, grâce aux facilités offertes par le voisinage du fleuve, puisse être assuré avant 1900.

2° Une ligne circulaire à deux voies par les boulevards extérieurs, partant du Trocadéro, suivant l'avenue Kléber, l'Etoile, l'avenue de Wagram, les boulevards extérieurs Nord, le boulevard Magenta (avec contact direct aux gares du Nord et de l'Est), la place de la République, le boulevard Richard-Lenoir, le boulevard Bourdon, la place Valhubert et revenant au Trocadéro par les boulevards extérieurs Sud.

Cette ligne à écartement réduit et à traction électrique serait établie en tranchée partiellement couverte, c'est-à-dire naturellement éclairée et aérée, sur tout le parcours de la rive droite, et en viaduc aérien sur la rive gauche. On ne saurait contester l'utilité de cette voie qui donnerait immédiatement une vie nouvelle et une valeur considérable aux arrondissements périphériques, et qui puiserait une puissance de trafic presque indéfinie dans une complète indépendance de la circulation de surface et dans la possibilité de faire circuler constamment, dans les deux sens, des voitures électriques isolées ou des trains courts et légers à intervalle aussi réduit que le nécessitera l'importance du trafic.

L'intérêt de cette grande artère circulaire, au point de vue municipal, ne saurait être méconnu : elle aura pour effet de mettre en relation immédiate avec le réseau des voies rapides, des quartiers peu favorisés sous ce rapport. En se bornant à l'énumération des quartiers directement touchés par cette voie nouvelle, on peut dresser le tableau suivant de la population appelée à en recueillir les bienfaits.

Quartiers	Population en 1891
Faubourg du Roule	25.200
Europe	38.900
Saint-Georges	36.700
Rochechouart	36.500
Saint-Vincent-de-Paul	41.500
Porte-Saint-Martin	40.800
Arts-et-Métiers	24.500
Enfants-Rouges	21.100
Archives	21.100
Arsenal	18.700
Jardins-des-Plantes	27.100
Val-de-Grâce	33.400
Odéon	21.700
Notre-Dame-des-Champs	43.200
Ecole-Militaire	19.600
Gros-Caillou	32.800
Les Bassins	28.400
Champs-Elysées	15.500
Les Ternes	38.300
Plaine-Monceau	30.100
Batignolles	54.700
Grandes-Carrières	52.000
Cligancourt	92.000
Goutte-d'Or	45.100
La Chapelle	23.400
Hôpital Saint-Louis	42.800
Folie-Méricourt	52.900
Saint-Ambroise	46.200
La Roquette	70.400
Les Quinze-Vingts	47.000
La Salpêtrière	23.100
Croulebarde	14.800
Montparnasse	27.500
Necker	37.500
Grenelle	34.900
La Muette	23.300
TOTAL	1.282.700

Soit 36 quartiers de Paris et une population totale de près de 1.300.000 habitants, plus de la moitié de la capitale.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et méritent toute l'attention de nos édiles.

Ce n'est pas tout : la ligne circulaire des boulevards extérieurs passerait à la porte de toutes nos grandes gares, Nord, Est, Vincennes, Lyon, Orléans et Montparnasse ; elle servirait donc directement les quartiers où sont groupés les hôtels destinés à loger les voyageurs amenés dans Paris par nos lignes extérieures. Il y a là un intérêt de premier ordre sur lequel nous ne saurions trop appeler l'attention du Conseil municipal : à savoir que, riverains immédiats d'une voie de transport rapide pouvant amener en une demi-heure un voyageur de la Bastille ou de la place Valhubert au Champ-de-Mars, les hôteliers de tous les quartiers seront placés sur un pied d'égalité pesque complète au point de vue du logement des visiteurs de l'Exposition. Qu'importe, en effet, de loger à 5 ou 6 kilomètres de celle-ci, si un chemin de fer électrique à trains fréquents vous y conduit ou vous en ramène en vingt ou vingt-cinq minutes pour un prix des plus minimes? Les visiteurs auront ainsi l'avantage de trouver dans des quartiers moins centraux des conditions plus économiques de logement et de subsistance, et de pouvoir descendre là où les appellent leurs affaires ou leurs relations habituelles, sans se préoccuper de la distance au Champ-de-Mars ou à la place des Invalides.

A ce point de vue, la ligne des boulevards extérieurs réalise une véritable diffusion au profit de tous les marchands de vins, restaurateurs et hôteliers des quartiers traversés par ces boulevards.

C'est une œuvre de justice distributive et de véritable esprit démocratique.

Si nous nous préocupons particulièrement de ces hôtels et restaurants de second ordre, c'est que leur clientèle constitue, à vrai dire, l'élément principal de la recette de l'Exposition.

Sur les 60 millions de visiteurs qu'attend le Commissaire général, il faut bien se dire que plus des neuf dixièmes seront des gens de condition modeste, petits rentiers, employés, commerçants et ouvriers.

Nous n'avons donc pas à nous occuper des hôtels de grand luxe comme le Continental, le Grand-Hôtel, l'hôtel Mirabeau, l'hôtel Bristol, l'hôtel du Rhin et autres des mêmes quartiers centraux, qui ont toujours eu et auront plus que jamais, en 1900, une situation privilégiée et une clientèle assurée, laquelle circule en voiture et n'a besoin ni d'omnibus, ni de tramways pour se rendre à l'Exposition. Ces visiteurs fortunés reviendront en 1900 comme ils sont venus en 1867, 1878 et 1889.

Mais combien sont-ils? En admettant que les hôtels précités disposent de 10.000 chambres, cela represente, pour 200 jours, 2 millions d'entrées à l'Exposition, mettons 5 millions si l'on veut, ce n'est pas cela qui remplira les caisses des guichets. La véritable recette sera donnée par les 55 millions d'entrées de la classe modeste et laborieuse, et voilà pourquoi, sans faire appel à des sentiments de philanthropie démocratique très légitimes et ne nous préoccupant que du côté budgétaire de l'Exposition, nous demandons qu'on donne à cette grande masse des visiteurs populaires le moyen de se loger et de se nourrir dans des établissements à la portée de leur bourse et de se transporter rapidement et économiquement de leur hôtel excentrique ou de leur restaurant à l'enceinte de l'Exposition.

La dépense des deux lignes que nous proposons, évaluée largement sur des projets complètement étudiés, s'élèverait à 120 millions, dont 80 millions pour la grande ligne de la Seine et 40 millions pour la ligne circulaire électrique des boulevards extérieurs.

La dépense totale pour l'Exposition et pour ce premier réseau métropolitain serait donc de 220 millions.

Il nous paraît équitable de demander à l'État une subvention de 50 millions; c'est le chiffre probable du déficit auquel il doit s'attendre si les dépenses de l'Exposition atteignent le chiffre de 100 millions. Encore verra-t-on plus loin que ce sacrifice pourra être atténué dans une notable mesure, grâce à la combinaison que nous proposons.

Le capital total à réaliser pour les travaux de l'Exposition et la création de ce premier réseau métropolitain serait donc ramené à 170 millions.

Nous proposons d'y faire face par la constitution d'une rente métropolitaine perpétuelle d'un revenu minimum de 2 1/2 o/o pouvant atteindre et dépasser 3 1/2 o/o, émise par la Ville de Paris pour un capital total de 170 millions répartis en 1.700.000 titres de 100 francs chacun.

Cet emprunt trouverait sa garantie dans les produits non douteux de l'exploitation du réseau métropolitain ci-dessus défini.

En admettant, en effet, pour les deux lignes projetées un coefficient d'exploitation de 50 o/o et un tarif de 0 fr. 20 sur la ligne de la Seine et de 0 fr. 15 sur la ligne circulaire pour un voyage moyen, on reconnaît facilement que le revenu net de 4.250.000 francs, nécessaire pour le service de la rente métropolitaine, serait donné par un trafic annuel de 30 millions de voyageurs sur la première ligne et de 16 millions sur la dernière.

Or, les relevés officiels donnent, pour 1892, une circulation de 40 millions de voyageurs annuels sur la ligne des boulevards extérieurs et de 68 millions dans la direction de la ligne de la Seine.

On peut donc considérer les chiffres indiqués plus haut comme un minimum dont la réalisation immédiate ne saurait faire doute.

La circulation exceptionnelle à laquelle donnera lieu l'Exposition de 1900 créera un mouvement qui lui survivra et qui ira en croissant rapidement. On compte sur 60 millions de visiteurs à l'Exposition; il n'est pas exagéré de supposer que 36 millions emploieront l'une ou l'autre des deux voies dont nous parlons, et comme chaque visiteur suppose deux voyages, on arrive ainsi à :

20 millions à 0 fr. 20	4.000.000
16 millions à 0 fr. 15	2.400.000
	6.400.000

résultat qui permettra déjà de porter de 2 1/2 à 3.75 o/o le revenu de la rente métropolitaine.

Voici, du reste, le tableau indiquant l'accroissement de la rente métropolitaine avec l'augmentation du nombre des voyageurs sur les deux lignes maîtresses que nous proposons :

Mouvement de la circulation des deux directions d'après la statistique de 1892

Lignes suivant la Seine : 68 millions de voyageurs.

Lignes suivant les boulevards extérieurs : 40 millions de voyageurs.

Mouvement des lignes projetées en voyageurs		Rendement net pour les deux lignes	Taux correspondant de la rente métropolitaine
Ligne de la Seine	Ligne des boulevards extérieurs		—
30.000.000	16.000.000	4.200.000 fr.	3.5 o/o
35.000.000	20.000.000	5.075.000	3 o/o
40.000.000	25.000.000	5.875.000	3.45 o/o
45.000.000	30.000.000	6.750.000	4 o/o
50.000.000	35.000.000	7.625.000	4.5 o/o

Notons enfin que le mouvement exceptionnel de l'année d'Exposition aura pour effet de mettre immédiatement en pleine valeur les ligne s métropolitaines et de les soustraire à la période d'accroissement successif que traverse habituellement toute voie nouvelle avant d'arriver à son trafic normal.

Cet effet sera spécialement assuré par les avantages réservés, comme on va le voir plus loin, aux visiteurs de l'Exposition.

Sur les 170 millions produits par l'émission de la rente métropolitaine, 50 millions seront mis à la disposition du gouvernement pour parfaire les 100 millions de l'Exposition (1) ; les 120 millions restant seront affectés par la Ville à la construction de deux lignes métropolitaines ci-dessus décrites.

Il sera créé des tickets d'Exposition donnant droit pendant leur durée non seulement à l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition, mais à la circulation à demi-tarif sur les deux nouvelles lignes métropolitaines (2), et participant, en outre, aux chances de gain d'une loterie spéciale sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Les prix de ces tickets pourraient être établis comme suit :

Tickets de un jour	comportant	1 numéro de loterie		1 franc
— une semaine	—	5 —	—	5 —
— une quinzaine	—	10 —	—	10 —
— un mois	—	20 —	—	20 —
— saison entière	—	50 —	—	100 —

En se rapportant aux chiffres des entrées des Expositions précédentes, on est en droit d'évaluer le produit de la vente de ces tickets à 40 ou 50 millions au minimum.

Sur ce chiffre, on prélèverait 5 millions pour constituer les lots de la loterie qui serait tirée en une seule fois peu de temps après la clôture de l'Exposition, à savoir :

1 lot de 1 million		1.000.000
5 lots de 200.000		1.000.000
20 —	50.000	1.000.000
50 —	10.000	500.000
500 —	1.000	500.000
10.000 —	100	1.000.000
	Total	5.000.000

Sur le reste du produit de la vente des tickets, on prélèverait la somme nécessaire au remboursement des intérêts du capital pendant la période de construction et pendant l'année 1900.

Les fonds nécessaires au service des intérêts pendant cette période seraient avancés par le syndicat des établissements financiers chargés de l'émission de la rente métropolitaine et remboursés avec un intérêt de 4 o/o.

Dans ces conditions, ces intérêts peuvent être comptés comme suit :

1re année (1896). — Emploi de 12.500.000 francs sur la subvention de l'Etat et de 37.500.000 fr. de rentes souscrites, soit un total de 50.000.000 de francs à dépenser : intérêts à 2 1/2 o/o pendant 5 ans sur une somme de 37.500.000 francs, soit.	4.687.500
à ajouter les intérêts de 4.687.500 à 4 o/o pendant 5 ans, soit.	937.500
2e année (1897). — Même dépense de 50.000.000 : intérêts du capital	
A reporter	5.625.000

(1) Cette combinaison ne laisse donc à la charge de l'Etat que 50 millions, au maximum, au lieu de 100 millions qui, dans les projets officiels, lui sont réclamés presque en totalité.

(2) Un voyageur partant de la Porte Ornano gagnera par un omnibus à 0 fr. 15 une station de la ligne circulaire au Château-d'Eau, d'où il sera transporté à l'Exposition en voiture électrique pour 7 centimes et demi : total 22 centimes et demi ou pour aller et retour 45 centimes, au lieu de 60 centimes avec les *tarifs actuels*.

La réduction serait la même pour tous les points de Paris, où on est obligé aujourd'hui de prendre une correspondance.

Report	5.625.000
souscription à 2 1/2 o/o pendant 4 ans, soit.	3.750.000
intérêts de l'avance de cette annuité à 4 o/o pendant 4 ans	600.000
3e année (1898).— Dépense : 60 millions, dont 12.500.000 de la subvention de l'Etat et 47.500.000 de souscriptions ; intérêts de 47.500.000 fr. à 2 1/2 o/o pendant 3 ans	3.562.500
intérêts de l'avance de cette annuité à 4 o/o pendant 3 ans	427.500
4e année (1899).— Dépense : 60 millions comme ci-dessus ; intérêts de 47.500.000 francs à 2 1/2 o/o pendant deux années.	2.375.000
intérêts de l'avance de cette annuité à 4 o/o pendant deux années. . . .	190.000
Total	16.530.000

Après prélèvement de cette somme et du montant de la loterie sur le produit des tickets évalué à 40 millions, il resterait disponible une somme de 18.470.000 francs, qui serait remboursée à l'Etat en atténuation de sa subvention.

L'Exposition passée et le métropolitain entré dans la période d'exploitation normale, les excédents de produit net sur l'annuité nécessaire au service de la rente métropolitaine seraient répartis entre les porteurs de cette rente à titre d'intérêts complémentaires, jusqu'à ce que l'intérêt total atteigne 3 1/2 o/o. Passé ce taux, les bénéfices excédant seraient répartis dans la proportion de 20 o/o aux porteurs de rente, 20 o/o à l'Etat, 50 o/o à la Ville de Paris et 10 o/o en gratifications proportionnelles aux agents du service des transports parisiens.

On voit par là que la rente métropolitaine offre des avantages d'avenir qui justifient pleinement le taux réduit auquel elle serait émise et ces avantages ne sont nullement aléatoires, si on considère que la création de ces voies perfectionnées, combinée avec la réorganisation du service des omnibus, dont nous allons parler tout à l'heure, aurait pour effet d'augmenter rapidement et dans des proportions considérables le mouvement des voyageurs dans Paris.

Le service des omnibus ne saurait rester ce qu'il est, après la construction du chemin de fer de la rive droite de la Seine et de la ligne circulaire électrique des boulevards extérieurs. Ces lignes auront pour effet ds fractionner Paris en zones dont la largeur maxima n'excédera pas trois kilomètres ; la conséquence de ce fractionnement sera une réduction notable du parcours moyen de la plus grande partie des omnibus dont le rôle se réduira à relier entre elles, par des lignes rayonnant du centre vers la circonférence, les stations des deux lignes métropolitaines et du chemin de fer de Ceinture. N'est-ce pas l'occasion d'appliquer à ces transports réduits les tarifs par zones, proportionnels aux chemins parcourus, qui ont été adoptés avec succès dans d'autres capitales, à Londres, par exemple ?

Que l'on réduise à 0 fr. 15 le prix du parcours de la Seine à la ligne des boulevards extérieurs, et de celle-ci à la Ceinture, sans distinction d'intérieur ou d'impériale et sans correspondance ; on voit combien le service serait simplifié et la circulation générale encouragée et développée, l'adjonction d'un parcours d'omnibus et d'un trajet en métropolitain permettant de parcourir un diamètre entier de Paris pour un prix maximum de 0 fr. 30 (1).

L'effet du sectionnement de Paris en zones distinctes aurait naturellement sa répercussion sur le service des voitures de place, les omnibus ne pouvant être installés sur toutes les voies publiques et répondre à tous les besoins.

Les parcours moyens de ces voitures seront réduits en grande partie à des parcours de zone, d'une station à l'autre des voies métropolitaines. On voit par là que notre combinaison serait un acheminement à la course au quart d'heure, au grand soulagement des chevaux de fiacres et au bénéfice des cochers. Ce côté de la question n'est pas le moins intéressant.

En outre de cette réorganisation des omnibus ordinaires par voies rayonnantes à parcours réduits, que l'on donne une puissance et une valeur nouvelles aux grandes lignes de tramways en leur appliquant la traction mécanique, la traction électrique notamment, dont les résultats en Amérique sont si prodigieux, et qu'on n'hésite pas à aborder sur certaines voies, sur les quais de la Seine, sur le boulevard Saint-Germain, l'installation à titre provisoire, et pour donner l'élan, des voitures électriqués à câble aérien, si économiques et d'exploitation si simple, sauf à substituer aux câbles aériens des conducteurs souterrains, quand l'expérience les aura sanctionnés et quand le développement du trafic le justifiera. Qu'on donne à ces lignes diamétrales le maximum de portée en établissant leur continuité tout le long de la Seine et les prolongeant même vers la banlieue de l'Est, jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges.

Dans cet ordre d'idées, on pourrait établir, pour une dépense relativement minime, quatre grandes voies de tramways électriques suivant le boulevard Saint-Germain, les deux lignes des quais et la rue de Rivoli et constituer ainsi un faisceau diamétral au moins aussi puissant et baucoup plus agréable que le chemin de fer souterrain du boulevard Saint-Germain. Ces grandes lignes, qui pousseraient leurs rameaux extérieurs vers les banlieues de l'Est et de l'Ouest, vers le boulevard Saint-Michel, d'une part, vers l'avenue de Villiers, de l'autre, par la place de la Concorde, le boulevard Malesherbes et la rue du Général-Foy, par exemple, auraient une énorme influence sur le développement de la circulation générale et apporteraient aux grandes gares de chemins de fer, notamment à celles de Lyon et d'Orléans, un nouvel élément de trafic et de prospérité.

Notons que cet ensemble de lignes ne coûterait pas plus de 10 millions, alors que le tunnel du boulevard Saint-Germain en exigerait au moins le double.

Le réseau d'exploitation intensive constitué par les deux grandes lignes qui font la base de notre combinaison et par les lignes de tramways électriques à grande portée que nous venons de mentionner, n'aurait pas pour but unique le service des voyageurs. Il apparaît, en effet, qu'il pourrait être utilisé, par la création d'un service partiel de nuit, au transport des denrées alimentaires, à l'approvisionnement des Halles centrales et des marchés secondaires, au service des colis postaux et petites messageries et à celui même de la poste. Ajoutons que les fourgons affectés à ce service spécial de nuit pourraient comporter des plates-formes accessibles aux voyageurs, à la grande satisfaction des ouvriers typographes et autres artisans que leur métier oblige à circuler pendant la nuit. N'y aurait-il pas là à la fois un grand service à rendre et d'importants bénéfices complémentaires à réaliser ?

On dira que nous nous faisons ainsi concurrence à nous-mêmes en créant des lignes de tramways parallèles au chemin de fer de la Seine ou à la ligne des boulevards extérieurs : nous n'avons rien à en redouter ; nous pensons, au contraire, que, si un réseau de cette nature était organisé pour l'Exposition, il serait à peine suffisant pour les besoins de cette dernière, et il provoquerait un tel développement de la circulation que, même après l'Exposition, il resterait du trafic pour toutes les lignes !

Et qui donc s'en plaindrait ? Ce ne sont par les Parisiens, qui trouveraient dans la multiplication des moyens de transport, dans la réduction des prix et l'application d'un tarif rationnel par zones, une satisfaction depuis trop longtemps attendue. Seraient-ce les Compagnies de chemins de fer ? Elles ne pourraient se plaindre que de l'encombrement de leurs services de banlieue par le surcroît de voyageurs qui leur arriverait ; mais elles sauront bien trouver le moyen de servir cette clientèle nouvelle et d'en tirer parti, ne fût-ce qu'en syndiquant leur exploitation de banlieue avec les lignes de tramways qui les doubleraient *extra muros* et leur apporteraient un concours aussi puisant qu'économique. Nous n'avons pas la prétention de leur indiquer la solution que leur expérience leur suggérera facilement.

Le résultat final serait un formidable accroissement de circulation profitant à tous, à la Compagnie des omnibus, à la Ceinture, à la ligne d'Auteuil et à toutes les voies existantes, qui devraient y voir non une concurrence, mais un nouvel élément de prospérité.

On ne saurait nier, par exemple, que les avantages que la Compagnie d'Orléans pouvait attendre du tunnel du boulevard Saint-Germain ne sont pas comparables à ceux que nous lui assurons, sans débours, par le faisceau de la ligne de la Seine et des tramways perfectionnés qui suivront la même direction.

Les considérations qui précèdent nous amènent à cette conclusion, qu'il y a entre tous les modes de déplacement de la population d'une grande cité comme Paris, une relation intime, une étroite solidarité et que pour assurer à la circulation le développement dont elle est susceptible et la commodité qu'elle réclame, il faut que toutes les industries de transports s'unissent à la municipalité pour concourir au but commun.

C'est pourquoi, tout en laissant, quant à présent, à chaque groupe exploitant son autonomie propre, nous voudrions voir la gestion générale des lignes d'omnibus et des lignes de tramways former un groupe syndical de transports parisiens dont l'exploitation serait faite sous la forme d'une régie coïntéressée entre la Ville, l'Etat, les Compagnie d'omnibus et les porteurs de la rente métropolitaine représentés au premier Conseil d'administration par les délégués du syndicat financier qui aurait assuré l'émission de la rente et le placement des tickets d'Exposition.

Ce Conseil pourrait comprendre douze membres du Conseil municipal, six délégués du syndicat financier, six representants des Compagnies des omnibus et des tramways et sept délégués de l'Etat qui seraient les administrateurs ou les directeurs des chemins de fer.

Il serait présidé par le Ministre des travaux publics et par deux vice-présidents, dont l'un, ayant titre de gouverneur, serait nommé par l'Etat et l'autre désigné par la Ville.

Nous ne saurions trop insister sur les avantages de cette organisation, qui, plaçant à juste titre les voies urbaines sous la direction prédominante des édiles, leur assurerait cependant le concours éclairé des hommes les plus expérimentés en matière de transports et d'administration financière ; qui écarterait toutes chances de conflit, le but étant commun, à savoir l'amélioration des transports, c'est-à-dire la prospérité et la richesse de Paris.

Nous ne sommes pas des demandeurs en concession ; notre but est d'indiquer simplement une combinaison financière qui permette de réaliser les ressources nécessaires à l'Exposition en leur donnant pour gage le produit spécial de certaines voies nouvelles à créer dans Paris et l'augmentation générale du mouvement parisien qui doit en résulter. Nous proposons les voies qui nous ont paru les plus propres à atteindre ce but, sans nous préoccuper de leur mode d'exécution ; c'est ainsi que nous avons mis en première ligne le chemin de fer à jour sous les quais de la rive droite de la Seine dont le projet est de notoriété l'œuvre de M. l'ingénieur P. Villain, qui en a, depuis plusieurs années, fait l'étude complète et demandé la concession.

Nous entendons respecter tous les droits ; nous n'engageons personne et lorsque nous appelons la Compagnie des omnibus et toutes les Compagnies de tramways à entrer dans la combinaison que nous proposons, c'est avec la conviction que toutes trouveront dans l'accroissement de la circulation générale une amélioration notable de leur situation actuelle ; nous ne travaillons pas pour tel ou tel concessionnaire, mais pour une entité nouvelle que nous appelons la *régie coïntéressée des transports parisiens*, dont la création syndiquant les exploitations actuellement dispersées et y intéressant directement l'administration municipale, nous paraît au premier chef une œuvre de paix et de conciliation, chacun y apportant un esprit d'accommodement et une largeur de vues, qui feraient cesser tous les conflits actuels et en rendraient le retour impossible.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir, dans ce rapide exposé, donné la solution définitive et pratique des mille problèmes de détail que comporte la grande question des transports urbains, mais nous croyons être dans le vrai en faisant reposer l'économie financière de l'Exposition sur un gage aussi sûr qu'un réseau rationnel de voies métropolitaines et en cherchant les ressources nécessaires à cette grande fête éphémère dans les œuvres permanentes et productives qu'elle doit laisser après elle.

(1) Si on considère que la recette moyenne des omnibus par voyageur ne dépasse pas 0 fr. 185, on voit que la réduction à 0 fr. 15 serait compensée par une augmentation du quart seulement dans la circulation générale.

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs (POUR L'ANNÉE 1895)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **A l'Exposition d'Amsterdam** (bureau de la Section Française) ou **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . **5 florins** (POUR L'ANNÉE 1895)

« LE LIVRE D'OR »

Le **Livre d'Or** de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam formera un magnifique volume, format in-4° jésus, sur deux colonnes, superbement relié avec fers spéciaux, imprimé sur beau papier de Hollande.

Les souscripteurs ont droit à une page du **Livre d'Or** (texte, caractères de 10, ou gravures). Pour les insertions dépassant une page (100 lignes environ) on traite à forfait.

La confection des clichés, dessins, portraits, reproductions de vitrines ou d'objets exposés est à la charge des souscripteurs.

Les adhésions au **Livre d'Or** sont reçues *jusqu'au 31 décembre prochain.* Adresser le bulletin de souscription à M. Henri Gautier, directeur du Journal **L'Exposition Universelle,** 12, rue Cambon, Paris.

LE BANQUET DE CLOTURE
DE L'EXPOSITION D'AMSTERDAM

Nous rappelons à nos lecteurs et à MM. les exposants français que c'est après-demain soir, mardi, 22 octobre, qu'aura lieu, à l'Hôtel Continental, le banquet de clôture de l'Exposition d'Amsterdam.

Les adhésions à ce banquet dépassent, à l'heure actuelle, le chiffre de 300.

Nous engageons MM. les exposants qui n'auraient pas encore répondu à l'invitation qui leur a été adressée, à le faire au plus tôt.

Les souscriptions seront reçues jusqu'à mardi, à midi, chez M. Estieu, trésorier du Comité français, boulevard Morland, 21, Paris.

Nous rappelons que le banquet sera présidé par M. André Lebon, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Le Banquet « Le Lorrain »

Comme nous le disions, dans notre dernier numéro, le banquet offert, jeudi, 10 octobre, chez Marguery, à notre compatriote Le Lorrain, a pris les proportions d'une véritable manifestation de sympathie, à laquelle auraient voulu assurément s'associer tous les Français qui sont allés à Amsterdam, si on n'avait tenu à conserver à cette fête le caractère d'intimité que celui qui en était l'objet avait le premier désiré lui laisser.

Et cependant plus de quatre-vingts convives s'étaient donné rendez-vous, dans la salle mauresque du restaurant Marguery, autour de M. le sénateur Lourties, président d'honneur du Comité français, qui avait bien voulu accepter la présidence de ce banquet, et donner ainsi à notre cher compatriote une nouvelle preuve de la sympathie et de l'affection qui animent tous ceux qui le connaissent.

Citons, parmi les convives, MM. Ancelot, Rœpius Van Zevenhuizen, Jacquot, consul général à Amsterdam, Fauré-Lepage, Denault, Schmoll roll, Chevallier-Appert père et fils, G. Lamaille, Blot, G. Lyon, Belin, Storch, Viguier, Morin, Fillot, Ricois, Revillon, Argand, Buissot, Estieu, Blondet, Buchet, Jansen, Allain, Chalmel, Debain, Kahn, Brylinski, Legouey, Thomas Bassot, Gustelle, H. Larny, Vautier, Béraud, H. Garnier, Henri Gautier, Walter, Hénon, Eug. Blin, Pucey, Mouilbau, Félix, Payeu, de l'Escale, Cointreau, Layus, Levasseur, Marnier, L. Plassard, Balbreck aîné, Lang, Dubouloz, Ch. Poullain, Noirot-Riais, Egrot, etc., etc., et bien d'autres dont les noms ne sont pas présents à notre mémoire.

Pour perpétuer le souvenir de cette fête, et laisser à notre compatriote un gage de l'estime que tous professent à son égard, on lui avait offert un bronze superbe de chez Thiébaux, la *Renommée,* de Coutan, produit d'une souscription spontanée à laquelle ont voulu participer tous ses amis.

Nous reproduisons ci-dessous, et dans leur ordre, les différents toasts qui ont été prononcés, au dessert, par MM. Lourties, Ancelot, Rœpius Van Zevenhuizen et Jacquot. Nous n'avons rien à ajouter ; ils sont la traduction fidèle des sentiments de tous ceux qui ont pu apprécier, comme nous, les qualités de cœur, le dévouement infatigable à l'œuvre de l'Exposition, et le patriotisme éclairé de notre excellent compatriote Le Lorrain.

Discours de M. LOURTIES, Sénateur
Président d'honneur du Comité français

Messieurs,

Je ne sais comment vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait et du plaisir que vous m'avez procuré en me confiant la présidence de ce banquet.

La présidence d'honneur de l'Exposition d'Amsterdam m'aura valu, grâce à votre bienveillante sympathie, qui n'a d'égale que celle que je ressens pour vous, des satisfactions de tout ordre dont je garde au cœur l'impérissable souvenir.

Elle m'a permis surtout de constater une fois de plus la puissante vitalité de notre commerce et de notre industrie, et en particulier du commerce et de l'industrie de la grande cité parisienne, en même temps que votre ardent patriotisme, le sens pratique avec lequel vous envisagez les intérêts économiques de ce pays, le souci particulier que vous avez de les représenter dignement à l'étranger et de conserver ainsi, dans la mesure de vos moyens, cette partie si intéressante de notre patrimoine national. *(Applaudissements).*

Dans une démocratie, chacun a son rôle propre, qu'il s'agisse de l'individu, de la collectivité ou de l'État ; c'est de l'accomplissement du devoir de chacun que se composent la prospérité individuelle et la fortune publique.

Vous avez rempli le vôtre, d'une manière irréprochable, comme toujours, à l'occasion de l'Exposition d'Amsterdam. Deux ou trois mois vous ont suffi pour réunir dans ce tournoi pacifique plus d'un millier d'exposants et plusieurs collectivités aussi importantes par le nombre de leurs membres que par la haute situation qu'ils occupent dans le monde des affaires.

Sans doute, ce n'est pas là une sélection aussi complète qu'elle l'a été en 1889 et qu'elle le sera en 1900 ; mais tous ceux qui ont visité la section française de l'Exposition d'Amsterdam se plaisent à reconnaître qu'elle est, sans conteste, une des plus parfaites qui se puisse voir dans une Exposition Internationale étrangère. Le bon goût français, le sentiment artistique, dans ce qu'il y a de plus élevé et de plus délicat, s'y rencontrent à chaque pas.

Aussi le succès a-t-il répondu à vos efforts au delà de toutes les espérances que nous pouvions concevoir, et la foule des visiteurs s'est-elle portée de préférence à la Section française pour y admirer les remarquables produits de nos grandes industries. *(Applaudissements).*

Vous avez obtenu, à vous seuls, presque autant de récompenses que toutes les autres Sections réunies, et il n'est pas exagéré de dire que votre exposition a été, avec la charmante reproduction de la vieille Hollande, la principale attraction de l'Exposition d'Amsterdam. *(Applaudissements).*

Ce qui rend votre victoire plus éclatante encore c'est que vous ne la devez qu'à vous-mêmes. Il a suffi, cette fois, du généreux effort de l'initiative privée pour assurer, à l'étranger, une participation digne de la France et de la République et pour inscrire un triomphe de plus à l'actif de l'Industrie et du Commerce Français au livre d'Or des Expositions universelles.

Vous n'avez demandé à l'Etat que son patronage moral, et, sans parler d'autres details, la récente visite de notre Ministre du Commerce montre à quel point il vous a été acquis.

Je suis sûr d'être le fidèle interprète de vos sentiments en envoyant, de ce banquet, en votre nom et au mien, l'expression de nos sentiments de reconnaissance au président de la République, M. Félix Faure, dont le caractère est si hautement apprécié dans ce pays, et au Ministre des Affaires Étrangères, M. Hanotaux, qui a si bien encouragé nos efforts au début et les a suivis depuis avec une continuelle sollicitude. *(Applaudissements).*

Votre exemple, Messieurs, est un précieux enseignement pour l'avenir. Je considère, en effet, que le système qui a présidé à l'organisation de la Section française a contribué grandement à un succès dont vous pouvez être fiers à bon droit. Vous l'avez rendu quasi-certain, pour moi, le jour où vous avez librement choisi parmi vous ceux qui vous ont apparu comme les plus dignes et les plus compétents, les plus dévoués et les plus résolus, les mieux qualifiés en un mot sous tous les rapports, pour mener à bien cette entreprise. Il n'a plus fait doute pour personne lorsque nous avons vu chacun de vous se mettre courageusement à l'œuvre et seconder vaillamment le Comité issu de vos libres suffrages. *(Applaudissements).*

Et c'est ainsi que tous, sans exception, vous avez quelque droit à la reconnaissance de la nation et des pouvoirs publics.

Vous me permettrez cependant, Messieurs, de souligner d'une manière toute particulière certains dévouements auxquels nous devons la plus large part de la victoire commune, et je ne surprendrai certainement personne en mettant en première ligne votre distingué président, mon

excellent ami, M. Ancelot *(Vifs applaudissements)*, qui a montré, dans cette circonstance, des qualités exceptionnelles d'organisation, de décision et d'autorité, et son fidèle lieutenant, M. Brylinski, qui a été lui aussi un des plus solides pivots de la Section française *(Bravo)*.

Votre Comité tout entier mérite d'ailleurs une mention spéciale *(Applaudissements)*.

Mais je manquerais à tous mes devoirs, moi surtout qui ai assisté à la période en quelque sorte embryonnaire de l'entreprise et qui en ai suivi toutes les phases avec le plus vif intérêt, soit comme ministre, soit comme président d'honneur, si je ne rappelais, à cette heure, quel précieux concours nous ont prêté notre vaillant consul général M. Jacquot et notre sympathique président de la Chambre de Commerce française d'Amsterdam, M. Le Lorrain *(Vifs applaudissements)*.

Si nous avions dans toutes nos ambassades, dans tous nos consulats, des répresentants aussi vigilants, aussi travailleurs, aussi remaquablement soucieux des intérêts éconmiques de la France, nos Chambres de Commerce et le Parlement n'auraient certainement jamais songé à une organisation spéciale de la représentation commerciale à l'étranger. Je suis heureux de donner ici à M. Jacquot ce témoignage public de ma haute estime pour le représentant de la République et de ma sympathie pour l'ami *(Vifs applaudissements)*.

Si tout le monde comprenait comme le représentant de la Chambre de Commerce française d'Amsterdam, notre cher M. Le Lorrain, que le vrai patriotisme ne consiste pas seulement à s'efforcer d'asssurer la grandeur de la France par une organisation militaire aussi parfaite que possible, et, à ce sujet, permettez-moi de saluer en passant nos vaillantess troupes, maîtresses de Tananarive, mais qu'il y a d'autres victoires à remporter sur le terrain économique, industriel et commercial, pour pouvoir attendre dans le calme d'un grand peuple qui a la foi dans l'avenir ce que Gambetta appelait la justice immanente de l'histoire, nous pourrions suivre sans inquiétude le cours de nos destinées.

Je me trompe, Messieurs; il y manquerait encore une condition essentielle.

Il ne suffit pas que chacun fasse son devoir, dans la sphère où s'exerce son activité, comme l'ont fait tous ceux dont je viens de citer les noms, comme vous l'avez tous fait à l'occasion de la participation française à l'Exposition d'Amterdam.

Tout cela ne serait qu'un palliatif si les pouvoirs publics ne suivaient pas avec une vigilance et une sollicitude toute particulière, aujourd'hui plus que jamais, l'évolution économique de notre pays et des nations avec lesquelles nous avons à compter sur les divers marchés du monde, et n'en tiraient pas les conclusions nécessaires, inéluctables.

Or, Messieurs, quelque douloureuse que puisse être la constatation, il faut bien, coûte que coûte, se rendre à l'évidence et reconnaître qu'à côté des 721 millions qu'a perdus notre commerce extérieur de 1892 à 1894, celui de l'Allemagne a augmenté de plus de 1.100 millions pendant la même période, et qu'au lieu de venir au second rang, après l'Angleterre, nous n'occupons plus aujourd'hui que la quatrième place, après l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne.

Cette diminution du chiffre de nos échanges va s'accentuant d'année en année.

Elle appelle un prompt et énergique remède, qui consiste, selon moi, à substituer au plus tôt à l'instabilité de nos tarifications douanières le système des traités de commerce, de quelque nom qu'on les appelle, car seul il permet avec les longues perspectives d'avenir et les entreprises à long terme, le perfectionnement de l'outillage industriel avec la période d'amortissement nécessaire et la sécurité indispensable en matière de transactions industrielles et commerciales.

C'est là, à mon sens, la condition essentielle à notre relèvement économique.

C'est à ce retour à la prospérité industrielle et commerciale que je vous propose de boire, Messieurs, en portant la santé d'un clairvoyant et d'un patriote, dont tous les actes n'ont d'autre souci que l'avenir de notre cher et grand Pays, avec tout ce qu'il nous laisse entrevoir de sourires, de rayons et d'espérances *(Applaudissements)*.

A M. Le Lorrain, à l'excellent président de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, qui, par son accueil si cordial et si empressé, par son merveilleux dévouement aux intérêts français, nous a donné pendant tout le temps de notre séjour dans cette charmante cité, devenue sa seconde patrié, l'illusion et le charme de la première, de celle que nous aimons par-dessus tout, l'illusion et le charme de la Patrie Française.

A M. Le Lorrain, à Mme Le Lorrain! A leurs enfants! A la France *(Applaudissements prolongés)* !

Discours de M. ANCELOT

Président de la Section française

Messieurs,

Lorsque nous avons fixé la date de 10 octobre pour recevoir et fêter à Paris notre ami Le Lorrain, cet excellent patriote, nous ne nous doutions pas que cette date coïnciderait avec la nouvelle que nous venons tous de lire avec joie, la prise de Tananarive et la signature de la paix.

Je suis certain d'être agréable à notre ami en lui demandant d'adresser, avant tout, un respectueux salut à ces vaillants officiers et soldats qui combattent si courageusement pour la France à Madagascar *(Bravo! Bravo! Vifs applaudissements)*.

Mes chers Collègues,

Nous sommes tous réunis aujourd'hui pour fêter notre ami Le Lorrain.

Nous avons voulu profiter de son court séjour à Paris, pour le recevoir à notre tour, pour lui adresser du fond du cœur nos remerciements les plus cordiaux pour cet accueil si sympathique, si absolument français que nous avons tous trouvé auprès de lui, chaque fois que, cet été, nous nous sommes rendus à Amsterdam.

Ne voulant pas faire de discours, je ne vous parlerai pas des services rendus chaque jour par M. Le Lorrain comme président de la Chambre de Commerce française des Pays-Bas, je me contenterai de vous rappeler ce concours si empressé et si désintéressé qu'il a donné à la Section française comme administrateur délégué, et je vous dirai, mon cher Le Lorrain, que si nous gardons tous un excellent souvenir de l'Exposition d'Amsterdam, nous n'oublierons jamais l'accueil que nous y avons trouvé auprès de la famille Le Lorrain *(Applaudissements)*.

Nous désirons, mon cher ami, que vous conserviez aussi un bon souvenir des membres du Comité et des exposants français; je vous prie donc, au nom de tous mes collègues, d'accepter ce bronze que vous placerez dans votre charmant bureau du Rokin et qui vous rappellera, lorsque vous y travaillerez avec l'excellente compagne, que vous avez en France de bons et sincères amis qui vous sont absolument dévoués.

Je vous propose, Messieurs, de boire à la santé de M. et de Mme Le Lorrain et, en signe de bonne et franche amitié, je vous demande la permission, en votre nom, de donner l'accolade à notre ami Le Lorrain *(Vifs applaudissements)*.

Discours de M. LE LORRAIN

President de la Chambre de Commerce française des Pays-Bas

Monsieur le Senateur, mes chers Compatriotes et Amis,

Je suis trop ému de la sympathie que vous me témoignez aujourd'hui et, hélas! aussi trop peu éloquent pour vous en remercier comme mon cœur le désirerait, et vous dire combien j'y suis sensible.

En vous priant d'accepter l'expression de ma profonde gratitude, je tiens toutefois à constater que je n'ai fait, pour mériter votre bienveillance, que le devoir de tout Français habitant l'étranger, à savoir d'aller au-devant de ses compatriotes, et non de les éviter, et de leur prêter le secours de son expérience *(Applaudissements)*.

Si vous saviez comme j'ai été heureux d'en rencontrer en si grand nombre et comme j'appréciais les relations, les entretiens journaliers que j'avais avec eux! Dans cette belle Section française, je me sentais en France, et cela fait tant de bien pour qui, comme moi, vit à l'étranger, suite de tristes événements, hélas, car plus encore peut-être que vous autres privilégiés, Messieurs, les pauvres expatriés aiment leur cher et grand pays et s'intéressent à tout ce qui le concerne, à ses douleurs comme à ses joies.

J'ignore, Messieurs les exposants, si vous avez été satisfaits d'avoir participé à cette Exposition. En tout cas, il vous reste une satisfaction : celle d'avoir accompli un réel tour de force en montrant ce que l'initiative privée peut accomplir en si peu de temps, et en conquérant de nouveaux lauriers pour la France, car s'il est une Section qui, entre toutes, a été l'objet de hautes et nombreuses récompenses, c'est la Section française. Vos produits ont été universellement admirés; vous avez semé pour récolter, j'en ai la conviction; vous avez fait beau et grand comme toujours. Est-ce à dire cependant que vous ayez atteint la perfection en tout? Non, il est un point sur lequel je voudrais fixer davantage votre attention: le bon marché; aujourd'hui, il est indispensable de songer à *toutes* les bourses, comme le font avec tant de succès vos concurrents. A prix égaux, j'en suis sûr, l'industrie française faisant toujours *beau* et *bon*, vos produits auront toujours la préférence. Au point de vue politique, s'il m'était permis de vous le dire, je vous recommanderais : le souvenir du passé et de la suite dans vos idées. Au point de vue commercial, laissez-moi vous dire : luttez, luttez toujours, l'avenir vous ménage encore de beaux triomphes. Je vous remercie, mes chers compatriotes, du beau bronze que vous venez de m'offrir. Quel beau souvenir, en effet, pour moi! Il sera le plus cher de mes souvenirs, celui, comme vous le dites si bien « de mes amis de France! » *(Applaudissements.)*

Messieurs, laissez-moi vous rappeler qu'à deux reprises, durant le cours de cet été, j'ai eu le bonheur d'entendre, en compagnie de plusieurs d'entre vous, en plein Zuyderzée, le cri de : Vive la France! Aujourd'hui, en plein Paris, c'est à la Patrie que je lève mon verre, en répétant à mon tour ce même cri : « Vive la France! » *(Longs applaudissements.)*

Discours de M. RŒPIUS VAN ZEVENHUIZEN

Ancien Consul général.
Délégué à Paris du Comité exécutif néerlandais.

Messieurs,

Il y a juste une année que, me promenant à Amsterdam, un de mes amis m'accoste et me propose de représenter le Comité exécutif de l'Exposition internationale d'Amsterdam, comme délégué à Paris. Je vous avoue que cela ne me tentait guère. Je refusai nettement, mais comme on insistait vivement, le Président, aujourd'hui mon ami, M. Calisch, me faisant l'impression d'un homme sérieux et très intelligent, j'ai fini par accepter, et je m'en félicite grandement.

Dans le début, je vous l'assure, Messieurs, j'ai eu des ennuis; j'étais mal secondé; l'affaire ne marchait pas du tout et ma position fut des plus désagréables.

A la fin de décembre, rien n'était fait; je m'adressai à M. Calisch qui me répondit : « Allez voir M. Ancelot ». Ne connaissant pas ce

cher M. Ancelot, j'étais défiant; je croyais mon affaire... ratée. Comme je me suis trompé! Je ris encore quand je pense à notre premier entretien. Je me disais en moi-même : « Voilà un homme intelligent, à coup sûr sympathique, mais réussirai-je dans ma tentative? « Tandis que je lisais dans les yeux de M. Ancelot qu'il pensait ceci : « Voilà un individu que je veux approfondir avant de parler. » *(Rires et applaudissements.)* Heureusement, nous sommes tombés d'accord; du moment que M. Ancelot eut pris l'affaire en main, j'ai constaté que nous marchions en plein succès; si l'Exposition d'Amsterdam a fait bonne figure, nous le devons au travail et à l'intelligence de M. Ancelot et c'est pour cela, Messieurs, que je vous prie de boire avec moi à la santé de notre digne et éminent Président. *(Nombreux applaudissements.)*

Discours de M. JACQUOT

Consul de France à Amsterdam

M. Jacquot, qui voudrait se récuser, mais auquel le Président donne d'autorité la parole, s'excuse de n'avoir rien à dire après les orateurs autorisés qui viennent de parler. Cependant, comme le prouve une nouvelle, la *Fée aux miettes,* d'un académicien parisien, on peut encore faire fortune dans le monde, en ramassant modestement les miettes sur la nappe des gens d'esprit. L'orateur, dans une aimable causerie, relève le caractère amical et joyeux des réunions des exposants français à l'Exposition d'Amsterdam. « Partout, dit-il, « les hommes de travail ont pour devise la gaieté. « Déjà les anciens disaient que l'arc a besoin de « se détendre. Après les fatigues du jour, il y a « place pour les libres causeries à table de la « soirée. C'est une faculté qui distingue l'homme « du hérisson, de cacher les piquants et dans les « contacts de faire sentir plutôt la fourrure. Entre « Français, c'est un devoir. Le Français n'est « estimé d'abord à l'étranger que pour ses qua- « lités aimables, sous lesquelles on est heureux « de sentir ensuite le fond laborieux et sérieux « d'un peuple dont la vitalité a toujours ménagé « des surprises à ceux qui le croyaient fatigué. « Messieurs, je vous propose simplement de boire « à la France et à la Hollande, et à l'amitié, aux « liens durables que l'Exposition d'Amsterdam « a créés aussi bien entre les deux peuples, « qu'entre les personnes réunies, aujourd'hui, « à cette table, de tous les points de la France, « pour donner un témoignage de sympathie à « l'ami dévoué aux intérêts français, M. Le « Lorrain. »

On devine si ce toast plein d'humour a été souligné par les applaudissements de toute l'assistance.

A son tour, le maître de céans, M. Marguery, qui s'était dérobé quelques instants à ses occupations, à tenu à s'associer, lui aussi, à cette manifestation de sympathie envers un de ses collègues, et il est venu boire une coupe de champagne à la santé de son ami Le Lorrain. Ses paroles, pleines de cœur, ont été également fort applaudies.

La fête s'est terminée très tard dans la soirée, et tous ceux qui y ont assisté comme celui qui en a été l'objet, en garderont un souvenir durable et charmant. H. G.

AVIS ET COMMUNICATIONS

CHEMINS DE FER
DE
PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Le semestre d'intérêts échu le 1er octobre 1895 sur les obligations ci-après désignées est payé, à présentation, à partir dudit jour et dès à présent, moyennant un escompte de 2 1/2 °/o l'an, pour les titres nominatifs ainsi que pour les titres au porteur, sous déduction des impôts établis par les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890, savoir :

Obligations	Titres nominatifs — Francs	Titres au porteur — Francs
3 0/0 Paris-Lyon-Méditerranée (jouissance avril-octobre)	7.20	6.73
3 0/0 Victor-Emmanuel (1862)	7.20	6.74
3 0/0 Paris à Lyon (1855)	7.20	6.73
3 0/0 Besseges à Alais (1855, 1856, 1857)	7.20	6.74
5 0/0 Paris à Lyon (1852)	24 »	22.70
5 0/0 Lyon à Avignon	24 »	23 »
5 0/0 Lyon à la Méditerranée (emprunt de 60 millions)	12 »	11.34
4 0/0 Marseille à Avignon, titres créés en représentation des actions de l'ancienne Cie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	12 »	11.32
Andrézieux à Roanne (1er ordre)	12 »	11.39
Andrézieux à Roanne (2e ordre)	9.60	9.02
3 0/0 Dombes et Sud-Est (émissions 1869 et 1876)	7.20	6.74
3 0/0 Grande-Ceinture	7.20	6.73





Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 39 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Novembre 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

BULLETIN

Depuis que ce journal existe, c'est-à-dire depuis dix-neuf mois, c'est le quatrième Ministre du Commerce dont nous saluons l'arrivée au 101 de la rue de Grenelle. Après M. Marty, nous avons eu M. Lourties; après M. Lourties, M. André Lebon ; après M. André Lebon, voici M. Mesureur.

Donc, Vive M. Mesureur !

Mais combien de jours, de semaines, de mois, M. Mesureur restera-t-il ministre ? S'il ne dépendait que de nous qu'il le demeurât jusqu'en 1901, et même au delà, nous n'y mettrions aucun obstacle. (Ne souriez pas, Monsieur le Ministre); nous le souhaitons sincèrement et de tout notre cœur. L'œuvre de l'Exposition de 1900 n'aurait en effet qu'à y gagner, et personne ne s'en plaindrait. Mais, hélas ! le bail que les événements politiques ont accordé à ses prédécesseurs ne nous permet guère d'en escompter un plus long pour lui et même pour ses... successeurs, et c'est ce qui est particulièrement désolant.

Cette horrible politique est décidément une bien vilaine chose ; elle nous étouffe et nous tue.

Voilà deux ans que nous attendons le premier coup de pioche qui ouvrira les chantiers de l'Exposition. Dix mille ouvriers, à Paris, sont également dans l'attente ; leurs bras et leurs outils sont prêts.

Pendant ce temps-là, les mois et les années s'écoulent, et la date du 15 avril 1900 s'avance à grands pas. Nous continuons à ne rien faire ; ou plutôt, oui, nous faisons quelque chose : de la politique ! Les autres nations, elles, font des ports, des ponts, des canaux, des chemins de fer. En Allemagne, c'est le canal de Kiel ; en Angleterre, c'est un tunnel sous la Tamise qui, au dire des ingénieurs du monde entier, est une pure merveille de construction et fera date dans l'industrie universelle. Il est vrai que le tunnel en question est l'œuvre de Sir Nectman Pearson, membre de la Chambre des Communes. Que dirions-nous, en France, si un sénateur ou un député, ingénieur, s'avisait de vouloir construire un tunnel sous la Seine ?

Mon Dieu ! mes amis, que nous sommes bêtes ! et comme on doit s'esclaffer de rire sur notre compte à l'étranger !

Bien que, contrairement à ce qui se produit, depuis trois ans, la Déclaration que le nouveau Président du Conseil a lue, hier, à la Chambre, ne fasse aucune allusion aux intentions du gouvernement en ce qui concerne l'Exposition de 1900, il nous est permis d'espérer néanmoins que le Ministère et, en particulier, M. Mesureur, ministre du Commerce, aura à cœur de soumettre, dans le plus bref délai, à l'approbation du Parlement, et de défendre les différents projets de loi que son honorable prédécesseur, M. André Lebon, a préparés, en collaboration avec M. Alfred Picard, l'éminent Commissaire général.

C'est presque un devoir pour lui, parce que le temps presse ; c'est, en tous cas, une tâche très tentante, à laquelle les Ministres du Commerce qui l'ont précédé, auraient bien voulu attacher leurs noms, si les hasards et les surprises de la politique ne les en avaient empêchés.

Nous connaissons M. Mesureur, et nous le savons trop intelligent pour ne pas saisir l'occasion qui s'offre à lui de remplir cette tâche jusqu'au bout, et de faire donner, lui étant Ministre, le premier coup de pioche aux chantiers de l'Exposition de 1900. Tout le monde lui en sera reconnaissant.

HENRI GAUTIER.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Par décret du Président de la République, en date du 1er novembre 1895, sont nommés :

MM.

Léon BOURGEOIS, député, président du Conseil, ministre de l'Intérieur.

Louis RICARD, député, garde des sceaux, ministre de la Justice.

BERTHELOT, sénateur, ministre des Affaires Étrangères.

DOUMER, député, ministre des Finances.

GODEFROY-CAVAIGNAC, député, ministre de la Guerre.

LOCKROY, député, ministre de la Marine.

COMBES, sénateur, ministre de l'Instruction Publique.

GUYOT-DESSAIGNE, député, ministre des Travaux Publics.

MESUREUR, député, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

VIGER, député, ministre de l'Agriculture.

GUYESSE, député, ministre des Colonies.

Ministère du Commerce

Le cabinet de M. Mesureur, ministre du Commerce, est pour le moment ainsi constitué : chef de Cabinet, M. Michel Lagrave, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales. Secrétaire particulier, M. André Mesureur fils.

LA SOUSCRIPTION

Nous avons annoncé dans notre précédent numéro que les cinq grandes Sociétés financières de Paris qui avaient accepté de garantir les 60 millions qui doivent être demandés au public pour la construction de l'Exposition de 1900 avaient cependant ajourné leur acceptation définitive à la fin du mois d'octobre, afin de s'assurer de l'écoulement des 12 millions de titres qui revenaient à chacune d'elles.

Dans ce but, les Sociétés de crédit s'adressèrent aux autres banquiers et à leurs correspondants pour leur demander de souscrire à 3,250 parts de 20,000 fr. formant un total de 65 millions (les 5 millions supplémentaires comprennent 3 millions, représentant à 5 o/o l'intérêt de la garantie, et 2 millions affectés aux frais de l'émission). Avant le terme fixé, le Syndicat a reçu 5,500 demandes de souscription, et il en vient encore. La garantie est donc définitivement constituée.

Le gouvernement va donc pouvoir présenter au Parlement son projet d'ensemble comprenant l'autorisation d'émission de bons à lots et une demande de crédit de 20 millions, avec le restant de son capital assuré.

Il faut remarquer que la part contributive de l'État à l'Exposition sera particulièrement restreinte; on lui demande bien 20 millions, mais les 100 millions prévus comme dépense totale sont un maximum, un grand maximum, que le Commissariat général compte ne pas atteindre. Comme les fonds ne seront demandés à l'État qu'au fur et à mesure des besoins, il est plus que probable que l'Exposition terminée, il restera dans les caisses de l'État une bonne partie de son argent. De plus, il héritera de l'un des deux grands palais des Champs-Élysées, de même que la Ville de Paris héritera de l'autre palais, ainsi que des nouvelles voies de communication à créer, des embellissements qui subsisteront et des nouveaux moyens de transport.

VERSAILLES EN 1900

On sait qu'une commission versaillaise de l'Exposition de 1900 avait été nommée dans le but de soumettre certains projets du Conseil municipal de cette ville à M. Picard, Commissaire général de l'Exposition.

Cette commission, composée de MM. H. Lefebvre, maire de Versailles, Philippe Gilles, Victor Bart, Mazinghien et d'Aigremont, a été reçue par M. Picard.

M. H. Lefebvre, président de la commission, a exposé les desiderata de la commission, qui peuvent se résumer ainsi :

Faciliter la visite de Trianon et du parc de Versailles, en demandant une diminution de tarif à la Compagnie de l'Ouest; accorder une subvention à la Ville de Versailles pour une reconstitution de la ville avant 1789.

M. Picard a promis à M. H. Lefebvre de s'occuper de ces questions. Par la première, notamment, la commission des chemins de fer et moyens de transport d'un chemin de fer partant de l'esplanade des Invalides et allant directement à Versailles. Le trajet serait effectué en vingt minutes.

Un deuil cruel vient de frapper M. Lourties, ancien Ministre du Commerce, Sénateur, Président d'honneur de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam.

Sa mère, madame Lourties, est morte la semaine dernière, après une courte maladie, à Aire-s-Adour.

Tous les amis de l'honorable Sénateur s'associeront à sa douleur. Nous lui adressons l'expression respectueuse de nos très vives condoléances.

H. G.

LE

PALAIS DE L'INDUSTRIE

ET LE COMITÉ DES DIRECTEURS

Le Comité des directeurs de l'Exposition de 1900 s'est réuni, la semaine dernière, sous la présidence de M. Alfred Picard, Commissaire général.

La réunion ayant pour but de discuter le programme du concours relatif aux deux palais qui doivent être érigés aux Champs-Elysées en remplacement du palais de l'Industrie, le Comité s'était adjoint plusieurs artistes.

Le Comité, ainsi formé en une sorte de commission spéciale, comprenait seize membres : MM. Alfred Picard, Chardon, Bouvard, Huet, Dervillé, Delaunay-Belleville, Henry Roujon, Tisserand, Dislère, Grison, puis MM. Bonnat, Detaille, Barrias, Garnier, de l'Accadémie des Beaux-Arts; Puvis de Chavannes et Rodin, de la Société nationale des Beaux-Arts.

Un point a arrêté particulièrement l'attention d'un certain nombre de membres de la commission : on sait que deux palais, se faisant face, seront construits sur l'emplacement du palais de l'Industrie, en bordure de la nouvelle avenue allant des Champs-Elysées aux Invalides. L'importance des ces bâtiments ne permettra pas de les confier à un seul architecte; mais en divisant la direction de ces travaux et en chargeant deux architectes des constructions à élever, on risque d'enlever aux nouveaux palais l'harmonie qui résulterait d'un plan d'ensemble et d'une direction unique.

Il y avait là une question délicate à résoudre, et la commission a décidé de laisser à ses membres le temps de la réflexion et de tenir une deuxième séance le 28 octobre.

Le programme, une fois arrêté par le Comité des directeurs, sera soumis successivement à la Commission supérieure de l'Exposition et au Conseil municipal; après quoi, le Ministre du Commerce prendra un arrêté décidant l'ouverture du concours entre tous les architectes français pour la construction des deux palais.

Des primes seront allouées aux meilleurs projets.

La présence à cette réunion — et à celles qui suivront — des Présidents de la Société nationale des Beaux-Arts et du Salon des Champs-Elysées prouve que ces messieurs marchent d'accord avec le Commissaire général de l'Exposition de 1900, en ce qui concerne la démolition du Palais de l'Industrie.

On sait, d'ailleurs, que M. Alfred Picard a décidé de sauvegarder les intérêts des artistes, du monde hippique, et des nombreuses Sociétés qui tiennent périodiquement leurs assises au Palais de l'Industrie Celui-ci ne sera définitivement jeté bas que lorsqu'on aura par ailleurs les locaux indispensables à ces divers services.

Le Cinquantenaire de la Maison Christofle

La maison Christofle tient une trop grande place dans notre industrie nationale, et sa participation dans les Expositions est trop importante pour que nous ne considérions pas comme un devoir de relater dans ce journal les différentes phases de son développement. C'est ainsi qu'on célébrait, l'autre jour, le cinquantenaire de son existence.

Une fête touchante réunissait, en effet, dans l'usine de la maison d'orfèvrerie Christofle, à Saint-Denis, les patrons et les collaborateurs de toute sorte attachés à cette grande industrie. On célébrait, dans un banquet de 700 couverts présidé par le ministre du Commerce d'alors, M. André Lebon, le cinquantième anniversaire de la constitution de la Société.

Une nuée de breaks avait amené de Paris et de Saint-Denis tous les ouvriers comptant au moins cinq années de services. Il y en avait, sur un personnel ouvrier de quinze cents individus, plus de six cent cinquante.

Un train spécial avait pris à la gare du Nord, à onze heures et demie, et déposé dans la cour même de l'usine les invités de Paris : MM. Henri Roujon, directeur des beaux-arts; Bouvard, directeur des services d'architecture à l'Exposition de 1900; Adrien Hébrard, sénateur; Georges Berger, député; Bouchard, président de section à la Cour des comptes; Nicolas, directeur au ministère de commerce; Troost et Mascart, de l'Institut; de Lajollais, directeur de l'Ecole des arts décoratifs; Laussédat, directeur du Conservatoire des arts et métiers; le célèbre médailleur Roty, le statuaire Coutan, le peintre Guillaume Dubufe, etc.

Les directeurs de la maison, MM. Paul Christofle et Henri Bouilhet, Fernand de Ribes et André Bouilhet, avaient tenu à recevoir eux-mêmes leurs invités à la gare du Nord. Le ministre était venu directement de Paris en voiture. Dès son arrivée, le banquet a commencé.

A la table d'honneur, d'élégantes toilettes féminines interrompaient la ligne sévère des redingotes. Les femmes et les filles des patrons assistaient, radieuses, à la fête, et leur présence la relevait d'un charme infini.

Les ouvriers, de leur côté, hommes et femmes, prenaient avec entrain leur part du banquet. Toutes les physionomies marquaient un contentement rehaussé d'une pointe légitime de fierté.

Dès le début du banquet, les dix plus anciens ouvriers de la maison ont offert à M. Paul Christofle un magnifique bronze de Paul Dubois. : *la Charité*.

En quelques paroles émues, le plus ancien ouvrier, qui compte trente-sept ans de services dans la maison, a remercié M. Christofle d'avoir eu la délicate attention d'inviter son personnel à cette fête de famille.

« C'est un encouragement pour nous, a-t-il dit en terminant, et un enseignement pour les plus jeunes à bien vous servir. »

Très ému, M. Christofle a remercié ses ouvriers et leur a serré la main.

Par une attention délicate, chaque convive a trouvé à sa place un élégant écrin renfermant un petit chef-d'œuvre en argent; le sculpteur Roty avait gravé, pour la circonstance, une merveilleuse plaquette symbolisant l'œuvre de la maison Christofle. Cette plaquette, frappée à la Monnaie, représente sur l'une des faces, la science présentant à Charles Christofle une coupe en orfèvrerie et lui disant : « Applique et vulgarise »; à côté, deux délicates figures féminines symbolisent l'industrie et l'art.

Sur l'autre face, les différentes phases de l'industrie de l'orfèvrerie Christofle : la fonte, le bain et la ciselure des pièces.

Chaque ouvrier assistant au banquet a trouvé à sa place une plaquette semblable en métal de la composition de la maison.

Au dessert, MM. Paul Christofle et Henri Bouilhet ont pris successivement la parole. Dans un éloquent discours le premier a rappelé le rude labeur et la virile énergie de son père, le fondateur de la maison, Charles Christofle. Evoquant, comme son cousin, M. Christofle, la figure vénérée de celui qui l'avait associé, tout jeune, à ses travaux, M. Henri Bouilhet l'a caractérisée avec une reconnaissance émue et touchante.

Puis le ministre du Commerce, M. Lebon, dans une improvisation chaleureuse, a retracé, avec la carrière de Charles Christofle, l'histoire des succès remportés par sa victorieuse industrie. Associant à l'éloge de la maison celui de ses collaborateurs, il a consacré au maître Roty quelques paroles d'une inspiration délicate et d'un rare bonheur d'expression. Faisant ensuite allusion aux conflits qui éclatent si souvent entre le patronat et le travail, le ministre a rappelé que Charles Christofle n'avait pas hésité à engager, pour fonder sa maison d'orfèvrerie, la fortune qu'il avait gagnée ailleurs. De même, dès qu'il fut certain du succès, sa première pensée avait été d'assurer, par la fondation d'une caisse des retraites, les vieux jours de ses collaborateurs.

« Travaillez, a conclu le ministre, travaillez et aimez vos patrons, mes amis, car, en même temps, vous travaillez pour la patrie qui nous a faits ce que nous sommes et qui compte sur nous pour la refaire ce qu'elle a été industriellement. »

De telles paroles, et si bien placées, ne pouvaient manquer de porter. Elles ont été frénétiquement applaudies.

Au nom du ministre des beaux-arts, M. Henry Roujon s'est levé à son tour. Avec une fine justesse, il a félicité la maison Christofle de s'être employée, des premières, à faire cesser le malentendu dont on a déploré si souvent l'existence entre l'art industriel et le « grand art », à combler le fossé que des sots ont creusé entr l'artisan et l'artiste. Il a terminé en levant son verre à la santé de Roty, le « grand artisan français ».

D'autres discours ont ensuite été prononcés, par MM. Mascart, de l'Institut, qui a célébré l'industrie vivifiée par la science, par M. de Lajollais, et par le maire du 10e arrondissement, M. Bonnet.

La série des toasts s'est close par une vibrante allocution de M. Adrien Hébrard. S'inspirant du spectacle cordial et tout fraternel de cette fête, et s'adressant aux ouvriers spécialement, M. Hébrard, a bu à la réconciliation définitive, dans toute l'industrie française, de ces deux frères trop souvent ennemis, le patron et l'ouvrier, le capital et le travail !

Le Métropolitain

La commission mixte du Métropolitain s'est réunie samedi matin 19 octobre, à dix heures, au ministère du commerce. Tous les membres de la commission : MM. Cochery et Drumel, sénateurs, Alphonse Humbert et Krantz, députés, Rousselle, président, Baudin et Sauton, membres du Conseil municipal, Huet, Holtz et Monestier pour l'administration, étaient présents.

M. Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, a fait connaître que le gouvernement renonçait à son projet primitif et, assimilant le Métropolitain à un chemin de fer d'intérêt local, reconnaissait à la ville de Paris le droit de construire et d'exploiter ce réseau à sa convenance, dans les limites de la loi de 1880.

L'Etat demande seulement que le Conseil municipal consente à l'établissement, avant 1900, du prolongement de la ligne des Moulineaux jusqu'aux gares d'Orléans et de Lyon. On sait, en effet, qu'aux termes de la convention récemment conclue entre l'Etat et la Ville l'assentiment de cette dernière est nécessaire pour la construction de nouvelles lignes de chemins de fer dans Paris.

Le concours des grandes Compagnies consistera en un apport d'environ 9 millions, dont 6 millions en espèces et 3 millions en travaux. Les raccordements avec les lignes d'Orléans et de Lyon coûteraient, en effet, chacun 1,500,000 francs.

Le Conseil municipal sera prochainement saisi de ces propositions. Il est intéressant de rappeler, au moment où cette Assemblée ayant obtenu gain de cause va avoir à étudier un réseau exclusivement municipal, quelles étaient les propositions faites au début de 1895 par la commission municipale du Métropolitain.

Celle-ci, formée de la réunion des 1re, 3e et 6e commissions permanentes, considérait comme étant de « première urgence », c'est-à-dire comme devant être terminée avant l'Exposition de 1900, la construction des lignes suivantes :

1° Une transversale est-ouest de la Bastille à la gare des Invalides par la place Valhubert, les quais et le boulevard Saint-Germain : c'est, prolongée vers la Bastille, la ligne dont l'État demande la construction immédiate;

2° Une transversale nord-sud par la gare du Nord, les Halles, les quais Conti et des Grands-Augustins, la place Médicis;

3° Une ligne empruntant la rue Réaumur, tombant à la gare Saint-Lazare, passant sous le parc Monceau, suivant l'avenue Hoche, le Trocadéro et s'arrêtant en impasse sur le viaduc du boulevard de Grenelle.

C'est, vraisemblablement, sur ces mêmes bases que portera l'étude nouvelle du Conseil municipal.

PARIS-AMSTERDAM

Bulletin officiel du Comité de la Section française à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1895)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : A l'Exposition d'Amsterdam (bureau de la Section Française) ou 12, rue Cambon, Paris

PRIX DE L'ABONNEMENT : Amsterdam. . . . . 5 florins (POUR L'ANNÉE 1895)

Clôture de l'Exposition Universelle d'Amsterdam

« LE LIVRE D'OR »

Le **Livre d'Or** de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam formera un magnifique volume, format in-4° jésus, sur deux colonnes, superbement relié avec fers spéciaux, imprimé sur beau papier de Hollande.

Les souscripteurs ont droit à une page du **Livre d'Or** (texte, caractères de 10, ou gravures). Pour les insertions dépassant une page (100 lignes environ) on traite à forfait.

La confection des clichés, dessins, portraits, reproductions de vitrines ou d'objets exposés est à la charge des souscripteurs.

Les adhésions au **Livre d'Or** sont reçues *jusqu'au 31 décembre prochain.* Adresser le bulletin de souscription à M. Henri Gautier, directeur du Journal **L'Exposition Universelle,** 12, rue Cambon, Paris.

Conclusion

L'Exposition d'Amsterdam vient de fermer ses portes, et nous n'exagérons rien en ajoutant : sur un succes.

En effet, c'est un grand succès que notre pays peut enregistrer du fait de sa participation à l'Exposition internationale d'Amsterdam, en 1895.

Comme le disait en termes fort éloquents M. Alfred Picard, l'éminent Commissaire général de l'Exposition de 1900, ceux qui nous ont menés à Amsterdam ont fait œuvre de bons citoyens, en allant bravement planter notre étendard sur le sol néerlandais, « sol fécond où germera la semence ».

C'est pour cela que nous croyons être l'interprète de tous ceux qui ont participé à un degré quelconque à l'œuvre commune, en remerciant et en felicitant M. Ancelot et ses vaillants lieutenants : MM. Brylinski, Le Lorrain, Jacquot, Layus, Estieu, Allain, Fauré Le Page, Simonnot Godard, Lamaille, Debain, Egrot et bien d'autres que nous oublions, des succès et des résultats obtenus.

Ce succès incontestable est celui de l'initiative privée, et c'est un point sur lequel nous avons appelé, à différentes reprises, l'attention du gouvernement.

M. André Lebon, il y a encore huit jours Ministre du Commerce, le déclarait à haute et intelligible voix, au banquet de l'Hôtel Continental, et ajoutait : « Si une part me revient dans votre succès, c'est uniquement celle d'un Français qui, heureux et fier de voir ses compatriotes compter sur eux-mêmes pour se pousser en avant, dit hautement et proclame son approbation. »

Parmi les convives qui écoutaient et qui ont applaudi ces paroles, se trouvait M. Mesureur, député de la Seine, qui ne s'attendait guère assurément, à ce moment-là, à être le successeur de son collègue, au ministère du Commerce.

L'approbation et les applaudissements de M. Mesureur sont pour nous la preuve qu'il partage, au sujet de l'Exposition d'Amsterdam et vis-à-vis de ses courageux promoteurs, les mêmes sentiments d'intérêt et de sympathie qui animaient son prédécesseur M. André Lebon.

M. Mesureur, député d'un des arrondissements les plus commerçants de Paris, suivant en cela l'exemple de ceux qui l'ont précédé au ministère, saura, nous en sommes certain, prendre courageusement en mains et défendre la cause de ceux qui sont allés, en pays étranger, soutenir d'une façon absolument désintéressée, le drapeau de notre industrie et de notre commerce.

HENRI GAUTIER.

A PARIS

Le Banquet de clôture à l'Hôtel Continental

Le banquet du mardi 22 octobre clôture la série des fêtes et réunions organisées à Paris, à l'occasion de l'Exposition d'Amsterdam.

Le Comité d'organisation de la Section française avait cru devoir réunir une dernière fois les collaborateurs de l'œuvre commune et, hâtonsnous de le dire, tous avaient répondu à cet appel avec empressement.

Près de trois cents convives avaient pris place autour des tables somptueusement dressées. A la table principale, M. André Lebon, encore Ministre du Commerce, présidait, ayant à sa droite M. Lourties, Sénateur, Président d'honneur du Comité français, et à sa gauche, M. Ancelot.

Notons également la présence à ce banquet de MM. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, Den Tex, Président du jury supérieur, Calisch, Président du Comité exécutif, Van Mesdag, Rœpius Van Zevenhuizen, Legrand, de Voss, etc., etc.

Au commencement du repas, M. Calisch a levé son verre et a porté la santé du Président de la République.

La musique d'un régiment de ligne a joué, à ce moment, la *Marseillaise* que tous les convives ont écoutée debout.

A son tour, le Ministre du Commerce, M. André Lebon, s'est levé et a porté la santé de LL. MM. la Reine Régente et la princesse Wilhelmine, des Pays-Bas.

L'hymne national hollandais a été écouté debout par toute l'assistance.

Le banquet s'est alors poursuivi gaiement jusqu'au moment des toasts.

C'est M. Ancelot, notre affectionné président du Comité français, qui a ouvert le feu, en ces termes :

Discours de M. ANCELOT

Président du Comité français

Monsieur le Ministre,

Au nom du Comité de la Section française de l'Exposition d'Amsterdam, j'ai l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu venir présider ce banquet, donnant ainsi un nouveau témoignage de l'intérêt que vous portez aux efforts et aux succès de l'industrie et du commerce de la France.

Ce témoignage a d'autant plus de prix pour nous aujourd'hui qu'il s'agit d'une œuvre à laquelle les marques de sympathie du gouvernement de la République n'ont certes pas fait défaut depuis le début ; mais qui néanmoins peut revendiquer le titre d'une entreprise essentiellement privée.

Votre présence ici, Monsieur le Ministre, signifie aux yeux de tous que vous reconnaissez combien sont louables l'esprit d'initiative et la confiance en eux-mêmes dont ont fait preuve en cette circonstance mes collègues du Comité et les exposants.

En effet, sans espoir d'un secours ou d'un concours formel du gouvernement, je dirai même sans l'espoir d'aucun bénéfice immédiat, ils ont osé, ne considérant que l'intérêt et le renom de la France à l'étranger, tenter une expérience jugée téméraire par d'excellents esprits qui avaient à objecter la trop grande fréquence des Expositions, l'insuffisance des délais pour la préparation et toutes les raisons enfin que la prudence peut faire valoir quand il s'agit de participer à l'étranger à un concours international où la moindre apparence d'insuccès n'aurait pas manqué d'être interprétée comme une défaite.

En présence de Messieurs les membres du Comité néerlandais qui se sont empressés de se rendre aujourd'hui à notre invitation, je puis bien me permettre de dire que les difficultés du début n'ont pas fait défaut, ainsi qu'il arrive chaque fois que la volonté de l'homme tente, en dehors des voies ordinaires, quelque chose de sérieux et de difficile ; mais j'ai hâte d'ajouter que ces difficultés ont été surmontées au jour le jour grâce à l'entente qui n'a cessé de régner, non seulement, cela va s'en dire, entre les membres du Comité français, mais entre les deux Comités français et néerlandais.

Mais le zèle et le dévouement des deux Comités n'auraient pas suffi, si nous n'avions trouvé du côté des industriels et producteurs invités à exposer à Amsterdam la confiance la plus absolue dans les hommes qu'ils avaient élus pour les représenter ; et en ce monde on ne peut rien faire sans la confiance mutuelle et l'union absolue en vue du but à atteindre.

Je dois ici, Monsieur le Ministre, vous donner l'assurance que mes collègues du Comité et moi nous avons été soutenus constamment par cette pensée, que tous les exposants apportaient à l'œuvre commune le même esprit de désintéressement, je dirai presque d'abnégation pour le succès de la France. Ceci est peut-être un phénomène nouveau dans notre vie économique et c'est à ce titre sans doute que votre esprit clairvoyant et tourné vers l'avenir a vu dans l'Exposition d'Amsterdam une manifestation de vitalité de laquelle il n'était pas possible au gouvernement de se désintéresser.

Vous avez fait plus, Monsieur le Ministre, après avoir laissé se développer librement cette tentative de l'initative individuelle, lorsqu'il a été constaté et acquis que l'épreuve avait pleinement réussi, vous avez bien voulu venir de votre personne à Amsterdam, en compagnie des hommes d'élite qui siègent ce soir à vos côtés, voir et juger sur place des résultats obtenus. Je ne rappellerai pas par modestie les témoignages de satisfaction et les éloges que vous avez bien voulu m'adresser alors et dont je reporte la plus grande part sur mes collègues du Comité et sur la glorieuse phalange de nos exposants ; mais c'est en leur nom, Monsieur le Ministre, que je suis heureux de pouvoir ici, en leur présence, vous adresser nos plus cordiaux remerciements.

Votre visite est venue consacrer d'une manière définitive le sentiment général de l'opinion qui a reconnu dans la Section française un des principaux éléments du succès de l'Exposition d'Amsterdam.

Vous me permettrez, Monsieur le Ministre, de remercier particulièrement nos hôtes étrangers, nos collaborateurs de six mois qui ont tenu, malgré la distance, à venir assister à cette fête de clôture de l'Exposition. Ils n'oublient pas que, s'ils ont obtenu la participation de la France à leur Exposition, ils la doivent avant tout à l'accueil bienveillant qu'ils ont trouvé au début auprès de M. le

Président de la République française, ainsi qu'aux dispositions favorables et encourageantes de votre prédécesseur M. le sénateur Lourties, que nous sommes heureux de voir aujourd'hui au milieu de nous, pour le remercier chaleureusement et au nom de tous de ce qu'il a fait pour assurer la grandeur de l'œuvre commune.

Je dois aussi remercier tous les hommes éminents, sénateurs, députés, conseillers municipaux, hauts fonctionnaires et présidents de groupes syndicaux qui ont bien voulu, par leur présence ici, témoigner du vif intérêt qu'ils attachent aux efforts du développement et aux succès de l'industrie et du commerce de notre pays. Je manquerais, Messieurs, à tous mes devoirs si je n'adressais nos plus vifs remerciements aux représentants de la presse française et hollandaise qui avec tant de désintéressement nous ont constamment soutenus.

Pour ne pas froisser leur modestie, je ne vous parlerai pas de mes collègues du bureau du Comité qui méritent cependant tous vos éloges; mais je serai certainement leur interprète en adressant l'expression de notre bien vive reconnaissance à nos présidents d'honneur, MM. Lourties, Picard, Dervillé et Delaunay-Belleville, qui ont si puissamment aidé au succès de la Section française, et dont l'un d'eux, M. le sénateur Lourties, a reçu dernièrement la flatteuse mission de venir offrir à Amsterdam un vase de Sèvres à S. M. la Reine Régente des Pays-Bas au nom de M. le Président de la République. J'adresserai aussi l'assurance de notre bien sincère gratitude à M. le Consul général de France à Amsterdam, qui n'a cessé depuis les débuts de l'Exposition de nous donner des preuves de sa sollicitude pour les intérêts des industriels et commerçants français.

A mon collaborateur et ami Brylinski, qui, avec un dévouement et un zèle remarquable, a rempli les fonctions d'administrateur général.

A notre excellent compatriote Le Lorrain, président de la Chambre de commerce française des Pays-Bas, qui comme administrateur délégué nous a prêté un concours si précieux et si désintéressé.

A M. Rœpius Van Zevenhuizen, délégué à Paris du Comité néerlandais, qui dès le début s'est concilié toutes les sympathies et aurait su par son aménité aplanir toutes les difficultés si elles s'étaient présentées.

Enfin, Messieurs, je ne veux pas oublier non plus dans mes remerciements les exposants qui nous ont permis de représenter aussi brillamment la France en Hollande, qu'ils soient venus à titre particulier ou qu'ils se soient présentés en collectivité.

Parmi ces derniers, je suis heureux de citer les remarquables expositions de la collectivité de la couture de Paris, des fabricants de Lyon et St-Etienne, des fabricants de fleurs et plumes ainsi que les producteurs des vins de la Gironde dont vous venez, Monsieur le Ministre, de visiter les magnifiques vignobles et qui, réunis au nombre de plus de 250 par le Comité girondin des Expositions, nous ont apporté une collection remarquable de vins des plus grands crus de France.

J'aurais été heureux de pouvoir adresser directement cet éloge au digne président de ce Comité M. Merman, qui n'a pu, par suite de son grand âge, se rendre aujourd'hui à notre banquet.

Messieurs, je vous demande de lever vos verres avec moi et de porter un toast à M. André Lebon, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.

Les applaudissements les plus enthousiastes ont souligné les principaux passages de ce discours, et ils duraient encore quand le Ministre du Commerce, M. André Lebon, s'est levé pour y répondre.

Discours de M. ANDRÉ LEBON

Ministre du Commerce et de l'Industrie

Messieurs,

S'il est quelqu'un qui ne devait pas être nommé parmi toutes les personnes à qui les exposants d'Amsterdam doivent une légitime gratitude, c'est le Ministre du Commerce. (*Marques de dénégation.*)

Le jour où M. Ancelot, accompagné de quelques-uns de ses amis, est venu pour la première fois, au Ministère, m'entretenir de l'Exposition d'Amsterdam, je lui ai fait un peu grise mine. J'ai eu l'impression, ou plutôt l'appréhension qu'on venait demander de l'argent au Trésor (*on rit*), que l'on voulait toute une organisation administrative, des places, toute une hiérarchie : j'étais tout jeune Ministre alors et je me défiais. J'ai donc fait part de mes défiances à M. Ancelot. En affaires, le mieux est toujours de jouer cartes sur table.

M. Ancelot m'ayant affirmé ne rien me demander, je lui ai répondu : « Dans ces conditions, nous pourrons peut-être nous entendre. (*Nouveaux rires.*) Puisque vous ne sollicitez ni argent, ni places, je vous regarderai faire avec beaucoup de plaisir. » Et M. Ancelot m'a dit : « C'est tout ce que nous attendons de vous ! »

Quelques jours après, il est venu m'annoncer la constitution de son Comité; je lui ai dit : « C'est très bien ! Continuez ! » (*Nouveaux rires.*)

Quinze jours plus tard, M. Ancelot m'a dit : « Nous sommes près de cinq à six cents exposants et dans une quinzaine le chiffre de mille sera dépassé. » Alors, j'ai commencé à être un peu ému d'admiration, et lorsque, plus tard, j'ai connu le succès qu'il avait remporté à Amsterdam, succès dont la présence à cette réunion de famille des membres du Comité organisateur de l'Exposition atteste manifestement la réalité, il m'a paru qu'un devoir m'incombait, c'était d'aller, je ne dirai pas incognito, car il est fort difficile de fuir la police quand on est en charge (*rires*), mais avec quelques amis me rendre compte des résultats de vos efforts. Je les ai constatés, je les ai appréciés et je les ai proclamés; et, si une part me revient dans votre succès, c'est une part bien platonique, c'est uniquement celle d'un Français qui, heureux et fier de voir ses compatriotes compter sur eux-mêmes pour se pousser en avant, dit hautement et proclame son approbation. (*Applaudissements.*) C'est, en effet, dans cet effort personnel, Messieurs, qu'est la principale, je dirai même l'unique condition du succès considérable que vous avez remporté en vous rendant à l'Exposition d'Amsterdam.

M. Ancelot le disait, il y a un instant, et sans aucune espèce d'exagération : c'est un phénomène dans notre histoire économique que de voir la promptitude avec laquelle vous vous êtes organisés, la liberté de mouvement que vous avez su conserver jusqu'au bout et l'abnégation avec laquelle les organisateurs ont assumé la responsabilité d'une entreprise qui, somme toute, comme toutes les tentatives de ce genre, jusqu'à son issue finale, restait douteuse. (*Très bien ! Très bien !*) C'est de cela que je tenais expressément, en me rendant à la réunion de ce soir, à vous remercier et je le fais du fond du cœur, au nom du Gouvernement auquel j'ai le grand honneur d'appartenir. (*Applaudissements.*)

Sous l'égide d'un Gouvernemement de liberté, vous avez fait œuvre libre et c'est à de telles œuvres surtout que nous donnons notre concours moral, qui, pour platonique qu'il reste, ne nous en a pas moins conduits à cette union intime de nos cœurs, car je suis heureux de vous remercier encore des efforts nouveaux que vous avez faits pour la grandeur de la patrie française. (*Vifs applaudissements.*)

Vous aviez d'ailleurs bien choisi votre terrain pour l'essai que vous vouliez tenter en vous rendant dans un pays où nous nous étions peut-être un peu laissés oublier depuis quelques années. Je le dis très franchement, car j'estime qu'il faut savoir reconnaître ses qualités, comme ses défauts à la face de tous; c'est, à mon sens, la meilleure façon de concevoir les affaires humaines. (*Très bien ! Très bien !*)

Un peu rassuré par un passé de gloire industrielle et commerciale, on s'était, pendant ces dernières années, endormi d'abord et laissé distancer ensuite par des concurrents redoutables, que je demande la permission de ne pas vous nommer. (*Très bien ! Très bien !*)

Vous avez pensé qu'il était temps de réagir contre une pareille somnolence, vous l'avez fait d'une façon brillante, éclatante et, si je me souviens des paroles qui ont été prononcées à la table hospitalière de M. Calisch, à Amsterdam, au milieu d'une réunion aussi nombreuse que celle-ci et en présence de quelques hôtes de grande qualité, « vous l'avez fait de telle façon qu'on a compris là-bas quelle était la supériorité de l'industrie française ».

De cet essai, j'en ai la foi, vous saurez retirer dans un avenir prochain de grands profits. Laissez-moi seulement ajouter, puisque aussi bien vous avez les premiers donné l'exemple en entrant dans la voie de la liberté, que ce contact plus intime et plus fréquent avec le peuple hollandais peut devenir pour vous l'occasion, dont l'avantage n'est pas contestable, d'imiter des exemples dignes d'être suivis.

Messieurs, je crains fort de m'exposer à des redites. C'est, en effet, un métier bien difficile que de parler souvent. Les idées que l'on conçoit ne peuvent être indéfiniment renouvelées; d'ailleurs on les croit toujours bonnes et l'on est volontiers tenté de se répéter.

Je faisais, il y a un instant, allusion à une réunion en Hollande où un petit nombre de Français se trouvait en présence d'une majorité de Hollandais. J'ai dit à cette occasion ce que je pensais des Hollandais; aujourd'hui, au milieu d'une réunion composée en grande majorité de Français et d'un petit nombre de Hollandais (*sourires,*) je tiens à répéter qu'à mon sens il y pour nous, jeune démocratie, un exemple merveilleux de vertu — au sens latin du mot — à puiser sur cette vieille terre hollandaise, si essentiellement industrielle.

La Hollande, Messieurs, est un pays qui de tout temps a été ardemment dévoué à la cause de la liberté et de l'indépendance, et qui sur le terrain économique, alors que rien dans sa richesse propre ou dans sa configuration naturelle ne semblait la désigner pour jouer un grand rôle à ce point de vue, a su, à force de volonté, de ténacité et de persévérance, agrandir d'abord le domaine restreint qui lui était réservé au nord de l'Europe, en se constituant un immense empire colonial et s'imposer ensuite à une civilisation infiniment plus nombreuse et d'une apparence plus puissante, en s'érigeant son intermédiaire nécessaire dans la voie des échanges. Cette force de volonté ne s'est pas démentie depuis des siècles et je voudrais que la même persévérance s'implantât désormais dans les cœurs français pour les animer et les vivifier, comme elle a pendant de si longues années animé et vivifié les cœurs hollandais. (*Applaudissements.*)

J'ai parcouru bien rapidement beaucoup de villes de Hollande pendant le court voyage que j'ai fait dans ce pays, mais j'ai conservé de l'une d'elles un souvenir particulier auquel je ne puis me reporter sans émotion.

Au cours d'une visite à Harlem, M. de Voos, que j'aperçois en face de moi, a bien voulu me faire entendre les grandes orgues de cette ville. Là, tandis que ma pensée se perdait dans les flots d'harmonie qui s'échappaient de cet admirable instrument, mon regard s'est porté, par hasard, sur les armes de la ville de Harlem placées dans l'église et sur la devise qui s'y trouve gravée. Cette devise résume à elle seule l'histoire de la Hollande: « Vincit vim virtus » c'est-à-dire « la force morale triomphe de la force physique » (*Très bien ! Très bien !*) Je l'ai gardée avec soin et je serais trop heureux pour ma part qu'elle devînt celle du pays que j'aime et que je cherche avant tout à servir, de notre grande et chère nation française qui, malgré ses douleurs et ses déboires, saura, par un effort constant et intense de sa volonté, retrouver un jour les gloires du passé. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, je remercie le Comité de l'Exposition d'Amsterdam d'avoir conduit le drapeau français sur la terre hollandaise; je vous remercie tous d'y avoir porté le bon renom de notre industrie et de notre commerce; je remercie nos amis hollandais de l'accueil dont ils vous ont entourés là-bas et laissez-moi vous dire en terminant que de l'échange de nos produits comme de nos qualités morales pourra naître pour les deux pays un avenir de gloire, de paix et de liberté. (*Applaudissements vifs et répétés.*)

Voici maintenant M. Calisch, le sympathique et courageux promoteur de l'Exposition d'Amsterdam, qui se lève à son tour et s'exprime, dans le plus pur français, en ces termes :

Discours de M. CALISCH

Président du Comité exécutif néerlandais

Messieurs, encore profondément ému des paroles chaleureuses du digne président de ce banquet, je prends, au nom de mes collègues du Comité exécutif et de tous mes compatriotes ici présents, la liberté de lui adresser mes remerciements les plus sincères pour les sentiments qu'il vient d'exprimer à l'égard des Hollandais et de la Hollande.

Il y a six ou sept mois à peine, nous étions réunis dans cette même salle. — Je ne sais si toutes les personnes qui m'entourent sont les mêmes exactement que la première fois, mais j'aperçois beaucoup de physionomies qui me sont connues. — M. le Président de la République, qui voulut bien me recevoir à cette époque, me déclara qu'il était prêt à nous aider moralement de tout son pouvoir. M. Lebon, Ministre du Commerce, a voulu poursuivre l'œuvre commencée par son prédécesseur, M. Lourties, et nous a également assurés de son concours moral. M. Ancelot, qui alors était presque un inconnu pour nous, mais qui dans ce court espace de temps était devenu notre ami, comme d'ailleurs tous les membres du Comité, n'hésita pas à nous dire, au nom de ses collègues : « Nous viendrons ». Et de fait les exposants français sont venus en grand nombre ; je puis même ajouter que la quantité n'excluait pas la qualité. (*Très bien! Très bien!*)

Pour remercier tous ceux qui ont collaboré à ce grand travail d'initiative privée, il me suffirait de répéter les noms que vient de citer M. Ancelot il y a un instant, en y ajoutant toutefois le sien, qu'il a oublié. (*Applaudissements.*).

Je vous adresse donc, Messieurs, l'expression de mes plus sincères remerciements (*Très bien! Très bien!*)

Vous le savez tous, la Section française a été entre toutes la plus importante de l'Exposition d'Amsterdam. Je ne crains pas de le déclarer ici, elle en a été pour une grande partie le succès.

Quant aux conséquences de cette participation, elles résident dans ce fait que les liens de sympathie qui unissaient déjà les commerçants des deux nations se sont resserrés plus étroitement encore, donnant ainsi naissance à de nouveaux liens plus nombreux que par le passé. C'est d'ailleurs le sentiment que m'a exprimé, il y a une heure à peine, un de vos compatriotes, consul des Pays-Bas dans une ville de France. Je n'en veux au surplus pour preuve que l'exemple des relations particulièrement cordiales qui existent entre les membres composant les Comités des deux nations et que je me plais à constater une fois de plus. De notre œuvre commune sont nés à la fois, et le succès de votre Section, et le succès de notre Exposition. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas préjuger de la participation des Hollandais à votre grande Exposition de 1900 ; mais ce que je puis proclamer dès à présent, c'est la certitude de votre succès, car l'œuvre grandiose que vous allez entreprendre ne saurait être placée dans des mains plus habiles que celles de celui qui m'a fait l'honneur d'être mon hôte à Amsterdam ; j'ai nommé M. Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, encore une fois, je vous remercie tous, et pour votre participation à notre Exposition, et pour le charmant accueil que vous nous avez fait ce soir. J'invite tous mes compatriotes à boire à la France, aux Français et à l'Exposition de 1900. (*Vifs applaudissements.*)

Boire à l'Exposition de 1900, c'était forcer M. Alfred Picard, l'éminent Commissaire général, à prendre la parole, et voici en quels termes spirituels il répond à M. Calisch :

Discours de M. Alfred PICARD

Président d'honneur
du Comité français de l'Exposition d'Amsterdam,
Commissaire général de l'Exposition de 1900

Messieurs.

Alors que des publicistes, amis du paradoxe, attaquent violemment les Expositions, les représentent comme une invention du diable ou comme un fléau né de la colère divine, leur attribuent une influence néfaste sur la prospérité générale et les considèrent comme contraires à la morale publique, on voit se multiplier sans cesse ces grandes manifestations du Travail et de la Paix. (*Très bien! très bien!*)

Hier, c'était Anvers et Lyon ; aujourd'hui, c'est Amsterdam et Bordeaux ; demain, ce sera Bruxelles et Rouen. Ni les exposants, ni les visiteurs ne se lassent, dédaigneux des sophismes. Ils vont, les uns, où les conduisent l'intérêt et l'honneur du drapeau, les autres, où les mènent la raison, le bon sens, le désir de voir et d'apprendre.

Les affaires en profitent, la vertu n'en est pas compromise (*sourires approbatifs*), et nos Alcestes modernes n'ont d'autre écho que celui de leurs lamentations perdues à travers les espaces infinis du désert. (*Rires approbatifs.*)

Aucune nation, d'ailleurs, — et nos hôtes étrangers ne me démentiront pas — n'a le génie des Expositions à un plus haut degré que la nation française, aucune ville ne l'a à un plus haut degré que Paris : Partout et toujours les exposants français et parisiens brillent par le fini, les mérites solides et la beauté artistique de leurs produits, l'habileté et le goût de la mise en scène ; experts et débrouillards, ils improvisent en un tour de main des galeries qui charment le regard et recueillent des suffrages unanimes d'admiration.

Ces qualités natives, vous qui m'écoutez, vous en avez donné une preuve nouvelle sur la terre hospitalière des Pays-Bas. Sous l'impulsion d'un véritable apôtre, de votre cher président, M. Ancelot, la Section française s'est organisée en quelques semaines. Il semble que le coup de baguette d'une fée bienfaisante l'ait fait surgir parée de ses plus beaux atours.

Dans un voyage inoubliable auquel vous nous avez conviés avec M. Lebon, Ministre du Commerce, nous n'avons pu, mes collègues et moi, nous défendre d'une émotion patriotique en constatant vos efforts et vos succès, en mesurant la place occupée par nos nationaux. Recherchant les causes des souffrances au milieu desquelles se débattait notre commerce, un homme des plus éminents — M. le Ministre le rappelait il y a un instant — accusait votre indifférence et votre apathie. *Qui bene amat bene castigat.* A votre égard du moins ce reproche ne peut être formulé; vous avez bravement planté votre étendard sur le sol néerlandais, sol fécond où aura germé la semence; en même temps que se sera resserrée l'amitié des deux peuples, leurs rapports commerciaux auront acquis une vitalité nouvelle; vous avez enfin fait œuvre de bons citoyens dans la plus haute acception du mot. (*Très bien! Très bien!*). Ainsi, vous aurez de plus préparé efficacement la participation des Pays-Bas à notre Exposition Universelle de 1900.

Je faisais tout à l'heure allusion aux attaques dirigées contre les Expositions. Personne d'entre vous n'ignore la campagne entreprise dans le but de faire échouer le Banquet solennel par lequel la République compte fermer le dix-neuvième siècle.

Si cette campagne devait triompher, que deviendraient, je vous le demande, les progrès matériels et moraux ? Et, au lieu d'une nouvelle page glorieuse à inscrire dans l'histoire de l'Humanité, ne serait-ce pas aller à une véritable défaite, si, après avoir annoncé au monde entier notre intention de le convier à cette fête, nous venions tout à coup à faire faillite à notre signature? (*Très bien! Très bien!*)

D'ailleurs, au jour prochain où s'ouvrira ce débat devant les Chambres, M. le Ministre du Commerce mettra ce point en lumière; il usera de l'autorité de sa fonction et de sa parole pour faire valoir les avantages indéniables que la France peut légitimement attendre de la future Exposition Universelle. Il convaincra les esprits les plus indécis et triomphera des dernières hésitations. Ainsi, bientôt une page glorieuse viendra s'ajouter aux annales de la France républicaine, tandis que vous aurez à votre actif une victoire de plus. (*Très bien! très bien!*)

L'obstacle le plus sérieux, celui qui résultait de notre situation financière, est sur le point d'être aplani. Nous arriverons à faire face aux dépenses et à doter Paris d'un plan définitif, tout en ne demandant au budget qu'une somme de 20 millions, c'est-à-dire un sacrifice égal à celui qu'a nécessité l'Exposition de 1889. Le surplus sera fourni, tant par une subvention municipale d'une valeur de 18 à 20 millions que par une souscription qui est actuellement ouverte et qui paraît devoir être aussi profitable aux souscripteurs qu'à l'Exposition elle-même. (*Très bien! Très bien!*)

Mais je m'arrête, car je pourrais être soupçonné d'une tentative d'extorsion de fonds, ce qui pourrait avoir pour moi l'inconvénient de me mettre dans le cas de faire plus ample connaissance avec la magistrature. (*Exclamations et rires.*) Permettez-moi donc de revenir à l'Exposition d'Amsterdam et de me souvenir que les dames qui ont bien voulu se joindre à nous ont ainsi, par leur présence, donné à notre voyage — je parle du moins pour moi (*sourires*), — la note gracieuse qui lui manquait et ajouté à l'éclat de la Section française. (*Assentiment.*)

Je ne voudrais pas aborder la question de la distribution des récompenses, mais je vous propose de nous constituer à cette occasion en jury de revision et de décerner à Mmes Lebon, Ancelot, Delaunay-Belleville le prix du charme et de la beauté. (*Applaudissements.*)

Je bois donc à nos compagnes de voyage et, en particulier, à Mme Lebon. (*Nouveaux applaudissements.*)

Toute l'assemblée s'associe d'enthousiasme à ce trait galant, et on fait une véritable ovation à M. Alfred Picard.

Voici, maintenant, M. den Tex, président du jury international, qui s'exprime en ces termes :

Discours de M. DEN TEX

Président du Jury international
à l'Exposition Universelle d'Amsterdam

Messieurs, ce n'est pas sans une grande hésitation que je prends la parole après les orateurs éloquents que vous venez d'entendre et qui ont si bien exprimé leurs sentiments. Si je me décide à le faire, c'est uniquement parce que je tiens à adresser mes remerciements les plus chaleureux aux membres qui composent le Comité de la Section française.

Je partage, quant à moi, votre joie, et cela m'est d'autant plus facile que la sympathie que j'ai, depuis ma plus tendre jeunesse, éprouvée pour la nation française, n'a fait que grandir encore depuis l'été dernier. (*Très bien! Très bien!*)

M. le Ministre vous citait tout à l'heure le vieux dicton de la ville d'Harlem : *Vincit vim virtus.*

Permettez-moi à mon tour de vous en rappeler un autre que je plais à qualifier de « fin de siècle », en dépit du discrédit qui s'attache à ce mot, c'est le suivant : « Le travail ennoblit ».

J'ajouterai que le Français travaille particulièrement bien, et je crois pouvoir affirmer que si l'Exposition d'Amsterdam n'avait pas compté la Section française, elle aurait beaucoup perdu de son charme. (*Très bien! Très bien!*)

Je vous propose donc de porter un toast en l'honneur de celui qui a été l'âme du Comité : j'ai nommé M. Ancelot qui, vous le savez, a tout dirigé.

Peut-être même s'est-il parfois montré un peu « Pape » (*rires*), comme nous disons en Hollande, dans l'expression de son énergie; mais, d'autre part, il faut bien aussi reconnaître que ce n'est qu'avec des hommes comme lui que l'on travaille vraiment bien. (*Très bien! Très bien!*)

Je porte donc, je le répète, la santé de M. Ancelot. (*Applaudissements.*)

Enfin, au nom des exposants, de tous les collaborateurs de la Section française à Amsterdam, M. Allain, président honoraire de la Chambre syndicale des vins et spiritueux de Paris, vice-président du Comité français, se lève à son tour, et prononce les paroles suivantes :

Discours de M. ALLAIN

Président honoraire de la Chambre syndicale des Vins
Vice-Président du Comité français

Mon cher Président,
Messieurs,

Désigné par mes collègues, pour être l'interprète de tous vos collaborateurs, afin de vous exprimer leur admiration et leur reconnaissance de tout ce que vous avez fait pour la France et pour eux, je me sens bien embarrassé d'ajouter quoi que ce soit à toutes les belles et bonnes choses que nous venons d'entendre.

En effet, je ne pourrais que répéter, et certes beaucoup moins éloquemment, ce que viennent de nous dire, avec tant d'autorité et de verve, les orateurs éminents qui m'ont précédé.

Je préfère, Messieurs, vous laisser sous le charme.

Mais les sentiments vrais trouvent toujours un langage pour s'exprimer; et la sincérité, la profondeur de l'attachement que vous avez su, mon cher Président, nous inspirer, à tous en général, et à moi-même en particulier, me font remplir avec une réelle joie l'agréable devoir qui m'incombe. (*Très bien! Très bien!*)

Laissez-moi vous redire quel juste hommage nous nous plaisons à rendre à vos incontestables talents d'organisateur et d'administrateur qui vous

ont permis de mener à bonne fin cette intéressante Exposition hollandaise, où, nous pouvons le dire sans fatuité excessive, la France, grâce à vous, a joué un rôle si brillant. (*Très bien! Très bien!*)

Ce sont là des qualités éminentes que tout le monde pourra reconnaître et célébrer comme nous; mais ce que je veux proclamer surtout, c'est que, placés près de vous, comme l'ont été les membres de notre Comité, il leur a été donné plus qu'à personne d'apprécier par-dessus tout votre extrême droiture, la sûreté de vos relations, la bienveillance de votre caractère.

Aussi est-ce avec un véritable et grand plaisir que je viens au nom :

des membres du Comité,

des membres du Jury,

des exposants,

de la Section Française à l'Exposition universelle d'Amsterdam, de tous enfin, vous prier d'accepter un amical souvenir des heureux moments que nous avons ensemble passés à vos côtés.

Je veux espérer que ce modeste témoignage de notre affectueuse gratitude ne sera pas le seul qui vous rappellera cette année de labeur et de succès. (*Très bien! Très bien!*)

Maintenant, Messieurs, je suis certain de n'être désavoué par personne, en associant au nom honoré de notre Président celui de sa gracieuse compagne. Elle a été, nous le savons, son soutien aux heures difficiles, où la foi lui eût manqué peut-être, comme elle a été la grâce et le charme de toutes celles de nos réunions qu'elle a bien voulu embellir de son aimable présence. (*Applaudissements.*)

Je bois donc, Messieurs, à la santé de notre Président, M. Ancelot, et à celle de Mme Ancelot. (*Nouveaux applaudissements.*)

Tous les convives se lèvent et acclament le président Ancelot.

Le souvenir auquel vient de faire allusion M. Allain est un magnifique surtout de table en argent massif, véritable chef-d'œuvre artistique qui sort de la maison Tabouret. Il est le fruit d'une souscription spontanée, à laquelle tous les amis de M. Ancelot ont pris part avec une véritable joie, heureux qu'ils ont été de lui donner ce témoignage de haute estime et de cordiale affection, pour le dévouement et l'activité dont il a fait preuve au cours de la campagne qui vient de se terminer si glorieusement et si honorablement pour tout le monde.

Un peu ému, cela se comprend, M. Ancelot a répondu à M. Allain dans les termes que voici :

Réponse de M. ANCELOT

Président du Comité Français

Messieurs, mes chers collègues, permettez-moi de dire : mes chers amis, je suis vraiment confus des paroles beaucoup trop bienveillantes de mon excellent collègue, M. Allain, et je ne sais comment vous remercier des merveilles que vous m'offrez. Votre amitié pour moi vous aveugle et vous m'attribuez des mérites que certainement je n'ai pas, car, si aujourd'hui nous sommes heureux de fêter le succès de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam, nous le devons avant tout à l'union et à la cordialité qui n'ont jamais cessé, depuis le début, de régner entre tous ses membres; je suis heureux de le proclamer bien haut. (*Applaudissements.*)

D'autre part, si, armés uniquement du concours moral du Gouvernement, nous avons vu le Commerce et l'Industrie répondre avec tant d'empressement à notre appel, c'est que nous avions à notre tête des Présidents d'honneur dont les noms seuls suffisaient à inspirer à tous la plus entière confiance. (*Très bien! Très bien!*)

Vous avez su enfin nommer dans vos bureaux des hommes d'une habileté incontestable dans l'organisation des Expositions et qui, de ce chef, étaient particulièrement aptes à résoudre toutes les difficultés qui auraient pu se présenter. (*Très bien! Très bien!*)

Vous m'avez fait le grand honneur de me désigner comme Président de ce Comité, mais je vous avouerai que mon rôle a été bien simple; avec un pareil Etat-major, il m'a suffi de vous consulter, d'enregistrer vos décisions et de les faire exécuter.

Si, toutefois, un mérite peut m'être attribué, c'est celui d'avoir eu, dès le début, une confiance absolue, de vous l'avoir communiquée et fait partager. (*Applaudissements.*)

Mes chers collègues, permettez-moi de vous remercier du fond du cœur du splendide souvenir que vous m'avez offert. Soyez persuadés que je le conserverai comme un gage précieux de votre amitié. (*Très bien! Tres bien!*)

Puisse, du reste, l'Exposition d'Amsterdam être le prélude d'une amitié solide et durable entre tous ceux qui, Français ou Hollandais, ont collaboré à son succès? (*Applaudissements.*)

Messieurs, je bois à vous tous qui, par votre union et votre énergie, avez assuré le succès de la France en Hollande! (*Applaudissements vifs et répétés.*)

On se lève de table, et tous les convives se dirigent vers M. Ancelot, car tous veulent s'associer de plus près à l'ovation qui vient de lui être faite et lui serrer encore une fois la main,

La fête s'est terminée très tard dans la soirée. M. André Lebon et M. Alfred Picard ont été également l'objet des attentions affectueuses de toute l'assistance.

Ce dernier surtout, qui est notre général en chef dans la campagne de 1900, a dû s'apercevoir de quelles sincères sympathies sa personne respectée était entourée parmi les représentants du Commerce et de l'Industrie française, et sur quels dévouements il pouvait compter, pour l'avenir.

H. G.

A AMSTERDAM

Distribution des récompenses. — Banquets Clôture de l'Exposition

M. Ancelot, président de la Section française, accompagné de MM. Hubert Garnier, Layus, Estieu, Vautier, Cointreau, Debain, Rœpius van Zevenhuizen, Blot, etc., quittaient Paris dimanche 27 octobre, pour aller assister à Amsterdam à la clôture de l'Exposition et à la distribution des récompenses.

Ces Messieurs ont été reçus sur le quai de la gare d'Amsterdam par MM. Brylinski, administrateur général de la Section française, Le Lorrain et plusieurs membres du Comité exécutif hollandais.

Lundi 28 octobre, à 3 heures, avait lieu dans la salle d'Horticulture la cérémonie de la distribution des récompenses.

Cette cérémonie était présidée par M. le Bourgmestre d'Amsterdam, assisté de MM. Roëll, Ministre des Affaires Étrangères; van Houten Ministre de l'Intérieur; van der Sleyden, Ministre du Commerce; den Tex, président du Jury International; Calisch, président du Comité exécutif hollandais et tous les membres qui le composaient.

M. Calisch a prononcé le discours suivant :

Discours de M. CALISCH

Président du Comité exécutif néerlandais

Avant de féliciter ceux qui ont obtenu des médailles, vous me permettrez, Messieurs, qu'au nom du Comité exécutif je remercie ici de tout cœur Leurs Majestés la Reine et la Reine Régente des Pays-Bas d'avoir bien voulu donner un éclat brillant à l'Exposition et au travail du jury en mettant à notre disposition un si grand nombre de médailles d'or, d'argent et de bronze portant Leurs illustres images. Ceux qui ont vu de près le travail du jury ont pu constater combien a été appréciée la grande bienveillance de Leurs Majestés.

En second lieu, un mot de remerciement à vous, mon Président d'honneur, qu'à notre demande vous avez bien voulu vous charger de la distribution. Ce n'est pas ici le lieu de vous rendre hommage pour tout ce que vous avez fait pour le succès de l'Exposition; vous avez payé de votre personne et, croyez-moi, recevoir les diplômes de vos mains ou entendre lire son nom par votre bouche sera pour chaque exposant une valeur de plus à son couronnement.

Aux membres étrangers et hollandais du jury en général, et à leurs Président et Secrétaire en particulier, nos remerciements chaleureux.

Sous la direction d'un homme tel que vous, Monsieur Den Tex, c'était à prévoir que tout marcherait bien. Vous avez, dans ces jours difficiles, maintenu votre réputation de grande habileté et de probité infaillible. Soyez assuré que tous ceux qui se sont engagés dans cette lutte paisible, même ceux qui ont été vaincus, sont absolument d'accord sur ce point : que le jury a travaillé d'une façon irréprochable et que c'est surtout grâce à votre zèle et à votre dévouement.

Nos remerciements à vous, Messieurs les Ministres de la Reine, qui avez voulu donner à cette solennité l'honneur de votre présence; à vous, autorités de la province et de la commune; à vous encore, amis venus de l'étranger pour nous renouveler les preuves de votre sympathie et de votre amitié.

Et pour en finir, nos félicitations chaleureuses à tous ceux qui ont remporté une victoire quelconque dans cette lutte d'industrie et de commerce. Dans quelques jours, cette Exposition aura disparu : puissent les médailles et les diplômes obtenus vous faire garder pour toujours un agréable souvenir de votre participation à l'Exposition d'Amsterdam!

Après ce discours, M. Calisch donne lecture du tableau suivant qui résume le nombre des récompenses obtenues par les différentes nations qui ont participé à l'Exposition d'Amsterdam.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Exposants	Diplôme	Or	Argent	Bronze	Mention	Totaux
Hollande	66	101	90	45	20	322
France	243	203	145	57	11	659
Belgique	81	114	79	23	15	312
Allemagne	20	44	49	12	5	130
Italie	19	27	26	7	2	81
Angleterre	12	29	16	9	6	72
Autriche	5	4	7	4	»	20
Danemark	»	»	3	1	»	4
Suède et Norvège	4	3	4	2	»	13
Espagne	3	2	3	»	»	8
Russie	»	»	2	1	»	3
Grèce	»	»	2	»	»	2
Roumanie	»	»	»	»	1	1
Japon	»	1	»	»	»	1
	453	528	426	161	60	1628

Collaborateurs	Or	Argent	Bronze	Mention	Totaux
Hollande	23	50	36	14	123
Italie	6	6	»	»	12
France	61	98	49	1	209
Belgique	12	29	12	2	55
Allemagne	2	6	5	4	17
Angleterre	2	»	»	»	2
Autriche	1	1	»	»	2
	107	190	102	21	420

M. le Bourgmestre d'Amsterdam, après avoir félicité les promoteurs et tous les collaborateurs de l'Exposition, proclame les *médailles de la Reine* et le nom de leurs titulaires.

Ces titulaires sont, pour la France :

Médaille d'or. — M. Ancelot, président de la Section française.

Médaille d'argent. — Collectivité de la Chambre syndicale de la Couture et de la Confection pour dames. — Révillon frères. — Comité Girondin. — Chambre de Commerce de Cognac.— Lefranc et Cie. — Collectivité des facteurs français d'instruments de musique. — Jules Richard, ingénieur.

Médailles de bronze. — Mathelin et Garnier.— Robert West. — Chevallier-Appert. — Reignier et Cie. — Dupont et Cie.

La cérémonie s'est terminée par l'audition des hymnes nationaux de tous les pays qui ont participé à l'Exposition d'Amsterdam.

* * *

Le soir, à 8 heures, au Café Royal de l'Exposition, banquet offert par le Comité exécutif hollandais, sous la présidence du Bourgmestre d'Amsterdam. Les trois ministres des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et du Commerce y assistaient. De nombreux discours ont été prononcés. Voici celui de M. Calisch :

Discours de M. CALISCH

President du Comité exécutif néerlandais

Il y a environ six mois que nous avions l'honneur de voir ouvrir l'Exposition par le représentant officiel de Sa Majesté la Reine Régente, son Excel-

lence le baron du Tour van Bellinchave. Ce même jour, j'eus l'honneur de présider avec le consentement de mon président d'honneur, un banquet offert par le Comité exécutif et auquel ont assisté presque tous ceux qui ont voulu accepter une invitation pour aujourd'hui. Si nous nous demandons quel a été le résultat de cette Exposition, je me sens heureux de pouvoir répéter ce que M. Picard, le vaillant Commissaire général de l'Exposition de 1900, a bien voulu me dire : « Vous pouvez être content, m'a-t-il dit il y a quelques semaines, vu que vous n'avez eu que 6 à 8 mois de préparation ; vu que vous n'avez eu de subside de qui que ce soit, que le gouvernement n'a pu vous donner que son appui moral, et pas même officiel parce que c'était une entreprise d'initiative privée ; vu l'opposition avant l'ouverture et pas moins après, le succès peut être proclamé brillant. »

Quand un homme comme M. Picard, l'expert par excellence, donne comme tel son opinion, le Comité exécutif ne demande pas mieux que de s'y soumettre. Mais nous serions bien peu reconnaissants si nous oublions ce que nous a valu l'amitié de ceux qui nous ont soutenus par leur grand appui moral et par leur confiance inébranlable malgré tout ce qu'on a écrit et dit contre nous de l'entreprise elle-même et des membres du Comité.

En premier lieu nos remerciements respectueux aux deux Reines de notre pays qui ont daigné nous faire l'honneur de visiter notre Exposition avant l'ouverture même, visite répétée au mois d'août et après laquelle elles ont bien voulu nous donner l'assurance de leur grande approbation ; à notre Reine Régente qui a consenti à être notre patronne et nous a donné différentes preuves de sa sympathie.

Hommage à vous, mon président d'honneur bien respecté ! Comme il m'était déjà permis de dire cet après-midi : vous avez payé de votre personne. Votre nom si honoré a été inscrit à la tête de ceux des membres du Comité, et vous nous avez fait le plus grand éloge en nous disant que vous ne l'avez absolument pas regretté. Le Comité a eu des moments difficiles, le président ne s'est jamais gêné de venir demander votre conseil, et toujours il vous a trouvé prêt à l'aider, à le faire profiter de votre habileté, de votre grande expérience. Encore quelques mois et tout ce qui se trouve sur les terrains de l'Exposition sera effacé, l'Exposition même sera oubliée dans le grand mouvement social ; mais soyez convaincu, Monsieur Le Bourgmestre, que le souvenir restera vivant dans nos mémoires de la manière dont vous avez voulu comprendre la tâche de président honoraire, et que nous vous garderons la plus vive reconnaissance et la plus profonde estime.

Nous avions demandé votre nom, vous avez donné votre cœur.

Nos remerciements chaleureux à vous, Ministres de la Reine. Au commencement vous nous avez promis votre appui moral à la condition que nous en resterions dignes. Cet appui nous a été donné largement et la présence de vous trois, Messieurs Roëll, van Houten et van der Sleyden, nous est la meilleure preuve que le gouvernement n'a pas eu à se plaindre de nous. Nos remerciements à vous membres d'honneur du Comité, présents et absents, et parmi eux à vous surtout Monsieur den Tex, et à vous Monsieur van Houten, qui avez bien voulu vous charger de la tâche difficile de président et de secrétaire du jury, tâche accomplie par vous d'une manière excellente.

A vous notre banquier, Monsieur Oppenheim, qui toujours étiez prêt à nous secourir, et qui dans des circonstances pénibles et compliquées souvent vous trouviez toujours de notre côté. A vous, membres du jury international, étrangers et hollandais qui avez voulu accepter le travail difficile de juger dans la lutte paisible de l'industrie et du commerce.

A vous, membres des Comités d'assistance, qui étiez toujours prêts quand nous demandions votre aide, et d'entre vous surtout à notre ami M. Helmig van der Vegt, au Comité de la vieille Hollande, avec leur digne et vaillant président, le capitaine Fabius ; à MM. Gompertz et Koning, du Comité de la musique : à M. Wolvers, le dévoué rapporteur du jury, MM. Teves, Galesloot, Dudob de Wit, et tant d'autres, trop nombreux pour les nommer tous. A notre vaillant directeur M. Geselschap, homme de devoir, parfaitement dévoué et honnête, et à tous ceux qui se trouvaient heureux de travailler sous ses ordres.

Et *last not least* toute la reconnaissance de notre cœur à vous, représentants de pays étrangers mais amis du nôtre, membres des Comités de patronage, commissaires et administrateurs généraux. Nous vous remercions d'avoir travaillé et beaucoup travaillé pour notre Exposition. Les relations que nous avons eues ensemble ont été des plus agréables et, vous le savez comme moi, beaucoup parmi vous et parmi nous ont noué des liens d'amitié qui, nous l'espérons, resteront intacts autant de dizaines d'années que l'Exposition a vécu de mois. Et que je ne vous oublie pas, Monsieur Roepius van Zevenhuizen, notre ami loyal qui, guidé simplement par un sentiment de patriotisme, avez sacrifié votre repos à Paris pour travailler longtemps et durement, mais avec beaucoup de succès, dans les intérêts de l'Exposition, parce qu'elle était tenue dans le pays qui vous est resté cher. Beaucoup de mes compatriotes en Hollande pourraient quant à l'amour de la patrie, vous prendre pour modèle, vous le Hollandais vivant en France.

Je voudrais bien encore en nommer d'autres, mais il faut que j'en finisse. Ceux qui n'ont pas été cités comprendront que ce n'est pas par ingratitude envers eux, mais par discrétion envers nos hôtes.

Messieurs, une Exposition est une œuvre de paix. Ce n'est pas parce que, généralement, elle ne dure que six mois ; mais, sauf encore les grands intérêts du commerce et de l'industrie internationale, elle donne aux habitants des différents pays luttant dans une lutte sans armes l'occasion de se connaître et de s'apprécier.

Une Exposition bien réussie sur ce pied-là est d'une haute importance, et il me semble que ceux qui ont travaillé pour l'Exposition d'Amsterdam peuvent être contents.

Je ne veux pas vous proposer de boire à la santé de notre Exposition : on ne boit pas à la santé d'une mourante. L'Exposition est finie, d'autres vont la suivre.

Je vous prie, gardez tous de bons souvenirs de celle qui nous a réussi et buvez à tous ceux qui ont voulu assister le Comité exécutif dans sa tâche difficile.

Mardi, 29 octobre, banquet offert au restaurant Couturier, par les membres des Comités et les exposants hollandais et étrangers au Bourgmestre d'Amsterdam, au Comité exécutif, aux Présidents et Secrétaires du Jury. Le banquet était présidé par M. Ancelot, président de la Section française.

Au dessert, M. Ancelot a prononcé le toast suivant :

Toast de M. ANCELOT

Président de la Section française

M. le Bourgmestre,
Messieurs,

Hier, répondant à la gracieuse invitation du Comité exécutif nous avons clôturé la série des banquets et des fêtes officielles, mais les collaborateurs étrangers de cette Exposition ont considéré qu'ils ne pouvaient pas se séparer sans exprimer dans une réunion plus intime toute leur reconnaissance au Comité exécutif pour l'accueil si cordial qu'ils ont reçu de lui en toute circonstance.

Au nom de toutes les nations, m'adressant d'abord à M. le Bourgmestre d'Amsterdam, président d'honneur de l'Exposition je serai l'interprète de vous tous en lui adressant l'expression de notre bien vive gratitude pour l'appui si précieux qu'il a bien voulu nous prêter de son nom et de sa grande autorité. Nous avons été heureux d'entendre hier de sa bouche qu'il ne regrettait nullement le concours qu'il nous avait accordé.

Nous avons pu apprécier à leur juste valeur l'intelligence et l'énergie de M. Calisch, président du Comité exécutif qui a su aplanir toutes les difficultés accumulées sur son chemin, et sortir victorieux de cette lutte pacifique, nous lui adressons ainsi qu'à tous ses collègues du Comité exécutif l'expression de notre bien vive gratitude pour la façon dont ils ont dirigé et su mener à bien cette Exposition.

Pour vous, Monsieur Den Tex, président du jury supérieur ainsi que pour vous, Monsieur Van Houten secrétaire du jury, je ne trouve pas les mots pour vous exprimer ce que nous ressentons pour cette cordialité et cette aménité avec lesquelles vous avez su diriger la tâche difficile qui vous avait été confiée.

Nous avons tous été heureux de travailler avec vous et nous en conserverons le plus agréable souvenir.

Je ne veux pas oublier le Comité de la vieille Hollande et son dévoué bourgmestre, le capitaine Fabius qui ont si puissamment contribué au succès de cette Exposition.

Merci également à M. Gomputz et Galesloot qui chacun dans la sphère spéciale de leurs attributions ont su aux heures de plaisir charmer nos oreilles et nos yeux.

C'est avec le plus vif regret que nous quittons cette terre hospitalière de la Hollande en emportant chacun dans notre patrie un souvenir charmant de notre séjour au milieu de vous et en laissant derrière nous, nous n'en doutons pas, de bonnes et solides amitiés.

Je vous propose, Messieurs, de porter un toast à M. le Bourgmestre d'Amsterdam et de boire à la santé du Président et de tous les membres du Comité exécutif.

De nombreux applaudissements ont accueill ces paroles.

Mercredi 30, un dîner a été offert par M. et Mme den Tex aux membres du Comité français. Mme den Tex a fait les honneurs de sa réception avec une grâce charmante.

*
* *

Jeudi 31 octobre, à 5 heures du soir, tous les membres du Comité exécutif néerlandais, accompagnés de leurs dames, se rendaient au salon d'honneur de la Section française où se trouvaient réunis M. Ancelot, M. Brylinski et tous leurs collaborateurs.

Cette réunion intime était celle des adieux.

Après avoir fait une dernière visite dans les galeries de l'Exposition, tout le monde a pris rendez-vous à Paris, en 1900.

C'est jeudi soir, 31 octobre, que les galeries de la Section française ont été fermées au public et aux visiteurs.

Jusqu'au dernier moment, beaucoup d'achats ont été faits aux exposants français ; beaucoup d'entre eux ont laissé en Hollande la majeure partie de leurs marchandises.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — Le Gérant HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 40 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Novembre 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . Un an. 8 francs / Départements — 9 — / Etranger. . . — 10 —

RÉUNION DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE

Allocution du Ministre du Commerce. — Rapport de M. Boulanger, premier président de la Cour des Comptes
Rapport de M. Alfred Picard, Commissaire général

BULLETIN

A l'heure où paraîtront ces lignes, le projet de loi relatif à l'Exposition de 1900 aura été déposé sur le bureau de la Chambre. Une Commission aura été nommée, et il est fort probable que la quinzaine ne s'écoulera pas sans que tout ait été définitivement réglé.

M. Mesureur, Ministre du Commerce, semble avoir pris à cœur la tâche que ses prédécesseurs lui ont laissé inachevée, et s'être piqué d'amour-propre pour la mener à bonne fin. On ne saurait trop l'approuver, car c'est une bonne fortune pour un Ministre de trouver, en arrivant au pouvoir, l'occasion d'attacher son nom à l'inauguration des travaux de l'œuvre grandiose qui doit couronner cette fin de siècle.

La quinzaine qui vient de s'écouler a d'ailleurs été bien remplie. La Sous-Commission des finances s'est réunie quatre fois, et la Commission supérieure a tenu, lundi dernier, une séance au cours de laquelle elle a approuvé, à l'unanimité absolue, le remarquable rapport de notre Commissaire général.

On trouvera plus loin le texte intégral de ce rapport, accompagné de celui de M. Boulanger, premier président de la Cour des Comptes.

M Alfred Picard arrive au terme, nous ne dirons pas de ses peines, mais de la période la plus ardue, la plus délicate de son œuvre : celle de la préparation.

Il ne faut pas oublier, en effet, que, depuis le 9 septembre 1893, date où le vice-président de la Commission préparatoire de l'Exposition Universelle de 1900 fut nommé Commissaire général, M. Alfred Picard a poursuivi avec une ténacité extraordinaire, avec une ardeur que rien n'a pu vaincre et qui a surpris tout le monde, la tâche qu'il s'était tracée, et cela, malgré des événements imprévus, des changements de ministères, des difficultés de tous genres, qui en reculaient toujours l'exécution définitive.

Les applaudissements et les approbations qui ont souligné, avant-hier, la lecture de son rapport ont dû le dédommager un peu de ses déboires.

Le succès que nous lui prédisons, lorsqu'il défendra à la tribune du Parlement, en qualité de Commissaire du gouvernement, l'œuvre de l'Exposition, qui est son œuvre aussi, l'en dédommagera davantage encore.

Nous ne parlerons que pour mémoire des diverses manifestations auxquelles se sont livrés, ces jours-ci, les adversaires de l'Exposition.

M. Charles Normand, l'aimable directeur de l'*Ami des monuments et des arts*, dans une lettre adressée au *Temps*, défend avec plus d'ardeur que de bonnes raisons, la cause des arbres des Champs-Elysées qu'il va falloir changer de place et transplanter, et celle du Palais de l'Industrie, « ce vieux serviteur » qui appartient désormais, avouons-le, au monde des fossiles.

M. Charles Normand poserait-il sa candidature aux fonctions de Président de la Société protectrice des végétaux et même des minéraux ?... Avant peu, nous l'espérons, nous apprendrons la conversion de M. Charles Normand au projet de M. Alfred Picard, comme nous avons appris celle de M. Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra, qui fut, lui aussi, il y a peu de temps, le défenseur éloquent du Palais de l'Industrie.

Quant à la brochure de la Ligue lorraine, que nous analysons plus loin (nous en demandons pardon à nos lecteurs), elle n'a que l'importance de celles que certains maniaques ou persécutés jettent quelquefois du haut des tribunes du public, au Palais Bourbon, sur la tête de nos honorables députés, pour donner plus de publicité à leurs revendications.

Sur l'ordre de la questure, deux huissiers vont cueillir le délinquant, qui est conduit au commissariat de police, et, de là, au Dépôt, d'où on ne l'extrait généralement que pour le diriger sur une maison de santé.

HENRI GAUTIER

Réunion
DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE

Allocution de M. Mesureur,
Ministre du Commerce

La Commission supérieure de l'Exposition de 1900 s'est réunie, avant-hier lundi, à neuf heures du matin, au ministère du Commerce et de l'Industrie, rue de Grenelle, sous la présidence de M. Mesureur, Ministre du Commerce.

En ouvrant la séance, le Ministre a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

C'est un incident trop fréquent pour que vous vous y arrêtiez longtemps que la présence d'un Ministre nouveau à votre tête.

Comme mes prédécesseurs et mes successeurs, j'en suis certain, vous me trouverez à toute heure dévoué à l'œuvre nationale entreprise par la République pour couronner la fin de ce siècle. Il faut, en effet, que rien ne puisse altérer l'unité de vues et de direction nécessaire au succès de cette grande œuvre.

Grâce à vos études et au contrôle éclairé que vous avez exercé sur les propostions qui vous étaient soumises, nous pourrons dans quelques jours présenter au Parlement un projet complet et attendre avec confiance le vote des représentants du pays.

Le pays, croyez-le bien, a toujours compris la haute portée de cette manifestation nationale, en dépit d'une opposition qui a fait appel à ce qu'il y a de moins bon dans l'esprit de décentralisation, c'est-à-dire aux intérêts locaux.

Vous êtes appelés, aujourd'hui, à terminer la première et la plus importante partie de vos travaux, c'est-à-dire l'œuvre de préparation à laquelle succédera bientôt la période d'exécution Je serais fier, messieurs si, avec votre concours, je pouvais pendant mon passage ici faire franchir cette étape à l'Exposition Universelle de 1900.

La Commission supérieure a entendu ensuite la lecture du rapport de M. Boulanger, premier président de la Cour des Comptes, sur la combinaison financière et celle du rapport de M. Alfred Picard. Nous donnons ci-dessous le texte officiel de ces deux documents importants.

RAPPORT DE M. BOULANGER

Premier Président de la Cour des Comptes

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

De la séance de la Sous-Commission des finances de la Commission supérieure. Séance du 14 novembre 1895.

—

. . . .

M. Boulanger, qui n'assistait point à la première séance, tient d'abord à remercier ses collègues de la mission qu'ils ont bien voulu lui confier. Il aurait désiré trouver plus tôt l'occasion d'en rendre compte ; mais, avant que le Bureau pût arrêter ses résolutions et les soumettre à la Sous-Commission, il fallait attendre la production des projets d'initiative privée auxquels on avait décidé de faire appel, procéder à l'examen de ces projets, connaître le chiffre exact des dépenses à couvrir, chiffre fixé seulement en juillet 1895, entamer des négociations, qui ne pouvaient être que successives, avec le Gouvernement, avec la Ville de Paris et avec les Compagnies de chemins de fer : qu'on ajoute à ces causes de retard inévitables l'interruption de travail commun qu'entraînaient les vacances parlementaires et la nécessité de s'assurer, après la dernière crise ministérielle, des vues du Gouvernement nouveau, on ne saurait s'étonner de l'intervalle qui sépare cette séance de la précédente et qui, d'ailleurs, a été utilement employé pour une étude réfléchie et silencieuse de la combinaison aujourd'hui proposée au libre examen de la Commission.

Si l'on passe d'abord en revue les divers projets d'initiative privée que le Rapporteur avait charge d'apprécier, on constate l'absence de conceptions originales et de données vraiment nouvelles ; toutefois, quelques orientations ou quelques ingéniosités apparaissent dont il a été possible de faire profit. Sur 46 projets présentés, 3 proposent sans ambages l'émission directe de bons à lots par l'Etat : un projet met en avant une intéressante opération de trésorerie, consistant dans un emprunt spécial remboursable en 1901 ; quelques-uns, élargissant le problème, veulent lier financièrement à la question de l'Exposition des questions fort différentes, telles que l'organisation d'une grande œuvre colonisatrice, la création d'une caisse de prêts aux communes et aux établissements publics ou la construction complète d'un métropolitain. A ne considérer que les projets qui se limitent aux voies et moyens de l'Exposition de 1900, presque tous, 39 sur 46, supposent l'émission de bons avec tickets ; 35 jugent nécessaire l'attrait d'une loterie ou d'une tombola ; 23 estiment qu'il y aurait lieu de trouver un appât nouveau dans les réductions des tarifs des chemins de fer ou même des autres moyens de locomotion urbaine, mais en admettant presque tous l'impossibilité d'obtenir des Compagnies l'abandon de ces réductions et, par conséquent, la nécessité pour l'Etat de les couvrir. Quelques-uns veulent, au profit des porteurs de bons, des diminutions dans les théâtres et divers établissements de plaisir de Paris ; quelques autres, des diminutions analogues pour les spectacles ou les achats dans l'enceinte de l'Exposition. Quant au mécanisme financier proprement dit, dix-huit projets précomptent sur les recettes le capital nécessaire à l'amortissement des bons souscrits, comme en 1889 ; trois projets préconisent la participation, assez malaisée, des souscripteurs aux bénéfices. L'émission des bons doit être effectuée, suivant les uns, par l'Etat ; suivant quatre projets par les Compagnies de chemins de fer, sous la forme d'obligations spéciales analogues à leurs obligations actuelles ; suivant deux autres, par le Crédit foncier ou par la Ville de Paris ; presque tous, trente-cinq sur quarante-deux, prévoient l'entremise nécessaire d'un syndicat d'établissements financiers et l'allocation à ce syndicat de commissions dépassant 10 o/o. Le capital à mettre en souscription varie d'ailleurs singulièrement avec les divers projets, depuis 200,000 francs jusqu'à 20 millions. En définitive, si tout n'était point à retenir dans ces propositions diverses, il y avait quelques vues nouvelles dont le Bureau a pu avantageusement s'inspirer et dont il aime à remercier les auteurs.

L'examen de ces projets d'initiative privée une fois achevé, un second travail préparatoire s'imposait : la fixation des dépenses à couvrir. Le Président de la Sous-Commission, dès sa première séance, évaluait ce chiffre à 100 millions ; cette évaluation a été reprise par la Commission supérieure, dans sa séance du 13 juillet 1895, puis par le Conseil municipal.

A cette dépense quelle devait être la contribution de la Ville de Paris ? 8 millions sur 50 millions, en 1889, représentaient une quote-part insuffisante, si l'on remarque que l'Exposition, par l'afflux de voyageurs et de denrées qu'elle implique, enrichit surtout le budget parisien ; on tombait d'accord, d'autre part, dans les longs pourparlers conduits par M. Picard avec le Conseil municipal, que la subvention de la municipalité ne pouvait excéder 20 millions sur 100 millions, soit un cinquième de la dépense, au lieu d'un sixième en 1889. Cet arrangement, — dont la conclusion s'était trouvée retardée par la discussion de solutions étrangères à l'organisation de l'Exposition, mais que le Conseil solidarisait avec elle, — subordonnait l'allocation de la subvention à diverses clauses, notamment à l'interdiction de réduire le chiffre de dépenses, fixé à 100 millions, à l'obtention d'une allocation budgétaire égalant l'allocation municipale, au remplacement du pavillon que possède actuellement la Ville aux Champs-Elysées par l'un des nouveaux palais que prévoit le plan général de l'Exposition, enfin à la constitution d'une garantie gageant l'intégralité des dépenses prévues.

L'entente intervenue supposait, on le voit, l'octroi par l'Etat d'une subvention de 20 millions ; cette somme se rapproche sensiblement de celle qu'avait supportée le budget en 1889, soit 17 millions de subvention et environ 3 millions pour la conservation des palais du Champ de Mars ; il est à croire que la Commission du budget ne trouvera point cette participation exagérée, surtout si elle observe qu'il s'agit au premier chef d'une dépense reproductive et si elle fait état des plus-values plus que compensatrices, qui, comme en 1889, ne peuvent manquer d'apparaître dans les produits des impôts de consommation et de transport, des postes, etc. ; on a pu, en 1889, évaluer à 1,200 millions le chiffre du surcroît d'affaires amené à Paris par l'Exposition et, sur ce chiffre, 750 millions représentaient l'apport des étrangers, c'est-à-dire un élément nouveau de transactions pour les particuliers et, par conséquent, de perceptions pour l'Etat.

Les subventions attendues de la Ville et de l'Etat atteignant 40 millions, restaient 60 millions à procurer au budget de l'Exposition. Aucune des Expositions précédentes ne léguait un procédé financier capable d'assurer pareille ressource. En 1867 on avait bien imaginé le mécanisme de la société de garantie, qui devait paraître en 1889 ; mais la dépense n'était que de 24 millions, l'Etat et la Ville y contribuant par moitié pour 12 millions ; le surplus se trouvait surabondamment couvert par les recettes, et la société de garantie, qui gageait 8 millions, n'eut point à concourir effectivement à une opération qui se soldait par des bénéfices. En 1878, la combinaison adoptée était aussi simple que désastreuse pour l'Etat; qui assumait seul tous les risques : le bilan s'établissait par 55 millions de dépenses, 23 millions de recettes et environ 32 millions de découvert à la charge du Trésor. Les dépenses de l'Exposition de 1889, primitivement évaluées à 43 millions, devaient être supportées pour 17 millions par l'Etat, pour 8 millions par la Ville de Paris et pour le surplus, soit 18 millions, par une société de garantie, qui paraissait offrir le double avantage de cautionner les risques et de susciter, dans le monde industriel et commercial, une plus étroite collaboration au succès de l'Exposition. Mais le premier de ces avantages était de réalisation difficile : la perception des entrées constituant, avec la valeur des matériaux de démolition, le gage de la société créancière, et l'Etat s'étant trouvé amené, par des raisons d'ordres divers, à multiplier les entrées gratuites et à décider la conservation de certaines constructions, il n'y avait plus place au fonctionnement normal de la société de garantis. Aussi le pacte était bientôt résilié et remplacé par une combinaison différente qui, en élevant la dépense de 43 à 50 millions, aboutissait à l'émission de 120,000 bons de 25 francs, comportant tickets d'entrée et chances de lots. On sait le succès de cette opération, qui permit une sensible majoration de dépenses sans nouveau sacrifice de l'Etat, et laissa en dernière analyse le Trésor bénéficiaire d'environ un million.

Ce succès s'imposait à l'attention des organisateurs de l'Exposition de 1900, bien qu'ils eussent à faire face à une prévision de dépense doublée : si le cadre des expositions va fatalement s'élargissant et si les dépenses croissent en proportion, on ne peut méconnaître que les recettes aussi iront augmentant ; pour 11 millions d'entrées en 1867 et 13 millions en 1878, on en comptait 23 millions en 1889 ; il ne semble pas excessif d'en prévoir 60 millions pour 1900, si l'on tient compte des habitudes nouvelles de déplacement, qui se sont singulièrement développées pendant ces dix dernières années, des réductions survenues dans les tarifs de chemins de fer depuis 1889 et encore accrues par la combinaison à l'étude, de la participation officielle des puissances étrangères, qu'il est cette fois permis d'attendre et qui amènera une plus large affluence de visiteurs étrangers, des facilités d'entrée que vaudra l'accès de l'Exposition en plein Paris par la place de la Concorde, enfin de l'organisation plus fréquente et presque journalière de fêtes du soir, que rendra possibles l'aménagement de l'éclairage électrique et qui devront comporter le payement de doubles tickets. On pourrait, en outre, faire état des redevances plus fortes que l'expérience réalisée en 1889 autorisera à exiger des concessionnaires à l'intérieur de l'Exposition, ainsi que de la revente des matériaux, si ces deux produits spéciaux n'étaient mis en réserve comme contre-partie d'une opération de trésorerie qui sera exposée plus loin.

Les recettes ainsi évaluées à 60 millions, comment pouvait-on s'en procurer à l'avance l'équivalent ? La première idée, qui avait toutes les préférences personnelles du Rapporteur, était de recourir au crédit de l'Etat, d'obtenir, avec la perspective de rentrées aussi certaines, une avance que le Trésor, malgré la situation actuelle de la dette flottante, aurait pu couvrir par une émission spéciale de trésorerie, comme on l'a fait en Belgique, par exemple, pour le Congo : c'était le moyen d'éviter le payement de commissions onéreuses et de se passer des syndicats financiers, auxquels ne semble point aller la faveur des opinions parlementaires, mais, malgré les instances réitérées du Rapporteur et du Commissaire général, le refus du précédent Gouvernement a été catégorique et le Gouvernement nouveau l'a maintenu. Il ne restait plus dès lors qu'un appel au crédit privé, la Commission n'ayant ni qualité ni facilités pour provoquer elle-même une émission, avec les délicates mesures de publicité qu'elle exigerait. On ne pouvait songer, d'autre part, à reconstituer, pour une opération de 100 millions, une société de garantie analogue à celle de 1889, qui avait été difficilement formée pour une opération de 43 millions, et qui, d'ailleurs, on l'a vu, ne s'était pas prêtée jusqu'au bout à la responsabilité d'une garantie effective. Le Bureau s'est donc décidé à provoquer le concours de cinq grands établissements financiers, dont l'active entremise a mérité tout éloge et qui ont montré autant de désintéressement qu'on en peut raisonnablement requérir de banques faisant, non des cadeaux, mais des affaires : ce sont le *Crédit Foncier*, le *Crédit lyonnais*, le *Comptoir national d'escompte*, la *Société générale* et la *Société de crédit industriel et commercial*. Toutefois, en faisant appel à ces établissements de crédit, on a tenu à ménager un appel plus direct au pays, aux chambres de commerce, aux banquiers, aux industriels, et à laisser ainsi pour partie à ces souscripteurs élémentaires l'honneur, comme la responsabilité et la garantie de cette entreprise. Le succès de cette combinaison est attesté par les résultats de la souscription : au lieu de 3,250 parts à 20,000 francs qui étaient offertes, on a souscrit 5,632 parts et l'excédent est actuellement soumis aux formalités de la réduction.

Pour obtenir le concours d'établissements de crédit syndiqués, tous les projets d'initiative privée avaient prévu des commissions supérieures à 10 o/o, taux accepté en 1889. Le syndicat choisi

a offert deux combinaisons : émission des parts sans garantie, moyennant une commission de 3 millions, représentant les frais de confection des bons et les frais de guichet ; ou bien émission avec garantie intégrale, moyennant une commission de 6 millions. On a pensé que la première combinaison était inacceptable et la seconde commission trop forte : on s'est rangé à une solution moyenne et, pour une commission de 5 millions, on a obtenu que les établissements syndicataires, sans garantir le montant total des parts placées par eux garantiraient les insolvabilités de leur clientèle jusqu'à concurrence du montant des parts qu'ils prenaient en leur nom propre, soit 2,400,000 fr. : c'était en réalité couvrir, et au delà, les défaillances assez rares qui pouvaient être à craindre. Cette commission de 5 millions est soldée par une émission complémentaire de 250,000 bons et se répartit ainsi : commission de confection des bons à 0 fr. 10 (soit 325.000); commission de guichet à 0 fr. 35 (soit 1,137,500); commission de garantie à 0 fr. 93 (soit environ 3 millions) et enfin un fonds de publicité qui semble ne pouvoir être taxé d'exagération et qui a été fixé à 537,000. Il n'a point été possible d'obtenir des conditions plus favorables; il appartient à la Sous-Commission d'apprécier si elles peuvent être acceptées.

Soixante millions, dans cette hypothèse, devenaient liquides pour l'Exposition : le seul risque à courir était l'abandon de l'Exposition et, dans ce cas, la perte, inévitable pour l'Etat, était restreinte au montant des lots déjà délivrés, les bons eux-mêmes devant être purement et simplement remboursés sans intérêt. Mais il ne suffisait point d'avoir ainsi préparé la réalisation d'un capital de 60 millions ; il fallait assurer le service des lots, et ménager, sans toucher à ce service, des disponibilités pour l'acquittement des dépenses. Le Gouvernement s'étant absolument refusé à prendre en compte le capital souscrit et à le rendre productif d'intérêts destinés à couvrir la dépense des lots, le Bureau s'est adressé à la Caisse des dépôts et consignations qui, avec une bonne grâce dont il tient à la remercier, a accepté le dépôt du montant des souscriptions, moyennant un intérêt de 2 1/2 0/0. D'autre part, la Banque de France, avec une égale complaisance, a consenti à faire pour les dépenses courantes les avances nécessaires, ces avances étant gagées par le certificat du dépôt à la Caisse des dépôts et consignations et ne portant intérêt qu'à 1 ou 1/4 0/0 : c'est pour balancer l'acquittement de ces intérêts qu'on a réservé, sans en faire état dans les prévisions de recettes mises en regard des prévisions de dépenses, le produit spécial des concessions et des reventes de matériaux.

Deux questions importantes subsistaient enfin : celle des avantages à réserver aux titulaires des bons ; celle de la date de la souscription. On a renoncé à la clause de remboursement successif des bons qui a l'inconvénient d'immobiliser les capitaux de remboursement et dont la perspective lointaine, ainsi que l'a montré l'expérience de 1889, n'exerce qu'une influence insignifiante sur les souscriptions ; on était au contraire, contraint d'attacher aux bons le bénéfice de tirages qui, à tort ou à raison, constituent pour le public le principal et nécessaire élément d'attraction ; on a réussi à compléter cette force d'attraction des bons nouveaux en assurant aux porteurs, d'une part, une réduction de 25 0/0 que les cahiers des charges imposeront à leur profit aux concessionnaires de spectacles de l'Exposition et, d'autre part, d'importantes réductions de tarif consenties, sans compensation budgétaire, par les Compagnies de chemins de fer, après de longs pourparlers et grâce à l'intervention autorisée de M. Picard. Quant à la date d'ouverture de la souscription, il eût été désirable de la reculer jusqu'à la veille de l'Exposition; mais les établissements syndiqués ne pouvaient assumer à si longue échéance les risques du marché, et l'on a dû déférer à leur demande en admettant, comme on l'a vu, l'émission immédiate sous réserve de la sanction législative.

Telle est, conclut M. Boulanger, l'économie générale du système qui a prévalu et dont le succès doit être, pour une bonne part, attribué aux négociations heureuse et au zèle infatigable du Commissaire général.

. . . .

RAPPORT DE M. ALFRED PICARD

Commissaire général

LA COMBINAISON FINANCIÈRE

I

Exposé. — Dans ses séances des 11 juin 1894, 6 juillet 1894 et 29 mai 1895, la Commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900 a successivement ratifié les propositions du Commissariat général pour le règlement, pour la classification des objets exposés, pour le programme du concours relatif aux dispositions d'ensemble des palais, parcs et jardins, enfin pour l'avant-projet dressé à la suite de ce concours.

Il y a lieu de lui soumettre maintenant la combinaison financière au moyen de laquelle pourront être réalisées les ressources nécessaires à l'entreprise.

Dès la première réunion de la Sous-Commission des finances, son président avait indiqué le chiffre de 100 millions comme une évaluation normale des dépenses d'établissement et d'exploitation. C'est précisément à ce chiffre que s'élève le devis estimatif de l'avant-projet ratifié par la Commission supérieure, puis adopté, le 13 juillet 1895, par le Conseil municipal de Paris.

Nous n'avons point à rouvrir le débat sur une estimation, qui a été jusqu'ici admise à tous les degrés de l'instruction. Elle se justifie par de nombreuses raisons, notamment par l'éclat que le Gouvernement désire donner aux assises de la fin du siècle, par le large concours qu'il est permis d'attendre des puissances étrangères et par l'embellissement définitif dont l'Exposition dotera la capitale. Elle aura, d'ailleurs, pour contre-partie des recettes de beaucoup supérieures à celles des précédentes Expositions, et la contribution demandée au budget de l'Etat ne dépassera pas celle de 1889.

Au surplus, les dépenses des Expositions universelles sont des dépenses éminemment productives. Il est difficile d'imaginer un meilleur placement. Quelques données statistiques afférentes à l'Exposition de 1889 suffiront à le prouver.

D'après les supputations les plus prudentes, les visiteurs attirés de la province ou de l'étranger par les fêtes du Centenaire ont laissé à Paris 1,250 millions, dont 500 pour les habitants des départements et 750 pour les étrangers. Cette manne s'est répandue, pour la plus large part, sur tout le territoire de la France, où les commerçants parisiens allaient chercher les objets de consommation et les autres marchandises destinées à la vente. Le marché de la capitale n'est qu'un marché d'intermédiaires, et une quote-part importante de ses bénéfices eux-mêmes se distribue au dehors en salaires et en achats. Si le contingent des visiteurs de la province ne donne lieu qu'à un mouvement intérieur de capitaux, il n'en est pas de même du contingent des visiteurs étrangers : celui-ci enrichit incontestablement la France entière.

La plus-value des recettes de chemins de fer, en 1889, a atteint 78 millions, non compris l'impôt, et apporté un précieux allègement à la garantie d'intérêt. Une fraction très élevée de ce boni est due aux voyageurs étrangers, qui, venant de la frontière, parcourent le maximum de distance sur les rails français.

Pour les postes et télégraphes, le produit s'est accru de 7 millions.

Nous pourrions citer beaucoup d'autres chiffres. Ceux qui viennent d'être relatés sont suffisamment caractéristiques.

Aux bénéfices immédiats s'ajoute l'essor imprimé au commerce extérieur de la France et, en particulier, à ses exportations.

Les étrangers, séduits par la beauté de nos produits et par la loyale probité de nos négociants, nouent des rappports d'affaires et font des achats, dont le pays n'aurait pas bénéficié.

En 1889, les sorties ont augmenté de 457 millions, alors que l'importation s'élevait seulement de 210 millions. Le relèvement de l'exportation s'est maintenu et même accentué un peu en 1890. Presque tous les industriels s'accordent à reconnaître qu'une Exposition universelle amène avec elle deux bonnes années d'affaires.

Sauf événement imprévu, l'Exposition de 1900 sera encore plus productive que sa devancière. Il est permis, sans tomber dans un excès d'optimisme, d'évaluer par exemple à plus d'un milliard l'apport des visiteurs étrangers.

Nous n'insisterons pas davantage, puisque la question des dépenses a été résolue sous réserve de l'approbation des Chambres, et nous passerons immédiatement à l'étude des recettes.

Pour l'Exposition de 1900, comme pour ses devancières, les produits seront groupés de la manière suivante :

Produit des entrées ;
Produit des concessions, locations et recettes diverses ;
Produit de la revente des matériaux;
Subvention de la ville de Paris ;
Part contributive de l'État.

Subvention de la ville de Paris. — Avant tout, le Gouvernement a dû s'assurer du concours de la ville de Paris, car ce concours formait le pivot de la combinaison financière.

Tenant compte de l'augmentation des dépenses en 1900, de l'embellissement définitif dont sera dotée la capitale, des bénéfices considérables sur lesquels peut compter la population parisienne, des plus-values qui seront certainement acquises aux recettes municipales, notamment par l'octroi et la dîme sur les recettes théâtrales, enfin des avantages locaux de tout ordre inhérents à l'ouverture de grands chantiers, M. le Ministre du commerce, de l'industrie des postes et des télégraphes, a jugé équitable une participation beaucoup plus large de la Ville et lui a demandé une subvention de 20 millions.

Des négociations se sont ouvertes, dans lesquelles les représentants de l'Aministration municipale, tout en défendant avec beaucoup d'ardeur et de talent les intérêts de la Ville, ont témoigné d'un désir d'entente auquel nous tenons à rendre hommage.

Par une délibération du 13 juillet 1895 le Conseil municipal a voté une subvention égale au cinquième des dépenses de l'Exposition, dans la limite de 20 millions. Cette somme serait versée en cinq annuités à partir de 1896. Le payement en est, d'ailleurs, subordonné aux conditions suivantes :

1° Les bénéfices pouvant résulter de l'Exposition seront partagés par moitié entre la Ville et l'Etat.

2° Il sera satisfait à la délibération du Conseil municipal en date du 11 mai 1894 sur le réseau complémentaire des tramways urbains.

Les lignes de tramways destinés à desservir l'Exposition seront concédées à la ville de Paris, à charge de rétrocession.

Une convention spéciale fixera les conditions dans lesquelles la traction des tramways sera transformée par les diverses compagnies concessionnaires.

Aucune concession de chemins de fer destinés à l'Exposition ne sera accordée à l'intérieur de Paris sans l'assentiment du Conseil municipal.

3° Le programme du concours pour la construction des bâtiments à édifier en remplacement du palais de l'Industrie sera rétabli d'accord avec la ville de Paris, qui devra être représentée dans le jury du concours au même titre que l'Aministration de l'Exposition.

4° Après l'Exposition, les promenades seront rendues à la ville de Paris, dans l'état où elles auront été prises, sauf les modifications qui résulteraient de la création de la nouvelle promenade entre les Champs-Elysées et l'Esplanade des Invalides, ainsi que de la construction des deux palais en bordure de cette avenue, ou qui seraient maintenus d'accord avec la Ville. Sous réserve de cette exception et étant entendu que les plans des travaux modifiant d'une manière définitive les promenades publiques seront établis d'accord avec le Conseil municipal, les arbres et les massifs qu'il aurait été nécessaire de déplacer devront être rétablis.

5° Au Champ de Mars et au Trocadéro, la ville de Paris recevra, après l'Exposition, en remplacement des constructions qu'elle y possède et qui auraient été démolies, des constructions équivalentes présentant la même surface totale.

6° La Ville recevra, en remplacement du pavillon qu'elle possède au Cours-la-Reine, le petit palais à construire sur la gauche de la nouvelle promenade des Champs-Elysées à l'Esplanade des Invalides.

7° Les effets de la convention passée le 16 juillet 1891 entre la Ville et l'Etat au sujet du palais de l'Industrie et approuvée par la loi du 24 décembre 1891 seront reportés sur les édifices nouveaux à établir par l'Etat, en bordure de la nouvelle promenade des Champs-Élysées vers l'Esplanade des Invalides, dans les limites d'emprises définies au plan qui restera annexé à la convention.

En vue de permettre aux expositions et concours divers qui ont lieu au palais de l'Industrie de profiter de ce palais au cours des travaux, on suivra, pour l'établissement des chantiers et la conduite de ces travaux, les indications portées aux plans A, B, C, D, annexés à la convention.

Pendant l'exécution des travaux, le commissariat de police, le poste-annexe et le poste de sapeurs-pompiers seront maintenus, soit dans le palais de l'Industrie, soit dans les nouveaux édifices, qui les recevront également pendant la durée de l'Exposition.

8° La Ville aura, par préférence, le droit de reprendre, pour les réemployer, les matériaux des constructions provisoires que l'État serait tenu de démolir après l'Exposition. Elle devra verser au Trésor, à titre de fonds de concours, une somme destinée à être incorporée aux recettes de l'Exposition et représentant le prix qu'aurait fourni la vente par adjudication. A défaut d'accord, cette somme sera fixée par trois experts, dont l'un désigné par le Commissaire général, le second par le Préfet de la Seine et le troisième par les deux premiers ou, faute d'entente de ces deux experts, par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Cette clause s'appliquera aux constructions à élever au bois de Vincennes.

9° Les contributions, taxes et impôts de toute nature, sans exception, frappant les dépendances du domaine communal au profit de l'État, cesseront d'être supportées par la Ville, du jour où l'Etat en aura la disposition.

10° La convention n'est valable qu'au cas où l'Etat exécutera l'avant-projet soumis au Conseil municipal et obtiendra des Chambres les autorisations nécessaires pour permettre de réaliser, en temps utile, la combinaison financière au moyen de laquelle est dotée la dépense de la subvention municipale.

Elle deviendra nulle et non avenue si le Parlement ne vote pas une subvention au moins égale à celle donnée pour l'Exposition par la ville de Paris et si le placement des 60 millions de francs de bons prévus dans les recettes n'est pas garanti.

11° Les frais d'enregistrement ou autres auxquels donnerait lieu la convention seront à la charge de l'Etat.

Parmi ces conditions, il en est qui se justifient d'elles-mêmes ou qui n'appellent aucune observation. Nous nous bornerons à insister sur les autres.

Condition n° 1. — Comme nous l'indiquerons dans la suite de ce rapport, la participation de l'Etat sera égale à celle de la Ville. Il est donc équitable que les bénéfices soient partagés par moitié. Une clause analogue avait pris place dans la convention approuvée par la loi du 6 juillet 1886, pour l'Exposition de 1889.

Condition n° 2. — Le Conseil municipal a décidé, le 11 mai 1894, la création de cinq lignes nouvelles de tramways, la modification de trois lignes existantes et l'organisation de services d'omnibus. Il demande l'approbation du Gouvernement pour les tramways. Par dépêches du 28 juin et du 6 juillet 1895, M. le Ministre des travaux publics a informé M. le Ministre du commerce et le rapporteur de la Commission de l'Exposition au Conseil municipal que toutes les améliorations votées par cette assemblée pourraient être réalisées,

Une entente interviendra facilement, en ce qui concerne les lignes de tramways qui devraient être spécialement établies pour desservir l'Exposition.

Les nécessités du transport des visiteurs et surtout de leur évacuation après les fêtes du soir conduiront à substituer la traction mécanique à la traction animale sur un certain nombre de lignes de tramways reliant l'Exposition aux divers quartiers de Paris. Il en résultera, pour les concessionnaires, des dépenses assez considérables de premier établissement et d'achat de matériel roulant. Le Conseil municipal, préoccupé de l'influence que les arrangements avec les Compagnies pourraient apporter à la situation au terme du monopole de la Compagnie générale des omnibus, demande à être consulté sur ces arrangements et réclame un accord préalable avec l'État. Ici encore, l'assentiment du Département des travaux publics est acquis.

Quant à la condition touchant les chemins de fer, elle est plus délicate. Néanmoins, il ne faudrait pas en exagérer l'importance, car son effet demeure limité aux lignes spécialement établies pour desservir l'Exposition. Le Gouvernement espère arriver à un accord.

Condition n° 3. — L'intervention de la Ville dans le concours relatif aux deux palais du Cours-la-Reine ne peut que donner des garanties supplémentaires.

Condition n° 6. — Entre le palais de l'Industrie et la Seine se trouve aujourd'hui un pavillon qui appartient à la Ville de Paris et qui devra être démoli. Le Conseil municipal demande, pour remplacer ce pavillon, le petit palais prévu sur la droite de la nouvelle promenade des Champs-Elysées vers l'Esplanade des Invalides et destiné à l'Exposition rétrospective de l'Art français.

Ce monument est porté au devis estimatif pour une somme de 3.800.000 francs. L'intention primitive du Gouvernement était de n'en remettre qu'une partie à la Ville et de réserver le surplus, suivant le désir exprimé par M. le Ministre des beaux-arts, pour l'installation éventuelle du musée des artistes modernes qui étouffe actuellement au Luxembourg. Mais rien n'empêchera d'engager, s'il y a lieu, des négociations ultérieures à cet effet avec l'Administration municipale. En tout cas, ce musée pourrait trouver place dans le nouveau palais des Beaux-Arts. L'abandon du petit palais a été l'une des raisons déterminantes du vote de la subvention.

Condition n° 7. — Le palais de l'Industrie est la propriété de l'Etat; le sol sur lequel il a été édifié est la propriété de la Ville. En vertu d'une convention approuvée par la loi du 24 décembre 1891 et valable pour dix-huit années à courir du 1er janvier 1891, l'Etat paye à le Ville un loyer annuel de 15.000 francs; quand les recettes brutes de l'Etat dépassent le montant du loyer, la moitié de l'excédent doit être versé à la caisse municipale; la Ville jouit en outre de certains droits d'usage.

Il a paru que le mieux était de ne pas remettre ce régime en discussion, quatre ans après sa mise en vigueur, et de reporter les effets de la convention de 1891 sur les nouveaux palais, ou plutôt sur celui des Beaux-Arts, puisque l'autre sera abandonné à la Ville. M. le Ministre des travaux publics y adhère.

Les plans visés pour l'exécution des travaux de ces nouveaux palais sont ceux qu'a dressés la Direction de l'architecture de l'Exposition. Ils montrent comment seront sauvegardés les intérêts du Salon des artistes et ceux du Concours hippique.

Aucune objection n'est à formuler contre la nomenclature des locaux dont le Conseil municipal réclame le maintien aux Champs-Elysées, soit avant, soit pendant l'Exposition. Ces locaux sont compris dans la liste de ceux dont la convention de 1891 attribue l'usage à la Ville.

Condition n° 10. — Cette condition est capitale. Elle subordonne la validité du contrat: 1° à la réalisation du plan adopté par la Commission supérieure; 2° au vote d'une subvention de l'Etat égale à celle de la Ville; 3° à la garantie d'une émission de bons montant à 60 millions, comme le propose le Gouvernement.

Produit des entrées. — En 1867, 1878 et 1889, les entrées ont fourni respectivement :

Exposition de 1867. . . .	10.765.000 francs.
Exposition de 1878. . . .	12.575.000
Exposition de 1889. . . .	21.584.000

Lors de l'Exposition de 1867, une association s'était formée, pour garantir jusqu'à concurrence de 8 millions de francs et dans la limite d'une dépense totale de 20 millions, la partie des frais qui ne serait pas couverte par la subvention de l'Etat, par celle de la Ville, par les droits d'entrée et par les recettes diverses. En fait, la garantie est restée purement nominale.

Pour l'Exposition de 1878, la perception s'est faite exclusivement aux risques et périls du Trésor.

Suivant l'exemple de 1867, les organisateurs de l'Exposition de 1889 constituèrent d'abord une association de garantie, engagée jusqu'à concurrence de 18 millions de francs et dans la limite d'une dépense totale de 43 millions. Cette association disparut, quand eut été adoptée l'heureuse combinaison des bons-tickets dont voici l'économie : un groupe d'établissements de crédit émettait 1.200.000 bons de 25 francs, munis chacun de vingt-cinq tickets d'entrée, participant à quatre-vingt-un tirages de lots, remboursables pour la plupart en 1964 et dispensés de tout impôt à l'exception de la taxe de 3 p. 100 établie sur les lots par la loi du 21 juin 1875 ; des 30 millions donnés par l'émission, 21 et demi étaient versés au Trésor et 8 millions et demi affectés au payement des lots, au remboursement du capital, ainsi qu'à l'acquittement des frais de l'opération.

Pour 1900, le produit net des entrées serait porté à 60 millions. Si élevée qu'elle pût paraître au premier abord, cette évaluation a été admise par les personnes les plus compétentes et consacrée par les résultats de la souscription de garantie, dont nous parlerons plus loin. Elle n'a, du reste, rien d'excessif, car, à moins de circonstances imprévues, les visiteurs seront beaucoup plus nombreux qu'en 1889.

Depuis l'Exposition du Centenaire, les moyens de transport se sont développés et améliorés, tant en France qu'à l'étranger ; l'habitude des voyages a pénétré dans des couches de plus en plus profondes ; les tarifs ont subi de notables réductions, spécialement sur le territoire français, après la suppression partielle du lourd impôt qui grevait auparavant la grande vitesse. L'Administration des chemins de fer de l'Etat et les grandes Compagnies se proposent de multiplier en 1900 les trains spéciaux de visiteurs, à taxe extrêmement modique. Il entre aussi dans leurs intentions et dans celles d'autres entrepises d'accorder des avantages particuliers aux voyageurs isolés, souscripteurs de vingt billets d'entrée : c'est un point sur lequel nous aurons à revenir.

Des raisons politiques ont empêché, en 1889, la participation officielle des États monarchiques et restreint dans d'étroites limites la participation effective de leurs nationaux. Ces raisons n'existent plus ; suivant toute probabilité, les gouvernements étrangers réserveront un accueil favorable à l'invitation du Gouvernement français. Leur acceptation ne contribuera pas seulement à l'éclat des fêtes de 1900, elle fera affluer des divers pays les exposants et les visiteurs.

Au lieu de n'ouvrir ses portes que le 6 mai, l'Exposition de 1900 sera inaugurée le 15 avril, conformément à l'article 2 du décret du 4 août 1894. Le délai de perception se trouvera ainsi augmenté de trois semaines.

La force nécessaire au fonctionnement des machines et engins sera presque entièrement fournie par l'électricité. On aura, en conséquence, de puissantes usines électriques qui donneront le soir des ressources jusqu'alors inconnues pour l'éclairage et pour les illuminations. Ces flots de lumière se prêteront admirablement, comme nous l'avons déjà indiqué, à l'organisation de fêtes dans les différentes parties de l'enceinte et permettront d'offrir chaque jour des attractions nouvelles au public, après le coucher du soleil. Les entrées à 2 francs se multiplieront sans aucun doute dans une large mesure.

D'après les plans adoptés par le Conseil municipal et par la Commission supérieure, l'Exposition aura une de ses entrées principales à l'angle de la place de la Concorde, c'est-à-dire en plein cœur de Paris. Les visiteurs ne reculeront plus, surtout pendant la soirée, devant le voyage qu'ils avaient à accomplir en 1889 ; on les verra venir en foule passer quelques heures agréables à l'intérieur de l'Exposition. L'opinion à peu près unanime est qu'il y aura là un gros élément de succès.

A ces causes de réussite s'ajouteront la beauté du cadre, le rôle inédit assigné à la Seine, la nouveauté de la classification, la place considérable ménagée aux arts décoratifs, la vie imprimée aux galeries par le contact intime entre le matériel et les produits, ainsi que par la mise en action de ce matériel sous les yeux du public.

L'annexe de Vincennes fournira aux recettes un appoint appréciable.

C'est plus qu'il n'en faut pour justifier notre estimation du produit des entrées.

En ce qui concerne le recouvrement, deux systèmes ont paru devoir être écartés : celui de 1878 et celui 1867, repris d'abord, puis abandonné en 1889. Le premier expose le Trésor à trop d'aléas, laisse planer trop d'incertitude sur les recettes, ne crée que tardivement les ressources destinées à couvrir les dépenses. Quant au second, son mérite

principal est d'associer à l'œuvre de l'Administration les souscripteurs des parts de garantie, de recruter des agents de propagande parmi les sommités du monde industriel et commercial, d'assurer un minimum de perception ; mais, comme le premier, il ajourne à la dernière heure la réalisation des ressources ; on sait, en outre, combien l'Administration rencontre d'obstacles pour la constitution d'une société de garantie, dans les conditions admises en 1867, et ces difficultés s'aggraveraient certainement en 1900, eu égard au chiffre élevé du capital à garantir.

La deuxième combinaison de 1889, celle des bons-tickets, a donné au contraire de si heureux résultats, qu'il était naturel de s'en inspirer et de la reproduire, sauf quelques modifications.

D'après les dispositions auxquelles nous nous sommes arrêté, conformément aux instructions de M. le Ministre du commerce et d'accord avec le bureau de la Sous-Commission des finances, la somme de 60 milions serait réalisée par une émission publique de bons analogues à ceux de 1889.

Ces bons porteraient, non plus vingt-cinq coupons d'entrée, mais seulement vingt. Leur prix descendrait, dès lors, de 25 à 20 francs. En diminuant ainsi la valeur des titres, on les démocratisera, on en facilitera l'acquisition et on poussera à l'achat simultané de deux bons donnant droit à des avantages différents, comme nous l'expliquerons dans la suite de ce rapport.

De même qu'en 1889, les souscripteurs participeraient à des tirages de lots en argent. Le montant de ces lots serait fourni par les intérêts du capital souscrit et versé.

On renoncerait au remboursement des bons. L'éloignement de l'échéance et la très faible valeur des titres enlèvent tout intérêt pratique à l'amortissement.

En revanche, les porteurs de bons pourraient demander avant l'ouverture de l'Exposition et obtenir, à leur choix, soit une réduction permanente sur les prix normaux d'entrée dans les établissements de spectacle à l'intérieur de l'enceinte, soit une diminution sur les prix de transport pendant la durée de l'Exposition. De ces deux réductions, la première conviendra particulièrement aux souscripteurs parisiens et la seconde à ceux des départements ou de l'étranger ; beaucoup de souscripteurs prendront vraisemblablement un bon de chaque nature.

La réduction sur les prix d'entrée dans les établissements de spectacle à l'intérieur de l'enceinte ne dépend que de l'Administration, qui en fera l'objet d'une clause des actes de concession. Elle serait fixée à 25 p. 100.

Pour les transports, au contraire, une entente était indispensable avec les Compagnies exploitantes.

L'Administration des chemins de fer de l'Etat et les six grandes Compagnies de la métropole ont consenti à délivrer pour Paris, au départ des gares et stations séparées de la capitale par une distance supérieure à 50 kilomètres, des billets d'aller et retour avec réduction d'un tiers par rapport au prix de deux billets simples. Un bon conférerait le droit à trois voyages, aller et retour, pour les stations distantes de 200 kilomètres au plus, à deux voyages pour les stations distantes de 201 à 500 kilomètres, et à un voyage seulement pour les stations situées à plus de 500 kilomètres. Le délai de validité des billets spéciaux serait de cinq jours dans la première zone, de dix dans la seconde et de quinze dans la troisième: Pour la première et la deuxième zone, les voyages successifs devraient s'effectuer au départ de la même gare.

Aucun avantage similaire n'a été accordé aux voyageurs en 1889.

Comparé au prix des billets ordinaires d'aller et retour (25 p. 100 de réduction en 1re classe ; 20 p. 100 en 2e et 3e classe), le prix des billets spéciaux accuse une diminution de 11 p. 100 en première classe, 17 p. 100 en deuxième et en troisième classe. Les délais de validité sont, de plus, considérablement augmentés.

Afin de mettre mieux en lumière l'importance des avantages offerts aux souscripteurs de bons, deux tableaux ci-annexés donnent : le premier, un barème des réductions de taxes, entre 51 et 1,100 kilomètres ; le second, ces réductions et les allongements de délai, par rapport aux billets ordinaires d'aller et retour, pour les villes de plus de 40,000 habitants.

Nous nous contentons d'extraire du premier tableau et de reproduire ici les chiffres de réduction du tarif aux distances moyennes des deux premières zones et à la distance de 700 kilomètres dans la troisième zone :

DISTANCES	RÉDUCTIONS TOTALES PAR RAPPORT					
	Aux billets simples			Aux billets ordinaires d'aller et retour		
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe
1re zone. — Distance moyenne de 125 kilomètres, 3 voyages	28f05c	18f90c	12f30c	7f05c	7f50c	4f95c
2e zone. — Distance moyenne de 350 kilomètres, 2 voyages	52f30c	35f30c	23f00c	13f10c	14f20c	9f20c
3e zone. — Distance de 700 kilomètres, 1 voyage	52f25c	35f25c	23f00c	13f05c	14f10c	9f20c

L'Administration des chemins de fer de l'Etat, les Compagnies et le Trésor, qui leur est lié par la garantie d'intérêt, bénéficieront de ces remises, aussi bien que le public, grâce au développement considérable du mouvement des voyageurs.

En Algérie, en Tunisie et en Corse, les réductions accordées sur les chemins de fer du continent auraient été insuffisantes pour attirer les visiteurs. Aussi les tarifs ordinaires seront-ils diminués de 50 p. 100. Les porteurs de bons n'auront d'ailleurs droit qu'à un voyage aller et retour, dont la durée pourra être d'un mois.

Il existe des billets circulaires établis de concert par les Compagnies algériennes de chemins de fer et par la Compagnie générale transatlantique. La part des Compagnies des chemins de fer dans le prix de ces billets représente 60 p. 100 de leur tarif plein. Elle sera réduite de 20 p. 100, ce qui correspondra à une diminution totale de 52 p. 100 par rapport à ce traif.

La Compagnie générale transatlantique, la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur, la Société générale de transports maritimes à vapeur et la Compagnie de navigation mixte ont offert une réduction de 35 p. o/o, pour un passage aller et retour, en 1re, 2e ou 3e classe, avec délai de validité de deux mois, sur les lignes postales méditerranéennes qu'elles exploiteraient en 1900.

Convenait-il de réserver à l'Etat l'émission des bons ou de la confier à des établissements financiers?

Le Gouvernement a cru devoir écarter l'émission directe. On ne conçoit guère, en effet, l'État mettant en circulation des valeurs à lots, et cependant la loterie constituera, comme en 1889, l'une des bases de l'opération.

Une quertion, jusqu'à un certain point connexe avec la précédente, est celle de l'époque à laquelle aura lieu l'appel aux souscripteurs. Notre premier sentiment était d'attendre que les travaux eussent pris corps et que l'attention du monde fût concentrée sur l'Exposition. Les personnes compétentes dont l'avis a été sollicité n'ont pas partagé cette impression. Suivant elles, le succès d'une émission immédiate ne peut faire doute, grâce aux avantages que les bons emporteront avec eux, et leur appréciation a été corroborée par les résultats de la souscription de garantie. Le placement des bons aussitôt après le vote de la loi aura le mérite d'assurer, dès aujourd'hui et plus complètement, l'avenir de l'Exposition et d'éviter au Trésor des avances onéreuses qui, dans la situation actuelle, seraient pour lui une lourde charge.

Ne voulant pas traiter avec une seule maison de banque, le Gouvernement s'est adressé aux principaux établissements de credit : le Comptoir national d'escompte, le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, la Société générale, le Crédit industriel et commercial lui ont promis leur concours et soumis deux combinaisons.

Dans la première, qui avait leurs préférences, ces établissements s'engageaient à faire l'émission pour le compte de l'Etat, moyennant le remboursement d'une somme arbitrée à 3 millions et représentant les commissions de guichets, les frais de confection et de délivrance des bons et des coupons d'entrée, ceux de prospectus, d'annonces, de tirages, de délivrance des lots, etc. Cette somme devait être représentée par 150.000 bons supplémentaires et n'être acquise aux émetteurs que si la totalité de l'émission était couverte par le public. Il y avait là, non une garantie matérielle du placement intégral des bons, mais une garantie morale, un témoignage de la confiance que l'opération inspirait aux établissements.

Dans la seconde combinaison, à laquelle ils ne consentaient que si les Pouvoirs publics le jugeaient indispensable, les établissements financiers devaient grouper autour d'eux une association garantissant, de même qu'en 1889, l'émission et le versement de 60 millions à l'Etat. Mais ils demandaient une remise plus forte, comprenant, outre le remboursement de leurs frais, une commission de garantie de 5 p. o/o, à répartir entre tous les garants au prorata de leur souscription. La remise totale s'élevait ainsi à 6 millions, chiffre ramené, après discussion, à 5 millions, par une diminution sur les frais matériels de l'opération. Comme dans la première combinaison, le montant de cette remise était obtenu au moyen de bons supplémentaires.

Le Gouvernement a pensé que la deuxième combinaison présentait seule toute la sécurité voulue. Il s'est d'ailleurs trouvé en communauté de vues avec le Conseil municipal de Paris, dont la délibération du 13 juilet 1895 subordonne même expressément la participation de la Ville à la garantie des 60 millions.

Déférant à l'invitation du Gouvernement, les établissements financiers ont provoqué les concours dont ils avaient besoin pour la garantie du capital et fait appel, dans ce but, au public, par une circulaire dont ampliation est ci-jointe.

Ayant divisé les 3.250.000 bons à émettre en séries de 1.000 bons, ils offraient des parts de garantie de 20.000 francs chacune et promettaient, en compensation du risque, une commission de 1 franc par bon.

Les établissements abandonnaient donc à leurs adhérents, sans en rien retenir, la totalité de la commission de garantie de 5 p. o/o, fixée d'accord avec le Gouvernement.

Bien que le délai de souscription ait été très court et qu'aucune publicité n'ait eu lieu par la voie de la presse, le nombre des parts souscrites a atteint 5.630, chiffre correspondant à un capital de 112 millions 600.000 francs. Les souscriptions se sont d'ailleurs réparties entre 2.946 souscripteurs, appartenant pour une forte proportion à la province. Il était impossible de recueillir un témoignage plus général et plus éclatant de la confiance publique dans le succès de l'Exposition. Les listes ont dû être soumises à un travail de réduction, de manière à rentrer dans la limite de 3.250 parts. On a considéré les souscriptions à une part comme irréductibles et ramené les autres à une ou deux parts.

Le Comptoir national d'escompte, le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, la Société générale et le Crédit industriel ont tenu à s'effacer complètement devant les autres garants et affirmé ainsi qu'ils ne poursuivaient aucun but de lucre et de spéculation. Afin de prouver leur confiance dans les souscriptions recueillies par leurs soins, ils ont consenti, malgré cette réduction, à se tenir pour engagés jusqu'à concurrence de leur mise primitive, c'est-à-dire de 120 parts, si la garantie devenait effective et si des défaillances se produisaient de la part d'autres souscripteurs.

Un projet de convention, dont le texte est ci-joint, a été préparé avec les établissements financiers, après la clôture de la souscription de garantie. Il n'appelle que peu d'explications.

Après avoir apporté leurs listes de souscription et pris l'engagement de rester, le cas échéant, liés dans la limite de leur mise primitive, les établissements se chargent de l'émission des 3.250.000 bons.

Ces bons seraient constitués comme nous l'avons dit précédemment, et n'auraient à supporter d'autre impôt que la taxe de 4 p. o/o établie sur les lots par les lois du 21 juin 1875 et du 26 décembre 1890.

Le produit net de l'émission serait déposé à la Caisse des dépôts et consignations, qui le conserverait jusqu'en 1900, et servirait un intérêt de 2 1/2 p. o/o l'an, suivant les accords intervenus entre le Département du commerce, la commission de surveillance et le directeur général de la Caisse.

Cette bonification alimenterait vingt-neuf tirages échelonnés de 1896 à 1900. Les lots représenteraient une valeur totale de 6 millions : il y en aurait un de 500.000 francs chaque année. On ouvrirait la série des tirages par un gros lot, afin de hâter le classement des bons. Le dernier tirage comprendrait également un lot de 500.000 francs, ce qui préviendrait le trafic des bons en 1900, et contribuerait, avec d'autres mesures, à protéger les administrations de chemins de fer contre le commerce des billets spéciaux attribués aux souscripteurs.

Dans le cas où les intermédiaires désignés pour

la vente des billets d'entrée seraient insuffisamment approvisionnés, l'Administration aurait le droit de délivrer des billets fabriqués par l'Etat. Cette disposition constituera un obstacle à l'agiotage sur les bons, si, par impossible, des spéculateurs tentaient de s'y livrer.

Prévoyant l'éventualité d'un ajournement de l'Exposition, le contrat assure aux souscripteurs la restitution du capital de 20 francs sans intérêt. Les tirages cesseraient aussitôt; mais les lots gagnés antérieurement demeureraient acquis à leurs bénéficiaires.

Ainsi que nous l'avons expliqué, les frais de l'opération seraient de 5 millions, représentés par 250.000 bons supplémentaires, savoir :

	Fr.
Commission de garantie (5 p. 0/0)	3.250.000
Remboursement aux cinq établissements émetteurs des frais relatifs à la confection et à la délivrance des bons et des coupons d'entrée, aux tirages et à la délivrance des lots, aux prospectus et annonces, etc.	1.750.000
Total pareil	5 000.000

Cette somme correspond à 8,33 p. 100 du produit net de l'émission et à 7,70 p. 100 du produit brut. En 1889, la remise avait été de 10 p. 100 du produit brut.

La quote-part versée au Trésor atteindra 92,3 p. 100, alors qu'en 1889 elle n'a pas dépassé 71,67 p. 100.

Le produit net de l'émission, devant être immobilisé à la Caisse des dépôts et consignations jusqu'en 1900, ne pourra être affecté avant cette époque au payement des travaux.

Mais il sera possible de faire face aux dépenses par les annuités de la subvention municipale, par les allocations budgétaires et par des avances à 1 1/4 p. 100 d'intérêt que la Banque de France consent, aux termes d'une lettre de M. le Gouverneur, en date du 16 novembre 1895. Ces avances, faites sur des certificats de dépôt d'égale somme délivrés par la Caisse des dépôts et consignations, seraient remboursables après libération du produit de l'émission des bons à lots. Elles ne dépasseraient pas 30 millions. L'Etat prélèverait les charges d'intérêt sur les recettes diverses, telles que concessions, locations, revente des matériaux, etc.

Produit des concessions, des locations et recettes diverses. Produit de la revente des matériaux. — Les concessions, locations et recettes diverses ont donné, en 1889, 2.400.000 francs ; la revente des matériaux a fourni 1.027.000 francs.

Ces deux éléments de recettes sont très aléatoires. Il ne sera pas impossible de tirer davantage des concessions. Mais, d'autre part, l'édification à titre définitif des palais du Cours la-Reine, l'obligation de livrer à la Ville, après l'Exposition, des constructions équivalentes à celles du Champ de Mars qui doivent être démolies, le caractère essentiellement provisoire que nous entendons conserver aux autres palais ou pavillons, enfin l'abaissement du cours des fers, imposent une extrême réserve dans l'évaluation de la revente des matériaux.

Nous proposons de regarder ces ressources comme devant couvrir les intérêts des avances qui pourraient être demandées à la Banque de France.

Part contributive de l'Etat. — Les dépenses imputées sur les fonds du Trésor se sont élevées en 1878 à 31.700.000 francs, soit à 57 p. 100 de la dépense totale. Elles ont été, en 1889, de 17.000.000 de francs, soit de 34 p. 100 du total : ce chiffre ne tient pas compte des sacrifices supplémentaires supportés par l'Etat pour la conservation partielle des monuments du Champ de Mars et pour la création d'un nouveau champ de manœuvres, sacrifices que M. Boulanger évaluait à 3 millions dans son rapport du 3 juillet 1890 au Sénat et qui porteraient, par suite, à 20 millions la dépense effective de l'Etat lors de la dernière Exposition.

C'est précisément à 20 millions que serait fixée la part contributive de l'Etat pour l'Exposition universelle de 1900. La proportion entre les subsides du Trésor et la dépense totale sera ainsi de 20 p. 100; jamais elle n'était descendue si bas. Pour la première fois aussi, le concours de l'Etat ne dépasse pas celui de la Ville.

Encore la somme de 20 millions n'est-elle qu'un maximum, susceptible d'être réduit en définitive, si des économies sont réalisées sur les prévisions de dépenses et si le produit des concessions, des locations et de la revente des matériaux dépasse les charges des avances éventuelles de la Banque de France.

Les Chambres et le Gouvernement pourront, sans y consacrer plus de 20 millions, faire bénéficier la population ouvrière et la production industrielle de travaux s'élevant à 100 millions, non compris les dépenses des exposants, donner aux futures assises un éclat sans précédent, remplacer le palais de l'Industrie par des édifices plus artistiques et plus commodes, doter Paris d'un embellissement nouveau.

Chaque année, les crédits nécessaires seront ouverts par la loi portant fixation du budget général.

Suivant toute probabilité, la dépense devra être répartie sur les quatre exercices 1897, 1898, 1899 et 1900.

Conclusion. — Telle est la combinaison financière que nous soumettons avec confiance à la Commission supérieure.

Paris, le 15 novembre 1895.

Le Commissaire général,
A. PICARD.

II

Convention entre l'État et la Ville de Paris

ARTICLE PREMIER. — La Ville de Paris s'engage à verser à l'Etat en cinq annuités, à partir de mil huit cent quatre-vingt-seize, une subvention égale au cinquième des dépenses de l'Exposition de 1900, sans que le total de cette subvention puisse être supérieur à vingt millions, et à condition que les bénéfices pouvant résulter de ladite Exposition seront partagés par moitié en fin de compte entre la Ville et l'Etat.

ART. 2. — Il sera fait remise à l'État des promenades et bâtiments compris dans le périmètre de l'Exposition au fur et à mesure des nécessités des travaux; mais, préalablement, le programme du concours pour la construction des bâtiments à édifier en remplacement du Palais de l'Industrie sera établi d'accord avec la Ville de Paris, qui sera représentée dans le jury du concours au même titre que l'Administration de l'Exposition et en même nombre.

Après l'Exposition, les promenades devront être rendues à la Ville de Paris dans l'état où elles auront été prises, sauf les modifications qui résulteraient de la création de la nouvelle promenade entre les Champs-Elysées et l'Esplanade des Invalides, ainsi que de la construction des deux palais en bordure de cette avenue, ou qui seraient maintenues d'accord avec la Ville. Sous réserve de cette exception et étant entendu que les plans de travaux modifiant d'une manière définitive les promenades publiques seront établis d'accord avec le Conseil municipal, les arbres et les massifs qu'il aurait été nécessaire de déplacer devront être rétablis.

Au Champ de Mars et au Trocadéro la Ville de Paris recevra, après l'Exposition, en remplacement des constructions qu'elle y possède et qui auraient été démolies, des constructions équivalentes présentant la même surface totale.

La Ville recevra, en remplacement du pavillon qu'elle possède au Cours-la-Reine, la totalité du petit palais à construire sur la gauche de la nouvelle promenade des Champs-Elysées à l'Esplanade des Invalides.

Les effets de la convention passée le 16 juillet 1891 entre la Ville et l'Etat, au sujet du Palais de l'Industrie, et approuvée par la loi du 24 décembre 1891, seront reportés sur les édifices nouveaux à établir par l'Etat en bordure de la nouvelle promenade des Champs-Elysées à l'Esplanade des Invalides, dans les limites d'emprises définies au plan qui restera annexé à la convention.

En vue de permettre aux expositions et concours divers qui ont lieu au Palais de l'Industrie de profiter de ce Palais au cours des travaux, on suivra, pour l'établissement des chantiers et la conduite des travaux, les indications portées aux plans A, B, C, D annexés à la présente convention.

Pendant l'exécution des travaux, le commissariat de police, le poste-annexe et le poste de sapeurs-pompiers seront maintenus, soit dans le Palais de l'Industrie, soit dans les nouveaux édifices, qui les recevront également pendant la durée de l'Exposition.

La Ville aura, par préférence, le droit de reprendre, pour les réemployer, les matériaux des constructions provisoires que l'Etat serait tenu de démolir après l'Exposition. Elle devra, en ce cas, verser au Trésor, à titre de fonds de concours, une somme destinée à être incorporée aux recettes de l'Exposition et représentant le prix qu'aurait fourni la vente par adjudication.

A défaut d'accord, cette somme sera fixée par trois experts, dont l'un désigné par le Commissaire général de l'Exposition, le second par le Préfet de la Seine, et le troisième par les deux premiers ou, faute d'entente de ces deux experts, par M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Cette clause s'appliquera aux constructions à élever au bois de Vincennes.

Les contributions, taxes et impôts de toute nature, sans exception, frappant les dépendances du Domaine communal au profit de l'État, cesseront d'être supportés par la Ville, du jour où l'Etat en aura la disposition.

La présente convention n'est valable qu'au cas où l'État exécutera l'avant-projet soumis au Conseil municipal et obtiendra des Chambres les autorisations nécessaires pour permettre de réaliser, en temps utile, la combinaison financière à l'aide de laquelle est dotée la dépense de la subvention municipale.

Elle deviendra nulle et non avenue si le Parlement ne vote pas une subvention au moins égale à celle donnée pour l'Exposition de 1900 par la Ville de Paris et si le placement des 60 millions de francs de bons, prévu dans les recettes, n'est pas garanti.

ART. 3. — Le présent arrangement est subordonné à la réalisation de la délibération du Conseil municipal en date du 11 mai 1894, à la concession à la Ville de Paris, à charge de rétrocession, des lignes de tramways destinées à desservir l'Exposition et à la condition qu'aucune concession de chemins de fer destinés à l'Exposition ne sera accordée à l'intérieur de Paris sans l'assentiment du Conseil municipal.

Une convention spéciale fixera les conditions dans lesquelles la traction des tramways sera transformée par les diverses Compagnies concessionnaires.

ART. 4. — Les frais d'enregistrement ou autres auxquels donnerait lieu la présente convention seront à la charge de l'Etat.

III

Convention entre l'État et divers établissements financiers

ARTICLE PREMIER. — Les établissements soussignés s'engagent à donner tout leur concours à l'émission des bons de l'Exposition ci-après définis.

Cette émission aura lieu aux sièges sociaux, aux succursales, agences et sous-agences desdits établissements qui mettront à la disposition du Commissariat général, pour cette opération, toutes leurs relations de banque et d'affaires tant à Paris qu'en province et à l'étranger.

ART. 2. — Cette émission est garantie par les souscripteurs de parts de 1.000 bons dénommés en l'état ci-annexé, mais seulement dans les proportions indiquées audit état, chacun de ces souscripteurs devant, aux termes de son engagement, dans le cas où l'intégralité des bons compris dans l'émission ne serait pas souscrite par le public, prendre livraison, en versant les 20 francs par bon, de la proportion de bons lui revenant sur le solde non placé.

Au cas où, par suite d'insuffisance du produit de l'émission publique, il y aurait lieu de faire appel à la garantie des souscripteurs de parts et où des défaillances se produiraient parmi ces souscripteurs, chaque établissement s'engage à se porter souscripteur, au maximum, du nombre de parts ci-après :

Crédit foncier de France	25 parts
Crédit Lyonnais	25 »
Comptoir national d'escompte de Paris	25 »
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France	25 »
Société générale de crédit industriel et commercial	20 »

ces parts devant se substituer à celles des défaillants suivant les éliminations que croira devoir faire le

Commissariat général de l'Exposition et la substitution étant limitée pour chaque établissement à ses propres souscripteurs.

ART. 3. — L'émission comprendra 3.250.000 bons de 20 francs représentant un capital de 65 millions.

Sur ces 65 millions, 60 millions seront affectés à titre de fonds de concours aux dépenses de l'Exposition et seront, jusqu'à leur emploi définitif qui n'aura lieu qu'en 1900, déposés à la Caisse des dépôts et consignations, qui doit en servir l'intérêt au taux de 2 1/2 p. o/o l'an.

Sur les 5 millions de surplus, 3.250.000 francs formeront la commission de garantie, à raison de 1 franc par bon; les 1.750.000 francs restants serviront à payer les frais de l'opération : commissions de guichet, frais de confection et de délivrance des bons et des tickets, frais de publicité, de prospectus, d'annonces, frais de tirages et de délivrance des lots, etc...

ART. 4. — Ces bons seront dispensés de tout impôt, à l'exception de la taxe de 4 p. o/o établie sur les lots par les lois des 21 juin 1875 et 26 décembre 1890.

Ils participeront à 29 tirages comprenant 4.313 lots pour 6 millions de francs, notamment 5 lots de 500.000 francs et 24 lots de 100.000 francs.

Pendant l'année 1896, cinq tirages auront lieu et comporteront les lots ci-après :

DÉSIGNATION des tirages	Nombre de lots par tirage	DÉTAIL DES LOTS	MONTANT partiel	MONTANT total
			Francs	Francs
1er tirage. . . .	168	1 lot de 500,000 fr.	500,000	570.000
		2 lots de 10,000	20,000	
		5 — 5,000	25,000	
		10 — 1,000	10,000	
		150 — 100	15,000	
2e, 3e, 4e et 5e tirages.	632	1 lot de 400,000 fr.	100,000	
		2 lots de 5,000	10,000	
		5 — 1,000	5,000	
		150 — 100	15,000	
		158 lots par tirage pour	130,000	
		Soit pour 4 tirages semblables .		520,000
ENSEMBLE pour l'année 1896. .	800	pour		1,090,000

Pendant les trois années 1897, 1898 et 1899, dix-huit tirages auront lieu à raison de six par année, soit un tous les deux mois, et comporteront les lots ci-après, pour chaque année :

DÉSIGNATION des tirages	Nombre de lots par tirage	DETAIL DES LOTS	MONTANT partiel	MONTANT total
			Francs	Francs
1er tirage. . . .	160	1 lot de 500,000 fr.	500,000	550,000
		2 lots de 10,000	20,000	
		2 — 5,000	10,000	
		5 — 1,000	5,000	
		150 — 400	15,000	
2e, 3e, 4e, 5e et 6e tirages. . .	795	1 lot de 100,000 fr.	100,000	
		1 — 10,000	10,000	
		2 lots de 5,000	10,000	
		5 — 1,000	5,000	
		150 — 100	15,000	
		159 lots par tirage pour	140,000	
		Soit pour 5 tirages semblables. .		700,000
ENSEMBLE par année.	955	pour		1,250,000
Soit pour les 3 années 1897, 1898 et 1899.	2,865	pour		3,750,000

Les 6 derniers tirages auront lieu au cours de l'année 1900, à raison d'un par mois (pendant la durée de l'Exposition) ; ils comprendront les lots ci-après :

DÉSIGNATION des tirages	Nombre de lots par tirage	DETAIL DES LOTS	MONTANT partiel	MONTANT total
			Francs	Francs
1er, 2e, 3e, 4e et 5e tirage . . .	540	1 lot de 100,000 fr.	100,000	
		2 lots de 5,000	10,000	
		5 — 1,000	5,000	
		100 — 100	10,000	
		108 lots par tirage pour	125,000	
		Soit pour 5 tirages semblables .		625,000
6e et dernier tirage	108	1 lot de 500,000 fr.	500,000	535,000
		2 lots de 10,000	20,000	
		5 — 1,000	5,000	
		100 — 100	10,000	
ENSEMBLE pour l'année 1900. .	648	pour		1,160,000

RÉCAPITULATION

Année 1896. . .	800	pour	1,090,000
Année 1897-1898-1899	2,865	pour	3,750,000
Année 1900. . .	648	pour	1,160,000
TOTAL	4,313	pour	[illegible].000,000

ART. 5.— Chaque bon donnera droit, avant l'ouverture de l'Exposition, à la délivrance gratuite de 20 tickets d'entrée à l'Exposition, d'une valeur de 1 franc chacun.

En outre, le porteur du bon pourra, à son choix, obtenir, soit une réduction de 25 o/o pour l'entrée dans les établissements de spectacle à l'intérieur de l'Exposition, soit une réduction dans le prix des transports par chemins de fer ou bateaux pendant la durée de l'Exposition, réduction dont la quotité et les conditions seront établies sur les bases indiquées à l'article suivant.

ART. 6.— Les porteurs de bons auront droit à la délivrance, pour Paris, sur les chemins de fer de la métropole, exploités par les six grandes Compagnies (Nord, Est, Ouest, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Midi) et par l'Administration des chemins de fer de l'État, de billets d'aller et retour spéciaux comportant, par rapport au double des billets simples, une réduction d'un tiers.

Ces billets spéciaux ne pourront être délivrés qu'au départ des gares et stations distantes de Paris de plus de 50 kilomètres.

Un bon de l'Exposition donnera droit à trois voyages aller et retour, pour les stations distantes de Paris de 50 à 200 kilomètres ; à deux voyages, aller et retour, pour les stations distantes de 201 à 500 kilomètres ; à un voyage, aller et retour, pour les stations distantes de plus de 500 kilomètres.

Le délai de validité des billets spéciaux, y compris les jours de départ et d'arrivée, sera :

De 5 jours pour la zone de 50 a 200 kilomètres ;
De 10 jours pour la zone de 201 à 500 kilomètres ;
De 15 jours pour la zone au delà de 500 kilomètres ;

Les Compagnies se réservent la faculté d'exclure les porteurs de billets spéciaux de certains trains désignés.

Dans les première et deuxième zones, les voyages successifs devront être effectués au départ de la même gare ; la vente des bons sera, d'ailleurs, interdite entre le moment où ils auront été présentés pour la première fois au guichet de la gare de départ et celui où le droit de transport sera épuisé.

Les voyageurs devront présenter leurs bons à toute réquisition en même temps que leurs billets de voyage.

En Algérie et en Tunisie, sur les réseaux des Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée, de Bône-Guelma, de l'Est-Algérien, de l'Ouest-Algérien et Franco-Algérienne, les porteurs de bons auront droit, soit à un billet d'aller et retour, valable pour un mois, du point de départ au port d'embarquement, avec réduction de 50 o/o, par rapport au double des billets simples, soit à une réduction de 20 o/o, pour un voyage, sur les prix des Compagnies ci-dessus dénommées dans les billets circulaires qui pourraient être créés en 1900.

En Corse, les porteurs de bons auront également droit à un billet spécial d'aller et retour, valable pendant un mois, du point de départ au port d'embarquement, avec réduction de 50 o/o par rapport au double des billets simples.

Enfin, les porteurs de bons ayant à traverser la Méditerranée pour se rendre à Paris bénéficieront d'une réduction de 35 o/o pour un passage aller et retour, en première, deuxième ou troisième classe, avec durée de validité de deux mois, sur les lignes postales méditerranéennes qui seraient exploitées en 1900 par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie Marseillaise de Navigation à vapeur, par la Compagnie de Navigation mixte et par la Société générale de Transports maritimes à vapeur.

ART. 7. — Le porteur de bon sera considéré comme ayant exercé son droit d'option entre les deux natures d'avantages ci-dessus spécifiés, par ce seul fait qu'il aura présenté son bon à l'estampillage, soit pour obtenir la réduction d'entrée dans les établissements de spectacle, soit pour réclamer la réduction dans les tarifs de transport.

En aucun cas, les deux avantages ne pourront se cumuler.

ART. 8. — L'Administration n'aura le droit de créer d'autres tickets d'entrée que dans le cas où il serait constaté, pendant le cours de l'Exposition, que les bureaux de vente se trouvent insuffisamment approvisionnés. Le nombre des entrées gratuites ne dépassera pas la proportion usuelle.

ART. 9. — Si, pour une cause quelconque, l'Exposition n'avait pas lieu en 1900, les porteurs de bons auraient droit à la restitution, par l'État, du capital de 20 francs sans intérêt : les tirages cesseraient d'avoir lieu à partir de la date fixée pour cette restitution, les lots gagnés antérieurement restant acquis à leurs bénéficiaires.

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Du 15 Novembre 1895

Question adressée à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

M. LE PRÉSIDENT — La parole est à M. Maurice Binder pour une question à M. le Ministre du Commerce que celui-ci a acceptée.

M. MAURICE BINDER. — Messieurs, lorsqu'à l'arrivée du nouveau ministère M. le Président a fait régler l'ordre du jour, j'ai déclaré spontanément non pas renoncer, mais consentir à l'ajournement de l'interpellation que j'avais déposée en juillet sur les projets d'Exposition de 1900, jusqu'au moment où le Gouvernement déposerait sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif à cette Exposition. Je n'ai pas changé de façon de voir depuis cette déclaration et je n'ai nulle intention de développer à l'heure actuelle mon interpellation. Seulement vous n'avez pas oublié, Messieurs, que depuis deux mois le Conseil municipal de la ville de Paris a été — ce qu'entre parenthèses je trouve fort légitime — saisi de projets du Gouvernement relatifs à l'Exposition de 1900, et que ce même Conseil municipal, depuis deux mois, en pleine connaissance de cause, ayant devant lui tous les dossiers, a pu statuer sur les projets du Gouvernement. J'ai donc lieu d'être quelque peu surpris et étonné du retard que les différents Ministres du Commerce qui se sont succédé ont apporté à présenter au Parlement le projet de loi de l'Exposition de 1900.

J'avoue qu'en la circonstance je me sens un peu méfiant et que ma méfiance me donne à supposer que les retards successifs et quelque peu voulus du Gouvernement n'ont peut-être pas d'autre but que d'acculer la Chambre à voter coûte que coûte un projet auquel il ne sera plus possible, faute de temps, d'apporter aucune modification, alors que ce même projet était soumis, absolument en état, à l'approbation du Conseil municipal.

Je viens donc simplement demander à M. le Ministre si, dans un délai extrêmement rapproché, il compte enfin saisir la Chambre du projet du Gouvernement et s'il peut nous affirmer que les droits du Parlement sont demeurés jusqu'ici absolument intacts. (*Très bien! sur plusieurs bancs à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Ministre du Commerce.

M. MESUREUR, *Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.* — Messieurs, je serai aussi bref dans ma réponse que M. Binder l'a été dans sa question. Je le remercie de n'avoir pas apporté ici prématurément un long débat sur l'Exposition de 1900.

En effet, messieurs, si le projet de loi sur l'Exposition de 1900 n'a pas encore été déposé sur votre bureau, c'est que le Gouvernement a créé, pour l'étude de cette grande manifestation nationale, un certain nombre de commissions, de conseils consultatifs, sans l'avis desquels il ne veut pas se présenter devant vous ; or, la Commission supérieure de l'Exposition, qui est composée des représentants de toutes les fractions intéressées à cette manifestation, se réunira lundi prochain pour statuer définitivement sur les dernières questions qui lui restent à résoudre ; quelques jours après, j'aurai l'honneur de soumettre au Parlement un projet de loi contenant toutes les dispositions que le Gouvernement croit utile de

soumettre à votre approbation pour réaliser l'Exposition de la fin de ce siècle.

M. JULES DELAFOSSE. — Il faudrait d'abord demander à la Chambre si elle est d'avis qu'il y ait ou non une Exposition.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — J'ajouterai, messieurs, pour rassurer M. Delafosse, que la question viendra tout entière devant vous. *(Très bien ! très bien !)*

Vous serez appelés à statuer, non seulement sur les moyens d'application et de réalisation du projet de loi, mais encore, à l'occasion de son article 1er, vous pourrez décider la question de principe, à savoir s'il y a lieu ou non de faire une Exposition.

Depuis les quelques jours que je suis au Ministère du Commerce, je me suis attaché à faire réserver tous vos droits, de façon qu'aucun engagement ne soit pris et ne puisse lier le Gouvernement vis-à-vis des tiers *(Très bien ! très bien !)*

Votre droit demeure donc entier et absolu et nous nous inclinerons, comme c'est notre devoir, devant la décision que vous aurez prise. Nous viendrons défendre notre projet, parce que nous le croyons utile à l'intérêt national et au renom de la France à l'étranger; mais, d'autre part, nous serons soucieux de ménager vos droits et de ne préjuger en aucune façon les décisions qu'il vous appartient de prendre.

Voilà la courte réponse que j'avais à faire à M. Binder; j'espère qu'elle le satisfera. *(Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT.— La parole est à M. Binder.

M. MAURICE BINDER. — Puisque M. le Ministre nous affirme que le Parlement sera saisi dans le plus bref délai et que tous nos droits sont et demeurent intacts, je me contente absolument aujourd'hui de cette déclaration, et j'ajoute même que, comme une fois n'est pas coutume et que l'occasion vraisemblablement ne se représentera pas pour moi, je suis heureux de trouver cette circonstance, très probablement unique, d'approuver les déclarations du Gouvernement. *(Rires sur divers bancs.)*

Lettre de M. Charles Garnier

Voici la lettre que M. Charles Garnier, membre de l'Institut, architecte de l'Opéra, adresse à M. Bouvard, directeur des services d'architecture de l'Exposition de 1900, à laquelle nous faisons allusion dans notre article de tête. Le *Figaro*, qui la publie, la fait précéder des réflexions suivantes :

Nous annoncions, il y a quelques jours, qu'un concours allait prochainement s'ouvrir en vue d'édifier aux Champs-Elysées les deux palais qui doivent y remplacer le Palais de l'Industrie définitivement condamné.

Cette transformation des Champs-Elysées sera incontestablement pour les Parisiens le vrai « clou » de 1900, puisqu'il s'agit là, en somme, de *refaire* à leur usage un morceau de Paris... On sait que ce projet avait été critiqué très vivement au premier abord par quelques artistes. Mais « l'homme absurde est celui qui ne change jamais », et l'opinion de plusieurs d'entre eux semble déjà modifiée.

Parmi ces convertis, il faudrait citer M. Charles Garnier, qui exposait, il y a quelques semaines, à M. Bouvard, les raisons de sa conversion.

La lettre est longue, mais très curieuse, et d'un fort joli tour. Nous remercions M. Bouvard d'avoir bien voulu la communiquer au *Figaro*, en nous autorisant à la publier.

A Monsieur Bouvard.

Paris, septembre 1895.

Mon cher ami,

Vous me demandez mon opinion sur le projet de l'Exposition universelle de 1900 : vous avez joliment bien fait d'attendre un peu pour me poser cette question !

En effet, il y a quelque six mois, je vous aurais sans doute agacé en vous déclarant que j'étais tout à fait opposé à la démolition du Palais de l'Industrie, à la percée des Champs-Élysées donnant vue sur les Invalides, au retranchement de certains arbres, et, en fin de compte, à peu près à tout ce qui avait été approuvé lors du jugement du concours. C'est avec ce procédé que l'on passe pour le Monsieur qui s'y connaît !

Dame ! à ce moment, les bonnes raisons ne manquaient pas ; elles poussaient dru, et, vice-président de la Société des Artistes français, je marchais d'accord avec son Comité, lequel alors ne marchait guère de votre côté. Aussi avais-je fait provision d'arguments sous lesquels vous deviez succomber :

« Comment ! vous aurais-je dit, comment ! vous allez abattre des rangées de plantations pour faire voir de plus loin le dôme des Invalides ? Mais pourquoi ne démolissez-vous pas la Madeleine afin qu'on puisse voir de plus loin la Chambre des députés, ou bien cette Chambre afin qu'on puisse voir de plus loin la Madeleine ? Mais démolissez donc alors Saint-Germain-l'Auxerrois, pour faire place nette au Louvre, et le Louvre, pour faire place nette à Saint-Germain-l'Auxerrois !

« Et ne vous arrêtez pas là ! Démolissez tout Paris pour que de Vincennes on puisse voir l'arc de triomphe de l'Étoile, et que de Bicêtre on puisse admirer l'Opéra !

« Vous savez pourtant bien que moins on dégage les monuments, plus ils gagnent en valeur, et que si la ligne droite plaît aux ingénieurs comme le nombre impair plaît aux dieux, c'est la ligne brisée qui sourit aux artistes. Si tout de de suite on voit ce qu'il y a au bout du chemin, ce n'est plus la peine de faire le parcours pour aller au but.

« Comment ! aurais-je poursuivi, le Palais de l'Industrie, ce bâtiment maître-Jacques, abri des peintures et des bestiaux, dont la nef est superbe et qui, dans son temps, fut une innovation, est placé quasi en bordure sur l'avenue, ce qui lui permet, pour gagner quelque argent, de faire : « Pstt! pstt! » aux passants, et vous voulez le fourrer dans une sorte de cul-de-sac, où personne ne s'aventurera, au grand détriment de la caisse des exposants ?

« Comment ! vous voulez nous priver, nous, rive-gauchers, de notre gentil musée du Luxembourg, et en faire une succursale du café de l'Horloge ? Ah ! mais non ! mais non ! Je proteste contre tout cela, et j'accuse M. Picard, le préfet et vous-même d'accomplir un acte de vandalisme inutile, coûteux et déplaisant ! »

Ah ! mon ami, quelle veine vous avez eue de me laisser tranquille, alors que j'étais prêt à partir en guerre contre le Commissaire général, le Ministre du Commerce et le Conseil municipal, et sur le point d'attacher à mon armet un fougueux panache blanc ! C'est que j'avais dans l'esprit que j'étais infaillible, et qu'à force de me le répéter, j'en devenais de plus en plus convaincu. N'est-ce pas ce qui arrive du reste à tous les gens qui, émettant une idée, la cajolent, la poursuivent et finalement, entraînés par les raisons qu'ils se donnent, vont toujours de l'avant en prenant leur feu follet pour une étoile, et leur vessie pour une lanterne ? C'est le record de l'auto-suggestion persuasive ; mais au bout du chemin, c'est le record de la culbute !

J'en étais là, mon cher Bouvard. J'enfilais l'impasse ordinairement réservée aux politiciens, qui, une fois en route, ne peuvent plus se dépêtrer de leurs dires d'antan, quand, par suite de circonstances que vous connaissez, j'ai été retenu de longs mois loin de Paris, et j'ai pu, hors du brouhaha, penser avec plus de calme, m'interroger plus intimement et me demander si en réalité j'étais un juge impeccable.

Or, il m'est arrivé qu'après avoir pesé le pour et le contre, je me suis senti peu à peu saisir par le doute, revenir à vos idées, en voyant bien, saint Remi aidant, que j'allais brûler ce que j'avais adoré, et caresser ce que j'avais griffé. De fait, il en a été ainsi.

Après l'étude nouvelle et sérieuse de votre projet, après l'examen minutieux des perspectives que vous avez dressées, après avoir *cligné de l'œil en dedans*, pour bien me rendre compte des effets futurs, j'ai, nouveau saint Paul, trouvé mon chemin de Damas, et me voici avec vous, ma cataracte en moins et de bonnes lunettes en plus.

Eh bien ! les ayant mises au point, voulez-vous que je vous dise ce qu'elles me montrent pour l'avenir ?

D'abord, elles me montrent l'avenue des Champs-Élysées moins coupée qu'elle ne l'est maintenant, le vide existant devant le Palais de l'Industrie étant plus grand que celui qui se produira à la jonction de l'avenue des Invalides et les abouts des deux chemins latéraux du palais étant supprimés et remplacés par des plantations.

Donc, augmentation du nombre des arbres de la grande avenue, ce qui satisfera ceux qui préfèrent le feuillage aux moellons.

Puis elles me montrent un nouveau palais ayant, non seulement deux principaux accès sur de larges voies, mais encore deux autres issues proches de l'avenue des Champs-Élysées et de la belle allée du Cours-la-Reine, de sorte que, loin de se dérober à la vue de la foule, le monument semblera dire de toutes parts au public : « Donnez-vous donc la peine d'entrer ! »

Je vois ensuite cet édifice mieux agencé que le Palais de l'Industrie au point de vue de l'éclairage des bas-côtés et des services administratifs, et possédant des locaux de commissions où l'on ne soit pas forcé de se réunir autour d'une vingtaine de lampes en plein jour, dans une sorte de soupente sans air où l'on donne du chapeau au plafond. Puis je vois le Musée des colonies, le Musée des arts décoratifs, les ateliers de décors de l'Opéra, les magasins de la Ville, et bien d'autre choses encombrantes, placés en meilleur gîte, et supprimés enfin de ce palais, disposé alors de façon à donner aux deux Sociétés des Artistes des emplacements distincts où elles pourraienr exposer simultanément (si toutefois cela leur convient).

Dans ce cas, cette communauté de local amènerait peut-être à une union, sinon désirée, au moins désirable, en laissant néanmoins à chaque association son caracfère particulier, ce qui est indispensable à l'émulation dans l'art.

Je vois enfin, autour de ce palais, des plantations gaies et verdoyantes, des fontaines jaillissantes, des fleurs variées, des portiques, des exèdres, la joie pour les regards, le charme pour le repos, la fraîcheur et l'ombrage, et alors je constate qu'on a bien vite oublié qu'il y avait là des allées assez maussades pour se réjouir seulement d'y trouver des jardins plus mouvementés, où se presse la foule satisfaite, qui fuit maintenant l'isolement un peu lugubre de ces tristes espaces.

Ce résultat sera certainement obtenu, et, sous la direction de M. Picard et sous la vôtre, nos architectes y mettront tout leur talent et leur imagination. Ils prouveront que si, parfois, on se chamaille dans les diverses Ecoles, on est toujours au moins d'accord pour montrer que l'on peut joindre maintenant l'ingéniosité à la grandeur d'aspect, l'invention à la tradition, c'est-à-dire le progrès à la raison, l'indépendance à la sagesse. A eux donc, les jeunes, de se mettre en avant avec les militants de nos jours, et à nous, les anciens, d'applaudir à leur valeur, d'où qu'elle vienne. Cette valeur se montrera, non seulement dans ce palais, mais aussi dans toute l'Exposition, et l'on verra bien que, si le contenu divise l'intérêt en spécialités, le contenant, lui, intéresse tout le monde. L'habit, dit-on, ne fait

pas le moine. Je le veux bien; mais en architecture comme en ajustements, un beau costume fait valoir ce qu'il habille, et soyez sûr que nous aurons de bons tailleurs.

Maintenant, mon cher Bouvard, je vois aussi ce séduisant petit palais que vous allez faire édifier en face du grand. Il peut, il doit être charmant. Mais j'espère bien qu'on renoncera à en faire comme un reflet du Musée du Luxembourg, qu'il faut, en l'agrandissant, laisser là ou il est. Sinon, prenez garde au quartier Latin ! ! ! Oui, il faut que ce nouvenu et gracieux musée soit complètement réservé à la Ville de Paris, qui, donnant un gros subside, a bien droit de s'approprier cette destination.

D'ailleurs, la Ville est déjà assez riche en œuvres commandées ou achetées par elle pour vouloir les exposer devant le public. Ce sera alors, non plus le Carnavalet d'un temps passé, mais bien le Carnavalet du présent et de l'avenir, plus vivant, plus moderne que son aîné. Il montrera que la Ville, qui, en ce moment, est peut-être un peu entraînée vers l'art imaginatif et vagabond, recherche, du moins, les idées, les tempéraments, et ne dit pas à l'artiste : « Tu n'iras pas plus loin ! » ce qui, je crois, du reste, serait assez difficile.

Il se peut cependant que. pour diverses raisons probantes, on s'en tienne à l'affectation déjà déclarée. Mais, que ce soit un musée de la Ville ou un musée de l'Etat, un musée secret ou un musée des familles, il faudra toujours que cet élégant bâtiment se présente avec d'heureuses silhouettes, qu'il soit égayé par des émaux et surtout par des mosaïques, dont les ors scintilleront comme des traînées de soleil dans les massifs de verdure qui les encadrent. Comprenez-vous cela comme moi ?

Je continue mon chemin et passe la Seine par votre nouvelle percée et j'arrive à l'Esplanade des Invalides. Je vois avec grand plaisir que les plantations y sont moins rectilignes, que de riants parterres et de frais bassins, sans masquer la vue, l'arrêtent pourtant sur d'agréables arrangements, et que ce grand espace devient une espèce d'Eden, remplaçant ou accompagnant les tristes quinconces actuels.

Oui, malgré la malencontreuse gare, que l'on a installée sur l'emplacement des plus beaux arbres de ces allées, le changement s'est opéré, les steppes ont disparu, et un vaste jardin, gai, pimpant et varié, s'est établi là, en un grand square, qui deviendra les Champs-Elysées de la rive gauche : sur l'autre rive, peut-être plus noble allure; ici, plus de fantaisie. Là-bas la puissance, ici le charme, et chacun, admirant ces belles promenades, finira bien par donner raison à l'Exposition, qui les aura fait créer. Même ceux qui en ont été tout d'abord, comme moi, les ennemis instinctifs, en deviendront les partisans résolus.

Marchez donc, mon cher ami. Le résultat sera excellent. Ce sera même peut-être le meilleur de cette manifestation séculaire, puisque, détruisant ensuite les édifices provisoires qui en feront partie, vous doterez Paris de ce nouveau centre d'attractions. Ne craignez donc pas les objections. La création bien ordonnée de votre square se chargera d'y répondre amplement, comme ont répondu les oasis d'Alphand aux champions du carré Marigny.

Mais, par exemple, ce qui est indispensable pour sauvegarder l'avenir, c'est de ne pas établir un banal pont en fer entre les deux jardins. Certes, je ne médis pas du fer. J'en sais tous les mérites et j'en reconnais la grande utilité; mais ici, sur le tournant de la Seine et formant premier plan aux perspectives lointaines, ce qu'il faut, c'est un pont monumental, formant motif triomphal. C'est une œuvre d'art qui doit être créée, et non une simple passerelle utilitaire.

Un pont monumental! Quel beau programme pour un architecte! Quelle superbe donnée artistique! Certes, il peut se comprendre de diverses manières, mais quelle que soit celle qu'on adopte, c'est surtout la question de principe qu'il ne faut pas abandonner : il faut renoncer à ces treillis, qui ne sont que les matériaux de la science, et, tout au moins dans les parties devant avoir un aspect robuste, leur substituer les vieilles et bonnes pierres, qui sont les vrais matériaux de l'art. Je vous en supplie, rebiffez-vous contre la ferraille ! Si le boulon a été inventé pour quelque chose, la stéréotomie n'a pas été inventée pour rien, et les serruriers n'ont pas absolument remplacé les appareilleurs.

Il reste encore un point sur lequel je pourrais vous dire mon avis : celui des agencements des rives de la Seine. A quoi bon ? Là-dessus, tout le monde est d'accord et prévoit un succès. C'est même, entre nous, ce qui m'effraye un peu. L'œuvre qui n'est pas discutée avant sa venue risque fort de l'être à son apparition. Cela ne fait rien ! L'idée est bonne, prête à la variété et au pittoresque, et je m'imagine qu'elle donnera satisfaction à tous. Du reste, là, la donnée générale ne prévaudra pas contre les conceptions particulières, et je suis certain que vos collaborateurs, tout en construisant des bâtiments parfaitement utilisables, sauront donner à chacun d'eux la physionomie originale qu'appelle cette installation festoyante et caractéristique.

Maintenant, qu'arrivera-t-il de tous ces projets ? Une campagne commence à se faire pour protester contre cette Exposition. Ni vous ni moi n'y pouvons rien ! Pourtant il me semble que cette Exposition avait été décidée pour empêcher l'Allemagne de l'approprier à cette date. S'il en a été ainsi, la supprimer maintenant semblerait une reculade assez peu patriotique.

N'importe ! allez de l'avant, monsieur Picard et vous, et suivez votre chemin, en vous bouchant les oreilles ! On peut faire bien ou mal en marchant tout seul, mais on fait toujours quelque chose. Tandis que, si l'on veut écouter tout le monde, au lieu du monstre ou de l'Adonis sorti du cerveau, et qui au moins sera toujours vivant, on n'aura guère qu'un fœtus à mettre dans un bocal.

Ne prêtez donc pas grande attention à ma réponse ; mais suivez le bon conseil que je vous donne en terminant.

A vous bien cordialement,

CHARLES GARNIER.

Le Concours

DES

GRANDS MAGASINS DU LOUVRE

Pour 1896

La direction des Grands Magasins du Louvre, reconnaissante aux artistes et aux ouvriers d'art de l'excellent accueil qu'ils ont fait aux concours des deux dernières années, ouvre une troisième série de concours pour 1896. Elle encourage de la sorte leurs efforts continus, en vue de leur participation au grand concours de l'Exposition Universelle de 1900.

Elle remercie les membres du gouvernement, qui ont bien voulu s'intéresser à ces efforts de libre initiative consacrés à la prospérité de l'art et de l'industrie nationale, l'Union des Arts décoratifs, les membres des Chambres syndicales et toutes les personnes éminentes, artistes, industriels et amateurs qui l'encouragent depuis deux ans dans la lutte pour la suprématie du goût français.

Ce concours est exclusivement réservé aux ouvriers et artistes français.

PREMIER CONCOURS

Le programme du premier concours consiste en un **Panneau de tenture, composé d'un encadrement de tapisserie tissé et d'un sujet peint sur tissu.**

Ce panneau de tenture, mesurant 2m00 de haut sur 1m30 de largeur, est destiné à faire partie de la tenture d'un salon entre corniche et cymaise. Ce panneau sera décoré au moyen d'un tissu qui comprendra un motif principal exécuté en peinture et l'encadrement de ce motif destiné à être facilement (1) exécuté par les procédés de fabrication des tapisseries faites à la mécanique avec mélange de coton, de laine et de soie.

Le motif principal devra être peint avec un nombre restreint de couleurs sans modelés, les parties dégradées obtenues au moyen des hachures. On devra mettre à profit le grain du tissu et harmoniser le travail du pinceau avec l'effet produit par la décoration de tapisserie de l'encadrement, de façon à donner à l'ensemble un aspect qui ne crée pas de discordance troublante.

Le fond de l'encadrement comportera la répétition de motifs avec raccords peu espacés, de façon à former un jeu de fond sur lequel s'enlèvera la décoration. Cette décoration se prêtera, par le jeu de fond, à être espacée plus ou moins sur la muraille par l'interposition d'un tissu reproduisant seulement le jeu de fond.

Le but qu'on se propose d'atteindre consiste en ceci : D'une part, réserver les avantages du travail de tapisserie mécanique pour l'exécution de toute la partie décorative se répétant sur les divers panneaux de la même pièce d'habitation. D'autre part, procurer un charme nouveau dans l'ornementation des appartements, par l'exécution à la main, avec l'inépuisable variété qu'elle comporte, des sujets enchâssés dans le décor d'encadrement.

MM. les artistes qui sauront mettre au service de cette association de l'art et de l'industrie un talent suffisamment approprié, devront y trouver un champ très large pour l'emploi de leur talent suivant le goût et les exigences de l'ameublement moderne. Ce concours a spécialement pour but d'appeler sur eux l'attention du public et de provoquer ainsi les commandes en leur faveur.

Les projets de panneaux seront exécutés sur papier ou rendus sur tissu de grandeur d'exécution (2 m. 00 de haut sur 1 m. 30 de large). Les dessins devront être fournis, montés sur châssis ou cartons, afin d'être facilement exposés.

Chaque concurrent ne pourra exposer plus de deux modèles dessinés ou exécutés. Il ne pourra obtenir qu'un seul prix pour son meilleur ouvrage, son autre composition sera déclarée hors concours et ne pourra, le cas échéant, donner lieu qu'à une simple mention.

Les ouvrages ou projets remis au concours ne devront porter ni signature ni marque permettant de faire connaître leur auteur. Ils seront matriculés à la réception. Le matricule sera répété sur le récépissé retiré par le déposant. Ce récépissé assurera au déposant la propriété de son dépôt tout en lui laissant la faculté de garder l'incognito jusqu'au rendu du jugement du concours. Les ouvrages ou projets seront remis au secretariat des *Grands Magasins du Louvre*, à partir du 4 mai 1896, jusqu'au 9 mai à 5 heures du soir. Il y aura examen éliminatoire des œuvres au moment de leur réception.

Il y aura exposition avant le jugement et une autre exposition après le jugement. Dans cette deuxième exposition, les ouvrages et projets porteront sur une fiche spéciale les noms des concurrents.

Les ouvrages et projets seront retirés à partir du 1er juin dans un délai de 15 jours après lequel l'administration ne sera plus responsable de leur conservation.

Le jury chargé de prononcer sur la valeur des œuvres exposées sera composé de 7 membres, dont 4 choisis par la Direction des *Grands Magasins du Louvre* et 3 élus par les concurrents eux-mêmes.

Il sera décerné trois prix :

Le premier ouvrage ou projet recevra : **Une médaille d'or** avec **quinze cents francs**, dont huit cents francs pour le sujet du panneau et sept cents francs pour le décor.

Le second ouvrage ou projet recevra : **Une médaille d'argent** et **mille francs**, dont six cents francs pour le sujet du panneau et quatre cents francs pour le décor.

Le troisième ouvrage ou projet recevra : **Une médaille d'argent** et **cinq cents francs**, dont trois cents francs pour le sujet du panneau et deux cents francs pour le décor.

(1) Nombre de couleurs limité. Jeu de trames sur chaîne donnant avec la même couleur des tons clairs et foncés, etc.

Les projets suivants obtiendront des mentions honorables, si le jury le juge nécessaire.

Le jury se réserve le droit de supprimer tout ou partie des récompenses en cas d'insuffisance des œuvres présentées ou d'inobservation des conditions au concours.

Tous les panneaux exposés resteront la propriété de leurs auteurs.

La Direction des *Grands Magasins du Louvre* se réserve seulement le droit d'acquérir, en ajoutant au prix décerné une somme de cinq cents francs, la propriété du panneau qui aura obtenu une récompense en argent.

DEUXIÈME CONCOURS

Le programme du deuxième concours consiste en une **suspension et bouts de table pour l'éclairage électrique d'une table à manger de 24 couverts.**

Cette table d'environ $5^{m}50$ de long et $1^{m}20$ de largeur, haute de $0^{m}73$, occupe le milieu d'une salle à manger de $3^{m}25$ de hauteur. Elle est éclairée :

1° Par un appareil central offrant telle disposition qu'on voudra, mais suspendu au plafond par où arrive le courant électrique. Cet appareil comporte 4 à 5 lampes électriques à incandescence de 10 à 15 bougies chacune, rentrant dans les dimensions les plus usuelles.

2° Par deux bouts de table portant 2 à 3 lampes chacun, et posés librement sur la table. Chacun d'eux reçoit le courant électrique du même point que la suspension, par des fils souples qu'on peut réaliser aussi légers qu'on voudra et qui doivent se détacher facilement des bouts de table pour se rattacher à la suspension sans produire d'effet disgracieux.

L'éclairage d'une table de 24 couverts doit être gai et brillant, tout en tenant compte des ménagements à garder pour les yeux des assistants, qui ne se déplacent pas comme dans une salle de bal, mais reçoivent la lumière de la même façon et sous le même angle pendant toute la durée du repas. La vue doit être dégagée entre les convives, sur une hauteur de $0^{m}50$ au-dessus de la table. Enfin, pour un bon éclairage, une distance de $0^{m}75$ à 1^{m} doit être observée entre la source de lumière et la surface à éclairer, comptée du bord de la table Les lampes électriques comportent un point d'attache au-dessus de l'ampoule lumineuse, disposition absolument contraire à celle des lampes à gaz ou à huile, et dont il faut adopter franchement toutes les conséquences (1).

La composition doit être affranchie de toutes les adaptations de récipients à huile, de cheminées, de tubes et de tuyaux et autres assujettissements des appareils de nature différente. Le nombre restreint des foyers lumineux n'est pas pour diminuer l'effet décoratif. L'exemple des anciens lustres à bougies clairsemées, dont l'éclat fut si heureusement rehaussé par l'habile combinaison des cristaux, montre quel parti merveilleux l'on peut tirer de sources de lumière infiniment moins brillantes que les lampes électriques. Le bronze, le cristal, toutes les ressources des métaux et de la céramique, etc., etc., sont admis. Les fils électriques eux-mêmes, avec leur souplesse particulière, peuvent devenir des éléments de décoration. Aucun style n'est imposé. Il est seulement recommandé d'éviter de faire de la figure humaine ou des animaux, des motifs trop importants de la composition.

La suspension et le bout de table seront dessinés, rendus en maquette ou exécutés de *grandeur naturelle*. L'appareil central ne devra pas coûter plus de 500 francs ; chacun des bouts de table pas plus de 150 francs. Les maquettes seront, en plâtre, en cire, en terre glaise ou en pastiline ; cette dernière matière serait préférée à la terre glaise qui se détériore en séchant. Les dessins tendus sur des cartons ou des châssis permettant de les suspendre pour les exposer. Maquettes et dessins seront suffisamment poussés pour pouvoir être donnés à la fabrication et pour que l'ouvrier chargé de leur exécution lise parfaitement les détails et ne soit pas exposé à de fausses interprétations. L'artiste indiquera par des teintes différentes les parties où seront employées les matières, marbre, faïence, porcelaine, etc.

Chaque concurrent ne pourra exposer plus de deux projets. Il ne pourra obtenir qu'un seul prix pour son meilleur projet. Son autre composition sera déclarée hors concours, et ne pourra donner lieu, le cas échéant, qu'à une simple mention honorifique constatée au procès-verbal du concours et proclamée lors de la distribution des récompenses.

Les projets remis aux concours ne posséderont aucune signature ou remarque extérieure susceptible de faire reconnaître leur auteur. Ils seront matriculés à la réception. Le matricule sera répété sur le récépissé retiré par le déposant. Ce récépissé assurera au déposant la propriété de son dépôt, tout en laissant la faculté de garder son incognito jusqu'au rendu du jugement du concours.

Les projets seront remis au Secrétariat des *Grands Magasins du Louvre* à partir du 4 mai 1896 jusqu'au 9 mai à 5 heures du soir. Il y aura examen éliminatoire des œuvres au moment de leur réception.

Il y aura exposition avant le jugement et une autre exposition après le jugement. Dans cette deuxième exposition, les projets porteront sur une fiche spéciale les noms des concurrents.

Les projets seront retirés à partir du 1er juin, dans un délai de 15 jours, après lequel l'Administration ne sera plus responsable de leur conservation.

Le jury chargé de prononcer sur la valeur des œuvres exposées sera composé de 7 membres, dont 4 choisis par la Direction des *Grands Magasins du Louvre* et 3 élus par les concurrents eux-mêmes.

Il sera décerné trois prix :

Le premier projet classé recevra une **médaille d'or** et une somme de **quinze cents francs.**

Le deuxième projet classé recevra une **médaille d'argent** et une somme de **mille francs.**

Le troisième projet classé recevra une **médaille d'argent** et une somme de **cinq cents francs.**

Les projets suivants obtiendront des mentions honorables, si le jury le juge nécessaire.

Le jury se réserve le droit de supprimer tout ou partie des récompenses en cas d'insuffisance des œuvres présentées ou d'inobservation des conditions au concours.

Toutefois, il est expressément observé que chaque prix pourra être divisé entre deux concurrents, si le jury trouve une infériorité marquée de l'une des compositions par rapport à l'autre, entre la suspension et le bout de table, dans le même projet.

Tous les projets resteront la propriété de leurs auteurs.

La Direction des *Grands Magasins du Louvre* se réserve le droit d'acquérir en ajoutant aux prix décernés une somme de cinq cents francs la propriété de chacun des modèles qui auront eu une récompense en argent.

(1) Une lampe électrique à incandescence de 10 à 15 bougies mesure $0^{m}11$ à $0^{m}12$ de longueur depuis la pointe de l'ampoule jusqu'au haut de la douille en cuivre et $0^{m}05$ à $0^{m}06$ de diamètre à la partie la plus renflée de l'ampoule.

« Pas d'Exposition en 1900 »

Tel est le titre de la bizarre brochure de propagande que la *Ligue lorraine* vient d'adresser aux sénateurs, députés, maires des chefs-lieux de département et d'arrondissement et à tous les journaux politiques de France et d'Algérie.

Nous en avons sous les yeux un exemplaire.

Les motifs de cette brochure sont exposés dans cette lettre qui est adressée aux personnalités citées plus haut :

Monsieur le député.

A la suite de la vive polémique causée l'été dernier par le vœu dont le Conseil municipal de Nancy a approuvé les termes, la *Ligue lorraine de décentralisation*, émue des dangers que peut faire courir à la France, et principalement à la province l'Exposition Universelle de 1900, a résumé, dans une courte brochure, les motifs qui l'ont amenée à prendre parti.

Nous vous soumettons cette brochure et vous prions de lui consacrer la bienveillante attention qu'elle comporte.

Vous remarquerez, Monsieur le député, que nous sommes, en cette circonstance, les interprètes de l'intérêt de la plupart des départements qui, pour les motifs que nous avons exposés, appréhendent les conséquences d'une nouvelle Exposition.

Si, jusqu'à ces derniers mois, les doléances provinciales n'avaient pas pris corps, elles n'en étaient pas moins nombreuses et justifiées. C'est à vous, représentant élu de ces intérêts jusqu'alors sacrifiés, qu'il appartient de refuser le vote des sommes considérables, vouées au gaspillage, que l'on voudrait prélever encore sur l'agriculture et le commerce déjà chancelants.

Notre brochure, nous y insistons, n'est pas une œuvre de haine contre Paris. La capitale de la Lorraine ne se donne pas le ridicule d'être jalouse de la capitale de la France qu'elle admire et qu'elle aime, mais ces sentiments français que nous professons pour elle ne sauraient s'exagérer jusqu'à subir sans protestation les combinaisons égoïstes de son Conseil municipal.

Cette assemblée ne voit dans l'Exposition qu'une bonne affaire : l'établissement d'un réseau métropolitain devant lequel elle recule depuis vingt ans parce qu'il lui imposait de lourds sacrifices et qu'elle a hâte de réaliser aujourd'hui parce que la province en ferait les frais.

Notre brochure n'est pas non plus l'œuvre d'une coterie et, quoi que puissent dire nos adversaires qui nous représentent peut-être comme les porte-parole de quelque syndicat, nous affirmons ne parler qu'au nom des intérêts légitimes et permanents de la province.

Nous n'ignorons pas que certains promoteurs de l'Exposition chercheront à nous combattre avec toutes les armes, y compris surtout celles que mettra dans leurs mains l'esprit boulevardier. Mais les défenseurs convaincus d'une cause juste n'ont pas à redouter les plaisanteries prévues.

Nos députés « ruraux », d'ailleurs, sauront montrer à la tribune que, si l'esprit court les rues, il a aussi ses villégiatures et ne voyage pas exclusivement dans le métropolitain

Nous sommes donc certains d'être écoutés, Monsieur le député, puisque c'est à votre patriotisme et à votre fermeté que nous nous adressons.

La Ligue lorraine de décentralisation.

La lettre d'envoi indique très suffisamment l'esprit de la brochure ; elle l'indique peut-être trop même ; car, on y sent moins l'expression de l'inutilité de l'Exposition que le sentiment qui porte quelques grandes villes départementales, et celles surtout qui furent des petites capitales intellectuelles jadis, à regretter la prépondérance, moins locale que nationale, que prend inévitablement Paris.

La brochure aborde ces points principaux :

Une Exposition doit-elle être examinée au point de vue affaire, ou au point de vue plaisir ?

Qui s'impose en l'état de nos finances, de l'économie ou du luxe ?

Quand une affaire présente plus de chances de perte que de gain, est-il d'une bonne administration de l'entreprendre ?

S'il devait résulter d'un vote du Parlement un bénéfice pour une seule ville et une perte pour le reste du pays, le Parlement devrait-il émettre ce vote ?

Une nation établit-elle sa suprématie par les fêtes illusoires qu'elle donne chez elle, ou par l'action efficace qu'elle exerce chez les autres ?

A chacune de ces questions, on fait répondre par des extraits de lettres, d'articles ou d'interviews déjà publiés. Le choix en est habile et formera matière à de copieuses polémiques. La Ligue se garde naturellement de produire des opinions favorables. Elle juxtapose les avis hostiles, résume des citations brièvement et dit, par exemple, au point de vue économique, après avoir cité cinq ou six opinions : « Si une Exposition ne profite pas à notre industrie, elle est inutile ; si elle profite à l'industrie étrangère, elle est coupable. »

La brochure insiste surtout sur le fait que la province a tout à perdre à l'Exposition.

Voilà une ville (Nancy) qui consulte ses statistiques et découvre que les années d'Exposition sont des années de stagnation pour le commerce de la province, et que les gens qui dépensent leur argent pour aller contempler la tour Eiffel ou

assister aux débuts de la danse du ventre, ont la bourse très peu garnie lorsqu'ils rentrent chez eux. ce qui les amènent à lésiner pour payer les frais de la petite fête... — Paris ne comprend pas.

C'est l'argument connu : on restreint ses achats pour aller à Paris et le commerce local en souffre. On a objecté que l'argent dépensé à Paris, qui ne produit point, retourne à la province, qui produit pain et viande. C'est à réfuter cette argumentation que s'emploie la brochure qui paraît moins se soucier des intérêts de la campagne que de Nancy où, fait-elle remarquer, « le blé ne pousse pas plus sur le trottoir qu'à Paris ».

Il est reproche à Paris d'avoir trop de bénéfices aux Expositions, quand la province n'y a que des pertes.

Le plaisir pourrait entrer en compte et la province n'est point la dernière à en trouver dans ces grandes fêtes internationales, puisqu'elle y vient en foule. Mais les ligueurs lui contestent le droit de le goûter. Ils établissent dans le chapitre V que ce plaisir est immoral. Le mot « dépravation », d'ailleurs emprunté à M. Paul Bourget, ne leur semble pas trop dur.

Après les conséquences matérielles, les conséquences morales. Au risque de nous faire traiter de Père-la-Pudeur, ce dernier « cri » du boulevard, nous émettrons l'opinion que cette grande fête foraine contribue puissamment à dépraver un peuple et à le faire retomber aux bas instincts.

Le bilan de l'Exposition, pour la Ligue, se résume de la sorte.

Ainsi, dépravation, développement du rastaquouérisme, envahissement et exploitation de Paris par les étrangers, bouleversement et enlaidissement de la capitale, augmentation de l'armée des sans-travail, telles sont pour Paris quelques-unes des multiples et néfastes conséquences des expositions universelles.

On pourrait peut-être sur ce point faire remarquer à Nancy qu'il est bien bon de se donner tant de peine pour Paris, mais que c'est après tout son affaire s'il s'enlaidit et augmente son armée de sans-travail. Ce n'est point pour sauver Paris que la Ligue lorraine s'est probablement constituée.

Cette campagne, menée avec énergie par un petit groupe d'hommes qui resteraient fort isolés — si quelques Parisiens par dilettantisme ne leur venaient en aide — arrive un peu tard. La brochure a prévu l'objection « Pourquoi trop tard? »

La Ligue rappelle au Parlement qu'il a encore un vote à émettre et qu'il est libre de déclarer que l'Exposition n'aura pas lieu. « Trop tard. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. »

C'est sur ce mot que s'achève cette brochure de polémique, dont le tour, vif et personnel, manque par là de l'ampleur qu'il eût convenu de donner à ce débat. La discussion y dégénère souvent en boutade, et l'on n'y trouve d'arguments qui vaillent la peine d'être réfutés que ceux même exactement que l'on a réfutés déjà.

Nous avons cru devoir analyser cette brochure, qui continue la petite guerre entreprise depuis quelques mois, parce que c'est un document à l'ordre du jour, puis on nous prévient, et on peut le croire, qu'elle « est l'œuvre de bons Français, amis des institutions actuelles, et qui n'ont eu en vue que le bien permanent de la Patrie ».

La Patrie, sur le point de savoir si elle souffrira de l'Exposition de 1900, a été consultée, et précisément par la *Ligue lorraine de décentralisation*. Le vœu, dit de Nancy, a été envoyé comme un modèle à suivre à tous les Conseils généraux. De notre côté nous adressions à ce sujet un questionnaire à ces mêmes assemblées. La réponse a été très ferme et très claire.

80 Conseils généraux ont refusé purement et simplement de répondre. Sur 5 qui ont daigné examiner la question, 2 seulement ont donné avis conforme au sentiment que la récente brochure exprime.

On remarque du reste que ses très habiles rédacteurs, qui ont su amonceler tant de documents favorables à leur thèse, ont négligé de dire le résultat de leur bruyante enquête.

La brochure sera-t-elle d'un effet plus efficace que le vœu ? Nous en doutons fort ; en tous cas, c'est ce que nous ne tarderons pas sans doute à connaître, puisque les députés pressentis auront à émettre, sous peu, le vote qui consacrera l'organisation définitive de l'Exposition de 1900.

« LE LIVRE D'OR »
DE L'EXPOSITION D'AMSTERDAM

Le **Livre d'Or** de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam formera un magnifique volume, format in-4° jésus, sur deux colonnes, superbement relié avec fers spéciaux, imprimé sur beau papier de Hollande.

Les souscripteurs ont droit à une page du **Livre d'Or** (texte, caractères de 10, ou gravures). Pour les insertions dépassant une page (100 lignes environ) on traite à forfait.

La confection des clichés, dessins, portraits, reproductions de vitrines ou d'objets exposés est à la charge des souscripteurs.

Les adhésions au **Livre d'Or** sont reçues *jusqu'au 31 décembre prochain*. Adresser le bulletin de souscription à M. Henri Gautier, directeur du Journal **L'Exposition Universelle**, 12, rue Cambon, Paris.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 41 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Décembre 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ			DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF	Prix du Numéro : 40 centimes
Annonces	la ligne	2 fr. 50	HENRI GAUTIER	ABONNEMENTS — Paris. . . . Un an. 8 francs
Avis et Communications	—	3 fr. »	12, rue Cambon, Paris	Départements — 9 —
Reclames	—	5 fr. »		Etranger. . . — 10 —

LE PROJET DE LOI RELATIF A L'EXPOSITION DE 1900

Nomination de la Commission Parlementaire. — Première Réunion

BULLETIN

Le projet de loi relatif à l'Exposition Universelle a été accueilli, à la Chambre et dans les couloirs du Palais-Bourbon, comme une vulgaire déclaration ministérielle. Certains passages ont été applaudis ; d'autres, — le Palais de l'Industrie, les Champs-Élysées, — ont soulevé des murmures.

Nous avions prédit cette levée de boucliers dans notre numéro du 5 septembre, où nous énumérions les principaux arguments que les adversaires de l'Exposition tenaient en réserve pour nous les servir, quand viendrait le moment de la discussion. Et c'est ce qui s'est produit.

Eh bien, nous croyons sincèrement que toute cette agitation est factice, et que, lorsqu'on aura entendu les explications de ceux qui ont qualité et compétence pour défendre l'œuvre projetée, on finira par s'entendre et tout se calmera.

Le principe de l'Exposition est admis. La lutte est engagée entre les partisans des Champs-Elysées et ceux qui ne veulent pas qu'on y touche.

Ces derniers ont parfaitement machiné leur campagne : « Vous allez, disent-ils, rendre Paris inhabitable pendant quatre ans ; vous allez saccager cette magnifique promenade des Champs-Élysées qui est une merveille du monde, dans l'espérance d'y trouver une perspective qui ne peut mathématiquement exister ».

Et tous les Parisiens de Pont-à-Mousson, de Carpentras, d'Agen et d'ailleurs, de lever les bras au ciel et de crier à l'abomination de la désolation.

Car, ce qu'il y a d'amusant dans cette affaire, c'est que ceux qui crient le plus, au nom des intérêts de Paris, arrivent tous en droite ligne de leur chef-lieu de canton.

Le plan projeté, ils ne l'ont pas étudié cinq minutes ; certains ne savent même pas s'il existe.

Au fond, toutes ces criailleries cachent autre chose que la défense des intérêts supérieurs de Paris ou de la Province, et c'est pour cela que la majorité de la Chambre ne s'y arrêtera pas.

Lorsqu'il aura été démontré que la vie du Parisien ne sera gênée en quoi que ce soit pendant les quatre ans que dureront les travaux de l'Exposition ; que les Champs-Elysées n'auront rien à craindre des transformations projetées ; que le palais de l'Industrie, qui tombe en ruines, sera remplacé par un palais merveilleux ; que les berges de la Seine, délaissées aujourd'hui, seront métamorphosées en jardins délicieux ; et qu'enfin le Paris de 1900 n'aura rien à regretter du Paris de 1895, on passera outre, et les ligueurs de Nancy et d'ailleurs seront bien obligés de mettre une sourdine à leurs protestations.

D'ailleurs, un revirement complet s'est produit depuis hier, parmi les membres de la Commission parlementaire. L'intervention de M. Bourgeois, Président du Conseil et de M. Mesureur, Ministre du Commerce, achèvera de détruire les dernières hésitations.

Tout s'arrange dans la vie, comme dit un philosophe de notre connaissance.

HENRI GAUTIER

La Commission Parlementaire DE L'EXPOSITION

La Chambre a nommé, avant-hier mardi 3 décembre, dans ses bureaux, la Commission qui va avoir à étudier le projet du Gouvernement, sur l'Exposition Universelle de 1900.

Cette Commission se compose de onze membres : MM. Alphonse Humbert, (Seine) ; de Lasteyrie, (Corrèze) ; Denys Cochin, (Seine) ; André Lebon, (Deux-Sèvres) ; Viox, (Meurthe-et-Moselle) ; Chevallier, (Oise) ; Lavertujon, (Haute-Vienne) ; Georges Berger, (Seine) ; Farjon, (Puy-de-Dôme) ; Bouge, (Bouches-du-Rhône) et Méline, (Vosges).

Sur les onze commissaires nommés, quatre sont entièrement favorables à l'Exposition et au projet présenté par le Gouvernement. Ce sont : MM. André Lebon, Lavertujon, Farjon et Alphonse Humbert.

Quatre : MM. Méline, Georges Berger, Denys Cochin et Chevallier, sont favorables au principe de l'Exposition, mais font des réserves quant au plan. Ils sont notamment hostiles à la transformation des Champs-Elysées.

Enfin trois : MM. de Lasteyrie, Viox et Bouge, sont hostiles au principe même de l'Exposition.

La discussion a été très vive ; il fallait s'y attendre.

A l'issue des réunions des bureaux, nous avons interrogé les commissaires et voici la consultation que nous avons recueillie :

M. Lavertujon

« J'ai été élu, dans le septième bureau, comme nettement favorable au projet de loi. Je n'ai fait qu'une réserve sur la rédaction de l'article 3.

Il est dit, dans cet article, que la part contributive de l'État aux dépenses de l'Exposition est fixée à 20 millions. Or, dans la convention passée entre la Ville de Paris et l'État, il est dit que la Ville de Paris s'engage à verser à l'Etat, en cinq annuités, une subvention égale au cinquième des dépenses de l'Exposition, sans que le total de cette subvention puisse être supérieur à 20 millions.

Je voudrais que l'engagement de l'Etat fût calqué sur celui de la Ville. Si, en effet, on ne dépense que 90 millions, au lieu de 100, la Ville ne contribuerait que pour 18 millions, alors que l'État en donnerait 20.

Si, au contraire, l'État ne s'engage à verser que le cinquième des dépenses avec un maximum indépassable de 20 millions, sa part contributive sera réduite à 19 millions, exactement comme celle de la Ville.

Quant à l'avant-projet lui-même, je ne crois pas que les objections que l'on peut élever contre lui soient bien sérieuses, et j'espère fermement que nos collègues de la Commission, qui sont pour le moment hostiles aux changements à apporter aux Champs-Elysées, se rangeront prochainement à notre avis.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la Ville a fait de l'exécution de l'avant-projet, tel qu'il est, une condition *sine qua non* de sa subvention. Supprimer la partie du projet qui concerne les Champs-Elysées, ce serait permettre à la Ville de retirer ses 20 millions, ce serait tuer dans l'œuf l'Exposition de 1900 qui, évidemment, ne pourrait être une reproduction servile de celle de 1889.

Nous n'aurions donc pas d'Exposition à Paris en l'an 1900, mais il y en aurait une à Berlin. Je crois qu'à beaucoup de points de vue, nous perdrions au change.»

M. André Lebon

« Il y a dans le projet trois choses : la question de principe, le plan et le système financier.

En ce qui concerne la question de principe, il ne peut plus en être question. Elle a été tranchée, il y a deux ans, par la Chambre. On a voulu prendre les devants au moment où l'on annonçait la possibilité d'une Exposition de la Fin du Siècle à Berlin. Par conséquent, il n'y a pas à revenir sur une question aujourd'hui résolue.

Quant au plan, celui proposé semble donner satisfaction aux désirs des Parisiens. Ils ne tiennent pas plus que moi à conserver le Palais de l'Industrie pour le classer parmi les monuments historiques. La suppression de ce monument et son remplacement ont obtenu l'adhésion générale. Le projet, tel qu'il est présenté, pourra subir des modifications de détail, mais il satisfait, je crois, dans son ensemble, les désirs de la population.

Enfin, pour le système financier, on ne saurait en trouver de meilleur puisqu'il n'engage l'Etat que pour 20 millions. Encore n'est-ce là qu'une première mise de fonds, car les recettes prévues couvriront non seulement les premières dépenses, mais la totalité des frais faits.

Je ne crois donc pas que l'on puisse faire une objection sérieuse au projet qui nous est soumis.»

M. Alphonse Humbert

« Je suis entièrement favorable au projet total, englobant dans l'Exposition les Champs-Elysées. Il pourra rester, dans la suite, certains points de détail à examiner, par exemple la dimension ou l'élévation du pont monumental que certains estiment dangereux pour la perspective de la Seine, cela sera à voir. Mais je suis tout particulièrement partisan de la magnifique avenue qui doit s'étendre, en passant sur ce pont, des Champs-Elysées aux Invalides.

La vérité, et on le verra bien au vote en séance, est que l'Exposition n'a à la Chambre qu'un très petit nombre d'adversaires. Ils feront et ils font déjà beaucoup de bruit ; mais le résultat final n'en sera pas affecté ; ils le savent et ils y sont d'avance résignés. Le péril n'est pas là. Le vrai combat s'engagera sur le plan d'ensemble des constructions élaboré par les architectes et que quatre commissaires approuvent, tandis que quatres autres le veulent totalement bouleverser. Ici encore, il ne faut pas trop s'émouvoir d'une divergence de vues très naturelle à l'état primitif où se pose la question et qui s'atténuera forcément quand une étude poursuivie en commun aura pour tout le monde, éclairci les termes du problème. Au fond, c'est toujours ainsi que les choses se passent. Chacun arrive avec des idées préconçues, et puis la nécessité d'aboutir finit par avoir raison des partis les plus obstinés au début. Il est vrai qu'en cette occurrence, l'accord paraît devoir se produire assez difficilement, puisque c'est sur la partie du projet qui est considérée comme essentielle par ses défenseurs que se porte la critique des opposants. Mais il ne faut pas oublier, et la commission, en grande majorité favorable à l'Exposition, n'oubliera pas certainement qu'un remaniement total du projet ferait fatalement tomber, et la convention passée avec la Ville, qui assure à l'entreprise une subvention de 20 millions, et la convention passée avec les grands établissements financiers, qui garantit les 60 millions demandés au public. Dans ces conditions, il faut prévoir que si certains détails secondaires du projet déposé par le gouvernement sont modifiés, les grandes lignes, du moins, en seront sauvegardées. »

M. Georges Berger

« En arrivant dans mon bureau, j'ai commencé par déclarer que je n'étais pas candidat. J'ai été néanmoins invité à formuler mon opinion dans la question. Je me suis prononcé très nettement en faveur du principe de l'Exposition, mais j'ai ajouté qu'à mon avis on avait tort de l'étendre jusqu'aux Champs-Elysées.

Si l'on exécute le plan proposé, les dépenses seront énormes. On demande cent millions, ce sera insuffisant. Si l'on s'en tenait, au contraire, à l'ancien emplacement, je suis persuadé qu'avec soixante millions, on pourrait faire face à toutes les nécessités.

Mais permettez-moi d'ajouter que je trouve absolument puérile l'opposition systématique que certains font à l'idée de l'Exposition. Il faut, au contraire, que cette grande manifestation universelle ait lieu. L'honneur de la France y est maintenant engagé.»

M. Farjon

« Je faisais déjà partie de la commission de 1893 qui avait été chargée de préparer les études du projet actuel. C'est vous dire que je suis favorable au projet intégral, puisque j'en ai été l'un des collaborateurs. Dans mon bureau, je puis dire d'ailleurs que la très grande majorité était favorable, puisque j'ai été élu par 14 voix contre 2 à l'un de mes collègues franchement hostile à toute Exposition.»

M. Bouge

M. Bouge, député de Marseille, nous donne les raisons suivantes de son hostilité :

« La question est de savoir si l'État est engagé, auquel cas le principe de l'Exposition ne saurait être discuté. Pour cela, il faut examiner de près le texte de la délibération de la Chambre lors du vote des crédits pour le concours.

Il faut savoir aussi si des engagements internationaux n'ont pas été pris ; s'il n'y a pas eu, par exemple, des échanges de vues à cet effet avec les nations étrangères.

Si l'État n'est pas engagé, la discussion devra s'ouvrir sur l'utilité même de l'Exposition que, pour ma part, je ne comprends pas bien.

La fréquence des Expositions, résultant de leur renouvellement décennal, nuit à leur succès par l'obligation de faire toujours plus beau. 1878 a été supérieur à 1867, et 1889 à 1878. Forcément, on sera obligé de s'arrêter et le public finira par se désintéresser des Expositions.

Voilà tout ce que je puis vous dire ; j'ajouterai que, dans tous les cas, la majorité de la Chambre semble opposée au choix des Champs-Elysées.»

M. Viox

« J'ai été élu, dans mon bureau, au bénefice de l'âge, par neuf voix contre neuf. Je suis opposé au principe de l'Exposition parce que, représentant de la province, je considère que celle-ci n'a rien à gagner à une Exposition à Paris. Ces grandes exhibitions n'ont aucune répercussion sur la vie et les intérêts de l'intérieur du pays.

De plus, les Expositions attirent dans les capitales une foule de jeunes gens, ouvriers ou visiteurs, qui s'y fixent ensuite, et c'est là autant de bras perdus pour les travaux des champs qui les réclament. Ce surcroît de population a d'autres inconvénients dont l'un des plus importants est le chômage qui se produit ensuite, quand la période des grands travaux a cessé.»

M. Denys Cochin

« J'ai été élu, dans mon bureau, contre un de mes collègues qui ne voulait pas d'Exposition du tout. Je suis donc partisan de l'Exposition de 1900, car je suis persuadé que l'on nous y montrera de fort belles choses, notamment en électricité et en métallurgie.

Mais je voudrais que l'on s'en tînt à l'emplacement occupé en 1889, c'est-à-dire à la rive gauche de la Seine, et qu'on laissât totalement indemnes les Champs-Elysées. En 1889, l'Exposition s'étendait sur quatre-vingts hectares ; on en demande à présent cent six. Il n'y a pas de raison pour que l'on s'arrête dans cette voie.

Or, je suis l'ennemi de cette idée qui consiste à vouloir faire toujours plus grand, sous prétexte de paraître faire plus fort. Je voudrais, moi, que toute l'ambition de ceux qui seront appelés à préparer cette grande exhibition se bornât à chercher à faire mieux et plus beau.

Je suis opposé aussi à l'édification du pont monumental de cent mètres qui relierait les Champs-Élysées et les Invalides, parce que ce pont couperait absolument la perspective de la Seine. Je ne vois pas davantage la nécessité de détruire le Palais de l'Industrie. Des expositions y ont lieu constamment ; le public a pris l'habitude d'y aller ; il y aurait peut-être plus de perte que de profit à cette suppression.

L'extension de l'Exposition jusqu'aux Champs-Elysées aurait aussi cette conséquence de provoquer des encombrements que l'on n'a peut-être pas suffisamment envisagés. Au Champ-de-Mars, en effet, le public sortant de l'Exposition a devant lui d'immenses dégagements ; les larges avenues, les quais, le Cours-La-Reine permettent l'écoulement facile et relativement rapide. Il n'en va plus de même si l'on englobe aussi les Champs-Élysées. C'est là un point qui, bien que secondaire, a cependant son importance.

Au point de vue fiscal, les crédits réclamés sont exagérés. Des réductions sont possibles, selon moi, surtout si on s'en tient, comme je le voudrais, à l'emplacement de 1889. Je préférerais enfin un autre système que celui de la loterie préconisé par le projet. Ce système, en effet, est un leurre pour les souscripteurs. On donne environ, en lots, le dixième du montant de la somme souscrite. J'aimerais mieux voir employer d'autres moyens pour se procurer l'argent nécessaire.»

M. Chevallier

Le député de l'Oise n'est *a priori*, ni hostile, ni favorable à l'Exposition. Mais il partage l'avis de M. Denys Cochin et de M. Berger, en ce qui concerne les modifications à apporter aux Champs-Elysées.

Il n'approuve pas non plus la combinaison financière. Il trouve que le devis des dépenses n'est pas suffisamment étudié et que les prévisions des recettes sont fort exagérées.

M. Méline est favorable au principe même de l'Exposition, sauf sur quelques points de detail ; quant à M. de Lasteyrie, il est irréductible, comme son collègue M. Viox, et combat l'idée même d'une Exposition en 1900, pour les mêmes raisons que lui.

Ajoutons, pour être complet, que la plupart des commissaires élus ignoraient, au moment de leur élection et ignorent peut-être encore, à la suite de quels travaux préparatoires le projet de loi leur a été soumis ; qui en est l'auteur ; pour quelles raisons les plans qui ont été mis sous leurs yeux ont été adoptés, et par qui.

PREMIÈRE RÉUNION

De la Commission Parlementaire

La Commission parlementaire a tenu hier, mercredi 4 décembre, une première séance, et a procédé à l'élection de son président et de son secrétaire.

MM. Méline et Bouge ont été nommés président et secrétaire de la Commission.

En appelant M. Méline à la présidence, la Commission a fait une manifestation pour le principe de l'Exposition avec les réserves que M. Méline avait indiquées lui-même la veille, dans son bureau, sur certaines parties du plan général.

Après la constitution du bureau, les onze commissaires ont successivement rendu compte des opinions émises dans leurs bureaux respectifs.

Cet exposé a permis de constater que sur les trois membres qui s'étaient prononcés dans leurs bureaux contre le principe même de l'Exposition, un seul M. Viox, est catégorique sur ce point. Les deux autres, MM. Bouge et de Lasteyrie, ont déclaré qu'ils ne combattraient pas ce principe dans le cas où dès pourparlers diplomatiques auraient déjà été engagés avec les puissances étrangères en vue de l'Exposition et où certaines puissances auraient déjà promis, au moins officieusement, leur adhésion.

Après le compte rendu des opinions émises dans les bureaux, M. André Lebon, qui était Ministre du Commerce au moment où le plan général de l'Exposition fut arrêté par la Commission supérieure, a fait, sur la demande de ses collègues, un exposé complet de la question.

La question n'est plus entière, a-t-il dit ; le Parlement l'a déjà tranchée par ses deux votes touchant les crédits affectés aux études. Il y a eu là

engagements pris et vis-à-vis de la France et vis-à-vis des nations étrangères. En effet, des invitations officielles ont été adressées à ces dernières et plusieurs d'entre elles ont déjà envoyé leur acceptation de participer à notre Exposition.

L'ancien ministre a ici nommé confidentiellement les nations d'ores et déjà acceptantes. Pour les raisons qu'on comprendra, la liste ne saurait encore être livrée à la publicité. Nous pouvons néanmoins donner ce détail que l'Allemagne ne figure pas encore parmi elles.

« Le Conseil municipal de Paris, a poursuivi M. André Lebon, a consenti à ce que la Ville contribuât pour 20 millions dans la dépense, et l'on peut dire qu'il s'est décidé à cela sous la pression de l'opinion publique qui est favorable à l'Exposition. Une somme égale serait fournie par l'État. Pour les 60 millions de surplus nécessaires, comment se les procurer ? En 1889, le Trésor avait fait l'avance de cette somme. Cette fois, la situation ne permet pas de la lui demander ; il faut donc s'adresser au public.

Maintenant, pouvait-on raisonnablement espérer que le public souscrirait 60 millions cinq ans avant l'ouverture de l'Exposition ? Je ne le crois pas. C'est pour ce motif qu'on a songé à s'adresser aux grands établissements financiers. On a groupé les plus gros, afin de n'en exclure aucun. Ces établissements ont passé les 60 millions à 2,800 personnes qui en son garantes.

Certains ont prétendu que cette émission de bons constituait une loterie ; c'est une erreur, car la loterie ne donne droit qu'à la chance d'un lot, tandis qu'ici les bons sont pourvus de tickets d'entrée de l'Exposition et donnent droit à des réductions sur les chemins de fer.

J'arrive aux critiques adressées au plan. Mais ce plan est connu depuis deux ans, et ce n'est que depuis quelques mois seulement qu'il est attaqué !

On dit notamment qu'il est trop vaste. Mais beaucoup d'industries, comme l'électricité, par exemple, ont fait, en ces dernières années, des progrès énormes et il leur faudra de la place. En outre, cette fois, les nations étrangères participeront en grand nombre à l'Exposition. Au surplus, la surface embrassée par le plan n'a, en somme, que douze hectares de plus que celle occupée en 1889 !

On défend aussi le palais de l'Industrie. Il serait avantageusement remplacé par un palais plus artistique et d'un aménagement plus utile.

Enfin, quant à l'encombrement que les travaux amèneront dans les Champs-Élysées, selon les adversaires du projet, c'est là une critique sans fondement, car les travaux ne partiront qu'à cinquante mètres en arrière de la dernière rangée d'arbres de la grande avenue. »

Cet exposé lumineux de la question a produit sur les membres de la Commission une très vive impression.

Il résulte des explications échangées ensuite qu'un seul membre demeure hostile quand même au principe de l'Exposition, M. Viox. MM. de Lasteyrie et Bouge, en présence des explications fournies par M. Lebon démontrant que le pays est dès maintenant engagé, ne persistent pas dans l'attitude intransigeante qu'ils avaient prise tout d'abord.

Enfin, la Commission décide d'entendre, dans sa prochaine séance, c'est-à-dire demain vendredi, M. Léon Bourgois, Président du Conseil, et M. Mesureur, Ministre du Commerce. MM. Picard Commissaire général et Bouvard, seront aussi très probablement convoqués.

Le Métropolitain

M. Mesureur, Ministre du Commerce, a adressé, à la date du mardi 20 novembre, la lettre suivante, à M. Poubelle Préfet de la Seine, avec prière de la porter à la connaissance du Conseil municipal, dans sa plus prochaine séance.

Ce n'est guère qu'au cours de la séance de lundi dernier, 2 décembre, que cette formalité a pu avoir lieu. Il est résulté de ce retard un petit incident que nous relatons un peu plus loin : voici le texte de la lettre en question :

Monsieur le Préfet,

Par dépêche du 22 novembre 1895, M. le Ministre des Travaux publics vous a invité à saisir le Conseil municipal de dispositions nouvelles pour l'exécution des chemins de fer métropolitains de Paris.

Ces dispositions sont conformes à l'avis d'une commission instituée au ministère du commerce par arrêté de mon prédécesseur du 18 juillet 1895 et comprenant les membres du Sénat, de la Chambre des députés, du Conseil municipal et de l'Administration.

Le trait saillant de la combinaison nouvelle est le retour à la loi du 11 juin 1880, c'est-à-dire au droit commun, pour les lignes métropolitaines dont la Ville proposerait la construction.

Depuis vingt-cinq ans bientôt, le Conseil municipal revendiquait le droit d'établir des chemins de fer à titre d'intérêt local dans Paris. L'État regardait, au contraire, les voies ferrées à créer dans la capitale comme se rattachant d'une manière trop étroite au réseau d'intérêt général pous en être distraites. Ces prétentions divergentes portaient obstacle à la réalisation de tous les projets, et Paris restait dans un état d'infériorité regrettable, au point de vue de ses communications.

Il y avait là une situation des plus fâcheuses, surtout à la veille de l'Exposition universelle de 1900. Le gouvernement devait nécessairement se préoccuper d'y mettre fin.

Sans méconnaître la valeur des considérations qui avaient conduit jusqu'ici à attribuer aux lignes métropolitaines le caractère d'intérêt général, ni M. le Ministre des Travaux publics, ni moi, nous n'avons jugé ces considérations assez puissantes pour entraver plus longtemps une œuvre attendue avec impatience par le pays. Mon collègue vous a, en conséquence, fait connaître son intention d'admettre l'établissement de chemins de fer métropolitains comme chemins de fer d'intérêt local, sous le régime de la loi du 11 juin 1880.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la haute importance d'une décision qui satisfait aux vœux réitérés du Conseil municipal.

Le gouvernement n'y met qu'une condition motivée par les nécessités pressantes des assises de la fin du siècle : c'est que la Ville assurera avant 1900 l'ouverture à l'exploitation d'une ligne des Invalides à la région des gares d'Orléans, de Lyon et de Vincennes et mettra ainsi les populations de l'Est en relations rapides avec l'Exposition.

Sous cette réserve, libellée d'ailleurs dans des termes qui laissent à la Ville une grande latitude pour le tracé, l'assemblée municipale pourra étudier et présenter tel projet de réseau métropolitain qu'elle jugera convenable.

M. le Ministre des Travaux publics demande, en outre, l'adhésion du Conseil municipal à la ligne d'intérêt général Courcelles-Champ-de-Mars qui constitue un doublement partiel de la ligne actuelle Saint-Lazare-Champ-de-Mars et qui doit, en conséquence, rester entre les mains de la Compagnie de l'Ouest.

Il apporte aussi des arrangements relatifs à la circulation des trains métropolitains sur les lignes concédées aux grandes Compagnies et réciproquement.

Enfin, il joint à sa communication des offres de concours des grandes Compagnies, les unes fermes, les autres conditionnelles. Le Conseil municipal pesera en toute liberté les avantages que peut avoir la Ville à accepter ou à refuser les offres conditionnelles.

Au nom des intérêts supérieurs de l'Exposition, je crois devoir appuyer la combinaison à laquelle s'est arrêté M. le Ministre des Travaux publics, d'accord avec moi.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de porter ma lettre à la connaissance du Conseil municipal dans sa plus prochaine séance et de lui demander de vouloir bien délibérer de l'affaire aussitôt que possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Signé : G. Mesureur.

UN INCIDENT

Nos lecteurs ont lu plus haut le texte d'une lettre officielle adressée par M. Gustave Mesureur, Ministre du Commerce, à M. Poubelle, Préfet de la Seine, et relative aux projets du gouvernement quant à la construction du métropolitain. Cette lettre, on le verra, devait être lue en séance du Conseil municipal ; elle a provoqué un petit incident sans importance, mais qu'il est utile de connaître. C'est l'*Éclair* qui l'a publiée le premier, lundi dernier. Cette lettre était en effet parvenue le 27 novembre, avant conseil, à M. Poubelle et celui-ci avait laissé passer deux séances depuis cette réception sans en aviser le Conseil municipal, ainsi qu'il lui est enjoint par le ministre.

On sait, d'autre part, que le Ministre des Travaux publics avait déjà sur le même sujet écrit au Préfet.

Cette première lettre, toujours d'après notre confrère, aurait été analysée, en séance du Conseil municipal, de manière inexacte et obscure par M. Poubelle.

C'est donc à la préfecture de la Seine que nous sommes allé demander des explications qui nous ont été fournies aussi nettes et aussi précises que possible.

Voici, en effet, le résumé de ce qui nous a été dit :

La lettre du Ministre du Commerce n'est arrivée que jeudi 28 novembre à la préfecture, et c'est seulement vendredi matin 29 novembre qu'elle a été communiquée officiellement au Préfet. Il ne pouvait donc point la lire à la séance de mercredi. Reste la question de la séance du vendredi. Pour ce jour-là, M. Poubelle s'était formellement engagé à assister à l'assemblée générale de l'*Union des Femmes de France*, où il devait même prononcer un discours.

Il ne pouvait manquer à la parole donnée. D'autre part, comme la question du métropolitain est des plus grosses et que le Préfet sera sans doute appelé, après lecture de la lettre, à fournir quelques explications au Conseil, il était indispensable que la communication du message de M. Mesureur fût faite par le Préfet lui-même.

M. Poubelle espérait pouvoir faire cette communication en rentrant de l'assemblée de l'*Union des Femmes de France*. Il arriva que cette assemblée dura plus longtemps qu'on ne le prévoyait et que la séance du Conseil municipal se prolongea moins qu'on ne le pensait.

C'est ainsi que la communication a été renvoyée à lundi, 2 décembre.

Le Ministre, du reste, a été avisé de ces faits et n'en a témoigné aucun ennui.

La lettre du Ministre des Travaux publics

Quant à la lettre du Ministre des Travaux publics qui aurait été mal analysée par M. Poubelle, voici ce qui nous a été déclaré à son propos :

Le Préfet n'a pas pu dénaturer la lettre du Ministre des Travaux publics, par cela même qu'il l'a lue entièrement et textuellement en séance du Conseil municipal.

La vérité est que cette lettre, insuffisamment explicite, ne suffisait point à donner clairement satisfaction aux vastes exigences du Conseil municipal en ce qui concerne l'établissement du métropolitain.

C'est M. Poubelle en personne qui, à la suite de cette lecture, demanda à M. Mesureur, Ministre du Commerce, des explications complémentaires à celles fournies par la communication de son collègue des travaux publics.

Il semble difficile, après cela, d'accuser honnêtement le Préfet de mauvais vouloir, en ce qui concerne le métropolitain.

LES GRANDES COMPAGNIES
et le Métropolitain

Voici dans quelles conditions et dans quelle mesure les grandes Compagnies ont promis leur concours à l'exécution de la ligne des Invalides à la région Est de Paris. Il n'y a pas lieu, en effet, de s'occuper de la ligne Courcelles-Champ-de-Mars qui sera exécutée et exploitée exclusivement par la Compagnie de l'Ouest.

Quatre Compagnies seulement sont intéressées à la construction de cette ligne.

1° La Compagnie de l'Ouest, qui, lorsqu'on l'a autorisée à prolonger sa ligne des Moulinaux jusqu'au Invalides, s'était engagée à demander la concession de la ligne Invalides-Cluny par le boulevard Saint-Germain. Elle a consenti à donner 2 millions.

2° La Compagnie d'Orléans s'engage également à donner 2 millions, à la condition que le prolongement de sa ligne de Sceaux, de la place Médicis à la place Saint-Michel, lui soit accordé. Etant donnée l'inclinaison considérable du boulevard Saint-Michel, il est à peu près impossible d'établir la gare terminus de cette ligne au square Cluny et, d'autre part, étant donnés les parcours possibles entre cette ligne ainsi prolongée et la Ceinture, les habitants de la périphérie Sud et Est de Paris sont très intéressés à ce que cette combinaison aboutisse ; ils pourront ainsi parvenir rapidement au centre de Paris.

3° La Compagnie de Lyon s'engage à contribuer pour 1 million à la construction de cette ligne, à la condition qu'elle passe à proximité de la gare de Lyon ; elle offre, de plus, de contribuer pour un autre million à la construction d'une ligne qui se dirigerait sur la rive droite, soit vers l'Hôtel de Ville, soit sur la gare Saint-Lazare, mais à la condition qu'elle soit mise en exploitation avant 1900.

4° Enfin, la Compagnie de l'Est contribuera également pour 1 million à la construction de la ligne de l'Est de Paris aux Invalides, à condition que cette ligne aboutisse à proximité de la place de la Bastille et que la gare soit édifiée boulevard de la Contrescarpe, de façon à pouvoir être mise en communication avec la gare de Vincennes par une passerelle jetée au-dessus de la rue de Lyon. Tous les raccordements seraient faits aux frais des Compagnies intéressées

C'est donc une contribution ferme de 6 millions qu'offrent les grandes Compagnies. Le coût total de la ligne peut être évalué à une trentaine de millions.

Quant à l'exploitation, la Ville sera libre de l'établir, quand elle l'entendra, et elle pourra également racheter à la Compagnie d'Orléans la section Place de Médicis Place Saint-Michel, si elle construit plus tard la ligne métropolitaine Nord-Sud, par les boulevards de Strasbourg et Sébastopol, dont il a été si souvent question.

Telles sont les bases sur lesquelles le Conseil municipal va être appelé à délibérer. Espérons qu'en présence de l'encombrement chaque jour croissant de nos rues, il se décidera à faire enfin quelque chose en faveur de la circulation dans Paris

Projet de loi

RELATIF

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

PRÉSENTÉ

Au nom de M. FÉLIX FAURE, *Président de la République française, par* M. MESUREUR, *Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et par* M. DOUMER, *Ministre des Finances.*

Nous publions ci-dessous le texte officiel du projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1900, qui a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés. Vu, d'une part, l'importance et l'étendue de ce document, et de l'autre, l'abondance des matières que nous sommes obligés de donner, nous publierons la suite dans nos prochains numéros.

Exposé des motifs

Messieurs,

Décret instituant l'Exposition. — A l'heure même où l'Exposition universelle de 1889 fermait ses portes en pleine apothéose, exposants et visiteurs se donnaient instinctivement rendez-vous à Paris pour l'année 1900.

C'est qu'en effet, la date de 1900 marquera le terme du cycle de onze ans consacré par une longue tradition, comme l'intervalle régulier de nos Expositions universelles internationales. Elle coïncidera aussi avec la fin d'un siècle de prodigieux essor scientifique et économique, en même temps qu'elle inaugurera une ère peut-être plus féconde encore.

Le sentiment qui se révélait aux derniers jours de 1889 ne tarda pas à s'affirmer pressant et irrésistible. Il était d'autant plus vif, qu'à l'étranger venaient de surgir des propositions tendant à reporter dans une autre capitale les grandes assises de 1900. Après avoir inauguré le XIXe siècle, en organisant les premières Expositions nationales, la France pouvait et devait revendiquer l'honneur de le clore par une manifestation solennelle de la paix et du travail, à laquelle seraient conviées toutes les nations du monde.

Dès le 2 juillet 1892, M. François Deloncle déposait sur le bureau de la Chambre des Députés un projet de résolution ainsi conçu : « La Chambre invite le Gouvernement à décréter une Exposition universelle à Paris pour l'année 1900 ». Cette proposition rencontra, dans les milieux parlementaires, l'accueil le plus favorable.

Malgré le long délai dont on disposait jusqu'en 1900, le Gouvernement crut devoir obéir aux vœux unanimes de l'opinion et user du droit constitutionnel d'initiative dont il s'était déjà servi pour l'Exposition de 1889, comme pour celle de 1878.

Le 13 juillet 1892, fut rendu le décret suivant :

« ARTICLE PREMIER.— Une Exposition universelle « des œuvres d'art et des produits industriels ou « agricoles s'ouvrira à Paris le 5 mai 1900 et sera « close le 31 octobre suivant.

« ART. 2. — Le Ministre du Commerce et de l'Industrie est chargé de l'exécution du présent décret. »

Depuis, le Parlement s'est associé à cet acte du Pouvoir exécutif par le vote de plusieurs crédits d'études (Loi de finances du 26 juillet 1893 ; loi du 27 juillet 1894, portant ouverture d'un crédit supplémentaire en vue du concours sur les dispositions d'ensemble des palais, parcs et jardins ; loi de finances du 16 avril 1895).

Il ne sera pas inutile de rappeler ici que les Expositions universelles ou spéciales, internationales, ou nationales, rencontrent une faveur toujours croissante et se multiplient sans cesse. Le nombre de celles qui ont été signalées au Ministère du Commerce depuis 1889 est de 23 pour l'année 1890, 32 pour l'année 1891, 39 pour l'année 1892, 17 pour l'année 1893, 8 pour l'année 1894, 41 pour l'année 1895. Dans ces nombres figurent l'Exposition de Chicago (1893), ainsi que les Expositions de Lyon (1894) et de Bordeaux (1895) qui ont reçu des dotations de l'État.

Institution d'une Commission préparatoire et d'un service d'études. — Peu de temps après la promulgation du décret institutif de l'Exposition, le Ministre du Commerce et de l'Industrie créait une Commission préparatoire, par arrêté du 5 novembre 1892.

Quelques mois plus tard, le 29 mai 1893, il organisait un service d'études, sous l'autorité du vice-président de la Commission préparatoire,

Choix de l'emplacement. — Parmi les questions à résoudre, celle de l'emplacement avait un caractère préjudiciel et devait être résolue avant toutes les autres. Il était impossible de formuler un programme sur les moyens d'accès, sur le groupement des objets exposés, sur le plan des constructions, non plus que sur le régime financier de l'Exposition, tant que n'auraient pas été choisis les terrains où se tiendraient les fêtes de 1900.

Aussi la Commission préparatoire aborda-t-elle immédiatement l'étude de cette question primordiale. Néanmoins, désireuse d'attendre que le public ait nettement exprimé ses vues et que les idées neuves aient pu se faire jour, elle eut soin de ne pas précipiter ses délibérations.

De nombreuses propositions lui furent soumises et, pour la plupart, appuyées devant elle par des explications orales.

Au point de vue de leur situation par rapport à Paris, les emplacements proposés se répartissaient en trois groupes : emplacements extérieurs, emplacements intérieurs, emplacements mixtes.

En allant de l'Ouest à l'Est, par le Nord, les emplacements extérieurs étaient : Issy, Point-du-Jour, Saint-Cloud, Champ de courses d'Auteuil et terrains avoisinants vers la Seine ; Bois de Boulogne, dans la région contiguë aux fortifications, entres les portes d'Auteuil et Maillot ; Saint-Germain ; Courbevoie ; zone des fortifications, notamment entre l'avenue de Neuilly et la route de Saint-Denis ; Gennevilliers-Saint-Ouen ; Saint-Denis-Saint-Ouen ; Vincennes.

Le plus grand nombre des emplacements intérieurs se confondaient avec l'emplacement de 1889, étendu au moyen d'annexes telles que l'École militaire, le Palais de l'Industrie et ses abords, la place de la Concorde, le jardin des Tuileries, les parties basses de Passy, le quadrilatère compris entre l'avenue de Suffren, l'avenue de la Motte-Picquet, le boulevard de Grenelle et la Seine. Quelques auteurs de projets y ajoutaient des emprises sur le fleuve. Certaines propositions abandonnaient complètement les terrains qui avaient servi pour l'Exposition de 1889 et tendaient à utiliser, soit le jardin des Tuileries et les Champs-Élysées, soit les Buttes-Chaumont, soit la Seine couverte sur tout ou partie de la traversée de Paris.

Nous nous bornons à signaler pour mémoire les emplacements mixtes, car le principe de l'unité d'emplacement a rallié dès le début les suffrages à peu près unanimes de la Commission.

En effet, le contact intime des produits de l'activité humaine sous toutes ses formes constitue l'un des éléments essentiels du succès d'une Exposition universelle. Pour attirer et séduire les visiteurs, pour développer leur instruction générale, pour éveiller en eux des vues d'ensemble sur les progrès de la civilisation, il faut précisément leur montrer, dans une même enceinte, des objets d'une extrême variété.

On ne saurait méconnaître, du reste, que la dissémination n'entraîne avec elle de sérieux embarras et des frais supplémentaires pour la visite complète de l'Exposition.

Quoi qu'on fasse, au surplus, les diverses parties d'une Exposition divisée ne peuvent ni se trouver à égale distance du centre de gravité de la population parisienne, ni offrir un égal intérêt. Tel ou tel groupe de produits est fatalement délaissé et sacrifié, alors que, par sa jonction avec d'autres groupes plus rapprochés et plus intéressants, il se fût imposé à l'attention de la masse des visiteurs.

Le principe de l'unité d'emplacement ne s'oppose point, bien entendu, à ce que des concours soient reportés ailleurs et à ce qu'une répartition convenable des fêtes dédommage les quartiers déshérités.

L'élimination des emplacements mixtes ne laissait en présence que les emplacements extérieurs et les emplacements intérieurs.

Tous les emplacements extérieurs furent énergiquement repoussés par le Conseil municipal de Paris et par le Conseil général de la Seine. Les motifs divers justifiant la résistance de ces grands corps électifs se résumaient ainsi :

Reléguer l'Exposition sur le territoire d'une commune suburbaine, ou même sur le territoire de Paris, mais en dehors de l'enceinte, ce serait déterminer beaucoup de personnes à prendre leurs repas, sinon à s'installer complètement hors de la capitale. Cet exode infligerait tout à la fois au commerce parisien une perte sensible et à l'octroi une diminution notable de ses recettes. Frappé d'un grave préjudice, le budget municipal serait dans l'impossibilité de fournir son concours financier à l'œuvre de 1900.

Une partie des exposants parisiens (et ils sont nombreux) reculeraient devant la gêne et les dépenses que leur imposerait l'éloignement de Paris, pour l'installation comme pour la surveillance et la garde de leurs produits, et se verraient dès lors contraints de refuser leur participation.

Le personnel administratif, les membres des comités et ceux des jurys auraient aussi à souffrir

de cet éloignement et seraient, par suite, plus difficiles à recruter.

Quelles que soient les mesures prises pour faciliter les transports rapides et économiques, l'Exposition ne pourrait être visitée qu'au prix d'un déplacement onéreux et d'une perte de temps qui réduiraient dans une forte proportion le nombre des entrées. Elle deviendrait inaccessible aux travailleurs de Paris pendant la semaine et ne leur serait, en fait, ouverte que le dimanche.

On ne parviendrait pas, fût-ce avec les plus grands sacrifices, à évacuer promptement le flot des visiteurs vers la fin de la journée et surtout après les fêtes du soir. Ce serait la condamnation de ces fêtes et même l'obligation de fermer régulièrement les portes à la chute du jour.

Les recettes de l'Exposition seraient en conséquence profondément atteintes, et son succès se trouverait irrémédiablement compromis.

A ces raisons générales, le Conseil municipal ajoutait, pour chacun des emplacements extérieurs, différents motifs spéciaux qu'il est inutile d'énumérer ici par le menu. Deux mots seulement de l'emplacement d'Auteuil, qui était bien de nature à séduire, par sa proximité relative, son étendue, la nouveauté du cadre, la beauté du site, les effets décoratifs que nos artistes auraient su en tirer. Malgré ces avantages, le Conseil s'était prononcé contre l'emplacement d'Auteuil. Il avait craint, d'une part, les dangers dont serait menacée l'une des parties les plus attrayantes du bois de Boulogne, d'autre part, les difficultés inhérentes à la translation temporaire du champ de courses sur un autre point.

Comme les mandataires élus de la capitale et comme M. le Préfet de la Seine, la Commission pensa que le choix d'un emplacement hors de Paris serait une cause certaine d'échec et d'insuccès. Sans doute, plusieurs des emplacements proposés dans la banlieue se recommandaient par le pittoresque de leur situation, par leur ampleur, par les combinaisons architecturales auxquelles ils se prêtaient. Mais les Expositions ne sont pas seulement des œuvres d'esthétique pure; elles sont avant tout des œuvres d'éducation publique, en même temps que des manifestations industrielles et commerciales. La condition vitale pour qu'elles répondent à leur objet est de les rendre facilement accessibles, de porter à son maximum le nombre des visiteurs. Qu'importent la magnificence des monuments, le charme des parcs et des jardins, l'attrait des points de vue, l'abondance et la valeur des produits exposés, si les galeries restent désertes, si la foule ne peut venir admirer ces amoncellements de chefs-d'œuvre ? Et d'ailleurs, le plus beau cadre n'est-il pas la ville elle-même avec ses palais, ses promenades, ses avenues, ses boulevards et son fleuve ?

Une fois les emplacements extérieurs écartés, le Conseil municipal (délibération du 27 mars 1893), le Conseil général (délibération du 28 juin) et la Commission préparatoire elle-même devaient inévitablement revenir, sauf quelques variantes, à l'emplacement de 1889.

Les objections principales que souleva dès l'abord cet emplacement se ramenaient à deux.

1° Il était usé. La conservation partielle des monuments de 1889 et le maintien de la tour de 300 mètres empêcheraient de faire du nouveau et conduiraient presque inévitablement à une réédition de la précédente Exposition.

2° L'espace manquerait pour obéir à la loi inéluctable d'accroissement du nombre des exposants.

Cette insuffisance de la superficie serait d'autant plus manifeste que le quai d'Orsay et une partie de l'esplanade des Invalides allaient être stérilisés par le prolongement du chemin de fer des Moulineaux.

Ni l'une ni l'autre de ces objections n'étaient péremptoires.

Trois Expositions universelles avaient déjà eu lieu au Champ-de-Mars en 1867, 1878 et 1889, sans présenter aucune similitude entre elles. L'esprit inventif de nos architectes et de nos ingénieurs saurait bien découvrir une quatrième combinaison de palais, de parcs et de jardins, effaçant le souvenir du passé. Les craintes exprimées à cet égard étaient aussi vaines qu'en 1878 et 1889; nul doute que l'expérience n'en démontrât l'inanité.

A la vérité, une loi du 31 juillet 1890 avait prescrit la conservation du palais des Machines, du palais des Beaux-Arts, du Palais des Arts libéraux, du Dôme Central et de la Galerie de 30 mètres. Mais cette loi n'était pas irrévocable, et les Pouvoirs publics pouvaient parfaitement, par un nouvel acte législatif, autoriser la démolition de tout ou partie des monuments conservés.

Pour la tour, la question se posait sous une forme moins simple. Cette tour avait fait l'objet d'une concession de vingt ans, et l'éviction de la Société exploitante serait nécessairement subordonnée au payement d'une assez forte indemnité. Peut-être, du reste, sa destruction ne répondrait-elle point aux vœux actuels de la population. Toutefois il était facile de concevoir un plan d'ensemble qui réduisît le rôle de la tour dans la future Exposition.

Quant à la prétendue insuffisance des espaces disponibles, elle était loin d'être démontrée. L'augmentation indéfinie des surfaces affectées aux Expositions ne semblait nullement désirable; la beauté importait plus que l'immensité. Un emplacement trop vaste devait imposer aux visiteurs des fatigues excessives, et risquerait de paraître désert, d'éveiller un sentiment de tristesse, de ne point attirer la foule. En opérant une sage sélection parmi les produits exposés, en n'admettant que ceux qui seraient véritablement dignes de figurer dans une grande Exposition internationale, en évitant les doubles emplois et les répétitions inutiles, en tirant un meilleur parti des terrains du Trocadéro, on pourrait se contenter d'adjonctions restreintes à l'emplacement de 1889.

Le prolongement du chemin de fer des Moulineaux ne stériliserait pas forcément toute la zone occupée par la Compagnie de l'Ouest. Des constructions pourraient être établies au-dessus de la voie ferrée, dans la plus grande partie de son étendue.

Du reste, l'emplacement de 1889 était susceptible des extensions nécessaires. Plusieurs solutions avaient été indiquées soit dans les projets d'initiative privée, soit dans les rapports au Conseil municipal.

Examinant ces solutions, la Commission préparatoire estima que l'Exposition de 1900 ne devait point être liée à des expropriations onéreuses, à des opérations de voirie trop grandioses.

L'Etat serait mal venu à engager lui-même des expropriations pour les seuls besoins de la future Exposition. Des nécessités temporaires de si courte durée justifieraient difficilement l'application de la loi du 3 mai 1841, et les Chambres se refuseraient vraisemblablement à frapper ainsi la propriété privée en vue d'une occupation essentiellement précaire. L'aléa de la revente ultérieure des terrains imprimerait d'ailleurs à l'entreprise un caractère qui devrait la faire répudier par l'Etat, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue des risques du Trésor.

Pour la Ville, les conditions seraient différentes dans le cas où l'expropriation se combinerait avec des opérations de voirie d'une utilité d'ores et déjà reconnue. Cependant n'y aurait-il pas là une complication imprudente ajoutée à toutes celles que l'Administration rencontrera sur son chemin ? En tout cas, appartenait-il au Gouvernement et à ses conseils de pousser la municipalité dans une voie où elle éprouverait peut-être des difficultés et des mécomptes?

La Commission pensa, dès lors, faire acte de sagesse en limitant les emprises à des espaces dépendant du domaine public et du domaine privé de l'État ou de la Ville.

A l'unanimité des votants, elle proposa :

1° D'affecter à l'Exposition universelle de 1900 le Champ-de-Mars, le Trocadéro et ses abords, le quay d'Orsay, l'Esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le Cours-la-Reine, le palais de l'Industrie et les terrains avoisinant ce palais vers l'avenue d'Antin et le Cours-la-Reine;

2° D'établir les jonctions nécessaires entre les deux rives de la Seine, et notamment de construire un large pont en face de l'hôtel des Invalides.

Ainsi, la logique, la raison et la force des choses avaient conduit la Commission préparatoire de l'Exposition de 1900 aux mêmes conclusions que sa devancière de 1889.

En effet, le rapport présenté le 10 mars 1885 au Ministre du Commerce par M. Antonin Proust, président de cette Commission, et publié au *Journal officiel* du 14 mars, tendait déjà à prendre pour siège de l'Exposition du centenaire, « sur la rive gauche de la Seine, le Champ-de-Mars et le terrain qui s'étend de l'avenue de La Bourdonnais au Ministère des Affaires étrangères, en y comprenant les quais et l'Esplanade des Invalides ; sur la rive droite, le Trocadéro, relié par le pont d'Iéna, et les Champs-Elysées depuis l'avenue d'Antin jusqu'à l'avenue qui limite le palais de l'Industrie, ces dernières surfaces réunies à l'aide d'un pont doublant le pont des Invalides ».

Le concours de 1886 fut ouvert sur ces bases et si, plus tard, le Gouvernement renonça à l'occupation du Cours-la-Reine ainsi que des espaces voisins, on doit en chercher presque uniquement la cause dans l'abstention officielle des puissances monarchiques. Moins complète qu'on ne l'avait espéré, l'Exposition de 1889 n'avait plus besoin d'un cadre si vaste.

D'après des calculs aussi exacts que possible, l'emplacement proposé par la Commission préparatoire de 1900 donnait une surface de 108 hectares, supérieure de 12 hectares à celle de 1889, n'ayant dès lors rien d'excessif, mais suffisant à tous les besoins.

La solution conseillée au Ministre se prêtait à un plan nouveau. Elle permettait de placer les attractions principales plus près du centre de la Ville et d'ouvrir des entrées vers la place de la Concorde, sans porter la main sur cette place non plus que sur les Champs-Elysées, qui étaient intangibles et devaient être à tout prix respectés. La Commission préparatoire comptait, de la sorte, augmenter dans une proportion notable le nombre des visiteurs, surtout pendant la soirée.

Prévoyant les critiques que susciterait la forme découpée des espaces disponibles, la Commission y répondait par l'ampleur des Expositions contemporaines, qui interdit la concentration en un palais unique ou en un petit nombre de palais et qui impose de plus en plus l'ordre dispersé : une division convenablement étudiée est indispensable pour fournir des repères aux visiteurs, pour les guider et pour leur faciliter l'étude méthodique des produits.

Dans sa délibération du 27 mai 1893, le Conseil municipal de Paris avait demandé l'établissement d'une annexe de l'Exposition à Vincennes. Le Conseil d'arrondissement de Sceaux et les Conseils municipaux de Fontenay-sous-Bois, de Neuilly-sur-Marne, de Saint-Mandé, de Saint-Maurice, de Villeneuve-Saint-Georges, de Vincennes, ont depuis insisté en faveur de cette mesure.

Sans s'approprier entièrement une proposition qui, prise à la lettre, se fût heurtée contre le principe de l'unité d'emplacement, la Commission préparatoire pensa néanmoins qu'il y avait un acte de justice à accomplir envers les quartiers éloignés du Champ-de-Mars. Elle exprima, en conséquence, le vœu que des concours et des fêtes eussent lieu dans la région de Vincennes.

Lors de sa première séance (11 juin 1894), la Commission supérieure dont nous allons faire connaître les origines et le rôle a ratifié, *à l'unanimité des votants*, l'avis de la Commission préparatoire sur le choix de l'emplacement.

Cet avis a reçu une nouvelle consécration de la part du Conseil municipal, le 13 juillet 1895, lors des débats relatifs à la participation financière de la Ville.

Le Gouvernement ne pouvait que se l'approprier.

Du reste, les Chambres ont admis l'emplacement proposé comme base du concours sur les dispositions générales des bâtiments et jardins. MM. Jules Siegfried, à la Chambre, et Adolphe Cochery, au Sénat, se sont attachés à le définir d'une manière précise dans leurs rapports sur l'ouverture du crédit de 100.000 francs affecté à ce concours. (Rapport du 19 juillet 1894 à la Chambre; rapport du 20 juillet 1894, au Sénat.)

Quelques craintes ont été exprimées au sujet de l'extension des emprises sur la rive droite de la Seine. On a paru redouter que cette extension ne déshonorât la plus belle promenade de Paris, n'entraînât des coupes irréparables dans les plantations du Cours-la-Reine.

Nous y reviendrons plus utilement après avoir exposé les lignes maîtresses du plan général. Mais nous tenons à affirmer dès maintenant, d'accord avec la Commission préparatoire, avec la Commission supérieure et avec le Conseil municipal de Paris, que toutes les appréhensions à cet égard sont chimériques. Au surplus, l'emplacement ramené aux strictes limites de 1889 deviendrait

insuffisant et ne comporterait qu'une pâle redite de la dernière Exposition.

Organisation des services et institution d'une Commission supérieure. — En septembre 1893, le Gouvernement jugea opportun de régler l'organisation des services de l'Exposition. L'importance exceptionnelle de l'œuvre, les difficultés auxquelles pouvait donner lieu la conservation partielle des monuments du Champs-de-Mars, les problèmes délicats se rattachant aux voies d'accès et de transport, tout exigeait une période d'élaboration plus longue que lors des précédentes Expositions et justifiait la résolution prise par le cabinet alors chargé du pouvoir.

Un décret du 9 septembre 1893 fixa les cadres des services actifs et créa, au Ministère du Commerce, une Commission supérieure une sorte de grand conseil devant apporter au Gouvernement le concours de ses lumières pour les questions importantes qui lui seraient déférées par le Ministre. Cette Commission, très fortement constituée, se recrutait dans les Chambres, le Conseil d'Etat, le Conseil général de la Seine, le Conseil municipal de Paris, les académies, la haute administration, les chambres de commerce, les grands établissements de crédit, les corps savants, le haut enseignement professionnel, les entreprises de transport, l'industrie des constructions métalliques. Toutes les compétences, tous les intérêts y étaient puissamment représentés. Des décrets ultérieurs renforcèrent encore sa composition.

A la même date, un décret nommait le Commissaire général.

Bientôt, les directeurs généraux, les directeurs et le secretaire général étaient désignés par des arrêtés ministériels du 18 septembre et du 10 octobre. Le choix des directeurs généraux de l'exploitation attestait l'intention du Gouvernement de donner au commerce et à l'industrie une large place dans la préparation des assises de la fin du siècle; celui des directeurs de la voirie et de l'architecture affirmait son désir d'une entente complète avec la ville de Paris.

Ces nominations n'entraînaient aucune charge pour le Trésor. Les collaborateurs auxquels le Ministre avait fait appel lui apportaient, jusqu'à nouvel ordre, un concours purement gracieux.

Approbation de la classification des objets exposés. La Commission supérieure a eu avant tout à se prononcer sur les propositions du Commissariat général pour la classification des objets exposés.

Cette classification constitue l'un des éléments les plus essentiels du succès des Expositions universelles; c'est aussi l'une des parties les plus délicates de la tâche qui s'impose aux organisateurs des grandes manifestations du travail.

Il faut que les produits s'offrent aux visiteurs dans un ordre logique, que le classement réponde à une conception simple, nette et précise, qu'il porte en lui-même sa philosophie et sa justificaton, que l'idée mère s'en dégage sans peine.

La méthode adoptée doit tout à la fois faciliter l'appréciation du mérite relatif des exposants, fournir le maximum d'effet utile au point de vue de l'instruction et de l'éducation du public, ne pas engendrer des sujétions excessives pour les travaux de construction et l'aménagement des galeries.

La multiplication des classes permet d'avoir des comités et des jurys plus exclusivement composés de spécialistes ; mais on risque de perdre en indépendance et en largeur de vues ce que l'on gagne en compétence particulière ; on complique aussi un mécanisme déjà fort difficile à mouvoir. D'ailleurs, la dispersion des objets rétrécit les horizons pour le public lui-même, fait disparaître les aperçus d'ensemble et ne laisse place qu'aux aperçus de détail. Un groupement trop condensé ne présente pas moins d'inconvénients : favorable aux études superficielles, il s'approprie mal aux études détaillées et rend fort malaisé le recrutement de jurys offrant les garanties voulues de compétence, alors surtout que l'activité humaine tend de plus en plus à se spécialiser. Des limites s'imposent donc à la réduction comme à l'augmentation du nombre des classes; il importe de savoir rester dans une juste moyenne.

Parmi les difficultés à vaincre, la plus redoutable, peut-être, résulte de ce que les diverses branches de la production artistique, industrielle ou agricole ont d'innombrables points de contact, s'entrelacent les unes les autres, se mêlent et se confondent. Ni les classes, ni même les groupes ne sauraient avoir un domaine parfaitement défini ; souvent leurs frontières sont incertaines. Dans bien des cas, les objets ont un caractère mixte qui éveille des hésitations sur le choix de la catégorie à laquelle on devra les rattacher. Ils peuvent être appréciés, soit à raison de leurs qualités intrinsèques, soit à raison des usages dont ils sont susceptibles. Ils peuvent encore constituer le produit d'une insdustrie déterminée et la matière première d'une autre industrie : le nombre est grand de ceux qui changent de classe ou même de groupe par des élaborations successives. Or, le public et le jury éprouvent un égal embarras à prononcer un jugement raisonné quand ils n'ont pas sous les yeux tous les éléments d'appréciation, quand l'objet est isolé de ses origines, de ses applications ou de ses usages. On y pourvoit en se résignant à des doubles emplois, en rapprochant les classes qui sont unies par des liens étroits, en autorisant les jurys à se prêter un mutuel concours : ces correctifs, parfois regrettables n'ont pas toujours l'efficacité voulue.

Aux considérations qui viennent d'être esquissées rien ne serait plus facile que d'en ajouter beaucoup d'autres. Elles suffisent à montrer combien l'œuvre est ardue, combien la perfection absolue est irréalisable. Toute classification qui ne soulève pas de trop vives critiques doit être réputée satisfaisante.

Après avoir attentivement étudié tous les précédents de la France et de l'étranger, le Commissariat général a cru devoir rester fidèle aux traditions nationales, prendre comme point de départ la classification de 1889, mais y apporter les améliorations conseillées par l'expérience.

Un grand nombre de savants, d'ingénieurs, d'artistes, d'industriels et de commerçants ont bien voulu donner leur concours à cette revision. Les présidents ou rapporteurs des jurys de groupe et des jurys de classe de 1889 y ont spécialement participé. Il n'est pas un détail qui n'ait été discuté avec celui que ses antécédents et ses connaissances théoriques mettaient le mieux en situation d'éclairer l'Administration.

Les propositions du Commissariat général ont été *unanimement* ratifiées par la Commission supérieure. M. le Président de la République leur a donné sa consécration par un décret du 4 août 1894. Nous ne demandons pas aux Chambres de les sanctionner à leur tour : la classification relève du Pouvoir exécutif ; tel fait nouveau pourra, du reste, survenir d'ici à 1900, qui conduise à la modifier et à la perfectionner.

Parmi les innovations réalisées, nous mentionnons les suivantes, à titre d'indication :

1° On a cherché à établir plus d'harmonie entre le groupement et les affinités des produits, à attribuer à divers éléments de l'activité humaine une place en rapport avec leur rôle dans la civilisation contemporaine, à corriger le défaut d'homogénéité ou l'étendue excessive de certains groupes.

2° Partout, le matériel et les procédés se trouveront en contact avec les produits. Des mesures sont prises, d'ailleurs, pour que les machines et les appareils fonctionnent autant que possible sous les yeux du public, de manière à l'initier aux différentes fabrications. Le public assistera aux transformations successives de la matière première jusqu'à l'achèvement de l'objet fabriqué. Il y aura là une vaste leçon de choses, éminemment instructive et attrayante.

Rien de plus facile aujourd'hui. L'électricité fournira, en effet, pour le transport de l'énergie, des ressources autrefois inconnues, se prêtera à des combinaisons naguère irréalisables, fera disparaître les sujétions inhérentes à l'emploi des grands arbres de couche et des longues conduites de vapeur, permettra de transmettre la force sur tous les points de l'Exposition, supprimera l'obligation de grouper dans un même palais l'ensemble des appareils mécaniques. Quant à la compétence des comités et des jurys, elle sera plutôt fortifiée que réduite, le jour où les capacités des constructeurs et des industriels qui emploient les machines s'uniront dans une intime collaboration.

3° L'électricité, qui n'avait qu'une classe lors de notre dernière Exposition universelle, recevra les honneurs d'un groupe. Il était impossible de faire moins pour cette fée du XIXe siècle, qui a déjà produit tant de merveilles et qui nous réserve peut-être encore des surprises innattendues d'ici à 1900. Ce sera comme l'auréole de nos futures assises.

4° Désireux de mettre plus complètement en lumière les arts décoratifs, qui sont à la fois l'honneur et l'une des forces de la nation française, le Gouvernement leur a affecté plusieurs classes ou fractions de classes.

En outre, aux termes du règlement, les classes des industries d'art comprendront deux sections et comporteront deux séries distinctes de récompenses : l'une pour les auteurs de dessins, cartons, maquettes, etc. ; l'autre pour les industriels. Ainsi les artistes seront récompensés, non plus à titre de collaborateurs, mais comme exposants.

5° Un groupe nouveau est consacré à la colonisation, qui entre pour une si large part dans les préoccupations du pays et dans ses vues d'avenir.

6° A l'Exposition contemporaine sera jointe une Exposition rétrospective centennale. Cette Exposition, au lieu d'être concentrée comme en 1889 et de n'attirer ainsi que les érudits ou les chercheurs, sera répartie entre les groupes et les classes ; la visite s'en imposera dès lors à la masse du public.

Chaque groupe, et autant que possible chaque classe, aura pour vestibule une sorte de petit musée où quelques repères convenablement choisis marqueront les principaux progrès accomplis depuis 1800.

Il est permis de compter particulièrement sur le succès de l'Exposition centennale des beaux-arts et des arts décoratifs. On s'efforcera d'y créer une série de salons où seront groupés les chefs-d'œuvre de la peinture, de la gravure, de la sculpture, de l'architecture, de l'ameublement, de la céramique, de la verrerie, de l'orfèvrerie, etc..., aux diverses époques caractéristiques du siècle.

Approbation du règlement général. — Le décret précité du 4 août 1894 a également approuvé le règlement général de l'Exposition, sur l'avis conforme de la Commission supérieure.

Ce règlement, inspiré des précédents, fixe dès maintenant l'ensemble des principes et des règles essentielles : il ne réserve que les dispositions présentant un caractère spécial, accessoire ou secondaire. Mieux renseignés sur leurs obligations, sur leurs charges, sur leurs droits et sur les avantages qui leur sont attribués, les exposants pourront s'engager en pleine connaissance de cause ; bien des difficultés seront prévenues et bien des récriminations évitées. Les organisateurs des grandes assises de 1900 auront donné un témoignage de sincérité et de prévoyance, fait œuvre de bonne administration, et préparé plus sûrement le succès de l'entreprise.

Quelques points méritent seuls de vous être signalés.

1° Aucun loyer ne sera exigé des exposants pour les emplacements qu'ils occuperont dans les palais et pavillons construits par l'Administration de l'Exposition ; le toit destiné à les abriter leur sera livré gratuitement. Cette immunité est conforme aux tendances et aux traditions hospitalières de la France. Pendant la discussion de la loi du 6 juillet 1886 relative à l'Exposition universelle de 1889, la Chambre avait été saisie d'un amendement dont le but était, au contraire, de taxer les emplacements; mais elle s'est refusée à rompre avec les précédents. Il convient, du reste, de remarquer que la taxation des espaces écarterait les petits producteurs et serait antidémocratique ; qu'elle aurait pour corollaire à peu près inévitable le droit de vente et dépouillerait rapidement les galeries d'un bon nombre d'objets intéressants ; enfin que la mesure serait en tout cas inapplicable aux sections purement historiques ou scientifiques, exclusives des idées de lucre.

2° De même qu'en 1889, l'eau, le gaz, la vapeur et la force motrice indispensables au fonctionnement des appareils exposés seront fournis à titre gratuit. Les exposants devront établir à leurs frais les branchements sur les conduites de distribution d'eau, de gaz ou de vapeur, et les transmissions intermédiaires destinées à recueillir la force motrice sur les arbres de transmission générale.

3° Les frais d'emballage, de transport, de déballage, de conservation des caisses, de réemballage et de réexpédition demeureront, suivant l'usage, à la charge des exposants. Néanmoins des exceptions pourront être admises par l'Administration pour les sections rétrospectives : souvent, en effet, les collectionneurs qui consentent à se dessaisir tem-

porairement des objets devant prendre place dans ces sections font un véritable sacrifice, auquel il serait difficile d'ajouter, par surcroît, des charges matérielles.

4° Sauf pour le groupe des beaux-arts, qui a toujours été privilégié à cet égard, les exposants supporteront les dépenses d'installation. Ils conserveront, du reste, pour le choix de leur mobilier et de leurs motifs de décoration, toute la liberté d'allure compatible avec l'ordonnance des constructions et des aménagements. Dans un intérêt d'homogénéité et d'économie, l'Administration se réserve d'exécuter elle-même certains travaux, dont la dépense devra être payée par les Exposants. Des exonérations pourront être accordées aux exposants ouvriers ; l'Administration pourra aussi prendre à sa charge, soit une partie, soit même l'intégralité des frais d'installation de l'Exposition centennale.

5° La pratique constante de l'Administration est de décliner absolument la responsabilité des incendies ou des autres accidents dont les objets exposés auraient à souffrir, quelles que soient la nature et l'importance du dommage. En 1889, l'Exposition rétrospective ne devait, à cet égard, bénéficier d'aucune exception, et pourtant les comités de l'histoire du travail ont été conduits à couvrir divers exposants étrangers de leurs risques par l'assurance des objets exposés. Sinon, les démarches entreprises pour la constitution des musées auraient abouti à un insuccès. La question est, cette fois, résolue par une disposition explicite du règlement.

6° Nous avons déjà fait allusion à l'institution, dans les classes d'industries d'art, de deux sections distinctes, l'une pour les artistes auteurs de dessins, de cartons, de maquettes, de modèles, etc.; l'autre pour les industriels. Cette innovation permettra de récompenser l'art inventif au même titre que la production industrielle et sera un légitime hommage rendu aux arts décoratifs.

Des sections différentes seront également réservées au matériel ou aux procédés de production et aux produits, quand ces divers éléments se trouveront réunis dans une même classe.

7° Comme antérieurement, le prix normal d'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est fixé à 1 franc. Des prix plus élevés seront perçus le matin; il en sera de même le soir, sauf le dimanche et les jours spécialement déterminés par le Ministre du Commerce.

Un tarif supérieur pourra être mis en vigueur à des jours déterminés. Lors de la dernière Exposition, les surtaxes exceptionnelles motivées par les fêtes ne se percevaient qu'à partir de six heures du soir; aussi la plupart des visiteurs y échappaient-ils en se présentant plus tôt aux guichets. Des mesures différentes devront être appliquées en 1900.

Les organisateurs des Expositions ont toujours cherché à en faciliter l'accès aux classes laborieuses. Ils regardaient avec raison le spectacle des progrès accomplis sur tous les points du globe et l'étude comparative des perfectionnements introduits dans les procédés du travail comme un puissant moyen d'éducation professionnelle. La tradition sera nécessairement continuée en 1900.

Concours sur les dispositions générales des bâtiments, jardins et agencements divers de l'Exposition. — Dans sa séance du 6 juillet 1894, la Commission supérieure avait arrêté les bases d'un concours sur les dispositions générales des bâtiments, jardins et agencements divers de l'Exposition.

Ce concours fut ouvert après le vote de la loi du 27 juillet 1894, qui mettait à la disposition du Gouvernement le crédit nécessaire.

Tous les Français pouvaient y prendre part.

Le programme, rédigé de manière à laisser un libre essor au talent et au génie inventif des artistes, ne leur imposait que les conditions strictement indispensables. Ils devaient suivre la classification sanctionnée par décret du 4 août 1894, réunir ou rapprocher dans toute la mesure possible, conformément au principe de cette classification, les produits, le matériel et les procédés de fabrication, attribuer à chaque groupe la surface prescrite, considérer comme intangibles les lignes et massifs d'arbres désignés au plan, ne modifier qu'avec une extrême réserve les autres plantations, donner en général aux constructions nouvelles un caractère essentiellement provisoire, réaliser l'effet le plus décoratif à l'aide des matériaux les plus économiques. Sauf le palais du Trocadéro, les monuments existants dans le périmètre de l'Exposition pouvaient être transformés ou démolis si les concurrents le jugeaient à propos; cette faculté s'étendait à la tour de 300 mètres.

Un délai de quatre mois était donné pour la rédaction des projets.

Dix-huit primes graduées pouvaient être accordées par le jury. Les projets primés devenaient la propriété de l'Administration, libre d'en disposer à son gré et d'y puiser les éléments à sa convenance.

Les résultats du concours dépassèrent toutes les espérances. Cent huit projets, satisfaisant au programme, furent déposés et réunis en une exposition publique au palais de l'Industrie, où leur haute valeur a pu être appréciée par de nombreux visiteurs. L'École française s'est montrée digne de son passé et de sa réputation. On ne saurait trop louer la science, le goût, la hardiesse de conception et l'originalité dont elle a fait preuve. Le patriotisme et le succès avec lesquels nos architectes ont répondu à l'appel du Gouvernement resteront pour eux un titre de gloire et d'honneur.

Un jury de trente et un membres, partiellement élu par les concurrents et où dominait l'élément professionnel, a été appelé à juger le concours et à décerner les primes prévues au programme.

Les opérations de ce jury ont fait l'objet d'un très remarquable rapport de M. Guadet, membre du Conseil général des bâtiments civils, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

De cette œuvre si magistrale et si précise, nous ne voulons retenir ici qu'un point spécial, celui des transformations à réaliser dans la région du palais de l'Industrie. Voici comment s'exprime à cet égard M. Guadet : « Le concours a ouvert un autre horizon, en montrant la possibilité de nouveaux embellissements de la capitale, appelés à survivre à l'Exposition. Plusieurs concurrents, en effet, usant résolument de la faculté concédée par le programme de faire table rase des édifices existants, ont eu l'idée, assurément hardie, de supprimer le palais des Champs-Elysées, en le remplaçant ailleurs par un édifice analogue, et de créer une large promenade depuis la grande avenue des Champs-Elysées jusqu'aux Invalides, en profitant du pont monumental à construire sur la Seine... Incontestablement, cette idée, qu'on n'aurait peut-être pas osé concevoir sans l'impression puissante qu'elle a causée grâce au concours dont elle est véritablement issue, cette idée séduit par une beauté artistique qui ne peut se nier. Le rond-point d'où s'apercevraient ces splendides perspectives, l'arc de l'Etoile, la place de la Concorde et la coupole des Invalides, serait unique et admirable, et cette combinaison assurerait la conservation perpétuelle de l'esplanade des Invalides, annexée désormais aux Champs-Elysées, ainsi que l'unité des deux rives de la Seine. Il est donc très désirable que l'Exposition laisse après elle ce magnifique souvenir. Mais il faut pour cela sacrifier le palais des Champs-Elysées, ou plutôt le reconstruire ailleurs comme monument définitif, et aussi rapidement que possible. Il y a là une question de dépense que le jury ne peut qu'indiquer; le Gouvernement et le Parlement auront, le cas échéant, à la résoudre; nous ne pouvons que faire ressortir, quant à présent, l'intérêt de premier ordre que présenterait, au point de vue de l'aspect monumental de Paris, cette proposition hardie, et appeler sur elle toute l'attention des pouvoirs publics. Il est à peine besoin d'ajouter que, si une suite doit être donnée à cette idée séduisante, il faut qu'elle soit immédiate pour que le temps soit suffisant. »

Telle a bien été l'impression *unanime* du jury. Pas une note discordante ne s'est fait entendre au cours de ses délibérations. L'opinion traduite par le rapporteur a recueilli tous les suffrages sans exception.

Avant-projet. — Aucun projet n'était susceptible d'une adoption intégrale. L'Administration a dû s'inspirer des diverses compositions primées et surtout des principes posés avec tant d'autorité dans le rapport du jury. Elle a dressé un plan en faveur duquel s'est prononcée la Commission supérieure, à *l'unanimité des votans moins trois voix.*

Les limites assignées à l'Exposition sont celles qu'avaient antérieurement tracées la Commission supérieure, et qui ont été indiquées depuis, dans les rapports de MM. Jules Siegfried, député, et Adolphe Cochery, sénateur, sur la loi du 27 juillet 1894, ainsi que dans le règlement approuvé par le décret du 4 août 1894.

Comme nous l'avons dit antérieurement, ces limites avaient été déjà proposées par la Commission préparatoire de l'Exposition de 1889 et adoptées par M. Lockroy, alors Ministre du Commerce et de l'Industrie, pour le concours de 1886. Si les circonstances ont conduit à restreindre le plan primitif et à occuper exclusivement la rive gauche du fleuve, le précédent n'en subsiste pas moins. Le nombre toujours croissant des exposants et des visiteurs, la large part que les nations étrangères paraissent devoir prendre aux assises de la fin du siècle, l'éclat avec lequel la France républicaine tiendra à recevoir ses hôtes, tout exige des espaces plus étendus.

En rapprochant du centre de Paris l'entrée principale de la future Exposition, nous sommes certains de donner plus d'attrait aux fêtes de 1900, d'y attirer des foules plus compactes, d'augmenter notablement les recettes, de mieux atteindre le but d'instruction et d'éducation poursuivi par les pouvoirs publics.

Nous dirons plus loin les mesures prises pour respecter entièrement les Champs-Elysées, pour ne point en altérer le caractère et pour ajouter même aux beautés permanentes de la capitale.

La surface utilisable atteindra 108 hectares environ.

Quant à la surface de plancher des palais ou pavillons dont l'établissement incombe à l'Administration de l'Exposition, elle sera de 39 hectares, tandis qu'en 1889 le chiffre correspondant ne dépassait pas 26 hectares. Pour la calculer, on a admis un accroissement de 25 o/o sur les superficies occupées par la section française lors de l'Exposition du centenaire, porté de 43 à 50 o/o le rapport entre les surfaces des sections étrangères et de la section française, appliqué des majorations particulières à certains groupes qui étaient insuffisamment dotés ou qui comprendront des éléments nouveaux. Ces bases sont celles qu'avait admises la Commission supérieure au moment où s'élaborait le programme du concours.

(*A suivre*)

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* HENRI GAUTIER

2e Année. — N° 42 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20-21 Décembre 1895

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

Elyséens et Anti-Elyséens

Il ne s'agit pas ici, rassurez-vous, des partisans ou des adversaires de M. le Président de la République et de cette campagne odieuse et bête qu'on a menée, durant cette quinzaine, contre M. Félix Faure, et qui a, Dieu merci, misérablement échoué.

Il s'agit de cette levée de boucliers que nous avions prédite lorsque, à la suite du concours du 28 décembre dernier — il y a déjà un an ! — on décida que l'Exposition de 1900 empiéterait sur la rive droite et emprunterait une partie des Champs-Elysées.

Toucher aux Champs-Élysées !

Toucher au Palais de l'Industrie !

Quelle est la main sacrilège qui oserait commettre une pareille profanation ! Et l'on a vu la France se diviser en deux camps : les Élyséens et les Anti-Élyséens, comme autrefois, dans Shakspeare, les Capulets et les Montaigus

Eh bien ! nous croyons qu'il n'y a pas lieu de s'émouvoir outre mesure de tout ce bruit ; cette indignation nous amuse même assez, parce que nous ne la croyons pas sincère.

A qui fera-t-on croire sérieusement qu'on va priver les Parisiens de leur promenade des Champs-Élysées, parce que, pendant quatre ans, ils ne jouiront plus du carré Marigny et de la portion avoisinant le Palais de l'Industrie ?

D'abord on nous permettra de faire observer que cette partie des Champs-Elysées est celle qui est le moins fréquentée du public, et il est bien facile de s'en rendre compte. Le soir, à partir de 6 heures, c'est un endroit désert, où il n'est pas toujours très prudent à un honnête homme de s'aventurer.

Le Parisien a adopté l'allée de droite des Champs-Elysées, parce que celle-là est au soleil, et qu'elle lui plaît davantage.

L'objection n'est donc pas sérieuse, et ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête.

Quant au Palais de l'Industrie, tout le monde est d'accord sur sa valeur artistique. Il est tout simplement hideux, et, de plus, il tombe en ruines.

De quoi vous plaignez-vous donc, vous qui protestez, au nom des artistes qu'il n'a jamais été question d'ailleurs de léser en quoi que ce soit puisque l'on vous promet un palais superbe, une véritable merveille d'art, et que les Expositions annuelles ne subiront, jusqu'en 1900, aucune interruption, et, partant, aucun dommage ?

Notre grand peintre Benjamin-Constant, à qui l'on demandait son avis sur cette question des Champs-Élysées, a répondu par les lignes suivantes, que les intéressés feront bien de méditer :

Quant à l'avenue nouvelle, ayant, comme celle des Champs-Élysées, sa double et quadruple rangée d'arbres, passant de la rive droite à la rive gauche sur un pont triomphal et aboutissant, à l'horizon, sur la façade des Invalides surmontée de son dôme d'or, cette nouvelle avenue n'aurait peut-être pas déplu à Mansart... et ne peut déplaire à ceux qui aiment Paris et qui veulent que chaque siècle ait le droit, même le devoir, de contribuer à son embellissement

Mais il est entendu qu'en matière d'art aucune nouveauté ne se produira jamais sans déchaîner des tempêtes ! Rappelez-vous les cris d'indignation artistique que l'Opéra d'abord... et le groupe de Carpeaux ensuite... suscitèrent de toutes parts ! Et je n'ai pas oublié la tache noire... hideuse, honteuse... provenant de cette bouteille d'encre que jeta sur le dos de la danseuse de droite la bêtise humaine !

Rude ne put obtenir qu'un bas-relief — il en demandait deux — pour l'Arc de Triomphe de l'Etoile ; et si, de ce temps-là, il n'y avait pas eu de maître... un seul maître... l'Arc de Triomphe, ce chef-d'œuvre d'élégance dans sa massive majesté, ne serait pas sorti de terre ! Et les critiques d'alors auraient crié que ce monument allait gêner l'horizon et cacher le coucher du soleil, et que la perspective des Champs-Elysées n'était pas nécessaire à la façade des Tuileries, et que Philibert Delorme ne l'avait pas désirée !...

Cette campagne contre les Champs-Élysées et le Palais de l'Industrie cache, au fond, une campagne contre l'Exposition elle-même. A quel mobile obéissent ceux qui la mènent ? C'est ce qu'on se demande à la Chambre et dans le public, et c'est ce que nous finirons bien par savoir un jour.

HENRI GAUTIER.

PROTESTATIONS

De toutes parts arrivent, depuis quelques jours, soit au Ministère du Commerce, soit à la Commission parlementaire, des protestations contre les lenteurs apportées à la solution de la question posée devant le Parlement, au sujet de l'Exposition.

Hier, M. Mesureur recevait le bureau de l'Union nationale du Commerce et de l'Industrie qui lui remettait l'ordre du jour suivant :

Le Syndicat général, représentant tous les adhérents de l'Union nationale du Commerce et de l'Industrie (Alliance des chambres syndicales),

Déclare approuver, pleinement et sans réserves, les projets d'organisation et d'installation de l'Exposition Universelle de 1900, proposés par le Commissaire général, adoptés par la Commission supérieure et présentés par le Gouvernement, après avoir été sanctionnés par l'approbation des représentants de la ville de Paris.

Le Syndicat général émet le vœu que les travaux de l'Exposition Universelle internationale de 1900 soient entrepris le plus rapidement possible.

Le Syndicat général estime que l'Exposition universelle sera éminemment profitable aux intérêts nationaux, en permettant sûrement à la France d'affirmer et de développer sa puissance artistique, scientifique et industrielle.

Le Ministre du commerce a remercié les membres de l'Union nationale du Commerce et de l'Industrie de cette communication et du concours qu'ils apportaient à l'œuvre de l'Exposition.

D'autre part, les artistes français, peintres et sculpteurs, signent en ce moment une pétition conçue en ces termes :

Les artistes soussignés tiennent à affirmer qu'ils ne sont nullement opposés, en principe, à l'ouverture d'une avenue dans l'axe de l'Esplanade des Invalides et à la reconstruction du Palais de l'Industrie sous le nom de Palais des Arts.

Bien au contraire, confiants dans l'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce nouveau programme, ils prévoient une appropriation plus en rapport avec les besoin de l'art contemporains.

Ils estiment, en outre, que le nouveau Palais et l'ensemble décoratif qui l'accompagnera promettent de constituer une œuvre d'un réel caractère artistique qui dotera Paris d'un nouvel embellissement ; à ces titres divers on ne peut qu'en souhaiter la réalisation.

A cette réalisation, ils ne font qu'une réserve, c'est que, même pendant l'exécution des travaux, l'administration leur assure le fonctionnement des Salons annuels.

Cette pétition est déjà signée de plus de trois cents noms parmi lesquels ceux de quatre membres de l'Institut : MM. Falguière, Marqueste, Mercié et Benjamin-Constant.

On nous informe, en outre, que dans sa dernière séance, l'Association générale des tissus et des matières textiles a, sur la proposition de M. Ancelot, voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Considérant que la campagne ouverte dans certains journaux contre l'Exposition universelle de 1900 est de nature à porter atteinte aux intérêts généraux de l'industrie française ; que le principe d'une Exposition en 1900 a été consacré depuis plus d'un an au point de vue parlementaire par le vote des crédits d'étude ;

Qu'à la suite de ce vote, consacré encore par les invitations adressées aux puissances étrangères, les représentants du commeree et de l'industrie en France ont pris leurs dispositions en vue de la manifestation éclatante qui doit clore le XIXe siècle ;

Le groupe de l'Association générale du Commerce et de l'Industrie des tissus et des matières textiles exprime le vœu que les Chambres ratifient sans

retard le projet sur l'Exposition tel qu'il a été adopté par le Conseil municipal de Paris et par la Commission supérieure de l'Exposition;

Il estime, qu'il est *indispensable* que l'industrie française puisse continuer en toute sécurité la préparation de la grande œuvre projetée pour 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'EXPOSITION

Réunion du Vendredi 6 décembre

MM. Léon Bourgeois, Président du Conseil, Mesureur, Ministre du Commerce, Picard, Commissaire général de l'Exposition, et Bouvard, Directeur des travaux, ont été entendus vendredi, 6 décembre, par la Commission de la Chambre qui examine le projet de loi relatif à l'Exposition de 1900.

M. Bourgeois, Président du Conseil, répond d'abord aux objections formulées sur le principe même de l'Exposition. Le Gouvernement actuel maintient dans toutes ses parties le projet de ses prédécesseurs et le soutiendra énergiquement devant le Parlement. Celui-ci conserve, bien entendu, toute sa liberté d'action. Il peut demander le remaniement du projet ou décider même qu'il n'y aura pas d'Exposition. On ne peut méconnaître toutefois qu'en votant des crédits à plusieurs reprises, les Chambres se sont associées à l'acte du pouvoir exécutif décidant l'Exposition. Il eût été plus logique de discuter le principe même de cette Exposition au moment du vote des premiers crédits. Mais la question n'a pas été soulevée. En conformité de ces votes, des actes ont été accomplis par les cabinets successifs; et, en septembre dernier, des invitations ont été adressées à toutes les puissances étrangères. En agissant ainsi, le Gouvernement ne faisait que suivre les précédents.

En 1867 et en 1878, les invitations aux puissances étrangères ont précédé le vote de la loi. En 1889, si la circulaire officielle a suivi le vote de la loi, il résulte des renseignements fournis par le Ministre des Affaires Étrangères, qu'on avait cherché à se rendre compte, avant ce vote, des intentions des puissances. La logique des choses veut d'ailleurs qu'il soit ainsi procédé, l'acceptation ou la non-acceptation des puissances devant réagir fatalement sur la conception générale du plan, la distribution et l'importance des surfaces couvertes et le chiffre total de la dépense.

Un certain nombre d'États, parmi lesquels se trouvent quatre nations européennes, ont accepté déjà l'invitation du Gouvernement français pour 1900. Des renseignements fondés autorisent à croire que cet exemple sera prochainement suivi par toutes les grandes puissances. Malgré ces adhésions, le Parlement reste souverain et peut annuler tout ce qui a été fait jusqu'ici. Mais une aussi grave décision devrait être motivée par des considérations sérieuses qui n'existent pas dans l'espèce. Il ne s'est produit aucun fait nouveau depuis le jour où le projet d'Exposition a été accueilli par l'opinion avec une faveur si marquée.

Quant au plan, il ne faut pas oublier que le principe de ce plan et l'extension de l'Exposition à la rive droite ont été déjà soumis à la Chambre, au moment du vote des crédits pour le concours. Là encore la logique eût voulu que l'extension à la rive droite fût contestée au moment même du vote des crédits. Il est regrettable que cette contestation vienne aussi très tardivement après un très remarquable concours et l'effort considérable demandé à notre école d'architecture. Tout le talent et l'argent dépensés par elle dans cette circonstance le seraient en pure perte, si le Parlement décidait de restreindre les emplacements à la rive gauche. Aucun des concurrents ne pourrait admettre comme valable dans ce cas un concours dont l'une des principales données était précisément l'extension sur la rive droite. Il faudrait en toute équité ouvrir un nouveau concours et annuler celui qui, de l'aveu même du jury, a donné de si beaux résultats. C'est ce concours, en effet, qui a fait concevoir l'idée de la perspective nouvelle sur les Invalides et démontré la possibilité d'un embellissement de Paris destiné à survivre à l'Exposition. Le caractère esthétique du projet qui vous est soumis ne peut être nié, et ce caractère esthétique est un des principaux arguments qui ont déterminé la subvention de la Ville. Si bien que le Conseil municipal a subordonné expressément cette subvention à la réalisation du plan dans des grandes lignes. Vous pouvez le rejeter, mais vous faites tomber la convention conclue avec la Ville et le contrat passé avec les souscripteurs de l'association de garantie. Il n'y a pas pour cela carte forcée. Mais il y a carte libre pour les diverses parties et il en est toujours ainsi lorsqu'un contrat est soumis. En reprenant votre liberté et en modifiant le contrat sur un point essentiel, vous rendriez aux autres leur liberté et de nouvelles négociations devraient être engagées.

M. André Lebon. — M. le président du Conseil ne pense-t-il pas que la ville de Paris fait de l'exécution complète du plan proposé une condition de sa subvention?

M. Léon Bourgeois répond qu'il ne peut s'en rapporter qu'à ce qu'il vient de dire.

M. Mesureur, Ministre du Commerce, dit qu'à son arrivée au ministère il s'est empressé de contresigner le projet que ses prédécesseurs avaient déjà approuvé. Cette unanimité, l'accord du Conseil municipal et des diverses Commissions qui ont déjà été saisies de la question, plaident en faveur du projet. Ainsi que l'a dit le Président du Conseil, on ne peut contester le caractère profondément esthétique et l'on ne comprend guère les objections qu'ont soulevées l'ouverture de la nouvelle avenue et le remplacement du palais de l'Industrie, si laid et si mal placé, par des monuments mieux compris et d'un caractère plus artistique. Ces objections, d'ailleurs, malgré leur vivacité, ne paraissent pas avoir ému l'opinion publique qui, dans son ensemble, demeure très favorable au projet.

M. André Lebon demande que M. G. Berger veuille bien s'expliquer sur les observations qu'il a présentées précédemment sur le relief du terrain qui s'interposera entre l'œil du spectateur et la façade des Invalides et qui aurait pour résultat, d'après M. Berger, de cacher la presque totalité du monument.

M. G. Berger. — Il ne faut rien prendre des Champs-Elysées, il faut laisser cette promenade telle qu'elle est et telle qu'elle plaît aux habitants et visiteurs de Paris. Ses arbres sont choses sacrées. Le palais de l'Industrie n'est pas une merveille, mais il a son utilité multiple et reconnue; sa démolition est une question qui doit rester étrangère à celle de l'Exposition. On a d'autres emplois d'argent à faire dans Paris. Les anciens emplacements de 1889 doivent suffire, car une Exposition résumant le siècle doit être une œuvre de sélection; pour les exposants français et étrangers, la première et peut-être unique récompense devrait être l'admission à l'Exposition. Le système des collectivités inauguré en 1889 peut être strictement et avantageusement adopté en 1900.

Il ne faut pas rendre indisponible pendant trois ou quatre ans une portion aussi notable des Champs-Elysées et changer l'aspect aussi élégant de l'avenue en la bordant de chantiers-enclos, et en la faisant sillonner par un charroi de matériaux de construction. Les attractions du soir, concentrées, comme cela a été annoncé, dans la partie de l'Exposition qui serait située aux Champs-Elysées, empêcheraient les établissements de consommation, les théâtres, etc., du reste de la capitale, de profiter de l'Exposition, dont le commerce parisien a le droit d'attendre d'amples bénéfices en dehors de l'Exposition.

Le clou annoncé, c'est la nouvelle avenue qui irait des Champs-Elysées à l'Esplanade, en traversant la Seine sur un pont ou plutôt un tunnel large de 60 mètres et réserverait la vue en perspective de la façade des Invalides. L'hôtel des Invalides et l'Esplanade forment un tout défini, limité, harmonisé qui n'a pas besoin d'être vu autrement qu'on ne le voit et que Louis XIV et Mansard ont voulu qu'il fût vu. Rien ne les empêchait, au dix-septième siècle, de faire aboutir une longue avenue à cette esplanade, puisque, comme le montrent les dessins du temps, il n'y avait que des terrains vides entre la Seine et Montmartre. Louis XIV et Mansard ont montré à Versailles qu'ils avaient le sentiment de l'art et de l'opulence des perspectives monumentales. Ne soyons pas plus royalistes à l'Esplanade que ne l'a été le roi Soleil, et d'ailleurs, en admettant que nous ayons le droit de l'être, la perspective rêvée est matériellement et techniquement impossible. L'exhaussement obligé du point culminant de la chaussée du pont, exhaussement commandé par la gare souterraine des Invalides pour les abords du pont, formera un écran qui empêchera le promeneur placé à l'intersection de l'axe de l'avenue des Champs-Élysées et de celui de l'avenue projetée d'apercevoir la façade des Invalides dans toute sa hauteur.

M. Georges Berger explique, un profil en long sous les yeux, qu'au fur et à mesure que le promeneur partant des Champs-Elysées s'avancera vers la rampe ccès du pont, il verra la façade diminuer à partir de sa base de trois, cinq et même huit mètres de hauteur. Cela serait désastreux et cela est inévitable. Un monument ne peut produire un bel effet perspectif que si, comme l'Arc de Triomphe au bout de l'avenue des Champs-Élysées, il se montre dans son intégralité avec une portion notable du sol sur lequel il repose et sans relief de terrain interposé entre lui et l'œil du spectateur.

Il n'est pas tout à fait exact de dire que le carré Marigny, avant la construction du palais de l'Industrie, ouvrait à l'œil une perspective sur les Invalides; un rideau d'arbres plantés au bord de la chaussée du quai interceptait la vue; il fallait, comme aujourd'hui, s'approcher du parapet du quai pour voir l'Esplanade et l'édifice; de plus, on avait interposé un panorama devenu une annexe de l'Exposition de 1855 au palais de l'Industrie.

Un débat s'engage ensuite entre *MM. Denys Cochin* et *Humbert*, *M. Cochin* prétendant que le Conseil municipal acceptera de négocier sur de nouvelles bases, à condition qu'on prenne son avis sur la question des voies ferrées et *M. Humbert* soutenant, au contraire, que le Conseil n'acceptera pas d'autre plan que celui proposé et sera irréductible à l'endroit de tout changement.

M. Alfred Picard, Commissaire général, répond à M. Berger : les cotes données aujourd'hui par M. Berger se rapprochent assez sensiblement des cotes relevées sur le terrain, dès l'origine de nos travaux, par les soins du bureau d'architecture. Mais si l'on dresse un profil exact au moyen de ces cotes, on voit immédiatement que le rayon visuel du spectateur placé au point le plus défavorable c'est-à-dire dans l'axe même des Champs-Elysées, aboutit au pied du bâtiment des Invalides, à une hauteur d'environ 1 m. 85 au-dessus du sol, c'est-à-dire dans la zone qui, en tout état de cause, est cachée par les arbustes de la cour intérieure. Il est donc absolument inexact de dire que la perspective cherchée ne peut exister, et il serait facile de citer des exemples de perspectives célèbres où les conditions de vision sont beaucoup moins satisfaisantes.

Quant à la sélection demandée par M. G. Berger, on peut être assuré que l'Administration de l'Exposition y donnera tous ses soins et qu'elle saura éviter à tous les inconvénients qui ont pu se révéler lors des Expositions antérieures. Mais à raison de l'augmentation progressive du nombre des exposants et de l'adhésion probable de toutes les puissances, il a fallu prévoir des emplacements plus considérables qu'en 1889. Leur superficie totale est, d'ailleurs, sensiblement inférieure à la superficie indiquée dans les séances de la Commission préparatoire par les hommes les plus autorisés.

Quant à la démolition du palais de l'Industrie et au percement de l'avenue nouvelle, M. Picard dit qu'il est d'autant plus à l'aise pour les défendre que ce n'est point là une conception personnelle, mais le résultat immédiat du concours ouvert entre tous les architectes français. Le jury, qui comptait les plus célèbres architectes de France, a très chaleureusement recommandé cette solution, dont le mérite artistique est d'ailleurs évident, à la sollicitude du Gouvernement; l'Administration de l'Exposition aurait pu encourir de justes reproches si elle avait substitué des conceptions personnelles à un plan si manifestement issu du concours.

Quant aux autres, ceux des Champs-Elysées proprement dits, ils demeurent en dehors du périmètre de l'Exposition et sont, par suite, intangibles. Au Cours-la-Reine, il faudra déplacer quatre

cents arbres environ, le nombre total des arbres de la région étant d'environ quatre mille. Il s'agit d'ailleurs d'un simple déplacement, car les avenues qui bordent la nouvelle promenade exigent une assez grande quantité d'arbres nouveaux et, en définitive, le nombre total des arbres au Cours-la Reine sera accru en 1900 d'une centaine. Il est convenu que, pour une raison d'économie, on prendra d'abord les arbres qu'il aura fallu déplacer. Ces arbres étant presque tous des marronniers ou des platanes rélativement jeunes, la transplantation est facile. Il résulterait même d'une note du jardinier en chef de la ville de Paris, M. Laforcade, que les sujets transplantés bénéficieront de l'opération.

Enfin, M. Berger a parlé de l'intérêt des restaurateurs de Paris. Or, aucun restaurant ne doit être établi sur la rive droite dans la partie comprise entre les Champs-Elysées et le pont de l'Alma. L'intérêt des restaurateurs est qu'il vienne beaucoup de monde à Paris pendant l'Exposition et le succès paraît lié dans une très large mesure à la réalisation du projet qui, seul, permettra d'ajouter un attrait de plus à Paris tout en donnant à l'Exposition de 1900 un aspect original.

M. Berger répond à M. Picard et à M. Bouvard, architecte de la Ville, qui a aussi pris la parole au sujet des perspectives de l'avenue projetée et des cotes du terrain.

M. Lavertujon demande comment et dans quel sens seront déviées les voies de tramways qui suivent actuellement les quais et le Cours-la-Reine.

M. Picard répond que l'administration poursuit l'étude d'un certain nombre de solutions. L'une de ces solutions consisterait à faire passer les tramways en tranchée.

La Commission s'est ajournée au lundi 9 décembre.

Réunion du Lundi 9 décembre

La Commission de l'Exposition de 1900 s'est réunie lundi matin, 9 décembre, sous la présidence de M. Méline.

Au début de la séance *M. Lavertujon* proteste vivement contre l'inexactitude des comptes rendus communiqués à la presse. On a pu lire dans certains journaux, que les représentants de l'Administration avaient pu reconnaître l'exactitude des allégations de M. Berger en ce qui concerne les cotes de niveau de l'avenue projetée. C'est, au contraire, l'honorable M. Berger qui a dû reconnaître l'erreur qu'il avait commise en indiquant des cotes inexactes et en traçant sur ces cotes un profil tendant à démontrer qu'un observateur placé aux Champs Elysées apercevait seulement le sommet du dôme des Invalides. En présence de ces observations, la Commission a décidé, sur la proposition de *M. Bouge*, d'inviter l'Administration à lui présenter dans le plus bref délai les cotes exactes établies de 50 en 50 mètres, relevées depuis l'axe des Champs-Elysées et de la nouvelle avenue jusqu'au ras du monument des Invalides.

Un membre tient à protester contre la position de la question par le Gouvernement. En droit, le Gouvernement déclare que la liberté de Commission est entière, mais, en fait, il ajoute que, si elle repousse ou modifie dans une portion essentielle le plan admis par le jury et la combinaison financière, il en résulterait des inconvénients et des retards tels que le succès de l'Exposition risquerait d'en être compromis.

M. *Bouge* constate que c'est la théorie du bloc qui est ainsi présentée à la Commission.

Il faut admettre ou repousser le projet tout entier, alors que tous les ministres qui se sont succédé et, ces jours derniers encore, M. Mesureur, ont déclaré que tout était réservé, même le principe. Aujourd'hui, c'est non seulement sur la question de principe, mais même sur celle du plan que le Parlement serait engagé.

M. Lavertujon cite un article publié par M. Méline dans la *Republique française* et s'attache à le réfuter. Il tient à préciser que les Expositions précédentes ont donné lieu aux mêmes procédures. En 1867 et 1878, des invitations aux puissances étrangères ont été adressées avant le vote des Chambres; en 1889, la Chambre n'a pas eu à connaître des détails du plan définitif qui serait adopté. L'Exposition de 1900 se présente donc dans des conditions plus respectueuses que les précédentes des droits du Parlement.

M. Lavertujon proteste incidemment contre les attaques dont le Commissariat général a pu être l'objet et rend hommage au dévouement désintéressé de M. Picard et de ses collaborateurs.

M. Méline ne se plaint pas que le projet se présente devant la Commission plus complet qu'en 1889; il regrette seulement qu'on se serve de la convention passée avec le Conseil municipal pour soutenir qu'il est difficile de la remanier.

Il regrette que des invitations aient été adressées aux nations étrangères avant que le Parlement ait donné son avis définitif sur l'Exposition et qu'on s'empare de ces invitations aujourd'hui pour soutenir que la question n'est plus entière. Or, il est à remarquer qu'en 1889 elles n'ont été lancées qu'après le vote du projet de loi.

En ce qui concerne le Commissariat général, il est impossible de nier que depuis l'origine il a exercé une influence prépondérante sur le ministère du commerce. M. Méline n'accuse pas les différents Ministres du commerce de l'avoir écouté, mais il ne peut admettre qu'on abuse aujourd'hui de toute la liberté qu'on lui a laissée pour en conclure que tout a été fait d'accord avec le Gouvernement et qu'il n'est plus possible d'y revenir.

M. de Lasteyrie estime que la question essentielle à élucider d'abord est celle de décider si la Commission est ou non favorable à l'extension de l'Exposition aux Champs-Élysées.

La Commission décide de discuter cette question dans une prochaine séance.

Elle décide également qu'elle entendra de nouveau prochainement MM. Picard et Bouvard sur les détails techniques du projet.

Saisie par la Société d'alimentation et celle des Amis des monuments de Paris d'une demande d'audition, la Commission a été d'avis, à raison de l'urgence des questions soulevées, de n'ouvrir aucune enquête. Les intéressés seront autorisés à envoyer des notes qui seront remises sous les yeux de la Commission.

Séance mercredi à une heure.

D'autre part, les députés de Paris se sont réunis aujourd'hui.

Ils ont chargé leur président, M. Jacques, de demander au bureau du Conseil municipal de Paris de venir conférer avec eux et d'arrêter d'accord les observations qui devraient être faites à la Commission de l'Exposition.

Il s'agit de savoir si le Conseil municipal maintiendrait son concours au cas où le plan actuel subirait des modifications.

Réunion du Samedi 21 décembre

La Commission de l'Exposition Universelle de 1900 s'est réunie ce matin, samedi 21 décembre, à 9 h. 1/2, sous la présidence de M. Méline.

M. André Lebon expose que, d'après les précédents, les invitations aux puissances étrangères ont toujours été adressées avant le vote par les Assemblées législatives de la loi définitive autorisant les Expositions.

Les plans détaillés n'ont jamais été davantage soumis aux Chambres; qu'aurait dit la Chambre actuelle si on ne lui avait pas apporté des conventions fermes? Bien entendu, du reste, la liberté de la Commission demeure entière; elle peut approuver ou modifier les plans et les conventions présentés, elle peut même approuver ou rejeter le principe de l'Exposition.

M. de Lasteyrie soutient qu'il y a deux manières de consulter les puissances étrangères sur leur participation éventuelle aux Expositions; il y a la voie officieuse qui ne fait que les pressentir, et la voie officielle qui les invite de façon ferme. Le premier procédé seul paraît à l'orateur conforme au respect des prérogatives parlementaires. Les votes précédents de la Chambre n'ont pu l'engager en faveur du projet actuellement soumis à la Commission: ils ont porté simplement sur des crédits modestes et préparatoires. La Chambre est donc libre d'accepter, de repousser ou de modifier le projet qui lui est soumis.

M. Berger s'associe à ces observations. Il ajoute que l'on aurait dû présenter à la Chambre, non des conventions passées ferme avec des tiers, mais des conventions éventuelles.

M. Humbert rappelle, en ce qui concerne la question d'emplacement, que des projets vastes et extérieurs à Paris avaient été proposés, notamment à Auteuil et au Bois de Boulogne.

L'emplacement soumis actuellement a réuni les suffrages de ceux qui, ne voulant d'espaces ni trop vastes ni hors de Paris, ont pensé que l'on pourrait trouver dans l'enceinte même de la capitale des terrains assez étendus pour y installer une splendide Exposition.

M. Bouge soutient que la question du principe des Expositions peut être difficilement tranchée sans que la Commission ait reçu communication de tous les documents utiles, et notamment des échanges de pièces diplomatiques.

Il est d'avis que, si les puissances étrangères ont reçu des invitations officielles, il n'y aura peut-être qu'à s'incliner, sauf à formuler des réserves au point de vue politique sur les décisions du Gouvernement.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

Plusieurs membres font observer que le principe de l'Exposition pourrait être adopté tout de suite, la majorité de la Commission, d'après l'élection des bureaux, y étant favorable.

Toutefois la Commission décide de réserver jusqu'à la réception de la communication des pièces diplomatiques le vote à émettre sur la question du principe de l'Exposition.

Elle aborde la dicussion du plan.

M. Humbert estime qu'il est difficile de modifier le plan actuel. Les architectes qui ont pris part au concours ont en quelque sorte des droits au moins moraux. Du reste, il faudra, si le plan est modifié, procéder à un nouveau concours, d'où des pertes de temps considérables et qui peuvent compromettre le succès de l'Exposition.

M. Bouge voit, dans cette théorie, une nouvelle forme de la carte forcée. L'État s'est réservé le droit de prendre ou de laisser tout ou partie des projets primés; le temps reste largement suffisant pour une modification de l'emplacement du plan.

M. Denis Cochin ne croit pas que la Commission ait seule le privilège de la carte forcée; les mêmes arguments ont été présentés au Conseil municipal pour déterminer son vote.

MM. Humbert, *Denis Cochin* et plusieurs autres membres de la Commission demandent que les représentants du Conseil municipal soient entendus.

La Commission décide de prier les représentants du Conseil municipal de venir conférer avec elle demain ou mardi matin.

La séance est levée à midi.

Projet de loi

RELATIF

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

PRÉSENTÉ

Au nom de M. FÉLIX FAURE, *Président de la République française, par* M. MESUREUR, *Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et par* M. DOUMER, *Ministre des Finances.*

(Suite [1])

Les augmentations ainsi prévues seront suffisantes, si l'on opère une sage sélection parmi les produits, si l'on ne reçoit que des spécimens vraiment dignes d'un grand concours international.

L'exiguïté relative de l'emplacement, la nécessité absolue d'offrir au public des parcs et des jardins assez vastes, enfin des considérations d'économie ont empêché de mettre à rez-de-chaussée toute la surface couverte. Jamais, du reste, on ne s'y est astreint. Il n'y a là qu'une question de mesure et d'appropriation des palais aux objets qu'ils sont destinés à recevoir. Si les salles de premier étage ont un peu plus d'ampleur que par le passé, leur continuité, les moyens dont elles seront pourvues, le choix des produits qui y prendront place et les attractions qu'on aura soin d'y ménager s'opposeront à ce qu'elles soient désertées et sacrifiées.

Avant de décrire les détails du plan, il est nécessaire de faire connaître les principes généraux de sa composition.

Un grave problème se posait au seuil même des études. Fallait-il conserver le palais de l'Industrie ou, au contraire, le détruire et le remplacer en créant, des Champs-Elysées à la Seine, une large

(1) Voir *L'Exposition Universelle* n° 41.

promenade qui ferait face à l'incomparable dôme de Mansart, franchirait le fleuve sur un pont décoratif et rattacherait l'esplanade des Invalides au Cours-la-Reine? Les conseils si éclairés, si pressants et si puissamment motivés du jury rendaient toute hésitation impossible et commandaient d'adopter la seconde solution.

Nous sommes fermement convaincus que cette solution s'impose, qu'elle produira un effet saisissant, inédit et grandiose pendant la période d'Exposition, que la capitale y gagnera un joyau de plus. Ce sera un legs précieux de notre génération au siècle prochain. L'idée a, du reste, été généralement accueillie par l'opinion avec une extrême faveur.

Est-ce à dire qu'on voie, de gaieté de cœur, disparaître un édifice qui a rendu et continue à rendre des services incontestables? Jamais on ne se sépare sans regret des vieux serviteurs, et pourtant il vient une heure où cette séparation s'accomplit fatalement.

Quelle qu'ait été l'utilité du palais de l'Industrie, personne n'en défendra chaudement la valeur esthétique. Personne ne méconnaîtra la position fâcheuse qui lui a été assignée : dès le jour où il est sorti de terre, la critique blâmait sévèrement l'interception d'une des plus belles perspectives de Paris, condamnait ce masque lourd et compact placé entre les Champs-Elysées et la coupole des Invalides. Personne ne niera les réparations que nécessite le bâtiment aetuel et dont la dépense pourrait être plus avantageusement consacrée à une œuvre digne de la grande ville.

Un moyen terme consisterait à transformer le palais, à en améliorer l'aspect, à en moderniser les façades. Mais cette transformation serait coûteuse et, comme toutes les demi-mesures, insuffisante; elle laisserait subsister le vice originel.

En conservant, même modifié, le palais de l'Industrie, on ne pourrait plus donner à l'Exposition de 1900 le cachet de nouveauté et d'originalité qui lui est indispensable; on serait exposé aux redites et à la banalité ; on tromperait les légitimes espérances de la population parisienne.

Nous ne saurions trop le répéter, le parti auquel nous nous sommes arrêtés, conformément aux indications du jury, est, en quelque sorte, la clef de voûte du projet, l'idée maîtresse du plan, l'élément capital du succès.

Des intérêts éminemment respectables ont pu, à l'origine, s'émouvoir u trouble que la démolition du palais de l'Industrie paraissait susceptible de leur causer. Leur inquiétude résultait d'une connaissance imparfaite des dispositions prévues par l'Administration.

Tout d'abord, après 1900, des palais plus vastes et mieux appropriés auront pris la place du monument disparu. Ils se trouveront, comme le palais de l'Industrie, en rapport avec les Champs-Élysées et se prêteront aux mêmes affectations. Les rédacteurs des projets définitifs auront soin de prendre l'avis des intéressés sur les améliorations dont l'expérience a révélé l'opportunité, et pourront ainsi corriger des défauts qui, en l'état, se perpétueraient indéfiniment.

Reste la courte période transitoire de 1896 à 1900. Une gêne passagère ne serait certes pas de nature à alarmer les pouvoirs publics. Mais, ici encore, les craintes doivent se calmer. Les travaux seront conduits de telle sorte que le Salon annuel de la Société des artistes français demeure aux Champs-Élysées, soit dans les galeries actuelles, soit dans les galeries nouvelles, tout comme le Salon de la Société nationale des beaux-arts continuera à trouver asile au Champ de Mars. On réduira au minimum la durée d'émigration des concours périodiques organisés par la Société hippique française; l'Administration ne manquera pas de s'employer à leur fournir un siège temporaire en attendant qu'ils puissent disposer d'un local définitif mieux aménagé.

Une objection, d'ordre tout à fait secondaire, pourrait être tirée de ce que l'axe de l'Esplanade, et, par suite, celui de la promenade à créer, ne coupent pas perpendiculairement les Champs-Élysées. Cette objection mérite à peine une réponse : l'angle droit n'a rien de fatidique; au surplus, les avenues d'Antin, Montaigne, de l'Alma, Marceau, d'Iéna et de Friedland sont plus obliques et cependant ne déparent point la grande artère sur laquelle elles débouchent.

On n'a point à redouter le bouleversement des Champs-Élysées et le dérangement des habitudes de la population parisienne pendant l'exécution des travaux. Les chantiers seront dissimulés par de hautes clôtures, sur lesquelles grimperont des plantes se confondant avec les rideaux de verdure. Tous les matériaux arriveront ou seront évacués par la Seine et par le chemin de fer des Moulineaux; peut-être même sera-t-il possible de les faire passer par une tranchée couverte, pratiquée sous le Cours-la-Reine; dans tous les cas, aucun fardier n'empruntera ni l'avenue des Champs-Élysées, ni la place de la Concorde.

Voici, du reste, l'appréciation formulée devant le Conseil municipal, par M. Pierre Baudin, au nom de la Commission spéciale de l'Exposition (1) : « A l'heure actuelle, l'esplanade des Invalides est séparée des Champs-Elysées non seulement par la Seine, mais par le palais de l'Industrie et aussi par les sept lignes d'arbres (cinq sur le Cours-la-Reine, deux sur le quai d'Orsay), qui forment une barrière impénétrable à la vue. Ces deux superbes promenades sont aussi isolées l'une de l'autre que si elles se trouvaient aux deux extrémités de la Ville. La construction du nouveau pont, l'ouverture de la nouvelle avenue, en feront un jardin unique, bénéficiant de la merveilleuse et pittoresque perspective de la Seine avec les collines qui forment fond de tableau..... Depuis 1870, la ville de Paris s'est surtout appliquée, et ce sera sa gloire, à développer les travaux d'utilité générale; après les constructions de luxe inspirées par le second empire, elle a concentré ses efforts sur les constructions qui devaient améliorer les conditions de bien-être de la masse de ses habitants. Elle a créé un superbe faisceau de rues, d'écoles, de lycées, de bâtiments destinés à l'assistance publique; elle peut maintenant, sans crainte d'être accusée de gaspillage, couronner ce magnifique effort par une œuvre d'art pur. Cette œuvre grandiose peut être la transformation que prévoit le projet d'Exposition : la création d'un nouveau palais des Beaux-Arts qui nous a toujours fait défaut; l'érection d'un deuxième palais de dimensions moindres pour les Collections et les Expositions de la ville de Paris;..... la réunion et l'embellissement des deux plus belles promenades de la capitale. Ce sera le legs dernier du siècle qui va finir, le cadeau de joyeux avènement au siècle qui va commencer; ce sera, malgré les oppositions inévitables qui s'attaquent à toute idée nouvelle, une belle œuvre, et qui fera honneur, à la fois, à Paris et à la République.

(A suivre.)

(1) Rapport du 10 juillet 1895.

COMITÉ FRANÇAIS
DES
Expositions à l'Étranger

Le 10 janvier 1890, un certain nombre de commerçants et d'industriels parisiens, anciens membres du Comité de l'Exposition universelle et internationale de Barcelone en 1888, se réunissaient sur la convocation de l'un d'eux, et décidaient de créer successivement des Expositions exclusivement françaises dans les grandes villes européennes : « En effet, disait le président, il est un fait que nul ne peut contester, c'est au point de vue purement commercial et en mettant de côté toute considération morale ou politique, que les Expositions sont moins profitables aux exposants de la puissance qui les organise, qu'aux étrangers qui y prennent part.

« Un pays producteur comme le nôtre, qui lutte partout contre la concurrence des autres nations, ne doit négliger aucun moyen d'étendre des débouchés, et les Expositions, quoi qu'en disent leurs détracteurs, sont un puissant moyen d'affaires, si l'exposant en est le véritable maître.

« L'Exposition devient alors une succursale momentanée de nos maisons, une foire, si l'on veut, dans le vrai sens du mot, mais une foire dont les adhérents peuvent conclure d'importantes transactions. »

C'est à cette réunion que fut constitué le Comité d'initiative des Expositions françaises à l'Etranger, qui décidait l'organisation de deux Expositions françaises, l'une à Londres en 1890, et l'autre à Moscou en 1891.

Le Comité se mettait immédiatement à l'œuvre, et en deux mois l'Exposition française de Londres, la première du genre, était organisée et menée à bien. 1,200 exposants occupaient la grande galerie qui fut visitée par 1,300,000 personnes; de nombreuses et importantes affaires y furent traitées, et plusieurs maisons fondèrent des agences à Londres, à sa fermeture.

Ce succès était dû, en grande partie, à la façon dont avait agi le Comité d'initiative qui s'était chargé de l'admission, de l'installation et de la distribution des récompenses, mais s'était tenu absolument à l'écart de l'exploitation, réservée à une société. Celle-ci supportait seule les risques de gain ou de perte après avoir donné, par actes authentiques, toutes les cautions et garanties nécessaires, tant au point de vue moral et financier, qu'au point de vue du rôle réservé au Comité d'initiative qui devenait ainsi le tuteur et le representant des exposants et leur défenseur contre l'entrepreneur.

Tels étaient les principes établis par le Comité et en dehors desquels il est difficile, sinon impossible, de mener à sa fin et sans graves incidents une œuvre aussi rapide et ausi compliquée d'intérêts différents que l'est celle d'une Exposition.

En même temps le Comité d'initiative jetait les premières bases de l'Exposition de Moscou, et recevait de Sa Majesté le Tsar, le 20 avril 1890, par les mains de son envoyé, l'ukase autorisant l'exécution qui passa ensuite en juillet aux mains d'un nouveau Comité.

Nous croyons inutile de rappeler ici le grand succès de l'Exposition de Moscou en 1891 et son heureuse influence sur nos affaires et notre politique.

Un projet d'Exposition française à Lisbonne fut étudié par l'un des vice-présidents lors du conflit anglo-portugais, et le Comité aurait voulu pouvoir en continuer la série tous les ans à Madrid, à Rome, à Vienne, à Buda-Pesth, à Bruxelles, peut-être même un jour à Berlin.

Depuis la mort de son fondateur, Gustave Sandoz, en 1891, le Comité d'initiative était presidé par M. J. Thibouville-Lamy; il prit une grande part dans la création du Comité d'initiative de l'Exposition de Chicago, mais son but: la participation aux Expositions exclusivement françaises à l'étranger, était trop restreint et trop limité pour lui permettre de rendre de nouveaux services.

Il s'est donc dissous le 14 novembre dernier, mais les soixante et quelques personnes qui le composaient encore, se réunissant à un certain nombre de membres des Comités des Expositions de Bordeaux et d'Amsterdam (1895), pensèrent qu'il ne fallait pas abandonner cette œuvre et qu'il conviendrait peut-être de fonder sur les mêmes principes une association ayant un but plus large: favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France à l'étranger en prêtant son appui à des Expositions françaises ou internationales, universelles, spéciales ou techniques.

C'est ainsi que se créa le Comité français des Expositions à l'Étranger sous la présidence de M. A. Ancelot.

M. Ancelot était tout indiqué pour occuper cette place, ayant appliqué à l'Exposition d'Amsterdam les théories de la séparation absolue des pouvoirs de l'entrepreneur et de l'exposant, qui furent les bases mêmes du Comité d'initiative des Expositions françaises à l'Étranger.

L'Exposition d'Amsterdam et les résultats qu'en a obtenus la France, et qui ont été constatés aussi bien chez nous que chez nos concurrents, sont encore trop récents pour les remémorer à nos commerçants.

Le Comité ainsi constitué en permanence s'est donc donné pour principale mission de défendre

les exposants français, et s'interdit tous bénéfices résultant d'une Exposition, entendant que toutes les fonctions remplies par les membres soient gratuites, et que ses revenus lui viennent uniquement des cotisations annuelles de ses adhérents.

Désirant éviter à notre commerce le renouvellement des déboires ou des saisies qui se sont déjà produits dans les pays lointains, il étudiera l'opportunité de toutes les Expositions à l'Étranger pouvant nous intéresser, et ne leur accordera son patronage qu'après enquête et après avoir obtenu au profit des exposants toutes les garanties nécessaires; mais il n'entend pas substituer son action à celle de l'État et sera toujours heureux de faire cesser son rôle, s'il est nécessaire, dès qu'une exposition à laquelle il aura prêté son concours, sera devenue assez importante pour être reconnue officiellement par le Gouvernement français.

Le Comité, tenant avant tout à se mettre à l'écart de toute discussion entre personnalités, entend s'adresser à toutes les bonnes volontés d'où qu'elles viennent, et réunir en un seul faisceau les forces vives de l'industrie et du commerce de la France entière en recrutant ses membres, sans aucune distinction, parmi les commerçants, les industriels ou les producteurs de Paris et de la province ayant pris part aux précédentes Expositions comme membres du jury et des diverses commissions.

Il a adopté la classification de l'Exposition de 1900, donnant la plus grande autonomie possible à chacun de ses dix-huit groupes, ainsi qu'aux sections provinciales destinées à exercer une action sur des industries ou productions spéciales à certaines régions et à certaines villes.

Nous ne pouvons qu'approuver la formation d'un Comité sur de pareilles bases, d'autant plus sérieuses que les anciens Ministres du Commerce, MM. Lourties, André Lebon, Marty et Siegfried, lui ont accordé, dès le début, l'autorisation de les inscrire comme Présidents d'honneur et que M. Mesureur, actuellement Ministre, a assuré les membres du bureau de toute sa bienveillance et de sa sympathie en les recevant ces jours-ci. Nous ne saurions donc trop engager tous les commerçants et les industriels qui ont fait partie des jurys et des diverses commissions des Expositions de se faire inscrire sur cette liste qui comprendra l'élite de tous les producteurs français.

Bureau et Statuts.

—

BUREAU

Présidents d'honneur : V. Lourties, sénateur; André Lebon, ✻ député; Marty, député; Siegfried, O. ✻, député, anciens Ministres du Commerce.

Président honoraire : J. Thibouville-Lamy, O. ✻.

Président : A. Ancelot, ✻. ۞.

Vice-Présidents : Couvreur, ✻, Dupont (Emile), ✻, Fauré Le Page. O. ✻, Hartmann, ✻, ۞, Layus. ✻, I. ۞, Legrand (Charles, ✻.

Secrétaire général : Sandoz (Gustave-Roger), ۞.

Trésorier : Estieu (Maurice), ۞.

Secrétaires : Barbier, Blondet, Debain, Lamaille, Noirot-Blais, Walter.

Secrétaire archiviste : Duboulaz, ۞.

Secrétaire administratif : Barat, ۞.

—

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Le Comité français des Expositions à l'Étanger est une Socité privée, qui a pour but de favoriser l'expansion commerciale et l'ndustrielle de la France à l'Étranger, en prêtant son appui à des Expositions françaises ou internationales, universelles, spéciales ou techniques.

ART. 2.— Le Comité a pour principale mission de défendre les exposants français et s'interdit tous bénéfices résultant d'une Exposition.

Lorsqu'un projet d'Exposition est soumis au Comité, il doit en étudier l'opportunité, accorder son patronage après enquête, puis obtenir de exploitation, au profit des exposants, toutes les garanties nécessaires, tant au point de vue moral et financier qu'au point de vue de l'organisation, de l'admission, de l'installation et des récompenses.

Le rôle du Comité cesse dès qu'une Exposition à laquelle il prête son coneours est déclarée officielle par le Gouvernement français.

La Société a son siège à Paris : 6, rue d'Aboukir.

ART. 3. — Les membres sont recrutés parmi les Commerçants, Industriels ou Producteurs ayant pris part aux Expositions universelles ou internationales comme Membres des Jurys ou des diverses Commissions.

Pour être Membre il faut :

1° Être francais et jouir de ses droits civils et politiques.

2° En faire la demande écrite et s'engager à se conformer aux Statuts et Règlements, être présenté par deux Membres du Comité, et être agréé par le Bureau.

ART. 4. — La Société est administrée par un Bureau composé de :

Un Président.
Six Vice-Présidents,
Un Secrétaire Général,
Un Trésorier,
Six Secrétaires,
Un Secrétaire-Archiviste.

Il est élu pour trois ans et rééligible.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit au remplacement, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le nouveau Membre, ainsi élu, ne reste en fonctions que pendant la période qui restait à remplir par celui qu'il remplace.

Le Bureau se réunit chaque fois qu'il est convoqué par son Président.

Il est tenu procès-verbal des séances.

ART. 5. — Lors de leur admission, les Membres du Comité se font inscrire dans l'un des dix-huit groupes suivants :

1er Éducation et Enseignement.
2e Œuvre d'Art.
3e Instruments et Procédés généraux des Lettres, des Sciences et des Arts.
4e Matériel et Procédés généraux de la Mécanique
5e Electricité.
6e Génie civil, Moyens de transport
7e Agriculture.
8e Horticulture et Arboriculture.
9e Forêts, Chasses, Cueillettes.
10e Aliments.
11e Mine, Métallurgie.
12e Décoration et Mobilier des Édifices publics.
13e Fils, Tissus, Vêtements.
14e Industrie chimique.
15e Industries diverses : Papeterie, Coutellerie, Orfèvrerie, Joaillerie, Bijouterie, Horlogerie, Bronze, Fontes d'art, Brosserie, Maroquinerie, Tabletterie, Vannerie, Caoutchouc, Gutta-Percha, Voyage et Campement, Bimbeloterie.
16e Économie sociale, Hygiène, Assistance publique.
17e Colonisation.
18e Armées de terre et de mer.

ART. 6. — Les Membres de chaque Groupe nomment un Bureau particulier composé de :

Un Président,
Un Vice-Président,
Un Secrétaire.

Ils peuvent se réunir sur la convocation de leur Président aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire, mais toute délibération ou décision doit être soumise au Bureau du Comité et aucunes publication, proposition ni démarche ne peuvent être faites sans son examen préalable et son approbation.

Les procès-verbaux de ces réunions de Groupes devront être adressés au Président du Comité dans la huitaine qui suivra chaque réunion.

ART. 7. — Il pourra être créé, par décision du Bureau, des Sections provinciales destinées à exercer une action sur des Industries ou productions spéciales à certaines régions ou à certaines villes.

Ces sections sont soumises aux mêmes règles que les Groupes.

ART. 8. — Le Président fera connaître à l'autorité compétente les changemenss qui se seront produits dans la composition du Bureau, il devra faire les démarches nécessaires pour faire autoriser la constitution de la Société.

ART. 9. — Le Trésorier représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

ART. 10. — Toutes les fonctions sont gratuites.

ART. 11. — Les ressources de la Société se composent :

1° Des droits d'admission et des cotisations.
2° Des dons manuels.
2° Des subventions qui pourraient lui être accordées.
4° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation de l'Administration compétente.
5° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 12.— Les fonds disponibles seront placés en rentes sur l'Etat ou en obligations des Chemins de fer français.

ART. 13. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles.
2° La moitié des libéralités autorisées sans emploi.

Ce fonds est inaliénable, mais ses revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

ART. 14. — L'Assemblée générale des Membres de la Société se réunit au moins une fois par an. Son ordre du jour est réglé par le Bureau.

Son Bureau est celui du Comité.

Elle entend les rapports sur la gestion du Bureau, sur la situation financière et morale du Comité.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement du Bureau.

Les discussions politiques et religieuses sont interdites dans les réunions du Comité.

ART. 15. — La qualité de Membre se perd :

1° Par la démission.
2° Par le non-paiement d'une cotisation annuelle, après envoi d'un second avis recommandé.
3° Par l'absence à plusieurs réunions du Comité sans excuse valable.
4° Par la contrevenance aux Statuts et au Règlement intérieur.
5° Par l'indignité.

Les radiations sont proposées par le Bureau et laissées à son appréciation.

ART. 16. — Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'en Assemblée générale sur la proposition du Bureau, ou de cinquante Membres, soumise au Bureau au moins un mois à l'avance.

L'Assemblée générale annuelle ou l'Assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des Membres présents, majorité représentant au moins le tiers des Membres en exercice.

En cas de modification statutaire, le Comité devra solliciter de nouveau l'autorisation prévue par l'article 291 du Code pénal.

ART. 17. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié des Membres en exercice. Les résolutions doivent être prises à la majorité des deux tiers des Membres présents.

ART. 18. — En cas de dissolution, l'actif, y compris le fonds de réserve, est attribué, par délibération de l'Assemblée générale : soit à une ou plusieurs œuvres analogues à celle que poursuit le Comité; soit à une ou plusieurs œuvres de bienfaisance ou de prévoyance sociale.

ART. 19. — Il sera procédé de même au cas de retrait de l'autorisation donnée conformément à l'article 291 du Code pénal.

ART. 20. — Le Bureau pourra rédiger un Règlement intérieur arrêtant les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement du Comité.

—

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Sont Membres du Comité toutes les personnes ayant assisté à l'Assemblée constitutive et adhéré aux Statuts ou s'étant excusées par lettre.

Les anciens Membres du Comité d'initiative des Expositions françaises à l'Etranger peuvent faire partie exceptionnellement du Comité, pourvu, toutefois, qu'ils se soient conformés aux conditions du paragraphe précédent.

Le nombre des Membres du Comité ne peut provisoirement dépasser 200.

Les groupes 1, 2, 16, 17 et 18 ne sont pas constitués actuellement ; ils ne le seront ultérieurement que si le Bureau du Comité le juge utile.

ÉTAT RÉCAPITULATIF

Des Matières et Documents contenus dans le journal « L'EXPOSITION UNIVERSELLE »

PENDANT L'ANNÉE 1895



" L'Exposition Universelle "

1900

Bulletin des lois, décrets et documents officiels relatifs à l'Exposition de 1900

PARIS. — 12, rue Cambon. — PARIS

ABONNEMENTS : Un an, Paris, 8 fr. ; Départements, 9 fr. ; Étranger, 10 fr.

Collection reliée (Année 1894) . . . 20 francs
Collection reliée (Année 1895) . . . 12 fr. 50

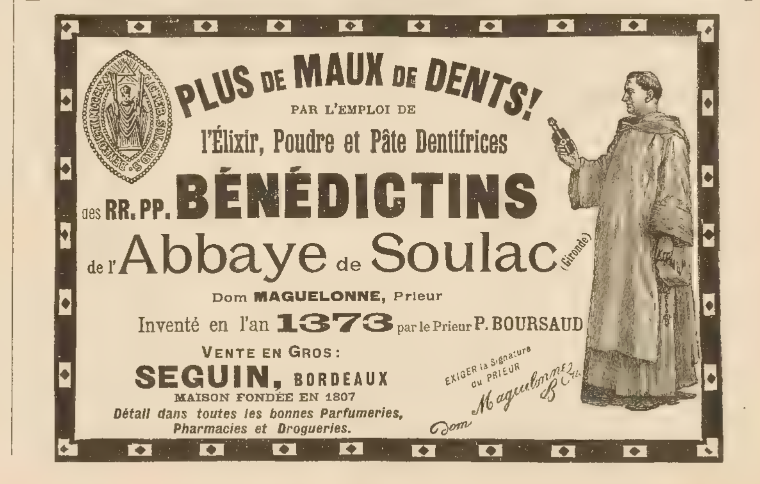
AVIS

L'Administration du journal ne possède qu'un nombre *très limité* de collections de l'année 1894.

Nous rappelons au public que l'*Exposition Universelle* est le *seul* recueil qui existe de tous les documents officiels parus depuis qu'il est question d'une Exposition en 1900.

Il est à ce titre indispensable à ceux qui ont l'intention d'y participer.





Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant HENRI GAUTIER

3e Année. — N° 43 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Janvier 1896

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

Examen de Conscience

Avec la nouvelle année, chacun fait son examen de conscience des temps écoulés et forme des projets d'avenir, généralement louables.

Nous voudrions très brièvement passer cette revue pour l'Exposition de 1900.

En ce qui concerne le passé, nous devons avouer de singulières fautes. Après avoir accepté le principe d'une Exposition Universelle en 1900; après avoir laissé faire un concours pour les bâtiments de la future Exposition; après avoir autorisé des hommes à dresser le programme de la classification des produits; après avoir nommé une Commission supérieure d'examen et d'études, composée des illustrations que compte le pays dans tous les genres d'activité et de science; après s'être aussi complètement engagé, pour des raisons que nous voulons ignorer, on a remis en cause le principe même de l'Exposition.

Tout était prêt. Il n'y avait plus qu'un vote à émettre, concernant non l'idée, mais son exécution : accorder au Ministre compétent les premiers crédits nécessaires. Simple formalité, paraissait-il. Erreur. Au lieu de la pioche qui devait creuser les fondations des palais, se leva, je ne sais quelle pioche de démolisseurs.

Beau sujet d'indignation, vraiment. Comme il serait facile d'emboîter le pas aux contempteurs du régime parlementaire! N'éclate-t-il pas de toutes parts, l'illogisme de la Chambre, dans l'affaire de l'Exposition Universelle? Ne voit-on pas clairement le conflit des ambitions personnelles, cette plaie des démocraties?

Mais ce n'est pas de cela que nous voulons parler. Il est une chose plus grave et peut-être plus désolante encore. C'est l'impression produite au delà des frontières par ces discussions byzantines.

Jusqu'ici, on disait de tous les côtés que les questions internationales faisaient taire toutes les rivalités. Dans cet ordre, il ne doit pas y avoir de partis, il n'y a qu'une seule France.

Eh bien! a-t-on songé que l'Exposition de 1900 était au premier chef une question de politique extérieure? Ce qui rend certains pays redoutables à travers le monde, n'est-ce pas l'unité de leur politique étrangère?

Nous convions les peuples civilisés à un tournoi universel des sciences, des lettres, des arts et des industries. Les invitations sont lancées, arrivées à destination; des acceptations nous sont parvenues, cordiales ou intéressées. Et nous nous demandons bruyamment, chez nous, si l'invitation doit tenir, si l'Exposition aura réellement lieu.

Pareille aberration est inconcevable. Pour en comprendre toute la portée, il faut s'être, comme nous, trouvé à l'étranger à l'heure de ces mauvaises discussions.

En Europe, on juge de ces choses au point de vue général, sans tenir compte des rivalités et des passions personnelles. Et cela nous fait une désagréable réputation d'inconstance et de légèreté.

Voilà ce qu'on aurait dû comprendre au Palais-Bourbon. On se fût alors rappelé que le silence, lui aussi, a son patriotisme et qu'il est parfois courageux de faire taire ses préférences. Mais était-on informé, à la Chambre de l'œuvre accomplie, déjà considérable? Peut-être aimait-on mieux concentrer son attention sur de malsaines polémiques et tourner toute sa curiosité vers la comédie qui se joue et où la haine et la suspicion tiennent les principaux rôles.

Peut-être encore ignorait-on les persévérants efforts de M. Alfred Picard, Commissaire général, les laborieuses études de la Commission supérieure? Pour quelques bourrées de platanes, d'un cœur léger, on engageait l'honneur national. Il faut réagir.

Aussi le meilleur projet d'avenir est-il la répudiation du passé. Qu'on apprenne tout ce qui a été fait pour assurer l'éclatant succès de l'Exposition; qu'on sache que ses promoteurs ne se découragent pas, sont prêts à surmonter tous les obstacles et à déjouer toutes les embûches.

Quatre ans seulement nous séparent de l'ouverture, au monde civilisé, des portes de l'Exposition. Le temps presse. Cessons de discuter pour agir. Mettons dans la main du rude ouvrier de France la pioche et la truelle, dressons les échafaudages, élevons les monuments, ensevelissons les vaines querelles sous les fondations de l'Exposition de 1900. Telle doit être l'œuvre de l'année qui commence.

HENRY GIRARD.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'EXPOSITION

Séance du mardi 24 décembre

La Commission de l'Exposition s'est réunie, mardi matin, 24 décembre, sous la présidence de M. Méline.

Elle a entendu M. Rousselle, président du Conseil municipal, MM. Muzet et Baudin, vice-président et rapporteur de la Commission au Conseil municipal.

M. Rousselle a expliqué que le Conseil municipal avait voté à une forte majorité le projet intégral issu du concours régulier des architectes et soumis à son examen par le Gouvernement; Paris consent un sacrifice considérable de 20 millions, mais la capitale de la France ne saurait marchander son concours à une œuvre nationale; son sacrifice est même bien supérieur à 20 millions : elle va dépenser 317 millions pour offrir, en 1900, à tous ses invités, une ville où les moyens de transports, les services de voirie et d'hygiène seront à la hauteur des progrès modernes.

La création de la nouvelle avenue reliant les Invalides aux Champs-Elysées a surtout séduit le Conseil municipal : elle constituera un embellissement définitif de la capitale.

Quant aux artistes, ils n'ont rien à redouter de la suppression du Palais de l'Industrie.

M. Humbert demande à M. Rousselle si, en dehors du texte strict de la délibération du Conseil municipal, il pourrait faire connaître son sentiment personnel dans le cas où la Chambre n'adopterait pas le projet proposé, notamment au point de vue de l'extension aux Champs-Élysées.

M. Rousselle est d'avis qu'une Exposition mesquine n'a pas raison d'être. L'Exposition de 1900 doit avoir un aspect grandiose.

M. Baudin rappelle que la ville de Paris n'a pas marchandé son concours financier. Il s'agit pour elle de participer à une œuvre nationale. Les projets restreints n'ont pas été inspirés au Conseil municipal par des préoccupations financières.

M. Muzet déclare qu'il serait étonné, stupéfait d'une opposition à l'Exposition de 1900.

Quant à l'emplacement, il est d'avis qu'une Exposition doit faire recette. Voilà pourquoi on occupe les parages des Champs-Elysées; l'entrée sera ainsi près du centre.

Sur l'interrogation de M. Humbert, M. Muzet affirme que l'Exposition ne rencontre aucune hostilité de la part de ceux qui participent aux expositions, ni, d'une manière plus large, de la part du monde industriel.

M. Bouge tient à établir que le souci des véritables intérêts nationaux peut se concilier sans exciter la stupeur avec une opposition raisonnée.

L'audition des trois représentants du Conseil municipal s'est terminée à onze heures.

Après leur départ, la Commission a pris connaissance de plusieurs documents, notamment des invitations aux puissances étrangères.

Avant de procéder au scrutin sur le principe de l'Exposition, plusieurs membres expliquent leur vote.

M. Bouge estime que la discussion du principe n'est plus ouverte. La question est, au point de vue diplomatique, si formellement avancée, qu'il n'est plus possible de reculer. La parole de la France est donnée. Il faut la tenir. Mais le gouvernement qui a engagé le pays a, selon lui, méconnu les droits du Parlement et se trouve responsable.

M. de Lasteyrie regrette que la question soit engagée vis-à-vis de l'étranger d'une manière si complète alors que le Parlement avait reçu l'assurance qu'elle était réservée tout entière jusqu'à son approbation.

Sous le bénéfice de cette observation et tout en

maintenant ses réserves sur l'utilité et l'opportunité de l'Exposition, il se voit contraint de la voter en présence des engagements pris.

M. Lebon votera pour l'Exposition qui a respecté, dans sa procédure, les précédents.

M. Viot votera résolument contre l'Exposition, son opinion s'étant fortifiée de cette constatation, que la Chambre se trouve en présence de la carte forcée.

M. Denys Cochin votera pour le principe de l'Exposition, tout en regrettant que l'on ait invité formellement les puissances étrangères avant le vote de la Chambre.

A la majorité de 10 voix contre 1, la Commission vote le principe d'une Exposition Universelle en 1900.

Réunion du 26 décembre

La Commission de l'Exposition de 1900 s'est réunie sous la présidence de *M. Méline, MM. Mesureur*, Ministre du commerce, *Picard*, Commissaire général de l'Exposition, et *Bouvard*, Directeur des travaux, convoqués par la Commission, assistaient à la séance.

M. Berger a exposé que la Chambre devait être mise en présence de la dépense réelle, totale, necessitée par l'Exposition.

On doit donc ajouter aux 20 millions inscrits au projet de loi 10 millions environ pour les expositions des ministères, 3 ou 4 millions pour l'imprévu, car le devis ne porte que 3 millions 1/2 de ce chef, alors que l'usage est de fixer ces imprévus à 10 o/o du montant des travaux, soit dans l'espèce 7 millions sur 70 millions; 1 million, enfin, pour les frais de démolition. C'est donc 35 millions environ que la Chambre doit escompter déjà en dépenses.

L'orateur combat de nouveau la nécessité de la création de la nouvelle avenue, très coûteuse, et ouvrant une perspective tronquée.

M. Picard établit que le rayon visuel du promeneur situé au point le plus défavorable de la nouvelle avenue frappera à 1 m. 74 de la façade des Invalides. Or, les arbres, plantés dans la cour intérieure, montent à 3 m. 50.

On apercevra 103 mètres à peu près d'un monument qui a 105 mètres de hauteur : peut-on dire que la perspective sera tronquée ? Quant au devis, si on réunit les chapitres 1er et 3, on voit que leurs totaux arrivent à 10 millions, équivalant à 10 o/o de la dépense totale prévue, qui est de 100 millions.

M. Mesureur expose qu'il est difficile de prévoir, dès à présent, les dépenses des expositions des ministères. Le gouvernement a procédé sur cette question comme les gouvernements précédents.

M. Bouvard fournit des détails circonstanciés sur les divers articles des dépenses. Chaque dépense a été prévue à un prix fort. La dépense total de 3 millions et demi, pour imprévu, vient s'ajouter aux évaluations particulières d'imprévisions spéciales.

Une assez longue discussion s'engage sur la question du pont monumental, sur la régularisation des berges de la Seine. *MM. Humbert, de Lasteyrie, Picard, Bouge* y prennent successivement part.

La suite de la discussion a été renvoyée au lendemain de la rentrée, c'est-à-dire au 15 janvier.

UN
Article de M. Eugène Hénard

Nous trouvons dans le journal l'Architecture *un fort intéressant article de M. Eugène Hénard, l'éminent architecte, auteur d'un des trois premiers projets primés au concours du Palais de l'Industrie, il y a un an.*

Nous avons tenu à reproduire cet article in extenso *parce qu'il réfute d'une façon victorieuse tous les arguments qu'on a dirigés, ces temps derniers, contre l'Exposition et les Champs-Élysées :*

Tous ceux qui suivent en ce moment le compte rendu des séances de la Commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'Exposition Universelle de 1900, tous ceux qui lisent les polémiques engagées dans la presse à ce sujet ont pu constater l'hostilité de plus en plus forte qui s'accentue contre le plan présenté par le Commissariat général.

Perspective impossible ! disent les uns. Dévastation des Champs-Élysées ! clament les autres. Gaspillage, folie, absurdité, etc..., toute la lyre enfin !

Les littérateurs s'en mêlent et ne veulent plus d'Exposition du tout ; les peintres tremblent pour leurs Salons ; la Société des Amis des monuments s'agite avec frénésie, et l'opinion publique, qui, au mois de juillet 1895, lors de l'adoption du plan par le Conseil municipal, paraissait entièrement favorable, semble aujourd'hui désorientée.

A quoi tient cette hostilité, à quelle combinaison d'influences, d'intérêts personnels, d'indifférence ou de naïveté doit-elle d'avoir pris naissance, c'est ce que nous allons essayer d'éclaircir.

Mais, avant d'entrer dans le vif de la discussion, peut-être conviendrait-il de reprendre les choses de plus haut et de tracer en quelques lignes l'historique de la question.

* * *

C'est à la fin de décembre 1894 que fut jugé le concours ouvert par le Gouvernement entre tous les artistes français invités à présenter leurs conceptions pour l'Exposition Universelle de 1900. La Commission supérieure, dans laquelle se trouvaient nombre de membres du Parlement ou du Conseil municipal, avait, sans hésitation, affecté une partie des Champs-Elysées à l'emplacement réservé à l'Exposition et sur lequel l'imagination des artistes devait se donner libre carrière. M. Emile Trélat, député, avait même demandé, si je m'en souviens bien, que tous les concurrents eussent la faculté de faire table rase des édifices existants, y compris la tour Eiffel.

Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur ce concours, l'*Architecture* ayant publié à la fois les croquis des principaux projets et le rapport sur les opérations du jury. Ce rapport, rédigé par la plume autorisée d'un de nos maîtres les plus éminents, contenait une indication très nette qui peut être considérée comme le point de départ du plan général actuel.

Après avoir expliqué que plusieurs concurrents avaient proposé l'ouverture d'une nouvelle avenue dans l'axe de l'esplanade et la reconstruction du palais de l'Industrie pour dégager la perspective du dôme, M. Guadet continuait ainsi :

« Incontestablement, cette idée, qu'on n'aurait peut-être pas osé concevoir sans l'impression puissante qu'elle a causée *grâce au concours dont elle est véritablement issue*, cette idée séduit par une beauté artistique qui ne peut se nier. Le rond-point d'où s'apercevraient ces splendides perspectives, l'Arc de l'Etoile, la place de la Concorde et la coupole des Invalides, serait unique et admirable, et cette combinaison assurerait (retenez bien cette phrase) *la conservation perpétuelle de l'esplanade des Invalides*, annexée désormais aux Champs-Élysées... Nous ne pouvons que faire ressortir, quant à présent, l'intérêt de premier ordre que présenterait, au point de vue monumental de Paris, cette proposition hardie et appeler sur elle toute l'attention des pouvoirs publics. »

Ainsi, à ce moment (janvier 1895) où les travaux de la gare de l'esplanade n'étaient pas encore commencés, où l'abatage des arbres n'avait pas encore soulevé l'émotion générale, où l'on pouvait espérer que cette malencontreuse gare ne serait pas exécutée, l'opinion presque unanime du jury, composé d'artistes, d'ingénieurs et d'hommes politiques les plus connus, et la presse presque tout entière, étaient d'accord pour accepter l'idée qui avait surgi de l'effort commun des cent huit concurrents.

* * *

Le Commissariat général de l'Exposition suivit sans hésitation la voie qui lui était si clairement ouverte. Il constitua un service d'étude et se mit au travail. La tâche acceptée par le personnel de ce service était fort ingrate. Il s'agissait d'élaborer, non le projet définitif, mais de préparer le canevas sur lequel devaient travailler les architectes et ingénieurs chargés de l'exécution. Ce travail ne préjugeait en rien du choix des exécutants ; il ne devait servir qu'à déblayer le terrain, à étudier toutes les objections d'ordre technique, à rassembler tous les documents préparatoires.

On chercha donc à coordonner et à compléter les éléments donnés par le concours, en les modifiant selon les nécessités d'une réalisation pratique, et c'est ainsi que le plan général qui a été publié par la plupart des journaux fut mis au jour vers la fin du mois de mai.

On ne saurait trop le répéter, ce plan n'est qu'un avant-projet susceptible de toutes les améliorations que sa mise en discussion pouvait faire naître. Le Commissariat général avait d'ailleurs décidé, dès le début des études, cette décision dût-elle léser les espérances des lauréats du premier concours, que les deux nouveaux palais prévus dans les Champs-Élysées devaient, vu leur importance capitale et leur caractère définitif, faire l'objet d'un second concours aussi large que possible.

* * *

La Commission supérieure, composée des hommes les plus expérimentés des services publics qui, de près ou de loin, pouvaient avoir un contact avec l'Exposition, adopta le projet à l'unanimité moins deux ou trois voix.

Le Conseil municipal, consulté à son tour, l'adopta également, à la majorité de soixante-cinq voix contre six opposants.

La discussion publique fut fort intéressante ; on peut la retrouver tout au long dans le *Bulletin municipal ;* nous y reviendrons tout à l'heure.

Nul doute que, si le projet avait pu, à ce moment, être présenté au Parlement, il n'eût été voté à une majorité respectable. Mais l'époque des vacances parlementaires était arrivée, et le projet ne put être déposé par le ministre avant la rentrée des Chambres.

Pendant cette période d'attente, plusieurs faits nouveaux intervinrent et changèrent en partie l'opinion publique.

La Société des artistes français s'émut ; on fit courir le bruit qu'on allait démolir le palais de l'Industrie et que le nouveau palais ne vaudrait pas l'ancien ; et puis le vernissage, le sacro-saint vernissage serait peut-être supprimé pendant la période de transformation ; de là une pétition qui, malgré l'opposition de quelques clairvoyants, se couvrit de plus de trois cents signatures.

Puis la Société des amis des monuments entra en scène. Cette Société, qui, d'après l'article 1er de ses statuts, est constituée *dans le but de veiller sur les œuvres d'art et la physionomie monumentale de Paris*, qui note dans ses actes comme un titre de gloire d'avoir créé *une propagande en faveur d'un style plus éminemment décoratif*, partit en guerre contre un projet qui avait pour but précisément de créer un ensemble de monuments éminemment décoratifs et de mettre en valeur la physionomie monumentale du dôme de Mansart. Pourquoi ? Je n'ai pu encore me l'expliquer, et je ne serais pas fâché que mon camarade Charles Normand voulût bien prendre la peine de nous le dire.

Enfin, des littérateurs de beaucoup d'esprit, Jules Lemaître, Barrès, Octave Mirbeau s'élevèrent tout à coup avec une grande violence contre le principe même de l'Exposition Universelle et, prenant la cause des Parisiens ou des provinciaux blasés contre le mouvement indéniable des foules vers les grandes fêtes décennales, brodèrent des variations faciles sur le trouble qu'apportait l'affluence des étrangers dans leurs habitudes les plus chères d'indifférence et de flânerie.

Quant aux Sociétés diverses d'architectes, au lieu de comprendre que l'intérêt même de leur profession et de leur art était de prendre parti pour une œuvre qui devait être une des manifestations les plus imposantes de l'école française, elles laissèrent dire et se tinrent parfaitement tranquilles. Je ne jurerais pas même qu'un certain nombre de leurs membres n'eussent carrément combattu le projet.

Et voilà comment, à l'heure présente, la Commission parlementaire de l'Exposition Universelle de 1900 se trouve composée en majorité de membres hostiles et est en train de mettre à néant une somme énorme de travail qui devait profiter à notre art, puisqu'un nouveau concours permettait à tout architecte de se mettre sur les rangs.

LE PROJET

Examinons maintenant le plan lui-même, et essayons de réfuter les objections qu'il soulève. Nous ne nous attarderons pas à expliquer les dispositions prises pour le Champ-de-Mars, le Trocadéro et les quais ; la discussion n'est pas là, et ce serait allonger inutilement cet article, déjà trop long.

L'axe de l'esplanade des Invalides prolongée au delà de la Seine vient rencontrer l'avenue des Champs-Élysées à la hauteur même du porche actuel du palais de l'Industrie. Si l'on suppose une avenue de 90 mètres de largeur environ, tracée suivant cet axe, on voit tout de suite que la surface occupée par ce palais se trouve coupée en deux tronçons. Sur le tronçon de gauche en regardant le dôme des Invalides, il est facile d'établir, sans abattre *aucun arbre*, un édifice de moyenne importance (moyenne relativement, car l'espace disponible atteint 7,000 mètres). Cet édifice, qu'on peut concevoir de bien des façons, serait affecté soit à un musée, soit à des expositions particulières de différentes Sociétés artistiques ou autres; il pourrait avoir une silhouette élégante et une forme de plan plus découpée et plus pittoresque que son voisin d'en face, qui, par sa destination même, devrait avoir une masse plus imposante.

Sur le tronçon de droite, et en prenant du côté de la Seine et sur l'avenue d'Antin une superficie équivalente à celle prise par la nouvelle avenue, s'élèverait un édifice destiné à remplacer le palais actuel de l'Industrie. Cet édifice comporterait une nef au moins égale au hall actuel, avec des galeries disposées au pourtour, une seconde nef plus petite et une série de galeries ou salons le long de l'avenue d'Antin. Il devrait être d'un style à la fois riche et grandiose, avec toutes les ressources décoratives que pourraient lui apporter la statuaire, la mosaïque, le bronze et le marbre; ce serait enfin le palais des Beaux-Arts de Paris, dont on a souvent souhaité la construction, mais qui nous a toujours fait défaut.

Et maintenant, essayons de nous figurer, après l'Exposition de 1900 et lorsque les édifices provisoires de l'esplanade seront enlevés, l'aspect de cette perspective dont tout le monde parle au point de vue de l'hôtel des Invalides, mais dont personne ne signale les autres éléments de succès.

Au premier plan, nous verrons d'un côté le palais des Beaux-Arts, de l'autre le palais des Arts rétrospectifs. Entre les deux, un vaste jardin planté d'arbustes rares et peuplé de statues et de fontaines. Plus loin, la tête du pont monumental destiné à relier les deux rives du fleuve; aux quatre angles de ce pont, des pylones, des phares ou des colonnes chargées de figures décoratives s'enlèveront en silhouettes hardies sur le ciel. Plus loin encore, un parterre de fleurs établi sur une plate-forme et bordé de portiques masquera complètement la nouvelle gare. Au delà, l'esplanade transformée en jardin à la française, avec des balustrades, des vases, des groupes, des bassins, des effets d'eau, appuyés à droite et à gauche par les masses de verdure des grands quinconces et nous apportant en plein Paris un souvenir de Versailles. Enfin, comme fond de décor, les lignes sobres et le portail de l'hôtel des Invalides, et, couronnant le tout, le dôme étincelant de Mansart.

Je ne sais si je rêve à faux, mais il me semble qu'il peut y avoir là une chose superbe, et je ne crois pas qu'aucun architecte digne de ce nom puisse contester la valeur esthétique de l'ensemble.

Cela nous changerait un peu des opérations de voirie, des percements de nouvelles rues ou de nouveaux boulevards, avec l'éternelle et insipide façade de la maison à loyer. Ces grandes compositions sont fort rares, et tous ceux qui aiment l'architecture devraient souhaiter que celle-là pût réussir.

Eh bien, c'est ce projet qu'on essaye d'étouffer sous le poids des objections de toute sorte.

Voyons ces objections.

LES OBJECTIONS

1° *La perspective n'est pas possible, les cotes de niveau en font foi : le pont, forcé de s'élever en dos d'âne, masquera en partie le sol de l'esplanade et cachera le soubassement de la façade des Invalides.* — L'étude des cotes montre l'inanité de l'objection. La cote de l'avenue des Champs-Elysées est de $33^m,25$; la cote du sol de la façade de l'hôtel est de 38 mètres; elle se trouve donc 5 mètres plus haut que le sol des Champs-Élysées. Tirons une ligne droite entre ces deux cotes dans le plan vertical de l'axe de l'avenue; cette droite rencontre l'axe de la Seine à la cote $36^m,07$. Il suffit donc, pour qu'on puisse établir une pente régulière entre les Champs-Elysées et la base des Invalides, que le plus haut point de la chaussée du pont puisse tenir sous la cote $36^m,07$. Or, si l'on déduit une épaisseur à la clef de $1^m,50$, largement suffisante pour un pont métallique, la cote de niveau de la Seine étant de 27 mètres (retenue normale de Suresnes), le passage sous l'arche sera de $36^m,07 - 1^m,50 - 27^m,00 = 7^m,57$. L'arche la plus haute du pont de l'Alma n'ayant que $6^m,50$ de passage, la hauteur du pont nouveau serait donc largement suffisante pour la navigation. Quant aux dénivellations qui existent actuellement sur l'esplanade, rien ne serait plus facile de les supprimer en rechargeant le sol, au moins dans la partie centrale, ce qu'on sera d'ailleurs obligé de faire en tout état de cause pour la nouvelle gare, car la plate-forme qui lui sert de couverture se trouve relevée de $2^m,50$ plus haut que le sol actuel.

Qu'est-ce qu'une flèche de 2 ou 3 mètres sur une largeur de 250 mètres? A peine un léger bombement.

Admettons cependant que ce rechargement du sol de l'esplanade soit économisé; admettons que le pont soit à la cote de $36^m,75$ comme l'indiquait l'un des projets des ingénieurs (l'autre projet ne comportait que la cote $35^m,75$). En quoi l'effet perspectif en sera-t-il atteint parce qu'on perdrait $1^m,75$ du soubassement de l'hôtel? Est-ce que l'on ne verra pas toujours les palais du premier plan, la tête du pont, les fontaines, les statues, les colonnes, les arbres? Est-ce que le dernier plan du décor compte autrement que par sa silhouette sur le ciel? Est-ce que quand vous êtes sur le tapis vert de Versailles, la base du palais de Louis XIV ne se trouve pas masquée par la saillie des parterres? En quoi cette perspective, qui est beaucoup plus montante que la perspective des Invalides, en souffre-t-elle? Ce qu'on admire, c'est la succession des plans, les groupes, les statues, le bassin de Latone, les rampes avec leurs ifs, les vases, et enfin la façade servant de toile de fond.

Tout cela n'est qu'une bien pauvre chicane, n'est-ce pas?

***

2° *Aucun architecte n'aura le temps de construire un pareil palais en quatre ans.* Pourquoi pas? Est-ce que nous ne savons pas tous que la lenteur des travaux provient toujours de l'insuffisance des crédits, votés généralement par petits paquets? Si les crédits sont mis, dès le début, intégralement à la disposition des architectes, le reste n'est qu'affaire d'énergie et de bonne direction. Le Trocadéro et les palais de 1889 ont été étudiés et construits en deux ans. Pour ceux de 1900, quatre ans seront largement suffisants.

***

3° *Et le Salon qu'en faites-vous? Que feront les artistes perdant la période des travaux? Et cette fête essentiellement parisienne du vernissage? Vous allez bouleverser les habitudes du tout Paris élégant!* — J'estime, comme tout le monde, le maintien du Salon indispensable. Mais n'est-il pas de l'intérêt même des artistes de transformer un peu leur installation? La meilleure pièce du monde jouée par les mêmes acteurs, dans le même décor, finit par fatiguer le public. Actuellement, le Salon maintient sa vogue; mais qui ne voit, à des symptômes trop clairs: la création de sociétés dissidentes, la multiplicité des expositions partielles, que la satiété du public n'est pas loin? Un palais nouveau, de vastes salles plus ingénieusement aménagées, donneraient un regain de succès à une institution qui s'épuise. Quant aux voies et moyens à employer pour ménager la transition, lisez le rapport de M. Baudin au Conseil munipal, et vous y trouverez détaillées toutes les garanties que vous cherchez. Elles peuvent se résumer ainsi: aucun coup de pioche ne sera donné dans la portion du palais de l'Industrie occupée par le Salon avant que le nouveau palais des Beaux-Arts offre dans ses parties déjà construites un abri suffisant pour les expositions annuelles.

Les artistes, il est vrai, seront obligés de se serrer un peu pendant deux ans; mais je crois que personne, parmi ceux qui aiment la peinture, ne trouverait un inconvénient à voir diminuer par une sélection un peu plus sévère les œuvres d'amateurs bien souvent médiocres qui encombrent les murs et même la cimaise. Tout le monde y trouvera son compte.

***

4° Objection plus spécieuse: *On va dévaster les Champs-Elysées, la plus belle promenade du monde!* — O puissance bête des mots! Ce vocable DÉVASTATION fait fortune. Les architectes sont des vandales! Toucher aux Champs-Élysées! quel crime Et pourquoi? pour y construire des palais certainement plus vilains que celui qui existe (ce sont là les fleurettes qu'on cueille de temps en temps)!

Voyons, qu'est-ce qui fait la beauté des Champs-Élysées? C'est d'abord le magnifique espace libre qui conduit le regard jusqu'à l'Arc de l'Etoile et la quadruple ligne d'arbres qui l'encadre. Touche-t-on à un seul de ces arbres? Non. L'ouverture même de la nouvelle perspective, aboutissant entre les deux fontaines entourées d'arbres qui accompagnent le porche du palais de l'Industrie, *se trouve toute faite*, et ces deux fontaines, y compris leurs massifs, restent intactes. Rien dans l'aspect, pris de la place de la Concorde, ne sera donc changé.

Ensuite, quelles sont les parties des Champs-Élysées qui sont toujours fréquentées du public? Ce sont les contre-allées à droite et à gauche de l'avenue, les massifs et quinconces où se trouvent le Cirque, les cafés-concerts, les restaurants, les guignols, les chevaux de bois, les panoramas. Aucun de ces édicules, aucun de ces massifs n'est touché. Tout se passe derrière l'alignement de la façade du palais de l'Industrie actuel, dans la partie de la promenade voisine du Jardin de Paris, fort peu fréquentée, même le dimanche, car elle se trouve isolée du reste des Champs-Élysées par la lourde masse du palais de l'Industrie. L'intention du directeur des travaux d'architecture était d'enserrer le chantier du nouveau palais dans des clôtures sans affiches, ornées de treillages et de plantes grimpantes, qui auraient complètement dérobé la présence des ouvriers, d'amener les matériaux par eau et par un passage souterrain pratiqué sous le Cours-la-Reine, de maintenir jusqu'au dernier moment la façade du palais de l'Industrie comme un rideau, de façon à conserver l'aspect connu, puis, en quelques semaines, d'abattre cet écran et d'ouvrir la nouvelle voie. Avouez que ce serait un joli coup de théâtre.

LE MASSACRE DES ARBRES

Mais les arbres, direz-vous, le massacre des arbres? Eh bien, ce massacre se réduit au déplacement du dixième des arbres des Champs-Elysées. Il y a environ quatre mille arbres dans notre jardin parisien (je ne donne de mémoire que des chiffres ronds). Sur ces quatre mille arbres, on en déplace quatre cents et on en replante cent nouveaux (voir le rapport de M. Baudin au Conseil municipal). Où est la dévastation? Mais ces arbres sont tous des arbres superbes! C'est là encore une erreur. Tous les arbres de haute futaie, tous les beaux ormes, ont été soigneusement relevés. La forme même du plan du nouveau palais dérive du souci que le directeur des travaux d'architecture a eu de ménager les grands arbres du Jardin de Paris. Combien donc de ces grands arbres se trouvent-ils sacrifiés? *Sept* en tout. Est-ce trop pour le résultat à atteindre? Quant aux trois cent quatre-vingt-treize autres sujets, ce sont des arbres dits d'alignement, âgés tout au plus d'une trentaine d'années, et qui sont, pour la plupart, transportables au chariot.

C'est contre cette prétendue dévastation que la Société des amis des monuments part en guerre (elle devrait bien ajouter à son titre *Amis des monuments: et des arbres d'alignement;* c'est un peu long, mais la rime y est). Ah! s'il s'agissait de sauver un morceau des grandes futaies de la forêt de Fontainebleau, du Bas-Bréau ou de la Gorge aux loups, je lui crierais bravo! plutôt dix fois qu'une. Mais les arbres du Cours-la-Reine ou des massifs qu'il s'agit de supprimer derrière le palais de l'Industrie sont d'honnêtes marronniers sans pittoresque et sans passé, car les arbres historiques du Cours-la-Reine sont remplacés depuis longtemps. Je comprends l'amour des arbres, mais à la condition qu'ils aient une valeur de forme, de silhouette ou de rareté, et surtout qu'ils n'obstruent aucune perspective et qu'ils accompagnent sans les masquer nos monuments et nos avenues. Voyez les jardins de Le Nôtre.

Ainsi, voilà une Société, se disant amie des monuments (et des arbres), qui a laissé abattre, sans souffler mot, cent cinquante arbres sur le quai d'Orsay pour la tranchée de la nouvelle ligne des Moulineaux (parfaitement! comptez-les sur un plan), qui s'est fait forte d'empêcher l'établissement de la nouvelle gare des Invalides et d'obtenir le

l'emplacement des quatre cent cinquante arbres de haute futaie abattus au moment de la prise de possession par les ingénieurs de la Compagnie de l'Ouest, qui n'a rien empêché ni rien obtenu, et qui cherche maintenant à se dédommager de son échec en essayant de s'opposer à quoi? à la seule chose qui puisse arrêter le développement de cette gare!

LA GARE DES INVALIDES

Reprenons la délibération du Conseil municipal du 14 juillet 1895. Parmi les intéressants discours qui y ont été prononcés et qui malheureusement n'ont pas été assez reproduits, nous y trouverons ceci :

« M. LE PRÉFET DE LA SEINE. — Je n'ai pas vu sans préoccupation l'installation d'une gare sur l'esplanade des Invalides... Je dis, Messieurs, que vous avez tout intérêt à ce que l'esplanade des Invalides ne puisse être d'année en année, et quand nous ne serons plus là ni les uns ni les autres, envahie par les besoins d'une industrie qui tendra naturellement à accroître ses exigences. Si vous établissez là un pont magnifique, une voie spacieuse, vous aurez l'assurance que jamais la perspective des Invalides ne sera sacrifiée. »

Rien de plus juste, et le véritable nœud de la question est là.

Il ne s'agit plus seulement de l'émotion un peu factice soulevée contre la dévastation problématique des Champs-Élysées, il ne s'agit plus seulement de la protestation des artistes plaidant pour leur maison, ni de la campagne un peu naïve de la Société des amis des monuments pour la conservation de quelques arbres sans aucun intérêt; il s'agit aussi de la lutte plus sérieuse d'une gare contre une avenue qui veut lui passer sur le dos.

***

Oh! je sais bien que les adversaires du projet sont sincères, mais il n'en est pas moins vrai que, sans le vouloir, et de la meilleure foi du monde, ils aident à parachever le crime anti-artistique commencé par la prise de possession de l'esplanade par la gare. Et le danger est d'autant plus grand qu'il est moins apparent.

Ce n'est pas dans quatre ou cinq ans que la nouvelle gare aura besoin d'accroissement; le terrain qui lui est concédé est fort beau et suffit largement aux exigences des divers services. Mais dans dix ans, sous la pression irrésistible du développement de l'industrie des transports, avec l'accoutumance qu'on aura de ce nouveau chemin de fer, le deuxième tiers de l'esplanade sera mangé, et dans vingt ans la dernière grande place de Paris aura disparu.

Un seul moyen est capable d'arrêter cet envahissement: c'est de forcer la gare à rester souterraine; c'est de la forcer à demeurer ce qu'elle doit être, une grande station du Métropolitain, mais non une tête de ligne (et son rôle ainsi compris est encore assez beau pour qu'elle s'en contente); c'est de lui mettre sur le dos une carapace assez belle, assez séduisante, assez artistique pour que jamais elle ne puisse la soulever; c'est de réunir les deux rives de la Seine, de créer les Champs-Élysées de la rive gauche; c'est enfin de réaliser cette belle perspective qui, exécutée par l'élite de nos architectes, de nos sculpteurs et de nos peintres, deviendra intangible, comme la place de la Concorde ou le parc de Versailles.

Si, au contraire, le palais de l'Industrie est conservé, si le sextuple rideau d'arbres qui se dresse sur le quai d'Orsay et sur le Cours-la-Reine dans l'axe des Invalides n'est pas percé, si le pont nouveau, au lieu d'être tracé dans cet axe, est reporté en face de la rue de Constantine, il faut renoncer à tout jamais à sauver ce qui reste de l'esplanade. Petit à petit, pas à pas, en prenant son temps, la gare dévorera la totalité de l'espace qui l'entoure. C'est évident et inéluctable.

***

Quelques esprits inquiets, qui voient le danger là où il n'existe pas, ont émis la crainte que les bâtiments essentiellement provisoires qui doivent être édifiés sur l'esplanade pendant la durée de l'Exposition ne fussent conservés et utilisés après sa clôture. La gare se trouverait ainsi construite d'emblée et par une sorte de surprise. Cette conception bizarre ne supporte pas un instant l'examen. Les dispositions de ces galeries établies sur des fondations élémentaires avec des matériaux légers et peu durables ne pourraient s'accorder avec les multiples services de la voie ferrée qui se trouve près du quai, à 6m,50 au-dessous du sol. Pour utiliser ces bâtiments, il faudrait donc les reprendre en sous-œuvre et exécuter des déblais entre leurs nombreux points d'appui. J'imagine que pour exécuter ce travail de patience on mobiliserait les bébés des Champs-Élysées avec leurs pelles de bois. Cela n'est pas sérieux, à moins que ce ne soit très malin. Cette objection peut égarer l'opinion publique en lui faisant prendre le change sur le véritable danger; il importait d'y répondre.

Non, ce n'est pas là le péril à redouter. La gare ne s'emparera pas brusquement et d'un seul coup de l'esplanade. C'est un trop gros morceau pour être avalé en une fois. Elle s'y prendra en douceur et à plusieurs reprises. Elle peut être patiente, et arrivera à ses fins si la campagne actuelle réussit.

Eh bien, si les architectes laissent commettre cette faute, s'ils ne réagissent pas contre l'hostilité croissante qui tend à annihiler un projet qui est le résultat de leurs efforts collectifs, si nos maîtres, si ceux qui au Parlement pourraient nous défendre ne prennent pas en main l'intérêt général, qui se confond en ce moment avec l'intérêt esthétique de la grande Ville, ce sera l'abdication formelle de notre influence sur le mouvement de l'art contemporain et sur le développement de la beauté de Paris. L'Exposition de 1900 aura lieu tout de même, il y aura un peu plus de petites Javanaises, un peu plus de rues du Caire, un peu plus de kermesses et un peu moins d'art, soit; on refera une seconde édition, revue et amoindrie, de l'Exposition de 1889, et la terre, certainement, ne cessera pas de tourner.

***

Seulement, au siècle prochain, en 1993, les amateurs de choses gaies pourront se délecter en regardant ceci : la Société des amis des monuments, qui, je l'espère, sera de plus en plus florissante, organisera une promenade archéologique aux Champs-Élysées, qu'elle aura sauvés de la *dévastation* des barbares. Pour fêter le centenaire de cet acte mémorable, le futur secrétaire général de la Société conduira les longues théories de belles dames, d'artistes, de gens du monde, dans les allées historiques du Cours-la-Reine, et là, après avoir soigneusement placé ses invités le dos tourné à l'esplanade des Invalides, devenue un immense trou béant plein de la fumée des locomotives, il leur fera admirer le palais de l'Industrie tombant en ruine, comme l'un des plus beaux exemples de l'architecture française au dix-neuvième siècle.

Projet de loi

RELATIF

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

PRÉSENTÉ

Au nom de M. FÉLIX FAURE, *Président de la République française, par* M. MESUREUR, *Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et par* M. DOUMER, *Ministre des Finances.*

(Suite) (1)

Suivant l'exemple du jury, l'Administration a écarté les combinaisons qui eussent encombré la Seine. Si la nappe d'eau n'avait pas existé, il aurait fallu la créer. A défaut des raisons artistiques, les nécessités de la navigation se fussent opposées aux empiètements sur le fleuve.

Du reste, les auteurs du plan espèrent tirer de la Seine un parti nouveau, élever sur ses rives des palais et pavillons qui en feront un grand canal de Venise, trouver ainsi un motif original et séduisant de décoration.

Plusieurs concurrents avaient supposé, pardessus le fleuve, des édifices, tels que palais des arts et des fêtes, coupant la perspective harmonieuse que tous les Parisiens admirent du pont de la Concorde, surtout au soleil couchant. On s'est gardé de commettre pareille erreur.

Les héritiers de l'illustre Alphand eussent été impardonnables, s'ils avaient oublié le culte du célèbre ingénieur pour les plantations de la capitale. Tous les arbres de valeur seront scrupuleusement respectés; les superbes allées du quai d'Orsay et du quai de Billy resteront intactes; on restreindra dans les plus étroites limites les transplantations temporaires de marronniers et de platanes, transplantations qui, avec les moyens d'action dont on dispose aujourd'hui, n'offrent ni difficultés, ni dangers. Après l'Exposition, le Cours-la-Reine et les quais garderont le caractère d'une oasis de verdure. D'après un pointage très précis, le nombre des arbres de l'îlot compris entre les Champs-Élysées, le Cours-la-Reine et l'avenue d'Antin, loin d'être diminué, sera augmenté d'une centaine. Ici encore, il ne sera pas inutile de citer le rapport de M. Baudin au nom de la Commission du Conseil municipal : «... Nous sommes loin de la dévastation annoncée. Ce qu'on peut dire, c'est que sur ce point relativement désert, on augmente la vie, l'air, la lumière, la verdure et les fleurs, en même temps qu'un aspect nouveau et d'un grand effet artistique est obtenu. Dans les grands jardins, le rôle des édifices et des arbres est varié. Si leur beauté individuelle en constitue le vrai mérite, il faut aussi qu'ils ménagent de larges percées, des points de vue pittoresques, des perspectives grandioses. Nos jardins à la française d'un aspect si noble et si séduisant, les Tuileries, le Luxembourg, le parc de Versailles nous offrent à chaque pas des exemples qui confirment cette règle absolue. »

De même qu'en 1889, les fêtes auront pour siège principal le Champ-de-Mars. Il était donc nécessaire d'y réserver des espaces libres aussi étendus que possible, disposés en parcs ou jardins et propres à recevoir en plein air la masse des visiteurs. Aucun obstacle ne devait d'ailleurs arrêter le regard entre le Champ-de-Mars et le Trocadéro, qui constituera toujours un excellent fond de tableau et gardera son rôle dans les illuminations. Cette double condition ramenait à la forme en fer à cheval, adoptée lors de la précédente Exposition, et conduisait à proscrire l'érection de bâtiments sous la tour de 300 mètres ou latéralement.

On s'est attaché à distribuer méthodiquement les constructions, à les grouper suivant un ordre didactique, à éviter la monotonie par la variation des effets, à ne sacrifier aucune des parties de l'Exposition, à doter chacune d'elles d'un attrait spécial.

Les communications intérieures ont particulièrement fixé l'attention des rédacteurs du projet. D'une part, en effet, il importait d'éviter le retour des embarras constatés en 1889 dans la circulation du quai d'Orsay; d'autre part, l'occupation des deux rives de la Seine et l'augmentation probable du nombre des visiteurs appelaient des dispositions et des précautions dont les organisateurs des précédentes Expositions avaient pu se dispenser.

En conformité du vote émis par la Commission supérieure, le programme du concours autorisait les concurrents à maintenir, à transformer ou à supprimer la tour de 300 mètres. Les projets de transformation ont été fort nombreux; il n'en est pas un qui ait satisfait le jury; presque tous alourdissaient le monument. Beaucoup aussi rasaient la construction; sans parler des autres motifs susceptibles de justifier le maintien de la tour, le parti radical de la suppression se heurte contre l'importance de l'indemnité d'éviction que réclamerait la société concessionnaire. Si cette société juge des modifications utiles à ses intérêts, il lui appartiendra d'en prendre l'initiative, de les proposer et d'en assumer entièrement la charge.

Maintenant que les principes généraux de la composition du plan sont connus, nous devons donner quelques détails au sujet de la distribution des bâtiments, parcs et jardins.

L'entrée principale du public serait sur le Cours-la-Reine et le quai de la Conférence, près de la place de la Concorde. Elle ferait face à une large avenue plantée, latérale au fleuve, laissée libre de toutes constructions et coupée presque perpendiculairement par la nouvelle promenade. Le quai des Tuileries fournirait un lieu de stationnement tout indiqué pour les voitures, qui n'encombreraient jamais la place de la Concorde.

En pénétrant, les visiteurs rencontreraient, sur leur droite, le pavillon de l'Education et de l'Enseignement, dont une pensée philosophique marquait la place au vestibule même de l'Exposition. A gauche, la Seine resterait entièrement dégagée, des jardins en terrasse borderaient la rive.

La promenade nouvelle, ouverte entre les

(1) Voir *L'Exposition Universelle*, nos 41 et 42.

Champs-Elysées et le quai de la Conférence, commencerait par une entrée d'honneur réservée pour les circonstances exceptionnelles. A droite, en regardant les Invalides, serait érigé le palais des Beaux-Arts ; à gauche et en face de ce palais, mais sur des dimensions moindres, s'élèverait celui de l'exposition rétrospective de l'Art français. Ces deux édifices, qui, eu égard à leur nature et à leur importance, devraient faire l'objet d'un concours spécial, constitueraient, avec le pont architectural, les seules constructions définitives de l'Exposition. Disposés en retrait par rapport à l'alignement des Champs-Élysées, de manière à ne point altérer le caractère de la grande avenue parisienne, ils affecteraient les formes appropriées aux besoins de la décoration et au maintien des grands arbres existants, en particulier dans la région du Jardin de Paris. La distribution du palais des Beaux-Arts se prêterait aux mêmes usages que celle du palais actuel de l'Industrie ; elle assurerait aux expositions annuelles et au concours hippique un abri, non seulement aussi étendu, mais plus commode, mieux aéré et supérieur au point de vue de l'éclairage. Des portiques, des exèdres, des statuts, des plantations nouvelles, des parterres de fleurs, compléteraient ce bel ensemble.

Après avoir traversé le quai de la Conférence, la promenade franchirait le fleuve par un pont décoratif, dont l'axe longitudinal coïnciderait avec celui de l'esplanade des Invalides. Cet ouvrage aurait une largeur de 50 à 60 mètres ; la largeur des Champs-Élysées entre les quinconces est précisément de 60 mètres, et celle de plusieurs des ponts actuels dépasse 30 mètres. Le passage de la Seine s'effectuerait par une arche unique en acier moulé ; on éviterait ainsi d'entraver la navigation que gênent déjà la courbure du fleuve et le défaut de concordance entre les piles du pont de la Concorde et celles du pont des Invalides ; l'effet d'un arc très surbaissé, de pareille ouverture, serait d'ailleurs nouveau et saisissant. Malgré sa portée exceptionnelle, cet arc ne s'élèverait pas au-dessus du niveau des ponts voisins et laisserait, dès lors, intacte la perspective vers le Point-du-Jour.

Nous croyons utile de rappeler, à cet égard, que l'insuffisance du pont de la Concorde avait conduit l'Administration à décider, depuis longtemps, une nouvelle traversée de la Seine, au droit de la rue Constantine. Le service de la navigation et la Compagnie de l'Ouest, qui devaient établir cette traversée à frais communs, reporteront leurs crédits sur le pont de l'Exposition et y concourront, par suite, pour une somme de 1.500.000 francs.

La promenade se prolongerait au delà du pont, dans la partie antérieure de l'esplanade des Invalides et aboutirait à une série de palais construits entre les deux lignes de quinconces. Ces bâtiments abriteraient les groupes touchant plus spécialement à l'art décoratif : décoration et mobilier des édifices publics et des habitations ; industries diverses (orfèverie, joaillerie et bijouterie ; bronze, fonte et ferronnerie d'art, métaux repoussés, etc.).

Ainsi, la région du palais actuel de l'Industrie et l'esplanade des Invalides formeraient le domaine de l'art. Le public trouverait au seuil de l'Exposition future les manifestations les plus brillantes du génie national.

Le Ministère des Travaux publics se propose de régulariser les berges de la Seine, en aval du pont des Invalides, et d'y établir des bas-ports à murs droits. Un concours financier serait apporté à cette opération par le budget de l'Exposition de 1900, ce qui permettrait de lui donner plus d'ampleur et et d'en hâter la réalisation. Grâce aux surfaces gagnées sur les quais bas, on pourrait élever en encorbellement le long du fleuve, entre les lignes de grands arbres et la nappe d'eau, des constructions isolées et variées de forme, se mêlant à la verdure, reflétant leurs façades pittoresques dans la Seine et y projetant, le soir, leur lumière éblouissante. Des promenoirs superposés, du côté de la rivière, recevraient les visiteurs, dont l'œil embrasserait les deux rives et qui jouiraient d'un spectacle charmant. Il y aurait là un cadre superbe pour des fêtes vénitiennes.

Sur la rive droite, du pont des Invalides au pont de l'Alma, prendraient place le palais de la Ville de Paris, la serre de l'horticulture, le palais de l'Economie sociale et des Congrès. Ce dernier palais serait facilement accessible par la place de l'Alma, vers laquelle convergent de nombreuses avenues. L'Exposition horticole se répandrait aux alentours, fleurissant les abords des établissements de spectacles et de reconstitutions historiques, archéologiques ou artistiques, dont elle formerait le centre.

Sur la rive gauche, du pont des Invalides au Champ-de-Mars, s'échelonneraient les palais et pavillons des nations étrangères, puis ceux des Armées de terre et de mer, de la Marine marchande, des Forêts, de la Chasse, de la Pêche et des Cueillettes.

Au Trocadéro, l'Algérie, la Tunisie, les autres colonies ou pays de protectorat étageraient leurs constructions multicolores en un joyeux amphithéâtre et détacheraient les silhouettes caractéristiques de leur architecture sur un fond de végétation luxuriante.

Ce serait l'une des parties les plus attractives de l'Exposition.

Enfin, on distribuerait au Champ-de-Mars la grande industrie et la production agricole (matériel et procédés généraux de la mécanique ; mines et métallurgie ; industrie chimique ; fils, tissus et vêtements ; génie civil, moyens de transport ; aliments ; agriculture ; électricité, etc.).

Deux suites de palais, maintenus dans une même donnée générale, mais caractérisant néanmoins les divers groupes, s'échelonneraient le long des avenues de Suffren et de La Bourdonnais, pour aboutir à un immense château d'eau avec cascades superposées et au palais de l'Électricité. Ces bâtiments seraient disposés en redans, de façon à augmenter, par un effet de perspective, la profondeur apparente du parc qu'ils envelopperaient et qui s'élèverait par une pente continue du quai d'Orsay vers l'École militaire. Le but poursuivi, en supprimant les terrasses horizontales à gradins, est, tout à la fois, de dégager la vue et d'éviter les accidents auxquels donnent lieu les escaliers. Chacun des palais recevrait, du côté extérieur, le matériel de production, et, du côté intérieur, les produits fabriqués ; les musées centennaux pourraient se placer dans les galeries transversales séparatives des groupes. Sur tout le pourtour du jardin se développeraient des terrasses de circulation, au rez-de-chaussée et au premier étage ; du haut de cet étage, l'œil embrasserait le panorama du Champ-de-Mars et du Trocadéro, qu'agrémenteraient pendant la nuit les effets d'eau et de lumière. Le palais de l'Électricité serait un palais de verre resplendissant, le soir, comme un phare gigantesque.

On conserverait la galerie des machines de 1889 ; mais on en modifierait la forme et l'usage. Au centre, serait installée la grande salle des fêtes, dont le palais de l'Electricité constituerait le brillant vestibule, Les deux ailes abriteraient le groupe de l'Agriculture.

Les communications entre les quartiers nord et sud de Paris par l'avenue d'Antin, le pont des Invalides et le boulevard de la Tour-Maubourg, ainsi que par le pont de l'Alma et les avenues qui y convergent sur les deux rives de la Seine, seraient maintenues sans aucun obstacle. On aurait soin de conserver les accès des immeubles riverains du Cours-la-Reine, du quai de Billy et du quai d'Orsay. Un passage pour piétons serait probablement établi sous l'esplanade des Invalides, au droit de la rue Saint-Dominique, afin de ne pas troubler les relations du Gros-Caillou avec le centre de la capitale. Les tramways devraient subir quelques déviations ; ceux du Louvre à Saint-Cloud et à Sèvres franchiraient l'enceinte en tranchée, devant le Trocadéro.

A l'intérieur, la circulation pour piétons, de la rive droite à la rive gauche, serait assurée par le nouveau pont de l'esplanade, par deux passerelles provisoires jetées, l'une entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma, l'autre entre le pont de l'Alma et le pont d'Iéna, enfin, par ce dernier pont élargi au moyen d'encorbellements d'un caractère également provisoire.

Un chemin de fer électrique à circuit fermé, partie en élévation, partie à niveau, desservirait l'esplanade (côté de la rue Fabert), le quai d'Orsay, le Champ-de-Mars (côtés de l'avenue de Suffren et de l'École militaire) ; la jonction s'opérerait par un viaduc sur l'avenue de La Motte-Picquet.

On pourrait, en outre, installer : 1° sur le quai de la Conférence et sur le quai de Billy, une autre voie ferrée qui servirait de champ d'expériences pour les divers moteurs ; 2° latéralement au jardin du Trocadéro, un chemin de fer funiculaire et un chemin de fer à crémaillère.

Annexe du bois de Vincennes. — En 1884, lors des travaux préparatoires de l'Exposition du centenaire, la région est de Paris avait instamment demandé que cette Exposition eût lieu vers Vincennes. Tout en proposant l'emplacement du Champ-de-Mars, la Commission émit l'avis que le bois de Vincennes devrait recevoir une partie des fêtes et concours. Diverses circonstances empêchèrent l'Administration de remplir son programme primitif, et Vincennes se vit entièrement délaissé.

Aussitôt qu'a été mise à l'étude l'Exposition Universelle de 1900, les défenseurs de la région de Vincennes ont renouvelé leurs instances pour le choix d'un emplacement à l'est de la capitale.

Après un examen attentif de la question, la Commission préparatoire et la Commission supérieure ont, d'accord avec le Conseil municipal de Paris, écarté la demande ainsi formulée, mais en même temps renouvelé le vœu de 1884.

Par leur situation et leur étendue, le Champ-de-Mars, l'esplanade des Invalides et les espaces voisins s'imposaient en 1900 comme antérieurement. Aucune des sections artistiques, industrielles ou agricoles ne pouvait, d'ailleurs, être détachée et reportée à l'est de Paris. Le principe d'unité d'emplacement était un principe consacré par une trop longue expérience pour admettre des dérogations ou même des tempéraments.

Cependant, à côté de l'Exposition proprement dite, des concours devront être organisés, qui ne pourront trouver place dans l'enceinte, dont l'installation serait irréalisable à l'intérieur de Paris et auxquels se prêtera merveilleusement le bois de Vincennes, notamment près du lac Daumesnil. Tels sont les concours d'exercices physiques.

L'organisation de ces concours extra-muros, dans un site magnifique comme celui du lac Daumesnil, donnera une légitime satisfaction aux quartiers populeux et travailleurs, jusqu'ici déshérités de nos Expositions universelles. Elle ne sera point préjudiciable au succès de l'Exposition de Paris, car elle attirera de nombreux visiteurs trop éloignés du Champ-de-Mars pour s'y rendre fréquemment. Les perceptions à l'entrée fourniront d'ailleurs un utile appoint au budget de l'Exposition.

Grâce au groupement des concours sur des terrains appropriés, on pourra les coordonner suivant les vues d'ensemble, en faire une synthèse rationnelle et pour ainsi dire philosophique, leur donner toute l'ampleur désirable, mettre en lumière les progrès accomplis dans l'œuvre patriotique de l'éducation physique. Ce sera un puissant moyen d'émulation et d'enseignement ; ce sera aussi un hommage mérité aux citoyens qui se dévouent depuis 1870, afin de préparer des générations fortes et prêtes à la défense du pays ; ce sera enfin une attraction de plus offerte aux visiteurs.

Un programme d'ensemble a été élaboré par une Commission spéciale composée des hommes les plus compétents. Il embrasse l'éducation physique et les sports athlétiques, la gymnastique, les exercices militaires préparatoires, l'escrime, le tir, l'équitation, la vélocipédie, le sport nautique, le sauvetage et l'aérostation.

Évaluation des dépenses. — L'évaluation des dépenses, faite avec soin, mais assez largement pour prévenir les mécomptes, s'établit comme il suit :

I. Travaux.

1. Clôture d'enceinte et guichets d'entrée	300.000
2. Bas-ports et quais de la Seine	3.540.000
3. Ponts et passerelles sur la Seine	5.120.000
4. Palais et constructions des Champs-Élysées	21.425.000
5. Palais et constructions de l'esplanade des Invalides	4.455 000
6. Palais et constructions des quais	1.615.000
7. Palais et constructions du Champ-de-Mars	18.000.000
8. Palais et constructions du Trocadero	250.000
9. Pavillons des services généraux et divers	1.100.000
10. Appareils d'éclairage et d'illumination	800.000

11. Fontaines et motifs décoratifs des jardins et avenues	1.200.000	
12. Nivellement du sol et réseau d'égouts	1.000.000	
13. Viabilité	700.000	
14. Jardins et plantations	1.490.000	
15. Canalisation des eaux et du gaz	800.000	
16. Chemin de fer circulaire	1.600.000	
17. Fêtes, concours, exercices physiques, etc.	5.500 000	
18. Remise en état des lieux après l'Exposition	600.000	
19. Somme à valoir pour dépenses imprévues et frais d'agence	3.505.000	
Total	73.000.000	73.000 000

II. Exploitation.

1. Service mécanique et électrique, manutention	6.900.000	
2. Expositions rétrospectives	1.500.000	
3. Congrès, auditions musicales, expositions diverses	1.400.000	
4. Jury des récompenses	1.000.000	
5. Exonérations d'exposants ouvriers, dépenses diverses	700.000	
6. Somme à valoir	500.000	
Total	12.000.000	12.000.000

III. Service central.

1. Personnel, matériel, impressions, douane, police, pompiers, fabrication de billets d'entrée, dépenses générales	8.000.000	
2. Réserve	7.000.000	
Total	15.000.000	15.000.000
Total général		100.000.000

Bien qu'élevé, ce chiffre était apparu à la Sous-Commission des finances de la Commission supérieure, dès le début de ses travaux, comme une estimation normale des frais d'établissement et d'exploitation.

Des raisons nombreuses le justifient.

C'est d'abord l'augmentation d'étendue des surfaces couvertes, correspondant à l'accroissement probable du nombre des exposants. Il y a là un fait aux conséquences duquel on ne saurait se soustraire.

La nécessité d'offrir aux exposants des abris d'une contenance supérieure à celle de 1889 s'impose d'autant plus que tout semble présager une large participation des nations étrangères. Pour rester fidèles aux traditions hospitalières du pays, nous devons livrer sans parcimonie à nos hôtes les espaces dont ils auront besoin.

Au lieu d'être limité à des constructions provisoires, le programme comporte des travaux définitifs, forcément plus coûteux : palais du Cours-la-Reine, pont dans l'axe de l'esplanade des Invalides, quais verticaux des bas-ports. L'embellissement de la capitale et l'amélioration du fleuve, que l'Exposition laissera ainsi derrière elle, doivent s'acheter au prix de sacrifices supplémentaires.

L'extension du périmètre de l'Exposition entraînera un surcroît inévitable de dépenses pour la viabilité, pour le transport des visiteurs à l'intérieur de l'enceinte, pour les canalisations d'eau et de gaz, pour les égouts, pour les appareils d'éclairage, pour les clôtures, etc.

Nous avons dit que l'un des principes essentiels de la classification consistait à placer partout le matériel de fabrication en contact avec les produits, à le disséminer par suite dans les divers palais ou pavillons, à le mettre en action sous les yeux du public et à transformer ainsi l'Exposition en un vaste atelier plein de vie et de mouvement. Cette leçon de choses sera éminemment attrayante et profitable à l'éducation des visiteurs. Naguère irréalisable, elle a cessé de l'être, grâce aux ressources fournies par l'électricité pour le transport de la force. Mais elle exigera de puissants foyers d'énergie, des réseaux développés de distribution, de grosses dépenses d'exploitation.

Il entre dans les intentions du Gouvernement d'ouvrir beaucoup plus largement les galeries pendant la soirée et de faciliter ainsi les visites d'études des travailleurs, que leur tâche quotidienne empêche de se rendre à l'Exposition pendant la journée. Cette mesure démocratique grèvera le budget de l'éclairage et de la surveillance.

Les foyers d'électricité dont on disposera permettront de multiplier les fêtes du soir, d'en varier les combinaisons et les effets, de leur donner assez d'éclat pour y appeler la foule des spectateurs. Ce sera un élément de recettes considérables, mais aussi de dépenses.

A l'Exposition contemporaine seront joints des musées centennaux, dont la formation exigera des recherches laborieuses, des reconstitutions, des transports coûteux.

Une organisation plus parfaite et plus onéreuse devra être adoptée pour les Congrès, auxquels prendront part des savants de toutes les parties du monde. La République française voudra mettre généreusement à la disposition de ces savants les locaux et les moyens de travail qui leur sont indispensables.

Nous croyons répondre aux vœux du Parlement en prévoyant d'une manière assez large les exonérations des dépenses d'installation, au profit des exposants ouvriers.

Les frais de confection et de distribution des diplômes, les dépenses de gardiennage et de police, celles de la douane, de l'octroi et des pompiers subiront une certaine majoration.

Conformément au règlement approuvé par décret du 4 août 1894, l'inauguration qui avait eu lieu le 6 mai, lors de la dernière Exposition, sera avancée et fixée au 15 avril, c'est-à-dire à l'origine des vacances de Pâques, période durant laquelle on peut compter sur un grand nombre de visiteurs. La durée de l'Exposition sera, dès lors, augmentée de trois semaines. Il résultera encore de cette circonstance un surcroît de dépenses d'exploitation.

L'annexe de Vincennes constituera une charge qui n'existait pas en 1889.

Il ne sera pas inutile de rappeler que la somme de 100 millions représente à peine les deux tiers des dépenses consacrées à l'Exposition universelle de Chicago.

En effet, avant la liquidation définitive, ces dépenses s'élevaient déjà à plus de 140 millions de francs.

Sans doute, nous n'avons point à engager avec la grande République américaine une lutte de prodigalité. Nous pouvons, à moins de frais, faire une œuvre digne de la France.

Cependant, ce terme de comparaison devait être placé sous les yeux de la Chambre.

La valeur d'une entreprise ne peut s'apprécier par le chiffre seul des dépenses. En regard, il faut placer le chiffre des recettes.

Or, ainsi que nous le verrons plus loin, les recettes seront de beaucoup supérieures à celles des précédentes Expositions.

La contribution demandée au budget de l'État ne dépassera pas sensiblement celle de 1889 et demeurera très inférieure à celle de 1878.

Au surplus, les dépenses des Expositions Universelles sont des dépenses extrêmement productives. Il est difficile d'imaginer un meilleur placement.

Quelques données statistiques afférentes à l'Exposition de 1889 suffiront à le prouver.

D'après les supputations les plus prudentes, les visiteurs attirés de la province ou de l'étranger par les fêtes du Centenaire ont laissé à Paris 1.250 millions, dont 500 pour les habitants des départements et 750 pour les étrangers. Cette manne s'est répandue, pour la plus large part, sur tout le territoire de la France, où les commerçants parisiens allaient chercher les objets de consommation et les autres marchandises destinées à la vente. Le marché de la capitale n'est qu'un marché d'intermédiaires, et une quote-part importante de ses bénéfices eux-mêmes se distribue au dehors en salaires et en achats. Si le contingent des visiteurs de la province ne donne lieu qu'à un mouvement intérieur de capitaux, il n'en est pas de même du contingent des visiteurs étrangers : celui-ci enrichit incontestablement la France entière.

La plus-value des recettes de chemins de fer, en 1889, a atteint 78 millions de francs, non compris l'impôt, et apporté un précieux allègement à la garantie d'intérêt. Une fraction très élevée de ce boni est due aux voyageurs étrangers, qui, venant de la frontière, parcourent le maximum de distance sur les rails français.

Pour les postes et télégraphes, le produit s'est accru de 7 millions de francs.

Nous pourrions citer beaucoup d'autres chiffres. Ceux qui viennent d'être relatés sont suffisamment caractéristiques.

Aux bénéfices immédiats s'ajoute l'essor imprimé au commerce extérieur de la France et, en particulier, à ses exportations.

Les étrangers, séduits par la beauté de nos produits et par la loyale probité de nos négociants, nouent des rappports d'affaires et font des achats, dont le pays n'aurait pas bénéficié.

En 1889, les sorties ont augmenté de 457 millions, alors que l'importation s'élevait seulement de 210 millions de francs. Le relèvement de l'exportation s'est maintenu et même accentué un peu en 1890. Presque tous les industriels s'accordent à reconnaître qu'une Exposition Universelle amène avec elle deux bonnes années d'affaires.

Sauf événement imprévu, l'Exposition de 1900 sera encore plus productive que sa devancière.

Il est permis, sans tomber dans un excès d'optimisme, d'évaluer par exemple à plus d'un milliard l'apport des visiteurs étrangers.

Nomenclature des ressources. — En 1900, comme pour les précédentes Expositions, les ressources destinées à faire face aux dépenses peuvent se grouper comme il suit :

Produit des entrées ;
Produit des concessions, locations et recettes diverses ;
Produit de la revente des matériaux ;
Subvention de la ville de Paris ;
Part contributive de l'État.

Nous parlerons d'abord du concours de la ville de Paris, dont le Gouvernement a dû s'assurer, avant tout, parce qu'il formait le pivot de la combinaison financière.

Subvention de la ville de Paris. — La subvention de la Ville a été de 6 millions en 1867, de 6,200,000 francs en 1878 et de 8 millions en 1889.

Tenant compte de l'augmentation des dépenses en 1900, de l'embellissement définitif dont sera dotée la capitale, des bénéfices considérables sur lesquels peut compter légitimement la population parisienne, des plus-values qui seront certainement acquises aux recettes municipales, notamment par l'octroi et la dîme sur les recettes théâtrales, enfin des avantages locaux de tout ordre inhérents à l'ouverture de grands chantiers, nous avons jugé équitable une participation beaucoup plus large de la Ville et nous lui avons demandé une subvention de 20 millions.

Des négociations se sont ouvertes, dans lesquelles les représentants du Conseil municipal, tout en défendant avec beaucoup d'ardeur et de talent les intérêts de la Ville, ont témoigné d'un désir d'entente auquel nous tenons à rendre hommage.

(*A suivre.*)

LIVRES D'ÉTRENNES

Les livres d'étrennes sont toujours des ouvrages destinés à tenir la première place dans la bibliothèque. En parcourant les nouveautés de cette année, nous trouvons en premier lieu la *Guerre à Madagascar* de notre confrère H. Galli. Les éditeurs n'ont rien négligé pour faire de cet ouvrage un véritable livre de luxe. Orné de 120 gravures en couleurs de Bombled, écrit dans un style entraînant, cet ouvrage sera un des succès des étrennes de cette année.

Un autre volume non moins intéressant est le *Mémorial de Sainte-Hélène* dont la publication est entièrement terminée. L'ouvrage comprend 240 gravures en couleurs et comporte deux beaux volumes. C'est un superbe cadeau à faire à des personnes de n'importe quel âge.

Si nous passons à un autre genre de volumes, nous voyons dans la bibliothèque instructive et amusante les *Anniversaires de 1870* de Galli. Dans ce volume des plus documentés sont racontés les principaux épisodes de la guerre funeste. C'est le livre d'or de la défense nationale. Quant au volume d'Oscar Commettant, l'*Homme et les Bêtes*, l'auteur est trop connu pour que personne n'ignore qu'il y a dans cet ouvrage un véritable

intérêt. Lisez-le et vous vous instruirez en vous amusant.

La librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, a du reste un catalogue d'étrennes très complet qu'elle tient à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande.

Histoire de l'Orfèvrerie française, par Henry Havard. Un volume in-4° de grand luxe, enrichi de nombreuses illustrations hors texte et dans le texte. Librairies-Imprimeries réunies (Ancienne maison Quantin), May et Motteroz, directeurs, Paris, 7, rue Saint-Benoît. Prix : 40 francs.

Assouplir l'or et l'argent en les pliant aux formes les plus nobles et les plus variées, autrement dit : l'art de l'orfèvre, fut un art pratiqué dès la plus haute antiquité et qui ne disparaîtra qu'avec les dernières traces de la civilisation; décrire ce mouvement artistique depuis sa naissance jusqu'à nos jours est une étude curieuse qui devait tenter un écrivain d'érudition et de goût comme M. Henry Havard. Son *Histoire de l'Orfèvrerie française*, qui vient de paraître, est un monument définitif et durable, réunissant pour la première fois en un volume le résultat des travaux multiples de plusieurs siècles et rappelant, au cours des descriptions, les faits les plus saisissants de notre histoire nationale.

Au milieu de ces documents multiples, M. Henry Havard n'a eu garde d'oublier l'émaillerie et la joaillerie ; il leur a consacré deux articles substantiels, nourris de faits et d'idées, complément nécessaire de tout l'ouvrage. Enfin les éditeurs des Librairies-Imprimeries réunies (ancienne Maison Quantin) ont su faire de ce livre d'art d'un intérêt si vif, d'une lecture si attrayante, une merveille typographique digne du sujet, de l'auteur et de son public d'élite ; 40 planches hors texte, dont 10 en couleurs, or et argent, et près de 400 vignettes disséminées dans le texte offrent aux artistes et aux amateurs, par ce temps d'éclectisme, des modèles variés à l'infini ; de plus, grâce au choix du papier et au relief de l'impression, l'*Histoire de l'Orfèvrerie française* se présente comme un des plus beaux livres de luxe qu'on puisse offrir en cadeau à une personne de goût.

Livres illustrés. Albums en couleur et images en feuilles pour la Jeunesse et l'Enfance, publiés par l'ancienne maison Quantin :

L'*Encyclopédie enfantine*, qui comprend déjà à profusion des alphabets, des albums, des volumes-albums, des ouvrages illustrés en noir et en couleurs, des images en feuilles ou réunies sous un élégant cartonnage, s'augmente encore, cette année, de titres nouveaux pour la plus grande joie des familles ; il n'y a qu'à glaner dans cette collection abordable pour tous, aux bourses modestes comme aux gens aisés.

Nous signalons cette année :

Dans la *Bibliothèque de l'Éducation maternelle* (br. 2 fr. 25, cart. 3 francs) deux volumes d'une illustration abondante, d'un sentiment exquis et d'une forme aimable ; le *Prince Serge*, récit touchant et vibrant, par Mlle Jeanne de Coulomb, et *Mauviette chérie*, où Mme Gevin-Cassal nous fait assister à la transformation d'une enfant gâtée, en un être bien équilibré, passionné pour le devoir et le sacrifice.

Dans la *Bibliothèque enfantine* (br. 0 fr. 80, cart. 1 fr. 25), trois ravissants opuscules, où les auteurs ont su captiver et garder jusqu'au bout l'attention, difficile à retenir, d'un si jeune public : les *Récits d'un vieil oncle*, par Camille Natal, *Mauvaises têtes et bons cœurs*, par Carolus Brio, les *Prisonniers de Maman*, par Mme J. de Sobol.

Un album d'images nouveau — le 13e de la collection (prix : 3 fr. 50), complète les étrennes que la maison Quantin présente cette année à sa clientèle enfantine, appelée à devenir plus tard une clientèle artistique d'élite.

" L'Exposition Universelle "

1900

Bulletin des lois, décrets et documents officiels relatifs à l'Exposition de 1900

PARIS. — 12, rue Cambon. — PARIS

ABONNEMENTS : Un an, Paris, 8 fr. ; Départements, 9 fr. ; Étranger, 10 fr.

Collection reliée (Année 1894). . . 20 francs
Collection reliée (Année 1895). . . 12 fr. 50

AVIS

L'Administration du journal ne possède qu'un nombre *très limité* de collections de l'année 1894.

Nous rappelons au public que l'*Exposition Universelle* est le *seul* recueil qui existe de tous les documents officiels parus depuis qu'il est question d'une Exposition en 1900.

Il est à ce titre indispensable à ceux qui ont l'intention d'y participer.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* HENRI GAUTIER

3e Année. — N° 44 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Janvier 1896

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ		
Annonces	la ligne	2 fr. 50
Avis et Communications . . .	—	3 fr. »
Réclames	—	5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes

ABONNEMENTS			
Paris.	Un an.	8	francs
Départements	—	9	—
Etranger. . .	—	10	—

TOUT OU RIEN !

Un proverbe dit qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ; et ce proverbe, les adversaires de l'Exposition feront bien de le méditer.

Le vote par lequel la Commission parlementaire a décidé, par 7 voix contre 4, de reléguer l'Exposition sur la rive gauche de la Seine, a permis à ses détracteurs de croire que la partie était gagnée définitivement, et qu'ils pouvaient chanter victoire.

Nous leur conseillons un peu plus de modestie et de prudence, car tant que la Chambre ne se sera pas prononcée, en toute connaissance de cause, et avec les pièces du procès sous les yeux, il n'y a, comme on dit, rien de fait.

Et ce qui prouve que ces chants de victoire cachent la crainte d'une défaite prochaine, c'est que l'on fait depuis quelques jours courir, dans les couloirs de la Chambre, le bruit d'un projet transactionnel qui consisterait à placer l'entrée de l'Exposition au Palais de l'Industrie qu'on retaperait pour la circonstance.

Le Palais de l'Industrie retapé comme un vieux chapeau... c'est adorable ! Il est joli le projet transactionnel, et digne de la France en 1900 !...

Vous remarquerez qu'il n'est plus question maintenant de confiner l'Exposition sur la rive gauche ; les champions des Champs-Élysées lâchent du terrain et font des concessions, parce qu'ils s'aperçoivent que la partie est perdue pour eux.

Au fond, cette campagne cache une comédie sur laquelle la Chambre sera amplement édifiée dans quelques jours quand viendra le débat public, et ce débat public tournera fatalement à la confusion des adversaires de l'Exposition.

Il ne faut pas aujourd'hui compliquer à plaisir les choses.

On n'est plus pour ou contre les Champs-Élysées ; on est pour ou contre l'Exposition, parce que l'Exposition reléguée à la rive gauche, c'est l'insuccès certain, c'est le four complet.

Est-ce ce but secret et odieux que quelques-uns poursuivent ? Nous n'osons pas nous arrêter à cette pensée...

On a essayé « le coup de la perspective » qui a été comme une espèce de « coup du père François ». Ça n'a pas réussi. Puis ç'a été la question du Palais de l'Industrie ; puis celle des arbres.

On a répondu à toutes ces objections, et on y répondra encore à la tribune, dans quelques jours.

Le gouvernement, estimant que la Chambre n'est pas compétente en matière d'art et d'architecture, soutiendra le projet tel qu'il a été conçu par la Commission supérieure de l'Exposition, et la majorité ratifiera cette opinion par son vote.

Puis, les travaux seront commencés ; et, quand, en 1900, le rideau se lèvera sur l'apothéose du siècle, vous verrez les détracteurs d'aujourd'hui, dans la crainte des pommes cuites, applaudir et revendiquer leur part de lauriers.....

Ainsi va le monde.

Henri Gautier.

Les Journaux

FAVORABLES aux Champs-Élysées	HOSTILES aux Champs-Élysées
Le Petit Journal.	*Journal des Débats.*
Le Petit Parisien.	
Le Temps.	
Le Figaro.	
Le Matin.	
La Lanterne.	
Le Jour.	
L'Intransigeant.	
L'Éclair.	
Le Gaulois.	
Le Radical.	
Paris.	
Le Journal.	
L'Echo de Paris.	
La Petite République.	
La Patrie.	
L'Événement.	
Le Rappel.	
Le Soir.	
Le Soleil.	

La Commission Parlementaire DE L'EXPOSITION

La Commission parlementaire de l'Exposition, qui avait suspendu ses travaux pendant l'intersession, s'est réunie une première fois, mercredi dernier, 15 janvier.

Après une nouvelle discussion sur la question de l'emplacement, elle a repoussé le plan proposé par le gouvernement et décidé que l'Exposition devrait être tout entière sur la rive gauche de la Seine, exception faite du Trocadéro, comme en 1889. C'est par trois votes successifs et, chaque fois, par 7 voix contre 4, qu'elle a décidé : 1° de ne pas toucher aux Champs-Élysées ; 2° de maintenir le Palais de l'Industrie ; 3° de ne faire aucune emprise sur le Cours-la-Reine.

Plusieurs membres avaient proposé que le rapport indiquât que — si l'emplacement de 1889 devait être augmenté en raison de la place désormais occupée sur l'esplanade des Invalides par la gare des Moulineaux — l'administration pourrait

utiliser l'emplacement de la manufacture des tabacs, du dépôt des marbres et des magasins militaires situés dans le voisinage.

Mais, sur les observations de M. Alphonse Humbert, la Commission a décidé de ne donner aucune indication de ce genre, afin de ne pas soulever la question de la démolition de la manufacture des tabacs.

Dans la réunion qu'elle a tenue le lendemain, jeudi 16 janvier, la Commission parlementaire s'est occupée longuement de la combinaison financière présentée dans le projet du gouvernement et des réductions de dépenses résultant de l'emplacement de l'Exposition sur les anciens terrains de 1889

M. Berger a exprimé le regret que l'amortissement des bons n'ait pas été prévu dans le projet; la sécurité eût été plus complète.

M. André Lebon a fait observer que cette question avait été examinée; après études, les établissements de crédits, leurs juges en la matière, ont considéré cette précaution sans grande importance; les exemples tirés de certaines émissions analogues de bons paraissent en fournir la preuve. Les réels avantages des bons, en dehors même du droit d'entrée à l'Exposition, consistent dans les réductions sur les transports par chemins de fer et dans les lots. Les réductions sur les chemins de fer sont plus considérables que celles qu'accordent en général les Compagnies, la durée de validité des billets est plus longue et, surtout, il n'y a pas obligation de partir et de revenir à des jours fixes. M. Lebon a fourni ensuite des explications sur le fonctionnement de la garantie.

La Commission a également examiné dans quelles proportions l'emplacement maintenu sur la rive gauche et au Trocadéro réduisait les travaux et les dépenses et, par suite, les divers concours financiers.

M. Berger estime que la réduction de dépenses pour les travaux ne sera pas inférieure à trente millions. Conformément aux observations de M. Lebon, la Commission a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'émettre un vote ferme sur la combinaison financière, soit pour en accepter les bases, soit pour les modifier.

La Commission a enfin nommé son rapporteur. Au second tour, M. Bouge, député de Marseille, a été élu par sept voix contre deux bulletins blancs.

La Commission Parlementaire et la Presse

La décision prise par la Commission parlementaire de l'Exposition soulève, dans la presse, des protestations unanimes. On peut s'en rendre compte par les extraits de journaux suivants dont la lecture est fort instructive :

Le Petit Journal

En votant les crédits préparatoires de l'Exposition de 1900, le Parlement avait implicitement donné son approbation à ce projet. Libre à lui de se déjuger aujourd'hui et de se prêter au travail de Pénélope auquel on l'invite. Mais, je doute fort que cette rage de dénigrement, ces oppositions tard venues, ces objections qui se contredisent, trouvent dans le pays beaucoup d'approbateurs.

Qu'arriverait-il si, devant un tel parti pris, le gouvernement, plutôt que de servir aux nations accourues à son appel une reproduction amoindrie de l'Exposition de 1889, déclarait qu'il y a maldonne et abandonnait la partie ?

En vérité, l'effet serait joli et quel magnifique thème à variations sur la légèreté française offert à l'étranger!... Quelle récompense pour les hommes éminents qui, sous la haute direction de M. Alfred Picard, consacrent à la grandeur et à la prospérité de la patrie française leur savoir, leur expérience et leurs efforts! Voilà plus de trois ans que le Commissaire général poursuit son œuvre, avec une prodigieuse puissance de travail, une pénétrante sagacité et la méthode rigoureuse et sûre d'un des esprits les mieux informés de notre époque. Pièce à pièce, il édifie ce colossal ensemble qui embrasse toutes les productions de l'esprit humain, tous les progrès d'un siècle d'innovation. Il n'est pas un détail qui ne soit examiné, analysé, classé, fondu au creuset de son cerveau, jusqu'à ce que jaillisse la claire et définitive synthèse.

. . . .

Et devant cette poussée virile, devant ce bel élan des intelligences et des cœurs, la Commission parlementaire, au lieu de prendre la décision rapide et formelle que le pays attend, s'attarde à des gloses interminables, diffère l'élection d'un rapporteur et sème de chausse-trapes la route large au bout de laquelle apparaissent les horizons grandioses de 1900.

De grâce, Messieurs, ne préludez pas à l'œuvre de paix universelle par la petite guerre des groupes, ne découragez pas les bonnes volontés, ne gaspillez pas davantage le temps de la France, et dans une question d'ordre national, sachez faire la trêve des partis.

Le Matin

Les Parisiens, qui s'attendent à maintes surprises pour l'Exposition de 1900, ne seraient pas fâchés d'apprendre enfin qu'on est tombé d'accord sur le choix de l'emplacement.

Quatre années seulement nous séparent de la date fixée : ce n'est pas trop, semble-t-il, pour mener à bien les travaux très importants nécessités par une aussi grande entreprise

Aussi, n'est-ce pas sans étonnement que nous voyons surgir, encore aujourd'hui, des discussions que chacun pensait closes.

La Commission de la Chambre, dans sa séance d'avant-hier, a repoussé le plan proposé par le gouvernement, et le Conseil des ministres a décidé de le maintenir. Qui triomphera? L'intérêt de la réponse est moins dans la solution elle-même que dans le temps qui s'écoulera encore avant qu'elle soit connue.

La Commission supérieure de l'Exposition, qui a élaboré le projet dont la Commission de la Chambre ne voulait plus avant-hier, avait eu le temps nécessaire pour s'éclairer suffisamment; les plans soumis au Parlement forment un tout auquel il est difficile de toucher, chaque modification particulière entraînant à sa suite une série de changements dont souffrira l'harmonie de l'ensemble.

L'important est de prendre au plus vite une décision qui presse : les objections nouvelles soulevées à l'instant où l'on n'en attend plus amènent des pertes de temps qu'il sera bientôt impossible de réparer.

La période de conception a déjà duré plus que de raison : puisque le principe de l'Exposition, un instant discuté, a définitivement triomphé, le moment est venu de s'entendre et de passer à l'exécution.

La Lanterne

Il est certain que la Chambre ne suivra pas sa Commission et que le projet du gouvernement, repris à titre d'amendement par les membres de la minorité de la Commission, sera adopté à une très belle majorité,

On sait, au Parlement, que le vote hostile de la Commission a été dicté par des raisons d'inimitié personnelle.

L'honorable M. Picard a eu le malheur de contrister M. Méline et ses amis en indiquant, dans un rapport sur les douanes, que le régime protectionniste était très préjudiciable aux intérêts commerciaux et industriels de la France. M. Berger ne lui a pas pardonné l'amère déception que lui causa sa nomination comme Commissaire général et ces motifs, d'ordre privé, s'ils ont pu dicter certains votes des membres de la Commission, n'auront, en séance publique, aucune espèce d'influence.

Le Parlement ne devra pas perdre de vue que, si la Chambre modifie le contrat intervenu entre l'Etat et le Conseil municipal, cet arrangement devient nul de plein droit : la subvention de 20 millions de la Ville de Paris est remise en question et il faudra faire faire de nouveaux plans.

On aperçoit aisément quels seraient les graves inconvénients d'un vote qui, sous couleur d'améliorer le projet, remettrait en réalité tout en question.

Le Temps

Cette décision a surpris.

On s'était accoutumé à l'idée d'une Exposition universelle symbolisant bien, par son ampleur et son éclat, le progrès accompli dans le laborieux siècle qui se termine. Une réédition de nos Expositions universelles précédentes, sur le même emplacement, avec des extensions de surface timides, répond-elle à cette pensée ? Assurément non. Il semble bien que l'on arrive par cette combinaison finale à la pétition de principe, c'est-à-dire au renoncement à l'entreprise telle que l'on devait logiquement la concevoir et l'espérer. Beaucoup de bons esprits penseront, avec philosophie, qu'il est préférable de ne rien faire du tout, en pareille matière, plutôt que de faire des choses incomplètes et de revoir ce qui a été amplement vu

Les objections, qui ont sans doute pesé dans la balance de la Commission pour exclure les emplacements de la rive droite de l'enceinte de l'Exposition et la refouler intégralement sur la rive gauche, avaient cependent été soulevées avec ardeur, discutées avec soin, et réfutées avec succès, depuis plusieurs mois.

Personne ne songeait plus, parmi nos architectes les plus distingués, à regretter le Palais de l'Industrie, mal placé, démodé, et qui a fait son temps. On savait qu'il serait remplacé par des palais dignes de ce nom et que nos artistes, pendant cette reconstruction, ne seraient pas privés de leurs Salons annuels.

On s'était convaincu aussi que la perspective de l'avenue des Champs-Élysées ne serait pas vraiment atteinte. Les arbres du Cours-la-Reine n'avaient rien à redouter de ces travaux; leur conservation avait été soigneusement prévue. Enfin, les nivellements effectués laisseraient voir l'Hôtel des Invalides à l'extrémité de la magnifique avenue ouverte entre les Champs-Elysées et l'esplanade des Invalides.

Par contre, Paris trouvait dans les constructions remplaçant le Palais de l'Industrie, dans le pont monumental jeté sur la Seine et dans l'ouverture de la nouvelle avenue, des éléments nouveaux et durables d'embellissement. N'est-ce pas un peu pour cela que le Conseil municipal de Paris avait voté sa subvention à l'Exposition, et la maintiendra-t-il dans les conditions actuelles de changement et de rétrécissement du programme? On peut en douter.

L'extension d'une partie de l'Exposition future sur la rive droite avait, d'ailleurs, d'autres raisons d'être que la recherche de simples surfaces complémentaires aux précédentes Expositions. Elle mettait l'entrée de l'Exposition dans ce que l'on peut appeler Paris même, par les facilités d'accès et de transport, par la possibilité d'en sortir le soir à proximité des boulevards. Le cantonnement sur la rive gauche fera renaître toutes sortes d'inconvénients à ce sujet dont on ne s'est que trop aperçu en 1889.

Nous n'insisterons pas davantage actuellement sur les arguments qui se pressent à l'encontre de la relégation de l'Exposition universelle sur des emplacements déjà vus et trop connus : l'étude même du nouveau projet les mettra en évidence.

Mais on peut dire qu'une vieille Exposition, remise à neuf, ne répond pas du tout à ce que l'on attendait pour 1900; ceux qui préféreraient ne rien faire, dans des conditions pareilles, sont dans le vrai, et la redoutable question *to be or not to be*, qui semblait écartée, se pose de nouveau à l'Exposition universelle de 1900.

Le Jour

Eh bien! c'est du joli, et la Chambre peut être fière de la Commission qu'elle a chargée d'élaborer l'Exposition de 1900!

Son vote d'hier n'est pas seulement un accouchement laborieux, c'est un pur avortement.

On lui présentait, à cette Commission, un plan d'Exposition grandiose, vraiment digne de Paris et qui avait l'avantage de faire exécuter sur les crédits de l'Exposition des travaux d'édilité et des embellissements destinés à survivre à la grande manifestation nationale de 1900.

C'était répondre pratiquement à ceux qui arguaient du caractère éphémère des Expositions pour s'y montrer hostiles.

La Commission n'a rien voulu entendre.

N'osant pas, sous peine d'être ridicule, rejeter en bloc le magnifique projet qui lui était soumis avec une déférence vraiment excessive, elle l'a amputé de telle sorte que des fervents de l'Exposition en arrivent à dire : « Pas d'Exposition, plutôt que cette parodie ! »

. . . .

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Oh ! c'est malheureusement trop facile à comprendre !

Les commissaires hostiles au plan de l'Exposition sur les deux rives savent parfaitement que les emplacements actuellement libres sur la rive gauche sont insuffisants.

Et ils prévoient bien qu'il faudra les augmenter.

Aussi parlent-ils déjà de certaines combinaisons à faire avec le ministère de la guerre ou la manufacture des tabacs.

Ils ne sont pas bien fixés, mais derrière eux il y a des gens qui ont leur siège fait. Ce sont ceux-là qui, sous prétexte de défendre les Champs-Élysées contre les vandales, ont crié si fort qu'ils ont réussi à faire repasser les ponts à l'Exposition.

Et maintenant qu'ils la tiennent sur la rive gauche, cette proie si enviée, ils ne la lâcheront plus.

Ah ! ils n'abattront pas d'arbres, ceux-là ! Non, ce sont de gros immeubles qu'ils jetteront bas ou plutôt qu'ils feront démolir par l'Etat qu'ils auront su contraindre à les acheter.

L'Exposition finie, l'Etat se débrouillera comme il pourra et revendra au besoin à perte.

Mais il y aura des gens qui auront fait fortune.

Le Parlement est averti : qu'il veille, s'il ne veut pas que, dans quelques années, des camelots crient sur les boulevards : *les Scandales de l'Exposition de 1900!*

L'Éclair

La Commission parlementaire de l'Exposition, dont la majorité est, comme on sait, hostile à la grande manifestation internationale de 1900, a décidé de modifier les propositions du gouvernement et d'amputer le projet élaboré par le Commissaire général, la Commission supérieure et le Jury du concours ouvert entre les architectes, de toute la partie située sur la rive droite de la Seine, sauf le Trocadéro. Il nous paraît assez peu probable que la Chambre se range à cette façon de voir; mais il ne faut pas se dissimuler que, si elle le faisait, l'exposition serait fort compromise. Des terrains de la rive gauche occupés par l'Exposition de 1889 une notable fraction est devenue en effet indisponible. La gare des Moulineaux a pris un tiers de l'esplanade des Invalides, la voie du même chemin de fer un bon quart, sinon plus, de la largeur du quai d'Orsay; des emprises importantes ont été exercées sur le Champ-de-Mars. Bref, nous n'allons plus avoir à offrir à des exposants beaucoup plus nombreux, il n'y a déjà plus sur ce point aucun doute, à des foules de visiteurs considérablement accrues, que des espaces considérablement restreints. Quelques membres de la Commission ont paru espérer que le ministère de la guerre fournirait bénévolement les terrains dont l'adjonction s'impose. C'est une illusion. Le ministère de la guerre, déjà plusieurs fois tâté sur cet objet, s'est toujours dérobé aux sollicitations : il n'entend pas déplacer ou grever ses services, se créer des embarras permanents pour faciliter une œuvre utile sans doute, mais éphémère, et qui, dans ces conditions, deviendrait singulièrement onéreuse du fait des démolitions et reconstructions qu'elle entraînerait. Il restera la ressource d'acquérir des terrains, sauf à les revendre, voire avec espoir de bénéfice, après l'Exposition close. Mais c'est une bien autre affaire ! Greffer sur l'Exposition, qui est déjà une entreprise très compliquée, chargée de difficultés et de responsabilités, une opération de terrains avec tous les aléas qu'elle fait naître, les spéculations qu'elle déchaîne, les soupçons qu'elle soulève, y peut-on sérieusement songer ? Forcément on sera amené à se contenter du périmètre réduit de la rive gauche. C'est l'Exposition modeste, à petit éclat et à petits frais, qui n'attirera personne, diminuera le renom artistique de la France, se clôturera fatalement par un lourd déficit et que rêvent pourtant certains décentralisateurs fantaisistes, férus de l'idée d'un grand ratage national. Si c'est là que nous allons, il vaudrait mieux ne pas partir. Le Conseil municipal a raison : ou une Exposition glorieuse ou pas d'Exposition du tout.

L'Intransigeant

Les ennemis de Paris triomphent. L'Exposition n'aura pas lieu, si la Chambre suit sa Commission. Car, par sa décision si préjudiciable à la Ville de Paris, la Commission perd la subvention de 20 millions votée par le Conseil municipal.

On sait, en effet, que cette subvention a été votée à certaines conditions, notamment sous réserve que le Palais de l'Industrie serait démoli et que l'avenue et le pont de 60 mètres de largeur, conduisant des Invalides aux Champs-Elysées, seraient construits, ainsi que deux palais en bordure de l'avenue nouvelle.

Toutes les objections faites par les adversaires de l'Exposition ont été réfutées. Tous les témoignages qu'ils invoquaient se sont retournés contre eux. Le plan général était accepté par tous les intéressés.

La décision de la Commission démontre une fois de plus que nous avions cent fois raison lorsque nous disions que toute cette campagne était menée par les sous-vétérinaires de la Chambre, en haine de Paris.

Le concours ne sert plus à rien. Tout serait à refaire aujourd'hui : de sorte qu'au cas où l'Etat consentirait à se passer de la subvention de Paris et à faire seul l'Exposition, les travaux ne pourraient pas commencer avant plusieurs mois. Comme lors des précédentes Expositions, on serait obligé, pour arriver à temps, de faire venir à Paris de nombreux ouvriers étrangers qui prendraient une grande partie du travail qui était réservé à nos ouvriers.

Après l'Exposition, ces ouvriers resteraient comme d'habitude à Paris, encombrant nos chantiers, et feraient baisser les salaires.

C'est probablement le rêve de nos députés.

Le Gaulois

Renseignements pris, il est certain que le Conseil municipal se refuserait absolument à voter une subvention quelconque pour un projet qui limiterait l'Exposition universelle de 1900 à l'espace restreint de 1889.

D'autre part, on assure que le gouvernement fera valoir devant la Chambre les difficultés de toute nature que soulèverait le projet de la Commission parlementaire qui consisterait à *prendre* le dépôt des marbres, la manufacture de tabacs et l'hôtel des Invalides. Il faudrait procéder à une série d'expropriations d'une nature très délicate, et d'ailleurs infiniment onéreuse. Ces expropriations n'iraient pas sans difficultés, et, par ce temps de suspicions à outrance, on peut se demander — nous fait-on observer — si quelqu'un voudrait en prendre la responsabilité ?

En ce qui concerne plus spécialement le projet de la Commission supérieure, le gouvernement le défendra, dit-on, d'autant mieux que toutes les dispositions éventuelles ont été prises pour que la disparition du Palais de l'Industrie ne gêne ni le Concours hippique, ni le Salon des Champs-Élysées.

Le Radical

On ne s'attend pas à ce que nous prenions ni au tragique ni même au sérieux les décisions de la Commission de la Chambre des députés relatives à l'emplacement de la future Exposition de 1900, emplacement limité à la rive gauche de la Seine, de l'esplanade des Invalides au Champ-de-Mars inclus, avec, sur la rive droite, le palais et les jardins du Trocadéro.

Ce n'est pas parce que le Conseil municipal de Paris avait, après la Commission supérieure de l'Exposition de 1900, accepté le projet du gouvernement que, par amour-propre, nous critiquons le vote étrange qui a été émis, c'est parce que nous croyons qu'il est irréalisable.

En effet, que lit-on dans la note adressée à la presse ? On y lit que si l'espace fait défaut on peut prendre les terrains où se trouvent actuellement la manufacture des tabacs, les magasins centraux, les écuries de la présidence de la République et les services météorologiques, le garde-meuble et le dépôt des marbres.

C'est, si nous ne nous abusons, M. Georges Berger qui a fait cette trouvaille. Or, nous voudrions bien savoir, avant de démolir ces bâtiments divers, où l'on placerait les services qui y sont logés ? Avez-vous des terrains pour installer une nouvelle manufacture des tabacs ? Où mettrez-vous les magasins centraux ? Il nous faut une réponse précise.

Et pourrez-vous faire les installations nouvelles en temps utile pour disposer des terrains que vous gagnez ?

Car, avant d'aller plus loin, la Commission de la Chambre voudra sans doute saisir le Parlement de la question primordiale des démolitions projetées : des Tabacs, des magasins d'équipement, du garde-meuble, en un mot de tous les bâtiments de l'Etat, compris entre les Tabacs et le garde-meuble.

Si le Parlement refuse de démolir et de replacer ces services ailleurs, dans un délai maximum d'un an, le vote de la Commission et rien, c'est identique.

Il faut serrer de près ces adversaires masqués de l'Exposition de 1900, que l'opinion publique les juge en connaissance de cause.

Seul, dans la presse, le *Journal des Débats* se déclare satisfait de la décision prise par la Commission parlementaire :

L'opinion publique a accueilli avec un véritable soulagement le vote de la Commission de la Chambre qui, par 7 voix contre 4, a décidé hier que l'Exposition devait être faite sur la rive gauche de la Seine, en y ajoutant le Trocadéro. Les premiers, nous avons protesté contre la dévastation projetée des Champs-Élysées et contre la démolition du Palais de l'Industrie qui est, sans doute, fort loin d'être un chef-d'œuvre, mais auquel on est habitué, et qui a au moins le mérite d'être utile. Aussi, applaudissons-nous à la décision de la Commission, en l'engageant à terminer son travail le plus promptement possible, de manière à mettre la Chambre en mesure de statuer à bref délai. Il n'y a pas, en effet, de temps à perdre; déjà, on en a trop perdu. Ce qu'il importe avant tout, c'est de déjouer la tactique qui consiste à présenter la carte forcée à la Chambre en lui disant qu'on n'a plus le temps de choisir une autre combinaison et qu'il ne reste plus qu'à adopter celle qui a été étudiée. Nous n'en sommes pas là, heureusement, et il dépend de la Chambre de ne pas se laisser acculer à cette extrémité.

Comme on vient de le voir, la Commission parlementaire de l'Exposition n'a pas précisément une excellente presse, en dehors du *Journal des Débats*... D'autre part, au cours du conseil des ministres qui a eu lieu jeudi dernier, 16 janvier, le gouvernement a décidé de combattre, devant la Chambre, la décision prise hier par la Commission parlementaire de l'Exposition. Le gouvernement maintient le projet primitif, tel qu'il a été adopté par la Commission supérieure, avec coupure sur les Champs-Élysées.

AVIS

des Groupes syndicaux du Commerce et de l'Industrie de Paris

Au moment où le Parlement est appelé à se prononcer sur le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1900, les Présidents des sept groupes syndicaux représentant la généralité du Commerce et de l'Industrie de la Capitale, craignant les retards et les modifications de programme qu'ils jugeraient préjudiciables au succès de cette grande œuvre nationale, ont consulté leurs syndicats respectifs; ces syndicats ont pris des délibérations dont le texte est reproduit ci-

après et qui ont été transmises à M. le Président de la Commission de la Chambre, ainsi qu'à M. le Président du groupe des Députés de Paris.

—

Syndicat général de l'Union Nationale du Commerce et de l'Industrie. Alliance des Chambres syndicales (Rue de Lancry, 10).

Ordre du jour voté à l'unanimité dans la séance du 18 juillet 1895.

Le Syndicat général, représentant tous les adhérents de l'Union nationale du commerce et de l'industrie (alliance des Chambres syndicales),

Déclare approuver pleinement et sans réserves les projets d'organisation et d'installation de l'Exposition universelle de 1900, proposés par le Commissaire général, adoptés par la Commission supérieure et présentés par le Gouvernement après avoir été déjà sanctionnés par l'approbation des représentants de la ville de Paris.

Le Syndicat général émet le vœu que les travaux de l'Exposition universelle internationale de 1900 soient entrepris le plus rapidement possible.

Le Syndicat général estime que l'Exposition universelle sera éminemment profitable aux intérêts nationaux en permettant sûrement à la France d'affirmer et de développer sa puissance artistique, scientifique et industrielle.

Pour l'Union Nationale :

Les Membres du Bureau du Syndicat général,
A. Muzet, *président;*
Poupinel, Gibert, Ch. Tantet, Alf. Mascuraud, Jacquemard, Gauthier, Eugène Simon, *vice-présidents;*
Jolly, Pigier, David, J. Cahen, *secrétaires;*
F. Cahen, *trésorier.*

—

Alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie (Rue de Lancry, 10).

Ordre du jour voté à l'unanimité dans la séance du 20 décembre 1895.

L'Alliance syndicale du commerce et de l'industrie, au nom des cinquante syndicats qu'elle représente ;

Considérant que :

En raison, tant de la grande publicité donnée aux études préparatoires de l'Exposition universelle de 1900, que des communications officieuses faites aux nations étrangères,

Le principe même de cette Exposition ne saurait être mis en discussion ;

Considérant, en outre, que le moment de passer à l'exécution des plans adoptés est arrivé, que tout atermoiement ne pourrait que porter la plus grave atteinte au succès de l'œuvre elle-même, au grand préjudice de l'honneur national et des véritables intérêts de l'industrie et du commerce de la capitale et du pays ;

Émet respectueusement et énergiquement le vœu que le Parlement assure à bref délai la réalisation de l'Exposition universelle de 1900, dans les conditions déterminées par le Conseil municipal de Paris, et d'après les projets actuellement soumis à la Chambre par le Gouvernement de la République.

Le Président, Pinard.
Le Secrétaire général, Émile Lévy.

—

Groupe de l'Alimentation parisienne (Boulevard Bonne-Nouvelle, 34).

Le Groupe de l'Alimentation parisienne, qui comprend dix-huit syndicats professionnels, demande à MM. les Députés de Paris d'assurer la réalisation de l'Exposition universelle de 1900, d'après les projets et dans les conditions déterminées par le Conseil municipal de Paris et actuellement présentés à la Chambre par le Gouvernement de la République.

Il estime qu'en l'état actuel des choses, cette réalisation s'impose pour les véritables intérêts du commerce de la capitale et du pays.

A cette occasion, le Groupe de l'Alimentation parisienne, tout en réclamant la plus grande extension possible de l'Exposition, exprime le désir, au nom des intérêts qu'il représente, qu'aucun restaurant ne soit installé dans la partie de l'Exposition qui sera édifiée de la place de la Concorde au pont de l'Alma, et il demande en outre que l'Exposition soit fermée au moins un soir par semaine, à partir de six heures.

Le Président, Marguery.

—

Conseil d'Administration des Chambres syndicales du département de la Seine. Industrie et bâtiment (Rue de Lutèce, 3).

Décision prise à l'unanimité dans la séance du 10 décembre 1895.

Le Groupe des Chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, qui comprend 26 syndicats professionnels parisiens et 3.000 adhérents occupant plus de 300.000 ouvriers, demande à MM. les Députés de Paris d'assurer la réalisation de l'Exposition universelle de 1900, d'après les projets et dans les conditions déterminées par le Conseil municipal de Paris et actuellement présentés à la Chambre par le Gouvernement de la République.

Il estime qu'en l'état actuel des choses, cette réalisation s'impose pour les véritables intérêts du commerce de la capitale et du pays.

Au nom du Conseil d'Administration :
Le Président du Groupe, Bertrand.

—

Comité central des Chambres syndicales (Rue de Rennes, 44).

Résolutions votées à l'unanimité dans la séance du 18 décembre 1895 par le Comité central des Chambres syndicales représentant 44 syndicats, comprenant 9.576 membres, dont un certain nombre exercent leurs industries en province.

Le Comité central, surpris de voir remettre en question le principe même de l'Exposition universelle de 1900,

Manifeste son désir formel de voir se réaliser l'Exposition universelle;

Demande que le Parlement se prononce le plus rapidement possible sur le projet de loi déposé par le Gouvernement, afin que la période d'exécution, commençant sans plus de délai, vienne mettre fin à toute espèce d'inquiétude dans l'opinion publique.

Le Président, Ch. [illegible]-Besançon.
Le Secrétaire général, A[illegible] S[illegible]

Syndicat général des grains, graines, farines, huiles, sucres et alcools (A la Bourse de Commerce de Paris)

Le Syndicat général de la Bourse de Commerce, qui comprend les six syndicats professionnels suivants :

Association syndicale du marché des blés, seigle et avoine ;

Association syndicale du marché des farines douze-marques ;

Chambre syndicale des grains, graines, farines et huiles :

Association syndicale du marché des huiles ;

Syndicat du commerce des sucres ;

Association syndicale du commerce des alcools,

Exprime le vœu que les sénateurs et députés de la Seine, en vue d'assurer la réalisation de l'Exposition universelle de 1900 et de faire cesser les incertitudes préjudiciables de l'heure actuelle, donnent leur appui aux projets et conditions arrêtés par le Conseil municipal et que le Gouvernement a soumis au Parlement.

Il estime qu'une prompte solution dans ce sens s'impose dans l'intérêt de Paris et de la France.

Les Vice-Présidents, M. Vaury, Boverat. *Le Président.* A. Lainey.
Le Trésorier, Em. Capet. *Le Rapporteur,* Joseph Piettre.

—

Association générale du Commerce et de l'Industrie des tissus et matières textiles (Rue d'Aboukir, 6).

Vœu adopté à l'unanimité.

Considérant :

Que la campagne ouverte dans certains journaux contre l'Exposition universelle de 1900 est de nature à porter atteinte aux intérêts généraux de l'industrie française ;

Que le principe d'une Exposition en 1900 a été consacré depuis plus d'un an, au point de vue parlementaire, par le vote des crédits d'étude ;

Qu'à la suite de ce vote, confirmé encore par les invitations adressées aux puissances étrangères, les représentants du commerce et de l'industrie en France ont pris leurs dispositions en vue de la manifestation éclatante qui doit clore le XIXe siècle :

Le groupe de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et matières textiles exprime le vœu :

Que les Chambres ratifient sans retard le projet sur l'Exposition, tel qu'il a été adopté par le Conseil municipal de Paris et par la Commission supérieure de l'Exposition.

Il estime qu'il est indispensable que l'industrie française puisse continuer en toute sécurité la préparation de la grande œuvre projetée pour 1900.

Le Président, Dehesdin.
Le Secrétaire, Tabourier.

Projet de loi

RELATIF

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

PRÉSENTÉ

Au nom de M. Félix Faure, *Président de la République française, par* M. Mesureur, *Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et par* M. Doumer, *Ministre des Finances*

(Suite et Fin) (1)

Par une délibération du 13 juillet 1895, transformée depuis en une convention entre le Ministre du Commerce et le Préfet de la Seine, le Conseil municipal a voté une subvention égale au cinquième des dépenses de l'Exposition, dans la limite de 20 millions. Cette somme serait versée en cinq annuités à partir de 1896. Le payement en est, d'ailleurs, subordonné aux conditions suivantes :

1° Les bénéfices pouvant résulter de l'Exposition seront partagés par moitié entre la Ville et l'État.

2° Le programme du concours pour la construction des bâtiments à édifier en remplacement du palais de l'Industrie sera établi d'accord avec la ville de Paris, qui devra être représentée dans le jury du concours au même titre que l'Administration de l'Exposition.

3° Après l'Exposition, les promenades seront rendues à la ville de Paris, dans l'état où elles auront été prises, sauf les modifications qui résulteraient de la création de la nouvelle promenade entre les Champs-Elysées et l'esplanade des Invalides, ainsi que de la construction des deux palais en bordure de cette avenue, ou qui seraient maintenues d'accord avec la Ville. Sous réserve de cette exception et étant entendu que les plans des travaux modifiant d'une manière définitive les promenades publiques seront établis d'accord avec le Conseil municipal, les arbres et les massifs

(1) Voir *L'Exposition Universelle*, nos 41, 42 et 43.

qu'il aurait été nécessaire de déplacer devront être rétablis.

4° Au Champ-de-Mars et au Trocadéro, la ville de Paris recevra, après l'Exposition, en remplacement des constructions qu'elle y possède et qui auraient été démolies, des constructions équivalentes présentant la même surface totale.

5° La Ville recevra, en remplacement du pavillon qu'elle possède au Cours-la-Reine, le petit palais à construire sur la gauche de la nouvelle promenade des Champs-Élysées à l'esplanade des Invalides.

6° Les effets de la convention passée le 16 juillet 1891 entre la Ville et l'État au sujet du palais de l'Industrie et approuvée par la loi du 24 décembre 1891 seront reportés sur les édifices nouveaux à établir par l'État, en bordure de la nouvelle promenade des Champs-Élysées vers l'esplanade des Invalides, dans les limites d'emprises définies au plan qui restera annexé à la convention.

En vue de permettre aux expositions et concours divers qui ont lieu au palais de l'Industrie de profiter de ce palais au cours des travaux, on suivra, pour l'établissement des chantiers et la conduite de ces travaux, les indications portées aux plans A, B, C, D, annexés à la convention.

Pendant l'exécution des travaux, le commissariat de police, le poste-annexe et le poste de sapeurs-pompiers seront maintenus, soit dans le palais de l'Industrie, soit dans les nouveaux édifices, qui les recevront également pendant la durée de l'Exposition.

7° La Ville aura, par préférence, le droit de reprendre, pour les réemployer, les matériaux des constructions provisoires que l'État serait tenu de démolir après l'Exposition. Elle devra verser au Trésor, à titre de fonds de concours, une somme destinée à être incorporée aux recettes de l'Exposition et représentant le prix qu'aurait fourni la vente par adjudication. A défaut d'accord, cette somme sera fixée par trois experts, dont l'un désigné par le Commissaire général, le second par le Préfet de la Seine et le troisième par les deux premiers ou, faute d'entente de ces deux experts, par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Cette clause s'appliquera aux constructions à élever au bois de Vincennes.

8° Les contributions, taxes et impôts de toute nature, sans exception, frappant les dépendances du domaine communal au profit de l'État, cesseront d'être supportées par la Ville, du jour où l'État en aura la disposition.

9° La convention n'est valable qu'au cas où l'État exécutera l'avant-projet soumis au Conseil municipal et obtiendra des Chambres les autorisations nécessaires pour permettre de réaliser, en temps utile, la combinaison financière au moyen de laquelle est dotée la dépense de la subvention municipale.

Elle deviendra nulle et non avenue si le Parlement ne vote pas une subvention au moins égale à celle donnée pour l'Exposition par la ville de Paris et si le placement des 60 millions de francs de bons prévus dans les recettes n'est pas garanti.

10° Il sera satisfait à la délibération du Conseil municipal en date du 11 mai 1894 sur le réseau complémentaire des tramways urbains.

Les lignes de tramways destinées à desservir l'Exposition seront concédées à la ville de Paris, à charge de rétrocession.

Une convention spéciale fixera les conditions dans lesquelles la traction des tramways sera transformée par les diverses Compagnies concessionnaires.

Aucune concession de chemins de fer destinés à l'Exposition ne sera accordée à l'intérieur de Paris sans l'assentiment du Conseil municipal.

11° Les frais d'enregistrement ou autres auxquels donnerait lieu la convention seront à la charge de l'État.

Parmi ces conditions, il en est qui se justifient d'elles-mêmes ou qui n'appellent aucune observation. Nous nous bornerons à insister sur les autres.

Condition n° 1. — Comme nous l'indiquerons dans la suite de cet exposé, la participation de l'État sera égale à celle de la Ville. Il est donc équitable que les bénéfices soient partagés par moitié. Une clause analogue avait pris place dans la convention approuvée par la loi du 6 juillet 1886, pour l'Exposition de 1889.

Condition n° 2. — L'intervention de la Ville dans le concours relatif aux deux palais du Cours-la-Reine ne peut que donner des garanties supplémentaires.

Condition n° 5. — Entre le palais de l'Industrie et la Seine se trouve aujourd'hui un pavillon qui appartient à la ville de Paris et qui devra être démoli. Le Conseil municipal demande, pour remplacer ce pavillon, le petit palais prévu sur la droite de la nouvelle promenade des Champs-Elysées vers l'esplanade des Invalides et destiné à l'Exposition rétrospective de l'Art français.

Ce monument est porté au devis estimatif pour une somme de 3.800.000 francs. Notre intention initiale était de n'en remettre qu'une partie à la Ville et de réserver le surplus, pour l'installation éventuelle du Musée des artistes modernes qui étouffe actuellement au Luxembourg. Mais rien n'empêchera d'engager, s'il y a lieu, des négociations ultérieures à cet effet avec l'Administration municipale. En tout cas, ce musée pourra trouver place dans le nouveau palais des Beaux-Arts. L'abandon du petit palais a été l'une des raisons déterminantes du vote de la subvention.

Condition n° 6. — Le palais de l'Industrie est la propriété de l'État; le sol sur lequel il a été édifié est la propriété de la Ville. En vertu d'une convention approuvée par la loi du 24 décembre 1891 et valable pour dix-huit années à courir du 1er janvier 1891, l'État paye à la Ville un loyer annuel de 15.000 francs; quand les recettes brutes de l'État dépassent le montant du loyer, la moitié de l'excédent doit être versé à la caisse municipale; la Ville jouit en outre de certains droits d'usage.

Il a paru que le mieux était de ne pas remettre ce régime en discussion, quatre ans après sa mise en vigueur, et de reporter les effets de la convention de 1891 sur les nouveaux palais, ou plutôt sur celui des Beaux-Arts, puisque l'autre sera abandonné à la Ville.

Les plans visés pour l'exécution des travaux de ces nouveaux palais sont ceux qu'a dressés la Direction d'architecture de l'Exposition. Ils montrent comment seront sauvegardés les intérêts du Salon des artistes et ceux du Concours hippique.

Aucune objection n'est à formuler contre la nomenclature des locaux dont le Conseil municipal réclame le maintien aux Champs-Elysées, soit avant, soit pendant l'Exposition. Ces locaux sont compris dans la liste de ceux dont la convention de 1891 attribue l'usage à la Ville.

Condition n° 9. — Cette condition est capitale. Elle subordonne la validité du contrat: 1° à la réalisation du plan adopté par la Commission supérieure; 2° au vote d'une subvention de l'État égale à celle de la Ville; 3° à la garantie d'une émission de bons montant à 60 millions, comme le propose le Gouvernement.

Nous espérons que les Chambres voudront bien l'admettre.

Condition n° 10. — Le Conseil municipal a décidé, le 11 mai 1894, la création de cinq lignes nouvelles de tramways, la modification de trois lignes existantes et l'organisation de services d'omnibus. Il demande l'approbation du Gouvernement pour les tramways. Par dépêches du 28 juin et du 6 juillet 1895, M. le Ministre des Travaux publics a informé M. le Ministre du Commerce et le rapporteur de la Commission de l'Exposition au Conseil municipal que toutes les améliorations votées par cette assemblée pourraient être réalisées.

Une entente interviendra facilement, en ce qui concerne les lignes de tramways qui devraient être spécialement établies pour desservir l'Exposition.

Les nécessités du transport des visiteurs et surtout de leur évacuation après les fêtes du soir conduiront à substituer la traction mécanique à la traction animale sur un certain nombre de lignes de tramways reliant l'Exposition aux divers quartiers de Paris. Il en résultera, pour les concessionnaires, des dépenses assez considérables de premier établissement et d'achat de matériel roulant. Le Conseil municipal a pu craindre que les Compagnies n'obtinssent en échange une prorogation de leurs concessions, qui ont été jusqu'ici limitées au terme du monopole de la Compagnie des omnibus; il s'est mis en garde contre cette éventualité. Rien de plus juste : omnibus et tramways concourent aux mêmes services, remplissent le même but; la révision du régime auquel ils sont soumis doit avoir lieu à la même époque. Ici encore, M. le Ministre des Travaux publics a donné un avis favorable, par lettre du 28 juin 1895 au Ministre du Commerce.

Quant à la condition touchant les chemins de fer, elle est plus délicate. Néanmoins, il ne faudrait pas en exagérer l'importance, car son effet demeure limité aux lignes spécialement établies pour desservir l'Exposition. Nous espérons arriver à un accord, dont les résultats seront soumis au Parlement.

Produit des entrées. — En 1867, 1878 et 1889, les entrées ont fourni respectivement :

Exposition de 1867. . . .	10.765.000 francs.
Exposition de 1878. . . .	12.575.000 —
Exposition de 1889. . . .	21.584.000 —

Lors de l'Exposition de 1867, une association s'était formée, pour garantir jusqu'à concurrence de 8 millions de francs et dans la limite d'une dépense totale de 20 millions, la partie des frais qui ne serait pas couverte par la subvention de l'Etat, par celle de la Ville, par les droits d'entrée et par les recettes diverses. En fait, la garantie est restée purement nominale.

Pour l'Exposition de 1878, la perception s'est faite exclusivement aux risques et périls du Trésor.

Suivant l'exemple de 1867, les organisateurs de l'Exposition de 1889 constituèrent d'abord une association de garantie, engagée jusqu'à concurrence de 18 millions de francs et dans la limite d'une dépense totale de 43 millions. Cette association disparut, quand eut été adoptée l'heureuse combinaison des bons-tickets dont voici l'économie : un groupe d'établissements de crédit émettait 1.200.000 bons de 25 francs, munis chacun de vingt-cinq tickets d'entrée, participant à quatre-vingt-un tirages de lots, remboursables pour la plupart en 1964 et dispensés de tout impôt à l'exception de la taxe de 3 p. 100 établie sur les lots par la loi du 21 juin 1875; des 30 millions donnés par l'émission, 21 et demi étaient versés au Trésor et 8 millions et demi affectés au payement des lots, au remboursement du capital, ainsi qu'à l'acquittement des frais de l'opération.

Pour 1900, le produit net des entrées serait porté à 60 millions. Si élevée qu'elle puisse paraître au premier abord, cette évaluation a été admise par les personnes les plus compétentes, consacrée par les résultats de la souscription de garantie, dont nous parlerons plus loin, et acceptée par la Commission supérieure. Elle n'a, du reste, rien d'excessif, car, à moins de circonstances imprévues, les visiteurs seront beaucoup plus nombreux qu'en 1889.

Depuis l'Exposition du Centenaire, les moyens de transport se sont développés et améliorés, tant en France qu'à l'étranger; l'habitude des voyages a pénétré dans des couches de plus en plus profondes; les tarifs ont subi de notables réductions, spécialement sur le territoire français, après la suppression partielle du lourd impôt qui grevait auparavant la grande vitesse. L'Administration des chemins de fer de l'Etat et les grandes Compagnies se proposent de multiplier en 1900 les trains spéciaux de visiteurs, à taxe extrêmement modique. Il entre aussi dans leurs intentions et dans celles d'autres entreprises d'accorder des avantages particuliers aux voyageurs isolés, souscripteurs de vingt billets d'entrée : c'est un point sur lequel nous aurons à revenir.

Des raisons politiques ont empêché, en 1889, la participation officielle des États monarchiques et restreint dans d'étroites limites la participation effective de leurs nationaux. Ces raisons n'existent plus; suivant toute probabilité, les Gouvernements étrangers réserveront un accueil favorable à l'invitation du Gouvernement français. Leur acceptation ne contribuera pas seulement à l'éclat des fêtes de 1900, elle fera affluer des divers pays les exposants et les visiteurs.

Au lieu de n'ouvrir ses portes que le 6 mai, l'Exposition de 1900 sera inaugurée le 15 avril, conformément à l'article 2 du décret du 4 août 1894. Le délai de perception se trouvera ainsi augmenté de trois semaines.

La force nécessaire au fonctionnement des machines et engins sera presque entièrement fournie par l'électricité. On aura, en conséquence, de puissantes usines électriques qui donneront le soir des ressources jusqu'alors inconnues pour l'éclairage et les illuminations. Ces flots de lumière se prêteront admirablement, comme nous l'avons déjà indiqué, à l'organisation de fêtes dans les différentes parties de l'enceinte et permettront

d'offrir chaque jour des attractions nouvelles au public, après le coucher du soleil. Les entrées à 2 francs se multiplieront sans aucun doute dans une large mesure.

D'après les plans adoptés par le Conseil municipal et par la Commission supérieure, l'Exposition aura une de ses entrées principales à l'angle de la place de la Concorde, c'est-à-dire en plein cœur de Paris. Les visiteurs ne reculeront plus, surtout pendant la soirée, devant le voyage qu'ils avaient à accomplir en 1889; ils viendront en foule passer quelques heures agréables à l'intérieur de l'Exposition. L'opinion à peu près unanime est qu'il y aura là un gros élément de succès.

A ces causes de réussite s'ajouteront la beauté du cadre, le rôle inédit assigné à la Seine, la nouveauté de la classification, la place considérable ménagée aux arts décoratifs, la vie imprimée aux galeries par le contact intime entre le matériel et les produits, ainsi que par la mise en action de ce matériel sous les yeux du public.

L'annexe de Vincennes fournira aux recettes un appoint appréciable.

C'est plus qu'il n'en faut pour justifier notre estimation du produit des entrées.

En ce qui concerne le recouvrement, deux systèmes ont paru devoir être écartés : celui de 1878 et celui de 1867, repris d'abord, puis abandonnés en 1889. Le premier expose le Trésor à trop d'aléas, laisse planer trop d'incertitude sur les recettes, ne crée que tardivement les ressources destinées à couvrir les dépenses. Quant au second, son mérite principal est d'associer à l'œuvre de l'Administration les souscripteurs des parts de garantie, de recruter des agents de propagande parmi les sommités du monde industriel et commercial, d'assurer un minimum de perception ; mais, comme le premier, il ajourne à la dernière heure la réalisation des ressources ; on sait, en outre, combien l'Administration rencontre d'obstacles pour la constitution d'une société de garantie, dans les conditions admises en 1867, et ces difficultés s'aggraveraient certainement en 1900, eu égard au chiffre élevé du capital à garantir.

La deuxième combinaison de 1889, celle des bons-tickets, a donné, au contraire, de si heureux résultats, qu'il était naturel de s'en inspirer et de la reproduire, sauf quelques modifications.

D'après les dispositions auxquelles nous nous sommes arrêtés, conformément à l'avis *unanime* de la Commission supérieure, la somme de 60 millions serait réalisée par une émission publique de bons analogues à ceux de 1889.

Ces bons porteraient, non plus vingt-cinq coupons d'entrée, mais seulement vingt. Leur prix descendrait, dès lors, de 25 à 20 francs. En diminuant ainsi la valeur des titres, notre but est tout à la fois de les démocratiser, d'en faciliter l'acquisition et de pousser à l'achat simultané de deux bons donnant droit à des avantages différents, comme nous l'expliquerons dans la suite de cet exposé.

De même qu'en 1889, les souscripteurs participeraient à des tirages de lots en argent. Le montant de ces lots serait fourni par les intérêts du capital souscrit et versé.

On renoncerait au remboursement des bons. L'éloignement de l'échéance et la très faible valeur des titres enlèvent tout intérêt pratique à l'amortissement.

En revanche, les porteurs de bons pourraient demander avant l'ouverture de l'Exposition et obtenir, à leur choix, soit une réduction permanente sur les prix normaux d'entrée dans les établissements de spectacle à l'intérieur de l'enceinte, soit une diminution sur les prix de transport pendant la durée de l'Exposition. De ces deux réductions, la première conviendra particulièrement aux souscripteurs parisiens et la seconde à ceux des départements ou de l'étranger ; beaucoup de souscripteurs prendront vraisemblablement un bon de chaque nature.

La réduction sur les prix d'entrée dans les établissements de spectacle à l'intérieur de l'enceinte ne dépend que de l'Administration, qui en fera l'objet d'une clause des actes de concession. Elle serait fixée à 25 p. 100.

Pour les transports, au contraire, une entente était indispensable avec les Compagnies exploitantes.

L'Administration des chemins de fer de l'Etat et les six grandes Compagnies de la métropole ont consenti à délivrer pour Paris, au départ des gares et stations séparées de la capitale par une distance supérieure à 50 kilomètres, des billets d'aller et retour avec réduction d'un tiers par rapport aux prix de deux billets simples. Un bon conférerait le droit à trois voyages, aller et retour, pour les stations distantes de 200 kilomètres au plus, à deux voyages pour les stations distantes de 201 à 500 kilomètres, et à un voyage seulement pour les stations situées à plus de 500 kilomètres de Paris. Le délai de validité des billets spéciaux serait de cinq jours dans la première zone, de dix dans la seconde et de quinze dans la troisième. Pour la première et la deuxième zone, les voyages successifs devraient s'effectuer au départ de la même gare.

Aucun avantage similaire n'a été accordé aux voyageurs en 1889.

Comparé au prix des billets ordinaires d'aller et retour (25 p. 100 de réduction en 1re classe ; 20 p. 100 en 2e et en 3e classe), le prix des billets spéciaux accuse une diminution de 11 p. 100 en première classe, 16 p. 100 en deuxième et en troisième classe. Les délais de validité sont, de plus, considérablement allongés.

Afin de mettre mieux en lumière l'importance des avantages offerts aux souscripteurs de bons, deux tableaux ci-annexés donnent : le premier, un barème des réductions de taxes, entre 51 et 1.100 kilomètres ; le second, ces réductions et les allongements de délai, par rapport aux billets ordinaires d'aller et retour, pour les villes de plus de 40.000 habitants.

Nous nous contentons d'extraire du premier tableau et de reproduire ici les chiffres de réduction du tarif aux distances moyennes des deux premières zones et à la distance de 700 kilomètres dans la troisième zone :

DISTANCES	RÉDUCTIONS TOTALES PAR RAPPORT Aux billets simples			Aux billets ordinaires d'aller et retour		
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe
1re zone. — Distance moyenne de 125 kilomètres, 3 voyages	28f05c	18f90c	12f30c	7f05c	7f50c	4f95c
2e zone. — Distance moyenne de 350 kilomètres, 2 voyages	52f30c	35f30c	23f00c	13f10c	11f20c	9f20c
3e zone. — Distance de 700 kilomètres, 1 voyage	52f25c	35f25c	23f00c	13f05c	11f10c	9f20c

L'Administration des chemins de fer de l'État, les Compagnies et le Trésor, qui leur est lié par la garantie d'intérêt, bénéficieront de ces remises, aussi bien que le public, grâce au développement considérable du mouvement des voyageurs.

En Algérie, en Tunisie et en Corse, les réductions accordées sur les chemins de fer du continent eussent été insuffisantes pour attirer les visiteurs. Aussi les tarifs ordinaires seront-ils diminués de 50 p. 100. Les porteurs de bons n'auront d'ailleurs droit qu'à un voyage aller et retour, dont la durée pourra être d'un mois.

Il existe des billets circulaires établis de concert par les Compagnies algériennes de chemins de fer et par la Compagnie générale transatlantique. La part des Compagnies de chemins de fer dans le prix de ces billets représente 60 p. 100 de leur tarif plein. Elle sera réduite de 20 p. 100, ce qui correspondra à une diminution totale de 52 p. 100 par rapport à ce tarif.

La Compagnie générale transatlantique, la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur, la Société générale de transports maritimes à vapeur et la Compagnie de navigation mixte ont offert une réduction de 35 p. 100, pour un passage aller et retour, en 1re, 2e ou 3e classe, avec durée de validité de deux mois, sur les lignes postales méditerranéennes qu'elles exploiteraient en 1900.

Convenait-il de réserver à l'Etat l'émission des bons ou de la confier à des établissements financiers ?

Le Gouvernement a cru devoir écarter l'émission directe. On ne conçoit guère, en effet, l'État mettant en circulation des valeurs à lots, et cependant la loterie constituera, comme en 1889, l'une des bases de l'opération.

Une question, jusqu'à un certain point connexe avec la précédente, est celle de l'époque à laquelle aura lieu l'appel aux souscripteurs. Notre premier sentiment était d'attendre que les travaux eussent pris corps et que l'attention du monde fût concentrée sur l'Exposition. Les personnes compétentes dont l'avis a été sollicité ne partagent pas cette impression. Suivant elles, le succès d'une émission immédiate ne peut faire doute, grâce aux avantages que les bons emportent avec eux ; leur appréciation que sont venus corroborer les résultats de la souscription de garantie a été partagée par la Commission supérieure. Le placement des bons aussitôt après le vote de la loi aura, du reste, le mérite d'assurer, dès aujourd'hui et plus complètement, l'avenir de l'Exposition et d'éviter au Trésor des avances onéreuses qui, dans la situation actuelle, seraient pour lui une lourde charge.

Ne voulant pas traiter avec une seule maison de banque, le Gouvernement s'est adressé aux principaux établissements de credit ; le Comptoir national d'escompte, le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, la Société générale, la Société de crédit industriel et commercial lui ont promis leur concours et soumis deux combinaisons.

Dans la première, qui avait leurs préférences, ces établissements s'engageaient à faire l'émission pour le compte de l'État, moyennant le remboursement d'une somme arbitrée à 3 millions et représentant les commissions de guichets, les frais de confection et de délivrance des bons et des coupons d'entrée, ceux de prospectus, d'annonces, de tirages, de délivrance des lots, etc. Cette somme devait être représentée par 150.000 bons supplémentaires et n'être acquise aux émetteurs que si la totalité de l'émission était couverte par le public. Il y avait là, non une garantie matérielle du placement intégral des bons, mais une garantie morale, un témoignage de la confiance que l'opération inspirait aux établissements.

Dans la seconde combinaison, à laquelle ils ne consentaient que si les Pouvoirs publics le jugeaient indispensable, les établissements financiers devaient grouper autour d'eux une association garantissant, de même qu'en 1889, l'émission et le versement de 60 millions à l'État. Mais ils demandaient une remise plus forte, comprenant, outre le remboursement de leurs frais, une commission de garantie de 5 p. 100, conforme au précédent sanctionné par les Chambres en 1889 et destinée à être répartie entre tous les garants au prorata de leur souscription. La remise totale s'élevait ainsi à 6 millions, chiffre ramené, après discussion, à 5 millions, par une diminution sur les frais matériels de l'opération. Comme dans la première combinaison, le montant de cette remise était obtenu au moyen de bons supplémentaires.

Le Gouvernement a pensé que la deuxième combinaison présentait seule toute la sécurité voulue. Il s'est d'ailleurs trouvé en communauté de vues avec le Conseil municipal de Paris, dont la délibération du 13 juillet 1895 subordonne même expressément la participation de la Ville à la garantie des 60 millions.

Déférant à l'invitation du Gouvernement, les établissements financiers ont provoqué les concours dont ils avaient besoin pour la garantie du capital et fait appel, dans ce but, au public.

Ayant divisé les 3.250.000 bons à émettre en séries de 1.000 bons, ils offraient des parts de garantie de 20.000 francs chacune et promettaient, en compensation du risque, une commission de 1 franc par bon.

Les établissements abandonnaient donc à leurs adhérents, sans en rien retenir, la totalité de la commission de garantie de 5 p. 100, fixée d'accord avec le Gouvernement.

Bien que le délai de souscription ait été très court et qu'aucune publicité n'ait eu lieu par la voie de la presse, le nombre des parts souscrites a atteint 5.645, chiffre correspondant à un capital de 112 millions 900.000 francs. Les souscriptions se sont d'ailleurs réparties entre 2.961 souscripteurs, appartenant pour une forte proportion à la province. Il était impossible de recueillir un témoignage plus général et plus éclatant de la confiance publique dans le succès de l'Exposition.

Les listes ont dû être soumises à un travail de réduction, de manière à rentrer dans la limite de 3.250 parts. On a considéré les souscriptions à une part comme irréductibles et ramené les autres à une ou deux parts.

Le Comptoir national d'escompte, le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, la Société générale et le Crédit industriel ont tenu à s'effacer complètement devant les autres garants et affirmé ainsi qu'ils ne poursuivaient aucun but de lucre et de spéculation. Afin de prouver leur foi dans les souscriptions recueillies par leurs soins, ils ont consenti, malgré cette réduction, à se tenir pour engagés jusqu'à concurrence de leur mise primitive, c'est-à-dire de 120 parts, si la garantie devenait

effective et si des défaillances se produisaient parmi les souscripteurs.

Un projet de convention, dont le texte est ci-joint, a été préparé avec les établissements financiers, après la clôture de la souscription de garantie. Il a reçu l'approbation *unanime* de la Commission supérieure et n'appelle que peu d'explications.

Les établissements se chargent de l'émission de 3.250.000 bons.

Ils apportent leurs listes de souscriptions de garantie et prennent l'engagement de rester, le cas échéant, liés dans la limite de leur mise primitive

Les bons seraient constitués comme nous l'avons dit précédemment, et n'auraient à supporter d'autre impôt que la taxe établie sur les lots.

Le produit net de l'émission serait déposé à la Caisse des dépôts et consignations, qui le conserverait jusqu'en 1900, et servirait un intérêt de 2 1/2 p. 100 l'an, suivant les accords intervenus entre le Département du commerce, la Commission de surveillance et le directeur général de la Caisse.

Cette bonification alimenterait vingt-neuf tirages échelonnés de 1896 à 1900. Les lots représenteraient une valeur totale de 6 millions : il y en aurait un de 500.000 francs chaque année. On ouvrirait la série des tirages par un gros lot, afin de hâter le classement des bons. Le dernier tirage comprendrait également un lot de 500.000 francs, ce qui préviendrait le trafic des bons en 1900, et contribuerait, avec d'autres mesures, à protéger les administrations de chemins de fer contre le commerce des billets spéciaux attribués aux souscripteurs

Dans le cas où les intermédiaires désignés pour la vente des billets d'entrée seraient insuffisamment approvisionnés, l'Administration aurait le droit de délivrer des billets fabriqués par l'État. Cette disposition constituerait un obstacle à l'agiotage sur les bons, si, par impossible, des spéculateurs tentaient de s'y livrer.

Le nombre des entrées gratuites ne dépasserait pas la proportion usuelle.

Prévoyant l'éventualité d'un ajournement de l'Exposition, le contrat assure aux souscripteurs la restitution du capital de 20 francs sans intérêt. Les tirages cesseraient aussitôt ; mais les lots gagnés antérieurement demeureraient acquis à leurs bénéficiaires.

Ainsi que nous l'avons expliqué, les frais de l'opération seraient de 5 millions, représentés par 250.000 bons supplémentaires, savoir :

	Fr.
Commission de garantie (5 p. 100).	3.250.000
Remboursement aux cinq établissements émetteurs des frais relatifs à la confection et à la délivrance des bons et des coupons d'entrée, aux tirages et à la délivrance des lots, aux prospectus et annonces, etc. . .	1.750.000
Total pareil.	5 000.000

Cette somme correspond à 8,33 p. 100 du produit net de l'émission et à 7,70 p. 100 du produit brut. En 1889, la remise avait été de 10 p. 100 du produit brut.

La quote-part versée au Trésor atteindra 92,3 p. 100, alors qu'en 1889 elle n'a pas dépassé 71,67 p. 100.

Avances de la Banque de France sur le produit des entrées. — Le produit net de l'émission, devant être immobilisé à la Caisse des dépôts et consignations jusqu'en 1900, ne pourra être affecté avant cette époque au payement des travaux.

Mais il sera possible de faire face aux dépenses par les annuités de la subvention municipale, par les allocations budgétaires et par des avances à 1 1/4 p. 100 d'intérêt que la Banque de France a consenti à faire sur des certificats de dépôt d'égale somme délivrés par la Caisse des dépôts et consignations. Ces avances ne dépasseraient pas 30 millions et seraient remboursables après libération du produit de l'émission des bons à lots. L'État prélèverait les charges d'intérêt sur les recettes diverses, telles que concessions, locations, revente des matériaux, etc.

Produit des concessions, des locations et recettes diverses. Produit de la revente des matériaux. — Les concessions, locations et recettes diverses ont donné, en 1889, 2.400.000 francs ; la revente des matériaux a fourni 1.027.000 francs.

Ces deux éléments de recettes sont très aléatoires. Il ne sera pas impossible de tirer davantage des concessions. Mais, d'autre part, l'édification à titre définitif des palais du Cours-la-Reine, l'obligation de livrer à la Ville, après l'Exposition, des constructions équivalentes à celles du Champ-de-Mars qui doivent être démolies, le caractère essentiellement provisoire que nous entendons conserver aux autres palais et pavillons, enfin l'abaissement du cours des fers, imposent une extrême réserve dans l'évaluation de la revente des matériaux.

Nous proposons de regarder ces ressources comme devant couvrir les intérêts des avances qui pourraient être demandées à la Banque de France.

Part contributive de l'État. — Les dépenses imputées sur les fonds du Trésor se sont élevées, en 1878, à 31.700.000 francs, soit à 57 p. 100 de la dépense totale. Elles ont été, en 1889, de 17.000.000, soit de 34 p. 100 du total : ce chiffre ne tient pas compte des sacrifices supplémentaires supportés par l'État pour la conservation partielle des monuments du Champ-de-Mars et pour la création d'un nouveau champ de manœuvres, sacrifices que M. Boulanger évaluait à 3 millions dans son rapport du 3 juillet 1890 au Sénat et qui porteraient, par suite, à 20 millions la dépense effective de l'État lors de la dernière Exposition.

C'est précisément à 20 millions que nous vous demandons de fixer la part contributive de l'État pour l'Exposition universelle de 1900. La proportion entre les subsides du Trésor et la dépense totale sera ainsi de 20 p. 100 ; jamais elle n'était descendue si bas. Pour la première fois aussi, le concours de l'État ne dépasse pas celui de la Ville.

Encore la somme de 20 millions n'est-elle qu'un maximum, susceptible d'être réduit en définitive, si des économies sont réalisées sur les prévisions de dépenses ou si le produit des concessions, des locations et de la revente des matériaux dépasse les charges des avances éventuelles de la Banque de France.

Les Chambres et le Gouvernement pourront, sans y consacrer plus de 20 millions, faire bénéficier la population ouvrière et la production industrielle de travaux s'élevant à 100 millions, non compris les dépenses des exposants, donner aux futures assises un éclat sans précédent, remplacer le palais de l'Industrie par des édifices plus artistiques et plus commodes, doter Paris d'un embellissement nouveau.

Chaque année, les crédits nécessaires seront ouverts par la loi portant fixation du budget général.

Suivant toute probabilité, la dépense devra être répartie sur les quatre exercices 1897, 1898, 1899 et 1900.

Dispositions du projet de loi. — Telles sont les dispositions pour lesquelles nous sollicitons la haute sanction du Parlement.

Le texte du projet de loi ne nécessite aucun commentaire nouveau après les longs développements dans lesquels nous sommes entrés. Il est du reste calqué sur les lois du 6 juillet 1885 et du 4 avril 1889.

En le votant, les Chambres accompliront un acte de haute politique et de patriotisme. L'Exposition de 1900 réveillera les initiatives, ranimera le mouvement des affaires, donnera une impulsion nouvelle à l'industrie et au commerce, assurera une ère de travail aux classes laborieuses, provoquera les inventions et les progrès, constituera un vaste foyer d'études et d'enseignement pour le public, développera notre exportation, affirmera les intentions pacifiques du Gouvernement, attestera une fois de plus le relèvement matériel du pays, et, ce qui vaut mieux encore, ajoutera à sa gloire et à son rayonnement extérieur. Paris et la France entière sortiront grandis de ces assises solennelles. La République aura clos dignement le XIXe siècle et attesté son désir de rester à l'avant-garde de la civilisation.

PROJET DE LOI

Le Président de la République Française,

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes et par le Ministre des Finances, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la convention passée le 18 novembre 1895 entre le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, représentant l'État, d'une part, et le Préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, autorisé par délibération du Conseil municipal du 13 juillet 1895, d'autre part, ladite convention ayant pour objet la participation financière de la Ville à l'Exposition universelle de 1900.

ART. 2. — Est approuvée la convention passée le 18 novembre 1895 entre le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, représentant l'État, d'une part, le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, le Comptoir national d'escompte, la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, la Société générale de crédit industriel et commercial, d'autre part, ladite convention ayant pour objet l'émission de 3.250.000 bons de vingt francs, munis chacun de vingt billets d'entrée à l'Exposition.

Ces bons seront dispensés de tout impôt, à l'exception de la taxe établie sur les lots, et participeront à vingt-neuf tirages de lots, suivant le détail porté à la convention.

ART. 3. — La part contributive de l'État aux dépenses de l'Exposition est fixée à vingt millions de francs (20.000.000 francs).

Les crédits nécessaires seront ouverts par les lois annuelles de finances, dans la limite de la dotation ci-dessus fixée

Pendant la prorogation des Chambres, ces crédits pourront être ouverts, conformément à la loi du 14 décembre 1879, par des décrets rendus en Conseil d'État, après avoir été délibérés et approuvés en Conseil des Ministres Ces décrets devront être soumis à la sanction des Chambres dans la première quinzaine de leur plus prochaine réunion.

ART. 4. — En cas d'insuffisance des annuités de subvention de la Ville et des crédits budgétaires annuels pour couvrir les dépenses des exercices correspondants, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est autorisé à demander à la Banque de France les avances consenties par la lettre du Gouverneur de la Banque de France en date du 16 novembre 1895, annexée à la présente loi.

Ces avances, faites au taux annuel d'intérêt de un quart pour cent (1 1/4 p. 100), seront garanties par la remise à la Banque de France des récépissés de la Caisse des dépôts et consignations, remise qui vaudra nantissement au profit de la Banque. Elles ne dépasseront pas le chiffre total de trente millions de francs et seront remboursables au plus tard le 31 décembre 1900.

ART. 5. — Les dépenses de l'Exposition, y compris les intérêts des avances qui seraient demandées à la Banque de France, sont limitées aux ressources fournies par la subvention de la Ville, le produit de l'émission, la participation financière de l'État et les recettes accessoires, telles que produit des concessions, des locations et de la revente des matériaux.

ART. 6. — La subvention de la ville de Paris, le produit de l'émission, lors de son retrait de la Caisse des dépôts et consignations, les avances de la Banque de France, et généralement toutes les recettes de l'Exposition seront versées au Trésor, à titre de fonds de concours pour dépenses publiques, conformément à l'article 13 de la loi du 6 juin 1843.

ART. 7. — Les opérations de recettes et de dépenses de l'Exposition seront soumises à toutes les règles sur la comptabilité publique ; elles seront effectuées par les agents du Trésor et soumises au contrôle de la Cour des comptes.

ART. 8. — Un rapport annuel faisant connaître la situation de l'entreprise et donnant le compte détaillé des recettes et des dépenses sera présenté au Président de la République, publié et distribué au Sénat et à la Chambre des Députés.

Les conventions approuvées par les articles 1 et 2 de la présente loi, les actes désignés dans l'article 1er, paragraphe 9, de la loi du [illegible] février [illegible] et dans l'article 19 de la loi du 28 avril [illegible], et, d'une manière générale, les autres actes à passer par l'Administration de l'Exposition ne seront assujettis qu'au droit de trois francs (3 francs).

Fait à Paris, le 21 novembre 1895.

Le Président de la République [illegible]

Signé : FÉLIX FAURE

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Signé : G. MESUREUR.

Le Ministre des Finances,

Signé : P. DOUMER.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant HENRI GAUTIER

3e Année. — Nos 45-46. *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5-20 Février 1896.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

LE RAPPORT DE M. BOUGE, DÉPUTÉ DE MARSEILLE

Vu l'importance et l'étendue du document que nous publions ci-dessous, nous avons dû faire un numéro double qui porte la date du 5-20 février.

BULLETIN

Le rapport de M. Bouge, député de Marseille, que nous publions plus loin *in extenso*, constitue l'effort suprême des adversaires de l'Exposition ; il est le résumé des arguments qui se sont produits dans différents journaux, depuis le jour où le Conseil municipal de Nancy a donné le signal de l'attaque.

Il faut rendre cette justice au rapporteur, c'est que son travail, nous allions dire son réquisitoire, a produit une certaine émotion parmi le public parlementaire. Il est fort bien fait, habilement présenté et dénote chez son auteur un véritable talent d'écrivain et de critique.

Il était très facile, étant donné l'état des esprits à la Chambre, de persuader à nos honorables qu'ils aient à se montrer méfiants envers la grande entreprise projetée pour 1900.

Et en effet, M. Bouge a su, avec une très grande habileté, leur démontrer que, depuis qu'il est question d'une Exposition Universelle, tous les cabinets qui se sont succédés aux affaires — ils sont nombreux, hélas ! — ont négligé à dessein d'en appeler à leur compétence, et ont presque fait fi de leurs droits et de leurs prérogatives. C'est là, la corde sensible, et M. Bouge en a joué avec infiniment de doigté.

On veut, dit-il, nous faire choisir la carte forcée. On prétend nous faire approuver des plans qui ont été dressés par des architectes et non par des avocats et des médecins. Nous n'en voulons pas. Puis, faisant allusion aux puissances étrangères qui ont déjà envoyé leur adhésion, il ajoute : « On a invité des gens à dîner chez nous, sans nous prévenir. Eh bien, soit, il y aurait mauvaise grâce à leur dire maintenant de rester chez eux. Mais nous entendons rester maîtres de notre menu et de notre programme, et nous pouvons les modifier. Nous leur ferons manger des pommes de terre. » Voilà, au fond, ce que M. Bouge et M. Méline ont l'intention de faire.

Vous voulez une Exposition universelle en 1900, vous l'aurez ; mais vous aurez une réédition de celle de 1889, et si vous n'êtes pas contents, vous irez exposer à... Endoume! (*)

Eh bien, nous prétendons, nous, que ce n'est pas de cette façon qu'il faut que les choses se passent, et si M. Bouge avait été logique avec luimême, il aurait dû donner comme conclusion à son rapport le projet de résolution suivant :

« La Chambre invite le Gouvernement à repousser tout projet d'Exposition en 1900. »

Toutes les critiques que le rapporteur a dirigées contre l'Exposition avec emprise sur la rive droite, ne s'adressent-elles pas également à l'Exposition confinée exclusivement sur la rive gauche?

Alors, pourquoi chercher midi à quatorze heures et ne pas dire carrément ce que l'on pense?

Avouez franchement que l'Exposition vous... embête, et ne nous proposez pas d'en faire une qui ne sera forcément qu'un « four noir ». Est-ce ce but que vous poursuivez ?

S'il y a des gens que l'Exposition de 1900 embête, qu'on nous pardonne l'expression, il y en a aussi que votre politique et ses scandales embêtent aussi furieusement, et depuis longtemps.

Il s'agit de savoir où est la majorité.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, on discute, à la Chambre, la question de savoir à quelle sauce le Ministère sera mangé.

Et pendant ce temps-là, le monde industriel et commercial, en France, attend qu'on se décide dans un sens ou dans l'autre.

Dix mille ouvriers attendent également qu'on leur donne du travail.

Ce sont là des considérations sur lesquelles le rapport de M. Bouge est muet, et nous le regrettons.

HENRI GAUTIER.

(*) Localité, près de Marseille, où l'on envoie les gêneurs se promener.

La première délibération sur le projet de loi relatif à l'Exposition Universelle de 1900 est inscrite, d'accord avec le Gouvernement, en tête de l'ordre du jour de la Chambre des députés pour la séance de Samedi 22 février.

RAPPORT

FAIT

*Au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'***Exposition Universelle de 1900,**

Par M. BOUGE, député.

Messieurs,

La première idée d'une Exposition universelle en 1900 revient à l'initiative parlementaire. Le 2 juillet 1892, M. François Deloncle déposait sur le bureau de la Chambre un projet de résolution tendant à décréter une Exposition universelle à Paris pour l'année 1900. Le Gouvernement y était resté étranger et peut-être n'en fut-il pas prévenu et en éprouva-t-il quelque surprise. On ne s'expliquerait pas sans cela qu'il n'eût pas fait connaître son avis. Ce projet, qui intéressait si grandement les finances nationales, la fortune industrielle, le renom artistique, la grandeur et l'avenir du pays, passa presque inaperçu.

« A la fermeture de l'Exposition de 1889, dit le projet du Gouvernement qui vous est soumis, exposants et visiteurs s'étaient donné rendez-vous en 1900... Ce sentiment, poursuit-il, ne tarda pas à s'affirmer, pressant, irrésistible... La proposition de M. Deloncle rencontra dans les milieux parlementaires l'accueil le plus favorable. »

Ce sentiment pressant, irrésistible, dont parle le Gouvernement, existait peut-être; le projet de M. Deloncle en fut la seule manifestation.

Elle resta isolée. Communiquée par M. le Président à la Chambre en fin de séance, après la fixation de l'ordre du jour, qui est le signal du départ, le projet n'appela ni contradiction, ni concours.

L'accueil favorable dans les milieux parlementaires, dont parle le projet du Gouvernement, consiste dans le renvoi à la Commission d'initiative prononcé sans opposition par M. le Président de la Chambre.

Depuis, il n'en fut plus question et la Commission d'initiative n'en délibéra ni ne le rapporta jamais.

Si la Chambre, comme on l'a dit depuis, engagea, ce jour-là, le principe de l'Exposition, ce fut à son insu.

Le projet de M. François Deloncle n'en fut pas moins le seul point de départ de la question de l'Exposition de 1900 dont la période préparatoire prit aussitôt un actif et rapide essor.

Quelques jours après, le 13 juillet 1892, un décret instituait l'Exposition de 1900.

Le 5 novembre un arrêté du Ministre du Commerce nommait la Commission préparatoire.

Le 10 juin 1893, au cours de la discussion du budget de 1894, la Chambre votait un premier crédit d'étude de 5,000 francs. Le Gouvernement avait demandé un crédit de 10,000 francs affecté à diverses expositions : la Commission du budget affecta le crédit à l'Exposition de 1900 en le réduisant à 5,000 francs. Le Sénat le ratifiait dans les mêmes conditions.

Le 9 septembre 1893, un premier décret nommait une Commission consultative supérieure et un deuxième, M. Picard, Commissaire général.

Le 11 juin 1894, la Commission consultative supérieure adoptait l'emplacement du Champ-de-Mars avec le quai de la Conférence, le Cours-la-Reine, le Palais de l'Industrie et les terrains avoisinant le Palais, entre son axe longitudinal prolongé, l'avenue d'Antin et le Cours-la-Reine.

Le 19 juillet 1894, la Chambre votait un nouveau crédit d'étude de 100,000 francs. Le rapporteur, M. Siegfried, avait réservé les droits de la Chambre et la Commission du budget en séance, par l'organe de M. Doumer, soulignait expressément ces réserves et spécifiait qu'il ne serait pas possible au Pouvoir exécutif d'engager en quoi que ce soit l'Etat et ses finances, sans que la question eût été soumise au Parlement dans son intégralité et qu'il eût été mis à même de se prononcer explicitement.

Le Sénat votait à son tour le crédit sous les mêmes réserves acceptées par le Gouvernement.

Le 4 août 1894, paraissait le décret portant règlement général de l'Exposition. Le 9 août avait lieu l'ouverture du concours dont la durée était fixée à quatre mois et sur les résultats duquel M. Guadet, le 5 janvier 1895, présentait à la Com-

mission consultative supérieure un rapport qui fut adopté par elle.

Le 6 juillet 1895, notre collègue, M. Binder, demandait à interpeller le Gouvernement sur le projet d'Exposition; sur la demande de M. le Ministre du Commerce qui déclarait que les droits de la Chambre étaient réservés, l'interpellation était ajournée à un mois.

Le 13 juillet, le Conseil municipal adoptait le projet de l'Administration.

Le 18 novembre 1895, intervenaient deux conventions de l'État relatives à l'Exposition, la première entre celui-ci et la ville de Paris, la deuxième avec cinq établissements financiers.

Le 21 novembre enfin, vous était soumis, Messieurs, le projet de loi sur lequel vous avez aujourd'hui à statuer.

On le voit, la Commission de l'Exposition faisait son œuvre à côté et en dehors du Parlement. La Chambre ne se fit pas faute, dans les deux occasions qui lui furent offertes par les demandes de crédit, de rappeler son existence et de répéter au Gouvernement qu'elle entendait que ses droits fussent respectés.

Quelques jours avant le dépôt du projet, le 15 novembre 1895, M. le Ministre du Commerce, M. Mesureur, répondant à M. Binder, avait à son tour donné l'assurance à la Chambre que les droits du Parlement dans la question de l'Exposition étaient réservés. Le principe lui-même l'était également, disait-il, en réponse à une interruption de M. Delafosse.

Il devait être en effet très vivement discuté dans les bureaux de la Chambre. Le projet souleva de nombreuses critiques et l'opinion des bureaux lui fut, en somme, très manifestement défavorable.

Trois bureaux élirent des commissaires défavorables au principe même de l'Exposition.

Quatre autres bureaux nommèrent des commissaires hostiles au projet du Gouvernement.

Enfin, dans les quatre bureaux restant, des commissaires favorables au projet furent élus.

Votre Commission fut ainsi formée de sept commissaires hostiles au projet, contre quatre favorables et cette majorité de sept voix se retrouva intacte dans tous les votes qui furent successivement émis.

L'ordre du jour des travaux de votre Commission appelait naturellement l'examen préalable du principe de l'Exposition et c'est par là qu'elle ouvrit et que nous commencerons nous-mêmes la discussion.

Les Expositions universelles répondent-elles à l'intérêt général du pays?

En abordant ce sujet, me permettrez-vous, Messieurs, d'écarter tout d'abord du débat une légende qui n'a pas trouvé et qui ne pouvait pas trouver d'organe parmi vous, mais qui fait le fond de toutes les attaques auxquelles la majorité de votre Commission s'est trouvée en butte ailleurs ?

Cette légende tend à représenter ceux qui n'ont pas pour le projet du Gouvernement un goût très vif et une admiration sans bornes, comme cédant à un esprit provincial de mesquine jalousie ou de haine même contre Paris. Est-il besoin de s'en défendre? Jalouser Paris, haïr Paris! Allons donc! Qui peut ne pas aimer, ne pas admirer Paris! Ce n'est pas un Français, bien sûr, ce n'est pas un patriote non plus, surtout depuis le siège, depuis que Paris a donné au monde ce spectacle unique dans l'histoire et qui suffirait à consoler la France et à la relever à ses propres yeux d'une ville de deux millions d'hommes tous grandis individuellement jusqu'à l'héroïsme, résistant pendant cent trente-deux jours, sans un murmure et sans une défaillance, à un assiégeant rigoureux.

Tout homme a deux pays, le sien et puis la France, a dit admirablement un grand poète. On pourrait ajouter que tout Français a deux cités : la sienne et puis Paris.

Ecartons sans les apprécier ces procédés de discussion.

Les adversaires de l'Exposition ont fait valoir deux ordres d'idées principaux :

Le premier, le préjudice matériel qu'occasionne à l'ensemble du pays au bénéfice de Paris le retour trop fréquent des Expositions ;

En second lieu, les dangers qu'elles présentent pour la France au point de vue social, industriel et politique.

Le premier point de vue n'est pas assurément l'aspect le plus élevé de la question. Il ne mérite pourtant pas le dédain avec lequel on affecte d'en parler ; il est humain, c'est dire que les Parisiens ne sauraient s'en affranchir eux-mêmes.

Que Nancy, Lyon ou Marseille défendent leurs intérêts propres, se plaignent que l'excès de centralisation produit par les Expositions leur rende toute concurrence impossible, s'efforcent d'empêcher que la prospérité de Paris s'élève sur les ruines de leur prospérité respective, nous ne voyons rien là que de très ordinaire et qui justifie la hauteur avec laquelle on parle de ces choses.

La grande discussion des tarifs économiques fut le long et vif débat des intérêts particularistes. Parfois l'intérêt en jeu n'avait pas l'ampleur de ceux que l'Exposition menace ou atteint. Le Midi et le Nord, les départements géographiquement les plus opposés étaient tour à tour alliés ou adversaires, selon que leurs intérêts se rapprochaient ou rentraient en lutte. Paris lui-même était dans la mêlée. Personne ne s'est avisé de rabaisser ou de dédaigner les efforts que chacun tentait en faveur des siens dans la bataille ardente des intérêts.

La lutte pour la vie est une loi inévitable, dont l'humanité et la civilisation ne peuvent qu'amortir les chocs. De l'individu, elle s'étend aux cités et aux nations.

L'intérêt mène l'homme à Paris comme ailleurs.

Soyons justes. Lorsque le Comité de l'alimentation parisienne, dans un juste sentiment de son importance et comprenant que la question de l'Exposition ne pouvait pas être tranchée sans son avis, écrit à votre Commission : « Nous sommes partisans de l'Exposition aux Champs-Élysées, sous la condition qu'il n'y soit installé aucun restaurant ou café ». Qu'est cela, s'il vous plaît, et la province fait-elle autre chose que de s'efforcer, comme les commerçants parisiens, d'éloigner une concurrence dangereuse ?

Voilà pour les Parisiens ; voici pour la Ville de Paris.

La Ville de Paris veut bien des Expositions, pourvu *qu'elles se fassent chez elle*. La valeur des emplacements suburbains importe peu. Ecoutez M. Humbert, notre si distingué collègue : il expose les *raisons parisiennes* de préférer à tout autre l'emplacement du Champ-de-Mars.

Rapport de M. Humbert, au nom de la sous-commission de l'Exposition universelle de Paris en 1900 (20 février 1893, p. 28).

» *Raisons parisiennes.* — Sans parler d'une tradition glorieuse, consacrée par l'éclatant succès de quatre Expositions successives, tradition dont les élus de Paris ne sauraient, à moins d'y être contraints par la force des choses, consacrer l'abandon, il apparaît clairement que l'Exposition de 1900 ne peut être établie au delà de l'enceinte des fortifications, sans qu'il en résulte un préjudice matériel pour la Ville. Parmi les projets d'établissement *extra muros*, en effet, les plus intéressants, disons les seuls qui aient quelque chance d'aboutir, sont ceux qui impliquent l'aliénation pendant de longues années de terrains appartenant à la Ville et, par suite, durant le même temps, la transformation complète et la privation d'usage des lieux de promenade les plus chers aux Parisiens. L'Exposition close, la remise en état des lieux entraînera des frais énormes et ces frais retomberont fatalement à la charge de la Ville. Encore est-il fort douteux que la restitution intégrale des aspects primitifs soit matériellement possible.

« Ce n'est pas tout, la Ville de Paris sera appelée, cela est certain, à coopérer avec l'État, comme elle l'a toujours fait, aux dépenses de l'Exposition universelle. Il est même à prévoir que le chiffre de sa subvention sera cette fois plus élevé qu'il ne l'a été dans les occasions précédentes. Jusqu'ici, toutefois, la Ville s'était toujours finalement remboursée de ses avances par l'augmentation de ses recettes d'octroi et par l'impulsion considérable donnée au commerce intérieur. En sera-t-il tout à fait de même quand l'Exposition sera transportée hors des murs de Paris ? On ne saurait l'espérer.

« Les plus-values d'octroi que nous pouvons encore attendre seront sensiblement diminuées ; le commerce parisien verra lui échapper une partie notable des bénéfices que chaque Exposition universelle lui apporte et sur lesquels, cette fois encore, il croyait pouvoir compter; l'Exposition, enfin, amènera avec elle toute une armée d'industriels, d'hôteliers, de marchands, qui s'installeront sur ses abords, qui se grouperont en une sorte de ville improvisée et feront surgir un vaste mouvement d'affaires dont profiteront seules les communes avoisinantes. *Même l'Exposition disparue, ces installations ne disparaîtront qu'en partie ; il demeurera quelque chose du mouvement d'émigration imprudemment créé, en sorte que la subvention fournie par les Parisiens aura pour une bonne part servi à doter quelques communes suburbaines d'une prospérité prélevée tout entière sur la nôtre et dont nous aurons fait tous les frais.* »

Nous n'avons rien à ajouter, nous demandons seulement à M. Humbert de permettre à la province de dire pour l'Exposition à Paris, ce que Paris dit pour l'Exposition à Courbevoie.

L'honorable Commissaire général, M. Picard, répond que le blé ne pousse pas à Paris. Paris, en effet, ne prend que sa commission d'intermédiaire *sur tout ce qu'il ne produit pas lui-même*; sur tout ce qu'il produit lui-même la province est totalement dépouillée ; sur tout ce qu'il ne produit pas lui-même, en outre de la commission qu'il prélève, la main-d'œuvre, de beaucoup supérieure en général à la valeur du produit, est encore enlevée à la province.

Les conséquences de l'afflux des affaires à Paris par le fait de l'Exposition se font sentir en province non seulement pendant sa durée, mais lui survivent longuement.

Combien de provinciaux sont entrés dans les grands magasins de Paris que la province n'a plus revus comme clients? Nous nous bornons à cet exemple, nous pourrions en citer mille.

De même que l'on se fait une bourse de jeu, de même l'on se fait aujourd'hui longtemps à l'avance une bourse de l'Exposition. A l'arivée à Paris, ce n'est pas le budget des nécessités courantes qui épuise le plus vite la bourse, c'est celui du plaisir. Les économies y passent, et on rentre en province pour les refaire.

C'est là, avons-nous dit, le plus petit aspect de la question, nous avons hâte de nous placer à un point de vue plus élevé.

Depuis longtemps déjà, les Expositions ont été détournées de leur objet primitif, qui était la manifestation et l'exaltation du génie et du travail humains sous toutes leurs formes et l'instruction des foules par l'aspect. Pour avoir, par nécessité professionnelle, beaucoup vu, beaucoup voyagé et observé, les organisateurs des Expositions savent par expérience combien est clairsemée la clientèle qui vient pour s'instruire et qu'elle forme une minorité infime. Cependant, le succès dépend de la recette et s'affirme par elle. Que faire? Attirer du bout du monde la clientèle du plaisir et lui offrir pour cela des attraits de plus en plus grossiers.

Les merveilles de l'industrie et des arts sont le prétexte, leurs galeries sont désertées ou vivement parcourues par acquit de conscience parce qu'il faut les connaître et qu'il est de bon goût d'en parler : la rue du Caire est le but et la foule s'y presse.

On comprend quel genre d'attraction il faut à de tels visiteurs. Le but primitif des Expositions est effacé, toute notre émulation a disparu et l'âme populaire sort abaissée et corrompue de ces spectacles.

Du moins, le point de vue social y trouvera-t-il quelques avantages? Répondant à M. Vaillant qui l'interpellait sur le chômage, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Mesureur, a dit que l'Exposition en serait le remède naturel et que les ouvriers y trouveraient du travail. Sans doute, l'Exposition va offrir un débouché à quelques privilégiés, trois, quatre, cinq mille travailleurs si l'on veut. Le nombre des ouvriers que l'Exposition embauchera n'est rien comparativement à celui des sans-travail qu'elle attirera des divers points de la France et de l'étranger même. L'offre d'un travail important et rémunérateur fera affluer à Paris une offre de main-d'œuvre plus considérable et disproportionnée.

La campagne se dépeuple, l'agriculture manque de bras, entend-on dire de tous côtés.

Il y a quelques jours, les journaux annonçaient que deux villages du Midi avaient été totalement abandonnés par leurs habitants. Leurs maisons désertées sont vouées désormais au silence et à la solitude des ruines. Quelle leçon dans un fait-divers!

Les exodes de la campagne vers la ville n'ont pas d'autre point de départ et ne s'expliquent pas

autrement. Fatigués du travail des champs, pénible, peu rémunéré, mais sûr, l'appât des besognes faciles et des meilleurs salaires pousse vers Paris les ouvriers des campagnes.

Ils n'en reviennent pas. Pour les uns, la déception est immédiate : comme l'offre des bras est plus grande que la demande, ils ne trouvent pas à s'employer, leurs petites économies s'épuisent vite, quelques jours ou quelques semaines passent, les voilà des déclassés et des clients de l'Assistance publique. D'autres, plus heureux ou plus habiles, trouvent à s'embaucher pendant l'Exposition à de bonnes conditions en général, car l'Exposition provoque l'élévation des salaires qui, elle-même, par un contre-coup économique fatal, provoque la hausse de tous les produits nécessaires à l'existence. D'où impossibilité, ou à peu près, d'économiser sur ces salaires relativement élevés. L'Exposition s'achève, le travail diminue, l'ouvrier ne trouve plus à se suffire. Nouvel encombrement des asiles de nuit, nouveau surcroît pour l'Assistance publique, l'armée des sans-travail parisiens est augmentée de tout ce que l'exode de la province a amené à Paris.

En toutes choses, le dernier mot appartient à la statistique. Il en résulte que les années d'Exposition accélèrent encore la marche ascendante si rapide de la criminalité, des budgets de l'Assistance publique et de la prostitution.

Cet envers fâcheux de la question n'est pas même compensé par les bénéfices éventuels que retireront de l'Exposition notre commerce et notre industrie.

L'année de l'Exposition est très fructueuse, l'année qui précède et l'année qui suit sont nulles. La compensation s'opère d'elle-même et l'ordre économique le veut ainsi. Une Exposition n'augmente pas les besoins et les ressources, elle augmente les dépenses en multipliant les occasions et l'économie suit obligatoirement la dépense comme dans l'ordre naturel le repos suit la fatigue.

Les recettes des douanes accusent exactement ce jeu de bascule.

On peut aujourd'hui poser comme une loi économique que le bénéfice d'une Exposition est largement compensé s'il n'est dépassé par trois choses :

1° La perte qui précède l'Exposition et celle qui la suit;

2° Les frais généraux qu'elle entraîne;

3° L'augmentation de la cherté de l'existence.

L'augmentation des frais généraux est toute naturelle, l'Exposition exige des apprêts, des embellissements particuliers et un ensemble rajeuni.

L'accroissement de la cherté des vivres ne peut pas être contesté non plus. Les précédents l'établissent et l'État lui-même le reconnaît en allouant à ses employés à Paris, à Bordeaux, partout où il y a des Expositions et pendant leur durée, une indemnité spéciale de séjour.

Toujours au point de vue commercial et industriel, la France a-t-elle quelque chose à apprendre ou à gagner dans ces exhibitions? La question nous mènerait trop loin. Il se peut que la France ait appris quelque chose dans les diverses Expositions internationales. Certainement et de tout temps elle a beaucoup plus enseigné qu'appris.

L'intérêt national que les partisans de l'Exposition invoquent nous paraît sortir plutôt diminué qu'agrandi de ces considérations diverses. Nous permettra-t-on de dire, avec la réserve que le sujet comporte, quelques mots de notre politique internationale ?

On nous dit à ce sujet qu'une Exposition est essentiellement une œuvre de paix et que la France démontre ainsi ses intentions pacifiques. Sont-elles encore douteuses ? Le projet de l'Exposition implique à lui seul une appréciation optimiste de l'état actuel de l'Europe et du monde.

Lorsque, dans une certaine mesure, la France se lie les bras et se consacre ainsi à une œuvre pacifique de longue haleine, souhaitons seulement que partout cet optimisme soit partagé au même degré.

Plaçons-nous ensuite au point de vue spécial de Paris. L'intérêt de Paris à l'Exposition est lui-même contestable. La privation de ses plus belles promenades, avant et après l'Exposition, le changement de ses habitudes et surtout la cherté de l'existence pendant sa durée ne sont pas des désagréments ou des inconvénients négligeables. Le Gouvernement, disions-nous tout à l'heure, indemnise une partie de ses employés des frais que leur impose l'Exposition ; mais les Parisiens, qui les indemnise ?

En définitive, l'Exposition ne fera comme heureux que les membres du syndicat de l'alimentation parisienne. Encore exigent-ils qu'on ne puisse leur installer aucune concurrence aux Champs-Elysées. Tout le monde ne trouve pas cela suffisant.

Quel dommage qu'il ne puisse pas être institué à Paris un *referendum*, pour ou contre l'existence de l'Exposition! Comme nous serions curieux d'en connaître le résultat !

Signalons en terminant que le principe de l'Exposition a trouvé des adversaires au sein même du Conseil municipal de Paris.

Telles sont les raisons qu'au nom de leurs bureaux ont développées contre le principe de l'Exposition trois de vos commissaires.

A ces diverses considérations, dont quelques-unes ne manquent pas d'être puissantes et seront retenues par l'avenir, les partisans du principe répondirent par la longue énumération des avantages, des bienfaits et des richesses qu'apportait avec elle toute Exposition bien conduite et réussie, et personne ne doute qu'il en puisse être autrement avec l'Administration actuelle.

Les peuples accourant pour célébrer en France la grande manifestation de la civilisation et de la paix, qui ne saurait avoir nulle part plus de grandeur et plus d'éclat, la France affirmant avec une incomparable force qu'elle a repris à la tête du monde des arts, de l'industrie et du travail la place à laquelle lui donnent droit son génie éternellement fécond et l'énergie infatigable de ses fils !

Dans l'ordre industriel, ils revendiquaient encore la puissante impulsion donnée aux affaires, la prospérité laissée dans le pays par le passage de l'univers.

Entre ces deux opinions, la Chambre jugera. Le pouvoir véritablement compétent, pour les départager, était à vrai dire les Chambres de commerce. Elles n'ont pas été consultées.

Il y a là une lacune profondément fâcheuse, impardonnable, que votre Commission n'a pu s'empêcher de signaler et de regretter. Quant à elle, à proprement parler, elle n'a pas eu à se prononcer. Force lui a été de s'incliner devant des faits acquis qui ne laissaient plus entière la question de principe.

Votre Commission avait la bonne fortune de posséder un ancien membre du Gouvernement précédent, l'honorable M. Lebon. C'est lui qui, dans sa réponse ou dans ses premières explications, donna à la discussion du principe de l'Exposition un tour inattendu.

Le principe de l'Exposition, Messieurs, dit-il en substance, pourquoi nous attarder à le discuter? Il ne se pose plus, il n'est plus en jeu, par le double motif qu'il est tranché déjà affirmativement par les délibérations de la Chambre et que la France est engagée vis-à-vis d'elle-même et de l'étranger.

M. Lebon expliqua alors que le Gouvernement dont il avait fait partie, jugeant ainsi que la question de l'Exposition avait été résolue par les votes de la Chambre, un grand nombre d'industriels français avaient été par lui encouragés ou autorisés à s'y préparer, et qu'il avait, en outre, par le Ministère des Affaires étrangères, adressé à toutes les puissances des invitations dont plusieurs avaient déjà été acceptées.

L'audition de M. le Président du Conseil réservait à votre Commission une nouvelle surprise.

A entendre M. Lebon, membre du Gouvernement précédent, le principe de l'Exposition était engagé par l'invitation lancée aux puissances étrangères ; lorsque l'on entendit M. Bourgeois, chef du Gouvernement actuel, ce ne fut plus seulement sur le principe même, mais sur le projet tout entier qu'il prétendit que la Chambre était liée.

Le principe de l'Exposition, nous dit-il, n'est plus en jeu, il a été tranché par le vote des crédits d'étude. Un concours public a été organisé en vue de provoquer des projets. Une opinion s'est formée, considérant l'extension à la rive droite comme la condition nécessaire propre à l'éclat de cette manifestation. Le jury a été unanime à adopter ce plan. Les conventions provisoires qui ont été passées avec le Conseil municipal de Paris et avec des établissements financiers ont pour base l'adoption du plan étendu à la rive droite. C'était la théorie du bloc.

M. André Lebon demande si le Ministre de l'Intérieur estime que la ville de Paris fasse de *l'adoption intégrale du plan tel qu'il est présenté* une condition formelle de sa participation effective à l'Exposition. M. le Ministre répond qu'il n'a pas sur ce point de données officielles, mais il sait, à titre officieux, que la Ville reprend son entière liberté d'action *si le plan reçoit une modification profonde*. Une de ces modifications profondes serait précisément la suppression de la portion de l'Exposition s'étendant aux Champs-Élysées.

L'adoption du plan restreint à la rive gauche obligerait le Gouvernement à de nouvelles négociations forcément longues et pour lesquelles le temps manque. Votre rapporteur demande alors à votre Président du Conseil, dans le cas où la Commission serait d'avis de modifier le plan proposé, si le Gouvernement accepterait et suivrait les indications de la Commission ou s'il maintiendrait le projet tel quel. Et M. le Président du Conseil répond par cette aimable fin de non-recevoir qu'il sera toujours heureux d'entrer en négociations avec la Commission, mais qu'un *fait plus important domine toute la question*, c'est l'opposition certaine de la Ville à toute modification profonde du plan.

M. le Président du Conseil se réservait de porter le différend devant la Chambre qui aurait ainsi le dernier mot. Sur ce point, il se rencontrait avec la majorité de votre Commission qui, dès le premier jour et aussitôt après la déclaration de M. Lebon, en avait eu la pensée.

Nous étions bien loin des déclarations de M. le Ministre du Commerce, du 15 novembre précédent.

Votre Commission voulut alors et avant tout aller au fond des choses et se rendre compte jusqu'à quel point la Chambre était engagée en droit et en fait. Le rapide historique que nous avons tracé au début de ce rapport a déjà permis de se faire une opinion à ce sujet, mais la question vaut la peine d'un examen plus approfondi.

Les votes précédents de la Chambre et du Sénat avaient-ils explicitement ou implicitement résolu la question *d'être ou ne pas être* de l'Exposition de 1900?

Explicitement, d'une manière formelle, *la Chambre ne s'était jamais prononcée*. En fin de séance, le projet de résolution de M. Deloncle avait été renvoyé, selon la procédure courante, à la Commission d'initiative. Depuis, il n'avait pas été même l'objet d'un rapport et n'avait plus reparu à la tribune. L'initiative du Gouvernement s'était quelques jours après substituée à celle de M. Delon. cle, et, à partir de ce moment, 13 juillet 1892, la question de l'Exposition avait fait son chemin à l'insu et en dehors de la Chambre, traitée un peu en étrangère et avec laquelle, semble-t-il, on évitait le plus possible de prendre contact. Dans aucune circonstance, à aucun moment, le Gouvernement et la Commission de l'Exposition ne s'adressent à la Chambre pour la consulter ou simplement pour la mettre au courant des choses. Les procédés changent vis-à-vis du Conseil municipal, qui est régulièrement et diligemment tenu au courant des travaux de la Commission. Pas une seule communication spéciale à la Chambre ; on ne s'adresse à elle que lorsqu'il n'est pas possible de s'en passer et sous la forme de demandes de crédit.

Une première fois, c'était en juin 1893, lors de la discussion du budget de 1894, le Gouvernement demanda un crédit de 10.000 francs. Le Parlement accorda 5.000.

Cette parcimonie était une indication qui, dès ce moment, eût dû ouvrir les yeux.

L'année suivante, le 20 juillet 1894, le Gouvernement retourne devant la Chambre pour lui demander un nouveau crédit préparatoire de 100.000 fr.

Le rapporteur, M. Siegfried, insère dans son rapport la phrase suivante :

« Il est bien entendu qu'avant d'engager définitivement la dépense de l'Exposition de 1900, le Parlement sera consulté. »

M. Doumer souligne ces réserves, et alors apparaît le sentiment d'impatience de la Chambre de voir se traiter en dehors d'elle la question de l'Exposition et sa volonté de réserver expressément ses droits.

« Je tiens, dit-il, à faire remarquer, au sujet de cette œuvre nationale de l'Exposition, qu'il est bon *que par une espèce de parti pris le Parlement ne soit pas tenu à l'écart* de son élaboration. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Il doit être bien convenu

que la Commission a entendu dire tant par le libellé même du chapitre ouvert (Études relatives à l'Exposition universelle de 1900) que par les observations consignées dans le rapport, qu'il ne serait pas possible d'engager en *quoi que ce soit* l'État et ses finances sans que la question ait été soumise au Parlement dans son intégralité et avant que nous nous soyons prononcés d'une manière explicite. (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*) Il est entendu qu'en ce moment il s'agit de l'ouverture d'un crédit uniquement destiné à permettre les études préparatoires de l'Exposition, mais que le Parlement sera saisi du plan et du programme définitif que le Gouvernement entend exécuter. (*Tres bien ! très bien !*)

Impossible d'apporter plus de précision et de clarté. La Chambre, par l'organe de sa Commission du budget, fait entendre clairement au Gouvernement sa volonté de ne pas permettre d'engager l'Etat et ses finances en quoi que ce soit (M. Doumer ne dit pas les finances de l'État, mais bien l'État et ses finances) avant qu'elle ait été consultée et qu'elle se soit prononcée d'une manière explicite. Explicitement, en effet, nous le répétons, la Chambre ne s'était jamais prononcée, et, à l'heure actuelle, elle ne s'est pas prononcée encore ailleurs que dans ses bureaux.

Le Gouvernement d'alors ne fit à la Chambre aucune réponse aux observations un peu sévères de M. Doumer.

Au Sénat, le Ministre du Commerce, M. Lourties, crut devoir assurer ses collègues que les droits du Parlement seraient complètement réservés.

Depuis cette époque, la Commission poursuivit son œuvre, dont le Parlement n'eut que des échos, jusqu'au jour où il en fut saisi par le dépôt du projet actuel (21 novembre 1895).

Entre temps, plusieurs de nos collègues, effrayés des proportions que l'on prêtait au projet du Gouvernement et désireux de mettre la Chambre en mesure de se prononcer sur les points qui, comme l'exagération de l'emplacement et des dépenses, et l'emprise des Champs-Élysées, inquiétaient l'opinion et semblaient devoir soulever l'opposition la plus vive, voulurent provoquer à plusieurs reprises un débat public à la tribune. Ils en furent dissuadés par le Gouvernement qui leur fit les déclarations les plus formelles et les plus rassurantes.

Le 31 mai 1895, le groupe des députés parisiens donna mandat à MM. Denys Cochin et Binder d'interpeller le Gouvernement : M. Denys Cochin annonce cette intention par la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

La Commission réunie au Ministère du Commerce a adopté hier, dans ses lignes générales, le plan de l'Exposition de 1900.

Ce plan comporte l'occupation de 108 hectares, comprenant le Cours-la-Reine et toute la partie des Champs-Élysées située entre l'avenue d'Antin et la place de la Concorde ; la démolition du palais de l'Industrie, remplacé par un palais d'égale grandeur ; la construction d'un pont monumental ; la suppression des arbres du bas quai ; la transplantation de la plupart de ceux du Cours-la-Reine, enfin une dépense approximative évaluée à 100 millions.

Convaincu que l'occupation de terrains de plus en plus vastes et la construction d'édifices de plus en plus nombreux ne sauraient ajouter à l'intérêt véritable des Expositions, et surtout inquiet des changements proposés pour l'un des plus magnifiques endroits de Paris, le groupe des députés parisiens a chargé mon collègue du 8e arrondissement de Paris, M. Maurice Binder et moi, de vous demander si le Gouvernement a adopté et entend soutenir devant les Chambres le projet approuvé hier par la Commission.

Je ne doute pas que vous n'acceptiez cette question et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, etc.

DENYS COCHIN.

Un débat allait s'ouvrir et permettre à la Chambre de marquer ses intentions très fermes. M. le Ministre du Commerce pria M. Denys Cochin et obtint de lui de l'ajourner.

D'ailleurs, écrivait en terminant M. le Ministre du Commerce, aucune mesure d'exécution ne sera prise et rien ne sera engagé avant la promulgation de la loi à intervenir.

« Vous jugerez, sans doute, monsieur le député et cher collègue, que dans cette situation un débat serait aujourd'hui prématuré, et que la discussion viendra beaucoup plus utilement après le dépôt du projet de loi sur le bureau de la Chambre des Députés ; elle s'engagera, du reste, dans des conditions telles que la liberté des pouvoirs publics demeure absolument entière. »

Deux mois après, M. Maurice Binder ayant déposé, le 6 juillet, une demande nouvelle d'interpellation, le Ministre du Commerce le devance à la tribune. Les vacances étaient proches, le renvoi à un mois équivalant à l'enterrement de la question, le Ministre indique de nouveau que la discussion ne peut utilement s'ouvrir et le débat est renvoyé.

« L'honorable M. Binder, dit-il, m'a informé hier seulement de son désir de m'interpeller sur le projet de l'Exposition de 1900. Il me permettra de lui dire que j'ai été un peu surpris de cette demande d'interpellation.

« Il y a quatre ou cinq semaines, j'ai été saisi par M. Denys Cochin d'une demande analogue. J'ai eu l'honneur de lui écrire une lettre qui a été publiée et dans laquelle j'ai pris l'engagement formel de ne faire procéder *à aucune mesure d'exécution*, *quelle qu'elle soit,* avant que la Chambre ne fût saisie du projet.

« Cet engagement, je le renouvelle aujourd'hui à la tribune. L'Administration se contentera, jusqu'au dépôt du projet, de faire les études préparatoires et d'ouvrir les concours nécessaires à l'élaboration des projets qui seront ensuite soumis à la Chambre, de manière que celle-ci puisse statuer en pleine connaissance de cause.

« Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle le débat puisse s'ouvrir utilement sur des projets qui ne sont pas encore définitivement arrêtés et qui ne vous ont pas été communiqués. » (*Très bien! très bien !*).

En même temps, comme le faisait justement observer M. Binder, on négociait avec le Conseil municipal de Paris

« M. MAURICE BINDER. — M. le Ministre du Commerce vient de déclarer que les projets de l'Exposition nous seraient soumis d'une façon absolument entière et sans engagement antérieur. Or, je réponds à M. le Ministre qu'à mon point de vue je crains précisément de ne pas voir la question demeurer entière, après un ensemble de négociations faites en dehors du Parlement.

« Je ne trouve nullement extraordinaire, Messieurs....., et je ne songe pas à protester contre le principe des négociations commencées avec le Conseil municipal de Paris. J'ai appartenu pendant dix ans à cette assemblée et je trouverais extraordinaire qu'on la considérât comme quantité négligeable ; mais j'ai bien le droit de supposer que, puisque le Gouvernement s'est trouvé assez prêt pour lui soumettre son projet, il doit être à même dès aujourd'hui de le soumettre au vote du Parlement. »

On négociait aussi avec les Sociétés financières.

De tous côtés, après avoir solennellement promis de respecter les droits du Parlement, de ne rien engager sans lui, de subordonner à sa volonté expresse les solutions définitives, le Gouvernement allait traiter d'une façon ferme et placer la Chambre en présence de faits acquis.

Le Gouvernement adressait aux puissances étrangères une circulaire pour les inviter à prendre part à l'Exposition de 1900.

M. le Ministre des Affaires étrangères a bien voulu communiquer à votre Commission le texte de la circulaire adressée aux puissances et les réponses affirmatives qui lui étaient déjà parvenues.

Cette communication appelle diverses observations.

La circulaire porte la date du 16 septembre 1895.

En 1867, la circulaire impériale aux puissances fut lancée le 7 mars 1865, deux ans à peu près exactement avant l'ouverture.

Le Corps législatif parut en prendre quelque ombrage. Sur l'avis exprimé par quelques Députés qu'il y avait dans l'envoi de cette circulaire un manque d'égards envers le Corps législatif et une atteinte à ses pérogatives, M. Rouher fit à la tribune la déclaration suivante :

« Pour arriver à cette précision dans le concours de l'Etat, dans le concours de la ville de Paris, dans les souscriptions des associés, il n'était pas possible que, préparatoirement, pour faciliter même votre œuvre, le Gouvernement ne se livrât pas à des examens, à des études... Il m'a paru que, hier, lorsque l'honorable M. de Lavenay indiquait les efforts faits poor se renseigner auprès des puissances étrangères, le corps législatif éprouvait une sorte d'étonnement ; parce que la loi n'était pas encore votée, il semblait qu'on en eût escompté à l'avance l'adoption.

« Cela n'est pas vrai à aucun degré,... tout a été préparatoire, tout a été à l'état d'étude ; vous êtes maîtres intégralement de votre vote, et à aucun point de vue le Gouvernement n'a cherché à l'engager par anticipation..., mais il était impossible qu'une étude préparatoire ne fût pas faite et que les résultats ne vous en fussent pas soumis.

« ...Il faut bien, Messieurs, que vous compreniez — et je me hâte de vous le dire — que ce n'est ici ni une indication de nature à déterminer son vote, ni un désir d'appesantir sur les conséquences d'un rejet ; c'est une détermination pure et simple des faits qui laisse entrer le droit que je vous reconnais de discuter le fond de la question, etc. »

Pour l'Exposition de 1878 l'invitation aux puissances est du 18 avril 1876, deux ans environ avant l'ouverture.

Pour celle de 1889 elle porte la date du 17 mars 1887.

Ces précédents font mieux ressortir la précipitation que l'on a apportée à s'adresser officiellement aux puissances en 1895, cinq ans environ avant l'ouverture de l'Exposition de 1900.

Peut-être eût-on pu se borner à les pressentir et différer jusqu'à la discussion de la Chambre de leur adresser une invitation officielle.

D'autant plus que l'on était alors à quelques semaines de la rentrée du Parlement.

L'invitation aux puissances est du 16 septembre 1895, les Chambres sont rentrées le 22 octobre. Ce rapprochement de dates a son éloquence.

La circulaire d'invitation à l'Exposition de 1900 présente d'autres différences :

1° Elle vise l'entente de la municipalité de Paris et de l'Etat ;

2° Elle vise et délimite expressément l'emplacement.

Voici en quels termes elle s'exprime :

« Une entente complète s'est établie entre le Gouvernement et la municipalité de Paris au *sujet du plan à adopter* et de la contribution financière de la Ville. Les Chambres pourront être saisies, dès la rentrée, du projet de loi relatif aux voies et moyens de l'entreprise. »

C'est bien cela, les Chambres ne sont là que comme des Chambres d'enregistrement.

Enfin, le Ministre des Affaires étrangères nous a également communiqué une note faisant connaître l'acceptation définitive d'un certain nombre de puissances.

Pour la Belgique, il a été entendu qu'en échange de son acceptation nous accepterions de notre côté son invitation à l'Exposition de Bruxelles, en 1897. « Vous savez, a écrit le Ministre des Affaires étrangères, que c'est suivant l'avis de votre département (la lettre est adressée au Ministère du Commerce) consigné dans une lettre de M. Lebon, du 19 octobre 1895, que nous *avons conclu cet accord.* »

La Chambre appréciera. Quoi qu'il en soit, le point de savoir si le Parlement demeurait libre de refuser l'ouverture de l'Exposition parut dès lors tranché.

Que parmi nos nationaux quelques industriels, s'exagérant la portée des crédits d'études votés par les Chambres et croyant l'Exposition décidée et certaine, aient déjà mis à l'étude le concours personnel qu'ils devaient lui apporter, qu'ils se soient disposés à y participer et aient engagé dans ce but des dépenses plus ou moins élevées, la chose en valait la peine et cette considération était certainement de nature à vous impressionner sans être à elle seule déterminante toutefois.

A quatre ans de distance, le nombre des industriels qui se sont déjà mis en frais pour l'organisation de leur exposition particulière doit être restreint et les dépenses peu considérables. Sans doute, il eût été permis d'en faire bon marché sans grand préjudice.

Mais le Gouvernement avait lancé ses invitations aux puissances étrangères. La parole de la France était engagée. Il nous a paru qu'il n'était pas possible de la laisser en souffrance et, par 10 voix contre 1, celle de l'honorable M. Viox, votre Commission décida qu'il y aurait une Exposition en 1900.

En s'inclinant devant le fait accompli, votre Commission n'a pas pu s'empêcher de regretter que le Gouvernement ait, par son attitude et ses actes, limité en fait la liberté du Parlement.

Dans la presse, dans les Conseils généraux, dans le pays entier, l'opposition au principe de l'Expo-

sition avait déjà parlé assez haut pour que le Gouvernement pût l'entendre.

Il convenait de porter la question entière devant le Parlement et de lui laisser le dernier mot. L'invitation aux puissances a coupé court à la résistance et rendu toute retraite impossible.

Restait à résoudre la question de savoir si pour l'emplacement, pour les monuments, pour le plan, la Chambre était également tenue et devait se borner comme une simple Chambre d'enregistrement à voter le projet *ne varietur*.

Votre Commission ne l'a pas pensé.

Nous avons invité les puissances étrangères, très bien. La France ne saurait, sans mauvaise grâce, prier aujourd'hui ses invités de rester chez eux, mais, ajoutait spirituellement un des membres de la Commission, M. de Lasteyrie, nous ne leur avons pas donné le menu ou le programme et nous pouvons les modifier.

Ici les réserves formulées si à propos par M. Doumer sortent à effet. M. Doumer, dont on connaît la précision de langage, eût parlé pour ne rien dire lorsqu'il stipulait au nom de la Commission du budget « qu'il ne serait pas possible au pouvoir exécutif d'engager en quoi que ce soit l'Etat et ses finances sans que la question ait été soumise au Parlement dans son intégralité ». S'il eût fallu entendre par là, comme M. le Président du Conseil le disait à votre Commission, qu'en fait, sinon en droit, nous étions obligés d'accepter le projet en bloc. Emplacement et devis sont subordonnés à l'importance des crédits, et, en matière budgétaire, le droit du Parlement est souverain.

Votre Commission a abordé aussitôt l'examen du projet qui vous est soumis. La question de l'emplacement s'imposait en premier lieu à son étude.

Il faut que la Chambre sache bien qu'au début, l'emplacement sur lequel le Conseil municipal de Paris et l'Administration avaient jeté leurs vues, ne prévoyait aucune emprise sur les Champs-Élysées, il était cantonné au Champ-de-Mars et sur l'ancien emplacement de 1889. Plus tard, M. le Commissaire général avait pensé à utiliser en outre le Palais de l'Industrie et ses environs au Sud. La démolition du Palais de l'Industrie n'était pas prévue. Les Champs-Élysées ne devaient subir aucune modification. N'étaient pas prévus non plus au projet primitif la grande avenue des Champs-Elysées à l'esplanade des Invalides et le remplacement du Palais de l'Industrie par deux palais nouveaux. Ces deux conceptions sont issues du concours. La dépense dont n'avaient pas à se préoccuper les concurrents, et dont le Parlement reste seul juge, s'est de suite accrue de plus de trente millions.

Le résultat de ce concours est-il obligatoire pour l'État? L'Administration a pris soin de spécifier dans le programme du concours que les projets primés devenaient sa propriété et qu'elle restait libre d'en disposer à son gré et d'y puiser les éléments à sa convenance.

Il suit de là que le Gouvernement a tout pouvoir de modifier le plan actuel sans soulever de réclamation légitime. *Il a également toute latitude et pratiquement toutes facilités,* DISONS-LE DE SUITE, *de présenter un devis nouveau dans les conditions à arrêter par la Chambre.*

La superficie totale de l'emplacement de 1889, Trocadéro compris, était de 82 hectares, exactement de 825,220 mètres.

L'emprise sur les Champs-Élysées dont le projet fait état est de 11 hectares environ.

La superficie des Champs-Élysées que l'on veut emprunter est relativement peu de chose, comme on voit, et nous indiquerons plus tard qu'il y aurait mille moyens de la retrouver ailleurs.

La pointe des Champs-Elysées qui donne au projet une forme découpée compromet cette unité d'emplacement à laquelle M. le Commissaire général de l'Exposition attache si justement un très grand prix. Le parcours de l'Exposition en devient long et fatigant. C'est là d'ailleurs un des moindres inconvénients; l'emprise sur les Champs-Élysées offre d'autres dangers.

Ce petit coin de terre a été et sera encore le terrain d'une lutte opiniâtre. A tout prix l'Administration veut le conquérir, mais il trouve des défenseurs dont l'ardeur égale s'explique par la croyance sincère où ils sont qu'il serait à jamais perdu et que Paris et le monde ne le reverraient plus sous son aspect si charmant d'aujourd'hui, si on le livrait à la pioche.

L'Exposition aux Champs-Élysées présente, disions-nous, de grands inconvénients et de grands dangers.

Parlons d'abord de la privation sensible des Champs-Élysées, dans leur partie la plus gracieuse et la plus attirante, pendant six années environ. Les travaux de construction avant et ceux de remise en état après 1900 ne dureront pas moins. Pendant six ans Paris sera privé de sa promenade favorite. A la place de ces allées ombrées, calmes, de ces massifs verdoyants, s'élèvera un chantier immense.

Dernièrement, comme quelques pierres menaçaient de se détacher de l'Arc de triomphe, un grand échafaudage fut dressé devant le monument pour procéder à des réparations qui se prolongent. L'effet du monument en a été détruit et depuis lors il ne se passe pas de mois sans que des protestations s'élèvent et que l'on presse l'Administration d'en finir. Avec quelle patience la population parisienne supporterait l'ouverture d'un chantier aux Champs-Elysées : cela permet de vous en faire l'idée.

Et que serait ce chantier? Les Champs-Elysées barrés de la Concorde au Rond-Point, des échafaudages énormes, des baraques d'entrepreneurs, le terrain remué, les amas de déblais et de décombres, la file interminable des lourds tombereaux chargés de moellons, de terres de remblai et de pierres creusant de larges ornières. Un mois après l'ouverture des travaux, les Champs-Elysées entiers ne seraient plus pratiquables.

Le Salon, quoi qu'on dise, devra trouver un abri ailleurs et aussi les expositions diverses, exposition de fleurs, du travail ou autres qui utilisaient tout le long de l'année le Palais de l'Industrie.

Inconvénients temporaires, dira-t-on; le Palais de l'Industrie ne sera démoli que très tard, on verra de trouver ailleurs un abri aux expositions diverses. Temporaire, évidemment, cette privation des Champs-Élysées pendant une période de six années n'en sera pas moins un gros ennui, une gêne considérable; aucun choix ne pouvait être plus fâcheux. Le point choisi est le plus beau de Paris et pour servir un intérêt temporaire on risque de compromettre sa légendaire beauté si bien reconnue et appréciée que, dans tous les rapports, on s'engage solennellement à restituer aux Champs-Élysées, plus tard, leur aspect primitif.

La promenade des Champs-Élysées est sans phrase le plus bel atour, le plus bel ornement et la fierté de Paris; aucune capitale n'a rien qui lui soit comparable.

Aussi, l'émotion a-t-elle été vive lorsque l'on a appris qu'elle était menacée par le projet. Tous ceux, qui, à Paris ou ailleurs, admirent cette promenade merveilleuse et ont un goût particulier pour elle ont élevé la voix.

L'opposition s'est manifestée à Paris même. On n'a pas oublié la protestation du groupe des députés parisiens. Signalons encore dans ce sens une lettre de M. Quentin-Bauchart, conseiller municipal des Champs-Élysées, parue le 25 janvier dernier, où il est question d'un projet qui sauverait les Champs-Elysées du bouleversement dont ils sont menacés.

Les arbres dans toutes les grandes villes et surtout à Paris ont de nombreux amis. C'est que, en outre de leurs bienfaits hygiéniques, ils sont seuls à rappeler la nature à ceux qui n'ont pas les moyens d'aller la chercher ailleurs par des déplacements coûteux. Les organisateurs de l'Exposition ont cherché à calmer cette agitation en répondant aux amis des arbres que les Champs-Élysées seraient intangibles. Le mot intangible est une trouvaille, une formule on ne peut plus heureuse, il est merveilleusement approprié, il semble qu'aussitôt prononcé on ait mauvaise grâce de quereller davantage.

Les explications que l'Administration a bien voulu nous fournir ont enchéri encore.

De quels soins paternels chaque arbre allait être entouré. Nous allions retrouver en 1901 les Champs-Elysées plus boisés qu'aujourd'hui. Des arbres en quantité allaient être transplantés, il est vrai, mais la transplantation est parfois fortifiante et c'était pour leur plus grand bien.

En réalité, il y aura, d'après l'Administration, cinq cent cinquante-quatre arbres abattus ou transplantés pour nous servir de son euphémisme.

Et encore, plusieurs membre de la Commission ont-ils contesté vivement ces chiffres et se sont-ils efforcés de démontrer plan en main que le nombre des arbres abattus ou transplantés était de beaucoup plus considérable. Il serait de 1,300 à 1,400 environ.

Le chiffre exact est ainsi resté un peu indécis. Quoi qu'il en soit, il faut compter avec l'imprévu. L'Administration ne sera pas toujours là afin de veiller à ce que toutes les précautions soient prises, que tous les ménagements soient observés pour la conservation de ce merveilleux décor.

Peut-être M. le Commissaire général eût-il réussi à nous convaincre malgré tout, n'eût été le rapport de M. Humbert qui de nouveau fut à propos placé sous nos yeux. Nous demandons la permission de le reproduire.

M. Humbert examine en 1893 l'emplacement du Bois de Boulogne-Auteuil, qui avait rencontré, dit-on, de nombreux partisans. Il le critique et il signale le danger qu'il ferait courir aux arbres du Bois de Boulogne et qui constitue à ses yeux une objection rédhibitoire : « A la vérité, l'auteur du rapport que nous venons de citer, proteste à l'avance contre toute pensée de porter une pareille atteinte à la beauté du bois. Il affirme que, *sauf quelques exceptions*, tous les arbres seront conservés et que les treize hectares boisés qu'il englobe dans son projet sont uniquement destinés *à fournir aux visiteurs une sort de parc où se reposer après les fatigantes visites dans les galeries.* Il est à peine besoin de dire que de pareilles promesses ne nous rassurent aucunement et que, fussent-elles inscrites dans un traité en bonne et due forme, nous ne saurions nous y fier. Le plan de l'Exposition de 1900 n'est pas encore dressé : on n'en a même pas encore étudié les grandes lignes; personne actuellement ne peut prévoir de quelle façon seront répartis et employés les terrains, ni à quelles nécessités devra se plier l'exécution du plan qui sera plus tard établi. Supposez les travaux en train, la période d'exécution battant son plein, le jour où la nécessité se présentera d'arraser les treize hectares que nous aurons imprudemment concédés, de quoi nous servira le papier que nous avons dans la main? Nous nous heurterons évidemment à l'invincible force des choses. Que nous le voulions ou nous ne le voulions pas, soit pour fournir des emplacements aux installations jugées nécessaires, soit pour faciliter autour des constructions commencées la circulation des matériaux parfois énormes dont elles exigeront l'emploi, on coupera nos arbres, on détruira nos fourrés, on massacrera les plus beaux sites d'un Bois sans égal au monde, qui est la joie et l'orgueil de nos étés parisiens. Il nous restera la ressource de plaider. C'est un bon billet dont nous ne nous contentons pas. Nous pensons qu'il y a là, Messieurs, une série de risques qu'il ne nous est pas permis d'encourir et que le devoir strict des élus de la ville de Paris serait, le cas échéant, de s'opposer par tous les moyens de droit au projet d'Exposition impliquant l'aliénation d'une partie quelconque du Bois de Boulogne. L'objection que nous venons de soulever est, aux yeux de votre Commission, absolument rédhibitoire. »

M. le Commissaire général, dans son rapport du 13 novembre 1893, explique à son tour que la crainte des dangers que courraient les arbres du Bois de Boulogne a suffi à faire écarter un projet d'ailleurs séduisant.

« Deux mots seulement de l'emplacement d'Auteuil qui était bien de nature à séduire par suite de sa proximité relative, de son étendue et la nouveauté du cadre, de la beauté du site, des effets décoratifs que nos artistes auraient su en tirer. Malgré ces avantages, le Conseil s'est prononcé contre l'emplacement d'Auteuil. *Il a craint d'une part les dangers dont serait menacée l'une des parties les plus attrayantes du Bois de Boulogne,* d'autre part les difficultés inhérentes à la translation temporaire du champ de courses sur un autre point. »

Peut-on s'étonner après cela que beaucoup de gens reportent aujourd'hui sur les arbres des Champs-Elysées la sollicitude inquiète qu'inspiraient à M. Humbert ceux du Bois de Boulogne?

Rappelons un trait récent :

Il y a quelques mois, un beau jour, quantité d'arbres de l'Esplanade des Invalides furent coupés. L'affaire fit grand bruit et vint à la tribune de la Chambre. Qui en avait donné l'ordre? Personne. On ne trouva personne de responsable; la responsabilité d'ailleurs eût-elle été établie le mal était fait.

Le projet prévoit la démolition du Palais de l'Industrie. Nous vous rendons le service de démolir le Palais de l'Industrie, qui ne sera regretté de personne, dit l'Administration. En quoi elle se trompe. Le bruit de sa disparition prochaine a soulevé de vives réclamations et excité des regrets. Sans doute personne ne proclame que le monument soit véritablement grandiose et que sa disparition doive constituer au point de vue artistique une perte irréparable. A vrai dire, il n'est ni plus beau ni plus imposant que la plupart des constructions parisiennes récentes, et il ne l'est guère moins non plus. Mais il a pour lui cette grande force d'être, d'exister. Et puis la génération présente s'y était si bien habituée et en connaissait si bien le chemin. Chaque année tout Paris défilait successivement au Palais de l'Industrie, le Paris artistique pour le Salon, le Paris du sport pour le concours hippique, dernièrement la bicyclette y a fait sa première apparition.

Parmi tant d'hôtes bien nés que le Palais de l'Industrie a abrités, quoi d'étonnant qu'il s'en soit trouvé de reconnaissants ?

Le Palais de l'Industrie a conservé des fidèles qui plaident les circonstances atténuantes et veulent le sauver de la peine capitale. Ils disent encore dans ce but qu'il s'est merveilleusement prêté à l'éclat des fêtes de 1889 et enfin qu'il pourrait être réparé à peu de frais.

La grande majorité des artistes parisiens s'est prononcée pour son maintien, entre autres la Société des Artistes français, présidée par M. Detaille, et la Société des Amis des Monuments; mais on sait que la famille artistique est divisée et qu'un certain nombre d'entre eux ont déserté les Champs-Élysées pour le Champ-de-Mars. Aussi, quelques contre-protestations se sont-elles produites.

A signaler encore contre la démolition du Palais de l'Industrie la protestation de M. Bouguereau, au nom de la Société Taylor, dont il est le président, et la protestation de l'Association des Architectes parisiens et celle de plus de quatre cents artistes indépendants, parmi lesquels des noms connus ou glorieux.

Comment le remplacera-t-on si on le démolit?

Par deux palais magnifiques, répondent les organisateurs de l'Exposition. Assurément, ils ne se sont décidés à sacrifier le Palais de l'Industrie que dans un élan d'enthousiasme existé chez eux par la connaissance de quelque conception architecturale magnifique, géniale!

Nous le pensions ainsi avant le dépôt du projet.

Mais il n'en est rien, les chefs-d'œuvre n'existent pas même sur le papier ou à l'état de devis. On ouvrira un concours et les monuments futurs seront les projets primés. Le programme de ce concours a été soumis au Conseil municipal de Paris qui, dans un sentiment de déférence pour le Parlement, que celui-ci appréciera, n'a pas voulu se prononcer avant le vote de la Chambre et du Senat.

Le programme existe. Comme un regard de Louis enfantait des héros, on se flatte et on nous promet que le concours enfantera des chefs-d'œuvre

Cette promesse trouve des sceptiques. Les concurrents auront l'occasion et les moyens d'accomplir des prodiges : le plus bel emplacement du monde, des crédits intarissables, c'est la gloire à la portée de la main. L'atteindront ils? Il ne s'agit plus ici d'une construction temporaire dans le goût et le style spéciaux des Expositions, il s'agit de servir et de remplir un intérêt artistique permanent. Les divers monuments sortis du concours de ces dernières années ne permettent pas d'affirmer que ce résultat sera sûrement atteint. La France et Paris n'ont pas vu s'élever depuis de longues années de monuments dignes de figurer à côté de leurs anciennes gloires. L'aléa que comporte le remplacement du Palais de l'Industrie ne pouvait pas ne pas entrer en ligne de compte dans les appréciations de votre Commission.

Il est bon de remarquer, à propos des futurs palais, que les surfaces prévues seront insuffisantes pour les besoins de l'Exposition des Beaux-Arts. L'Administration a pris soin de nous dire que les plans présentés ne l'étaient qu'à titre d'indications et restaient susceptibles d'être modifiés. Les surfaces des palais seront certainement augmentées au détriment du restant de verdure.

La percée d'une grande avenue allant des Champs-Élysées aux Invalides doit, avec la démolition du Palais et l'Industrie et la construction de deux palais nouveaux, compléter l'ensemble des transformations prévues aux Champs-Élysées.

De l'avenue des Champs-Élysées partira une avenue large et superbe reliée par un pont monumental à l'esplanade des Invalides. Ce doit être, à ce qu'on annonce, le grand succès ou, qu'on nous pardonne cette expression, le clou de l'Exposition de 1900.

Imaginez, nous dit-on, quelle perspective se déroulera devant le promeneur pris aux Champs-Élysées et regardant les Invalides..

A droite, l'Arc de Triomphe, à gauche, la place de la Concorde, avec, dans le lointain, les Tuileries et le Louvre, en face, le dôme majestueux des Invalides

Nous avouons que rien ne nous paraît plus beau que la perspective actuelle, qu'elle dépasse tout ce que l'on connaît. Même pour un embellissement dont le besoin ne nous paraît pas d'ailleurs se faire sentir, ce n'est pas sans crainte que nous verrions porter la main sur ce qui existe. Le mieux est quelquefois l'ennemi du bien, et ici, bien n'est pas assez dire.

La perspective sera grandiose, dit M. le Commissaire général; justement notre honorable collègue, M. Georges Berger, soutient que cette perspective sera tronquée; voilà que l'effet capital serait manqué à l'entendre.

Entre ces deux hommes si éminents, nous ne pouvions pas avoir la prétention de prendre parti. La Commission n'avait pas voulu le faire elle-même : peut-être dira-t-on que nous avons trouvé ainsi l'occasion d'échapper à une discussion technique qui nous embarrasserait, et l'on n'aura pas tout à fait tort.

Nous avons cru que la question ne présentait pas un intérêt de premier ordre et que la discussion des cotes nous entraînerait trop loin et compliquerait ce rapport de la nécessité d'y adjoindre les plans différents relevés par les deux opinions en présence.

A vrai dire les terrains de l'Esplanade des Invalides paraissent en contre-bas, le renflement du pont monumental et l'exhaussement probable des terrains de la gare des Invalides sont plutôt de nature à augmenter les difficultés de la perspective et à confirmer le doute qu'elle soit obtenue.

En définitive l'effet sera-t-il réussi, la perspective sera-t-elle tronquée? Nous ne nous prononçons pas.

Que l'on nous permette cependant, au sujet de l'avenue, quelques réflexions.

Il résulte du plan, qu'elle sera fortement oblique; l'axe est à double direction.

En outre, on ouvre à grands frais une avenue, prétendant que l'on crée ainsi une perspective splendide sur les Invalides.

Or, pendant la durée de l'Exposition pour laquelle cette perspective fut conçue, des bâtiments formant écran cacheront la vue qu'on prétend créer. Singulière contradiction.

En dernier lieu, pour créer une perspective contestée, on détruit d'ores et déjà la perspective existante très belle et réussie du Cours-la-Reine.

Indiquons en terminant sur ce point, que trois projets seulement sur dix-huit primés au concours des bâtiments de l'Exposition contenaient l'idée de l'avenue et du pont. La grande majorité des architectes maintenait le Palais de l'Industrie.

Quelques mots sur le pont monumental :

La convention du 16 mai 1893 entre la ville de Paris et la Compagnie de l'Ouest, en vue de la déclaration d'utilité publique du prolongement de la ligne des Moulineaux jusqu'à l'Esplanade des Invalides, contenait un article 4 ainsi conçu : « Un pont de vingt mètres de largeur libre entre les parapets sera établi sur la Seine, en face de la rue de Constantine, pour l'accès de la nouvelle gare et pour mettre en communication directe le quartier de l'Esplanade avec les Champs-Elysées. Ce pont sera exécuté sans que la ville de Paris ait à supporter aucune part de dépenses. »

Il a été depuis entendu avec le Ministre des Travaux publics et la Compagnie de l'Ouest que si le plan du Gouvernement pour l'Exposition était réalisé, le nouveau pont prévu en face de la rue de Constantine serait supprimé et que les ressources affectées à cet ouvrage se reporteraient sur le pont architectural dans l'axe des Invalides.

Il résulte de ces renseignements fournis par l'Administration que, de toutes façons, un pont sera construit, de vingt mètres, si le projet gouvernemental est modifié, de soixantre metres s'il est aecepté tel quel par la Chambre.

Les vingt mètres avaient paru au Conseil municipal répondre largement aux besoins de la circulation ; le pont primitif était prévu d'une extrême légèreté d'aspect.

Le projet a voulu le remplacer par un pont monumental d'une seule arche de cent mètres d'abord, de soixante mètres ensuite. L'inspiration n'a pas été jugée très heureuse; l'Administration semble l'avoir compris et penche à en restreindre la largeur.

Cette masse couperait la vue du bassin magnifique que l'on a, du pont de la Concorde et des quais jusqu'après le pont de l'Alma avec les hauteurs du Trocadéro et de Passy comme fond du tableau. L'architecture des quais et des ponts actuels est sévère et sobre et supporterait difficilement un pont surchargé d'ornements.

M. le Commissaire général Picard le reconnaissait lui-même autrefois. Nous lisons dans son rapport sur l'Exposition de 1889.

Volume n° 2, travaux de l'Exposition, page 6.

. Le Palais de l'Industrie et ses abords ont été exclusivement réservés aux fêtes et aux concours temporaires. On a renoncé à établir par-dessus la Seine un ouvrage reliant les Champs-Élysées à l'Esplanade des Invalides ; *d'ailleurs, pour ne pas gêner la circulation sur le quai de la Conférence, il aurait dû être placé à un niveau très élevé et eût coupé d'une manière fâcheuse la belle perspective des coteaux de Meudon.*

Cette opinion paraît difficilement conciliable avec les prévisions actuelles relatives au pont et à la perspective de l'avenue.

Telles sont les critiques qu'ont soulevées au sein de votre Commission les divers projets prévus aux Champs-Élysées.

A propos de ces critiques on a contesté au Parlement la compétence nécessaire pour juger et remanier des plans qui, soumis à des Commissions où figuraient quelques-unes des sommités du monde de l'architecture et des arts, avaient rencontré leur approbation. Nous répondrons que le monde de l'architecture et des arts s'est lui-même divisé sur la question et que la théorie irait loin d'ailleurs. Elle irait jusqu'à fermer la bouche à toute opposition et à toute critique et imposer au Parlement l'adoption sans phrases de tous les projets signés de noms reconnus ou diplômés comme compétents.

Il est un point sur lequel, en tous cas, vous êtes, Messieurs, exclusivement compétents : c'est la question des Finances nationales.

L'art ne peut se préoccuper que de la beauté et de la grandeur de ses conceptions et de ses plans, vous ne le pouvez pas et le point de vue financier vous impose des devoirs étroits. M. Guadet répondait à cette pensée lorsqu'avec beaucoup de réserve et de sagesse, il écrivait dans son rapport, à propos des divers projets de la rive droite « qu'il y avait là une question de dépense que le jury ne pouvait qu'indiquer et que le Gouvernement et le Parlement auraient, le cas échéant, à résoudre ». C'était dire discrètement que l'on s'attendait à voir les Chambres reculer devant l'énormité du chiffre et qu'il y avait là une lourde responsabilité financière qu'il appartenait au Parlement seul de prendre.

Voyons donc le chapitre des dépenses et allons de suite au total.

Cent millions.

En 1865 la dépense totale a été de 23.440.000 fr.

En 1878 la dépense totale a été de 55.775.000 francs, y compris près de quatorze millions de francs affectés au Palais de l'Industrie et de ses annexes.

En 1889 les devis prévus s'élevaient à 46.500.000 francs.

Les dépenses se sont élevées à 39.989.598 fr. 95.

On vous demande aujourd'hui cent millions. Ce bond enorme a effrayé votre Commission.

Le projet du Gouvernement, tout en le reconnaissant élevé, essaie de le justifier par l'augmentation de l'étendue des surfaces couvertes correspondant à l'accroissement probable du nombre des exposants.

« Il y a là un fait, dit-il, aux conséquences duquel on ne saurait se soustraire.

« L'extension du périmètre entraînera un surcroît inévitable de dépenses pour la viabilite, pour le transport des visiteurs à l'intérieur de l'enceinte,

pour les canalisations d'eau et de gaz, pour les égouts, pour les appareils d'éclairage, pour les clôtures.

« Au lieu d'être limité à des constructions provisoires, le programme comporte des travaux définitifs forcément plus coûteux : palais du Cours-la-Reine, pont de l'axe de l'Esplanade des Invalides, quais verticaux des bas ports. L'embellissement de la capitale et l'amélioration du fleuve, que l'Exposition laissera ainsi derrière elle, doivent s'acheter au prix de sacrifices supplémentaires. »

A ces deux raisons se borne toute la justification de l'énormité du crédit demandé. Loin d'y trouver une justification, votre Commission y a vu au contraire un nouvel encouragement à vous proposer la réduction d'un emplacement dont les raisons puissantes invoquées plus haut lui avaient déjà démontré les dangers et l'exagération inutile.

Il serait vrai, en effet, de dire que le fait de l'augmentation de l'étendue des surfaces convoitées entraînerait des conséquences auxquelles on ne saurait se soustraire si le fait était lui-même inévitable.

Rien n'est moins obligatoire, pas plus que l'avenue qui constitue une grande opération de voirie parisienne beaucoup mieux qu'une annexe de l'Exposition, pas plus que les démolitions et les constructions de palais. Tout cela est si peu inévitable que cela n'était pas prévu d'abord.

« Il ne sera pas inutile, dit encore le projet, de rappeler que la somme de cent millions représente à peine les deux tiers des dépenses consacrées à l'Exposition de Chicago.

« En effet, avant la liquidation définitive, ces dépenses s'élevaient déjà à plus de 140 millions.

« Sans doute, nous n'avons point à engager avec la grande République américaine une lutte de prodigalité, Nous pouvons, à moins de frais, faire une œuvre digne de la France. »

Nous y comptons bien. Pour cela, ni cent millions ni les Champs-Élysées ne vous seront nécessaires. Nous croyons l'avoir démontré déjà, nous espérons le démontrer plus complètement encore et l'on va voir bientôt que l'Administration elle-même a longtemps partagé cet avis.

Que l'on nous permette de retenir l'exemple de Chicago, il est instructif.

L'Exposition de Chicago a eu un succès dont l'éclat ne suffirait probablement aux administrateurs de celle de 1900. L'échec est dû pour la plus grande part à l'exagération de l'emplacement : la leçon est à méditer.

La comparaison en appelle une autre. Quand le Gouvernement donnera à la France les budgets de la grande République américaine et quand notre dette ne dépassera pas la sienne, nous pourrons nous montrer alors moins parcimonieux.

L'exemple est malheureux, il se retourne avec une éloquence irrésistible contre les imprudents qui l'ont proposé.

Car enfin nous n'avons rien à apprendre et nous n'avons pas de conseils à donner à la Chambre en matière budgétaire, ni à lui proposer l'exemple d'autres nations. Elle connaît l'état des finances du pays. Le plus grand optimisme ne permet pas d'avancer qu'il soit brillant ni prospère.

Cent fois au cours de la récente discussion du budget, nous avons entendu à la tribune le Ministre des Finances, M. Doumer, gardien infatigable et sévère de la fortune du pays, et le meilleur juge de ses forces, répondre à des amendements dont il reconnaissait hautement l'intérêt, l'esprit de justice et la nécessité même :

« L'État du budget ne nous le permet pas. »

Lorsque le pays a vu et approuvé la Chambre refusant les crédits les mieux justifiés et les plus modestes, et répondant à ceux qui insistaient : « nous n'en avons pas les moyens », que dirait-il de la voir ensuite prodiguer 100 millions pour une fête internationale ?

Il ne sert à rien de décomposer le chiffre (nous y arriverons bientôt d'ailleurs): part de l'Etat, de la ville de Paris ou des souscripteurs, la France garantit tout et c'est toujours 100 millions qui viennent du pays.

Vous oubliez, nous dira-t-on, que les dépenses des Expositions universelles sont essentiellement productives. Le projet dit à ce propos : Il est difficile d'imaginer un meilleur placement. (Les mots ont aussi leur fortune.)

« Les statistiques interviennent alors : 1889 a laissé à Paris 1.250.000.000 de francs dont 500.000.000 de francs pour la province et 750.000.000 pour les étrangers. Cette manne s'est répandue pour la plus grande part sur toute la France et Paris n'a pris que sa part d'intermédiaire.

« A cela nous avons déjà répondu lors de la discussion du principe de l'Exposition : plus-value de 78.000.000 de francs des chemins de fer, de 8.000.000 de francs pour les postes et télégraphes, augmentation des exportations en 1889 et 1890. »

Le projet évalue enfin à plus d'un milliard l'apport des visiteurs étrangers.

Tout cela est vrai au possible, quoique le succès n'appelle pas nécessairement le succès et que le sort des entreprises rappelle parfois celui des batailles ? mais qui oserait affirmer que les années suivantes n'ont pas rétabli l'équilibre et que la prospérité de la France, le mouvement de ses affaires ont grandi depuis 1890 ?

100 millions représentent une dépense que votre Commission a jugée trop lourde pour l'état actuel de nos finances et devant laquelle, Messieurs, elle a cru devoir reculer.

Du moins, 100 millions constituent-ils la prévision exacte des dépenses et le budget réel de l'Exposition ?

Nullement, il convient d'ajouter à ce budget des dépenses considérables et des budgets annexes qui n'y sont pas prévus et doivent y être incorporés, sous peine de manquer de sincérité et de dissimuler au Parlement l'étendue véritable du sacrifice qu'on lui demande.

Nous allons les énumérer :

1° Les budgets des Expositions des divers Ministères.

En 1889, cette dépense s'est élevée à 6.259.065 fr.

En prévoyant une augmentation en rapport de l'augmentation totale de l'Exposition, la prévision s'élèvera à 10,000.000 de francs environ, ci : 10.000.000.

2° L'augmentation accordée très légitimement par l'État à ses employés à raison de l'augmentation de la cherté de l'existence, 100/0 aux employés dont le traitement ne dépasse pas 2.500 francs.

En 1889, elle s'est élevée exactement, d'après les chiffres qui nous sont fournis, à 1.965.800 francs.

Il est probable qu'elle sera plus considérable; tenons-nous néanmoins aux chiffres de 1889, ci. 1.965.800 francs.

Cette répercussion va si loin que le Gouvernement fut interpellé ou questionné en 1893 par M. Mermeix, parce qu'il avait retardé de payer cette indemnité aux gardiens de prison.

On nous assure que, contrairement à nos prévisions, les travaux des bas ports et des quais de la Seine n'occasionneront au Ministère des travaux publics aucune dépense supplémentaire; passons.

3° Frais de représentation aux divers Ministères, etc. Mémoire.

Nous atteignons ainsi un total de dépenses absolument certain de 11.965.800 francs.

L'État a accepté le forfait de l'entreprise, il en court seul l'aléa. La part de la ville de Paris est fixée à un maximum invariable de 20 millions.

L'imprévu en matière de constructions joue toujours un grand rôle, et l'expérience apprend que les devis dont les prévisions ne sont pas dépassées (et souvent dans une large proportion) constituent l'exception.

Voyons maintenant le devis estimatif du projet. Il se divise en trois parties :

1° Travaux.

2° Exploitation.

3° Service central.

Le premier chapitre porte une somme à valoir de 3.505.000 francs pours dépenses imprévues et frais d'agence sur un total de 70 millions de francs de travaux.

Les frais d'agences absorberont au bas mot les 505.000 francs. Reste une somme de 3.000.000 de francs pour l'imprévu proprement dit.

L'insuffisance de cette somme éclate. En matière de travaux, l'imprevu est toujours porté dans les devis au moins de 10 0/0. D'après ces principes, c'est 7.000.000 de francs et non pas 3.000.000 de francs qu'il convient de prévoir, avec d'autant plus de raison que le projet ne porte pas d'imprévu spécial pour chaque article. Car quel que soit le soin apporté à l'évaluation des travaux, l'estimation n'a pu être faite que sur des plans incomplètement arrêtés. Ces plans ne seront établis d'une manière définitive que plus tard, et en particulier pour les palais des Champs-Elysées après un concours qui sera ouvert ultérieurement.

Il convient donc de prévoir de ce chef une augmentation de dépenses d'au moins 4.000.000 de francs . . . . ci 4.000.000 fr.

Les sommes à valoir prévues aux deux autre chapitres (exploitation et service central) paraissent se suffire, sans qu'il soit possible toutefois, comme on l'a dit, d'y opérer un prélèvement pour veni en aide à l'imprévu insuffisant du chapitre des travaux.

Le devis prévoit la démolition du Palais de l'Industrie aux Champs-Élysées et celle du palais des Beaux-Arts, du Palais des Arts libéraux, du Dôme central et de la galerie de Trente mètres, au Champ-de-Mars.

Ces divers monuments ont pour l'État une valeur d'usage très importante et très chèrement payée, comme on va voir. Leur suppression constitue une perte pour le domaine national. Or, le projet ne leur donne qu'une valeur de matériaux. Ils ont cependant une valeur intrinsèque que le fait d'avoir cessé de plaire ne fait pas disparaître.

Le Palais de l'Industrie avait coûté plus de dix millions, le palais des Beaux-Arts, le palais des Arts libéraux, le Dôme central et la galerie de Trente mètre en avaient coûté près de quatorze, ensemble vingt-quatre millions environ.

Les monuments du Champ-de-Mars ne devaient pas survivre à l'Exposition, nous répondra-t-on, et vous savez au surplus qu'ils n'appartiennent plus à l'Etat. Non, ils n'appartiennent plus à l'État; ils appartiennent à la ville de Paris, c'est pourquoi nous avons dit une valeur d'usage. Il est vrai également qu'à l'origine on n'avait pas prévu leur conservation. On estimait alors que rien de durable ne pouvait sortir des Expositions, avec grande raison, selon nous. Dès 1890, le Gouvernement changea d'avis; il demanda et obtint que les monuments de l'Exposition de 1889 fussent conservés. Aujourd'hui on va plus loin et l'on veut compliquer l'œuvre difficile par elle-même de l'Exposition, de la construction de monuments magnifiques, d'un caractère tout différent et destinées à s'élever éternellement sur le plus beau point de Paris. Mais, revenons à la conservation des monuments du Champ-de-Mars, qui parut en 1890 si désirable à l'État et lui coûta fort cher. Leur maintien imposait a la ville de Paris l'acquisition d'un nouveau terrain de manœuvres. Afin de l'en dédommager l'Etat l'a abandonné à la Ville.

1° La propriété du Champ-de-Mars, avec les bâtiments et jardins, l'Etat se réservant, toutefois, pour les Expositions futures, l'usage gratuit de ces bâtiments et jardins que la Ville devait entretenir et conserver en bon état, sans pouvoir en aliéner aucune parcelle.

2° Une somme de 5.332.000 francs, représentant la part qui lui revenait sur les bénéfices réalisés de l'Exposition de 1889.

Dans le rapport du projet de loi qui proposait cet accord avec la Ville, M. Antonin Proust s'exprimait ainsi :

« Le cabinet actuel pense qu'il serait déplorable de laisser disparaître les monuments qui l'année dernière ont abrité tant de merveilles. » La Commission de 1890 estimait que ces constructions méritaient d'être conservées, comme marquant une étape des plus intéressantes dans l'art de construire. »

Le projet veut aujourd'hui raser ces monuments et rendre le terrain du Champ-de-Mars à sa nudité primitive, exception faite de la tour Eiffel et de la galerie des Machines ; très bien ! Cela n'ajoute rien aux dépenses, il est vrai ; mais notre devoir était de faire remarquer à la Chambre que l'Etat perdait ainsi une valeur d'usage très appréciable, qu'il avait payée, il y a quatre ans, 5.322.000 francs.

Le devis, avons-nous dit, ne donne à ces divers monuments que la valeur des matériaux et décombres. L'Administration estime que cette valeur compensera et au delà les frais de démolition. Tel n'est pas notre avis. Ces constructions ne sont pas pour la plupart des constructions ordinaires.

Si l'on veut pouvoir vendre les fers ou les utiliser malgré leurs formes et leurs dimensions spéciales et d'un usage exceptionnel, il conviendra de procéder non pas à une démolition proprement dite, mais à un démontage soigneux, exigeant des échafaudages et des précautions techniques comme pour le montage. La conclusion est que les frais de démolition de ces édifices, loin d'être couverts par la vente des matériaux, entraîneront une dépense que l'on peut évaluer, sans exagération, à

plusieurs centaines de mille francs. Toutefois, il y a là un aléa et nous n'en parlons que pour mémoire, sans le faire rentrer dans notre calcul.

Nous arrivons ainsi à un total certain de cent seize millions deux cent quatre-vingt-sept mille francs, non compris la perte également certaine de la propriété du Palais de l'Industrie et de l'usage des monuments de la rive gauche, du fait des démolitions prévues, le coût éventuel de ces démolitions.

Voilà les chiffres véritables sur lesquels la Chambre aura à baser sa décision.

Ces 116 millions seront obtenus par :

1° La contribution de l'État pour	36.287.000 fr.
Cette contribution était de 20 millions seulement dans le projet, nous venons de justifier l'augmentation qu'il devra supporter seul.	
2° La contribution invariable de la ville de Paris pour.	20.000.000 »
3° Par une combinaison financière basée spécialement sur l'escompte des entrées à l'Exposition et des avantages divers pour. . .	60.000.000 »
Total. . . .	116.287.000 fr.

La contribution de la ville de Paris était :

En 1867 de.	6.000.000 »
En 1878 de.	6.200.000 »
En 1889 de.	8.000.000 »

Elle est portée aujourd'hui à 20 millions, et le projet insiste beaucoup sur cette augmentation.

Aussi dit-on au Parlement de se garder de toucher à l'emplacement et au plan général, la ville de Paris ayant expressément subordonné une subvention qu'elle s'empresserait immédiatement de retirer s'ils n'étaient pas acceptés tels quels.

La ville de Paris refusera-t-elle, le cas échéant, une contribution réduite dans les proportions où l'Exposition le serait elle-même ?

Nous n'en croyons rien.

Si les Expositions sont avantageuses à quelqu'un, c'est assurément à la ville de Paris.

Qui voudrait s'en convaincre n'aurait qu'à lire les divers rapports sur l'Exposition au Conseil municipal et à comparer les recettes de l'octroi parisien.

Les recettes d'octroi se sont élevées en chiffres ronds à :

141.159.000 de francs en 1888
151.112.000 de francs en 1889
144.962.000 de francs en 1890

Dix millions d'augmentation environ, et la contribution de la Ville était de 8 millions.

Que sera-ce en 1900, si l'on se fie aux majorations prévues sur tous les chapitres par le projet. La Ville regagnera amplement la contribution de 20 millions.

Nous ne ferons pas état de l'augmentation du droit des pauvres perçu dans les théâtres, parce que cette augmentation, malgré son importance, est, à notre avis, compensée par le surcroît qu'impose à l'Assistance publique la fixation à Paris d'un grand nombre d'ouvriers attirés par l'Exposition et qu'elle laisse sans travail.

L'enthousiasme du Conseil municipal de Paris pour toute Exposition *intra muros* s'explique. L'Exposition est toujours pour la Ville une excellente affaire ; dans le cas actuel, elle est meilleure que jamais.

Paris va gagner un Palais évalué 3.600.000 francs, et une avenue.

L'Etat se charge des entreprises de voirie qu'elle devrait faire elle-même. C'est tout profit. En 1893, pour obtenir l'Exposition au Champ-de-Mars, Paris eût consenti de tous autres sacrifices et des opérations de voirie autrement importantes.

Ecoutez M. Sauton, président du Conseil municipal de Paris :

Extrait des procès-verbaux de la Commission préparatoire (Séance du 20 février 1893).

« M. Sauton. — Le Champ-de-Mars présente, par sa situation dans Paris de grandes facilités pour les communications, et la dépense des expropriations reconnues nécessaires pourrait, si le Conseil municipal venait à préférer cette combinaison, être prise au compte du budget municipal sans grever le budget de l'Exposition. »

L'importance des expropriations que M. Sauton voulait prendre au compte du budget de la ville de Paris dépassait de beaucoup la contribution de vingt millions qu'elle donne aujourd'hui et dont le projet triomphe si bruyamment.

Non, jamais Paris ne se refusera à une Exposition cantonnée au Champ-de-Mars ; au surplus, n'était-ce pas son projet primitif.

Passons à la combinaison financière dont nous dirons à peine quelques mots. Aussi bien elle ne doit pas survivre au projet si la Chambre veut suivre la Commission dans ses résolutions. Nous avons déjà dit qu'elle était basée sur l'escompte des entrées par l'Etat. Le produit net de ces entrées a été porté à 60 millions.

En 1867, les entrées ont produit. .	10.765.000 fr.
En 1878, — — . .	12.575.000 »
En 1889, — — . .	21.584.000 »

Le succès de 1889 a sans contestation possible dépassé toutes les espérances. Tripler dans les prévisions, le chiffre des entrées de 1889 a paru à votre Commission dépasser tout optimisme. Il est vrai que tout se tient et que cette exagération était la conséquence inévitable des dimensions exagérées du projet sous ses divers aspects. Si élevée que cette évaluation puisse paraître, elle a été admise, nous dit-on, par les personnes les plus compétentes et consacrée par la souscription de garantie.

Les 60 millions d'entrées à 1 franc ont été divisés en trois millions de bons donnant droit à vingt entrées dans l'Exposition et à divers avantages tels que participation à une loterie, réduction des tarifs de chemin de fer ou, au choix, des porteurs réduction permanente de 25 o/o sur les prix normaux d'entrée dans les établissements de spectacle à l'intérieur de l'Exposition,

L'Etat a cru devoir écarter l'émission directe des bons. Il serait plus juste de dire des bons de loterie. Le projet dit avec beaucoup de raison qu'on ne conçoit guère l'État mettant en circulation des valeurs à lot.

Nos cinq grands établissements financiers se sont alors chargés de l'émission.

Ils ont émis 3.250.000 bons qui, à 20 francs l'un, représentent une totalité de 65 millions dont 60 millions devant revenir au budget de l'Exposition et 5 millions destinés à couvrir les frais de l'émission. Le chiffre total des entrées est ainsi porté à 65 millions un peu plus du triple du chiffre de 1889.

L'aléa d'un ajournement de l'Exposition reste tout entier à la charge de l'État qui assure dans ce cas aux souscripteurs le remboursement du capital de 20 francs sans intérêt.

Les banques ont divisé les 3.250.000 bons en séries de 1.000 bons et offert au public des parts de garantie de 20.000 francs chacune.

L'émission a réussi. Nos cinq grands établissements financiers restent garants vis-à-vis de l'État de 120 parts, soit 2.400.000 francs. Cette garantie nous a semblé insuffisante. La liste des souscripteurs offre toute garantie, à ce qu'on assure. Nous n'y contredisons pas, pourtant quatre années peuvent amener dans le monde des affaires et dans le crédit des souscripteurs des changements si radicaux que la garantie pourrait s'en trouver insuffisante.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des objections nombreuses et graves que la combinaison financière a soulevées. Votre Commission n'a nullement entendu la ratifier. Cependant il est un point que nous devons signaler à l'attention de la Chambre.

La somme de 65.000.000 de francs, montant de l'émission comprend, paraît-il, une somme de 1.800.000 francs affectée aux frais de publicité.

Nous nous bornons à cet exposé rapide.

Dans l'ensemble des dépenses de l'Exposition, la rive droite est comprise pour un très gros, sinon pour le plus gros chiffre.

Il est prévu pour les deux palais en remplacement du Palais de l'Industrie, ci.	20.000.000 fr.
Pour l'avenue et le pont de 60 mètres.	4.300.000 »
Pour la démolition du Palais de l'Industrie, les constructions légères prévues au Cours-la-Reine, les travaux de nivellement, le pont, c'est certainement être très modéré que d'évaluer à 7 millions	7.000.000 »

La dépense, le devis total pour les Champs-Élysées s'élève ainsi à 30 millions au moins. Plusieurs de nos collègues sont arrivés à une évaluation plus élevée, la nôtre représente un minimun.

Cette considération a été déterminante pour la majorité de vos commissaires. Dès le début, votre Commission, Messieurs, avait été très émue de l'opposition qu'a soulevée le choix des Champs-Élysées, très frappée des inconvénients et des dangers que la discussion avait révélés. Les inquiétudes que l'ouverture des chantiers inspire pour la conservation des Champs-Élysées, les abus nombreux que comporte la nécessité du projet, l'incertitude sur les résultats des concours à ouvrir, la complication importune d'opérations de voiries telles que l'avenue et les palais futurs auxquelles l'édilité parisienne pourrait se livrer en tout temps et en dehors de l'Exposition si elle le croyait utile, l'exagération croissante de l'emplacement, la longueur du parcours, mille considérations avaient déjà disposé votre Commission à écarter l'emprise des Champs-Élysées et à réduire l'emplacement à la rive gauche. Après la discussion du chapitre des dépenses, cette disjonction lui a paru une nécessité. Le saut brusque du chiffre de 46 millions en 1889, à 100 millions pour 1900 eût été une raison à elle seule déterminante.

Les avertissements n'avaient pas manqué aux organisateurs de l'Exposition de 1900. Placés près du Gouvernement, versés dans les affaires publiques, la question budgétaire leur est familière. Lorsque tant de projets, dont l'utilité durable pour le pays imposerait la réalisation immédiate, attendent en valu depuis des années des crédits que le Parlement est impuissant à leur accorder, pouvaient-ils se flatter d'être suivis dans cette voie de majorations excessives en faveur de l'Exposition? Tour à tour, la Commission du budget, M. Doumer, le groupe des députés parisiens à la Chambre, M. Cochery, au Sénat, ont signalé l'opposition réelle que soulevaient les exagérations entrevues alors.

Dans la Commission consultative supérieure du commerce, MM. Siegfried et Jules Roche conseillent l'économie et des prévisions financières modestes.

Le 6 juillet 1894, à propos de la question de la suppression de la tour Eiffel :

M. Siegfried constate que les projets de concours auront à tenir compte de deux éléments, la valeur artistique des projets et le chiffre plus ou moins réduit des devis correspondants.

M. Jules Roche est plus précis :

« En présence de la *situation budgétaire actuelle il ne semble pas permis d'escompter une majoration considérable pour l'Exposition de 1900*. Dans ces conditions est-il prudent de grever tout d'abord le budget de cette Exposition des frais de démolition de la tour? Est-ce faire œuvre sage, pratique, prudente que d'engager ainsi *a priori* une dépense qui peut se chiffrer par des millions? »

Ces avertissements et ces considérations ont été négligés. Votre Commission ne pouvait pas ne pas les retenir. Par sept voix contre quatre elle a décidé de vous soumettre un projet de résolution tendant à inviter le Gouvernement à présenter à la Chambre un nouveau devis ne comportant en dehors du Trocadéro aucune entreprise sur la rive droite.

La suite de la discussion montrera combien cette décision est pratique et facilement réalisable. Elle paraît à votre Commission devoir concilier tous les intérêts, la sauvegarde des Champs-Élysées, un emplacement suffisant sans excès, une forte diminution de la dépense. Elle présente l'avantage de laisser intactes toutes les combinaisons du plan relatives au Champ-de-Mars, et elle paraissait devoir être d'autant plus facilement acceptée par l'Administration qu'en somme, c'était le retour à sa première combinaison, qui au début se limitait au Champ-de-Mars et ne prévoyait sur la rive droite ni la démolition du Palais de l'Industrie, ni l'avenue, ni les palais nouveaux. Loin de s'attendre à soulever les colères, votre Commission croyait faire œuvre de conciliation.

L'examen des critiques dont cette décision a été l'objet établira surabondamment ces différents points.

Elles reviennent toutes à dire qu'une modification des plans est, à l'heure actuelle, impraticable et équivaudrait à rendre l'Exposition impossible. Quelques adversaires, désintéressés sans doute, mais de parti pris, vont jusqu'à laisser entendre que, ne pouvant ou n'osant voter de front

la suppression de l'Exposition, la Commission a pris un moyen détourné d'y arriver. Le goût public est blasé en matière de polémique, et aujourd'hui tous les procédés sont bons pour ruiner une thèse qui n'est pas la vôtre.

Nous ne descendrons pas à justifier la sincérité des intentions de votre Commission, la suite de la discussion le fera complètement.

Votre Commission, Messieurs, n'avait contre l'Exposition aucun dessein ténébreux, aucunes noires intentions. Certains de ses membres étaient hostiles en principe à l'Exposition; ils l'ont dit ouvertement. Lorsqu'il leur a été démontré que la France était engagée vis-à-vis de l'étranger, ils ont déclaré que le Gouvernement qui l'avait engagée hâtivement l'avait fait au mépris des droits du Parlement. Cette réserve faite, ils se sont inclinés et ont souhaité dès lors une Exposition qui fût, pour tout dire d'un mot, digne de la France.

Votre Commission, Messieurs, croit simplement que l'emplacement des Expositions de 1867, 1878 et 1889, augmenté de l'annexe de Vincennes, doit suffire à celle de 1900; que les avantages de l'emprise sur les Champs-Élysées n'égaleraient pas à beaucoup près ses inconvénients; enfin, que l'on peut faire aussi beau qu'en 1889, plus beau même, selon notre espérance, sans une pareille prodigalité de millions. L'examen des diverses objections qui nous ont été ou pourront nous être opposées justifient la sûreté de vues de la Commission et fortifiera singulièrement sa résolution.

Si, pour vaincre des hésitations et une répugnance manifeste au sacrifice des Champs-Elysées, l'on fut venu nous dire: Quelles que soient vos hésitations pour des nécessités absolues que nous vous faisons connaître, les Champs-Élysées nous sont indispensables, l'Exposition telle que nous l'avons conçue n'est pas possible, aucune Exposition n'est possible sans ce lambeau de terrain que vous refusez, il est possible, Messieurs, que devant une démonstration de ce genre, votre Commission eût été mise en sérieuse considération. On n'a rien démontré de pareil. Le sort de l'Exposition n'est pas lié à celui de la concession des Champs-Elysées, et pour justifier leur abandon aucune nécessité absolue n'a été mise en avant.

Nous entendons bien les objections et les reproches. Par bonheur, il n'en est point que nos adversaires d'aujourd'hui n'aient pris soin de prévoir et de réfuter hier. Prenons-les tour à tour.

Il faut à une Exposition des espaces de plus en plus vastes dans lesquels elle puisse librement se mouvoir et se développer. Diminuée des Champs-Elysées, l'Exposition de 1900 va étouffer dans les terrains du Champ-de-Mars.

M. Humbert, qui nous pardonnera de le citer une nouvelle fois (on n'emprunte qu'aux riches), dans son rapport du 20 février 1893, qui concluait au choix de l'emplacement du Champ de Mars, ne prévoyait pas à ce moment l'adjonction au plan futur des Champs-Elysées, et *d'ores et déjà cependant il trouvait et démontrait que les terrains du Champ-de-Mars étaient parfaitement suffisants*. Ce n'était que par surcroît; pour tout prévoir, qu'il indiquait auprès du Champs-de-Mars les terrains que l'on pourrait utiliser en cas de besoin si, contrairement à son opinion, on voulait à toutes forces faire grand, faire immense.

Qu'y a-t-il de changé depuis 1893? L'emplacement du Champ-de-Mars est ce qu'il était alors, restreint par rapport à 1889 comme il l'était déjà.

Que fait la Commission, sinon ce que vous avez fait vous-mêmes? Lorsqu'elle demande que l'on revienne à l'emplacement que vous aviez spontanément choisi, pourquoi ces protestations et ces colères bruyantes?

Quel besoin, comme vous le disiez, d'avoir une Exposition immense où le visiteur s'égare? L'exemple de Chicago a démontré que le succès des Expositions n'était pas toujours en raison directe de la grandeur de leur superficie.

Plus celle-ci est vaste, plus le problème s'élargit, et il devient difficile de faire uniformément beau. Le beau exige-t-il des proportions géantes?

Le succès n'est pas là. Il est dans l'apparence extérieure artistique et grandiose, dans la symétrie et l'agrément à l'intérieur, dans le choix et le goût des produits exposés, dans la nouveauté et l'originalité des spectacles qui doivent frapper et soutenir l'attention des visiteurs.

A la condition que vous fassiez une Exposition de sélection sévère, les espaces de 1889 suffiront largement. Nous estimons en effet que l'époque des Expositions bazar a fait son temps. Le désir d'un industriel d'attirer à des produits d'une banalité courante une réclame en vue ne doit pas suffire à lui ouvrir les portes des Expositions futures. De même qu'autrefois l'admission au Salon était un titre pour les sculpteurs et pour les peintres, une sorte de distinction du premier degré, de même l'admission à l'Exposition devrait, elle, devenir ou redevenir un titre pour l'exposant, la preuve que son œuvre ou ses produits méritent au moins l'attention publique. Les emplacements doivent être réservés pour ce qui atteste un progrès, un effort de l'intelligence humaine, une amélioration ou une vue nouvelle, du moins dans les diverses branches de l'industrie, du commerce et des arts. Tout ce qui est inutilement encombrant pour l'instruction ou pour l'agrément du public doit être sévèrement écarté ou restreint. *Est modus, in rebus.* Dans cette voie, il y a une limite assurément, nous sommes tranquilles, l'Administration actuelle saura la distinguer.

S'est-on jusqu'ici inspiré de ces principes dans la mesure du possible? Non. L'Administration a admis en règle générale, d'abord pour l'emplacement total de l'Exposition, ensuite pour les emplacements particuliers des exposants, une majoration de 25 o/o sur les emplacements de 1889. Il ne semble pas qu'une majoration quelconque fût indiquée, une majoration de 25 o/o nous paraît en tous cas très exagérée. Nous prévoyons qu'exceptionnellement les espaces de 1889 puissent être insuffisants.

L'exception qui se présente la première à l'esprit est celle de l'Exposition de 1900.

On ne comprendrait pas, étant donnés les progrès et les transformations accomplis, qu'on lui mesurât trop sévèrement la place, l'Administration l'a prévue, et alors qu'elle n'avait qu'une classe en 1889, elle lui a fait les honneurs d'un groupe. C'est une exception, nous le répétons et, en thèse générale, nous croyons que la réduction des emplacements de 1889 s'imposerait plutôt que leur agrandissement.

En 1893, le 17 mars, M. Muzet, vice-président du Conseil municipal, ne prévoyait pas la nécessité de majorations pareilles. Ce qu'il disait si bien alors justifie si pleinement la thèse que soutient aujourd'hui votre Commission que nous serions inexcusables de ne pas le faire passer textuellement sous vos yeux.

Extrait des Procès-verbaux de la Commission préparatoire (Séance du 17 mars 1893).

« M. Muzet dit que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a déclaré au Conseil municipal que la prolongation de la ligne des Moulineaux permettrait d'utiliser encore l'Esplanade des Invalides pour une Exposition. C'est d'ailleurs ce qui a fait admettre la construction d'une gare sur cet emplacement.

« Or, en 1889, sur 82 hectares dont on disposait, on a couvert 29 hectares; d'un autre côté, il n'y a eu que 100 exposants de plus qu'en 1878. Si cette progression se maintient, il n'y aura pas lieu d'agrandir notablement le Champ-de-Mars et on trouvera aisément dans les environs les terrains nécessaires. »

Que l'on veuille bien ne pas croire que les besoins de notre cause nous inspireront la recommandation de cette méthode de sélection rigoureuse; elle ne devrait nous permettre de disposer d'aucun emplacement que la Commission le recommanderait encore, persuadée que le succès des Expositions futures est à ce prix; mais il est certain que l'on gagnera ainsi de grands espaces qui permettront à l'Administration de se mouvoir à l'aise dans l'ancien cadre de 1889.

Le nombre de nos exposants nationaux grandira-t-il en 1900? Il est permis de l'espérer et il convient de le prévoir. L'affluence des exposants étrangers sera certainement plus considérable. Dans la proportion que l'on escompte déjà avec quelque enthousiasme? Il est impossible de l'affirmer.

Les prévisions de M. Muzet nous paraissent plus vraisemblables.

Le dernier mot sur ce point appartient à l'avenir et à la situation que créeront en 1900 les événements politiques et les relations internationales universelles. On nous dit que plusieurs grandes puissances étrangères participeront en 1900 à notre Exposition qui, en 1889, avaient refusé d'y prendre part. D'où la nécessité d'avoir de plus grands espaces à leur offrir. Il est bien délicat de parler de ces choses, ou plutôt nous n'en parlons pas habituellement en France avec la liberté que l'on prend ailleurs.

Sans doute des participations sont certaines que nous accueillerons avec plaisir. Aura-t-on tous le concours sur lesquels on compte et sur lesquels la nation ne compte peut-être pas également? La situation internationale sera-t-elle modifiée! Dans quelle mesure et dans quel sens? Bien avisé, ou bien imprudent qui pourrait le prédire à l'heure actuelle. La France a le ferme propos de vivre en paix avec les nations, elle s'efforce de mériter les sympathies de toutes sans prétendre forcer celles d'aucune. Voyons les choses par le côté optimiste et supposons que tous les peuples répondent à notre appel pacifique.

Il est facile de démontrer qu'au Champ-de-Mars nous avons la place de recevoir tous nos hôtes grandement et sans les mettre les uns sur les autres comme dans une maison encombrée d'invités trop nombreux et imprévus.

Déjà la sélection a fait des vides. Mais vous oubliez, nous dira-t-on, que l'emplacement du Champ-de-Mars n'a plus la superficie de 1889, qu'il y manque plus de cinq hectares environ occupés aujourd'hui par le chemin de fer, la gare des Moulineaux et la gare des Invalides.

Nous comptons précisément sur la parcelle des Champs-Élysées que vous nous enlevez pour faire l'appoint.

Cela est vrai: l'Administration toutefois néglige d'ajouter que les espaces perdus sont pour le projet même largement regagnés.

La superficie de 1889 utilisée au Champ-de-Mars était exactement *de* **677.400** *mètres carrés*.

Elle est aujourd'hui exactement réduite *à* **631.500** *mètres carrés*.

Il y a quatre hectares et demi environ de perdus. Comment les regagnera-t-on?

Par exemple, en élevant au-dessus de la gare des Invalides des constructions légères, en faisant à l'intérieur des Invalides l'exposition du Ministère de la Guerre pour laquelle le projet prévoit ailleurs de vastes emplacements. L'idée est de notre collègue, M. de Lasteyrie: elle a séduit la Commission qui la croit pratique. Où trouver à l'exposition de la guerre un cadre plus imposant et mieux approprié? Les Invalides ne sont pas disponibles, a-t-on répliqué, l'état-major général de Paris compte s'y installer. La chose n'est pas faite. Si elle était près de se faire, l'état-major général de Paris ne ferait probablement aucune difficulté de rester jusqu'en 1900 place Vendôme.

A utiliser également le petit square situé à côté des Invalides.

La Commission n'a pas voulu indiquer d'autres emplacements, elle pouvait le faire sans peine.

Les terrains disponibles ou que l'on pourrait facilement rendre tels ne manqueront pas, et l'Administration ne sera pas embarrassée de les découvrir elle-même; si elle l'était par hasard, elle pourrait à son choix relire les rapports présentés au Conseil municipal de Paris ou chercher dans ses propres souvenirs pour en trouver d'aussi spacieux que le pourraient désirer ses conceptions les plus vastes.

Enfin, il ne faudrait pas oublier que le projet ne comprend pas seulement le Champ-de-Mars, mais aussi une annexe à Vincennes. Là on pourra, si besoin est, agrandir indéfiniment. Là on pourra placer certaines expositions encombrantes qui y seront mieux à leur place et sous un meilleur jour pour elles. Nous n'avons pas à les désigner, M. le Commissaire général les connaissant mieux que nous-mêmes.

L'adjonction de Vincennes n'a pas d'autre destination, dans la pensée même des auteurs du projet.

Le choix de Vincennes pour une annexe de l'Exposition s'inspire pour une part du désir naturel de donner satisfaction aux populations parisiennes du nord-est de la Ville. Il procède aussi de la préoccupation des auteurs du projet de trouver un débouché et un placement pour les catégories exposantes qui ne seraient pas à leur aise ou seraient gênées au Champ-de-Mars.

A la vérité, M. le Commissaire général, dans son rapport, dit bien que la Commission ne veut utiliser Vincennes que pour les fêtes et concours dont les développements demandent de grands

espaces; il paraît logique d'y transporter également toutes les expositions encombrantes qui s'y rapportent. Cette exception nécessaire ne détruit en rien l'unité de l'emplacement. Pour tout ce qui toucherait aux sports divers, à la gymnastique, aux exercices du corps, etc., l'annexe de Vincennes serait la place tout indiquée.

La nécessité d'un emplacement plus vaste qu'en 1889 n'est pas apparue à votre Commission. Elle a estimé au contraire que la beauté et la proportion de l'œuvre n'étaient pas liées, et qu'un grand développement, loin d'être un élément de réussite, était susceptible d'inconvenients et de dangers. Nous avons démontré combien une sélection sévère serait désirable et le jeu qu'elle donnerait au projet.

Un dernier mot :

Au cours de notre discussion, nous nous sommes toujours placés dans l'hypothèse où l'emplacement de 1889 avait suffi à peine à ses besoins. La vérité, qu'il n'y a plus aucun danger de dire aujourd'hui, est que l'emplacement de 1889 dépassait les besoins et qu'il y avait des vides, si habilement dissimulés par l'Administration d'alors, il est vrai, qu'aucun visiteur ne les y a découverts et qu'il a fallu son propre aveu pour les connaître. *Il y avait des vides.*

Notre démonstration tire de ce fait un *a fortiori* si puissant qu'il est inutile de le souligner.

Nous avons dit plus haut l'étonnement que nous avaient causé les attaques passionnées dont la décision de votre Commission avait été l'objet. *En somme, nous ne faisons que reprendre le plan primitif de l'Administration*, et nous ne dirons aujourd'hui que ce que plus éloquemment et avec plus de force ont dit avant nous les auteurs du projet.

La Chambre va pouvoir s'en convaincre.

Rapport de M. Picard, Commissaire général de l'Exposition du 14 novembre 1893

« Quant à la prétendue insuffisance des espaces disponibles, elle est loin d'être démontrée. Tout d'abord on doit remarquer que l'augmentation indéfinie des surfaces affectées aux Expositions ne semble nullement désirable. La beauté importe plus que l'immensité. Un emplacement trop vaste impose aux visiteurs des fatigues excessives et risque de paraître désert, d'inspirer un sentiment de tristesse, de ne point attirer la foule. *A la rigueur, celui dont on disposait en 1889 pourrait presque suffire, si l'on opérait une sage sélection parmi les produits à exposer, si l'on n'admettait que ceux qui sont véritablement dignes de figurer dans une grande Exposition internationale, si l'on évitait les doubles emplois et les répétitions inutiles, si l'on tirait un meilleur parti des terrains du Trocadéro.*

« Le prolongement du chemin de fer des Moulineaux par le quai d'Orsay et la création d'une gare sur l'Esplanade des Invalides *ne stériliseront pas forcément toute la zone occupée par la Compagnie de l'Ouest.* Des constructions surélevées pourront être établies au-dessus de la voie ferrée dans la plus grande partie de son étendue.

« Du reste, *l'emplacement de 1889 est susceptible d'extensions.* L'état récapitulatif qui vous a été distribué mentionne plusieurs propositions en ce sens. M. Humbert a lui-même indiqué, dans son rapport au Conseil municipal, la probabilité de l'adjonction du pentagone limité par l'avenue de Suffren, l'avenue de la Motte-Piquet, le boulevard de Grenelle et la Seine. »

Extrait des Procès-verbaux de la Commission préparatoire. (Séance du 21 novembre 1892.)

« M. Bouvard. — A quoi bon d'ailleurs aller chercher des emplacements *extra muros*, quand on a le Champ-de-Mars où l'on dispose de surfaces bien suffisantes? Au besoin, même s'il était indispensable de les augmenter, on peut s'étendre facilement vers l'ouest, du côté de Billancourt. »

Dans le même sens on a vu plus haut les opinions de MM. Humbert, Sauton et Muzet, n'insistons pas.

Au sujet des autres objections est-ce que nous n'avons pas dit qu'elles avaient été également présentées et résolues à diverses reprises?

Notamment en 1878, les adversaires du Champ-de-Mars disaient déjà que reprendre l'emplacement de l'Exposition de 1867 pour celle de 1878 c'était se préparer une déception et courir de gaieté de cœur au-devant d'un échec, qu'il n'était pas possible de rajeunir le cadre et d'obtenir une œuvre vraiment nouvelle, imprévue et grandiose. Ceux de 1889 l'ont répété. Les uns et les autres ont été démentis par les événements. De quelle façon éclatante et heureuse pour elle, la France n'en a pas encore perdu la mémoire.

Après eux, les partisans des Champs-Élysées reprennent ce reproche vieilli et controuvé par les faits, sans prendre garde que lorsqu'ils luttaient naguère pour le choix du Champ-de-Mars, auquel ils n'avaient pas pensé encore à incorporer les Champs-Élysées, ils ont eux-mêmes réfuté avec éloquence cet argument et émoussé l'arme qu'ils tournent aujourd'hui contre la Commission.

Ils ne songent pas qu'ils ne peuvent pas faire à nos ingénieurs, à nos architectes, à nos artistes une plus grande injure que de douter de leur esprit inventif et de les croire réduits à une conception unique. C'est faire peu de cas de la fertilité de leurs ressources, de la multiplicité et du renouvellement de leurs idées, de leurs découvertes, de leurs conceptions! Comme si dans le même cadre on ne pouvait pas mettre un nouveau tableau, et du même sol faire jaillir de nouveaux prodiges.

1867 a été un succès, 1878 a été un succès, 1889 fut un triomphe. Que répondre à une telle expérience et que reste-t-il de l'objection?

Certes, les difficultés seront grandes, elles s'accroîtront du souvenir du passé! Il fait mauvais reprendre une œuvre après un grand artiste et les splendeurs de 1889 ne sont pas si bien effacées qu'elles ne laissent leur ombre; mais, n'en doutons pas, les difficultés seront vaincues.

Plus justes à leur égard que nos adversaires, nous croyons qu'ils sont capables d'opérer de nouveaux miracles, nous sommes sûrs que l'Administration actuelle les renouvellera, nous y applaudirons avec la France et les premiers.

Nous arrivons à la grande objection, au dernier retranchement à forcer. Amenés à reconnaître la force et la sûreté de ce système qui restreint au Champ-de-Mars avec ses annexes ordinaires de l'Esplanade, des quais et du Trocadéro, le terrain de l'Exposition future, obligés de convenir qu'il a suffi à des précédents répétés et décisifs qui laissent augurer un nouvel et plus complet triomphe, les partisans des Champs-Élysées tentent un dernier moyen. Oui, disent-ils, dans ce vieux cadre où sont entrés déjà plusieurs chefs-d'œuvre, peut-être n'eût-il pas été impossible d'en faire entrer un nouveau digne de ses anciens si l'on s'y fût pris à temps. Il est trop tard aujourd'hui, le plan actuel est le résultat de longues études et d'un concours définitif; le temps matériel nous manque pour y rien changer. Dites la volonté. On va voir, en effet, que l'argument ne résiste pas à un rapide examen.

En premier lieu, il ne s'agit pas de bouleverser le plan entier, il s'agit uniquement d'une modification partielle, qui consiste dans la suppression d'une fraction de l'emplacement. Que les Champs-Elysées soient distraits du projet, les études préalables, les plans, les aménagements et les combinaisons relatifs au Champ-de-Mars et à ses annexes ordinaires n'en resteront pas moins en grande partie utilisables. Séparés par la Seine, quelle dépendance y a-t-il entre le Champ-de-Mars et les Champs-Elysées et comment la distraction des Champs-Élysées aurait-elle un contre-coup sur le plan tout entier? La principale entrée de l'Exposition, le centre sont au Champ-de-Mars. Notre rapport ne comporte pas l'examen actuel de tout le projet. S'il nous était permis de le parcourir et de l'apprécier, il nous serait facile de démontrer que c'est au Champ-de-Mars qu'ont été réservées les conceptions les plus nouvelles, les plus attrayantes de MM. Picard et Bouvard, celles qui doivent, à notre avis, enlever haut la main le succès d'une entreprise dont entre leurs mains personne ne douta jamais.

Mais nous sommes liés par le concours. En aucune façon. Nous avons pris soin d'indiquer que l'Administration s'était sagement réservé le droit de prendre ou de rejeter les parties des plans primés qui lui conviendraient, sans qu'aucune réclamation pût être élevée par leurs auteurs. De droits acquis, il n'en existe pas. Les parties, les idées, les devis retenus pour le Champ-de-Mars peuvent continuer de l'être, l'ensemble de l'Exposition peut être conservé, sans la moindre obligation de retenir également les idées, les devis ou les plans relatifs aux Champs-Elysées.

Ainsi aucun bouleversement du plan total à craindre, aucun recommencement obligatoire. Il semble, à entendre nos contradicteurs, que la Commission fait table rase, et veut remettre les choses à leur point de départ et obliger l'Administration à les reprendre *ab ovo*. Rien n'est moins exact.

Allons à toutes fins. En serait-il ainsi, tout serait-il à refaire, que la Chambre se rassure, l'Admininistration en aurait encore toute latitude.

Un concours n'est pas toujours nécessaire. Il reste le délai suffisant pour l'organiser. Le rapport lui-même va nous en fournir la preuve. Dans le projet de l'Administration, deux monuments doivent remplacer la Palais de l'Industrie pour lequel on s'est pris un peu tardivement d'une horreur et d'un mépris subits. A l'heure qu'il est ce concours n'est pas ouvert et l'Administration se réserve le droit de l'ouvrir ultérieurement. Dieu sait cependant quelle importance on lui prête, les espérances que l'on nous fait entrevoir et la perfection des monuments à venir qui nous est promise. L'événement répondra; mais, en attendant n'est-ce pas dans la bouche de l'Administration l'aveu décisif que des concours, s'ils étaient nécessaires, pourraient être encore utilement ouverts?

Nous sommes, à l'heure actuelle, à plus de quatre ans de l'ouverture de l'Exposition de 1900. Le délai est plus que suffisant. Un coup d'œil rétrospectif l'établira mieux encore.

Les chantiers de l'Exposition de 1867 ont été ouverts en 1865.

Ceux de 1878 en 1876.

Ceux de 1889 le 18 septembre 1886, soit deux ans et demi avant l'ouverture de l'Exposition. Quand l'Administration elle-même comptait-elle commencer les travaux? De son propre aveu, vers la fin de 1896. Elle en a largement le temps. Dût-elle ouvrir un nouveau concours qui durerait comme le premier quatre mois, avant le délai fixé par elle, avant la fin de 1896 les chantiers pourraient être ouverts.

Telle est la réponse fournie par les précédents et l'Administration à ceux qui prétendent que le temps matériel manque et qu'une modification quelconque serait la condamnation de l'Exposition entière.

Les modifications que votre Commission vous propose de demander au Gouvernement sont partielles et simples, nous croyons avoir établi qu'elles ne peuvent compromettre l'ensemble du projet et que tout serait-il à refaire, quatre années constituent une période suffisante pour y parvenir. De nouveau, les organisateurs de l'Exposition de 1900 méconnaissent eux-mêmes ce qu'on peut attendre de la fécondité, de la rapidité de leurs vues. L'objection que les partisans des Champs-Elysées élèvent en dernier ressort procède toujours du système de la carte forcée et n'est qu'un prétexte pour limiter et entraver la volonté souveraine de la Chambre.

Vous êtes libres, Messieurs, libres en droit et en fait d'apporter au plan qui vous est soumis des modifications nécessaires. Vous pouvez les ordonner sans compromettre en rien le principe de l'Exposition que nous vous demandons formellement de consacrer.

Le principe admis, qui oserait vous conseiller une Exposition indigne de la France?

L'Exposition de 1889 a été achevée en deux ans et demi, elle a coûté 46 millions, elle fut un admirable triomphe qui permit à la France de donner au monde le spectacle de sa grandeur reconquise.

Point n'est besoin pour renouveler et agrandir ce triomphe d'une ostentation déplacée de richesses. Servi par des ressources suffisantes, le génie de nos administrateurs et de nos artistes y suffira.

Aussi est-ce avec confiance que nous demandons à la Chambre le vote du projet de résolution suivant :

PROJET DE RÉSOLUTION

Article unique

« La Chambre invite le Gouvernement à lui présenter un nouveau projet d'Exposition en 1900, ne comportant, en dehors du Trocadéro, aucune emprise sur la rive droite. »

UN

Article de M. Henri Chardon

Secrétaire Général de l'Exposition de 1900

La *Revue de Paris* a publié samedi dernier, 1er février, une étude des plus remarquables de M. Henri Chardon, le distingué secrétaire général, sur l'Exposition de 1900. Nous en reproduisons ci-dessous un des principaux passages, tout en regrettant de ne pouvoir, faute de place, la reproduire *in extenso*. C'est une réponse éloquente et savamment documentée, au rapport de M. Bouge que la Chambre sera appelée à discuter sous peu :

..... Je n'ai guère traité les visiteurs jusqu'ici que comme un troupeau de consommateurs, riche proie que se disputent les exposants. Est-ce tout le profit qu'en retirent les foules qui se pressent dans les enceintes des Expositions? Quel mobile les y pousse? Est-ce uniquement une curiosité grossière et sensuelle? Viennent-elles pour faire la fête, et rien de plus? Pour assister à d'immenses saturnales qui seront suivies d'un immense mal aux cheveux, suivant la pittoresque expression de M. Sarcey? Il s'est établi une légende orgiaque autour des Expositions et beaucoup de gens ne doutent plus de leurs vertus aphrodisiaques pour les vieillards. Le philosophe très rouge et sentant le champagne que M. Octave Mirbeau a rencontré un soir de 1889, et qui, « malgré sa barbe blanche et ses soixante-cinq ans, en dépit de toute une existence de travail sévère et de calmes joies, sentait courir en ses veines des désirs inconnus et des fièvres de plaisir dont il ne soupçonnait pas encore les pulsations impérieuses et les galops déchaînés », ce philosophe qui nous conte avec une pointe de grivoiserie macabre qu'il eût voulu soulever le crâne de ses voisines pour y voir le tourbillon des pensées libidineuses, ce vieux philosophe qui avait des aventures était saint Siméon Stylite ou le marquis de Sade.

Pour le commun des mortels, l'Exposition n'avait point de ces effets surprenants. Oui, dans ces belles journées, il y avait de la joie sous le ciel de France. Les masses populaires, qui revenaient gaiement du Champ-de-Mars, se retournaient encore en arrivant à la Concorde pour regarder la splendeur éternelle du soir descendant sur nos fêtes rapides, et, quand les illuminations commençaient à trouer la nuit sereine et grandissante, il y avait là comme une sorte d'apothéose qui mettait au cœur — bêtement si l'on veut — un sentiment d'orgueil patriotique. Mais la fête ne m'a jamais paru évoquer le souvenir des lupercales antiques, et les pères de famille en bras de chemise, qui guidaient péniblement leur progéniture à travers les méandres de la foule onduleuse, ne m'ont pas semblé les successeurs des indécents luperques qu'anathématisa Gélase.

Les poses grimaçantes de trois Javanaises et le circulaire tortillement d'une douzaine de ventres plus ou moins informes : voilà donc tout ce qui caractérise l'Exposition de 1889 pour un certain nombre de gens. Je désespère d'être jamais candidat à un prix de vertu; mais, pour rouler dans les abîmes de perversité dont on parle à mots couverts, il me faudrait autre chose que la rue du Caire, et bien des coins de Paris sont plus dangereux, à l'heure où la note éclatante des feuilles nouvelles s'apaise dans la douceur des premiers soirs printaniers. En vérité, dans quel pays et dans quel temps vivons-nous, si des gens d'esprit qui traversent, j'aime à le croire, sans faiblir les redoutables séductions de la vie parisienne, qui, malgré les chants de tant de sirènes, demeurent des bourgeois honnêtes et rangés; où en sommes-nous, si ces gens viennent nous raconter très sérieusement que les parades presque naïves de 1889 leur ont fait tourner la tête?

C'est donc parce que la foule y est joyeuse qu'il faut proscrire les Expositions? Parce qu'un tas de pauvres gens, qui n'ont pas vos plaisirs raffinés, s'amusent franchement pendant quelques heures, parce que la masse qui peine et qui souffre lève la tête de dessus son labeur, regarde, et, sentant l'immense communion des hommes dans le progrès, oublie un instant sa misère et ses souffrances pour se réjouir bruyamment dans un orgueil naïf de l'œuvre humaine, c'est pour cela que vous prenez des airs moroses et que vous criez : « Rentrez chez vous, malheureux! cette joie éphémère passera; vous aurez entrevu des splendeurs et n'en serez que plus désespérés ensuite. » Tristes parodies du divin sermon sur la montagne! Vous redoutez la griserie des fêtes pour l'humaine faiblesse. Supprimez donc alors les mâts de cocagne des plus humbles villages. Car, au soir de la saint Jean, quand l'âpre parfum des fenaisons monte vers les étoiles indifférentes, on voit aux clairières des sentiers passer des ombres enlacées, et l'aurore éclaire d'étranges sillons dans les blés jaunissants.

Mais, ô laïcs prédicateurs, s'il vous chaut de prêcher morale, vous avez fort à faire autour de vous en ce moment sans vous adresser aux foules des Expositions. Si je ne redoutais la trivialité des arguments, je prouverais par une règle de trois que la partie mâle de l'humanité est condamnée à plus de continence en temps d'Exposition qu'en tout autre temps. Jamais les Expositions n'ont eu ce caractère de vaste débauche; il n'est point de leur essence. S'il est nécessaire de leur donner un cadre joyeux, il ne l'est pas d'y rivaliser avec tous les mauvais lieux du monde, et l'Exposition de 1900 peut avoir un cachet d'élégance, d'art, de gaieté, de coquetterie féminine même, sans que le nombril de quelques Orientales fanées en soit le pivot. Peut-être sera-t-elle ainsi plus dangereuse encore pour les philosophes! Du moins la *respectability* à laquelle on tient tant en France sera maintenant sauvegardée. Ce prurit de puritanisme anglais qui ravage certaines personnes ne pourra s'exercer en public, et nous échapperons à quelques homélies. La foule ne s'en amusera que plus.

Elle n'est pas encore aussi vulgaire qu'on veut bien le dire, et ce n'est pas l'instinct brutal qui la mène. Les Expositions universelles sont une grande leçon de choses. On considère à juste titre comme l'une des conquêtes de l'esprit pédagogique moderne la substitution de l'enseignement par la vue de l'objet ou de son image à l'ancien enseignement abstrait. Au milieu de tant de réformes contestables ou même néfastes, en voilà une qui ne prête pas à la critique. Or, nier la puissance instructive des Expositions sur les masses, c'est s'inscrire en faux contre ce principe de l'éducation moderne. Pour suivre l'obscur et fécond travail des pensées qu'elles font germer, je ne demande pas à faire comme le philosophe de M. Mirbeau et à soulever — dans un but scientifique cette fois — la boîte crânienne des visiteurs. Il suffit de parcourir ces galeries, où passent des millions d'hommes, d'observer les mines attentives, d'écouter les réflexions. Les intelligences les plus rebelles s'entr'ouvrent sous les coups répétés de ces multiples visions. Le paysan entrevoit les formes innombrables du génie humain. La comparaison de deux machines fait de l'ouvrier d'aujourd'hui l'inventeur de demain. En regardant des dispositions d'étoffes, un chef de maison imagine un mode différent et renouvelle sa fabrication; l'artiste pressent des applications nouvelles de son génie; et l'oisif lui-même, devant la somme immense des efforts humains, emporte la honte de son oisiveté.

On va me demander comment je prouve cela; mais je répondrai : Sur quoi vous appuyez-vous, pour nier des choses aussi vraisemblables? Instituons, si vous le voulez, une enquête en 1990, et vous verrez bien à l'avantage de qui elle tournera, d'autant que tout est prévu pour donner alors une portée plus grande encore à la puissance instructive des Expositions. Chaque classe sera précédée d'un musée résumant en quelques points de repère les progrès accomplis depuis le commencement du siècle. Cette synthèse ne servira-t-elle pas la cause de l'instruction générale?

Il est un groupe, celui des Beaux-Arts, où elle peut devenir une des attractions les plus hautes de l'Exposition. La tentative de 1889 n'a pas été couronnée d'un plein succès : les œuvres dispersées autour de l'escalier du Palais des Beaux-Arts avaient un mérite artistique indéniable; mais, réunie d'après nos goûts modernes, présentant d'énormes lacunes, elle n'offrait qu'une valeur relative d'enseignement, et ne pouvait être considérée comme l'histoire de la peinture du siècle. La partie correspondante de l'Exposition de 1900 doit avoir une portée beaucoup plus considérable. A la fin d'un siècle où les théories artistiques les plus opposées se sont succédé avec une extrême rapidité, où la liste des écoles s'augmente tous les cinq ou six ans d'un nom plus ou moins barbare, où trop d'artistes ont semblé plus préoccupés de demander leurs inspirations à des modes fugitives que de poursuivre sincèrement le beau, il sera singulièrement intéressant de donner le tableau fidèle et matériel de ces transformations du goût artistique. On y peut arriver en reconstituant les Salons du siècle, pris comme synthèse de l'art français. Dans une série de salles, par période de quatre ou cinq ans et chronologiquement, on exposerait les œuvres d'art qui caractérisent le mieux, à chaque époque, la production artistique de la France.

Dans cette restitution, il conviendra de procéder non pas selon notre goût actuel, mais selon le goût des gens devant qui ces œuvres ont d'abord paru, en s'aidant de tous les documents conservés à la Direction des Beaux-Arts (récompenses, médailles données aux artistes, achat de leurs œuvres) et des publications périodiques des critiques d'art. Ainsi, en suivant les salles de cette Exposition rétrospective, l'homme le plus ignorant verra se dérouler l'histoire concrète de l'art français pendant le XIXe siècle. Sous ses yeux les écoles naîtront, s'épanouiront et disparaîtront; l'homme plus éclairé percevra le lien qui les unit entre elles; j'imagine qu'alors bien des intransigeances s'effondreront, tandis que s'affirmera la suprématie de tous ceux qui, en dehors et au-dessus des formules passagères, ont poursuivi la vision éternelle du beau.

Peut-être, d'une telle revue, de nouvelles lumières jailliront-elles aussi pour l'Administration des Beaux-Arts, aujourd'hui dirigée avec un sens si juste des intérêts artistiques de la France, mais qui, en d'autres mains, a semblé parfois suivre trop respectueusement les artistes dans leurs fantaisies les plus contestables. Il fut une époque où la mission de tout administrateur des Beaux Arts était de provoquer l'originalité : on la cultivait en serre chaude, comme une fleur fragile et merveilleuse, et l'on a fait croire à toute une génération d'artistes que le fait de concevoir une couleur bizarre et des procédés singuliers pour l'appliquer était la marque d'un grand tempérament, et dispensait de savoir dessiner et peindre. L'Exposition rétrospective, en 1900, révélera aux yeux les plus prévenus que l'Administration des Beaux-Arts a un rôle nécessaire de tutelle intelligente et sérieuse.

J'ai insisté sur cette partie de l'Exposition de 1900 parce qu'elle intéresse tout le monde, et parce qu'à l'heure actuelle, il importe au premier chef de conserver à Paris son rôle de capitale intellectuelle et artistique des pays civilisés. C'est une fortune accumulée par les siècles, et supérieure à toutes les richesses matérielles, car elle en est le principe incessamment renouvelé. Il faut que les peuples continuent à se tourner vers notre pays, et vers Paris, comme vers le principal foyer de toutes les lumières.

La politique d'effacement et d'humilité que certaines gens prêchent à l'heure actuelle est aussi contraire à nos vrais intérêts qu'au génie national. Le succès des Expositions universelles n'occupe assurément qu'un rôle très secondaire parmi toutes les causes de supériorité de la France. Il n'en est pas moins certain qu'elles attirent chez nous, par les congrès, les savants de la terre entière, et que d'innombrables visiteurs emportent une prestigieuse vision de la ville en fête. Est-il vrai qu'on provoque ainsi les convoitises des barbares? L'argument paraît un peu archaïque, et trop visiblement emprunté à l'histoire des Wisigoths regardant avec cupidité les vases d'or des riches monastères. Nous ne sommes pas tombés si bas qu'il faille nous faire tout petits et misérables pour avoir le droit de continuer à vivre.

— Mais ne craignez-vous pas que l'affluence énorme des visiteurs ne soit une cause d'épidémies ou d'accidents sur les chemins de fer? — Théoriquement, cela pourrait être vrai. En fait, soit coïncidence fortuite, soit parce que, le danger étant plus grand, les précautions furent mieux prises, cela n'a pas été vérifié par l'expérience. Voici la statistique des accidents de chemins de fer pendant les années 1889, 1890, 1891 :

1889.	1084
1890.	1207
1891.	1429

C'est un peu dénaturer le rôle des Expositions que d'en vouloir faire une cause de mort pour la race humaine ; elles sont bien plutôt un instrument de préservation. Le gouvernement qui convie les nations à une manifestation de ce genre affirme par là même des intentions pacifiques, et le Parlement français, en votant l'Exposition de 1900, donne au monde entier des gages de son désir de maintenir la paix. Liberté est laissée de protester à ceux qui rêvent de nouvelles et sanglantes batailles ; mais, suivant les éloquentes paroles d'un publiciste, « quand le projet d'Exposition n'aurait pas d'autre objet que d'assurer la paix du monde pendant cinq ans, il devrait être béni par tous les travailleurs, les savants, les penseurs et les mères ».

On a beaucoup parlé des entraves que les Expositions mettraient à l'action de notre diplomatie. La participation des puissances étrangères est-elle donc un cadeau, et ne peut-elle être obtenue que grâce à des sacrifices de tout ordre ? L'affaire est beaucoup plus simple. En invitant les habitants des autres pays à venir montrer en France leurs œuvres d'art, leurs produits industriels et agricoles dans des conditions particulièrement favorables et devant un public immense, c'est nous qui faisons la politesse. Les invités examinent si leur intérêt leur commande d'accepter ou de refuser l'invitation. C'est l'objet de négociations généralement assez brèves, et l'acceptation des invitations n'implique aucune reconnaissance de la part du pays qui les a envoyées. Elle marque seulement, entre ce pays et ceux qui ont accepté, des relations de courtoisie bienveillante. Ces relations, hélas ! ne sont point éternelles, et les paroles de paix se changent bien vite parfois en paroles menaçantes. Les Expositions n'y peuvent évidemment rien. Mais chercher à établir qu'elles mènent directement à des conflits serait pousser un peu loin le paradoxe.

Voici du reste, un exemple de la légèreté avec laquelle on raisonne en pareille matière. Au mois d'août dernier, un correspondant anonyme écrivit à un obscur journal de province que la France avait abandonné les Nouvelles-Hébrides en 1887... pour obtenir la participation de la colonie anglaise de Victoria à l'Exposition de 1889 ! Grâce à des agences de découpage de journaux, cette étrange allégation a passé dans quelques feuilles de Paris, et a trouvé une asile définitif dans une très grande revue. C'est maintenant un point acquis à l'histoire. Cependant il est une bonne raison pour que nous n'ayons point cédé les Nouvelles-Hébrides, c'est que nous ne les possédions pas. Une convention de 1887, à laquelle on fait sans doute allusion, fut le résultat de longues négociations bien antérieures à l'idée même d'une Exposition en 1889. Cette convention, loin de diminuer les droits de la France, les a plutôt accrus. N'importe ! certaines gens n'en démordront point : l'Exposition de 1889 a coûté les Nouvelles-Hébrides à la France.

Si les Expositions universelles ont des avantages, c'est à la condition de n'être pas trop multipliées. Je ne comprends guère ceux qui, après avoir prononcé un réquisitoire en règle, se rallient en définitive à la solution préconisée jadis par le prince Napoléon à la suite de l'Exposition de 1855. On a dit que Jérôme Napoléon s'était alors déclaré l'adversaire des Expositions universelles. Ce ne serait peut-être point une raison suffisante pour les condamner : tout directeur qui prend sa retraite propose généralement au ministre la suppression de sa direction. Mais de plus c'est inexact. Bien loin de demander la suppression des Expositions, le prince Napoléon déclara qu'il les jugeait dorénavant nécessaires ; mais, pour en faire des institutions plus sérieuses, il proposait de faire des Expositions internationales partielles, périodiques, embrassant un groupe et une spécialité de produits.

Cette conception était une erreur. Le plus beau musée commercial du monde n'attire guère le public. Le vestibule en est la partie la plus fréquentée, et l'on n'y entre que les jours de pluie. Les Expositions répétées fatiguent l'attention des visiteurs. En les divisant, on pense gagner en profondeur. On ne gagne rien ; car il est possible d'organiser chaque section d'une grande Exposition universelle avec autant de soin qu'une Exposition spécialisée. Mais ce que l'on perd assurément, en revanche, c'est le nombre des visiteurs. Le nombre croît progressivement avec la diversité des choses exposées, c'est là un fait indéniable.

Je suppose qu'une Exposition universelle se compose de dix groupes : chaque groupe isolément n'aura que cent visiteurs : les dix groupes réunis n'en auront pas mille, mais dix mille. L'intérêt de l'Exposition sera non décuplé mais centuplé. Du reste, l'expérience de ces Expositions spéciales a été faite et n'a pas réussi. Elle a été faite en Angleterre même, chez ce peuple qu'on nous représente comme ayant sagement renoncé aux Expositions immédiatement après les avoir inventées. Or, après la grande Exposition de 1851 à Londres, il y a eu la grande Exposition de 1862. La cause des Expositions était encore si peu compromise que le Gouvernement de la Reine, adoptant les idées du prince Jérôme Napoléon, chargea les Commissaires de l'Exposition de 1851 de préparer, sous la présidence de Son Altesse Royale le prince de Galles, une série d'Expositions internationales qui devaient se renouveler d'année en année, de manière à faire successivement passer sous les yeux du public toutes les grandes industries prises une à une. La première de ces manifestations eut lieu en 1871 ; elles devaient se suivre jusqu'en 1875. Mais cette tentative échoua par suite de l'absolutisme des directeurs et de la concurrence de la grande Exposition de Vienne. Devant le concert grandissant des réclamations et les piteux résultats financiers de l'entreprise, on prit le parti de renoncer à la cinquième Exposition. Cet échec, qui a laissé de fâcheux souvenirs en Angleterre, ne prouve qu'une seule chose dont on n'a jamais douté, c'est que les Expositions ne sont pas faciles à organiser, et ne réussissent pas toujours ni partout.

⁂

Il me reste maintenant à dire quelques mots de l'emplacement choisi pour l'Exposition de 1900 et de l'avant-projet actuellement soumis aux Chambres.

Quelques personnes ont paru croire que cet avant-projet résultait d'un caprice cruel d'administrateurs ennemis jurés des végétations urbaines. Pris un jour de la manie des dévastations, comme des enfants très mal élevés qui méditent de lancer des pavés dans les réverbères, ils seraient sortis de leur retraite et auraient jeté leur dévolu sur les quinconces du Cours-la-Reine. Notons ici qu'à aucun moment il n'a été question de toucher aux Champs-Elysées proprement dits. L'emplacement choisi s'arrêtant aux limites actuelles du Palais de l'Industrie, toutes les rangées d'arbres qui constituent la partie gauche des Champs-Elysées restent en dehors. Il ne comprend que la surface actuelle du Palais de l'Industrie, l'espace compris entre la façade postérieure de ce Palais et le quai ; un triangle s'avançant jusqu'au bureau d'omnibus qui est au coin de la place de la Concorde, et, sur la rive droite de la Seine, entre le Jardin de Paris et le Trocadéro, une bande de terrain permettant d'assurer la circulation dans l'intérieur de l'Exposition tout en laissant entre la clôture et les maisons du Cours-la-Reine une voie libre d'une trentaine de mètres de largeur.

Pourquoi cette extension sur la rive droite ? La légende veut que ce soit par haine des marronniers : c'est peu vraisemblable, car l'entreprise, on l'a bien vu par la suite, était périlleuse. Il eût été si simple de s'en tenir à l'ancien emplacement de 1889 ! L'Exposition eût été plus ou moins réussie, c'est vrai, mais au moins l'affaire allait sans difficulté. La littérature française y eût sans doute perdu quelques pages éloquentes, mais combien la tâche des directeurs de l'Exposition eût été plus aisée !

S'ils ont ainsi couru au-devant des horions, c'est que l'avant-projet actuellement soumis à la Chambre est le résultat d'une série de déductions, à la logique desquelles nul ne pouvait échapper.

Après avoir décrété l'Exposition, bien avant de songer à la constitution des services, le Gouvernement nomma une Commission préparatoire qui avait pour mission d'étudier les moyens propres à réaliser la future Exposition. L'objet principal des travaux de cette Commission était la détermination de l'emplacement. La question fut tournée et retournée en tous sens pendant près d'une année. De très nombreuses propositions avaient été soumises à la Commission. Les emplacements désignés pouvaient se répartir en trois groupes : emplacements dans Paris, hors Paris, dans et hors Paris. Ces derniers furent éliminés en masse, la Commission ayant reconnu, après examen, que l'unité des Expositions était un principe absolu auquel on ne pouvait déroger sous peine de courir à un échec certain. Quant aux emplacements extérieurs, ils furent tous repoussés par le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine. — Le plus beau cadre du monde n'a pas d'intérêt quand il est vide, disaient les représentants de ces assemblées. Avec un emplacement extérieur vous aurez un petit nombre d'exposants et un petit nombre de visiteurs ; les frais de tout ordre seront plus considérables et l'intérêt bien moindre. Votre Exposition sera ratée. — Cette argumentation était irréfutable ; il fallut donc revenir aux emplacements intérieurs, et, comme il n'était pas facile de trouver à Paris une surface homogène d'une centaine d'hectares environ, fatalement on était ramené à l'emplacement de 1889.

Deux objections furent alors présentées contre cet emplacement ; il était insuffisant et il était usé. Il fallait tenir compte en effet de l'accroissement probable du nombre des exposants, et du prolongement du chemin de fer des Moulineaux, qui rendait indisponible une partie du quay d'Orsay et de l'Esplanade des Invalides. D'autre part, trois Expositions avaient eu lieu déjà au même endroit ; le nombre des formules pour un même emplacement n'est pas indéfini, et il était douteux qu'on pût trouver une formule plus heureuse qu'en 1889. Ces deux arguments furent examinés avec beaucoup de soin. Le premier, notamment, était défendu par l'honorable M. Berger, dont la haute compétence était indiscutable, et qui cherchait à établir, par des calculs mathématiques, la nécessité d'un emplacement de cent vingt-cinq hectares au moins, tandis qu'en admettant même l'emprise de la rive droite, l'emplacement proposé réunirait au plus cent huit hectares. Cet argument ne parut pas exercer une très grande influence sur la Commission. Elle répondit, par l'organe de son rapporteur, M. Alfred Picard, qui n'était pas encore Commissaire général : La beauté importe plus que l'immensité, et, l'Exposition de 1900 devant être avant tout une Exposition de sélection, il n'est pas nécessaire de prévoir des surfaces couvertes démesurées. Le second argument toucha beaucoup plus la Commission. Ajouter aux emplacements de 1889 le Palais de l'Industrie et le Cours-la-Reine, c'était permettre de renouveler complètement l'aspect décoratif de l'Exposition, et donner à la Seine un rôle prépondérant dans l'ensemble artistique qu'on voulait créer.

L'extension à la rive droite fut donc votée à l'unanimité par la Commission préparatoire, dans la séance du 13 novembre 1893.

Quelques mois après, le Parlement ouvrait un crédit de cent mille francs pour les dépenses d'un concours ayant pour base l'emplacement choisi par la Commission préparatoire : le vote des crédits consentis sur le vu de cet emplacement semblait par conséquent impliquer la ratification de la décision de la Commission. Les concurrents avaient la faculté de raser toutes les constructions existant dans le périmètre de l'emplacement, sauf le Trocadéro. C'était, non pas un concours d'exécution, mais un concours destiné à suggérer des idées heureuses aux organisateurs de l'Exposition pour la disposition générale des parcs, bâtiments et jardins. Le concours s'ouvrit au mois d'août 1894 : le nombre des concurrents fut de cent huit. L'effort de la plupart avait porté sur les rives de la Seine et les abords du Cours-la-Reine. Quelques-uns avaient tenté des arrangements plus ou moins heureux du Palais de l'Industrie. Une vingtaine environ, profitant hardiment des facultés données par le programme, avaient prévu l'ouverture d'une nouvelle avenue créée dans l'axe de l'Esplanade des Invalides et aboutissant aux Champs-Élysées. Cette solution entraînait la démolition du Palais de l'Industrie, et plusieurs proposaient de la remplacer par deux palais situés en face l'un de l'autre en bordure de la nouvelle avenue.

Le jury comprenait les plus grands noms de l'architecture, et on y avait fait une place très large aux concurrents. Or, dès les premières séances, il fut évident que la création de la nouvelle avenue avait pour elle la majorité. Je puis bien dire, sans trahir le secret des délibérations, que les représentants les plus autorisés de l'Administration, tout en reconnaissant le mérite esthétique de cette solution,

restèrent effrayés devant les difficultés de tout ordre que provoquerait la démolition du Palais de l'Industrie, et devant les dépenses considérables que la construction des édifices destinés à le remplacer imposerait au budget de l'Exposition,

Les opérations du jury ont été résumées dans un rapport remarquable de M. Guadet, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts. l'un des membres du jury élus par les concurrents. L'éminent architecte appelait en termes pressants l'attention du Gouvernement sur la beauté artistique de la nouvelle avenue et l'embellissement définitif de Paris qui devait en résulter.

Le concours terminé, il fallait préparer l'avant-projet de l'Exposition; il s'agissait d'établir le canevas qui devait être soumis au Parlement et sur lequel travailleraient ultérieurement les architectes et les ingénieurs. C'est alors, mais alors seulement, que le Commissariat général est vraiment entré en scène. Grâce aux remarquables résultats du concours et aux minutieuses études qui avaient été faites jusque-là, la distribution philosophique des divers groupes fut chose relativement aisée, et depuis elle a été unanimement louée. Il apparut clairement que le Cour-la-Reine devait être affecté aux beaux arts proprement dits, l'Esplanade aux arts décoratifs, les deux rives de la Seine à l'horticulture et aux pavillons des puissances étrangères, le Champ-de-Mars à l'électricité et à la grande industrie, les pentes du Trocadéro à l'exposition coloniale. Mais la question de la nouvelle avenue provoqua de longues discussions.

Tout d'abord on s'assura que la perspective était possible. Lorsque par hasard on passe derrière le Palais de l'Industrie, l'on aperçoit par-dessus les parapets des quais la presque totalité du palais des Invalides ; mais on pense bien que les architectes ne sont pas tenus à des constatations de ce genre. Dès l'origine de leurs travaux, ils ont fait relever sur le terrain toutes les cotes de niveau, et ont reconnu que dans l'hypothèse la plus défavorable, — celle du pont à une seule arche et par conséquent avec le dos d'âne le plus élevé, — le promeneur passant au milieu de l'avenue des Champs-Élysées apercevrait la presque totalité du palais des Invalides. Sur cent cinq mètres de hauteur, un mètre soixante-quatorze seulement lui serait caché au pied du monument, les arbres de la cour extérieure ayant près de trois mètres de hauteur. Avec le pont à deux arches et pile au milieu, solution qui se prêterait à des motifs décoratifs plus intéressants, le promeneur en question apercevrait la totalité du bâtiment.

La façon dont certaines gens parlent de cette perspective montre d'ailleurs qu'ils n'ont pas le sentiment de ce qu'on appelle une perspective. Est-ce donc une plaine horizontale et nue avec une masse quelconque au fond? N'est-ce pas plutôt une série de plans habilement ménagés par la nature ou l'art, de façon à encadrer une belle silhouette qui forme le fond du tableau? La longueur du ruban de route fera-t-elle tout le mérite de l'avenue qu'on veut créer, ou n'est-ce pas plutôt la succession de plans d'arbres, de colonnades, de statues, de massifs d'arbustes et de fleurs s'étageant harmonieusement jusqu'aux lignes admirables du dôme?

La perspective étant possible et son mérite esthétique évident, convenait-il pour la créer de démolir le Palais de l'Industrie? Ce projet de démolition a soulevé bien des clameurs; la construction de l'édifice en avait provoqué davantage et plus justement.

Le carré Marigny était, paraît-il, un des plus beaux endroits de Paris : une avenue prolongeant l'axe de l'Esplanade aboutissait au quai et ouvrait la perspective qu'on veut aujourd'hui rétablir. Mais il fallait un espace pour l'Exposition de 1855, on installa les maçons au carré Marigny, et le Palais de l'Industrie apparut « dans la grâce d'un bœuf qui foule un parterre de roses, désolant toute cette gaieté ambiante, tout ce clair et vivifiant espace par où s'ouvre la triomphale avenue des Champs-Élysées, unique au monde » : la phrase est de M. O. Mirbeau ; mais, cette fois, je ne le trouve point trop sévère. J'ai vainement tourné autour du Palais de l'Industrie, je n'ai trouvé aucun point d'où les formes de cet édifice n'apparaissent désespérément massives. Qu'on le regarde de la place de la Concorde, des quais, du pont Royal, du pont des Invalides, si peu qu'on en voit, on en voit toujours trop ; il assombrit et il enlaidit. A ceux qui douteraient encore, je conseille une promenade sur l'Esplanade des Invalides. Cette ligne énorme et rigide du faîte qui barre la moitié de l'horizon est certainement une des plus laides conceptions qui se puissent imaginer. Il faut que l'architecte ait pensé qu'on ne regarderait jamais son œuvre en passant sur les quais. Il s'y est bien pris, du reste, pour transformer en désert cette partie merveilleuse de Paris, où la Seine encadrée dans des masses de verduae décrit une courbe si gracieuse. Grâce au Palais de l'Industrie, on ne s'y aventure guère en plein jour et, le soir venu, qui donc voudrait y risquer sa réputation d'homme de bonnes mœurs? C'est une pensée d'artiste que de vouloir transformer toute cette partie du Cours-la-Reine, aujourd'hui perdue pour la population parisienne, en un jardin, en un parc descendant par des terrasses fleuries jusqu'au bord de la rivière. C'est une pensée d'artiste que de vouloir doter notre grande Ville du Palais des Beaux-Arts qui lui manque. Que seront les nouvelles constructions? Un chef-d'œuvre? Je l'espère sans en être sûr. Car les chefs-d'œuvre ne se font point sur commande. Mais ce qu'on peut bien dire, c'est que les deux nouveaux palais seront tout au moins une belle œuvre décorative.

Je sais que la mode est au dénigrement. Il est entendu que tous nos artistes sont des gens médiocres, et que ce siècle, qui a vu pourtant des poètes immortels, un superbe développement du génie musical, et une diffusion progressive du sentiment artistique, demeure un siècle sans âme comme sans pudeur. Nous n'avons plus un architecte en France, et les Expositions ne nous ont valu que d'affreuses bâtisses. Les unes ressemblent à des œufs à la coque, d'autres à des nougats, à des madeleines, ou à des crèmes ouvragées au chocolat. — Il est toujours facile de comparer un édifice à une pièce de pâtisserie. Moi-même j'ai vu quelque part des Parthénons en caramel; il y en avait peut-être à Athènes ; mais il resterait à prouver que ce sont les pâtissiers grecs qui ont inventé la ligne courbe des frises et des architraves, et non pas Ictinus.

C'est une pensée d'artiste que d'avoir voulu réunir ces deux grands espaces des Champs-Elysées et de l'Esplanade, de vouloir faire de cette place solitaire les Champs-Élysées de la rive gauche, et de coller sur le dos de cette très malencontreuse et inutile gare des Invalides une telle carapace de gazons et de fleurs que tout envahissement ultérieur soit désormais impossible.

Les inconvénients passagers qu'entraîne nécessairement un travail de ce genre sont évidemment ennuyeux, mais pas plus que le moindre percement de rue. La seule objection vraiment sérieuse pourrait être le chiffre de la dépense : le projet entraîne en effet une dépense de cent millions. Or, ces cent millions vont être distribués à des industriels français pour achat de matériaux, à des ouvriers français pour salaires. Une bonne partie de la somme ira directement à la province : c'est dans les carrières de province qu'on va extraire les pierres, et c'est dans les ateliers de province qu'on ouvragera les matériaux destinés aux constructions ; néanmoins, cent millions, c'est un chiffre.

On ne pouvait songer à demander au Parlement une somme sensiblement supérieure à la subvention de 1889, soit environ vingt millions ; il fallait donc trouver en dehors de la subvention de l'État quatre-vingts millions de francs. Ces quatre-vingts millions, le Gouvernement les apporte. Séduit par la beauté artistique du plan qui lui était soumis, désireux d'assurer à la Ville un embellissement définitif, le Conseil municipal, qui en 1889 avait donné une subvention de huit millions de francs seulement, a porté cette fois sa subvention à vingt millions de francs. Soixante millions ont été demandés à une émission de bons à lots, avec tickets d'entrée et réduction du prix des voyages sur les chemins de fer français. Une association constituée dès maintenant pour garantir le succès de cette émission a réuni deux fois plus de capitaux qu'il n'était nécessaire. Et cependant la constitution de cette association s'est faite en quelques jours et dans les circonstances les plus défavorables, au moment de la crise des mines d'or dans une période où le principe même de l'Exposition était encore vivement discuté, et sans aucune espèce de réclame, la page des fonds de publicité étant et devant demeurer blanche aux registres de l'Exposition. On demandait trois mille souscriptions, on en a trouvé près de six mille, et la majorité des souscripteurs appartient aux départements. Cela dispense de discuter rétrospectivement les mérites financiers de la combinaison. Le bon vendu vingt francs vaut-il plus ou moins? On estime généralement qu'il vaut plus sans doute, puisque pour un seul bon il s'est présenté deux garants.

En définitive, pour vingt millions de francs, le Parlement va réaliser un plan très artistique, doter l'État d'un palais nouveau dont la seule valeur sera presque égale à la subvention donnée, et assurer à l'Exposition de 1900 un éclat particulier. Grâce à cet éclat, les étrangers viendront en foule, et l'argent qu'ils laisseront en France couvrira au décuple les dépenses de l'Exposition. Ce sont là des comptes d'aubergiste, soit. Il fallait bien faire remarquer cependant que les travaux d'une Exposition sont particulièrement fructueux, et qu'il vaudrait mieux y consacrer notre argent que d'aller le jeter dans tous les gouffres exotiques. Mais ce gain immédiat et brutal n'est que le petit côté d'une Exposition réussie. Les avantages permanents qu'elle procure sont plus considérables, et la portée de l'Exposition de 1900 dépassera peut-être les prévisions les plus optimistes. C'est cet espoir qui vaut à l'œuvre tant de concours désintéressés. C'est pour en assurer la magnificence que le Conseil municipal et toutes les Commissions consultées ont approuvé à la presque unanimité le plan actuellement soumis au Parlement.

Les hommes politiques qui ont dirigé depuis quelque temps le département du commerce sont aussi soucieux que personne des intérêts de la France. Ils ont suivi attentivement tous les progrès de l'Exposition, en ont signé tous les actes, se gardant seulement de créer autour d'elle un réseau d'intérêts privés qui l'eût peut-être défendue contre certaines attaques. Ceux qui se prétendent aujourd'hui mieux éclairés qu'eux sont aussi de grands patriotes. Ils seront les premiers en 1900 à reconnaître leur erreur, et à contribuer, dans la mesure de leurs forces, au succès de la France.

LES CHAMPS-ÉLYSÉES D'AUTREFOIS

Le *Figaro* publie, à propos du plan de l'Exposition de 1900 qui passionne actuellement les esprits en des sens si différents, la curieuse lettre qui suit :

Monsieur le rédacteur,

Voulez-vous permettre à un Parisien de Paris de dire son mot dans la question si passionnelle des Champs-Elysées? Ce mot sera mieux compris des sénateurs que des députés ; mais je prie ceux-ci d'en tenir compte.

Chose bizarre, les conservateurs du Palais de l'Industrie sont tous des jeunes : M. Maurice Barrès, M. Maurice Binder, M. Quentin-Bauchart, etc.

Or, tous parlent sans savoir, sans avoir connu.

Qu'ils consultent donc les vieux, comme moi, ou les journaux de 1854, ils verront les doléances des Parisiens à qui la construction de cette grande gare — le Palais de l'Industrie — a retiré pour moitié la jouissance des beaux jardins des Champs-Elysées.

Il y avait là, autrefois, un stand magnifique où les joueurs de paume, de balle et les enfants des collèges prenaient leurs ébats.

Depuis la construction du palais et l'obstruction du soleil, toute la vie a passé du côté droit. Voyez donc les petites boutiques de jouets d'enfants si recherchées à droite et délaissées à gauche.

Le nouveau plan, que l'on discute tant, rendrait la joie et la vie à toute la partie gauche. La vue sur les Invalides, que nous avions alors, était superbe ; qu'on nous la rende.

En résumé, et bien que cela sente le paradoxe, je ne demande pas d'Exposition en 1900 ; mais je demande la démolition du palais actuel, la création de la nouvelle avenue et la construction du pont dans l'axe des Invalides. Ce sera superbe.

Recevez, monsieur, etc.

MORTIMER D'OCAGNE.

AVIS ET COMMUNICATIONS

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Excursion en Espagne, à Gibraltar et au Maroc
Organisée par l'Agence des Voyages Économiques

—

Semaine sainte à Séville

Départ de Paris Paris-Lyon-Méditerranée le 10 mars. Retour à Paris le 17 avril 1896.

Itinéraire : Paris, Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Murcie, Grenade, Malaga, La Ronda, Algesiras, Gibraltar, Tanger, Cadix, Séville, Cordoue, Tolède, Madrid, Burgos, Saint-Sébastien, Paris.

Prix à forfait au départ de Paris : 1re classe, 1,475 fr. ; 2e classe, 1,345 fr.

Ces prix comprennent : 1° les billets de chemins de fer et de bateaux ; 2° les repas (vin compris) et séjour dans les hôtels ; 3° les transports en omnibus et en voitures nécessaires pour la visite des villes ; 4° les entrées dans les musées et monuments ; 5° les soins des guides et interprètes. Le tout sous la responsabilité de la Société des Voyages Économiques.

Les souscriptions sont reçues jusqu'au 5 mars 1896 : aux bureaux de l'agence des Voyages Économiques, 10, rue Auber, et 17, faubourg Montmartre, à Paris.

Excursion dans les Alpes en hiver
Organisée par l'Agence des « Indicateurs Duchemin » du 7 au 15 mars 1896

Itinéraire : Paris, Grenoble, Vizille, Bourg d'Oisans, La Grave, Le Lautaret, Briançon, Mont-Dauphin-Guillestre, Embrun, Gap, Grenoble, Paris.

Prix : 1re classe, 295 fr. ; 2e classe, 250 fr.

Ces prix comprennent : le transport en chemin de fer ; le transport en voitures, traîneaux ; le logement, la nourriture, etc... Sous la responsabilité de l'Agence des « Indicateurs Duchemin ».

Les souscriptions sont reçues aux bureaux de l'Agence des « Indicateurs Duchemin », 20, rue de Grammont.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris-Lyon-Méditerranée, ainsi que dans les bureaux succursales de cette Compagnie, à Paris.

Voyages à prix réduits de France en Algérie et en Tunisie (ou *vice versa*)

Avec itinéraire tracé au gré du voyageur.

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les gares des réseaux *P.-L.-M.-Métropolitain, P. L. M.-Algérien, Est-Algérien, Bône-Guelma, Ouest-Algérien* et *Franco-Algérien*, des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour effectuer des voyages pouvant comporter des parcours sur les lignes de ces réseaux et sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique. Ils peuvent comprendre, soit des parcours français et maritimes, soit des parcours français, maritimes et algériens ou tunisiens ; les parcours sur le réseau P.-L.-M. doivent être de 300 kilomètres au moins ou être comptés pour 300 kilomètres.

Les voyages doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Ils peuvent comprendre dans leur itinéraire non seulement des lignes (ferrées ou maritimes) formant circuit qui ne sont parcourues qu'une fois, mais encore des lignes à parcourir deux fois au plus, une fois dans chaque sens ou deux fois dans le même sens.

Validité : 90 jours, avec faculté de prolongation de trois fois 30 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 chaque fois. *Arrêts facultatifs.*

Pour plus amples détails consulter le *Livret-Guide officiel P.-L.-M.*, mis en vente au prix de **0 fr. 30** dans les principales gares du réseau P.-L.-M.

Circulation à demi-place.

Le public peut se procurer dans toutes les gares des chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de P.-L.-M. des cartes donnant le droit de circulation à demi-place *sur les sept réseaux*, moyennant le versement préalable d'une somme de :

		1re cl.	2e cl.	3e cl
Pour 3 mois.	Fr.	180	135	90
Pour 6 mois.	Fr.	270	200	135
Pour 1 an.	Fr.	360	270	180

ORLÉANS

EXCURSIONS

en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

PREMIER ITINÉRAIRE

1re classe, 86 francs. — 2e classe, 63 francs

Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1re classe, 54 francs. — 2e classe, 41 francs

Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retours à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des oints situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année:

A Paris, à la gare d'Orléans (Quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans.

Pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne

PREMIER ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figéac-Limoges).

TROISIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figéac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50 c. — 2e classe 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi des billets aller et retour de 1re et de 2e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessous, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de famille.

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et de 2e classe, sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, le Boulou-Perthus, Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets, Prades (le Vernet et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes		....	20 0/0
—	3	....	25 0/0
—	4 —	....	30 0/0
—	5 —	....	35 0/0
—	6 —	ou plus..	40 0 0

Durée de validité : 33 jours,

non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le payement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE

(1re classe **65 fr.** *— 2e classe* **50 fr.***)*

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent toute l'année, aux prix très réduits de 65 fr. en première classe et 50 fr. en 2e classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : Rennes, St-Malo, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ FRATERNITÉ

PROTECTORAT DE L'ANNAM ET DU TONKIN

EMPRUNT
DE 80 MILLIONS

EN OBLIGATIONS DE 100 FRANCS 2 1/2 P. 0/0

REMBOURSABLE AU PAIR EN 60 ANS

GARANTI PAR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONFORMÉMENT A LA LOI DU 10 FÉVRIER 1896

Une souscription publique sera ouverte le samedi 22 février 1896, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, pour la réalisation d'une somme de 80 millions de francs en obligations de 100 francs, rapportant 2 fr. 50 d'intérêts payables par moitié, les 1er février et 1er août de chaque année.

Les obligations seront émises au prix de **87** francs représentant un taux net de placement de 2 fr. 87 0/0 et de 3 fr. 13 0/0 en tenant compte de la prime d'amortissement.

Elles seront affranchies de tout impôt, taxe ou retenue de quelque nature que ce soit en Annam et au Tonkin, tant dans le présent que dans l'avenir.

Le remboursement en sera effectué au pair, en soixante ans, au moyen de tirages semestriels, dont le premier aura lieu le 1er juillet 1896. Le Protectorat se réserve la faculté de rembourser au pair, à toute époque, le montant des obligations en circulation.

Les souscriptions seront admises pour 1, 2, 3, 4 ou 5 obligations ; au-dessus de ce chiffre, elles seront reçues pour 10 obligations et pour tout multiple de 10 obligations, au-dessus de 500 obligations, pour tout multiple de 100 obligations.

Aucune liste de souscriptions ne sera acceptée.

Les versements devront être faits en numéraire ou billets de la Banque de France.

Les souscriptions seront constatées au moyen de récépissés au porteur visés au contrôle, conformément à la loi du 24 avril 1833.

Les souscripteurs seront tenus de garantir leur souscription par le versement immédiat d'une somme de 30 francs par obligation.

Le prix des obligations attribuées sera acquitté ainsi qu'il suit :

En souscrivant	30f 00c	par obligation.
Le 1er août 1896.	30 00	
Le 1er février 1897. . . .	27 00	
TOTAL . . .	87 00	

Le montant des intérêts courus sur les versements effectués avant la libération complète des titres sera déduit des versements successivement exigibles à raison de 0 fr. 35 cent. au 1er août 1896 et 0 fr. 85 cent. au 1er février 1897 par obligation.

Le versement desdits termes devra être effectué au plus tard les 16 août 1896 et 15 février 1897 inclusivement.

En cas de retard, le Gouverneur général de l'Indo-Chine pourra déclarer le porteur déchu de ses droits et faire effectuer la vente de l'obligation pour couvrir le Protectorat des sommes qui lui seraient dues.

Si le total des souscriptions dépasse la somme de 80 millions, les souscriptions seront soumises, sans exception à une réduction proportionnelle ; toutefois, le Gouverneur général de l'Indo-Chine se réserve le droit de statuer en ce qui concerne les souscriptions qui se trouveraient réduites à moins d'une obligation.

Au-dessus d'une obligation, il ne sera pas tenu compte des fractions qui donneraient droit à moins d'une demi-obligation; les fractions d'une demi-obligation et au-dessus seront comptées pour une obligation.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître la date à partir de laquelle les récépissés de souscription pourront être échangés contre des titres provisoires au porteur munis de talons de versement.

Après libération intégrale, ces titres provisoires seront échangés contre des obligations définitives au porteur portant jouissance courante qui pourront donner lieu, sur la demande des parties, à la délivrance de certificats nominatifs.

Les arrérages des obligations se prescriront par cinq ans à compter de leur échéance ; quant au capital des titres sortis aux tirages, il sera soumis à la prescription trentenaire.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître le résultat et, s'il y a lieu, le taux de réduction des souscriptions.

En cas de réduction, et avant la délivrance des titres provisoires, il pourra être autorisé un remboursement partiel des sommes versées en trop pour les souscriptions de 500 obligations et au-dessus.

Les souscriptions seront reçues le **Samedi 22 Février 1896**

De 9 heures du matin à 4 heures du soir dans les départements

A la Caisse des Trésoriers-Payeurs généraux et des Receveurs particuliers des Finances

TABLEAU DES VERSEMENTS A FAIRE POUR UNE OBLIGATION

TERMES DE PAYEMENT			INTÉRÊTS à déduire	SOMMES NETTES à débourser
Au moment de la souscription . .	30 fr.	»	»	30 fr. »
Le 1er août 1896	30	10*	0 fr. 35	29 75
Le 1er février 1897	27	10*	0 85	26 25
(*) Y compris le timbre de quittance	TOTAL. . .		. . .	86 »

PARIS — GRANDS MAGASINS DE LA — PARIS

PLACE CLICHY

Rues d'Amsterdam, de St-Pétersbourg et Place Moncey

Succursale à NICE : 15, Avenue de la Gare (Palais du Crédit Lyonnais)

LUNDI prochain, 10 FÉVRIER et jours suivants

BLANC, TOILES, TROUSSEAUX

Layettes, Linges Confectionnés, Chemises, Bonneterie, Tissus pour Ameublement, etc.

Chemises en limon de fil, forme pierrette, garnies véritable Valencienne........ Exceptionnel 25 »

Chemises en bon madapolam, forme bébé, festonnées à meme. 2.95

Chemises en madapolam fin, façon soignée, guirlande brodée..... 3.25

Chemises de Nuit en madapolam, jabot festonné ou garnies de broderie.......... 3.50

EXCEPTIONNEL

Haute Nouveauté anglaise, pure laine, largeur 1m20 (Valeur reelle 3.90). Le mètre........ 1.45

Cheviotte **ARMURE** et **BROCHÉ** noirs, largeur 1m et 1m20 (Valeur de 2 à 3 francs). Le mètre........ 1.45

Rayures mohair, côtele et satin broche noir, pure laine, larg. 110 et 120 (valeur de 3 fr. 50 à 4 fr.). Le mètre........ 1.95

Flanelle cretonne toile, qualité irrétrécissable largeur 0m80 Le mètre 1.35

Cotonnade et **RETORS**, qualite extra Largeur 1m...... Le mètre » 75
Largeur 1m35×1m40.......... Le mètre 1.10

Un Lot de *Cretonne* d'Alsace, garanti grand teint, fond crème, bleu, rose; largeur 0m80 (valeur 1.25).. Le mètre » 70

Sergés grand teint pr rideaux et tentures, dessins, coloris varies. larg 80 Le m » 65

Draps de maitres, très bonne toile blanche, ourlets à jour, sans coutures, 2'0×35). Exceptionnel........ Le drap 7.90

Draps toile demi-blanche, qualite tres forte.

Dimensions :	240×350	220×325	200×300	160×300
Prix :	7.90	6.50	4.50	3.50

Services damasses blancs avec et sans encadrement fantaisie (Qualité recommandée). En blanc, bordure russe.
Le service 6 couverts........ 8.25
Le service 12 couverts........ 14.90
Tout en blanc.
Le service 6 couverts........ 9.50
Le service 12 couverts........ 16.75

Mouchoirs blancs toile pur fil, qualité très fine, 55 cm. La douzaine 4.50
La pièce de 2 douzaines 8.75

Toile de coton écru, qualité forte, largeur 0m80........ La coupe par 10 metres 3.45

Calicot menage bonne qualité, largeur 0m82 .... La coupe par 10 metres 3.45

Draps toile de coton ecru, pour lit d'une personne, 300×160 .... Le drap 1.95

Draps toile de coton écru, qualite forte, pour lit 2 personnes, 325×200 Le drap 3.50

Chaussettes coton noir grand teint écru ou cachou qualite très forte (valeur réelle **0.75**), pour hommes. La paire » 45

Bas coton noir (grand teint) mailles 1/2 fines, longs de jambes, pour dames. La paire » 40
Mailles fines, usage garanti (qual recom.) La p. » 75

Chaussettes coton raye haute nouveauté 1re fabrication, vendues habituellement 1.95, pour hommes La paire » 95

Cache-corsets fil d'Ecosse extra, riche garniture crochet a la main (valeur **2.95**), teintes unies, pour dames, toutes tailles........ La pièce 1.45

Gilets-flanelle très belle cretonne fine pure laine, long. 0m80, chaussonnes au col (valeur **2 75**), pour hommes, toutes tailles .... Le gilet 1.65

Chemises de nuit madapolam renforce, garnies de broderies nouvelles, gr. teint, long. 120, pr hom. 2.15

3.000 coupons *Soieries* d'ameublement pour couvertures de sièges, etc., soldés à des **prix exceptionnels.**

Andrinople pour tentures murales et doublures de rideaux, largeur 130........ Le mètre » 60

Nous avons traité, à notre Comptoir de Soieries, une importante et remarquable affaire en Riches Soieries : **BROCHES & DAMAS,** *nuances claires, pour robes de bals et soirées* (val réelle de **20** à **40** fr.), *que nous mettons en vente au prix exceptionnel.* Le mètre **10.75**

NE VOYAGEZ JAMAIS SANS
L'INDICATEUR PAUL DUPONT

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

Lundi 10 Février

EXPOSITION SPÉCIALE DE

GANTS

DENTELLES

FLEURS, RUBANS

Parfumerie, Cravates

BONNETERIE, PARAPLUIES

AU BON MARCHÉ

PARIS — MAISON ARISTIDE BOUCICAUT — PARIS

ACTUELLEMENT

GRANDE MISE EN VENTE DE

BLANC, TOILES

Linge confectionné et Trousseaux

OCCASIONS HORS LIGNE ET ASSORTIMENTS CONSIDÉRABLES

Prix exceptionnels de bon marché.

LE CACAO VAN HOUTEN

remplace avantageusement tous les chocolats

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — **CHRISTOFLE ET Cie.**

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant* HENRI GAUTIER

3e Année. — N° 47 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Mars 1896

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Étranger. . . — 10 —

AVIS

Notre prochain numéro contiendra le compte rendu officiel *in extenso* des débats qui vont s'ouvrir devant la Chambre des députés, à l'occasion de la discussion du projet de loi relatif à l'Exposition Universelle.

BULLETIN

Jeudi prochain, 12 Mars, la Chambre des députés discutera les conclusions du rapport de M. Bouge, et décidera si l'Exposition de 1900 se fera avec emprise sur la rive droite.

On peut donc prévoir que nous touchons enfin au terme de cette période fatigante d'attente que nous traversons depuis plus d'un an.

Le principe de l'Exposition étant admis, nous ne croyons pas que la majorité adopte la solution proposée par l'honorable député de Marseille, M. Bouge.

Marseille s'en consolera difficilement, mais nous n'y pouvons rien. Il eût été piquant, en effet, de voir les Marseillais jouer ce bon tour aux Parisiens de leur faire « rater » leur Exposition en 1900. Depuis si longtemps les Parisiens blaguent les Marseillais!

Gageons que notre ami M. Bouge a ri dans sa belle barbe, en savourant à l'avance ce plaisir des Dieux.

Paris embêté par Marseille! Il n'en sera rien, hélas! (hélas! pour M. Bouge) et, n'en déplaise aux adversaires de l'Exposition, la majorité de la Chambre adoptera le plan de la Commission supérieure, que le Président du Conseil, M. Bourgeois, viendra lui-même défendre à la tribune.

M. Alfred Picard, désigné pour la circonstance comme Commissaire du Gouvernement, défendra, lui aussi, son œuvre, et ceux qui ne connaissent pas encore notre éminent Commissaire général n'hésiteront plus, après avoir entendu sa parole lumineuse et claire, à se ranger à son avis.

Nous estimons par conséquent que la bruyante campagne que l'on a menée contre l'Exposition touche à son terme, et tournera à la confusion de ses auteurs.

La seule satisfaction que ceux-ci auront éprouvée sera d'avoir mis des bâtons dans les roues, et retardé, de deux ans, l'ouverture des chantiers que des masses d'ouvriers attendent pour gagner leur vie. C'est une satisfaction dont ils pourront jouir à leur aise, et que nous ne leur envions pas.

HENRI GAUTIER.

PROTESTATION
DE LA
Société centrale des architectes français

La Société centrale des architectes français a adressé le lendemain de son assemblée générale, c'est-à-dire le 28 février dernier, une protestation à M. Mesureur, ministre du commerce, contre un passage du rapport déposé par l'honorable M. Bouge, député de Marseille.

Au nom de la Commission parlementaire de l'Exposition, M. Bouge avait prétendu qu'une protestation aurait été formulée par « l'Association des architectes parisiens » en faveur de la conservation du palais de l'Industrie.

Or, fait observer la Société centrale au ministre du commerce, il n'existe à Paris aucune Société d'architectes s'appelant ainsi.

Voici d'ailleurs la lettre en question :

Paris, le 28 février 1896.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la délibération suivante, votée par la Société centrale des architectes français, réunie en assemblée générale, le jeudi 27 février dernier :

« 1° La Société centrale des architectes français s'étonne de trouver, dans le rapport déposé par l'honorable M. Bouge au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'Exposition Universelle de 1900, la mention d'une protestation qui aurait été faite par « l'Association des architectes parisiens » en faveur du maintien du palais de l'Industrie. Or, il n'existe à Paris aucune Société ou Association portant ce titre.

« Les quatre Sociétés d'architectes ayant leur siège à Paris sont :

« La Société centrale des architectes français;

« La Société des architectes diplômés par le Gouvernement;

« L'Union syndicale des architectes français;

« La Société nationale des architectes de France.

« Aucune de ces Sociétés n'a, à notre connaissance, manifesté publiquement une opinion à propos du projet de la Commission supérieure.

« 2° Voulant éviter, en tout cas, que son silence puisse être interprété comme un acquiescement à l'esprit de la protestation signalée par l'honorable M. Bouge,

« La Société centrale des architectes français, s'en référant au rapport sur le concours ouvert pour l'Exposition de 1900, présenté par M. Guadet et adopté par le jury dans sa séance du 5 janvier 1895,

« Approuve entièrement les considérations d'ordre artistique si élevées contenues dans ce rapport;

« Constate que ces considérations trouvent leur expression dans l'avant-projet élaboré par la Commission supérieure de l'Exposition de 1900,

« Et émet le vœu qu'elles soient pleinement réalisées dans le projet définitif. »

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Pour M. Ch. Garnier, Président de la Société centrale des architectes français, membre de l'Institut, absent de Paris, et avec son approbation,

Les vice-présidents,

ED. CORROYER, ACHILLE HERMANT.

L'EXPOSITION DE 1900
et les Socialistes

Les socialistes ont déposé au projet relatif à l'Exposition de 1900 un amendement ainsi conçu :

Dans tous les travaux, dans toutes les commandes de matériel et de fournitures ayant pour objet la construction des bâtiments, l'organisation, l'installation de l'Exposition de 1900, des conditions humaines de travail ouvrier seront établies pour l'exécution des travaux en régie de la ville de Paris et de l'État, ou inscrites aux cahiers des charges des entrepreneurs, des industriels, des fournisseurs.

Ces conditions seront :

1° La journée de huit heures, et un jour de repos par semaine ;

2° Les prix de série de la ville de Paris pour les professions auxquelles ils se rapportent ; le tarif syndical pour les autres professions dont les ouvriers sont syndiqués, et pour tous autres travailleurs un salaire minimum en rapport avec les frais de l'existence ;

3° L'application stricte des décrets-lois de mars 1848 interdisant le marchandage ;

4° L'inspection ouvrière organisée par délégation des syndicats ouvriers pour veiller à l'exécution de ces conditions du travail, les délégués inspecteurs ayant un salaire quotidien égal au plus haut salaire des ouvriers employés aux travaux de l'Exposition.

L'Angleterre
ET L'EXPOSITION DE 1900

Les documents suivants, dont une copie vient de nous tomber sous les yeux, ne seront peut-être pas sans intérêt pour un assez grand nombre de nos lecteurs. Ils indiquent d'une façon assez claire le principe qui guidera le gouvernement anglais dans son action, s'il accepte l'invitation officielle que vient de lui transmettre le gouvernement de la République.

L'autre semaine, mercredi, le Foreign Office adressait la lettre suivante au secrétaire de l'Association des chambres de commerce du Royaume-Uni :

Monsieur, conformément au désir de lord Salisbury, je viens vous informer que le gouvernement de Sa Majesté vient d'être invité par le gouvernement de la République Française à prendre part, d'une manière officielle, à l'Exposition universelle internationale de Paris en 1900.

Avant de répondre à cette invitation, lord Salisbury apprécierait grandement l'expression confidentielle de l'opinion des Chambres de commerce du Royaume-Uni au sujet de l'avantage qui résulterait pour les intérêts commerciaux de ce pays de la participation à cette exhibition.

Veuillez donc avoir la bonté de faire connaître à Sa Seigneurie, dès qu'il vous sera possible, l'opinion des diverses chambres qui composent l'Association des chambres de commerce.

Le secrétaire de l'Association joint à cette lettre la circulaire suivante :

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie d'une communication du ministère des affaires étrangères invitant votre chambre à exprimer ses vues au sujet de l'avantage qu'il y aurait à prendre part officiellement à l'Exposition internationale qui doit se tenir à Paris en 1900.

Je saisis cette occasion de vous rappeler qu'à l'assemblée d'automne de notre Association, tenue à Huddersfield en septembre 1894, on adopta un ordre du jour exprimant le désir que le Conseil de l'Association fît des démarches auprès des autorités compétentes pour obtenir la représentation adéquate des Chambres de commerce au sein de toute Commission royale qui pourrait être nommée au sujet de cette Exposition.

Copie de cet ordre du jour fut envoyée au ministre des affaires étrangères et, en réponse, notre Association reçut l'assurance que ses recommandations seraient prises en considération.

A la séance de notre Conseil tenue le 20 courant, la question revint sur le tapis et l'ordre du jour suivant fut adopté :

« Cette Association engage fortement le gouvernement de Sa Majesté à accepter l'invitation qui, nous croyons savoir, vient de lui être envoyée par le gouvernement français, de prendre part à l'Exposition qui doit se tenir à Paris en 1900, et désire que le ministère des affaires étrangères et le Board of Trade (ministère du commerce) prennent les mesures nécessaires pour obtenir la représentation directe des intérêts du commerce au sein de toute Commission royale qui pourrait être chargée de s'occuper des intérêts britanniques à cette Exposition. »

Dans ces circonstances, le Conseil de cette Association serait bien obligé si vous pouviez soumettre ces considérations, ainsi que la lettre ci-jointe du ministère des affaires étrangères, à votre Conseil *à l'occasion la plus prochaine*, et me faire connaître le résultat *sans delai*. S'il est nécessaire, veuillez convoquer votre Conseil en séance spéciale pour considérer cette question.

FRANCE ET HOLLANDE
Le Rapport général de l'Exposition d'Amsterdam

Une des conséquences naturelles de notre participation à l'Exposition internationale d'Amsterdam, en 1895, doit être l'amélioration de nos rapports commerciaux avec la Hollande.

C'est ce que nous avons eu l'honneur d'exposer, en octobre dernier, dans un numéro du *Paris-Amsterdam*, où nous formulions en même temps le désir de voir le Comité français prendre l'initiative d'une enquête sérieuse sur notre situation commerciale avec les Pays-Bas.

Notre désir s'est réalisé. C'est en effet notre très distingué Vice-Président du Comité français, M. Lucien Layus, qui a été chargé de réunir, auprès des exposants d'Amsterdam, les documents nécessaires à ce travail important.

Il vient, dans ce but, d'adresser à tous ceux qui ont participé à cette Exposition la circulaire suivante, accompagnée d'un questionnaire que nous publions ci-dessous :

Monsieur et Cher Collègue,

Le Comité de la Section Française à l'Exposition d'Amsterdam, dans sa séance du 26 décembre 1895, m'a fait l'honneur de me confier les fonctions de Rapporteur général.

Le Rapport général doit comprendre non seulement un résumé sommaire des rapports des classes et des groupes, mais encore un examen de la situation actuelle des transactions commerciales entre les deux pays. Les conclusions de cet examen pourront indiquer à certaines industries les points sur lesquels devront porter les efforts de l'exportation française en vue d'augmenter en Hollande notre expansion commerciale.

Il m'est indispensable de connaître, à l'égard de chaque industrie, l'avis des personnes compétentes sur la situation générale de notre exportation et sur les moyens de l'améliorer. C'est dans ce but que j'ai rédigé un questionnaire que je prends la liberté de vous adresser, et que je vous serai reconnaissant de vouloir bien me retourner le plus tôt possible, et en tous cas avant le 15 janvier.

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Questionnaire :

1° La Hollande consomme-t-elle vos produits ou des produits similaires fabriqués soit sur place soit dans d'autres pays ?

2° Indiquer l'importance de la consommation et l'origine de production.

3° Les produits d'origine hollandaise ou d'importation étrangère sont-ils, comme prix et comme qualité, supérieurs ou inférieurs aux produits similaires d'importation française ? Fournir quelques prix à titre de comparaison.

4° Quelle est, à votre avis, la proportion qui existe, pour votre industrie, entre la consommation des produits chers et de bonne qualité, et celle des produits bon marché et de qualité médiocre ? Spécifier les noms des produits.

5° L'importation de vos produits en Hollande est-elle paralysée en ce qui concerne la concurrence par l'une des causes suivantes :

a. — Prix élevé de la matière première en France ?

b. — Prix élevé de la main-d'œuvre en France ?

c. — Tarifs de transports ?

d. — Tarif de la douane hollandaise ?

e. — Toute autre cause spéciale à votre industrie ?

Prière d'indiquer les causes qui peuvent placer votre production dans un état d'infériorité relative pour supporter la concurrence.

Indiquer comment on pourrait remédier à la situation.

6° Quels sont les concurrents étrangers les plus dangereux :

a. — Spécialement pour vos produits personnels ?

b. — Pour les produits de vos confrères français ?

7° Quels sont pour votre maison les résultats pratiques de votre participation à l'Exposition.

a. — Traitiez-vous des affaires en Hollande avant l'Exposition ?

b. — Avez-vous traité de nouvelles affaires, soit à l'Exposition, soit à l'occasion de l'Exposition ?

c. — Entrevoyez-vous de nouveaux débouchés ou une augmentation de vos transactions par suite de votre participation à l'Exposition ?

8° Mêmes questions qu'au n° 7, concernant vos confrères français.

9° Avez-vous constaté la présence, soit dans les galeries de l'Exposition, soit dans les magasins hollandais, d'imitations ou de contrefaçons de vos produits ?

Quelle en était la provenance ?

Quel prjudice vous causent ces contrefaçons ?

Quel serait, à votre avis, le meilleur moyen de les enrayer ?

10° Quelles sont, à votre avis, les conséquences pratiques, tant pour le présent que pour l'avenir, de la participation de l'industrie et du commerce français à l'Exposition d'Amsterdam :

a. — Au point de vue de vos intérêts personnels ?

b. — Au point de vue de votre industrie ?

c. — D'une façon générale ?

11° Observations et renseignements complémentaires :

Prière de retourner ce questionnaire avant le 15 janvier 1896 à M. Lucien Layus, Rapporteur Général, 33, rue de Fleurus.

Les opinions formulées ci-dessus ne sont fournies qu'à titre de renseignements et ne pourront être reproduites dans le Rapport que sous une forme impersonnelle. Elles n'engagent donc en rien la responsabilité de leurs auteurs.

Il est à souhaiter que M. Lucien Layus soit secondé dans la tâche intéressante et patriotique qu'il a entreprise, et qu'il mènera, nous en sommes certain, à bonnes fins.

Nous ne saurions donc trop engager MM. les exposants d'Amsterdam d'envoyer au plus tôt leurs réponses. D'autre part, nous ne croyons pas devoir insister outre mesure sur le caractère d'utilité de premier ordre d'une enquête dont les conclusions et les conséquences peuvent être si précieuses pour l'avenir de nos relations commerciales avec la Hollande.

H. G.

L'Exposition
DU THÉATRE ET DE LA MUSIQUE

On sait que le palais de l'Industrie fait chaque année l'objet d'une Exposition speciale concédée, moyennant certaines redevances, par une Commission présidée par le directeur des beaux-arts et dont la décision est soumise à M. le ministre de l'instruction publique. Jusqu'à présent nous avons assisté à des exhibitions sans intérêt supérieur et qui, en somme, equivalaient à une vaste kermesse,

à moins que ce ne fût simplement un bazar commercial ou industriel.

Pour la première fois — et peut-être pour la dernière, puisque le palais est menacé de démolition — le public va se trouver en présence d'une véritable Exposition d'art où le mercantilisme ne tiendra pas la seule place et dont pourront se réjouir les intellectuels.

La Commission présidée par l'honorable M. Roujon a, en effet, concédé le palais de l'Industrie à une « Exposition du Théâtre et de la Musique », dont le programme est infiniment varié et dont le succès est assuré par le Comité de patronage dont voici les noms :

MM. Poincaré et Bardoux, anciens ministres de l'instruction publique; Maurice Faure, rapporteur du budget des beaux-arts ; François Coppée, Emile Zola, Armand Silvestre, Catulle Mendès, Émile Marck, directeur de l'Odéon; Bourgault-Ducoudray et Charles Widor, professeurs au Conservatoire; Victorin Joncières, Jules Barbier, Adolphe d'Ennery, Francisque Sarcey, F. Duquesnel, Danbé, chef d'orchestre de l'Opéra-Comique; Cassien-Bernard, archiviste-adjoint de l'Opéra ; Joseph Hansen, maître de ballet de l'Opéra ; Bianchini, Henri Heugel et Choudens, éditeurs de musique; Erard, le célèbre facteur de pianos; Bernardel, de la maison Gand et Bernardel, luthiers ; Jambon, le décorateur bien connu, et un certain nombre de personnalités importantes du commerce et de l'industrie.

Ajoutons que les ministres de l'instruction publique et du commerce ainsi que le directeur des beaux-arts ont accepté de faire partie du Comité de patronage.

Cette Exposition constituera à la fois un enseignement et une distraction. Le programme qu'en a tracé M. Lartigue, le secrétaire général, comprend, en effet, cinq sections : section rétrospective, section documentaire, section d'informations statistiques, section consacrée à l'enseignement, et section étrangère. Cela, sans compter de nombreuses attractions et reconstitutions artistiques.

Sans entrer dans le détail de chacune de ces sections où les grandes collections, les méthodes d'enseignement comparatives et les divers projets réalisés joueront, comme leçons de choses, un rôle important, une partie d'attraction à la fois instructive et curieuse sera présentée au public. L'histoire ancienne du théâtre fournira la reconstitution de l'art scénique de la Grèce et de Rome, avec des vues panoramiques des vestiges que les siècles ont laissé subsister, comme le théâtre d'Orange, par exemple ; les Mystères du moyen âge en France, les Fêtes des Fous, les Soties, les Escholiers, les Farces de la basoche, les parades de la foire, les facéties de Tabarin et de Mondor — enfin le théâtre d'aujourd'hui avec ses artistes... et le théâtre de demain avec ses décors où la projection électrique joue un rôle prépondérant.

Il serait prématuré de faire la description de la nef du palais de l'Industrie transformé avec la reproduction du théâtre d'Orange, d'une ville antique, du parvis Notre-Dame, etc., etc.

Disons seulement qu'au premier étage, une salle pouvant contenir cinq cents personnes sera réservée aux auditions et aux grands concerts.

On voit que cette Exposition, qui ouvrira le 25 juillet prochain, promet de réunir les attractions qui, jusqu'ici, ainsi que nous le disions, ont toujours manqué à celles qui l'ont précédée.

Aussi, les adhésions affluent-elles de toutes parts et le succès promet-il d'être considérable.

COMITÉ FRANÇAIS
DES
Expositions à l'Étranger

6, Rue d'Aboukir, 6

Le Comité français des Expositions à l'Étranger, dont nous avons annoncé la formation dans un de nos précédents numéros, avait fixé dès le début le nombre de ses membres à *deux cents*; mais, devant l'affluence des demandes, le bureau du Comité a dû porter ce chiffre à 250. La liste est complète maintenant, sauf les adhésions de province, et le Comité ne pourra plus admettre désormais de nouveaux membres qu'au fur et à mesure des vacances qui pourront se produire.

Nous sommes heureux du succès remporté aussi promptement par ce nouveau Comité qui est appelé à rendre les plus grands services dans les Expositions prochaines.

Nous publions ci-dessous, outre la liste du bureau, la liste des bureaux de groupes et des membres du Comité.

BUREAU DU COMITE

Présidents d'honneur : V. Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce; A. Lebon, ✱, député, ancien Ministre du Commerce; Marty, député, ancien Ministre du Commerce ; Siegfried, O. ✱, député, ancien Ministre du Commerce.

Président honoraire : J. Thibouville-Lamy, O. ✱.

Président : A. Ancelot, ✱, ❁.

Vice-Présidents : Couvreur, ✱; Dupont (Emile), ✱; Fauré Le Page, O. ✱ ; Hartmann, ✱, ❁; Layus, ✱, I. ❁; Legrand (Charles), ✱.

Secrétaire général : Sandoz (Gustave-Roger), ❁.

Trésorier : Estieu (Maurice), ❁.

Secrétaires : Barbier. Blondet, Debain, Lamaille, Noirot-Biais, Walter.

Secrétaire-Archiviste : Dubouloz, ❁.

Secrétaire administratif : Barat, ❁.

BUREAUX DES GROUPES

GROUPE III A.

Président : Belin, ✱ ; *Vice-Président :* Champenois, ✱ ; *Secrétaire :* Bourdel.

GROUPE III B

Président : G. Lyon, ✱ ; *Vice-Président :* Sèches; *Secrétaire :* Evette, ✱.

GROUPE III C

Président : Balbreck, ✱ ; *Vice-Président :* Wickham, ✱, I. ❁; *Secrétaire :* Bonnier (Louis), I. ❁.

GROUPES IV, V, VI, XI

Présidet : Garnier (Hubert), ✱; *Vice-Présidents :* Pinard, Rau, ✱ ; *Secrétaire :* Dr Foveau de Courmelle.

GROUPE IX

Président : Gastinne-Renette, ✱ ; *Vice-Président :* Révillon (Anatole) ; *Secrétaire :* Lemaire, ✱.

GROUPE X A

Président : G. Foucher, ✱, ❁ ; *Vice-Président :* J. Preylt ; *Secrétaires :* N...

GROUPE X B

Président : Allain, ✱, I. ❁; *Vice-Présidents :* Garnier (Philibert), ✱; Thomas Bassot; *Secrétaires :* Guédras ; de L'Escale ; *Secrétaire adjoint .* Dreyfus-Bing, ❁.

GROUPE X C

Président : Curlier ; *Vice-Présidents :* Marnier-Lapostolle, ✱ ; Plasse; *Secrétaires :* Dumont, Picard.

GROUPE XII

Président : Hamot, ✱ ; *Vice-Présidents :* Lacroix, ✱, ❁ ; Putois, ❁ ; *Secrétaire :* Remon, ✱ ; *Secrétaire adjoint :* Soubrier.

GROUPE XIII A

Président : Simonnot-Godard, ✱ ; *Vice-Président :* Guillaumet, ✱ ; *Secrétaire :* Léon Tabourier, ✱.

GROUPE XIII B

Président : Dehesdin, ✱ ; *Vice-Présidents :* Bessand (Paul) ; Morhange ; *Secrétaire :* Marcault.

GROUPE XIV A

Président : Adrian, ✱ ; *Vice-Présidents :* Chalmel, ❁ ; Guerlain ; *Secrétaire :* Lecaron (Maurice),

GROUPE XIV B

Président : Poullain (Charles), ✱ ; *Vice-Présidents :* G. Petitpont, O. ✱ ; Floquet (Clovis) ; *Secrétaire :* G. Caen, ✱ ; *Trésorier :* L. Basset.

GROUPE XV A

Président : Aucoc (Louis), ✱ ; *Vice-Président :* Leblanc-Barbedienne ; *Secrétaire :* L. Gaillard.

GROUPE XV B

Président : Sormani, ✱ ; *Vice-Présidents :* Amson (Arthur), Tarbouriech-Nadal, ✱ ; *Secrétaire :* Bortoli.

MEMBRES

MM.

Acoulon (Alfred), ❁, Fabricant d'instruments de Musique, 11, rue de l'Université.

Adrian, ✱, Fabricant de Produits chimiques, Président de la Chambre syndicale des Produits chimiques, 9, rue de la Perle.

Agnellet (Julien), Fabricant de Chapeaux, ancien Juge suppléant au Tribunal de Commerce, 73, rue de Richelieu.

Alcan (Félix), ✱, ❁, Libraire-Editeur, 108, boulevard Saint-Germain.

Allain, ✱ I. ❁, Négociant en Vins, ancien maire du XIIe arrondissement, Président honoraire de la Chambre syndicale des Vins, Vice-président de l'Association des Voyageurs, 23, quai d'Anjou.

Amson (Arthur), Fabricant de Maroquinerie, 68, rue de la Folie-Méricourt.

Amson (Georges), ✱, Fabricant de Maroquinerie, 68, rue de la Folie-Méricourt.

Ancelot, ✱, ❁, Président de la Chambre syndicale des Dentelles et Broderies, ancien Président du comité de la section française à l'Exposition d'Amsterdam (1895), Membre de la Commission permanente des valeurs en Douane, 12, rue de Hanovre.

Angelade (Paul), Industriel, 9, rue de la Feuillade.

Argand (Paul), Directeur-Gérant des Magasins de la Place Clichy, 95, rue d'Amsterdam.

Armengaud jeune, ✱, Ingénieur Conseil, 13, boulevard de Strasbourg.

Aron, ✱, Maire-adjoint du 11e arrondissement rue du 4-Septembre.

Aucoc (Louis) fils, ✱, Bijoutier-Joaillier, ancien Juge au Tribunal de Commerce, Président de la Chambre syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie, 9, rue du 4-Septembre.

Aurignac (Emile d'), Distillateur, 25, Chaussée-d'Antin.

Baille-Lemaire, O. ✱, Fabricant de Jumelles, Docteur ès sciences, 26, rue Oberkampf.

Bajac (Antoine), ✱, Ingénieur-Constructeur de machines agricoles, Liancourt (Oise).

Balbreck aîné (Maximilien), ✱, Constructeur d'instruments de précision, 81, boulevard Montparnasse.

Bar (I.), Métallurgiste, Rantigny (Oise).

Barbier (F.-D.), O. ✱, Ingénieur-Constructeur de phares, 82, rue Curial.

Barbier (Léon), Bois de construction et scierie, Vice-Président de la Chambre syndicale du Commerce des bois à ouvrer, 77, rue de Sèvres, à Boulogne-sur-Seine.

Basset (Louis) Fabricant de Chevreau, 40, rue Louis-Blanc.

Bauche (Gustave), Constructeur, 20, rue Boulart, Reims.

Belin (Henri), ✱, I. ❁, Imprimeur-Éditeur, Président du Cercle de la Librairie, 52, rue de Vaugirard.

Bellan (Léopold), Conseiller général, Fabricant de Tulle perlé, 30, rue des Jeûneurs.

Belvallette (Alfred), ✱, Carrossier, Vice-Président de la Chambre syndicale de la Carrosserie, 21, avenue des Champs-Elysées.

Bertaux, ✱, Membre de la Chambre de Commerce, 209, rue d'Allemagne.

Bertrand (de), ❁, Fabricant de Sellerie et d'équipements militaires, Délégué cantonal du Xe arrondissement, 192, rue Saint-Maur.

Bessand (Paul), Directeur de la Belle Jardinière, 2 *bis*, rue du Pont-Neuf.

Bigo-Danel, ✱, Imprimeur, Lille.

Binot, ✱, Fabricant de Passementerie, Membre de la Commission permanente des valeurs en Douane, 15, rue Etienne-Marcel.

Bivort, ✱, Directeur du *Bulletin des Halles*, Commissaire général des Salons du Cycle (1893-1894-1895), 33, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Blazy, ✱, Négociant, Président de la Chambre syndicale des Laines, 15, rue Turbigo.

Blin (Eugène), Manufacturier, Elbeuf.

Blondet, Fabricant de Tissus pour ameublement, 20, rue du Sentier.

Blot (Eugène), ✱, Fabricant de Fontes d'art, 84, rue des Archives.

Boin, ✻, Fabricant de Joaillerie et d'Orfèvrerie, ancien Président de la Chambre syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie, 3, rue Pasquier.

Bonnier (Francisque), ✻, Manufacturier, Président de la Chambre syndicale de l'Industrie drapière, Vienne.

Bonnier (Louis), I. ❀, Architecte de la Ville de Paris et de l'Etat, Secrétaire de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, 31, rue de Berlin.

Bord, Facteur de Pianos, 14 *bis*, boulevard Poissonnière.

Bortoli (Joseph), Négociant-Commissionnaire, 23, rue de l'Entrepôt.

Bourdel (Joseph), ❀, Imprimeur-Editeur (Maison Plon), 8, rue Garancière.

Bresson (Jean), O. ✻, Ancien négociant en Pelleteries, ancien Juge au Tribunal de Commerce, Président de la Chambre syndicale des Fourreurs, 40 *bis*, boulevard Haussmann.

Bricard (Louis), ✻, Fabricant de Serrurerie, 39, rue de Richelieu.

Brylinski, ❀, Négociant, Président honoraire de la Chambre syndicale de la Confection et de la Couture, Administrateur général de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam (1895), 9, rue d'Uzès.

Buchet (Charles), Pharmacien de 1re classe, Directeur de la Pharmacie centrale, 21, rue des Nonnains-d'Hyères.

Buissot (Emile), Fabricant d'Eventails, 46, rue des Petites-Ecuries.

Caen (Gustave), ✻, Manufacturier en Cuirs, 55, rue de Rivoli.

Camille (Alphonse), ✻, Fabricant d'Equipements Militaires, 24, rue de Château-Landon.

Carue, Fabricant de Cordages, 269, rue Saint-Denis.

Chalmel, ❀, Fabricant de Vernis et Couleurs, Vice-Président de la Chambre syndicale des Produits chimiques, 32, avenue Daumesnil.

Champenois (Ferdinand), ✻, Imprimeur-Editeur, ancien Président de la Chambre des Imprimeurs-Lithographes, ancien Vice-Président du Cercle de la Librairie, 66, boulevard Saint-Michel.

Chanée (Léon), Manufacturier, 25, rue de Cléry.

Charpentier (Alexandre), Fabricant de Bronzes, Trésorier de la Ligue pour la protection de la Propriété artistique et littéraire, 4, rue Martel.

Charvet (Camille), ❀, Bijoutier, 43, rue de Joinville, Le Havre et Propriétaire-Viticulteur en Algérie.

Chassaing (Eug.), ✻, Fabricant de Produits pharmaceutiques, 6, avenue Victoria.

Chevallier-Appert (Alfred), Président de la Chambre syndicale des Fabricants de Conserves alimentaires, 30, rue de la Mare.

Chouet, ✻, ❀, Parfumeur, ancien Juge au Tribunal de Commerce, 19, rue de Milan.

Christen, ✻, Fabricant de Farine lactée, Maire-Adjoint du 9e arrondissement, 14, rue des Tournelles.

Christofle (Paul), ✻, Orfèvre, Membre de l'Union centrale des Arts décoratifs, 56, rue de Bondy.

Clair (Maxime), Fabricant de Sièges, 146, faubourg Poissonnière.

Cointreau, Distillateur, Angers.

Coirre (Gaston), Fabricant de Produits pharmaceutiques, ancien Juge au Tribunal de Commerce, 79, rue du Cherche-Midi.

Colin (Emile), ✻, Fabricant de Bronzes, 17, rue des Tournelles.

Colin (Léon), Fabricant de Meubles, (Maison Damon et Colin), 74, faubourg Saint-Antoine.

Combe, ✻, Fabricant de Chevreau, Vice-Président de la Chambre syndicale des Mégissiers et Teinturiers en Peaux, 18, rue Claude-Vellefaux.

Coulon (Charles), Négociant-Importateur, 6, rue de la Paix, Le Havre.

Couvreur (Louis), ✻, Négociant en Produits chimiques, Vice-Président de la Chambre de Commerce, ancien Juge au Tribunal de Commerce, ancien Président du Comité Parisien de l'Exposition de Bordeaux (1895), 237, rue Lafayette.

Curlier (Félix), Négociant en Cognacs, Jarnac (Charente), et 58, quai de Bercy.

Dardenne, Directeur de la Compagnie des Ciments français de Boulogne-sur-Mer, 141, rue de la Tour.

Debain, Orfèvre, Vice-Président de la Chambre syndicale de la Bijouterie-Joaillerie-Orfèvrerie, 79, rue du Temple.

Debuchy, ❀, Ingénieur des Arts et Manufactures, Fabricant de Produits pharmaceutiques (Maison Desnoix), 17, rue Vieille-du-Temple.

Dehesdin (Emile), ✻, Fabricant de Lingerie, Membre de la Commission permanente des valeurs en Douane, Président de l'Association générale des Tissus et Matières textiles, 52, rue Montmartre.

Dehollain (Emile), Négociant, Membre de la Chambre de Commerce, ancien Président de l'Association générale des Tissus et Matières textiles, 29, rue du Mail.

Denant, Fabricant de Cuirs vernis, 8, rue de Valenciennes.

Desmarais (Octave), Fabricant de Conserves alimentaires, 3, rue Pierre-Lescot.

Desmarais (Paul), Raffineur de Pétrole et Fabricant d'Huiles, 29, rue de Londres.

Dezaux (Frédéric), Négociant en Tissus, Juge au Tribunal de Commerce, 80, rue de Passy.

Dienst (Eugène-Protais), Tapissier-Ebéniste, 86, faubourg Saint-Antoine.

Doin (Octave), ✻, Editeur, 8, place de l'Odéon.

Dreyfus-Bing (Paul), ❀, Editeur de Périodiques vinicoles, 24, boulevard Poissonnière.

Dubonnet (Marius), Distillateur, 16, boulevard Morland.

Dubouloz, ❀, Fabricant de l'Autocopiste, Président de la Chambre syndicale des Appareils photographiques, 9, boulevard Poissonnière.

Ducher, Fabricant d'uniformes, 44, rue de Richelieu.

Dufossé (Max), ❀, Publiciste, 35, rue de Berne.

Dumont, Directeur de la Distillerie Cusenier, 226, boulevard Voltaire.

Dupont (Emile), ✻, ❀, Fabricant de Brosserie, Conseiller général, Président de l'Union des fabricants, 44, rue Turbigo.

Egrot, ✻, Constructeur de Distilleries, Vice-Président de la Chambre syndicale des Constructeurs de machines agricoles de France, 23, rue Mathis.

Escale (de l'), Administrateur délégué de la Grande Brasserie de la Croix de Lorraine, 65, rue de la Victoire.

Estieu (Maurice), ❀, Manufacturier (Biscuits Georges), Vice-président du Syndicat des Produits alimentaires en gros, 12, rue Marbeuf.

Evette (Paul) ✻, Fabricant d'Instruments de musique, 18, passage du Grand-Cerf.

Expert-Besançon, ✻, Fabricant de Céruse, Président de la Chambre syndicale des Produits chimiques, Président du Comité central des Chambres syndicales, 187, rue du Château-des-Rentiers.

Fauré le Page, O. ✻, Arquebusier, Vice-Président de la Chambre syndicale des Armes, Munitions et Articles de Chasse, 8, rue de Richelieu.

Fayolle—Dumoustier, Propriétaire-Viticulteur, 3, rue du Regard.

Félix (Emile Poussineau dit), Négociant, Président de la Chambre syndicale de la Confection et de la Couture, 15, faubourg Saint-Honoré.

Ferrand, Distillateur, 17, rue Ney, Lyon.

Fillot, Directeur du Bon Marché, 11, avenue Marceau.

Floquet (Clovis), Chamoiseur-Gantier, 110, rue de Paris, à Saint-Denis.

Folliot (Jules), I. ❀, Viticulteur, Vice-Président du Conseil général de l'Yonne, Chablis.

Follot (Félix), ✻, I. ❀, Fabricant de Papiers peints, Vice-Président de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, Vice-Président de la Société de Protection des Apprentis, Membre du Conseil de l'Union centrale des Arts décoratifs, ancien Maire-adjoint du XIIe arrondissement, 43, boulevard Diderot.

Fontaine (Henri), Négociant en Quincaillerie, 181, rue Saint-Honoré.

Fontbonne, Distillateur, Président du Tribunal de Commerce de Dijon, Président honoraire du Syndicat des Vins et Spiritueux en gros de la Côte-d'Or, boulevard de Strasbourg, à Dijon.

Fornet (A.), Bijoutier-Joaillier, à Bourg (Ain).

Foucher (Gustave), ✻, ❀, ancien Président de section au Tribunal de Commerce, Membre de la Chambre de Commerce, Président de la Chambre syndicale des Fabricants de Glucose, 175, faubourg Poissonnière.

Foucher (Paul), ❀, ancien fabricant de Fécules et Glucoses, 8, *bis*, rue de Lisbonne.

Fouret (René), ✻, Libraire-Éditeur (Maison Hachette), 79, boulevard Saint-Germain.

Foveau de Courmelle, Docteur en médecine, professeur libre d'électricité médicale à l'Ecole pratique de la Faculté de médecine, 26, rue Le Peletier.

Fraenckel-Blin, ✻, Fabricant de Draps, Elbeuf.

Gaillard (Lucien), Bijoutier-Orfèvre, 101, rue du Temple.

Galland (Jules), Fabricant de Liqueurs, Président du Tribunal de Commerce de Vienne, Membre de la Chambre de Commerce, Vienne (Isère).

Gallet fils, Parfumeur (Maison Roger et Gallet), 33, rue d'Hauteville.

Garnier (Philibert), ✻, Négociant en Vins, Président de la Chambre syndicale du Commerce des Vins et Spiritueux en gros, ancien Maire-adjoint du XIIe arrondissement, 28, quai de Béthune.

Garnier (Hubert), ✻, Ingénieur civil, Membre de la Chambre de Commerce, 26, rue Boursault.

Gasne (Louis), ✻, Maître de forges (à Tusey), arbitre près le Tribunal de Commerce, 83, faubourg du Temple.

Gastinne-Renette, ✻, Arquebusier, Président de la Chambre syndicale des Armes, Munitions et Articles de Chasse, 39, avenue d'Antin.

Gauthier-Villars (Albert), Imprimeur-Éditeur, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 55, quai des Grands-Augustins.

Gaveau (Gabriel), Facteur de pianos, 25, avenue de la République.

Geisler (Louis), Photograveur, Imprimeur et fabricant de Papiers, aux Chatelles, par Raon-l'Etape (Vosges).

Geneste (Eugène), O. ✻, I. ❀, Ingénieur civil, 42, rue du Chemin-Vert.

Giraudeau (André), Imprimeur-Éditeur, 33, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Goubaud (Abel), Libraire-Éditeur, Secrétaire du Syndicat de la Presse périodique, 3, rue du 4 Septembre.

Goulette, ❀, Passementier, Président de la Chambre syndicale de la Passementerie, 15, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Gouttière, I. ❀, Facteur de Pianos, Vice-Président de la Chambre syndicale des instruments de musique, 47, rue de Babylone.

Gruel (Léon), ✻, ❀, Relieur-Libraire-Éditeur, Président de la Chambre syndicale de la Reliure, Vice-Président du Cercle de la Librairie, 418, rue Saint-Honoré.

Grut fils, Fabricant de Corsets, Président de la Chambre syndicale des Corsets, 127, rue Saint-Martin.

Guédras, Négociant en Vins et Spiritueux, Secrétaire du Syndicat des Produits alimentaires en gros, 4, rue de Champagne (Halle aux Vins).

Guerlain (Gabriel), Parfumeur, 15, rue de la Paix.

Guichard-Potheret (Albert), ✻, Propriétaire, Négociant en Vins, Membre de la Chambre de Commerce de Chalon-sur-Saône, Président du Syndicat du Commerce des Liquides, Chalon-sur-Saône.

Guillaume (J.-A.), Négociant, Conseiller d'arrondissement de Versailles, ancien Maire de Garches, 30, rue Taitbout.

Guillaumet, ✻, Manufacturier, Président de la Chambre syndicale de la Teinture, 49, quai de Suresnes, à Suresnes.

Hamot (Georges), ✻, Manufacturier, 75, rue de Richelieu.

Hannoyer (Léon), Ingénieur des Arts et Manufactures, 36, rue des Vinaigriers.

Harant (Louis), Céramiste, 6, rue Halévy.

Hardon (Alphonse), ✻, Ingénieur civil, Propriétaire-Viticulteur, 122, avenue des Champs-Élysées.

Hartmann, ✻, ❀, Distillateur, Président du Syndicat des Produits alimentaires en gros, Vice-Président de la Chambre syndicale des Distillateurs en gros et de la Société d'Economie industrielle et commerciale, 21, boulevard Morland.

Hénon (Henri), ✻, Manufacturier (Dentelles mécaniques), Président de la Chambre syndicale des Fabricants de Tulles et Dentelles, Trésorier de la Chambre de Commerce de Calais, Membre de la Commission permanente des valeurs en Douane, 82, rue des Quatre-Coins, à Calais.

Hetzel (Jules), O, ✻, I ❀, Libraire-Editeur,

Secrétaire de la Réunion des Jurys et Comités, des Expositions universelles, 18, rue Jacob.

Hollande (Jules), ✻, Négociant Importateur en Bois exotiques, Trésorier de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, Membre de la Commission permanente des valeurs en Douane, 114, rue de Charenton.

Houdard (Eugène), ✿, Négociant en Vins, 7, avenue de la République.

Hubert de Vautier, ✻, Négociant, 12, rue Lacuée.

Huillard (Adolphe), Fabricant de Produits chimiques, Suresnes.

Jansen, Tapissier, 9, rue Royale.

Jodon (Anatole), Négociant en Tissus, ancien premier Vice-Président de l'Association générale du Commerce des Tissus et Matières textiles, 34, boulevard des Italiens.

Kahn (Paul), Manufacturier, 18 et 24, rue du Mail.

Kinsbourg, Négociant-Commissionnaire Exportateur, 5, rue de Cléry.

Klotz (Victor), ✻, Parfumeur (Maison Ed. Pinaud), 37, boulevard de Strasbourg.

Kriegelstein (Charles), ✿, Facteur de Pianos, 4, rue Charras.

Lacroix, ✻, ✿, Chimiste et Fabricant de couleurs artificielles, 186, avenue Parmentier.

Lafrique, Fabricant de Pelleteries, 166, rue de Charonne.

Lagache (Julien), ✻, Manufacturier, Président de la Chambre de Commerce de Roubaix, ancien Maire, 27, rue Pellard, Roubaix (Nord).

Lainey, ✻, Directeur des Grands Moulins de Corbeil, Membre de la Chambre de Commerce de Paris, 6, rue du Louvre.

Lamaille, Exportateur, ancien Secrétaire de la Chambre syndicale des Négociants Commissionnaires, 35, boulevard de Strasbourg.

Lavigne, Négociant en Soies, 48, rue Montmartre.

Layus (Lucien), ✻, I. ✿, Libraire-Editeur, Commissaire général de l'Exposition du Livre en 1894, Secrétaire du Conseil du Cercle de la Librairie, Secrétaire de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, 4, rue de Commaille.

Leblanc Barbedienne, Fondeur de Bronzes d'art (Maison Barbedienne), 30, boulevard Poissonnière.

Lecaron (Maurice), Fabricant de Parfumerie, 6, avenue de l'Opéra.

Lecaron (Paul) Fabricant de Parfumerie, 6, avenue de l'Opéra.

Le Coustellier, O. ✻, ✿, Fabricant de corderie, Membre de la Chambre de Commerce d'Abbeville, Conseiller général, à Abbeville.

Legouey (Jules), ✻, Distillateur, Vice-Président de la Chambre Syndicale des Distillateurs en gros, 8, rue Sainte-Cécile.

Legrand (Charles) ✻, Fabricant de Tissus imprimés, Vice-Président de l'Association générale des Tissus et Matières textiles, 42, rue de Cléry.

Leleu, Négociant en Chocolats et Thés (Maison Masson) 91, rue de Rivoli.

Le Lorrain, Négociant, Président de la Chambre de Commerce française des Pays-Bas, 67, Kalverstraat et 84, Rokin, à Amsterdam (Hollande).

Lemaire (Félix), ✻, Ingénieur, Administrateur délégué de la Société Française des Munitions, 30, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Lemaire-Demouy, Fabricant de Fleurs artificielles, 10, rue de l'Université.

Lemariey (Lucien), Éventailliste, 69, rue d'Hauteville.

Leroy fils (Isidore), ✻, Fabricant de Papiers peints, Président de la Société de protection des Enfants du Papier peint, 11, rue de Château-Landon.

Letrange (Armand), abricant d'Equipements de chasse, 57, boulevard de la Villette.

Levallois (Ernest), ✻, I. ✿, Négociant en Tissus nouveautés, Maire-adjoint du IIe arrondissement, Président de la Chambre syndicale des Tissus nouveautés de France, 24, rue du Sentier.

Le Vasseur, Libraire-Editeur et Editeur d'estampes, 33, rue de Fleurus.

Leveni, ✿, Fabricant de Tissus nouveautés, Vice-Président de la Chambre syndicale des Tissus nouveautés, ancien Vice-Président de l'Alliance syndicale, 6, rue du Sentier.

Liaud, Manufacturier (Chapeaux de paille), 6, rue Sainte-Anne.

Lourdelet, O. ✻, ✿, Président de la Chambre syndicale des Négociants-Commissionnaires, Président de la Société des Industriels et Commerçants de France, Membre de la Chambre de Commerce, 69, boulevard Magenta.

Lumière (Antoine), ✻, Fabricant de Plaques et Papiers photographiques (A. Lumière et ses fils), Lyon-Monplaisir.

Lyon (Gustave), ✻, Facteur de Pianos et Harpes (Maison Pleyel-Wolff et Cie), ancien élève de l'École polytechnique, Ingénieur civil des Mines, 22, rue Rochechouart.

Mandard (Victor-Emile), Fabricant de Soies, Président de section au Tribunal de Commerce, Membre de la Commission permanente des valeurs en Douane, 14, rue Étienne-Marcel.

Mangeot, ✻, Facteur de Pianos, Directeur du *Monde Musical*, 3, rue du 29-Juillet.

Manhès (Pierre), ✻, Ingénieur-Métallurgiste, 3, rue Sala, Lyon.

Marcault (Georges), Fabricant de Gants, ancien Président de la Chambre syndicale de la Ganterie, 8, boulevard Bonne-Nouvelle.

Marguery, ✻, Président du Groupe de l'Alimentation, 34, boulevard Bonne-Nouvelle.

Marnier-Lapostolle, ✻, Distillateur à Neauphle-le-Château et 63, avenue du Bois-de-Boulogne.

Masson (Georges), O. ✻, Libraire-Editeur, ancien Président du Cercle de la Librairie, Membre de la Chambre de Commerce, 120, boulevard Saint-Germain.

Maunoury (Paul), Fabricant de Papier, ancien Vice-Président de la Chambre syndicale des Papiers en gros, 110, rue Saint-Martin.

Menier (Gaston), O. ✻, Ingénieur-Manufacturier, 61, rue de Monceau.

Moisant, O. ✻, Ingénieur-Constructeur, Membre de la Chambre de Commerce, 20, boulevard de Vaugirard.

Monin, ✻, Docteur en Médecine, 40, rue du Luxembourg.

Moquet-Lesage (Henri), Directeur de la Confiturerie de Saint-James, 7, rue Saint-Gilles.

Morhange (Alfred), Fabricant de Robes et Manteaux, Vice-Président honoraire de la Chambre syndicale de la Couture, 3, rue du Helder.

Morin (Emile), ✻, Directeur du Bon Marché, 57, rue de Babylone.

Mouilbau, Manufacturier (Tissus élastiques), 4, rue Etienne-Marcel.

Muhlbacher, O. ✻, Carrossier, 63, avenue des Champs-Elysées.

Muller (Victor), Menuisier-Ebéniste, 50, rue de Châteaudun.

Noirot-Biais (Henri), fabricant d'Ornements d'église et de Broderies d'art, 74, rue Bonaparte.

Norberg (Jules), ✻, ✿, Imprimeur-Editeur (Maison Berger-Levrault et Cie), 9, rue d'Argenteuil.

Pagès (Albert), Industriel, 34, boulevard Henri IV.

Patay, ✻, Fabricant de Fleurs artificielles, ancien Président de la Chambre syndicale des Fleurs et Plumes, 17, rue de la Paix.

Pellisson (Alexandre), Négociant, avenue de la Gare, Cognac.

Pellisson (Georges), Négociant, avenue de la Gare, Cognac.

Peltereau (Placide, Fabricant de Cuirs, Secrétaire du Syndicat général des Cuirs et Peaux de France, 11, rue des Vinaigriers.

Périer Lefranc (Louis), Eabricant de Couleurs, Vernis et Encres, 64, rue de Turenne.

Perré (Auguste), Eabricant de Stéarinerie et Savonnerie, Membre de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, ancien Président du Tribunal de Commerce, Elbeuf.

Petit (Louis-Henry), ✿, Négociant-Commissionnaire, 13, rue Royale, à Lyon.

Petitpont (Gustave), O. ✻, Fabricant de Maroquins, Vice-Président du Syndicat général des Cuirs et Peaux de France, Membre de la Commission permanente des valeurs en Douane, à Choisy-le-Roy.

Picard (Ernest-Augustin, Négociant en Spiritueux et Vins fins, 95, rue de Paris, Pantin.

Pierquin (Léon), Directeur du Comptoir des Ardennes (Banque Claude-Lafontaine-Martinet et Cie), 13, rue des Capucins, à Charleville (Ardennes).

Pierron (Eugène), ✻, ✿, Ingénieur, Architecte Voyer en chef adjoint de la Ville de Paris, 39, avenue de la République.

Pinard (Alphonse), Maître de Forges, Président du Syndicat des Fabricants d'appareils et articles de Chauffage et de Tôlerie, Président de l'Alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie, 9, rue d'Anjou.

Plassard (Louis), Parfumeur, 71, rue Saint-Martin.

Plasse (Louis), Rectificateur d'alcools, Président de la Chambre syndicale des Rectificateurs d'alcools, Vice-Président de la Chambre syndicale des Alcools de Paris, à Alfort (Seine).

Polack (Charles), Propriétaire-Viticulteur, Membre du Jury à l'Exposition du Havre, à Dijon.

Pollet (Alphonse), Manufacturier, Tourcoing (Nord).

Poulenc (Gaston), Fabricant de Produits chimiques, Membre du Conseil des Prud'hommes, 92, rue Vieille-du-Temple.

Poullain (Charles), ✻, Tanneur et Corroyeur, Membre de la Chambre de Commerce, Président du Syndicat général des Cuirs et Peaux de France, Président honoraire de la Chambre syndicale des Cuirs et Peaux de Paris, 79, rue de Flandre.

Prevet (Jules), Fabricant de Conserves alimentaires, 48, rue des Petites-Ecuries.

Prot (Paul), Parfumeur (Maison Lubin), Vice-Président du Syndicat de la Parfumerie française, 55, rue Sainte-Anne.

Prunier (Georges), Pharmacien de 1re classe, fabricant de Produits pharmaceutiques, 6, avenue Victoria.

Pucey (Henri), Architecte, 45, rue de Courcelles.

Putois, ✿, Fabricant de Papier de fantaisie, Président de la Chambre syndicale du Papier, 3, rue Turbigo.

Quignon (Gustave), ✻, fabricant de Meubles d'art, 38, rue Saint-Sabin.

Rau (Louis), ✻, Administrateur de la Compagnie continentale Edison, 7, rue Monchanin.

Remon (Pierre-Henri), ✻, Tapissier-Décorateur, 17, rue Caumartin.

Révillon (Anatole), fabricant de Fourrures, Vice-Président de la Chambre syndicale des Fourreurs, 77, rue de Rivoli.

Reyrel, ✻, Manufacturier, 35, rue du Sentier.

Richard (Jules), ✻, Ingénieur-Constructeur, 8, impasse Fessart.

Ricois (Ernest), Directeur du Bon Marché, 54, rue de Varenne.

Rieger (Henry), ✻, Arquebusier, 37, rue Vivienne.

Rueff (Jules), O. ✻, ✿, Armateur, 9, rue Bergère.

Sandoz (Gustave-Roger), ✿, fabricant d'Horlogerie et de Bijouterie-Joaillerie, Secrétaire général de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, 10, rue Royale.

Savignon (Henri), ✻, Propriétaire-Viticulteur, Négociant en Vins, 19, avenue de l'Opéra.

Savoy, ✻, ✿, Négociant-Commissionnaire, ancien Juge au Tribunal de Commerce, 4, rue du Cirque.

Schmit (Frédéric), ✻, Fabricant de Meubles, 22, rue de Charonne.

Schmoll (Ernest), Fabricant d'Eaux gazeuses, ancien Secrétaire de la Chambre syndicale des Eaux gazeuses, 20, rue des Quatre-Fils.

Schouteeten (Regis), Distillateur-Liquoriste, 17, rue d'Esquermes, à Lille.

Seches, Fabricant d'Orgues (Maison Alexandre), 81, rue Lafayette.

Simon (Paul), ✿, Négociant en Tissus, 24, rue du Sentier.

Simonnot-Godard (Victor), ✻, Fabricant de Batistes et Toiles fines, Membre de la Commission permanente des valeurs en Douane, 33, rue du Sentier.

Sohier (Georges), ✻, Constructeur de Serres, Juge au Tribunal de Commerce, 121, rue Lafayette.

Sormani (Paul), ✻, Fabricant de Maroquinerie et d'Articles de voyage, 10, rue Charlot.

Soubrier (François), Eabricant de Meubles, 14, rue de Reuilly.

Storch (Léon), Fabricant de Vêtements confectionnés pour Dames, 26, rue d'Aboukir.

Suilliot, ✻, Fabricant de Produits chimiques, Vice-Président de la Chambre de Commerce, Président du Comité Parisien de l'Exposition de Rouen (1896), 21, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

Susse (Albert), ✻, ✿, Fabricant-Éditeur de Bronzes d'art, 31, place de la Bourse.

Tabourier (Léon), ✻, Manufacturier, Membre de la Commission permanente des valeurs en Douane, 6, rue d'Aboukir.

Tarbouriech-Nadal, ✻, ancien Négociant-Commissionnaire, Vice-Président de la Chambre

syndicale du Commerce d'Exportation, 11, rue Boissy-d'Anglas.

Templier (Armand), O. ✻, Libraire-Éditeur (Maison Hachette), ancien Président du Cercle de la Librairie, 79, boulevard Saint-Germain.

Ternynck (Henri), Industriel, Président du Tribunal de Commerce de Roubaix, 25, rue de Lille, à Roubaix.

Ternisien (Eugène), Tapissier-Décorateur, 334, rue Saint-Honoré.

Thibouville-Lamy, O. ✻, ✿, Fabricant d'Instruments de musique, Membre de la Chambre de Commerce, Président de la Chambre syndicale des Instruments de Musique, 70, rue Réaumur.

Thierry-Mieg, Manufacturier, 40, rue des Jeûneurs.

Thomas-Bassot, Propriétaire-Viticulteur, 3, rue du 29-Juillet.

Thouroude, ✿, Commissaire-Priseur, 32, rue Le Peletier.

Tronel, Fabricant de Tulles, rue du Griffon, Lyon.

Vautier (Antoine), ✻, Constructeur de Machines-outils, Administrateur-Gérant de la Société Dandoy-Mailliard, Lucq et Cie, 15, rue de la République, Maubeuge.

Verley (Edmond), Administrateur-Délégué de la Société anonyme des Amidonneries et Rizeries de France, Marquette-lez-Lille.

Viguier (Georges), Négociant, 7, rue Molitor.

Vilmorin (de) (Maurice), ✻, Négociant en Graines, 13, quai d'Orsay.

Walter (Léon), Administrateur-Délégué de la Manufacture des Biscuits Olibet, 11, avenue de la Grande-Armée.

Warée (Adrien), ✻, Fabricant de Rideaux, Dentelles et Guipures artistiques, 19, rue de Cléry.

Wickham, ✻, I. ✿, Président de la Chambre syndicale des Instruments et Appareils de l'Art médical, Maire-adjoint du 11e arrondissement, 16, rue de la Banque.

Yzac, Chef de l'Escompte au Comptoir d'Escompte, rue Bergère, Paris.

EXTRAIT DES STATUTS

Article premier. — Le Comité français des Expositions à l'Etranger est une société privée, qui a pour but de favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France à l'Etranger, en prêtant son appui à des expositions françaises ou internationales, universelles, spéciales ou techniques.

Art. 2. — Le Comité a pour principale mission de défendre les exposants français et s'interdit tous bénéfices résultant d'une exposition.

Lorsqu'un projet d'exposition est soumis au Comité, il doit en étudier l'opportunité, accorder son patronage après enquête, puis obtenir de l'exploitation au profit des exposants toutes les garanties nécessaires, tant au point de vue moral et financier qu'au point de vue de l'organisation, de l'admission, de l'installation et des récompenses.

Le rôle du Comité cesse dès qu'une exposition à laquelle il prête son concours est déclarée officielle par le Gouvernement français.

La Société a son siège à Paris : 6, rue d'Aboukir.

Art. 3. — Les Membres sont recrutés parmi les Commerçants, Industriels ou Producteurs ayant pris part aux Expositions Universelles et Internationales comme Membres des Jurys ou des diverses Commissions.

Pour être Membre il faut :

1° Etre Français et jouir de ses droits civils et politiques.

2° En faire la demande écrite et s'engager à se conformer aux Statuts et Règlements, être présenté par deux Membres du Comité, et être agréé par le Bureau.

3° Verser un droit d'admission de 20 francs.

4° Payer une cotisation annuelle de 30 francs.

Art. 5. — Lors de leur admission, les Membres du Comité se font inscrire dans l'un des dix-huit groupes suivants :

1er Education et Enseignement.
2e Œuvres d'Art.
3e Instruments et Procédés généraux des Lettres, des Sciences et des Arts.
4e Matériel et Procédés généraux de le Mécanique.
5e Electricité.
6e Génie civil. Moyens de transport.
7e Agriculture.
8e Horticulture et Arboriculture.
9e Forêts, Chasses, Cueillettes.
10e Aliments.
11e Mine, Métallurgie.
12e Décoration et Mobilier des Edifices publics.
13e Fils, Tissus, Vêtements.
14e Industrie chimique.
15e Industries diverses : (Papeterie, Coutellerie, Orfèvrerie, Joaillerie, Bijouterie, Horlogerie, Bronze, Fontes d'Art, Brosserie, Maroquinerie, Tabletterie, Vannerie, Caoutchouc, Gutta-percha, Voyage et Campement, Bimbeloterie).
16e Economie sociale, Hygiène, Assistance publique.
17e Colonisation.
18e Armées de terre et de mer.

Nota. — Les Groupes 1, 2, 16, 17 et 18 ne sont pas constitués actuellement.

AVIS ET COMMUNICATIONS

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Excursion en Espagne, à Gibraltar et au Maroc
Organisée par l'Agence des Voyages Économiques

Semaine sainte à Séville

Départ de Paris Paris-Lyon-Méditerranee le 10 mars. Retour à Paris le 17 avril 1896.

Itinéraire : Paris, Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Murcie, Grenade, Malaga, La Ronda, Algesiras, Gibraltar, Tanger, Cadix, Séville, Cordoue, Tolède, Madrid, Burgos, Saint-Sébastien, Paris.

Prix à forfait au départ de Paris : 1re classe, 1,475 fr. ; 2e classe, 1,345 fr.

Ces prix comprennent : 1° les billets de chemins de fer et de bateaux ; 2° les repas (vin compris) et séjour dans les hôtels ; 3° les transports en omnibus et en voitures nécessaires pour la visite des villes ; 4° les entrées dans les musées et monuments ; 5° les soins des guides et interprètes. Le tout sous la responsabilité de la Société des Voyages Économiques.

Les souscriptions sont reçues jusqu'au 5 mars 1896 : aux bureaux de l'agence des Voyages Économiques, 10, rue Auber, et 17, faubourg Montmartre, à Paris.

Excursion dans les Alpes en hiver
Organisée par l'Agence des « Indicateurs Duchemin » du 7 au 15 mars 1896

Itinéraire : Paris, Grenoble, Vizille, Bourg d'Oisans, La Grave, Le Lautaret, Briançon, Mont-Dauphin-Guillestre, Embrun, Gap, Grenoble, Paris.

Prix : 1re classe, 295 fr. ; 2e classe, 250 fr.

Ces prix comprennent : le transport en chemin de fer ; le transport en voitures, traîneaux ; le logement, la nourriture, etc... Sous la responsabilité de l'Agence des « Indicateurs Duchemin ».

Les souscriptions sont reçues aux bureaux de l'Agence des « Indicateurs Duchemin », 20, rue de Grammont.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris-Lyon-Méditerranée, ainsi que dans les bureaux succursales de cette Compagnie, à Paris.

Circulation à demi-place

Le public peut se procurer dans toutes les gares des chemins de fer de l'Etat, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de P.-L.-M. des cartes donnant le droit de circulation à demi-place *sur les sept réseaux*, moyennant le versement préalable d'une somme de :

	1re cl.	2e cl.	3e cl.
Pour 3 mois. . . . . . . Fr.	180	135	90
Pour 6 mois. . . . . . . Fr.	270	200	135
Pour 1 an. . . . . Fr.	360	270	180

ORLÉANS

Assemblée générale

MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans sont convoqués en assemblée générale pour le lundi 30 mars prochain, à deux heures et demie, dans l'établissement de la Compagnie, 8, rue de Londres.

Pour assister à l'assemblée générale, tout actionnaire doit justifier de son droit par la présentation d'une carte d'admission.

Ont seuls droit à la carte d'admission les actionnaires porteurs ou titulaires de quarante actions au moins. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur pourvu que, dans ce dernier cas, les titres au porteur aient été préalablement déposés au siège de la Société trois jours au moins avant la réunion.

Seront reçus comme donnant droit à la carte d'admission à l'assemblée générale les récépissés constatant les dépôts d'actions de la Compagnie faits, à quelque titre que ce soit, à la Banque de France et aux autres établissements de crédit désignés par le Conseil d'Administration.

A partir du samedi 14 mars prochain, les bureaux du service des titres de la Compagnie, 8, rue de Londres, recevront le dépôt des titres au porteur et des récépissés de dépôt, et délivreront des cartes personnelles d'admission à MM. les actionnaires ou à leurs fondés de pouvoir ; ces derniers, qui devront être membres de l'assemblée, c'est-à-dire posséder au moins quarante actions, auront à déposer une procuration spéciale dont le modèle est, dès à présent, délivré dans les bureaux du service des titres.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne

PREMIER ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

TROISIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50 c. — 2e classe 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi des billets aller et retour de 1re et de 2e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessous, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

EST

Le semestre d'intérêts échéant le 1er mars 1896 sur les obligations 3 0/0 nouvelles sera payé, à présentation, à partir du 2 du même mois (sous déduction des impôts établis par les lois de finances), savoir :

Obligations 3 0/0 nouvelles (coupon n° 35) :

Nominatives, net . . . . 7 fr. 20
Au porteur, net. . . . . 6 fr. 728

Les dépôts des coupons et de titres nominatifs seront reçus à partir du 24 février 1896, de dix heures à deux heures ; il en sera délivré un récépissé.

La Compagnie paye dès à présent ces coupons moyennant un escompte calculé au taux de celui de la Banque de France.

Les titres qui auront usé de la faculté d'escompte ne pourront être présentés au transfert et à la conversion avant le 1er mars 1896.

Le payement de ces coupons aura également lieu, sans frais, dans les principales gares du réseau de l'Est, dans toutes les gares et stations des Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée et d'Orléans, dans les gares du réseau du chemin de fer de l'Ouest désignées pour ce service, dans toutes les succursales de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, dans toutes les agences du Crédit lyonnais et du Crédit industriel e commercial, aux guichets du Comptoir national d'escompte, à Paris, en France et à l'étranger, et, moyennant une commission, dans toutes les succursales de la Banque de France.

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE

(*1re classe* **65 fr.** — *2e classe* **50 fr.**)

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent toute l'année, aux prix très réduits de 65 fr. en première classe et 50 fr. en 2e classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : Rennes, St-Malo, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DES

ÉTABLISSEMENTS DECAUVILLE AINÉ

Capital social : 7,050,000 francs

Siège social : 13, boul. Malesherbes, Paris

MM. les actionnaires de la Société nouvelle des Etablissements Decauville aîné sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le lundi 23 mars 1896, à dix heures du matin, au siège social, 13, boulevard Malesherbes, à Paris.

ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'administration et des commissaires ;

Approbation du bilan et des comptes ;

Fixation du dividende ;

Nomination d'administrateurs et de commissaires.

L'assemblée générale se compose de tous les titulaires ou porteurs de vingt actions, sous réserve de l'application de la loi du 1er août 1893.

Aux termes de la loi du 1er août 1893, les titulaires ou porteurs d'actions anciennes étant encore représentés par les liquidateurs ne peuvent faire partie de l'assemblée; mais ils recevront, sur la demande qu'ils peuvent en faire dès à présent au siège social, un exemplaire du rapport du Conseil d'administration contenant l'exposé de la situation.

SOCIÉTÉ DE LA TOUR EIFFEL

Société anonyme au capital de 5,100,000 fr.

(Entièrement amorti)

Le Conseil d'administration de la Société de la Tour Eiffel a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le jeudi 26 mars prochain, à trois heures 1/2, au premier étage de la tour.

Tout porteur d'au moins 10 actions pourra déposer ses titres jusqu'au 18 mars :

A la Société générale de Crédit industriel et commercial ;

A la Société générale ;

A la Banque internationale de Paris,

où il lui sera délivré une carte d'admission à l'assemblée.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* HENRI GAUTIER

3e Année. — N° 48 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Mars 1896

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ			DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF	Prix du Numéro : 40 centimes
Annonces	la ligne	2 fr. 50	HENRI GAUTIER	ABONNEMENTS Paris. . . . Un an. 8 francs
Avis et Communications	—	3 fr. »	12, rue Cambon, Paris	Départements — 9 —
Réclames	—	5 fr. »		Etranger. . . — 10 —

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900 DEVANT LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Vote du projet de loi par 419 voix contre 67

AVIS

La discussion du projet de loi relatif à l'Exposition de 1900 ayant pris quatre séances de la Chambre, nous nous voyons obligés de donner en deux fois le compte rendu analytique officiel *de ces débats. Nous les donnons* in extenso, *parce qu'ils constituent pour l'avenir un document des plus importants.*

Après la Bataille

Enfin, l'Exposition Universelle va pouvoir entrer dans sa période d'activité matérielle. A près de deux cents voix de majorité, la Chambre a voté le projet du Gouvernement. Le Sénat va suivre. Et voici que le Conseil municipal examine le programme du concours pour la construction des deux palais destinés à remplacer les ruines qui se dressent avenue des Champs-Élysées.

Avant peu, les chantiers vont s'ouvrir, les fondations sortir de terre, tandis qu'à travers le monde industriel, commercial et artistique régnera une fiévreuse émulation pour trouver les éléments divers d'un tableau digne du cadre qu'on prépare, de l'œuvre à accomplir, de la date à célébrer.

Ce vote acquis, tous ceux qui croient à la fécondité des Expositions ont éprouvé une sorte de soulagement. Quelle capitulation impossible pour le génie français, si la Chambre eût suivi sa Commission! Comme, d'un cœur léger, elle eût privé l'activité nationale des bénéfices d'une grande et pacifique victoire!

Restreindre le plan du Gouvernement, c'était faire table rase du projet d'Exposition, forcer les hommes de la Commission préparatoire et de la Commission supérieure à reprendre *ab ovo* leurs études; c'était livrer une importante bataille sans suffisante préparation, compromettre le renom artistique du pays, mentir à notre réputation laborieuse, perdre le fruit des beaux efforts qui, depuis vingt-cinq ans et après une terrible catastrophe, ont replacé la France au niveau des grands peuples qu'il est peut-être facile d'émouvoir, mais que rien ne saurait terrasser.

Fluctuat nec mergitur! Après nos revers, cette belle devise de Paris n'est-elle pas devenue le cri de ralliement de tous les Français, d'une extrémité à l'autre du territoire? Et c'est au nom de je ne sais quelles doctrines béotiennes, de quelle jalousie démagogique, qu'on a voulu opposer la province à la capitale et rabaisser l'Exposition au rang de kermesse d'un grand village!

Vraiment, quand on a assisté à la longue discussion du Palais-Bourbon, dont on trouvera plus loin la reproduction sténographique et officielle, on est stupéfié de deux choses :

Tout d'abord, de l'indigence ou de la sottise des arguments des adversaires de l'Exposition; ensuite, de la conscience et du talent apportés à la réfutation des sophismes, des erreurs, des banalités versés sans ordre et sans art dans une fastidieuse polémique oratoire.

Au nom de la morale publique, de fausses idées de décentralisation et du secret nécessaire à nos procédés industriels, on a combattu l'Exposition Universelle de 1900. Voilà, en trois points, le procès de la manifestation industrielle de la fin du siècle. Et comme si on prévoyait la misère de ces griefs, on y a ajouté cette ridicule question de plastique ou de perspective, cette hypocrite sentimentalité pour quelques stères de bois que les travaux devaient sacrifier.

De farouches esclaves de l'art niaient la beauté du profil de la nouvelle avenue et défendaient avec la même ardeur ces ruines inélégantes qu'on décore du titre pompeux de palais de l'Industrie.

Et pour répondre à ces bagatelles, il a fallu établir des niveaux, produire des gravures, évaluer des remblais, rappeler que la fortune et la gloire d'une nation ne sont pas faites de particularités isolées, mais d'une agglomération d'activités, d'intelligences, de génies; que tout, en matière de production industrielle, artistique ou commerciale, subit la loi fatale des échanges, obéit au principe supérieur des transactions.

On a dû démontrer, par des exemples, que la vie économique d'un peuple est semblable à la vie matérielle de l'homme; qu'elle est soumise au système de la circulation de la richesse, que les plus petits centres ruraux reçoivent leur part du labeur général, comme l'afflux sanguin va emplir les plus infimes canaux du régime capillaire.

C'est M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, nommé, pour la circonstance, commissaire du Gouvernement, qui s'est chargé de cette démonstration. Il l'a fait avec un esprit clair, précis, savant, avec une vigueur heureuse et une méthode impeccable qui ont soulevé les applaudissements de la Chambre.

Nous ne saurions trop engager à lire ce remarquable discours, ceux qui s'intéressent à l'Exposition de 1900, qui veulent en connaître le caractère et la portée, qui espèrent, avec nous, qu'elle sera digne de la France, de son passé et de son avenir.

HENRY GIRARD.

LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX

M. Mesureur, Ministre du Commerce, a déposé hier, sur le bureau du Sénat, le projet de loi relatif à l'Exposition Universelle de 1900, voté par la Chambre.

Il est probable que le Sénat n'abordera cette discussion qu'après les vacances de Pâques, c'est-à-dire, vers le 15 avril.

L'issue de la discussion n'étant pas douteuse, on peut prévoir que le premier coup de pioche, aux chantiers de l'Exposition, sera donné le 1er mai.

D'autre part, sur le rapport de M. Lazies, le Conseil municipal a donné son approbation au programme de concours élaboré par l'administration de l'Exposition pour la construction des deux palais à édifier aux Champs-Élysées en remplacement du palais de l'Industrie et du pavillon actuel de la Ville de Paris.

Le plan général des emplacements attribués aux constructions et abords des nouveaux palais a été également approuvé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Compte rendu analytique
OFFICIEL

PREMIÈRE SÉANCE
(Vendredi 13 Mars 1896)

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'exposition universelle de 1900.

M. Chapuis. Après la lecture du rapport de M. Bouge, il semblerait que la conclusion normale dût être celle-ci : Pas d'exposition en 1900. Comment les conclusions de la commission ont-elles pu être différentes ? C'est ce que je ne m'explique pas, et c'est pourquoi je viens défendre cette idée qu'il n'y ait pas d'exposition en 1900.

L'exposé des motifs du projet du Gouvernement déclare qu'à la fin de 1889, visiteurs et exposants se sont en quelque sorte donné rendez-vous en 1900 : telle serait l'origine du projet.

En 1892, alors qu'il était question d'organiser une exposition à Berlin, M. François Deloncle réclama pour la France un droit de préemption, en demandant qu'une exposition eût lieu en 1900.

Un décret fut rendu dans ce sens ; des études furent faites, et, en 1894, la Chambre vota un crédit de 100,000 fr.

Dès lors, on considéra le vote de la Chambre comme constituant un engagement ferme, et M. André Lebon, ministre du commerce, l'interprétant comme une adhésion au projet d'exposition en 1900, engagea des pourparlers avec les puissances pour s'assurer de leur participation.

Cette participation acquise, on a prétendu que la situation n'était plus entière.

Je ne puis pas admettre un pareil raisonnement. Le droit du Parlement est absolu. La question se présente à lui, tout entière, et il n'a pas à tenir compte d'invitations faites, en dehors de lui, et qui, à mon sens, ne peuvent avoir qu'un caractère consultatif.

L'opinion que j'exprime était partagée, d'ailleurs, par M. Doumer, ancien rapporteur du projet portant ouverture d'un crédit de 100,000 fr., qui avait expressément réservé les droits du Parlement.

Au Sénat, M. Lourties faisait des déclarations identiques.

Les précédents sont conformes : malgré l'invitation adressée aux puissances en 1865, M. Rouher déclarait que le Parlement était maître absolu de son vote.

J'espère que le gouvernement de la République se montrera aussi soucieux des droits du Parlement que l'était le gouvernement impérial, et qu'il considérera la question de principe comme entièrement réservée.

M. le ministre du commerce, que j'interrogeais il y a quelques jours, me déclarait, au surplus, que le Parlement était souverain et que la décision lui appartenait.

M. le comte de Lanjuinais. On nous l'a toujours affirmé !

M. Jules Delafosse. Le ministre l'a déclaré à la tribune.

M. Chapuis. Je demande à la Chambre la permission d'exposer les raisons pour lesquelles je suis hostile à l'exposition de 1900.

Si je me rapporte à l'avis exprimé par les anciens directeurs généraux de nos expositions, je vois que le prince Jérôme Bonaparte, commissaire général de l'exposition de 1855, concluait à l'inutilité des expositions. M. Le Play, plus tard, les jugeait de la même façon, et montrait même que l'exposition de 1867 a été dangereuse pour certaines industries. M. Krantz a déclaré que les expositions coûtaient cher et qu'elles ne rapportaient pas ce qu'on en pouvait attendre.

Enfin, au point de vue économique, je vous rappelle que les chambres de commerce, qu'on a consultées tardivement, ne se sont pas montrées toutes favorables au principe d'une exposition. (Bruit.)

Je fais appel à la bienveillance de mes collègues ; nous avons tous le droit de défendre notre opinion ici, même lorsqu'elle n'est pas conforme à celle de la majorité. (Très bien ! très bien ! — Parlez !)

Peut-être, si j'étais représentant de la ville de Paris, voterais-je l'exposition. Il y a d'abord un intérêt électoral... (Réclamations sur divers bancs.)

Je suis loin d'être un adversaire de Paris, et on a eu tort de dire que c'étaient les ruraux qui ne voulaient pas de l'exposition ; mais je dis qu'au point de vue général, et non pas local, l'intérêt de l'industrie et du commerce ne comporte pas des expositions trop souvent répétées (Très bien ! très bien !)

J'ai reçu plusieurs lettres dans ce sens. La chambre de commerce de Valenciennes, notamment, m'écrit que ce sont les métallurgistes et les directeurs de charbonnages qui, dans son sein, ont fait prévaloir l'idée de l'exposition, parce que ces industriels trouvent, pendant la période préparatoire de l'exposition, un écoulement plus considérable de leurs produits.

Il en est de même pour la chambre de commerce de Nancy, où l'idée de l'exposition l'emporta, grâce aux métallurgistes de la Moselle, alors que le Conseil municipal de Nancy avait pris une initiative contraire à cette idée.

Mais il faut voir la période qui suit chaque exposition.

Or, notre consul à Dusseldorf nous montre que la production en fer brut a augmenté, en Allemagne, de plus de 4 millions de tonnes depuis 1870, tandis qu'elle n'a augmenté en France que de 800,000 tonnes ; il en est de même pour les articles ouvrés et demi-ouvrés.

Nos métallurgistes, séduits par les avantages immédiats de l'exposition, ne songent pas que les enseignements qu'en tirera l'Allemagne au point de vue technique leur créera plus tard des adversaires dangereux.

M. Octave Mirbeau, dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, cite l'opinion de M. Allain-Targé, qui trouve absurde de convoquer tous les dix ans, à Paris, non seulement nos clients, mais encore nos rivaux, pour leur permettre de préparer leurs étalages, de rassembler leurs échantillons, d'user de notre hospitalité, de nos journaux, de notre réclame, pour nous enlever nos acheteurs.

Loin d'être profitables à nos industries, les expositions menacent leur vitalité. C'est ainsi qu'une des plus florissantes naguère, celle des articles de Paris, est passée de France en Allemagne à la suite de l'exposition de 1867.

Je citerai un autre exemple, que j'emprunte à un article de M. Fournier de Flaix, dans la *Revue économique*, celui de l'industrie des fils de laine :

La production de cette industrie, dans la période de 1877 à 1886, se chiffrait par 4 millions 500,000 kilos, représentant 38 millions de francs ; en 1888 elle est a peu près la même ; en 1889 elle s'élève à 6 millions de kilos, d'une valeur de 51 millions ; elle baisse en 1890, et, en 1894, elle tombe à 3 millions 850,000 kilos, valant 18 millions de francs.

Vous voyez donc que, si en 1889 il y a eu surproduction et survente, les années suivantes ont constitué une perte, et que l'équilibre n'a pu se rétablir.

Les expositions sont également nuisibles au petit commerce de province. Dans la période qui précède l'exposition, on fait des économies, on restreint ses achats pour venir à Paris. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

C'est là un danger manifeste pour le petit commerce de province, déjà bien frappé par la concurrence des grands magasins et des grands bazars qui souvent s'approvisionnent à l'étranger.

M. Faberot. Ce n'est pas l'exposition qui est coupable, ce sont les capitalistes.

M. Chapuis. Avec ces expositions multiples pour lesquelles nous faisons de si grands sacrifices, quels résultats obtient-on au point de vue industriel ou commercial ? Rien ou presque rien, de l'avis des autorités les plus compétentes.

Mais je n'insite pas davantage sur la question économique, et j'examine les conséquences sociales et morales.

Dans la période de préparation de l'exposition, un grand nombre de travailleurs viennent chercher de l'ouvrage à Paris. Mais, la période d'activité passée, ils viennent grossir le bataillon des sans-travail et augmenter le budget de l'assistance publique. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

C'est là une considération assez grave pour nous faire rejeter le principe de l'exposition de 1900.

Nous nous plaignons de la dépopulation des campagnes ; pourquoi donc convoquer les travailleurs de la province à ces grandes kermesses qui ont pour effet d'attirer et de retenir à Paris les habitants de nos campagnes ? (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

M. de Grandmaison. Il y en a qui ont mis leurs meubles au mont-de-piété pour venir à Paris en 1889.

M. Chapuis. On a parlé de particularisme : la ville de Paris n'est-elle pas aussi particulariste ? On sait comment a été accueilli par elle le projet d'une exposition à Courbevoie !

M. Alphonse Humbert. La ville de Paris donnait des millions, et Courbevoie ne les donnait pas ; les bénéfices doivent revenir à ceux qui font les frais !

M. Chapuis. Vous n'en avez pas moins été particulariste en ce cas, et la Société de l'alimentation parisienne ne l'était pas moins quand elle voulait s'opposer à ce qu'on pût manger à l'exposition. J'ai bien le droit d'être particulariste au point de vue de la France entière. (Applaudissements.)

Vous savez quelle est l'opération que l'on nous propose au point de vue financier. Or, ce ne seront pas les galeries de l'exposition que l'on visitera le plus, ce sera, comme en 1889, la fête foraine de l'exposition. Eh bien ! je le demande à la Chambre, est-il bien utile de réclamer de la France des sacrifices aussi considérables pour organiser semblable kermesse ?

Les 100 millions prévus seront certainement dépassés : ils le seront de plus de 16 millions, vous dit le rapport de M. Bouge ; et il faut tenir compte en outre des aléas tels que celui de la construction du pont. Qui devra payer les 150 millions ou plus qui seront nécessaires ? Ce sera le porte-monnaie du contribuable français. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Ce n'est pas tout ! Vous voulez faire une fête de la pacification universelle pour inaugurer le XXe siècle. Mais pendant quatre ans vous vous trouverez, dans cette Europe agitée, dans la plus fâcheuse des situations !

Vous aurez aliéné votre liberté comme en 1867, alors que la Hollande nous concédait le Luxembourg et qu'il a fallu s'incliner devant le veto de la Prusse pour ne pas faire manquer l'exposition ! Comme en 1886, alors que le lieutenant de vaisseau Hortus avait planté notre drapeau sur les Nouvelles-Hébrides et que l'Angleterre nous a dit : « Si vous ne l'abaissez pas, vous ne viendrez pas à notre exposition de Melbourne et nous ne viendrons pas à la vôtre ! »

Qui peut prévoir ce que sera demain ? Qui peut dire si nous ne nous trouverons pas dans des conditions spéciales ? (Très bien ! très bien !) Les puissances étrangères ont été invitées : qui sait s'il ne prendra pas à leurs souverains l'idée de visiter la France ?

Et que faire s'il se produit des manifestations que je ne veux pas prévoir, que je déplorerais, mais qui feraient de votre fête de la paix le prélude de tout autre chose ? (Mouvements divers.)

Pour conclure, je suis hostile au projet d'exposition et je dépose un projet de résolution sur lequel la Chambre sera appelée à voter et qui tend à déclarer : 1° qu'il n'y aura pas d'exposition en 1900 ; 2° que les 20 millions formant la part contributive de l'État seront affectés à la constitution d'une caisse de retraites pour les invalides du travail. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Lavertujon. Je viens, au nom de la minorité de la commission, combattre les conclusions du rapporteur.

La question à trancher est fort simple : au projet grandiose, digne de Paris et de la France, que propose le Gouvernement, on demande à la Chambre de substituer un projet plus modeste, plus économique, de procéder, passez-moi le mot, à un retapage de l'exposition de 1889. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

On vous propose de surexciter la curiosité du monde en repeignant la tour Eiffel et en remaniant les jardins du Champ-de-Mars. La Chambre ne voudra pas suivre la commission dans cette

voie mesquine; elle comprendra mieux les devoirs de la France envers l'étranger et envers l'Allemagne.

Il est encore temps de ne pas faire d'exposition en 1900; mais, si on en fait une, il faut, obéissant à la loi inéluctable des expositions, qu'elle marque un progrès sur sa devancière.

Quel que soit le génie déployé dans l'organisation intérieure de l'exposition, on dira à l'étranger, si elle est enfermée dans les étroites limites de celle de 1889, que la France a refusé de faire la dépense d'une exposition nouvelle.

On dira que, jadis hospitalière, la France est devenue habile dans l'art d'accommoder les restes. (On rit.)

Ainsi sera créé un état d'opinion funeste, non seulement à l'exposition de 1990, mais au prestige même de notre pays. (Très bien! très bien!)

Faire grand, faire splendide, c'est aller audevant d'un succès éclatant; lésiner, d'un échec lamentable.

Le rapporteur a reçu le mandat de défendre le principe de l'exposition : je lui laisse le soin de réfuter la thèse de M. Chapuis. Le fera-t-il avec beaucoup d'ardeur?

A en juger par son rapport, je ne le crois pas. Alors qu'il s'étend complaisamment sur la diminution du bien-être populaire, qui est, selon lui. la suite naturelle de toute exposition, il se borne à en indiquer timidement les avantages commerciaux et extérieurs.

Mon rôle, plus modeste, consiste à défendre, au nom de la minorité de la commission, le projet soumis à la Chambre.

On a dirigé contre ce projet des critiques diverses.

On a reproché successivement au Gouvernement d'avoir invité les nations étrangères avant que les Chambres se fussent prononcées définitivement sur l'exposition, d'en avoir arrêté le plan général, d'avoir passé avec la ville de Paris, avec des établissements financiers, avec des compagnies de chemins de fer, des conventions permettant de le faire aboutir.

On a dit que ce projet était la carte forcée, et M. Méline, dans un article de la *République française*, affirmait que ce qu'il aurait fallu présenter au Parlement, c'était une table rase, et non un édifice à moitié construit.

Je réponds au premier grief. Remarquez que, dans le cas où la Chambre se prononcerait contre l'exposition, les invitations seront caduques; si les invités se doutent que c'est par économie, notre prestige pourra en être atteint; mais il n'y aura là aucune espèce de *casus belli*. (On rit.)

Ceci dit, est-ce que le Gouvernement a innové en invitant les puissances?

Pour éclaircir ce point, j'ai tenu à remonter aux précédents. J'ai voulu savoir ce qui s'était passé aux trois dernières expositions, et voici ce que j'ai relevé.

L'exposition de 1867 a été organisée par deux décrets. Les invitations aux puissances ont été envoyées après la publication de ces deux décrets, et la loi n'est intervenue que quatre mois après.

M. Chapuis nous a lu un passage du rapport où M. Bouge rappelle ce qu'avait dit M. Rouher, quelques mois avant l'exposition de 1867. Je ne veux pas relire les paroles de M. Rouher, mais je ne peux que remercier M. Bouge et M. Chapuis de les avoir reproduites, car il n'y a pas de meilleur argument en faveur de la thèse que je soutiens.

M. Rouher avait établi, en effet, que l'enquête préparatoire et les invitations aux puissances laissaient le droit de la Chambre parfaitement intact.

Eh bien, il en est de même aujourd'hui. Le droit de la Chambre reste entier, et les mesures que le Gouvernement a prises, il était de son droit et de son devoir de les prendre. (Très bien! très bien!)

Pour l'exposition de 1878 les invitations ont été lancées le 18 avril 1876. La loi ne fut promulguée que le 29 juillet suivant, c'est-à-dire trois mois après.

Voilà donc deux précédents qui justifient pleinement l'initiative prise par le Gouvernement.

En 1889, la tradition ne fut pas suivie; mais vous vous rappelez les conditions dans lesquelles cette exposition fut décidée.

La date de la célébration du centenaire de 1889 n'avait pas été précisément accueillie avec enthousiasme par nos voisins, à tel point qu'il fut question ici même de changer le caractère de l'exposition internationale et d'en faire simplement une exposition nationale. Il n'est donc pas étonnant que le Gouvernement ait différé pour lancer ses invitations.

Vous voyez combien il est difficile de contenter tout le monde et M. Méline. (On rit.)

J'ajoute qu'en 1889, divers orateurs se sont plaints que le Gouvernement n'ait pas pressenti les puissances sur leur acceptation. Et ces orateurs avaient raison, car c'était le moyen, pour la Chambre, de se prononcer en toute connaissance de cause.

De même, aujourd'hui, avant de voter les 20 millions qui nous sont demandés, il fallait savoir si l'exposition serait internationale, et le meilleur moyen de le savoir, c'était de le demander. Pour ma part, je suis loin de faire un grief au Gouvernement de son attitude, et je suis très heureux de l'initiative qu'il a prise à ce sujet.

Le deuxième grief est relatif aux conventions passées avec la ville de Paris et avec les grands établissements financiers, dans le but d'assurer la réalisation de l'entreprise au meilleur marché pour l'État.

Je n'entrerai pas dans l'étude de ces conventions. Je tiens cependant à dire que je les trouve très ingénieuses, très avantageuses. Sur 105 millions qui sont nécessaires l'État n'en fournit que 20 et il demande le reste soit à la ville de Paris, soit au crédit public.

On me dira : mais c'est la loterie! J'avoue que je ne serais pas autrement effarouché si l'État se faisait aider ainsi. En Italie, en Espagne il y a des loteries publiques dont le gouvernement fait état.

Du reste, l'État français tire déjà profit du jeu, par l'impôt qu'il applique aux opérations de bourse, par l'impôt sur les cartes à jouer et par le prélèvement sur le pari mutuel. Je vous demande si cela est préférable à une loterie franchement établie.

La Chambre a usé de son droit, le 2 juillet 1892, en invitant le Gouvernement à organiser l'exposition universelle de 1900. Le Gouvernement, de son côté, a usé de son droit en organisant cette exposition à sa guise. La Chambre ne pouvait entrer dans les détails de cette organisation sans qu'il y eût évidente confusion des pouvoirs.

Aujourd'hui, le Gouvernement vous apporte le résultat de ses études. Acceptez-le ou repoussez-le; mais vous ne pouvez lui faire un crime de sa loyauté et de son respect des droits de la Chambre.

J'ai tenu à comparer la procédure suivie en 1889 et celle d'aujourd'hui. La Chambre de 1886, qui a voté l'exposition de 1889, n'a pas eu les documents et les justifications qui vous sont soumis. L'exposé des motifs du projet, distribué le 3 avril 1886, contenait onze pages seulement et ne disait pas un mot du plan ni du terrain.

Les dépenses pour les différentes installations étaient évaluées sommairement en quatre chapitres par des sommes globales dont le total s'élevait à 43 millions.

Je vous prie de comparer ce devis à celui que le projet de loi actuel soumet au Parlement et qui lui permet de se décider en complète connaissance de cause.

Le rapport de la commission, présenté par M. Jules Roche, était aussi beaucoup moins développé que celui de M. Bouge. Il ne contenait pas un mot non plus du plan ni du terrain. Et dans la discussion, à la Chambre et au Sénat, on ne posa pas de questions indiscrètes au Gouvernement; on lui laissa carte blanche.

Avais-je raison d'affirmer que jamais projet de loi n'a été soumis au Gouvernement dans des conditions plus respectueuses de son droit d'examen et de contrôle?

Notez qu'il s'agit ici d'une dépense de 20 millions, comme en 1886. Car si en 1889 la contribution de l'État n'était que de 17 millions, elle s'est élevée en réalité à 20 millions, à cause de l'indemnité que l'État a dû payer à la ville pour la suppression du champ de manœuvres du Champ-de-Mars.

La partie du projet qui a été la plus attaquée est celle relative à l'emprise des Champs-Élysées, au remplacement du palais de l'Industrie, à la création d'une avenue offrant perspective sur le dôme de Mansard, avec établissement d'un pont sur la Seine.

Il y a eu de terribles batailles au sein de la commission. M. Berger, usant de l'autorité considérable que lui donnent son titre d'ingénieur et ses anciennes fonctions de directeur général de l'exploitation à l'exposition universelle de 1889, démolissait le projet du Gouvernement avec une maëstria désolante.

A chaque séance il apportait des arguments nouveaux et entrait dans les détails techniques les plus infimes, comme la question de l'écoulement des eaux de pluie.

Nous avions beau lui répondre que ce n'était point là notre affaire, mais celle des agents d'exécution choisis par le Gouvernement, M. Berger ne se laissait arrêter par rien. En Parisien artiste qu'il est, il nous demandait grâce pour les Champs-Élysées, il nous suppliait de ne pas détruire le charme de cette partie solitaire où les poètes et les philosophes vont rêver.

Pour moi, les Champs-Élysées, c'était la grande avenue du milieu et les deux grandes contre-allées de chaque côté. J'ai voulu connaître par moi-même cette partie à laquelle on cherchait à nous intéresser, celle qui est comprise entre le palais de l'Industrie et le Cours-la-Reine.

Vous y verrez d'abord, à une cinquantaine de mètres du palais de l'Industrie, le pavillon de la ville de Paris, jadis si gai, si pimpant, aujourd'hui morne, délabré, avec ses moulures qui s'effritent, ses murs couverts d'inscriptions et de dessins obscènes.

Plus loin, les montagnes russes dressent au-dessus des arbres leur carcasse contournée, puis on voit les palissades peintes en vert criard qui entourent le Jardin de Paris, et tout autour des bâtisses horribles dont j'ignore l'usage.

Si c'est là que les poètes vont rêver, leurs yeux doivent être effarouchés par ce spectacle. Le jour, passe encore; mais le soir, en cette saison, c'est un véritable coupe-gorge; pendant l'été, il paraît que les arbres abritent en cet endroit des idylles d'un ordre spécial que la police des mœurs vient souvent interrompre.

Le projet du Gouvernement transforme de la façon la plus heureuse cette partie des Champs-Élysées; il apporte la lumière et la vie dans ce coin obscur et solitaire.

Il faudra démolir le palais de l'Industrie; mais je ne le regretterai pas. Le palais de l'Industrie a rendu de grands services, mais nos architectes pourront, sans grandes difficultés, bâtir un autre palais qui présentera les mêmes avantages et n'aura pas les mêmes inconvénients.

L'avis à peu près unanime est que le palais de l'Industrie est une bien laide chose; quelques Parisiens peuvent avoir pris leur parti de cette laideur, mais l'étranger doit être surpris de voir au milieu des Champs-Élysées, au milieu de la plus belle promenade du monde, ce bâtiment horrible, qui paraît un défi au bon goût français.

On peut donc démolir le palais de l'Industrie, ce ne sera pas là un acte de vandalisme. Il ne faut pas, du reste, oublier que, d'après le projet, vous donnez au Gouvernement 21 millions 500,000 fr. pour des constructions à faire aux Champs-Élysées. Or, avec cette somme, étant donné le talent de nos architectes, on trouvera certainement le moyen de faire quelque chose de beau, de digne de Paris. (Très bien! très bien!)

Quant à l'avenue qui doit ouvrir la superbe perspective des Invalides, je trouve que c'est là une idée admirable, ce sera le clou de l'exposition de 1900.

Cette idée a été et est encore très contestée, M. Bouge, dans son rapport, l'exécute d'un mot impitoyable : « Il résulte du plan que l'avenue sera fortement oblique; l'axe est à double direction. » J'ai interrogé les hommes du métier, et ils m'ont répondu qu'ils n'avaient jamais vu un axe de cette nature. (On rit.)

M. Georges Berger s'est montré d'une sévérité excessive pour cette partie du plan; il conteste tout, même la beauté de la conception, la possibilité de la perspective. En entendant notre honorable collègue développer ses arguments avec un réel talent, je me félicitais de ce qu'on ne l'eût pas nommé directeur général de l'exposition de 1900; car ce n'est pas le magnifique projet actuel qu'il vous aurait apporté, il se serait attaché à ne pas faire plus grand qu'en 1889. Il aurait fait une exposition mesquine, étriquée.

M. Georges Berger. Je défends les finances de la France.

M. Henri Lavertujon. Vous les avez défendues

devant la commission avec une très grande énergie, mais j'espère que la Chambre ne vous donnera pas raison.

Heureusement, l'honorable M. Picard avait des idées plus larges, il n'a pas de parti pris, il n'a pas opposé son veto aux manifestations du génie de nos architectes.

Quand le jury du concours lui a présenté ce projet d'exposition, il l'a examiné, l'a accepté et l'a mis au point. Et la commission supérieure, composée de 115 membres, a adopté, à l'unanimité des votants moins 3 voix, ce projet que vous êtes appelés aujourd'hui à discuter.

Si la Chambre veut se rendre compte de la façon dont a été accueillie l'idée de démolir le palais de l'Industrie, elle n'a qu'à prendre connaissance des avis émis par divers intéressés.

M. Guadet, membre du conseil supérieur des bâtiments civils, déclare que cette conception séduit par sa beauté artistique. Les artistes primés au concours (car le projet du Gouvernement n'est pas l'œuvre d'un architecte mais une synthèse des différents projets présentés au concours) protestent contre l'exclusion du Cours-la-Reine et des Champs-Élysées du périmètre de l'exposition, dans le but de conserver certain monument existant.

De même, les artistes peintres et sculpteurs se déclarent partisans de l'ouverture d'une perspective dans l'axe du palais de l'Industrie et de la construction d'un nouveau palais des Arts. Ils estiment que le palais projeté constituera une œuvre d'un réel caractère artistique et ils en souhaitent la réalisation, sous la réserve que, pendant l'exécution des travaux, l'administration permettra d'organiser les Salons annuels.

Je dois dire que l'administration a tenu compte de cette réserve, et que les travaux seront échelonnés de telle sorte que les expositions annuelles puissent avoir lieu.

Voix à droite. Avez-vous entre les mains une pétition des contribuables demandant une exposition en 1900? (Bruit sur divers bancs.)

M. Henri Lavertujon. Je laisse au Gouvernement le soin de répondre à cette interruption.

Un écrivain distingué, M. Mirbeau, rappelle qu'avant 1855, le carré Marigny était un des plus beaux endroits de Paris. Lorsque le palais de l'Industrie fut construit, il apparut dans la grâce d'un bœuf foulant un parterre de roses.

Le conseiller municipal du quartier, M. Quentin-Bauchart, écrit que le palais de l'Industrie est dans un état de délabrement lamentable, faute de réparations qui incombent à l'Etat et qui seront très coûteuses. Il ajoute que depuis de longues années ce bâtiment n'est plus en rapport avec les progrès de la science et des arts.

Donc, si le palais de l'Industrie n'est pas livré aux démolisseurs, le Gouvernement devra déposer une demande de crédit pour les réparations reconnues urgentes et indispensables.

De même, M. Beurdeley, maire du VIII[e] arrondissement, qui ne méconnaît pas les services rendus par le palais de l'Industrie, le voit disparaître sans regret et manifeste une sorte d'enthousiasme à l'idée qu'on va rendre au public la perspective de la Seine.

Et sa conviction est si profonde qu'il ajoute : « Avoir la Seine et ne pas s'en servir, c'est avoir un volcan et le laisser s'éteindre. » (On rit.)

Eh bien, nous avons la Seine, plus inoffensive qu'un volcan ; nous devons en tirer parti ! (Très bien ! très bien !) Voulez-vous connaître maintenant l'avis du Conseil municipal de Paris? S'il déclare que le projet, loin de gâter Paris, l'embellit au contraire, j'estime que vous ne devez pas vous inscrire en faux contre l'appréciation des représentants de la capitale.

On nous accuse souvent, et bien à tort, les députés de la province, de ne pas aimer Paris ; nous l'aimons tous, au contraire ; nous le voulons toujours plus beau et toujours plus grand. Quand le Conseil municipal affiche des prétentions politiques inadmissibles, nous protestons ; mais il faut rendre à tous les Conseils municipaux de Paris cette justice qu'il n'est pas de grande ville qui soit administrée avec plus de sagesse et avec un plus grand souci de sa grandeur et de sa beauté. (Très bien ! très bien !)

Eh bien ! M. Pierre Baudin, au nom de la commission spéciale, se déclare absolument partisan du projet. Le nouveau pont et l'avenue projetée feront de l'espace compris entre l'avenue des Champs-Élysées et l'esplanade un jardin unique.

Il constate que si la ville s'est appliquée, depuis 1870, à développer des travaux d'utilité générale en vue du bien-être de la masse des habitants, elle peut aujourd'hui couronner ce magnifique effort par une œuvre d'art pur qui sera le legs du siècle finissant aux générations nouvelles. Ce sera, conclut-il, une belle œuvre, qui fera honneur à Paris et à la République. (Très bien ! très bien !)

M. Bouge, *rapporteur.* Vous oubliez de dire que, le mois avant ce rapport, le Conseil municipal avait pris une délibération contre le projet d'une exposition aux Champs-Élysées.

M. Henri Lavertujon. Je serais un collègue indélicat si je déflorais vos arguments. Nous avons donc, en faveur du projet, non seulement le Gouvernement, mais l'unanimité du jury de concours, mais l'unanimité moins 3 voix des 135 membres du conseil supérieur; nous avons l'adhésion des artistes exposants, et enfin l'adhésion formelle et définitive, par 66 voix contre 6, du Conseil municipal de Paris.

A ces manifestations on en opposera d'autres ; vous prononcerez dans votre souveraineté, et je ne doute pas un seul instant de votre décision.

Mais ce n'est pas seulement comme membre de la minorité de la commission que j'ai pris la parole, c'est aussi comme représentant d'un arrondissement rural.

Je ne suis certes pas insensible aux considérations artistiques et politiques, je sais que la France retire de ses expositions un regain de gloire et de prestige ; mais j'ai tenu compte aussi d'une autre considération très puissante, à savoir, l'avantage que l'opération présente au point de vue des intérêts généraux du pays.

Ici, j'ai pour moi l'opinion de M. Méline, qui déclare que les expositions donnent à l'activité productrice des nations une impulsion, un élan, qui engendrent une émulation féconde et font faire un nouveau pas en avant dans la voie du progrès.

Et ce n'est pas, observe-t-il, l'industrie parisienne qui en tire seule profit ; les industries de province, plus ignorées, trouvent là l'occasion de se faire apprécier.

Dans ce rapport, très remarquable et très étudié, M. Bouge avance une affirmation que j'ai trouvée très grave : « L'année de l'exposition, dit-il, est très fructueuse ; l'année qui précède et l'année qui suit sont nulles. La compensation s'opère d'elle-même et l'ordre économique le veut ainsi. »

Et, quelques lignes plus loin, il ajoute : « Les recettes des douanes accusent exactement ce jeu de bascule. »

S'il en était ainsi, je ne me dissimule pas que ma thèse serait très gravement atteinte. Heureusement qu'il n'en est rien. J'ai vérifié pour toutes nos expositions.

En 1853, nos exportations étaient de 1 milliard 541 millions ; en 1854, de 1 milliard 413 millions. En 1855, année de l'exposition, elles montent à 1 milliard 558 millions ; en 1856, à 1 milliard 893 millions ; en 1857, à 1 milliard 866 millions, et en 1858, à 1 milliard 887 millions.

Donc, l'exposition de 1855 se traduit par un brusque relèvement de nos exportations qui se chiffre par 400 millions environ et qui se maintient.

Je passe à l'exposition de 1867. En 1865, nos exportations sont de 3 milliards 89 millions ; en 1866, de 3 milliards 181 millions ; en 1867, année de l'exposition, se produit un fléchissement, 2 milliards 826 millions, qui s'accentue légèrement en 1868 avec 2 milliards 790 millions, mais qui disparaît en 1869, où nous atteignons 3 milliards 75 millions. Malheureusement la guerre arrive, et nous retombons, en 1872, à 2 milliards 802 millions.

Pour l'exposition de 1878, nous avons, en 1876, 3 milliards 575 millions ; en 1877, 3 milliards 436 millions ; en 1878, année de l'exposition, nouveau fléchissement, — 3 milliards 179 millions — immédiatement suivi d'une progression qui ne s'arrêtera pas ; en 1879, 3 milliards 321 millions ; en 1880, 3 milliards 467 millions ; en 1881, 3 milliards 561 millions, et en 1882, 3 milliards 574 millions.

Les trois années qui précèdent l'exposition de 1889 sont particulièrement régulières. En 1886, 3 milliards 249 millions ; en 1887, 3 milliards 244 millions ; en 1888, 3 milliards 246 millions. Brusquement, en 1889, année de l'exposition, nous sautons à 3 milliards 703 millions.

Mais, à partir de 1890, les nouveaux tarifs de douane entrent en jeu et je ne puis plus me servir des chiffres pour mon raisonnement.

Voilà l'influence des expositions sur notre commerce d'exportation. L'appréciation de M. Bouge n'est donc pas fondée. Est-elle plus exacte en ce qui concerne le commerce intérieur ? Ici, j'ai consulté les recettes totales des chemins de fer avant et après les expositions.

En 1854, les recettes de nos chemins de fer étaient de 198 millions 847,000 fr. En 1855, de 267 millions 400,000 fr. ; en 1856, de 305 millions 208,000 fr., soit une différence de 107 millions entre l'année qui précède et l'année qui suit l'exposition.

En 1866, les recettes ont été de 623 millions 438,000 fr. ; en 1867, de 577 millions 707,000 fr. ; en 1868, de 684 millions 956,000 fr., soit une différence de 61 millions entre l'année qui a précédé et l'année qui a suivi l'exposition.

En 1877, les recettes ont été de 868 millions 204,000 fr. ; en 1878, de 931 millions 914,000 fr. ; en 1879, de 945 millions 565,000 fr., soit une différence de 77 millions.

En 1886, les recettes ont été de 1 milliard 36 millions 106,000 fr. ; en 1887, de 1 milliard 60 millions 543,000 fr. ; en 1888, de 1 milliard 80 millions 655,000 fr. ; en 1889, de 1 milliard 159 millions 368,000 fr. ; en 1890, de 1 milliard 153 millions 618,000 fr. ; en 1891, de 1 milliard 184 millions 942,000 fr. ; en 1892, de 1 milliard 183 millions 422,000 fr. ; soit 104 millions d'augmentation entre 1888 et 1892.

S'il est vrai, comme le dit M. Bouge, qu'en toute chose le dernier mot appartient à la statistique, je viens d'en faire passer assez sous vos yeux pour établir quelle augmentation d'activité industrielle et commerciale, en un mot, quelle augmentation de richesse notre pays entier a toujours retirée de ses expositions.

Nos adversaires disent que nous allons dépenser 100 millions de francs pour l'exposition, et que c'est de la folie.

Si ces 100 millions devaient être dépensés hors de chez nous, je comprendrais la force de l'argument ; mais cet argent sera dépensé chez nous en salaires, en achat de matériaux. Puis la contribution de l'État n'est que de 20 millions. Qui en profitera ? D'abord les ouvriers, auxquels vous donnerez des salaires.

Mais, nous dit-on, après avoir ouvert tous ces chantiers et attiré de nombreux ouvriers à Paris, vous les rejetterez sur le pavé !

A cela on peut répondre que, plus tôt les travaux commenceront, et moins sera grand le nombre des ouvriers à employer.

Tous ces ouvriers, d'ailleurs, ne restent pas à Paris ; beaucoup reviennent chez eux et avec l'argent qu'ils ont gagné acquièrent un lopin de terre. C'est une des formes sous lesquelles l'argent dépensé à Paris retourne en province.

Il faudra des pierres, du ciment, de la chaux, du bois, du fer, des faïences, des porcelaines, des étoffes pour construire et orner ces palais. Qui fournira tout cela ? Les divers départements. C'est encore une façon pour la province de recouvrer l'argent dépensé à l'exposition.

On peut dire que Paris fournira le terrain, et la province tous les matériaux, ce qui n'est pas là le plus petit lot. (Très bien ! très bien !)

En 1900 il y aura un mouvement considérable d'argent à Paris. La province y a apporté, en 1889, 500 millions, et l'étranger 750 ; j'espère que cet apport sera plus élevé encore en 1900.

M. Bouge constate que la plus-value de l'octroi de Paris en 1889 a été de 10 millions, et il admet qu'elle s'élèvera à 20 millions en 1900. Représentez-vous la quantité énorme de denrées que suppose cette recette de 20 millions, car il faudra nourrir ces innombrables visiteurs.

Et qui fournira la viande, les boissons ? La province évidemment.

Il en sera de même des objets achetés à l'exposition ; la plus grande partie sera fournie par la province ; les Parisiens auront sans doute leur part de bénéfice.

Mais, comme les Parisiens qui ont gagné de l'argent vont à la chasse, aux eaux, à la campa-

gne, ce n'est pas Paris seul qui profitera de ces bénéfices.

Il ne faut pas envisager l'opération par ses petits côtés, il faut la considérer dans son ensemble, et on voit alors que, si quelques intérêts particuliers peuvent en pâtir, les intérêts généraux en profiteront. C'est ma profonde conviction. (Très bien! très bien!)

Quant à l'État, il récupérera facilement les 20 millions qu'il aura dépensés. En effet, en 1889, l'excédent des recettes des chemins de fer a été de 19 millions, celui des postes et télégraphes de 7 millions, celui des contributions indirectes de 30 millions; l'État retrouvera donc en 1900 ses 20 millions et au delà.

Mais, pour que l'opération réussisse, il ne faut pas lésiner. (Très bien! très bien!) Ne faisons pas comme ces bourgeois qui, après avoir fait leurs invitations, remplacent le champagne par de la limonade et l'orchestre par un piano. (On rit.)

Acceptons, sans y rien changer, le plan grandiose auquel l'étranger a déjà rendu justice. (Très bien! très bien!)

Nous devons faire en 1900 autre chose que du vieux-neuf; le cadre de l'exposition de 1889 serait insuffisant.

Le Gouvernement n'a fait qu'exercer son droit et accomplir son devoir en prenant des mesures préparatoires, et jamais le Parlement n'a été plus libre de se prononcer.

La transformation des Champs-Élysées, dont on fait un épouvantail, est désirée par les artistes les plus autorisés; enfin, notre industrie et notre commerce n'ont qu'à gagner à cette exposition, qui aura un grand effet moral à l'étranger et profitera à toute la France. (Très bien! très bien!)

Si la Chambre partage ma conviction, je la prie de faire vite et de ne pas tout remettre en question en remaniant le plan général. (Très bien! très bien!)

Son patriotisme lui dira si ce vote ne doit pas être émis à une grande majorité.

Le projet a été élaboré par les autorités les plus compétentes. L'homme auquel est échue la charge très lourde de cette colossale entreprise est une des plus belles intelligences de notre temps. (Applaudissements.)

M. Picard a su s'entourer d'hommes éminents, qui lui ont apporté le concours de leur dévouement et de leur expérience pendant trois années, sans aucune rémunération. (Très bien! très bien!)

Ce désintéressement rare aurait dû, tout au moins, leur épargner d'injustes attaques. (Très bien! très bien!) Sans se laisser arrêter par aucun obstacle, ils ont marché droit devant eux et arrêté un programme digne d'eux et de vous.

En l'adoptant, vous serez assurés de réaliser une exposition grandiose et nouvelle, et de faire une œuvre digne de Paris et de la France. (Applaudissements.)

M. Maurice Binder. Au début des observations que je crois devoir soumettre à la Chambre en ma qualité de représentant direct de la partie de la rive droite de la Seine qui, d'après le projet du Gouvernement, doit être comprise dans l'enceinte de l'exposition, je tiens à apporter ici la protestation la plus absolue, la plus indignée, contre ce système d'accusations qui consiste à faire passer aux yeux de l'opinion publique pour les seuls partisans de l'exposition ceux qui acceptent *de plano* le projet du Gouvernement, et à qualifier ceux qui se permettent quelques critiques d'adversaires déguisés mais irréconciliables.

Je me refuse à me laisser enfermer dans un tel dilemme. Ceux de mes anciens collègues du Conseil municipal qui appartiennent à cette Chambre, notamment M. le ministre du commerce, savent que je me suis nettement prononcé dès le début pour l'exposition; ce que j'étais en 1893, je le suis encore aujourd'hui.

Partisan décidé de l'exposition, j'estime qu'elle couronnera d'une façon grandiose, au point de vue de l'art, le siècle qui va finir; qu'elle ouvrira d'importants chantiers de travail pour l'industrie; enfin, qu'au point de vue spécial du petit commerce de Paris, il y a un intérêt certain, indiscutable à lui permettre de rattraper en quelques mois les sacrifices qu'il a dû s'imposer.

Sur ce dernier point, je demanderai à M. le commissaire du Gouvernement de faire insérer dans le règlement de l'exposition que, deux fois au moins par semaine, l'exposition sera fermée le soir, pour que le petit commerce puisse profiter ces jours-là de l'affluence des visiteurs.

M. Descubes. Ceux qui vont à l'exposition le soir resteront chez eux les jours où elle sera fermée.

M. Maurice Binder. J'arrive à la critique du plan adopté. Il est trop tard, me dira-t-on, pour le modifier.

Mais M. le rapporteur a montré qu'il s'agit non d'une modification totale, mais de remaniements partiels; le Gouvernement n'est d'ailleurs pas lié par le concours.

Je n'ai pas une confiance exagérée dans les paroles des ministres (On rit.); toutefois, il est bon de rappeler les déclarations des deux derniers ministres du commerce.

En juillet dernier, M. Lebon a déclaré que les droits du Parlement seraient respectés; M. Mesureur, au moment du dépôt du projet de loi, a affirmé à son tour que le Parlement aurait pleine liberté pour modifier tout ou partie du projet.

Les engagements des ministres sont donc formels.

Je reconnais qu'accepter le principe de l'exposition, c'est s'engager à faire ces sacrifices propres à la doter d'un cadre aussi éblouissant que celui de ses devancières.

Mais il serait trop imprévoyant, en présence d'une opération aussi éphémère qu'une exposition, de ne pas se préoccuper des conséquences qu'elle peut avoir au point de vue des beautés permanentes de Paris.

Le plan proposé me paraît offrir deux inconvénients. Du pont de la Concorde, on jouit d'un spectacle merveilleux vers le Trocadéro: le pont projeté interceptera ce magnifique panorama.

Il ne s'agit pas, en effet, de relier de bord à bord les deux rives de la Seine. Il a fallu, pour couvrir la gare souterraine des Invalides, exhausser le sol de 2 mètres environ. Il faudra, par suite, élever le pont dans une proportion telle qu'il masquera la perspective.

L'autre inconvénient est plus grave: il ne s'agit de rien moins que de la mutilation d'une partie des Champs-Élysées. Est-ce que j'obéis à un sentiment de tendresse pour le palais de l'Industrie en parlant ainsi?

On pourrait éprouver quelque serrement de cœur à voir disparaître ce monument, qui a donné abri à tant d'expositions intéressantes; mais ce n'est pas ce sentiment de tendresse qui m'inspire.

On proposerait la suppression du palais de l'Industrie et son remplacement par des arbres, des parterres, j'admettrais un tel projet. Mais on propose de dépenser 20 millions pour construire deux nouveaux palais.

En passant la revue des héritages légués par les précédentes expositions, on peut concevoir quelques craintes: à la suite de 1857, c'est le palais de l'Industrie; 1878 nous a légué cette horreur qui s'appelle le palais du Trocadéro; 1889, la Galerie des machines, qui masque un des beaux monuments de Paris.

Et je me dis que les architectes ne feront peut-être pas, pour 1900, quelque chose de beaucoup plus beau. (Très bien! très bien!)

On assure que nous allons avoir une avenue avec une perspective magnifique. Malheureusement il y a beaucoup de chances pour qu'on ne puisse pas jouir de cette perspective, à cause de la pente qu'il faudra donner à l'avenue.

Quant aux palais à construire, on ne nous en dit rien. C'est l'inconnu.

M. Picard, *commissaire général de l'exposition de 1900, commissaire du Gouvernement.* Je répondrai à la prochaine séance.

M. Maurice Binder. Il y a aussi la question de la durée des travaux, qui pendant six années au moins rendront les Champs-Élysées impraticables.

On nous demande de consentir à la disparition de 417 arbres des Champs-Elysées et du Cours-la-Reine, pour les remplacer par une série de constructions qui disparaîtront, dit-on, au lendemain de l'exposition. Mais nous avons déjà vu tant de constructions analogues subsister malgré les promesses faites, qu'il est permis d'avoir quelque méfiance à cet égard.

Ces arbres, dit-on encore, ne souffriront aucun mal. On les plantera et on les replantera trois ou quatre ans après sans inconvénient. Je ne suis pas assez expert en horticulture pour discuter là-dessus. Mais il me paraît que c'est une expérience dangereuse, pleine au moins d'inconnu. (Très bien! très bien! à droite.) Et ceux de nos collègues qui, séduits, entraînés par l'éloquence de notre collègue M. Paul Deschanel, se sont laissés aller à accepter, sous prétexte d'un essai loyal, le prétendu provisoire d'une politique radicale, comprennent trop bien maintenant les inconvénients du provisoire, le danger qu'il y a de le voir se transformer en définitif, pour ne pas s'expliquer comment à mon tour, et bien que sur un tout autre terrain, je me méfie du provisoire.

Si, malgré mes protestations, malgré mes craintes loyalement exprimées, le ministre du commerce et le commissaire du Gouvernement obtiennent de la Chambre le vote de leur projet, et si l'exposition réussit, personne n'en sera plus content que moi.

Mais j'imagine que personne ne saurait me blâmer d'avoir protesté ici à l'idée de voir mutiler la plus belle promenade de Paris, qui a fait le bonheur, non seulement des heureux, mais des déshérités de générations entières, enfin qui jouit dans le monde d'une réputation universelle. (Très bien! très bien! sur divers bancs).

M. Georges Berry. Après la discussion si substantielle de M. Lavertujon, il ne reste pas grand'chose à dire. Cependant M. Binder a repris certaines questions, et c'est à lui que je vais particulièrement répondre.

Ensemble nous approuvons l'exposition, dont il s'est dit partisan, quoique la plupart de ceux qui combattent le projet du Gouvernement soient opposés au principe même de l'exposition, car personne ne veut d'une exposition restreinte. (Très bien! très bien! à gauche.)

Je n'en veux pour preuve que le rapport de M. Bouge, nommé dans son bureau comme contraire à l'exposition, et les articles peu favorables de M. Méline dans la *République française.*

M. Méline, *président de la commission.* Vous vous trompez. Jamais je n'ai été opposé au principe de l'exposition.

M. Georges Berry. Alors c'est une erreur dont je m'excuse.

Une campagne a été faite contre l'exposition dans toutes les régions de la France. Dans une brochure qui vient de Rennes, on reproche à l'exposition de 1867 d'avoir fait perdre à la France le Luxembourg, à celle de 1878 de nous avoir coûté les Nouvelles-Hébrides. On ne dit pas ce que l'exposition de 1900 nous coûtera, mais on laisse à penser qu'elle nous fera certainement perdre encore quelque chose.

Nos adversaires provinciaux disent formellement: Paris veut nous tuer, tuons Paris.

Il ne s'agit pas de Paris, mais de la France tout entière. A Paris on ne produit ni blé, ni bestiaux. (On rit.)

Paris est un marché intermédiaire, tout ce qui est vendu et consommé à Paris vient de la province; il ne faut donc pas dire que la province n'a pas d'intérêt à l'exposition.

On répond que ce qui sera consommé à Paris l'aurait été en province, mais on ne tient pas compte des étrangers qui viendront à Paris pour l'exposition.

L'exposition de 1889 a eu 1,500,000 visiteurs, qui ont laissé en France 750 millions, dont a bénéficié la province aussi bien que Paris.

En ce qui concerne les travaux, les matières qu'on emploiera auront été d'abord travaillées en province, de sorte que les ouvriers de province travailleront eux aussi pour l'exposition.

On dit que l'exposition va amener à Paris 10,000 ouvriers de province, qui resteront ensuite à la charge de l'Assistance publique.

Or, il ne faudra que 5,000 à 6,000 ouvriers pour les travaux de l'exposition, et il y a à Paris 8,000 à 9,000 ouvriers sans travail; on pourra les employer sans avoir besoin d'en faire venir de province.

Cette exposition est une œuvre patriotique, elle ouvrira le siècle futur; d'autres pays, d'autres villes, notamment Berlin, ont voulu la faire.

Nous l'avons à Paris, faisons-la grande et digne de la France, de la province et de Paris, qu'il ne faut pas séparer, qu'il faut confondre dans le même amour de la patrie. (Très bien! très bien!)

L'honorable M. Binder s'est élevé contre la reconstruction du palais de l'Industrie et contre la construction du pont, parce qu'on n'aura plus a-t-il dit, la perspective actuelle.

Or, actuellement, le palais de l'Industrie empêche de voir quoi que ce soit.

M. Maurice Binder. J'accepte la démolition du palais de l'Industrie, mais non son remplacement.

M. Georges Berry. Vous croyez que, de l'avenue des Champs-Élysées, le pont bombant un peu, on ne verra pas le soubassement des Invalides.

Mais généralement ce ne sont pas les pierres qui soutiennent un monument qu'on regarde, elles sont, du reste, presque toujours cachées par des massifs de fleurs. Ce qu'on regarde, c'est l'ensemble du monument et ce qui l'entoure.

M. Maurice Binder. Pendant l'exposition tout le monument sera caché par des bâtisses provisoires.

M. Georges Berry. C'est une erreur. Il y a du quai de la Conférence au palais des Invalides 400 mètres ; or, dans une distance de 300 mètres, le rayon du sol se confond avec le rayon de la façade ; il n'y aura donc pas un défaut de perspective, même si le pont bombe un peu.

Quant aux deux palais à édifier, M. Bouge dit dans son rapport : « Les concurrents auront l'occasion et les moyens d'accomplir des prodiges : le plus bel emplacement du monde, des crédits intarissables, c'est la gloire à la portée de la main. L'atteindront-ils ? Les divers monuments sortis du concours de ces dernières années ne permettent pas d'affirmer que ce résultat sera sûrement atteint. »

Mais il ajoute plus loin :

Les partisans des Champs-Élysées ne peuvent pas faire à nos ingénieurs, à nos architectes, à nos artistes, une plus grande injure que de douter de leur esprit inventif.

M. Bouge, *rapporteur*. L'architecture des expositions et l'architecture durable sont deux choses différentes.

M. Georges Berry. Les deux palais dont il s'agit sont bien un peu de l'architecture d'exposition.

Vous avez fait appel à tous les adversaires de l'exposition en général et de l'exposition aux Champs-Élysées en particulier ; vous avez reproduit l'opinion de tous ceux qui combattent la disparition du palais de l'Industrie, et vous vous êtes appuyé sur une protestation d'une société des architectes parisiens qui n'existe pas ; la Société centrale des architectes français se défend d'avoir jamais réclamé la conservation du palais de l'Industrie.

M. le rapporteur. J'ai voulu parler de l'Union des architectes français, dont le siège est à Paris.

M. Georges Berry. M. le rapporteur estime que l'exposition coûtera plus de 100 millions. Il fait entrer dans les prévisions de dépenses une somme de huit millions qui représente le double de ce que pourra coûter la construction du pont des Invalides, et il néglige une somme de 1 million 500.000 fr. mise en réserve.

Il relève une somme de 3 millions pour l'imprévu, ce qui est inexact. Enfin, il critique ce qu'il appelle une loterie, alors que l'opération est tout autre.

En effet, cinq sociétés de crédit ont offert leur concours à l'État. Elles ont émis 63 millions de tickets, et on a soucrit 112 millions. Il en est de cette opération comme de tous les emprunts remboursables de la ville de Paris.

On ne saurait appeler billet de loterie un titre qui donne droit à des entrées et à un rabais sur les chemins de fer. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il s'est manifesté certaines tendances contre l'exposition. Aussi, devons-nous mettre en garde contre un entraînement irréfléchi certains de nos collègues bien intentionnés, qui estiment que le rejet du projet n'implique pas l'abandon de l'exposition.

Le temps manquerait pour préparer de nouveaux projets. D'autre part, on ne peut pas assigner à l'exposition de 1900 le même emplacement qu'en 1889. Quant à moi, je préfère une exposition à cheval sur les deux rives du fleuve à une exposition reléguée dans des quartiers excentriques.

Si certaines manifestations contre l'exposition de 1900 se sont traduites dans des délibérations de Conseils municipaux, à Nancy notamment, on peut citer, en sens contraire, d'autres délibérations prises dans des villes qui solidarisent leurs intérêts avec ceux de Paris.

Le Conseil municipal de Lisieux, sollicité d'émettre un vœu pareil à celui de Nancy, a déclaré qu'au contraire l'exposition donnerait lieu à un mouvement considérable d'affaires, dont le commerce, l'industrie et l'agriculture profiteraient, et il a repoussé la demande de la ligue nancéenne.

Le rejet du projet équivaudrait au rejet de l'exposition, car aucun gouvernement ne voudrait présider à une exposition diminuée, amoindrie.

On oublie trop qu'il ne s'agit pas seulement de Paris, mais de la France entière dans cette solennité. Après le souvenir laissé par la grande exposition de 1889, il faut que celle de 1900 soit digne du passé, que la province unisse ses efforts à ceux de la capitale pour faire triompher le prestige de la France et rendre cette fête du siècle digne du pays tout entier. (Très bien ! très bien !)

M. Denys Cochin. La Chambre ne s'étonnera pas de voir les députés de la Seine se succéder à la tribune ; ce n'est d'ailleurs pas un spectacle sans intérêt que celui de représentants de la même ville qui ne sont pas absolument d'accord, Paris et la province ne doivent pas être séparés.

Mais, à Paris comme en province, il y a des adversaires du principe même de l'exposition, et des adversaires du plan, complet ou restreint.

Il ne faut pas dire que celui qui repousse le plan repousse par cela même l'exposition. Pour moi, je crois l'exposition nécessaire, non pas parce qu'elle aura lieu en 1900, mais pour des raisons plus sérieuses, parce qu'elle viendra clore une époque particulièrement féconde.

M. Picard aura la bonne fortune d'avoir à présenter une foule d'inventions nouvelles : les merveilleuses applications de l'électricité, les progrès faits dans l'hygiène à la suite des découvertes de M. Pasteur, les invraisemblables résultats qu'on obtient avec la photographie.

Dans l'art, une poussée de jeunes esprits apportera une nouvelle forme de décoration des monuments.

Mais, précisément parce que l'exposition sera très belle comme contenu, je suis moins inquiet du contenant. Dire que 80 hectares et 50 millions ne lui suffiront pas, comme à l'exposition de 1889, c'est faire injure à nos savants, à l'imagination de nos ingénieurs et de nos architectes. Ce qui fait la beauté d'une œuvre, ce n'est pas sa dimension. (Très bien ! très bien !)

Nos expositions, depuis 1855, se sont successivement augmentées du Champ-de-Mars, puis du Trocadéro, puis de l'esplanade des Invalides ; aujourd'hui, il faut en plus les Champs-Élysées ; demain, il faudra la place de la Concorde et les Tuileries.

Enfin, les expositions sont trop fréquentes ; elles amènent dans Paris des bouleversements continuels.

J'ai pu avoir l'avis de deux ministres qui ont préparé des expositions. M. Jules Roche, à propos de l'exposition de 1900, dit : « Ces expositions sont des sommets du haut desquels, de temps en temps, on considère le chemin parcouru. »

M. Lockroy a écrit : « J'ai fait une exposition ; je ne serais pas très content d'en faire une autre. Pourra-t-on faire plus amusant, plus grand, plus riche que ce qui a été fait ? »

C'est, en effet, un problème insoluble que de rechercher des amusements inconnus, inédits depuis 1889. Au lieu d'une rue du Caire, on nous annonce un canal de Venise.

Quant à la tour Eiffel, alors qu'on cherchait quelque *clou* pour la remplacer, j'avais pensé à celui-ci : il serait bien agréable de voir Paris sans la tour Eiffel. (On rit.)

En fait de boui-bouis et de rues du Caire, on n'arrivera pas à faire mieux. (Nouveaux rires.) Mais, au point de vue des sciences et des arts, le progrès accompli est considérable.

Vous avez de l'argent, vous avez 20 millions de l'Etat, 20 millions de la ville de Paris, et pour le surplus, soit 60 millions, vous vous adressez à l'épargne. Ces 60 millions, vous les aurez sans doute, mais ne penserez-vous pas avec moi que l'on fait des appels trop fréquents à l'épargne, et que cet argent serait employé plus utilement dans l'industrie et l'agriculture ? (Très bien ! très bien !)

Il serait plus digne d'un Etat de faire franchement les choses avec l'argent du budget, au lieu d'offrir un leurre aux personnes qui apporteront leur argent.

Que leur donnerez-vous en échange ? Des lots et des billets de chemin de fer.

Mais la réduction du prix des billets se fera par la force des choses. Ce sont là des avantages illusoires. Si l'avantage offert par les billets de chemin de fer est sérieux, c'est l'État qui s'en apercevra (Très bien ! très bien !)

Le sacrifice consenti par les compagnies retombera à sa charge, sous forme d'augmentation de la garantie d'intérêt.

La souscription est couverte. On s'est adressé aux grands établissements de crédit, qui, à leur tour, ont trouvé 3.250 personnes qui ont chacune souscrit pour 20.000 fr.

Pour désintéresser ces souscripteurs, il faut tabler sur le chiffre des entrées.

A la dernière exposition il y a eu 23 millions d'entrées. La prochaine en aura certainement davantage, par suite des facilités de déplacement ; mais, au lieu de 23 millions d'entrées, il faut en supposer 60, soit le triple. L'opération n'est donc pas aussi sûre qu'on veut bien le dire.

Quant au plan, M. Trélat en parlera avec plus d'autorité que moi. Je voudrais seulement constater que, dans le monde des ingénieurs et des architectes, on traite un peu durement les parlementaires.

Je crois que, parmi les jeunes architectes qui ont concouru, beaucoup ont eu des idées neuves et originales.

Mais lorsqu'on veut démolir et créer du nouveau à Paris, dans un endroit magnifique et connu du monde entier, il faut se demander s'il est certain qu'on l'embellira, et il est bien permis d'exprimer son opinion, même si on n'est pas un homme de l'art, car pour qui travaillent donc les hommes de l'art, si ce n'est pour le public ? (Très bien ! très bien !)

Or, nous avons le droit de concevoir des doutes après ce que nous avons vu déjà. On a la manie de demander à des hommes de talent ce qu'ils ne peuvent pas faire ; comme dans un conte des *Mille et une Nuits*, on veut qu'ils construisent hâtivement un palais magnifique. (Très bien ! très bien !)

Je me méfie de ce plan.

J'ai lu le rapport de M. le commissaire général, et j'y ai trouvé des idées très élevées auxquelles je rends hommage.

J'approuve notamment la division en dix-huit groupes, la création d'un groupe d'économie sociale comprenant l'hygiène et l'assistance, et d'un autre groupe pour les arts décoratifs qui occupent une si grande place à notre époque.

Je pourrais regretter qu'une classe seule ait été réservée aux instruments de précision et à la frappe des médailles, comme il y en a une pour les huiles grasses et les salaisons.

Il peut y avoir intérêt à montrer le chemin parcouru par l'astronomie et la physique, mais celui des huiles grasses et des salaisons ne doit pas être bien considérable. (On rit.)

Je souhaiterais aussi qu'on eût donné plus de place à la photographie, qui a fait d'énormes progrès. Je crois que la majorité de cette Chambre est favorable à une exposition en 1900 ?

Mais voulez-vous une exposition coûtant 50 millions, avec une étendue de 80 hectares, ou une exposition coûtant 100 millions avec une étendue plus grande ? Là est toute la question.

En 1889 nous avons réussi avec 50 millions ; nous pourrions atteindre le même résultat en 1900, et ne pas bouleverser Paris. (Très bien ! très bien !)

Laissez-moi vous exprimer l'opinion d'un vieux Parisien :

Il ne faut pas imiter ce qui a été fait bruyamment au delà des mers. Ne forçons point notre talent, montrons-nous tels que nous sommes et faisons ce que nous pouvons bien faire.

Nous pouvons, mieux que d'autres, produire une exposition de sélection, parce que les Parisiens savent donner à leurs produits un cachet spécial et que, dans les sciences et les arts, nous avons des hommes qui savent faire de belles découvertes plutôt qu'en tirer des applications. (Très bien ! très bien !)

Nous avons eu des Descartes et des Ampère, ce qui nous permet de regarder avec estime, mais sans jalousie, ceux qui ont des Edison. (Applaudissements.)

Cherchons donc à maintenir notre bon renom, non pas en faisant une grande foire universelle,

mais une exposition qui intéresse les savants et les délicats. (Applaudissements.)

M. Lavertujon a dit qu'il ne faut pas imiter ces bourgeois qui, après avoir lancé leurs invitations, remplacent le champagne par la limonade.

C'est le contraire que je vous propose; je vous demande d'offrir à nos invités non pas des tonnes de bière ou de limonade, mais seulement quelques flacons de vieux vin français. (Vifs applaudissements répétés.)

Voix nombreuses. A demain.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

DEUXIÈME SÉANCE

(Samedi 14 Mars 1896)

PRÉSIDENCE DE M. SARRIEN, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

M. Gaston Doumergue, *l'un des secrétaires*, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'exposition universelle de 1900.

M. Georges Trouillot. Je ne viens pas juger la conception particulière de l'exposition universelle que M. Denys Cochin a présentée hier dans un discours si spirituellement ironique. Cette conception est d'une très haute portée. L'exposition doit être, selon lui, une synthèse scientifique, un musée de la science. Le décor lui importe peu. C'est le contenu qui l'intéresse, non le contenant.

Et de quoi sera composé ce contenu ? Des dernières applications de l'électricité, des merveilleux travaux de Pasteur, des dernières découvertes de la science au point de vue de la santé humaine, des derniers progrès de la photographie, etc.

Je ne crois pas que ce soit avec de pareilles vitrines que l'on puisse attirer les foules.

Je sais d'ailleurs que les foules sont indifférentes à M. Denys Cochin. Il ne s'adresse qu'aux savants et aux délicats.

Cette conception est évidemment intéressante. Mais ces savants et ces délicats ne sont peut-être pas plus de dix mille à Paris, plus d'un million dans le monde entier, soit à 1 franc par tête, un million de recettes. Ce serait l'exposition de la faillite.

J'estime que M. Berger aura quelque peine à se mettre d'accord avec M. Cochin. Ni les rayons cathodiques ni les microbes pastoriens ne suffiraient à attirer la foule. Il faut autre chose.

M. Julien Dumas. C'est la théorie de la foire universelle.

M. Georges Trouillot. On pouvait renoncer à l'exposition. On a fait valoir à la commission toutes les raisons sociales, parisiennes, provinciales et même morales que l'on pouvait invoquer contre les expositions. Elles ont été trouvées mauvaises, et le principe de l'exposition de 1900 a été adopté.

Il s'agit maintenant de savoir comment elle sera faite. Il faut que ce soit dans des conditions très belles et pour cela, le plan qui vous est proposé répond exactement aux espérances que l'on pouvait concevoir.

Il est superflu de dire que pour la France, dont le renom est universel dans les sciences et dans les arts, un demi-succès serait un désastre moral et matériel. Il faut qu'en 1900 nous remportions une victoire éclatante, non seulement sur les autres, mais sur notre propre passé.

Qu'a fait la commission? Elle a fait établir, en faisant appel par voie de concours aux artistes les plus distingués, un plan général dont vous pouvez juger la grandeur.

Imaginez la vue qu'on aura du pont de la Concorde. A gauche, les palais des puissances étrangères baignant dans le fleuve ; à droite, un étalage éblouissant de fleurs et de verdures. La nuit surtout le décor sera féerique. Jugez ce que donneront en 1900 les fontaines lumineuses, si admirées en 1889, lorsque, sortant du fleuve même, elles se manifesteront sous les nouvelles formes que leur prêteront les fantaisies de la science et l'imagination de nos artistes.

Enfin, il y a la transformation des Champs-Elysées, dans cette partie inavouable où s'élève cette gare du palais de l'Industrie dont aucune compagnie de chemin de fer ne voudrait pour une ville de quelque importance. On fait disparaître cette tache et on la remplace par une avenue au bout de laquelle on apercevra le dôme doré des Invalides.

Ainsi l'on crée une Venise inattendue plus pittoresque que la vraie, on débarrasse les Champs-Elysées d'un monument disgracieux et on ouvre une avenue nouvelle avec une perspective merveilleuse.

Voilà le plan. Quelles objections y fait-on ?

Pour M. Denys Cochin, le décor est indifférent. « Pourquoi, nous dit-il, emprunter les Champs-Elysées? Vous avez le Champ-de-Mars, qui a servi déjà pour deux brillantes expositions. » — Je réponds que c'est précisément à cause de cela qu'il ne peut pas servir encore à une troisième.

Quant à moi, l'espace m'est indifférent ; c'est au décor que je tiens le plus, et c'est précisément au Champ-de-Mars que je renoncerais le plus volontiers.

M. Cochin nous disait hier : « Croyez-vous qu'un peintre ne peut pas faire deux chefs-d'œuvre dans le même cadre ? » Mais comparaison n'est pas raison.

Si vous présentez à ce peintre une toile déjà couverte de mauvaise peinture, je le mets au défi de réaliser sur cette même toile un nouveau chef-d'œuvre.

C'est pourtant ce qu'on propose aux organisateurs de l'exposition. M. Bouge leur demande même s'ils ne pourraient pas conserver l'intégralité des constructions de 1889, bien que la commission en reconnaisse l'impossibilité.

Enfin, je trouve dans le rapport, à l'adresse des organisateurs, le défi à peine déguisé de faire mieux que leurs devanciers. On leur rappelle les succès des expositions de 1867 et de 1878, le triomphe de l'exposition de 1889, et on les met en présence des difficultés qu'ils rencontreront pour faire mieux. Toute nouvelle tentative paraît superflue ; toutefois, ajoute-t-on, vous êtes capables de réaliser des merveilles. Je dis qu'un pareil langage pourrait conduire à un désastre moral et financier.

On nous dit encore : « Vous voulez faire très beau. Mais, ce que vous voulez, sera-ce aussi beau que vous le dites ? Ne pourriez-vous pas sacrifier une partie du projet ? »

Mais on laisse dans l'ombre, en omettant d'en parler, ce que j'appellerai le *clou* du plan projeté : le fleuve embelli, reliant les diverses parties de l'exposition, et dont l'aspect sera absolument féerique. (Très bien ! très bien !)

M. Bouge, *rapporteur*. Nous vous laissons le fleuve, nous n'avions donc pas besoin d'en parler.

M. Georges Trouillot. Mais si vous supprimez les Champs-Elysées, vous supprimez tout le parti qu'on pourra tirer de la Seine.

Par contre, on a parlé avec abondance de la perspective ! On a prétendu que la perspective annoncée ferait défaut, parce que le terrain des Invalides est en contre-bas du sol des Champs-Elysées. C'est là une erreur matérielle ; il y a seulement une différence de 4 m. 75 entre le sol des Champs-Elysées et celui des jardins de l'hôtel des Invalides, et, en ménageant une pente douce, on aura la perspective.

On a soutenu qu'on ne l'obtiendrait qu'en abaissant le tablier du pont, au point de rendre la navigation impossible. C'est encore inexact ; il aura sept mètres au-dessus du niveau de la Seine ; c'est la même hauteur que celle du pont-viaduc d'Auteuil.

M. Maurice Binder. Mais alors l'élévation du pont interceptera la vue qu'on a aujourd'hui du pont des Invalides sur le Trocadéro et sur les coteaux de Meudon.

M. Georges Trouillot. Non, car le nouveau pont sera moins élevé que celui des Invalides.

Enfin, on nous a dit, et c'est là la grosse objection, qu'on ne doit pas abîmer les Champs-Elysées.

Il y a un jour où l'on a commis un véritable crime, c'est le jour où l'on a installé en pleins Champs-Elysées cette affreuse gare de chemin de fer, cette difformité qui est une honte pour Paris et qui s'appelle le palais de l'Industrie. Aujourd'hui l'occasion se présente de la faire disparaître. (Très bien! très bien!)

Hier, M. Blinder, qui ne pouvait défendre cet édifice au point de vue de l'esthétique, en demandait la conservation pour des raisons sentimentales. Il nous a parlé du serrement de cœur qu'éprouveraient tous les artistes qui ont remporté des succès dans ce palais et y ont éprouvé les espérances et les joies du début.

Que notre collègue se rassure : ce ne sera pas une douleur pour eux.

M. le commissaire général de l'exposition a entre les mains un volume qui est très édifiant à ce point de vue. Dans *Paris-Guide*, qui porte les noms de Lasteyrie père et de Victor Hugo, je trouve l'historique du palais de l'Industrie.

Il y est dit que, lorsque l'exposition de 1855 eut été décidée, on concéda à une société privée le droit de construire « au carré Marigny la chose qu'on y voit encore ». Mais le nouvel édifice fut bientôt reconnu insuffisant. L'industrie ne pouvait s'y loger.

Il fallut construire sur le quai des abris provisoires. Depuis, on l'a utilisé pour des expositions de toutes sortes. L'industrie n'en a plus voulu et les nouvelles expositions sont allées s'installer de l'autre côté de la Seine.

Voilà une autorité considérable à l'appui de ma thèse. Le palais de l'Industrie est une monstruosité qu'il faut faire disparaître. (Très bien ! très bien !)

On nous dit : Qu'allez-vous mettre à la place? On nous objecte que d'ici quatre ans nos artistes et nos architectes n'auront pas le temps de faire un monument véritablement artistique.

Je crois, au contraire, que ce sera pour eux l'occasion de nous prouver que, suivant l'expression de M. Cochin, ils sont capables de revenir à la simplicité antique.

En tout cas, il sera impossible de faire plus affreux, et nous aurons toujours ouvert une perspective nouvelle au milieu des Champs-Elysées.

Voilà l'objection capitale. On en soulève une autre, la question d'argent.

Que coûtera donc à l'Etat l'exposition ? Elle lui coûtera les 20 millions qu'à coûté l'exposition de 1889. La ville de Paris fait de son côté un sacrifice égal, et les 60 millions restants seront couverts par une souscription.

Est-on en droit de soutenir que ce soit une dépense inutile? M. Cochin nous disait hier qu'il serait préférable d'attribuer ces sommes à l'industrie et à l'agriculture. Mais il oubliait que ces 100 millions vont aller précisément à l'industrie. C'est le commerce et l'industrie qui en bénéficieront. (Très bien ! très bien !)

Enfin le dernier argument est tiré de la durée des travaux qui vont défigurer les Champs-Elysées.

Or ces travaux, on ne les verra pas. La façade du palais de l'Industrie sera maintenue jusqu'au dernier moment; les chantiers seront entourés d'une forte clôture, et c'est par la Seine que disparaîtront et qu'arriveront à la fois les matériaux de démolition et de construction.

Voilà donc justice faite de tous les arguments contradictoires qui ont été opposés au projet. Ce projet il faut l'accepter pour Paris, dont il ne faut pas opposer l'intérêt à celui de la province, que l'on calomnie lorsqu'on vient la représenter comme jalouse de Paris.

La province comprend bien que les dépenses somptuaires faites à Paris sont une source de profits et de bénéfices pour elle.

C'est une querelle qui rappelle en quelque sorte celle des membres et de l'estomac.

Non, il n'y a pas d'antagonisme entre la France et Paris ; nous avons tous intérêt à ce qu'il y ait au cœur du pays un admirable joyau serti par les siècles, qui attire à lui le monde entier. (Très bien ! très bien !)

Mais il est bien entendu que cette exposition doit être très belle ; il faut qu'elle soit une date pour notre industrie et qu'elle décourage toutes les espérances rivales.

S'il en est ainsi, qui donc oserait marchander à ceux qui sont chargés de cette lourde tâche les moyens indispensables pour présenter le décor à l'admiration du monde? (Très bien! très bien !)

Songez quelles seraient les déplorables conséquences d'un échec! C'est pour cela que nous ne devons pas suivre la commission, qui, après avoir combattu l'exposition par les raisons les plus fuyantes et les plus contradictoires, finit par l'accepter.

Je dis qu'une Chambre française ne peut pas assumer une pareille responsabilité et infliger une telle défaite à ce pays. (Applaudissements. — La clôture !)

La clôture, mise aux voix, n'est pas prononcée.

M. Emile Trélat. Je prends la parole sur une question restreinte, mais qui est grave; la question d'art n'a pas été abordée (Mouvements divers), je demande à la traiter dans son intégralité.

Cette question d'art, qui gît dans la technicité de l'opération, m'amènera à formuler des jugements très sévères, et c'est pourquoi je prendrai certaines précautions oratoires. (Mouvements divers.)

Je ne viens pas attaquer le Gouvernement actuel; il y a cinq ministères qui sont engagés dans cette affaire.

Nous avons devant nous M. le commissaire général et son éminent état-major. J'ai la plus haute estime pour les personnes, mais je ne puis oublier qu'elles ont eu toute liberté pour faire leur énorme travail et qu'aucun contrôle technique ne les a gênées. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

En face de ce projet, la Chambre s'est trouvée presque complètement désemparée; rien ne vous renseigne sur ces questions. Peut-être y a-t-il ici quelques membres habitués à ces problèmes de plasticité, mais ils ne sont pas nombreux. (Bruit sur divers bancs.)

Nous sommes assaillis de questions par des collègues qui nous disent : « Renseignez-nous sur la partie technique du projet, nous n'y comprenons rien. » (Nouveau bruit sur divers bancs.)

Permettez-moi de remplir un devoir impérieux. (Parlez!)

Je disais que nous étions en face d'un projet longuement étudié par des hommes d'une haute capacité, à la suite d'un programme qu'ils ont dressé eux-mêmes; ce projet, ils vous l'apportent avec cette pensée qu'ils vont contribuer à la gloire de la France.

Ces hommes sont entraînés, passionnés; ils croient à leur œuvre (Bruit sur divers bancs); comme ils n'ont pas été contrôlés au point de vue technique, je vous demande la permission de faire ce contrôle devant vous.

Quand on vous apporte un projet de chemin de fer, le projet de canal des deux mers, celui de Paris port de mer, on vous apporte en même temps l'avis d'un corps responsable qui vous renseigne.

Or, aujourd'hui qu'avez-vous de semblable? Rien que le respect que vous devez à un très gros travail consciencieusement fait. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

On va me répondre que tous les précédents sont conformes à cette façon de procéder, que toutes les expositions universelles ont été faites en France dans des conditions semblables.

Cela est vrai; la première, celle de 1855, a eu lieu sous un gouvernement personnel, au milieu de la guerre de Crimée, alors que le jeune empire voulait gagner immédiatement deux grandes victoires, une victoire militaire et une victoire pacifique.

Usant de son pouvoir pesonnel, l'Empire a préparé cette exposition sans s'inquiéter des contrôles, il a mis la main sur une partie des Champs-Elysées et a construit le palais de l'Industrie; cette exposition a été un grand succès, mais on a abîmé les Champs-Elysées.

Les expositions de 1867, de 1878 et de 1889 ont été réalisées avec les mêmes procédés administratifs. Elles ont démontré que tout territoire touché par une exposition universelle perd sa valeur dans l'utilité monumentale de Paris.

En 1867, on a pris le Trocadéro, on y a élevé en deux ans un édifice qui existe encore. Il a été construit par deux hommes de grand talent, mais personne ne soutiendrait qu'au point de vue de l'art cette solution fût la solution monumentale qui devait être réalisée au Trocadéro. C'est un autre morceau d'architecture qu'il fallait là.

Après 1867, c'est le Champ-de-Mars qu'on a gâté avec les expositions; le bel édifice de Gabriel, l'École militaire, a été perdu, car un semblable édifice n'avait de valeur que quand l'éloquente nudité du Champ-de-Mars le faisait valoir.

Le même résultat a été produit par l'exposition de 1889 pour l'esplanade des Invalides. N'est-ce pas l'exposition de 1889 qui a préparé les circonstances lamentables à la suite desquelles, malgré les efforts de quelques députés de Paris, cette esplanade a été abîmée, comme vous pouvez en juger. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

L'histoire de cette esplanade des Invalides est désolante et révoltante, elle montre tout ce qu'on peut faire sans contrôle. Il est extraordinaire que cette esplanade des Invalides ne puisse plus être aujourd'hui sauvée; elle est envahie par une gare.

Un membre à l'extrême gauche. Qu'est-ce qui est responsable?

M. Trélat. C'est tout le monde. (Interruptions et bruit à l'extrême gauche.)

J'ai été un de ces députés de Paris qui ont réclamé contre l'intrusion d'une compagnie de chemins de fer sur le terrain de l'esplanade des Invalides. J'ai vu trois fois le ministre des travaux publics pour lui demander de défendre cette esplanade; chaque fois il m'a promis de nommer une commission d'architectes, et jamais cette commission n'a été nommée.

Plusieurs membres à l'extrême gauche. Quel était le ministre?

M. Trélat. Peu importe. (Interruptions à l'extrême gauche.)

Quand les expositions qui se font sans contrôle mettent le pied sur un territoire, elles le ruinent au point de vue des ressources architecturales; vous en avez la preuve par ce qui s'est passé pour les Champs-Élysées, le Champ-de-Mars, le Trocadéro et l'esplanade des Invalides.

Voilà ma première conclusion.

Vous me direz que nous avons comme contrôle celui de la commission supérieure.

Je faisais partie de cette commission et j'ai mis tous mes efforts à sa disposition.

Je suis fier d'y avoir siégé à côté des illustrations qui la composaient, mais je ne puis pas ne pas critiquer son organisation. Elle s'est réunie trois fois, une fois pour se constituer, deux autres fois pour approuver les projets présentés par le commissariat général.

Je demande à la Chambre si l'on peut procéder à un examen sérieux dans de semblables conditions. Un exemple : nous avions demandé la communication d'un projet; il nous a été envoyé à dix heures du soir et nous devions nous prononcer le lendemain, à dix heures du matin!

En pareil cas, à moins d'être engagé par la responsabilité de toute une vie de travail, on ne peut que dire *amen;* mais alors j'ai le droit de répéter que la commission supérieure ne pouvait donner un avis sérieux. (Très bien! très bien! à droite.)

Mais, me dit-on, tous les architectes consultés ont été d'accord pour approuver le projet! Et comment vouliez-vous qu'ils ne le fussent pas, alors qu'on leur fournissait un travail comme on n'en voit qu'une fois en cinquante ans, et l'occasion unique de comparer de l'architecture. Le rapport de la commission vous dit que tout est beau, parce que tout est beau en effet; mais je ne vois pas là le contrôle qui était indispensable. (Bruit.)

La Chambre est, selon moi, dépourvue de renseignements techniques nécessaires. Elle ne comprend pas ce côté de la question, elle est en un mot désemparée, et c'est dans de semblables conditions qu'elle va être appelée à voter! (Très bien! très bien! à droite.)

Eh bien, laissez-moi vous dire ce que vous auraient dit des contrôleurs compétents. Ils vous auraient dit : Les Champs-Elysées font partie d'un ensemble monumental considérable : 115 hectares et une lieue de long couverts par des monuments glorieux pour notre histoire nationale et portant le sceau des plus grands artistes, Claude Perrault, Jean Goujon, Pierre Lescot, Philibert Delorme, et enfin l'auteur du plus beau morceau d'architecture du monde placé dans le plus beau site architectural, Gabriel! (Très bien! très bien!)

Cet ensemble étonnant d'œuvres d'art, qui a le Louvre à sa base et l'arc de l'Etoile à son sommet, a son joyau au centre : c'est la place de la Concorde!

M. Rabier. Est-ce que tout cela va disparaître avec le projet du Gouvernement?

M. Trélat. Il me faut, pour répondre, expliquer en quelques mots comment la place de la Concorde est un objet d'art hors ligne : elle ne l'est qu'à la condition d'avoir de chaque côté des masses profondes de verdure résistantes à l'œil et conduisant la vue sans l'occuper sur les deux plans, pour la porter vers les deux extrémités. (Très bien! très bien!)

Cet ensemble unique au monde a été, il est vrai, quelque peu abîmé depuis vingt-cinq ou trente ans, d'abord par la construction du palais de l'Industrie; ensuite par la négligence apportée dans le maintien des plantations des Champs-Elysées, qui ont été remplacées par des verdures moins résistantes, trop légères.

L'ensemble a été abîmé enfin parce qu'il faudrait un fond à la perspective du côté du Louvre.

Malgré cette lacune, pourtant, l'ensemble subsiste encore, admirable. Que fait le projet? Il rase le palais de l'Industrie; il le remplace par deux autres palais : on avait un palais, on va en avoir deux!

Mais, quel qu'en soit le nombre, jamais un édifice permanent ne peut résulter des études hâtives et hybrides faites en vue de l'œuvre éphémère d'une exposition. (Très bien! très bien!)

Les architectes feront surtout une œuvre accommodée aux exigences de l'exposition, une œuvre à deux fins. Or, en architecture, il n'est pas d'édifice durable sans programme net. (Très bien! très bien!)

Mais, dit-on, il faut à une exposition ce que l'on appelle un *clou!* C'est la condamnation de l'harmonie esthétique que la prétendue nécessité de ces clous brutaux.

Qu'est-ce donc que cette avenue de 60 à 70 mètres de large? Qu'est-ce que ce pont magnifique?

Les Invalides sans l'esplanade, c'est un syllogisme sans ses prémisses. Pour jouir d'une perspective complète, il faut que la percée nouvelle soit éclairée directement sur le monument et sur l'esplanade.

Or oublie-t-on que, depuis la création de l'esplanade et du monument même, les quais ont été construits sous le premier Empire sur les deux rives de la Seine?

Le regard, fuyant le long des deux côtés de l'avenue comme entre deux rails, va venir se heurter aux murs des quais : il ne pourra passer, ou, du moins, lorsque se dégageant de cet obstacle il voudra poursuivre son chemin, il ne pourra plus découvrir qu'une portion de la vue qu'on lui promettait. (Très bien! très bien!)

La véritable perspective, c'est un ensemble vu à travers l'espace, avec les tonalités dégradées. La perspective obtenue par le plan proposé, c'est une perspective brisée aux murs des quais : c'est une perspective détraquée. (Applaudissements.)

Le commissariat général l'a lui-même si bien compris, qu'il avait placé d'abord des fontaines, des pylones, pour obstruer cette perspective. S'il en est ainsi, ne parlez plus de perspective sur les Invalides.

Il y aurait une perspective admirable à créer : il faudrait raser le palais de l'Industrie, planter sur son emplacement de hautes futaies, à la ramure puissante et profonde : sous elles, il n'y aurait que des jours de reflet qui joueraient jusqu'au fleuve.

Le regard serait ainsi guidé, sous ce dôme de verdure, jusqu'au monument des Invalides. (Très bien! très bien!)

Il faut viser à détruire le palais de l'Industrie, non pas pour édifier sur ses ruines un édifice hâtivement conçu, mais pour couvrir de plantations l'emplacement qu'il occupe.

Vous étiez très fiers; vous l'êtes un peu moins aujourd'hui de votre conception d'un pont de 100 mètres de large, comme si l'on pouvait faire un monument avec des mètres!

Vous vous avisez, sur un bassin de 600 mètres d'étendue, de jeter un obstacle de 100 mètres avec pylones et portiques, tout ce qu'il faut, en un mot, pour arrêter la vue!

M. Bouvard, *commissaire du Gouvernement.* Il n'a jamais été question de cela. Vous confondez les projets nés du concours avec le projet du Gouvernement.

M. de Lasteyrie. J'ai ce dernier projet entre les mains. M. Trélat n'exagère en aucune façon. Les pylones y sont.

M. Trélat. Mon cher confrère (Rires), si vous renoncez à construire ce pont, je n'insiste pas.

Je signale encore comme susceptible de devenir dangereuse la tendance qu'accuse votre projet de priver momentanément de leurs arbres, pour des affectations momentanées, certains emplacements à qui on les restituerait dans la suite. C'est très long à repousser, les arbres!

Je me résume : votre perspective est manquée, vous abîmez la Seine et vous allez doter les Champs-Élysées de deux édifices que nous ne pourrons

vraisemblablement pas détruire d'ici longtemps pour y substituer des plantations.

Vous compromettez l'avenir de restauration architecturale qui nous semblait réservé, car nous pouvons encore embellir les Champs-Élysées. Nous pouvons édifier, à la place du palais de l'Industrie, un palais qui serait vraiment celui des Beaux-Arts. Ne nous enlevez pas cette espérance !

Aussi, je prie mes collègues de bien réfléchir avant de se prononcer. Les Champs-Elysées, qui forment un ensemble d'une lieue de longueur, sont liés à notre histoire. Dois-je rappeler ici que ce spectacle imposant a arrêté l'envahisseur de 1871, au seuil même de Paris?

Il ne faut pas laisser entamer cette magnifique perspective — qui souffre quelque peu, il faut bien le dire, du défaut d'entretien — par des constructions hybrides qui se rattachent au style ordinaire des expositions.

Je m'adresse maintenant à M. le commissaire général. Ni ses œuvres, ni ses travaux sur l'exposition ne trahissent cette préoccupation de gloire artistique que Paris doit à ses monuments. Il est comme entraîné, dominé, passionné par l'idée de l'exposition de 1900. Il ne voit plus que cela. Il prendrait tout Paris si cela était nécessaire. (Rires sur divers bancs.)

Qu'il me permette de le lui dire : il est à côté. Lorsqu'il reprendra son calme et son sang-froid, il reconnaîtra lui-même que mon langage n'avait rien d'excessif.

La commission vous invite à vous contenter de la rive gauche. Je me joins à elle. Faites appel au talent de vos architectes; je ne doute pas qu'ils ne réalisent des merveilles sur 50 hectares de terrains. Le Champ-de-Mars offre matière à des compositions nouvelles, intéressantes et originales.

Quelques-uns ont parlé de retapage. On ne fait pas de retapage dans 50 hectares.

En 1889, sous l'inspiration d'un administrateur de premier ordre, M. Alphand, à qui nous sommes redevables du bois de Boulogne, des squares, des grandes artères de circulation, on avait engagé la question de manière à conserver la galerie des Machines et la Tour Eiffel.

Cette fois il faut que le concours soit libre et qu'il nous donne, cela est possible, la plus belle exposition que nous ayons jamais eue. Je vois que M. Bouvard me fait un signe négatif.

Je pense cependant qu'en dehors de ce qu'a fort bien réalisé M. Alphand, qui avait le goût des conflits de couleurs, on peut chercher autre chose, de belles ordonnances avec de grandes lignes. C'est cela qu'il faut faire.

M. Denys Cochin vous le disait hier : Prenez garde, c'est Chicago qui vous tourne la tête!... Mais si les Américains veulent toujours du nouveau, c'est qu'ils sont préoccupés de satisfaire la curiosité et non la capacité esthétique.

Pour nous, c'est autre chose. Demandez-nous, non de planter des clous, mais d'édifier une exposition bien ordonnée au point de vue architectural, dans le Champ-de-Mars, qui suffit amplement à faire une très belle œuvre. (Applaudissements.)

M. Picard, *commissaire général de l'Exposition de 1900, commissaire du Gouvernement*. Le débat ouvert devant la Chambre soulève deux questions: une question de principe et une question d'application.

L'exposition se fera-t-elle ? et comment doit-elle se faire ?

La question de principe doit être résolue promptement, parce que le moindre doute à cet égard pourrait avoir l'influence la plus fâcheuse sur la participation de la province.

Dès 1889, après le brillant succès obtenu, les exposants et les visiteurs se donnaient rendez-vous pour 1900, en se demandant comment on pourrait le surpasser pour inaugurer dignement le xxe siècle.

En effet, l'année 1900 ne coïncide pas seulement avec la terminaison du cycle ordinaire de onze années qui ramène périodiquement nos expositions, elle marque la fin d'un siècle de prodigieux essor scientifique et économique, et elle ouvre une ère nouvelle qui sera peut-être plus féconde encore. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

En 1892, M. le ministre du commerce a rappelé l'heureuse influence des expositions, qui réconfortent le travailleur, lui font mieux comprendre la solidarité et l'incitent à marcher d'un pas plus alerte vers le progrès.

Ne peut-on attendre encore mieux d'une exposition dont le caractère sera d'autant plus grandiose qu'elle servira de transition d'un siècle à un autre.

La date de 1900 a été acceptée. Quand des propositions surgissaient à l'étranger en vue de s'emparer de cette date, la France ne pouvait se laisser déposséder. Après avoir inauguré dans ce siècle les expositions universelles, c'est elle qui devait le clore par une grande lutte pacifique et par une victoire.

Pour parer à ce danger, un de vos collègues déposa une proposition de loi; puis le Gouvernement, usant de son droit d'initiative, promulgua un décret concernant l'exposition de 1900. Vinrent ensuite les actes administratifs, enfin les lois de finances de 1893 à 1895, qui allouèrent les crédits nécessaires aux études.

Le principe paraissait donc mis hors de cause, sous réserve de la sanction législative, et les nations étrangères tenaient, comme la France, l'exposition comme certaine.

Cependant, une campagne fut ouverte contre l'exposition par des littérateurs de talent et par la ligue lorraine de Nancy. Cette dernière entreprit une propagande active digne d'une meilleure cause. Sur les 87 conseils généraux consultés par elle, douze seulement consentirent à s'occuper du vœu qu'elle proposait d'émettre, huit refusèrent de s'y associer, deux seulement appuyèrent le vœu, et encore les témoignages recueillis et les délibérations récentes des chambres de commerce attestent-elles chez les industriels de ces deux départements des dispositions tout à fait contraires. Le referendum a donc tourné à la confusion de ses promoteurs.

Serait-ce faire de la décentralisation que de renoncer à l'exposition? Jusqu'ici les décentralisateurs ont eu pour but d'accroître l'action des pouvoirs locaux, de desserrer les liens administratifs, d'émanciper les intérêts spéciaux des diverses régions, de prévenir l'accaparement des forces vives du pays.

Cette ambition est noble et légitime. La République compte heureusement des centres artistiques, littéraires, commerciaux, qui peuvent à bon droit poursuivre leur indépendance autant qu'elle est compatible avec la défense et les intérêts généraux du pays. (Très bien! très bien!)

Aussi bien, il y a eu des expositions locales auxquelles le Gouvernement a donné son concours, loin de chercher à leur nuire. Mais Paris apparaît toujours comme le centre des manifestations générales du pays.

Ce n'est pas seulement parce qu'il est la plus grande ville de France, le siège du gouvernement, le mieux doté en bibliothèques, en musées, ou richesses de tout genre, c'est parce qu'il est un foyer de lumière dont le rayonnement se fait sentir jusqu'aux extrêmes limites de la terre, et son action intellectuelle et morale en fait la plus grande cité du monde. (Très bien! très bien!)

Je comprends qu'on combatte l'exposition en elle-même, mais ce ne peut être sous le drapeau de la décentralisation.

Quant aux avantages que procure une exposition, il me suffira de citer quelques chiffres. D'après les supputations les plus prudentes, l'exposition de 1889 a été visitée par quinze cent mille étrangers et par cinq millions de provinciaux. Leur présence à Paris, les dépenses qu'ils ont faites, ont eu leur répercussion sur l'encaisse or de la Banque de France et sur les dépôts à vue de nos établissements de crédit.

Les étrangers ont dépensé en France 750 millions, les Américains du Nord seuls calculent qu'ils nous ont apporté 350 millions en numéraire. Ces sommes ont couvert d'une véritable manne tout le pays, car la province a vu s'élever considérablement le chiffre de ses envois de produits alimentaires à Paris.

Les provinciaux ont dépensé 500 millions. Paris a fait l'office d'une pompe aspirante et foulante qui a renvoyé dans la circulation générale du pays la plus grande partie de ces capitaux. (Très bien! très bien!)

M. le comte de Lanjuinais. Dites cela à nos commerçants de province.

M. le commissaire du Gouvernement. Les chambres de commerce vous répondront.

A ces bénéfices s'est ajouté l'essor de notre commerce d'exportation. Séduits par la qualité de nos produits, par la probité de notre commerce, les étrangers ont fait en France des acquisitions importantes; les sorties ont augmenté de 450 millions tandis que les entrées s'élevaient seulement de 210 millions. Ce relèvement de l'exploitation s'est maintenu en 1890.

D'autre part, ce grand mouvement d'hommes, d'affaires, de choses et de capitaux a fourni un supplément de ressources au Trésor. En 1889, les recettes totales des chemins de fer ont monté de 78 millions. Cette augmentation s'est maintenue en partie les années suivantes, et elle a allégé dans une forte proportion la garantie d'intérêt. (Très bien! très bien!)

L'impôt sur les transports a donné une plus-value de 12 millions, et l'augmentation des recettes postales a été de 8 millions.

Mais tout cela n'est rien à côté du profit moral, de l'honneur que l'exposition de 1889 a valu à la République française.

Les étrangers ont vu une nation complètement relevée de ses désastres; nos hôtes n'ont pas surpris la moindre trace de désordre, et ils ont assisté au spectacle d'un peuple tout entier groupé dans un sentiment d'amour autour d'un chef respecté. (Applaudissements.) Ils ont emporté la meilleure impression, et la France a définitivement retrouvé sa place dans le concert européen. (Nouveaux applaudissements.)

Le projet actuel soulève cependant des objections dans son principe même. Les unes sont des griefs de procédure. On a demandé pourquoi le Gouvernement n'avait pas consulté les chambres de commerce avant de décider l'exposition; pourquoi il n'avait pas attendu pour lancer les invitations officielles. Sur le premier point, je rappelle que le temps pressait; une puissance avait manifesté l'intention de prendre pour son exposition la date de 1900; elle nous talonnait.

Si l'on s'était laissé devancer, nous aurions encouru de graves responsabilités. Tout le monde alors a loué l'initiative du Gouvernement. Sur le second point, je rappelle que la participation ou l'abstention officielle des gouvernements exerce une influence capitale sur le succès d'une exposition; mais qu'en tout cas la liberté d'appréciation du Parlement a été réservée et qu'elle reste aujourd'hui complète.

Il y a aussi des objections de fond.

A en croire nos adversaires, ces expositions n'offrent aucun avantage pour l'instruction des masses, ni pour le développement du commerce intérieur et extérieur. Elles apportent tout au plus une activité passagère au commerce parisien; elles ne servent qu'à divulguer nos procédés industriels; enfin elles ne sont plus que d'immenses kermesses, et les industriels sérieux s'éloignent de plus en plus de ces saturnales. La province serait atteinte dans son commerce, et cependant c'est elle qui aurait à supporter la dépense.

Les agglomérations d'ouvriers sont ensuite brusquement exposées au chômage; notre diplomatie verrait une action contraire, comme dans les affaires du Luxembourg en 1866 et des Nouvelles-Hébrides en 1888; enfin les expositions universelles auraient été condamnées par leurs principaux organisateurs, le prince Napoléon et M. Le Play, et l'Angleterre elle-même y aurait renoncé.

Tel est le réquisitoire dirigé contre l'exposition. Est-il possible de soutenir que les expositions universelles sont sans profit pour l'instruction générale? Leurs préparatifs seuls mettent en œuvre tout le monde des artistes, des savants, des industriels.

Les spécialistes reconnaissent que les expositions sont le plus souvent le signal de brillantes découvertes.

Une fois ouverte, l'exposition constitue le plus vaste musée, la meilleure leçon de choses. Celle de 1900 sera d'autant plus instructive qu'un groupement nouveau permettra de suivre la matière première dans toutes ses transformations.

Ce sera un enseignement très profitable pour les contremaîtres, les ouvriers et les industriels.

On blâme surtout la gaîté des expositions, qu'on appelle de vastes foires ou kermesses, et M. Denys Cochin, dans son discours très élevé, a fait un tableau vivant de ces rues du Caire, des exhibitions présentes et futures.

Il est certain que nous ne nous proposons pas d'ouvrir des galeries sévères comme celles d'un musée des antiques. Il faut attirer les visiteurs, et, comme les hommes sont de grands enfants, on doit, pour les instruire, leur réserver quelques intermèdes et quelques distractions. (Très bien! très bien!)

Nous ne pouvons pas, en effet, nous contenter

de recevoir quelques philosophes moroses, très peu nombreux, s'il en existe à l'Académie des sciences morales ou rue de Babylone. (On rit.)

Cette exposition reflétera le génie de la race française, l'art et l'industrie y auront une part prépondérante ; nous y ajoutons seulement, pour l'orner, quelques corbeilles de fleurs. (Très bien ! très bien !)

La vertu n'en sera ni plus ni moins en honneur ; elle sera ce qu'elle peut être dans notre milieu social. (Très bien ! très bien !)

Les censeurs modernes critiquent les expositions universelles comme entachées de cosmopolitisme. Il est certain que les étrangers afflueront à Paris, ils y dépenseront de l'argent ; si quelques-uns s'y ruinent, où est le mal ?

Paris n'est-il pas fait pour être admiré, et la Suisse est-elle au ban des nations pour attirer tous les ans un si grand nombre de visiteurs ? L'afflux des étrangers n'a rien qui puisse nous terroriser. (Très bien ! très bien !)

On a tiré argument des opinions hostiles qu'on prête au prince Napoléon et à M. Le Play.

Le prince Napoléon était favorable aux expositions ; quant à M. Le Play, loin de vouloir les supprimer, il proposait au contraire de les rendre permanentes en les transformant en musées généraux loin des grands centres et en musées commerciaux dans les grands centres. Ces projets n'ont pu recevoir leur exécution.

Il est vrai que l'Angleterre a renoncé aux expositions à la suite de l'échec de celles de 1871, 1872 et 1873 ; mais on aurait tort de croire cette décision définitive ; certains indices permettent de s'attendre à quelque surprise.

M. Laroche-Joubert. En attendant, je constate que l'Angleterre, depuis 1862, n'a pas fait d'exposition.

M. le Commissaire du Gouvernement. Restent quelques articles spirituels faits par des lettrés qui ne détestent pas le paradoxe.

Je comprends l'opposition de beaux esprits, des personnes qui ont d'autres moyens de voir et d'apprendre, de celles qui craignent la foule, le bruit et la poussière ; mais ce n'est qu'une minorité.

Le grand public n'a que des sympathies pour ces grandes assises, toujours désirées par les artistes, les travailleurs et les industriels. (Très bien ! très bien !)

L'exposition se fera, et vous n'aurez pas à regretter pour notre pays cette manifestation pacifique qui assurera à la République un glorieux avenir. (Applaudissements.)

Il me reste à parler de l'emplacement et des plans.

La question de l'emplacement fut la première question qui occupa la commission préparatoire.

Des projets innombrables lui furent soumis. Les emplacements proposés se divisent en trois groupes : extérieurs, intérieurs et mixtes.

Le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine repoussèrent énergiquement les emplacements extérieurs et mixtes. Un seul de ceux-ci avait séduit un moment la commission par son étendue, son cadre et sa nouveauté, c'était celui d'Auteuil.

Après réflexion, l'emplacement d'Auteuil a été rejeté comme tous les emplacements extérieurs ; il aurait entraîné une emprise sur une des parties les plus belles du bois de Boulogne et aurait nécessité le déplacement du champ de courses.

D'accord avec le Conseil municipal de Paris et avec le Conseil général de la Seine, la commission préparatoire et ensuite la commission supérieure ont pensé que le choix d'un emplacement à l'extérieur de Paris serait une cause d'insuccès certain ; elles se trouvaient donc ramenées à l'emplacement de 1889, sauf quelques variantes.

Cet emplacement soulevait diverses objections : il était usé ; la conservation partielle des monuments de 1889, de la tour de 300 mètres, empêcherait de faire du nouveau ; l'espace ferait défaut, d'autant plus que le quai d'Orsay et une partie de l'esplanade seront occupés par le prolongement de la ligne des Moulineaux.

Ces critiques ont quelque chose d'excessif ; elles font trop bon marché du génie inventif de nos artistes ; elles contiennent cependant une part de vérité.

On ne peut songer à démolir la tour de 300 mètres, qui a été concédée pour vingt ans en 1889 ; le concessionnaire demanderait une indemnité d'autant plus forte que la société compte sur de gros bénéfices pendant l'exposition de 1900.

De même qu'en 1889, le Champ de Mars sera le siège de grandes fêtes, car il offre seul les espaces nécessaires ; de même qu'en 1889 il faudra laisser la vue s'étendre du palais des Machines au Trocadéro, on est ainsi fatalement ramené à la forme en fer à cheval.

Quant aux espaces, ils seraient insuffisants si on restait strictement dans les limites de 1889. D'après les documents officiels, l'exposition de 1867 a occupé 69 hectares celle de 1878 en occupait 75 et celle de 1889 en occupait 96. La progression qu'accusent ces chiffres se continuera en 1900.

Il est certain qu'un cadre trop vaste risquerait d'imposer une fatigue excessive aux visiteurs et de paraître désert ; la beauté importe plus que l'immensité, il faut n'admettre que des produits dignes de figurer dans un grand concours international.

Sur tous ces points nous sommes d'accord avec M. Denys Cochin ; mais il nous est impossible de le suivre jusqu'au bout.

Dans son très remarquable discours, l'honorable député indiquait son désidératum : une exposition miniature, une exposition bijou, dont seraient exclus les produits ordinaires de l'agriculture et de l'industrie.

Nous nous montrerions au public drapés dans la gloire de nos savants, de nos philosophes, de nos écrivains et de nos artistes.

Certes cette conception est très belle, très élevée ; nous avons un culte profond pour les sciences, les lettres et les arts ; mais les expositions ne sont pas faites uniquement pour les privilégiés de l'intelligence et de la fortune. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Les humbles doivent avoir aussi leur place au banquet, c'est beaucoup pour eux que nous travaillons ; les oublier, ce serait courir à une faillite financière et aussi à une faillite morale, ce serait manquer à nos devoirs envers la démocratie. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

De 1885 à 1889, le nombre des exposants s'est élevé de 24,000 à 61,000 ; en 1900, l'augmentation sera plus grande encore, eu égard à la très large participation des puissances étrangères.

A notre première exposition, il y avait eu 5 millions d'entrées ; en 1889, il y en a eu 32 millions ; ce chiffre s'accroîtra encore en 1900. En effet, depuis 1889, les moyens de transport se sont développés en France et à l'étranger, les tarifs ont subi des réductions notables ; l'État et nos grandes compagnies de chemins de fer se proposent, en 1900, de multiplier les trains de voyageurs à grande vitesse et concéderont des avantages aux visiteurs acheteurs d'un certain nombre de tickets.

D'autre part, les motifs politiques qui ont empêché en 1889 la participation officielle des puissances monarchiques n'existeront pas en 1900 ; il y a tout lieu de croire que la plupart des gouvernements étrangers réserveront un accueil favorable à l'invitation du gouvernement français, ce qui fera affluer les visiteurs de tous les pays.

L'électricité sera employée pour la mise en mouvement des machines de l'exposition, pour l'éclairage et pour les fêtes du soir.

Il nous sera possible d'organiser chaque jour des fêtes dans les diverses parties de l'enceinte et d'offrir au public des attractions chaque fois renouvelées. Une entrée sera ménagée sur la place de la Concorde, et les visiteurs n'auront plus à reculer devant le voyage du Champ-de-Mars : ce sera encore un élément de succès. (Très bien ! très bien !)

La classification renouvelée, la beauté du cadre, le rôle inédit assigné à la Seine, tout cela assure un accroissement considérable du nombre des exposants et des visiteurs. Cet accroissement est incompatible avec une restriction du périmètre ; la commission préparatoire a évalué le périmètre nécessaire à 125 hectares.

Plusieurs solutions ont été proposées pour résoudre ce problème. En premier lieu, l'expropriation ; mais les nécessités temporaires de si courte durée ne semblent pouvoir justifier un recours à la loi de 1841.

D'ailleurs, les spéculations qui pourraient résulter de ce moyen et l'aléa de la vente des terrains risqueraient de donner à l'opération un caractère aussi fâcheux au point de vue moral qu'au point de vue du Trésor.

Fallait-il limiter l'exposition à la rive gauche ? Mais la Ville ne possède sur cette rive que le Champ-de-Mars, l'esplanade et le quai d'Orsay, et l'État n'y possède que des bâtiments affectés à des services publics et dont il serait difficile de changer la destination. (Très bien ! très bien !)

L'emplacement proposé aujourd'hui avait été déjà proposé pour l'exposition de 1889 et n'avait soulevé aucune objection. Si l'on se réduisit plus tard à la rive gauche, ce fut à raison des mécomptes éprouvés par suite du refus de certaines puissances étrangères.

L'emplacement de la rive droite permettra d'attirer, sans porter la main sur les Champs-Élysées, un plus grand nombre de visiteurs ; il assure une superficie de 108 hectares. Quant aux bâtiments, en 1889 il y avait 17 hectares de galeries et de pavillons ; il faudra porter cette superficie à 39 hectares.

A Chicago, il y avait 120 hectares de constructions ! Nos galeries seront plutôt trop exiguës, mais ce sera la garantie d'une sélection plus sévère. (Très bien ! très bien !)

Un concours a été ouvert, et ses résultats ont dépassé toutes nos espérances. Il n'y a pas eu moins de 108 projets, et l'école française s'est montrée digne de son passé.

Un jury, composé d'hommes tels que Bœswilwald, Sédille, Vaudremer, Guadet, a été appelé à se prononcer sur les résultats du concours. M. Guadet a présenté un remarquable rapport, dont les conclusions ont été adoptées à l'unanimité moins trois voix et dont l'administration s'est inspirée dans l'établissement de son projet basé sur les projets primés par le jury. Fallait-il conserver le palais de l'Industrie ou le supprimer ?

Le palais de l'Industrie a pu rendre des services, mais il n'a pas de caractère esthétique. Il occupe une place qui peut être mieux utilisée.

Des plans de 1838 et de 1840 montrent ce qu'était le spectacle magnifique offert aux environs de l'ancien carré Marigny.

Dès que le palais de l'Industrie est sorti de terre, on a condamné ce masque compact obstruant la vue vers la Seine.

Emile Augier, About, Charles Blanc, Alexandre Dumas ont protesté contre cette construction. Il faut ajouter qu'aujourd'hui le monument exigerait des réparations importantes.

Mais la réparation laisserait subsister le vice originel : il faut faire disparaître le monument. Cette suppression est la clef de voûte de notre projet. (Très bien ! très bien !)

Après 1900, le palais de l'Industrie sera remplacé par des édifices mieux appropriés à ses destinations actuelles. De 1896 à 1900, il n'y aura même pas une gêne temporaire.

Le Salon annuel pourra s'y tenir sans interruption ; on réduira au minimum la durée d'émigration des autres concours.

C'est faute de connaître ces mesures protectrices que 300 artistes — dont 133 femmes — ont fait entendre des protestations ; d'ailleurs des contre-protestations se sont immédiatement produites.

Ce ne sont pas seulement celles de MM. Falguière, Puvis de Chavanne, Mercié, B. Constant, Bonnat ; c'est aussi celle de M. Baudin, au nom du Conseil municipal de Paris.

« La ville de Paris, dit M. Baudin dans son rapport, a, depuis 1870, créé des œuvres d'utilité publique ; elle peut couronner son effort par une œuvre d'art pur : la nouvelle avenue, la réunion de deux promenades célèbres, la création d'un palais des Beaux-Arts seront le legs du siècle qui finit et le don de joyeux avènement du siècle nouveau. » (Applaudissements.)

Le projet ne fait pas seulement disparaître une zone déserte des Champs-Elysées, zone dangereuse à certaines heures et qui n'est pas précisément l'asile de la vertu, il préserve l'esplanade des Invalides de l'extension des gares de chemins de fer.

Il n'existe aucune solidarité entre l'administration de la compagnie de l'Ouest et le service de l'exposition : je tiens à protester contre cette affirmation, qu'on trouve encore ce matin dans un journal, sous la plume d'un publiciste qui croit avoir perdu sa journée quand il n'a pas jeté la calomnie sur un malheureux. (Mouvements divers.)

Lorsque le projet de la gare de l'esplanade des

Invalides est venu à notre connaissance, il nous a inspiré des craintes sérieuses. Plus tard, consultés par le ministre des travaux publics, nous avons fait imposer à la compagnie de l'Ouest divers remaniements, tels que l'abaissement des rails d'un mètre, la couverture de la gare et la réduction de son emplacement.

La compagnie nous en a fait un amer reproche et, dans une lettre où le directeur déclare qu'il se conformera strictement aux demandes du ministre, il rappelle qu'il n'a accepté qu'après une défense obstinée des modifications entraînant une dépense supplémentaire de 3 millions 700,000 fr.

On a soutenu que les plans étaient conçus de telle sorte que la perspective projetée serait illusoire et que le promeneur des Champs-Elysées verrait à peine la coupole. L'administration a produit des cotes de nivellement qui font disparaître ces objections. La clef du pont est à 1 m. 50 au-dessous du pont Royal et à 0 m. 70 au-dessous du pont de la Concorde. Le rayon visuel atteindra la façade, à mi-hauteur des ifs qui bordent la façade.

On a encore excipé de l'orientation défectueuse du palais des Invalides au point de vue de l'éclairage solaire. Mais, avant la construction du palais de l'Industrie, l'exposition était la même et l'éclairage n'a pas changé. Nous nous sommes cependant interrogés pour savoir si l'on n'avait pas abusé de notre crédulité à l'École des beaux-arts ou à l'École polytechnique en matière d'orientation.

Heureusement, rien ne subsiste de cette allégation. Le promeneur des Champs-Elysées aura la vision entière du palais des Invalides. Une partie, de 1 m. 50 à 1 m. 75 seulement, restera au-dessous du rayon visuel.

Moyennant une légère correction des plans, il sera possible au regard d'atteindre la base du socle. Il ne faut pas oublier que le monument a 106 mètres de hauteur et que la perspective a un kilomètre et demi, ce qui diminue singulièrement la portée de la critique. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Trélat. C'est de la géométrie. Et l'éclairage! Et la plastique!

M. le Commissaire du Gouvernement. Chacun fait ce qu'il peut. Vous avez fait de la plastique. Moi, je fais de la géométrie. A mon sens, pour ouvrir une belle perspective, il faut une longue percée en ligne droite, à travers les monuments, de la verdure et des accidents de terrain, conduisant la vue vers un but unique qui forme toile de fonds. (Applaudissements.)

Le détail disparaît, seules les grandes lignes et les silhouettes subsistent. Voyez la perspective du parc de Versailles, celles du Luxembourg, de l'Observatoire et de l'Opéra, aucune ne satisfait aux lois de l'esthétique aussi complètement que celle dont nous proposons le rétablissement. (Murmures à droite.)

On a dit encore que nous allions bouleverser les Champs-Elysées et détourner les promeneurs pendant la durée des travaux.

Or, les dispositions sont prises pour que rien ne soit changé. Aucun charroi ne passera par la grande promenade; les chantiers seront établis à 70 mètres de l'avenue; le Cours-la-Reine restera livré à la circulation jusqu'à la veille de l'exposition, et nos ateliers, masqués de plantes, seront confondus dans un rideau de verdure. (Rires sur divers bancs.)

Tous les matériaux seront évacués par la Seine ou par la ligne des Moulineaux. On pourra même les faire passer par une tranchée souterraine, sous le Cours-la-Reine.

Que n'a-t-on pas dit aussi de nos projets de dévastation et des coupes sombres que nous voulions pratiquer dans les plantations?

Les héritiers d'Alphand auraient bien peu de respect pour leur maître, qu'ils savaient si dévoué aux plantations de Paris, s'ils méditaient de tels forfaits. L'accusation est heureusement dénuée de fondement.

Les plantations des Champs-Élysées ne subiront aucune atteinte. Les superbes allées des quais d'Orsay et de Billy resteront intactes.

Au Cours-la-Reine, nous enlèverons, pour les transporter ailleurs, des marronniers et des platanes : c'est une opération courante d'arboriculture qui ne présente ni difficultés ni dangers.

Un pointage précis nous a appris que le périmètre de l'exposition, y compris le Champ-de-Mars et le Trocadéro, comprend 5.751 arbres. On en déplacera un dixième environ. Un certain nombre seront replantés. En fin de compte, il n'y en aura qu'une centaine définitivement enlevés.

On a fait une critique portant sur le remblai nécessaire au raccordement du pont avec le Cours-la-Reine. D'après le projet de l'administration, ce relèvement est de minime importance et, loin de gâter le profil, l'améliorera plutôt.

Enfin, il y a la question des dépenses.

Les deux palais de la rive droite coûteront, l'un 16,800.000 francs, l'autre 3.200.000 francs. Moyennant ces 20 millions, l'Etat remplacera un monument défectueux, évitera les réparations coûteuses qu'il nécessiterait et aura édifié des salles d'exposition pour lesquelles il recevra une subvention de la ville de Paris.

Enfin, le nouveau palais des Beaux-Arts, en bordure de l'avenue d'Antin, appartiendra à l'État, auquel cet arrangement est donc éminemment favorable.

M. Laroche-Joubert. Il vaudrait mieux dépenser ces 20 millions en chemins vicinaux et laisser la Ville de Paris faire les frais de son exposition.

M. le commissaire du Gouvernement. J'arrive à la question du pont. Depuis longtemps on a reconnu l'insuffisance du pont de la Concorde et la nécessité de l'élargir ou de le doubler.

Lors du prolongement de la ligne des Moulineaux, on projeta la construction d'un pont de 20 mètres dans le prolongement de la rue de Constantine. La dépense devait être de 1 million 500.000 francs, dont 750.000 francs à la charge de l'État et 750.000 francs à la charge de la compagnie de l'Ouest, substituée à la ville de Paris.

Aussitôt que le projet de l'exposition fut publié, l'État, la Ville et la compagnie reconnurent l'opportunité de construire le pont dans l'axe de l'esplanade des Invalides et d'affecter les ressources convenues à ce nouvel emplacement, plus favorable, qui coïncide avec celui d'un ancien bac figuré dans les vieilles estampes.

La largeur du pont sera de 50 à 60 mètres et pourrait même être réduite, si la Chambre en exprime le désir. Or la largeur de beaucoup de nos ponts actuels dépasse 30 mètres.

Une arche unique en acier moulé laissera la circulation absolument libre sur le fleuve, et ce travail d'art constituera même ce qu'on appelle un *clou* en style d'exposition. (Très bien ! très bien !)

L'entrée principale de l'exposition sera sur le Cours-la-Reine, près de la place de la Concorde. Une autre entrée, en tête de la nouvelle avenue, sera réservée aux solennités officielles, et on en pourra réglementer l'usage afin d'éviter dans l'avenue des Champs-Elysées la circulation des équipages préhistoriques qu'on a l'habitude de voir surgir dans Paris à ces moments-là.

En accédant par cette entrée, on aura : à droite le nouveau palais des Beaux-Arts, à gauche le petit palais des Arts rétrospectifs.

Après avoir franchi la Seine, on trouvera une série d'édifices décoratifs consacrés aux arts, en sorte qu'au seuil même de l'exposition le génie français se manifestera librement.

Le ministre des travaux publics doit entreprendre en cet endroit la rectification des berges de la Seine. Notre budget permettra d'accroître l'étendue de ce projet et d'en hâter la réalisation.

On aura gagné ainsi de grandes surfaces, où l'on édifiera de gracieuses constructions qui se refléteront dans les eaux. Ce sera un cadre superbe pour des fêtes vénitiennes, qui pourront être une brillante attraction.

Sur la rive gauche, entre le pont des Invalides et le pont d'Iéna, se succéderont les palais des puissances étrangères, de la guerre, de la marine, etc.

Sur la rive droite, divers pavillons seront groupés autour de la grande serre d'horticulture. Là se trouveront les spectacles et les reconstitutions historiques.

Au Trocadéro, les installations de l'Algérie et des colonies étageront leurs silhouettes caractéristiques.

Au Champ-de-Mars, les innovations étaient plus difficiles. J'ai dit pourquoi on ne pouvait pas faire disparaître la tour Eiffel. Toutes les tentatives imaginées pour en améliorer l'effet l'alourdissaient plutôt.

La forme en fer à cheval s'impose pour l'ordonnance générale des constructions. Deux séries de palais aboutiront à un vaste château d'eau et au palais de l'électricité.

Autour du jardin des terrasses offriront le panorama du Champ-de-Mars et du Trocadéro, et le palais de l'électricité, tout en verre, brillera le soir comme un phare gigantesque.

Nous avons supprimé les gradins qui existaient en 1889, on élargira ainsi la vue et on évitera les accidents. Comme accès, aucune exposition n'aura fourni plus de facilités.

Au lieu des deux entrées principales de 1889, le mouvement se répartira, en 1900, sur un périmètre beaucoup plus étendu, et l'accès des larges avenues de la rive droite supprimera les entraves apportées à la circulation en 1889.

Les communications à l'intérieur ont été l'objet de toute notre attention. Le nouveau pont, le pont d'Iéna élargi, et deux passerelles permettront de franchir aisément la Seine.

Un chemin de fer à circuit fermé desservira l'esplanade et le Champ-de-Mars, un autre pourra être établi sur le quai de Billy ; enfin deux petites lignes, l'une à crémaillère, et l'autre à traction funiculaire, permettront de gravir les pentes du Trocadéro.

Les communications entre le nord et le sud de Paris seront assurées par de larges voies, l'accès des immeubles riverains sera ménagé; les tramways subiront dans leur itinéraire une légère déviation.

La dépense totale est évaluée à 100 millions, savoir: 73 millions pour les travaux, 12 millions pour l'exploitation, 15 millions pour le service central et la réserve ; ce chiffre a été considéré comme normal. En effet, l'augmentation du nombre des exposants amènera une augmentation des surfaces couvertes, d'autant plus nécessaire que nous comptons sur un plus grand concours d'exposants étrangers auxquels il ne faudra pas marchander l'espace.

Le palais du Cours-la-Reine, le nouveau pont les nouveaux quais avec murs droits subsisteron après l'exposition, et contribueront à l'embellissement de la capitale. L'extension du périmètre entraîne une plus grande dépense de surveillance, d'éclairage et d'entretien.

Une des nouveautés de la classification consistera à rapprocher le matériel de production du produit ; nous ferons ainsi d'une partie de l'exposition un vaste atelier, qui constituera une précieuse leçon de choses, et la plus grande production de force motrice imposera un supplément de dépense.

Nous serons amenés à ouvrir les galeries le soir, seul moment dont disposent les travailleurs ; nous comptons aussi organiser des fêtes de nuit. L'organisation des musées centenaux exigera des recherches, des restaurations ou des restitutions et des frais de transport,

Une organisation plus complète des congrès s'impose ; nous devrons nous préoccuper des locaux qui recevront les savants étrangers. Enfin, il conviendra, pour nous conformer aux intentions du Parlement, de nous montrer libéraux dans la perception des droits sur les installations d'expositions ouvrières.

L'ouverture de l'exposition aura lieu le 15 avril, ce sera une source de recettes supplémentaires, mais en même temps une charge pour l'exploitation.

L'exposition de Chicago a coûté 140 millions. Nous n'avons pas à lutter de prodigalité avec les Etats-Unis, nous pouvons faire aussi bien qu'eux à moins de frais ; je tenais cependant à citer cet exemple.

En regard des dépenses, nous aurons les recettes. J'ai la conviction qu'elles seront plus élevées qu'en 1889. On peut estimer à 1 milliard le numéraire qui sera apporté en France.

Je ne parle pas de la combinaison financière, M. Lebon, qui a présidé aux négociations, l'expliquera et la défendra avec plus d'autorité que moi.

Sur le choix de l'emplacement, M. Bouge a voulu me mettre en contradiction avec moi-même. Je ne serais nullement humilié d'avoir changé d'avis sur cette question, car c'est le propre des gens sérieux de ne pas aborder les questions avec un parti préconçu (Très bien ! très bien !) ; mais il n'en est rien. J'ai toujours maintenu mon appréciation première et je ne m'en suis jamais départi.

Après avoir soutenu l'inutilité d'augmenter le périmètre de l'exposition de 1889, M. Bouge, sentant bien la vulnérabilité de sa thèse, indique la possibilité de certaines adjonctions.

C'est ainsi qu'il propose l'hôtel des Invalides pour y installer l'exposition du ministère de la guerre. Cette adjonction ne nous apporterait qu'un supplément de surface insuffisant, l'exposition de la guerre ne devant pas couvrir plus de 40 ares ; mais j'ajoute que dès maintenant l'hôtel des Invalides est indisponible.

Le Gouvernement va en prendre possession, à la suite de l'aliénation des immeubles de la place Vendôme, et les travaux d'appropriation sont sur le point de commencer.

M. le rapporteur signale aussi le petit square situé à l'angle de la rue de Grenelle et de l'Esplanade des Invalides. Je m'étonne qu'un si chaud ami des arts nous ait proposé une pareille adjonction.

Il resterait à exproprier, sur le quai d'Orsay, la manufacture des tabacs, le magasin général du campement, les écuries de l'Alma et le garde-meuble.

Dès maintenant il est trop tard pour démolir la manufacture des tabacs. Cette opération soulève de nombreuses difficultés qu'on ne peut résoudre dans une période de quatre ans.

Pour le magasin général du campemant, l'administration de la guerre, pressentie, a fait une réponse négative.

Les écuries de l'Alma sont une annexe de l'Elysée. (Rumeurs à droite.)

Enfin le garde-meuble est un musée qui doit rester à la disposition du public, et ses magasins ne peuvent être éloignés du centre de Paris.

Subsidiairement M. Bouge conseille de reporter à Vincennes les sections encombrantes de l'exposition. Le principe de l'unité d'emplacement empêche d'admettre une pareille solution.

Pour le pont des Invalides et les travaux de l'esplanade, M. le rapporteur nous reproche de ne pas fournir la preuve que les nouveaux monuments seront dignes de l'art moderne.

Cela nous a paru un peu dur pour la génération d'artistes qui a construit l'Opéra, l'Hôtel de Ville, la Sorbonne et la mairie du X[e] arrondissement. (Très bien ! très bien !)

Pendant une période de six années, les Champs-Elysées seraient interceptés jusqu'au rond-point. La vérité est que jamais la circulation ne sera interrompue aux Champs-Elysées. (Très bien ! très bien !)

M. le rapporteur conteste nos évaluations de dépense. Mais aucune de ses critiques n'est justifiée.

Il chiffre ensuite la perte d'usage des bâtiments de l'Etat. Or ces bâtiments appartiennent non à l'Etat, mais à la ville, et ils seront remplacés par des bâtiments analogues.

M. le rapporteur prétend qu'il s'agit d'un simple remaniement du plan.

C'est une illusion ; le plan constitue un ensemble dont toutes les parties se tiennent. Il faudrait tout reprendre *ab ovo* .(Très bien ! très bien !)

Notre projet a été approuvé par la commission supérieure, à l'unanimité moins trois voix, et par le Conseil municipal, à la majorité de 65 voix sur 71.

Tous les artistes, tous les groupes syndicaux parisiens, ainsi que ceux des départements, ont donné leur adhésion.

Assurément le Parlement est libre et quelle que doive être sa décision, nous l'attendons avec respect. Mais vous n'oublierez pas que nous avons à préparer une exposition digne de la France, digne de sa date. (Très bien ! très bien !)

Nous interdire toute innovation sur le plan de 1889, supprimer l'entrée par la place de la Concorde qui constitue l'attraction principale, ce serait nous demander la quadrature du cercle et faire échouer la combinaison financière. (Très bien ! très bien !)

Vous êtes trop clairvoyants pour ne pas vous en rendre compte. Déjà à l'étranger on exploite contre nous ces divergences, on se plaît à parler d'impuissance. Il nous appartient de faire tomber ces médisances ; par votre sagesse et par votre patriotisme, vous assurerez un nouveau triomphe à la France laborieuse, et à la République un glorieux avenir. (Vifs applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

TROISIÈME SÉANCE

(Lundi 16 mars 1896)

PRÉSIDENCE DE M. PAUL DESCHANEL, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

M. JEAN CODET, *l'un des secrétaires*, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1900.

M. BOUGE, *rapporteur*. Je remercie M. le commissaire général d'avoir placé la discussion sur le terrain courtois où je l'avais placée moi-même dans mon rapport, et sur lequel je me maintiendrai. (Très bien ! très bien !) Je crois répondre au sentiment de la Chambre en me montrant sobre de développements.

Je dois d'abord m'expliquer sur le contre-projet de M. Chapuis, qui met en cause le principe même de l'exposition.

Votre commission estime que la question de principe n'est plus entière. Si la Chambre n'a jamais pris parti, les gouvernements qui se sont succédé l'ont engagée à son insu, à ce point qu'elle n'est plus libre de décider qu'il n'y aura pas d'exposition en 1900.

En dépit des affirmations un peu imprudentes de M. le commissaire général, il est constant qu'à aucun moment la Chambre n'a adhéré d'une façon ferme au projet d'exposition.

Sans doute, elle a voté à deux reprises des crédits, mais c'étaient des crédits d'études qui ne pouvaient impliquer une résolution définitive ; et, au mois de juillet 1894, M. Doumer réservait expressément les droits de la Chambre et protestait contre l'attitude de la commission supérieure, au nom de la commission du budget.

L'honorable M. Denys Cochin ayant demandé à interpeller le Gouvernement afin de savoir s'il adoptait et s'il entendait sanctionner le projet de la commission supérieure, M. le ministre du commerce le pria d'ajourner le débat, en lui donnant l'assurance formelle que la discussion s'ouvrirait devant la Chambre dans des conditions telles que son vote serait absolument libre.

Plus récemment, M. Maurice Binder demanda à interpeller le Gouvernement sur ses projets relatifs à l'exposition de 1900, et M. le ministre obtint de la Chambre le renvoi de l'interpellation à un mois ce qui, à la veille des vacances, équivalait à un renvoi indéfini.

Donc, par deux fois, la Chambre allait être à même de faire connaître son opinion et, par deux fois, le Gouvernement lui a fermé la bouche.

Tels sont les antécédents parlementaires du projet. Ils n'autorisent aucune induction favorable à l'exposition de 1900. La Chambre a seulement manifesté sa volonté de rester maîtresse de ses décisions ultérieures.

Mais contre son avis, le Gouvernement a engagé le pays et poussé les choses assez loin pour qu'il ne soit plus possible de revenir en arrière.

Le 16 septembre 1895, le ministre du commerce faisait adresser aux puissances une invitation officielle pour l'exposition de 1900.

Pourquoi ne s'est-on pas borné à pressentir les puissances, à se renseigner auprès d'elles?

Pour l'exposition de 1867, la circulaire impériale invitant les puissances était datée du 7 mars 1865. Pour celle de 1878, l'invitation était du 18 avril 1876; pour celle de 1889, elle était du 17 mars 1887, c'est-à-dire toujours à peu près deux ans avant l'ouverture de ces expositions, dont le principe cependant ne rencontrait aucune opposition dans le pays; car, en 1878 et en 1889, la France avait hâte de montrer que la grande blessée de 1870 était toujours debout.

Et en 1895, non seulement le Gouvernement invite quatre ans et demi d'avance, mais il engage la participation de la France aux expositions étrangères. C'est ainsi que la Belgique a formellement subordonné son acceptation à la participation de la France à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Bruxelles en 1897.

La raison vraie de cette précipitation, c'est qu'on sentait l'opposition contre l'exposition de 1900 se propager dans le pays, et qu'on a voulu enlever au Parlement tout moyen de retraite. (Très bien! très bien ! sur divers bancs.)

M. HENRI LAVERTUJON. Est-ce que la commission vous a donné mandat de parler contre l'exposition ?

M. LE RAPPORTEUR. J'indique à la Chambre que le Parlement a été engagé par le Gouvernement. L'opposition commençait à parler assez haut dans le pays pour qu'il importât de lui fermer la bouche.

M. ANDRÉ LEBON. Je ne puis accepter sans protestation votre appréciation sur l'attitude qu'eut alors le Gouvernement dont j'étais membre. J'ai fait procéder aux études préparatoires nécessaires, mais à aucun moment je n'ai engagé le Parlement. Si même aujourd'hui le principe de l'exposition était rejeté, il n'y aurait rien de compromis : pas un sou de dépense n'a été engagé. La question reste donc entière.

M. LE RAPPORTEUR. Je dis qu'on a lancé les invitations quatre ans et demi d'avance, pour avoir une fin de non-recevoir à opposer aux protestations qui se produiraient. (Interruptions.)

Ne fallait-il pas, dira-t-on, que le Gouvernement procédât aux travaux préparatoires, aux études des projets qui devaient vous être soumis ensuite ? Sans doute. Mais il était convenable aussi que le Parlement fût, au fur et à mesure, informé de l'état de ces projets. Il ne fallait pas le mettre dans l'impossibilité de faire connaître utilement son avis.

Aujourd'hui, la question n'est plus entière, et la commission a estimé que l'invitation aux puissances ne permettait plus de discuter sérieusement le principe de l'exposition.

Pourquoi le Gouvernement ne consultait-il pas en temps utile les chambres de commerce ? Que ne témoignait-il au Parlement les mêmes égards qu'au Conseil municipal de Paris, dont le président était informé des moindres propositions faites à la commission supérieure ?

M. ANDRÉ LEBON. C'est absolument erroné.

M. LE RAPPORTEUR. Aucune résolution n'a été prise sans que le ministre du commerce en eût conféré avec le président du Conseil municipal.

On lui soumit, à titre officieux, les plans qu'on se proposait de fait adopter par la commission supérieure.

M. ALPHONSE HUMBERT. Est-ce un crime ? Il s'agit d'un terrain qui appartient à la ville.

M. LE RAPPORTEUR. Je dis qu'on n'en a pas usé envers la Chambre comme envers le Conseil municipal.

D'ailleurs cette question de la participation de la ville de Paris est la clef de voûte de toute cette affaire, et je dirai au prix de quels sacrifices cette participation a été acquise.

Les assemblées les plus compétentes en cette matière étaient les chambres de commerce, mais on a oublié de les consulter. Cet oubli est inexcusable.

M. HENRI LAVERTUJON. Il a été réparé.

M. LE RAPPORTEUR. Pour essayer de le réparer, M. le ministre du commerce, en février dernier, a demandé aux chambres de commerce de délibérer sur le projet du Gouvernement, et de lui faire parvenir leur avis dans un délai de huit jours.

Quel a été le résultat de cette consultation ? Un certain nombre de chambres de commerce n'ont pas voulu répondre, ou ont répondu, comme celle de Saint-Nazaire, que le délai fixé pour envoyer la réponse et la date même de la consultation la rendaient dérisoire.

Vingt-trois chambres de commerce ont adhéré sans réserve au projet du Gouvernement ; vingt-huit se sont prononcées nettement contre ; quant aux autres, elles ont accepté en principe le projet d'exposition, mais sans vouloir donner l'avis favorable qu'on leur demandait.

Beaucoup ont indiqué que l'invitation déjà faite aux puissances leur liait les mains. D'autres ont exprimé l'avis que Paris, devant bénéficier seul de l'Exposition, devait seul en supporter les charges ou du moins que sa part contributive devait être augmentée.

Le résultat de la consultation a été en définitive défavorable au projet du Gouvernement.

M. MESUREUR, *ministre du commerce et de l'industrie et des postes et télégraphes*. Je rectifierai vos chiffres.

M. le RAPPORTEUR. Dans sa réponse à l'interpellation de M. Vaillant sur le chômage, M. le ministre du commerce a dit, en faveur de l'exposition, qu'elle permettrait de donner du travail à un grand nombre d'ouvriers.

Tous les partisans de l'exposition se sont emparés de cet argument et l'ont présenté comme une solution de la question du chômage et même de la question sociale.

J'ai été étonné de trouver cet argument dans la bouche de l'ancien président de la commission du travail, M. Mesureur, car il n'est rien moins qu'exact. Sans doute, pendant quelques mois, vous allez donner du travail à 4.000 ou 5.000 ouvriers, mais vous oubliez de dire qu'il en viendra à Paris 25.000 ou 30.000 en plus...

M. Alphonse Humbert. C'est inexact ; on fera la plupart des travaux en province.

M. le rapporteur... qui feront une concurrence redoutable à l'ouvrier parissien. Cet exode inévitable se produira au détriment des campagnes désertées.

M. Jourde. Il y aura, malgré tout, 100 millions de salaires de plus en France.

M. le rapporteur. Il y aura à Paris 25.000 ouvriers à la recherche d'un travail hypothétique. Ils subiront l'augmentation du prix des vivres ; les déceptions iront en augmentant, et quand l'ouvrier venu de la campagne aura mangé ses économies, il deviendra un déclassé.

S'il n'a pas la force de lutter, il s'adressera à la préfecture de police pour obtenir son rapatriement, ou il deviendra bientôt un hôte des asiles de nuit et des prisons. (Interruptions sur divers bancs.)

Sur divers bancs. Alors il ne faut pas faire l'exposition.

M. Alphonse Humbert. Ce résultat ne s'est pas produit après l'exposition de 1889.

M. le rapporteur. On ne peut nier le renchérissement du prix des denrées, puisque le gouvernement, en 1890, a dû inscrire au budget un crédit de 2 millions pour indemniser les employés de leur surcroît de dépenses.

Vous allez donner pour le moment du travail à quelques milliers d'ouvriers, mais vous aggraverez pour l'avenir le chômage et vous augmenterez cette armée des sans-travail déjà si redoutable. (Interruptions à gauche.)

M. Georges Berry *et autres membres*. Parlez-vous contre l'exposition ?

M. Alphonse Humbert. La commission ne vous a pas donné mandat de conclure contre l'exposition.

M. le rapporteur. J'en aurais fini avec la discussion du principe si je ne tenais à répondre aux partisans de l'exposition qui nous représentent comme animés de je ne sais quels sentiments mesquins vis-à-vis de Paris ; ce reproche ne pouvait nous être adressé après le juste et sincère hommage rendu à Paris dans mon rapport.

A quoi répond ce parti pris de créer entre Paris et la province une animosité qui n'existe pas ? (Bruit à gauche.) Ne transformons pas en une question de sentiment ce qui n'est qu'une question d'affaires.

Ecartons ces ferments de haine, pour nous placer uniquement au point de vue des intérêts généraux, comme l'a fait la commission. Elle vous demande de décider, par un vote formel, qu'il y aura une exposition en 1900. (Exclamations sur divers bancs à gauche.)

M. Jourde. La conclusion a de quoi surprendre.

M. le rapporteur. Le principe admis, qui donc oserait conseiller de faire une exposition mesquine, sans éclat, indigne de la France ?

La question unique, dans ce débat, est de savoir s'il faut que cette exposition occupe un espace démesuré, immense, qu'elle absorbe les Champs-Elysées, qu'elle englobe une œuvre de voirie parisienne, et que tout cela coûte 100 millions.

L'exposition de 1889 ne comportait pas une telle extension, et cependant elle eut un éclat incomparable dont le souvenir subsiste encore.

On s'est borné à déclarer que le projet du Gouvernement était grandiose et admirable, mais il n'en a pas donné la preuve.

Votre commission, qui l'a examiné de très près, estime qu'il n'est grandiose que par la dépense et qu'il ne réserve que des déceptions.

Le projet comporte trois points principaux : une emprise de 12 à 13 hectares sur les Champs-Élysées, la démolition du palais de l'Industrie et son remplacement par deux autres palais, une large avenue allant des Champs-Elysées aux Invalides, avec un pont sur la Seine.

Cette conception a soulevé de vives et nombreuses critiques.

L'emprise sur les Champs-Élysées présente un caractère dangereux dans son ensemble. Quel besoin a-t-on d'élever des édifices provisoires ou définitifs et de faire une exposition artificielle aux Champs-Élysées, qui, à eux seuls, constituent une exposition naturelle incomparable ?

Croit-on que c'est l'exposition qui attire dans la capitale cette foule qui vient de la province et de l'étranger ? Non, l'exposition n'est qu'un prétexte pour venir à Paris, dont les Champs-Élysées sont une des attractions. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Et c'est cette merveilleuse promenade que l'on veut dénaturer. Parce qu'il a eu la franchise de dire qu'on allait transformer les Champs-Élysées en un vaste chantier, votre rapporteur a été attaqué avec une rare violence. (Interruptions sur divers bancs à gauche.)

Que craignez-vous pour les Champs-Élysées ? nous a-t-on dit. Les matériaux arriveveront par la Seine ; il n'y aura pas de chantiers ; aucun trouble ne sera apporté dans ce coin délicieux auquel vous portez tant d'intérêt.

A en croire l'administration, toutes les transformations qui vont s'opérer aux Champs-Elysées, la démolition du palais de l'Industrie, la coupe ou la transplantation des arbres, la contruction de deux palais nouveaux, tout cela s'opérerait par un coup de baguette magique.

La vérité est qu'il y aura un chantier si peu en rapport avec le décor des Champs-Élysées qu'on a compris la nécessité de le dissimuler.

En vain essaye-t-on d'en faire disparaître les inconvénients en faisant grimper des plantes vertes le long des clôtures. L'administration ouvrira un chantier qui subsistera cinq ou six ans ; mais elle déclare qu'il n'y a pas à s'en préoccuper, que tous les inconvénients disparaîtront grâce à ce rideau de verdure.

L'administration déclare qu'elle coupera aux Champs-Elysées 500 ou 600 arbres ; les architectes croient qu'il faudra en couper le double ; mais on a trouvé un euphémisme : les arbres ne seront pas coupés, ils seront transplantés.

Quand le Conseil municipal de Paris apprit que le Gouvernement se proposait d'empiéter sur les Champs-Elysées, il vota, le 12 décembre 1894, une délibération pour protester énergiquement, et il émit le vœu qu'il ne fût pas touché aux Champs-Elysées.

En 1893, quand il s'agissait de faire repousser l'emplacement de Boulogne-Auteuil, le rapporteur du Conseil municipal de Paris indiquait que le seul fait de l'exposition faisait courir aux arbres du bois un danger contre lequel toutes les promesses, toutes les assurances de l'administration ne pouvaient prévaloir. Ce que valent ces promesses, vous le savez de reste. Il y a quelque temps, quantité d'arbres furent coupés sur l'esplanade des Invalides ; l'affaire fit du bruit, des protestations s'élevèrent, la question fut portée devant la Chambre. Il fut impossible de savoir qui avait donné l'ordre de couper ces arbres, à qui en incombait la responsabilité ; était-ce à la compagnie de l'Ouest, à la Ville ou à l'État ?

Le Gouvernement prit, il est vrai, l'engagement de faire respecter les arbres encore debout, et il a tenu cet engagement, mais allez voir ce que deviennent les arbres sur ce chantier de la gare des Invalides ; ils meurent tous.

M. Denêcheaux. Vous pourriez parler aussi de ce qui s'est passé au bois de Boulogne pour la piste vélocipédique du prince de Sagan.

M. le comte de Bernis. L'un ne consolerait pas de l'autre.

M. le rapporteur. Le projet du Gouvernement prévoit la démolition du palais de l'Industrie. A la voix des architectes prêchant une véritable croisade, on s'est aperçu tout à coup que ce palais était une horreur dont on ne pouvait pas supporter la vue une minute de plus.

Le palais de l'Industrie n'est ni plus ni moins beau que la plupart des monuments récents de Paris. (Interruptions sur divers bancs.—Très bien ! très bien !)

Nous nous étions si bien habitués à sa médiocrité, ou à sa laideur si l'on veut, et la génération actuelle en connaît si bien le chemin que le palais de l'Industrie a trouvé d'ardents défenseurs. Cela n'est pas étonnant si l'on songe au grand nombre d'exposants, artistes, agriculteurs et autres, qui s'y sont succédé.

Le palais de l'Industrie aurait sans doute trouvé moins de détracteurs si, au lieu de le démolir pour le remplacer par deux palais nouveaux, on avait simplement proposé de le démolir pour laisser croître à sa place de vastes espaces de verdure.

Les deux monuments à construire seront deux chefs-d'œuvre ; on nous en donne l'assurance. Le malheur est qu'ils n'existent pas encore, même sur le papier. Les concours ne justifient pas toutes les espérances qu'on avait conçues. En tout cas, le temps n'est plus suffisant pour réaliser ces chefs-d'œuvre.

Il ne s'agit pas ici des décors faciles improvisés par l'architecture spéciale aux expositions ; il ne s'agit pas de jeter à la hâte du plâtre ou de la pierre autour d'immenses ossatures de fer. (Très bien ! très bien !) Il s'agit de monuments destinés à s'élever, pour y demeurer, sur le plus beau point de Paris.

L'expérience enseigne combien de temps exigent de telles constructions : l'Opéra, commencé en 1861, interrompu en 1870, repris en 1872, a été achevé en 1874 : sa construction a exigé douze ans.

Le bâtiment principal de la Sorbonne n'a pas demandé moins de huit ans, de 1881 à 1889.

M. René Goblet. Il n'est pas même terminé.

M. Alphonse Humbert. La colonnade du Louvre a été achevée en trois ans.

M. le rapporteur. Eût-on le temps de construire les deux palais, où placera-t-on les nombreuses expositions qui s'abritent au palais de l'Industrie ? Le concours hippique, le concours agricole trouveveront difficilement un local mieux approprié.

Quant au Salon, pourra-t-il mieux trouver un asile dans le palais nouveau qu'on lui réserve ? Ce palais prendra son orientation au levant : il est de règle que les monuments destinés à abriter ces tableaux doivent être orientés au nord. Au Louvre on a dû fermer les baies ouvertes sur le midi.

Faut-il énumérer les protestations ou les contre-protestations dont la suppression du palais de l'Industrie a été l'occasion ? Il y a en particulier la manifestation des architectes primés au concours.

Elle était moins inutile : on voit rarement des architectes amoureux d'économies. Que l'on démolisse le plus possible pour reconstruire un peu plus loin le plus possible, c'est un désir qui n'a chez eux rien de surprenant. Ils démoliraient volontiers tout Paris pour le reconstruire. (On rit.)

Quant à la perspective de la nouvelle avenue, elle a donné lieu, dans le monde artistique, aux plus vives controverses. Ce qui est certain, c'est que l'avenue aboutira en biais à l'axe des Champs-Elysées.

Le pont monumental formera un premier exhaussement ; la gare des Invalides en formera un autre ; les terrains mêmes des Invalides sont en contre-bas : sont-ce de bonnes conditions pour ménager une perspective satisfaisante ?

Et on sacrifiera la perspective du Cours-la-Reine Il faudra, en effet, opérer un nivellement au point de jonction du pont et du Cours-la-Reine. Le remblai sera de 2 m. 50.

Ainsi la perspective de l'avenue sera manquée ; la perspective du Cours-la-Reine sera détruite et les arbres devront être remblayés.

Or, vous savez ce que deviennent les arbres remblayés. Lorsqu'en 1875 l'administration s'est décidée, pour cause d'humidité, à remblayer les Tuileries du côté de la Seine, les arbres, qui cependant n'ont été enterrés que de 60 centimètres, sont morts peu à peu.

Parlerai-je du pont monumental prévu d'abord à 100 mètres et ramené aujourd'hui à la largeur de 60 mètres ?

La commission se félicite d'avoir du moins amené la commission supérieure à comprendre qu'il ne fallait pas couper par un ouvrage de grande dimension la vue de la nappe d'eau qui s'étend à partir du pont de la Concorde, afin de conserver leur aspect sobre et sérieux aux quais de la Seine.

Voici en quels termes un spécialiste, qui a organisé l'exposition de 1889, juge l'ensemble du projet :

« Quelle attraction extraordinaire, quelle curio-

sité digne d'obtenir l'attention et d'exciter la curiosité du monde va-t-on nous donner en 1900? Nous allons dépenser beaucoup d'argent : on parle de 100 millions... Ce qu'on nous propose se réduit à une vue perspective des Invalides, et cela me paraît insuffisant. »

Ainsi s'exprime M. Lockroy.

C'est bien là, en effet, l'idée maîtresse du projet. Mais c'est la première fois qu'on propose à notre admiration la façade des Invalides comme une merveille!

En 1674, lors de l'inauguration des Invalides, on a vivement critiqué la façade nord, qui est celle-là même où l'avenue doit aboutir. On la trouvait, à ce moment, laide et insignifiante. A quoi il était répondu que l'architecte n'avait voulu faire que le derrière d'une caserne, et que la façade regardait la place Vauban. (Mouvements divers.)

Cependant cette idée d'une vue perspective sur les Invalides est si bien l'idée maîtresse de la commission supérieure, qu'elle déclare que sans cela il n'y a pas d'exposition.

Il a paru dangereux à votre commission d'autoriser, à l'occasion d'une exposition qui a un caractère national, une opération de voirie parisienne. Pour être conséquent, il faudrait mettre la dépense à la charge du budget de la ville de Paris et non du budget de l'État.

Que diriez-vous si les grandes villes de Lille, de Lyon, de Bordeaux exécutaient des opérations de voirie sous prétexte d'expositions qu'elles vous demanderaient de subventionner?

Le projet se réfugie derrière l'autorité de la commission supérieure, composée des hommes les plus éminents dans l'architecture et dans les arts, dont l'approbation a été unanime.

Cette commission s'est réunie trois fois seulement : une fois pour se constituer, et deux fois, convoquée la vieille au soir, pour entendre le lendemain matin la lecture du rapport du commissaire général.

M. Alphonse Humbert. Je proteste, ce n'est pas exact.

M. le rapporteur. Et combien coûtera cette Exposition à la France? 100 millions, au lieu de 40 millions en 1889. Votre Commission a reculé, effrayée. On a répondu à nos protestations par l'exemple de Chicago.

D'abord l'Exposition de Chicago n'a obtenu que ce qu'on appelle à la Comédie Française un succès d'estime, insuffisant évidemment pour les successeurs de M. Alphand, — car M. Alphand, paraît-il, a des successeurs, en dépit de la spirituelle boutade de l'employé supérieur de la Préfecture de la Seine qui répondait à quelqu'un se plaignant du mauvais état des rues de Paris : « Que voulez-vous? ce sera comme cela tant qu'Alphand sera mort! »

L'Exposition de Chicago a dû son échec à l'exagération de l'emplacement. Pourquoi suivre les mêmes errements?

Au point de vue financier, lorsque le Gouvernement pourra présenter à la Chambre un budget semblable à ceux des Etats-Unis, alors...

M. Leydet. Il faudra supprimer 1870.

M. le rapporteur. Les Américains ont eu aussi une grande guerre.

M. Jourde. La guerre de sécession ne leur a pas coûté une rançon de cinq milliards.

M. le rapporteur. Lorsque nos finances seront plus prospères, nous pourrons nous montrer moins parcimonieux.

Lors de la discussion du budget de 1896, le ministre des finances, M. Doumer, repoussait infatigablement les amendements qu'il reconnaissait lui-même les plus opportuns, les plus utiles, les plus nécessaires même, à cause de la précarité de l'état de nos finances.

Et c'est après avoir marchandé quelques milliers de francs pour les cantonniers, c'est après avoir exercé sur les dépenses publiques un contrôle si étroitement sévère, que vous iriez jeter 100 millions dans le gouffre d'une fête internationale. (Interruptions.)

M. Henri Lavertujon. Il s'agit seulement de 20 millions.

M. le rapporteur. Pas suite des dépenses supplémentaires de divers ministères, votre chiffre de 20 millions s'élèvera en réalité à 32. Mais si je dis 100 millions, c'est que l'aléa total de la dépense pèse sur le budget de l'Etat pour le cas où, par suite de circonstances quelconques, l'exposition de 1900 ne pourrait pas avoir lieu.

Croyez-vous que ce risque soit négligeable, que cette éventualité ne puisse pas se produire? Si vous prêtez l'oreille aux échos de la politique extérieure, avez-vous jamais entendu plus d'appels belliqueux? Examinez la situation internationale. (Bruit et interruptions sur un grand nombre de bancs.)

Voix diverses. Alors on n'entreprendrait jamais rien.

M. le rapporteur. — Comment se répartissent ces 100 millions?

Il y a d'abord 20 millions à la charge de l'État; par suite des dépenses pour les expositions particulières des ministères et des indemnités aux employés, ils seront portés à 32 millions. Il y a ensuite 20 millions à la charge de la ville de Paris, et enfin 60 millions qui seront demandés à une souscription publique.

La ville de Paris est toujours intéressée à une exposition *intra muros*. Aujourd'hui, l'affaire se présente pour elle dans des conditions plus favorables que jamais.

En 1889, la subvention de la Ville ne s'élevait qu'à 8 millions. Les recettes de l'octroi ont donné une plus-value de 12 millions, de sorte que, grâce à l'octroi seul, la ville de Paris a regagné sa subvention. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Cette fois la ville de Paris donne 20 millions, mais elle gagne une avenue et un pont qui figurent au projet pour 3 millions 500.000 francs, et deux nouveaux palais qui sont portés également pour une somme de 3 millions 500.000 francs.

Ce n'était pas encore suffisant. La ville de Paris a compris combien le Gouvernement tenait à avoir son concours. Depuis plusieurs années, elle était en instance pour obtenir la concession d'un nouveau réseau de tramways. Elle a subordonné son concours financier à cette concession et l'a obtenue.

En outre, le directeur des travaux a pris l'engagement devant le Conseil municipal de faire respecter pendant toute la durée des travaux les conditions de travail de la ville de Paris concernant le tarif minimum et la durée de la journée de travail. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

M. Bouvard, *directeur des travaux, commissaire du gouvernement.* Dans les engagements pris devant le Conseil municipal, j'ai dit que les conditions de travail pour l'exécution des travaux de l'exposition seraient les mêmes que celles qui sont appliquées actuellement dans l'exécution des travaux de la ville de Paris, mais il n'a pas été question d'appliquer un tarif minimum ni de fixer à huit heures la durée de la journée de travail; ces dispositions ont été, du reste, annulées par un arrêt du Conseil d'Etat.

M. le rapporteur. Je lis cependant dans le rapport de M. Baudin que l'administration s'est engagée à respecter les conditions de travail adoptées par la ville de Paris dans l'exécution de ses travaux.

M. le commissaire du Gouvernement. C'est ce que je viens de dire.

M. Alphonse Humbert. Nous aurions voulu, mais nous n'avons pu obtenir davantage.

M. le rapporteur. M. le commissaire général a déclaré que les Champs-Elysées étaient nécessaires comme voie d'accès, et que, si on s'en tenait à la même superficie qu'en 1889, on ne pourrait faire qu'une pâle réédition de la dernière exposition; que d'ailleurs le temps manquait maintenant pour remanier les plans.

Or, par suite des conventions intervenues entre l'Etat et la compagnie de l'Ouest, le nouveau pont sur la Seine, à la hauteur de l'esplanade des Invalides, se fera dans tous les cas.

Quant à la nouvelle voie, vous dites vous-mêmes qu'elle ne servira que dans des circonstances exceptionnelles, pour l'entrée du président de la République, par exemple.

Trois expositions universelles ont déjà eu lieu au Champ-de-Mars en 1867, en 1878 et en 1889, et il serait impossible de trouver une même similitude entre elles.

Nos artistes et nos architectes sauront bien, même dans l'ancien cadre, trouver des combinaisons nouvelles. M. le commissaire général l'a reconnu lui-même dans son rapport.

M. Picard, *commissaire général de l'exposition de 1900, commissaire du Gouvernement.* On ne peut pas apprécier l'ensemble d'un rapport d'après une phrase détachée. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le rapporteur. Si l'emplacement de 1889 est insuffisant, comme votre influence est la même sous tous les ministères qui se succèdent, vous obtiendrez facilement du Gouvernement un des nombreux emplacements dont il dispose sur la rive gauche. (Interruptions à l'extrême gauche.)

Voix diverses. Lesquels?

M. le rapporteur. Ils sont indiqués dans le rapport de M. Humbert au Conseil municipal.

M. Alphonse Humbert. J'ai combattu toute acquisition de terrains, afin d'écarter tout soupçon de spéculation. (Très bien! très bien à gauche.)

M. le rapporteur. Enfin l'emplacement serait assez vaste, M. le commissaire général le dit dans son rapport, pourvu qu'on se contentât de faire une exposition de sélection, que les places ne fussent pas accordées sans contrôle et qu'on exigeât des exposants quelque chose d'utile ou de nouveau. Il est donc permis d'affirmer que l'emplacement limité à la rive gauche suffirait pour faire de grandes choses. (Bruit sur divers bancs à gauche.)

Libre à vous de décider, alors que vous refusez quelques millions pour les créations les plus utiles, s'il convient de consacrer 100 millions à l'œuvre d'un jour. (Très bien! très bien! sur divers bancs. — Bruits sur divers bancs à gauche.)

Puisqu'on veut, à propos de l'exposition, élever des monuments nouveaux, ce n'est pas aux Champs-Élysées qu'il faut les construire. Que ne rebâtit-on plutôt les Tuileries? Que ne fait-on disparaître les tristes ruines de la Cour des comptes? (Très bien! très bien! sur divers bancs à gauche.)

Pour que l'exposition de 1900 soit digne de ses devancières, la France n'a pas besoin, comme un pays nouveau, d'étaler avec ostentation toutes ses richesses. (Très bien! très bien! sur divers bancs.) Il suffit qu'elle montre les diverses manifestations de son génie.

Nous croyons que le succès de l'exposition de 1900 est assuré, et notre patriotisme s'en réjouira si vous avez affirmé une fois de plus la suprématie de la France dans l'industrie, les arts et le progrès. (Applaudissements. — La clôture.)

M. Mesureur, *ministre du commerce et de l'industrie.* Je tiens d'abord à établir qu'à aucun moment les gouvernements qui ont préparé le projet d'exposition n'ont entendu enchaîner la liberté de la Chambre. Les trois séances qui viennent d'être consacrées à ce débat montrent assez qu'on n'a voulu fermer la bouche à personne. (Très bien! très bien!)

Quant aux travaux préparatoires, nous ne pouvions pas nous présenter devant vous sans nous être mis préalablement d'accord avec la ville de Paris et les tiers intéressés.

Nous avons eu la bonne fortune de faire accepter le projet par la ville de Paris. C'est une preuve que le projet ne porte aucune atteinte à la beauté de la capitale, dont l'administration municipale, depuis vingt-cinq ans, n'a pas cessé de se préoccuper. (Très bien! très bien!)

Nos prédécesseurs n'avaient pas jugé utile de consulter les chambres de commerce sur un projet d'exposition dont vous êtes les juges souverains. J'ai été d'un autre avis; j'ai cru qu'il était bon de connaître leur opinion.

Sur 116 chambres de commerce actuellement en fonctions, nous avons eu la réponse de 111 : 74 ont accepté purement et simplement le principe, 11 ont manifesté des regrets d'avoir été consultées tardivement, 15 ont émis un avis favorable sous condition, enfin 11 seulement se sont prononcées nettement contre toute exposition en 1900.

M. Henri Lavertujon. La chambre de commerce de Nancy, notamment, a émis un avis favorable.

M. Chapuis. Ce sont les métallurgistes qui, dans la chambre de commerce de Nancy, ont fait la majorité.

M. le ministre. M. le rapporteur nous a reproché d'accumuler sur un court espace d'années une quantité considérable de travaux. Quand j'ai dit que les travaux de l'exposition contribueraient à diminuer le chômage, je ne faisais pas seulement allusion au chômage qui pouvait se produire dans l'industrie du bâtiment à Paris; les travaux de l'exposition n'intéressent pas seulement les entrepreneurs et les constructeurs de Paris. L'exposition emploiera une somme considérable de produits manufacturés venant de la province, ce qui contribuera à diminuer sur toute l'étendue du territoire les causes de chômage pendant les années qui von s'écouler.

Les métallurgistes de l'Est et du Nord se sont prononcés très nettement pour l'exposition, en raison de la très grande quantité de travaux métallurgiques qu'elle nécessitera :

« Depuis cinq ans, écrivent-ils, l'industrie du fer dans la région du Nord et de l'Est souffre d'un profond malaise qui est la conséquence du manque de travail ; il en résulte un abaissement des prix, et par suite un abaissement du taux des salaires.

« L'exposition de 1900, telle que l'opinion l'envisage, nécessitera le travail de beaucoup d'ouvriers et rendra la vie à des usines menacées de chômage. Dans l'Est et dans le Nord notamment, 150.000 ouvriers profiteront d'une partie de ces travaux, qui intéressent d'ailleurs l'industrie de la France entière. »

Voilà la réponse à ceux qui disent que nous entendons provoquer à Paris un travail excessif, y attirer les ouvriers en trop grand nombre, en sorte qu'à la fin des travaux beaucoup retomberont à la charge de l'assistance publique. Il n'en sera rien ; les industriels parisiens sont trop intelligents pour faire venir plus d'ouvriers qu'ils n'en pourront employer.

M. le rapporteur, bien qu'il ait formulé des arguments contre le principe même de l'exposition, ne s'y est plus montré hostile à la fin de son discours, et il a conclu à une exposition avec périmètre restreint.

M. Denys Cochin a rappelé qu'en 1855 on s'était contenté des Champs-Elysées, qu'en 1867 on avait pris le Champ-de-Mars, en 1878 le Champ-de-Mars et le Trocadéro, et qu'en 1889 on y avait ajouté l'esplanade des Invalides. Notre honorable collègue disait : Aujourd'hui vous demandez les Champs-Élysées ; où s'arrêtera-t-on ?

N'y a-t-il pas là une progression toute naturelle? N'est-ce pas une conséquence logique du développement de notre industrie ? En 1900 nous aurons, de plus qu'en 1889, le concours d'un grand nombre de puissances étrangères.

Toute la question peut se ramener à l'annexion de la partie des Champs-Élysées qui figure sur le plan. Les Champs-Élysées, croyez-le bien, nous sont aussi sacrés qu'à qui que ce soit ; nous n'entendons en aucune façon porter atteinte à leur beauté ; l'admirable tableau qu'en faisait l'autre jour M. Trélat ne sera pas modifié ; ces fonds de verdure qui encadrent la place de la Concorde ne seront pas touchés.

C'est seulement dans la partie cachée derrière ce rideau d'arbres que l'emprise sera faite. Nous ne touchons à rien de ce qui constitue vraiment la physionomie des Champs-Élysées.

Le projet intéresse les Champs-Élysées par deux créations : celle du pont monumental, celle d'une large avenue.

De toute manière, il faut jeter un pont sur la Seine à cet endroit. On en a voté la construction lors de l'installation de la gare des Invalides ; mais, d'après ce projet, le pont serait au droit de la rue de Constantine et n'aurait aucune valeur architecturale.

Au contraire, le projet prévoit un pont monumental, placé dans l'axe de l'esplanade des Invalides et d'une grande valeur esthétique ; il aura seulement la largeur nécessaire à ses destinations.

Le palais de l'Industrie n'a été défendu par personne ici : c'est un mauvais spécimen de l'art du second empire ; mais on paraît douter du génie de nos architectes ; on redoute que le nouveau palais des Beaux-Arts ne dépare l'ensemble des Champs-Elysées.

M. Maurice Binder. A quelle époque en commencera-t-on la construction ?

M. le ministre. Dès que le vote du projet sera acquis.

M. Maurice Binder. Alors il ne sera pas achevé pour l'exposition.

M. le ministre. On se défie du talent de nos architectes lorsqu'il s'agit d'œuvres à installer aux Champs-Élysées, et on ne s'en défie pas lorsqu'il s'agit du Champ-de-Mars. M. Trélat est persuadé qu'on peut faire des merveilles d'architecture au Champ-de-Mars ; pourquoi n'en serait-il pas de même aux Champs-Élysées ?

M. Émile Trélat. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai affirmé que votre programme offrait deux éléments contradictoires : l'œuvre de l'exposition et l'œuvre permanente. Sans programme net, le succès est impossible.

(*A suivre.*)

A TRAVERS LES EXPOSITIONS

RUSSIE

EXPOSITION INDUSTRIELLE ET DES BEAUX-ARTS DE 1896, A NIJNI-NOVGOROD

Il résulte d'informations parvenues au Ministère du Commerce et de l'Industrie que des personnes étrangères non autorisées offriraient aux négociants et industriels français de les représenter à l'Exposition de Nijni-Novgorod.

Nous rappelons aux intéressés que cette Exposition nationale est réservée à l'industrie russe. Seront seulement admis, et sous certaines conditions, les produits étrangers concernant la construction ou l'outillage des chemins de fer auxiliaires, ainsi que la navigation fluviale. Les fabricants de ces objets devront s'adresser directement au Commissaire général de l'Exposition, au Ministère des finances à Saint-Pétersbourg.

Ils peuvent également obtenir des renseignements en s'adressant soit au Comité d'organisation de l'Exposition, à Nijni-Novgorod, soit aux présidents des différentes sections dans la même ville.

Enfin les intéressés trouveront au Ministère du Commerce, à Paris (Direction du Commerce — 3e bureau), un modèle de demande d'admission.

AUTRICHE-HONGRIE

EXPOSITION D'INNSBRUCK EN 1896.

M. Fauré Le Page, président de la Commission de la section française à l'exposition d'Innsbruck, vient de communiquer au département du Commerce le règlement de la section française et un modèle de demande d'admission.

On peut prendre connaissance de ces documents et autres relatifs, à l'Exposition d'Innsbruck, soit à la Direction du Commerce (3e Bureau), 80, rue de Varenne, soit au siège du Comité français des expositions à l'étranger, 6, rue d'Aboukir à Paris.

SOCIÉTÉ DE LA TOUR EIFFEL

Société anonyme au capital de 5.100.000 fr.

(Entièrement amorti)

Le Conseil d'administration de la Société de la Tour Eiffel a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le jeudi 26 mars prochain, à trois heures 1/2, au premier étage de la tour.

Tout porteur d'au moins 10 actions pourra déposer ses titres jusqu'au 18 mars :

A la Société générale de Crédit industriel et commercial ;

A la Société générale ;

A la Banque internationale de Paris,

où il lui sera délivré une carte d'admission à l'assemblée.



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant* HENRI GAUTIER

3e Année. — N° 49 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Avril 1896

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS: Paris. . . . . Un an. 8 francs; Départements — 9 —; Etranger. . . — 10 —

AVIS

Nous continuons et terminons aujourd'hui le Compte-rendu analytique officiel *des séances de la Chambre des députés, consacré à la discussion du projet de loi relatif à l'Exposition Universelle de 1900.*

Une Circulaire

M. Georges Berger, député de la Seine, Président de la *Réunion des Jurys et Comités des Expositions Universelles,* vient d'adresser aux membres de cette réunion la circulaire suivante :

Monsieur et cher collègue,

La Chambre des députés a adopté le principe de l'Exposition de 1900, personne ne pouvait en douter. Elle a donné ensuite son approbation au projet du Gouvernement.

Dès les premières séances de la Commission préparatoire, j'avais formulé une opposition très motivée aux emplacements qui viennent d'être préférés.

Maintenant, l'Exposition est devenue par le vote de la Chambre, que le Sénat ne semble pas devoir modifier, une œuvre nationale; en conséquence, le rôle de notre Association est tout tracé, et j'obéis à un devoir de conscience en vous disant que nous nous devons à l'œuvre de 1900. Laissez-moi vous rappeler, d'ailleurs, que beaucoup d'entre vous s'y sont engagés en applaudissant mon discours lors de notre dernier banquet.

Je compte sur votre présence à l'Assemblée générale du 6 mai prochain pour bien affirmer au Commissariat général qu'il ne fera jamais un vain appel à nos bons offices, car l'Exposition de 1900 ne comptera jamais assez de collaborateurs désintéressés, compétents, soucieux à la fois de la défense et du progrès du travail national.

En ce qui me concerne, vous me trouverez toujours prêt à seconder, avec votre concours et dans la mesure de mes moyens et de mes relations, les efforts qui seront faits afin de préparer un événement heureux pour la France.

Agréez, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Le Président de la réunion,
GEORGES BERGER, député.

On ne peut qu'approuver les termes de cette circulaire ; elle fait honneur à celui qui l'a écrite, en même temps qu'elle témoigne de ses sentiments patriotiques.

M. Georges Berger prouve ainsi qu'il sait accepter loyalement le fait accompli.

En conseillant à ses collègues de se grouper désormais autour de celui à qui a été confiée la noble tâche de préparer pour 1900 un nouveau triomphe français, M. Georges Berger réduit à néant les bruits de divergences de vues qui avaient couru, entre lui et le Commissariat général.

Nous nous en réjouissons, et tout le monde s'en réjouira avec nous.

Pour assurer le succès complet de l'œuvre grandiose que M. Alfred Picard et ses collaborateurs ont entreprise, il était indispensable d'obtenir l'union étroite de toutes les forces qui doivent coopérer au but à atteindre.

Cette union est aujourd'hui un fait accompli; et c'est avec une vraie joie que nous enregistrons cet heureux événement.

H. G.

LA COMMISSION SÉNATORIALE

Le Sénat a nommé la Commission de l'Exposition Universelle de 1900.

Ont été élus : MM. Prevet, favorable ; Lourties, favorable ; Le Play, hostile ; Krantz, Gailly et Dulac, favorables mais hostiles à l'extension sur la rive droite ; Poirrier, Tirman, de Freycinet, favorables.

La Commission est donc en grande majorité favorable au principe du projet et, avec une majorité plus faible, favorable à toutes ses dispositions.

C'est M. de Freycinet qui a été nommé président ; M. Prévet est nommé secrétaire.

La commission s'est réunie hier et a examiné, dans ses grandes lignes, le projet tel qu'il a été voté par la Chambre, et qu'elle adoptera très vraisemblablement dans son intégralité.

Elle ne statuera définitivement qu'au cours des vacances de Pâques, de façon à présenter son rapport à la rentrée.

C'est M. Lourties, ancien ministre du Commerce, qui vraisemblablement sera nommé rapporteur.

Le Scrutin du 17 Mars

Voici comment se décompose le scrutin du mardi 17 mars, sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'Exposition Universelle de 1900.

Nombre de votants		486
Majorité absolue		244
Pour l'adoption	419	
Contre	67	

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour :

MM. Abeille (Valentin). Abel. Alasseur. Amodru. Arenberg (prince d'). Argeliès. Armez. Audiffred. Auricoste. Aynard (Edouard).

Bachimont. Balandreau. Balsan. Bansart des Bois. Barodet. Barthou. Bascou. Basly. Bastid (Adrien). Batiot (Georges). Baudin. Baulard. Bazille. Beauquier. Bepmale. Bérard (Alexandre) (Ain). Berdoly. Berger (Georges). Berne-Lagarde (de). Berry (Georges). Berteaux. Bertrand. Bézine. Bizarelli. Bizot. Bizouard-Bert. Blanc (Edmond) (Hautes-Pyrénées). Blanc (Louis) (Drôme). Blanc (Pierre (Savoie). Boissy-d'Anglas. Bonard. Bony-Cisternes. Bory. Bourgeois (J.) (Jura). Bourgoin. Bourlier. Bourrat. Bourrillon. Bovier-Lapierre. Boyer (Antide). Boysset. Bozérian. Braud. Breton. Brincard. Brindeau. Brune. Brunet.

Calvinhac. Carnaud. Carnot (Ernest). Carpentier-Risbourg. Carquet. Castelin. Castillard. Caze (Edmond) (Haute-Garonne). Ceccaldi. César-Laîné. Chabrié (Adrien). Chambige. Chamerlat. Chandioux, Chantelauze. Charles Dupuy. Charles Roux. Charonnat. Charpentier. Charruyer. Chassaing. Chaudey. Chautemps. Chauvière. Chauvin. Chenavaz. Chevallier (Émile). Chevillon. Christophle (Albert). Clament (Clément). Clapot. Cluseret. Coache. Cochery (Georges). Codet. Coget. Compayré (Emile). Constant. Cornudet. Cosmao-Dumenez. Coudreuse. Cousin (Élie). Coutant. Crémieux. Cros-Bonnet. Cuissart.

Darlan. Dauzon. David (Alban). Defontaine. Defumade. Dejan. Delanne. Delarue. Delaunay. Delbet. Delcassé. Delmas. Deloncle (François). Delpeuch. Deluns-Montaud. Demalvilain. Denis. Denoix. Deproge. Derveloy. Deschanel (Paul). Descubes. Desfarges. Deshayes. Develle (Jules). Dindeau. Disleau. Dorian. Doumergue (Gaston) (Gard). Drake (Jacques). Dron. Dubief. Dubois (Victor) (de Dreux). Dubois (Émile) (Nord). Dubost (Antonin). Dujardin-Beaumetz. Dulau (Constant). Dumaine. Dupon. Dussaussoy. Dutreix. Duvau (Jules). Duvigneau.

Eliez-Evrard. Émile Julien. Escanyé. Estournelles (d'). Étienne. Euzière.

Faberot. Fanien (Achille). Farjon (Adrien). Faure (Allred). Fiquet Flandin. Fleury-Ravarin. Flourens. Forcioli Fougeyrol. Franconie. Frébault.

Gacon. Gaillard (Jules). Garnier (Charente-Inférieure). Gasnier. Gaussorgues (Frédéric). Gauvin. Gavini (Antoine). Gavini (Sébastien). Gellé. Gendre. Genet. Genoux-Prachée. Gérault-Richard. Gervais (Jules). Gerville-Réache. Gévelot. Giguet. Gillot. Girodet. Goirand. Gotteron. Goujat. Goujon (Théophile) (Gironde). Gourvil. Goussot. Gras. Grousset (Paschal). Gruet (Charles). Guérin (lieutenant-colonel). Guesde. Guignard. Guillemet. Guillemin.

Hainsselin. Harriague Saint-Martin. Hayez. Hennard. Herbet. Hubbard (Gustave). Hugues (Clovis) (Seine). Hugues (François) (Aisne). Huguet (Henri). Humbert.

Issac. Isambard. Isambard (Gustave). Iung (général),

Jacques. Jaurès. Jouart. Jouffray. Jouffroy d'Abbans (comte de). Jourdan (Joseph) (Var). Jourdan (Louis) (Lozère). Jourde. Jules Jaluzot. Jumel.

Labat. Labussière. Lachièze. Lacombe (Louis). Lacôte. Lacretelle (Henri de). Lacroix. Lagnel. Lamendin. Laniel (Henri). Lannelongue. Laporte (Gaston) (Nièvre). Lascombes. Lasserre (Maurice). Laurençon. Lavertujon (Henri). Laville. Lavy. Lebaudy (Paul). Lebon (André) (Deux-Sèvres). Le Borgne. Lebret. Lechevallier. Le Clec'h. Leconte (Alfred). Le Coupanec, Leffet, Léglise.

Le Hérissé. Le Mare. Lemercier (comte). Le Moigne (Côte-du-Nord). Le Moigne (Manche). Le Myre de Vilers. Lepez. Leroy (Arthur) (Côte-d'Or). Leroy (Modeste) (Eure). Lesage (Cher). Lesage (Oise). Le Senne. Leteurtre. Le Troadec. Levecque. Leveillé. Levet (Georges). Leydet (Victor). Leygue (Raymond) (Haute-Garonne). Leygues (Georges) (Lot-et-Garonne). Lhopiteau. Linard. Loriot. Loup. Luce de Casabianca.

Magnien. Malzac. Mandeville. Marcel Habert. Marchegay. Maret (Henry). Marfan. Marmottan. Martinon. Marty. Mas. Mathé (Félix). Maurice Binder. Maurice Faure, Mercier (Joseph) (Haute-Saône). Merlou. Michau (Nord). Michelin. Mielvacque de Lacour. Millerand. Million (Louis). Milochau. Mirman. Montaut (Seine-et-Marne). Moret. Morillot (Léon). Morlot. Moroux. Mougeot. Moustier (marquis de).

Naquet (Alfred). Néron-Bancel (Émile). Noël.

Obissier Saint-Martin. Odilon-Barrot. Ordinaire (Dionys). Oriol. Ouvré.

Pajot. Pams. Paulin-Méry. Paulmier. Pédebidou. Pelletan (Camille). Périer de Larsan (comte du) (Gironde). Perrier (Antoine) (Savoie). Pétrot (Albert). Philipon. Pierre Alype. Plichon. Plissonnier. Pochon. Poincaré (Raymond). Pontallié. Poupin. Pourteyron. Prudent-Dervillers. Prud'homme-Havette.

Quintaa

Rabier (Fernand). Ragot. Raiberti. Rameau. Ranal. Réal. Reboulin. Regnault. Rémusat (Pierre de). Renou. Rey (Aristide) (Isère). Rey (Emile) (Lot). Ribot. Ricard (Henri) (Côte-d'Or). Richard (Pierre). Riotteau. Rivet (Gustave). Roch. Roche (Ernest) (Seine). Rolland. Rouanet. Rousse (Charles). Rouvier. Rouvre (Bourlon de). Rouzaud. Royer. Rozet (Albin). Rubillard.

Saint (Charles). Saint-Germain. Saint-Quentin (comte de). Salis. Samary. Sarrien. Saumande. Sautumier. Sauvanet. Sauzet (Marc). Say (Léon). Schneider (Henri). Sembat. Sever (colonel). Sibille Sicard. Siegfried. Signard. Simon (Amaury). Sirot-Mallez. Souhet. Surchamp.

Talou (Léon). Tardif. Thomson. Thonion. Thonnard du Temple. Thorel. Thoulouse. Tiphaine. Toussaint. Trannoy. Trélat. Trouillot (Georges). Turigny, Turrel (Adolphe).

Vacher. Vacherie. Vaillant. Vallé. Vallon (amiral). Vaux (Pierre). Vichot. Vigné. Villain. Ville. Villejean. Vival. Viviani. Vogeli. Vuillod.

Walter, Weil-Mallez. Wignacourt (comte de). Wilson. Witt (Conrad de).

Ont voté contre :

MM. Aillières (d'). Alicot. Alsace (comte d'), prince d'Hénin.

Baudry d'Asson (de). Bischoffsheim. Bouge. Bougère. Bourgeois (Paul) (Vendée). Brice (Jules) (Meurthe-et-Moselle). Brice (René) (Ille-et-Vilaine). Broglie (prince de).

Cazenove de Pradine (de). Charmes (Francis). Chaulin-Servinière. Cibiel. Clausel de Coussergues. Cochin (Henry) (Nord). Cot.

Dansette (Jules). Du Bodan. Ducos. Dufaure (Gabriel).

Ferry (Charles). Fould (Achille). Fournol. Franc. Gamard. Girard. Gonidec de Traissan (comte le). Grandmaison (de). Graux (Georges).

Halgouet (lieutenant-colonel du). Hémon. Hugues (vicomte d') (Basses-Alpes). Hulst (d').

Jonnart.

Kerjégu (J. de).

Labarthe. Labourdonnaye (vicomte de). La Ferronnays (marquis de). Lanjuinais (comte de). Lannes de Montebello. La Noue (vicomte de) Largentaye (Rioust de). La Rochefoucauld, duc de Doudeauville. La Rochejaquelein (marquis de). Lecerf. Lorois (Émile).

Montalembert (comte de). Montfort (vicomte de). Mun (comte Albert de).

Papelier. Pontbriand (du Breil, comte de). Porteu (Armand).

Reinach (Joseph). Renault-Morlière. Rohan (duc de). Rose.

Serph (Gusman). Soland (de). Sonnery-Martin. Tailliandier. Thierry-Delanoue. Tréveneuc (comte de).

Viellard (Armand). Villiers. Viox (Camille).

N'ont pas pris part au vote :

MM. Adam (Achille). Arène (Emmanuel). Arnous.

Babaud-Lacroze. Bérard (Ernest) (Rhône). Bernis (comte de). Blanc (Henri) (Haute-Loire). Boucher (Henry). Boudenoot. Bourcy. Bourgeois (Léon) (Marne). Brisson (Henri).

Caussanel. Cavaignac (Godefroy). Cazes (Thierry) (Gers). Chapuis. Chavoix. Cochin (Denys) (Seine). Couturier.

Decker-David. Delafosse (Jules). Delombre (Paul). Denécheau. Desjardins (Jules). Doumer (Paul) (Yonne). Dumas (Julien). Dupuytrem. Duval.

Elva (comte d').

Firino. Fouquet (Camille).

Galpin (Gaston). Gautier (René). Gellibert des Seguins. Gérard (baron). Goblet. Goujon (Seine-Inférieure). Guieysse. Guyot-Dessaigne.

Henrion.

Jacquemin.

Kergariou (de). La Batud (de). Krantz (Camille). La Porte (de) (Deux-Sèvres). Laroche-Joubert. Laroze. Lasteyrie (de), Lebon (Maurice) (Seine-Inférieure). Le Gavrian. Legrand (Arthur). Lévis-Mirepoix (comte de). Lockroy. Loyer.

Mackau (baron de), Mahy (de). Malausséna. Marcillat. Masson. Méline. Mesureur. Mézières. Michou (Aube). Mougin.

Ornano (Cunéo d'). Orsat (Léon).

Pourquery de Boisserin. Prax-Paris.

Ramel (de). Rauline. Reille (baron). Reille (baron André). Ricard (Louis) (Seine-Inférieure). Roche (Jules) (Savoie).

Saint-Martin (de).

Theulier.

Viger. Vogüé (vicomte E. Melchior de).

Absents par congé :

MM. Clédou. Couchard. Demarçay (baron). Dupuy-Dutemps. François. Gauthier (de Clagny). Juigné (comte de). Lafont (Ernest). Legras. Lemire (Nord). Maruejouls. Mercier (Jules) (Haute-Savoie). Passy (Louis). Sentenac.

—

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants	494
Majorité absolue	248
Pour l'adoption	425
Contre	69

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Compte rendu analytique

OFFICIEL

TROISIÈME SÉANCE *(Suite)*

M. LE MINISTRE. Le programme du concours sera jugé par les personnes les plus compétentes; nous ne voulons pas substituer notre capacité à celle des juges autorisés.

Nous voulons faire une exposition véritablement grande, respectueuse des beautés de Paris et susceptible de les accroître encore. (Très bien! très bien!)

M. Denys Cochin sait combien nous avons travaillé ensemble, au Conseil municipal, au maintien de ces beautés.

Il s'est dit vieux Parisien; je ne le suis pas moins que lui. Mais Paris ne vieillit pas; il se transforme sans cesse et se doit de rajeunir par ces opérations de voirie qui perpétuent des aspects merveilleux. (Très bien! très bien!)

M. DENYS COCHIN. Il y en a d'inutiles et de nuisibles. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

M. LE MINISTRE. Celle-ci sera une des plus utiles opérations de voirie réalisées dans la capitale.

M. JULES DELAFOSSE. Et les arbres?

M. LE MINISTRE. Il est évident que l'on ne pourra élever les deux palais nouveaux sans déranger quelques arbres.

On vous a fait connaître que le nombre des arbres des Champs-Elysées et du Cours-la-Reine s'élevait à 11,500 environ; que sur cette quantité, 550 seraient déplantés, et que, les travaux achevés, il s'en trouverait, par suite d'aménagemens nouveaux, une centaine de plus qu'aujourd'hui.

Soyez bien convaincus que nous n'entreprendrons rien qui puisse porter atteinte à la beauté de la capitale. Nous avons tous un amour égal pour Paris, et nous saurions le protéger, au besoin contre tout acte de vandalisme.

Nous ne voulons pas faire une exposition uniquement pour les savants et les délicats; nous ne voulons pas davantage que l'exposition soit une foire universelle, exclusivement ouverte aux badauds. Nous poursuivons une œuvre qui sera une grande manifestation du travail. Nous ne cherchons pas à satisfaire seulement une élite intellectuelle. Nous projetons une exposition véritablement populaire. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

Il n'est pas d'industrie qui mérite le dédain. Dans toutes les branches de l'activité humaine, il y a quelque chose d'essentiellement respectable : c'est le sentiment que l'homme a de sa fonction. (Très bien! très bien!)

L'homme qui a consacré sa vie à une production vulgaire, mais utile, éprouvera dans la section où l'industrie à laquelle il appartient expose ses produits la même émotion que l'artiste entrant dans le palais des Beaux-Arts. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

On a allégué les dépenses considérables qu'entraînait l'exécution de nos projets. Je rappelle que l'État n'est engagé que pour 20 millions. Les 60 millions nécessaires, en dehors des subventions de l'Etat et de la ville de Paris, seront demandés aux visiteurs qui fourniront ainsi la contre-partie légitime des impressions magnifiques qu'ils retireront de leurs visites.

Je vous demande, au nom du Gouvernement, d'adopter le projet qu'a défendu, avec tant d'abondance et de clarté, M. le commissaire général, dans la pensée que les travaux à entreprendre seront exécutés conformément à votre vote et aux intérêts du pays. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Aux voix! aux voix! — La clôture!

M. MÉLINE, *président de la commission.* Après les discours que vous avez entendus, après le substantiel discours de M. le rapporteur (Mouvements divers. — Très bien! très bien! à droite), je n'ai pas l'intention de m'appesantir sur des détails inutiles.

Je suis un partisan convaincu de l'exposition. Je considère qu'une exposition donne un coup de fouet à la production nationale, qu'elle stimule les industriels et les artistes et qu'elle est une source de travail et de richesse.

Si je suis partisan de l'exposition, je ne me crois pas autorisé cependant à adopter le plan du Gouvernement. Je ne puis pas en accepter la responsabilité.

M. le ministre a adressé à la commission une critique à laquelle je tiens à répondre : « Si la Chambre, a-t-il dit, ne vote pas le projet du Gouvernement, l'emplacement fera défaut pour installer l'exposition de 1900, en raison de la quantité des produits qui vont affluer. »

Je me sépare de lui et sur le caractère et sur la nature même de l'exposition prochaine. Les expositions doivent se transformer; celles d'autrefois avaient leur raison d'être. Elles ont été une heureuse invention à l'époque où les peuples s'ignoraient. Elles ont été des fêtes internationales où chacun pouvait exposer ses produits dans le jour le plus favorable. C'étaient de véritables offices de vente.

Depuis vingt ans, les relations des peuples sont devenues plus étroites, au point d'être quotidiennes. La pénétration s'est faite. Tous les marchés du monde forment un marché universel. Les produits à peine créés sont vendus et souvent copiés d'une extrémité de l'univers à l'autre.

Si l'on veut conserver à l'exposition de 1900 le caractère des expositions antérieures, on ne fera qu'un immense bazar.

Les étrangers s'en détourneront. M. Denys Cochin avait parfaitement raison lorsqu'il disait, l'autre jour, qu'il fallait faire une exposition de sélection, ne contenant que des produits de choix, remarquables soit par le progrès des sciences qu'ils manifestent, soit par le perfectionnement du procédé de leur fabrication.

C'est dans cette voie qu'il faut entrer, et pour cela il faut rompre avec les habitudes des dix der-

(Voir le nº 48 de l'*Exposition Universelle.*)

nières années, où le système qui a prévalu consistait à présenter au monde une collection de banalités.

Dans certaines de ces expositions ouvertes à tous les produits, il y avait même des récompenses pour tous les exposants. (Très bien! très bien! à droite.)

Il est temps de sortir de cette voie, sinon les producteurs sérieux se désintéresseront de plus en plus. Il est essentiel de changer de direction, de faire, je le répète, des expositions de sélection, dont les objets de choix attireront autant, croyez-le bien, l'attention et la faveur de la foule que les médiocrités étalées partout en abondance.

S'il en est ainsi, et tel me paraît être le désir de M. le ministre du commerce, la question de l'emplacement est résolue, car la place occupée sur la rive gauche par l'ancienne exposition de 1889 est plus que suffisante.

Je n'exclus pas pour cela la présentation au public des produits courants, mais cette présentation n'exigera pas une place excessive si on limite le nombre des objets.

J'ajoute qu'en 1889 on a dû, pour occuper tout l'espace accordé, faire du remplissage, et ces parties de remplissage vont vous appartenir. Vous pourrez en disposer.

Je ne dédaigne pas la partie extérieure et décorative. Mais quand M. le commissaire général vient nous déclarer qu'il sera réduit à l'impuissance si le champ de l'exposition est restreint à la rive gauche, j'avoue que je ne comprends pas comment le génie de nos architectes est devenu tellement pauvre qu'il leur soit impossible de faire de grandes choses sur une étendue de 50 hectares.

Je crois donc que les arguments présentés pour défendre le plan de l'administration sont insuffisants. Ni M. le commissaire général, ni M. le ministre du commerce n'ont démontré l'impossibilité de faire sur l'emplacement de 1889 une exposition digne de ses devancières.

Déjà, en 1889, on avait fait, sur la même place qu'en 1878, une exposition qui a excité l'admiration de tout le monde.

M. Henri Lavertujon. Il y avait en plus l'esplanade des Invalides.

M. le président de la commission. Il y a une autre raison qui ne me permet pas d'adhérer au projet du Gouvernement, c'est la question d'argent. Je sais qu'il y a mauvaise grâce à invoquer cette raison devant une Chambre française. On va contre ses sentiments naturels de générosité, on risque d'être accusé de lésinerie.

Cependant, dussè-je vous paraître tel, je ne renonce pas à cet argument. S'il est permis d'être généreux avec son argent, on ne doit pas l'être avec la bourse du pays, que l'on a mission de défendre.

Les expositions précédentes ont coûté 23, 40, 41 millions. Celle de 1900 coûtera 100 millions.

Voix nombreuses. Mais non! mais non!

M. le président de la commission. Comment: mais non! il y a un fait incontestable, c'est que l'exposition de 1900, si vous votez le projet du Gouvernement, coûtera plus du double des autres expositions. Je sais bien que vous dites qu'on demandera 20 millions seulement au budget de l'État, 20 millions à celui de la Ville de Paris et que les 60 autres millions seront fournis par les porteurs de bons. Mais que représentent les porteurs de bons, sinon l'épargne du pays?

Et lorsqu'on demande une pareille somme à l'épargne d'un pays, on a le droit de savoir si c'est pour une dépense nécessaire. Si cet argent n'allait pas à cet objet, il irait ailleurs, et profiterait à l'agriculture, à l'industrie, qui en ont tant besoin.

Ne me dites pas qu'il importe peu que la dépense soit de 100 millions, puisque l'État n'y entre que pour 20 millions. Vous avez à prouver au pays que cette dépense de 100 millions est nécessaire.

On dit qu'elle sera productive, je ne le nie pas; mais il faut réduire notablement le chiffre de 750 millions que les étrangers, dit-on, nous ont apporté en 1889.

Il faut en déduire les sommes qu'ils apportent tous les ans à Paris, dans les villes d'eaux, aux bains de mer, il faut en soustraire aussi l'argent qu'ils ne nous donneront pas l'année qui précédera et l'année qui suivra l'exposition, et surtout celui que vous perdrez, dès l'année prochaine, si vous abîmez les Champs-Elysées. (Très bien! très bien!)

Certes, j'admets qu'il y aura un profit pour la France, mais à qui fera-t-on croire qu'il viendra un étranger de moins en France parce que vous ne démolirez pas le palais de l'Industrie? Croyez-vous que les étrangers viendront uniquement pour voir la perspective du dôme des Invalides? (On rit.)

La tour Eiffel, la galerie des Machines étaient un *clou* en 1889; votre pont, vos deux palais n'en seront pas un. On viendra voir l'exposition si on apprend que vous avez pu disposer sur la rive gauche une magnifique installation: c'est là que sera le *clou*.

Au point de vue financier, je suis obligé de revenir à une considération sérieuse, sur laquelle on a insisté tout à l'heure. Je veux parler des bons que vous allez émettre et dont l'État, dites-vous, n'aura rien à payer. Eh bien! il en aura bien une petite part à sa charge; en effet, ces bons donnent droit à des réductions de parcours sur les chemins de fer, qui auront une répercussion sur la garantie d'intérêts.

Mais il y a plus. Ces bons comportent l'engagement formel de livrer l'exposition à date fixe. Or, il faut tout prévoir, même l'impossible. En écartant même l'hypothèse d'une guerre (Bruit), il y a mille accidents qui peuvent empêcher l'ouverture de l'exposition à la date fixée: une épidémie, par exemple. (Nouveau bruit.) Pourquoi ne pourrais-je pas faire entrer en ligne de compte de semblables prévisions?

Donc, si l'exposition n'ouvre pas à l'heure fixée, l'État sera obligé de rembourser les porteurs de bons; eh bien! j'aime mieux qu'il ait à rembourser 30 millions, de préférence à 60 millions. Et c'est ce qui me détermine en faveur du projet de la commission.

Nous avons là l'occasion de manifester au pays nos sentiments d'économie. Nous avons toujours le mot à la bouche, mais nous ne nous refusons à aucune dépense de luxe. Hier, c'était 100 milllions pour l'expédition de Madagascar; aujourd'hui c'est 100 millions pour une entreprise qui n'aura pour résultat que l'embellissement de Paris. (Très bien! très bien!)

Et pendant ce temps-là, nous sommes obligés de refuser des crédits pour des œuvres utiles, nécessaires, parfois indispensables.

Il est temps de s'arrêter dans cette voie funeste.

J'aurais voulu pouvoir souscrire au projet du Gouvernement, je rends hommage à la science, à la puissante intelligence, au désintéressement de M. le commissaire général.

Il s'est passionné pour son œuvre, il me permettra de lui reprocher amicalement de n'avoir pas entr'ouvert les portes de son cabinet de travail; il aurait pu entendre la voix du pays, qui nous demande de ne plus prodiguer les dépenses et de ne plus faire de folies avec son argent. (Applaudissements.)

Lundi 16 mars 1896

M. André Lebon. Je demande la permission de faire de ma place une simple observation. M. Méline a parlé tout à l'heure de l'aléa qui restait à la charge du Trésor. Or, cet aléa est moindre dans le système qui vous est soumis aujourd'hui que dans toutes les expositions antérieures. (Interruptions à droite.)

Pour celle-ci, on avait ouvert un compte de trésorerie pour l'exécution des travaux, et c'est seulement dans l'année de l'exposition que l'émission des bons a eu lieu.

A l'heure actuelle, l'émission qu'on vous demande sera couverte dès demain. Les fonds seront versés à la Caisse des dépôts et consignations, et on n'y touchera pas jusqu'en 1899.

Jusqu'à cette date, on fera face aux dépenses nécessitées par les travaux au moyen des subventions de l'État et de la ville de Paris.

Si donc à cette date, pour une cause quelconque, l'exposition n'avait pas lieu, on n'aurait qu'à reprendre à la Caisse des dépôts et consignations les sommes qui auront été versées et à les rendre aux souscripteurs. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

M. le président de la commission. Il est évident que si, dès demain, on décidait que l'exposition n'aura pas lieu, on pourrait sans difficulté retirer les fonds de la Caisse des dépôts et consignations; mais si, les travaux étant exécutés, il se produit à la veille de l'ouverture un obstacle quelconque, il faudra bien rembourser le montant de la souscription aux porteurs de bons.

M. Ernest Roche (Seine). J'estime comme vous que, depuis trois jours que durent ces longs débats, la Chambre doit en avoir assez.

L'heure est venue non pas de reprendre la question pour la délayer, mais seulement pour la préciser. Je renoncerai donc à me servir des notes que j'avais préparées, et je me bornerai à vous présenter deux ou trois observations de nature à vous déterminer.

Vous avez entendu le président et le rapporteur de la commission; vous avez lu le rapport et vous avez pu ainsi constater comme moi que l'exposition de 1900 n'avait pas d'adversaires plus résolus que les membres de la commission chargés d'étudier cette exposition et d'en assurer le succès.

Vous avez pensé qu'après l'exposition triomphale de 1889, la gloire qui en est résultée pour notre pays... (Interruptions à droite. — Bruit à gauche), après les invitations faites aux puissances étrangères, il serait d'une certain et émérité de remettre les choses en question et de déflorer cette gloire. (Très bien! très bien! sur divers bancs à gauche.)

On a pu constater que la pensée maîtresse des rapports et des discours qui ont été prononcés par les membres de la commission était celle-ci: Nous ne voulons pas de l'exposition, mais comme on n'ose pas l'avouer, on ajoute: mais, si on nous l'impose, nous la voulons amoindrie, effacée, de telle façon que son échec nous préserve à l'avenir de nouvelles expositions.

Chose bizarre, la commission, qui n'a rien fait, reproche au Gouvernement d'avoir fait quelque chose, d'avoir utilisé le premier crédit de 100,000 fr. que vous lui avez accordé pour les travaux préparatoires, et elle dit: Tout est fini; aujourd'hui, nous ne sommes plus qu'une Chambre d'enregistrement.

Comme s'il eût été possible d'ouvrir la discussion avant que les travaux fussent préparés, les plans dressés, le concours de la ville de Paris assuré, avant d'avoir en un mot la certitude que toutes les précautions, toutes les garanties avaient été prises.

Nous voyez-vous aujourd'hui sans plans, sans convention avec la ville de Paris, discuter dans le vide et statuer sur des chimères? (Très bien! très bien! à gauche.)

Que pourrions-nous faire, en présence de si vagues indications? Voter un projet de résolution dans ce sens: « La Chambre, adoptant le principe de l'exposition, décide qu'elle ne se prononcera qu'après qu'elle aura connu le résultat du concours et l'entente avec la ville de Paris. »

Et maintenant vous voulez revenir au point de départ. Pour moi, je ne comprends rien au projet de la commission. Elle invite le Gouvernement à nous présenter un nouveau programme qui n'autorise aucune emprise sur la rive droite.

Cela signifie ou bien qu'on autorise des emprises dans le quartier pauvre et éloigné de Grenelle, ou bien qu'il faut se borner à l'emplacement de 1889.

Je crois bien que c'est ce dernier système qui est la pensée maîtresse de la commission.

Eh bien, je dis que c'est une déchéance. (Interruptions sur divers bancs à droite.)

Oui, ne pas faire mieux qu'en 1889, c'est déchoir. Vous ne pouvez pas le contester.

Depuis qu'il y a des expositions universelles en France, il y a toujours eu une marche ascendante. Pourquoi voulez-vous aujourd'hui vous arrêter?

La France doit à sa réputation, à ses traditions, à son génie de se présenter à cette solennité de la fin du siècle comme la reine de la civilisation, comme le point culminant de l'humanité. (Très bien! très bien! à gauche. — Bruit.)

Quel cadre allez-vous lui offrir pour cette grande manifestation? Celui de 1889, dites-vous! En disant cela vous vous trompez et vous nous trompez, car vous savez bien que le cadre de 1889 n'existe plus; l'emplacement ancien est obstrué par la galerie des Machines, sillonné par la ligne des Moulineaux et encombré par la tour Eiffel. Et c'est avec ce cadre restreint que vous voulez émerveiller l'univers?

Je consentirais volontiers, comme le demandait M. Denys Cochin, à donner à nos visiteurs au lieu de tonneaux de bière, quelques flacons de vieux vin français, mais encore faudrait-il que notre verre fût propre et vide, et il ne l'est pas. (Très bien! très bien! à gauche.)

Vous sentez si bien que l'exposition sera mal à l'aise dans cet espace étroit, que vous en arrivez à inviter les organisateurs à éliminer tous les exposants dont les produits ne présenteront pas une supériorité incontestable.

Vous voulez limiter le nombre des exposants, examiner leurs produits à la loupe, et cela, qu'ils viennent de Paris, de la province, du Japon ou de la Chine. Pour quel motif ? Uniquement par avarice de terrain.

Et vous êtes d'autant plus obligés d'être rigoureux sur ce point que le nombre des exposants sera bien supérieur cette fois à celui de 1889. (Très bien ! très bien ! à gauche. — Bruit.)

Pourquoi ? Parce que le succès appelle le succès, et que nous aurons la représentation officielle de pays qui n'avaient pas accepté notre invitation à la dernière exposition à cause de sa date révolutionnaire.

Vous voulez donc que tout produit qui ne sera pas reconnu comme supérieur soit sévèrement écarté. Et, dans tout votre discours, vous ne vous êtes pas départi de cette sévérité qui frise la mauvaise humeur.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION. C'est le jury qui prononcera sur l'admission des produits.

M. ERNEST ROCHE. Vous voulez une exposition sévère et triste (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Plus d'exibitions, de bazars, de villages exotiques ; plus de rue du Caire surtout, nous a-t-on dit ; en un mot, plus de ces attractions vivantes qui ont fait le succès de l'exposition de 1889.

J'ai vu cette exposition, et j'ai constaté que ces attractions qu'on veut éliminer n'ont rien d'incompatible avec les préoccupations industrielles, scientifiques et artistiques, qu'elles ont été un délassement pour toutes les classes de la société, et que ces fêtes magnifiques étaient comme l'image de la fraternité et du bonheur. (Très bien ! très bien ! à gauche. — Bruit.)

Et c'est là ce que vous voulez supprimer ?

Vous êtes-vous rendu compte du résultat du vote si, par impossible, les conclusions de la commission venaient à être adoptées ? Tout serait fatalement remis en question ; le Conseil municipal ne pourrait maintenir sa subvention de 20 millions et attendrait pour se décider, qu'un nouveau projet lui fût soumis. Il faudrait procéder à un nouveau concours et voter encore un crédit de 100,000 francs pour les travaux préparatoires.

Comme, ainsi que je l'ai démontré, on ne pourrait s'en tenir à l'emplacement de 1889, il faudrait s'étendre sur la rive gauche, dans le quartier de Grenelle, c'est-à-dire exproprier des immeubles et dépenser des millions qui ne serviraient qu'à indemniser les propriétaires sans profiter à ce quartier déshérité.

Après avoir attendu six mois ou un an sans rien faire, on se trouverait en face d'une de ces trois alternatives : ou faire l'exposition dans le cadre amoindri de 1889, et courir ainsi à un échec certain (Très bien ! très bien ! à gauche. — Bruit) ; ou revenir au projet actuel, et on n'aurait plus le temps suffisant pour l'exécuter ; ou bien ne pas faire d'exposition du tout et ce serait la première fois que notre pays manquerait à ses engagements.

M. LE COMTE DE BERNIS. Nous ne sommes pas engagés, nous !

M. ERNEST ROCHE. Nous serions amenés fatalement à adopter l'une de ces trois solutions, et quel est celui d'entre nous qui voudrait en prendre la responsabilité ? (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Au contraire si vous vous prononcez pour la solution que commandent le bon sens autant que le bon goût, le patriotisme autant que l'intérêt, les travaux peuvent commencer immédiatement et cette poussée exceptionnelle de travail apportera du bien-être à la classe ouvrière (Très bien ! très bien ! à gauche. — Bruit.)

M. D'HULST. C'est le contraire !

M. ERNEST ROCHE. Comment si Paris devient ce que vous appelez un grand bazar, il est bien certain qu'il attirera un concours exceptionnel de production dont se ressentiront les ouvriers, les commerçants et les industriels.

Il n'est pas en effet d'avantages plus grands pour eux tous que de voir les salaires se généraliser dans ces conditions.

Ce n'est pas à Monaco, à Ostende, que l'ouvrier va dépenser son gain ; c'est autour de lui, au profit des siens, qu'il l'emploie.

Ses enfants seront mieux nourris, mieux parés. Et ne comprenez-vous pas que cette consommation supplémentaire de produits créera un mouvement dans notre pays ?

Il y a donc ici ces deux grandes questions : la gloire de la France et l'intérêt des travailleurs. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Prenez garde, la France est environnée de jaloux et d'envieux, qui ne demanderaient pas mieux que de lui voir abandonner cette hardie initiative.

Vous allez dire par votre vote, si vous voulez tenir la parole donnée (Interruptions sur divers bancs), vous allez dire si vous voulez assurer quatre ou cinq ans de travail à nos ouvriers, et empêcher qu'on fasse ailleurs, peut-être à Berlin, une exposition de toutes les connaissances, de toutes les splendeurs du vingtième siècle. Cette exposition, la France seule peut l'offrir au monde, si vous décidez qu'elle aura lieu dans les conditions qu'on vous propose. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Voix nombreuses. La clôture !

La clôture de la discussion générale est prononcee.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de passer à la discussion de l'article, je donne lecture d'une motion préjudicielle de M. Chapuis demandant : 1° qu'il n'y ait pas d'exposition en 1900 ; 2° que les 20 millions, part contributive de l'État, soient employés à servir de base à la constitution d'une caisse de retraite pour les invalides du travail, les vieillards et les infirmes.

Voix diverses. Nous demandons la division.

M. D'HULST. Je demande à expliquer mon vote. Je suis sympathique aux deux parties de la motion de M. Chapuis ; je me rallie néamoins à l'avis de ceux qui ont demandé la division.

La deuxième partie, quelque intéressant qu'en soit l'objet, me paraît un hors-d'œuvre dans la discussion actuelle, car nous ne discutons pas en ce moment des lois de prévoyance et d'assistance sociales (Très bien ! très bien !), mais bien un projet d'exposition universelle, et il ne me semble pas bon de mêler deux questions aussi disparates.

Je voterai donc seulement la première partie de la motion (Interruptions à l'extrême gauche), et je prendrai avec tranquillité une responsabilité dont on a essayé de nous faire peur. J'ai lu, il y a quelques jours, un article de journal qui se terminait ainsi :

« Nous verrons au jour du vote quels sont les députés qui oseront, dans un scrutin public, prendre la responsabilité d'une défaite française. » (Mouvements divers.)

Il est toujours facile d'appeler une défaite française une mesure qu'on n'approuve pas ; je pourrais aussi bien la qualifier de victoire française. Je n'imiterai pas M. Ernest Roche, qui parlait de la gloire de l'exposition de 1889, car je réserve ce mot de gloire pour des triomphes plus méritoires. (Applaudissements à droite.)

Les orateurs qui ont pris la parole, soit contre toute exposition, soit pour une exposition *maxima*, soit pour une exposition réduite m'ont tous convaincu que l'exposition qu'on prépare n'offre d'intérêt sérieux ni au point de vue scientifique, ni au point de vue artistique, ni au point de vue industriel. (Interruptions sur divers bancs.)

Elle ne pourra offrir qu'un intérêt banal, un intérêt forain. (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs. — Très bien ! très bien ! sur divers bancs à droite.)

C'est pourquoi je me refuse à prendre une responsabilité dans l'inutile gaspillage d'argent qui va se faire et dans les répercussions de dépenses ou de profits qu'aura l'exposition sur les années antérieures ou postérieures à son ouverture.

On a parlé des autres nations ; l'Angleterre a été la première à faire une exposition ; elle y a renoncé après une première tentative. L'Amérique a des raisons particulières d'attirer l'Europe chez elle.

Paris et la France n'ont pas ces raisons : tous deux attirent les étrangers par une de ces lois qui font que le paratonnerre attire l'électricité.

A notre défaut, plaira-t-il à l'empire situé à l'orient de la France de faire une exposition ? Nous pourrions assister indifférents à cette tentative.

Quatre grandes expositions ont eu lieu chez nous : passons la main à d'autres. La France n'aura qu'à se réjouir d'avoir renoncé, un peu trop tard peut-être, à de ruineuses folies. (Applaudissements à droite.)

M. LÉON BOURGEOIS, *président du conseil, ministre de l'intérieur.* Je voudrais dire deux mots pour faire connaître à la Chambre les motifs qui déterminent le Gouvernement à déclarer qu'il n'accepterait pas les responsabilités de la situation qui serait faite à la France.

M. D'HULST. Et l'on vient dire que nous sommes libres !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. La Chambre est toujours libre ; le Gouvernement l'est également d'indiquer les conséquences qu'il entend donner à un vote de la Chambre.

La Chambre est libre, en droit, sur le principe de l'exposition : en fait, elle ne peut oublier que la question vient pour la troisième fois devant elle ; elle a voté un premier crédit en 1893, un second en 1894.

M. le rapporteur Siegfried disait même alors que les travaux pourraient commencer en 1896.

M. LE RAPPORTEUR. Vous oubliez les réserves de M. Doumer.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Je ne les oublie pas. Mais rien ne peut prévaloir contre ce fait que les Chambres ont voté des crédits destinés à ouvrir un concours sur les résultats duquel a été établi le projet de loi qui est en discussion.

A la suite de ce concours, qui a été estimé de l'administration publique, des invitations ont été lancées.

Vingt puissances ont accepté. Ces actes se sont accomplis publiquement, sans protestation, sans observation ; ne sentez-vous pas qu'il y a là un consentement tacite donné par la représentation de ce pays ? (Applaudissements.)

M. d'Hulst a essayé de discréditer, par des appréciations passionnées, cette grande fête de l'industrie et de la patrie française. (Nouveaux applaudissements.) La Chambre n'oubliera pas qu'il y a des engagements pris vis-à-vis de l'étranger ; elle ne voudra pas déchirer la signature de la France. (Applaudissements.)

M. CHAPUIS. Le président du conseil a paru dire que, si le principe de l'exposition était repoussé, le cabinet se retirerait.

Le Gouvernement sait trop combien je suis décidé à le soutenir en toute circonstance (Mouvements divers), pour que j'aie besoin de déclarer que je n'ai pas eu l'intention de porter atteinte, par ma proposition, à sa solidité. (Exclamations à droite.)

Je n'ai qu'un souci : celui de contribuer à conserver au pouvoir les hommes qui s'y trouvent. (Bruit et mouvements divers.)

J'ai le droit de soutenir que ma thèse était juste : j'étais intimement persuadé que le cabinet ne poserait pas la question de confiance. J'avais, en effet, consulté dans les couloirs, M. le ministre du commerce avant cette discussion. (Bruit.)

M. le ministre du commerce m'a déclaré que le principe de l'exposition restait entier et que la Chambre était souveraine. Cette explication m'a fait croire que le Gouvernement ne voulait pas poser la question de confiance sur le principe. (Exclamations à droite.)

Mais, comme je ne veux pas personnellement provoquer une crise, qui très certainement, vu l'état des esprits, ne se produira pas (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs), je suis décidé à m'abstenir, et je retire ma proposition. (Bruit à droite.)

M. LE COMTE DE BERNIS. Je la reprends.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. de Bernis, qui reprend la proposition de M. Chapuis.

M. LE COMTE DE BERNIS. Il en est parmi vous qui, comme M. Chapuis, pensent que le principe de l'exposition doit être combattu.

M. Chapuis, obéissant à un sentiment d'affection pour les cabinet (Rires au centre et à droite), n'écoutant peut-être que son amitié politique, a résolu de s'abstenir. (Nouveaux rires.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. M. Chapuis obéit à un sentiment contraire au vôtre. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. LE COMTE DE BERNIS. M. Chapuis et moi, nous avons des sentiments si différents sur tant de points qu'il serait bon de préciser. (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'ai repris la proposition parce que je suis opposé au principe même de l'exposition.

Le cabinet a posé la question de confiance. Il se ménage un succès facile. (Rires.) Il eût pu la poser avec plus d'à-propos en d'autres occasions.

Je voterai la proposition dont M. Chapuis avait pris l'initiative. Mais je tiens à déclarer que, si le but qu'il poursuivait est bon, les raisons qu'il a données pour abandonner sa motion ne sont pas bonnes. (Bruit sur divers bancs. — Très bien! très bien! à droite. — Aux voix! aux voix! — La clôture!)

M. Faberot. Citoyens, il est malheureux de voir une Chambre française discuter non pas sur un principe mais sur les sentiments qu'un cabinet lui inspire. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

Les discours qui ont été prononcés reflètent des passions politiques et trahissent des hommes de parti. (Très bien! très bien!)

Pas une voix ne s'est levée pour dire si l'exposition servait les intérêts de la population et s'il devait en résulter un bien-être général.

Qu'a fait M. Chapuis? Il a défendu une proposition à laquelle la droite a fait semblant de se rallier. Il a proposé d'affecter une somme de 20 millions à la création d'une caisse de retraites en faveur des invalides du travail! Et la droite approuve! En vérité, messieurs, vous faites une singulière figure. (Rires sur un grand nombre de bancs.)

Comment! les hommes les plus humbles de cette Assemblée ont réclamé des sommes infiniment plus modestes dans le même but, et vous les avez refusées. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

Nous, qui en 1889, étions hostiles aux expositions parce que nous voyions en elles les occasions de spéculation, nous voterons l'exposition de 1900 parce que, impuissants à arracher du travail pour nos amis dans les circonstances ordinaires, nous savons que l'exposition leur en donnera. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Vous voulez jeter une déconsidération sur la République : vous avez compté sans nous. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.) La République évitera les pièges que vous lui tendez. Elle n'a rien à redouter des réactionnaires. Elle marche droit à son but. Elle sortira grandie de toutes les épreuves, et elle triomphera de tous les obstacles. Et la minorité factice que vous êtes disparaîtra (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs) quand nous, socialistes, maîtres du terrain, nous constituerons la République sociale et progressiste.

Vive l'exposition! Vive la République sociale! (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

M. le président. M. de Bernis reprend la motion de M. Chapuis. Je mets aux voix la première partie de cette motion :

« Il n'y aura pas d'exposition en 1900. »

A la majorité de 460 voix contre 84, sur 544 votants, la première partie de la motion de M. le comte de Bernis n'est pas adoptée.

Voix diverses. Alors la seconde partie tombe d'elle-même.

M. le président. M. Noël présente un projet de résolution ainsi conçu : « La Chambre demande que le Gouvernement veuille bien faire procéder à une nouvelle étude pour la partie de l'exposition projetée sur la rive droite de la Seine, étude qui imposerait la conservation du palais de l'Industrie, l'obligation de n'y élever aucune construction, aucun palais ayant un caractère permanent, afin de réserver pour plus tard les modifications définitives à apporter à cette partie des Champs-Elysées.

M. Noel. Le projet de résolution que j'ai eu l'honneur de déposer répond à une double préoccupation : ne pas modifier d'une façon définitive l'aspect des Champs-Elysées, et éviter l'édification de palais dans des conditions hâtives, tout à fait impropres à la création de véritables œuvres d'art.

Le projet de la commission limite l'emplacement de l'exposition à la rive gauche, tandis que mon projet se rapporte au plan qui comprend les deux rives. Il ne s'écarte du plan primitif qu'en ce qui concerne la construction de palais définitifs.

Il ménage complètement l'emplacement d'abord prévu. Il permet la construction d'édifices provisoires et l'établissement du pont monumental avec l'entrée de l'Exposition sur la rive droite.

Enfin, il diminue la dépense de 21 millions, somme prévue pour la construction des deux palais. Je soumets ce projet de résolution à la Chambre, avec l'espoir d'obtenir un vote unanime et l'assentiment de la commission.

A la majorité de 425 voix contre 31, sur 456 votants, le projet de résolution de M. Noël n'est pas adopté.

M. le président. Nous passons au projet de résolution de la commission : « La Chambre invite le Gouvernement à lui présenter un nouveau projet d'exposition en 1900 ne comportant, en dehors du Trocadéro, aucune emprise sur la rive droite. »

M. Léon Bourgeois, *président du conseil.* Le Gouvernement repousse le projet de résolution.

A la majorité de 397 voix contre 164, sur 541 votants, le projet de résolution n'est pas adopté. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président de la commission. La commission a besoin de délibérer à la suite de ce vote; elle demande le renvoi de la discussion à demain.

M. Alphonse Humbert. Au nom de la minorité de la commission, je reprends à titre d'amendement le projet du Gouvernement et je demande l'urgence.

M. le président du conseil. Cela ne me semble même pas nécessaire. Réglementairement le projet du Gouvernement revit, par suite du rejet du projet de la commission. (Très bien! très bien!)

M. le président de la commission. La Chambre comprendra que, dans ces conditions, la commission se désintéresse de la suite de la discussion.

M. le pprésident du conseil. Le Gouvernement, dès lors, demande à la Chambre de passer à la discussion de son projet; il demande l'urgence. (Très bien! très bien!)

L'urgence est déclarée; la Chambre décide de passer à la discussion des articles.

L'article 1er est adopté.

M. le président. MM. Trélat et Denys Cochin ont proposé le paragraphe additionnel suivant : « Le conseil des bâtiments civils et le conseil des monuments historiques seront consultés sur les aménagements du pont monumental et de l'avenue des Invalides, ainsi que sur la place et le dispositif des édifices indiqués au projet. »

M. Alphonse Humbert. Comment peut-on demander l'avis de la commission des monuments historiques pour un pont qui n'est pas encore construit? (On rit.)

M. Émile Trélat. J'ai appelé l'attention de la Chambre sur ce fait que le grand travail architectural de 1900 n'a reçu encore aucune espèce de contrôle. Il lui en faut un.

M. Humbert me dit : il n'y a encore rien de construit! Mais je réponds qu'il y a les Champs-Élysées, qui constituent un véritable monument historique. (Interruptions.) J'emploie le langage qui m'est propre; je dis que ce qui existe depuis le Louvre jusqu'à l'Arc de Triomphe est un immense monument historique. (Très bien! très bien! sur divers bancs.) Je demande que nous n'apportions pas de modifications à cet ensemble sans l'avis de conseils compétents, permanents et responsables.

M. Roujon, *directeur des beaux-arts, commissaire du Gouvernement.* La motion de M. Trélat est inutile. Le conseil des bâtiments civils est toujours et de droit consulté pour toutes les constructions qu'érige l'État.

En ce qui concerne la commission des monuments historiques, qui a la surveillance des ruines glorieuses disséminées dans le pays, je ne crois pas que ce soit son rôle d'intervenir à propos d'un pont dont la première pierre n'est pas encore posée. (Très bien! très bien! — Interruptions.)

J'ajoute enfin que le double esprit du conseil général des bâtiments civils et de la commission des monuments historiques est concentré dans la commission supérieure de l'exposition, qui contrôle les travaux. (Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.)

M. Émile Trélat. M. le commissaire du Gouvernement vient de vous renseigner, et je ne comprends pas bien le sens de son renseignement. (Bruit.)

Il nous a dit que le conseil général des bâtiments civils et la commission des bâtiments historiques surveillaient et protégeaient les ruines monumentales de notre pays.

C'est précisément parce que vous allez faire une ruine monumentale des Champs-Élysées (Mouvements divers) que je demande l'intervention de la compétence et de la responsabilité de la commission des monuments historiques. (Bruit sur divers bancs. — Aux voix!)

M. le commissaire du Gouvernement a dit que ces conseils étaient déjà représentés dans la commission supérieure de l'Exposition, mais cette représentation est absolument illusoire. Dans les trop courtes et trop rares séances de cette commission, qui ne s'est encore réunie que trois fois en deux ans, il a été impossible jusqu'ici de faire valoir les opinions opposées au projet du Gouvernement. (Bruit sur divers bancs. — Aux voix!)

A la majorité de 383 voix contre 114, sur 497 votants, l'article additionnel n'est pas adopté.

M. le président. Je viens de recevoir à l'instant un nouvel article additionnel de MM. Maurice Binder et Denys Cochin à l'article 1er, ainsi conçu : « En aucun cas cependant, et en dehors des deux palais des Beaux-Arts et de la ville de Paris, aucune emprise ne sera faite dans les Champs-Elysées pour l'emplacement de constructions quelconques et même provisoires. » (Bruit.)

La parole est à M. Binder.

M. Maurice Binder. La Chambre comprendra très bien qu'après la façon si nette et si catégorique dont elle vient de se prononcer, je ne vais pas recommencer la discussion sur l'avenue, le pont et les futurs palais. Mais j'ai écouté avec soin les discours de M. le ministre et de M. le commissaire du Gouvernement. J'en ai retenu ceci que ces messieurs proclament bien haut leur souci pour la promenade des Champs-Élysées, et qu'ils se sont engagés à restreindre les travaux dans la plus étroite limite possible.

Je demande à M. le commissaire du Gouvernement de nous dire s'il veut bien accepter notre proposition.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire, pour assurer le percement de l'avenue, la construction du pont et la démolition du palais de l'Industrie, de couvrir le Cours-la-Reine de constructions accessoires.

Je crois qu'il y a un intérêt énorme à ne pas abîmer la promenade des Champs-Élysées par des constructions provisoires, qui deviendraient peut-être définitives.

Je demande une réponse du Gouvernement. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

M. Bouvard, *directeur des travaux, commissaire du Gouvernement.* Il nous est absolument impossible d'accepter la proposition de M. Binder dans les termes où il l'a formulée.

Dans son argumentation contre le projet du Gouvernement, M. Binder a fait ressortir avec insistance tous les inconvénients que présentait à ses yeux la prise de possession des Champs-Élysées. La Chambre a prononcé sur ce point.

Il semblerait que tout le projet consiste dans une avenue et un pont; mais, vous le savez, il y a des dispositions générales qui affectent l'emplacement des Champs-Élysées que la Chambre a approuvé.

En prenant l'engagement que nous demande M. Binder, nous immobiliserions cet emplacement.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous ne ferons pas, sur cet emplacement, d'autres constructions que celle des deux palais indiqués et que, dans toutes les constructions annexes qui seront nécessaires, nous assurerons, autant que possible, la conservation des arbres et de l'état actuel. (Applaudissements. — Bruit sur divers bancs.)

A la majorité de 358 voix contre 121, sur 479 votants, l'amendement de M. Binder n'est pas pris en considération.

Les articles 2 à 9 sont adoptés.

M. le président. Il y a plusieurs dispositions additionnelles. La première est celle de M. Vaillant et plusieurs de ses collègues.

Voix nombreuses. A demain!

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président. La parole est à M. André Lebon pour un fait personnel.

M. André Lebon. J'ai eu l'honneur, alors que j'étais au ministère du commerce, de négocier les diverses conventions auxquelles la Chambre vient de donner son approbation.

La Chambre comprendra donc que je tienne à réfuter le passage du rapport où il est dit qu'une somme de 1 million 800,000 fr. est affectée aux frais de publicité; chacun de vous sait ce qu'une semblable insinuation signifie à l'heure où nous sommes.

Je tiens à déclarer devant la Chambre que, d'abord pour le passé, il n'a été ni donné ni promis un centime à aucun journal, à aucun journaliste. (Très bien! très bien!), et, pour l'avenir, que les 1,800,000 fr. de publicité comprennent les frais matériels d'émission.

Les seuls frais de publicité s'élèvent à 350,000 fr., affiches et prospectus compris. Par conséquent, il n'y a rien qui ressemble à l'allégation contenue dans le rapport.

J'ajoute que, dans le budget de l'exposition proprement dite, on n'a pas prévu la moindre somme pour entretenir une presse favorable. (Applaudissements.)

La séance est levée à sept heures moins cinq minutes.

QUATRIÈME SÉANCE

(*Mardi 17 mars 1896*)

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

M. MOUGEOT, *l'un des secrétaires*, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. LE COMTE DE BERNIS. Je suis porté par erreur au *Journal officiel* comme m'étant abstenu dans la première partie de la motion de M. Chapuis, reprise par moi. Cette abstention ne s'expliquerait pas. J'ai voté *pour*.

M. JULES BRICE. Le *Journal officiel* me fait figurer par erreur comme ayant voté contre la proposition de M. Chapuis et contre le projet de la commission : en réalité, j'ai voté *pour*.

Le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'exposition universelle de 1900.

Il y a une disposition additionnelle de M. Vaillant et de plusieurs de ses collègues, tendant à établir les conditions du travail ouvrier pour l'exécution des travaux de l'exposition. MM. Chauvin, Jules Guesde et plusieurs de leurs collègues ont présenté aussi d'autres articles additionnels sur le même objet.

M. ÉDOUARD VAILLANT. Le principe de l'exposition ayant été voté, il y a une question non moins grave, c'est celle de savoir comment l'exposition sera réalisée, au point de vue du travail ouvrier.

On peut s'étonner que le rapporteur et les autres orateurs, après avoir énuméré, parmi leurs critiques, les inconvénients du chômage qui serait un des résultats de l'exposition, n'y aient pas accordé une plus grande attention. M. Méline a parlé des épidémies qui pourraient être la suite de cette agglomération d'ouvriers, mais il ne s'est pas préoccupé de la misère et du chômage qui en pourraient être la conséquence.

L'article additionnel que je viens défendre a pourtant été déposé à la Chambre le même jour que le projet de loi. Il me semble que la commission aurait dû s'en préoccuper.

La Chambre n'a pas été touchée par les objections présentées et a décidé que l'exposition aurait lieu. Comment sera-t-elle réalisée ?

Il ne suffit pas de savoir par quelle porte on y entrera, si elle occupera les deux rives de la Seine ou l'une seulement, s'il y aura un pont nouveau, ou telle avenue. Il s'agit de savoir comment on réalisera pratiquement l'entreprise avec tous ses avantages et sans les inconvénients qui ont été signalés lors de la discussion.

On a fait de justes critiques, relativement au déplacement des travailleurs et aux embauchages nouveaux en vue de ces travaux supplémentaires.

Si vous laissez l'exposition devenir la proie des entrepreneurs capitaliste, disputée par la concurrence dont l'effet sera d'assurer la plus grande somme possible de bénéfices à divers spéculateurs, vous arriverez à produire tous les maux que l'on redoute, le déplacement des travailleurs, l'affluence des travailleurs étrangers, l'avilissement des salaires.

Parmi les amendements qui ont été présentés, il y en a un de M. Georges Berry limitant à un dixième le nombre des étrangers. Mais si ce point spécial a une importance pour les travaux de longue durée, ce minimum de un dixième est encore un moyen d'entraînement pour l'abaissement des salaires.

Indépendamment des idées de la doctrine socialiste, qui se refuse à traiter un travailleur différemment d'un autre, il y aurait, d'une façon générale, un grave inconvénient à appeler sur les chantiers un dixième d'ouvriers étrangers. La solution n'est donc pas là.

Il faut envisager et l'intérêt général de la nation et l'intérêt particulier de la classe ouvrière.

Au point de vue de l'intérêt général, concevriez-vous un industriel qui, en s'établissant, n'aurait pas prévu les conditions dans lesquelles fonctionnera son usine?

Il en est de même pour l'exposition. Il faut la faire de telle sorte qu'aucun trouble ne soit apporté au travail national; pour cela, il faut que l'exécution des travaux suive un cours normal.

On a dit que l'exposition pourrait empêcher le chômage. Oui, elle le pourra, mais à la condition d'employer les forces actives existantes sans en déplacer d'autres. Il faut donc adopter un plan qui soit bien combiné à l'avance, pour arriver à une suite de travail sans à-coups.

Au point de vue particulier, les travaux de l'exposition ne seront pour la classe ouvrière un élément de prospérité, comme on l'a dit, qu'à la condition qu'elle trouve à y gagner sa vie. Si on appelle des travailleurs de la campagne pour les embaucher au rabais, les salaires tomberont, et cela au moment même où les conditions d'existence seront plus onéreuses dans la capitale. Au lieu de la richesse, vous aurez créé pour l'ouvrier une période de misère. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Ce n'est certainement pas ce que vous voulez.

Eh bien, il n'est pas de question plus sérieuse. Nous aurons plus d'une fois à la discuter au point de vue du travail national et communal, mais elle se présente sous un aspect spécial en ce qui concerne l'exposition.

Vous aurez, pendant une période de quatre ans, à faire exécuter des travaux de bâtiment, de métallurgie, d'installation. Vous aurez donc à employer une grande partie de la population ouvrière sans travail.

Eh bien, n'est-ce pas le cas de procéder à une expérimentation qui puisse servir de règle pour votre conduite ultérieure. Nous vous convions à cette expérience, dont le succès nous paraît assuré.

Nous vous demandons, si la journée de huit heures et le salaire minimum vous effrayent, de voir avec nous ce qui pourra se faire dans cet ordre d'idées au cours des travaux de l'exposition.

Je reprends les divers points énoncés dans notre article additionnel. Nous demandons que des conditions humaines de travail soient établies pour l'exécution des travaux en régie de la ville ou de l'État, ou inscrites au cahier des charges des entrepreneurs, industriels et fournisseurs.

Si, en effet, vous voulez donner à l'étranger le spectacle de ce que peut produire la nation, ce n'est pas seulement dans les vitrines que nous devons donner l'exemple, c'est dans les divers champs d'activité du travail national : il faut que les palais à construire soient aussi intéressants que les produits qu'ils contiendront.

Aussi voulons-nous que des conditions particulières de travail soient édictées non seulement pour les ouvriers à Paris, mais pour les diverses mines qui prépareront les matières de toute sorte employées à l'édification de l'exposition. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

En ce qui concerne la journée de huit heures, je ne vois pas quelles objections pourraient nous être faites.

L'expérience en est faite et le bienfait en est démontré.

Ce que vous redoutez par-dessus tout, c'est le chômage. Vous considérez avec raison que c'est le plus grand malheur qui puisse frapper l'ouvrier. Pour y remédier, il suffit d'augmenter le nombre des ouvriers admis à travailler; et pour obtenir ce résultat il faut limiter la durée de la journée de travail.

C'est dans ce but que nous vous proposons la limitation à huit heures.

Cette réduction n'est pas si considérable. Actuellement, pour les travaux du bâtiment, la durée de la journée est généralement de neuf heures.

Nombreux sont les exemples de cette réduction à l'étranger. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à considérer ce qui se passe en Angleterre, où la journée courante de travail est de neuf heures; en Amérique, où elle n'est que de huit heures. Dans ce pays, la réduction de la journée à huit heures est d'une application courante et pratique, et elle donne d'excellents résultats au point de vue du rendement de la main-d'œuvre.

J'ajoute qu'aux États-Unis l'exemple de l'État fédéral a été suivi par nombre d'États particuliers Dans l'État de New-York la durée de la journée n'est que de huit heures.

Je n'insiste pas. Je crois que ces exemples sont concluants, et pour moi la démonstration résulte des faits.

Si ce système est appliqué chez nous, l'État et la ville de Paris y gagneront une meilleure exécution des travaux. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

J'arrive maintenant à la question des salaires. Vous ne méconnaîtrez pas qu'elle est de la plus haute importance.

Dans l'état d'anarchie économique où nous vivons, les moyens ne manquent pas pour le patronat de diminuer arbitrairement le salaire des ouvriers.

Le seul remède est la fixation d'un salaire minimum. Ce système consiste à donner à l'ouvrier un salaire suffisant pour l'entretien de sa famille et pour lui permettre de reconstituer sa force organique de travail en vue de la journée du lendemain.

Lui refuser de reconstituer ses forces épuisées, c'est commettre à son égard un véritable meurtre.

Or, le salaire minimum a été déterminé par ce qu'on appelle les prix de série de la ville de Paris. Ces tarifs ont été fixés d'accord avec les entrepreneurs. Ils comprennent le prix des matériaux, le bénéfice du patron et le salaire des ouvriers.

Les derniers tarifs ainsi établis datent de 1882. Ils ont été approuvés par le Gouvernement et sanctionnés par un arrêté du préfet de la Seine.

Vous pouvez donc décider que les salaires minima pour l'exposition seront fixés par un arrêté de l'administration, soit en adoptant les prix de série de la ville de Paris, soit en acceptant les tarifs syndicaux comme cela se passe dans certaines villes de l'Angleterre.

En effet, dans les cent cinquante plus grandes villes anglaises, les syndicats pratiquent ce mode de fixation des salaires. Il me semble difficile que vous vouliez moins faire.

Assurément c'est votre droit de préférer un autre mode de salaire, mais il faut le dire d'une manière explicite dans le projet de loi. En tout cas, vous ne pouvez pas permettre que le patronat vienne réduire le salaire des ouvriers au-dessous du taux actuel.

J'espère donc que vous accepterez sous l'une des formes que je viens d'indiquer, le salaire minimum, qui seul peut rendre possible l'existence des ouvriers.

En troisième lieu, nous demandons l'application stricte des décrets sur le marchandage.

Ceci n'offre aucune difficulté, d'autant plus que depuis longtemps déjà la ville de Paris interdit le marchandage dans ses travaux.

Ce n'est que l'exécution de la loi de 1848. Sur ce point, les hommes de la deuxième République s'étaient montrés moins soucieux que ceux de la troisième des intérêts des ouvriers.

Il suffit, pour s'en convaincre, de relire les considérants du décret du 2 mars 1848, qui, après avoir limité la journée de travail, interdit le marchandage comme contraire à la fraternité républicaine.

Et les hommes qui, à cette époque, faisaient cette réforme en faveur de la classe ouvrière entendaient qu'elle fût exécutée, puisque, par un autre décret du 21 mars, ils sanctionnaient l'interdiction du marchandage par une amende de 50 à 100 francs, et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de un à six mois. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Vous devriez avoir le même souci des intérêts ouvriers que vos devanciers. En empêchant le marchandage, vous assureriez également la bonne exécution des travaux.

On a constaté, en effet, que le marchandage était la source de toutes les fraudes qui se commettent habituellement dans les travaux.

A Paris notamment, et M. Bouvard ne me contredira pas sur ce point, ces fraudes sont surtout imputables aux sous-traitants, qui, n'ayant aucune responsabilité, cherchent par tous les moyens à réaliser des bénéfices.

Non seulement les travaux, mais encore les salaires des ouvriers souffrent du marchandage, et c'est un double motif pour l'interdire rigoureusement à l'exposition.

C'est du reste ce qui est pratiqué déjà en Angleterre, où il n'y a plus de marchandeurs dans les travaux du bâtiment.

Depuis longtemps nos ingénieurs, en se plaçant uniquement au point de vue de la bonne exécution des travaux, ont remarqué qu'il y avait un intérêt d'ordre public à éviter le marchandage; aussi, voyons-nous, dans les clauses et conditions des travaux d'architecture et des ponts et chaussées de la ville de Paris, des dispositions qui interdisent aux entrepreneurs de céder des travaux sans l'autorisation du préfet de la Seine.

Mais ces dispositions restent lettre morte; en fait, le marchandage à plusieurs sous-traitants se pratique constamment, au grand préjudice des finances de la Ville, de l'État et des salaires des ouvriers. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Il est donc indispensable que vous fassiez exécuter le décret-loi de 1848. Pour cela, il est nécessaire que les travaux soient contrôlés par des ouvriers délégués par leur corporation, qui vérifieront si les conditions imposées aux entrepreneurs sont exécutées. Faites cette expérience en ce qui concerne les travaux de l'exposition, et vous verrez que ce contrôle produira d'excellents résultats.

Nous n'avons indiqué que les mesures les plus essentielles; pour les autres, nous laissons à l'Etat le soin de les déterminer.

Je ferai simplement observer que l'expérience prouve que si vous voulez que les travaux soient bien exécutés, ce n'est pas à l'entreprise qu'il faut avoir recours, mais à la régie et aux associations ouvrières.

L'exposition ne peut se faire dans des conditions normales que si vous réglez le travail, tant au point de vue de l'effet utile qu'au point de vue de la défense de la classe ouvrière.

Par une détermination du travail en régie et du travail par les associations ouvrières vous obtiendrez ce double résultat : exécution exacte du travail, situation normale de l'ouvrier, qui ne sera plus livré à l'arbitraire des entrepreneurs et des patrons, mais qui sera protégé par vous de façon à pouvoir vivre de son travail. Je le répète, vous ne pouvez pas examiner une question plus importante que celle-là. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Je voudrais que les conditions dans lesquelles s'exécutera l'exposition de 1900 ne fussent pas inférieures à celles dans lesquelles s'est exécutée l'exposition de 1889.

Nous demandons assurément plus qu'en 1889, car il serait regrettable que depuis 1889 la République n'eût pas progressé; mais si vous votiez le projet actuel sans notre article additionnel, vous resteriez en arrière de ce qu'ont fait vos prédécesseurs.

Quand le Conseil municipal de Paris vota la subvention de 8 millions pour l'exposition de 1889, on y discuta si on inscrirait dans le traité les conditions de travail réclamées constamment par le Conseil.

Après de longs débats, l'amendement que j'avais présenté dans ce but fut repoussé; on aima mieux s'en remettre aux promesses du Gouvernement et on émit le vœu que les conditions du travail réclamées par le Conseil municipal fussent adoptées par l'Etat.

Antérieurement, devant la commission et devant le Conseil municipal, des membres déclarèrent que dans une entrevue avec M. Locroy, ministre du commerce, celui-ci s'était montré très disposé, sinon à accepter toutes les conditions du travail réclamées par le Conseil municipal, du moins à observer les prix de séries.

C'est à la suite de ces indications, données par des membres de la commission, qu'on décida de ne pas inscrire ces conditions dans le traité.

M. Mesureur proposa d'émettre le vœu que les conditions du travail réclamées par le Conseil municipal de Paris fussent observées dans l'exécution des travaux de l'exposition de 1889; il trouvait même qu'il serait préférable de faire de ce vœu un article 7, qui serait ajouté aux six articles du projet.

« Nous avons là, disait M. Mesureur, une occasion unique d'assurer aux ouvriers des conditions meilleures de travail. »

Le Conseil municipal, confiant dans la promesse du Gouvernenent, se contenta de voter le vœu qui fut émis en 1886.

En 1888 les travaux de l'exposition étaient en cours; à ce moment, M. Alphand avait, conformément aux intentions du Conseil municipal et avec l'approbation du Gouvernement, fini par introduire dans les travaux de l'exposition les conditions réclamées par le Conseil municipal.

M Alphand, qui jusque-là avait résisté à l'admission de ces conditions, en reconnut l'excellence; il déclara qu'il y avait lieu de s'en louer, que le travail était mieux fait et qu'il acceptait pleinement ces conditions. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

A la suite de cette approbation, le Conseil municipal, désireux d'arriver sur ce point à un régime légal, vota un projet de résolution, malgré les réclamations des entrepreneurs contre la délibération du Conseil municipal qui leur imposait un certain nombre d'obligations. Cette délibération fut, sur l'avis de M. Floquet, approuvée par le préfet de la Seine.

Ce qui est certain, c'est que les travaux de l'exposition de 1889 ont été réglementés non pas en vertu d'une convention tacite entre la ville de Paris et le Gouvernement, mais par un texte approuvé et par le préfet de la Seine et par le ministre de l'intérieur.

Sans doute, si l'on voulait épiloguer, on pourrait dire qu'un certain nombre de travaux ont été exécutés dans d'autres conditions; mais je suis convaincu que M. Bouvard reconnaîtra la justesse de mes observations en même temps que les bons résultats de la réglementation intervenue.

De même, à la Bourse du travail, on a fait pour 1 million 200,000 francs de travaux ainsi ordonnés.

Vous ne voudrez certainement pas faire moins qu'en 1889. Vous voudrez que ce qui a été imposé par la volonté du Gouvernement tout d'abord, et légalement ensuite, soit la règle définitive, et vous voudrez ensuite montrer aux étrangers qui viendront en 1900 le spectacle de travailleurs vivant de leur travail. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Je suis convaincu que la Chambre acceptera mon amendement et qu'elle s'emploiera à faire que les ouvriers ne meurent pas de faim à la porte des palais qu'ils auront édifiés. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Doumer, *ministre des finances*. En l'absence de M. le ministre du commerce, retenu au Sénat par la discussion du projet de loi sur les accidents du travail, la Chambre comprendra que je n'entre pas dans le fond de la discussion de l'amendement de M. Vaillant.

Je puis cependant lui donner l'assurance que les sentiments qu'il a prêtés à M. le directeur des travaux de l'exposition de 1900, et que celui-ci a exprimés au Conseil municipal, n'ont pas changé, et que le même désir de bienveillance pour les ouvriers occupés dans les chantiers de l'exposition subsiste chez lui. Toutes les garanties possibles seront données aux ouvriers en ce qui touche les conditions du travail.

M. Vaillant invite la Chambre à appliquer aux travaux de l'exposition de 1900 des conditions particulières.

Qu'il me permette de lui rappeler qu'il est l'auteur d'une proposition réglant les conditions générales du travail dans les entreprises publiques, — proposition dont la discussion doit très prochainement s'ouvrir, — et qu'il y aurait quelque singularité à décréter pour les travaux de l'exposition un régime qui ne s'appliquerait pas à l'ensemble des entreprises de travaux publics. (Très bien! très bien sur divers bancs.)

M. Vaillant a demandé la suppression du marchandage. Il peut tenir dès à présent pour certain que le décret-loi de 1847 qui a supprimé le marchandage sera appliqué par M. le commissaire général (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

M. Barthou. La commission du travail a repoussé toutes les propositions déposées par M. Vaillant. (Exclamations au centre.)

M. le ministre des finances. Je ne comprends pas l'interruption de M. Barthou, qui s'est produite au moment précis où j'ai déclaré que le décret-loi de 1848 sur le marchandage serait appliqué rigoureusement à l'occasion des travaux de l'exposition. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Comme membre de la commission du travail, j'ai étudié les propositions qui se réfèrent aux conditions du travail. M. Barthou doit se souvenir des déclarations que M. Bouvard a apportées devant la commission, relativement au marchandage. Le sentiment de M. le commissaire général et de M. le directeur des travaux est conforme à ces déclarations.

Je dis donc qu'en ce qui concerne l'application de la loi, les travailleurs peuvent avoir pour certain que le Gouvernement, ainsi que les chefs directs de l'entreprise, ont l'intention de se montrer pour eux aussi favorables et aussi bienveillants que possible. Une loi nouvelle sur cette matière est en préparation, et j'estime que les auteurs des amendements pourraient consentir à ce que leurs amendements fussent renvoyés à la commission chargée de l'élaboration de cette loi générale. (Très bien! très bien!)

M. Chauvin. Il m'est agréable de prendre acte de la déclaration faite par M. le ministre des finances, au nom de M. le ministre du commerce, que le décret-loi de 1848 interdisant le marchandage sera rigoureusement appliqué.

Mais le Gouvernement nous prie de renvoyer les autres dispositions additionnelles à la commission du travail, nous disant que le projet de loi viendra bientôt en discussion. Mais ce sera trop tard.

D'ailleurs c'est justement parce que l'exposition est un chantier spécial, où l'on a l'intention d'accumuler non des innovations mais des banalités, qu'il serait bon d'apporter aussi des innovations dans sa préparation pratique.

Dans le merveilleux plan de M. le commissaire général, il y a un groupe qui a été oublié, celui des revendications ouvrières. Il est pourtant utile, il est nécessaire que nous montrions aux visiteurs de tous les pays que nous ne sommes pas au-dessous de ce qui se fait à l'étranger. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Dans les monarchies anglaise et belge, un grand nombre de municipalités ont adopté la journée de huit heures avec le minimum de salaire, et s'en déclarent très satisfaites.

Je demande à la Chambre de ne pas voter l'exposition sans les articles additionnels que nous proposons. Elle montrera ainsi qu'elle veut, en même temps que les diverses industries, protéger aussi ce qu'il y a de plus précieux, c'est-à-dire le travail ouvrier. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

M. Faberot. Hier on a voté l'exposition au nom du progrès, malgré la mauvaise volonté de quelques membres de cette Chambre. Dans ce vote ont pris part des hommes nés du travail, qui en connaissent les lois et qui demandent des garanties pour les travailleurs.

Mais je trouve extraordinaire qu'à côté des grandes et belles choses que l'on veut faire, on ne se soit pas préoccupé de cette question, humanitaire au premier chef, à savoir si ceux qui vont participer à cette grande œuvre auront leur part du butin.

Pourquoi, dans cette circonstance, ne pas réglementer le travail? Pourquoi la Chambre ne déciderait-elle pas que les travaux de l'exposition seront gérés par une commission chargée de faire respecter la réglementation des heures de travail et de faire appliquer les prix de série. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

On me dira que le Conseil municipal de Paris a établi le prix de série, mais que les pouvoirs publics ne tiennent pas compte de ses décisions. Rappelez-vous la grève des ouvriers de M. Eiffel, que l'on a décoré, lors de l'exposition de 1889.

Les ouvriers vinrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville réclamer les prix de série que leur patron avait diminués d'un tiers, et le Conseil municipal se trouva désarmé parce que la loi ne garantit pas les droits du travailleur.

Après un chômage de quelques jours, les ouvriers durent se rendre à merci à M. Eiffel, qui resta, lui, propriétaire pour vingt ans de la fameuse tour.

Si la Chambre est véritablement imbue de sentiments d'humanité, de loyauté et de principes républicains, pourquoi n'assurerait-elle pas de garanties aux travailleurs ?

Lorsqu'un homme, solide, bien musclé, vient se proposer à un patron, celui-ci l'accepte parce que cet ouvrier fera à lui seul l'ouvrage de deux autres, tout en ne touchant que le salaire d'un seul. Mais cet embauchage a lieu au détriment d'un ouvrier plus faible que l'on renvoie.

Ceci ne peut vous convenir. Je sais bien que vous êtes pour la plupart des employeurs. Mais moi, qui suis un producteur, je vous dis toute ma pensée : pourquoi ne pas ajouter à cette œuvre grandiose la garantie du travail ?

L'entrepreneur cherche à retirer une fortune du chiffre total dépensé pour l'exposition ; pourquoi ne pas lui dire : « Soit, mais il nous faut garantir les enfants du pays ; vous n'organiserez plus la concurrence sur les travailleurs, mais sur les matières premières, dont vous établissez les cours. » (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le travail est une propriété ; elle a le droit d'être garantie contre toute mauvaise volonté.

Voulez-vous faire œuvre de grande nation ? Dites au travailleur qu'il aura la journée de huit heures, — à la condition de travailler avec ardeur, — et la garantie d'un salaire minimum légal.

Laissons l'entrepreneur dire à un ouvrier plus robuste : « Mon vieux, tu es un fort gars (Rires), voilà vingt sous de plus ! » Nous accepterons encore ceci parce qu'ainsi encore nous arriverons à notre but, qui est la révolution sociale pacifique. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Aux exploitants, nous disons : « Amis, soyez avec nous dans le progrès de l'humanité ; votez la réglementation du travail. »

Au ministre enfin, nous disons :

« Citoyen ministre, 18 millions de travailleurs veulent la République honnête ; ils ne vous feront pas défaut. On vous querelle ? laissez faire ; ils seront avec vous, quand vous leur promettrez de leur reconnaître leurs droits sacrés ; sinon, rentrez dans les rangs des revendicateurs ! »

Pourquoi limiter à 10 o/o le nombre des ouvriers étrangers ? Laissez venir dans notre pays ceux qui veulent y venir ; mais empêchez le patron de payer l'ouvrier étranger moins cher que le Français, parce qu'il est étranger.

Sinon, ce sera comme à Aigues-Mortes. On se rencontrera chez le marchand de vin : « Tu es étranger ? — Oui, je suis Italien. — Et moi, Français. »

Puis, excité par les boissons frelatées, le Français criera : A bas les Italiens ! L'Italien : A bas les Français !

Les bouteilles se lèveront, les couteaux sortiront des tiroirs : les ouvriers se tueront les uns les autres et les bourgeois riront ! (Mouvements divers.)

N'amenez pas de tels cataclysmes : votez l'amendement du citoyen Vaillant, qui est digne d'être respecté et accepté par la Chambre française. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Bovier-Lapierre. La commission du travail, dont j'ai l'honneur de diriger les travaux, a été saisie, il y a quinze mois, d'une proposition de M. Vaillant, portant sur les questions spéciales qu'il vous demande de résoudre par le projet de loi particulier à l'exposition.

La commission a examiné ces questions de la limitation des heures du travail, des prix de série, du maximum d'employés étrangers.

En ce qui concerne le point spécial de l'organisation de l'inspection ouvrière, M. Dron en fera l'objet d'une étude incidente à son rapport sur le projet de loi relatif au travail des femmes et des filles dans les manufactures.

Au point de vue des questions particulières posées par M. Vaillant, la commission a confié le rapport à M. Bouge, qui en donnera lecture à une des prochaines réunions de la commission.

Je tenais à faire cette communication à la Chambre ; elle est de nature à éclairer son vote. (Très bien ! très bien !)

M. le président. M. Jourde a demandé la division. Je mets aux voix le premier paragraphe de l'article, qui est ainsi conçu :

« Dans tous les travaux, dans toutes les commandes de matériel et de fournitures ayant pour objet la construction des bâtiments, l'organisation, l'installation de l'exposition de 1900, des conditions humaines de travail ouvrier seront établies pour l'exécution des travaux en régie de la ville de Paris et de l'État, ou inscrites aux cahiers des charges des entrepreneurs, des industriels et des fournisseurs. »

M. Jourde. J'ai demandé la division parce que le premier paragraphe ne fait que prendre acte des déclarations qu'a faites M. le ministre des finances, au nom du Gouvernement. Je crois que la direction des travaux et le commissariat général seraient disposés à accepter ce paragraphe.

M. le ministre des finances. Il est évident, et j'en renouvelle l'engagement au nom du Gouvernement, que, pour l'exécution des travaux en régie comme dans les cahiers des charges, on inscrira des conditions humaines de travail, mais est-ce un article de loi qui peut le dire ?

M. Jaurès. C'est une garantie de plus.

Le scrutin auquel il est procédé sur le premier paragraphe de l'article donne lieu à l'opération du pointage.

La séance est suspendue à quatre heures dix minutes.

Elle est reprise à quatre heures vingt-cinq minutes.

M. le président. Le *quorum* nécessaire à la validité du vote n'a pas été atteint.

Il y aura lieu, en conséquence, de procéder à un second tour de scrutin à la prochaine séance. (Bruit.) Plusieurs de nos collègues proposent de lever la séance et de décider que la prochaine séance aura lieu aujourd'hui, à cinq heures moins un quart.

Il en est ainsi ordonné.

M. le président règle l'ordre du jour de la prochaine séance.

Aujourd'hui mardi, à cinq heures moins un quart, séance publique.

La séance est levée à quatre heures et demie.

CINQUIÈME SÉANCE

Mardi 17 mars 1896

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à cinq heures moins un quart.

M. Bézine, *l'un des secrétaires*, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle le deuxième tour de scrutin sur le premier paragraphe de l'article additionnel présenté par M. Vaillant et plusieurs de ses collègues au projet de loi relatif à l'exposition universelle de 1900.

A la majorité de 214 voix contre 188, sur 402 votants, le premier paragraphe de l'article additionnel est adopté.

M. le président. La parole est à M. Guesde sur la suite de l'amendement.

M. Jules Guesde. Si j'ai demandé la parole après l'admirable discours de notre ami Vaillant, ce n'est pas que j'aie à ajouter un argument quelconque à son argumentation.

C'est dans l'intérêt de la Chambre elle-même que j'ai demandé la parole, car nous sommes avant tout des adversaires généreux. (Mouvements divers.)

Notre devoir est de vous avertir des conséquences qu'aurait le rejet des conditions de travail proposées par le groupe socialiste de la Chambre.

Il est impossible à une Chambre républicaine de se refuser à l'expérience limitée que nous lui demandons de faire relativement à la journée de huit heures et au minimum de salaire.

Il ne s'agit pas, en effet, de bouleverser les conditions de l'industrie française ; il s'agit d'une expérience limitée, précise, qui ne met en jeu aucun intérêt vital.

Or, des expériences de la journée de huit heures et du minimum de salaire ont été faites partout, et le prolétariat ne comprendrait pas qu'un seul gouvernement s'y refusât, et que ce fût celui de la République française. (Applaudissement à l'extrême gauche.)

Comment, en Angleterre, dans une monarchie, on n'a pas craint de faire cette expérience ; en Belgique, une monarchie également, un gouvernement conservateur a fait la même expérience dans les adjudications des travaux des communes et des provinces ; et dans le pays de la Révolution il ne se trouverait pas une majorité républicaine assez intelligente de l'évolution de cette fin de siècle, assez soucieuse des conditions du travail, pour tenter une pareille épreuve ! (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Qu'avez-vous à craindre ? Dans les travaux de l'exposition, vous ne pouvez pas faire intervenir la concurrence étrangère ; elle est impossible en pareil cas ; votre grand cheval de bataille est crevé. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche. — Bruit.)

Ce minimum de salaire que nous demandons comme une garantie indispensable pour les travaux de l'exposition n'est pas un saut dans les ténèbres ; vous connaissez le terrain sur lequel vous allez opérer.

Il s'agit simplement de l'application de la série des prix de la ville de Paris, et ces prix n'ont pas été établis par des socialistes, mais par vos ingénieurs ; ce sont des prix fixés d'une manière officielle. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Et quand nous vous demandons de les appliquer aux ouvriers qui auront à édifier le palais du travail du siècle prochain, n'allez pas dire : « Nous ne pouvons pas, » car cela signifierait : « Nous ne voulons pas. » (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Vous ne pouvez pas ne pas le vouloir. En Belgique, le conseil provincial de la Flandre orientale a voulu faire cet essai du minimum de salaire dans les travaux des communes et de la province, et le conseil, composé de conservateurs, a décidé à l'unanimité la transformation en garantie définitive de ce qui n'était qu'une garantie provisoire. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Votre refus signifierait que vous avez peur du fait qui conclut en notre faveur. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Ce n'est là d'ailleurs qu'un remède au mal que vous allez déchaîner. J'ai voté ainsi que mes amis pour l'exposition, mais aucun de nous ne conteste que si les travaux se font dans les conditions actuelles d'anarchie économique, sous l'empire de la loi de l'offre et de la demande, il y a là un immense point noir pour la classe ouvrière. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche. — Bruit.)

Pensez à ces masses d'ouvriers, de meurt-de-faim, qui vont accourir à l'ouverture de vos chantiers ; ils seront dans l'impossibilité de défendre leurs prix, c'est-à-dire leur pain, et deviendront la proie des spéculateurs, qui se serviront de ceux qui ont faim pour affamer les autres. (Mouvements divers.)

M. Bouge. On contestait hier qu'il dût venir à Paris trop d'ouvriers. (Interruptions à l'extrême gauche).

M. Carnaud, qui interrompt à plusieurs reprises au milieu du bruit, est rappelé à l'ordre.

M. Jules Guesde. Il est impossible que vous laissiez les ouvriers exposés à ces salaires de famine.

Et pour éviter le mal, il n'y a qu'un moyen, c'est que, dans les travaux de cette exposition qui doit être la glorification du travail, vous mettiez une barrière, un frein à l'exploitation de l'homme par l'homme. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Il faut que les adjudicataires, les entrepreneurs, qui se jettent sur l'exposition comme sur une proie, ne puissent réaliser les profits qu'ils espèrent au détriment de la vie des ouvriers ; vous ne pouvez pas créer la famine ouvrière au seuil de l'exposition de 1900. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit.)

Nous avons entendu un ministre faire ici une déclaration, attendue depuis longtemps, mais qu'aucun gouvernant n'avait encore faite. Il a compris qu'au moment où le nouveau siècle va commencer, la loi de 1848, piétinée jusqu'ici avec la complicité de tous les gouvernements antérieurs, doit devenir enfin une réalité. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Le Gouvernement a apporté sa contribution à l'exposition ; je vous demande à vous, majorité républicaine, d'apporter la vôtre : la journée de huit heures et le minimum de salaire. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Voix au centre. L'avis du Gouvernement.

M. Léon Bourgeois, *président du conseil.* La Chambre a voté le premier paragraphe de l'article

additionnel présenté par M. Vaillant; le Gouvernement ne peut pas lui demander d'adopter les dispositions complémentaires de cet article.

De ces dispositions, les unes se réfèrent à des articles de lois existantes qu'il est inutile de rappeler dans un texte de loi, les autres tendent à introduire un certain nombre de règles législatives nouvelles.

Nous ne pouvons pas, à l'occasion d'un débat spécial comme celui de l'exposition, prétendre régler des questions qui soulèvent des problèmes économiques les plus graves, les plus délicats et les plus complexes.

Les dispositions des lois existantes, rappelées dans l'amendement, seront appliquées par l'administration de l'exposition; elle s'inspirera des sentiments d'humanité qui ont dicté tout à l'heure le vote de la Chambre.

Non seulement l'application stricte de la loi sur le marchandage sera assurée, mais des caisses de secours pour les ouvriers malades seront établies comme en 1889; un appel aussi large que possible sera fait aux associations coopératives ouvrières; enfin le commissariat national s'efforcera de faire profiter le travail national, sous toutes ses formes, et surtout sous la forme si intéressante des associations ouvrières, du grand mouvement de production auquel donnera lieu l'exposition. (Très bien! très bien!)

Voilà ce que nous pouvons faire, mais nous ne pouvons, à l'occasion de l'exposition, édicter une sorte de code du travail. (Interruptions à l'extrême gauche.) Mieux vaut attendre que la commission du travail ait apporté sur ces questions des propositions mûrement étudiées.

Il est nécessaire que la loi sur l'exposition soit votée dans le plus court délai; or, si nous engagions des questions de cette nature, le projet, après être allé devant une autre Assemblée, reviendrait devant celle-ci, et la loi ne serait pas votée de longtemps.

Je demande à la Chambre de ne pas voter les dispositions complémentaires de l'article additionnel. (Applaudissements.)

M. Jules Guesde. Nous n'avons pas demandé qu'à propos de l'exposition de 1900 on créât un code du travail; nous n'avons même pas demandé que la grande loi à laquelle nous aspirons, la loi des huit heures, fût introduite par la petite porte. Nous n'avons proposé aucune modification à la législation existante.

En Angleterre, quand le ministre de la guerre a fait l'expérience de la journée de huit heures dans la cartoucherie de Woolwich, et en Belgique, quand le conseil provincial de la Flandre orientale a introduit un minimum de salaire dans l'adjudication des travaux provinciaux, on n'a pas touché à la législation anglaise ou à la législation belge.

Nous voulons remplacer les paroles par des faits. Nous sommes divisés en deux camps sur la réduction de la journée de travail à huit heures, et nous risquons de nous trouver dans la même position d'impuissance et d'inaction à la fin de la législature

Je demande que, pour nous départager, on tente une expérience, on s'en remette aux faits. En formulant cette proposition je me découvre beaucoup, puisque, d'après vous, c'est nous qui sommes les utopistes (Applaudissements à l'extrême gauche); les faits vont donc souffler sur nos utopies, et vous allez être délivrés du cauchemar de la journée de huit heures. (Nouveaux applaudissements et rires sur les mêmes bancs.)

Quand nous demandons cette expérience, faite sous votre direction, alors que toutes les cartes seront dans vos mains, vous refuseriez! C'est donc que vous avez peur. Si vous ne votez pas cette expérience restreinte, ce sera tout bénéfice pour nous; le pays dira: « Ceux qui réclament la journée de huit heures avaient raison, car, quand ils ont demandé qu'on fît une expérience qui ne mettait rien en péril, la majorité ne l'a pas voulu; cela prouve que la journée de huit heures s'impose et qu'on l'a écartée en l'étouffant sous un vote de majorité. »

Des majorités, comme des moines, on peut toujours en trouver contre la vérité; mais quand on en est réduit là, on est des battus, des vaincus. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. Je mets aux voix le deuxième paragraphe de l'article additionnel de M. Vaillant, ainsi conçu: « Ces conditions seront: 1° la journée de huit heures... »

A la majorité de 308 voix contre 150, sur 458 votants ce paragraphe n'est pas adopté.

M. le président. Le paragraphe continue ainsi: « ... et un jour de repos par semaine ».

Il y a un amendement de M. Maurice Binder, d'une part, de MM. de Bernis, du Bodan et de Baudry d'Asson, d'autre part, tendant à ajouter ces mots: « Ce jour serait le dimanche. »

M. Maurice Binder. Je suis désireux de voir aboutir en faveur des ouvriers la réforme consistant à accorder un jour de repos fixé au dimanche; voilà pourquoi j'avais déposé mon amendement avant les déclarations de M. le président du conseil.

Dans la déclaration du président du conseil, affirmant qu'il y aurait peut-être danger à créer des conditions différentes aux ouvriers, suivant qu'ils travailleraient sur tel ou tel chantier; devant l'affirmation du président de la commission du travail qu'elle serait prochainement en état d'apporter son rapport sur les différentes questions ouvrières, j'aurais pu hésiter à maintenir, en ce moment, mon amendement; mais le sentiment que semble dès à présent indiquer la Chambre en faveur de ce repos, qui, j'espère, sera fixé au dimanche, dissipe toutes mes incertitudes, et, pour éviter les lenteurs d'un scrutin, je retire mon amendement, puisque d'avance je vois la Chambre disposée à en accepter l'esprit. (Applaudissements à droite.)

La suite du paragraphe, tendant à accorder un jour de repos par semaine aux ouvriers de l'Exposition, est mise aux voix et adoptée.

M. le comte de Bernis. La proposition sur laquelle la Chambre vient de manifester son sentiment d'une manière éclatante ne peut être efficace que si le jour de repos est fixé.

Pour choisir ce jour, il faut consulter les habitudes du pays. Il ne s'agit pas ici de considérations religieuses; mais les administrations mêmes de l'État accordent à leurs bureaux un jour de repos, et ce jour est le dimanche: c'est que ce jour est dans les mœurs du pays; tout autre apporterait un trouble profond dans le travail national.

M. Marcel Habert. Je serais d'accord avec M. de Bernis si la Chambre avait entendu décider que l'octroi d'un jour de repos aurait pour résultat d'arrêter complètement les travaux de l'exposition ce jour-là.

Et je désire, comme catholique, que le dimanche soit choisi comme jour de repos.

Mais une pareille mesure ne saurait être applicable aux travaux de l'exposition.

Il y a des travaux qui ne peuvent subir aucune interruption: la circulation des chemins de fer n'est pas arrêtée le dimanche. Je sais d'excellents catholiques qui font travailler leurs domestiques, même le dimanche. (Sourires.) L'adoption de l'amendement aurait pour conséquence la fermeture des chantiers de l'exposition un jour par semaine.

Lorsque la Chambre a décidé que les ouvriers auraient un jour de repos par semaine, elle a voulu, non pas que les chantiers fussent abandonnés à jour fixe, mais qu'il fût formé des équipes alternées, afin que les ouvriers pussent se reposer à tour de rôle sans que les travaux fussent arrêtés.

Dans la période qui précédera l'ouverture de l'exposition, l'application de la mesure proposée par M. de Bernis serait impossible; car elle empêcherait les organisateurs d'être prêts au jour fixé.

Je suis partisan des idées libérales, mais pas de celles qui n'ont aucune signification pratique. (Applaudissements.)

M. de Baudry d'Asson. La Chambre a voté, en faveur des ouvriers de l'exposition, un jour de repos par semaine.

Le pays ne comprendrait pas que ce jour ne fût pas le dimanche. La majorité des Français est catholique, et vous n'êtes dans le pays qu'une minorité d'opposants. (Exclamations à gauche et au centre.)

Je prie le Gouvernement de faire connaître son opinion. (Rires.) Je suis convaincu qu'il ne verra aucun inconvénient à ce que le jour choisi soit le dimanche. (Nouveaux rires.)

J'attends de M. le président du conseil une réponse favorable et j'espère qu'il voudra donner aux ouvriers la possibilité de remplir leurs devoirs religieux. (Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.) C'est surtout à ce point de vue que je me place.

L'amendement de M. de Bernis se rapproche trop de la proposition que j'ai déposée au début de la séance pour que je ne le recommande pas à l'adoption de la Chambre. (Applaudissements à droite.)

M. le président du conseil. Je regrette d'être obligé de donner à M. de Baudry d'Asson une réponse contraire à celle qu'il attend de moi.

La Chambre a voté un jour de repos hebdomadaire; c'est une mesure d'humanité et pas autre chose. Elle a voulu qu'après six jours consécutifs de travail les ouvriers puissent se reposer pendant vingt-quatre heures, mais il n'est pas entré dans sa pensée que les travaux de l'exposition fussent arrêtés le septième jour. (Très bien! très bien!)

M. Descubes. Cela ferait deux cents jours d'arrêt en quatre ans.

M. le président du conseil. Pour donner satisfaction au vote de la Chambre, il sera nécessaire d'établir un roulement entre les ouvriers, afin d'assurer la continuité des travaux, tout en accordant le repos prévu. (Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.)

L'amendement de M. de Bernis entraînerait forcément l'arrêt des travaux, ce qui serait contraire à la volonté de la Chambre. (Applaudissements.)

M. Alfred Leconte. Je partage complètement l'avis de M. le président du conseil. Fixer un jour de repos unique, c'est manquer au respect des religions, qui ne se ressemblent pas toutes. (Exclamations.)

Nous n'avons plus l'unité religieuse, comme au moyen âge. (Interruptions à droite.)

Vous basez votre religion sur les contes enfantins de la Bible. (Bruit à droite.)

Dans les pays où plusieurs religions sont pratiquées, comme en Algérie, le jour de repos est différent dans chacune d'elles: c'est le vendredi pour les protestants; le samedi pour les juifs; le dimanche pour les catholiques. (Bruit à droite.)

Aussi bien, l'opinion de la Chambre est faite. Je conclus comme M. le président du conseil, en souhaitant qu'à l'exemple de la Convention, nous adoptions bientôt la décade, qui nous acheminera vers l'unité. (Bruit. — Aux voix! aux voix!)

M. de Baudry d'Asson. Je demande la parole contre la clôture.

M. de Baudry d'Asson. M. Leconte a dit que nous croyons aux contes enfantins de la Bible.

M. le président. Je rappelle à l'orateur qu'il n'a la parole que contre la clôture.

M. de Baudry d'Asson. Je regrette que la clôture soit aussi souvent demandée et qu'on enlève ainsi aux orateurs la liberté de se faire entendre.

Nous sommes tous ici au même titre, nommés les uns par des catholiques, les autres par des francs-maçons. Je demande que l'on entende les uns et les autres; vous voyez que je suis plus libéral que vous.

Voix diverses. — La clôture!

La clôture mise aux voix n'est pas prononcée.

M. de Baudry d'Asson. Je vous remercie d'avoir compris qu'on ne pouvait pas constamment étouffer les débats dans cette Assemblée. Vous faites de cette question du travail du dimanche une question politique. Pour moi c'est une question humanitaire et religieuse.

Je veux que l'ouvrier ait un jour de repos par semaine, et que ce jour soit le dimanche, afin qu'il puisse accomplir ses devoirs religieux. (Bruits.)

Il est temps d'en finir avec ceux qui disent que la France et la République sont toujours d'accord. Dans cette circonstance notamment, il n'est pas vrai de dire que, parce que les républicains ne veulent pas du dimanche, c'est la France qui n'en veut pas.

La République n'est pas tout, il y a la France au-dessus d'elle. (Protestations au centre et à gauche.) La République n'est qu'un accident. (Bruit.)

M. le président. La République est le gouvernement légal du pays. Je ne puis permettre à aucun orateur de tenir un pareil langage. Je vous rappelle à l'ordre. (Très bien! très bien!)

M. de Baudry d'Asson. La République est une de ces erreurs du sens commun auxquelles sont exposées les nations atteintes de la tarentule révolutionnaire. (Exclamations et bruit.)

M. le président. Monsieur de Baudry d'Asson,

je vous rappelle à la question, et si vous continuez à en sortir, je consulterai la Chambre.

M. de Baudry d'Asson. Puisque je n'ai pas le droit d'exprimer complètement ma pensée (Parlez! parlez!), je me borne à répéter que la République n'est pas tout, qu'il y a la France derrière. La République n'est pas la France! (Exclamations et bruit prolongés.)

M. le président. Je ne puis pas laisser passer de telles paroles à la tribune. La France a fait la République, et M. de Baudry d'Asson, comme tout le monde ici, doit respecter les lois constitutionnelles. (Applaudissements.)

Je rappelle de nouveau M. de Baudry d'Asson à la question, et je le prie de s'expliquer sur l'amendement.

M. de Baudry d'Asson. Ce n'est pas la France qui refuse de choisir le dimanche comme jour de repos, c'est la République. (Bruit.)

A la majorité de 344 voix contre 89 sur 433 votants, l'amendement n'est pas adopté.

Le paragraphe 2 de l'article additionnel n'est pas adopté.

Le paragragraphe 3 est retiré.

Le paragraphe 4 n'est pas adopté.

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble des dispositions de l'article additionnel qui ont été adoptées.

Il est procédé au scrutin.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

M. le président. M. de Mahy a présenté un article additionnel ainsi conçu: « Il ne sera employé aux travaux que des ouvriers français ».

M. Berry, de son côté, demande qu'il ne soit pas employé aux travaux plus de 10 o/o d'ouvriers étrangers.

M. de Mahy. Mon amendement se recommande de lui-même; je ne crois pas avoir besoin de le développer, et je demande à la Chambre de le voter.

M. Georges Berry. Je n'ai pas cru devoir aller aussi loin que M. de Mahy, d'abord parce que nous ne pouvons pas empêcher que des ouvriers étrangers viennent travailler aux installations des sections étrangères.

M. de Mahy. Ceux-là sont des exposants.

M. Georges Berry. D'autre part, les clauses des cahiers des charges devront, d'après les déclarations de M. le commissaire du Gouvernement, reproduire celles des cahiers des charges de la ville de Paris, acceptées par le Conseil d'Etat. Or, pour les travaux de la ville de Paris, le maximum d'ouvriers étrangers à employer est de 10 o/o. Nous proposons l'assimilation; elle est d'autant plus naturelle que la ville et l'État font les travaux en commun.

La limitation s'impose, pour que la France ne soit pas envahie par les ouvriers étrangers. (Très bien! très bien!)

M. le président du conseil. J'ai le regret de ne pouvoir accepter l'amendement de M. de Mahy. Ce n'est pas au moment où nous adressons des invitations à toutes les puissances étrangères qu'on peut introduire dans la loi des mesures de prohibition (Très bien! très bien!); mais il sera possible de donner satisfaction à M. de Mahy dans une certaine mesure, en introduisant dans les cahiers des charges de l'exposition la clause qui figure dans les cahiers des charges de la ville de Paris.

Mais il y a certains genres de travaux qui ne peuvent être exécutés que par la main-d'œuvre étrangère.

Une disposition spéciale n'est pas nécessaire, et je crois qu'il suffira de la déclaration du Gouvernement et des engagements pris par l'administration. (Très bien! très bien!)

M. Faberot. Il s'agit de l'ouvrier français et de l'ouvrier étranger. Pour nous, nous déclarons que le travail n'a pas de patrie (Bruit sur divers bancs.) et que tout homme de toute nation doit trouver partout du travail.

S'il y a à ce sujet une réglementation à faire, nous sommes prêts à la voter. Mais nous voulons empêcher que les entrepreneurs exploitent les ouvriers étrangers au détriment des ouvriers français. Je ne veux pas que le patron français profite de l'ouvrier étranger pour faire crever de faim nos ouvriers. (Bruit.)

Aux ouvriers étrangers je dis: Venez à nous. (Bruit et interruptions sur un grand nombre de bancs à gauche, au centre et à droite.)

Comment est-il possible que nous, qui cherchons la paix sociale, le bien-être général, nous ayons la pensée de mettre des barrières entre les peuples, qui ne demandent qu'à vivre dans des conditions de fraternité.

Je demande à la Chambre de ne pas voter ces amendements qui sont en contradiction avec le progrès. Donnons-nous toutes les libertés, mais ne créons pas des entraves qui nous empêchent d'aller de l'avant et d'accomplir notre œuvre de progrès. (Bruit sur les mêmes bancs.)

M. Georges Berry. Je retire mon amendement en présence des déclarations de M. le président du conseil et confiant dans sa promesse de mettre dans le cahier des charges l'obligation de n'employer que 10 o/o d'ouvriers étrangers.

M. de Mahy. Je retire mon amendement dans les mêmes conditions, mais en protestant de toutes mes forces contre le discours internationaliste de M. Faberot. (Très bien! très bien!)

M. le président. J'ai reçu de M. Plichon et de plusieurs de ses collègues l'amendement suivant:

Les matières premières employées à la construction et à l'aménagement des palais de l'exposition et des sections françaises seront, autant que possible, réservées à la production française. » (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Jean Plichon. Vous faites en ce moment une œuvre qui a pour but de favoriser le travail national. C'est aussi dans ce but que je demande à l'administration de l'exposition de prévoir, dans la conclusion des marchés, l'emploi des matières premières d'origine française. (Très bien! très bien! à droite.)

L'amendement de M. Plichon, mis aux voix, n'est pas pris en considération.

M. le président. M. Paschal Grousset propose l'amendement suivant: « L'exposition annexe prévue au bois de Vincennes pour les concours d'exercices physiques comprendra en outre une ferme modèle, des serres et champs d'expériences pour la démonstration des méthodes de culture et pour la mise en action des machines agricoles.

« L'exposition des vins sera jointe à cette annexe. » (Exclamations sur un grand nombre de bancs.)

M. Paschal Grousset. Je m'étonne que, dans une Chambre qui compte un grand nombre d'agriculteurs, mon projet trouve autant d'adversaires, il a pour objet d'assurer la démonstration des méthodes de culture et la mise en action des machines agricoles.

La France n'est pas seulement un pays industriel. Elle n'est pas seulement célèbre par l'œuvre de ses artistes et de ses ouvriers. Ses vins, ses fruits, ses fleurs, ses races d'animaux domestiques sont appréciés du monde entier.

N'est-il pas surprenant que, dans nos expositions universelles, on n'ait pas fait une place aux travaux agricoles? Il est juste que le paysan, comme l'ouvrier, soit présenté dans cette apothéose du travail à la fin du siècle. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Je ne propose pas de faire cette exposition au Champ-de-Mars, car loin de trouver l'emplacement exagéré, je le crois plutôt insuffisant.

La ferme modèle et le champ d'expériences seront mieux à leur place à Vincennes, où j'ai eu la bonne fortune de faire transporter le concours des exercices physiques. (Mouvements divers.)

Les constructions qu'on y élèvera n'auront pas un caractère transitoire.

Cette exposition exercera une heureuse influence sur Paris et la France entière.

On se plaint en effet de l'immigration dans les villes des populations rurales et il faut bien reconnaître que les expositions périodiques en sont un des principaux agents.

Pour placer le remède à côté du mal il faut mettre sous les yeux de vos enfants une leçon de choses qui les initiera aux grandeurs de la vie rurale; et s'il vient trop de provinciaux à Paris, nous verrons peut-être des Parisiens aller à la campagne. (Bruit.)

Je demande qu'une exposition de vins soit annexée à l'exposition agricole. (Bruit.)

M. le comte du Perier de Larsan. Oh! non! Je proteste.

M. Paschal Grousset. Le motif qui m'y a déterminé, c'est le voisinage de Bercy.

C'est au quai de Bercy que convergent, par la voie fluviale ou par la voie ferrée, les produits de tous nos vignobles.

Comme Paris est le plus grand port de la France, on peut dire que Bercy en est le plus grand vignoble. (Bruit.) Il y a des caves spacieuses, admirables, des chais intéressants, des mœurs spéciales; ses rues portent les noms de tous les crus de France. C'est en un mot le camp retranché de notre puissance vinicole. (Bruit.)

Il faut apprendre aux étrangers le chemin de Bercy et de tous nos grands vignobles.

Les moyens de transport ne manqueront pas; à défaut du métropolitain toujours ajourné une voie admirable, la Seine, où se mirent tant de merveilles architecturales, le Louvre, la Sainte-Chapelle, etc. (Bruit.)

Je connais les sentiments de la Chambre pour les intérêts agricoles et je lui soumets avec confiance ma proposition. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'amendement n'est pas pris en considération.

M. le président. MM. Dussaussoy, de Mackau, Plichon et plusieurs de leurs collègues proposent une dispostion additionnelle portant que « toute dépense faite en dehors des crédits prévus pour l'exécution de travaux quelconques de l'exposition sera supportée par la ville de Paris exclusivement ».

M. Dussaussoy. Vous avez voté, après une discussion très intéressante, le principe de l'exposition et les crédits nécessaires pour assurer ses travaux.

Ces crédits sont basés sur des plans et devis. Or, l'expérience démontre que les plans et devis ne sont généralement pas *ne varietur*.

Il se pourrait donc que, pour l'exposition de 1900, il y eût des dépassements de crédits; or, nous contribuons déjà, nous provinciaux, d'une façon suffisante à une exposition dont le bénéfice le plus grand sera pour la ville de Paris. (Très bien! très bien! à droite.)

C'est Paris qui aura la prépondérance dans les conseils qui présideront aux nouveaux travaux, c'est Paris qui pourra mettre un frein à l'ardeur des architectes et des ingénieurs; ma proposition est donc pleinement justifiée.

S'il s'agissait de travaux urgents, la Chambre pourrait toujours les voter. (Très bien! très bien! à droite.)

M. Doumer, *ministre des finances*. Le vote de la disposition additionnelle de M. Dussaussoy équivaudrait au rejet de la loi sur l'exposition.

Vous avez accepté la limitation à 20 millions du concours de la ville de Paris dans les dépenses de l'exposition; vous avez décidé que les dépenses totales de l'exposition seraient limitées aux ressources fournies par la subvention de la Ville, le produit de l'émisssion, la participation financière de l'Etat et les recettes accessoires.

Je crois pouvoir, avec M. le commissaire général, donner l'assurance formelle que cette décision sera rigoureusement appliquée. Pour l'exposition de 1889, la limitation stipulée a été observée, et il y a même eu une économie sur les crédits votés.

En tout cas, la Chambre ne peut pas, à elle seule, mettre à la charge de la ville de Paris des dépenses quelconques. Il y a une convention entre l'État et la ville de Paris; vous en avez voté l'approbation, vous devez vous y tenir. (Très bien! très bien!)

M. Paul Dussaussoy. Je prends acte des paroles de M. le ministre des finances, mais, s'il ne doit pas y avoir de dépassements de crédits, pourquoi n'insérerait-on pas dans la loi la disposition que j'ai proposée?

Si vous voulez donner carte blanche à Paris et aux ingénieurs, dites-le; mais vous n'avez pas le droit de faire payer les embellissements de Paris par la province. (Très bien! très bien! à droite.)

A la majorité de 347 voix contre 151, sur 498 votants, la disposition additionnelle de M. Paul Dussaussoy n'est pas prise en considération.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin, après pointage, sur l'ensemble de l'article additionnel de M. Vaillant:

A la majorité de 199 voix contre 196, sur 395 votants, l'ensemble de cet article est adopté.

A la majorité de 425 voix contre 69, sur 494 votants, l'ensemble du projet de loi est adopté.

La séance est levée.

(Fin.)

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

COMPAGNIE PARISIENNE
D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE
PAR LE GAZ

6, rue Condorcet

ÉMISSION
DE
80,000 OBLIGATIONS 4 %

Autorisée par l'Assemblée générale des Actionnaires du 26 Mars 1896

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer Messieurs les Actionnaires que l'Assemblée générale du 26 mars 1896 a autorisé l'émission de 80,000 Obligations de 500 francs 4 0/0, semblables à celles déjà émises et remboursables au pair, par tirage au sort, en dix années, au plus, à partir du 1er janvier 1897, déduction faite des versements non effectués au moment du tirage.

50,000 de ces Obligations seront exclusivement réservées aux Actionnaires; les 30,000 autres seront spécialement destinées à la Réserve spéciale.

Les souscriptions seront reçues au siège de la Compagnie, 6, rue Condorcet, tous les jours (dimanche et fêtes exceptés), du 27 mars au 3 avril inclusivement, de 10 heures du matin à 2 heures *très précises*, **sur la présentation de mandats qui seront délivrés, comme d'usage, par le Service des Titres de la Compagnie, pour le paiement des coupons d'Actions de Capital et de Jouissance, à l'échéance du 7 avril 1896.**

La délivrance des dits mandats n'aura lieu que **sur la production matérielle des Certificats nominatifs de la Compagnie, ou le dépôt des Coupons à l'échéance précitée, détachés des Titres au porteur.**

L'admission à la Cote officielle sera immédiatement demandée.

Ceux de Messieurs les Actionnaires qui auront acheté des actions de la Compagnie Parisienne d'Éclairage et de Chauffage par le Gaz, en liquidation du 31 mars, et qui voudraient user du bénéfice de la souscription aux Obligations nouvelles, pourront, du 27 mars au 3 avril inclusivement, faire faire leur déclaration de souscription à la Compagnie **par l'intermédiaire de leur Agent de change.**

Ces souscriptions ne seront acceptées et considérées comme définitives qu'autant que les Coupons au porteur, à produire à l'appui de la souscription, auront été déposés, **par le même Agent**, au service des Titres de la Compagnie, le Mercredi 8 avril, avant deux heures.

Les 50,000 obligations nouvelles seront réparties entre les souscripteurs, proportionnellement au nombre d'actions présentées par chacun d'eux.

Il ne sera pas tenu compte des fractions d'Obligations. Les Obligations correspondant à ces fractions seront attribuées à la Réserve spéciale.

Ces obligations seront émises au pair, c'est-à-dire à 500 francs, payables en trois termes, avec jouissance du 1er avril de l'année de chaque versement.

Ces versements auront lieu, savoir :

En 1896, du 7 au 20 avril. . . 200 francs.
En 1897, du 6 au 20 avril. . . 150 —
En 1898, du 6 au 20 avril. . . 150 —

Le premier versement libérera le titre de 200 francs et donnera droit, en 1896, à un intérêt de 6 francs, payable : 2 francs le 1er juillet 1896 et 4 francs le 1er janvier 1897, sous déduction des impôts établis, au moment du paiement, par les lois de finances.

Les autres versements porteront successivement les intérêts annuels :

En 1887 : à 12 fr. 50, payables c.: le 1er juillet 1897, et 7 francs le 1er janvier 1898.

En 1998 : à 18 fr. 50 c., payables : 8 fr. 50 c. le 1er juillet 1898 et 10 francs le 1er janvier 1899.

A partir de 1899 : à 20 francs, payables à raison de 10 francs par coupon semestriel.

Tous ces intérêts étant, d'ailleurs, passibles des impôts établis, au moment du payement, par les lois de finances.

A défaut de versement aux époques déterminées, l'intérêt sera dû, à partir du 20 avril, à raison de 4 0/0 l'an, pour chaque jour de retard.

Les Obligations seront au porteur ou nominatives au choix du souscripteur.

Les Titres au porteur se transmettront par la simple tradition. La transmission des Titres nominatifs s'opérera conformément aux dispositions de l'article 36 du Code de Commerce.

Les Obligations provisoires ne seront échangées contre des Titres définitifs qu'à partir du 1er juillet 1898.

Celles desdites Obligations dont tous les versements n'auraient pas été effectués le 31 octobre 1898, au plus tard, seront vendues à la Bourse de Paris, à la diligence de la Compagnie, par M. le syndic des Agents de Change, pour le produit être appliqué par la Compagnie jusqu'à due concurrence aux versements restant à effectuer en capital et intérêts de retard.

L'excédent, défalcation faite des frais de vente, appartiendra aux ayants droit et leur sera payé par la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Délivrance, à partir du 28 mars 1896, des billets de Bains de Mer. Le directeur des chemins de fer de l'État a l'honneur d'informer le public que la délivrance des billets d'aller et retour, dits « billets de Bains de Mer », pour les stations balnéaires ci-après indiquées, commencera cette année le samedi 28 mars, veille de la fête des Rameaux :

Royan, les Sables-d'Olonne, la Tremblade, le Chapus, le Château-Quai (île d'Oléron), Marennes, Fourras, Châtelaillon, Angoulins-sur-Mer, la Rochelle, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Père-en-Retz, Paimbœuf.

Les billets dits de « Bains de Mer » sont valables pendant 33 jours, non compris le jour de la délivrance. Leur durée de validité peut être prolongée de 20, 40 ou 60 jours, moyennant le payement, pour chaque prolongation de 20 jours, de 10 0/0 du prix primitif.

Pour les prix des billets dits de « Bains de Mer » et les conditions d'utilisation de ces billets, consulter les affiches spéciales et l'Indicateur des chemins de fer.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant HENRI GAUTIER

3e Année. — Nos 50-51. Paraît le 5 et le 20 de chaque mois Paris, 20 Avril-5 Mai 1896.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ			DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF	Prix du Numéro : 40 centimes		
Annonces	la ligne	2 fr. 50	Henri GAUTIER	ABONNEMENTS	Paris. . . . . Un an.	8 francs
Avis et Communications	—	3 fr. »	12, rue Cambon, Paris		Départements —	9 —
Réclames	—	5 fr. »			Etranger. . . —	10 —

Les Palais des Champs-Élysées — Programme officiel des Concours
Rapport de M. Caron, Conseiller municipal

AVIS

Le Sénat ne devant pas statuer avant la deuxième quinzaine de mai sur le projet de loi relatif à l'Exposition, voté par la Chambre; et, d'autre part, aucun fait important ne devant d'ici là se produire, le prochain numéro du journal paraîtra le 20 Mai.

Le présent numéro portera donc la double date des 20 Avril — 5 Mai 1896.

Nous prions nos abonnés de vouloir bien nous signaler les irrégularités qui pourraient se produire dans la réception du journal.

BULLETIN

Paris, 22 avril 1896.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la chute du cabinet Bourgeois.

Cet événement ne nous intéresserait que très médiocrement, et nous n'en ferions mention que pour mémoire, si les chantiers de l'Exposition battaient leur plein, et si, autour des dix mille ouvriers occupés à édifier les palais projetés, nous sentions le Commerce et l'Industrie, en France et à l'Etranger, en pleine fièvre de préparation.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi, puisque le projet de loi, pour nous servir de l'expression consacrée, est « en l'air ».

Voté par la Chambre, il attend, au Sénat, une accalmie des esprits, pour sortir des cartons, et être mis à l'ordre du jour de la séance.

Et c'est encore à cette maudite politique que nous devons ça.

Le 5 novembre dernier, c'est-à-dire, il y a à peine six mois, nous saluions le nouveau ministre du Commerce, M. Mesureur; et nous voilà de nouveau dans la douce perspective, dans quelques jours, d'en saluer un autre, que nous ne connaissons pas encore, mais qui, selon toutes probabilités et malgré ses mérites, tombera à son tour, avant six mois, peut-être.....

Et nous écrivions alors : « Combien de jours, « de semaines, de mois, M. Mesureur restera-t-il « ministre ? S'il ne dépendait que de nous qu'il « le demeurât jusqu'en 1901, et même au delà, « nous n'y mettrions aucun obstacle. (Ne souriez « pas, Monsieur le Ministre); nous le souhaitons « sincèrement et de tout notre cœur. L'œuvre de « l'Exposition de 1900 n'aurait en effet qu'à y « gagner, et personne ne s'en plaindrait. Mais, « hélas! le bail que les événements politiques ont « accordé à ses prédécesseurs ne nous permet « guère d'en escompter un plus long pour lui et « même pour ses... successeurs, et c'est ce qui « est particulièrement désolant.

« Cette horrible politique est décidément une « bien vilaine chose; elle nous étouffe et nous « tue. »

Nous ne sommes pas allé consulter l'ange Gabriel... mais nous constatons avec douleur que l'événement ne nous a donné que trop raison. Que doivent penser de tous ces soubresauts, de ces changements à vue, de cette fantasmagorie qui dure depuis dix ans, nos grands commerçants et nos grands industriels ? Voilà une chose qui ne paraît pas peser bien lourd dans les préoccupations de nos hommes politiques !

Et, cependant, c'est à ces commerçants et à ces industriels qu'on a fait appel pour préparer et assurer le triomphe de la grandiose manifestation projetée à la fin de ce siècle, c'est-à-dire dans trois ans ! Et c'est dans ces conditions de stabilité si précaires que vous espérez obtenir le succès ? Il faudrait être fou pour y croire.

C'est pour cela que nous croyons de notre devoir de jeter aujourd'hui un cri d'alarme. Et qu'on ne nous accuse pas d'être pessimiste.

Nous sommes à la fin avril 1896 : il ne nous reste donc plus que trois années et quelques mois pour préparer l'Exposition de 1900.

S'il se produit, au cours de ces trois années, des événements du genre de ceux dont nous sommes les témoins attristés, est-il possible d'espérer qu'on sera prêt au jour indiqué ? Nous avons l'air de jouer les Cassandre, mais que nos hommes politiques y prennent garde, ils jouent un jeu dangereux en s'aliénant la masse des commerçants et des industriels français.

Dans ce monde-là, on fait peu de politique ; on ne vit que d'affaires, et l'on est fatigué et écœuré de ce qui se passe.

Henri Gautier.

PROGRAMME DES CONCOURS

POUR LA

Construction des Palais

DES CHAMPS-ÉLYSÉES

La Commission supérieure de l'Exposition s'est réunie, le lundi 20 avril, au Ministère du Commerce. Après avoir entendu la lecture du remarquable rapport de M. Caron, conseiller municipal, que nous publions plus loin *in extenso*, elle a adopté le programme suivant pour le concours des palais à construire aux Champs-Élysées. Voici le texte officiel de ce progamme :

Article premier. — Il est ouvert un concours public pour les projets de construction des deux palais à édifier aux Champs-Élysées, en remplacement du Palais de l'Industrie et du Pavillon actuel de la Ville de Paris.

Art. 2. — Les Français sont seuls admis à prendre part au concours. Ils n'ont d'ailleurs à justifier que de leur nationalité.

Art. 3. — Les concurrents devront se faire inscrire au Commissariat général de l'Exposition universelle de 1900, avenue de La Bourdonnais, 26, où leurs demandes seront reçues à partir du 25 avril 1896, tous les jours non fériés, de 10 heures à midi et de 2 heures à quatre heures.

Ces demandes d'inscription pourront être faites par lettre adressée au Commissaire général.

Il sera délivré aux concurrents inscrits :

1° Un exemplaire du présent programme ;

2° Un plan général de l'emplacement à l'échelle de 2 millimètres par mètre.

Art. 4. — Le plan général annexé au présent programme indique les limites des emprises de terrains autorisées pour chacun des deux palais à construire. Ces limites ont été tracées de manière à répondre aux données du projet d'ensemble de l'Exposition et à ménager la conservation en place des beaux arbres existant dans la région.

Les concurrents devront s'y renfermer. Mais, sous cette réserve et sous les conditions définies à l'article 8, les contours, les formes, la distribution et les dimensions des constructions sont laissés à leur entière initiative.

Art. 5. — Le concours et le jugement porteront séparément sur chacun des deux palais. Par suite, les concurrents seront libres de ne développer que l'un ou l'autre des édifices. Mais ils devront, dans

tous les cas, produire le plan d'ensemble des deux constructions, avec les jardins, plantations, massifs de verdure, pièces d'eau et motifs divers, concourant à l'effet décoratif de cette partie de l'Exposition.

Art. 6. — Les concurrents prendront pour base de la distribution intérieure des deux palais les conditions prévues à l'article 8.

Pour les dispositions extérieures, ils auront à tenir compte de la promenade nouvelle projetée entre l'avenue des Champs-Elysées et l'Esplanade des Invalides, et s'attacheront à conserver les arbres et plantations dont l'enlèvement, même temporaire, ne serait pas absolument indispensable.

Art. 7. — Toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix des éléments constitutifs des palais. Mais ils ne perdront pas de vue que ces édifices, établis à titre définitif, exigent des matériaux solides et durables, comportent un aspect monumental approprié à la destination de palais des beaux-arts et appellent une décoration en rapport avec l'emplacement qui leur est assigné.

Art. 8. — Les deux palais recevront en 1900, et après cette date, les affectations suivantes et devront satisfaire aux conditions déterminées par le présent article :

Grand Palais. — Pendant l'Exposition universelle de 1900, le Grand Palais sera attribué à l'Exposition contemporaine et à l'Exposition centennale des œuvres d'art (peintures, cartons, dessins; gravure et lithographie; sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines; architecture), ainsi qu'à l'enseignement spécial artistique. L'Exposition centennale comprendra une série de salons où seront groupés les chefs-d'œuvre des beaux-arts et ceux des arts décoratifs, aux époques caractéristiques du siècle. Les surfaces disponibles au rez-de-chaussée et à l'étage s'élèveront ensemble à 40,000 mètres carrés au minimum.

Postérieurement à 1900, le Palais principalement affecté aux Salons annuels des Beaux-Arts pourra en outre servir aux Concours agricole et horticole, au Concours hippique et devra comprendre une salle de concerts.

Pour les Salons annuels, les salles d'exposition seront étudiées en vue de leur affectation spéciale à la peinture, aux dessins, à la gravure, à la sculpture, à l'architecture, et présenteront les conditions d'éclairage appropriées à leur destination.

Il y aura lieu de prévoir les services généraux, tels que : vestibules d'entrée et de dégagements, escaliers d'accès aux étages, galeries-promenoirs, emplacement pour le buffet-restaurant, salles pour photographie de tableaux, pour réunions de jury et de commissions, bureaux pour l'administration, locaux pour commissariat, poste de police, poste de sapeurs-pompiers et douane, vestiaires, logements du conservateur et du gardien chef, concierges, cabinets d'aisances et urinoirs, magasins ou dépôts, etc.

Les services administratifs, ainsi que les logements, pourront occuper des parties d'étages, d'entresol ou d'attique.

Petit Palais. — Pendant l'année 1900, le Petit Palais recevra l'Exposition rétrospective de l'art français qui occupera, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, une superficie d'au moins 7.000 mètres.

A partir de 1901, ce palais sera approprié à destination de musée d'œuvres d'art, avec salles pour expositions temporaires, concours ou examens, pièces pour réunions de jury ou de commissions, magasin ou dépôt et quelques services généraux, tels que : logements de conservateur, de gardien-concierge, le tout indépendamment des vestibules d'entrée, dégagements, escaliers, cabinets d'aisances, etc.

Grand et petit Palais. — D'une manière générale, on devra s'attacher, pour l'un et l'autre palais, à trouver la plus grande surface possible de locaux utilisables dans les emplacements prévus, avec les meilleures conditions de distribution, d'éclairage et d'aérage. Le relief des bâtiments devra être déterminé de manière à ne pas altérer les grands effets de vues vers l'ouest de Paris.

Art. 9. — Tous les concurrents, indistinctement, devront fournir un plan général d'ensemble des deux palais, ainsi que des abords, conformément aux indications de l'article 5 ci-devant, à l'échelle de 2 millimètres par mètre.

Et, séparément, pour le ou les palais qu'ils présenteront au concours :

Les plans du rez-de-chaussée et des étages par ensemble ou par fragments, à l'échelle de 5 millimètres par mètre ;

Une coupe longitudinale et une coupe transversale, à l'échelle de 5 millimètres par mètre ;

La façade principale sur la nouvelle avenue, à l'échelle de 1 centimètre par mètre ;

Une façade latérale, à l'échelle de 5 millimètres par mètre ;

La façade postérieure, à l'échelle de 5 millimètres par mètre ;

Une note explicative sur les dispositions proposées, le mode de construction adopté, etc. ;

Une évaluation de la dépense, calculée au mètre superficiel ou cubique, pour les palais seulement, étant spécifié que les chiffres de 16 millions pour le Grand Palais et de 4 millions pour le Petit doivent être considérés comme chiffres maxima, y compris la décoration.

Les dépenses de viabilité, plantations et décoration des abords restent en dehors du concours.

Nota. — Si le même concurrent développe et présente les deux projets, il n'aura qu'un plan d'ensemble à produire.

Art. 10. — Chaque concurrent devra en outre fournir, en même temps que son ou ses projets :

1° Un acte établissant sa qualité de Français ;

2° Un bordereau en double expédition des pièces déposées.

Art. 11. — Aux pièces obligatoires ci-dessus désignées, les concurrents pourront joindre, s'ils le jugent à propos, le développement d'une partie spéciale de leur projet à une échelle *ad libitum* ou une vue perspective, mais sur une feuille unique ne dépassant pas le format grand-aigle.

En dehors de cette feuille facultative, tous les documents non prévus à la nomenclature des articles 9 et 10 qui précèdent, tous les dessins établis à des échelles ou dans des dimensions différentes seront considérés comme non avenus et dès lors refusés ou supprimés du dossier soumis à l'examen du jury.

Art. 12. — Les concurrents seront libres de signer leurs projets ou de les présenter sous le couvert de l'anonymat.

Dans le premier cas, le bordereau des pièces produites indiquera les nom, prénoms et adresse de l'auteur.

Dans le second cas, les pièces porteront une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée renfermant l'indication des nom, prénoms et adresse de son auteur, ainsi que la justification de sa nationalité.

Cette pièce ne sera rendue publique qu'au cas de prime accordée au projet.

Art. 13. — Les projets devront être déposés le samedi 4 juillet de 10 heures du matin à 4 heures du soir, au Palais de l'Industrie (porte V) ou dans tout autre local qui serait ultérieurement désigné.

Passé ce délai, il ne sera plus reçu aucun projet ni aucune pièce quelconque.

Les dessins seront, autant que possible, remis tendus sur châssis.

Art. 14. — Les dessins des projets seront publiquement exposés et soumis à un jury de 47 membres, composé comme suit :

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, président ;

Le Commissaire général de l'Exposition, vice-président ;

Le directeur général de l'exploitation de l'Exposition ;

Le directeur général adjoint de l'exploitation de l'Exposition ;

Le directeur des services de la voirie, des parcs et jardins et de l'éclairage de l'Exposition ;

Le directeur des services d'architecture de l'Exposition;

Le directeur des finances de l'Exposition ;

Le secrétaire général de l'Exposition ;

Le directeur des beaux-arts;

Le directeur de l'agriculture :

Le conseiller d'Etat chargé du service des colonies ;

Le président de l'Académie des beaux-arts ;

Le président de la Société des Artistes français, l'un des vice-présidents (un peintre et un sculpteur);

Le président de la Société nationale des beaux-arts, et l'un des vice-présidents (un peintre et un sculpteur) ;

Le président de la Société centrale des Architectes français ;

Neuf membres nommés par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes ;

Le préfet de la Seine ;

Huit membres désignés par le Conseil municipal de Paris ;

Douze membres élus par les concurrents qui auront signé leur projet ou renoncé à l'anonymat avant l'ouverture du scrutin.

Art. 15. — L'élection des membres du jury à nommer par les concurrents aura lieu au scrutin secret, après le dépôt des projets, dans une assemblée qui se réunira sur convocation du Ministre et qui sera présidée par le Commissaire général, assisté du directeur des services de la voirie et du directeur des services d'architecture.

Les concurrents devront personnellement assister à cette réunion. Pour prendre part au scrutin, ils auront à produire le récépissé de leur projet, délivré par l'Administration, ainsi que les pièces constatant leur identité, et à apposer leur signature sur un registre ouvert à cet effet.

Le dépôt de deux ou plusieurs projets par le même auteur ne donnera droit qu'à une seule voix.

Aucun des concurrents dont l'inscription sera devenue définitive par le dépôt d'un projet ne pourra être élu. Les mesures suivantes seront prises pour assurer l'observation de cette règle :

1° Aussitôt après la clôture du dépôt des projets, une liste des concurrents qui auront signé leur projet sera affichée à l'entrée de la salle de vote ;

2° Tout auteur de projet présenté sous le couvert de l'anonymat devra, en présentant ce projet, y joindre sous enveloppe cachetée un bulletin faisant connaître, sans référence à la devise et sans aucune autre indication, son nom au Commissaire général qui le tiendra secret, mais déclarera le concurrent inéligible dans le cas où il serait porté sur les bulletins de vote, obtiendrait la majorité requise et ne se récuserait pas lors de la proclamation des résultats du scrutin.

Nul ne sera élu au premier tour, s'il ne réunit :

1° La majorité absolue des suffrages exprimés ;

2° Un nombre de suffrages égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Au deuxième tour, la majorité relative des votants suffira. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats sera élu.

Outre les douzes jurés titulaires, il sera retenu à la suite quatre membres supplémentaires pour le cas où il y aurait lieu de procéder au remplacement des premiers élus. Ce remplacement n'aura lieu que pour la catégorie des membres à nommer par les concurrents.

Art. 16. — Il pourra être alloué par décision du jury les primes suivantes :

Pour le projet du Grand Palais :

Une 1re prime de. . .	15.000 francs
Une 2e prime, de. . .	12.000
Une 3e prime, de. . .	8.000
Une 4e prime, de . . .	6.000
Une 5e prime, de. . .	4.000
Total. . .	45.000

Pour le projet du Petit Palais :

Une 1re prime, de. . .	5.000 francs
Une 2e prime, de . . .	4.000
Une 3e prime, de. . .	3.000
Une 4e prime, de . . .	2.000
Une 5e prime, de. . .	1.000
Total . . .	15.000

Art. 17. — Le rapport des opérations du jury sera imprimé et publié.

L'exposition publique se prolongera pendant huit jours après le jugement.

Art. 18. — Les projets primés deviendront la propriété de l'Administration, qui aura la faculté d'en disposer à son gré et d'y puiser les éléments à sa convenance.

Art. 19. — Bien que l'Administration réserve sa liberté d'action pour la solution de toutes les questions relatives soit à l'étude des projets définitifs, soit à la direction et à l'exécution des travaux, elle s'inspirera de l'avis du jury, qui aura en conséquence à examiner, pour chaque palais, s'il y a lieu de proposer l'exécution du projet classé en première ligne et à en poursuivre la réalisation avec le concours de son auteur.

Dans tous les cas, le jury indiquera les observations auxquelles aura donné lieu l'examen de ces

projets et signalera les modifications qu'il conviendrait d'y apporter.

Art. 20. — Après la clôture de l'Exposition publique, un délai de huit jours sera donné aux concurrents pour retirer les projets non primés.

Passé ce délai, l'Administration déclinera toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte de projets.

Rapport de M. Caron

Conseiller municipal de Paris

Voici le texte officiel du rapport que M. Caron, conseiller municipal de Paris, a lu, au cours de la dernière réunion de la Commission supérieure :

Messieurs,

J'ai l'honneur, au nom de votre Sous-Commission, de vous adresser son rapport sur le programme du concours pour la construction des palais des Champs-Élysées.

Avant d'examiner le programme du concours, votre Sous-Commission avait à s'occuper d'une question préjudicielle dont l'avait saisi la Commission plénière.

Cette question était la proposition faite par l'honorable M. Trélat, de comprendre dans le programme du concours des palais le plan du pont monumental à construire sur la Seine, en prolongement de l'avenue établie dans l'axe du dôme des Invalides.

M. Trélat l'a reprise et développée devant la Sous-Commission ; il voudrait que ce pont monumental, avec les grandes difficultés de composition qu'il présente, ne fût pas exclu du programme du concours. Sur les données techniques qui sont déjà établies, il y a, pense-t-il, place pour une composition plastique, il faudrait préparer une œuvre d'ensemble dans une composition unifiée.

Cette proposition a donné lieu à une discussion approfondie et, en définitive, la Sous-Commission a pensé qu'il était fort difficile de comprendre, dans un même programme et surtout dans un même concours des œuvres dont les unes sont de la compétence des architectes et l'autre, de la compétence des ingénieurs, alors surtout qu'en fait, ces œuvres sont véritablement indépendantes les unes des autres.

Aussi, et en raison du peu d'importance réservée à l'architecture dans la construction du pont, votre Sous-Commission n'a pas cru devoir accueillir la proposition de l'honorable M. Trélat.

Cette première question vidée, votre Sous-Commission n'avait plus qu'à examiner les conditions du concours énumérées dans le projet qui vous a été distribué. Nous allons passer en revue les modifications apportées à ce projet, en appréciant les articles les uns après les autres.

Article premier. — Pas de modifications.

Art. 2. — Pas de modifications, étant entendu, cependant que, conformément à l'avis de M. le ministre, les Françaises seront aussi admises à prendre part au concours.

Art. 3. — Pas de modifications, sauf à fixer ultérieurement les dates auxquelles les demandes d'inscription des concurrents pourront être admises.

Art. 4. — Pas de modifications.

Art. 5. — Pas de modifications.

Art. 6. — Pas de modifications.

Art. 7. — Votre Sous-Commission a pensé qu'il y avait lieu d'apporter à cet article une modification pour préciser l'affectation principale du Grand Palais. — Le projet disait : « ..... « Mais ces concurrents ne perdront pas de vue « que ces édifices, établis à titre définitif, exigent « des matériaux solides et durables, comportent « un aspect monumental et *doivent présenter le* « *caractère de leur destination* ainsi qu'une déco- « ration en rapport avec l'emplacement qui leur « est assigné. »

Or, comme le Grand Palais doit être affecté aux Salons annuels, aux réunions du concours hippique, au concours agricole, ainsi qu'aux expositions, fêtes, concerts ou concours divers, il nous a semblé que, si les constructions devaient présenter le caractère de leur destination, cette destination étant très multiple, il serait très difficile de remplir les conditions du programme sans produire un édifice d'un aspect au moins bizarre. Votre Sous-Commission a donc pensé qu'il serait préférable de donner la prépondérance aux expositions artistiques, et de considérer ce Grand Palais comme devant être le Palais des Beaux-Arts. Aussi, la rédaction de l'article 7 a été modifiée de la manière suivante : « ..... Mais les « concurrents ne perdront pas de vue que les « édifices établis à titre définitif exigent des « matériaux solides et durables, comportent un « aspect monumental approprié *à la destination* « *de Palais des Beaux-Arts* et appellent une déco- « ration en rapport avec l'emplacement qui leur « est assigné. » De cette façon, l'affectation principale de ce palais sera nettement déterminée.

Art. 8. — Cet article est le plus important du projet de programme, parce qu'il détermine l'affectation des deux palais, et, par suite, le caractère et les conditions des constructions à édifier, aussi, il a donné lieu à une importante discussion dans le sein de votre Sous-Commission. Quelques membres ont pensé qu'il était fâcheux de consacrer le Grand Palais à des usages ayant aussi peu de rapports entre eux qu'une exposition de peinture et de sculpture, un concours d'animaux gras, de courses de chevaux, etc..., et ils ont proposé de ne l'ouvrir qu'à des expositions artistiques et d'en bannir notamment le concours agricole et le concours hippique, en les renvoyant au Champ-de-Mars.

Mais votre Sous-Commission ne pouvait oublier que lors de la discussion sur la démolition du palais actuel, aussi bien devant le Conseil municipal que devant la Chambre, il avait été formellement spécifié qu'il serait remplacé par un autre palais pouvant servir aux mêmes usages ; qu'il avait été convenu que notamment le concours hippique pourrait s'y tenir ; d'autre part, n'aurait-il pas été très regrettable d'éloigner des Champs-Élysées, sa place naturelle, une réunion qui, par son caractère élégant, est extrêmement recherchée et constitue, en cette saison de printemps, une des plus gracieuses attractions de notre cher Paris, — la Société centrale hippique rend de sérieux services en encourageant, par des prix élevés, la production du cheval de service. Enfin, il faut ajouter que ce concours hippique est l'occasion d'opérations commerciales dont l'importance s'accroît à raison du milieu dans lequel elles se traitent.

Aussi, à raison de toutes ces considérations, votre Sous-Commission, tout en laissant aux Beaux-Arts la première place, a maintenu l'état de choses actuel — elle a seulement supprimé du programme les indications trop spéciales qui auraient pu gêner les concurrents ou les induire en erreur sur le véritable caractère du palais.

Le troisième paragraphe a donc été modifié ainsi qu'il suit :

« Postérieurement à 1900, le palais, principa- « lement affecté aux Salons annuels des Beaux- « Arts, pourra, en outre, servir aux Concours « agricoles et horticoles, au Concours hippique, « ainsi qu'aux expositions, fêtes, *concerts* ou « concours divers. »

Vous remarquerez que le mot *concerts* a été ajouté afin de donner dans ce palais des Beaux-Arts une place à la musique. J'ajouterai même que l'addition de ce mot ne me semble pas suffisante ; la rédaction telle qu'elle est paraît indiquer qu'on pourra donner des concerts, autrement dit qu'il ne sera pas défendu de faire de la musique dans ce palais. Si donc on se contente de cette rédaction, il n'y aurait rien de changé à l'état de choses actuel, car on donne des concerts et on fait de la musique dans le Palais de l'Industrie : ce qu'il faudrait, ce serait une salle spécialement construite pour les auditions musicales, comme, par exemple, celle du Conservatoire, qui n'est pas en réalité une salle de théâtre, mais qui peut en tenir lieu.

La musique tient dans les Beaux-Arts une assez grande place pour qu'elle ne soit pas oubliée dans ce palais.

Vous aurez, Messieurs, à vous prononcer à cet égard.

Le 4e paragraphe est modifié de la façon suivante :

« Pour les Salons annuels, les salles d'expo- « sition seront étudiées en vue de leur affectation « spéciale à la peinture, aux dessins, à la gra- « vure, à la sculpture, à l'architecture, et présen- « teront les conditions d'éclairage appropriées à « leur destination. »

Le 5e paragraphe a été supprimé pour les motifs qui ont été indiqués plus haut.

Dans le 6e paragraphe, nous avons ajouté l'obligation de prévoir des locaux pour la douane, à raison des marchandises qui sont admises en franchise, lors des expositions et qui sont susceptibles de payer des droits si elles sont vendues en France.

Le paragraphe « Petit Palais » ne subit pas de modifications.

Le paragraphe « Grand et Petit Palais » qui termine l'article 8 est augmenté des dispositions suivantes :

« Le relief des bâtiments devra être déterminé « de façon à ne pas altérer les grands effets de « vues vers « l'Ouest de Paris ».

Cette addition n'a pas besoin de commentaires. Elle répond certainement au vœu de la Commission supérieure.

Art. 9. — Une addition a été faite au paragraphe qui commence par ces mots :

« Une évaluation de la dépense... »

Votre Sous-Commission a ajouté les mots « ... *y compris la décoration* », — afin qu'il fût bien entendu que les *20 millions prévus* doivent comprendre la décoration.

Art. 10. — Sans changement.

Art. 11. — d°

Art. 12. — d°

Art. 13. — d° la date des dépôts sera fixée ultérieurement.

Art. 14. — Un seul changement a été opéré à raison des considérations ci-dessus énumérées relativement au Concours hippique ; il ne paraissait plus nécessaire d'appeler le président de la Société hippique au jury du concours, et, pour ne pas changer le total du nombre des membres de ce jury, le nombre des membres à nommer par le Ministre du Commerce avait été porté à neuf. Mais la Commission supérieure me permettra de demander le maintien de l'honorable Président de la Société hippique parmi les membres du jury. Les intérêts de cette importante association sont trop en jeu dans la question pour que son représentant ne soit pas appelé à donner son avis.

Art. 15. — Sans changement.

Art. 16. — La première prime du projet du Grand Palais a été portée de 14.000 à 15.000 fr.

La deuxième de 11.000 à 12.000 francs.

La sixième a été supprimée.

Art. 17. — Sans changement.

Art. 18. — d°

Art. 19. — Le dernier paragraphe a été modifié de la façon suivante qui a paru plus explicite :

« Dans tous les cas, le jury indiquera les obser- « vations auxquelles aura donné lieu l'examen de « ces projets et signalera les modifications qu'il « conviendrait d'y apporter. »

Art. 20. — Sans changement.

Tel est, Messieurs, le programme que nous soumettons à votre approbation.

Le rapport de M. Caron a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Banquet

DES TISSUS ET MATIÈRES TEXTILES

(22 avril 1896)

Hier a eu lieu à l'hôtel Continental le banquet de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles.

Plus de deux cents personnes assistaient à cette brillante réception.

M. Ancelot, président de l'Association, présidait, ayant à sa droite M. le commandant de Lagarenne, représentant M. le Président de la République et à sa gauche M. Nicolas, représentant le Ministre du Commerce.

Nous remarquons à la table d'honneur MM. Lourties et Yves Guyot, anciens ministres, M. Paul Delombre, député, M. Falco, représentant M. le Président du Tribunal de commerce, M. Dehollain, représentant M. le président de la Chambre de commerce, M. Marcilhacy, président honoraire, MM. David Mennet et Léon Tabourier, vice-présidents de l'Association ; M. Chandèze, directeur du commerce ; M. Rosselet, Commissaire général de l'Exposition de Bruxelles ; M. Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900 ; MM. Expert-Bezançon, Pinard, Muzet, Bertrand, Marguery, Lanier, présidents de groupes syndicaux ; MM. Levallois, Hartmann, Lefebvre, Grut et Goulette, Perdoux, Félix Brylinski, Guillaumet, Odemps, Bresson, présidents de chambres syndicales ; M. Tharel, président de la Société d'économie industrielle ; MM. Dehesdin, Ponnier, Jodon, Sedillot anciens présidents et vice-présidents de l'Association ; MM. Ch. Legrand, V. Legrand, Mandard, Cornille, Dezaux, juges au Tribunal de commerce ; Huot ; Boutet, membres de la Chambre de commerce ; Rouillard et Dormeuil, secrétaire et trésorier de l'Association, etc.

Dans l'assistance nous avons remarqué beaucoup des plus hautes notabilités du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles.

Au dessert, M. le président Ancelot porte le toast suivant :

Discours de M. ANCELOT

Messieurs, je vous prie de lever vos verres en l'honneur de M. le Président de la République, qui, désireux de nous donner un nouveau témoignage de l'intérêt qu'il porte à nos groupes syndicaux, a bien voulu se faire représenter à ce banquet par M. le commandant de Lagarenne.

Je vous prie, mon commandant, d'agréer pour vous l'expression de toutes nos sympathies et de vouloir bien transmettre à M. le Président de la République l'assurance de notre bien vive reconnaissance.

Messieurs, à M. Félix Faure, Président de la République !

Ce toast est accueilli par les applaudissements de toute l'assistance.

M. Ancelot continue ainsi :

Messieurs,

Par suite d'événements imprévus, nous sommes privés de la présence de M. le Ministre du Commerce qui devait présider ce banquet ; c'est pourquoi, sur le désir exprimé par mes collègues, vous me voyez à une place que je ne pensais pas occuper ce soir.

M. le Ministre a bien voulu désigner pour le représenter M. Nicolas, directeur du travail et de l'industrie ; nous l'en remercions. Au nom de l'association des tissus et des matières textiles, je suis heureux de vous saluer, Monsieur Nicolas, et de vous adresser l'assurance de toutes nos sympathies.

Beaucoup d'entre nous ont depuis longtemps l'honneur de vous connaître et nous avons toujours trouvé auprès de vous le meilleur accueil. Je ne craindrai pas d'être démenti par aucun de mes collègues, en vous disant que vous ne comptez que des amis parmi nous.

Fort heureusement, Monsieur le Directeur, vous n'êtes pas exposé aux fluctuations de la politique, vous me permettrez donc de vous faire un bref résumé de ce que j'avais l'intention de dire ce soir à M. le Ministre du Commerce, s'il se fût trouvé parmi nous ; car c'est ce que nous demanderons au ministre de demain.

Notre association, fondée en 1848 et qui fêtera bientôt son cinquantenaire, a pris une grande extension, depuis quelques années surtout, grâce à l'habile direction de mes éminents prédécesseurs.

L'an dernier, enfin, elle était reconnue comme groupe syndical.

Nos chambres adhérentes, toutes affiliées aux tissus ou aux matières textiles, ne sont pas très nombreuses, il est vrai, mais nous avons la prétention et la conscience de représenter des intérêts multiples et considérables.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Directeur, la large part de notre groupe dans la reprise des relations commerciales avec la Suisse, et combien nous avons applaudi la signature des nouvelles conventions ; c'est vous dire que nous sommes tous disposés à tenter les mêmes efforts vis-à-vis de l'Espagne, persuadés qu'un arrangement basé sur des concessions mutuelles serait très profitable aux deux pays.

Nous avons déjà exprimé l'espoir que le gouvernement de la République prendrait des mesures pour assurer à notre commerce national à Madagascar le même traitement qu'en France et en Algérie.

Nous ne doutons pas que pleine et entière satisfaction nous sera donnée.

Il est assez naturel qu'aujourd'hui, où nous avons besoin de chercher chaque jour de nouveaux débouchés, nous puissions au moins trouver dans les colonies françaises ou dans les pays soumis au protectorat des avantages matériels vis-à-vis des autres nations.

Je ne peux pas vous détailler ici le remarquable rapport fait ces jours-ci par notre collègue David Mennet, sur la situation anormale de notre commerce en Tunisie.

Je me contenterai de vous dire que notre association, à l'unanimité, a émis le vœu suivant :

« Que les traités de commerce de la Tunisie « avec l'Angleterre, l'Italie et toutes les autres « nations soient abrogés, et remplacés par « celui qui existe entre la France et lesdites « nations.

« Que l'union douanière soit établie entre la « France et l'Algérie d'une part, et la Tunisie d'au- « tre part, que les postes italiennes en Tunisie « soient supprimées ». Nous aurons aussi prochainement à entretenir le Ministère des entraves, des vexations continuelles et des prétentions chaque jour croissantes de la douane américaine, et dont sont victimes un grand nombre de nos collègues.

Toutes ces questions, Monsieur le Directeur, ont pour nous, vous n'en doutez pas, une importance considérable.

L'an dernier, à la suite d'un décret ministériel, une commission a été nommée pour la revision du cahier des charges des adjudications publiques. Cette décision a été approuvée par notre groupe qui compte parmi ses sociétaires (fabricants de toiles ou de draps), beaucoup de fournisseurs de l'État. Nous exprimons le vœu que cette commission, qui n'a été réunie qu'une seule fois, soit convoquée plus souvent et fonctionne régulièrement, car elle est appelée à rendre de très grands services. Des réformes très urgentes seraient aussi nécessaires, relativement à la délivrance des colis postaux ; nous en reparlerons plus tard. Vous savez, Monsieur le Directeur, l'intérêt que nous portons aux classes ouvrières et aux œuvres de prévoyance et de mutualité : aussi sommes-nous heureux de pouvoir le plus souvent possible organiser de ces grandes fêtes, dans lesquelles nous récompensons publiquement ces fidèles ouvriers ou employés, qui depuis plus de vingt ans donnent dans nos ateliers et nos maisons de commerce l'exemple de la probité et de la régularité dans l'accomplissement du travail journalier.

Je tiens aussi à vous rappeler, que c'est par une de nos chambres syndicales représentant une industrie essentiellement parisienne (la Couture) qu'a été fondée cette œuvre remarquable de la mutualité maternelle, qui rend chaque jour de si nombreux services en secourant la mère et l'enfant. C'est pourquoi plusieurs autres chambres syndicales lui ont accordé aussitôt leur concours.

Je ne vous énumérerai pas les nombreuses caisses de secours, de retraite, ou de prévoyance fondées chez eux par un grand nombre de nos sociétaires ; mais vous voudrez bien remarquer que c'est aussi un de nos dévoués collègues qui est à la tête de cette Société de secours mutuels : *la Couturière*, dont l'assemblée générale qui doit avoir lieu ces jours-ci, doit être présidée par M. le ministre du Commerce.

Nous avons été très heureux de la décision prise par le gouvernement français de participer officiellement à l'Exposition de Bruxelles en 1897 et nous avons applaudi au choix qui a été fait de M. Rosselet comme Commissaire général.

Nous avons pu apprecier l'aménité de son caractère et les qualités maîtresses qui le rendent parfaitement digne du mandat qui lui a été confié. Il peut compter sur toutes les sympathies de notre association.

Il reste à peine un an avant l'ouverture de cette Exposition de Bruxelles ; il est indispensable que l'industrie et le commerce français en soient informés au plus tôt, afin que la France puisse se préparer à y maintenir la place prépondérante qu'elle a toujours occupée dans les précédentes Expositions de Belgique.

Je ne voudrais pas empiéter sur les attributions de mon collègue et ami David Mennet, auquel comme premier vice-président et suivant un usage constant de notre association, est échue l'agréable mission de saluer les notabilités qui nous font l'honneur d'assister à notre banquet, et d'excuser celles qui n'ont pu s'y rendre.

Il me permettra cependant de faire une petite exception à l'égard de M. Alfred Picard qui, malgré ses nombreux travaux, a bien voulu se rendre à mes sollicitations en venant s'asseoir à notre table.

Je sais, du reste, que l'on peut tout attendre de l'amabilité de M. Picard. Je n'oublie pas, en effet, qu'il a consenti, cet été, à s'absenter cinq jours de Paris pour venir en Hollande et se rendre compte par lui-même des efforts faits par les producteurs, les commerçants et les industriels français.

Il me permettra de lui dire que c'est avec un vif intérêt que nous l'avons suivi dans ses travaux pour soutenir et faire triompher son projet grandiose d'Exposition de 1900, et que c'est de grand cœur que nous avons applaudi le vote final de la Chambre.

En vous remerciant, Messieurs, d'avoir répondu en aussi grand nombre à notre appel, je vous propose de porter la santé de nos aimables invités et de joindre dans ce même toast le triomphe définitif de cette grande œuvre de la fin de ce siècle qui, dès maintenant, est le point de mire du monde entier.

Après ce discours, fréquemment interrompu par de nombreux applaudissements, M. Nicolas demande la parole pour exprimer, au nom du Ministre, toutes les sympathies du ministère du commerce à l'Association des tissus.

M. David Mennet, dans un langage très élégant, remercie tous les invités et excuse les personnes qui, pour des raisons diverses, n'ont pu se rendre au banquet.

M. A. Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, prononce ensuite le discours suivant, qui est couvert d'applaudissements :

Discours de M. ALFRED PICARD

Commissaire général de l'Exposition de 1900

Messieurs, j'avais fait le serment de n'assister à aucune réunion syndicale, tant que le projet de loi sur l'Exposition universelle de 1900 ne serait pas définitivement sorti de l'enceinte législative. Des motifs de déférence et de respect envers le Parlement, motifs dont vous apprécierez la valeur et sur lesquels il est inutile d'insister, m'imposaient, en effet, la plus extrême discrétion, me conseillaient de ne prononcer pendant cette période aucune allocution susceptible d'être interprétée comme un acte de polémique, comme une critique indirecte des opinions exprimées par tel ou tel membre, soit de la Chambre, soit du Sénat.

Mais les jolies femmes ne sont pas seules à oublier la foi jurée, et les représentants du sexe qui se prétend le plus fort, parce qu'il est habituellement le plus faible, cèdent trop souvent eux-mêmes aux tentations du serpent.

Dans la circonstance, le serpent a été, je lui en demande bien pardon, votre très honorable et très estimable président, M. Ancelot. Mieux que moi, vous savez combien il est irrésistible. Il l'a bien prouvé, le jour où sa voix d'apôtre entraîna à Amsterdam tant de bons Français étroitement groupés autour du drapeau national.

Voilà pourquoi j'ai le très grand plaisir de me trouver ce soir au milieu de vous, au milieu d'amis qui, dès le premier jour, m'ont tendu la main, dont la fidélité ne s'est pas démentie un instant et qui n'ont cessé de me prodiguer les témoignages de leur confiance et de leur affection.

Permettez-moi de me prévaloir de cette affection pour n'être parjure qu'à demi, de vous dire seulement où en est la préparation des fêtes pacifiques de la fin du siècle, de me borner à des indications de fait dégagées de tout ce qui aurait le caractère d'une discussion.

Le dépôt du projet de loi à la Chambre des députés remonte au 21 novembre 1895. Peu de jours après, les bureaux désignaient une commission en majorité défavorable, sinon au principe, du moins au plan de l'Exposition. Cependant, nous comptions parmi les commissaires de chauds amis, d'ardents défenseurs, dont vous retiendrez les noms : M. André Lebon, ancien ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes; M. Alphonse Humbert, député de la Seine; M. Lavertujon et M. Farjon.

Durant quatre longs mois, les organisateurs de l'Exposition ont été livrés à un véritable supplice, près duquel celui du gril de saint Laurent n'était qu'un jeu. Vous connaissez, et je m'abstiens de vous rappeler, par le menu, l'échafaudage d'objections accumulées contre leurs propositions. Ils allaient ruiner la province pour le seul profit des restaurateurs et des limonadiers parisiens, compromettre la politique extérieure de la République française, répandre à flots l'immoralité, développer le paupérisme et la criminalité. La démolition du Palais de l'Industrie et son remplacement par deux édifices plus légers et plus modernes, encadrant une nouvelle avenue ouverte des Champs-Élysées vers la Seine, dans la direction du dôme des Invalides, devaient déshonorer la capitale. Cette entreprise de vandalisme n'avait même pas pour excuse le rétablissement de la perspective interceptée en 1855; nous nous étions laissé entraîner au pays des songes par les écarts de notre folle imagination; tout au plus les promeneurs désabusés apercevraient-ils la flèche de Mansart. Commission préparatoire, jury du concours, commission supérieure, artistes, groupes syndicaux, commissaire général et directeurs avaient obéi, les uns et les autres, aux suggestions d'un mauvais rêve.

Après nous avoir soutenus, des organes importants de la presse, éclairés par je ne sais quelle lumière subite, jetaient leur note dans ce concert d'imprécations.

Nous avons patiemment attendu la fin de l'orage. Au grand jour de la tribune, les nuages se sont dissipés. La Chambre a jugé que, loin de nuire aux intérêts de la République, l'Exposition de 1900 serait, au contraire, un élément de force, de puissance et de gloire pour la nation. Elle a pensé aussi que nous cantonner sur la rive gauche de la Seine, c'est-à-dire dans le périmètre de 1889, et même dans un périmètre réduit par les aliénations effectuées au Champ-de-Mars et par le prolongement du chemin de fer des Moulineaux, ce serait nous condamner à une pâle réédition des solennités du Centenaire, nous assigner un cadre tout à fait insuffisant, eu égard à la participation certaine des puissances étrangères, ainsi qu'à l'accroissement indubitable du nombre des exposants et des visiteurs. Sur la question de l'emplacement, le projet de loi du Gouvernement a recueilli une majorité de 213 voix; au vote final, il n'est resté que 69 irréductibles.

Ce résultat, vous le devez au ferme et constant appui du Cabinet. Je serai certainement votre interprète, en lui affirmant votre profonde reconnaissance.

Le Sénat, saisi le 19 mars, a nommé une commission favorable, dont fait partie mon cher ancien Ministre, M. Lourties, qui assiste à ce banquet. La haute Assemblée s'est séparée trop tôt pour ratifier immédiatement le vote de la Chamère. Mais, sans préjuger ses décisions, M. le Ministre du Commerce vient, d'accord avec la commission sénatoriale, d'ouvrir le concours relatif aux palais des Champs-Élysées. Il y a là à accomplir l'une des plus grandes et des plus belles œuvres architecturales du siècle. Nous pouvons avoir pleine confiance dans la forte génération d'artistes qui va s'y consacrer.

Bientôt la loi sera définitivement votée. Votre rôle commence.

Dès aujourd'hui, vous pouvez vous y préparer. Il faudra venir en rangs serrés, faire des efforts surhumains, non seulement gagner la bataille, mais la terminer par une victoire éclatante et sans précédent.

C'est à cette tâche patriotique que je vous propose de boire, c'est aux triomphateurs de demain que je porte mon toast le plus cordial et le plus chaleureux.

M. Dehollain, au nom de la Chambre de commerce, et M. Expert-Bezançon, au nom des présidents de groupes, terminent la série des discours en assurant l'Association de leur dévoué concours.

Nouvelles et Échos

Les conclusions du rapport de M. Jacques, député de la Seine, sur les décorations de la Légion d'honneur à accorder à l'occasion des Expositions internationales qui ont eu lieu en 1895, à Bordeaux et à Amsterdam, pour le centenaire de la lithographie et pour l'Exposition d'hygiène, sont les suivantes :

1 croix de commandeur, 6 croix d'officier et 45 croix de chevalier, pour l'Exposition de Bordeaux, sur lesquelles il sera attribué aux beaux-arts : 1 croix d'officier, 5 de chevalier.

2 croix d'officier et 25 de chevalier, pour l'Exposition d'Amsterdam.

2 croix d'officier et 10 de chevalier, pour l'Exposition du centenaire de la lithographie.

4 croix de chevalier, pour l'Exposition internationale d'hygiène.

Les conclusions de ce rapport ont été votées par la Chambre, avant les vacances de Pâques.

***

Le gouvernement des Pays-Bas a décerné à M. le sénateur Lourties la croix de grand-officier, à M. Ancelot, la croix de commandeur, et à MM. Estieu, Rœpius, Lamaille et Brylinski, la croix de chevalier de l'ordre d'Orange-Nassau, pour récompenser les services extraordinaires qu'ils ont rendus à l'Exposition d'Amsterdam.

Nous ne doutons pas que d'autres récompenses viendront ensuite.

***

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indo-Chine, il est institué un comité local pour la participation à l'Exposition universelle dans la Cochinchine, le Tonkin, l'Annam, le Cambodge et le Laos.

Ces comités siégeront aux chefs-lieux des divisions de l'Indo-Chine et seront subdivisés en sous-comités dans les chefs-lieux de province.

***

On télégraphie de Berlin :

L'Empereur d'Allemagne ouvrira l'Exposition des Beaux-Arts de Berlin, en montant à bord d'un torpilleur transporté tout exprès de Kiel, sur la Sprée.... !

***

On écrit de Bruxelles, au journal *Le Temps* :

« Les ministres se sont réunis ce matin pour s'occuper de la réorganisation des Comités organisateurs de l'Exposition Universelle de Bruxelles 1897, lesquels sont en plein désarroi depuis la démission de M. Jules Guillery, ministre d'État, président du Comité exécutif. Dans une séance récente, à la suite d'une discussion portant sur le plan financier de l'Exposition, M. Jules Guillery acceptait pour le Comité exécutif un ordre du jour de confiance qui ne réunissait que 7 voix sur 17 votants, 2 ayant voté contre, et 8 s'étant abstenus. Là-dessus M. Guillery se retirait et avec lui plusieurs notabilités importantes, dont le concours à l'œuvre de l'Exposition était considéré comme essentiel.

« Quoique le Commissaire général de l'Exposition, comte Adrien d'Oultremont, et le ministre de l'industrie et du travail, M. Albert Nyssens eussent vainement essayé d'amener M. Guillery à retirer sa démission, le ministère aurait résolu de profiter de l'occasion pour cléricaliser à fond les Comités directeurs de l'Exposition, en dépit de la neutralité politique qui s'impose à une œuvre de ce genre comme première condition de succès.

Au Conseil Municipal

LE MÉTROPOLITAIN ET LE TUBE BERLIER

Il y a peu de jours, la majorité du Conseil municipal était disposée à ajourner sa décision sur le Métropolitain. Hier, lundi, 20 avril, elle a adopté la mise à l'enquête d'un chemin de fer urbain à voie étroite et sans raccordement aux lignes des grandes Compagnies.

Par 52 voix contre 12, le Conseil a adopté la construction à voie étroite, puis les autres conclusions du rapport de M. Berthelot, qu'il nous suffira de rappeler sommairement : le préfet de la Seine est invité à négocier avec l'État, au nom de la Ville, et à présenter au Conseil municipal un projet de convention avec reconnaissance du caractère d'intérêt local; il y aurait quatre lignes : une circulaire, suivant les anciens boulevards extérieurs; deux transversales, Ouest-Est (par la rue Réaumur) et Nord-Sud; une ligne de Courcelles au Champ-de-Mars.

Nous ferons grâce à nos lecteurs des longs et peu intéressants discours qui ont rempli la discussion générale qui a duré trois jours. Sur l'article 1er, M. Navarre a pris la parole.

Le Métropolitain projeté, a-t-il dit, n'a véritablement un intérêt pour la ville de Paris que si les habitants de la périphérie peuvent l'utiliser pour pénétrer dans l'intérieur; il lui manque, pour avoir le caractère que lui attribue le paragraphe 1er, d'être raccordé avec le chemin de fer de ceinture qui est également une ligne urbaine. M. Clairin-

appuie les observations de M. Navarre; il dit que les membres du Conseil qui représentent les quartiers de l'intérieur de Paris peuvent se montrer indifférents, mais ceux de la périphérie doivent défendre les intérêts de leurs mandants; il demande, à titre de compensation, que la ligne de la rive droite de la Seine soit à voie normale et qu'elle se raccorde au chemin de fer de ceinture.

M. Sauton, intervenant à son tour, voudrait que le Conseil ne préjugeât pas la question de la largeur de la voie qui pourrait être mise à l'enquête. Décider que le Métropolitain sera construit à voie étroite pour empêcher les relations avec les grandes Compagnies, c'est la mort du Métropolitain; ces relations lui sont indispensables.

L'honorable conseiller du quartier Saint-Victor ajoute que le préjudice occasionné par cette fâcheuse décision aux habitants des quartiers excentriques pourrait être considérable, car, si le Conseil applique aux transports par Métropolitain un tarif unique, ils devront, eux, payer un double tarif, l'un au chemin de fer de Ceinture, l'autre au réseau urbain. La ligne circulaire à voie étroite par les boulevards extérieurs n'est pas autre chose qu'un tramway, sa puissance de transport est réduite; dans ces conditions, il vaudrait mieux obliger la Compagnie des Omnibus à modifier ses voies afin d'y généraliser la traction électrique.

Pour M. Strauss, les arguments de M. Sauton manquent de logique; si la Compagnie des Omnibus avait voulu réaliser sur son réseau de tramways les améliorations qu'il indique, la question du Métropolitain ne se fût pas posée, mais elle a méconnu ses devoirs et elle doit en porter la responsabilité.

Le président donne lecture de l'article 1er du projet de délibération qui est ainsi conçu :

Le Préfet de la Seine est invité à négocier, au nom de la Ville, avec l'État et à présenter au Conseil municipal un projet de convention établi sur les bases suivantes :

1° Reconnaissance du caractère d'intérêt local aux voies ferrées urbaines que la ville de Paris déciderait d'établir, conformément à la loi du 11 juin 1880;

2° L'approbation des travaux de prolongement du chemin de fer de Sceaux au delà de la place Médicis et du chemin de fer des Invalides à la gare d'Orléans ne sera donnée qu'après avis favorable du Conseil municipal;

3° Le Conseil municipal donne son assentiment et un avis favorable à l'exécution de la ligne de Courcelles au Champ-de-Mars, conformément au projet dressé par la Compagnie de l'Ouest, sur le vu des observations produites à l'enquête.

Cet article est adopté et, sur la demande d'un grand nombre de ses membres, le Conseil décide : 1° que le Métropolitain sera *autonome*; 2° par 52 voix contre 12 sur 64 votants, qu'il sera construit à *voie étroite*.

Sur l'article 2, ainsi conçu :

Le préfet de la Seine est invité à mettre à l'enquête, en vue de la loi à intervenir pour la déclaration d'utilité publique, le projet de Métropolitain dont le tracé, le profil en long et la description sont annexés à la présente délibération.

M. Georges Lefèvre propose de supprimer le terme « annexé » qui limite l'enquête sur un tracé défini. Il faut purement et simplement mettre à l'enquête l'exécution du Métropolitain et laisser le champ libre à toutes les variantes qui pourront être proposées. Il demande, quant à lui, une modification au tracé de la transversale Nord-Sud, qui donnerait une économie de 35 millions.

MM. Arsène Lopin, Viguier et Puech proposent diverses variantes. M. Navarre demande le rétablissement dans le projet de la ligne allant de la place de la Nation à la place d'Italie, en passant par les boulevards de Picpus, de Bercy et de la Gare, qui constitue réellement une ligne supplémentaire.

Au nom de la commission, M. Berthelot déclare qu'il n'entre pas dans ses intentions d'imposer un tracé et que toutes les variantes seront mises à l'enquête.

L'article 2 et l'ensemble du projet de délibération sont ensuite adoptés.

* * *

Dans cette même séance, M. Puech a déposé son rapport sur le chemin de fer tubulaire dit tube Berlier, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs.

Les conclusions dont il a donne lecture sont ainsi conçues :

Article premier. — Le préfet de la Seine est autorisé à poursuivre la déclaration d'utilité publique pour l'établissement dans la ville de Paris, entre la porte de Vincennes et la porte Dauphine, d'une voie ferrée souterraine destinée au transport des voyageurs, de leurs bagages à la main et éventuellement de leurs petits colis.

Art. 2. — Est approuvé le projet de concession de ladite ligne par la ville de Paris à M. Berlier, tel qu'il résulte du cahier des charges et de la convention accompagnant le mémoire du préfet de la Seine, en date du 3 février 1896.

M. Puech dit que, par lettre du 15 janvier 1896, le Ministre des Travaux Publics, contrairement à l'avis du Conseil d'État et de ses prédécesseurs, a déclaré de la façon la plus explicite qu'il reconnaît à l'entreprise le caractère de chemin de fer d'intérêt local, mais il se prononce, en même temps, par voie de conseil et d'indication, sur certaines modifications aux projets de convention et de cahier des charges votés par le Conseil qui ont été demandées par M. Berlier. Ces modifications, dit le rapport, ont fait l'objet de critiques auxquelles la commission, qui en reconnaît la justesse, répond en ces termes :

1° Le Ministre élève des objections contre les prétentions de M. Berlier d'émettre des obligations avant d'avoir fait emploi de la moitié au moins du capital-actions, c'est-à-dire contrairement à la loi du 10 juin 1880 qui régit les chemins de fer d'intérêt local. Vos commissions partagent absolument cette manière de voir. M. Berlier devra donc sur ce point, comme sur tous les points d'ailleurs, se conformer aux lois qui régissent la matière.

2° Quant aux marchés à forfait prévus par l'article 18 du cahier des charges déjà voté, la dépêche ministérielle les trouve dangereux. Vos commissions ont cru devoir réserver cette question pour le moment où l'affaire reviendra devant le Conseil. Provisoirement elle vous propose de remplacer l'article 18 par la disposition suivante : « Les travaux seront exécutés sous le contrôle et la surveillance de l'administration. » Les intérêts de la Ville se trouvent ainsi réservés.

3° Restent des critiques de détail sur le rail Vignole, par exemple, que M. Berlier proposait de substituer au rail à double champignon qui lui avait été antérieurement imposé. Sur ce point encore, nous vous proposons de donner satisfaction aux justes préoccupations de l'autorité supérieure.

M. Puech conclut en demandant au Conseil d'approuver la concession conformément aux délibérations déjà prises.

M. Muzet combat vivement ces conclusions; il dit que la question se pose dans des conditions absolument différentes, puisque le Conseil vient de se prononcer pour la création du Métropolitain et que l'exécution paraît devoir être faite par la Ville; il serait donc illogique de concéder à un particulier une des lignes les plus fructueuses.

M. Berthelot dit qu'il votera l'article 1er du projet de délibération, mais il repousse l'article 2 approuvant le projet de concession à M. Berlier.

Le directeur des travaux fait observer que le cahier des charges doit dans tous les cas subir une modification. Il résulte, en effet, du texte de ce document que le concessionnaire devrait exécuter les travaux par des procédés beaucoup plus dispendieux que ceux qui servent aujourd'hui à l'exécution du souterrain de Clichy.

L'article 1er du projet de délibération est adopté.

M. Strauss demande l'ajournement de la délibération sur l'article 2; cette proposition, combattue par M. Caron, est adoptée et M. Thuillier, ayant demandé que l'article 1er indiquât que le préfet de la Seine était autorisé à poursuivre la déclaration d'utilité au nom de la Ville de Paris, le projet a été renvoyé à la commission spéciale.

Vient de Paraître

HENRY GIRARD

Exposition de 1900

Étude sur la Classification générale des Produits

Avec une lettre-préface de M. Alfred PICARD

Commissaire général de l'Exposition

Annexes : Texte officiel de la Classification et Plan de l'Exposition

Un volume in-8° : Prix **2 fr. 25**, *franco*

GROUPE D'ÉTUDES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

17, rue Gérando, Paris

BEC AUER

(Breveté S. G. D. G.) Siège Social : 151, Rue de Courcelles, Paris

50 % d'Économie — Lumière triple, pas de chaleur, pas de fumée ; Le prix des becs est remboursé en 2 mois par l'économie réalisée.

BAISSE DE PRIX

Bec n° 1 — **14** fr.

Bec n° 2 — **16** fr.

MAGASINS de VENTE et d'EXPÉRIENCES :

17, Boul. Montmartre ;

7, Boul. Beaumarchais ;

116, Rue de Rennes.

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFACTEURS

Avec eux vous n'aurez jamais le remplacement des manchons assuré

Exigez la marque : ★ S F. AUER ★

Plus de **1,000** installations électriques remplacées par le BEC AUER

La Société française de l'Incandescence par le gaz

A DES REPRÉSENTANTS DANS TOUTES LES GRANDES VILLES DE PROVINCE.

Brûlant de 1.000 à 1 500 heures.

● MANCHON

BEC AUER

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : G^de^ DISTILLERIE Cie DE PARIS

Maison :

G. HARTMANN et Cie

21, Boulevard Morland, **PARIS**

NE VOYAGEZ JAMAIS

SANS

L'INDICATEUR PAUL DUPONT



MANUFACTURE UNIVERSELLE

DES

BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :

209, rue St-Denis (COURBEVOIE)

(SEINE)

DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS



BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — Le Gérant HENRI GAUTIER

3e Année. — N° 52 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 20 Mai 1896

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ	DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF	Prix du Numéro : 40 centimes
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50	HENRI GAUTIER	ABONNEMENTS: Paris. . . . Un an. 8 francs
Avis et Communications. . . — 3 fr. »	12, rue Cambon, Paris	Départements — 9 —
Réclames . . . . — 5 fr. »		Etranger. . . — 10 —

LE NOUVEAU MINISTÈRE. — BANQUET DE LA RÉUNION DES JURYS

Discours de MM. Georges BERGER, Alfred PICARD, Henry BOUCHER et Alfred RAMBAUD

AVIS

Le prochain numéro du journal « **l'Exposition Universelle** » *paraîtra le lendemain du vote du Sénat. Il contiendra le compte rendu in extenso des débats.*

Nous prions nos abonnés de vouloir bien nous signaler les irrégularités qui pourraient se produire dans la réception du journal.

BULLETIN

Nous avons, depuis le 29 Avril, un nouveau ministère, et c'est M. Méline qui en est le chef.

Le nom de M. Méline sonne assez mal aux oreilles des partisans de l'Exposition, car on n'a pu encore oublier que c'est dans les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges que prit naissance, en 1895, la campagne d'hostilité contre l'Exposition de 1900, campagne qui fit beaucoup de bruit, mais qui n'aboutit qu'à un résultat fort médiocre.

Il serait injuste d'en rendre responsable M. Méline, puisque le nouveau Président du Conseil, qui faisait alors partie de la Commission parlementaire de l'Exposition, était classé parmi les membres favorables au principe même de l'Exposition, avec réserve cependant en ce qui concerne la partie relative aux Champs-Élysées.

Quant à M. Henry Boucher, notre nouveau Ministre du Commerce, qui sera appelé, dans quelque jours, à défendre, à la tribune du Sénat, le projet intégral voté par la Chambre, il ne dissimule pas à qui veut l'entendre, et il ne nous l'a pas dissimulé à nous-même, il y a quelques jours, qu'il a été un partisan assez tiède de l'Exposition, telle qu'elle est décidée.

Mais il y a chose jugée, et M. Henry Boucher, en homme d'esprit qu'il est — ce qui n'est pas incompatible avec les fonctions de Ministre — s'est rallié, l'autre soir, au banquet de la réunion des Jurys, à l'œuvre de l'Exposition de 1900, avec une franchise et une bonne humeur qui lui ont valu les applaudissements de toute l'assistance.

« Permettez-moi, disait-il, de m'engager dans vos rangs, et si vous voulez m'accepter comme volontaire, donnez-moi une place à l'avant-garde.

« L'ouvrier de la onzième heure, auquel vous avez fait si bon accueil, tâchera de gagner sa pleine journée ; l'engagé du dernier jour s'efforcera de justifier sa place à la bataille. »

Et le Ministre du commerce ajoutait :

« Notre premier acte, et je parle en ce moment au nom du Gouvernement et de M. le Président du Conseil, qui m'en a donné mission, notre premier acte sera d'insister auprès du Sénat pour qu'il veuille bien sanctionner le plus prochainement possible, par son vote, le projet de loi soumis à ses délibérations. »

Eh bien ! voilà un langage qui nous plaît et qui ne prête, ce nous semble, à aucune équivoque, et nous ne surprendrons personne en ajoutant qu'il a été applaudi avec enthousiasme par les deux cent cinquante convives qui l'écoutaient et dont les noms brillent au premier rang de l'armorial de l'Industrie et du Commerce français.

Il nous faut donc attendre le vote du Sénat, et tout nous porte à croire que ce sera chose acquise, dans les premiers jours de juin.

L'Exposition de 1900 aura enfin franchi sa première étape, et ce n'aura pas été sans peines, ni sans difficultés. Nous allons entrer maintenant dans la période de l'exécution et de la construction. Là, encore, il faut s'attendre à mille et mille tracasseries que les membres de la Société protectrice des animaux, des végétaux et des minéraux... ne se feront pas faute d'inventer.

Mais l'œuvre aboutira quand même, et ses détracteurs en seront pour leurs frais.

Le 14 juillet prochain devrait être choisi pour poser la première pierre des monuments futurs, et donner le premier coup de pioche aux chantiers de l'Exposition de 1900. C'est une idée qu'un de nos abonnés nous suggère et que nous livrons, pour ce qu'elle vaut, à qui de droit.

HENRI GAUTIER.

LE Nouveau Ministère

Le nouveau Ministère est ainsi constitué :

MM.

MÉLINE, Député, Président du Conseil, Ministre de l'Agriculture ;

DARLAN, Député, garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;

HANOTAUX, Ministre des Affaires Étrangères ;

BARTHOU, Député, Ministre de l'Intérieur ;

GEORGES COCHERY, Député, Ministre des Finances ;

Général BILLOT, Sénateur, Ministre de la Guerre ;

Vice-amiral BESNARD, Ministre de la Marine ;

RAMBAUD, Sénateur, Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux Arts et des Cultes ;

TURREL, Député, Ministre des Travaux Publics ;

HENRY BOUCHER, Député, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes ;

ANDRÉ LEBON, Député, Ministre des Colonies.

Les décrets constituant le Ministère Méline portent la date du 29 avril 1896.

LE NOUVEAU MINISTRE DU COMMERCE

M. Henry Boucher, notre nouveau Ministre du Commerce, est né à Bruyères (Vosges), le 19 septembre 1847.

Licencié en droit, il a écrit de nombreux articles politiques et économiques sous divers pseudonymes.

Lorsqu'éclata la guerre franco-prussienne, il s'engagea et fit les campagnes de la Loire et de l'Est où il acquit par son courage le grade de capitaine. Il fut interné en Suisse. Après la guerre, il se livra à l'industrie et dirigea les papeteries de Docelles et de Gérardmer.

Conseiller général du canton de Bruyères, de 1880 à 1887, et conseiller municipal de Gérardmer, il fut élu député dans la 2e circonscription

d'Épinal aux élections générales du 22 septembre 1889, par 6,121 voix contre 4,840 données à son concurrent M. de Ravinel, monarchiste, ancien député.

On lit dans la profession de foi de M. Henry Boucher :

« Nous voulons marcher ensemble, sans violences, mais sans faiblesses, vers le progrès social, but commun de tous les hommes de cœur.

« Rompant avec la politique de coteries, avec les discussions de personnes, nous voulons que nos représentants se consacrent surtout à la protection du travail national, aux réformes économiques et administratives.

« Nous voulons améliorer pacifiquement nos institutions républicaines... Je suis républicain, mon adversaire est monarchiste. Choisissez entre nous. »

C'est M. Henry Boucher qui a inventé le carton cuir si universellement employé dans l'industrie. Il possède deux usines, l'une dans la vallée de la Vologne et l'autre à Saint-Amé.

Le Cabinet du Ministre du Commerce

Le cabinet de M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes est ainsi constitué :

Chef de cabinet : M. MAURICE ORDINAIRE.
Chef-adjoint : M. LÉONCE CHABROL.
Sous-chef de cabinet : M. PAUL ERNEST PICARD.
Sous-chef de cabinet : M. AUGUSTE MASURE.
Chef du secrétariat particulier : M. JOSEPH HUMBLOT.
Secrétaire particulier : M. AUGUSTE BOIVIN.
Attachés au cabinet du Ministre : MM. HUBERT BRICE et PAUL DIOLEZ.

RÉUNION

DES

Jurys et Comités des Expositions Universelles

A L'HOTEL CONTINENTAL

Mercredi, 6 mai, a eu lieu à l'Hôtel Continental le banquet de la réunion des Jurys et Comités des Expositions Universelles comprenant 250 convives environ.

M. Georges Berger, député de la Seine, présidait, ayant à sa droite M. Henry Boucher, ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, à sa gauche M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Poirrier, Prevet, Decauville, sénateurs ; Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, président d'honneur de la réunion; Dislère, conseiller d'État ; Nicolas, Chandèze, Moron, directeurs au ministère du Commerce, Rosselet, Commissaire général de l'Exposition de Bruxelles en 1897 ; Henri Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900 ; M. Ordinaire, chef de cabinet du ministre du Commerce, M. Ch. Bessand, ancien président du tribunal de commmerce de la Seine, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du midi ; Henri Bouilhet, trésorier de la Réunion ; Jules Hetzel et Georges Sohier, secrétaires de la Réunion.

S'étaient fait excuser :

MM. Stéph. Dervillé, président du Tribunal de commerce de la Seine, directeur général adjoint de l'Exploitation et de l'Exposition de 1900 ; Delaunay-Belleville, président de la Chambre de Commerce de Paris, directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1900 ; Grison, directeur général des finances de l'Exposition de 1900 ; Bouvard, directeur des travaux d'architecture de l'Exposition de 1900 ; Huet, etc., etc...

Au dessert, c'est M. Berger, qui a commencé la série des toasts :

Discours de M. Georges BERGER
Président de la Réunion

MESSIEURS,

Je vous invite à porter la santé de M. le Président de la République. (*Applaudissements.*)

J'ai eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par M. Félix Faure ; lorsque j'ai pris congé de lui, il m'a demandé expressément de vous assurer de sa sympathie et de vous dire qu'il se rappelait toujours avoir été membre de notre Réunion.

M. le Président de la République est sorti de vos rangs pour être élevé à la plus haute magistrature du pays ; c'est pour cette raison que parmi les hommages qui lui sont rendus, il apprécie particulièrement ceux qui émanent du monde du travail industriel et commercial. (*Applaudissements.*)

Levons donc nos verres en l'honneur de M. Félix Faure, Président de la République française.

Messieurs,

Je vous épargnerai la lecture des très nombreuses lettres d'excuses et de regrets qui me sont parvenues de la part de nos collègues retenus loin de ce banquet ; tous affirment leur attachement à notre Réunion et leur grand espoir dans le succès de l'Exposition de 1900.

Mais il est des absents qui ne peuvent plus exprimer leur pensée : ce sont les chers, les regrettés collègues et amis que la mort a fauchés en grand nombre dans nos rangs pendant ces douze derniers mois.

Je n'attristerai pas cette fête par la lecture du trop long nécrologue qu'il faudra insérer dans l'Annuaire de 1896.

Vous permettrez toutefois que je rappelle combien nos cœurs ont été douloureusement meurtris par la disparition du Sénateur Dietz-Monin, que nous avons connu dans tant d'Expositions, qui a été le fondateur et le premier Président désigné de notre Réunion. Dietz-Monin qui fut un grand industriel, fils de ses œuvres ; il est resté jusqu'à son dernier jour un travailleur infatigable ; nous garderons de lui le souvenir le plus affectueux et le plus reconnaissant.

Disparu aussi, Pierre Legrand dont nous n'oublierons pas la sympathique figure, le caractère bienveillant et la haute valeur. Pierre Legrand avait été deux fois Ministre du Commerce, Commissaire général de l'Exposition de 1889 avant son ouverture. Il n'avait accepté le pouvoir que parce qu'il voyait en lui un moyen plus efficace de bien servir le pays ; il n'en fut jamais égoïstement ambitieux.

Enfin, Messieurs, nous aurons la douleur de ne plus voir parmi nous Léon Say, ce « bon bourgeois » comme il s'intitulait lui-même, qui aura été le modèle des hommes d'État, parce qu'il savait allier patriotiquement la force honnête de ses convictions politiques ou économiques avec la courtoisie parlementaire la plus raffinée et avec le respect de ses contradicteurs. (*Applaudissements.*) Académicien, diplomate, député, sénateur, financier savant orateur charmant, administateur intègre, chrétien libéral, esprit séduisant, Léon Say aimait tout ce qui est beau et pur comme il adorait les fleurs ; il était une admirable encyclopédie vivante. Il voyait dans notre Réunion une autre encyclopédie dont la fréquentation l'attirait et le séduisait ; il me l'a répété maintes fois. Nous n'oublierons jamais l'estime que Léon Say nous a acccordée ; car Léon Say n'était pas prodigue de son estime.

La Réunion voudra, je l'espère, envoyer l'hommage respectueux de ses condoléances à Mmes Dietz-Monin, Pierre Legrand et Léon Say. (*Assentiment général.*)

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Commissaire général,
Messieurs et chers Collègues,

Le Sénat ratifiera dans peu de jours le vote de la Chambre des députés relatif à l'Exposition de 1900. Ce vote a été émis à la suite d'un débat profond et élevé, du genre de ceux qui conviennent indispensablement dans un grand pays de libre discussion, surtout lorsqu'il s'agit d'entreprendre une œuvre aussi importante, aussi difficile, aussi nécessairement appelée à être brillante, sérieusement intéressante et réussie que celle d'une Exposition internationale universelle à Paris, d'une Exposition qui clora l'un des plus grands siècles de l'ère moderne. (*Applaudissements.*)

L'Exposition de 1900 tiendra toutes les promesses de son programme, dont l'ampleur et la hardiesse avaient commencé par intimider certains esprits parmi les plus réfléchis. La France se doit tout entière dès aujourd'hui à cette manifestation de sa puissance, à cette manifestation de la puissance du monde, car M. le Commissaire général ne me démentira pas si je dis qu'à l'heure actuelle les nations étrangères ont presque unanimement envoyé leurs adhésions.

L'Exposition de 1900 réunira le Congrès des mêmes peuples qu'autrefois ; ceux-ci seront appelés à lire, dans un cadre plus grandiose que jamais, le résumé des fastes du travail international et du génie de l'invention, tels qu'ils auront été tracés par un siècle tout rempli de luttes fécondes et de progrès merveilleux. (*Applaudissements.*)

L'Exposition de 1900 déchirera surtout bien des voiles : elle ne nous mettra plus en présence seulement du monde d'hier, qui laissait des centaines de millions d'êtres humains en dehors de la civilisation effective : elle nous fera pressentir les besoins de consommation et les ressources productives de ces agglomérations qui sont à la veille de se former en nations constituées, au sein de continents dont la géographie et l'ethnographie sont restées si longtemps ignorées, dans ces centres africains et asiatiques à travers lesquels les gouvernements de la vieille Europe sentent à l'envi la nécessité de semer des colonies, de posséder des territoires, d'en placer d'autres sous leur protectorat, d'ouvrir des voies de pénétration et de circulation.

La date de 1900 sera donc le point de départ d'un mouvement tres étudié qui portera nos industries à modifier et à perfectionner leurs moyens matériels et économiques, de façon à approprier les fabrications aux goûts, aux usages et aux mœurs commerciales d'une nouvelle clientèle naissante et à défier du même coup des concurrences étrangères avec lesquelles nous n'étions pas habitués à compter et qui se dévoilent chaque jour davantage.

L'Exposition de 1900 sera, tout autorise à le supposer, pleine de révélations et de démonstrations utiles. Elle sera certainement la glorification du travail et de la paix, qui ne vont pas l'un sans l'autre ; n'hésitons pas à penser aussi qu'elle formulera un appel à la concorde intérieure et à l'apaisement général des passions politiques. Son terrain sera celui de la conciliation des intérêts vitaux des peuples ; conciliation raisonnée et faite tout entière des concessions réciproques sur la la plate-forme desquelles les discussions de faits et de doctrines, qui déterminent le jaillissement de la lumière et du progrès, n'auront plus d'autres guides que la conscience nationale, lorsqu'elles se produiront dans un même pays, et l'amour de l'humanité, lorsqu'elles éclateront de peuples à peuples, quelles que soient les volontés diplomatiques ou les aspirations politiques et économiques de ceux-ci. (*Applaudissements.*)

Je bois, Messieurs, à l'Exposition de 1900, à ses exposants et à son Commissaire général ; je bois à MM. les Ministres qui ont bien voulu s'asseoir à notre table.

Honorons-nous et réjouissons-nous, Messieurs, de voir un industriel en pleine activité, un des membres les plus distingués de notre Réunion appelé au poste difficile du Ministère du Commerce ; de voir outre un homme qui a fait ses preuves et conquis ses grades dans les rangs de l'Université, devenir le grand maître de celle-ci. Portons les santés de Messieurs les Ministres Henry Boucher et Rambaud.

Je bois, Messieurs, à l'avenir, à la prospérité de notre Réunion ;

Je bois à la France de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture et des Arts. (*Applaudissements prolongés.*)

Discours de M. ALFRED PICARD
Commissaire général de l'Exposition de 1900.

Messieurs,

Je dois une fois de plus vous entretenir de l'Exposition de 1900. Le destin cruel m'oblige à rester confiné dans un cadre unique, à jouer d'un instru-

ment monocorde dont Paganini, lui-même, malgré son admirable virtuosité, aurait eu peine à tirer de merveilleuses variations. Quel que soit le banquet auquel j'assiste, on me voit apparaître au dessert comme la statue du Commandeur et reproduire un air déjà vingt fois entendu. (*On rit.*) Il faut vraiment que mes hôtes soient doués d'une mansuétude infinie pour me convier encore et surtout pour ne pas m'expulser à l'heure psychologique des discours.

Ce qui me rassure aujourd'hui, c'est que vous avez l'oreille indulgente. C'est aussi que vous êtes, pardonnez-moi le néologisme, des expositionnistes convaincus et que, semblables aux vétérans de l'armée, vous écoutez toujours avec bienveillance ceux qui évoquent le souvenir des luttes passées ou qui font luire à vos yeux la vision des luttes futures.

L'année dernière, à pareille époque, nous célébrions ensemble le sixième anniversaire de l'inauguration des fêtes du Centenaire. Je vous indiquais la situation des études préparatoires de l'Exposition pour laquelle le gouvernement avait décidé de clore le XIXe siècle. Nous n'étions pas sortis de la période d'enfantement; il m'était impossible de vous apporter autre chose qu'un programme, des vœux et des espérances.

Depuis, une longue étape a été franchie.

A la suite d'un très beau concours, auquel a pris part toute une pléiade de brillants artistes, nous avons arrêté un plan général dont la réalisation pourra, nous en sommes convaincus, fournir une œuvre digne de sa date, digne du génie national, digne de l'action prépondérante que la France ne cesse d'exercer sur le progrès et la civilisation. (*Applaudissements.*)

Ce plan, vous le connaissez dans ses traits généraux. Permettez-moi de n'en retenir que les deux caractéristiques principales, celles auxquelles il devra son originalité : d'une part, l'occupation et le remaniement des espaces compris entre le Cours-la-Reine, la place de la Concorde, les Champs-Élysées et l'avenue d'Antin; d'autre part, le rôle inédit attribué à la Seine, du pont de la Concorde au pont d'Iéna.

Le palais de l'Industrie disparaîtra pour faire place à deux palais plus modernes et plus artistiques, encadrant une nouvelle promenade. Ouverte dans la direction du dôme de Mansart, cette promenade rétablira l'une des plus belles perspectives de Paris, que l'on avait eu le tort d'intercepter en 1853; elle franchira le fleuve par un pont architectural, rattachera l'esplanade aux Champs-Élysées et créera ainsi un ensemble de jardins sans rival au monde. Élargir le cadre de l'Exposition, la rapprocher du centre de la capitale, ajouter un joyau à l'écrin des beautés parisiennes, telle a été la pensée dominante des auteurs du projet. (*Applaudissements.*)

Plus modeste, la seconde innovation consistera à édifier sur les deux rives de la Seine des constructions légères et pittoresques, qui en feront une véritable rue de Venise, étincelant le soir de mille feux et se prêtant à des fêtes magnifiques.

Mais il ne suffisait pas de dresser un plan riche en nouveautés et en séductions; il fallait assurer les voies et moyens de l'entreprise, sans grever outre mesure les finances publiques. Grâce aux combinaisons élaborées et menées à bien par le Gouvernement, la contribution du Trésor sera limitée à 20 millions, ne dépassera pas celle de 1889 et restera bien au-dessous du chiffre de 1878. La Ville de Paris, qui avait concouru pour 8 millions seulement à la dernière Exposition, donnera cette fois 20 millions. Enfin une émission de bons-tickets fournira 60 millions nets, alors que l'émission de 1889 n'avait pas rendu plus de 21 millions 1/2; le produit en est, dès maintenant, garanti par des milliers d'industriels, de commerçants, de propriétaires, appartenant soit à la nation française, soit aux nations étrangères.

Voilà, en deux mots, les bases du projet de loi soumis à la Chambre des députés, le 21 novembre 1895.

Tous, vous savez les longs débats auxquels ont donné lieu les propositions du Gouvernement. Si je les rappelle, c'est pour dire bien haut que, loin de les regretter, nous devons au contraire nous en féliciter. Une loi si importante, touchant à tant d'intérêts, ne devait pas être votée au pied levé comme une loi d'intérêt local, et notre pire malheur eût été de voir les objections naître tardivement pendant le cours des travaux.

Au début, les avertissements ne nous ont pas manqué. Des amis sincères allaient jusqu'à nous prédire une défaite sanglante, jusqu'à nous conseiller une prudente retraite. (*On rit.*)

Mais le rôle du décapité par persuasion est toujours un rôle ingrat. Aucun de mes collaborateurs n'a voulu l'accepter; moi-même, bien que de bonne composition, je n'ai su m'y résoudre. Nous avions d'ailleurs confiance en notre cause; depuis plusieurs années, tous les cabinets sans exception avaient bien voulu nous appuyer, nous encourager d'accord avec la Commission préparatoire, avec la Commission supérieure ainsi qu'avec les masses profondes des artistes et des industriels. Mieux valait succomber les armes à la main que de déserter la bataille.

Les événements nous ont donné raison. Sur la question la plus délicate, celle de la démolition du palais de l'Industrie et de son remplacement par deux palais nouveaux, le Gouvernement a recueilli 209 voix de majorité. Au vote final, il n'est resté que 67 opposants, tandis que la loi de 1886, relative à l'Exposition de 1889, avait rencontré 128 irréductibles.

Maintenant la parole est au Sénat. Comme le disait votre président, nul doute que la Haute Assemblée ne ratifie les décisions de la Chambre. La grande autorité, l'éloquence si forte et si brillante de M. Henry Boucher, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, ne sont-elle pas un gage certain de succès? Je suis sûr d'être votre fidèle interprète en priant M. le Ministre d'agréer par avance le témoignage de notre profonde reconnaissance. Je tiens, en outre, à profiter de la circonstance pour lui répéter que les Directeurs et le Commissaire général s'efforceront de faciliter sa lourde tâche, qu'il trouvera en eux des auxiliaires modestes, mais ardemment dévoués. (*Applaudissements.*)

En attendant l'adoption définitive du projet de loi, le concours pour les palais du Cours-la-Reine a été ouvert avec l'assentiment de la Commission sénatoriale qui est représentée ici par deux de ses membres les plus éminents MM. Poirrier et Prevet. Ayons foi dans le talent des nombreux artistes qui ont répondu à l'appel du Gouvernement : ils travaillent pour la gloire et pour l'immortalité.

Quant à vous, Messieurs, l'heure de votre entrée en scène approche. Vous représentez l'élite de la production nationale. C'est à vous qu'incombent les plus grands devoirs. Vos victoires antérieures présagent le triomphe qui vous attend.

Montrez-vous supérieurs à vous-mêmes. Préparez l'apothéose de la République française. L'histoire dira que vous avez bien mérité de la Patrie.

Messieurs, je bois à notre Réunion. Je lève mon verre en l'honneur de notre chef suprême et respecté, M. Henry Boucher, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. (*Applaudissements prolongés.*)

Discours de M. Henry BOUCHER
Ministre du Commerce

Après l'excellent accueil de mon collègue et ami, M. Georges Berger, après les fortes paroles de M. le Commissaire général, c'est derrière une parabole que je veux abriter à la fois mon embarras et ma gratitude, la parabole de l'ouvrier de la onzième heure.

Pourquoi le dissimulerais-je, Messieurs ? Je n'ai été ni l'un des inspirateurs, ni même l'un des premiers défenseurs de cette grande œuvre au service de laquelle vous avez mis, dès l'abord, mon cher Commissaire général, vos éminentes facultés d'organisation, ces merveilleuses qualités de travailleur qui ont fait de vous l'un des grands serviteurs de ce pays.

Lorsque mon pauvre ami Terrier soumit aux Chambres, pour la première fois, au nom du Gouvernement de la République, le projet d'une Exposition en 1900, deux grands courants d'idées se produisirent, non seulement dans le monde parlementaire, mais parmi les partisans les plus acharnés des grandes manifestations internationales et dans l'opinion générale du pays : le courant de l'enthousiasme et celui de la réserve, sortant tous deux, il faut bien le dire, d'une source commune, le merveilleux souvenir de l'Exposition de 1889.

Et vous, mon cher Président Berger, c'est votre complicité que j'invoque ! Pourquoi avez-vous si bien réussi votre grande entreprise de 1889, que bien des hommes soucieux du bon renom de la France, ont pu se demander si le suprême effort n'était pas fait, s'il était possible de proposer à l'administration du monde, dans ce charmant écrin, qui est Paris, un joyau plus scrupuleusement servi ?

La France n'avait-elle pas fait la plus éclatante manifestation de force, d'imagination et d'art, et ne risquions nous pas, sinon de faire moins bien dans l'avenir, du moins de ne pouvoir pas faire mieux ? Et c'est ainsi que le grand maître ès-expositions qui est à ma gauche avoit préparé, sans les préméditer, à l'autre grand maître qui est à ma droite des oppositions aussi peu irréductibles, je l'espère, que la mienne. (*On rit.*)

Mais il est une autre objection qui hante nos esprits.

Les Français, avertis par l'expérience, savent regarder maintenant du côté de l'étranger. Il est de braves citoyens parmi eux, et nous ne nous étonnerons pas d'en rencontrer plus d'un du côté de la frontière, qui ne croient pas diminuer leur propre pays en constatant les énormes progrès realisés par les nations voisines dans l'ordre matériel depuis les sept années qui nous séparent de 1889.

La France avait-elle pu marcher du même pas dans la voie des progrès industriels que les nations plus jeunes? A-t-elle exactement gardé ses distances et marché toujours, avec la même avance en tête du progrès matériel de l'Europe ?

C'est à ces hésitations que vous avez répondu, Messieurs, au nom de Paris, au nom de la grande industrie que vous représentez.

O gens de peu de foi, nous aviez-vous dit, ne doutez jamais de la vieille patrie ! Dès que la lice sera ouverte, dès que l'honneur de la nation sera engagé, un effort énorme se produira en ce pays; la marche en avant redoublera d'énergie et l'Exposition sera à la fois la cause et le théâtre d'une nouvelle et décisive victoire. (*Applaudissements.*)

Votre conviction ardente, doublée de telles promesses vous impose de grands devoirs, Messieurs, elle a entraîné la Chambre, elle entraînera demain le Sénat.

Messieurs, en ce jour de patriotisme, ceux-là sentent le devoir de se jeter les premiers dans l'action qui ont les derniers hésité devant la déclaration de guerre.

Le gant des luttes pacifiques est aujourd'hui jeté. Permettez-moi de m'engager dans vos rangs, et si vous voulez m'accepter comme volontaire, donnez-moi une place à l'avant-garde (*Applaudissements.*)

L'ouvrier de la onzième heure auquel vous avez fait si bon accueil tâchera de gagner sa pleine journée ; l'engagé du dernier jour s'efforcera de justifier sa place à la bataille. (*Applaudissements.*)

Notre premier acte, et je parle en ce moment au nom du Gouvernement et de M. le Président du Conseil qui m'en a donné mission, notre premier acte sera d'insister auprès du Sénat, pour qu'il veuille bien sanctionner le plus prochainement possible, par son vote, le projet de loi soumis à ses délibérations.

De grâce, Messieurs les Sénateurs, ne nous renversez pas sur ce terrain. (*On rit, applaudissements.*) Restons ensemble très constitutionnels ! (*Nouveaux rires*). Mais voici que nous allons mêler la politique aux affaires ! Gardons-nous-en bien, Messieurs, hâtons-nous de réunir en un seul toast et en une acclamation commune deux noms qui nous sont également chers, celui de l'éminent Directeur de l'Exposition de 1889 qui a donné à la France celui des grandes consolations de la fin de ce siècle, et celui du grand chef d'État-major qui organise dès maintenant la victoire de 1900.

Je ne veux pas les comparer, chacun d'eux étant bien l'homme destiné à son œuvre et je vous invite à lever nos verres, sur l'heure, à M. Georges Berger, l'homme de 1889, à M. Picard, l'homme de 1900; je bois à vous tous enfin, Messieurs, vétérans des anciennes luttes qui allez encadrer les nouvelles troupes, leur donner l'exemple, les reconduire à la victoire et montrer au monde, dans toute sa force et sa grandeur, la France du début du 20e siècle. (*Applaudissements prolongés.*)

Discours de M. Alfred RAMBAUD
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Messieurs,

Mon excellent collègue Henry Boucher vient de

vous parler au nom du Gouvernement: il vous a donné la pensée de celui-ci. Je n'ai qu'un mot à ajouter: c'est que je m'associe complètement à ce qu'il vous a dit et que le Département de l'Instruction publique prendra une large part dans l'Exposition de 1900.

Messieurs, on a tout à l'heure dit de ceux qui sont ici qu'ils étaient en quelque sorte une encyclopédie vivante: c'est parfaitement vrai. Vous connaissez ce qu'on appelait au XVIIIe siècle la grande Encyclopédie. Un papa réactionnaire de cette époque disait à son fils qui avait acheté l'Encyclopédie: « Mon fils, tu as acheté l'Encyclopédie, c'est bien; maintenant il ne te reste plus qu'à t'asseoir dessus » (On rit.)

Messieurs, l'Encyclopédie des sciences industrielles et commerciales, telle que vous l'avez faite, vous tous qui êtes ici, si elle pouvait s'exprimer par des volumes, ce ne serait pas une chose sur laquelle on pourrait s'asseoir. La pile de ces volumes formerait une sorte de colonne Vendôme, un pylône triomphal dont on chercherait dans les nues le couronnement.

Messieurs, à l'Encyclopédie vivante dont vous êtes tous ici les représentants, à cette Encyclopédie agissante, progressante, qui fait sans cesse de nouvelles conquêtes, qui divise et subdivise les anciennes provinces de la science pour en faire des provinces nouvelles, dont le domaine embrasse non plus seulement l'Europe mais le monde: Messieurs, à vous, les collaborateurs de l'Exposition future comme à vos émules de l'Étranger; enfin à tous ceux qui apporteront leur part au succès de cette colossale fête de la paix, je lève mon verre. (Applaudissements.)

Réplique de M. Henry BOUCHER
Ministre du Commerce.

M. le Ministre de l'Instruction publique vient de comparer bien spirituellement nos compétences si multiples à une immense encyclopédie commerciale et industrielle. Laissez-moi vous dire, Messieurs, combien j'aurai besoin de les consulter.

L'un des meilleurs d'entre vous me disait tout à l'heure avec quelque ironie, que dans ce ministère de la rue de Grenelle, dans cette grande maison du commerce et de l'industrie de la France, le cabinet du ministre était comme la chambre d'honneur réservée jusqu'ici aux étrangers de distinction. (*On rit.*)

Nous en avons vu passer, et des plus illustres, beaucoup d'entre eux ont laissé parmi vous le meilleur souvenir, mais voici qu'aujourd'hui, pour la première fois depuis plus d'un demi-siècle, c'est un membre de la famille, un parent de province, un modeste industriel qui occupe la chambre d'honneur. (*Applaudissements.*)

Permettez-lui de faire appel à toute votre collaboration, à toute votre bonne volonté. Renseignez-le sur ce qu'il pourrait faire de bon, rapidement, pratiquement, voire même par décret, en épargnant aux grands intérêts que vous représentez, lorsque ce sera possible, les lenteurs des procédures parlementaires.

Pour le bon renom de nos professions communes, pour l'honneur du commerce français, vous devez votre concours particulièrement cordial à celui qui, appelé à vous représenter auprès des Chambres françaises, a pu sortir quelques jours de vos rangs, mais pour y rentrer demain, très fier de retourner à ses balances et à son comptoir (*Applaudissements*), très fier de préparer aux professions paternelles des fils dont il n'aura jamais l'ambition de faire des fonctionnaires, quelque honorable tentation que puisse lui en donner l'exemple des collaborateurs éminents qu'il trouve au ministère.

Aidez-le à laisser du passage d'un professionnel au pouvoir quelque trace honorable.

Il n'est plus question entre nous de discussions économiques et de divergences d'écoles. Nous sommes en présence de faits acquis; sur le terrain où ils nous ont placés, conspirons ensemble, Messieurs, à la grandeur du commerce français dans le monde. (*applaudissements.*) Tous mes efforts tendront à outiller, mieux encore qu'elles ne le sont, les forces productrices de la nation. (*Applaudissements.*)

J'ai besoin dans mon œuvre d'être soutenu par votre bonne volonté, et surtout d'être inspiré par votre expérience. Ne me ménagez pas vos conseils, je vous en prie, Messieurs, donnez-moi souvent l'occasion de feuilleter la grande encyclopédie. (*Longs applaudissements.*)

L'AUTRICHE A L'EXPOSITION DE 1900

On télégraphie de Vienne (Autriche) à la date du 19 mai:

La commission préparatoire pour la participation de l'Autriche à l'Exposition universelle de 1900 à Paris a tenu sa première séance hier, sous la présidence du ministre du commerce. Tous les orateurs ont parlé en faveur de la participation de l'Autriche et de de son adhésion officielle au plus tôt. L'idée d'une Exposition autrichienne séparée a été repoussée, et la commission s'est ralliée à l'incorporation des divers groupes dans les sections adoptées.

LE MÉTROPOLITAIN DE PARIS

L'ouverture de l'enquête sur l'avant-projet de chemin de fer métropolitain

L'ouverture de l'enquête sur le Métropolitain de Paris vient d'être annoncée par l'avis suivant qui a été affiché hier à l'Hôtel de Ville et dans toutes les mairies:

Le public est prévenu qu'une enquête est ouverte du lundi 18 mai au jeudi 18 juin 1896, dans chacune des vingt mairies de Paris et à l'Hôtel de Ville (bureau de la voie publique), sur un avant-projet de chemin de fer métropolitain autonome, à voie étroite et à traction électrique, comportant l'établissement des lignes ci-après:

1° Ligne circulaire ayant les extrémités de l'un de ses diamètres à la place de l'Etoile et à la place de la Nation, franchissant la Seine, d'une part, au pont d'Austerlitz, d'autre part, à la tête de l'île des Cygnes où se trouve aujourd'hui la passerelle de Passy;

2° Ligne transversale, allant de l'ouest à l'est, soit de la Porte Maillot au point où le chemin de fer de ceinture traverse en souterrain l'avenue Gambetta, dans le 20e arrondissement, et passant aux places de l'Opéra, de la Bourse et de la République;

3° Ligne transversale allant du nord au sud, soit de la porte de Clignancourt à la porte d'Orléans, passant par les Halles, traversant la Seine par le prolongement de la rue du Louvre, et empruntant des sections à ouvrir de la rue de Rennes et du boulevard Raspail;

4° Ligne reliant la transversale nord-sud à la ligne circulaire du boulevard de Strasbourg au pont d'Austerlitz, en passant par le boulevard de Magenta, la place de la République, le boulevard Richard Lenoir, la place de la Bastille et le boulevard de la Contrescarpe.

Variantes. — Pour la ligne circulaire, tracé allant de l'avenue Daumesnil au pont d'Austerlitz directement par le boulevard Diderot; pour la transversale nord-sud, tracé, empruntant les boulevards de Sébastopol, du Palais et Saint-Michel, jusqu'aux environs de la ligne de Sceaux prolongée, puis traversant le sous-sol du Luxembourg, pour aboutir boulevard Raspail, près du cimetière du Sud.

Lignes additionnelles. — A) Ligne extérieure à la circulaire allant de la place de la Nation à la place d'Italie, par les boulevards de Picpus, de Reuilly, de Bercy et de la gare; B) ligne transversale est-ouest allant de Vincennes au Bois de Boulogne, en passant par les quais de la rive droite.

En conséquences, les pièces de cet avant-projet seront déposées dans chacune des vingt mairies de Paris et à l'Hôtel de Ville (bureau de la voie publique), tous les jours, de onze heures du matin à quatre heures du soir, excepté les dimanches et jours fériés.

Toute personne intéressée est invitée à consigner ses observations sur les registres qui seront ouverts, à cet effet, aux endroits ci-dessus désignés.

Un article de M. Jules Claretie

Dans une de ses charmantes causeries du *Temps* M. Jules Claretie écrit ce qui suit sur l'Exposition de 1900 et sur son Commissaire général, M. Alfred Picard:

Peut-on aujourd'hui s'entretenir d'un autre sujet, que de cette Exposition de 1900, enfin résolue, votée, officialisée, l'*Exposition intégrale* comme on l'a appelée déjà?

En réalité, jamais l'Exposition de la fin du siècle, l'*Exposition du dix-neuvième siècle*, si l'on peut dire, n'a été menacée. Le principe en a toujours été admis et respecté. Et pourrait-on vraiment, après avoir invité les nations à prendre part à cette fête de la paix, décommander ceux de nos hôtes futurs qui avaient déjà accepté notre hospitalité?

Nous étions engagés et il fallait aboutir. Nous n'avons plus trop de temps pour bien faire les choses. Tout naturellement, l'Exposition elle-même avait été fort attaquée et la campagne menée contre elle par des esprits distingués, un peu trop délicats et dégoûtés peut-être, a failli, un moment, compromettre l'entreprise.

Les ennemis de l'Exposition affectaient de ne voir dans ce grand concours international qu'une vaste kermesse où la danse du ventre, les vendeurs de limonade égyptienne, les petites figurantes japonaises et les boléros espagnols avaient seuls un rôle prépondérant et constituaient l'unique attrait de cette *fête du travail*. En vérité, il y a d'autres attractions dans de telles réunions d'œuvres et d'efforts. La tour Eiffel a peut-être fait plus parler d'elle en 1889 que les tableaux, les statues, les merveilles industrielles; mais la tour Eiffel était l'appât extérieur, le *clou* visible, quelque chose comme la parade et le boniment pour la foule. Que de notions nouvelles, que d'idées, que de faits ont pu acquérir et connaître les visiteurs de cette grande *frairie* internationale! Il ne faut pas seulement y voir les charcuteries mangées en famille, sur les gazons brutalement foulés, ou les torsions de la Macarona et les grincement des musiques annamites, ou même les fontaines lumineuses qui étaient cependant une bien jolie poésie en action. N'y a-t-il pas eu un public, non seulement pour le kampong javanais, mais pour les conférences où l'on pouvait écouter un Lombroso?

Je trouve les *délicats* bien sévères. Je suis plus badaud que leurs seigneuries. L'esplanade des Invalides m'a évité bien des voyages et laissé plus d'un pittoresque souvenir. N'y eût-il eu que ce coin exotique dans l'Exposition de 1889, j'en goûterais avec plaisir la mémoire. Il y eut des soirs où, le palais tunisien se dressant tout blanc dans le ciel d'été, l'on se sentait emporté bien loin de Paris, tandis que la trompette d'un chasseur d'Afrique ou d'un spahi sonnait la retraite sous les palmiers qui donnaient la vie à ce décor d'Orient, ou plutôt à cette petite cité d'Afrique poussée là comme par miracle, à vingt mètres de la Seine.

Les malheureux Parisiens, qui ne peuvent faire que des *voyages dans leur fauteuil*, ne seront jamais fâchés de pouvoir se croire au Congo ou au Sénégal après une demi-heure de fiacre. Toucher du doigt, en descendant du tramway, quelque rêve de Pierre Loti, ce n'est pas une volupté déjà si vulgaire. Que les raffinés nous disent tant qu'il leur plaira et nous répètent que tout cela est de pure mascarade, de la pacotille et du maquillage. N'est-ce point quelque chose de croire à une illusion et de s'imaginer, en rentrant au logis, qu'on revient de Java, après avoir vu les petits mouvements serpentins des danseuses à la peau verdâtre?

Qu'on nous donne encore de ces visions exotiques, de ces apparences de villages fantastiques, inconnus à nos yeux de boulevardiers, ce n'est pas moi qui m'en plaindrai. Tout ce qui nous arrachera au train ordinaire de la vie sera exquis. Nous sommes de grands enfants qui aimons toujours à regarder des *images*. Et ces Japonais, ces Javanais, ces Tonkinois, ces Sénégalais sont des poupées et des jouets comme les autres. Que Ménélik installe, dans quatre ans, un pavillon abyssin au Champ-de-Mars ou sur l'Esplanade des Invalides, et je lui promets un beau succès!

—

Voilà donc M. Picard au comble de ses vœux. Le Commissaire général de l'Exposition est un homme actif et résolu, de desseins supérieurs et qui achève ce qu'il entame. Il a une rude tâche, mais en quatre années, que ne peut-on faire! Je ne m'imaginais pas que je le reverrais jamais, lorsqu'en 1870, après Forbach, nous rabattant l'un et l'autre sur Metz, nous traversions, navrés, les campagnes désolées où déjà planait la terreur de l'invasion. Quelle journée que ce dimanche du 7 août! Nous faillîmes, dans je ne sais quel village de Lorraine, être arrêtés ou plutôt assaillis comme espions. La casquette à galons d'or que portait comme ingénieur, chargé d'étudier le canal de la Sarre, M. Picard nous sauva, après nous avoir compromis peut-être, car il me semblait que nos bons paysans la prenaient pour une casquette allemande.

Je conterai, quelque jour, les angoisses de ces lugubres heures. Je dus à peu près le salut à M. Picard et sans lui je n'aurais pu regagner Metz, Edmond About étant parti pour Saverne avec l'unique voiture où j'espérais trouver place. Qui m'eût dit que, vingt-cinq ans après, ce jeune ingénieur inconnu avec qui je faisais route serait le grand organisateur de l'Exposition de la fin du siècle, le grand metteur en scène de cette fête du labeur humain qui, en devenant une fois encore la glorification de notre France, sera peut-être aussi (ne souriez pas) une sorte de revanche?

Quoi qu'il en soit, place aux rêves maintenant! Paris aura décidément sa grande solennité de 1900. Et je ne réponds pas que les maisons de santé ne vont pas s'emplir d'inventeurs mégalomanes ou persécutés, devenus fous à la recherche de ce talisman qui donne la fortune: *un clou*. Le clou magique! Le clou aimanté qui attire les foules! Le clou où s'accrochent les millions! Le clou aussi où se pend l'inventeur déçu! En attendant, bien des gens feront de beaux songes. Quatre ans d'espoir! C'est quelque chose qu'une halte en pleine espérance, dans le *fétide marais de la réalité*, comme eût dit cet autre fou, Pétrus Borel, frère d'un sage.

JULES CLARETIE.

LE PALAIS ROYAL EN 1900

La commission chargée d'étudier les divers projets tendant à transformer, en vue de l'Exposition de 1900, le jardin du Palais-Royal de façon à y ramener l'activité qui s'en écarte, s'est réunie au Palais-Royal, sous la présidence de M. Roujon, directeur des beaux-arts.

Il a été donné connaissance à la commission d'un avis exprimé par le comité du contentieux qui déclare qu'en raison des obligations bilatérales résultant des lettres patentes de 1784, l'État substitué aux droits du « Roi et de l'apanager », le duc d'Orléans ne pourrait, le voulût-il, modifier le jardin du Palais-Royal sans le consentement formel de tous les propriétaires.

M. Goblet, membre de la commission, dans une discussion juridique très serrée et très écoutée, a fait remarquer qu'il ne résultait pas des lettres patentes de 1784 que l'Etat ne pût apporter aucune modification à l'état actuel des choses, mais seulement qu'il ne pourrait apporter aucune modification aux droits d'usage réservés aux propriétaires et qu'en conséquence on ne pouvait ni ne devait opposer un *non possumus* invincible à tous les projets sans distinction, mais seulement à ceux qui pourraient porter un préjudice à la libre jouissance réservée aux riverains par les lettres patentes et par les contrats subséquents.

M. Muzet, conseiller municipal, a soutenu que, si tous les propriétaires consentaient à l'adoption d'un projet quelconque et notamment au projet d'hippodrome patronné par lui et par ses amis du syndicat des propriétaires, il n'y aurait plus ensuite à obtenir que le consentement de l'État.

M. Roujon, président, après avoir fait toutes réserves au nom de l'État, a indiqué qu'il y avait, en dehors de l'intérêt particulier des propriétaires des maisons bordant le Palais-Royal, l'intérêt général et supérieur de l'Etat, de la Ville, du public, qui, lui aussi, peut désirer que l'on ne détruise, ni en totalité ni en partie, un jardin qui est une des beautés de Paris; que l'administration, en principe, considérait l'État comme obligé de garder le jardin du Palais-Royal à titre de décoration artistique et à titre de réservoir d'air salubre pour le quartier; qu'elle était cependant disposée à examiner avec bienveillance les divers projets qui pourraient être présentés à l'effet de ramener l'activité et la vie commerciale dans les galeries que l'industrie et le public abandonnent de plus en plus.

Après diverses observations, le projet d'hippodrome présenté par M. Hostein et qui occuperait un peu plus du tiers du jardin du Palais-Royal, a été renvoyé à la sous-commission technique, qui devra l'examiner, ainsi que tous autres qui pourraient lui être communiqués, afin d'en faire un rapport motivé à la commission plénière.

La Ville de l'Or

M. Arthur Heulhard, l'auteur du projet d'exposition connu sous ce titre, adresse à un de nos confrères, la lettre suivante:

Mon cher directeur,

Vous voulez bien me demander quelques renseignements sur le projet d'exposition financière internationale que la Commission supérieure de l'Exposition de 1900 a pris récemment en considération.

Permettez-moi d'être bref, tout en répondant sur les points essentiels à votre curiosité.

Mon point de départ a été celui-ci: l'Argent, qui est une industrie comme une autre, est exposable comme les autres, et pourtant n'a jamais exposé. Est-ce par peur de la lumière, ou par indifférence pour tout ce qui ne rentre pas directement dans la spéculation? Je ne le pense pas. Ce qui a manqué jusqu'ici à la Finance, c'est une formule d'exposition. Je l'ai cherchée, — et c'est peut-être mon seul mérite, car la matière exposable est si abondante et si variée qu'il faudra jeter du lest pour arriver aux fins que je me propose.

Cette formule, je l'avais d'abord trouvée dans le Pont-au-Change, berceau de la banque, de la bourse, du change et du marché financier à Paris. Mais l'Argent a pris une telle place dans le monde, que ce vieux cadre n'a pu suffire à contenir le tableau. Je le garde en partie comme une des expressions amusantes de la vie financière rétrospective, mais ce n'est plus qu'une des rues de la Ville de l'Or, une de ces rues pittoresques par lesquelles on accède au Panthéon de la finance moderne.

Vous devinez déjà mon plan: d'abord l'histoire de l'Homme dans ses relations avec l'Argent, contée par un véritable musée composé de peintures, de sculptures, inscriptions, estampes, tapisseries, monnaies, livres, caricatures, autographes, affiches, billets de banque anciens, assignats, lettres de change, portraits, etc., relatifs à la spécialité financière. Puis, la partie rétrospective passée, le spectacle de la formidable machine actuelle; les opérations de bourse faites à l'Exposition comme on les fait en ville, avec les mêmes garanties de droit, les institutions de crédit fonctionnant avec leurs organes ordinaires, la Monnaie frappant des pièces d'or et d'argent, la Banque tirant des billets sous l'œil du public et à son usage, etc. En résumé, deux expositions en une seule: d'une part, toutes les étapes historiques de l'Argent; d'autre part, toutes les étapes de la matière brute avant sa conversion en espèces sonnantes (extraction de l'or, tri, fusion, essayage, etc.), cette conversion elle-même, la création des valeurs fiduciaires, la fabrication et l'émission du billet, l'organisation du crédit et ses formes, l'ordre de bourse transmis et exécuté, etc.

On voit l'intérêt qui se dégage de cette Exposition, la première qui ait jamais été tentée en ce genre. C'est une leçon de choses d'un caractère absolument nouveau. Les documents abondent, et aucun n'est indifférent. Il n'a jamais été écrit de roman plus empoignant que ne le sera, représentée par des souvenirs authentiques, la vie de Law, mourant presque de faim à Venise, après avoir secoué la fortune publique en France au point de la volatiliser.

La réalisation de mon projet, en ce qui touche la finance moderne, offre, je le sais, des parties délicates. Non qu'il gêne l'exercice du monopole des agents de change, par exemple, ni qu'il porte atteinte aux privilèges de la Monnaie et de la Banque! Mais il dérange des habitudes. J'espère démontrer, avec l'appui des bonnes volontés administratives, que la nouveauté n'est pas, en France, un si grand défaut qu'on le dit.

Je n'appartiens pas au monde de la finance, ce que je considère, en l'espèce, comme une garantie de succès auprès des financiers.

Quant au succès auprès du public, on peut juger de ses chances par la curiosité passionnée que l'homme a toujours montrée pour l'argent qui lui appartient, et plus encore pour l'argent qui ne lui appartient pas.

Veuillez agréer, mon cher directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

Assemblée Générale

L'assemblée des actionnaires a eu lieu sous la présidence de M. le baron Alphonse de Rothschild, président du Conseil d'administration.

Du rapport présenté au nom du Conseil d'administration, il résulte que les recettes, le nombre des kilomètres exploités étant à peu près le même qu'en 1894, ont augmenté de 2 millions 746,000 francs en 1895. Cette plus-value est due en majeure partie, soit pour 1,779,000 francs, au transport des voyageurs.

L'assemblée générale a approuvé définitivement les comptes de 1894, provisoirement ceux de 1895; elle a fixé le dividende à 62 francs par action; d'autre part, elle a ouvert un crédit de 15,000,000 de francs pour dépenses à faire pour travaux de premier établissement, augmentation du matériel roulant, insuffisances des lignes exploitées au compte de premier établissement en 1896.

Elle a également ouvert un crédit de 5 millions de francs, après approbation des conventions passées avec l'État, pour l'établissement d'un service maritime et postal entre Calais et Douvres; aux termes de la convention, la subvention annuelle pour le service postal sera de 250,000 francs, et il a été, en outre, stipulé que certaines taxes de port seraient abandonnées en faveur de la Compagnie.

L'assemblée a approuvé, d'un autre côté, les propositions concernant les dispositions et règlements nouveaux relatifs aux pensions de retraite.

Elle a réélu MM. le duc de Mouchy, Griolet, de Varu et Vallon, administrateurs sortants, et nommé administrateurs MM. Desmarest et le baron Édouard de Rothschild. Elle a aussi réélu les commissaires de vérification des comptes, MM. de Resbecq, de Saisset et de Ronseray.

Avant le vote de ces résolutions, qui a eu lieu à l'unanimité, M. le président a résumé, comme chaque année, les conditions générales de l'exercice et les nouvelles dispositions concernant les retraites Il a terminé son allocution par quelques paroles émues et très applaudies, consacrées au souvenir de M. Léon Say, qui était vice-président de la Compagnie, à laquelle il avait rendu les plus éminents services depuis quarante ans qu'il y était attaché.

ORLÉANS

Échéances de mai et juillet 1896

Le directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations, que le montant des intérêts semestriels, échéant le 1[er] mai et le 1[er] juillet 1896, soit pour les titres au porteur, soit pour les titres nominatifs, sera payé dans les bureaux de la Compagnie, à Paris, 8, rue de Londres, déduction faite des impôts établis par les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890, savoir :

	Montant des coupons	Impôts à déduire	Net à payer
1° Échéance du 1[er] mai			
Obligations 4 0/0 (Orsay, 1[re] série) :			
Au porteur.	10 »	» 90	9 10
Nominatives	10 »	» 40	9 60
2° Échéance du 1[er] juillet			
Obligations 4 0/0 Orléans (1848) :			
Au porteur.	25 »	2 27	22 73
Nominatives	25 »	1 »	24 »
Obligations 3 0/0 Orléans :			
Au porteur.	7 50	» 775	6 725
Nominatives	7 50	» 30	7 20
Obligations 3 0/0 Grand central :			
Au porteur.	7 50	» 775	6 725
Nominatives	7 50	» 30	7 20

Le montant, impôts déduits, des intérêts échéant le 1[er] juillet, pourra être payé à Paris, à partir du 1[er] mai prochain, sous une retenue calculée au taux d'escompte de la Banque de France.

Les titres qui auront usé de la faculté d'escompte ne pourront être présentés ni au transfert ni à la conversion avant le 1[er] juillet 1896.

Les intérêts seront payés dans toutes les gares et stations de la Compagnie d'Orléans *ouvertes au service des titres*, dans les gares principales des Compagnies P.-L.-M., de l'Est, de l'Ouest et du Midi, ainsi qu'aux guichets de la Société Générale et de ses succursales, du Crédit lyonnais et de ses succursales, de la Société générale de crédit industriel et commercial et du Comptoir national d'escompte de Paris et de ses succursales.

Les intérêts seront payés par ces Sociétés de crédit, *sans frais d'aucune sorte* pour les porteurs de titres. Le payement aura lieu dans un délai de huit jours au plus tard, à partir de la remise des titres auxdites Sociétés, qui ne pourront escompter ni les arrérages ni les coupons qui leur seront déposés.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Il sera procédé, le vendredi 22 mai 1896, à 2 h. 1/2, en séance publique, dans une des salles de l'administration, 88, rue Saint-Lazare, au tirage au sort des obligations ci-après, à rembourser à partir du 1[er] juillet 1896, savoir :

1° Emprunts 3 0/0 de l'ancienne Compagnie de Lyon-Méditerranée :

1,010 obligations, émission de 1852,

458 obligations, émission de 1855 :

2° Emprunts de l'ancienne Compagnie du Dauphiné, 887 obligations.

FÊTES DE LA PENTECOTE

ORLÉANS

A l'occasion de la fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 28 mai les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés les samedi 23, dimanche 24, lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 28 mai.

NORD

Excursion de Paris-Nord à Londres

Billets à prix très réduits, valables pendant 14 jours, émis pendant la période du 21 au 25 mai inclus.

Départ de Paris-Nord à 6 heures du soir.

Arrivée à Londres à 5 h. 45 du matin.

Retour à volonté pendant la durée de validité des billets.

Départ de Londres à 8 h. 15 du soir, de Calais (gare maritime) à 1 h. 23 du matin et de Boulogne à 2 h. 33 du matin.

Arrivée à Paris-Nord à 8 h. 42 du matin.

Prix des billets (aller et retour) : 2[e] classe, 46 fr. 85 ; 3[e] classe, 37 fr. 50.

Les billets ne sont valables que dans les trains désignés ci-dessus. Ils donnent droit au transport gratuit de 25 kilogrammes de bagages sur tout le parcours.

—

Quatre jours à Bruxelles ou à Mons

EXPOSITION INTERNATIONALE

Train de plaisir express et à prix très réduits de Paris à Mons et à Bruxelles et retour.

Départ de Paris, le 24 mai, à minuit 5, arrivée à Mons à 5 h. 44 du matin et à Bruxelles à 7 heures.

Départ de Bruxelles, le 27 mai, à 10 h. 50 soir et de Mons le 28, à minuit 5 ; arrivée à Paris, le 28 mai, à 5 h. 15 du matin.

Prix des billets (aller et retour) :

De Paris à Mons : 2[e] classe, 14 fr. 30 — 3[e] classe, 8 fr. 95.

De Paris à Bruxelles : 2[e] classe, 17 fr. 80 — 3[e] classe, 11 fr. 35.

NOTA. — Il ne sera pas admis de bagages à l'enregistrement.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les coupons de retour des billets d'aller et retour, délivrés du 23 au 26 mai 1896, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 28 mai.

Les billets d'aller et retour de ou pour Paris, Lyon et Marseille, conserveront leur durée normale de validité, lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

EST

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les billets d'aller et retour délivrés par les gares, stations et haltes, pour toutes les destinations du réseau situées à 50 kilomètres au moins du point de départ, à partir du vendredi 22 mai, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du jeudi 28 mai.

ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne

PREMIER ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

TROISIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets : 1[re] classe, 163 fr. 50 c. — 2[e] classe 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi des billets aller et retour de 1[re] et de 2[e] classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessous, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Exposition nationale suisse à Genève

A l'occasion de l'Exposition qui a lieu à Genève depuis le 1[er] mai et clôturera le 15 octobre 1896, des billets d'aller et retour de toutes classes, et à prix réduits, valables 30 jours, sont délivrés par toutes les gares du réseau P.-L.-M., jusqu'au 15 octobre.

La validité de ces billets pourra être prolongée de deux fois 15 jours, moyennant le payement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal au 10 0/0 du prix des billets. Les billets d'aller et retour délivrés de Paris pour Genève, à partir du 15 mai jusqu'au 30 septembre, sont valables 40 jours.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Délivrance, à partir du 28 mars 1896, des billets de Bains de Mer. – Le directeur des chemins de fer de l'État a l'honneur d'informer le public que la délivrance des billets d'aller et retour, dits « billets de Bains de Mer », pour les stations balnéaires ci-après indiquées, commencera cette année le samedi 28 mars, veille de la fête des Rameaux :

Royan, les Sables-d'Olonne, la Tremblade, le Chapus, le Château-Quai (île d'Oléron), Marennes, Fourras, Châtelaillon, Angoulins-sur-Mer, la Rochelle, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Père-en-Retz, Paimbœuf.

Les billets dits de « Bains de Mer » sont valables pendant 33 jours, non compris le jour de la délivrance. Leur durée de validité peut être prolongée de 20, 40 ou 60 jours, moyennant le payement, pour chaque prolongation de 20 jours, de 10 0/0 du prix primitif.

Pour les prix des billets dits de « Bains de Mer » et les conditions d'utilisation de ces billets, consulter les affiches spéciales et l'Indicateur des chemins de fer.

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE

(1[re] classe **65 fr.** — *2[e] classe* **50 fr.***)*

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent toute l'année, aux prix très réduits de 65 fr. en première classe et 50 fr. en 2[e] classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : Rennes, St-Malo, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le payement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant* HENRI GAUTIER

3e Année. — Nos 53-54. (1re Édition) Parait le 5 et le 20 de chaque mois Paris, 5-20 Juin 1896.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ			DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF	Prix du Numéro : 40 centimes		
Annonces	la ligne	2 fr. 50	Henri GAUTIER	ABONNEMENTS	Paris. . . . . Un an.	8 francs
Avis et Communications	—	3 fr. »	12, rue Cambon, Paris		Départements —	9 —
Réclames	—	5 fr. »			Etranger. . . —	10 —

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900 DEVANT LE SÉNAT

Vote du projet de loi par 183 voix contre 57 — Rapport de M. Lourties

ÉMISSION
DE
3.250.000 BONS A LOTS DE 20 FR.

AVIS. — Nos lecteurs trouveront à la **page 16** *du journal, tous les renseignements relatifs à l'émission des Bons de l'Exposition de 1900 (Loi du 13 juin 1896). Prix d'émission, tirages, payement des lots, avantages attachés aux Bons, etc., etc.*

LA PREMIÈRE PIERRE

A qui sait attendre, tout vient à point. En dépit des crises ministérielles, de l'opposition des uns, de l'indifférence des autres, le Parlement s'est enfin prononcé.

Dans sa séance du 12 juin, et à une majorité imposante, le Sénat a approuvé le principe d'une Exposition Universelle, en 1900, et accepté le projet intégral du Gouvernement.

Reste donc à attendre la clôture du concours ouvert entre tous les architectes français, pour qu'on puisse, enfin, commencer effectivement les travaux, dresser leur cadre aux produits exposés des arts, des sciences et des industries.

Dans cette œuvre, toute de persévérance, peut-être voudra-t-on reconnaître que ce journal a joué le rôle modeste et fécond attribué en toutes choses à la presse : éclairer l'opinion, enregistrer les critiques des adversaires de l'Exposition, et les réfuter sans autre passion que celle de la foi dans cette œuvre grandiose de la fin d'un grand siècle.

A mesure que nous approchions de la victoire, plus aisée devenait notre tâche, comme aussi, d'ailleurs, celle des éminents organisateurs de l'Exposition.

Au Luxembourg, la discussion n'a-t-elle pas été moins vive, plus indigente qu'au Palais-Bourbon ? Peu d'arguments nouveaux ont été en effet apportés par les adversaires sénatoriaux des expositions.

Et encore convient-il de dire que ceux mis en avant, témoignaient d'une ignorance des projets, des hardiesses, des innovations ratifiés par la Commission supérieure.

On a surtout discuté, au sein de la Haute Assemblée, sur l'étendue de l'emplacement et sur la moralité des expositions. Sur le premier point, comment ne s'apercevait-on pas que le « contenant » doit correspondre au « contenu » ? Ignorait-on que chaque semaine apporte l'adhésion d'une nouvelle puissance au grand tournoi universel de 1900 ? En dernier lieu, après l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, l'Angleterre ne nous a-t-elle pas officiellement annoncé sa participation à ces pacifiques assises du commerce et de l'industrie ?

Alors est arrivé le grand argument : la Kermesse ! Ne faut-il pas être singulièrement aveugle pour insister là-dessus ? Et nous comprenons l'hésitation de ceux qui croient, contre le fait, que la France se fera, en 1900, l'amuseur de l'Europe.

Mais fêtes et réjouissances sont-elles donc le seul but de l'Exposition ? Qui donc a-t-on mis à la tête de cette œuvre ? Est-ce un entrepreneur ordinaire de plaisirs publics ? N'est-ce pas, au contraire, un homme qui, par la situation qu'il occupe dans la République comme par son savoir et son caractère, est à même de mieux connaître les aspirations et les besoins du monde industriel et commercial ?

Ignore-t-on la besogne déjà menée à bien de la refonte complète du système de classification générale, destinée à satisfaire à la fois les intérêts des exposants et l'ambition naturelle d'instruction des futurs visiteurs des galeries et des palais ?

N'est-ce pas singulièrement calomnier notre temps que de croire les hommes susceptibles de s'arrêter exclusivement aux côtés forains de la prochaine Exposition ? Cette partie indispensable continuera simplement le hors-d'œuvre d'un spectacle éminemment instructif offert par la France à l'humanité.

On entend faire de cette Exposition de 1900 une vaste leçon de choses, qui mettra sous les yeux du spectateur séduit et intéressé les secrets des usines et des ateliers. Devant eux, ne fera-t-on pas fonctionner les merveilles de la mécanique, ne leur fera-t-on pas saisir les féeries de l'électricité, les résultats prodigieux des efforts, de l'activité et du génie de l'humanité laborieuse ?

Dans son très remarquable rapport, fait au nom de la Commission sénatoriale, M. Lourties a mis en lumière ces différents points, et fait éloquemment ressortir tous les profits qu'on en tirerait à cette heure où s'affirment les nécessités d'une instruction encyclopédique.

Enfin, le résultat est acquis ; la bataille est décidée. Aussi espérons-nous voir disparaître toutes les oppositions. Maintenant que l'honneur de la France est engagé, chacun, dans la mesure de ses forces, doit apporter tout son concours à l'œuvre nationale.

Devant l'ennemi représenté, cette fois, par des industries rivales, chacun produira son effort patriotique pour le nouveau et éclatant triomphe de la France industrielle, agricole et commerciale.

Et la réalisation de l'idée, lancée par la direction de ce journal, de faire coïncider avec la fête du 14 Juillet prochain, la cérémonie de la pose de la première pierre des bâtiments de l'Exposition de 1900, doit être l'occasion d'une réconciliation sincère et complète des antagonistes d'hier devenant ainsi les coopérateurs de demain.

HENRY GIRARD

LA PROMOTION D'AMSTERDAM

Nos lecteurs trouveront, plus loin, la liste des nouveaux officiers et chevaliers de la Légion d'honneur, qui constitue la promotion d'Amsterdam.

Elle a paru à l'*Officiel* du vendredi 12 juin, et nous la reproduisons textuellement d'après lui.

Nous avons été mêlés de trop près à l'Exposition d'Amsterdam, en 1895, pour ne pas saisir avec empressement l'occasion qui nous est offerte de féliciter, ici, les nouveaux élus.

Les noms de MM. Alfred Allain, E. Pierron, officiers de la Légion d'honneur ; Arthur Amson, Brylinski, Bail, Buchet, Bruant, Chevallier-Appert, Denant, Dreyfus-Bing, Fasquelle, Fillot, directeur-gérant du *Bon-Marché*, Foucher, Goubaud, Guyot-Sionnest, Hamel, Leblanc-Barbedienne, Le Vasseur, Mathelin, Minot, Merman, Félix, Périer, Pucey, Revillon, Robertet, Savey, chevaliers de la Légion d'Honneurs, sont trop généralement estimés et trop sympathiques, pour ne pas avoir réuni les suffrages unanimes.

C'est pour cela que le monde commercial et industriel a ratifié les choix heureux faits par M. le Ministre du Commerce.

Ce n'est pas à dire cependant que d'autres qui avaient été à la peine, ne méritaient pas également d'être, à leur tour, à l'honneur.

Ils le méritaient sans aucun doute; mais comment tresser mille couronnes pour mille vainqueurs, quand on n'a du laurier que pour vingt-cinq !...

Il y a de nouvelles luttes en perspective. Bruxelles en 1897, Paris en 1900, sont les champs de bataille de l'avenir qui permettront de prendre d'éclatantes revanches, et de recueillir de nouveaux succès.

Donc, nous applaudissons des deux mains aux choix faits par M. Henry Boucher, ministre du Commerce.

Cependant, nous avouons qu'il y a une petite ombre au tableau; et notre satisfaction eût été complète et sans mélange, si nous avions pu saluer une croix d'officier que tous ceux qui sont allés à Amsterdam, s'attendaient à voir briller sur la poitrine de celui qui a été l'âme de l'Exposition, j'ai nommé notre très sympathique président Ancelot.

Hâtons-nous de dire que ce n'est la faute de personne, ni celle de M. Henry Boucher, notre aimable ministre du Commerce, ni celle de M. Félix Faure, Président de la République, mais celle des règlements inflexibles de la chancellerie de la Légion d'honneur qui exigent qu'un chevalier ne puisse passer officier qu'après cinq années de grade.

Dans une lettre officielle, M. Henry Boucher a d'ailleurs exprimé à M. Ancelot, au nom du Gouvernement, le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir lui donner cette marque d'estime si loyalement méritée, en le remerciant également de la part prépondérante qu'il avait prise au succès remporté par la France, en Hollande.

Tous les amis de M. Ancelot, c'est-à-dire tous ceux qui sont allés à Amsterdam, avec lui, s'associeront à ces sentiments.

HENRI GAUTIER.

RAPPORT

FAIT

Au nom de la Commission (1) *chargée d'examiner le projet de loi,* ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, *relatif à l'***Exposition Universelle de 1900.**

Par M. VICTOR LOURTIES, sénateur.

Messieurs,

Vous nous avez chargés d'examiner un projet de loi relatif à l'Exposition de 1900, adopté par la Chambre des Députés dans la séance du 17 mars 1896, et déposé le 19 mars sur le bureau du Sénat.

Votre Commission était à peine nommée qu'elle se mettait aussitôt à l'œuvre. Malheureusement, ses travaux étaient interrompus quelques jours après par les vacances parlementaires de l'intersession d'avril.

Sitôt la session ordinaire rouverte, elle a repris l'étude du projet de loi et nommé ensuite son rapporteur.

Elle vous apporte aujourd'hui le résultat de ses délibérations.

Principe de l'Exposition de 1900.

La première question qui se posait était une question de principe. Y avait-il lieu, oui ou non, de faire une Exposition en 1900?

Huit membres sur neuf ont répondu par l'affirmative; quelques-uns sans grand enthousiasme et en déclarant que la question ne pouvait guère plus se poser à l'heure actuelle. Seul, notre honorable collègue, M. Le Play, persiste à penser que les Expositions présentent plus d'inconvénients que d'avantages, et qu'il serait préférable, dans l'intérêt même du pays, de renoncer à l'Exposition de 1900.

Toute la question est là, en effet, et nous nous proposons de la traiter dans ce rapport avec tous les développements qu'elle comporte.

Sans doute, l'éventualité d'une Exposition en 1900 avait été prévue dès le lendemain même de l'Exposition du Centenaire, la dernière année du siècle correspondant, en effet, au cycle de onze ans, généralement adopté pour les Expositions universelles et internationales de la capitale de la France.

Sans doute, le principe de l'Exposition de 1900 s'est posé plusieurs fois devant le Parlement :

— Le 2 juillet 1892, lorsque M. François Deloncle déposait sur le bureau de la Chambre un projet de résolution tendant à décréter une Exposition universelle, à Paris, pour cette date,

— Le 13 juillet 1892, lorsque le Gouvernement prenait un décret instituant l'Exposition de 1900,

— Le 5 novembre 1892, lorsque le Ministre du Commerce nommait la Commission préparatoire,

— Le 10 juin 1893, où la Chambre et le Sénat inscrivaient un premier crédit d'étude de 5,000 francs au budget de 1894,

— Le 9 septembre 1893, où deux décrets nommaient, l'un la Commission consultative supérieure, l'autre le Commissaire général, M. Picard,

— Le 11 juin 1894, où la Commission consultative supérieure adoptait l'emplacement sur lequel le Sénat a à statuer aujourd'hui,

— Le 19 juillet 1894, où les deux fractions du Parlement votaient un nouveau crédit d'étude de 100,000 francs,

— Le 4 août 1894, où paraissait le décret portant règlement général de l'Exposition,

— Le 9 août 1894, où avait lieu l'ouverture du concours qui s'est terminé le 5 janvier 1895 par le remarquable rapport de M. Guadet,

— Le 13 juillet, où le Conseil municipal, au su et au vu de tout le monde, adoptait le projet de l'Administration supérieure,

— Le 18 novembre, où intervenait la Convention entre l'État et la Ville de Paris et la Convention entre l'État et cinq grands Établissements financiers,

— Le 21 novembre 1895, enfin, où le projet du Gouvernement était déposé sur le bureau de la Chambre.

— Les Conseils généraux eux-mêmes et les Chambres de commerce ont été consultés, et leur avis a été généralement favorable.

Tous ces actes préparatoires se sont accomplis sans qu'aucune protestation se soit élevée, à la Chambre ou au Sénat contre l'Exposition projetée pour la fin du siècle.

On a reproché au Gouvernement d'avoir passé une convention avec la Ville de Paris et une autre avec des Établissements financiers, et d'avoir en outre consulté les puissances étrangères au point de vue de leur participation officielle, avant d'en avoir référé au Parlement.

De quoi se plaint-on? Le Gouvernement a-t-il dépensé jusqu'à cette heure 1 centime qui n'ait été voté par les deux Chambres? Et les consultations ou études préliminaires que certains lui reprochent, n'étaient-elles pas le prélude nécessaire à la mise en état du projet avant son dépôt au Parlement?

Était-il possible de mettre sur pied un projet dans des conditions convenables, sans savoir au préalable sur quel concours nous pourrions compter de la part des puissances étrangères?

La vérité, c'est que jamais, œuvre préparatoire ne s'est présentée devant la Chambre avec un luxe de renseignements aussi complet et une maturité aussi parfaite.

« C'est deux ans environ seulement avant l'échéance des Expositions de 1867, 1878 et 1889 que le Parlement a été saisi des projets qui concernaient chacune de ces Expositions. — C'est plus de quatre ans à l'avance (21 novembre 1895 que les propositions de l'Administration supérieure de l'Exposition ont été soumises à la sanction parlementaire.

La Chambre des Députés, la première saisie, a donc eu tout le temps nécessaire pour examiner le projet; l'heure n'était pas si avancée et le temps ne pressait pas à ce point qu'il fût matériellement impossible de le rejeter dans son ensemble ou d'en modifier les détails. La vérité c'est que sa liberté était entière, même sur le point de décider s'il y avait lieu de faire ou de ne pas faire une Exposition universelle et internationale en 1900.

Il en est de même à l'égard du Sénat, quoique le projet ne nous ait été transmis qu'à la date du 19 mars 1896.

La première question à résoudre, pour nous comme pour la Chambre, était, nous le répétons, la question de principe. Le patriotisme n'empêche pas, même à l'heure présente, de répondre par la négative; il consiste, dans cette réponse comme dans toutes celles que nous sommes appelés à faire, aux questions que pose chaque jour la vie parlementaire, à ne s'inspirer que de ce que l'on considère comme étant les vrais intérêts du pays.

Voilà la question nettement posée. Les adversaires de l'Exposition y ont répondu en faisant ressortir les inconvénients que présentent ces grandes manifestations du travail et de la production : L'exode de la province vers Paris, l'augmentation après chaque Exposition des ouvriers en chômage dans la capitale, la disparition des économies péniblement amassées par les gens de la province, l'inutilité de ces exhibitions au point de vue de l'enseignement qu'on y peut trouver, le caractère de kermesse qu'elles tendent à revêtir de plus en plus, la compensation qui s'établit au point de vue de nos recettes de douanes entre le gain réalisé l'année de l'Exposition et la perte de l'année qui précède et de l'année qui suit, l'accroissement de la cherté des vivres, l'inconvénient de livrer à l'étranger le secret de nos fabrications et du goût artistique de nos productions, le danger de leur fournir un marché exceptionnel d'écoulement pour leurs produits, enfin le chiffre exagéré de la dépense.

Il n'a pas été difficile de répondre à ces objections. C'est ce que se propose de faire à nouveau votre Commission dans le rapport qu'elle a l'honneur de vous soumettre. C'est à la lumière des faits qu'elle compte montrer que les objections vraiment sérieuses, celles qui méritent d'être retenues, reposent sur des données ou incertaines ou controuvées par les statistiques.

Nous l'établirons plus loin à propos de nos recettes douanières, du mouvement de notre commerce intérieur, des recettes de nos chemins de fer, de nos contributions indirectes et de notre exploitation postale et télégraphique.

Quant à l'exode des ouvriers de la province vers la capitale, en quoi consistera-t-il? A quelques centaines d'ouvriers, si les travaux commencent prochainement, la population ouvrière parisienne étant à peu près suffisante pour mener l'œuvre à bonne fin dans un délai de quatre ans. Et d'ailleurs, combien de ces ouvriers de passage reviendront chez eux avec l'argent qu'ils auront gagné, pour y faire fructifier les économies ainsi réalisées? Ne voyons-nous pas ce va-et-vient s'établir chaque année pour une certaine catégorie d'ouvriers du bâtiment, par exemple?

D'autre part, la province, qui approvisionne Paris, ne trouvera-t-elle pas son compte dans l'apport que feront les visiteurs étrangers, dans la capitale? Paris est-il autre chose, en effet, qu'un marché d'intermédiaires, et n'est-ce pas la province qui lui fournit les denrées ou objets dont il a besoin en temps d'Exposition comme en temps normal?

Avons-nous davantage à redouter la concurrence des produits étrangers? Nullement. Toutes les Expositions internationales ont pour objet de mettre en présence les uns des autres les produits indigènes et les produits exotiques. Demandez à nos industriels, à nos commerçants, à nos savants, à nos artistes. C'est une épreuve qu'ils envisagent sans crainte comme sans jactance. Il y a des secrets qu'on ne leur ravira jamais, sans qu'ils aient la prétention à un monopole en ces matières : le sentiment du goût artistique, l'amour du beau, le fini et la perfection dans l'exécution.

Messieurs, nous n'insisterons pas davantage sur cette question des avantages et des inconvénients qui peuvent résulter de l'Exposition de 1900. Nous

---

(1) Cette Commission est composée de MM. DE FREYCINET, *Président;* DULAC, GAILLY, KRANTZ; Albert LE PLAY, Victor LOURTIES, *Rapporteur;* POIRRIER (Seine), Charles PREVET, *Secrétaire* TIRMAN.

M. Édouard DUPRÉ, *Secrétaire-Adjoint.*

aurons d'ailleurs à traiter plus longuement les points qui touchent à la richesse de la France, à propos de la question financière et des sacrifices demandés à la Ville de Paris, à l'État et à l'épargne, et il nous sera facile de démontrer par des chiffres indiscutables que l'Exposition de 1900, suivant toutes les prévisions, aura un résultat heureux au point de vue des finances du pays.

C'est après avoir passé en revue ces considérations d'ordres si divers que la Commission, à la majorité de huit voix contre une, s'est prononcée pour le principe de l'Exposition de 1900.

Il ne lui restait plus dès lors qu'à examiner en détail les grandes lignes du projet soumis au Parlement et à se prononcer sur chacune d'elles.

Elles se présentent logiquement dans l'ordre suivant : Emplacements, — superficie et plans divers, — classification, — emprises sur la rive droite, — pont monumental sur la Seine, — substitution au Palais de l'Industrie et au pavillon de la Ville de Paris, de deux palais, un Palais des Beaux-Arts et un Palais des Arts rétrospectifs, — dépenses, — recettes, — voies et moyens, — parts contributives de la Ville de Paris et de l'État, — combinaison financière.

C'est l'ordre que nous nous proposons de suivre dans ce rapport.

Emplacement. — Superficie. — Plans Classification.

L'Exposition de 1889 occupait 96 hectares, en y comprenant le Palais de l'Industrie et les terrains avoisinants, qui n'ont été utilisés d'ailleurs que d'une manière temporaire pour de grandes fêtes et pour les Expositions d'animaux vivants.

Cette superficie se trouverait considérablement réduite en 1900 par suite du prolongement du chemin de fer des Moulineaux qui, en 1889, avait son point terminus au Champ-de-Mars.

Son prolongement actuel jusqu'à l'Esplanade des Invalides, l'occupation du 1/3 de cette place par la Gare, les aliénations de terrains réalisées depuis 1889, soit au profit de cette ligne, soit au profit de l'État, réduisent cette superficie à 90 hectares. Or, depuis 1855, chaque Exposition nouvelle a exigé des superficies plus considérables. En 1867, la superficie était de 69 hectares, 1878, de 75 hectares, en 1889, de 96 hectares.

Même en faisant, comme nous le désirons, une Exposition de sélection ne comprenant que des produits de choix, chose possible pour les produits français, mais bien difficilement praticable pour les produits étrangers, il nous est impossible d'échapper à cette loi de progression pour 1900.

Le nombre des exposants augmente à chaque Exposition nouvelle ; l'Industrie a pris, depuis 1889, un développement relativement considérable non seulement en France mais dans le monde entier. Des pays nés d'hier à la vie industrielle s'y livrent aujourd'hui même avec une activité d'autant plus grande et plus féconde qu'ils ont profité du perfectionnement de l'outillage réalisé dans les autres parties du monde.

Il y a là un élément dont nous devons tenir compte pour 1900. — Ce n'est pas le seul.

En 1889, des motifs politiques ont déterminé les puissances monarchiques à s'abstenir.

Les Comités nationaux qui, dans certains pays, ont substitué l'effort de l'initiative privée à l'intervention officielle, n'ont guère réussi à former que des embryons d'Expositions.

Les raisons d'abstention des puissances étrangères n'existent pas pour 1900, et il faut compter sur l'adhésion du plus grand nombre des puissances monarchiques, comme de toutes les Républiques de l'ancien et du nouveau monde.

Nous avons jusqu'ici l'adhésion officielle de vingt-cinq nations étrangères. Nous savons de source sûre que certaines d'entre elles font les plus grands efforts pour figurer dignement à ces grandes assises du travail et de la production. Il y en a, comme le Japon, qui demandent à elles seules 7 ou 8 hectares.

Même en réduisant ces demandes dans de fortes proportions, ce n'est pas pour l'Exposition de 1900 que nous pourrons avoir la prétention d'échapper à la loi inéluctable d'accroissement de la superficie des Expositions universelles et internationales dans la capitale de la France.

Il en est de même de l'accroissement du nombre des visiteurs, dont nous parlerons plus loin à propos de la combinaison financière.

Des considérations d'un autre ordre font prévoir pour 1900 la nécessité d'espaces plus considérables que pour 1889.

Cette dernière ne comprenait que 9 groupes et 87 classes :

1° Œuvres d'art ;

2° Éducation et enseignement. Matériel et procédés des arts libéraux ;

3° Mobiliers et accessoires ;

4° Tissus, vêtements et accessoires ;

5° Industries. Extractions. Produits bruts et ouvrés ;

6° Outillage et procédés des industries mécaniques, Électricité :

7° Produits alimentaires ;

8° Agriculture, viticulture et pisciculture ;

9° Horticulture.

Enfin un groupe supplémentaire, divisé en 16 sections, était affecté à l'économie sociale.

L'Exposition de 1900 comprendra 18 groupes et 120 classes :

1° Éducation et enseignement ;

2° Œuvres d'art ;

3° Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts ;

4° Matériel et procédés généraux de la mécanique ;

5° Électricité ;

6° Génie civil, Moyens de transport ;

7° Agriculture ;

8° Horticulture ;

9° Forêts, Chasse, Pêche, Cueillettes ;

10° Aliments ;

11° Mines, Métallurgie ;

12° Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations ;

13° Fils, tissus et vêtements ;

14° Industrie chimique ;

15° Industries diverses ;

16° Économie sociale, Hygiène, Assistance publique ;

17° Colonisation ;

18° Armées de terre et de mer.

Mais ce n'est pas tout. On ne verra plus, comme en 1889, la plupart des machines travailler sans produire. En effet, le principe nouveau de classification adopté par l'Administration supérieure de l'Exposition de 1900 place partout, à côté du produit, l'instrument et les procédés de production, principe fécond qui transformera la physionomie générale de nos Expositions, portera la vie dans des parties considérées jusqu'ici comme dénuées d'intérêt pour la grande masse des visiteurs, donnera enfin au public la plus instructive des leçons de choses et centuplera pour lui l'intérêt de l'Exposition.

Tout cela nécessitera la création de foyers d'électricité très considérables qui, le soir, fourniront des ressources indéfinies pour l'éclairage électrique.

On pourra ainsi ouvrir l'Exposition le soir et la rendre accessible aux travailleurs qui sont retenus toute la journée, multiplier les fêtes de nuit, offrir tous les jours des attractions nouvelles.

Nous aurons donc, cela ne fait pas de doute, plus d'exposants et plus de visiteurs.

Vouloir loger plus d'exposants, vouloir recevoir plus de visiteurs qu'en 1889, non seulement dans le même périmètre, mais même dans un périmètre plus restreint, ce serait poursuivre le problème de la quadrature du cercle.

Cette question préjudicielle fut la première soumise à la Commission préparatoire instituée par décret du 5 novembre 1892.

Une enquête commença et tous les emplacements susceptibles de recevoir tout ou partie de la future Exposition firent l'objet du plus sérieux examen.

Après une étude longue et minutieuse des avantages et des inconvénients des emplacements proposés, la Sous-Commission renonça tout d'abord aux emplacements mixtes, en raison de la nécessité de l'unité d'emplacement. L'ordre dispersé entraîne avec lui de sérieux embarras et des frais excessifs pour la visite complète de l'Exposition.

Quant aux emplacements extérieurs, ils furent énergiquement repoussés, les uns après les autres, par le Conseil municipal de Paris et par le Conseil général de la Seine pour des motifs d'ordre divers, mais tous d'une réelle importance.

La Commission supérieure fut de cet avis ; elle pensa que le choix d'un emplacement hors Paris serait une cause certaine d'échec et d'insuccès.

Il fallait en revenir bon gré mal gré à l'emplacement de 1889 ; mais la superficie était insuffisante ; surtout avec les emprises dont nous avons déjà parlé du chemin de fer des Moulineaux sur le quai d'Orsay et l'Esplanade des Invalides.

La Commission, bien que pénétrée, nous le répétons, de l'inutilité de l'augmentation indéfinie des surfaces affectées aux expositions, et de la nécessité d'une sage sélection n'admettant que les produits véritablement dignes de figurer dans une grande Exposition internationale, fut cependant obligée de reconnaître que l'emplacement réduit de 1889 était insuffisant.

Que faire ? On ne pouvait se restreindre à la rive gauche qu'à la faveur d'expropriations longues et onéreuses. La Commission, à l'unanimité, se décida à revenir au projet primitivement proposé par la Commission consultative de l'Exposition de 1889, qui consistait à affecter à l'Exposition universelle de 1900 : le Champ-de-Mars, le Trocadéro et ses abords, le quai d'Orsay, l'Esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le Cours-la-Reine, le Palais de l'industrie et les terrains avoisinant ce Palais vers l'avenue d'Antin et le Cours-la-Reine, et à établir les jonctions nécessaires entre les deux rives de la Seine au moyen d'un large pont à construire en face de l'Hôtel des Invalides.

C'était à cette combinaison qu'était arrivée la Commission chargée des travaux préparatoires de l'Exposition de 1889.

Le rapport, présenté le 10 mars 1885 au Ministre du Commerce par M. Antonin Proust (*Journal officiel* du 14 mars), concluait en effet à l'occupation non seulement de l'espace réellement occupé en 1889, mais encore du Palais de l'Industrie et de toute la zone comprise entre l'avenue d'Antin et les Champs-Élysées.

On se faisait encore illusion, à ce moment, sur la participation future des gouvernements étrangers. Cette illusion fut déçue par les événements. Plus tard, l'abstention officielle des monarchies européennes fit faire une retraite prudente sur la rive gauche.

Il n'en est pas moins vrai que le Parlement lui-même fut de cet avis. Voici comment s'exprime sur ce point le rapport au Sénat de notre regretté collègue M. Teisserenc de Bort (N° 223, session de 1885) :

Après avoir évalué à 291.000 mètres carrés la surface à couvrir, 37.000 pour les Beaux-Arts, 25.000 pour l'agriculture, 6.000 pour les colonies, 90.000 pour les machines, 118.000 pour l'Exposition des autres groupes, le rapporteur se demande où l'on trouvera un emplacement approprié à un si grand développement de constructions diverses, et il ajoute : « La Commission consultative, d'accord en cela avec le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, a émis l'avis que le Champs-de-Mars, avec les quais qui y donnent accès et l'Esplanade des Invalides, était encore l'emplacement le plus convenable pour obtenir de l'Exposition future tout son effet utile.

Le Champs-de-Mars présente, en effet, un ensemble d'avantages qu'aucun emplacement n'offre au même degré. Il dispense d'acquisitions de terrains ; il est plus rapproché du cœur de Paris et plus accessible qu'aucun autre par les quais, par la Seine, par les chemins de fer et les tramways ; il permet d'utiliser pour l'Exposition, le Palais, le parc du Trocadéro, le jardin public de la rive gauche de la Seine et évite une dépense de plusieurs millions qu'il eût fallu subir partout ailleurs.

La Commission consultative, ajoute M. Teisserenc de Bort, avait ainsi défini le périmètre que devait, à son avis, embrasser l'Exposition :

Sur la rive gauche de la Seine : le Champ-de-Mars, le terrain qui s'étend de l'avenue de La Bourdonnais au Ministère des affaires étrangères, en y comprenant les quais et l'Esplanade des Invalides ;

Sur la rive droite : le Trocadéro relié par le pont d'Iéna, et les Champs-Élysées depuis l'avenue d'Antin jusqu'à l'avenue qui limite le Palais de l'Industrie du côté de la place de la Concorde, en y comprenant le Palais de l'Industrie, ces surfaces étant réunies à l'aide d'un pont provisoire.

On grouperait autour du Palais de l'Industrie, devenu le centre de réunion des Congrès et des conférences, tout ce qui touche à la manifestation des idées, aux progrès de la science dans le cours du siècle, aux méthodes d'enseignement, et la rive

gauche serait réservée à l'Exposition matérielle des produits. »

Pourquoi le plan qui avait paru bon en 1889 serait-il mauvais en 1900, surtout avec la classification nouvelle ?

Où installer les groupes et les classes plus nombreux et vraisemblablement plus importants qu'en 1889 ?

La superficie couverte était de 26 hectares en 1889. Est-ce trop de prévoir 39 hectares en 1900, comme le propose la Commission supérieure ?

Comment se traduit cet accroissement? Par une augmentation de 25 o/o sur les superficies occupées par la section française lors de l'Exposition du centenaire, et de 43 à 50 o/o pour le rapport à établir entre les surfaces des sections étrangères et de la section française. Il n'y a là rien d'exagéré.

Le Champ-de-Mars abritera la grande industrie et la production agricole.

Deux palais échelonnés le long des avenues de Suffren et de La Bourdonnais recevront, du côté extérieur, le matériel de production, et, du côté intérieur, les produits fabriqués.

Les musées centenaires seront placés dans les galeries transversales séparatives des groupes.

Au centre de la galerie des machines sera installée la grande salle des fêtes; le palais de l'Electricité en constituera le vestibule; les deux ailes seront utilisées pour le groupe d'agriculture.

Le Palais nouveau de l'Industrie et l'Esplanade des Invalides seront le domaine de l'enseignement et de l'art; le petit palais sera réservé aux arts rétrospectifs.

Enfin, le Trocadéro sera affecté à l'Algérie, à la Tunisie et aux autres colonies ou pays de protectorat.

Enfin,à côté de la création de la nouvelle avenue et de sa perspective grandiose qui doit apporter à Paris un embellissement durable, le plan général de l'Exposition de 1900 comporte une autre disposition très intéressante et qui ne sera pas l'une de ses moindres attractions. C'est l'utilisation des deux rives de la Seine sur lesquelles s'élèveront les pavillons des puissances étrangères et certaines constructions spéciales telles que la grande serre de l'horticulture, le Palais des congrès, le Pavillon de la ville de Paris.

On se souvient qu'en 1889, quelques édifices provisoires, établis sur la berge du quai d'Orsay, offraient au spectateur placé sur le quai de Billy ou sur le pont de l'Alma un aspect très séduisant. A côté du pavillon du Portugal s'étendait le Palais des produits alimentaires dont les eaux du fleuve baignaient le soubassement. La forme pittoresque de ces édifices, leur claire couleur se reflétant dans l'eau,avaient beaucoup contribué au succès de cette partie de l'Exposition. Ils ont formé le point de départ d'une disposition qui a été reprise et développée dans plusieurs projets du concours de 1894.

Faire de la Seine une sorte de grand canal vénitien bordé de palais ou de pavillons variés était certes une idée très artistique. Il fallait toutefois éviter un écueil sérieux : à Venise, les palais s'élèvent directement hors de l'eau, sans quais, ni berges, et le visiteur ne peut goûter le panorama changeant qui se développe des deux côtés du grand canal qu'en se servant d'une gondole ; mais la lagune est sans courant sensible. Il n'en est pas de même à Paris, et il est impossible de penser à faire admirer les deux rives de la Seine par des visiteurs très nombreux montés en barque. La largeur du fleuve, la vitesse du courant, le passage incessant des bateaux à vapeur rendraient la chose périlleuse ; le nombre des barques qu'on pourrait mettre en service serait d'ailleurs insuffisant pour les milliers de personnes entrant journellement à l'Exposition.

C'est pour remédier à cet inconvénient que le projet du Gouvernement prévoit sur les deux rives de larges berges ou terrasses sur les bords mêmes de la Seine et de larges plateformes, en encorbellement au niveau des quais, à travers lesquelles passeraient les arbres. Les divers pavillons à construire seraient disposés soit en partie sur cette plateforme,en laissant toujours un passage suffisant sous leurs avant corps, soit sur la partie adjacente du quai.

Deux larges promenoirs, sortes de jardins suspendus, borderaient ainsi la Seine et offriraient à la circulation du public un espace vaste et commode.Ces voies permettraient aux visiteurs d'apercevoir facilement sur la rive opposée les façades pittoresques des divers pavillons de formes et de style divers et d'embrasser une grande étendue du fleuve incessamment sillonné par des bateaux pavoisés.

La portion de la Seine passant à l'intérieur du périmètre de l'Exposition est divisée actuellement en trois bassins limités par les ponts de la Concorde, des Invalides, de l'Alma et d'Iéna.

Dans le premier bassin, — Concorde-Invalides,— l'Exposition de 1900 construira un grand pont décoratif réunissant l'Esplanade aux Champs-Elysées. En amont de ce pont, du côté de la place de la Concorde, on ménagera sur les deux rives des rampes et des gradins fleuris ornés d'arbres verts, de vases, de statues et autres motifs décoratifs descendant en pente douce sur les berges et formant des jardins superposés s'échelonnant en terrasses, dans le genre de quelques remarquables villes italiennes. Aux points extrêmes des berges, non loin du pont de la Concorde, deux phares indiqueront l'entrée fluviale de l'Exposition.

Dans le bassin Invalides-Alma, les deux rives recevront des constructions plus importantes : sur la rive gauche, les pavillons des puissances étrangères ; sur la rive droite, le Palais des Congrès, les serres de l'horticulture, le pavillon de la ville de Paris et diverses reconstitutions historiques. Une légère passerelle suspendue mettra en communication le quai d'Orsay et le Cours-la-Reine.

Dans le bassin Alma-Iéna, la rive gauche se prêtera aux développements des grandes galeries du Ministère de la Guerre, du Ministère de la Marine et de la marine marchande; en face, le quai de Billy étant très étroit ne comportera qu'une terrasse en encorbellement destinée à assurer la communication entre le Cours-la-Reine et le parc du Trocadéro.

De ce côté, l'espace disponible se réduisant à une bande très mince ne pourra recevoir qu'une voie de circulation, avec motifs décoratifs en façade et de peu d'épaisseur. Une deuxième passerelle réunira le quai de Billy et la partie courbe du quai d'Orsay. Sur la berge, dans la partie la plus large de la Seine, un petit port sera construit pour les embarcations de plaisance.

L'effet général ainsi obtenu sera très brillant : le jour, le reflet des édifices si variés de forme, le mouvement intense de la navigation, les drapeaux, et bannières des nations étrangères se détachant sur la masse de verdure des arbres des quais et de ceux des berges conservés, feront de cet ensemble un tableau plein d'animation, de couleur, et d'une éclatante gaieté,

La nuit, les illuminations féeriques obtenues avec toutes les ressources de l'éclairage moderne, se doublant du miroitement des eaux, offriront un cadre merveilleux aux fêtes vénitiennes qu'on ne manquera pas d'y organiser.

Enfin, l'Exposition annexe du bois de Vincennes sera consacrée aux concours d'exercices physiques : Éducation physique, sports athlétiques, gymnastique, exercices militaires préparatoires, escrime, tir, équitation, vélocipédie, sport nautique, sauvetage et aérostation.

Cette question de la nécessité de l'extension de l'Exposition à la rive droite, très controversée à la Chambre des Députés, a été vivement contestée aussi à la Commission du Sénat, par MM. Krantz, Le Play, Gailly et Dulac.

Nos honorables collègues se sont montrés résolument hostiles à toute emprise sur la rive droite : M. Krantz a insisté d'une manière toute particulière sur l'inutilité et les dangers de cette emprise.

Selon lui, rien ne permet de supposer que, dans la période de onze années, de 1889 à 1900, les produits de l'industrie atteignent un développement tel qu'il soit nécessaire d'agrandir outre mesure le cadre de 1889,

Que s'il en était autrement, il suffirait d'utiliser en 1900 les 5 hectares restés sans emploi sur la rive gauche de la Seine en 1889. On pourrait d'ailleurs se montrer moins prodigue à l'égard des surfaces concédées aux spectacles et aux exhibitions de tout ordre qui donnent aux Expositions le caractère d'une fête foraine.

Il est d'avis, d'ailleurs, que les terrains de Vincennes offrent des dégagements pour les sections les plus encombrantes.

Enfin, il ne croit pas que le nombre des exposants et des visiteurs croisse dans une proportion telle qu'il puisse avoir pour conséquence le sacrifice d'une partie de la promenade des Champs-Élysées.

En admettant que cette manière de voir, partagée par ses trois collègues, MM. Le Play, Gailly et Dulac, soit contestable, cela n'entraîne pas, selon lui, la démolition du Palais de l'Industrie, pas plus que la construction du pont monumental projeté sur la Seine.

Il critique aussi les dimensions exagérées du pont. Sa largeur, qui était primitivement de 100 mètres, a été réduite successivement à 80 et à 60 mètres, chiffre encore excessif, à son avis, si on songe que le pont le plus large de Paris, le pont National, n'a que 31 m. 80.

Il pense qu'on agirait sagement, dans le cas où la majorité de la Commission se montrerait favorable au projet du Gouvernement voté par la Chambre des Députés, de s'en tenir à 32 ou 33 mètres. Cela ne nuirait en rien à l'effet artistique du pont ; un excès de largeur aurait, au contraire, des inconvénients de toute nature.

Cette largeur, déjà exagérée pendant l'Exposition, le serait encore bien davantage par la suite.

Enfin, ajoute M. Krantz, pendant l'Exposition le pont ne reliera que deux parties de l'Exposition qui ne sont pas les plus importantes. Or, en 1878, les deux parties de l'Exposition qui la constituaient toute entière ont été réunies par un pont de 24 mètres qui s'est trouvé suffisant.

M. Gailly, abondant dans les idées de M. Krantz, ajoute que la Compagnie de l'Ouest a pris l'engagement de construire, en regard de la rue de Constantine, un pont de 20 mètres qui semble répondre à tous les besoins.

Malgré ces observations, qui ne sont pas sans valeur, la majorité de la Commission a pensé que du moment qu'une emprise sur les Champs-Elysées était reconnue indispensable, le pont projeté n'était pas seulement un pont de circulation, mais une véritable avenue de promenade reliant deux promenades coupées par la Seine, l'Esplanade des Invalides et les Champs-Elysées.

Il n'était donc pas excessif, à ce seul point de vue, de donner à cette œuvre d'art des dimensions supérieures en largeur aux œuvres similaires de la capitale.

D'autre part, il faut prévoir qu'en temps d'Exposition, le plus grand nombre des visiteurs prendra ses entrées sur la place de la Concorde et passera par ce pont pour se rendre au Champ-de-Mars. Il y aura là un mouvement de circulation plus important encore à la sortie, lorsqu'il faudra évacuer une foule considérable.

Enfin il ne faut pas perdre de vue qu'une double circulation s'établira sur le pont et qu'une moitié sera réservée aux entrées, l'autre moitié aux sorties.

Il ne s'agit plus d'ailleurs d'un pont d'une largeur de 80 ou de 60 mètres ; l'Administration supérieure de l'Exposition, tenant compte des critiques qui se sont produites, s'est livrée à une étude nouvelle, et il est à prévoir que dans le nouveau projet les dimensions en largeur seront réduites à 40 ou 45 mètres.

De plus, afin de n'entraver en rien la navigation de la Seine, le pont sera franchi par une arche unique portant sur des culées dans la largeur des bas ports disposées avec passages pour la circulation du public.

La chaussée au-dessus du pont avait été établie, dans le premier avant-projet du service de la navigation, à l'altitude de 36 m. 90 pour le pont haut et 35 m. 45 pour les extrémités. Bien que cette hauteur fût inférieure à celle du pont de la Concorde, 37 m. 41 et même à celle du pont d'Iéna, 36 m. 93, on a trouvé qu'elle présentait le double inconvénient de cacher en partie la base de la façade des Invalides au promeneur des Champs-Elysées et d'exiger des pentes de raccordement avec les voies environnantes trop prononcées.

On a demandé que la hauteur du nouveau pont fût réduite en son milieu à 36 mètres et aux abouts à 34 m. 75, ce qui permet encore sur ce point, au-dessus des hautes eaux navigables, un passage libre plus étendu que celui laissé par le pont de la Concorde et surtout par le pont des Invalides.

Avec la cote de 36 m. 75, prévue par l'un des projets des ingénieurs, il n'y avait de perdu pour l'effet perspectif que 1 m. 75 du soubassement de l'hôtel, d'ailleurs caché par les ifs.

L'inconvénient était de peu d'importance. Ne

voyait-on pas toujours en effet les palais du premier plan, la tête du pont, les fontaines, les statues, les colonnes, les arbres? Et le dernier plan du décor compte-t-il en réalité autrement que par sa silhouette sur le ciel? Le sol, en l'espèce le sol de l'Esplanade des Invalides, généralement encombré par les passants et les voitures, ne compte pas dans l'effet général.

Quoi qu'il en soit, l'objection tombait en grande partie avec une première réduction de la cote, prévue à 35 m. 75 dans un second projet. Elle perd toute sa valeur avec le projet définitif qui la fixe à 34 m. 75.

Ajoutons qu'à la hauteur des quais la chaussée du pont sera raccordée avec les deux rives par des parties circulaires qui faciliteront les dégagements et donneront lieu à des motifs décoratifs participant à l'ensemble de la composition. Des escaliers et des rampes mettront en communication facile les chaussées et les bas ports.

Pour en finir avec la question du pont, rappelons qu'il remplace, avec un plus grand développement et un caractère plus monumental, celui qui devait être construit sur le prolongement de la rue de Constantine, en vertu de la convention passée entre la Ville et la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest au sujet de la cession des terrains de l'Esplanade pour la gare des Invalides.

La suppression du Palais de l'Industrie et du Pavillon de la ville de Paris et leur remplacement par le Palais des Beaux-Arts et le Palais des Arts rétrospectifs n'entrait pas dans les vues primitives de l'Administration supérieure de l'Exposition de 1900.

C'est le concours, dont la Commission supérieure avait arrêté les bases dans sa séance du 6 juillet 1894, qui a donné naissance à cette idée, en montrant la possibilité de réaliser de nouveaux embellissements de la capitale à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Ce concours fut ouvert après le vote de la loi du 27 juillet 1894, qui mettait à la disposition du Gouvernement le crédit nécessaire.

Le programme, rédigé de manière à laisser un libre essor au talent et au génie des artistes, ne leur imposait que les conditions indispensables : classification sanctionnée par le décret du 4 août 1894, maintien des plantations actuelles dans la plus large mesure possible, caractère provisoire des constructions nouvelles.

Sauf le Trocadéro, tous les monuments existants dans le périmètre de l'Exposition, la tour de 300 mètres elle-même, pouvaient être transformés ou démolis.

Un délai de quatre mois était accordé pour la rédaction des projets.

Dix-huit primes graduées pouvaient être accordées par le jury. Les projet primés devenaient la propriété de l'administration, libre d'en disposer à son gré et d'y puiser les éléments à sa convenance.

Les résultats du concours dépassèrent toutes les espérances. 108 projets satisfaisant au programme furent réunis en une exposition publique, au Palais de l'Industrie, et l'on peut dire que cette épreuve préliminaire de l'Exposition de 1900 fait le plus grand honneur à l'école d'architecture française.

Un jury de trente et un membres, partiellement élu par les concurrents, et où dominait l'élément professionnel, fut appelé à juger le concours et à décerner les dix-huit primes prévues au programme.

Les opérations de ce jury ont fait l'objet d'un très remarquable rapport de M. Guadet, membre du Conseil général des bâtiments civils, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

Voici comment s'exprime M. Guadet au sujet des transformations prévues par certains projets dans la région du Palais de l'Industrie :

« Le concours, dit-il, a ouvert un autre horizon en montrant la possibilité de nouveaux embellissements de la capitale appelés à survivre à l'Exposition. Plusieurs concurrents, en effet, usant résolument de la faculté laissée par le programme de faire table rase des édifices existants, ont eu l'idée, assurément hardie, de supprimer le palais des Champs-Elysées jusqu'aux Invalides, en profitant du pont monumental à construire sur la Seine... Incontestablement, cette idée qu'on n'aurait peut-être pas osé concevoir sans l'impression puissante qu'elle a causée grâce au concours *dont elle est véritablement issue*, cette idée séduit par une beauté artistique qui ne peut se nier.

« Le rond-point d'où s'apercevraient ces splendides perspectives, l'Arc de l'Étoile, la place de la Concorde et la *Coupole des Invalides*, serait unique et admirable, et cette combinaison assurerait *la conservation perpétuelle de l'Esplanade des Invalides* annexée désormais aux Champs-Élysées, ainsi que l'unité des deux rives de la Seine. Il est donc très désirable que l'Exposition laisse après elle ce magnifique souvenir. Mais il faut pour cela sacrifier le Palais des Champs-Élysées, ou plutôt le reconstruire ailleurs comme monument définitif et aussi rapidement que possible. Il y a là une question de dépense que le jury ne peut qu'indiquer ; le Gouvernement et le Parlement auront, le cas échéant, à la résoudre. Nous ne pouvons que faire ressortir, quant à présent, l'intérêt de premier ordre que présenterait, au point de vue de l'aspect monumental de Paris, cette proposition hardie, et appeler sur elle toute l'attention des pouvoirs publics. Il est à peine besoin d'ajouter que si une suite doit être donnée à cette idée séduisante, il faut qu'elle soit immédiate pour que le temps soit suffisant. »

Telle fut l'impression unanime du jury. L'opinion si magistralement exprimée par le Rapporteur avait si bien traduit la pensée générale, qu'elle recueillit tous les suffrages sans exception.

C'est là cependant le point du projet qui a provoqué le plus de critiques et soulevé le plus d'objections, les unes d'ordre esthétique, les autres d'ordre financier, tant à la Commission du Sénat qu'à la Chambre des Députés.

On a dit, et M. Krantz s'est fait le défenseur très énergique et très convaincu de cette opinion à la Commission du Sénat, que le Palais de l'Industrie et le Pavillon de la ville de Paris, rendaient et pouvaient rendre encore de grands services. Le premier abrite des expositions et des exhibitions de toute sorte, Salon des beaux-arts, Concours hippique, Concours d'animaux gras, Exposition du livre, de la vélocipédie, etc., etc.

Il a coûté 10 millions, est sagement établi, et si on peut différer sur sa valeur au point de vue de l'art, on ne peut nier qu'en définitive il ne soit conforme à sa destination.

Et le petit Pavillon de la ville de Paris, œuvre de M. Bouvard, le savant architecte, quelle raison de le démolir? Est-on sûr de faire mieux? Cela n'est pas certain.

Ce n'est pas tout, dans la pensée de quelques-uns de nos collègues, une Exposition ne peut donner naissance qu'à des œuvres essentiellement provisoires; le temps fait, d'ailleurs, défaut aujourd'hui pour mûrir suffisamment celles qui devraient revêtir un caractère définitif.

Et on ajoute que la preuve en est dans les constructions que nous ont laissées les Expositions précédentes ; n'y a t-il pas lieu, en effet, de concevoir quelques craintes en présence des héritages qu'elles nous ont légués : le Palais de l'Industrie en 1857, le Palais du Trocadéro en 1878, la Galerie des Machines qui masque un des plus beaux monuments de Paris, et la Tour de 300 mètres en 1889?

Pour ne parler que des constructions du Champ-de-Mars, n'y a-t-il pas là un empêchement sérieux de varier comme nous pourrions le désirer cette partie de l'Exposition de 1900?

Et qui nous dit que les édifices projetés sur la rive droite ne nous laisseront pas les mêmes regrets dans l'avenir?

Passe encore si toutes ces transformations s'opéraient sans bouleverser les Champs-Élysées pendant la période d'exécution des travaux et porter une main sacrilège sur la plus belle promenade du monde.

Mais au contraire, nous sommes menacés d'une hécatombe regrettable d'arbres et de massifs qui en sont le plus bel ornement!

Le projet serait peut-être acceptable si, au lieu de cette mutilation, on proposait la suppression pure et simple du Palais de l'Industrie et du Pavillon de la ville de Paris, et leur remplacement par des arbres, des massifs et des parterres; si, au lieu d'élever sur leurs ruines des édifices hâtivement conçus, on couvrait de plantations l'emplacement qu'ils occupent.

Enfin, ce qui est plus grave encore, c'est le chiffre excessif et injustifié de la dépense en l'état actuel de nos finances, 20 millions, alors qu'en conservant le Palais de l'Industrie, quelques centaines de mille francs auraient suffi à y faire les réparations nécessaires et à y apporter les modifications reconnues indispensables.

Telles sont les critiques qu'a provoquées cette partie du projet.

Reprenons une à une toutes ces objections.

Personne ne méconnaît que le Palais de l'Industrie a rendu et est susceptible de rendre encore de réels services. Mais ce serait une erreur de croire qu'en le conservant on réaliserait une économie de 20 millions. Il nécessite en effet d'importantes réparations, de l'aveu même de ceux qui ne sont pas partisans de sa suppression. M. Berger, qui est de ce nombre, d'accord avec des membres très autorisés de la Commission supérieure, convenait qu'il était nécessaire d'y apporter des modifications considérables.

M. Quentin Beauchart, conseiller municipal du quartier, après avoir fait des objections assez vives au projet a fini par s'y rallier, et dans une lettre datée du 15 juin 1894, il concluait sinon à la démolition du Palais de l'Industrie, du moins à des transformations si considérables qu'elles équivalaient presque à une reconstitution totale.

Comme le dit avec raison l'éminent Commissaire général, dans son discours à la Chambre des Députés :

« La combinaison subsidiaire indiquée par M. Quentin-Beauchart et consistant à maintenir le Palais de l'Industrie, en modifiant son aspect et en améliorant ses façades, laisserait subsister le vice originel ; elle serait coûteuse, et, comme toutes les demi-mesures, insuffisante. Conserver le Palais de l'Industrie, ce serait renoncer, pour l'Exposition de 1900, à la nouveauté et à l'originalité ; ce serait tomber dans les redites et la banalité ; ce serait tromper les légitimes espérances de la population parisienne.

« C'est là la clef de voûte du projet, l'idée maîtresse du plan, la condition essentielle du succès. »

Ajoutons à cela qu'à la dépense de quelques millions qu'entraînerait la conservation du Palais de l'Industrie, il faudrait ajouter, si on l'affectait aux mêmes usages qu'en 1889, les frais considérables de l'édification de deux palais provisoires, l'un pour l'exposition rétrospective, l'autre pour les œuvres d'art modernes.

Ce n'est pas tout : la transformation de l'ancien Carré Marigny, avec jonction au Palais de l'Industrie, aura pour effet de faire disparaître le masque compact qui obstrue la vue de la Seine et de rétablir une perspective qu'on avait eu le tort de couper; elle aura, en outre, l'avantage de substituer au Palais de l'Industrie et au Pavillon de la ville de Paris des palais plus modernes, plus décoratifs et mieux appropriés à leur destination.

Nous pouvons compter à cet égard sur le génie inventif de la génération d'architectes à qui nous devons l'Hôtel de Ville, la Sorbonne et la mairie du Xe arrondissement.

Enfin elle rendra la vie à la partie du Cours-la-Reine comprise entre le Palais de l'Industrie et la Seine.

Quant aux craintes exprimées au sujet de l'envahissement et de la dévastation des Champs-Elysées, elles ne reposent en réalité sur aucun fondement sérieux : disons tout d'abord que l'entrée de la nouvelle percée se trouve toute faite, puisque cette entrée coïncide exactement avec l'emplacement vide d'arbres qui se trouve devant le Palais de l'Industrie.

Tous les travaux s'exécuteront derrière l'alignement de la façade du palais.

La clôture du chantier partira de l'angle du Palais de l'Industrie voisine de l'avenue d'Antin, suivra parallèlement cette voie jusqu'à l'emplacement actuel du Jardin de Paris, dont elle respectera le massif de gros arbres, suivra en bordure la deuxième allée du Cours-la-Reine, dont la grande allée et l'allée cavalière resteront libres, et viendra rejoindre l'autre angle du Palais de l'Industrie du côté du restaurant Ledoyen.

La surface ainsi limitée est de 44,000 mètres carrés; la surface totale des jardins des Champs-Elysées jusqu'au rond-point étant de 301,000 mètres carrés, il en résulte que 1/7e seulement de cette surface sera occupé pendant la durée des travaux.

La partie occupée par le chantier est la moins fréquentée des Champs-Élysées. Toutes les parties dans lesquelles circule et se répand le public, c'est-à-dire la grande avenue, les massifs contenant le

Cirque, le Palais de Glace, les cafés-concerts de l'Alcazar, des Ambassadeurs, de l'Horloge et les divers restaurants ne seront touchés ni avant, ni pendant, ni après les travaux.

Le chantier destiné à la construction des nouveaux palais se trouvant, comme nous l'avons dit, tout entier derrière le Palais actuel de l'Industrie, sera très peu visible. Il ne le sera pas dans tous les cas, de la grande avenue des Champs-Élysées.

Ce chantier, dans les parties que ne ferme pas le palais actuel, sera entouré d'une haute clôture en planches jointives sur lesquelles on fixera des treillages. Le tout sera peint dans le ton de la verdure et garni de plantes grimpantes. Aucune affiche n'y sera tolérée; aucune entrée ne sera pratiquée dans cette clôture du côté de l'avenue des Champs-Elysées.

La proximité de la Seine et de la nouvelle gare des Invalides offre d'ailleurs de précieuses facilités pour l'approvisionnement du chantier. L'accès principal des matériaux lourds et encombrants aura lieu sur un appontement installé sur la berge du quai de la Conférence. Un passage souterrain avec rampe et va-et-vient mécanique permettra, tout en dégageant le Cours-la-Reine, d'effectuer le bardage facile et rapide des pierres de taille.

Les matériaux arrivant par la gare des Invalides ou par les quais entreront dans le chantier par une des portes situées dans la deuxième allée du Cours-la-Reine. L'entrée et la sortie des ouvriers s'effectuera également par ces portes; des cantines ouvrières seront établies à l'intérieur des clôtures si on en reconnaît la nécessité.

Aucun charroi n'aura donc lieu dans la grande avenue des Champs-Élysées qui conservera jusqu'en 1900 sa physionomie connue. La façade du Palais de l'Industrie, qui constitue le quatrième côté du chantier, sera conservée le plus longtemps possible.

Ces considérations ont calmé l'émotion qui s'était produite tout d'abord dans le monde des artistes, dont la plupart approuvent aujourd'hui les transformations projetées aux Champs-Élysées.

Pour en finir avec la question des nouveaux palais et répondre à certaines craintes exprimées par quelques membres de la Commission du Sénat, l'Administration supérieure de l'Exposition nous donne l'assurance, quoique les superficies des deux nouveaux édifices ne puissent être exactement déterminées, qu'à l'issue du concours actuellement ouvert, que les deux constructions réunies occuperont sur le sol des Champs-Elysées une surface moindre que le total des deux constructions actuelles, tout en donnant une surface plus grande de locaux utilisables.

	mètres.
Le Palais actuel de l'Industrie occupe sur le sol une superficie de (en chiffres ronds)	30.500
Le Pavillon de la Ville de Paris	3.000
Soit ensemble	33.500

	mètres.
La surface utilisable aux deux étages du Palais actuel de l'Industrie est de	46.000
Celle du Pavillon de la Ville de Paris	3.000
Ensemble	49.000

La superficie totale de l'emplacement sur lequel porte, comme périmètre extrême, le concours du grand palais nouveau est de 32.000 mètres, ce qui peut représenter pour surface des constructions sur le sol environ	26.000
La superficie totale de l'emplacement sur lequel porte, comme périmètre extrême, le concours du petit palais est de 8.000 mètres, ce qui peut représenter pour surface des constructions sur le sol environ	6.000
Soit ensemble	32.000

	mètres.
La surface utilisable au rez-de-chaussée et aux étages du grand palais peut être évaluée à	42.000
Celle du petit palais à	8.000
Ensemble	50.000

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que l'embellissement de Paris, résultant de la construction du pont, de la substitution du grand palais au Palais de l'Industrie, et du remplacement du Pavillon de la Ville de Paris par le petit palais des Arts rétrospectifs devenant propriété de la Ville, a été la raison déterminante pour le Conseil municipal de Paris de participer à la dépense, dans la même proportion que l'État, soit vingt millions, ce qui équivaut au 1/5 du chiffre total de la dépense.

Passons aux arbres :

Pas un arbre de la grande avenue, pas un arbre des contre-allées, pas un arbre des massifs fréquentés des Parisiens ne sera touché. Bref, les plantations des Champs-Élysées ne subiront aucune atteinte; il en sera de même des superbes allées des quais d'Orsay et de Billy. Tout se bornera à une transplantation de platanes et de marronniers au Cours-la-Reine.

Au demeurant, le périmètre de l'Exposition, non compris le Champ-de-Mars et le Trocadéro, comprend 5.711 arbres; on en déplacera moins du dixième. Le nouvel aménagement leur en substituera 647, soit une centaine de plus.

Pour ce qui est du Salon et des autres concours qu'abrite chaque année le Palais de l'Industrie, des mesures sont prises pour réduire au strict minimum la durée d'émigration temporaire et leur trouver un asile provisoire, en attendant qu'ils disposent des nouveaux palais des Champs-Élysées.

Ce sont toutes ces considérations qui ont déterminé la majorité de la Commission du Sénat à accepter sans modifications la partie du projet relative au plan de l'Exposition de 1900, proposé par le Gouvernement et adopté par la Chambre des Députés.

DÉPENSE

La dépense est évaluée à 100 millions. Elle se décompose ainsi :

I. TRAVAUX

Clôtures d'enceinte et guichets d'entrée	300.000 fr.
Bas ports et quais de la Seine, ponts et passerelles sur la Seine	9.460.000
Palais et constructions des Champs-Elysées	20.625.000
Palais et constructions de l'Esplanade des Invalides, des quais, du Champ de Mars et du Trocadéro	24.320.000
Nivellement du sol et réseau d'égouts, viabilité, jardins et plantations, canalisation des eaux et chemin de fer circulaire	5.590.000
Pavillons des services généraux et divers, fontaines et motifs décoratifs des jardins et avenues, fêtes, concours d'exercices physiques à Vincennes	8.100.000
Remise en état des lieux après l'Exposition	600.000
Frais d'agence, somme à valoir	4.005.000
Total	73.000.000 fr.

II. EXPLOITATION

Service mécanique et électrique, manutention	6.900.000 fr.
Expositions rétrospectives	1.500.000
Congrès, auditions musicales, expositions diverses	1.400.000
Jury des récompenses	1.000.000
Exonérations à des exposants ouvriers, dépenses diverses	700.000
Somme à valoir	500.000
Total	12.000.000 fr.

III. SERVICE CENTRAL

Personnel, matériel, impression, douane, police, pompiers, fabrication de tickets, dépenses générales	8.000.000 fr.
Réserve	7.000.000
Total	15.000.000 fr.

Résumé :

Travaux	73.000.000 fr.
Exploitation	12.000.000
Service central	15.000.000
Total général	100.000.000 fr.

Ce chiffre de 100 millions adopté par la Sous-Commission et la Commission supérieure de 1900 se justifie par des considérations d'ordre divers.

L'accroissement certain du nombre des exposants et l'augmentation correspondante de l'étendue des surfaces couvertes, la participation des puissances étrangères, l'extension nécessaire du périmètre de l'Exposition avec ses conséquences naturelles : surcroît de frais pour la viabilité, pour la distribution de l'eau et du gaz, les égouts, les clôtures, l'éclairage, le transport des visiteurs dans l'enceinte, la transformation de l'Exposition en un vaste atelier plein de mouvement et de vie, résultat du nouveau mode de classification, l'organisation de puissants foyers électriques, l'ouverture des galeries le soir, la multiplication des fêtes de nuit, l'organisation de musées centenaires et de pavillons de congrès en rapport avec les progrès de l'économie politique et sociale, la création de deux nouveaux palais et du pont établi dans l'axe de l'Esplanade des Invalides, l'installation des concours d'exercices physiques au bois de Vincennes, tout cela entraînera un chiffre de dépenses qu'il n'est pas excessif de fixer à 100 millions.

Ce chiffre a paru cependant exagéré à quelques membres de la Commission, si on le compare aux dépenses d'exécution et d'entretien des Expositions de 1867, de 1878 et de 1889.

L'Exposition de 1867, avec un ensemble de surfaces couvertes de 163,000 mètres, a nécessité une dépense de 23 millions

L'Exposition de 1878 a coûté 41,716,038 francs pour une superficie couverte de 273,000 mètres, plus 9,928,827 fr. 40 pour le Palais du Trocadéro, d'une superficie de 16,000 mètres, et 3,608,607 pour le jardin, les aquariums, les cascades et autres annexes, soit au total, 55,343,473 fr. 94 centimes.

En 1889, la dépense totale à prévoir était évaluée à 43 millions, dont 3 millions pour dépenses imprévues ;

Elle s'est élevée à 40 millions en chiffres ronds (39,989,598 fr. 95), plus 3 millions qu'a nécessité le maintien du Palais du Champ-de-Mars.

80 millions pour 1900, déduction faite des 20 millions prévus pour la construction des deux palais, c'est là un bond que certains de nos collègues ont trouvé trop considérable. Mais en réalité les prévisions de dépenses ne sont pas exagérées, si on se rapporte aux considérations que nous avons développées plus haut. Elles se justifient par de nombreuses raisons, notamment par l'éclat que le Gouvernement désire donner aux assises de la fin du siècle, par le large concours qu'il est permis d'attendre des puissances étrangères et par l'embellissement définitif dont l'Exposition dotera la capitale.

Voies et moyens. — Recettes. — Compensations. Combinaison financière.

Les ressources qui peuvent être affectées au payement de cette dépense totale de 100 millions, se composent des éléments suivants :

Subvention de la Ville de Paris;

Part contributive de l'État;

Produit des concessions, locations et recettes diverses :

Produit de la revente des matériaux.

1° Subvention de la Ville de Paris.

Le Gouvernement devait s'assurer avant tout le concours de la Ville de Paris.

Des négociations ont été ouvertes, et le Conseil municipal de Paris, tenant compte des avantages divers que faisait à la capitale le projet dont nous avons parlé, a consenti à porter de 8 millions, chiffre de la subvention allouée en 1889, à 20 millions sa participation aux dépenses de l'Exposition de 1900, ainsi qu'il en a été décidé dans la convention entre l'État et la Ville de Paris, à la date du 18 novembre 1895. (Voir annexe n° 1.)

Cette somme de 20 millions doit être versée en cinq annuités à partir de 1896.

Le payement en est d'ailleurs subordonné aux conditions suivantes :

1° Les bénéfices pouvant résulter de l'Exposition seront partagés par moitié entre la Ville et l'État, condition plus avantageuse que celle qui figure à l'article 44 des statuts de l'association de garantie de l'Exposition universelle de 1889, qui dispose que les bénéfices éventuels seront répartis entre l'association de garantie, la Ville de Paris et l'État à proportion des subventions et des engagements de chacun d'eux :

2° La concession à la Ville de Paris, à charge de rétrocession, des lignes de tramways destinées à desservir l'Exposition;

3° L'entente avec le Conseil municipal au sujet du programme de concours pour la construction

des bâtiments à édifier en remplacement du Palais de l'Industrie :

4° La restitution des promenades à la Ville, dans l'état où elles seront prises, sauf les modifications résultant de la création de la nouvelle promenade entre les Champs-Élysées et l'Esplanade des Invalides, ainsi que de la construction des deux Palais en bordure de cette avenue, et le rétablissement des arbres et massifs qu'il sera nécessaire de déplacer ;

5° La cession à la ville, au Champ de Mars et au Trocadéro, de constructions présentant une surface totale équivalente à celles des constructions qu'elle y possède ;

6° La cession du petit palais à construire sur la gauche de la nouvelle promenade des Champs-Élysées à l'Esplanade des Invalides en remplacement du Pavillon de la Ville de Paris au Cours-la-Reine ;

7° Le maintien des effets de la convention passée le 16 juillet 1891 entre la Ville et l'État au sujet du Palais de l'Industrie pour les nouveaux palais à édifier aux Champs-Élysées ;

8° La faculté pour la Ville de reprendre, par préférence, les matériaux de construction provisoire que l'État serait tenu de démolir après l'Exposition ;

9° Le payement par l'État, du jour où il en aura la disposition, des contributions, taxes et impôts de toute nature frappant les dépendances du domaine communal au profit de l'État ;

10° L'engagement par l'État d'exécuter l'avant-projet soumis au Conseil municipal et d'obtenir des Chambres les autorisations nécessaires pour permettre de réaliser, en temps utile, la combinaison financière au moyen de laquelle sera dotée la dépense de la subvention municipale ;

11° Le vote par le Parlement d'une subvention au moins égale à celle de la ville de Paris, et la garantie du placement des 60 millions de francs de bons prévus dans les recettes ;

12° La mise à la charge de l'État des frais d'enregistrement ou autres auxquels donnerait lieu la convention.

Parmi ces conditions, les unes se justifient d'elles-mêmes ; les autres sont une large mais légitime compensation de l'élévation de la part contributive de la Ville par rapport à celle de 1889.

2° Part contributive de l'État.

Les dépenses imputées sur les fonds du Trésor se sont élevées en 1878 à 31,700,000 francs, soit 57 o/o de la dépense totale. Elles ont été, en 1889, de 17 millions de francs, soit 34 o/o du total, chiffre auquel s'ajoute celui de 3 millions pour la conservation partielle des monuments du Champ-de-Mars et la création d'un nouveau champ de manœuvres : au total 20 millions.

C'est précisément à 20 millions que se trouve fixée la part contributive de l'État pour l'Exposition universelle de 1900. La proportion entre les subsides du Trésor et la dépense totale n'est donc cette fois que de 20 o/o. Pour la première fois, le concours de l'Etat ne dépasse pas celui de la Ville.

Nous avons fait ressortir plus haut les compensations que trouverait la ville de Paris au sacrifice de 20 millions qu'elle s'impose pour l'Exposition de 1900.

Voyons maintenant les avantages que l'État peut en retirer.

On estime que l'Exposition de 1889 a attiré à Paris 1,250 millions de francs dont 500 millions ont été fournis par les visiteurs de la province, et 750 par les visiteurs étrangers. Le marché de la capitale n'étant, comme nous l'avons dit, qu'un marché d'intermédiaires, cette manne s'est répandue, en grande partie, sur tout le territoire de la France, où les commerçants parisiens sont allés chercher les objets de consommation et les autres marchandises destinées à la vente. Il n'est pas téméraire d'affirmer que ces chiffres seront de beaucoup dépassés en 1900.

De plus, les années d'Exposition sont toujours fructueuses au point de vue de notre commerce extérieur, et, contrairement à l'affirmation du rapporteur à la Chambre des Députés, cette augmentation de nos échanges n'est nullement compensée par le déficit de l'année qui précède et de l'année qui suit.

Les statistiques en font foi.

En 1853, nos exportations étaient de 1 milliard 541 millions ; en 1854, de 1 milliard 413 millions. Elles ont été de 1 milliard 558 millions en 1855, année de l'Exposition ; de 1 milliard 893 millions l'année suivante, 1856 ; de 1 milliard 866 millions en 1857 ; et enfin de 1 milliard 887 millions en 1858.

Pour l'Exposition de 1867, c'est le contraire qui s'est produit Le chiffre de nos exportations n'a été cette année que de 2 milliards 826 millions, fléchissement qui s'est légèrement accentué en 1868 — 2 milliards 790 millions, tandis que les années précédentes, 1865 et 1866, se soldaient par les chiffres respectifs de 3 milliards 89 millions ; et 3 milliards 181 millions et l'année 1869 3 milliards 75 millions.

Pour l'Exposition de 1878, nous avons, eu : En 1876, 3 milliards 575 millions ; en 1877, 3 milliards 436 millions ; en 1878, année de l'Exposition, nouveau fléchissement, 3 milliards 179 millions, immédiatement suivi d'une progression qui se continue les années suivantes :

3 milliards 321 millions en 1879
3 milliards 467 millions en 1880
3 milliards 561 millions en 1881
3 milliards 574 millions en 1882

Enfin, pour l'Exposition de 1889, nous passons successivement de 3 milliards 249 millions, en 1886 ; 3 milliards 244 millions en 1887 ; 3 milliards 246 millions en 1888, pour sauter brusquement à 3 milliards 703 millions, en 1889, année de l'Exposition. Le relèvement de l'exportation s'est maintenu et un peu accentué en 1890.

Tout porte à croire que l'Exposition de 1900 sera encore plus productive que sa devancière.

Passons maintenant à notre commerce intérieur :

En 1854, les recettes de nos chemins de fer étaient de 198 millions 847,000 fr. ; en 1855, elles ont été de 267 millions 400,000 fr. ; en 1856, de 305 millions 208.000 fr., soit une différence de 107 millions entre l'année qui précède l'Exposition et l'année qui la suit.

En 1866, les recettes étaient de 623 millions 438,000 fr. ; elles sont passées en 1867, à 577 millions 707,000 fr. ; à 684 millions 956,000 fr., en 1868, soit une différence de 61 millions entre l'année qui a précédé et l'année qui a suivi l'Exposition.

Résultat meilleur encore pour l'Exposition de 1878 :

868 millions 204,000 fr. en 1877
931 millions 914,000 fr. en 1878
945 millions 565,000 fr. en 1879

soit une différence de 77 millions.

Enfin, pour l'Exposition de 1889, nous trouvons les chiffres suivants :

Recettes de :

1887 : 1 milliard 60 millions 543,000 fr.
1888 : 1 milliard 80 millions 655.000 fr.
1889 : 1 milliard 159 millions 368.000 fr.
1890 : 1 milliard 153 millions 618,000 fr.
1891 : 1 milliard 184 millions 942,000 fr.

soit une différence de 124 millions 159,000 fr. entre 1887 et 1891.

Quelle augmentation d'activité industrielle et commerciale, autrement dit de richesse publique, le pays entier a retirée de ces Expositions, et en particulier de celle du Centenaire !

Ajoutons à cela que le produit des postes et télégraphes s'est accru de 7 millions en 1889 et celui des contributions indirectes de 36 millions.

L'État a donc toutes chances de récupérer et au delà le chiffre de sa participation en 1900 :

3° Produits des entrées.

Le produits des entrées a été de :

10.766.000 fr. en 1867 ;
12.575.000 fr. en 1878 ;
21.584.000 fr. en 1889.

Nous avons développé plus haut les raisons qui permettent de compter sur 60,000,000 d'entrées en 1900.

Développement et amélioration des moyens de transport en France et à l'étranger, réduction des tarifs et augmentation considérable du nombre des voyageurs depuis 1889, multiplication des trains spéciaux de visiteurs prévus d'ores et déjà par les chemins de l'État et les grandes Compagnies, avantages particuliers aux voyageurs isolés, souscripteurs de vingt billets d'entrée, participation officielle des puissances étrangères, ouverture de l'Exposition le 16 avril au lieu du 6 mai, ouverture des galeries le soir et organisation des fêtes de nuit, entrée sur la place de la Concorde, nouveauté de la classification, rôle inédit assigné à la Seine, annexe de Vincennes, etc. Nous n'y reviendrons pas. Il y a là des éléments exceptionnels de succès qui ont amené les personnes les plus compétentes à considérer comme réalisable le chiffre de 60 millions d'entrées prévu au projet.

4° Produit des concessions, locations et recettes diverses, produit de la revente des matériaux.

Ces recettes ont un caractère trop aléatoire pour qu'il soit possible de les évaluer d'une manière certaine. Disons seulement qu'elles ont donné en 1889, 2,400,000 francs pour les concessions, locations et recettes diverses, et 1,027,000 pour la revente des matériaux.

A ces recettes s'ajoute enfin la somme de 1 million 500,000 francs pour le pont de Constantine, à supporter moitié par l'État et moitié par la Compagnie de l'Ouest.

Elle sera reportée sur le pont à construire dans l'axe de la promenade des Invalides.

C'est là une recette certaine, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante adressée par M. le Ministre des Travaux publics à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, à la date du 6 mai 1895.

. . . .

Dans votre lettre du 26 janvier, vous indiquiez que les ressources affectées au pont projeté sous le nom de pont de Constantine devront être reportées dans l'axe de l'Esplanade pour venir en déduction des dépenses de l'Exposition.

Tout en reconnaissant la légitimité du principe de cette déduction au regard du budget de l'Exposition, je dois faire remarquer qu'aucune ressource n'a été affectée, jusqu'à présent, sur le budget de l'État, à la construction du pont de Constantine. Il n'a été question de ce pont que dans la convention passée entre la Ville et la Compagnie de l'Ouest au sujet de la cession par la Ville à la Compagnie des terrains de l'Esplanade pour l'établissement de la gare des Invalides. Il résulte de l'article 4 de cette convention que la Compagnie de l'Ouest a pris, envers la Ville, l'engagement de supporter, à sa place, la part contributive qui incomberait au budget municipal dans l'établissement d'un prolongement de la rue de Constantine.

« La Compagnie de l'Ouest aurait été ainsi appelée à supporter la moitié de la dépense d'établissement d'un pont de vingt mètres dont l'avant-projet, montant à 1,500,000 francs a été dressé par le service de la navigation, et elle s'est déclarée prête à reporter ce concours sur le pont de l'Esplanade, sous la seule condition que ce pont, sur au moins vingt mètres de largeur, serait conservé après l'Exposition. La part de l'État, évaluée à 750,000 francs, ne pourra être imputée sur la deuxième section du budget que lorsqu'un décret rendu en Conseil d'État aura autorisé l'exécution des travaux. Je me propose de provoquer, en temps utile, le décret qui reporterait d'ailleurs, sur le pont de l'Esplanade les 750,000 francs d'abord prévus pour le pont de Constantine.

« Agréez Monsieur le Ministre et cher collègue, les nouvelles assurances de ma haute considération.

« Le Ministre des Travaux publics,
« *Signé* : DUPUY-DUTEMPS. »

5° Combinaison Financière.

Les subventions de la Ville et de l'État atteignant 40 millions, restaient 60 millions à procurer au budget de l'Exposition.

Mais comment en obtenir à l'avance l'équivalent ?

Après une étude longue et consciencieuse, la Sous-Commission et après elle la Commission supérieure se sont arrêtées à la convention entre l'État et divers Établissements financiers qui a été approuvée par la Chambre des Députés (Annexe n° 2.)

C'est une combinaison analogue à la combinaison de 1889, celle des bons-tickets, sauf quelques modifications.

D'après cette convention, la somme de 60 millions est réalisée par une émission publique de bons, comme en 1889. Le bon de 20 francs donne droit à vingt coupons d'entrée.

Les souscripteurs participent, comme en 1889, à des tirages de lots en argent. Le montant de ces lots sera fourni par les intérêts du capital souscrit et versé.

Chaque bon donne droit, au choix du porteur, soit à une réduction permanente sur les prix normaux d'entrée, de 25 o/o dans les établissements de spectacle à l'intérieur de l'enceinte, soit à une diminution sur les prix de transport pendant la durée de l'Exposition, pour un, deux ou trois voyages suivant le parcours. Cette diminution varie de 4 fr. 95 à 14 fr. 20, suivant les zones, et suivant la classe, par rapport aux billets d'aller et retour.

En Algérie, en Tunisie et en Corse, la réduction, pour un voyage moyen sur les chemins de fer du continent, est portée à 50 o/o, avec validité du billet pour un mois. Enfin une réduction de 35 o/o est accordée pour un voyage d'une durée de deux mois, par les Compagnies maritimes qui exploiteront les lignes postales méditerranéennes en 1900.

C'est dans ces conditions qu'a été provoqué le concours de cinq grands établissements financiers : le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, le Comptoir national d'escompte, la Société générale et la Société de crédit industriel et commercial.

Toutefois, comme le fait observer notre éminent collègue, M. Boulanger, dans son rapport du 14 novembre 1895 à la Sous-Commission des finances de la Commission supérieure, on a tenu, en faisant appel à ces établissements de crédit, à ménager un appel plus direct au pays, aux Chambres de commerce, aux banquiers, aux industriels, et à laisser ainsi pour partie à ces souscripteurs élémentaires l'honneur comme la responsabilité et la garantie de l'entreprise.

Le succès de cette combinaison est attesté par les résultats de la souscription : au lieu de 3.250 parts à 20.000 fr. qui étaient offertes, on en a souscrit 5.499, chiffre correspondant à un capital de 109.980.000 francs. La province compte à elle seule 2.923 souscripteurs.

L'excédent a été soumis depuis aux formalités de la réduction. On a considéré les souscriptions à une part comme irréductibles; les autres ont été ramenées à deux parts.

Certains membres de la Commission du Sénat ont trouvé excessive la commission de 5 millions consentie aux syndicataires, commission qui sera soldée par 250.000 bons et se répartira de la manière suivante : commission de confection des bons à 0 fr. 10 — 325.000 francs; commission de guichet à 0 fr. 35 — 1.137.500; commission de garantie à 0 fr. 93 — environ 3 millions, et enfin fonds de publicité évalué à 537.000 francs.

A quoi il a été répondu que pour l'émission de 30 millions de 1889 on a donné 10 o/o de commission aux garants.

Au même taux, c'était pour l'émission actuelle une dépense de 6 millions et demi. C'est en discutant pied à pied qu'on a fini par obtenir le chiffre très réduit de 5 millions. Or, il est à remarquer que l'émission étant plus importante qu'en 1889, les établissements financiers courent des risques plus considérables, et ce qui prouve qu'ils ne poursuivent aucun but de lucre et de spéculation, c'est que, malgré la réduction qu'ils ont subie sur leur souscription comme tous les autres garants et l'abandon même de leur part ainsi réduite, ils ont consenti, tant était grande d'ailleurs leur confiance dans les souscriptions recueillies par leurs soins, à rester engagés jusqu'à concurrence de leur part primitive, c'est-à-dire de 120 parts, si la garantie devenait effective et si les défaillances se produisaient de la part d'autres souscripteurs.

Voilà donc le capital de 60 millions réalisé; il ne restait plus qu'à assurer le service des lots et à ménager, sans toucher à ce service, des disponibilités pour l'acquittement des dépenses.

On y est parvenu de la manière suivante : La Caisse des dépôts et consignations a accepté le dépôt du montant des souscriptions moyennant un intérêt de 2 1/2 o/o, qui fournira les lots.

D'autre part, la Banque de France a consenti à faire, pour les dépenses courantes, les avances nécessaires au taux de 1 1/4 o/o, avances gagées par le certificat du dépôt à la Caisse des dépôts et consignations.

C'est pour balancer l'acquittement de ces intérêts qu'on a réservé, sans en faire état dans les prévisions de recettes mises en regard des prévisions de dépenses, le produit spécial des concessions et des reventes des matériaux.

Quant aux parts contributives de la ville de Paris et de l'État, elles seront réalisées en cinq annuités pour la Ville, tandis que les annuités de l'État ne commenceront vraisemblablement qu'à partir de 1897.

Telle est l'économie générale du système financier adopté par la Chambre des Députés, sur l'avis de la Commission supérieure et proposé au vote du Sénat. Il y a un réel intérêt à ce que ce vote intervienne à brève échéance, les engagements de la Caisse des dépôts et consignations se rapportant à l'hypothèse où les fonds seraient versés dans le premier trimestre de 1896, d'une part, et d'autre part, la garantie des souscripteurs ne devenant effective qu'à la condition que le vote du Parlement interviendra au plus tard dans le premier semestre de 1896.

Disons enfin en terminant, pour répondre à des craintes exprimées par nos collègues MM. Prevet et Poirrier, au sein de la Commission du Sénat, que des mesures seront prises pour parer à la dépréciation des tickets qui pourrait résulter d'un afflux trop considérable à un moment donné. Une combinaison est actuellement à l'étude au Ministère du Commerce pour éviter cet inconvénient.

Tel est, Messieurs, à grands traits, le projet de loi qui vient en délibération devant le Sénat.

C'est après en avoir examiné une à une toutes les dispositions avec le plus grand soin, que votre Commission a accepté successivement les articles du texte qui vous est soumis. 3 voix seulement se sont prononcées contre l'article premier relatif à la convention avec la ville de Paris; contre l'article 2 qui vise la convention passée le 18 novembre 1895 entre l'Etat et les établissements financiers plus haut désignés, dont les autres dispositions ne sont que la conséquence naturelle, et enfin contre l'ensemble du projet.

En ce qui concerne l'article 10, introduit en cours de délibération à la Chambre des Députés, votre Commission n'a pas été sans s'apercevoir qu'il laissait à désirer tant au point de vue de la forme qu'au point de vue du fonds. Il n'est pas douteux que son application ne va pas sans de très grandes difficultés.

Aussi, la Commission aurait-elle reculé devant les inconvénients de toute nature que présente cette disposition, si le Gouvernement n'avait insisté sur les inconvénients plus grands encore, que présenterait le retour du projet à la Chambre des Députés, et n'avait instamment demandé à la Commission de voter le projet sans modification.

Ce sont toutes ces considérations qui l'amènent à demander au Sénat l'adoption intégrale du texte voté par la Chambre par 425 voix contre 69 sur 494 votants.

En agissant ainsi, il permettra de préparer en temps utile et dans les conditions les plus favorables le grand tournoi pacifique de la fin du siècle, où nous verrons dans tout son épanouissement le clair et lumineux génie de la France, et où nous montrerons aux nations de l'ancien et du nouveau monde, avec un éclat incomparable, nous en avons la ferme assurance, ce que peut un peuble libre, résolu à sauvegarder sa place dans le monde et à conserver son rôle dans la civilisation.

PROJET DE LOI

Article premier. — Est approuvée la convention passée le 18 novembre 1895 entre le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, représentant l'Etat, d'une part, et le Préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, autorisé par délibération du Conseil municipal du 13 juillet 1895, d'autre part, ladite convention ayant pour objet la participation financière de la Ville à l'Exposition universelle de 1900.

Art. 2. — Est approuvée la convention passée le 18 novembre 1895 entre le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, représentant l'État d'une part, le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, le Comptoir national d'escompte, la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, la Société générale de Crédit industriel et commercial, d'autre part, ladite convention ayant pour objet l'émission de 3.250.000 bons de vingt francs, munis chacun de vingt billets d'entrée à l'Exposition.

Ces bons seront dispensés de tout impôt à l'exception de la taxe établie sur les lots et participeront à vingt-neuf tirages de lots, suivant le détail porté à la convention.

Art. 3. — La part contributive de l'État aux dépenses de l'Exposition est fixée à 20 millions de francs (20.000.000 fr.).

Les crédits nécessaires seront ouverts par les lois annuelles de finances dans la limite de la dotation ci-dessus fixée.

Pendant la prorogation des Chambres, ces crédits pourront être ouverts, conformément à la loi du 14 décembre 1879, par des décrets rendus en Conseil d'État, après avoir été délibérés et approuvés en Conseil des Ministres. Ces décrets devront être soumis à la sanction des Chambres dans la première quinzaine de leur plus prochaine réunion.

Art. 4. — En cas d'insuffisance des annuités de subvention de la Ville et des crédits budgétaires annuels pour couvrir les dépenses des exercices correspondants, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est autorisé à demander à la Banque de France les avances consenties par la lettre du Gouverneur de la Banque de France en date du 16 novembre 1895, annexée à la présente loi.

Ces avances faites aux taux annuel d'intérêt de un quart pour cent (1 1/4 o/o) seront garanties par la remise à la Banque de France des récépissés de la Caisse des dépôts et consignations, remise qui vaudra nantissement au profit de la Banque. Elles ne dépasseront pas le chiffre total de trente millions de francs (30.000.000 fr.) et seront remboursables au plus tard le 31 décembre 1900.

Art. 5. — Les dépenses de l'Exposition, y compris les intérêts des avances qui seraient demandées à la Banque de France, sont limitées aux ressources fournies par la subvention de la Ville, le produit de l'émission, la participation financière de l'État et les recettes accessoires, telles que produit des concessions, des locations et de la revente des matériaux.

Art. 6. — La subvention de la ville de Paris, le produit de l'émission, lors de son retrait de la Caisse des dépôts et consignations, les avances de la Banque de France, et généralement toutes les recettes de l'Exposition, seront versés au Trésor, à titre de fonds de concours pour dépenses publiques, conformément à l'article 13 de la loi du 6 juin 1843.

Art. 7. — Les opérations de recettes et de dépenses de l'Exposition seront soumises à toutes les règles sur la comptabilité publique; elles seront effectuées par les agents du Trésor et soumises au contrôle de la Cour des comptes.

Art. 8. — Un rapport annuel faisant connaître la situation de l'entreprise et donnant le compte détaillé des recettes et des dépenses sera présenté au Président de la République, publié et distribué au Sénat et à la Chambre des Députés.

Art. 9. — Les conventions approuvées par les articles 1 et 2 de la présente loi, les actes désignés dans l'article 1er, paragraphe 9 de la loi du 28 février 1872 et dans l'article 19 de la loi du 28 avril 1893, et, d'une manière générale, les autres actes à passer par l'administration de l'Exposition ne seront assujettis qu'au droit de trois francs (3 fr.).

Art. 10. — Dans tous les travaux, dans toutes les commandes de matériel et de fournitures ayant pour objet la construction des bâtiments, l'organisation, l'installation de l'Exposition de 1900, des conditions humaines de travail ouvrier seront établies pour l'exécution des travaux en régie de la ville de Paris et de l'État, ou inscrites au cahier des charges des entrepreneurs, des industriels et des fournisseurs.

Ces conditions seront :

Un jour de repos par semaine,

NOMINATIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR

LA PROMOTION D'AMSTERDAM

Par décrets en date du 10 juin 1896, rendus sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et vu les déclarations du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 9 juin 1896, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition internationale d'Amsterdam en 1895 :

AU GRADE D'OFFICIER

MM.

Allain (Alfred-Jacques-Gabriel-Désiré), négociant en vins en gros. Président honoraire de la chambre syndicale des vins et spiritueux de Paris. Vice-président de l'association des voyageurs et commis de l'industrie et du commerce depuis 1869. Ancien maire du XIIe arrondissement. Membre du jury à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours à l'exposition de Moscou. Exposant à Chicago. Membre du jury supérieur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Vice-Président du comité de la section française. Hors concours : membre du jury. Président du groupe I à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Chevalier du 27 décembre 1888.

Pierron (Eugène-Vincent), architecte-voyer de la ville de Paris. Ingénieur des constructions métalliques à l'Exposition universelle de Paris en 1889. Membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Chicago, Membre du jury à l'Exposition de Lyon 1894. Hors concours: membre du jury à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Chevalier de mai 1888.

AU GRADE DE CHEVALIER

Amson (Arthur), fabricant de maroquinerie à Paris. Hors concours : membre du jury à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours à l'Exposition de 1889. Hors concours: exposant à Chicago. Hors concours : président du jury de la classe 89 à l'Exposition de Lyon 1894. Hors concours: membre du jury à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Bail (Michel-Jean), ingénieur civil. Fabricant d'essieux à Persan (Seine-et-Oise). Hors concours à l'Exposition universelle de 1889. Grand prix à l'Exposition d'Anvers 1894. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Grand prix à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Bruant (François-Georges-Léon), horticulteur à Poitiers (Vienne). Vice-président de la Société d'ampélographie et de viticulture. Fondateur du journal l'*Horticulture poitevine*. Membre du comité de l'agriculture à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Membre du comité de la Vienne pour l'Exposition internationale de Bordeaux. Nombreuses récompenses aux Expositions d'horticulture.

Brylinski (Eugène-Mathieu-François-Xavier), négociant en confections à Paris. Président honoraire de la chambre syndicale de la confection et de la couture pour dames et enfants. Secrétaire du Conseil d'administration de l'Institut commercial de Paris. Membre de la Caisse des écoles du 2e arrondissement. Président de la Mutualité maternelle. Exposition à Moscou. Administrateur général du Comité de la Section française à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Buchet (Charles-François), directeur de la pharmacie centrale de France à Paris. Grands prix à l'Exposition universelle de Paris 1889 et à l'Exposition d'Anvers 1894. Hors concours : membre du jury à l'Exposition internationale de Lyon. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Hors concours : président du jury de la classe 81 à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Chevallier dit **Chevallier-Appert** (Alfred-Auguste), fabricant de conserves alimentaires à Paris. Président de la Chambre syndicale des fabricants de conserves de Paris. Expert en douanes depuis 1870. Membre des Comités à l'Exposition universelle de 1878. Hors concours : membre du jury à l'Exposition universelle de 1889. Membre des Comités aux Expositions de Moscou et de Chicago. Grand prix à l'Exposition d'Anvers 1894. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Médaille de bronze de LL. MM. la Reine et la Reine régente des Pays-Bas.

Denant (Cyr-Aimable-Achille), fabricant de cuirs vernis à la Briche-Saint-Denis (Seine). Secrétaire du syndicat général de la tannerie de France. Secrétaire du syndicat général des cuirs et peaux de France. Expert en douanes. Hors concours : membre du jury à l'Exposition universelle de 1889. Membre des Comités aux Expositions de Moscou et de Chicago. Grand prix à l'Exposition de Lyon. Hors concours : membre du jury à l'Exposition d'Anvers 1894. Hors concours : membre du jury à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Dreyfus-Bing (Paul-Louis), directeur-propriétaire de la *Revue du commerce extérieur*. Commissionnaire exportateur à Paris. Membre du jury à l'Exposition universelle de 1889. Secrétaire du comité d'installation à l'Exposition de Moscou, membre du jury à l'Exposition de Lyon. Hors concours : secrétaire-rapporteur du groupe IV à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Membre du jury à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Pasquelle (Eugène-Noël), libraire-éditeur copropriétaire de la maison Charpentier et Fasquelle à Paris. Médaille d'or à l'Exposition d'Anvers 1894. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Diplôme d'honneur à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Fillot (Jean-Baptiste-Narcisse), directeur gérant du Bon-Marché à Paris. Deux grands prix, trois médailles d'or, trois médailles d'argent à l'Exposition universelle de 1889. Exposant à Chicago. Rappel de grand prix à l'Exposition de Lyon. Hors concours : grande médaille d'honneur. (Économie sociale) à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Foucher (Paul-Édouard), fabricant de fécules, amidons et glucoses à la Briche-Saint-Denis (Seine). Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Membre des comités aux Expositions de Moscou et de Chicago. Grands prix aux Expositions d'Anvers et de Lyon. Hors concours : vice-président du jury du groupe IV à l'Exposition internationale d'Amsterdam Grand prix à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Goubaud (Abel-François), éditeur à Paris. Directeur de la Société des journaux de mode réunis. Hors concours à l'Exposition de Moscou. Membre des comités et exposants à l'Exposition de Chicago. Membre du jury à l'Exposition internationale du Livre à Amsterdam 1892. Membre du jury aux Expositions de Lyon et d'Anvers. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Diplôme d'honneur à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Guyot dit Guyot-Sionnest (Étienne-Ernest), constructeur de machines à Paris. Ingénieur des arts et manufactures. Président de section au tribunal de commerce de la Seine. Hors concours : membre du comité d'organisation de la Section française. Secrétaire-rapporteur du jury du groupe X à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Hamel (Christian-Marie-Edouard), fabricant de peluche noire pour chapellerie à Paris. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Exposant à Chicago. Grand prix et diplôme d'honneur à l'Exposition d'Anvers 1894. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Leblanc-Barbedienne (Émile-Gustave), fabricant de bronzes d'art à Paris. Grand prix à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours à l'Exposition de Moscou. Exposant à Chicago. Deux grands prix à l'Exposition d'Anvers 1894. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Le Vasseur (Armand-Henri), libraire-éditeur et éditeur d'estampes à Paris. Médailles d'argent et de bronze à l'Exposition universelle de 1889. Exposant à Chicago. Membre du jury à l'Exposition du livre a Amsterdam. Hors concours : membre du jury. Médaille d'or (Economie sociale) à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Fondateur d'une caisse de retraite et d'une caisse de secours en faveur de son personnel.

Mathelin (Pierre-Lucien), constructeur à Lille. Ancien président du conseil des prud'hommes de Lille. Ancien président de la chambre syndicale métallurgique du Nord. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878. Grand prix à l'Exposition universelle de 1889. Diplôme d'honneur à l'exposition d'Anvers 1894. Trois grandes médailles d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Merman (Charles-Henri-Georges), viticulteur à Bordeaux. Vice-président de la section des vins à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours : président du jury de la classe 24 à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Hors concours : président du jury des classes 55, 56 et 57 à l'Exposition internationnale de Bordeaux. Président du comité girondin des Expositions universelles. Ancien président de la Compagnie des courtiers assermentés près le tribunal de commerce de Bordeaux.

Minot (Joseph-Charles-Antoine-Simon), imprimeur-éditeur lithographe à Paris. Médailles d'or et d'argent à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours à l'Exposition de Moscou. Exposant à Chicago. Médaille d'or à l'Exposition de Lyon. Médaille d'or à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Hors concours à l'Exposition internationale de Bordeaux. Hors concours : membre du jury. Diplôme d'honneur à l'Exposition du centenaire de la lithographie

Périer (Jean-Pierre dit Léon), pharmacien et viticulteur à Pauillac (Gironde). Membre correspondant de l'Académie de médecine. Ancien agrégé et chargé de cours à la Faculté de médecine de Bordeaux. Hors concours : membre du jury de la classe 24. Médaille d'or décernée à la collectivité des grands crus de Pauillac à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Vice-président du comice du Médoc. Diplôme d'honneur à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Poussineau dit Félix (Émile-Martin), fabricant de vêtements de dames à Paris. Président de la chambre syndicale de la couture et de la confection. Président honoraire de la mutualité maternelle. Fondateur de la Mutualité maternelle de Vienne (Isère). Président du jury à l'Exposition d'Anvers 1894. Hors concours : membre du jury à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Pucey (Jean-Louis-Henri), ancien élève de l'École des Beaux-Arts. Architecte. Membre de la Société centrale des architectes français. Membre de la caisse de défense mutuelle des architectes. A été attache aux travaux d'architecture de la Chambre des députés, de la ville de Paris et du Conservatoire national des arts et métiers. Architecte de la classe 10 à l'Exposition universelle de 1889. Médaille d'argent à l'Exposition d'Anvers 1894. Hors concours : membre du jury à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Membre du comité et exposant à l'Exposition d'hygiène à Paris 1895.

Révillon (Eugène-Anatole), fourreur à Paris. Grand prix à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours à l'Exposition de Moscou. Exposant à Chicago. Grand prix à l'Exposition d'Anvers. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam Médaille d'argent de LL. MM. la Reine et la Reine Régente des Pays-Bas.

Robertet (Robertet Charles-Paul), fabricant de matières premières pour la parfumerie à Grasse. Membre honoraire de la Société des employés droguistes et de la Société de retraite des ouvriers parfumeurs et savonniers. Membre de la Société des écoles du 10e arrondissement. Membre de la Société de l'union des fabricants. Expert en douane. Deux médailles d'argent à l'Exposition universelle de 1889. Grande médaille d'honneur et médaille d'or à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Savey (Jean-Baptiste-Alphonse), ingénieur-constructeur (maison Moisant et Cie) à Paris. Hors concours à l'Exposition de Moscou. Exposant à Chicago. Diplôme d'honneur à l'Exposition d'Anvers. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Importants travaux métallurgiques.

LE CONCOURS
DES
Magasins du Louvre

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Pour les Concours de Panneau de Tapisserie et d'Éclairage Électrique.

Dans notre numéro du 20 novembre dernier, nous donnions le programme du huitième concours organisé par la Direction des *Magasins du Louvre*, pour l'année 1896, et nous faisions ressortir l'utilité qu'offre aux artistes cet encouragement à leurs efforts, en vue de leur participation au grand concours prochain de l'Exposition universelle de 1900.

Ce concours est bien véritablement une œuvre de libre initiative, consacrée à la prospérité de l'art et de l'industrie nationale, et c'est ce qu'on a compris en haut lieu; car les marques d'approbation n'ont pas fait défaut, cette année, comme l'année précédente, d'ailleurs, à l'organisateur, c'est-à-dire à M. Honoré, l'éminent Directeur des *Magasins du Louvre*.

L'année dernière, c'était M. André Lebon, Ministre du Commerce, qui, accompagné du Directeur des Beaux-Arts, venait examiner les résultats du concours de l'année : *Une armoire et un lit, et un voile de piano.*

M. André Lebon ne ménagea ni ses encouragements ni ses félicitations à la Direction du Louvre.

Cette année, MM. Henry Boucher, Ministre du Commerce; Alfred Rambaud, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900; M. Henry Roujon, M. Georges Berger sont venus, à leur tour, se rendre compte par eux-mêmes de l'importance et de l'utilité de ces concours, et n'ont pas manqué, eux aussi, d'en féliciter chaleureusement le promoteur.

C'est le samedi 30 mai dernier, à 4 heures du soir, qu'a eu lieu la distribution des récompenses du concours, en présence d'un public des plus nombreux, composé en grande majorité d'artistes et des principaux représentants du monde industriel et artistique de Paris.

A l'ouverture de la séance, M. Honoré, l'éminent Directeur des Magasins du Louvre, que l'assistance salue d'une véritable salve d'applaudissements, se place près du bureau, et prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Jury,
Mesdames, Messieurs,

Je suis chargé, ici, de la précieuse mission d'apporter à tous, les plus profonds, les plus vifs remerciements. Certes, s'il y avait dans mon rôle quelque chose de personnel, mon audace ne pourrait suffire à triompher de mon insuffisance. Mais, ni moi, ni même la Maison du Louvre ne doivent être considérés ici, et je viens vous parler tout simplement comme le personnage de la comédie antique, comme le chef de chœur, si vous voulez, au nom du public.

En effet, c'est le public, c'est-à-dire tout le monde qui doit remercier les hommes éminents qui veulent bien, par leur intervention directe, par ces heures qu'ils ont dérobées aux plus hautes préoccupations, à la contemplation de l'art dans ce qu'il a de plus élevé, encourager l'art industriel encore incertain et lui apporter leur enseignement et leurs conseils.

L'art industriel cherche sa voie, et le public s'en préoccupe vivement.

Nous autres, marchands, nous sommes constamment placés entre le public et les industriels. Toute l'année nous sommes chargés de transmettre ses vœux, ses fantaisies, ses désirs, ses besoins, et nous nous apercevons que notre race a un ardent amour de l'harmonie dans tout ce qui l'entoure, qu'elle est inquiète et qu'elle attend de ses artistes une satisfaction qui lui manque encore et qui ne peut naître que du rapprochement des industriels et des artistes.

La raison de ces désirs, de cette inquiétude est facile à comprendre. Dans le siècle où nous vivons, l'industrie a marché à pas de géant, elle a marché à la vapeur, — c'est bien le cas de le dire — et, tandis qu'autrefois l'art et l'industrie cheminaient paisiblement l'un à côté de l'autre, l'un soutenant l'autre, l'industrie s'en est allée toute seule à travers les découvertes nouvelles, et l'art qui a besoin de recueillement l'a laissée partir.

Nous sommes dans la situation d'une armée qui livre le grand combat pour la gloire de la patrie au moment où les deux corps de cette armée se trouvent fortuitement écartés sur le champ de bataille. Il faut les relier, la tactique militaire l'exige. Nous venons demander ce rapprochement de l'art et de l'industrie, et prier l'art de nous guider dans la sphère modeste où nous travaillons tous les jours. (*Marques d'approbation.*)

Nous devons également une très grande reconnaissance aux industriels, aux artistes, aux ouvriers d'art et aux élèves qui nous ont apporté ici leurs travaux.

Rien n'est redoutable comme de s'aventurer dans des luttes de l'ordre de celles que nous essayons. Chacun, artiste, industriel ou élève, a un champ clos où il est habitué à combattre. Mais nous les avons conviés à une lutte singulière; nous leur avons dit : Nous vous demandons de descendre en plaine, d'aller sur le champ de bataille où vous rencontrerez des inconnus qui apportent d'autres armes que les vôtres, des armes redoutables, car, non seulement, vous ne vous en servez pas, mais vous ne les connaissez même pas. C'est le champ de bataille où toutes les surprises sont possibles, que ce champ de bataille de l'art et de l'industrie, avec un terrain aussi ouvert, aussi large que nous l'avons compris. Il y a donc une bravoure, un mérite incontestable et de l'ordre le plus élevé pour ceux qui sont descendus dans cette vaste arène.

Je n'ai pas à intervenir ici pour autre chose que remercier, mais remercier sérieusement, avec une conviction profonde. Ainsi je remercierai les industriels de ce qu'ils sont venus sans regarder à la dépense, sachant d'avance le poids du sacrifice; et, certes, ce n'est pas la modeste récompense que nous pouvons leur offrir qui aurait pu les attirer, c'est le sentiment d'un devoir à accomplir qui les a amenés parmi nous. S'ils nous ont donné la note prudente dans la voie où nous les engagions à marcher, c'est que, par l'expérience de tous les jours, ils ont le sentiment de la timidité du public, de ses résistances, de cette horreur du saut dans l'inconnu qui caractérise ce public hésitant à adopter même une belle chose quand elle est trop nouvelle. Du moins ils nous ont apporté l'expression réalisée, matérielle, de ce que nous demandions. Ils l'ont donnée avec un souvenir marqué de choses antérieures, direz-vous, mais tout le monde ne peut pas brûler son mobilier pour faire un Bernard Palissy.

A Messieurs les artistes, nous devons une très grande reconnaissance. Ils ont une autre difficulté pour aborder la lutte : la difficulté d'amour-propre. Descendre des sublimités de l'art vers un objet usuel! Risquer un échec pour faire une cuvette après avoir fait une divinité! Il faut un mérite supérieur pour s'intéresser ainsi à tout.

Pour les élèves, Dieu leur a donné la hardiesse de la jeunesse. Combien nous devons les en féliciter, car ce sont eux qui nous apportent la fraîcheur des idées premières, et il leur faut beaucoup d'entrain pour se risquer, par exemple, à composer un panneau de tapisserie, sans connaître les mystères de la chaîne et de la trame, sans avoir vieilli à étudier les exigences de l'ameublement contemporain. Ils ont donc, eux aussi, apporté avec leur audace et leur talent une bonne volonté des plus méritoires.

La récompense de tous ces efforts, c'est surtout le très haut enseignement qui résulte de l'étude que nos maîtres ont bien voulu en faire. Des rapports vont vous être lus. Ecoutons-les avec recueillement. Lisons et relisons ces rapports qui sont destinés à nous préparer aux luttes futures pour y reparaître plus forts.

S'il m'était permis d'exprimer un vœu en finissant, je souhaiterais, Monsieur le Président, que pour encourager nos concurrents, on les engageât à visiter le Salon des Champs-Élysées. Ils verraient là un écho charmant, quintessencié de nos premiers efforts. Des maîtres ont bien voulu se souvenir de nos premiers programmes. Là, vous verriez une lampe inspirée par notre programme de 1894; une armoire, fort jolie, inspirée aussi par notre programme de 1895. Et puis, sans quitter ce coin de l'Exposition, je leur dirais, regardez une coupe dont je ne puis nommer l'auteur, parce quil est ici même, regardez encore le naperon sur lequel cette coupe merveilleuse est posée et admirez dans ce morceau d'étoffe comment le dessin d'un maître, traduit par les mains des fées, peut produire des merveilles. Alors vous aurez vu l'art industriel s'élevant jusqu'aux plus nobles régions de l'art pur.

Après ce discours que toute l'assistance applaudit : M. André Michel donne lecture de son rapport sur le concours de tapisserie.

Le Jury était ainsi composé :

MM. Gérome, *président;* Michel, *rapporteur;* Guiffray, Corroyer, Grasset, Moreau-Neret, Cesbron, *membres.*

Rapport de M. André Michel

Messieurs,

Le jury désigné par l'Administration des Magasins du Louvre et par le vote des concurrents pour juger le Concours de tapisserie, m'a chargé de vous rendre compte de ce Concours.

Il s'agissait de composer le modèle d'un panneau de tenture destiné à décorer, entre corniche et cimaise, les parois d'un salon. Sur un fond continu de tapisserie - pouvant être exécuté facilement par les procédés de fabrication à la mécanique, avec mélange de coton, soie et laine — un emplacement devait être réservé pour un sujet principal directement peint sur le tissu avec un nombre restreint de couleurs, sans modelés, les parties dégradées obtenues au moyen de hachures.

Il n'entre pas dans mon programme d'examiner dans quelle mesure cette association de la tapisserie et de la peinture pourrait se réclamer de principes décoratifs inattaquables... Il suffit sans doute, dans l'espèce, qu'elle réponde à certains besoins constatés et offre des avantages pratiques appréciables.

Quatre-vingt-quinze concurrents avaient répondu à l'invitation des Grands Magasins du Louvre. Le jury a pensé qu'il devait, procédant par éliminations successives, écarter d'abord, non seulement tous les projets dont l'insuffisance au point de vue de l'exécution ou du goût était notoire, mais encore tous ceux qui ne répondaient pas aux données du programme ou ne faisaient que répéter des styles anciens ou des motifs connus. Il est arrivé ainsi, après plusieurs examens, à réserver une vingtaine de numéros.

Aucun n'a paru réunir les conditions requises pour recevoir la double récompense promise pour le sujet principal et le décor. Examinant donc et jugeant séparément les sujets destinés à être peints dans l'encadrement tissé et le décor de cet encadrement tissé, lui-même, le jury a, par une série de votes, décerné, à la majorité des voix, les récompenses suivantes :

POUR LE SUJET

1er Prix — N° 87. M. Lelée, Léopold, une médaille d'or et 800 francs.

2e Prix — N° 76. M. Bellery-Desfontaines, une médaille d'argent et 600 francs.

3e Prix, ex-æquo — N° 13. M. Payen, Lucien, une médaille d'argent et 300 francs. N° 7. M. Demoget, Charles, une médaille d'argent et 300 francs.

POUR LE DECOR

1er Prix — N° 71. M. Mouchon, Georges, une médaille d'or et 700 francs.

2e Prix — N° 53. M. Fontaine, Édouard, une médaille d'argent et 400 francs.

3e *Prix* — N° 18. Mlle Beaudeneau, J., une médaille d'argent et 200 francs.

MENTIONS. UNE MÉDAILLE DE BRONZE

N° 22. M. Thomas, Henri. N° 84. M. Segaud. Armand. N° 86. M. Lebasque, Henri. N° 64 Mlle Bogureau. N° 74. Mlle Rault, Gabrielle. N° 79. M. Bourgeot.

Le jury a regretté qu'un trop grand nombre de concurrents n'aient pas été suffisamment attentifs à la destination spéciale de la décoration qui leur était demandée; il espère que ces concours donneront des résultats chaque année plus satisfaisants; il veut surtout voir dans l'initiative prise ici, un gage précieux de progrès.

Peut-être, en effet, l'industrie n'a-t-elle pas toujours servi, comme elle aurait dû, le goût public, le goût français. Si elle dépend dans une large mesure des exigences de la « demande » et de sa clientèle, elle peut aussi, elle doit contribuer à former et à épurer le goût — et comment y réussirait-elle mieux qu'en prenant toujours plus contact avec les artistes? Ceux-ci de leur côté ont un intérêt évident à répondre à son appel... Il semble donc qu'on soit en droit d'attendre beaucoup pour l'avenir de tentatives comme celles dont vous venez de consacrer les résultats, même imparfaits.

Ne perdons aucune occasion de les encourager et de rappeler aux vrais principes et les artistes et les industriels. Il y va des plus grands intérêts et des uns et des autres. On s'est aperçu un peu tard — mais mieux vaut tard que jamais — on a fini par s'apercevoir qu'en professant et en promulguant qu'en dehors du tableau et de la statue façonnés à la ressemblance des héros et des dieux, rien n'était digne de l'effort du véritable « artiste » prolixe et prisonnier du « grand art », l'ancienne esthétique académique avait failli tarir la source, jadis si riche, où s'alimentaient les arts dits « industriels » ou « mineurs ». A mesure que cette orgueilleuse et stérile doctrine pénétrait davantage la pédagogie, on a pu voir, chez nos ornemanistes, diminuer le goût créateur, le sentiment de la beauté éparse dans les choses à portée de nos mains, le sens de l'adaptation des formes à la destination des objets, celui des vertus plastiques des matières mises en œuvre — et s'enlaidir jour à jour le décor de notre existence journalière... Nous revenons — lentement — à la vérité. Le principe simple et fécond de l'unité de l'art, qui brilla sur la Grèce antique comme sur notre France du moyen âge et de la Renaissance, a été de nouveau proclamé. Nous savons et nous pouvons enseigner sans plus redouter aucun anathème, puisque M. Eugène Guillaume lui-même l'a consacré par l'autorité de sa parole — que « la destination de objets ne suffit pas à classer les productions des artistes par catégories hiérarchiques »; ce n'est pas parce qu'elles répondent à des besoins que les œuvres sont plus ou moins « artistiques »; — la pensée qui les met au jour fait toute leur valeur.

Des occasions comme celles-ci sont donc bonnes pour dire aux jeunes gens qui nous écoutent : « Ne croyez pas qu'on n'est « artiste » qu'à la condition d'ajouter quelque grand tableau à tous les tableaux que chaque printemps voit éclore et que l'automne a déjà oubliés; à l'heure présente, notre France démocratique a besoin de ces ouvriers d'art en qui le meilleur de son génie peut renaître et revivre tout autant que de peintres et de statuaires. Dans le grand œuvre de l'activité moderne, la part restera enviable à celui qui aura consacré le travail de la main, l'effort de la pensée, la tendresse de son cœur à répandre, fût-ce sur le plus modeste ustensile, un peu de grâce, de goût et de saine élégance. La nature, notre terre de France mettent à votre service d'inépuisables trésors : Ouvrez vos yeux et vos cœurs: vous pouvez, comme vos pères, y trouver des inspirations sans cesse nouvelles... La tâche vaut d'être entreprise. Nul n'est trop grand pour la dédaigner ni trop petit pour s'y croire inutile. Vous arrivez au bon moment. »

Dans la grande unité de l'art, du moment où l'on a mis tout son savoir et tout son cœur dans l'œuvre de ses doigts, s'il est des différences de degré du simple artisan au maître de génie, il n'est pas d'inégalité de nature. Tous participent de la dignité de l'idéal commun : tous travaillent à une même œuvre fraternelle et bienfaisante, car — à le bien prendre — les chefs-d'œuvre immortels dans lesquels s'incarne à travers les âges l'âme même de l'humanité, ne furent en dernière analyse, comme ceux des artisans anonymes, que des œuvres de conscience et des œuvres d'amour.

Quand ces vérités seront bien comprises et senties, nous verrons refleurir sous mille formes charmantes et pratiques, utilisables et poétiques, le génie créateur qui fut longtemps le nôtre. L'industrie tout entière en sera vivifiée. Et c'est parce qu'on semble avoir voulu avancer efficacement par ces concours cet avenir ardemment souhaité que le jury, dont j'ai l'honneur d'être l'interprète, a été heureux de s'associer à l'initiative des Magasins du Louvre.

Après M. André Michel, M. Ch. Genuys, architecte, prend à son tour la parole, pour donner lecture du rapport sur l'éclairage électrique de salle à manger, dont voici la composition du Jury :

MM. Vaudremer, *président;* Genuys, *rapporteur;* Gagneau, d'Allemagne, Vian, Piat, Coupri, *membres*.

Rapport de M. Ch. Genuys

Le jury du Coucours ouvert en 1896 par les Grands Magasins du Louvre pour l'éclairage électrique d'une salle à manger s'est réuni le 20 mai et s'étant constitué sous la présidence de M. Vaudremer, architecte, membre de l'Institut, a procédé à l'examen détaillé des 65 projets exécutés, modelés ou dessinés qui lui étaient soumis.

Cet examen, suivi d'un jugement éliminatoire, a permis au jury de distinguer onze projets susceptibles d'être récompensés. Enfin, par des votes successifs, le classement par ordre de valeur de ces onze projets a été établi.

Y avait-il lieu de décerner le premier prix tel qu'il était prévu par le programme, c'est-à-dire une médaille d'or et 1,500 fr.? A cette question qui lui était posée, le jury a répondu : non, à l'unanimité, sans que cette sévérité plus apparente que réelle, puisqu'elle a permis sous forme de primes d'encouragement de récompenser pécuniairement un plus grand nombre de concurrents, puisse être interprétée contrairement à la pensée du jury, d'une façon défavorable pour l'ensemble du concours et le mérite à divers titres d'un grand nombre de projets exposés.

La raison de cette décision se trouve plutôt dans l'absence dans le concours d'un projet donnant entière satisfaction à toutes les conditions d'un programme complexe et réalisant enfin le type cherché plusieurs fois déjà de l'appareil d'éclairage électrique.

Le second prix a été ensuite attribué au concurrent classé le premier, le troisième prix au concurrent classé le deuxième, puis usant de la liberté que les Grands Magasins du Louvre avaient laissé au jury, un second troisième prix a pu être décerné, de même qu'une prime de 400 fr., deux primes de 200 fr. et deux primes de 100 fr. ; enfin trois mentions honorables ont permis de récompenser les trois derniers concurrents classés parmi les onze qui avaient été retenus lors du jugement éliminatoire.

Si aucune œuvre, de l'avis unanime du jury, ne justifiait l'attribution du premier prix, le nombre de récompenses accordées, plus important que celui prévu par le programme, fait ressortir la quantité notable d'efforts intéressants et de qualités partielles que des encouragements devaient nécessairement récompenser.

Les difficultés du programme étaient en effet grandes et nombreuses ; difficulté résultant de l'objectif poursuivi, de l'appareil pour cet éclairage par l'électricité qui appartient à l'avenir, dont il est permis de dire que le type est enore à créer, difficulté dans le lustre central considéré isolément, difficulté dans l'étude de ces bouts de table acceptables sans doute dans ces dîners d'apparat où les convives ne se connaissent ni ne se parlent, mais le plus souvent si gênants que leur principale qualité serait d'être réduits à un minimum voisin de leur suppression; difficulté enfin résultant de l'harmonie à donner aux formes du lustre et des bouts de table et de leur réunion à une même source de lumière.

Parmi toutes ces difficultés, la première est sans doute la plus sérieuse et la plus intéressante à considérer. Lorsque l'artiste crée un bougeoir, par exemple, l'usage prolongé de cet objet lui a épargné l'indécision sur le meilleur placement de la bougie, de la bobèche, de la poignée; il peut néanmoins faire une œuvre d'art personnelle et même nouvelle, selon son sentiment et les ressources de son imagination. Mais dans le cas actuel, il ne s'agissait pas, comme bien souvent, d'imaginer des formes nouvelles applicables à un objet dont le type traditionnel existe, de substituer une solution à une autre connue ou épuisée, mais bien de trouver ce type idéal de l'appareil d'éclairage électrique logique, bien spécial et satisfaisant en même temps dans le choix de ses formes, plus facile sans doute à décrire qu'à créer, dont les qualités principales devraient être tout d'abord de s'affranchir des formes propres aux appareils de luminaires différents, bougie, huile, gaz ou pétrole, de mettre en valeur avec le plus petit nombre de lampes possible la puissance du nouvel éclairage, en divisant adroitement ses rayons cruels au regard direct, puis de montrer sans crainte les moyens d'alimentation des lampes, ces fils conducteurs du fluide minces et souples, restant dès lors apparents de manière à éviter les contacts dangereux et à faciliter la surveillance et les réparations.

Toutes ces conditions bien nouvelles, franchement acceptées, ne doivent-elles pas conduire au résultat espéré? Il n'en faut pas douter et bon nombre de concurrents s'en étant inspirés ont proposé des solutions ou fait des tentatives fréquemment intéressantes.

Poser le problème ainsi n'est évidemment pas le résoudre, mais c'est en hâter la solution en excitant l'esprit d'invention des chefs de nos industries d'art et des artistes leurs collaborateurs, si ingénieux et si habiles; c'est en tout cas les acheminer vers cet art nouveau, moderne ou de l'avenir, comme on voudra l'appeler, fait de besoins nouveaux comme aujourd'hui et de tendances nouvelles, encore vague et indéfini, mais qui s'affirmera à son heure en dépit des impatiences des uns, des résistances ou des faciles moqueries des autres, lorsque l'état transitionnel de transformation morale et matérielle qui caractérise la fin de ce siècle, aura abouti un jour à une solution susceptible d'une longue durée.

Si, il y a un demi-siècle déjà, des hommes aussi dévoués au progrès de nos industries artistiques précédant l'exemple donné généreusement depuis trois ans par les Grands Magasins du Louvre, avaient songé à provoquer des efforts analogues en vue de la création d'un appareil rationnel d'éclairage par le gaz, cet appareil serait réalisé et l'on n'en serait pas encore aujourd'hui, alors que dans sa lutte contre l'électricité, le gaz semble devoir succomber dans un temps plus ou moins proche, à dissimuler par tradition solidement établie tout ce qui pouvait permettre de caractériser cet appareil à gaz, le tuyau, simple et unique tube de métal, qui amène le gaz aux brûleurs, les brûleurs même en les adaptant à des formes de lampes à l'huile ou encore en les plaçant sur de fausses bougies en porcelaine accompagnées, pour compléter l'illusion et le mensonge, de bobèches en cristal destinées à recueillir une cire imaginaire.

Quelle époque singulière et troublée que celle qui a pu voir naître et se continuer sans protestation une erreur aussi bizarre! Au lieu de considérer dans l'énorme richesse de nos souvenirs archéologiques qui dominent encore une grande partie du public et de nos industries, la seule apparence extérieure des œuvres, mais plutôt leur principe constant de logique et de bon sens, ne serait-il pas permis d'admettre que nos grands et ignorés artisans du mogen âge, comme nos artistes des XVIIe et XVIIIe siècles eussent mieux que nous, dans leur naïveté et leur sincérité habituelle, trouvé la solution juste et appropriée

Cette constatation doit-elle conduire au jugement sévère que chaque époque porte assez volontiers sur elle-même? Ce serait évidemment injuste, l'exemple de la lampe à pétrole, prise comme sujet de concours ici même il y a deux ans, permet une constatation opposée et rassurante. Là, nos industriels ayant dès le début trouvé le meilleur brûleur approprié au nouvel éclairage et celui-ci étant bien défini dans sa forme et sa fonction, l'idée de toute lampe antérieure, à l'huile ou autre, s'excluait logiquement, et il fut admis qu'un simple support plus ou moins élevé, n'exprimant que sa propre fonction, était suffisant pour constituer l'appareil.

Mais il y a support et support, les uns, comme dans l'architecture et la construction, sont chargés

de lourdes architraves de pierre, comme dans les ordonnances classiques; celui du récipient à pétrole, n'ayant pas, il s'en faut, la même fonction, ne pouvait avoir ni la même forme, ni le même caractère.

Il s'agissait donc, dès le principe, de tuer nettement les colonnes doriques, ioniques ou autres qui allaient entrer dans la tradition déjà trop grande des formes indiscutées. C'est ce que les Grands Magasins du Louvre ont tenté résolument il y a deux ans et avec un plein succès.

Ce succès fut d'ailleurs intéressant à plusieurs points de vue. Sans revenir sur la valeur du concours dont en son temps tout a été élogieusement et justement dit, il est utile d'insister sur la faveur dont ont joui les projets primés auprès des industriels qui les ont acquis pour les traduire en œuvres fabriquées, et surtout auprès du public dont l'empressement à acquérir ces œuvres d'une logique et d'une tendance nouvelles pour lui, a pu être pour beaucoup une surprise heureuse, mais a été en même temps un signe des plus rassurants pour l'avenir, en révélant l'existence et l'accroissement constant d'un public capable de s'entourer d'œuvres créées par des artistes de son temps, de vivre au milieu d'elles et de les comprendre, s'affranchissant enfin du charme des œuvres du passé tout en leur conservant la respectueuse admiration à laquelle elles ont droit et pour les artistes la reconnaissance du puissant enseignement de principes plus que de modèles à reproduire qu'elles peuvent donner.

Ces idées pénètrent de plus en plus la grande masse du grand public, des esprits larges et éclairés les adoptent et les défendent. C'est ainsi que l'an dernier, ici-même, M. Guadet, avec l'autorité de sa haute valeur et de son talent, n'hésitait pas à prononcer ces paroles éloquentes et excellentes à répéter, qui ne sont même plus à méditer aujourd'hui, — le temps presse et la fin de notre siècle est proche, — mais qui constituent un dogme à suivre par tous, public, industriels, artistes ou élèves. « Il faut qu'on sache enfin comprendre cette évidente vérité, que regarder sans cesse le passé, c'est tourner le dos à l'avenir, et que cet avenir se fera quand même, semant sur la route les traînards et les attardés. »

Aucune parole ne pourrait mieux exprimer l'esprit de ce rapport écrit avec la foi d'une conviction absolue.

Après la lecture de ces deux rapports, M. Gérôme, Président du jury, prononce l'allocution suivante, qui termine la cérémonie :

Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas l'intention de faire un discours, rassurez-vous : mais je tiens à dire quelques paroles avant la distribution des récompenses.

Si j'ai accepté avec plaisir la présidence de cette réunion, c'est que toujours je me suis intéressé à toutes les manifestations de l'Art, aussi bien de l'Art appliqué à l'Industrie, qu'à la Peinture et à la Sculpture proprement dites; car l'Art est partout, il pénètre tout, il rayonne aussi bien dans une coupe, dans un bracelet, dans une étoffe, etc., que dans une statue de Phidias ou un tableau de Rembrandt. Les Anciens, qui avaient un profond sentiment de la beauté plastique, nous ont laissé des bijoux, des colliers, des casques, des vases, etc., qui chaque jour font notre admiration et que nos ouvriers d'Art moderne cherchent à égaler sans les copier. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à voir les différentes tentatives de nos céramistes, de nos verriers, de nos orfèvres, de nos joailliers, qui, dans ces dernières années et aujourd'hui même, ont mis sous les yeux du public des ouvrages de toute perfection, qui, malgré leurs petites dimensions, n'en sont pas moins des chefs-d'œuvre. Ils ont su se servir de tous les matériaux que la nature met à notre disposition, sachant allier les métaux et les pierres précieuses, les marbres, les jades, les pierres dures et translucides, les encadrant dans le bronze, l'or et l'argent et appliquant à ces montures des procédés de patines qui les diversifient sans enlever à l'ensemble une unité aussi saisissante qu'harmonieuse C'est certainement dans ces ordres d'idées que de nos jours l'Art a fait le plus de progrès.

Depuis peu d'années (car la chose date d'hier), un courant s'est formé dans le sens de l'Art décoratif et a entraîné l'opinion publique à la suite des esprits clairvoyants qui avaient contribué à le faire naître.

Mais, il faut bien le dire, malgré des tendances nombreuses et diverses, des essais heureux et dignes d'intérêt, on n'a pas encore trouvé la véritable solution du problème; c'est pourquoi quand il s'agit d'ameublement ou de tentures, en un mot, de décoration, on se reporte aux styles des siècles passés, qu'on imite plus ou moins bien, en les pliant à nos usages et à nos besoins.

Cet état de choses ne saurait durer dans un pays qui contient tant d'artistes intelligents, originaux, d'esprit ouvert, doués de si grandes facultés d'invention et de production, à ce point qu'en constatant à la fin de chaque année la somme des travaux accomplis dans tous les genres, on en est aussi étonné que charmé.

Le mouvement est donné, il ne s'arrête pas, et si sa marche est lente d'abord, elle deviendra de plus en plus rapide, soyez-en sûrs, et dans une époque plus ou moins lointaine on aura trouvé un Art national qui sera la résultante et le reflet du temps présent, qui aura son caractère propre en dehors de tout ce qui s'est fait jusqu'ici et ne ressemblant en rien aux styles des siècles antérieurs si fort à la mode aujourd'hui.

Chez certains peuples, en Amérique, en Angleterre, où l'Etat n'est pas comme chez nous l'État-Providence, les efforts particuliers sont très fréquents, tandis qu'ici ils sont au contraire extrêmement rares. Jadis nous avions les grands seigneurs, les Mécènes comme on disait, mais tout change et se transforme et les Mécènes sont morts; heureusement ces protecteurs des Arts ayant disparu, ont eu des remplaçants et des successeurs, et j'ai plaisir à féliciter l'Administration des Grands Magasins du Louvre de l'initiative qu'elle a prise d'ouvrir ces concours à nos jeunes Artistes: C'est un excellent exemple qui certainement trouvera des imitateurs et dont les résultats seront féconds dans l'avenir.

SÉNAT

Compte rendu analytique

OFFICIEL

Séance du Vendredi 12 Juin 1896

PRÉSIDENCE DE M. LOUBET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures dix minutes.

M. Godin, *l'un des secrétaires*, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1900.

M. le Président communique deux décrets nommant Commissaires du Gouvernement, chargés d'assister le Ministre du Commerce dans la discussion de ce projet, MM. Picard et Bouvard.

La discussion générale est ouverte.

M. Le Play. — Messieurs, lorsque les bureaux du Sénat se sont réunis pour élire la Commission chargée de statuer sur le projet de loi, j'ai exposé, devant le bureau dont je faisais partie, quelques-unes des raisons pour lesquelles je suis hostile à l'idée d'organiser une Exposition universelle à Paris en 1900.

J'ai eu la surprise d'être nommé commissaire par mon bureau. Cela m'impose aujourd'hui la délicate obligation de vous faire connaître les motifs de mon opposition au projet.

Votre Commission, Messieurs, se composait de cinq membres entièrement favorables à la loi, de trois autres membres partisans d'une Exposition restreinte avec conservation du Palais de l'Industrie, enfin d'un seul membre — c'était moi — adversaire déclaré de toute Exposition, grande ou petite.

Je ne représente donc en ce moment que la minorité de la minorité de la commission. De sorte que, si je n'ai pas absolument perdu toute espérance de faire triompher la thèse que je soutiens, je ne puis cependant me faire beaucoup d'illusions sur le sort qui lui est réservé. (*Mais non! Parlez! Parlez!*)

Je me dis qu'après tout il n'est pas impossible que le bon sens, les enseignements du passé, le souci de l'utilité générale et des intérêts des provinces finissent par prévaloir contre les efforts de Paris et d'un petit nombre de Parisiens pour tirer profit de l'Exposition.

Je dis *un petit nombre* de Parisiens, parce qu'en effet, si l'on interroge les opinions formulées par beaucoup d'hommes, qui ont qualité et autorité pour exprimer les sentiments de la population parisienne, on constate que l'Exposition n'est aucunement désirée par la majorité des habitants de la capitale.

MM. Philibert Audebrant, Aurélien Scholl, Maurice Barrès, d'autres encore, en ont vivement combattu le projet dans le *Figaro*.

Des économistes tels que MM. Claudio Jannet et Leroy-Beaulieu, des écrivains tels que MM. Jules Lemaître, Guy de Maupassant, Coppée, Bourget, Cornély, etc., se sont prononcés dans le même sens, et leurs arguments ont fait le tour de la presse, tant parisienne que provinciale, tant conservatrice que démocratique ou libérale.

Enfin, l'honorable M. Méline lui-même disait il y a moins d'un an, dans la *République française :* « Les industriels se détournent de plus en plus de ces immenses bazars, des expositions universelles, où il n'y a plus rien à apprendre, ni rien à gagner. » (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Messieurs, quand des hommes de cette valeur, qui représentent à n'en pas douter la fleur du parisianisme, s'élèvent avec cette ardeur contre le projet d'une nouvelle Exposition universelle, n'est-il pas permis de dire que ce projet est loin d'être populaire à Paris?

Il n'est, en réalité, préconisé et soutenu que par des personnes qui y ont un intérêt personnel. Ceux-là, par exemple, ne se font pas faute d'élever la voix. Dans les banquets, après boire, ils font applaudir à outrance leur projet d'Exposition, tandis que ceux qui n'y voient qu'une folie se contentent de le dire tout bas.

Pourquoi ces derniers, après tout, partiraient-ils en guerre?

L'Exposition, même si elle est une entreprise mauvaise pour le pays, procurera des fêtes, des réjouissances, des croix, à ceux qui sauront profiter de l'occasion.

Dès lors, à quoi bon s'aliéner l'honorable M. Picard, qui distribuera les places, lancera les invitations, et à la fin de la pièce ouvrira le robinet aux décorations? (*Rires.*)

Voilà pourquoi, Messieurs, l'Exposition de 1900, que si peu de personnes souhaitent au fond, n'est pas plus ouvertement combattue par la population de Paris.

Je n'ai pas besoin de reproduire lss nombreux arguments développés déjà tant de fois contre le projet.

Les articles de journaux, les brochures, les conversations particulières, les débats de la Chambre ont dû fixer la plupart d'entre vous sur la solution qui lui paraît la meilleure.

Trois solutions sont possibles: Ou bien pas d'Exposition, ou bien une Exposition restreinte, ou bien une Exposition selon le projet du Gouvernement.

Pour ma part, c'est à la première solution que je me rallie. On a prétendu que cette solution ne pouvait plus être mise en question, et on a invoqué comme argument principal les invitations faites aux puissances étrangères. Mais, Messieurs, ces puissances savent très bien que ces invitations étaient subordonnées à l'approbation du projet par le Parlement.

D'ailleurs les puissances amies nous sauront gré de ne pas nous être lancés dans une affaire déplorable, et quant aux autres puissances, après leurs agissements, nous serions bien niais de nous laisser influencer par un faux point d'honneur à leur égard. (*Très bien! Très bien!*)

Non, Messieurs, rien ne nous empêche de voter le rejet du projet de la Chambre des Députés, et soyez bien persuadés que, parmi les députés qui ont voté l'Exposition, beaucoup ne seraient pas fâchés de voir leur vote amendé par le Sénat. (*Très bien! très bien! Rires approbatifs sur divers bancs.*)

Puisque l'opinion publique était d'avis de faire

quelque chose pour inaugurer le XXe siècle — et en passant remarquez que notre pays est le seul qui soit dans cet état d'esprit — pourquoi ne pas se borner à une Exposition limitée aux applications des sciences et des industries dans ces dernières décades? (*Très bien! très bien!*) Vous auriez ainsi inauguré l'ère des expositions particulières, les plus intéressantes et les plus fructueuses. (*Très bien! très bien!*)

Quel avantage voyez-vous à exposer des étoffes, des bijoux, des produits agricoles dans d'interminables galeries que personne ne visite? Le nombre des produits intéressants est-il d'ailleurs si considérable? Rappelez-vous, Messieurs, les dernières Expositions, ces espaces vides, ces places occupées, pour remplissage, par des objets sans valeur. (*Très bien!*)

Vous allez démolir un palais d'utilité première aux Parisiens, et vous allez le remplacer par deux palais d'une architecture supérieure.

Comment, je me le demande, comment pouvez-vous préjuger la valeur artistique des deux palais que vous allez construire d'une manière si improvisée? Souis Louis XIV, on avait un parfait mépris pour l'architecture de nos cathédrales gothiques. Savez-vous comment nos arrière-neveux apprécieront l'architecture des palais que vous allez construire? (*Très bien! très bien!*)

Je crois bien que le bon sens ne prévaudra pas contre les intérêts engagés dans cette entreprise. Mais permettez-moi de vous dire que vous subissez un véritable accès de mégalomanie: de tristes et récents exemples vous indiquent cependant combien ce travers peut être dangereux.

La vie moderne manque de gaieté et je comprends que vous vous décidiez à voter cette Kermesse. Mais avez-vous réfléchi au tort matériel et moral fait à la province? (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Les partisans du projet disent que, durant l'Exposition de 1889, les étrangers ont apporté à Paris 750 millions dont la plus grande partie a été répandue dans la province. C'est absolument faux. Croyez-vous que la production agricole ait de beaucoup augmenté à cause de l'Exposition? Les objets de fabrication parisienne seuls ont bénéficié de l'affluence des étrangers.

Vous évaluez les dépenses totales pour 1900 à 100 millions. Ces 100 millions seront apportés à Paris par la province. Et cet argent, d'où proviendra-t-il? Dans les villes, des économies faites aux dépens des petits artisans, du petit commerce local. Dans les campagnes, des économies faites aux dépens des ouvriers ruraux; on remettra à plus tard les travaux d'hiver qui assurent aux ouvriers ruraux du travail pendant la mauvaise saison.

Et puis, vous emploierez tous les moyens possibles pour attirer ces malheureux à Paris: ça leur coûtera 10 fr., 20 fr. au plus. Vous ne faites une Exposition si grande que parce qu'il faut des foules pour en assurer le succès. Mais plus la foule sera nombreuse, plus elle se composera d'éléments ruraux, et plus son résultat sera funeste. (*Très bien! très bien! Vive approbation sur divers bancs.*)

Quel bénéfice croyez-vous que le paysan retire à Paris, d'une visite faite en un pareil moment?

Cet homme emporte l'impression d'une ville où tout le monde s'amuse et où l'argent est facile à gagner. Et, revenu dans son pays, il n'aura qu'un désir, revenir à Paris. Et s'il réalise ce projet, il est bien vite déçu, il ne trouve pas d'emploi, tombe dans la misère, et vient grossir le bataillon des « Sans-Travail »; c'est une recrue pour ce qu'on a appelé la territoriale de l'émeute. (*Très bien! très bien!*)

Et quant à l'autre, à celui qui n'aura pas quitté son village, si vous n'en faites pas un révolté, vous en ferez un mécontent, dont l'esprit ne cessera d'être hanté de toutes les merveilles qu'il aura aperçues, au milieu de ce flamboiement en délire.

C'est un crime, Messieurs, que d'entraîner vers toutes les tentatives malsaines des populations que, jusque-là! leur éloignement des villes avait préservées de la contagion des utopies socialistes.

Ce sont ces populations, ne l'oubliez pas, qui élisent, dans les deux Chambres, le représentant dont les votes assurent le maintien des institutions du pays. (*Très bien! très bien!*)

Ces considérations sont, je crois, assez graves pour mériter l'attention d'hommes politiques dignes de ce nom. Mais permettez-moi d'en ajouter une autre qui ne l'est pas moins.

Croyez-vous, Messieurs, qu'en présence de tant d'intérêts mis en jeu, d'énormes capitaux engagés, d'invitations aux puissances étrangères faites et acceptées, la France conservera ses coudées franches, si certaines éventualités venaient à se produire? Vous ne pouvez avoir oublié qu'en 1867 notre action diplomatique se trouva paralysée par suite d'une Exposition. Et cependant qu'était la situation d'alors comparée à celle d'aujourd'hui?

Je ne fais allusion, Messieurs, à l'éventualité d'aucune lutte armée, mais je veux éviter que, le cas échéant, et telle situation nouvelle venant à surgir, la France se trouve gênée dans l'exercice de ses justes revendications. (*Très bien! très bien!*)

Si nous donnons aux pays les meilleures années de la vie de nos enfants, si nous consentons à porter la charge de contributions écrasantes, ce n'est pas évidemment, Messieurs, pour compromettre, fût-ce dans la faible mesure, les chances heureuses que l'avenir peut nous réserver. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Les jeunes hommes appartenant aux générations nouvelles peuvent penser qu'il est sans inconvénient de dépenser quelques centaines de millions pour une Exposition universelle; quant à nous, qui avons vécu pendant l'année terrible, nous ressentons aussi vivement qu'au premier jour la cruelle blessure faite, il y a vingt-cinq ans, au flanc de notre pays. Et nous ne pouvons oublier qu'il a suffi à une grande puissance de conserver sa neutralité pour recouvrer les droits qu'une guerre malheureuse lui avait fait perdre.

J'ai le regret de me trouver en contradiction avec M. Picard dont personne plus que moi n'apprécie le caractère et le talent. Mais si je vois quels peuvent être les avantages secondaires d'une Exposition universelle, je ne puis en dissimuler les graves dangers et j'espère que, dans cette enceinte, nous serons nombreux à les apercevoir.

Quant à moi, je me range à l'avis du grand patriote qui aimait à répéter qu'il est des choses dont il ne faut jamais parler, mais auxquelles il faut penser toujours. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un certain nombre de ses collègues.

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie. — J'éprouverais une singulière hésitation à venir contredire l'honorable orateur qui descend de cette tribune, si je ne me rappelais que le chemin de Damas est l'endroit où naissent les fortes convictions pour ceux qui l'ont rencontré et s'y sont convertis.

S'il ne s'agissait que de discuter le principe des Expositions, peut-être serais-je du même avis que l'honorable M. Le Play, Mais la question, aujourd'hui, n'est plus entière, et même pour ceux qui autrefois ont exprimé quelques doutes, l'hésitation n'est plus permise.

Nos industriels et nos commerçants acceptent volontiers et demandent même que l'Exposition ait lieu. Ils comptent pour y réussir, sur cette force de rebondissement qui n'a jamais manqué en France et qui, cette fois encore, nous fera faire un pas de plus dans la voie du progrès.

D'autre part, des invitations ont été faites aux puissances étrangères, qui les ont acceptées. On a jeté le gant de la lutte pacifique à laquelle on les a conviées. Il n'est plus temps de reculer devant cette lutte. Nous devons, sans nous dérober, accorder l'hospitalité promise (*Très bien! très bien!*)

C'est là, Messieurs, le seul terrain sur lequel il faut se placer, le seul sur lequel je veuille me plaire aujourd'hui pour soutenir le projet.

Si nous nous dérobions aujourd'hui aux invitations déjà lancées, déjà acceptées par ces grandes nations qui, tout en étant nos concurrentes, sont aussi, il faut le dire, nos clientes, songez aux conséquences qui pourraient en découler.

Désormais, Messieurs, il ne s'agit plus que d'ouvrir largement la porte et de faire en sorte que le logis soit assez large pour contenir les hôtes sollicités.

Et, Messieurs, j'ai été frappé d'une parole prononcée tout à l'heure par l'honorable M. Le Play: « Je vois, disait-il, apparaître la territoriale de l'émeute. » Eh bien! moi, au contraire, je salue la réserve du progrès. L'on ne fait pas que se corrompre à Paris, on s'y améliore également.

Ne croyez-vous pas que tous ces ouvriers, en suivant les galeries des machines, les galeries du travail, n'y trouveront pas le germe de l'initiative individuelle qui facilite l'essor de la production?

Evidemment, il y aura des précautions de règlementation à prendre, mais comment hésiter devant des engagements antérieurs?

Il ne nous est plus permis de nous dérober. (*Exclamations à droite.*)

M. Buffet. — Qu'est-ce qui nous engage?

M. le Ministre. — La nation tout entière a accepté le principe, et je considère que, à l'heure présente, tous les efforts se portent déjà vers la perspective salutaire au progrès de vaincre la concurrence.

Reste la question des mesures à prendre. Cette question a déjà été maintes fois examinée, elle pourra l'être encore devant vous.

Vaudrait-il mieux restreindre cette Exposition à une Exposition d'arts, de simples produits raffinés? Mais ne serait-ce pas faire l'aveu anticipé de notre impuissance; déclarer que nous n'osons pas aborder nos adversaires dans la production à bon marché?

Cela serait un pénible aveu, un aveu impossible à faire.

Eh bien non, Messieurs, grâce aux progrès qui vont se réaliser dès demain, je suis persuadé que la France pourra conserver la tête haute et regarder en face ses adversaires. (*Très bien! très bien!*)

M. de Lamarzelle. — Messieurs, je suis étonné d'entendre M. le Ministre vous dire: « ceux qui combattent soit le principe, soit le projet, condamnent l'idée d'une Exposition, car ce serait avouer notre état d'infériorité. »

Il n'a jamais été question de cela et pour moi, s'il ne s'agissait que d'une Exposition, c'est-à-dire du rendez-vous donné aux industriels, aux artistes, pour comparer les produits d'aujourd'hui à ceux d'il y a dix ans, je la voterais, car ce serait fournir la preuve éclatante que, malgré ses revers, la France n'a rien perdu de sa grandeur.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Votre but est autre. (*Très bien! à droite.*)

Ici, je laisse la parole à M. Bouge, car on pourrait nous taxer de partialité et d'esprit de parti.

M. Bouge disait: « Attirez de tous les points du globe la clientèle du plaisir avec des attraits de plus en plus grossiers, les arts servant de prétexte, et la rue du Caire étant le but, voilà le résultat véritable des Expositions qui abaissent et corrompent l'âme du peuple. (*Exclamations.*)

M. Buffet. — Très bien!

M. de Lamarzelle. — Messieurs, c'est le Rapporteur de la Commission de la Chambre qui parle ainsi, et l'honorable Président du Conseil avait approuvé ces paroles.

Je ne veux donc pas entendre parler de cette Exposition qu'on me présente comme devant être la gloire de la France; la France, Messieurs, a bien assez de gloire dans le passé et dans le présent, de gloire plus grande que celle d'être pendant six mois un rendez-vous de plaisir pour le monde entier.

Quel est, d'autre part, le but social des Expositions?

Ecoutez encore M. Bouge: « La statistique prouve que les Expositions accélèrent la marche ascendante de la criminalité, du budget de l'Assistance publique et de la prostitution ». (*Murmures.*)

Une autre conséquence plus grave encore, et dont M. Le Play a dit un mot, c'est la dépopulation des campagnes.

A la Chambre, cette question n'a été traitée qu'à un point de vue: celui des ouvriers attirés à Paris.

Il y a un autre point de vue qui est plus grave, et M. Le Play l'a fait ressortir en termes très élevés. Les Expositions ont le grand tort de contribuer à détourner de la terre les habitants de nos campagnes. (*Très bien! très bien! à droite.*)

De tous les points, des villages même les plus reculés et les plus pauvres des départements, tout le monde est accouru pour visiter l'Exposition de 1889. (*Mouvements divers.*)

Il est évident que je parle d'une manière générale, lorsque je dis tout le monde, et que les enfants en nourrice n'y sont pas venus. (*Rires.*)

Ce que j'affirme, c'est que la plupart de ces visiteurs en revenant dans leurs campagnes, y rapportent le dégoût de leur métier. Ils ont vu la ville, et la ville en fête, et désormais elle ne cessera plus de les attirer.

Or, tous ceux qui ont étudié les questions sociales le savent, l'une des plus grandes forces qu'il y avait dans notre pays, c'était l'amour la passion du sol qui distinguait autrefois nos cultivateurs. Cet amour, qui déjà va s'affaiblissant, il suffit de voir les environs de Paris pour s'en convaincre ; vous allez lui porter un coup nouveau et redoutable, en augmentant le nombre des régions où il faut appeler des travailleurs étrangers pour faire la moisson et faucher les foins. (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.*)

Mais il est un autre côté de la question que l'on n'a pas encore abordé, je veux parler du côté financier.

Le projet du Gouvernement évalue à cent millions la dépense à prévoir. Si l'on additionne les dépenses inscrites aux budgets des différents Ministères, on arrive à la somme de 110 millions.

L'Exposition de 1889 a coûté en chiffres ronds 40 millions. L'Exposition de 1900 coûtera donc plus du double.

Sur ce chiffre, 20 millions seront fournis par l'Etat et 20 millions par la Ville de Paris.

Comment fait-on face aux 60 millions qui restent en dehors de ces 40 millions ? On nous répond que les entrées y pourvoiront.

Or, en 1889, les entrées ont produit une somme de 21 millions, et le succès de l'Exposition a été exceptionnel. C'est donc 40 millions que cette fois on demandera en plus aux entrées. N'est-ce pas là une évaluation tout à fait excessive ? (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.*)

On s'adressera, je le sais, à une émission publique pour trouver ces 60 millions, mais ce sera l'Etat qui sera appelé à donner sa garantie, c'est-à-dire à payer ces 60 millions, si, comme le disait à la Chambre M. le Président du Conseil, l'Exposition, pour une cause quelconque, n'avait pas lieu. En dehors d'une guerre, ne peut-il pas, en effet, se produire une épidémie qui empêchera l'ouverture de l'Exposition ? (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.*)

En réalité, ce n'est point là une bonne affaire, et ce qui le prouve, c'est que les grandes Sociétés de crédit ne consentent à donner leur garantie que jusqu'à concurrence de 2.400.000 fr. Pour le reste, elles s'en remettent à leurs clients. Que donnera-t-on en échange à ceux-ci ? Des tickets, des réductions sur les prix de parcours en chemin de fer et autres avantages analogues.

Mais qui ne prévoit que ce seront là des avantages purement chimériques puisque, comme il arrive toujours, aussitôt après l'ouverture de l'Exposition, même ceux qui n'auront pas souscrit seront forcément appelés à en bénéficier. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

En fait, le véritable avantage que vous offrez aux souscripteurs, ce sont les lots qu'ils pourront gagner à la loterie. Vous leurrez ainsi l'épargne française, et vous jouez avec une ressource qui, pour nous tous, devrait être inviolable et sacrée (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.*)

Et qu'allez-vous faire de cet argent ?

Il vous est nécessaire, dites vous, pour embellir Paris.

Vous entendez par là détruire le Palais de l'Industrie et le remplacer par les deux édifices que vous projetez de construire sur son emplacement.

Je ne veux pas discuter ce projet. Je suis incompétent. Permettez-moi toutefois une observation.

Le Palais de l'Industrie n'est peut-être pas une merveille, mais je lui trouve un grand mérite. Il est sans prétention ; il est modeste.

Il n'empêche pas les Champs-Elysées d'être la plus belle promenade du monde entier. (*Très bien ! à droite.*)

Vous voulez le jeter bas et mettre à sa place deux palais nouveaux, qui seront, vous l'assurez, superbes.

Superbes ? Qu'en savez-vous ? Les plans ne sont même pas dressés. Et puis, nul ne l'ignore, les palais sont toujours superbes sur le papier. Une fois construits, c'est autre chose. (*Sourires.*)

Mais j'admets que nos architectes établissent leurs plans de la manière la plus heureuse. Pouvez-vous affirmer que l'exécution répondra à votre attente ? Vous ne le pouvez pas, car vous n'aurez que quatre ans pour édifier les deux palais, et ce n'est pas en quatre ans qu'on mène à bien une entreprise de cette importance.

Il en sera de ces deux édifices comme du Palais du Trocadéro. Rappelez-vous ce que disait de celui-ci, devant la Chambre, l'honorable M. Trélat, qui s'y connaît. « Le Palais du Trocadéro, disait-il, est l'œuvre d'un architecte éminent, d'un homme très fort. Et pourtant c'est une horreur. » Pourquoi, personne n'a-t-il protesté ?

Oui, ce palais est une horreur, mais savez-vous pourquoi ? Ni l'argent, ni le talent ne manquaient à son constructeur. Mais le temps lui a manqué. (*Très bien ! très bien !*)

Vous allez renouveler cette faute avec vos deux palais des Champs-Élysées. On s'accordera à les trouver charmants tant que durera l'Exposition, parce qu'alors on les apercevra à travers le prisme de la fête ; mais le lendemain, désillusion !

Ils apparaîtront, dans ce beau Paris, comme des verrues, ces verrues dont se plaignait l'honorable M. Picard, en faisant allusion à la tour Eiffel, reste également regrettable d'une autre Exposition (*Très bien ! très bien !*)

Au lieu d'employer l'argent de la France à ces constructions risquées, vous feriez bien mieux de l'employer à débarrasser la capitale des ruines qui la déshonorent encore : à restaurer, par exemple, ce palais de la Cour des Comptes, qui continue à étaler aux yeux des étrangers le triste souvenir de nos guerres civiles. (*Nouvelle approbation.*)

Messieurs, vous n'ignorez pas la résistance qu'a rencontrée, à l'origine, le projet d'une nouvelle Exposition universelle. Non seulement dans le public, mais dans le Parlement lui-même, l'opposition s'est manifestée tout de suite de la manière la plus vive.

A la Chambre, la Commission chargée de l'étude du projet y était d'abord entièrement défavorable. La Chambre n'a pas suivi sa première impulsion. Pourquoi ? Parce qu'elle s'est crue engagée par les invitations que le Gouvernement avait lancées six ans à l'avance.

En 1867, déjà les invitations aux puissances étrangères avaient été lancées avant que les Chambres eussent statué.

Mais on ne s'y était pris que deux ans d'avance, et M. Rouher avait jugé nécessaire de s'en excuser devant le Corps législatif, en protestant que la liberté de cette Assemblée demeurait d'ailleurs entière.

(*Suite et fin au prochain numéro.*)



CANAL DE SUEZ

ASSEMBLÉE DU 2 JUIN 1896

Extrait du Rapport du Conseil d'Administration

Le rapport entier est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue Charras, 9, à Paris.

L'année 1895 a été prospere au point de vue du transit. Les recettes de la navigation sont en amélioration de 4.199.054 fr. 34 c., comparées à celles de l'année précédente. Contrairement à une opinion souvent exprimée, le trafic commercial fournit la plus grosse part de cette augmentation, soit 2.173.054 fr. 34, tandis que le mouvement spécial occasionné par l'expédition de Madagascar et par l'envoi des troupes italiennes en Abyssinie a produit 2.126.000 fr.

La recette totale de l'exercice s'est élevée à 80.702.787 fr. 35. Ce résultat favorable nous a permis, tout en vous proposant une amélioration appréciable de revenu, d'effectuer un prélèvement de 3 0/0 en faveur de la réserve, et d'augmenter la dotation du fonds de renouvellement du matériel. La répartition du solde bénéficiaire fait ressortir un revenu net de 92 fr. 50 par action.

3.434 navires ont transité. La navigation de nuit à l'aide de la lumière électrique a été effectuée par 3.266 navires, soit 95.1 0/0 du total. La moyenne du séjour des navires dans le Canal a été de 19 h. 18 m.; c'est, relativement à 1894, une diminution de 37 minutes.

La ligne entière du Canal et ses gares, la rade et le chenal de Port-Saïd ont été entretenus en bon état de navigabilité, à la profondeur normale, par les dragages ordinaires. Les travaux de la première phase d'amélioration ont suivi leur progression ; pour les terminer il reste à faire l'élargissement sur 24 kil. 300 m. dont 11 kil. 600 m. sont déjà dragués à demi-profondeur.

L'augmentation constatée du trafic commercial résulte d'une situation économique meilleure. Les importations en Angleterre des principaux articles sont en progrès de 305.005 tonnes ; les exportations en Orient des principaux produits d'Angleterre marquent une plus-value de 102.000 t. Les Compagnies de navigation entre l'Europe, la Chine et le Japon et surtout les Sociétés de grand cabotage sur les côtes chinoises ont considérablement augmenté leurs flottes. Le nombre des vapeurs ajoutés aux lignes régulières dont les navires effectuent au moins 24 traversées du Canal par an, n'a pas été moindre de 44, d'une jauge nette totale de 135.000 tx. Une nouvelle ligne espagnole entre Liverpool, Barcelone et Manille a été inaugurée et une ligne, sous pavillon japonais, est en voie d'organisation entre le Japon et l'Europe. Les *Messageries Maritimes* ont créé un nouveau service de cargoboats.

Nous avons à vous demander de ratifier la nomination de M. J. Cambefort, de lord Rathmore et sir Charles Fremantle en qualité d'administrateurs, et à vous soumettre la réélection de quatre membres du Conseil dont le mandat est expiré : MM. Th. Desbrières, le vicomte de Bresson, le prince d'Aremberg et C. J. Monk.

L'Assemblée a approuvé toutes les résolutions présentées par le Conseil d'administration.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

ÉMISSION
DE

3,250,000 Bons à Lots de 20 Fr.

DIVISÉS EN 325 SÉRIES DE 10,000 NUMÉROS

Ces Bons donnant droit à la Délivrance gratuite de 20 TICKETS d'Entrée de UN FRANC

Participeront à **29 Tirages** pour **6 millions de lots** et aux avantages énumérés ci-après

(Loi du 18 Juin 1896)

SOUSCRIPTION PUBLIQUE LE LUNDI 29 JUIN 1896

PRIX D'ÉMISSION : 20 FRANCS payables intégralement en souscrivant

TABLEAU DES LOTS.

5	lots de	500.000	francs.	2.500.000 francs.
24	—	100.000	—	2.400.000 —
25	—	10.000	—	250.000 —
59	—	5.000	—	295.000 —
150	—	1.000	—	150.000 —
4.050	—	100	—	405.000 —
Soit 4.313	lots pour une somme de			6.000.000 de francs, savoir :

5 TIRAGES EN 1896		Fr.
25 Août.	1 lot de	500,000
	2 —	10,000
	5 —	5,000
	10 —	1,000
	150 —	100
25 Sept., 25 Oct., 25 Nov., 26 Déc. (A chaque tirage)	1 lot de	100,000
	2 —	5,000
	5 —	1,000
	150 —	100

6 TIRAGES EN 1897		Fr.
25 Fév.	1 lot de	500,000
	2 —	10,000
	2 —	5,000
	5 —	1,000
	150 —	100
25 Avril., 25 Juin., 25 Août., 25 Oct., 26 Déc. (A chaque tirage)	1 lot de	100,000
	1 —	10,000
	2 —	5,000
	5 —	1,000
	150 —	100

6 TIRAGES EN 1898		Fr.
25 Fév..	1 lot de	500,000
	2 —	10,000
	2 —	5,000
	5 —	1,000
	150 —	100
25 Avril., 25 Juin., 25 Août., 25 Oct., 26 Déc. (A chaque tirage)	1 lot de	100,000
	1 —	10,000
	2	5,000
	5 —	1,000
	150 —	100

6 TIRAGES EN 1899		Fr.
25 Fév..	1 lot de	500,000
	2 —	10,000
	2 —	5,000
	5 —	1,000
	150 —	100
25 Avril., 25 Juin., 25 Août., 25 Oct., 26 Déc. (A chaque tirage)	1 lot de	100,000
	1 —	10,000
	2 —	5,000
	5 —	1,000
	150 —	100

6 TIRAGES EN 1900		Fr.
25 Mai., 25 Juin., 25 Juil., 25 Août., 25 Sept. (A chaque tirage)	1 lot de	100,000
	2 —	5,000
	5 —	1,000
	100 —	100
25 Oct..	1 lot de	500,000
	2 —	10,000
	5 —	1,000
	100 —	100

Ces Bons seront dispensés de tout impôt, à l'exception de la taxe établie sur les lots.

Les tirages seront faits au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. Le paiement des lots sera effectué également au Crédit Foncier de France, trois mois après le tirage.

Le premier tirage aura lieu le 25 Août 1896

AVANTAGES ATTACHÉS AUX BONS

Chaque Bon donnera droit, avant l'ouverture de l'Exposition, à la délivrance gratuite de 20 tickets d'entrée à l'Exposition, d'une valeur de 1 franc chacun.

En outre, le porteur du Bon pourra obtenir, à son choix : — soit une diminution de 25 0/0 sur les prix d'entrée dans les établissements de spectacles à l'intérieur de l'Exposition ; — soit des réductions dans les prix des transports par chemins de fer ou bateaux pendant la durée de l'Exposition, réductions dont la quotité et les conditions suivent :

En France, les porteurs de Bons auront droit à la délivrance, pour Paris, sur les chemins de fer de la Métropole exploités par les six grandes Compagnies (Nord, Est, Ouest, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Midi) et par l'Administration des chemins de fer de l'État, de billets d'aller et retour spéciaux, comportant, par rapport au double des billets simples, une réduction d'un tiers.

Ces billets spéciaux ne pourront être délivrés qu'au départ des gares et stations distantes de Paris de plus de 50 kilomètres.

Un Bon de l'Exposition donnera droit, avec la réduction indiquée ci-dessus, à **Trois voyages, aller et retour,** pour les stations distantes de Paris de 50 à 200 kilomètres ; à **Deux voyages, aller et retour,** pour les stations distantes de 201 à 500 kilomètres ; à **Un voyage aller et retour,** pour les stations distantes de plus de 500 kilomètres.

Le délai de validité des billets spéciaux, y compris les jours de départ et d'arrivée, sera :

De 5 jours pour la zone de 50 à 200 kilomètres ;
De 10 jours pour la zone de 201 à 500 kilomètres ;
De 15 jours pour la zone au delà de 500 kilomètres.

Les Compagnies se réservent la faculté d'exclure les porteurs de billets spéciaux de certains trains désignés.

Dans les premières et deuxièmes zones, les voyages successifs devront être effectués au départ de la même gare ; la vente des Bons sera, d'ailleurs, interdite entre le moment où ils auront été présentés pour la première fois au guichet de la gare de départ et celui où le droit au transport sera épuisé.

Les voyageurs devront présenter leurs Bons à toute réquisition, en même temps que leurs billets de voyage.

En Algérie et en Tunisie, sur les réseaux des Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée, de Bône-Guelma, de l'Est-Algérien, de l'Ouest-Algérien, et Franco-Algérienne, les porteurs de Bons auront droit, soit à un billet d'aller et retour, valable pour un mois, du point de départ au port d'embarquement, avec réduction de 50 0/0, par rapport au double des billets simples, soit à une réduction de 20 0/0, pour un voyage, sur les prix des Compagnies ci-dessus dénommées, dans les billets circulaires qui pourraient être créés en 1900.

En Corse, les porteurs de Bons auront également droit à un billet spécial d'aller et retour, valable pendant un mois, du point de départ au port d'embarquement, avec réduction de 50 0/0, par rapport au double des billets simples.

Enfin les porteurs de Bons ayant à traverser la Méditerranée pour se rendre à Paris bénéficieront d'une réduction de 35 0/0, pour un passage aller et retour, en première, deuxième ou troisième classe, avec durée de validité de deux mois, sur les lignes postales méditerranéennes qui seraient exploitées en 1900 par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie Marseillaise de navigation à vapeur, par la Compagnie de Navigation Mixte et par la Société générale de Transports maritimes à vapeur.

Les Visiteurs venant de l'Étranger bénéficieront naturellement des réductions de transport à partir de la frontière.

Le porteur de Bon devra opter entre les deux avantages ci-dessus spécifiés (*diminution de 25 0/0 sur les prix d'entrée dans les établissements de spectacles à l'intérieur de l'Exposition ou réduction dans les prix des transports par chemins de fer ou bateaux*), qui, en aucun cas, ne pourront se cumuler.

L'Administration n'aura le droit de créer d'autres tickets d'entrée que dans le cas où il serait constaté, pendant le cours de l'Exposition, que les bureaux de vente se trouvent insuffisamment approvisionnés. Le nombre des entrées gratuites ne dépassera pas la proportion usuelle.

Si, pour une cause quelconque, l'Exposition n'avait pas lieu en 1900, les porteurs de Bons auraient droit à la restitution, par l'État, du capital de 20 francs, sans intérêt ; les tirages cesseraient d'avoir lieu à partir de la date fixée pour cette restitution, les lots gagnés antérieurement restant acquis à leurs bénéficiaires.

Les Bons seront créés sous la forme de Titres définitifs au porteur et seront délivrés contre remise du Récépissé de souscription, au porteur de ce récépissé, lors de la répartition. Ils cesseront de participer aux chances de tirage dès qu'un lot leur aura été attribué.

Les Bons devront être retirés à la caisse où la souscription aura été faite.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE LE 29 JUIN 1896

A PARIS

Au **Crédit Foncier de France,** 19, rue des Capucines ;
Au **Crédit Lyonnais,** 19, boulevard des Italiens ;
Au **Comptoir National d'Escompte de Paris,** 14, rue Bergère ;
A la **Société Générale** pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence ;
A la **S^{té} G^{le} de Crédit Industriel et Commercial,** 66, rue de la Victoire ;
Et dans les bureaux de quartiers de ces établissements.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez MM. les **Trésoriers-Payeurs Généraux ;**
Chez MM. les **Receveurs Particuliers des Finances ;**
Chez MM. les **Percepteurs,** désignés par MM. les Receveurs des finances ;
Dans les **Agences** des Sociétés ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER

Dans les **Agences** des mêmes Sociétés.

LES SOUSCRIPTIONS PAR CORRESPONDANCE SONT REÇUES DÈS A PRÉSENT

A PARIS, au siège des Sociétés ci-dessus indiquées

Le montant de toutes souscriptions par correspondance devra être accompagné de 0 fr. 50 pour frais de l'envoi sous pli recommandé du récépissé de souscription ou des Bons attribués.

Si les demandes dépassent le nombre de titres émis, la répartition se fera au prorata des souscriptions.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant* HENRI GAUTIER

2E ÉDITION
3e Année. — Nos 53-54. *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5-20 Juin 1896.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ	DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF	Prix du Numéro : 40 centimes
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50	Henri GAUTIER	ABONNEMENTS Paris. . . . . Un an. 8 francs
Avis et Communications. . . — 3 fr. »	12, rue Cambon, Paris	Départements — 9 —
Réclames . . . . — 5 fr. »		Etranger. . . — 10 —

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900 DEVANT LE SÉNAT

Vote du projet de loi par 183 voix contre 57 — Rapport de M. Lourties

ÉMISSION
DE
3.250.000 BONS A LOTS DE 20 FR.

AVIS. — Nos lecteurs trouveront à la **page 16** *du journal, tous les renseignements relatifs à l'émission des Bons de l'Exposition de 1900 (Loi du 17 juin 1896). Prix d'émission, tirages, payement des lots, avantages attachés aux Bons, etc., etc.*

LA PREMIÈRE PIERRE

A qui sait attendre, tout vient à point. En dépit des crises ministérielles, de l'opposition des uns, de l'indifférence des autres, le Parlement s'est enfin prononcé.

Dans sa séance du 12 juin, et à une majorité imposante, le Sénat a approuvé le principe d'une Exposition Universelle, en 1900, et accepté le projet intégral du Gouvernement.

Reste donc à attendre la clôture du concours ouvert entre tous les architectes français, pour qu'on puisse, enfin, commencer effectivement les travaux, dresser leur cadre aux produits exposés des arts, des sciences et des industries.

Dans cette œuvre, toute de persévérance, peut-être voudra-t-on reconnaître que ce journal a joué le rôle modeste et fécond attribué en toutes choses à la presse : éclairer l'opinion, enregistrer les critiques des adversaires de l'Exposition, et les réfuter sans autre passion que celle de la foi dans cette œuvre grandiose de la fin d'un grand siècle.

A mesure que nous approchions de la victoire, plus aisée devenait notre tâche, comme aussi, d'ailleurs, celle des éminents organisateurs de l'Exposition.

Au Luxembourg, la discussion n'a-t-elle pas été moins vive, plus indigente qu'au Palais-Bourbon ? Peu d'arguments nouveaux ont été en effet apportés par les adversaires sénatoriaux des expositions.

Et encore convient-il de dire que ceux mis en avant, témoignaient d'une ignorance des projets, des hardiesses, des innovations ratifiés par la Commission supérieure.

On a surtout discuté, au sein de la Haute Assemblée, sur l'étendue de l'emplacement et sur la moralité des expositions. Sur le premier point, comment ne s'apercevait-on pas que le « contenant » doit correspondre au « contenu » ? Ignorait-on que chaque semaine apporte l'adhésion d'une nouvelle puissance au grand tournoi universel de 1900 ? En dernier lieu, après l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, l'Angleterre ne nous a-t-elle pas officiellement annoncé sa participation à ces pacifiques assises du commerce et de l'industrie ?

Alors est arrivé le grand argument : la Kermesse ! Ne faut-il pas être singulièrement aveugle pour insister là-dessus ? Et nous comprenons l'hésitation de ceux qui croient, contre le fait, que la France se fera, en 1900, l'amuseur de l'Europe.

Mais fêtes et réjouissances sont-elles donc le seul but de l'Exposition ? Qui donc a-t-on mis à la tête de cette œuvre ? Est-ce un entrepreneur ordinaire de plaisirs publics ? N'est-ce pas, au contraire, un homme qui, par la situation qu'il occupe dans la République comme par son savoir et son caractère, est à même de mieux connaître les aspirations et les besoins du monde industriel et commercial ?

Ignore-t-on la besogne déjà menée à bien de la refonte complète du système de classification générale, destinée à satisfaire à la fois les intérêts des exposants et l'ambition naturelle d'instruction des futurs visiteurs des galeries et des palais ?

N'est-ce pas singulièrement calomnier notre temps que de croire les hommes susceptibles de s'arrêter exclusivement aux côtés forains de la prochaine Exposition ? Cette partie indispensable constituera simplement le hors-d'œuvre d'un spectacle éminemment instructif offert par la France à l'humanité.

On entend faire de cette Exposition de 1900 une vaste leçon de choses, qui mettra sous les yeux du spectateur séduit et intéressé les secrets des usines et des ateliers. Devant eux, ne fera-t-on pas fonctionner les merveilles de la mécanique, ne leur fera-t-on pas saisir les féeries de l'électricité, les résultats prodigieux des efforts, de l'activité et du génie de l'humanité laborieuse ?

Dans son très remarquable rapport, fait au nom de la Commission sénatoriale, M. Lourties a mis en lumière ces différents points, et fait éloquemment ressortir tous les profits qu'on en tirerait à cette heure où s'affirment les nécessités d'une instruction encyclopédique.

Enfin, le résultat est acquis ; la bataille est décidée. Aussi espérons-nous voir disparaître toutes les oppositions. Maintenant que l'honneur de la France est engagé, chacun, dans la mesure de ses forces, doit apporter tout son concours à l'œuvre nationale.

Devant l'ennemi représenté, cette fois, par des industries rivales, chacun produira son effort patriotique pour le nouveau et éclatant triomphe de la France industrielle, agricole et commerciale.

Et la réalisation de l'idée, lancée par la direction de ce journal, de faire coïncider avec la fête du 14 Juillet prochain, la cérémonie de la pose de la première pierre des bâtiments de l'Exposition de 1900, doit être l'occasion d'une réconciliation sincère et complète des antagonistes d'hier devenant ainsi les coopérateurs de demain.

HENRY GIRARD

LES
BONS A LOTS DE L'EXPOSITION
DE 1900

L'émission des 3,250,000 Bons de 20 francs de l'Exposition de 1900 aura certainement plus de succès encore que celle des Bons de 25 francs de l'Exposition précédente ; et l'on sait avec quelle faveur ces derniers ont été accueillis.

Les Bons de l'Exposition de 1900 ont une incontestable supériorité sur ceux de l'Exposition de 1889. En effet, ils ne sont que de 20 francs ; ils participent à des tirages comportant des lots de 500,000 francs, 100,000 francs, etc., et ils donnent droit à des réductions de prix, soit sur les chemins de fer, soit sur les billets d'entrée dans les spectacles de l'Exposition.

Le souscripteur d'un Bon participera, dès cette année, à cinq tirages de lots, et, pendant les quatre années suivantes, à six tirages par année : en tout vingt-neuf tirages.

Tous les ans il y aura un lot de 500,000 francs, soit cinq lots de cette importance ; viendront ensuite les lots de 100,000 francs, au nombre de vingt-quatre. Les lots secondaires, 10,000, 5,000 francs, etc., formeront, avec les gros lots, un total de 4,313 lots pour une somme de 6 millions.

Les seules chances de lots valent assurément plus que les 20 francs à débourser, si on les compte au prix des billets de loterie ordinaires.

A 1 franc par tirage, elles vaudraient à elles seules 29 francs, et, quand il s'agit de lots de

500,000 francs et de 100,000 francs, une participation à un tirage se paye généralement plus que cela.

Ainsi, avec les seules chances de lots, le souscripteur d'un Bon ferait déjà une excellente opération. Mais il jouira de deux avantages complémentaires qui, eux aussi, représenteront chacun, pour le moins, la valeur du Bon à son prix d'émission. Il possédera vingt tickets d'entrée de 1 franc qui auront exactement une valeur de 20 francs pendant l'Exposition.

Il possédera, en outre, des droits à des réductions de prix sur les chemins de fer et bateaux pour se rendre à Paris, pendant que l'Exposition sera ouverte, à moins qu'il ne préfère obtenir des entrées de faveur, à prix réduit, dans les spectacles situés à l'intérieur de l'Exposition.

Si, pour une cause quelconque, l'Exposition n'avait pas lieu en 1900, l'Etat rembourserait les Bons à leur prix d'émission; mais les lots gagnés resteraient naturellement acquis à leurs bénéficiaires.

Les souscriptions sont reçues aux guichets du Crédit Foncier et de toutes les grandes Sociétés financières, à Paris et dans leurs succursales, ainsi que chez les Trésoriers généraux, Receveurs particuliers des finances et Percepteurs. On a voulu donner ainsi au public les plus grandes facilités d'accès aux guichets où se délivreront les Bons, qui, grâce à l'attrait tout à fait exceptionnel qu'ils ne peuvent pas manquer d'exercer, détermineront bien certainement un afflux inusité de demandes.

Il ne sera accordé à personne de privilèges pour la souscription : on a voulu en faire une opération tout à fait populaire et les résultats que nous aurons à enregistrer, après la clôture de la souscription, prouveront que le but a été atteint.

Les porteurs profiteront, nous l'avons dit, soit d'un droit de réduction sur les prix des places en chemin de fer et en bateaux, pour se rendre à l'Exposition, soit, à leur choix, d'une diminution de prix des places dans les théâtres situés dans l'intérieur de l'Exposition.

Ce droit constituera, pour de nombreuses catégories de visiteurs, un avantage considérable : il ne faut pas voyager bien longtemps en chemin de fer, par exemple, pour qu'une réduction d'un tiers sur le prix des places, corresponde à des sommes d'une certaine importance.

En un mot, on n'a jamais rien créé d'aussi attrayant que les Bons nouveaux. Aussi doit-on s'attendre à voir de longs défilés de souscripteurs asssiéger les guichets où la souscription sera ouverte.

RAPPORT

FAIT

Au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, *relatif à l'***Exposition Universelle de 1900.**

Par M. VICTOR LOURTIES, sénateur.

Messieurs,

Vous nous avez chargés d'examiner un projet de loi relatif à l'Exposition de 1900, adopté par la Chambre des Députés dans la séance du 17 mars 1896, et déposé le 19 mars sur le bureau du Sénat.

Votre Commission était à peine nommée qu'elle se mettait aussitôt à l'œuvre. Malheureusement, ses travaux étaient interrompus quelques jours après par les vacances parlementaires de l'intersession d'avril.

Sitôt la session ordinaire rouverte, elle a repris l'étude du projet de loi et nommé ensuite son rapporteur.

Elle vous apporte aujourd'hui le résultat de ses délibérations.

Principe de l'Exposition de 1900.

La première question qui se posait était une question de principe. Y avait-il lieu, oui ou non, de faire une Exposition en 1900?

Huit membres sur neuf ont répondu par l'affirmative; quelques-uns sans grand enthousiasme et en déclarant que la question ne pouvait guère plus se poser à l'heure actuelle. Seul, notre honorable collègue, M. Le Play, persiste à penser que les Expositions présentent plus d'inconvénients que d'avantages, et qu'il serait préférable, dans l'intérêt même du pays, de renoncer à l'Exposition de 1900.

Toute la question est là, en effet, et nous nous proposons de la traiter dans ce rapport avec tous les développements qu'elle comporte.

Sans doute, l'éventualité d'une Exposition en 1900 avait été prévue dès le lendemain même de l'Exposition du Centenaire, la dernière année du siècle correspondant, en effet, au cycle de onze ans, généralement adopté pour les Expositions universelles et internationales de la capitale de la France.

Sans doute, le principe de l'Exposition de 1900 s'est posé plusieurs fois devant le Parlement :

— Le 2 juillet 1892, lorsque M. François Deloncle déposait sur le bureau de la Chambre un projet de résolution tendant à décréter une Exposition universelle, à Paris, pour cette date,
— Le 13 juillet 1892, lorsque le Gouvernement prenait un décret instituant l'Exposition de 1900,
— Le 5 novembre 1892, lorsque le Ministre du Commerce nommait la Commission préparatoire,
— Le 10 juin 1893, où la Chambre et le Sénat inscrivaient un premier crédit d'étude de 5,000 francs au budget de 1894,
— Le 9 septembre 1893, où deux décrets nommaient, l'un la Commission consultative supérieure, l'autre le Commissaire général, M. Picard,
— Le 11 juin 1894, où la Commission consultative supérieure adoptait l'emplacement sur lequel le Sénat a à statuer aujourd'hui,
— Le 19 juillet 1894, où les deux fractions du Parlement votaient un nouveau crédit d'étude de 100,000 francs,
— Le 4 août 1894, où paraissait le décret portant règlement général de l'Exposition,
— Le 9 août 1894, où avait lieu l'ouverture du concours qui s'est terminé le 5 janvier 1895 par le remarquable rapport de M. Guadet,
— Le 13 juillet, où le Conseil municipal, au su et au vu de tout le monde, adoptait le projet de l'Administration supérieure,
— Le 18 novembre, où intervenaient la Convention entre l'Etat et la Ville de Paris et la Convention entre l'État et cinq grands Établissements financiers,
— Le 21 novembre 1895, enfin, où le projet du Gouvernement était déposé sur le bureau de la Chambre.
— Les Conseils généraux eux-mêmes et les Chambres de commerce ont été consultés, et leur avis a été généralement favorable.

Tous ces actes préparatoires se sont accomplis sans qu'aucune protestation se soit élevée, à la Chambre ou au Sénat contre l'Exposition projetée pour la fin du siècle.

On a reproché au Gouvernement d'avoir passé une convention avec la Ville de Paris et une autre avec des Établissements financiers, et d'avoir en outre consulté les puissances étrangères au point de vue de leur participation officielle, avant d'en avoir référé au Parlement.

De quoi se plaint-on? Le Gouvernement a-t-il dépensé jusqu'à cette heure 1 centime qui n'ait été voté par les deux Chambres? Et les consultations ou études préliminaires que certains lui reprochent, n'étaient-elles pas le prélude nécessaire à la mise en état du projet avant son dépôt au Parlement?

Etait-il possible de mettre sur pied un projet dans des conditions convenables, sans savoir au préalable sur quel concours nous pourrions compter de la part des puissances étrangères?

La vérité, c'est que jamais, œuvre préparatoire ne s'est présentée devant la Chambre avec un luxe de renseignements aussi complet et une maturité aussi parfaite.

C'est deux ans environ seulement avant l'échéance des Expositions de 1867, 1878 et 1889 que le Parlement a été saisi des projets qui concernaient chacune de ces Expositions. — C'est plus de quatre ans à l'avance (21 novembre 1895) que les propositions de l'Administration supérieure de l'Exposition ont été soumises à la sanction parlementaire.

La Chambre des Députés, la première saisie, a donc eu tout le temps nécessaire pour examiner le projet; l'heure n'était pas si avancée et le temps ne pressait pas à ce point qu'il fût matériellement impossible de le rejeter dans son ensemble ou d'en modifier les détails. La vérité c'est que sa liberté était entière, même sur le point de décider s'il y avait lieu de faire ou de ne pas faire une Exposition universelle et internationale en 1900.

Il en est de même à l'égard du Sénat, quoique le projet ne nous ait été transmis qu'à la date du 19 mars 1896.

La première question à résoudre, pour nous comme pour la Chambre, était, nous le répétons, la question de principe. Le patriotisme n'empêche pas, même à l'heure présente, de répondre par la négative; il consiste, dans cette réponse comme dans toutes celles que nous sommes appelés à faire, aux questions que pose chaque jour la vie parlementaire, à ne s'inspirer que de ce que l'on considère comme étant les vrais intérêts du pays.

Voilà la question nettement posée. Les adversaires de l'Exposition y ont répondu en faisant ressortir les inconvénients que présentent ces grandes manifestations du travail et de la production : L'exode de la province vers Paris, l'augmentation après chaque Exposition des ouvriers en chômage dans la capitale, la disparition des économies péniblement amassées par les gens de la province, l'inutilité de ces exhibitions au point de vue de l'enseignement qu'on y peut trouver, le caractère de kermesse qu'elles tendent à revêtir de plus en plus, la compensation qui s'établit au point de vue de nos recettes de douanes entre le gain réalisé l'année de l'Exposition et la perte de l'année qui précède et de l'année qui suit, l'accroissement de la cherté des vivres, l'inconvénient de livrer à l'étranger le secret de nos fabrications et du goût artistique de nos productions, le danger de leur fournir un marché exceptionnel d'écoulement pour leurs produits, enfin le chiffre exagéré de la dépense.

Il n'a pas été difficile de répondre à ces objections. C'est ce que se propose de faire à nouveau votre Commission dans le rapport qu'elle a l'honneur de vous soumettre. C'est à la lumière des faits qu'elle compte montrer que les objections vraiment sérieuses, celles qui méritent d'être retenues, reposent sur des données ou incertaines ou controuvées par les statistiques.

Nous l'établirons plus loin à propos de nos recettes douanières, du mouvement de notre commerce intérieur, des recettes de nos chemins de fer, de nos contributions indirectes et de notre exploitation postale et télégraphique.

Quant à l'exode des ouvriers de la province vers la capitale, en quoi consistera-t-il? A quelques centaines d'ouvriers, si les travaux commencent prochainement, la population ouvrière parisienne étant à peu près suffisante pour mener l'œuvre à bonne fin dans un délai de quatre ans. Et d'ailleurs, combien de ces ouvriers de passage reviendront chez eux avec l'argent qu'ils auront gagné, pour y faire fructifier les économies ainsi réalisées? Ne voyons-nous pas ce va-et-vient s'établir chaque année pour une certaine catégorie d'ouvriers du bâtiment, par exemple?

D'autre part, la province, qui approvisionne Paris, ne trouvera-t-elle pas son compte dans l'apport que feront les visiteurs étrangers dans la capitale? Paris est-il autre chose, en effet, qu'un marché d'intermédiaires, et n'est-ce pas la province qui lui fournit les denrées ou objets dont il a besoin en temps d'Exposition comme en temps normal?

Avons-nous davantage à redouter la concurrence des produits étrangers? Nullement. Toutes les Expositions internationales ont pour objet de mettre en présence les uns des autres les produits indigènes et les produits exotiques. Demandez à nos industriels, à nos commerçants, à nos savants, à nos artistes. C'est une épreuve qu'ils envisagent sans crainte comme sans jactance. Il y a des secrets qu'on ne leur ravira jamais, sans qu'ils aient la prétention à un monopole en ces matières : le sentiment du goût artistique, l'amour du beau, le fini et la perfection dans l'exécution.

Messieurs, nous n'insisterons pas davantage sur cette question des avantages et des inconvénients qui peuvent résulter de l'Exposition de 1900. Nous

aurons d'ailleurs à traiter plus longuement les points qui touchent à la richesse de la France, à propos de la question financière et des sacrifices demandés à la Ville de Paris, à l'État et à l'épargne, et il nous sera facile de démontrer par des chiffres indiscutables que l'Exposition de 1900, suivant toutes les prévisions, aura un résultat heureux au point de vue des finances du pays.

C'est après avoir passé en revue ces considérations d'ordres si divers que la Commission, à la majorité de huit voix contre une, s'est prononcée pour le principe de l'Exposition de 1900.

Il ne lui restait plus dès lors qu'à examiner en détail les grandes lignes du projet soumis au Parlement et à se prononcer sur chacune d'elles.

Elles se présentent logiquement dans l'ordre suivant : Emplacements, — superficie et plans divers, — classification, — emprises sur la rive droite, — pont monumental sur la Seine, — substitution au Palais de l'Industrie et au pavillon de la Ville de Paris, de deux palais, un Palais des Beaux-Arts et un Palais des Arts rétrospectifs, — dépenses, — recettes, — voies et moyens, — parts contributives de la Ville de Paris et de l'État, — combinaison financière.

C'est l'ordre que nous nous proposons de suivre dans ce rapport.

Emplacement. — Superficie. — Plans Classification.

L'Exposition de 1889 occupait 96 hectares, en y comprenant le Palais de l'Industrie et les terrains avoisinants, qui n'ont été utilisés d'ailleurs que d'une manière temporaire pour de grandes fêtes et pour les Expositions d'animaux vivants.

Cette superficie se trouverait considérablement réduite en 1900 par suite du prolongement du chemin de fer des Moulineaux qui, en 1889, avait son point terminus au Champ-de-Mars.

Son prolongement actuel jusqu'à l'Esplanade des Invalides, l'occupation du 1/3 de cette place par la Gare, les aliénations de terrains réalisées depuis 1889, soit au profit de cette ligne, soit au profit de l'État, réduisent cette superficie à 90 hectares. Or, depuis 1855, chaque Exposition nouvelle a exigé des superficies plus considérables. En 1867, la superficie était de 69 hectares, 1878, de 75 hectares, en 1889, de 96 hectares.

Même en faisant, comme nous le désirons, une Exposition de sélection ne comprenant que des produits de choix, chose possible pour les produits français, mais bien difficilement praticable pour les produits étrangers, il nous est impossible d'échapper à cette loi de progression pour 1900.

Le nombre des exposants augmente à chaque Exposition nouvelle ; l'Industrie a pris, depuis 1889, un développement relativement considérable non seulement en France mais dans le monde entier. Des pays nés d'hier à la vie industrielle s'y livrent aujourd'hui même avec une activité d'autant plus grande et plus féconde qu'ils ont profité du perfectionnement de l'outillage réalisé dans les autres parties du monde.

Il y a là un élément dont nous devons tenir compte pour 1900. — Ce n'est pas le seul.

En 1889, des motifs politiques ont déterminé les puissances monarchiques à s'abstenir.

Les Comités nationaux qui, dans certains pays, ont substitué l'effort de l'initiative privée à l'intervention officielle, n'ont guère réussi à former que des embryons d'Expositions.

Les raisons d'abstention des puissances étrangères n'existent pas pour 1900, et il faut compter sur l'adhésion du plus grand nombre des puissances monarchiques, comme de toutes les Républiques de l'ancien et du nouveau monde.

Nous avons jusqu'ici l'adhésion officielle de vingt-cinq nations étrangères. Nous savons de source sûre que certaines d'entre elles font les plus grands efforts pour figurer dignement à ces grandes assises du travail et de la production. Il y en a, comme le Japon, qui demandent à elles seules 7 ou 8 hectares.

Même en réduisant ces demandes dans de fortes proportions, ce n'est pas pour l'Exposition de 1900 que nous pourrons avoir la prétention d'échapper à la loi inéluctable d'accroissement de la superficie des Expositions universelles et internationales dans la capitale de la France.

Il en est de même de l'accroissement du nombre des visiteurs, dont nous parlerons plus loin à propos de la combinaison financière.

Des considérations d'un autre ordre font prévoir pour 1900 la nécessité d'espaces plus considérables que pour 1889.

Cette dernière ne comprenait que 9 groupes et 87 classes :

1° Œuvres d'art ;
2° Éducation et enseignement. Matériel et procédés des arts libéraux ;
3° Mobiliers et accessoires ;
4° Tissus, vêtements et accessoires ;
5° Industries, Extractions, Produits bruts et ouvrés ;
6° Outillage et procédés des industries mécaniques, Electricité ;
7° Produits alimentaires ;
8° Agriculture, viticulture et pisciculture ;
9° Horticulture.

Enfin un groupe supplémentaire, divisé en 16 sections, était affecté à l'économie sociale.

L'Exposition de 1900 comprendra 18 groupes et 120 classes :

1° Éducation et enseignement ;
2° Œuvres d'art ;
3° Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts ;
4° Matériel et procédés généraux de la mécanique ;
5° Électricité ;
6° Génie civil, Moyens de transport ;
7° Agriculture ;
8° Horticulture ;
9° Forêts, Chasse, Pêche, Cueillettes ;
10° Aliments ;
11° Mines, Métallurgie ;
12° Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations ;
13° Fils, tissus et vêtements ;
14° Industrie chimique ;
15° Industries diverses ;
16° Economie sociale, Hygiène, Assistance publique ;
17° Colonisation ;
18° Armées de terre et de mer.

Mais ce n'est pas tout. On ne verra plus, comme en 1889, la plupart des machines travailler sans produire. En effet, le principe nouveau de classification adopté par l'Administration supérieure de l'Exposition de 1900 place partout, à côté du produit, l'instrument et les procédés de production, principe fécond qui transformera la physionomie générale de nos Expositions, portera la vie dans des parties considérées jusqu'ici comme dénuées d'intérêt pour la grande masse des visiteurs, donnera enfin au public la plus instructive des leçons de choses et centuplera pour lui l'intérêt de l'Exposition.

Tout cela nécessitera la création de foyers d'électricité très considérables qui, le soir, fourniront des ressources indéfinies pour l'éclairage électrique.

On pourra ainsi ouvrir l'Exposition le soir et la rendre accessible aux travailleurs qui sont retenus toute la journée, multiplier les fêtes de nuit, offrir tous les jours des attractions nouvelles.

Nous aurons donc, cela ne fait pas de doute, plus d'exposants et plus de visiteurs.

Vouloir loger plus d'exposants, vouloir recevoir plus de visiteurs qu'en 1889, non seulement dans le même périmètre, mais même dans un périmètre plus restreint, ce serait poursuivre le problème de la quadrature du cercle.

Cette question préjudicielle fut la première soumise à la Commission préparatoire instituée par décret du 5 novembre 1892.

Une enquête commença et tous les emplacements susceptibles de recevoir tout ou partie de la future Exposition firent l'objet du plus sérieux examen.

Après une étude longue et minutieuse des avantages et des inconvénients des emplacements proposés, la Sous-Commission renonça tout d'abord aux emplacements mixtes, en raison de la nécessité de l'unité d'emplacement. L'ordre dispersé entraîne avec lui de sérieux embarras et des frais excessifs pour la visite complète de l'Exposition.

Quant aux emplacements extérieurs, ils furent énergiquement repoussés, les uns après les autres, par le Conseil municipal de Paris et par le Conseil général de la Seine pour des motifs d'ordre divers, mais tous d'une réelle importance.

La Commission supérieure fut de cet avis ; elle pensa que le choix d'un emplacement hors Paris serait une cause certaine d'échec et d'insuccès.

Il fallait en revenir bon gré mal gré à l'emplacement de 1889 ; mais la superficie était insuffisante ; surtout avec les emprises dont nous avons déjà parlé du chemin de fer des Moulineaux sur le quai d'Orsay et l'Esplanade des Invalides.

La Commission, bien que pénétrée, nous le répétons, de l'inutilité de l'augmentation indéfinie des surfaces affectées aux expositions, et de la nécessité d'une sage sélection n'admettant que les produits véritablement dignes de figurer dans une grande Exposition internationale, fut cependant obigée de reconnaître que l'emplacement réduit de 1889 était insuffisant.

Que faire ? On ne pouvait se restreindre à la rive gauche qu'à la faveur d'expropriations longues et onéreuses. La Commission, à l'unanimité, se décida à revenir au projet primitivement proposé par la Commission consultative de l'Exposition de 1889, qui consistait à affecter à l'Exposition universelle de 1900 : le Champ-de-Mars, le Trocadéro et ses abords, le quai d'Orsay, l'Esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le Cours-la-Reine, le Palais de l'industrie et les terrains avoisinant ce Palais vers l'avenue d'Antin et le Cours-la-Reine, et à établir les jonctions nécessaires entre les deux rives de la Seine au moyen d'un large pont à construire en face de l'Hôtel des Invalides.

C'était à cette combinaison qu'était arrivée la Commission chargée des travaux préparatoires de l'Exposition de 1889.

Le rapport, présenté le 10 mars 1885 au Ministre du Commerce par M. Antonin Proust (*Journal officiel* du 14 mars), concluait en effet à l'occupation non seulement de l'espace réellement occupé en 1889, mais encore du Palais de l'Industrie et de toute la zone comprise entre l'avenue d'Antin et les Champs-Elysées.

On se faisait encore illusion, à ce moment, sur la participation future des gouvernements étrangers. Cette illusion fut déçue par les événements. Plus tard, l'abstention officielle des monarchies européennes fit faire une retraite prudente sur la rive gauche.

Il n'en est pas moins vrai que le Parlement lui-même fut de cet avis. Voici comment s'exprime sur ce point le rapport au Sénat de notre regretté collègue M. Teisserenc de Bort (N° 223, session de 1886) :

Après avoir évalué à 291.000 mètres carrés la surface à couvrir, 37.000 pour les Beaux-Arts, 25.000 pour l'agriculture, 6.000 pour les colonies, 90.000 pour les machines, 118.000 pour l'Exposition des autres groupes, le rapporteur se demande où l'on trouvera un emplacement approprié à un si grand développement de constructions diverses, et il ajoute : « La Commission consultative, d'accord en cela avec le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, a émis l'avis que le Champs-de-Mars, avec les quais qui y donnent accès et l'Esplanade des Invalides, était encore l'emplacement le plus convenable pour obtenir de l'Exposition future tout son effet utile.

Le Champs-de Mars présente, en effet, un ensemble d'avantages qu'aucun emplacement n'offre au même degré. Il dispense d'acquisitions de terrains ; il est plus rapproché du cœur de Paris et plus accessible qu'aucun autre par les quais, par la Seine, par les chemins de fer et les tramways ; il permet d'utiliser pour l'Exposition, le Palais, le parc du Trocadéro, le jardin public de la rive gauche de la Seine et évite une dépense de plusieurs millions qu'il eût fallu subir partout ailleurs.

La Commission consultative, ajoute M. Teisserenc de Bort, avait ainsi défini le périmètre que devait, à son avis, embrasser l'Exposition :

Sur la rive gauche de la Seine : le Champ-de-Mars, le terrain qui s'étend de l'avenue de La Bourdonnais au Ministère des affaires étrangères, en y comprenant les quais et l'Esplanade des Invalides ;

Sur la rive droite : le Trocadéro relié par le pont d'Iéna, et les Champs-Elysées depuis l'avenue d'Antin jusqu'à l'avenue qui limite le Palais de l'Industrie du côté de la place de la Concorde, en y comprenant le Palais de l'Industrie, ces surfaces étant réunies à l'aide d'un pont provisoire.

On grouperait autour du Palais de l'Industrie, devenu le centre de réunion des Congrès et des conférences, tout ce qui touche à la manifestation des idées, aux progrès de la science dans le cours du siècle, aux méthodes d'enseignement, et la rive

gauche serait réservée à l'Exposition matérielle des produits. »

Pourquoi le plan qui avait paru bon en 1889 serait-il mauvais en 1900, surtout avec la classification nouvelle?

Où installer les groupes et les classes plus nombreux et vraisemblablement plus importants qu'en 1889?

La superficie couverte était de 26 hectares en 1889. Est-ce trop de prévoir 39 hectares en 1900, comme le propose la Commission supérieure?

Comment se traduit cet accroissement? Par une augmentation de 25 o/o sur les superficies occupées par la section française lors de l'Exposition du centenaire, et de 43 à 50 o/o pour le rapport à établir entre les surfaces des sections étrangères et de la section française. Il n'y a là rien d'exagéré.

Le Champ-de-Mars abritera la grande industrie et la production agricole.

Deux palais échelonnés le long des avenues de Suffren et de La Bourdonnais recevront, du côté extérieur, le matériel de production, et, du côté intérieur, les produits fabriqués.

Les musées centenaires seront placés dans les galeries transversales séparatives des groupes.

Au centre de la galerie des machines sera installée la grande salle des fêtes; le palais de l'Electricité en constituera le vestibule; les deux ailes seront utilisées pour le groupe d'agriculture.

Le Palais nouveau de l'Industrie et l'Esplanade des Invalides seront le domaine de l'enseignement et de l'art; le petit palais sera réservé aux arts rétrospectifs.

Enfin, le Trocadéro sera affecté à l'Algérie, à la Tunisie et aux autres colonies ou pays de protectorat.

Enfin,à côté de la création de la nouvelle avenue et de sa perspective grandiose qui doit apporter à Paris un embellissement durable, le plan général de l'Exposition de 1900 comporte une autre disposition très intéressante et qui ne sera pas l'une de ses moindres attractions. C'est l'utilisation des deux rives de la Seine sur lesquelles s'élèveront les pavillons des puissances étrangères et certaines constructions spéciales telles que la grande serre de l'horticulture, le Palais des congrès, le Pavillon de la ville de Paris.

On se souvient qu'en 1889, quelques édifices provisoires, établis sur la berge du quai d'Orsay, offraient au spectateur placé sur le quai de Billy ou sur le pont de l'Alma un aspect très séduisant. A côté du pavillon du Portugal s'étendait le Palais des produits alimentaires dont les eaux du fleuve baignaient le soubassement. La forme pittoresque de ces édifices, leur claire couleur se reflétant dans l'eau,avaient beaucoup contribué au succès de cette partie de l'Exposition. Ils ont formé le point de départ d'une disposition qui a été reprise et développée dans plusieurs projets du concours de 1894.

Faire de la Seine une sorte de grand canal vénitien bordé de palais ou de pavillons variés était certes une idée très artistique. Il fallait toutefois éviter un écueil sérieux : à Venise, les palais s'élèvent directement hors de l'eau, sans quais, ni berges, et le visiteur ne peut goûter le panorama changeant qui se développe des deux côtés du grand canal qu'en se servant d'une gondole; mais la lagune est sans courant sensible. Il n'en est pas de même à Paris, et il est impossible de penser à faire admirer les deux rives de la Seine par des visiteurs très nombreux montés en barque. La largeur du fleuve, la vitesse du courant, le passage incessant des bateaux à vapeur rendraient la chose périlleuse; le nombre des barques qu'on pourrait mettre en service serait d'ailleurs insuffisant pour les milliers de personnes entrant journellement à l'Exposition.

C'est pour remédier à cet inconvénient que le projet du Gouvernement prévoit sur les deux rives de larges berges ou terrasses sur les bords mêmes de la Seine et de larges plateformes, en encorbellement au niveau des quais, à travers lesquelles passeraient les arbres. Les divers pavillons à construire seraient disposés soit en partie sur cette plateforme,en laissant toujours un passage suffisant sous leurs avant-corps, soit sur la partie adjacente du quai.

Deux larges promenoirs, sortes de jardins suspendus, borderaient ainsi la Seine et offriraient à la circulation du public un espace vaste et commode.Ces voies permettraient aux visiteurs d'apercevoir facilement sur la rive opposée les façades pittoresques des divers pavillons de formes et de style divers et d'embrasser une grande étendue du fleuve incessamment sillonné par des bateaux pavoisés.

La portion de la Seine passant à l'intérieur du périmètre de l'Exposition est divisée actuellement en trois bassins limités par les ponts de la Concorde, des Invalides, de l'Alma et d'Iéna.

Dans le premier bassin, — Concorde-Invalides,— l'Exposition de 1900 construira un grand pont décoratif réunissant l'Esplanade aux Champs-Elysées. En amont de ce pont, du côté de la place de la Concorde, on ménagera sur les deux rives des rampes et des gradins fleuris ornés d'arbres verts, de vases, de statues et autres motifs décoratifs descendant en pente douce sur les berges et formant des jardins superposés s'échelonnant en terrasses, dans le genre de quelques remarquables villes italiennes. Aux points extrêmes des berges, non loin du pont de la Concorde, deux phares indiqueront l'entrée fluviale de l'Exposition.

Dans le bassin Invalides-Alma, les deux rives recevront des constructions plus importantes : sur la rive gauche, les pavillons des puissances étrangères; sur la rive droite, le Palais des Congrès, les serres de l'horticulture, le pavillon de la ville de Paris et diverses reconstitutions historiques. Une légère passerelle suspendue mettra en communication le quai d'Orsay et le Cours-la-Reine.

Dans le bassin Alma-Iéna, la rive gauche se prêtera aux développements des grandes galeries du Ministère de la Guerre, du Ministère de la Marine et de la marine marchande; en face, le quai de Billy étant très étroit ne comportera qu'une terrasse en encorbellement destinée à assurer la communication entre le Cours-la-Reine et le parc du Trocadéro.

De ce côté, l'espace disponible se réduisant à une bande très mince ne pourra recevoir qu'une voie de circulation, avec motifs décoratifs en façade et de peu d'épaisseur. Une deuxième passerelle réunira le quai de Billy et la partie courbe du quai d'Orsay. Sur la berge, dans la partie la plus large de la Seine, un petit port sera construit pour les embarcations de plaisance.

L'effet général ainsi obtenu sera très brillant : le jour, le reflet des édifices si variés de forme, le mouvement intense de la navigation, les drapeaux, et bannières des nations étrangères se détachant sur la masse de verdure des arbres des quais et de ceux des berges conservés, feront de cet ensemble un tableau plein d'animation, de couleur, et d'une éclatante gaieté,

La nuit, les illuminations féeriques obtenues avec toutes les ressources de l'éclairage moderne, se doublant du miroitement des eaux, offriront un cadre merveilleux aux fêtes vénitiennes qu'on ne manquera pas d'y organiser.

Enfin, l'Exposition annexe du bois de Vincennes sera consacrée aux concours d'exercices physiques : Éducation physique, sports athlétiques, gymnastique, exercices militaires préparatoires, escrime, tir, équitation, vélocipédie, sport nautique, sauvetage et aérostation.

Cette question de la nécessité de l'extension de l'Exposition à la rive droite, très controversée à la Chambre des Députés, a été vivement contestée aussi à la Commission du Sénat, par MM. Krantz, Le Play, Gailly et Dulac.

Nos honorables collègues se sont montrés résolument hostiles à toute emprise sur la rive droite : M. Krantz a insisté d'une manière toute particulière sur l'inutilité et les dangers de cette emprise.

Selon lui, rien ne permet de supposer que, dans la période de onze années, de 1889 à 1900, les produits de l'industrie atteignent un développement tel qu'il soit nécessaire d'agrandir outre mesure le cadre de 1889,

Que s'il en était autrement, il suffirait d'utiliser en 1900 les 5 hectares restés sans emploi sur la rive gauche de la Seine en 1889. On pourrait d'ailleurs se montrer moins prodigue à l'égard des surfaces concédées aux spectacles et aux exhibitions de tout ordre qui donnent aux Expositions le caractère d'une fête foraine.

Il est d'avis, d'ailleurs, que les terrains de Vincennes offrent des dégagements pour les sections les plus encombrantes.

Enfin, il ne croit pas que le nombre des exposants et des visiteurs croisse dans une proportion telle qu'il puisse avoir pour conséquence le sacrifice d'une partie de la promenade des Champs-Élysées.

En admettant que cette manière de voir, partagée par ses trois collègues, MM. Le Play, Gailly et Dulac, soit contestable, cela n'entraîne pas, selon lui, la démolition du Palais de l'Industrie, pas plus que la construction du pont monumental projeté sur la Seine.

Il critique aussi les dimensions exagérées du pont. Sa largeur, qui était primitivement de 100 mètres, a été réduite successivement à 80 et à 60 mètres, chiffre encore excessif, à son avis, si on songe que le pont le plus large de Paris, le pont National, n'a que 31 m. 80.

Il pense qu'on agirait sagement, dans le cas où la majorité de la Commission se montrerait favorable au projet du Gouvernement voté par la Chambre des Députés, de s'en tenir à 32 ou 33 mètres. Cela ne nuirait en rien à l'effet artistique du pont; un excès de largeur aurait, au contraire, des inconvénients de toute nature.

Cette largeur, déjà exagérée pendant l'Exposition, le serait encore bien davantage par la suite.

Enfin, ajoute M. Krantz, pendant l'Exposition le pont ne reliera que deux parties de l'Exposition qui ne sont pas les plus importantes. Or, en 1878, les deux parties de l'Exposition qui la constituaient toute entière ont été réunies par un pont de 24 mètres qui s'est trouvé suffisant.

M. Gailly, abondant dans les idées de M. Krantz, ajoute que la Compagnie de l'Ouest a pris l'engagement de construire, en regard de la rue de Constantine, un pont de 20 mètres qui semble répondre à tous les besoins.

Malgré ces observations, qui ne sont pas sans valeur, la majorité de la Commission a pensé que du moment qu'une emprise sur les Champs-Elysées était reconnue indispensable, le pont projeté n'était pas seulement un pont de circulation, mais une véritable avenue de promenade reliant deux promenades coupées par la Seine, l'Esplanade des Invalides et les Champs-Elysées.

Il n'était donc pas excessif, à ce seul point de vue, de donner à cette œuvre d'art des dimensions supérieures en largeur aux œuvres similaires de la capitale.

D'autre part, il faut prévoir qu'en temps d'Exposition, le plus grand nombre des visiteurs prendra ses entrées sur la place de la Concorde et passera par ce pont pour se rendre au Champ-de-Mars. Il y aura là un mouvement de circulation plus important encore à la sortie, lorsqu'il faudra évacuer une foule considérable.

Enfin il ne faut pas perdre de vue qu'une double circulation s'établira sur le pont et qu'une moitié sera réservée aux entrées, l'autre moitié aux sorties.

Il ne s'agit plus d'ailleurs d'un pont d'une largeur de 80 ou de 60 mètres; l'Administration supérieure de l'Exposition, tenant compte des critiques qui se sont produites, s'est livrée à une étude nouvelle, et il est à prévoir que dans le nouveau projet les dimensions en largeur seront réduites à 40 ou 45 mètres.

De plus, afin de n'entraver en rien la navigation de la Seine, le pont sera franchi par une arche unique portant sur des culées dans la largeur des bas ports disposées avec passages pour la circulation du public.

La chaussée au-dessus du pont avait été établie, dans le premier avant-projet du service de la navigation, à l'altitude de 36 m. 90 pour le pont haut et 35 m. 45 pour les extrémités. Bien que cette hauteur fût inférieure à celle du pont de la Concorde, 37 m. 41 et même à celle du pont d'Iéna, 36 m. 93, on a trouvé qu'elle présentait le double inconvénient de cacher en partie la base de la façade des Invalides au promeneur des Champs-Elysées et d'exiger des pentes de raccordement avec les voies environnantes trop prononcées.

On a demandé que la hauteur du nouveau pont fût réduite en son milieu à 36 mètres et aux abouts à 34 m. 75, ce qui permet encore sur ce point, au-dessus des hautes eaux navigables, un passage libre plus étendu que celui laissé par le pont de la Concorde et surtout par le pont des Invalides.

Avec la cote de 36 m. 75, prévue par l'un des projets des ingénieurs, il n'y avait de perdu pour l'effet perspectif que 1 m. 75 du soubassement de l'hôtel, d'ailleurs caché par les ifs.

L'inconvénient était de peu d'importance. Ne

voyait-on pas toujours en effet les palais du premier plan, la tête du pont, les fontaines, les statues, les colonnes, les arbres ? Et le dernier plan du décor compte-t-il en réalité autrement que par sa silhouette sur le ciel ? Le sol, en l'espèce le sol de l'Esplanade des Invalides, généralement encombré par les passants et les voitures, ne compte pas dans l'effet général.

Quoi qu'il en soit, l'objection tombait en grande partie avec une première réduction de la cote, prévue à 35 m. 75 dans un second projet. Elle perd toute sa valeur avec le projet définitif qui la fixe à 34 m. 75.

Ajoutons qu'à la hauteur des quais la chaussée du pont sera raccordée avec les deux rives par des parties circulaires qui faciliteront les dégagements et donneront lieu à des motifs décoratifs participant à l'ensemble de la composition. Des escaliers et des rampes mettront en communication facile les chaussées et les bas ports.

Pour en finir avec la question du pont, rappelons qu'il remplace, avec un plus grand développement et un caractère plus monumental, celui qui devait être construit sur le prolongement de la rue de Constantine, en vertu de la convention passée entre la Ville et la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest au sujet de la cession des terrains de l'Esplanade pour la gare des Invalides.

La suppression du Palais de l'Industrie et du Pavillon de la ville de Paris et leur remplacement par le Palais des Beaux-Arts et le Palais des Arts rétrospectifs n'entrait pas dans les vues primitives de l'Administration supérieure de l'Exposition de 1900.

C'est le concours, dont la Commission supérieure avait arrêté les bases dans sa séance du 6 juillet 1894, qui a donné naissance à cette idée, en montrant la possibilité de réaliser de nouveaux embellissements de la capitale à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Ce concours fut ouvert après le vote de la loi du 27 juillet 1894, qui mettait à la disposition du Gouvernement le crédit nécessaire.

Le programme, rédigé de manière à laisser un libre essor au talent et au génie des artistes, ne leur imposait que les conditions indispensables : classification sanctionnée par le décret du 4 août 1894, maintien des plantations actuelles dans la plus large mesure possible, caractère provisoire des constructions nouvelles.

Sauf le Trocadéro, tous les monuments existants dans le périmètre de l'Exposition, la tour de 300 mètres elle-même, pouvaient être transformés ou démolis.

Un délai de quatre mois était accordé pour la rédaction des projets.

Dix-huit primes graduées pouvaient être accordées par le jury. Les projet primés devenaient la propriété de l'administration, libre d'en disposer à son gré et d'y puiser les éléments à sa convenance.

Les résultats du concours dépassèrent toutes les espérances. 108 projets satisfaisant au programme furent réunis en une exposition publique, au Palais de l'Industrie, et l'on peut dire que cette épreuve préliminaire de l'Exposition de 1900 fait le plus grand honneur à l'école d'architecture française.

Un jury de trente et un membres, partiellement élu par les concurrents, et où dominait l'élément professionnel, fut appelé à juger le concours et à décerner les dix-huit primes prévues au programme.

Les opérations de ce jury ont fait l'objet d'un très remarquable rapport de M. Guadet, membre du Conseil général des bâtiments civils, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

Voici comment s'exprime M. Guadet au sujet des transformations prévues par certains projets dans la région du Palais de l'Industrie :

« Le concours, dit-il, a ouvert un autre horizon en montrant la possibilité de nouveaux embellissements de la capitale appelés à survivre à l'Exposition. Plusieurs concurrents, en effet, usant résolument de la faculté laissée par le programme de faire table rase des edifices existants, ont eu l'idée, assurément hardie, de supprimer le palais des Champs-Elysées jusqu'aux Invalides, en profitant du pont monumental à construire sur la Seine... Incontestablement, cette idée qu'on n'aurait peut-être pas osé concevoir sans l'impression puissante qu'elle a causée grâce au concours *dont elle est véritablement issue*, cette idée séduit par une beauté artistique qui ne peut se nier.

« Le rond-point d'où s'apercevraient ces splendides perspectives, l'Arc de l'Étoile, la place de la Concorde et la *Coupole des Invalides*, serait unique et admirable, et cette conbinaison assurerait *la conservation perpétuelle de l'Esplanade des Invalides* annexée désormais aux Champs-Élysées, ainsi que l'unité des deux rives de la Seine. Il est donc très désirable que l'Exposition laisse après elle ce magnifique souvenir. Mais il faut pour cela sacrifier le Palais des Champs-Elysées, ou plutôt le reconstruire ailleurs comme monument définitif et aussi rapidement que possible. Il y a là une question de dépense que le jury ne peut qu'indiquer ; le Gouvernement et le Parlement auront, le cas échéant, à la résoudre. Nous ne pouvons que faire ressortir, quant à présent, l'intérêt de premier ordre que présenterait, au point de vue de l'aspect monumental de Paris, cette proposition hardie, et appeler sur elle toute l'attention des pouvoirs publics. Il est à peine besoin d'ajouter que si une suite doit être donnée à cette idée séduisante, il faut qu'elle soit immédiate pour que le temps soit suffisant. »

Telle fut l'impression unanime du jury. L'opinion si magistralement exprimée par le Rapporteur avait si bien traduit la pensée générale, qu'elle recueillit tous les suffrages sans exception.

C'est là cependant le point du projet qui a provoqué le plus de critiques et soulevé le plus d'objections, les unes d'ordre esthétique, les autres d'ordre financier, tant à la Commission du Sénat qu'à la Chambre des Députés.

On a dit, et M. Krantz s'est fait le défenseur très énergique et très convaincu de cette opinion à la Commission du Sénat, que le Palais de l'Industrie et le Pavillon de la ville de Paris, rendaient et pouvaient rendre encore de grands services. Le premier abrite des expositions et des exhibitions de toute sorte, Salon des beaux-arts, Concours hippique, Concours d'animaux gras, Exposition du livre, de la vélocipédie, etc., etc.

Il a coûté 10 millions, est sagement établi, et si on peut différer sur sa valeur au point de vue de l'art, on ne peut nier qu'en définitive il ne soit conforme à sa destination.

Et le petit Pavillon de la ville de Paris, œuvre de M. Bouvard, le savant architecte, quelle raison de le démolir ? Est-on sûr de faire mieux ? Cela n'est pas certain.

Ce n'est pas tout, dans la pensée de quelques-uns de nos collègues, une Exposition ne peut donner naissance qu'à des œuvres essentiellement provisoires ; le temps fait, d'ailleurs, défaut aujourd'hui pour mûrir suffisamment celles qui devraient revêtir un caractère définitif.

Et on ajoute que la preuve en est dans les constructions que nous ont laissées les Expositions précédentes ; n'y a t-il pas lieu, en effet, de concevoir quelques craintes en présence des héritages qu'elles nous ont légués : le Palais de l'Industrie en 1857, le Palais du Trocadéro en 1878, la Galerie des Machines qui masque un des plus beaux monuments de Paris, et la Tour de 300 mètres en 1889 ?

Pour ne parler que des constructions du Champ-de-Mars, n'y a-t-il pas là un empêchement sérieux de varier comme nous pourrions le désirer cette partie de l'Exposition de 1900 ?

Et qui nous dit que les édifices projetés sur la rive droite ne nous laisseront pas les mêmes regrets dans l'avenir ?

Passe encore si toutes ces transformations s'opéraient sans bouleverser les Champs-Élysées pendant la période d'exécution des travaux et porter une main sacrilège sur la plus belle promenade du monde.

Mais au contraire, nous sommes menacés d'une hécatombe regrettable d'arbres et de massifs qui en sont le plus bel ornement !

Le projet serait peut-être acceptable si, au lieu de cette mutilation, on proposait la suppression pure et simple du Palais de l'Industrie et du Pavillon de la ville de Paris, et leur remplacement par des arbres, des massifs et des parterres ; si, au lieu d'élever sur leurs ruines des édifices hâtivement conçus, on couvrait de plantations l'emplacement qu'ils occupent.

Enfin, ce qui est plus grave encore, c'est le chiffre excessif et injustifié de la dépense en l'état actuel de nos finances, 20 millions, alors qu'en conservant le Palais de l'Industrie, quelques centaines de mille francs auraient suffi à y faire les réparations nécessaires et à y apporter les modifications reconnues indispensables.

Telles sont les critiques qu'a provoquées cette partie du projet.

Reprenons une à une toutes ces objections.

Personne ne méconnaît que le Palais de l'Industrie a rendu et est susceptible de rendre encore de réels services. Mais ce serait une erreur de croire qu'en le conservant on réaliserait une économie de 20 millions. Il nécessite en effet d'importantes réparations, de l'aveu même de ceux qui ne sont pas partisans de sa suppression. M. Berger, qui est de ce nombre, d'accord avec des membres très autorisés de la Commission supérieure, convenait qu'il était necessaire d'y apporter des modifications considérables.

M. Quentin Beauchart, conseiller municipal du quartier, après avoir fait des objections assez vives au projet a fini par s'y rallier, et dans une lettre datée du 15 juin 1894, il concluait sinon à la démolition du Palais de l'Industrie, du moins à des transformations si considérables qu'elles équivalaient presque à une reconstitution totale.

Comme le dit avec raison l'éminent Commissaire général, dans son discours à la Chambre des Députés :

« La combinaison subsidiaire indiquée par M. Quentin-Beauchart et consistant à maintenir le Palais de l'Industrie, en modifiant son aspect et en améliorant ses façades, laisserait subsister le vice originel ; elle serait coûteuse, et, comme toutes les demi-mesures, insuffisante. Conserver le Palais de l'Industrie, ce serait renoncer, pour l'Exposition de 1900, à la nouveauté et à l'originalité ; ce serait tomber dans les redites et la banalité ; ce serait tromper les légitimes espérances de la population parisienne.

« C'est là la clef de voûte du projet, l'idée maîtresse du plan, la condition essentielle du succès. »

Ajoutons à cela qu'à la dépense de quelques millions qu'entraînerait la conservation du Palais de l'Industrie, il faudrait ajouter, si on l'affectait aux mêmes usages qu'en 1889, les frais considérables de l'édification de deux palais provisoires, l'un pour l'exposition rétrospective, l'autre pour les œuvres d'art modernes.

Ce n'est pas tout : la transformation de l'ancien Carré Marigny, avec jonction au Palais de l'Industrie, aura pour effet de faire disparaître le masque compact qui obstrue la vue de la Seine et de rétablir une perspective qu'on avait eu le tort de couper; elle aura, en outre, l'avantage de substituer au Palais de l'Industrie et au Pavillon de la ville de Paris des palais plus modernes, plus décoratifs et mieux appropriés à leur destination.

Nous pouvons compter à cet égard sur le génie inventif de la génération d'architectes à qui nous devons l'Hôtel de Ville, la Sorbonne et la mairie du Xe arrondissement.

Enfin elle rendra la vie à la partie du Cours-la-Reine comprise entre le Palais de l'Industrie et la Seine.

Quant aux craintes exprimées au sujet de l'envahissement et de la dévastation des Champs-Elysées, elles ne reposent en réalité sur aucun fondement sérieux : disons tout d'abord que l'entrée de la nouvelle percée se trouve toute faite, puisque cette entrée coïncide exactement avec l'emplacement vide d'arbres qui se trouve devant le Palais de l'Industrie.

Tous les travaux s'exécuteront derrière l'alignement de la façade du palais.

La clôture du chantier partira de l'angle du Palais de l'Industrie voisine de l'avenue d'Antin, suivra parallèlement cette voie jusqu'à l'emplacement actuel du Jardin de Paris, dont elle respectera le massif de gros arbres, suivra en bordure la deuxième allée du Cours-la-Reine, dont la grande allée et l'allée cavalière resteront libres, et viendra rejoindre l'autre angle du Palais de l'Industrie du côté du restaurant Ledoyen.

La surface ainsi limitée est de 44,000 mètres carrés; la surface totale des jardins des Champs-Elysées jusqu'au rond-point étant de 301,000 mètres carrés, il en résulte que 1/7e seulement de cette surface sera occupé pendant la durée des travaux.

La partie occupée par le chantier est la moins fréquentée des Champs-Élysées. Toutes les parties dans lesquelles circule et se répand le public, c'est-à-dire la grande avenue, les massifs contenant le

Cirque, le Palais de Glace, les cafés-concerts de l'Alcazar, des Ambassadeurs, de l'Horloge et les divers restaurants ne seront touchés ni avant, ni pendant, ni après les travaux.

Le chantier destiné à la construction des nouveaux palais se trouvant, comme nous l'avons dit, tout entier derrière le Palais actuel de l'Industrie, sera très peu visible. Il ne le sera pas dans tous les cas, de la grande avenue des Champs-Élysées.

Ce chantier, dans les parties que ne ferme pas le palais actuel, sera entouré d'une haute clôture en planches jointives sur lesquelles on fixera des treillages. Le tout sera peint dans le ton de la verdure et garni de plantes grimpantes. Aucune affiche n'y sera tolérée; aucune entrée ne sera pratiquée dans cette clôture du côté de l'avenue des Champs-Elysées.

La proximité de la Seine et de la nouvelle gare des Invalides offre d'ailleurs de précieuses facilités pour l'approvisionnement du chantier. L'accès principal des matériaux lourds et encombrants aura lieu sur un appontement installé sur la berge du quai de la Conférence. Un passage souterrain avec rampe et va-et-vient mécanique permettra, tout en dégageant le Cours-la-Reine, d'effectuer le bardage facile et rapide des pierres de taille.

Les matériaux arrivant par la gare des Invalides ou par les quais entreront dans le chantier par une des portes situées dans la deuxième allée du Cours-la-Reine. L'entrée et la sortie des ouvriers s'effectuera également par ces portes; des cantines ouvrières seront établies à l'intérieur des clôtures si on en reconnaît la nécessité.

Aucun charroi n'aura donc lieu dans la grande avenue des Champs-Élysées qui conservera jusqu'en 1900 sa physionomie connue. La façade du Palais de l'Industrie, qui constitue le quatrième côté du chantier, sera conservée le plus longtemps possible.

Ces considérations ont calmé l'émotion qui s'était produite tout d'abord dans le monde des artistes, dont la plupart approuvent aujourd'hui les transformations projetées aux Champs-Elysées.

Pour en finir avec la question des nouveaux palais et répondre à certaines craintes exprimées par quelques membres de la Commission du Sénat, l'Administration supérieure de l'Exposition nous donne l'assurance, quoique les superficies des deux nouveaux édifices ne puissent être exactement déterminées, qu'à l'issue du concours actuellement ouvert, que les deux constructions réunies occuperont sur le sol des Champs-Elysées une surface moindre que le total des deux constructions actuelles, tout en donnant une surface plus grande de locaux utilisables.

	mètres.
Le Palais actuel de l'Industrie occupe sur le sol une superficie de (en chiffres ronds)	30.500
Le Pavillon de la Ville de Paris	3.000
Soit ensemble	33.500

	mètres.
La surface utilisable aux deux étages du Palais actuel de l'Industrie est de	46.000
Celle du Pavillon de la Ville de Paris	3.000
Ensemble	49.000

La superficie totale de l'emplacement sur lequel porte, comme périmètre extrême, le concours du grand palais nouveau est de 32.000 mètres, ce qui peut représenter pour surface des constructions sur le sol environ	26.000
La superficie totale de l'emplacement sur lequel porte, comme périmètre extrême, le concours du petit palais est de 8.000 mètres, ce qui peut représenter pour surface des constructions sur le sol environ	6.000
Soit ensemble	32.000

	mètres.
La surface utilisable au rez-de-chaussée et aux étages du grand palais peut être évaluée à	42.000
Celle du petit palais à	8.000
Ensemble	50.000

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que l'embellissement de Paris, résultant de la construction du pont, de la substitution du grand palais au Palais de l'Industrie, et du remplacement du Pavillon de la Ville de Paris par le petit palais des Arts rétrospectifs devenant propriété de la Ville, a été la raison déterminante pour le Conseil municipal de Paris de participer à la dépense, dans la même proportion que l'État, soit vingt millions, ce qui équivaut au 1/5 du chiffre total de la dépense.

Passons aux arbres :

Pas un arbre de la grande avenue, pas un arbre des contre-allées, pas un arbre des massifs fréquentés des Parisiens ne sera touché. Bref, les plantations des Champs-Élysées ne subiront aucune atteinte; il en sera de même des superbes allées des quais d'Orsay et de Billy. Tout se bornera à une transplantation de platanes et de marronniers au Cours-la-Reine.

Au demeurant, le périmètre de l'Exposition, non compris le Champ-de-Mars et le Trocadéro, comprend 5.711 arbres; on en déplacera moins du dixième. Le nouvel aménagement leur en substituera 647, soit une centaine de plus.

Pour ce qui est du Salon et des autres concours qu'abrite chaque année le Palais de l'Industrie, des mesures sont prises pour réduire au strict minimum la durée d'émigration temporaire et leur trouver un asile provisoire, en attendant qu'ils disposent des nouveaux palais des Champs-Élysées.

Ce sont toutes ces considérations qui ont déterminé la majorité de la Commission du Sénat à accepter sans modifications la partie du projet relative au plan de l'Exposition de 1900, proposé par le Gouvernement et adopté par la Chambre des Députés.

DÉPENSE

La dépense est évaluée à 100 millions. Elle se décompose ainsi :

I. TRAVAUX	
Clôtures d'enceinte et guichets d'entrée	300.000 fr.
Bas ports et quais de la Seine, ponts et passerelles sur la Seine	9.460.000
Palais et constructions des Champs-Elysées	20.625.000
Palais et constructions de l'Esplanade des Invalides, des quais, du Champ de Mars et du Trocadéro	24.320.000
Nivellement du sol et réseau d'égouts, viabilité, jardins et plantations, canalisation des eaux et chemin de fer circulaire	5.590.000
Pavillons des services généraux et divers, fontaines et motifs décoratifs des jardins et avenues, fêtes, concours d'exercices physiques à Vincennes	8.100.000
Remise en état des lieux après l'Exposition	600.000
Frais d'agence, somme à valoir	4.005.000
Total	73.000.000 fr.

II. EXPLOITATION	
Service mécanique et électrique, manutention	6.900.000 fr.
Expositions rétrospectives	1.500.000
Congrès, auditions musicales, expositions diverses	1.400.000
Jury des récompenses	1.000.000
Exonérations à des exposants ouvriers, dépenses diverses	700.000
Somme à valoir	500.000
Total	12.000.000 fr.

III. SERVICE CENTRAL	
Personnel, matériel, impression, douane, police, pompiers, fabrication de tickets, dépenses générales	8.000.000 fr.
Réserve	7.000.000
Total	15.000.000 fr.

Résumé :	
Travaux	73.000.000 fr.
Exploitation	12.000.000
Service central	15.000.000
Total général	100.000.000 fr.

Ce chiffre de 100 millions adopté par la Sous-Commission et la Commission supérieure de 1900 se justifie par des considérations d'ordre divers.

L'accroissement certain du nombre des exposants et l'augmentation correspondante de l'étendue des surfaces couvertes, la participation des puissances étrangères, l'extension nécessaire du périmètre de l'Exposition avec ses conséquences naturelles : surcroît de frais pour la viabilité, pour la distribution de l'eau et du gaz, les égouts, les clôtures, l'éclairage, le transport des visiteurs dans l'enceinte, la transformation de l'Exposition en un vaste atelier plein de mouvement et de vie, résultat du nouveau mode de classification, l'organisation de puissants foyers électriques, l'ouverture des galeries le soir, la multiplication des fêtes de nuit, l'organisation de musées centenaires et de pavillons de congrès en rapport avec les progrès de l'économie politique et sociale, la création de deux nouveaux palais et du pont établi dans l'axe de l'Esplanade des Invalides, l'installation des concours d'exercices physiques au bois de Vincennes, tout cela entraînera un chiffre de dépenses qu'il n'est pas excessif de fixer à 100 millions.

Ce chiffre a paru cependant exagéré à quelques membres de la Commission, si on le compare aux dépenses d'exécution et d'entretien des Expositions de 1867, de 1878 et de 1889.

L'Exposition de 1867, avec un ensemble de surfaces couvertes de 163,000 mètres, a nécessité une dépense de 23 millions.

L'Exposition de 1878 a coûté 41,716,038 francs pour une superficie couverte de 273,000 mètres, plus 9,928,827 fr. 40 pour le Palais du Trocadéro, d'une superficie de 16,000 mètres, et 3,608,607 pour le jardin, les aquariums, les cascades et autres annexes, soit au total, 55,343,473 fr. 94 centimes.

En 1889, la dépense totale à prévoir était évaluée à 43 millions, dont 3 millions pour dépenses imprévues;

Elle s'est élevée à 40 millions en chiffres ronds (39,989,598 fr. 95), plus 3 millions qu'a nécessité le maintien du Palais du Champ-de-Mars.

80 millions pour 1900, déduction faite des 20 millions prévus pour la construction des deux palais, c'est là un bond que certains de nos collègues ont trouvé trop considérable. Mais en réalité les prévisions de dépenses ne sont pas exagérées, si on se rapporte aux considérations que nous avons développées plus haut. Elles se justifient par de nombreuses raisons, notamment par l'éclat que le Gouvernement désire donner aux assises de la fin du siècle, par le large concours qu'il est permis d'attendre des puissances étrangères et par l'embellissement définitif dont l'Exposition dotera la capitale.

Voies et moyens. — Recettes. — Compensations. Combinaison financière.

Les ressources qui peuvent être affectées au payement de cette dépense totale de 100 millions, se composent des éléments suivants :

Subvention de la Ville de Paris;

Part contributive de l'État;

Produit des concessions, locations et recettes diverses;

Produit de la revente des matériaux.

1° Subvention de la Ville de Paris.

Le Gouvernement devait s'assurer avant tout le concours de la Ville de Paris.

Des négociations ont été ouvertes, et le Conseil municipal de Paris, tenant compte des avantages divers que faisait à la capitale le projet dont nous avons parlé, a consenti à porter de 8 millions, chiffre de la subvention allouée en 1889, à 20 millions sa participation aux dépenses de l'Exposition de 1900, ainsi qu'il en a été décidé dans la convention entre l'État et la Ville de Paris, à la date du 18 novembre 1895. (Voir annexe n° 1.)

Cette somme de 20 millions doit être versée en cinq annuités à partir de 1896.

Le payement en est d'ailleurs subordonné aux conditions suivantes :

1° Les bénéfices pouvant résulter de l'Exposition seront partagés par moitié entre la Ville et l'État, condition plus avantageuse que celle qui figure à l'article 44 des statuts de l'association de garantie de l'Exposition universelle de 1889, qui dispose que les bénéfices éventuels seront répartis entre l'association de garantie, la Ville de Paris et l'État à proportion des subventions et des engagements de chacun d'eux;

2° La concession à la Ville de Paris, à charge de rétrocession, des lignes de tramways destinées à desservir l'Exposition;

3° L'entente avec le Conseil municipal au sujet du programme de concours pour la construction

des bâtiments à édifier en remplacement du Palais de l'Industrie;

4° La restitution des promenades à la Ville, dans l'état où elles seront prises, sauf les modifications résultant de la création de la nouvelle promenade entre les Champs-Élysées et l'Esplanade des Invalides, ainsi que de la construction des deux Palais en bordure de cette avenue, et le rétablissement des arbres et massifs qu'il sera nécessaire de déplacer;

5° La cession à la ville, au Champ de Mars et au Trocadéro, de constructions présentant une surface totale équivalente à celles des constructions qu'elle y possède;

6° La cession du petit palais à construire sur la gauche de la nouvelle promenade des Champs-Élysées à l'Esplanade des Invalides en remplacement du Pavillon de la Ville de Paris au Cours-la-Reine;

7° Le maintien des effets de la convention passée le 16 juillet 1891 entre la Ville et l'État au sujet du Palais de l'Industrie pour les nouveaux palais à édifier aux Champs-Élysées;

8° La faculté pour la Ville de reprendre, par préférence, les matériaux de construction provisoire que l'État serait tenu de démolir après l'Exposition;

9° Le payement par l'État, du jour où il en aura la disposition, des contributions, taxes et impôts de toute nature frappant les dépendances du domaine communal au profit de l'État;

10° L'engagement par l'État d'exécuter l'avant-projet soumis au Conseil municipal et d'obtenir des Chambres les autorisations nécessaires pour permettre de réaliser, en temps utile, la combinaison financière au moyen de laquelle sera dotée la dépense de la subvention municipale;

11° Le vote par le Parlement d'une subvention au moins égale à celle de la ville de Paris, et la garantie du placement des 60 millions de francs de bons prévus dans les recettes;

12° La mise à la charge de l'État des frais d'enregistrement ou autres auxquels donnerait lieu la convention.

Parmi ces conditions, les unes se justifient d'elles-mêmes; les autres sont une large mais légitime compensation de l'élévation de la part contributive de la Ville par rapport à celle de 1889.

2° Part contributive de l'État.

Les dépenses imputées sur les fonds du Trésor se sont élevées en 1878 à 31,700,000 francs, soit 57 o/o de la dépense totale. Elles ont été, en 1889, de 17 millions de francs, soit 34 o/o du total, chiffre auquel s'ajoute celui de 3 millions pour la conservation partielle des monuments du Champ-de-Mars et la création d'un nouveau champ de manœuvres; au total 20 millions.

C'est précisément à 20 millions que se trouve fixée la part contributive de l'État pour l'Exposition universelle de 1900. La proportion entre les subsides du Trésor et la dépense totale n'est donc cette fois que de 20 o/o. Pour la première fois, le concours de l'Etat ne dépasse pas celui de la Ville.

Nous avons fait ressortir plus haut les compensations que trouverait la ville de Paris au sacrifice de 20 millions qu'elle s'impose pour l'Exposition de 1900.

Voyons maintenant les avantages que l'État peut en retirer.

On estime que l'Exposition de 1889 a attiré à Paris 1,250 millions de francs dont 500 millions ont été fournis par les visiteurs de la province, et 750 par les visiteurs étrangers. Le marché de la capitale n'étant, comme nous l'avons dit, qu'un marché d'intermédiaires, cette manne s'est répandue, en grande partie, sur tout le territoire de la France, où les commerçants parisiens sont allés chercher les objets de consommation et les autres marchandises destinées à la vente. Il n'est pas téméraire d'affirmer que ces chiffres seront de beaucoup dépassés en 1900.

De plus, les années d'Exposition sont toujours fructueuses au point de vue de notre commerce extérieur, et, contrairement à l'affirmation du rapporteur à la Chambre des Députés, cette augmentation de nos échanges n'est nullement compensée par le déficit de l'année qui précède et de l'année qui suit,

Les statistiques en font foi.

En 1853, nos exportations étaient de 1 milliard 541 millions; en 1854, de 1 milliard 413 millions. Elles ont été de 1 milliard 558 millions en 1855, année de l'Exposition; de 1 milliard 893 millions l'année suivante, 1856; de 1 milliard 866 millions en 1857; et enfin de 1 milliard 887 millions en 1858.

Pour l'Exposition de 1867, c'est le contraire qui s'est produit Le chiffre de nos exportations n'a été cette année que de 2 milliards 826 millions, fléchissement qui s'est légèrement accentué en 1868 — 2 milliards 790 millions, tandis que les années précédentes, 1865 et 1866, se soldaient par les chiffres respectifs de 3 milliards 89 millions; et 3 milliards 181 millions et l'année 1869 3 milliards 75 millions.

Pour l'Exposition de 1878, nous avons, eu : En 1876, 3 milliards 575 millions; en 1877, 3 milliards 436 millions; en 1878, année de l'Exposition, nouveau fléchissement, 3 milliards 179 millions, immédiatement suivi d'une progression qui se continue les années suivantes :

3 milliards 321 millions en 1879
3 milliards 467 millions en 1880
3 milliards 561 millions en 1881
3 milliards 574 millions en 1882

Enfin, pour l'Exposition de 1889, nous passons successivement de 3 milliards 249 millions, en 1886; 3 milliards 244 millions en 1887; 3 milliards 246 millions en 1888, pour sauter brusquement à 3 milliards 703 millions, en 1889, année de l'Exposition. Le relèvement de l'exportation s'est maintenu et un peu accentué en 1890.

Tout porte à croire que l'Exposition de 1900 sera encore plus productive que sa devancière.

Passons maintenant à notre commerce intérieur :

En 1854, les recettes de nos chemins de fer étaient de 198 millions 847,000 fr.; en 1855, elles ont été de 267 millions 400,000 fr.; en 1856, de 305 millions 208,000 fr., soit une différence de 107 millions entre l'année qui précède l'Exposition et l'année qui la suit.

En 1866, les recettes étaient de 623 millions 438,000 fr.; elles sont passées en 1867, à 577 millions 707,000 fr.; à 684 millions 956,000 fr., en 1868, soit une différence de 61 millions entre l'année qui a précédé et l'année qui a suivi l'Exposition.

Résultat meilleur encore pour l'Exposition de 1878 :

868 millions 204,000 fr. en 1877
931 millions 914,000 fr. en 1878
945 millions 565,000 fr. en 1879

soit une différence de 77 millions.

Enfin, pour l'Exposition de 1889, nous trouvons les chiffres suivants :

Recettes de :

1887 : 1 milliard 60 millions 543,000 fr.
1888 : 1 milliard 80 millions 655,000 fr.
1889 : 1 milliard 159 millions 368,000 fr.
1890 : 1 milliard 153 millions 618,000 fr.
1891 ; 1 milliard 184 millions 942,000 fr.

soit une différence de 124 millions 159,000 fr. entre 1887 et 1891.

Quelle augmentation d'activité industrielle et commerciale, autrement dit de richesse publique, le pays entier a retirée de ces Expositions, et en particulier de celle du Centenaire!

Ajoutons à cela que le produit des postes et télégraphes s'est accru de 7 millions en 1889 et celui des contributions indirectes de 36 millions.

L'État a donc toutes chances de récupérer et au delà le chiffre de sa participation en 1900 :

3° Produits des entrées.

Le produits des entrées a été de :

10.766.000 fr. en 1867;
12.575.000 fr. en 1878;
21.584.000 fr. en 1889.

Nous avons développé plus haut les raisons qui permettent de compter sur 60,000,000 d'entrées en 1900.

Développement et amélioration des moyens de transport en France et à l'étranger, réduction des tarifs et augmentation considérable du nombre des voyageurs depuis 1889, multiplication des trains spéciaux de visiteurs prévus d'ores et déjà par les chemins de l'État et les grandes Compagnies, avantages particuliers aux voyageurs isolés, souscripteurs de vingt billets d'entrée, participation officielle des puissances étrangères, ouverture de l'Exposition le 16 avril au lieu du 6 mai, ouverture des galeries le soir et organisation des fêtes de nuit, entrée sur la place de la Concorde, nouveauté de la classification, rôle inédit assigné à la Seine, annexe de Vincennes, etc. Nous n'y reviendrons pas. Il y a là des éléments exceptionnels de succès qui ont amené les personnes les plus compétentes à considérer comme réalisable le chiffre de 60 millions d'entrées prévu au projet.

4° Produit des concessions, locations et recettes diverses, produit de la revente des matériaux.

Ces recettes ont un caractère trop aléatoire pour qu'il soit possible de les évaluer d'une manière certaine. Disons seulement qu'elles ont donné en 1889, 2,400,000 francs pour les concessions, locations et recettes diverses, et 1,027,000 pour la revente des matériaux.

A ces recettes s'ajoute enfin la somme de 1 million 500,000 francs pour le pont de Constantine, à supporter moitié par l'État et moitié par la Compagnie de l'Ouest.

Elle sera reportée sur le pont à construire dans l'axe de la promenade des Invalides.

C'est là une recette certaine, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante adressée par M. le Ministre des Travaux publics à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, à la date du 6 mai 1895.

. . . .

« Dans votre lettre du 26 janvier, vous indiquiez que les ressources affectées au pont projeté sous le nom de pont de Constantine devront être reportées dans l'axe de l'Esplanade pour venir en déduction des dépenses de l'Exposition.

« Tout en reconnaissant la légitimité du principe de cette déduction au regard du budget de l'Exposition, je dois faire remarquer qu'aucune ressource n'a été affectée, jusqu'à présent, sur le budget de l'État, à la construction du pont de Constantine. Il n'a été question de ce pont que dans la convention passée entre la Ville et la Compagnie de l'Ouest au sujet de la cession par la Ville à la Compagnie des terrains de l'Esplanade pour l'établissement de la gare des Invalides. Il résulte de l'article 4 de cette convention que la Compagnie de l'Ouest a pris, envers la Ville, l'engagement de supporter, à sa place, la part contributive qui incomberait au budget municipal dans l'établissement d'un prolongement de la rue de Constantine.

« La Compagnie de l'Ouest aurait été ainsi appelée à supporter la moitié de la dépense d'établissement d'un pont de vingt mètres dont l'avant-projet, montant à 1,500,000 francs a été dressé par le service de la navigation, et elle s'est déclarée prête à reporter ce concours sur le pont de l'Esplanade, sous la seule condition que ce pont, sur au moins vingt mètres de largeur, serait conservé après l'Exposition. La part de l'Etat, évaluée à 750,000 francs, ne pourra être imputée sur la deuxième section du budget que lorsqu'un décret rendu en Conseil d'État aura autorisé l'exécution des travaux. Je me propose de provoquer, en temps utile, le décret qui reporterait d'ailleurs, sur le pont de l'Esplanade les 750,000 francs d'abord prévus pour le pont de Constantine.

« Agréez Monsieur le Ministre et cher collègue, les nouvelles assurances de ma haute considération.

« Le Ministre des Travaux publics,
« *Signé :* Dupuy-Dutemps. »

5° Combinaison Financière.

Les subventions de la Ville et de l'État atteignant 40 millions, restaient 60 millions à procurer au budget de l'Exposition.

Mais comment en obtenir à l'avance l'équivalent?

Après une étude longue et consciencieuse, la Sous-Commission et après elle la Commission supérieure se sont arrêtées à la convention entre l'État et divers Établissements financiers qui a été approuvée par la Chambre des Députés (Annexe n° 2.)

C'est une combinaison analogue à la combinaison de 1889, celle des bons-tickets, sauf quelques modifications.

D'après cette convention, la somme de 60 millions est réalisée par une émission publique de bons, comme en 1889. Le bon de 20 francs donne droit à vingt coupons d'entrée.

Les souscripteurs participent, comme en 1889, à des tirages de lots en argent. Le montant de ces lots sera fourni par les intérêts du capital souscrit et versé.

Chaque bon donne droit, au choix du porteur, soit à une réduction permanente sur les prix normaux d'entrée, de 25 o/o dans les établissements de spectacle à l'intérieur de l'enceinte, soit à une diminution sur les prix de transport pendant la durée de l'Exposition, pour un, deux ou trois voyages suivant le parcours. Cette diminution varie de 4 fr. 95 à 14 fr. 20, suivant les zones, et suivant la classe, par rapport aux billets d'aller et retour.

En Algérie, en Tunisie et en Corse, la réduction, pour un voyage moyen sur les chemins de fer du continent, est portée à 50 o/o, avec validité du billet pour un mois. Enfin une réduction de 35 o/o est accordée pour un voyage d'une durée de deux mois, par les Compagnies maritimes qui exploiteront les lignes postales méditerranéennes en 1900.

C'est dans ces conditions qu'a été provoqué le concours de cinq grands établissements financiers : le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, le Comptoir national d'escompte, la Société générale et la Société de crédit industriel et commercial.

Toutefois, comme le fait observer notre éminent collègue, M. Boulanger, dans son rapport du 14 novembre 1895 à la Sous-Commission des finances de la Commission supérieure, on a tenu, en faisant appel à ces établissements de crédit, à ménager un appel plus direct au pays, aux Chambres de commerce, aux banquiers, aux industriels, et à laisser ainsi pour partie à ces souscripteurs élémentaires l'honneur comme la responsabilité et la garantie de l'entreprise.

Le succès de cette combinaison est attesté par les résultats de la souscription : au lieu de 3.250 parts à 20.000 fr. qui étaient offertes, on en a souscrit 5.499, chiffre correspondant à un capital de 109.980.000 francs. La province compte à elle seule 2.923 souscripteurs.

L'excédent a été soumis depuis aux formalités de la réduction. On a considéré les souscriptions à une part comme irréductibles; les autres ont été ramenées à deux parts.

Certains membres de la Commission du Sénat ont trouvé excessive la commission de 5 millions consentie aux syndicataires, commission qui sera soldée par 250.000 bons et se répartira de la manière suivante : commission de confection des bons à 0 fr. 10 — 325.000 francs; commission de guichet à 0 fr. 35 — 1.137.500; commission de garantie à 0 fr. 93 — environ 3 millions, et enfin fonds de publicité évalué à 537.000 francs.

A quoi il a été répondu que pour l'émission de 30 millions de 1889 on a donné 10 o/o de commission aux garants.

Au même taux, c'était pour l'émission actuelle une dépense de 6 millions et demi. C'est en discutant pied à pied qu'on a fini par obtenir le chiffre très réduit de 5 millions. Or, il est à remarquer que l'émission étant plus importante qu'en 1889, les établissements financiers courent des risques plus considérables, et ce qui prouve qu'ils ne poursuivent aucun but de lucre et de spéculation, c'est que, malgré la réduction qu'ils ont subie sur leur souscription comme tous les autres garants et l'abandon même de leur part ainsi réduite, ils ont consenti, tant était grande d'ailleurs leur confiance dans les souscriptions recueillies par leurs soins, à rester engagés jusqu'à concurrence de leur part primitive, c'est-à-dire de 120 parts, si la garantie devenait effective et si les défaillances se produisaient de la part d'autres souscripteurs.

Voilà donc le capital de 60 millions réalisé; il ne restait plus qu'à assurer le service des lots et à ménager, sans toucher à ce service, des disponibilités pour l'acquittement des dépenses.

On y est parvenu de la manière suivante : La Caisse des dépôts et consignations a accepté le dépôt du montant des souscriptions moyennant un intérêt de 2 1/2 o/o, qui fournira les lots.

D'autre part, la Banque de France a consenti à faire, pour les dépenses courantes, les avances nécessaires au taux de 1 1/4 o/o, avances gagées par le certificat du dépôt à la Caisse des dépôts et consignations.

C'est pour balancer l'acquittement de ces intérêts qu'on a réservé, sans en faire état dans les prévisions de recettes mises en regard des prévisions de dépenses, le produit spécial des concessions et des reventes des matériaux.

Quant aux parts contributives de la ville de Paris et de l'État, elles seront réalisées en cinq annuités pour la Ville, tandis que les annuités de l'État ne commenceront vraisemblablement qu'à partir de 1897.

Telle est l'économie générale du système financier adopté par la Chambre des Députés, sur l'avis de la Commission supérieure et proposé au vote du Sénat. Il y a un réel intérêt à ce que ce vote intervienne à brève échéance, les engagements de la Caisse des dépôts et consignations se rapportant à l'hypothèse où les fonds seraient versés dans le premier trimestre de 1896, d'une part, et d'autre part, la garantie des souscripteurs ne devenant effective qu'à la condition que le vote du Parlement interviendra au plus tard dans le premier semestre de 1896.

Disons enfin en terminant, pour répondre à des craintes exprimées par nos collègues MM. Prevet et Poirrier, au sein de la Commission du Sénat, que des mesures seront prises pour parer à la dépréciation des tickets qui pourrait résulter d'un afflux trop considérable à un moment donné. Une combinaison est actuellement à l'étude au Ministère du Commerce pour éviter cet inconvénient.

Tel est, Messieurs, à grands traits, le projet de loi qui vient en délibération devant le Sénat.

C'est après en avoir examiné une à une toutes les dispositions avec le plus grand soin, que votre Commission a accepté successivement les articles du texte qui vous est soumis. 3 voix seulement se sont prononcées contre l'article premier relatif à la convention avec la ville de Paris; contre l'article 2 qui vise la convention passée le 18 novembre 1895 entre l'État et les établissements financiers plus haut désignés, dont les autres dispositions ne sont que la conséquence naturelle, et enfin contre l'ensemble du projet.

En ce qui concerne l'article 10, introduit en cours de délibération à la Chambre des Députés, votre Commission n'a pas été sans s'apercevoir qu'il laissait à désirer tant au point de vue de la forme qu'au point de vue du fonds. Il n'est pas douteux que son application ne va pas sans de très grandes difficultés.

Aussi, la Commission aurait-elle reculé devant les inconvénients de toute nature que présente cette disposition, si le Gouvernement n'avait insisté sur les inconvénients plus grands encore, que présenterait le retour du projet à la Chambre des Députés, et n'avait instamment demandé à la Commission de voter le projet sans modification.

Ce sont toutes ces considerations qui l'amènent à demander au Sénat l'adoption intégrale du texte voté par la Chambre par 425 voix contre 69 sur 494 votants.

En agissant ainsi, il permettra de préparer en temps utile et dans les conditions les plus favorables le grand tournoi pacifique de la fin du siècle, où nous verrons dans tout son épanouissement le clair et lumineux génie de la France, et où nous montrerons aux nations de l'ancien et du nouveau monde, avec un éclat incomparable, nous en avons la ferme assurance, ce que peut un peuble libre, résolu à sauvegarder sa place dans le monde et à conserver son rôle dans la civilisation.

PROJET DE LOI

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la convention passée le 18 novembre 1895 entre le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, représentant l'État, d'une part, et le Préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, autorisé par délibération du Conseil municipal du 13 juillet 1895, d'autre part, ladite convention ayant pour objet la participation financière de la Ville à l'Exposition universelle de 1900.

ART. 2. — Est approuvée la convention passée le 18 novembre 1895 entre le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, représentant l'État d'une part, le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, le Comptoir national d'escompte, la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, la Société générale de Crédit industriel et commercial, d'autre part, ladite convention ayant pour objet l'émission de 3.250.000 bons de vingt francs, munis chacun de vingt billets d'entrée à l'Exposition.

Ces bons seront dispensés de tout impôt à l'exception de la taxe établie sur les lots et participeront à vingt-neuf tirages de lots, suivant le détail porté à la convention.

ART. 3. — La part contributive de l'État aux dépenses de l'Exposition est fixée à 20 millions de francs (20.000.000 fr.).

Les crédits nécessaires seront ouverts par les lois annuelles de finances dans la limite de la dotation ci-dessus fixée.

Pendant la prorogation des Chambres, ces crédits pourront être ouverts, conformément à la loi du 14 décembre 1879, par des décrets rendus en Conseil d'État, après avoir été délibérés et approuvés en Conseil des Ministres. Ces décrets devront être soumis à la sanction des Chambres dans la première quinzaine de leur plus prochaine réunion.

ART. 4. — En cas d'insuffisance des annuités de subvention de la Ville et des crédits budgétaires annuels pour couvrir les dépenses des exercices correspondants, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est autorisé à demander à la Banque de France les avances consenties par la lettre du Gouverneur de la Banque de France en date du 16 novembre 1895, annexée à la présente loi.

Ces avances faites aux taux annuel d'intérêt de un quart pour cent (1 1/4 o/o) seront garanties par la remise à la Banque de France des récépissés de la Caisse des dépôts et consignations, remise qui vaudra nantissement au profit de la Banque. Elles ne dépasseront pas le chiffre total de trente millions de francs (30.000.000 fr.) et seront remboursables au plus tard le 31 décembre 1900.

ART. 5. — Les dépenses de l'Exposition, y compris les intérêts des avances qui seraient demandées à la Banque de France, sont limitées aux ressources fournies par la subvention de la Ville, le produit de l'émission, la participation financière de l'État et les recettes accessoires, telles que produit des concessions, des locations et de la revente des matériaux.

ART. 6. — La subvention de la ville de Paris, le produit de l'émission, lors de son retrait de la Caisse des dépôts et consignations, les avances de la Banque de France, et généralement toutes les recettes de l'Exposition, seront versés au Trésor, à titre de fonds de concours pour dépenses publiques, conformément à l'article 13 de la loi du 6 juin 1843.

ART. 7. — Les opérations de recettes et de dépenses de l'Exposition seront soumises à toutes les règles sur la comptabilité publique; elles seront effectuées par les agents du Trésor et soumises au contrôle de la Cour des comptes.

ART. 8. — Un rapport annuel faisant connaître la situation de l'entreprise et donnant le compte détaillé des recettes et des dépenses sera présenté au Président de la République, publié et distribué au Sénat et à la Chambre des Députés.

ART. 9. — Les conventions approuvées par les articles 1 et 2 de la présente loi, les actes désignés dans l'article 1er, paragraphe 9 de la loi du 28 février 1872 et dans l'article 19 de la loi du 28 avril 1893, et, d'une manière générale, les autres actes à passer par l'administration de l'Exposition ne seront assujettis qu'au droit de trois francs (3 fr.).

ART. 10. — Dans tous les travaux, dans toutes les commandes de matériel et de fournitures ayant pour objet la construction des bâtiments, l'organisation, l'installation de l'Exposition de 1900, des conditions humaines de travail ouvrier seront établies pour l'exécution des travaux en régie de la ville de Paris et de l'État, ou inscrites au cahier des charges des entrepreneurs, des industriels et des fournisseurs.

Ces conditions seront :

Un jour de repos par semaine.

NOMINATIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR

LA PROMOTION D'AMSTERDAM

Par décrets en date du 10 juin 1896, rendus sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et vu les déclarations du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 9 juin 1896, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition internationale d'Amsterdam en 1895 :

AU GRADE D'OFFICIER

MM.

Allain (Alfred-Jacques-Gabriel-Désiré), négociant en vins en gros. Président honoraire de la chambre syndicale des vins et spiritueux de Paris. Vice-président de l'association des voyageurs et commis de l'industrie et du commerce depuis 1869. Ancien maire du XIIe arrondissement. Membre du jury à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours à l'exposition de Moscou. Exposant à Chicago. Membre du jury supérieur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Vice-Président du comité de la section française. Hors concours : membre du jury. Président du groupe I à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Chevalier du 27 décembre 1888.

Pierron (Eugène-Vincent), architecte-voyer de la ville de Paris. Ingénieur des constructions métalliques à l'Exposition universelle de Paris en 1889. Membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Chicago, Membre du jury à l'Exposition de Lyon 1894. Hors concours : membre du jury à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Chevalier de mai 1888.

AU GRADE DE CHEVALIER

Amson (Arthur), fabricant de maroquinerie à Paris. Hors concours : membre du jury à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours à l'Exposition de 1889. Hors concours : exposant à Chicago. Hors concours : président du jury de la classe 89 à l'Exposition de Lyon 1894. Hors concours : membre du jury à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Bail (Michel-Jean), ingénieur civil. Fabricant d'essieux à Persan (Seine-et-Oise). Hors concours à l'Exposition universelle de 1889. Grand prix à l'Exposition d'Anvers 1894. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Grand prix à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Bruant (François-Georges-Léon), horticulteur à Poitiers (Vienne). Vice-président de la Société d'ampélographie et de viticulture. Fondateur du journal l'*Horticulture poitevine*. Membre du comité de l'agriculture à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Membre du comité de la Vienne pour l'Exposition internationale de Bordeaux. Nombreuses récompenses aux Expositions d'horticulture.

Brylinski (Eugène-Mathieu-François-Xavier), négociant en confections à Paris. Président honoraire de la chambre syndicale de la confection et de la couture pour dames et enfants. Secrétaire du Conseil d'administration de l'Institut commercial de Paris. Membre de la Caisse des écoles du 2e arrondissement. Président de la Mutualité maternelle. Exposition à Moscou. Administrateur général du Comité de la Section française à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Buchet (Charles-François), directeur de la pharmacie centrale de France à Paris. Grands prix à l'Exposition universelle de Paris 1889 et à l'Exposition d'Anvers 1894. Hors concours : membre du jury à l'Exposition internationale de Lyon. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Hors concours : président du jury de la classe 81 à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Chevallier dit **Chevallier-Appert** (Alfred-Auguste), fabricant de conserves alimentaires à Paris. Président de la Chambre syndicale des fabricants de conserves de Paris. Expert en douanes depuis 1870. Membre des Comités à l'Exposition universelle de 1878. Hors concours : membre du jury à l'Exposition universelle de 1889. Membre des Comités aux Expositions de Moscou et de Chicago. Grand prix à l'Exposition d'Anvers 1894. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Médaille de bronze de LL. MM. la Reine et la Reine régente des Pays-Bas.

Denant (Cyr-Aimable-Achille), fabricant de cuirs vernis à la Briche-Saint-Denis (Seine). Secrétaire du syndicat général de la tannerie de France. Secrétaire du syndicat général des cuirs et peaux de France. Expert en douanes. Hors concours : membre du jury à l'Exposition universelle de 1889. Membre des Comités aux Expositions de Moscou et de Chicago. Grand prix à l'Exposition de Lyon. Hors concours : membre du jury à l'Exposition d'Anvers 1894. Hors concours : membre du jury à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Dreyfus-Bing (Paul-Louis), directeur-propriétaire de la *Revue du commerce extérieur*. Commissionnaire exportateur à Paris. Membre du jury à l'Exposition universelle de 1889. Secrétaire du comité d'installation à l'Exposition de Moscou, membre du jury à l'Exposition de Lyon. Hors concours : secrétaire-rapporteur du groupe IV à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Membre du jury à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Fasquelle (Eugène-Noël), libraire-éditeur copropriétaire de la maison Charpentier et Fasquelle à Paris. Médaille d'or à l'Exposition d'Anvers 1894. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Diplôme d'honneur à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Fillot (Jean-Baptiste-Narcisse), directeur gérant du Bon-Marché à Paris. Deux grands prix, trois médailles d'or, trois médailles d'argent à l'Exposition universelle de 1889. Exposant à Chicago. Rappel de grand prix à l'Exposition de Lyon. Hors concours : grande médaille d'honneur. (Économie sociale) à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Foucher (Paul-Édouard), fabricant de fécules, amidons et glucoses à la Briche-Saint-Denis (Seine). Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Membre des comités aux Expositions de Moscou et de Chicago. Grands prix aux Expositions d'Anvers et de Lyon. Hors concours : vice-président du jury du groupe IV à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Grand prix à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Goubaud (Abel-François), éditeur à Paris. Directeur de la Société des journaux de mode réunis. Hors concours a l'Exposition de Moscou. Membre des comités et exposants à l'Exposition de Chicago. Membre du jury à l'Exposition internationale du Livre à Amsterdam 1892. Membre du jury aux Expositions de Lyon et d'Anvers. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Diplôme d'honneur à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Guyot dit Guyot-Sionnest (Etienne-Ernest), constructeur de machines à Paris. Ingénieur des arts et manufactures. Président de section au tribunal de commerce de la Seine. Hors concours : membre du comité d'organisation de la Section française. Secrétaire-rapporteur du jury du groupe X à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Hamel (Christian-Marie-Edouard), fabricant de peluche noire pour chapellerie à Paris. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Exposant à Chicago. Grand prix et diplôme d'honneur à l'Exposition d'Anvers 1894. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Leblanc-Barbedienne (Emile-Gustave), fabricant de bronzes d'art à Paris. Grand prix à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours à l'Exposition de Moscou. Exposant à Chicago. Deux grands prix à l'Exposition d'Anvers 1894. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Le Vasseur (Armand-Henri), libraire-éditeur et éditeur d'estampes à Paris. Médailles d'argent et de bronze à l'Exposition universelle de 1889. Exposant à Chicago. Membre du jury à l'Exposition du livre a Amsterdam. Hors concours : membre du jury. Médaille d'or (Economie sociale) à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Fondateur d'une caisse de retraite et d'une caisse de secours en faveur de son personnel.

Mathelin (Pierre-Lucien), constructeur à Lille. Ancien président du conseil des prud'hommes de Lille. Ancien président de la chambre syndicale métallurgique du Nord. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878. Grand prix à l'Exposition universelle de 1889. Diplôme d'honneur à l'exposition d'Anvers 1894. Trois grandes médailles d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Merman (Charles-Henri-Georges), viticulteur à Bordeaux. Vice-président de la section des vins à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours : président du jury de la classe 24 à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Hors concours : président du jury des classes 55, 56 et 57 à l'Exposition internationale de Bordeaux. Président du comité girondin des Expositions universelles. Ancien président de la Compagnie des courtiers assermentés près le tribunal de commerce de Bordeaux.

Minot (Joseph-Charles-Antoine-Simon), imprimeur-éditeur lithographe à Paris. Médailles d'or et d'argent à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours à l'Exposition de Moscou. Exposant à Chicago. Médaille d'or à l'Exposition de Lyon. Médaille d'or à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Hors concours à l'Exposition internationale de Bordeaux. Hors concours : membre du jury. Diplôme d'honneur à l'Exposition du centenaire de la lithographie

Périer (Jean-Pierre dit Léon), pharmacien et viticulteur à Pauillac (Gironde). Membre correspondant de l'Académie de médecine. Ancien agrégé et chargé de cours à la Faculté de médecine de Bordeaux. Hors concours : membre du jury de la classe 24. Médaille d'or décernée à la collectivité des grands crus de Pauillac à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Vice-président du comice du Médoc. Diplôme d'honneur à l'Exposition internationale de Bordeaux.

Poussineau dit Félix (Émile-Martin), fabricant de vêtements de dames à Paris. Président de la chambre syndicale de la couture et de la confection. Président honoraire de la mutualité maternelle. Fondateur de la Mutualité maternelle de Vienne (Isère). Président du jury à l'Exposition d'Anvers 1894. Hors concours : membre du jury à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Pucey (Jean-Louis-Henri), ancien élève de l'École des Beaux-Arts. Architecte. Membre de la Société centrale des architectes français. Membre de la caisse de défense mutuelle des architectes. A été attaché aux travaux d'architecture de la Chambre des députés, de la ville de Paris et du Conservatoire national des arts et métiers. Architecte de la classe 10 à l'Exposition universelle de 1889. Médaille d'argent à l'Exposition d'Anvers 1894. Hors concours : membre du jury à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Membre du comité et exposant à l'Exposition d'hygiène à Paris 1895.

Révillon (Eugène-Anatole), fourreur à Paris. Grand prix à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours à l'Exposition de Moscou. Exposant à Chicago. Grand prix à l'Exposition d'Anvers. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam Médaille d'argent de LL. MM. la Reine et la Reine Régente des Pays-Bas.

Robertet (Robertet Charles-Paul), fabricant de matières premières pour la parfumerie à Grasse. Membre honoraire de la Société des employés droguistes et de la Société de retraite des ouvriers parfumeurs et savonniers. Membre de la Société des écoles du 10e arrondissement. Membre de la Société de l'union des fabricants. Expert en douane. Deux médailles d'argent à l'Exposition universelle de 1889. Grande médaille d'honneur et médaille d'or à l'Exposition internationale d'Amsterdam.

Savey (Jean-Baptiste-Alphonse), ingénieur-constructeur (maison Moisant et Cie) à Paris. Hors concours à l'Exposition de Moscou. Exposant à Chicago. Diplôme d'honneur à l'Exposition d'Anvers. Grande médaille d'honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam. Importants travaux métallurgiques.

LE CONCOURS DES Magasins du Louvre

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Pour les Concours de Panneau de Tapisserie et d'Éclairage Électrique.

Dans notre numéro du 20 novembre dernier, nous donnions le programme du huitième concours organisé par la Direction des *Magasins du Louvre*, pour l'année 1896, et nous faisions ressortir l'utilité qu'offre aux artistes cet encouragement à leurs efforts, en vue de leur participation au grand concours prochain de l'Exposition universelle de 1900.

Ce concours est bien véritablement une œuvre de libre initiative, consacrée à la prospérité de l'art et de l'industrie nationale, et c'est ce qu'on a compris en haut lieu ; car les marques d'approbation n'ont pas fait défaut, cette année, comme l'année précédente, d'ailleurs, à l'organisateur, c'est-à-dire à M. Honoré, l'éminent Directeur des *Magasins du Louvre*.

L'année dernière, c'était M. André Lebon, Ministre du Commerce, qui, accompagné du Directeur des Beaux-Arts, venait examiner les résultats du concours de l'année : *Une armoire et un lit, et un voile de piano.*

M. André Lebon ne ménagea ni ses encouragements ni ses félicitations à la Direction du Louvre.

Cette année, MM. Henry Boucher, Ministre du Commerce ; Alfred Rambaud, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900 ; M. Henry Roujon, M. Georges Berger sont venus, à leur tour, se rendre compte par eux-mêmes de l'importance et de l'utilité de ces concours, et n'ont pas manqué, eux aussi, d'en féliciter chaleureusement le promoteur.

C'est le samedi 30 mai dernier, à 4 heures du soir, qu'a eu lieu la distribution des récompenses du concours, en présence d'un public des plus nombreux, composé en grande majorité d'artistes et des principaux représentants du monde industriel et artistique de Paris.

A l'ouverture de la séance, M. Honoré, l'éminent Directeur des Magasins du Louvre, que l'assistance salue d'une véritable salve d'applaudissements, se place près du bureau, et prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Jury,
Mesdames, Messieurs,

Je suis chargé, ici, de la précieuse mission d'apporter à tous, les plus profonds, les plus vifs remerciements. Certes, s'il y avait dans mon rôle quelque chose de personnel, mon audace ne pourrait suffire à triompher de mon insuffisance. Mais, ni moi, ni même la Maison du Louvre ne doivent être considérés ici, et je viens vous parler tout simplement comme le personnage de la comédie antique, comme le chef de chœur, si vous voulez, au nom du public.

En effet, c'est le public, c'est-à-dire tout le monde qui doit remercier les hommes éminents qui veulent bien, par leur intervention directe, par ces heures qu'ils ont dérobées aux plus hautes préoccupations, à la contemplation de l'art dans ce qu'il a de plus élevé, encourager l'art industriel encore incertain et lui apporter leur enseignement et leurs conseils.

L'art industriel cherche sa voie, et le public s'en préoccupe vivement.

Nous autres, marchands, nous sommes constamment placés entre le public et les industriels. Toute l'année nous sommes chargés de transmettre ses vœux, ses fantaisies, ses désirs, ses besoins, et nous nous apercevons que notre race a un ardent amour de l'harmonie dans tout ce qui l'entoure, qu'elle est inquiète et qu'elle attend de ses artistes une satisfaction qui lui manque encore et qui ne peut naître que du rapprochement des industriels et des artistes.

La raison de ces désirs, de cette inquiétude est facile à comprendre. Dans le siècle où nous vivons, l'industrie a marché à pas de géant, elle a marché à la vapeur, — c'est bien le cas de le dire — et, tandis qu'autrefois l'art et l'industrie cheminaient paisiblement l'un à côté de l'autre, l'un soutenant l'autre, l'industrie s'en est allée toute seule à travers les découvertes nouvelles, et l'art qui a besoin de recueillement l'a laissée partir.

Nous sommes dans la situation d'une armée qui livre le grand combat pour la gloire de la patrie au moment où les deux corps de cette armée se trouvent fortuitement écartés sur le champ de bataille. Il faut les relier, la tactique militaire l'exige. Nous venons demander ce rapprochement de l'art et de l'industrie, et prier l'art de nous guider dans la sphère modeste où nous travaillons tous les jours. (*Marques d'approbation.*)

Nous devons également une très grande reconnaissance aux industriels, aux artistes, aux ouvriers d'art et aux élèves qui nous ont apporté ici leurs travaux.

Rien n'est redoutable comme de s'aventurer dans des luttes de l'ordre de celles que nous essayons. Chacun, artiste, industriel ou élève, a un champ clos où il est habitué à combattre. Mais nous les avons conviés à une lutte singulière; nous leur avons dit : Nous vous demandons de descendre en plaine, d'aller sur le champ de bataille où vous rencontrerez des inconnus qui apportent d'autres armes que les vôtres, des armes redoutables, car, non seulement, vous ne vous en servez pas, mais vous ne les connaissez même pas. C'est le champ de bataille où toutes les surprises sont possibles, que ce champ de bataille de l'art et de l'industrie, avec un terrain aussi ouvert, aussi large que nous l'avons compris. Il y a donc une bravoure, un mérite incontestable et de l'ordre le plus élevé pour ceux qui sont descendus dans cette vaste arène.

Je n'ai pas à intervenir ici pour autre chose que remercier, mais remercier sérieusement, avec une conviction profonde. Ainsi je remercierai les industriels de ce qu'ils sont venus sans regarder à la dépense, sachant d'avance le poids du sacrifice ; et, certes, ce n'est pas la modeste récompense que nous pouvons leur offrir qui aurait pu les attirer, c'est le sentiment d'un devoir à accomplir qui les a amenés parmi nous. S'ils nous ont donné la note prudente dans la voie où nous les engagions à marcher, c'est que, par l'expérience de tous les jours, ils ont le sentiment de la timidité du public, de ses résistances, de cette horreur du saut dans l'inconnu qui caractérise ce public hésitant à adopter même une belle chose quand elle est trop nouvelle. Du moins ils nous ont apporté l'expression réalisée, matérielle, de ce que nous demandions. Ils l'ont donnée avec un souvenir marqué de choses antérieures, direz-vous, mais tout le monde ne peut pas brûler son mobilier pour faire un Bernard Palissy.

A Messieurs les artistes, nous devons une très grande reconnaissance. Ils ont une autre difficulté pour aborder la lutte : la difficulté d'amour-propre. Descendre des sublimités de l'art vers un objet usuel! Risquer un échec pour faire une cuvette après avoir fait une divinité! Il faut un mérite supérieur pour s'intéresser ainsi à tout.

Pour les élèves, Dieu leur a donné la hardiesse de la jeunesse. Combien nous devons les en féliciter, car ce sont eux qui nous apportent la fraîcheur des idées premières, et il leur faut beaucoup d'entrain pour se risquer, par exemple, à composer un panneau de tapisserie, sans connaître les mystères de la chaîne et de la trame, sans avoir vieilli à étudier les exigences de l'ameublement contemporain. Ils ont donc, eux aussi, apporté avec leur audace et leur talent une bonne volonté des plus méritoires.

La récompense de tous ces efforts, c'est surtout le très haut enseignement qui résulte de l'étude que nos maîtres ont bien voulu en faire. Des rapports vont vous être lus. Ecoutons-les avec recueillement. Lisons et relisons ces rapports qui sont destinés à nous préparer aux luttes futures pour y reparaître plus forts.

S'il m'était permis d'exprimer un vœu en finissant, je souhaiterais, Monsieur le Président, que pour encourager nos concurrents, on les engageât à visiter le Salon des Champs-Élysées. Ils verraient là un écho charmant, quintessencié de nos premiers efforts. Des maîtres ont bien voulu se souvenir de nos premiers programmes. Là, vous verriez une lampe inspirée par notre programme de 1894; une armoire, fort jolie, inspirée aussi par notre programme de 1895. Et puis, sans quitter ce coin de l'Exposition, je leur dirais, regardez une coupe dont je ne puis nommer l'auteur, parce quil est ici même, regardez encore le naperon sur lequel cette coupe merveilleuse est posée et admirez dans ce morceau d'étoffe comment le dessin d'un maître, traduit par les mains des fées, peut produire des merveilles. Alors vous aurez vu l'art industriel s'élevant jusqu'aux plus nobles régions de l'art pur.

Après ce discours que toute l'assistance applaudit : M. André Michel donne lecture de son rapport sur le concours de tapisserie.

Le Jury était ainsi composé :

MM. Gérome, *président ;* Michel, *rapporteur ;* Guiffray, Corroyer, Grasset, Moreau-Neret, Cesbron, *membres.*

Rapport de M. André Michel

Messieurs,

Le jury désigné par l'Administration des Magasins du Louvre et par le vote des concurrents pour juger le Concours de tapisserie, m'a chargé de vous rendre compte de ce Concours.

Il s'agissait de composer le modèle d'un panneau de tenture destiné à décorer, entre corniche et cimaise, les parois d'un salon. Sur un fond continu de tapisserie — pouvant être exécuté facilement par les procédés de fabrication à la mécanique, avec mélange de coton, soie et laine — un emplacement devait être réservé pour un sujet principal directement peint sur le tissu avec un nombre restreint de couleurs, sans modelés, les parties dégradées obtenues au moyen de hachures.

Il n'entre pas dans mon programme d'examiner dans quelle mesure cette association de la tapisserie et de la peinture pourrait se réclamer de principes décoratifs inattaquables... Il suffit sans doute, dans l'espèce, qu'elle réponde à certains besoins constatés et offre des avantages pratiques appréciables.

Quatre-vingt-quinze concurrents avaient répondu à l'invitation des Grands Magasins du Louvre. Le jury a pensé qu'il devait, procédant par éliminations successives, écarter d'abord, non seulement tous les projets dont l'insuffisance au point de vue de l'exécution ou du goût était notoire, mais encore tous ceux qui ne répondaient pas aux données du programme ou ne faisaient que répéter des styles anciens ou des motifs connus. Il est arrivé ainsi, après plusieurs examens, à réserver une vingtaine de numéros.

Aucun n'a paru réunir les conditions requises pour recevoir la double récompense promise pour le sujet principal et le décor. Examinant donc et jugeant séparément les sujets destinés à être peints dans l'encadrement tissé et le décor de cet encadrement tissé, lui-même, le jury a, par une série de votes, décerné, à la majorité des voix, les récompenses suivantes :

POUR LE SUJET

1er Prix — N° 87. M. Lelée, Léopold, une médaille d'or et 800 francs.

2e Prix — N° 76. M. Bellery-Desfontaines, une médaille d'argent et 600 francs.

3e Prix, ex-æquo — N° 13. M. Payen, Lucien, une médaille d'argent et 300 francs. N° 7. M. Demoget, Charles, une médaille d'argent et 300 francs.

POUR LE DECOR

1er Prix — N° 71. M. Mouchon, Georges, une médaille d'or et 700 francs.

2e Prix — N° 53. M. Fontaine, Édouard, une médaille d'argent et 400 francs.

3e Prix — N° 18. Mlle Beaudeneau, J., une médaille d'argent et 200 francs.

MENTIONS, UNE MÉDAILLE DE BRONZE

N° 22. M. Thomas, Henri. N° 84. M. Segaud, Armand. N° 86. M. Lebasque, Henri. N° 64. Mlle Bogureau. N° 74. Mlle Rault, Gabrielle. N° 79. M. Bourgeot.

Le jury a regretté qu'un trop grand nombre de concurrents n'aient pas été suffisamment attentifs à la destination spéciale de la décoration qui leur était demandée; il espère que ces concours donneront des résultats chaque année plus satisfaisants; il veut surtout voir dans l'initiative prise ici, un gage précieux de progrès.

Peut-être, en effet, l'industrie n'a-t-elle pas toujours servi, comme elle aurait dû, le goût public, le goût français. Si elle dépend dans une large mesure des exigences de la « demande » et de sa clientèle, elle peut aussi, elle doit contribuer à former et à épurer le goût — et comment y réussirait-elle mieux qu'en prenant toujours plus contact avec les artistes? Ceux-ci de leur côté ont un intérêt évident à répondre à son appel... Il semble donc qu'on soit en droit d'attendre beaucoup pour l'avenir de tentatives comme celles dont vous venez de consacrer les résultats, même imparfaits.

Ne perdons aucune occasion de les encourager et de rappeler aux vrais principes et les artistes et les industriels. Il y va des plus grands intérêts et des uns et des autres. On s'est aperçu un peu tard — mais mieux vaut tard que jamais — on a fini par s'apercevoir qu'en professant et en promulguant qu'en dehors du tableau et de la statue façonnés à la ressemblance des héros et des dieux, rien n'était digne de l'effort du véritable « artiste » prolixe et prisonnier du « grand art », l'ancienne esthétique académique avait failli tarir la source, jadis si riche, où s'alimentaient les arts dits « industriels » ou « mineurs ». A mesure que cette orgueilleuse et stérile doctrine pénétrait davantage la pédagogie, on a pu voir, chez nos ornemanistes, diminuer le goût créateur, le sentiment de la beauté éparse dans les choses à portée de nos mains, le sens de l'adaptation des formes à la destination des objets, celui des vertus plastiques des matières mises en œuvre — et s'enlaidir jour à jour le décor de notre existence journalière... Nous revenons — lentement — à la vérité. Le principe simple et fécond de l'unité de l'art, qui brilla sur la Grèce antique comme sur notre France du moyen âge et de la Renaissance, a été de nouveau proclamé. Nous savons et nous pouvons enseigner sans plus redouter aucun anathème, puisque M. Eugène Guillaume lui-même l'a consacré par l'autorité de sa parole — que « la destination de objets ne suffit pas à classer les productions des artistes par catégories hiérarchiques »; ce n'est pas parce qu'elles répondent à des besoins que les œuvres sont plus ou moins « artistiques »; — la pensée qui les met au jour fait toute leur valeur.

Des occasions comme celles-ci sont donc bonnes pour dire aux jeunes gens qui nous écoutent : « Ne croyez pas qu'on n'est « artiste » qu'à la condition d'ajouter quelque grand tableau à tous les tableaux que chaque printemps voit éclore et que l'automne a déjà oubliés; à l'heure présente, notre France démocratique a besoin de ces ouvriers d'art en qui le meilleur de son génie peut renaître et revivre tout autant que de peintres et de statuaires. Dans le grand œuvre de l'activité moderne, la part restera enviable à celui qui aura consacré le travail de la main, l'effort de la pensée, la tendresse de son cœur à répandre, fût-ce sur le plus modeste ustensile, un peu de grâce, de goût et de saine élégance. La nature, notre terre de France mettent à votre service d'inépuisables trésors : Ouvrez vos yeux et vos cœurs: vous pouvez, comme vos pères, y trouver des inspirations sans cesse nouvelles... La tâche vaut d'être entreprise. Nul n'est trop grand pour la dédaigner ni trop petit pour s'y croire inutile. Vous arrivez au bon moment. »

Dans la grande unité de l'art, du moment où l'on a mis tout son savoir et tout son cœur dans l'œuvre de ses doigts, s'il est des différences de degré du simple artisan au maître de génie, il n'est pas d'inégalité de nature. Tous participent de la dignité de l'idéal commun; tous travaillent à une même œuvre fraternelle et bienfaisante, car — à le bien prendre — les chefs-d'œuvre immortels dans lesquels s'incarne à travers les âges l'âme même de l'humanité, ne furent en dernière analyse, comme ceux des artisans anonymes, que des œuvres de conscience et des œuvres d'amour.

Quand ces vérités seront bien comprises et senties, nous verrons refleurir sous mille formes charmantes et pratiques, utilisables et poétiques, le génie créateur qui fut longtemps le nôtre. L'industrie tout entière en sera vivifiée. Et c'est parce qu'on semble avoir voulu avancer efficacement par ces concours cet avenir ardemment souhaité que le jury, dont j'ai l'honneur d'être l'interprète, a été heureux de s'associer à l'initiative des Magasins du Louvre.

Après M. André Michel, M. Ch. Genuys, architecte, prend à son tour la parole, pour donner lecture du rapport sur l'éclairage électrique de salle à manger, dont voici la composition du Jury:

MM. Vaudremer, *président;* Genuys, *rapporteur;* Gagneau, d'Allemagne, Vian, Piat, Coupri, *membres.*

Rapport de M. Ch. Genuys

Le jury du Coucours ouvert en 1896 par les Grands Magasins du Louvre pour l'éclairage électrique d'une salle à manger s'est réuni le 20 mai et s'étant constitué sous la présidence de M, Vaudremer, architecte, membre de l'Institut, a procédé à l'examen détaillé des 65 projets exécutés, modelés ou dessinés qui lui étaient soumis.

Cet examen, suivi d'un jugement éliminatoire, a permis au jury de distinguer onze projets susceptibles d'être récompensés. Enfin, par des votes successifs, le classement par ordre de valeur de ces onze projets a été établi.

Y avait-il lieu de décerner le premier prix tel qu'il était prévu par le programme, c'est-à-dire une médaille d'or et 1,500 fr.? A cette question qui lui était posée, le jury a répondu : non, à l'unanimité, sans que cette sévérité plus apparente que réelle, puisqu'elle a permis sous forme de primes d'encouragement de récompenser pécuniairement un plus grand nombre de concurrents, puisse être interprétée contrairement à la pensée du jury, d'une façon défavorable pour l'ensemble du concours et le mérite à divers titres d'un grand nombre de projets exposés.

La raison de cette décision se trouve plutôt dans l'absence dans le concours d'un projet donnant entière satisfaction à toutes les conditions d'un programme complexe et réalisant enfin le type cherché plusieurs fois déjà de l'appareil d'éclairage électrique.

Le second prix a été ensuite attribué au concurrent classé le premier. le troisième prix au concurrent classé le deuxième, puis usant de la liberté que les Grands Magasins du Louvre avaient laissé au jury, un second troisième prix a pu être décerné; de même qu'une prime de 400 fr., deux primes de 200 fr. et deux primes de 100 fr.; enfin trois mentions honorables ont permis de récompenser les trois derniers concurrents classés parmi les onze qui avaient été retenus lors du jugement éliminatoire.

Si aucune œuvre, de l'avis unanime du jury, ne justifiait l'attribution du premier prix, le nombre de récompenses accordées, plus important que celui prévu par le programme, fait ressortir la quantité notable d'efforts intéressants et de qualités partielles que des encouragements devaient nécessairement récompenser.

Les difficultés du programme étaient en effet grandes et nombreuses; difficulté résultant de l'objectif poursuivi, de l'appareil pour cet éclairage par l'électricité qui appartient à l'avenir, dont il est permis de dire que le type est enore à créer, difficulté dans le lustre central considéré isolément, difficulté dans l'étude de ces bouts de table acceptables sans doute dans ces dîners d'apparat où les convives ne se connaissent ni ne se parlent, mais le plus souvent si gênants que leur principale qualité serait d'être réduits à un minimum voisin de leur suppression; difficulté enfin résultant de l'harmonie à donner aux formes du lustre et des bouts de table et de leur réunion à une même source de lumière.

Parmi toutes ces difficultés, la première est sans doute la plus sérieuse et la plus intéressante à considérer. Lorsque l'artiste crée un bougeoir, par exemple, l'usage prolongé de cet objet lui a épargné l'indécision sur le meilleur placement de la bougie, de la bobèche, de la poignée; il peut néanmoins faire une œuvre d'art personnelle et même nouvelle, selon son sentiment et les ressources de son imagination. Mais dans le cas actuel, il ne s'agissait pas, comme bien souvent, d'imaginer des formes nouvelles applicables à un objet dont le type traditionnel existe, de substituer une solution à une autre connue ou épuisée, mais bien de trouver ce type idéal de l'appareil d'éclairage électrique logique, bien spécial et satisfaisant en même temps dans le choix de ses formes, plus facile sans doute à décrire qu'à créer, dont les qualités principales devraient être tout d'abord de s'affranchir des formes propres aux appareils de luminaires différents, bougie, huile, gaz ou pétrole, de mettre en valeur avec le plus petit nombre de lampes possible la puissance du nouvel éclairage, en divisant adroitement ses rayons cruels au regard direct, puis de montrer sans crainte les moyens d'alimentation des lampes, ces fils conducteurs du fluide minces et souples, restant dès lors apparents de manière à éviter les contacts dangereux et à faciliter la surveillance et les réparations.

Toutes ces conditions bien nouvelles, franchement acceptées, ne doivent-elles pas conduire au résultat espéré? Il n'en faut pas douter et bon nombre de concurrents s'en étant inspirés ont proposé des solutions ou fait des tentatives fréquemment intéressantes.

Poser le problème ainsi n'est évidemment pas le résoudre, mais c'est en hâter la solution en excitant l'esprit d'invention des chefs de nos industries d'art et des artistes leurs collaborateurs, si ingénieux et si habiles; c'est en tout cas les acheminer vers cet art nouveau, moderne ou de l'avenir, comme on voudra l'appeler, fait de besoins nouveaux comme aujourd'hui et de tendances nouvelles, encore vague et indéfini, mais qui s'affirmera à son heure en dépit des impatiences des uns, des résistances ou des faciles moqueries des autres, lorsque l'état transitionnel de transformation morale et matérielle qui caractérise la fin de ce siècle, aura abouti un jour à une solution susceptible d'une longue durée.

Si, il y a un demi-siècle déjà, des hommes aussi dévoués au progrès de nos industries artistiques précédant l'exemple donné généreusement depuis trois ans par les Grands Magasins du Louvre, avaient songé à provoquer des efforts analogues en vue de la création d'un appareil rationnel d'éclairage par le gaz, cet appareil serait réalisé et l'on n'en serait pas encore aujourd'hui, alors que dans sa lutte contre l'électricité, le gaz semble devoir succomber dans un temps plus ou moins proche, à dissimuler par tradition solidement établie tout ce qui pouvait permettre de caractériser cet appareil à gaz, le tuyau, simple et unique tube de métal, qui amène le gaz aux brûleurs, les brûleurs même en les adaptant à des formes de lampes à l'huile ou encore en les plaçant sur de fausses bougies en porcelaine accompagnées, pour compléter l'illusion et le mensonge, de bobèches en cristal destinées à recueillir une cire imaginaire.

Quelle époque singulière et troublée que celle qui a pu voir naître et se continuer sans protestation une erreur aussi bizarre! Au lieu de considérer dans l'énorme richesse de nos souvenirs archéologiques qui dominent encore une grande partie du public et de nos industries, la seule apparence extérieure des œuvres, mais plutôt leur principe constant de logique et de bon sens, ne serait-il pas permis d'admettre que nos grands et ignorés artisans du mogen âge, comme nos artistes des XVIIe et XVIIIe siècles eussent mieux que nous, dans leur naïveté et leur sincérité habituelle, trouvé la solution juste et appropriée.

Cette constatation doit-elle conduire au jugement sévère que chaque époque porte assez volontiers sur elle-même? Ce serait évidemment injuste, l'exemple de la lampe à pétrole, prise comme sujet de concours ici même il y a deux ans, permet une constatation opposée et rassurante. Là, nos industriels ayant dès le début trouvé le meilleur brûleur approprié au nouvel éclairage et celui-ci étant bien défini dans sa forme et sa fonction, l'idée de toute lampe antérieure, à l'huile ou autre, s'excluait logiquement, et il fut admis qu'un simple support plus ou moins élevé, n'exprimant que sa propre fonction, était suffisant pour constituer l'appareil.

Mais il y a support et support, les uns, comme dans l'architecture et la construction, sont chargés

de lourdes architraves de pierre, comme dans les ordonnances classiques; celui du récipient à pétrole, n'ayant pas, il s'en faut, la même fonction, ne pouvait avoir ni la même forme, ni le même caractère.

Il s'agissait donc, dès le principe, de tuer nettement les colonnes doriques, ioniques ou autres qui allaient entrer dans la tradition déjà trop grande des formes indiscutées. C'est ce que les Grands Magasins du Louvre ont tenté résolument il y a deux ans et avec un plein succès.

Ce succès fut d'ailleurs intéressant à plusieurs points de vue. Sans revenir sur la valeur du concours dont en son temps tout a été élogieusement et justement dit, il est utile d'insister sur la faveur dont ont joui les projets primés auprès des industriels qui les ont acquis pour les traduire en œuvres fabriquées, et surtout auprès du public dont l'empressement à acquérir ces œuvres d'une logique et d'une tendance nouvelles pour lui, a pu être pour beaucoup une surprise heureuse, mais a été en même temps un signe des plus rassurants pour l'avenir, en révélant l'existence et l'accroissement constant d'un public capable de s'entourer d'œuvres créées par des artistes de son temps, de vivre au milieu d'elles et de les comprendre, s'affranchissant enfin du charme des œuvres du passé tout en leur conservant la respectueuse admiration à laquelle elles ont droit et pour les artistes la reconnaissance du puissant enseignement de principes plus que de modèles à reproduire qu'elles peuvent donner.

Ces idées pénètrent de plus en plus la grande masse du grand public, des esprits larges et éclairés les adoptent et les défendent. C'est ainsi que l'an dernier, ici-même, M. Guadet, avec l'autorité de sa haute valeur et de son talent, n'hésitait pas à prononcer ces paroles éloquentes et excellentes à répéter, qui ne sont même plus à méditer aujourd'hui, — le temps presse et la fin de notre siècle est proche, — mais qui constituent un dogme à suivre par tous, public, industriels, artistes ou élèves. « Il faut qu'on sache enfin comprendre cette évidente vérité, que regarder sans cesse le passé, c'est tourner le dos à l'avenir, et que cet avenir se fera quand même, semant sur la route les traînards et les attardés. »

Aucune parole ne pourrait mieux exprimer l'esprit de ce rapport écrit avec la foi d'une conviction absolue.

Après la lecture de ces deux rapports, M. Gérôme, Président du jury, prononce l'allocution suivante, qui termine la cérémonie :

Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas l'intention de faire un discours, rassurez-vous : mais je tiens à dire quelques paroles avant la distribution des récompenses.

Si j'ai accepté avec plaisir la présidence de cette réunion, c'est que toujours je me suis intéressé à toutes les manifestations de l'Art, aussi bien de l'Art appliqué à l'Industrie, qu'à la Peinture et à la Sculpture proprement dites; car l'Art est partout, il pénètre tout, il rayonne aussi bien dans une coupe, dans un bracelet, dans une étoffe, etc., que dans une statue de Phidias ou un tableau de Rembrandt. Les Anciens, qui avaient un profond sentiment de la beauté plastique, nous ont laissé des bijoux, des colliers, des casques, des vases, etc., qui chaque jour font notre admiration et que nos ouvriers d'Art moderne cherchent à égaler sans les copier. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à voir les différentes tentatives de nos céramistes, de nos verriers, de nos orfèvres, de nos joailliers, qui, dans ces dernières années et aujourd'hui même, ont mis sous les yeux du public des ouvrages de toute perfection, qui, malgré leurs petites dimensions, n'en sont pas moins des chefs-d'œuvre. Ils ont su se servir de tous les matériaux que la nature met à notre disposition, sachant allier les métaux et les pierres précieuses, les marbres, les jades, les pierres dures et translucides, les encadrant dans le bronze, l'or et l'argent et appliquant à ces montures des procédés de patines qui les diversifient sans enlever à l'ensemble une unité aussi saisissante qu'harmonieuse. C'est certainement dans ces ordres d'idées que de nos jours l'Art a fait le plus de progrès.

Depuis peu d'années (car la chose date d'hier), un courant s'est formé dans le sens de l'Art décoratif et a entraîné l'opinion publique à la suite des esprits clairvoyants qui avaient contribué à le faire naître.

Mais, il faut bien le dire, malgré des tendances nombreuses et diverses, des essais heureux et dignes d'intérêt, on n'a pas encore trouvé la véritable solution du problème; c'est pourquoi quand il s'agit d'ameublement ou de tentures, en un mot, de décoration, on se reporte aux styles des siècles passés, qu'on imite plus ou moins bien, en les pliant à nos usages et à nos besoins.

Cet état de choses ne saurait durer dans un pays qui contient tant d'artistes intelligents, originaux, d'esprit ouvert, doués de si grandes facultés d'invention et de production, à ce point qu'en constatant à la fin de chaque année la somme des travaux accomplis dans tous les genres, on en est aussi étonné que charmé.

Le mouvement est donné, il ne s'arrête pas, et si sa marche est lente d'abord, elle deviendra de plus en plus rapide, soyez-en sûrs, et dans une époque plus ou moins lointaine on aura trouvé un Art national qui sera la résultante et le reflet du temps présent, qui aura son caractère propre en dehors de tout ce qui s'est fait jusqu'ici et ne ressemblant en rien aux styles des siècles antérieurs si fort à la mode aujourd'hui.

Chez certains peuples, en Amérique, en Angleterre, où l'État n'est pas comme chez nous l'État-Providence, les efforts particuliers sont très fréquents, tandis qu'ici ils sont au contraire extrêmement rares. Jadis nous avions les grands seigneurs, les Mécènes comme on disait, mais tout change et se transforme et les Mécènes sont morts; heureusement ces protecteurs des Arts ayant disparu, ont eu des remplaçants et des successeurs, et j'ai plaisir à féliciter l'Administration des Grands Magasins du Louvre de l'initiative qu'elle a prise d'ouvrir ces concours à nos jeunes Artistes : C'est un excellent exemple qui certainement trouvera des imitateurs et dont les résultats seront féconds dans l'avenir.

SÉNAT

Compte rendu analytique

OFFICIEL

Séance du Vendredi 12 Juin 1896

PRÉSIDENCE DE M. LOUBET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures dix minutes.

M. Godin, *l'un des secrétaires*, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1900.

M. le Président communique deux décrets nommant Commissaires du Gouvernement, chargés d'assister le Ministre du Commerce dans la discussion de ce projet, MM. Picard et Bouvard.

La discussion générale est ouverte.

M. Le Play. — Messieurs, lorsque les bureaux du Sénat se sont réunis pour élire la Commission chargée de statuer sur le projet de loi, j'ai exposé, devant le bureau dont je faisais partie, quelques-unes des raisons pour lesquelles je suis hostile à l'idée d'organiser une Exposition universelle à Paris en 1900.

J'ai eu la surprise d'être nommé commissaire par mon bureau. Cela m'impose aujourd'hui la délicate obligation de vous faire connaître les motifs de mon opposition au projet.

Votre Commission, Messieurs, se composait de cinq membres entièrement favorables à la loi, de trois autres membres partisans d'une Exposition restreinte avec conservation du Palais de l'Industrie, enfin d'un seul membre — c'était moi — adversaire déclaré de toute Exposition, grande ou petite.

Je ne représente donc en ce moment que la minorité de la minorité de la commission. De sorte que, si je n'ai pas absolument perdu toute espérance de faire triompher la thèse que je soutiens, je ne puis cependant me faire beaucoup d'illusions sur le sort qui lui est réservé. (*Mais non! Parlez! Parlez!*)

Je me dis qu'après tout il n'est pas impossible que le bon sens, les enseignements du passé, le souci de l'utilité générale et des intérêts des provinces finissent par prévaloir contre les efforts de Paris et d'un petit nombre de Parisiens pour tirer profit de l'Exposition.

Je dis *un petit nombre* de Parisiens, parce qu'en effet, si l'on interroge les opinions formulées par beaucoup d'hommes, qui ont qualité et autorité pour exprimer les sentiments de la population parisienne, on constate que l'Exposition n'est aucunement désirée par la majorité des habitants de la capitale.

MM. Philibert Audebrant, Aurélien Scholl, Maurice Barrès, d'autres encore, en ont vivement combattu le projet dans le *Figaro*.

Des économistes tels que MM. Claudio Jannet et Leroy-Beaulieu, des écrivains tels que MM. Jules Lemaître, Guy de Maupassant, Coppée, Bourget, Cornély, etc., se sont prononcés dans le même sens, et leurs arguments ont fait le tour de la presse, tant parisienne que provinciale, tant conservatrice que démocratique ou libérale.

Enfin, l'honorable M. Méline lui-même disait il y a moins d'un an, dans la *République française* : « Les industriels se détournent de plus en plus de ces immenses bazars, des expositions universelles, où il n'y a plus rien à apprendre, ni rien à gagner. » (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Messieurs, quand des hommes de cette valeur, qui représentent à n'en pas douter la fleur du parisianisme, s'élèvent avec cette ardeur contre le projet d'une nouvelle Exposition universelle, n'est-il pas permis de dire que ce projet est loin d'être populaire à Paris?

Il n'est, en réalité, préconisé et soutenu que par des personnes qui y ont un intérêt personnel. Ceux-là, par exemple, ne se font pas faute d'élever la voix. Dans les banquets, après boire, ils font applaudir à outrance leur projet d'Exposition, tandis que ceux qui n'y voient qu'une folie se contentent de le dire tout bas.

Pourquoi ces derniers, après tout, partiraient-ils en guerre?

L'Exposition, même si elle est une entreprise mauvaise pour le pays, procurera des fêtes, des réjouissances, des croix, à ceux qui sauront profiter de l'occasion.

Dès lors, à quoi bon s'aliéner l'honorable M. Picard, qui distribuera les places, lancera les invitations, et à la fin de la pièce ouvrira le robinet aux décorations? (*Rires.*)

Voilà pourquoi, Messieurs, l'Exposition de 1900, que si peu de personnes souhaitent au fond, n'est pas plus ouvertement combattue par la population de Paris.

Je n'ai pas besoin de reproduire lss nombreux arguments développés déjà tant de fois contre le projet.

Les articles de journaux, les brochures, les conversations particulières, les débats de la Chambre ont dû fixer la plupart d'entre vous sur la solution qui lui paraît la meilleure.

Trois solutions sont possibles : Ou bien pas d'Exposition, ou bien une Exposition restreinte, ou bien une Exposition selon le projet du Gouvernement.

Pour ma part, c'est à la première solution que je me rallie. On a prétendu que cette solution ne pouvait plus être mise en question, et on a invoqué comme argument principal les invitations faites aux puissances étrangères. Mais, Messieurs, ces puissances savent très bien que ces invitations étaient subordonnées à l'approbation du projet par le Parlement.

D'ailleurs les puissances amies nous sauront gré de ne pas nous être lancés dans une affaire déplorable, et quant aux autres puissances, après leurs agissements, nous serions bien niais de nous laisser influencer par un faux point d'honneur à leur égard. (*Très bien! Très bien!*)

Non, Messieurs, rien ne nous empêche de voter le rejet du projet de la Chambre des Députés, et soyez bien persuadés que, parmi les députés qui ont voté l'Exposition, beaucoup ne seraient pas fâchés de voir leur vote amendé par le Sénat. (*Très bien! très bien! Rires approbatifs sur divers bancs.*)

Puisque l'opinion publique était d'avis de faire

quelque chose pour inaugurer le XXe siècle — et en passant remarquez que notre pays est le seul qui soit dans cet état d'esprit — pourquoi ne pas se borner à une Exposition limitée aux applications des sciences et des industries dans ces dernières décades? (*Très bien! très bien!*) Vous auriez ainsi inauguré l'ère des expositions particulières, les plus intéressantes et les plus fructueuses. (*Très bien! très bien!*)

Quel avantage voyez-vous à exposer des étoffes, des bijoux, des produits agricoles dans d'interminables galeries que personne ne visite? Le nombre des produits intéressants est-il d'ailleurs si considérable? Rappelez-vous, Messieurs, les dernières Expositions, ces espaces vides, ces places occupées, pour remplissage, par des objets sans valeur. (*Très bien!*)

Vous allez démolir un palais d'utilité première aux Parisiens, et vous allez le remplacer par deux palais d'une architecture supérieure.

Comment, je me le demande, comment pouvez-vous préjuger la valeur artistique des deux palais que vous allez construire d'une manière si improvisée? Souis Louis XIV, on avait un parfait mépris pour l'architecture de nos cathédrales gothiques. Savez-vous comment nos arrière-neveux apprécieront l'architecture des palais que vous allez construire? (*Très bien! très bien!*)

Je crois bien que le bon sens ne prévaudra pas contre les intérêts engagés dans cette entreprise. Mais permettez-moi de vous dire que vous subissez un véritable accès de mégalomanie: de tristes et récents exemples vous indiquent cependant combien ce travers peut être dangereux.

La vie moderne manque de gaieté et je comprends que vous vous décidiez à voter cette Kermesse. Mais avez-vous réfléchi au tort matériel et moral fait à la province? (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Les partisans du projet disent que, durant l'Exposition de 1889, les étrangers ont apporté à Paris 750 millions dont la plus grande partie a été répandue dans la province. C'est absolument faux. Croyez-vous que la production agricole ait de beaucoup augmenté à cause de l'Exposition? Les objets de fabrication parisienne seuls ont bénéficié de l'affluence des étrangers.

Vous évaluez les dépenses totales pour 1900 à 100 millions. Ces 100 millions seront apportés à Paris par la provice. Et cet argent, d'où proviendra-t-il? Dans les villes, des économies faites aux dépens des petits artisans, du petit commerce local. Dans les campagnes, des économies faites aux dépens des ouvriers ruraux; on remettra à plus tard les travaux d'hiver qui assurent aux ouvriers ruraux du travail pendant la mauvaise saison.

Et puis, vous emploierez tous les moyens possibles pour attirer ces malheureux à Paris: ça leur coûtera 10 fr., 20 fr. au plus. Vous ne faites une Exposition si grande que parce qu'il faut des foules pour en assurer le succès. Mais plus la foule sera nombreuse, plus elle se composera d'éléments ruraux, et plus son résultat sera funeste. (*Très bien! très bien! Vive approbation sur divers bancs.*)

Quel bénéfice croyez-vous que le paysan retire à Paris, d'une visite faite en un pareil moment?

Cet homme emporte l'impression d'une ville où tout le monde s'amuse et où l'argent est facile à gagner. Et, revenu dans son pays, il n'aura qu'un désir, revenir à Paris. Et s'il réalise ce projet, il est bien vite déçu, il ne trouve pas d'emploi, tombe dans la misère, et vient grossir le bataillon des « Sans-Travail »; c'est une recrue pour ce qu'on a appelé la territoriale de l'émeute. (*Très bien! très bien!*)

Et quant à l'autre, à celui qui n'aura pas quitté son village, si vous n'en faites pas un révolté, vous en ferez un mécontent, dont l'esprit ne cessera d'être hanté de toutes les merveilles qu'il aura aperçues, au milieu de ce flamboiement en délire.

C'est un crime, Messieurs, que d'entraîner vers toutes les tentatives malsaines des populations que, jusque-là! leur éloignement des villes avait préservées de la contagion des utopies socialistes.

Ce sont ces populations, ne l'oubliez pas, qui élisent, dans les deux Chambres, le représentant dont les votes assurent le maintien des institutions du pays. (*Très bien! très bien!*)

Ces considérations sont, je crois, assez graves pour mériter l'attention d'hommes politiques dignes de ce nom. Mais permettez-moi d'en ajouter une autre qui ne l'est pas moins.

Croyez-vous, Messieurs, qu'en présence de tant d'intérêts mis en jeu, d'énormes capitaux engagés, d'invitations aux puissances étrangères faites et acceptées, la France conservera ses coudées franches, si certaines éventualités venaient à se produire? Vous ne pouvez avoir oublié qu'en 1867 notre action diplomatique se trouva paralysée par suite d'une Exposition. Et cependant qu'était la situation d'alors comparée à celle d'aujourd'hui?

Je ne fais allusion, Messieurs, à l'éventualité d'aucune lutte armée, mais je veux éviter que, le cas échéant, et telle situation nouvelle venant à surgir, la France se trouve gênée dans l'exercice de ses justes revendications. (*Très bien! très bien!*)

Si nous donnons aux pays les meilleures années de la vie de nos enfants, si nous consentons à porter la charge de contributions écrasantes, ce n'est pas évidemment, Messieurs, pour compromettre, fût-ce dans la faible mesure, les chances heureuses que l'avenir peut nous réserver. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Les jeunes hommes appartenant aux générations nouvelles peuvent penser qu'il est sans inconvénient de dépenser quelques centaines de millions pour une Exposition universelle; quant à nous, qui avons vécu pendant l'année terrible, nous ressentons aussi vivement qu'au premier jour la cruelle blessure faite, il y a vingt-cinq ans, au flanc de notre pays. Et nous ne pouvons oublier qu'il a suffi à une grande puissance de conserver sa neutralité pour recouvrer les droits qu'une guerre malheureuse lui avait fait perdre.

J'ai le regret de me trouver en contradiction avec M. Picard dont personne plus que moi n'apprécie le caractère et le talent. Mais si je vois quels peuvent être les avantages secondaires d'une Exposition universelle, je ne puis en dissimuler les graves dangers et j'espère que, dans cette enceinte, nous serons nombreux à les apercevoir.

Quant à moi, je me range à l'avis du grand patriote qui aimait à répéter qu'il est des choses dont il ne faut jamais parler, mais auxquelles il faut penser toujours. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un certain nombre de ses collègues.

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie. — J'éprouverais une singulière hésitation à venir contredire l'honorable orateur qui descend de cette tribune, si je ne me rappelais que le chemin de Damas est l'endroit où naissent les fortes convictions pour ceux qui l'ont rencontré et s'y sont convertis.

S'il ne s'agissait que de discuter le principe des Expositions, peut-être serais-je du même avis que l'honorable M. Le Play, Mais la question, aujourd'hui, n'est plus entière, et même pour ceux qui autrefois ont exprimé quelques doutes, l'hésitation n'est plus permise.

Nos industriels et nos commerçants acceptent volontiers et demandent même que l'Exposition ait lieu. Ils comptent pour y réussir, sur cette force de rebondissement qui n'a jamais manqué en France et qui, cette fois encore, nous fera faire un pas de plus dans la voie du progrès.

D'autre part, des invitations ont été faites aux puissances étrangères, qui les ont acceptées. On a jeté le gant de la lutte pacifique à laquelle on les a conviées. Il n'est plus temps de reculer devant cette lutte. Nous devons, sans nous dérober, accorder l'hospitalité promise (*Très bien! très bien!*)

C'est là, Messieurs, le seul terrain sur lequel il faut se placer, le seul sur lequel je veuille me plaire aujourd'hui pour soutenir le projet.

Si nous nous dérobions aujourd'hui aux invitations déjà lancées, déjà acceptées par ces grandes nations qui, tout en étant nos concurrentes, sont aussi, il faut le dire, nos clientes, songez aux conséquences qui pourraient en découler.

Désormais, Messieurs, il ne s'agit plus que d'ouvrir largement la porte et de faire en sorte que le logis soit assez large pour contenir les hôtes sollicités.

Et, Messieurs, j'ai été frappé d'une parole prononcée tout à l'heure par l'honorable M. Le Play: « Je vois, disait-il, apparaître la territoriale de l'émeute. » Eh bien! moi, au contraire, je salue la réserve du progrès. L'on ne fait pas que se corrompre à Paris, on s'y améliore également.

Ne croyez-vous pas que tous ces ouvriers, en suivant les galeries des machines, les galeries du travail, n'y trouveront pas le germe de l'initiative individuelle qui facilite l'essor de la production?

Evidemment, il y aura des précautions de règlementation à prendre, mais comment hésiter devant des engagements antérieurs?

Il ne nous est plus permis de nous dérober. (*Exclamations à droite.*)

M. Buffet. — Qu'est-ce qui nous engage?

M. le Ministre. — La nation tout entière a accepté le principe, et je considère que, à l'heure présente, tous les efforts se portent déjà vers la perspective salutaire au progrès de vaincre la concurrence.

Reste la question des mesures à prendre. Cette question a déjà été maintes fois examinée, elle pourra l'être encore devant vous.

Vaudrait-il mieux restreindre cette Exposition à une Exposition d'arts, de simples produits raffinés? Mais ne serait-ce pas faire l'aveu anticipé de notre impuissance; déclarer que nous n'osons pas aborder nos adversaires dans la production à bon marché?

Cela serait un pénible aveu, un aveu impossible à faire.

Eh bien non, Messieurs, grâce aux progrès qui vont se réaliser dès demain, je suis persuadé que la France pourra conserver la tête haute et regarder en face ses adversaires. (*Très bien! très bien!*)

M. de Lamarzelle. — Messieurs, je suis étonné d'entendre M. le Ministre vous dire: « ceux qui combattent soit le principe, soit le projet, condamnent l'idée d'une Exposition, car ce serait avouer notre état d'infériorité. »

Il n'a jamais été question de cela et pour moi, s'il ne s'agissait que d'une Exposition, c'est-à-dire du rendez-vous donné aux industriels, aux artistes, pour comparer les produits d'aujourd'hui à ceux d'il y a dix ans, je la voterais, car ce serait fournir la preuve éclatante que, malgré ses revers, la France n'a rien perdu de sa grandeur.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Votre but est autre. (*Très bien! à droite.*)

Ici, je laisse la parole à M. Bouge, car on pourrait nous taxer de partialité et d'esprit de parti.

M. Bouge disait: « Attirez de tous les points du globe la clientèle du plaisir avec des attraits de plus en plus grossiers, les arts servant de prétexte, et la rue du Caire étant le but, voilà le résultat véritable des Expositions qui abaissent et corrompent l'âme du peuple. (*Exclamations.*)

M. Buffet. — Très bien!

M. de Lamarzelle. — Messieurs, c'est le Rapporteur de la Commission de la Chambre qui parle ainsi, et l'honorable Président du Conseil avait approuvé ces paroles.

Je ne veux donc pas entendre parler de cette Exposition qu'on me présente comme devant être la gloire de la France; la France, Messieurs, a bien assez de gloire dans le passé et dans le présent, de gloire plus grande que celle d'être pendant six mois un rendez-vous de plaisir pour le monde entier.

Quel est, d'autre part, le but social des Expositions?

Ecoutez encore M. Bouge: « La statistique prouve que les Expositions accélèrent la marche ascendante de la criminalité, du budget de l'Assistance publique et de la prostitution ». (*Murmures.*)

Une autre conséquence plus grave encore, et dont M. Le Play a dit un mot, c'est la dépopulation des campagnes.

A la Chambre, cette question n'a été traitée qu'à un point de vue: celui des ouvriers attirés à Paris.

Il y a un autre point de vue qui est plus grave, et M. Le Play l'a fait ressortir en termes très élevés. Les Expositions ont le grand tort de contribuer à détourner de la terre les habitants de nos campagnes. (*Très bien! très bien! à droite.*)

De tous les points, des villages même les plus reculés et les plus pauvres des départements, tout le monde est accouru pour visiter l'Exposition de 1889. (*Mouvements divers.*)

Il est évident que je parle d'une manière générale, lorsque je dis tout le monde, et que les enfants en nourrice n'y sont pas venus. (*Rires.*)

Ce que j'affirme, c'est que la plupart de ces visiteurs en revenant dans leurs campagnes, y rapportent le dégoût de leur métier. Ils ont vu la ville, et la ville en fête, et désormais elle ne cessera plus de les attirer.

Or, tous ceux qui ont étudié les questions sociales le savent, l'une des plus grandes forces qu'il y avait dans notre pays, c'était l'amour la passion du sol qui distinguait autrefois nos cultivateurs, Cet amour, qui déjà va s'affaiblissant, il suffit de voir les environs de Paris pour s'en convaincre ; vous allez lui porter un coup nouveau et redoutable, en augmentant le nombre des régions où il faut appeler des travailleurs étrangers pour faire la moisson et faucher les foins. (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.*)

Mais il est un autre côté de la question que l'on n'a pas encore abordé, je veux parler du côté financier.

Le projet du Gouvernement évalue à cent millions la dépense à prévoir. Si l'on additionne les dépenses inscrites aux budgets des différents Ministères, on arrive à la somme de 110 millions.

L'Exposition de 1889 a coûté en chiffres ronds 40 millions. L'Exposition de 1900 coûtera donc plus du double.

Sur ce chiffre, 20 millions seront fournis par l'Etat et 20 millions par la Ville de Paris.

Comment fait-on face aux 60 millions qui restent en dehors de ces 40 millions ? On nous répond que les entrées y pourvoiront.

Or, en 1889, les entrées ont produit une somme de 21 millions, et le succès de l'Exposition a été exceptionnel. C'est donc 40 millions que cette fois on demandera en plus aux entrées. N'est-ce pas là une évaluation tout à fait excessive ? (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.*)

On s'adressera, je le sais, à une émission publique pour trouver ces 60 millions, mais ce sera l'État qui sera appelé à donner sa garantie, c'est-à-dire à payer ces 60 millions, si, comme le disait à la Chambre M. le Président du Conseil, l'Exposition, pour une cause quelconque, n'avait pas lieu. En dehors d'une guerre, ne peut-il pas, en effet, se produire une épidémie qui empêchera l'ouverture de l'Exposition ? (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.*)

En réalité, ce n'est point là une bonne affaire, et ce qui le prouve, c'est que les grandes Sociétés de crédit ne consentent à donner leur garantie que jusqu'à concurrence de 2.400.000 fr. Pour le reste, elles s'en remettent à leurs clients. Que donnera-t-on en échange à ceux-ci ? Des tickets, des réductions sur les prix de parcours en chemin de fer et autres avantages analogues.

Mais qui ne prévoit que ce seront là des avantages purement chimériques puisque, comme il arrive toujours, aussitôt après l'ouverture de l'Exposition, même ceux qui n'auront pas souscrit seront forcément appelés à en bénéficier. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

En fait, le véritable avantage que vous offrez aux souscripteurs, ce sont les lots qu'ils pourront gagner à la loterie. Vous leurrez ainsi l'épargne française. et vous jouez avec une ressource qui, pour nous tous, devrait être inviolable et sacrée. (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs.*)

Et qu'allez-vous faire de cet argent?

Il vous est nécessaire, dites-vous, pour embellir Paris.

Vous entendez par là détruire le Palais de l'Industrie et le remplacer par les deux édifices que vous projetez de construire sur son emplacement.

Je ne veux pas discuter ce projet. Je suis incompétent. Permettez-moi toutefois une observation.

Le Palais de l'Industrie n'est peut-être pas une merveille, mais je lui trouve un grand mérite. Il est sans prétention; il est modeste.

Il n'empêche pas les Champs-Élysées d'être la plus belle promenade du monde entier.(*Très bien! à droite.*)

Vous voulez le jeter bas et mettre à sa place deux palais nouveaux, qui seront, vous l'assurez, superbes.

Superbes? Qu'en savez-vous? Les plans ne sont même pas dressés. Et puis, nul ne l'ignore, les palais sont toujours superbes sur le papier. Une fois construits, c'est autre chose. (*Sourires.*)

Mais j'admets que nos architectes établissent leurs plans de la manière la plus heureuse. Pouvez-vous affirmer que l'exécution répondra à votre attente? Vous ne le pouvez pas, car vous n'aurez que quatre ans pour édifier les deux palais, et ce n'est pas en quatre ans qu'on mène à bien une entreprise de cette importance.

Il en sera de ces deux édifices comme du Palais du Trocadéro. Rappelez-vous ce que disait de celui-ci, devant la Chambre, l'honorable M. Trélat, qui s'y connaît. « Le Palais du Tracadéro, disait-il, est l'œuvre d'un architecte éminent, d'un homme très fort. Et pourtant c'est une horreur. » Pourquoi, personne n'a-t-il protesté?

Oui, ce palais est une horreur, mais savez-vous pourquoi? Ni l'argent, ni le talent ne manquaient à son constructeur. Mais le temps lui a manqué. (*Très bien! très bien!*)

Vous allez renouveler cette faute avec vos deux palais des Champs-Élysées. On s'accordera à les trouver charmants tant que durera l'Exposition, parce qu'alors on les apercevra à travers le prisme de la fête; mais le lendemain, désillusion!

Ils apparaîtront, dans ce beau Paris, comme des verrues, ces verrues dont se plaignait l'honorable M. Picard, en faisant allusion à la tour Eiffel, reste également regrettable d'une autre Exposition (*Très bien! très bien!*)

Au lieu d'employer l'argent de la France à ces constructions risquées, vous feriez bien mieux de l'employer à débarrasser la capitale des ruines qui la déshonorent encore : à restaurer, par exemple, ce palais de la Cour des Comptes, qui continue à étaler aux yeux des étrangers le triste souvenir de nos guerres civiles. (*Nouvelle approbation.*)

Messieurs, vous n'ignorez pas la résistance qu'a rencontrée, à l'origine, le projet d'une nouvelle Exposition universelle. Non seulement dans le public, mais dans le Parlement lui-même, l'opposition s'est manifestée tout de suite de la manière la plus vive.

A la Chambre, la Commission chargée de l'étude du projet y était d'abord entièrement défavorable. La Chambre n'a pas suivi sa première impulsion. Pourquoi ? Parce qu'elle s'est crue engagée par les invitations que le Gouvernement avait lancées six ans à l'avance.

En 1867, déjà les invitations aux puissances étrangères avaient été lancées avant que les Chambres eussent statué.

Mais on ne s'y était pris que deux ans d'avance, et M. Rouher avait jugé nécessaire de s'en excuser devant le Corps législatif, en protestant que la liberté de cette Assemblée demeurait d'ailleurs entière.

(Suite et fin au prochain numéro.)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

ÉMISSION DE

3,250,000 Bons à Lots de 20 Fr.

DIVISÉS EN 325 SÉRIES DE 10,000 NUMÉROS

Ces Bons donnant droit à la Délivrance gratuite de 20 TICKETS d'Entrée de UN FRANC

Participeront à **29 Tirages** pour **6 millions de lots** et aux avantages énumérés ci-après

(Loi du 18 Juin 1896)

SOUSCRIPTION PUBLIQUE LE LUNDI 29 JUIN 1896

PRIX D'ÉMISSION : 20 FRANCS payables intégralement en souscrivant

TABLEAU DES LOTS.

5	lots de	500.000	francs.	2.500.000	francs.
24	—	100.000	—	2.400.000	—
25	—	10.000	—	250.000	—
59	—	5.000	—	295.000	—
150	—	1.000	—	150.000	—
4.050	—	100	—	405.000	—
Soit 4.313	lots pour une somme de.			6.000.000	de francs, savoir :

5 TIRAGES EN 1896	6 TIRAGES EN 1897	6 TIRAGES EN 1898	6 TIRAGES EN 1899	6 TIRAGES EN 1900
25 Août. — 1 lot de 500,000 Fr.; 2 — 10,000; 5 — 5,000; 10 — 1,000; 150 — 100	25 Fév. — 1 lot de 500,000 Fr.; 2 — 10,000; 2 — 5,000; 5 — 1,000; 150 — 100	25 Fév.. — 1 lot de 500,000 Fr.; 2 — 10,000; 2 — 5,000; 5 — 1,000; 150 — 100	25 Fév.. — 1 lot de 500,000 Fr.; 2 — 10,000; 2 — 5,000; 5 — 1,000; 150 — 100	25 Mai.., 25 Juin., 25 Juil.., 25 Août., 25 Sept. — à chaque tirage: 1 lot de 100,000 Fr.; 2 — 5,000; 5 — 1,000; 100 — 100
25 Sept., 25 Oct.., 25 Nov., 26 Déc. — à chaque tirage: 1 lot de 100,000; 2 — 5,000; 5 — 1,000; 150 — 100	25 Avril., 25 Juin., 25 Août., 25 Oct.., 26 Déc. — à chaque tirage: 1 lot de 100,000; 1 — 10,000; 2 — 5,000; 5 — 1,000; 150 — 100	25 Avril., 25 Juin., 25 Août., 25 Oct.., 26 Déc.. — à chaque tirage: 1 lot de 100,000; 1 — 10,000; 2 - 5,000; 5 1,000; 150 — 100	25 Avril., 25 Juin., 25 Août., 25 Oct.., 26 Déc.. — à chaque tirage: 1 lot de 100,000; 1 — 10,000; 2 — 5,000; 5 — 1,000; 150 — 100	25 Oct.. — 1 lot de 500,000; 2 — 10,000; 5 — 1,000; 100 — 100

Ces Bons seront dispensés de tout impôt, à l'exception de la taxe établie sur les lots.

Les tirages seront faits au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. Le paiement des lots sera effectué également au Crédit Foncier de France, trois mois après le tirage.

Le premier tirage aura lieu le 25 Août 1896

AVANTAGES ATTACHÉS AUX BONS

Chaque Bon donnera droit, avant l'ouverture de l'Exposition, à la délivrance gratuite de 20 tickets d'entrée à l'Exposition, d'une valeur de 1 franc chacun.

En outre, le porteur du Bon pourra obtenir, à son choix : — soit une diminution de 25 0/0 sur les prix d'entrée dans les établissements de spectacles à l'intérieur de l'Exposition ; — soit des réductions dans les prix des transports par chemins de fer ou bateaux pendant la durée de l'Exposition, réductions dont la quotité et les conditions suivent :

En France, les porteurs de Bons auront droit à la délivrance, pour Paris, sur les chemins de fer de la Métropole exploités par les six grandes Compagnies (Nord, Est, Ouest, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Midi) et par l'Administration des chemins de fer de l'État, de billets d'aller et retour spéciaux, comportant, par rapport au double des billets simples, une réduction d'un tiers.

Ces billets spéciaux ne pourront être délivrés qu'au départ des gares et stations distantes de Paris de plus de 50 kilomètres.

Un Bon de l'Exposition donnera droit, avec la réduction indiquée ci-dessus, à **Trois voyages, aller et retour,** pour les stations distantes de Paris de 50 à 200 kilomètres ; à **Deux voyages, aller et retour,** pour les stations distantes de 201 à 500 kilomètres ; à **Un voyage aller et retour,** pour les stations distantes de plus de 500 kilomètres.

Le délai de validité des billets spéciaux, y compris les jours de départ et d'arrivée, sera :

De 5 jours pour la zone de 50 à 200 kilomètres ;
De 10 jours pour la zone de 201 à 500 kilomètres ;
De 15 jours pour la zone au delà de 500 kilomètres.

Les Compagnies se réservent la faculté d'exclure les porteurs de billets spéciaux de certains trains désignés.

Dans les premières et deuxièmes zones, les voyages successifs devront être effectués au départ de la même gare ; la vente des Bons sera, d'ailleurs, interdite entre le moment où ils auront été présentés pour la première fois au guichet de la gare de départ et celui où le droit au transport sera épuisé.

Les voyageurs devront présenter leurs Bons à toute réquisition, en même temps que leurs billets de voyage.

En Algérie et en Tunisie, sur les réseaux des Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée, de Bône-Guelma, de l'Est-Algérien, de l'Ouest-Algérien, et Franco-Algérienne, les porteurs de Bons auront droit, soit à un billet d'aller et retour, valable pour un mois, du point de départ au port d'embarquement, avec réduction de 50 0/0, par rapport au double des billets simples, soit à une réduction de 20 0/0, pour un voyage, sur les prix des Compagnies ci-dessus dénommées, dans les billets circulaires qui pourraient être créés en 1900.

En Corse, les porteurs de Bons auront également droit à un billet spécial d'aller et retour, valable pendant un mois, du point de départ au port d'embarquement, avec réduction de 50 0/0, par rapport au double des billets simples.

Enfin les porteurs de Bons ayant à traverser la Méditerranée pour se rendre à Paris bénéficieront d'une réduction de 35 0/0, pour un passage aller et retour, en première, deuxième ou troisième classe, avec durée de validité de deux mois, sur les lignes postales méditerranéennes qui seraient exploitées en 1900 par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie Marseillaise de navigation à vapeur, par la Compagnie de Navigation Mixte et par la Société générale de Transports maritimes à vapeur.

Les Visiteurs venant de l'Étranger bénéficieront naturellement des réductions de transport à partir de la frontière.

Le porteur de Bon devra opter entre les deux avantages ci-dessus spécifiés (*diminution de 25 0/0 sur les prix d'entrée dans les établissements de spectacles à l'intérieur de l'Exposition ou réduction dans les prix des transports par chemins de fer ou bateaux*), qui, en aucun cas, ne pourront se cumuler.

L'Administration n'aura le droit de créer d'autres tickets d'entrée que dans le cas où il serait constaté, pendant le cours de l'Exposition, que les bureaux de vente se trouvent insuffisamment approvisionnés. Le nombre des entrées gratuites ne dépassera pas la proportion usuelle.

Si, pour une cause quelconque, l'Exposition n'avait pas lieu en 1900, les porteurs de Bons auraient droit à la restitution, par l'État, du capital de 20 francs, sans intérêt ; les tirages cesseraient d'avoir lieu à partir de la date fixée pour cette restitution, les lots gagnés antérieurement restant acquis à leurs bénéficiaires.

Les Bons seront créés sous la forme de Titres définitifs au porteur et seront délivrés contre remise du Récépissé de souscription, au porteur de ce récépissé, lors de la répartition. Ils cesseront de participer aux chances de tirage dès qu'un lot leur aura été attribué.

Les Bons devront être retirés à la caisse où la souscription aura été faite.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE LE 29 JUIN 1896

A PARIS

Au **Crédit Foncier de France,** 19, rue des Capucines ;
Au **Crédit Lyonnais,** 19, boulevard des Italiens ;
Au **Comptoir National d'Escompte de Paris,** 14, rue Bergère ;
A la **Société Générale** pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence ;
A la **Sté Gle de Crédit Industriel et Commercial,** 66, rue de la Victoire ;
Et dans les bureaux de quartiers de ces établissements.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez MM. les **Trésoriers-Payeurs Généraux ;**
Chez MM. les **Receveurs Particuliers des Finances ;**
Chez MM. les **Percepteurs,** désignés par MM. les Receveurs des finances ;
Dans les **Agences** des Sociétés ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER

Dans les **Agences** des mêmes Sociétés.

LES SOUSCRIPTIONS PAR CORRESPONDANCE SONT REÇUES DÈS A PRÉSENT

A PARIS, au siège des Sociétés ci-dessus indiquées

Le montant de toutes souscriptions par correspondance devra être accompagné de 0 fr. 50 pour frais de l'envoi sous pli recommandé du récépissé de souscription ou des Bons attribués.

Si les demandes dépassent le nombre de titres émis, la répartition se fera au prorata des souscriptions.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant HENRI GAUTIER

3e Année. — Nos 55-56. Paraît le 5 et le 20 de chaque mois Paris, 5-20 Juillet 1896.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

LE CONCOURS DES PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — DÉCISION DU JURY

A L'ŒUVRE !

Il s'agit en effet maintenant de se mettre à l'œuvre, et de donner enfin ce fameux premier coup de pioche que tout le monde attend, et qui doit être le signal des grands travaux de l'Exposition de 1900. Lorsque nous avons lancé l'idée de poser la première pierre, à l'occasion du 14 Juillet dernier, nous n'avons eu pour but que de stimuler l'activité des organisateurs de l'Exposition.

Dans le public, on se plaint un peu des lenteurs de la procédure employée jusqu'ici.

Les adversaires de l'Exposition qui n'ont pas désarmé — qu'on se le tienne bien pour dit — en profitent pour répandre des bruits malveillants sur les destinées de l'œuvre entreprise.

Nous en connaissons qui prétendent que l'Exposition de 1900 n'aura jamais lieu.....

La campagne va recommencer aussi violente qu'autrefois, et le premier coup de hache qui abattra un tronc de marronnier, sera le signal, nous le prévoyons, d'une levée de boucliers formidable.

On espère ainsi augmenter les hésitations et, qui sait ? faire tout échouer.

C'est pour cela que nous ne cessons de demander qu'on se hâte, car il n'y a plus une minute à perdre, si l'on veut être prêt au 15 avril 1900.

En matière de démolition et de reconstruction, il n'y a que le premier coup de pioche qui coûte.

Le concours des deux palais est terminé ; le jury a rendu son jugement. On attend maintenant le rapport de M. Pascal, qui sera rendu public, la semaine prochaine.

C'est à M. Bouvard, l'éminent Directeur des travaux, qu'incombe la tâche de faire une sélection intelligente des beautés artistiques qui foisonnent dans les projets primés, pour dresser le plan définitif des deux palais. Cette tâche est ardue et délicate, mais M. Bouvard, l'élève de prédilection de M. Alphand, n'y faillira pas, nous en sommes certain.

Le tout est de savoir combien de temps prendra ce nouveau travail. Trois semaines, un mois, ne nous paraissent pas exagérés. Ce n'est donc que dans le courant de septembre, peut-être en octobre, que pourront commencer les travaux.

Les Chambres seront à ce moment sur le point de rentrer ; et alors, gare aux questions et aux interpellations des amis et protecteurs des arts, des arbres et des monuments publics.

Une palissade aura été, pendant ce temps, élevée autour du chantier des Champs Élysées, une palissade très haute, toute couverte de jolies affiches, et derrière cette palissade, il se passera des choses terribles...

Alors, on verra rôder autour d'elle des gens inquiets, les sous-architectes, qui regarderont à travers les fentes, et qui courront indignés, à la tribune du Palais-Bourbon, pour dénoncer les actes de vandalisme qui se commettront derrière ce mur mystérieux.

Une commission d'enquête sera nommée ; elle aura son président, son vice-président et son secrétaire ; elle se rendra sur les lieux, interrogera Pierre, Paul, Jacques et Jean, et pendant ce temps, les travaux seront interrompus.

Ce tableau est un peu noirci dans sa perspective, et nous exagérons évidemment ; mais avouez que c'est un peu comme cela que les choses se passent, dans notre beau et doux pays de France.

Nous n'avons plus devant nous que trois ans et demi ; trois ans et demi sont vite passés.

Il importe donc de se hâter, et surtout de commencer quelque chose. Alors on croira à l'Exposition de 1900, parce qu'elle sera sortie de la période de la paperasserie, pour entrer dans celle de l'exécution ; l'élan sera donné, les enthousiasmes se réveilleront, et comme dirait M. Prudhomme, le premier coup de pioche sera le premier coup de fouet qui secouera les endormis.

HENRI GAUTIER.

Le Concours des Palais

LES PROJETS PRIMÉS

GRAND PALAIS

Le jury chargé de se prononcer sur le concours des palais destinés à survivre, sur les Champs-Elysées, à l'Exposition de 1900, s'est réuni vendredi matin 17 juillet, à neuf heures, sous la présidence de M. Picard, Commissaire général de l'Exposition, au Palais de l'Industrie. Quarante membres étaient présents, sur quarante-sept.

Il y avait cinquante-neuf concurrents.

Voici la liste des noms par ordre alphabétique :

Ancian (Henri) ; André (Pierre) ; Baudot (de) ; Bernard (Joanny) et Robert ; Berthier et Bruel ; Blavette ; Bonnier ; Breasson ; Bruneau ; Cassien-Bernard et Cousin ; Constant ; Dauphin ; Debrie ; Defrasse et Tournaire ; Deglane et Binet ; Deperthes père et fils ; Deverin ; Esnault-Pelterie ; Esquié Gautier (Ch.-Albert) ; Gilbert ; Girault (Charles) ; Gremailly ; Guadet (J.) ; Guenifet ; Henry (Adolphe) ; Henry (Jules) ; Hermant (Jacques) ; Itié ; Larche et Nachon ; Leclerc (Alfred) ; Louvet ; Masson-Detourbet ; Mewès ; Michaux ; Mofras ; Paulin ; Poissonnier ; Radel ; Raulin ; Normand et Rey ; Rives ; Roy ; Simil ; Tavernier (de) et Barret ; Thomas (Albert) ; Toudoire et Pradelle ; Trélat ; Tropey-Bailly ; Ulmann.

Projets anonymes

Alea jacta est ; Branche de gui ; Chiffre 3 cerclé noir sur fond rouge ; Croissant jaune à droite du cadre ; *Hæc delineavi patriæ prodesse arbitratus* ; Ignotus.

Projets imcomplets

Lepouzé ; Meissonnier ; Inval. de l'Art.

On a tranché tout d'abord la question du grand palais.

Avant de passer au vote, le jury a procédé à un dernier examen des projets. Au cours des dernières séances, des éliminations sucessives avaient restreint à une quinzaine environ le chiffre des projets à retenir. On a revu ces quinze projets en détail, on les a mûrement étudiés. On s'est ainsi confirmé dans l'opinion, à savoir qu'aucun des projets n'était assez sastisfaisant de tout point pour être exécuté dans son ensemble.

Mise au vote, la résolution a été acceptée à l'unanimité.

Sous réserve de cette première décision, et en se plaçant surtout au point de vue du plan intérieur de l'édifice à construire, plan dont l'importance est évidemment capitale, le jury, après un grand nombre de tours de scrutin, a décerné les primes comme suit :

1re prime (15,000 fr.). — M. Albert Louvet.
2e (12,000 fr.). — MM. Deglane et Binet.
3e (8,000 fr.). — M. Thomas.
4e (6,000 fr.) — M. Girault.
5e (4,000 fr.). — M. Tropey-Bailly.

Le choix fait par le jury du projet de M. Louvet pour lui décerner la prime n° 1 est justifié par l'excellence du plan, qui compte en effet parmi les meilleurs et les plus sérieusement étudiés.

PETIT PALAIS

Le lendemain, samedi 18 juillet, le jury se réunissait à nouveau, le matin à 9 heures, au Palais de l'Industrie :

Il s'agissait, cette fois, de décerner les cinq primes de 5,000, de 4,000, de 3,000, de 2,000, et de 1,000 francs attribuées au petit palais.

Un seul tour de scrutin a suffi pour la première prime, le projet de M. Girault ayant plus que tout autre fixé l'attention et s'imposant d'avance aux suffrages. Un seul tour a suffi également pour la deuxième prime.

L'attribution des trois dernières a nécessité plusieurs tours.

A dix heures un quart, le scrutin était terminé. En voici les résultats :

1re **prime. — M. Girault.**
2e **prime. — MM Cassien-Bernard et Cousin.**
3e **prime. — MM. Toudoire et Pradelle.**
4e **prime. — M. Mewès.**
5e **prime. — MM. Deperthes père et fils.**

Avaient été déclarés hors concours, avant tout scrutin, pour n'avoir pas maintenu leur projet dans les limites fixées par le plan :

Concours du grand palais. — MM. Jacques Hermant, Meissonnier, Defrasse et Tournaire. Ignotus, Bruneau.

Concours du petit palais. — MM. Meissonnier. Defrasse et Tournaire, Lepouzé.

Le rapport des opérations du premier jury, pour le concours d'ensemble, avait été confié, il y a dix-huit mois, à M. Guadet ; le rapporteur du concours des deux Palais sera M. Pascal.

Une grave question maintenant se pose, fait observer le *Figaro*. Comment la besogne va-t-elle être répartie par M. Bouvard entre les architectes que ces diverses distributions de prix ont désignés à son choix ?

Du concours de 1894 dix-huit compositions primées étaient sorties ; hier et avant-hier, dix projets ont été couronnés ; mais plusieurs fois les mêmes noms se retrouvent sur ces trois listes. En somme, voici, par ordre alphabétique, les noms des lauréats des trois concours :

MM. Binet, Blavette, Bonnier, Cassien-Bernard, G. Cousin, Deglane, Deperthes père et fils, Esquié, Gautier, Girault, E. Hénard, J. Hermant, Larche, Louvet, Masson-Detourbet, Mewès, Nachon, Paulin, Pradelle, Raulin, Rey, Sortais, de Tavernier, Thomas, Toudoire, Tronchet, Tropey-Bailly et Varcollier.

Ces vingt-neuf lauréats peuvent être considérés comme formant, dès à présent, le groupe des architectes à qui sera confié le soin d'édifier, sous le contrôle supérieur de M. Bouvard, l'Exposition de 1900.

Il semble douteux que d'autres collaborateurs leur soient adjoints ; et il est souhaitable que chacun d'eux puisse trouver dans la tâche qui lui sera confiée la rémunération, au moins morale, de sa bonne volonté et de son talent.

M. ALBERT LOUVET

M. Albert Louvet, l'auteur du projet du grand palais, auquel le jury a accordé la première prime de 15,000 fr., est né à Paris, le 2 décembre 1860. Il est donc âgé de 36 ans. Il est le fils de M. Victor Louvet, ancien architecte du gouvernement.

Entré à l'École des Beaux-Arts, dans l'atelier de M. Ginain, en 1879, il fut reçu le second.

Diplômé en 1884 ; deuxième second Grand-Prix de Rome, en 1884 ; premier second Grand-Prix de Rome, en 1886, après avoir obtenu, entre ces deux années, la grande médaille de la Société Centrale, il se vit décerner successivement les prix Achille Leclere et Blouet.

En 1892, il fut mentionné au concours pour la reconstruction du Musée de Nantes. Au premier concours de l'Exposition de 1900, le 28 décembre 1894, il obtint, en collaboration avec M. Varcollier, une des six primes de 1,500 francs.

Son projet était un de ceux qui demandaient nettement la percée de la grande avenue des Invalides.

En ce moment, M. Albert Louvet est attaché aux grands travaux du gouvernement et aux travaux d'entretien de la Ville de Paris.

C'est un modeste et un travailleur.

H. G.

GRAND PALAIS

(Note explicative sur les dispositions proposées)

Les considérations générales qui ont guidé l'auteur M. Albert Louvet, dans l'étude de ce projet sont les suivantes :

Le plan général a été composé de façon à respecter complètement l'avenue des Champs-Elysées et les plantations qui la bordent.

Les deux palais contenus dans le périmètre indiqué par l'Administration sont simplement entourés d'arbres et de massifs se reliant à ceux qui existent déjà.

Le nouveau boulevard débouche franchement dans l'avenue des Champs-Élysées et, comme pour le palais, le caractère des jardins qui l'accompagnent est le même que celui des plantations déjà existantes.

En résumé, c'est, au moyen de la percée nouvelle et des arbres et massifs entourant les palais, l'annexion très nette aux Champs-Élysées de cette partie inutilisable que le palais de l'Industrie faisait déserte et séparait du reste des jardins. Le grand palais comprend, au centre, une vaste coupole largement ouverte de tous côtés sur un grand hall vitré.

On y accède par un vestibule monumental flanqué, de chaque côté, de deux escaliers principaux.

Le hall se compose non seulement d'une vaste piste parallèle à la nouvelle avenue, mais encore d'une autre branche, qui, perpendiculaire à la première, en son milieu et faisant face à l'entrée principale présente dès l'abord une perspective grandiose, au lieu d'arrêter la vue, comme au palais de l'Industrie par un mur sans issue. Les trois branches du hall se terminent chacune par un escalier monumental.

Ce hall est bordé de tous côtés par une série de salles formant une suite ininterrompue. Le rez-de-chaussée, largement éclairé, est destiné aux expositions diverses.

Au premier, les salles recevant le jour par le haut sont réservées à la peinture, le milieu de la façade est occupé par un vaste salon d'honneur dont les larges baies donnent sur l'avenue nouvelle, et qui relie et accompagne les salles d'exposition.

Enfin, bordant les salles de peinture, un large balcon fait le tour du grand hall et permet d'en dominer la vaste étendue.

Les escaliers du vestibule, les escaliers monumentaux terminant les trois branches du hall et d'autres escaliers secondaires, donneraient accès au 1er étage, desservi en outre par de nombreux ascenseurs.

Le plan se continue du côté de l'avenue d'Antin et dans le prolongement de l'axe principal par des salles d'exposition de sculptures. Enfin, à droite, se trouvent la salle de concert ; à gauche, une grande salle ovale pouvant servir soit de café restaurant, soit, ainsi que les portiques qui les accompagnent, de salles pour diverses expositions, comme objets d'art et de peinture au premier.

Cette partie du palais, quoique bien reliée aux salles qui font une ceinture au grand hall, peut cependant en être facilement isolée et servir seule à des fêtes ou des expositions particulières ayant leur large entrée spéciale sur l'avenue d'Antin.

Aux deux bouts de la partie du hall parallèle à l'avenue nouvelle, se trouvent les grandes entrées pour les chevaux et voitures accompagnées au rez-de-chaussée de locaux utilisables pour le remisage des voitures et les expositions d'objets se rapportant au concours hippique. La circulation de ce chef serait donc simple et facile.

En sous-sol de vastes écuries éclairées par des cours anglaises laisseraient libre le rez-de-chaussée et permettraient ainsi son utilisation complète pour les expositions.

Les services administratifs et accessoires seraient répartis dans les parties entresolées et supérieures.

En résumé, l'auteur, M. Albert Louvet, a cherché à faire un plan très ouvert, très débouché, à donner toute l'importance possible aux salles d'exposition, tout en ayant un vaste hall facilement utilisable pour le concours hippique ; enfin la salle de concert, placée sur le côté, a l'avantage d'avoir une entrée spéciale sur les Champs-Elysées et d'être ainsi indépendante, sans avoir dans l'ensemble une importance pas trop prépondérante.

PETIT PALAIS

(Notice explicative)

La composition du petit palais présente sur la façade principale un grand vestibule elliptique donnant accès à droite et à gauche à deux vastes galeries de sculpture. Autour d'un jardin central demi-circulaire et entouré de portiques, des salles serviront à l'exposition de peinture, puis en doublure de ces galeries mais éclairées directement des salles d'exposition de dimensions restreintes, permettront d'y exposer les chefs-d'œuvres de l'art rétrospectif.

Il a paru convenable, pour ne pas faire une emprise trop considérable sur les Champs-Élysées, de ne faire qu'un rez-de-chaussée à l'édifice, au-dessus d'un soubassement contenant les dépendances.

L'ALLEMAGNE
ET L'EXPOSITION DE 1900

Le *Moniteur de l'Empire* annonce que M. le docteur Richter, conseiller intime du gouvernement, fonctionnaire à l'office de l'intérieur de l'empire, est nommé commissaire impérial pour l'Exposition universelle de Paris, et que M. Lewald, conseiller de gouvernement, fonctionnaire à l'office de l'intérieur de l'empire, est nommé vice-commissaire impérial.

Les bureaux du commissaire impérial sont situés à Berlin, Wilhelmstrasse, 74, où les demandes de renseignements doivent être adressées.

— —

Le correspondant du *Times*, à Berlin, mande à ce journal que l'acceptation par le gouvernement allemand de l'invitation de la France à participer à l'Exposition de 1900, sans avoir consulté au préalable les représentants du commerce et de l'industrie allemande, est vivement critiquée par les organes de M. de Bismarck.

—o—

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dans des entrefilets officieux, dit que seulement une petite partie de la presse allemande blâme, pour des causes économiques et politiques, l'acceptation de participer à l'Exposition de Paris en 1900 ; mais la grande majorité des journaux fait valoir avec raison la convenance de cette participation.

Il est à espérer, conclut la *Gazette*, que la participation de l'Allemagne et l'émulation des nations à Paris porteront des fruits non seulement économiques, mais aussi politiques.

En faisant cette publication à la date du 14 juillet, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a entendu faire évidemment acte de courtoisie.

—o—

Commentant la nouvelle de la participation officielle de l'Allemagne à l'Exposition de 1900 à Paris, différents journaux, entre autres le *Hambur-*

ger Correspondent et le *Dresdener Journal,* s'expriment à peu près ainsi :

« Les exposants sont fatigués des expositions, surtout après l'expérience de Chicago.

« Mais, dans le cas présent, il ne s'agit pas seulement d'une lutte pacifique, mais d'un acte de courtoisie politique, d'un témoignage de dispositions amicales qu'il faut documenter par une nombreuse participation.

—o—

Le *Berliner Lokalanzeiger* a fait interviewer par son correspondant à Paris plusieurs personnalités au sujet de la participation de l'Allemagne à l'Exposition française de 1900. Il s'est également rendu auprès du commissaire et du vice-commissaire de l'exposition allemande, qui se déclarent très satisfaits de leurs entrevues avec M. Picard.

L'Allemagne, ont-ils dit, n'aura pas autant de place qu'à Chicago, mais elle pourra néanmoins donner une idée juste de son art, de son industrie et son industrie et de son instruction publique; elle pourra surtout montrer les progrès réalisés en électricité et en chimie. Aucune autre puissance n'aura plus de place, l'Allemagne étant une des premières puissances dont l'adhésion soit parvenue à Paris.

M. Picard a exprimé le désir que l'Allemagne participât à la grande exposition théâtrale au moins par un grand modèle du théâtre de Bayreuth.

Il n'est pas certain que l'Allemagne participera à l'exposition du groupe colonial.

D'autre part, le correspondant parisien de la *Gazette de Francfort* adresse à ce journal, concernant la participation éventuelle de l'Allemagne à l'Exposition de 1900, d'intéressants renseignement qu'il paraît avoir recueillis aux meilleures sources, c'est-à-dire auprès de MM. Richter et Lewald, les deux délégués envoyés à Paris par le cabinet de Berlin.

Les négociations des deux commissaires ont porté principalement sur la question de l'emplacement qui sera attribué aux exposants étrangers. En principe, la France se réserve les deux tiers de la surface de l'Exposition, laissant l'autre tiers à la disposition des autres pays. Mais c'est là un partage qui n'a rien de définitif, et il est probable que la France fera, à ce point de vue, des concessions ultérieures.

L'Allemagne sera représentée dans toutes les branches où elle peut exposer avec avantage, c'est-à-dire dans les sections des sciences industrielles : électricité, chimie, optique, mécanique, construction de machines, ainsi que dans les groupes se rattachant à la protection ouvrière, l'hygiène et l'instruction publique.

Elle participera largement aussi à l'exposition des beaux-arts. D'une façon générale, on peut affirmer quelle figurera un peu dans toutes les sections, à l'exception des deux sections militaire et coloniale. Encore, le dernier mot à cet égard n'a-t-il pas été dit, et cela dépend-il beaucoup des désirs que pourrait exprimer la direction de l'Exposition, et aussi de quelques autres considérations. On ne pourra, en réalité, affirmer que l'Allemagne n'exposera aucun objet militaire que le jour où l'on sera fixé sur l'adhésion ou le refus de grands établissements comme l'usine Krupp, et, en cas d'acceptation, sur le caractère particulier de cette participation. Peut-être bien aussi l'administration de la marine jugera-t-elle bon d'exposer les modèles de quelques vaisseaux de guerre allemands?

Une question non tranchée encore à l'heure actuelle est celle de savoir si l'empire allemand figurera et concourra comme tel avec les autres exposants; mais cette considération n'empêchera certainement ni le gouvernement impérial ni les gouvernements des autres États confédérés d'envoyer ceux des objets ou produits qu'ils croiraient utile d'exposer.

Il est certain que le gouvernement allemand demandera au Reichstag de voter un crédit dont le montant n'est pas encore fixé, et qui sera destiné à subventionner les exposants allemands, ainsi qu'à couvrir les frais d'installation de l'exposition allemande. Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, il n'y aura pas d'exposition particulière par pays, et l'Allemagne ne sera pas cantonnée en un espace déterminé. Mais à l'intérieur même des diverses sections, il y aura des subdivisions allemandes et autres.

Le commissaire impérial délégué auprès de la direction de l'Exposition retournera ces jours-ci à Berlin, et, après avoir rendu compte de sa mission, il négociera avec les États confédérés les grandes lignes de leur concours. Après quoi il s'adressera au commerce et à l'industrie allemands pour organiser en détail leur participation à l'Exposition de 1900.

Nouvelles et Échos

Un deuil cruel vient de frapper M. Henry Boucher, notre sympathique ministre du commere.

Son père, M. François-Théodore Boucher, est mort, jeudi dernier 16 juillet, à Épinal. Il était âgé de 77 ans, et était né à Pagny-sur-Moselle. M. François-Théodore Boucher avait été pendant plus de vingt ans Président de la Chambre de Commerce d'Epinal. Sa probité proverbiale, la droiture de son caractère, son esprit lui avaient gagné l'estime et l'affection de ses concitoyens.

M. François Boucher était chevalier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques ont eu lieu avant-hier samedi, 18 juillet, au village de Docelles, au milieu d'une affluence considérable d'amis, venus de tous les points de la région et qui avaient tenu à rendre au regretté défunt un témoignage de sympathie qui a pris les proportions d'une touchante manifestation.

* * *

Par décrets rendus sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 11 juillet 1896, ont été nommés membres de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900 :

MM.

Raymond Poincaré, avocat à la cour d'appel de Paris.

Emile Gebhart, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Léon Say, député, décédé.

Jean Dupuy, sénateur, en remplacement de M. Dietz-Monnin, sénateur, décédé.

Morel, sénateur, en remplacement de M. Jules Simon, senateur, décédé.

Georges Leygues, député, ancien ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en remplacement de M. Terrier, député, décédé.

M. Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, et M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation, ont reçu, hier, la visite de M. Exmer, député, directeur du musée technologique de Vienne, délégué de l'Autriche pour l'Exposition de 1900.

M. Exmer s'est entretenu avec MM. Picard et Delaunay-Belleville des dispositions matérielles à adopter et de l'emplacement qui sera réservé pour la section autrichienne dans cette Exposition.

La démolition du Palais de l'Industrie sera, vraisemblablement, effectuée d'ensemble et sans discontinuité. Pour les autres lots des travaux de l'Exposition comportant des constructions existantes, la démolition aura lieu au fur et à mesure des besoins, d'une façon successive et méthodique.

Au point de vue général, l'ensemble des travaux d'architecture et de construction sera dirigé par M. Bouvard.

Ces travaux seront subdivisés, en quelque sorte, « en vingt-quatre lots », placés chacun sous la direction d'un architecte choisi parmi les lauréats des concours de l'Exposition.

Quatre de ces architectes sont déjà choisis, en fonctions préliminaires, et ont tout d'abord assuré le service et préparé la suite, sous la direction de M. Bouvard. Ce sont MM. Hénard, Sortais, Varcollier et Tronchet, primés lors du concours pour le projet d'ensemble de l'Exposition universelle.

* * *

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le nombre des fonctionnaires et agents de tout grade, y compris le haut personnel déjà en fonctions, sera pendant la période même de toute activité, d'une quarantaine environ. Il ne restera donc à pourvoir, dans un délai rapproché, qu'à vingt-cinq emplois environ. C'est dans les travaux annexes, dans les entreprises multiples auxquelles l'Exposition de 1900 donnera lieu que les bonnes volontés et les capacités qui se sont déjà offertes en grand nombre pour y concourir, trouveront le moyen de se faire utiliser.

* * *

Le concours étant clos, on procédera à la rédaction des cahiers des charges pour les deux palais des Champs-Elysées, puis, aux adjudications. Pour le pont monumental franchissant la Seine dans l'alignement de l'Esplanade des Invalides, toutes les études spéciales ont été faites par les ingénieurs de la Ville; la question artistique est, pour ainsi dire, seule en jeu. Ce n'est qu'en dernier lieu que seront entreprises les constructions du Champ de Mars qui, toutes, on le sait, auront un caractère provisoire.

* * *

Voici une communication pleine d'intérêt pour les partisans du « trou dans la terre » destiné, disait-on, à servir de « clou » à la prochaine Exposition.

M. Marcel Bertrand analyse une note de M. Michel Lévy, directeur de la carte géologique, sur les températures constatées au cours de divers sondages profonds exécutés en France.

Le sondage de Charmoy, fait par le Creusot pour explorer le centre du bassin de Blanzy, n'a révélé que du permien et pas de terrain houiller. Il s'est terminé dans le granite à 1,179 mètres. La température du fond était de 53°7. Il découle de cette constatation que le degré géothermique (ou profondeur à laquelle il faut descendre en moyenne pour que la température s'élève d'un degré) correspondait à 27 m. 43. (La moyenne ordinaire est d'environ 31 mètres.)

Le sondage de Macholles, près Riom, fait pour la recherche du pétrole à la base des terrains tertiaires de la Limagne, a, contre toute attente, traversé 1,160 mètres de ces terrains tertiaires et s'est arrêté dans ces memes terrains. On a constaté seulement quelques suintements de pétrole lourd mêlé de bitume à 985 mètres; à la base, on a trouvé des schistes mêlés de boues salifères analogues aux dépôts des salines. La température du fond était de 79 degrés. Le degré géothermique égalait 14 metres, c'est-à-dire révélait un accroissement de température presque trois fois supérieur au chiffre de la moyenne.

On peut donc conclure de là que l'influence des centres volcaniques éteints à la surface se fait encore très fortement sentir dans ces parages.

Espérons qu'on ne jouira pas d'une semblable température au fond du « clou » de l'Exposition. Ce serait, pensons-nous, une attraction désastreuse pour l'exploitation.

***

La semaine dernière est parti de Belgique pour Paris, en wagon spécial, le grand verre du sidérostat destiné à l'Exposition de 1900 et commandé par M. François Deloncle en vue de la construction du grand télescope qui doit, selon une expression déjà consacrée, permettre d'apercevoir la «lune à un mètre». On sait que ce rapprochement sera obtenu finalement par des agrandissements photographiques des aspects lunaires observés par le télescope colossal.

C'est à Paris que sera fait par nos contrusteurs spéciaux, le « travail optique » du verre en question, c'est-à-dire du taillage exact et méticuleux de cette énorme pièce. Nos constructeurs parisiens ont, d'une façon incontestée, le monopole de ce travail d'optique indispensable pour la précision des observations astronomiques.

***

Un détail rétrospectif : lors de sa visite à la tour Eiffel, vendredi dernier, Li Hung Chang fut prié par l'administration d'apposer sa signature sur le registre. Il écrivit de sa propre main, en caractères chinois, les quelques lignes dont nous donnons ici la traduction :

Le 17 juillet 1896 (22e année, 6e mois du règne de Kouangsu).

L'ambassadeur extraordinaire de Chine, premier secrétaire d'Etat, premier tuteur honoraire de l'héritier présomptif, comte de 1re classe, Li Hung Chang, venu visiter la capitale Paris, S. Exc. le ministre des affaires étrangères, M. Hanotaux, m'a invité à déjeuner sur la tour Eiffel, située dans la partie sud de la ville, au premier étage, dont la vue embrasse les quatre points cardinaux. Vus de cette hauteur, les plus hautes maisons et les hommes m'ont paru très petits. Cette tour, haute de trois cents mètres, construite solide et légère d'aspect, ne saurait être atteinte par mille années des ravages du temps ; elle est réellement le plus grand et le plus curieux monument des cinq parties du monde.

Fait à l'âge de soixante-quatorze ans.

Certifié comme autographe et pour traduction conforme :

A.-M. DE BERNIÈRES,
Commissaire des douanes,
secrétaire d'ambassade.

LOI
RELATIVE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Extrait du Journal Officiel.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Est approuvée la convention passée le 18 novembre 1895, entre le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, représentant l'État, d'une part, et le préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, autorisé par délibération du Conseil municipal du 13 juillet 1895, d'autre part, ladite convention ayant pour objet la participation financière de la Ville à l'Exposition universelle de 1900.

Art. 2. — Est approuvée la convention passée, le 18 novembre 1895, entre le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, représentant l'État, d'une part, le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, le Comptoir national d'escompte, la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, la Société générale de crédit industriel et commercial, d'autre part, ladite convention ayant pour objet l'émission de trois millions deux cent cinquante mille bons (3,250,000) de vingt francs (20 fr.), munis chacun de vingt billets d'entrée à l'Exposition.

Ces bons seront dispensés de tout impôt, à l'exception de la taxe établie sur les lots et participeront à vingt-neuf tirages de lots, suivant le détail porté à la convention.

Art. 3. — La part contributive de l'État aux dépenses de l'Exposition est fixée à vingt millions de francs (20,000,000 fr.).

Les crédits nécessaires seront ouverts par les lois annuelles de finances dans la limite de la dotation ci-dessus fixée.

Pendant la prorogation des Chambres, ces crédits pourront être ouverts, conformément à la loi du 14 décembre 1879, par des décrets rendus en conseil d'État, après avoir été délibérés et approuvés en conseil des ministres. Ces décrets devront être soumis à la sanction des Chambres, dans la première quinzaine de leur plus prochaine réunion.

Art. 4. — En cas d'insuffisance des annuités de subvention de la Ville et des crédits budgétaires annuels pour couvrir les dépenses des exercices correspondants, le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est autorisé à demander à la Banque de France les avances consenties par la lettre du gouverneur de la Banque de France, en date du 16 novembre 1895, annexée à la présente loi.

Ces avances, faites au taux annuel d'intérêt de un et quart pour cent (1 1/4 p. 100), seront garanties par la remise à la Banque de France des récépissés de la Caisse des dépôts et consignations, remise qui vaudra nantissement au profit de la Banque. Elles ne dépasseront pas le chiffre total de trente millions de francs (30,000,000 fr.) et seront remboursables au plus tard le 31 décembre 1900.

Art. 5. — Les dépenses de l'Exposition, y compris les intérêts des avances qui seraient demandées à la Banque de France, sont limitées aux ressources fournies par la subvention de la Ville, le produit de l'émission, la participation financière de l'État et les recettes accessoires, telles que produit des concessions, des locations et de la revente des matériaux.

Art. 6. — La subvention de la ville de Paris, le produit de l'émission lors de son retrait de la Caisse des dépôts et consignations, les avances de la Banque de France et généralement toutes les recettes de l'Exposition seront versées au Trésor, à titre de fonds de concours pour dépenses publiques, conformément à l'article 13 de la loi du 6 juin 1843.

Art. 7. — Les opérations de recettes et de dépenses de l'Exposition seront soumises à toutes les règles sur la comptabilité publique; elles seront effectuées par les agents du Trésor et soumises au contrôle de la cour des comptes.

Art. 8. — Un rapport annuel faisant connaître la situation de l'entreprise et donnant le compte détaillé des recettes et des dépenses sera présenté au Président de la République, publié et distribué au Sénat et à la Chambre des députés.

Art. 9. — Les conventions approuvées par les articles 1 et 2 de la présente loi, les actes désignés dans l'article 1er, paragraphe 9, de la loi du 28 février 1872, et dans l'article 19 de la loi du 28 avril 1893, et, d'une manière générale, les autres actes à passer par l'administration de l'Exposition ne seront assujettis qu'au droit de trois francs (3 fr.).

Art. 10. — Dans tous les travaux, dans toutes les commandes de matériel et de fournitures ayant pour objet la construction des bâtiments, l'organisation, l'installation de l'Exposition de 1900, des conditions humaines de travail ouvrier seront établies pour l'exécution des travaux en régie de la ville de Paris et de l'État ou inscrites aux cahiers des charges des entrepreneurs, des industriels et des fournisseurs.

Ces conditions seront :

Un jour de repos par semaine.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 13 juin 1896.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :
Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
HENRY BOUCHER.

Le ministre des finances,
G. COCHERY.

ANNEXES
à la loi relatives à l'Exposition Universelle ee 1900.

Annexe n° 1

CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE PARIS

Entre les soussignés :

M. Mesureur, député, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Agissant au nom de l'État, sous réserve de l'approbation des présentes par une loi,

D'une part,

Et M. Eugène-René Poubelle, préfet du département de la Seine, commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, décoré de la médaille militaire,

Agissant au nom de la ville de Paris, en exécution d'une délibération du Conseil municipal de ladite ville, en date du 13 juillet 1895,

D'autre part,

A été convenu ce qui suit :

Art. 1er. — La ville de Paris s'engage à verser à l'État, en cinq annuités à partir de 1896, une subvention égale au cinquième des dépenses de l'Exposition de 1900, sans que le total de cette subvention puisse être supérieur à 20 millions et à condition que les bénéfices pouvant résulter de ladite Exposition seront partagés par moitié en fin de compte entre la Ville et l'État.

Art. 2. — Il sera fait remise à l'État des promenades et bâtiments compris dans le périmètre de l'Exposition, au fur et à mesure des nécessités des travaux; mais, préalablement, le programme du concours pour la construction des bâtiments à édifier en remplacement du palais de l'Industrie sera établi d'accord avec la ville de Paris, qui sera représentée dans le jury du concours au même titre que l'administration de l'Exposition et en même nombre.

Après l'Exposition, les promenades devront être rendues à la ville de Paris dans l'état où elles auront été prises, sauf les modifications qui résulteraient de la création de la nouvelle promenade entre les Champs-Elysées et l'esplanade des Invalides, ainsi que de la construction des deux palais en bordure de cette avenue, ou qui seraient maintenues d'accord avec la Ville. Sous réserve de cette exception et étant entendu que les plans des travaux modifiant d'une manière définitive les promenades publiques seront établis d'accord avec le Conseil municipal et que les arbres et les massifs qu'il aurait été nécessaire de déplacer devront être rétablis.

Au Champ-de-Mars et au Trocadéro, la ville de Paris recevra, après l'Exposition, en remplacement des constructions qu'elle y possède et qui auraient été démolies, des constructions équivalentes présentant la même surface totale.

La Ville recevra, en remplacement du pavillon qu'elle possède au Cours-la-Reine, la totalité du petit palais à construire sur la gauche de la nouvelle promenade des Champs-Elysées à l'esplanade des Invalides.

Les effets de la convention passée, le 16 juillet 1891, entre la Ville et l'État, au sujet du palais de l'Industrie, et approuvée par la loi du 24 décembre 1891, seront reportés sur les édifices nouveaux à établir par l'État en bordure de la nouvelle promenade des Champs-Élysées à l'esplanade des Invalides dans les limites d'emprises définies au plan qui restera annexé à la convention.

En vue de permettre aux expositions et concours divers qui ont lieu au palais de l'Industrie de profiter de ce palais au cours des travaux, on suivra, pour l'établissement des chantiers et la conduite des travaux, les indications portées aux plans A, B, C, D annexés à la présente convention.

Pendant l'exécution des travaux le commissariat de police, le poste annexe et le poste de sapeurs-pompiers seront maintenus, soit dans le palais de l'Industrie, soit dans les nouveaux édifices qui les recevront également pendant la durée de l'Exposition.

La Ville aura, par préférence, le droit de reprendre, pour les réemployer, les matériaux des constructions provisoires que l'État serait tenu de démolir après l'Exposition. Elle devra, en ce cas, verser au Trésor, à titre de fonds de concours, une somme destinée à être incorporée aux recettes de

'Exposition et représentant le prix qu'aurait fourni la vente par adjudication.

A défaut d'accord, cette somme sera fixée par trois experts, dont l'un désigné par le commissaire général de l'Exposition, le second par le préfet de la Seine et le troisième par les deux premiers ou, faute d'entente de ces deux experts, par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Cette clause s'appliquera aux constructions à élever au bois de Vincennes.

Les contributions, taxes et impôts de toute nature, sans exception, frappant les dépendances du domaine communal au profit de l'Etat, cesseront d'être supportés par la Ville le jour où l'Etat en aura la disposition.

La présente convention n'est valable qu'au cas où l'Etat exécutera l'avant-projet soumis au Conseil municipal et obtiendra des Chambres les autorisations nécessaires pour permettre de réaliser, en temps utile, la combinaison financière à l'aide de laquelle est dotée la dépense de la subvention municipale.

Elle deviendra nulle et non avenue si le Parlement ne vote pas une subvention au moins égale à celle donnée pour l'Exposition de 1900 par la ville de Paris et si le placement des 60 millions de francs de bons prévu dans les recettes n'est pas garanti.

Art. 3. — Le présent arrangement est subordonné à la réalisation de la délibération du Conseil municipal, en date du 11 mai 1894, et à la concession à la ville de Paris, à charge de rétrocession, des lignes de tramways destinées à desservir l'Exposition, et à la condition qu'aucune concession de chemins de fer destinés à l'Exposition ne sera accordée à l'intérieur de Paris sans l'assentiment du Conseil municipal.

Une convention spéciale fixera les conditions dans lesquelles la traction des tramways sera transformée par les diverses Compagnies concessionnaires.

Art. 4. — Les frais d'enregistrement ou autres auxquels donnerait lieu la présente convention seront à la charge de l'Etat.

Fait à Paris, le 18 novembre 1895.

Signé : MESUREUR.

Signé : POUBELLE.

Annexe n° 2

CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET CINQ ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Entre les soussignés :

1° M. Mesureur, député, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, assisté de M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, agissant au nom et pour le compte de l'Etat,

D'une part ;

2° Et les établissements de crédit ci-après désignés :

1° Le Crédit foncier de France, représenté par M. Labeyrie, gouverneur ;

2° Le Crédit lyonnais, représenté par M. Henri Germain, président du conseil d'administration ;

3° Le Comptoir national d'escompte de Paris, représenté par M. Denormandie, président du conseil d'administration ;

4° La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, représenté par M. Hély d'Oissel, vice-président du conseil d'administration ;

5° La Société générale de crédit industriel et commercial, représentée par M. Mo[illegible]planet, président du conseil d'administration,

D'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

Art. 1er. — Les établissements soussignés s'engagent à donner tout leur concours à l'émission des bons de l'Exposition ci-après définis.

Cette émission aura lieu aux sièges sociaux, aux succursales, agences et sous-agences desdits établissements, qui mettront à la disposition du commissariat général, pour cette opération, toutes leurs relations de banque et d'affaires, tant à Paris qu'en province et à l'étranger.

Art. 2. — Cette émission est garantie par les souscripteurs de parts de 1,000 bons dénommés en l'état ci-annexé, mais seulement dans les proportions indiquées audit état, chacun de ces souscripteurs devant, au terme de son engagement, dans le cas où l'intégralité des bons compris dans l'émission ne serait pas souscrite par le public, prendre livraison, en versant les 20 fr. par bon, de la proportion de bons lui revenant sur le solde non placé.

Au cas où, par suite de l'insuffisance du produit de l'émission publique, il y aurait lieu de faire appel à la garantie des souscripteurs de parts et où des défaillances se produiraient parmi ces souscripteurs, chaque établissement s'engage à se porter souscripteur, au maximum, du nombre de parts ci-après :

Crédit foncier de France, 25 parts ;

Crédit lyonnais, 25 parts ;

Comptoir national d'escompte de Paris, 25 parts ;

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France 25 parts ;

Société générale de crédit industriel et commercial, 20 parts ;

Ces parts devant se substituer à celles des défaillants suivant les éliminations que croira devoir faire le commissariat de l'Exposition et la substitution étant limitée pour chaque établissement à ses propres souscripteurs.

Art. 3. — L'émission comprendra 3,250,000 bons de 20 fr. représentant un capital de 65 millions.

Sur ces 65 millions, 60 millions seront affectés, à titre de fonds de concours, aux dépenses de l'Exposition et seront, jusqu'à leur emploi définitif, qui n'aura lieu qu'en 1900, déposés à la Caisse des dépôts et consignations, qui doit en servir l'intérêt au taux de 2 1/2 p. 100 l'an.

Sur les 5 millions de surplus, 3,250,000 fr. formeront la commission de garantie, à raison de 1 fr. par bon ; les 1,750,000 fr. restants serviront à payer les frais de l'opération : commissions de guichet, frais de confection et de délivrance des bons et des tickets, frais de publicité, de prospectus, d'annonces, frais de tirages et de délivrance des lots, etc.

Art. 4. — Ces bons seront dispensés de tout impôt, à l'exception de la taxe établie sur les lots.

Ils participeront à 29 tirages comprenant 4,313 lots pour 6 millions de francs, notamment 5 lots de 500,000 fr. et 25 lots de 100,000 fr.

Pendant l'année 1896, 5 tirages auront lieu et comporteront les lots ci-après :

DÉSIGNATION des tirages	Nombre de lots par tirage	DÉTAIL DES LOTS	MONTANT partiel (Francs)	MONTANT total (Francs)
1er tirage. . . .	168	1 lot de 500,000 fr.	500,000	570,000
		2 lots de 10,000	20,000	
		5 — 5,000	25,000	
		10 — 1,000	10,000	
		150 — 100	15,000	
2e, 3e, 4e et 5e tirages. . . .	632	1 lot de 100,000 fr.	100,000	
		2 lots de 5,000	10,000	
		5 — 1,000	5,000	
		150 — 100	15,000	
		158 lots par tirage pour	130,000	
		Soit pour 4 tirages semblables.		520,000
Ensemble pour l'année 1896. .	800	pour.		1,090,000

Pendant les trois années 1897, 1898 et 1899, dix-huit tirages auront lieu à raison de six par année, soit un tous les deux mois, et comporteront les lots ci-après, pour chaque année :

DÉSIGNATION des tirages	Nombre de lots par tirage	DÉTAIL DES LOTS	MONTANT partiel (Francs)	MONTANT total (Francs)
1er tirage. . .	160	1 lot de 500,000 fr.	500,000	550,000
		2 lots de 10,000	20,000	
		2 — 5,000	10,000	
		5 — 1,000	5,000	
		150 — 100	15,000	
2e, 3e, 4e, 5e et 6e tirages. . .	795	1 lot de 100,000 fr.	100,000	
		1 — 10,000	10 000	
		2 lots de 5,000	10,000	
		5 — 1,000	5,000	
		150 — 100	15,000	
		159 lots par tirage pour	140,000	
		Soit pour 5 tirages semblables ..		700,000
Ensemble par année	955	pour.		1-250,000
Soit pour les 3 années 1897, 1898 et 1899.	2,865	pour.		3,750,000

Les six derniers tirages auront lieu au cours de l'année 1900, à raison de un par mois (pendant la durée de l'Exposition) ; ils comprendront les lots ci-après :

DÉSIGNATION des tirages	Nombre de lots par tirage	DÉTAIL DES LOTS	MONTANT partiel (Francs)	MONTANT total (Francs)
1er, 2e, 3e, 4e et 5e tirages. . .	795	1 lot de 100,000 fr.	100,000	
		2 lots de 5,000	10,000	
		5 — 1,000	5 000	
		100 — 100	10.000	
		108 lots par tirage pour	125,000	
		Soit pour 5 tirages semblables. .		625,000
6e et dernier tirage	108	1 lot de 500,000 fr.	500,000	535,000
		2 lots de 10,000	20,000	
		5 — 1,000	5,000	
		100 — 100	10,000	
Ensemble pour l'année 1900. .	648	pour.		1,160,000

RÉCAPITULATION

Année 1896. . .	800	pour	1,090,0
Années 1897-1598-1899.	2,865	pour	3,750,000
Année 1900. . .	648	pour	1,160,000
Total.	4,313	pour	6,000,000

Art. 5. — Chaque bon donnera droit, avant l'ouverture de l'Exposition, à la délivrance gratuite de vingt tickets d'entrée à l'Exposition, d'une valeur de 1 franc chacun.

En outre, le porteur du bon pourra, à son choix, obtenir, soit une réduction de 25 o/o pour l'entrée dans les établissements de spectacle à l'intérieur de l'Exposition, soit une réduction dans le prix des transports par chemins de fer ou bateaux pendant la durée de l'Exposition, réduction dont la quotité et les conditions seront établies sur les bases indiquées à l'article suivant.

Art. 6. — Les porteurs de bons auront droit à la délivrance, pour Paris, sur les chemins de fer de la métropole exploités par les six grandes Compagnies (Nord, Est, Ouest, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Midi) et par l'administration des chemins de fer de l'Etat, de billets d'aller et retour spéciaux comportant, par rapport au double des billets simples, une réduction d'un tiers.

Ces billets spéciaux ne pourront être délivrés qu'au départ des gares et stations distantes de Paris de plus 50 kilomètres.

Un bon de l'Exposition donnera droit à trois voyages, aller et retour, pour les stations distantes de Paris de 50 à 200 kilomètres ; à deux voyages, aller et retour, pour les stations distantes de 201 à 500 kilomètres ; à un voyage, aller et retour, pour les stations distantes de plus de 500 kilomètres.

Le délai de validité des billets spéciaux, y compris les jours de départ et d'arrivée, sera :

De cinq jours pour la zone de 50 à 200 kilomètres ;

De dix jours pour la zone de 201 à 500 kilomètres ;

De quinze jours pour la zone au delà de 500 kilomètres.

Les Compagnies se réservent la faculté d'exclure les porteurs de billets spéciaux de certains trains désignés.

Dans les première et deuxième zones, les voyages successifs devront être effectués au départ de la même gare ; la vente des bons sera, d'ailleurs, interdite entre le moment où ils auront été présentés pour la première fois au guichet de la gare de départ et celui où le droit au transport sera épuisé.

Les voyageurs devront présenter leurs bons à toute réquisition en même temps que leurs billets de voyage.

En Algérie et en Tunisie, sur les réseaux des Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée, de Bône-Guelma, de l'Est-Algérien, de l'Ouest-Algérien et Franco-Algérienne, les porteurs de bons auront droit à un billet d'aller et retour, valable pour un mois, du point de départ au port d'embarquement, avec réduction de 50 o/o par rapport au double des billets simples, soit à une réduction de 20 o/o pour un voyage, sur les prix des Compagnies ci-dessus dénommées dans les billets circulaires qui pourraient être créés en 1900.

En Corse, les porteurs de bons auront également droit à un billet spécial d'aller et retour valable pendant un mois, du point de départ au port d'embarquement, avec réduction de 50 o/o par rapport au double des billets simples.

Enfin, les porteurs de bons ayant à traverser la Méditerranée pour se rendre à Paris bénéficieront d'une réduction de 35 o/o pour un passage, aller et retour, en 1re, 2e, et 3e classes, avec durée de validité de deux mois, sur les lignes postales méditerranéennes qui seraient exploitées en 1900 par la Compagnie générale transatlantique, par la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur, par la Compagnie de navigation mixte et par la Société générale de transports maritimes à vapeur.

ART. 7. — Le porteur de bon sera considéré comme ayant exercé son droit d'option entre les deux natures d'avantages ci-dessus spécifiées, par ce seul fait qu'il aura présenté son bon à l'estampillage, soit pour obtenir la réduction d'entrée dans les établissements de spectacle, soit pour réclamer la réduction dans les tarifs de transport.

En aucun cas, les deux avantages ne pourront se cumuler.

ART. 8. — L'administration n'aura le droit de créer d'autres tickets d'entrée que dans le cas où il serait constaté, pendant le cours de l'Exposition, que les bureaux de vente se trouvent insuffisamment approvisionnés.

Le nombre des entrées gratuites ne dépassera pas la proportion usuelle.

ART. 9. — Si, pour une cause quelconque, l'Exposition n'avait pas lieu en 1900, les porteurs de bons auraient droit à la restitution, par l'État, du capital de 20 francs sans intérêt; les tirages cesseraient d'avoir lieu à partir de la date fixée pour cette restitution, les lots gagnés antérieurement restant acquis à leurs bénéficiaires.

Fait en six originaux, à Paris, le 18 novembre 1895.

LABEYRIE, HENRI GERMAIN, DENORMANDIE, DE MONPLANET, B. HÉLY D'OISSEL, MESUREUR, ALFRED PICARD.

Lettre du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Paris, le 16 octobre 1895

Monsieur le Commissaire général,

Vous m'avez demandé de vous faire savoir si la Caisse des dépôts et consignations consentirait à recevoir pour le compte de l'Exposition universelle de 1900, au taux d'intérêt de 2 1/2 p. 100 l'an, une somme de 60 millions à provenir d'une émission de bons prévue dans le projet de loi fixant les dépenses et les recettes de l'Exposition, que le Gouvernement compte déposer prochainement sur le bureau de la Chambre des députés.

Je m'empresse de vous informer, monsieur le commissaire général, que la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, dans la séance qu'elle a tenue ce matin, a émis l'avis que la Caisse des dépôts pouvait accepter le dépôt dont il s'agit et lui bonifier un intérêt annuel de 2 1/2 p. 100 : mais la commission a expressément déclaré ne donner son consentement, qu'en raison des conditions stipulées par votre lettre du 3 octobre courant pour le versement et le retrait de la somme de 60 millions.

Il demeure donc bien entendu que les fonds seraient versés dans les premiers mois de 1896 et ne pourraient être retirés avant l'année 1900.

Veuillez agréer, etc.

Le directeur général,
Signé : LABEYRIE.

Lettre du gouverneur de la Banque de France.

Paris, 16 novembre 1895,

Monsieur le Commissaire général,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'accuser réception de la lettre par laquelle, à la date du 14 novembre, je vous informais que le conseil général de la Banque m'avait autorisé à faire, jusqu'à concurrence d'un maximum de 30 millions de francs, contre nantissement sur des certificats d'égale somme délivrés par la Caisse des dépôts et consignations et au taux de 1 1/4 p. 100, les avances que, suivant les instructions de M. le Ministre du commerce, vous demandiez à la Banque de France de consentir, en vue de l'Exposition universelle de 1900, ces avances, faites pendant la durée du privilège de la Banque, devant lui être remboursées à son expiration, et au plus tard en 1900.

Par la même lettre, vous m'avez communiqué la rédaction de l'article que vous proposeriez à M. le Ministre du commerce d'insérer à cet effet, dans le projet de loi.

J'ai l'honneur de vous informer que je suis d'accord avec vous sur la rédaction de cet article, qui serait ainsi conçu :

« En cas d'insuffisance des annuités de subvention de la Ville et des crédits budgétaires annuels pour couvrir les dépenses des exercices correspondants, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est autorisé à demander à la Banque de France les avances consenties par la lettre du gouverneur de la Banque de France en date du 16 novembre 1895, annexée à la présente loi.

« Ces avances faites au taux annuel d'intérêt de 1 1/4 p. 100, seront garanties par la remise à la Banque de France des récipissés de la Caisse des dépôts et consignations, remise qui vaudra nantissement au profit de la Banque. Elles ne dépasseront pas le chiffre total de 30 millions de francs et seront remboursables au plus tard le 31 décembre 1900. »

Il est bien entendu que le terme maximum de remboursement fixé par cet article laisse subsister les conditions rappelées dans le premier paragraphe de la présente lettre, en ce qui concerne le délai pendant lequel les avances devront être faites et l'époque de leur remboursement.

Veuillez agréer, etc.

Le vice-président du Sénat
gouverneur de la Banque de France,
Signé : J. MAGNIN.

SÉNAT

Compte rendu analytique

OFFICIEL

Séance du Vendredi 12 Juin 1896

PRÉSIDENCE DE M. LOUBET, PRÉSIDENT

(Suite et Fin)

On semble avoir moins de scrupule aujourd'hui. Le langage que nous tenait tout à l'heure M. le Ministre du Commerce était assurément moins libéral, moins ménager des prérogatives du Parlement que celui de M. Rouher en 1867.

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes nullement engagés, et je considère, pour ma part, que notre liberté est entière. (*Très bien! très bien!*)

Il y aurait, cette question de forme mise de côté, beaucoup d'autres choses à dire sur le fond. Mais au lieu de les dire moi-même, je préfère les emprunter à un homme que je regrette de ne plus voir ici, à cause de la grande autorité que sa présence y ajouterait; je veux parler de M. le Président du Conseil.

Voici donc ce qu'il disait à la Chambre, il n'y a pas longtemps, parlant comme simple député :

« Je ne crois pas pouvoir accepter le plan trop étendu du Gouvernement. L'accepter serait assumer une responsabilité que je rejette... S'il est permis de faire des générosités avec son argent, on n'a pas le droit d'en faire autant avec l'argent de la France.

L'Exposition de 1889 a coûté 41 millions; celle de 1900 coûtera 100 millions... Quand on demande, pour une entreprise de ce genre, 100 millions à l'épargne française, le Parlement a le devoir de se demander ce qu'on en fera, car ces 100 millions, on les retire aux communes et à l'agriculture qui en ont besoin... Une telle dépense ne peut se justifier qu'autant qu'elle est nécessaire et reproductrice.

Il y a enfin des éventualités qu'il faut prévoir.

N'oubliez pas que vous vous engagez, vis à-vis des porteurs de ces 60 millions de bons, à livrer l'Exposition à date fixe. Sans s'arrêter à l'hypothèse d'une guerre, mille autres accidents peuvent faire ajourner l'ouverture de l'Exposition. Voyez-vous, dans ces conditions, l'Etat obligé de rembourser 60 millions ?

Nous avons constamment à la bouche le mot d'économie : mais en pratique nous ne nous refusons aucune dépense de luxe.

L'an dernier nous avons voté 100 millions pour Madagascar : Cette année on nous demande encore 100 millions, et cette dépense se traduira par un simple embellissement de la capitale. Et pendant ce temps-là, nous sommes condamnés à refuser les plus modestes crédits aux œuvres les plus utiles, les plus indispensables, il est temps de s'arrêter.

M. BUFFET. — Très bien! très bien!

M. DE LAMARZELLE (continuant la lecture). — Il ne faut plus persévérer dans cette voie de dépenses. Il ne faut plus faire de folies avec l'argent du pays.

M. BUFFET. — Parfait.

M. DE LAMARZELLE. — Voilà, Messieurs, ce que disait M. Méline. Et en terminant, j'exprime à nouveau le regret que M. le Président du Conseil ne vienne pas nous démontrer que ce qu'il considérait il y a trois mois comme un acte de folie, est devenu aujourd'hui un acte de sagesse et de nécessité politique. (*Très bien! très bien à droite!*)

M. PREVET. — M. Lourties, rapporteur, a été obligé de s'absenter pour un deuil de famille.

La Commission m'a demandé de le remplacer. Je vais m'efforcer de le suppléer.

J'ai à répondre à M. Le Play et à M. de Lamarzelle.

M. BUFFET. — Et à M. Méline. (*Rires.*)

M. PREVET. — On a prétendu que la nouvelle Exposition n'avait pas de but pratique, qu'elle était faite au profit d'entrepreneurs de publicité ou d'industriels peu intéressants, qu'elle était sans profit pour personne, et qu'elle causait un dommage matériel et moral à nos campagnes.

M. le Président du Conseil a même dit que c'était une pure folie.

La Commission a estimé que c'était beaucoup trop rabaisser les Expositions que de ne considérer que leur caractère de kermesse. Elle a pensé au contraire que les Expositions ont au premier chef un intérêt d'enseignement industriel et scientifique réel.

Les Français ont le grand défaut de ne pas aller assez à l'étranger et de ne pas aller visiter leur clientèle. Les Expositions corrigent ces deux défauts.

Nous n'allons pas à l'étranger ; mais grâce aux Expositions, nous appelons l'étranger à venir chez nous. Et tel artiste, tel industriel qui verra à côté de lui les efforts faits par ses concurrents, transformera son outillage, et réalisera dans sa production de sensibles progrès.

C'est donc pour nous un enseignement que de voir les étrangers venir en grand nombre chez nous.

D'autre part, si nous n'allons pas à l'étranger visiter notre clientèle, nous attirons vers nous cette masse de consommateurs étrangers.

Certainement, il n'y aurait plus lieu de faire des Expositions, si nous pensions que les progrès faits par nos concurrents sont tels, que nos produits français dussent courir risque de perdre à la comparaison.

Mais nous avons trop de confiance dans la supériorité de ce goût francais, qui est un des dons innés de notre race, pour redouter la comparaison avec l'étranger.

Cette comparaison, loin de nous être dangereuse, nous sera utile : elle sera, pour nos producteurs, un stimulant à mieux faire encore, et pour les acheteurs, une démonstration de la supériorité de nos produits.

L'Exposition sera donc une œuvre utile. Mais, en dehors de ce côté sérieux, ne faut-il pas lui laisser ce côté agréable? Est-il nécessaire d'en exclure tout ce qui peut contribuer à la distraction et à l'amusement? Je ne le pense pas, car si l'Exposition nous impose des sacrifices, il est nécessaire que ces sacrifices soient compensés par des recettes correspondantes, et ces recettes, c'est seulement par son côté agréable que l'Exposition, en attirant de nombreux visiteurs, pourra nous les assurer.

La principale critique dont elle est l'objet est

(Voir l'*Exposition Universelle*, nos 53-54 des 5-20 juin 1896.

une critique sociale. On reproche à l'Exposition de déplacer la population rurale pour l'attirer du fond des campagnes vers la capitale. Ce déplacement est un mal, j'en conviens volontiers, mais, je m'empresse de l'ajouter, un mal qui a des sources autrement importantes et autrement générales qu'une Exposition de quelques mois. Ne pas faire l'Exposition, ce serait peut-être éviter quelques-unes des manifestations de ce mal, mais ce ne serait pas le guérir.

Ces campagnards, d'ailleurs, qui viendront à Paris, y apporteront quelques économies. Or, si le départ des capitaux pour l'étranger est toujours un mal, leur déplacement, leur circulation au sein du pays lui-même, est, au contraire, un avantage incontestable au point de vue du développement de la production nationale.

Les orateurs qui combattent le projet ont déclaré qu'ils accepteraient une Exposition plus limitée.

Je leur ferai tout d'abord remarquer que le projet actuel est celui même qui avait été adopté pour l'Exposition de 1889, et qui ne fut abandonné qu'à cause du petit nombre des adhésions étrangères.

L'Exposition de 1889 comprenait 96 hectares. L'Exposition prochaine, avec l'emprise sur la rive droite, en comprendra 108.

Cette différence, relativement peu considérable, correspond tout entière au supplément d'espace qui est rendu indispensable par la participation beaucoup plus considérable qu'en 1889, des puissances étrangères.

L'adhésion de ces puissances est, d'ailleurs, dès à présent un fait acquis.

S'il est utile de faire une Exposition au profit de la production nationale, s'il est utile que cette Exposition ait un caractère de fête, il est non moins utile, pour faire réussir cette fête, de la varier, et si nous y convions les visiteurs étrangers, de ne pas lui donner un aspect identique à celui que présentait la dernière Exposition. (*Très bien! Très bien!*)

C'est là une cause indispensable de succès.

Les organisateurs ont donc cherché à réaliser ce but, tant dans l'organisation intérieure que dans l'aspect extérieur.

Au point de vue de l'organisation intérieure, le Commissaire général, M. Picard, a dressé un plan méthodique qui permettra aux visiteurs de suivre la matière première dans ses diverses transformations sans modifier le cours naturel de sa promenade.

Certes, les difficultés étaient grandes pour réaliser ce but, car une machine ne peut intéresser que si on la voit en mouvement, si l'on peut suivre la suite des opérations subies par le produit récolté.

La transmission des forces par l'électricité a permis de résoudre ces difficultés.

De ce côté, donc, l'Exposition n'aura pas de ressemblances avec ses devancières.

Passons à l'aspect extérieur.

J'ai reconnu de bonne foi que, à côté du visiteur qui veut s'instruire, il y a le visiteur qui veut s'amuser, visiteur indispensable à attirer, car c'est lui qui fait la recette.

M. de Lamarzelle. — Celui-là ne regarde pas les machines.

M. Prevet. — J'en conviens, mais je dis qu'il faut le retenir, car c'est lui qui fait la recette.

M. Buffet. — L'Etat n'est pas chargé d'amuser le public.

M. Prevet. — Pour ce visiteur-là, il faut donc varier l'aspect. Deux systèmes se présentent. Ou bien changer l'emplacement, ou bien sur le même emplacement, donner un aspect nouveau.

Le premier point de vue correspond au vœu de certaines nations, telle l'Amérique, et c'est ainsi qu'il y eut plusieurs partisans d'une Exposition à Courbevoie.

L'inconvénient de cette conception est l'obligation qui en résulterait de créer de nombreuses voies de communication; de plus, il n'est pas du caractère parisien de laisser les étrangers déserter la capitale.

Tous ces motifs ont conduit la Commission à admettre le principe d'une Exposition *intra muros*.

De là l'emplacement fatal, le Trocadéro, le Champ-de-Mars, l'esplanade des Invalides.

Mais alors, comment varier cet emplacement?

C'est là que vient se placer le projet de consacrer à l'Exposition une partie des Champs-Elysées.

Et, Messieurs, il ne faut pas accuser de ce projet le Gouvernement, non plus que le Commissaire général et la Commission. On n'avait pas songé à démolir le Palais de l'Industrie. On avait bien pensé, à la vérité, utiliser cette partie des Champs-Elysées, mais sans songer à construire sur des ruines.

On a fait un concours entre plusieurs architectes; on leur a laissé la faculté, dans leurs plans, de tout modifier, de détruire, de bâtir, et c'est ainsi qu'un grand nombre de concurrents, séduits par l'idée de la nouveauté, ont songé à démolir le Palais de l'Industrie pour construire un nouveau Palais des Arts.

Cette idée, je le répète, est née des conceptions presqu'unanimes des architectes.

M. Le Cour Grandmaison — Evidemment des architectes devaient tout démolir pour rebâtir.

M. Prevet. — Il est évident aussi que des jardiniers n'auraient pas eu cette idee. On a interrogé des architectes, chose assez naturelle; ils ont eu des idées d'architectes. Seulement, ces idées sont-elles mauvaises ou acceptables ? voilà la question.

A ce projet quelles critiques a-t-on faites ?

On nous dit, je le sais, que rien ne prouve que pour 1900 on fera quelque chose de mieux que le Palais actuel. Sans discuter à fond sur ce point et, tout en pensant qu'il est très possible d'y réussir, il est permis de penser qu'un véritable embellissement résultera de la transformation des Champs-Elysées. (*Très bien! Très bien! sur un grand nombre de bancs!*)

On nous avait fait craindre l'enlèvement d'un grand nombre d'arbres. La Commission nous a prouvé, documents en mains, que les espaces réservés d'une part aux plantations, de l'autre aux constructions resteront sensiblement les mêmes.

D'autre part, au lieu d'apercevoir comme actuellement, avec le Palais actuel, une sorte de grand paravent, on aura un Palais d'un aspect à la fois plus gracieux et plus monumental.

Mais où sera la grande différence, c'est que non seulement la perspective actuelle de la place de la Concorde à l'Arc-de-Triomphe sera tout entière conservée, mais encore qu'on aura une autre perspective d'une grande beauté s'ouvrant sur la Seine et sur les Invalides. (*Très bien! Très bien!*)

M. Buffet. — C'est pour cela que vous dépensez 100 millions.

M. Prevet. — Longtemps la Commission a été arrêtée par les objections relatives au pont qui doit être construit en face des Invalides. On les a heureusement résolues en surbaissant ce pont autant que possible, puisque la cote a été abaissée de 36 m. 75 à 34 m. 75. Enfin, la largeur du pont a été réduite de 80 à 40 mètres.

Vous voyez, Messieurs, quels ont été les efforts de la Commission pour rendre l'Exposition future encore plus utile, encore plus agréable que ses devancières...

M. de Lamarzelle. — *Utile dulci.*

M. Prevet. — Parfaitement.

Nous croyons y avoir réussi à l'intérieur par un nouveau mode de classement, à l'extérieur par les modifications si considérables que nous avons rapportées au cadre même de l'Exposition.

Le centre de celle-ci, en effet, ne sera plus au Champ-de-Mars, mais aux Champs-Elysées. (*Très bien! Très bien!*)

M. de Lamarzelle a critiqué le système financier qui a été adopté. Qu'il me permette de lui répondre que les intérêts de l'Etat seront très largement sauvegardés.

En 1889, la participation de l'État s'élevait à 17 millions sur 43 millions; elle fut portée à 20 millions par suite de l'acquisition du nouveau champ de manœuvres qui remplace, à Issy, celui du Champ-de-Mars.

Or, pour 1900, la participation demandée à l'Etat ne monte qu'à 20 millions, tandis que la part de la Ville, qui conservera il est vrai le nouveau palais à construire, s'élèvera de 8 à 20 millions.

S'il y a des économies, seuls l'Etat et la Ville en bénéficieront, ce qui est encore un avantage. (*Très bien! Très bien!*)

Quant aux souscripteurs, ce sont eux surtout qui seront appelés à fournir la plus forte part, et de ce côté encore le succès semble assuré.

On a critiqué la convention intervenue avec les établissements de crédit. Ce qui a été fait, Messieurs, est sage et prudent.

Les établissements de crédit ont commencé par placer dans le public les 3.250 parts de 23.000 fr. qu'ils étaient chargés d'émettre, et c'est seulement ensuite qu'on a traité avec eux.

Les preneurs des 3.250 parts — un dixième seulement d'entre eux sont porteurs de deux parts, les autres n'en ont qu'une seule — sont de véritables adjudicataires; les établissements de crédit ne sont que leur garants.

Les risques sont donc très répartis, les chances de pertes très minimes, et ces dernières, d'ailleurs, se trouvent couvertes par la garantie des établissements de crédit.

Mais, en échange, n'a-t-on pas laissé aux syndicataires un bénéfice trop considérable ?

Je ne crois pas, Messieurs, qu'on puisse le prétendre, puisque leur bénéfice éventuel n'est représenté que par une commission de 5 o/o, sur laquelle il peut se produire des déchets.

Ainsi, Messieurs, cette opération assure à l'État 60 millions d'un recouvrement certain. Ces 60 millions seraient avancés par les syndicataires porteurs de parts qui se récupéreront en repassant leurs bons au public, à leurs risques et périls, et s'il se produit des insolvabilités ou des défaillances, les établissements de crédit venant à la rescousse, couvriront le déficit.

L'État peut donc être parfaitement tranquille. Il n'a rien à perdre, rien à risquer.

A cet égard, il n'y a qu'une seule critique qui mérite qu'on s'y arrête. On nous dit : «Mais l'Etat deviendra responsable des 60 millions si l'Exposition n'a pas lieu.»

Messieurs, il peut survenir, en effet, j'en conviens, tels événements qui nous contraignent soit à retarder l'Exposition, soit même à y renoncer.

Si l'Exposition n'est retardée que d'un an, je ne vois pas que la responsabilité de l'État puisse être sérieusement engagée. Les conventions actuelles seront certainement maintenues et prorogées.

Si la France renonce à faire l'Exposition, si une guerre, par exemple, ou une épidémie vient à rendre impossible cette grande manifestation pacifique, alors, oui, je le reconnais, la responsabilité de l'État risquera d'être tout à fait engagée.

Mais, je vous le demande, que pèserait, au milieu des incidents d'une telle crise, le fait que le Trésor public serait engagé pour quelques dizaines de millions ?

Est-ce cela qui l'empêcherait de pourvoir au soin de sa sécurité et de la défense de son honneur ?

L'honorable M. Le Play nous a posé une question en apparence plus délicate, lorsqu'il nous a dit : « Pouvez-vous affirmer que la France soit assez sûre d'elle-même, qu'elle ait suffisamment des coudées franches, dans le monde, pour se charger à l'heure actuelle des soucis et des sacrifices qu'entraîne une semblable entreprise ?

Nous ne savons certes pas ce que demain nous réserve. Mais nous croyons sincèrement que la meilleure manière de ménager à la France une situation favorable à l'extérieur est de la montrer toute occupée d'une œuvre de paix et ne nourrissant contre personne aucune arrière-pensée d'agression. (*Très bien! Très bien!*)

Nous la convions, Messieurs, à une œuvre intéressante, qui fortifiera son bon renom, qui affirmera sa prédominance dans plusieurs ordres d'activité, qui ne pourra lui attirer que les sympathies de ses voisins. Que voulez-vous de plus ? Le projet qui vous est soumis a été très étudié.

Il restreint au minimum les sacrifices de l'État, il est appuyé par le Gouvernement, accepté par la Chambre, favorablement accueilli par les puissances étrangères. Nous vous supplions de ne pas le modifier. (*Vive approbation sur divers bancs.*)

M. Buffet. — Je ne viens pas répondre à l'honorable orateur qui descend de la tribune. Je n'ai pas l'intention de prendre une à une les considérations générales, ou de détail, qu'il a fait valoir à l'appui du projet de loi.

Je ne prends la parole que pour présenter un projet de résolution. Ce projet, bien qu'il porte ma signature, n'est, je dois l'avouer, qu'un simple plagiat, car il produit textuellement une motion émanée, de la Commission compétente de la Chambre des Députés (*Sourires*).

J'ajoute même que, si plusieurs des Ministres actuels, qui ont eu à se prononcer sur l'Exposition de 1900, avaient le droit de signer les motions sou-

mises au Sénat, ma proposition porterait les signatures de M. Méline, Président du Conseil, de M. Boucher, Ministre du Commerce, de M. Cochery, Ministre des Finances, de M. Turrel, Ministre des Travaux publics. *(Rire général.)*

De sorte que tous les Ministres du Cabinet actuel, qui sont à la tête de Département Ministériel se rattachant plus particulièrement à l'Exposition, ont tous voté la motion que je soumets au Sénat. *(Très bien! Très bien! à droite.)*

On ne viendra donc point dire que je fais acte d'opposition. *(Sourires.)*

Ma motion est ainsi conçue :

« Le Sénat invite le Gouvernement à lui présenter un nouveau projet d'Exposition de 1900 ne comportant, en dehors du Trocadéro, aucune emprise sur la rive droite. »

M. Le Play a tout à l'heure parlé contre la pensée même de l'Exposition. Il a soutenu avec raison que la question restait entière et, à plusieurs reprises, le Gouvernement l'a reconnu.

Personne en effet ne peut soutenir que, parce que le Parlement a voté un crédit de 5.000 francs pour des études, et un autre crédit de 100.000 francs, l'Etat était engagé, et que le Parlement était obligé de voter un crédit de 100 millions *(Très bien! Très bien.)*

De même pour les invitations faites aux puissances étrangères, M. Le Play en a réduit l'importance à leur juste valeur.

Pour ma part, je ne suis pas ennemi des Expositions. Comme M. Méline, je crois que les Expositions peuvent rendre des services, à condition qu'elles ne soient pas trop fréquentes. Mais j'ajoute qu'en l'état actuel de nos finances, dépenser 100 millions pour une Exposition est une insigne folie que rien ne peut justifier, d'autant plus que cette dépense insensée est absolument inutile pour faire une Exposition digne de la France. Et ici encore, je citerai M. Méline,

« Si je suis partisan du principe de l'Exposition, disait M. Méline, je ne suis point partisan du plus étendu qu'apporte le Gouvernement. C'est une responsabilité que je ne veux pas assumer. »

Eh bien ! d'accord avec M. le Président du Conseil, on ne pourra pas dire que je fais de l'opposition, — je dis que c'est une responsabilité que je ne veux pas assumer.

Au lieu d'une Exposition où l'on n'admet que des produits insignifiants, d'une Exposition qui ressemble à un véritable grand bazar, il faut, comme le demandait M. Méline, une Exposition de sélection.

On a eu l'air de dire qu'une Exposition de sélection n'était pas démocratique. C'est vraiment faire une grossière injure aux masses populaires que de supposer qu'elles ne sont pas sensibles à ce qui est beau et intéressant, et qu'il faut mettre sous leurs yeux des produits sans valeur et sans mérite.

On vous a dit aussi : Il faut procurer des amusements. Je comprends que des industriels, des entrepreneurs de spectacles profitent de la clientèle considérable qu'appelle une Exposition.

Mais que le Parlement vote un crédit, que l'Etat français se fasse non pas l'instructeur, mais l'amuseur de l'Europe, peut-on appeler cela une gloire ? *(Mouvements.)*

C'est ce que vous appelleriez une gloire alors que nous conservons toujours, non pas l'humiliation, mais le souvenir des douleurs inconsolables de nos dernières défaites ? *(Mouvements prolongés.)*

La France amuseur de l'Europe ! Voilà l'humiliation et je repousse tout projet qui pourrait nous entraîner dans une pareille entreprise. *(Très bien! très bien! Vifs applaudissements!)*

Que l'Exposition soit donc réduite à une Exposition de sélection.

Mais vraiment on semble faire plus d'attention au contenant qu'au contenu. Il semble que dans une Exposition, la chose la plus essentielle ce ne sont pas les produits exposés, mais bien le bâtiment où on les expose.

On veut, et le rapport y insiste, on veut faire du nouveau. Mais si l'on admet ce principe, il faudra, Messieurs, démolir en 1911, tous les édifices qu'on va construire pour 1900.

Je conclus, Messieurs, en vous rappelant les paroles si importantes par lesquelles M. le Président du Conseil exprimait le profond regret que, tout en ayant constamment à la bouche le mot d'économie, on ne sût néanmoins se refuser aucune dépense de luxe.

Je pense comme lui et, repoussant une de ces dépenses de luxe qu'il condamnait, je reprends la proposition qu'il avait signée de concert avec quatre membres du Cabinet. *(Très bien! Très bien! Applaudissements.)*

M. DE FREYCINET. — Je viens demander au Sénat de ne pas adopter la proposition de l'honorable M. Buffet, qui aboutirait, en fait, au rejet de l'Exposition elle-même.

M. le Commissaire général et M. Bouvard vous démontreront, en effet, qu'à l'heure présente le temps ferait défaut pour étudier un nouveau projet.

M. BUFFET. — Qu'on reporte l'Exposition à 1901.

M. DE FREYCINET. — Il serait, d'ailleurs, en présence des adhésions nombreuses venues de la part des puissances étrangères, très difficile de se renfermer dans les limites indiquées par M. Buffet.

Par suite des travaux entrepris depuis 1889 sur la rive gauche, on n'y pourrait plus disposer que de 90 hectares au lieu de 96, et c'est là un espace qui serait tout à fait insuffisant en raison de l'affluence beaucoup plus considérable des exposants et des produits étrangers.

M. BUFFET. — Ce n'est pas l'avis de M. le Président du Conseil.

M. DE FREYCINET. — Je n'ai pas à discuter ici une opinion émise à la Chambre des députés, par un membre de cette Assemblée, à une époque où, n'étant pas à la tête du Gouvernement, il n'avait pu envisager dans tout son ensemble et tous ses détails la grande entreprise sur laquelle nous délibérons.

M. BUFFET. — Il était président de la Commission.

M. DE FREYCINET. — Je n'ai pas la prétention, Monsieur Buffet, de vous amener à changer d'avis. Votre opinion est déjà formée, ainsi que le prouve le dépôt de votre proposition. Les collègues auxquels je m'adresse sont surtout ceux qui, sans enthousiasme pour le projet, sont cependant résignés à le voter. Je voudrais leur persuader qu'il mérite une adhésion plus empressée et plus chaleureuse.

Il semblerait vraiment que le principe des Expositions universelles soit, aux yeux de certains, quelque chose d'artificiel et de factice.

M. BUFFET. — Personne ne dit cela.

M. DE FREYCINET. — Il semblerait qu'en proposant l'Exposition de 1900, le Gouvernement ait agi par une sorte de fantaisie et de caprice.

Mais, Messieurs, si l'on veut se reporter à la genèse des Expositions, on est frappé de constater que cette idee n'est pas récente, qu'elle ne date même pas de la fin du siècle dernier, et qu'elle semble être la conséquence naturelle, inévitable, de la liberté de l'industrie et des progrès qui ont été réalisés.

Et si, à l'époque dont je parle, on ne voyait pas, il est vrai, d'Expositions industrielles, on voyait du moins des Expositions artistiques, et cela par ce fait que l'industrie subissait de telles entraves que les industriels ne pouvaient songer à regarder ce que faisaient leurs voisins et qu'ils osaient à peine regarder ce qu'ils faisaient eux-mêmes.

Tous les gouvernements, le premier Empire, la Restauration, le Gouvernement de juillet, tous ont mis en honneur les Expositions. Ils considéraient qu'elles étaient tellement utiles, qu'elles s'appropriaient si bien au génie national, que ces Expositions se sont succédé d'abord de 5 ans en 5 ans.

Ainsi, Messieurs, en 1855, l'Empire, et je le dis à son honneur, eut la pensée de faire une Exposition internationale, que les nouveaux moyens de communication rapide rendaient plus applicable.

L'Angleterre déjà nous avait précédés, et depuis lors combien avez-vous vu d'Expositions internationales en France et dans tous les pays!

Ne ressort-il pas de cet exposé que les Expositions répondent aux besoins modernes, aux progrès de l'industrie?

M. BUFFET. — Personne ne dit le contraire.

M. DE FREYCINET. — Alors, Monsieur Buffet, si vous ne dites pas le contraire, vous devriez favoriser un projet d'Exposition.

M. BUFFET. — Je demande la parole.

M. DE FREYCINET. — Or, je prétends que les restrictions que vous voulez apporter à celui-ci rendraient l'Exposition impossible.

Je crois donc, Messieurs, vous avoir montré le rôle des Expositions depuis un siècle. Je crois qu'elles favorisent un rapprochement, non seulement entre les producteurs, mais entre les peuples et qu'elles sont un bien pour la civilisation. *(Très bien! Très bien!)*

Maintenant, j'ai entendu dire que, depuis un certain nombre d'années, les puissances étrangères semblaient abandonner à la France la charge des Expositions.

Cela est vrai; l'Angleterre notamment, depuis sa dernière Exposition internationale de 1871, a renoncé à en avoir d'autres. Elle a été la première à entrer dans cette voie.

Mais il me semble que nous pourrions trouver dans son abstention une explication des plus flatteuses pour notre amour-propre et que, si les nations semblent tendre moins qu'auparavant nous suivre sur ce terrain, c'est qu'elles reconnaissent facilement la supériorité du génie français et sa variété d'aptitudes dans toutes les branches. *(Très bien! Très bien!)*

Enfin, un autre motif encore de croire au succès de notre Exposition est dans le charme incomparable de notre capitale. Paris n'est pas seulement une ville de plaisir, mais un foyer intellectuel que l'on est heureux de voir de près. *(Très bien ! Très bien !)*

Quant à la date, d'accord avec M. Buffet, je reconnais que cette période de onze ans est un peu courte.

Mais je crois que cette période n'est pas fatidique et qu'elle a plutôt été commandée par les événements.

A propos de l'Exposition de 1878, M. Le Play a fait allusion à la vie du grand patriote dont la pensée était sans cesse tournée sur l'objectif que vous connaissez; et il semblait invoquer cette parole pour combattre d'une manière générale toutes les Expositions.

Eh bien! en 1878, l'Exposition fut en grande partie adoptée sur l'initiative de Gambetta, qui voulait que la France donnât la preuve éclatante qu'elle était toujours vivante, et qu'elle aspirait de plus en plus à reconquérir dans le monde la place qui lui appartient légitimement. *(Très bien ! Très bien*

A mon sens, l'Exposition universelle de 1878 donc eu de très grandes et très heureuses conséquences pour le prestige du nom français. *(Très bien ! Très bien !)*

En parlant de l'Exposition de 1889, on a affecté de dire qu'elle n'avait été qu'une sorte de kermesse on a même abusé de cette expression.

Ne pensez-vous pas, cependant, Messieurs, qu'il y avait dans cette Exposition toute autre chose. *(Très bien ! Très bien !)*

Croyez-vous qu'il était alors indifférent pour France qu'un grand nombre d'étrangers vinssent, en face du merveilleux spectacle qu'elle leur a offert, se retremper avec nous dans la commémoration d'une date unique qui marqua une si grande et, à tant d'égards, une admirable époque dans l'histoire de la France et de l'humanité. *(Très bien! Très bien !)*

Etait-il indifférent aussi qu'à l'occasion de ces glorieux souvenirs, notre pays imprimât dans l'esprit de l'Europe et du monde, en même temps que la preuve de sa force et de sa puissance, une foi nouvelle dans son avenir ? *(Très bien! Très bien!)*

Croyez-vous enfin qu'en 1900, au seuil du siècle qui s'ouvrira alors et qu'éclaireront, à son aurore, les derniers et les plus lumineux rayons du siècle qui finit, il sera davantage indifférent pour la France de donner à l'univers entier une nouvelle et très haute idée de sa civilisation, de ses ressources, et surtout de sa très grande force intellectuelle et morale ? *(Très bien! Très bien!)*

Pour moi, Messieurs, je ne puis penser qu'une Assemblée telle que celle-ci se refuse à adopter un projet qui, pour notre pays, comportera d'aussi importants avantages et dont l'exécution lui fera un si grand honneur. *(Très bien! Très bien !)*

Si, comme je l'espère, vous le votez, nos successeurs, lorsque l'Exposition de 1900 aura, et j'en suis certain, justifié notre confiance, nos successeurs, dis-je, ne pourront manquer de vous féliciter et de vous bénir d'en avoir assuré la réalisation et le succès. *(Très bien! Très bien! et applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.)*

M. BUFFET. — Je n'ai qu'un mot à répondre et il a trait à un fait personnel.

L'honorable président de la Commission, répondant à une interruption que j'avais eu le tort de faire, a dit qu'il n'avait pas la prétention de me convertir à son opinion.

A quelle opinion ? lui demanderai-je. *(Très bien ! très bien ! à droite.)*

S'agit-il de l'utilité des Expositions ? Jamais je ne l'ai contestée.

En rappelant la date des diverses Expositions, en a cité celle de 1849, alors que j'étais Ministre de Commerce.

Permettez-moi de faire observer que ce ne fut point alors ma faute si les produits étrangers ne furent pas admis à cette Exposition.

Je pourrais même rappeler que j'adressai alors aux Chambres de commerce une circulaire pour leur demander leur avis sur l'admission des produits étrangers à cette Exposition.

Toutes les Chambres de commerce firent une réponse négative, à l'exception d'une seule qui adhéra au principe de l'admission, mais sous la réserve que l'on exclurait de l'Exposition les produits se rattachant à l'industrie particulière qu'elle représentait. *(Rires.)*

Pour moi, j'étais alors, comme aujourd'hui, acquis aux idées protectionnistes. Eh bien ! je dois à la vérité de dire que l'on reprocha alors à ma circulaire de dissimuler les plus noirs desseins contre l'industrie française.

En tous cas, le souvenir que je viens de rappeler prouve jusqu'à l'évidence que je ne suis pas un ennemi des Expositions universelles. Je pense seulement qu'en tout il y a une mesure. *(Très bien ! Très bien !)*

Je ne vois nullemement, je tiens à le répéter, la nécessité de dépenser 100 millions pour l'Exposition universelle, lorsqu'en dépensant la moitié moins on pourrait en avoir une très belle. Rien ne serait, en effet, plus facile si l'on renonçait à la construction de ces nouveaux palais, qui sera si coûteuse.

S'il ne s'agissait que de constructions provisoires, il resterait un temps plus que suffisant. A Londres, le Palais de Cristal fut construit très vite. *(Très bien !)*

Lorsque l'honorable M. Méline soutint l'opinion que je défends, il était Président de la Chambre des Députés. Plusieurs des Ministres actuels, alors qu'ils n'étaient pas Ministres, défendaient la même opinion. Elle a pour elle la raison et le bons sens. C'est pour cela que je demande au Sénat de vouloir bien l'adopter. *(Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs.)*

M. le Ministre du Commerce. — En transformant une question nationale en une question gouvernementale, l'honorable M. Buffet s'est efforcé d'opposer à l'opinion du Cabinet celles des Ministres actuels lorsqu'ils n'étaient pas encore membres du Gouvernement.

M. Buffet me paraît avoir ainsi déplacé la question.

Depuis l'époque dont il a parlé, des faits nouveaux se sont produits.

Certes, rien n'est plus honorable que de conserver au pouvoir les opinions que l'on a professées dans l'opposition et le respect même qui, pour vous tous, s'attache au nom de M. Buffet en est une preuve. *(Très bien ! Très bien).*

Mais il ne s'agit pas ici de doctrines et d'opinions politiques.

Il s'agit purement et simplement d'une question d'ordre pratique.

Nous avons soutenu à la Chambre, au nom de certains intérêts régionaux, qu'une Exposition restreinte nous semblait préférable à une Exposition générale.

Les représentants d'autres régions ont réclamé inversement une Exposition très étendue, très complète, embrassant toutes les manifestations de l'activité nationale et internationale.

Entre les deux systèmes, la Chambre a fait son choix. Elle a opté pour le second.

Quelque opinion que nous ayons soutenue à une certaine heure, nous ne pouvons pas, maintenant surtout que nous sommes devenus le Gouvernement, faire abstraction de l'opinion contraire et de la volonté nettement exprimée par la Chambre.

La manière de voir qui a prévalu était aussi défendable, aussi respectable que celle dont nous nous étions faits les défenseurs à l'origine. Il ne nous appartient pas d'interdire l'accès de l'Exposition projetée à une partie de ceux qui veulent y occuper une place, qui la réclament avec insistance, et qui, du reste, ont fait triompher jusqu'ici leur conception.

Donc, nous ne nous opposons plus à l'idée d'une Exposition générale. Au contraire, nous l'acceptons.

Elle se défend d'ailleurs fort bien.

L'ancienne conception française était d'exhiber, à intervalles plus ou moins longs, les produits de notre industrie et de convier l'étranger à venir les contempler. Nous n'allions pas chez les autres ; nous les appelions chez nous. *La France reste chez elle*, disions-nous, comme on dit dans la vie courante sur les invitations.

Cette conception n'est plus de mode de nos jours. Il faut désormais que nous allions chez les autres ; j'entends par là que nous portions sur le territoire de l'étranger, comme Scipion jadis portait la guerre sur le sol de l'ennemi, le théâtre de la lutte industrielle et commerciale.

Mais avant que nous soyons outillés pour ce genre nouveau d'opérations, avant que nos négociants soient tout à fait en mesure de s'ouvrir et de conquérir de nouveaux débouchés extérieurs en dépit de la concurrence de leurs rivaux, il s'écoulera encore du temps.

D'ici là, la seule manière de gagner du terrain, et même de nous défendre, est d'appeler largement les étrangers à voir ce qui se fait chez nous, et d'étudier dans des Expositions organisées au cœur de la France ce que font les productions du dehors.

Ainsi se justifie le projet d'une Exposition très étendue pour l'année 1900.

D'ailleurs, tout progresse. Nous n'en sommes plus au temps de l'Exposition de 1849, que l'honorable M. Buffet a pu voir au début de sa carrière d'homme d'Etat ; nous n'en sommes plus au temps des Expositions de 1855, de 1867, de 1878. L'Exposition de 1889 elle-même est dépassée.

Hier, nous assistions à celle de Chicago, qui se déroulait sur des espaces immenses, beaucoup plus étendus que tout ce que nous pouvons organiser à Paris. Demain peut-être dans d'autres pays, nous verrons d'autres exhibitions aussi vastes, sinon davantage.

Nous sommes donc entraînés à faire grand à notre tour, plus grand qu'on n'avait encore fait en France. Impossible de sortir de là.

Pas d'Exposition, cela peut se discuter. Mais du moment que la question est posée entre une Exposition de sélection et une grande Exposition internationale, à l'heure actuelle on ne peut plus hésiter.

Le Gouvernement vous demande donc d'accepter le projet qu'il vous présente, et il espère que, sous réserve de la discussion des détails, vous en voterez le principe sans hésiter. *(Approbation.)*

M. le Président. — La discussion générale est close.

Je consulte le Sénat sur le projet de résolution de M. Buffet, qui constitue une motion préjudicielle.

Il est procédé au scrutin public.

A la majorité de 184 voix contre 60 sur 244 votants, la proposition de M. Buffet est repoussée.

Le Sénat décide qu'il passe à la discussion des articles.

M. le Président. — Je mets aux voix l'article premier. il est ainsi conçu :

« Est approuvée la convention passée le 18 novembre 1895 entre le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, représentant l'Etat, d'une part, et le Préfet de la Seine, représentant la Ville de Paris, autorisé par délibération du Conseil municipal du 13 juillet 1895, d'autre part, ladite convention ayant pour objet la participation financière de la Ville à l'Exposition universelle de 1900. »

M. Halgan. — La propriété du grand palais de l'Exposition doit être donnée à l'Etat, tandis que le petit palais est laissé à la Ville de Paris. Mais pour ce grand palais, le sol reste la propriété de la ville de Paris et les constructions seules deviennent la propriété de l'État. Il y a là une situation anormale. Et je demande à M. le Ministre du Commerce de vouloir bien engager, avec la Ville de Paris des pourparlers afin que la totalité des palais, sol et construction, deviennent propriété de l'Etat.

M. Henri Boucher, *Ministre du Commerce.* — Actuellement pour le Palais de l'Industrie, le sol appartient à la Ville de Paris, et les constructions appartiennent à l'Etat et il y a eu une sorte d'assimilation à l'égard du nouveau palais.

Mais je m'engage à ouvrir des négociations afin d'obtenir la propriété complète pour l'Etat ainsi que le demande M. Halgan.

M. Halgan. — Vous faites des concessions à la Ville de Paris ; c'est le cas d'obtenir la cession du terrain.

M. le Ministre. — Des négociations sont à intervenir sur ce point.

L'article premier est mis aux voix et adopté.

Les articles 2, 3 et 4 sont adoptés.

M. le Président. — Je donne lecture de l'article 5. Il est ainsi conçu :

Art. 5. — Les dépenses de l'Exposition, y compris les intérêts des avances qui seraient demandées à la Banque de France, sont limitées aux ressources fournies par la subvention de la Ville, le produit de l'émission, la participation financière de l'Etat et les recettes accessoires, telles que produit des concessions, des locations et de la revente des matériaux. »

M. Blavier. — Je ne comprends pas comment, pour assurer l'équilibre entre les dépenses et les recettes, on fait intervenir le produit de la revente des matériaux. Ce n'est, en effet, que très longtemps après que les dépenses auront été effectuées, qu'on saura quel est le montant de ce produit.

M. Picard, *Commissaire du Gouvernement.* — L'article 5 a été inscrit sur le projet par analogie avec ce qui avait été fait dans les lois antérieures sur les Expositions. Il se borne, en effet, à reprendre des dispositions qu'on trouve déjà dans ces diverses lois,

Quant au projet spécial qui préoccupe l'honorable M. Blavier, je lui répondrai d'une manière très simple en lui disant que le produit de la revente des matériaux sera évalué, d'une manière évidemment approximative, mais aussi exacte que possible, et que c'est sur le chiffre de cette évaluation que seront basés nos calculs pour l'établissement des dépenses,

L'article 5 est mis aux voix et adopté.

Les articles 6 à 10 sont successivement mis aux voix et adoptés.

M. Edouard Millaud. — Avant le vote sur l'ensemble, je désirerais, d'accord avec M. le Ministre du Commerce, adresser une question au Gouvernement. J'ai été encouragé par un grand nombre de mes collègues à la lui poser.

Il ne s'agit pas de l'Exposition elle-même, mais d'un point qui s'y rattache, et excite le même genre d'intérêt.

Je veux parler de la Cour des Comptes, et je désirerais savoir si les visiteurs étrangers qui pénétreront dans l'Exposition par la porte triomphale de la place de la Concorde seront exposés, en 1900, à voir encore ce palais en ruines. *(Très bien ! Très bien !)*

M. Scheurer-Kestner. — Vous avez raison, c'est honteux.

M. Edouard Millaud. — Ces marques d'assentiment me confirment dans la pensée que je suis bien en ce moment l'interprète de mes collègues.

En 1878, nous venions de faire tant d'efforts pour le relèvement du pays que nous étions excusables de n'avoir pu encore reconstruire le Palais de la Cour des Comptes. En 1889, nous étions déjà impardonnables de l'avoir laissé en ruines ; en 1900 nous serions vraiment coupables.

Je sais, Messieurs, toutes les difficultés du problème. On avait d'abord proposé de vendre le terrain, et on avait peut-être raison. On a voulu ensuite y édifier un palais. Enfin, et ce dernier projet est entre les mains de M. le Ministre des Finances, on a proposé d'y reconstruire la Cour des comptes. M. le Ministre m'a dit tout à l'heure que le projet était prêt, et qu'en se hâtant un peu, il serait possible de le faire aboutir.

Si l'on ne pouvait faire l'aménagement intérieur, il serait du moins loisible de donner au monument l'aspect extérieur qu'il doit avoir. *(Très bien ! Très bien !)*

M. Boucher (Vosges), *Ministre du Commerce.* — Messieurs, au nom de M. le Ministre des Finances je viens donner au Sénat l'assurance que l'une des préoccupations du Gouvernement a été de songer aux moyens de faire disparaître ces ruines attristantes. Et, en dépit des amateurs des forêts vierges de la Cour des Comptes, nous prenons l'engagement que, avant 1900, ces ruines auront disparu.

Lorsque l'honorable M. Millaud nous parlait d'un projet déposé entre les mains du Gouvernement, j'avais envie de lui repondre : non seulement un projet, mais plusieurs projets dont l'étude est déjà assez avancée.

En tout cas, le Gouvernement prend l'engage-

ment de réaliser la disposition de ces ruines l'aménagement de la Cour des Comptes dans des conditions normales.

Je serais heureux, et le Gouvernement serait heureux en même temps que la cicatrice disparaîtra, la maladie sociale qui l'a produite disparaissent également. *(Très ! très bien !)*

M. Boulanger. — Je voudrais ajouter que M. le Ministre des Finances m'a personnellement affirmé sa résolution dans ce sens, et je crois que le Gouvernement rendra ainsi un grand service à l'administration judiciaire et à l'intérêt public.

Je remercie donc le Gouvernement de ses déclarations.

M. Bardoux. — J'ai deux questions à poser à M. le Commissaire du Gouvernement et à l'architecte en chef de la Ville.

La première, qui n'a pas grande importance, est celle-ci :

Assurera-t-on pendant la durée des travaux les Expositions annuelles et en particulier le Salon ?

Je pense que, sur ce point, il serait facile de s'entendre.

La seconde question a plus de gravité.

Nous sommes fiers de cet ensemble de monuments magnifiques qui s'étendent du Louvre à la place de l'Étoile.

Je ne veux pas y toucher, mais il y a un cadre à cet admirable tableau ; ce sont ces splendides massifs d'arbres.

Le projet actuel fait une emprise importante sur les Champs-Elysées, et je désirerais obtenir du Gouvernement l'engagement qu'après 1900 il ne sera pas fait de concessions de terrains pour l'établissement de nouveaux palais, concessions de nature à diminuer ces massifs.

Je me souviens que, après 1870, lors de l'incendie des Tuileries, lorsqu'il fut question d'ouvrir un nouveau jardin sur l'emplacement du palais, on nous demanda de mettre le terrain en vente par lots dans le but d'élever des maisons de rapport.

Nous écartâmes ces demandes ; mais, Messieurs, la pierre aime la pierre, et je redoute que, après la construction de ces deux nouveaux palais, on ne vienne vous demander la permission d'ouvrir de nouveaux restaurants, cafés, spectacles.

Voix diverses : Non ! non !

M. Bardoux. — Je suis heureux de ces protestations, mais je demande à l'architecte en chef de la Ville et à M. le Commissaire du Gouvernement de me rassurer à ce sujet. *(Très bien ! Très bien !)*

M. Picard, *Commissaire du Gouvernement.* — L'honorable M. Bardoux a bien voulu me poser deux questions.

La première a trait au Salon qui, actuellement, se tient au Palais de l'Industrie. Dans le projet d'Exposition qui vous est soumis, le Palais de l'Industrie disparaissant, où mettra-t-on le Salon.

Le nouveau palais construit, les difficultés sont écartées, et tous les artistes sont d'accord pour reconnaître qu'il sera mieux aménagé que l'ancien.

Reste la période transitoire.

Dans le plan primitif, les travaux devant être commencés au début de 1896, il avait été convenu que les galeries ne seraient démolies qu'au fur et à mesure de la construction d'une galerie nouvelle dans le palais nouveau, de telle sorte qu'il n'y aurait aucune interruption.

Par suite de retard indépendant de la volonté du Parlement, subi par le vote du projet de loi, ce plan devra être quelque peu modifié, les travaux ne pouvant être entrepris qu'à la fin de 1896.

Cependant, le Gouvernement m'autorise à affirmer que toutes les mesures nécessaires seront prises pour donner satisfaction à l'honorable M. Bardoux.

Je prie le Sénat de s'en rapporter à la sollicitude du Gouvernement *(Très bien ! Très bien !)*

La seconde question a trait aux édicules qui déshonorent les Champs-Elysées.

Je dois dire que cette question serait mieux posée à la Ville.

Vous le savez, la Ville a reçu la concession des Champs-Elysées, sous la seule condition qu'ils demeureraient à l'état de promenade.

En tous cas, notre sentiment se traduit déjà par un acte, puisque le plan adopté fait disparaître l'un des établissements dont se plaint M. Bardoux, le restaurant Le Doyen.

M. Bardoux. — Je n'incrimine pas celui-là plus que les autres.

M. le Commissaire du Gouvernement. — Parfaitement, mais cela signifie que si le Gouvernement ne peut prendre sur ce point un engagement formel, il est du moins absolument disposé à user de son influence auprès de la Ville de Paris afin d'obtenir satisfaction pour le vœu exprimé par M. Bardoux. *(Très bien! Très bien!)*

M. Reymond. — Je voudrais adresser à M. le Commissaire général une simple question sur un point déterminé.

Lorsque je faisais partie de la Commission supérieure, je critiquai comme excessive la largeur de 100 mètres que l'on voulait donner au pont qui devait être construit.

Depuis lors on a beaucoup réduit cette largeur puisqu'il ne serait plus question que d'un pont de 40 à 45 mètres.

Si le pont est ainsi réduit, il pourra en résulter une notable économie dont l'État ne se plaindra pas. Ne pourrait-on l'augmenter encore en ne donnant au nouveau pont que la largeur de 32 mètres qui est la largeur moyenne des ponts de Paris.

Pour l'époque de l'Exposition l'on pourrait faire, comme on l'avait fait en 1878 pour le pont d'Iéna un encorbellement provisoire qui porterait à 50 mètres la largeur du nouveau pont, tout en permettant, l'Exposition finie, de revenir à un pont de proportions plus normales. *(Très bien! très bien! sur plusieurs bancs.)*

M. Alfred Picard, *Commissaire du Gouvernement.* — Il est exact que tout d'abord il avait été question de construire sur la Seine un pont ayant une largeur de 100 mètres.

Mais en présence des observations qui furent présentées, il fut réduit à 60, puis à 50 ; c'est sur ce dernier chiffre que porte la prévision de dépense.

M. Reymond demande de réduire la largeur du pont à une trentaine de mètres. Je répondrai qu'il ne s'agit pas d'un pont comme les autres, mais d'un pont destiné à faire une promenade unique des Champs-Elysées et de l'Esplanade des Invalides.

Un pont ordinaire serait donc beaucoup trop étroit. *(Très bien! Très bien!)*

Toutefois, je prends note des observations que M. Reymond vient de présenter avec la haute compétence qui lui appartient. *(Très bien! Très bien!)*.

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix et adopté.

La séance est levée à cinq heures et demie.

SCRUTIN

sur le projet de résolution de M. Buffet, relatif à l'Exposition universelle de 1900

Nombre des votants	240
Majorité absolue	121
Pour l'adoption	57
Contre	183

Le Sénat n'a pas adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Audiffret-Pasquier (duc d'), Audren de Kerdrel.

Bayol, Béjarry (de), Benazet. Bernard. Bernot. Biré (Alfred). Bizot de Fonteny. Blavier. Blois (comte de Blois). Bourganel. Brun (Lucien). Buffet.

Carné (marquis de). Chesnelong. Clamageran.

Darbot. Delpech. Drouhet (Théodore). Dumon. Dutreil (Paul).

Espivent de la Villesboinet (général comte). Fresneau.

Gailly. Girard (Deux-Sèvres). Gouin. Grivart. Guibourg de Luzinais. Guyot.

Halgan (Emmanuel). Haugoumar des Portes. Huon de Penanster

Lacave-Laplagne. Lamarzelle (de). Lareinty (baron de). Le Breton. Le Cour Grandmaison. Le Play (Albert). Le Provost de Launay.

Maillé (comte de). Marcère (de). Martel (Édouard). Merlet. Montesquiou-Fézenzac (duc de) Ollivier (Auguste).

Pajot. Pénicaud. Poriquet.

Saisy (Hervé de). Sal (Léonce de). Savigny de Montcorps (comte de).

Teisserenc de Bort. Théry. Thévenet,

Veron (amiral). Villegontier (comte de la).

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Allègre. Allemand. Arago (Emmanuel). Astor

Baduel. Barbedette. Barbey. Barodet. Bastide. Baudens, Belle. Béral. Billot (général). Bisseuil. Blanc (Philippe). Bonnefoy-Sibour. Borriglione. Bouilliez (Achille). Boulanger (Ernest). Briens. Brothier. Bruet. Brugnot. Brunet. Brunon. Brusset. Buvignier.

Cabart-Danneville. Calvet. Camescasse. Camparan. Casabianca (de). Casimir-Perier (Paul). Cazot (Jules). Chadois (colonel de). Chaix (Cyprien). Chantemille. Chiris. Chovet. Claeyes. Cochery (Adolphe). Coillot. Combes. Constans. Cordelet. Cordier. Cornil. Coste. Courcel (baron de). Couteaux. Cuvinot.

Danelle-Bernardin. Dauphin. Deandrels. Decauville (Paul). Dellestable. Delobeau. Demoulins de Riols. Denoix. Denormandie. Depreux. Déprez (André). Desmons. Dethou. Develle (Edmond) Drumel. Dufoussat. Dulac. Dupouy. Dupuy (Jean) Durand. Durand-Savoyat (Emile). Dusolier (Alcide).

Fabre (Joseph). Fallières. Farinole. Fayard. Faye. Forest (Charles). Fougeirol. Fousset. Francoz. Freycinet (de). Frézoul. Fruchier.

Gadaud. Gaillard (Gilbert). Gallier. Garran de Balzan. Gauthier. Géry-Legrand. Girard (Alfred). Girault. Godin (Jules). Gomot. Goujon. Gravin. Grévy (Albert). Grévy (général). Guérin (Eugène). Guindey.

Halléguen. Hamel (Ernest). Haulon. Hébrard (Adrien). Hérisson. Hugot (Côte-d'Or).

Isaac.

Jouffrault.

Laboé (Léon). Labiche (Émile). Labiche (Jules). Labrousse. Laporte. Laurens. Lavertujon (André). Lecomte (Maxime). Lefèvre (Alexandre). Legludic. Lelièvre. Le Royer. Lesouëf. Lesueur (Georges). Levrey. Lourties. Luro.

Macherez. Magnin. Mazeau. Millaud (Édouard). Milliard. Mir. Morel. Morellet.

Nioche.

Parissot. Paul Gérente. Pauliac. Pauliat. Pazat. Peaudecerf. Peytral. Poirrier (Marne). Poirrier (Seine). Ponlevoy (Frogier de). Pradal. Prevet.

Rambaud (Alfred) Ranc. Ratier. Régismanset. Rémusat (Paul de). Rey (Edouard). Reymond. Ringot. Roger. Rolland. Rouland. Rousseau (Creuse).

Saint-Prix. Saint-Romme. Salomon. Savary. Scheurer-Kestner. Scrépel. Spuller.

Tassin. Taulier Thézard (Léopold). Thurel. Tillaye. Tirman, Tolain. Trarieux. Tribert Trystram. Turgis.

Velten. Verninac (de). Villars (Édouard). Villard. Vinet.

Waddington (Richard).

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM, Anglès.

Bardoux, Barrière, Barthe (Marcel). Bérenger. Berthelot.

Challemel-Lacour. Chauveau (Franck).

Demôle. Deschanel. Devès (Paul). Duchesne-Fournel. Dufay.

Fleury (Paul). Folliet. Froment.

Garrisson. Gayot (Emile) (Aube). Guichard (Jules). Guyot-Lavaline.

Jacques. Jacques Hébrard. Japy (général). Krantz.

Lavergne (Bernard). Leroux (Aimé). Loubet.

Malézieux. Maret. Marquis. Martin (Félix). Mercier. Monier. Monis (Ernest). Monsservin. Munier.

Oudet. Ouvrier.

Perras.

Rousseau (Finistère). Roussel (Théophile).

Sébline. Silhol. Soustre.

Vignancour. Vissaguet. Voisins-Lavernière (de). Volland.

Waldeck-Rousseau. Wallon.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Caduc. Combescure. Diancourt. Huguet. Leporché. Rozière (de).

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants	244
Majorité absolue	123
Pour l'adoption	60
Contre	184

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.



BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

AU BON MARCHÉ

PARIS MAISON ARISTIDE BOUCICAUT PARIS

Avant l'inventaire annuel

ACTUELLEMENT

SOLDES

DE FIN DE SAISON

COUPES, COUPONS ET OBJETS CONFECTIONNÉS

Largement diminués de prix

OCCASIONS HORS LIGNE A TOUS NOS COMPTOIRS

A LA

MÉNAGERE

20, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS

GRANDE EXPOSITION

D'AMEUBLEMENTS

pour Villas et Jardins

20, Bd Bonne-Nouvelle, Paris

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

Papier à Cigarettes

JOB

HORS CONCOURS

PARIS 1889

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

ACTUELLEMENT

SOLDES

DE

Fin de Saison

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CHRISTOFLE ET Cie.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* HENRI GAUTIER

3e Année. — Nos 57-58. *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5-20 Août 1896.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ			DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF	Prix du Numéro : 40 centimes		
Annonces	la ligne	2 fr. 50	HENRI GAUTIER	ABONNEMENTS	Paris. . . . . Un an.	8 francs
Avis et Communications	—	3 fr. »	12, rue Cambon, Paris		Départements —	9 —
Réclames	—	5 fr. »			Etranger. . . —	10 —

Le Concours des Palais des Champs-Élysées. — Le Rapport de M. Pascal, membre de l'Institut

AVIS

A l'occasion des vacances, le journal L'EXPOSITION UNIVERSELLE ne paraîtra que deux fois pendant les mois d'août et de septembre.

Le Numéro présent portera donc les dates des 5 et 20 août ; le numéro suivant, les dates des 5 et 20 septembre.

POUR LA FRANCE

Après des péripéties sans nombre, dont quelques-unes ne furent pas exemptes de ridicule, voici donc ébauchée la grande œuvre de l'Exposition de 1900. Comme le disait avec tant de bonne grâce M. Henry Boucher, ministre du commerce, tout le monde, désormais, doit travailler avec acharnement pour donner à cette manifestation encyclopédique de l'aurore d'un siècle nouveau un éclat supérieur à celui de ses brillantes devancières.

Il ne s'agit plus de savoir si on est pour ou contre le principe des Expositions. La France a accepté le combat; à tout prix, il lui faut vaincre. Pour cela, elle a besoin du concours unanime des bonnes volontés.

D'ailleurs, et nous sommes heureux de le constater dans ce journal, qui n'eut d'autre ambition que le succès final, c'est le sentiment qui domine partout. Comment en serait-il autrement, alors que les pays étrangers mettent à régler leur participation à ce tournoi un empressement des plus flatteurs ?

Il ne se passe pas de semaine sans que M. Alfred Picard ne reçoive la visite d'un envoyé d'une puissance. Hier c'était le Portugal ; aujourd'hui c'est l'Espagne. Bientôt, toutes les nations susceptibles de participer à notre Exposition auront défilé dans le cabinet du Commissaire général.

Dès maintenant, on peut remarquer que tous les pays demandent des emplacements considérables et que la plupart sont disposés à édifier, sur les bords de la Seine, un pavillon spécial. Ce ne sont plus comme en 1889, les industries seules qui exposeront, mais les États prendront également une part officielle à cette lutte internationale.

Si importantes sont les surfaces demandées qu'on sera certainement obligé de les réduire. En effet, la superficie totale de l'Exposition a été arrêtée, et il serait aujourd'hui difficile de l'étendre. Non seulement on ne dispose pas de terrains adjacents, mais encore il est nécessaire de ne pas imposer aux visiteurs de trop longues courses à travers palais et galeries. Dans l'espèce, les intérêts des exposants et du public ne sont pas contradictoires. Aussi faut-il espérer que tout sera réglé à la satisfaction générale.

En ce qui concerne la préparation matérielle de l'Exposition, tout marche également à souhait. Si le public ne voit pas encore les maçons à l'œuvre, il n'y a pas lieu de s'impatienter. A quoi bon ouvrir, à cette heure, de vaste chantiers que les gelées forceraient à abandonner des mois entiers ?

Tout a été méthodiquement prévu et calculé pour être prêt à l'heure fixée par la loi pour l'ouverture des portes de l'Exposition. On a divisé l'ensemble des travaux à accomplir en trois « campagnes ». Et nous ferons connaître, en temps utile, le programme détaillé de cette grande entreprise. En raison de l'esprit éminemment scientifique des hommes qui président aux destinées de l'Exposition, on peut compter qu'ils produiront l'effort nécessaire pour réaliser mathématiquement le plan qu'ils se sont tracés.

Entre toutes, l'œuvre la plus importante sera l'édification des deux palais des beaux-arts, la construction du pont monumental dans l'axe des Invalides et le percement de la nouvelle avenue du Siècle qui complétera de si heureuse façon l'admirable perspective des Champs-Elysées.

Ce sera là, à la fois le don de joyeux avènement de l'Exposition de 1900 et le souvenir qu'elle laissera aux générations futures, car ces choses ont un caractère durable. On se souvient, en effet, que toutes les autres parties de l'Exposition seront essentiellement provisoires.

Ainsi que nous l'annonçons plus loin, l'enquête d'utilité publique est ouverte pour la construction du nouveau pont. Très prochainement s'ouvrira aussi une enquête pour la transformation des berges de la Seine qui recevront divers palais et notamment les pavillons des puissances étrangères.

Pour les deux palais, les architectes désignés travaillent, sous la direction de M. Ch. Girault, à dresser le plan définitif. Dans un délai relativement bref, l'administration prendra possession des terrains et le premier coup de pioche pourra enfin être donné. Peut-être nous sera-t-il permis d'émettre une espérance artistique.

Nous formons des vœux pour que les architectes désignés entre tous par le concours dotent Paris de monuments dignes de sa splendeur et prennent la revanche de l'architecture. Si glorieux dans toutes les branches de l'activité humaine, notre siècle est peut être indigent en matière d'architecture. Quels sont les monuments susceptibles d'une admiration sans mélange produits depuis la Révolution ? Va-t-on parler du Louvre de Visconti, de l'Opéra ou du Trocadéro ? L'architecture a été mise en défaut par la science de l'ingénieur. A celle-là de prendre sa revanche. L'occasion solennelle lui en est offerte. Dieu veuille qu'elle ne la laisse pas échapper.

Quand sera-t-on appelé à construire un édifice aussi important et dans un lieu si favorable à l'harmonie des ensembles et à la beauté des lignes ? On ne peut juger encore des plans arrêtés ; mais tout porte à croire que M. Girault et ses éminents collaborateurs, MM. Thomas, Deglane et Louvet, sauront s'inspirer du cadre merveilleux formé par les Tuileries, la Concorde, les Invalides et les Champs Élysées, dotant ainsi le dix-neuvième siècle d'une belle œuvre d'architecture.

Cela s'ajoutant au succès moral et matériel de l'Exposition, cette entreprise si ardemment combattue aura été féconde pour la bonne renommée de la France laborieuse à travers le monde.

HENRY GIRARD.

LE NOUVEAU PONT

AVIS D'ENQUÊTE

sur le projet de construction d'un pont sur la Seine dans l'axe de l'esplanade des Invalides

Le public est prévenu qu'une enquête sera ouverte, du lundi 17 août au jeudi 17 septembre 1896, sur un projet dressé en vue de la construction d'un pont sur la Seine, dans l'axe de l'esplanade des Invalides.

En conséquence, les pièces de ce projet sont déposées à l'Hôtel de Ville, à Paris (bureau des Travaux publics du département et des communes), tous les jours, de 11 heures à 5 heures, excepté les dimanches et jours fériés.

Toute personne intéressée est invitée à consigner ses observations sur les registres qui seront ouverts, à cet effet, à l'endroit ci-dessus désigné.

Paris, le 12 août 1896.

Le Préfet de la Seine,
J. DE SELVES.

Le Secrétaire général de la Préfecture,
BRUMAN.

L'ALLEMAGNE
ET L'EXPOSITION DE 1900

Nous donnons, ci-dessous, à titre de document, l'appréciation d'un journal de Berlin, sur la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1900 :

Le journal bismarckien, les *Hamburger Nachrichten*, commentant les articles de certains journaux français, à propos de la visite éventuelle de Guillaume II à l'Exposition de Paris en 1900, ne croit pas à la possibilité d'une réconciliation avec la France. Il déplore les avances faites comme préjudiciables à la dignité de l'Allemagne.

Il est regrettable, dit-il, que l'Allemagne ait accepté l'invitation de participer à l'Exposition, surtout au moment où la visite du Czar à Paris fait espérer une revanche aux journaux français les plus modérés.

Nouvelles et Échos

Quand commencera-t-on les travaux de l'Exposition ?

Plusieurs de nos confrères assurent que le premier coup de pioche sera donné vers le 15 septembre.

Il est, en effet, dans les intentions de M. le Commissaire général et de M. Bouvard, directeur général des travaux, d'ouvrir le plus tôt possible les chantiers sur le Cours la Reine.

Mais il faut compter maintenant avec la présence prochaine du Czar, à Paris, et il serait peu opportun de bouleverser les Champs-Elysées au moment où notre hôte impérial est appelé à les parcourir, plusieurs fois par jour, dans le courant d'octobre.

Il serait au contraire très intéressant pour lui de les voir tels qu'ils sont, pour qu'il pût établir une comparaison avec les Champs-Élysées de 1900.

Il était utile d'envisager cette considération, et nous croyons savoir que le Commissariat général, d'accord avec le Gouvernement, a l'intention de surseoir, jusqu'après la visite du Czar, à tous travaux qui entraveraient la circulation dans Paris, ou qui pourraient modifier sa physionomie actuelle.

On prête même à M. Henry Boucher, ministre du commerce, le projet de demander au Czar et à l'Impératrice de donner le premier coup de pioche aux chantiers de l'Exposition de 1900.

Le couple impérial présidant à l'inauguration de cette œuvre de paix, l'idée assurément ne serait pas banale.

***

Nominations pour l'Exposition de 1900 :

M. le Docteur Gilles de la Tourette vient d'être nommé médecin en chef de l'Exposition.

M. Edmond Moreau est définitivement chargé du contentieux de l'Exposition de 1900.

***

M. Bouvard, directeur général des services d'architecture de l'Exposition, a été victime, la semaine dernière, d'un accident, qui, hâtons-nous de le dire, pour rassurer ses nombreux amis, n'aura heureusement aucune suite.

En descendant l'escalier de sa propriété de Marly, M. Bouvard a fait une chute qui a déterminé une légère foulure du pied gauche.

Quelques jours de repos ont suffi, et M. Bouvard a pu reprendre le cours de ses travaux ordinaires.

M. Bouvard passe la belle saison à Marly depuis son mariage. Il a, en effet, épousé la fille d'un notaire de Marly.

Lui-même est originaire de Saint-Jean-de-Bournay, en Dauphiné.

A Marly, la famille de M. Bouvard, qui habite la villa patrimoniale, vit fort simplement. Elle y est très estimée et aimée.

***

L'approche du premier tirage des Bons de l'Exposition, qui aura lieu le 25 août prochain, avec l'éblouissante perspective d'un gros lot de 500,000 francs et de divers autres d'une réelle importance, encourage les retardataires qui, regrettant de ne pas en avoir souscrit lors de l'émission, s'empressent aujourd'hui d'en acheter à la Bourse.

Comme nous l'avons d'ailleurs exposé, la combinaison est très ingénieuse.

Elle permet à tout acheteur d'un modeste titre de vingt francs de participer à la fois à vingt journées de visite à l'Exposition, à des réductions notables dans les prix de transport en chemin de fer ou dans les entrées aux salles de spectacle de toute nature contenues dans l'enceinte de l'Exposition, enfin et surtout à l'attrayante perspective de se réveiller un beau jour à la tête d'une fortune de 500,000 francs ou même seulement de 100,000 francs.

Ce revirement est indiscutable ; non seulement la hausse du titre sur le marché de Paris le prouve, mais les grands établissements de crédit de notre place constatent depuis quelques jours, dans leurs succursales et chez leurs correspondants les plus éloignés, une recrudescence de demandes telle que l'entier classement de ces bons est bien près d'être achevé.

Nous ne pouvons donc qu'engager nos lecteurs, désireux de bénéficier des nombreux avantages attachés à ces bons et de prendre part au tirage du 25 août, de se précautionner dès à présent en s'adressant soit au Crédit foncier, soit au Crédit lyonnais, soit enfin à une des grandes maisons de banque de Paris. Tous ces importants établissements financiers ont des succursales en province.

***

A la suite de conférences avec M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition, M. Madeira-Pinto, directeur général des postes et des télégraphes du Portugal, a fait connaître les surfaces nécessaires dans chaque groupe aux exposants de son pays.

M. le marquis de Villalobar, secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, commissaire général de la section espagnole, a eu également plusieurs entretiens avec M. Picard et sera bientôt en mesure de lui indiquer les superficies dont son gouvernement désirerait avoir la disposition.

CONCOURS
POUR LA
Construction des deux Palais aux Champs-Élysées

Rapport *sur les opérations du jury par M. Pascal, membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils.*

La consultation ouverte par le ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes sur le plan général de l'Exposition universelle de 1900 ayant confirmé la direction dans la pensée de créer une large avenue faisant suite à un pont, dans l'axe de l'esplanade des Invalides, pour rattacher l'entrée sur l'avenue des Champs-Elysées aux attractions de la rive gauche pendant la grande solennité et pour relier ensuite plus directement ces deux quartiers de la ville, la démolition du palais de l'Industrie a été décidée, non sans émotion pour ceux qui, depuis 1855, y ont trouvé un abri pratique, commode, se prêtant par ses dimensions, ses proportions, la similitude monotone de ses points d'appui, ses larges accès, ses ouvertures dans tous les sens, ses grands escaliers, aux destinations les plus variées.

C'est : notre Salon annuel, dont la répétition ne lasse pas la curiosité, le concours hippique, rendez vous de toutes les élégances; les concours agricoles, horticoles ; les expositions de bestiaux, celles de la Société des arts décoratifs ; les exhibitions : l'une relative à l'électricité, qui a tant contribué à la vulgarisation de cette science nouvelle ; d'autres relatives à tant d'industries spéciales, auxquelles le grand public venait s'instruire mieux qu'aux expositions universelles, sur leurs origines et sur leur développement.

Ce palais à tout faire a vu de bien grandes fêtes et bien des personnages maintenant historiques, des distributions de récompenses d'allure gigantesque, des exécutions musicales colossales; il nous a servi de vaste grenier à provisions, de magasin de décors, de musée des colonies, de caserne, d'écurie, d'abri précieux pendant ce long siège de Paris. Nos petits conscrits y sont venus bruyamment pendant tant d'années prendre part avec gaieté au tirage au sort ! Grandes agglomérations, services publics exceptionnels dans les circonstances critiques, — la guerre et la paix, — cette vaste enceinte se prêtait à tout abriter, et elle pouvait en outre offrir à l'occasion des petits coins aux expositions délicates de l'art de la femme, aux œuvres de bienfaisance, à tant de manifestations de l'effort ou de la bonté, qu'il serait plus facile de dire à quoi elle n'a pas été utile que d'énumérer les services qu'elle a rendus.

C'est de ce vieux serviteur qu'il faut se débarrasser, et sa vie de monument n'a pas été bien longue, car plus d'un parmi nous se peut souvenir de l'inquiétude que sa construction avait fait naître lorsque le carré Marigny, où on faisait la petite guerre, a cessé d'être à la disposition de nos troupiers, comme plus tard les grandes expositions les ont chassés du Champ-de-Mars pour le champ de manœuvres d'Issy.

Ce n'est pas une vaine lamentation historique qui a dicté à votre rapporteur ces souvenirs rétrospectifs.

En énumérant les bons offices rendus par une construction dont on ne pouvait pas louer les formes architecturales au même titre que les bonnes dispositions du plan, il avait surtout en vue de fournir l'amplification du programme donné aux concurrents dans la nouvelle consultation que l'administration de l'Exposition de 1900 vient de demander à la sagacité, à l'ingéniosité, au talent de nos artistes.

Sa première préoccupation, en passant à l'appréciation de ce qui a été demandé à l'heure actuelle, à l'explication des résultats obtenus, à la reproduction des impressions formulées par le jury, doit être maintenant de rendre un nouvel hommage aux grandes ressources de l'école française, chaque fois qu'on lui demande la solution de quelque grand problème architectonique.

Malgré la brièveté du temps, malgré l'importance excessive des dessins, importance qui a peut-être privé le concours de la participation de compétiteurs trop occupés pour pouvoir se donner entièrement, comme au temps de la jeunesse et des études, à une besogne matérielle de si longue haleine, les concurrents sont venus nombreux, et beaucoup de grande notoriété.

Il faut savoir un gré tout particulier à ces lutteurs, en pleine possession de la faveur publique, d'une autorité justifiée que rien d'ailleurs ne pouvait entamer, qui n'ont pas craint d'engager pour ainsi dire toute une carrière en se mesurant sur des avant-projets avec des adversaires ardents et jeunes qui avaient à peine à risquer un sacrifice éventuel d'amour-propre dans le cas d'un échec pour une aventure aussi brillante.

Il importe d'insister sur les qualités d'ensemble de l'exposition, où nous avons eu le regret de laisser tant de projets remarquables sans récompense, cela surtout pour éviter au public une fausse interprétation de la délibération, prise à l'unanimité, qui a précédé tout vote : à savoir, que, quel que fût le résultat du classement des œuvres, on était d'accord qu'aucun projet ne pouvait être réalisé tel quel, et qu'une refonte s'en imposerait.

Ce n'était à aucun titre l'expression d'une indifférence pour la qualité des œuvres exposées ; car

l'ensemble du concours ne le cédait pas aux grandes manifestations d'art qui ont laissé leur souvenir dans la mémoire des architectes de notre génération.

Avant d'entrer dans le détail des compositions, votre rapporteur tâchera de dégager ce qui, par la répétition des solutions, doit être considéré comme acquis au futur projet, comme devant être retenu, observé, comme étant le résultat tangible et précieux d'une nouvelle consultation qui a mis tant d'imaginations en mouvement.

La grande avenue à percer, fort large et pas très longue, pourrait, devrait céder un peu de terrain pour un grand avant-corps central, ou pour une avancée générale du grand palais, et, conséquemment, du petit, puisque l'axe est immuable, cela pour des raisons que nous déduirons tout à l'heure, si on ne peut modifier légèrement le terrain bizarre, sorte de jeu de patience sur lequel a eu à s'exercer l'ingéniosité des concurrents. On sait que cette forme compliquée, résultat d'une étude antérieure, d'un tâtonnement général, permettant d'assurer que tout ce qui était demandé au programme pouvait y tenir renfermé, était dû en grande partie aux restrictions inquiètes et très légitimes du Conseil municipal pour ne pas laisser abattre des arbres, au soin qu'avait la direction de l'Exposition de n'empiéter que le moins possible par ses masses de pierre sur les espaces ombrés qui font le charme de notre belle promenade des Champs-Elysées.

Cette réserve a ses limites, qui sont celles où de telles préoccupations nuiraient à la réalisation dans de bonnes conditions de la grandiose transformation à laquelle on s'est décidé, transformation définitive, exclusive de toute idée de provisoire, devant apporter la contribution la plus parfaite à l'embellissement de la cité. Ne prît-on pour point de comparaison que le programme de la dépense, il ne faut pas qu'une objection secondaire puisse être regrettée dans l'élaboration des projets nouveaux; il serait inexcusable que les palais reconstruits fussent inférieurs en quoi que ce fût à ceux qui nous ont été laissés par des expositions antérieures. C'est bien assez déjà qu'ils puissent porter le même vice originel de la hâte avec laquelle on devra procéder une fois de plus à leur préparation et à leur exécution.

Or, pour tous les concurrents, il y a eu une grande difficulté à placer les escaliers nécessaires près de l'entrée, et c'est l'insuffisance d'épaisseur de l'espace devant contenir la grande piste qui en est cause : nous le signalerons dans les divers projets.

Toutes les solutions, dont quelques-unes sont charmantes et très bien inventées, pour faire communiquer le hall principal avec le premier étage, soit à ses extrémités, soit à son centre, en face de l'entrée, ne peuvent se substituer à cette exigence du public entrant dans l'édifice et cherchant immédiatement, pendant le Salon notamment, le moyen d'accéder au premier étage s'il veut commencer par visiter les galeries de peinture sans traverser l'exposition de sculpture, ou, à l'heure de la sortie, quand il cherche le moyen d'évacuation le plus rapide et le plus rapproché du milieu. Une avancée du motif central seulement, contenant les escaliers y pourvoirait.

Si on admettait un épaississement général du terrain délimitant le corps de bâtiment tout entier, on pourrait aussi en profiter pour imposer une largeur suffisante aux galeries de la grande nef, car, pour tous ceux qui ont eu souci de conserver à la piste du concours hippique la largeur minima actuelle, l'obligation s'est imposée de réduire un peu la facilité de circulation sur ces galeries dont nous n'avons entendu personne demander la suppression. L'hypothèse de balcons entre travées, suffisante au point de vue décoratif, serait sans doute peu admissible pour le cas des grandes foules.

Ce n'est pas, il est vrai, en vue des grandes foules que les palais seront aménagés dans leur état définitif, après qu'ils en auront subi l'épreuve en 1900. Si nombreux que soient les visiteurs du Salon le dimanche; si grande affluence qu'il y ait aux solennités du cheval et de l'attelage; si suivies que soient ces expositions variées où la spéculation vient ajouter son contingent, ce n'est pas proprement la foule grouillante, inconsidérée, quelquefois brutale qu'on se propose d'y appeler, celle pour laquelle les grands hangars vitrés, les larges abris aux points d'appui rares, où l'on peut tout organiser parce que tout est temporaire et sans lendemain, sont suffisants et même indispensables.

Nous ne devons pas oublier les termes du programme qui découlent de la pratique acquise au palais de l'Industrie. Dans le voisinage de cette promenade élégante, il faut que les expositions soient dignes, soient d'une allure artistique; que le public, tout le public, s'y sente pris dans cette atmosphère de distinction qu'il subit dans les vieux musées et qui lui impose une sorte de respect, et surtout le respect des œuvres, si nécessaire quand il s'agit d'objets précieux comme ceux qu'on met à sa portée.

Il y a donc intérêt à ce que les espaces soient vastes; il n'y en a pas à ce qu'ils le soient trop. La variété des aspects, les perspectives, doivent compter avec les expositions mêmes. Aussi ne saurait-on trop féliciter tous les concurrents, tant parmi ceux qui ont eu la bonne fortune d'une récompense que parmi les artistes distingués qu'on n'a pas osé honorer d'une mention, qui ont ouvert une large perspective dès l'entrée, qui ont rompu avec l'impression regrettable du palais de l'Industrie où la vue est bornée par l'horloge traditionnelle et où l'effet de la grande nef ne prend toute sa valeur qu'à l'une ou à l'autre de ses extrémités. Le plan en T récompensé par la première prime et par la seconde se retrouve souvent dans les concours; il constitue une idée originale qu'il faut retenir, considérer comme acquise et développer dans le projet d'exécution.

Cette disposition, qui n'était sans doute pas prévue dans l'étude sommaire faite sous les auspices de la direction pour se rendre compte des espaces, repousse au fond la salle des concerts ou la rejette de côté, soit pour ce dernier parti, comme dans le projet de M. Esquié, dont l'œuvre pleine de verve n'a pu rester au nombre des récompensées; soit, comme dans celui de M. Louvet, à l'une des extrémités des branches qui s'étendent sur l'avenue d'Antin. Une troisième solution, celle de MM. Deglane et Binet, la laisse au fond, dans l'axe. Le jury donnera plutôt son approbation à la combinaison qui affranchira dans sa complète autonomie la salle des concerts, pour éviter toute gêne réciproque au fonctionnement simultané des locaux d'exposition et d'audition. Ce point a particulièrement besoin d'être élucidé, car plusieurs des concurrents, et non des moins intéressants, ont interprété cette salle de concert comme un beau salon où l'on pourra aussi bien faire autre chose que de la musique. M. Thomas, auteur de la troisième prime, lui attribue une place et une disposition qui tiendraient plutôt à en faire le cadre de ces orchestres inévitables dans les expositions courantes, qui attirent le public autant que les objets exposés. Nous croyons bien traduire l'impression du jury en émettant l'idée qu'une salle de concerts doit être faite en vue de sa destination, et que traitée comme une salle à plusieurs fins elle risquerait de ne satisfaire bien à aucune. Son existence à part dans l'ensemble du palais n'exclurait d'ailleurs pas l'installation indispensable en d'autres points des orchestres si appréciés des flâneurs parisiens; mais la conséquence en serait de laisser se dérouler directement jusqu'à l'avenue d'Antin l'ensemble des salles et salons d'exposition divisibles ou accessibles de diverses façons, avec entrée ou sortie postérieure, avec emplacements pour l'administration, pour les commissions, les salles de réunion, les bureaux des diverses sociétés ou exploitations auxquelles le palais doit donner asile.

Cette continuité des espaces utilisables pour l'exposition de la peinture influe donc tout spécialement sur le choix de l'emplacement de la salle des concerts. Elle est une garantie pour qu'une surface au moins équivalente à celle dont jouit actuellement le Salon, lui soit affectée. Si l'on peut déplorer parfois cette extension continue — contre laquelle on a peine à réagir — du nombre des œuvres de peinture à exposer, rien ne fait prévoir qu'il puisse ou doive diminuer, et l'on ne trouve pas dans beaucoup de projets une place plus grande que celle dont on dispose dans le palais actuel. La sculpture trouvera toujours des espaces suffisants dans la grande nef, surtout si celle-ci est augmentée de l'aile perpendiculaire qui a été l'objet de l'innovation signalée plus haut.

Le concours hippique réclame au moins l'équivalent de sa piste actuelle : il faut la lui donner. Le résultat du concours en a démontré à peu près la possibilité, à condition de ne pas laisser trop d'épaisseur aux galeries qui l'encadrent, ce qui concorde avec des proportions convenables pour les salles de peinture au premier étage et pour des salles utilisables et suffisamment éclairées pour le rez-de-chaussée.

Dans les diverses combinaisons de plans qui se sont produites, quelques concurrents ont traité absolument le rez-de-chaussée en soubassement, songeant surtout à sa transformation pendant quelques semaines, en écuries ou en dépôts pour les caisses et l'outillage. Ils conduisent directement le visiteur aux salles de peinture à un niveau légèrement supérieur à la grande nef. Cette disposition serait d'un bel effet, particulièrement noble, digne, grandiose même; elle simplifierait la question des escaliers, mais on y perdrait vraiment trop de place, et l'opinion du jury se montre nettement favorable à la conservation des deux étages dont la superposition se prête avec plus de souplesse aux besoins qui se sont traduits jusqu'ici et à ceux que l'imprévu peut faire naître. De plus, un premier étage en sous-sol serait sans doute rendu nécessaire, et c'est ce qui n'existe pas dans le palais actuel, soit pour la production de l'éclairage électrique, malgré l'inconvénient de la fumée et de la trépidation, soit pour tels engins mécaniques ou autres que l'avenir nous tient en réserve, soit pour l'emmagasinage du matériel encombrant des expositions, soit même encore pour des écuries, avec les précautions nécessaires.

Toutes les questions qui précèdent relèvent essentiellement du plan du grand palais. Il y a peu à dire de celui qui lui fait face de l'autre côté de l'avenue. Il s'agit d'un musée de petite dimension. Que l'on constitue avant tout aux Champs Elysées un édifice avenant, se présentant bien sous toutes ses faces, corrigeant avec habileté, avec adresse, les irrégularités de la forme extérieure du terrain qu'on lui a attribué, c'est tout ce que demandait ce programme qui ne pouvait être que très libre : chacun a pu avec raison l'interpréter à sa fantaisie.

La répétition pour cet autre édifice du motif faisant saillie sur le palais principal, combinaison admissible à la rigueur, n'est rien moins qu'indispensable.

Le jury, ayant été utilement consulté pour savoir s'il entendait conseiller le parti demi-circulaire adopté par plusieurs concurrents en une disposition qu'on peut comparer à celle du palais de l'Institut, à l'extrémité du pont des Arts, tout en reconnaissant le charme de cette combinaison gracieuse, semble avoir accusé sa préférence pour la façade droite, qu'on voit notamment dans la première prime, dans le projet de M. Girault. Le frontispice demi-circulaire donne un air de place, particulièrement séduisant en sortant du grand palais, au large espace qui les sépare; il fausse peut-être cette sensation d'avenue qu'il est nécessaire de maintenir pour guider l'œil vers le fond du décor, vers ce dôme des Invalides en faveur duquel, pour une grande partie, tous ces changements à vue vont s'opérer, et pour éviter ce vague dans les formes, cette indécision dans les perspectives de ville que produisent les trop grands espaces, témoin la place du Carrousel avec ses jardins de remplissage.

Quant au reste, à la répartition des salles dans le plus petit des deux édifices; quant aux espaces intérieurs découverts qu'il comprendra, aux effets à en obtenir, — pourvu que la variété y préside, que les dimensions en soient justes, l'éclairage assuré, — on peut dire que le plan y a une bien moins grande importance que les diverses façades au milieu des quinconces des Champs-Elysées. Le goût, la noblesse et la distinction des formes, la séduction et la grâce qui doivent en revêtir les portiques, les vestibules, les escaliers, telles sont les qualités qui importent pour l'accompagnement des salles destinées à contenir les œuvres triées des artistes modernes.

Nous essayerons maintenant de dégager un enseignement utile, pour la composition du grand projet définitif, de la comparaison des compositions primées; heureux si nous pouvons formuler en des affirmations assez générales ces appréciations individuelles qui relèvent autant du domaine du sentiment que de la justification logique.

Tout ce qui avait le caractère provisoire, fes-

toyant, décoratif à l'excès, tout ce qui rappelait trop la fête internationale, l'improvisation hâtive et amusante, mais dont les résultats sont rapidement démodés, était signalé avec défaveur pendant vos séances. Les exemples précédents des palais de fer ou de pierre qu'on démolit sans regret, après en avoir admiré pourtant en leur fraîcheur l'accord avec la destination brillante et éphémère ; les indications formelles du programme, qui vise des édifices définitifs, durables, à destination haute et digne après leur utilisation pour ainsi dire accidentelle pendant une Exposition dont on ne peut pas dire si elle ne sera pas la dernière ; cette union que l'on conseillait d'obtenir avec les belles dispositions qui constituent la place de la Concorde, tous ces faits, tous ces avis, se sont trouvés en harmonie avec les appréciations unanimes des membres du jury constitué pourtant avec des éléments d'origine si diverse.

S'il importe que des entrées multiples facilitent aux jours exceptionnels l'accès de la foule dans ces édifices de goût et d'élégance, rien ne justifierait qu'on les caractérisât par des ouvertures énormes en largeur et en hauteur, ainsi qu'on peut encore l'admettre pour les orifices béants où il semblerait que s'engouffrent à de certains jours tous les habitants d'une ville, sans parler des apports des trains de plaisir et des arrivages de l'étranger. La foule du concours hippique, celle de nos Salons n'a pas besoin d'un appel extérieur extraordinaire qui plaît à l'entrée des expositions industrielles et commerciales.

Il faut en tout cas que ces entrées monumentales participent de l'architecture dont elles forment le centre, qu'elles y soient liées, associées, qu'on ne les sente pas étrangères aux motifs qu'elles contribueront à régler dans leur majestueuse ordonnance.

Ce dernier mot « ordonnance », qu'il est difficile à un architecte de ne pas employer pour désigner cette tenue générale qui règle et accorde tous les membres d'une composition entre elles et en associe les éléments les plus disparates pour leur conserver l'unité des œuvres magistrales, cette ordonnance a guidé nombre des concurrents à décorer tantôt les deux ailes, tantôt même la partie centrale de leur façade de colonnades rappelant celles de la place de la Concorde et du Louvre.

Gênées pour la plupart par l'exiguïté du terrain, plaquées au premier étage contre les murs lisses d'un musée de peinture sans ouvertures, si elles n'ont pas de profondeur — et c'est le cas pour la plupart d'entre elles — si elles n'ont pas d'issues résultant logiquement de la constitution du plan, si elles n'ont pas de fonction, ces galeries se présentent en contradiction avec ce qui fait l'essence même de toute combinaison architectonique devant tirer ses éléments décoratifs des entrailles du sujet. Et pourtant cet arrangement traditionnel a trouvé deux solutions si belles à Paris, qu'on sentait cemme un courant instinctif porter une partie du jury à désirer en voir une fois de plus une application, au risque d'une répétition (qu'il ne faudrait en tout cas pas amoindrie) de ces beaux exemples.

Nous avons souvenir que pareil phénomène s'était produit lors de ce lointain concours de l'Opéra où, à la seconde épreuve, une colonnade aussi étant demandée, le motif en fut renouvelé, transformé de façon à devenir un nouveau modèle à proposer à l'admiration des générations futures. Mais jamais « loggia » n'avait été plus justifiée.

Il ne faudrait pas que, sous la pression d'une réminiscence, l'originalité qu'on est en droit d'exiger d'une pareille création pût être compromise. En maintenant ce desideratum d'une galerie extérieure, le jury formule bien énergiquement qu'elle offrira toutes les conditions d'utilité éventuelle, d'ampleur, de circulation, que doivent présenter ces fastueuses décorations, soit au premier étage pour les visiteurs, soit au rez-de-chaussée pour les promeneurs, soit en une haute ordonnance embrassant les deux étages.

Nous avons revu nombre de dômes, quelques-uns gigantesques, de dimension horizontale et verticale. Votre rapporteur croit être bien l'interprète des opinions qui se sont fait jour à leur sujet en en proscrivant ce qu'ils pourraient avoir d'excessif, soit pour l'effet intérieur, soit pour la silhouette vue des Champs-Elysées et de la Seine. Quelques-uns se présentaient avec de grandes ouvertures verticales, ce qui changerait quelque peu l'éclairage de plein air auquel nous a habitués, pour la sculpture, la longue pratique du comble vitré du palais de l'Industrie ; les autres étaient seulement des coupoles de verre d'une unique épaisseur, avec tous les inconvénients de passage d'eau, de danger de chute et d'entretien coûteux qui se manifestent dans les grands halls à vitrage simple ; et ceci va nous servir de transition pour traiter en outre du caractère à donner aux vastes salles à construire sur le plan en T qui avait la faveur générale.

La hâte d'une esquisse à réaliser à si courte échéance pour les concurrents nombreux qui ne s'étaient pas mis à l'œuvre sur des renseignements officieux et approximatifs avant l'ouverture du concours a porté plus naturellement sur les coupes. Les meilleurs projets ne sont pas exempts de critique à cet égard. Quelques essais réussis ont montré qu'on pouvait considérer la grande salle comme autre chose qu'un abri également convenable pour un marché, pour une gare ou pour une salle d'exposition à tout faire. Tout en admettant que la monotone et paisible répétition des points d'appui du palais de l'Industrie ait été une des conditions favorables des adaptations si diverses dont il a subi la torture, l'affirmation nette du programme que la destination principale de l'édifice était l'exposition annuelle des artistes vivants établit que des parois verticales fixes délimiteront les salles destinées à la peinture, celles-ci ne devant recevoir leur jour que du haut.

De là découle la possibilité de traiter les grands abris comme des salles de forme arrêtée et non point comme les hangars affectés aux expositions quelconques, et la probabilité de l'application de ces doubles vitrages à plafonds, à voussures, à coupoles, à motifs variés ne montrant pas simplement l'ossature extérieure et ses verres de remplissage. Les conditions de la circulation pour l'entretien, de la ventilation et celles du chauffage éventuel, peut-être de l'éclairage pour le soir, y trouveraient leur solution aussi bien que le fonctionnement des stores, des velums, de tous les moyens pratiques à tenter pour répartir une lumière égale et diffuse dans ces vastes espaces que le soleil visitera sous des inclinaisons et avec des orientations diverses ; et, de plus, on pourra songer à composer ces salles pour elles-mêmes, non pas seulement pour ce qu'elles seraient exposées à contenir, mais sans que ces dernières conditions de leur existence aient pourtant à en souffrir. Parois verticales, arrangements des parties hautes concourraient à leur ensemble et permettraient d'en faire quelque chose qui, n'ayant pas eu peut-être encore d'équivalent par les dimensions, porterait la caractéristique d'un monument gigantesque, à destination précise et bien de son temps.

Nous n'avons garde d'oublier, en essayant de traduire les appréciations qui se sont manifestées pendant les visites du jury et en y ajoutant peut-être involontairement nos préférences personnelles, que le rez-de-chaussée doit servir à des expositions dont il est impossible de préciser la nature et auxquelles il faut laisser leur liberté d'installation, et qu'il ne doit être en rien inférieur en souplesse au palais de l'Industrie pour le concours hippique, par exemple, et pour le concours agricole. Tous les dessous de l'exposition de peinture, en fonction même de l'étroitesse du terrain, peuvent recevoir de la lumière et de l'air ; il convient, croyons-nous, qu'il soit même dit qu'elles en doivent recevoir, pour que stalles et étables provisoires se placent et s'enlèvent avec rapidité et dans des conditions de confort et de convenance pour lesquelles la longue expérience des Champs-Elysées servira de règle et de base. Nous avions déjà, à propos du plan, traité trop longuement peut-être des conditions de commodité des espaces à répartir pour ces usages multiples et impossibles à prévoir intégralement. C'est du parti décoratif à espérer dans les belles salles à créer que nous avons été amenés à en parler de nouveau.

Il n'y a rien à dire des effets à obtenir des moyens d'accès d'un étage à l'autre. Le concours nous a montré toutes les variétés d'escaliers : ceux que la pratique du palais des Champs-Elysées a fait déployer dans les grands halls et les atriums ; ceux qui s'étendent au milieu des salles en en variant les aspects et en se prêtant à des arrangements de galeries utilisables encore en expositions, ceux qu'enferment des pavillons ; ceux qui constituent des dégagements secondaires nécessaires partout, surtout parce que la répartition, la complication, la séparation forcée des organes du nouveau plan se prêteraient aisément à des expositions séparées ou partielles auxquelles la grande unité, la simplicité du palais de l'Industrie ôtait une forte part d'imprévu.

Le jury ne paraît avoir aucun avis à donner sur ce qui, en cette matière, est du domaine de l'art et de la fantaisie.

Nous en avons fini avec les considérations d'ordre général, avec les résumés de conversations se formulant en conseils ou en injonctions que le jury devait faire entendre à l'administration qui va avoir la lourde tâche de réaliser ses desiderata.

On souhaite un ensemble puissant, digne d'un des plus beaux programmes qui puissent être confiés à des artistes et du pays qui invite une fois de plus toutes les nations à lui confier les plus utiles et les plus belles de leurs œuvres dans un cadre qui ne fléchisse pas devant elles.

Notre effort pour résumer ce qui a été suggéré par le concours et ce qu'on en peut tirer nous a fait retarder, après avoir rendu un hommage général à la vitalité d'une école qu'un nombre relativement important de concurrents ont pu représenter, l'appréciation des différents projets présentés. Peut-être aurait-il mieux valu procéder inversement ; mais une part plus large aurait été à faire à la critique qui ressort des feuilles que je viens de vous lire, et votre rapporteur a cru qu'il vous traduirait mieux l'impression générale du jury en faisant maintenant surtout ressortir les hautes qualités qui lui ont fait récompenser ceux-là seuls dont ce rapport peut vous parler, après avoir témoigné du regret de ne pouvoir rechercher, en tant de beaux dessins où elles se trouvent, nombre d'idées ingénieuses, nobles et nouvelles qui ont disparu dans les cruelles opérations imposées à son fonctionnement impartial.

Le procès-verbal des séances dira les dates, les heures employées à l'examen individuel et collectif des projets.

Nous sommes arrivés à ce point où, après une première élimination des œuvres sans valeur, après une mise hors concours des projets qui s'étaient affranchis des conditions du programme, après une seconde élimination qui avait atteint des dessins de la plus grande importance — non sans que le sentiment du chagrin à imposer à des artistes si méritants ait retenu tels des membres du jury sur la limite d'un vote défavorable — neuf projets pour le grand palais avaient été retenus et six seulement pour le petit, auxquels sont venus s'en ajouter le lendemain deux autres qui laissaient des regrets à des collègues émus de voir tant de talents abandonnés.

Dans l'ordre de leur inscription, restaient à apprécier par bulletins de vote au scrutin secret :

Pour le grand palais.

MM. Paulin.
Thomas.
Louvet.
Girault.
Esquié.
Tropey-Bailly.
Gautier.
Blavette.
Deglane et Binet.

Pour le petit palais.

MM. Cassien-Bernard et Cousin.
Toudoire et Pradelle.
Girault.
Larche et Nachon.
Esquié.
Mewès.
Blavette.
Deperthes père et fils.

C'est à ce moment qu'est intervenue la déclaration, à l'unanimité des votants, au nombre de 40, qu'aucun des projets exposés pour le grand palais n'était — tel quel — susceptible d'exécution et que l'administration devrait en diriger la refonte pour l'œuvre définitive.

Il ne convenait point que cette indication donnée après coup pût sembler une défaveur pour celui que le hasard du vote allait faire sortir le premier.

C'est seulement après cinq tours de scrutin que M. Louvet fut désigné par 21 voix.

La seconde prime donna lieu à deux tours de scrutin et MM. Deglane et Binet obtinrent 22 voix.

La troisième échut à M. Thomas, par le même nombre de suffrages.

Trois tours de scrutin furent nécessaires pour assurer à M. Girault le quatrième prix par 21 voix, et deux tours pour le cinquième à M. Tropey-Bailly par 28 voix.

Restaient non classés : MM. Paulin, Esquié, Gautier et Blavette.

Le jury ne crut pas qu'il était digne du talent, de la valeur, de la situation acquise de nos distingués confrères de leur accorder une mention honorable. Et pourtant, ces vaincus d'une lutte si sérieuse méritent que nous leur accordions, avec l'expression de regrets unanimes, quelques lignes pour glorifier le talent dépensé, et que nous commencions par eux l'étude rapide qui doit laisser un souvenir dans ce rapport.

Sans tracé, sans croquis, c'est donner une impression bien vague après avoir signalé dans un projet des portiques extérieurs trop plats, sans issue, que de louer la belle et grande ordonnance, l'unité de style, la sûreté de goût des façades et leur pondération, malgré un peu de hors d'échelle au motif central et un dôme malheureux. Le parti du plan de M. Paulin comportait au delà d'un grand salon, après la traversée de la piste, un atrium destiné à la sculpture précédant la salle de concerts au fond. Les escaliers, judicieusement placés en dehors de la circulation, étaient un peu petits ; les dessous à rez-de-chaussée peu éclairés ; mais un plan logique et simple concordant avec des façades et des coupes très ordonnées et méthodiques constituait un digne ensemble.

Tout autres étaient les qualités de M. Esquié. Un plan brillant reliait en un grand tout continu, depuis la nouvelle voie jusqu'à l'avenue d'Antin, la série des salles d'exposition. La volonté de cette non-interruption au premier étage s'y accuse même par le trop large tablier de pont faisant face à l'entrée et séparant le motif de la piste de la seconde salle qui va rejoindre les galeries au fond. Par une disposition très exceptionnelle, M. Esquié n'avait pas hésité à rejeter à droite de cette salle les concerts et à gauche les cafés et restaurants. Avec son entrée spéciale sur les Champs-Élysées, jonction ou disjonction des galeries de peinture, la salle de concerts n'interrompt point, ne gêne à aucun titre. C'est une interprétation très plausible du programme. Les escaliers de départ, cette pierre d'achoppement de beaucoup de plans, sont laissés à découvert dès l'entrée, un peu au hasard d'une étude ultérieure, derrière un motif gigantesque d'entrée composé d'un arc immense dont on peut critiquer l'exagération, mais où un rappel des motifs latéraux ramène cependant une unité et, dans tous les cas, cette verve exubérante répandue à profusion sur tout l'ensemble des façades avec un goût très sûr.

Chez M. Gautier, le plan est fort logique, clair et très brillant. La salle de concerts a été rejetée au fond, à gauche, sur l'avenue d'Antin, laissant ainsi s'étaler avec aisance la succession des salles d'exposition. Un atrium nettement séparé de la piste et dont l'entrée est flanquée d'escaliers pratiques, mais sans effet peut-être, occupe le centre de la partie de jonction entre l'exposition de l'avenue d'Antin et le grand monument. Il fournit à rez-de-chaussée un passage libre entre les Champs-Elysées et le Cours-la-Reine. La façade est de petite allure et laisserait quelque difficulté d'association entre l'échelle du motif central et les ailes sur lesquelles il s'appuie. Le grand mur du musée du premier étage est un peu maigre de décor, mais il accuse avec sincérité la destination et le mode d'arrangement des salles, et l'idée d'établir des portiques extérieurs à rez-de-chaussée, pour servir d'abri aux promeneurs, compenserait par son effet décoratif l'inconvénient d'obscurcir les salles de l'étage inférieur.

La composition de M. Blavette avait été fort remarquée par la franche simplicité de son grand parti, comprenant une piste terminée par deux absides demi-circulaires, une large et puissante colonnade à l'extérieur, surmontant une galerie d'attente pour les queues à rez-de-chaussée, des escaliers très amples, une salle de concerts, trop vaste peut-être, de forme ovale, reliant ou séparant, comme on voudra, la partie du fond du palais principal. Ses façades très homogènes par la rentrée de la même grande ordonnance accusaient latéralement des rondeurs trop analogues peut-être pour ne pas produire une certaine sensation de monotonie. On avait trouvé superflu le dôme élevé sur le motif central de l'avenue d'Antin. L'ensemble des grandes qualités de volonté, de netteté de ce projet n'a pu le sauver et l'associer aux projets que le jury a honorés d'une récompense, pour les raisons que nous allons nous efforcer de résumer brièvement.

C'est son plan qui a valu à M. Louvet de prendre la première place, non sans une lutte serrée, à laquelle nous avons fait allusion plus haut, avec des artistes plus séduisants ou plus puissants. C'est que la création d'une branche perpendiculaire à la grande piste, de même composition qu'elle, constitue une idée simple, grande et pratique ; qu'elle permet de relier en une tranquille unité toute l'exposition et toutes les parties du palais jusqu'à cet atrium de fond sur l'avenue d'Antin, avec une sorte de parti pris simpliste qui a sacrifié la communication entre les deux ailes et qui même a été jusqu'à faire disparaître l'administration et ses services importants. La salle de concerts, judicieusement placée à l'extrémité droite du bâtiment du fond, a son autonomie complète, ne gêne et n'est gênée à aucun titre et peut être indifféremment reliée ou séparée dans les grandes circonstances. Les coupes sentent la hâte d'une improvisation rapide ; elles n'apportent guère de contribution à la recherche du caractère spécial et nouveau qu'il faudrait trouver pour ces grands vaisseaux. M. Louvet mettait en sous-sol tout un grand service d'écuries.

Les façades, d'une bonne tenue, bien réglées, manquent de puissance ; le décor du rez-de-chaussée en est pauvre dans les ailes, et les portes d'entrée, matériellement très insuffisantes, devraient être entièrement remaniées pour acquérir l'ampleur et l'effet qu'on doit attendre de pareils accès : un des plus beaux motifs à traiter dans une telle œuvre.

Pour que les grands escaliers, bien placés en avant du plan, trouvent leur place, il a fallu remonter un peu tout le terrain réservé à la piste et faire subir une faible diminution à l'espace compris entre celui-ci et la ligne de bâtiments de l'avenue d'Antin. Le fait n'a pas échappé au jury, qui s'était vu contraint de prononcer la mise hors concours de projets intéressants pour non-observation des conditions du programme. C'était une question de mesure. On n'a pas cru que la légère atteinte portée au périmètre compliqué dans lequel les concurrents avaient à se mouvoir pût infirmer la grande faveur qui portait le jury vers un plan d'une incomparable netteté.

Des qualités du même ordre ont mérité la seconde prime à MM. Deglane et Binet. C'est encore à la belle disposition de leur plan qu'ils la doivent, à une disposition d'une grande analogie avec la précédente, c'est-à-dire à leur idée de percer une profonde perspective en face de l'entrée jusqu'à des vestibules rachetant excellemment le biais du terrain, encadrant et précédant avec une habileté et une souplesse extrêmes la salle de concerts. Les extrémités de la piste en parties de cercle sont parfaites à l'extérieur et à l'intérieur. Les premiers escaliers, rentrés dans les masses qui flanquent le grand hémicycle de leur entrée, ne se montrent pas. Il ne faut pas pourtant que la foule ait à les chercher.

Contrairement à ce qui a été signalé dans le projet précédent, une passerelle, un pont, met en communication les deux ailes à l'entrée de la branche du T ; elle en masque par conséquent le rez-de-chaussée ; mais on peut considérer cette nécessité comme inéluctable et comme pouvant d'ailleurs prêter à quelque belle décoration, que l'un de nous comparait à un jubé d'église.

On a signalé que la surface attribuée à la peinture pouvait être un peu petite, par comparaison avec ce que donne le palais de l'Industrie actuel : c'est un résultat inévitable pour tous les partis qui vident le milieu du plan en une nef décorative utilisable seulement au rez-de-chaussée.

Le charme de rendu des façades de MM. Deglane et Binet a été particulièrement remarqué ; l'hémicycle d'entrée était exquis de modèle, bien que les hautes colonnes s'y pressassent un peu, ces hautes colonnes et ces pilasires qui, traversant les deux étages, traduisaient à l'extérieur l'unité de hauteur des grandes nefs et formaient des motifs de rentrée pour l'harmonieuse unité et l'ensemble de l'édifice. On a regretté que les sortes de piédroits qu'on faisait intervenir, séparant les colonnades du premier étage et la frise sculptée continue, dans une division rythmée, ne fussent pas motivés par la composition même des salles et ne fussent qu'une conception décorative ne résultant pas du sujet même. Il serait difficile d'expliquer pourquoi la réunion de ces morceaux charmants d'architecture donnait pourtant l'impression d'un petit motif à grande échelle. Peut-être faut-il l'attribuer à l'exagération de hauteur, défaut qui, pour beaucoup de concurrents, empêchait de se rendre compte du développement des 240 mètres de longueur de cette énorme façade. Le gros dôme, d'un fort joli goût d'arrangement, était condamné pour cette raison. On en demandait la suppression pure et simple.

M. Thomas, l'architecte actuel du palais de l'Industrie, troisième prime, a montré par des dessins annexes, qui témoignent de sa connaissance longue et pratique du sujet, les transformations qu'il sera possible de faire subir à l'édifice projeté pour le plier à toutes les exigences des exhibitions qui s'y succéderont. Personne ne pouvait en avoir plus de souci que cet architecte sans cesse aux prises avec les exigences des divers occupants contre lesquels il faut défendre la propriété de l'Etat. Il est de ceux qui ont fait de la salle de concerts la séparation ou le lien entre la grande piste et les expositions disposées sur l'avenue d'Antin. Pour lui, c'est un lien, car cette salle ovale, éclairée sans doute du haut, accusant sa forme extérieurement, entourée de dégagements très analogues à ceux qui figurent dans la composition de M. Blavette, avec laquelle l'ensemble a une étonnante parenté, pourra être utilisée autrement que pour les auditions musicales, encore qu'elle doive recevoir les orchestres traditionnels autour desquels on vient se reposer de la fatigante visite des expositions en jouissant du panorama mouvant des promeneurs. Les dessous des galeries latérales y seront bien exposés à quelque obscurité ; on aurait à craindre des échos au milieu de ces formes ingénieusement tourmentées, de ces voûtes, de ces points d'appui d'aspect décoratif ; la salle, au point de vue des auditions, manquerait peut-être de cette simplicité de structure qui sauve l'acoustique ; mais tout cela est si libre, si joli d'arrangement qu'on en a éprouvé tout le charme sans tant de justifications.

On a signalé que l'improvisation de la coupe avait donné trop de hauteur à la nef couverte en verre ; que les escaliers manquaient à l'entrée par suite de cette insuffisance de surface signalée plusieurs fois ; mais, en outre de la grande unité dans le plan, l'appréciation favorable du jury se portait sur l'unité des façades, avec ses rentrées des mêmes motifs, ses formes circulaires dégageant habilement les angles, et ces deux grandes colonnades un peu étroites derrière lesquelles s'étendaient les compositions peintes : décorant par une histoire de l'art les murs de la Pinacothèque.

Le motif milieu voudrait une autre étude ; il monte trop haut ses deux pylônes, dans la surface nue desquels s'ouvre en haut une sorte de barbacane, et qui encadrent à la base une avancée courbe percée de portes. Nous l'avons signalée, parce que c'est la seule critique que comporte cet immense et magistral frontispice.

A chacun des tours de scrutin qui précèdent, M. Girault avait disputé de très près la première place avec des voix fidèles qui voulaient évidemment récompenser l'artiste brillant dont les compositions de plan et de façade avaient exercé leur séduction dès les premières réunions. Il fallait savoir s'en affranchir pour trouver les imperfections que le devoir de votre rapporteur est de présenter comme une ombre au tableau triomphant de cet exécutant prestigieux, de cet architecte plein de ressources, de ce lutteur toujours prêt.

Trois magnifiques arcatures, aussi bien étudiées en plan qu'en façade, donnent accès à la grande nef. Il en coûte de dire que ces ouvertures, hors de l'échelle générale, rappelant vaguement la « Loge des Lances » à Florence, vomiraient les courants d'air dans les grands escaliers d'accès au premier étage et jusque dans la grande nef à la simple ouverture des portes, et que, démesurées dans tous les sens, elles raccordent mal leurs formes si bien trouvées avec l'architecture des ailes, d'inspiration vénitienne, bien élégantes d'étude et si richement rendues, mais dont les portiques à rez-de-chaussée seraient difficilement utilisables.

Les longues salles étroites parallèles à la façade

sont doublées de galeries pourtournant le hall, lesquelles débouchent mal pour devenir des balcons au passage des trois motifs du centre. Par un artifice habile d'architecte, ces salles ont, en pendant, du côté opposé, de larges espaces d'inégale grandeur se terminant par des salons octogonaux, au voisinage d'un escalier interposé entre la grande piste et la longue salle perpendiculaire à celle-ci, dont nous avons préconisé l'utilité dans l'emploi de notre terrain compliqué. Un escalier à cet emplacement; nous l'avons trouvé souvent et quelquefois bien ingénieusement traité dans des œuvres non récompensées : rappelez-vous la perspective de M. Bonnier. L'étude ici n'a pu en être poussée à fond et laisse, dans son improvisation, des imperfections dont il faudrait ss débarrasser, puisqu'il bouche la perspective qu'il devrait dégager. Au delà de cet escalier, au delà du vaste atrium, s'établissent des points d'appui laissant entre eux des façons de grottes que surmonte la salle de concerts, curieusement suspendue avec son entrée spéciale du côté de l'avenue d'Antin, sur une façade demi-circulaire que flanquent deux longues ailes.

Il a fallu les yeux d'un architecte et le devoir de conscience d'un rapporteur pour signaler les défauts d'arrangement d'une composition où le savoir le plus séducteur, le rendu le plus habile, sont mis au service d'un art raffiné, moderne, délicat, qui éclate partout en élégances et en distinction.

M. Tropey-Bailly, qui a obtenu la cinquième prime, a réussi par des qualités toutes différentes ; elles sont de netteté, de simplicité, de volonté, sans préoccupation d'échapper à quelque banalité d'expression pour une aussi grande esquisse. Son plan, tranquille comme ses façades, a de l'allure dans son unité monumentale. Sa salle de concerts, franchement placée dans la partie étroite comprise entre le grand vaisseau et l'exposition de l'avenue d'Antin, la remplit tout entière en s'encadrant de salons et en séparant les deux parties antérieure et postérieure.

Sa grande nef est haute, peut-être trop haute ; l'étude y a souffert de la rapidité de l'exécution. Dans sa façade, les trois grandes et nobles entrées à arcades du milieu sont classiquement associées aux colonnades latérales et se tiennent franchement avec elles. Quand on se plaçait à quelque distance et qu'on échappait à l'appréciation d'un dessin moins délicat que celui des œuvres précédentes, à la préoccupation du style et d'un caractère moins personnel dans le détail, la tenue d'ensemble de la grande façade exerçait l'empire d'une œuvre très voulue, et la répétition, la rentrée des motifs trop surchargés de colonnes dans les façades de retour, ajoutait à cette impression d'uniformité grandiose, non exempte de redondance, qui a laissé son empreinte à tant d'œuvres des deux siècles passés.

Après avoir tenté de dégager dans la première partie de ce travail des votes du jury, des échanges de critiques, des répétitions de mêmes impressions ressenties, une sorte de nouveau programme dont la solution reste bien difficile à élaborer; après avoir, dans la seconde, signalé tant d'interprétations différentes, tant d'inventions curieuses, et s'être vu dans l'obligation de relater les critiques, comme contre-partie aux éloges, pour expliquer la solution finale en quelque sorte négative qui a posé une question préjudicielle avant les hésitations des tours de scrutin et les résultats des votes, votre rapporteur, autant par son sentiment personnel que par le désir de rendre fidèlement la physionomie de vos séances, ne peut se défendre de renouveler ici l'hommage public à la somme considérable d'efforts dépensés dans ce concours, aux talents qui y ont trouvé leur récompense et à ceux que vos décisions ont laissés dans la pénombre; car les noms et les descriptions se pressaient sous sa plume, si la décision prise de borner ce rapport à l'explication des causes déterminantes de vos votes ne l'avait arrêté à regret à l'étude de neuf projets seulement parmi tant d'œuvres charmantes ou puissantes, qui ont passionné les visiteurs de notre exposition.

Il nous sera plus facile et plus court de décrire les petits palais que vous avez distingués, et peut-être de préparer plus définitivement la décision de l'administration pour celui d'entre eux qui pourrait être jugé digne d'une exécution en la confiant à son auteur.

Vous aviez donc en présence :

MM. Cassien-Bernard et Cousin
Toudoire et Pradelle.
Girault.
Esquié.
Larche et Nachon.
Mewès.
Blavette.
Deperthes père et fils.

Et vous n'avez pas pu récompenser M. Esquié, que sa fécondité même, si remarquée dans le grand palais, son tempérament d'artiste et ses qualités d'ampleur ont entraîné à une composition trop en hauteur et dans laquelle vous avez trouvé une surabondance hors de proportion avec le sujet à traiter.

MM. Larche et Nachon n'ont pas trouvé grâce devant vous, parce que l'habillement décoratif de leurs façades, bien que, par l'absence de baies, elles traduisissent les expositions qu'elles contenaient, vous a paru constituer un décor insuffisant au delà des quinconces et des gaies verdures des Champs-Elysées.

M. Blavette enfin, dont le grand palais avait tant intéressé pour aboutir à un échec, subit encore une fois le même sort avec sa petite composition aux angles arrondis, gardée pourtant jusqu'à la limite du succès, très simple dans sa froideur et dans sa justesse, mais donnant plutôt l'impression d'un petit théâtre.

Un seul tour de scrutin fit sortir, par 26 voix, le nom de M. Girault avec sa combinaison charmante d'un étage sur un haut soubassement, son petit jardin demi-circulaire, qui séduisit tout le monde, ses doubles galeries le pourtournant, — sculpture et peinture de plain-pied, — sa façade brillante, avec un centre en avant-corps mouvementé, et deux pavillons d'angle. De légères critiques s'étaient fait entendre, auxquelles il sera aisé sans doute de pourvoir, sur la façon dont se présenteraient les façades secondaires sur les Champs-Elysées, pour lesquelles elles doivent constituer un ornement précieux.

Un autre tour de scrutin attribua la seconde prime à MM. Cassien-Bernard et Cousin, déjà si remarqués pour leur grand palais. Deux ailes en quart de cercle de portiques à deux étages plus décoratifs qu'utilisables, relient de petits pavillons extrêmes à un joli centre qu'encadrent des escaliers doubles, eux-mêmes circonscrits par des galeries d'exposition superposées. La surface des musées serait moins grande que dans le projet précédent. Mais il y a une telle souplesse d'étude dans le plan, un tel charme dans la façade, qu'on peut tout pardonner à cette composition, digne de notre promenade célèbre.

MM. Toudoire et Pradelle, troisième prime, ont un projet très classique, d'un joli caractère antique, présentant de bonnes façades latérales, et pour la façade principale deux portiques en arc de cercle aussi, conduisant à un vestibule trop enfoncé en arrière. Les escaliers, droits, un peu froids, fermant la perspective de l'entrée, conduisent à un premier étage d'importance assez secondaire. Œuvre distinguée fort différente du grand palais, où MM. Toudoire et Pradelle se faisaient remarquer par une fermeté puissante en plan et en façade.

La quatrième prime attribuée à M. Mewès (26 voix) a dû le consoler de son échec sur le grand palais, dont la plume me démange de rappeler les inventions originales. Il s'est logé délibérément dans la forme trapézoïdale du plan, en faisant son édifice demi-circulaire avec des galeries et des portiques concentriques. On peut mettre en doute si cette forme se prêterait aisément à des expositions de peinture; on peut trouver un peu tourmentées les salles arrondies rattachées extérieurement par de petits portiques à la salle du grand axe; on peut chercher comment s'éclairerait la grande galerie circulaire centrale; mais il est impossible de rencontrer plus de grâce dans la grandeur, plus de souplesse dans l'ajustement, une meilleure physionomie pour la façade de ce qu'on appelle le petit palais.

La cinquième récompense est échue à MM. Deperthes père et fils, par 21 voix contre 14 à M. Esquié.

Leur grand palais présentait un bon plan avec des coupoles un peu extravagantes; il est juste de rappeler ici qu'on est en présence de concurrents malheureux qui n'avaient pas démérité de leur réputation. Ils ont fait pour le petit palais un emploi judicieux de la surface accordée dans les Champs-Elysées, se sont préoccupés de donner des emplacements importants à leur musée, ont bien combiné leur plan, mais en laissant deux petits jardins triangulaires qui ne seraient guère que des moyens d'éclairage et ne compteraient pas dans le décor. Les façades un peu lourdes, n'auraient pas non plus le charme délicat des compositions après lesquelles elles sont classées, mais elles sont, comme le reste, justes et dignes d'une récompense.

A la suite de ce résumé des opérations, une demande de solution pour le petit palais fut présentée en séance, et un double vote décida que le projet sorti le premier, celui de M. Girault, serait exécuté, bien entendu avec toutes les modifications que l'administration pourrait réclamer et que cet artiste serait chargé d'en diriger l'exécution.

Tel est, messieurs, le résumé de nos opérations. Vous avez récompensé la grâce et la grandeur dans les compositions et obtenu des réponses pleines d'intérêt aux questions posées. La conclusion de ce travail est plutôt dans la première partie, où votre rapporteur a essayé de dégager ce qui résultait de nos séances; il garde seulement l'espoir de les avoir fidèlement traduites.

Le rapporteur,
PASCAL.

Adopté par le jury, dans sa séance du 24 juillet 1896.

Le commissaire général
de l'Exposition universelle de 1900,
A. PICARD.

L'EXPOSITION DE BRUXELLES
EN 1897

M. Maurice Monthiers porte un nom connu dans les annales des Expositions, depuis plus de quinze ans.

Ceux qui, comme nous, sont allés à Amsterdam, en 1883, c'est-à-dire il y a bientôt treize ans, se souviennent du jeune secrétaire général de la commission française d'alors qui sut, aux côtés du regretté M. Dietz-Monnin, et de M. Félix Faure, alors vice-président de cette commission, assurer le succès complet de la première participation de la France aux expositions des Pays-Bas.

« M. Dietz-Monnin fut la tête qui commandait, écrivions-nous alors, dans la *Gazette de Hollande;* M. Maurice Monthiers fut le bras qui exécuta, qui mena à bonne fin l'œuvre de la participation française. »

M. Maurice Monthiers fit ses débuts dans les expositions sous la haute direction de M. Georges Berger, en 1881, par l'organisation de l'Exposition Internationale de l'Électricité qui marqua les débuts de cette industrie. Tout le monde se rappelle le succès des premières auditions téléphoniques des théâtres de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et du Français.

M. Maurice Monthiers est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1883.

Il fut commissaire de la section française, à l'Exposition d'Anvers en 1885. En 1889, nous le trouvons chef de service de la section française qu'il organise d'une façon remarquable. Il est fait officier de la Légion d'honneur le jour de l'ouverture de l'Exposition.

Il a été ensuite secrétaire général, puis commissaire général adjoint de la section française, à Chicago, en 1893.

Le nouveau commissaire général de la section française, à l'Exposition de Bruxelles en 1897, a donc derrière lui un passé et des états de service qui permettent de bien augurer de la tâche que le gouvernement lui a confiée.

Il trouvera autour de lui tous les concours et tous les dévouements qu'il est en droit d'attendre de ceux qui l'ont déjà vu à l'œuvre.

H. G.

LE RAPPORT

de l'Exposition d'Amsterdam en 1895

Nous avons sous les yeux le *Rapport général sur la Section française*, à l'Exposition d'Amsterdam, en 1895, adressé à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes par M. Lucien Layus, vice-président du comité de la section française à cette Exposition.

Il est précédé d'une introduction de M. Ancelot, le très sympathique président de la section, qui est le rapide historique de cette manifestation commerciale et industrielle de notre pays, à Amsterdam.

Le travail de M. Lucien Layus, remarquable à tous les points de vue, constitue un document d'un précieux intérêt, que tous ceux qui ont le souci du développement de notre commerce extérieur feront bien de consulter.

Il nous faudrait plusieurs colonnes de ce journal pour l'analyser avec tout le soin qu'il mérite.

Un passage de ce rapport qu'il nous a été particulièrement agréable de lire est celui dans lequel M. Lucien Layus rappelle l'apparition du *Paris-Amsterdam*, qui fut, on le sait, le bulletin officiel du Comité de la Section française :

Le 5 mars, écrit M. Lucien Layus, parut le premier numéro du journal *Paris-Amsterdam*, bulletin officiel du Comité de la Section française. M. Henri Gautier, directeur du journal l'*Exposition universelle de 1900*, proposa au Comité une ingénieuse combinaison permettant de scinder sa publication en deux parties distinctes, dont l'une serait spécialement consacrée à l'Exposition d'Amsterdam. A dater de ce jour, M. Gautier, avec un désintéressement qui lui fait le plus grand honneur, mit les colonnes du *Paris-Amsterdam* à la disposition du Comité pour l'insertion de tous les documents et comptes rendus relatifs à l'Exposition.

Nous sommes très touché en même temps que très flatté de cette appréciation si bienveillante que M. Lucien Layus a bien voulu porter sur notre publication et sur notre modeste part de collaboration au succès de l'œuvre commune, et nous l'en remercions, ici, de tout notre cœur. Elle est une récompense suffisante de nos travaux et de nos efforts.

L'auteur du rapport, après avoir passé en revue les diverses phases de l'Exposition, arrive aux récompenses obtenues par MM. les Exposants, dont il publie la liste.

Ici, nous citons le rapport :

S'il manque à cette liste les noms de quelques-uns de ceux qui ont apporté un concours dévoué à l'Exposition d'Amsterdam, cela tient à ce qu'au lieu du nombre de croix pour lesquelles le Comité avait été appelé à faire des propositions, il n'en a été accordé qu'un nombre beaucoup plus restreint.

Limité par les dispositions de la loi spéciale, M. le Ministre du Commerce s'est trouvé, à son grand regret, dans l'impossibilité de récompenser tous les mérites.

Parmi les récompenses que M. le Ministre eût été heureux de décerner, il en est une qui eût certainement rallié tous les suffrages, c'est celle que M. le Ministre destinait au principal auteur du succès de l'Exposition d'Amsterdam, à M. Ancelot, président du Comité de la Section française. Malheureusement M. Ancelot n'avait pas accompli comme chevalier de la Légion d'honneur le stage réglementaire prescrit par les règlements de l'Ordre pour être promu officier. A ce sujet, M. Ancelot a reçu la lettre suivante, que M. le Ministre du Commerce a bien voulu nous autoriser à reproduire :

MINISTERE du Commerce de l'Industrie des Postes et Télegraphes
—
CABINET du MINISTRE
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 12 juin 1896.

Monsieur,

Mon attention a été appelée, d'une façon toute spéciale, sur l'importance des services que vous avez rendus en votre qualité de Président de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam.

Puisque les règles étroites des règlements ne m'ont pas permis de changer, comme je l'eusse désiré, en rosette d'officier votre ruban de chevalier de la Légion d'honneur, je tiens à vous exprimer les félicitations du gouvernement pour le dévouement et l'intelligente activité que vous avez déployés et grâce auxquels le Commerce et l'Industrie de la France ont été si brillamment représentés aux Pays-Bas.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et Télégraphes,
HENRY BOUCHER.

Monsieur Ancelot, 12, rue du Hanovre, Paris.

M. Ancelot reçut également à ce propos un témoignage d'estime et de sympathie des plus précieux. M. le Président de la République voulut bien le faire appeler, et lui exprima dans les termes les plus flatteurs sa satisfaction et ses regrets de ne pouvoir, en raison des règlements, lui décerner la récompense qu'il avait si bien méritée par son dévouement et son patriotisme.

Tous ceux qui sont allés, comme nous, à Amsterdam, et qui ont vu à l'œuvre cet homme aimable, charmant, actif, dévoué à ses amis et à ses compatriotes, comme l'a été, pendant cette campagne, notre estimé président Ancelot, s'associeront à ce juste tribut de reconnaissance.

Nous remercions et félicitons M. Lucien Layus de s'être fait l'écho d'un sentiment si unanime.

HENRI GAUTIER.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

LA SITUATION FINANCIÈRE

La dernière quinzaine a été des plus agitées. Les liquidations de positions qui embarrassaient encore le marché depuis de longs jours, ont causé dans la cote, et pendant deux ou trois séances, une perturbation profonde. Toutefois, le marché s'est vite repris et ils est à espérer que la liquidation va se passer sans secousses. S'il en est ainsi, on reverra le marché calme et bien préparé à toutes les affaires nouvelles qui lui seront offertes.

L'*Emprunt Russe* 3 o/o or, offert en souscription le 28 courant, a admirablement réussi, en dépit du moment ; ce qui veut dire que l'épargne française s'est absolument désintéressée de ce qui se passait en Bourse.

L'argent pour la liquidation est plus difficile en raison de la discussion des crédits. Mais on estime qu'il y a maintenant peu à reporter et, qu'en tout cas, beaucoup de ceux qui pouvaient trouver des prêteurs ont pris leurs précautions à l'avance et ont assuré ainsi leurs positions.

Pour subvenir aux frais d'établissement des nouvelles lignes, la *Compagnie française des Câbles télégraphiques* a été autorisée, par lettre du Ministre des finances, datée du 9 juillet écoulé, à créer 45,000 obligations 4 o/o, remboursables au pair de 500 francs en trente ans, et qui sont offertes au public à partir du 5 courant, au prix de 475 francs, payables comme suit : 50 francs lors de la souscription, 125 francs à la répartition, soit du 17 au 20 août ; 150 francs, du 15 ou 20 septembre et 150 francs du 15 au 20 octobre prochain.

La souscription a lieu à Paris : à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, à la *Banque Internationale de Paris*, au *Comptoir National d'Escompte de Paris*, à la *Société Générale*, à la *Société Générale de Crédit Industriel et Commercial* et, dans les départements et à l'étranger, aux agences et chez les correspondants de ces Etablissements. Ajoutons ici que les souscripteurs ont, sous une bonification d'intérêts de 3 o/o l'an, la faculté d'anticiper la totalité des versements à venir ; que cette bonification — pour ceux qui libéreront à la répartition — est de 1 fr. 50 par obligation et que, par suite, ladite obligation, libérée à la répartition, revient à 473 fr. 50. Enfin, mentionnons que les souscripteurs peuvent, lors de la répartition, demander sans frais des titres nominatifs et que le rendement de ce titre ressortira, en ce cas, à 4 o/o nets, sans tenir compte de la prime de remboursement.

LES PETITS TROUS PAS CHERS

Sous ce titre, popularisé jadis par le *Petit Journal*, l'éditeur La Fare faisait paraître l'an dernier un Guide des familles aux bains de mer qui obtint un très grand succès. L'édition de 1896 de cet ouvrage vient de paraître. Comme celle de l'an dernier, elle contient la description de toutes les stations balnéaires du littoral depuis la frontière belge jusqu'à l'embouchure de la Gironde. Mais elle renferme en outre trente cartes qui permettront aux lecteurs de se rendre exactement compte de la situation géographique de chacune des plages mentionnées dans le livre.

De plus, le Guide des « petits trous par chers », revu et remanié avec soin, donne des renseignements nouveaux sur les améliorations apportées dans les villes balnéaires, sur le coût de la vie matérielle dans chacune d'elles, sur les hôtels récemment créés, et enfin contient la liste des villas, chalets, appartements, etc., à louer pour la saison de 1896.

Prix du volume : 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le recevoir franco. Se trouve dans toutes les librairies et gares, et chez l'éditeur La Fare, 55, Chaussée-d'Antin, à Paris.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant* HENRI GAUTIER

3e Année. — Nos 59-60. *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5-20 Septembre 1896.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

L'Allemagne

ET L'EXPOSITION DE 1900

La participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1900 a provoqué, dans la presse des deux pays, les commentaires les plus varies.

Nous n'avons pas, en ce qui nous concerne, à nous prononcer sur le plus ou moins d'opportunité de cette participation. Il faut nous placer devant le fait brutal et nous préparer à recevoir, en 1900, c'est-à-dire trente ans après nos désastres, notre ennemi héréditaire, et lutter avec lui, sur le terrain pacifique cette fois, de l'Art, de l'Industrie et du Commerce.

Nous avions convié à ce tournoi toutes les nations du globe ; l'Allemagne n'a pas hésité à s'inscrire et à envoyer son adhésion ; et si elle l'a fait avec un empressement qui a surpris, ce n'est évidemment pas à la légère, ni sans avoir mesuré les conséquences de sa décision.

Quand deux adversaires se rencontrent sur un champ de bataille, c'est ordinairement pour se battre et avoir la victoire pour soi.

C'est pour nous battre que nous avons convié l'Allemagne, et pour remporter une victoire sur elle.

Sommes-nous prêts ? C'est la première question qu'il faut nous poser.

On nous répondra que nous avons encore trois ans devant nous, et qu'en 1900, le diable s'en mêlerait s'il nous manquait, à ce moment, un seul bouton de guêtre...

C'est fort bien ; mais nous prétendons que les leçons de l'année terrible doivent nous servir en vue de l'année qui doit marquer, chez nous, l'apothéose de la Paix.

Aurions-nous déjà oublié les surprises de 70 ?

Ces armées innombrables, merveilleusement disciplinées qui surgirent on ne sait d'où, et qui nous envahirent à la fois de toutes parts ; cet outillage militaire formidable qui s'était fabriqué silencieusement et sans que nous nous en doutions, dans les arsenaux de la Prusse, et contre lequel nous n'eûmes à opposer que l'héroïsme et le courage de nos soldats ?

Rappelons-nous tout cela, et demandons-nous si l'Allemagne ne nous prépare pas actuellement, dans ses ateliers et ses usines, des surprises d'un autre ordre, il est vrai, mais également redoutables pour la France, dans leurs conséquences industrielles et commerciales.

Il ne faut pas s'illusionner, si l'Allemagne vient chez nous en 1900, ce n'est pas pour y briller au second rang, mais bien au premier.

Ceux de nos compatriotes qui sont allés, il y a trois ans, à Chicago, ont rapporté de la Section allemande, à cette Exposition, une impression profonde.

Il est évident que, durant ces vingt dernières années, il s'est produit chez nos voisins d'outre-Rhin un effort considérable au point de vue de l'industrie notamment, et nous ne parlons pas au point de vue artistique et surtout scientifique.

L'Allemagne se prépare à l'Exposition de 1900 ; qu'on se le tienne bien pour dit, et nous en sommes à nous demander si elle ne s'y prépare pas avec plus d'ardeur, plus d'activité, plus d'enthousiasme que nous autres Français ?

Il faudrait peu connaître son empereur et sa façon de procéder en toutes choses, pour le croire capable d'avoir négligé de donner ses instructions à son armée d'industriels et de commerçants et leur faire savoir ce qu'il attendait d'eux.

Préparons-nous donc, nous aussi. Que dans nos ateliers et nos usines on ne perde pas de vue que la lutte est engagée entre la France et l'Allemagne, et qu'il faut que la victoire nous reste ; il faut que les représentants autorisés de notre Commerce et de notre Industrie se persuadent bien que les Allemands ont l'intention de nous battre, en 1900, chez nous, sur notre propre terrain, au cœur même de Paris, et qu'ils seraient heureux de nous infliger un Sedan industriel et commercial.

Qu'on n'en doute pas, c'est leur secret désir et c'est le but qu'ils poursuivent.

Les laisserons-nous faire ?

Henri Gautier.

Nouvelles et Échos

M. le Ministre du Commerce et M. Alfred Picard mettent la dernière main à la confection des comités départementaux dont la liste paraîtra incessamment.

La liste des comités d'admission paraîtra également avant la fin de l'année.

***

M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, a quitté Paris, hier, pour se rendre à Genève où il va visiter l'Exposition de cette ville.

***

Un décret en date du 1er septembre réglemente sur toute une section de la Seine la transformation des *ports de tirage* en *ports droits*, et les travaux en sont commencés. Cette transformation et ce début de travaux sont directement reliés aux préliminaires des travaux de l'Exposition de 1900.

Rappelons, en effet, que les ports de tirage en Seine comportaient des quais en plan incliné et pavés, contre lesquels on tirait latéralement les bateaux, suivant la plus ou moins grande hauteur des eaux : cela nécessitait, pour le déchargement, l'emploi de passerelles remplies d'inconvénients et d'ailleurs coûteuses.

Avec les ports droits, à quai vertical en aplomb de la rivière, les bateaux peuvent accoster directement, ce qui simplifie beaucoup les opérations de chargement et de déchargement.

Or, les chantiers de construction de l'Exposition de 1900 vont occuper les quais de tirage entre le pont de la Concorde et le pont d'Iéna. Il sera très avantageux, pour le service de ses chantiers, d'avoir affaire à des ports droits, au lieu de ports de tirages pendant toute la période des travaux.

De plus, M. Alf. Picard, Commissaire général, considère, on le sait, la Seine comme devant être l'axe des principales « attractions » durant l'Exposition. Entre le pont de la Concorde et celui des Invalides, sur les deux rives du fleuve, s'étaleront des jardins et des terrasses se superposant par étages, et qui, après la clôture de l'Exposition universelle, constitueront la « promenade au bord de l'eau » qui manquait à Paris. Au delà du pont des Invalides, pendant l'Exposition, on trouvera les pavillons des puissances étrangères, les serres de l'horticulture, les établissements de spectacles. Des promenoirs seront ménagés sur les deux rives, pour les visiteurs.

Cet aménagement général nécessite la préparation d'une base régulière et uniforme pour les diverses constructions projetées. La transformation des ports de tirage en ports droits devient donc nécessaire. Elle était depuis longtemps demandée avec instance par la navigation. La participation budgétaire de l'Exposition universelle apporte une heureuse contribution à l'exécution de ce projet depuis longtemps ajourné ; elle permet d'exécuter, dans des conditions exceptionnellement favorables, l'amélioration des ports de Paris.

***

Un fait qui démontre l'importance qu'on attache, à l'étranger, à la manifestation que nous préparons, en 1900.

L'Allemagne a demandé à M. Alfred Picard *quatre hectares* de surfaces couvertes pour installer ses produits.

L'Angleterre, de son côté, en a demandé autant que la puissance étrangère qui en a demandé le plus.

N'avions-nous pas raison, quand nous constations plus haut, qu'on semblait se préoccuper plus à l'étranger que chez nous, de l'Exposition de 1900 ?

***

M. Austin Lee, premier secrétaire de l'Ambassade d'Angleterre à Paris, délégué provisoire du

gouvernement britannique pour l'Exposition Universelle de 1900, s'est entretenu avant-hier, longuement avec M. Alfred Picard, Commissaire général, de l'espace nécessaire à la Section anglaise.

Il résulte de cet entretien que la participation de la Grande-Bretagne promet d'être très importante et très brillante.

* * *

M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, profite des vacances parlementaires, pour aller étudier sur place les besoins de notre industrie nationale. C'est ainsi qu'il s'est rendu, durant cette quinzaine, dans la région de l'Est où il a visité successivement toutes les grandes usines métallurgiques qui sont disséminées sur les frontières belge, allemande et luxembourgeoise.

Nous savons que ce voyage d'études, entrepris par notre Ministre du Commerce, est très apprécié dans le monde industriel français qui, jusqu'ici, n'avait pas été habitué à ces marques de sollicitude officielle.

M. Henry Boucher, simplement, sans apparat, en simple touriste, s'est longuement entretenu avec les directeurs et les ouvriers; questionnant familièrement ceux-ci sur leurs conditions de travail, sur leurs situations de famille, bref, se livrant à une enquête sérieuse, approfondie, sur l'état général de notre industrie nationale. On a remarqué qu'il a insisté tout particulièrement sur l'effort que l'on devait faire en vue de l'Exposition de 1900, pour ne pas nous laisser distancer par nos concurrents d'Allemagne, de Belgique et de la Suisse.

M. Henry Boucher a laissé partout, sur son passage, l'impression d'un ministre avisé, que les grandes questions commerciales préoccupent par-dessus tout, et décidé à réaliser les réformes que l'on attend. Ajoutez à cela le souvenir que laisse après lui, un homme de cœur, et, ce qui ne gâte rien, d'esprit, et l'on comprendra que le voyage du Ministre du Commerce, ne peut avoir que d'heureuses conséquences dans l'avenir, et pour l'Exposition de 1900.

* * *

C'est dans le courant d'octobre qu'auront lieu les adjudications relatives à la démolition du Palais de l'Industrie, et aux clôtures à élever autour des chantiers des Champs-Élysées.

A ce propos, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il ne sera rien changé en ce qui concerne l'installation et l'ouverture du Salon des Champs-Élysées en 1897. C'est de M. Alfred Picard lui-même que nous tenons le renseignement et il a tenu à en informer M. Detaille lui-même, qui s'en est montré très satisfait.

Si l'on touche au Palais de l'Industrie avant le mois de mai prochain, on le fera de façon à laisser intactes les parties du Palais affectées ordinairement au Salon de peinture et de sculpture.

Ce n'est qu'en 1898 qu'il faudra se préoccuper d'installer ailleurs l'exposition annuelle des artistes français.

Nous croyons savoir qu'une solution est trouvée qui satisferait tout le monde.

On construirait dans la cour du Carrousel de magnifiques baraquements qui abriteraient les Salons de 1898 et de 1899.

On sait qu'au moyen du système de fermes métalliques actuellement employées, on peut arriver à édifier des constructions très élégantes en même temps que très solides et confortables.

La Société des Artistes Français ne serait donc pas à la rue et elle y gagnerait d'avoir son exposition en plein cœur de Paris, et dans un endroit véritablement merveilleux.

En ce qui concerne les travaux de démolition du Palais de l'Industrie, nous pouvons affirmer qu'ils se feront sans gêner en quoi que ce soit la circulation.

Les matériaux provenant de la démolition seront la propriété de l'adjudicataire, sauf les pierres qui pourront être utilisées pour la construction des deux palais, et dont l'administration de l'Exposition se réserve la propriété.

* * *

Les journaux ont publié le programme des fêtes qui auront lieu, à Paris, à l'occasion du voyage du Tsar et de la Tsarine.

Ce programme n'est pas complet dans ses détails. C'est ainsi que M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, d'accord en cela avec M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, a l'intention de faire poser par le couple impérial la première pierre du pont monumental qui doit relier les Invalides avec la partie des Champs-Élysées où s'élèveront les deux grands palais projetés.

Le tout est de savoir si, dans ce programme de fêtes déjà bien chargé, on pourra trouver le moment opportun et nécessaire pour cette cérémonie.

M. Henry Boucher, que nous avons eu l'honneur de voir à ce sujet, nous a déclaré que telle était son intention et celle de M. Alfred Picard, mais qu'elle était subordonnée aux circonstances que nous venons d'indiquer.

Nos lecteurs savent avec quelle insistance, qui ressemble presque à de l'obsession, nous réclamons l'ouverture des travaux.

Les mois, les années s'écoulent avec rapidité, c'est notre excuse; et c'est ce qui nous effraie quand nous nous plaçons en présence de l'œuvre à accomplir en si peu de temps.

* * *

L'*Indépendance belge* reçoit de Téhéran une intéressante dépêche annonçant que le nouveau schah Mozaffer ed Dine témoigne, dès son avènement, des aspirations extraordinaires aux progrès et aux réformes de tout genre. Ainsi, par mesure d'économie, il a commencé par supprimer plus de 8,000 emplois. Il a de lui même réduit à 150,000 francs (environ 75,000 francs) sa liste civile, alors que pour Nassr ed Dine elle s'élevait à 5 millions de francs.

Le nouveau souverain refuse toute redevance ou cadeau des gouverneurs de province. C'est-à-dire que la place de gouverneur, que les titulaires payaient chèrement autrefois sous forme de tributs à la couronne, devient maintenant une fonction salariée comme en Europe.

Le schah s'est attribué à lui-même le portefeuille de ministre de la guerre, aucun autre Persan n'étant, selon lui, capable de remplir sérieusement cette fonction. Le portefeuille des affaires étrangeres a été confié pour les même raisons au grand-vizir.

Le souverain a désigné son beau-frère, le prince Ferman-Ferman, comme gouverneur de Téhéran, et son gendre Samid Dowled (ingénieur en Allemagne) comme ministre de l'arsenal.

Il est inexact que le nouveau schah songe à visiter l'Europe l'an prochain. Il a résolu d'attendre, pour faire ce voyage, l'Exposition de Paris de 1900.

* * *

Le prochain tirage des Bons de l'Exposition, sera effectué le 25 du présent mois de septembre. A peine, par conséquent, a-t-on eu le temps de commenter les résultats du précédent tirage qu'on en commence déjà un nouveau.

Les choses vont marcher de ce train jusqu'à la fin de l'année; il y aura, en effet, un tirage par mois. Puis pendant les années qui vont suivre, les tirages auront lieu tous les deux mois; et cela jusqu'en octobre 1900. Cela représente encore 28 tirages, avec près de 4.000 lots de 100,000 et 500,000 francs.

Cette loterie des Bons de l'Exposition offre un phénomène singulier et peut-être comique. Elle est combinée de telle sorte que tous les porteurs se trouvent gagner, alors même que leurs titres ne sont pas parmi ceux qui jouissent des faveurs du hasard.

En effet, le prix du billet est de 20 francs. S'il plaît à des porteurs de revendre ce billet au détail si on peut s'exprimer ainsi, quel sera le résultat de l'opération? Il est très aisé de chiffrer cela. En réduisant les chiffres à leurs proportions les plus modestes, il est clair que la chance de chaque tirage vaut au bas mot 75 centimes, prix sensiblement inférieur à celui que demandent beaucoup de changeurs. Un porteur qui vendrait ses chances à chacun des 28 tirages, toucherait donc de ce chef une somme de 21 francs. Il lui resterait ses 20 tickets d'entrée à l'Exposition, qu'on ne peut pas évaluer moins de 50 centimes la pièce; cela représente encore 10 francs. En tout 31 francs obtenables avec un débours de 20 francs. C'est un bénéfice de 55 %.

Un bénéfice net, car s'il faut tenir compte de l'intérêt des 20 francs pendant quatre ans, il faut tenir compte aussi des autres avantages attachés aux Bons de l'Exposition : réduction des tarifs des chemins de fer, diminutions sur les prix d'entrée aux diverses attractions, etc. Tout ceci vaut plusieurs fois les 4 francs que représente l'intérêt, pendant quatre ans, d'un petit capital de 20 francs.

En résumé, l'ingénieuse combinaison adoptée pour les Bons de l'Exposition justifie une formule plaisante que nous avons entendue : « Avec ces petits titres-là, on gagne toujours, même quand on ne gagne pas, et surtout quand on gagne! »

* * *

On télégraphie de Genève à la date du 14 septembre :

Le ballon captif de l'Exposition nationale a été assailli, pendant sa descente, par un coup de vent subit, il a été lancé contre le clocher du temple de Plain-Palais. On a craint un moment une terrible catastrophe.

Une fois dégagé, le ballon heurta le toit du pavillon des sciences, dont il brisa le vitrage. Enfin, il put atterrir sans accident sérieux, malgré la terreur des passagers.

LA PREMIÈRE PIERRE

L'idée que nous avons émise, les premiers dans la presse, de faire poser par les souverains russes, pendant leur présence à Paris, la première pierre de l'Exposition, a fait son chemin. A ce sujet, le *Rappel* s'exprime de cette façon :

Le Commissariat général de l'Exposition de 1900 et le Ministre du Commerce sont d'accord pour faire commencer le plus tôt possible les travaux de l'Exposition de 1900.

On a même songé à profiter de la visite des souverains russes pour faire poser la première pierre par Nicolas II.

Bien que le programme officiel de la réception ne fasse pas mention de cette cérémonie, nous croyons savoir qu'au cours de la journée du 7 octobre, pendant la visite quele Tsar et la Tsarine feront aux monuments de Paris, on fixera une heure dans la matinée pour la pose de la première pierre du pont monumental qui doit relier les Champs-Elysées à l'esplanade des Invalides.

Voici ce que, de son côté, dit le *Gaulois* :

On sait qu'il est question de demander au Tsar Nicolas II, lors de son séjour à Paris, de poser la première pierre, soit du magnifique pont qui doit relier les Champs-Elysées à l'esplanade des Invalides, soit d'un des grands palais qui vont remplacer le Palais de l'Industrie au cœur de Paris. C'est là une idée heureuse que nous espérons bien voir mise en pratique. L'Exposition de 1900 est destinée à être la grande fête du travail, et personne mieux que l'Empereur de Russie, qui est sans contredit l'arbitre de la paix européenne, n'est mieux désigné par avance pour inaugurer solennellement cette splendide exhibition universelle qui a besoin, pour être complète, de la paix de l'Europe.

Nous espérons bien que, dans le trop court

séjour que fera parmi nous l'Empereur de Russie, et au milieu de toutes les fêtes qui lui seront si cordialement offertes, on trouvera bien une heure, car il n'en faut pas davantage, pour cette cérémonie vraiment nationale.

Nos lecteurs ont vu plus haut que M. Henry Boucher, Ministre du commerce, se préoccupait de la question. On trouvera, très probablement, dans les journées du 6 ou de 7, une heure pour faire présider par LL. MM. le Tsar et la Tsarine, la cérémonie d'inauguration.

Les travaux de l'Exposition Universelle de 1900 ne pourront être placés sous de meilleurs auspices.

L'exécution des Grands Palais

LA QUESTION DES DÉPENSES

Le Commissaire général de l'Exposition de 1900, M. Alfred Picard, d'accord avec M. Henry Boucher, Ministre du Commerce et de l'Industrie, a tranché définitivement la question, laissée par le jury en suspens, de l'attribution des travaux du grand palais.

On se rappelle, en effet, que le jury, avant de procéder au vote des primes, avait déclaré qu'aucun des projets présentés ne lui paraissait assez satisfaisant pour être adopté de préférence à tout autre. Il émettait en conséquence le vœu qu'un plan modèle fût dressé par le service d'architecture de l'Exposition et que l'exécution en fût confiée, sous la surveillance d'un artiste ayant fait ses preuves, aux auteurs des projets primés. M. Alfred Picard était invité à choisir lui-même cet artiste.

Le choix ne laissait pas d'être embarrassant. Fallait-il s'adresser à un architecte connu, dont le nom seul eût été pour le Commissariat général une garantie d'entière réussite, à un membre de l'Institut, par exemple? N'était-il pas préférable, en s'inspirant des données fournies par le concours, de recourir à l'auteur d'un des projets primés?

M. Alfred Picard, après mûr examen, a jugé que cette solution, plus conforme à la stricte justice, s'imposait. M. Henri Boucher a partagé son avis. M. Picard s'est donc déterminé à choisir, pour la direction des travaux, M. Charles Girault, déjà chargé, suivant le vœu du jury, de l'exécution du petit palais, pour lequel la première prime lui a été décernée, et auteur d'un projet de grand palais récompensé par la quatrième prime.

Cette décision sera favorablement accueillie du public aussi bien que des artistes. M. Picard s'y est déterminé par de solides raisons. M. Girault n'est pas seulement grand-prix de Rome, c'est un architecte connu par des travaux de haute valeur. Il a obtenu en 1888, au Salon, une première médaille; la Société centrale des architectes lui a décerné en 1893 une médaille d'honneur; il est membre du conseil général des bâtiments civils. Il a fait ses preuves enfin, dans l'architecture privée comme dans l'architecture officielle, et la maison de rapport qu'il a élevée récemment, avenue Henri-Martin, est considérée par tous ses confrères comme une construction aussi remarquable par le goût raffiné qu'elle atteste que par le sens pratique et l'entente des aménagements intérieurs qui y éclatent.

Le nom de M. Charles Girault semblait d'autant plus indiqué que l'étude approfondie faite par lui pour chacun des palais le mettra plus à même que personne d'obtenir entre les deux constructions l'harmonie indispensable à la perfection de l'ensemble.

Sous sa direction, les travaux seront partagés entre M. Deglane, auquel son collaborateur, M. Binet, sera nécessairement associé, et qu'on chargera du corps de bâtiment principal, M. Thomas, qui sera chargé de la partie postérieure du palais en bordure sur l'avenue d'Antin, et M. Louvet, auquel la partie intermédiaire sera confiée. Pressentis à ce sujet, les intéressés ont donné à la proposition du Ministre et du Commissaire général leur pleine et entière adhésion.

Ces collaborateurs de M. Charles Girault ne sont pas, eux non plus, des artistes sans valeur. MM. Deglane et Thomas sont, comme M. Girault, grands-prix de Rome. On n'a pas oublié le remarquable travail envoyé par le premier à sa sortie de la villa Médicis, une *Restauration du palais des Flaviens sur le mont Palatin*, qui lui valut en 1888 la médaille d'honneur au Salon. Il a, de plus, en 1889, travaillé sous les ordres de M. Dutert à l'édification du palais des Machines.

M. Thomas s'était également désigné à l'attention publique, à son retour de Rome, par ses études sur les monuments d'architecture grecque et romaine en Asie-Mineure. Il est, depuis bon nombre d'années, architecte du palais de l'Industrie, et son habitude des travaux intérieurs importants que l'Hippique, le Salon et les expositions de toute nature nécessitaient chaque année dans le vieux palais, la connaissance approfondie de ce qui manque au palais de l'Industrie, de ce qu'il faudra, par conséquent, réaliser dans le palais neuf, le mettront à même de rendre, dans la construction de la partie postérieure, d'inappréciables services.

M. Louvet n'est pas grand-prix de Rome, mais il a obtenu, en 1885, un deuxième second grand-prix, en 1886 un premier second grand-prix. Lauréat de la grande médaille de la Société centrale des architectes, lauréat du prix Achille Leclerc et du prix Abel Blouet, il est attaché aux travaux d'entretien du premier arrondissement de la ville de Paris.

Quant à M. Binet, le plus jeune de tous, il a obtenu, en 1890, la grande médaille d'argent de la Société centrale des architectes; en 1892, le prix annuel fondé par les architectes américains, anciens élèves de notre École des beaux-arts; en 1893, le prix Chaudes-Aigues, et cette année même le prix Rougevin.

Cet ensemble de décisions fait honneur au Commissariat général de l'Exposition de 1900. Les hauts qualités de compétence, d'initiative résolue et pratique, de méthode, déployées jusqu'ici, dans les moments les plus difficiles de ce lourd travail de préparation d'une Exposition peut-être la dernière, et qui a le devoir absolu d'être belle, par M. Alfred Picard, s'y attestent éloquemment une fois de plus.

Les travaux vont entrer à présent dans la période active. La démolition du palais de l'Industrie commencera vraisemblablement le mois prochain.

* * *

Et maintenant, il est nécessaire que la direction des travaux soit absolument sûre de faire face aux dépenses que le premier coup de pioche entraînera et l'on évalue à 5 ou 6 millions ces dépenses.

Un de nos confrères, examinant les conditions dans lesquelles l'Etat et la Ville ont promis leur concours, déclare qu'il est impossible à l'État aussi bien qu'à la Ville de fournir cette première mise de fonds.

La part contributive de l'État est représentée, on le sait, par 20 millions, celle de la Ville par une somme égale. Ces 40 millions, joints aux 60 millions que l'émission des bons à lots à produits, donnent le total de 100 millions jugés nécessaires pour les constructions et les travaux de toute nature qu'exige la grande entreprise.

Or, les 20 millions de la Ville ne seront à la disposition du Commissariat général qu'après la réalisation de l'emprunt de 44 millions autorisé hier par décret et la date de l'émission n'est pas fixée; elle ne le sera peut-être pas de sitôt.

Les 20 millions de l'État ne sont pas davantage disponibles, le Parlement n'ayant pas encore voté l'ouverture du crédit destiné à assurer l'exécution de la loi qu'il a votée. On ne peut toucher davantage aux 60 millions de la combinaison financière, le revenu de cette somme d'ici 1900 étant indispensable pour fournir les lots et les primes.

Il n'y a, pour notre confrère, qu'un moyen d'arranger les choses à la satisfaction générale. La loi permet au gouvernement de demander à la Banque de France, à un taux d'intérêt très faible, une avance de 30 millions que l'Etat mettrait à la disposition du Commissariat général pour couvrir les premiers frais.

Nous sommes en mesure d'affirmer que les renseignements fournis à notre confrère sont en grande partie erronés. On ne peut pas plus songer à demander à la Banque une avance de 30 millions qu'à entamer les fonds fournis par la combinaison financière. Si faible que soit le taux de l'intérêt, le payement, pendant une période de quatre ans, de cet intérêt, suffirait à faire crouler la combinaison financière en restreignant dans des proportions inadmissibles la part réservée aux primes.

Au contraire, il est question plus que jamais de ne subvenir, jusqu'en 1900, aux dépenses de l'Exposition, qu'en recourant, chaque année, à l'argent de la Ville et de l'État. L'inscription par l'État au budget de 1897 d'un crédit de 4 à 5 millions n'aurait rien que de parfaitement naturel, étant donné que la contribution est votée en principe par les Chambres. Il en sera de même, suivant toute apparence, à la Ville.

L'UNION COLONIALE FRANÇAISE

ET L'EXPOSITION DE 1900

L'Union coloniale française (56, rue de Provence, Paris) a adressé à tous ses membres la circulaire suivante :

Monsieur,

A l'instigation d'un grand nombre de ses membres, l'Union coloniale française vient de prendre une résolution qui, elle l'espère, pourra vous sembler de quelque utilité et avoir votre approbation.

Elle se propose, en vue de l'Exposition universelle de 1900, d'offrir, à tous ceux de ses membres qui voudront y prendre part, de leur éviter, par son intervention personnelle, les démarches et les difficultés qu'entraîne la participation à une pareille exposition.

Elle se chargerait donc :

1° D'assurer à tous ceux qui s'adresseraient à elle un emplacement de telles dimensions qu'ils désireraient ou qu'il sera possible d'obtenir si l'affluence des demandes vient à imposer une réduction proportionnelle;

2° De procéder pour leur compte à l'aménagement de leur exposition individuelle;

3° De leur procurer un gardien ou même un représentant;

Tout cela moyennant le seul remboursement des frais réels justifiés.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'avantage qu'offre une pareille combinaison, l'économie qu'elle réalise pour chaque participant et les facilités qu'elle peut apporter à l'organisation d'une belle exposition coloniale. Au-dessous du Commissaire général de l'exposition coloniale, au-dessous des Comités locaux qui viennent d'être nommés dans chaque colonie et en complète harmonie avec ces deux pouvoirs, l'Union coloniale française interviendrait avec le zèle et, toutefois, la discrétion dont elle est coutumière, pour mettre dans leur vrai jour les ressources de nos colonies et en même temps pour dispenser tous ceux qui prendraient part à cette manifestation des tracas qu'elle entraînera nécessairement.

Dès à présent, l'Union coloniale se tient à la disposition de tous ses membres, actuellement inscrits : elle ne fait aucune distinction entre eux; quel que soit l'endroit qu'ils habitent, France ou colonies, Paris ou la province, et à quelque catégorie de membres qu'ils appartiennent, à tous elle apporte son entier dévouement.

Les mêmes avantages, elle les offre également à ceux qui, en vue de leur participation à l'Exposition de 1900, se feraient, en temps utile, inscrire comme membres de l'Union.

Elle est prête, dès aujourd'hui, à répondre par lettre individuelle à tous ceux qui lui demanderaient des éclaircissements sur ce nouveau service.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire général :

J. CHAILLEY-BERT.

Nous ne pouvons que féliciter le très distingué et sympathique secrétaire général de l'Union, M. Chailley-Bert, de l'initiative qu'il prend, pour préparer et assurer le succès de la participation de nos colonies à l'Exposition universelle de 1900.

LES MOYENS DE TRANSPORT
EN 1900

On lit dans l'*Éclair :*

L'insuffisance actuelle des moyens de transports dans Paris suscite de graves inquiétudes pour le succès même de l'Exposition qui se prépare, car on s'est rendu compte que les deux questions sont intimement liées l'une à l'autre. Il ne faut pas oublier, en effet, que les visiteurs de 1889 ont gardé le plus mauvais souvenir des ennuis sans nombre qu'ils ont subis de ce fait. La préoccupation du retour, la menace du rançonnement des cochers, la perspective des queues interminables à faire aux tramways, les pertes de temps, les discussions qui en résultent, le spectacle manqué, le dîner à des heures indues, toutes ces vexations qui suffisent à gâter la meilleure journée sont encore présentes à leur mémoire et détermineraient certainement, si elles devaient se représenter, un très grand nombre d'abstentions.

Il faut avoir le courage de le dire. Avec l'organisation actuelle de l'Exposition, ces difficultés sans nombre augmenteront d'autant plus que l'on a rêvé plus grand et développé considérablement les surfaces occupées.

Prenons la partie nouvelle et qui sera de ce fait la plus fréquentée : les Champs-Élysées. Par quels moyens mystérieux pourra-t-on déblayer les foules qui s'y seront entassées, alors que maintenant même les lignes d'omnibus qui y aboutissent sont absolument insuffisantes et que les bateaux sont bondés pour peu qu'il fasse soleil un dimanche.

Un de nos amis, qui vient de faire en province une tournée dans laquelle il s'est trouvé en relation avec les membres de la presse locale les mieux placés pour être bien renseignés, nous a rapporté que cette question préoccupe — ce qui paraît étrange, — beaucoup plus les provinciaux que les Parisiens, lesquels supportent avec une philosophie faite de résignation, une situation qui leur cause cependant les plus grands préjudices, et prennent la chose « à la blague » conformément à leur caractère. En province on ne rit pas de son malheur ; on aime davantage ses aises et l'on redoute par-dessus tout des difficultés que le Parisien débrouillard trouve presque toujours le moyen de résoudre. Ajoutez à cela qu'il s'est mené dans beaucoup de départements une campagne très active contre l'Exposition, campagne qui a créé un état d'esprit sinon hostile du moins prévenu, et qu'il faudrait peu de chose pour provoquer une abstention qui deviendrait un désastre.

Le Conseil municipal de Paris, mal servi par une administration où la mort d'Alphand a laissé un vide dont plus que jamais on ressent l'irréparable étendue, nous semble ne pas se rendre suffisamment compte de l'énorme responsabilité qui pèse sur lui en cette circonstance. En fin de compte, le succès de l'Exposition est pour la Ville une question de tout premier ordre. Sans parler du discrédit qui rejaillirait sur elle au cas où il ne serait pas écrasant, elle subirait de ce fait un dommage matériel incalculable. Eh bien, nous ne saurions trop le répéter, tout dépend de l'organisation des transports. Il faut que tout le monde soit bien certain qu'ils ne laissent rien à désirer. Or, jusqu'à présent rien n'a été fait. Tout est à faire, et il n'y a plus que quatre ans pour cela !

Il faut que les décisions soient prises sans aucun retard. Autrement, le temps matériel pour les réaliser manquerait ; ce serait le gâchis, ce serait la ruine, ce serait la honte. Les élus de Paris n'ont pas le droit de se dérober plus longtemps à leur devoir.

Il y a près de six mois que cet article a été écrit, dans l'*Éclair,* et si nous le reproduisons aujourd'hui, c'est pour constater, malheureusement, que nous ne sommes pas plus avancés qu'il y a six mois.

Hommage aux souverains russes

Les Groupes syndicaux du Commerce et de l'Industrie viennent d'adresser à tous leurs membres la circulaire suivante ;

Monsieur et cher collègue,

La visite de l'Empereur et de l'Impératrice de Russie étant aujourd'hui officiellement annoncée, les Présidents des Groupes syndicaux se sont réunis et ont pensé que le Commerce et l'Industrie devaient, en cette circonstance, affirmer leur patriotique sympathie à l'ami de la France, qui aide si puissamment au maintien de la paix européenne.

Voulant donner à cette manifestation toute la grandeur qu'elle comporte et persuadés d'être les interprètes de l'unanimité de nos collègues, nous faisons appel à tous les commerçants et industriels de France pour prendre part à une souscription destinée à offrir à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie un souvenir de leur séjour en France.

Appréciant comme nous, mon cher collègue, le caractère de l'acte à l'accomplissement duquel nous vous convions et qui, pour la première fois peut-être, permettra au Commerce et à l'Industrie de s'unir dans une grande et patriotique pensée, nous sommes persuadés que nous pouvons compter sur votre concours le plus empressé.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

A. Ancelot, ✻, President de l'Association Générale des Tissus et des Matières Textiles.
Bertrand, O. ✻, Président du Groupe de l'Industrie et du Bâtiment.
Expert-Bezançon, O. ✻, Président du Comité Central.
Hartmann, ✻, Président de l'Union des Syndicats de l'Alimentation en gros.
Lanier, ✻, Président du Syndicat Général à la Bourse de Commerce.
Marguery, ✻, Président du Comité de l'Alimentation Parisienne.
Muzet, O, ✻, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie.
Pinard, ✻, Président de l'Alliance Syndicale
Robert (Charles), C. ✻, Président de l'Union Syndicale des Compagnies d'Assurances de toute nature.

P.S. — Toute communication ainsi que les souscriptions doivent êtres adressées, avant le 10 septembre, à M. Louis Roucairo, Secrétaire-Trésorier, 1, rue d'Hauteville.

Nous ne saurions trop approuver cette manifestation de sympathie de l'Industrie et du Commerce français, faite, en dehors de toute politique, au couple impérial.

Les signataires de la circulaire que nous venons de reproduire et dont les noms sont très connus des lecteurs de ce journal ont pris, là, une heureuse initiative dont il convient de les féliciter, et qui d'ailleurs est d'ores et déjà récompensée par le succès.

Nous apprenons en effet que la souscription a dépassé le chiffre de 30.000 *francs.*

Les Récompenses de l'Exposition d'Amsterdam

A l'occasion de l'Exposition d'Amsterdam et par arrêté du Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, en date du 27 août 1896, ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique

MM.

Blin (Eugène), fabricant de draps à Elbeuf.
David (Léon), fondé de pouvoirs de la société Delaunay-Belleville et Cᵉ, constructeurs de machines à Saint-Denis (Seine).

Officiers d'Académie

MM.

Derogy, opticien à Paris, maire de Sully (Oise), délégué cantonal.
Détourbe (Abélard-Félix), docteur en médecine à Paris.
Dumont (Clément-Gaspard), directeur de l'usine Cusenier à Paris.
Duvelleroy (Georges-Louis), fabricant d'éventails artistiques à Paris.
Grébert (Étienne-Joseph-Émile), négociant en pelleteries et fourrures à Paris.
Hanoteau (Henri), administrateur délégué de la société du Val-d'Osne.
Lamaille (Georges), commissionnaire exportateur à Paris.
Lemariey (Lucien), fabricant d'éventails à Paris.
Levée (François-Jules), fabricant de papeterie et registres à Paris.
Lorain (Paul), secrétaire du rapporteur général de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam, à Paris.
Montarnal (de), architecte de la Section française, à Paris.
Tharin (Henri), dessinateur industriel à Calais (Pas-de-Calais).

Les travaux de la gare de Lyon

Les travaux que la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée entreprend dans ce moment à la station terminus de Paris ne dureront pas moins de dix ans. Il s'agit, en effet, de la presque entière démolition de la gare actuelle, qui sera rebâtie dans de plus vastes proportions, mais sur un plan sensiblement analogue aux dispositions actuelles. Un budget de 18,700,000 francs, qui a été voté par la Compagnie, sera très probablement dépassé.

La nouvelle gare sera formée d'un grand hall de 86 mètres de large, en deux portées ou fermes de 43 mètres chacune, et de 185 mètres de long. Il couvrira 7 trottoirs à voyageurs et 13 voies de départ ou de réception de trains.

Du côté de l'arrivée, le bâtiment actuel, démoli, sera remplacé par un nouveau, qui s'étendra le long de ce hall. Il aura 13 m. 50 de largeur sur 162 de longueur, et contiendra au rez-de-chaussée une vaste distribution de bagages et, au premier étage, divers services de la Compagnie.

Une cour, complètement couverte par une construction métallique, s'étendra le long et à l'extérieur du bâtiment ; c'est là que se tiendront les véhicules de tous genres attendant les voyageurs.

Du côté du départ, le bâtiment actuel, démoli en partie et considérablement agrandi, sera porté à une largeur de 29 mètres. Une vaste salle des pas-perdus, de nombreux guichets pour la distribution des billets et le service de l'enregistrement des bagages en occuperont une grande partie. Il contiendra en outre des salles d'attente et un buffet.

Enfin, en tête de la gare, sera érigée une construction monumentale à deux étages, de 14 mètres de large, et s'étendant en façade sur une largeur de 100 mètres.

Le rez-de-chaussée de ce bâtiment est destiné au service des voyageurs et les étages seront affectés à diverses administrations. En avant de la façade, une cour spacieuse sera reliée au boulevard Diderot et aux cours d'arrivée et de départ.

Bien que cette entreprise doive occuper les ouvriers, comme nous le disons plus haut, pendant une dizaine d'années, on pousse les travaux avec toute la célérité possible, de façon que la partie la plus importante de cette construction soit terminée et utilisée pour l'Exposition de 1900.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . **10** francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

AVIS

Le **Paris-Bruxelles** *publiera, dans son prochain numéro, tous les renseignements et documents officiels qui sont de nature à intéresser ceux de nos abonnés et lecteurs qui ont l'intention de participer à l'Exposition de Bruxelles, en 1897.*

« PARIS-BRUXELLES »

Le samedi 24 avril 1897, doit s'ouvrir, à Bruxelles, une Exposition Internationale sous le haut patronage de S. M. le roi des Belges, et sous la présidence d'honneur de S. A. R. Mgr le comte de Flandre.

Le Gouvernement français a cru devoir y adhérer officiellement; et, à cet effet, il se propose, dès la rentrée des Chambres, c'est-à-dire le mois prochain, de déposer une demande de crédits que le Parlement votera certainement sans hésitation.

Nos lecteurs trouveront plus loin l'historique de cette nouvelle manifestation industrielle et commerciale qui les intéressera à plus d'un titre, et à laquelle beaucoup participeront, sans nul doute.

Fidèle aux traditions de ce journal, nous les engagerons fortement à affronter ce nouveau terrain de luttes pacifiques qui ne peuvent que les stimuler pour la grande bataille qu'il nous faudra livrer, en 1900, à Paris.

L'Exposition de Bruxelles, en 1897, est la dernière exposition à laquelle la France assurera sa participation officielle; c'est pour cela que les représentants de notre commerce et de notre industrie ont le devoir d'y participer également et dans les proportions les plus larges possibles.

Les renseignements qui nous parviennent de Belgique nous permettent d'affirmer que le Gouvernement belge ne négligera rien pour donner à cette manifestation tout l'éclat et toute l'importance qu'elle doit avoir. D'ailleurs, on sait que nos voisins sont passés maîtres en matière d'expositions; le souvenir d'Anvers, en 1894, est encore présent à toutes les mémoires.

De son côté, le Comité exécutif belge, composé d'hommes éminents, entendus, expérimentés, est décidé à aller de l'avant, et à faire de l'Exposition Internationale de Bruxelles, en 1897, la digne préface de l'Exposition Universelle de Paris, en 1900.

L'heureux choix que le gouvernement français a fait en la personne de M. Maurice Monthiers, comme Commissaire général pour la France, choix qui a d'ailleurs été ratifié par tous, indique clairement qu'il entend donner une impulsion très vive au grand concours industriel qui se prépare en Belgique, l'année prochaine.

Les sympathies encore toutes chaudes que M. Maurice Monthiers s'est acquises, à Anvers, le suivront à Bruxelles, et grouperont autour de lui les adhésions et les dévouements qu'il a déjà rencontrés à Chicago, en 1894, et à Amsterdam, en 1883.

A cette époque, c'est-à-dire il y a bientôt quatorze ans, nous combattions déjà, à côté de lui, le bon combat, dans la *Gazette de Hollande*.

Nos chefs de file s'appelaient alors Dietz-Monin, Félix Faure, Charles Prévet, Henri Bouilhet, Bessand, etc. etc..., et c'est M. Maurice Monthiers qui tenait le drapeau de cette phalange d'élite.

Paris-Bruxelles continuera la tradition, comme ses aînés, *le Champ de Mars*, en 1889, *le Journal officiel de l'Exposition de Moscou*, en 1891, et tout récemment, le *Paris-Amsterdam*, en 1895.

Nous sommes de ceux qui croient que la participation de notre industrie et de notre commerce aux Expositions de l'étranger, ne peut que contribuer à resserrer nos liens d'amitié avec les nations dont nous sommes les hôtes; gagner à notre pays des sympathies nouvelles, et étendre et consolider nos relations d'affaires.

La France n'a eu qu'à se louer, durant ces quinze dernières années, de sa participation aux Expositions de Liverpool, d'Anvers, de Chicago, de Moscou, d'Amsterdam; elle ira donc à Bruxelles, l'année prochaine; et l'accueil que nos excellents voisins, les Belges, réservent à nos compatriotes les dédommagera amplement, nous en avons la certitude, de l'effort qu'on attend de leur Patriotisme.

HENRI GAUTIER.

Le vote des Crédits
La nomination de la Commission française

Comme nous le disons plus haut, le Gouvernement a soumis à la Commission du budget une demande de crédit de 800,000 francs environ, pour assurer la digne participation de la France à l'Exposition de Bruxelles, en 1897.

Dès que ce crédit sera voté, l'*Officiel* publiera la liste des membres qui composeront la Commission française.

L'Exposition de Bruxelles
EN 1897

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Durée de l'Exposition

Une Exposition Internationale s'ouvrira à Bruxelles le 24 avril 1897. Elle aura une durée de six mois au moins, le Comité exécutif se réservant la faculté de la prolonger jusqu'au 15 novembre inclus.

Objet

L'Exposition placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi des Belges, sous la Présidence d'Honneur de S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre et organisée avec le concours du Gouvernement et de la Ville de Bruxelles, recevra les œuvres d'art, les travaux scientifiques et les produits de l'industrie et de l'agriculture de toutes les nations, classées dans l'une des sections suivantes :

1re section. — Beaux-arts.
2e section. — Économie sociale.
3e section. — Hygiène.
4e section. — Sauvetage.
5e section. — Arts industriels et décoratifs.
6e section. — Éclairage, chauffage et leurs applications.
7e section. — Électricité. — Traction.
8e section. — Art militaire.
9e section. — Fabrications industrielles. — Matériel, procédés et produits.
10e section. — Matériel du sport.
11e section. — Exercices. — Jeux populaires.
12e section. — Concours temporaires d'agriculture et d'horticulture.
13e section. — Enseignement pratique, industries et travail manuel de la femme.
14e section. — Commerce. — Colonies.

Des concours seront organisés entre les œuvres, produits et travaux.

Les questions mises au concours par les différentes sections et l'importance des primes en espèces allouées à la solution de chacune de ces questions seront publiées prochainement.

Organisation

Il sera organisé, comme aux Expositions Internationales précédentes, des *compartiments nationaux* où les œuvres, produits et travaux d'un même pays seront répartis en sections, en groupes et en classes, suivant un système de classification générale.

Outre ces *compartiments nationaux*, il sera établi des *compartiments internationaux* par section où seront groupés, pour tous les pays, les produits et travaux destinés au concours.

Une classification détaillée pour la répartition en sections, en groupes et en classes, des œuvres d'art, des travaux scientifiques et des produits de l'industrie et de l'agriculture destinés tant aux compartiments nationaux où seront installés tous les produits d'un même pays, qu'aux compartiments internationaux réservés spécialement au concours, est établie et a paru dans le *Moniteur Belge* du 28 décembre 1895.

Sections spéciales

La 1re section — Beaux-Arts — comportera une exposition de peinture, de sculpture, de gravure et d'architecture, à laquelle sont conviés les artistes de tous les pays. Un règlement spécial déterminera les conditions d'organisation de cette section internationale des Beaux-Arts.

La 14e section — Commerce et Colonies — comprendra entre autres l'exposition spéciale de l'État Indépendant du Congo, à laquelle il sera donné une importance en rapport avec l'intérêt que l'œuvre grandiose, due à l'initiative du Roi, éveille en Belgique.

Expositions spéciales, etc.

Des expositions supplémentaires, des expositions temporaires, des congrès, des conférences, de grandes fêtes, des concours de chant et de musique, des concerts, etc., seront organisés pendant la durée de l'Exposition.

Description de l'Exposition

L'Exposition sera établie au Parc du Cinquantenaire et au Parc de Tervueren, dans les bâtiments de l'Etat qui y sont édifiés et dans les constructions qui y sont annexées.

Les halles, à Bruxelles, comprendront plus de cent mille mètres carrés de surface couverte : le Parc du Cinquantenaire a une étendue de trente-six hectares et celui de Tervueren de plus de deux

cents hectares, dont quatre-vingt-seize hectares, y compris les pièces d'eau, sont spécialement réservés à l'Exposition.

Le Palais de l'Exposition à Tervueren occupera une surface d'au moins trois mille mètres carrés.

Le Parc de Tervueren, dans lequel l'exposition du Congo, de nombreux concours temporaires, exercices, jeux populaires, etc., seront organisés, sera relié au Parc du Cinquantenaire par des moyens de communication rapides.

Les locaux de l'Exposition sont reliés par un raccordement au réseau des chemins de fer de l'état, les voies ferrées sont établies dans les halles et les jardins, de manière à pouvoir amener autant que possible tous les produits à pied d'œuvre.

Organisation et administration

Le Conseil d'administration de la Société anonyme de Bruxelles-Exposition (1) a investi de tous ses pouvoirs un Comité exécutif (2) présidé par M. Émile de Mot, échevin de la ville de Bruxelles, ancien membre de la Chambre des représentants. Ce Comité exécutif dont le siège est à Bruxelles, 10, rue du Congrès, prend les mesures d'organisation et d'administration proprement dites; il a compétence exclusive pour toutes les questions de recettes et de dépenses.

De son côté, le Gouvernement belge, tout en abandonnant à la Société de l'Exposition la responsabilité financière et la direction des différents services, a voulu témoigner sa haute sollicitude pour cette entreprise éminemment nationale.

Des arrêtés royaux en date du 17 décembre 1895 ont institué une Commission organisatrice sous la Présidence d'Honneur de S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre, ainsi qu'un Commissariat général du Gouvernement dirigé par M. le comte A. d'Oultremont, ancien Commissaire général du Gouvernement aux Expositions Universelles de Philadelphie en 1876, de Paris en 1878 et 1881, d'Anvers en 1885, etc.

Accueil en Belgique et à l'Étranger

Les trois Expositions Universelles qui ont été organisées en Belgique pendant ces dix années ont été couronnées de succès; aussi la notification officielle de l'Exposition Internationale de Bruxelles a été accueillie avec enthousiasme dans le pays et avec la plus grande sympathie à l'étranger.

Le Gouvernement du Roi a fait connaître aux Cabinets étrangers l'organisation de cette Exposition spéciale et il les a invités à s'y faire représenter officiellement par la nomination de Commissaires ou de Commissions officielles.

La France y a adhéré officiellement; presque tous les pays d'Europe et du Nouveau Monde ont accordé leur participation officielle.

Des Comités d'initiative privée sont en voie de formation dans un grand nombre de villes d'Europe et d'Amérique; des personnalités très marquantes ont accepté d'en faire partie.

Ces Comités de propagande ont déjà groupé autour d'eux un nombre considérable de producteurs et ils organisent des sections particulières nombreuses et intéressantes.

(1) Ce Conseil d'administration est composé comme suit; *Président*: M. Ch. Buls, bourgmestre de la ville de Bruxelles, ancien membre de la Chambre des représentants: *Vice-Présidents*: MM. Georges Brugmann, consul général de Suède et de Norvège; le baron Adolphe Drion, ancien membre de la Chambre des représentants; le chevalier Édouard Descamps, sénateur; Achille Legrand, sénateur; Jules Urban, président de la Société du Congo pour le commerce et l'industrie; *Membres*: Gédéon Bordiau, architecte; Pierre Capouillet, directeur de la Compagnie belge d'assurances générales de Bruxelles; Léon d'Aoust, banquier; Julien Davignon, propriétaire; Emile de Mot, ancien membre de la Chambre des représentants, échevin de la ville de Bruxelles; Edouard Dremel, propriétaire; Georges Dupret, propriétaire; Emile Eloy, industriel; Maurice Lemonnier, avocat, ancien membre de la Chambre des représentants, ancien conseiller communal; Jules Matthieu, fils, banquier; Edmond Nerincx, avocat, membre de la Chambre des représentants; Edmond Parmentier, industriel; Charles Smedt, négociant; Armand Steurs, sénateur, bourgmestre de la commune de Saint-Josse-ten-Noode; Albert Thys, administrateur délégué, directeur général des Sociétés commerciales du Congo; le comte Charles van der Burch, sénateur; Fernand Vanderstraeten-Solvay, avocat; Vercruysse, A., sénateur; Jules Vimenet, industriel.

(2) Le Comité exécutif se compose de: *Président*: M. E. de Mot; *membres*: MM. G. Bordiau, G. Dupret, E. Eloy, M. Lemonnier E. Nerincx, A. Thys.

Enfin, en Belgique, la plupart des grands industriels ont décidé de prendre une large part à cette nouvelle manifestation de l'activité nationale; ils y ont d'ailleurs été stimulés par le chaleureux appel que leur a fait dans ces termes M. le Ministre de l'Industrie et du Travail, dans le discours prononcé le 15 janvier dernier à l'occasion de l'installation de la Commission organisatrice:

« Que l'Exposition Internationale de 1897, grâce « à vous et aux nombreux travailleurs intellectuels « et manuels qui vous secondent, suscite de nom- « breux progrès, qu'elle ouvre des débouchés plus « nombreux encore à vos produits, qu'elle con- « tribue à la pacifique harmonie qui doit régner « entre les travailleurs, et puisse-t-elle marquer « ainsi une nouvelle étape dans la voie de la pros- « périté de la Belgique! »

Le Comité exécutif adresse à tous ceux qui lui en feront la demande le règlement général, la classification détaillée, des bulletins d'adhésion à l'Exposition proprement dite, une formule pour la rédaction du catalogue général officiel, ainsi que des plans d'ensemble des Parcs de Bruxelles et de Tervueren.

Le programme du concours, des bulletins d'adhésion à ce concours, enfin une formule pour la rédaction du catalogue spécial du concours, parviendront incessamment aux intéressés qui en feront également la demande au Comité exécutif.

Conditions spéciales de participation

L'attention des exposants est spécialement appelée sur ce fait, que les prix de location des emplacements comprennent la décoration générale des compartiments et les frais de manutention (voir art. 38 du règlement général). Dans ces conditions, les exposants pourront apprécier, exactement et d'avance, les charges qui leur incombent.

Suivant des clauses insérées aux articles 38 et 43 du règlement général, *des arrangements spéciaux pourront être conclus avec les pays officiellement représentés, pour les grands emplacements, pour toutes les opérations de la manutention et pour l'emmagasinage des caisses vides.*

Les prix seront fixés séparément:

1° Pour la location des halles sans aucune décoration;

2° Pour la manutention;

3° Pour l'emmagasinage des caisses vides.

Ces conventions, pour les pays officiellement représentés, seront rédigées (?) à l'intervention du Commissaire général du Gouvernement belge.

Protection, etc.

Des avantages exceptionnels au point de vue de la garantie de la propriété industrielle, scientifique et commerciale, ainsi que du transport des objets, des douanes, seront accordés aux adhérents.

Tombola

Une tombola sera organisée avec l'autorisation et sous la surveillance de l'etat. Les lots seront acquis parmi les objets exposés ou à exposer.

Jury officiel et international des récompenses

Il est institué un jury international des récompenses dont les opérations seront dirigées par le Commissaire général du Gouvernement belge, assisté d'un Commissaire spécial. Les membres du jury seront désignés par le Gouvernement de leur pays respectif.

Le règlement général spécifie la nature des récompenses à attribuer. Il sera accordé aux exposants des récompenses consistant en diplômes ou médailles. Il sera, en outre, alloué des primes en espèces aux œuvres, produits et travaux qui seront considérés par le jury international des récompenses comme répondant d'une manière satisfaisante et complète aux désiderata mis au concours.

Fêtes et attractions

Le Comité exécutif se propose de donner des fêtes de tout genre, de multiplier les objets d'attraction en vue de rehausser l'éclat de l'Exposition et d'accroître le nombre des visiteurs.

—

Telle est l'œuvre à laquelle est acquis le patronage de Sa Majesté le Roi des Belges et à laquelle le Gouvernement belge et la Ville de Bruxelles ont accordé leur appui moral et matériel.

La Belgique, placée au centre de l'Europe, jouissant des sympathies et de la confiance de toutes les Nations, offre aux savants, aux artistes, aux industriels et aux commerçants de tous les pays, un admirable champ de concours.

Le Comité exécutif de Bruxelles-Exposition adresse un chaleureux appel à toutes les Nations; elle les invite à participer à l'Exposition de 1897, qui, par l'émulation de tous, mettra en évidence les nouveaux progrès accomplis pour le bien de l'humanité, dans les arts, les sciences, l'industrie et le commerce.

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50 c. — 2e classe 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi des billets aller et retour de 1re et de 2e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessous, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

CHEMINS DE FER DU NORD

—

Saison des bains de mer

Jusqu'au 30 septembre

Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

Prix au départ de Paris pour :

	1re cl.	2e cl.	3e cl.
Eu	25 40	20 10	13 70
Le Tréport-Mers	25 75	20 35	13 90
Saint-Valery	27 15	21 35	14 75
Cayeux	29 30	23 05	15 95
Le Crotoy	27 90	21 95	15.15
Quend (Fort-Mahon)	28 30	22 15	15 45
Conchil-le-Temple (Fort-Mahon)	28 80	22 50	15 75
Berck	31 »	24 15	17 »
Étaples (Paris-Plage)	30 90	23 95	17 »
Danne-Camiers	31 70	24 40	17 50
Boulogne	34 »	25 70	18 90
Wimille-Wimereux (Ambleteuse, Audresselles)	34 55	26 10	19 30
Marquise-Rinxent (Wissant)	35 50	26 75	20 »
Calais	37 90	29 »	21 85
Gravelines	38 85	29 95	22 60
Loon-Plage	38 75	29 90	22 50
Dunkerque	38 85	29 95	22 60
Ghyvelde (Bray-Dunes)	39 95	31 15	23 40

Paris au Tréport-Mers.

—

Tous les dimanches et jours de fêtes, jusqu'à nouvel avis, trains de plaisir express à prix très réduits en 2e et 3e classes (aller et retour dans la même journée) :

De Paris au Tréport-Mers, desservant Saint-Denis, Pontoise, Persan-Beaumont, Méru et Beauvais.

Aller : départ de Paris à 5 h. 20 du matin, et de Saint-Denis à 5 h. 29.

Retour : arrivée à Saint-Denis à minuit 37, et à Paris à minuit 48.

—

De Paris, St-Denis, et Creil à Cayeux, St-Valery, Le Crotoy, Quend (plage de Fort-Mahon), Conchil-le-Temple (plage de Fort-Mahon), Berck, Étaples (Paris-Plage), Dannes-Camiers, Boulogne-s-Mer, Wimille-Wimereux, Marquise et Calais-Ville.

Aller. — Départ de Paris à 6 h. 20 du matin, et de Saint-Denis, à 6 h. 30.

Retour. — Arrivée à Saint-Denis à 1 h. 2 du matin, et à Paris à 1 h. 12.

Prix des places (aller et retour compris) :

Billets individuels variant de 9 fr. 30 à 12 fr. 35 en 2e classe, et de 6 fr. 05 à 8 fr. 10 en 3e classe.

Billets de famille comportant une réduction sur les prix individuels de 5 à 25 0/0 pour les familles de deux à cinq personnes et au delà.

Abonnements

—

La Compagnie du Chemin de fer du Nord vient d'apporter une modification appréciable à son tarif d'abonnements.

Depuis le 1er septembre, les abonnés peuvent se procurer des cartes d'un mois, trois mois, six mois ou un an, pour les parcours de trois, quatre et cinq kilomètres en payant pour ces distances au lieu d'acquitter, comme précédemment, le prix de six kilomètres.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant* HENRI GAUTIER

3e Année. — Nos 61-62. Paraît le 5 et le 20 de chaque mois Paris, 5-20 Octobre 1896.

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . Un an. 8 francs
Départements — 9 —
Etranger. . . — 10 —

LE TSAR A PARIS. — LE PONT ALEXANDRE III

Pose de la première pierre de l'Exposition de 1900

AVIS

Nous reprendrons, à partir du 5 novembre, le cours normal de notre publication, interrompu par les vacances et les fêtes franco-russes.

7 Octobre 1896

Lorsque, dans notre numéro du 5-20 août dernier, nous exprimions le vœu de voir la première pierre de l'Exposition de 1900 posée par le Tsar, nous n'espérions pas, nous le déclarons en toute sincérité, que l'idée ferait un chemin aussi rapide, et se réaliserait d'une façon aussi brillante.

Nous avions proposé, d'abord, que cette cérémonie eût lieu le 14 juillet de cette année, en présence de M. le Président de la République, ce qui aurait corsé un peu le programme assez monotone de la fête nationale ; notre proposition fit long feu.

On commençait alors à parler, à Paris, du voyage de la famille impériale de Russie, et nous écrivions : « Le couple impérial présidant à l'inauguration de cette œuvre de paix, l'idée assurément n'est pas banale, et vaut la peine qu'on s'y arrête. »

Cette idée, en effet, flottait déjà dans l'air ; et, dans l'entourage du Ministre du Commerce et du Commissaire général, on en pressentait discrètement la réalisation dans un avenir prochain.

Lorsque le voyage du Tsar fut officiellement annoncé, elle prit corps peu à peu, et nous fûmes témoins des difficultés qu'elle rencontra. Il fallait, en effet, avant tout l'approbation du principal intéressé, c'est-à-dire du Tsar lui-même.

Le 20 septembre, la nouvelle arrivait que LL. MM. l'empereur Nicolas et l'impératrice Alexandra Feodorovna acceptaient de poser la première pierre du pont Alexandre III, le mercredi 7 octobre suivant.

Ce fut, parmi tous ceux que préoccupe le succès de la grande œuvre de la fin du siècle, une véritable explosion de joie patriotique.

Le Tsar inaugurant lui-même les travaux de l'Exposition de 1900 ; consentant à être le premier ouvrier de cette colossale entreprise, qui eût osé, il y a six mois, entrevoir ou même espérer un tel événement ?

Et cet événement s'est réalisé, dans une apothéose superbe, au milieu d'un concours immense de peuple, aux cris, partis de cent mille poitrines, de : Vive le Tsar ! Vive la Paix ! Vive l'Exposition de 1900 !

Il faut rendre cette justice à M. le Ministre du Commerce, M. Henry Boucher, et reconnaître que c'est à lui, que l'Exposition Universelle de 1900 sera redevable de l'honneur inappréciable d'avoir été placée, dès son début, sous l'égide impériale de nos augustes hôtes. C'est lui qui a été à la fois le diplomate heureux des négociations engagées à cet effet, l'organisateur et le metteur en scène de ce premier acte de la féerie de 1900, qui restera dans le souvenir de ceux qui y ont assisté, comme la réalisation d'un rêve éblouissant.

Dès que le désir du Ministre du commerce fut parvenu à la connaissance de l'Empereur et de l'Impératrice, la réponse ne se fit pas attendre.

On se mit immédiatement à l'œuvre, et on sait le reste.

La date du 7 octobre 1896 marquera dans les annales de l'Exposition de 1900.

En acceptant de poser la première pierre du pont Alexandre III, S. M. l'Empereur Nicolas a naturellement voulu indiquer à la France et à l'Europe qu'il entendait de la sorte inaugurer une ère de paix et de travail. C'était la manifestation pacifique par excellence de son voyage triomphal à travers Paris, et c'est certainement celle qui a le plus ému le cœur des souverains. On a pu le constater.

Et maintenant, quelles sont, pour l'Exposition elle-même, les conséquences de cette participation impériale aux travaux d'inauguration ?

Avons-nous besoin de dire qu'elles sont incalculables et que le Tsar et son auguste et gracieuse épouse, en scellant sa première pierre, en ont garanti le succès éclatant.

A l'œuvre donc maintenant ; et lorsque, en 1900, LL. MM. le Tsar et l'Impératrice de Russie viendront inaugurer le pont Alexandre III, en tête du cortège des autres souverains d'Europe qui leur feront escorte, nous leur montrerons que le ciment qu'Elles ont étendu sur la première pierre en 1896, avec la truelle d'or, a fait merveille ; et que la grande œuvre qu'Elles auront commencée, nous allions dire bénie, sera digne d'Elles et de la France.

HENRI GAUTIER.

Nouvelles et Échos

M. Henry Boucher, ministre du Commerce, qui s'est un peu surmené, ces derniers jours, pendant la semaine russe, est actuellement indisposé et obligé de garder la chambre.

Hâtons-nous d'ajouter que cette indisposition n'a aucun caractère de gravité et que le Ministre compte reprendre, à la fin de la semaine, le cours de ses travaux.

***

La cérémonie du pont Alexandre III a été, on peut le dire, le clou des fêtes russes, à Paris. Tout le monde commercial et industriel français désirait y assister, comme c'était son droit.

Aussi, dès l'annonce de la date de cette cérémonie, les bureaux du cabinet du Ministre du Commerce ont été l'objet des sollicitations bien naturelles d'ailleurs, d'une foule innombrable de personnes qui voulaient voir poser par le Tsar et la Tsarine la première pierre de l'Exposition de 1900.

Grâce au zèle, nous pouvons le dire, infatigable, de tout le personnel du cabinet du Ministre du Commerce, qui a dû répondre à plus de vingt mille demandes, on a pu arriver à donner satisfaction à tout le monde.

Nous n'avons recueilli l'écho d'aucune récrimination, et dans le monde commercial et industriel, il n'y a qu'une voix pour constater que tout s'est passé de la façon la plus parfaite. C'est à tous les collaborateurs de M. Henry Boucher, en

tête desquels il faut citer M. Léonce Chabrol, chef adjoint du cabinet du Ministre, qu'il faut reporter tout le mérite de la chose, et nous le faisons bien volontiers.

En cette circonstance, il était si difficile de contenter tout le monde et son père !

* * *

M. Barthou, Ministre de l'Intérieur, a chargé M. de Selves, préfet de la Seine, de transmettre à M. Bouvard, inspecteur général des services d'architecture de la ville de Paris et de l'Exposition de 1900, les félicitations et les remerciements du gouvernement pour sa participation si importante et si heureuse à l'organisation de la réception des souverains russes.

* * *

Un deuil cruel vient de frapper M. Maurice Ordinaire, chef de cabinet de M. Henri Boucher, Ministre du Commerce.

Son père, M. Dyonis Ordinaire, député de Pontarlier, est mort hier, jeudi 15 octobre, en son domicile, à Paris, 10, quai de Billy.

M. Ordinaire était né à Jougne (Doubs), le 10 juin 1826. Entré à l'Ecole normale supérieure en 1848, reçu agrégé des lettres au concours de 1853, il occupa la chaire de rhétorique aux lycées d'Amiens et de Versailles.

Après la révolution du 4 Septembre, il devint secrétaire particulier de M. Challemel-Lacour à la préfecture du Rhône. Il collabora ensuite à la *République française* et fut rédacteur en chef de la *Petite République française*.

L'Union républicaine posa sa candidature à une élection partielle, le 28 décembre 1890, dans l'arrondissement de Pontarlier. Il fut élu sans concurrent et, depuis, régulièrement réélu à toutes les élections, une fois, entre autres, en 1889, contre M. Maggiolo.

Nous avons eu l'honneur de connaître M. Dionys Ordinaire pendant ces quinze dernières années.

C'était un homme universellement estimé, fidèle à ses vieilles convictions politiques, et dont le caractère imposait le respect de tous.

Esprit fin et délicat, érudit dans toute l'acceptation du terme, causeur charmant et spirituel, M. Dionys Ordinaire ne laissera après lui que des regrets, et l'exemple d'une vie de probité et d'honneur.

* * *

Le commissaire général de l'Exposition vient de prévenir le préfet de la Seine qu'à partir du mois de janvier prochain les locaux du palais de l'Industrie ne pourront plus être mis à la disposition de la préfecture de la Seine.

On sait, en effet, que c'est dans un des bas-côtés du palais de l'Industrie que se font les tirages des emprunts de la ville de Paris et que se tiennent un certain nombre de séances du conseil de revision. Suivant toutes probabilités, les roues renfermant les numéros des obligations seront transportées à l'Hôtel de Ville et les tirages se feront salle Saint-Jean. C'est aussi dans cette salle que se tiendraient les séances du conseil de revision.

LE CAHIER DES CHARGES
des Entrepreneurs

M. Henry Boucher, ministre du commerce et de l'industrie, a signé le cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux de l'Exposition universelle de 1900. Nous avons indiqué comment ce document, très précis dans tous ses chapitres, en même temps que très large dans la conception générale, favorise la participation des associations ouvrières aux travaux donnés par adjudication et assure la protection et le bien-être du personnel ouvrier de l'Exposition.

Nous ne pouvons, faute de place, donner *in extenso*, dans ce numéro, ce document, qui sera, d'ailleurs, mis à la disposition des intéressés, mais nous pouvons jeter sur lui un rapide coup d'œil.

Comme disposition générale, tous les marchés relatifs aux travaux de l'Exposition, soit passés dans la forme d'adjudication publique, soit résultant de conventions faites de gré à gré, rendront nécessaires de la part des admis au concours la justification de toutes les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux, certificats de capacité, cautionnement et approbation du commissaire général. En cas de réclamation ou de protestation, l'approbation du ministre deviendra nécessaire.

L'entrepreneur sera tenu d'élire domicile à Paris et d'en faire connaître le lieu au commissaire général ; il ne sera relevé de cette obligation qu'après réception définitive des travaux. Il ne pourra céder à des sous-traitants une ou plusieurs parties de son entreprise sans le consentement de l'administration et ne pourra s'éloigner du lieu des travaux, pendant la durée de l'entreprise, qu'après avoir fait agréer par l'architecte, ou par l'ingénieur en chef, un représentant capable de le remplacer, de manière qu'aucune opération ne puisse être retardée ou suspendue en raison de son absence.

Les matériaux seront pris dans les lieux indiqués par les ordres de service en exécution du marché et l'entrepreneur y ouvrira, au besoin, des carrières à ses frais, suivant les formes indiquées par les règlements.

Il ne pourra d'ailleurs livrer au commerce, sans l'autorisation du propriétaire, les matériaux qu'il aura fait extraire dans les carrières exploitées par lui en vertu du droit qui lui aura été conféré par l'administration.

La qualité des matériaux, leur dimension, leur disposition sont réglées d'une façon générale et conforme au bon résultat final de l'entreprise. L'administration se réserve la propriété des matériaux qui se trouvent dans les fouilles et démolitions faites dans les terrains appartenant à l'État, ainsi que des objets d'art, de toute nature, qui pourraient s'y trouver, sauf indemnité à qui de droit.

Le titre III des clauses et conditions générales définit les règlements de dépenses, bases de règlement des comptes indépendant des us et coutumes pour les métrés et pesages, attachements, décomptes mensuels et définitifs, reprise du matériel en cas de résiliation.

Le titre IV réglemente les payements d'acomptes, le maximum de la retenue qui est du dixième en principe, mais qui cessera de s'accroître au delà d'une certaine limite, les réceptions provisoires et définitives, le payement de la retenue de garantie et le montant des intérêts pour retard de payement.

Le titre V prévoit les contestations, l'intervention des directeurs de service, du commissaire général et du ministre, et, enfin, porte le jugement des contestations devant le conseil de préfecture qui statuera, sauf recours au Conseil d'État.

Nous reviendrons sur ce document que nous publierons *in extenso*, dans notre prochain numéro.

Le Pont Alexandre III

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE

On a dit que près de vingt mille personnes avaient reçu, de la part du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, l'invitation — encadrée d'un si artiste dessin de Paul Merwart — à assister à la pose de la première pierre du pont Alexandre III et de l'Exposition Universelle de 1900.

On n'a pas exagéré de beaucoup, et il est vrai qu'ils furent innombrables, les spectateurs de cette fête magnifique.

Arrivé dès une heure de l'après-midi, c'est-à-dire une heure et demie avant le moment désigné par l'invitation, j'eus tout loisir pour m'emplir les yeux du vaste décor planté d'une rive à l'autre de la Seine, et que partage en deux la fine silhouette du futur pont.

Avant même l'arrivée de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie et de M. le Président de la République, c'était un spectacle déjà très attachant.

On connaît la description des tribunes. Elles ont été édifiées sur le Cours-la-Reine, et, par leurs rideaux entr'ouverts du fond, on aperçoit le Pavillon de la Ville de Paris.

La tribune d'honneur est un immense salon où, en amphithéâtre, sont rangés des fauteuils et des chaises de bois doré et de velours rouge. Les larges et hautes tentures sont aussi de velours rouge. Perpendiculaires à ces rangées de sièges somptueux, deux estrades, à droite et à gauche, sont toutes grouillantes déjà d'un monde aussi officiel que recueilli. Et, des deux côtés de cette tribune centrale, s'allongent démesurément deux autres tribunes où s'entassent tous les représentants du grand commerce, de l'industrie, au grand complet, et quelques-unes des personnalités notoires dans les Lettres et les Arts.

Au devant de chacune de ces deux tribunes secondaires, vingt cavaliers de la garde, en grande tenue, se tiennent en ligne, l'arme au pied.

Quand j'arrivai, le haut personnel de l'Exposition, au grand complet, s'agitait, très affairé, sur le quai de la Conférence, autour du chariot sur lequel pesait l'héroïne de la fête, si je puis ainsi dire en parlant de la première pierre.

A une heure vingt, entrée sensationnelle de M. José-Maria de Hérédia, vêtu de son habit d'académicien, sur lequel il a passé un pardessus beige, que, d'ailleurs, soyez tranquilles, il ôtera tout à l'heure.

L'auteur du *Salut à l'Empereur* pique d'abord tout droit jusqu'au parapet de toile peinte qui a été fixé le long du quai ; il jette un coup d'œil sur la Seine, et, rassuré, quand il a constaté que le large fleuve roule bien, en effet, « dans ses flots les sons et les couleurs », il se hâte vers le chariot où la pierre s'appesantit.

Nous allons le suivre ; mais auparavant, jetons, nous aussi, notre coup d'œil sur l'eau, et par delà.

Sur la masse liquide qu'endiguent le quai de la Conférence et le quai d'Orsay et qui glisse lourdement du pont de la Concorde au pont des Invalides, c'est — partagée en deux et formant une sorte de haie entre laquelle passent les lignes idéales du pont Alexandre III — toute une agglomération de bateaux de toutes sortes, pavoisés et fleuris de la proue à la poupe et de la quille à l'étambot. Parmi les gracieux yachts qui vont et viennent légèrement, j'ai surtout remarqué la *Libellule*, l'*Almée*, le *Sydney*, la *Marie-Louise*, le *Madjé*, le *Passe-Temps*, la *Favorite*, l'*Infernet* et l'*Ondine*.

D'un côté, sur le bateau-parisien 73, et, de l'autre, sur le 75, deux musiques militaires sont en travail.

Et M. de Hérédia a raison : la Seine est bien ici, aujourd'hui, le large fleuve

Qui roule dans ses flots les sons et les couleurs,

Rejoignons, à présent, l'éminent académicien.

Il est sous le velum élégamment fixé à quatre mâts dorés et qui bombe sur nos têtes comme un ventre énorme de soie, tout blanc, piqueté d'étoiles d'or, et au centre duquel, dans une gloire, rutilent les quatre chiffres du nombre 1900.

Sur la pierre que ce velum abrite, trois boîtes sont posées. Celle de droite, en maroquin vert, contient la truelle et le marteau dont se serviront tout à l'heure, l'Empereur et l'Impératrice.

Voici la description de ces deux historiques objets :

Le manche de la truelle est très finement ouvragé. Les ciselures représentent les armes de la Ville de Paris, avec le navire et la devise légendaire : *Fluctuat nec mergitur*, et les trois fleurs de lys. Le mot *Sequana* est gravé en grandes majuscules sur la partie inférieure.

De l'intérieur du manche jaillit comme un flot d'or qui retombe à travers les feuilles d'une branche d'olivier, et qui forme la tige de la truelle.



La partie plate — ou « plane » en terme de métier — a douze centimètres de longueur et mesure 6 et 10 centimètres sur chacune de ses bases. Elle est également en or. Elle porte sur sa face supérieure l'inscription suivante, arrêtée à la suite des pourparlers entre le ministère des affaires étrangères, le protocole et le Président de la République :

Le VII octobre MDCCCXCVI
Sa Majesté
Nicolas II
Empereur de toutes les Russies
Sa Majesté l'Impératrice
Alexandra Feodorovna
et
Félix Faure
Président de la République française
ont posé à Paris
la première pierre du pont
Alexandre III
Méline étant Président du conseil
des ministres
Henry Boucher, Ministre
du commerce et de l'industrie
et
Alf. Picard, Commissaire général
de l'Exposition universelle
de 1900

Le marteau est en acier. Sur deux faces sont incrustés, en or, les mots *Pax* et *Robur*. Le manche est fait d'une très belle pièce d'ivoire de 31 centimètres de longueur. La lettre N, lettre initiale de l'Empereur de Russie, et les lettres R F sont gravées sur deux plaques d'or finement ciselées et ornées, l'une d'une branche de chêne, et l'autre d'une branche d'olivier.

L'écrin de gauche est plat. Il renferme un marteau semblable à celui que maniera le Tsar et restera la propriété du Président de la République.



La boîte centrale, en bois avec ornements de fer forgé, renferme, en un rouleau de maroquin rouge, le procès-verbal de la cérémonie et la plume d'or avec laquelle les souverains parapheront le document. Dans cette boîte, il y a, en outre, un spécimen de toutes les pièces d'or et d'argent qui ont été frappées dans l'année.

Mais voici l'escorte présidentielle qui arrive. Il est deux heures et demie. Rendons grâce à l'inlassable exactitude de M. Félix Faure.

MM. Loubet et Brisson étaient arrivés un peu avant, peu de temps après tous les ministres. Il sied de dire que M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, était présent dès deux heures : il est radieux, car tout s'annonce bien.

Maintenant, les tribunes sont absolument pleines. Et de l'autre côté de la Seine, sur la berge du quai d'Orsay, les grandes tribunes qui ont été construites là sont également bondées. Et c'est du pied de ces tribunes-là que partira, dès que l'heure en sera venue, le canot tout blanc, bordé de peluche vieil or et recouvert à l'arrière d'un long lambeau de brocart qui traîne dans l'eau superbement ; le canot tout blanc à bord duquel, conduits par vingt admirables rameurs fournis par l'École de Joinville, seize jeunes filles en robe blanche viendront vers le Tsar pour lui offrir le vase de Froment-Meurice.

Il est trois heures.

Enfin les Souverains russes arrivent !

Une véritable explosion de vivats part de la foule immense.

L'enthousiasme est général. Tout le public des tribunes, debout, acclame les Souverains, tandis que des musiques placées, soit derrière les tribunes, soit sur des bateaux à vapeur, richement pavoisés et ancrés sur toute la largeur du fleuve, de chaque côté du nouveau pont, jouent encore l'hymne russe et la *Marseillaise*.

L'Impératrice porte une robe de soie perle avec mante au grand col relevé et petit chapeau de même couleur avec aigrette blanche. Infiniment gracieuse, elle salue aimablement la foule qui l'acclame : elle a fait la conquête de Paris.

Quand les Souverains prennent place dans la tribune officielle, où le chef de l'État les reçoit, deux marins hissent au sommet des deux grands mâts qui soutiennent le riche velum blanc à baldaquin rouge et or qui recouvre la première pierre du pont, le drapeau impérial russe et le drapeau tricolore.

Auprès du chariot, tout enguirlandé de feuillage et sur lequel se trouve le bloc de granit qui, tout à l'heure, sera descendu sur la grève à l'endroit que doit occuper la première pile du nouveau pont, sont, avec M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, M. Chardon, le secrétaire général et tous les directeurs et chefs de service de l'Exposition, MM. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de commerce de Paris, et Stéphane Dervillé, président du Tribunal de commerce de la Seine, directeurs de l'exploitation ; Bouvard et Huet, directeurs des services d'architecture et de voirie ; Grison et Edmond Moreau, chargés des services des finances et du contentieux ; Pierre Legrand, secrétaire du commissariat général, et Foucher, membre de la Chambre de commerce de Paris, secrétaire général de l'exploitation.

L'Empereur est à la droite de M. Félix Faure. Il a à ses côtés MM. Loubet, président du Sénat et Brisson, président de la Chambre.

L'Impératrice, à gauche de M. Félix Faure, a elle-même à sa gauche M. Méline, président du Conseil.

La cérémonie va commencer. La société chorale des Enfants de Lutèce chante le chœur des soldats de *Faust :*

Gloire immortelle de nos aïeux.

Puis M. Paul Mounet s'avance et dit ces beaux vers de M. José-Maria de Hérédia qui produisent un très grand effet :

SALUT A L'EMPEREUR

STANCES DITES PAR M. PAUL MOUNET
DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Pax et Robur.

Très illustre Empereur, fils d'Alexandre Trois !
La France, pour fêter ta grande bienvenue,
Dans la langue des Dieux par ma voix te salue,
Car le poète seul peut tutoyer les rois.

Et vous, qui près de Lui, Madame, à cette fête
Pouviez seule donner la suprême beauté,
Souffrez que je salue en Votre Majesté
La divine douceur dont votre grâce est faite.

Voici Paris ! Pour vous les acclamations
Montent de la cité riante et pavoisée
Qui, partout, aux palais comme à l'humble croisée,
Unit les trois couleurs de nos deux nations.

Pour vous, Paris en fête, au bord du large fleuve
Qui roule dans ses flots les sons et les couleurs,
Gigantesque bouquet de flammes et de fleurs,
Met aux arbres d'automne une floraison neuve.

Et sur le ciel, au loin, ce Dôme éblouissant
Garde encor des héros de l'époque lointaine
Où Russes et Français en un tournoi sans haine,
Prévoyant l'avenir, mêlaient déjà leur sang.

Sous ses peupliers d'or, la Seine aux belles rives,
Vous porte la rumeur de son peuple joyeux ;
Nobles Hôtes, vers vous les cœurs suivent les yeux.
La France vous salue avec ses forces vives !

La Force accomplira les travaux éclatants
De la Paix, et ce pont, jetant une arche immense
Du siècle qui finit à celui qui commence,
Est fait pour relier les peuples et les temps.

Qu'il soit indestructible, hospitalier à l'hôte,
Que le ciment, la pierre et que le métal pur
S'y joignent, et qu'il soit assez large et si sûr
Que les peuples unis y passent côte à côte.

Et quand l'aube du siècle à venir aura lui,
Paris, en un transport d'universelle joie,
Ouvrira fièrement la triomphale voie
Au couple triomphal qu'il acclame aujourd'hui.

Sur la berge historique, avant que de descendre,
Si ton généreux cœur aux cœurs français répond,
Médite gravement, rêve devant ce pont.
La France le consacre à ton père Alexandre.

Tel que ton père fut, sois fort et sois humain.
Garde au fourreau l'épée illustrement trempée
Et, guerrier pacifique appuyé sur l'épée,
Tsar, regarde tourner le globe dans ta main.

Le geste impérial en maintient l'équilibre;
Ton bras doublement fort n'en est point fatigué,
Car Alexandre, avec l'Empire, t'a légué
L'honneur d'avoir conquis l'amour d'un peuble libre!

Oui, ton père a lié d'un lien fraternel
La France et la Russie en la même espérance;
Tsar, écoute aujourd'hui la Russie et la France
Bénir, avec le tien, le saint nom paternel.

Achève donc son œuvre. Héritier de sa gloire,
De ta loyale main prends l'outil vierge encor,
Etale le mortier sous la truelle d'or,
Frappe avec le marteau d'acier, d'or et d'ivoire;

Viens!... Puisse l'Avenir t'imposer à jamais
Le surnom glorieux de ton ancêtre Pierre,
Noble Empereur qui va sceller la grande pierre,
Granit inébranlable où siégera la Paix!

Tandis que M. Paul Mounet disait ces vers si noblement frappés, l'Empereur et l'Impératrice sont visiblement en proie à une émotion profonde. Cette émotion grandit encore lorsque la foule enthousiaste salue la dernière strophe de bravos éclatants et de vivats de triomphe. Le souvenir d'Alexandre III nous inspire à tous, à cette minute, une joie plus grande, s'il est possible, et plus pure. On crie : « Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice ». Il n'en eût pas fallu beaucoup pour qu'on criât : « Vive à jamais la mémoire d'Alexandre III le juste ».

On dit à l'Empereur que M. de Hérédia est là et qu'il sera heureux de se présenter s'il en témoigne le désir :

— Je le désire, dit Nicolas II.

Le poète paraît, en effet, et l'Empereur lui dit ce seul mot, très accentué :

— Merci.

M. J.-M. de Hérédia dit alors :

— Sire, Votre Majesté mettrait le comble à son auguste bienveillance si Elle daignait me permettre de baiser la main de Sa Majesté l'Impératrice.

— Oui, répond alors l'Empereur d'une voix forte, et en serrant la main du poète.

M. de Hérédia va présenter ses hommages à l'Impératrice qui lui donne sa main à baiser.

Devons-nous le dire? Tandis que le poète baisait la main impériale, deux larmes montaient aux yeux de l'Impératrice Alexandra-Féodorovna.

Le poète, que nous avons vu à l'issue de la cérémonie, nous avouait d'ailleurs qu'il avait vécu là les quelques minutes les meilleures de sa vie.

Mais tout cela a été très rapide. La musique joue la *Marche lorraine*, puis M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, s'avance vers le couple impérial et prononce les paroles suivantes :

Sire,

La France a voulu dédier à la mémoire de votre Auguste Père un des principaux monuments de sa capitale.

Je viens, au nom du gouvernement, demander à Vos Majestés Impériales de sanctionner cet hommage de tout un peuple et de sceller avec M. le Président de la République française la première pierre du pont Alexandre III, qui reliera Paris à l'Exposition de 1900.

Vos Majestés donneront ainsi à la grande œuvre de civilisation et de paix que nous allons entreprendre la haute approbation de l'Empereur et le gracieux patronage de l'Impératrice.

L'Empereur et l'Impératrice s'inclinent. On apporte le procès-verbal sur parchemin qui doit être placé dans la première pierre du pont Alexandre III. L'acte est ainsi conçu :

Le sept octobre mil huit cent quatre-vingt-seize
Sa Majesté Nicolas II
Empereur de toutes les Russies
Sa Majesté l'Impératrice Alexandra Feodorovna
Et monsieur Félix Faure
Président de la République française
Ont posé la première pierre du pont Alexandre III
Et de l'Exposition universelle de 1900.
Assistaient à la solennité :
M. Loubet, président du Sénat,
M. Brisson, président de la Chambre des députés,
M. Méline, président du Conseil, ministre
de l'agriculture;
MM.
Darlan, garde des sceaux, ministre de la justice;
Hanotaux, ministre des affaires étrangères;
Barthou, ministre de l'intérieur;
Cochery, ministre des finances;
Général Billot, ministre de la guerre;
Amiral Besnard, ministre de la marine;
Rambaud, ministre de l'instruction publique;
Turrel, ministre des travaux publics;
Henry Boucher, ministre du commerce;
André Lebon, ministre des colonies;
Delpeuch, sous-secrétaire d'Etat;
Picard, Commissaire général
de l'Exposition universelle
de 1900;
Bouvard, directeur des services
d'architecture de l'Exposition
universelle de 1900;
Resal, ingénieur en chef des
ponts et chaussées.
Signé :
L'Empereur, L'Impératrice,
Nicolas II. Alexandra-Fedorovna.
Le Président de la République,
Félix Faure.
Contresigné :
Le ministre du commerce,
Henry Boucher.

Après la signature de ce document a lieu, accompagnée de salves d'artillerie, la pose de la première pierre. Les Souverains s'avancent, M. Félix Faure donnant le bras à l'Impératrice. On remet entre les mains de la Tsarine la truelle d'or, sur laquelle est gravé, comme nous l'avons déjà décrit, le vaisseau de la ville de Paris flottant sur la Seine, avec la devise : *Fluctuat nec mergitur*. On met du ciment sur la pierre, et, la main tremblante d'émotion, la jeune Souveraine l'étend d'un mouvement gracieux. Puis le Tsar et M. Félix Faure frappent le bloc d'un coup de marteau en acier poli, manche d'ivoire avec ornements d'or.

Puis la pierre est descendue dans l'excavation réservée à cet effet à l'extrémité de la culée gauche du nouveau pont.

A ce moment, sur la Seine, un magnifique spectacle se développait devant les yeux des deux Souverains. Tandis que sur la rive gauche une foule innombrable les acclamait, des cris enthousiastes partaient de la flotte d'embarcations qui, en amont et en aval du pont Alexandre III, couvraient littéralement le fleuve. Un large espace avait été ménagé au-dessous du futur pont. Tout à coup, une barque enguirlandée de fleurs et richement décorée de drapeaux, se détache de la rive gauche et s'avance vers les deux Souverains à travers le fleuve. Elle est conduite par douze rameurs vêtus de blanc. Ce sont des sous-officiers de l'École de Joinville placés sous les ordres d'un lieutenant-pilote. Au milieu des rameurs, seize jeunes filles, vêtues de robes blanches très simples, sont assises. Elles apportent à l'Impératrice un magnifique bouquet d'orchidées, qui est placé dans un vase d'argent.

Ici, ouvrons une parenthèse pour expliquer la présence de ces jeunes filles.

Dès que la visite de l'Empereur et de l'Impératrice de Russie fut officiellement annoncée, les présidents des groupes syndicaux de Paris se réunirent et décidèrent d'ouvrir une souscription pour offrir à LL. MM. un souvenir de leur séjour en France.

Le Commerce et l'Industrie, approuvant cette grande et patriotique pensée, répondirent avec empressement à cet appel.

Le temps matériel manquant pour faire exécuter un groupe allégorique, il fut décidé, d'accord avec M. le Ministre du Commerce, que, profitant de la fête de la pose de la première pierre du pont Alexandre III, on offrirait, ce jour-là, des fleurs à la Tsarine. Le Comité rechercha aussitôt un objet d'art pouvant servir de porte-bouquet, et porta son choix sur un magnifique vase en argent, sortant des ateliers de M. Froment-Meurice.

Ce grand vase d'argent ciselé, décoré de cabochons d'agate, est orné, au centre, d'un camée, *la France!* protectrice des arts; sa hauteur est de 1m,10. La composition et le dessin sont de M. Paul Sédille. Modèles sculptés par M. Devèche: fonte par M. Rudier; ciselure, par M. Beaulieu; chef orfèvre, M. E. Roger. Le camé est sculpté par M. André Allar.

Revenons maintenant à la cérémonie, bientôt la barque gracieuse aborde la rive droite. Les jeunes filles montent sur le quai par l'escalier de bois qui a été construit dans ce but. Elles s'avancent lentement vers l'Impératrice, portant sur un socle le précieux vase. Elles sont si harmonieusement groupées, la scène est si touchante et si gracieuse que l'impératrice, doucement émue, laisse voir ses larmes.

Ces seize jeunes filles qui, comme nous l'indiquions, appartiennent au monde de la haute industrie et du grand commerce parisien, sont :

Mlles
Marthe Ancelot,
Blanche Beaudouin,
Madeleine Bourdier,
Lucie Chartran,
Fernande Delmas,
Berthe Delarbre,
Suzanne Expert-Besançon,
Hélène Fauré-Lepage,
Pauline Foret-Boulet,
Berthe Lanier,
Renée et Alice Poulenc,
Jeanne Richard-Dehesdin,
Marguerite Ricois,
Emma-Charles Robert,
Andrée Worth.

Une fois sur le quai, les jeunes filles sont présentées au Tsar et à la Tsarine, par M. le Ministre du Commerce, dans les termes suivants :

« J'ai l'honneur de présenter à Sa Majesté ces jeunes filles qui appartiennent aux plus notables familles de l'industrie et du commerce parisiens.

« Elles viennent déposer à ses pieds l'hommage de leurs vœux. Elles la prient d'accepter ces fleurs. »

L'Impératrice très émue remercie chaleureusement et toutes les jeunes filles viennent successivement lui baiser la main.

L'Empereur ayant exprimé le désir que le haut personnel de l'Exposition de 1900 lui fût présenté, il a été procédé à cette formalité : MM. Alfred Picard, Commissaire général; Delaunay-Belleville, Stéphane Dervillé, Bouvart, Huet, Grison, Moreau, directeurs; Chardon, secrétaire général, et Pierre Legrand, qui, pendant toute la cérémonie, se sont tenus groupés à côté du velum, traversent le Cours-la-Reine et s'avancent vers le Tsar, qu'ils saluent.

La cérémonie était finie. Un chœur est chanté : puis les musiques jouent l'hymne russe. Les troupes présentent les armes. Et les Souverains, accompagnés par M. Félix Faure, remontent en voiture, au milieu des acclamations enthousiastes de la foule des invités, et pendant que l'essaim de jeunes filles jettent des fleurs au couple impérial.

C'est la fin, très douce et très charmante, d'une cérémonie pour laquelle l'épithète tellement usée d'inoubliable n'est point ridicule, et qui a été une vision magnifique, la réalité d'un rêve merveilleux. C'est la fin d'une cérémonie dont la caractéristique aura été la lenteur et la majesté et qui met au seuil de l'histoire de la future Exposition Universelle une page d'un éclat et d'un prix vraiment inappréciables.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . 10 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

AVIS

Nous nous tenons à la disposition de nos abonnés et de nos lecteurs, pour leur fournir tous les renseignements qui leur seront nécessaires en vue de faciliter leur participation à l'Exposition de Bruxelles, en 1897.

BULLETIN

On peut, dès à présent, affirmer que l'Exposition qui s'ouvrira à Bruxelles, en avril 1897, sera un très grand succès. Dès le premier jour, en effet, elle a rencontré les sympathies les plus larges et les plus unanimes. Toutes les grandes nations lui ont accordé immédiatement leur participation officielle.

La France est arrivée la première. Une demande de crédit de 881.000 francs a été déposée par le Gouvernement. C'est la brusque clôture de la session dernière, qui a empêché que la somme fût votée. Elle le sera, dès que le Parlement aura repris ses travaux.

L'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la Hongrie, l'Espagne, les États-Unis, le Grand-Duché de Luxembourg, la Chine, les Républiques Argentine et Dominicaine, l'Équateur, le Guatémala, la Liberia et la Perse ont répondu à l'appel du comité exécutif.

L'idée du groupement en collectivité — destinée à faire ressortir l'importance de l'industrie nationale, a été très favorablement accueillie dès l'origine, et prime dans la brasserie, les industries du livre, les vins, les liqueurs, etc., sur l'idée de concurrence individuelle.

Les palais du Cinquantenaire et de Tervueren seront reliés entre eux par une avenue magnifique, bordée de villas somptueuses, et sillonnée par un chemin de fer électrique. Les travaux sont poussés avec la plus grande activité. Ils comprennent trois divisions : la construction de l'arcade monumentale, l'agrandissement du hall principal et l'exécution des halls provisoires. L'arcade monumentale sera unique au monde, tant au point de vue des dimensions qu'à celui des matériaux employés. Le grand hall aura une longueur totale de 340 mètres. Le vaisseau sera large de 68 mètres, et comptera 30 mètres de hauteur. Les entrepreneurs sont assurés de terminer en temps utile. Toute la partie métallique est préparée dans les usines, de façon qu'il n'y ait plus, sur les chantiers, que la pose à accomplir.

Parmi les très nombreuses attractions, il faut signaler le trottoir roulant qui transporte les voyageurs, non en voiture, mais assis sur leur chaise ; le panorama des Alpes qui, au moyen d'un funiculaire authentique et d'un ascenseur tout aussi véritable, fait accomplir une excursion fort curieuse dans les montagnes ; le restaurant automatique où, moyennant une pièce de monnaie déposée dans une fente *ad hoc*, on peut obtenir, sans l'aide d'un garçon, tout ce qui se distribue dans un restaurant quelconque, depuis le bock et le cognac, jusqu'au filet béarnaise et la côtelette jardinière. Sur les étangs de Tervueren, il y aura des embarcations électriques et des manœuvres de navires minuscules, mûs par l'électricité et se livrant à des combats navals, avec accompagnement de feux d'artifice.

Un des principaux clous de l'Exposition sera le compartiment congolais.

Les halls qui lui sont réservés ne mesurent pas moins de 2,300 mètres carrés. On y exhibera les produits indigènes, consommés en Europe et les produits européens, consommés en Afrique. A côté des plus remarquables spécimens d'ivoire brut, se trouvera une admirable collection d'objets d'art sculptés dans cette précieuse matière. De même, toutes les espèces de café récolté au Congo seront exhibées sous les yeux du public.

Le nombre des indigènes amenés à Tervueren s'élèvera à 250 ; savoir : 50 soldats de la zone publique, et 200 indigènes recrutés dans les principaux districts de l'État indépendant. Les villages seront au nombre de deux ou trois, installés sur les pelouses du parc ou au bord des étangs. Le campement sera encadré de plantes tropicales et de palmiers importés d'Afrique, de façon à ce que l'illusion soit aussi complète que possible. On verra, dans les chimbèques, les vanniers, potiers ou forgerons exercer leur métier sous les yeux du public.

L'Exposition internationale de 1897 sera donc le digne et grandiose prélude de l'Exposition qui, à Paris, doit marquer le commencement du XXe siècle.

LA COMMISSION SUPÉRIEURE
DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Nous sommes en mesure d'annoncer la très prochaine publication au *Journal Officiel*, de la Commission supérieure de l'Exposition de Bruxelles.

M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, quoique assez sérieusement indisposé, met en ce moment la dernière main à la confection de la liste des noms qui composeront cette Commission.

Il la soumettra, samedi 17 octobre, à l'approbation et à la signature de M. le Président de la République, et c'est dans les premiers jours de la semaine prochaine qu'elle sera publiée. Ce que nous pouvons dire, sans être indiscret, c'est que cette Commission se composera de soixante-dix membres environ.

Elle comprendra, en dehors des commissaires pris parmi les membres de la Chambre des députés et du Sénat, les présidents des Chambres de Commerce de Paris et des départements, du Tribunal de Commerce de la Seine, les présidents des groupes syndicaux du Commerce et de l'Industrie, et un certain nombre de grands commerçants et industriels de la région du Nord et de l'Est, qui sont, par leur situation, plus en rapport avec la Belgique.

D'autre part, la Chambre sera saisie, dans la première quinzaine de novembre, de la demande de crédits destinés à assurer la participation de la France à l'Exposition de Bruxelles, et tout fait espérer que, vers le 20 novembre, les crédits seront votés, et que nos industriels et commerçants pourront se mettre à l'œuvre.

Exposition Internationale de Bruxelles
1897

sous le Haut Patronage de S. M. le Roi des Belges et sous la Présidence d'honneur de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

TITRE PREMIER

Dispositions générales

ARTICLE PREMIER. — L'Exposition internationale de Bruxelles, placée sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi des Belges, sous la présidence d'honneur de S. A. R. Mgr le comte de Flandre, et organisée avec le concours du Gouvernement et de la ville de Bruxelles, recevra les œuvres d'art, les travaux scientifiques et les produits de l'industrie et de l'agriculture de toutes les nations classées dans l'une des sections suivantes :

1re section. — Beaux-arts (1) ;
2e section. — Economie sociale ;
3e section. — Hygiène. — Arts médicaux et pharmaceutiques ;
4e section. — Sauvetage.
5e section. — Arts industriels et décoratifs. — Arts libéraux. — Sciences ;
6e section. — Eclairage, chauffage, ventilation et leurs applications ;
7e section. — Electricité. — Traction ;
8e section. — Art militaire ;
9e section. — Fabrications industrielles : matériel, procédés et produits ;
10e section. — Matériel du sport ;
11e section. — Exercices. — Jeux populaires ;
12e section. — Concours temporaires d'agriculture et d'horticulture ;
13e section. — Enseignement pratique, institutions économiques et travail manuel de la femme ;
14e section. — Commerce. — Colonies.

Il sera institué une section spéciale de congrès et de conférences.

Des concours seront organisés entre les œuvres, produits et travaux, dans les conditions détaillées au titre III (Concours. — Jury et récompenses).

ART. 2. — L'Exposition sera établie au Parc du Cinquantenaire et au Parc de Tervueren, dans les bâtiments de l'État qui y sont édifiés et dans les constructions qui y seront annexées.

Les halles comprendront plus de 100,000 mètres carrés de surface couverte ; le Parc du Cinquantenaire a une étendue de 36 hectares, celui de Tervueren de plus de 200 hectares.

Le Parc de Tervueren, dans lequel l'Exposition du Congo et de nombreux concours temporaires seront organisés, sera relié au Parc du Cinquantenaire par des moyens de communication des plus rapides.

Les locaux de l'Exposition sont reliés par un raccordement au réseau du chemin de fer de l'État ; les voies ferrées nécessaires sont établies dans les halles et dans les jardins.

Des fêtes de tout genre seront organisées pendant la durée de l'Exposition.

ART. 3. — L'Exposition s'ouvrira le samedi 24 avril 1897 ; elle aura une durée de six mois au

(1) Un règlement spécial déterminera les conditions d'organisation de la section des beaux-arts, qui comprendra les œuvres d'artistes vivant au 1er janvier 1890. Les copies et les peintures sur porcelaine ou sur faïence en sont exclues et sont renvoyées à la section des arts industriels et décoratifs.

moins, le Comité exécutif se réservant la faculté de la prolonger jusqu'au 15 novembre inclus.

ART. 4. — Le Comité exécutif, investi des pouvoirs du Conseil d'administration de la Société anonyme Bruxelles-Exposition, prend les mesures d'organisation et d'administration proprement dites; il a compétence exclusive pour toutes les questions de recettes et de dépenses.

Ce Comité est présidé par M. Emile de Mot, échevin de la ville de Bruxelles, ancien membre de la Chambre des représentants.

ART. 5. — Il est institué par arrêté royal une Commission chargée d'élaborer le programme des concours, de formuler les questions dont les solutions seront récompensées et d'encourager la participation des producteurs belges.

Cette Commission est placée sous la présidence d'honneur de S. A. R. Mgr le comte de Flandre.

Il est formé dans le sein de cette Commission un Comité central.

La Commission est divisée en sections.

TITRE II

Classification générale

ART. 6. — Les œuvres d'art, les travaux scientifiques et les produits de l'industrie et de l'agriculture sont répartis en sections, qui sont elles-mêmes subdivisées en groupes et en classes.

La classification détaillée est annexée au présent règlement général.

ART. 7. — Des expositions supplémentaires, des expositions temporaires, des congrès, des conférences, de grandes fêtes, des concours de chant et de musique, des concerts, etc., etc., seront organisés pendant la durée de l'Exposition.

ART. 8. — Outre le catalogue mentionné à l'article 15, le Comité exécutif fera dresser un catalogue officiel, méthodique et complet des œuvres, produits et travaux de toutes les nations, indiquant le nom des exposants, le genre d'industrie et le lieu de production.

Les renseignements nécessaires pour la rédaction de ce catalogue sont fournis par les exposants sous leur responsabilité. A cet effet, une formule spéciale est jointe au présent règlement.

ART. 9. — Les Commissariats des pays représentés auront le droit de publier, à leurs frais, un catalogue spécial des travaux, œuvres et produits de leur section nationale et de le vendre dans leurs compartiments respectifs.

ART. 10. — Sont exclues de l'Exposition : les matières détonantes ou fulminantes et en général toutes les matières dangereuses.

Ne seront reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimensions restreintes, les alcools et esprits, les huiles et essences, les matières corrosives et généralement les corps qui peuvent altérer les autres objets exposés ou incommoder le public.

Les amorces, les pièces d'artifice, les allumettes chimiques et autres objets analogues ne pourront être reçus qu'à l'état d'imitation sans aucune addition de matières inflammables.

Les exposants de produits incommodes ou insalubres devront se conformer en tout temps aux mesures de sûreté qui leur seront prescrites. Le comité exécutif se réserve le droit absolu de faire retirer les œuvres, produits et travaux de toutes provenances qui, par leur nature ou leur aspect, lui paraîtront dangereux, incommodes ou incompatibles soit avec le but, soit avec les convenances de l'Exposition.

TITRE III

Concours. — Jury et récompense

ART. 11. — Il sera institué un jury international des récompenses.

Le règlement de ce jury sera arrêté par le Comité central, d'accord avec le Comité exécutif, et soumis à l'approbation du Commissaire général du Gouvernement.

Les opérations de ce jury sont dirigées par le Commissaire général du Gouvernement.

Les membres du jury sont désignés par les gouvernements de leurs pays respectifs.

Le mandat des membres du jury sera ratifié par le Gouvernement belge, sur la proposition du Commissaire général du Gouvernement.

A défaut de désignation en temps utile des membres du jury par le gouvernement de l'un ou l'autre pays participant à l'Exposition, le Gouvernement belge désignera les membres du Jury attribués à ce pays.

ART. 12. — Les opérations du Jury commenceront dans le courant du mois de juillet 1897. La proclamation solennelle des récompenses aura lieu avant la clôture de l'Exposition.

ART. 13. — Des primes en especes seront allouées aux œuvres, produits et travaux qui seront considérés par le jury international des récompenses comme répondant d'une manière satisfaisante et complète aux desiderata mis aux concours par la Commission mentionnée à l'article 5.

L'importance des primes à allouer à la solution de chacun des desiderata sera fixée par le Comité central de ladite Commission. Le montant total de ces primes, dont le Gouvernement belge assume la charge, pourra atteindre la somme maxima de 300.000 francs.

Un quart du montant des primes qui ne seraient pas distribuées par le jury serait réparti entre les desiderata dont la solution aura été récompensée, au protara de l'importance des primes qui leur auront été accordées.

Les trois autres quarts de ces sommes resteront à la diposition de M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Il pourra, en outre, être accordé aux exposants des récompenses consistant en diplômes ou médailles.

ART. 14. — Pour être admis à concourir pour l'obtention des primes en espèces, les exposants devront mentionner, dans leurs demandes d'emplacement, à laquelle des questions posées, leurs œuvres, produits et travaux répondent; ceux-ci devront être exposés directement par leurs auteurs ou producteurs.

ART. 15. — Un catalogue spécial, sur les indications duquel seront basées les opérations du jury chargé de décerner les récompenses consistant en primes en espèces, sera rédigé d'après ces données par les soins du Commissaire général du Gouvernement.

ART. 16. — Les produits et travaux destinés à participer au concours pour l'obtention des primes en espèces seront, autant que possible, exposés dans les compartiments internationaux où seront groupés les produits de tous les pays répondant aux questions posées pour une même section. Les œuvres, produits et travaux ne répondant à aucune des questions posées, pourront être placés dans les compartiments nationaux. Dans ceux-ci seront groupés tous les produits d'un même pays.

ART. 17. — Les questions mises au concours pour les différentes sections et l'importance des primes allouées à la solution de chacune de ces questions, seront publiées ultérieurement.

TITRE IV

Commissariat général du Gouvernement

ART. 18. — Le Commissariat général du Gouvernement est dirigé par M. le comte Adrien d'Oultremont.

Il est assisté par un Commissaire pour les sections étrangères, par un Commissaire pour le jury et les récompenses, ainsi que par un Commissaire pour chacune des sections internationales prévues à la classification générale.

Le Commissaire général du Gouvernement représente le Gouvernement auprès du Comité exécutif de la Société organisatrice de l'Exposition et auprès des représentants ou délégués des pays étrangers participant à l'Exposition.

Il est l'intermédiaire officiel tant entre ces représentants ou délégués de pays étrangers et la Société organisatrice de l'Exposition, qu'entre ces mêmes représentants ou délégués de pays étrangers et le Gouvernement belge pour toutes les mesures à prendre dans l'intérêt de leurs exposants. Les demandes de renseignements doivent lui être adressées.

D'accord avec le Comité exécutif, le Commissaire général du Gouvernement arrête le plan d'ensemble des halles et des parcs du Cinquantenaire et de Tervueren, le plan de lotissement des sections des divers pays et des sections internationales, les servitudes de circulation, de décoration générale et de mitoyenneté dans ces différentes sections.

Il sert d'intermédiaire officieux, sans assumer de ce chef aucune responsabilité vis-à-vis des représentants des pays étrangers et du Comité exécutif pour la rédaction des conventions relatives à la location des emplacements, au transport et à la manutention des produits, au remisage des caisses vides, etc., etc.

Il vise et accepte tous les règlements, et notamment ceux concernant les services de transport et de manutention des produits, des entrées, de la police, ceux relatifs à l'installation et à la marche des machines, ainsi qu'aux galeries du travail et de l'électricité.

Un règlement spécial détermine les fonctions et les attributions des membres du Commissariat général du Gouvernement et fixe les rapports de ce dernier avec la Commission organisatrice.

Le Commissaire général du Gouvernement organise et dirige la participation des producteurs belges à l'Exposition. Il prend toutes les mesures relatives à cette organisation, qui sera régie par des règlements spéciaux.

(A suivre.)

Les **150** Bons ci-après chacun : **100** fr

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
1	332	75	8.162	131	2.914	201	4.000	259	9 700
4	8.295	78	5.179	135	8.422	201	7.619	264	3.739
6	2.401	79	8.328	154	5.191	203	7.050	264	5.719
8	7.650	80	3.990	154	6.029	206	5.251	264	9.592
11	1.369	80	5 155	156	2.051	208	7.916	265	2.138
12	3 131	81	5.699	159	986	214	4.988	266	2.316
13	144	83	2.881	159	5.715	215	4.207	271	9.419
15	6.206	84	7.778	160	9.277	215	7.561	273	3.424
17	5.598	86	7.868	162	39	216	5.786	273	3 663
17	6.710	86	9 098	163	3 133	216	6.466	273	8.867
19	7.308	89	7.256	163	7 324	218	9.920	275	8.887
25	68	92	7 396	166	1.244	219	2.941	277	6.972
26	9.970	96	5.420	167	716	221	9.652	278	1.468
30	1.417	100	1.837	173	4.941	222	9.774	278	2.521
32	5.713	101	3.513	173	8.005	225	3 137	285	9.269
37	6.978	105	1.113	174	1.580	225	4.938	287	9.581
39	35	105	6.087	178	9.317	227	160	289	1.875
39	1.650	106	2 213	180	7.832	228	2.510	290	1.643
42	4 311	106	1.172	182	4.740	228	5.419	290	4.969
50	611	113	9 135	183	5.586	229	1.219	292	1.750
52	7.064	115	3.898	191	1.648	230	377	294	4 267
54	687	116	164	195	2.929	234	570	295	4.986
55	3 973	118	8.894	195	7.307	236	3.662	299	2.850
58	7 239	123	1.118	195	8 720	237	7 310	301	3.830
60	9.610	123	9.211	196	8.193	238	4.640	304	261
61	6 726	126	8.621	197	8 023	243	3.950	310	7.821
68	7.467	127	3.197	197	8.113	243	9.183	312	6.546
68	9 146	128	6 839	198	1.946	245	2.911	313	6.212
72	9.184	131	1.915	199	1.198	248	644	320	7.781
74	6 656	132	3.163	199	9.383	258	8.679	321	9.838

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 26 Décembre 1896

Le prochain tirage aura lieu le lundi 26 Octobre 1896

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* HENRI GAUTIER

3e Année. — N° 63 *Paraît le 5 et le 20 de chaque mois* Paris, 5 Novembre 1896

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . - 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Un article paru dans le *Temps* du 26 octobre formule des critiques au sujet de diverses dispositions du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux de l'Exposition Universelle de 1900. Ces critiques portent sur les points suivants :

1° Interdiction du marchandage conformément au décret du 2 mars 1848 et à l'arrêté du Gouvernement, du 21 mars 1848.

2° Droit réservé au Ministre de fixer la proportion maximum d'ouvriers étrangers que les entrepreneurs pourront occuper pour chaque nature de travaux.

3° Reproduction de diverses dispositions du décret du 4 juin 1888, notamment en ce qui concerne la dispense de cautionnement dans des cas déterminés, la préférence accordée aux Sociétés ouvrières à égalité de rabais ; la réduction à quinze jours, du délai à l'expiration duquel sont payés les acomptes.

Les observations dont le *Temps* s'est fait l'interprète appellent les réponses suivantes :

1° Interdiction du marchandage. Le décret du 2 mars 1848, et l'arrêté du Gouvernement du 21 mars 1848 n'ont pas été abrogés.

Au cours de la discussion du 13 juin 1896, devant la Chambre des députés, le gouvernement (Ministère Bourgeois), a pris l'engagement formel d'assurer l'application de ces textes aux travaux de l'Exposition, et cet engagement devait être respecté par les rédacteurs du cahier des charges.

Il convient du reste de remarquer que la prohibition du marchandage n'est pas une chose nouvelle pour les entrepreneurs parisiens, car elle est de règle constante dans les marchés de travaux de la ville de Paris.

2° Droit réservé au Ministre de fixer la proportion des ouvriers étrangers.

La clause critiquée est également conforme aux engagements pris par le Gouvernement lors des débats de la loi sur l'Exposition. Elle est reproduite textuellement du cahier des clauses et conditions générales de 1889 (article 14) contre lequel personne n'avait alors songé à protester et qui n'a donné lieu en pratique à aucune difficulté.

Il y a lieu de rappeler qu'un amendement présenté par M. de Mahy tendait à exclure complètement la main-d'œuvre étrangère.

3° Privilèges assurés aux Sociétés ouvrières.

L'administration pourrait se borner à renvoyer au décret du 4 juin 1888 qui régit tous les travaux de l'État, et dont il lui était impossible de s'écarter.

En ce qui concerne particulièrement les acomptes, le terme normal d'un mois, fixé pour l'ensemble des entreprises, n'a rien d'excessif et se justifie par les opérations souvent longues que comporte l'établissement des situations servant de base au payement des acomptes.

On ne pourrait sans inconvénient généraliser la réduction à 15 jours que l'auteur du décret de 1888 a consentie exceptionnellement en faveur des Sociétés ouvrières ; mais rien ne s'oppose à ce qu'en fait et dans des cas déterminés, les versements d'acomptes aux entrepreneurs soient rapprochés ; cela se produit parfois pour les travaux des Ponts et Chaussées, et l'administration de l'Exposition de 1900 se réserve de suivre cet exemple, quand les circonstances le justifieront.

X. X.

LES

Adjudications du 29 octobre 1896

L'ESTACADE

Jeudi dernier, 29 octobre 1896, à 10 heures du matin, il a été procédé, en séance publique, 26, avenue de la Bourdonnais, par M. Huet, directeur des services de voirie, assisté de M. Grison, directeur des finances, de M. Henri Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900, et en présence de M. Résal, ingénieur en chef des ponts et chaussées et de M. Albert Legrand, secrétaire particulier du Commissaire général de l'Exposition de 1900, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction d'une estacade, sur la rive droite de la Seine, aux abords du pont des Invalides.

Ces travaux, évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise	50.465 90
Somme à valoir	4.534 10
Total	55.000 00

ont été adjugés à MM. *Manoury* et *Grouselle*, avenue de Ségur, 50, avec un rabais de 27 0/0.

***

TERRASSEMENTS ET MAÇONNERIE

Cette adjudication terminée, il a été procédé, en présence de M. le directeur des services de voirie, de M. le secrétaire général de l'Exposition de 1900, de M. le directeur des finances et de M. l'ingénieur en chef de la voie publique, à une seconde adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de terrassement, de maçonnerie, de charpente en bois et de ferronnerie pour l'établissement de voies ferrées devant relier les berges de la Seine au chantier des nouveaux palais des Champs-Élysées.

Ces travaux, divisés en deux lots et évalués comme il suit :

1er LOT. — Terrassements et maçonnerie

Travaux à l'entreprise	38.909 83
Somme à valoir	3.090 17
Total	42.000 00

2e LOT. — Charpente en bois

Travaux à l'entreprise.	90.402 72
Somme à valoir.	9.597 28
Total.	100.000 00

ont été adjugés :

Le 1er lot à M. *Varet*, 30, rue Miollis, avec un rabais de 34 0/0 ;

Le 2e lot à M. *Latapie*, 23, rue des Plantes, avec un rabais de 17 0/0.

A midi, la séance était terminée sans incident.

Ces adjudications ne deviendront définitives qu'après approbation de M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900.

Clauses et conditions générales

IMPOSÉES

AUX ENTREPRENEURS DES TRAVAUX

DE

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

ARRÊTÉ

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Sur le rapport du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900;

Vu la loi du 13 juin 1896 relative à l'Exposition universelle de 1900;

Vu le décret du 18 novembre 1882 relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'État;

Vu le décret du 4 juin 1888 qui fixe les conditions exigées des sociétés d'ouvriers français pour pouvoir soumissionner les travaux et fournitures faisant l'objet des adjudications de l'État,

Arrête :

Dispositions générales

ARTICLE PREMIER. — Tous les marchés relatifs à l'exécution des travaux pour l'Exposition universelle de 1900, qu'ils soient passés dans la forme d'adjudication publique ou qu'ils résultent de conventions faites de gré à gré, sont soumis, en tout ce qui leur est applicable, aux dispositions suivantes.

TITRE PREMIER

ADJUDICATIONS

Conditions à remplir pour être admis aux adjudications

ART. 2. — Nul n'est admis à concourir aux adjudications s'il ne justifie qu'il a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux.

A cet effet, chaque concurrent est tenu de fournir un certificat constatant sa capacité et de présenter un acte régulier de cautionnement, sauf l'exception prévue au dernier paragraphe de l'article suivant et les autres exceptions autorisées par les lois, décrets et règlements en vigueur.

Certificats de capacité

ART. 3. — Les certificats de capacité sont délivrés par des hommes de l'art. Ils ne doivent pas avoir plus de deux ans de date au moment de l'adjudication.

Il y est fait mention de la manière dont les soumissionnaires ont rempli leurs engagements soit envers l'Administration, soit envers les tiers, soit envers les ouvriers, dans les travaux qu'ils ont exécutés, surveillés ou suivis.

Ces travaux doivent avoir été faits dans les dix dernières années et executés sous la direction de l'homme de l'art qui a délivré le certificat.

Les certificats de capacité sont présentés dix jours au moins avant l'adjudication au Directeur du service, qui doit les viser à titre de communication. Il sont accompagnés d'une note indiquant les travaux exécutés par le soumissionnaire depuis qu'ils ont été délivrés.

Il n'est pas exigé de certificats de capacité pour la fourniture des travaux d'empierrement, ni pour les matériaux de terrassement dont l'estimation ne s'élève pas à plus de 20.000 francs.

Cautionnement

ART. 4. — Le cahier des charges spécial à chaque entreprise peut déterminer l'importance des garanties pécuniaires à produire :

Par chaque soumissionnaire, à titre de cautionnement provisoire;

Par l'adjudicataire, à titre de cautionnement définitif.

Ces cautionnements sont réalisés dans les conditions fixées par le décret relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'État.

A défaut de stipulations particulières dans le cahier des charges, le montant en est fixé, pour le cautionnement provisoire, au soixantième, et, pour le cautionnement définitif, au trentième de l'estimation des travaux, déduction faite de toutes les sommes portées à valoir pour dépenses imprévues et ouvrages en régie.

Le cautionnement définitif doit être réalisé dans les vingt jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Il reste affecté à la garantie des engagements contractés par l'adjudicataire, jusqu'à la réception définitive des travaux. Toutefois, le Ministre peut, dans le cours de l'entreprise, autoriser la restitution de tout ou partie du cautionnement.

Approbation de l'adjudication (1)

ART. 5. — L'adjudication n'est valable qu'après l'approbation du Commissaire général, lorsque la soumission ne renferme aucune clause extra-conditionnelle et qu'il n'a été présenté aucune réclamation ou protestation, et, dans le cas contraire, après l'approbation du Ministre.

L'entrepreneur ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas où l'adjudication n'est point approuvée.

Si l'approbation du marché n'a pas été notifiée à l'adjudicataire dans un délai de trente jours à partir de la date du procès-verbal de l'adjudication, l'adjudicataire sera libre de renoncer à l'entreprise et il lui sera donné mainlevée de son cautionnement.

Pièces à délivrer à l'entrepreneur

ART. 6. — Aussitôt après l'approbation de l'adjudication, le Commissaire général délivre à l'entrepreneur, sur son récépissé, une expédition, vérifiée par le Directeur du service et dûment légalisée, du devis, du bordereau des prix, du détail estimatif et des autres pièces qui seraient expressément désignées dans le devis comme servant de base au marché, ainsi qu'une copie certifiée du procès-verbal d'adjudication et un exemplaire imprimé des présentes clauses et conditions générales.

Frais d'adjudication

ART. 7. — L'entrepreneur acquitte les droits auxquels pourra donner lieu l'enregistrement de son marché, tels que ces droits résulteront des lois et règlements en vigueur.

Il paye, en outre, les droits de timbre et d'expédition du devis, du bordereau des prix, du détail estimatif, ainsi que des plans, dessins et autres pièces expressément désignées dans le devis et ceux du procès-verbal d'adjudication.

L'état de ces frais est arrêté par le Commissaire général. Le montant en est versé par l'entrepreneur à la caisse centrale du Trésor public.

Domicile de l'entrepreneur

ART. 8. — L'entrepreneur est tenu d'élire un domicile à Paris et de faire connaître le lieu de ce domicile au Commissaire général. Faute par lui de remplir cette obligation dans un délai de quinze jours à partir de l'approbation de l'adjudication, toutes les notifications qui se rattachent à son entreprise sont valables, lorsqu'elles ont été faites à la mairie du VIIe arrondissement.

Après la réception définitive des travaux, l'entrepreneur est relevé de l'obligation d'avoir un domicile à Paris. S'il ne fait pas connaître son nouveau domicile au Commissaire général, les notifications relatives à son entreprise sont valablement faites à la mairie ci-dessus désignée.

TITRE II

EXÉCUTION DES TRAVAUX

Défense de sous-traiter sans autorisation

ART. 9. — L'entrepreneur ne peut céder à des sous-traitants une ou plusieurs parties de son entreprise sans le consentement de l'Administration.

Dans tous les cas, il demeure personnellement responsable, tant envers l'Administration qu'envers les ouvriers et les tiers.

Si un sous-traité est passé sans autorisation, l'Administration peut, suivant les cas, soit prononcer la résiliation pure et simple de l'entreprise, soit procéder à une nouvelle adjudication à la folle enchère de l'entrepreneur.

Le marchandage est également interdit à l'entrepreneur, conformément au décret du 2 mars 1848 et à l'arrêté du Gouvernement du 21 mars 1848.

(1) Conformément au décret du 4 juin 1888 : « A égalité de rabais entre une soumission d'entrepreneur ou fournisseur et une soumission de société d'ouvriers, cette dernière sera préférée. »

Ordres de service pour l'exécution des travaux

ART. 10. — L'entrepreneur doit commencer les travaux dès qu'il en a reçu l'ordre de l'architecte ou de l'ingénieur.

Il reçoit de l'architecte ou de l'ingénieur, au cours de l'entreprise, une expédition certifiée de chacun des dessins de détail et autres documents nécessaires à l'exécution des travaux, et en rembourse le prix sur état arrêté par le Commissaire général.

Il se conforme strictement aux plans, profils, tracés, ordres de servicee et, s'il y a lieu, aux types et modèles qui lui sont donnés par l'architecte ou l'ingénieur ou par leurs préposés, en exécution du devis.

L'entrepreneur se conforme également aux changements qui lui sont prescrits pendant le cours du travail, mais seulement lorsque l'architecte ou l'ingénieur les a ordonnés par écrit et sous sa responsabilité. Il ne lui est tenu compte de ces changements qu'autant qu'il justifie de l'ordre écrit de l'architecte ou de l'ingénieur.

Lorsque l'entrepreneur estime que les prescriptions d'un ordre de service dépassent les obligations de son marché, il doit, sous peine de forclusion, en présenter l'observation écrite et motivée dans un délai de dix jours. La réclamation ne suspend pas l'exécution de l'ordre de service, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par l'architecte ou l'ingénieur.

Règlement pour la police des chantiers

ART. 11. — L'entrepreneur est tenu d'observer tous les règlements qui sont faits par le Commissaire général, sur la proposition du Directeur du service, pour la police des chantiers.

Les ouvriers auront un jour de repos par semaine.

Présence de l'entrepreneur sur les lieux des travaux

ART. 12. — Pendant la durée de l'entreprise, l'adjudicataire ne peut s'éloigner du lieu des travaux qu'après avoir fait agréer par l'architecte ou l'ingénieur un représentant capable de le remplacer, de manière qu'aucune opération ne puisse être retardée ou suspendue en raison de son absence.

L'entrepreneur se rend dans les bureaux des architectes ou ingénieurs et les accompagne dans leurs tournées, toutes les fois qu'il en est requis.

Choix des commis, chefs d'ateliers et ouvriers

ART. 13. — L'entrepreneur ne peut prendre pour commis et chefs d'ateliers que des hommes capables de l'aider et de le remplacer au besoin dans la conduite et le métrage des travaux.

L'architecte ou l'ingénieur a le droit d'exiger le changement ou le renvoi des agents et ouvriers de l'entrepreneur pour insubordination, incapacité ou défaut de probité.

L'entrepreneur demeure d'ailleurs responsable des fraudes ou malfaçons qui seraient commises par ses agents et ouvriers dans la fourniture et dans l'emploi des matériaux.

Liste nominative des ouvriers

ART. 14. — Le nombre des ouvriers de chaque profession est toujours proportionné à la quantité d'ouvrages à faire. Pour mettre l'architecte ou l'ingénieur à même d'assurer l'accomplissement de cette condition, il lui est remis périodiquement, et aux époques par lui fixées, une liste nominative des ouvriers.

Cette liste indique la nationalité des ouvriers. Le Ministre se réserve le droit de fixer la proportion maximum d'ouvriers étrangers que l'entrepreneur pourra occuper pour chaque nature de travaux.

Payement des ouvriers

ART. 15. — L'entrepreneur paye ses ouvriers tous les mois ou à des époques plus rapprochées, si l'Administration le juge nécessaire.

En cas de retard régulièrement constaté, l'Administration, par application des lois des 26 pluviôse an II et 25 juillet 1891, se réserve la faculté de faire payer d'office les salaires arriérés, sur les sommes dues à l'entrepreneur.

Mesures de sécurité et d'hygiène
Secours aux ouvriers blessés ou malades

ART. 16. — L'entrepreneur est tenu, sous sa res-

ponsabilité, de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des ouvriers et l'hygiène des ateliers.

Les indemnités qui pourraient être dues en cas d'accidents provenant de son fait seront à sa charge.

Un service médical pour les ouvriers atteints de blessures ou de maladies occasionnées par les travaux, ainsi que de secours temporaires pour ces ouvriers, s'il y a lieu, pour leur famille, est constitué et géré par l'Administration. Il est pourvu aux dépenses de ce service au moyen d'un prélèvement de 1 o/o sur le montant des travaux exécutés et des fournitures faites. La partie de cette retenue qui resterait sans emploi à la fin de l'Exposition sera remise à l'Administration de l'Assistance publique de Paris. En cas d'insuffisance l'Etat fournirait la différence.

Les soins et secours ainsi distribués ne dégagent pas la responsabilité de l'entrepreneur.

Dépenses imputables sur la somme à valoir

Art. 17.— S'il y a lieu de faire des travaux dont la dépense soit imputable sur la somme à valoir, l'entrepreneur doit, s'il en est requis, fournir, dans les limites prévues au devis, les outils et machines nécessaires pour l'exécution de ces travaux.

Le loyer et l'entretien de ce matériel lui seront payés au prix de l'adjudication.

Outils, équipages et faux frais de l'entreprise

Art. 18. — L'entrepreneur est tenu de fournir à ses frais les magasins et équipages, voitures, engins et outils de toute espèce nécessaires à l'exécution des travaux, sauf les exceptions stipulées au devis.

Sont également à sa charge l'établissement des chantiers et chemins de service et les indemnités y relatives, les frais de tracé des ouvrages, d'épures et de modèles, les cordeaux, piquets et jalons, la fourniture de l'eau, les frais d'éclairage des chantiers, s'il y a lieu, et généralement toutes les menues dépenses et tous les frais relatifs à l'entreprise.

Carrières désignées au devis

Art. 19. — Les matériaux sont pris dans les lieux indiqués par les ordres de service, en exécution du marché.

L'entrepreneur y ouvre, au besoin, des carrières à ses frais.

Il est tenu, avant de commencer les extractions, de prévenir les propriétaires, suivant les formes déterminées par les règlements.

Il paye, sans recours contre l'Administration et en se conformant aux lois et règlements sur la matière, tous les dommages qu'ont pu occasionner la prise ou l'extraction, le transport et le dépôt des matériaux.

Dans le cas où le devis prescrit d'extraire des matériaux dans des bois soumis au régime forestier, l'entrepreneur doit se conformer en outre aux prescriptions de l'article 145 du Code forestier, ainsi que des articles 172, 173 et 175 de l'ordonnance du 1er août 1827 concernant l'exécution de ce Code.

L'entrepreneur doit justifier, toutes les fois qu'il en est requis, de l'accomplissement des obligations énoncées dans le présent article, ainsi que du payement des indemnités pour l'établissement de chantiers et chemins de service.

Carrières proposées par l'entrepreneur

Art. 20. — Si l'entrepreneur demande à substituer aux carrières indiquées dans le devis d'autres carrières fournissant des matériaux d'une qualité que les architectes ou ingénieurs reconnaissent au moins égale, il reçoit l'autorisation d'employer ces matériaux, et ne subit sur les prix de l'adjudication aucune réduction pour cause de diminution des frais d'extraction, de transport et de taille des matériaux.

A défaut d'accord avec les propriétaires des nouvelles carrières, il peut aussi obtenir l'autorisation de les exploiter.

Défense de livrer au commerce les matériaux extraits des carrières désignées

Art. 21. — L'entrepreneur ne peut livrer au commerce, sans l'autorisation du propriétaire, les matériaux qu'il a fait extraire dans les carrières exploitées par lui, en vertu du droit qui lui a été conféré par l'Administration.

Qualité des matériaux

Art. 22. — Les matériaux doivent être de la meilleure qualité dans chaque espèce, être parfaitement travaillés et mis en œuvre conformément aux règles de l'art; ils ne peuvent être employés qu'après avoir été vérifiés et provisoirement acceptés par l'architecte ou l'ingénieur ou par leurs préposés. Nonobstant cette acceptation et jusqu'à la réception définitive des travaux, ils peuvent, en cas de surprise, de mauvaise qualité ou de malfaçon, être rebutés par l'architecte ou l'ingénieur, et ils sont alors remplacés par l'entrepreneur.

Dimensions et dispositions des matériaux et des ouvrages

Art. 23. — L'entrepreneur ne peut, de lui-même, apporter aucun changement aux dispositions prescrites.

Il est tenu de faire immédiatement, sur l'ordre écrit des architectes ou ingénieurs, remplacer les matériaux ou reconstruire les ouvrages dont les dimensions ou les dispositions ne sont pas conformes au devis ou aux ordres de service.

Toutefois, si les architectes ou ingénieurs reconnaissent que les changements faits par l'entrepreneur ne sont contraires ni aux règles de l'art, ni au goût, les nouvelles dispositions peuvent être maintenues; mais alors l'entrepreneur n'a droit à aucune augmentation de prix, à raison des dimensions plus fortes ou de la valeur plus considérable que peuvent avoir les matériaux ou les ouvrages. Dans ce cas, les métrages sont basés sur les dispositions prescrites. Si, au contraire, les dimensions sont plus faibles ou la valeur des matériaux ou ouvrages moindre, les prix sont réduits en conséquence.

Démolition d'anciens ouvrages

Art. 24. — Lorsque l'exécution des travaux comporte la démolition d'anciens ouvrages, les matériaux doivent être déplacés avec soin pour qu'ils puissent être façonnés de nouveau et réemployés s'il y a lieu.

Objets trouvés dans les fouilles

Art. 25. — L'Administration se réserve la propriété des matériaux qui se trouvent dans les fouilles et démolitions faites dans les terrains appartenant à l'État, sauf à indemniser l'entrepreneur de ses soins particuliers.

Elle se réserve également les objets d'art et de toute nature qui pourraient s'y trouver, sauf indemnité à qui de droit.

Emploi de matières neuves ou de démolition appartenant à l'État

Art. 26. — Lorsque, en dehors des prévisions du marché, les architectes ou ingénieurs jugent à propos d'employer des matières neuves ou de démolition appartenant à l'État, l'entrepreneur n'est payé que des frais de main-d'œuvre et d'emploi réglés conformément aux indications de l'article 29 ci-après.

Vices de construction

Art. 27. — Lorsque les architectes ou les ingénieurs présument qu'il existe dans les ouvrages des vices de construction, ils ordonnent soit en cours d'exécution, soit avant la réception définitive, la démolition et la reconstruction des ouvrages présumés vicieux.

Les dépenses résultant de cette opération sont à la charge de l'entrepreneur lorsque les vices de construction sont constatés et reconnus.

Pertes ou avaries; cas de force majeure

Art. 28.— Il n'est alloué à l'entrepreneur aucune indemnité à raison des pertes, avaries ou dommages occasionnés par négligence, imprévoyance, défaut de moyens ou fausses manœuvres.

Ne sont pas compris, toutefois, dans la disposition précédente les cas de force majeure qui, dans le délai de dix jours au plus après l'événement, ont été signalés par l'entrepreneur; dans ce cas, néanmoins, il ne peut rien être alloué qu'avec l'approbation de l'Administration. Passé le délai de dix jours, l'entrepreneur n'est plus admis à réclamer.

Règlements de prix des ouvrages non prévus

Art. 29. — Lorsqu'il est jugé nécessaire d'exécuter des ouvrages non prévus ou de modifier la provenance des matériaux telle qu'elle est indiquée par le devis, l'entrepreneur se conforme immédiatement aux ordres écrits qu'il reçoit à ce sujet, et il est préparé sans retard de nouveaux prix d'après ceux du marché ou par assimilation aux ouvrages les plus analogues.

Les nouveaux prix, calculés de manière à être passibles du rabais de l'adjudication, après avoir été débattus par les architectes ou ingénieurs avec l'entrepreneur, sont soumis à l'approbation de l'Administration.

Si l'entrepreneur n'accepte pas les décisions de l'Administration, il est statué par le conseil de préfecture.

En attendant la solution du litige, l'entrepreneur est payé, provisoirement, aux prix préparés par les architectes ou ingénieurs.

Augmentation dans la masse des travaux

Art. 30. — En cas d'augmentation dans la masse des travaux, l'entrepreneur ne peut élever aucune réclamation tant que l'augmentation n'excède pas le quart du montant de l'entreprise. Si l'augmentation est de plus du quart, il a droit à la résiliation immédiate de son marché sans indemnité, à la condition toutefois de l'avoir demandée par lettre adressée au Commissaire général dans le délai de deux mois à partir de la notification de l'ordre de service dont l'exécution entraînerait l'augmentation de plus du quart : le tout sauf l'application, s'il y a lieu, de l'article 32 ci-après.

Diminution dans la masse des travaux

Art. 31. — En cas de diminution dans la masse des travaux, l'entrepreneur ne peut élever aucune réclamation tant que la diminution n'excède pas le quart du montant de l'entreprise, sauf l'application de l'article 32. Si la diminution est de plus du quart, il reçoit, s'il y a lieu, à titre de dédommagement, une indemnité qui, en cas de contestation, est fixée par le conseil de préfecture, sans préjudice du droit à la résiliation immédiate qui doit être demandée dans la même forme et le même délai que ci-dessus.

Changement dans l'importance des diverses natures d'ouvrages

Art. 32. — Lorsque les changements ordonnés ont pour résultat de modifier l'importance de certaines natures d'ouvrages, de telle sorte que les quantités prescrites diffèrent de plus d'un tiers en plus ou en moins des quantités portées au détail estimatif, l'entrepreneur peut présenter, en fin de compte, une demande en indemnité basée sur le préjudice que lui auraient causé les modifications apportées à cet égard dans les prévisions du projet.

Variations dans les prix

Art. 33. — L'entrepreneur n'aura droit ni à la résiliation du marché, ni à l'allocation d'une indemnité, sous quelque prétexte que ce soit, pour cause de variations survenues dans les prix pendant la durée des travaux, ou dans les tarifs de douane et d'octroi.

Cessation absolue ou ajournement des travaux

Art. 34. — Si l'Administration ordonnait la cessation absolue des travaux, l'entreprise serait immédiatement résiliée. Si elle prescrivait leur ajournement pour plus d'une année, soit avant, soit après un commencement d'exécution, l'entrepreneur aurait droit à la résiliation de son marché s'il la demandait, sans préjudice de l'indemnité qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait lui être allouée, s'il y avait lieu.

Si les travaux avaient reçu un commencement d'exécution, l'entrepreneur pourrait requérir qu'il fût procédé immédiatement à la réception provisoire des ouvrages exécutés, puis à la réception définitive après l'expiration du délai de garantie.

Mesures coercitives

Art. 35. — Lorsque l'entrepreneur ne se conforme pas soit aux dispositions du présent cahier des clauses et conditions générales ou du devis, soit aux ordres de service écrits qui lui sont donnés par les architectes ou ingénieurs, un arrêté du Commissaire général le met en demeure d'y satisfaire dans un délai déterminé. Ce délai, sauf le cas d'urgence, n'est pas de moins de cinq jours à dater de la notification de l'arrêté de mise en demeure.

Passé ce délai, si l'entrepreneur n'a pas exécuté les dispositions prescrites, le Commissaire général, par un second arrêté, ordonne l'établissement d'une régie aux frais de l'entrepreneur. Dans ce cas, il est procédé immédiatement, en sa présence ou lui

dûment appelé, à l'inventaire descriptif du matériel de l'entreprise.

Il en est aussitôt rendu compte au Ministre, qui peut, selon les circonstances, soit ordonner une nouvelle adjudication à la folle enchère de l'entrepreneur, soit prononcer la résiliation pure et simple du marché, soit prescrire la continuation de la régie.

Pendant la durée de la régie, l'entrepreneur est autorisé à en suivre les opérations, sans qu'il puisse toutefois entraver l'exécution des ordres des architectes ou des ingénieurs.

Il peut d'ailleurs être relevé de la régie s'il justifie des moyens nécessaires pour reprendre les travaux et les mener à bonne fin.

Les excédents de dépenses qui résultent de la régie ou de l'adjudication sur folle enchère sont prélevés sur les sommes qui peuvent être dues à l'entrepreneur, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d'insuffisance.

Si la régie ou l'adjudication sur folle enchère amènent au contraire une diminution dans les dépenses, l'entrepreneur ne peut réclamer aucune part de ce bénéfice, qui reste acquis à l'Administration.

Décès de l'entrepreneur

ART. 36. — En cas de décès de l'entrepreneur, le contrat est résilié de droit, sauf à l'Administration à accepter, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les héritiers pour la continuation des travaux.

Liquidation judiciaire ou faillite de l'entrepreneur

ART. 37. — En cas de liquidation judiciaire ou de faillite de l'entrepreneur, le contrat est également résilié de plein droit, sauf à l'Administration à accepter, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites, pour la continuation de l'entreprise, par l'entrepreneur dans le premier cas et par ses créanciers dans le second.

TITRE III

RÈGLEMENT DES DÉPENSES

Bases du règlement des comptes

ART. 38. — A défaut de stipulations spéciales dans le devis, les comptes sont établis d'après les quantités d'ouvrages réellement effectuées, suivant les dimensions et les poids constatés par des métrés définitifs et des pesages faits en cours ou en fin d'exécution, sauf les cas prévus par l'article 23, et les dépenses sont réglées d'après les prix et conditions de l'adjudication.

L'entrepreneur ne peut, dans aucun cas, pour les métrés et pesages, invoquer en sa faveur les us et coutumes.

Attachements

ART. 39. — Les attachements sont pris, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, par l'agent chargé de la surveillance, en présence de l'entrepreneur et contradictoirement avec lui; celui-ci doit les signer au moment de la présentation qui lui en est faite.

Lorsque l'entrepreneur refuse de signer ces attachements ou ne les signe qu'avec réserves, il lui est accordé un délai de dix jours à dater de la présentation des pièces pour formuler par écrit ses observations. Passé ce délai, les attachements sont censés acceptés par lui, comme s'ils étaient signés sans réserves.

Dans le cas de refus de signature ou de signature avec réserves, il est dressé procès-verbal de la présentation et des circonstances qui l'ont accompagnée. Ce procès-verbal est annexé aux pièces non acceptées.

Les résultats des attachements inscrits sur les carnets ne sont portés en compte qu'autant qu'ils ont été admis par les architectes ou ingénieurs.

Décomptes mensuels

ART, 40. — A la fin de chaque mois, il est dressé un décompte provisoire des ouvrages exécutés et des dépenses faites pour servir de base aux payements à faire à l'entrepreneur, qui fournit à cet effet, s'il en est requis, tous métrés, relevés, calculs et documents nécessaires. En cas de retard par l'entrepreneur à fournir ces pièces, l'Administration les ferait établir d'office et les frais en seraient déduits du décompte.

Décomptes définitifs

ART. 41. — A la fin de l'entreprise, il est dressé un décompte général.

L'entrepreneur est invité, par un ordre de service dûment notifié, à venir prendre connaissance dans les bureaux de l'architecte ou de l'ingénieur, de ce décompte auquel sont joints les métrés et les pièces à l'appui, et à le signer pour acceptation; procès-verbal est dressé de la présentation qui lui en est faite et des circonstances qui l'ont accompagnée.

L'entrepreneur, indépendamment de la communication qui lui est faite de ces pièces sans déplacement, est en outre autorisé à faire transcrire par ses commis, dans les bureaux de l'architecte ou de l'ingénieur, celles dont il veut se procurer des expéditions.

L'acceptation de l'entrepreneur est définitive, tant pour les quantités d'ouvrages que pour l'application des prix.

S'il refuse d'accepter ou s'il ne signe qu'avec réserves, il doit déduire ses motifs par écrit dans les vingt jours qui suivent la notification de l'ordre de service mentionné au paragraphe 2.

Il est expressément stipulé que l'entrepreneur n'est point admis à élever de réclamations au sujet des pièces ci-dessus indiquées après ledit délai de vingt jours, et que, passé ce délai, le décompte est censé accepté par lui, quand bien même il ne l'aurait signé qu'avec des réserves dont les motifs ne seraient pas spécifiés.

Le procès-verbal de présentation doit toujours être annexé aux pièces non acceptées.

En cas de désaccord, le Commissaire général prend un arrêté de règlement d'office, tous droits réservés.

L'entrepreneur ne peut revenir sur les prix du marché

ART. 42. — L'entrepreneur ne peut, sous aucun prétexte, revenir sur les prix du marché qui ont été consentis par lui.

Reprise du matériel en cas de résiliation

ART. 43. — Dans les cas de résiliation prévus par l'article 34, les outils et équipages existant sur les chantiers et qui eussent été nécessaires pour l'achèvement des travaux sont acquis par l'Etat, si l'entrepreneur en fait la demande, et le prix en est réglé de gré à gré ou à dire d'experts.

Ne sont pas comprises dans cette mesure les bêtes de trait ou de somme qui auraient été employées dans les travaux.

La reprise du matériel est facultative pour l'Administration dans les cas prévus par les articles 9, 30, 35, 36 et 37. Si l'Administration use de cette faculté, l'entrepreneur ou ses ayants droit ne peuvent se refuser à la cession, dont le prix est réglé comme il est dit au premier alinéa du présent article.

Dans tous les cas de résiliation, l'entrepreneur est tenu d'évacuer les chantiers, magasins et emplacements utiles à l'entreprise dans le délai qui est fixé par l'Administration.

Les matériaux approvisionnés par ordre et déposés sur les chantiers, s'ils remplissent les conditions du devis, sont acquis par l'Etat aux prix de l'adjudication ou à ceux résultant de l'application de l'article 29 ci-dessus.

Les matériaux qui ne sont pas déposés sur les chantiers ne sont pas portés en compte, à moins de stipulations spéciales inscrites dans le devis de l'entreprise.

TITRE IV

PAYEMENTS

Payements d'acomptes

ART. 44. — Les payements d'acomptes s'effectuent tous les mois, en raison de la situation des travaux exécutés, sauf retenue d'un dixième pour garantie et de la quotité résultant de l'application de l'article 16 ci-dessus.

Il peut être, en outre, délivré des acomptes sur le prix des matériaux approvisionnés jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes de leur valeur.

Le tout sous la réserve énoncée à l'article 49 ci-après, et sauf le payement des acomptes à des époques plus rapprochées, en vertu soit de l'article 6 du décret du 4 juin 1888, fixant les conditions exigées des sociétés d'ouvriers français pour soumissionner aux adjudications de l'Etat, soit des autres exceptions qui pourraient résulter des lois et décrets en vigueur.

Maximum de la retenue

ART. 45. — Si la retenue du dixième est jugée excéder la proportion nécessaire pour la garantie de l'entreprise, il peut être stipulé au devis ou décidé en cours d'exécution qu'elle cessera de s'accroître lorsqu'elle aura atteint un maximum déterminé.

Réception provisoire

ART. 46. — Immédiatement après l'achèvement des travaux, il est procédé à une réception provisoire par l'architecte ou l'ingénieur, en présence de l'entrepreneur ou lui dûment appelé par écrit. En cas d'absence de l'entrepreneur, il en est fait mention au procès-verbal.

Réception définitive

ART. 47. — Il est procédé de la même manière à la réception définitive après l'expiration du délai de garantie.

A défaut de stipulation expresse dans le devis, ce délai est de six mois à dater de la réception provisoire pour les terrassements et les chaussées d'empierrement, et d'un an pour les autres ouvrages.

Pendant la durée de ce délai, l'entrepreneur demeure responsable de ses ouvrages et est tenu de les entretenir, sauf en ce qui concerne les avaries et dégradations qui ne proviendraient pas de son fait.

La réception définitive laisse d'ailleurs intacte la responsabilité décennale imposée à l'entrepreneur par les articles 1792 et 1799 du Code civil.

Payement de la retenue de garantie

ART 48. — La retenue de garantie de l'entreprise n'est payée à l'entrepreneur qu'après la réception définitive et lorsqu'il a justifié de l'accomplissement des obligations énoncées dans l'article 19.

Si l'entrepreneur n'a pas fourni cette justification au moment de la réception définitive, la retenue de garantie est déposée en tout ou en partie à la Caisse des Dépôts et Consignations, pour n'être ensuite délivrée à l'entrepreneur que sur le vu d'un certificat du Directeur du service constatant que les prescriptions énoncées au paragraphe précédent ont été remplies.

Intérêts pour retard de payement

ART. 49. — Les payements ne pouvant être faits qu'au fur et à mesure des fonds disponibles, il ne sera jamais alloué d'indemnités, sous aucune dénomination, pour retard de payement pendant l'exécution des travaux.

Toutefois, si l'entrepreneur ne peut être entièrement soldé dans les trois mois qui suivent la réception définitive régulièrement constatée, il a droit, à partir de l'expiration de ce délai, à des intérêts calculés d'après le taux légal pour la somme qui lui reste due.

TITRE V

CONTESTATIONS

Intervention des Directeurs de service et du Commissaire général

ART. 50. — Si, dans le cours de l'entreprise, des difficultés s'élèvent entre l'architecte ou l'ingénieur et l'entrepreneur, il en est référé au Directeur du service.

Dans les cas prévus par l'article 22, par le deuxième paragraphe de l'article 23 et par le deuxième paragraphe de l'article 27, si l'entrepreneur conteste les faits, l'architecte ou l'ingénieur dresse procès-verbal des circonstances de la contestation et le notifie à l'entrepreneur, qui doit présenter ses observations dans un délai de trois jours. Ce procès-verbal est transmis par l'architecte ou l'ingénieur au Directeur du service pour qu'il y soit donné telle suite que de droit par le Commissaire général.

Intervention du Ministre

ART. 51. — Si l'entrepreneur n'accepte pas la décision du Commissaire général, il doit adresser au Ministre un mémoire où il indique les motifs et le montant de ses réclamations.

Si, dans le délai de trois mois à partir de la remise du mémoire, le Ministre n'a pas fait con-

naître sa réponse, l'entrepreneur peut, comme dans le cas où ses réclamations ne seraient pas admises, saisir desdites réclamations la juridiction contentieuse. Il n'est admis à porter devant cette juridiction que des griefs énoncés dans le mémoire remis au Ministre.

Si, dans le délai de six mois à dater de la notification de la décision ministérielle intervenue sur les réclamations auxquelles aura donné lieu le décompte général et définitif de l'entreprise, l'entrepreneur n'a pas porté ces réclamations devant le tribunal compétent, il sera considéré comme ayant adhéré à ladite décision, et toute réclamation se trouvera éteinte.

Jugement des contestations

ART. 52. — Conformément aux dispositions de la loi du 28 pluviôse an VIII, toute difficulté entre l'Administration et l'entrepreneur concernant le sens ou l'exécution des clauses du marché est portée devant le conseil de préfecture qui statue, sauf recours au Conseil d'Etat.

Fait à Paris le 25 septembre 1896.

HENRY BOUCHER.

Proposé,
par le Commissaire général :
Paris, le 11 septembre 1896,
A. PICARD.

PROTESTATION
DES CHAMBRES SYNDICALES
de l'Industrie et du Bâtiment

Le groupe des Chambres syndicales de l'Industrie et du Bâtiment de la ville de Paris et du Département de la Seine adresse la protestation suivante contre l'arrêté de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie du 25 septembre 1896, relatif aux charges et conditions générales des travaux de l'Exposition Universelle de 1900.

Nous reproduisons cette protestation à titre de document :

Paris, 19 octobre 1896.

A Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.

Monsieur le Ministre,

Tous les journaux ont publié un extrait des clauses et conditions générales que vous croyez devoir imposer dans le cahier des charges des adjudications des travaux publics pour l'Exposition Universelle de 1900.

La publication de ce document a causé une grande émotion dans le monde du bâtiment.

Le groupe de l'industrie et du bâtiment de la ville de Paris et du département de la Seine, qui comprend la majeure partie des entrepreneurs qui concourront à cette œuvre, a pris connaissance de votre arrêté du 25 septembre dernier, relatif à ces travaux, lequel vise le décret du 4 juin 1888, fixant les conditions exigées des Sociétés d'ouvriers français pour pouvoir soumissionner les travaux et fournitures faisant l'objet des adjudications de l'Etat.

Les dispositions que contient ce décret du 4 juin 1888 nous paraissent contraires à la justice et portent atteinte à l'égalité de tous les citoyens.

Elles seront ruineuses pour les finances publiques par suite des charges nouvelles qu'elles créeront et qui sont en définitive supportées par tous les contribuables.

Nous allons rappeler rapidement quelques-uns des articles de ce décret, qui doit être appliqué dans les travaux de l'Exposition.

ART. 2. — Les Sociétés d'ouvriers français constituées dans l'une des formes prévues par l'art. 19 du code de commerce ou par la loi du 24 juillet 1867 peuvent soumissionner, dans les conditions ci-après déterminées, les travaux ou fournitures faisant l'objet des adjudications de l'État.

« Des marchés de gré à gré peuvent egalement être passés avec ces Sociétés pour les travaux ou fournitures dont la dépense totale n'excède pas 20.000 francs.

« ART. 4. — Les Sociétés d'ouvriers sont dispensées de fournir un cautionnement lorsque le montant prévu des travaux ou fournitures faisant l'objet du marché ne dépasse pas 50,000 francs.

« ART. 5. — A égalité de rabais entre une soumission d'entrepreneurs ou fournisseurs ou une soumission de Société d'ouvriers, cette dernière sera préférée.

« ART. 6. — Des acomptes sur les ouvrages exécutés ou les fournitures livrées sont payés tous les quinze jours aux Sociétés d'ouvriers, sauf les retenue sprévues par les cahiers des charges. »

Nous n'avons pas la prétention en critiquant ces dispositions de vouloir exclure les associations ouvrières, mais nous demandons que l'égalité qui doit exister entre tous les citoyens ne soit pas un vain mot.

Nous demandons la suppression d'un privilège en faveur d'une classe de travailleurs aux dépens des autres, et dont l'application entraînerait à des dépenses plus élevées, ce qui est contraire aux principes qui doivent régir l'exécution des travaux publics.

Nous pensons que si un particulier peut imposer telles conditions qui lui conviennent dans les travaux qu'il fait exécuter, parce qu'il a la libre disposition de son bien, il ne doit pas en être de même pour les travaux publics où l'État aussi bien que n'importe quel maire de la plus petite commune de France, ne sont que des mandataires qui ne peuvent disposer à leur gré des deniers publics.

Pourquoi demander des garanties à une classe de traitants pour assurer l'exécution de leurs marchés, lorsqu'on n'en demanderait aucune à une autre classe qui, en définitive, n'en présente pas davantage, sinon moins?

Pourquoi la préférence en cas de rabais égal?

Pourquoi ces payements à des échéances diverses, suivant qu'il s'agit d'une association ouvrière ou d'un entrepreneur?

Nous demandons que la lutte soit égale pour tous.

Si nous quittons le décret du 4 juin 1888 pour examiner les articles des clauses et conditions générales, nous aurons encore des observations à présenter.

L'article 9 interdit de sous-traiter sans le consentement de l'administration et supprime d'une façon absolue le marchandage, conformément au décret du 2 mars 1848 et à l'arrêté du Gouvernement provisoire du 21 mars 1848 qui édicte des peines en cas d'inobservation des prescriptions de ce décret.

Voici du reste cet arrêté :

« Considérant que le décret du 2 mars 1848 qui détermine la durée du travail effectif et qui supprime l'exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage, n'est pas universellement exécuté en ce qui touche à cette dernière disposition;

« Considérant que les deux dispositions contenues dans le décret précité sont d'une égale importance et doivent avoir force de loi;

« Le Gouvernement provisoire, tout en réservant la question du travail à la tâche,

« Arrête :

« Toute exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage sera punie d'une amende de 50 à 100 francs pour la première fois, de 100 à 200 francs en cas de récidive, et s'il y a double récidive, d'un emprisonnement qui pourra aller de un à six mois. Le produit des amendes sera destiné à secourir les invalides du travail. »

Ce décret, avec le droit au travail qui nous conduisit aux ateliers nationaux, fut le résultat des travaux de la Commission du travail présidée par Louis Blanc.

Aussi les gens sensés ne cessèrent depuis cette époque de combattre ces funestes utopies contraires à la liberté du travail et qui ne reçurent du reste aucune application.

Le marchandage convient aux ouvriers laborieux : c'est pour eux un acheminement au patronat, c'est un début; c'est un premier pas qui les enhardit et leur permet d'utiliser d'une manière profitable leur activité et leur capacité.

Il n'y a là rien d'immoral; dans tous les pays civilisés, le monde du travail a ses règles et sa hiérarchie.

Chacun des membres qui le compose fait des efforts d'intelligence, de travail et d'économie pour conquérir un grade.

A moins de rester ou plutôt de retourner à l'état sauvage, là est la vie, là est le progrès.

Ces grands mots de « l'exploitation de l'ouvrier » ne sont que des phrases creuses trop souvent employées dans le siècle de liberté où nous vivons.

En effet, les ouvriers sont libres de s'engager avec le marchandeur aussi bien qu'avec l'entrepreneur, et il est bon de faire remarquer que les ouvriers du marchandeur sont plus payés que les autres. On ne voit donc pas les avantages que donnerait à l'ouvrier l'interdiction absolue de cette organisation du travail.

Aussi, bien que ce décret de 1848 n'ait pas été abrogé, il est à remarquer qu'il est tombé en désuétude et que jamais les pouvoirs publics, malgré les récriminations de socialistes intransigeants, n'ont cru devoir l'appliquer.

Nous ne saurions trop protester contre cette tendance des pouvoirs publics à vouloir réglementer le travail, à se substituer dans la gérance de l'industrie et à arriver ainsi progressivement à créer une gêne qui aurait pour conséquence la ruine de notre pays.

Si nous poursuivons l'examen de ces conditions générales, nous lisons, article 11 :

« Les ouvriers auront un jour de repos par semaine, et cela conformément à la loi du 13 juin 1896, article 10. »

Nous désirons tous sincèrement que ce repos hebdomadaire entre dans nos mœurs, mais nous nous demandons si, en l'état actuel où cette question est encore à l'étude et n'est pas encore résolue, c'est bien le moment de prescrire d'une manière impérative ce repos pour des travaux qui demanderont une activité considérable afin d'être exécutés en temps utile.

Les projets ne sont, en effet, qu'encore ébauchés, et les grands travaux proprement dits n'entreront dans la période active qu'au bout d'un certain temps.

Il est évident d'ailleurs que cette clause ne pourra être appliquée à un moment donné, par la force même des choses, parce qu'il faudra rattraper le temps perdu, parce que les intempéries des saisons obligeront de suspendre les travaux extérieurs.

Et alors qu'arrivera-t-il?

L'entrepreneur engagé par son marché à terminer ses travaux à époque fixe fera facilement ressortir que le repos d'un jour par semaine retarde d'autant le travail, et que ce système, qui n'est pas encore appliqué dans les travaux particuliers, désorganise son chantier.

Aussi obtiendra-t-il facilement, par force majeure, à s'affranchir de cette obligation, mais à quelle condition? Là est l'inconnu.

Puisque ce repos du dimanche n'est pas encore dans nos mœurs, et que dans le cas actuel il ne pourra être appliqué, pourquoi l'imposer et ne pas laisser à chacun la liberté d'organiser son chantier comme il l'entend dans l'intérêt de tous?

L'article 14 oblige l'entrepreneur à dresser une liste nominative des ouvriers en indiquant leur nationalité, avec le droit que se réserve Monsieur le Ministre de fixer le nombre d'ouvriers étrangers que l'entrepreneur pourra occuper.

Cette mesure nous semble importune pour le cas d'une Exposition internationale où nous faisons appel à toutes les nationalités.

Les travaux seront certainement abondants à cette époque, il y aurait plutôt à craindre une pénurie d'ouvriers.

Nous aurons donc le plus grand tort de refuser le concours d'ouvriers étrangers qui viendront coopérer à cette grande manifestation.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les observations que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Nous demandons que les conditions des travaux soient les mêmes pour tous les concurrents, lorsqu'ils représentent des garanties suffisantes, sans distinction de classes.

C'est la règle fondamentale de la concession des travaux publics, sous peine de compromettre l'intérêt public.

Nous comptons sur votre équité pour supprimer des privilèges qui ne sont plus de notre époque, nous demandons pour tous l'égalité qui est l'essence même de notre Gouvernement démocratique.

Nous demandons enfin que l'État ne s'immisce pas dans l'organisation du travail, comme nous en voyons les tendances fâcheuses depuis quelque temps, tendances qui ne servent qu'à arrêter l'essor de l'industrie.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments dévoués.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES CRÉDITS DE L'EXPOSITION

M. Paul Delombre, président de la Commission du budget, a reçu la lettre suivante du Ministre des Finances :

Paris, le 19 octobre.

Monsieur le président et cher collègue,

La Commission du budget s'est préoccupée de la répercussion que pourrait avoir sur le budget de 1897 l'exécution des premiers travaux commencés en vue de l'Exposition Universelle de 1900 et elle a posé la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'inscrire dans la loi de finances un crédit assez considérable affecté à ces entreprises.

Le gouvernement, Monsieur le président et cher collègue, n'avait pas manqué d'envisager lui-même cette éventualité. Mais j'ai dû reconnaître, après un examen attentif, que l'inscription d'un crédit budgétaire important pour 1897 n'était pas indispensable. Le Commissariat général de l'Exposition pourra disposer, en effet, des deux premières annuités de la subvention de la ville de Paris, qui, aux termes de l'article 1er de la convention du 18 novembre 1895, doivent être versées en 1896 et en 1897, c'est-à-dire d'une somme de 8 millions dont la moitié sera versée à bref délai par la Ville.

Or, il ne semble pas que les payements à effectuer jusqu'au 31 décembre 1897 puissent dépasser ce chiffre; ils paraissent même devoir rester sensiblement inférieurs, si l'on en juge par les précédents de 1878 et 1889. Les payements pour l'avant-dernière Exposition n'ont commencé qu'en 1876, c'est-à-dire deux années avant celle de l'ouverture ; ils ont atteint pour cet exercice 594.844 fr. 62 seulement, soit un peu plus de 1 o/o de la dépense totale (55,390,000 francs). Pour l'Exposition de 1889, l'emploi des crédits, dont le maximum était fixé à 49 millions, s'est réparti comme il suit entre les trois années qui ont précédé l'inauguration :

1886.............	237.339,61
1887.............	3.311.550,28
1888.............	14.086.709,11

Ainsi presque nulles, quatre ans avant 1889, les dépenses ne se sont élevées, l'année suivante, qu'à moins de 7 o/o des prévisions totales. J'ai donc lieu de penser que, quelque activité que les services de l'Exposition apportent à l'avancement des travaux, les ressources fournies par la subvention de la ville de Paris seront suffisantes pour faire face aux payements à effectuer jusqu'à la fin de l'année prochaine.

D'ailleurs si, contre toute prévision, il en était autrement, la loi du 13 juin dernier donne au Ministre du Commerce le moyen de parer à l'insuffisance éventuelle des crédits en s'adressant à la Banque de France. Mais j'ai la conviction qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir recours aux avances prévues par l'article 4.

Tels sont les motifs qui ont amené le Gouvernement à n'inscrire au profit du budget rectifié aucun crédit pour les dépenses de l'Exposition de 1900.

Toutefois, et bien que le rattachement des crédits de fonds de concours pût être effectué régulièrement à un chapitre ouvert « pour mémoire », il peut sembler utile, afin d'affirmer la participation de l'État, de doter ce chapitre d'un crédit de principe. J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement a décidé, en conséquence, de proposer à la Commission du budget l'ouverture au budget du ministère du commerce d'un chapitre nouveau, sous le n° 48, intitulé : « Exposition Universelle de 1900 », les chapitres 48 et 49 du projet de budget rectifié prenant, par suite, respectivement les nos 49 et 50.

Agréez, etc...

UN
Discours de M. Alfred Picard

M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, a prononcé samedi 17 octobre, à la distribution des récompenses de l'Exposition de Rouen qu'il présidait, le discours dont nous publions le texte *in extenso*.

Un discours de M. Alfred Picard, au moment où commencent les travaux de l'Exposition, est toujours intéressant à entendre, sinon à lire.

Il nous révèle en quelque sorte l'état d'âme du principal organisateur de l'œuvre colossale qu'on va entreprendre, et à ce titre il devient un document précieux et qu'il faut retenir.

Voici ce discours :

Mesdames et Messieurs,

En se faisant représenter à la distribution solennelle des récompenses de l'Exposition nationale et coloniale de Rouen, le Gouvernement de la République a voulu attester une fois de plus sa sollicitude pour votre œuvre, sa sympathie pour vos efforts et vos succès, son profond attachement aux grands intérêts de votre belle cité.

Je me félicite d'être ici son délégué et son organe, puisque j'y trouve l'occasion d'affirmer bien haut les sentiments qui, depuis bientôt 17 ans, ont toujours inspiré, soit à l'administration centrale des travaux publics, soit au Conseil d'État, dans l'étude des questions touchant à l'avenir et à la fortune de la région rouennaise. S'il m'était permis d'évoquer un souvenir personnel, je dirais qu'une des plus douces satisfactions de ma carrière a été la réalisation, au moins partielle, d'une combinaison élaborée pendant mon passage à la direction générale des ponts et chaussées, des chemins de fer et des mines, pour améliorer à la fois la Basse-Seine et le port du Havre, pour unir plus étroitement encore les deux filles jumelles de cette terre normande, pour les associer dans une entreprise éminemment favorable à leur prospérité et à la puissance nationale.

Même abstraction faite de son passé, le Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900 ne peut que se réjouir de l'agréable mission dont il a été investi. La présidence de votre imposante cérémonie lui fait prendre, en effet, un contact immédiat avec une nombreuse pléiade d'industriels et d'agriculteurs qui se retrouveront au premier rang sur le champ de bataille pacifique de la fin du siècle. C'est pour lui comme la revue préliminaire d'un des régiments d'élite qu'il devra conduire à la victoire.

Mesdames et Messieurs, les capitales avaient jadis le monopole des Expositions. Peu à peu, ces manifestations périodiques de l'activité humaine se sont décentralisées. Malgré des oppositions convaincues, malgré les protestations virulentes de certains moralistes et quelques philosophes moroses, il n'est guère, en France ou à l'étranger, de ville importante qui, durant ces dernières années, n'ait prétendu à l'honneur d'instituer des assises du travail et d'y convier le monde entier.

Loin de moi la pensée fâcheuse de lasser votre attention par une longue nomenclature : autant vaudrait lire la liste galante de Don Juan.

J'aurais également mauvaise grâce à examiner s'il ne faudra pas un jour enrayer le torrent sous peine de fatiguer les exposants et les visiteurs, d'imposer aux producteurs des sacrifices sans compensation suffisante, d'affaiblir leurs forces ainsi qu'on énerve un ressort et qu'on le dépouille de son élasticité première par des tensions trop réitérées.

Ce que je veux retenir de la multiplicité des Expositions de province, c'est qu'elles révèlent un besoin sans cesse croissant d'émulation et de lutte à visage découvert, en même temps que d'émancipation. C'est aussi que leur réussite se heurte à des obstacles de plus en plus redoutables, exige des conditions locales particulièrement heureuses, nécessite de la part des organisateurs une habileté exceptionnelle.

Rouen a, je le reconnais, toutes les séductions. Son site est magnifique ; ses monuments forment un des ensembles les plus remarquables que nous aient légués les générations disparues ; de nombreux navires sillonnent son beau fleuve ; une vie presque fiévreuse règne dans ses bassins fluviaux ou maritimes ; l'industrie et le commerce y ont pris un essor admirable ; l'esprit, l'intelligence, l'urbanité sont l'apanage de sa population.

Une bonne fée semble avoir étendu ses ailes sur le berceau des Rouennais. Quel est le fleuron qui manque à leur couronne ? Quelle est la gloire dont ils ne puissent à bon droit s'enorgueillir ? Combien d'hommes illustres sont issus de ce sol fécond ? Je les vois défiler en une épopée triomphale.

Voici, dans le domaine des lettres, Pierre Corneille, le créateur sublime de la tragédie française et Thomas Corneille, poète dramatique d'une haute valeur, bien qu'éclipsé par le rayonnement de son frère ; dans le domaine de la peinture, Jouvenet, qui, après avoir fait l'admirable tableau de « la Guérison du paralytique », fut lui-même frappé de paralysie, mais n'en réussit pas moins à produire le célèbre « Magnificat » placé dans l'église Notre-Dame de Paris ; puis le fougueux Géricault, à la facture large et puissante, avec son immortel « Naufrage de la Méduse » ; dans le domaine de la musique, Boieldieu, le doux auteur de la « Dame Blanche », dont les mélodies charmèrent notre jeunesse et répercuteront leurs échos à travers les siècles.

Pourtant, ni les dons d'une nature prodigue, ni les trésors artistiques accumulés dans la suite des temps, ni les ressources d'un négoce merveilleux, ni les créations géniales d'illustres ancêtres n'auraient suffi à assurer le sort de votre Exposition, si elle n'avait eu à sa tête de courageux citoyens joignant des talents incontestés à un dévouement et un désintéressement au-dessus de tout éloge.

Honneur donc aux chefs vaillants autour desquels vous vous êtes groupés, et qui ont su tenir d'une main ferme votre drapeau ! Honneur au conseil supérieur et en particulier, à son président M. Knieder, que je serais tenté d'accabler sous le poids des louanges, mais qui ne me le pardonnerait pas, car sa modestie égale ses mérites !

Honneur à l'actif secrétaire général M. Garnier ; à l'auteur du Vieux-Rouen, M. Adeline, dont M. le Président de la République a voulu récompenser lui-même l'œuvre grandiose ; à l'éminent organisateur de la section des beaux-arts, M. Le Breton, correspondant de l'Institut ; au grand-maître de la section scolaire, M. l'inspecteur d'Académie Marie-Cardine ; au distingué directeur, M. Ziérer, qui a déployé tant de science dans l'aménagement de la galerie des machines ; à l'habile architecte, M. Ruel ! Mon désir serait de multiplier les noms : ils se pressent sur mes lèvres. Mais vous avez hâte d'entendre proclamer les récompenses : il me faut, par suite, abréger et réunir dans un commun hommage les collaborateurs qui, à des titres divers, ont dépensé généreusement leur compétence, leur zèle et leur labeur.

La visite de votre Exposition constitue un véritable régal. Quoique les reconstitutions des anciens temps soient un peu usées, vous êtes parvenus à imprimer au Vieux-Rouen un caractère d'originalité digne de vos traditions artistiques. Les illustrations de la peinture contemporaine sont représentées dans la galerie des Beaux-Arts par des toiles admirables. Un simple coup d'œil sur le groupe de l'enseignement montre les progrès de l'instruction générale, et spécialement de l'instruction primaire ou professionnelle. A peine ai-je besoin de dire l'éclat dont brille l'industrie textile !

Pour le coton, la région rouennaise est une terre promise ; vous marchez constamment d'un pas alerte dans la voie des perfectionnements et vos indiennes peuvent aujourd'hui soutenir la comparaison avec celles de l'Alsace, à laquelle j'envoie au passage, comme plusieurs d'entre vous, le salut respectueux et ému d'un fils expatrié. Pour la laine, les manufactures d'Elbeuf et de Louviers continuent à produire des tissus de première qualité, qui n'auront jamais rien à craindre de la concurrence étrangère, si les dessinateurs maintiennent leur suprématie. Vos installations mécaniques sont parfaitement entendues, vous avez élégamment résolu le grave problème de l'évacuation des fumées.

Le groupe des colonies offre un réel intérêt : il ne pouvait en être autrement dans un centre commercial tel que Rouen ; au milieu des transformations que subissent les rapports économiques des peuples civilisés, nos regards ne doivent-ils pas se tourner vers les pays neufs ; n'y a-t-il pas une des nécessités les plus impérieuses de l'heure présente ? Je me reprocherais de ne point mentionner enfin vos exquises auditions musicales, libéralement ouvertes, non seulement aux maîtres déjà consacrés par le succès, mais encore aux jeunes compositeurs.

Oserais-je l'avouer ? Dans mon égoïsme, j'envisage surtout la manifestation rouennaise comme une préface de l'Exposition universelle de 1900.

Cette Exposition, vous vous le rappelez, n'a pas eu un berceau semé de roses. Elle a fait ses premiers pas sur un chemin hérissé de ronces et d'épines. On en a contesté le principe ; on en a combattu le plan. La route est maintenant aplanie. Les pouvoirs publics ont prononcé ; presque tous les esprits sont convaincus ; la première pierre du pont qui reliera les nouveaux palais des

Champs-Élysées à la rive gauche de la Seine vient d'être posée avec un éclat inusité par l'Empereur Nicolas II, l'Impératrice Alexandra Feodorovna et M. le Président de la République ; cet ouvrage a été placé sous l'évocation d'Alexandres III, de l'illustre souverain dont, naguère, la main loyale se tendit vers la France mutilée.

De tels débuts appellent une suite qui ne trompe aucune espérance. Plus de discussions, plus de débats stériles ! Le bon renom et l'honneur de la patrie sont engagés. Allons en rangs pressés au combat.

Certes, la lutte sera chaude. Les nations conviées à ce grand tournoi international arriveront armées de pied en cap. Regardons cependant l'avenir avec confiance ; l'horizon m'apparaît ensoleillé.

Depuis l'année terrible, le pays a singulièrement grandi ; les événements mémorables d'hier en sont le meilleur témoignage. Si nos rivaux ont progressé, sommes-nous donc restés inactifs ? Le cédons-nous aux autres peuples pour l'ardeur au travail et l'ingéniosité ? Les fils de la Gaule ont-ils perdu la supériorité native du goût et du sens décoratif ?

Sursum corda ! Nous devons sortir, nous sortirons plus puissants encore de l'épreuve. Les Rouennais, j'en suis certain, seront à l'avant-garde des triomphateurs.

AVIS

PARIS-BRUXELLES

Nous reprendrons, dans notre prochain numéro du 20 novembre, la suite de la publication du **Paris-Bruxelles.**

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 AOUT 1896

(Liste officielle)

Le premier des 29 tirages des Bons à Lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,** le 25 Août 1896.

A ce tirage **168** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	14	N°	3.796	**500,000 fr.**
—	—	98	N°	3.814	**10,000**
—	—	143	N°	8.627	**10,000**
—	—	47	N	1.062	**5,000**
—	—	6?	N°	2.002	**5,000**
—	—	13?	N°	4.400	**5,000**
—	—	20?	N°	4.139	**5,000**
—	—	277	N°	8.674	**5,000**

Les 10 Bons ci-après chacun : 1,000 fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
35	4.761	74	949	128	8.298	231	5.883	236	7.093
61	8.709	76	3.258	218	7.353	235	3.219	265	1.213

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 fr

6	3.391	77	4.653	133	7.418	201	837	262	8.416
9	1.334	77	4.913	141	3 808	201	5.991	265	2.194
9	6.841	79	9.172	144	3.145	202	6.394	265	3.162
11	5.143	81	4.517	146	5.620	204	1.247	265	5.969
14	3.618	84	6.453	147	5.864	204	9.490	267	1.089
14	8.995	87	698	147	9.266	206	750	269	2.642
17	3.419	89	4.135	150	3.952	210	5.693	270	150
17	7.888	94	1.806	150	5.711	210	8.551	274	6.010
22	1.638	94	3.049	152	9 663	215	8 918	276	155
24	302	95	1.616	155	2.530	218	3.905	276	7.803
25	7.743	97	819	156	5.252	221	6.339	277	5.737
27	738	97	4.989	158	3.519	224	9.056	278	1.091
27	7.443	100	1.593	158	8.678	225	1.830	278	1.969
32	9.213	101	8.982	170	1.627	227	5.294	279	1.879
34	3.571	104	6.312	170	4.128	234	2 303	282	6.479
38	6.007	106	1.642	170	7.331	235	114	282	8.079
49	1.838	106	2.437	174	3.629	235	9.350	284	1.101
50	2.834	108	1.405	174	8.383	236	6.901	290	43
51	3.455	113	5.078	178	5.113	238	3.012	293	1.861
57	7.678	119	2.028	178	9.922	238	6.098	293	5.464
58	3.667	124	1.460	179	9.876	239	1.960	301	9.248
63	3.217	124	2.376	182	3.796	240	5.261	302	9.260
67	2.673	124	3.108	185	1.012	244	7.547	307	2.305
68	8.029	124	4.099	186	5.295	247	346	309	233
72	7.739	124	8.964	188	4.125	248	4.146	310	6.877
72	8.581	126	4.309	188	5.295	249	2.423	312	4.592
73	3.304	126	5.189	190	2.471	250	9.508	313	8.955
73	5.794	129	4.845	190	4.533	251	9.885	314	3.410
75	4.228	131	1.866	191	2.404	256	6.764	320	9.773
76	5.650	133	6.824	193	2.897	258	4.074	321	1.262

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 Novembre 1896.

TIRAGE DU 25 SEPTEMBRE 1896

(Liste officielle)

Le deuxième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,** le 25 Septembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	164	N°	9.162	**100,000 fr.**
—	—	174	N°	571	**5,000**
—	—	231	N°	8.810	**5,000**
—	—	96	N°	383	**1,000**
—	—	182	N°	8.183	**1,000**
—	—	263	N°	3.331	**1,000**
—	—	269	N°	2.989	**1,000**
—	—	279	N°	8.606	**1,000**

Les **150** Bons ci-après chacun : **100** fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
4	332	75	8.162	134	2.914	201	4.000	259	9.700
4	8.295	78	5.179	135	8.422	201	7.619	264	3.739
6	2.401	79	8.328	154	5.191	203	7.060	264	5.719
8	7.650	80	3.990	154	6.029	206	5.251	264	9.592
11	1.369	80	5.155	156	2.051	208	7 916	265	2 138
12	3.131	81	5.699	159	986	214	4.988	266	2.316
13	144	83	2.881	159	5.715	215	4.207	271	9.419
15	6.206	81	7.778	160	9.277	215	7.561	273	3.421
17	5.698	86	7.868	162	39	216	5.786	273	3.663
17	6.710	86	9.098	163	3.133	216	6.466	273	8.867
19	7.308	89	7.256	163	7.324	218	9.920	275	8.887
25	68	92	7.396	166	1.241	219	2.941	277	6.972
26	9.970	96	5.420	167	716	221	9.652	278	1.468
30	4.417	100	1.837	173	4.941	222	9.771	278	2.521
32	5.715	101	3.513	173	8.005	225	3.487	285	9.269
37	6.978	105	1.113	174	1.580	225	4.938	287	9.581
39	35	105	6.687	178	9.317	227	160	289	1.875
39	4.650	106	2.243	180	7.832	228	2.510	290	1.643
42	4.341	106	4.172	182	4.740	228	5.419	290	4.969
50	641	113	9.435	183	5.586	229	4.249	292	1.750
52	7.064	115	3.898	191	1.648	230	377	294	4.267
54	687	116	164	195	2.929	234	570	295	4.986
55	3.973	118	8.894	195	7.307	236	3.662	299	2.850
58	7.239	123	1.118	195	8.720	237	7 340	301	3.830
60	9.610	123	9.214	196	8.193	238	4.640	304	261
61	6 726	126	8 621	197	8 023	243	3.950	310	7.821
68	7.467	127	3.497	197	8.413	243	9.483	312	6.546
68	9.146	128	6.839	198	4.946	245	2.911	313	6.212
72	9.184	131	1.915	199	1.198	248	644	320	7.781
74	6.656	132	3.163	199	9.383	258	8.679	321	9.838

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 26 Décembre 1896

TIRAGE DU 26 OCTOBRE 1896

(Liste officielle)

Le troisième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,** le 26 octobre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	156	N°	777	**100,000 fr.**
—	—	8	N°	2.201	**5,000**
—	—	307	N°	3.249	**5,000**
—	—	2	N°	2.658	**1,000**
—	—	117	N°	7.105	**1,000**
—	—	146	N°	1.730	**1,000**
—	—	247	N°	3.869	**1,000**
—	—	294	N°	3.514	**1,000**

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
1	5.353	84	8.909	158	3.309	213	2.085	272	6.466
11	9.796	91	1.886	162	9.458	215	7.345	273	658
12	1.204	94	8.640	165	8.799	216	272	274	8.300
14	8.303	98	5.636	172	540	218	3.382	279	1.541
15	2.438	101	5.535	173	124	219	9.064	281	8.180
19	6.402	102	1.627	174	7.810	220	2.889	281	8.379
20	4.971	102	8.186	175	4.919	221	7.612	285	3.476
21	5.322	106	8.637	180	9.886	223	5.634	285	4.686
23	6.286	108	2.341	184	7.716	224	1.054	286	5.532
24	468	110	660	185	1.653	225	8.847	286	7.680
27	8.656	115	1.849	187	1.450	226	6.790	288	8 679
29	750	115	6.739	189	155	226	8.728	292	1.622
31	1.349	116	6.289	192	2.349	227	1.316	296	4.031
38	1.006	117	69	194	1.752	229	7.100	298	9.232
43	1.606	121	85	194	2.276	233	6.840	299	8.779
43	9.512	124	4.913	195	4.108	234	1.658	300	1.875
45	8 006	127	2.627	196	3.147	234	6 376	300	7.144
48	4.375	130	9.470	196	4.803	234	7.261	302	6.916
52	168	133	2.353	197	1.819	235	8.513	302	9.722
53	4.436	134	8.744	197	3 957	238	137	310	692
54	1.724	136	1.174	202	4.333	239	1.992	314	3.400
54	8.290	140	3.499	203	3.167	248	9.312	314	4.205
55	1.463	151	7.308	203	1.933	249	71	314	6.523
57	3.441	151	9.033	203	8.685	250	7.788	315	505
61	5.178	152	4.460	205	6 228	252	8.374	315	1.565
63	9.295	153	5.854	205	9.232	254	9.692	317	4.959
70	240	154	2.933	207	6.694	257	4.668	318	4.330
70	7.768	154	9.036	208	8.156	263	7.336	320	7.247
71	9.772	156	3.494	209	9.424	266	6.160	321	4.371
73	4.761	157	8.548	213	172	268	6.876	321	7.127

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 janvier 1896.

Le prochain tirage aura lieu le mercredi 25 Novembre 1896.

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896 ; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant* HENRI GAUTIER

3e Année. — N° 64 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 25 Novembre 1896

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

AVIS

Pour faire coïncider l'apparition de notre journal avec le tirage des BONS A LOTS, **l'Exposition Universelle** *paraîtra, à l'avenir, le 25 et le 10 de chaque mois.*

Notre journal publiera, dans tous ses numéros, *les listes officielles et complètes des tirages successifs des Bons de l'Exposition de 1900.*

BULLETIN

Paris, le 25 novembre 1896.

Nous avons, aujourd'hui, une bonne nouvelle à annoncer à nos lecteurs.

C'est le samedi, 2 janvier prochain, que sera donné le premier coup de pioche de l'Exposition Universelle de 1900. De telle sorte que, si nous additionnons trois fois 365 jours, et trois fois 30 jours, nous n'aurons plus, à cette date, par devant nous, que 1.185 jours qui nous sépareront du 1er avril 1900.

1,185 jours! Ça passe vite, et nous avouons sincèrement que nous aurions la chair de poule si nous avions la responsabilité d'édifier, en si peu de temps, l'œuvre colossale que nous avons promise, le 27 octobre dernier, au monde entier, en présence du Tsar.

Mais en ce siècle d'électricité et de vapeur, rien n'est impossible, et nous avons la conviction que nous ferons honneur à notre signature, au jour de l'échéance.

Cependant, on nous permettra de dire qu'il n'y a plus une minute à perdre.

Le Palais de l'Industrie à démolir; deux palais définitifs à construire à sa place; deux palais qui devront être deux chefs-d'œuvre d'architecture, qui devront être la quintessence de l'art architectural de cette fin de siècle; les berges de la Seine à bouleverser du pont de la Concorde au Champ-de-Mars, et à transformer en berges fleuries, semées de constructions merveilleuses; le Champ-de-Mars, qui ne devra rappeler en rien le Champ-de-Mars de 1889 et qu'il va falloir, par conséquent, modifier du tout au tout; un pont colossal à jeter sur la Seine, entre les Invalides et les Champs-Élysées, tout cela constitue un vrai travail d'Hercule et demanderait une baguette magique de fée.

Il faut que MM. Alfred Picard et Bouvard en prennent leur parti, dût leur modestie en souffrir. Pour le public, ils sont... l'Hercule et la Fée sur qui tout le monde compte pour réaliser les merveilles promises.

Il est vrai qu'Hercule et les fées ne vivaient pas sous un régime parlementaire; et personne ne songeait alors à interpeller le président du Conseil de l'Olympe, lorsqu'il plaisait à un faune de déraciner un arbre: M. Paschal Grousset n'existait pas encore; et si Hercule, qui était le ministre des travaux publics de ce temps-là, — tout comme M. Turrel aujourd'hui, — avait voulu résister, il est probable qu'il aurait échoué dans son huitième travail.

MM. Picard et Bouvard ont donc du fil à tordre et à retordre, durant les 1.200 jours qu'ils ont devant eux pour commencer et achever leur œuvre; ils n'ont aucune illusion sur ce point, et si, à l'heure indiquée, les portes de l'Exposition de 1900 s'ouvrent devant les acclamations du monde ébloui, ils n'auront pas, ce me semble, volé leur triomphe.

HENRI GAUTIER.

ADJUDICATION

L'adjudication des travaux concernant les fouilles et fondations des nouveaux palais aura lieu, le mois prochain, avenue de la Bourdonnais.

Nous en ferons connaître ultérieurement la date.

LA COMMISSION SUPÉRIEURE

Décret portant nominations de membres de la commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu les décrets en date des 9 septembre et 19 novembre 1893, relatifs à la constitution d'une commission consultative, dite commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900 :

MM.

De Verneuil, syndic de la compagnie des agents de change de Paris.

Bellan, conseiller municipal, syndic du conseil municipal, en remplacement de M. Maury, non réélu.

Gadaud, sénateur, ancien ministre de l'agriculture, en remplacement de M. Spuller, décédé.

Lisch, architecte, inspecteur général des monuments historiques, en remplacement de M. Bœswilwald, décédé.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 31 octobre 1896.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

HENRY BOUCHER.

LA SOUS-COMMISSION DES PROJETS POUR 1900

La sous-commission chargée de l'étude préalable des projets et propositions divers dus à l'initiative privée, en vue de l'Exposition, s'est réunie vendredi dernier 20 novembre, à dix heures, 26, avenue La Bourdonnais.

Elle n'a pas moins de 227 propositions à examiner provenant d'auteurs français et étrangers de tous les pays, y compris les Etats-Unis, l'Amérique du Sud, la Russie et les Indes.

La sous-commission a dû, tout d'abord, reconstituer son bureau, dont le président était M. Jules Simon, décédé C'est M. Alphonse Humbert, vice-président, qui lui succède. Le bureau se trouve donc constitué ainsi qu'il suit : M. Humbert, président, MM. Baudin et Aynard, député, vice-présidents.

Il a été décidé que les propositions, après un premier examen, seraient réparties entre deux rapporteurs, MM. Moron, directeur de l'Office du travail, et Mesureur, ancien ministre du commerce. Tous les projets ou propositions ayant un caractère scientifique proprement dit seront transmis à M. Moron; les autres ayant un caractère artistique ou économique, panoramas, théâtres et divers, seront transmis à M. Mesureur.

Après un examen effectué en détail, les rapporteurs établiront un rapport général, lequel sera présenté à la sous-commission; celle-ci, après l'avoir étudié, arrêtera la liste des propositions qu'elle croira devoir soumettre au Commissaire général comme susceptibles d'être retenues. Finalement, le Commissaire général fera un choix définitif dans cette liste. C'est donc après une série d'études et de sélections que les propositions faites parviendront, soit à l'acceptation, soit au rejet.

Nouvelles et Échos

M. Henri Chardon, auditeur de 1re classe au Conseil d'État, est nommé maître des requêtes au Conseil d'État, en remplacement de M. Léon Grévy.

M. Chardon est le distingué collaborateur de M. Alfred Picard.

Cet avancement justifié, qui d'ailleurs vient à son heure, puisque M. Chardon était, depuis 11 ans, auditeur de 1re classe, sera approuvé par tous ceux qui connaissent le très sympathique secrétaire général de l'Exposition de 1900.

* * *

Nous voyons avec peine le Conseil municipal se livrer à des études sur un métropolitain urbain à voie étroite qui n'a aucune chance d'aboutir. On oublie trop facilement l'intérêt des grandes Compagnies à empêcher tout ce qui peut nuire à l'établissement futur de grandes lignes pouvant relier les gares de tous les réseaux.

Ce qu'il y a de malheureux surtout, c'est que l'Exposition de 1900 approche et que Paris sera dépourvu une fois encore de tous moyens de transports à l'intérieur.

Cet état de choses est lamentable, car les Parisiens souffrent beaucoup du manque de locomotion facile et bon marché. Nous sommes étonnés qu'il ne se forme pas une majorité au sein du Conseil municipal prenant résolument la question en mains afin d'arriver à une solution pratique et véritable.

Nos édiles sont trop enclins à se laisser conduire par des personnalités n'ayant aucune connaissance en la matière, et pour une fois, il serait bon de mettre la politique de côté, afin d'arriver à une solution donnant satisfaction à la population parisienne qui, croyons-nous, est la plus intéressante.

* * *

Aux termes d'une entente intervenue entre les ministres compétents, le palais de l'Industrie sera remis à l'administration de l'Exposition le 1er janvier 1897. Les travaux de démolition commenceront le lendemain 2 janvier, par l'angle ouest du palais. Ces travaux seront conduits de façon à assurer les engagements pris pour le Concours hippique de l'an prochain et pour le Salon de 1897, qui sera ouvert pour la dernière fois au palais de l'Industrie. A la fin de février, une partie des salles actuellement occupées par le Musée des arts décoratifs n'existeront plus : les salles restantes devront, en même temps, être abandonnées à la Société des artistes, en compensation des salles dont elle se trouvera privée par la démolition de la partie ouest du palais. L'évacuation du Musée des arts décoratifs devra donc être complètement terminée avant la fin de février 1897.

* * *

Les travaux de l'estacade en Seine n'ont pu être commencés en raison de la crue du fleuve. Mais la baisse des eaux donne lieu de penser qu'ils pourront être prochainement mis à exécution avec d'autant plus de rapidité que tous les éléments ont pu être étudiés et préparés pendant la période des hautes eaux.

* * *

Une note officieuse venue de Rome dit que, contrairement aux bruits qui ont couru, le ministre du commerce n'a donné à personne un mandat officiel ou officieux relatif au concours de l'Italie à l'Exposition de Paris en 1900.

MM. Guicciardini et Visconti-Venosta font des études préparatoires au sujet de la participation de l'Italie à l'Exposition et ils n'ont pas besoin de confier à cet égard un mandat à des personnes étrangères à l'administration.

* * *

M. Alfred Picard, Commissaire général, a conféré hier avec M. Kato, commissaire délégué du Japon et avec M. Mendel, commissaire général de la Republique dominicaine, au sujet de la participation de ces deux États à l'Exposition de 1900. Ces messieurs ont promis de faire connaître, à bref délai, les emplacements nécessaires aux expositions respectives de leur pays, renseignement qui viendra compléter ceux déjà reçus par M. Alfred Picard en vue de l'étude générale du plan d'établissement de l'Exposition.

* * *

L'agence Havas annonçait dernièrement l'ouverture d'un concours pour l'édification du pavillon argentin à l'Exposition de 1900. M. Miguel Cané, ministre plénipotentiaire de la République argentine, adresse au *Temps*, à ce sujet, la lettre suivante :

Paris, 14 novembre 1896.

Monsieur le directeur,

A propos des nouvelles publiées par le *Temps* d'hier soir, au sujet de la participation de la République argentine à l'Exposition de Paris en 1900, je m'empresse de vous faire savoir, comme représentant du gouvernement argentin en France et son délégué pour l'Exposition, que jusqu'à ce moment rien n'est décidé sur l'importance du pavillon dans lequel nos produits seront exposés, le projet de loi soumis par mon gouvernement aux Chambres n'ayant pas encore été discuté.

Veuillez agréer, etc.

MIGUEL CANÉ.

Rappelons à ce propos qu'en 1889 le gouvernement argentin a consacré une somme de 2 millions de francs à son exposition du Champ-de-Mars.

LES

Projets et propositions
D'INITIATIVE PRIVÉE

Nous avons indiqué plus haut la procédure qui sera suivie pour l'étude préalable et l'examen des projets et propositions adressés à l'administration par l'initiative privée.

Une série de 227 propositions vient s'ajouter à celles qui avaient été faites antérieurement et que nous avons relatées. L'imagination y joue certainement un grand rôle; on y trouve cependant, d'une façon qui ne peut être méconnue, l'indication du vif intérêt qui s'attache, d'ores et déjà, dans toutes les parties du monde à la grande Exposition de la fin du siècle.

Relater les motifs et les tendances de ces 227 nouvelles propositions avec les noms de leurs auteurs serait une tâche trop lourde et purement statistique d'ailleurs. Nous nous contenterons d'en donner un bref aperçu par catégories.

Projets ayant la tour Eiffel pour motif. — Passant sur la proposition, difficile à réaliser, de démonter la tour Eiffel pour la reconstruire au rond-point de Courbevoie, nous trouvons plusieurs objets de reliement de la tour au Trocadéro par des câbles funiculaires sur lesquels glisseraient des chariots garnis de promeneurs aériens. Au point de vue technique, la chose n'est pas impossible : on a des exemples analogues aux Etats-Unis.

Plus scabreuse est l'idée d'établir des montagnes russes, avec une concession de dix ans, entre le premier étage de la tour et le Trocadéro : l'excursion serait mouvementée.

On propose aussi une colline, avec cascade, grotte et lacs, s'élevant jusqu'à la deuxième plateforme de la tour, trois tours de 300 mètres, surmontées d'une autre de 200 mètres pour constituer un monument évidemment imaginatif, un abat-jour japonais monstre, avec lampadaire et cabochons multicolores au-dessus de la tour actuelle, une montagne artificielle de 300 mètres, avec volcans et chute d'eau entourant la tour.

Signalons enfin l'idée originale déjà poussée plus avant par le maître en ces choses, Robida, d'un ballon captif funiculaire partant du sommet de la tour Eiffel pour transporter les voyageurs dans Paris.

Ces diverses conceptions s'admirent plutôt qu'elles ne peuvent s'apprécier avec la sécheresse technique.

Projets scientifiques. — Quelques auteurs proposent des effets lumineux dont on ne peut juger sans le secours d'une description précise et lumineuse elle-même. Il s'agit, sans doute, de variétés de fontaines lumineuses qui amusent toujours le public, de même que les feux d'artifice.

Nous remarquons les propositions d'un néo-labyrinthe à 100 portes et de 100 mètres de hauteur; d'une série de forages de 50 centimètres de diamètre et 1.000 mètres de profondeur, brillamment éclairés et permettant aux observateurs de contempler ce que l'auteur croit être les entrailles de la terre; une grande cloche colombienne; la charrue de la paix et le drapeau de la liberté, allégories colossales; plusieurs projets de ballons dirigeables établis, cela va sans dire, aux frais de l'Exposition, avec l'hypothèse mathématique : « Supposons le problème résolu »; un volcan en éruption continue; une horloge monumentale dont le cadran serait vu de tout Paris; une machine marchant seule; le « lunoscope », ou lune à dix mètres; un appareil infaillible pour prévenir les collisions de chemins de fer; une ville aérienne à un kilomètre de hauteur en l'air, et un système breveté anglais de chemin de fer pyramidal.

Panoramas. — De très nombreux panoramas sont proposés pour nous montrer des vues sous-marines; la grande armée; les mystères de l'Océan; un voyage maritime dans les contrées les plus lointaines; les Alpes; la glorification du suffrage universel; un théâtre purement panoramique; un autre, mobile; l'expédition de Madagascar; l'actrice et la courtisane à travers les siècles; Alger et les jolies femmes de Paris.

Archéologie, reconstitutions.— Divers projets tendent à des reconstitutions historiques parmi lesquelles nous relevons : les grands hommes en cire de tous les temps; les philanthropes de tous les pays; la rue du Caire; Paris à travers les siècles; un coin du monde préhistorique; Sainte-Hélène et la maison historique de Longwood; le cottage du poète Robert Burns; un Musée-théâtre préhistorique; le cheval de Troie et le colosse de Rhodes; le pont au Change (ancien modèle); les anciens outils indiens et le Parthénon et un projet de diverses restitutions se rattachant à l'histoire des anciennes provinces de France dont l'auteur est M. Honoré, le directeur des *Magasins du Louvre*, et dont on dit le plus grand bien.

Divers. — Parmi les propositions diverses, dont plusieurs présentent certainement de l'exagération, il convient de signaler : un paquebot transatlantique de 120 mètres de longueur, un manège de chevaux de bois de 100 mètres de diamètre, un hippodrome sur la Seine, un monument symbolique : « le cœur social français », un temple de la beauté avec exhibition de sujets, le projet de conquête du pôle Nord, un parapluie monumental pouvant être élevé à diverses hauteurs et rentrer sous terre, un réseau parisien de chemins de fer aériens dont les wagons seraient suspendus à des rails d'acier, le nettoyage radical de la Seine, un grand paraboloïde tournant autour de son axe, l'adoption du volapuk, langue universelle, l'exhibition d'un cheval dressé au patinage et l'apothéose de la mécanique.

Un auteur, dans un esprit de prudence sans doute exagéré, propose « un clou dont il ne fera connaître la nature qu'après avoir conclu avec l'administration un traité de participation aux bénéfices ».

Conclusion. — Nous n'avons signalé dans ce rapide exposé que les propositions, toutes réelles, d'ailleurs, mais d'une originalité particulière, venant de Paris, de New-York, de Chicago, de Rosario, de Manchester, de Munich, de Stockholm, du Texas, de Barcelone, de Christiania, de Calcutta, d'Oberlungwitz, de Shanghaï, d'Utrecht et d'Oran, dans une touchante émulation imaginative.

D'autres plus restreintes comme envergure, mais moins nombreuses, franchiront, sans doute, et nous le leur souhaitons, les épreuves successives de l'examen de la sous-commission et du Commissariat général.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

PRIX DE L'ABONNEMENT
Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs
(POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser :
12, rue Cambon, Paris

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Bruxelles et Belgique . . . . **10** francs
(POUR L'ANNÉE 1896-1897)

BULLETIN

25 Novembre 1896

Le rapport présenté par M. Charles-Roux, député des Bouches-du-Rhône, au nom de la Commission du budget, chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 881.000 francs sur l'exercice de 1896, pour les dépenses de l'Exposition internationale de Bruxelles, sera discuté devant la Chambre, après le budget du Commerce, des Postes et Télégraphes.

Il est à désirer qu'une solution intervienne le plus tôt possible, car le monde industriel et commercial a besoin de savoir à quoi s'en tenir. Quatre mois nous séparent de la date fixée par le gouvernement belge pour l'ouverture de l'Exposition de Bruxelles, et si l'on veut que la participation de la France soit digne d'elle, il faut se hâter.

Les demandes d'admission affluent au Commissariat général, et l'on prévoit un grand effort parmi nos commerçants et industriels qui veulent, avant le tournoi solennel de 1900, ne pas laisser passer cette dernière occasion de se mesurer avec nos concurrents de l'Est.

Il est de l'intérêt supérieur de la France de maintenir son rang en Belgique, dit M. Charles-Roux, dans son remarquable rapport que nous publions plus loin *in extenso*, et on ne comprendrait pas que la Chambre marchandât les crédits qui lui sont demandés, lorsqu'il s'agit de soutenir, en pays étranger, le drapeau de notre commerce et de notre industrie.

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que la Belgique a adhéré officiellement à l'Exposition de 1900, et « il est naturel de reconnaître sa courtoisie, alors surtout que le gouvernement belge a fait connaître l'intérêt particulier qu'il attachait à la participation officielle de la France ».

C'est l'aimable prédécesseur de M. Henry Boucher, M. Mesureur, alors qu'il était ministre du commerce, qui a donné la première impulsion à nos commerçants et industriels vers l'Exposition de Bruxelles.

M. Mesureur, nous en avons la conviction, tiendra à cœur d'appuyer de l'autorité de sa parole la demande de crédits, et la Chambre fera œuvre patriotique en les votant.

HENRI GAUTIER.

LA COMMISSION SUPÉRIEURE
DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué sous la présidence du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, une commission supérieure d'organisation chargée d'étudier les questions relatives à la participation de la France à l'exposition internationale de Bruxelles en 1897.

ART. 2. — Cette commission se compose de quatre-vingt-dix membres.

ART. 3. — Sont nommés membres de la commission :

MM.

Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.
Jules Siegfried, député, ancien ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.
Jean Marty, député, ancien ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.
Gustave Mesureur, député, ancien ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.
Ernest Boulanger, sénateur.
Bernot, sénateur.
Claeys, sénateur.
Gomot (H.), sénateur.
Adrien Hébrard, sénateur.
Francisque Reymond, sénateur.
Sébline, sénateur.
Tirman, sénateur.
Trystram, sénateur.
Georges Berger, député.
Georges Graux, député.
Hayez, député.
Hugues (F.), député.
Laroche-Joubert, député.
Krantz, député.
Linard, député.
Michaud, député.
Mézières, député.
Papelier, député.
J.-Charles Roux, député.
Charles Saint, député.
Baudin, président du Conseil municipal de la Ville de Paris.
Alfred Picard, président de section au conseil d'État, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.
Le président du tribunal de commerce de la Seine.
Aynard, député, président de la chambre de commerce de Lyon.
Le président de la chambre de commerce d'Amiens.
Le président de la chambre de commerce de Besançon.
Le président de la chambre de commerce de Bordeaux.
Le président de la chambre de commerce de Calais.
Le président de la chambre de commerce d'Elbeuf.
Le président de la chambre de commerce d'Épinal.
Le président de la chambre de commerce du Havre.
Le président de la chambre de commerce de Lille.
Le président de la chambre de commerce de Marseille.
Le président de la chambre de commerce de Mazamet.
Le président de la chambre de commerce de Nancy.
Le président de la chambre de commerce de Nantes.
Le président de la chambre de commerce d'Orléans.
Le président de la chambre de commerce de Paris.
Le président de la chambre de commerce de Reims.
Le président de la chambre de commerce de Roubaix.
Le président de la chambre de commerce de Rouen.
Le président de la chambre de commerce de Saint-Etienne.
Le président de la chambre de commerce de Saint-Quentin.
Le président de la chambre de commerce française de Bruxelles.
Le président de la chambre de commerce française de Charleroi.
Le directeur du commerce au ministère du commerce.
Le directeur du travail et de l'industrie au ministère du commerce.
Le directeur des consulats et des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères.
Le directeur des beaux-arts au ministère de l'instruction publique.
Le directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture.
Le directeur général des douanes, ministère des finances.
Le préfet de la Seine.
Le commissaire général de la section française.
Ancelot, président du syndicat général de l'union nationale du commerce et de l'industrie.
Appert, président de la chambre syndicale des fabricants de cristaux et de verreries de France.
Barabant, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est.
Cordonnier (Louis), président de l'association générale de l'industrie lainière.
Bertrand, président du groupe des chambres syndicales de l'industrie du bâtiment.
Darcy, président du comité central des houillères de France.
Dreux (A.), vice-président du comptoir métallurgique de Longwy.
Dufêtre (Georges), président de l'association de la soierie lyonnaise.
Expert-Besançon, président du comité central des chambres syndicales de l'association générale du commerce et de l'industrie.
Faucheur, président du comité linier du nord de la France.
Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris.
Hetzel, président du cercle de la librairie.
Hartmann, président du syndicat des produits alimentaires en gros.
Juillard-Hartmannn, président du syndicat cotonnier de l'Est.
Lanier, président du syndicat général des graines, grains, huiles, sucres et alcools.
Larcher, président du syndicat national des vins et spiritueux de France.
De Lespinas, membre du comité des forges de l'Est.
De Nervo, vice-président du comité des forges de France.
Muzet, président du syndicat général de l'union nationale du commerce et de l'industrie.
Marguery, président du comité de l'alimentation parisienne.
Permezel, président de l'union des chambres syndicales lyonnaises.
Poullain, président du syndicat général de l'industrie des cuirs et peaux de France.
Raty (G.), président de la société des aciéries de Longwy.
Sartiaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer du Nord.
Pinard, président de l'alliance syndicale pour la défense des intérêts généraux du commerce et de l'industrie.

ART. 4. — Sont nommés vice-présidents :

MM.

Victor Lourties, sénateur.
Jules Siegfried, député.
J. Marty, député.
G. Mesureur, député.

ART. 5. — Les secrétaires de la commission sont nommés par arrêté ministériel

ART. 6. — Une sous-commission chargée plus spécialement de l'organisation de la section française pourra être constituée par arrêté ministériel.

ART. 7. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 octobre 1896.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :
Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
HENRY BOUCHER.

RAPPORT

FAIT

Au nom de la Commission du budget chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 881.000 fr. sur l'Exercice 1896, pour les dépenses de l'***Exposition internationale de Bruxelles,**

Par M. CHARLES-ROUX, député.

Messieurs,

Le Gouvernement vous demande l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 881.000 francs sur l'exercice 1896, pour couvrir les dépenses de la section française à l'Exposition internationale de Bruxelles, qui doit s'ouvrir le 24 avril 1897.

La Commission du budget vous propose l'adoption de ce crédit, sous réserve de certaines diminutions qui seront indiquées plus loin.

Votre Commission estime, en effet, que la France, qui a déjà participé officiellement à l'Exposition d'Anvers en 1885, ne peut se dispenser d'organiser la section française de la même façon à Bruxelles, alors surtout que cette Exposition aura une importance toute particulière et qu'en choisissant leur capitale pour théâtre de la nouvelle manifestation qu'ils préparent, les Belges ont entendu lui donner un éclat et un développement sans précédent.

De nombreuses nations étrangères ont adhéré officiellement à cette Exposition. Le Gouvernement britannique a désigné comme président de la section anglaise sir Albert Rollit, membre de la Chambre des communes et président de la Chambre de commerce de Londres. En Allemagne, c'est le prince Charles de Hohenzollern qui a été appelé à ces fonctions. Ces choix indiquent suffisamment le désir de ces puissances de donner à leur participation à l'Exposition internationale de Bruxelles tout l'éclat possible.

Il est de l'intérêt supérieur de la France de maintenir son rang en Belgique. Nous occupons, en effet, la première place dans le mouvement commercial de ce pays. Lui-même tient la seconde, immédiatement après l'Angleterre, dans le classement des États avec lesquels nous entretenons les relations d'affaires les plus actives. La valeur de nos exportations à destination du marché belge dépasse 500 millions. Cette position nous est vivement disputée, depuis quelques années surtout, par de puissants rivaux en concurrence avec lesquels nous allons nous trouver dans l'Exposition qui se prépare.

D'autre part, la Belgique vient d'accepter notre invitation à l'Exposition de 1900 et il est naturel de reconnaître sa courtoisie, alors surtout que le gouvernement belge a fait connaître l'intérêt particulier qu'il attachait à la participation officielle de la France.

Enfin la nouvelle d'une Exposition à Bruxelles en 1897 a été accueillie dans le public français avec une faveur marquée et les adhésions nombreuses qui sont déjà parvenues au Ministère du Commerce font prévoir que la section française de l'Exposition de Bruxelles aura une importance considérable.

Le crédit de 881.000 francs se décompose de la manière suivante :

Commissariat général et installation de la section	500.000 francs
Délégations ouvrières	50.000 —
Exposition des divers Ministères	331.000 —

La somme demandée pour le Commissariat général et l'installation de la section est sensiblement égale à celle qui a été dépensée avec votre assentiment pour les Expositions d'Amsterdam en 1883 (450.763 fr.), et d'Anvers en 1885 (444.656 fr), où, comme à Bruxelles, le Gouvernement français était officiellement représenté. Nous ne sommes pas d'avis de réduire ce chiffre.

En effet, la participation officielle de la France à une Exposition étrangère a toujours été considérée comme impliquant pour l'État l'obligation de subvenir tout à la fois aux dépenses générales d'administration et aux frais relatifs au gardiennage, à la décoration d'ensemble de la section nationale, etc., et de dégrever d'autant les charges des exposants.

Il est vrai que, dans ces dernières années, la participation de groupes importants d'industriels et de producteurs français à certaines Expositions étrangères, notamment à Anvers, il y a deux ans, puis l'année dernière à Amsterdam, a pu être organisée en dehors du concours pécuniaire de l'Etat. Mais il s'agissait, dans ces deux cas, d'expositions auxquelles la France n'avait pas accepté de prendre part officiellement. L'initiative privée n'est pas tenue aux mêmes devoirs de représentation que l'Etat ; elle a pu suffire aux charges naturellement moins lourdes de l'entreprise. Bien qu'atténuées, ces charges n'en ont pas moins constitué pour ceux de nos nationaux qui les ont assumées, en s'imposant la tâche patriotique d'aller comme exposants soutenir à l'étranger le bon renom de notre pays, des sacrifices très réels que la multiplicité des manifestations de cette nature finit par rendre onéreux. Ne serait-ce pas une étrange façon de rendre hommage à leur dévouement et d'encourager désormais leurs efforts que d'en vouloir tirer argument pour justifier l'abstention financière de l'Etat? N'y a-t-il pas là, au contraire, un motif de plus pour le Gouvernement, qui cette fois les convie à se rendre à Bruxelles, de les aider en apportant pour sa part la somme de dégrèvement qu'il est d'usage d'accorder aux exposants en pareille circonstance ?

D'un autre côté, est-ce au moment où, recueillant nous-mêmes des adhésions pour notre Exposition de 1900, nous avons intérêt à voir les nations étrangères s'y faire représenter largement, que nous devons renoncer à des traditions constantes et donner, en cette matière, l'exemple de la parcimonie ?

Le Gouvernement a donc pensé qu'il n'était pas possible de faire moins pour la seconde Exposition belge à laquelle la France va participer officiellement qu'il n'a été fait pour la première, celle d'Anvers en 1885, ou pour celle d'Amsterdam qui l'avait précédée de deux ans, d'autant plus qu'il est, dès à présent, certain que la section française de l'Exposition de Bruxelles occupera un périmètre au moins égal, sinon supérieur, à celui occupé à Anvers en 1885, et qu'il faut remarquer que l'Exposition, ayant lieu dans la capitale de la Belgique, exigera de notre part une installation plus brillante.

Le crédit de 50.000 francs, destiné à envoyer, suivant une pratique constante, des délégations ouvrières à l'Exposition de Bruxelles, ne nous paraît pas non plus susceptible de critique.

En ce qui concerne au contraire les dépenses proposées pour les différents Ministères, il nous a paru, d'après les explications qui nous ont été fournies et d'après l'importance que ces Ministères désirent donner à leur participation, qu'il était possible de réaliser, sur le chiffre demandé de 331.000 francs, diverses économies imputées sur les chapitres suivants :

1° Ministère du Commerce, chapitre 53 : Exposition de l'Enseignement technique . . . . 10.000 fr.

Votre Commission estime qu'un crédit de 5.000 fr. serait suffisant pour cet objet.

2° Postes et Télégraphes (crédit) demandé. . . . . 100.000 fr.

Votre Commission pense qu'une somme de 80.000 francs suffirait.

3° Ministère de l'intérieur (Algérie). 30.000 fr.

Votre Commission a réduit ce crédit à 15.000 fr.

Le total des réductions proposées par votre Commission atteint le chiffre de 40.000 francs et il en résulte que l'ensemble des crédits qu'elle vous demande de voter pour l'Exposition de Bruxelles s'élève à 841.000 francs.

Dans son exposé des motifs, le Gouvernement fait remarquer que, bien qu'il nous propose de voter sur le budget de 1896, un crédit extraordinaire de 881.000 francs, la charge que supportera ce budget sera en réalité sensiblement inférieure à cette somme.

Le Gouvernement vous demande en effet d'attribuer au budget de l'exercice 1896 une ressource actuellement disponible et qui se rattache à une des précédentes expositions : il s'agit du reliquat des produits de la tombola de l'Exposition Universelle de 1889, qui figure actuellement en solde à un compte des services spéciaux du Trésor.

D'après les comptes approuvés le 25 octobre 1891, les opérations de cette tombola se sont soldées par un excédent de.	582.970 43
Une loi du 5 avril 1893 a autorisé sur ce reliquat un prélèvement de . . en vue du remboursement à la Société française des télégraphes sous-marins du cautionnement en garantie de l'établissement du câble de Lisbonne aux Açores.	400.000 »
Il reste donc disponible une somme de.	182.970 43

Cette somme serait portée en augmentation des ressources du budget en cours pour atténuer d'autant le supplément de dépenses occasionné par cette demande de crédit.

La charge nouvelle qui grèverait par suite le budget de 1896 serait en réalité de 658.029 fr. 57.

La Commission du budget n'admet qu'avec un profond regret l'imputation de bonis provenant de comptes spéciaux à des objets spéciaux.

Au point de vue de la régularité financière, tout boni résultant d'une opération quelconque, telle que la tombola de l'Exposition universelle de 1889, appartient aux ressources générales de l'État ; il ne doit pas constituer un compte à part dans lequel on puise pour répondre à tel ou tel besoin.

Il faudrait qu'il fût entendu définitivement que les bonis résultant des crédits ouverts et des opérations réalisées ne doivent pas être considérés comme une sorte de *réserve* dans laquelle on soit admis à puiser pour réduire *en apparence* de nouveaux engagements de l'État.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission du budget vous propose d'adopter le projet de loi suivant :

PROJET DE LOI

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert aux Ministres, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1896, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 28 décembre 1895, des crédits extraordinaires montant à la somme de huit cent quarante et un mille francs (841.000 francs) pour les dépenses de l'Exposition internationale de Bruxelles.

Ces crédits demeurent répartis par ministère et par chapitre ainsi qu'il suit :

1° France

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

1re Section. — *Commerce et industrie*

Chap. 51. — *Exposition internationale de Bruxelles : Commissariat général et installation générale de la section française.* . . . . 500.000 fr.

Chap. 52. — *Exposition internationale de Bruxelles : Envoi de délégations ouvrières.* . . 50.000 fr.

Chap. 53. — *Exposition internationale de Bruxelles : Exposition de l'enseignement technique* 5.000 fr.

2° Section. — *Postes et Télégraphes*

Chap. 4 *bis*. — *Exposition internationale de Bruxelles* . . . . 80.000 fr.

* Cette Commission est composée de MM. Paul Delombre, *président ;* Antonin Dubost, Siegfried, Marty, *vice-présidents ;* Constant, Maurice Lasserre, Mougeot, Bouge, *secrétaires ;* Renault-Morlière, Vogeli, Camille Fouquet, Émile Chevallier, Camille Krantz, Bozérian, J. de Kerjégu, Camille Pelletan, Cros-Bonnel, Georges Graux, Fleury-Ravarin, Boudenoot, Bazille, Chaudey, Merlou, de Lasteyrie, Flandin, Plichon, Gruet, comte de Saint-Quentin, Jumel, Charles-Roux, Georges Berger, Henri Lavertujon, Gauthier (de Clagny).

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES

2e Section. — *Service des Beaux-Arts*

Chap. 62. — *Exposition internationale de Bruxelles* . . . . 75.000 fr.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Chap. 62. — *Exposition internationale de Bruxelles* . . . . 50.000 fr.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Chap. 21 *bis*. — *Exposition internationale de Bruxelles*. . . . . 5.000 fr.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Chap. 78. — *Exposition internationale de Bruxelles*. . . . . 1.000 fr.

MINISTÈRE DES COLONIES

Chap. 48. — *Exposition internationale de Bruxelles* . . . . 30.000 fr.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Chap. 42 *bis*. — *Exposition internationale de Bruxelles* . . . . 30.000 fr.

2° Algérie

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

1re Section. — *Services centralisés à Paris*

Chap. 13. — *Exposition internationale de Bruxelles*. . . . . 15.000 fr.

ART. 2. — Il sera pourvu à la dépense résultant de l'article précédent au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1896.

ART. 3. — Les évaluations de recettes du budget général de l'exercice 1896 sont augmentées d'une somme de cent quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante-dix francs quarante-trois centimes (182.970 fr. 43) qui sera inscrite aux « Produits divers du budget » sous la rubrique :

« *Reliquat disponible sur les produits de la tombola de l'Exposition universelle de 1889.* »

Justification du crédit de 881.000 francs demandé pour subvenir à la participation officielle du Gouvernement français à l'Exposition internationale de Bruxelles en 1897 (1).

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

A. — Commissariat général

Crédit demandé . . . . Fr. 500.000

Dépenses correspondantes faites à { Amsterdam 1883. . . 480.000 / Anvers 1885 . . . . 475.000

ARTICLE PREMIER. — *Personnel* . . . Fr. 95.000

Dépenses correspondantes faites à { Amsterdam 1883. . . 74.525 / Anvers 1885. . . . . 84.474

Le personnel se composera, pendant 20 mois, de :

1 Commissaire général.
1 Secrétaire général.
2 Adjoints.
1 Rédacteur comptable.
2 Expéditionnaires.
1 Garçon de bureau.

La majeure partie de ce personnel résidera à Bruxelles pendant au moins neuf mois, du 15 mars au 15 décembre 1897.

Les appointements seront pour :

Le commissaire général. .	1.000 fr.	par mois.
Le secrétaire général . . .	500	—
Les adjoints	400	—
Le rédacteur comptable . .	300	—
Les expéditionnaires . . .	200	—
Le garçon de bureau. . . .	150	—

Les frais de séjour seront calculés sur la base suivante :

Le commissaire général à 40 francs par jour; les adjoints et le secrétaire général à 20 francs, les expéditionnaires à 10 francs.

ART. 2. — *Matériel* . . . . Fr. 25.000

Dépenses correspondantes faites à { Amsterdam 1883. . . 33.302 / Anvers 1885. . . . . 23.905

ART. 3. — *Décoration générale de la section*. . . . . Fr. 255.000

Dépenses correspondantes faites à { Amsterdam 1883. . . 268.500 / Anvers 1885 . . . . 231.000

Il faut prévoir que la section française occupera à Bruxelles 12.000 mètres dans la section industrielle et 5.000 mètres dans la section des machines.

La décoration générale consistera en une façade en frises et panneaux décoratifs garnissant le haut et la partie vitrée des classes, en velums, écussons, drapeaux, oriflammes, mâts, etc.

Un cloisonnement doit, en outre, être établi pour séparer les classes, et donner aux exposants les surfaces murales dont ils pourront avoir besoin.

ART. 4. — *Garantie d'emplacement*. Fr. 60.000

Dépenses correspondantes faites à { Amsterdam 1883 . . 40.252 / Anvers 1885 . . . . 59.492

Cette garantie d'emplacement provient de la différence entre le prix qui sera payé à la Commission belge pour la location de l'emplacement global, y compris les chemins de circulation et celui auquel sera cédé aux exposants le terrain utilisable.

ART. 5. — *Gardiennage, manutention, service de douane*. . . . . Fr. 50.000

Dépenses correspondantes faites à { Amsterdam 1883 . . 63.017 / Anvers 1885 . . . . 29.514

Le gardiennage sera confié à trente gardiens en uniforme, renforcés par un service d'agents de la sûreté.

Pour faciliter la sortie de France des produits et hâter leur rentrée après l'Exposition, il sera nécessaire d'avoir un service d'inspecteurs des douanes et de douaniers, comme il a été fait dans les précédentes Expositions, où cette mesure a été fortement appréciée par les exposants.

ART. 6. — *Installation de la force motrice* . . . . Fr. 15.000

Dépenses correspondantes faites à { Amsterdam 1883 . . » / Anvers 1885 . . . . 27.024

A Amsterdam, en 1883, toute cette installation avait été fournie gratuitement; mais, chaudières, machines et transmissions exposées concouraient à la fourniture de la force motrice nécessaire à l'ensemble des sections étrangères, et donnait droit à une rétribution de la part des autres sections étrangères.

D'après les pourparlers en cours avec le Commissariat belge, il faut prévoir que la section française devra se procurer la force motrice.

Une subvention devra donc être accordée pour le fonctionnement journalier des chaudières, d'une machine à vapeur, etc. Il y aura lieu de louer une transmission de 100 mètres de longueur avec tous ses accessoires; de payer la maçonnerie et la pose de cette transmission et d'en assurer le bon fonctionnement.

Certaines économies pourront cependant être faites sur les dépenses de l'Exposition d'Anvers, en laissant une partie de ces dépenses à la charge des exposants.

Récapitulation

ARTICLE	I. — Personnel.	95.000 fr.
—	II. — Matériel	25.000 »
—	III. — Décoration générale.	255.000 »
—	IV. — Garantie d'emplacement.	60.000 »
—	V. — Gardiennage, etc . .	50.000 »
—	VI. — Force motrice. . .	15.000 »
	Total	500.000 fr.

B. — Délégations ouvrières

Crédit demandé. . . . . 50.000 fr.

Dépenses correspondantes à . . . { Amsterdam 1883. 50.000 » / Anvers 1885. . . 60.000 »

100 délégués à 350 francs, frais de voyages, de séjour, rétribution journalière	35.000 fr.
10 délégués à 500 francs.	5.000 »
5 délégués à 800 francs	4.000 »
Impression des rapports, frais de circulaires, etc	6.000 »
Total	50.000 fr.

C. — Enseignement technique

Crédit demandé. . . . . 10.000 fr.

Crédit proposé par la Commission. 5.000 »

Préparation de l'Exposition qui consistera en travaux de maîtres et d'élèves, plans d'établissements, documents, tableaux, machines et outillage	6.000 fr.
Intallation de l'Exposition, location de l'emplacement, emballage, transport, manutention et réexpédition. Envoi d'un délégué pour l'installation	4.000 »
Total.	10.000 fr.

D. — Postes et Télégraphes

Crédit demandé . . . . 100.000 fr.

Crédit proposé par la Commission. 80.000 fr.

Appareils historiques. — Remise en état des principaux appareils du musée . . .	4.000 fr.
Ces appareils qui ont figuré aux Expositions de Paris 1889 et de Chicago 1894 ne sauraient être envoyés à Bruxelles sans subir de nombreuses réparations.	
Appareils modernes et d'usage courant, matériel de lignes électriques, aériennes, souterraines et sous-marines. — Objets de matériel postal. .	Mémoire.
Aucun crédit n'est prévu pour ce matériel qui sera emprunté aux approvisionnements du Dépôt central.	
Spécimen de ligne télégraphique souterraine en galerie : fac-similé d'une portion d'égout renfermant des conduites de câbles électriques, des tubes pneumatiques, etc. (grandeur naturelle). — Dessins à grande échelle des objets de gros matériel non transportable et d'installations d'ensemble. — Cartes des réseaux télégraphiques et téléphoniques français. — Plan de l'usine de la Seyne et des bateaux l'*Ampère* et la *Charente*. — Série de graphiques à grande échelle montrant à l'aide de courbes les développements des diverses branches des services télégraphique, téléphonique, postal et pneumatique. — Travaux de mission des élèves de l'École professionnelle supérieure des postes, des télégraphes, etc., etc.	8.500 fr.
Achat de caisses, papier, fibre de bois, etc. Emballage et déballage du matériel à l'aller et au retour	5.500 »
Transport : Camionnage au départ et à l'arrivée, à l'aller et au retour, parcours en chemin de fer. Coltinage des colis à l'intérieur de l'Exposition (80 tonnes à 60 francs l'une).	4.800 »
Gardiennage des caisses vides, frais de transport de ces caisses de l'Exposition au magasin qui leur sera affecté (aller et retour).	750 »
Location de l'emplacement affecté au pavillon des postes et des télégraphes (500 mètres à 20 francs).	10.000 »
Aménagement de cet emplacement. Installation générale, décoration, tentures, etc. Mobilier, tables, vitrines, sièges, tapis, etc. Salaire de deux hommes pendant toute la durée de l'Exposition (400 mètres carrés à 60 fr.).	24.000 »
Travaux techniques. Installation, réglage et mise en marche des appareils, installation des piles; établissement d'un réseau complet de communications électriques permettant de faire fonctionner entre eux et au besoin, sur les fils du réseau général, si le jury le demande, les appareils exposés.	6.000 »
Location de l'énergie électrique fournie par l'Exposition	4.000 »

Frais de mission :

1 chef de mission, 180 jours à 40 fr.	7.200 fr.	
1 commis principal, 250 jours à 25 fr.	6.250 »	
2 commis, 250 jours à 20 fr.	10.000 »	
2 mécaniciens :		
Un 250 jours à 10 fr. .	2.500 »	
Un 130 jours à 10 fr. .	1.300 »	
2 surveillants :		
Un 250 jours à 10 fr. .	2.500 »	
Un 150 jours à 10 fr. .	1.500 »	31.250
Frais de voyage (aller et retour) . .		1.200 »
Total.		100.000 fr.

(1) Ce crédit a été réduit à 841.000 francs par la Commission du budget.

E MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Crédit demandé pour l'Exposition des Beaux-Arts . . . . 75.000 fr.

Dépenses correspondantes faites à :

Amsterdam 1883 . . . . 58.009 »

Anvers 1885 . . . . 84.342 »

Personnel :

1 commissaire délégué ; 1 délégué du Ministère ; Indemnités aux jurés . . . . 7.000 fr.

Gardiennage : à Paris pour la réception ; à Bruxelles pour la durée de l'Exposition et de nouveau à Paris pour la remise des tableaux aux artistes. Manutention . . . . 10.000 »

Emballage à Paris et déballage à Bruxelles d'un envoi évalué à 150 tonnes, équivalent à celui d'Anvers en 1885 . . . . 12.000 »

Réemballage à Bruxelles et déballage à Paris . . . . 4.000 »

Transport d'environ 150 tonnes (aller et retour). Locations de wagons capitonnés et de cadres de déménagements. Camionnage à Paris et à Bruxelles . . . . 17.000 »

Décorations, installation, mobilier d'exposition, vitrines, etc. . . . . . . 13.000 »

Construction d'un baraquement pour le déballage et la livraison au retour des tableaux, sculpture, etc. ; le Palais de l'Industrie devant être démoli au mois d'août 1896.

350 mètres de baraquement à 30 fr. le mètre superficiel . . . . 10.000 »

Frais de bureau et d'impression ; circulaires, etc. Imprévu . . . . . . 2.000 »

Total . . . . 75.000 fr.

F MINISTÈRE DE LA MARINE

Crédit demandé . . . . 50.000 fr.

Préparation de modèles de divers types de coques employées pour les nouvelles constructions navales.

Modèles de machines, chaudières, appareils spéciaux . . . . 35.000 fr.

Location de l'emplacement :

Environ 400 mètres à 20 francs . . 10.000 »

Transports et voyages d'agents pour l'installation . . . . 5.000 »

Total . . . . 50.000 fr.

G MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Crédit demandé pour l'Exposition de l'Imprimerie nationale . . . . 5.000 fr.

Préparation de l'Exposition, frais d'emplacement, location de vitrines et d'installation. Envoi d'un délégué pour l'installation . . . . 1.000 fr.

H MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédit demandé pour l'exposition de la carte au 1/100.000e . . . . 1.000 fr.

Tirage spécial des feuilles à exposer ; frais d'emplacement et d'installation de la carteau 1/100.000e de la France . . . . 1.000 fr.

I MINISTÈRE DES COLONIES

Crédit demandé . . . . 30.000 fr.

Indemnités au délégué du Département, frais de gardiennage . . . . 4.000 fr.

Frais d'emballage, de camionnage, de transport . . . . 5.000 fr.

Préparation de l'exposition, frais de location d'emplacements . . . . 8.000 fr.

Installations, décorations, vitrines, etc. 13.000 fr.

J MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédit demandé . . . . 30.000 fr.

Subvention aux éleveurs des diverses races d'animaux pour lesquelles des concours sont institués (races chevaline, ovine, bovine, porcine, etc.).

Frais de transports-gardiennage . . . 15.000 fr.

Exposition de l'enseignement agricole des écoles vétérinaires. Exposition et installation des produits. Subvention aux comités et comices qui prendront part aux concours et produits agricoles 15.000 fr.

Total . . . . 30.000 fr.

K MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Exposition algérienne

Crédit demandé . . . . 30.000 fr.

Crédit proposé par la Commission . 15.000 fr.

Construction, aménagement, installation et décoration intérieure d'un pavillon spécial . 25.000 fr.

Transport des objets et collections, frais d'envoi d'un délégué spécial, gardiennage, dépenses diverses d'impression, frais de bureau, etc. 15.000 francs, sur lesquels le Gouverneur général demande aux Conseils généraux des départements algériens une subvention de 10.000 francs qu'il peut obtenir, d'où excédent . . . . 5.000 »

Total . . . . 30.000 fr.

Récapitulation

	Crédits demandés	Chiffre proposé par la Commission
Ministère du Commerce et de l'Industrie	—	—
A. — Commissariat général. — Matériel. — Décoration générale de la section. — Garantie d'emplacement. — Gardiennage et manutention. — Installation de la force motrice . .	500.000	500.000
B. — Délégations ouvrières . .	50.000	50.000
C. — Enseignement technique .	10.000	5.000
D. — Postes et Télégraphes . .	100.000	80.000
Ministère de l'Instruction publique		
E. — Exposition des Beaux-Arts	75.000	75.000
Ministère de la Marine		
F. —	50.000	50.000
Ministère de la Justice		
G. — Exposition de l'Imprimerie nationale	5.000	5.000
Ministère de l'Intérieur		
H. — Exposition de la carte au 1/100.000e	1.000	1.000
K. — Exposition algérienne . .	30.000	15.000
Ministère des Colonies		
I. — Exposition générale . . .	30.000	30.000
Ministère de l'Agriculture		
J. — Exposition générale . . .	30.000	30.000
Total général . . .	881.000	841.000

CHEMINS DE FER

LE SUD-EXPRESS

Depuis le 20 novembre, les trains de luxe Sud-Express, partant de la gare du Nord à 2 h. 27 du soir, les mercredis et samedis pour Lisbonne, les lundis et vendredis pour Madrid, entreront en gare d'Orléans.

Trajet de Paris à Lisbonne en 38 heures et de Paris à Madrid en 27 heures.

PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

Billets d'aller et retour de 1re classe de *Paris à Nice*, valables pendant 20 jours y compris le jour de l'émission.

Viâ Dijon-Lyon-Marseille : 182 fr. 60.

Faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours, moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque période.

Billets délivrés du 19 au 31 décembre 1896 inclusivement, et donnant droit à un arrêt en route, tant à l'aller qu'au retour.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés aux gares de Paris-Lyon et de Paris-Nord ; dans les bureaux-succursales de la Compagnie P.-L.-M., ainsi que dans les agences de voyages Cook et fils, Voyages économiques, Gaze et fils, Wagons-lits, Lubin, Société française des voyages Duchemin et Desroches.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 AOUT 1896
(Liste officielle)

Le premier des 29 tirages des Bons à Lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 Août 1896.

A ce tirage **168** Bons ont gagné les lots ci-après :

	Série		N°	
LE BON :	Série	14	N° 3.796	**500,000 fr.**
—	—	98	N° 3.814	**10,000**
—	—	143	N° 8.627	**10,000**
—	—	47	N° 1.062	**5,000**
—	—	62	N° 2.002	**5,000**
—	—	130	N° 4.400	**5,000**
—	—	206	N° 4.139	**5,000**
—	—	277	N° 8.674	**5,000**

Les 10 Bons ci-après chacun : 1.000 fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
35	4.761	74	919	128	8.298	231	5.883	236	7.093
61	8.709	76	3.258	218	7.353	235	3.219	265	1.213

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 fr

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
6	3.391	77	4.653	133	7.418	201	837	262	8.416
9	1.334	77	4.913	141	3.808	201	5.991	265	2.194
9	6.811	79	9.172	144	3.145	202	6.394	265	3.162
11	5.143	81	4.517	146	5.620	204	1.247	265	5.969
11	3.618	84	6.453	147	5.864	204	9.490	267	1.089
14	8.995	87	698	147	9.266	206	750	269	2.642
17	3.419	89	4.135	150	3.952	210	5.693	270	150
17	7.888	94	1.806	150	5.711	210	8.551	274	6.010
22	1.638	94	3.049	152	9.663	215	6.918	276	155
24	302	95	1.616	155	2.530	218	3.905	276	7.803
25	7.713	97	819	156	5.262	221	6.339	277	5.737
27	738	97	4.989	158	3.519	224	9.056	278	1.091
27	7.443	100	1.593	158	8.6[illegible]8	225	1.830	278	1.969
32	9.213	101	8.982	170	1.627	227	5.294	279	1.879
34	3.571	104	6.312	170	4.128	234	2.303	282	6.479
38	6.007	106	1.642	170	7.331	235	114	282	8.079
49	1.838	106	2.437	174	3.629	235	9.350	284	1.101
50	2.834	108	1.405	174	8.383	236	6.901	290	43
51	3.455	113	5.078	178	5.113	238	3.012	293	1.861
57	7.678	119	2.028	178	9.922	238	6.098	293	5.464
58	3.667	124	1.460	179	9.876	239	1.960	301	9.248
63	3.217	124	2.376	182	3.796	240	5.261	302	9.260
67	2.673	124	3.168	185	1.012	244	7.517	307	2.305
68	8.029	124	4.099	186	5.295	247	316	309	233
72	7.730	124	8.964	188	4.125	248	4.146	310	6.877
72	8.581	126	4.309	188	5.295	249	2.423	312	1.592
73	3.304	126	5.189	190	2.171	250	9.508	313	8.955
73	5.794	129	4.845	190	1.533	251	9.885	314	3.410
75	4.228	131	1.866	191	2.404	256	6.761	320	9.773
76	5.650	133	6.824	193	2.897	258	1.071	321	1.262

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 Novembre 1896.

TIRAGE DU 25 SEPTEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le deuxième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 Septembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

	Série		N°	
LE BON :	Série	164	N° 9.162	**100,000 fr.**
—	—	174	N° 571	**5,000**
—	—	234	N° 8.810	**5,000**
—	—	96	N° 383	**1,000**
—	—	182	N° 8.183	**1,000**
—	—	263	N° 3.331	**1,000**
—	—	269	N° 2.989	**1,000**
—	—	279	N° 8.606	**1,000**

Les **150** Bons ci-après chacun : **100** fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
4	332	75	8.162	131	2.914	201	4.000	259	9.700
[illegible]	8.295	78	5.170	135	8.122	201	7.619	261	3.739
6	2.101	79	8.328	154	5.191	203	7.0[illegible]0	261	5.719
8	7.650	80	3.990	154	6.029	206	5.221	264	9.592
11	1.369	80	5.155	156	2.051	208	7.916	265	2.138
12	3.131	81	5.680	159	956	211	1.588	266	2.316
13	141	83	2.881	159	5.715	215	4.207	271	9.419
15	6.266	84	7.778	160	9.277	215	7.561	273	3.421
17	5.598	86	7.868	162	39	216	5.786	273	3.663
17	6.710	86	9.098	163	3.133	216	6.166	273	8.867
19	7.308	89	7.216	163	7.324	218	[illegible].920	275	8.887
25	68	92	7.396	166	1.211	219	2.911	277	6.912
26	9.970	96	5.420	167	716	221	9.652	278	1.168
30	4.417	100	1.837	170	1.941	222	9.771	278	2.521
32	5.715	101	3.513	173	8.005	225	3.137	285	9.269
37	6.978	105	1.113	174	1.580	225	4.938	287	9.581
39	35	105	6.687	178	9.317	227	160	289	1.875
39	1.650	106	2.213	180	7.832	228	2.510	290	1.618
42	1.311	106	4.172	182	1.710	228	5.119	290	1.969
50	611	113	9.437	183	5.686	229	4.219	292	1.750
52	7.061	115	3.898	191	1.618	230	377	294	1.267
54	687	116	161	195	2.929	231	570	295	1.986
55	3.973	118	8.894	195	7.307	236	3.662	299	2.850
58	7.239	123	1.118	195	8.720	237	7.310	301	3.830
60	9.610	123	9.214	196	8.193	238	1.610	304	261
61	6.726	126	8.024	197	8.023	243	3.950	310	7.821
68	7.467	127	3.197	197	8.113	243	9.183	312	6.516
68	9.146	128	6.839	198	4.946	245	2.911	313	6.212
72	9.184	131	1.915	199	1.198	248	614	320	7.781
74	6.656	132	3.163	199	9.383	258	8.679	321	9.838

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 Décembre 1896

TIRAGE DU 26 OCTOBRE 1896

(Liste officielle)

Le troisième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 26 octobre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	156	N°	777	**100,000 fr.**
—	—	8	N°	2.201	**5,000**
—	—	307	N°	3.249	**5,000**
—	—	2	N°	2.658	**1,000**
—	—	117	N°	7.105	**1,000**
—	—	146	N°	1.730	**1,000**
—	—	247	N°	3.869	**1,000**
—	—	294	N°	3.514	**1,000**

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
1	5.353	84	8.909	158	3.309	213	2.085	272	6.466
11	9.796	91	1.886	162	9.458	215	7.345	273	658
12	1.204	94	8.610	165	8.799	216	272	274	8.300
14	8.303	98	5.636	172	540	218	3.362	279	1.541
15	2.438	101	5.535	173	124	219	9.064	281	8.180
19	6.402	102	1.627	174	7.810	220	2.889	281	8.379
20	1.971	102	8.186	175	4.919	221	7.612	285	3.476
21	5.322	106	8.637	180	9.886	223	5.634	285	1.686
23	6.286	108	2.341	184	7.716	224	1.054	286	5.532
24	468	110	660	185	1.653	225	8.847	286	7.680
27	8.656	115	1.849	187	1.450	226	6.790	288	8.679
29	750	115	6.739	189	155	226	8.728	292	1.622
31	1.349	116	6.289	192	2.349	227	1.316	296	4.031
38	1.006	117	69	194	1.752	229	7.100	298	9.232
43	1.606	121	85	194	2.276	233	6.840	299	8.779
43	9.512	124	4.913	195	4.108	234	1.678	300	1.875
45	8.006	127	2.627	196	3.147	234	6.576	300	7.144
48	4.375	130	9.470	196	4.803	234	7.261	302	6.916
52	168	133	2.353	197	1.819	235	8.513	302	9.722
53	4.436	134	8.744	197	3.957	238	137	310	692
54	1.724	136	1.174	202	4.333	239	1.992	314	3.460
54	8.290	140	3.499	203	3.167	248	9.312	314	1.205
55	1.463	151	7.308	203	4.933	249	71	314	6.523
57	3.441	151	9.033	203	8.685	250	7.788	315	505
61	3.178	152	4.460	205	6.228	252	8.374	315	1.565
63	9.295	153	5.854	205	9.232	254	9.692	317	4.959
70	210	154	2.933	207	6.694	257	4.668	318	4.330
70	7.768	154	9.036	208	8.156	263	7.336	320	7.247
71	9.772	156	3.494	209	9.424	266	6.160	321	4.371
73	4.761	157	8.548	213	172	268	6.876	321	7.127

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 janvier 1897.

TIRAGE DU 25 NOVEMBRE 1896

(Liste officielle)

Le quatrième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 novembre 1896

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	151	N°	8.677	**100,000 fr.**
		15[illegible]	N°	3.915	**5,000**
		[illegible]	N°	6.381	**5,000**
		128	N°	1.647	**1,000**
		135	N°	3.202	**1,000**
		220	N°	1.274	**1,000**
		251	N°	8.950	**1,000**
		[illegible]	N°	7.634	**1,000**

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
1	[illegible]	66	7.314	121	8.332	178	[illegible]	241	1.785
5	8.826	67	573	121	9.092	179	6.233	242	8.190
6	3.511	70	2.561	124	6.119	182	1.714	245	1.819
9	4.913	70	4.147	126	3.997	183	5.437	247	2.137
12	5.811	73	6.720	131	579	184	7.719	249	643
14	1.201	74	2.479	131	6.308	187	1.963	251	7.469
14	7.059	75	[illegible]	131	6.084	191	5.898	258	783
15	7.613	75	3.191	137	[illegible]	193	931	260	2.754
17	3.772	78	674	139	1.168	196	5.365	262	909
18	2.360	80	117	141	5.233	196	1.628	263	7.317
19	1.816	80	6.615	147	1.611	196	9.054	264	7.812
23	[illegible]	82	9.512	149	8.160	[illegible]	1.970	265	7.631
24	4.203	83	6.879	149	9.126	202	7.832	270	105
24	7.688	86	9.118	151	6.167	203	1.862	270	5.379
25	360	87	6.301	156	3.693	209	3.301	272	8.596
26	3.921	91	2.122	157	6.915	215	3.966	275	4.620
29	2.752	91	3.034	157	9.667	217	2.681	277	4.657
31	9.485	92	7.336	160	309	218	621	283	8.768
35	1.163	96	3.185	161	8.611	218	4.361	284	3.615
36	2.543	98	1.004	162	9.928	222	89	287	1.045
41	5.560	94	3.812	163	9.440	223	1.522	288	6.109
44	5.842	99	9.736	164	6.227	224	8.453	290	2.319
46	9.775	100	3.823	166	[illegible]	224	9.168	295	7.573
51	1.964	105	2.117	167	7.796	226	7.516	301	1.618
56	2.267	108	5.337	169	3.628	227	2.622	308	6.097
57	4.703	110	1.795	170	9.677	234	2.703	315	5.282
59	9.599	113	811	171	508	234	7.597	317	1.611
60	4.818	115	4.037	171	6.002	235	5.522	320	5.821
61	9.093	119	8.486	174	3.970	237	3.785	323	5.181
62	1.072	121	3.529	177	2.083	240	2.196	325	3.295

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 février 1897.

Le prochain tirage aura lieu le samedi 26 Décembre 1896.

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.



BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

AU BON MARCHÉ

PARIS. MAISON ARISTIDE BOUCICAUT PARIS.

Lundi **30** *Novembre et jours suivants*

SOLDES ET OCCASIONS

EN NOUVEAUTÉS D'HIVER

Objets confectionnés largement diminués de prix

L'Agenda Buvard du « **BON MARCHÉ** », sera mis en vente à partir du **Mercredi 2 Décembre**

MANUFACTURE UNIVERSELLE DES

BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :
209, rue St-Denis (COURBEVOIE)
(SEINE)
DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS

PARIS GRANDS MAGASINS PARIS

DU LOUVRE

ACTUELLEMENT

ROBES & MANTEAUX

MODES, FOURRURES, PEIGNOIRS
JUPES, VÊTEMENTS POUR HOMMES & ENFANTS
Grandes Occasions
SOIERIES, VELOURS, LAINAGES

A LA

MÉNAGÈRE

20, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS

GRANDE EXPOSITION
CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE
MOBILIERS COMPLETS
20, Bd Bonne-Nouvelle, Paris

LABORATOIRE DE CHIMIE

Analyses médicales industrielles et alimentaires de toute nature
Examens microscopiques

Georges ROGER
CHIMISTE
Pharmacien des prisons de la Seine
3, Boulevard Saint-André (Place Saint-Michel), **PARIS**

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique

C A C

le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontré nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ **CHRISTOFLE ET Cie.**

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

3e Année. — N° 65 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 10 Décembre 1896

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 10 Décembre 1896.

Un bon point à M. Alfred Picard.

Enfin les rives de la Seine ont pris, depuis quelques jours, leur aspect... normal, normal pour le moment, bien entendu ; les chantiers battent leur plein, les machines à vapeur soufflent, fument et sifflent ; les pieux s'enfoncent dans le sol, au bruit cadencé des moutons ; des équipes d'ouvriers vont, viennent, sous les yeux des badauds ; on a mis enfin la main à la pâte, et nous nous en réjouissons plus que personne.

Ce qui fait le bonheur des uns, fait, par contre, le malheur des autres, et un honorable législateur qui sortait, avec nous, l'autre soir, du Palais-Bourbon, se lamentait et criait à l'abomination de la désolation, à la vue du chantier qu'éclairait au loin la lumière électrique.

Notez que cet honorable législateur a voté l'Exposition, et qu'il demeure juste à l'opposé du pont des Invalides, c'est-à-dire aux environs de Notre-Dame, ce qui ne le privera pas de protester, un jour, contre l'empêchement que l'Exposition de 1900 occasionne aux représentants du peuple pour accéder jusqu'à la Chambre, et, partant pour remplir leurs devoirs législatifs.

Nous entendons déjà l'orateur qui va déposer sur le bureau du Président Brisson un ordre du jour conçu à peu près dans ce sens. D'ailleurs cette campagne d'hostilité, nous allions dire d'obstruction, se dessine déjà d'une façon très nette, et se poursuivra jusqu'en 1900.

Pour qu'il en fût autrement il faudrait que nous eussions un ministère du goût des « obstructionnistes ». Oh ! alors, ça irait comme sur des roulettes, et il ne serait pas nécessaire de recourir aux douzièmes provisoires. Le budget serait voté ; l'Exposition et ses chantiers s'épanouiraient du pont de la Concorde à Grenelle, dans toute leur ampleur, et personne ne dirait mot. Ce qui prouve que la politique se fourre partout, et qu'il faut malheureusement compter avec elle.

Ce qui se passe en ce moment pour la question du futur emplacement du Salon nous donne quelque peu raison.

M. Alfred Picard et M. Detaille, président de la Société des artistes français, étaient d'accord pour installer sur la place du Carrousel une construction métallique provisoire qui aurait abrité, pendant trois ans, l'exposition de peinture et de sculpture qui se tenait jusqu'ici aux Champs-Élysées.

Et voilà que M. Paschal Grousset, député, s'élève avec indignation contre ce projet, sous prétexte qu'on va détruire la plus belle perspective de Paris.

Nous ne voyons pas trop comment la plus belle perspective de Paris sera compromise, parce qu'on aura élevé, pendant trois ans, derrière l'Arc de triomphe du Carrousel une construction légère et gracieuse qui ne gênera en rien l'œil le plus artistique qui soit, fût-il celui de M. Paschal Grousset.

Ce n'est pas nous qui l'affirmons, c'est M. Édouard Detaille que son amour pour l'art et pour les belles perspectives, place au premier rang parmi ceux qui ont qualité d'apprécier et de juger en pareilles matières.

Mais voilà que depuis quelques jours, on parle d'abandonner la place du Carrousel et d'installer les artistes dans le jardin du Palais-Royal. Va ! pour le Palais-Royal ! Sauvons le Palais-Royal !

Le fait est que ce pauvre Palais-Royal a bien besoin qu'on fasse quelque chose pour lui ! C'est peut-être une occasion de lui rendre la vie ; il y a longtemps que nous avons, dans ce journal, préconisé cette idée qu'on pourrait utiliser son merveilleux jardin, en vue de 1900.

Mais voilà ! si M. Picard fait cela, M. Paschal Grousset est capable de protester contre le déplacement du canon du Palais-Royal et d'interpeller le Ministre de la Guerre.....

HENRI GAUTIER

LA

"PERSPECTIVE MANSART"

Verra-t-on ou ne verra-t-on pas le dôme de Mansart au bout du pont Alexandre III ?

C'est la question qui s'agite de nouveau depuis quelques jours dans la presse.

Notre éminent confrère J. Cornély écrivait avant-hier dans le *Gaulois :*

On n'a pas oublié l'argument principal qui arracha au Parlement son adhésion à un programme plaçant l'entrée de l'Exposition de 1900 aux Champs-Élysées, rasant le palais de l'Industrie pour le remplacer par deux autres monuments et jetant sur la Seine le pont monumental dont Nicolas II a posé la première pierre.

On avait dit aux députés et aux sénateurs que rien ne serait beau comme la perspective du dôme des Invalides vu des Champs-Elysées.

On commence à raconter dans le monde de l'Exposition qu'il faudra renoncer à cette perspective parce que le pont projeté devra être exhaussé de sept mètres de plus qu'on ne l'avait prévu, à la suite d'expériences faites par la Navigation et démontrant que cet exhaussement est indispensable au transit maritime.

De sorte que le dôme de Mansart sera masqué par le dos-d'âne que fera l'arche unique du pont Alexandre III.

Si ce bruit se confirme, il ravivera les regrets des gens qui auraient encore consenti à vivre avec le palais de l'Industrie tel qu'il est et qui croyaient cet édifice suffisant pour les exhibitions, les Salons, et les concours hippiques.

Mais il n'y a guère à espérer que les directeurs de l'Exposition renoncent pour si peu à leur projet. Il ne s'agit donc plus que de savoir où vont aller, l'année prochaine, les tableaux et les chevaux privés de leur refuge ordinaire. On a déjà parlé d'installer pour eux de très grandes baraques sur le terre-plein récemment tracé au milieu de la place du Carrousel.

L'idée d'utiliser ces deux grands bras que le Louvre semble tendre du côté des Tuileries pour y déposer des baraques n'est peut-être pas très artistique, et on pourrait réclamer précisément au nom de la perspective.

Je me demande pourquoi on ne profiterait pas de cette circonstance pour ressusciter notre admirable Palais-Royal, qui agonise depuis longtemps et auquel l'ouverture de l'avenue de l'Opéra a donné le coup de la mort.

Serait-il donc impossible de jeter au-dessus de ce quadrilatère gigantesque une toiture vitrée et de transformer le jardin en une sorte de serre immense où toute la clientèle du palais de l'Industrie se trouverait à son aise, sans compter qu'on rendrait la vie à cet ancien cœur de Paris qui a cessé de battre ?

Il me semble qu'il y a quelque chose à faire de ce côté-là. Et cette idée me paraît si simple que je m'étonne que tout le monde ne l'ait pas eue déjà.

Nous demandons bien pardon à notre éminent confrère, mais cette idée, si simple en effet, a été exposée, il y a déjà longtemps, dans ce journal et nous sommes heureux qu'elle ait pris consistance. Il y a, en effet, une utilisation du Palais-Royal à étudier, et l'on pourrait, pour 1900, transformer ces magnifiques galeries que le commerce parisien a désertées, en une serre immense, comme le dit M. Cornély, ou en autre chose.

Mais la question n'est pas là. Il s'agit du dos-d'âne qui gênerait la perspective que nous appellerons désormais « la perspective Mansart ».

L'administration de l'Exposition s'est émue

avec raison, et le *Temps* d'avant-hier répliquait de la sorte :

D'une information publiée, ce matin, par le *Gaulois* il résulterait que dans « le monde de l'Exposition de 1900 », l'exhaussement du pont Alexandre III serait soumis à des discussions techniques à la suite d'expériences faites par la navigation. « Il faudra, dit notre confrère, renoncer à cette perspective, parce que le pont projeté devra être exhaussé de sept mètres de plus qu'on ne l'avait prévu, les expériences faites démontrant que cet exhaussement est indispensable à la navigation. »

Cette information est absolument inexacte en ce qui concerne l'exhaussement de *sept mètres* dont il est parlé. C'est à peine, dans tous les cas, de soixante-dix centimètres qu'il faudrait parler. Nous avons questionné, à ce sujet, l'administration de l'Exposition et le service de la navigation. Voici ce qui nous a été répondu :

Le service de la navigation a étudié, en effet, une demande d'exhaussement du pont tel qu'il a été projeté tout d'abord par les ingénieurs et admis en principe par l'administration de l'Exposition. Mais il n'a pas fixé encore de chiffre d'exhaussement, et c'est, en somme, d'un desideratum technique qu'il s'agit. Le service de la navigation aimerait à profiter de la construction du nouveau pont pour lui donner la hauteur sous clef désirée par la navigation. Mais cela ne saurait, en tout cas, entraîner un remaniement, évidemment impossible à réaliser et chimérique, des autres ponts de la Seine.

De son côté, l'adminstration de l'Exposition nous dit ceci :

Un exhaussement, même de 70 centimètres, dans les projets de pont étudiés ne peut être envisagé. Ce serait revenir sur l'étude générale de la grande perspective de l'Exposition de 1900, dont on se rappelle les difficultés. L'administration de l'Exposition s'en tient donc aux cotes de l'avant-projet formé et il n'est pas question, en ce qui la concerne, d'apporter aucune modification, pas même quelques centimètres, dans l'ossature générale du pont.

Réponse du *Gaulois* du 8 décembre.

Notre éminent collaborateur et ami, M. Cornély s'était ému, hier matin, de l'idée que la construction du pont Alexandre III pourrait nuire à l'une des perspectives les plus belles que promet à Paris le plan de la prochaine Exposition : celle du palais des Invalides vu, par-dessus la Seine, de l'avenue des Champs-Elysées.

Deux notes communiquées, hier soir, à notre confrère le *Temps* par le service de la navigation et par l'administration de l'Exposition semblent de nature à calmer cette appréhension.

Il résulte, en effet, de la première, que le service de la navigation a étudié une demande d'exhaussement du pont tel qu'il a été projeté tout d'abord par les ingénieurs et admis en principe par l'administration de l'Exposition. Mais il n'a pas encore fixé de chiffre d'exhaussement, et c'est, en somme, d'un desideratum technique qu'il s'agit ; — et de la seconde que « l'administration de l'Exposition s'en tient aux cotes de l'avant-projet formé et il n'est pas question, en ce qui la concerne, d'apporter aucune modification, pas même de quelques centimètres, dans l'ossature générale du pont.

Notre collaborateur, M. Cornély, nous fait savoir qu'il n'éprouve en aucune façon le désir d'instituer une polémique même avec des contradicteurs aussi courtois que ceux dont notre confrère s'est fait l'écho, et qu'il se réserve de voir si l'avenir ne confirmera pas, malheureusement une inquiétude que leurs assurances optimistes n'ont qu'insuffisamment dissipée.

Nous aurons donc notre « perspective Mansart » en 1900, comme Saint-Pétersbourg a sa perspective Newsky. Nous n'avons aucune raison de douter de la parole de ceux qui nous l'ont promise.

H. G.

Nouvelles et Échos

Tous les souverains du monde ont manifesté l'intention de venir à Paris en 1900, et Paris s'apprête à les recevoir dignement.

Mais celui, parmi ces souverains, qui n'excitera pas le moins de sympathies est l'empereur Ménélik, roi d'Éthiopie, qui se promet, paraît-il, d'entreprendre un voyage en Europe, en mai 1900, et de séjourner à Paris pendant les quinze premiers jours de juin.

La présence de Ménélik à l'Exposition de 1900, voilà un attrait qui n'est pas à dédaigner et qui vaut bien le meilleur des clous proposés jusqu'ici.

***

Nous avons été les premiers, dans la presse, à annoncer que le Salon de 1898 émigrerait sur la place du Carrousel pendant les deux années que dureront les travaux de construction des deux palais des Champs-Élysées.

D'accord avec M. Detaille, président de la Société des artistes français, M. Alfred Picard avait décidé qu'on élèverait sur la place du Carrousel de magnifiques baraquements qui abriteraient les deux Salons.

On sait, ajoutions-nous, qu'au moyen d'un système de fermes métalliques actuellement employé, on peut arriver à édifier des constructions très élégantes en même temps que très solides et très confortables.

Cette solution n'est pas approuvée par M. Paschal Grousset, député de la Seine, qui vient d'adresser la lettre suivante à M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Paris, 7 décembre.

Monsieur le Ministre des Beaux-Arts,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je compte vous adresser, à la tribune de la Chambre, une question sur les baraquements projetés à la place du Carrousel et qui menacent de couper la merveilleuse perspective de Paris. Les Champs-Élysées et le Louvre, après l'esplanade des Invalides et le Cours-la-Reine, c'est trop ! Les artistes devraient être les derniers à solliciter une pareille mutilation.

Je viens vous demander de vouloir bien prendre jour pour ma question.

Veuillez agréer, etc.

Paschal Grousset,
député de Paris.

C'est là, on le voit, le commencement d'une campagne contre l'Exposition, qui se dessine et que nous avons prédite.

Puisqu'il s'agit d'une perspective à laquelle il ne faut pas toucher, c'est entendu, pourquoi n'utiliserait-on pas le Palais-Royal? Les artistes français n'y seraient pas à plaindre.

***

Aux renseignements que nous avons donnés plus haut au sujet de la « perspective Mansart » et du pont Alexandre III, nous pouvons ajouter que le conseil général des ponts et chaussées vient d'approuver définitivement le projet présenté par MM. Resal et Alby, ingénieurs des ponts et chaussées, pour les dispositions techniques du nouveau pont. Les « cotes » qui avaient été proposées par MM. Resal et Alby, conformément aux indications données devant les Chambres, lors de la discussion du projet de loi sur l'Exposition, sont maintenues. Ces cotes ont été étudiées avec soin et calculées de façon à assurer tout l'effet que l'on attend de la grande perspective projetée, et cela, tout en ménageant au pont Alexandre III une ouverture superieure à celle de la plupart des ponts de la traversée de Paris.

Les fondations du nouveau pont vont être très prochainement mises en adjudication; elles seront fort importantes. Il est probable, en effet, que ce pont, de même que le pont Mirabeau, le dernier construit à la traversée de Paris, reposera sur des rotules à la retombée de ses poutres en arc ; de plus, une rotule sera vraisemblablement placée aussi à la clef de voûte. Cette disposition technique a l'avantage de donner des arcs très élastiques, en même temps que très résistants, car les efforts de dilatation et de poussée dans ce système passent toujours mathématiquement au même point, et cela quelles que soient leurs variations, mais elle exige des fondations très solides et massives, en raison du peu « de flèche » qu'elle permet de donner aux arcs. Nos ingénieurs ont, cela va sans dire, approfondi ce progrès et le mettent d'ores et déja couramment en pratique, au grand bénéfice du franchissement des grandes ouvertures avec une seule arche.

***

La question des communications entre le 7e et le 15e arrondissement de Paris pendant le cours des travaux de construction de l'Exposition préoccupait vivement les habitants de ces deux arrondissements. Une délégation d'entre eux a été présentée avant-hier, par M. Alphonse Humbert, à M. Alfred Picard, Commissaire général,

A la suite de cette démarche, M. Alfred Picard, Commissaire général, a mis à l'étude les moyens de maintenir la communication à travers le Champ-de-Mars, au droit de la rue Saint-Dominique, tout au moins pour les piétons, non seulement au cours des travaux de construction de l'Exposition, mais encore, pendant sa durée. Le Commissaire général a promis à la délégation des habitants des 7e et 15e arrondissements, de ménager, dans toute la limite du possible, et le plus longtemps possible, cette communication. On a songé à une communication souterraine pour les piétons, pendant l'Exposition; mais il en résulterait des dépenses considérables non prévues au devis de l'avant-projet ; de plus, ce passage souterrain serait-il commode et agréable pour le public ? On peut en douter. L'étude qui en est faite amènera sans doute à quelque solution plus satisfaisante à tous les points de vue. D'ailleurs, comme l'a fait remarquer à la délégation M. Alfred Picard, en raison des dispositions nouvelles projetées aux abords du pont d'Iéna et de l'établissement d'une voie sur la berge de la Seine, entre le pont de la Concorde et le pont des Invalides, les communications seront, en tout état de cause, pour 1900, bien plus faciles qu'elles ne l'étaient en 1889.

***

La sous-commission du Métropolitain s'est réunie, le lundi 7 décembre, sous la présidence de M. Thuillier. Depuis le vote par le Conseil du rapport de M. Berthelot, on s'est déjà aperçu qu'on allait avoir à surmonter plusieurs obstacles, sans parler de la question financière et de la question d'exécution, qui soulèveront encore de gros débats au Conseil, il faut s'occuper un peu des lignes concurrentes.

Dans ces lignes, il convient de citer la ligne de Courcelles au Champ-de-Mars, que doit construire la Compagnie de l'Ouest. La sous-commission du Métropolitain a examiné quels étaient les engagements pris par le Conseil au sujet de cette ligne.

Après avoir consulté les procès-verbaux des séances au cours desquelles il a été question de cette ligne, la sous-commission a rédigé le procès-verbal suivant :

Le Conseil municipal de Paris n'a pas, jusqu'à ce jour, donné son assentiment à la concession, à

la Compagnie de l'Ouest, de la ligne de Courcelles au Champ-de-Mars.

Il avait invité le préfet de la Seine à négocier au nom de la Ville avec Él'tat, un projet de convention, dans lequel aurait été inséré cet assentiment. Mais aucune suite n'a été donnée à ce projet. En conséquence, les droits résultant de la convention entre l'État et la Ville de Paris, relative à l'Exposition universelle de 1900 et sanctionnés par la loi du 13-16 juin 1896, demeurent entiers : l'exécution de la ligne de Courcelles au Champ-de-Mars demeure subordonnée à l'assentiment futur du Conseil municipal.

Rappelons que la convention passée entre l'État et la Ville de Paris, interdit à l'État de concéder aucune voie ferrée devant desservir l'Exposition, sans l'autorisation du Conseil municipal.

* * *

De tous les souvenirs dont LL. MM. le Tsar et l'Impératrice Alexandra Feodorovna recevront l'hommage à l'occasion de la Noël, l'un des moindres ne sera assurément pas celui que leur prépare l'Imprimerie nationale.

En un maroquin somptueux aux coins et ornements d'argent ajouré, Leurs Majestés trouveront, sur parchemins encadrés d'artistiques vignettes, toutes les pièces destinées à consacrer, aux yeux de la postérité, la pose de la première pierre du pont Alexandre III et de l'Exposition de de 1900. Rien n'a été omis dans cette œuvre admirable qu'illustrent de ravissantes gravures et tous les enjolivements que la typographie, poussée jusqu'à son dernier degré d'art et de respectueuse fantaisie, peut suggérer à d'éminents ouvriers.

Procès-verbaux, décrets, discours, tout..., y compris le salut si fier et si résonnant du poète José-Maria de Heredia, tout a trouvé place dans ce précieux volume dont quatre exemplaires seulement seront tirés : deux pour LL. MM. Impériales, un pour M. Félix Faure, qui déjà en a accepté l'hommage, et un pour l'Imprimerie nationale elle-même, qui a bien le droit, peut-être, de conserver ce souvenir de son artistique participation à cet événement historique.

* * *

Le Conseil fédéral, par message, a proposé à l'Assemblée fédérale la participation de la Suisse à l'Exposition de Paris en 1900 et a demandé un premier crédit de 50.000 francs.

Le Conseil fédéral fait entrevoir, dans son message, que la participation financière de la Confédération sera beaucoup plus considérable que pour la dernière Exposition.

On nommera prochainement le commissaire général. Le Conseil fédéral ne se prononce pas encore sur le mode de participation, mais il exprime l'opinion que la Suisse doit participer aux principales branches de la grande industrie, et l'agriculture, notamment l'industrie laitière, les vins et le bétail ont adhéré.

* * *

Les principaux artistes qui exposent, depuis quelques années, dans les sections des objets d'art des deux salons du Champ-de-Mars et des Champs-Élysées, demandent, par une pétition adressée au Directeur des Beaux-Arts, qu'une section distincte soit créée en leur faveur à l'Exposition de 1900.

Le texte de cette pétition vient d'être publié par M. Gustave Geoffroy dans le *Livre vert*. Nous reproduisons ce document :

A Monsieur le Directeur des Beaux-Arts,

Les artistes exposants aux sections d'objets d'art des Salons annuels prennent l'initiative de cette pétition :

Pour rester à l'Exposition universelle de 1900 groupés comme ils sont groupés aux Salons ;

Pour obtenir la création d'une section des objets d'art distincte et faisant partie de l'exposition des Beaux-Arts à l'Exposition universelle de 1900 ;

Voient en M. le Directeur des Beaux-Arts le défenseur autorisé de leurs intérêts et le prient de vouloir bien intervenir pour que leurs droits acquis et consacrés par des précédents déjà nombreux soient sauvegardés.

Parmi les signataires figurent MM. J.-C. Cazin, Puvis de Chavannes, J. Dampt, Roty, Frantz-Jourdain, Grasset, Alexandre Charpentier, V. Vallgren, A. Lepère, Ernest Carrière, Joindy, Marioton, Sédille, van de Voorde, de Mayer, Robinson, etc.

* * *

La basilique du Sacré-Cœur à l'Exposition de 1900.

Depuis près de quinze ans, deux maîtres ouvriers travaillent, dans un atelier réservé des chantiers de construction du Sacré-Cœur de Montmartre, à une maquette en pierre de la basilique au vingt-cinquième d'exécution.

Cette maquette, qui doit reproduire jusque dans ses moindres détails le monument, en coupe longitudinale, mesure quatre mètres de longueur sur un mètre de largeur.

Elle est terminée aujourd'hui dans sa partie essentielle : il reste à faire seulement le dôme central et le grand clocher quadrangulaire s'élevant au-dessus du chœur et qui doit avoir cent mètres de hauteur, c'est-à-dire quatre mètres dans la maquette.

Ce travail minutieux sera envoyé à l'Exposition prochaine de 1900. Les visiteurs pourront se faire une idée du travail colossal qu'aura exigé la construction de la basilique sans tenir compte des travaux de Romains nécessités par la consolidation du terrain et des fondations.

* * *

Les ouvriers employés à l'édification des palissades entourant le chantier des travaux de l'Exposition de 1900, au palais de l'Industrie, ont l'habitude chaque soir, leur journée terminée, de remiser leurs outils dans le pavillon de la ville de Paris, situé près du Cours-la-Reine. Ce matin, ces ouvriers, en venant prendre leur travail, ont constaté que tous leurs outils avaient été volés.

Plainte a été déposée auprès du commissaire de police du quartier des Champs-Élysées, qui a ouvert une enquête.

* * *

M. Kato, premier secrétaire de la légation du Japon à Paris, est délégué par le gouvernement mikadonal pour remplir les fonctions de commissaire général à l'Exposition de 1900.

Le Métropolitain

On sait que le Conseil municipal a terminé, dans sa séance du vendredi 4 décembre, la discussion du rapport de M. André Berthelot tendant à inviter le préfet de la Seine à poursuivre la déclaration d'utilité publique pour l'établissement, dans la ville de Paris, de chemins de fer urbains, à voie étroite et traction électrique, comprenant les lignes suivantes et leurs raccordements :

1° Ligne de la porte de Vincennes à la porte Dauphine, dite tube Berlier ;

2° Ligne circulaire par les boulevards extérieurs, franchissant la Seine au pont d'Austerlitz et à la tête de l'île des Cygnes ;

3° Ligne de la porte Maillot à Ménilmontant, passant places de l'Opéra, de la Bourse et de la République ;

4° Ligne de la porte de Clignancourt à la porte d'Orléans, passant aux Halles, traversant la Seine dans le prolongement de la rue du Louvre et empruntant les sections à ouvrir de la rue de Rennes et du boulevard Raspail ;

5° Ligne du boulevard de Strasbourg au pont d'Austerlitz, par les boulevards Magenta, Voltaire, Richard-Lenoir et de la Contrescarpe ;

6° Ligne du cours de Vincennes à la place d'Italie, par le pont de Bercy.

Le tracé de ces lignes, étudié par les ingénieurs de la Ville, a été adopté, sauf de légères modifications aux abords des avenues Daumesnil et Ledru-Rollin.

Le Conseil municipal y a ajouté, sur la proposition de M. Gras, une ligne en souterrain par les quais de la rive gauche, entre la gare d'Orléans et la transversale Nord-Est. Ce vote, dans la pensée de M. Gras, a pour objet de sauvegarder la propriété du sous-sol et d'empêcher la construction du prolongement projeté par la Compagnie d'Orléans, entre la place Valhubert et la Cour des Comptes.

La première étape est donc franchie et l'administration doit maintenant étudier les voies et moyens financiers qui permettront la réalisation d'une œuvre dont l'utilité n'est pas contestable.

Qu'il nous soit permis de regretter que le Conseil municipal, par nous ne savons quelle terreur des grandes Compagnies, ait décidé que ce chemin de fer sera construit à voie étroite et qu'il ait réduit ainsi sa puissance de transport.

De l'avis des ingénieurs de la Ville eux-mêmes, ce réseau ne saurait être concédé sans subvention ni garantie d'intérêt et, de longtemps, les recettes de l'exploitation ne donneront pas un intérêt sérieux au capital considérable à engager comme dépenses de premier établissement.

Ce capital, dit M. Huet, ne s'élève pas è moins de 123 millions, qu'il y a même lieu de porter à 158 millions en raison des opérations de voirie que suppose l'exécution de la transversale nord-sud. Pour être rémunéré au taux de 2 1/2 o/o, il exigerait une recette nette, déduction faite de tous frais d'exploitation, de 4 millions environ.

Or, les frais d'exploitation ne s'élèveraient pas à moins de 15 millions, exigeant déjà, pour être couverts, un mouvement annuel de 75 millions de voyageurs à 0 fr. 20. Nous estimons que ce chiffre sera atteint et pourra même être dépassé, mais, pour rémunérer au taux de 2 1/2 o/o le capital de premier établissement, il faudrait arriver comme nombre de voyageurs transportés au chiffre de 95 millions, c'est-à-dire à une proportion de places occupées, par rapport aux places offertes, de 85 o/o. Nous ne pensons pas que ce résultat puisse être atteint de longtemps sur ce réseau métropolitain urbain tel qu'il est constitué.

Pour arriver à cette rémunération du capital de premier établissement au taux de 5 o/o, il faudrait atteindre au chiffre de 115 millions de voyageurs par an, c'est-à-dire à une proportion de places occupées supérieure au nombre de places offertes, supposant un renouvellement normal d'une partie des voyageurs.

Il est impossible que des capitaux sérieux s'engagent dans une affaire industrielle dont l'avenir n'offre pas de perspectives plus rémunératrices.

Il est vraisemblable que, dans ces conditions, le Conseil municipal sera conduit à proposer la construction du Métropolitain par la Ville elle-même au moyen d'un emprunt, sur lequel le Parlement aura à se prononcer.

Quoi qu'il en soit, il est aujourd'hui trop tard pour que le réseau puisse être exécuté en 1900. Les ingénieurs croient que la partie de la ligne circulaire qui avoisine le Champ-de-Mars, depuis la gare d'Orléans, sur la rive gauche, et jusqu'à la rue de Rome, sur la rive droite, pourrait être terminée, mais ils ne se dissimulent pas que ces prévisions sont extrêmement optimistes, même à la condition qu'il ne surviendra, au cours des travaux, aucun incident imprévu.

LES

Grands Panoramas de France

EXÉCUTÉS

PAR DES MAITRES DE LA PEINTURE FRANÇAISE

(PROJET NUBLAT)

Comité de Direction : 22, rue Rossini, Paris

Parmi les projets dus à l'initiative privée et que la Commission a retenus en principe, pour être examinés plus spécialement par la troisième Sous-Commission, il en est un qui fixe l'attention d'une façon particulière à cause de sa haute valeur artistique et de son grand caractère patriotique.

Nous voulons parler du projet d'un de nos sympathiques confrères, M. V. Nublat, dont l'esprit d'initiative s'est manifesté en maintes circonstances.

Voici les grandes lignes de ce projet, telles que M. Nublat les a exposées textuellement aux membres de la Commission :

Exposition Universelle de 1900. — L'Exposition Universelle de 1900, dont les proportions prennent déjà un caractère vraiment grandiose, devait inévitablement attirer l'attention de tout l'univers.

Cet immense tournoi de l'activité et du génie de l'homme dans la première Cité du monde sera certainement une des plus remarquables manifestations scientifiques, industrielles et artistiques de notre époque.

De tous les points du globe, la population viendra en foule dans la ville de Paris pour admirer les Palais, les Dômes, les Tours et toutes les richesses qu'elle doit renfermer.

L'occasion ne pouvait être meilleure, pour notre pays, de fixer sur lui les regards du monde entier, en utilisant les ressources du grand art, afin de faire valoir les beautés de ses sites pittoresques.

La France Pittoresque. — Ce n'est que par suite d'une vieille routine que les touristes vont invariablement en Suisse gravir les mêmes pics, contempler les mêmes glaciers et admirer les inévitables chalets en bois découpés; question de mode inconsciente, car le tableau ne change pas. Mais, certes, la Suisse n'a pas le monopole des sites pittoresques et des beautés de la nature.

En effet, la France offre aux voyageurs de bien plus beaux spectacles avec les caractères les plus variés. Les Alpes Dauphinoises, les Cévennes et les Pyrénées ne le cèdent en rien aux montagnes de l'Oberland en Suisse, dans tout ce que la nature peut avoir de pittoresque, de grandeur et de sauvagerie; ensuite, quoi de plus gracieux, de plus riant que ces incomparables plages qui font l'ornement des côtes de la Méditerranée, de l'Océan et de la Manche; et, enfin, est-il un pays qui possède, comme le nôtre à l'intérieur, des stations balnéaires enchâssées dans des paysages aussi beaux que ceux de l'Auvergne, du Dauphiné et du Midi?

Le Panorama français. — Toutes ces merveilles de la création, dont la plupart sont ignorées du grand public, il faut les faire connaître par une œuvre artistique qui en donne bien l'expression tout entière, mais il importe aussi d'offrir aux visiteurs de l'Exposition une exécution digne de la grande réputation de l'Art français et de trouver, en même temps, un genre de spectacle plus animé et plus saisissant que celui du traditionnel panorama circulaire dont la fixité invariable a quelque chose de glacial et presque de lugubre, qui finit par épouvanter l'imagination au lieu de l'enthousiasmer.

C'est ce triple programme que le promoteur de l'entreprise est parvenu à réaliser, ainsi qu'il va être démontré.

Composition du Panorama. — Le *Grand Panorama National* de la France Pittoresque que nous nous proposons d'installer à l'Exposition Universelle de 1900 reproduira les merveilles les plus remarquables de nos régions montagneuses et de nos admirables plages.

Les toiles, au nombre de quinze à vingt, seront distinctes et auront chacune 15 mètres de largeur sur 7 de hauteur. Tous les sites seront reproduits avec une fidélité rigoureuse et donneront aux spectateurs l'illusion complète de la réalité.

Exécution Artistique. — Pour une œuvre de cette importance, le côté artistique devait jouer le principal rôle, car il était nécessaire, tout en faisant grand, de justifier notre prestige à l'étranger. C'est pourquoi il a été décidé qu'un appel serait fait à nos vaillants artistes et cet appel a été entendu, car le peintre français a toujours du cœur quand il s'agit de soutenir l'honneur national.

Voici par ordre alphabétique, la liste de ceux qui ont donné leur adhésion et doivent exécuter et signer chacun une des toiles du *Panorama National.*

Aublet (Albert) ✻; Carl-Rosa (Mario), O. ✠, I. ✪; Castellani (Charles); Darien, O. ✻; Dawant (A.-P.) ✻; Defaux ✻; Ferrier (Gabriel) ✻; Flameng (François) ✻; Gervex (Henri), O. ✻; Guillemet (J.-B. Antoine) ✻; Humbert (Ferdinand), O. ✻; Laurens (Jean-Paul), O. ✻, membre de l'Institut; Maignan (Albert) ✻; Merson (Luc-Ollivier) ✻, membre de l'Institut; Meunier (René-Victor); Petitjean ✻; Rochegrosse (Georges) ✻; Robert-Fleury (Tony), O. ✻; Roll (Alfred-Philippe), O. ✻; Saintpierre ✻; Sausay (Adrien), etc., etc.

A ces maîtres de la palette seront associés, pour la partie musicale, les plus illustres de nos compositeurs, tels que : Massenet, Saint-Saens, Victorin Joncières, Reyer, Francis Thomé, Audran, Robert Planquette, etc. On peut donc être convaincu que la France sera bien représentée en 1900 et que son *Panorama National* sera le plus visité et le plus admiré de tous.

Un livret, dont le texte sera confié à la plume de nos illustrations littéraires et les dessins au crayon de nos meilleurs artistes, par les soins de Charles Fuster, permettra à tous les visiteurs d'emporter un précieux souvenir d'une œuvre sans précédent, qui aura réuni dans une commune pensée d'Art National : la *Peinture*, la *Musique* et la *Littérature.*

Installation. Fonctionnement. — Les *Grands Panoramas de France* constitueront une des plus saisissantes attractions, car ses promoteurs se sont attachés à faire grand et à créer un spectacle nouveau, qui réunisse à la fois la puissance de la peinture, l'entraînement de la musique et le charme des illusions et des étonnements, que peuvent aujourd'hui aider à produire les ressources de l'électricité et de la mécanique.

Rien ne subsiste des procédés connus jusqu'à ce jour en matière de Panorama.

Au lieu de la minuscule plateforme centrale, sur laquelle les visiteurs sont obligés de rester debout et en petit nombre :

Une vaste salle, avec des sièges confortables et en amphithéâtre, qui permettront d'assister commodément aux représentations.

Au lieu de la longue toile déroulée autour de vous et désespérément immobile, qui vous oblige à pivoter sans cesse sur vous-même :

Une grande et véritable scène, avec ses cintres et ses dessous, dans le cadre de laquelle les tableaux viendront successivement s'offrir à vos yeux au milieu d'une mise en scène merveilleuse et d'un mécanisme spécialement créé pour cet objet.

Au lieu de ce silence de nécropole, que vient seule rompre la voix monotone et fatidique du préposé aux explications :

Un brillant orchestre, en rapport avec le caractère artistique de l'entreprise, exécutera une partition dont les motifs seront la traduction musicale du sujet de chacun des tableaux.

Au lieu de cette lumière constante et qui frappe d'en haut et d'une manière uniforme les panoramas circulaires :

L'électricité, avec ses multiples applications, rendra l'illusion complète en produisant successivement des effets de jour, de crépuscule, de nuit, d'orage, etc., suivant la pensée traduite par l'artiste dans l'œuvre qu'il aura fixée sur la toile.

Enfin, des scènes animées, en premier plan, par des personnages de la province où aura été pris le sujet du tableau, fourniront la merveilleuse occasion de reconstituer, avec une scrupuleuse exactitude, nos divers costumes nationaux dans leur cadre naturel et avec leurs mœurs locales.

Bergers et bergères feront entendre, dans nos montagnes, leurs chants rustiques en s'accompagnant du biniou, de la musette, du fifre, de la cornemuse ou du tambourin.

Dans le cadre de nos belles plages, pêcheurs et pêcheuses nous feront assister aux scènes si attrayantes de la vie maritime sur nos côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée; avec le Midi nous reverrons les bruyantes et joyeuses farandoles conduites par les tambourinaires.

Tout, en un mot, jusqu'aux fêtes éblouissantes de la vie mondaine dans nos incomparables stations balnéaires, contribuera à faire admirer et aimer notre chère France, dans ce qu'elle a de plus beau et de plus séduisant.

Conclusion. — Cet exposé, quoique très sommaire, suffit cependant pour faire comprendre les grandes lignes de l'entreprise et l'esprit de fierté nationale qui a présidé à sa conception.

On peut être certain aujourd'hui que la France pittoresque sera représentée en 1900, non seulement avec une rigoureuse fidélité, mais surtout avec cette chaleur de sentiment, cette force d'expression qu'on est sûr de trouver dans le cœur et sous la palette d'artistes comme ceux qui collaborent à l'œuvre.

Mieux on connaîtra les richesses et les charmes dont la nature a largement doté notre beau pays, plus on s'empressera de venir le visiter, et c'est là précisément le but que s'est proposé l'initiateur des *Grands Panoramas de France.*

La troisième commission ne peut manquer d'accorder toute sa sollicitude au projet Nublat dont l'exécution sera confiée aux maîtres de l'art français, auquel l'Exposition de 1900 doit ouvrir les portes toutes grandes.

LES BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

Il est bon d'indiquer les circonstances multiples qui sont de nature à augmenter dans de fortes proportions le nombre total des entrées à la future Exposition.

La chose a une importance, attendu que plus forte sera la consommation des tickets d'entrée et plus les tickets attachés à chaque bon auront de valeur.

L'acheteur peut-il se promettre que le bon par lui acheté dans l'espoir de gagner un lot le laissera à découvert d'une si faible somme qu'il s'estimera avoir fait une très bonne affaire ?

Examinons cette probabilité. Lors de la première Exposition qui eut lieu à Paris, le nombre des entrées fut de 5 millions environ. En 1889, on en a compté plus de 32 millions, soit une augmentation de 27 millions.

Que se passera-t-il en 1900 ? Très probablement, ce chiffre de 32 millions subira une énorme augmentation. En effet, tous les gouvernements n'ont pas pris part à l'Exposition de 1889; il n'en sera pas de même en 1900, et l'on peut considérer que l'intervention des puissances qui se sont abstenues en 1889 ne contribuera pas peu à faire affluer des visiteurs de tous les pays. Et puis, la future Exposition est appelée à laisser bien loin derrière elle, comme attractions et comme facilité d'accès, l'Exposition de 1889.

Voici ce que disait à ce sujet le Commissaire du gouvernement : « Nous aurons de puissants foyers électriques qui offriront des ressources jusqu'alors inconnues pour l'éclairage et les fêtes du soir. Il nous sera possible d'organiser chaque jour des fêtes dans les diverses parties de l'enceinte, d'offrir au public des attractions sans cesse renouvelées. Autre point à noter : l'Exposition aura une de ses entrées place de la Concorde, c'est-à-dire à deux pas du boulevard; le visiteur ne sera plus astreint à faire le voyage du Champ-de-Mars pour venir passer la soirée à l'Exposition, et il y accourra en foule parce que c'est là que sera le mouvement, la lumière éclatante qui attire la foule, l'attraction irrésistible. »

Dans ces conditions, surtout si, comme la chose est probable, en de certaines circonstances, plusieurs tickets sont demandés pour assister à des fêtes extraordinaires, il n'est pas difficile de deviner que les tickets d'entrée auront un débouché considérable. Ne les vendrait-on que 60 centimes, de ce fait l'acheteur d'un bon de l'Exposition recouvrera 12 francs sur les 18 que lui aura coûté son titre.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 AOUT 1896
(Liste officielle)

Le premier des 29 tirages des Bons à Lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 Août 1896.

A ce tirage **168** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	14	N°	3.796	**500,000 fr.**
—	—	98	N°	3.814	**10,000**
—	—	143	N°	8.627	**10,000**
—	—	47	N°	1.062	**5,000**
—	—	6?	N°	2.002	**5,000**
—	—	13?	N°	4.400	**5,000**
—	—	20?	N°	4.139	**5,000**
—	—	277	N°	8.674	**5,000**

Les 10 Bons ci-après chacun : 1.000 fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
35	4.761	74	949	128	8.298	231	5.883	236	7.093
61	8.709	76	3.258	218	7.353	235	3.219	265	1.213

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
6	3.391	77	4.653	133	7.418	201	837	262	8.416
9	1.334	77	4.913	141	3.808	201	5.991	265	2.194
9	6.841	79	9.172	144	3.145	202	6.394	265	3.162
11	5.143	81	4.517	146	5.620	204	1.247	265	5.969
14	3.618	84	6.453	147	5.864	204	9.490	267	1.089
14	8.995	87	698	147	9.266	206	750	269	2.642
17	3.419	89	4.135	150	3.952	210	5.693	270	150
17	7.888	94	1.806	150	5.711	210	8.551	274	6.010
22	1.638	94	3.049	152	9.663	215	8.918	276	155
24	302	95	1.616	155	2.530	218	3.905	276	7.803
25	7.743	97	819	156	5.252	221	6.339	277	5.737
27	738	97	4.989	158	3.519	224	9.056	278	1.091
27	7.443	100	1.593	158	8.678	225	1.830	278	1.969
32	9.213	101	8.982	170	1.627	227	5.294	279	1.879
34	3.571	104	6.312	170	4.128	234	2.303	282	6.479
38	6.007	106	1.642	170	7.331	235	114	282	8.079
49	1.838	106	2.437	174	3.629	235	9.350	284	1.101
50	2.834	108	1.405	174	8.383	236	6.901	290	43
51	3.455	113	5.078	178	5.113	238	3.012	293	1.861
57	7.678	119	2.028	178	9.922	238	6.098	293	5.464
58	3.667	124	1.460	179	9.876	239	1.960	301	9.248
63	3.217	124	2.376	182	3.796	240	5.261	302	9.260
67	2.673	124	3.108	185	1.012	244	7.547	307	2.305
68	8.029	124	4.099	186	5.295	247	346	309	233
72	7.739	124	8.964	188	4.125	248	4.146	310	6.877
72	8.581	126	4.309	188	5.295	249	2.423	312	4.592
73	3.304	126	5.189	190	2.471	250	9.508	313	8.955
73	5.794	129	4.845	190	4.533	251	9.885	314	3.410
75	4.228	131	1.866	191	2.404	256	6.764	320	9.773
76	5.650	133	6.824	193	2.897	258	4.074	321	1.262

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 Novembre 1896.

TIRAGE DU 25 SEPTEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le deuxième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 Septembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	164	N°	9.162	**100,000 fr.**
—	—	174	N°	571	**5,000**
—	—	234	N°	8.810	**5,000**
—	—	96	N°	383	**1,000**
—	—	182	N°	8.183	**1,000**
—	—	263	N°	3.331	**1,000**
—	—	269	N°	2.989	**1,000**
—	—	279	N°	8.606	**1,000**

Les **150** Bons ci-après chacun : **100** fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
4	332	75	8.162	134	2.914	201	1.000	259	9.700
4	8.295	78	5.179	135	8.422	201	7.619	261	3.739
6	2.101	79	8.328	154	5.191	203	7.050	264	5.719
8	7.650	80	3.990	154	6.029	206	5.251	264	9.592
11	1.369	80	5.155	156	2.051	208	7.916	265	2.138
12	3.131	81	5.699	159	986	214	4.988	266	2.316
13	141	85	2.881	159	5.715	215	4.207	271	9.419
15	6.206	84	7.778	160	9.277	215	7.561	273	3.124
17	5.598	86	7.868	162	39	216	5.786	273	3.663
17	6.710	86	9.098	163	3.133	216	6.166	273	8.867
19	7.308	89	7.256	163	7.324	218	9.920	275	8.887
25	68	92	7.396	166	1.241	219	2.911	277	6.972
26	9.970	96	5.420	167	716	221	9.652	278	1.468
30	4.417	100	1.837	173	1.911	222	9.771	278	2.521
32	5.715	101	3.513	173	8.005	225	3.187	285	9.269
37	6.978	105	1.113	174	1.580	225	1.938	287	9.581
39	35	105	6.687	178	9.317	227	160	289	1.875
39	4.650	106	2.243	180	7.832	228	2.510	290	1.613
42	4.341	106	4.172	182	4.710	228	5.419	290	4.969
50	641	113	9.435	183	5.586	229	4.249	292	1.750
52	7.064	115	3.898	191	1.618	230	377	294	4.267
54	687	116	164	195	2.929	231	570	295	4.986
55	3.973	118	8.894	195	7.307	236	3.662	299	2.850
58	7.239	123	1.118	195	8.720	237	7.340	301	3.830
60	9.610	123	9.214	196	8.193	238	1.640	304	261
61	6.726	126	8.621	197	8.023	243	3.950	310	7.821
68	7.467	127	3.497	197	8.413	243	9.483	312	6.516
68	9.146	128	6.839	198	4.946	245	2.911	313	6.212
72	9.184	131	1.915	199	1.198	248	644	320	7.781
74	6.656	132	3.163	199	9.383	258	8.679	321	9.838

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 26 Décembre 1896

TIRAGE DU 26 OCTOBRE 1896
(Liste officielle)

Le troisième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 26 octobre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	156	N°	777	**100,000 fr.**
—	—	8	N°	2.201	**5,000**
—	—	307	N°	3.249	**5,000**
—	—	2	N°	2.658	**1,000**
—	—	117	N°	7.105	**1,000**
—	—	146	N°	1.730	**1,000**
—	—	247	N°	3.869	**1,000**
—	—	294	N°	3.514	**1,000**

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
1	5.353	84	8.909	158	3.309	213	2.085	272	6.466
11	9.796	91	1.886	162	9.458	215	7.345	273	658
12	1.204	94	8.640	165	8.799	216	272	274	8.300
14	8.303	98	5.636	172	540	218	3.382	279	1.541
15	2.138	101	5.535	173	124	219	9.064	281	8.180
19	6.402	102	1.627	174	7.810	220	2.889	281	8.379
20	4.971	102	8.186	175	4.919	221	7.612	285	3.476
21	5.322	106	8.637	180	9.886	223	5.634	285	4.686
23	6.286	108	2.341	184	7.716	224	1.054	286	5.532
24	468	110	660	185	1.653	225	8.847	286	7.680
27	8.656	115	1.849	187	1.450	226	6.790	288	8.679
29	750	115	6.739	189	155	226	8.728	292	1.622
31	1.349	116	6.289	192	2.349	227	1.316	296	1.031
38	1.006	117	69	194	1.752	229	7.100	298	9.232
43	1.606	121	85	194	2.276	233	6.840	299	8.779
43	9.512	124	4.913	195	4.108	234	1.658	300	1.875
45	8.006	127	2.627	196	3.147	234	6.376	300	7.144
48	4.375	130	9.470	196	4.803	234	7.261	302	6.916
52	168	133	2.353	197	1.819	235	8.513	302	9.722
53	4.436	134	8.744	197	3.957	238	137	310	692
54	1.721	136	1.174	202	4.333	239	1.992	314	3.160
54	8.290	140	3.499	203	3.167	248	9.312	314	4.205
55	1.463	151	7.308	203	4.933	249	71	314	6.523
57	3.441	151	9.033	203	8.685	250	7.788	315	505
61	5.178	152	4.460	205	6.228	252	8.374	315	1.565
63	9.295	153	5.854	205	9.232	254	9.692	317	4.959
70	240	154	2.933	207	6.694	257	4.668	318	1.330
70	7.768	154	9.036	208	8.156	263	7.336	320	7.217
71	9.772	156	3.494	209	9.424	266	6.160	321	4.371
73	4.761	157	8.548	213	172	268	6.876	321	7.127

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 janvier 1897.

TIRAGE DU 25 NOVEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le quatrième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 novembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	151	N°	8.677	**100,000 fr.**
—	—	15	N°	3.945	**5,000**
—	—	175	N°	6.384	**5,000**
—	—	128	N°	4.647	**1,000**
—	—	135	N°	3.202	**1,000**
—	—	220	N°	4.274	**1,000**
—	—	254	N°	8.950	**1,000**
—	—	302	N°	7.634	**1,000**

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 francs

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
1	500	66	7.314	121	8.332	178	4.368	241	1.785
5	8.826	67	573	121	9.092	179	6.233	242	8.490
6	3.511	70	2.561	124	6.119	182	1.711	245	1.819
9	4.913	70	1.147	126	3.097	183	5.431	247	2.157
12	5.811	73	6.020	131	379	184	7.549	249	643
14	1.201	74	2.479	131	6.508	187	1.963	251	5.109
14	7.059	75	56	131	6.081	191	5.898	258	583
15	7.613	75	3.491	137	5.325	193	931	260	2.751
17	3.772	78	571	139	1.168	196	5.365	262	909
18	2.360	80	447	144	3.233	196	7.628	263	7.317
19	1.846	80	6.615	147	4.611	196	9.031	264	7.812
23	5.917	82	9.512	149	8.160	199	4.970	265	7.631
24	1.205	83	6.879	149	9.126	202	7.832	270	107
24	7.688	86	9.118	151	6.167	203	1.862	270	5.379
25	360	87	6.301	156	3.693	209	3.301	272	8.596
26	3.921	91	2.422	157	6.915	215	3.966	275	4.620
29	2.752	91	3.034	157	9.665	217	2.681	277	4.057
31	9.485	92	7.336	160	309	218	621	283	8.768
35	1.163	96	3.185	161	8.611	218	1.361	284	3.615
35	2.543	98	1.001	162	9.928	222	89	287	1.075
41	5.560	99	3.812	163	9.440	223	1.522	288	6.409
44	5.812	99	9.736	164	6.227	224	8.453	290	2.319
46	9.775	100	3.823	166	2.550	224	9.168	295	5.573
51	1.963	105	2.117	167	5.756	226	7.516	301	1.618
56	2.267	108	5.337	169	3.628	227	2.622	308	6.097
57	4.503	110	4.795	170	9.077	234	2.503	315	5.282
59	9.599	113	841	171	508	234	7.597	317	1.614
60	4.818	115	4.037	171	6.002	235	5.322	320	5.324
61	9.693	119	8.486	174	3.970	237	3.785	323	5.081
62	4.072	121	3.529	177	2.083	240	2.196	325	3.295

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 février 1897.

Le prochain tirage aura lieu le samedi 26 Décembre 1896.

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896 ; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : Gde DISTILLERIE Cie DE PARIS
Maison :
G. HARTMANN et Cie
21, Boulevard Morland, **PARIS**

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SERVICE POSTAL FRANÇAIS

SIÈGE SOCIAL : 6, Rue Auber, 6 PARIS | BUREAU DES PASSAGES : 12, Bd des Capucines (GRAND-HOTEL)

LIGNE DIRECTE DU HAVRE A NEW-YORK

Traversée rapide en 7 jours et demi

PAR LES PAQUEBOTS A GRANDE VITESSE

		Tonnes	et Chevaux
La Touraine....	de	8.700	12.000
La Champagne.	de	7.200	8.000
La Bretagne....	de	7.200	8.000
La Bourgogne..	de	7.200	8.000
La Gascogne....	de	7.200	8.000
La Normandie .	de	6.300	7.000

Départ du Havre et de New-York tous les samedis



MANUFACTURE UNIVERSELLE
DES

BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :
209, rue St-Denis (COURBEVOIE)
(SEINE)
DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS

AU BON MARCHÉ

PARIS. MAISON ARISTIDE BOUCICAUT PARIS.

ACTUELLEMENT

EXPOSITION des OBJETS pour

ÉTRENNES

JOUETS

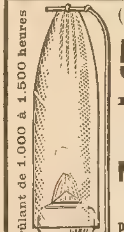
LIVRES, ARTICLES de PARIS, MAROQUINERIE

Bijouterie, Argenterie, Fourrures, Éventails, Service de Table

PETITS MEUBLES, BRONZES, OBJETS de la CHINE et du JAPON

GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR ÉTRENNES UTILES

BEC AUER



(Breveté S. G. D. G.) Siège Social : **151, Rue de Courcelles, Paris**

50% d'Économie { Lumière triple, pas de chaleur, pas de fumée; Le prix des becs est remboursé en 2 mois par l'économie réalisée.

BAISSE DE PRIX
Bec no 1 — **14** fr.
Bec no 2 — **16** fr.

MAGASINS de VENTE et d'EXPÉRIENCES :
17, Boul. Montmartre;
7, Boul. Beaumarchais;
116, Rue de Rennes.

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFACTEURS

Avec eux vous n'aurez jamais le remplacement des manchons assuré

Exigez la marque : ★ **S F. AUER** ★

Plus de **1,000** installations électriques remplacées par le BEC AUER

La Société française de l'Incandescence par le gaz

A DES REPRÉSENTANTS DANS TOUTES LES GRANDES VILLES DE PROVINCE





Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

3e Année. — N° 66 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 25-26 Décembre 1896

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 — }
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

AVIS

Le numéro de ce journal qui porte les dates du 25-26 décembre, contient la liste du tirage des Bons à lots de l'Exposition de 1900 qui a lieu aujourd'hui samedi 26 décembre, ainsi que les listes des tirages antérieurs.

Adjudications ou Concessions?

Il y a une foule de gens qui veulent faire fortune à l'Exposition de 1900.

C'est absolument leur droit ; nous dirons plus, c'est leur devoir ; car ceux qui, aujourd'hui, n'ont pas trouvé, dans leur berceau, vingt mille livres de rentes, sont bien obligés de travailler pour vivre, faire vivre et se constituer une caisse de retraite pour leur vieillesse. C'est une nécessité inéluctable en attendant « l'âge d'or » qu'on nous promet, et où nous serons tous d'heureux rentiers....

Si donc tous les châteaux en Espagne, qui s'édifient en ce moment dans les imaginations, devaient être réellement construits, l'Espagne serait assurément trop petite pour les contenir, car tout le monde a « une idée » qu'il veut exploiter en 1900, et dont il espère tirer profits.

Cela ressort de l'innombrable quantité de projets dus à l'initiative privée, qui ont déjà vu le jour, ce qui laisse supposer qu'il y en a une quantité non moins considérable qui attendent le moment propice pour se révéler au public.

C'est de ce côté que doit sortir « le clou », le fameux clou attendu, c'est le cas de le dire, par le monde entier, comme le Messie de l'Exposition de 1900. Jusqu'à présent nous n'en pressentons pas le plus petit symptôme précurseur, mais ce n'est pas une raison de désespérer. Attendons toujours.

Il est une question qui intéresse plus particulièrement ceux qui ont le projet de concourir à l'alimentation solide ou liquide des trois ou quatre cent mille visiteurs qui vont, chaque jour, affluer des quatre coins du monde vers les Champs-Élysées, les Invalides, le Champ-de-Mars et le Trocadéro, du mois d'avril au mois d'octobre 1900.

On a beaucoup parlé ces jours-ci du ventre de Paris, et on a lu avec stupéfaction ce que ce ventre énorme absorbait, de la Noël au jour de l'An.

Que sera-ce, en 1900, lorsque cinq cent mille bouches nouvelles réclameront deux fois par jour de quoi satisfaire leur faim ?

La grande majorité des visiteurs seront heureux de trouver, sans sortir de l'enceinte de l'Exposition, un bouillon, un restaurant qu'ils choisiront selon leurs ressources, et où ils espéreront trouver une nourriture saine et abondante.

On peut sans exagérer fixer à cent mille les personnes qui, à midi et à 6 heures du soir, après la fatigue d'une longue promenade à travers les jardins et palais, se mettront en quête d'un établissement restaurateur et réparateur.

Cette nécessité de pourvoir à l'alimentation de cent mille visiteurs qui accepteraient difficilement d'ailleurs d'être forcés de rentrer à Paris, pour y déjeuner ou y dîner, et de retourner ensuite à l'Exposition, va provoquer fatalement un nombre incalculable de demandes d'emplacements pour installer des restaurants, des cafés, des bars, des bouillons et autres établissements de ce genre.

La question est de savoir comment l'administration de l'Exposition s'y prendra pour répondre à toutes ces sollicitations.

Deux systèmes sont en présence : celui de l'adjudication et celui de la concession ; tous deux ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Voici, par exemple, un emplacement qui conviendrait à merveille à un cabaret très... faim de siècle : un vrai temple de la Cuisine française. Il est situé au cœur même de l'Exposition, sur une de ses principales artères. On le met à l'adjudication. Tous nos Vatels français, les Marguery, les Foyot, les Le Lorrain, les Paillard, les Voisin, etc. arrivent aux enchères ; ils soumissionnent, et l'on apprend que c'est un monsieur quelconque, un homme de paille, derrière lequel se cache un syndicat de financiers, qui a enlevé l'affaire.

Est-ce ce résultat que l'on veut obtenir ? C'est donc à coups de billets de mille que vous voulez qu'on se dispute les entreprises commerciales lucratives de l'Exposition de 1900 ?

Nous prétendons que ce procédé est antidémocratique. Il y a, selon nous, mieux à chercher et à trouver.

Le système des concessions ? Nous ne voulons pas en entendre parler, nous répondra, avec juste raison, il faut le reconnaître, l'administration de l'Exposition. Vous voulez donc qu'on nous accuse de favoritisme, d'avoir été achetés ; d'avoir reçu des pots de vin ? Jamais de la vie ! Nous tenons avant tout à notre réputation d'intégrité et d'honnêteté.

Personne ne peut blâmer un fonctionnaire qui parlerait de la sorte, car, par le temps qui court, et, malheureusement après les incidents de ces dernières années, on ne se fait pas scrupule de soupçonner le plus honnête homme du monde, et d'attribuer à ses actes les plus désintéressés un but inavouable.

La peur du soupçon est, hélas ! la maladie de notre époque ; elle paralyse toutes les initiatives et arrête tous les essors. C'est un mal fort grave, mais comme la guérison s'en fera encore attendre quelque temps, il faut savoir nous y accommoder.

Mais alors que faire dans le cas qui nous occupe ?

Une solution serait de soumettre les demandes de concessions à l'étude d'une Commission de dix ou de vingt membres, composée de braves et honnêtes gens, — et ce n'est pas ce qui manque, Dieu merci ! — que leur situation indépendante mettrait à l'abri de toutes critiques. Cette Commission, après avoir examiné les titres des candidats, leurs projets, leur compétence, leur moralité, leurs moyens pécuniaires, etc., etc., proposerait ses choix à un Comité supérieur composé, par exemple, du Commissaire général et des deux Directeurs généraux, qui prononceraient en dernier ressort.

C'est une solution ; elle n'est peut-être pas parfaite, mais elle a ceci de bon, qu'elle satisferait pas mal de gens, même parmi les plus ombrageux.

Henri Gautier.

LES TRAVAUX

Voici maintenant où en sont les travaux de l'Exposition. Le tunnel est à peu près terminé, et à partir du 1er janvier, tous les quais seront rendus à la circulation.

Quant à l'estacade, il se produit, en ce moment, un certain retard par suite de la crue de la Seine. Dès que le fleuve aura repris son cours normal, les travaux seront repris avec activité, et tout fait prévoir qu'ils seront terminés, avant quinze jours au plus.

Les plans et dessins d'ensemble des grands palais seront portés, mardi prochain, par M. Picard au Ministère du Commerce, et soumis à l'approbation de M. Henry Boucher.

Nous croyons savoir toutefois que le Ministre du Commerce, désireux de mettre sa responsabilité à l'abri, en matière aussi délicate, puisqu'il s'agit d'édifier deux palais qui resteront, et qui devront être le résumé de l'art architectural français de cette fin de siècle, a l'intention, avant de donner son entière approbation, de faire exécuter un plan en relief des deux palais des Champs-Elysées et du pont Alexandre III, ce qui permettra aux hommes compétents de se prononcer en tout état de cause et de juger, en dernier ressort, avant l'exécution définitive.

M. Henry Boucher veut même, croyons-nous,

pousser la précautions jusqu'à faire une exposition publique de ce plan en relief.

Nous ne pouvons qu'approuver cet excès de prudence, car s'il survenait une anicroche quelconque, au cours de l'exécution des travaux, c'est-à-dire trop tard pour y remédier, les critiques et le public ne manqueraient pas d'en rendre responsables M. Henry Boucher d'abord, M. Picard ensuite, lesquels s'en prendraient à leur tour aux architectes. C'est ce qu'il faut prévoir et éviter puisqu'il en est temps encore.

Mais, est-ce que l'exécution de ce plan en relief, ne va pas retarder celle des travaux? Voilà ce qu'il faut éviter également, car nous n'avons plus une seule minute à perdre, si nous voulons être prêts au jour indiqué.

La démolition du Palais de l'Industrie se fera par étapes.

D'abord, le premier mois, le musée des arts décoratifs aura déménagé; le concours hippique avancera son ouverture de dix jours. Le Salon pourra donc s'installer dix jours plus tôt également, et fermera ses portes trois semaines avant la fermeture habituelle.

Et, à ce propos, il convient de rendre hommage au comte de Juigné, président de la Société Hippique et à M. Édouard Detaille, président de la Société des Artistes français qui marchent parfaitement d'accord avec M. Alfred Picard, et qui, en cette circonstance, ont fait preuve de la plus grande courtoisie et de la bonne volonté la plus charmante, pour lui faciliter le commencement de sa tâche. Nous savons qu'on en a été particulièrement touché dans l'entourage du Commissaire général de l'Exposition de 1900.

Au sujet du pont Alexandre III, deux décisions ont été prises par M. Turrel, Ministre des Travaux publics; l'une, à la date du 20 novembre, donne son approbation au point de vue de la navigabilité du fleuve; l'autre, du 8 décembre, au point de vue de la stabilité de la construction. L'étude de ce grand ouvrage se poursuit, en conséquence, par les soins des ingénieurs, dans les conditions générales que nous avons indiquées précédemment.

M. Picard a fait approuver le projet par le Ministre du Commerce, après avis du conseil des Ponts.

D'ici peu de temps, les fondations, à air comprimé, seront mises à l'adjudication et commencées.

Enfin, en ce qui concerne le fonctionnement des comités départementaux, dont la liste a été publiée dans le *Journal Officiel* portant les dates des 29, 30 31 octobre, 1er, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 novembre et 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 décembre 1896, ce qui forme un total de 280 colonnes, nous pouvons annoncer que les préfets seront invités, sous peu, à les réunir, pour les prier de procéder à la constitution de leurs bureaux, pour les comités départementaux, et les sous-comités d'arrondissement.

Les préfets adresseront un rapport à M. Alfred Picard, et c'est alors que M. Stéphane Dervillé, Directeur général adjoint de l'Exposition, enverra aux présidents de ces comités une circulaire qui leur tracera le programme qu'ils devront suivre.

En terminant, disons que les quatre millions des crédits votés par le Parlement, pour l'année 1896, vont être mis à la disposition du Commissariat général.

Comme on le voit par les renseignements qui précèdent, l'Exposition de 1900 est entrée dans la période active.

H. G.

Les Palais de l'Exposition

ET LEURS ARCHITECTES

M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, a arrêté la liste de répartition des palais de l'Exposition de 1900 entre les architectes primés aux deux concours des palais.

Voici cette liste :

Entrées monumentales des Champs-Élysées et de la place de la Concorde : *M. René Binet.*

Pont Alexandre-III (partie architecturale et décorative; aménagement des quais et des berges) : *MM. Cassien-Bernard et Cousin.*

ESPLANADE DES INVALIDES

Palais de l'éducation et de l'enseignement, galeries des manufactures nationales : *MM. Toudoire et Pradelles.*

Palais de la décoration et du mobilier : *M. Esquié.*

Palais de la céramique, des cristaux et de la verrerie : *M. Tropey-Bailly.*

BERGES DE LA SEINE ET CHAMP DE MARS

Palais de l'horticulture, quais et berges entre le pont de l'Alma et celui des Invalides : *M. Ch.-A. Gautier.*

Palais de l'économie sociale et des congrès, passerelles sur les voies aboutissant au pont de l'Alma : *M. Ch. Mewès.*

Palais de la navigation, du commerce, des forêts, de la chasse, de la pêche et des cueillettes; quais et berges en aval du pont de l'Alma : *MM. Tronchet et Rey.*

Palais des lettres, des sciences et des arts : *M. Sorlais.*

Palais des aliments : *M. Varcollier.*

Palais des fils, tissus et vêtements : *M. Blavette.*

Palais du génie civil et des moyens de transport : *M. Jacques Hermant.*

Palais du matériel et des procédés généraux de la mécanique; palais des mines et de la métallurgie : château-d'eau du fond du Champ de Mars : *M. Paulin.*

Palais de l'électricité et palais des industries chimiques : *M. Hénard.*

Aménagement de la galerie des machines en salle des fêtes et en palais de l'agriculture : *M. Raulin.*

TROCADÉRO

Palais de la colonisation : *MM. Deperthes* (père et fils).

Le service des installations est confié à *M. Louis Bonnier,* auquel *M. Masson Détourbet* sera adjoint pour les sections étrangères.

Nouvelles et Échos

Nous serons, paraît-il, privés de la participation de l'Égypte à l'Exposition de 1900

C'est ce que nous apprend une note de l'*Agence Havas,* qui ajoute que le gouvernement égyptien, en s'abstenant, reste fidèl à tous les précédents.

« Jamais, en effet, dit cette note, il n'a accepté de participer à aucune Exposition internationale, quelle que fût la nation qui en eût pris l'initiative. »

Or, nous relevons dans le catalogue général publié par la commission impériale pour l'Exposition universelle de 1867, entre les pages 361 et 367 inclusivement, la preuve que la vice-royauté d'Égypte a pris officiellement et, ajoutons-le, brillamment part à cette Exposition internationale.

Il faudra nous consoler de cette abstention; et nous nous en consolerons, dût l'Exposition de 1900 y perdre de son éclat!

* * *

On dit merveille du futur Palais de l'Électricité dont M. Hénard est, on le sait, l'architecte.

M. Hénard a déjà poussé très loin ses études, et l'on peut dès à présent annoncer que son projet comporte au centre une grande salle, une sorte de supplément de salle des fêtes, où l'on disposerait les plus récentes trouvailles de l'électricité. Aux soirées de gala qui auront lieu, l'annexe électrique sera mise en communication avec la grande salle des fêtes. De là, les invités pourront voir se dérouler sous leurs yeux, dans la salle adjacente, les effets lumineux les plus variés, les plus séduisants, les plus neufs. Ce sera là, sans nul doute, un des clous de l'Exposition future.

* * *

Dans sa séance du 22 décembre dernier, le Conseil supérieur du Travail sous la présidence de M. Henry Boucher, ministre du commerce, a abordé l'étude des mesures à prendre contre le chômage.

A ce propos, MM. Keüffer et Deville ont fait observer que bien des ouvriers étaient attirés à Paris par les travaux des Expositions; ils ont déclaré qu'ils redoutaient de voir, après 1900, se grossir l'armée des chômeurs.

M. Henry Boucher a répondu que les travaux de l'Exposition n'emploieraient pas, d'après les calculs faits par M. Alfred Picard, plus de 5.000 ouvriers, et qu'il était bon de faire connaître ce chiffre de façon à éviter de faire naître de vaines espérances.

Une de nos personnalités les plus sympathiques du monde des Expositions, qui tient vaillamment, à l'étranger, le drapeau de la Distillerie française, et dont la maison prend de jour en jour plus d'importance, vient de gagner devant la 8e chambre du Tribunal civil de la Seine, le procès qu'il avait engagé contre MM. Schmidt, propriétaire de la maison Wynand Focking, d'Amsterdam et Paillard, en revendication de la dénomination « *Cordon rouge* », affectée à une liqueur orange-fine champagne.

Voici les termes du jugement qui a été rendu le 19 novembre dernier :

Attendu que, par exploit du 27 décembre 1895, Marnier-Lapostolle a assigné devant ce tribunal, Schmidt, propriétaire de la maison Wynand Focking et Paillard, pour voir dire que la dénomination « *Cordon rouge* » à une sorte particulière de curaçao lui appartient exclusivement;

Attendu que l'*usurpation* commise par les défendeurs a causé à Marnier un préjudice dont réparation lui est due...

Dit que la dénomination « *Cordon rouge* » appliquée à un *curaçao ou liqueur similaire appartient à Marnier exclusivement;*

Ordonne la radiation du dépôt fait par Paillard le 28 mars 1894 et la dite dénomination.

Fait défense aux défenseurs d'en faire usage à l'avenir :

Les condamne à payer à Marnier la somme de 1.000 francs à titre de dommages-intérêts;

Ordonne, à leurs frais, la publication du présenjugement dans deux journaux au choix du demant deur...

Condamne, en outre, Paillard et Schmidt aux dépens.

Il nous a paru intéressant de reproduire *in extenso* les termes mêmes de ce jugement qui intéresse tout le monde. On n'ignore pas, en effet, que la loi de 1857 sur les marques de fabrique poursuit non seulement celui qui appose sur ses produits des *dénominations* frauduleusement imitées, mais aussi ceux qui mettent en vente les produits revêtus de ces marques.

D'autre part, nous sommes heureux de l'issue du procès intenté par M. Marnier contre MM. Wynand Focking. C'est un succès pour un de nos compatriotes, et cela nous suffit. Il y avait quelque mérite à aller, comme l'a fait M. Marnier, implanter à l'étranger et surtout en Hollande, son curaçao français « *Cordon rouge* »; et nous l'en félicitons.

« Ses efforts ont été couronnés de succès, et son produit est plus recherché par la bonne société que les liqueurs de Wynand Focking et d'Erven Lucas Bols. »

C'est ainsi que s'exprime sur M. Marnier-Lapostolle, l'auteur du *rapport officiel sur la section française à l'Exposition d'Amsterdam, en 1895.*

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs
(POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Redaction, s'adresser :
12, rue Cambon, Paris

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Bruxelles et Belgique . . . . . . **10** francs
(POUR L'ANNÉE 1896 1897)

BULLETIN

Paris, le 26 décembre 1896

Les crédits destinés à assurer une digne participation de la France, à l'Exposition de Bruxelles, sont enfin votés. Il faut s'en féliciter, bien que le chiffre demandé par le gouvernement, et qui était de 881.000 francs, n'ait pas été adopté par la majorité de la Chambre.

Le Ministre du Commerce et la Commission du budget se sont mis d'accord pour réduire ce chiffre à 549.000 francs, et dans la séance du 18 décembre, le Parlement l'a ratifié à la presque unanimité.

On trouvera plus loin le compte rendu analytique officiel des débats auxquels a donné lieu la discussion de ces crédits.

On verra que, malgré leurs divergences de vues, en ce qui concerne notamment la somme des crédits à allouer, M. Mesureur, ancien Ministre du Commerce, et son successeur M. Henry Boucher, ont apporté chacun dans leur argumentation, cet esprit de conciliation et ce ton de parfaite courtoisie qui ont permis à la Chambre de se prononcer avec équité, et de satisfaire à la fois et M. Mesureur et M. le Ministre du Commerce.

M. Mesureur estimait qu'une somme de 395.000 francs était largement suffisante pour faire bonne figure, à Bruxelles

M. Henry Boucher était d'avis que pour faire les choses grandement, comme la France a l'habitude et le devoir de les faire, à l'étranger, étant donné surtout les concurrents que nous allons avoir, à deux pas de la frontière allemande, la somme de 881,000 francs n'était pas exagérée.

On a coupé la poire en deux, et l'on a donné le plus gros morceau au Ministre du Commerce.

M. Mesureur était satisfait ; M. Henry Boucher l'était également, et nous avons toutes raisons de croire que le Commissaire général, M. Maurice Monthiers, qui n'est pas plus royaliste que le roi, l'est aussi de son côté.

Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Cette diminution de crédits n'affecte d'ailleurs en rien l'importance de la participation de la France à l'Exposition de Bruxelles ; rien ne sera modifié ni dans les plans, ni dans la décoration de la section.

Cette économie de 300,000 francs, que la Chambre a réalisée sur le chiffre total, nous privera de la participation des ministères. Nous ne nous en plaindrons pas autrement. Nous ne voyons pas en quoi cette collection de tableaux graphiques, de plans superbement encadrés ou en relief, de mobiliers scolaires, etc., etc., peut rehausser l'éclat d'une section. Nous ne savons rien de plus froid, de plus monotone, de plus ennuyeux que cette partie d'une Exposition, toujours déserte, et qui n'a qu'un public des plus restreints.

A quoi servirait d'ailleurs que nous exposions, en Belgique, notre système de postes, de télégraphes et de téléphones ? Pour en faire constater par le monde entier l'infériorité flagrante ? Ce n'est pas cela que nous voulons assurément.

Le Ministre de la Marine avait, paraît-il, également l'intention de faire construire quelques échantillons en réduction de nos principaux navires de guerre. Le tout était de savoir si l'Allemagne avait de son côté la même intention... Nous ne le croyons pas.

Ces expositions des ministères étaient donc superflues, sinon inutiles. La place qu'elles auraient dû occuper dans la section française, sera mise à la disposition des expositions particulières, ce qui ne saurait déplaire à M. le Commissaire général, car les demandes d'admission affluent de tous côtés.

Contentons-nous donc de ce que nous avons et qui est très suffisant à notre avis, et tâchons de faire bonne figure, à Bruxelles en 1897, c'est-à-dire, dans quatre mois.

« Nous n'allons pas à Bruxelles uniquement « pour donner satisfaction à des intérêts privés ; « nous y allons en vertu d'un intérêt tout à fait « supérieur, pour montrer que le meilleur client « de la Belgique, c'est la France ; pour affirmer « cette vérité bien connue que, tandis que l'Alle- « magne introduit en Belgique 180 millions à « peine de produits, nos exportations dans ce « pays montent à près de 500 millions ; pour « prouver en un mot que nous sommes la nation « avec laquelle la Belgique a le plus grand intérêt « à rester liée commercialement et économique- « ment, comme elle l'est d'ailleurs avec nous par « tant de sympathies historiques. Voilà le but « élevé que nous poursuivons.

Ce sont là les paroles patriotiques et pleines de bon sens que prononçait M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, à la Chambre, dans la séance du 17 décembre.

C'est en quelques lignes le programme tout tracé, que nos commerçants et industriels français devront suivre, en allant à Bruxelles, au mois de mai prochain.

HENRI GAUTIER.

LA COMMISSION SUPÉRIEURE
DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Le *Journal officiel* a publié le décret suivant :

Le Président de la République française,

Vu le décret en date du 20 octobre 1896, instituant une commission supérieure d'organisation chargée d'étudier les questions relatives à la participation de la France à l'Exposition de Bruxelles, notamment l'article 2 de ce même décret ;

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Décrète :

Article premier. — Sont nommés membres de la commission supérieure de l'Exposition de Bruxelles :

MM. Déprez (André), sénateur, président de la chambre de commerce de Béthume.

Farjon (Adrien), député, président de la chambre consultative des arts et manufactures d'Ambert.

Comte du Périer de Larsan, député.

Le président de la chambre de commerce de Tourcoing.

Bérardi (Gaston), publiciste.

Cronier (Ernest), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de raffinerie.

De la Germonière, vice-président de l'association de l'industrie et de l'agriculture françaises.

Art. 2. — M. Boucharlat (Augustin), président de l'association de la soierie lyonnaise, est nommé membre de la commission en remplacement de M. Georges Dufêtre, dont la démission est acceptée.

Art. 3. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 décembre 1896.

FÉLIX FAURE

Pour le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

HENRY BOUCHER.

Ces nominations complètent la liste de la commission supérieure de l'Exposition de Bruxelles que nous avons publiée dans notre numéro du *Paris-Bruxelles* du 25 novembre 1896.

Réunion de la Commission Supérieure

COMITES D'ADMISSION

Le Ministre du commerce a l'intention de réunir la commission supérieure de l'Exposition de Bruxelles du 15 au 20 janvier prochain.

D'autre part, M. Maurice Monthiers, Commissaire général, met en ce moment la dernière main à la formation des listes des comités d'admission.

Ces listes seront publiées ces jours-ci.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Nous rappelons à nos lecteurs que l'administration du Commissariat général français de l'Exposition de Bruxelles en 1897 est ainsi constitué :

Commissaire général

M. MAURICE MONTHIERS, ingénieur civil des mines ; ancien Commissaire général adjoint à l'Exposition de Chicago.

Secrétaire général

M. MAX DUCHANOY, ingénieur civil des mines, ancien chef de service à l'Exposition de Chicago.

Adjoints au Commissariat général

M. GIRAUD-JORDAN, ancien chef adjoint du cabinet du ministre des colonies.

M. GOUDEAU, ancien industriel.

Architecte du Commissariat général

M. JACQUES HERMANT, architecte diplômé, ancien inspecteur principal du service des installations à l'Exposition Universelle de Paris en 1889.

Les bureaux de l'administration du Commissariat général sont provisoirement installés au Ministère du Commerce, 101, rue de Grenelle, Paris.

Les Beaux-Arts
A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE BRUXELLES

A l'Exposition d'Anvers, en 1894, le contigent des Beaux-Arts, très nombreux et très remarquable, a souffert de sa situation isolée ; il n'a pas été autant visité qu'il le méritait.

A Bruxelles, en 1897, la section des Beaux-Arts

ne lui cédera pas en intérêts et en importance. Ses locaux, situés au centre même de l'Exposition, de plain pied avec les diverses sections industrielles, couvriront une superficie de 10.000 mètres carrés. La distribution et la décoration de ces locaux, spécialement soignées, égaleront ce qui s'est fait de mieux dans les Expositions antérieures.

Les organisateurs sont assurés d'une participation très importante et très marquante de l'école belge; d'autre part, la plupart des grands États européens organiseront, dans la section des Beaux-Arts, des expositions spéciales considérables.

Un motif qui ne peut manquer d'engager la plupart des artistes à apporter leur concours, est la décision prise de distribuer cinq grandes médailles d'honneur en or d'une valeur intrinsèque de deux mille francs chacune. Ce nombre de cinq grandes médailles ne sera augmenté sous aucun prétexte.

LES CRÉDITS
de l'Exposition de Bruxelles
DEVANT LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE OFFICIEL

(Séance du jeudi 17 décembre 1896)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 881,000 francs, sur l'exercice 1896, pour les dépenses de l'Exposition internationale de Bruxelles.

M. le Président. — La parole est à M. Mesureur dans la discussion générale.

M. Mesureur. — Je désire présenter quelques observations à l'occasion du crédit si élevé qui nous est demandé pour l'Exposition internationale qui aura lieu à Bruxelles au mois d'avril prochain.

Mon intention n'est pas de retarder le vote de la loi. Le projet a été déposé il y a six mois, et les exposants français attendent avec impatience d'être fixés sur le régime qui leur sera fait.

Je me placerai au point de vue purement financier. Nous avons accepté officiellement de participer à cette Exposition et nous devons faire les dépenses nécessaires pour que cette participation soit digne de notre grand pays; mais j'estime que nous ne devons pas faire les sacrifices exagérés qu'on nous demande pour une Exposition qui a certainement son importance, mais qui ne jouera dans le monde industriel qu'un rôle secondaire.

Il y a deux façons de comprendre la participation d'un pays à une Exposition. Le premier système consiste pour l'État à se charger complètement de l'organisation et de l'installation de l'Exposition, et d'en faire tous les frais, sans dispenser cependant les exposants de payer certaines redevances pour la location des emplacements.

C'est en quelque sorte la substitution de l'État à l'initiative, à l'intervention, à l'activité des exposants et surtout à leur recrutement. Tel est le système que le Gouvernement a adopté.

Il y a un autre système que j'eusse préféré pour ma part. Il consiste à abandonner l'initiative aux exposants, à laisser les groupes qui se formeraient se charger d'une véritable représentation de l'activité nationale, ce qui n'a pas lieu avec l'intervention du Gouvernement.

Il y a à peine dix-huit mois, un prédécesseur de M. le Ministre du Commerce, M. André Lebon, déclarait avec beaucoup de raison que l'intention très ferme du Gouvernement était d'éviter toute Exposition nouvelle qui diminuerait les forces de notre industrie, à la veille de la grande manifestation nationale de 1900. Comment s'est-on écarté de ces sages intentions? (Très bien! très bien! à gauche.)

Autre sujet d'étonnement. La France à Bruxelles ne sera pas en présence de l'État belge, mais d'une Société financière qui a pris la res ponsabilité de cette entreprise, et alors que l'on nous propose une participation de près d'un million, le Gouvernement belge, beaucoup plus raisonnable, n'y consacre que 500,000 francs. (Exclamations à gauche.)

C'est ce qui résulte du rapport présenté au roi par le Ministre du travail, et encore, en échange de cette participation, la Société de Bruxelles-Exposition remettra une certaine quantité de terrains à l'État, qui en fera bénéficier les exposants.

D'autres Gouvernements, l'Allemagne, l'Angleterre, dont les industries brilleront peut-être autant que la nôtre à l'Exposition de Bruxelles, n'ont cru devoir consacrer aucun crédit à leur participation et laissent à leurs négociants le soin de faire tous les frais de leur exposition. (Très bien! très bien! à gauche.)

Si j'entre dans les détails, je suis obligé de formuler de nouvelles critiques. Je trouve d'abord un premier crédit de 100,000 francs de dépenses de personnel et de surveillance; je trouve ensuite un crédit de 255,000 francs pour la décoration générale de la section française, décoration qui a été ou sera confiée à un architecte français.

Y a-t-il là un allégement aux dépenses des exposants?

En aucune façon. Il n'est pas douteux que l'architecte apportera dans cette décoration un goût, un luxe que les exposants seront forcés d'apporter eux aussi dans leurs installations. Rien ne dit d'ailleurs qu'il ne leur imposera pas des décorations particulières, qui risquent d'être très coûteuses, pour ne pas jurer avec la décoration générale.

Quant aux terrains, nous n'avons pas le texte de la convention passée entre M. le Commissaire général et la Société de Bruxelles-Exposition.

Nous savons seulement que 17,000 mètres lui ont été concédés, moyennant 20 francs le mètre. Or la surface utilisable pour les exposants sera réduite à 40 o/o par la déduction des passages à réserver: c'est donc 6,800 mètres seulement qu'on pourra rétrocéder aux exposants, et le prix du mètre s'élèvera pour eux à 50 francs.

Si j'arrive au chiffre demandé pour le personnel envoyé à Bruxelles, j'y trouve une exagération qui ne peut manquer d'attirer l'attention de la Chambre.

Sur les 880,000 francs demandés par le Gouvernement, 220,000 francs sont attribués au personnel chargé de représenter le Gouvernement français à l'Exposition; ces délégués ou employés seront au nombre de 27; les gardiens au nombre de 30.

Dans des Expositions antérieures, en France, à Anvers, à Bruxelles, une surface équivalente a exigé l'emploi de la moitié seulement de ces gardiens.

En outre, la Société Bruxelles-Exposition a pris l'engagement d'exercer la surveillance de toutes les galeries.

On pourrait, sur ce point, réduire le chiffre du crédit. (Très bien! très bien! à gauche.)

Dans le chiffre de 220,000 francs attribué au personnel figurent les indemnités supplémentaires, s'élevant à 32,000 francs, réservées aux dix fonctionnaires des postes et télégraphes; ils toucheront, d'autre part, leur traitement intégral, qui, bien entendu, n'est pas porté aux dépenses de l'Exposition.

Les dépenses du personnel s'élèvent en réalité à 239,000 francs.

Le Gouvernement demande, d'autre part, 50,000 francs pour l'envoi de délégations ouvrières.

Ce n'est certainement pas moi, ce n'est pas la Chambre qui critiquera cette dépense; mais pourquoi avoir prévu une part aussi minime pour les impressions des rapports des délégations; 50 francs par chacun des 115 délégués, c'est-à-dire les frais d'impression de quelques pages à peine! Le crédit est insuffisant. (Très bien! très bien!)

Par contre, si l'on prévoit une dépense personnelle de 350 francs pour 100 délégués, on la porte à 500 francs pour 10, à 800 francs pour 5. Pourquoi? Ces différences sont-elles motivées par un séjour plus long ou par la qualité des individualités?

Quant aux expositions particulières des ministères, je me demande si elles ont leur raison d'être dans une exposition exclusivement industrielle et en l'absence d'expositions similaires des autres nations: ces crédits pourraient être supprimés sans inconvénient.

J'attire l'attention de la Chambre sur les beaux-arts en particulier. Je suis d'avis que l'on facilite le plus possible la participation de nos artistes à l'Exposition de Bruxelles. (Très bien! très bien!)

Mais pourquoi le Gouvernement prend-il à sa charge tous les frais de cette exposition spéciale?

Le règlement général de l'exposition avait prévu l'établissement d'un règlement de faveur pour elle. Que pouvaient être ces conditions plus favorables, pour les exposants, sinon le transport gratuit de leurs œuvres?

Ces conditions ont-elles été accordées en définitive? Le projet de loi ne le dit pas et met à la charge du budget les frais d'envoi et de retour des œuvres des artistes.

La direction des beaux-arts demande 75,000 fr. Elle fait observer que, lorsque l'Exposition de Bruxelles sera terminée à la fin de 1897, le palais de l'Industrie sera démoli et elle nous demande un crédit de 10,000 francs pour installer à Paris, sur un terrain domanial, aux Tuileries ou au Palais-Royal, un baraquement de 300 mètres de superficie destiné à recevoir les œuvres de nos artistes, à leur retour de Bruxelles, et à en faciliter la restitution avec toutes les garanties désirables.

Je me persuade que la Chambre refusera d'autoriser l'installation de ce baraquement et qu'elle laissera au Gouvernement le soin de trouver un autre local.

On peut donc opérer, de ce chef, un retranchement de 10,000 francs sur l'ensemble du crédit.

Je n'aperçois pas davantage l'utilité d'une Exposition des ministères. Ainsi, l'administration des postes et télégraphes nous réclame 100,000 francs. Qu'a-t-elle d'intéressant à exposer?

Elle se propose d'envoyer à Bruxelles ce qu'on appelle le musée des postes, qui a déjà figuré à Paris et à Chicago.

Ce musée des postes est un groupement des appareils hors d'usage depuis l'établissement des télégraphes. Il a été montré à l'étranger autant qu'il était nécessaire. Il n'affirme pas la supériorité de l'administration, et il conviendrait, ce me semble, de ne point en faire un musée ambulant voué à des figurations successives dans toutes les expositions. (Très bien! très bien! à gauche.)

L'administration a aussi l'intention d'exposer une suite de graphiques indiquant le mouvement postal en France et l'importance des opérations qui s'y effectuent. L'occasion est-elle bien choisie d'exposer une série de graphiques relatant le mouvement postal français, dans un pays qui, comme la Belgique, est peut-être, à ce point de vue, mieux organisé que le nôtre?

L'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis ont une supériorité évidente sur la France, tant au point de vue du régime des postes que du nombre des opérations postales. Nous n'avons rien à gagner, de ce côté, à une comparaison.

Enfin l'administration se propose de mettre en marche, sous les yeux du public, les appareils télégraphiques et téléphoniques dont elle se sert. Je ferai remarquer à la Chambre que ces appareils ne sont pas construit par l'administration, mais qu'ils sont achetés à des constructeurs. Ceux-ci peuvent, à mon sens, supporter les frais de l'exposition de leurs appareils, s'ils ont l'intention de les répandre à l'étranger. Il n'appartient pas à une administration d'avancer les frais de publicité qui incombent aux tiers intéressés. (Très bien! très bien! à gauche.)

Je ne parlerai pas de l'exposition de l'agriculture. C'est, selon moi, la mieux comprise. Le crédit devra être employé en subventions aux éleveurs ou aux comités qui prendront part aux concours.

Le ministère de la marine demande 35,000 francs pour construire des réductions de nos grands vaisseaux d'escadre. Ce sont là des jouets d'enfant que nous ne devons pas offrir en spectacle aux étrangers, qui n'apporteront pas des reproductions semblables des navires de leurs flottes. (Très bien! très bien! à gauche.)

Un crédit est également prévu pour l'organisation d'une exposition coloniale. Nous serions assurément fiers d'exposer nos produits coloniaux, mais ce n'est pas avec 30,000 francs qu'on pourra organiser une exposition d'ensemble.

De même, le crédit de 15,000 francs affecté à l'exposition algérienne me paraît insuffisant.

Nous ne pourrons, avec d'aussi faibles sommes, que donner une idée incomplète de notre production coloniale et de notre production algérienne.

Je prie la Chambre de distraire de l'ensemble des crédits tout ce qui a trait aux expositions des ministères et de n'approuver que les crédits relatifs à notre exposition industrielle ou commerciale. (Très bien! très bien!)

Nous sommes d'autant plus étonnés de l'importance des crédits qui nous sont demandés qu'aucun contrôle des propositions présentées n'a eu lieu avant le dépôt du projet de loi.

Une commission supérieure a été nommée, le 22 octobre, pour étudier les questions se rattachant à la participation de la France à l'Exposition de Bruxelles. Malheureusement, cette commission n'a pas été réunie et nous ne connaissons pas l'avis autorisé des hommes qui la composent.

Cependant, il eût été utile de la consulter avant de saisir la Chambre d'une demande de crédits. (Très bien! très bien!) Je ne propose pas qu'on renvoie le projet à l'examen de cette commission, en raison des délais très courts qui nous séparent de l'Exposition. Je demande seulement le renvoi à la commission du budget d'un amendement dont l'adoption ne diminuera pas l'éclat de notre représentation à Bruxelles.

J'approuve les crédits de participation de la France à l'Exposition de Bruxelles jusqu'à concurrence de 395,000 francs. Je vous propose donc d'accorder 80,000 francs au Commissariat général pour les frais de personnel et de matériel, 200,000 francs comme fonds de garantie, et de maintenir les crédits en faveur des délégations ouvrières et des beaux-arts, moins le baraquement.

Cette somme suffit à nous assurer une représentation digne de la France à Bruxelles. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

M. le Comte d'Hugues. — Il paraît que les crédits pour l'Exposition de Bruxelles sont très pressés, puisqu'on interrompt la discussion du budget pour nous les faire voter. Il s'agit d'une somme de 841,000 francs que M. Mesureur propose de réduire, je crois, à 345,000 francs. Je m'étonne qu'on nous demande des sommes aussi importantes, alors que chaque jour on répond qu'il n'y a pas d'argent en caisse lorsqu'il s'agit de dépenses pour les travaux publics ou pour venir en aide à l'agriculture.

Nous sommes plusieurs à penser qu'il convient de ne rien accorder pour l'Exposition de Bruxelles. Je crois que la principale préoccupation de ceux qui demandent des crédits, c'est de ne pas donner l'exemple de la parcimonie, au moment où nous recueillons des adhésions pour notre Exposition de 1900 à laquelle nous avons nous-mêmes convié les gouvernements étrangers. C'est du moins ce que nous dit le rapport.

Mais il y a une autre raison, c'est de caser les politiciens en rupture de mandat ou les fonctionnaires en rupture d'emploi qu'on veut mettre à la tête de cette Exposition. Nous y trouvons un Commissaire général à 1,000 francs par mois, plus 40 francs par jour de frais de séjour, et un certain nombre de fonctionnaires dont les appointements représentent plus de 200,000 francs. Nous vous proposons, dans ces conditions, de repousser complètement la demande de crédits. (Très bien! très bien! sur divers bancs à droite.)

M. Henry Boucher, *Ministre du Commerce et de l'Industrie*. — Je répondrai d'abord à M. d'Hugues, qui présente la solution la plus radicale : la suppression pure et simple des crédits.

L'invitation du Gouvernement belge est une invitation d'État, acceptée il y a plus d'un an et confirmée postérieurement par la création de divers postes, celui de Commissaire général et ceux, jusqu'alors inusités, d'adjoints au Commissaire général. Qui a fait ces nominations? M. Mesureur lui-même. (Très bien! très bien! au centre et à droite.)

M. Mesureur.— Je n'avais point fixé les appointements de ces fonctionnaires, dont un certain nombre offraient leur concours gratuitement.

M. le Ministre du Commerce. — C'est trop cher, mon cher collègue. (Très bien! très bien! au centre.) Quand je suis arrivé au Ministère, le Commissaire général nommé était M. Rosselet qui était auparavant chef de division aux appointements de 10,000 francs, c'est-à-dire de très peu inférieurs à ceux dont on vous a parlé.

Ce fonctionnaire a vivement désiré passer dans un autre service et a été nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes. J'ai nommé alors M. Monthiers et, en l'absence de crédits, j'ai dû faire appel à son dévouement.

Mais j'ai éprouvé quelque inquiétude pour le budget en me trouvant en présence de ces Commissaires généraux adjoints dont j'ai fait changer le titre solennel en celui plus modeste d'adjoints au Commissaire général. Ce que je tiens à dire, c'est que cet état-major avait été institué un an avant que l'organisation ne pût fonctionner. (Très bien! très bien!)

Je n'ai pas trouvé table rase en arrivant au Ministère. L'invitation était acceptée.

En 1894, le Gouvernement belge sollicita notre participation officielle à l'Exposition d'Anvers ; mais notre Gouvernement, tout en accordant une garantie pour cette Exposition, répondit qu'il préférait se réserver pour celle de la capitale, qui devait avoir lieu en 1895 et qui a été retardée jusqu'en 1897.

Cette acceptation a été ratifiée et toute une correspondance diplomatique établit les engagements du Gouvernement français à cet égard.

Rien de tout cela n'a été ignoré du Parlement et chacun ici aurait pu, par voie d'interpellation, exposer ses critiques.

Or quelles sont les obligations que nous impose, en France, une acceptation de ce genre? Sans remonter bien haut, il me suffira de rappeler que pour l'Exposition d'Amsterdam, en 1883, nos frais se sont élevés à 450,763 francs, et pour celle d'Anvers à 444,656 francs.

Si vous ajoutez 50,000 francs pour l'envoi de délégations ouvrières, qui n'était pas prévu lors de ces deux expositions, vous verrez bien que l'Exposition solennelle de la capitale de la Belgique n'engage pas proportionnellement de crédits plus importants.

Je m'étonne donc de l'étonnement de mon honorable contradicteur. Il avait en effet les précédents sous les yeux, et, s'il a nommé un commissaire général, c'est apparemment qu'il pensait pouvoir compter sur un crédit d'une importance égale à celui qui vous est demandé.

On peut préférer le système des Expositions libres, et pour ma part j'en suis partisan ; les manifestations individuelles sont en effet souvent fécondes en résultats pour le pays.

Mais nous n'étions pas dans ce cas ; il s'agissait d'une Exposition officielle, nous étions tenus par une opération déjà engagée.

Il y avait bien une solution mixte, qui a été soumise à mon prédécesseur : un groupe d'industriels dévoués, comprenant l'utilité des expositions étrangères pour notre commerce et notre industrie, déclarait être prêt à former un capital de garantie de 100,000 francs.

Le Gouvernement n'avait plus qu'à s'occuper du commissariat général et de la participation de l'Etat. Je n'ai trouvé nulle part la trace de l'acceptation de mon prédécesseur à cette offre ; j'ai très bien compris ses hésitations, je les ai partagées, et j'ai refusé. (Très bien! très bien!)

Et, en effet, l'État étant représenté par un commissaire général, quel serait le rôle du groupe de garantie? N'y aurait-il pas à reconnaître, par des récompenses, la participation ainsi donnée; n'y aurait-il pas — si je puis m'exprimer ainsi — un dividende de décorations à attribuer au groupe?

Eh bien, j'aime mieux donner bravement une subvention en argent que de faire monnaie de la Légion d'honneur, que de la faire entrer comme coefficient dans la réussite d'une opération. (Applaudissements.)

J'ai préféré ne pas mettre le commissariat général en lutte avec un groupe d'intérêts matériels. Il n'y a rien là qui doive atteindre des hommes honorables, dévoués, qui poursuivaient un but respectable. (Très bien! très bien!)

Mais je n'ai pas voulu entrer dans le mélange délicat de deux combinaisons, et je suis de l'avis de M. Dron quand il disait, à propos de l'Exposition d'Anvers, que, lorsqu'un pays comme la France croit devoir aller à une exposition, il y va franchement, drapeau déployé. (Très bien! très bien!) S'il ne croit pas devoir le faire, qu'il laisse agir l'initiative privée ; mais il n'y a pas de milieu.

En ce qui concerne l'importance même des crédits, je dois dire qu'il faut les considérer comme provisionnels. En matière d'exposition, tout est aléa : le prix de la main-d'œuvre, les dépenses d'administration. Lorsque M. Lechevallier trouvait, pour ces dépenses, que le crédit de 95,000 francs était trop élevé, je voulais lui répondre qu'elles seront très probablement réduites dans la pratique.

A cet égard, j'ai non seulement un espoir, mais presque une certitude. Voici pourquoi : M. Monthiers, le Commissaire général, a été précisément l'auxiliaire de Krantz, lorsqu'il était commissaire général de l'Exposition de Chicago.

M. Krantz ne me démentira pas lorsque je dirai que M. Monthiers a été pour beaucoup dans l'économie de 400,000 francs qui a été réalisée sur le crédit voté par la Chambre.

J'espère donc qu'il fera aussi des économies à Bruxelles; mais, quand il s'agit d'une exposition à l'étranger, on ne peut pas se laisser arrêter par une dépense de quelques centaines de francs de plus ou de moins sur tel ou tel chapitre.

D'ailleurs, l'évaluation elle-même est-elle si exagérée que l'a bien voulu dire M. Mesureur? Les frais d'administration pour l'Exposition d'Amsterdam se sont élevés à 107,000 francs; ceux de l'Exposition d'Anvers à 108,000 francs. Pour l'Exposition de Bruxelles nous ne vous demandons que 95,000 francs. Nous réalisons donc une économie.

M. d'Hugues a critiqué une partie accessoire des appointements du commissaire général.

Le commissaire général qui représentera la France à l'étranger touchera 40 francs par jour de séjour à Bruxelles. Vous trouvez que c'est trop? Si je vous disais qu'il ne m'en coûte guère moins, à moi, simple industriel, quand je vais en déplacement. Le chiffre n'a rien d'excessif, et ce serait une économie de bouts de chandelles que de réduire les frais de représentation de l'agent de la France à l'étranger.

M. Mesureur a enfin critiqué les expositions des Ministères. Ici nous abordons une question de principe. Voulez-vous que les ministères soient exposants ou ne le soient pas.

Nous n'allons pas uniquement à cette exposition pour donner satisfaction à des intérêts privés. Nous y allons aussi pour montrer que la meilleure amie de la Belgique, c'est la France; que le meilleur client de la Belgique, c'est la France; et que la nation avec laquelle la Belgique a le plus d'intérêt à rester liée économiquement et commercialement, c'est la France. Voilà le but élevé que nous poursuivons. (Très bien! très bien!)

Quant aux questions de détail, nous examinerons attentivement tout ce qui pourra être réduit sur les dépenses du Commissariat général; mais je vous demande de permettre à la France d'être représentée dignement à Bruxelles. (Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite.)

Si nous arrivons, par l'effort que je vous demande de faire, à donner l'impression d'une puissance industrielle supérieure ou égale à celles des autres nations européennes, nous aurons fait une œuvre excellente. Nous aurons répondu aux sympathies que nous trouvons en Belgique et, j'en suis sûr, au sentiment de la Chambre. (Applaudissements.)

M. Dron. — M. le Ministre a encore employé la tactique qui a déjà été suivie plusieurs fois et qui consiste à dire : Vous nous reprochez, à nous Gouvernement, ce qui a déjà été fait par le Gouvernement précédent.

Je ne le suivrai pas sur ce terrain, mais je rappellerai que j'ai entendu dire par M. Mesureur que le crédit pour l'Exposition de Bruxelles ne devait pas, dans sa pensée, dépasser 350,000 francs. Or on nous demande aujourd'hui 881,000 francs. Voilà le fait!

Je sais bien qu'un journal qui n'est pas inconnu du Ministère du Commerce, le *Moniteur général de l'Exposition*, nous traite de liardeurs et nous accuse presque de lèse-patriotisme.

Je n'ai pas à m'arrêter à ces attaques, car personne ne doute que nous ne désirions autant que le Gouvernement, le succès de l'Exposition française. (Très bien! très bien! à gauche.)

Pouvons-nous avoir des inquiétudes à ce sujet? Evidemment non, car le rapport nous assure que le succès est certain, et c'est ce que confirment tous les renseignements que nous avons reçus

des industriels et des commerçants français.

La seule question qui doive nous préoccuper, c'est de savoir si les crédits proposés par le Gouvernement sont justifiés.

J'ai interrogé beaucoup de nos collègues, d'industriels et de commerçants, et il n'en est pas un qui n'ait trouvé que la somme était exagérée. Quant à moi, qui vois depuis quelques semaines la commission du budget réclamer avec juste raison la plus stricte économie, je m'étonne qu'elle ait laissé passer une pareille prodigalité. (Très bien ! très bien ! à gauche).

Pourquoi le Gouvernement nous demande-t-il une somme aussi élevée ?

M. le Ministre, rappelant l'opinion que j'avais émise à propos de l'exposition d'Anvers, a dit qu'il s'agissait d'une exposition officielle et qu'une exposition officielle coûtait toujours fort cher.

Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit à ce moment ; je persiste en effet à croire que lorsqu'un pays participe à une exposition étrangère, il doit y aller bannières déployées ; je ne veux pas de ces expositions mixtes qui mettent des poignées de croix à la disposition de quelques industriels. (Très bien ! très bien ! à gauche).

Le rapport nous dit que si la dépense est si élevée, c'est parce qu'il y a obligation pour l'Etat de subvenir aux frais d'administration, au gardiennage et à la décoration d ensemble.

C'est là un principe qui me paraît contestable, car il est évident que les industriels et les commerçants qui participent à une exposition agissent en vue de leurs intérêts individuels ; ils veulent faire connaître leurs produits. Dès lors pourquoi l'Etat supporterait-il les frais d'une entreprise dont le profit sera pour eux ?

Mais je n'insiste pas sur cette considération, car il s'agit plutôt d'une question de mesure que d'une question de principe.

La vérité, c'est qu'on doit faire en sorte que le prix réclamé aux exposants ne soit pas assez élevé pour les faire reculer.

Le Gouvernement s'est-il tenu dans ces limites ?

Prenons, par exemple, l'article relatif à la garantie des emplacements, qui impose à l'Etat une dépense de 60,000 francs.

D'après le rapport, la section française aura un espace de 17,000 mètres, payé à raison de 20 francs le mètre.

Ce prix de 20 francs est exagéré, car, à Bruxelles en 1888, et à Anvers, en 1894, la moyenne n'a été que de 15 francs par mètre.

Pourquoi la France payerait-elle plus cher que n'ont payé et que ne payeraient encore les industriels s'ils agissaient pour leur propre compte ?

La vérité, c'est qu'on n'a pas discuté, marchandé, si vous voulez.

M. le Ministre. — Vous êtes mal renseigné.

M. Dron. — En 1894, le comité organisateur de l'exposition, dont le bilan vient d'être publié il y a huit jours, distribue 124 0/0 à ses actionnaires.

Et dans ces conditions vous n'éprouveriez pas le besoin de discuter ce prix de 20 francs le mètre ? (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Il n'est pas douteux que vous auriez obtenu la réduction à 15 francs.

Et à qui profitera l'argent que vous donnez ainsi ? A un comité d'organisation. Je sais bien que ce comité s'est engagé à verser les bénéfices à des œuvres philanthropiques de la Belgique ; mais n'oublions pas que nous avons aussi en France des œuvres de cette nature. (Très bien ! très bien ! à gauche.) Enfin, j'admets ce chiffre de 20 francs.

M. le Ministre. — Vous avez tort, car nous ne l'acceptons pas, nous le trouvons exagéré.

M. Dron. — Alors nous serons vite d'accord.

A 20 francs, les 17,000 mètres coûteront 340,000 francs. Or, sur les 17,000 mètres, il n'y en a qu'une partie qui soit utilisable.

Cette partie utilisable, qui peut être sous-louée aux exposants, a été de 50 0/0 à Anvers ; M. Mesureur dit qu'elle sera à Bruxelles de 40 0/0. J'admets ce chiffre ; vous aurez 6,800 mètres à louer aux exposants. A combien les louerez-vous ? A Anvers on a loué 60 francs le mètre utilisé ; qu'on le loue 45, 50 et 60 francs, comme il ne s agit, pour les exposants, que de quelques mètres, ce n'est pas cela qui les empêchera d'aller à Bruxelles. Vous pourrez donc leur réclamer 60 francs.

Si vous appliquez ces calculs, vous trouvez que la garantie d'emplacement que M. le Ministre estime devoir coûter à l'Etat 60,000 fr. lui en rapportera 68,000 francs ; différence 128,000 francs.

Quant au personnel, il est évidemment beaucoup trop important pour la besogne qu'il aura à faire à Bruxelles, cela n'est douteux pour personne. D'autre part, je signalerai une erreur de calcul. M. le ministre compte qu'il faudra payer ce personnel pendant vingt mois ; or l'Exposition durera six mois ; comptez le commencement de l'année pour organiser l'Exposition, comptez trois mois après pour liquider les comptes, cela fait douze ou treize mois au plus, mais non vingt mois.

En admettant même les taux de traitements proposés, on peut réduire d'environ un tiers les sommes portées au projet pour les frais de personnel.

Le projet prévoit trente gardiens pour la section française ; n'êtes-vous pas frappés de l'exagération de ce chiffre ? A Anvers, douze gardiens ont suffi ; mettez en quinze pour l'exposition de Bruxelles, mais non pas trente.

Vous trouverez facilement des Français habitant la Belgique qui accepteront ce poste moyennant 125 fr. par mois, de sorte qu'avec 18,750 fr. vous auriez pendant dix mois le nombre de gardiens nécessaire.

Pour la décoration générale de la section française, M. le ministre prévoit une dépense de 255,000 fr. Cette somme me paraît exagérée. La décoration de la section française à Anvers, où il y avait 4,000 exposants, n'a coûté que 4 fr. 35 du mètre ; mettez qu'elle coûtera 5 fr., cela ne ferait que 85,000 fr. Allez, si vous le voulez, jusqu'à 150,000 fr., mais la dépense de 225,000 fr. n'est justifiée par rien.

J'estime que le chiffre de 395,000 fr. proposé par M. Mesureur, si on renonce aux expositions des ministères qui n'ont aucune utilité, est encore trop élevé ; je crois que celui de 350,000 fr. serait largement suffisant, et je le crois avec tous ceux qui ont quelque compétence dans l'organisation des expositions.

En tout cas, j'accepte l'amendement de M. Mesureur et je me joins à lui pour demander à la Chambre de le renvoyer à la commission du budget. (Applaudissements à gauche.)

M. Henry Boucher, *ministre du commerce et de l'industrie*. Les critiques adressées par l'honorable M. Dron au projet du Gouvernement sont de deux sortes. La principale porte sur le prix de location des terrains.

Le Gouvernement français s'est trouvé en face d'un prix, considéré comme irréductible, de 20 fr. le mètre carré, qui a été originairement proposé pour différentes expositions. Nous savons que ce chiffre a été ramené à 15 fr. à l'exposition d'Anvers.

Mais à Bruxelles les terrains sont très demandés. Toutefois nous ne croyons pas que le prix de 20 fr. soit irréductible. Croyez bien que le ministre du commerce est trop bon négociant pour ne pas avoir discuté ce chiffre.

Je me suis entretenu de cette question avec le président du Comité. On nous a représenté que les traités passés avec les diverses nations reposent sur la clause de la nation la plus favorisée, et on nous a opposé un *non possumus*.

Nous nous sommes servis alors de l'accession officielle du Gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles, et nous espérons obtenir la gratuité des terrains pour nos expositions officielles, ce qui nous permettrait de faire profiter les exposants libres d'une réduction de prix sur les terrains.

Lorsque M. Dron parlait d'une étendue de 17,000 mètres, il oubliait que ce chiffre pouvait s'accroître suivant nos besoins : nous nous sommes ménagés un droit d'option.

Il y a là, d'ailleurs, comme dans toutes les expositions, des calculs qui ne peuvent être que provisionnels. Nous espérons vous apporter des justifications d'emploi qui seront inférieures à nos prévisions actuelles ; mais nous devons avoir les coudées libres, car, ce qui importe, c'est que notre exposition ne soit pas manquée ! (Très bien ! très bien !)

M. Mesureur indiquait tout à l'heure que la participation de l'Etat pourrait être accordée, sous forme de garantie des pertes de l'exposition. Nous ne sommes pas dans le cas de traiter sur une telle base : il ne nous est pas permis de revenir sur ce qui a été réglé et établi.

Il n'y a pas de milieu ; il faut choisir entre deux modes : l'exploitation par l'Etat ou l'exploitation par les syndicats.

Je demande donc à la Chambre de voter les crédits tels que nous les avons demandés. Il est certain qu'ils sont considérables. Si nous n'étions pas à la veille de notre grande Exposition de 1900, s'il n'y avait pas ici une sorte de contrat bilatéral avec la Belgique, nous aurions pu essayer de les modifier. Mais nous avons fait appel à tous les pays de l'Europe pour notre grande exposition nationale.

Je considère que, dans ces conditions, un vote réduisant à une sorte de pauvreté le budget de notre Commissaire général serait déplorable comme manifestation et comme tendance. (Applaudissements.)

M. le comte d'Hugues. — J'avoue ne pas comprendre grand'chose à la discussion qui se poursuit devant la Chambre. Il semblerait qu'elle a déjà voté les crédits nécessaires à l'Exposition.

M. le ministre du commerce nous dit que nous sommes engagés. M. Mesureur déclare, de son côté, qu'il ne croyait pas que cela aurait coûté aussi cher, et il estime qu'au lieu de 881,000 fr. il suffirait de 395,000 fr.

Le Parlement et le Gouvernement ne peuvent se considérer comme engagés : M. Mesursur n'a pu en effet donner son consentement que sous réserve de la ratification des Chambres. Notre vote est donc parfaitement libre, et, pour mettre d'accord le ministre d'hier et celui d'aujourd'hui, je suis d'avis de ne rien voter du tout. (Très bien ! très bien ! et rires sur divers bancs.)

M. Charles-Roux, *rapporteur*. — Je tiens à répondre à l'accusation de gaspillage lancée par M. Dron contre la Commission du budget.

La Commission, quand elle a été saisie de la demande du Gouvernement, a considéré combien avaient coûté les expositions précédentes, celle d'Amsterdam en 1883, celle d'Anvers en 1885 (qu'il ne faut pas confondre avec celle de 1891).

Elle a constaté qu'on avait alors dépensé autant et plus qu'on ne nous demande aujourd'hui, et elle a jugé indispensable de voter, sauf quelques légères suppressions, les crédits demandés par le Gouvernement.

Elle aurait craint, en les réduisant, de diminuer le succès de notre exposition à Bruxelles. (Très bien ! très bien !)

En 1900 s'ouvrira notre grande Exposition internationale, et il est nécessaire que nous fassions bonne figure à l'exposition internationale qui la précède.

Voilà pourquoi nous avons proposé à la Chambre le vote de ces crédits, et nous ne croyons pas avoir en cela commis le moindre gaspillage. (Très bien ! très bien !).

M. le comte d'Hugues. — Alors il nous faudra aller à toutes les expositions !

M. le ministre. — Il n'y en aura plus !

M. Ernest Bérard. — L'exposition d'Anvers, pour laquelle nous n'avons voté que 100,000 fr., a brillamment réussi : elle a réuni plus de 4,000 exposants. Pourquoi n'en serait-il pas de même à Bruxelles ? Je voterai donc la réduction de crédit proposée par M. Mesureur. (Très bien ! très bien !)

M. Dutreix. — Je me faisais récemment l'écho des plaintes des associations ouvrières, à propos de leur exclusion des commissions préparatoires de l'Exposition de 1900 ; elles ne sont pas moins justifiées en ce qui concerne l'Exposition de Bruxelles.

Le ministre a nommé la commission préparatoire le 22 octobre : il n'a fait appel à aucune association ouvrière.

Par contre, je relève, sur la liste des membres qui la composent, quinze représentants des associations patronales et les présidents des Chambres de commerce, sauf — et c'est une omission que je signale en passant — le président de la chambre de commerce de Troyes.

M. le Ministre prétendait, l'autre jour, qu'il n'y avait aucun parti pris d'élimination contre les associations ouvrières. En présence de ces exemples répétés, j'ai le droit d'en douter. On a bien décidé l'envoi de délégués ouvriers ; mais c'est le Ministre qui les a nommés : il eût mieux valu qu'ils fussent élus par les chambres syndicales. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Les ouvriers sont les meilleurs collaborateurs de ces grandes manifestations du travail : il fallait

les y appeler. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La discussion générale est close.

La Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

M. le Président. — Sur l'article 1er, tendant à l'ouverture de crédits extraordinaires montant à 841,000 francs pour les dépenses de l'Exposition de Bruxelles, il y a un amendement de M. Mesureur, proposant de réduire le chiffre total de ces dépenses à 395,000 francs.

L'amendement est soumis à la prise en considération.

Il est procédé au scrutin, qui donne lieu à l'opération du pointage.

M. le Président. — La Commission du budget et le Gouvernement demandent à la Chambre de mettre à l'ordre du jour, aussitôt après le vote sur les crédits destinés à l'Exposition de Bruxelles et avant la continuation du budget de la guerre, la discussion sur le projet de loi relatif aux crédits provisoires.

M. Camille Krantz, *rapporteur général*. — La Chambre ne pourrait-elle procéder à cette discussion pendant le pointage ?

M. le Président. — Il me paraît difficile de procéder ainsi, les deux discussions n'ayant pas le même objet. (Très bien ! très bien !)

M. le Rapporteur général. — Je n'insiste pas ; je demande seulement, d'accord avec le Gouvernement, que la discussion ait lieu aussitôt après le vote sur le projet de loi relatif à l'Exposition de Bruxelles.

Il en est ainsi ordonné.

La séance est suspendue à quatre heures vingt minutes.

Elle est reprise à quatre heures trente-cinq minutes.

M. le Président. — Voici le résultat du scrutin sur l'amendement de M. Mesureur :

Nombre de votants	513
Majorité absolue	257
Pour l'adoption	268
Contre	245

La Chambre des députés a adopté.

La commission est-elle en mesure de faire son rapport immédiatement ?

M. le Rapporteur général. — Non, Monsieur le président; la commission a besoin de se réunir pour examiner l'amendement ; elle fera son rapport aussitôt que possible.

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie. — La Commission me permettra de lui demander de se réunir immédiatement, de manière à apporter ses solutions avant la fin de la séance.

M. le Président. — La Commission n'étant pas encore en mesure de présenter son rapport sur l'amendement pris en considération, la discussion du projet de loi est suspendue.

(Le lendemain, vendredi 18 décembre, la Chambre a voté sans discussion la loi relative aux crédits de l'Exposition de Bruxelles, dont voici le texte :)

LOI

Portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 549.650 francs sur l'exercice 1896, pour les dépenses de l'Exposition internationale de Bruxelles.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Il est ouvert aux ministres, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1896, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 28 décembre 1895, des crédits extraordinaires montant à la somme de cinq cent quarante-neuf mille six cent cinquante francs (549,650 francs) pour les dépenses de l'Exposition internationale de Bruxelles.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

1re section. — Commerce et industrie

Chap. 51. — Exposition internationale de Bruxelles : Commissariat général et installation générale de la section française, 414,650 francs.

Chap. 52. — Exposition internationale de Bruxelles : Envoi de délégations ouvrières, 50,000 francs.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

2e Section. — Service des beaux-arts

Chap. 62. — Exposition internationale de Bruxelles, 65,000 francs.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Chap. 42 *bis*. — Exposition internationale de Bruxelles, 20,000 francs.

Art. 2. — Il sera pourvu à la dépense résultant de l'article précédent au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1896.

Art. 3. — Les évaluations de recettes du budget général de l'exercice 1896 sont augmentées d'une somme de cent quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante-dix francs quarante-trois centimes (182,970 fr. 43) qui sera inscrite aux produits divers du budget sous la rubrique « Reliquat disponible sur les produits de la tombola de l'Exposition universelle de 1889 ».

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 24 décembre 1896.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
HENRY BOUCHER.

Le président du conseil, ministre de l'agriculture,
J. MÉLINE.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
A. RAMBAUD.

Le ministre des finances,
GEORGES COCHERY.

LES CRÉDITS
de l'Exposition de Bruxelles
DEVANT LE SÉNAT

COMPTE RENDU ANALYTIQUE OFFICIEL

(Séance du samedi 19 décembre 1896)

Dépôt et lecture d'un rapport sur un projet de loi relatif à l'Exposition internationale de Bruxelles. — Discussion immédiate. — Adoption.

M. le Président. — La parole est à M. Silhol.

M. Silhol. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission des finances chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 549,650 francs sur l'exercice 1896, pour les dépenses de l'Exposition internationale de Bruxelles.

Voix nombreuses. — Lisez ! lisez !

M. le Président. — On demande la lecture du rapport.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La parole est à M. le Rapporteur.

M. Silhol, *rapporteur*. — Messieurs, à la suite d'un engagement pris en 1894, et s'inspirant d'ailleurs des sympathies de la France pour une nation amie, le Gouvernement a déposé un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 881,000 francs, sur l'exercice 1896, pour les dépenses de l'Exposition internationale de Bruxelles, qui doit s'ouvrir le 24 avril 1897.

Ce crédit prévoyait des dépenses, s'élevant pour le Commissariat général et l'installation générale de la section française, à 500,000 francs ;

L'envoi de délégations ouvrières, 50,000 francs ;

L'exposition de l'enseignement technique, 10,000 francs ;

L'exposition des postes et télégraphes, 100,000 francs ;

Le service des beaux-arts, 75,000 francs ;

L'exposition du ministère de la marine, 50,000 francs ;

L'exposition du ministère de la justice, 5,000 francs ;

L'exposition du ministère de l'intérieur, 1,000 francs ;

L'exposition du ministère des colonies, 30,000 francs ;

L'exposition du ministère de l'agriculture, 30,000 francs ;

L'exposition de l'Algérie, 30,000 francs.

Le premier crédit de 500,000 francs se justifiait par le chiffre des dépenses analogues, qui s'étaient élevées à l'exposition d'Amsterdam, en 1883, à 450,763 francs, et à l'exposition d'Anvers, en 1884, à 444,656 francs.

La commission du budget de la Chambre des Députés proposait l'adoption du crédit, en le réduisant à 841,000 francs par trois diminutions de 5,000 francs, 20,000 francs et 15,000 francs sur les expositions de l'enseignement technique, des postes et télégraphes, et de l'Algérie.

Après la discussion devant la Chambre des Députés qui a témoigné, par la prise en considération d'un amendement, son désir de voir diminuer le chiffre des dépenses, la commission du budget, d'accord avec le Gouvernement, a proposé de diminuer de 85,350 francs la somme de 500,000 francs consacrée au commissariat général et à l'installation générale de la section française, qui n'est plus ainsi que de 414,650 francs, et de supprimer les sommes allouées aux divers ministères pour leurs expositions particulières, sauf pour le service des beaux-arts et le ministère de l'agriculture, dont les allocations sont cependant respectivement réduites de 75,000 à 65,000 francs et de 30,000 à 20,000 francs. Le crédit pour l'envoi des délégations ouvrières reste fixé à 50,000 francs.

Le crédit total, réduit ainsi à 549,650 francs, a été adopté par la Chambre des Députés.

Il est imputé sur les ressources générales du budget de l'exercice 1896, mais sera couvert en partie, pour une somme de 182,970 fr. 43, par un reliquat disponible sur les produits de la tombola de l'Exposition universelle de 1889.

Votre commission des finances vous propose l'adoption du projet de loi ainsi modifié.

J'ai l'honneur de demander au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de vouloir bien déclarer l'urgence qui a déjà été votée par la Chambre des Députés.

M. le Président. — Je consulte le Sénat sur l'urgence, qui est demandée par la commission d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'urgence est déclarée.

M. le Président. — Je suis saisi d'une demande de discussion immédiate signée de MM. Barbey, Gravin, Pauliac, Morel, Bernard Lavergne, Denoix, Guyot, Chovet, Béral, Le Royer, Tolain, Girard, Salomon, Félix Martin, Tirman, Demôle et quatre signatures illisibles.

Je consulte le Sénat.

(La discussion immédiate est prononcée.)

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole pour la discussion générale ?...

Je donne lecture de l'article 1er :

« Article premier. — Il est ouvert aux ministres, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1896, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 28 décembre 1895, des crédits extraordinaires montant à la somme de 549,650 francs pour les dépenses de l'Exposition internationale de Bruxelles.

« Ces crédits demeurent répartis par ministère et par chapitre ainsi qu'il suit :

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

1re section. — Commerce et Industrie.

« Chap. 51. — Exposition internationale de Bruxelles. — Commissariat général et installation générale de la section française, 414,650 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 52. — Exposition internationale de Bruxelles : Envoi de délégations ouvrières, 50,000 francs. » — (Adopté.)

Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

2e section. — Service des Beaux-Arts.

« Chap. 62. — Exposition internationale de Bruxelles, 65,000 francs. » — (Adopté.)

Ministère de l'Agriculture.

« Chap. 42 *bis*. — Exposition internationale de Bruxelles. 20,000 francs. » — (Adopté.)

(L'article 1er, mis aux voix, est adopté.)

M. le Président. — « Art. 2. — Il sera pourvu à la dépense résultant de l'article précédent au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1896. » — (Adopté.)

« Art. 3. — Les évaluations de recettes du budget général de l'exercice 1896 sont augmentées d'une somme de 182,970 fr. 43, qui sera inscrite aux « Produits divers du budget » sous la rubrique « Reliquat disponible sur les produits de la tombola de l'Exposition universelle de 1889 ». — (Adopté.)

Il va être procédé au scrutin sur l'ensemble du projet de loi.

(Le scrutin a lieu. — MM. les secrétaires opèrent le dépouillement des votes.)

M. le Président. — Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants. 169
Majorité absolue 85
Pour 164
Contre 5

Le Sénat a adopté.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 AOUT 1896
(Liste officielle)

Le premier des 29 tirages des Bons à Lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 Août 1896.

A ce tirage **168** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	14	N°	3.796	**500,000 fr.**
—	—	98	N°	3.814	**10,000**
—	—	143	N°	8.627	**10,000**
—	—	47	N°	1.062	**5,000**
—	—	62	N°	2.002	**5,000**
—	—	130	N°	4.400	**5,000**
—	—	206	N°	4.139	**5,000**
—	—	277	N°	8.674	**5,000**

Les 10 Bons ci-après chacun : 1.000 fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
35	4.761	74	949	128	8.298	231	5.883	236	7.093
61	8.709	76	3.258	218	7.353	235	3.219	265	1.213

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
6	3.391	77	4.653	133	7.418	201	837	262	8.416
9	1.334	77	4.913	141	3.808	201	5.991	265	2.194
9	6.841	79	9.172	144	3.145	202	6.394	265	3.162
11	5.143	81	4.517	146	5.620	204	1.247	265	5.969
14	3.618	84	6.453	147	5.864	204	9.490	267	1.089
14	8.995	87	698	147	9.266	206	750	269	2.642
17	3.419	89	4.135	150	3.952	210	5.693	270	150
17	7.888	94	1.806	150	5.711	210	8.551	274	6.010
22	1.638	94	3.049	152	9.663	215	8 918	276	155
24	302	95	1.616	155	2.530	218	3.905	276	7.803
25	7.743	97	819	156	5.252	221	6.339	277	5.737
27	738	97	4.989	158	3.519	224	9.056	278	1.091
27	7.443	100	1.593	158	8.678	225	1.830	278	1.969
32	9.213	101	8.982	170	1.627	227	5.294	279	1.879
34	3.571	104	6.312	170	4.128	234	2.303	282	6.479
38	6.007	106	1.642	170	7.331	235	114	282	8.079
49	1.838	106	2.437	174	3.629	235	9.350	284	1.101
50	2.834	108	1.405	174	8.383	236	6.901	290	43
51	3.455	113	5.078	178	5.113	238	3.012	293	1.861
57	7.678	119	2.028	178	9.922	238	6.098	293	5.464
58	3.667	124	1.460	179	9.876	239	1.960	301	9.248
63	3.217	124	2.376	182	3.796	240	5.261	302	9 260
67	2.673	124	3.108	185	1.012	244	7.547	307	2.305
68	8.029	124	4.099	186	5.295	247	346	309	233
72	7.739	124	8.964	188	4.125	248	4.146	310	6.877
72	8.581	126	4.309	188	5.295	249	2.423	312	4.592
73	3.304	126	5.189	190	2.471	250	9.508	313	8.955
73	5.794	129	4.845	190	4.533	251	9.865	314	3.410
75	4.228	131	1.866	191	2.404	256	6.764	320	9.773
76	5.650	133	6.824	193	2.897	258	4.074	321	1,262

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 Novembre 1896.

TIRAGE DU 25 SEPTEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le deuxième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 Septembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	164	N°	9.162	**100,000 fr.**
—	—	174	N°	571	**5,000**
—	—	234	N°	8.810	**5,000**
—	—	96	N°	383	**1,000**
—	—	182	N°	8.183	**1,000**
—	—	263	N°	3.331	**1,000**
—	—	269	N°	2.989	**1,000**
—	—	279	N°	8.606	**1,000**

Les **150** Bons ci-après chacun : **100** fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
4	332	75	8.162	134	2.914	201	4.000	259	9.700
4	8.295	78	5.179	135	8.422	201	7.619	264	3.739
6	2.401	79	8.328	154	5.191	203	7.050	264	5.719
8	7.650	80	3.990	154	6.029	206	5.251	264	9.592
11	1.369	80	5.155	156	2.051	208	7.916	265	2.138
12	3.131	81	5.699	159	986	214	4.989	266	2.316
13	144	83	2.881	159	5.715	215	4.207	271	9.419
15	6.206	84	7.778	160	9.277	215	7.561	273	3.424
17	5.598	86	7.868	162	39	216	5.786	273	3.663
17	6.710	86	9.098	163	3.133	216	6.466	273	8 867
19	7.308	89	7.256	163	7.324	218	9.920	275	8.887
25	68	92	7.396	166	1.241	219	2.941	277	6.972
26	9.970	96	5.420	167	716	221	9.652	278	1.468
30	4.417	100	1.837	173	4.941	222	9.774	278	2.521
32	5.715	101	3.513	173	8.005	225	3.437	285	9.269
37	6.978	105	1.113	174	1.580	225	4.938	287	9.581
39	35	105	6.687	178	9.317	227	160	289	1.875
39	4.650	106	2.243	180	7.832	228	2.510	290	1.643
42	4.341	106	4.172	182	4.740	228	5.419	290	4.969
50	641	113	9.435	183	5.586	229	4.249	292	1.750
52	7.064	115	3.898	191	1.648	230	377	294	4.267
54	687	116	164	195	2.929	234	570	295	4.986
55	3.973	118	8.894	195	7.307	236	3.662	299	2.850
58	7.239	123	1.118	195	8.720	237	7.340	301	3.830
60	9.610	123	9.214	196	8.193	238	4.610	301	261
61	6.726	126	8.621	197	8.023	243	3.950	310	7.821
68	7.467	127	3.497	197	8.413	243	9.483	312	6.516
68	9.146	128	6.839	198	4.946	245	2.911	313	6.212
72	9.184	131	1.915	199	1.198	248	644	320	7.781
74	6.656	132	3.163	199	9.383	258	8.679	321	9.838

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 26 Décembre 1896

TIRAGE DU 26 OCTOBRE 1896
(Liste officielle)

Le troisième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 26 octobre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	156	N°	777	**100,000 fr.**
—	—	8	N°	2.201	**5,000**
—	—	307	N°	3.249	**5,000**
—	—	2	N°	2.658	**1,000**
—	—	117	N°	7.105	**1,000**
—	—	146	N°	1.730	**1,000**
—	—	247	N°	3.869	**1,000**
—	—	294	N°	3.514	**1,000**

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
1	5.353	84	8.909	158	3.309	213	2.085	272	6.466
11	9.796	91	1 886	162	9.458	215	7.345	273	658
12	1.204	94	8.640	165	8.799	216	272	274	8.300
14	8.303	98	5.636	172	540	218	3.382	279	1.541
15	2.438	101	5.535	173	124	219	9.064	281	8.180
19	6.402	102	1.627	174	7.810	220	2.889	281	8.379
20	4.971	102	8.186	175	4.919	221	7.612	285	3.476
21	5.322	106	8.637	180	9.886	223	5.634	285	4.686
23	6.286	108	2.341	184	7.716	224	1.054	286	5.532
24	468	110	660	185	1.653	225	8.847	286	7.680
27	8.656	115	1.849	187	1.450	226	6.790	288	8.679
29	750	115	6.739	189	155	226	8.728	292	1.622
31	1.349	116	6.289	192	2.349	227	1.316	296	4.031
38	1.006	117	69	194	1.752	229	7.100	298	9.232
43	1.606	121	85	194	2.276	233	6.840	299	8.779
43	9.512	124	4.913	195	4.108	234	1.658	300	1.875
45	8.006	127	2.627	196	3.147	234	6.376	300	7.144
48	4.375	130	9.470	196	4.803	234	7.261	302	6.916
52	168	133	2.353	197	1.819	235	8.513	302	9.722
53	4.436	134	8.744	197	3.957	238	137	310	692
54	1.724	136	1.174	202	4.333	239	1.992	314	3.460
54	8.290	140	3.499	203	3.167	248	9.312	314	4.205
55	1.463	151	7.308	203	4.933	249	71	314	6.523
57	3.441	151	9.033	203	8.685	250	7.788	315	505
61	5.178	152	4.460	205	6.228	252	8.374	315	1.565
63	9.295	153	5.854	205	9.232	254	9.692	317	4.959
70	240	154	2.933	207	6 694	257	4.668	318	4.330
70	7.768	154	9.036	208	8.156	263	7.336	320	7.247
71	9.772	156	3.494	209	9.424	266	6.160	321	4.371
73	4.761	157	8.548	213	172	268	6.876	321	7.127

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 janvier 1897.

TIRAGE DU 25 NOVEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le quatrième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CREDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 novembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	151	N°	8.677	**100,000 fr.**
—	—	15	N°	3.945	**5,000**
—	—	175	N°	6.384	**5,000**
—	—	128	N°	4.647	**1,000**
—	—	135	N°	3.202	**1,000**
—	—	220	N°	4.274	**1,000**
—	—	254	N°	8.950	**1,000**
—	—	302	N°	7.634	**1,000**

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
4	500	66	7.314	121	8.332	178	4.368	241	1.785
5	8.826	67	573	121	9.092	179	6.233	242	8.490
6	3.511	70	2.561	124	6.119	182	1.714	245	1.819
9	4.913	70	4.147	126	3.997	183	5.437	247	2.437
12	5.814	73	6.520	131	379	184	7.549	249	643
14	4.201	74	2.479	131	6.308	187	1.963	251	5.409
14	7.059	75	56	134	6.084	191	5.898	258	583
15	7.643	75	3.491	137	5.325	193	931	260	2.751
17	3.772	78	674	139	4.168	196	5.365	262	909
18	2.360	80	447	144	3.233	196	7.628	263	7.317
19	1.846	80	6.645	147	4.641	196	9.034	264	7.812
23	5.917	82	9.542	149	8.160	199	4.970	265	7.634
24	4.205	83	6.879	149	9.126	202	7.832	270	107
24	7.688	86	9.118	151	6.167	203	4.862	270	5.379
25	360	87	6.301	156	3.693	209	3.301	272	8.596
26	3.921	91	2.422	157	6.915	215	3.966	275	4.620
29	2.752	91	3.034	157	9.665	217	2.681	277	4.057
31	9.485	92	7.336	160	309	218	621	283	8.768
35	1.163	96	3.185	161	8.611	218	4.361	284	3.645
36	2.543	98	1.004	162	9.928	222	89	287	1.075
41	5.560	99	3.812	163	9.440	223	1.522	288	6.409
44	5.842	99	9.736	164	6.227	224	8.453	290	2.349
46	9.775	100	3.823	166	2.550	224	9.168	295	5.573
51	1.963	105	2.117	167	5.796	226	7.516	301	1.618
56	2.267	108	5.337	169	3.628	227	2.622	308	6.097
57	4.503	110	4.795	170	9.677	234	2.503	315	5.282
59	9.599	113	841	171	508	234	7.597	317	1.614
60	4.818	115	4.037	171	6.002	235	5.522	320	5.324
61	9.693	119	8.486	174	3.970	237	3.785	323	5.681
62	4.072	121	3.529	177	2.083	240	2.196	325	3.295

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 février 1897.

TIRAGE DU 26 DÉCEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le cinquième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 26 décembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	13	N°	9.567	**100,000 fr.**
—	—	14	N°	2.125	**5,000**
—	—	86	N°	3.068	**5,000**
—	—	1	N°	8.794	**1,000**
—	—	181	N°	2.954	**1,000**
—	—	195	N°	4.638	**1,000**
—	—	202	N°	6.455	**1,000**
—	—	206	N°	7.982	**1,000**

Les 150 Bons ci-après chacun : 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
1	7.643	50	5.507	121	8.529	184	30	248	4.137
2	860	51	3.978	122	3.512	184	9.809	249	7.248
3	8.669	53	263	123	614	186	365	250	8.942
4	7.957	54	777	123	5.235	188	4.353	252	4.193
6	1.390	58	1.334	125	532	188	7.037	257	998
8	574	62	8.393	125	9.363	193	5.756	258	5.454
8	8.084	64	1.833	129	3.435	196	6.090	266	889
9	535	65	1.112	130	1.427	196	7.532	276	8.057
9	6.573	66	3.308	132	9.238	198	8.778	276	9.498
11	8.377	71	6 934	133	5.801	200	2.826	277	8.353
16	8.407	73	4.503	135	2.858	204	6.628	277	9.639
18	875	73	8.072	138	7.258	205	7.361	278	3.205
18	1.044	74	8.308	138	9.619	206	8.032	278	4.018
18	9.548	77	6.763	141	4.751	208	5.847	280	8.681
20	2.059	79	3.388	142	2.856	209	4.693	283	6.083
21	8.244	81	2.644	142	4.456	213	6.878	284	1.315
28	8.191	81	9.683	143	2.545	214	1.237	287	113
24	2.432	84	4.871	149	1.491	215	5.146	289	2.778
27	2 558	86	5.361	150	1.647	220	4.881	290	2.444
31	8.559	87	6.331	152	4.233	220	5.884	291	9.553
32	7.155	91	3.740	154	1.813	225	7.114	293	3.572
34	2.519	98	1.566	154	5.700	226	8.704	298	8.430
35	99	103	310	159	8.654	227	8.755	304	6.481
35	1.537	103	7.281	166	616	234	4.358	304	6.628
41	2.603	104	6.857	166	1.622	235	6.629	304	2.137
42	6.351	105	2.719	166	9.910	236	2.721	305	6.296
45	3.336	105	7.150	176	3.467	236	3.533	306	3.006
48	1.919	115	4.492	176	8.887	237	4.478	309	100
49	1.546	119	8.803	177	5.360	237	8.496	317	2.897
50	2.792	121	6.888	180	2.485	246	8.667	320	7.884

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 mars 1897.

Le prochain tirage aura lieu le jeudi 25 Février 1897

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

Ancienne Maison QUANTIN

MAY et MOTTEROZ, Directeurs

7, Rue Saint-Benoît. — PARIS

Principales Nouveautés d'Étrennes 1897

POUR PARAITRE EN DÉCEMBRE 1896

PUBLICATIONS ARTISTIQUES

HOMMAGE AU TSAR

Le Tsar et la Tsarine en France

CHERBOURG — PARIS — VERSAILLES — CHALONS

Préface par FRANÇOIS COPPÉE

Un beau vol. in-8° sur papier couché, divisé en 28 chapitres, contenant 240 pages et orné de 2 photogravures, 4 compositions coloriées, 20 gravures hors texte, 164 illustrations dans le texte. — Prix : relié. **10 fr.**

L'AUVERGNE

Par **Jean AJALBERT**

400 illustrations d'**Alfred MONTADER**

Un volume de grand format, imprimé avec luxe, de plus de 400 pages, illustré de magnifiques dessins d'après nature.

Prix : broché, **23 fr.** — Relié, **28 fr.**

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE SUR DEMANDE

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU NORD DE L'ESPAGNE

Le conseil d'administration de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations qu'il sera payé, à partir du 2 janvier prochain :

1° *Sur les obligations Nord de l'Espagne :*

3° série. Le coupon n° 27, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**

4° série. Le coupon n° 23, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**

5° série. Le coupon n° 17, à raison de. . . . . pesetas **7 50**

2° *Sur les obligations priorité Barcelone :*

Le coupon n° 33, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**

3° *Sur les obligations spéciales Pampelune :*

Le coupon n° 38, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**

4° *Sur les obligations Ségovie à Medina del Campo :*

Le coupon n° 24, à raison de. . . . pesetas **7 50**

A Madrid . . A la gare du Nord et à la Société générale de Crédit mobilier espagnol, 17, paseo de Recoletos.

Les porteurs d'obligations qui préféreraient présenter leurs coupons à l'étranger pourront les toucher par l'intermédiaire des banquiers de leur choix.

Les porteurs qui présenteront leurs coupons en Espagne seront assujettis au paiement des impôts fixés par les dispositions légales.

Avis aux obligataires
de la Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne.

Les établissements financiers ci-après désignés ont l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations que, pour leur faciliter le recouvrement de leurs coupons, ils les recevront à leurs guichets et en escompteront le produit à présentation, sans aucuns frais ni charge, au cours moyen du change de la veille à Paris.

Pour l'échéance du 2 janvier, les porteurs pourront donc présenter leurs coupons à partir de cette date :

A Paris. . . Au Crédit mobilier espagnol, 69, rue de la Victoire, et au Crédit lyonnais.

A Lyon . . . Au Crédit lyonnais et à la Société lyonnaise (palais Saint-Pierre).

A Bruxelles A la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

La Société générale de Crédit mobilier espagnol rappelle à MM. les obligataires qu'elle a fait auprès de la Compagnie du Nord de l'Espagne toutes réserves de droit relativement au recouvrement en pesetas de tous les coupons et remboursements d'obligations.

MM. les porteurs d'obligations peuvent donc être assurés, en présentant leurs coupons ou obligations amortis aux guichets des Sociétés ci-dessus désignées, que leur perception en pesetas n'implique aucune déchéance de leurs droits éventuels, et qu'ils participeront à tout avantage, compensation ou arrangement qui pourraient être convenus au bénéfice des porteurs d'obligations de la Compagnie du Nord de l'Espagne, soit par voie amiable, soit autrement.

Avis aux porteurs d'obligations
de l'Est de l'Espagne.

MM. les porteurs d'obligations de l'Est de l'Espagne sont informés que le coupon n° 20 des obligations de 1re hypothèque de l'Est de l'Espagne, estampillées, leur sera payé à raison de. . . . . Fr. **7 25** à partir du 2 janvier prochain :

A Paris. . . Au Crédit mobilier espagnol, 69, rue de la Victoire.

A Lyon . . . A la Société lyonnaise.

AU BON MARCHÉ

PARIS — MAISON ARISTIDE BOUCICAUT — **PARIS**

ÉTRENNES

LIVRES, ARTICLES de PARIS, MAROQUINERIE

Bijouterie, Éventails, Fourrures

JOUETS

PETITS MEUBLES, OBJETS de la CHINE et du JAPON

Services de Table

GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR ÉTRENNES UTILES

L'organisation de nos *Services d'expéditions* nous permet d'assurer la prompte livraison de toutes les Commandes qui nous parviendront jusqu'au **28** *Décembre*, à l'exception des livraisons par petite vitessse.



Brûlant de 1.000 à 1.500 heures.

MANCHON

(Breveté S. G. D G.) Siège Social : **151, Rue de Courcelles, Paris**

50% d'Économie — Lumière triple, pas de chaleur, pas de fumée ; Le prix des becs est remboursé en 2 mois par l'économie réalisée.

BAISSE DE PRIX

Bec n° 1 — **14** fr.

Bec n° 2 — **16** fr.

MAGASINS de VENTE et d'EXPÉRIENCES :
17, Boul. Montmartre ;
7, Boul. Beaumarchais ;
116, Rue de Rennes.

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFACTEURS

Avec eux vous n'aurez jamais le remplacement des manchons assuré

Exigez la marque : ★ **S F. AUER** ★

Plus de 1,000 installations électriques remplacées par le BEC AUER

La Société française de l'Incandescence par le gaz

A DES REPRÉSENTANTS DANS TOUTES LES GRANDES VILLES DE PROVINCE.





Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

ÉTAT RÉCAPITULATIF

Des Matières et Documents contenus dans le journal « L'EXPOSITION UNIVERSELLE »

PENDANT L'ANNÉE 1896

4e Année. — N° 67 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 10 Janvier 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 — }
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

AVIS

Nous avons l'honneur de prévenir nos abonnés que nous ferons toucher dans le courant du mois, par l'entremise de la poste, le montant de leur abonnement pour l'année 1897.

BULLETIN

Paris, le 10 janvier 1897.

Nous engageons vivement les futurs exposants de 1900 à lire avec attention la circulaire que M. Stéphane Dervillé, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Directeur général adjoint de l'Exploitation, spécialement chargé de la Section française, vient d'adresser aux Présidents des Comités départementaux; et à s'inspirer, dans leurs actes, en vue de leur participation à l'œuvre commune, de l'esprit qui l'a dictée.

On trouvera cette circulaire ci-dessous, *in extenso*.

Elle définit avec une grande netteté le rôle des Comités départementaux, trace leur programme et leur champ d'action; leur indique quels sont leurs obligations, leurs devoirs, et les investit de l'autorité nécessaire pour mener à bien la tâche qu'on attend d'eux.

Mais ce qui caractérise la circulaire de M. Stéphane Dervillé, c'est cette intention, très nettement marquée, de n'admettre dans la Section française que des produits de tout premier ordre.

« Votre Comité s'attachera soigneusement à ne « rechercher, en toutes choses, que les concours « devant apporter à l'œuvre de 1900 un intérêt « véritable. »

On ne peut qu'approuver ces sages instructions. L'Exposition Universelle de 1900 ne doit offrir aux visiteurs, venus des quatre coins du monde, que la quintessence de notre art, de notre industrie, de nos produits; et c'est ce qui en fera l'attrait. Le banal doit en être impitoyablement exclu.

C'est là d'ailleurs une règle absolue que les Commissaires généraux des sections étrangères se sont également imposée.

« Les pays étrangers, dit la circulaire de M. Dervillé, ont répondu de telle sorte à notre invitation, que les espaces, si grands soient-ils, affectés à nos hôtes, se trouvent, en réalité, trop étroits. Les Commissaires généraux accrédités seront dès lors conduits à faire dans leurs présentations un *rigoureux triage*.

« C'est aussi par *la qualité, plus que par le nombre des produits exposés*, que la Section française pourra sortir avec honneur du prochain tournoi. »

Ces lignes sont un avertissement. Nous avons toujours insisté, dans ce journal, sur le fâcheux optimisme que nous professions en matière industrielle.

Nous ne nous doutons pas de l'effort considérable qui s'est fait chez nos voisins, en Allemagne, en Angleterre, et même en Suisse, durant ces dernières années, au point de vue de l'industrie, et surtout des machines.

L'année 1900 nous promet, peut-être, des étonnements extraordinaires, dans cet ordre de choses.

Puissions-nous nous tromper et constater une fois de plus la supériorité de l'industrie française sur toutes les industries du monde!

Ce dont nous ne doutons pas, — et c'est ce qui nous console et nous encourage, — c'est de l'éclatante supériorité de l'art et du goût français qui s'affirmera une fois de plus d'une façon indiscutable.

D'ailleurs, la présence à la tête de la Section française d'un homme tel que M. Stéphane Dervillé nous est un sûr garant de son succès.

Pour qui connaît le Président du Tribunal de Commerce de la Seine, et qui sait de quelle estime et de quelles sympathies est entourée sa personnalité; pour qui a pu apprécier sa passion pour l'Art, son goût raffiné pour les belles choses, il est incontestable que la Section française ne pouvait avoir un chef plus qualifié pour la mener au bon combat.

En recommandant aux Comités départementaux de ne signaler à son choix que les « exposants désirables », M. Dervillé a voulu marquer son intention formelle de n'accepter, dans son armée d'élite, que ceux qui en seront vraiment dignes.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces dispositions.

Ce sera un très grand honneur pour un exposant d'être admis à concourir à l'éclat de la manifestation qui se prépare pour 1900.

C'est ce qu'il fallait bien établir.

HENRI GAUTIER.

Circulaire de M. Dervillé

AUX COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Voici la circulaire que M. Stéphane Dervillé, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Directeur général adjoint de l'Exploitation, spécialement chargé de la Section française, a adressée aux Présidents des Comités départementaux :

Paris, le 15 décembre 1896.

Composition et fonctionnement du Comité départemental.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 15 du décret du 4 août 1894, M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, par arrêté publié au *Journal officiel* le 1896, a constitué le *Comité départemental* d .

Les Sénateurs et Députés en sont membres de droit.

Chacun des autres membres a reçu de la Préfecture l'avis de sa nomination.

Le Comité siège au chef-lieu du département. Il se subdivise en Sous-Comités siégeant dans les chefs-lieux d'arrondissement, y compris le chef-lieu du département.

La présidence d'honneur du Comité départemental appartient au Préfet. Celle des Sous-Comités est attribuée aux Sous-Préfets; et, pour le Sous-Comité siégeant au chef-lieu du département, au Préfet ou, en son absence, au secrétaire général.

Le Comité et les Sous-Comités élisent leur bureau.

Je vous prie de me transmettre les noms, qualités et adresses des membres de ces bureaux.

Publicité des documents officiels concernant l'Exposition.

Le *Comité départemental* de est chargé :

1° *De faire connaître dans toute l'étendue du département les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules de demandes d'admission.*

J'ai l'honneur de vous adresser *in extenso* le texte du décret du 4 août 1894, portant *Règlement général* de l'Exposition universelle de 1900, et aussi la *Classification générale* des objets exposés.

Ces deux documents (auxquels les formules de demandes d'admission viendront se référer) sont la loi des exposants et doivent être connus de tous : il appartient à votre Comité d'assurer dans le département de de façon pratique et complète, cette publicité nécessaire.

Les intéressés y trouveront ce qu'il leur importe de savoir sur la gratuité des emplacements, les réductions des tarifs de transport, l'admission, l'expédition, la réception, l'installation et la réexpédition des œuvres et des produits, la gratuité de la force motrice, de l'eau, du gaz et de la vapeur, le régime des douanes, des contributions indirectes et de l'octroi, la protection des objets exposés, le catalogue général et les récompenses.

Les formules de demandes d'admission seront incessamment adressées pour que vous en fassiez la distribution; toutes les demandes d'admission des producteurs du département d devront m'être adressées sous cette formule et par l'intermédiaire de votre Comité.

Recherche des exposants. — Propagande.

Le Comité départemental est chargé :

2° *De signaler les principaux artistes, agri-*

culteurs, industriels dont l'admission à l'Exposition semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité ;

3° *De provoquer les expositions de produits agricoles, horticoles et industriels du département.*

C'est ainsi que votre Comité voudra bien commencer dès aujourd'hui sa propagande et ses recherches, puis me faire connaître, comme il vient d'être dit, les noms, qualités et adresses des exposants désirables.

Sélection des produits à exposer.

Votre Comité s'attachera soigneusement à ne rechercher, en toute chose, que les concours devant apporter à l'œuvre de 1900 un intérêt véritable.

Les pays étrangers ont répondu de telle sorte à notre invitation que les espaces, si grands soient-ils, affectés à nos hôtes se trouvent, en réalité, trop étroits ; les commissaires généraux accrédités seront dès lors conduits à faire dans leurs présentations un rigoureux triage. C'est aussi par la qualité, plus que par le nombre de ses produits exposés, que la Section française pourra sortir avec honneur du prochain tournoi. Nous devrons bannir tout ce qui, selon l'expression du règlement, n'ajouterait point à « l'éclat de celle solennité ». En préparant avec soin la sélection qui s'impose, votre Comité facilitera la tâche des Comités d'admission.

Comités d'admission et d'installation.

Ceux-ci, constitués à Paris suivant l'article 34 du règlement général, connaîtront nécessairement de toutes les demandes d'admission ; je les saisirai de celles que vous m'aurez transmises et ils dresseront en dernier ressort la liste des exposants. Toutefois l'admission ne deviendra définitive qu'après accord entre les exposants et le Comité d'installation au sujet de la répartition des espaces et du payement des dépenses incombant aux Comités. Je me hâte d'ajouter que les Comités d'admission et d'installation auront toujours les plus légitimes égards pour les vœux de leurs premiers collaborateurs, les *Comités départementaux*.

Juxtaposition des machines et des produits.

La classification générale rapproche presque toujours l'agent de production des produits eux-mêmes, et les dispositions matérielles des palais ont été prises pour qu'à côté de ces produits, les machines de toute nature initient le visiteur aux différentes fabrications. Un puissant intérêt naîtra de cette juxtaposition ; il sera bon d'en faire état en votre propagande.

Musées centennaux.

Dans le domaine des produits industriels et agricoles, l'exposition contemporaine doit être complétée par une exposition rétrospective centennale, l'une et l'autre internationales. Chacun des groupes et, autant que possible, chacune des classes aura son musée où des machines, des appareils, des modèles, des dessins, des produits empruntés soit en France, soit à l'étranger rappelleront le chemin suivi, les progrès essentiels réalisés depuis 1800.

D'une part, la juxtaposition des machines et de leurs produits ; d'autre part, cette exposition rétrospective centennale, placée dans le groupe et la classe mêmes, seront parmi les carastéristiques de l'Exposition de 1900.

Sans doute, le soin d'organiser ces musées incombera aux Comités d'admission et d'installation, d'accord avec la Direction générale de l'Exploitation, mais les éléments ne peuvent être rassemblés qu'avec le concours des *Comités départementaux* ; nous attendons du vôtre un inventaire méthodique et précis des ressources qu'offre le département d   pour la constitution de ces musées, en objets vraiment dignes de l'œuvre. Nous vous demandons aussi de nous éclairer sur les dispositions des possesseurs, au point de vue de la présentation de ces objets en 1900 ; le règlement ne met point obstacle à ce que ces recherches et ces négociations soient confiées à une section spéciale qui deviendrait une sous-commission de votre Comité.

Triple exposition des beaux-arts.

Dans le domaine de l'art (peinture. cartons, dessins, gravure et lithographie, sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines, architecture), l'exposition contemporaine sera complétée :

1° Par une exposition retrospective du siècle, limitée aux productions des maîtres français pendant la période 1800-1889, recueillies tant en France qu'à l'étranger. — Cette exposition, qui réunira les chefs-d'œuvre de l'art sous toutes ses formes durant ce siècle, recevra, elle aussi, des spécimens caractéristiques des arts décoratifs ou industriels, bien qu'en principe ces objets n'eussent dû trouver place que dans les musées centennaux, à l'entrée des classes d'industrie d'art ;

2° Par une exposition historique de l'art français ancien, embrassant l'ensemble de nos arts décoratifs ou mineurs depuis l'origine de notre civilisation jusqu'en 1799 (ivoire, bois sculpté, cire, terre, orfévrerie religieuse et civile, bijouterie, glyptique, tapisserie, broderie, étoffes, céramique, émaux peints, verre, peintures églomisées, incrustations, vitraux, ferronnerie, serrurerie, étain, armes).

En ce qui concerne ces trois expositions :

Exposition contemporaine des beaux-arts ;

Exposition rétrospective des beaux-arts français du siecle :

Exposition historique de l'art français ancien, des circulaires ultérieures vous transmettront les dispositions prises de concert avec l'Administration des beaux-arts.

Expositions spéciales. — Concours, auditions musicales. — Congrès.

Des expositions spéciales (anthropologiques, ethnographiques), des concours (exercices physiques, machines agricoles, animaux vivants), des auditions musicales et des congrès auront lieu en 1900 et, comme certaines expositions temporaires d'horticulture et d'aliments, seront l'objet de règlements spéciaux que je vous communiquerai par la suite.

Appel aux sociétés savantes.

Votre Comité n'omettra point de faire appel aux sociétés savantes de son département, l'Exposition leur permettra de montrer ce qu'elles ont fait et ce qu'elles entreprennent ; ces résultats de l'initiative privée et de l'esprit d'association intéressent le progrès, comme ils honorent le département et le pays même ; vous voudrez bien me signaler vos possibilités à cet égard.

Le Comité départemental est chargé :

Expositions collectives.

4° *De provoquer et d'organiser, s'il y a lieu, le groupement des produits similaires du département et d'accréditer un délégué pour chaque exposition collective.*

Les exposants appartenant à une même industrie ou à une même production agricole, dans une même région, trouvent dans le groupement un moyen de réduire les charges d'installation ; on evite ainsi l'entassement d'objets identiques sans que cette organisation concrète nuise à la saine appréciation du mérite de chaque exposant ; lorsque la collectivité récompensée sera plurinominale, chacun des membres participants recevra un diplôme portant tous les noms.

Le *Comité départemental* recommandera donc ces collectivités, me les signalera et les organisera partout où elles lui paraîtront convenables : il trouvera d'excellents auxiliaires dans le chambres de commerce, les chambres consultatives des arts et manufactures, les syndicats professionnels, les comices et les sociétés agricoles.

Création d'un fonds spécial pour l'envoi d'ouvriers à l'Exposition de 1900.

Le Comité départemental est enfin chargé :

5° *De préparer, s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds spécial pour faciliter la visite et l'étude de l'Exposition à un certain nombre de contremaîtres, d'ouvriers et de cultivateurs du département,*

Lorsque vous en croirez l'heure opportune, vous donnerez cours à cette dernière partie de vos attributions ; vous en aurez particulièrement souci, et je ne doute pas que vous ne trouviez auprès du département, des chambres de commerce, des communes, des syndicats professionnels et des particuliers, le concours le plus généreux, c'est-à-dire le plus efficace.

Communications et correspondance.

Aux termes de l'article 18 du règlement général, le Comité départemental correspond par l'intermédiaire de son président avec le Commissaire général et avec la Direction Générale de l'Exploitation.

Spécialement chargé de la Section française par l'arrêté ministériel du 10 octobre 1893, j'ai l'honneur de me mettre à votre disposition et je m'efforcerai de vous fournir les renseignements propres à faciliter les travaux de votre Comité.

Périodicité des séances du Comité.

Peut-être penserez-vous qu'il convient dès maintenant de fixer à des dates périodiques et tout au moins mensuelles vos réunions de Comités et de Sous-Comités.

Monsieur le Président,

Sur les marchés étrangers comme sur le nôtre propre, la lutte devient plus ardente, plus difficile qu'elle ne le fut jamais ; il importe qu'en 1900 nous apparaissions avec toutes nos ressources. Nous faisons donc appel à vos intérêts économiques comme à votre patriotisme. Vos recherches, votre propagande, le lien que vous allez créer entre l'autorité centrale, les artistes, les agriculteurs, les industriels du département sont de précieux éléments de succès pour la Section française. Vous nous donnerez ce puissant concours dans l'esprit souhaité par M. le Ministre du commerce et de l'industrie.

« L'Exposition universelle de 1900, a-t-il dit « dans sa circulaire du 11 février 1895, est une « œuvre de paix, d'union et de concorde ouverte « à toutes les bonnes volontés. Votre zèle éclai- « ré, votre esprit conciliant sauront vous dicter « des mesures propres à contribuer efficacement « au succès des grandes assises de la fin du « siècle et à servir ainsi les intérêts supérieurs « de la République. »

Le Président du Tribunal de commerce de la Seine,
Directeur général adjoint de l'Exploitation,
spécialement chargé de la Section française,

Stéphane Dervillé.

N. B. La correspondance doit être adressée *en franchise* sous le couvert du commissariat général : *A Monsieur le Directeur général adjoint de l'Exploitation* (Section française), avenue de La Bourdonnais, 26.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . 10 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA SECTION FRANÇAISE

Comités d'Admission. — Dates et heures des Réunions des Comités

AVIS

Les bureaux du Commisariat général de l'Exposition de Bruxelles sont transférés au Ministère du Commerce, 80, rue de Varennes, au 3e étage.

Lettre de Bruxelles

Bruxelles, le 9 janvier 1897.

L'Exposition qui s'ouvrira à Bruxelles vers le 24 avril prochain sera, on peut l'affirmer d'ores et déjà, un succès éclatant. Les prévisions les plus optimistes sont aujourd'hui largement dépassées. Dès l'abord, du reste, cette œuvre essentiellement nationale et patriotique, dépourvue, au point de vue de ses organisateurs, de tout caractère commercial, a rencontré partout le plus sympathique accueil. Les adhésions officielles sont arrivées en masse au Comité exécutif, dès le premier jour.

Le nombre des exposants ne cesse de croître, si bien que le chiffre des demandes d'emplacements, tant pour les étrangers que pour la Belgique, laisse bien loin derrière lui ce que l'on avait préjugé d'abord. Le Comité se voit obligé d'agrandir les galeries accessoires : celles-ci se trouvant trop exiguës. Un exemple : La Section hongroise réclame pour elle seule 3.600 mètres d'emplacement, alors que le Comité exécutif n'avait prévu que 2.600 mètres pour les Sections autrichienne et hongroise réunies. De même pour les autres pays. L'Angleterre, notamment, occupera une place brillante. Un marchand de bicyclettes a réclamé un terrain d'une étendue de 2.000 mètres.

Les travaux sont poussés, malgré le mauvais temps, la bise et la pluie, avec une activité fébrile. Ils comprennent trois grandes divisions : la construction de l'arcade monumentale, l'agrandissement du hall principal qui existait déjà, et l'exécution des halls provisoires. Après avoir traversé les jardins, en pénétrant dans l'enceinte de l'Exposition, le visiteur se trouvera en face d'un admirable vaisseau, formé de trois halls accolés, de 25 mètres chacun, soit de 75 mètres de largeur totale, et de 18 mètres de hauteur. Dès l'entrée, la vue s'étendra sur une longueur de 300 mètres, avec la perspective de l'avenue de Tervueren.

Cette avenue — qui reliera le Parc du Cinquantenaire au Parc de Tervueren — sera merveilleusement jolie, avec ses deux rangées de villas somptueuses et le panorama qui se déroulera devant elle. La beauté des sites traversés, est remarquable. La région des « étangs » est vraiment superbe, et sera embellie davantage par la création de pièces d'eau encore plus vastes. La longueur totale de l'avenue est d'environ 10.000 mètres. Plus de 1.000 ouvriers, sous la direction d'un nombreux personnel, sont employés à cette entreprise. Les terrassements généraux sont depuis longtemps terminés, la voie cyclable est presque achevée ainsi que les empierrements macadams. On va commencer les plantations pour lesquelles on s'est arrêté à des essences de choix. Un tramway électrique reliera les deux parcs.

Les attractions foisonnent, tant à Tervueren qu'au Parc du Cinquantenaire. Citons au hasard le trottoir roulant, le panorama des Alpes, le restaurant automatique, le chemin de fer monorail, etc. Sans compter les sports et jeux de toutes sortes, le compartiment du Congo, et le vieux Bruxelles.

C'est à Tervueren que le Congo sera installé. Les halls qui lui sont réservés ne mesurent pas moins de 1.300 mètres carrés. On y exhibera les produits indigènes consommés en Europe, et les produits européens consommés en Afrique. A côté de l'ivoire brut dont il sera montré les spécimens les plus beaux et les plus rares, on verra une admirable collection d'objets d'art, sculptés dans cette riche et précieuse matière par des statuaires de talent. Deux produits importants, le caoutchouc et le café, occuperont une place importante. 250 indigènes seront amenés à Tervueren. Il y aura deux ou trois villages africains. Les Chimbèques seront établis sur un vaste terrain en pente, se déployant en amphithéâtre jusqu'au lac. Le campement sera encadré de plantes tropicales et de palmiers importés d'Afrique, de façon à donner autant que possible à ce coin de l'Exposition l'aspect d'un vrai milieu congolais.

Un autre clou — celui-ci au parc du Cinquantenaire — sera le Vieux-Bruxelles où se trouveront ressuscités, de façon frappante, les plus pittoresques quartiers — XVIe siècle — de l'antique cité brabançonne. C'est merveille de voir avec quelle ardeur on travaille à l'édification des maisons appelées à faire revivre les demeures des bons vieux bourgeois d'autrefois. De grandes fêtes seront données dans une salle très vaste spécialement aménagée à cet effet. Une énorme roue électrique, comportant des milliers de lampes, dont la lumière est soumise — par un jeu de commutateurs — à des variations multiples de couleurs, constituera une attraction absolument inédite et sensationnelle.

Partout, dans les chantiers on pioche, on cloue, on martelle avec rage. Il faut être prêt pour le jour déterminé.

Ce ne sera certes pas une des moindres curiosités de la future Exposition que de la voir s'ouvrir à l'heure dite, alors que ses aînées ont toujours suivi la tradition d'être de plusieurs semaines en retard.

X.

PARTIE OFFICIELLE

Exposition internationale de Bruxelles 1897

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA SECTION FRANÇAISE

TITRE PREMIER
Dispositions générales

ARTICLE PREMIER. — Le 24 avril 1897, s'ouvrira à Bruxelles une Exposition internationale, sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges, sous la présidence d'honneur de S. A. R. le comte de Flandre et organisée avec le concours du Gouvernement belge et de la Ville de Bruxelles.

L'Exposition sera établie au parc du Cinquantenaire et au parc de Tervueren. Elle aura une durée minimum de six mois, le Comité exécutif se réservant la faculté de prolonger ce délai au plus tard jusqu'au 15 novembre.

ART. 2. — Les objets exposés seront répartis entre les quatorze sections prévues dans la classification générale ci-après dénommée :

1re *Section.* Beaux-arts.
2e *Section.* Économie sociale.
3e *Section.* Hygiène, arts médicaux et pharmaceutiques.
4e *Section.* Sauvetage.
5e *Section.* Arts industriels et décoratifs, arts libéraux, sciences.
6e *Section.* Eclairage, chauffage, ventilation, etc.
7e *Section.* Electricité, traction.
8e *Section.* Art militaire.
9e *Section.* Fabrications industrielles, matériels, procédés, produits.
10e *Section.* Matériel du sport.
11e *Section.* Exercices, jeux populaires.
12e *Section.* Concours temporaires d'agriculture et d'horticulture.
13e *Section.* Enseignement pratique, institutions économiques et travail manuel de la femme.
14e *Section.* Commerce, colonies.

Il sera institué une Section spéciale de congrès et conférences. Des expositions supplémentaires, des expositions temporaires, de grandes fêtes, des concours de chant et de musique, des concerts, etc., seront organisés pendant la durée de l'Exposition.

ART. 3. — L'Exposition est constituée en entrepôt réel. Les œuvres, produits et travaux destinés à figurer à l'Exposition pourront être importés en Belgique en franchise provisoire des droits d'entrée, à condition d'être exportés de Belgique après l'Exposition.

Le bénéfice des dispositions qui précèdent ne s'appliquera pas aux objets importés dans un but

de spéculation commerciale, tel que l'exploitation d'un restaurant, d'un café, etc., ni aux objets en denrées destinés à être consommés, débités ou délivrés au public à titre d'échantillon ou autrement, pendant la durée de l'Exposition.

Art. 4. — Les mesures nécessaires seront prises par le Gouvernement belge pour protéger les inventions susceptibles d'être brevetées, les dessins ou modèles industriels, ainsi que les marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition.

En conséquence, aucun produit ni objet quel qu'il soit, figurant à l'Exposition, ne pourra être reproduit par le dessin, la photographie ou quelque autre procédé sans l'autorisation spéciale de l'exposant, visée par le Commissaire général. Le Comité exécutif belge se réserve toutefois d'autoriser la reproduction des vues d'ensemble.

Art. 5. — Le Comité exécutif belge prendra, conformément au règlement général de l'Exposition, des mesures pour la protection des objets exposés, mais il ne se considère en aucune façon comme responsable des dommages ou pertes résultant d'incendie ou autre accident, quelle qu'en soit la cause ou l'importance.

Il laisse aux exposants le soin d'assurer leurs produits directement et à leurs frais.

Les exposants seront responsables, tant envers le Comité exécutif belge qu'envers les autres participants, de tout dommage causé par les produits exposés ou par les personnes à leur service.

Une surveillance générale sera exercée par les soins du Commissariat général français, mais celui-ci, de même que le Comité belge, ne pourra être en aucune façon responsable des dommages-vols, pertes, quelle qu'en soit la cause.

Art. 6. — Aucune œuvre, produit ou travail exposé ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition, sans autorisation écrite et spéciale du Comité exécutif belge, saisi de cette demande par le Commissariat général.

Aucnn exposant ne pourra couvrir les objets exposés pendant les heures durant lesquelles le public sera admis dans les salles et galeries.

Art. 7. — Aucun exposant de produits français n'est admis à exposer en dehors de la Section française.

Art. 8. — Tous les rapports entre les exposants français et le Comité exécutif belge doivent avoir lieu par l'intermédiaire du Commissariat général.

Art. 9. — Toutes les annonces, pièces, imprimés ou autres, non officiels, destinés à être affichés ou distribués dans l'enceinte de l'Exposition devront au préalable être autorisés et approuvés par le Comité exécutif belge et visé par le Commissariat général français.

Art. 10. — Une seule carte d'entrée gratuite sera délivrée à chaque exposant ou à son représentant.

Cette carte sera rigoureusement personnelle. Elle sera retirée s'il est constaté qu'elle a été cédée ou prêtée, le tout sans préjudice des poursuites de droit.

Cette carte devra être signée par l'exposant ou son représentant et porter sa photographie.

Chaque exposant aura droit en outre à une ou plusieurs cartes de service dans les conditions prévues par le règlement spécial des entrées.

TITRE II

Admission

Art. 11. — Tous les industriels et agriculteurs français qui désirent prendre part à l'Exposition de Bruxelles devront adresser leur demande d'admission au plus tard le 1er février 1897.

Ces demandes formulées sur le bulletin ci-joint devront être envoyées à M. le Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles, au Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, rue de Varennes, 80, à Paris.

Art. 12. — Les œuvres, produits et travaux seront exposés sous le nom des signataires des demandes d'admission. Cette condition est de rigueur.

Néanmoins les exposants sont autorisés à inscrire, à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des collaborateurs qui ont contribué à donner aux objets leur mérite et leur valeur. Ces noms devront être mentionnés sur la demande d'admission.

Art. 13. — Les exposants sont invités à indiquer le prix marchand des objets exposés, autant pour faciliter le travail du Jury que pour renseigner le visiteur et la Commission d'achat de la tombola.

Art. 14. — Sont exclus de l'Exposition, conformément au règlement général belge, les matières détonantes ou fulminantes et en général toute matière dangereuse.

Ne seront reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimensions restreintes, les esprits ou alcools, les huiles et les essences, les matières corrosives et généralement les corps qui peuvent altérer les autres produits exposés ou incommoder le public.

Le Commissaire général se réserve le droit absolu de faire enlever d'office les objets qui, par leur nature ou leur aspect, lui paraîtraient nuisibles ou incompatibles avec le but ou les convenances de l'Exposition.

Art. 15. — Les demandes d'admission devront indiquer très lisiblement et *in extenso* les nom, prénoms, raison sociale et adresse de leur signataire.

Elles devront renfermer des réponses précises à toutes les indications requises.

Art. 16. — Les exposants ont à leur charge :

1° Les frais d'emplacement, dans lesquels sont compris la manutention et le magasinage des caisses vides ;

2° Les frais de transport, à l'aller et au retour, de leurs colis et matériel d'installation, de leur domicile à l'Exposition, ainsi que l'emballage et le déballage de ces produits ;

3° Tous frais spéciaux, tels que : décoration particulière ; surélévation et consolidation de planchers, charpente des cloisons et leurs revêtements ; plafonds, velums ; fourniture de meubles ; installation ; étalage ; entretien et nettoyage des œuvres, produits ou travaux ; fondations ; montage ; force motrice, vapeur, eau, gaz, électricité ; démontage ; plantations et terrassements spéciaux y relatifs ; taxes de douanes ou d'accises ; droits de patente pour objets mis en consommation ;

4° L'assurance contre l'incendie ;

5° Le gardiennage particulier de leur exposition.

En ce qui concerne les frais de transport à l'aller et au retour, les exposants bénéficieront de toutes les réductions qui pourront être obtenues tant des Compagnies de chemin de fer que de la part des agents de transport.

Art. 17. — Les Comités d'admission et d'installation, tels qu'ils ont été constitués par l'arrêté ministériel en date du 23 décembre 1896, statueront en dernier ressort sur l'admission ou le rejet des demandes et sur le mode d'installation des objets admis.

Art. 18.— Un certificat d'admission sera envoyé à tous les exposants admis par les Comités. Le certificat portera la mention exacte de l'espace et de l'emplacement qui auront été définitivement attribués, ainsi que l'indication du montant de la redevance pour la valeur dudit emplacement.

Art. 19. — L'exposant qui n'aura pas placé ses œuvres, produits ou travaux avant le 15 avril 1897, perdra, par le fait même, tout droit à son emplacement ; son certificat d'admission sera considéré comme non avenu et les taxes d'emplacement perçues resteront acquises au Comité exécutif, le tout sans aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire ; le Commissaire général est autorisé, dans ce cas, à faire enlever d'office, aux frais des contrevenants, les installations non achevées.

TITRE IV

Installation

Art. 20. — Avec le certificat d'admission, les exposants admis recevront lss pièces nécessaires pour l'expédition de leurs produits et de leur matériel d'installation.

Ils recevront, en même temps, une formule pour la rédaction du catalogue officiel.

Art. 21. — Chaque exposant ou son délégué doit pourvoir à la réception de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir les colis dans l'enceinte de l'Exposition, le Commissariat général peut prendre telle mesure qu'il jugera nécessaire aux risques et périls des intéressés.

Art. 22. — Les exposants qui auraient besoin de vapeur, d'eau, de gaz ou d'électricité, déclareront sur le bulletin de demande d'admission la quantité de vapeur, d'eau, de gaz ou d'électricité qui leur est nécessaire par heure.

Ceux qui auraient besoin de force motrice indiqueront quelle sera la vitesse de leurs appareils et la force dont ils voudraient disposer.

La force motrice, l'électricité, l'eau et le gaz seront concédés d'après un règlement et un tarif spécial.

Art. 23. — Les planchers des salles pourront supporter un poids de 500 et même de 1,500 kilogrammes par mètre carré dans certaines parties ; ils ne pourront être modifiés, déplacés ou consolidés, pour le besoin des installations, que d'accord avec le Comité exécutif belge et aux frais des exposants.

Les cloisons qui ne seront pas données pour des expositions exclusivement murales seront établies aux frais des exposants.

Les exposants seront responsables des dommages que leurs installations apporteraient aux planchers, cloisons, etc., dont ils auront l'usage, ainsi que des dégradations qui pourraient être considérées comme provenant d'un usage abusif.

Art. 24. — Les articles de vente courante, ainsi que ceux fabriqués ou confectionnés sur place, pourront, moyennant une taxe à convenir et conformément aux termes d'un règlement spécial, être vendus ou livrés sur-le-champ, mais aucune vente de ce genre ne pourra se faire à l'intérieur des halles sans une autorisation spéciale et écrite du Commissariat général et du Comité exécutif belge.

Une autorisation semblable sera nécessaire pour toute dégustation de boissons ou de comestibles, à l'intérieur des halles.

Art. 25. — Un cahier des charges spécial réglera le mode de concession des théâtres, bazars, restaurants, buvettes, débits de tabac, comestibles, etc.

Les concessionnaires ne seront pas considérés comme faisant partie de la Section française, même s'ils sont Français, et le Commissariat général ne se chargera qu'officiellement de présenter leurs demandes au Comité exécutif belge.

TITRE VI

Catalogue; Jury; Récompenses; Concour

Art. 26. — Le Comité exécutif belge fera dresser un Catalogue officiel, méthodique et complet des œuvres, produits et travaux de toutes les nations.

Le Commissariat général dressera un catalogue de la Section française dans le même esprit.

Les renseignements nécessaires seront fournis par les exposants sur la formule qui leur sera envoyée avec le certificat d'admission.

Art. 27. — Les récompenses, consistant en diplômes et médailles, seront décernées par un Jury international dont les opérations commenceront dans le courant du mois de juillet 1897.

La proclamation solennelle des récompenses aura lieu avant la clôture de l'Exposition.

Art. 28. — Outre les récompenses mentionnées à l'article précédent, les exposants pourront, dans chaque Section, se faire allouer par le Jury international des primes en espèces pour les meilleures réponses à des questions spéciales mises au concours.

Le règlement concernant ces concours sera porté ultérieurement à la connaissance des intéressés.

Art. 29. — Une tombola sera organisée avec l'autorisation et sous la surveillance du Gouvernement belge. Des lots seront acquis parmi les objets exposés.

Art. 30. — Les exposants français, en acceptant la qualité d'exposant, déclarent adhérer aux dispositions du présent règlement général, à celles des règlements spéciaux et aux mesures d'ordre qui pourraient être ultérieurement promulguées.

Art. 31. — Toutes les communications, ainsi que toutes les demandes de renseignements relatives à l'Exposition internationale de Bruxelles, doivent être adressées à M. le Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles, au Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, 80, rue de Varennes, à Paris.

TARIF DES EMPLACEMENTS

Dans la grande halle ou les halles de l'industrie
- Emplacements non isolés
  - Le mètre de façade (si la profondeur ne dépasse pas 1 m.) . . . 45 »
  - Le mètre carré de surface (si la profondeur dépasse 1 mètre) . . . . 45 »
  - Surtaxe pour les retours (le mètre linéaire de retour) . . . . . 20 »
  - Sur cloison, par mètre courant de façade . . . 45 »
- Emplacements isolés (le mètre carré de surface horizontale) . . . . 90 »

En plein air pour emplacement et toute hauteur, le mètre courant de façade ou le mètre carré de surface horizontale . . 30 »

Toute fraction de mètre sera soldée comme mètre entier

Tous les prix ci-dessus comprennent les frais de manutention et de gardiennage des caisses vides. Une surtaxe de 1 franc par 100 kilogrammes indivisibles sera seule appliquée aux colis dont le poids dépassera 1.500 kilogrammes; cette taxe, qui ne s'appliquera qu'à partir du 1.501e kilogramme, sera recouvrée par le Comité exécutif pendant la durée de l'Exposition. La manutention comprendra le déchargement et la réception des colis dans l'enceinte de l'Exposition ; la mise à pied d'œuvre de ces colis, l'enlèvement des caisses vides et de l'emballage, le magasinage et la conservation des caisses vides, l'apport des caisses vides pour le réemballage, l'enlèvement et le chargement des caisses réemballées. (Les caisses vides seront conservées sous des bâches, elles seront placées sur des longrines ou des bâtis, empêchant leur contact avec le sol.) — La Société anonyme de l'Exposition apportera le plus grand soin à la manutention des colis, mais il est expressément stipulé qu'elle ne saurait, en aucun cas, être rendue responsable des pertes, manquants, dommages, avaries, etc., que les colis ou leur contenu pourraient subir.

Les exposants se conformeront aux instructions qui seront données par le Commissariat général, sur l'avis du Comité exécutif belge, pour faciliter l'enlèvement des caisses vides.

CONDITIONS DE PAYEMENT

Les taxes inférieures ou égales à 1.000 francs seront perçues en une fois, aussitôt après la réception du certificat d'admission.

Les taxes supérieures à 1.000 francs seront recouvrables par moitié : la première après la réception du certificat d'admission, et la seconde le 15 avril 1897.

Le non-payement d'une de ces sommes à son terme entraînera la déchéance du titre d'exposant et des droits y afférents. — Les sommes déjà perçues resteront acquises à titre de dommages-intérêts, sans aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire.

Fait à Paris, le 23 décembre 1896

Vu et approuvé :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
HENRY BOUCHER.

Le Commissaire général du Gouvernement français.
MAURICE MONTIERS.

Exposition Internationale de Bruxelles

(SECTION FRANÇAISE)

DATES ET HEURES DES RÉUNIONS DES COMITÉS

JOURS — 1897	HEURES —	NUMÉROS ET DÉNOMINATION DES COMITÉS	NOMBRE DE MEMBRES —	LIEUX DE RÉUNION —
Mardi 12	9 h. 1/2	7 Ameublement	26 personnes	Grande Salle
d°	2 h. 1/2	5 Métaux, Verrerie, Céramique	44 d°	Grande Salle
Mercredi 13	9 h. 1/2	24 Industries du Vêtement.	39 d°	Grande Salle
d°	4 h. 1/2	20 Métallurgie et Mines	36 d°	Grande Salle
Jeudi 14	9 h. 1/2	21 Industries chimiques	55 d°	Grande Salle
d°	2 h. 1/2	23 Tissus	60 d°	Grande Salle
Vendredi 15	3 heures	**Commission supérieure**	90 d°	Grande Salle
Samedi 16	9 h. 1/2	22 Industries alimentaires	63 d°	Grande Salle
d°	4 h. 1/2	14 Chauffage, Éclairage	11 d°	Salle 65-66
Lundi 18	9 h. 1/2	11 Imprimerie, Librairie.	24 d°	Grande Salle
d°	2 h. 1/2	6 Art religieux.	11 d°	Salle 65-66
d°	4 h. 1/2	10 Arts graphiques	26 d°	Grande Salle
Mardi 19	9 h. 1/2	8 Architecture du Bâtiment	14 d°	Salle 65-66
d°	2 h. 1/2	12 Musique.	14 d°	Salle 65-66
d°	4 h. 1/2	15 Electricité	15 d°	Salle 65-66
Mercredi 20	9 h. 1/2	16 Traction	15 d°	Salle 65-66
d°	4 h. 1/2	18 Mécanique générale.	15 d°	Salle 65-66
Jeudi 21	9 h. 1/2	17 Art militaire.	17 d°	Grande Salle
d°	2 h. 1/2	2 Economie sociale.	37 d°	Grande Salle
Vendredi 22	9 h. 1/2	3 Hygiène.	28 d°	Grande Salle
d°	2 h. 1/2	19 Génie civil.	20 d°	Grande Salle
d°	4 h. 1/2	25 Agriculture	25 d°	Grande Salle
Samedi 23	9 h. 1/2	26 Industries diverses	12 d°	Salle 65-66
d°	2 h. 1/2	27 Matériel de Sport et Pêche	23 d°	Grande Salle
d°	4 h. 1/2	31 Commerce et Colonies	18 d°	Grande Salle
Lundi 25	9 h. 1/2	9 Art appliqué.	21 d°	Grande Salle
d°	2 h. 1/2	4 Sauvetage	10 d°	Salle 65-66
d°	4 h. 1/2	13 Sciences.	12 d°	Salle 65-66

LES

Comités d'Admission

ARRÊTÉ

Instituant les Comités chargés de statuer sur l'admission des exposants français et sur l'installation de leurs produits dans les locaux de l'Exposition internationale de Bruxelles et nommant les membres de ces comités.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu le règlement général de l'Exposition internationale qui doit s'ouvrir à Bruxelles en 1897, sous le patronage et avec le concours du Gouvernement belge et de la ville de Bruxelles,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué 31 Comités chargés de statuer sur l'admission des exposants français et sur l'installation de leurs produits dans les locaux de l'Exposition internationale de Bruxelles.

ART. 2. — Les Comités porteront les titres suivants :

Comité n° 1. — Beaux-Arts.
— 2. — Economie sociale.
— 3. — Hygiène.
— 4. — Sauvetage.
— 5. — Industrie d'art (métaux, verres, céramique).
— 6. — Art religieux.
— 7. — Ameublement et décoration de l'habitation.
— 8. — Architecture et industrie du bâtiment.
Comité n° 9. — Art appliqué.
— 10. — Arts graphiques.
— 11. — Imprimerie et industrie du livre.
— 12. — Instruments de musique. — Art musical.
— 13. — Sciences physiques, mathématiques et naturelles.
— 14. — Éclairage, chauffage et ventilation.
— 15. — Électricité.
— 16. — Traction.
— 17. — Art militaire.
— 18. — Mécanique générale.
— 19. — Génie civil.
— 20. — Mines, métallurgie.
— 21. — Industries chimiques.
— 22. — Industries alimentaires.
— 23. — Industries textiles.
— 24. — Industries du vêtement.

Comité n° 25. — Agriculture.
— 26. — Industries diverses.
— 27. — Matériel du sport et de pêche.
— 28. — Exercices physiques. — Jeux populaires.
— 29. — Concours temporaires d'agriculture et d'horticulture.
— 30. — Travail de la femme.
— 31. — Commerce. — Colonies.

ART. 3. — Chacun de ces comités élira, dans son sein, un président, un vice-président et un secrétaire.

ART. 4. — Le travail des comités sera revisé par une commission composée des présidents de ces comités et soumis ensuite à l'approbation du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

ART. 5. — Les travaux des comités et de la commission de revision devront être terminés au plus tard le 1er mars 1897.

ART. 6. — Le commissaire général du gouvernement français à l'Exposition internationale de Bruxelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Paris, le 23 décembre 1896.

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
HENRY BOUCHER.

Sont nommés membres des comités d'admission et d'installation :

COMITÉ II
Économie sociale.

Arenberg (prince d'), député, président de la société philanthropique.
Aucoc, membre de l'Institut. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Aynard, député, président de la chambre de commerce de Lyon. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Beudin (Ernest), codirecteur de la maison Leclaire. Membre de la commission supérieure du travail.
Bouquet, directeur du personnel et de l'enseignement technique au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.
Bourgeois (Léon), ancien président du conseil des ministres, président de la commission parlementaire d'assistance et de prévoyance sociales.
Cacheux (E.), ingénieur civil, membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Caubert (Léon), membre du jury Paris 1889 et des comités de Chicago 1893.
Chambrun (comte de), fondateur du musée d'économie sociale.
Chevalier, député. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Cheysson, Inspecteur général des ponts et chaussées. Membre du jury Paris 1889 et des comités de Chicago 1893.
Cloquemin (Théophile), président du syndicat général des compagnies d'assurances à primes fixes contre l'incendie.
Denormandie, sénateur, ancien gouverneur de la Banque de France, président du conseil supérieur des caisses d'épargne.
Grimpel (G.), membre du comité syndical des compagnies d'assurances à primes fixes sur la vie.
Guyot (Yves), ancien ministre. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Helbronner (Louis), Courtier d'assurances. Assureur-Conseil de la Direction des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.
Jacquemart, ingénieur civil, inspecteur général de l'enseignement technique. Membre du jury Paris 1889, et des comités de Chicago 1893.
Keufer (Auguste), secrétaire de la fédération des travailleurs du livre, membre du conseil supérieur du travail.
Labeyrie, Gouverneur du Crédit foncier de France, membre de la commission supérieure des caisses d'assurances en cas d'accidents.
Lami (E.-O.), publiciste, membre du jury Paris 1889 et des comités de Chicago 1893.
Laporte, conseiller général de la Seine-Inférieure, inspecteur divisionnaire du travail dans l'industrie.
Laroche-Joubert, député, membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Magnin, sénateur, gouverneur de la Banque de France, président de la commission supérieure des caisses d'assurances en cas d'accidents, membre des comités Paris 1889.
Mayen (Alfred), président du syndicat des compagnies d'assurances à primes fixes contre les accidents.
Moron, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'office du travail.
Nicolas, conseiller d'Etat, directeur du travail et de l'industrie, au ministère du commerce, de l'industrie des postes et des télégraphes. Membre du jury Paris 1889 et des comités de Chicago 1893.
Pasquier, sous-directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Paulet (Georges), chef de bureau à la direction du travail et de l'industrie au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Pépin-Lehalleur, directeur de la société d'assurances mutuelles immobilières de la ville de Paris.
Perissé (Sylvain), ingénieur civil, président de l'association des industriels de France contre les accidents de travail. Membre du jury Paris 1889.
Picot (Georges), membre de l'Institut. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Puaux (Franck), membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Robert (Charles), président de l'union syndicale de compagnies d'assurances à primes fixes de toutes natures. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Siegfried, député, ancien ministre. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Sorel (A.), président du comité des assurances maritimes.
Thezard, membre du comité central de la Prévoyance et de la Mutualité, ancien président de la société de secours mutuels « la Mutualité commerciale ».
Vincens (A.), secrétaire du comité central de l'association des membres de l'enseignement (fondation Taylor).

COMITÉ III
Hygiène.

Alcan (F.), libraire-éditeur.
Le docteur Barbier, médecin des hôpitaux.
Le docteur Baudouin, secrétaire de la rédaction du *Progrès médical*. Membre des comités Chicago 1893, commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Bechmann, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de l'assainissement de la ville de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Le docteur Beurnier (Louis), chirurgien des hôpitaux.
Brouardel, doyen de la faculté de médecine, membre de l'académie de médecine, président du comité consultatif d'hygiène publique de France, Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Buchet, directeur de la pharmacie centrale de France. Membre des comités Chicago 1893.
Coirre, négociant en produits pharmaceutiques.
Collin (A.), fabricant d'instruments de chirurgie. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Durand-Claye, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Fère (Charles), directeur de la compagnie des eaux de Vichy.
Galante (Henri), fabricant d'instruments de chirurgie. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Geneste (Eugène), ingénieur sanitaire. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Girard (Charles), directeur du laboratoire municipal de la ville de Paris.
Jéramec, fermier exploitant d'eaux minérales. Membre du jury Paris 1889.
Mme Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles.
Le docteur Martin (A.-J.), membre du comité consultatif d'hygiène publique de France. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Mathieu (Raoul), fabricant d'instruments de chirurgie. Membre des comités Paris 1889, commissaire-rapporteur Chicago 1893.
May (H.), imprimeur, libraire-éditeur, ancien président de section au tribunal de commerce de la Seine, président de la chambre syndicale du matériel scolaire. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Monod, directeur de l'assistance publique et de l'hygiène au ministère de l'intérieur. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Nocard, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, membre de l'académie de médecine.
Petit (Arthur), pharmacien-chimiste, président de l'association générale des pharmaciens de France.
Le docteur Proust, membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, inspecteur général des services sanitaires. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Pecey, secrétaire général de la société des ingénieurs et architectes sanitaires de France.
Le docteur Roux, sous-directeur de l'institut Pasteur, membre de l'Institut, membre de l'académie de médecine.
Sabran, président de la commission des hospices de Lyon.
Le docteur Thulié, président de la société internationale pour l'étude des questions d'assistance.
Wickham (Georges), chirurgien-herniaire. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893

COMITÉ IV
Sauvetage.

Boucher-Cadart, président de chambre à la cour d'appel de Paris, président de la société française de sauvetage.
Coigneret (le commandant), président des sauveteurs bretons.
Gomot, sénateur, ancien ministre, président des sauveteurs de la Seine.
Haton de la Goupillière, inspecteur général des mines, directeur de l'école nationale supérieure des mines, président de la commission du grisou. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Lafont (M. l'amiral G.), président de la société centrale de sauvetage des naufragés.
Lelièvre, fabricant d'engins de sauvetage.
Linder, inspecteur général des mines, président de la commission centrale des machines à vapeur.
Normand, constructeur de navires.
Thirion (A.), fabricant de pompes et de matériel d'équipement pour l'incendie.
Varigault (le colonel), commandant le régiment des sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

COMITÉ V
Industries d'art (Métaux. — Verres. Céramique).

Appert (Léon), ingénieur et maître verrier. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Aucoc (Louis), président de la chambre syndicale de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Benda (A.), négociant en glaces et miroiterie. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Biver (Alfred), directeur général des manufactures de glaces de la compagnie de Saint-Gobain. Membre du jury Paris 1889.
Blot (Eugène), fabricant de bronze-imitation. Membre des comités Chicago 1893.
Boin-Taburet, fabricant d'orfèvrerie. Membre des comités Chicago 1893.
Boucheron (Frédéric), joaillier-bijoutier. Membre des comités Paris 1878 et 1889 et Chicago 1893.
Bouilhet (André), cogérant de la société Christofle. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Boulenger (Ad.), fabricant de couverts et orfèvrerie, président de la chambre syndicale des couverts et orfèvrerie.
Boulenger (Paul), fabricant de faïence.

Cardeilhac (Ernest), fabricant d'orfèvrerie et de coutellerie, président de la chambre syndicale des couteliers.

Colin (Emile), fabricant de bronzes. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Debain, orfèvre, vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie de Paris.

Despret (G.), directeur de la société anonyme des verreries de Jeumont.

Didron, peintre-verrier, président de la chambre syndicale des peintres-verriers français.

Duparc, ingénieur civil, président de l'union céramique et chaufournière de France.

Froment-Meurice, joaillier-orfèvre. Membre des comités Paris 1878 et 1889.

Gagneau (G.), fabricant d'appareils d'éclairage. Membre du jury Paris 1878 et 1889; membre des comités Chicago 1893.

Garnier (P.), horloger-mécanicien. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Gasne, fabricant de fontes d'art.

Gérard, de la maison Gérard-Dufraisseix, fabricant de porcelaines à Limoges.

Guérin, de la maison Keller et Guérin, fabricants de porcelaine à Lunéville.

Guilbert-Martin, fabricant d'émaux et de mosaïques. Membre du jury de Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Hache (Alfred), fabricant de porcelaines. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

Leblanc-Barbedienne, fabricant de bronzes d'art.

Lefebvre fils aîné, fabricant joaillier.

Legras, maître de verrerie.

Luynes (de), professeur au Conservatoire national des arts et métiers. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Mascuraud (Alfred), fabricant de bijoux pour modes. Membre des comités Chicago, 1893. Commissaire-rapporteur Chicago, 1893.

Mougin, député, directeur des verreries de Porlieux et de Vallerysthal. Membre des comités Chicago 1893.

Muller (Louis-Emile), céramiste d'art.

Murat (G.), bijoutier en doublé. Membre des comités Chicago 1893.

Pinedo (E.), fabricant de bronzes.

Ranvier (J.), fabricant de bronzes imitation, président honoraire de la chambre syndicale des bronzes imitation. Membre de la chambre de commerce de Paris.

Redon, de la maison Redon, Demarcial et Cie, fabricant de porcelaine à Limoges.

Rodanet, constructeur de chronomètres, membre de la chambre de commerce de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Sandoz (Gustave), joaillier-bijoutier.

Siot-Decauville, fabricant de bronzes.

Susse (Albert), fabricant de bronzes. Membre des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

Thiébaut (Victor), fondeur de bronzes d'art. Membre de la chambre de commerce de Paris.

Thierry (G.), céramiste. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Vever (Henry), joaillier-bijoutier. Commissaire rapporteur Chicago 1893.

Vian (H.), fabricant de bronzes.

Vidie (J.), maître de verrerie. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

COMITÉ VI

Art religieux.

Chalin, fabricant d'objets de piété.

Crouzet Hildebrand, fondeur de cloches.

Favier, fabricant d'orfèvrerie religieuse,

Hanoteau (Ch.), président de la chambre syndicale de la statuaire religieuse.

Jacquier, président de l'union des syndicats des arts et industries appliqués au culte et aux édifices religieux.

Mame (Paul), libraire-éditeur-imprimeur. Membre du jury Paris 1889.

Massin, de la maison Bouasse-Lebel, fabricant d'ornements d'église, juge au tribunal de commerce de la Seine.

Noirot-Biais, fabricant d'ornements religieux. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

Pelion, de la maison Pelion et Marchet, éditeur-imprimeur de livres religieux.

Poussielgue-Rusand, fabricant d'orfèvrerie et bronzes d'église, juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine.

Trioullier (H.), fabricant d'orfèvrerie et bronze d'église, président de la chambre syndicale des orfèvres et fabricants de bronzes d'église.

COMITÉ VIII

Ameublement et décoration de l'habitation.

Alavoine (Lucien), tapissier décorateur.

Bertrand-Boula, fabricant de tissus d'ameublement.

Chatel, fabricant de tissus d'ameublement.

Chevrie (A.), fabricant de meubles d'art, président de la chambre syndicale d'ameublement. Membre des comités Chicago 1893.

Clair (Maxime), fabricant de sièges d'ameublement.

Damon (Alfred), fabricant de meubles d'art. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893

Defosse (Ed.), de la maison Braquenié et Ce, fabricant de tapisseries.

Dienst (E.), fabricant de meubles d'art. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.

Duché (P.), fabricant d'étoffes d'ameublement. Membre du jury Paris 1889.

Follot (Félix), fabricant de papiers peints. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Gillou (E.), fabricant de papiers peints. Membre du jury Paris 1889.

Hamot (Georges), fabricant de tapisseries. Membre des comités, Paris 1889 et Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

Jeanselme, fabricant de meubles artistiques, ancien président de section au tribunal de commerce de la Seine.

Jorrand, fabricant de tapisseries, président de la chambre consultative des arts et manufactures d'Aubusson.

Jouanny, fabricant de papiers peints, président du comité des fabricants de papiers de tenture. Membre du jury Paris 1889.

Lainé (Edmond), fabricants de tapis à Beauvais.

Leborgne, fabricant de tapis et d'étoffes d'ameublement. Membre des comités Chicago 1893.

Legrand (Ch.) de la maison Legrand frères, fabricant de tissus d'ameublement. Membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre des comités Chicago 1893.

Louchet-Bernaud, fabricant de tapis et tissus d'ameublement. Membre de la chambre de commerce d'Amiens, membre des comités et commissaire-rapporteur, Chicago 1893.

Quignon (Gustave), sculpteur ébéniste. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

Rémon (Pierre), tapissier-décorateur. Membre des comités Chicago 1893.

Schmit, fabricant de meubles, tapissier-décorateur. Membre des comités Chicago 1893.

Soubrier (François), fabricant de meubles.

Ternisien (Eugène), tapissier-décorateur.

Verger, président de la chambre syndicale des tapissiers.

Warée, fabricant de dentelles et guipures artistiques. Membre des comités Paris 1889, et Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

COMITÉ VIII

Architecture et industrie du bâtiment.

Bonnier (Louis), architecte du Gouvernement et de la Ville de Paris.

Bouvard, inspecteur général des services d'architecture de la ville de Paris, directeur des services d'architecture à l'Exposition de 1900. Membre des comités de Paris 1889 et Chicago 1893.

Courtois-Suffit (Octave), architecte diplômé. Membre des comités de Paris 1889 et Chicago 1893.

Cruchet (A.), sculpteur ornemaniste.

Dervillé, marbrier, président du tribunal de commerce de la Seine, directeur général adjoint de l'exploitation de l'Exposition de 1900.

Girault (Charles), architecte en chef de l'Exposition de 1900.

Huvé, marbrier ornemaniste

Lameire, peintre décorateur.

Maybon, marbrier ornemaniste.

Pascal, inspecteur général des bâtiments civils. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Pierron, ingénieur civil, architecte voyer en chef de la ville de Paris. Membre des comités Chicago 1893.

Rémon (G.), peintre décorateur.

Sédille (Paul), architecte, chef du service d'architecture à l'Exposition de Paris 1889.

Trélat (Émile), député, directeur de l'École spéciale d'architecture. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893.

COMITÉ IX

Art appliqué.

Badin (Jules), administrateur de la manufacture nationale de tapisserie de Beauvais. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.

Baumgart, administrateur de la manufacture nationale de Sèvres. Membre des comités de Chicago 1893.

Bouilhet (H.), ingénieur manufacturier, vice-président de l'Union centrale des arts décoratifs. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre des comités Paris 1878-1889 et Chicago 1893.

Colin (P.), directeur de l'Ecole des jeunes filles.

Daum, fabricant de verrerie d'art.

Delaherche, céramiste. Membre des comités Chicago 1893.

Dreux, directeur de l'École d'orfèvrerie et bijouterie.

Dubufe, artiste peintre, trésorier de la Société nationale des beaux-arts.

Dupuy (D.), graveur en médailles.

Falize, orfèvre. Membre du jury Paris 1878 1889 et des comités Chicago 1893.

Gallé, céramiste.

Gasnault, conservateur du musée des Arts décoratifs.

Guiffrey, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins et de la Savonnerie.

Jourdain (Frantz), architecte. Membre des comités Chicago 1893.

Levasseur (A.), de la maison Levasseur et Cie, éditeur d'estampes.

Louvrier de Lajolais, directeur de l'École des Arts décoratifs de Paris et Limoges. Membre des comités Chicago 1893.

Marrou, fabricant de ferronnerie d'art. Membre du jury Paris 1889.

Molinier, conservateur au musée du Louvre. Membre des comités Chicago 1893.

Roty, graveur en médailles. Membre de l'Institut, membre des comités Chicago 1893.

Sandier, architecte décorateur, directeur des travaux d'art à la manufacture nationale de Sèvres.

Thesmar, émailleur. Membre des comités Chicago 1893.

COMITÉ X

Arts graphiques.

Baignol (Alb.), de la maison Baignol et Farjon, fabricant de plumes métalliques.

Balagny (G.), président de la société d'études photographiques appliquées à l'industrie. Membre des comités Paris 1889.

Bellavoine jeune, papetier imprimeur, président du comité des marchands et fabricants de papeterie et de registres.

Berthaud (M.), photographe, président de la chambre syndicale de la photographie.

Binant (A.), fabricant de toiles à peindre.

Blancan (Ch.), fabricant d'enveloppes, président du comité des fabricants de papiers.

Boyer (P.), photographe.

Bucquet (M.), photographe amateur, président du Photo-Club.

Clément, éditeur photographe, de la maison Braun et Cie.

Cottray, de la maison Moncarré et Cie, fabricant de cartonnages

Courtier, imprimeur autographiste.

Davanne, président de la société française de photographie. Membre du jury Paris 1878-1889 et des comités Chicago 1893.

Dubouloz, fabricant de fournitures photographiques. Président de la chambre syndicale des fabricants et négociants en appareils, produits et fournitures photographiques.

Faller (Eugène), fabricant d'appareils pour la photographie.
Fleury-Hermagis, fabricant d'optique pour la photographie.
Geisler (L.), fabricant de papiers.
Guilleminot, fabricant d'appareils de photographie. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Landrin, fabricant de registres, juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine.
Legrand, fabricant d'enveloppes.
Levy (Georges), éditeur-photographe. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Lumière (Louis), de la maison Lumière et fils, fabricant de plaques photographiques.
Masure (Albert), ancien fabricant de papier à la forme.
Nadar (P.), photographe.
O'Kelly, gérant de la maison Blanzy, Poure et Cie, fabricant de plumes métalliques,
Poulenc (Gaston), de la maison Poulenc frères, fabricant de produits photographiques.
Valadon, éditeur-photographe. Membre des comités Chicago 1893.

COMITÉ XI

Imprimerie et industrie du livre.

Belin (H.), libraire-éditeur, imprimeur. Ancien président du Cercle de la librairie. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Chamerot (G.), imprimeur, président de la chambre syndicale des imprimeurs typographes. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Champenois (F.), imprimeur lithographe. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Chapuis, président de la commission administrative de l'école professionnelle de la chambre syndicale du papier.
Choquet (E.), fabricant de papier. Membre de la chambre de commerce de Paris, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Colin (A.), libraire-éditeur. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Danel (L.), imprimeur. Membre de la chambre de commerce de Lille.
Engel (père), relieur. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893.
Fouret (R.), de la maison Hachette et Cie, libraire-éditeur. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Gauger, fabricant d'encres.
Goubaud (A.), libraire-éditeur, directeur de la société des journaux de mode réunis. Membre des comités Chicago 1893.
Gruel, libraire-relieur.
Hébrard (A.), directeur du journal le *Temps*, président du syndicat de la Presse parisienne. Membre des comités Chicago 1893.
Hetzel (J.), libraire-éditeur, président du cercle de la librairie. Membre du jury supérieur Paris 1889. Secrétaire du commissariat général Chicago 1893.
Kaindler (Auguste), ingénieur civil. Membre des comités Chicago 1893.
Lahure (A.), imprimeur-éditeur. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Layus (L.), libraire-éditeur, de la maison Levasseur et Cie. Membre des comités Chicago 1893.
Le Soudier (H.), libraire-éditeur. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Lorilleux (Ch.), fabricant d'encres et fournitures d'imprimerie.
Marc (Lucien), directeur de la société du journal l'*Illustration*, vice-président de la presse périodique.
Masson (P.), libraire-éditeur.
Michaud (J.), ingénieur de la maison Marinoni.
Norberg (Jules), de la maison Berger-Levrault et Ce, éditeur-imprimeur à Nancy.
Vicq, libraire-éditeur, de la maison veuve Dunod et Vicq.

COMITÉ XII

Instruments de musique. — Art musical.

Bernardel (Paul), de la maison Gand et Bernardel, luthier.
Blondel (Albert), directeur de la maison Erard et Cie, facteur de pianos. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Durand (Auguste), éditeur de musique. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Evette (Paul), facteur d'instruments de musique. Membre des comités Chicago 1893.
Gaveau (Gabriel), facteur de pianos. Membre des comités Paris 1889.
Gouttière, fabricant de pianos.
Kriegelstein (Charles), facteur de pianos.
Lartigue, publiciste.
Lyon (Gustave), de la maison Pleyel, Wolf et Cie, président de la chambre syndicale des fabricants d'instruments de musique. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Mustel (Auguste) (fils), facteur d'harmoniums et célestas. Membre des comités Chicago 1893.
Ruch (Jacques), facteur de pianos. Membre du jury Paris 1889.
Serpette (G.), compositeur de musique.
Sudre (F.), fabricant d'instruments de musique.
Thibouville-Lamy, fabricant d'instruments de musique. Membre de la chambre de commerce de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

COMITÉ XIII

Sciences.

Baille-Lemaire, fabricant d'instruments d'optique. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Balbreck (M.), constructeur d'instruments d'optique et de précision.
Bassot (le colonel), membre de l'Institut, chef de la section de géodésie au ministère de la guerre.
Gariel (Ch.), membre de l'académie de médecine, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Membre du jury Paris 1889.
Hirsch, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Membre des comités et du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Lallemand, ingénieur en chef des mines, directeur du service du nivellement général de la France.
Lœwy, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris.
Michel Lévy, ingénieur en chef des mines, directeur du service de la carte géologique détaillée de la France. Membre du jury Paris 1889.
Pellin (Ph.), ingénieur civil, constructeur d'instruments d'optique et de précision. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Riche, directeur des essais à l'administration des monnaies et médailles. Membre du jury Paris 1889.
Verdin, fabricant d'instruments de précision.
Violle, professeur au Conservatoire des arts et métiers.

COMITÉ XIV

Éclairage. — Chauffage. — Ventilation.

D'Anthonay, ancien entrepreneur de fumisterie, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.
Beau (Henri), fabricant d'appareils d'éclairage. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Boas (Alfred), fabricant d'ustensiles de ménage. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Cochaux (Émile), façonnier-fabricant de poêlerie.
Godillot (Alexis), ingénieur civil. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Godot, ingénieur en chef de la Compagnie parisienne du gaz.
Grouvelle, ingénieur civil, professeur de l'École centrale des arts et manufactures. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Lebon (Eugène), président de la Compagnie centrale d'éclairage par le gaz.
Pinard (Alphonse), fabricant d'appareils et d'articles de chauffage, président du groupe de l'Alliance syndicale du commerce et de l'industrie.
Roger (Paul), ingénieur civil de la maison Muller et Roger, fondeur en bronze.
Trouvé (G.), président de la Société technique de l'acétylène et des industries qui s'y rattachent.

COMITÉ XV

Électricité.

Carpentier, constructeur-mécanicien. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Chardin, électricien.
Clérac, directeur-ingénieur, chef du service de la vérification et de la réception du matériel au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.
Fontaine (H.), président du conseil de la société Gramme. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Grammont (E.-C.), constructeur de câbles électriques à Pont-de-Chéruy.
Hilairet-Huguet, constructeur-électricien.
Leauté (H.), membre de l'Institut. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Lippmann, membre de l'Institut.
Mascart, membre de l'Institut, directeur du Bureau central météorologique, professeur au Collège de France, membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Mildé (Charle), ingénieur-électricien de la maison Mildé et Cie.
Mors (L.), ingénieur-électricien.
Postel-Vinay, constructeur-électricien. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Rau (Louis), administrateur délégué de la Compagnie Edison. Membre du jury Paris 1889.
De Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du secteur électrique de la rive gauche de Paris.
Sciama (Gaston), ingénieur civil, directeur de la maison Bréguet, membre de la chambre de commerce de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

COMITÉ XVI

Traction.

Barabant, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Barbet, administrateur délégué de la Compagnie des chemins de fer Nogentais.
Bonnaud (Albert), ingénieur civil, représentant de la société des aciéries et forges de Firminy.
Clérault, ingénieur en chef des mines, ingénieur en chef du matériel et de la traction à la Compagnie de l'Ouest. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Cuvinot, sénateur, inspecteur général des ponts et chaussées, président du conseil de la compagnie générale des omnibus de Paris. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
De Dion, de la maison de Dion et Bouton, constructeur de chaudières et voitures automobiles.
Donon, ingénieur-constructeur de la maison Baudet, Donon et Cie.
Glasser, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sous-directeur de la compagnie des chemins de fer du Midi. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Gouin (Jules), président de la société de construction des Batignolles, constructeur de matériel de chemins de fer.
Heurteau, ingénieur en chef des mines, directeur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Levassor, de la maison Panhard et Levassor, constructeur-mécanicien.
Marin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Noblemaire, ingénieur en chef des mines, directeur de la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. Membre de la chambre de commerce de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Richou, ingénieur civil, administrateur de la société des freins Soulerin.
Sartiaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef de l'exploitation de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

COMITÉ XVII

Art militaire.

Bignon (Alfred), de la maison Bignon, Ammer et Cie, fabricant de boutons et d'objets de petit équipement.
Briffe (de la), sous-intendant militaire de 1re classe.
Calvet, président de la chambre syndicale de l'industrie de la fourniture militaire, fabricant d'objets de petit équipement.
Canet, directeur de l'artillerie à la Société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Cauvin (Ernest), directeur de la maison E. Cau-

vin, Yvose et Cie. Membre des comités Paris 1889.
Chabbert (Gaston), rédacteur principal au cabinet du ministre de la guerre. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Cossé-Brissac (le commandant de), chef d'escadron de cavalerie en retraite. Membre de la commission d'exposition militaire Paris 1889.
Demmler, ancien officier d'artillerie, administrateur de la compagnie des forges de Châtillon-Commentry.
Dupuy (Edmond), sous-directeur de la compagnie des forges et aciéries de la marine et des chemins de fer à Saint-Chamond.
Gény, ingénieur en chef des usines de MM. Schneider et Cie au Creusot.
Gévelot, député, manufacturier. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Helbronner, fabricant d'équipements militaires. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Journet, capitaine de frégate, de l'état-major général du ministre de la marine.
Mary, médecin-major de 1re classe, attaché à la direction des services de santé au ministère de la guerre.
Michaut (le commandant), chef du service de la revue d'artillerie à la section technique de l'artillerie au ministère de la guerre.
Noë (général de la), sous-chef d'état-major général de l'armée, directeur du service géographique au ministère de la guerre.
Sebert (général), directeur de l'artillerie à la société des forges et chantiers de la Méditerranée.

COMITÉ XVIII

Mécanique générale.

Arrault (Paulin), ingénieur civil, constructeur-mécanicien, fabricant d'appareils de sondage.
Bariquand (Émile), constructeur-mécanicien, membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893.
Bougarel, ingénieur civil, secrétaire de la chambre syndicale des mécaniciens-chaudronniers-fondeurs de Paris. Membre des comités Paris 1889.
Bougault, ingénieur en chef des anciens établissements Cail.
Bourdon, ingénieur-constructeur. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Debray, ingénieur en chef des ponts et chaussées, adjoint à la direction du laboratoire de l'école des ponts et chaussées. Membre des comités et commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Dehaître (Fernand), ingénieur-constructeur. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Domange, fabricant de courroies de transmission. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Godard, ingénieur de la marine, directeur des ateliers de la maison Belleville et Cie, constructeur de chaudières à vapeur.
Le Blanc (Jules), constructeur-mécanicien.
Paupier (Léonard), fabricant d'instruments de pesage. Membre des comités Chicago 1893.
Piat (Albert), constructeur-mécanicien. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893.
Richard (Gustave), ingénieur civil des mines, membre des comités et commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Rouart, ingénieur-constructeur.
Vautier (Antoine), administrateur-gérant de la société Dandoy-Maillard-Lucq et Cie, constructeur de machines-outils. Membre des comités et commissaire-rapporteur Chicago 1893.

COMITÉ XIX

Génie civil.

Barbier, constructeur de phares.
Baudet (Emile), de la maison Baudet-Donon et Cie ingénieur-mécanicien. Membre du jury Paris 1878 et des comités Chicago 1893.
Bertrand (F.), entrepreneur de charpentes, président du groupe des chambres syndicales de l'industrie du bâtiment. Membre des comités Paris 1878 et 1889 et Chicago 1893.
Candlot, directeur de la Compagnie des ciments Portland parisiens.
Chatelin (E.), président de la chambre syndicale des entrepreneurs de travaux publics de France.
Coiseau, ingénieur-constructeur.
Dardenne, directeur commercial de la société des ciments français de Boulogne-sur-Mer.
Dufrene (A.), constructeur-mécanicien, ancien membre du tribunal de commerce de la Seine. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Fouinat (père), administrateur des Ardoisières d'Angers, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des Comités Chicago 1893.
Garnier (Hubert), ingénieur-constructeur, membre de la chambre de commerce de Paris. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Gibault, ingénieur civil, entrepreneur de travaux publics. Membre des comités Chicago 1893.
Giron, entrepreneur de travaux publics.
Guillain, député, inspecteur général des ponts et chaussées. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Hersent (Georges), ingénieur civil, entrepreneur de travaux publics.
Humblot, inspecteur général des ponts et chaussées chargé du service des eaux de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Lahaye (G.), ingénieur civil, agent général des ciments de laitier de Saulnes.
Lepaute (Henry), constructeur d'horlogerie et de phares.
Moisant, ingénieur-constructeur, membre de la chambre de commerce de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Reymond (Francisque), sénateur, ancien président de la société des ingénieurs civils. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Texier, entrepreneur, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.

COMITÉ XX

Mines, métallurgie.

Arbel (Pierre), maître de forges. Membre des comités Chicago 1893, commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Berlier, ingénieur-constructeur.
Billy (de), ingénieur des mines.
Bricard (Alfred), fabricant de serrurerie. Membre des comités Chicago 1893.
Castelnau (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur conseil de la compagnie des mines de la Grand'Combe.
Chollat, administrateur délégué de la compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne, président du comité des forges de la Loire.
Darcy, président de la compagnie des forges de Châtillon et Commentry, président du comité central des houillères de France.
Delarbre, fabricant de quincaillerie, président de la chambre syndicale de la quincaillerie.
Dreux (A.), maître de forges, vice-président du comptoir métallurgique de Longwy.
Dupuytrem, député.
Duval, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la compagnie de Fives-Lille. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Espinasse (A.), administrateur directeur de la société anonyme des hauts fourneaux et aciéries du Saut-du-Tarn.
Fayol, directeur de la société anonyme de Commentry-Fourchambault. Membre des comités Chicago 1893.
Ghesquière, directeur des fonderies et laminoirs de Blach-Saint-Vaast. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1863.
Grüner, ingénieur civil, secrétaire du comité central des houillères de France. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Guénot (Ch.), ingénieur civil, de la maison Charles Guénot et Cie, fabricants de coffres-forts. Membre de la commission permanente des valeurs en douane.
Holtzer (G.), ingénieur civil, maître de forges. Membre du jury Paris 1889.
Hubin (Félix), fondeur et lamineur de métaux.
De Lespinais, maître de forges. Membre du comité des forges de l'Est, à Pont-Saint-Vincent.
Létrange, fondeur et lamineur de métaux. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Lodin, ingénieur en chef des mines, professeur à l'école nationale supérieure des mines. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Mesureur (Jules), vice-président de la société française des métaux. Membre de la chambre de commerce de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Montgolfier (de), directeur général de la compagnie de hauts fourneaux et aciéries de la marine et des chemins de fer, président de la chambre de commerce de Saint-Étienne.
Nervo (baron R. de), président de la société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et Anzin. Vice-président du comité des forges de France.
Pinget (Henri), ingénieur civil. Secrétaire du comité des forges de France.
Plichon, député. Administrateur de la compagnie des mines de Béthune.
Raty (Fernand), administrateur de la société des hauts fourneaux de Maubeuge.
Résimont (Armand), ingénieur civil. Directeur de la société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est.
Reumaux, ingénieur civil, ingénieur en chef des mines de Lens.
Rogé (Xavier), maître de forges, président de la chambre de commerce de Nancy, administrateur du comité des forges de l'Est. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Rolland (G.), ingénieur en chef des mines, administrateur délégué de la société métallurgique de Gorcy.
Schneider (Paul), ingénieur civil, président de la société des mines de Douchy. Membre des comités Chicago 1893.
Schneider (Henri), député, maître de forges au Creusot. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Sépulchre (Alexandre), directeur général de la société anonyme de Vezin-Aulnoye.
Sohier (Georges), constructeur, juge au tribunal de commerce de la Seine. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Villers, directeur de la société anonyme des houillères de Saint-Étienne.

COMITÉ XXI

Industries chimiques.

Adrian (Louis), fabricant de produits chimiques. Membre de la commission permanente des valeurs en douanes. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893; commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Arnavon (H.), fabricant de savons.
Asselin (Eugène), fabricant de produits chimiques. Membre des comités Chicago 1893, commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Bergès, ingénieur, fabricant de papiers, à la Haye-Descartes.
Berweiller (H.), directeur de la société anonyme des produits chimiques et soudière de la Meurthe.
Blanchet (Augustin), de la maison Blanchet frères et Kléber, fabricants de papiers. Membre des comités Chicago 1893, commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Bonnard (de), ingénieur civil, de la maison Coignet et Cie, fabricant de colles fortes et gélatine. Membre du jury Paris 1889.
Boucher (L.), fabricant de papiers, à Docelles.
Caen (Gustave), de la maison Masurel et Caen, fabricant de cuirs et laines. Membre des comités Chicago 1893.
Chalmel, fabricant de vernis. Membre des comités Chicago 1893.
Chapal, fabricant de pelleteries.
Chapel, fabricant de caoutchouc, secrétaire du syndicat professionnel du caoutchouc.
Chauvin (H.), fabricant de papiers, à Poncé.
Chedville (D.), filateur d'amiante, ancien président de la Société industrielle d'Elbeuf.
Combe, de la maison Combe et Oriol, fabricant de chevreau pour chaussures. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Corbeau, de la maison Corbeau et Gruel, tanneur-corroyeur. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Corbin (P.), ingénieur à Lancey,
Dalle, fabricant de papiers d'emballage.
Darblay (Paul), fabricant de papiers. Membre des comités Paris 1889.
Denant, fabricant de cuirs vernis. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Dufort, mégissier, président de la chambre syndicale des mégissiers et teinturiers en peaux.

Dumont (H.), directeur des papeteries du Marais. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Expert-Besançon, fabricant de céruse et couleurs, président du comité central des chambres syndicales de l'association générale du commerce et de l'industrie.

Failliot (G.-A.), fabricant de papiers, maire du 4e arrondissement.

Florion, fabricant de fécules.

Fouquier (E.), fabricant de gommes artificielles. Ancien président de la chambre syndicale des fécules de Paris.

Gallet fils, de la maison Roger et Gallet, fabricants de parfums.

Guerlain (Aimé), fabricant de parfumerie. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893.

Guillaumet (Léon), teinturier. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.

Houet, fabricant de couleurs et vernis, ancien juge du tribunal de commerce de la Seine. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.

Hucher, négociant en cuirs, conseiller général de l'Oise.

Hulot, de la maison Hulot et Colin-Chambaud, teinturier, président de la chambre syndicale des teinturiers.

Klotz (Victor), fabricant de parfums (maison Pinaud). Membre des comités Chicago 1893.

Kolb (J.), administrateur délégué des établissements Kuhlmann, fabricant de produits chimiques.

Le Caron, de la maison Gellé, fabricant de parfumerie. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Lefebvre (Georges), président de la chambre syndicale des produits chimiques.

Leven, fabricant de veaux vernis et cires. Membre des comités Chicago 1893.

Marquet de Vasselot, fabricant de produits chimiques. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889.

Martinou, député, fabricant de fécules.

De Montgolfier, de la maison Johannot (Henri), fabricant de papiers. Membre de jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Outhenin-Chalandre (G.), de la maison Outhenin-Chalandre fils et Cie, fabricant de papiers.

Petipont, fabricant de maroquins. Membre de la commission permanente des valeurs de douane. Membre du jury Paris 1878 et des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

Peltereau (Placide), tanneur, secrétaire du syndicat général des cuirs et peaux de France.

Poirrier, sénateur, fabricant de produits chimiques. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Vice président du jury supérieur Paris 1889. Membre des comités Chicago 1893.

Poullain, tanneur-corroyeur pour sellerie, président du syndicat général des cuirs et peaux de France. Membre de la chambre de commerce de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Prot Paul), fabricant de parfums, maison Lubin.

Putois (G.), de la maison Putois et Le Mahieu, fabricant de papiers de fantaisie, président de la chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment.

Renard, de la maison Renard, Villet et Bunand, teinturiers.

Roux (Charles), député. Membre des comités Chicago 1893.

Sriber (A.), président du syndicat professionnel des caoutchoucs, gutta-percha et toiles cirées. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1878 et des comités Chicago 1893.

Suillot, fabricant de produits chimiques, vice-président de la chambre de commerce de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Vacquerel (Eugène), fabricant de papiers. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893.

Verhaege van Dewynkel, blanchisseur à Halluin.

Wolff (Louis), de la maison Manoury, Wolff et Cie, fabricant de papiers.

Zeller (Abel), fabricant de cartonnages, président du comité des cartonnages.

COMITÉ XXII

Industries alimentaires.

Allain, négociant en vins. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893.

Amieux, fabricant de conserves alimentaires.

Bouchard, propriétaire-viticulteur, président de la chambre de commerce de Beaune. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Boyer, confiseur d'olives à Gignac.

Buhan (E.), négociant en vins, vice-président de la Société philomathique de Bordeaux. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Calvet, sénateur.

Casteja (Eugène), propriétaire-viticulteur, vice-président du syndicat du Médoc.

Cavailhon (H.), fabricant d'huiles, administrateur délégué de la Société générale des huileries du Sahel tunisien.

Chanut (le docteur), viticulteur, président du comice agricole de Vosne-Romanée.

Chevallier-Appert, fabricant de conserves alimentaires, président honoraire de la chambre syndicale des fabricants de conserves alimentaires. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893.

Cointreau fils, fabricant de liqueurs.

Colin (L.), négociant en vins et spiritueux, Membre de la chambre de commerce de Bordeaux. Président du syndicat des vins et spiritueux de la Gironde. Membre des comités Chicago 1893.

Coulon (Anatole), négociant importateur de rhums.

Courtin-Rossignol, fabricant de vinaigres, président du syndicat des vins, spiritueux et vinaigres du Loiret.

Couture (E.), administrateur délégué de la Société agricole d'exploitation des établissements J. Jaluzot, à Origny-Sainte-Benoîte (Aisne).

Cronier (E.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la raffinerie Say. Membre de la Commission permanente des valeurs en douane

Dreyfus-Bing (P.), directeur de la *Revue du commerce extérieur*.

Duhamel, distillateur.

Dumesnil (F.), brasseur, président de la chambre syndicale des brasseurs de Paris.

Dumont, directeur de la grande distillerie E. Cusenier fils aîné et Cie.

Duval, distillateur, président de la chambre syndicale des distillateurs en gros. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893.

Egrot, fabricant d'appareils de distillerie. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Estieu (M.), fabricant de biscuits. Membre des comités Chicago 1893.

Glotin, de la maison Marie Brizard et Roger, distillateur. Membre des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

Groult, fabricant de pâtes alimentaires. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Guichard (A), de la maison Guichard, Potheret et Cie, négociant en vins et propriétaire. Membre du jury Paris 1889.

Guiraut (G.), de la maison Guiraut frères et Cie, ancien président du syndicat des vins de la Gironde. Membre du jury Paris 1889.

Guy (L.), fabricant de liqueurs, président de la chambre syndicale des distillateurs en gros. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Hartmann (G.), distillateur, président du syndicat des produits alimentaires en gros. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Jamme, propriétaire-viticulteur, président de la société d'agriculture de l'Hérault.

Jarlaud, négociant en vins Membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Lanier, négociant en grains et farines, président du syndicat général des grains, farines, huiles, sucres et alcools.

Laporte-Bisquit, sénateur, négociant en eaux-de-vie. Membre du jury 1889 et des comités Chicago 1893.

Larcher, président du syndicat national des vins et spiritueux de France.

De l'Escale (E.), administrateur délégué de la société anonyme la Grande Brasserie de Lorraine.

Le Sourd (P.), directeur du *Moniteur vinicole*, président du syndicat des journaux spéciaux et professionnels de France.

Lombard, fabricant de chocolat. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893

Marguery, président du comité de l'alimentation parisienne.

Marnier-Lapostolle, distillateur. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Martell, sénateur. Membre des comités Chicago 1893.

Menier (Gaston), fabricant de chocolat, président de la chambre syndicale des chocolatiers et confiseurs. Membre des comités Chicago 1893.

Monnet, de la maison Rogée veuve et Monnet, propriétaires-distillateurs à Cognac.

Moquet-Lesage (H.), directeur de la confiturerie de Saint-James. Membre des comités Chicago 1893.

Olivari, fabricant de pâtes alimentaires.

Osiris, propriétaire-viticulteur.

Passemard (R.), propriétaire-viticulteur, président du syndicat viticole de Saint-Émilion.

Picon (Honoré), directeur général de la maison Picon.

Picou, distillateur, juge au tribunal de commerce de la Seine.

Potin (J.), négociant en denrées alimentaires. Membre du jury Paris 1889.

Prevet (J.), fabricant de conserves alimentaires. Membre des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

Reboulin, député.

Régnier (Jules), négociant en vins. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Remy-Martin (E.), distillateur à Rouillac-Cognac.

Robin (A.), négociant en eaux-de-vie.

Robin (Julien), négociant en eaux-de-vie, ancien président de la chambre de commerce de Cognac. Membre des comités Chicago 1893, Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

Taquet, directeur de la *Revue vinicole*.

Teyssonneau (Emile), fabricant de conserves alimentaires.

Tourtel, directeur des brasseries de Tantonville. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Tur-Carenou, fabricant de jus de réglisse

Turpin (H.), de la maison Lafond frères, membre de la chambre de commerce de Rouen, président du syndicat central du commerce en gros des vins et spiritueux de la Seine-Inférieure.

Walter, directeur de la manufacture des biscuits Olibet.

Way, négociant en grains et farines, membre de la commission permanente des valeurs en douane.

Werlé (le comte), de la maison veuve Cliquot-Ponsardin, négociant en vins de Champagne. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

COMITÉ XXIII

Industries textiles.

Alba la Source, filateur de laine, président de la chambre de commerce de Mazamet.

Ancelot, fabricant de dentelles et de broderies. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Président de la chambre syndicale des broderies. Membre des comités et commissaire-rapporteur Chicago 1893.

Bacot (Louis), de la maison Bacot Frédéric et fils, fabricant de drap, président de la chambre de commerce de Sedan.

Bellan (Léopold), fabricant de broderies, syndic du Conseil municipal de Paris.

Beraud (Jean), fabricant de soieries.

Berger (Casimir), filateur de coton. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.

Binot, de la maison Veaugeois et Binot, fabricant de passementeries et broderies en or. Membre de la commission des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et Chicago 1893.

Blin (Théodore), fabricant de draps. Membre du jury Paris 1889.

Bonnier (Francisque), fabricant de draps, président de la chambre syndicale drapière de Vienne.

Boucharlat (A.), président de l'association de la soierie lyonnaise.

Boudon (René), filateur de soie, conseiller général du Gard. Membre des comités Chicago 1893.
Boussus, filateur.
Brossy, fabricant de rubans, président de la chambre syndicale de la fabrique stéphanoise.
Buxtorf, constructeur de métiers de bonneterie. Membre des comités Chicago 1893.
Chabrière, négociant en soies, président de l'union des chambres syndicales lyonnaises. Membre des comités et commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Chanée (Léon), fabricant de velours et tissus pour meubles.
Cocquel (A.), fabricant de velours. Membre de la chambre de commerce d'Amiens. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Colcombet (Alexandre), fabricant de rubans, juge au tribunal de commerce de Saint-Étienne. Membre des comités et commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Cordonnier, fabricant de tissus, vice-président de la chambre de commerce de Roubaix. Président du comité lainier.
Danzer (H.), ingénieur civil. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Deblock, fabricant de toiles. Membre des comités Chicago 1093.
Dechelette (Henri), fabricant de cotonnade. Membre des comités Chicago 1893.
Dehollain (Émile), fabricant de doublures. Membre de la chambre de commerce de Paris.
Dormeuil (André), négociant en tissus et nouveautés en gros.
Faucheur (E.), filateur de lin, président du comité linier du nord de la France. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Garnier (J.), tisseur-blanchisseur à Gérardmer.
Gauthier (Antoine), fabricant de rubans, vice-président de la chambre de commerce de Saint-Étienne. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Gindre, fabricant de soieries, président de la chambre syndicale de l'association de la soierie lyonnaise.
Hénon (Henri), fabricant de dentelles. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Président de la chambre syndicale des tulles et dentelles de Calais.
Henry (J.-A.), fabricant d'étoffes d'ameublement et pour ornements d'églises (24, rue Lafont, Lyon).
Huot (Jules), de la maison David et Huot, filateurs de laine peignée. Membre de la chambre de commerce de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Jourdain (E.), manufacturier, président de la chambre de commerce de Tourcoing. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Juillard-Hartmann (G.), filateur, président du comité cotonnier de l'Est.
Lagache, fabricant de draperies, président de la chambre de commerce de Roubaix. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Langlois (Louis), fabricant de passementeries. Membre des comités Chicago 1893.
Lavessière, de la maison Lavessière et Chamont, fabricant d'indiennes.
Le Blanc (Paul), filateur de lin. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Le Coustelier, manufacturier. Membre de la chambre de commerce d'Abbeville. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Lefébure, négociant en dentelles véritables. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Legrand (V.), de la maison Legrand frères, fabricant de tissus d'ameublement, président de section au tribunal de commerce de la Seine. Membre du jury 1889 et des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Louvet, manufacturier, directeur de la Grande Maison de Blanc.
Marteau (Charles), filateur, président de la société industrielle de Reims. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Martin (G.), négociant en dentelles véritables.
Michau, député, fabricant de tissus de laine. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre des comités Chicago 1893.
Miellez, ancien fabricant de toiles fines, président de la chambre de commerce d'Armentières.
Oriol, député, manufacturier à Saint-Chamont. Membre du jury Paris 1889.
Permezel (Léon), fabricant de soieries. Membre de le chambre de commerce de Lyon, Président honoraire de la chambre syndicale lyonnaise. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Perrin (Paul), filateur et tisseur à Cornimont.
Peters, filateur à Nomexy.
Piotet, fabricant de soieries pour ameublement, président de la chambre syndicale de la fabrique lyonnaise.
Ponnier (Alfred), industriel en fils et tissus de coton. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Renouard (Alfred), ingénieur civil, ancien président du syndicat des filateurs du Nord.
Richard (Edmond), de la maison les petits-fils de C.-J. Bonnet, fabricant de soieries.
Saint (Charles), député, filateur et tisseur. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Sébline, sénateur, président de l'association de l'industrie et de l'agriculture françaises.
Seydoux (Alfred), fabricant des tissus nouveautés.
Simonnot-Godard (Victor), manufacturier. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Tabourier (Léon), fabricant de tissus de laine et de soie. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre des comités Chicago 1893.
Teissier du Cros (Léon), filateur de soie à Valleraugue. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Ternynck (Henri), filateur et tisseur, président du tribunal de commerce de Roubaix.

COMITÉ XXIV

Industries du vêtement.

Anglade, fabricant de fournitures pour tailleurs.
Berteil, fabricant de chapeaux.
Bessand (Paul), confectionneur pour hommes et enfants. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Bondat (Auguste), fabricant de gants, président de la chambre syndicale de la ganterie de Grenoble. Membre des comités Chicago 1893.
Buissot, fabricant d'éventails.
Charvet, chemisier. Membre des comités Chicago 1893.
Cluze, de la maison Courvoisier, Bourgoin et Cie, fabricant de gant et mégisserie. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Dehesdin (Emile), fabricant de lingerie. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Falcimaigne, fabricant de parapluies et d'ombrelles. Membre du jury Paris 1889 et des comités de Chicago 1893.
Grut, fabricant de corsets, président de la Chambre syndicale des corsets et fournitures.
Haas (Albert), fabricant de chapeaux, secrétaire général du comité supérieur de la chapellerie française.
Hattat (F.), fabricant de chaussures.
Hautin (V.), constructeur de machines à coudre, président de la chambre syndicale des fabricants français de machines à coudre et des industries qui s'y rattachent. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Hayem (Julien), manufacturier, président de la chambre syndicale de la chemiserie en gros pour hommes. Membre du jury Paris 1889 et des comités de Chicago 1893.
Honoré (Frédéric), directeur des Grands Magasins du Louvre.
Hugot (Victor), fabricant d'éventails. Membre de la Chambre de commerce de Paris. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Jacquemard (A.), de la maison Jacquemard et Bastier, fabricant de chapeaux de paille et de feutre, président de la chambre syndicale des fabricants de chapeaux de paille et feutre.
Jeandon-Ferry, fabricant de chaussures pour dames. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Kahn (Paul), fabricant de confections pour enfants.
Laloue (A.), fabricant de fleurs et plumes, président de la chambre syndicale de fleurs et plumes.
Leduc (Albert), fabricant de chapeaux, président du comité supérieur du syndicat de la chapellerie française. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Le Maire-Demouy, fabricant de fleurs artificielles, président du syndicat des fabricants de fleurs artificielles.
Lemariey (L.), fabricant d'éventails.
Liaud (Lucien), fabricant de chapeaux de paille. Membre des comités Chicago 1893.
Loreau, de la maison Bapterosses, fabricant de boutons et perles.
Malo, fabricant de gants, président de la chambre syndicale de la ganterie et des peaux pour gants.
Marcault, fabricant de gants. Membre des comités Chicago 1893.
Mortier, président du tribunal de commerce de Troyes. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Muzet (Alexis), négociant, membre du Conseil municipal de Paris, président du syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893.
Patay (Edgard), fabricant de fleurs artificielles. Membre du jury 1889 et des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Perdoux, confectionneur, président de la chambre syndicale de la couture.
Pinet (F.), fabricant de chaussures en gros, président honoraire de la chambre syndicale des fabricants et négociants de chaussures en gros.
Poussineau, dit Félix, confectionneur pour dames.
Revillon (Th.), fourreur, de la maison Revillon frères. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Ricois, directeur des magasins du Bon Marché.
Simon (Eugène), confectionneur pour hommes et enfants, président d'honneur de la chambre syndicale des confectionneurs pour hommes et enfants. Membre des comités et commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Storch, confectionneur pour dames.
Tirard (A.), de la maison Tirard frères, fabricant de chapeaux de laine, président de la chambre syndicale de la chapellerie.
Worth (Gaston), confectionneur pour dames. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.

COMITÉ XXV

Agriculture.

Bajac, constructeur-ingénieur. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Bénard (Jules), agriculteur à Coupray. Membre de la Société nationale d'agriculture. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Chauveau, membre de l'Institut, inspecteur général des écoles vétérinaires. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Couanon, inspecteur général des services du phylloxera. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Daubrée (Lucien), directeur des forêts au ministère de l'agriculture. Membre des comités Chicago 1893.
Davaine, agriculteur à Saint-Amand, président de la société des agriculteurs du Nord.
Gautreau, constructeur-mécanicien, président de la chambre syndicale des constructeurs d'instruments d'agriculture. Membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893.
Greuthe, fabricant de serres.
Grosjean, inspecteur général de l'enseignement agricole. Membre des comités Chicago 1893.
Gruet, député.
Guyot-Laligant, agriculteur, président de la société d'agriculture de Montreuil-sur-Mer.
Hardon, ingénieur-agriculteur. Membre du jury

Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Hignette, ingénieur-constructeur. Membre des comités Chicago 1893.
Japy (Jules), gérant de la maison Japy frères, président de la société d'agriculture du Haut-Rhin. Membre des comités Chicago 1893.
Linard, député.
Mougenot (Louis), manufacturier, président de la chambre syndicale des bois d'ébénisterie. Membre des comités Chicago 1893.
Moustier (le marquis de), député, agriculteur. Membre des comités Chicago 1893.
Prillieux, inspecteur général de l'enseignement agricole. Membre des comités Chicago 1893.
Ouvré, député. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Risler, directeur de l'Institut national agrononique. Membre du jury Paris 1878-1889 et des comités Chicago 1893.
Salomon, viticulteur à Thomery. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Sée (G.), administrateur général des forêts.
Tétard, agriculteur à Gonesse. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Trasbot, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort.
Vassillière, directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

COMITÉ XXVI

Industries diverses.

Amson (Georges), fabricant de maroquinerie. Membre des comités Chicago 1893.
Bertin, fabricant de porte-monnaie et articles de maroquinerie, président de la chambre syndicale de la maroquinerie française.
Chauvin, fabricant de jouets.
Dupont (Émile), fabricant de brosserie. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Guéret, fabricant d'appareils pour eaux gazeuses, président de la chambre syndicale des eaux gazeuses.
Hallé (Charles), fabricant de jouets, président de la chambre syndicale des jouets et jeux français.
Lamaille (G.), négociant-commissionnaire. Membre des comités Chicago 1893.
Lefèvre, fabricant de jouets en métal.
Loonen (Charles), fabricant de brosserie. Membre des comités et commissaire-rapporteur Chicago 1893.
Maurey-Deschamps, fabricant de brosserie. Membre du jury Paris 1889.
Quentin, fabricant d'articles pour fumeurs. Président de la chambre syndicale de la tabletterie.
Sormani, fabricant de maroquinerie. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.

COMITÉ XXVII

Matériel de sport et de pêche.

Altazin (Eugène), armateur. Membre de la chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer.
Berthoule (A.), membre du comité des pêches maritimes au ministère de la marine.
Camille (Alphonse), fabricant de sellerie. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Descubes, député.
Fauré-le-Page, armurier. Membre des comités Paris 1878-1889 et Chicago 1893.
Gastine-Renette, armurier, président de la chambre syndicale de l'industrie des armes, munitions et articles de chasse. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Guiet (Gustave), fabricant de carrosserie.
Lemoine, fabricant de ressorts et essieux. Membre des comités Chicago 1893.
Michelin, fabricant de pneumatiques.
Moriceau, fabricant d'articles de pêche. Membre du jury Paris 1889.
Muhlbacher, fabricant de carrosserie.
Normand, constructeur de navires et bateaux de plaisance.
Onfray (Louis), directeur de la compagnie française des cycles.
Peugeot (A.), de la maison les fils de Peugeot père, constructeur-mécanicien, président de la chambre syndicale de l'industrie vélocipédique.
Pozzi (S.), gérant des forges de Persan, fabricant, d'essieux et ressorts. Membre des comités Chicago 1893.
Quénay, fabricant de carrosserie. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Rabourdin (H.), entrepreneur d'écuries.
Raveret-Wattel, membre de la commission du repeuplement des eaux du ministère des travaux publics. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Rieger (Henry), armurier.
Sauvage, directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-Mer. Membre du jury Paris 1889 et des comités de Chicago 1893.
Tellier, constructeur de bateaux de plaisance.
Thibout, fabricant d'articles de charronnage. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Verney-Carron, armurier. Membre du jury Paris 1889.

COMITÉ XXVIII

Exercices physiques. — Jeux populaires.

Baillif, président du Touring-Club de France.
Belloir (E.), président de l'association des sociétés de gymnastique de la Seine.
Boucher-Cadart, président de la fédération des sociétés de tir du Nord.
Callot, trésorier de l'Union des sociétés françaises des sports athlétiques.
Cazalet (Charles), président de l'Union des sociétés de gymnastique de France.
Champ, membre du conseil de l'union des sociétés françaises de sports athlétiques.
Coubertin (de), secrétaire général de l'union des sociétés françaises de sports athlétiques, président du comité international des jeux olympiques.
Croix (de la), président de la société de l'escrime à l'épée de Paris.
Decourcelle, trésorier de l'union nationale des sociétés de tir de France.
Fleurtiaux, membre du conseil de l'union des sociétés françaises de sports athlétiques.
Fraysse, président de la commission de foot-ball-association de l'union des sociétés françaises de sports athlétiques.
Giffard, publiciste sportif.
Hébrard de Villeneuve, conseiller d'État, président de la société d'encouragement à l'escrime.
Laloue, membre du conseil général de l'union nationale des sociétés de tir de France.
Lenglet, adjoint au maire d'Arras, président de la société de gymnastique d'Arras et président de la fédération du Nord.
Lermusiaux, président de l'union des sociétés de tir de la région de Paris.
Marcadet, secrétaire de l'union des sports athlétiques.
Mérillon, président de l'union nationale des sociétés de tir de France.
Onfray (L.), directeur de la compagnie française des cycles.
Pennel, président de la Roubaisienne. Membre du comité de permanence de l'union des sociétés françaises de sports athlétiques.
Rimbaud, membre du conseil de l'union des sociétés françaises de sports athlétiques.
Sansbœuf, adjoint au maire du 8e arrondissement, ancien président de l'union des sociétés de gymnastique de France.
Van Zuylen, président de l'automobile-club.
Wachmar, ancien trésorier de l'union des sociétés de gymnastique. Membre du comité de permanence de l'union des sociétés françaises de sports athlétiques.

COMITÉ XXIX

Concours temporaires d'agriculture et d'horticulture.

Aumont (Paul), éleveur à Victot-Ponfol (Calvados).
Ballu (Roger), aviculteur, vice-président de la Société nationale d'aviculture de France.
Basly (de), éleveur à Cresserons (Calvados).
Bizouerne, agriculteur-éleveur à Serval (Loiret).
Caillaud, agriculteur à Châtenay-en-Dognon (Haute-Vienne).
Chatenay (Abel), horticulteur, secrétaire général de la Société nationale d'horticulture de France.
Claybroke (de), président de la Société des aviculteurs français.
Clercq (Louis de), président de la Société des durhamistes français.
Cordonnier (Anatole), horticulteur à Bailleul (Nord)
Croux, horticulteur-pépiniériste à Sceaux (Seine).
Debor (Gabriel), agriculteur à Montaignet (Allier).
Defresne (Honoré) père, horticulteur, vice-président de la Société nationale d'horticulture de France.
Delamare, agriculteur à Éprunes (Seine-et-Marne).
Delizy, agriculteur à Montémafroy (Aisne).
Demiautte, agriculteur à Saint-Léger (Pas-de-Calais).
Duval (Léon), horticulteur-pépiniériste à Versailles (Seine-et-Oise).
Féry d'Esclands, conseiller maître à la Cour des Comptes, président de la Société des aviculteurs français. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Fortier, administrateur du Comice agricole de Rouen.
Guillaumin (Alexis), agriculteur à Pougy-Mésangy (Allier).
Herbert, agriculteur à Saint-Germain-des-Noyers (Seine-et-Marne).
Kerjégu (de), député. Membre des comités Chicago 1893.
Koetlosquet (du), éleveur à Rambervillers (Vosges).
Lacharme (de) (Edgard), éleveur.
Lalouette, éleveur à Sémalé (Orne).
Lannay (de), inspecteur général des haras.
Lapparent (de), inspecteur général de l'agriculture. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Lécuyer, éleveur Carquebut, par Sainte-Mère-Église (Manche).
Lemoine, horticulteur à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Lemoine (Ernest), aviculteur à Crosne, président de la Société nationale d'aviculture de France. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Loiseau, horticulteur, président de la Société d'horticulture de Montreuil-sous-Bois.
Martinet, architecte-paysagiste.
Modeste-Borquet, éleveur à Any-Martin-Rieux (Aisne), conseiller général de l'Aisne. Membre des comités Chicago 1893.
Moser, horticulteur-pépiniériste. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Nanot, ingénieur, agronome, directeur de l'École d'horticulture de Versailles. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Nouette-Delorme, agriculteur à Ouzouer-des-Champs (Loiret), Membre de la Société nationale d'agriculture de France. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Petit (Henri), agriculteur à Champagne, par Juvisy.
Plazen, directeur des haras au ministère de l'agriculture. Membre des comités Chicago 1893.
Randoing, inspecteur général de l'agriculture. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Renaudat, agriculteur au Clos-Mâcon, près Nogent-sur-Marne.
Serre (Gabriel), agriculteur à Bussières-les-Dames (Cher).
Thirouin, éleveur à Cherville, par d'Oinville-sous-Auneau (Eure-et-Loir).
Triboulet, agriculteur à Assainvillers (Somme).
Viger, député, ancien ministre, président de la société nationale d'horticulture de France.
Villebois-Mareuil (de), éleveur à Montaigu (Vendée).
Vilmorin (Henri de), horticulteur, vice-président de la société nationale d'horticulture de France. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Vitry (Désiré), horticulteur à Montreuil-sous-Bois (Seine), vice-président de la société nationale d'horticulture de France.

COMITÉ XXXI

Commerce. — Colonies.

Chabrier, ingénieur civil. Membre de la commission supérieure de l'agriculture, du commerce et de l'industrie aux colonies.
Coulon (Ch.), négociant-importateur. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.
Dufayel (Georges), de la maison Dufayel.
Du Vivier de Streel, chef de cabinet du ministre des colonies.
Gauthiot, secrétaire général de la société de géographie commerciale. Membre du conseil supérieur des colonies.
Godin, sénateur, président de la commission supérieure de l'agriculture, du commerce et de l'industrie aux colonies.

Goy, président du tribunal de commerce de la Seine.
Guy, chef du service géographique et des missions, chargé des expositions du ministère des colonies.
Halfon (Salomon), administrateur de la compagnie générale transatlantique.
Jourdan (Ed.), directeur de l'école des hautes études commerciales. Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893.
Lagarde, ministre plénipotentiaire, secrétaire général du ministère des colonies.
Lecat, directeur général des services de la compagnie des messageries maritimes. Membre des comités Chicago 1893.
Lyon-Caen, membre de l'Institut, professeur à la faculté de droit de Paris. Membre des comités Chicago 1893.
Paraf, membre de la commission supérieure de l'agriculture, du commerce et de l'industrie aux colonies.
Puel de Lobel (G.), directeur de la société fermière des Annuaires.
Roume, conseiller d'État, directeur de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie au ministère des colonies.
Wilquez, ancien industriel.

Paris, le 5 janvier 1897.

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

HENRY BOUCHER.

Exposition Internationale de Bruxelles 1897

sous le Haut Patronage de S. M. le Roi des Belges et sous la Présidence d'honneur de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL BELGE

(Suite et fin) (1)

TITRE V

Conditions de participation

Art. 19. — Les gouvernements étrangers ont été informés de l'organisation de l'Exposition internationale de Bruxelles; ils ont été invités à s'y faire représenter par des Commissaires accrédités.

Ces Commissaires, chargés de représenter leurs nationaux et de veiller à leurs intérêts, traiteront avec le Comité exécutif, à l'intervention du Commissaire général du Gouvernement, pour toutes les questions relatives à la répartition de l'espace réservé à leurs pays respectifs et au mode d'installation des œuvres, produits et travaux de leurs nationaux.

Des collectivités d'exposants, appartenant à des pays non représentés, pourront être admises avec l'agrément du Comité exécutif et du Commissaire général du Gouvernement.

Les exposants ne peuvent correspondre avec le Comité exécutif que par l'intermédiaire du représentant ou délégué de leur pays. Toutefois, les exposants dont le pays ne serait pas représenté correspondront directement avec le Comité exécutif.

Celui-ci fournira tous les renseignements nécessaires et fera connaître les règlements auxquels les représentants ou délégués de pays et les exposants auront à se conformer.

Art. 20. — Les échanges d'espaces de pays à pays ne pourront avoir lieu que par l'intermédiaire du Comité exécutif et à l'intervention du Commissaire général du Gouvernement.

Art. 21. — Toutes les annonces, pièces, imprimés ou autres, non officiels, destinés à être affichés ou distribués dans l'enceinte de l'Exposition, devront, au préalable, être autorisés et approuvés par le Comité exécutif. Cette autorisation pourra être retirée en tout temps.

Le Comité exécutif règle également, d'accord avec le Commissaire général du Gouvernement, les questions relatives aux dimensions et au placement des enseignes.

Les exposants devront soumettre à l'approbation du Comité exécutif les plans des vitrines, meubles ou mobilier dont ils veulent se servir.

Art. 22. — Les demandes d'admission, pour lesquelles des formules (voir modèles ci-joints) sont fournies par les soins du Comité exécutif, devront être adressées dûment signées et affranchies, au plus tard le 1er octobre 1896 :

A. Au Commissaire général du Gouvernement par les exposants belges ;

B. Aux Commissaires des pays officiellement représentés à l'Exposition, par les exposants appartenant à ces nationalités ;

C. Au Comité exécutif par les exposants dont les pays ne sont pas représentés officiellement.

Pour les exposants qui s'adressent à ce dernier, le Comité exécutif statue sur les demandes d'admission, et les participants ne peuvent envoyer leurs produits qu'après que leur demande est admise et qu'un certificat d'admission leur est adressé.

Art. 23. — Les œuvres, produits et travaux seront exposés sous le nom des signataires des demandes d'admission. Cette condition est de rigueur.

Art. 24. — Les exposants sont autorisés à inscrire, à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des collaborateurs qui ont contribué à donner aux objets leur mérite et leur valeur. Ces noms devront être mentionnés sur la demande d'admission.

Art. 25. Les exposants et concessionnaires, admis à construire ou à s'établir dans le Parc du Cinquantenaire et dans le Parc de Tervueren, auront à se conformer aux conditions qui seront stipulées par le Comité exécutif.

Un cahier des charges spécial réglera le mode de concession des restaurants, buvettes, débits de tabacs, comestibles, etc., etc.

Art. 26. — L'exposant qui n'aura pas placé ses œuvres, produits ou travaux avant le 15 avril 1897, perdra par le fait même tout droit à son emplacement ; son certificat d'admission sera considéré comme non avenu et les taxes d'emplacement perçues resteront acquises à la Société de l'Exposition, le tout sans aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire ; le Comité exécutif est autorisé dans ce cas à faire enlever d'office, aux frais des contrevenants, les installations non achevées.

Chaque exposant ou son délégué pourvoit à la réception de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir les colis dans l'enceinte de l'Exposition, le Comité exécutif peut les faire réexpédier ou déballer d'office aux frais, risques et périls des intéressés.

Toute introdution de matériaux destinés aux installations est subordonnée à l'autorisation du Comité exécutif.

Art. 27. — Aucune œuvre, produit ou travail exposé ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition, sans l'autorisation écrite et spéciale du Comité exécutif.

Aucun exposant ne pourra couvrir les objets exposés pendant les heures durant lesquelles le public sera admis dans les halles et galeries.

Le réemballage se fera dans l'ordre qui sera indiqué par le Comité exécutif.

Le démontage devra être terminé de façon à permettre l'enlèvement, au plus tard le 31 décembre 1897.

Passé le 31 décembre 1897, les œuvres, produits et travaux non emballés ou non démontés, seront enlevés d'office et emmagasinés aux frais, risques et périls des exposants.

Les objets non retirés au 31 mars 1898 seront vendus publiquement et le Comité exécutif aura le droit de disposer du prodnit de la vente.

Art. 28. — Les planchers et pavements des halles pourront supporter un poids de 500 kilogrammes et même de 1,500 kilogrammes par mètre carré dans certaines parties : ils ne pourront être modifiés, déplacés ou consolidés pour les besoins des installations, que d'accord avec le Comité exécutif et aux frais des exposants.

Les cloisons, qui ne sont pas données en location par le Comité exécutif, seront établies aux frais des exposants.

Les exposants seront responsables des dommages que leurs installations apporteraient aux planchers, cloisons, etc., dont ils auront l'usage, ainsi que des dégradations qui pourraient être considérées comme provenant d'un usage abusif.

Les exposants ne pourront enlever leurs objets exposés avant d'avoir soldé les taxes d'emplacements, droits de ventes, dégâts éventuels, etc.

Art. 29. — Le Gouvernement belge a assuré :

A. Le transport gratuit sur les lignes de l'Etat, à l'aller et au retour, des œuvres, produit, et travaux d'origine belge qui seront envoyés à l'Exposition.

Cette gratuité s'étend aux matières premières devant servir à la fabrication pendant la durée de l'Exposition, ainsi qu'aux caisses vides et emballages ayant servi à l'expédition des objets et devant servir à leur réexpédition.

B. L'application du tarif n° 10 sur toutes les lignes de l'Etat, pour les œuvres, produits et travaux étrangers. (Ce tarif consacre la gratuité du transport au retour et la perception de la taxe pleine à l'aller.)

Des démarches seront faites auprès des Sociétés de chemins de fer concédés belges et étrangères en relation avec les chemins de fer belges, pour obtenir les réductions de prix de transport les plus avantageuses.

La plupart des lignes régulières de navigation consentiront des réductions sur le taux ordinaire des frets.

C. L'établissement d'un bureau de postes, télégraphes et de téléphone à Bruxelles et à Tervueren.

Art. 30. — L'Exposition est constituée en entrepôt réel. Les œuvres, produits et travaux étrangers destinés à figurer à l'Exposition pourront être importés en franchise provisoire des droits d'entrée, à condition d'être exportés après, en se conformant aux formalités qu'imposera le Gouvernement.

Art. 31. — Une tombola sera organisée avec l'autorisation et sous la surveillance du Gouvernement. Des lots seront acquis parmi les objets exposés ou à exposer.

Art. 32. — Les exposants sont invités à indiquer le prix marchand des objets exposés, autant pour faciliter le travail appréciateur du Jury, que pour renseigner le visiteur et la Commission d'achat de la tombola.

Les exposants qui désirent exposer des œuvres d'art industriel, dont ils ne sont pas les auteurs, devront en informer le Comité exécutif et lui faire parvenir une autorisation en due forme des auteurs ou de leurs ayants droit.

Art. 33. — Les mesures nécessaires seront prises par le Gouvernement pour protéger en Belgique les inventions susceptibles d'être brevetées, les dessins ou modèles industriels, ainsi que les marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition.

Les préposés au service de surveillance recevront la consigne d'empêcher de dessiner, de copier, de mesurer, de photographier, de reproduire par modelage ou moulage, etc., les objets exposés, sans l'autorisation de l'exposant. Toutefois, le Comité exécutif n'entend assumer aucune responsabilité du chef des infractions à la présente disposition, soit par suite de la négligence des préposés, soit par suite de la violation de leurs ordres. Le Comité exécutif se réserve le droit d'autoriser la reproduction des vues d'ensemble. Les exposants ne peuvent s'opposer à cette reproduction.

Art. 34. — Des mesures seront prises pour protéger contre toute avarie les produits exposés, mais la Société de l'Exposition ne sera en aucune façon responsable des accidents, incendies, dégâts, détournements ou dommages dont ils auraient à souffrir, quelle qu'en soit la cause ou l'importance.

Une surveillance générale sera établie pour prévenir les vols, les détournements et les dégradations des objets, sans que de ce chef le Comité exécutif assume une responsabilité quelconque.

Les exposants auront à faire assurer leurs œuvres, produits et travaux et leurs emballages, directement et à leurs frais, si toutefois ils le jugent utile. Le Comité exécutif et la Société déclinent toute responsabilité quelconque à raison de l'exposition des œuvres, produits et travaux, et notamment des accidents qui pourraient y survenir.

Les exposants sont responsables, tant envers le Comité exécutif qu'envers les autres participants ou les tiers, de tout dommage qui serait causé par les produits exposés ou par les personnes à leur service.

Le Gouvernement, la Société anonyme et le Comité exécutif ne pourront, en aucun cas, être

(1) Voir les nos 61-62 de l'*Exposition Universelle*.

rendus responsables des préjudices qui résulteraient pour les exposants, d'accidents, incendies, avaries, dégâts, détournements ou autres causes quelconques.

Art. 35. — Les Commissaires des pays participants, les collectivités, ainsi que tout participant individuel, auront la faculté de se servir, sous leur responsabilité, de gardiens et surveillants spéciaux.

Ces agents devront être agréés par le Comité exécutif et se soumettre aux dispositions du règlement des entrées.

Ils porteront des emblèmes distinctifs et pourront réclamer l'aide des agents commis par le Comité exécutif et celle de la police.

Art. 36. — Une seule entrée gratuite sera délivrée à chaque exposant ou à son représentant. Cette carte est personnelle; elle sera retirée, s'il est constaté qu'elle a été cédée ou prêtée, le tout sans préjudice aux poursuites de droit. La carte devra être signée par l'exposant ou son représentant, porter sa photographie et le numéro de la section, du groupe et de la classe auxquels il appartient; elle sera, en outre, frappée du timbre du Comité exécutif.

Il est bien entendu que les représentants d'exposants, quel que soit le nombre d'exposants qu'ils représentent, n'ont droit qu'à une seule carte. Chaque exposant aura droit à une ou plusieurs cartes de service valables pour toute la durée de l'Exposition, mais seulement de 8 à 10 heures du matin.

Le Commissaire général du Gouvernement et le Comité exécutif seront seuls juges du nombre de cartes à accorder et pourront toujours les retirer en cas d'abus ou de fraude.

Le service des entrées est régi par un règlement spécial.

Art. 37. — Des règlements ultérieurs détermineront les conditions d'envoi, de réception, de manutention, d'installation et de réexpédition des œuvres, produits et travaux, le mode d'organisation des services de la surveillance, des douanes, des entrées à l'Exposition, les conditions du droit de vente, le mode de formation et de fonctionnement du Jury internationnal des récompenses.

Art. 38. — Les exposants auront à payer un loyer pour la place que leurs produits occuperont à l'Exposition.

Le prix de location des emplacements, comprenant *la décoration générale et la manutention*, est établi sur les bases suivantes, proportionnellement à l'emplacement occupé par les installations ou par les produits :

I. — Halles

Emplacements non isolés

Sur sol :
- *A.* La profondeur ne dépassant pas 1 mètre, par mètre courant de façade : 60 francs (soixante francs).
- *B.* La profondeur dépassant 1 mètre, par mètre carré de surface horizontale : 60 francs (soixante francs).

Sur cloison : *C.* Par mètre courant de façade : 60 francs (soixante francs).

Le prix des emplacements non isolés ne pourra être inférieur à 60 francs (soixante francs).

Emplacements isolés

A. Mesurés sur la plus grande dimension, la plus petite n'atteignant pas 1 mètre, par mètre courant de façade : 90 francs (quatre-vingt-dix francs).

B. Les deux dimensions dépassant 1 mètre, par mètre carré de surface horizontale : 90 francs (quatre-vingt-dix francs).

Le prix des emplacements isolés ne pourra être inférieur à 90 francs (quatre-vingt-dix francs).

Galeries centrales

Dans les galeries centrales les prix des emplacements :
- non isolés, par mètre carré : 90 francs (quatre-vingt-dix francs).
- isolés par mètre carré : 130 francs (cent trente francs).

La taxe pour salons ayant au moins 5 mètres de façade sur 5 mètres de profondeur :
- à façade, par mètre carré : 70 francs (soixante-dix francs).
- sur angle, par mètre carré : 90 francs (quatre-vingt-dix francs).

Les installations seront mesurées d'après les plus grandes dimensions au-dessus du plancher.

II. — Machines en mouvement

Pour toute machine en mouvement, empruntant la force motrice à la vapeur, à l'eau, au gaz, à l'électricité ou à la transmission générale, les sommes payées par l'exposant pour son emplacement lui seront remboursées jusqu'à concurrence de 50 o/o du prix de l'emplacement de la machine en mouvement et ce sur justification du payement d'une somme au moins équivalente pour consommation de force.

Cette réduction ne sera accordée que si les machines marchent au moins quatre jours par semaine et cinq heures par jour.

Les installations seront mesurées aux plus grandes dimensions au-dessus du plancher.

III. — Jardins. — Auvents dans les jardins

Pour emplacements de toute hauteur :

A. La profondeur ne dépassant pas 1 mètre, par mètre courant de façade : 25 francs (vingt-cinq francs).

B. La profondeur dépassant 1 mètre, par mètre carré de surface horizontale : 25 francs (vingt-cinq francs).

Le prix des emplacement de cette catégorie ne pourra être inférieur à 25 francs (vingt-cinq francs).

La taxe des emplacements sous auvents sera augmentée de 5 francs (cinq francs) par mètre courant ou par mètre carré, suivant le cas.

Payements

Les taxes d'emplacement seront encaissées par les soins du Comité exécutif.

Elles seront payables en deux fois pour les sommes supérieures à 1,000 francs : la première moitié au moment de la réception du certificat d'admission, la seconde moitié le 1er avril 1897.

Les taxes inférieures ou égales à 1,000 francs, sont payables en une fois, à la réception du certificat d'admission.

Le participant, qui n'aquittera pas le montant de sa taxe dans le délai prescrit, perdra tous ses droits et son certificat d'admission sera considéré comme nul et non avenu.

Aucun emplacement loué ne pourra être cédé, échangé ou loué sans le consentement formel du Comité exécutif.

Les planchers surélevés, les fondations ou travaux de consolidation de planchers pour installations pondéreuses seront effectués sous approbation du Comité exécutif et aux frais des exposants ou des collectivités. Les dispositions prises pour ces installations devront être approuvées par le Comité exécutif et le Commissaire général du Gouvernement.

Le prix des grands espaces à louer dans les halles et dans les jardins pourra être établi par convention spéciale.

Les chemins de circulation générale déterminés par le plan annexé au règlement des servitudes doivent être maintenus, aucun empiètement ne sera toléré sur ces voies de circulation générale.

Les chemins de circulation générale, compris dans les espaces loués en bloc, ou la moitié des chemins de circulation générale pour les espaces loués en façade de ces chemins seront comptés dans le mesurage des surfaces louées.

Art. 39. — Toute décoration particulière et spéciale est à la charge des exposants ou des collectivités d'exposants, et doit être approuvée par le Comité exécutif et par le Commissaire général du Gouvernement.

Art. 40. — Les exposants ou collectivités d'exposants auront à supporter tous frais spéciaux, tels que : décoration particulière, surélévation et consolidation de planchers, charpentes des cloisons et leurs revêtements, plafonds, vélums, fourniture de meubles; installation, décoration, étalage, entretien et nettoyage des œuvres, produits et travaux; fondations, montage, force motrice, vapeur, eau, gaz, électricité, démontage; emmagasinage des caisses vides; assurances; plantations et terrassements spéciaux y relatifs; taxes de douanes ou d'accises, droits de patente pour objets mis en consommation, etc., etc. Toutes les dispositions prises pour les installations devront être approuvées par le Comité exécutif et par le Commissaire général du Gouvernement.

Les exposants qui se chargeront de l'emmagasinage de leurs caisses vides devront procéder à leur enlèvement immédiatement après le déballage, en se conformant aux instructions données par le Comité exécutif.

Les caisses vides des exposants seront, s'ils le désirent, emmagasinées et restituées à pied d'œuvre à la clôture par les soins du Comité exécutif, mais sans responsabilité de sa part en ce qui concerne le maintien en bon état de ces caisses

Une taxe de 2 fr. 50 par mètre carré de surface occupée par les colis et mesurée aux plus grandes dimensions au-dessus du sol est fixée pour cet emmagasinage, avec un minimum de perception de 2 fr. 50 pour tout emballage qui ne comportera pas 1 mètre carré.

Les entrepreneurs de location de vitrines, de glaces, de meubles, ainsi que les vendeurs établis dans les jardins n'auront pas droit à l'emmagasinage, ni à la réexpédition des caisses vides.

Le Comité exécutif ne se chargera en rien de ces emballages.

Art. 41. — Les exposants doivent effectuer, à leurs frais, le déballage, l'installation, l'étalage et le réemballage de leurs œuvres, produits et travaux, ainsi que la remise en état des caisses vides.

Art. 42. — Les exposants qui auraient besoin de vapeur, d'eau, de gaz ou d'électricité, déclareront sur le bulletin de demande d'admission, la quantité de vapeur, d'eau, de gaz ou d'électricité qui leur est nécessaire par heure.

Ceux qui auraient besoin de force motrice indiqueront quelle sera la vitesse de leurs appareils et la force dont ils voudront disposer.

La force motrice, l'électricité, l'eau et le gaz seront concédés d'après un règlement et un tarif spéciaux

Un règlement spécial détermine les conditions relatives à l'installation et à la marche des machines. Il sera envoyé aux exposants qui en feront la demande.

Art. 43. — La Société anonyme de l'Exposition apportera les plus grands soins à la manutention lorsqu'elle s'en chargera, mais il est expressément stipulé qu'elle ne saurait, en aucun cas, être rendue responsable des pertes, manquants, dommages, avaries etc., que les colis ou leur contenu pourraient subir.

La manutention des colis comprend :

A. La réception dans l'enceinte de l'Exposition;

B. La mise à pied d'œuvre;

C. L'enlèvement des caisses vides et emballages;

D. La remise à pied d'œuvre des caisses vides et emballages;

E. L'enlèvement des colis réemballés.

Les exposants se conformeront aux instructions qui seront données par le Comité exécutif pour faciliter l'enlèvement des caisses vides.

Pour la manutention des colis dont le poids sera supérieur à 1,500 kilogrammes, pour ceux tels que blocs, marbres, pierres, objets en fer, pièces de machines, canons, locomobiles, etc., pesant plus de 1,500 kilogrammes, isolément, pour les colis dont les dimensions dépassent la superficie d'un wagon ordinaire : tels que bois de longueur, barres de fer, poutrelles, etc., matériel roulant (locomotives, voitures de chemin de fer et de tramways, wagons), ainsi que pour les embarcations, grandes pièces quelconques, pièces fragiles, il sera payé une taxe à fixer de gré à gré et le Comité exécutif peut, au surplus, exiger que pour certains de ces objets la manutention en soit effectuée par les soins ou avec le concours des exposants.

Le Comité exécutif se réserve de faire avec tous les pays officiellement représentés des arrangements spéciaux pour toutes les opérations de la manutention des œuvres, produits et travaux, et l'emmagasinage des caisses vides, spécialement dans le cas où il aurait fait avec ces pays des arrangements spéciaux en ce qui concerne la location des espaces de terrain.

Art. 44. — Les articles de vente courante, ainsi que ceux fabriqués ou confectionnés sur place, pourront, moyennant payement d'une taxe à convenir et conformément aux clauses d'un règlement spécial, être vendus et livrés sur-le-champ; mais aucune vente de ce genre ne pourra se faire à l'intérieur des halles sans une autorisation spéciale et écrite du Comité exécutif.

Toute dégustation de boissons quelconques ou de comestibles, à l'intérieur des halles, ne pourra se faire qu'avec l'autorisation du Comité exécutif.

Le droit de aire déguster dans les jardins les boissons ou les comestibles, moyennant le payement d'une taxe, sera réglé par une convention spéciale à conclure par le Comité exécutif.

ART. 45. — Les producteurs, en acceptant la qualité d'exposants, déclarent adhérer aux dispositions du règlement général, à celles des règlements spéciaux et aux mesures d'ordre qui pourraient être ultérieurement promulguées.

Les exposants ou contractants devront faire élection de domicile à Bruxelles.

ART. 46. — *Toute communication relative à l'Exposition doit être adressée, par lettre affranchie, au Président du Comité exécutif, rue du Congrès, 10. à Bruxelles.*

Arrêté en séance du COMITÉ EXÉCUTIF,
le 26 Août 1895

É. DE MOT, *Président.*
G. BORDIAU, *Membre.*
G. DUPRLT, —
É. ÉL..Y, —
M. L...ONNIER,
E. ...INCX,
A. ...UYS, —

Vu :
Le Commissaire général du Gouvernement,
Comte A. D'OULTREMONT.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 AOUT 1896
(Liste officielle)

Le premier des 29 tirages des Bons à Lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CREDIT FONCIER DE FRANCE,** le 25 Août 1896.

A ce tirage **168** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	14	N°	3.796	**500,000 fr.**
—	—	98	N°	3.814	10,000
—	—	143	N°	8.627	10,000
—	—	47	N°	1.062	5,000
—	—	63	N°	2.002	5,000
—	—	130	N°	4.400	5,000
—	—	206	N°	4.139	5,000
—	—	277	N°	8.674	5,000

Les 10 Bons ci-après chacun : 1.000 fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
35	4.761	74	949	128	8.298	231	5.883	236	7.093
61	8.709	76	3.258	218	7.353	235	3.219	265	1.213

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 fr

TIRAGE DU 25 SEPTEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le deuxième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,** le 25 Septembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	164	N°	9.162	**100,000 fr.**
—	—	174	N°	571	5,000
—	—	234	N°	8.810	5,000
—	—	96	N°	383	1,000
—	—	182	N°	8.183	1,000
—	—	263	N°	3.331	1,000
—	—	269	N°	2.989	1,000
—	—	279	N°	8.606	1,000

Les **150** autres Bons gagnent chacun : **100** fr.

TIRAGE DU 26 OCTOBRE 1896
(Liste officielle)

Le troisième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,** le 26 octobre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	156	N°	777	**100,000 fr.**
—	—	8	N°	2.201	5,000
—	—	307	N°	3.249	5,000
—	—	2	N°	2.658	1,000
—	—	117	N°	7.105	1,000
—	—	146	N°	1.730	1,000
—	—	247	N°	3.869	1,000
—	—	294	N°	3.514	1,000

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs.

TIRAGE DU 25 NOVEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le quatrième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CREDIT FONCIER DE FRANCE,** le 25 novembre 1896

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	151	N°	8.677	**100,000 fr.**
—	—	15	N°	3.945	5,000
—	—	175	N°	6.384	5,000
—	—	128	N°	4.647	1,000
—	—	135	N°	3.202	1,000
—	—	220	N°	4.274	1,000
—	—	254	N°	8.950	1,000
—	—	302	N°	7.634	1,000

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs.

TIRAGE DU 26 DÉCEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le cinquième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,** le 26 décembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	13	N°	[illegible].567	**100,000 fr.**
	—	14	N°	2.125	5,000
—	—	86	N°	3.068	5,000
—	—	1	N°	8.794	1,000
—	—	181	N°	2.954	1,000
—	—	195	N°	4.638	1,000
—	—	202	N°	6.455	1,000
—	—	206	N°	7.982	1,000

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs

Le prochain tirage aura lieu le jeudi 25 Février 1897

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896 ; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
DU CONGO FRANÇAIS
(En formation)

Société anonyme au capital de TROIS MILLIONS de francs

Statuts déposés le 24 novembre 1894, chez Me PORTEFIN, notaire à Paris

ÉMISSION
DE
3.600 ACTIONS DE FR. 500
au pair à Intérêt PRIVILÉGIÉ de 6 %

La Société Commerciale et Industrielle du Congo Français est fondée par le Conseil d'administration même de la Société d'Études et d'Exploitation du Congo Français et sous la condition suspensive de la ratification par l'Assemblée générale extraordinaire de ladite Société, des apports qui y sont mentionnés.

Actif de la Société dès sa constitution :

I. — Domaines concédés en toute propriété par arrêté du 7 mai 1894, approuvé par décret du 30 juillet 1894 : — Loango. — à l'embouchure et dans la vallée du Niari Kouilou, — dans les régions du Koukouati, de Mayumba et du Nyanga ; — et domaines acquis, tant de la colonie, que de MM. Dennet et Hatton et Cookson ; avec maisons d'habitation, cases indigènes, magasins démontables, défrichements, plantations, etc...

II. — Concession trentenaire des territoires du Fernand Vaz.

III. — Bénéfice d'une promesse de vente faite par la Société Hollandaise N. A. H. V. de tous ses établissements et plantations à [illegible] et sur la rivière Kouilou.

IV. — [illegible] des études et travaux faits aux termes de la convention avec la colonie du Congo Français des 10 et 11 février 1893, approuvée par décret du 22 avril 1893, de l'avenant du 3 mars 1894, approuvé par décret du 30 juillet 1894 et de l'arrêté du commissaire général du gouvernement au Congo Français du [illegible] 1894, approuvé par décret du 30 juillet 1894, avec tous les droits y attachés

V. — [illegible] pour le service de tous transports au Congo.

VI. — 4 remorqueurs à vapeur, 5 chalands, 27 embarcations, actuellement en service et tous les bâtiments et l'outillage servant à l'entretien du matériel de navigation.

Mobilier, matériel de campement, marchandises et approvisionnements divers, — etc...

VII. — Le droit exclusif à la propriété et à l'exploitation de deux brevets pour procédés d'agglomération et de conservation du sel

Et généralement tous les biens et droits de la Société d'Études. suivant détail annexé aux statuts.

Il suffit de lire la composition de l'actif si considérable apporté à la Société nouvelle pour se rendre compte de toutes les chances d'avenir qu'elle renferme en elle-même, en dehors du trafic commercial qui assure à lui seul, ainsi qu'il est exposé dans la notice d'autre part, la rémunération du capital nouveau.

Il est rappelé ici que le nouveau capital de 1.800 000 fr est. pour le service de ses intérêts à 6 0/0, privilégié par rapport au capital de 1 200.000 francs de la Société d'Études et d'Exploitation du Congo Français, lequel a servi à procurer à la Société nouvelle l'actif considérable dont elle va disposer dès sa fondation.

LE MONTANT DES ACTIONS A SOUSCRIRE SERA PAYABLE :

125 Francs lors de la souscription ;

Et les **375 Francs** de surplus en vertu de délibérations du Conseil d'administration qui fixeront l'importance et l'époque des appels.

Les Souscriptions seront reçues dès à présent :

A PARIS : A la **Banque Internationale de Paris.** 3 et 5, rue Saint-Georges ;

Au **Comptoir National d'Escompte de Paris,** 14, rue Bergère, et dans tous ses Bureaux de quartier ;

A la **Société Générale,** pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence, et dans tous ses Bureaux de quartier ;

A la **Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts,** 4, rue Auber ;

A la **Compagnie Française de mines d'or et d'exploration,** 20, rue Taitbout.

EN PROVINCE : Dans toutes leurs Agences et chez leurs Correspondants.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : 100 millions de francs

Siège social : 14, rue Bergère — Succursale : 2, place de l'Opéra, Paris

Agences en province

Agen, Aix-en-Provence, Amiens, Angoulême, Arles, Avignon, Bagneres-de-Luchon, Beaucaire, Beaune, Bergerac, Béziers, Bordeaux, Caen, Calais, Carcassonne, Castres, Cavaillon, Cette, Chagny, Chalon-sur-Saône, Châteaurenard, Clermont-Ferrand, Cognac, Dax, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Épinal, Firminy, Flers, le Havre, Hazebrouck, Issoire, Lesignan, Libourne, Limoges, Lyon, Manosque, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Montpellier, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Orange, Périgueux, Perpignan, Remiremont, Rivesaltes, Roanne, Roubaix, Rouen, Ruffec, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Étienne, Salon, Toulouse, Tourcoing, Trouville, Vichy, Villeneuve-sur-Lot.

Agences dans les pays de protectorat

Tunis, Sousse, Majunga, Tamatave, Tananarive.

Agences à l'Étranger

Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, Chicago, San-Francisco, New-Orléans, Melbourne, Sydney.

Intérêts payés sur les sommes déposées :

A 4 ans........	4 %	A 1 an.......	2 ½ %
A 3 ans.........	3 ½ %	A 6 mois	1 ½ %
A 2 ans.........	3 %	A vue	1/2 %

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public
Compartiments depuis CINQ *francs par mois.*

Président : M. DENORMANDIE, ✻, ancien gouverneur de la Banque de France, vice-président de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée. *Directeur général* : M. Alexis ROSTAND, O. ✻.

Opérations du Comptoir :

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Payements de coupons, Envois de fonds en Province et à l'Étranger, Garde de Titres, Prêts Maritimes, Garantie contre les risques de remboursement au pair.

Bureaux de quartier dans Paris

A. 176, boul^d St-Germain ;	**K.** 92, b^d Richard-Lenoir ;
B. 3, boul^d St-Germain ;	**L.** 36, avenue de Clichy ;
C. 2, quai de la Rapée ;	**M.** 87, avenue Kléber ;
D. 11, rue Rambuteau ;	**N.** 35, avenue Mac-Mahon ;
E. 16, rue de Turbigo ;	**O.** 81, boul^d Montparnasse ;
F. 21, pl. de la République ;	**P.** 27, faub. Saint-Antoine ;
G. 24, rue de Flandre ;	**R.** 53, boul^d Saint-Michel ;
H. 2, rue du 4-Septembre ;	**S.** 2, rue Pascal.
I. 84, boul^d Magenta ;	

Bureau de banlieue

Levallois-Perret : 3, place de la République

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 68 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 25 Janvier 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 25 janvier 1897.

Nous publions plus loin, dans la *Partie officielle*, les avis d'adjudication des travaux concernant la démolition du Palais de l'Industrie, et la fondation du Pont Alexandre III.

La première de ces adjudications aura lieu jeudi prochain, 28 courant; la seconde, le jeudi 25 février.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, les principales clauses du cahier des charges imposé aux entrepreneurs.

Comme on peut s'en rendre compte, l'Exposition universelle est entrée en pleine période d'activité. Nous nous en réjouissons d'autant plus que nous réclamions, avec une insistance qui ressemblait presque à de l'obsession, cette « mise en train » que nous trouvions trop longue, trop laborieuse.

Nous n'avons plus à récriminer; la machine roule, et tout nous fait espérer que l'œuvre sera achevée au jour et à l'heure indiqués.

Pour s'en convaincre, il suffit de voir l'activité fébrile que l'Administration de l'Exposition déploie, depuis le commencement de l'année, pour rattraper le temps perdu, malgré elle, il faut le reconnaître, et qui a transformé le pavillon de l'avenue de La Bourdonnais en une véritable ruche pleine de mouvement et de vie.

Nous faisons des vœux pour qu'aucun événement ne survienne et ne paralyse, ne fût-ce que pendant vingt-quatre heures, tant de concours intelligents et de bonnes volontés.

H. G.

LES

Projets d'initiative privée

La sous-commission d'examen des projets d'initiative privée s'est réunie, vendredi dernier, 22 janvier, sous la présidence de M. A. Humbert, assisté de M. Aynard, vice-président, et a entendu les rapports de MM. Mesureur et Moron, dont elle a adopté les conclusions.

Il en résulte, d'une façon sommaire, que, sur un total de 173 projets, 21 ont été retenus, dont 16 d'après le rapport de M. Mesureur et 5 d'après le rapport de M. Moron.

Parmi les premiers, on peut citer quelques projets d'un réel intérêt artistique, entre autres des panoramas: par exemple, le *Voyage de Paris en Orient* de M. Hugo d'Alesi, dans lequel le spectateur, embarqué sur un navire, verrait se dérouler devant lui le paysage, respirerait l'air salin, éprouverait les changements de température et d'éclairement que doit subir le voyageur ou l'explorateur. Signalons aussi le projet de *Panorama de Madagascar* de M. Tynaire et celui du *Panorama de la Grande Armée* de M. Carrier-Belleuse.

M. Moron n'a retenu comme projets que l'*Éclairage des eaux de la Seine* au moyen de foyers et de réflecteurs; *Une mine dans la colline du Trocadéro*; le *Globe terrestre*, de trente-trois mètres de diamètre; le *Chemin de fer glissant*, analogue à celui qui fonctionna sur l'esplanade des Invalides, en 1889; enfin des *ballons captifs*.

Certains projets ont dû être écartés, tout d'abord, d'après ce que nous avons appris, en raison de la surface trop grande qu'ils auraient nécessitée dans l'emplacement de l'Exposition. Peut-être pourront-ils, néanmoins, trouver place au dehors à leurs risques et périls.

Maintenant, il convient de rappeler en quoi consiste la procédure administrative établie à ce sujet; la voici dans ses grandes lignes :

Les projets, ou propositions, formulés par l'initiative privée en vue de l'Exposition de 1900 ont été tout d'abord examinés par les deux rapporteurs de la sous-commission spéciale, MM. Mesureur et Moron, qui ont proposé à la sous-commission une première sélection. Ceux d'entre ces projets qui ont subi avec succès ce premier examen ont été examinés par la sous-commission, laquelle, a dû procéder à un nouvel examen avec éliminations assez nombreuses, on le sait.

Finalement les projets jugés intéressants en principe seront soumis par la sous-commission à M. Alfred Picard, commissaire général, qui les accueillera ou les repoussera après avoir étudié dans quelles conditions ils sont exécutables, et comment ils peuvent se concilier avec l'organisation générale de l'Exposition.

Tel projet, admissible tout d'abord par les qualités fondamentales qu'il présente, pourrait, en effet, faire double emploi avec telle ou telle partie des documents exposés dans une section spéciale de l'Exposition, et devrait par conséquent y rentrer. Tel autre pourrait ne pas présenter, pour le public, en vue duquel se fait l'Exposition, des conditions d'attraction suffisantes. La surface requise, la sécurité des installations mécaniques proposées, la variété et la nouveauté des propositions, sont aussi tout autant de conditions qui peuvent entrer en ligne de compte; elles entreront, avec ce que l'on peut nommer leur coefficient, dans la décision finale d'adoption ou de rejet, et tout projet adopté devra être, comme conditions essentielles, instructif, susceptible de figurer, pour une part acceptable, dans le cadre général de l'Exposition, enfin assuré d'un résultat économique conforme à l'intérêt général de l'Exposition.

Nous ne sommes donc avec la lecture du travail des rapporteurs de la sous-commission, qu'à la première épreuve éliminatoire et il serait plus que prématuré de concevoir des vues générales sur ce que pourra montrer l'initiative privée dans cet ordre d'idées, et cela en concevant un tableau imaginatif d'après une simple proposition primordiale de sélection.

PARTIE OFFICIELLE

ADJUDICATION

DES

Travaux de fondation du Pont Alexandre III

L'adjudication au rabais des travaux de fondation à l'air comprimé du Pont Alexandre III aura lieu le jeudi 25 février, à 10 h. du matin.

Les travaux sont évalués ainsi qu'il suit :

Travaux à l'entreprise.	1.612.748 francs
Somme à valoir	262.252
Total.	1.875.000 francs

Les concurrents devront fournir les pièces suivantes :

1° Un certificat de capacité n'ayant pas plus de deux ans de date, délivré par un homme de l'art, et visant l'exécution de travaux à l'air comprimé.

Les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années et exécutés sous la direction de l'homme de l'art qui le délivrera.

2° Une note indiquant les travaux que le soumissionnaire aura exécutés au moyen de l'air comprimé pendant les quinze dernières années et faisant connaître sommairement la nature et l'importance de ces travaux ainsi que les délais dans lesquels ils ont été exécutés.

3° Une note indiquant la nature et l'importance de l'outillage et du matériel dont il dispose immédiatement pour l'exécution, dans un délai assez court, d'un cube considérable de maçonnerie à l'air comprimé.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement par lettre recommandée expédiée dix jours au moins à l'avance.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à six heures, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés :

1° Dans les bureaux de l'Exposition, avenue de La Bourdonnais, 26.

2° Dans les bureaux de M. Alby, ingénieur ordinaire de la navigation de la Seine (2e section), pavillon du pont Alexandre III, quai de la Conférence.

DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE

Adjudication de la Démolition

DU PALAIS DE L'INDUSTRIE

(Arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes en date du 13 janvier 1897)

Le jeudi 28 janvier 1897, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, à Paris, avenue de La Bourdonnais, nº 26, par M. le directeur des services d'Architecture, assisté de M. le Directeur des Finances et de M. le Secrétaire général de l'Exposition, et en présence de M. l'Architecte en chef des nouveaux Palais des Champs-Elysées, à l'adjudication au plus offrant, en un lot, sur soumission cachetée, de la démolition du Palais de l'Industrie.

La mise à prix est fixée à 60.000 francs.

Conditions principales de l'Adjudication

1. *Admission à l'adjudication.* — Nul ne sera admis à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux.

A cet effet, chaque concurrent (les Sociétés d'ouvriers français exceptées) sera tenu de présenter :

1º Un certificat de capacité n'ayant pas plus de deux ans de date, délivré par un homme de l'art et visé, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. le Directeur des services d'architecture. Les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années et exécutés sous la direction de l'homme de l'art qui le délivrera ;

2º Une note indiquant les travaux que le soumissionnaire aura exécutés depuis la délivrance de ce certificat et visée également, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. le Directeur des services d'achitecture ;

3º Un certificat du Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de ses préposés, constatant le versement dans sa caisse du montant du cautionnement provisoire exigé, soit 6.000 francs.

Ce cautionnement pourra être fait, soit en numéraire, soit en rentes sur l'Etat et valeurs du Trésor au porteur, soit en rentes sur l'Etat nominatives ou mixtes.

Le cautionnement provisoire servira à l'adjudicataire de cautionnement définitif.

Les Sociétés d'ouvriers français auront à produire :

1º La liste nominative de leurs membres (nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance) ;

2º Leur acte de Société ;

3º L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront ;

4º Un acte en bonne et due forme désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après.

5º Un certificat de capacité délivré à ce délégué par un homme de l'art. Ce certificat devra n'avoir pas plus de deux ans de date, se rapporter à des travaux faits dans les dix dernières années et être délivré par l'homme de l'art qui aura dirigé ces travaux ;

6º Une note indiquant les travaux exécutés par la Société depuis la délivrance de ce certificat ;

7º Un certificat constatant, dans les mêmes conditions que pour les autres concurrents, le dépôt du cautionnement provisoire exigé

Les pièces nºs 1 à 6 devront, à peine de forclusion, être déposées cinq jours au moins avant celui de l'adjudication entre les mains de M. le Directeur des services d'architecture, qui les visera pour constater la date de la présentation et les remettra au déposant, contre décharge, la veille de l'adjudication.

2. *Forme des soumissions.* — Les soumissions devront être sur papier timbré et conformes au modèle indiqué ci-après.

Les concurrents pourront se procurer des formules imprimées pour soumissions dans les bureaux du Directeur des services d'architecture, avenue de La Bourdonnais, nº 26

Les soumissions déposées par des Sociétés d'ouvriers français devront être présentées et signées par le délégué chargé de représenter la Société.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

3. *Dépôt de soumissions.* — Les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication seront jointes, dans un paquet cacheté, à la soumission, qui préalablement aura été renfermée toute seule dans une autre enveloppe aussi cachetée.

La première enveloppe contiendra l'indication du travail auquel la soumission se rapporte ; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les paquets cachetés seront directement déposés au moment de l'adjudication par les soumissionnaires ou leurs représentants, entre les mains du Directeur des services d'architecture.

Ils seront immédiatement rangés sur le bureau et recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

4. *Ouverture des paquets et décisions du bureau.* — A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication et le Directeur des services d'architecture, après avoir consulté les membres du bureau et l'Architecte en chef, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique, et le Directeur des services d'architecture annoncera sa décision par la lecture de la liste des concurrents agréés.

Les soumissions des concurrents évincés leur seront rendues sans être ouvertes.

Celles des concurrents agréés seront alors ouvertes en présence du public ; il en sera donné lecture à haute voix, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

5. *Prescriptions spéciales pour le cas d'offres égales.* — Si l'offre la plus forte est souscrite par plusieurs soumissionnaires ne comprenant pas de Sociétés d'ouvriers français, il sera ouvert un nouveau concours, séance tenante, mais seulement entre ces soumissionnaires. En conséquence, les premières soumissions seront mises à la disposition des entrepreneurs pour qu'ils augmentent le chiffre de leurs offres si bon leur semble.

Les prix de cette nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si cette tentative amenait encore des offres égales, il serait procédé à un tirage au sort entre ces soumissionnaires.

S'il y a une seule Société d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait l'offre la plus forte, cette Société sera déclarée adjudicataire.

S'il y a plusieurs Sociétés d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait l'offre la plus forte, il sera procédé à une réadjudication, puis, s'il y a lieu, au tirage au sort, mais entre ces Sociétés seulement, dans les conditions prévues par les trois premiers paragraphes ci-dessus.

6. *Résultat définitif de l'adjudication.* — L'adjudication sera subordonnée à l'approbation ministérielle si elle donne lieu à quelques observations ou réclamations : dans le cas contraire, elle sera approuvée par le Commissaire général.

7. *Frais à la charge de l'adjudicataire.* — L'adjudicataire versera les frais du marché. Ces frais dont l'état sera arrêté par le Commissaire général sont :

1º Ceux de timbre et d'expédition du devis et cahier des charges et du procès-verbal de l'adjudication ;

2º Ceux d'enregistrement fixés par les lois et règlements en vigueur.

L'Administration prend à sa charge les frais de publicité (affichage et insertion dans les journaux).

8. *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.* — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à six heures du soir, tous les jours, excepte les dimanches et jours fériés :

1º Dans les bureaux de l'Exposition, avenue de La Bourdonnais, nº 26 ;

2º Dans les bureaux de M. Girault, architecte en chef des nouveaux Palais des Champs-Elysées, au Palais de l'Industrie.

Fait à Paris, le 14 janvier 1897.

Le Commissaire général
de l'Exposition universelle de 1900,
A. PICARD.

MODÈLE DE SOUMISSION

Je (1) soussigné (nom, prénoms, profession et demeure) (2), faisant élection de domicile à Paris, (rue.... nº), après avoir pris connaissance des pièces du projet de démolition du Palais de l'Industrie, projet faisant l'objet de l'adjudication du 28 janvier 1897, déclare me charger de cette démolition moyennant la cession des matériaux au prix de (en toutes lettres).

M'engage à payer les frais de timbre et d'expédition du devis et cahier des charges et du procès-verbal d'adjudication, ainsi que les droits d'enregistrement, auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Fait à Paris, le 1897.

(Signature du soumissionnaire.) (3)

Pouvoirs à délivrer par une Société d'ouvriers français à son délégué.

L'acte par lequel une Société d'ouvriers français désignera le délégué qu'elle aura choisi devra spécifier que le délégué désigné est chargé de diriger l'entreprise au nom de la Société et de la représenter vis-à-vis de l'Administration.

Il stipulera que ce délégué aura, au regard de l'Administration, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un entrepreneur agissant pour son propre compte et qu'il aura notamment qualité pour signer toutes pièces, recevoir les notifications, effectuer tous payements, etc.

Cet acte sera passé dans la forme exigée par l'acte de société pour que les pouvoirs qu'il confère soient valables.

LE SERVICE MÉDICAL

à l'Exposition Universelle de 1900

M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, a signé l'arrêté suivant relatif au service médical de l'Exposition Universelle :

ARRÊTÉ

Le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Sur la proposition du Secrétaire général,

Vu le décret du 9 septembre 1893, portant organisation des services de l'Exposition,

Vu l'article 16 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux de l'Exposition par l'arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 25 septembre 1896.

Vu l'arrêté ministériel du 13 janvier 1897, sur le service médical de l'Exposition et les secours aux ouvriers blessés ou malades.

Vu la décision du même jour fixant les cadres du personnel attaché au service médical.

ARRÊTE :

Organisation générale du service médical

ARTICLE PREMIER. — Le service médical de l'Exposition Universelle de 1900 est placé sous l'autorité et la surveillance d'un médecin en chef.

Trois postes médicaux sont institués dans l'enceinte. Pour chacun d'eux, le service est assuré par huit médecins, un ou deux élèves en médecine faisant fonctions d'internes et un infirmier diplômé des écoles municipales de Paris.

En cas d'empêchement, les médecins titulaires peuvent se faire remplacer par des médecins suppléants que désigne l'Administration.

(1) Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs, mettre : « Nous, soussignés, nous obligeons conjointement et solidairement ».

(2) Les délégués des Sociétés d'ouvriers français ajouteront : « agissant au nom et pour le compte de la société de..., en vertu des pouvoirs à moi conférés ».

(3) La soumission, avant d'être datée et signée, devra être timbrée au droit de 60 centimes.

Un ou deux médecins sont chargés des soins à domicile et de la surveillance des malades hospitalisés.

Un pharmacien, docteur en médecine, pourvoit au ravitaillement des postes en médicaments, objets de pansement, appareils, instruments, et contrôle ces substances ou objets.

Les produits pharmaceutiques et objets de pansement sont fournis soit par la pharmacie centrale des hôpitaux, soit par des pharmaciens qui acceptent le tarif des bureaux de bienfaisance de la Ville. Les appareils de pansement et instruments de chirurgie le seront par les fabricants spéciaux, aux prix consentis par l'Assistance publique

Attributions du médecin en chef

Art. 2. — Le médecin en chef dirige l'ensemble du service. Il visite journellement les postes, procède à l'inspection hygiénique des chantiers et des établissements situés à l'intérieur de l'Exposition, s'assure de la qualité des substances alimentaires qui seraient vendues dans l'enceinte aux ouvriers, établit un rapport mensuel destiné à l'Administration centrale.

Service des médecins de postes

Art. 3. — Les médecins des postes prennent la garde tous les deux jours, celle du dimanche faisant l'objet d'un roulement.

Chaque garde est de trois heures effectives et consécutives.

Au cas où un poste devrait être ouvert pendant plus de douze heures dans la même journée, l'Administration ferait appel aux médecins suppléants ou étendrait le cadre des médecins titulaires, suivant le caractère exceptionnel ou permanent de la prolongation.

Les heures de garde sont tirées au sort ou réparties à l'amiable entre les médecins.

Deux absences non justifiées pour le tour de garde entraînent la radiation.

Les retards non justifiés ou trop fréquents, ainsi que les négligences dans le service, entraînent de même la radiation après deux avertissements.

La consultation, le service de vaccination et le pansement des blessés en cours de traitement ont lieu le matin, à la première garde.

En prenant la garde, les médecins apposent leur signature sur un registre de présence. Pour chaque blessé ou malade qui passe par le poste, ils établissent une fiche signalétique, avec indication du diagnostic et du traitement, et rédigent les bulletins ou certificats réglementaires. Sur l'invitation du médecin en chef, ils concourent au service hygiénique dans la zone d'action du poste.

Un rapport mensuel est dressé, pour chaque poste, par l'un des médecins à tour de rôle, ou par l'un des internes sous le contrôle et la responsabilité de ce médecin, et adressé au médecin en chef.

Art. 4. — Quand un médecin titulaire désire se faire suppléer, il doit avertir vingt-quatre heures au moins à l'avance, le premier suppléant dans l'ordre du tableau de roulement. Il prévient en même temps le médecin en chef.

Le médecin suppléant reçoit pour chaque garde, l'indemnité qui eût été attribuée au médecin titulaire.

Service des internes

Art. 5. — Dans les postes pourvus d'un seul interne, la garde de cet interne est permanente.

S'il y a deux internes, le service est réparti par le médecin en chef de telle sorte que l'un d'eux soit toujours présent pendant la durée d'ouverture du poste.

Service des infirmiers. Soins aux ouvriers atteints de blessures ou de maladies sur les chantiers.

Art. 6. — La garde des infirmiers est permanente.

Art. 7. — Quand un ouvrier est atteint sur le chantier d'une blessure ou d'une maladie, l'agent de l'Administration préposé à la surveillance du travail le fait immédiatement conduire ou transporter au poste médical, en réclamant au besoin le secours du médecin de garde, et envoie aussitôt à ce poste un bulletin modèle N° 1, après en avoir rempli la première partie.

Le médecin de garde examine sans délai le blessé ou le malade, donne les premiers soins, et, en cas de maladie, constate si elle est imputable aux travaux. Aucune opération ne doit être pratiquée dans les postes médicaux, à moins d'absolue nécessité. Après avoir entendu l'ouvrier, le médecin décide s'il sera soigné à la consultation du poste, à domicile ou à l'hôpital, et pourvoit au besoin, à son transport. Il remplit la seconde partie du bulletin modèle N° 1, en reproduit les indications sur une fiche et le transmet ensuite au médecin en chef.

Le médecin en chef prend connaissance du bulletin et le renvoie au poste, lorsque l'ouvrier doit y être soigné, ou le communique au médecin de secours, lorsque les soins doivent être donnés, soit à domicile, soit à l'hôpital.

Le médecin de secours soigne jusqu'à complète guérison les blessés ou les malades envoyés à domicile ; les dépenses de médicaments, appareils, etc., fournis sur son ordonnance sont supportées par le budget du service. Pour les ouvriers hospitalisés, le médecin de secours se tient en rapport avec le médecin de l'hôpital et s'assure que le séjour à l'établissement ne dure pas au delà du délai nécessaire. Il reporte toujours sur des fiches les indications des bulletins.

Après la fin du traitement, le médecin du poste ou le médecin de secours, suivant les cas, remplit la troisième partie du bulletin modèle n° 1, complète la fiche et renvoie le bulletin au médecin en chef, qui le vérifie, l'arrête et le fait parvenir au Secrétaire général.

Soins aux ouvriers atteints de maladies hors du chantier

Art. 8. — Quand un ouvrier est atteint, en dehors du chantier, d'une maladie qu'il croit occasionnée par les travaux, il peut se présenter au poste médical ou, en cas d'incapacité matérielle de s'y rendre, prévenir le médecin en chef qui commet le médecin de secours pour l'examiner, soit à domicile, soit à l'hôpital.

Si la maladie est reconnue imputable aux travaux, les soins sont donnés et la surveillance est exercée conformément aux dispositions de l'article 7.

Le bulletin prend alors la forme du modèle N° 2 ; les médecins s'entendent avec l'agent de l'Administration préposé à la surveillance du chantier pour y consigner les indications nécessaires.

Secours pécuniaires aux ouvriers ou à leur famille

Art. 9. — La liquidation des secours pécuniaires est préparée par le Secrétaire général.

En cas d'interruption de travail, des acomptes peuvent être délivrés tous les huit jours sur le vu de certificats, modèle N° 3, transmis au Secrétaire général par le médecin en chef.

En cas d'incapacité permanente de travail, le solde du secours peut faire l'objet d'un versement unique après constatation de cette incapacité.

Les secours à la famille des ouvriers morts des suites de blessures ou de maladies occasionnées par les travaux sont intégralement versés après le décès.

Vaccination des Ouvriers

Art. 10. — Les ouvriers qui n'auraient pas subi la vaccination ou la revaccination depuis deux ans seront vaccinés gratuitement dans les postes médicaux.

Art. 11. — Les exposants, leurs agents ou ouvriers et les visiteurs atteints de blessures ou de maladies à l'intérieur de l'Exposition recevront les premiers soins dans les postes médicaux, où ils seront au besoin conduits ou transportés par l'Administration.

Pour chaque blessé ou malade ainsi traité, le service médical tiendra une fiche et produira un bulletin, dont le modèle sera ultérieurement arrêté.

Art. 12. — Le Secrétaire général de l'Exposition et le Directeur des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 18 janvier 1897.
Signé : A. Picard.

COMITÉ FRANÇAIS des Expositions à l'Etranger

Assemblée générale du 13 janvier 1897

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Comité français des expositions à l'étranger, fondé depuis un an environ, vient d'avoir sa première réunion annuelle sous la présidence de M. A. Ancelot, son président.

L'assemblée très nombreuse a, à différentes reprises, chaleureusement applaudi le remarquable compte rendu du secrétaire général, M. Gustave-Roger Sandoz, que nous nous faisons un devoir de publier *in-extenso* :

Messieurs et chers Collègues,

Le Comité français des Expositions à l'étranger est entré, depuis deux mois, dans la seconde année de son existence ; comme l'avaient voulu ses organisateurs, il a montré de quels services il était capable pour la défense à l'étranger des intérêts vitaux de notre industrie et de notre commerce ; mais avant de nous étendre plus longuement sur les travaux de l'année écoulée, il nous a paru utile de jeter un regard en arrière et de rappeler dans le premier rapport de votre Secrétaire général, par un rapide historique, la genèse de notre association.

Le 10 janvier 1890, au lendemain même de l'Exposition de 1889, un certain nombre de commerçants et d'industriels parisiens, anciens membres du Comité de l'Exposition universelle et internationale de Barcelone en 1888, se réunissaient sur la convocation de l'un d'eux, et décidaient de créer successivement des Expositions exclusivement françaises dans les grandes villes européennes : « En effet, disait le président, il est un fait que nul ne peut contester, c'est qu'au point de vue purement commercial et en mettant de côté toute considération morale ou politique, les Expositions sont moins profitables aux exposants de la puissance qui les organise, qu'aux étrangers qui y prennent part. Un pays producteur, comme le nôtre, qui lutte partout contre la concurrence des autres nations, ne doit donc négliger aucun moyen d'étendre ses débouchés, et les Expositions, quoi qu'en disent leurs détracteurs, sont un puissant moyen d'affaires, si l'exposant en est le véritable maître.

« L'Exposition devient alors une succursale momentanée de nos maisons, une foire, si l'on veut, dans le vrai sens du mot, mais une foire dont les adhérents peuvent conclure d'importantes transactions. »

A la suite de cette réunion, se constituait le Comité d'initiative des Expositions françaises à l'étranger, qui décidait l'organisation de deux Expositions françaises, l'une à Londres en 1866, et l'autre à Moscou en 1891.

Le Comité se mettait immédiatement à l'œuvre, et en deux mois l'Exposition française de Londres, la première du genre, était organisée et menée à bien. 1.200 exposants occupaient la grande galerie qui fut visitée par 1.300.000 personnes ; de nombreuses et importantes affaires y furent traitées, et plusieurs maisons fondèrent des agences à Londres, à sa fermeture.

Ce succès était dû, en grande partie, à la façon dont avait agi le Comité d'initiative qui s'était chargé de l'admission, de l'installation et de la distribution des récompenses, mais s'était tenu absolument à l'écart de l'exploitation, réservée à une Société. Celle-ci supportait seule les risques de gain ou de perte après avoir donné, par actes authentiques, toutes les cautions et garanties nécessaires, tant au point de vue moral et financier, qu'au point de vue du rôle réservé au Comité qui devenait ainsi le tuteur et le représentant des exposants et leur défenseur contre l'entrepreneur. Tels étaient les principes établis par le Comité et en dehors desquels il est difficile, sinon impossible, de mener à sa fin et sans graves incidents une œuvre aussi rapide et aussi compliquée d'intérêts différents que l'est une Exposition.

En même temps, le Comité d'initiative jetait les premières bases de l'Exposition de Moscou (1891) ; il recevait de Sa Majesté le Tsar, le 20 avril 1890, par les mains de son envoyé, l'ukase en autorisant l'exécution qui passait ensuite, en juillet, aux mains d'un nouveau Comité, et nous croyons inutile de rappeler ici le grand succès de l'Exposition de Moscou en 1891, et son heureuse influence sur nos affaires et notre politique.

Un projet d'Exposition française à Lisbonne fut même étudié par l'un des Vice-Présidents lors du conflit anglo-portugais, et le Comité aurait voulu pouvoir en continuer la série tous les ans à Madrid, à Rome, à Vienne, à Buda-Pesth, à Bruxelles, peut être même un jour à Berlin.

Depuis la mort de son fondateur, Gustave Sandoz, survenue en 1891, le Comité d'initiative

était présidé par M. J. Thibouville-Lamy; il prit une grande part à la création du Comité d'initiative de l'Exposition de Chicago, mais son but : la participation aux Expositions exclusivement françaises à l'étranger était trop restreint et trop limité pour lui permettre de rendre de nouveaux services.

Il s'est donc dissous, mais les soixante et quelques personnes qui le composaient encore, se réunissant à un certain nombre de membres des Comités des Expositions de Bordeaux et d'Amsterdam (1895), pensèrent qu'il ne fallait pas abandonner cette œuvre, et qu'il conviendrait peut-être de fonder sur les mêmes principes une association ayant un but plus large : favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France à l'étranger, en prêtant son appui à des Expositions françaises ou internationales, universelles, spéciales ou techniques.

C'est ainsi que naquit, le 4 novembre 1895, le Comité français des Expositions à l'étranger, le jour même de la dissolution du Comité d'initiative dont nous venons de vous retracer l'œuvre en ses grandes lignes.

Il s'est donné pour principale mission de défendre les exposants français, et s'interdit tous bénéfices résultant d'une exposition, entendant que toutes les fonctions, remplies par ses membres, soient gratuites, et que ses revenus lui viennent uniquement des cotisations annuelles de ses adhérents. Désirant éviter à notre commerce le renouvellement des déboires ou des saisies qui se sont déjà produits dans les pays lointains, il étudie l'opportunité de toutes les Expositions à l'étranger pouvant nous intéresser, et ne leur accorde son patronage qu'après enquête et après avoir obtenu au profit des exposants toutes les garanties nécessaires; mais il n'entend pas substituer son action à celle de l'Etat et sera toujours heureux de faire cesser son rôle, s'il est nécessaire, dès qu'une Exposition à laquelle il aura prêté son concours, sera devenue assez importante pour être reconnue officiellement par le gouvernement français.

M. Thibouville-Lamy ayant décliné toute candidature, vous appeliez immédiatement et à l'unanimité M. Ancelot à la présidence de votre association. Nul d'ailleurs ne paraissait mieux indiqué que lui, mes chers collègues, pour occuper cette place, ayant appliqué à l'Exposition d'Amsterdam, qui venait de fermer ses portes, la théorie de la séparation absolue des pouvoirs de l'entrepreneur et de l'exposant qui fut hier la base de l'ancien Comité d'initiative des Expositions françaises, comme elle est aujourd'hui celle du Comité français des Expositions à l'étranger.

L'Exposition d'Amsterdam, à laquelle tous ou presque tous vous avez participé, est encore trop récente pour que nous rappelions à vos mémoires les excellents résultats qu'en a obtenus la France, résultats constatés, tant par nos concurrents que par nos concitoyens et nos pouvoirs publics, qui ont tenu à récompenser les efforts accomplis par un certain nombre de promotions et de nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Aussi l'un des premiers devoirs du Comité français des Expositions à l'étranger a-t-il été d'éditer et de publier, avec l'aide du Ministère du Commerce et de l'Industrie, le remarquable rapport général écrit par l'un de nos vice-présidents, M. Lucien Layus, sur la section française à l'Exposition internationale d'Amsterdam de 1895. Il importait, en effet, de laisser un document durable de cette Exposition accomplie par l'initiative privée, sans subvention, dans un but absolument désintéressé, comme ses devancières les Expositions de Barcelone 1888, Londres 1890, Moscou 1891 et de rendre un juste hommage à ses organisateurs, qui surent grouper en trois mois 1.075 exposants et conduire en Hollande de si importantes maisons que la France recueillit plus de la moitié des diplômes d'honneur et plus de 45 % des médailles accordées à tous les pays réunis.

Le Comité français des Expositions à l'étranger, aussitôt son bureau constitué, se mit à l'œuvre et s'adressa à toutes les bonnes volontés d'où qu'elles viennent, tenant avant tout à rester à l'écart des discussions entre personnalités et à réunir en un seul faisceau les forces vives du commerce et de l'industrie de la France entière, en recrutant ses membres, sans aucune distinction, parmi les industriels et les négociants de Paris et de la province ayant pris part aux précédentes Expositions comme membres du jury et des diverses commissions. 260 membres se firent inscrire immédiatement, alors que votre bureau croyait ne pas devoir dépasser le chiffre de 200, et le grand nombre de ces adhésions rapides, spontanées, nous prouve toute l'utilité de l'œuvre que nous avons entreprise.

Chaque jour encore nous arrivent de nouvelles demandes qui sont classées à leur date et seront examinées par le bureau, dès que des vacances le permettront.

D'ailleurs avant même que fût arrêtée la liste définitive de nos membres, avant même que fût faite la répartition de nos collègues en dix-huit groupes, suivant la classification de l'Exposition de 1900, le Comité était invité à s'occuper de l'Exposition d'éducation physique, d'hygiène et de sport qui devait s'ouvrir à Innsbrück, dans le Tyrol autrichien, en mai 1896. Malgré le peu de temps disponible, votre bureau pensait qu'il n'avait pas le droit de se désintéresser de cette Exposition, la première qui fît appel à son concours, et il n'hésitait pas à lui accorder son patronage le 31 janvier 1896 devant toutes les garanties obtenues, tant de la municipalité d'Innsbrück que de l'Administration au point de vue de la constitution des commissions et du jury, de l'admission, de l'installation et des récompenses.

La récente conférence avec projection faite par M. Dubouloz, au Cercle de la Librairie, sous la présidence de M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, vous a déjà renseignés sur l'Exposition d'Innsbrück et vous recevrez tous, Messieurs, le rapport et la statistique établis par le Président de la Commission française, l'un de vos Vice-Présidents, M. Fauré Le Page, que nous ne saurions trop remercier de son activité et de son dévouement, ainsi que ses dévoués collaborateurs, MM. Layus et Camille, vice-présidents; Estieu, secrétaire général; Lamaille et Dubouloz, secrétaires; et tous les membres de la Commission française et du jury; nous n'entrerons donc pas dans de grands détails à ce sujet, mais il est un point sur lequel nous voulons particulièrement attirer votre attention, car il est la raison même de l'existence de notre association et en prouve toute l'utilité, je dirai même la nécessité. En effet, grâce aux efforts du Comité français des Expositions à l'étranger, la France était représentée à Innsbrück par 105 exposants alors que l'Autriche en avait 308, l'Allemagne 26, l'Italie 28, l'Angleterre 19; la France remportait 34 diplômes d'honneur, l'Autriche 41, l'Allemagne et l'Italie 8 chacune et l'Angleterre 2; notre participation a donc été un véritable succès et si nous tenons compte des maisons hors concours, nous trouvons que la France a obtenu 93 % des hautes récompenses alors que l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne réunies n'en ont obtenu que 32 %. Qu'eût-ce été encore si beaucoup de nos industriels n'avaient été avisés trop tard ou empêchés d'exposer à Innsbrück par l'Exposition de Rouen?

Voici bien notre but, mes chers collègues, porter haut et ferme notre drapeau aux Expositions qui ont lieu à l'étranger, lorsque les organisateurs nous ont donné les garanties nécessaires, et nous sommes heureux de voir la « Gazette de Cologne » du 1er septembre 1896 rendre hommage à nos efforts, appelant l'attention de ses compatriotes sur la faiblesse de la section allemande à Innsbrück comparée à l'importante participation de la France et sur la fondation du Comité français des Expositions à l'étranger « qui, ajoute-t-elle, devra intéresser d'autres sphères ».

Telle est l'œuvre de notre Comité pour 1896.

Pour l'année qui vient de commencer et la prochaine, un grand nombre de projets nous ont été soumis, concernant les villes de Buda-Pesth, Londres, Odessa, Guatemala, Nashville, Prague, St-Pétersbourg, etc., mais pour divers motifs et surtout à cause de l'Exposition de Bruxelles, votre bureau n'a voulu retenir, pour le moment, que l'Exposition d'armes et d'articles pour la pêche et la chasse qui aura lieu à St-Pétersbourg du 2/14 février prochain à fin avril, et ne peut, par suite de son but restreint et de ses dates d'ouverture et de fermeture, contrarier si peu que ce soit la part que devront prendre notre commerce et notre industrie à la pacifique manifestation qu'organise la Belgique pour cet été.

Notre circulaire du 2 janvier dernier vous donnait divers renseignements sur l'Exposition de Saint-Pétersbourg, qui pourra comprendre aussi un certain nombre d'industries se rattachant strictement à la chasse et à la pêche, et est organisée dans un but désintéressé, sous la haute protection de S. A. I. le Grand-Duc Wladimir Alexandrowitch, par une puissante association qui jouit des plus hauts patronages, la Société Impériale Technique de Russie. Par sa lettre du 29 décembre 1896, M. le Ministre du Commerce veut bien nous aviser qu'il a prié son collègue des Affaires Etrangères, de faire connaître d'urgence à la Société Impériale Technique de Russie la décision prise par votre Comité, qui a laissé à une commission présidée par M. Fauré le Page, assisté de M. Berthoule, vice-président, Dubouloz et G. R. Sandoz, secrétaires, le soin d'organiser la Section française dont l'installation, si restreinte soit-elle par le programme même de l'Exposition, sera nous n'en doutons pas, digne de notre pays et du Comité.

Mais si, suivant l'article II de nos statuts, le rôle du Comité cesse dès qu'une Exposition est déclarée officielle, nous ne nous désintéressons pas, au contraire, des Expositions dont le gouvernement consacre ainsi l'importance; c'est ainsi que le 30 janvier dernier vous avez voté en assemblée plénière et à l'unanimité la résolution suivante :

« Le Comité français des expositions à l'étranger constate avec plaisir que le gouvernement français a accepté de participer officiellement à l'Exposition universelle de Bruxelles et de désigner un Commissaire général pour le représenter. »

Et le Comité, convaincu que l'industrie et le commerce français doivent s'efforcer d'occuper le premier rang à l'Exposition de Bruxelles, et de conserver à leurs produits la place privilégiée qu'ils occupent déjà sur le marché belge, engage tous ses membres à prendre part à cette Exposition et les invite instamment à faire une active propagande en vue d'assurer le succès de la Section française.

Nous ne pouvons mieux faire, Messieurs, que vous rappeler à nouveau cette résolution et vous inviter à prendre part à l'Exposition de Bruxelles.

Les Comités spéciaux d'installation et d'admission sont nommés depuis quelques jours et le plus grand nombre de vos collègues, 140, en font partie; il n'a pas tenu d'ailleurs à votre bureau que vous n'y preniez tous place et nous comptons cependant, Messieurs, que vous vous rangerez tous autour du Commissaire général, M. Monthiers pour l'aider à mener à bien l'œuvre que lui a confiée le gouvernement et à remplir cette haute situation, dont son passé et sa compétence spéciale le rendaient digne à tous égards.

Votre association ne compte que quelques mois d'existence et déjà cependant nous avons à déplorer le départ prématuré de quatre de nos membres : MM. Paul Argand, directeur-gérant des magasins de la Place Clichy; Bertaux ✻, membre de la Chambre de commerce; Tarbouriech-Nadal ✻, vice-président de la Chambre du commerce d'exportation, et Yzar, chef de l'Escompte au Comptoir d'Escompte. Nos regrettés collègues n'avaient pu prendre encore une part bien importante à nos travaux, à peine commencés, nous ne devons pas moins à leur mémoire un souvenir ému et attristé.

Et pour clore ce trop long rapport, permettez à votre bureau, Messieurs et chers collègues, de remercier tous ceux qui de près ou de loin l'ont aidé à constituer notre Comité. Vous nous en voudriez certainement de ne pas nommer en tête de ces amis de la première heure, les anciens ministres du commerce, MM. Lourties, André Lebon, Marty, Siegfried et Mesureur, qui ont accepté le titre de présidents d'honneur; qu'ils reçoivent, ainsi que tous nos membres, l'expression de la reconnaissance de votre bureau pour la confiance et la sympathie qu'ils ont bien voulu témoigner dès l'origine au Comité français des Expositions à l'Etranger.

Le secrétaire général,
G.-R. Sandoz.

Les premiers succès de ce comité sont un sûr garant de l'avenir. Un très grand nombre des membres du Comité français des Expositions à l'étranger ont été nommés membres des Comités de l'Exposition de Bruxelles et nous ne doutons pas que beaucoup feront partie aussi de ceux de 1900.

Nous apprenons que chaque jour de nouveaux adhérents se font inscrire.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : 12, rue Cambon, Paris

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . 10 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

LA COMMISSION SUPÉRIEURE

DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES

(Séance du vendredi 15 janvier)

La Commission supérieure d'organisation chargée d'étudier les questions relatives à la participation de la France à l'Exposition internationale de Bruxelles, en 1897, s'est réunie le Vendredi 15 Janvier, sous la présidence de M. Henry Boucher, Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Le Ministre en ouvrant la séance a remercié les membres présents d'avoir bien voulu venir de tous les points de la France lui apporter leur collaboration active et dévouée, grâce à laquelle nos exposants sont assurés de trouver, à Bruxelles, le succès qui a déjà tant de fois couronné leurs efforts à l'étranger.

Puis sur l'invitation du Ministre, le Commissaire général, M. Maurice Monthiers, a fait rapidement l'historique de l'Exposition, et donné un aperçu des travaux qui se poursuivent actuellement, à Bruxelles, dans les parcs du Cinquantenaire et de Tervueren.

Après avoir approuvé les termes de la Convention qui assure à la section française une superficie d'environ 20,000 mètres carrés couverts, la Commission supérieure discute le plan d'installation et de décoration générale de la section, dont les avant-projets sont adoptés; elle prend connaissance des prévisions de dépenses, ainsi que des conditions de transport (plein tarif à l'aller et gratuité au retour) consenties par les Compagnies de chemins de fer française et belge en faveur des produits et du matériel d'exposition.

Le Ministre, en terminant, entretient la Commission de son désir d'associer à l'œuvre de l'Exposition de Bruxelles des représentants ouvriers, et soumet à l'Assemblée une combinaison permettant de faciliter aux délégués ouvriers l'accomplissement de leur mission.

Cette motion est adoptée.

Avant de se séparer, les membres de la Commission supérieure ont nommé un Comité permanent chargé d'assister le Commissariat général dans l'organisation de la section française. Ce Comité se compose des quatre vice-présidents de la Commission supérieure : MM. Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du Commerce; Jules Siegfried, député, ancien ministre du Commerce; Jean Marty, député, ancien ministre du Commerce; Gustave Mesureur, député, ancien ministre du Commerce, et des présidents de groupes syndicaux de Paris : MM. Ancelot, Bertrand, Expert-Bezançon, Hartmann, Lanier, Alexis Muzet, Marguery et Pinard; il sera présidé par le premier vice-président, c'est-à-dire par M. Victor Lourties, sénateur.

COMITÉS

d'admission et d'installation

CONSTITUTION DES BUREAUX

COMITÉ II

Economie sociale

Président d'honneur : M. comte de Chambrun. — *Président :* M. Siegfried, député. — *Vice-Présidents :* MM. Cheysson, Picot. — *Secrétaires :* MM Lami (E. O.), Caubert.

COMITÉ III

Hygiène

Président : M. le docteur Brouardel. — *Vice-Présidents :* MM. Falcan, H. May, A. Monod, Arthur Petit. — *Secrétaire général :* M. le docteur J. Martin. — *Secrétaires :* MM. Pucey, Jéramec, docteur Barbier.

—

COMITÉ IV

Sauvetage

—

COMITÉ V

Industries d'art (Métaux. — Verres. Céramique)

Président : M. Gagneau. — *Vice-Présidents :* MM. Aucoc (classe 56), Leblanc-Barbédienne (classe 57), Guilbert-Martin (classes 58 et 59). — *Secrétaires :* MM. Debain, Siot-Decauville, Paul Boulenger. — *Trésorier :* M. Pinedo.

—

COMITÉ VI

Art religieux

Président : M. Jacquier. — *Vice-Président :* M. Massin. — *Secrétaire-Trésorier :* M. Poussielgue-Rusand.

—

COMITÉ VII

Ameublement et décoration de l'habitation

Président : M. Ch. Legrand. — *Vice-Présidents :* MM. A. Damon, E. Follot. — *Secrétaire :* M. Ternisien. — *Trésorier :* M. Hamot.

—

COMITÉ VIII

Architecture et industrie du bâtiment

Président : M. Trélat. — *Vice-Président :* M. Paul Sédille. — *Secrétaire :* M. Bonnier. — *Trésorier :* M. Huvé.

—

COMITÉ IX

Art appliqué

—

COMITÉ X

Arts graphiques

Président : M. Davanne. — *Vice-Présidents :* MM. Chapuis, Berthaud. — *Secrétaires :* MM. Landrin, Poulenc, Dubouloz. — *Trésorier :* M. Baignol.

COMITÉ XI

Imprimerie et industrie du livre.

Président : M. Hetzel. — *Vice-Présidents :* MM. Chamerot, Champenois, Choquet. — *Secrétaire :* M. Layus. — *Trésorier :* M. Masson.

—

COMITE XII

Instruments de musique. — Art musical

Président : M. Lyon. — *Vice-Présidents :* MM. Durand, Gouttière. — *Secrétaire :* M. Acoulon. — *Trésorier :* M. Evette.

SOUS-COMITÉ A

Art musical

Président : M. Durand. — *Vice-Président :* M. Serpette. — *Secrétaire :* M. Lartigue.

SOUS-COMITÉ B

Instruments de musique

Président : M. Gouttière. — *Vice-Président :* M. Bernardel. — *Secrétaire :* M. Mustel.

—

COMITE XIII

Sciences

—

COMITÉ XIV

Éclairage — Chauffage — Ventilation

Président : M. Grouvelle. — *Vice-Président :* M. Beau. — *Secrétaire-Trésorier :* M. d'Anthonay.

COMITÉ XV

Électricité

Président : M. Mascart. — *Vice-Président :* M. H. Fontaine. — *Secrétaire-Trésorier :* M. Hillairet.

—

COMITE XVI

Traction

Président : M. Cuvinot, sénateur. — *Vice-Présidents :* MM. Noblemaire (chemins de fer), de Dion (automobiles). — *Secrétaires :* MM. Cossmann (chemins de fer), Barbet (automobiles). — *Secrétaire-Trésorier :* M. Cossmann.

—

COMITÉ XVII

Art militaire

Président : Général de la Noë. — *Vice-Présidents :* Général Sébert, M. Gévelot. — *Secrétaire-Trésorier :* M. Gaston Chabbert.

—

COMITÉ XVIII

Mécanique générale

Président : M. Jules Le Blanc. — *Vice-Président :* M. Dehaître. — *Secrétaire :* M. Vautier. — *Trésorier :* M. Bourdon.

—

COMITÉ XIX

Génie civil

Président : M. Guillain. — *Vice-Président :* M. F. Bertrand. — *Secrétaires :* MM. Candlot, Debray. — *Trésorier :* M. A. Dufrène.

—

COMITE XX

Mines. — Métallurgie.

Président : M. le baron de Nervo. — *Vice-Présidents :* MM. Darcy (mines), Dreux (forges). — *Secrétaires :* MM. Grüner (mines), Pingett (forges). — *Trésorier général :* M. Raty.

COMITÉ XXI

Industries chimiques

Président : M. Charles-Roux, député. — *Vice-Présidents :* MM. Poullain, Failliot. — *Secrétaire-Trésorier :* M. Lefebvre.

SOUS-COMITÉ A

Président : M. Charles-Roux, député. — *Vice-Président :* M. Prot. — *Secrétaire :* M. Lefebvre.

SOUS-COMITÉ B

Président : M. Failliot. — *Vice-Présidents :* MM. Outhenin-Chalandre, Putois. — *Secrétaire :* M. Wolff.

SOUS-COMITÉ C

Président : M. Poulain. — *Vice-Président* M. Petitpont. — *Secrétaire :* M. Peltereau (Placide).

—

COMITÉ XXII

Industries alimentaires

Présidents d'honneur : MM. Calvet, sénateur, Laporte-Biscuit, sénateur, Martell, sénateur, Reboulin, député, Allain, Jarlaud, Way. — *Président :* M. Hartmann.

SOUS-COMITÉ A

Vins

Vice-Présidents : MM. Buhan, Casteja, Regnier. — *Secrétaire :* M. Guiraut.

SOUS-COMITÉ B

Eaux-de-vie

Vice-Président : M. Roy. — *Secrétaire* M. Egrot.

SOUS-COMITÉ C

Conserves alimentaires

Vice-Président : M. J. Prétet. — *Secrétaire :* M. Walter. — *Secrétaire général, Trésorier :* M. Estieu.

Bureaux de classe

Vins

Président : M. Larcher. — *Vice-Présidents :* MM. Turpin, docteur Chanut. — *Secrétaire :* M. Taquet.

Eaux-de-vie

Président : M. Robin. — *Vice-Président :* M. Colin. — *Secrétaires :* MM. Coulon, Monnet.

Liqueurs

Président : M. Cointreau. — *Vice-Président :* M. Glotin. — *Secrétaires :* MM. Dumont, Picon.

Conserves alimentaires

Président : M. Gaston Menier. — *Vice-Présidents :* MM. Courtin-Rossignol, Chevalier-Appert. — *Secrétaire :* M. Moquet-Lesage.

—

COMITE XXIII

Industries textiles

Président : M. Ancelot. — *Secrétaire général :* M. Noirot-Biais. — *Trésorier :* M. Chanée.

SOUS-COMITÉ A

Coton

Vice-Présidents : M. Ponnier. — *Secrétaires :* MM. Dehollain, Danzer.

SOUS-COMITÉ B

Laine et soie

Comité parisien

Vice-Président : M. Tabourier. — *Secrétaire :* M. Dormeuil.

Comité lyonnais et stéphanois

Vice-Président : M. Chabrière. — *Secrétaire :* M. Beraud.

Comités régionaux pour Lyon et Saint-Étienne

Vice-Présidents : MM. Boucharlat, Brossy, Piotet.

Comité du Nord

Vice-Président : M. Lagache. — *Secrétaire :* M. Cordonnier.

SOUS-COMITÉ C

Vice-Président : M. Simonnot-Godard. — *Secrétaire :* M. Renouard.

SOUS-COMITÉ D

Vice-Président : M. Lefébure. — *Secrétaire :* M. Georges Martin.

COMITE XXIV

Industries du vêtement

Président : M. Dehesdin. — *Vice-Présidents :* MM. Kahn (sous-comité A, confection pour hommes)
Perdoux — B — femmes)
Leduc — C (Chapellerie)
Hattat — D (Chaussures, gants)

Secrétaires :
MM. Bessand (Paul) A —
Lemariey B —
Jacquemard C —
Marcault D -

Trésorier : M. Storch.

—

COMITE XXV

Agriculture

Président : M. Gomot. — *Vice-Président :* M. Ouvré. — *Secrétaire :* M. Hardon. — *Trésorier :* M. Hignette.

-

COMITÉ XXVI

Président : M. E. Dupont. — *Vice-Président :* M. G. Amson. — *Secrétaire :* M. Chauvin. — *Trésorier :* M. G. Lamaille.

—

COMITE XXVII

Matériel de sport

—

COMITÉ XXVIII

Exercices physiques. Jeux populaires

—

COMITÉ XXIX

Concours temporaires d'agriculture et d'horticulture

—

COMITÉ XXXI

Commerces. Colonies

Échos de Bruxelles

Nous avons reçu le premier numéro d'une très belle publication, ayant pour titre : *Bruxelles-Exposition*, qui sera l'organe officiel belge de l'Exposition internationale de 1897.

Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue, et nous lui demandons pardon à l'avance des nombreux emprunts que nous allons faire de ses nouvelles et de ses indications, surtout lorsque celles-ci intéresseront directement les exposants français.

La Presse belge

Un Comité de la Presse a été constitué dès les débuts de l'Exposition de Bruxelles. Il comprend des représentants de tous les organes quotidiens de la capitale.

Il est ainsi composé :

Président : M. Gustave Lemaire, de l'*Étoile belge ;*

Vice-présidents : MM. Georges Garnir, de l'*Indépendance*, Félix Hecq, du *Journal de Bruxelles*, Maillié, du *Courrier de Bruxelles ;*

Secrétaires : MM. Edmond Patris, du *Soir*, Fritz Rotiers, de la *Chronique ;*

Secrétaire flamand : M. Julius Hoste, du *Laatste Nieuws ;*

Trésorier : M. Gustave Van Zype, de la *Gazette ;*

Membres : MM. Hector Chainaye, de la *Réforme*, Dorchy, du *Patriote*, Du Bosch, de la *Chronique des Travaux publics*, Geernaert, de l'*Industrie*, Gille, du *Petit Belge*, Guillaume, de l'*Écho du Peuple*, Huyghe, du *Nieuws van den Dag*, Jacquart du *XX[e] Siècle*, Mahutte, du *Petit Bleu*, Serwy, du *Peuple*, Thomas, du *Courrier belge*, Wauwermans, du *National*.

Un membre du bureau siège chaque jour, de onze heures à midi, au local de la rue du Congrès, 10.

La Presse étrangère

Nous croyons devoir donner ici communication des articles du règlement du Comité de la Presse, approuvé par le Comité exécutif, qui concernent plus spécialement les journalistes étrangers, quant à la délivrance des cartes d'entrée dont ils pourraient avoir besoin :

« Art. 7. — Le Comité décide seul et sans retour de l'admission des représentants ou correspondants de journaux belges ou étrangers ; il est seul commis à la délivrance des cartes de presse permanentes ou temporaires.

« Il leur fait parvenir également les cartes spéciales et les invitations diverses qui leur seront attribuées pour les fêtes et congrès organisés à l'occasion de l'Exposition.

« Art. 8. — Toute demande doit être adressée à M. le Président du Comité de la Presse belge à l'Exposition internationale de Bruxelles.

« Aucune demande ne peut être agréée sans une déclaration du directeur du journal accréditant son collaborateur auprès du Comité. Cette déclaration sera déposée dans les archives du Comité.

« Art. 9. — Les représentants ou correspondants de journaux belges ou étrangers s'engagent à se conformer aux règlements de l'Exposition et du Comité de la Presse, sous peine de devoir restituer les cartes qu'ils ont en leur possession et de se voir rayer des contrôles de la Presse.

« Art. 10. — Les représentants ou correspondants auxquels les directions ou rédactions respectives des journaux qu'ils représentent retireraient leurs fonctions au cours de l'Exposition, seront également rayés du contrôle de la Presse. »

Les confrères étrangers auront donc à se munir préalablement ou à faire précéder leur arrivée à Bruxelles d'une demande officielle du directeur du journal qu'ils désirent représenter.

Les carnets de réduction

A partir du mois de janvier, l'administration des chemins de fer met en vente dans toutes les stations du pays, des carnets combinés de chemin de fer au prix de 10 francs par carnet ; ce carnet comprend :

1° Un ticket donnant droit à un billet d'aller et retour, valable pendant dix jours, et comportant une réduction de 50 o/o en 3[e] classe, 40 o/o en 2[e] classe et 30 o/o en 1[re] classe sur le prix des billets simples.

2° Dix tickets donnant droit d'accès dans l'enceinte de l'Exposition à *Bruxelles* ou à *Tervueren au choix du porteur*.

3° Dix coupons donnant droit à une réduction de 50 o/o (maximum 25 centimes) sur le prix d'entrée dans les concessions ou attractions accordées dans les jardins et les locaux par la Société de « Bruxelles-Exposition ».

Le jury et les récompenses

Il est utile peut-être de rappeler encore aux intéressés, qu'outre les récompenses ordinairement attribuées aux participants aux expositions et consistant en diplômes ou en médailles, une somme importante sera répartie cette fois en primes en espèces pour récompenser les solutions de certains desiderata et questions mis au concours.

Le Commissaire général du gouvernement fait parvenir la liste de ces desiderata et questions ainsi que les conditions de participation aux concours pour l'obtention des primes en espèces aux personnes qui veulent bien en adresser la commande, 40, rue de la Pépinière, à Bruxelles.

Il sera, d'autre part, cette fois, facultatif aux exposants de renoncer à l'appréciation du jury pour les récompenses ordinaires, diplômes ou médailles, moyennant la déclaration à l'avance. Des formules destinées à cette déclaration seront adressées en temps utile aux exposants belges dûment inscrits et admis.

Concours spécial Somzée

Outre les primes indiquées dans la liste des *desiderata et questions de concours*, une prime spéciale de vingt-cinq mille francs est mise à la disposition de la Commission organisatrice de l'Exposition par M. L. Somzée, ancien président de l'Exposition de 1888.

Cette prime sera décernée, par un jury spécialement institué à cet effet, à l'auteur, soit de la solution d'un des desiderata, soit d'un progrès réalisé qui en sera jugé digne.

De plus, M. Léon Somzée, à l'occasion de l'Ex-

position de Bruxelles, vient de décider l'institution d'un concours certainement original : un prix de 1.000 francs sera attribué à l'auteur du meilleur article paru dans un journal belge ou étranger, indiquant les services que le Grand Concours a pu rendre en 1888, ceux que l'idée qui y a présidé est appelé à rendre aux Expositions de 1897 à Bruxelles et de 1900 à Paris, pour lesquelles le même principe a été admis en vue d'une application sérieuse, et ceux qu'elle rendra en tous temps.

Les journalistes de tous pays sont invités à concourir. Le jury sera désigné par la section bruxelloise de l'Association de la Presse.

Postes, télégraphe, téléphone et salon de lecture

Entre l'arcade monumentale et l'entrée du grand hall, se trouve au Palais du Cinquantenaire un espace très vaste, dénommé Cour d'honneur. A droite de cette cour seront installés les bureaux des directeurs, le salon des actionnaires ainsi que les bureaux du Comité de la Presse et le cabinet de lecture.

La Presse sera luxueusement installée : 6 bureaux en acajou comportant chacun 8 casiers — séparés par des plaques de verre — c'est-à-dire 48 places sont destinées aux représentants des journaux, qui auront, dans leurs pupitres, tout ce dont ils auront besoin pour leur travail quotidien à l'Exposition.

Le salon de lecture comportera 13 bibliothèques à casiers, pouvant contenir 2500 journaux, c'est-à-dire tous les journaux du monde que l'on pourra y consulter. Cette bibliothèque comprendra de plus les guides, les revues, etc., etc.

La gauche de la cour d'honneur sera occupée par les installations des postes, téléphones et télégraphes, qui se trouveront ainsi à vingt pas des bureaux des Comités exécutifs et de la Presse.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 AOUT 1896
(Liste officielle)

Le premier des 29 tirages des Bons à Lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CREDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 Août 1896.

A ce tirage **168** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	14	N°	3.796	**500,000 fr.**
—	—	98	N°	3.814	**10,000**
—	—	143	N°	8.627	**10,000**
—	—	47	N°	1.062	**5,000**
—	—	67	N°	2.002	**5,000**
	—	130	N°	4.400	**5,000**
—	—	206	N°	4.139	**5,000**
—	—	277	N°	8.674	**5,000**

Les 10 Bons ci-après chacun : 1.000 fr.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéro
35	4.761	74	940	128	8.298	231	5.883	236	7.093
61	8.709	76	3.258	218	7 353	235	3.219	265	1.213

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 fr.

TIRAGE DU 25 SEPTEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le deuxième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CREDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 Septembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	161	N°	9.162	**100,000 fr.**
—	—	174	N°	571	**5,000**
	—	231	N°	8.310	**5,000**
	—	96	N°	383	**1,000**
	—	182	N°	8.183	**1,000**
—	—	263	N°	3.331	**1,000**
—	—	269	N°	2.989	**1,000**
—	—	279	N°	8.606	**1,000**

Les **150** autres Bons gagnent chacun : **100** fr.

TIRAGE DU 26 OCTOBRE 1896
(Liste officielle)

Le troisième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CREDIT FONCIER DE FRANCE**, le 26 octobre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	156	N°	777	**100,000 fr.**
—	—	8	N°	2.201	**5,000**
—	—	307	N°	3.249	**5,000**
—	—	2	N°	2.658	**1,000**
—	—	117	N°	7.105	**1,000**
—	—	146	N°	1.730	**1,000**
—	—	247	N°	3.869	**1,000**
—	—	294	N°	3.514	**1,000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs.

TIRAGE DU 25 NOVEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le quatrième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CREDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 novembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	151	N°	8.677	**100,000 fr.**
—	—	15	N°	3.945	**5,000**
—	—	175	N°	6.384	**5,000**
	—	128	N°	4.647	**1,000**
	—	135	N°	3.202	**1,000**
—	—	220	N°	4.274	**1,000**
—	—	254	N°	8.950	**1,000**
—	—	302	N°	7.634	**1,000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs.

TIRAGE DU 26 DÉCEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le cinquième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 26 décembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	13	N°	9.567	**100,000 fr.**
—	—	14	N°	2.125	**5,000**
—	—	86	N°	3.068	**5,000**
—	—	1	N°	8.794	**1,000**
	-	181	N°	2.954	**1,000**
..	—	195	N°	4.638	**1,000**
—	—	202	N°	6.455	**1,000**
—	—	206	N°	7.982	**1,000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs

Le prochain tirage aura lieu le jeudi 25 Février 1897

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

ETATS-UNIS DU BRÉSIL

ÉTAT DE MINAS GERAES

130.000 Obligations 5 °/. de 500 fr.

REMBOURSABLES AU PAIR EN 30 ANS

Premier remboursement le 15 Janvier 1899

L'EMPRUNT NE PEUT PAS ÊTRE CONVERTI AVANT 1910

Le produit de l'Emprunt est destiné à des prêts aux Compagnies de Chemins de fer et à des Travaux publics autorisés par des lois spéciales.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres amortis sont exemptés à tout jamais de tout impôt au Brésil.

INTÉRÊT ANNUEL : **25 Francs**

Payable par semestre les 15 Janvier et 15 Juillet

à la **BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS**, à **Paris** et dans ses **Succursales.**

Prix d'Émission : Fr. 390

JOUISSANCE DU 15 JANVIER 1897

PAYABLE
En souscrivant . . . Fr. 50 »
A la répartⁿ du 5 au 10 Févr'er 140 »
Du 5 au 10 Mars . . . . 100 »
Du 5 au 10 Avril . . . . 100 »
L'Obligation libérée à la répartition sera délivrée à fr. **388,75.**

Le revenu dépasse 6,40 °/.

On souscrit le 30 Janvier 1897

ET, DÈS A PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE, A PARIS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin

L'État s'est engagé à dem[illegible] la cote officielle aux Bourses de Paris, Amsterdam [illegible], Genève et Rio-de-Janeiro

Le Gouvernement de l'État de Minas-Geraes — voulant provoquer dans le plus bref délai possible l'achèvement des voies ferrées destinées à relier cette riche contrée aux principaux ports d'embarquement du littoral brésilien — va contracter, par l'intermédiaire de la *Banque de Paris*, un emprunt de 65 millions de francs destinés à être prêtés aux Compagnies concessionnaires du réseau particulier de cet État et à exécuter certains travaux publics autorisés par des lois spéciales.

Cet emprunt, malgré les conditions très avantageuses auxquelles il va être offert au public (puisqu'au taux d'émission de 390 francs pour 25 francs de revenu net *en or*, le placement ressort à 6 41 °/. environ sans tenir compte de la prime d'amortissement) présente des garanties matérielles que l'on rencontre rarement dans les opérations de même nature.

Rappelons tout d'abord que les finances des États constituant la République des États-Unis du Brésil sont absolument distinctes et indépendantes des finances fédérales proprement dites.

Que l'État de Minas — le plus peuplé, l'un des plus riches et certainement l'un des mieux administrés de tous les États brésiliens — *n'a encore pas de Dette extérieure* et que sa Dette intérieure, à peu près nulle, est elle-même inférieure aux avances productives faites par le Trésor particulier de l'État aux diverses Compagnies de chemins de fer et aux industries locales,

Que les ressources actuelles de l'État sont déjà considérables, puisque les seuls droits *ad valorem* de 11 °/. perçus sur l'exportation des produits indigènes ont donné, en 1895 : 14,179 contos aux recettes spéciales du Trésor de Minas-Geraès, lesquels, d'après le change moyen de l'année (1 fr. 06 par milreis), représentent plus de 15 millions de francs *en or*, alors que le service annuel de l'intérêt et de l'amortissement en trente années de l'emprunt projeté s'élèvera à peine à 3,400,000 francs



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 69 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 10 Février 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 10 février 1897.

Avant peu seront constitués les Comités d'admission des produits à l'Exposition de 1900. Avec la nomination des Comités départementaux, d'une part ; l'ouverture des chantiers pour le lancement du pont Alexandre III, la réfection des berges de la Seine et la construction des galeries et des palais, d'autre part, la grande œuvre d'inauguration du siècle prochain entre dans la pleine période d'activité matérielle et morale.

Aussi, l'heure paraît-elle venue de se demander vers quel but tendront les efforts des collaborateurs de cette entreprise. Que doit être l'Exposition ? Quelle en sera la signification ? Par conséquent, quels résultats aura-t-elle pour le commerce, pour l'industrie, pour le pays tout entier ? Nous inspirant des documents officiels déjà connus et publiés par ce journal, c'est ce que nous voudrions mettre en lumière.

Tout d'abord, avec la refonte absolue du système de la classification, il semble que les éminents organisateurs de 1900 ont voulu rénover complètement le principe des Expositions. Sans sacrifier au plaisir des yeux et à la distraction de l'esprit, ils ambitionnent non pas de faire une foire, mais de dresser le bilan imposant de l'activité humaine au déclin d'un siècle qui marquera parmi les plus prodigieux dans l'histoire de la civilisation.

Pour la réussite de cette conception, il est nécessaire que tous, architectes et ingénieurs, exposants et public, en comprennent la portée éminemment scientifique. Et il y a un intérêt à la fois international et patriotique au succès d'une telle œuvre.

Nous souhaitons que les sentiments spéciaux qui se sont fait jour à la dernière Exposition d'Amsterdam, qui se dessinent à nouveau pour l'Exposition de Bruxelles, se généralisent pour 1900 en animant tous les futurs concurrents du grand tournoi industriel du commencement du siècle.

L'Exposition pour l'Exposition ! Voilà l'esprit dans lequel nous désirons que les exposants conçoivent leurs vitrines. A côté de cette doctrine, il y en a une autre, en faveur dans certains milieux et à l'étranger.

Rien n'est plus trompeur que de considérer une Exposition pour les bénéfices immédiats qu'elle procure, pour la « limonade » qu'elle fait débiter, s'il m'est permis d'employer cette expression. On fait également fausse route si on envisage une Exposition comme je ne sais quelle course stérile à des rubans et à des faveurs.

Cette gloire supplémentaire est le côté accessoire des Expositions. Le but principal doit être d'affirmer la vitalité générale de notre industrie à l'heure du concours international et d'en préparer les progrès dans l'avenir.

Certes, je sais bien que le commerçant qui expose est obligé de considérer les résultats matériels de sa participation à une Exposition et de se demander quelle influence elle aura sur son bilan de fin d'année ; je ne suis pas non plus l'ennemi des récompenses accordées par l'État sous forme de croix après les Expositions.

Mais je voudrais qu'on comprît le sentiment de haute solidarité qui doit, dans une aussi solennelle circonstance, unir l'universalité de nos commerçants et de nos industriels. On a parlé de guerre économique. Eh bien ! qu'est-ce donc une Exposition, sinon un champ clos où se livre la bataille des industries rivales ? Et alors, que penser d'un soldat, qui ne ferait un brillant usage de ses armes que dans l'espoir de ramasser dans le sang, le soir de la lutte, une croix ou un galon ?

Une Exposition est une véritable bataille où il s'agit de sauver non sans doute l'intégrité du territoire, mais à coup sûr de protéger la richesse nationale. Aussi sommes-nous certains qu'il n'y aura pas plus de déserteurs dans cette guerre qu'il n'y en aurait dans une autre où s'entre-choqueraient les armées de l'Europe.

Si vis pacem para bellum. Appliquons cette maxime romaine au conflit spécial des Expositions. Préparons l'armée industrielle avec le même soin, la même vigilance, le même patriotisme qu'on apporte à organiser et à entraîner l'autre armée, celle qui défend le drapeau et la vie même de la France.

On va un peu partout proclamer la faillite de notre commerce et de notre industrie. Citant les statistiques allemandes et les comparant aux nôtres, c'est, dit-on, la banqueroute.

A coup sûr, un péril nouveau et grave nous menace de ce côté ; mais il ne faudrait, cependant, en exagérer ni l'importance ni l'étendue.

Incontestablement, notre activité commerciale a fléchi ces derniers temps ; nous n'avons pas, comme d'autres peuples rivaux, étendu le champ de nos transactions ; mais enfin tout espoir est-il donc perdu ?

Et puis, hypnotisés par les chiffres, faut-il rendre les armes ? Non pas. Profitant de l'expérience acquise par nos concurrents, réagissons, portons délibérément la lutte là où ils ont déjà l'avantage ; faisons front partout où menace l'invasion exotique sur les marchés jusqu'ici réservés à la France. Usons aussi de notre initiative et de notre habileté pour reprendre l'offensive et nous assurer, au prix de persévérants efforts, une définitive victoire.

On cite le bilan formidable du trafic allemand. Mais parle-t-on de la terrible situation des ouvriers, dans les fabriques et dans les usines d'outre-Rhin ? Et l'Angleterre ? Toutes les industries y sont-elles également florissantes, celles des filés de coton, par exemple ?

Entre l'optimisme et le pessimisme, il y a place pour la juste vérité. Oui, il y a un effort à faire ; mais nous sommes à même de le tenter et d'aboutir.

Ce doit être l'idée dominante de l'Exposition de 1900. Aux Comités départementaux de susciter l'émulation des exposants et de les diriger dans cet effort. Ensuite, aux Comités d'admission de pratiquer une sévère sélection dans les produits à exposer, afin que la France se présente au monde, en 1900, avec le contingent de sa toujours grande et réelle puissance industrielle.

HENRY GIRARD.

Les Adjudications

ADJUDICATION DU 28 JANVIER 1897

—

Adjudication de la démolition du Palais de l'Industrie

Le jeudi 28 janvier 1897, à deux heures de l'après-midi, il a été procédé, en séance publique, 26, avenue de La Bourdonnais, par M. Bouvard, directeur des services d'Architecture, assisté de M. Grison, directeur des Finances, de M. Henri Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900, de M. Girault, architecte en chef des nouveaux Palais des Champs-Elysées et de M. Albert Legrand, secrétaire particulier de M. le Commissaire général de l'Exposition de 1900, à l'adjudication, au plus offrant, en un lot, sur soumission cachetée, des travaux de démolition du Palais de l'Industrie.

Ces travaux, mis en adjudication pour la somme de 60.000 francs, ont été adjugés à M. Daval, entrepreneur de démolition, demeurant 103, rue Caulaincourt, pour la somme de 255.255 francs.

C'est un résultat intéressant pour les finances de l'Exposition, étant donné surtout que l'administration s'est réservé un lot assez important des matériaux de démolition, matériaux d'excellente qualité, et qui seront réemployés, pour la construction des nouveaux Palais des Champs-Élysées. La démolition va commencer immédiatement et durera environ six mois : il faut noter que le Palais de l'Industrie, malgré son aspect massif, consiste simplement en une grande carcasse assez aisée à démonter. La charpente de couverture, constituant le grand vaisseau, sera provisoirement maintenue, et enlevée seulement après l'Exposition de peinture et le Concours hippique qu'elle abritera encore cette année. On compte sur environ, 4.000 tonnes de métaux et 16.000 mètres cubes de pierre comme produits de la démolition.

On a dit, à tort, que cette semaine auraient lieu diverses adjudications, entre autres des adjudications de cantines sur les chantiers de l'Exposition; il n'en est point question encore. La seule adjudication en cours est celle que nous avons annoncée dans notre dernier numéro des travaux de fondations à l'air comprimé du pont Alexandre III et qui aura lieu jeudi 25 février.

ADJUDICATION DU 25 FÉVRIER 1897

—

La liste des personnes admises à concourir pour l'adjudication des Travaux de fondation du pont Alexandre III sera arrêtée par le Commissaire général de l'Exposition de 1900 sur la proposition du Directeur des Services de voirie, et d'une Commission spéciale instituée à cet effet.

La Commission spéciale est composée de :

M. le Directeur des Services de voirie ;

M. Humblot, inspecteur général des Ponts et Chaussées ;

M. Lorieux, inspecteur général des Ponts et Chaussées ;

M. Résal, ingénieur en chef de la Navigation ;

M. Boreux, ingénieur en chef du Service municipal de Paris;

M. Bechmann, ingénieur en chef du Service municipal de Paris.

Cette Commission se réunira après-demain vendredi 12 février, à 4 heures de l'après-midi, 26, avenue de La Bourdonnais. Elle se prononcera sur le choix et le nombre des concurrents à l'adjudication.

Nouvelles et Échos

* * *

La plupart de nos confrères ont annoncé que la Commission supérieure de l'Exposition devait se réunir vendredi dernier. Ce qui a donné lieu à cette erreur, c'est que lors de la dernière réunion de la sous-commission des projets d'initiative privée, dans laquelle lecture a été donnée des rapports de MM. Mesureur et Moron, il avait été dit, en principe, qu'une réunion de la Commission supérieure de l'Exposition serait convoquée à quinzaine dans le but de statuer sur les projets déjà retenus. Cette réunion n'a pu avoir lieu. Une partie des membres de la Commission supérieure se sont, en effet, trouvés retenus par les travaux parlementaires et notamment par ceux relatifs à la question des sucres. La Commission se réunira lundi prochain 15 février, à dix heures du matin, 101, rue de Grenelle.

* * *

Le Palais de l'Industrie a reçu, vendredi dernier, 5 février, le premier coup de pioche. Il l'a subi dans sa partie nord-ouest, qui est placée en face du Palais de Glace. Toute cette partie du palais sera démolie en huit ou dix jours.

Tous les bureaux qui se trouvaient dans cette partie du palais ont été transférés dans les bâtiments en façade sur les Champs-Elysées et dans l'aile sud-est.

Dans une des salles qui vont disparaître, se trouvaient deux immenses tableaux du dernier Salon : la « Délivrance de Béthulie » et la « Cuisine des Étoiles » de M. E. Blanchon, qui a été prévenu d'avoir à les enlever le plus tôt possible.

La baie qui va être pratiquée, par suite des démolitions, sera fermée par une clôture en planche.

Pendant que les démolisseurs attaquent le palais au nord-ouest, d'autres ouvriers à l'intérieur procèdent à l'installation du Concours hippique dans la grande nef, en même temps que les décorateurs y travaillent aux dix-huit chars de la cavalcade du Bœuf-Gras.

* * *

Deux grandes commissions sont en ce moment en formation par les soins du commissariat général : elles auront pour mission l'organisation des expositions rétrospectives des œuvres d'art et des objets d'art. On sait que ces expositions jouent un rôle important dans le programme de l'Exposition de 1900. C'est M. Roujon, directeur des beaux-arts, qui prépare la constitution de ces deux commissions.

Voici sur quoi, d'une façon sommaire, porteront leurs travaux :

Exposition rétrospective des objets d'art. — Cette exposition embrassera toutes les manifestations de ce genre de l'art français depuis les origines jusqu'à nos jours. Les expositions analogues tentées jusqu'ici ont été le plus souvent la juxtaposition de collections privées réunissant les objets les plus dissemblables. M. Alfred Picard désire donner à cette partie de l'Exposition de 1900 un caractère beaucoup plus méthodique et classe dans des sections distinctes tous les objets de même nature. On cherchera une disposition matérielle, plus ou moins analogue à celle qui avait été adoptée en 1867 pour l'ensemble des produits et permettant d'examiner, au gré du visiteur, ou tous les objets d'une même section, ou toutes les manifestations artistiques de la même époque.

Exposition rétrospective des œuvres d'art. — L'exposition rétrospective des œuvres d'art doit être, en principe, la reconstitution exacte de l'art français de 1800 à 1890. Le cadre sera le résumé des Salons annuels. Par période de quatre ou cinq ans et par ordre chronologique, on réunira les œuvres principales ayant figuré dans ces Salons (peinture, sculpture, gravure, etc.) En parcourant successivement les salles, le visiteur verrait donc se développer matériellement devant lui l'histoire de la production artistique de la France pendant le siècle. On y verra peut-être le *Don Juan*, de Delacroix, refusé en 1836, et quelques autres réels chefs-d'œuvre, dans le même cas, auxquels le temps a apporté une récompense d'estime et d'admiration que les contemporains leur avaient refusée.

Avec dix à vingt toiles, en ce qui concerne la peinture, un Salon paraît pouvoir être ainsi brillamment reconstitué et donner l'impression exacte de la manifestation artistique qu'il matérialisa. Autant que l'on pourra, cela va sans dire, une seule et même salle contiendra toutes les œuvres de peinture, de sculpture et de gravure d'une même période, de façon à reconstituer les grandes « écoles de l'art français » ; on est fondé à penser que l'art français, en général, se montrera avec un éclat exceptionnel, grâce à cette reconstitution méthodique et unique en son genre.

Les commissions qui vont être nommées rechercheront les œuvres à retenir partout où elles se trouvent, soit dans les musées de l'État, soit dans ceux de province, soit même dans les collections particulières. Le prêt de ces œuvres sera facilité et encouragé par des garanties toutes spéciales que l'administration de l'Exposition donnera à leurs propriétaires, lesquels, d'ailleurs, en les prêtant, se montreront les collaborateurs d'une grande œuvre artistique intéressante à tous les points de vue.

* * *

La pose de la première pierre du pont Alexandre III, le 7 octobre 1896, avait donné lieu, on s'en souvient, à une manifestation en même temps touchante et gracieuse.

Seize jeunes filles appartenant au monde du haut commerce parisien, traversant la Seine dans un bateau coquettement paré, étaient venues offrir à l'empereur et à l'impératrice de Russie un magnifique vase en argent, dont nous avons jadis publié le dessin, et qui contenait une magnifique gerbe d'orchidées.

Chacune de ces seize jeunes filles vient de recevoir un souvenir de cette belle cérémonie.

C'est, dans un cadre de thuya, orné au sommet d'une couronne impériale d'or en haut relief, et, en bas, de l'inscription suivante, en lettres d'or, également en relief : « Paris, le 7 octobre 1896 » la photographie de la famille impériale.

L'empereur de Russie, en uniforme de colonel du régiment Préobrajensky, est debout, tête nue. Il porte, en écharpe, le grand cordon de la Légion d'honneur.

Devant lui, l'impératrice est assise. Son visage se présente de profil. Elle soutient la grande duchesse Olga assise à sa gauche sur un siège plus élevé.

Ces portraits ont été envoyés à leurs gracieuses destinataires par les soins de l'ambassade de Russie à Paris. Ils sont accompagnés de la lettre suivante du baron de Mohrenheim :

AMBASSADE IMPÉRIALE
DE RUSSIE.
—

Paris, 22 janvier 1897

Mademoiselle,

Leurs Majestés l'empereur et l'impératrice désirant laisser un souvenir aux jeunes personnes qui ont pris part à la remise du vase dont Leurs Majestés ont daigné agréer le gracieux hommage de la part du commerce parisien, à l'occasion de la première pierre du pont Alexandre III, j'ai eu l'honneur d'être chargé de vous faire parvenir en leur nom le portrait ci-joint.

Recevez, mademoiselle, mes meilleurs compliments.

BARON DE MOHRENHEIM.

* * *

Le conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans a nommé administrateur : M. Delau-

nay-Belleville, président de la chambre de commerce de Paris, directeur général de l'exploitation de l'Exposition Universelle.

***

Notre rédacteur en chef, M. Henri Gautier, a été réélu, dimanche dernier, membre du Comité de la Caisse de retraites des journalistes républicains français.

***

Une nouvelle qui a causé un véritable plaisir à l'Hôtel de Ville, plaisir qui sera certainement partagé par tous les Parisiens à qui il a offert, depuis vingt ans, de si jolies fêtes : M. Bouvard, directeur des services d'architecture de la Ville et de l'Exposition universelle de 1900, va être promu commandeur de la Légion d'honneur.

Les dernières fêtes organisées par M. Bouvard sont celles données en l'honneur des souverains russes.

Non seulement il a fait à cette occasion sortir de ses doigts de fée une décoration magnifique en quelques jours, mais encore il avait su répartir les divertissements sur tous les points de la capitale, de sorte qu'il ne s'est produit nulle part la poussée formidable, toujours à craindre, car elle cause de graves accidents.

***

Nous constations dernièrement un afflux de demandes de bons de l'Exposition, et nous donnions comme raison déterminante de cette faveur les bruits de projets ayant pour but de rendre immédiats quelques-uns des avantages attachés aux bons, comme, par exemple, les réductions de transport.

Il nous a paru intéressant de rechercher quelles sont ces réductions, pour ceux de nos lecteurs qui voudraient en profiter avant 1900.

D'après le tableau que nous avons sous les yeux, la réduction sur deux billets simples d'aller, de Nice à Paris, par exemple, est de 81 fr. 25 en première classe; 54 fr. 85 en seconde et 35 fr. 65 en troisième. Pour la même ville, la réduction sur le prix du billet d'aller et retour s'élève à 20 fr. 35 première classe; 21 fr. 75 seconde et 14 fr. 35 troisième classe.

Pour prendre un autre exemple : de Paris à Boulogne, la réduction sur le prix de deux billets simples est de 37 fr. 90 en première classe, de 25 fr. 60 en seconde et de 16 fr. 70 en troisième.

Pour les billets d'aller et retour, la diminution accordée aux porteurs de bons est de 9 fr. 40 en première, 10 fr. 20 en seconde et de 6 fr. 80 en troisième.

Ajoutons que la validité des billets d'aller et retour est prolongée de sept jours.

La place nous manque pour d'autres exemples. Nous terminons en disant que, pour tous les parcours, le prix des billets a été réduit dans cette proportion.

***

Le jeudi 21 janvier dernier, M. Stéphane Dervillé, directeur général adjoint de l'Exposition Universelle, président sortant du tribunal de commerce de la Seine, a installé les juges récemment élus du Tribunal de commerce, et son successeur M. Goy.

A cette occasion, M. Dervillé a prononcé une allocution qui a été particulièrement goûtée.

On sait que l'honorable M. Dervillé quitte le tribunal après lui avoir consacré dix-sept années de sa vie. Les qualités dont il avait fait preuve comme magistrat consulaire lui ont valu l'honneur très rare d'être désigné à deux reprises par le vote des électeurs pour occuper les hautes fonctions de président du tribunal de commerce.

Il a rempli ces fonctions avec autorité et sa double présidence comptera parmi les meilleures de cette juridiction.

Son successeur, M. Goy, a répondu à M. Dervillé, il a rappelé publiquement le sentiment du commerce parisien sur le président sortant et s'est fait l'interprète éloquent des regrets que laissera son départ.

***

On télégraphie de Vienne, à la date du 6 février, que M. Exner, Commissaire général de l'Autriche à l'Exposition Universelle de Paris de 1900, a fait à Reichenberg, dans le nord de la Bohême, une conférence sur l'Exposition. M. Exner a dit que l'Exposition parisienne de 1900 sera un événement de tout premier ordre, au point de vue économique comme au point de vue de la civilisation générale, et que l'Autriche ne pouvait, sans compromettre sa situation industrielle dans le marché du monde, s'abstenir d'y prendre part.

L'assistance, très nombreuse, a promis de participer dans de grandes proportions à l'Exposition de Paris.

***

On écrit encore de Budapest, à la date du 8 février.

Le Comité hongrois pour l'Exposition de 1900 à Paris va se réunir prochainement pour commencer ses travaux sous la présidence du Commissaire du gouvernement, M. Bela de Lukats.

***

De la Haye :

Par décret royal, M. J.-T. Cremer, membre de la seconde Chambre, a été nommé Commissaire général des sections des Pays-Bas et des Indes néerlandaises à l'Exposition de Paris.

Parmi les membres de la commission centrale instituée par le même décret, on remarque les présidents des chambres de commerce d'Amsterdam et de Rotterdam, deux anciens ministres, MM. Pierson et Lely, plusieurs députés de la première et de la seconde Chambre, le peintre H.-W. Mesdag, etc.

UN DON DE M. OSIRIS

L'agence Havas communique aux journaux la lettre suivante adressée à M. Adrien Hébrard, président du Syndicat de la presse parisienne :

Château la Tour-Blanche (Gironde), 7 février.

Monsieur le président,

Lors de l'Exposition universelle de 1889, en l'honneur du centenaire de la Révolution française, j'avais mis à la disposition du comité de la presse, dont vous étiez le président, une somme de 100.000 francs destinée à récompenser l'œuvre reconnue la plus intéressante au point de vue artistique ou industriel et la plus utile, en même temps, au point de vue humanitaire.

J'avais laissé le comité de la presse seul juge de l'attribution de cette somme, et, en la répartissant entre les auteurs de l'admirable galerie des Machines et leurs modestes collaborateurs, il a été le fidèle interprète de l'opinion publique et de mes propres sentiments.

Au moment où les services de l'Exposition vont entamer l'exécution des différents projets qui ont été élaborés en vue de donner à cette solennité tout l'éclat qu'elle comporte, je tiens à vous faire savoir que je me propose de mettre de nouveau à la disposition du comité de la presse pour l'Exposition de 1900 la somme de 100.000 francs que, sous le nom de «Prix Osiris», vous avez si sagement et si libéralement répartie.

Cette somme sera remise par moi quinze jours avant la distribution des récompenses aux exposants et je déposerai dès à présent un titre de rente qui serait vendu en cas de décès pour la réaliser.

Je souhaite que, comme en 1889, une médaille unique en or soit frappée par les soins du comité de la presse et décernée à l'exposant qui aura été jugé digne du prix. L'inscription de cette médaille commémorative serait arrêtée entre le comité de la presse et moi.

Telles sont, mon cher président, les bases du projet que j'ai conçu ; il est bien entendu que je me tiens à votre disposition pour recevoir et discuter avec vous toutes les observations auxquelles il pourrait donner lieu, soit de votre part, soit de celle du comité de la presse.

En attendant votre réponse, je vous envoie l'expression de tous mes sentiments les meilleurs.

Osiris.

Il convient de rappeler qu'en 1889, par suite de son état de santé, le généreux donateur n'avait pu faire connaître sa libéralité que l'année même où s'ouvrait l'Exposition.

Il a tenu, cette fois, en obéissant à la même inspiration, à annoncer ses projets plus longtemps à l'avance, pour susciter toutes les initiatives et toutes les émulations.

Les Commissaires Généraux

DES NATIONS ÉTRANGÈRES

Voici la liste des Délégués provisoires et Commissaires généraux à l'Exposition Universelle de 1900 :

Allemagne. — MM. Richter, conseiller au ministère de l'Intérieur, délégué ; Lewald, conseiller auxiliaire au ministère de l'Intérieur, vice-commissaire.

République Argentine. — M. Cané, ministre à Paris, délégué provisoire.

Autriche-Hongrie. — M. Exner, député, directeur du musée industriel technologique de Vienne, délégué; M. Bela de Lukâts, ancien ministre, député et conseiller intime de Sa Majesté Impériale et Royale, commissaire royal pour la Hongrie.

Belgique. — M. Vercruysse-Bracq, sénateur, délégué provisoire.

Chine. — M. Vapereau, commissaire général.

Costa-Rica. — M. de Péralta, ministre à Paris, commissaire général.

Danemark. — M. le comte Raben-Levetzan, chambellan de la cour du Roi, commissaire général.

République Dominicaine. — M. Isidore Mendel, agent financier de la République en Europe et ministre plénipotentiaire honoraire, commissaire général.

Espagne. — M. le duc de Sesto, commissaire royal.

Grande-Bretagne. — M. Austin Lee, premier secrétaire à l'ambassade de Paris, délégué provisoire.

Grèce. — M. Delyanni, ministre à Paris, délégué.

Guatemala. — M. Fernando Cruz, ministre à Paris, commissaire général.

Italie. — M. le comte Tornielli, ambassadeur, délégué provisoire.

Japon. — M. Kato, secrétaire d'ambassade à Paris, commissaire général.

Mexique. — M. de Mier y Célis, ministre à Paris, commissaire général.

Monaco. — M. Depelley, chargé d'affaires à Paris, conseiller de légation, délégué.

Monténégro. — M. Melon, consul général à Paris, délégué.

Nicaragua. — M. Crisanto-Médina, ministre de Salvador à Paris, commissaire général.

Pérou. — M. Canevaro, ministre du Pérou à Paris, délégué.

Perse. — M. Hotz, commerçant, commissaire général.

Portugal. — M. Madeira Pinto, directeur général des postes et des télégraphes, délégué provisoire.

Russie. — M. Arthur Raffalovitch, agent commercial du ministère des finances, fondé de pouvoirs de la commission.

Saint-Marin. — M. le baron Roissart de Bellet, chargé d'affaires de la république de Saint-Marin, commissaire général.

Salvador. — M. Crisanto Médina, ministre de Salvador à Paris, commissaire général.

Serbie. — M. Garachanine, ministre à Paris, délégué.

M. le comte de Camondo, consul général à Paris, commissaire.

CONCOURS DE 1897
DES
Grands Magasins du Louvre

La Direction des *Grands Magasins du Louvre,* reconnaissante aux Artistes et aux Ouvriers d'Art de l'excellent accueil qu'ils ont fait aux concours des trois dernières années, ouvre une quatrième série de concours pour 1897. Elle remercie les Membres du gouvernement qui ont bien voulu s'intéresser à ces efforts de libre initiative consacrés à la prospérité de l'art et de l'industrie nationale, l'Union des Arts décoratifs, les Membres des Chambres syndicales et toutes les personnes éminentes, artistes, industriels et amateurs qui l'encouragent depuis trois ans dans la lutte pour la suprématie du goût français.

Les deux concours suivants sont exclusivement réservés aux ouvriers et artistes français

PROGRAMME DU 1er CONCOURS

Voiture automobile

Une voiture automobile pour transporter son conducteur et deux, quatre ou six personnes, au gré de l'auteur du projet.

La voiture automobile doit affecter franchement la forme correspondant à son fonctionnement et ne pas avoir l'air d'une voiture dont on a dételé les chevaux. La réalisation de la forme heureuse est ainsi intimement liée à l'étude des conditions nouvelles propres à ce véhicule. Les chars antiques, les traîneaux, les divers carrosses ou voitures, comme les bateaux ou embarcations de promenade sont arrivés à des formes élégantes en répondant d'abord nettement à leur destination et en rejetant les éléments étrangers à leur objet.

L'automobile a besoin de trouver sa forme, de loger d'une façon confortable les voyageurs qui veulent jouir de ce moyen de locomotion pour l'agrément des longues excursions et de placer le conducteur commodément pour diriger sa machine, sans rien pour obstruer sa vue, sans avoir à souffrir de la pluie au visage, sans être gêné par les voyageurs. La voiture est montée sur quatre roues avec deux essieux d'égale longueur pour avoir la même voie à l'avant et à l'arrière. L'écartement des roues peut varier de $1^{m}25$ à $1^{m}70$, leur diamètre de $0^{m}70$ à $1^{m}20$. — Les roues directrices de devant peuvent avoir le même diamètre que les roues motrices de derrière, l'essieu de ces roues ne pivotant plus sous la voiture, mais celles-ci, pivotant isolément aux extrémités de l'essieu sans pénétrer sous la caisse. Il faut une place sous la caisse pour le mécanisme de transmission du mouvement entre l'essieu d'arrière et le moteur. Cette place peut s'étendre au-dessous du niveau de l'essieu, le mécanisme étant généralement compris entre les deux essieux, mais elle doit toujours être à $0^{m}30$, au moins, au-dessus du sol. Cette place doit être réservée sur $0^{m}80$ à $1^{m}00$ dans le sens de la longueur de la voiture, $0^{m}60$ à $0^{m}80$ dans le sens de la largeur et $0^{m}25$ à $0^{m}40$ en hauteur. Il faut enfin, pour loger le moteur, ménager dans la caisse de la voiture, soit à l'avant, soit à l'arrière, un coffre spécial qui exige environ $0^{m}80$ de haut, sur $0^{m}60$ de long et $0^{m}70$ de large, cette largeur pouvant atteindre la largeur totale de la caisse du véhicule. Ce coffre doit être franchement accessible en bout ou sur les côtés pour la visite du moteur. Il peut être pris partie au-dessous, partie au-dessus de la caisse en choisissant les endroits qui ne gênent pas le conducteur ou les voyageurs.

On doit laisser une place suffisante près du siège du conducteur pour disposer à sa portée les leviers ou volants de mise en marche, de direction et de frein. — Il est très utile d'avoir une protection en avant du conducteur et d'en faire un moyen pour rejeter de côté, sans accident, les obstacles animés, chiens ou bestiaux, pouvant embarrasser la route et de la disposer de manière à couper le vent pour réduire la résistance de l'air. Il est désirable que le conducteur et les voyageurs soient abrités de la pluie et des ardeurs du soleil pour la disposition générale de la voiture.

Les matériaux à employer sont en principe les mêmes que ceux des voitures à traction animale, bois, métaux, glaces, cuirs, etc., tous ceux, en un mot, qui peuvent concourir à la solidité, à la légèreté, au confortable et à l'harmonie des formes que les concurrents doivent rechercher comme base de toute décoration.

Les concurrents fourniront, ou bien des modèles exécutés ou des dessins. L'échelle des dessins ne devra pas être de moins de 1/5 d'exécution. Sur les dessins, les matériaux employés devront être indiqués clairement. Chaque concurrent ne pourra exposer plus de deux projets. Il ne pourra obtenir qu'un seul prix pour son meilleur projet. Son autre composition sera déclarée hors concours, et ne pourra donner lieu, le cas échéant, qu'à une simple mention honorifique constatée au procès-verbal du concours et proclamée lors de la distribution des récompenses.

Les projets remis aux concours ne posséderont aucune signature ou marque extérieure susceptible de faire reconnaître leur auteur. Ils seront matriculés à la réception. Le matricule sera répété sur le récépissé retiré par le déposant. Ce récépissé assurera au déposant la propriété de son dépôt, tout en laissant la faculté de garder son incognito jusqu'au rendu du jugement du concours. Les projets seront remis au Secrétariat des *Grands Magasins du Louvre* à partir du 3 mai 1897 jusqu'au 8 mai à 5 heures du soir. Il y aura examen éliminatoire des œuvres au moment de leur réception. Il y aura exposition avant le jugement et une autre exposition après le jugement. Dans cette deuxième exposition, les projets porteront, sur une fiche spéciale, les noms des concurrents. Les projets seront retirés à partir du 1er juin, dans un délai de 15 jours, après lequel l'Administration ne sera plus responsable de leur conservation.

Le jury chargé de prononcer sur la valeur des œuvres exposées sera composé de 7 membres, dont 4 choisis par la Direction des *Grands Magasins du Louvre* et 3 élus par les concurrents eux-mêmes.

Il sera décerné trois prix :

Le premier projet classé recevra : **une médaille d'or** et une somme de **quinze cents francs** si c'est un modèle et une somme de **sept cent cinquante francs** si c'est un dessin.

Le deuxième projet classé recevra : **une médaille d'argent** et une somme de **mille francs** si c'est un modèle et une somme de **cinq cents francs** si c'est un dessin.

Le troisième projet classé recevra : **une médaille d'argent** et une somme de **cinq cents francs** si c'est un modèle et une somme de **deux cent cinquante francs** si c'est un dessin.

PROGRAMME DU 2e CONCOURS

Une horloge avec boite aux lettres

Une horloge régulateur destinée à être placée dans l'antichambre ou le vestibule-galerie d'un appartement moderne.

La pendule tend à disparaître de la cheminée de salon et des pièces de réception à mesure que l'usage des montres et des petites pendules de table s'est généralisé. Mais il importe d'avoir une indication exacte de l'heure pour l'usage commun de la maison dans la pièce librement accessible à tous. Sous cette horloge, une boîte pour déposer les lettres à mettre à la poste qu'un domestique recueille avant le départ du courrier. Le régulateur bat la seconde avec un balancier de 1^{m}, ce qui impose $1^{m}20$ de hauteur à la boîte d'horloge ou bien il bat le demi-seconde avec un balancier de $0^{m}25$, ce qui impose un minimum de $0^{m}40$ de hauteur à la boîte d'horloge, au choix des concurrents. La boîte mesure au minimum $0^{m}15$ de profondeur et le cadran au minimum $0^{m}16$ de diamètre.

L'horloge est posée solidement sur une console assujettie à la muraille. Dans la console est ménagée la boîte aux lettres; celle-ci présente sur sa façade une large ouverture d'environ $0^{m}18$ sur $0^{m}03$ et sur une face latérale une petite porte pour lever les lettres mises à la boîte. Il convient que cette porte soit munie d'une glace permettant de voir les lettres par la tranche pour s'assurer de la levée sans indiscrétion.

Les concurrents sont libres d'employer le bois, les métaux, la porcelaine, le marbre, etc., combinés entre eux ou bien l'une de ces matières exclusivement. Ils devront éviter de tomber dans la copie des modèles anciens et connus et chercher une disposition nouvelle, pratique et décorative, s'harmonisant avec l'ornementation moderne des vestibules.

L'horloge et sa console avec boîte aux lettres, non compris le mouvement d'horlogerie, ne devront pas coûter plus de 800 francs. Il sera tenu compte du meilleur effet obtenu de la façon la plus simple.

Les concurrents fourniront soit des modèles exécutés, soit des maquettes, soit des dessins de grandeur d'exécution et présentés de façon à indiquer clairement les matériaux employés. Chaque concurrent ne poura exposer plus de deux projets. Il ne pourra obtenir qu'un seul prix pour son meilleur projet. Son autre composition sera déclarée hors concours, et ne pourra donner lieu, le cas échéant, qu'à une simple mention honorifique constatée au procès-verbal du concours et proclamée lors de la distribution des récompenses. Les projets remis aux concours ne posséderont aucune signature ou marque extérieure susceptible de faire reconnaître leur auteur. Ils seront matriculés à la réception. Le matricule sera répété sur le récépissé retiré par le déposant. Ce récépissé assurera au déposant la propriété de son dépôt, tout en laissant la facult de garder son incognito jusqu'au rendu du jugement du concours. Les projets seront remis au Secrétariat des *Grands Magasins du Louvre* à partir du 3 mai 1897 jusqu'au 8 mai à 5 heures du soir. Il y aura examen éliminatoire des œuvres au moment de leur réception. Il y aura exposition avant le jugement et une autre exposition après le jugement. Dans cette deuxième exposition les projets porteront, sur une fiche spéciale, les noms des concurrents. Les projets seront retirés à partir du 1er juin, dans un délai de 15 jours, après lequel l'Administration ne sera plus responsable de leur conservation.

Le jury chargé de prononcer sur la valeur des œuvres exposées sera composé de 7 membres, dont 4 choisis par la Direction des *Grands Magasins du Louvre* et 3 élus par les concurrents eux-mêmes.

Il sera décerné trois prix :

Le premier projet classé recevra : **une médaille d'or** et une somme de **quinze cents francs** si c'est un modèle ou une maquette et une somme de **sept cent cinquante francs** si c'est un dessin.

Le deuxième projet classé recevra : **une médaille d'argent** et une somme de **mille francs** si c'est un modèle ou une maquette et une somme de **cinq cents francs** si c'est un dessin.

Le troisième projet classé recevra : **une médaille d'argent** et une somme de **cinq cents francs** si c'est un modèle ou une maquette et une somme de **deux cent cinquante francs** si c'est un dessin.

Dans le but d'encourager la production des modèles ou maquettes, les sommes réservées sur les récompenses données aux dessins seront reportées sur les meilleurs modèles ou maquettes classés après les trois prix et alors à l'exclusion des dessins.

Les projets suivants obtiendront des mentions honorables, si le jury le juge nécessaire.

Le jury se réserve le droit de supprimer tout ou partie des récompenses en cas d'insuffisance des œuvres présentées ou d'inobservation des conditions du concours.

Tous les projets resteront la propriété de leurs auteurs.

L'Administration des Grands Magasins du Louvre mettra tous ses soins à assurer la bonne conservation des projets qui lui seront confiés par les concurrents, mais elle décline d'avance toute responsabilité pécuniaire pour le cas où ils se trouveraient endommagés pour quelque cause que ce soit.

Ces dispositions s'appliquent également à tous les concours.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)	*Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser :* **12, rue Cambon, Paris**	PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . 10 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

BULLETIN

Paris, le 10 février 1897

Les Comités d'admission ont, à l'heure actuelle, à peu près terminé leurs travaux. Dans quelques jours, ils fixeront les emplacements entre les exposants admis. M. Monthiers, Commissaire général, espère donc être en mesure d'envoyer, avant le 15 mars prochain, les certificats d'admission, et les instructions qui s'y rattachent.

—o—

M. Monthiers est de retour de Bruxelles, où il était allé passer quarante-huit heures. Le voyage du Commissaire général avait pour but de s'entendre avec le Comité exécutif belge en vue d'obtenir un agrandissement des surfaces accordées à la Section française. Le nombre des exposants prévus dépasse en effet celui sur lequel on comptait primitivement. Les demandes d'admission arrivent tous les jours en grand nombre au Commissariat général, et il fallait parer aux difficultés que cet état de choses aurait fait naître. M. Monthiers a obtenu du Comité exécutif toutes les satisfactions désirables.

—o—

L'administration des douanes a pris, pour l'Exposition de Bruxelles, les mêmes mesures que pour les Expositions précédentes. La Section française sera déclarée entrepôt réel des douanes belge et français. Les produits sortiront de France sans aucune formalité. Une simple déclaration à plusieurs exemplaires suffira. A leur rentrée en France, les produits seront plombés par les douanes françaises.

*
* *

M. Henry Boucher, ministre du commerce, vient de faire paraître un arrêté nommant M. Chabrol, chef adjoint du cabinet du ministre, et M. Collin-Delavaud, sous-directeur à la direction du commerce, au même ministère, secrétaires de la Commission supérieure chargée d'étudier les questions relatives à la participation de la France à l'Exposition de Bruxelles.

Lettre de Bruxelles

Bruxelles, le 10 février 1897.

Malgré la pluie, la neige, le vent et les frimas, les travaux n'ont pas cessé d'être poussés avec l'activité la plus grande tant au parc du Cinquantenaire qu'au palais de Tervueren et sur les chantiers installés le long de l'avenue qui doit relier entre elles les deux parties de l'Exposition internationale. Aussi dans sa plus récente séance, le Conseil d'administration de la Société a-t-il prodigué les plus grands éloges au comité exécutif pour les résultats obtenus. Les galeries sont actuellement couvertes. Dès le 1er février on a commencé à établir les planchers. Ce travail sera terminé de façon complète le 15 courant et les exposants pourront dès lors procéder à leur installation. Tout sera prêt, sauf, bien entendu, ce qui concerne la galerie des machines pour laquelle on doit attendre avant de procéder aux dernières dispositions.

Chacun continue à y mettre ardemment du sien. Pendant que les demandes d'emplacements affluent tant de la part des étrangers que des Belges eux-mêmes, la ville de Bruxelles prépare une Exposition particulière des plus curieuses. Outre les compartiments ordinaires on y verra des attractions de premier ordre. C'est ainsi que les gastronomes pourront admirer, côte à côte, une cuisine XVIe siècle et une moderne.

C'est un tableau du musée de peinture ancienne représentant le miracle du tamis brisé, de Jan Mostaert, peintre de Marguerite d'Autriche, qui servira de modèle à la cuisine ancienne. Les moindres détails seront fidèlement reproduits.

Le journal à qui j'emprunte ces lignes ajoute : « D'autres curiosités attireront encore les visiteurs. Citons, par exemple, le cabinet de travail de Vésale, le célèbre anatomiste bruxellois qui vécut de 1514 à 1564. Les organisateurs du pavillon de la ville de Bruxelles se sont rendus à Venise, au musée de l'Académie, pour reconstituer le style de l'époque. C'est un tableau de cette galerie : Saint Ambroise dans son cabinet de travail, qui fournira les éléments du cabinet de travail du créateur de l'anatomie.

Au parc du Cinquantenaire, le ravalement des pierres du monument Lambeaux est terminé, pour ainsi dire. Les blocs de marbre qui se trouvaient depuis longtemps dans le parc sont mis en place. Il ne manque plus que les blocs supérieurs qui doivent être envoyés d'Italie.

Les premiers blocs travaillés par les praticiens italiens gisent au fond de la Méditerranée par suite du naufrage du navire qui devait les amener à Anvers.

Les trois galeries centrales orientées selon l'axe de l'avenue mesurent chacune vingt-cinq mètres de large sur vingt et un mètres de haut. Le coup d'œil sur la chaussée bordée de villas somptueuses sera réellement magnifique. Les galeries latérales très élevées et d'un aspect fort élégant supportent sans danger de flexion le poids des toitures. Les pièces géantes n'ont même pas été détériorées par des boulons, grâce à un ingénieux procédé de montage qui assure avec des agrafes l'adhérence indissoluble des diverses parties.

Le pont jeté au-dessus de la Noluwe — petite rivière sinueuse et gentiment pittoresque — présente un aspect des plus gracieux. Quant à la ligne de tranways qui doit relier Bruxelles à Tervueren, les matériaux nécessaires à sa construction viennent d'être transportés à pied d'œuvre ; les concessionnaires prétendent que la voie sera livrée au public à l'heure prescrite. C'est plus que probable. Si, en effet, des retards se produisaient, le cas a été prévu par le cahier des charges, de sorte que concessionnaires et entrepreneurs auraient à payer des indemnités considérables.

L'administration des Beaux-Arts fera figurer, dans un vaste local, les résultats d'une partie des travaux de restauration de monuments anciens exécutés par l'État. Ce compartiment comprendra notamment une maquette représentant l'abbaye de Villers dans son état primitif ; cette maquette, qui couvrira une superficie de plus de vingt mètres carrés sera démontable et comprendra non seulement les bâtiments de l'antique abbaye, mais le mobilier intérieur. D'autres maquettes représenteront le château de Bouillon, les ruines de l'abbaye d'Aulne, le château des comtes de Flandre, à Gand, etc. Les amateurs d'archéologie pourront s'en donner à cœur joie.

Les musiciens non plus ne seront pas à plaindre. Une admirable cantate, composée pour la circonstance, par Paul Gilson, sera chantée le jour de l'ouverture de l'Exposition sous la direction de Joseph Dupont. Les exécutants seront plus de 2.000. En outre, la section compétente s'est réunie et a décidé l'organisation de nombreuses solennités musicales qui auront lieu dans la grande salle des fêtes. On y entendra les plus célèbres artistes, notamment le ténor Van Dyck.

Nous avons déjà parlé de la section des Beaux-Arts. Ajoutons que ses locaux couvriront dix mille mètres carrés, espace bien supérieur aux plus vastes emplacements qui furent jamais réservés en Belgique aux productions des artistes.

De même, la galerie ethnographique de la section congolaise, dans le parc de Tervueren, comprendra des représentations sculpturales et picturales exécutées par les meilleurs artistes belges, à l'aide de renseignements ou de documents rapportés par les explorateurs. Les collections photographiques et une série de collections d'armes, d'ustensiles usuels, de costumes authentiques viendront à l'appui.

Là, comme partout, les travaux marchent avec une remarquable célérité et le succès de la prochaine World's fair s'annonce comme certain.

X.

DATE D'OUVERTURE DE L'EXPOSITION

L'ouverture de l'Exposition aura lieu solennellement, en présence du roi et de la famille royale, le samedi 24 avril prochain.

Elle se fera vraisemblablement avec le cérémonial usité en 1880, c'est-à-dire que tous les corps constitués y assisteront.

Il est également question d'inaugurer solennellement l'Exposition de Tervueren le dimanche suivant 2 mai.

COMITÉS
d'admission et d'installation

CONSTITUTION DES BUREAUX

COMITÉ I

Beaux-Arts

—

COMITÉ II

Économie sociale

Président d'honneur : M. le comte de Chambrun (10, rue Monsieur). — *Président :* M. Siegfried, député (226, boulevard Saint-Germain). — *Vice-*

Présidents : MM. Cheysson (115, boulevard Saint-Germain); Georges Picot (54, rue Pigalle). — *Secrétaires :* MM. E.-O. Lami (6, rue Say), Léon Caubert (41 *bis*, boulevard de Latour-Maubourg).

COMITÉ III

Hygiène

Président : M. le docteur Brouardel (à l'École de Médecine). — *Vice-Présidents :* MM. F. Alcan (108, boulevard Saint-Germain); H. May (7, rue Saint-Benoît); A. Monod (48, rue Pergolèse); Arthur Petit (8, rue Favart). — *Secrétaire général :* M. le docteur A.-J. Martin (3, rue Gay-Lussac). — *Secrétaires :* MM. Pucey (45, rue de Courcelles); Jéramec (5, boulevard Malesherbes); docteur Louis Barbier (75, rue d'Anjou).

COMITÉ IV

Sauvetage

Président : M. Linder (38, rue du Luxembourg). — *Vice-Président :* M. Boucher-Cadart (19, rue de Presbourg).

COMITÉ V

Industries d'art (Métaux. — Verres. — Céramique)

Président : M. G. Gagneau (115, rue Lafayette). — *Vice-Présidents :* MM. Louis Aucoc (9, rue du Quatre-Septembre); Guilbert-Martin (20, rue Generi, à Saint-Denis). — *Secrétaires :* MM. Debain (79, rue du Temple); Siot-Decauville (8, rue Villehardouin); Paul Boulenger (Choisy-le-Roy, Seine). — *Trésorier :* M. E. Pinedo (40, boulevard du Temple).

COMITÉ VI

Art religieux

Président : M. Jacquier (93, rue de Rennes). — *Vice-Président :* M. Massin (29, rue Saint-Sulpice). — *Secrétaire-Trésorier :* M. Poussielgue-Rusand (3, rue Cassette).

COMITÉ VII

Ameublement et décoration de l'habitation

Président : M. Ch. Legrand (180, boulevard Saint-Germain). — *Vice-Présidents :* MM. Alfred Damon (74, rue du Faubourg-Saint-Antoine); Félix Follot (43, boulevard Diderot). — *Secrétaire :* M. Eugène Ternisien (334, rue Saint-Honoré). — *Trésorier :* M. Georges Hamot (75, rue de Richelieu).

COMITÉ VIII

Architecture et industrie du bâtiment

Président : M. Emile Trélat (17, rue Denfert-Rochereau). — *Vice-Président :* M. Paul Sédille (28, boulevard Malesherbes). — *Secrétaire :* M. Louis Bonnier (31, rue de Berlin). — *Trésorier :* M. Huvé (62, rue Saint-Sabin).

COMITÉ IX

Art appliqué

(Ce comité n'est pas encore constitué.)

COMITE X

Arts graphiques

Président : M. Davanne (82, rue des Petits-Champs). — *Vice-Présidents :* MM. Chapuis (20, rue Baudin); M. Berthaud (9, rue Cadet). — *Secrétaires :* MM. Landrin (30, avenue Henri-Martin), Gaston Poulenc (92, rue Vieille-du-Temple); Dubouloz (9, boulevard Poissonnière). — *Trésorier :* M. Alb. Baignol (Boulogne-sur-Mer).

COMITÉ XI

Imprimerie et industrie du livre

Président : M. J. Hetzel (18, rue Jacob). — *Vice-Présidents* . MM. G. Chamerot (19, rue des Saints-Pères); F. Champenois (66, boulevard Saint-Michel); E. Choquet (13, rue de Seine). — *Secrétaire :* M. L. Layus (33, rue de Fleurus). — *Trésorier :* M. P. Masson (120, boulevard Saint-Germain).

COMITE XII

Instruments de musique. — Art musical

Président : M. Gustave Lyon (22, rue Rochechouart). — *Vice-Présidents :* MM. Auguste Durand (4, place de la Madeleine); Gouttière (47, rue de Babylone). — *Secrétaire :* M. Acoulon (70, rue Réaumur). — *Trésorier :* M. Paul Evette (18, passage du Grand-Cerf).

SOUS-COMITÉ A

Art musical

Président : M. Auguste Durand (4, place de la Madeleine). — *Vice-Président :* M. G. Serpette (4, rue de Londres). — *Secrétaire :* M. Lartigue (105, rue de Courcelles).

SOUS-COMITÉ B

Instruments de musique

Président : M. Gouttière (47, rue de Babylone). — *Vice-Président :* M. Gustave Bernardel (4, passage Saulnier). — *Secrétaire :* M. Auguste Mustel fils (168, rue Saint-Maur).

COMITÉ XIII

Sciences

Président : M. Lœwy (119 *bis*, rue Notre-Dame-des-Champs). — *Vice-Président :* M. Michel Lévy (26, rue Spontini). — *Secrétaire* ; M. Baille-Lemaire (26, rue Oberkampf).

COMITÉ XIV

Éclairage. — Chauffage. — Ventilation

Président : M. Grouvelle (71, rue du Moulin-Vert). — *Vice-Président :* M Henri Beau (226, rue Saint-Denis). — *Secrétaire-Trésorier :* M. d'Anthonay (41, rue d'Assas).

COMITE XV

Électricité

Président : M. Mascart (176, rue de l'Université). — *Vice-Président :* M. H. Fontaine (52, rue Saint-Georges). — *Secrétaire-Trésorier :* M. Hillairet (22, rue Vicq-d'Azir).

COMITE XVI

Traction

Président : M. Cuvinot, sénateur (15, rue de Phalsbourg). — *Vice-Présidents :* MM. Noblemaire — chemins de fer — (58, rue de la Boëtie); de Dion — automobiles — (à Puteaux, Seine). — *Secrétaires :* MM. Cossmann — chemins de fer — (18, rue de Dunkerque); Barbet — automobiles — (2, cité de Londres). — *Secrétaire-Trésorier :* M. Cosmann (18, rue de Dunkerque).

COMITÉ XVII

Art militaire

Président : M. le général de la Noë (au ministère de la guerre). — *Vice-Présidents :* MM. Général Sebert (14, rue Brémontier); Gévelot (10, rue de Clichy). — *Secrétaire-Trésorier :* M. Gaston Chabbert (117, boulevard Malesherbes).

COMITÉ XVIII

Mécanique générale

Président : M. Jules Le Blanc (52, rue du Rendez-vous). — *Vice-Président :* M. Fernand Dehaître (6, rue d'Oran). — *Secrétaire :* M. Antoine Vautier (à Maubeuge, Nord). — *Trésorier :* M. Bourdon (74, rue du Faubourg-du-Temple).

COMITE XIX

Génie civil

Président : M. Guillain (55, rue Scheffer). — *Vice-Président :* M. F. Bertrand (100, avenue de Clichy). — *Secrétaires :* MM. Candlot (18, rue d'Edimbourg); Debray (41, avenue Kléber). — *Trésorier :* M. A. Dufrène (132, rue de Tocqueville).

COMITÉ XX

Mines. — Métallurgie.

Président : M. le baron R. de Nervo (17, rue Marignan). — *Vice-Présidents :* MM. Darcy — mines — (château de Brimborion, Sèvres); A. Dreux — forges — (à Mont-Saint-Martin, Meurthe-et-Moselle). — *Secrétaires :* MM. Grüner — mines — (6, rue Féron); Henri Pinget — forges — (3, rue Scribe). — *Trésorier général :* M. Fernand Raty (à Maubeuge, Nord).

COMITÉ XXI

Industries chimiques

Président : M. Charles-Roux, député (8, rue du Général-Foy). — *Vice-Présidents :* MM. Poullain (99, rue de Flandre); G. A. Failliot (37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie). — *Secrétaire-Trésorier :* M. Georges Lefebvre (22, rue d'Aumale).

SOUS-COMITÉ A

Président : M. Charles-Roux, député (8, rue du Général-Foy). — *Vice-Président :* M. Paul Prot (55, rue Sainte-Anne). — *Secrétaire :* M. Georges Lefebvre (22, rue d'Aumale).

SOUS-COMITÉ B

Président : M. G.-A. Failliot (37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie). — *Vice-Présidents :* MM. G. Outhenin-Chalandre (16, rue Notre-Dame-des-Victoires); G. Putois (3, rue Turbigo). — *Secrétaire :* M. Louis Wolff (110, rue Saint-Martin).

SOUS-COMITÉ C

Président : M. Poullain (99, rue de Flandre). — *Vice-Président :* M. Petitpont (à Choisy-le-Roy). — *Secrétaire :* M. Placide Peltereau (11, rue des Vinaigriers).

COMITÉ XXII

Industries alimentaires

Présidents d'honneur : MM. Calvet, sénateur (144, boulevard du Montparnasse); Laporte-Bisquit, sénateur (au Grand-Hôtel); Martell, sénateur (6, rue de Lisbonne); Reboulin, député (45, rue Cambon); Allain (23, quai d'Anjou); Jarlaud (52, rue de Bercy); Way (25, rue Coquillière). — *Président :* M. G. Hartmann (21, boulevard Morland).

SOUS-COMITÉ A

Vins

Vice-Présidents : MM. E. Buhan (40, rue Ferrère, à Bordeaux); Eugène Casteja (4, rue Baudet, à Bordeaux); Jules Régnier (à Dijon, Côte-d'Or). — *Secrétaire :* M. G. Guiraut (28, allée de Boutant, à Bordeaux).

SOUS-COMITÉ B

Eaux-de-vie

Vice-Président : M. Julien Roy (à Cognac). — *Secrétaire :* M. Egrot (23, rue Mathis).

SOUS-COMITÉ C

Conserves alimentaires

Vice-Président : M. J. Prevet (48, rue des Petites-Ecuries). — *Secrétaire :* M. Walter (11, avenue de la Grande-Armée). — *Secrétaire général, Trésorier :* M. Maurice Estieu (12, rue Marbeuf).

Bureaux de classe

Vins

Président : M. Larcher (1, rue Saint-Honoré, Versailles). — *Vice-Présidents :* MM. H. Turpin (41, rue des Augustins, à Rouen); docteur Chanut (à Vosne-Romanée, Côte-d'Or). — *Secrétaire :* M. Taquet (19, boulevard Montmartre).

Eaux-de-vie

Président : M. A. Robin (1, rue du Général-Foy). — *Vice-Président :* M. L. Colin (quai des Chartrons, à Bordeaux). — *Secrétaires :* MM. Anatole Coulon (à Bordeaux), Monnet (à Cognac, Charente).

Liqueurs

Président : M. Cointreau fils (à Angers, Maine-et-Loire). — *Vice-Président :* M. Glotin (à Bordeaux). — *Secrétaires :* MM. Dumont (226, boulevard Voltaire); Picon (123, rue de Paris, à Saint-Denis).

Conserves alimentaires

Président : M. Gaston Menier (56, rue de Châteaudun). — *Vice-Présidents :* MM. Courtin-Rossignol (à Orléans); Chevalier-Appert (30, rue de la Mare). — *Secrétaire :* M. H. Moquet-Lesage (7, rue Saint-Gilles).

COMITÉ XXIII

Industries textiles

Président : M. Ancelot (12, rue du Hanovre). — *Secrétaire général :* M. H. Noirot-Biais (74, rue Bonaparte). — *Trésorier :* M. Léon Chanée (25, rue de Cléry).

SOUS-COMITÉ A

Coton

Vice-Président : M. Alfred Ponnier (30, rue du Sentier). — *Secrétaires :* MM. Emile Dehollain (23, rue des Jeûneurs) ; H. Danzer (19, rue Cambon).

SOUS-COMITÉ B

Laine et soie

Comité parisien

Vice-Président : M. Léon Tabourier (6, rue d'Aboukir). — *Secrétaire :* M. André Dormeuil (4, rue Vivienne).

Comité lyonnais et stéphanois

Vice-Président : M. Chabrière (20, rue Lafont, à Lyon). — *Secrétaire :* M. Jean Beraud (18, place Tholozan, à Lyon).

Comités régionaux pour Lyon et Saint-Étienne

Vice-Présidents : MM. A. Boucharlat (27, rue du Puits-Gaillot, à Lyon) ; Brossy (1, rue de la République, à St-Etienne) ; Piotet (4, Grande-Rue des Tilleuls, à Lyon, Rhône).

Comité du Nord

Vice-Président : M. Lagache (rue Pellart, à Roubaix). — *Secrétaire :* M. Cordonnier (à Roubaix).

SOUS-COMITÉ C

Vice-Président : M. Victor Simonnot-Godard (33, rue du Sentier). — *Secrétaire :* M. Alfred Renouard (64, rue Singer).

SOUS-COMITÉ D

Vice-Président : M. Lefébure (15, boulevard Poissonnière). — *Secrétaire :* M. Georges Martin (80, rue Richelieu).

—

COMITÉ XXIV

Industries du vêtement

Président : M. Émile Dehesdin (52, rue Montmartre). — *Vice-Présidents :* MM. Paul Kahn (20, rue du Mail) (sous-comité A, confection pour hommes) ; Perdoux (48, rue Notre-Dame-des-Victoires) (sous-comité B, confection pour femmes) ; Albert Leduc (28, rue Saint-Georges) (sous-comité C, chapellerie) ; F. Hattat (81, rue de l'Aqueduc) (sous-comité D, chaussures, gants). — *Secrétaires :* MM. Paul Bessand, comité A (2, rue du Pont-Neuf) ; Lucien Lemariey, comité B (69, rue Hauteville) ; A. Jacquemard, comité C (1, rue des Prouvaires) ; Marcault, comité D (8, boulevard Bonne-Nouvelle). — *Trésorier :* M. Storch (26, rue d'Aboukir).

—

COMITÉ XXV

Agriculture

Président : M. Gomot, sénateur (10, rue des Saints-Pères). — *Vice-Président :* M. Ouvré, député (43, quai de la Gare). — *Secrétaire :* M. Hardon (122, avenue des Champs-Élysées). — *Trésorier :* M. Hignette (162, boulevard Voltaire).

—

COMITÉ XXVI

Industries diverses

Président : M. Émile Dupont (44, rue Turbigo). — *Vice-Président :* M. Georges Amson (68, rue de la Folie-Méricourt). — *Secrétaire :* M. Chauvin (24, rue Charlot). — *Trésorier :* M. Georges Lamaille (35, boulevard de Strasbourg).

—

COMITÉ XXVII

Matériel de sport et de pêche

Président : M. Descubes, député (52, rue Mozart).

SECTION I

Vice-Présidents : MM. Muhlbacher (63, avenue des Champs-Élysées) ; Louis Onfray (7, rue Darboy). — *Secrétaire :* M. Michelin (7, rue Gounod).

SECTION II

Vice-Président : M. Gastine-Renette (39, avenue d'Antin). — *Secrétaire :* M. Léon Bourdon (28, quai du Louvre). — *Secrétaire-Trésorier :* M. A. Berthoule (18, rue du Cherche-Midi).

—

COMITÉ XXVIII

Exercices physiques. — Jeux populaires

Président : M. Mérillon (30, avenue d'Iéna). — *Vice-Président* (Tir) : M. Mérillon (30, avenue d'Iéna). — *Vice-Président* (Sports athlétiques) : M. Ballif (5, rue Coq-Héron). — *Vice-Président* (Escrime) : M. Hébrard de Villeneuve (41, boulevard de Latour-Maubourg). — *Vice-Président* (Gymnastique) : M. Charles Cazalet (8, rue Mézières, à Bordeaux). — *Secrétaire général :* M. Callot (160, boulevard Malesherbes). — *Secrétaire* (Gymnastique) : M. E. Bellois (193, faubourg St-Denis). — *Secrétaire* (Escrime) : M. De La Croix (11, rue de Sontay). — *Secrétaire* (Sports athlétiques) : M. Fleurtiaux (1, rue Malus). — *Secrétaire* (Tir) : M. Laloue (12, rue de Bagneux).

—

COMITÉ XXIX

Concours temporaires d'agriculture et d'horticulture

(Ce comité n'est pas encore constitué.)

—

COMITÉ XXX

Art de la femme

(Ce comité n'est pas encore constitué.)

—

COMITÉ XXXI

Commerce. — Colonies

Président : M. Lourdelet (7 bis, rue de l'Aqueduc). — *Vice-Présidents :* MM. Ed. Jourdan (108, boulevard Malesherbes) ; Gauthiot (63, boulevard Saint-Germain). — *Secrétaire :* M. G. Puel de Lobel (16, rue Spontini).

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 70 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 25 Février 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

AVIS

Les demandes de collections reliées (années 1894-1895-1896) arrivant plus nombreuses que nous l'espérions, nous nous voyons forcés de n'en faire les livraisons que dans la huitaine qui suivra la demande.

Les Conditions du Travail

ET

L'EXPOSITION DE 1900

La question de l'Exposition Universelle de 1900 est revenue, avant-hier et aujourd'hui, devant la Chambre, incidemment il est vrai, mais sous un de ses aspects les plus intéressants.

On se rappelle que lors de la discussion de la loi relative à l'Exposition, en mars 1896, M. Édouard Vaillant, député de la Seine, avait présenté une série de dispositions additionnelles qu'il englobait dans ce titre général: « Conditions humaines du travail ouvrier à établir pour l'exécution des travaux de l'Exposition ».

Le titre sortait un peu des formules banales de la nomenclature législative. Il promettait tout un code du travail à l'usage spécial de cette Exposition qui doit couronner le siècle que Gladstone a appelé « le Siècle des Ouvriers ».

A la discussion, il fallut en rabattre : Repoussée la disposition concernant la journée de huit heures ; repoussé l'amendement relatif aux prix de la Ville de Paris, et au salaire minimum, et à l'inspection ouvrière, et à la limitation du nombre des ouvriers étrangers.

Bref, de tout le monument que M. Vaillant et ses amis avaient la légitime ambition d'édifier à la gloire du socialisme, il ne reste plus qu'une modeste pierre sur laquelle on pourrait inscrire, à côté de son nom, celui de Léon Say et de Jules Simon, celui du pape Léon XIII et celui de l'empereur Guillaume.

Et, en effet, par suite de ces éliminations successives, les « conditions humaines du travail ouvrier, établies pour les travaux de l'Exposition », ne seront plus représentées que par cette toute petite clause : un jour de repos par semaine.

Ce singulier contraste étrangement avec ce pluriel, dans le texte de la loi.

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre,

a dit le poète.

M. Vaillant n'a obtenu qu'une petite satisfaction, mais il y tient.

C'est pourquoi en développant, avant-hier, devant la Chambre, son interpellation sur le chômage, le député socialiste de la Seine demandait au Ministre du Commerce s'il avait fait le nécessaire pour appliquer aux travaux de l'Exposition « les conditions humaines du travail » votées par la Chambre.

N'était-ce pas mettre dans le verre plus que le verre ne pouvait contenir ?

Avec une charmante bonhomie et une rare précision de langage, M. Henry Boucher, ministre du commerce, a remis aujourd'hui les choses au point.

Il ne voit dans la loi votée le 17 mars 1896 que ce qui est écrit dans la loi ; déclare nettement à M. Vaillant, que les « conditions humaines du travail » ne peuvent s'appliquer qu'aux travaux en régie ou faits par des entrepreneurs dans l'Exposition même. Et il ajoute :

> Quant à la façon dont ont été fabriqués ou préparés les différents produits dont on usera à l'Exposition, je déclare que nous sommes dans l'impossibilité la plus complète de vérifier dans quelles conditions le fer que nous emploierons aura été forgé, le marbre aura été scié, les étoffes auront été tissées. Je déclare qu'alors même que des prescriptions impératives à cet égard auraient été inscrites dans la loi, je serais réduit à le déplorer, parce que nous serions dans l'impossibilité de les faire appliquer, et que les autres conditions protectrices que nous avons très volontiers inscrites dans les cahier des charges seraient en même temps compromises.
>
> Mais, fort heureusement, rien de pareil n'est inscrit dans la loi.

Le Ministre a, d'ailleurs, fourni toutes les explications de nature à satisfaire les plus dévoués défenseurs de la classe ouvrière.

Ses déclarations ont même comblé une lacune dont ces derniers pouvaient regretter l'existence dans la loi.

On sait, en effet, que le gouvernement s'est réservé de fixer, selon la nature des travaux, la proportion des ouvriers étrangers à employer. Jusqu'à présent il ne s'est agi que de travaux de démolition ; mais, pour les mises en adjudication des constructions, le Ministre estime que le coefficient approprié aux travaux adjugés doit être antérieurement fixé.

M. Henry Boucher s'exprime ainsi :

> Je vous fais remarquer qu'à cet égard le nombre des ouvriers doit être fixé par le souverain arbitrage du gouvernement, qui se réserve tous ses droits, dans le double but de la protection du travail national et de la bonne et prompte exécution des travaux.
>
> Vous pouvez donc avoir toute sécurité à ce point de vue.

Les applaudissements nombreux qui ont accueilli ces déclarations sont la preuve que la grande majorité de la Chambre partage, sur ces différents points, les sentiments du Ministre du Commerce.

LOUIS DESFORGES.

L'Adjudication du 25 février 1897

Adjudication restreinte des travaux de fondation du Pont Alexandre III

Aujourd'hui jeudi, 25 février, à dix heures du matin, il a été procédé en séance publique, 26, avenue de la Bourdonnais, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de fondation à l'air comprimé du Pont Alexandre III.

La séance était présidée par M. Huet, assisté de MM. Résal et Alby, les auteurs du projet; de M. Grison, Directeur des Finances, et de M. Henri Chardon, Secrétaire général de l'Exposition de 1900.

Les travaux qui étaient évalués à 1.875.000 fr. ont été adjugés à MM. Letellier et Boutrinquin, entrepreneurs de travaux, demeurant 81, rue des Belles-Feuilles, avec un rabais de 12 %.

Nouvelles et Échos

Les chantiers de l'Exposition battent leur plein, depuis surtout que la Seine a repris son cours normal.

Les travaux de l'estacade, du nouveau Pont et la démolition du Palais de l'Industrie donnent à ce côté de Paris une physionomie particulière.

Comme son illustre prédécesseur, le regretté M. Alphand, M. Alfred Picard, Commissaire général, fait tous les jours sa promenade matinale sur les chantiers, accompagné de MM. Bouvard, Directeur général des travaux, et Henri Chardon, Secrétaire général.

A ce jour, près de six cents ouvriers sont actuellement employés sur les chantiers de l'Exposition.

* * *

Une intéressante discussion a eu lieu, avant-hier mardi et aujourd'hui jeudi, à la Chambre au sujet du chômage et des conditions de travail des ouvriers employés aux travaux de l'Exposition de 1900.

M. Édouard Vaillant a prononcé à ce sujet un discours auquel a répondu, aux applaudissements de la Chambre entière, M. Henry Boucher, ministre du commerce. La place nous manque

pour donner le texte des paroles échangées. Nous y reviendrons ultérieurement ; d'ailleurs nous les commentons dans notre article de tête.

***

Dans les travaux de fondation du pont Alexandre III, dont l'adjudication a eu lieu ce matin, devra entrer la première pierre, dont la cérémonie de pose fut célébrée si solennellement au mois d'octobre dernier.

Où est actuellement cette pierre?

Nous l'avons demandé hier à l'agence des travaux du pont et on nous a conduit sur le bas-port, d'où les eaux se sont enfin retirées, entre les deux massifs de maçonnerie sur lesquels s'élevaient naguère les pylônes de bois.

C'est là, contre le mur du quai, en un trou creusé dans l'axe du pont Alexandre III, qu'a été enfoui le bloc de granit. Le trou a été comblé de terre, de gravats et de pavés, et par-dessus on a encore entassé les lourdes pierres du parapet du quai.

Tant de précautions n'étaient certes pas inutiles pour garder des indiscrets la fameuse première pierre du pont Alexandre III : elle renferme des documents et des objets précieux qui auraient pu tenter les collectionneurs trop passionnés et sans scrupule. En tout cas, le moins que l'on pouvait craindre, c'était de la voir partir par petits morceaux, comme une simple pyramide d'Egypte, dans les poches des touristes anglais.

***

La transplantation des arbres situés sur l'emplacement où seront construits les nouveaux palais des Champs-Elysées commence à s'effectuer. La plus grande partie d'entre eux est réemployée immédiatement pour garnir ou regarnir les promenades et avenues de Paris. Le service spécial de la Ville a pris l'engagement de fournir des arbres équivalents, dans deux ans, au moment où l'on procèdera à la création du parc qui entourera les palais. Le nombre des arbres qui devront être sacrifiés ou abattus, soit en raison de leur vitalité, soit en raison de difficultés particulières de transport résultant de leurs dimensions et de leur enracinement, est fort restreint. Les arbres de l'ancien « Jardin de Paris », dont plusieurs sont tout à fait beaux, seront conservés, ainsi qu'il a été convenu, et seront entourés d'une palissade qui les protègera pendant la période de construction.

***

Dans la nomenclature des projets qui sont soumis à l'examen de la Commission de l'Exposition de 1900 figure un « projet de projection lumineuse nimbant l'Arc de triomphe ». Il est signé par MM. Allègre, Dulac et Joseph Fabre, sénateurs.

C'est M. Allègre qui a conçu l'idée, et il s'est associé ses deux collègues dans la requête ci-dessous, adressée au ministre du commerce et de l'industrie :

Monsieur le ministre,

Nous vous prions de vouloir bien faire examiner les moyens d'entourer, le soir, d'un nimbe lumineux l'Arc de triomphe de l'Étoile, durant l'Exposition de 1900.

Il s'agirait, suivant notre idée, d'encadrer ce monument dans une immense et fulgurante auréole qui rappellerait les beaux couchers de soleil, lorsqu'ils se produisent en arrière et dans l'axe de l'Arc triomphal.

Afin d'obtenir, autant que possible, ce magnifique effet, on devrait employer de puissantes et rayonnantes projections électriques, dont les foyers pourraient être établis au rond-point de Courbevoie. Dans le cas où la dépense serait trop élevée pour répéter tous les soirs cette superbe illumination, on ne la renouvellerait que les dimanches et jours de fête.

Il y aurait là comme un hommage rendu à notre grande Révolution et à nos gloires militaires. Ce serait notre siècle qui, à sa fin, célébrerait avec splendeur les souvenirs immortels de son commencement.

Veuillez agréer...

ALLÈGRE, DULAC, JOSEPH FABRE.

L'idée est très heureuse, et peut, si elle est intelligemment appliquée, constituer un des futurs clous de 1900.

L'Arc de triomphe baigné, la nuit, dans un flot de lumières, comme dans une apothéose, serait un spectacle unique au monde, qui laisserait loin derrière lui les fameuses fontaines lumineuses de 1889, et qui aurait cet avantage de pouvoir être contemplé, tous les soirs, par un million de spectateurs.

***

La Commission parlementaire, chargée d'examiner le projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition nationale et coloniale de Rouen, de l'Exposition d'Atlanta et de l'Exposition du Théâtre et de la Musique, a entendu le ministre du commerce.

La Commission, au lieu des 5 croix d'officier, des 30 croix de chevalier demandées pour les expositions de Rouen et d'Atlanta, a accordé 4 croix d'officier pour l'Exposition de Rouen et 25 croix de chevalier pour les Expositions de Rouen et d'Atlanta, en spécifiant que, sur ce nombre, devraient être comprises les récompenses accordées à l'occasion de l'Exposition d'Insprück.

Elle a supprimé les 3 croix demandées pour l'Exposition du Théâtre et de la Musique.

***

On télégraphie de Pretoria à la date du 19 février :

Le Valksraad a voté sans discussion un crédit de 5.000 livres sterling par an pendant quatre ans, pour la participation du Transvaal à l'Exposition Universelle qui aura lieu à Paris en 1900.

Le gouvernement a l'intention de nommer ici et à Paris des commissions chargées de s'occuper de cette affaire.

***

Le prochain tirage des Bons de l'Exposition aura lieu le 25 avril, et de deux en deux mois les porteurs de Bons de l'Exposition auront à participer aux chances des tirages jusqu'au 25 octobre 1900. Il reste encore trois gros lots de 500.000 francs et 20 lots de 100.000 francs, sans compter 3.500 autres lots de 10.000, de 5.000, de 1.000 francs. Il n'est donc pas étonnant que tout le monde, riche ou pauvre, veuille acheter des Bons qui, remboursés plusieurs fois par les tickets d'entrée à l'Exposition, par les réductions dans les prix des chemins de fer, de bateaux ou d'entrées aux spectacles du Champ-de-Mars, offrent encore l'avantage si séduisant de chances de fortune à tous les tirages qui se succéderont encore tous les deux mois d'ici à la fin de l'Exposition Universelle de 1900.

RAPPORT DE M. MESUREUR

SUR LES

Projets et Propositions

d'initiative privée

M. Mesureur, député de la Seine, dans le rapport dont il a été chargé par la 3e sous-commission, a groupé, en plusieurs séries, les projets dus à l'initiative privée :

Projets intéressant l'État. — Projets concernant la Ville de Paris. — Projets incompatibles avec le plan général de l'Exposition. — Projets à renvoyer aux sections, classes et comités. — Projets de reconstitution, restitution, etc. — Projets de Panoramas, Théâtres, Musées, etc.

Nous publions aujourd'hui, avec le préambule et la conclusion de ce rapport, quelques-uns des chapitres qui le composent.

Messieurs,

Les 173 propositions que nous avons à examiner, dans ce rapport, portent à plus de 600 le nombre des projets d'initiative privée que l'Exposition de 1900 a suscités depuis que le principe en a été voté.

Il faut nous féliciter de cette moisson d'idées. Toutes, il est vrai, ne sont pas marquées au coin du bon sens et de l'esprit pratique. Mais nous y avons rencontré quelquefois d'heureuses inspirations et trouvé, toujours, l'indication des écarts d'imagination et des excès d'originalité dans lesquels nous devons éviter de nous laisser entraîner, si nous voulons garder aux grandes lignes de l'Exposition leur harmonie et leur beauté.

Pouvons-nous espérer que ces 173 projets seront les derniers que nous aurons à juger? Je ne le crois pas. Il semble que sur tous les coins du globe, l'Exposition de 1900 ait surexcité les esprits inventifs. Les projets nous arrivent de toutes parts: de la Colombie, du Texas, de l'Illinois, de l'Inde, de l'Afrique, de l'Europe aussi bien que de la Marne, du Gers, du Rhône, de l'Indre ou de la Somme; de Londres, New-York, Chicago, Manchester, Stockholm, Francfort, Madrid comme de Bordeaux, Castres, Bois-Colombes, Caudebec, Marseille, Asnières, Saint-Denis et Paris.

Il est temps, peut-être, de jeter le découragement dans les rangs pressés de nos collaborateurs improvisés et de leur apprendre que le nombre des projets déjà pris en considération ou retenus pour un nouvel examen suffirait à couvrir plusieurs fois le territoire de l'Exposition.

Ces considérations nous amènent à nous montrer très sévères pour la dernière série soumise à notre examen et à vous proposer d'en écarter définitivement les neuf dixièmes.

. . . .

Projets de proportions irréalisables

Nous avons rassemblé ensuite une série de projets qui nous paraissent procéder de la même pensée, de la même obsession, pourrions-nous dire : faire grand, très haut, très vaste. Nous y rencontrons à chaque ligne les mots de colossal, de gigantesque, de monumental, d'immense et de pyramidal, ce qui n'est pas toujours synonyme de bon sens et de beauté. Nous entrons ici dans le domaine des mille et une nuits et Aladin userait sa lampe merveilleuse à faire surgir toutes les magies qui hantent les cerveaux de nos honorables correspondants. — M. GUILLAUME veut cinq tours Eiffel, quatre portant la cinquième : une seule nous suffit, même sans la chute d'eau de 300 mètres de M. X. — La tour Eiffel exerce un véritable hypnotisme : M. MINDEROP veut lui mettre un globe de 100 mètres de diamètre comme à une simple lampe Carcel, et pour compléter la ressemblance, Mme VEUVE MORIN la dote d'un abat-jour japonais destiné à en faire un lampadaire monstre. — M. BOURG prépare un labyrinthe à cent portes et de 100 mètres de hauteur. Quel fil d'Ariane pourrait nous guider dans ce dédale? — M. DE CANALE veut un lac baignant toutes les plages et tous les casinos de France. La mer est trop près de nous pour vouloir rivaliser avec elle. — M. COSNEFROY présente un *monument unique* de 400 mètres de hauteur destiné à servir aux Expositions du XXe siècle. Mais ses dessins ne répondent pas à la grandeur du sujet. — M. VARENGUE le traite ce sujet au moyen de six avenues conduisant *aux colonnes des six sciences*, colonnes de 70 mètres et au milieu de celles-ci la *colonne des sciences sociales* de 100 mètres. — M. HORUS propose les jardins suspendus de Babylone au-dessus de la Seine et quatre palais consacrés à la science, à l'art, à l'industrie et à l'histoire. — Avec M. LAFFAR mille bateaux aériens se promèneraient au-dessus du Niagara, des îles Saint-Laurent et de la cave du Monmouth. On conçoit qu'avec de tels projets il demande à être mis en rapport avec des capitalistes, — M. KIRKPATRICK propose de relier deux plates-formes à 100 pieds de hauteur par un câble auquel serait suspendu un wagon. — Puis ce sont les montagnes : les inventeurs ont entassé Pélion sur Ossa, non plus pour escalader le ciel, mais pour étonner leurs contemporains. — M. LAFUITE a un volcan en éruption. — M. LIPMANN deux collines reliées par un aqueduc de 84 mètres

et abritant des merveilles d'hydraulique. — M. Wimann veut placer sur sa montagne un restaurant gigantesque, l'ascension n'a d'autre but que de nous ouvrir l'appétit. — Notons aussi un arbre gigantesque de M. Mahmias montrant les progrès de l'industrie, aucun projet à l'appui. — L'orgue monumental de M. Pécoul trouverait sa place dans la classe des instruments de musique, mais il ne nous appartient pas de le construire.

Les monuments destinés à la glorification des grands hommes sont également nombreux. Le cadre nous paraît trop vaste dans l'idée émise par M. Mayer de construire près du Champ-de-Mars un nouveau Panthéon pour tracer avec le ciseau et le pinceau toutes les pages de notre histoire politique, militaire, scientifique et industrielle. Trop vaste aussi l'*Apothéose de tous les hommes illustres*, dans un édifice de forme pyramidale, surmonté d'un temple de la gloire de M. Russo Salvador. — Trop vaste encore, le monument colossal de M. Véla à élever à la mémoire de tous les grands hommes de la race latine. — Presque irréalisable aussi la vision de M. Voisine de Gérandière d'un monument circulaire de 400 mètres de hauteur à dix étages en retrait les uns sur les autres, avec une fontaine dix fois plus grande que celles de la place de la Concorde avec une énorme nappe d'eau jaillissante et les trois déesses de la devise républicaine de 100 mètres de hauteur; ces statues de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité seraient encore éclipsées par le *Colosse de France* de 150 mètres de M. Wolff, par la *République* également de 150 mètres de M. Polosy et par la grande statue de la Paix à élever sur le nouveau pont, de M. X.

Projets fantaisistes et originaux

Nous pénétrons maintenant de plus en plus dans le domaine de l'originalité et de la fantaisie. — M. X., de Toulouse, voudrait qu'une baleine prît ses ébats dans la Seine. M. X. est toulousain, nous l'avons dit. — M. Sellier voudrait que la cloche monumentale que la Russie doit offrir à la France, dit-il, sonnât, dans un campanile, les heures d'ouverture et de fermeture de l'Exposition. Le malheur, c'est que nous n'avons pas cette cloche. — Avec M. Karmann on verrait s'avancer sur les chemins de fer de l'Exposition, non pas le train monstre, mais le train monstrueux. Chaque wagon et la locomotive affecteraient la forme d'un monstre, sans doute pour faire peur aux petits enfants qui pourraient se réfugier sous le parapluie monumental de M. Giverne, parapluie modeste néanmoins, puisqu'il rentrerait sous terre à volonté. — Avec M. Clément nous voici sur un parquet mobile, qui conduirait sans peine, devant les objets exposés. — La machine de M. André Léon marche seule; s'il est vrai qu'elle marche seule, qu'elle vienne, nous la recevrons. — Il en est de même de la nouvelle force motrice de M. Roux dont il nous annonce seulement la découverte. — M. Gallia veut élever une bouteille de champagne de 70 mètres de haut, ce qui n'est pas impossible, mais ce qui serait très laid. — La terre de 300 mètres de circonférence que nous offre de construire M. Macret, contre payement, ne serait pas d'un meilleur effet, et nous ne voyons pas bien ce que donnerait le monument de M. Lépouzé, appelé le *Cœur social français*, proche parent sans doute de l'*Art suprême international*, dont nous avons parlé.

. . . .

Projets relatifs à des inventions

Voici, maintenant, quelques inventeurs qui, sans nous faire connaître le secret de leurs recherches et de leurs veilles, n'en sollicitent pas moins le concours financier de l'Exposition. C'est donnant donnant. Heureusement, nous ne disposons d'aucun crédit pour cet objet et, quelque piquée que soit notre curiosité, nous ne pouvons nous livrer à ces marchés. — M. Diesel nous apporte *un clou*, un clou inconnu, dont il ne fera connaître la nature qu'après avoir conclu avec l'Administration un traité de participation aux bénéfices que produirait ce clou. — M. Swidnicki a une horloge, ou un projet d'horloge, qu'il nous donnerait contre rémunération. — M. Hachenberg possède un système de télégraphie musicale; c'est 25.000 francs comptant si nous voulons connaître la musique télégraphique ou la télégraphie harmonieuse. — M. Griveaux est moins exigeant; il nous demande seulement de faire les frais d'un dispositif de son invention pour l'emploi indéfini dans les machines de la même vapeur. Nous passons peut-être à côté du mouvement perpétuel. Mais, nous l'avons dit, nous n'avons pas de ressources. — Nous le répétons à M. Fauré, qui nous demande diverses concessions, notamment pour des roues mécaniques, mais sans joindre aucune étude. — Enfin, nous considérons comme une entreprise impossible ce que demande M. Zimmermann, qui veut être chargé d'organiser une exposition des objets brevetés.

Projets relatifs à la langue universelle

Il faut faire la part du rêve dans toutes ces inventions. Mais peut-être cette part est-elle plus grande encore dans les projets qui nous entretiennent d'une langue universelle. — M. Bollach paraît la posséder, car il nous demande un emplacement pour un pavillon destiné à enseigner cette langue unique. Malheureusement, cet enseignement est étranger à l'objet de l'Exposition. — M. X. voudrait que cette langue universelle fût adoptée par un congrès de polyglottes de tous les pays. Rien n'empêchera, en 1900, les polyglottes de se réunir dans ce but. Mais comment croire que des hommes qui parlent toutes les langues se résoudront à n'en parler qu'une seule? Est-ce, du reste, si désirable et cette langue peut-elle devenir un gage de paix entre les hommes quand nous, qui parlons la langue la plus belle et la plus claire, nous nous entendons parfois si mal. — Aussi, sans nous prononcer, renvoyons-nous à l'Instruction publique la demande de subvention de M. Naslinger pour son manuel permettant la conversation et la correspondance entre hommes parlant des langues différentes.

Projets relatifs aux religions

Si les langues nous séparent, les religions nous divisent encore plus. Convient-il de leur faire une place spéciale dans l'Exposition? C'est ce que nous demande M. Poizat qui veut construire un *Palais des arts religieux*.

Les arts religieux ne nous paraissent pas être autre chose qu'une manifestation de l'art appliqué à un objet spécial, soit qu'ils traduisent le sentiment religieux, soit qu'ils président à la création des monuments et des objets qui contribuent à la pompe et à l'exercice d'un culte. Dans ce cas, ne vaut-il pas mieux laisser les différentes branches de l'art religieux dans leurs classes respectives, peinture, sculpture, orfèvrerie, chromolithographie, vitraux, etc.?

La proposition de M. Franck-Puaux, pour la représentation des œuvres du protestantisme français, pose la question sous un aspect plus grave. Est-il bon et sage de consacrer les divisions confessionnelles des Français dans notre Exposition? Avons-nous à connaître le mobile qui fait agir les hommes, et les œuvres exposées ne doivent-elles pas être admises, jugées et récompensées pour elles-mêmes?

Les œuvres et les institutions d'enseignement, de moralisation, de charité et de solidarité comme celles que nous apporterait le protestantisme francais sont le patrimoine de tous les esprits généreux, de toutes les croyances et certainement si le principe posé par la proposition de M. Franck-Puaux était admis, nous verrions toutes les sectes religieuses et philosophiques réclamer une place à part. L'Exposition deviendrait ainsi un vaste champ clos ouvert à la propagande la plus étroite sur ce terrain où toutes les générosités du cœur peuvent se rencontrer, qu'elles soient inspirées par la raison, l'amour de l'humanité ou la croyance en Dieu.

Projets relatifs à la femme

Le seul culte qui puisse réunir tous les hommes est celui de la femme. Ce serait mal le comprendre que d'élever *le temple de la Beauté* que propose M. Séailles. L'Exposition elle-même ne sera-t-elle pas ce temple? C'est la femme qui par ses vertus et ses séductions inspirera toutes ses merveilles. Sa présence animera et embellira toutes nos sections, qu'elle admire comme visiteuse, qu'on l'admire comme artiste ou comme inspiratrice des œuvres de goût et de luxe qui s'offriront à la curiosité du public. Mieux que ne saurait le faire M. Stephen Jacob dans son panorama des *Jolies femmes de Paris*, Paris en 1900 nous présentera à chaque pas un panorama plus réel et plus vivant, car les jolies femmes sauront bien se montrer elles-mêmes. Aussi ne pouvons-nous donner à M. Zuchowsky la liberté de reconstituer *l'actrice et la courtisane à travers les siècles* (le rapprochement est peut-être impertinent) quand le présent d'alors éclipsera si triomphalement le passé.

. . . .

Projets à prendre en considération

Il nous reste, pour achever notre tâche, à examiner les projets qui nous apportent une idée utile ou qui méritent d'être retenus en vue du choix définitif que devra faire le Commissariat général.

Le palais de la presse et de la publicité de M. Tétard-Lanson sera étudié et la presse aura sa place marquée à l'Exposition de 1900.

L'idee de M. Mangin d'organiser un cortège des nations lors de la cérémonie de la distribution des récompenses vaut d'être examinée au moment opportun.

La pensée gracieuse de M. Léon Garnier de reconstituer tout ce qui est du domaine de la chanson française est également bonne à retenir, et nous ne repoussons pas *a priori* la proposition de M. Honoré de reconstituer certaines parties de l'histoire des anciennes provinces de France, bien que les mœurs, les coutumes, les rivalités et les divisions provinciales disparaissent, s'effacent et s'atténuent chaque jour davantage et qu'il n'y ait pas intérêt à les faire revivre.

L'autorisation demandée par MM. Honorat et Lefèvre pour une *Exposition des hommes du siècle*, constituée à l'aide de documents de toutes natures, mérite également un examen plus détaillé et plus complet.

MM. Devic et Dargier d'une part et M. Duclos de l'autre se sont rencontrés dans la conception d'un *palais métallique tournant sur sa base*. A qui des deux auteurs appartient la priorité? Nous ne saurions le dire. Mais l'idée est intéressante et mérite d'être étudiée au point de vue pratique.

Nous vous demandons de prendre en considération la proposition de M. Marey, de l'Institut, de mettre sous les yeux du public l'*Histoire de la chromo-photographie* et d'affecter des locaux spéciaux à la prise des images, ainsi qu'à la reproduction des scènes animées.

Divers projets de reconstruction de cuirassés ou de paquebots ont déjà été retenus par vous. Il nous paraît équitable d'y joindre, en vue de l'étude définitive qui sera faite, le projet de M. Devic offrant de reconstituer un paquebot transatlantique: *la Touraine*.

Le *musée-théâtre* de M. Lemercier est une tentative artistique qui doit retenir notre attention. L'œuvre de M. Tissot (la vie de Jésus) y serait exposée et des scènes de la Passion y seraient représentées avec la musique de M. Widor. L'architecte serait M. Nénot.

Avec l'intéressant *aquarium-théâtre*, consacré au monde sous-marin de M. Guillaume et le *théâtre panoramique* de M. Mugnier, que nous vous proposons de prendre en considération, nous arrivons aux panoramas proprement dits qui clôturent cette trop longue nomenclature.

Le temple de l'or de M. Girardin est un sujet plein d'actualité. Il serait intéressant de voir l'extraction et les transformations du précieux métal. Mais cette glorification, sous cette forme, est-elle bien désirable? Quoi qu'il en soit, les pays producteurs feront sans doute une exposition relative à l'exploitation de l'or. Ce n'est que de ce côté et comme complément d'une exposition de cette nature, que la conception de M. Girardin pourrait trouver son application; il en est de même du panorama des Alpes de MM. Juge et Rabaroust qui ne saurait être réalisé que par un accord avec le club alpin français dont on a déjà retenu les propositions sur le même sujet.

Il nous suffira maintenant d'énumérer les autres panoramas pour montrer que, par leur sujet et le nom de leurs auteurs, ils s'imposent à notre attention. Panoramas — *La grande armée*, par M. Carrier-Belleuse; *Les mystères de l'Océan*, par MM. Castellani et Victor Meunier; *Carthage et Tunis*, par M. Chabassière; *Voyage maritime dans les contrées lointaines*, par M. Hugo d'Alési; *Expédition de Madagascar*, par M. Tinayre.

En résumé, Messieurs, nous demandons à la Commission supérieure de ne rien modifier à l'avis qu'elle a exprimé, au mois de mai 1895, et d'y ajouter, simplement, les projets que nous proposons de retenir ou de prendre en considération.

1er janvier 1897.

PARTIE OFFICIELLE

DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE

ADJUDICATION

DES

Travaux de terrassements et de maçonnerie

A EXÉCUTER

POUR LES FONDATIONS DU GRAND PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Le mardi 16 mars 1897, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, à Paris, avenue de la Bourdonnais, n° 26, par M. le Directeur des services d'architecture, assisté de M. le Directeur des finances et de M. le Secrétaire général de l'Exposition, et en présence de M. l'Architecte en chef des nouveaux palais des Champs-Élysées, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations du grand Palais des Champs-Elysées.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise.	500.000 fr.
Somme à valoir.	50.000
Total.	550.000 fr.

Conditions principales de l'adjudication

1. *Admission à l'adjudication.* — Nul ne sera admis à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux.

A cet effet, chaque concurrent (les Sociétés d'ouvriers français exceptées) sera tenu de présenter :

1° Un certificat de capacité n'ayant pas plus de deux ans de date, délivré par un homme de l'art et visé, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. le Directeur des services d'architecture. Les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années et exécutés sous la direction de l'homme de l'art qui le délivrera ;

2° Une note indiquant les travaux que le soumissionnaire aura exécutés depuis la délivrance de ce certificat et visée également, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. le Directeur des services d'architecture ;

3° Un certificat du Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de ses préposés, constatant le versement dans sa caisse du montant du cautionnement provisoire exigé, soit 17.000 francs.

Ce cautionnement pourra être fait soit en numéraire, soit en rentes sur l'État et valeurs du Trésor au porteur, soit en rentes sur l'État nominatives ou mixtes.

Le cautionnement provisoire servira à l'adjudicataire de cautionnement définitif.

Les Sociétés d'ouvriers français auront à produire :

1° La liste nominative de leurs membres (nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance);

2° Leur acte de Société ;

3° L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront;

4° Un acte en bonne et due forme désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après ;

5° Un certificat de capacité délivré à ce délégué par un homme de l'art. Ce certificat devra n'avoir pas plus de deux ans de date, se rapporter à des travaux faits dans les dix dernières années et être délivré par l'homme de l'art qui aura dirigé ces travaux ;

6° Une note indiquant les travaux exécutés par la Société depuis la délivrance de ce certificat;

7° Un certificat constatant, dans les mêmes conditions que pour les autres concurrents, le dépôt du cautionnement provisoire exigé.

Les pièces nos 1 à 6 devront, à peine de forclusion, être déposées cinq jours au moins avant celui de l'adjudication entre les mains de M. le Directeur des services d'architecture, qui les viser pour constater la date de la présentation et les remettre au déposant, contre décharge, la veille de l'adjudication.

2. *Forme des soumissions.* — Les soumissions devront être sur papier timbré et conformes au modèle indiqué ci-après. Les rabais fractionnaires sont interdits : toute fraction de centime serait, le cas échéant, comptée pour un centime.

Les concurrents pourront se procurer des formules imprimées pour soumissions dans les bureaux du Directeur des services d'architecture, avenue de la Bourdonnais, n° 26.

Les soumissions déposées par des Sociétés d'ouvriers français devront être présentées et signées par le délégué chargé de représenter la Société.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

3. *Dépôt des soumissions.* — Les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication seront jointes, dans un paquet cacheté, à la soumission, qui préalablement aura été enfermée toute seule dans une autre enveloppe aussi cachetée.

La première enveloppe contiendra l'indication du travail auquel la soumission se rapporte; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les paquets cachetés seront directement déposés au moment de l'adjudication par les soumissionnaires ou leurs représentants, entre les mains du Directeur des services d'architecture.

Ils seront immédiatement rangés sur le bureau et recevront un numero dans l'ordre de leur présentation.

4. *Ouverture des paquets et décisions du bureau.* — Un pli cacheté, indiquant le minimum de rabais qui aura été fixé à l'avance, sera déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance. A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication et le Directeur des services d'architecture, après avoir consulté les membres du bureau et l'Architecte en chef, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique, et le Directeur des services d'architecture annoncera sa décision par la lecture de la liste des concurrents agréés.

Les soumissions des concurrents évincés leur seront rendues sans être ouvertes.

Celles des concurrents agréés seront alors ouvertes en présence du public; il en sera donné lecture à haute voix, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

Si aucun des soumissionnaires ne se trouve dans les limites fixées par le minimum de rabais arrêté à l'avance, il pourra être procédé, séance tenante, à une nouvelle adjudication entre les soumissionnaires présents.

5. *Prescriptions spéciales pour le cas de rabais égaux.* — Si le rabais le plus fort est souscrit par plusieurs soumissionnaires ne comprenant pas de Sociétés d'ouvriers français, il sera ouvert un nouveau concours, soit séance tenante, si ces soumissionnaires sont présents ou représentés, soit dans un délai déterminé par le bureau, mais entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de cette nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première. Ils pourront être faits en millimes (sans fraction) par franc; toute fraction de millime serait, le cas échéant, compté pour un millime.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les prix demandés ne différaient pas encore, il serait procédé à un tirage au sort entre ces soumissionnaires.

S'il y a une seule Société d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait le plus fort rabais, cette Société sera déclarée adjudicataire.

S'il y a plusieurs Sociétés d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait le plus fort rabais, il sera procédé à une réadjudication puis, s'il y a lieu, au tirage au sort, mais entre ces Sociétés seulement, dans les conditions prévues par les trois premiers paragraphes ci-dessus.

6. *Résultat définitif de l'adjudication.* — L'adjudication sera subordonnée à l'approbation ministérielle si elle donne lieu à quelques observations ou réclamations; dans le cas contraire, elle sera approuvée par le Commissaire général.

7. *Frais à la charge de l'adjudicataire.* — L'adjudicataire versera les frais du marché. Ces frais dont l'état sera arrêté par le Commissaire général sont :

1° Ceux de timbre et d'expédition du devis cahier des charges, du bordereau des prix, du détail estimatif, des plans, des dessins et du procès-verbal d'adjudication ;

2° Ceux d'enregistrement fixés par la loi et règlements en vigueur.

L'Administration prend à sa charge les frais de publicité (affichage et insertion dans les journaux).

8. *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.* — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à six heures du soir, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés :

1° Dans les bureaux de l'Exposition, avenue de la Bourdonnais, n° 26 ;

2° Dans les bureaux de M. Girault, architecte en chef des nouveaux Palais des Champs-Elysées, au Palais de l'Industrie.

Fait à Paris, le 22 février 1897.

Le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

A. PICARD.

MODÈLE DE SOUMISSION

Je (1) soussigné (nom, prénoms, profession et demeure) (2), faisant élection de domicile à Paris, (rue.... n°), après avoir pris connaissance des pièces du projet de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations du grand palais des Champs-Elysées, projet faisant l'objet de l'adjudication du 16 mars 1897, comportant une dépense totale de 500.000 francs, non compris une somme à valoir de 50.000 francs pour dépenses imprévues ;

Me soumets et m'engage à exécuter les travaux conformément aux conditions du devis et moyennant les prix d'application du bordereau, sur lesquels je consens un rabais de *(en toutes lettres)* centimes *(sans fraction)* par franc ;

M'engage en outre, à payer les frais de timbre et d'expédition du devis-cahier des charges, du bordereau des prix, du détail estimatif, des plans, des dessins et du procès-verbal d'adjudication ainsi que les droits d'enregistrement, auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Fait à Paris, le 1897.

(Signature du soumissionnaire.) (3)

Pouvoirs à délivrer par une Société d'ouvriers français à son délégué.

L'acte par lequel une Société d'ouvriers français désignera le délégué qu'elle aura choisi devra spécifier que le délégué désigné est chargé de diriger l'entreprise au nom de la Société et de la représenter vis-à-vis de l'Administration.

Il stipulera que ce délégué aura, au regard de l'Administration, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un entrepreneur agissant pour son propre compte et qu'il aura notamment qualité pour signer les attachements, recevoir les notifications, accepter les décomptes, toucher les mandats, etc.

Cet acte sera passé dans la forme exigée par l'acte de société pour que les pouvoirs qu'il confère soient valables.

(1) Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs, mettre : « Nous, soussignés, nous obligeons conjointement et solidairement ».

(2) Les délégués des Sociétés d'ouvriers français ajouteront : « agissant au nom et pour le compte de la Société de..., en vertu des pouvoirs à moi conférés ».

(3) La soumission, avant d'être datée et signée, devra être timbrée au droit de 60 centimes,

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . 10 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

BULLETIN

Paris, 25 février 1897

Le Comité permanent de la Commission supérieure de l'Exposition de Bruxelles s'est réuni, hier matin, 24 février, au ministère du commerce sous la présidence de M. Lourties, sénateur, ancien ministre du Commerce.

Plusieurs questions ont fait l'objet d'un intéressant débat, notamment celles qui ont abouti aux vœux exprimés par la presque unanimité des membres du Comité : 1° Que tous les exposants de la section française dussent participer au concours, à l'exception des membres du Jury ; 2° que les membres du Jury fussent pris autant que possible parmi les exposants.

Mais revenons à l'objet principal de la réunion, le seul qui figurât d'ailleurs à l'ordre du jour : la ratification des marchés relatifs à la décoration et à l'installation générales de la section française.

Disons tout d'abord que plusieurs membres présents auraient désiré voir donner une base plus large à l'adjudication, et la rendre accessible à un plus grand nombre de soumissionnaires.

Mais, tout bien considéré, le Comité a pensé qu'il fallait faire confiance, en cette matière, au savant architecte de la section française, M. Hermant, et à son distingué et dévoué Commissaire général, M. Monthiers; et c'est à la presque unanimité que les conditions du marché passé avec M. Lecœur, entrepreneur de charpente à Paris, ont été acceptées.

Ainsi se trouve résolue cette importante question qui n'était pas sans préoccuper vivement les industriels et les commerçants qui sont décidés à prendre part à cette lutte pacifique.

On voyait avec une certaine appréhension les semaines et les jours passer, sans apporter la solution impatiemment attendue. Tout est donc bien qui finit bien.

Grâce à une modification du traité demandée par le Comité permanent, qui consiste à réduire de quelques jours la durée d'exécution des travaux, nous avons aujourd'hui la certitude que la section française sera prête à ouvrir ses portes le 24 avril, jour de l'inauguration.

Cette perspective nous satisfait d'autant plus que la participation française s'annonce comme particulièrement brillante.

On pouvait craindre de trop exiger en demandant, en 1898, un nouvel effort au commerce et à l'industrie de ce pays, après les sacrifices qu'ils s'étaient imposés dans les dernières années, à Chicago, à Anvers et à Amsterdam.

C'était compter sans le patriotisme éclairé et la vitalité puissante de la France commerciale et industrielle.

C'était douter de ses aspirations toujours plus grandes vers le progrès, vers l'idéal, et de la souplesse de son génie.

Nos industriels, nos commerçants, nos artistes se sont rendu parfaitement compte que l'abstention d'un pays, comme la France, dans une lutte pacifique, comme celle qui se prépare à Bruxelles, ne peut qu'être préjudiciable à ses intérêts essentiels.

Notre commerce avec la Belgique avait considérablement faibli en 1892. Notre chiffre d'exportation qui était de 623.135.432 francs au commerce général en 1890, et était descendu à 515.135.787 francs en 1891, était tombé à 495.257.759 francs en 1892.

Il a suivi depuis une marche régulièrement ascendante passant de 514.671.007 francs en 1893, à 567.178.846 francs en 1894, et à 583.536.323 en 1895.

Les représentants les plus autorisés de l'industrie et du commerce français ont pensé, avec juste raison, que ce n'est pas au moment où nous nous efforçons, pour certains produits, de conserver nos positions, et de reconquérir le marché pour d'autres, que nous pouvions déserter la lutte. Les principaux articles de notre exportation en Belgique, l'horlogerie, les soies et bourres de soie, le liège ouvré, les ouvrages en caoutchouc et en gutta-percha, les instruments de musique, la coutellerie, la vannerie, les perles fines, les plumes à parure, les corsets, les tissus, la confection, la passementerie, les chapeaux de paille et de feutre, les produits alimentaires, etc., ne pouvant que gagner à affronter la comparaison avec les produits similaires de nos concurrents étrangers. Combien d'autres articles pour lesquels cette comparaison ne peut que nous être favorable. Aussi bien les Expositions universelles et internationales sont-elles, pour nous comme pour nos rivaux, un vaste champ d'études. Elles ne sont pas seulement la synthèse du progrès accompli dans les œuvres fécondes de la paix, elles sont aussi le foyer d'où rayonne souvent le progrès de l'avenir.

Nous ne pouvons que féliciter nos commerçants et nos industriels de l'avoir ainsi compris, en aussi grand nombre.

Les demandes affluent de toutes parts, au point que l'emplacement qui, aujourd'hui, est de près de 20.000 mètres, au lieu de 12.000, chiffre primitif, est encore insuffisant. Plusieurs comités en sont arrivés à ne plus disposer de la plus petite place.

Tout nous permet d'espérer que, grâce à l'activité et au zèle de notre commissaire général, M. Maurice Monthiers, et à la haute autorité morale dont jouissent dans le monde commercial et industriel la Commission supérieure et son Comité permanent, nous aurons une victoire de plus à inscrire pour 1898 à notre Livre d'Or des Expositions Internationales et Universelles, en attendant la grande épreuve de la fin du siècle.

★

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

Ainsi que nous le disons plus haut dans notre Bulletin, la participation de la France à l'Exposition de Bruxelles s'annonce comme un très grand succès. Elle laissera bien loin derrière elle, au point de vue de l'importance et de l'éclat, les Expositions antérieures de Belgique.

A ce jour, plus de deux mille commerçants et industriels ont demandé à prendre part au concours international belge. Dans ce chiffre, nous ne comptons pas les collectivités qui, à elles seules, doubleront le chiffre primitif.

Le Commissariat général qui n'avait pas prévu cette affluence de demandes de participation a, comme nous l'avons déjà dit, obtenu du Comité exécutif belge un supplément de surfaces couvertes.

D'après nos renseignements particuliers, nous pouvons, sans exagération aucune, affirmer qu'à côté de la Belgique, c'est la France, parmi les nations étrangères qui exposeront à Bruxelles, qui fournira le plus grand effort commercial et industriel.

Étant donnée la proximité de l'Exposition de 1900, ce fait est assez curieux et méritait d'être souligné.

***

M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, a signé, hier matin, 24 février, le marché intervenu avec la maison Lecœur et Cie, relatif aux travaux d'installation et de décoration générale de la Section française. Tous les cloisonnements de classe seront faits au plus tard le 20 mars prochain. Les installations particulières des Comités pourront donc commencer à partir de cette date.

***

M. Max Duchanoy, le sympathique Secrétaire général de la Section française, est rentré, avant-hier, de Bruxelles où il a passé une huitaine, pour s'entendre avec le Comité exécutif au sujet de l'installation de la force motrice.

***

Par arrêté de M. le Ministre du Commerce, M. Lucien Layus, ancien Vice-Président du Comité de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam, est nommé membre de la Commission supérieure chargée d'étudier les questions relatives à la participation de la France à l'Exposition de Bruxelles.

M. Lucien Layus est nommé en outre Secrétaire du Comité permanent.

***

Parmi les expositions les plus importantes il faut placer en première ligne la collectivité des grands couturiers de Paris qui, paraît-il, prépare des merveilles. La collectivité lyonnaise

prépare de son côté une exposition sensationnelle. D'autre part, tous nos grands établissements métallurgiques prennent leur disposition pour assurer leur brillante participation à l'Exposition de Bruxelles.

***

Tous les Comités d'installation ont déjà dressé leur plan de répartition. Nous savons qu'à la fin de la semaine plusieurs comités convoquent leurs exposants pour leur désigner leur emplacement.

***

Actuellement, la Section française est entièrement couverte; d'ici à la fin du mois, elle sera complètement planchéiée.

***

Le Comité qui doit s'occuper de l'organisation des concours temporaires d'agriculture et d'horticulture s'est constitué lundi dernier. M. Viger, député, ancien ministre de l'Agriculture, en a été nommé président, et M. Abel Chatenay, secrétaire général. Le Comité est subdivisé en quatre sections : 1° Horticulture. 2° Aviculture. 3° Race chevaline. 4° Race bovine, ovine et porcine. MM. de Vilmorin, Randoing, Plazen et Noët-Delorme ont été nommés présidents de ces différentes sections.

***

Les concours temporaires d'horticulture, cultures maraîchères et pomologie auront lieu aux dates suivantes :

Les 9, 10, 11 et 12 mai.
Les 15, 16 et 17 mai.
Les 11, 12, 13 et 14 juin.
Les 2, 3 et 4 août.
Les 25, 26, 27 et 28 septembre.

Un concours spécial de chrysanthèmes aura lieu les 6, 7 et 8 novembre.

Les concours d'aviculture auront lieu les 22, 23, 24 et 25 mai.

Les concours d'espèces chevalines, les 18, 19, 20 et 21 juin.

Les concours pour les espèces ovine, bovine et porcine, les 3, 4 et 5 juillet.

***

Par décision ministérielle du 15 février, les officiers et fonctionnaires militaires français sont autorisés à présenter à l'Exposition de Bruxelles en 1897, dans la section d'*Art militaire*, les produits de leur invention ayant un caractère contemporain.

Les officiers exposants n'auront à supporter que les frais d'installation de leurs appareils, les frais de transport et la part contributive aux dépenses collectives de la section ; cette part sera au maximum de 14 fr. 45 par mètre carré occupé en surface couverte et de 6 fr. 95 par mètre carré occupé en plein air.

Vu l'urgence, les demandes des officiers et fonctionnaires désireux de prendre part à l'Exposition pourront être adressées directement au général de la Noé, directeur du service géographique, 140, rue de Grenelle, sous la réserve de rendre compte au chef de corps ou de service. Ces demandes indiqueront les noms, prénoms, grade et position des signataires, l'énumération exacte des objets produits, les dimensions et la nature de l'emplacement à retenir; elles ne seront plus reçues après le 1er mars prochain.

***

Le commissaire de la section des Beaux-Arts de l'Exposition de Bruxelles a l'honneur de porter à la connaissance des artistes exposants que les œuvres d'art seront reçues au Parc du Cinquantenaire, du 10 au 20 mars. Les notices définitives pour la rédaction du catalogue devront lui être adressées avant le 15 mars. Les formules de ces notices et tous les documents complémentaires seront *incessamment* distribués aux intéressés.

***

Sans devoir être des plus considérables au point de vue de l'étendue, le compartiment italien présentera un aspect aussi gracieux qu'intéressant. L'initiative privée a fait réellement merveille.

On sait que le gouvernement italien, contrecarré par les circonstances, n'a pas cru devoir intervenir officiellement ni accorder des subsides. Seulement, voulant montrer sa haute bienveillance pour l'œuvre, il a nommé, en qualité de commissaire général, S. Exc. M. Cantagalli, ministre d'Italie en Belgique. Grâce aux efforts de MM. Uttini et Silombra, deux hommes dévoués et d'une compétence universellement reconnue, les premières maisons de la péninsule ont décidé de participer à l'Exposition de Bruxelles. Les chambres de commerce ont également promis leur appui.

Une célèbre maison florentine enverra des meubles artistement travaillés, de style tant archaïque que moderne. Une autre maison de Milan promet des nouveautés très curieuses en fait d'ameublement. De nombreux échantillons de céramique seront envoyés par les fabriques les plus renommées. De même pour les glaces milanaises. Venise a la spécialité des verreries de luxe et des cristaux. Elle tiendra à honneur de se montrer à la hauteur de sa réputation. Dans les rayons de l'orfèvrerie et de la bijouterie figureront les chefs-d'œuvre les plus délicats des artistes romains, napolitains et autres.

L'espace de terrain demandé au Comité exécutif sera occupé tout entier. N'oublions pas de signaler la part importante que prendra l'Italie à l'Exposition des Beaux-Arts. Près de cent peintres, sculpteurs et graveurs ont promis leur concours. Les organisateurs de la section italienne ont le droit de se montrer excessivement satisfaits des résultats obtenus.

UNE RECTIFICATION

Nous avons donné, dans notre précédent numéro, la constitution des bureaux des Comités d'admission et d'installation.

Nous rectifions la composition du Comité XXXI, ainsi qu'il suit :

Un *Secrétaire-trésorier :* M. G. Puel de Lobel;
Un *Secrétaire :* M. Vibien.

La Compagnie du Nord
ET L'EXPOSITION DE BRUXELLES

La Revue illustrée de l'Exposition de Bruxelles a recueilli auprès de l'éminent ingénieur en chef de l'Exploitation des chemins de fer du Nord, M. Sartiaux, d'intéressants détails sur la participation de la Compagnie du Nord à l'Exposition de Bruxelles :

La Compagnie n'a pas arrêté encore définitivement plusieurs points relatifs à cette participation. Le haut personnel étudie en effet à l'heure actuelle deux importantes questions : celle des horaires et du nombre des trains, et celle de sa propre exposition.

La première de ces questions ne sera pas réglée avant quelque temps, ne le pouvant être définitivement que peu avant l'ouverture de l'Exposition même. La seconde le sera d'ici à quelques jours et nous pouvons dire que la participation de la Compagnie en tant qu'exposante, sera importante et digne d'elle.

En ce qui concerne les facilités accordées aux voyageurs par la Compagnie en vue de la visite à l'Exposition, elles seront arrêtées ainsi :

1° La durée de validité des billets d'aller et retour qui existent sera doublée;

2° Des billets d'aller et retour seront délivrés pour Bruxelles au départ des gares du réseau qui n'en possèdent pas et dont la liste sera arrêtée après accord avec l'Administration de l'État belge;

3° Toutes les gares du réseau délivrent des cartes d'abonnement valables pendant 15 jours, donnant droit à un voyage aller et retour entre le point de départ et la frontière belge et libre parcours sur les lignes de l'Etat belge et du Nord-Belge;

4° Pendant la durée de l'Exposition et à des époques à déterminer selon les circonstances, il sera délivré des billets d'excursion à prix réduits ou de trains de plaisir avec réductions variant suivant la durée du séjour en Belgique, à utiliser, soit dans des trains ordinaires, soit dans des trains spéciaux.

Il était une question intéressante entre toutes pour nous, c'était celle du transport des produits. La Compagnie a dès maintenant arrêté comme dispositions générales que ces produits, animaux et objets divers, seront transportés : à l'aller, aux prix pleins du tarif international franco-belge et — selon l'usage — sur la production d'un certificat d'admission délivré par le Comité d'organisation; au retour, en entière gratuité jusqu'au point de départ, mais sous cette réserve expresse *que les Compagnies seront exonérées de toute responsabilité pécuniaire ou autre.*

Les tableaux ou objets d'art seront traités d'une manière particulière. Pour profiter des mêmes dispositions quant aux prix de transport, ils devront être exclusivement expédiés en grande vitesse.

Voilà, dans leurs grandes lignes, les décisions prises par la Compagnie du Nord. Nos lecteurs se rendront compte du vif désir qu'a cette puissante Société de coopérer de son mieux à la participation française à l'Exposition de Bruxelles.

Ils savent maintenant quel est le régime spécial selon lequel seront traités voyageurs ou marchandises.

La Compagnie du Nord tiendra à honneur d'organiser les détails des divers services spéciaux dans les meilleures conditions de vitesse et de sécurité.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	164	N° 9.162	**100,000 fr.**
—	—	174	N° 571	5,000
—	—	234	N° 8.810	5,000
—	—	96	N° 383	1,000
—	—	182	N° 8.183	1,000
—	—	263	N° 3.331	1,000
—	—	269	N° 2.989	1,000
—	—	279	N° 8.606	1,000

Les **150** autres Bons gagnent chacun : **100** fr.

TIRAGE DU 26 OCTOBRE 1896
(Liste officielle)

Le troisième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 26 octobre 1896.
A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	156	N° 777	**100,000 fr.**
—	—	8	N° 2.201	5,000
—	—	307	N° 3.249	5,000
—	—	2	N° 2.658	1,000
—	—	117	N° 7.105	1,000
—	—	146	N° 1.730	1,000
—	—	247	N° 3.869	1,000
—	—	294	N° 3.514	1,000

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs.

TIRAGE DU 25 NOVEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le quatrième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 novembre 1896.
A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	151	N° 8.677	**100,000 fr.**
	—	15	N° 3.945	5,000
—	—	175	N° 6.384	5,000
—	—	128	N° 4.647	1,000
—	—	135	N° 3.202	1,000
—	—	220	N° 4.274	1,000
—	—	254	N° 8.950	1,000
—	—	302	N° 7.634	1,000

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs.

TIRAGE DU 26 DÉCEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le cinquième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 26 décembre 1896
A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	13	N° 9.567	**100,000 fr.**
—		14	N° 2.125	5,000
—	—	86	N° 3.068	5,000
—	—	1	N° 8.794	1,000
—	—	181	N° 2.954	1,000
—	—	195	N° 4.638	1,000
—	—	202	N° 6.455	1,000
—	—	206	N° 7.982	1,000

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs.

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1897

Le sixième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, le 25 février 1897.
A ce tirage, **160** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	233	N° 7.406	**500,000 fr.**
—	—	53	N° 2.942	10,000
—	—	275	N° 7.673	10,000
—	—	24	N° 8.065	5,000
—	—	82	N° 2.724	5,000
—	—	9	N° 5.790	1,000
—	—	81	N° 8.643	1,000
—	—	106	N° 1.532	1,000
—	—	136	N° 3.381	1,000
—	—	141	N° 8.435	1,000

Les 150 Bons ci-après gagnent 100 francs.

1	5 848	56	9.491	133	4.087	215	6.917	276	5.438
3	2.379	57	4.108	139	8.398	216	4.829	277	7.470
4	4.414	61	1.620	140	9.948	218	1.052	281	4.688
4	7.769	62	5.813	143	4 580	221	9.058	281	5.708
7	922	64	1.881	143	7.973	222	2.603	283	6.932
9	4.901	67	9.479	145	4.728	222	9.399	285	6.904
11	3.859	69	4.125	151	6 941	229	343	288	678
12	3.962	73	976	160	2.545	234	3.135	291	4.058
12	4.645	76	4.165	162	5.828	234	5.805	295	2 791
13	6.576	76	7.843	164	9.943	236	911	296	627
15	1.110	86	9.992	174	5.135	237	5.322	298	1 680
15	2.177	97	3 707	176	2.817	239	4.465	299	5.283
20	7.883	97	5.111	177	2.198	239	6.850	299	9.629
21	8.083	106	258	178	1.167	241	2 600	303	5.108
28	4.121	106	4.613	178	3 126	242	6.095	304	1 889
34	6.861	107	2.317	178	8.471	247	3.444	304	2.223
35	2 159	108	2.421	179	9.942	248	3.075	306	8 296
36	2.363	108	3.706	180	8.688	248	4.529	309	1.427
36	5.268	110	7.741	181	131	249	2 276	309	5.284
39	8.925	113	8.002	182	6.332	250	12	309	7.011
39	9.031	116	2.782	183	7.609	254	5.371	310	9.592
40	7.440	116	4.508	190	7.081	254	8.904	311	1.795
44	7.536	117	4.239	197	156	256	6.413	315	6.312
47	3.952	118	4.380	199	9.862	259	785	316	7.788
47	8.701	119	5.461	202	7.139	263	7.993	317	556
50	452	125	610	207	4.018	265	4.016	317	4.639
50	4.127	125	1.293	207	4.319	266	2.512	321	9.293
50	6.267	126	6.252	208	3.284	266	6.948	324	8.865
54	6.682	127	9.012	213	3.586	274	1.053	325	1.882
55	4.378	128	6.936	214	7.557	275	7.826	325	9.765

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 mai 1897.

Le prochain tirage aura lieu le lundi 26 avril 1897

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.
Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 71 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 10 Mars 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer MM. les Exposants que nous tenons à leur disposition la collection reliée du journal (années 1894-1895-1896) au prix de 35 francs. Les livraisons auront lieu dans le courant de la semaine qui suivra la demande.

Envoi franco contre mandat-poste.

BULLETIN

Paris, 10 mars 1897.

On nous croira sans peine quand nous dirons que la Grèce et la Turquie ne sont pas précisément occupées à préparer leur participation à la grande œuvre pacifique de 1900.

Cependant, il ne faudrait pas s'imaginer que les visiteurs de l'Exposition universelle seront privés de constater les richesses helléniques et les beautés de l'administration ottomane. Avant que ne s'ouvrent les portes des palais et des galeries, le conflit oriental sera peut-être résolu, sans nouvelle effusion de sang, ou tout au moins sans cette guerre européenne dont nous menacent les diplomates.

Bien qu'elle apparaisse plus grave que les précédentes, la crise actuelle n'est sans doute qu'un des incidents périodiques de cette éternelle question d'Orient. On aurait tort d'ailleurs de s'imaginer qu'on y apportera, cette fois comme les autres, une solution définitive quelconque.

C'est une de ces difficultés ethnographiques qui menacent de durer autant que l'humanité elle-même. Surgie de la configuration des territoires qu'elle atteint, comment disparaîtrait-elle ?

Une horde de barbares a traversé le Bosphore, cette route de toutes les invasions qu'enregistre l'histoire. Le Bosphore : un homme à la nage, va d'une rive à l'autre; mais la civilisation n'a jamais pu le franchir.

Au moyen âge, la question d'Orient revêtait un caractère exclusivement religieux. Au cours de ce siècle, c'est une lutte pour le principe des nationalités et la rivalité des grands peuples pour divers points stratégiques maritimes au confluent de trois mondes.

Demain, sans doute, le problème oriental, comme beaucoup d'autres, deviendra un combat économique. C'est la lutte entre l'Europe et l'Asie, imparfaitement séparées par la nature.

Aujourd'hui, le conflit est entre les Ottomans et les vieilles races occupant depuis des siècles le bassin de la Méditerranée, ce berceau des dernières civilisations. Demain, la lutte n'éclatera-t-elle pas entre la race blanche et la race jaune? Et, comme tout se touche sur ce globe, un grain de sable à travers l'espace, la dernière guerre sino-japonaise est un des symptômes précurseurs de ces luttes futures.

Ne voit-on pas déjà poindre là-bas une question extrême-orientale au moins aussi compliquée que celle dont Constantinople est l'enjeu ?

Ce sont là des prévisions à longue échéance, mais qui doivent quand même préoccuper les diplomates et les économistes. Des phénomènes sociaux de cet ordre et de cette importance exercent incontestablement une influence sur des manifestations comme celle que prépare le monde civilisé pour 1900.

Et c'est pourquoi, dans ce journal peu habitué aux dissertations de cette nature, nous abordons exceptionnellement le côté tout économique des événements actuels.

D'ailleurs, la crise actuelle n'intéresse pas seulement la France. Elle sévit avec une égale intensité sur les autres puissances européennes dont le concours est assuré pour l'Exposition universelle.

A ce point de vue, nous sommes heureux de constater la volonté éminemment pacifique qui domine les négociations délicates et laborieuses engagées entre les six grands cabinets d'Europe. Pour réussir, une telle entreprise a besoin de la sécurité de la paix.

N'ayant pas d'arrière-pensée dans la question orientale, la France, grâce à une diplomatie éclairée, joue un rôle essentiellement pondérateur entre les influences et les ambitions rivales. Ainsi, elle travaille non seulement pour la grande cause de l'humanité, mais encore pour ses intérêts immédiats, pour l'avenir de sa prospérité industrielle et commerciale.

HENRY GIRARD.

LE BANQUET

DU

Comité Français des Expositions à l'étranger

Nous apprenons que le Comité Français des Expositions à l'étranger, dont un grand nombre des membres font partie des Comités d'admission et d'installation de l'Exposition de Bruxelles, organise un grand banquet pour le 3 avril prochain.

M. Henri Boucher, ministre du Commerce, a bien voulu accepter la présidence de ce banquet; il sera assisté de M. André Lebon, ministre des Colonies; de M. Victor Lourties, sénateur, de MM. Siegfried, Marty et Mesureur, députés, tous anciens ministres du Commerce et présidents d'honneur de ce Comité.

M. Alfred Picard, Commissaire général ainsi que les directeurs de l'Exposition de 1900, et M. Maurice Monthiers, Commissaire général de Bruxelles, doivent aussi, paraît-il, être invités.

Nous rendrons compte de ce banquet et nous félicitons d'avance les organisateurs qui ont eu l'heureuse idée de convier à cette fête tous leurs présidents d'honneur qui leur ont apporté un appui si précieux.

L'État des Travaux

Une visite que nous avons faite, ce matin, sur les chantiers, nous a permis de constater que tout marche régulièrement. Au moment de notre arrivée, un énorme chariot, traîné par dix chevaux normands, sortait triomphalement de l'enclos, et sur ce chariot se dressait un des plus beaux marronniers du jardin de Paris qui changeait de domicile.

Ce marronnier, d'une hauteur de vingt mètres environ, se dirigeait, en effet, par l'avenue des Champs-Élysées vers l'avenue de Saxe où il sera planté d'une façon définitive.

Dans l'intérieur du chantier, la démolition du pavillon Nord se poursuit sans incident, et, ce qu'il y a de plus heureux, sans accident. Depuis le commencement des travaux, on n'a en effet constaté aucune blessure grave. Il est vrai que la surveillance la plus étroite est exercée sur les ouvriers pour les empêcher de commettre des imprudences.

Le 15 avril prochain, toute la partie constituant le premier lot de la démolition sera enlevée et la place sera nette. Après le Concours hippique et le Salon, la pioche des démolisseurs s'attaquera au deuxième lot, c'est-à-dire à la partie du palais qui est située du côté de la Seine. On peut prévoir que vers la fin octobre, tout le Palais de l'Industrie sera rasé; il ne restera plus que le pavillon Nord-Ouest, que le Commissariat général laissera debout le plus longtemps possible, pour y installer des bureaux, et le pavillon de la porte principale qui ne sera démoli qu'au dernier moment.

Du Jardin de Paris, de joyeuse mémoire, il ne reste presque plus rien, hélas! On a respecté quelques beaux arbres qui embrageront, en 1900, les futurs jardins des nouveaux palais. Ce n'est, en ce moment qu'un vaste terrain vague, encom-

bré de matériaux de démolitions de toutes sortes, et d'où l'on sort crotté jusqu'aux oreilles. Il est évident que ce n'est plus là le rendez-vous du monde élégant.....

L. D.

Nouvelles et Échos

Le Comité des directeurs tient en ce moment de fréquentes réunions pour étudier la répartition des surfaces entre les nations étrangères qui participent à l'Exposition. Cet important travail n'est pas sans présenter des difficultés en raison des réductions considérables qui doivent être apportées aux demandes de surfaces faites par les puissances intéressées. Les surfaces accordées doivent être, en effet, proportionnées à l'importance du commerce de la nation qui les demande, à l'étendue de son territoire, à l'activité de ses facultés commerciales d'importation et d'exportation. Cette base étant déterminée, il appartiendra à chaque nation de classer les exposants et de leur mesurer leurs emplacements respectifs suivant leur importance relative et suivant l'intérêt des objets exposés.

* * *

Le mercredi 21 mars, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, 26, avenue La Bourdonnais, à l'adjudication de la démolition du pavillon situé aux Champs-Élysées, entre le Palais de l'Industrie et le Cours-la-Reine. Cette adjudication aura lieu en un lot, et la mise à prix est fixée à 20.000 francs. Les conditions d'admission à l'adjudication que nous donnons plus loin, *in extenso*, la forme et le dépôt des soumissions, sont déterminées suivant les règles générales que nous avons déjà relatées pour les adjudications analogues. Les intéressés peuvent en prendre connaissance dans les bureaux de l'Exposition et dans ceux de M. Girault, architecte en chef des nouveaux palais des Champs-Élysées, au Palais de l'Industrie.

* * *

Le chemin de fer circulaire de l'Exposition sera prochainement mis au concours. Cette voie ferrée, desservant la rive gauche de la Seine, suivra le quai de la Seine, rejoindra le Champ-de-Mars par l'avenue Bosquet et longera les constructions de l'Exposition. En même temps, sera établi sur la rive droite un chemin de fer de va-et-vient, lequel servira principalement pour les expériences des divers systemes de traction, mécaniques, électriques, chemin de fer glissant, lesquels pourront être mis utilement en comparaison.

* * *

Le Commissaire général vient de publier les textes réglementaires du service médical de l'Exposition. Nous en avons donné précédemment l'analyse générale. Ce document règle les mesures de sécurité et d'hygiène et les secours à accorder aux ouvriers blessés et malades, ainsi que l'organisation générale du service médical sous l'autorité et la surveillance du médecin en chef, M. Gilles de la Tourette. Comme mesures particulières, signalons que les ouvriers qui n'auraient pas subi la vaccination ou la revaccination, depuis deux ans, seront vaccinés gratuitement dans les postes médicaux. Les exposants, leurs agents ou ouvriers, et les visiteurs atteints de blessures ou de maladies à l'intérieur de l'Exposition recevront les premiers soins dans les postes médicaux où ils seront, au besoin, conduits ou transportés par l'administration. Pour chaque blessé ou malade, ainsi traité, le service médical tiendra une fiche et produira un bulletin spécial.

* * *

On sait que M. le Ministre des Travaux publics a rendu, en septembre 1896, un arrêté autorisant les travaux à exécuter pour la transformation en ports droits des ports de tirage dans la traversée de Paris, c'est-à-dire la transformation des berges obliques en berges perpendiculaires.

Ces nouvelles berges permettront aux bateaux d'accoster facilement et seront incomparablement plus pratiques pour leur déchargement.

L'Exposition universelle de 1900 prendra à sa charge et remboursera au Ministère des Travaux publics une part de la dépense de cette transformation.

M. le Ministre du Commerce vient en effet d'ouvrir au budget de l'Exposition un crédit de 1.480.000 francs, représentant la somme nécessaire au redressement des banquettes du quai de la Conférence et du quai de Billy, compris, on le sait, dans l'enceinte de l'Exposition.

Ces travaux commenceront prochainement.

* * *

Le Japon, dont l'Exposition comportera 18 groupes et promet d'être très brillante, demande une superficie d'environ 7.740 mètres carrés, plus un emplacement de 2.000 mètres carrés pour l'élévation d'un pavillon spécial.

* * *

Nous avons longuement développé le projet de M. Nublat, dans notre numéro du 10 décembre 1896 et nous en avons fait ressortir le caractère remarquable.

Ce projet, qui doit être exécuté par nos meilleurs artistes, a reçu les plus hautes et les plus chaleureuses adhésions, parmi lesquelles nous ne pouvons résister au désir de reproduire en entier celle de M. Fruchier, sénateur, qui les résume toutes dans son éloquent patriotisme.

SÉNAT — Paris, le 13 février 1897.

Monsieur,

« J'applaudis très sincèrement votre patriotique idée que je trouve exposée dans la *France* du 2 février et vous déclare que je m'y rallie de tout cœur; je fais les vœux les plus sincères pour la réussite entière de votre beau projet de *La France pittoresque*.

Quoi de plus patriotique que cette noble pensée de l'art français mettant au service de la patrie française les ressources de son talent et de son génie, inspirant le désir de la connaître à ceux qui l'ignorent et la faisant aimer plus encore de ceux qui la connaissent!

Quoi de plus fraternellement pratique pour nous, que ce projet de ne pas retenir exclusivement à Paris, et devant ses merveilles, les innombrables visiteurs de l'Exposition qui se prépare et de les inviter à s'offrir le spectacle réel des sites pittoresques de la France entière ! Taxez-moi, si vous le voulez, Monsieur, d'égoïsme, mais laissez-moi exprimer le vœu qu'il plaise à un des artistes collaborateurs de cette œuvre, de reproduire un de ces grandioses paysages de nos Alpes de la Haute Provence devant lesquels le cœur se dilate autant que s'emerveillent les yeux.

Veuillez bien joindre mon adhésion à celles nombreuses et plus autorisées que vous avez déjà reçues et la mettre, avec celles-ci, sous les yeux de M. le Commissaire général de l'Exposition que je prie de s'inspirer de son patriotisme éclairé et de son goût si pur pour admettre définitivement votre projet que la Commission a déjà jugé digne d'être retenu et examiné.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

FRUCHIER,
Sénateur des Basses-Alpes.

* * *

Le quinzième banquet annuel du comité central des chambres syndicales aura lieu, ce soir, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Boucher, ministre du commerce.

Le Président de la République se fera représenter par le commandant Bourgeois.

Assisteront à ce banquet MM. Expert-Besançon, président du comité central ; Sriber, secrétaire général du comité ; Delaunay-Belleville, président de la chambre de commerce ; Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900 ; Gay, président du tribunal de commerce ; Pallain, directeur général des douanes, etc. En tout, près de deux cent cinquante convives qui représentent une cinquantaine de chambres syndicales.

Au dessert, des discours seront prononcés par MM. Expert-Besançon, Alfred Picard, Paul Delombre, Lanier, président du syndicat de la Bourse du Commerce, et Henri Boucher, ministre du Commerce.

* * *

Le général Min Yong-Hoan, qui a été nommé récemment envoyé extraordinaire et minstre plénipotentaire de Corée en France, est chargé par son gouvernement de régler à Paris les questions relatives à la participation de la Corée à l'Exposition de 1900.

* * *

La Roumanie parle beaucoup d'édifier, pour son exposition de Paris en 1900, un palais qui serait d'une réelle originalité.

Il n'entrerait dans la construction de cet édifice ni pierre, ni brique, ni chaux, ni plâtre, ni bois, ni fer, ni verre, ni papier.

Ce palais serait — c'est à ne pas y croire — en sel gemme !

Et il paraît que cette construction est tout ce qu'il y a de plus réalisable.

Il faut savoir d'abord que les richesses minières de la Roumanie en sel gemme ne sauraient être comparées qu'à celles de l'Autriche-Hongrie et de l'Espagne, c'est-à-dire qu'elles sont extraordinaires. Le sous-sol de ce pays renferme du sel cristalisé, à peu près comme celui de l'Angleterre contient de la houille. C'est de ces gisements salins, dont on peut extraire des quantités pour ainsi dire illimitées de sel gemme, qu'on tirerait les matériaux destinés au futur palais.

Les blocs de sel seraient taillés sur place en cubes soigneusement repérés et numérotés, absolument comme ces blocs de pierre qu'on prépare d'avance pour les constructions ordinaires. Les colonnes, les balustrades, les chapiteaux seraient dégagés au tour parallèle, les corniches et les chambranles seraient façonnés par des raboteuses. Deux machines suffiraient pour tout terminer en une année.

Les Roumains comptent beaucoup sur l'effet de ce palais sorti des entrailles mêmes de leur sol. Et de fait, ils semblent avoir trouvé un clou appelé à ne pas trop faire mauvaise figure à côté des projets retenus par MM. Moron et Mesureur.

On peut d'ailleurs en penser ce qu'on voudra, mais on ne pourra jamais dire qu'il manque de... sel.

1889-1900

Voici un état comparatif très intéressant des surfaces occupées en 1889, par les nations étrangères, et de celles qu'elles ont demandées à l'Exposition Universelle de 1900 :

	1889	1900
Allemagne	2.296 80	36.000 mq.
Australie	....	......
République Argentine	1.600 mq.	2.500 pav[lon]
Autriche-Hongrie	3.307 90	22.400 mq. / 35.800
Bolivie	800	......
Bosnie-Herzégovine	....	1.500 pav[lo.]
Belgique	13.354 75	23.324 mq.
Brésil	540	......
Canada	....	......
Cap	....	4.000
Chili	500	......
Chine	290	......
Colombie	15	......
Corée	....	......
Costa-Rica	60	400
Danemark	933 50	......
Républ. Dominicaine	124	300
Égypte	2.115	......
Équateur	100	......

	1889	1900
	—	—
Espagne et colonies . .	3.471 40	55.000
Etats-Unis.	11.154 30	......
Angleterre, colonies . .	20.976 10	......
Finlande.	374	......
Grèce.	647 50	......
Guatémala.	228	500
Haïti	15	......
Hawaï.	100	......
Honduras.	15	......
Italie	5.197 40	11.000
Japon.	2.599	9.740
Luxembourg	340 05	......
Maroc.	1.200	......
Mexique.	2.100	4.000
Monaco.	225	1.000
Montenegro	......	......
Nicaragua.	200	500
Norwège	1.547	......
Paraguay	200	......
Pays-Bas	2.584 90	......
Pérou.	15	......
Perse	375	......
Portugal	1.364 40	21.000
Roumanie.	704	......
Russie	4.024	48.000
Saint-Marin.	209	250
Salvador	146	......
Serbie.	500	500
Siam	250	......
Républ. Sud-Africaine .	264	......
Suède.	491 25	......
Suisse.	7.798 70	3.470
Turquie.	100	......
Uruguay	550	......
Val d'Andore	6	......
Venezuela.	455	......
Beaux-Arts étrangers .	1.240	......
Total	98.203 95	218.284

Comme on le voit, cinquante-trois pays participaient, en 1889, à l'Exposition, dans un espace de 98,203 mètres carrés.

Pour 1900, vingt et un seulement ont fait connaître, à l'heure actuelle, l'espace qu'il leur faut, et cet espace est presque trois fois plus grand que celui de 1889.

Et les autres puissances n'ont pas encore fait parvenir leurs demandes d'emplacement!

LE

LE SERVICE MÉDICAL DES CHANTIERS DE L'EXPOSITION

M. Gilles de la Tourette, médecin en chef de l'Exposition, a présenté, vendredi dernier 5 mars, ses collaborateurs à M. Alfred Picard, Commissaire général, qui leur a remis leur nomination.

Voici quelques renseignements intéressants sur cet important service, d'autant que l'on a pu lire les quelques critiques qu'il provoqua il y a quelque temps.

Au mois de juin 1896, M. Picard réunit une commission technique composée de MM. les professeurs Brouardel, Proust, Berger, Le Dentu; Peyron, directeur de l'Assistance publique; Bergeron, Secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine; Bouvard, Chardon, Secrétaire général de l'Exposition. Celle-ci élabora un projet d'organisation du service médical et, après avoir pris connaissance des titres des candidats, désigna M. Gilles de la Tourette comme médecin en chef, choix qui fut ratifié.

Nos lecteurs connaissent tous M. Gilles de la Tourette, professeur agrégé à la Faculté de médecine et médecin des hôpitaux, qui enseigna pendant dix ans l'hygiène à l'école municipale des infirmières. Il reprit le projet de la commission et présenta à M. Picard un rapport qui fut adopté.

Voici les déclarations qu'il a faites à ce sujet, à notre confrère l'*Éclair* :

Le service medical des chantiers, pendant la durée des travaux, est assuré, nous a-t-il dit, par trois postes de secours spécialement aménagés à cet effet en tenant compte des derniers perfectionnements hygiéniques. Nous avons pu voir les devis dressés dans le service de M. Bouvard qui vont bientôt être mis à exécution.

Les trois postes seront édifiés aux Champs-Élysées, place des Invalides et au Champ-de-Mars, à proximité immédiate des grands travaux. La multiplicité des postes a pour but d'assurer d'une façon très effective le service dit des *prompts secours;* les chantiers seront d'ailleurs téléphoniquement reliés avec le poste de circonscription, de telle façon qu'en cas d'accident sérieux le médecin de garde sera instantanément sur les lieux, accompagné, s'il est nécessaire, de la voiture d'ambulance annexée à chaque poste.

Le blessé conduit au poste et pansé est ramené à son domicile par la voiture d'ambulance. En cas d'accident grave, hémorragie, fracture, le médecin de service fait une ligature, pose un appareil, en un mot *intervient d'urgence.*

Chaque poste est complètement outillé pour ce faire. Le blessé est ensuite évacué immédiatement sur l'un des hôpitaux le plus voisin.

C'est le système d'évacuation employé dans la chirurgie d'armée et qui a prévalu contre les opérations graves sur place et immédiates : les tendances de la chirurgie actuelle sont conservatrices.

Il a paru entièrement inutile à la commission et au médecin en chef d'établir un hôpital dans l'Exposition et cela pour plusieures raisons. La principale est que la superficie de l'Exposition couvrira environ 108 hectares au centre de Paris et cela dans une région particulièrement pourvue d'hôpitaux. Il en résulte que des Invalides et du Champ-de-Mars, il y a moins loin pour se rendre à l'hôpital Necker et à Laënnec, des Champs-Elysées à Beaujon, que d'aller d un point à l'autre de l'Exposition où se trouverait élevé le nouvel hôpital. Ou alors il faut élever plusieurs hôpitaux permanents, tout cela pour arriver à l'état de choses qui existe aujourd'hui.

On a dit qu'à Chicago, il y avait un hôpital permanent; mais on a oublié d'ajouter que l'Exposition était *extra-muros*, autour du lac, dans un endroit complètement dépourvu d'hôpitaux. De plus, en Amérique, ceux-ci sont des fondations particulières qui auraient réclamé pour soigner les blessés de l'Exposition des sommes très considérables. Dans ces conditions, l'Exposition de Chicago avait tout intérêt à avoir un hôpital autonome.

Les médecins qui assureront le service sont au nombre de 26 — 8 seront affectés à chaque poste à raison de trois heures de présence consécutive tous les deux jours. De plus, chaque poste comprend un interne, un infirmier et le conducteur de la voiture d'ambulance.

L'affluence des candidatures a permis de choisir presque exclusivement le personnel médical parmi les agrégés de la Faculté, médecins, chirurgiens des hôpitaux, chefs de clinique et anciens internes.

Le premier poste fonctionnera au complet environ dans un mois, remplaçant le poste provisoire qui existe aujourd'hui. Quant aux deuxième et troisième postes, ils seront édifiés et établis au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Non seulement les ouvriers blessés sont immédiatement assistés, mais encore un praticien est chargé du service des secours à domicile. Dans ces conditions, les médicaments seront fournis au personnel ouvrier de l'Exposition qui sera soigné chez lui. Pour ce faire, un médecin, chef de laboratoire de chimie d'un de nos hôpitaux, est délégué au ravitaillement pharmaceutique des postes. La Pharmacie centrale des hôpitaux a accepté de fournir ces médicaments. En outre, l'administration de l'Exposition intervient vis-à-vis des ouvriers malades en tant qu'assistance publique; en dehors de l'assurance contractée par les ouvriers, elle leur assure, pendant la durée du chômage par accident ou maladie, moitié du salaire quotidien.

Nous avons essayé de tout prévoir, y compris la désinfection des locaux habités par les ouvriers soignés à domicile. Enfin fonctionnera un service d'examen des denrées alimentaires et des boissons fournies aux ouvriers par les cantines établies sur les chantiers. Et même les visiteurs futurs de l'Exposition peuvent être assurés qu'il ne leur sera pas délivré dans les restaurants des produits frelatés. En effet, d'après le cahier des charges, les concessionnaires devront accepter l'examen des produits alimentaires et des boissons qu'ils mettent en vente.

Le décret a prévu les indemnités. Toute incapacité de travail temporaire donnera droit au blessé à moitié de son salaire, même s'il est soigné à l'hôpital, cette demi-journée sera versée à sa famille, s'il est marié, s'il a des enfants ou des parents âgés. Si le blessé succombe, le secours à la famille sera de 1.000 francs au minimum.

Les ouvriers blessés étant ivres n'auront droit qu'aux soins.

Mais les soins et secours ainsi distribués ne dégagent pas la responsabilité de l'entrepreneur.

On voit que, somme toute, l'esprit le plus large et le plus humain a présidé à cette organisation.

Les Résultats d'une Exposition

L'Exposition nationale bavaroise d'industrie et d'art, tenue à Nuremberg, a été l'occasion d'une initiative curieuse et intéressante. Le Musée industriel de Bavière, après la clôture de l'Exposition, a imaginé de demander à tous les exposants quels avaient été les résultats matériels de l'Exposition pour chacun d'eux. L'idée est neuve sans doute, et bien faite pour plaire aux amateurs de statistique universelle.

La lettre-circulaire envoyée aux exposants contenait quatre questions, portant respectivement sur le nombre des ventes réalisées, le nombre des commandes obtenues et la valeur totale des ventes et commandes.

Les réponses parvenues au Musée industriel ont établi que la valeur totale des objets vendus en 1896 à l'Exposition nationale de Nuremberg a atteint mk 1.881.769,77. Des commandes ont été faites pour mk 1.500.017,45. Ce qui représente un chiffre d'affaires de 4 millions de francs et plus, si l'on considère que dans la section artistique les ventes ont rapporté mk 81.224,83, en dehors des chiffres ci-dessus.

Voici comment se répartissent par section les ventes effectuées et les ordres reçus :

Produits des mines et minerais,	Mk	35.864,31
Alimentation	»	617.027,73
Industrie textile et du vêtement. .	»	161.427,95
« du papier	»	2.662,76
« du cuir	»	132.279,00
« du verre.	»	42.038,90
Faïences et céramique	»	34.845,00
Industrie de la pierre	»	59 932,45
« du métal.	»	429.879,10
« du bois	»	432.638,42
Arts graphiques	»	78.431,30
Instruments scientifiques.	»	62.650,00
« de musique	»	42.528,00
Industries chimiques.	»	42.124,00
« du bâtiment.	»	78.376.00
Hygiène et sauvetage	»	48.965,00
Machines	»	1.077.248,00
Horticulture.	»	2.869,20
Arts plastiques.	»	81.224,83

Le Musée industriel de Bavière donne à ces chiffres une publicité considérable. Une circulaire du 20 janvier invite la presse du monde entier à les reproduire, afin de montrer une fois de plus les bienfaits indéniables de nos Expositions modernes pour le monde des affaires. La circulaire ajoute que le questionnaire n'a pas été adressé aux seuls exposants pour qui une Exposition est une occasion permanente d'affaires, mais encore à ceux qui ne peuvent y conclure des transactions susceptibles d'être appréciées en chiffres. Ces derniers, comme les autres, ont témoigné de leur satisfaction unanime et affirmé qu'ils avaient retiré de l'Exposition de Nuremberg des avantages indirects mais considérables.

De telles déclarations, à coup sûr désintéressées, nous semblent plus éloquentes que les plus longs discours.

PARTIE OFFICIELLE

DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE

ADJUDICATION

DE LA

DÉMOLITION DU PAVILLON

Situé aux Champs-Élysées

entre le Palais de l'Industrie et le Cours-la-Reine

Le mercredi 24 mars 1897, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, à Paris, avenue de La Bourdonnais, nº 26, par M. le Directeur des services d'architecture, assisté de M. le Directeur des finances et de M. le Secrétaire général de l'Exposition, et en présence de M. l'Architecte en chef des nouveaux palais des Champs-Élysées, à l'adjudication au plus offrant, en un lot, sur soumission cachetée, de la démolition du Pavillon situé aux Champs-Élysées, entre le Palais de l'Industrie et le Cours-la-Reine.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

La mise à prix est fixée à 20.000 francs.

Conditions principales de l'adjudication

1. *Admission à l'adjudication.* — Nul ne sera admis à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux.

A cet effet, chaque concurrent (les Sociétés d'ouvriers français exceptées) sera tenu de présenter :

1º Un certificat de capacité n'ayant pas plus de deux ans de date, délivré par un homme de l'art et visé, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. le Directeur des services d'architecture. Les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années et exécutés sous la direction de l'homme de l'art qui le délivrera;

2º Une note indiquant les travaux que le soumissionnaire aura exécutés depuis la délivrance de ce certificat et visée également, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. le Directeur des services d'architecture;

3º Un certificat du Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de ses préposés, constatant le versement dans sa caisse du montant du cautionnement provisoire exigé, soit 2.000 francs.

Ce cautionnement pourra être fait soit en numéraire, soit en rentes sur l'État et valeurs du Trésor au porteur, soit en rentes sur l'État nominatives ou mixtes.

Le cautionnement provisoire servira à l'adjudicataire de cautionnement définitif.

Les Sociétés d'ouvriers français auront à produire :

1º La liste nominative de leurs membres (nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance);

2º Leur acte de Société;

3º L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront;

4º Un acte en bonne et due forme désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après;

5º Un certificat de capacité délivré à ce délégué par un homme de l'art. Ce certificat devra n'avoir pas plus de deux ans de date, se rapporter à des travaux faits dans les dix dernières années et être délivré par l'homme de l'art qui aura dirigé ces travaux;

6º Une note indiquant les travaux exécutés par la Société depuis la délivrance de ce certificat;

7º Un certificat constatant, dans les mêmes conditions que pour les autres concurrents, le dépôt du cautionnement provisoire exigé.

Les pièces nºs 1 à 6 devront, à peine de forclusion, être déposées cinq jours au moins avant celui de l'adjudication entre les mains de M. le Directeur des services d'architecture, qui les visera pour constater la date de la présentation et les remettre au déposant, contre décharge, la veille de l'adjudication.

2. *Forme des soumissions.* — Les soumissions devront être sur papier timbré et conformes au modèle indiqué ci-après.

Les concurrents pourront se procurer des formules imprimées pour soumissions dans les bureaux du Directeur des services d'architecture, avenue de La Bourdonnais, nº 26.

Les soumissions déposées par des Sociétés d'ouvriers français devront être présentées et signées par le délégué chargé de représenter la Société.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

3. *Dépôt des soumissions.* — Les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication seront jointes, dans un paquet cacheté, à la soumission, qui préalablement aura été enfermée toute seule dans une autre enveloppe aussi cachetée.

La première enveloppe contiendra l'indication du travail auquel la soumission se rapporte; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les paquets cachetés seront directement déposés au moment de l'adjudication par les soumissionnaires ou leurs représentants, entre les mains du Directeur des services d'architecture.

Ils seront immédiatement rangés sur le bureau et recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

4. *Ouverture des paquets et décisions du bureau.* — Un pli cacheté, indiquant le minimum de prix qui aura été fixé à l'avance, sera déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance. A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication et le Directeur des services d'architecture, après avoir consulté les membres du bureau et l'Architecte en chef, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique, et le Directeur des services d'architecture annoncera sa décision par la lecture de la liste des concurrents agréés.

Les soumissions des concurrents évincés leur seront rendues sans être ouvertes.

Celles des concurrents agréés seront alors ouvertes en présence du public; il en sera donné lecture à haute voix, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

Si aucun des soumissionnaires ne se trouve dans les limites fixées par le minimum de prix arrêté à l'avance, il pourra être procédé, séance tenante, à une nouvelle adjudication entre les soumissionnaires présents.

5. *Prescriptions spéciales pour le cas d'offres égales.* — Si l'offre la plus forte est souscrite par plusieurs soumissionnaires ne comprenant pas de Sociétés d'ouvriers français, il sera ouvert un nouveau concours, soit séance tenante, mais seulement entre ces soumissionnaires. En conséquence, les premières soumissions seront mises à la disposition des entrepreneurs pour qu'ils augmentent le chiffre de leur offre, si bon leur semble.

Les prix de cette nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si cette tentative amenait encore des offres égales, il serait procédé à un tirage au sort entre ces soumissionnaires.

S'il y a une seule Société d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait l'offre la plus forte, cette Société sera déclarée adjudicataire.

S'il y a plusieurs Sociétés d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait l'offre la plus forte, il sera procédé à une réadjudication, puis, s'il y a lieu, au tirage au sort, mais entre ces Sociétés seulement, dans les conditions prévues par les trois premiers paragraphes ci-dessus.

6. *Résultat définitif de l'adjudication.* — L'adjudication sera subordonnée à l'approbation ministérielle si elle donne lieu à quelques observations ou réclamations; dans le cas contraire, elle sera approuvée par le Commissaire général.

7. *Frais à la charge de l'adjudicataire.* — L'adjudicataire versera les frais du marché. Ces frais dont l'état sera arrêté par le Commissaire général sont :

1º Ceux de timbre et d'expédition des devis et cahier des charges, et du procès-verbal d'adjudication;

2º Ceux d'enregistrement fixés par la loi et règlements en vigueur.

L'Administration prend à sa charge les frais de publicité (affichage et insertion dans les journaux).

8. *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.* — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 heures du soir, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés :

1º Dans les bureaux de l'Exposition, avenue de La Bourdonnais, nº 26;

2º Dans les bureaux de M. Girault, architecte en chef des nouveaux Palais des Champs-Elysées, au Palais de l'Industrie.

Fait à Paris, le 1er mars 1897.

Le Commissaire général
de l'Exposition universelle de 1900,
A. Picard.

MODÈLE DE SOUMISSION

Je (1) soussigné (nom, prénoms, profession et demeure) (2), faisant élection de domicile à Paris, (rue.... nº), après avoir pris connaissance des pièces du projet de démolition du Pavillon situé aux Champs-Élysées, entre le Palais de l'Industrie et le Cours-la-Reine, projet faisant l'objet de l'adjudication du 24 mars 1897,

Déclare me charger de cette démolition moyennant la cession des matériaux, au prix de *(en toutes lettres)*;

M'engage à payer les frais de timbre et d'expédition des devis et cahier des charges, du procès-verbal d'adjudication, ainsi que les droits d'enregistrement auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Fait à Paris, le 1897.

(Signature du soumissionnaire.) (3)

Pouvoirs à délivrer par une Société d'ouvriers français à son délégué.

L'acte par lequel une Société d'ouvriers français désignera le délégué qu'elle aura choisi devra spécifier que le délégué désigné est chargé de diriger l'entreprise au nom de la Société et de la représenter vis-à-vis de l'Administration.

Il stipulera que ce délégué aura, au regard de l'Administration, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un entrepreneur agissant pour son propre compte et qu'il aura notamment qualité pour signer toutes les pièces, recevoir les notifications, effectuer les payements, etc.

Cet acte sera passé dans la forme exigée par l'acte de société pour que les pouvoirs qu'il confère soient valables.

(1) Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs, mettre : « Nous, soussignés, nous obligeons conjointement et solidairement ».

(2) Les délégués des Sociétés d'ouvriers français ajouteront : « agissant au nom et pour le compte de la Société de..., en vertu des pouvoirs à moi conférés ».

(3) La soumission, avant d'être datée et signée, devra être timbrée au droit de 60 centimes.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : 12, rue Cambon, Paris

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . 10 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

PARTIE OFFICIELLE

INSTRUCTION RELATIVE

A l'envoi, au transport, à la réception et à la réexpédition des colis destinés à l'Exposition

Régime de douane

I

DOUANES BELGES

L'Exposition est constituée en entrepôt réel. Les œuvres, produits et travaux destinés à figurer à l'Exposition pourront être importés en Belgique en franchise provisoire des droits d'entrée, à condition d'être exportés de Belgique après l'Exposition.

Le bénéfice des dispositions qui précèdent ne s'applique pas aux objets importés dans un but de spéculation commerciale, tel que l'exploitation d'un restaurant, d'un café, etc., ni aux objets et denrées destinés à être consommés, débités ou délivrés au public à titre d'échantillon ou autrement pendant la durée de l'Exposition.

Les vitrines et le matériel d'installation jouiront aussi de la franchise provisoire des droits d'entrée.

L'exposant est responsable des droits pour le cas de vol ou d'enlèvement irrégulier des marchandises.

La réexportation devra être terminée dans les trois mois à dater de la clôture de l'Exposition.

Tout produit qui n'aura pas été réexporté dans le délai prévu ci-dessus sera considéré comme laissé en souffrance, et il en sera disposé par l'Administration belge, conformément à la loi.

II

DOUANES FRANÇAISES

La Direction générale des douanes a pris les mesures les plus libérales pour faciliter la rentrée en France des produits français qui figureront à l'Exposition de Bruxelles. A cet effet, la section française, à Bruxelles, sera constituée en entrepôt français de douane. Les produits sortiront de France sans aucune formalité particulière, et, pour leur rentrée, ils seront plombés dans l'enceinte de l'Exposition, à Bruxelles, par des agents des douanes françaises. Ils seront admis à leur arrivée en France, sur la constatation de l'intégralité du plombage et sur la production d'une pièce d'identité qui sera établie par le service spécial des douanes françaises établi à l'Exposition.

III

DÉCLARATIONS

L'exposant devra remplir en triple exemplaire la déclaration ci-jointe qu'il signera et sur laquelle il devra détailler toutes les indications nécessaires à la perception éventuelle des droits de douane.

Trois jours avant l'expédition de ces colis, l'exposant devra adresser deux de ces déclarations au commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles, à Bruxelles.

Et la troisième à M. le commissaire général du Gouvernement belge à l'Exposition de Bruxelles.

Outre ces déclarations, l'exposant devra mettre dans chaque caisse la liste des objets qu'elle contient.

Conditions de transport.

IV

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Les produits français et le matériel d'installation seront transportés à plein tarif à l'aller et gratuitement au retour par les compagnies de chemins de fer français, en application des tarifs spéciaux P. V. n° 28 et P. V. n° 29.

A l'aller, les exposants, pour jouir de ce tarif de faveur, devront présenter leur certificat d'admission à la gare d'expédition.

Au retour, la gratuité du transport des produits sera accordée aux expéditeurs sur la présentation :

1° Du récépissé constatant qu'ils ont payé à l'aller le tarif plein et ont, néanmoins, déchargé la compagnie de toute responsabilité ;

2° Du certificat d'admission à l'Exposition des produits à réexpédier.

Conformément aux règles générales d'application des tarifs spéciaux, les compagnies sont exonérées de toute responsabilité.

CHEMINS DE FER BELGES

Les produits et le matériel destinés à l'Exposition jouiront, sur toutes les lignes de l'Etat et sur les lignes des compagnies belges, de la réduction prévue par le tarif spécial n° 10 : c'est-à-dire la taxe pleine à l'aller et la gratuité au retour.

Les administrations des chemins de fer belges déclinent toute responsabilité au sujet des avaries de toute nature et des retards que pourraient subir les produits destinés à l'Exposition.

V

DÉLAIS D'ENVOI DES COLIS

Les produits seront admis dans l'enceinte de l'Exposition du 10 mars au 10 avril.

Passé ce délai, les exposants supporteront les frais extraordinaires de manutention, camionnage ou autres que la *Société Bruxelles-Exposition* serait dans la nécessité de faire.

VI

RÉCEPTION DES COLIS

Chaque exposant ou son délégué doit pourvoir à la réception de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir les colis dans l'enceinte de l'Exposition, le commissariat général peut prendre telle mesure qu'il jugera nécessaire aux risques et périls des intéressés.

Les produits de toute nature devront être installés, et les expositions partielles complètement terminées pour le 15 avril 1897.

VII

MARQUES ET ÉTIQUETTES

L'exposant fera coller sur les deux faces extérieures des colis (non opposées, autant que possible) les étiquettes ci-jointes.

Chacune de ces deux faces devra porter une étiquette tricolore et une étiquette blanche donnant le numéro du Comité d'admission porté sur le certificat d'admission (il est recommandé de passer une couche de vernis sur les étiquettes après les avoir collées, pour éviter leur détérioration par l'humidité).

Indépendamment de ces adresses, les colis devront porter intérieurement et extérieurement sur deux faces, à l'encre grasse, en gros caractères, les indications suivantes :

1° Le nom de l'exposant ;

2° Le numéro du Comité d'admission.

(Cette mesure est nécessaire pour que l'on puisse retrouver les caisses à la clôture de l'Exposition, dans le cas où les étiquettes auraient été déchirées ou rendues illisibles.)

Il est désirable que les caisses contenant les produits soient vissées et non clouées ; elles pourront ainsi se démonter et être emmagasinées plus facilement, avec moins de risques de bris.

RÉEXPÉDITION

Aussitôt après la clôture de l'Exposition, les exposants devront procéder à l'enlèvement de leurs produits et installations.

Le démontage devra être terminé de façon à permettre l'enlèvement, au plus tard le 31 décembre 1897.

Passé le 31 décembre 1897, les produits non emballés ou non démontés seront enlevés d'office et emmagasinés aux frais, risques et périls des exposants.

Les objets non retirés au 31 mars 1898 seront vendus publiquement, et le Conseil d'administration de la *Société Bruxelles-Exposition* aura le droit de disposer du produit de la vente.

Vu et approuvé :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Henri BOUCHER.

Présenté par le Commissaire général du Gouvernement français,

Maurice MONTHIERS.

PARTIE NON OFFICIELLE

Lettre de Bruxelles

Bruxelles, le 9 mars 1897

Vous avez sans doute lu, dans les journaux, que le Carnaval de cette année a été marqué, en Belgique, par un ouragan formidable qui a mis à mal nombre de cheminées et de toitures, particulièrement à Bruxelles. Chose digne de remarque, à l'Exposition, les constructions ont fait excellente contenance. A part quelques planches enlevées par le vent et quelques accrocs arrivés çà et là, le résultat a été on ne peut plus satisfaisant, au point de vue de la solidité.

Tout est prêt et les locaux n'attendent plus que les exposants. La façade de l'aile droite des bâtiments du Cinquantenaire continue à s'élever. On édifie là, avec une rapidité surprenante, un véritable monument en bétonnage qui imitera à s'y méprendre la pierre naturelle et sera d'une solidité à toute épreuve. Les parements des murs avec simulation de joints de pierre, moulures pour gros cordons et architraves se font en béton de ciment appliqué sur métal déployé, un treillis d'un système nouveau et de grande résistance monté sur charpente en bois.

Pour faire pendant au Palais du Peuple, de l'aile opposée, on construit à l'aile droite, un avant-corps formé de quatre colonnes ioniques comprises entre deux portiques surmontés d'un entablement. Cet avant-corps aura 16 mètres de hauteur sur 40 mètres de largeur ; des avant-corps plus petits, en béton avec revêtement de ciment, formeront les entrées des deux façades, à l'aile droite et à l'aile gauche, celle-ci comprise

entre le Palais du Peuple et le Pavillon de la Salle des Fêtes.

Les terrasses en avant des façades auront 15 mètres de largeur ; elles s'élèvent à 4 mètres en moyenne au-dessus des jardins. On y aura accès par deux grands escaliers de 10 mètres de large, un pour chaque aile, devant la porte d'entrée des sections. Des colonnes de 22 mètres de hauteur sur 1 m. 70 de diamètre moyen, avec chapiteaux corinthiens, orneront les deux côtés de chaque escalier. Ces quatre colonnes seront surmontées de génies ; d'autres figures décoratives orneront les terrasses, le long de la balustrade du garde-corps, et les panneaux de la façade doivent être décorés d'une suite de bas-reliefs formant frise. Une attique composée d'une plinthe et de balustres en ciment, de deux mètres de hauteur, surmontera les façades.

Toute la partie du grand hall située derrière l'aile droite et destinée à la section française et à la section anglaise est déjà planchéiée. On sait que, grâce au prolongement de 110 mètres exécuté à la fin de l'année dernière, la longueur totale de ce hall immense est portée aujourd'hui à 340 mètres. Au milieu, derrière le futur arc de triomphe viendra l'installation du syndicat des électriciens, pour lequel on exécute 800 mètres cubes de fondations en béton de ciment. A l'aile gauche s'installeront les machines en mouvement. La partie du grand hall destinée à cet emplacement mesure 150 mètres de longueur sur 60 de largeur.

Derrière le hall des machines, les grandes galeries secondaires qui s'étendent sur l'avenue de Tervueren sont couvertes complètement. Leur mise en état définitif, pour recevoir la décoration générale et les installations particulières des exposants n'est plus qu'une question de peu de jours.

L'arcade monumentale s'élève aussi rapidement que possible ; les pieds-droits ont atteint la hauteur du reste de l'hémicycle et l'on dit que le couronnement en charpentes, qui doit simuler l'achèvement de cette pièce grandiose est déjà terminé dans les ateliers de l'entrepreneur, prêt à être hissé en place sitôt l'achèvement des pylônes de pierre.

Dans les Jardins ainsi qu'à Tervueren tout marche comme sur des roulettes. On vient de commencer la construction de la rotonde destinée à abriter la grande toile décorative de Wanters, représentant le Caire et le Nil. Cette rotonde présentera la forme d'une mosquée surmontée d'un minaret.

Sur l'ordre du ministre de l'Agriculture, une battue a été organisée ces derniers jours dans la forêt royale de Saint-Hubert.

Il s'agissait d'abattre la plus grosse « bête » destinée à figurer empaillée à l'Exposition.

Une laie énorme a été abattue. A elle revient l'honneur posthume de représenter la gent solitaire à notre World's fair.

La ville de Bruxelles créera un bureau de renseignements pour les étrangers qui viendront à l'Exposition. Ce bureau sera établi rue du Midi, 34 (non loin de la gare du Midi, où débarquent les voyageurs de France). Tous les habitants de la capitale, hôteliers et particuliers pourront annoncer tant de chambres ou appartements qu'il leur convient de mettre à la disposition du public, moyennant un prix fixe déterminé à l'avance et qu'il est strictement défendu de majorer sous peine d'être rayé de la liste. L'institution de ce bureau sera une excellente chose pour les visiteurs de l'Exposition.

Le ministre du travail, M. Nyssens, s'est rendu à Tervueren, il y a deux jours, et a visité longuement les travaux. Il s'est déclaré très satisfait et a vivement félicité l'entrepreneur.

A partir d'hier, 5 mars, les exposants des pays étrangers ont pu expédier leurs produits.

L.

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

Nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, 8 mars 1897.

Mon cher Directeur,

Dans une note parue dans votre dernier numéro, vous m'attribuez fort aimablement un titre auquel je n'ai aucun droit. J'ai été nommé par M. le Ministre du Commerce, non pas membre mais secrétaire de la Commission supérieure de l'Exposition de Bruxelles.

C'est comme secrétaire de cette Commission que j'assiste aux séances du Comité permanent et non en vertu d'une désignation nouvelle.

S'il y avait eu à nommer spécialement un secrétaire du Comité permanent, cette fonction serait revenue de droit à l'un de mes aimables collègues, M. Chabrol ou M. Collin-Delavaud, mieux qualifiés que moi pour la remplir.

Veuillez agréer, mon cher Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

LUCIEN LAYUS.

***

D'ici à la fin de la semaine, tous les Comités d'admission auront envoyé au Commissariat général leur plan de répartition.

Les certificats d'admission pourront être expédiés dès le commencement de la semaine prochaine.

***

Le comité spécial de l'agriculture vient d'obtenir dans des conditions très avantageuses un emplacement de 1.200 mètres carrés, pour y placer les produits de l'agriculture et toutes les machines agricoles de marque française.

***

Le jury de l'Exposition des Beaux-Arts vient de terminer ses opérations. Il a reçu environ 350 tableaux et plus de 60 sculptures.

Les emballages des œuvres admises sont déjà commencés, et les envois pourront partir dès le 1er avril prochain.

***

Sur la demande du résident général de la Tunisie, le Ministre du Commerce a affecté un emplacement de 150 mètres carrés pour l'exposition tunisienne.

La Hollande à l'Exposition de Bruxelles

Voici comment est composé le Comité exécutif Hollandais chargé de préparer la participation de la Hollande à l'Exposition de Bruxelles.

Président : M. Jhr C.-J. den Tex, Député permanent de la Hollande septentrionale, Amsterdam.

Vice-Président : M. C.-N.-J. Moltzer, Jzn, Membre de Conseil provincial de la Hollande septentrionale, Amsterdam ;

M. Jhr W.-Th. Gevers-Deynoot, Avocat, Secrétaire de la Chambre de commerce et de fabrique, La Haye.

Trésorier : M. G. van Mesdag, de la firme C.-J. van Houten et fils, Weesp. (H. S.)

Secrétaire : M. Jhr K.-J. Schorer, Avocat, Amsterdam.

Commissaire délégué à Bruxelles : M. G. de Jager, Ingénieur, de la firme Verhaeren et de Jager, Bruxelles.

Membres : M. H.-F. Bultman, Président de la Société néerlandaise d'Agriculture, à Haarlemmermeer ;

M. A.-C. Van Etten, Ingénieur du Musée des moyens pour prévenir les accidents et les maladies dans les fabriques et ateliers, à Amsterdam ;

M. E. Cuypers, Architecte, Amsterdam ;

M. A. Terf, Secrétaire général de la Société néerlandaise d'Agriculture, La Haye ;

M. P.-V. baron van Heerdt, Directeur de l'Institut météréologique, à Utrecht ;

M. E. Mesritz, Avocat, Amsterdam ;

M. le Dr W.-P. Ruysch, Conseiller au Ministère de l'Intérieur pour la police médicale et vétérinaire, La Haye ;

M. Martin Wolff, Négociant, Amsterdam ;

M. Wolvers ; de la firme Wolvers et Cie, Amsterdam.

TIRAGE DU 26 OCTOBRE 1896
(Liste officielle)

Le troisième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,** le 26 octobre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	156	N°	777	**100,000 fr.**
—	—	8	N°	2.201	5,000
—	—	307	N°	3.249	5,000
—	—	2	N°	2.658	1,000
—	—	117	N°	7.105	1,000
—	—	146	N°	1.730	1,000
—	—	247	N°	3.869	1,000
—	—	294	N°	3.514	1,000

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs.

TIRAGE DU 25 NOVEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le quatrième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CREDIT FONCIER DE FRANCE,** le 25 novembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	151	N°	8.677	**100,000 fr.**
—	—	15	N°	3.945	5,000
—	—	175	N°	6.384	5,000
—	—	128	N°	4.647	1,000
—	—	135	N°	3.202	1,000
—	—	220	N°	4.274	1,000
—	—	254	N°	8.950	1,000
—	—	302	N°	7.634	1,000

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs.

TIRAGE DU 26 DÉCEMBRE 1896
(Liste officielle)

Le cinquième des 29 tirages des Bons de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,** le 26 décembre 1896.

A ce tirage **158** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	13	N°	9.567	**100,000 fr.**
—	—	14	N°	2.125	5,000
—	—	86	N°	3.068	5,000
—	—	1	N°	8.794	1,000
—	—	181	N°	2.954	1,000
—	—	195	N°	4.638	1,000
—	—	202	N°	6.455	1,000
—	—	206	N°	7.982	1,000

Les 150 autres Bons gagnent chacun : 100 francs.

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1897

Le sixième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,** le 25 février 1897.

A ce tirage, **160** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	233	N°	7.406	**500,000 fr.**
—	—	53	N°	2.942	10,000
—	—	275	N°	7.673	10,000
—	—	24	N°	8.065	5,000
—	—	82	N°	2.724	5,000
—	—	9	N°	5.790	1,000
—	—	81	N°	8.643	1,000
—	—	106	N°	1.632	1,000
—	—	136	N°	3.381	1,000
—	—	141	N°	8.435	1,000

Les 150 autres Bons gagnent chacnn 100 francs;

Le prochain tirage aura lieu le lundi 26 avril 1897

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 72 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 25 Mars 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 25 mars 1897

Il a été beaucoup question de l'Exposition de 1900, durant cette quinzaine, au Sénat, à la Chambre des députés et au Conseil municipal.

Au Sénat, c'est M. Édouard Millaud, qui a posé une courte question au ministre du commerce, au sujet des ruines de la Cour des Comptes.

L'honorable sénateur demandait à M. Henry Boucher si, à côté de l'entrée triomphale de l'Exposition à la place de la Concorde, nous allions être exposés à voir encore, en 1900, les ruines d'un palais qui rappellent de si tristes souvenirs.

Et M. Edouard Millaud ajoutait : « Il n'y a pas là seulement une question de politesse envers les étrangers que nous allons recevoir ; il n'y a pas là seulement une question d'esthétique, il y a aussi une véritable question de morale politique, et j'espère que M. le ministre du commerce voudra bien nous donner l'affirmation qu'il ne restera rien, en 1900, de l'ancien édifice incendié, rien du souvenir de nos guerres civiles. »

M. Henry Boucher, mis ainsi en cause, n'a pu apporter à la tribune du Sénat que des affirmations de bonne volonté personnelle. La question relève en effet bien plus des ministres des travaux publics et des finances que du ministre du commerce, et c'est ce que le Sénat a compris.

On sait d'ailleurs qu'un projet est déposé à la Chambre qui tend à aliéner les terrains de la Cour des Comptes pour y créer une gare centrale.

Une solution qui satisfera tout le monde ne saurait donc tarder d'intervenir.

A la Chambre des députés on a voté après deux jours de discussion laborieuse, la convention passée avec la Compagnie de l'Ouest pour l'exécution de la ligne Courcelles-Champ de Mars par Passy. M. Alfred Picard est intervenu dans le débat, comme on le verra plus loin. On verra aussi comment le Conseil municipal de Paris a répondu à ce vote de la Chambre.

Il a tout simplement supprimé la subvention de 20 millions qu'il avait votée pour l'Exposition. Nous estimons que ce ne sont là que de simples querelles de ménage dont il ne faut pas s'émouvoir outre mesure.

Nous assisterons sous peu, espérons-le, à la réconciliation, et la Ville de Paris, qui est au fond bonne princesse, rendra les 20 millions, nous en avons la certitude.

Une autre question très intéressante a été agitée au Conseil municipal, c'est celle du Palais-Royal.

Nous l'avons abordée, dans ce journal, à différentes reprises, en demandant qu'à l'occasion de l'Exposition de 1900, on fît quelque chose pour rendre à ce magnifique jardin et à ses galeries jadis si célèbres leurs splendeurs et leur animation d'autrefois.

Quel merveilleux parti on pourrait tirer de cet emplacement en plein cœur de Paris !

M. Alexis Muzet, conseiller municipal du quartier, a mille fois raison de combattre l'indifférence qu'on professe pour le Palais-Royal depuis quelques années.

A Londres, à Bruxelles, à Vienne, à Berlin, un jardin comme celui du Palais-Royel serait un centre d'attractions extraordinaires, et ce n'est pas le moindre motif d'étonnement des étrangers quand ils voient l'état d'abandon dans lequel on le laisse.

Le Conseil municipal de Paris a là une occasion exceptionnelle de faire œuvre utile et intelligente et de recueillir les suffrages unanimes des Parisiens.

H. G.

Les Adjudications

L'ADJUDICATION DU 16 MARS 1897

Adjudication des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations du grand palais des Champs-Elysées.

Mardi, 16 mars 1897, à deux heures de l'après-midi, il a été procédé, en séance publique, 26, avenue de la Bourdonnais, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations du grand palais des Champs-Elysées.

La séance était présidée par M. Bouvard, directeur des services d'architecture, assisté de M. Grison, directeur des finances, de M. Henri Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900 ; de M. Ch. Girault, architecte en chef des nouveaux palais des Champs-Elysées.

Ces travaux étaient évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise	500.000 fr.
Somme à valoir	50.000
Total	550.000 fr.

Vingt-neuf entrepreneurs avaient soumissionné. Le plus fort rabais consenti a été de 31 o/o, et deux entrepreneurs, MM. Coulange et Chapelle, s'étant trouvés à le consentir, il a été procédé entre eux à un nouveau concours.

Ces deux soumissionnaires ayant persisté à maintenir le chiffre de leur soumission sans nouveau rabais, M. Bouvard, directeur des services d'architecture a fait tirer au sort les deux intéressés, et c'est M. Victor Chapelle, entrepreneur de travaux, demeurant à Paris, 2, rue Louis-David, qui a été déclaré adjudicataire.

L'ADJUDICATION DU 24 MARS 1897

Adjudication de la démolition du pavillon situé aux Champs-Élysées entre le Palais de de l'Industrie et le Cours-la-Reine.

Mercredi 24 mars 1897, à deux heures de l'après-midi, il a été procédé, en séance publique, 26, avenue de la Bourdonnais, à l'adjudication au plus offrant, en un lot, sur soumission cachetée, de la démolition du Pavillon situé aux Champs-Elysées, entre le Palais de l'Industrie et le Cours-la-Reine.

La séance était présidée par M. Bouvard, directeur du service d'architecture, assisté de M. Grison, directeur des finances, de M. Henri Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900, et de M. Ch. Girault, architecte en chef des nouveaux palais des Champs-Élysées.

Ces travaux mis en adjudication pour la somme de 20.000 francs ont été adjugés à M. Franzen, entrepreneur de démolition, demeurant à Paris, 84, rue des Rigolles, pour la somme de 21.300 francs.

LE BANQUET DU 3 AVRIL

Le banquet que le Comité français des Expositions à l'étranger offre le samedi 3 avril prochain, à M. Henry Boucher, ministre du commerce, et à ses présidents d'honneur promet d'être très brillant.

Les adhésions sont arrivées très nombreuses. M. Ancelot, Président du Comité, a eu l'heureuse pensée d'inviter, au nom de ses collègues du bureau, les membres du Comité exécutif de l'Exposition internationale de Bruxelles qui doit s'ouvrir le 24 avril prochain : MM. de Mot, premier échevin de Bruxelles, président du Comité ; Georges Dupret, administrateur et directeur général de l'Exposition ; Bordiau, Nerincx, député : le major Thys ; Eloy et Lemonnier.

Ces messieurs ont tous accepté l'invitation et ont promis de faire le voyage de Paris pour assister à ce banquet.

Rappelons qu'il aura lieu à la Galerie des Champs-Elysées, 72, avenue des Champs-Élysées, à 7 h. 1/2.

Nouvelles et Échos

Nous souhaitons une cordiale bienvenue au *Moniteur des Expositions*, organe de l'Exposition de 1900. Le fait seul de l'apparition de ce nouveau journal prouve que le public commence à s'intéresser à la grande manifestation du progrès

international qui se prépare à Paris pour les premiers jours du siècle prochain.

Il ne nous déplaît pas de nous voir suivis par de plus jeunes dans une voie que nous avons été les premiers à montrer. Cela ne peut que nous encourager à mieux faire et à redoubler nos efforts pour la défense des intérêts de notre public spécial de commerçants, d'industriels et d'artistes.

Le *Moniteur des Expositions* a pour rédacteur en chef M. Henri Lapauze, un de nos plus distingués confrères de la presse parisienne ; raison de plus pour nous féliciter de sa publication.

***

La question de la participation du gouvernement britannique à l'Exposition universelle de 1900 a donné lieu, le 22 mars, à la Chambre des communes, à de courtes déclarations du chancelier de l'Échiquier et du sous-secrétaire pour les affaires étrangères.

Ce dernier a donné des indications sur la somme que le gouvernement allemand dépensera pour cette Exposition et qu'il répartit sur trois années du budget. Puis sir Michaël Hicks-Beach a fait connaître qu'à son avis une somme de 625.000 francs suffirait pour l'Angleterre.

***

Des bâtiments pour les services d'administration de l'Exposition de 1900 vont être construits à l'angle du quai d'Orsay et de l'avenue Rapp. Les travaux qu'ils comportent, terrassement, maçonnerie et carrelage, charpente en bois, couverture, plomberie et zingage, seront mis en adjudication, en séance publique, le 8 avril 1897, par les soins du directeur des services d'architecture. Ces travaux se décomposent en trois lots d'une valeur respective de 100 000, 93.000 et 33.000 francs, soit un total de 226.000 francs, sur lequel 22.500 francs de somme à valoir. La forme et le dépôt des soumissions sont prescrites suivant les règles générales dont nous avons donné l'indication lors des précédentes adjudications. L'adjudication sera subordonnée à l'approbation ministérielle si elle donne lieu à quelques observations ou réclamations; dans le cas contraire, elle sera approuvée par le Commissaire général.

***

D'après les renseignements donnés par l'Agence nationale, une commission a été nommée par le ministre du commerce, sur la proposition du comité de l'Exposition de 1900, en vue d'étudier l'organisation des fêtes qui seront données dans le parc de Versailles pendant la durée de l'Exposition. Trois sous-commissions ont été formées ensuite dans cette commission générale en vue d'étudier spécialement : 1° l'amélioration des moyens de transports entre Paris et Versailles, moyens jugés insuffisants en 1889; 2° les expositions rétrospectives et reconstitutions; 3° les fêtes publiques, fêtes de nuit, entre autres, dans lesquelles l'éclairage électrique jouera un rôle très important.

On parle, notamment, de fêtes vénitiennes sur le canal du parc de Versailles, carrousels militaires et concours orphéoniques avec reconstitution des grands tournois de cor célèbres sous Louis XIV.

***

Depuis le 25 février dernier, il y a un homme riche de plus, celui qui a eu la chance de gagner le gros lot de 500.000 francs au tirage des bons de l'Exposition. Pour celui-là le souci du lendemain a disparu. Il a l'aisance assurée pour le restant de ses jours, car avec 20.000 francs de rente, un homme peut se considérer comme n'ayant plus rien à désirer au point de vue matériel.

Maintenant, envisageons les choses qui s'offrent encore aux porteurs des bons de l'Exposition et à ceux qui désireraient en acquérir pour participer à cette loterie qui est vraiment la plus attrayante qu'on ait jamais imaginée.

Cette année, il y aura encore cinq loteries avec cinq gros lots de 100.000 francs, 5 lots de 10.000 francs, 10 lots de 5.000 francs, 25 lots de 1.000 francs, 750 lots de 100 francs.

Ces loteries seront tirées tous les deux mois à partir du 25 avril.

Le dernier tirage ayant fortement diminué le stock des titres disponibles. Il y a intérêt à ne pas tarder à en demander, car il reste relativement peu de bons pouvant être cédés.

Rappelons qu'en outre des loteries à tirer cette année, il y en aura encore 6 en 1898, 6 en 1899 et 6 en 1900. Soit en tout 18 loteries avec trois gros lots de 500.000 francs, 15 de 100.000 francs, sans compter les lots moindres.

LES Nouvelles Lignes ferrées ET L'EXPOSITION DE 1900

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Par 300 voix contre 215, la Chambre des députés a, dans sa séance du 20 mars 1897, adopté le projet de loi relatif à l'approbation d'une convention passée entre le Ministre des Travaux publics et le Compagnie de l'Ouest.

Cette convention avait pour but le doublement de la ligne *Paris-Auteuil* et la concession aux chemins de fer de l'Ouest de la ligne *Passy-Champ de Mars.*

Au cours de la discussion, M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition universelle, et Commissaire du Gouvernement en la circonstance, a été amené à prendre la parole en ces termes :

Discours de M. Alfred Picard

M. le Président. La parole est à M. le commissaire du Gouvernement.

M. Alfred Picard, *président de section au conseil d'État, commissaire du Gouvernement.* Messieurs, dans ce débat, mon rôle est strictement limité à la ligne Courcelles-Champ-de-Mars.

M. Guillemet. C'est donc bien une ligne pour l'Exposition!

M. le commissaire du Gouvernement. Je vais précisément essayer de vous démontrer que cette ligne n'est pas destinée uniquement à desservir l'Exposition, qu'elle a une utilité permanente et présente un caractère d'intérêt général; enfin j'aurai à discuter la valeur des objections que les adversaires du projet ont cru pouvoir tirer de la convention intervenue entre l'État et la ville de Paris au sujet de l'Exposition.

Ces questions ont été abordées et traitées d'une manière si habile et si éloquente par M. Humbert et par M. Descubes qu'à la rigueur j'aurais pu me dispenser de prendre la parole.

Mon intervention n'a d'autre but que de bien affirmer les intentions du Gouvernement et de lever les doutes qui auraient pu se glisser dans certains esprits à la suite d'une délibération récente du conseil municipal.

M. René Chauvin. Ce sera une excellente réponse.

M. le commissaire du Gouvernement. Quels sont d'abord les besoins permanents auxquels répondra la ligne de Courcelles au Champ-de-Mars?

Vous savez, messieurs, l'encombrement, la pléthore dont souffrent les deux gares de Saint-Lazare et de Montparnasse. A Saint-Lazare notamment, de 1883 à 1895, le nombre des voyageurs est passé de 22 millions au chiffre formidable de 40 millions par an. Ces deux gares, les dimanches et jours fériés, ont à pourvoir à un trafic d'une intensité exceptionnelle; l'affluence y est extrême; les dangers y sont redoutables, et je n'exagère certainement rien, en disant que la nuit venue, quand se fait entendre le coup de sifflet du dernier train, un véritable soupir de soulagement s'échappe de la poitrine des agents qui voient finir une journée d'inquiétude et d'angoisse. (*Très bien ! très bien !*)

Le fait est absolument exact : j'ai recueilli très fréquemment ce témoignage de la bouche des agents de la gare Saint-Lazare.

C'est afin de remédier à cet encombrement, pour atténuer ces dangers, que la compagnie de l'Ouest a demandé et a obtenu la concession de la gare des Invalides.

Mais, pour que cette gare produise tous les effets et rende tous les services voulus, deux conditions sont nécessaires :

En premier lieu, il faut la relier aux lignes extérieures du réseau. Tel est l'un des objets du projet de loi ; la jonction s'opérera avec la ligne de Granville et avec les lignes de Normandie par la section d'Issy à Viroflay, avec les lignes de Bretagne par la section de Plaisir-Grignon à Epone.

En second lieu, il est nécessaire de rattacher la gare des Invalides à la gare Saint-Lazare, de façon que les deux gares se prêtent un mutuel concours. Tel est l'objet de la ligne Courcelles-Champ de Mars. Le Bois de Boulogne sera ainsi enserré au nord et au sud entre deux lignes, ayant leur terminus à la gare des Invalides et à la gare Saint-Lazare.

Le raccordement de Courcelles au Champ de Mars déchargera la gare Saint-Lazare. Il offrira aux habitants de Grenelle, du Gros-Caillou et du quartier Saint-Germain, pour leurs relations avec le bois de Boulogne, des facilités analogues à celles que la gare Saint-Lazare assure aux habitants de la rive droite. Il provoquera dans cette direction un courant appelé à un grand et prompt développement.

Comme l'indique l'exposé des motifs du projet de loi, l'établissement du chemin de fer de Courcelles au Champ de Mars comprend deux opérations distinctes : le doublement des voies de la ligne d'Auteuil entre Courcelles et Passy et la création d'une section neuve entre Passy et le Champ de Mars. De ces deux opérations, la première est commandée en tout état de cause par les nécessités de l'exploitation de la ligne d'Auteuil dont le mouvement est passé, en dix ans, de 11 à 23 millions de voyageurs, qui n'a plus une capacité de trafic suffisante, et qui a cessé d'offrir les garanties de sécurité indispensables.

La dépense totale, évaluée à 20 millions, se répartit en deux fractions à peu près égales : 10 millions pour le doublement de la ligne d'Auteuil...

M. Camille Pelletan. Doublement qui reste incomplet!

M. le commissaire du Gouvernement... et 10 millions pour la section neuve.

Cette dépense sera-t-elle productive? Sera-t-elle couverte par l'accroissement du trafic? On l'a contesté. Cependant, aucun doute ne saurait s'élever à cet égard; quelques chiffres vont vous édifier. Je vous demande pardon de faire peut-être double emploi avec les explications de M. le rapporteur, mais je crois qu'il y a là une démonstration qui gagne à être faite deux fois plutôt qu'à ne l'être pas du tout.

En l'état actuel, le produit net de la ligne d'Auteuil est de 200.000 francs par kilomètre. Ce ne sera certainement pas faire une hypothèse bien optimiste que d'attribuer à la ligne nouvelle un produit net équivalent à la moitié de ce chiffre, soit 100.000 francs. Appliquant cette recette nette kilométrique à la distance de 8 kilomètres qui sépare la gare des Invalides de la porte Maillot, centre de gravité du tarif nouveau, on arrive à une recette nette totale de 800.000 francs.

Une autre méthode de calcul conduit au même résultat. Le nombre annuel des voyageurs sur la ligne de Courcelles au Champ de Mars atteindra certainement 12 millions de voyageurs, puisque la ligne d'Auteuil en transporte 24 millions et que les omnibus ont, dans la région, un trafic supérieur à 8 millions de voyageurs. Chaque voyageur donnant lieu à une perception de 15 centimes, la recette brute totale sera de 1.800.000 francs. En prenant pour base le coefficient d'exploitation de 55 % qu'indiquait il y a un instant M. Descubes et qui est, je crois, exactement conforme à la réalité, on arrive encore à une recette nette de 800.000 francs.

Je sais que, dans son discours d'avant-hier, M. Pelletan, voulant contester la productivité de la ligne nouvelle, invoquait l'exemple du chemin de fer de Ceinture, qui s'exploite chèrement. Mais

ce qui pèse sur le chemin de fer de Ceinture, — M. Descubes le disait tout à l'heure avec raison, — c'est qu'il ne prend pas contact avec le cœur de Paris, qu'il n'a pas de pénétration, qu'il dessert uniquement des quartiers périphériques. La comparaison ne peut se faire qu'avec des lignes de rayon, et à ce sujet les exemples qui ont été cités, notamment par M. Alphonse Humbert, me paraissent absolument probants.

Rapprochée de la dépense de 10 millions, spéciale à la section de Passy, au Champ de Mars, la recette nette de 800.000 francs ferait ressortir une rémunération proportionnelle de 8 %.

Si, au lieu de la comparer à la dépense de 10 millions, on la compare à la dépense de 20 millions, — ce qui serait injuste, car le doublement de la voie d'Auteuil s'impose pour d'autres raisons et amènera une augmentation de trafic indépendante de celle dont nous nous occupons, — la rémunération sera encore de 4 %.

Pour confirmer en tant que de besoin ces appréciations, je rappelle que le rendement proportionnel de la ligne d'Auteuil oscille entre 7,74 et 8,60 % et que l'ensemble des lignes de banlieue dépendant du réseau de l'Ouest donne jusqu'à 6,82 %.

Je crois avoir amplement démontré que la ligne Courcelles-Champ de Mars répond à des nécessités permanentes et impérieuses; je crois avoir prouvé aussi qu'elle sera rémunératrice.

Cette ligne est-elle d'intérêt général? On a répété à plaisir que c'était une ligne exclusivement parisienne, métropolitaine, qu'il n'appartenait pas au budget de l'Etat d'en prendre la charge.

Ligne parisienne? Oui, en ce sens qu'elle servira les intérêts de la circulation parisienne. Ligne exclusivement parisienne? Non, car je viens de vous démontrer que son objet principal serait de décharger la gare Saint-Lazare au grand profit des transports généraux sur le réseau de l'Ouest. Ligne métropolitaine? Pas davantage, car elle constitue un complément de la ligne d'Auteuil et de la ligne de Ceinture; elle aboutit à deux lignes d'intérêt général de l'Ouest, elle en est inséparable. Jamais, d'ailleurs, le Conseil municipal ne l'a revendiquée. C'est un point sur lequel j'aurai à revenir.

Pourquoi l'État n'en assumerait-il pas la charge? Depuis l'adoption du grand programme de 1878, l'Etat n'a-t-il pas dépensé des milliards pour exécuter des chemins de fer dans les départements? Ce qui intéresse Paris n'intéresse-t-il pas toute la France? Mais laissons de côté ces arguments de politique et de justice distributive. Il est une autre raison peut être plus terre à terre, mais peut-être aussi plus décisive.

Je viens de démontrer que la ligne serait fructueuse, que, dans l'hypothèse la plus vraisemblable, elle donnerait une rémunération proportionnelle de 8 p. 100 et que, dans l'hypothèse la moins favorable, elle donnerait encore une rémunération de 4 p. 100. Donc, la ligne sera productive; le budget et les contribuables en retireront un bénéfice. L'opération sera fructueuse; loin de la répudier, vous devez, au contraire, pour agir en bons pères de famille, l'accepter avec empressement.

L'Exposition donne un caractère d'urgence à la ligne de Courcelles au Champ de Mars et fournit une occasion exceptionnelle de la mettre en valeur. Tous ceux qui ont vu l'Exposition de 1889, se rappellent la situation regrettable dans laquelle nous nous trouvions alors au point de vue des transports. Qui n'a présentes à la mémoire ces longues théories d'hommes, de femmes et d'enfants errant après les fêtes du soir aux abords du Champ de Mars et de l'esplanade des Invalides à la recherche d'un moyen de locomotion? Exténués de fatigue, les malheureux visiteurs finissaient par perdre patience et s'en allaient à travers les rues de Paris traînant leur lassitude et leur déconvenue. A peine quelques rares privilégiés parvenaient-ils à s'entasser péniblement dans des guimbardes antédiluviennes attelées de chevaux apocalyptiques. *(Rires et applaudissements.)*

Un pareil spectacle ne peut pas, ne doit pas se reproduire en 1900. Des mesures s'imposent, d'autant plus pressantes que, sans aucun doute, le nombre des visiteurs augmentera dans une proportion considérable pour la prochaine Exposition, et qu'il faudra, aux heures de fermeture des portes assurer l'évacuation de foules beaucoup plus compactes.

Tout concourt pour donner à ces prévisions un caractère de véritable certitude. La loi d'accroissement continu du nombre des exposants est une loi expérimentale inéluctable. On en a compté 5.160.000 pour l'Exposition de 1855, 14 millions pour l'Exposition de 1867, 16 millions pour l'Exposition de 1878, 32 millions pour l'Exposition de 1889. De 1855 à 1889, le maximum journalier est passé de 123.000 à 420.000.

Partout, en France et à l'étranger, les communications se sont améliorées et développées; l'habitude des voyages a pénétré dans des couches de plus en plus profondes.

Les tarifs de transport ont subi des réductions notables, particulièrement sur le territoire français, après la suppression partielle du lourd impôt qui grevait les transports à grande vitesse. Pendant l'année 1801, la taxe moyenne kilométrique pour les voyageurs était de 4 cent. 35 sans l'impôt et de 5 cent. 36 avec l'impôt; en 1894, cette taxe est tombée à 3 cent. 85 sans l'impôt et à 4 cent. 31 avec l'impôt.

Vous savez les avantages faits aux porteurs de bons de l'Exposition par les administrations de chemins de fer et par les compagnies de navigation qui desservent l'Algérie, la Corse et la Tunisie. En outre, les trains spéciaux de visiteurs seront partout multipliés.

En 1889, les motifs politiques avaient empêché les États monarchiques de participer à l'Exposition; cette fois, la plupart des gouvernements étrangers ont accepté l'invitation de la République française et les quelques adhésions qui nous font encore défaut ne sauraient tarder. L'acceptation des puissances ne contribuera pas seulement à augmenter l'éclat des fêtes; elle provoquera une affluence de visiteurs des divers pays.

A ces arguments, je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, tirés de la manière dont sera organisé l'Exposition. Ils se résument tous et se confirment dans ce fait que 65 millions de tickets ont été souscrits pour l'Exposition de 1900, alors qu'il n'en avait été souscrit que 30 millions pour celle de 1889.

M. Gamard. Souscrits?

M. le commissaire du Gouvernement. Parfaitement!

Dès l'origine de ses travaux, la commission préparatoire de l'Exposition avait signalé la question des transports — je ne dis pas seulement des transports parisiens, et encore moins métropolitains — mais, d'une façon générale, la question des transports à la vigilance et à la sollicitude des pouvoirs publics.

D'accord avec le département du commerce, le ministère des travaux publics mit à l'étude un projet de réseau urbain; vous savez le sort de ce projet: il est allé enrichir le répertoire des revues de fin d'année.

Conduit ainsi à restreindre ses ambitions et ses visées, le Gouvernement saisit la Chambre d'un plan très modeste, limité à une ligne Est-Ouest, avec raccordement à la gare Saint-Lazare.

Les résistances de la commission des chemins de fer de la Chambre amenèrent une mutilation de ce plan lui-même. On a renoncé à la jonction entre les gares des Invalides et d'Orléans; vous n'êtes plus en présence que de la section de Courcelles au Champ de Mars.

Dans l'état actuel, le prolongement de la ligne des Moulineaux jusqu'à l'esplanade des Invalides et la ligne d'Auteuil sont presque entièrement stériles pour les relations du Champ de Mars et de l'esplanade avec les quartiers du Nord, c'est-à-dire avec les quartiers à la fois les plus populeux et les plus éloignés de l'Exposition. Le rebroussement auquel sont assujettis les trains rend ces relations absolument illusoires. En 1889, le nombre des voyageurs expédiés du Champ de Mars n'a pu dépasser 10.000 par heure. La ligne proposée permettrait de porter ce chiffre à 50.000, dont 20.000 vers la gare Saint-Lazare, 10.000 vers le Nord et la Ceinture rive droite, 20.000 vers la Ceinture rive gauche, les Moulineaux et Versailles. Ces chiffres, qui sont loin d'être négligeables, résultent de calculs probants et irréfutables: ils supposent sur la section la plus chargée des trains de 1.250 voyageurs espacés de 2 minutes et demie.

Si vous retardez l'exécution de la ligne Courcelles-Champ de Mars, vous n'aurez rien fait pour faciliter les accès de l'Exposition.

A la vérité, le Conseil municipal de Paris prépare un projet de réseau urbain à voie étroite et à traction électrique, placé sous le régime de la loi du 11 juin 1800. Je souhaite ardemment le succès de cette étude. Mais aboutira-t-elle en temps utile? Pourra-t-on, tout au moins, ouvrir avant 1900 les artères les plus essentielles? Bien habile qui se croirait en mesure de soulever à cet égard les voiles de l'avenir!

Le département du commerce a aussi dressé et fourni au ministère des travaux publics un plan de tramways destinés à rendre plus faciles et plus économiques les rapports entre l'Exposition et les quartiers excentriques de Paris. Ici encore, nous nous heurtons à des difficultés qui tiennent au terme prochain de la concession des tramways et à la brièveté du délai dont disposent les concessionnaires pour l'amortissement de leurs dépenses. D'ailleurs, quoi qu'on fasse, la capacité de débit de ces tramways sera nécessairement très restreinte.

Il est impossible de compter sur les bateaux dont la circulation, pendant la nuit, présenterait de réels dangers. Quant aux voitures de place, je me borne à les citer pour mémoire. La plupart des visiteurs ne peuvent pas en supporter les frais; vous connaissez, du reste, les exigences des cochers, dès que l'offre devient inférieure à la demande.

Ainsi, je le répète, la ligne de Courcelles au Champ-de-Mars, nécessitée par des besoins permanents, rendra d'utiles services à l'Exposition, et l'Exposition sera une occasion excellente de la mettre immédiatement en valeur.

Un chiffre seulement à cet égard. En 1889, malgré l'insuffisance des installations dont on disposait, le nombre des voyageurs expédiés du Champ-de-Mars a été de 5 millions. Tout fait prévoir qu'avec les installations nouvelles, on pourra expédier, tant aux Invalides qu'au Champ-de-Mars, 20 millions de voyageurs en 1900. Je ne crois pas, — je le dis une fois de plus, — qu'on puisse trouver une occasion meilleure de mettre en valeur une ligne répondant à des besoins permanents.

Mais la Chambre peut-elle émettre un vote favorable sans violer la convention intervenue, en 1895, entre l'Etat et la ville de Paris pour régler la participation du budget municipal à l'Exposition de 1900? Telle est la seule question qui me reste à examiner devant vous.

On a souvent dit que l'État devrait être le plus honnête homme de France. Eh bien, le Gouvernement entend respecter ce principe et l'appliquer dans toute sa rigueur en la circonstance.

Le seul article de la convention de 1895 qui ait trait aux chemins de fer est l'article 10, qu'on vous a déjà cité souvent. Permettez moi de vous le rappeler de nouveau: « Le présent arrangement est subordonné... à la condition qu'aucune concession des chemins de fer destinés à l'Exposition ne sera accordée à l'intérieur de Paris sans l'assentiment du Conseil municipal. »

Cette clause n'existait pas dans le projet de délibération élaboré par la commission municipale. Elle y a été introduite sur un amendement que son auteur justifiait dans les termes suivants:

« Ma pensée est d'empêcher que, sous prétexte de desservir l'Exposition, on ne nous insinue par petites doses le Métropolitain tout entier. » *(Très bien! très bien!)*

Je compte précisément tirer argument de la citation que je viens de faire.

M. Camille Pelletan. La prévision était juste.

M. le commissaire du Gouvernement. Prise à la lettre, la disposition que je viens de vous rappeler et que croient pouvoir invoquer les adversaires du projet de loi régit exclusivement les chemins de fer dont l'objet spécial serait de desservir l'Exposition. Tel n'est point le cas pour la ligne de Courcelles au Champ de Mars.

Le nouveau chemin concourra puissamment — je le reconnais volontiers — au transport des visiteurs de l'esplanade des Invalides et du Champ de Mars vers la gare Saint-Lazare et la gare du Nord, ou réciproquement; l'Exposition de 1900 lui imprime un caractère particulier d'urgence et fournit une excellente occasion de le mettre immédiatement en valeur. Mais il était prévu, dès avant l'ouverture des négociations relatives à l'Exposition, des besoins permanents en réclamaient d'ores et déjà la construction, son but principal, comme l'a rappelé

l'honorable M. Descubes, dans son rapport, commet l'indique l'exposé des motifs lui-même, c'est d'offrir à Paris un nouveau débouché dans la banlieue et de doubler la ligne d'Auteuil.

M. Camille Pelletan. Quelle est la ligne du Métropolitain qui ne sera pas dans le même cas? A ce compte-là, toutes devraient être soustraites à l'administration de la ville de Paris!

M. le commissaire du Gouvernement. Monsieur Pelletan, je vous retourne la question, et je vous demande quelle est la ligne qui ne servira pas à l'Exposition. A ce compte-là, toutes les lignes de France rentreraient dans la convention de 1895! (*Très bien! très bien!*)

M. Camille Pelletan. Celles qui n'y aboutiront pas directement ne rentreront pas dans ce cas.

M. Guillemet. Vous avez dit vous-même, monsieur Picard, que c'était une ligne destinée à l'Exposition.

M. le commissaire du Gouvernement. Monsieur Guillemet, vous savez combien est difficile la situation d'un commissaire du Gouvernement. Je n'ai pas pour répondre aux interruptions la même liberté que si j'avais l'honneur d'être votre collègue.

L'interprétation que je viens de donner au contrat se concilie-t-elle avec la dépêche du 22 novembre 1895, par laquelle M. le ministre des travaux publics a demandé l'assentiment du Conseil municipal pour l'exécution de la ligne Courcelles-Champ-de-Mars? Indubitablement, car M. le ministre des travaux publics entendait non pas faire l'application littérale du contrat, mais recourir à ces bons procédés, à ce désir de bonne entente, dont le Gouvernement ne se départit jamais en pareilles circonstances.

Si, au lieu de s'en tenir à la lettre du contrat, on s'attache aux intentions manifestées par l'auteur de l'amendement, rien n'apparaît encore qui soit de nature à porter obstacle à la déclaration d'utilité publique. L'amendement, — je vous en ai donné la preuve par la lecture d'un extrait du *Bulletin municipal*, — tendait à prévenir de la part de l'État la création de voies ferrées qui eussent engagé la question du Métropolitain.

Or, que trouve-t-on dans le rapport présenté au Conseil municipal, le 30 mars 1896, par M. Berthelot, sur le Métropolitain? M. Berthelot dit en propres termes: « Sur la ligne de Courcelles-Champ de Mars on trouvera des détails étendus dans une annexe au présent rapport. Cette ligne a une importance capitale pour l'accès de l'Exposition universelle de 1900. Elle ne gêne en rien l'exploitation du Métropolitain. »

M. Camille Pelletan. C'est l'opinion du rapporteur.

M. le commissaire du Gouvernement. C'est, monsieur Pelletan, le témoignage de la commission municipale et je ne puis en invoquer de meilleur. A aucune époque, d'ailleurs, le Conseil municipal n'a revendiqué la ligne de Courcelles-Champ de Mars comme dépendant du Métropolitain, et, ainsi que le faisait remarquer M. Humbert au cours de la dernière séance, il ne pouvait pas la revendiquer, car le Métropolitain doit être à voie étroite et je ne m'explique pas comment on ferait pour établir entre deux lignes à voie large un raccordement à voie étroite. (*Applaudissements.*)

M. Guillemet. Mais la délibération prise hier par le conseil municipal? Comment y répondez-vous?

M. le commissaire du Gouvernement. Monsieur Guillemet, je ne veux pas examiner après M. Humbert, qui me paraît avoir fait une démonstration éclatante à cet égard, si l'on n'a pas interverti les rôles. Au début, le Gouvernement avait admis le principe de l'applicabilité de la loi du 11 juin 1880 au profit de la ville de Paris, c'est-à-dire le principe de la concession par la ville d'un réseau local à la condition que le Conseil donnerait son assentiment a la ligne Courc lles-Champ de Mars. Depuis, le conseil municipal a retourné les termes et a dit: Je ne donnerai mon assentiment que si vous approuvez mon projet de Métropolitain.

Je sais qu'hier le Conseil a pris une délibération confirmant cette manière de voir, mais il en avait pris une autre auparavant; permettez-moi de m'y tenir et de la garder pour base de mon argumentation.

M. Camille Pelletan. C'est alors le privilège de la Chambre de changer d'avis?

M. le commissaire du Gouvernement. M. Pelletan, si j'avais l'honneur d'être député au lieu d'être simplement commissaire du Gouvernement, j'aurais plus de liberté pour répondre à une interpellation.

M. Camille Pelletan. — M. le commissaire du Gouvernement, vous connaissez mon estime pour vous, je serais désolé de vous avoir froissé! Ce n'est pas à vous que je m'adresse.

On rit.

M. le commissaire du Gouvernement. — La loyauté m'obige à reconnaître que le Conseil municipal délibérant sur les conclusions du rapport de M. Berthelot a cru pouvoir faire ses conditions et subordonner son assentiment à deux réserves: d'une part, la reconnaissance du caractère d'intérêt local au réseau urbain que la municipalité jugeait à propos d'établir dans Paris; d'autre part, la nécessité d'un avis favorable du Conseil municipal pour le prolongement de la ligne de Sceaux au delà de la place de Médicis et la jonction de la gare des Invalides à la gare d'Orléans.

De ces deux conditions, la seconde doit être écartée, car le Gouvernement a renoncé à prolonger la ligne de Sceaux; il a renoncé également à joindre la gare des Invalides à la gare d'Orléans. Quant à la première condition, je dis qu'il y a été satisfait le jour où M. le ministre des travaux publics, d'accord avec M. le ministre du commerce, a admis le principe de l'applicabilité de la loi du 11 juin 1880 au profit de la ville de Paris.

Aller plus loin, considérer cette satisfaction comme insuffisante, vouloir que le Gouvernement accepte d'ores et déjà et sans examen, au point de vue technique comme au point de vue financier, le réseau urbain quand ce réseau sera définitivement sorti de la période d'enfantement où il est encore, ce serait donner à la convention de 1895 une portée excessive et inattendue.

Certes, toutes les thèses peuvent se défendre, et la preuve en est que la thèse contraire à celle du Gouvernement a été défendue avec talent et avec une entière bonne foi, j'ai hâte de le reconnaître, au Conseil municipal de Paris. Mais cette assemblée, qui s'est montrée jusqu'ici animée de dispositions si conciliantes dans tous les pourparlers relatifs à l'Exposition, qui a montré un tel souci du succès de l'Exposition, ne voudra pas compromettre ce succès en rendant impossible, ou tout au moins en retardant l'exécution d'une ligne qui répond d'ailleurs à des nécessités permanentes et qui n'a de lien direct avec le métropolitain. (*Très bien! très bien!*)

Vous inspirant de ces considérations, messieurs, vous voudrez bien voter le projet de loi qui vous est soumis. J'ai la conscience que ce vote sera favorable aux intérêts généraux du pays et, en même temps, aux intérêts de Paris. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le vote du projet de loi en question a eu son contre-coup au Conseil municipal. Comme on va le voir par la suite, M. Grébauval a fait voter une proposition qui tend à rien moins qu'à la suppression de la subvention de 20 millions accordée à l'Exposition par la ville de Paris.

Voici, en effet, l'incident qui s'est produit, au Conseil municipal, dans sa séance du 22 mars:

M. Grébauval. Messieurs, dans la séance de la Chambre de samedi dernier, 20 mars, le Gouvernement a maintenu à l'ordre du jour la discussion sur le projet d'établissement de la ligne de Courcelles-Champ de Mars et sa concession à la Compagnie de l'Ouest.

La Chambre a adopté ce projet.

Dans notre séance de lundi, nous avons affirmé les droits de la Ville. Vendredi dernier, nous avons rappelé à l'État qu'il s'exposait à des revendications de notre part sur le versement des 20 millions de l'Exposition s'il passait outre à nos réclamations.

M. Paul Brousse. A la Chambre même on n'a pu dénier notre droit, à ce sujet.

M. Grébauval. Le débat, en effet, a bien constaté nos droits.

Nous ne pouvons aujourd'hui que prendre des mesures conservatoires plus formelles, plus énergiques, puisque la Chambre a pris une décision.

Je dépose donc la proposition suivante:

« Le Conseil,

« Vu la délibération du 13 juillet 1895;

« Vu le projet de loi accepté par la Chambre des députés dans la séance du 20 mars 1897 sur le doublement de la ligne Paris-Auteuil et la concession aux chemins de fer de l'Ouest de la ligne Passy-Champ de Mars,

« Délibère:

« Article premier. — La somme de 20 millions allouée par la ville de Paris comme subvention aux travaux de l'Exposition de 1900 fera l'objet d'une réserve spéciale indisponible.

« Art. 2. — M. le préfet de la Seine n'opérera aucun prélèvement sur cette réserve sans une délibération spéciale qui en fixera l'emploi.

« Signé: Grébauval, Marsoulan, Blachette, John Labusquière, J. Alpy, Adrien Veber, Charles Bos, E. Landrin, Ranson, Patenne, Chausse, André Berthelot, Berthaut, Breuillé, Daniel, Archain, Brousse, E. Moreau. »

Il nous est impossible, en effet, d'opérer différemment que par la création d'une réserve.

Nous ne pouvons pas dire que nous ne verserons pas, puisque le Sénat n'a pas encore délibéré; mais tout au moins, jusqu'à sa décision, nous serons maîtres de nos fonds. (Très bien!)

M. Caplain. Et les quatre millions déjà versés?

M. Grébauval. Il n'y a pas à examiner pour l'instant ce point spécial. M. le préfet a versé les quatre millions avant qu'il y ait eu menace par l'Etat de ne pas tenir compte du contrat entre lui et la ville de Paris. Ce contrat n'est pas encore rompu, puisque le Sénat n'a pas encore émis son vote. Si la loi est votée et promulguée, nous ne verserons pas les 16 millions et nous revendiquerons les 4 millions déjà versés, comme toute personne peut le faire quand elle se croit lésée par la rupture d'un contrat qui la liait à une autre personne.

C'est pourquoi, sans entrer dans le détail, je fais un tout des 20 millions; nous verrons quelle attitude nous devrons prendre plus tard, suivant que la rupture du contrat sera ou non consommée par le Parlement. (Très bien!)

M. Thuillier. Le gouvernement a manifesté une fois de plus un parti pris contre la ville de Paris.

M. Georges Girou. Alors, la question reste entière; le Conseil reste libre de prendre plus tard telle délibération qui lui plaira.

M. Grébauval. Évidemment; l'article 2 de ma proposition est très explicite.

Quant au fond même, notre titre ne peut faire doute. La clause a été inserée dans la délibération que nous avons prise le 13 juillet 1895 et annexée à la loi règlant le concours de la ville de Paris dans les travaux de 1900.

M. Caron. M. le préfet accepte-t-il cette manière de voir?

M. le préfet de la Seine. Cette affaire venant inopinément, je n'ai pas eu le temps de l'examiner; je demande, en conséquence, à réserver mon opinion.

M. Grébauval. Encore faut-il que nous sachions de quelle nature sont les réserves que fait M. le Préfet.

M. Caron. Permettez! il s'agit d'une proposition pour laquelle on a demandé l'urgence. Je voudrais savoir ce qu'en pense l'Administration; et, en tout cas, comme il s'agit d'une affaire qui a une importance considérable, j'estime qu'il serait prudent et sage de renvoyer cette proposition à la Commission, fût-ce pour rapport d'urgence.

M. Navarre. Il est indispensable que la question soit tranchée aujourd'hui; or M. le Préfet se dit insuffisamment informé.

M. Thuillier. Le sentiment du Conseil est fait: tous nous connaissons la question.

M. le Président. Je consulte le Conseil sur l'urgence en faveur de la proposition de M. Grébauval.

L'urgence est prononcée.

M. le Président. Je mets aux voix la proposition de M. Grébauval.

Cette proposition est adoptée.

Que va-t-il se passer? Il est fort probable que le Sénat ratifiera le vote de la Chambre des députés.

C'est alors un conflit en perspective entre la ville de Paris et l'Etat.

Nous voulons espérer qu'on n'en viendra pas à cette extrémité et que les choses s'arrangeront à la satisfaction de tous.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . **10** francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Une Visite

A L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Bruxelles, 23 mars 1897.

On a fait courir dernièrement sur le compte de l'Exposition de Bruxelles, et particulièrement sur la section française, ce qui était plus grave, des bruits assez malveillants, que quelques journaux ont accueillis, à notre avis, avec un peu trop de complaisance.

On prétendait que les exposants français allaient être exposés à un... four colossal; que l'emplacement réservé à notre section était dans un espèce de cul-de-sac, à quarante mètres en retrait de l'allée centrale, que les visiteurs auraient grand'peine à découvrir; que rien n'était prêt; que l'Exposition s'ouvrirait le 24 avril, en présence du Roi qui n'aurait sous les yeux, non plus les caisses traditionnelles non déballées, mais la perspective d'immenses galeries désertes, vides de vitrines et d'objets exposés.

Ces bruits avaient ému, on le comprendra aisément, les membres du Comité permanent de la commission supérieure, dont la responsabilité, en l'espèce, était gravement engagée. Qui avait pu leur donner naissance? Quel but poursuivait-on en les répandant dans le public?

C'est ce qu'il fallait éclaircir. Le plus simple était, comme on dit, d'y aller voir, et de procéder à une enquête sur place. C'était le meilleur parti à prendre, et, comme on va le voir par la suite, personne ne le regrettera.

Donc, dimanche dernier, 21 mars, à 6 heures 20 du soir, prenaient le train de Bruxelles : MM. Lourties, sénateur, ancien ministre du Commerce, Président du Comité permanent de la commission supérieure, Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger, membre de la Commission supérieure, Dehesdin, Président du groupe 24 (Vêtements), et quelques amis, parmi lesquels le signataire de ces lignes qui était bien aise, lui aussi, de se rendre compte, *de visu*, de l'état actuel des travaux d'installation de notre section.

Ajoutons que ces Messieurs n'étaient chargés, en la circonstance, d'aucune mission officielle, et qu'ils se rendaient à Bruxelles en curieux, en simples touristes.

Rien à dire du voyage de Paris à Bruxelles. Tout le monde est allé à Bruxelles. La Compagnie du Nord nous fait franchir les 311 kilomètres qui nous séparent de la gare du Midi Belge, en un rien de temps. Le wagon restaurant de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits vous offre un dîner suffisamment frugal, non dépourvu toutefois de gaieté, quand les dîneurs sont gais, comme c'était le cas, mais totalement dépourvu d'eau potable et de luminaire, puisque, à un moment donné, l'électricité nous faussa carrément compagnie.

On rit de l'aventure. Quelques chandelles plantées dans des demi-Saint-Galmier — une eau, entre parenthèse, que le docteur Grenier fera bien de ne pas employer pour ses ablutions, car elles lui coûteraient fort cher, — quelques chandelles qu'on allume, non sans peine, nous sortent enfin des ténèbres où nous étions plongés; et, pour peu que vous ajoutiez à votre dîner un bon cigare et une partie de Whist, vous arrivez à Bruxelles, sans vous en douter.

Vite, une voiture. Cocher! au Grand Hôtel. On descend au Grand Hôtel, qui est situé en plein cœur de Bruxelles, et qui est dirigé par un de nos aimables compatriotes, M. Dubonnet. C'est ici, croyons-nous, ou nous nous trompons fort, que s'installera le quartier général français pendant la campagne pacifique de Bruxelles, en 1897.

Les principaux restaurants et cafés, les principaux théâtres, la Bourse, l'Hôtel des Postes et des Télégraphes sont là, à deux pas; il nous semble qu'on est encore à Paris, et rien, absolument rien, ne nous indique qu'on est en pays étranger.

Le lendemain matin, lundi, à 8 heures, nous étions tous sur le terrain de l'Exposition, au Parc du Cinquantenaire. Nous y fûmes reçus par le chef du service des chantiers, M. A. Giraud, encore un Français, de Saint-Germain-en-Laye, s'il vous plaît, qui se mit très obligeamment à notre disposition, pour nous conduire dans la Section française.

Vue de l'entrée du Parc, l'Exposition dans son ensemble a vraiment grand air. Dans un mois, quand toutes les constructions, toutes jolies et pittoresques, disséminées çà et là, dans les jardins, seront achevées — et elles le seront, soyez-en sûr — le coup d'œil sera incontestablement imposant.

Nous voici arrivés à la Section française, c'est-à-dire chez nous.

Eh bien! mais, qui donc prétendait que rien n'était prêt, et que la Section française était reléguée dans un cul-de-sac? Je regrette, ou plutôt je suis heureux de ne pas être de l'avis de ceux qui ont dit cela. La Section française est aussi prête qu'elle peut l'être, un mois avant l'ouverture de l'Exposition; et j'ajoute qu'elle est aussi bien placée qu'elle a le droit de l'exiger, en pays étranger.

Elle est prête, c'est-à-dire elle est totalement planchéiée. Les exposants n'ont plus qu'à s'y installer, avec leurs vitrines. Ici, on me permettra de rendre hommage à la célérité de l'entrepreneur de la section, M. Lecœur, qui a exécuté un véritable tour de force en obtenant de ses ouvriers — des ouvriers français — qu'ils missent en si peu de temps la section en état de recevoir, dès aujourd'hui, les installations. Et cela est si vrai que le Comité exécutif de l'Exposition a, paraît-il, fait appel à l'obligeance de M. Lecœur pour activer certains travaux en retard de la section belge...

Prétendre que nous sommes relégués dans un cul-de-sac n'est encore rien moins qu'inexact. La section française est la première section étrangère que l'on rencontrera, à gauche, quand on entrera dans l'Exposition, par la porte principale. Pour peu que notre façade soit décorée avec art, avec goût, je prétends que le visiteur sera attiré d'abord chez nous, d'autant plus que l'aile droite du Palais est réservée à la section internationale des machines, partie d'une Exposition la plus bruyante, que le public réserve toujours, cela a été constaté, pour la fin de son excursion.

L'impression des membres du Comité permanent français de l'Exposition de Bruxelles a donc été excellente, et il est de toute justice de le déclarer hautement.

C'est à M. le Commissaire général, maintenant de presser le mouvement, et d'exiger de nos compatriotes qu'ils se hâtent d'envoyer leurs caisses, et surtout de les vider et de procéder à leur installation.

La France doit donner l'exemple de l'exactitude, à l'Exposition de Bruxelles, en 1897, si elle veut exiger la même exactitude de ses hôtes, en 1900; elle doit, de plus, présenter au Roi des Belges, le jour de l'ouverture, une section absolument prête et digne de le recevoir.

Pendant que nous faisons ces rassurantes constatations, M. Georges Dupret, membre du Comité exécutif belge, administrateur et directeur général de l'Exposition, prévenu de la présence de M. Victor Lourties sur les chantiers, venait à sa rencontre, et, les présentations une fois faites, devenait notre aimable cicerone.

Aimable, M. Georges Dupret l'est dans toute l'acception du terme, et nous n'avons pas été longtemps à le constater.

Une malencontreuse et inutile voie ferrée traversait une de nos galeries, ce qui pouvait être la cause d'un retard regrettable dans l'installation de la section des industries textiles. Il a suffi à M. Ancelot de signaler cet inconvénient à M. Dupret, pour que, sur-le-champ, des ordres formels fussent donnés par lui, pour supprimer la voie ferrée, dans le plus bref délai.

Très obligeamment, M. Georges Dupret répond à toutes les questions qu'on lui pose, et fournit tous les renseignements qu'on demande, puis il se fait notre guide à travers les galeries dont il nous explique la destination.

Voici la Section anglaise; voici la Section allemande. L'Allemagne a eu plus grands yeux que grand ventre; elle s'est fondue peu à peu, et son emplacement qui devait être énorme, s'est réduit de moitié.

Voici la Section belge; elle occupe naturellement la place d'honneur, et personne ne peut lui contester ce droit. Voici les galeries réservées aux Beaux-Arts, complètement agencées, parfaitement éclairées. Quelques tableaux sont déjà là qui attendent leur place définitive.

Sortons des galeries et allons dans les jardins. A gauche, commence à s'élever le Palais du Comité girondin qui prépare une Exposition qui fera sensation, en Belgique, pays où l'on aime le bon vin de France. A droite, le Palais de la ville de Bruxelles: un chef-d'œuvre de reconstitution; là-bas, à quelques mètres de l'entrée du parc, un assemblage de constructions bizarres, pittoresques: c'est *Bruxelles-Kermesse*, qui sera, sans nul doute, le clou de l'Exposition que l'on viendra voir de partout, comme à Paris, en 1889, la Tour Eiffel.

L'espace nous fait défaut pour continuer cette narration, et nous devons borner là l'énumération des merveilles que le Comité exécutif belge prépare, pour le mois prochain.

Qu'il nous suffise de dire que l'on sera prêt, et que l'Exposition de Bruxelles, en 1897, sera après Paris et Chicago, la plus grande manifes-

tation artistique et industrielle de ces dernières années.

Complétons et finissons ce compte rendu, déjà un peu long, en soulignant l'aimable accueil que M. le comte de Montholon, notre ministre plénipotentiaire à Bruxelles, fit dans l'après-midi à M. le sénateur Lourties et aux quelques personnes qui avaient l'honneur de l'accompagner, ce qui nous a permis au cours d'une conversation rapide, d'apprécier l'extrême courtoisie et la hauteur de vues de notre représentant en Belgique. A 5 heures de l'après midi, M. le comte de Montholon rendait sa visite, au Grand-Hôtel, au Président du Comité permanent de la Section française.

Et notre récit serait encore incomplet si nous manquions d'envoyer d'ici, nos vifs remerciements, au nom des voyageurs, à M. Georges Dupret, Directeur général de l'Exposition, qui avait bien voulu accepter une invitation à déjeuner le matin, et qui le soir, avant leur départ pour Paris, leur faisait avec sa charmante épouse, les honneurs de son *home* hospitalier.

Tout le Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles s'était joint à lui, et il nous a été donné, pendant de trop courts instants, d'échanger nos sympathies et d'apprécier l'affabilité charmante et les qualités d'intelligence et de cœur de ceux qui ont accepté la mission de mener à bien l'œuvre pacifique de 1897.

Les membres du Comité permanent français ont emporté de cette fin de journée le plus agréable des souvenirs.

HENRI GAUTIER.

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

Plusieurs journaux ont parlé d'une invitation à visiter l'Exposition de Bruxelles qui aurait été adressée par le roi Léopold au président de la République française et à l'empereur d'Allemagne. Certains journaux ont ajouté que cette double invitation avait été faite dans le but de ménager une entrevue entre les deux chefs d'État.

En ce qui concerne un projet de rencontre, la nouvelle est inexacte. Il est vrai qu'une invitation a été adressée à Guillaume II et que celui-ci l'a acceptée. Il est vrai, d'autre part, que pareille invitation a été faite à M. Félix Faure. Lors du voyage qu'il fit à Paris en 1895, le roi a lui-même invité le Président à venir cette année à Bruxelles.

Le Président avait alors accepté en principe ; c'est-à-dire qu'il avait subordonné son acceptation à un voyage qu'il devait faire auparavant dans une grande capitale de l'Europe, c'est-à-dire à Saint-Pétersbourg. D'ailleurs, la certitude de cette visite au Tzar se confirme de jour en jour, et il n'est plus question aujourd'hui que d'en fixer la date.

A présent, on espère fermement que M. Félix Faure viendra à Bruxelles après avoir fait son voyage en Russie. Mais de là à rêver une entrevue avec Guillaume II, il y a loin.

***

M. H. Mesnier, commissaire du gouvernement français à l'Exposition internationale de Bruxelles 1897 (groupe de l'agriculture), vient d'être avisé officiellement par le Commissariat belge que le concours temporaire de machines et instruments agricoles prévu à la 22e section a été supprimé pour cause de double emploi avec le groupe 42, classe 162, de la classification générale (concours permanent) ; que de plus le concours de laiterie aurait lieu à Tervueren, les 3, 4, 5 et 6 juillet. Le programme paraîtra incessamment.

***

Le Comité exécutif de l'Exposition installera dans quelques jours, un bureau de renseignements pour les étrangers qui viendront à l'Exposition. Ce bureau sera établi rue du Midi, 14 (non loin de la gare du Midi, où débarquent les voyageurs de France). Tous les habitants de la capitale, hôteliers et particuliers pourront annoncer tant de chambres ou appartements qu'il leur conviendra de mettre à la disposition du public, moyennant un prix fixe déterminé à l'avance et qu'il est strictement défendu de majorer sous peine d'être rayé de la liste. L'institution de ce bureau sera une excellente chose pour les visiteurs de l'Exposition.

***

Le Conseil d'administration du vieux Bruxelles avait invité, la semaine dernière, le président du Comité exécutif, M. Émile de Mot, et les membres de la presse à visiter l'état des travaux.

Nous aurons l'occasion de revenir ici sur les merveilles qui sont réunies en cette jolie cité de staff de l'architecte Jules Barbier.

Qu'il nous suffise de dire que les travaux de *Bruxelles-Kermesse* marchent avec un entrain endiablé et que M. Bosquet, l'entrepreneur, a assuré qu'il serait prêt le 1er avril.

La promenade à travers le quartier a été suivie d'un lunch, servi dans l'établissement des *Trois-Couleurs* par le maître-queux du *Chien vert*. C'est dire qu'il a été excellent. Au dessert, M. Lemaire a porté la santé de M. de Mot, président du Comité exécutif.

M. de Mot, en réponse, a bu aux organisateurs de *Bruxelles-Kermesse*, le « clou de l'Exposition de Bruxelles ».

M. Lemaire a ensuite porté la santé de MM. Jules Barbier, l'architecte; Bosquet, l'entrepreneur; Wermeylen et Dubois, les peintres de notre vieux Bruxelles.

***

Avis aux cyclistes : le Comité exécutif a décidé l'installation d'un garage pour les cyclistes, tant à Tervueren qu'à Bruxelles.

Au parc du Cinquantenaire, il sera installé à l'entrée de gauche, à côté du corps de garde.

***

Dédié à notre compatriote M. Alglave.

L'Exposition de Bruxelles aura son compartiment antialcoolique. Et, ce qui est mieux, ce compartiment sera attrayant, puisqu'il se composera de véritables œuvres d'art.

On a commandé, en effet, avec toute latitude dans le choix de leurs sujets, une vingtaine d'affiches destinées à combattre l'alcoolisme, à quelques-uns des artistes qui se sont, depuis quelques années, distingués dans l'art de l'affiche, notamment à MM. Mignot, Henri Meunier, Dardenne.

***

Le joli timbre-réclame de l'Exposition de Bruxelles continue à faire fureur.

Sait-on combien, à la date du 1er mars, il en avait déjà été distribué? *Quatorze millions six cent mille !*

Mais le Comité exécutif n'a pas voulu en rester là en matière de publicité, publicité d'ailleurs, de l'avis de tous, si intelligemment faite.

Pour marquer comme un jalon nouveau la période d'activité présente et l'imminence de l'ouverture, il a décidé de publier un calendrier, réclame aujourd'hui, demain souvenir commémoratif de l'Exposition de Bruxelles.

Ce calendrier-réclame, en aluminium, du format et de l'aspect d'une pièce de cinq francs, innovation curieuse à la fois et pratique, est mis en vente à partir de ce jour et aura autant de succès que le timbre-réclame.

***

Le ministre de la guerre belge vient de déterminer l'effectif et la composition de la compagnie spéciale qui sera chargée de concourir à la surveillance du compartiment belge.

Cette compagnie sera placée sous les ordres du capitaine commandant Leunis, des grenadiers, des lieutenants Doneux, du 9e de ligne, Orban de Xivry, des grenadiers, Robin, des carabiniers, comte de Beauffort, du 1er guides, et du sous-lieutenant De Cuyper, du 3e d'artillerie.

L'effectif se composera de 12 sous-officiers, de 16 caporaux, de 3 clairons et de 98 soldats pris dans nos divers régiments, ce qui donnera — si l'on y ajoute les 12 gendarmes détachés de la lieutenance de Bruxelles — un total de 141 hommes, officiers non compris.

Ces sous-officiers et soldats sont choisis parmi ceux qui se distinguent par leur conduite, leur propreté, leur intelligence, leur attitude militaire et leur physique avantageux, et devront connaître le français, le flamand, et, autant que possible, d'autres langues étrangères.

Cette compagnie d'élite, dont le groupement pittoresque constituera un intéressant aperçu de notre infanterie, sera formée le 12 avril prochain et sera logée à la caserne « Prince Baudouin ».

***

La *division réelle de la journée* en vingt-quatre heures vient d'être adoptée au ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes belges pour tous les services qui dépendent de ce département. La mesure, qui a été également prise par toute les administrations de chemin de fer concédés et vicinaux sera mise en vigueur le 1er mai.

A partir de cette date, les cadrans des horloges et montres des chemins de fer et autres administrations seront modifiés, et divisés en vingt-quatre heures au lieu de douze ; ou tout au moins les heures nouvelles seront indiquées au dessous des anciennes par 13, 14, 15 etc., correspondant à 1, 2, 3, etc. — Dans les guides horaires et affiches, minuit sera indiqué par O, s'il s'agit d'un train partant exactement à cette heure de son point initial, ou par 24 lorsqu'il s'agit d'un train arrivant exactement à cette heure du jour pendant lequel il a circulé.

Cette disposition nouvelle est appliquée déjà en Italie.

linges les plus fins, et cela sans jamais les altérer ni abîmer les mains.

2° LA TOILETTE. Le *Bi-Borax* en poudre ou l'eau de *Bi-Borax* doit se trouver sur toutes les tables de toilette. L'eau des ablutions, additionnée d'une pincée de *Bi-Borax*, fait mousser le savon, devient douce, pure, excellente pour la peau du visage et des mains, spécialement recommandée pour les soins de toilette intime.

3° LA CONSERVATION DES DENRÉES. Pendant les chaleurs où les temps orageux, toutes les denrées, poissons, viandes, œufs, beurre, gibier, légumes peuvent être conservées indéfiniment en les saupoudrant de *Bi-Borax*, ou en les plongeant dans un bain de *Bi-Borax*; le goût de ces denrées n'est nullement altéré.

4° LES SOINS HYGIÉNIQUES. Le *Bi-Borax* est un antiseptique de premier ordre qui peut être employé en toute circonstance sans le moindre danger. Il chasse les mauvaises odeurs, détruit la vermine, assainit les chambres de malades, etc. Enfin mêlé à divers autres produits, comme le miel, la glycérine, il est excellent pour la peau, les inflammations, plaies, rhumes, maux de gorge, etc.

Le *Bi-Borax* ne se vend *qu'en paquet* au prix de 0 fr. 10, 0 fr. 20 et 1 franc chez tous les épiciers ou droguistes. Une notice explicative est jointe à chaque paquet. Pour les personnes qui désirent des renseignements plus détaillés, une brochure illustrée contenant toutes les recettes et tous les modes d'emploi du *Bi-Borax* est envoyée gratuitement à tous ceux qui en font la demande à la *Borax Company*, 84, rue de Crimée, Paris.

CHEMIN DE FER DU NORD

Services directs entre Paris et Bruxelles

Trajet en 5 heures

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40, 3 h. 50, 6 h. 20 et 11 h. du soir.

Départs de Bruxelles à 7 h. 48 et 8 h. 57 du matin, 1 h. 1 et 6 h. 4 du soir et minuit 15.

Wagon-salon et wagon-restaurant aux trains partant de Paris à 6 h. 20 du soir et de Bruxelles à 7 h. 48 du matin.

Wagon-salon-restaurant aux trains partant de Paris 8 h. 20 du matin et de Bruxelles à 6 h. 4 du soir.

Services directs entre Paris et la Hollande

Trajet en 10 heures

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40 et 11 h. du soir.

Départs d'Amsterdam à 7 h. 20 du matin, midi 30 et 6 h. 15 du soir.

Départs d'Utrecht à 7 h. 58 du matin, 1 h. 8 et 6 h. 54 du soir.

TOUR EIFFEL

Dimanche prochain reprise du service des ascenseurs

Jusqu'au mois de mai, époque de la saison du Théâtre et des dîners au grand restaurant, la Tour, comme les années précédentes, sera ouverte de 10 heures du matin à la nuit.

Tour Eiffel. — Ouverte de 10 heures du matin à la nuit.

1er *Étage* : Brasserie. — Bars à tous les étages.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 73 — *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* — Paris, 10 Avril 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITE FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris . . . . . . Un an. 8 francs ; Départements . . . — 9 — ; Étranger . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

" PARIS-BRUXELLES "

Banquet du Comité français des Expositions à l'Étranger

La soirée du 3 avril 1897 marquera dans les annales du Comité français des Expositions à l'étranger.

Tous ses membres, réunis autour de leur estimé Président, M. Ancelot, ont lieu de se féliciter des résultats précieux qui en seront la conséquence.

Un banquet était offert à M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, et à MM. André Lebon, Ministre des Colonies, Victor Lourties, sénateur, Marty, Mesureur, Siegfried, députés, anciens Ministres du Commerce et Présidents d'honneur du Comité.

Le Comité français des Expositions à l'étranger tenait à remercier publiquement ces messieurs de l'appui considérable qu'ils avaient bien voulu lui donner, en acceptant le titre de Présidents d'honneur de leur Société naissante.

Il a fait plus ; il a prouvé à ces ministres d'hier, d'aujourd'hui et de demain qu'ils avaient eu parfaitement raison de lui accorder leur confiance, puisqu'ils avaient ainsi favorisé la formation d'un groupe puissant d'industriels et de commerçants désintéressés, prêts à aller soutenir, toujours et partout, à l'étranger, la supériorité des produits français.

Ils peuvent trouver dans ce Comité l'état-major des Comités d'admission et d'installation des Expositions futures.

Nous ne saurions donc trop féliciter notre Président, M. Ancelot, de l'heureuse idée qu'il a eue, en conviant à cette fête les membres du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles. Ces Messieurs se sont rendus avec empressement à son invitation, et nous pouvons dire hautement, sans crainte d'être démenti par des esprits malintentionnés, que le banquet du 3 avril — que nous appellerons le banquet franco-belge — approuve par le gouvernement français, et nous pouvons ajouter, par le gouvernement belge, a sanctionné l'union parfaite et indissoluble du Commissaire général français, du Comité français des Expositions à l'étranger et des Exposants.

Tous marchent unis, la main dans la main, en rangs serrés, à cette lutte pacifique.

L'accueil chaleureux et sympathique, fait aux membres distingués du Comité exécutif belge, leur donne l'assurance que le Comité français ne demande qu'à seconder leurs efforts, et que de nouvelles et durables amitiés se formeront à la suite de cette Exposition.

Nous ne doutons pas aussi que les vœux formulés par M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, ne soient entendus par le Comité français des Expositions à l'étranger et que ce dernier, après Bruxelles, laissera reposer ses troupes, pour les amener, dans trois ans, fraîches et vigoureuses, au grand tournoi de la fin du siècle :

« Ainsi soit-il, » disait M. Alfred Picard, en terminant son discours.

« Il en sera ainsi, M. le Commissaire général ».

Le Banquet du 3 Avril

Samedi dernier, 3 avril, le Comité français des Expositions à l'étranger donnait son premier banquet.

Ceux qui ont assisté à cette fête reconnaîtront, avec nous, que jamais fête de ce genre ne fut plus réussie ni plus cordiale.

C'est que chaque convive retrouvait dans son voisin un compagnon des luttes passées, et échangeait avec lui les souvenirs déjà lointains, hélas! des campagnes de Barcelone, Liverpool, Chicago, Moscou, Anvers, Amsterdam. On était heureux de se rappeler les épisodes de ces combats pacifiques, et on les revivait presque, dans les conversations.

L'idée si heureuse de cette réunion revient de droit à notre affectionné Président, M. Ancelot, et il est de toute justice de l'en remercier et de l'en féliciter puisque, par le fait de la présence, au banquet, des membres du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles, qui avaient bien voulu venir exprès de Bruxelles pour y assister, cette fête a pris les proportions d'une véritable manifestation de sympathies en faveur de nos voisins les Belges, chez qui, le 24 avril prochain, nous allons lutter, une dernière fois, avant 1900.

C'est à la galerie des Champs-Élysées, 55, rue de Ponthieu, que le banquet a eu lieu ; et, ici, on nous permettra d'applaudir à cette heureuse innovation, car c'en est une, en effet, et des plus utiles, au point de vue surtout de nos estomacs.

On trouvait généralement que les menus de banquets commençaient à devenir assez fastidieux, et que le Vatel qui les signait et surtout les soignait ne se mettait pas toujours en frais d'imagination.

La galerie des Champs-Elysées se prête admirablement aux réunions de ce genre, et, ce qui ne gâte rien, le cadre du banquet — nous allions dire les cadres... — ne laisse rien à désirer au point de vue du pittoresque et de l'originalité.

On dîne, en effet, dans une immense et magnifique galerie de tableaux de maîtres ou d'amateurs, et, au cours du repas, si vos oreilles sont charmées par le répertoire harmonieux d'une musique militaire, comme c'était le cas, vos yeux se promènent et se reposent, en même temps, sur un paysage, sur des fleurs, sur des visages joyeux d'enfants, de jeunes filles, un vrai salon de peintures gaies, ce qui, on en conviendra, contribue à rompre un peu la monotonie habituelle des banquets dont nous sommes tous saturés.

Huit heures. Tout le monde est arrivé. Le Ministre du Commerce, M. Henry Boucher, qui sait que l'exactitude est la politesse des rois et des ministres, est là, depuis 7 h. 1/2, ayant à ses côtés MM. Lourties, sénateur, Président d'honneur du Comité, ancien ministre du Commerce, et Ancelot, Président du Comité français des Expositions à l'étranger. Il reçoit M. de Mot, premier échevin de la ville de Bruxelles, Président du Comité exécutif de l'Exposition, et ses collègues, MM. le major Thys, Lemonnier, Eloy, Nerincx et Valère Mabille.

M. Henry Boucher adresse à ces messieurs quelques paroles de cordiale bienvenue et, les présentations faites, on se met à table.

250 convives. L'aspect de la salle est véritablement magnifique. C'est tout à fait charmant. La musique du 28[e] de ligne attaque un air entraînant.

Voici donc le menu du banquet du 3 avril qui inaugure la série de ceux — combien nombreux ! — qui vont se succéder au cours de l'Exposition de Bruxelles :

Banquet du Comité français des Expositions à l'étranger.

LE 3 AVRIL 1897

Potages
Crème d'artichauts — Consommé Sévigné
Cassolettes Livonienne
Bar de Granville glacé, sauce française
Selles de renne chasseur
Timbales Portugaise
Sorbets au noyau
Poulardes du Mans rôties truffées
Croustades de foie gras Strasbourgeoise
Salade de Romaine
Asperges d'Argenteuil sauce mousseline
Glaces favorites
Gaufrettes
Dessert
—
Vins
Madère vieux
Moulis en carafes — Graves en carafes
Château d'Issan 1888
C. Volnay 1881
Champagne frappé

La table d'honneur était présidée par M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, qui a à sa droite : MM. Ancelot, Président du Comité ; Lourties, ancien Ministre, Président d'Honneur du Comité ; Couvreur, Vice-Président du Comité ; Marty, ancien Ministre, Président d'Honneur du Comite ; A. Picard, Commissaire Général de l'Exposition de 1900 ; Maurice Monthiers, Commissaire Général de la Section française, Exposition de Bruxelles ; Pallain, Directeur Général des Douanes ; Nerincz, Député, Membre du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles ; Bouvard, Directeur des Services d'Architecture de l'Exposition de 1900 ; Dupont, Vice-Président du Comité ; Eloy, Membre du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles ; Ordinaire, Chef du Cabinet de M. le Ministre du Commerce ; Ch. Legrand, Vice-Président du Comité ; Foucher, Secrétaire de la Direction générale de l'Exploitation de l'Exposition ; Collin-Delavaud, Sous-Directeur au Ministère du Commerce ; Gustave-Roger Sandoz, Secrétaire Général du Comité.

A gauche de M. Henry Boucher : MM. André Lebon, Ministre des Colonies, Président d'Honneur du Comité ; de Mot, Échevin de Bruxelles, Président du Comité exécutif de l'Exposition ; Siegfried, Ancien Ministre, Président d'Honneur du Comité ; Fauré-Lepage, Vice-Président du Comité ; Mesureur, Ancien Ministre, Président d'Honneur du Comité ; Prevet, Sénateur, Commissaire Général de l'Exposition de Barcelone ; Dervillé, Directeur Général adjoint de l'Exploitation de l'Exposition de 1900 ; Chandèze, Directeur du Commerce ; Le Major Thys, Membre du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles ; Huet, Directeur des Services de la Voirie à l'Exposition de 1900 ; Hartman, Vice-Président du Comité ; Henri Chardon, Secrétaire Général de l'Exposition de 1900 ; Lemonnier, Membre du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles ; Du Vivier de Streel, Chef du Cabinet du Ministre des Colonies ; Valère Mabille, Membre du Comité de l'Exposition de Tervueren ; Layus, Vice-Président du Comité ; Larroque, Vice-Président du Comité Consultatif de Liège ; A. Legrand, Chef du Secrétariat de l'Exposition de 1900 ; Estieu, Trésorier du Comité.

Quatre tables, placées perpendiculairement à la table d'honneur, sont occupées par les membres du Comité français.

Nous remarquons MM. Amson, Adrian, Allain, Aucoc, Anglade, Brylinsky, Blondet, Belin, Bonnier, Bessand, Barat, Berthoul, Bajac, Bord, Brault, Bauche, Baignol, Bellan, Bar, Büchet, Barbier, Bourdel, Bortoli, Buissot, A. Belvalette, de Bertrand, Boin, Benjel, Léon Chanée, Colin, Cointreau, Chalmel, Maxime Clair, Carue, Caen, Curlier, Chedeville, Couvreur, Coulon, Camille, Chevallier-Appert, Coirre, Chevalier, Chauvin, Chipier, Cheminais, Debain, Dumont, E. Dehesdin, Dupont, Dufossé, Dreyfus-Bing, E. Dehollain, Desmarais, Dubouloz, Degaine, Dubonnet, Ducher, Dru, Debuchy, Dardenne, Edeline, Evrard, Jean Estieu, Expert-Besançon, Félix, Fillot, Fortin, Foveau de Courmelles, H. Fontaine, Fayolle-Dumoustier, Follot, Fauré-Lepage, A. Fornet, Goulette, Geisler, Hubert Garnier, Guerlain, Gallet, Guedras, Gauthier, Gaillardon, Grut, Georges Lamaille, P. Garnier, Henri Gautier, Harant, Hetzel, Hénon, Hartmann, Houdart, Hannoyer, Huillard, Hazebrouck, Jansen, A. Jodon, Jeandron, Klotz, Kahn, Gustave Lyon, Laguionie, Lacroix, Liaud, Leroy fils, Layus, Levasseur, Ch. Legrand, Lefebvre, Le Coustellier, Lefebvre Albaret, Armand Letrange, Levent, Leblanc-Barbedienne, Levallois, Lavigne, Lemaire, Leduc, Lucien Lemariey, Lourdelet, Larroque, Lafrique, Lafontaine, Lemaire-Demouy, Moquet-Lesage, Maunoury, Mangeot, Megret, Marcault, Emile Morin, Mouilbau, Moisant, Morange, de Montarnal, Muhlbacher, Noirot-Biais, Plasse, Perdoux, H. Pucey, Périer fils, Gaston Poulenc, Pinard, Polack, Paulet, Pignée, Louis Plassard, Parişon, Pierrugues, Ponnier, Poullain, A. Petit, G. Prevet, Prot, Richard, Ricois, Rau, Révillon, Rémon, Rœpius, Reichenbach, Soubrier, Schmidt, Léon Storch, Simon, Ernest Schmoll, Saussedat, Simonnot-Godard, Tronel, Ternisien, de Vilmorin, Vautier, Viguier, Wickham, Léon Walter, Verhaegh, Louis Wolf, Warée, etc., etc.

Le repas est gai ; le service se fait rapidement et tout le monde est d'accord sur la finesse du menu.

Neuf heures ; c'est l'heure du champagne et celle des discours.

Nous les donnons ci-dessous *in extenso* et dans l'ordre où ils ont été prononcés.

Dire qu'ils ont été également et unanimement soulignés des applaudissements de tous les convives, est inutile.

C'est M. Ancelot qui ouvre le feu :

Discours de M. ANCELOT

Président du Comité français des Expositions à l'étranger

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

Je comptais n'avoir que quelques excuses à vous communiquer, mais, au dernier moment je reçois les deux dépêches suivantes, l'une de M. Delaunay-Belleville, Directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1900, ainsi conçue :

« Absolument obligé de m'absenter pendant quarante-huit heures, je vous prie d'accepter toutes mes excuses et tous mes regrets de ne pouvoir assister au banquet de ce soir.

« Votre dévoué : Delaunay-Belleville. »

L'autre de M. Dupret, Directeur général de l'Exposition de Bruxelles :

« Je viens de perdre un neveu, prière de m'excuser pour le banquet de ce soir. Mille regrets de ne pouvoir y assister.

« Dupret. »

M. Grison, Directeur des finances de l'Exposition de 1900, m'informe aussi qu'atteint d'une douloureuse indisposition, il lui sera impossible d'assister au banquet de ce soir.

J'ai à vous exprimer les regrets :

de M. Georges Berger, député, Commissaire général de l'Exposition de 1889 ;

de M. Krantz, député, Commissaire général de l'Exposition de Chicago ;

de M. Roujon, délégué à la Section des Beaux-Arts ;

de M. Dislère, délégué à la Section des colonies et pays de protectorat ;

de M. Vassilière, délégué à la Section de l'agriculture à l'Exposition de 1900 ;

de M. Victor Legrand, délégué au service général de la Section française ;

de M. Mazure, secrétaire.

Ces messieurs, empêchés par des engagements antérieurs, n'ont pu se rendre à notre invitation

M. Bordiau, membre du Comité exécutif et architecte de l'Exposition de Bruxelles, retenu par ses nombreux travaux, vous prie également de l'excuser.

Enfin, un certain nombre de nos collègues, pour des raisons diverses, nous expriment leurs regrets de ne pouvoir se joindre à nous.

Monsieur le Ministre,

Au nom de tous les membres du Comité français des Expositions à l'étranger, je viens vous adresser nos remerciements les plus sincères pour l'honneur que vous avez bien voulu nous faire en venant aujourd'hui présider ce banquet *(Applaudissements)*.

Vous avez tenu à nous donner ainsi une nouvelle preuve de sympathie ; nous vous en sommes très reconnaissants.

Sans vous refaire tout l'historique de notre Comité, vous me permettrez de vous en citer à grands traits les différentes phases.

Fondée, en 1890, par notre regretté collègue, M. Gustave Sandoz, notre association, sous le titre de Comité d'initiative des exposants français à l'étranger, organisait, cette même année, l'Exposition française de Londres, et y amenait 1.200 exposants. C'est ce même Comité qui jetait les premières bases de l'Exposition de Moscou de 1891. Dirigé par M. Thibouville-Lamy, à la suite du décès de M. Sandoz, il prenait aussi une grande part à la création du Comité d'initiative de l'Exposition de Chicago 1893. Mais la participation aux Expositions exclusivement françaises présentait un but trop restreint ; et à la suite des Expositions d'Amsterdam et de Bordeaux, en 1895, il fut dissous d'un commun accord pour se réformer sur de nouvelles bases.

Notre Comité compte aujourd'hui près de 300 membres ; son but, vous le connaissez : il est tout tracé par les deux premiers articles de nos statuts :

« Le Comité français des Expositions à l'étranger est une Société privée qui a pour but de favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France à l'étranger, en prêtant son appui à des Expositions françaises ou internationales, universelles, spéciales ou techniques.

« Il a pour principale mission de défendre les exposants français, et s'interdit tout bénéfice résultant d'une Exposition.

« Lorsqu'un projet d'Exposition est soumis au Comité, il doit en étudier l'opportunité : accorder son patronage après enquête, puis obtenir de l'exploitation au profit des exposants toutes les garanties nécessaires tant au point de vue moral et financier, qu'au point de vue de l'organisation, de l'admission, de l'installation et des récompenses.

« Son rôle cesse dès qu'une Exposition, à laquelle il prête son concours, est déclarée officielle par le gouvernement français. »

Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, notre Comité, œuvre absolue d'initiative privée, ne cherche pas à organiser des Expositions à l'étranger ; mais lorsqu'une Exposition lui est signalée, il s'informe aussitôt de sa constitution, se livre à une enquête minutieuse et si, après avoir obtenu toutes les garanties nécessaires, il juge que l'industrie et le commerce français ont intérêt à y être représentés, il désigne un Comité spécial chargé d'organiser une Section française, afin de maintenir haut et ferme notre drapeau dans tous ces tournois pacifiques *(Applaudissements)*.

C'est ce que notre Comité a fait l'an dernier à Innsbruck et actuellement encore à Saint-Pétersbourg, sous l'habile direction de notre sympathique collègue Fauré-Lepage qui pour assister à ce banquet arrive cette nuit même de Russie, où, comme membre du jury, il était allé défendre avec notre ami Dubouloz les intérêts de nos compatriotes *(Applaudissements)*.

Mais si notre Comité ne s'occupe que des Expositions d'initiative privée il ne faut pas croire qu'il se désintéresse des Expositions officielles.

Bien au contraire, mais dans ce cas son rôle est tout différent ; il se contente d'offrir son concours, le plus sincère et le plus dévoué au gouvernement, et nous vous remercions, Monsieur le Ministre de l'avoir accepté en désignant comme membres des Comités de Bruxelles une grande partie des membres du Comité français des Expositions à l'étranger.

Nous ne doutons pas non plus que vous voudrez bien aussi puiser largement dans nos listes, pour la formation des Comités de 1900.

Revenant à l'Exposition de Bruxelles, je tiens à vous rappeler l'ordre du jour que nous votions en assemblée plenière, le 30 janvier 1896 : « Le Comité français des Expositions à l'étranger constate avec plaisir que le gouvernement français a accepté de participer officiellement à l'Exposition de Bruxelles et de désigner un Commissaire général pour le représenter.

« Le Comité, convaincu que l'industrie et le commerce français doivent s'efforcer d'occuper le premier rang à l'Exposition de Bruxelles, et de conserver à leurs produits la place privilégiée qu'ils occupent déja sur le marché belge, engage tous ses membres à prendre part à cette Exposition et les invite instamment à faire une active propagande en vue d'assurer le succès de la Section française. »

Cet ordre du jour était voté dès le premier mois de

1896, et nos collègues, vous pourrez vous en rendre compte prochainement, Monsieur le Ministre, ont fidèlement suivi nos conseils en groupant de nombreux exposants, et en venant se ranger avec eux sous les ordres du Commissaire général, M. Maurice Monthiers (*Vifs applaudissements*).

Permettez-moi de vous faire remarquer que, si les membres de notre Comité acceptent avec plaisir de faire partie des Comités officiels des Expositions, ils montrent aussi l'exemple en s'inscrivant les premiers comme exposants (*Applaudissements*).

Nous sommes heureux et fiers, Monsieur le Ministre, de l'importance et du succès acquis en si peu de temps par notre Comité; mais nous ne nous dissimulons pas à qui nous devons ce brillant résultat. Messieurs André Lebon, Lourties, Siegfried, Marty et Mesureur, c'est à vous que nous devons ce succès.

Dès la formation de notre Comité vous nous avez non seulement encouragés de vos conseils, mais vous nous avez accordé un appui inestimable en nous autorisant à inscrire vos noms comme Présidents d'honneur, en tête de nos statuts (*Applaudissements*).

Nous vous en remercions de tout cœur et si nous vous avons prié de vouloir bien accepter notre invitation à ce banquet, c'est pour pouvoir vous exprimer bien haut toute notre reconnaissance (*Applaudissements*).

Sans vous, nous étions un Comité d'initiative privée composé d'amis actifs et dévoués; avec vous à notre tête, nous avons vu venir se grouper auprès de nous les concours les plus précieux dans toutes les branches de l'industrie et du commerce de la France (*Applaudissements*).

Merci donc encore, Messieurs, et soyez persuadés que nous ne démériterons pas de la confiance et de la sympathie que vous avez bien voulu nous témoigner.

Merci aussi à M. Alfred Picard, Commissaire général, et à M. Dervillé, directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1900, qui nous ont donné des marques si précieuses de leur amitié (*Applaudissements*).

Ils peuvent compter sur notre faible et modeste concours pour la grande œuvre qu'ils ont entreprise.

J'adresse aussi tous les remerciements du Comité à M. Chardon, secrétaire général; à M. Bouvard, directeur des services d'architecture; à M. Huet, directeur des services de la voirie; à M. Pallain, directeur général des douanes; à M. Chandèze, directeur du commerce; à M. Collin-Delavaud, sous-directeur du commerce; à M. Ordinaire, chef du cabinet de M. le ministre du commerce; à M. du Vivier de Streel, chef du cabinet de M. le ministre des colonies; à M. Maurice Monthiers, Commissaire général de l'Exposition de Bruxelles; à M. Foucher, secrétaire de la direction générale de l'exploitation; à M. A. Legrand, chef du secrétariat de l'Exposition de 1900, qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation et ont rehaussé par leur présence l'éclat de cette fête.

Messieurs, je vous disais, il y a quelques instants, que, dès janvier 1896, notre Comité votait un ordre du jour en faveur de la participation française à l'Exposition de Bruxelles. Nous avons été heureux de nous ranger sous les ordres de M. Maurice Monthiers, dont nous avions eu le plaisir de faire la connaissance dans plusieurs Expositions précédentes, et qui, il me permettra de le dire, était déjà un ami pour nous (*Vifs applaudissements*). Mais si nous connaissions notre Commissaire général, nous n'avions pas encore l'honneur de connaître les membres du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles.

C'est ce plaisir que j'ai éprouvé en allant à Bruxelles la semaine dernière, avec M. le sénateur Lourties et plusieurs amis, pour nous rendre compte de l'état d'avancement des travaux (*Applaudissements*).

Nous savions de longue date que la Belgique est une nation amie et que chez elle tous les Français étaient reçus à bras ouverts, comme M. Dupret, directeur général de l'Exposition, nous l'a prouvé ces jours-ci. Mais les membres du Comité exécutif ont voulu nous donner un nouveau témoignage de sympathie en nous faisant le grand honneur et le grand plaisir de faire exprès le voyage de Paris pour venir assister, ce soir, à notre banquet (*Vifs applaudissements*).

Au nom du Comité, je salue respectueusement M. de Mot, échevin de Bruxelles, président du Comité exécutif; M. le major Thys, M. Nerincx, M. Éloy, M. Lemonnier, membre du Comité exécutif, ainsi que notre ami M. Valere-Mabille, membre du Comité de l'Exposition de Tervueren, et je les remercie d'avoir bien voulu accepter notre invitation (*Applaudissements*).

Messieurs, notre Comité est heureux et fier de vous recevoir aujourd'hui et d'être le premier à applaudir au succès des dévoués membres du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles (*Applaudissements*).

Je laisse à des voix plus autorisées que la mienne le soin de vous parler de l'importance de la participation française à votre Exposition; mais permettez-moi de vous dire que vous trouverez parmi nous de nombreux exposants et des collaborateurs dévoués.

Je manquerais, Messieurs, à tous mes devoirs si, en terminant, je n'adressais mes remerciements à la presse et, en particulier, à notre excellent ami, Henri Gautier, qui, depuis 1883, sert la cause des Expositions, en qui nous avons toujours trouvé un concours si dévoué et si désintéressé, et dont le journal *l'Exposition Universelle* est maintenant l'organe officiel de notre Comité (*Applaudissements*).

Messieurs, je vous prie de lever vos verres avec moi et de boire à la santé de M. Henry Boucher, ministre du commerce, de MM. André Lebon, Lourties, Siegfried, Marty et Mesureur, nos Présidents d'honneur; de tous les membres du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles et à tous nos aimables invités (*Nombreux applaudissements*).

Discours de M. ANDRÉ LEBON

Ministre des Colonies

Monsieur le Ministre du Commerce. En m'asseyant à cette table, j'ai éprouvé une très grande déception : j'étais venu avec l'intention très formelle de diner paisiblement, — ce qui n'arrive pas souvent, comme vous le savez, dans la profession que nous exerçons en ce moment, vous et moi (*Rires*), — et je me disais que c'était à vous qu'appartenait l'honneur de la parole : on m'a dit qu'il fallait que je parle.

Je ne sais pas en quelle qualité. Sans doute comme président d'honneur du Comité? C'est un très bel enfant que notre Comité; M. Ancelot vous a dit tout à l'heure toutes ses qualités et combien il est de belle venue, mais je ne suis qu'un de ses parrains et les parrains en la circonstance n'ont pas pris grand'peine pour le mettre au monde. Je me rappelle encore qu'un jour notre ami M. Ancelot est venu rue de Grenelle et m'a dit : « Je vous apporte un Comité tout fait. » Je lui ai répliqué : « C'est très bien, je vous remercie; tout ce qui procure au gouvernement un concours d'initiative privée lui fait plaisir. » Il a ajouté : « Voulez-vous être président d'honneur? » J'ai répondu « Je veux bien, mais véritablement je ne sais pas à quel titre. » Je le sais aujourd'hui, et puisqu'on me demande de parler ce soir je dois conclure que M. Ancelot comptait sur moi pour porter la santé de ses hôtes au banquet de son Comité. Je ne puis lui en vouloir.

Il y a d'ailleurs un autre titre auquel je pourrais parler ici, c'est au titre d'enfant prodigue. J'entends que dans ce milieu où nous sommes, Monsieur le Ministre du Commerce, j'ai beaucoup d'amis et qu'en me retrouvant parmi eux je sens se raviver des regrets que nul, mieux que vous, ne peut comprendre. Je me souviens toujours avec la plus douce satisfaction des quelques mois que j'ai passés en 1895, Messieurs, en votre compagnie. Tout ce que j'y ai vu d'énergie, d'intelligence, d'abnégation, de dévouement aux intérêts nationaux, de volonté de coopérer à la prospérité de notre pays est resté pour moi non pas seulement comme un souvenir précieux, mais comme une des leçons les plus vivantes que j'aie jamais reçues dans mon existence (*Applaudissements*). Et il me semble que j'ai été trop loin en me séparant de vous.

Cependant, laissez-moi vous le dire, j'ai la prétention d'être fidèle à mes affections d'abord, et à mes devoirs ensuite. Je me fais l'illusion de croire que là où je suis pour le moment, je peux encore vous servir, Messieurs (*Applaudissements*). J'imagine que si les générations qui nous ont précédés ont fait de grands efforts pour s'annexer des territoires immenses encore très mal connus, c'est dans l'intérêt des générations futures qu'elles ont travaillé, et, par générations futures, j'entends les générations de notre monde de producteurs et de commerçants. J'imagine que le devoir du Ministre des Colonies, à l'heure actuelle, est de clore l'ère des conquêtes (*Applaudissements*) et d'aménager le domaine à la tête duquel la France se trouve à l'heure actuelle, au mieux de vos intérêts (*Nouveaux applaudissements*).

Voilà, messieurs, comment j'essaierai, quant à moi, de vous témoigner ma reconnaissance pour l'accueil que vous m'avez fait en 1895 et pour la leçon que vous m'avez donnée.

Mais je ne veux pas me rasseoir sans me joindre aux toasts, que portait tout à l'heure notre ami M. Ancelot, à nos hôtes de ce soir. Pendant longtemps, la France a passé pour un pays très agité, et je ne suis pas bien sûr qu'au fond, dans les luttes politiques de la Belgique, même encore à l'heure actuelle, il n'y ait pas encore un peu d'effroi, de jalousie, de suspicion sur ce que notre fantaisie toujours en éveil — parce que nous sommes un peu méridionaux — pourrait nous inciter à faire un jour ou l'autre. Ces craintes à votre égard ne sauraient être justifiées; tous ceux qui sont ici ne demandent à lutter avec nos hôtes que sur le terrain du progrès, du commerce et de l'industrie (*Applaudissements*). Nous sommes des émules, des concurrents, mais aussi des amis et c'est avec joie que nous saluons les efforts du commerce et de l'industrie française pour aller vous concurrencer sur votre propre terrain, où vous ne trouverez aucune défaite, peut-être des leçons, des incitations, certainement de nouveaux progrès.

Messieurs, je bois au commerce et à l'industrie française; je bois à votre Comité. Je bois à l'union de toutes les races civilisées sur le terrain du progrès économique et humanitaire (*Vifs applaudissements*).

Discours de M. VICTOR LOURTIES, sénateur

ancien Ministre du Commerce
Président d'honneur du Comité français
Président du Comité permanent

Messieurs,

Permettez-moi, au nom de vos Présidents d'honneur, de remercier le Président du Comité français des Expositions à l'étranger, mon excellent ami Ancelot, d'avoir bien voulu nous convier à ce banquet.

Votre maison, Messieurs, est une maison hospitalière entre toutes. Elle sert d'asile aux ministres, déjà nombreux, qui se sont succédé depuis trois ou quatre années au département du commerce, et qui sont heureux, ce soir, de se trouver parmi vous et de souhaiter une longue vie ministérielle à ceux d'entre eux qui sont encore en fonctions, M. Lebon aux colonies et M. Boucher au commerce (*Vifs applaudissements*).

Je vous remercie d'une manière toute particulière, en ce qui me concerne, de m'avoir fait une place à cette charmante fête de famille, car j'ai vu naître, pour ainsi dire, l'enfant que nous fêtons aujourd'hui. S'il a vu le jour, ne le doit-il pas, en effet, en grande partie, à la collaboration féconde des membres des Comités des Expositions d'Amsterdam et de Bordeaux, et aussi, il faut bien le dire, à leur union avec l'ancien Comité que présiderent successivement, comme le rappelait, il y a quelques instants, votre Président, le regretté M. Sandoz et M. Thibouville-Lamy? (*Applaudissements.*)

Vous voyez que cette paternité collective lui a porté bonheur.

J'ai suivi avec attention, quant à moi, ses premiers pas dans la vie, j'ai applaudi à sa première initiative et je suis heureux de vous proposer de boire ce soir à l'enfant devenu si vite un homme robuste et vigoureux et à l'avenir plein de promesses que nous entrevoyons pour lui. Je bois au Comité français des Expositions a l'étranger (*Applaudissements*).

C'est une heureuse inspiration que vous avez eue, Messieurs, de faire revivre sur une base plus large l'ancien Comité d'initiative. Vous avez heureusement compris que c'était assigner au Comité français une action incomplète que de la restreindre à la participation aux Expositions exclusivement françaises.

Vous avez favorisé dans de meilleures conditions l'Exposition commerciale et industrielle de la France à l'étranger en prêtant votre appui, après enquête, à toutes les Expositions françaises ou étrangeres, internationales, universelles ou simplement spéciales et techniques (*Applaudissements*).

Grâce à votre organisation puissante, grâce à votre autorité morale et à votre compétence, qui n'a d'égale que votre désintéressement, grâce enfin à votre sollicitude éclairée pour les intérêts dont vous avez la garde et à votre vigilance toujours en éveil, les exposants d'aujourd'hui et de demain peuvent être certains, comme on vous le disait tout à l'heure, qu'ils auront dans toutes les Expositions toutes les garanties désirables (*Applaudissements*).

Cela était d'autant plus nécessaire, Messieurs, que les Expositions internationales se sont succédé dans ces dernières années et se succèdent encore avec une rapidité qui pouvait être de nature à faire craindre de se heurter, à un moment donné, à la lassitude, peut-être même à l'indifférence de nos commerçants et de nos industriels les plus déterminés et les plus entreprenants (*Applaudissements*).

Messieurs, si nos appréhensions à cet égard sont démenties par les faits, et je n'en veux pour preuve que l'empressement que le commerce et l'industrie de ce pays ont mis à répondre à l'appel de nos chers voisins de la Belgique, je ne crois pas trop m'avancer en disant que le Comité français a contribué pour une bonne part à les dissiper.

Mais à la vérité cette explication n'est pas seule.

Nos industriels et nos commerçants, nos savants et nos artistes ont compris, en effet, que dans un pays de production comme le nôtre, qui est aux prises sur tous les points du globe avec la concurrence des autres nations, il importe de ne négliger aucun moyen de nous créer de nouveaux débouchés, de ne laisser échapper aucune occasion de nature à nous permettre de garder nos positions ou d'en conquérir de nouvelles sur le marché international (*Applaudissements*).

Aussi bien, le génie de la France industrielle et commerciale a-t-il assez de vitalité pour que nous puissions être sans inquiétude sur les conditions de notre participation aux Expositions internationales qui vont être la préface de l'Exposition de 1900, laquelle marquera d'une empreinte définitive la trace lumineuse laissée dans la vie des peuples, par ce siècle de prodigieuse activité qui portera dans l'histoire le nom de siècle de la vapeur et de l'électricité.

Et c'est ainsi que nous avons vu hier, après Chicago, Anvers et Lyon, Bordeaux et Amsterdam, Nantes, Inspruck et Saint-Pétersbourg, pour ne parler que des Expositions de date récente, et que nous verrons demain, soyez-en sûr, la France tenir une place honorable à l'Exposition de Bruxelles (*Applaudissements*).

Qu'arrivera-t-il après la grande manifestation de la fin du siècle? Il serait téméraire de le dire. On a prétendu qu'il faudra s'abstenir alors de ces exhibitions pendant un certain nombre d'années. C'est possible et

je ne demande pas mieux. Il y a cependant certains faits d'observation qui permettent d'en douter.

Que voyons-nous en effet à l'heure où nous sommes ? D'un côté la science poursuivre, à pas de géant, le cours de ses conquêtes ; les inventions, les découvertes, les perfectionnements se succéder avec une rapidité qui tient du vertige ; une fièvre de production, exagérée sur bien des points, sévir dans toutes les parties du globe ; la concurrence devenir chaque jour plus ardente, la lutte économique plus âpre et plus difficile.

Et, de l'autre, par une singulière contradiction, presque toutes les nations du monde se protéger et se défendre à coup de tarifications douanières contre l'invasion des produits étrangers, mettre barrière sur barrière à leurs frontières, et la France, le pays des Bastiat et des Say, entraînée bon gré mal gré, par la force des choses, par le flot montant du protectionnisme qui emporte la plupart des peuples.

Mais aussi, qu'est-il arrivé ? C'est que la vitalité exceptionnelle du commerce et de l'industrie de la France et des autres nations, plus forte que les formules économiques, s'est efforcée de trouver, même au prix des plus lourds sacrifices, un moyen de franchir les frontières ; et l'organisation d'Expositions internationales le lui a fourni *(Applaudissements)*.

Voilà, Messieurs, ce qui explique la fréquence de ces grandes manifestations industrielles, commerciales et agricoles, scientifiques et artistiques, économiques et sociales, qui sont comme la synthèse des progrès accomplis dans les œuvres de la paix sur toutes les parties du monde.

Que les Expositions deviennent plus rares après 1900, soit, surtout si la formule qui préside aux relations commerciales de peuple à peuple se revivifie alors aux sources vives de la liberté, ou si tout au moins des conventions commerciales assurent au commerce et à l'industrie de longues periodes de stabilité et leur permettent les grandes perspectives d'avenir et les entreprises à long terme.

Mais, en attendant, Messieurs, je suis de ceux qui pensent que la France ne doit laisser échapper aucune occasion de montrer combien elle a grandi dans la liberté, combien elle s'est relevée par le travail, par le sentiment élevé de l'art, le culte du beau et la recherche de l'idéal, et à quel point la souplesse et la fécondité de son génie lui ont permis de conserver sa place à la tête du progrès et de la civilisation *(Applaudissements)*.

Elle ne doit pas perdre de vue non plus que les Expositions sont d'admirables champs d'étude où chacun a plus à apprendre qu'à enseigner.

Elle ne doit pas oublier enfin que les Expositions internationales sont une occasion de rapprochement entre les nations, et que, grâce à elles, les peuples apprennent à se mieux connaître et à mieux s'apprécier *(Applaudissements)*.

Combien d'entre nous, Messieurs, ont gardé le plus précieux souvenir des relations durables, relations d'amitié et relations d'affaires qu'ils se sont créées à l'Exposition d'Amsterdam, en 1895 ?

Combien d'entre nous — je pourrais dire tous sans exception — entrevoient avec joie la perspective des liens d'amitié que va établir ou fortifier entre deux peuples amis, Français et Belges, la prochaine Exposition de Bruxelles ! *(Vifs applaudissements)*.

Nous en posons ce soir les premières bases ; aussi, suis-je heureux, moi aussi, de saluer, à ce banquet, les représentants du comité exécutif belge, qui ont bien voulu accepter d'être de cette fête, et en particulier, le président du comité, M. Émile de Mot, et le directeur de l'Exposition coloniale, le major Thys, le savant ingénieur du chemin de fer de Congo belge *(Applaudissements)*.

Tous avons voulu, il y a huit jours, quelques membres du Comité français et moi, nous rendre compte sur place des conditions d'installation de la Section française et de l'état d'avancement des travaux.

M. Dupret, le sympathique directeur de l'Exposition de Bruxelles, s'est mis à notre disposition avec une spontanéité et une bonne grâce dont je suis heureux de le remercier ici, et qui n'étonneront d'ailleurs personne parmi ceux qui ont la bonne fortune de l'approcher et le connaître *(Applaudissements)*.

Notre ami Henri Gautier, qui représente si dignement la presse à ce banquet, a rendu compte, dans la partie de son journal « *l'Exposition Universelle* » consacrée à l'Exposition de Bruxelles, de notre visite et de la satisfaction sans réserve qu'elle nous a laissée *(Vifs applaudissements)*.

Nous pouvons, dès maintenant, donner l'assurance aux organisateurs de l'Exposition de Bruxelles que, grâce aux efforts de notre vaillant Commissaire général, M. Monthiers, et grâce aussi à l'énergie de nos exposants, et au sentiment qu'ils ont de leurs devoirs patriotiques, nous serons prêts à l'heure dite. La France sera à son poste le jour où le roi des Belges ouvrira les portes de l'Exposition de Bruxelles *(Applaudissements)*.

J'ai grande confiance que sa participation sera digne à la fois de notre grand pays et de la vaillante nation qui nous offrira, pendant quelques mois, une hospitalité qui ne peut manquer d'être des plus cordiales.

Notre ambition sera satisfaite s'il en est ainsi et si le tournoi pacifique qui va se donner dans la belle capitale de la Belgique rend plus étroites et plus sympathiques les relations qui unissent nos deux pays.

C'est à ces perspectives d'avenir, Messieurs, que je lève mon verre, en confondant dans le même toast le président du Comité français et notre Commissaire général, le président du comité exécutif belge et le directeur général de l'Exposition de Bruxelles, M. Dupret.

Je le résume en deux mots : à l'amitié de la Belgique et de la France *(Nombreux et vifs applaudissements)*.

Discours de M. ALFRED PICARD

Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900.

Messieurs,

Si la crainte de me faire la mauvaise réputation d'un hôte sans éducation et sans tenue n'était là pour me retenir, j'épuiserais à l'adresse de votre président tout le répertoire classique des imprécations de Camille (*On rit*). L'honorable M. Ancelot a en effet la bonne fortune de recevoir aujourd'hui des ministres, — je parle des ministres d'hier, comme de ceux d'aujourd'hui et de demain...

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. Où sont les ministres de demain ? (*Rires*).

M. A. PICARD. Ils sont ici, monsieur le ministre, ils ne changeront pas de place (*Nouveaux rires et applaudissements*).

M. Ancelot, dis-je, a la bonne fortune de recevoir des ministres ; il obtient d'eux des allocutions comme toujours éloquentes et spirituelles ; et son insatiable appétit n'en est pas satisfait. Oubliant le vieil adage latin « de minimis non curat prœtor », il interpelle ou, ce qui est plus grave encore, fait interpeller par son chef hiérarchique, M. le ministre du commerce et de l'industrie, votre infortuné serviteur qui ne demandait qu'à savourer paisiblement ce fastueux repas et à rester silencieux dans le rang.

Pour une fois, du moins, le respect humain m'aura servi en arrêtant sur mes lèvres les reproches qu'y faisait monter un premier mouvement. Car aucun nuage ne viendra ainsi obscurcir l'horizon de ma vieille amitié pour M. Ancelot.

Cette amitié, les qualités personnelles de votre président suffiraient à l'expliquer. Mais elle puise une force nouvelle dans la nature même de la mission qu'a bravement assumée M Ancelot. Il s'est constitué l'apôtre des Expositions françaises à l'étranger : je m'occupe d'une Exposition internationale à Paris ; nous sommes aux deux pôles opposés et, en vertu de ce principe que les électricités contraires s'attirent, nous ne pouvons que sympathiser *(Applaudissements)*.

Votre association, Messieurs, née d'efforts communs à Londres, a rapidement progressé et conquis ses éperons. En peu d'années, elle a su grouper autour d'elle toute une cohorte de fidèles et intrépides soldats, qui la suivraient jusqu'au bout du monde aveuglément. On annoncerait aujourd'hui l'ouverture prochaine d'une Exposition à Tombouctou — c'est pour monsieur le ministre des colonies que je le dis — que dès demain vous seriez en mesure d'entraîner un imposant cortège d'adhérents vers la mystérieuse cité africaine *(Rires et applaudissements)*.

La confiance absolue dont vous êtes entouré trouve sa justification dans votre dévouement à la grande cause de l'industrie nationale.

Que de fois n'a-t-on pas reproché aux producteurs français leur apathie, leur indifférence dans la lutte pour la vie ! Que de fois n'a-t-on pas morigéné nos industriels, les accusant d'attendre béatement la clientèle sous le doux climat de France, alors que leurs concurrents, moins attachés au sol, moins casaniers, allaient courir le monde et recruter les consommateurs au prix des démarches les plus actives et des sollicitations les plus pressantes ! N'y a-t-il pas là un lieu commun, ressource suprême pour les écrivains en mal de copie, pour les professeurs en quête d'un sujet de composition ?

Pareils griefs ne sauraient vous atteindre. Non contents de visiter les capitales et les grandes ville étrangères, vous y plantez fièrement le drapeau aux trois couleurs, vous y campez au milieu de vos plus beaux produits ; vous y nouez des relations durables ; vous vous y creez de chaudes amitiés. Votre probité, votre loyauté, jointes aux charmes de l'esprit français, je peux le dire sans fausse modestie, vous ouvrent toutes les portes.

Au besoin, vos femmes vous apportent leur gracieux concours. Et, puisque l'occasion s'en présente, je ne puis résister au désir d'évoquer ici le souvenir de certain voyage au pays des moulins à vent que se rappellent certainement M. et Mme Ancelot. Quand donne ainsi le bataillon des Amazones, ce n'est plus une modeste victoire, c'est un triomphe *(Applaudissements)*.

J'aurais fini, Messieurs, si je ne voulais en terminant vous adresser une prière. Votre puissance est telle qu'elle me fait peur. Après Bruxelles, ne multipliez pas trop vos campagnes d'ici à 1900. Accordez quelque repos à vos troupes qui seront aussi les nôtres ; laissez-les se recueillir et reprendre haleine avant la grande bataille de la fin du siècle.

C'est la grâce que je sollicite de votre bonté. Ainsi soit-il ! (*Rires et vifs applaudissements*).

Discours de M. MAURICE MONTHIERS

Commissaire général de la Section française de l'Exposition de Bruxelles

Quand votre très sympathique Président m'avait demandé, il y a trois semaines, de lui réserver la soirée du 3 avril, j'avais accepté tout en faisant remarquer que je serais peut-être à Bruxelles ; en me quittant, il me dit : Vous reviendrez, je prépare une surprise, vous verrez *(Rires et applaudissements)*.

C'est non seulement une grande surprise, mais une grande joie pour moi de voir autour de cette table tant de hautes personnalités venir rehausser l'éclat de votre banquet qui portera dans vos cœurs, j'en suis sûr, comme dans le mien, le nom de banquet de l'Exposition de Bruxelles.

Je savais que votre Président, à qui ses collègues du Comité d'admission ont demandé de présider aussi à l'organisation de l'exposition des industries textiles, se rendrait à Bruxelles pour visiter l'emplacement affecté à son Comité, mais il m'avait laissé ignorer qu'accompagné du Président du Comité permanent, l'honorable M. Lourties, il avait l'intention d'inviter à son banquet Monsieur le Président et messieurs les membres du comité exécutif de Bruxelles-Exposition.

J'ai été très touché de cette aimable pensée qui marque d'un caractère tout particulier cette réunion et je remercie d'avoir associé, presque à nos travaux, les vrais organisateurs de l'Exposition de Bruxelles, le conseil de la société Bruxelles-Exposition *(Applaudissements)*.

Je suis profondément reconnaissant à ces messieurs d'avoir laissé, pendant 24 heures, leur travail considérable, mais ils apprendront vraiment, ce soir, par l'accueil chaleureux qui leur est fait par tant d'industriels venus de tous les points de la France, quel empressement toute l'industrie française a mise à participer à leur œuvre.

Leur présence parmi nous rassurera nos exposants de la crainte du retard de l'ouverture ; elle est un gage de l'achèvement de tous les travaux pour l'époque fatidique du 24 avril *(Applaudissements)*.

Je suis arrivé hier de Bruxelles ; j'y ai constaté la période de fièvre qui précède les ouvertures ; tout le monde parle de l'Exposition ; la capitale en est bouleversée. Messieurs, je désirerais que cette fièvre gagnât un peu les exposants français ; je suis impatient de voir les vitrines en place. Nous pouvons être prêts ; soutenons l'effort que nous venons de faire tous ensemble depuis le mois de janvier et mettez votre Commissaire général dans la possibilité de prier Monsieur le Ministre du Commerce de venir inaugurer, le 24 avril prochain, notre Section nationale complètement prête et parée *(Vifs applaudissements)*.

Grâce à vous, Messieurs, qui exposez, grâce aux membres des Comités d'admission et d'installation et grâce surtout à leurs Présidents, qui, comme le vôtre, n'ont épargné ni leur temps ni leurs peines, la France sera largement, brillamment représentée à Bruxelles. J'aurai eu le grand honneur de vous conduire facilement au succès ; je vous remercie de m'avoir accordé votre confiance et je bois à vos récompenses futures *(Nombreux applaudissements)*.

Discours de M. E. DE MOT

Président du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles en 1897.

Monsieur le Ministre du Commerce. M. Ancelot a bien voulu boire notamment à la santé des membres du Comité exécutif ; nous sommes confus et reconnaissants de votre accueil et nous tenons à vous dire que nous avons considéré comme un devoir de nous rendre à votre invitation : c'était pour nous à la fois un honneur et un plaisir *(Applaudissements)*.

M. Ancelot et les orateurs qui lui ont succédé faisaient allusion tout à l'heure a la multiplicité des Expositions : mon Dieu ! Monsieur, c'est une des conséquences et une des manifestations de cet esprit dont on parlait tout à l'heure. Loin d'y voir un péril ou un inconvénient, j'y vois, au contraire, un avantage et un progrès, puisque ces luttes pacifiques rapprochent les peuples et lient entre eux les relations dont on faisait l'éloge tout à l'heure (*Nouveaux applaudissements*).

M. Ancelot préside un Comité qui a pris une grande initiative. Naguère, la France a, en quelque sorte, par ses campagnes mêmes, initié l'Europe aux libertés. Eh bien, aujourd'hui, sa propagande est plus pacifique et c'est à cette propagande, Monsieur Ancelot, que vous et vos collègues, vous vous êtes courageusement voués, et votre campagne a été si heureuse que nous, représentants d'un petit pays, nous avons eu les premiers l'honneur de voir le Gouvernement d'un grand pays adhérer officiellement à notre Exposition, et lui donner en quelque sorte le sceau et le caractere des grandes manifestations qui se produisaient dans les grands pays seulement autrefois *(Applaudissements)*.

Nous sommes heureux d'avoir été choisis pour cette politique nouvelle. J'avoue, quant à moi, et je le dis en voisin désintéressé, puisque la Belgique a été choisie la première, que dans toutes les manifestations qui se produiront encore, puisque la France, par son passé et par son présent, est incontestablement appelée à jouer

le premier rôle, le Gouvernement français apparaitra comme il est apparu aujourd'hui (*Applaudissements*).

Messieurs, comment répondre à votre extrême courtoisie et à votre fraternel accueil sinon, comme on vient de le faire, en buvant à vos succès. Vos succès? C'est celui de l'industrie française, c'est celui de ses manifestations dans toutes les sphères de l'activité humaine en laquelle la France excelle, c'est celui en réalité de la France elle-même.

Eh bien, Messieurs, permettez-moi, suivant un usage de mon pays, de personnifier la France en son premier magistrat et de boire non pas seulement comme président du Comité exécutif, mais, je le dis avec quelque fierté, comme représentant de la capitale de la Belgique, à la santé du Président de la République française (*Vifs applaudissements*).

A ce moment, la musique militaire entonne la *Brabançonne*, l'air national belge, que l'assistance écoute debout et qu'elle applaudit frénétiquement.

Discours de M. HENRY BOUCHER

Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes

Monsieur le Président,

C'est à vous que je voulais répondre. Je devinais bien, connaissant vos vieilles sympathies françaises, que vous salueriez notre drapeau en saluant le premier magistrat de notre pays.

C'est bien la France que vous saluez en effet en portant la santé de M. Félix Faure. Vous avez honoré en lui la démocratie qui monte, l'homme de travail qui, après avoir traversé les couches diverses de notre société, n'y a laissé qu'une trace honorable et honorée (*Vifs applaudissements*).

Permettez-moi de saluer à mon tour votre drapeau en portant la santé de S. M. le roi des Belges et de sa famille (*Vifs applaudissements*).

Je bois à votre nation que personnifie votre souverain et que personnifient les institutions que votre peuple s'est librement données. Aucune nation plus que la République française n'est respectueuse des institutions que les peuples voisins ont choisies, et je ne crois pouvoir mieux honorer la nation belge qu'en saluant ses institutions.

J'entendais tout à l'heure M. Monthiers exprimer cette crainte qu'au jour de ce banquet il devrait être à Bruxelles... Mais, vous êtes à Bruxelles, mon cher Commissaire général : Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où vous êtes — car vous représentez bien la Belgique travailleuse, la Belgique intelligente, la Belgique qui sait donner à de plus grands peuples de si utiles leçons.

Je vois ici des hommes dont je ne veux pas dire les mérites privés et individuels, mais dont je sais la valeur et l'œuvre pacificatrice. Messieurs, nous tâcherons d'être dignes de votre hospitalité. Les conquérants de la Toison d'or dont le Jason est mon excellent ami Ancelot ne vont pas conquérir des profits individuels. Nous allons avec eux tenir haut chez vous un drapeau que vous avez vu comme serviteur de vos libertés (*Applaudissements*).

C'est encore avec ce même sentiment amical que nous allons en Belgique recevoir certaines grandes leçons industrielles, que nous allons chercher l'exemple de ce que peut un peuple qui est de notre race, et qui nous reste uni par tant de liens d'étroite sympathie et d'intérêts.

Messieurs, la France et la Belgique concourront, à Bruxelles, en freres ; le frère ainé va saluer son frère cadet et recevoir son hospitalité. C'est encore la fraternité de la Belgique et de la France qu'associant le toast que vous avez porté à la République française à celui que je porte à la Monarchie belge je vous invite à saluer avec moi (*Vifs applaudissements*).

La musique exécute à ce moment notre hymne national, la *Marseillaise*, qu'on écoute debout, comme tantôt la *Brabançonne*. M. Henry Boucher fait signe alors qu'il a encore quelques mots à ajouter :

Messieurs,

Je veux encore porter un toast à mes prédécesseurs (*Applaudissements*).

J'avais presque envie de commenter certains couplets de la *Marseillaise* et de dire que je suis heureux d'entrer dans la carrière quand de tels ainés y sont encore. Mais quand on est à côté de nourrissons comme mon ami Lebon, véritablement, ce n'est pas d'ainés qu'il faut parler; je les confonds dans la même amitié, dans la plus sympathique estime ; permettez-moi de boire à leur santé (*Vifs applaudissements*).

La série des toasts est close, et le repas touche à sa fin.

A son tour, le signataire de ces lignes demande la... parole pour un fait personnel.

Dans leurs discours, M. Ancelot d'abord, M. Lourties ensuite, ont bien voulu rappeler nos services antérieurs à la cause des Expositions et formuler sur le compte de notre journal une appréciation des plus aimables et des plus flatteuses.

Nous les en remercions, ici, de tout notre cœur.

L'honneur que le président Ancelot a fait à notre modeste publication, en la choisissant pour être l'organe officiel du Comité français des Expositions à l'étranger, nous touche profondément.

Nous tâcherons de justifier ce précieux témoignage de confiance et de sympathie qu'il nous a donné publiquement, et nous exprimons à notre tour au Comité et à son distingué Président notre plus vive et plus entière reconnaissance ; notre dévouement le plus complet leur est acquis.

Cette rectification au procès-verbal faite, revenons à notre banquet.

On s'est levé de table et les convives se répandent dans les salons, où l'on sert le café. Cet après-dîner a été très animé et surtout plein d'entrain. M. Maurice Monthiers a dû reprendre ses fonctions de Commissaire général de la Section française à l'Exposition de Bruxelles, car en un clin d'œil il s'est trouvé entouré d'un bataillon d'exposants qui sollicitaient de lui mille renseignements.

D'autre part, M. Emile de Mot et les membres du Comité exécutif belge étaient, eux aussi, très entourés et très questionnés, et nous pouvons ajouter très fêtés, car, par le fait de leur présence, la fête a pris le caractère d'une véritable manifestation franco-belge.

Le banquet du 3 avril peut donc être considéré comme la première étape de la campagne qui va s'ouvrir, à Bruxelles, dans une quinzaine de jours.

Il aura eu en tous cas cet avantage très appréciable d'avoir créé des relations et des sympathies nouvelles, et d'avoir excité l'émulation de nos compatriotes, pour la lutte prochaine.

HENRI GAUTIER.

Nouvelles et Échos

Les travaux de fondation du pont Alexandre III sont commencés et le service des travaux procède simultanément aux sondages nécessaires pour la reconnaissance du terrain ainsi qu'au début des fouilles. C'est dans ce but que les tramways, lesquels suivaient auparavant le bord du quai, ont été déviés et reportés sur la deuxième allée du Cours-la-Reine. Le montage des caissons métalliques à air comprimé sur lesquels seront assises les fondations, va être prochainement entrepris près de l'emplacement qui leur est destiné ; on compte que ce montage pourra être terminé dans quatre mois.

Un détail technique intéressant est à signaler. L'air comprimé nécessaire pour ces travaux de fondations pourra être emprunté aux canalisations d'air comprimé de la Ville, de telle sorte qu'il sera inutile de recourir, pour la compression, à l'outillage ordinaire en pareil cas, lequel est forcément assez compliqué ; il en résultera aussi une diminution appréciable et favorable de l'étendue du chantier.

MM. Résal et Alby, ingénieurs des ponts et chaussées chargés de la direction du travail, pensent que les fondations du pont pourront être terminées dans la campagne de 1897. Le montage de la partie métallique aura lieu en 1898 et la campagne de 1899 sera réservée à l'achèvement de la partie architecturale et décorative : ce sont MM. Cassien-Bernard et Cousin qui en sont chargés et leurs études préliminaires sont presque terminées.

***

Les travaux de démolition des constructions du Champ-de-Mars provenant de l'Exposition de 1889 et condamnées à disparaître vont commencer. L'adjudication pour la démolition du dôme central aura lieu le mercredi 28 avril 1897, à deux heures de l'après-midi, avenue de La Bourdonnais. La mise à prix est fixée à 20.000 francs seulement.

***

Le service médical de l'Exposition commence à fonctionner sur les travaux, à la satisfaction générale, sous la direction de M. Gilles de la Tourette. On n'a eu jusqu'à présent à signaler que des accidents sans aucune gravité, écorchures, contusions provenant de chutes d'outils, etc.

La démolition du palais de l'Industrie n'a donné lieu à aucun accident, bien que ce fût le lieu où l'on pouvait certainement *a priori* les redouter le plus.

***

On se souvient que M. le Ministre du Commerce de Hongrie, baron Daniel, avait présenté à la Chambre des députés un projet de loi portant crédit de trois millions de couronnes, pour couvrir les frais résultant de la participation officielle de la Hongrie à l'Exposition universelle de Paris.

A ce sujet, on télégraphie de Budapest à la date du 6 avril :

« La Chambre des députés a voté sans modification le projet concernant le crédit de 3 millions destiné à couvrir les dépenses nécessitées par l'Exposition Universelle de Paris. »

***

La disparition presque complète aujourd'hui du pavillon ouest de l'infortuné palais des Champs-Élysées laisse apparaître aux yeux étonnés des promeneurs des Champs-Elysées un spectacle nouveau pour eux.

Nous voulons parler de l'immense verrière coloriée fermant, du côté de l'avenue d'Antin, la nef centrale de notre « Crystal-Palace », que l'on ne voyait pas, jusqu'à présent, du dehors, et qui représentait : *l'Équité présidant à l'accroissement des échanges*.

Cet énorme morceau, sorti des ateliers de M. Maréchal, de Metz, fut considéré, à l'époque, comme un véritable chef-d'œuvre de l'art de la verrerie monumentale.

Ce vitrail avait victorieusement résisté aux injures du temps et des hommes. Moins heureux, celui qui lui servait de pendant du côté de la place de la Concorde, et qui représentait : *La France conviant les nations à l'Exposition universelle*, avait servi de cible aux projectiles échangés, de part et d'autre, lors des deux sièges de Paris. Une légende inscrite au bas de cette verrière rappelle ce douloureux souvenir.

Que va-t-on faire du vitrail démonté qui, en dépit du poète, a prouvé que l'éclat du verre n'est pas une preuve absolue de fragilité?

***

Le Conseil national suisse a voté, par 67 voix contre 8, un premier crédit de 50.000 francs pour préparer la participation de la Suisse à l'Exposition de Paris en 1900.

***

Quelques détails peu connus sur le palais de l'Industrie, qui diminue à vue d'œil sous les coups de pioche des démolisseurs.

La première pierre en fut posée le 5 mai 1853 ; l'édifice coûta douze millions et sa construction dura deux ans.

La seule partie artistique du palais de l'Industrie, l'arc de triomphe qui forme la grande porte sur l'avenue des Champs-Élysées, est due à la collaboration de trois sculpteurs trop oubliés aujourd'hui : Diéboldt, qui est l'auteur des deux grandes Renommées placées sur les tympans ; Desbœufs, à qui fut confié le bas-relief de la corniche représentant le *Progrès humain* et qui avait déjà sculpté le bas-relief du fronton de la

Madeleine, en partie; enfin, Elias Robert, au ciseau de qui est dû le groupe qui surmonte l'attique, *la France couronnant l'Industrie et les Arts*. Les deux écussons aux armes impériales, supportés par des enfants et qui surmontent les contreforts de droite et de gauche, sont du même artiste.

***

La Commission municipale de l'Exposition vient d'être saisie par MM. Ernest Moreau et Caplain du projet que voici : reconstitution sur les terrains appartenant à la Ville, à la suite de ceux occupés par l'Exposition de 1900, sur un parcours de plus d'un kilomètre le long de l'allée des Cygnes jusqu'au pont de Grenelle, et unissant à niveau les quais de Grenelle et d'Orsay, de « Paris à travers les siècles ». Comme portes d'entrée, les portes de Lutèce, de Nesle, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin et de Buci, avec leurs ponts-levis. A l'intérieur, le Louvre avec ses fossés et ses tours, les galeries de bois du Palais-Royal, la place de Grève, avec la « Maison aux piliers », qui fut le premier Hôtel de Ville, le grand Châtelet, la tour de Nesle, le vieux pont Notre-Dame avec ses maisons en bois, etc. Le projet comporte aussi l'exhibition de costumes et diverses attractions accessoires.

Police des Chantiers

Indications de service pour MM. les Entrepreneurs.

Immédiatement après l'approbation de l'adjudication, les Entrepreneurs déclarés adjudicataires des travaux de l'Exposition sont priés de fournir la liste des principaux agents pour lesquels ils demandent des cartes de circulation dans le périmètre du chantier; cartes de circulation valables pour l'année entière. — Ces cartes sont nominatives et doivent porter la signature du titulaire.

Les ouvriers ne peuvent pénétrer sur les chantier qu'avec une carte ou jeton spécial. — Ces jetons sont renouvelés chaque quinzaine. — En conséquence, chaque jeton porte le nom du mois et le numéro de la quinzaine.

Le 10 et le 25 de chaque mois, l'Entrepreneur fait connaître au Secrétaire général, 26, avenue de la Bourdonnais, le nombre de jetons d'ouvriers dont il aura besoin pour la quinzaine suivante. — Ces jetons lui sont délivrés le lendemain.

En distribuant les jetons à ses ouvriers, l'Entrepreneur, sur le verso de chaque jeton, met le timbre de son entreprise et le numéro d'embauchage de l'ouvrier. — L'ouvrier présente son jeton le matin à l'entrée du chantier, va déposer ensuite ce jeton au bureau de l'entreprise et le reprend le soir en quittant le chantier.

De même si l'ouvrier veut s'absenter dans la journée il prend et rapporte son jeton. Ce jeton sert ainsi de contrôle pour la présence de l'ouvrier sur les chantiers.

—

Consigne pour les agents de police

I. — Empêcher toute personne qui n'est pas munie d'un laissez-passer de pénétrer sur les chantiers.

Six espèces de laissez-passer :

1° Cartes mauves, circulation sur l'ensemble des chantiers. Ces cartes, délivrées au personnel central de l'Exposition, sont nominatives et valables pour l'année entière;

2° Cartes rouge brique. Cartes de circulation sur un chantier déterminé. Elles sont nominatives, valables pour l'année. Elles sont délivrées au personnel des agences d'architecture, aux entrepreneurs et à leurs agents. Le nom du chantier pour lequel elles sont valables est indiqué en grosses lettres sur la carte. Vérifier si le porteur de la carte ne pénètre pas dans un autre chantier que celui qui est indiqué;

3° Cartes vertes (cartes de presse). Elles sont nominatives et valables pour l'ensemble des chantiers, mais seulement pour le mois. En conséquence, le mois et le millésime de l'année sont indiqués en gros caractères. Vérifier si la carte n'est pas périmée et, dans la mesure du possible, mais sans vexation, si le porteur de la carte est bien celui à qui elle a été délivrée;

4° Cartes jaunes (jetons d'ouvriers). Ces cartes sont exclusivement réservées aux ouvriers. Elles portent, en gros caractères, le nom du mois et le numéro de la quinzaine. S'assurer qu'elles ne sont pas périmées;

5° Tickets bleus (autorisation de dessiner. peindre ou photographier). Détacher le talon à la porte d'entrée au moment de la présentation du ticket et remettre, le soir, ces talons au gardien de chantier, qui les fait parvenir au Secrétariat général. Refuser l'entrée à toute personne présentant un ticket non muni de talon;

6° Tickets blancs (autorisation de visiter). Même consigne que pour les tickets bleus.

II. — Les agents auront, en outre, à prévenir les risques, à empêcher le débit de boissons à l'intérieur, à surveiller les allées et venues des gens qui auront pénétré dans l'enceinte, à vérifier, au besoin, si ces personnes sont bien munies d'une autorisation et n'ont pas trompé la surveillance exercée aux portes. Dans ce dernier cas, il faudrait les faire sortir immédiatement. Enfin, d'une façon générale, par des rondes de jour et de nuit, assurer le bon ordre et la sécurité dans l'enceinte des chantiers.

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

La Société Bruxelles-Exposition a tenu jeudi dernier une assemblée générale pour entendre lecture du rapport du Conseil d'administration et du bilan.

Le président, M. le sénateur Descamps, a fait ressortir l'excellente situation de l'entreprise, un des plus grands efforts qui aient été déployés sur le sol belge, et dont le résultat fera honneur à la patrie.

Parmi les renseignements qu'il a donnés, nous reprendrons ceux qui montrent combien sera brillante la participation étrangère en indiquant les superficies retenues dans les halls, au 15 mars, par les différents pays :

La France (16.000 m.), l'Angleterre (7.000 m.), l'Allemagne (2.800 m.), l'Autriche (2.500 m.), la Hongrie (2.500 m.), la Bosnie, les États-Unis (1.300 m.), les Pays-Bas (1.200 m.), l'Italie (1.000 m.), la Suisse (1.000 m.), la Turquie (750 m.), la Perse (400 m.), le Luxembourg (400 m.), la Grèce (250 m.), la Chine, les républiques Dominicaine, de Libéria, du Paraguay. Les négociations pour l'emplacement de divers autres pays, notamment l'Espagne, sont en bonne voie.

Disons encore que l'on a vendu 15.000.000 de timbres de l'Exposition. 20.000 grandes affiches ont été expédiées à l'étranger. La ville de Bruxelles dépensera 800.000 francs pour notre « World's-fair ». A l'heure actuelle, il s'est présenté 60.000 personnes pour visiter l'Exposition qui n'est pas encore ouverte. Lors de l'Exposition d'Anvers, on a placé avant l'ouverture 7.100 abonnements. Déjà 10.000 de nos concitoyens ont pris des abonnements alors que l'Exposition ne doit s'ouvrir que dans trois semaines.

M. Descamps, puis M. de Mot ont affirmé une fois de plus que le roi ouvrira le 24 avril l'Exposition parfaitement achevée.

MM. Tournay, sénateur, et Georges de Ro ont été nommés administrateurs, MM. Guillon, Cavenaille et Warocqué, commissaires.

***

La Ville de Bruxelles veut prêcher d'exemple : le Conseil communal organise une grande fête à l'Hôtel de Ville pour le 24 avril, jour de l'ouverture de l'Exposition.

Il y aura, notamment, une brillante réception des Comités et des autorités qui coopèrent à l'organisation de l'Exposition, un raout et une retraite militaire aux flambeaux qui parcourra les principales rues de la Ville et qui viendra serpenter sur la Grand'Place, tandis que les invités seront aux balcons. Voilà qui promet de donner de l'animation au premier jour de la période des fêtes de l'Exposition.

***

Les personnages officiels, qui occupent des fonctions importantes dans les Comités de l'Exposition, comptent donner pendant la durée de celle-ci de grandes fêtes à Bruxelles.

M. Nyssens, ministre de l'Industrie, prépare des réceptions brillantes dans son hôtel de la rue Latérale. Mme Nyssens qui est, paraît-il, une maîtresse de maison charmante, a des projets très intéressants.

De son côté, M. Descamps David compte offrir des fêtes, et plusieurs présidents de sections étrangères établissent à Bruxelles des installations qui leur permettront de recevoir grandement.

***

Pour la décoration de la rue de la Loi, pendant la durée de l'Exposition, la Commission chargée de s'occuper de l'ornementation des rues a été saisie, dans sa séance d'hier, de deux projets émanant tous deux de M. Constant Montald.

Le premier, très simple, consiste dans le placement de quarante mâts surmontés d'oriflammes; le second relie les mâts entre eux par des toiles allégoriques rappelant les différentes sections de l'Exposition.

La Commission est favorable au second projet. Mais il faudrait, pour le réaliser, dix mille francs de plus que la somme mise à la disposition du Comité.

Celui-ci a résolu de demander au Comité exécutif de l'Exposition les dix mille francs complémentaires.

***

Ce n'est pas seulement le dimanche qu'il y a foule à l'Exposition. C'est tous les jours de la semaine la même affluence dans les jardins et dans les cafés qui y sont ouverts déjà.

Il est d'ailleurs très intéressant de suivre, dans les grands halls où déjà commencent à s'installer les exposants, les progrès rapides des travaux.

Mardi, on a commencé à placer les vitres de la grande verrière dans l'axe de l'avenue de Tervueren. Ce sont des vitres jaunes. De loin, cela semble opaque. Mais lorsqu'on approche, le paysage se précise et l'avenue apparaît noyée d'une lumière vive, presque fantastique.

C'est d'un très bel effet.

***

Un spectacle vraiment curieux que la queue qui depuis huit jours s'étend, rue d'Arenberg, à la porte du bureau où se prennent les abonnements pour l'Exposition.

C'était hier le dernier jour pour les abonnements à prix réduits; et il fallait voir comme le ruban s'allongeait, s'allongeait...

Civils, militaires, belles madames, chasseurs d'hôtels, ecclésiastiques, ouvriers, petites femmes, gens chics, jusqu'à des nonnettes se coudoyaient

fraternellement, gardant seulement leurs places avec une attention jalouse.

Ce n'est rien d'avoir fait là trois ou quatre heures de station ; du reste, la foule en a toujours pris gaiement son parti.

Cela promet une belle affluence au Parc du Cinquantenaire et à Tervueren. On a eu raison de répandre largement les abonnements à prix réduit. C'est ce qui a fait l'animation quotidienne de la dernière Exposition d'Anvers.

Une famille hésite à aller à l'Exposition lorsqu'elle doit tirer sa bourse au guichet ; elle ne perd jamais une occasion d'y aller lorsqu'elle est abonnée ; la dépense une fois faite, elle ne demande qu'à « consommer ». Et c'est au grand avantage de l'entreprise, qui devient pendant la saison le centre du mouvement et des plaisirs.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 71 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 25-26 Avril 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition
(BULLETIN OFFICIEL DU COMITE FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

UNE PETITE LEÇON

Le petit contretemps qui vient de se produire à l'Exposition de Bruxelles comporte un enseignement dont nous aurions tort de ne pas profiter, en ce qui nous concerne pour l'Exposition de 1900.

On sait ce qui s'est passé.

L'inauguration officielle de l'Exposition devait avoir lieu, hier, samedi, 24 avril, en présence de S. M. le Roi des Belges et de la famille royale. Au dernier moment, une note parue dans le *Moniteur* annonçait que cette inauguration officielle était remise à une date ultérieure.

La cause de cet ajournement? L'inachèvement des travaux. Et la cause de cet inachèvement ? Le mauvais temps, la pluie, la neige, concours de circonstances imprévues dont le Comité exécutif belge se serait parfaitement passé.

C'est pour cela qu'à l'encontre de certains journaux français et même belges, nous sommes plein d'indulgence pour nos excellents voisins, et que nous nous garderons bien de faire retomber sur M. X... ou M. Z... les conséquences d'un événement d'ailleurs très réparable.

Et pourquoi ne serions-nous pas indulgent, puisque nous-mêmes pourrions nous trouver dans le même cas, le 15 avril 1900 ? Car il faut bien nous le rappeler de temps en temps, dussions-nous passer aux yeux de quelques-uns pour un « prophète de malheur », nous n'avons plus par devant nous que deux ans et onze mois, pour nous trouver à la veille de l'échéance inévitable.

Trois ans ! C'est plus qu'il nous faut, nous répondra-t-on. Je vous l'accorde, mais il faut un peu compter, nous aussi, avec ces circonstances imprévues qu'on appelle le froid, la pluie, les fantaisies de la Seine, puisqu'une foule de constructions doivent s'élever sur ses deux rives.

Il faut aussi compter avec les aléas qui résultent nécessairement de notre état social, de nos mœurs politiques. Supposez, par exemple, une grève éclatant sur les chantiers de l'Exposition, six mois avant l'ouverture. Sont-ce là des impossibilités ? Les esprits prévoyants répondent, hélas ! que non.

Il faut compter enfin avec les surprises qui peuvent survenir par suite d'événements extérieurs. A cela, nous n'y pouvons rien, j'en conviens, et si une guerre autre que le conflit gréco-turc éclatait en Europe, ce qu'il faut toujours prévoir, étant donné le pied d'armements formidables sur lequel nous vivons, l'Exposition serait ajournée, pour cas de force majeure.

Conclusion. Mettre les bouchées doubles. Donner au public l'impression qu'il n'a pas encore, que l'on est véritablement en train, et que, coûte que coûte, malgré vents et marées, on sera prêt à l'heure dite.

Voilà le profit qu'il faut tirer de l'incident de l'Exposition de Bruxelles.

Un homme prévenu en vaut deux.

UN FUTUR EXPOSANT.

ÉTAT DES TRAVAUX
au 21 avril 1897

Les démolisseurs ne chôment point : à côté du Salon, tout le long de la façade du palais de l'Industrie sur les Champs-Élysées, ils ont élevé hier une palissade derrière laquelle ont commencé à pleuvoir les moellons et les énormes pierres de taille. Avant que soient fermées les portes du Salon, toute l'aile droite du palais aura disparu.

Sur les quais du Cours-la-Reine, les chantiers du pont Alexandre III s'agrandissent : ils s'étendent désormais jusqu'à l'allée des cavaliers, et les tramways Louvre-Saint-Cloud et Versailles vont prendre, dans deux ou trois jours, la nouvelle ligne que l'on a installée sur la deuxième chaussée du Cours-la-Reine.

Mais c'est dans l'enclos de construction des palais que le spectacle est vraiment pittoresque : constructions légères de bois et vitres, éparses sur le vaste terrain, troué de crevasses et boursouflé de monticules ; jalons plantés de-ci de-là, et dont l'ensemble figure une façade, un pavillon des palais futurs ; cantines et buvettes où commencent à frire les ratas pour les ouvriers ; manchons en maçonnerie autour des arbres épargnés qui survivront ; wagonnets descendant vers la Seine par le tunnel ou remontant pour prendre les terres de déblai ; beaucoup de mouvement ; bruits de ferraille, chocs de poutres et clameurs d'ouvriers ; odeurs d'oignons et de friture ; enfin à chaque porte, comme des bornes, silhouettes d'agents chargés de défendre l'entrée aux indiscrets et aux curieux.

La démolition du palais de l'Industrie a été cantonnée, comme il avait été décidé, dans la section située vers l'avenue d'Antin, section qui a été séparée du restant du bâtiment afin de permettre l'ouverture du Salon de peinture. Le public, exceptionnellement nombreux, qui se presse tous les jours devant les œuvres des artistes ne peut aucunement s'apercevoir de ce « retranchement » de local. Dès que la clôture du Salon sera faite, la démolition sera reprise avec activité et poussée de telle façon que vers la fin de septembre prochain l'emplacement du palais sera entièrement libre et déblayé.

Nouvelles et Échos

M. Alfred Picard met en ce moment la dernière main au règlement qui doit fixer le régime des concessions à accorder dans l'enceinte de l'Exposition pendant le cours des travaux.

Un grand nombre de demandes d'établissements de cantines pour les travailleurs ont déjà été adressées à l'administration. Nous pouvons dire, ainsi qu'il était logique de s'y attendre, que ces cantines seront concédées exclusivement par voie d'adjudication.

Les adjudications ne seront pas basées sur le prix du terrain d'emplacement, en ce qui concerne les cantines à établir sur les chantiers : le point de départ de la valeur relative sera le prix des aliments à fournir aux travailleurs et leur qualité qui sera, ainsi que celle des boissons, l'objet d'une surveillance toute spéciale. Mais, en dehors de cette préoccupation, l'établissement des cantines sur les chantiers n'est nullement envisagé par l'administration de l'Exposition comme devant être une source de recettes.

***

L'adjudication pour la démolition du grand dôme du Champ-de-Mars qu'on a toujours appelé « le dôme Bouvard » aura lieu, ainsi qu'il a été annoncé, le mercredi 28 avril sur la mise à prix très basse de 20,000 fr. La partie décorative fort intéressante de cet édifice trouvera probablement son emploi ailleurs : elle donne un intérêt particulier à l'adjudication. Les belles céramiques latérales placées de chaque côté du dôme et les peintures de Lavastre qui l'ornent intérieurement sont demeurées, notamment, dans un excellent état de conservation.

***

Le gouvernement espagnol a chargé M. le marquis de Villalobar, second secrétaire de l'ambassade d'Espagne, comme commissaire royal, par intérim, à l'Exposition de 1900.

***

Sans que l'on puisse s'expliquer de quelle origine il partait une fois encore, le bruit a couru, ces jours derniers, que la hauteur du pont Alexandre III avait été modifiée, et que ses plans avaient été retouchés. On parlait d'un relèvement de 2 mètres nécessité par les besoins de la navigation. Cette nouvelle est entièrement controuvée. Rien n'a été changé aux « cotes » du pont tel qu'il a été étudié par MM. Résal et Alby, ingénieurs, et approuvé par l'administration. Il sera

un peu moins haut, de 1 mètre environ, que le pont de la Concorde, et un peu plus haut que le pont des Invalides, ce qui assurera la régularité des perspectives.

* * *

Dans le *Moniteur des Expositions*, M. A. da Cunha nous donne des détails intéressants sur le palais de l'Industrie et sur le parti qu'on tire des matériaux provenant de sa démolition :

Les bois se subdivisent en deux classes : les planchers qui peuvent resservir quelquefois, et les portes et fenêtres. Ces dernières se vendent très bien. Nous avons assisté à une vente aux enchères d'une petite porte en chêne semblable à celles que tout le monde connaît, situées à droite et à gauche du porche central, elle a trouvé un acquéreur pour 85 francs.

La verrerie est très considérable ; on nous a dit qu'il y avait cent cinquante mille carreaux. Ce sont de belles glaces de Saint-Gobain ayant un mètre de longueur. A ce sujet il s'est formé une petite entreprise fort curieuse : c'est celle de l'industriel qui a traité avec l'adjudicataire pour démastiquer les vitres et les descendre jusqu'au sol ; il n'est payé qu'autant qu'il les livre non cassées 0 fr. 20, si elles sont absolument intactes, et 0 fr. 15 si elles sont écornées. Ces vitres, une fois lavées à l'esprit de sel, trouvent acquéreur à 0 fr. 45 et 0 fr. 50.

La partie sculpturale du palais se compose presque exclusivement des motifs qui accompagnent le porche du milieu. Le groupe principal représente *La France couronnant le Commerce et les Arts* ; il est dû au ciseau du sculpteur Elias Robert ; les accessoires et les tympans sont de Diebois ; quant à la frise, elle est de Desbœuf. Quel sera le sort de ces groupes si populaires ? Seul un fanatique ou un collectionneur peut en devenir acquéreur, la dépense que l'on ferait pour ne pas les endommager ne serait pas couverte par une vente ordinaire. Il est donc possible qu'ils soient abîmés et réduits en moellons. Il est triste de penser que ces pierres, qui pendant tant d'années ont dominé sous des formes humaines toutes les fêtes de Paris, qui ont vu le retour des armées d'Italie, sur lesquelles tant de générations ont jeté les yeux et qui, dernièrement encore, assistaient à l'arrivée de l'empereur de Russie, vont se trouver à jamais perdues dans l'épaisseur de quelque gros mur.

* * *

Le *Bulletin municipal officiel* du 13 avril a publié la lettre suivante que M. Bouvard, inspecteur général des services d'architecture de la Ville de Paris, a adressée le 3 février dernier au Président du Conseil municipal de Paris :

Paris, le 3 février 1897.

A Monsieur le Président du Conseil municipal.

Monsieur le Président,

Le *Bulletin municipal* de ce jour publie le compte rendu de la séance du Comité du budget, en date du 25 décembre 1896, à laquelle il ne m'était pas donné d'assister.

Dans la discussion relative aux crédits des bals et des fêtes de la Ville, des observations assez vives ont été formulées contre de prétendus honoraires payés aux architectes sur les travaux de ces fêtes, et notamment sur les 5 % qu'ils auraient touchés sur les dépenses de réception des souverains russes.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire combien a été grande ma surprise en apprenant ces faits, et, sans m'arrêter aux critiques formulées contre les dispositions adoptées par le Bureau du Conseil, de vous déclarer qu'il n'est pas exact que des honoraires soient payés pour des travaux de cette nature.

La vérité est que, du jour où on m'a fait l'honneur de me confier la direction du service d'architecture et des fêtes municipales, j'ai supprimé de ma propre initiative l'allocation de 5 % d'honoraires qui était précédemment admise et que, pas plus pour les fêtes franco-russes que pour les autres, ni les architectes, ni moi ne l'ont touchée.

Je pourrais ajouter qu'en ce qui me concerne particulièrement je ne retire de ces travaux exceptionnels d'autre bénéfice qu'une dépense personnelle supplémentaire occasionnée par les frais accessoires inévitables dans des circonstances pareilles et que je n'y cherche d'autre avantage que la satisfaction de seconder les vues de la municipalité en participant de mon mieux à la réalisation de ses projets.

J'ose compter sur votre haute équité, Monsieur le Président, pour rectifier dans l'esprit de vos collègues, et même dans l'esprit du public, où le *Bulletin municipal* la répand, l'erreur que je prends la liberté de vous signaler, — erreur facile à constater au seul examen des états récapitulatifs de dépenses, que je me suis toujours fait un devoir de remettre à M. le syndic du Conseil municipal à la liquidation de chaque fête.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'expression de mon entier dévouement.

Signé : Bouvard.

* * *

C'est parce que l'on ne saurait rien imaginer de plus simple et aussi de plus attrayant que la combinaison à laquelle ils donnent lieu que les Bons de l'Exposition de 1900 jouissent auprès du public de la grande faveur que l'on sait. En dehors des avantages particuliers qui représentent, à eux seuls, deux ou trois fois le remboursement du prix d'achat, ces petits titres ont été très largement dotés au point de vue des lots. Aussi, en dépit des tirages déjà effectués, les cours se maintiennent-ils et progresseront-ils encore : les amateurs de billets de loterie estiment que ce n'est pas trop payer les nombreuses chances qui restent encore à courir.

On a demandé à cette ingénieuse conception des Bons de l'Exposition les 60 millions de francs à ajouter aux subventions de l'État et de la Ville de Paris pour faire grand en 1900, ce qui revient à dire que la petite épargne, le bas de laine, la tirelire de l'enfant, l'économie de l'ouvrier, tout en concourant aux chances de la fortune, auront contribué pour la plus large part aux splendeurs qui couronneront la fin de ce siècle.

L'acheteur d'un Bon à lots de l'Exposition de 1900 participera aux 23 tirages qui se succéderont encore d'ici au 25 octobre 1900 et qui comprennent 3 lots de 500,000 francs chacun, 20 lots de 100,000 francs chacun et environ 3,000 autres lots de moindre importance.

Le tirage d'aujourd'hui fournira : 1 gros lot de 100,000 francs, 1 lot de 10,000 francs, 2 lots de 5,000 francs chacun, 5 lots de 1,000 francs chacun et 150 lots de 100 francs.

Voir en 4e page la liste des numéros gagnants.

* * *

L'Imprimerie nationale vient d'entreprendre, en vue de l'Exposition de 1900, — et il ne faudra pas moins de trois années pour mener l'œuvre à bien, — un ouvrage en trois ou quatre volumes : *l'Histoire du l'Imprimerie en France*, commandé par M. Rambaud.

L'ouvrage sera imprimé sur papier bis à la forme, spécialement fabriqué pour lui, avec le nom de l'Imprimerie nationale en filigrane dans la pâte. Le format sera celui d'un in-folio, mais de proportions spéciales. Tous les caractères employés, bien que neufs, seront de genre ancien. Le texte courant, en effet, sera composé en caractères gravés par Garamond, sous François Ier et par Grandjean en 1693. L'Imprimerie nationale ayant conservé les matrices et les poinçons, ces caracteres ont pu être aisément refondus. Il comprendra environ 1.600 reproductions en zincogravure de tous les documents recueillis sur l'histoire du Livre.

* * *

Nous avons annoncé, dans un de nos précédents numéros, la nomination du Commissaire général de la section turque à l'Exposition Universelle de 1900. C'est maintenant au tour de la Grèce. Les journaux d'Athènes, arrivés hier soir, contiennent, parmi une foule de dépêches se rapportant aux événements de la frontière, la nouvelle que le gouvernement hellénique vient de décider de participer à l'Exposition de Paris et que, par décret royal, c'est le Comité des Expositions olympiques qui est chargé de s'occuper de cette participation.

Le “ Dôme Bouvard ”

Dans quelques jours, la pioche des démolisseurs s'attaquera au « Dôme Bouvard », qui fut, on s'en souvient, une des principales attractions de l'Exposition de 1889. Il est juste que nous lui consacrions quelques notes... nécrologiques, qui feront ressortir encore une fois l'importance de l'œuvre qui va disparaître.

Disons d'abord que la construction métallique de ce morceau a été faite à forfait, par MM. Moisant, Laurent, Savey et Cie, sur un poids de 960 tonnes.

Le diamètre du dôme est de 30 mètres ; la charpente métallique de la coupole est composée de huit fermes principales accouplées deux par deux, et placées dans les parties correspondant aux angles du carré dans lequel est inscrit le cercle de 30 mètres. Une ceinture d'arcs relie et entoure ces fermes et sert également à supporter les fermes intermédiaires, au nombre de huit. Les membrures principales viennent reposer sur le sol et suppriment par conséquent les pendentifs. Celles intermédiaires ont pour point de départ l'intrados des quatre grands arcs formant ceinture.

Quatre pylônes sont établis aux angles, et servent en même temps de contreforts à la coupole. A droite et à gauche se trouvent les pavillons adossés, reliant le dôme aux galeries de 15 voûtes à un rampant.

La hauteur intérieure de la coupole est de 55 mètres. Celle extérieure, prise au sommet de la statue *La France*, est de 75 mètres.

Sept mois à peine ont suffi aux constructeurs pour faire aux ateliers et mettre en place cet important travail métallurgique, véritable tour de force qui s'est accompli sous la haute direction de M. Bouvard et grâce aussi, il faut bien le dire, à l'excellente organisation de la maison Moisant.

L'ossature du dôme est entièrement en fer, la maçonnerie, le bois et les staffs décoratifs n'entrent dans la construction que comme remplissage.

A l'intérieur, les remplissages verticaux ont été faits avec de la brique de Bourgogne de la maison Fouina, et des briques émaillées de la maison Muller, formant panneaux décoratifs.

A l'intérieur, au contraire, le petit pan de bois a été employé de préférence. Cette disposition a permis de faire les enduits sur baillis jointifs, lesquels enduits ont pu par suite facilement sécher.

La couverture du dôme se compose : 1° d'une première enveloppe en zinc destinée à assurer l'étanchéité complète des combles ; 2° d'une couverture décorative en tuiles Muller émaillées. En outre, douze grandes verrières sont établies audessous de la crête dite des livres et servent à l'éclairage intérieur.

La statuaire et la sculpture documentale ont été réparties par M. Bouvard ainsi qu'il suit : au sommet du dôme : *La France distribuant des couronnes*, par Delaplanche.

Motif du milieu du fronton : *La Paix et la Concorde*, par M. Croisy.

Aux extrémités du fronton : *La Science et le Progrès*, par M. Damé.

A la base des pylônes de façade : *le Commerce*, par M. Gautherin ; *l'Industrie*, par M. Gauthier.

Au sommet des pylônes, et environnant les chapiteaux : *l'Orient et l'Occident*, de M. Vidal Dubray ; les médaillons du chambranle, par M. Chrétien.

La sculpture ornementale a été faite par MM. Deviche, Denis, Houguenade, Quillet, Rubia.

Toute l'ornementation intérieure, à part quelques motifs de statuaire et de sculpture, établis sur les fermes accouplées, les arcs de passage et les linteaux des escaliers, confiés à MM. Cordonnier. Delhomme, Desbois, Pécou, Plé, Bourgeois, Printemps, Jolly et Truyard, a été fournie, sur une immense peinture décorative sur toile, exécutée par MM. Lavastre et Carpezat.

On voit par l'exposé que nous venons de faire.

la réelle importance des travaux du dôme Bouvard, et il est facile de se rendre compte de l'énorme somme de travail dépensée pour une œuvre d'une pareille envergure. En moins d'un mois, tout cela aura disparu. *Sic transit...*

L'EXPOSITION DE 1798

UN CURIEUX DOCUMENT

Le *Petit Bleu* de Bruxelles vient de découvrir un document très intéressant : c'est l'acte de naissance de la première Exposition de Paris, en 1798.

On n'a jamais, dit le *Petit Bleu*, publié le document officiel qui la décréta.

Il y a à cela une excellente raison : comme nous le verrons tout à l'heure, ce document est une simple circulaire ministérielle, et on ne pouvait, par conséquent, le trouver dans les recueils de lois et arrêtés où l'on s'est obstiné à vouloir le découvrir.

Rassemblant ces jours-ci des matériaux pour une étude spéciale sur l'histoire des Expositions, l'idée nous est venue que, les manufacturiers des départements ayant été convoqués à prendre part à l'Exposition de Paris — plusieurs des affiches qui furent apposées alors en toutes les grandes villes existent encore — et nos provinces constituant à cette époque des départements français, nous retrouverions peut-être dans les archives belges mêmes, dans la correspondance adressée par le Directoire à Lambrechts ou à Mallarmé, ses commissaires successifs près l'administration centrale de la Dyle (le Brabant actuel), la pièce vainement recherchée jusqu'ici.

Notre espoir n'a pas été trompé. Voici dans son intégralité le texte de cette pièce, aussi intéressante certes par sa phraséologie que par le fond :

4e DIVISION

Exposition publique des Produits de l'Industrie Français

Paris, le 9 fructidor an VI de la République française une et indivisible.

Le Ministre de l'intérieur,

Aux administrations centrales de département, et aux Commissaires du Directoire exécutif près de ces administrations.

Citoyens, au moment où l'anniversaire de la fondation de la République, embellissant nos fêtes nationales des plus glorieux souvenirs, va rappeler à tous les Français, et les grands événements qui la préparèrent, et les triomphes qui l'ont affermie, pourrions-nous oublier, dans les témoignages de notre reconnaissance, les arts utiles qui contribuent si puissamment à sa prospérité?

Ces arts qui nourrissent l'homme, qui fournissent à tous ses besoins, et qui ajoutent à ses facultés naturelles par l'invention et l'emploi des machines, sont à la foi le lien de la société, l'âme de l'agriculture et du commerce, et la source la plus féconde de nos jouissances et de nos richesses. Ils ont été trop longtemps oubliés et même souvent avilis ; la liberté doit les venger.

La France républicaine est devenue l'asile des beaux-arts et, grâce au génie de nos artistes et aux conquêtes de nos guerriers, c'est désormais dans nos musées que l'Europe viendra en prendre des leçons. La liberté appelle également les arts utiles, en allumant le flambeau d'une émulation inconnue sous le despotisme, et nous offre ainsi les moyens de surpasser nos rivaux et de vaincre nos ennemis.

Le gouvernement doit donc couvrir les arts utiles d'une protection particulière, et c'est dans ces vues qu'il a cru devoir lier à la fête du 1er vendémaire un spectacle d'un genre nouveau, l'Exposition publique des produits de l'industrie française.

Il eût été à désirer, sans doute, que le temps eût permis de donner à cette solennité vraiment nationale une étendue et un éclat dignes de la grandeur de la République, mais le gouvernement connaît le zèle des fabricants industrieux qui honorent leur pays ; il espère qu'ils s'empresseront de concourir à l'embellissement de la fête qu'il a conçue. Cette fête se renouvellera toutes les années; elle doit acquérir plus d'ensemble et plus de majesté.

Un emplacement décoré, sûr et abrité, fourni par le gouvernement, recevra les fabricants français et les produits de leur industrie qu'ils voudront y exposer à l'estime et à la vente qui ne peut manquer d'en être la suite.

L'Exposition aura pour époque et pour durée les cinq jours complémentaires. Un jury nommé par le gouvernement parcourra les places attribuées à chaque industrie, et choisira, le cinquième jour, les douze fabricants ou manufacturiers qui lui auront paru mériter d'être offerts à la reconnaissance publique dans la fête du 1er vendémiaire.

Le local sera indiqué par le programme de cette fête.

Je n'ai pas besoin de vous assurer que le gouvernement veillera d'une manière spéciale à la sûreté des personnes et des propriétés, mais je dois ajouter que son intention est de contribuer par tous les moyens possibles à l'embellissement du tableau varié que présentera cette réunion de nos richesses industrielles.

Il faut que le peuple français conçoive une juste idée de sa dignité, et qu'il soit le témoin de la considération attachée aux arts utiles, à ces arts dont l'exercice fait son occupation et doit faire son bonheur.

Les conditions exigées des Français industrieux pour être admis à cette espèce de concours se réduisent aux suivantes :

1° Justifier de leur qualité, par la présentation de leur patente ;

2° N'exposer en vente que des produits de leur industrie.

Sous ces conditions, tout manufacturier ou fabricant français qui se sera fait inscrire, avant le 26 fructidor, dans les bureaux de la 4e division du ministère de l'intérieur, rue Dominique, n° 238, bureau des arts et manufactures, sera admis à l'Exposition et obtiendra un local gratuit pour le temps de sa durée.

Il aura l'attention d'indiquer non seulement son nom, celui de la fabrique et du département où elle est établie, mais encore l'espèce de produits manufacturés ou industriels qu'il destine à l'Exposition.

Comme le local, à raison du nombre des concurrents, ne peut avoir une très grande étendue, j'espère que les fabricants ne présenteront que ce qu'ils auront de plus parfait.

Nul art ne sera excepté.

Les fabricants qui n'habitent point Paris ou ses environs, et qui voudront concourir, vous remettront leur inscription, que vous m'adresserez sur-le-champ.

Il sera publié une liste de ceux qui seront admis à l'Exposition.

Je vous invite, citoyens, à donner à cette annonce la plus grande et la plus prompte publicité : je n'ai pas besoin d'exciter votre zèle pour l'exécution de cette idée ; tous les départements doivent être jaloux de concourir à cette fête de l'industrie nationale et faire leurs efforts pour qu'elle devienne tous les ans plus riche et plus brillante. Les Français ont étonné l'Europe par la rapidité de leurs exploits guerriers, ils doivent s'élancer avec la même ardeur dans la carrière du commerce et des arts de la paix.

Salut et fraternité,

François (de Neufchâteau).

Les indications de la circulaire du 9 fructidor an VI (26 août 1798) furent précisées et complétées dans le programme arrêté par le Directoire pour la fête du 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798), commémorative de la fondation de la République. Ce programme n'est point inédit : il nous a été conservé par le *Moniteur* du temps. Qu'on nous permette cependant d'en citer le passage qui concerne l'Exposition :

La fête de la fondation de la République, fixée au 1er vendémiaire an VII, sera précédée, pendant les trois derniers jours complémentaires de l'an VI, d'une Exposition publique des produits de l'industrie nationale.

Cette Exposition aura lieu dans le Champ-de-Mars.

On aura préparé à cet effet, à la suite de l'amphithéâtre du milieu du Champ-de-Mars, une enceinte carrée, décorée de portiques, sous lesquels seront déposés les objets les plus précieux des fabriques et manufactures françaises.

Un catalogue imprimé apprendra le nom de chaque manufacture, fabrique ou industrie dont les produits ont été admis à l'Exposition, le département et la commune où elle est située, le prix de l'objet exposé.

L'ouverture solennelle de cette Exposition sera faite le matin du troisième jour complémentaire, par le ministre de l'intérieur, précédé du bureau central et du jury dont il sera parlé ci-après.

Tous les soirs, les portiques seront illuminés.

Au milieu de l'enceinte occupée par l'Exposition, un orchestre nombreux exécutera, chaque soir, pendant une heure, les plus belles symphonies de nos compositeurs actuels.

Le quatrième jour, à quatre heures de l'après-midi, le jury choisi par le gouvernement parmi les meilleurs manufacturiers et savants dans les arts industriels se rassemblera au Champ-de-Mars, parcourra les portiques, visitera les objets exposés. Il désignera ceux qui lui paraîtront les plus dignes d'être konorablement cités comme des modèles de l'industrie française.

Ces objets seront séparés des autres, et exposés le jour suivant dans un *Temple à l'Industrie*, élevé au milieu de l'enceinte, et ouvert de tous côtés.

Pendant la fête du 1er vendémiaire, le Président du Directoire proclamera solennellement les noms des manufacturiers dont les produits auront été distingués dans l'Exposition.

Ce programme fut exécuté à la lettre. Et l'Exposition, ouverte le troisième jour complémentaire de l'an VI (19 septembre 1798), eut un succès tel qu'on la prolongea jusqu'au 10 vendémiaire (1er octobre).

LES DÉCORATIONS

(Expositions de Rouen et d'Atlanta)

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu la loi du 25 juillet 1873 sur les récompenses nationales ;

Vu la loi du 10 avril 1897, accordant des récompenses pour les Expositions de Rouen et d'Atlanta ;

Vu la déclaration du Conseil de l'ordre, en date du 16 avril 1897, portant que les nominations et les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommées ou promues dans l'Ordre national de la Légion d'honneur les personnes dont les noms suivent :

Au grade d'officier

MM.

Badin (Auguste-Amant), manufacturier à Barentin (Seine-Inférieure). Ancien ouvrier. A fondé l'un des plus grands établissements industriels de la région et a contribué puissamment au développement de l'industrie textile en France. A créé de nombreuses œuvres d'assistance. Nombreuses récompenses à diverses Expositions internationales. Membre du comité d'organisation et du jury de l'Exposition de Rouen. Chevalier depuis 1878.

Fortier (Dominique-Edouard), ancien agriculteur à Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure). Membre du Conseil supérieur de l'agriculture et de sa Commission permanente. Président honoraire du Comice agricole de Rouen et de la Société centrale d'agriculture de Seine-Inférieure. Fondateur du Syndicat agricole de Seine-Inférieure. A participé, comme membre ou président des jurys de classes, à la plupart des expositions et des concours généraux et régionaux. Nombreuses récompenses aux Expositions universelles. Mem-

bre du comité d'organisation et président de groupe à l'Exposition de Rouen. Auteur de publications techniques remarquables. Chevalier depuis le 14 juin 1884.

Weerts (Jean-Baptiste-Joseph), artiste peintre à Paris. Médailles au Salon de Paris 1875 et à l'Exposition universelle de 1889. Hors concours à l'Exposition de Rouen. Chevalier depuis 1884.

Widmann (Daniel-Édouard), directeur général de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, à Paris. Ancien ingénieur de la marine. Lauréat de l'Académie des sciences. A rendu d'importants services comme ingénieur et constructeur à la marine de commerce et de guerre. Un diplôme de grand prix et deux diplômes d'honneur à l'Exposition de Rouen. Chevalier depuis 1883.

Au grade de chevalier

MM.

Avenelle (Louis-Ernest), industriel à Rouen. Secrétaire de la Société rouennaise des habitations à bon marché; 40 ans de services dans l'industrie comme employé, puis directeur d'un grand établissement industriel. Diplôme d'honneur à l'Exposition de Rouen.

Boulet (Jean-Charles-René-Gaston), négociant et armateur à Rouen. Président de la Société des Chantiers de Normandie. Ancien président du Lloyd rouennais et de la Société de géographie de Rouen. Ancien membre de la Chambre de commerce. Vice-président de l'Exposition de Rouen.

Cocquel (Adéodat-François-Xavier), fabricant de velours de coton à Amiens. Membre de la Chambre de commerce d'Amiens. Médaille d'or à l'Exposition d'Anvers et à l'Exposition universelle de 1889. Président du jury de la classe XX à l'Exposition de Rouen.

Dehollain (Émile-Hector), négociant en tissus à Paris. Membre de la Chambre de commerce de Paris. Président de la Commission des douanes (halles et marchés). Ancien président du Groupe syndical du Commerce et de l'Industrie des tissus et matières textiles. Membre du Comité d'admission et d'installation de l'Exposition de 1889. Président de groupe à l'Exposition de Bordeaux. Services rendus à la colonisation en Tunisie. Vice-président d'un jury de classe à l'Exposition de Rouen.

Delamare-Deboutteville (Edouard-Napoléon-François), ingénieur-constructeur à Rouen. Inventeur d'un moteur à gaz remarquable, récompensé de médailles d'or et de diplômes d'honneur dans toutes les Expositions internationales depuis 1866. Nombreuses publications techniques. Membre du Conseil supérieur et président de la Section mécanique de l'Exposition de Rouen.

Desprès (Félix-Auguste), fabricant joaillier à Paris. Vice-président de la Chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Diplôme d'honneur à l'Exposition d'Anvers. Hors concours à l'Exposition de Chicago. Grand prix à l'Exposition de Rouen.

Deville (Albert), fondeur à Charleville. Président de la Chambre de commerce de Charleville. Ingénieur des manufactures de l'Etat. Progrès réalisés dans la fonderie de 2e fusion. Fondateur d'institutions en faveur de son personnel ouvrier. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Membre du jury de l'Exposition de Rouen.

Diéterle (Georges-Pierre), artiste peintre à Criquebœuf (Seine-Inférieure). Médailles à l'Exposition de Paris 1883 et à l'Exposition universelle de 1889. Médaille d'or à l'Exposition de Munich. Maire de Criquebœuf depuis 16 ans. Conseiller d'arrondissement. Fondateur du musée de Fécamp. Diplôme d'honneur à l'Exposition de Rouen.

Dubouloz (Joseph-Antoine), fabricant d'appareils et de produits photographiques à Paris. Auteur d'applications nouvelles de la photographie. Président de la Chambre syndicale des négociants et fabricants de la photographie. Médaille d'or à l'Exposition d'Anvers. Grands prix aux Expositions de Lyon et d'Atlanta. Membre du jury des Expositions d'Amsterdam et de Bordeaux. Membre du Comité de l'Exposition d'Innsbruck. Président d'un jury de classe à l'Exposition de Rouen.

Duruy (Victor-Charles-Edouard), imprimeur à Paris. Président de Section au Tribunal de Commerce de la Seine. Président de la Société de secours mutuels de l'imprimerie. Président d'un jury de classe à l'Exposition de Rouen.

Ferry (Lucien-Émile), négociant à Rouen. Président du tribunal de Commerce de Rouen. Conseiller général de la Seine-Inférieure. Membre du Conseil supérieur de l'Exposition de Rouen.

Forestier (Pierre-Adalbert), tanneur à Saint-Saëns (Seine-Inférieure). Membre de la Chambre de commerce de Rouen. Maire de Saint-Saëns. Ancien capitaine de la garde mobile et de l'armée territoriale; 21 ans de services municipaux. Vice-président de classe à l'Exposition de Rouen.

Halfon (Salomon), banquier à Paris. Administrateur délégué de la Compagnie générale transatlantique et de la Compagnie des appontements de Pauillac. Membre du jury à l'Exposition de Rouen.

Herrmann (Léon-Charles-Sigismond), artiste peintre à Paris. Médailles aux Expositions de Paris 1873 et 1879. Hors concours à l'Exposition de Rouen.

Jeandron (dit Jeandron-Ferry) (Louis-Désiré), fabricant de chaussures à Paris. Médailles d'or aux Expositions du Havre 1863, Altona 1869, Philadelphie 1873, Paris 1889. Diplôme d'honneur à l'Exposition de Lyon 1872. Hors concours à l'Exposition de Moscou. Commissaire-rapporteur à l'Exposition de Chicago. Membre du jury à l'Exposition de Bordeaux. Vice-président de classe à l'Exposition de Rouen.

Kettinger (Jules-Bernard), imprimeur d'étoffes à Rouen. A réalisé dans l'industrie de l'indienne de nombreux progrès; 55 ans de services industriels. Président d'un jury de classe à l'Exposition de Rouen.

Krüg (Édouard), artiste peintre à Paris. Médailles aux Expositions de Paris 1880 et 1889. Hors concours à l'Exposition de Rouen.

Levillain (Armand-François), négociant à Rouen. Adjoint au maire de la ville de Rouen. Membre du Conseil municipal depuis 16 ans. Membre des Comités aux Expositions de Chicago, Moscou et Anvers. Président de groupe à l'Exposition de Rouen.

Maincent (Gustave), artiste peintre à Chatou (Seine-et-Oise.) Médailles aux Expositions de Paris 1883 et 1889. Hors concours à l'Exposition de Rouen.

Monchablon (Alphonse), artiste peintre à Paris. Prix de Rome en 1863. Médailles aux Expositions de Paris 1869, 1874 et 1889. Hors concours à l'Exposition de Rouen.

Bricheteau-Morandière (dit Morandière) (Jules-Eméric-Raoul), ingénieur des études à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. Secrétaire du jury et rapporteur à l'Exposition universelle de 1867. Médaille à l'Exposition de 1889. Délégué aux Congrès des chemins de fer, Milan, Paris, Saint-Pétersbourg et Londres. Membre du jury à l'Exposition de Rouen.

Perré (Louis-Charles-Chrysostôme), fabricant de stéarine à Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure). Vice-président de la Chambre de Commerce d'Elbeuf. Ancien président du Tribunal de Commerce. Diplôme d'honneur et médailles d'or aux Expositions du Havre, de Rouen, d'Anvers et de Barcelone. Président de classes et de groupes aux Expositions du Havre, de Barcelone et de Moscou. Président de classe à l'Exposition de Rouen.

Picon (Honoré-Félix-Charles), distillateur à Bordeaux. Ancien conseiller municipal et conseiller général. A créé une industrie importante. Services rendus à l'exportation. Médaille d'or à l'Exposition de 1889. Membre du jury aux Expositions de Lyon, de Bordeaux et de Rouen.

Poulenc (Gaston-Joseph), fabricant de produits chimiques à Paris. Conseiller prud'homme. Grand prix à l'Exposition de 1889. Membre du jury aux Expositions de Lyon et de Bordeaux. Vice-président d'un jury de classes à l'Exposition de Rouen.

Clair (Jean-Marie-Maxime), fabricant d'ameublements à Crépy-en-Valois (Oise). A créé d'importantes usines d'ameublement occupant plus de mille ouvriers et perfectionné l'outillage de cette industrie. Services rendus à l'exportation. Médaille d'or et diplôme d'honneur aux Expositions de Paris 1889, Anvers, San-Francisco, Amsterdam, Bordeaux, Moscou et Chicago. Membre du jury aux Expositions d'Innsbruck et de Rouen. Grand prix, deux diplômes d'honneur et deux médailles d'or à l'Exposition d'Atlanta.

Levée (François-Jules), fabricant papetier à Paris. Vice-président de la Chambre syndicale des fabricants papetiers. Médaille d'or à l'Exposition de 1889. Diplôme d'honneur à l'Exposition d'Amsterdam 1895. Grand prix aux Expositions d'Anvers et d'Atlanta.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 avril 1897.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

HENRY BOUCHER.

L'Exposition Universelle adresse ses plus vives félicitations aux nouveaux chevaliers.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 26 AVRIL 1897

(Liste officielle)

Le septième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 26 avril 1897.

A ce tirage, **159** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	136	N°	3.368	**100,000 fr.**
—	—	18	N°	6.982	**10,000**
—	—	27	N°	9.748	**5,000**
—	—	29	N°	8.433	**5,000**
—	—	152	N°	2.264	**1,000**
—		223	N°	7.177	**1,000**
—	—	291	N°	4.074	**1,000**
—	—	30	N°	5.687	**1,000**
—	-	179	N°	4.303	**1,000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
82	9.812	199	834	136	6.725	83	4.247	288	610
92	7.128	216	6.074	88	1.000	165	8.315	19	5.983
107	6.689	72	7.627	236	8.885	206	6.476	249	5.834
20	7.431	85	8.910	66	4.049	304	6.066	220	2.134
217	2.802	4	9.966	163	7.252	46	702	130	5.695
77	6.191	26	1.155	56	4.338	252	2.618	76	9.277
300	5.274	286	4 515	268	8.708	78	7.335	242	5.140
146	116	21	4 168	239	400	110	7.532	251	5.990
198	4.767	283	258	252	4.721	299	4.929	202	4.111
46	8.071	240	6.864	270	2.343	10	4.975	80	4.377
152	453	104	6.270	154	5.608	49	5.162	191	6.063
307	1.360	234	3.938	308	7.571	275	9.331	35	2 038
261	7.813	289	2.801	266	7.084	145	8.539	230	777
221	1.450	175	2.674	109	4.889	173	3.343	166	1.538
152	3.324	225	1.684	157	8.615	293	3.679	314	9.603
114	4.520	212	2.928	57	9.917	268	6.868	233	9.223
115	5.853	162	9.012	24	8.528	14	8.215	84	9.113
72	672	209	4.725	10	5.088	238	9.375	178	3.941
276	5.086	206	1 295	274	4.143	191	9.326	128	2 528
225	8 032	289	7 246	239	1.645	110	8.391	252	9 143
317	5.153	87	1.698	263	2.946	125	7.566	270	7.890
83	419	93	8.871	317	4.252	140	6.272	193	4.450
92	6.358	199	4.587	78	523	226	198	9	751
25	2.600	199	1.862	190	557	291	9.563	170	9.102
319	7.258	9	1.586	21	4.144	321	1.577	51	4.831
164	4.723	33	8.831	34	281	271	2.338	283	1.682
208	3.336	232	6.406	126	6.579	102	9.906	222	2.609
33	3.478	31	855	302	4.229	314	2.806	310	5.664
100	6.142	235	5.182	176	4.948	16	5.135	115	875
109	7.931	98	7.973	165	6 028	180	4.865	147	6.304

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 juillet 1897

Le prochain tirage aura lieu le vendredi 25 juin 1897

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . **10** francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

L'Exposition de Bruxelles

OUVERTURE DE L'EXPOSITION

Bruxelles, 24 avril 1897, 10 h. soir.

L'Exposition Internationale de Bruxelles vient de s'ouvrir à la date promise, c'est-à-dire aujourd'hui 24 avril à 1 heure.

Je ne puis que vous envoyer un compte rendu rapide et mes premières impressions. Le ciel s'est enfin rasséréné, et le soleil, qui nous boudait depuis plus d'un mois, s'est mis de la partie.

A 1 heure précise, le canon de *Bruxelles-Kermesse* — une des grandes attractions de l'Exposition — annonce par des salves l'heure de l'ouverture. La foule est immense ; on évalue à plus de cent mille le nombre des visiteurs ; toutes les rues qui aboutissent au parc du Cinquantenaire sont noires de monde.

La section française a les honneurs de la journée ; la foule s'y presse dans toutes les galeries et l'on admire sa décoration, qui est vraiment fort belle. C'est l'avis unanime.

M. Monthiers, notre Commissaire général, et ses collaborateurs ont fait, en quarante-huit heures, un véritable tour de force. Vous leur devez des félicitations sans réserve.

Je ne puis mieux faire d'ailleurs que de vous envoyer l'appréciation qu'en donne le journal *l'Étoile belge* qui vient de paraître :

De toutes les participations étrangères, c'est celle de la France qui est, de beaucoup, la plus importante. Nos voisins ont vraiment bien fait les choses et leur section aura fort grand air, grâce à l'ensemble décoratif élaboré par M. Hermant, architecte de la ville de Paris et de l'Exposition universelle de 1900, et exécuté sous les ordres de cet habile artiste par des entrepreneurs parisiens.

La décoration se compose de charpentes avec ornements en staf, dans le style de la fin du règne de Louis XIV. La belle porte d'entrée de la section, vers le milieu du grand hall du Cinquantenaire, mesure 14 mètres de hauteur. Elle sera décorée de panneaux d'attributs en toile peinte, et, dans l'arc du sommet, par un énorme lambrequin de velours. Des lambrequins semblables, en velours de lin vert pâle, avec motifs peints à l'essence imitant la broderie, garnissent toutes les charpentes du pourtour.

Cette décoration règne sur un développement d'environ 550 mètres et une hauteur de 7 m. 50. Des panneaux peints dissimulent la partie inférieure des montants des fermes métalliques dans la grande nef. A l'extrémité opposée de la section, une porte, dans un style analogue, composée d'un arc élevé et de deux petites entrées latérales, forme communication avec la section belge.

Revenons à l'entrée principale, celle que nous avons décrite d'abord, et parcourons d'un pas rapide les installations en voie d'achèvement. Voici d'abord la classe du meuble, des tapis et tentures d'ameublement, puis celle du bronze, de la joaillerie et de l'orfèvrerie, sous un grand velum formant tente, au centre de cette partie de la section; au delà, vers la section anglaise, se trouve la classe des mines et de la métallurgie.

Du milieu du compartiment du bronze et de l'orfèvrerie part la grande voie perpendiculaire qui traverse toute la section française et aboutit au salon d'honneur destiné à la réception royale. Cette voie traverse d'abord la classe des tissus et soieries de Lyon, installée au-dessus de l'avenue de la Chevalerie, puis la classe du vêtement, où des collectivités de couturiers préparent des installations très riches, et la classe des industries chimiques.

Nous voici au salon d'honneur avec grand dais Louis XIV, ou kiosque rectangulaire à quatre pans coupés aux angles, formé par huit colonnes corinthiennes couronnées d'un entablement à modillons et vases d'un dessin très riche. Le kiosque, entouré d'une balustrade et fermé au sommet par un velum plat, est orné de très beaux tapis. Au centre, un vase magnifique, exécuté en marbre précieux et bronze ciselé, d'après les dessins de M. Paul Sédille, le grand architecte parisien. Ce vase est d'une valeur considérable.

Le salon sera garni de meubles magnifiques, vraies pièces de collection, de l'époque de Louis XIV. Aux murs, quatre vastes tapisseries du Garde-Meuble de l'Etat français, composant la suite de Médée et Jason. Sur des estrades, huit gaines et colonnes en marbre, avec vases de Sèvres, et de très belles colonnes anciennes.

A droite du salon d'honneur, vers la sortie donnant sur la section belge, s'installera la librairie; à gauche, la céramique et la cristallerie. Dans la galerie suivante, à gauche, le sport; à droite, la maroquinerie. Dans la galerie du fond, la musique et une petite section-annexe, celle de la Tunisie, dont on attend encore l'envoi.

L'organisation de ce vaste bâtiment français a été fort contrariée, au début, par des difficultés de toutes sortes, résultant des retards apportés par les Chambres au vote des crédits nécessaires. Il a fallu accomplir un véritable tour de force pour arriver, en un laps de temps relativement très court, au point où l'on en est aujourd'hui. Ce résultat est dû surtout à l'activité qu'ont su déployer M. Maurice Monthiers, le brillant Commissaire général de la section française, un vieux routier rompu aux affaires de ce genre et qui avait déjà fait ses preuves, notamment à Chicago, à Anvers et à Amsterdam; MM. Duchanoy, Secrétaire général de la section, et André Heimann, Secrétaire des installations.

A l'heure où je vous écris, on ne sait pas encore quelle date sera choisie par le Roi pour l'inauguration officielle. On pense que ce sera le samedi 15 mai. On veut que tout soit prêt pour cette date. Dores et déjà on peut prédire à l'Exposition un immense succès, et le petit incident provenant du retard de l'ouverture officielle sera bien vite oublié, j'en réponds.

DESFORGES.

Un de nos abonnés, exposant à Bruxelles, nous écrit de son côté :

Paris, 25 avril 1897.

Je suis rentré hier matin de Bruxelles, où j'ai passé deux jours, et je viens vous donner en quelques mots la relation de ma visite à l'Exposition.

Les portes en ont été ouvertes hier au public, mais, ainsi que vous le savez, l'inauguration officielle en a été remise à une date ultérieure. C'est une sage décision qu'on a prise, étant donné l'état général des travaux. L'échafaudage qui masque l'entrée principale par laquelle doit passer le cortège officiel n'est pas encore enlevé.

Les sections étrangères, et spécialement les sections française, anglaise, autrichienne et hongroise, sont les plus avancées.

C'est la section française qui est de beaucoup la plus importante, et j'ai éprouvé tout de suite une bien grande satisfaction en constatant que, contrairement à ce que racontent certains journaux mal inspirés, nous ne pouvions pas demander une meilleure place que celle qui nous a été donnée.

Le seul regret que nous puissions avoir, c'est que l'emplacement soit trop exigu et beaucoup de comités manquent de place, mais qui eût pu penser à une participation aussi importante des industriels français à la veille du grand tournoi de 1900?

La décoration de la section française est très heureuse. Elle fait grand honneur à M. le Commissaire général et à M. Hermant. On peut la considérer comme terminée, puisqu'il ne restait plus à achever, vendredi, que le salon d'honneur, qui sera certainement prêt ces jours-ci.

Ce salon d'honneur, avec ses quatre grandes tapisseries du Garde-Meuble, ses objets d'art, ses motifs appartenant à plusieurs de nos grands industriels et sur lequel donne d'un côté l'exposition de la céramique et de l'autre côté celle du cercle de la librairie, sera, je crois, très réussi.

J'ai du reste rapporté la meilleure impression de ma visite à Bruxelles. J'ai la conviction que toute l'Exposition française sera très belle et que la France occupe la place qu'elle a l'habitude d'occuper dans toutes les expositions, c'est-à-dire la première.

Nous sommes plus avancés que les Belges, mais nous ne sommes pas encore prêts, et il y a des Comités qui sont en retard. Ce retard est du reste indépendant de leur volonté. Il a été occasionné, le plus souvent, par l'impossibilité d'installer des vitrines dans les salles traversées par les voies ferrées qu'on n'avait pas encore enlevées vendredi, et, plus souvent encore, par la lenteur désespérante avec laquelle la Compagnie du chemin de fer transporte et délivre les colis.

Des marchandises expédiées de Paris, le 19 avril, en *grande vitesse*, n'étaient pas encore livrées le 23 avril dans l'Exposition.

Mais tous les Comités redoublent d'activité. En quarante-huit heures, j'ai déjà constaté un progrès sensible.

Chacun tient à honneur d'être absolument prêt pour l'inauguration officielle dont S. M. le Roi des Belges peut fixer la date à chaque instant, et je suis convaincu que, si les exposants veulent bien nous aider, en hâtant l'envoi de leurs colis, et en venant installer leurs vitrines, la section française sera complètement prête, ou peu s'en faudra, dans huit ou dix jours.

La France occupera également une très belle place dans l'Exposition des beaux-arts, les œuvres qui ont été envoyées à Bruxelles formant une sélection parmi celles qui ont figuré à nos derniers Salons. Je n'ai pu toutefois établir un point de comparaison avec les autres sections belge ou étrangères, notre exposition étant la seule qui soit installée.

AJOURNEMENT

DE

l'inauguration officielle de l'Exposition

La plupart des journaux de Bruxelles publiaient, à la date du 21 avril, la note suivante :

Une nouvelle qui circulait en ville — et que, depuis le matin, nous savions certaine et irrévocable — est devenue officielle par la délibération du Comité exécutif de l'Exposition qui s'est réuni mardi à 2 heures de l'après-midi : la cérémonie officielle d'ouverture de l'Exposition n'aura pas lieu le 24 courant, l'état d'avancement des travaux ne le permettant pas. Sans doute a-t-on pensé que le Roi ne serait pas disposé à inaugurer les échafaudages de l'arcade « triomphale », les chantiers des halls à peine planchéiés, et les fondrières du Parc du Cinquantenaire.

La remise a fait l'objet, lundi soir, d'une longue discussion au sein du conseil des ministres. Ceux-ci se sont même rendus sur les lieux, nous assure-t-on, au milieu de la nuit, pour constater l'*impossibilité matérielle* où l'on se trouve de procéder le 24 à une inauguration officielle.

Cependant, — et cela principalement dans la crainte de l'application des clauses pénales qui sont comminées par les cahiers des charges — le Comité exécutif a décidé que les portes de l'Exposition de Bruxelles et de Tervueren seraient ouvertes samedi. Les guichets d'entrée seront accessibles au public et les abonnements prendront régulièrement cours à partir du 24. En d'autres termes, l'ouverture de l'Exposition *aura lieu le 24*, mais sans cérémonie officielle.

Quant à la date de cette ouverture officielle, elle n'est pas encore fixée. Elle reste entièrement subordonnée à l'état d'avancement des travaux.

Le raoût offert par le Comité exécutif de l'Exposition dans le quartier de Bruxelles-Kermesse à la presse et aux autorités reste fixé à vendredi.

Cette nouvelle de la remise a causé une grosse émotion parmi les exposants : il est inutile d'insister sur la nature des commentaires qu'elle a suscités.

Disons seulement que l'opinion générale est qu'il y a lieu d'établir, vis-à-vis du pays, à qui remontent les responsabilités de la situation faite à la capitale, à qui l'exemple de l'Exposition d'Anvers, prête à la date fixée, ne manquera pas d'être reproché.

Nous y reviendrons.

P.-S. — C'est d'accord avec le ministre de l'industrie et du travail que le Comité exécutif a pris la décision de retarder la cérémonie officielle de l'ouverture. Il a été télégraphié au Roi, qui est en ce moment en voyage, pour lui soumettre cette résolution et s'informer de son sentiment.

Le *Moniteur* de mercredi matin publiera une note officielle concernant la remise.

En effet, mercredi dernier, le *Moniteur* publiait à son tour la note que voici :

« L'ouverture de l'Exposition aura lieu, conformément à ce qui a été annoncé, samedi 24 avril à 1 h. »

« Les pluies persistantes ayant rendu impossible l'achèvement des travaux extérieurs, la fête officielle d'inauguration est remise de quelques jours. »

Le président du Comité exécutif,
E. De Mot.
Le commissaire général du gouvernement,
Comte Ad. d'Oultremont.

L'*Étoile belge* donne les raisons suivantes pour expliquer et justifier cet ajournement.

L'ajournement de la cérémonie officielle d'ouverture de l'Exposition donne lieu à des commentaires qui exigent quelques explications.

La cause principale de la remise est le non-achèvement de l'arcade monumentale du palais. C'est, on le sait, au gouvernement qu'incombe l'exécution de ce travail qui, antérieurement, avait déjà subi tant de retards.

Le matériel nécessaire à la démolition des échafaudages devait être fourni le 12 avril, moyennant quoi il eût été possible de terminer en temps utile, à la condition de recourir à un fort contingent d'ouvriers supplémentaires.

Pour atteindre ce résultat, on demanda au Comité exécutif un subside de 60.000 francs, qui fut aussitôt accordé.

Mais en pareille matière il y a toujours « l'imprévu » qui, cette fois, se manifesta par un temps détestable et par le manque d'ouvriers.

Telle est la situation qu'il a bien fallu se résigner à constater avant-hier 21 avril. Les échafaudages sont encore en place et il faut au minimum 8 ou 10 jours pour les démonter.

Dans ces conditions, il y a lieu de croire que l'ouverture officielle pourra se faire du 5 au 10 mai.

On s'est demandé dans le public pourquoi l'on n'avait pas contraint l'entrepreneur de l'arcade à hâter ses travaux. Par la bonne raison que cet entrepreneur ne dispose pas encore du subside qui doit lui être alloué par la législature, qu'il travaille en attendant à ses risques et périls et que par conséquent le gouvernement est sans action.

Enfin l'on s'étonne que les portes de l'Exposition s'ouvrent au public avant de s'ouvrir au Roi et aux autorités officielles. Il y a encore pour cela un autre motif sérieux, c'est que les cahiers des charges de concessions ont fixé le 24 avril pour date d'ouverture et que si cette clause était méconnue les concessionnaires auraient le droit de réclamer des dommages-intérêts.

Ce qui est certain, c'est que les travaux ne sont pas en état, comme pourront s'en assurer tous les visiteurs de samedi.

Ce qui est incontestable encore, c'est que la responsabilité du Comité exécutif, dont on ne saurait assez louer la vigilance et l'activité, n'est nullement en cause. Mais, quoi qu'il en soit, nous ne perdrons rien pour avoir attendu un peu, car l'Exposition sera un éclatant succès.

Nous avons tenu d'autre part à connaître l'avis d'une des personnalités les plus marquantes de la Commission supérieure française, sur cet incident.

Voici ce qui nous a été répondu :

Vous savez avec quel empressement nous avons répondu à l'appel du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles. Rien n'a été négligé pour que la participation française fût digne de nous et de la nation qui nous conviait à ce tournoi pacifique. L'accord le plus parfait n'a cessé de régner entre toutes les personnalités qui concouraient au succès de notre section. De plus le zèle déployé en la circonstance par notre Commissaire général M. Maurice Monthiers est à l'abri de toute critique.

Il y a quelques semaines, plusieurs membres de la Commission supérieure allaient s'assurer sur place que le gros œuvre était achevé, et ils revenaient de Bruxelles convaincus qu'avec un effort sérieux, comme il s'en produit toujours, dans la quinzaine qui précède le jour de l'ouverture, l'inauguration de l'Exposition pourrait avoir lieu dans des conditions très convenables, à l'époque fixée, c'est-à-dire le 24 avril.

Ils avaient en tout cas la certitude que la section française serait prête à cette date. Mais il y fallait une condition essentielle, c'est que la nation qui nous conviait à cette fête du travail donnât elle-même l'exemple de l'exactitude. Quand on accepte une invitation à dîner, on ne se met pas généralement à table avant son amphytrion. C'est élémentaire. Il ne faut pas d'ailleurs se dissimuler qu'il y a certains inconvénients sur lesquels il est inutile d'insister, d'ouvrir une section avant même que la nation qui invite ait déballé ses caisses et garni ses vitrines.

D'ailleurs, d'après les renseignements que j'ai reçus ce matin même, de Bruxelles, c'est la section française qui a donné le bon exemple. Elle est à peu près achevée, et ce n'est pas être trop présomptueux que d'affirmer qu'elle ne sera pas le moindre attrait de l'Exposition de Bruxelles.

Si donc quelques exposants français hésitent encore à s'installer définitivement ou à découvrir leur vitrine, j'estime qu'il ne faut pas trop leur en vouloir.

C'est le cas de répéter à nos excellents amis de la Belgique que nous sommes très heureux de seconder dans leur entreprise, le mot historique de la bataille de Fontenoy : « Tirez les premiers, Messieurs les... Belges. »

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

Bruxelles-Kermesse à reçu, lundi dernier 19 avril, la visite du prince Albert. Son Altesse Royale, accompagnée de son aide de camp, le général d'état-major M. Jungbluth, et que le comte d'Oultremont, Commissaire général du gouvernement près l'Exposition, attendait à l'entrée du Parc du Cinquantenaire, a été reçue par les membres du Conseil d'administration du Vieux-Bruxelles. Le prince Albert a parcouru toutes les places, toutes les rues du vaste et pittoresque enclos et s'est vivement intéressé aux détails des diverses constructions, détails qui lui ont été donnés par l'architecte, M. Jules Barbier, que Son Altesse Royale a chaleureusement complimenté pour son œuvre si réussie.

Au cours de sa promenade — qui s'est prolongée pendant plus d'une heure — le prince Albert s'est longuement entretenu avec le bourgmestre, M. Buls. Son Altesse Royale s'est retirée après avoir fait une halte au *Chien Vert*, dont Elle a admiré les installations.

Le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes en Belgique, vient d'adresser une circulaire aux diverses administrations de son département leur faisant connaître qu'en vue d'habituer le public et le personnel à la notation des heures de 0 à 24, il convient dorénavant, dans les communications adressées à des particuliers, des Sociétés privées, des administrations publiques belges ou étrangères de faire usage de cette notation pour tout ce qui concerne le service.

Le ministre recommande toutefois de citer outre la notation précitée la notation actuelle entre parenthèses pour les heures de midi à minuit avec addition des mots « vieux style » ou en abrégé V. S. Ainsi par exemple, 15 h. 30 m. (3 h. 30 soir V. S.).

A partir du 1er mai prochain, il ne sera plus fait mention du « vieux style » dans les communications de service à l'intérieur du pays.

Cette mention ne sera plus maintenue que pour les relations avec les administrations étrangères qui n'auraient pas encore adopté la nouvelle notation de 24 heures.

Le Comité de l'Exposition, de concert avec la ville de Bruxelles, a pris, dès à présent, toutes les dispositions en cas d'incendie, de nature à rassurer les exposants.

C'est le commandant Allo qui a dirigé le service d'organisation.

Cinquante bouches d'eau sont disposées dans les galeries, chaque bouche est garnie de tuyaux avec lances, clefs et aspirateur qui resteront à demeure recouverts par une cassette.

Ces différentes bouches sont partagées en neuf groupes ; les bouches de chaque groupe sont reliées entre elles par un fil électrique, et d'une bouche de chaque groupe un fil électrique avertisseur aboutit à un tableau à déclenchement qui se trouve dans le corps de garde des pompiers, lequel est situé à l'aile droite de l'hémicycle.

Des gardiens sont chargés, par les soins du Comité, d'exercer une surveillance active la nuit.

A chaque bouche sera disposé un contrôleur de ronde sur lequel les gardiens signaleront toutes les trente minutes leur passage.

En cas de commencement d'incendie, les gardiens pourront prévenir le poste central permanent des pompiers sans avoir à quitter leur quartier. Au poste central, le matériel a été

fourni par la Ville; il se composera d'un dévidoir, d'une pompe et d'une échelle.

Dans les jardins, quarante bouches d'eau ont été établies; elles seront désignées par poteaux indicateurs.

En ce qui concerne l'exploitation particulière de Bruxelles-Kermesse, la Société a pris ces dispositions indépendantes du service de l'Exposition.

Le poste permanent des pompiers sera relié par un fil électrique aérien avec le poste de police installé à l'Exposition, lequel est relié au poste de la rue du Taciturne (rue de la Loi), qui aura toujours une machine à vapeur sous pression. Ce poste sera également en communication avec le pavillon de la Ville.

La pression d'eau assurée sera de 4 à 5 1/2 atmosphères.

On voit que les mesures les plus minutieuses ont été prises.

Le corps des pompiers sera installé, dès jeudi matin, sous le commandement du lieutenant Henry.

L'une des œuvres les plus importantes de la section belge de sculpture de l'Exposition internationale des Beaux-arts de Bruxelles, le groupe en plâtre de M. Des Enfans, *Satyres pêchant une sirène dans leurs filets*, projet de fontaine monumentale, vient d'être complètement brisée au cours du transport par chemin de fer. Samedi dernier le groupe, soigneusement emballé, était parti intact de l'atelier de l'artiste. L'immense caisse avait été chargée sur camion et conduite à l'Allée-Verte. Lundi, au local de l'Exposition, on constata que la caisse était brisée et son contenu en complète capilotade.

C'est, paraît-il, pendant la manœuvre d'une grue de chargement que la caisse, mal assujettie, s'est échappée pour retomber lourdement sur le sol. M. Des Enfans intente une action en responsabilité à l'administration des chemins de fer. Il a chargé Mᵉ De Mot de la défense de ses intérêts.

Comité 29. — Concours temporaires

Les exposants des concours temporaires sont invités à envoyer directement leur demande d'exposer, dûment accompagnée du montant des droits d'inscription prévus par le règlement, à la Commission belge d'organisation de chaque concours.

Espèce chevaline. — Horticulture. — Aviculture Apiculture. — Laiterie.

Ils devront en outre, pour se mettre en mesure avec les douanes française et belge, envoyer à M. *Abel Chatenay*, à Vitry-sur-Seine (Seine), Secrétaire général du Comité 29, *Concours temporaires*, un double de leur déclaration pour qu'il puisse mettre à leur disposition les formules de douane et les étiquettes qui devront être apposées sur les *colis* ou *ballots* et dont ils devront indiquer le *nombre*.

Le Commissaire du groupe de l'Agriculture,
H. MESNIER.

L'HORTICULTURE
A L'EXPOSITION DE BRUXELLES

La section de l'horticulture (comité 29), de l'Exposition internationale de Bruxelles, s'est réunie le 15 avril, sous la présidence de M. H. de Vilmorin, à l'effet de préparer la participation des exposants français aux prochains concours temporaires d'horticulture.

Le tableau suivant indique les dates des divers concours, ainsi que les délais d'inscription pour chacun d'eux :

DÉLAIS D'INSCRIPTION	PLANTES D'ORNEMENT	CULTURE MARAICHÈRE	POMOLOGIE	ROSES	CHRYSANTHÈMES
15 Avril	9-12 Mai				
15 —	......	15-17 Mai	15-17 Mai		
10 Mai	......	11-13 Juin	11-13 Juin		
30 Mai	......	......	......	12-14 Juin	
15 Juin	21-25 Juil				
1ᵉʳ Juillet	......	2-4 Aout			
15 Aoû	......	27-28 Sept	27-28 Sept		
15 Octobre	......	......	......	......	6-8 Nov.

M. H. Martinet, secrétaire de la Section de l'Horticulture, 167, boulevard Saint-Germain, Paris, répondra à toutes demandes de renseignements et se chargera de transmettre aux autorités compétentes toutes les formules d'inscription qui lui seront adressées.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

La *Société générale de l'Industrie minière et métallurgique en Russie* émet, par les soins de la Société générale et de la Banque des Pays-Autrichiens, 30,000 obligations 4 0/0 remboursables, en 33 ans, à 500 francs et productives d'un intérêt de 20 francs, exempt de tous impôts français actuellement existants.

Le prix d'émission est de 470 francs, avec un premier versement de 50 francs et une bonification de 1 franc pour la libération anticipée, ce qui fait ressortir le revenu à 4,26 0/0, sans compter un mois d'intérêt acquis sur le coupon du 1ᵉʳ octobre et la prime de remboursement de 31 francs.

Cette Société est un *Omnium*. Elle n'achète pas des mines ou des usines : elle achète et met en portefeuille des actions de Sociétés minières et métallurgiques déjà en pleine exploitation, et c'est en représentation d'une partie des actions renfermées dans ses caisses qu'elle a créé les obligations actuellement offertes au public.

Son capital est de 25 millions. L'importance nominale de l'emprunt n'est que de 15 millions.

Il y a en caisse 31,840 actions de Routchenko, 2,700 actions de Goloubowka, 2,000 actions de Makeevka, 2,250 actions de Tchoulkow. Dans trois de ces importantes affaires, la Société a la prépondérance. Elle a, de plus, réservé les fonds nécessaires pour prendre une participation importante dans la fondation d'un établissement métallurgique à créer dans le Sud de la Russie, avec des concours financiers et techniques de premier ordre, sur des terrains qui seront obtenus gratuitement.



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 75 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 10-11 Mai 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . . - 9 —
Étranger. . . . . . — 10 — }
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 10 mai 1897.

« Une petite leçon », disions-nous, à propos du retard apporté à l'inauguration des galeries et des palais de l'Exposition de Bruxelles. De la catastrophe du Bazar de la Charité ne se dégage-t-il pas, pour 1900, une deuxième leçon, celle-là cruellement tragique ?

Bien que tous les malheurs arrivent, on peut se rassurer sur la sécurité des visiteurs de la future Exposition. On ne fera évidemment pas moins, cette fois, que les précédentes et alors toutes les précautions furent prises.

Nous en trouvons le détail dans le Rapport général de M. Alfred Picard, sur l'Exposition de 1889 (1).

Pendant la durée de la dernière Exposition Universelle, la police n'enregistra pas moins de cinquante-neuf commencements d'incendie. Aucun d'eux n'offrit de gravité; tous purent être facilement maîtrisés.

Dans l'enceinte, dix postes avaient été créés, comprenant 1 officier, 4 sous-officiers, 11 caporaux et 35 hommes. Un poste de pompe à vapeur avait été installé à l'angle de la rue de l'Université et de l'avenue de La Bourdonnais.

On avait divisé les palais, les parcs et les jardins en dix zones correspondant aux dix postes et chacune d'elles était armée contre le fléau.

Entre les bouches d'incendie, les distances avaient été calculées de telle sorte qu'il ne restât pas un seul point de l'enceinte intérieure des palais hors de l'atteinte des postes de secours. Enfin, un bouton avertisseur sous verre et un appareil téléphonique donnaient à la personne qui organisait les premiers secours le moyen d'appeler en même temps les pompiers du poste voisin et du poste central.

Un circuit électrique d'un développement de plus de 60 kilomètres; un réseau de câbles téléphoniques s'étendant sur une longueur de 11 kilomètres complétaient ces mesures de précaution. Quant à la surveillance, elle était assurée, dans chaque poste, par vingt-cinq boîtes de contrôle.

Cette organisation, après reprise du matériel, ne coûta à l'Exposition guère plus de 50.000 fr.

Pour cette somme relativement minime, tout danger de catastrophe était conjuré. Et on n'eut jamais, dans les grandes Expositions de Paris, à déplorer de malheurs analogues à ceux, purement matériels d'ailleurs, de Chicago et de Montpellier.

Au surplus, dans l'Exposition même, on ne peut guère craindre de sinistres coûtant la vie à des centaines d'êtres humains. Partout, les dégagements sont tels, en raison des exigences de la destination des galeries et des palais, que l'œuvre toujours si délicate du sauvetage en cas de danger n'offre pour ainsi dire pas d'aléas.

Mais, en dehors de l'Exposition officielle, il y aura, dans l'enceinte de 1900, mille et un locaux abritant des attractions, des jeux et des spectacles où, à certaines heures, la foule curieuse pourra s'entasser, comme dans la minuscule salle du cinématographe de la rue Jean-Goujon.

C'est dans ces lieux d'exhibitions, qui formeront la foire dans l'Exposition proprement dite, qu'il sera nécessaire de prendre des précautions contre l'incendie, et aussi contre la panique des masses humaines, qui fait souvent plus de victimes que les flammes ou la fumée.

C'est dans cet ordre d'idées que la catastrophe du 4 mai doit nous servir d'exemple douloureux et de leçon durable !

HENRY GIRARD.

(1) Tome III, pages 389 et suivantes.

LES

COMITÉS D'ADMISSION ET D'INSTALLATION

Nous croyons savoir que M. Stéphane Dervillé, Directeur général adjoint de l'Exposition, soumettra dans le courant de la semaine à M. Henry Boucher, ministre du commerce, la liste des comités d'admission et d'installation à l'Exposition Universelle.

Ces comités, constitués suivant l'article 34 du Règlement général, connaîtront nécessairement de toutes les demandes d'admission.

Ils seront saisis de toutes celles qui leur auront été transmises par les comités départementaux et ils devront, en dernier lieu, dresser la liste des exposants.

Cette liste des comités d'admission et d'installation, qui, naturellement, est fort longue, paraîtra à l'*Officiel* très prochainement.

Ce que nous pouvons dire, c'est que le Directeur général adjoint de l'Exposition n'a été guidé dans ses choix que par des considérations de compétence et de haute notoriété.

Nouvelles et Échos

Dans la liste des victimes de l'horrible catastrophe de la rue Jean-Goujon, il est un nom qui a provoqué, dans le monde du Ministère du Commerce et de l'Exposition de 1900, un sentiment de véritable sympathie et d'unanimes regrets. Nous voulons parler de M. Masure, le père de M. Auguste Masure, le très distingué sous-chef de cabinet du Ministre du Commerce.

M. Masure père était un grand industriel du département des Vosges qu'une vie de probité, consacrée tout entière à faire le bien, avait rendu populaire dans son pays.

M. Albert Masure était né à Lille en 1832. Il sortit de l'École centrale, en 1855, avec son diplôme d'ingénieur. Il dirigea les papeteries d'Arches (Vosges), dont il fut un des propriétaires, de 1860 à 1895.

Pendant vingt-deux ans, il fabriqua le papier timbré de l'État français et de plusieurs gouvernements étrangers; il fabriqua aussi les billets de la Banque de France jusqu'à ce qu'elle s'en chargeât elle-même.

Membre de la Société des ingénieurs civils de France; membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers, 1885, il fut secrétaire de la classe de la papeterie. (Médaille or Paris, 1878 et 1889.)

Il était également membre du Comité X de l'Exposition de Bruxelles, en 1897, et membre du Comité de l'Association des anciens élèves de l'École centrale.

Le nom de M. Masure est désormais inscrit sur le martyrologe de la Charité.

Ses obsèques ont eu lieu jeudi dernier, 6 mai, à l'église Sainte-Clotilde. Tout le haut personnel du ministère du commerce, le ministre, M. Henry Boucher, en tête, avait tenu à donner par sa présence un témoignage d'affection au fils si cruellement éprouvé.

Autour du ministre, nous avons remarqué MM. Méline, président du Conseil, ministre de l'agriculture; Alfred Picard, Delaunay-Belleville, Stéphane Dervillé, Bouvard, Legrand, Henri Chardon, Grison, Albert Legrand, etc., etc.

Sous le porche de l'église, M. Honoré, directeur des *Magasins du Louvre*, ami personnel de M. Masure, a, au nom de la Société des anciens élèves de l'École centrale, dont le défunt faisait partie, retracé en termes éloquents et émus la vie du camarade regretté, mort au champ d'honneur.

Le corps de M. Masure a dû être transporté hier dans les Vosges, où aura lieu l'inhumation.

***

L'emplacement que va occuper la culée de droite du pont Alexandre III est entièrement

dégagé. On commence à délimiter avec des pilotis l'emplacement qui sera occupé par le caisson de fondation à l'air comprimé. Depuis quelques jours, le passage des tramways ayant été reporté sur le Cours-la-Reine, les chantiers du pont sont entourés de palissades et les travaux sont entrés dans la période d'exécution proprement dite.

***

Le pavillon de la Ville de Paris qu'on démolit actuellement est l'œuvre de M. Bouvard. Il fut construit pour l'Exposition de 1889, fut démoli et reconstruit au Cours-la-Reine, ce qui paraissait devoir lui assurer une longue survie. Mais le Palais de l'Industrie l'entraîne dans son naufrage architectural. Utilisé de diverses façons, il abrita surtout des expositions florales. C'était une construction originale, dans laquelle on n'avait employé systématiquement, comme matériaux de constructions, que le fer, la terre cuite et la faïence. La décoration en avait été étudiée avec beaucoup de soin et de talent : les portes d'entrée étaient formées par une ossature en fer apparente, avec remplissages en terre cuite et en faïence ; les pylônes d'angle étaient conçus sur le même principe. Des frises décorées complétaient l'ornementation intérieure en encadrant les parties du vitrage qui constituaient le plafond. C'était, en somme, la construction en fer elle-même, par l'étude de ses éléments laissés apparents, qui fournissait l'ornementation principale de l'édifice.

Le pavillon de la Ville de Paris, à l'exemple du Phénix mythologique, renaîtrait-il encore une fois, et en bloc, de ses cendres ? La chose paraît douteuse et ce serait un exemple de vitalité assurément inouï dans l'histoire de l'architecture. Il est plus probable que ses éléments, qui sont de bonne qualité et dont quelques-uns sont intéressants au point de vue artistique, seront plus ou moins disséminés et iront s'employer dans d'autres constructions neuves.

***

On a édifié sur les chantiers des grands palais un coquet réfectoire, d'après les plans de M. Bouvard.

Le voisinage des Champs-Elysées n'offrait pas beaucoup de marchands de vin accessibles aux ouvriers employés sur les chantiers ; d'autre part, on n'a pas encore organisé de cantines ouvrières ; aussi la plupart d'entre eux ont-ils recours à la traditionnelle gamelle qu'ils apportent eux-mêmes le matin ou que leurs femmes leur apportent à midi. Quand il fait beau, les anciens ombrages du Jardin de Paris sont encore assez épais et l'ouvrier fait son déjeuner sur l'herbe, mais, quand il pleut, il est fort aise de trouver un abri, et dans un petit coquet chalet de bois, propre et bien aéré, s'allongent des bancs et six grandes tables, de quoi abriter cent vingt ouvriers à l'heure des repas ou pendant les quelques instants de repos de l'après-midi.

***

Le Palais de l'Industrie, après un court répit que lui a procuré le Salon de peinture, va disparaître totalement, en très peu de temps, sous les coups du légendaire « pic du démolisseur ». Ce n'est pas sans avoir fait renaître bien des souvenirs, ni sans avoir fait couler de ces larmes qui s'attachent aux choses, les *lacrymæ rerum* dont parle le poète, si douloureuses parfois et si touchantes.

Un de nos lecteurs, dans cet ordre d'idées, nous rappelle un détail qui a son mérite, au sujet de la construction du Palais de l'Industrie. Un ancien journal de l'Alsace, le *Glaneur du Haut-Rhin*, écrivait, le 1er octobre 1854 :

« On remarque les noms de Colmar et de Mulhouse parmi ceux des villes industrielles et manufacturières qu'on vient de buriner sur les cartouches du pourtour extérieur du Palais de l'Industrie, qu'on termine en ce moment. »

Ces cartouches existent encore. Ne pourrait-on pas, dit notre lecteur, les détacher des blocs et les conserver comme un pieux souvenir a tant de titres, ainsi, d'ailleurs, que les écussons analogues de Metz, de Strasbourg, de Sarreguemines, de Hayange, de Schlestadt et de Sainte-Marie-aux-Mines ? L'adjudicataire de la démolition, qui est un homme d'esprit et de cœur, s'y prêterait volontiers, à ce que l'on pense.

Voilà certainement un souhait auquel on s'associera bien volontiers. Le point de vue artistique est bien secondaire en cette matière, mais si jamais « douces larmes de choses » coulèrent pour demander au pic du démolisseur de suspendre partiellement son œuvre, c'est bien en cette occasion.

***

Voici, d'après une dépêche de Pretoria, les noms des membres désignés pour faire partie du comité d'organisation de la section du Transvaal à l'Exposition Universelle de Paris :

Président : le général Joubert, vice-président de la République ; membres : le ministre des mines, l'ingénieur des mines de l'État ; M. Rock, membre du conseil exécutif, enfin le directeur du musée national.

On avait offert la présidence de ce comité au consul de France à Pretoria, M. Aubert, qui jouit ici d'une grande popularité, mais qui a refusé, étant sur le point de partir de Pretoria pour un voyage projeté en France ; il a quitté le Transvaal, *via* Lourenço-Marquès et côte est d'Afrique.

***

Lundi soir, 26 avril, réunion nombreuse et choisie au Cercle de la Librairie.

M. Fauré Le Page, le très distingué Président de l'Exposition française à Saint-Pétersbourg, avait convié ses nombreux amis à venir entendre une conférence, avec projections photographiques, sur son récent voyage en Russie.

M. Dubouloz, son compagnon de route, s'était chargé de montrer devant ce public d'élite les nombreuses photographies prises par lui pendant ce voyage.

Avec son talent habituel, M. Dubouloz a su, pendant plus d'une heure, tenir sous le charme tout son auditoire, qui l'a remercié en lui prodiguant ses applaudissements. Ces applaudissements s'adressaient aussi au nouveau chevalier de la Légion d'honneur, qu'on était heureux de fêter en passant.

M. Dubouloz, au début de sa conférence, s'est fait l'interprète de tous, en souhaitant une bienvenue respectueuse à S. A. I. le grand-duc de Leuchtenberg, qui avait bien voulu, par sa présence à cette réunion, donner à M. Fauré Le Page une nouvelle marque de sa haute sympathie.

***

Avis à M. François Deloncle, le sympathique député des Basses-Alpes.

Un richissime Américain, M. Yerkes, vient d'offrir, à l'Université de Chicago, un télescope monstre, auprès duquel celui de M. Bischoffsheim, à Nice, ne sera plus qu'un verre de lunette.

On ne sait encore rien au sujet de sa valeur, car les lentilles n'en sont pas terminées, quoique l'instrument ait figuré à l'Exposition américaine de 1893, à la foire du Monde de Chicago qui fut un si lamentable four.

Mais il est permis de prévoir que le cadeau tiendra ce qu'il promet, car les difficultés de toutes sortes que rencontrait naguère la construction d'un grand télescope sont aujourd'hui bien aplanies par la science.

Ce n'est point cependant une petite affaire que de bâtir d'abord les machines-outils destinées à ces travaux. Il a fallu couler, sans la moindre bulle d'air, des blocs de verre de plusieurs centaines de kilos, les tailler ensuite avec une infinie précision, puis les fixer à un tube en acier de 20 mètres de longueur, pesant environ 6.000 kilos, enfin attacher ce dernier à ses axes en acier qui pèsent davantage encore, pivots de cette gigantesque caronada braquée sur les astres dont elle suit les mouvements.

Enfin, c'est ici la merveille, il a fallu construire le mouvement d'horlogerie qui permet à un seul observateur, sans plus d'effort que s'il soulevait un roseau, de mettre en mouvement et d'actionner toute cette masse dont le poids total dépasse 15.000 kilos, la charge de deux vagons.

Le télescope de M. Yerkes coûtera 1 million, sans parler de centimes additionnels et de l'imprévu.

Les lentilles seules entrent dans ce chiffre pour 300.000 francs.

Il serait curieux que le télescope en question nous montrât, en 1900, la lune à cinquante centimètres !

CLAUSES
ET
CONDITIONS GÉNÉRALES
IMPOSÉES
Aux Concessionnaires d'Expositions payantes d'Établissements de spectacle ou de consommation et d'Établissements similaires

ARRÊTÉ

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Sur le rapport du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 ;

Vu la loi du 13 juin 1896, relative à l'Exposition universelle de 1900 ;

Vu le décret du 9 septembre 1893, portant organisation des services de l'Exposition ;

Vu le décret du 4 août 1894, portant règlement général pour cette Exposition :

Vu les arrêtés ministériels du 12 avril 1894, réglant les attributions des directions,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — **Dispositions générales.** — Les concessions d'expositions payantes, d'établissements de consommation et d'établissements similaires, dans l'enceinte de l'Exposition universelle de 1900, sont soumises aux dispositions générales suivantes, ainsi qu'aux dispositions particulières des pièces d'adjudication ou des contrats de gré à gré.

TITRE PREMIER

ADJUDICATIONS. — ACTES DE CONCESSION DE GRÉ A GRÉ

ART. 2. — **Conditions à remplir pour être admis aux adjudications.** — Nul n'est admis à concourir aux adjudications s'il ne justifie qu'il a les qualités et les ressources voulues pour mener à bien son entreprise.

Les concurrents doivent fournir à cet égard les certificats et autres pièces justificatives qui leur sont demandés par l'Administration.

Ils sont tenus, dans tous les cas, en exécution de l'article 3 ci-après, de produire un acte régulier de cautionnement.

Ceux qui ne seraient point agréés par l'Administration ne pourraient élever de ce chef aucune réclamation.

ART. 3. — **Cautionnement.** — Les cahiers des charges spéciaux des adjudications et les actes de concession de gré à gré déterminent l'importance du cautionnement provisoire et du cautionnement définitif.

Ces cautionnements sont réalisés dans les conditions fixées par le décret relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'Etat.

Le cautionnement définitif doit être réalisé dans les cinq jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Il reste affecté à la garantie des engagements contractés par le concessionnaire.

ART. 4. — **Approbation de l'adjudication ou de l'acte de concession de gré à gré.** — Les adjudications doivent être autorisées par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Elles ne sont valables qu'après l'approbation du Commissaire général ; en cas de non-approbation les concessionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ART. 5. — **Pièces à délivrer aux concessionnaires.** — Aussitôt après l'approbation de l'adjudication ou de l'acte de concession de gré à gré, le Commissaire général délivre au concessionnaire, sur son récépissé, une expédition, certifiée par le Directeur des finances, des présentes clauses et conditions générales, du cahier des charges spécial, et du procès-verbal d'adjudication, ou de l'acte de concession de gré à gré, ainsi que des autres pièces qui serviraient de base au marché.

ART. 6. — **Frais du marché.** — L'entrepreneur acquitte les droits auxquels donne lieu l'enregistrement du marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

Il paye, en outre, les droits de timbre et d'expédition des pièces servant de base au marché.

L'état de ces frais est arrêté par le Commissaire général. Le montant en est versé par le concessionnaire à la Recette centrale des finances de la Seine.

ART. 7. — **Domicile du concessionnaire.** — Le concessionnaire est tenu d'élire un domicile à Paris et de faire connaître ce domicile au Commissaire général. Faute par lui de remplir cette obligation dans un délai de quinze jours à partir de la date à laquelle lui a été notifiée l'approbation de l'adjudication ou de la concession de gré à gré, toutes les notifications se rattachant à sa concession sont valablement faites à la mairie du VII[e] arrondissement.

Après la clôture de l'Exposition, le concessionnaire est relevé de l'obligation d'avoir un domicile à Paris. S'il ne fait pas connaître son nouveau domicile au Commissaire général, les notifications relatives à sa concession sont valablement faites à la mairie ci-dessus désignée.

TITRE II

PROJETS. — EXÉCUTION ET ENTRETIEN DES OUVRAGES

ART. 8. — **Projet d'ensemble et de détail.** — Les projets d'ensemble des constructions et de leurs abords doivent être présentés à l'appui des demandes en concession, à moins qu'ils n'aient été dressés par l'Administration pour servir de base à l'adjudication.

Un délai de deux mois, au maximum, à partir de la notification de l'approbation du marché est imparti aux concessionnaires pour produire leurs projets de détail. Avant d'être mis à exécution, ces projets doivent être soumis à l'approbation du Commissaire général, qui a le droit d'y apporter toutes les modifications qu'il juge utiles dans l'intérêt de l'art, de la sécurité et de la police.

ART. 9. — **Exécution des travaux.** — Le concessionnaire exécute à ses frais, risques et périls, tous les travaux de construction, d'aménagement et d'installation, en se conformant aux projets approuvés.

Avant le commencement de ces travaux, les alignements et nivellements des constructions sont délivrés par le Directeur des services d'architecture.

L'Administration se réserve d'établir elle-même, à la charge de remboursement par le concessionnaire dans le délai déterminé par elle, les trottoirs, massifs, pelouses, jardins et allées compris dans le périmètre de la concession.

Tous les travaux doivent être exécutés suivant les règles de l'art, sous la surveillance et le contrôle du Directeur des services d'architecture, aux prescriptions duquel le concessionnaire est tenu de se conformer.

Les limites du chantier sont fixées par le Directeur des services d'architecture.

Les déblais provenant des fouilles sont transportés par le concessionnaire aux endroits désignés par l'Administration ou, à défaut de cette désignation, aux décharges publiques.

Il est interdit de tailler les matériaux sur place et de les laisser séjourner dans l'enceinte de l'Exposition au delà du temps strictement nécessaire pour le montage.

Le transport des matériaux et des déblais ne peut se faire que par les itinéraires que détermine l'Administration.

Les ouvrages doivent être terminés dans le délai que fixe l'Administration et, au plus tard, le 1[er] mars 1900.

Aucun établissement ne peut être mis en exploitation avant d'avoir été, de la part du service d'architecture, l'objet d'un procès-verbal constatant l'achèvement des travaux.

ART. 10. — **Entretien.** — Le concessionnaire entretient ses ouvrages à ses frais, risques et périls, sous la surveillance et le contrôle du Directeur des services d'architecture.

L'Administration se réserve d'effectuer elle-même à charge de remboursement par le concessionnaire dans le délai déterminé par elle, l'entretien, le nettoyage et l'arrosage des trottoirs, massifs, pelouses, jardins et allées compris dans le périmètre de la concession.

ART. 11. — **Eau, gaz, vapeur, électricité.** — L'eau, le gaz, la vapeur, l'électricité, nécessaires à l'établissement concédé, sont pris sur les réseaux de distribution établis par l'Administration : le concessionnaire se conforme aux dispositions qui lui sont prescrites par l'Administration pour l'évacuation des eaux de condensation.

Toutes les dépenses d'exécution et d'entretien des branchements et des appareils accessoires sont à la charge du concessionnaire.

Celui-ci doit indiquer, à l'appui de ses projets de détail, les quantités d'eau, de gaz, de vapeur ou d'énergie électrique dont il aura besoin.

Le chauffage et l'éclairage ne peuvent avoir lieu qu'au gaz et à l'électricité. L'Administration se réserve d'ailleurs de déterminer les parties qui seront éclairées au gaz et celles qui le seront à l'électricité, ainsi que le nombre, la nature, le modèle et la disposition des appareils.

Pour l'établissement et l'entretien de tout ou partie des branchements et appareils accessoires, l'Administration peut imposer l'emploi de ses entrepreneurs généraux, aux prix d'un tarif arrêté par elle. Elle n'intervient pas dans les règlements de comptes; les payements sont faits directement par le concessionnaire.

ART. 12. — **Police des chantiers.** — Le concessionnaire doit se conformer à tous les règlements faits par le Commissaire général pour la police des chantiers, notamment en ce qui concerne les heures d'ouverture et de fermeture, les clôtures, le gardiennage, l'éclairage, l'introduction du personnel ouvrier, la sécurité et l'hygiène des ateliers.

TITRE III

EXPLOITATION

ART. 13. — **Époques d'ouverture et de fermeture.** — L'exposition ou l'établissement concédés doivent être ouverts au public pendant toute la durée de l'Exposition de 1900, et, chaque jour, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture des portes de l'Exposition.

Toutefois, le Commissaire général peut autoriser la fermeture de certaines expositions payantes et de certains établissements à des heures déterminées de la journée.

ART. 14. — **Eau, vapeur, gaz, électricité.** — L'eau, le gaz, la vapeur et l'électricité sont payés par le concessionnaire; la fourniture lui en est faite, soit par l'Administration, soit, si celle-ci le juge à propos, par ceux de ses fournisseurs généraux qu'elle désigne, aux prix et conditions d'un tarif général arrêté par elle.

L'Administration conserve le droit, même pour les expositions et les établissements dont elle aurait autorisé la fermeture à certaines heures de la soirée, d'en prescrire l'éclairage total ou partiel.

ART. 15. — **Tarifs.** — Les tarifs des prix d'entrée ou de consommation sont, suivant les cas ou les indications du marché, soit déterminés par les résultats de l'adjudication ou l'acte de concession de gré à gré, soit homologués ultérieurement par le Commissaire général.

Quand les prix sont fixés par une adjudication ou une concession de gré à gré, le concessionnaire peut toujours, avec l'homologation du Commissaire général, faire bénéficier le public de tarifs réduits. Mais ces tarifs doivent rester en vigueur pendant un délai minimum d'un mois et ne peuvent être relevés qu'avec l'autorisation du Commissaire général.

Les tarifs sont appliqués sans aucune faveur et affichés d'une manière apparente tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'établissement.

Une réduction de 25 o/o sur les prix d'entrée dans les établissements de spectacle est accordée aux porteurs de bons de l'Exposition qui n'auront pas préféré la diminution sur les prix de transport par chemins de fer ou bateaux, également attachée à ces bons.

ART. 16. — **Admission des œuvres et produits dans les expositions payantes.** — Aucun objet ne peut prendre place dans les expositions payantes sans un certificat d'admission délivré par la Direction générale de l'Exploitation.

ART. 17. — **Entrée du personnel.** — Des entrées gratuites sont délivrées, suivant les besoins du service et en conformité des règlements généraux, aux concessionnaires et à leur personnel.

Les concessionnaires demeurent responsables des fraudes qui pourraient être commises dans l'usage de ces entrées, sans préjudice des mesures à prendre contre les auteurs desdites fraudes.

ART. 18. — **Incendies et autres accidents.** — En aucun cas, l'Administration n'est responsable ni des incendies et autres accidents dont les concessionnaires auraient à souffrir, quelles que soient la cause et l'importance du dommage, ni des vols et détournements qui seraient commis à leur préjudice.

Les concessionnaires ont à contracter, directement et à leurs frais, des assurances, s'ils jugent à propos de le faire ou si l'Administration le leur prescrit.

Sauf exception formellement autorisée par l'Administration, ils doivent, en prévision d'incendie, avoir des prises d'eau et des appareils de sécurité, dont la nature, le nombre et l'importance sont déterminés par le Commissaire général.

ART. 19. — **Police de l'Exploitation.** — L'exploitation a lieu sous la surveillance et le contrôle de l'Administration, dont les agents désignés par le Commissaire général peuvent pénétrer à toute heure dans les établissements concédés.

A toute époque, les concessionnaires sont tenus de se conformer aux injonctions qui leur seraient adressées par le Commissaire général dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité, de l'hygiène, de la décence et du bon ordre. L'Administration a le droit d'exiger le renvoi des personnes attachées à l'établissement dont la conduite ou l'attitude, soit vis-à-vis du public, soit vis-à-vis des agents de l'Exposition, seraient répréhensibles.

Les concessionnaires doivent entourer d'appareils protecteurs les organes mécaniques dont l'accès présenterait des dangers pour les visiteurs.

ART. 20. — **Publicité.** — Sauf prévision explicite de l'acte de concession, toute publicité relative à l'établissement concédé est interdite dans l'enceinte de l'Exposition, sans une autorisation du Commissaire général.

Aucune inscription ne sera apposée à l'extérieur ou à l'intérieur de l'établissement, sans que l'Administration en ait accepté le modèle ou le texte.

TITRE IV

TRANSMISSION DE LA CONCESSION. FAILLITE OU DÉCÈS DU CONCESSIONNAIRE

ART. 21. — **Transmission de la concession.** — Aucune concession ne peut être cédée, en tout ou partie, sans l'autorisation du Commissaire général.

Les concessionnaires doivent assurer par eux-mêmes l'exécution des travaux et l'exploitation.

ART. 22. — **Faillite ou décès du concessionnaire.** — La faillite ou la liquidation judiciaire entraînent de plein droit la résiliation immédiate du contrat.

Le décès du concessionnaire produit les mêmes effets, à moins que les héritiers n'offrent de poursuivre l'exécution du contrat et ne soient agréés par le Commissaire général.

Dans l'un et l'autre cas, les constructions et les objets mobiliers qui les garnissent servent, avec le cautionnement, de gage à l'Administration, pour le recouvrement de sa créance vis-à-vis du concessionnaire

TITRE V

REDEVANCES. — DROIT DES PAUVRES

ART. 23. — **Redevances.** — Toutes les concessions sont soumises à redevances au profit du budget de l'Exposition

Ces redevances sont versées au Trésor, à titre de fonds de concours pour dépenses publiques, conformément à l'article 13 de la loi du 6 juin 1843.

La quotité et l'époque de payement des redevances sont fixées par les pièces d'adjudication ou les actes de concession de gré à gré.

L'Administration prend, le cas échéant, aux frais du concessionnaire, toutes les mesures de contrôle qu'elle juge nécessaires sur les recettes de l'établissement ; les frais nécessités par ce contrôle lui sont remboursés sur états arrêtés par le Commissaire général.

Art. 24. — **Droit des pauvres.** — Quand il y a lieu à perception du droit des pauvres, ce droit est entièrement à la charge du concessionnaire.

TITRE VI

DÉCHÉANCE. — MESURES D'URGENCE.

Art. 25. — **Cas de déchéance.** — Après une mise en demeure administrative restée sans résultat, le concessionnaire est déchu de plein droit :

1° En cas d'infraction aux clauses de l'acte de concession et aux dispositions prises par le Commissaire général pour son exécution ;

2° En cas de changement d'affectation non autorisée de tout ou partie de l'établissement;

3° En cas de non-payement de la redevance dans les délais fixés.

Quand la déchéance est prononcée, l'Administration peut disposer librement des constructions ou les faire disparaître, soit en totalité, soit en partie, aux frais du concessionnaire.

Dans tous les cas, ces constructions et les objets qui les garnissent servent, avec le cautionnement, de gage à l'Administration, pour le recouvrement de sa création vis-à-vis du concessionnaire.

Art. 26. — **Mesures d'urgence.** — Si le concessionnaire se rendait coupable de négligence, soit dans l'exécution ou l'entretien des ouvrages, soit dans le maintien de son établissement en bon état de propreté, l'Administration pourrait, en dehors des pénalités prévues à l'article précédent, prendre aux frais de l'intéressé toutes les mesures d'office qu'elle jugerait nécessaires.

TITRE VII

DÉMOLITION EN FIN DE CONCESSION

Art. 27. — **Démolition par le concessionnaire.** — Les constructions devront être démolies et les objets qui les garnissent enlevés au plus tard dans un délai de six semaines à compter de la clôture de l'Exposition.

L'emplacement sera débarrassé de tous les matériaux et le terrain remis en son état primitif.

Art. 28. — **Enlèvement d'office.** — Passé le délai fixé par le précédent article, l'Administration procédera d'office à l'opération, aux frais et risques du concessionnaire.

Elle consignera les matériaux et objets, à son compte, dans un magasin public.

A défaut de remboursement de ses débours avant le 30 juin 1901, les objets et matériaux ainsi consignés seront vendus publiquement. Le produit de la vente servira, avec le cautionnement, à rembourser l'Administration. Si la vente laisse ensuite un produit net, versement en sera fait dans les caisses de l'Assistance publique.

TITRE VIII

CLAUSES DIVERSES

Art. 29. — **Servitudes diverses.** — Le concessionnaire est tenu de supporter, dans les limites du terrain concédé, le passage des égouts ainsi que des conduites d'eau, de vapeur, de gaz ou d'électricité que l'Administration croirait devoir y placer.

Art. 30. — **Dommages à l'Administration ou aux tiers.** — Il est seul responsable des dommages que l'exécution de ses travaux ou l'exploitation de son établissement causeraient à l'Administration ou aux tiers.

Art. 31. — **Concurrence.** — L'Administration se réserve le droit de concéder autant d'établissements similaires ou non qu'il lui paraîtra utile de le faire.

Dans aucun cas et sous aucun prétexte, le concessionnaire ne pourra ni prétendre à la résiliation de son marché, ni réclamer une indemnité, soit à l'Administration, soit aux autres concessionnaires.

Art. 32. — **Règlement général de l'Exposition.** — Le concessionnaire est soumis au règlement général du 4 août 1894 sur l'Exposition universelle de 1900 et aux règlements spéciaux intervenus ou à intervenir pour son exécution.

Art. 33. — **Contestations.** — Avant d'être déférées à la juridiction compétente, les contestations entre l'Administration et le concessionnaire seront soumises à un jury composé de trois membres, dont l'un désigné par le Commissaire général, un autre désigné par le concessionnaire et le troisième choisi par les deux premiers.

La décision de ce jury ne sera obligatoire que si les deux parties l'acceptent.

Art. 34. — **Exécution.** — Le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 est chargé de l'exécution du présent arrêté

Paris, le 15 avril 1897.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
Henry Boucher.

Proposé par le Commissaire général,
Paris, le 7 avril 1897,
A. Picard.

LA

Question des Transports

Ainsi que nous l'avons annoncé, les travaux de construction de l'Exposition Universelle entrent dans la période d'exécution proprement dite. Les fouilles pour la fondation des palais des Champs-Elysées, gênées par les incessantes crues de la Seine, vont commencer, ainsi que les travaux de fondation du pont Alexandre III. On s'occupe aussi de la démolition des constructions qui ont subsisté sur le Champ-de-Mars, après la clôture de l'Exposition de 1889 et qui sont appelées à disparaître pour faire place aux nouvelles installations.

Le commissariat général se préoccupe également des moyens de desservir l'emplacement de l'Exposition pendant qu'elle battra son plein. On ne peut plus guère compter, actuellement, sur la mise en service du chemin de fer métropolitain pour cette époque : c'est à l'installation de nouvelles lignes de tramways mécaniques et à la construction du chemin de fer tubulaire Berlier que l'on peut demander, avec la certitude d'être prêt en temps voulu, les moyens nécessaires pour desservir en 1900 l'Exposition Universelle et ses abords.

Le commissariat général, dans une note adressée à ce sujet à la préfecture de la Seine, indique que l'on pourrait réaliser une puissance de transport utile en installant, autour et aux abords de l'Exposition, un certain nombre de points d'embarquement d'où partiraient des lignes de tramways à traction mécanique se dirigeant vers certains centres importants de la capitale. Il y aurait six points d'embarquement sur la rive gauche de la Seine et six sur la rive droite; le développement total des lignes ainsi créées serait d'environ 68 kilomètres avec des trains de deux voitures se suivant à deux minutes et demie d'intervalle. Chaque voiture pouvant contenir cinquante voyageurs, la puissance de transport réalisée ainsi correspondrait à 31,200 voyageurs par heure. On voit qu'il y a là un moyen de transport en rapport avec les foules considérables de visiteurs que l'on prévoit pour l'Exposition de 1900.

Il est probable aussi que l'on joindra à ces moyens de transport à la surface du sol le tube Berlier, qui constituera un élément de « gros débit de voyageurs » très actif au-dessous de la surface. L'idée du tube Berlier est populaire; grâce à l'emploi du « bouclier », avec lequel son auteur a passé allègrement sous la Seine, à Asnières, ce souterrain, éminemment parisien, constituant une grande artère de circulation, peut être construit à temps pour l'Exposition de 1900; il a subi tous les examens, toutes les enquêtes et toutes les formalités, et l'on n'a plus qu'à se mettre à l'œuvre; M. Berthelot, dans son rapport récent sur le projet de métropolitain urbain, à voie étroite et à traction électrique, étudié par la direction des travaux, a bien mis en lumière comment le tube Berlier présente exactement les avantages d'une artère métropolitaine telle que le Conseil municipal la conçoit en principe : « Jusqu'en 1895, dit-il, il n'avait été question que d'un métropolitain à voie normale, raccordé aux grandes lignes. Le tube Berlier, d'un modèle tout différent, pouvait s'établir à côté. Mais aujourd'hui, la Ville se propose la construction d'un métropolitain à voie étroite et à traction élecrique qui ressemble tout à fait à la ligne projetée du bois de Vincennes au bois de Boulogne. Le diamètre de la voie est à peu près le même; le mode de traction est le même; l'exploitation est conçue sur le même plan. »

Si donc, comme on peut le penser, en raison du très court délai qui nous sépare de l'Exposition ainsi que des difficultés budgétaires toujours longues à résoudre, le métropolitain de Paris ne peut être construit pour 1900, la construction du tube Berlier est la solution qui s'en rapproche le plus et le mieux; elle compléterait d'une façon heureuse les moyens de transport à la surface demandés par le commissariat général : elle les compléterait même d'une façon indispensable. Car l'Exposition de 1900 s'annonce comme devant être particulièrement brillante; elle sera par elle-même un groupement d'expositions universelles de tous les pays, groupement auquel les amis comme les concurrents du commerce et de l'industrie français apportent un enthousiasme évident. On doit donc compter sur des masses de visiteurs sans précédent à transporter dans Paris. Il eût été certainement souhaitable de mettre à leur disposition un réseau métropolitain quelconque à grand débit. Mais, puisque les circonstances ne l'ont pas permis, encore convient-il d'éviter que Paris ne ressemble, à cette époque, aux villes de province qui, lors d'une visite sensationnelle ou d'une inauguration de monument, envoient de bon cœur, à la gare, pour recevoir leurs visiteurs, toutes les « guimbardes » hors de service, sorties de toutes les vieilles remises des environs.

Le tubulaire Berlier est concédé depuis 1892, ses promoteurs garantissent son exécution à leurs risques et périls, sans rien déranger ni bousculer à la surface du sol par l'emploi du *bouclier*. C'est donc un moyen de transport qui viendra s'ajouter utilement aux tramways à traction mécanique rapide, s'épanouissant au travers des rues et des boulevards de Paris et auxquels l'Exposition servira en quelque sorte de gare centrale. Ce bouclier est fatidique. Les mères spartiates recommandaient à leurs fils partant pour la guerre de revenir « avec ou dessus ». Nous sommes assurément plus prosaïques en matière de transports urbains; mais, puisque l'emploi du bouclier peut nous donner la circulation souterraine, en même temps que les tramways nous donneront la circulation en plein air, il est bien tentant de modifier l'antique formule en disant : « Avec et dessus ! » L'intérêt du public, l'intérêt de la Ville et le succès de cette magnifique Exposition qui se prépare, justifient tout ce qui est projeté et demandé depuis si longtemps, dans cet ordre d'idées; on y trouverait aussi un encouragement apprécié à l'initiative privée à laquelle on ne cesse de faire appel théoriquement, mais que des circonstances fâcheuses privent, trop communément, de toute initiative possible.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . **10** francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

INAUGURATION OFFICIELLE DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Bruxelles, 10 mai 1897, 10 h. du soir.

(De notre correspondant particulier.)

L'Exposition internationale de Bruxelles a été inaugurée aujourd'hui officiellement par S. M. le roi des Belges.

Cette cérémonie avait été primitivement fixée à avant-hier samedi, 8 mai. Vous savez pour quel motif elle n'a pu avoir lieu. L'affreuse catastrophe de la rue Jean-Goujon a causé non seulement le deuil de Paris et de la France entière, mais encore celui de plusieurs cours d'Europe, par suite de la mort de la duchesse d'Alençon.

Vendredi dernier 7 mai, le *Moniteur officiel belge* publiait en effet l'avis suivant :

« La cérémonie de l'inauguration officielle, qui devait avoir lieu le samedi 8 mai, est définitivement fixée au lundi 10 mai, à 2 heures.

« A cause de son double deuil de Paris, le roi n'arrivera qu'à 2 h. 45, après la cérémonie, pour faire la visite officielle de l'Exposition. »

Il ne fallait donc pas s'attendre à ce que cette inauguration officielle de l'Exposition de Bruxelles donnât lieu à une manifestation extraordinaire de joie populaire. Le roi d'ailleurs ne pouvait pas s'y associer ; c'est ce qu'on a compris et apprécié à Bruxelles, dans toutes les classes de la Société. Nous autres Français en avons été tous personnellement très touchés, et nous avons pu, une fois de plus, constater, dans cette douloureuse circonstance, les liens de solidarité et d'amitié qui unissent Belges et Français.

Cette cérémonie d'inauguration a donc été ce qu'elle devait être. La présence de toutes les autorités de l'État et un concours immense de population lui donnaient un caractère de solennité grandiose, sur laquelle planait en quelque sorte le souvenir d'un récent grand deuil. La gaieté populaire ne s'est pas donné libre cours comme elle aurait pu le faire, mais la nation belge n'en a pas moins manifeste sa vitalité industrielle et commerciale d'une façon éclatante.

L'Exposition de Bruxelles en 1897 marquera dans les annales des expositions, et l'on peut affirmer sans crainte d'être démenti qu'après Paris en 1889, et Chicago, elle constitue la plus importante manifestation industrielle, artistique et commerciale de ces dix dernières années.

Mais revenons à la cérémonie inaugurale. Nous ne ferons pas la description de l'estrade officielle. Elle est dressée devant la future arcade monumentale, et l'accès n'en est permis qu'aux porteurs de cartes blanches. Notons au hasard cependant :

Les ministres d'État, le secrétaire d'État du Congo, les gouverneurs de province, les généraux exerçant un commandement à Bruxelles, les bourgmestres de l'agglomération et les membres du collège échevinal bruxellois, les secrétaires généraux et directeurs généraux des divers départements ministériels ; M. le comte Adrien d'Oultremont, commissaire général du gouvernement près l'Exposition, en uniforme de général-major commandant la garde civique de Bruxelles ; MM. Pécher, commissaire des sections étrangères, et Gody, commissaire du jury et des récompenses, et les directeurs et membres du personnel du commissariat général ; MM. le chevalier Descamps, président de la commission officielle d'organisation de l'Exposition, en uniforme de sénateur ; Buis, président du conseil d'administration de la Société Bruxelles-Exposition, en uniforme de bourgmestre de la capitale ; De Mot, président du comité exécutif, en uniforme d'échevin bruxellois ; les membres du comité exécutif : MM. Bordiau, Dupret, Lemonnier, Éloy, le major Thys et Nerincx ; et les membres du conseil d'administration ;

M. Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du Commerce, Maurice Monthiers, commissaire général de la section française, A. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger ; le comte de Montholon, ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles, etc.

A deux heures précises, M. Bender, chef de musique des grenadiers et inspecteur des musiques de l'armée, monte au pupitre. Sous sa direction, les musiques réunies des grenadiers, carabiniers, 9e de ligne, 1er et 2e guides exécutent une marche entraînante qui impose silence à la foule énorme réunie dans l'hémicycle.

Aussitôt après une fanfare de trompettes thébaines donne le signal des discours. M. De Mot, président du comité exécutif, s'avance sur le devant de l'estrade officielle vers M. Nyssens, qui se détache du groupe des ministres, et lui adresse le discours suivant :

Le discours de M. De Mot

Président du Comite exécutif

Monsieur le ministre,

L'Exposition internationale que S. M. le Roi honorera aujourd'hui de sa visite doit son origine à l'initiative privée.

Le 18 mai 1893, une Société anonyme se formait en vue de réaliser l'Exposition, avec le concours du gouvernement et de la ville de Bruxelles.

Ces appuis n'ont pas fait défaut à la Société. Le 1er avril 1895, le conseil communal subsidiait notre œuvre, et la convention du 25 mai suivant assurait l'intervention du gouvernement et la constitution du commissariat général. De plus, elle mettait à notre disposition le Parc du Cinquantenaire et le Parc de Tervueren, qu'une avenue grandiose relie aujourd'hui.

Placée sous le haut patronage du Roi, l'Exposition devait réussir. Non seulement les adhésions arrivèrent de toutes parts, mais des États des deux mondes répondirent par des participations officielles.

Ces manifestations de sympathie sont pour nos savants, nos artistes et nos industriels un titre d'honneur. Ils comprennent qu'ils le doivent au Prince éclairé, dont la préoccupation maîtresse a toujours été le développement et l'expansion des forces nationales dans toutes les sphères de l'activité humaine.

L'Exposition occupe, tant à Bruxelles qu'à Tervueren, 132 hectares, et les seules constructions de Bruxelles, sans parler des nombreuses installations disséminées dans le Parc, couvrent 112.000 mètres carrés. Plus de 12.000 exposants, appartenant à vingt-cinq nations, ont répondu à l'appel du gouvernement.

Monsieur le ministre, les grandes Expositions qui ont précédé la nôtre dans cette même enceinte, ont laissé, comme témoignage de leur splendeur, nécessairement éphémère, des monuments durables que notre Société a considérablement accrus, et dont le pays peut espérer le magnifique complément. Les édifices et les musées du Parc du Cinquantaine, l'avenue de Tervueren et le Palais colonial, — qui étale fièrement les richesses des vastes régions pacifiquement conquises à la civilisation par une auguste persévérance, — ces créations survivront aux expositions de Bruxelles, et rappelleront aux générations, qui déjà nous succèdent, ces grandes assises du travail, qui marquent les progrès de notre temps.

M. le ministre Nyssens a répondu en ces termes :

Discours de M. Albert Nyssens

Ministre de l'Industrie et du Travail

Messieurs,

De douloureux événements, qui ont été profondément ressentis dans notre pays et qui frappaient une nation amie dont la participation à l'Exposition internationale est considérable, ont plongé dans le deuil la famille royale de Belgique.

L'absence à cette cérémonie de Leurs Majestés et de Leurs Altesses Royales qui, en même temps que leur haut patronage, ont daigné apporter à l'œuvre que nous inaugurons leur auguste et précieuse collaboration est, en ce moment, l'objet de regrets unanimes, avivés encore par le sentiment de la reconnaissance publique.

Œuvre de paix et de progrès, combinaison féconde de l'initiative privée et de la participation des pouvoirs publics, manifestation de l'union patriotique de tous les Belges, affirmation de la fraternité internationale, l'Exposition de Bruxelles marquera un pas nouveau dans la voie de l'activité matérielle et morale des peuples.

La marche incessante et presque vertigineuse de l'industrie, avec ses inventions et ses perfectionnements, s'y affirme une fois de plus à côté des œuvres de l'art et de la pensée.

C'est pour rendre l'hommage dû à ceux qui enrichissent le domaine de l'humanité et aussi pour stimuler les progrès que le gouvernement, reprenant l'idée qu'un de nos compatriotes a traduite en actes, a organisé un concours international.

Les problèmes économiques et sociaux y ont été posés en même temps que les problèmes industriels, et, pour la première fois, une section spéciale des sciences a été essayée. C'est une pierre modestement posée, mais déjà avec l'adhésion et le concours de nombreux savants étrangers qui pourront continuer, sur de plus vastes théâtres, l'édifice projeté.

Par une innovation heureuse, le commissariat général du gouvernement a été mis en mesure d'assumer la charge de l'organisation des sections internationales où les savants, les penseurs, les sociologues et tous ceux qui se dévouent au bien-être de l'humanité viennent initier le grand public aux résultats d'œuvres d'utilité générale poursuivies avec un complet désintéressement.

Plusieurs congrès internationaux amèneront sur une terre neutre et hospitalière, que nous chérissons parce qu'elle est notre patrie et que nous tâcherons de rendre de plus en plus agréable aux étrangers, de nombreuses notabilités de tous les pays. Nous devons nous borner à citer, entre autres : la Conférence interparlementaire de la paix ; les divers Congrès de l'industrie et du commerce ; le Congrès colonial ; le Congrès de médecine et d'hygiène ; les Congrès concernant la législation internationale du travail, le repos du dimanche, les habitations à bon marché, les accidents du travail.

Les questions sociales qui, en ces temps plus que jamais, se sont emparées des esprits et des cœurs auront ainsi une place importante dans les travaux de cet été.

M. le président du comité exécutif, parlant des monuments durables qui resteront comme des souvenirs de cette fête de l'industrie, citait le Musée colonial, synthèse de l'œuvre géniale qui immortalisera le nom de Léopold II. Je suis heureux de pouvoir mentionner aussi le Palais du peuple, dont la première salle, composée des meilleurs appareils préservatifs contre les accidents de travail, exposés dans la section d'économie sociale, sera intallée dès la clôture de l'Exposition internationale.

C'est, en grande partie, au concours des nations étrangères que le succès de l'Exposition est dû, et il nous appartient d'adresser des remerciements spéciaux aux pays qui y sont représentés, à leurs commissions d'organisation et à leurs commissaires généraux, qui ont rivalisé de zèle, de bon goût et d'habile activité.

Dans notre pays aussi, les bonnes volontés et les efforts intelligents se sont offerts de toutes parts. La commission d'organisation et les membres du commissariat ont assumé leur tâche avec un complet dévouement.

De son côté, la Société Bruxelles-Exposition, largement subsidiée par l'Etat et par la ville de Bruxelles, inspirée d'ailleurs par un désintéressement patriotique et vaillamment représentée par son comité exécutif, a répondu dignement à l'attente du gouvernement et mené à bonne fin l'organisation matérielle de l'Exposition.

A tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre qui apparaîtra comme un résumé de la civilisation contemporaine, j'ai le grand honneur d'offrir ici, au nom du gouvernement du Roi, l'expression de la reconnaissance nationale.

Après quoi M. Joseph Dupont, directeur des Concerts populaires, monte au pupitre et la cantate commence.

Passons rapidement sur cette partie du programme qui obtient d'ailleurs, reconnaissons-le, un immense succès, car les Belges sont fiers, et avec raison, de leur grand musicien Paul Gilson et de leur fameux *capellmeister* Joseph Dupont.

A ce moment, un fort remous se produit dans la foule, du côté de l'entrée principale. C'est le roi qui arrive. Une explosion de vivats salue le landau royal, attelé en daumont, précédé de deux piqueurs. Le roi Léopold porte le grand uniforme de commandant en chef de l'armée avec brassard de crêpe; il est reçu au pied de l'estrade officielle par MM. de Smet de Naeyer, chef du cabinet; Nyssens, ministre du travail; le comte Adrien d'Oultremont, commissaire général du gouvernement, et les trois présidents de la commission organisatrice, du conseil d'administration et du comité exécutif, MM. le chevalier Descamps, Buls et de Mot.

Aucune allocution n'est adressée au souverain, qui, après avoir répondu au salut des ministres, des présidents des Chambres, du cardinal de Malines et du corps diplomatique, s'est immédiatement dirigé au fond de l'estrade, vers l'entrée des halles, précédé du commissaire général du gouvernement et suivi des personnages officiels.

La visite royale à travers les sections étrangères a duré jusqu'à 7 heures environ. Le roi ne se lassait pas. La section française l'a émerveillé. Il ne s'attendait pas, a-t-il dit à plusieurs reprises, à une aussi éclatante participation de la France. Il ne l'a pas caché au commissaire général, M. Maurice Mouthiers, qu'il a vivement félicité.

Pendant qu'avait lieu la visite royale, à *Bruxelles-Kermesse*, la *great attraction* de l'Exposition, avait lieu la collation offerte aux mille enfants qui avaient pris part à la cantate officielle.

Figurez-vous mille enfants assis autour de neuf tables — mais de tables comme rarement salle de banquet en connut, puisque plus de cent convives étaient installés à chacune d'elles.

Vous pensez si la joie collective que manifestaient les enfants en s'attablant devant leur coquet couvert était vive!

En guise de *Benedicite*, les mille enfants ont chanté une *Brabançonne*, soutenue par les cuivres de Lanciani, tandis que prenaient place à la table d'honneur MM. l'échevin Lepage, Hamelin, directeur de l'industrie, Dupont, Gilson, les membres du comité de Bruxelles-Kermesse, ainsi que les directeurs et directrices des écoles communales.

Rien de frais, rien d'amusant à l'œil, comme l'aspect de la belle verdure des arbres, de ces tables où parmi les robes claires des fillettes et les costumes gris ou noirs des garçonnets, une multitude de petits drapeaux tricolores, agités par le vent, mettaient le papillotement joyeux de leurs couleurs vives, tandis qu'éclatait çà et là l'or d'une chevelure de gamine ou la note inattendue d'une robe aux tons gaiement criards. Et tout cela pépiait gazouillait, riait, s'exclamait, s'égosillait avec une turbulence de gosses en vacance, sous l'œil bienveillant des maîtres et maîtresses d'école aussi heureux que les écoliers!

Au départ, un petit garçon pas plus haut que ça est venu dire, au nom de ses camarades, au président de Bruxelles-Kermesse, combien tous étaient ravis de la réception qu'on leur avait faite et des cadeaux qu'ils emportaient, — car, nous ne l'avons pas encore dit, après avoir dégusté « cramiques », pistolets fourrés, *rijspap* et bière, chacun des petits convives a emporté, dans un sac confectionné par les élèves des écoles professionnelles, une serviette et un rond de serviette, une assiette au chiffre de Bruxelles-Kermesse, un couvert, un gobelet, voire une image d'Epinal, du savon, un flacon d'encre, et un bijou en argent sous forme d'insigne aux garçons, sous forme de broche aux fillettes!

On en parlera longtemps, allez, dans la petite bourgeoisie et la classe ouvrière, du banquet de Bruxelles-Kermesse!

La pluie est venue malheureusement gâter cette belle journée. A sept heures, elle a commencé à tomber et ç'a été le signal du départ général. La soirée s'en est ressentie, et les illuminations du Parc du Cinquantenaire n'ont pu avoir lieu.

En résumé, belle journée pour la Belgique et pour la France, car notre section que tout le monde a admirée constituera une des principales attractions de l'Exposition de Bruxelles.

Louis Desforges.

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

Nous sommes heureux d'apprendre que, conformément à sa promesse, S. M. le Roi a fait déjà une nouvelle visite à la Section française dans la matinée de mercredi : examinant avec la plus minutieuse attention toutes les vitrines et prenant le plus grand intérêt à tous les renseignements qui lui sont donnés par les exposants.

Nous sommes certains que Sa Majesté renouvellera souvent ses visites; aussi nous prions avec instance tous les exposants retardataires d'activer le plus possible l'achèvement de leurs installations.

D'apres les renseignements que nous avons pu nous procurer de tous côtés, le succès de la Section française a été très grand : il n'y a pas une note discordante. Nous n'hésitons pas à en reporter tout le mérite à M. le Commissaire général, qui a été si bien secondé en cette circonstance par les présidents de groupe et les exposants.

Nous sommes certains maintenant que le succès de l'Exposition de Bruxelles sera très grand, mais il ne faudrait pas que la moindre critique puisse se présenter. Nous appellerons donc toute l'attention du Comité exécutif sur les moyens de transport. Il faut que le service des voitures et des tramways électriques ou à chevaux soit augmenté dans de grandes proportions afin que les visiteurs, fatigués par une longue promenade à l'Exposition, ne soient pas obligés le soir de regagner à pied leur hôtel.

LES ANTÉCÉDENTS DE l'Exposition de Bruxelles

Le Petit Bleu de Bruxelles a publié dans ses numéros des 19, 20 et 21 avril, sur *les antécédents de l'Exposition de Bruxelles*, une série d'articles fort intéressants, et que nous croyons utiles de reproduire *in-extenso*, au moment où un grand nombre de nos compatriotes se rendent à Bruxelles, pour y soutenir l'honneur du drapeau français en matière industrielle, commerciale et artistique.

C'est la genèse de l'Exposition de Bruxelles expliquée dans tous ses détails. Voici cette série d'articles :

C'est le 11 juillet 1892, dit le *Petit Bleu*, qu'un de nos concitoyens émit la première idée d'organiser, à Bruxelles, une Exposition internationale.

L'origine de l'Exposition

M. Maurice Lemonnier, avocat à la Cour d'appel, alors membre de la Chambre des représentants et du Conseil communal de Bruxelles, émettait cette idée dans la lettre suivante qu'il adressait au Collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles :

A Messieurs les bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles,

J'ai l'honneur de proposer au Collège échevinal d'étudier la question de l'organisation, à Bruxelles, d'une Exposition internationale commerciale, industrielle, scientifique et artistique, en 1894 ou 1895. Aucune Exposition internationale ayant un caractère officiel n'a été, jusqu'à présent, si je ne me trompe, organisée à Bruxelles. En 1880, nous avons eu une Exposition nationale; en 1885, une Exposition internationale a été organisée à Anvers par une Société avec le concours du gouvernement belge; en 1888, le Grand Concours international a été établi également par une Société privée sans intervention directe du gouvernement.

Je pense qu'une Exposition internationale à Bruxelles pourrait être très avantageuse au commerce et à l'industrie belges et pourrait devenir pour Bruxelles une grande source de revenus. Il est vaguement question d'une Exposition à Anvers en 1894, mais il me revient que ce projet rencontre des résistances. En tout cas. Bruxelles pourrait se mettre en rapport avec Anvers pour éviter toute compétition et tout froissement.

Je pense toutefois qu'il serait désirable que l'initiative fût prise par la capitale du pays. Avant de saisir le Conseil d'une proposition, j'ai cru devoir vous soumettre mon projet en vous priant de le prendre en considération et de bien vouloir faire examiner les moyens dont Bruxelles dispose pour réaliser cette entreprise.

Je vous prie, etc.

Maurice Lemonnier.

Le Collège crut qu'il ne pourrait engager la ville de Bruxelles dans l'organisation d'une œuvre aussi aléatoire qu'une Exposition; il crut donc de son devoir, dans l'intérêt des finances de la ville, d'opposer une fin de non-recevoir à M. Lemonnier.

Mais ce dernier ne se laisse pas rebuter; il a conçu l'idée, il veut la réaliser.

Repoussé par l'administration communale, M. Lemonnier se retourne vers le gouvernement.

Le 3 août, il se rend chez M. Beernaert, président du Conseil, à l'effet de lui exposer son projet, M. Beernaert, sans se prononcer, conseille de former un noyau d'hommes influents qui pourront patronner l'œuvre.

M. Lemonnier songe à s'adresser en premier lieu à M. le comte Adrien d'Oultremont avec lequel il avait été en rapports suivis pour l'Exposition de 1888 et dont il connaît la compétence en matière d'Expositions, et il lui écrit le 5 août.

5 août 1892.

Mon cher comte.

J'ai été reçu, avant-hier, par M. Beernaert. Je lui ai exposé mon projet d'exposition. J'ai cru, après la conversation que nous avons eue, pouvoir lui dire que je vous avais parlé du projet et que je pourrais probablement compter sur votre appui et qu'il se pourrait que vous acceptiez les fonctions de Commissaire général

Le ministre m'a dit qu'il était saisi d'une demande d'un comité d'Anvers.

Comme vous l'avez conseillé, on utiliserait les anciens bâtiments du Cinquantenaire et on achèverait l'arc de triomphe. Il m'a alors conseillé de former une espèce de Comité et de lui adresser une requête. Comme j'apprends que vous partez demain, et que je pars mardi, je compte adresser à M. Beernaert la lettre dont projet ci-joint. Comme votre nom y est cité, je crois devoir vous demander si vous l'approuvez. Si oui, un mot, s'il vous plaît. M. Beernaert voudrait donner satisfaction à ses amis d'Anvers en organisant une exposition à Bruxelles et en même temps une exposition maritime et fluviale à Anvers. — C'est une idée qu'il a émise. — Si vous m'approuvez, pourriez-vous, au besoin, m'envoyer un mot confirmant ma lettre et que j'annexerais à la lettre ci-jointe à M. Beernaert, un simple mot par lequel vous me dites que vous croyez l'idée *bonne* et *réalisable* en 1894?

(*A suivre.*)

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant* : HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 76 Paraît le 10 et le 25 de chaque mois Paris, 25 Mai 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris . . . . Un an. 8 francs
Départements . . . — 9 —
Étranger . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

L'Architecture

A L'EXPOSITION DE 1900

(1er Article)

Depuis le jour où le Parlement, ratifiant par un vote le vœu de la France entière, décidait l'ouverture de l'Exposition de 1900, un gigantesque travail de préparation s'est déjà opéré : nomination de l'habile Commissaire général et des divers chefs de service, élaboration de tous les règlements, constitution des comités départementaux. Tandis que M. Delaunay-Belleville s'occupe des expositions étrangères, M. Dervillé, habilement secondé par son adjoint, M. Victor Legrand, met la dernière main à la confection de la liste des comités d'admission ; et pendant ce temps-là le service des travaux prépare les plans, fait les devis des constructions à élever et se met en mesure de commencer les travaux.

Et cependant, malgré l'immense effort produit, on entend souvent dire dans le public que l'Exposition dort et qu'on ne sera pas prêt !

Aujourd'hui, cette légende va disparaître et les derniers adversaires de la grande œuvre nationale vont bientôt voir s'élever, sur tous les points à la fois, les nombreux bâtiments de la future Exposition.

Le moment est donc arrivé de commencer l'étude de cette partie très intéressante que nous désignerons sous le nom de : l'Architecture à l'Exposition de 1900.

Après avoir consacré quelques lignes aux édifices qui vont disparaître pour laisser la place à de nouveaux palais, nous suivrons pas à pas la naissance et le développement des constructions nouvelles ainsi que les travaux d'aménagement et d'appropriation ; puis nous compléterons cette étude des bâtiments par celle des jardins, des abords, des constructions et pavillons divers. Et avant de commencer, nous ne saurions mieux faire que de remercier ici le très aimable secrétaire général de l'Exposition, M. Henri Chardon qui a bien voulu nous promettre son appui pour mener à bien la tâche que nous allons entreprendre.

Chacun connaît à peu près la disposition adoptée pour la future Exposition, mais par suite des modifications apportées, il ne nous paraît pas inutile, avant de commencer notre travail, de rappeler rapidement la répartition des divers éléments constitutifs. On se souvient que l'emplacement arrêté comprend outre le Champ de Mars, le Trocadéro et l'esplanade des Invalides, les rives de la Seine, le Cours-la-Reine, et l'emplacement du Palais de l'Industrie. L'entrée principale se trouvera ainsi reportée près de la place de la Concorde.

A la place du Palais de l'Industrie et du pavillon de la Ville qui bientôt n'existeront plus qu'en souvenir, s'élèveront les deux Palais, ceux-là définitifs, destinés, le petit aux objets d'art, le grand aux œuvres d'art. Entre eux deux une vaste avenue dans l'axe de l'esplanade des Invalides à laquelle on accédera par le pont Alexandre III. Cet ensemble formera un aspect merveilleux et les chercheurs de clous n'ont plus besoin de se mettre l'esprit à la torture, car le clou de 1900 est trouvé ; il réside bien véritablement dans cette création d'une perspective nouvelle dans notre Paris déjà si beau, perspective qui subsistera après l'Exposition et en perpétuera le souvenir.

Sur l'esplanade des Invalides, les gares du chemin de fer seront masquées par des bâtiments qui se prolongeront jusqu'à l'hôtel des Invalides de chaque côté d'une large avenue centrale : ils abriteront l'éducation et l'enseignement, les industries diverses, la décoration et le mobilier des habitations ; en suivant le quai d'Orsay, nous trouverons les pavillons des nations étrangères, puis les deux pavillons des armées de terre et de mer et, à la suite, ceux de la navigation, du commerce et des eaux et forêts.

Nous voici au Champ de Mars ; là, nouvelle hécatombe : tout disparaît, sauf la galerie des machines et encore va-t-elle subir des modifications importantes ; dans l'axe de larges ouvertures qui permettront de transformer la partie centrale en vaste salle de fêtes avec dôme central, car on ne comprendrait pas d'Exposition sans dôme ! On parle de faire aux extrémités des croupes au lieu des pignons existants ? Est-ce vrai ? Mais alors que restera-t-il de la galerie des machines ? Mais passons :

A la place du palais des Arts libéraux et des Beaux-Arts de 1889, nous trouverons deux séries de constructions, à droite et à gauche d'une large avenue centrale, disposées de façon à former perspective par l'augmentation en largeur et en hauteur de chaque pavillon, les uns par rapport aux autres au fur et à mesure de leur éloignement. Ils contiendront les expositions de l'alimentation, du génie civil, de l'électricité et de la mécanique, des mines, des produits chimiques, des tissus et vêtements, et des procédés généraux des sciences, des lettres et des arts.

Dans les jardins du Trocadéro, nous verrons les pavillons des colonies et des pays de protectorats ; enfin, revenant vers Paris par la rive droite de la Seine, nous rencontrerons entre les ponts de l'Alma et Alexandre III, les trois palais des congrès, de l'horticulture et de la Ville de Paris.

Pour compléter cette description rapide, disons qu'il existera dans les nombreux jardins une quantité considérable de constructions d'ordre secondaire mais qui certainement ne manqueront ni de cachet, ni d'originalité.

Le transport sera assuré par la ligne de chemin de fer intérieur partant du Champ de Mars, le long de l'avenue de Suffren, l'avenue de la Motte-Piquet, l'esplanade des Invalides, le quai d'Orsay et retour au Champ de Mars. Ce chemin de fer, circulant à hauteur du premier étage, desservira ainsi l'étage des divers palais. La ligne Pont de l'Alma-Trocadéro et les funiculaires qui, espérons-le, ne ressembleront pas sous certains côtés à celui de Belleville !

Deux passerelles provisoires traverseront la Seine à hauteur des palais de l'horticulture et des armées de terre et de mer. Dans notre prochain article, nous parlerons du Palais de l'Industrie qui a eu son heure de vogue et du pavillon de la Ville de Paris, œuvre du très aimable directeur du service d'architecture, M. Bouvard.

(A suivre.) Fernand DELMAS.

Nouvelles et Échos

Tous les comités départementaux nommés par arrêté ministériel en date du 30 octobre 1896 ont élu leurs bureaux, à l'exception de ceux de Maine-et-Loire et de Seine-et-Oise pour lesquels cela ne peut tarder. Les membres des comités se sont mis avec beaucoup d'ardeur et d'entrain en rapports avec le commissariat général. M. Alfred Picard a appelé tout particulièrement leur attention sur la nécessité d'opérer une sélection extrêmement sévère dans les produits exposés ; cette sélection même paraît le véritable moyen de rendre l'Exposition tout à fait intéressante et instructive dans toutes ses branches.

***

On procède méthodiquement, en ce moment, à l'enlèvement des terres végétales sur l'emplacement des fouilles pratiquées pour la construction du grand palais des Champs-Élysées. Ces terres ne sont point envoyées à une décharge publique comme cela se fait pour les déblais ordinaires. Portées au Champ de Mars, elles y sont exposées à l'air et à la lumière afin de subir une sorte de revivification et une fixation d'azote qui leur permettra de servir de nouveau pour l'établissement des jardins de l'Exposition de 1900 autour des palais. Déjà 1.500 mètres cubes de terre ont été transportés, dans le but que nous venons de dire, au Champ de Mars.

***

On procède également à la démolition des bâtiments situés à l'angle du quai d'Orsay, près du

pont de l'Alma, et qui recevront au mois d'octobre prochain l'installation des services administratifs de l'Exposition.

Les divers services se trouveront ainsi placés à distance intermédiaire entre les Champs-Élysées, le Champ de Mars et l'esplanade des Invalides, ce qui permettra de faciliter la surveillance des différents chantiers, en même temps que de donner au public un accès plus aisé aux bureaux du commissariat général et des services d'architecture et de construction.

* * *

A propos du télescope monstre de l'Américain Yerkes, dont nous parlions dans notre dernier numéro, M. François Deloncle, député des Basses-Alpes, nous adresse la lettre suivante :

Mon cher confrère,

Le télescope de Yerkes n'est pas une nouveauté. Comme vous le faites observer, il a figuré à l'Exposition de Chicago, mais... sous verres, et la lentille d'un mètre livrée dès 1890 par M. Mantois est toujours au travail optique de M. Clarke. Il faudra bien des mois encore pour que ce télescope soit monté et en état de servir. Et ces résultats à l'oculaire ne pourront jamais dépasser tout ce que peut donner une lentille d'un mètre.

Notre sidérostat, au contraire, avec ses verres de deux mètres et d'un mètre vingt-cinq. Sa lunette de soixante mètres de long sera prête à date fixe pour l'Exposition de 1900 : tandis que le télescope de Yerkes est en construction depuis 1886, le nôtre, dont la construction n'a commencé qu'en 1894, pourra fonctionner aux essais, dès avril 1899, et non seulement son pouvoir sera cinq fois supérieur à celui de Yerkes, mais encore les résultats pourront en être perçus directement par trois à quatre mille spectateurs à la fois, pendant que le télescope d'Yerkes ne sera jamais accessible qu'à un seul observateur.

Laissons dire les Américains et travaillons.

Recevez, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments cordiaux.

François Deloncle,
Député des Basses-Alpes

* * *

Le Conseil fédéral de l'Allemagne a approuvé le 7 mai dernier, un crédit de 176.210 marks, pour les travaux préparatoires de l'Exposition universelle de 1900.

La dépense totale pour la section allemande à notre Exposition est estimée à 5 millions.

* * *

M. Louis Doret a été désigné par le gouvernement haïtien comme délégué technique de la république d'Haïti à l'Exposition de 1900.

* * *

M. A. Ancelot, président du Comité Français des Expositions à l'Étranger et président de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles, a adressé la lettre suivante aux présidents des groupes syndicaux de Paris :

Paris, 25 mai 1897.

Monsieur le président,

La terrible catastrophe du Bazar de la Charité a jeté le deuil dans de nombreuses familles; tout Paris s'est associé à ce désastre qui a pris les proportions d'un malheur public; des millions ont été offerts aux Sociétés de bienfaisance en compensation des ressources qu'elles perdaient.

En soutenant ses œuvres, la charité aura repris ses droits; mais il n'est pas douteux que les suites de la catastrophe ne se fassent sentir pendant longtemps dans le commerce et l'industrie de notre ville; et c'est surtout la classe ouvrière, si nombreuse, de nos industries de luxe qui en subira les conséquences.

Les annulations de toilettes, les contre-ordres de fêtes ont déjà provoqué le renvoi de nombreuses ouvrières. Le travail des mois les plus lucratifs, dont le gain est destiné à faire face aux chômages des saisons mortes, se trouve supprimé; celui de l'année entière est compromis.

Il y a là, pour les ouvriers et ouvrières, une douloureuse situation dont tout le monde et surtout les pouvoirs publics, le comité des fêtes parisiennes, les chambres syndicales professionnelles ont le devoir de se préoccuper; et notre groupe de tissus n'a pas hésité à appeler sur elle la bienveillante attention du ministre du commerce.

Nous sommes convaincus que vous partagerez notre préoccupation et que vous voudrez bien appuyer notre requête.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
A. Ancelot.

* * *

La démolition du Dôme central est commencée; toutes les installations que nécessite cette démolition sont en place, y compris le poste médical de secours dont M. Bouvard a fait, avec juste raison, une condition préliminaire essentielle. Ce poste de secours est installé au fond du palais des Machines, devant l'École militaire.

D'autre part, les chantiers de fondation du pont Alexandre III sont en pleine activité. Le mur de quai, très solide, et beaucoup plus enfoncé dans le sol qu'on ne le croyait, est entièrement démoli à l'heure actuelle. Plus de 100 tonnes de fer sont arrivées et ont été déposées sur ce chantier en vue du montage des caissons de fondation à l'air comprimé. La construction de ces caissons sera complètement terminée, d'après toutes les prévisions, avant la fin de la présente année.

Aux Champs-Élysées les premières fouilles nécessaires pour les fondations des palais des Champs-Élysées sont terminées. Le traçage sur le terrain est achevé, et l'on considère que ces fondations seront finies complètement pour la fin d'octobre prochain.

Dans quelques jours, il sera procédé à l'adjudication de l'ensemble des travaux de maçonnerie des palais. La démolition du palais de l'Industrie va être poussée très activement dès la fermeture prochaine du Salon; quant au Pavillon de la ville de Paris, il n'en subsiste plus que la carcasse en fer.

* * *

Le comité de la Société des compositeurs de musique vient d'adresser à M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, une lettre pour réclamer la construction d'une salle destinée aux fêtes musicales :

Le palais du Trocadéro, lit-on dans cette lettre, largement conçu et bien disposé pour le public, ne saurait être désigné pour arriver au but que nous voulons atteindre; son acoustique en est encore plus défectueuse qu'au Palais de l'Industrie, et comme il n'a point de système d'éclairage, les concerts du soir y sont impossibles.

Il serait donc désirable que dans le palais de l'Exposition prochaine et de celles qui suivront, il y eût une salle où toutes les manifestations musicales : exécutions symphoniques, exécutions avec soli, chœurs, orchestre et orgues, grandes exécutions d'ensemble vocales ou orchestrales, puissent avoir lieu.

Nous pensons, Monsieur le Commissaire général, que, si vous voulez bien examiner le fait que nous avons l'honneur de vous signaler, il serait possible, avant que le plan général intérieur soit définitivement arrêté, de concevoir cette salle, qui pourrait également recevoir une destination plus spéciale, tout en servant aux auditions de l'art musical français.

Veuillez, etc...

Pour la Société des compositeurs de musique : Théodore Dubois, directeur du Conservatoire, membre de l'Institut; E. Paladilhe, membre de l'Institut; Bardoux, sénateur, président d'honneur; Victorin de Joncières, président; Ernest Altez, Léon Gastinel, A. Guilmant, A. Vinée, Ballevguier, Adrien Bérou, Henri Busser, J.-B. Weckerlin, Pfeiffer, Arthur Pougin, Paul Rougnon, Samuel Rousseau, A. Grisy, I. Philipp.

ARRÊTÉ

instituant une Commission supérieure des Expositions rétrospectives des Beaux-Arts et des Arts décoratifs, et nommant les Membres de cette Commission.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le décret du 4 août 1894;

Sur la proposition du directeur des beaux-arts,

Arrête :

Art. 1er. — Il est institué une Commission supérieure des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs et une sous-commission exécutive.

Art. 2. — La Commission supérieure est composée ainsi qu'il suit :

COMMISSION SUPÉRIEURE DES EXPOSITIONS RÉTROSPECTIVES DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS DÉCORATIFS

Présidents

MM. Alfred Rambaud, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — Henry Boucher, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Vice-Présidents

MM. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900. — Henry Roujon, directeur des beaux-arts.

Secrétaires.

MM. Pol Neveux, sous-bibliothécaire à l'école nationale et spéciale des beaux-arts. — Mignon, attaché au département des objets d'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au musée du Louvre.

Secrétaire adjoint.

M. André Saglio, rédacteur au commissariat des expositions des beaux-arts.

Membres

MM. Acollas (René), conseiller référendaire à la cour des comptes. — Artus, sous-chef du cabinet du ministre des finances. — Auquier (Philippe), conservateur du musée de Marseille. — Aynard, député, membre du conseil des musées nationaux.

MM. Babin (Gustave), publiciste. — Bailly (F.), conseiller d'État. — Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-arts. — Bardac (Sigismond), collectionneur. — Bardoux, sénateur, membre du conseil des musées nationaux. — Barrias (Ernest), statuaire, membre de l'Institut, membre du conseil des musées nationaux. — Baudin (Pierre), membre du Conseil municipal de Paris. — Baudot (de), inspecteur général des édifices diocésains, membre de la commission des monuments historiques. — Baumgart, administrateur de la manufacture nationale de Sèvres. — Bénédite (Léonce), conservateur du musée national du Luxembourg. — Benoît-Lévy, président de la Société populaire des beaux-arts. — Béraldi (Henri), collectionneur. — Berger (Georges), député, président de l'Union centrale des arts décoratifs. — Bergerat (Emile), critique d'art. — Bertrand (Alexandre), conservateur du musée national de Saint-Germain. — Bigard-Fabre, chef du bureau des musées et expositions, chef du secrétariat des services des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1900. — Bluysen (Paul), publiciste. — Bonnaffé (Edmond), collectionneur. — Bonnat (artiste peintre), membre de l'Institut, membre du conseil des musées nationaux. — Boissy (A.), collectionneur. — Bouilhet, vice-président de l'Union centrale des arts décoratifs. — Boulanger, sénateur, premier président de la Cour des comptes. — Bourgeois (Léon), député, membre du conseil des musées nationaux. — Bouvard, directeur des services d'architecture de l'Exposition de 1900. — Brisson (Adolphe), publiciste. — Brown (Raph), inspecteur des beaux-arts de la ville de Paris. — Brunclair (Eugène), conservateur du musée d'Angers.

MM. Camondo (comte Isaac de), collectionneur. — Champeaux (A. de), critique d'art — Champier (Victor), publiciste. — Chapelles (des), chef du bureau des théâtres et conservation des palais et mobilier national. — Chaplain (Jules), graveur en médailles, membre de l'Institut. — Chardon (Henri), secrétaire général de l'Exposition de 1900. — Charmes (Xavier), membre de l'Institut, directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. — Chauchard (H.-A.), collectionneur. — Chaudey (Georges), député. — Chennevières (marquis de), membre de l'Institut, directeur honoraire des beaux-arts. — Chéramy (P.-A.), collectionneur. — Claretie (Jules), de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française. — Claretie (Léo), publiciste. — Cochin (Denys), député. — Collignon (Maxime), membre de l'Institut, secrétaire du conseil des musées nationaux.

— Collin (Paul), inspecteur principal de l'enseignement du dessin. — Comte (Jules), directeur honoraire des bâtiments civils et des palais nationaux. — Corroyer, membre de l'Institut, collectionneur, inspecteur général des édifices diocésains. — Couyba, député. — Crost (Léopold), chef du bureau de l'enseignement et des manufactures nationales.

Dayot (Armand), inspecteur des beaux-arts. — Delaborde (comte Henri), secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, président du conseil des musées nationaux — Delambre (Léon), conservateur du musée d'Amiens. — Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1900. — Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur de la Bibliothèque nationale. — Dervillé, directeur général adjoint de l'exploitation de l'Exposition de 1900. — Deschanel (Paul), vice-président de la Chambre des députés. — Detaille, (Édouard), artiste peintre, membre de l'Institut, président de la Société des artistes français. — Dissard (Paul), conservateur du musée de Lyon. — Dreyfus (Ferdinand), collectionneur, membre du comité du ministère de l'instruction publique. — Dreyfus (Gustave), collectionneur, membre de la commission des monuments historiques. — Dubois (Paul), statuaire, membre de l'Institut, directeur de l'école nationale et spéciale des beaux-arts. — Dujardin-Beaumetz, député, membre du conseil supérieur des beaux-arts. — Dumay, directeur des cultes. — Dupré (Jules), sous-chef du secrétariat des services des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1900. — Dutert, inspecteur général de l'enseignement du dessin. — Dutuit (Auguste), collectionneur.

MM. Eck (Amédée), conservateur du musée de Saint-Quentin. — Ephrussi (Charles), collectionneur.

MM. Falize (Lucien), membre de l'Union centrale des arts décoratifs. — Fanien (Achille), député. — Flameng (Léopold), artiste graveur, membre du conseil supérieur des beaux-arts. — Formentin (Charles), conservateur du musée Galliéra. — Foule (Edmond), collectionneur. — Fouquier (Henri), publiciste. — Fourcaud (de), professeur à l'école nationale des beaux-arts, membre du conseil supérieur des beaux-arts. — Foville (de), membre de l'Institut, directeur de l'administration des monnaies. — Franck Chauveau, sénateur, membre du conseil supérieur des beaux-arts. — Freycinet (de), sénateur, membre de l'académie française.

MM. Ganderax (Louis), publiciste. — Garnier (Charles), architecte du Gouvernement, membre de l'Institut, président de la société centrale des architectes. — Garnier (Édouard), conservateur du musée de la manufacture nationale de Sèvres. — Garnier (Paul), collectionneur, ingénieur à Paris. — Gasnault (Paul), conservateur du musée des arts décoratifs. — Geffroy (Gustave), critique d'art. — Gérôme, artiste peintre, membre de l'Institut. — Gille (Philippe), critique d'art. — Girardin (de), conseiller maître à la Cour des comptes, membre du conseil des musées nationaux. — Giudicelli (Henri), commissaire des expositions des beaux-arts. — Gonse (Louis), membre du conseil des musées nationaux, de la commission des monuments historiques et du conseil supérieur des beaux-arts. — Gourlet (de), inspecteur général des palais nationaux. — Grandjean (Charles), archiviste paléographe, secrétaire rédacteur au Sénat. — Gréard, membre de l'académie française, vice-recteur de l'académie de Paris. — Grosjean, critique d'art. — Groult (Camille), collectionneur. — Gruyer (François), membre de l'Institut, inspecteur honoraire des musées des départements, membre du conseil supérieur des beaux-arts. — Guiffrey (J.-J.), administrateur de la manufacture nationale des Gobelins. — Guillaume (Eugène), membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement du dessin, directeur de l'académie de France à Rome.

MM. Hamel (Henry), publiciste. — Haraucourt (Edmond), conservateur du musée du Trocadéro. — Havard (Henry), inspecteur général des beaux-arts, membre du conseil supérieur des beaux-arts. — Hervé (Édouard), membre de l'académie française, président de la presse départementale. — Hébrard (Adrien), membre du conseil supérieur des beaux-arts et de la commission des monuments historiques. — Houssaye (Henri), membre de l'académie française. — Hugot, sénateur. — Humbert (Alphonse), député.

MM. Jadart (Charles), conservateur du musée de Reims. — Jamain (J.), conseiller référendaire à la Cour des comptes. — Joliet (Albert), conservateur du musée de Dijon.

MM. Kaempfen, directeur des musées nationaux et de l'école du Louvre. — Kann (Rodolphe), collectionneur. — Kœchlin (Raymond), publiciste. — Krantz (Camille), député.

MM. Laborde (Antoine), conservateur du musée de Toulouse. — Lafenestre (Georges), conservateur des peintures, des dessins et de la chalcographie au musée du Louvre. — Lapauze (Henry), publiciste. — Larroumet (Gustave), membre de l'Institut, directeur honoraire des beaux-arts. — Laurent (Félix), conservateur du musée de Tours. — Laussedat (colonel), membre de l'Institut, directeur du Conservatoire national des arts et métiers. — Lavertujon (Henri), député. — Lebel (Edmond), conservateur du musée de Rouen. — Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du musée départemental d'antiquités de Rouen. — Lefort (Paul), inspecteur des beaux-arts. — Legrand (Louis), conseiller d'État, membre du conseil supérieur des beaux-arts. — Lépine, préfet de police. — Le Vayer, conservateur des bibliothèques, collections et travaux historiques de la ville de Paris. — Levraud, membre du Conseil municipal de Paris. — Lisch (J.), inspecteur général des monuments historiques. — Lockroy (Édouard), député. — Louvrier de Lajolais, directeur de l'école nationale des arts décoratifs.

MM. Maciet (Jules), collectionneur. — Magne (Lucien), architecte du Gouvernement, membre de la commission des monuments historiques. — Maignien (Edmond), conservateur du musée de Grenoble. — Mannheim (Charles), collectionneur. — Marcel (Henry), membre du conseil supérieur des beaux-arts, et de la commission des travaux d'art. — Marcou (Frantz), inspecteur général adjoint des objets mobiliers, chef adjoint du service des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs à l'Exposition universelle de 1900. — Martin Le Roy, conseiller référendaire à la Cour des comptes, collectionneur. — Marx (Roger), inspecteur général adjoint des musées des départements, chef adjoint du service des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs à l'Exposition universelle de 1900. — Mézières, de l'académie française, député, président de l'association des journalistes parisiens. — Michel (André), conservateur de la sculpture du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au musée du Louvre. — Michel (Emile), membre de l'Institut, membre du conseil des musées nationaux. — Michel (Ernest), conservateur du musée de Montpellier. — Millaud (Édouard), sénateur. — Molinier, conservateur des objets d'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au musée du Louvre, chef du service des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs à l'Exposition universelle de 1900. — Moreau (Georges), publiciste. — Montorgueil (Georges), publiciste. — Moustier (marquis de), député. — Muntz (Eugène), membre de l'Institut, bibliothécaire de l'école nationale et spéciale des beaux-arts.

M. Nolhac (de), conservateur du musée de Versailles.

MM. Pascal, membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils. — Paté (Lucien), chef de bureau des monuments historiques. — Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900. — Picot (Alexandre), chef du bureau des bâtiments civils et des palais nationaux. — Poincaré (Raymond), vice-président de la Chambre des députés. — Pommier (Félix), conservateur du musée de Nantes. — Prost (Bernard), inspecteur général des archives. — Proust (Antonin), vice-président de la commission des monuments historiques, ancien commissaire spécial des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1889. — Puvis de Chavannes, président de la société nationale des beaux-arts.

MM. Ranc, sénateur, président de l'association syndicale professionnelle des journalistes républicains français. — Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du musée de Saint-Germain. — Renan (Ary), secrétaire de la *Gazette des beaux-arts*. — Richtenberger (Eugène), critique d'art. — Roger-Milès, critique d'art. — Rouart (Alexis), collectionneur. — Rouart (Henri), collectionneur. — Rothschild (baron Alphonse de), collectionneur. — Rothschild (baron Gustave de), collectionneur. — Rothschild (baron Edmond de), collectionneur. — Rothschild (baron Adolphe de), collectionneur. — Roty, membre de l'Institut, graveur en médailles. — Roujon (Henry), directeur des beaux-arts.

MM. Sacquin (Albert), chef du cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — Saglio, membre de l'Institut, conservateur du musée de Cluny. — Sainsère (Olivier), conseiller d'Etat. — Sardou (Victorien), membre de l'académie française. — Sauton, président du Conseil municipal de Paris. — Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut. — Selves (de), préfet de la Seine. — Serpeille (Maxime), publiciste. — Serres (de), conseiller à la Cour de cassation. — Servois, garde général des archives. — Silvestre (Armand), inspecteur des beaux-arts. — Sisson (Thiébault), critique d'art. — Sommier (Alfred), collectionneur. — Stein (Charles), collectionneur.

MM. Tétreau, président de section au conseil d'État, membre du conseil des musées nationaux. — Thierry (Thomy), collectionneur. — Tirman, auditeur au conseil d'État, chef adjoint du cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — Trouillot (Georges), député.

MM. Valabrègue (Antony), critique d'art. — Vattier, collectionneur, bibliothécaire du conseil d'État. — Vaudremer, membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocésains. — Vaufreland (vicomte Auguste de), collectionneur. — Vermesch, collectionneur. — Vallet (Emile), conservateur du musée de Bordeaux.

M. Waldeck-Rousseau, sénateur, membre du conseil des musées nationaux.

M. Yriarte (Charles) inspecteur général des beaux-arts, membre du conseil supérieur des beaux-arts.

Art. 3. — La sous-commission exécutive est composée ainsi qu'il suit :

SOUS-COMMISSION EXÉCUTIVE

Président

Le commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

Vice-Président

Le directeur des beaux-arts.

Secrétaires

Les secrétaires de la commission supérieure des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs à l'Exposition universelle da 1900.

Secrétaire-adjoint

Le secrétaire adjoint de la commission supérieure des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs à l'Exposition universelle de 1900.

Membres

Le secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, président du conseil des musées nationaux. — Le directeur des musées nationaux. — Les deux inspecteurs généraux des beaux-arts. — Un inspecteur général des bâtiments civils et des palais nationaux. — Un inspecteur général des monuments historiques. — L'inspecteur général des palais nationaux. — Le conservateur du musée de Cluny. — Le conservateur de la peinture, des dessins et de la chalcographie au musée du Louvre. — Le conservateur de la sculpture du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au musée du Louvre. — Le conservateur des objets d'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au musée du Louvre, chef du service des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs à l'Exposition universelle de 1900. — Le conservateur du musée du Luxembourg. — Le conservateur du musée de Versailles. — L'inspecteur général adjoint des musées des départements, chef adjoint du service des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs à l'Exposition universelle de 1900. — L'inspecteur général adjoint des objets mobiliers, chef adjoint du service des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs à l'Exposition universelle de 1900. — Le secrétaire général de l'Exposition universelle de 1900. — Le chef du cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — Le chef du secrétariat des services des beaux-arts à l'Exposition universelle

de 1900. — Le sous-chef du secrétariat des services des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1900.

Art. 4. — Le directeur des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 mai 1897.

A. RAMBAUD.

LA NOUVELLE GARE
DE LA COUR DES COMPTES

Le Conseil municipal avait inscrit à l'ordre du jour de la séance du 10 mai, la discussion des projets du chemin de fer métropolitain et de prolongement des voies de l'Orléans avec transfert au quai d'Orsay, de la gare terminus de la place Valhubert.

Le rapport de la commission mixte du métropolitain tendant à l'acceptation des offres faites par la Compagnie de traction n'ayant pas été soumis à temps à la commission municipale; c'est le projet de la Compagnie d'Orléans qui a été discuté le premier et, dans ce but, le préfet de la Seine avait communiqué les procès-verbaux des conférences qui ont eu lieu entre les ingénieurs des services de la voie publique et de l'assainissement de la ville de Paris et les représentants de la Compagnie.

Le projet de transfert de la gare tête de ligne au quai d'Orsay comportait les modifications suivantes aux chaussées et trottoirs de la voie publique :

Le niveau de la chaussée de la place Valhubert sera relevé de 0 m. 60 environ devant l'entrée principale du bâtiment d'administration de la Compagnie d'Orléans. Aucun autre changement ne sera apporté au relief du sol jusqu'à la place Saint-Michel, sauf un très léger relèvement du pavage de la chaussée près de la rue de Pontoise et au droit de la rue de Bièvre.

Le projet comporte un léger redressement du mur du quai des Grands-Augustins sur une longueur de 170 mètres, mais le couronnement du nouveau mur sera exactement au même niveau que celui du mur actuel. De ce point au pont Royal rien ne sera modifié.

La chaussée du quai d'Orsay sera relevée de 2 mètres environ le long de la nouvelle gare, c'est-à-dire entre la Caisse des dépôts et consignations et la rue de Bellechasse; entre cette dernière rue et le pont de Solférino, le raccordement se fera par une pente de 10 millimètres.

La rue de Lille maintenue à son niveau actuel, sera élargie de 5 mètres sur toute la longueur de la gare, elle aura ainsi 15 mètres entre façades au lieu de 10 mètres.

La rue de Bellechasse aura sa largeur régularisée à 15 mètres. son profil comportera une déclivité de 26 millimètres destinée à racheter la différence de niveau entre la rue de Lille et le quai relevé.

La cour d'arrivée de la gare sera établie en bordure de la rue de Bellechasse, les voitures y accéderont par deux rampes longeant la rue de Lille et sortiront de plain pied sur le quai d'Orsay.

Quant à la rue de Poitiers, elle sera supprimée entre le quai et la rue de Lille.

Les plantations existant actuellement sur les voies publiques empruntées par la nouvelle voie ferrée seront respectées d'une manière générale, sauf sur quelques points.

Une série de baies ouvertes dans le mur de quai conduiront l'air et la lumière au chemin de fer par des branchements souterrains logés dans l'intervalle des plantations sur toute la longueur du projet.

La Compagnie d'Orléans se proposait d'exécuter la plus grande partie des ouvrages souterrainement, en s'inspirant des procédés récemment appliqués par les ingénieurs du service municipal à la construction du collecteur de Clichy; les déblais et maçonneries devrait-être exécutés à l'abri d'un bouclier métallique soutenant la chaussée, partout où ce procédé serait applicable.

Il en était ainsi notamment entre le pont Sully et le pont Saint-Michel et sur un parcours de 1.000 mètres, entre la rue des Grands-Augustins et le pont-Royal.

L'enlèvement des déblais et l'approvisionnement des matériaux se faisaient par la Seine dans la plus large mesure de manière à réduire au strict nécessaire les transports par tombereaux sur la voie publique.

Les dispositions proposés par la Compagnie d'Orléans pour le remaniement des égouts ayant été reconnues inacceptables par les ingénieurs de la ville de Paris; ceux-ci ont été amenés à dresser un véritable contre-projet dont les dispositions essentielles consistent dans la déviation de certains collecteurs et dans la construction d'un nouveau collecteur bas rétablissant dans des conditions normales et plutôt améliorées, la situation actuelle. La Compagnie avait donné son adhésion à ce contre-projet qui devait être définitivement étudié et exécuté par les ingénieurs municipaux; la dépense, entièrement à la charge de la Compagnie d'Orléans s'élevait à 5.400.000 francs ; elle avait été calculée en supposant, pour tous les collecteurs, l'exécution en souterrain.

Le Conseil municipal a consacré trois séances à l'examen de ce projet. Dans sa séance du 17 mai, elle l'a rejeté par 54 voix contre 12.

Bien que cette décision ne préjuge en rien de celle que sera appelée à prendre sous peu la Chambre des Députés, il est permis de la regretter et de se demander si, en cette circonstance, le Conseil mnicipal s'est inspiré des véritables intérêts de Paris et des Parisiens.

LE THÉATRE A L'EXPOSITION
DE 1900

Sous ce titre, le *Figaro* publiait dernièrement l'intéressant article que nous reproduisons ci-dessous :

Depuis que M. Picard a décidé, à la grande satisfaction du public, que l'Exposition de 1900 resterait ouverte le soir, comme son heureuse devancière de 1889, on se préoccupe un peu partout de connaître le détail des attractions que l'on y réunira pour retenir jusqu'à l'heure de la fermeture la foule des visiteurs.

A Paris surtout, et principalement dans le monde des théâtres, cette question devient particulièrement intéressante, parce que de sa solution dépend un peu le sort des théâtres actuels pendant toute la durée du formidable pèlerinage que le monde entier fera chez nous.

— Eh quoi? se demandent avec inquiétude les directeurs et les artistes, si le Champ de Mars conserve jusqu'à minuit ses promeneurs dans le charme de son merveilleux décor et la séduction de ses plaisirs, les théâtres de l'intérieur de Paris ne profiteront donc pas de cet exode universel. Ne pourrait-on remédier au mal certain qui va nous frapper?

Ce remède semble avoir été trouvé par M. Bertrand, directeur de l'Opéra.

M. Bertrand a eu l'idée d'un projet très curieux qui réunirait, qui syndiquerait pour ainsi dire, tous les directeurs de théâtre en leur permettant de retrouver au Champ de Mars l'équivalent... ou le centuple de ce que chacun d'eux perdrait chez soi.

C'est un cadre plutôt qu'un projet, car toute latitude serait donnée en particulier à chacun des adhérents, et ce cadre consiste tout simplement dans la reconstruction de ce fameux boulevard du Temple qui charme encore les yeux de nos grands-pères par le souvenir de ses enchantements, parce qu'il fut, pendant plus d'un siècle, une sorte de foire perpétuelle où venaient se grouper tous les divertissements, tous les jeux, tous les spectacles et tous les amusements de Paris.

Ce boulevard d'autrefois, qui disparut définitivement en 1862, il serait inutile de remonter à ses premières années pour le reconstituer. Sa vogue, qui commença en réalité en 1760, ne devint vraiment considérable que pendant la Révolution, en 1791. C'est cette époque que l'on pourrait essayer de ressusciter au Champ de Mars, pour le grand plaisir des Parisiens et des étrangers.

A cette date, le boulevard du Temple, depuis l'angle du faubourg du Temple (hôtel Foulon) jusqu'à l'endroit où se trouve actuellement la rue d'Angoulême, ne formait qu'une longue succession de théâtres ou de baraques célèbres.

C'étaient d'abord, d'après son fidèle historien, l'érudit Pougin, les Délassements-Comiques, voisins du faubourg du Temple, puis le cabinet d'optique de Prévost, la ménagerie de Mme Nicolet, veuve du frère de Nicolet; l'Ambigu-Comique (comédiens de bois), le théâtre de Nicolet (grands danseurs du Roi), le salon des figures de cire de Curtius, le théâtre des Associés, le café Yon où se donnaient des concerts, le café Goddet où l'on faisait de la musique, le théâtre de Beaujolais, le café Turc, le café des Arts avec ses concerts, puis une foule de petits spectacles de bateleurs, de paradistes ambulants, dont les plus connus furent Bobèche, l'ouvrier tapissier Antoine et le menuisier Guérin, dit Galimafré.

Sous le règne de Charles X, les parades s'éteignirent, les saltimbanques disparurent, mais le fameux Boulevard n'en conserva pas moins son ancien éclat, le soir, grâce aux théâtres qui s'y groupèrent de nouveau, serrés les uns contre les autres, attirant la foule, les uns profitant du trop plein des autres. Pendant de longues années, jusqu'au décret de 1862, six théâtres se maintinrent avec un succès dont on parle encore : Lazari, les Délassements-Comiques, les Funambules, avec Debureau; le théâtre de la Gaîté, ancien théâtre Nicolet; les Folies-Dramatiques, le Cirque Olympique, fondé en 1809 par les frères Franconi, et enfin, à partir de 1846, le Théâtre-Historique, construit sur l'ancien emplacement du café de l'Épi-Scié où, pendant de longues années, les enfants avaient admiré Mac-Moc, le dernier saltimbanque du boulevard.

En 1862, tout cela disparut pour la percée du boulevard du Prince-Eugène, devenu maintenant boulevard Voltaire.

C'est cette amusante reconstitution que M. Bertrand préconise avec raison comme le cadre le plus séduisant que l'on puisse offrir aux directeurs de théâtres qui voudraient prendre leur part du succès de l'Exposition de 1900, en nous faisant revivre l'histoire vécue du théâtre, du costume et du décor en France depuis cent ans.

Ce serait facile, en effet, de donner aux directeurs actuels, à leurs associés ou à leurs successeurs, l'exploitation, dans l'enceinte de l'Exposition, de ces scènes typiques sur lesquelles on jouerait, au milieu des bateleurs modernes, soit des spectacles d'à présent, soit des ouvrages oubliés qui eurent leur gloire.

Il y aurait même une place tout indiquée pour le musée Grévin dans l'ancien musée Curtius, pour les deux Cirques, à l'ancien Olympique, et de-ci de-là, pour les cafés-concerts, les cafés de Montmartre ou d'ailleurs, sans parler des répertoires dramatiques ou musicaux étrangers, japonais, allemands, italiens, chinois, que sais-je encore ? qui pourraient se succéder sur une scène internationale, spécialement aménagée à cet effet et louée tour à tour aux étoiles de tous les pays.

Et, pour donner encore plus d'importance à cette Exposition si vivante et si séduisante, on joindrait aux curieux projets de M. Bertrand le projet non moins intéressant de son associé et ami M. Gailhard, concernant le théâtre moderne.

Après avoir fait revivre ainsi le plus possible, pour la masse du public, le « théâtre à travers les nations et à travers les âges », il serait utile, en effet, de montrer dans un théâtre-type les progrès réalisés dans cet art éminemment français. C'est l'œuvre, très patriotique, que M. Gailhard a l'intention d'entreprendre, et qu'il a, lui aussi, soumise à M. Picard.

Cette double idée, bien parisienne, doit être encouragée, car elle mérite le succès.

Mais n'est-il pas curieux de constater que, destinée à sauvegarder les intérêts des directeurs menacés par les soirées de l'Exposition, cette idée émane précisément des directeurs du seul théâtre dont les recettes n'ont rien à redouter en 1900, par l'unique raison que tout visiteur de l'Exposition universelle viendra sûrement visiter aussi l'Opéra ?

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . 10 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

La Visite royale

A LA SECTION FRANÇAISE

Pressé par le temps et limité par la place, nous avons été obligé, dans notre dernier numéro, d'écourter le compte rendu de l'inauguration officielle de l'Exposition de Bruxelles. Voici la suite des notes que notre correspondant particulier nous a envoyées de Bruxelles, au sujet de la visite de S. M. le roi Léopold à la section française :

Bruxelles, 10 Mai 1897.

Le Roi fait son entrée à la section française vers 5 heures. Il est reçu par M. le comte de Montholon, ministre de France à Bruxelles qui lui présente M. Victor Lourties, sénateur, ancien Ministre du commerce, Président de la délégation permanente de la Commission supérieure de la Section française. A ses côtés se trouvent MM. Charles Roux, député des Bouches-du-Rhône, Président du groupe 21 ; Maurice Monthiers, commissaire général de la Section française; Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger et un grand nombre de présidents de groupes et d'exposants venus pour la fête d'inauguration.

S. M. le Roi Léopold les remercie tous collectivement, et remercie en particulier M. Victor Lourties « de s'être imposé un pareil déplacement, dont il a été la cause involontaire ».

« C'était pour nous un devoir d'être là, répond M. Lourties, lorsque S. M. le Roi des Belges fait à la Section française le très grand honneur de la visiter. »

Le Roi exprime ensuite à M. Charles Roux ses souhaits de prospérité pour la ville de Marseille et félicite très chaleureusement M. Maurice Monthiers, Commissaire général, de la brillante participation de la Section française à l'Exposition. « Vous avez fait merveilleusement les choses, lui dit-il; votre section est admirable. Je vous en fais mes compliments, et vous prie de les transmettre à tous vos collaborateurs, c'est-à-dire aux exposants français. »

Le Roi parcourt d'abord la galerie centrale de la Section qui est sans contredit la partie la plus prête et la plus présentable de l'Exposition, conduit de vitrine en vitrine par MM. de Montholon, Lourties et Monthiers.

Sa Majesté ne tarit pas d'éloges sur la splendeur de la Section française : Bon goût de l'ornementation générale, ameublement du salon d'honneur, orfèvrerie, bronzes d'art, confections, soieries, dentelles, etc., tout l'attire et tout le retient. Il s'intéresse à tout, cause de tout avec une réelle compétence et a un mot aimable pour chacun.

« Voici l'industrie de Calais que visita en 1889 notre regretté Président Carnot... », lui dit M. Lourties.

Le Roi Léopold admire et fait des vœux pour la prospérité de l'industrie dentellière de la France et pour celle de Calais en particulier. Et la visite continue. L'entourage du roi se hasarde par moments à lui rappeler l'heure avancée. Rien n'y fait. Sa Majesté ne peut se résoudre à passer, sans les voir de près, devant les merveilles qui sollicitent ses regards, et ce n'est que vers 6 heures qu'il arrive à l'autre extrémité de la Section, non sans avoir promis à diverses reprises, et en insistant tout particulièrement sur ce point, qu'il reviendrait la visiter plusieurs fois en détail.

Il félicite de nouveau MM. de Montholon, Lourties et Monthiers, de la brillante participation de la France et les prie de remercier le gouvernement français d'avoir eu à cœur de contribuer au succès de l'Exposition de Bruxelles.

« Nous sommes très honorés de la bienveillante appréciation de Sa Majesté, répond M. Lourties, et nous sommes très heureux qu'Elle ait gardé de sa visite à la Section française une impression aussi favorable. Le gouvernement français et nos exposants n'ont, à la vérité, rien négligé pour participer dignement à l'Exposition de Bruxelles et témoigner ainsi de leur attachement à la famille royale de Belgique et à la vaillante nation que nous aimons comme une sœur. »

Le Roi serre la main de M. le comte de Montholon, de M. Lourties et de M. Maurice Monthiers, qu'il félicite à nouveau et il passe à la Section anglaise.

Nous ne saurions terminer ce rapide compte rendu de la visite royale sans féliciter la plupart de nos présidents de groupes et de nos exposants et en particulier notre vaillant commissaire général, M. Monthiers, et ses collaborateurs, de l'activité au-dessus de tout éloge qu'ils ont déployée dans les huit derniers jours qui ont précédé l'inauguration officielle. Nous n'attendions pas moins du sentiment très complet qu'ils ont de leur devoir patriotique. Grâce à leur dévouement, nous attendons avec confiance l'issue du tournoi pacifique auxquels nos voisins et amis du Nord ont bien voulu nous convier.

Le lendemain, mardi 11 mai, notre éminent représentant, M. le comte de Montholon et Mme la comtesse de Montholon, qui savent si bien faire aimer et apprécier la France en Belgique, réunissaient à déjeuner MM. Nyssens, ministre de l'industrie et du travail; de Bryn, ministre de l'agriculture; le comte d'Oultremont, commissaire général du gouvernement belge; De Mot, président du Comité exécutif; Victor Lourties, sénateur, président de la Commission supérieure française; Maurice Monthiers, commissaire général de la Section française; Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger; les présidents de groupes : MM. Lourdelet, Legrand, Hetzel, Hartmann; Duchanoy, secrétaire général.

M. le comte et Mme la comtesse de Montholon ont fait les honneurs de l'ambassade avec la grâce la plus aimable et la distinction la plus parfaite, et c'est sur cette excellente impression qu'on s'est séparé en se donnant rendez-vous pour l'inauguration particulière de la Section française qui aura lieu au mois de juin.

Louis DESFORGES.

Notre correspondant nous écrit d'autre part :

Depuis que l'Exposition de Bruxelles a été ouverte officiellement par S. M. le Roi des Belges les visiteurs affluent chaque jour de plus en plus nombreux.

Dimanche dernier, 23 mai, on constatait 58.000 entrées et ce chiffre sera dépassé de beaucoup jeudi prochain jour de l'Ascension, car la foule était tellement grande que l'on ne pouvait circuler dans les galeries.

On peut, sans crainte d'être démenti, répéter bien haut que l'Exposition de Bruxelles obtient un grand et légitime succès.

La section française, admirablement décorée et aménagée, fait honneur à son sympathique commissaire général, M. Maurice Monthiers, qui doit être heureux et fier de son succès.

Certaines classes, par suite de circonstances imprévues, ne sont pas encore entièrement terminées; mais nous avons l'assurance que le 1er juin il n'y aura plus d'ouvriers dans la section française.

Déjà les acheteurs ont fait leur apparition et un certain nombre d'exposants ont vendu leurs vitrines entières.

J'ai tenu à faire une visite minutieuse de toutes les industries représentées, et c'est avec le plus grand plaisir que j'ai constaté partout un très grand nombre de visiteurs.

En entrant dans la section française par le grand portique, nous admirons d'abord les superbes expositions de meubles, tapisseries et étoffes d'ameublements; puis les bronzes, l'orfèvrerie, la bijouterie, tous représentés par les grands noms de l'industrie française.

Plus loin, en se dirigeant vers l'Angleterre, nous apercevons les mines et les industries des métaux.

Prenant la grande galerie de sept mètres, pour pénétrer dans la seconde partie de la section française, nous visitons la classe des industries textiles, comprenant tous les genres de tissus, et entre autres les industries lyonnaises et stéphanoises qui exposent toutes les merveilles de leur fabrication dans une très belle collectivité.

Nous admirons ensuite la classe du vêtement, très visitée par les dames qui ne cessent d'admirer les superbes toilettes exposées par les grandes maisons de couture parisiennes.

Avant de traverser le salon d'honneur, nous passons devant les classes de la parfumerie, des produits chimiques, de la librairie et de la céramique et nous arrivons dans la section des instruments de musique, où nous assisterons certainement cet été à de brillantes auditions.

Partout nous constatons une organisation parfaite et un ensemble charmant à l'œil.

La France aura certainement une très large part dans le succès de l'Exposition de Bruxelles ;

nous nous en réjouissons et nous félicitons tous les industriels et commerçants qui ont répondu avec tant d'empressement à l'appel de leurs Présidents de groupes.

L. D.

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

Le Roi des Belges doit inaugurer, dans la première quinzaine du mois de juin, l'Exposition de Tervueren.

Nous croyons savoir qu'à cette occasion, M. Méline, président du Conseil, qu'accompagneront MM. Henry Boucher, ministre du Commerce, et André Lebon, ministre des Colonies, se rendront à Bruxelles.

S. M. le Roi ferait une nouvelle et longue visite à notre section dont les honneurs lui seraient ainsi faits par les trois représentants du gouvernement français.

***

Nous rappelons à nos lecteurs qu'à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, la douane française a décidé que désormais, afin d'épargner tout dérangement aux voyageurs, la visite des bagages à la main se ferait à la frontière de Feignies, dans les compartiments des voitures aux trains pour Paris partant pour Bruxelles (Nord) à 17 h. 38 m. et 23 h. 15 m., et de Bruxelles (Midi) à 18 h. 4 m. et 0 15 m.

***

On lit dans le *Temps :*

Le Roi des Belges a fait une longue visite à la section française de l'Exposition de Bruxelles. Il a particulièrement félicité M. Joseph Le Cœur, ingénieur des arts et manufactures, entrepreneur général de la section qu'il a aménagée de parfaite façon d'après les plans de M. Hermant, architecte.

***

Voici la liste complète des Congrès qui auront lieu pendant l'Exposition de Bruxelles :

1. Congrès du repos du dimanche ; 2. Congrès de la législation du travail ; 3. Congrès des accidents du travail ; 4. Congrès des habitations à bon marché ; 5. Congrès pharmaceutique ; 6. Congrès de médecine légale ; 7. Congrès de climatologie ; 8. Congrès contre l'abus des boissons alcooliques ; 9. Congrès concernant les services sanitaires et l'hygiène des chemins de fer et de la navigation ; 10. Congrès de la Société de moralité publique ; 11. Congrès des voyageurs de commerce ; 12. Congrès des pompiers ; 13. Congrès des sauvetages ; 14. Congrès colonial ; 15. Congrès féministe ; 16. Congrès du Touring Club ; 17. Congrès de l'Étoile Rouge cycliste ; 18. Congrès des architectes ; 19. Congrès des éditeurs ; 20. Congrès de l'Union syndicale de l'industrie et du commerce ; 21. Congrès de l'apiculture ; 22. Congrès des entrepreneurs ; 23. Congrès de neurologie, de psychiatrie, d'électricité médicale et d'hypnologie.

***

Le Congrès de la Fédération nationale des employés communaux aura lieu cette année les 6 et 7 juin prochain (Pentecôte), à 1 heure de l'après-midi, dans la salle de la Grande Harmonie.

L'ordre du jour comporte quatre articles :

1° Rapport du Comité exécutif ;
2° Examen des vœux soumis au Congrès ;
3° Modification des articles 10 et 12 des statuts ;
4° Renouvellement du Comité exécutif.

***

Le Comité de la Presse à l'Exposition de Bruxelles, en attendant l'achèvement de ses bureaux, a trouvé asile dans l'enceinte de *Bruxelles-Kermesse* où il a planté sa tente et tenu sa séance d'installation.

***

Les fêtes d'enfants données jeudi sur l'esplanade de *Bruxelles-Kermesse* ont obtenu un très vif succès.

Le soleil des « petiots » leura accordé ses plus chauds rayons à la vaste plaine où dominaient les géants populaires de Bruxelles, les centaines de bambins ont donné pendant toute l'après-midi une animation vraiment réjouissante, à laquelle les parents rangés tout autour ont pris une bonne part.

Le guignol, le jeu des massacres, le carrousel des chèvres et la distribution des jouets ! ont obtenu un succès enthousiaste.

Nous ne craignons qu'une chose, c'est que bientôt la plaine des jeux soit trop restreinte le jeudi après-midi.

***

Vieux chapeaux !... Vieux képis !...

Ce n'est pas le marchand qui passe, c'est Bruxelles-Kermesse qui nous claironne cet appel. La direction des fêtes de Bruxelles-Kermesse a l'intention, en effet, d'organiser pour le 1er juin une exposition rétrospective du chapeau, et elle prie en conséquence les personnes qui posséderaient des vieux chapeaux d'hommes et de femmes, ainsi que des documents relatifs au chapeau, tels que tableaux, gravures, caricatures, etc., de les lui adresser sans retard. Des prix et médailles commémoratives seront donnés aux principaux participants.

A l'occasion de l'exposition du chapeau, la direction de Bruxelles-Kermesse ouvrira deux concours : un concours de coiffures historiques, pour lequel les coiffeurs qui y prendront part devront exécuter, d'après gravure, une coiffure historique, et auront à fournir un buste de femme ; et un concours de chapeaux modernes, auquel les modistes sont conviées ; elles devront exécuter un chapeau de dame, un chapeau de jeune fille, un chapeau d'enfant et un chapeau de théâtre.

Les coiffeurs et modistes qui désirent prendre part à ces deux concours sont priés d'envoyer leur adhésion, sans retard, au directeur des fêtes de Bruxelles-Kermesse. Des prix importants sont affectés à ces deux concours.

LES ANTÉCÉDENTS DE l'Exposition de Bruxelles

(*Suite**)

En même temps M. Lemonnier écrivait à M. Beernaert :

Monsieur le ministre,

Vous avez bien voulu me recevoir le 3 août. J'ai eu l'honneur de vous entretenir du projet d'Exposition universelle que nous avons l'intention d'organiser à Bruxelles en 1894 ou 1895. J'avais cru pouvoir réunir le Comité des promoteurs, cette semaine, et vous adresser une requête de ce Comité tendante à obtenir l'appui du gouvernement pour l'entreprise que nous projetons.

Malheureusement la plupart des industriels qui veulent bien mettre leur activité et leur expérience au service de cette œuvre, doivent s'absenter. Nous devons donc remettre notre réunion à un mois. Je me permets, M. le ministre, de vous prier de bien vouloir considérer la présente comme la requête du Comité d'organisation de la future Exposition qui sollicite l'appui du gouvernement.

Nous aurons l'honneur de vous adresser ultérieurement une demande régulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance... Maurice LEMONNIER

M. Beernaert suggérait donc, l'idée neuve et originale des Expositions jumelles, que l'*Indépendance* soutint avec ardeur.

Cette idée sourit à M. le comte d'Oultremont qui télégraphie à M. Lemonnier qu'il trouve l'idée du Ministre d'une Exposition Bruxelles-Anvers neuve et d'une réalisation possible.

On va donc tenter l'entreprise des Expositions jumelles.

Il faut des appuis, des forces. M. Lemonnier songe à ses anciens compagnons d'Exposition ; il s'adresse à M. Charles Pécher, qui a été directeur des sections étrangères à l'Exposition de 1888 (et qui est actuellement commissaire des sections étrangères) pour obtenir son appui.

M. Pécher n'hésite pas, l'idée lui sourit, il accorde à M. Lemonnier l'appui de son concours et de son expérience en lui disant, le 7 août 1895 :

Afin de réussir officiellement et aussi afin de rendre votre idée populaire, je vous engage à constituer au plus tôt un comité de patronage.

Je voudrais que vous restiez, en toutes circonstances, le promoteur de cette Exposition et que vous ne cédiez à personne la place honorable qui appartient à votre initiative...

Je serais heureux de vous voir entouré de travailleurs désintéressés...

***

Notre directeur, M. Gérard Harry, après avoir eu une entrevue avec M. Lemonnier, soumet la question d'une Exposition jumelle Bruxelles-Anvers à un referendum dans l'*Indépendance*. Ce referendum donne une majorité considérable en faveur de l'Exposition-jumelle.

L'idée est lancée, elle fermente dans les esprits.

M. Lemonnier s'est mis en rapport avec ses amis ; M. l'architecte Bordiau et M. Edmond Parmentier : tous deux accueillent favorablement le projet, et dès ce moment, ils s'attachent au succès de l'Exposition.

M. Bordiau s'occupera des constructions.

M. Parmentier de la question financière.

M. Lemonnier, des questions d'ordre général.

Tous les jours ils tiennent des réunions et préparent les fondations de l'œuvre ; bientôt, les trois apôtres se mettent en route pour prêcher la nouvelle croisade de l'Exposition.

***

Pour organiser une Exposition, il faut de l'argent. Or, les gens n'ont pas la foi comme l'ont les promoteurs ; et il y a des hésitations surtout dans les sphères gouvernementales.

Le Gouvernement est assis entre les Anversois qui veulent leur Exposition et les Bruxellois qui en désirent une à Bruxelles.

M. Beernaert est hésitant ; il a émis le projet des Expositions jumelles Bruxelles-Anvers, reliées par un chemin de fer électrique dont l'exécution est à l'étude — on irait de Bruxelles à Anvers en un quart d'heure.

Mais les Anversois ne sont pas accommodants, ils repoussent les avances de Bruxelles, le gouvernement est circonvenu, et, le 2 décembre 1892, M. Beernaert adresse la lettre suivante à M. de Ramaix, député d'Anvers, qui est à la tête du Comité de l'Exposition d'Anvers :

2 décembre 1892.

Cher collègue,

Je m'empresse de répondre à vos lignes de tout à l'heure :

Ma lettre d'hier vous annonce que si votre Exposition aboutit, le gouvernement ne patronnera aucune Exposition, même partielle, qui pourrait faire double emploi avec elle.

C'est assez vous dire que s'il y a à Anvers une section congolaise, nous n'encouragerons ni directement ni indirectement une autre exposition du même genre qui pourrait être tentée ailleurs.

Votre dévoué, A. BEERNAERT.

Le 6 décembre 1892, nouvelle lettre de M. Beernaert à M. Lemonnier disant :

Vous savez aussi que le Comité anversois s'y est absolument refusé (à une entente) et, dès lors, si l'Exposition d'Anvers se fait, le gouvernement ne peut encourager ni directement, ni indirectement, aucune entreprise rivale ou pouvant fournir double emploi avec elle.

C'était une tuile tombant sur la tête des promoteurs bruxellois. Du coup, Anvers, stimulé par Bruxelles, recueillait des souscriptions et, grâce à cette émulation des deux villes, réunissait, avec peine cependant, le capital nécessaire.

Mais les promoteurs de Bruxelles ont une idée qu'ils croient bonne et favorable à la capitale et au pays ; ils veulent la réaliser, rien ne les découragera.

A MM. Lemonnier, Bordiau et Parmentier est venu se joindre, dès le mois de novembre, M. Georges Dupret, et tous quatre, aidés par

* Voir l'*Exposition Universelle* du 10 mai.

M. le comte d'Oultremont, ayant foi dans le succès, s'attachent avec plus d'ardeur que jamais à la réalisation de leur idée.

La grosse question financière : il faut de l'argent, est la question et, si les promoteurs ont confiance, ils ne sont pas encore parvenus à faire admettre leur opinion par tous.

Ils ne croient pas pouvoir trouver la souscription du capital intégral, ils cherchent un capital de garantie.

Constatons en passant que dès le mois de novembre, les promoteurs avaient accueilli le concours qu'était venu leur offrir M. Georges Dupret.

Avec l'aide de M. Oswald Allard et de M. d'Aoust, on cherche une combinaison financière à réaliser par le *Crédit général*.

Le 16 janvier, les promoteurs convoquent au Crédit général une réunion des adhérents à l'Exposition — ils sont parvenus à en réunir quelques-uns.

La question est agitée à l'Union syndicale où M. Lemonnier va, chaleureusement, soutenir ses idées au milieu de nombreux incrédules ou indifférents.

L'Exposition aura lieu en 1895, espère-t-on, mais les adhésions sont insuffisantes.

Les promoteurs lancent un appel au public qui déjà alors indique nettement le but louable qu'ils poursuivent ; ils disent dans ce manifeste :

Le but poursuivi par les organisateurs est de *créer un mouvement d'affaires et de travail* de nature à venir en aide au commerce et à l'industrie si éprouvés en ce moment, en organisant à Bruxelles, en *1895*, au Parc du Cinquantenaire, des *expositions internationales spéciales*, et l'on profiterait de cette occasion pour donner à Bruxelles et dans l'agglomération des fêtes et des attractions de tous genres...

Rien ne sera négligé pour assurer le plus grand succès à cette œuvre humanitaire et éminemment patriotique, qui, certainement, pourra faire progresser les diverses branches des arts, des sciences, du commerce et de l'industrie qui seront représentés à l'Exposition, qui amènera un important mouvement d'affaires et attirera, dans la capitale et dans le pays, un grand nombre d'étrangers.

Dans ce manifeste, on établit un budget :

Les prévisions sont alors modestes, on ne prévoit qu'un budget de 2,250,000 francs — dont 1,500,000 francs d'entrées — et, aujourd'hui, en 1897, le budget est de plus de 6 millions et les entrées ont été payées, avec la loterie, 3,500,000 francs par la *Banque auxiliaire de la Bourse*.

Après mille et mille efforts — il faut avoir connu les obstacles et les difficultés qu'ont rencontrés les promoteurs pour se rendre compte de l'énergie déployée, — grâce à l'appui des hôteliers et restaurateurs bruxellois et, surtout, de leur président, M. Pierre Cordemans, qui apportent pour plus de 400,000 francs de souscriptions, le capital est souscrit.

Ce ne sera pas un capital versé, mais un capital de garantie ; 10 p. o/o seront versés au début, 10 p. o/o après et les 80 p. o/o restants serviront de garantie.

***

La formation d'une Société anonyme « Bruxelles-Exposition », au capital de 1 million de francs, est, alors, arrêtée.

Une nouvelle difficulté surgit au moment de décider : Qui nommera-t-on pour président ? Quels seront les administrateurs ?

Sur les pressantes instances de M. le comte d'Oultremont, M. Jules Guillery, ministre d'Etat, se dévoue, il accepte la présidence et on décide de composer le Conseil d'administration de 12 catholiques et de 12 libéraux pour donner à la Société un caractère absolument neutre.

Le 18 mai 1893, la Société Bruxelles-Exposition est constituée devant M. le notaire Van Halteren. La Société élit domicile rue du Congrès, 10. Le Conseil d'administration est composé de MM. Jules Guillery, président ; Brugmann, baron Drion, chevalier Descamps, De Smet de Naeyer, Achille Legrand, Urban, vice-présidents ; Bordiau, Capouillet, d'Aoust, Dauignon, De Mot, Dremel, Dupret, Eloy, Lemonnier, Mathieu, Nérincx, Parmentier, Smedt, Steurs, Thys, comte van der Burch, Vanderstraeten-Solvay, Vimenet, membres ; Van Halen, Georges de Ro, Empain, Hirsch, Pierlot, Tournay, Verhaegen, commissaires.

Le conseil délègue ses pouvoirs à un comité exécutif, composé de MM. Guillery, président ; Bordiau, Parmentier, Lemonnier et Dupret, membres. (*A suivre.*)





BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

PARIS GRANDS MAGASINS PARIS

DU LOUVRE

Lundi prochain **31** *mai*

EXPOSITION DE

TOILETTES DE CAMPAGNE

Sports, Campement, Photographie
Bains de Mer
Chapeaux, Ombrelles, Chaussures, Ameublements

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : G^{de} DISTILLERIE C^{le} DE PARIS
Maison :
G. HARTMANN et Cie
21, Boulevard Morland, **PARIS**

MANUFACTURE UNIVERSELLE
DES

BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :
209, rue St-Denis (COURBEVOIE)
(SEINE)
DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS



A LA

MÉNAGÈRE

20, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS

GRANDE EXPOSITION
CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE
MOBILIERS COMPLETS

20, B^{d} Bonne-Nouvelle, Paris

Les Véritables PASTILLES de VICHY
fabriquées avec le Sel réellement extrait des Eaux des Sources de l'Etat, sont les

PASTILLES VICHY-ÉTAT

Vendues en boîtes métalliques scellées
1 fr. — **2** fr. — **5** fr.

Exiger : PASTILLES VICHY-ÉTAT

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique

le nom CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CHRISTOFLE ET Cie.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

4e Année. — Nos 77-78 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 10-25 Juin 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ	DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF	Prix du Numéro : 40 centimes
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50	Henri GAUTIER	ABONNEMENTS { Paris . . . . . . Un an. 8 francs
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »	12, rue Cambon, Paris	Départements . . . — 9 —
Réclames . . . . — 5 fr. »		Étranger . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.		Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

" PARIS-BRUXELLES "

Les Ministres du Commerce et des Colonies à Bruxelles et à Anvers
Inauguration de la Section française par S. M. le Roi des Belges
Liste officielle du Jury français

AVIS

Nos lecteurs trouveront, encartée dans ce numéro, la liste officielle et complète du Jury français, à l'Exposition de Bruxelles.

Paris, 25 juin 1897

Nos lecteurs ne s'étonneront pas que nous consacrions la majeure partie de ce numéro au compte rendu des fêtes qui viennent d'avoir lieu, à Bruxelles, à l'occasion de l'inauguration de la Section française. Ce compte rendu en fixera les phases successives, car ceux de nos compatriotes qui y ont assisté en garderont toujours un souvenir charmant.

Elles ont d'ailleurs été superbes, ces fêtes, et rien n'est venu les troubler. Elles ont revêtu, par le fait de la présence, en pays étranger, de deux ministres de la République, un caractère de solennité officielle à laquelle le gouvernement belge a tenu à s'associer d'une manière toute cordiale.

Si vous ajoutez à cela la visite, ou mieux, la double visite royale dont la Section française a été honorée, en moins de quarante-huit heures, nous ne pouvons que nous féliciter de la façon dont les choses se sont passées.

En effet, S. M. le Roi des Belges, au cours de sa longue promenade à travers les galeries de notre Exposition, n'a pas ménagé aux personnages qui l'accompagnaient et aux exposants qui lui faisaient les honneurs de leurs vitrines, les témoignages de son entière satisfaction. Ses ministres, d'autre part, dans l'échange de leurs discours avec les nôtres, n'ont pas tari d'éloges sur la Section française et sur notre pays, et il n'est pas jusqu'au carillon de l'Hôtel de Ville de Bruxelles qui n'ait cru devoir, lui aussi, donner sa note personnelle, dans ce concert de sympathies, en entonnant la Marseillaise !...

Avouez que nous serions bien difficiles si nous ne nous déclarions pas complètement satisfaits. Donc, vive le Roi des Belges! vive la Belgique et vive Bruxelles! C'est du fond du cœur que nos compatriotes ont poussé ces vivats, en reconnaissance de l'accueil charmant et cordial qu'ils ont tous reçu, nos ministres en tête, dans cette belle ville de Bruxelles.

Ces manifestations de sympathie réciproque avaient le grand mérite d'être sincères et surtout justifiées. Nos excellents voisins les Belges sont plus que nos amis, ils sont presque nos compatriotes. Bruxelles est un petit Paris, un petit Paris qui, sur plus d'un point, pourrait en remontrer au grand. Il faut en effet un certain effort de bonne volonté pour affirmer que le boulevard Anspach n'est pas la continuation du boulevard des Italiens. Et puis, il est si facile à un Français, à Bruxelles, de parler le belge!.....

Quant aux suffrages que les Belges, leur Roi en tête, ont décernés à nos exposants, nous croyons, sans trop de vanité, pouvoir affirmer que nous avons tout fait pour les justifier.

La vérité est que nos artistes, nos industriels et nos commerçants, n'ont rien négligé pour faire bonne figure dans ce nouveau tournoi pacifique, préface de celui de 1900. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les sections étrangères, la section belge mise à part bien entendu, pour constater que la participation des nations, autres que la Belgique et la France, est un peu maigre.

L'Allemagne, par exemple, s'est presque abstenue. D'aucuns prétendent que cette abstention a été voulue ; qu'elle est le résultat d'un calcul, et que nos voisins d'outre Rhin nous ménagent, pour 1900, une de ces surprises dont nous garderons longtemps le souvenir.

Une des personnalités marquantes du monde des Expositions ne nous dissimulait même pas ses appréhensions à cet égard, et semblait presque regretter que nos exposants se soient lancés avec tant de générosité dans l'Exposition de Bruxelles.

Eh bien, nous ne sommes pas de cet avis. Nous estimons que la France n'a rien à perdre et a, au contraire, tout à gagner dans ces manifestations où éclatent, d'une façon si complète, la supériorité indiscutable et indiscutée de son art et de son goût.

Nous avons montré à l'Exposition de Bruxelles de belles étoffes, de belles soieries, de belles dentelles, de beaux meubles, de beaux bronzes, etc., etc. Nous en montrerons de plus beaux encore en 1900. Les ressources artistiques et industrielles de la France ne sont pas près d'être épuisées.

C'est ce dont il est très aisé de se convaincre quand on a pu pénétrer, comme nous l'avons fait, dans ce monde d'industriels et de commerçants français qui se groupaient l'autre jour, à Bruxelles, autour des ministres du commerce et des colonies. Ils faisaient, ma foi, belle et grande figure, nous le disons avec quelque fierté patriotique. Nous saluions, parmi eux, des noms qui sont l'honneur et la gloire de l'art, du commerce et de l'industrie de notre pays : Barbedienne, Christofle, Boucheron, Sandoz, Fauré Le Page, Ancelot, Honoré, Warée, Pleyel, Ternisien, Vever, Gagneau, Plassard, Morin, Fillot, Ricois, Ch. Legrand, Menier, Dupont, Expert-Besançon, Poullain, Hetzel, Gustave Lyon, Dehesdin, Worth, Tabourier, Chabrières, Hénon, Bessand, Lourdelet, Noirot-Biais, Révillon, et combien d'autres que nous oublions !

Avec de pareils noms qui brillent sur le

drapeau du Comité français des Expositions à l'étranger comme des noms de batailles gagnées, nous n'avons rien à craindre de nos concurrents, ni à Bruxelles, ni à..... Paris.

HENRI GAUTIER.

LA FRANCE A BRUXELLES

A Mariemont, chez M. Valère Mabille. — Inauguration de la Section française. — Deux Ministres français à Bruxelles. — Visites royales. — Manifestations franco-belges. — Le Carillon de Bruxelles. — Succès pour la France.

JOURNÉE DU DIMANCHE 13 JUIN

Jamais besogne de reportage ne fut plus agréable à remplir que celle que commence en ce moment celui qui écrit ces lignes. Il a gardé, en effet, un si charmant souvenir de ces quatre journées passées, à Bruxelles, au milieu de ces grands industriels et commerçants qui constituent, on peut le dire, la force vive de notre nation, qu'il considère comme un devoir de reconnaissance de relater, aussi fidèlement qu'il le pourra, pour en fixer le souvenir, les événements qui se sont succédé, du 13 au 17 juin, et dont il a été le témoin privilégié.

Si l'Exposition de Bruxelles a eu, à ses débuts, quelques jours difficiles, on peut affirmer qu'il n'y paraît plus rien aujourd'hui. Elle se présente aux yeux de ses nombreux visiteurs avec l'allure d'une œuvre grandiose, et la France n'a pas à regretter d'y avoir apporté le contingent de ses ressources artistiques et industrielles.

C'est ce qu'ont pu constater, avec nous, les cinq cents Français qui se sont rendus, le 13, à Bruxelles, pour assister aux fêtes d'inauguration de notre section.

Deux Ministres de la République, deux Ministres sympathiques entre tous au monde commercial et industriel français, MM. Henry Boucher, Ministre du Commerce, et André Lebon, Ministre des Colonies, avaient tenu à aller s'assurer par eux-mêmes si notre pays était dignement représenté à l'Exposition belge, et si les sacrifices que nous nous étions imposés étaient compensés par les avantages que les exposants pouvaient espérer en retirer.

Sur ce point, leur opinion est faite.

A ces deux Ministres s'étaient joints : MM. Victor Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce, Président de la Délégation permanente de la Commission supérieure dont tout le monde sait le dévouement infatigable à la cause des Expositions françaises à l'étranger; Marty, Siegfried, anciens Ministres du Commerce; Dupuy-Dutemps, ancien Ministre des Travaux publics, Monis, sénateur; Charles-Roux, député de Marseille, etc., etc., qui, eux aussi, avaient voulu profiter de cette circonstance pour constater *de visu* l'état actuel de nos forces industrielles et commerciales.

C'est le dimanche 13 juin, à 8 h. 20 du matin, qu'est parti le premier train pour Bruxelles, avec arrêt à Mariemont. Dans un wagon-salon avaient pris place : MM. Henry Boucher, Ministre du Commerce; André Lebon, Ministre des Colonies; Ordinaire, Du Vivier de Street, Picard, Bonnefous, chefs et sous-chefs de cabinet des deux Ministres, et M. Ancelot, Président de l'Association des tissus, Président du Comité français des Expositions à l'étranger, ami personnel de ces Messieurs.

En fidèle reporter, expliquons l'arrêt ou, si vous aimez mieux, le crochet à Mariemont.

Mariemont est le lieu de résidence, résidence princière, de notre éminent et sympathique compatriote M. Valère Mabille, qui, depuis bientôt quarante ans, tient une des premières places dans l'industrie métallurgique de la Belgique.

Président de la Chambre de commerce française de Charleroi, français et parisien dans l'âme, M. Valère Mabille a été auprès du gouvernement belge et du Comité exécutif de l'Exposition un auxiliaire précieux.

Un ministre français ne peut aller en Belgique sans s'arrêter à Mariemont et à Charleroi; à plus forte raison... deux ministres. C'est un petit crochet très agréable à faire, et qui est largement compensé par l'accueil affectueux qu'on y reçoit et par les merveilles industrielles qu'on y admire.

M. Valère Mabille a fait, il n'est pas besoin de le dire, à ses hôtes une réception grandiose. C'est d'ailleurs à Mariemont, sous son toit hospitalier, que nos ministres français ont pris contact et échangé la première poignée de mains avec les ministres belges. Ils y trouvaient en effet MM. Bernaert, président de la Chambre des députés de Belgique; de Smet de Naeyer, président du Conseil des ministres; Nyssens, ministre de l'industrie; de Bruyn, ministre de l'agriculture; M. le sénateur Vercruysse; Mommaerts, chef de cabinet du ministre de l'industrie, etc., etc.

Dîner somptueux, arrosé des vins français les plus fameux et les plus exquis, et départ pour Bruxelles, par train spécial, à 8 heures du soir. Une heure après, ce train, vrai train ministériel, entrait en gare du Midi.

Sur le quai attendaient MM. le comte de Montholon, ministre de France à Bruxelles, entouré de tout le personnel de la légation; Maurice Monthiers, Commissaire général de la Section française; et Duchanoy, Secrétaire général, etc., etc.

Après les présentations et compliments d'usage, les ministres, MM. Henry Boucher et André Lebon, étaient conduits par M. le comte de Montholon à l'hôtel de la légation, où des appartements avaient été aménagés pour eux.

—

Mais revenons à Paris. Un reporter sérieux et actif doit être partout à la fois. A 7 h. 30, le même soir, le quai de la gare du Nord, sur lequel était accoté le train de Bruxelles, présentait une animation extraordinaire. On ne voyait que voyageurs à figures radieuses. Quelqu'un qui n'aurait pas su se serait dit : « Voilà, assurément, des gens qui ont touché le gagnant du Grand Prix, et qui retournent contents chez eux!... »

Ce n'était pas tout à fait ça!... Ces voyageurs heureux étaient 300 membres des Comités de l'Exposition ou des exposants français qui se rendaient à Bruxelles, par train spécial, un train très spécial sur lequel on nous permettra d'insister quelque peu.

La Compagnie du Nord avait voulu faire grandement les choses, car, elle aussi, à sa façon, assure sa participation à l'Exposition de Bruxelles. Elle en est, on en conviendra, l'agent le plus actif et, à ce titre, a droit à tout notre reconnaissance.

Mais où cette participation se traduit d'une façon charmante et digne d'elle, c'est lorsqu'elle met à la disposition des voyageurs un train composé de wagons aussi luxueux, aussi confortables, aussi intelligemment aménagés que ceux qu'elle a inaugurés, ce soir-là, en l'honneur des représentants du grand commerce et de la grande industrie de France.

Tout le monde a admiré ce magnifique train, et ce n'a été, avant le départ, qu'un concert d'éloges et de remerciements à l'adresse de la Compagnie et de son distingué et très aimable directeur, M. l'ingénieur en chef Sartiaux.

Expérimentons le train maintenant, et voyons comment il se conduit en route.

« Les voyageurs pour Bruxelles, en voiture ! »

On part. Départ très gai. La moitié des voyageurs a pris place dans le wagon-restaurant. L'autre moitié dînera plus tard. Le train file à toute vapeur. Pas de cahots ; on ne roule pas, on glisse sur les rails, presque sans bruit : c'est délicieux. 80 kilomètres à l'heure ! « Brrr ! Un dimanche 13, » murmure à l'oreille de M. X... son voisin facétieux.

Arrêt du train, c'est la frontière.

Douaniers belges aimables. Plus aimables que les nôtres, M. Pallain. Visite des bagages à la main, dans le train ; mais visite discrète, pour la forme. Bravo, la douane belge ! Le train repart, file, file, file, et, comme dit François Coppée :

..Voici les lueurs d'une gare importante.

C'est Bruxelles. Bruxelles ! « Tout le monde descend.» Il est 0 h. 25 minutes, au grand cadran de la gare. Nous avons donc fait 311 kilomètres en moins de cinq heures ! Et cela un dimanche 13 !...

Sauvé, mon Dieu! s'écrie mon ami X...

Merci, monsieur Sartiaux !

JOURNÉE DU LUNDI 14 JUIN

Une journée bien remplie, comme on va le voir.

Saluons d'abord le soleil. Il s'est mis de la partie, et ne nous quittera pas durant ces trois jours. Personne ne s'est plaint de sa présence et de ses chaudes conséquences. La pluie eût tout gâté.

Procédons avec ordre. A la Légation de France, dès la première heure, les ministres, MM. Henry Boucher et André Lebon, recevaient les membres de la Colonie française de Bruxelles, et allaient ensuite faire leurs visites officielles.

A midi, déjeuner intime de 22 couverts à l'hôtel de la légation, offert par M. le comte et Mme la comtesse de Montholon aux ministres français.

Avaient été invités à ce déjeuner : MM. Nyssens, de Bruyn, ministres belges, Lourties, sénateur, Siegfried, Marty, députés, anciens ministres du Commerce, Charles-Roux, député de Marseille, Maurice Monthiers et Ancelot, etc.

Après le déjeuner, à deux heures, les ministres français, accompagnés des personnes citées plus haut, se rendaient à l'Exposition, et faisaient à la Section française une première visite officieuse, mais très détaillée.

Nous ne nous étendrons pas sur cette visite qui a duré jusqu'à six heures du soir. Celle que le Roi des Belges a faite, le lendemain, en compagnie des mêmes ministres, nous permettra d'insister plus longuement sur les expositions particulières qui ont plus spécialement attiré l'attention de S. M. le Roi et des ministres belges et français.

Contentons-nous de dire que MM. Henry Boucher et André Lebon ont fort admiré la Section française, et qu'à différentes reprises, ils ont chaudement félicité M. Monthiers, Commissaire général, à qui revient de droit la première part des éloges et des applaudissements de tous. L'organisation de la Section française, à l'Exposition de Bruxelles, constituera, pour notre très distingué Commissaire général, le plus beau succès, dans sa carrière déjà brillamment remplie d'organisateur d'expositions à l'étranger : Amsterdam 1883 ; Anvers 1885 ; Paris 1889 ; Chicago 1893 et Bruxelles 1897 sont cinq campagnes dont il a droit de s'enorgueillir. A M. Maurice Monthiers nous aurions tort de ne pas joindre les noms de MM. Duchanoy, l'aimable secrétaire général de la Section française ; Giraud Jourdan, Goudeau, adjoints au Commissariat général, qui, à côté de leur chef, ont fait preuve d'un zèle et d'un dévouement auxquels tous les exposants rendent hommage. N'oublions pas aussi les modestes, qui, comme M. Chardame n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine.

L'aménagement et la décoration de la Section

française, au dire de tout le monde, ne laissent rien à désirer. MM. Herment, architecte, et Lecœur, entrepreneur, doivent en être félicités sans réserve ; mais il nous est particulièrement agréable de féliciter également, au nom des Sections des tissus et de la confection, le très sympathique, et trop modeste, architecte de ces classes, M. Montarnal, sur le compte duquel nous n'avons entendu que des éloges que nous sommes heureux de rendre publics.

Les ministres français quittaient l'Exposition à 6 h. 1/4, pour se rendre au Palais Royal où Sa Majesté le Roi des Belges leur offrait un dîner intime, malgré son récent deuil.

A ce dîner assistaient : MM. Victor Lourties, sénateur ; Marty, Siegfried, anciens ministres du Commerce ; Charles-Roux, député de Marseille ; le comte de Montholon, Maurice Monthiers, Duchanoy, Du Vivier de Streel, Ordinaire, Picard, etc.

Le Roi a été particulièrement aimable et charmant avec tous ses invités, causant de tout avec eux, et leur laissant cette impression que rien de ce qui intéresse la France ne lui était étranger.

En sortant de chez le Roi, à neuf heures du soir, nos ministres se rendaient de nouveau à l'Exposition, pour inaugurer — inauguration un peu tardive — le Pavillon algérien et pour assister à l'embrasement du Parc et au feu d'artifice, tiré en l'honneur de la France.

On peut dire que ce soir-là, Bruxelles a fêté les Français de la façon la plus charmante. Des affiches couvraient les rues de la Ville annonçant les réjouissances que le Comité exécutif de l'Exposition avait organisées à l'occasion de la présence, dans la capitale, des ministres français.

Les principales rues de la Ville avaient été illuminées féeriquement. Le feu d'artifice, tiré dans l'hémicycle du Palais du Cinquantenaire, avait comme pièce finale un vrai chef-d'œuvre de pyrotechnie où le cri de *Vive la France !* reproduit en lettres de feu a été salué par les acclamations enthousiastes d'une foule immense.

—

Voici la journée des ministres finie. Comme on le voit, ce n'est pas une sinécure que d'exercer les fonctions de ministre français, à Bruxelles...

Passons maintenant à un autre exercice. Ce n'est pas également une sinécure que d'être reporter, à Bruxelles, vous vous en doutez, n'est-ce pas? Mais ce métier est charmant quand on l'exerce, comme c'est le cas, au milieu d'un groupe de gens gais, spirituels, cordiaux, qui mettent par conséquent à votre disposition tout ce qu'il faut pour écrire : une plume, de l'encre, leur esprit et leur cœur. La besogne est ainsi toute faite, et celui qui écrit n'a plus rien à faire.

Donc, pendant que M. le comte et Mme la comtesse de Montholon traitaient, à leur table hospitalière, les ministres français et les personnages de marque qui les accompagnaient, la colonie française se traitait elle-même, au *Chien-Vert*, en de petites et plantureuses agapes que nous allons raconter.

Et d'abord, qu'est-ce que le *Chien-Vert?*

Le *chien vert*, animal que Buffon a oublié de mentionner dans son *Histoire naturelle des Quadrupèdes*, a été découvert je ne sais où, et importé, à Bruxelles, par un de nos charmants et intelligents compatriotes, M. Dubonnet, qui l'exhibe, tous les jours, à l'Exposition, au lieu dit: *Bruxelles-Kermesse*, et où il fait recette, je vous l'assure, mais formidable recette.

Cet animal n'est pas méchant; il est doux comme un agneau, et a ce précieux avantage de porter bonheur à son propriétaire. En reconnaissance, celui-ci a donné son nom à l'enseigne d'un cabaret à la mode, très à la mode, qu'il a fondé, sous ses auspices, et qui sera, pendant quatre mois, le rendez-vous des fins gourmets des deux mondes. Qui n'a pas goûté à la cuisine de l'agrégé ès art culinaire qui dirige, inspire et surveille les casseroles du *Chien-Vert* a une lacune énorme dans sa vie, que je l'engage à combler au plus tôt.....

C'est donc au *Chien-Vert*, que plusieurs présidents de groupe avaient eu la gracieuse pensée de réunir, lundi matin, à douze heures, les membres de leurs Comités et leurs exposants.

La salle du *Chien-Vert* est vaste, aérée, lumineuse; on peut aisément y faire dix banquets, comme à Saint-Pierre de Rome, on peut chanter dix grand'messes.

Aussi vous voyez d'ici l'animation qui régnait dans ce temple de la Cuisine, lundi 14 juin, sur le coup de midi. Je ne connais rien de plus gai que la physionomie d'un monsieur qui a faim, mais qui est sûr de bien déjeuner. Et 200 convives avaient, ce jour-là, au *Chien-Vert*, cette physionomie appétissante!...

Voici d'abord, à gauche, la table pleine de fleurs et... de promesses du Comité 22. Le Comité 22 est, si je ne me trompe, le Comité de l'alimentation. On doit bien s'alimenter dans ce Comité là...

La table est présidée par M. G. Hartmann, président du groupe, qui a, à sa droite M. Gaston Menier, le roi du chocolat, et à sa gauche l'infatigable et sympathique Maurice Estieu. Nous y voyons également MM. J. Prèvet, vice-président du groupe; Walter, secrétaire; Moquel-Lesage, Larcher, président de la classe des vins, Dreyfus-Bing, Robin, président de la classe des eaux-de-vie, Remy-Martin, vice-président de cette classe, Mounet, Marnier-Lapostolle, Dumont, de la maison Cusenier, Guedras, nos aimables confrères Louis Bourne, Lartigues, Delcous, Bouteille et divers exposants.

Au dessert, M. Gaston Menier, dans une improvisation charmante, a rappelé les difficultés sans nombre que le Comité 22 a eu à surmonter avec son palais spécial, et le retard apporté à l'édification de ce palais. Il s'est fait l'interprète de tous les membres du Comité et a félicité vivement MM. G. Hartmann, président et Estieu, secrétaire général, des grands efforts qu'ils ont faits pour vaincre ces difficultés, et mener à bien l'œuvre entreprise. En terminant M. Gaston Menier a bu aux futurs succès des exposants du groupe de l'alimentation, à l'Exposition de Bruxelles, et c'est à la réalisation de ce vœu que tous les convives ont vivement applaudi.

M. G. Hartmann a répondu au toast de M. Gastou Menier en rendant hommage au concours précieux des membres du Comité qui a facilité la tâche du président et du secrétaire général, et plus particulièrement à l'action des présidents de classes qui a contribué à la réunion d'un si grand nombre d'exposants (1.200) dans le Palais de l'alimentation.

Là-bas, à l'autre bout de la salle, autre banquet, banquet intime, banquet d'amis. Table aussi fleurie et aussi alléchante de promesses qu'au déjeuner de l'alimentation.

C'est le très sympathique président du Comité 23 (industries textiles), et du Comité français des Expositions à l'étranger qui traitait royalement, lui aussi, ses collègues et ses amis.

Autour de M. Ancelot avaient pris place MM. Expert-Besançon, Fauré Le Page, Henri Hénon, Robert West, Chedville, Blin, Georges Lefebvre, Boucharlat, Tabourier, Chabrières, Ernest Lefébure, Piotet, Georges Martin, Béraud, Levent, Ternisien, Noirot-Biais, Warée, Ch. Legrand, Brossy et Henri Gautier.

Au dessert, petits toasts assis, dépourvus de tout caractère officiel, mais non de gaieté et d'humour.

Et pendant ce temps, M. Dehesdin, président du groupe 24, réunissait, au Palais de l'alimentation, ses amis et ses collègues, et, si nous sommes bien renseigné, ce dont personne ne doutera..... la gaieté et l'entrain, là aussi, n'ont pas fait défaut.

De même qu'un clou chasse l'autre, un banquet en appelle un autre. *Prandium prandium... invocat* a dit l'Ecriture.

Le soir donc, à 7 heures, c'est-à-dire à 19 heures, (style nouveau), pendant qu'avait lieu au Palais Royal le dîner du Roi, les membres du Comite lyonnais, sur l'initiative de leur très distingué Président, M. Chabrières, désireux de témoigner leur sympathie au Président du groupe 23, M. Ancelot, leur offraient, à leur tour, un dîner, toujours au *Chien-Vert*, ainsi qu'à ses collègues et amis réunis, le matin, à la même table.

Dîner exquis et charmant. Au dessert, M. Chabrières s'est levé et a prononcé le petit toast que voici :

Toast de M. Auguste CHABRIÈRES

Messieurs,

Je tiens à remercier votre excellent Président, notre ami, M. Ancelot, de la bienveillance qu'il n'a cessé de témoigner à la section des soies et soieries lyonnaise et stéphanoise, et à lui exprimer ma reconnaissance pour le concours qu'il m'a donné.

Je remercie également nos collègues du Comité de leur sympathique accueil, de la place si large qu'ils ont faite à Lyon, dans notre section, et de la bonne volonté avec laquelle ils ont accueilli toutes nos demandes.

Nous sommes des êtres un peu singuliers, nous autres Lyonnais. Nos brouillards, notre vie à proximité des villes suisses, nous donnent des instincts particularistes qui se font sentir dès que nous sommes en contact avec la capitale, mais qui disparaissent aussitôt que nous nous trouvons sur la terre étrangère.

Si le Lyonnais est autonomiste d'instinct, il est français et patriote jusque dans la moelle de ses os, suivant une expression de notre cru.

Je lève donc mon verre, Messieurs, à nos futurs succès communs ; je bois à la santé de notre cher Président Ancelot, qui nous pardonnera tous les ennuis et les tracas que nous lui avons causés. Nous sommes heureux de nous grouper autour de lui, car il possède une force de cohésion peu commune, et il réussit tout ce qu'il touche. (*Applaudissements.*)

Je bois à vous tous, Messieurs. (*Applaudissements.*)

M. Ancelot répond en ces termes à M. Chabrières :

Toast de M. ANCELOT

Messieurs, vous avez vu avec quel plaisir et quel empressement j'ai accepté l'aimable invitation de nos amis de Lyon et de Saint-Etienne. J'étais heureux, en effet, de pouvoir passer cette soirée entre amis, et je tenais à réfuter les paroles de M. Chabrières. Vous prétendez, mon cher collègue, que vous désiriez me faire oublier les ennuis que m'a causés la section lyonnaise, mais je vous avouerai que je n'ai pas connu ces ennuis. Vous représentez, Messieurs, une de nos grandes industries dont la France s'honore à juste titre; vous tenez à avoir une situation importante dans les expositions où vous participez ; vous réclamez la place qui vous est due; nous ne pouvons que vous approuver, et nous sommes heureux et fiers de vous avoir, car vous amenez avec vous, par vos brillantes expositions, le succès de nos sections. Je ne vois donc pas ce que vous avez à vous faire pardonner.

Depuis quelques années, Messieurs, on se plaint de la fréquence beaucoup trop grande des expositions. N'en disons pas trop de mal, cependant, car il faut reconnaître qu'elles ont aussi beaucoup de bon. Pour ma part j'y ai acquis des amitiés très précieuses et dont je suis fier. C'est à cette amitié solide et durable que je vous demande de boire en portant un toast à nos amis lyonnais et stéphanois. (*Applaudissements nombreux.*)

Puis c'est M. Charles Legrand, Président du Comité de l'ameublement, qui prononce le toast charmant que voici :

Toast de M. Charles LEGRAND

Messieurs,

En ma qualité de président du comité de l'ameublement, et au nom de mes amis Warée et Ternisien, membres de ce même comité, je remer-

cie à mon tour de leur courtoise invitation les distingués représentants de l'industrie lyonnaise.

Si les somptueux produits de vos fabriques sont recherchés à juste titre dans la décoration des habitations, si plusieurs d'entre vous exécutent, aussi bien pour l'ameublement que pour le vêtement, leurs merveilleuses soieries, c'est surtout dans les industries si multiples du vêtement que vos fines et précieuses étoffes trouvent leur plus brillante, leur plus heureuse, leur plus parfaite utilisation. (*Applaudissements.*)

J'en appelle au témoignage des aimables convives que vous avez groupés autour de vous, ce soir.

Vous tous ici, Messieurs, vous avez donc la bonne fortune de tenir sous votre jury tous les habitants de la terre, et d'inspirer vos lois à l'un et à l'autre sexe. Mais permettez-moi d'ajouter que les produits groupés avec tant de soin, de goût, de distinction, dans le comité 22 par votre président, mon vieil ami Ancelot, semblent avoir été créés par vous pour ajouter encore au charme et à la grâce de la femme, et nous ne saurions vous en témoigner trop notre reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Le rôle de nos étoffes, de nos rideaux, de nos papiers de tentures, de nos tapis, de nos meubles (car notre comité comprend tous les éléments pouvant concourir à la décoration de l'habitation humaine), le rôle de nos divers produits, dis-je, est plus modeste, mais il n'est pas moins utile.

Il consiste à augmenter le bien-être et le confortable de nos demeures, à embellir notre maison, à nous faire aimer notre intérieur, notre foyer domestique, mais nous aimons surtout cet intérieur quand il sert de cadre harmonieux à ces fines, subtiles et alertes Parisiennes dont les figurines drapées de vos élégantes étoffes nous semblent parfois quitter vos vitrines, si attrayantes soient-elles, pour venir évoluer d'un pas rythmé et doux dans notre comité de l'ameublement, pour admirer les rideaux de Warée, pour s'installer comme chez elles dans le jardin d'hiver de Ternisien, en étalant sur nos tapis le froufroutement de leurs robes, merveilles de grâce, de légèreté, issues de vos mains artistes. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je bois à l'affinité étroite de nos industries éminemment françaises du vêtement et de l'ameublement, qui se combinent ensemble avec tant d'aisance et d'ingéniosité, et qui se complètent l'une et l'autre, avec tant de bonheur, de charme et d'agrément. (*Vifs applaudissements.*)

A quelque distance de là, un autre banquet. Les membres du Comité 24 offraient un dîner à leur très honoré Président, M. Dehesdin.

Avions-nous raison de dire, au début, qu'au *Chien-Vert* comme à Saint-Pierre, on peut chanter plusieurs messes, et banqueter et toaster, les uns à côté des autres, sans se gêner?...

LA JOURNÉE DU MARDI 15 JUIN

—

VISITE A TERVUEREN

Elle ne le cède en rien, cette journée, à celle du 14, et son programme n'a rien à lui envier.

Vous allez en juger.

C'est d'abord la visite de M. André Lebon, ministre des colonies, à Tervueren.

A 8 h. 1/4, un train électrique spécial était mis à la disposition de notre ministre des colonies et des invités du major Thys, qui est, on le sait, le président et le grand organisateur de l'Exposition coloniale belge.

Cette Exposition, installée dans un parc merveilleux qui appartient au roi, est un chef-d'œuvre d'ordre et de méthode.

Dans quelques jours doivent arriver à Tervueren 300 indigènes du Congo, où des villages, bâtis selon leur style et leur coutume, les attendent. Pour peu que la chaleur continue... l'illusion sera complète pour ces braves gens.

La visite de M. André Lebon à Tervueren a duré toute la matinée; c'est M. le major Thys qui a été l'aimable cicerone du ministre et des visiteurs, et qui leur a fourni tous les renseignements nécessaires.

Cette visite mériterait un plus long compte rendu. Nous sommes obligé de nous en tenir là, faute de place, nous réservant d'y revenir dans un de nos prochains numéros.

Contentons-nous de dire que notre ministre des colonies est revenu enchanté de ce qu'il avait vu et qu'il en a exprimé sa plus entière satisfaction au major Thys.

Pendant que M. Lebon était à Tervueren, M. Henry Boucher faisait une nouvelle visite à la Section française et à la Section belge.

A midi, banquet offert par M. le ministre du commerce français aux autorités belges et aux membres des bureaux des Comités français au Palais de l'alimentation.

Quelques notes explicatives sur le *Palais de l'alimentation*, de la Section française, à l'Exposition de Bruxelles, nous paraissent nécessaires.

Le Palais de l'Alimentation.

La construction d'un palais spécial pour les produits alimentaires de la Section française est due à l'initiative d'une Société composée d'un certain nombre de propriétaires et de négociants du Bordelais ayant pour mandataire le sympathique M. Guiraut.

Le but de ces honorables habitants de la Gironde est de trouver ainsi l'occasion de donner plus d'importance à l'Exposition et à l'écoulement de leurs produits.

Le projet d'un palais spécial fut soumis à la Commission supérieure, et il eut l'agrément de M. le Ministre du Commerce et de M. le Commissaire général.

C'est que l'édification de ce bâtiment, avec une superficie de 2.000 mètres, présentait cet avantage de laisser une plus grande place aux autres produits dans les galeries du palais principal réservées à la Section française.

Le Comité 22 fut saisi de la question, à la fin de janvier. Cette proposition présentait un certain nombre de difficultés. La Société concessionnaire du terrain avait-elle les ressources et offrait-elle les garanties nécessaires pour faire cette construction? Le Comité 22 pouvait-il avoir l'assurance de trouver asile dans ce palais dans les mêmes conditions que dans les autres galeries de la Section française? Le court espace de temps jusqu'à l'ouverture permettait-il de construire en temps utile? Le Comité 22 consacra trois journées à l'examen des garanties à demander, des règles à établir afin d'assurer l'installation des exposants. — Le gros œuvre du palais devait être terminé à la fin du mois de mars, de façon que les installations pussent être faites en avril.

Il y eut du retard dans la construction; le Comité 22 le fit constater judiciairement, et assigna la Société concessionnaire devant le Tribunal de Bruxelles; de son côté, la Société concessionnaire fit des procès aux entrepreneurs qui s'étaient engagés à terminer les travaux plus tôt.

Malgré ce retard, le Comité 22 prit ses mesures pour qu'aussitôt la toiture terminée, en dressant des clôtures provisoires, les exposants puissent monter leurs vitrines.

Le commencement des installations eut donc lieu au mois d'avril. Enfin, après un déploiement d'activité extraordinaire ces jours derniers, les installations furent prêtes pour la visite des Ministres, le 15 juin.

En définitive, il y a toujours du retard dans les installations des expositions; elles ne sont jamais prêtes pour l'ouverture. Notre visite des galeries au passage des Ministres français nous a fait constater que si la Section française est entièrement prête maintenant, il n'en est pas de même des autres États étrangers et même de la Section belge.

Pour le Palais de l'Alimentation, nous devons reconnaître qu'en peu de temps un grand effort a été fait avec succès. Un palais a été édifié; il a grand air avec ses bonnes proportions. Sa façade est monumentale.

Quant à l'intérieur, il offre aux yeux des visiteurs, en dehors de l'attrait des vitrines et des meubles spéciaux des exposants, une décoration remarquable due au pinceau de Ch. Toché.

C'est ce palais que les Ministres français ont inauguré, le mardi, à midi, inauguration qui a été suivie du banquet dont nous allons rendre compte.

Disons tout d'abord que M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, a tenu avant tout à féliciter MM. Hartmann, président du Comité de l'alimentation, et son dévoué et actif secrétaire général, Maurice Estieu, du magnifique résultat obtenu. A ces félicitations sont venu se joindre celles de M. André Lebon, du comte de Montholon et de toutes les personnalités présentes.

Le Palais de l'Alimentation fait le plus grand honneur à MM. Hartmann et Estieu, et l'on peut dire qu'il est une des principales attractions de l'Exposition de Bruxelles.

Jetons, comme tout le monde, avant de nous mettre à table, un petit coup d'œil à l'intérieur, sur les jolies vitrines, disposées çà et là, avec un goût parfait.

Nous passons d'abord sous un véritable arc de triomphe... en chocolat! C'est M. Gaston Menier qui a eu l'idée, pas banale du tout, de faire édifier à l'entrée du grand hall, une porte monumentale construite uniquement avec ces tablettes, sous enveloppe en papier jaune, que le monde entier connaît, puisque le monde entier les consomme.

Voici un peu partout les expositions de MM. Robin, de Cognac; Remy-Martin, de Cognac également; de Moquet-Lesage, le propriétaire de la célèbre confiturerie de Saint-James. Voici l'élégante vitrine de M. Marnier-Lapostolle qui attire tous les regards et dont on salue, en passant, le célèbre cordon rouge. Voici les produits de la grande distillerie Cusenier avec sa Prunelle, son Kummel cristallisé, sa Mérisette, son Sherry-Brandy, sa Menthe verte glaciale et son Absinthe de réputation universelle. Voici encore la maison Cointreau, le propriétaire du fameux guignolet d'Angers, un grand industriel doublé d'un philanthrope, qui lutte d'arrache-pied avec les commerçants de Hollande, et qui, à l'instar de MM. Mercier et Cusenier, a installé de grandes et belles usines à Bruxelles et à Luxembourg.

Voici......, mais écourtons cette visite, que nous reprendrons au moment des opérations du jury, et allons occuper notre place au banquet de l'Alimentation.

Le Banquet

Tout le monde est là. On distribue le menu et le plan de la salle du banquet.

Le menu!..... Quel menu, mes chers amis!.....

Tous les grands gastronomes des temps passés en ont dû tressaillir dans leurs tombe.

Il nous faudrait la plume de ce pauvre Monselet ou celle de Fulbert-Dumonteil pour apprécier et célébrer, comme il convient, les merveilles culinaires qui s'étalent sur le programme alléchant que voici:

MENU

Hors-d'œuvre variés
Œufs à la Tsarine, Canapés d'anchois
La bouchée à la Montglas
Le feuilleté à la Strasbourg
Le saumon aux truffes Bouton
Le turbot sauce riche
Le chapon de la Bresse flanqué d'ortolans
Le filet du Charolais à la bouquetière
Sorbets Pommery
Le caneton de Rouen à la Rouennaise
La selle de renne à la broche sauce venaison
Les asperges d'Argenteuil sauce mousseline
Les petits pois à la Française
Pithiviers au Marasquin
Pralinettes Olibet
Langage des fleurs Georges
Dragées de Verdun Braquier

Chocolat Delespaul
Bombe Franco-Belge
Fruits de France
Desserts
Eau gazeuse Schmoll — Eau « Eden filtre »

—

VINS

Château Richefort 1893
(de Gaulne)
Château Duhart Milon 1890
(E. Casteja)
Château Rabaud « spécial »
(de Sigalas et Promis)
Château Brillette 1890
(du Périer de Larsan)
Richebourg Charton-Volnay Blondeau
Château Latour 1891
(Monopole Dutrénit)
Château La Tour Blanche 1890
(Osiris)

—

CHAMPAGNES

Royal Mareuil Albert Valet
Crémant sec « duc de Montebello » cuvée extra
Louis Rœderer
Crémant extra Pommery et Greno

—

CAFÉ

—

COGNACS

Fine Champagne 1840 A Pelisson
id. 1820 Marie Brizard
id. Bisquit Dubouché
id. A. Robin

—

LIQUEURS

Marie Brizard et Roger
Père Kerman (Cazanove)
Liquèur Hanappier
Feuillantine
Marnier orange fine Champagne
Triple sec Cointreau
Liqueur de Médoc

—

Fleurs de Sterckmans à Bruxelles

Mais voilà ! il n'est pas de médaille qui n'ait son revers, ni de rose qui n'ait ses épines. Le malheur est que ce banquet a un peu péché par son organisation.

Pour savourer de pareils mets et déguster de pareils vins, il eût fallu le Temple de la Cuisine, tel que le rêva Pantagruel ou Monselet. Or, le Pavillon de l'alimentation et surtout sa salle de banquet ne rappelaient en rien, ce jour-là, ce monument gastronomique, et c'est fort dommage. Le vitrier avait omis de poser les carreaux de vitre aux fenêtres, et avec les vents coulis circulait à travers les convives, et dans leurs esprits, un souvenir obsédant de la catastrophe de la rue Jean-Goujon que l'on semble avoir un peu trop vite oubliée, en France et en Belgique...

N'insistons pas. La gaieté française a repris le dessus, et tout le monde a apprécié et applaudi les chefs-d'œuvre culinaires qui ont défilé sur les tables, au grand régal des convives. En ce qui nous concerne, nous garderons un délicieux souvenir de ce banquet où, entre parenthèses, nous avons goûté d'une eau Schmoll, année 1897, de derrière les fagots, que nous recommandons aux gourmets et aux buveurs d'eau claire.

Maintenant, un petit coup d'œil sur la table d'honneur. Elle est présidée par M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, qui a, à sa droite, M. de Smet de Naeyer, président du Conseil des Ministres, et à sa gauche, M. de Faverau, Ministre des Affaires étrangères. Nous remarquons en outre MM. Nyssens, Ministre de l'Industrie; de Bruyn, Ministre de l'Agriculture; M. le comte de Montholon, Ministre de France à Bruxelles; M. Victor Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce; Buls, bourgmestre de Bruxelles; le Gouverneur du Brabant; M. de Lambermont, Ministre d'État; M. d'Oultremont, grand maréchal de la cour; De Mot, Président du Comité exécutif de l'Exposition, le major Thys; M. Charles Dupret, Directeur général de l'Exposition, M. le député Nerincx; MM. Eloy, Lemonnier, Bordiau, Mommaertz, chef du cabinet du Ministre de l'Industrie, et toutes les autorités belges. En tout, 280 couverts environ.

Voici l'heure du dessert et des toasts. Le Pommery-Greno bouillonne dans les coupes; M. Henry Boucher se lève et boit à la santé du Roi en ces termes :

Toast de M. Henry BOUCHER

Ministre du Commerce

Messieurs,

La première parole de celui qui a l'honneur de représenter ici les exposants français doit être une parole de gratitude pour la Belgique qui leur a fait si généreux accueil.

Vous êtes venus nombreux à Bruxelles poussés par un grand courant national, portés par des sympathies historiques et vous avez reçu l'accueil excellent sur lequel vous comptiez, mais qui nous laisse à tous des sentiments de reconnaissance. *(Applaudissements.)*

C'est la grandeur du peuple belge que je veux honorer en adressant mes vœux à S. M. le Roi. *(Vifs et longs applaudissements.)*

Heureux les peuples dont le travail est fécondé par l'esprit de liberté et d'initiative.

Heureux les rois dont les origines dynastiques se confondent avec celles de la patrie.

C'est à l'union et à la grandeur du peuple belge que je lève mon verre en portant respectueusement un toast au Roi, à la Reine et à la famille royale. *(Applaudissements.)*

Voici comment répond à ce toast

M. DE SMET DE NAEYER,

Ministre des Finances de Belgique.

Nous sommes profondément touchés, mes collègues et moi, des paroles si sympathiques que M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie de France vient d'adresser à la nation belge et à son souverain, ce souverain auquel nous unissent des liens aussi étroits d'admiration, et je dirai d'affection : d'admiration pour les œuvres splendides accomplies sous son règne.

Messieurs, Léopold II a eu l'occasion de connaître, avant qu'il ne fût revêtu de la plus haute charge de la République, M. Félix Faure. Il avait apprécié les qualités de cet homme éminent sous l'égide duquel la France atteint le degré de prospérité que nous constatons aujourd'hui.

Les qualités que M. Félix Faure avait déployées comme député se sont manifestées au grand jour depuis qu'il préside aux destinées de ce grand pays, de ce pays dont nous sommes voisins et dont nous apprécions chaque jour les hautes qualités.

Messieurs, sous la présidence de M. Félix Faure, la France a accompli des œuvres dont l'histoire parlera; elle a marché à grands pas, notamment dans la conquête de cet empire colonial qui éveille chez nous aussi de légitimes ambitions.

Il me reste à souhaiter que M. Félix Faure préside longtemps encore aux destinées de ce beau pays de France. Je bois au président de la République française.

M. Henry Boucher se lève alors de nouveau et prononce le discours suivant :

Discours de M. HENRY BOUCHER

Ministre du Commerce

Ce sont des remerciements encore que je dois adresser en votre nom au gouvernement belge dont les membres si distingués ont bien voulu être nos hôtes et je réunis dans une commune expression de sympathie tous les membres du gouvernement, en portant tout d'abord la santé de M. de Smet de Naeyer, mon aimable voisin.

Parmi tous nos hôtes éminents, je me ferais un reproche d'oublier le Nestor de la diplomatie, l'homme qu'honorent tous ceux qui, à un titre quelconque, se sont occupés des affaires européennes. Qu'il reçoive ici les témoignages de notre admiration et d'une estime bien méritée par cinquante années de services rendus à la nation belge et à la civilisation européenne. *(Vifs applaudissements.)*

Je bois à M. de Lambermont, Ministre d'État.

Je bois à M. Buls, bourgmestre de Bruxelles, et à M. le Gouverneur du Brabant.

Je bois à tous ceux qui se sont occupés de cette admirable Exposition et qui ont bien voulu ouvrir le chemin à vos initiatives. A MM. d'Oultremont, de Mot, président du Comité exécutif, au major Thys, qui a marché à la conquête de nos sympathies comme il a marché à la conquête du Congo. *(Applaudissements.)*

Et maintenant, Messieurs, permettez au Ministre du Commerce français de vous féliciter vous-mêmes.

Vous avez une noble tâche à remplir : c'est d'être dignes des émules que vous avez rencontrés ici.

Lorsque l'on a parcouru, comme je l'ai fait moi-même, l'Exposition belge, on peut constater quels redoutables rivaux vous avez à aborder en luttant contre eux à armes courtoises.

L'industrie et le commerce belges s'étalent ici dans toute leur splendeur et nous sommes fiers de vous, Messieurs, qui vous êtes montrés dignes de l'œuvre réalisée par nos amis.

Je suis heureux de saluer mon excellent collaborateur et ami M. Monthiers, auquel je voi propose de reporter les félicitations du Gouvernement français. Je remercie aussi mon excellent ami Ancelot et ses amis qui l'ont suivi, ainsi que M. Hetzel et tous les industriels français présents ici, pour le concours dévoué que j'ai trouvé auprès d'eux. *(Nombreux applaudissements. Cris : Vive Henry Boucher !)*

Discours de M. NYSSENS

Ministre de l'Industrie et du Travail

J'ai l'heureuse fortune de pouvoir, au nom du gouvernement et du Roi, remercier la France et son gouvernement, de la part importante et brillante qu'ils ont prise à l'Exposition internationale de Bruxelles.

Il m'est particulièrement agréable de pouvoir saluer ici les deux Ministres qui ont pris, à cette participation, une part prépondérante : M. Lebon, Ministre des Colonies, ancien Ministre du Commerce, sous le gouvernement duquel la participation à l'Exposition a été proposée et décidée en principe, et M. Boucher, le Ministre actuel du Commerce de la République française qui, avec une vaillance et des efforts constants, et une grande et chaude sympathie pour notre pays, a mené grandement et glorieusement à bonne fin la participation de la République française à l'Exposition de Bruxelles. *(Applaudissements.)*

Messieurs, le succès de ce que l'on appelle souvent un compartiment et de ce que nous appellerons à lui seul, une Exposition, ce succès est proclamé à Bruxelles par la *vox populi*.

Lorsqu'on demande au public qui a déjà visité l'Exposition — et je suis convaincu que ce sentiment sera ratifié par tous ceux qui la visiteront dans l'avenir, — quel est, au point de vue de l'élégance, du bon goût et de la splendeur artistique, le joyau de l'Exposition, lorsqu'on interpelle le public par voie de referendum, il répond : C'est la France ! *(Applaudissements.)* Lorsqu'on a recours aux publicistes, ils répondent : la France ! Et lorsqu'on s'adresse au suffrage universel, il redit encore : La France ! *(Très bien ! Applaudissements.)*

Et nous, Belges, lorsque nous nous souvenons des principes constitutionnels et politiques qui sont à la base des institutions de notre pays, nous disons, au point de vue de l'art, de l'élégance et de la splendeur, nous aussi, nous proclamons que le succès appartient à la France et nous le proclamons par un suffrage universel, plural et cordial. *(Applaudissements.)*

Honneur, messieurs, à tous ceux qui ont été les auteurs, les inspirateurs, les ouvriers de cette section ; honneur au gouvernement français, honneur à la commission supérieure présidée par M. le Ministre lui-même, assisté d'hommes éminents qui représentent ici si dignement leur pays, parmi lesquels je tiens à nommer deux anciens Ministres du Commerce, M. Lourties et M. Siegfried. Je suis particulièrement heureux, en ma qualité de Ministre du Travail, de pouvoir saluer d'une façon toute spéciale ces deux derniers noms qui signifient, pour nous, foi et confiance dans les

œuvres, foi et confiance dans les citoyens qui se dévouent à leur pays, qui prêchent la prévoyance et qui indiquent aux travailleurs que la prospérité et le succès sont avant tout dans les œuvres qui doivent fortifier l'homme par son initiative, par son courage et par le plus noble usage de la liberté. (*Bravo ! Applaudissements.*)

Honneur aussi, Messieurs, au Commissariat de l'Exposition français, à MM. Monthiers, De Chanoy et à leurs collaborateurs dont l'énergie et la persévérance ne se sont laissés rebuter par rien.

Messieurs, la devise nationale belge se résume en ces mots : « L'Union fait la force. » Vous, Français, vous avez prouvé que vous savez pratiquer la même maxime; c'est par l'association et l'union des industriels, des savants, de tous les hommes de bonne volonté, que vous avez réalisé cette grande œuvre.

Les nations ne sont pas modestes et les citoyens d'un pays ne doivent pas l'être parce que l'humilité dans la modestie — lorsqu'il s'agit de décisions — est souvent le contraire de patriotisme, et nous-mêmes, sans devenir modestes, nous sommes heureux de vous dire que, dans cette Exposition, vous avez donné à nos exposants des Expositions futures et à notre pays, une grande leçon; vous avez été forts, non pas seulement par l'union, mais par la discipline. Vous avez fait une Exposition dans laquelle chaque industriel a participé en s'inspirant d'un grand style, du style français, et auquel nous applaudissons.

Eh bien, Messieurs, ces leçons, nous en tirerons notre profit et comme nous voulons y joindre le sentiment des hommes élevés, nous le traduirons par un sentiment de reconnaissance : nous irons à Paris en 1900 et, de même qu'aux expositions précédentes la Belgique a fait figure honorable, nous tâcherons de nous inspirer des derniers exemples, d'y représenter une nation voulant rehausser dignement la grande œuvre par laquelle vous voulez couronner le XIXe siècle, nous y viendrons nombreux et nous vous rendrons l'étreinte cordiale et fraternelle que vous nous avez donnée. (*Applaudissements.*)

Donc, Messieurs, en 1900, comme aujourd'hui, nous serons heureux de nous trouver à côté des représentants éminents d'une nation amie de la Belgique et, inspirés par le sentiment de la fraternité des peuples et de solidarité des forces et du travail en vue de la civilisation et du progrès, nous levons nos verres avec cœur et conviction en l'honneur de l'industrie française. (*Vifs applaudissements.*)

Discours de M. André LEBON

Ministre des Colonies

Messieurs, la spécialité de mes fonctions ne me permet pas de répondre comme il conviendrait aux idées si cordiales et si généreuses que vient d'exprimer M. Nyssens.

M. Nyssens a bien voulu dire que notre Section française — et je n'y contredis point — était une école de goût et de sens artistiques, et il vous a entretenus, en termes flatteurs, des leçons que l'industrie belge pouvait recueillir de nos efforts.

Comme colonial, je tiens à dire publiquement ici que j'ai, moi aussi, recueilli des leçons au spectacle que j'ai vu ce matin, à Tervueren, et que le peuple belge nous donne des exemples d'initiative, d'énergie, de persévérance et d'esprit pratique que je serais heureux de voir imiter dans notre empire colonial. (*Applaudissements.*)

Je bois, Messieurs, à l'État indépendant du Congo, aux hommes héroïques qui l'ont fondé, aux industriels audacieux qui l'ont doté de son outillage de transports, aux commerçants hardis et avisés qui le font prospérer et lui envoient non pas les produits qu'ils ont coutume de vendre en Europe, mais ceux qu'il est capable de consommer; en un mot, à tous les artisans de sa grandeur. (*Applaudissements.*)

De même que de l'émulation libérale est sortie, en 1830, la nationalité belge, de notre émulation internationale sur la terre d'Afrique doit sortir une grande œuvre.

J'invoque, moi aussi, votre belle devise : « L'union fait la force. » Ce n'est pas seulement dans l'histoire intérieure des nations qu'elle trouve son application, mais dans l'œuvre commune que les peuples d'Europe poursuivent sur le continent noir, vis-à-vis des peuplades qu'elles cherchent à élever à un supérieur niveau. J'émets du fond du cœur le vœu que bientôt il n'y aura plus de préjugés, plus de jalousies entre nos pionniers coloniaux et que les efforts communs des gens de bonne volonté assureront le triomphe du progrès et de la civilisation.

A nos émules de Belgique ! (*Applaudissements.*)

Toast de M. MAURICE MONTHIERS,

Commissaire général de la Section française.

La présence à ce banquet, et surtout à la visite d'hier à notre section, de tant de représentants de la haute industrie de notre pays vous montre, Monsieur le Ministre, combien votre venue était désirée.

Ceux qui, comme moi, vivent depuis plusieurs mois comblés de prévenances des plus hautes personnalités de la Belgique et de l'Exposition savent quel accueil chaleureux vous attendait.

C'est le grand courant de sympathies qui unit nos deux pays qui a permis à votre commissariat de mener à bien la tâche qui lui avait été confiée, et vous avez pu constater, Monsieur le Ministre, quelle large part nos industriels ont prise à cette Exposition. Le palais même dans lequel nous banquetons aujourd'hui a été entrepris entièrement par des exposants français; il vous montre tous les efforts qui ont été faits.

Ce sont, Monsieur le Ministre, les comités par leur dévouement et leur bonne volonté intarissable; ce sont les exposants, par la discipline dont ils ont fait preuve, qui ont assuré la réussite de notre Section française. Je tiens à les remercier de tout cœur devant vous et je bois à leurs futurs succès.

Avant de se lever de table, M. Henry Boucher porte le dernier toast suivant :

Nous serions bien ingrats si nous oubliions le représentant de la République française à Bruxelles, M. le comte de Montholon.

Tout à l'heure, c'était à l'union française, réalisée ici, par les représentants de son industrie et de son commerce, que nous levions nos verres; maintenant, c'est à l'union amicale entre la Belgique et la France que je vous convie de boire en portant la santé de M. de Montholon, représentant de la République française à Bruxelles. Personne, mieux que lui, ne peut être l'instrument de cette union. (*Vifs applaudissements.*)

Il est bientôt 3 heures. Le bruit se répand parmi les convives que les voitures du Roi sont signalées à l'entrée de l'Exposition et que, dans cinq minutes, Sa Majesté sera à l'entrée de la Section française.

C'est le signal d'un départ un peu précipité, et que rend cependant assez long et difficile l'exiguïté des deux escaliers en colimaçon qui mènent au rez-de-chaussée du Pavillon.

La foule des convives s'écoule tout de même, et tout le monde accourt vers la porte principale, où déjà le landau royal a accosté : Voilà le Roi. Vive le Roi !

La visite royale

La visite avait été annoncée pour 3 heures.

Il est 3 heures, heure militaire, quand Sa Majesté le roi Léopold, accompagnée de deux aides de camp, se présente à l'entrée de la Section française. Il est en petite tenue de général, pantalon de coutil blanc, simple tunique et képi galonné.

M. Henry Boucher, ayant à ses côtés M. André Lebon, M. Maurice Monthiers, les ministres belges et tous les présidents des Comités, s'avance vers lui et lui souhaite respectueusement la bienvenue. Sa Majesté remercie en quelques mots très aimables et la visite commence.

C'est la *classe de l'ameublement*, une des attractions principales de l'Exposition, qui, la première, a l'honneur de recevoir l'auguste visiteur.

Un mot sur cette classe.

Tout d'abord, c'est un devoir pour nous de féliciter les membres du Comité 7 et surtout son très aimable président, M. Charles Legrand, du magnifique résultat qu'ils ont obtenu en un laps de temps aussi court. Il est impossible de mieux grouper les industries si nombreuses et si diverses qui concourent au décor intérieur de nos habitations. Les premières maisons d'ameublement de Paris ont répondu à leur appel et forment un véritable cadre d'un très bel effet décoratif de chaque côté de la porte monumentale donnant accès au compartiment français.

C'est par cette porte que, mardi soir, à 3 heures, pénétrait le Roi des Belges.

Comme la veille MM. Henry Boucher et André Lebon, lui aussi admire, en passant, le goût parfait qui a présidé à l'agencement des trois pièces présentées par le distingué et habile décorateur qui a nom Eugène Ternisien.

Sa Majesté y arrête son regard avec une satisfaction visible. C'est que ce petit boudoir Directoire, qui évoque le château de Compiègne, est véritablement délicieux; la serre est un bijou d'ordonnancement dont plusieurs amateurs belges et français ont déjà demandé pour eux la reproduction. Quant au salon, du plus pur style Louis XVI, les meubles garnis de cuivre, les tentures drapées, naturellement; les bronzes minutieusement choisis, les sièges groupés avec art, tout cela donne la sensation d'un appartement habité dont la maîtresse de maison, momentanément absente, va rentrer d'un moment à l'autre.

Cet ensemble décoratif fait le plus grand honneur au goût très personnel de M. Eugène Ternisien, et nous comprenons que le Roi, les Ministres belges et français et leurs suites aient tenu à complimenter l'artiste qui a signé ce pur chef-d'œuvre de l'ameublement français.

Le Roi des Belges, toujours conduit par l'aimable Président de la classe de l'ameublement, s'arrête devant les splendides vitrines de MM. Warée, Rémon, Chanée, Damon, Hamot et des *Magasins de la Place Clichy*. Il félicite tout le monde, et après avoir complimenté M. Legrand, et l'avoir félicité en termes charmants, il passe à la *Section des Bronzes*, où il est reçu par MM. Gagneau, Siot-Decauville et différents autres exposants du groupe dont nous ne pouvons citer tous les noms.

Le Roi a longuement examiné et admiré les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, et, sur tous, a exprimé son opinion en fin connaisseur qu'il est.

La Section de la bijouterie et de l'orfèvrerie l'a émerveillé. Tour à tour, il a félicité MM. Christofle, Gustave-Roger Sandoz, Boucheron, Vever, Boin-Taburet, Froment Meurice, etc.

Sa Majesté pénètre ensuite dans la Section des Industries textiles. M. Henry Boucher lui présente son président, M. Ancelot, en ces termes : « J'ai l'honneur de présenter à Sa Majesté, le Président de la Section des industries textiles que vous allez visiter. M. Ancelot en est l'organisateur comme il est aussi l'âme des Expositions françaises à l'étranger. Le Roi répond en complimentant M. Ancelot, et en lui disant : « Je vous connais déjà, Monsieur, et je suis sûr que je ne vais voir chez vous que de très belles choses. »

M. Ancelot présente à son tour à Sa Majesté le Comité Lyonnais ayant à sa tête MM. Chabrières, Piotet, Boucharlat, Brossy et Béraud.

Le royal visiteur s'est arrêté pendant au moins vingt-cinq minutes devant les merveilles de l'industrie lyonnaise et stéphanoise, écoutant avec une religieuse attention les explications que M. Chabrières lui fournit.

Voici un résumé de ces explications qui ont vivement intéressé le Roi des Belges et qui n'intéresseront pas moins nos lecteurs :

« La fabrique de soieries de Lyon, a dit M. Chabrières à Sa Majesté, a tenu à figurer à l'Exposition de Bruxelles pour donner un témoignage de sympathie à un pays ami et acheteur de nos tissus.

« Le salon des soieries de Lyon a été conçu et exécuté sur le modèle de celui qui figurait en 1894, à l'Exposition de Lyon. Jusqu'à cette dernière Exposition, les fabricants exposants avaient chacun leur emplacement dans les galeries de vi-

trines réservées aux soieries. Il y avait ainsi une vitrine de velours succédant à une vitrine de tulles, puis venait une vitrine de tissus noirs, puis de façonnés couleurs, etc.

« Ce genre d'exposition individuelle, qui peut, à un certain point de vue, présenter des avantages, ne permettait pas de réunir sous une forme concrète, saisissante, l'ensemble de la production d'une industrie comme la fabrique de soieries. Aussi, depuis 1894, les fabricants, mis en goût par le succès incontesté du *salon mosaïque* (ainsi nommé à cause de la dissémination des étoffes), ont-ils adopté le plus souvent ce genre d'exposition. C'est ainsi qu'à Anvers, en 1894, à Amsterdam et à Bordeaux en 1895, la fabrique lyonnaise exposa en *salon mosaïque*.

« Cette forme d'Exposition se prête admirablement d'ailleurs à la mise en relief de tous les tissus de soie que produit Lyon. C'est ainsi que Votre Majesté peut admirer, à côté de la modeste mais jolie étoffe à 1 fr. 25 le mètre, le superbe velours ciselé et le brocart à 500 francs le mètre. L'écart entre ces prix indique quelle variété de tissus Lyon produit. Et, en effet, la puissance des moyens de production est considérable. Plus de 26.000 métiers mécaniques et 75.000 métiers à bras sont occupés par la fabrique lyonnaise. Ces métiers sont répartis, soit à Lyon et banlieue, soit dans les dix départements voisins.

« La production de la fabrique de Lyon est d'environ 400 millions par an, dont plus des deux tiers sont exportés.

« Les tissus de soie exposés à Bruxelles donnent une idée assez juste de la production de Lyon. En première ligne, les tissus de soie pure unis et façonnés noirs, à couleur, les velours, les armures ; puis les tissus de soie mélangée, parmi lesquels on distingue les tissus *teints en pièces*, c'est-à-dire tissés en *écru*, puis teints, imprimés, gaufrés, moirés ; c'est ce genre de tissus qui a le plus contribué à vulgariser l'usage de la soierie, et à ce point de vue, la fabrique a été admirablement secondée par les puissantes et remarquables organisations de teinture et d'apprêt si renommées dans le monde entier.

« Brochant sur le tout, les tulles, dentelles, broderies, les mousselines, les gazes jetées sur les velours, les beaux tissus noirs à couleur ressortent admirablement.

« En un mot, les tissus si divers que Lyon produit se font mutuellement valoir et sans que l'un écrase l'autre.

« Il est regrettable a ajouté M. Chabrières, que les fabriques suisses, allemandes et italiennes n'aient pas cru devoir prendre part à l'Exposition de Bruxelles. Il aurait été intéressant de comparer les produits, et il est certain que la comparaison n'aurait pas été au désavantage de Lyon, à quelque point de vue qu'on se place.

« Le salon des soieries de Lyon renferme deux vitrines de soies écrues et teintes. Ces spécimens de la matière première de la grande industrie lyonnaise ne donnent pas par eux-mêmes une idée de l'importance du marché de Lyon. En effet, sait-on que la condition des soies de Lyon enregistre de 5 à 6 millions de kilogrammes de soies écrues par an, soies provenant de tous les pays et, outre la France, principalement de la Chine, du Japon, de l'Italie, de la Syrie, de l'Espagne, etc. ?

« Si la fabrique de soieries a atteint le développement que nous constatons, le mérite en revient pour une large part à l'existence du marché des soies de Lyon, que nos intelligents marchands de soie ont su détourner de Londres où il était jusqu'en 1850.

« Pour conclure, a dit M. Chabrières, le salon des soieries de Lyon, à Bruxelles, par les superbes tissus qu'il renferme montre que le goût du beau est loin d'être affaibli à Lyon. D'autre part, les tissus bon marché, dont le bas prix n'exclut pas l'élégance, indiquent que la fabrique de Lyon sait mener de front la production artistique et la fabrication des étoffes de grande consommation.

« Une des particularités de l'industrie lyonnaise c'est que c'est la seule industrie française qui ait su attirer chez elle le marché de sa matière première.

« La supériorité de la fabrique lyonnaise sur ses rivales, c'est que le marché de la soie est à Lyon, elle a sous sa main, à sa portée, chaque année, des soies de toutes qualités, de toutes provenances.

« Les *marchands de soies* de Lyon mettent annuellement de 300 à 350 millions de soies à la disposition de l'industrie lyonnaise. Dès l'ouverture du canal de Suez, ils ont enlevé le marché de la soie à Londres et l'ont transporté à Lyon, au point que les grandes banques anglaises d'Extrême-Orient ont dû créer des succursales à Lyon pour conserver au moins une partie des affaires financières existent entre la Chine, le Japon et Lyon. »

Le Roi, que ces explications ont paru vivement intéresser, remercie très chaleureusement M. Chabrières et le félicite ; puis, se tournant vers les membres du Comité lyonnais : « Je vous félicite également, Messieurs ; votre industrie est une des gloires de votre pays. »

Sa Majesté passe alors dans la *Section des lainages*. Les vitrines de MM. Tabourier, Levent, Blin, le Coustellier, ainsi que les produits de Roubaix et de Tourcoing, attirent vivement son attention. A différentes reprises, le roi questionne M. Henon et M. Robert West sur l'industrie calaisienne, et sur la prospérité du Port de Calais.

M. Ancelot lui fait ensuite admirer les vitrines de MM. Dalsace, Davenière, Selle. La collectivité des dentelles et broderies, les expositions superbes de MM. Roy, Casimir Berger, Saint frères, Simonnot-Godard, de la Compagnie Linière, de M. Dechelette, de M. Garnier-Thiébaut, etc., etc.

Passant devant la vitrine de M. Ancelot, Sa Majesté lui dit en souriant. « Permettez moi de m'arrêter un peu ici. Vos dentelles sont superbes. Nos dames belges viendront les admirer. »

Il est 5 heures, et le Roi ne se lasse pas. Tout ce qu'il voit l'intéresse. Dans le groupe du vêtement des deux sexes, il est reçu par MM. Leduc, Kahn et Perdoux, vice-présidents du Comité, en l'absence de son très sympathique président, M. Dehesdin, qu'une dépêche avait subitement rappelé à Paris, au chevet de sa fille souffrante. Hâtons-nous d'ajouter, pour rassurer les nombreux amis de M. Dehesdin, que les dernières nouvelles sont bonnes et que tout danger est désormais conjuré.

« Voici de fort jolis costumes d'enfants, » dit le Roi, en passant devant la vitrine de M. Kahn, qu'il se fait présenter et qu'il félicite, et il ajoute :

« Nos enfants belges et leurs mamans vont se réjouir devant vos élégants costumes. » Ayant appris l'absence du Président du groupe, M. Dehesdin, il s'inquiète très aimablement de savoir si cette absence n'a pas de causes autrement graves et se fait conduire devant sa vitrine, qu'il examine minutieusement, et il charge M. Leduc de lui transmettre ses félicitations.

L'Exposition des *Grands Magasins du Louvre* attire particulièrement son attention, et Sa Majesté se dirige vers son magnifique salon où s'étalent de merveilleux costumes qui provoquent son admiration.

Il se fait présenter, en l'absence de M. Honoré, le très distingué directeur des *Magasins du Louvre*, empêché de se rendre à Bruxelles, les deux sous-directeurs, MM. Laurent et Meyer.

Sa Majesté complimente chaleureusement ces Messieurs, et leur demande quelques renseignements sur la maison du *Louvre*, le nombre de ses employés, son chiffre d'affaires, etc., etc.

« Le Grand Magasin, leur dit-il, est une nouvelle forme du commerce ; vous constituez un grand progrès, et vous répondez à un vrai besoin du public. Votre chiffre d'affaires prouve que vous jouissez de sa faveur, et je vous en félicite. »

Puis, se dirigeant vers la vitrine de la *Belle Jardinière*, le Roi s'y arrête, et l'examine en détail, en en faisant l'éloge. Celle des *Grands Magasins de la Samaritaine* dont il se fait présenter l'aimable directeur, M. Cognacq, le retient également quelques instants.

Le Roi passe également devant les belles expositions de MM. Anglade, Liaud, Lemaire-Demouy, Deshayes, Grut, Jandron-Ferry qu'il félicite chaleureusement ainsi que MM. Laguionie et Lemariey dont il admire la belle collection d'éventails.

La splendide collectivité de la Chambre syndicale de la couture parisienne provoque chez Sa Majesté un véritable enthousiasme. Elle ne se lasse pas de complimenter MM. Gaston Worth et Perdoux qui lui fournissent tous les renseignements intéressant la collectivité. Calvayrac, Decot, Doucet, Félix, Laferrière, Lebouvier, Sarah Meyer et Morhange, Paquin, Perdoux, Raudnitz sœurs, Raudnitz (Ernest), Révillon, Rouff, Wallès, Worth ont exposé en effet des merveilles de costumes, de purs chefs-d'œuvre d'élégance marqués au coin du goût français. Le Roi ne se lasse pas d'admirer.

Après s'être arrêté un instant devant la vitrine de M. Chedville, dont les tissus d'amiante piquent sa curiosité, le Ministre du Commerce le conduit devant la splendide exposition du *Bon Marché*, et lui en présente les deux gérants, MM. Fillot et Ricois. « Je connais depuis longtemps votre maison, dit le Roi à ces messieurs. Mais vous êtes, ce me semble, trois gérants ?

« — Oui, Sire, répond M. Fillot ; notre collègue, M. Morin a dû rester à Paris.

« — Je comprends, riposte Sa Majesté ; une grande machine en activité, comme l'est la vôtre, ne doit jamais être laissée sans mécanicien.

« Je connais, disai-je, votre maison, ses origines et ses illustres fondateurs. Vous avez en Mme Boucicaut un bel exemple et une grande tradition. Son œuvre est de celles dont un pays doit être fier. Je sais la grande prospérité de vos magasins ; je me suis aussi renseigné sur vos œuvres philanthropiques et sur la façon dont vous traitez vos employés. Vous faites là du vrai socialisme et je vous en félicite. »

Sa Majesté salue très aimablement MM. Fillot et Ricois, et passe dans la *Section des produits chimiques*.

C'est M. Charles-Roux, député de Marseille, et M. Georges Lefebvre, le très sympathique secrétaire général de ce Comité, qui lui en font les honneurs.

M. Expert-Besançon, l'éminent président du Comité central des Chambres syndicales, est présenté au Roi par M. Henry Boucher, Ministre du Commerce. Sa Majesté admire, dans cette classe, l'élégante vitrine de la maison Louis Plassard, ainsi que celles de MM. Pinaud, Piver et Guerlain, etc.

Dans la *photographie*, c'est le sympathique M. Dubouloz qui lui montre les instruments et les produits des principales maisons de Paris et de Lyon.

Dans la Section de la *papeterie et de la Librairie*, Sa Majesté est reçue par M. Hetzel son président, le grand éditeur parisien, et par MM. Layus, Faillot, Wolf, Boucher, frère du Ministre du Commerce, et Germain-Vacquerel. Le Roi a longuement causé avec M. Hetzel qui lui a fait admirer les chefs-d'œuvre de la librairie française.

L'article de Paris a également eu les honneurs de la visite royale. C'est M. Dupont, président du groupe, le grand industriel de Beauvais, qui a guidé Sa Majesté. MM. Amson et Lamaille ont été très complimentés.

Bien que le Roi des Belges ne soit pas musicien, c'est du moins ce qu'on prétend, il a tenu à

venir visiter la Section de la musique. Il y a été reçu par son très distingué président, M. Gustave Lyon, directeur de la maison Pleyel et par MM. Acoulon et Gouttière.

Sa Majesté a pris plaisir à écouter les explications de M. Gustave Lyon, qui lui a montré les magnifiques instruments des principaux facteurs de Paris.

« Sa Majesté la Reine, a dit le Roi en souriant, à M. Lyon, est plus musicienne que moi, et votre Section l'intéressera particulièrement. » Après avoir félicité M. Lyon et les personnes qui l'entouraient, Sa Majesté a quitté la Section française et s'est dirigée vers le salon de la presse où un lunch était préparé.

Il était près de 7 heures, quand la visite royale a pris fin. Le Roi ne paraissait nullement fatigué par cette longue promenade de quatre heures, à travers les galeries de la Section française.

Avant de prendre congé des ministres français et des membres des Comités, Sa Majesté a tenu à remercier, en termes vibrants, M. le ministre du commerce, M. Henry Boucher, de la participation brillante et prépondérante de la France à l'Exposition de Bruxelles.

« Je vous prie, lui a-t-il dit, de transmettre mes remerciements au gouvernement français. » Puis, s'adressant à M. Maurice Monthiers : « Vous, Monsieur le Commissaire général, je vous félicite très sincèrement. L'exposition française est votre œuvre personnelle et vous avez droit à tous les éloges. » Le Roi serre la main de MM. Henry Boucher, André Lebon, Maurice Monthiers, Ancelot, Chabrières et dit en prenant congé de l'assistance : « Ne croyez pas, Messieurs, que ce soit là ma dernière visite à votre belle Exposition ; j'y reviendrai, et j'y reviendrai, je l'espère bien, plusieurs fois encore. »

L'assistance se découvre et le cri de : Vive le Roi des Belges ! éclate de toutes parts.

Sa Majesté, visiblement émue et enchantée, salue aimablement et quitte l'Exposition au milieu des acclamations de la foule.

Il était 7 heures.

Ce long compte rendu, un peu trop long, peut-être, ne serait pas complet si nous oubliions de mentionner la magnifique réception que faisaient à nos Ministres, une heure après la visite royale, M. Nyssens, Ministre de l'Industrie, et Mme Nyssens.

M. et Mme Nyssens réunissaient à leur table MM. Henry Boucher et André Lebon, ses collègues belges, de Smet de Naeyer, de Bruyn, M. le comte et Mme la comtesse de Montholon, MM. Victor Lourties, sénateur, Maurice Monthiers, Ancelot, Duchanoy, Picard, de Naeyer, le grand industriel Willebroeck, Valère-Mabille, Charles Legrand, président de la classe de l'ameublement et qui est en même temps l'ami de collège de M. Nyssens, etc., etc.

Dîner somptueux, cordial, dont Mme Nyssens a fait les honneurs avec une grâce exquise.

Au *Chien-Vert*, on dînait aussi, et l'on dînait gaiement.

Les membres du Comité 23 y traitaient, à leur tour, le distingué Président du groupe lyonnais et ses collègues stéphanois. M. Ancelot, retenu chez M. Nyssens, ministre de l'industrie, n'avait pu se joindre à ses amis des tissus, et s'était excusé par une lettre affectueuse dont M. Chabrières a donné lecture.

Nous devons ajouter que, malgré cette absence que tous ont regrettée mais comprise, la réunion a été des plus cordiales.

Au dessert, on a échangé une série de petits toasts charmants. MM. Expert-Besançon, Georges Lefebvre, Chabrières, Hénon, Brossy, ont rivalisé d'esprit et de gaieté.

Le dîner était présidé par M. Fauré le Page qui avait à ses côtés les très gracieuses Mesdames Dubouloz et Laporte-Bisquit.

JOURNÉE DU MERCREDI 16 JUIN

—

A ANVERS. — A VILLEBROECK

M. André Lebon, ministre des colonies, accompagné de son chef de cabinet, M. du Vivier de Streel, obligé de présider, à Paris, le banquet colonial, quittait Bruxelles par le premier train du matin. A 9 heures, M. Henry Boucher, ministre du commerce, prenait de son côté, à la gare du Nord-Bruxelles, le train pour Anvers.

Le ministre était accompagné de MM. le comte de Montholon, ministre de France ; Nyssens, de Bruyn, Lourties, Maurice Monthiers, Ancelot, Charles Legrand, Valère Mabille et des invités de MM. le consul général d'Anvers et De Naeyer, le grand industriel.

Arrivée à Anvers à 10 heures. Sur le quai de la gare attendait M. Carteron, à la tête de la colonie française. De somptueuses voitures mises à la disposition des voyageurs les conduisirent au Consulat général, où les présentations ont été faites.

Avant de procéder à la constitution définitive de la nouvelle Chambre de commerce française d'Anvers, M. Carteron a présenté au ministre le Président, M. Borniche ; M. Beliard, Président de la Société de secours mutuels et du Cercle français, ainsi que leurs collaborateurs d'Anvers et de Gand.

Après les discours de MM. Carteron, Borniche, Beliard et Valère Mabille, M. Henry Boucher, ministre du commerce, dans une chaleureuse allocution patriotique, promet de donner satisfaction aux vœux qui lui ont été exprimés et souhaite succès et prospérité à la nouvelle création due à l'initiative, au zèle et à l'activité du consul général et de nos compatriotes.

Après une promenade en ville, les invités se sont retrouvés à bord du vaisseau l'*Émeraude*, frété spécialement par le gouvernement belge et battant pavillon français.

Sur le pont de l'*Émeraude*, un magnifique déjeuner, offert par le consul général d'Anvers, attendait les invités.

Autour des ministres belges et français, nous remarquons notre compatriote Valère Mabille, Président de la Chambre de commerce de Charleroi ; M. le sénateur Vercruyse, le Bourgmestre d'Anvers ; M. Victor Lourties, sénateur ; Duperrier de Larsan, député ; Hertogs, ancien échevin et ancien directeur de l'Exposition d'Anvers ; MM. Ancelot et Charles Legrand, président et vice-président de l'Association des tissus, etc.

Après une charmante promenade sur l'Escaut, jusqu'à Hillo, les excursionnistes revenaient par le Ruppel jusqu'à Villebroeck, où les attendait une réception enthousiaste, drapeaux aux couleurs françaises à profusion, salves d'artillerie, vivats et acclamations par toute la population réunie sur les quais, ayant à sa tête M. De Naeyer.

Un train spécial orné de feuillages et d'oriflammes conduisit les invités du grand industriel jusqu'à son usine où commençait la visite des immenses ateliers qui constituent une véritable cité ouvrière.

Nous ne pouvons énumérer les merveilles qui nous ont été montrées tant au point de vue de la fabrication des chaudières que du papier en pâte de bois. Nous ne pouvons cependant passer sous silence le touchant spectacle auquel nous avons assisté en visitant la crèche et la pouponnière où sont gardés 450 enfants des ouvriers de l'usine.

Tous ceux qui ont vu ce gracieux tableau en garderont le souvenir inoubliable. C'est l'œuvre d'une femme de grand cœur, Mme de Naeyer.

Le soir, à 6 heures 1/2, un somptueux dîner de 104 couverts réunissait les invités et les amis de M. de Naeyer. En outre des personnes déjà citées nous remarquons, M. Begheren, ministre de la justice ; M. Buls, bourgmestre de Bruxelles ; MM. Morisseau et Amelin, directeurs au Ministère de l'Industrie, M. de Mot et le major Thys, M. Gody, président du jury international, Hetzel, Faillot, Wolf, Boucher, le sympathique maire de Docelle, frère de notre ministre, etc. etc.

Les honneurs étaient faits avec une grâce parfaite par Madame de Naeyer, par ses sœurs et sa charmante nièce.

Au dessert, M. de Naeyer, dans une charmante improvisation, a remercié M. Henry Boucher, ministre du commerce français, et ses amis d'avoir bien voulu accepter son hospitalité.

Ce toast est suivi de l'exécution de la *Marseillaise* enlevée d'une façon magistrale par la musique des établissements de Naeyer que les invités ont applaudi, au cours de la soirée.

M. Henry Boucher et après lui M. Nyssens ont tenu à rendre un juste hommage à l'œuvre philanthropique accomplie par leur hôte éminent dont s'enorgueillissent à juste titre la Belgique et le *Papier*.

M. de Bruyn porte à son tour un toast à la presse à laquelle il recommande de propager ce qu'elle a vu, au cours de cette mémorable journée, et de le citer comme un exemple bon à suivre de haut socialisme,

En quittant la salle du dîner, un merveilleux spectacle s'est offert aux regards des invités. La cité ouvrière tout entière est illuminée de ballons multicolores, de lampes électriques et de transparents lumineux portant les inscriptions : Vive la France ! Vive Henry Boucher !

Les grilles du Parc du château avaient été grandes ouvertes à toute la population de Willebrœck qui en avait envahi les allées et les avenues faisant ainsi fête à leur chef aimé, et à ses invités.

Malheureusement, à 10 heures du soir, nous étions obligés de quitter ce séjour enchanteur pour regagner Malines par un train spécial.

On se quitte au cri de : Vive la France ! auquel les Français répondent par celui de : Vive la Belgique !

JOURNÉE DU JEUDI 17 JUIN

Le banquet de l'Hôtel de Ville

Les rangs s'éclaircissent, nous voulons parler des exposants et visiteurs français. On ne déserte pas, mais on reprend le chemin de Paris. Les trains d'hier soir et ceux de ce matin ont emporté vers la capitale, la nôtre, pas mal de voyageurs. Voilà trois jours que cette fête dure, et tout a une fin en ce monde. Les affaires souffrent toujours un peu quand le patron n'est pas là.

Seul, notre intrépide Ministre du Commerce tient tête à... l'orage. La municipalité de Bruxelles, son bourgmestre en tête, était venue l'inviter la veille, à un déjeuner à l'Hôtel de Ville.

Ce sont là des invitations qui font le plus grand honneur à celui à qui elles s'adressent, et qu'un Ministre français ne peut décliner.

Avant ce déjeuner, M. Henry Boucher profite de sa matinée pour aller visiter l'Exposition coloniale de Tervueren, qu'il n'avait pas encore pu aller étudier sur place.

Comme pour M. André Lebon, Ministre des Colonies, cette excursion à Tervueren s'est faite avec le cérémonial d'usage.

Le Ministre français était accompagné de MM. de Montholon, du major Thys, Empaire, Maurice Monthiers, etc., etc.

M. Henry Boucher est resté deux heures, à Tervueren, et c'est à 11 heures, qu'il a quitté l'Exposition, après avoir félicité vivement le major Thys et M. Mansui qui lui avaient donné, avec une amabilité parfaite, et une compétence sans rivale, de nombreuses et intéressantes explications sur la formation géologique et l'ethnographie du Congo ; sur l'établissement et le fonctionnement du chemin de fer congolais.

A midi 1/2, M. Henry Boucher arrivait à

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : 12, rue Cambon, Paris

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . 10 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Liste officielle et complète du Jury français de l'Exposition de Bruxelles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes

—

ARRÊTÉ :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu le règlement général belge de l'Exposition internationale de Bruxelles,

Vu le règlement spécial déterminant la nature des récompenses et organisant les jurys chargés de les répartir,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres du jury international des récompenses :

Comité 2. — Économie sociale

(Groupes II à VII. — Classes 5 à 23)

Jurés titulaires

GROUPES II A III

Moron, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'Office du travail au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, membre des comités Bruxelles 1897. — 80, rue de Varenne

GROUPES IV A V

Siegfried (Jules), député, ancien ministre, membre du jury Paris 1889, vice-président de la commission supérieure d'organisation Bruxelles 1897. — 226, boulevard Saint-Germain.

GROUPE VI

Lourties (Victor), sénateur, ancien ministre, président de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité, vice-président de la commission supérieure d'organisation Bruxelles 1897. — 12, rue Notre-Dame-des-Champs.

Robert (Charles), président de l'Union syndicale des compagnies d'assurances à primes fixes de toutes natures, membre des comités Paris 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 15, rue de la Banque.

GROUPE VII

Chevallier, député, membre du jury Paris 1889 et comités Bruxelles 1897. — 1, rue d'Anjou.

Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 150, rue de la Tour.

Jurés suppléants

GROUPES II A V

Lami (E.-O.), publiciste, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 6, rue Say.

GROUPE VI

Montandon (Louis), directeur du Crédit Lyonnais, à Bruxelles. — 2, rue de la Limite, Bruxelles.

GROUPE VII

Paulet (Georges), chef de bureau de la direction du travail et de l'industrie, au ministère du commerce, de l'industrie des postes et des télégraphes, membre des comités Paris 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 11, rue Chomel.

Comité 3. — Hygiène

Groupes VIII à XIII. — Classes 24 à 44)

Jurés titulaires

GROUPES VIII A XII

Martin (le docteur A. J.), membre du comité consultatif d'hygiène publique de France, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, secrétaire général du comité 3. — 3, rue Gay-Lussac.

GROUPE XIII

Barbier (le docteur), médecin des hôpitaux, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 3 — 75, rue d'Anjou

Bournier (le docteur Louis), chirurgien des hôpitaux, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 3. — 12, rue de Bourgogne.

Mathieu (Raoul), fabricant d'instruments de chirurgie, membre des comités Paris 1889, commissaire-rapporteur Chicago 1893, membre des comités Bruxelles 1897. — 113, boulevard Saint-Germain.

Petit (Arthur), pharmacien chimiste, président de l'Association générale des pharmaciens de France, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 3. — 8, rue Favart

Jurés suppleants

GROUPES VIII A XII

Pucey, secrétaire général de la société des ingénieurs et architectes sanitaires de France, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 3. — 45, rue de Courcelles

GROUPE XIII

Durey (Camille), ingénieur civil, fabricant d'appareils sanitaires, membre des comités Bruxelles 1897. — 17, rue Lebrun.

Fère (Charles), directeur de la compagnie des eaux de Vichy, membre des comités Bruxelles 1897. — 90, avenue d'Iéna

Comité 4. — Sauvetage

(Groupes XIV à XVI. — Classes 45 à 55)

Juré titulaire

GROUPES XIV A XVI

Olry, ingénieur en chef des mines, directeur de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord de la France. — 28, rue Clapeyron.

Juré suppléant

Thirion (A.), fabricant de pompes et matériel d'équipement pour l'incendie, membres des comités Bruxelles 1897. — 160, rue Vaugirard.

Comité 5. — Joaillerie, Orfèvrerie, Bronzes

(Groupe XVII. — Classes 56 et 57)

—

Jurés titulaires

CLASSE 56

Aucoc (Louis), président de la chambre syndicale de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie de Paris, vice-président du comité 5, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893, Bruxelles 1897. — 9, rue du 4-Septembre.

Boin-Taburet, fabricant d'orfèvrerie, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 3, rue Pasquier.

Mascuraud, fabricant de bijoux pour modes, président de la chambre syndicale de la bijouterie imitation, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, commissaire-rapporteur Chicago 1893. — 8, rue du Général-Morin.

CLASSE 57

Gagneau, fabricant d'appareils d'éclairage, membre du jury Paris 1878 et 1889, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, président du comité 5. — 115, rue Lafayette.

Siot-Decauville, fabricant de bronzes, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 5. — 8, rue Villehardouin.

Jurés suppléants

CLASSE 56

Cardeilhac (Ernest), fabricant d'orfèvrerie et de coutellerie, président de la chambre syndicale des couteliers, membre des comités Bruxelles 1897. — 91, rue de Rivoli

CLASSE 57

Blot (Eugène), fabricant de bronzes imitation, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 84, rue des Archives

Comité 5 *bis*. — Verrerie, Céramique

(Groupe XVII. — Classes 58 et 59)

Jurés titulaires

CLASSE 58

Biver (Alfred), directeur général des manufactures de glaces de la Compagnie de Saint-Gobain, membre du jury Paris 1889 et des comités Bruxelles 1897. — 9, rue Sainte-Cécile.

CLASSE 59

Boulenger (Paul), fabricant de faïence, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 5 *bis*. — Choisy-le-Roi (Seine).

Guilbert-Martin, fabricant d'émaux et de mosaïques, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, président du comité 5 *bis*. — 20, rue Generi, à Saint-Denis.

Hache (Alfred), fabricant de porcelaines, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — A Vierzon (Cher).

Jurés suppléants

CLASSE 58

Houtart (Eugene), maître de verreries. — A Denain (Nord).

CLASSE 59

Harant, président de la chambre syndicale de la céramique et de la verrerie, membre des comités Bruxelles 1897. — 11, rue de la Paix.

Comité 6. — Art religieux

(Groupe XX. — Classe 68)

Juré titulaire

CLASSE 68

Jacquier, président de l'Union des syndicats des arts et industries appliqués au culte et aux édifices religieux, membre des comités Bruxelles 1897, président du comité 6. — 93, rue de Rennes.

Juré suppléant

CLASSE 68

Massin, de la maison Bouasse-Lebel, fabricant d'ornements d'église, juge au tribunal de commerce de la Seine, membre des comités Bruxelles 1897, vice président du comité 6. — 29, rue Saint-Sulpice.

Comité 7. — Ameublement

Groupe XVIII. — Classes 60 à 63)

—

Jurés titulaires

CLASSE 60

Quignon (Gustave), sculpteur-ébéniste, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, commissaire-rapporteur Chicago 1893 — 38, rue Saint-Sabin.

CLASSE 61

Gillou (E.), fabricant de papiers peints, membre du jury Paris 1889 et des comites Bruxelles 1897. — 7, passage Dallery.

CLASSE 62

Legrand (Ch.), de la maison Legrand frères, fabricant de tissus d'ameublements, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, président du comité 7. — 180, boulevard Saint-Germain.

Juré suppléant

CLASSE 63

Ternisien (Eugène), tapissier-décorateur, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 7. — 334, rue Saint-Honoré.

Comité 8. — Architecture du bâtiment

(Groupe XIX. — Classes 64 à 67)

Jurés titulaires

CLASSES 64 A 66

Bonnier (Louis), architecte du gouvernement et de la Ville de Paris, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 8. — 31, rue de Berlin.

Pierron, ingénieur civil, architecte-voyer en chef de la Ville de Paris, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 38, avenue de la République.

Juré suppléant

CLASSE 67

Rémon (G.), peintre-décorateur, membre des comités Bruxelles 1897. — 55, avenue des Ternes.

Comité 10. — Arts graphiques, photographie

(Groupe XXII. — Classes 72 et 73)

Jurés titulaires

CLASSE 72.

Chapuis, président de la commission administrative de l'école professionnelle de la chambre syndicale du papier, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 10. — 20, rue Baudin.

CLASSE 73

Braun, éditeur-photographe. — 18, rue Louis-Legrand.

Dubouloz, fabricant de fournitures photographiques, président de la chambre syndicale des fabricants et négociants en appareils, produits et fournitures photographiques, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 10. — 9, boulevard Poissonnière.

Geisler (L.), fabricant de papiers et photogravures, membre des comités Bruxelles 1897. — A Raon-l'Étape (Vosges).

Jurés suppléants

CLASSE 72

Baignol (Alb.), de la maison Baignol et Farjon, fabricant de plumes métalliques, membre des comités Bruxelles 1897, trésorier du comité 10. — A Boulogne-sur-Mer.

CLASSE 73

Lumière (Auguste), de la maison Lumière et fils, fabricant de plaques photographiques. — A Lyon (Rhône).

Comité 11. — Imprimerie, librairie

(Groupe XXIII. — Classes 74 à 78)

Jurés titulaires

CLASSES 74 ET 75

Dupuis (Jean), sénateur, directeur du *Petit Parisien*, 9, rue Scribe.

Belin (Henri), libraire-éditeur, imprimeur, ancien président du Cercle de la Librairie, vice-président du comité central des chambres syndicales, membre des comités Paris 1889, Chicago 1893, Bruxelles 1897. — 52, rue de Vaugirard.

CLASSES 76 A 78

Chamerot, imprimeur, président de la chambre syndicale des imprimeurs typographes, membre des comités Paris 1889, Chicago 1893, Bruxelles 1897, vice-président du comité 11. — 19, rue des Saints-Pères.

Fouret (René), de la maison Hachette et Cie, membre des comités Paris 1878 et 1889, Chicago 1893, Bruxelles 1897. — 79, boulevard Saint-Germain.

Goubaud, libraire-éditeur, directeur de la société de journaux de modes réunis, secrétaire du syndicat de la presse périodique, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 3, rue du 4-Septembre.

Hetzel, libraire-éditeur, président du Cercle de la Librairie, trésorier du syndicat de la presse périodique, membre des jurys Amsterdam 1883, Anvers 1885, secrétaire du jury Paris 1889 et Chicago 1893, membre des comités Bruxelles 1897, président du comité 11. — 18, rue Jacob.

Sirven (Joseph), manufacturier, ancien maire de Toulouse, membre du jury Paris 1889. — A Toulouse.

Jurés suppléants

CLASSES 74 ET 75

Gauger (Eugene), fabricant d'encres d'imprimerie, membre des comités Bruxelles 1897. — 10, rue Le Verrier.

Lorilleux (Charles), fabricant d'encres et fournitures d'imprimerie, membre des comités Bruxelles 1897. — 16, rue Suger.

CLASSES 76 A 78

Gruel (Léon), relieur-libraire, président de la chambre syndicale de la reliure, membre des comités Bruxelles 1897. — 418, rue Saint-Honoré.

Le Soudier (Henri), libraire-éditeur, commissaire-rapporteur Chicago 1893, membre des comités Bruxelles 1897. — 174, boulevard Saint-Germain.

Rueff, libraire-éditeur. — 106, boulevard Saint-Germain.

Comité 12. — Musique

(Groupe XXIV. — Classe 79)

Jurés titulaires

CLASSE 79

Acoulon (Alfred), de la maison Jérôme-Thibouville-Lamy, fabricant d'instruments de musique, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 12. — 70, rue Réaumur.

Durand (Auguste), éditeur de musique, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, vice-président du comité 12. — 4, place de la Madeleine.

Lyon (Gustave), de la maison Pleyel, Wolff et Cie, président de la chambre syndicale des fabricants d'instruments de musique, membre des comités Paris 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 22, rue Rochechouart.

Serpette (Gaston), compositeur de musique, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 12. — 4, rue de Londres

Jurés suppléants

CLASSE 79

Bernardel (Paul), de la maison Gaud et Bernardel, luthier, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 12. — 4, passage Saulnier.

Mustel (Auguste) fils, facteur d'harmoniums et célestes, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, secrétaire du comité 12. — 168, rue Saint-Maur.

Comité 13. — Sciences

(Groupe XXV. — Classes 80 à 86)

Jurés titulaires

CLASSES 80 A 86

Baille-Lemaire, fabricant d'instruments d'optique, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, secrétaire du comité 13. — 26, rue Oberkampf.

Gariel (Ch.), membre de l'Académie de Médecine, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre du jury Paris 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 6, rue Édouard-Detaille.

Lallemand, ingénieur en chef des mines, directeur du service du nivellement général de la France, membre des comités Bruxelles 1897. — 66, boulevard Émile-Augier.

Juré suppléant

Pellin (Ph.), ingénieur civil, constructeur d'instruments d'optique et de précision, membre des comités Paris 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 21, rue de l'Odéon.

Comité 14. — Éclairage, chauffage

(Groupes XXVI à XXVIII. — Classes 87 à 98)

Juré titulaire

GROUPE XXVI

Cornuault (Émile), ingénieur, directeur de la Société anonyme d'éclairage au gaz, des hauts fourneaux et fonderies de Marseille et des mines de Portes et Sénéchas, ancien président de la Société technique du gaz en France, rapporteur du jury Paris 1889, membre des comités Chicago 1893. — 6, rue Le Peletier.

GROUPE XXVII

Grouvelle, ingénieur civil, professeur de l'École centrale des arts et manufactures, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893, Bruxelles 1897, président du comité 14. — 71, rue du Moulin-Vert

Juré suppléant

GROUPE XXVII

Beau (Henri), fabricant d'appareils d'éclairage, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893, Bruxelles 1897, vice-président du comité 14. — 226, rue Saint-Denis.

Comité 15. — Électricité

(Groupe XXIX. — Classes 99 à 105)

Jurés titulaires

GROUPE XXIX

Fontaine (H.), président de la Société Gramme, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, vice-président du comité 15. — 52, rue Saint-Georges.

Mascart, membre de l'Institut, directeur du Bureau central météorologique, professeur au Collège de France, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, président du Comité 15. — 176, rue de l'Université.

Juré suppléant

GROUPE XXIX

Carpentier, constructeur-mécanicien, membre des Comités Paris 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 20, rue Delambre.

Comité 16. — Traction

(Groupe XXX. — Classes 106 à 111)

Jurés titulaires

CLASSE 109

De Dion, de la maison de Dion et Bouton, constructeur de chaudieres et voitures automobiles, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 16. — A Puteaux (Seine).

CLASSES 110 ET 111

Cuvinot, sénateur, inspecteur général des ponts et chaussées, président du conseil de la Compagnie générale des omnibus de Paris, membre des comités Paris 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897. Président du comité 16. — 15, rue de Phalsbourg.

Salomon, ingénieur en chef du matériel et de la traction à la compagnie des chemins de fer de l'Est. 168, rue Lafayette.

Jurés suppléants

CLASSE 109

Barbet, administrateur délégué de la Compagnie des chemins de fer nogentais, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 16. — 2, cité de Londres.

CLASSES 110 ET 111

Brulé (H.), constructeur mécanicien. — 31, rue Boinod

Comité 17. — Art militaire

(Groupes XXXI à XXXIII. — Classes 112 à 124)

Jurés titulaires

GROUPE XXXI

Gévelot, député, manufacturier, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893, Bruxelles 1897. Vice-président du comité 17. — 10, rue de Clichy.

Meunier (colonel d'artillerie), sous-chef du cabinet du Ministre de la Guerre. — Au Ministère de la guerre.

Schneider (Eugène), co-gérant de la maison Schneider et Cie. — Au Creuzot.

GROUPE XXXII

Sébert (général), administrateur à la société des Forges et chantiers de la Méditerranée, membre des Comités Bruxelles 1897. Vice-président du comité 17. — 14, rue Brémontier.

GROUPE XXXIII

Briffe (de la), sous-intendant militaire de 1re classe, membre des comités Bruxelles 1897. — A Vincennes.

Chabbert (Gaston), rédacteur principal au cabinet du Ministre de la Guerre, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893, Bruxelles 1897, secrétaire du comité 17. — 117, boulevard Malesherbes

Noë (général de la), sous-chef d'état-major général de

l'armée, directeur du service géographique au ministère de la guerre, membre des comités Bruxelles 1897, président du comité 17. — Au Ministère de la guerre.

Jurés suppléants

GROUPE XXXI

Haillot (capitaine), attaché militaire de France en Belgique et en Hollande. — 11, rue de la Science, à Bruxelles.

GROUPE XXXIII

Helbronner, fabricant d'équipements militaires, membre des comités Paris 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 11 *bis*, rue Edouard-Detaille.

Comité 18. — Mécanique générale

(Groupe XXXIV. — Classes 125 à 127)

Jurés titulaires

CLASSE 125

Compère, ingénieur des arts et manufactures, directeur de l'Association parisienne des propriétaires d'appareils à vapeur. — 66, rue de Rome.

CLASSES 126 ET 127

Le Blanc (Jules), ingénieur-constructeur, membre des comités Paris 1878 et 1889, Bruxelles 1897, président du comité 18. — 52, rue du Rendez-vous.

Vautier (Antoine), administrateur-gérant de la société Dandoy-Maillard-Luck et Cie, constructeur de machines-outils, membre des comités et commissaire-rapporteur Chicago 1893, Bruxelles 1897, secrétaire du comité 18. — A Maubeuge (Nord).

Jurés suppléants

CLASSE 125

Roger (Paul), ingénieur civil de la maison Muller et Roger, fondeur en bronze, membre des comités Bruxelles 1897. — 108, avenue Philippe-Auguste.

CLASSES 126 ET 127

Gerbold (Alph.), ingénieur-constructeur, associé de la maison Édoux et Cie. — 38, boulevard des Invalides.

Comité 19. — Génie civil

(Groupe XXXV. — Classes 128 et 129)

Jurés titulaires

CLASSES 128 ET 129

Bertrand (F.), entrepreneur de charpentes, président du groupe des chambres syndicales de l'industrie du bâtiment, membre des comités Paris 1878 et 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897, vice-président du comité 19. — 100, avenue de Clichy.

Dardenne, directeur commercial de la société des ciments français de Boulogne-sur-Mer, membre des comités Bruxelles 1897. — 81, rue Taitbout.

Marsaux, directeur de la société des ponts et travaux en fer, anciens établissements Joret. — 93, rue Taitbout.

Juré suppléant

CLASSES 128 ET 129

Hersent (J.-B.) fils, ingénieur civil, entrepreneur de travaux publics. — 60, rue de Londres.

Comité 20. — Mines, Métallurgie

(Groupes XXXVI et XXXVII. — Classes 130 à 134)

Jurés titulaires

GROUPE XXXVI

Leroy, directeur général des mines de Bruay. — A Bruay (Pas-de-Calais).

Lodin, ingénieur en chef des mines, professeur de métallurgie à l'École nationale supérieure des mines, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 4, avenue du Trocadéro.

GROUPE XXXVII. — CLASSE 132

Dreux (A.), maître de forges, vice-président du comptoir métallurgique de Longwy, vice-président du comité des Forges de France, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 20. — A Longwy (Meurthe-et-Moselle).

Nervo (baron de), président de la société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et Anzin, vice-président des comités des Forges de France, membre des comités Bruxelles 1897, président du comité 20. — 17, rue de Marignan.

CLASSE 133

Rolland (G.), ingénieur en chef des mines, administrateur délégué de la Société métallurgique de Garcy, membre des comités Bruxelles 1897. — 60, rue Pierre-Charron.

CLASSE 134

Mesureur (Jules), vice-président de la Société française des métaux, membre de la chambre de commerce de Paris, membre du jury Paris 1889, et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 77, rue de Prony.

Jurés suppléants

GROUPE XXXVI

Grüner, ingénieur civil, secrétaire du comité central des houillères de France, membre des comités Paris 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897, secrétaire du comité 20. — 3, rue Scribe.

CLASSES 132 A 134

Espinasse (A.), administrateur directeur de la Société anonyme des hauts fourneaux et aciéries du Saut-du-Tarn, membre des comités Bruxelles 1897. — Saint-Juéry (Tarn).

Pinget (Henri), ingénieur civil, secrétaire du comité des Forges de France, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 20. — 3, rue Scribe.

Raty (Fernand), administrateur de la Société des hauts fourneaux de Maubeuge, membre des comités Bruxelles 1897, trésorier général du comité 20. — A Maubeuge (Nord).

Comité 21. — Industries chimiques

(Groupe XXXVIII. — Classes 135 à 139)

Jurés titulaires

CLASSE 135

Freund-Deschamps, de la maison Deschamps frères, fabricant de bleu d'outre-mer. — 23, avenue Niel, à Paris, à Vieux-Jean-d'Heure (Meuse).

Piver, fabricant de parfumerie, vice-président du syndicat de la parfumerie française, membre des comités Paris 1889 et Bruxelles 1897. — 10, boulevard de Strasbourg.

Suilliot, fabricant de produits chimiques, vice-président de la chambre de commerce de Paris, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 21, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

CLASSE 136

Dalle (Antoine), fabricant de papiers d'emballage, membre des comités Bruxelles 1897. — A Bousbecque (Nord).

Outhenin-Challandre (G.), de la maison Outhenin-Chalandre fils et Cie, fabricant de papiers, membre des comités Bruxelles 1897, vice président du comité 21. — 16, rue Notre-Dame-des-Victoires.

CLASSES 138 ET 139

Petitpont (Gustave), fabricant de maroquins, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre du jury Paris 1878 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. Commissaire-rapporteur Chicago 1893, vice-président du comité 21. — A Choisy le-Roi (Seine).

Poullain (Ch.), tanneur-corroyeur pour sellerie, président du syndicat général des cuirs et peaux de France, membre de la chambre de commerce de Paris, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, vice-président du comité 21. — 99, rue de Flandre.

Jurés suppléants

CLASSE 135

Lefebvre (Georges), président de la chambre syndicale des produits chimiques, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire-trésorier du comité 21. — 22, rue d'Aumale.

Plassard (Louis), fabricant de parfumerie. — 71, rue Saint Martin.

CLASSE 136

Wolff (Louis), de la maison Maunoury-Wolff et Cie, fabricant de papiers, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 21. — 110, rue Saint-Martin.

CLASSES 138 et 139

Peltereau (Placide), tanneur, secrétaire du syndicat général des cuirs et peaux de France, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 21. — 11, rue des Vinaigriers.

Perrin (A.), de la maison Perrin, Ricot et Cie, industriel en cuirs, président du syndicat des cuirs et peaux de la région lyonnaise. — A Lyon-Villeurbanne.

Comité 22. — Produits alimentaires

(Groupe XXXIX. — Classes 140 à 149)

Jurés titulaires

CLASSES 140, 141, 142

Estieu (M.), fabricant de biscuits, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, secrétaire-général-trésorier du comité 22. — 12, rue Marbeuf.

CLASSE 143

Cardon-Duverger, fabricant de chicorée. — A Saint-Olle-lez-Cambrai (Nord).

Coumes, fabricant de chicorée. — A Bayon (Meurthe-et-Moselle).

CLASSE 144

Moquet-Lesage, directeur de la confiturerie de Saint-James, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, secrétaire du comité 22. — 7, rue Saint-Gilles.

CLASSE 145

Cronier (E.), ingénieur en chef des ponts et chaussées directeur de la raffinerie Say, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre des comités Bruxelles 1897. — 91, rue Jeanne-d'Arc.

Hartmann (G.), distillateur, président du syndicat des produits alimentaires en gros, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897 président du comité 22. — 21, boulevard Morland.

Marnier-Lapostolle, distillateur, membre du jury 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — A Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise).

CLASSE 146

Bertrand (Oser), directeur de la Grande Brasserie de l'Est. — A Nancy.

CLASSE 147

Calvet, sénateur, membre des comités Bruxelles 1897, président d'honneur du comité 22. — 144, boulevard du Montparnasse.

Colin (L.), négociant en vins et spiritueux, membre de la chambre de commerce de Bordeaux, président du syndicat des vins et spiritueux de la Gironde, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, vice-président du comité 22. — Quai des Chartrons Bordeaux.

Curlier (F.), négociant en eaux-de-vie. — Jarnac.

Laporte-Bisquit, sénateur, négociant en eaux-de-vie, membre du jury 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — Au Grand-Hôtel, Paris.

Plasse, rectificateur d'alcool, membre de la chambre de commerce de Paris, président du syndicat des alcools à la Bourse du commerce, membre des comités Bruxelles 1897. — 1, rue de Créteil, Maisons-Alfort (Seine).

Robin (A.), négociant en eaux-de-vie, membre des comités Bruxelles 1897. — 1, rue du Général-Foy.

CLASSE 148

Buhan (Eugène), négociant en vins, président de la Société philomathique de Bordeaux, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, vice-président du comité 22. — 2, quai des Chartrons, Bordeaux.

Guiraut (Gabriel), de la maison Guiraut frères, ancien président du Syndicat des vins de la Gironde, membre du jury Paris 1889, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 22. — 28, allée de Boutant, Bordeaux.

Du Périer de Larsan, député, propriétaire-viticulteur, membre des comités Bruxelles 1897. — 144, rue de Rennes.

Pinsan (Paul), propriétaire à Barsac, président du Comice agricole de Podensac.

Osiris, propriétaire-viticulteur, membre des comités Bruxelles 1897. — 9, rue Labruyère.

Chanut (le docteur), viticulteur, président du Comice agricole de Vosne-Romanée, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 22. — A Vosne-Romanée (Côte-d'Or).

Charton (E.) fils, propriétaire-viticulteur, membre des comités Bruxelles 1897. — A Beaune (Côte-d'Or).

Folliot (J.), propriétaire-viticulteur, maire de Chablis.

Josserand (Alexandre), membre du comité d'agriculture et de viticulture de la Côte-d'Or, membre des comités Bruxelles 1897. — A Beaune.

Maldant (L.), secrétaire de l'Union viticole de la Côte-d'Or. — A Savigny-lez-Beaune.

Kester, président de la Chambre syndicale des commerçants en gros des vins et spiritueux de Paris. — 2, rue Le Regrattier.

Larcher, président du Syndicat national des vins et spiritueux de France, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 22. — 1, rue Saint-Honoré, Versailles.

Levillain, négociant en vins et eaux-de-vie. — A Rouen.

Turpin (Henry), de la maison Lafond frères, membre de la Chambre de commerce de Rouen, président du Syndicat central du commerce en gros des vins et spiritueux de Seine-Inférieure, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 22. — 41, rue des Augustins, Rouen.

Jurés suppléants

CLASSES 140, 141, 142

Walter (L.), directeur de la manufacture des biscuits

Olibet, membre des comités Paris 1889 et Bruxelles 1897, secrétaire du comité 22. — 11, avenue de la Grande-Armée

CLASSE 143

Garcet, de la maison Garcet et Tremblot, fabricant de moutarde et chicorée. — A Yvetot.

CLASSE 145

Claquesin-Lefèvre, distillateur. — 3, rue du Dragon.

Regnier (Édouard), liquoriste. — A Périgueux.

CLASSE 147

Coulon (Ch.), importateur de rhum. — 6, rue de la Paix, Le Havre.

Pellisson (Alexandre), négociant en eaux-de-vie. — Cognac.

De Ricqlès (Henri), fabricant d'alcool de menthe, membre des comités Bruxelles 1897. — 9, cours d'Herbouville, Lyon.

CLASSE 148

Astruc (Georges), négociant en vins. — Bordeaux.

Balaresque (F.), négociant en vins. — 1, allées de Chartres, Bordeaux.

Dubiénit, négociant en vins. — Bordeaux.

Bouchard fils, négociant, à Beaune.

Duvergey-Taboureau, propriétaire-viticulteur, à Meursault.

Thomas-Bassot, négociant-viticulteur, à Gevrey-Chambertin.

Moulin, négociant en cidres, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure)

Comité 23. — Industries textiles

(Groupe XL. — Classes 150 à 154)

Jurés titulaires

CLASSE 150

Déchelette (Henri), fabricant de cotonnades, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897. — 10, rue du Phénix, à Roanne.

CLASSE 151

Béraud (J.), de la maison J. Béraud et Cie, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 23. — 18, place Tholozan, Lyon.

Brossy, de la maison Brossy et Cie, président de la chambre syndicale des rubans, président de l'union des chambres syndicales stéphanoises, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 23. — 1, rue de la République, à Saint-Étienne.

Duchene, filateur, à Loth, vice-président de la chambre de commerce française de Bruxelles. — 148, boulevard Anspach, Bruxelles.

Gustelle (H.), fabricant de soieries. — 21, rue d'Alsace, à Lyon.

Ternynck (Henri), filateur et tisseur, président du tribunal de commerce de Roubaix. — Rue Fosse-aux-Chênes, à Roubaix.

CLASSE 152

Simonnot-Godard (Victor), manufacturier de lin, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre du jury Paris 1878, 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, vice-président du comité 23. — 33, rue du Sentier.

CLASSES 153 et 154

Ancelot, fabricant de dentelles et broderies, membre de la commission permanente des valeurs en douane, président de l'association des tissus et des matières textiles, membre du jury Paris 1889, membre des comités et commissaire-rapporteur Chicago 1893, membre des comités Bruxelles 1897, président du comité 23. — 12, rue de Hanovre.

Bellan (Léopold), fabricant de broderies, syndic du conseil municipal de Paris, membre des comités Bruxelles 1897. — 30, rue des Jeûneurs.

Hénon (Henri), fabricant de dentelles, membre de la commission permanente des valeurs en douane, président de la chambre syndicale des tulles et dentelles de Calais, membre des comités Bruxelles 1897. — A Calais.

Jurés suppléants

CLASSE 150

Roy (Ferdinand), filateur de coton, secrétaire de l'association des tissus et des matières textiles, 38, rue des Jeûneurs.

CLASSE 151

Blin (Eugène), fabricant de draps à Elbeuf.

Chabrières, négociant en soies, président de l'union des chambres syndicales lyonnaises, membre des comités et commissaire-rapporteur Chicago 1893, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 23. — 20, rue Lafont, à Lyon.

Forest (Gabriel), de la maison Forest et Cie, fabricant de rubans, velours, peluches et soieries. — 14, rue Buisson, à Saint Etienne.

CLASSE 152

Grunier (J.), tisseur blanchisseur, membre des comités Bruxelles 1897. — A Gérardmer (Vosges).

CLASSES 153 ET 154

Goulette (E.), fabricant de passementeries, président de la chambre syndicale de la passementerie, membre des comités Bruxelles 1897. — 15, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Comité 24. — Vêtement

(Groupe XLI. — Classes 155 à 161)

Jurés titulaires

CLASSE 156

Bessand (Paul), confectionneur pour hommes et enfants, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre des comités Paris 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897, secrétaire du comité 24. — 2, rue du Pont-Neuf.

Leduc (Albert), fabricant de chapeaux, président du comité supérieur du syndicat de la chapellerie française, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, vice-président du comité 24. — 28, rue Saint-Georges.

Le Maire-Demouy, fabricant de fleurs artificielles, président du syndicat des fabricants de fleurs artificielles, membre des comités Bruxelles 1897. — 125, boulevard Sébastopol

Perdoux, confectionneur, président de la chambre syndicale de la couture, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 24. — 40, rue Notre-Dame-des-Victoires.

CLASSE 158

Dehesdin (E.), fabricant de lingerie, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, président du comité 24. — 52, rue Montmartre.

CLASSE 159

Cornevot, fabricant de chaussures, président de la chambre syndicale des chaussures en gros. — 58, rue de la Glacière.

CLASSE 161

Grut, fabricant de corsets, président de la chambre syndicale des corsets et fournitures, membre des comités Bruxelles 1897. — 127, rue Saint-Martin.

Jurés suppléants

CLASSE 156

Haas (Albert), fabricant de chapeaux, secrétaire général du comité supérieur de la chapellerie française, membre du comité Bruxelles 1897. — 71, rue du Temple.

Storch, confectionneur pour dames, membre des comités Bruxelles 1897, trésorier du comité 24. — 26, rue d'Aboukir

CLASSE 158

Laguionie, fabricant de cravates, membre des comités Bruxelles 1897. — 10, rue Vivienne

CLASSE 160

Lemariey, fabricant d'éventails, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 24. — 69, rue d'Hauteville.

Comité 26. — Industries diverses

(Groupe XLIII. — Classes 167 à 170)

Jurés titulaires

CLASSE 168

Dupont (Émile), fabricant de brosserie, membre des comités Paris 1889, Chicago 1893 et Bruxelles 1897, vice-président du comité 26. — 44, rue Turbigo.

Amson (Georges), fabricant de maroquinerie, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, vice-président du comité 26. — 68, rue de la Folie-Méricourt.

Juré suppléant

CLASSE 168

Chauvin, fabricant de jouets, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 26. — 24, rue Charlot.

Comité 27. — Sports divers

(Groupes XLIV à L. — Classes 171 à 185)

Jurés titulaires

CLASSES 171 à 177

Faurax, fabricant de voitures, président des syndicats réunis des carrossiers, charrons, selliers, bourreliers et des industries des chemins de fer et de la voiture du département du Rhône. — 5, avenue de Noailles, à Lyon.

CLASSE 178

Onfray (Louis), directeur de la Compagnie française des cycles, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 27. — 7, rue Darboy.

Peugeot (A.), de la maison les fils de Peugeot père, constructeur-mécanicien, président de la chambre syndicale de l'industrie vélocipédique, membre des comités Bruxelles 1897. — A Valentigney, Doubs.

Juré suppléant

CLASSE 178

Michelin, fabricant de pneumatiques, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 27. — 7, rue Gounod

Comité 31. — Commerce, Colonies

(Groupes LIV et LV. — Classes 191 à 199)

Jurés titulaires

GROUPE LIV. — CLASSES 191 A 193

Lourdelet, président de la société de géographie commerciale, membre de la chambre de commerce de Paris, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, président du comité 31. — 7 *bis*, rue de l'Aqueduc.

Puel de Lobel (G.), directeur de la Société fermière des annuaires, membre des comités Bruxelles 1897, secrétaire du comité 31. — 52, rue Lafayette.

Rolland, président de la chambre de commerce française de Bruxelles. — 148, boulevard Anspach, à Bruxelles

GROUPE LV. — CLASSES 194 A 199

Gauthiot, secrétaire général de la Société de géographie commerciale, membre du conseil supérieur des colonies, membre des comités Bruxelles 1897, vice-président du comité 31. — 63, boulevard Saint-Germain

Jurés suppléants

GROUPE LIV. — CLASSES 191 A 193

Dufayel (Georges), de la maison Dufayel, négociant, membre des comités Bruxelles 1897. — 92, avenue des Champs-Élysées

GROUPE LV

Du Vivier de Streel, chef de cabinet du Ministre des colonies, membre des comités Bruxelles 1897. — 6, rue Coëtlogon.

Fait à Paris, le 25 juin 1897.

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
HENRY BOUCHER.

JURY DE L'AGRICULTURE

Ministère de l'Agriculture

ARRÊTÉ :

Le Président du Conseil, Ministre de l'Agriculture,

Vu la loi du 24 décembre 1896, autorisant le Gouvernement français à prendre part officiellement à l'Exposition internationale de Bruxelles;

Vu la décision de l'Administration belge fixant le nombre des membres du jury laissés à la nomination du Gouvernement français,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres du Jury à l'Exposition internationale de Bruxelles pour le groupe de l'agriculture (comité 25) :

MM. **Gomot**, sénateur;
Bénard (Jules), membre de la Société nationale d'agriculture;
Tétard (Stanislas), membre de la Société nationale d'agriculture;
Dutey-Harispe, juré suppléant;
Reimond, agriculteur a Mainpincien, juré suppléant.

ART. 2. — Le Directeur de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mai 1897.

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Agriculture,
J. MÉLINE.

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
HENRY BOUCHER.

Le Jury se réunira, à Bruxelles, le lundi 19 juillet.

Le Gerant : HENRI GAUTIER.

Paris, Imp. PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Il y était reçu par M. Buls, bourgmestre, et le Conseil communal au grand complet.

M. Buls souhaite, en quelques mots aimables et cordiaux, la bienvenue au Ministre du Commerce français. M. Henry Boucher serre la main à M. Buls, et l'on passe dans la somptueuse salle à manger de l'Hôtel de Ville.

Les principaux ministres belges sont là. Nous remarquons en outre parmi les convives, nos compatriotes, MM. Hetzel, le grand éditeur parisien; Charles Legrand, président du Comité de l'ameublement, Faillot, Wolf, etc., etc.

L'excellente musique communale qui est à Bruxelles ce qu'est pour nous, à Paris, la musique de la Garde républicaine, se fait entendre et vivement applaudir pendant le repas, un repas d'un menu parfait et arrosé des vins français les plus fameux.

Au dessert, M. Buls, bourgmestre de Bruxelles, s'est levé et a porté la santé du Président de la République française et celle du Ministre du Commerce.

Il a affirmé les sympathies qui unissent la Belgique à la France, et déclaré que si, sous l'Empire, certaines inquiétudes avaient pu naître dans l'esprit des Belges, sur la politique de la France, chacun savait, aujourd'hui, que la France républicaine, respectueuse de la Liberté et de l'Indépendance des Peuples, avait toute la sympathie, toute l'amitié de la Belgique.

Ce toast a été applaudi par toute l'assistance, et plus particulièrement par les Français présents au banquet.

M. Henry Boucher serre avec effusion la main de M. Buls, et se lève à son tour.

Le Ministre du Commerce porte d'abord la santé du Roi et de la famille royale.

Après avoir remercié M. Buls, bourgmestre, de l'hospitalité belge et avoir exprimé l'étonnement que lui inspiraient, à chacun de ses voyages, les transformations économiques et architecturales de la Belgique, le Ministre a ajouté :

« Je ne sais pas d'où pouvaient provenir les « craintes auxquelles M. le bourgmestre a fait « allusion, ni si elles étaient fondées; mais ce « que je sais, c'est que depuis cette époque, la « France a été cruellement instruite par l'expé- « rience. Elle sait qu'on ne peut rien faire con- « tre la volonté de la nation et que c'est celle-là « seule qu'il faut considérer. Or nous voulons « tous fermement la paix et, au lieu d'échanger « le salut de l'épée, nous désirons échanger avec « vous le salut de l'outil. »

Ces dernières paroles de M. le Ministre du Commerce français sont saluées d'enthousiastes bravos.

On se lève de table et tous les membres du Conseil communal viennent serrer la main de M. Henry Boucher; après quoi M. Buls, bourgmestre, le conduit à travers les admirables salles de l'Hôtel de Ville et de là sur le grand balcon qui donne sur la merveilleuse place.

La foule reconnaît le ministre français et le salue en poussant de nombreux cris de : Vive la France! auxquels M. Henry Boucher répond par le cri de : Vive la Belgique! A ce moment, le carillon de l'Hôtel de Ville égrenne joyeusement les notes de la *Marseillaise* que la foule accueille par des applaudissements frénétiques.

A 2 heures 1/2, M. Henry Boucher prend congé de ses aimables hôtes, qu'il remercie avec émotion de l'accueil charmant qu'ils ont fait au représentant du gouvernement français, et, vite, il reprend le chemin de l'Exposition, car on vient de lui annoncer que le Roi viendra, dans un instant, visiter de nouveau la Section française et qu'il sera probablement accompagné de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine des Belges.

Visite de la Reine. — Nouvelle visite du Roi à la Section française.

Ce bruit était fondé. En effet, le train de Spa, qui arrive à Bruxelles à 1 h. 25, amenait la Reine qui se faisait conduire aussitôt de la gare à l'Exposition, sans s'arrêter en ville.

M. Maurice Monthiers, notre Commissaire général qu'on était allé prévenir à la hâte, à l'Hôtel de Ville, arriva au Palais du Cinquantenaire au moment même où la Reine venait d'y entrer. Sa Majesté, accompagnée de la Princesse Clémentine, pénètre dans la section autrichienne où elle resta une demi-heure environ. Pendant ce temps, on était allé prévenir Mme la comtesse de Montholon qui vint, quelques instants après, accompagnée de Mme Haillot, la femme de notre attaché militaire à Bruxelles.

A trois heures, la Reine des Belges faisait son entrée à la Section française, et était reçue par Mme la comtesse de Montholon qui lui offrait une magnifique gerbe d'orchidées, ornée d'un ruban mauve assorti à ces fleurs, et d'un nœud aux couleurs françaises.

De son côté, notre aimable Commissaire général, M. Maurice Monthiers, présentait à la Princesse Clementine, une superbe gerbe de roses.

La Reine et la Princesse Clémentine, après s'être arrêtées assez longtemps à la Croix-Rouge française dont elles visitèrent en détail l'exposition, se dirigèrent vers la section de l'ameublement.

D'instinct, elles entrèrent dans le salon de M. Gustave Ternisien qui, du coup, fut transformé, et prenait un aspect charmant par le fait de la présence, au milieu de ces belles choses, de ces augustes visiteuses.

La Reine et la Princesse ne tarissaient pas d'éloges sur le goût qui a présidé à l'agencement de cet intérieur délicieux.

Elles examinèrent tout avec soin, meubles, tentures, objets d'art, et s'enquirent si le grand décorateur était là pour le féliciter.

M. Ternisien était rentré à Paris depuis la veille.

La Reine et la Princesse Clémentine s'arrêtèrent aussi devant l'exposition de M. Damon, et très longuement devant la vitrine de M. Warée dont elles admirerent les richesses.

C'est à ce moment qu'arrivaient, d'un côté, notre Ministre du Commerce, M. Henry Boucher, avec M. le comte de Montholon, et, d'un autre côté, le Roi qui, avec un aide de camp, visitait, en simple amateur, l'Exposition française.

M. le comte de Montholon présenta notre ministre à la Reine et à la Princesse Clémentine, et les visiteurs royaux continuèrent alors leur excursion sous la conduite de M. Henry Boucher.

L'itinéraire suivi a été à peu près celui de la veille. Les bronzes et l'orfèvrerie ont retenu longtemps l'attention de la Reine. Les vitrines de MM. Vever, Gustave-Roger Sandoz, Boucheron, Barbedienne, Cardeillac, Boin-Taburet ont eu les honneurs de la visite royale.

Après avoir longuement admiré les soieries de Lyon, les dentelles de MM. Hénon et Ancelot, les vitrines du *Bon Marché* et du *Louvre*, la Reine et la Princesse Clémentine se sont, pendant plus de vingt minutes, arrêtées devant les toilettes merveilleuses de la collectivité de la Couture de Paris, qu'elles ont examinées en détail, et nous pouvons dire, admirées.

« Il n'y a qu'à Paris, a dit la Princesse Clémentine en désignant une robe de M. Worth, qu'on fait de si jolies choses. »

La visite s'est terminée par la section de la musique, où la Reine avait exprimé le désir de se rendre, dès qu'elle sut que son aimable président, M. Gustave Lyon, était là.

En effet, c'est M. Lyon, Président de la classe 12, et directeur de la *maison Pleyel* qui reçut, à l'entrée de sa section, les royales visiteuses dont il devint, dès ce moment, l'intéressant cicerone.

La Reine des Belges est une passionnée de musique, on le sait; il n'est donc pas étonnant qu'elle ait trouvé plaisir à visiter, avec un soin particulier, cette partie de l'Exposition.

M. Gustave Lyon avait eu le temps d'improviser un petit concert qui a paru particulièrement charmer Sa Majesté.

M. Lyon est l'inventeur d'un piano double et d'une harpe qui sont appelés à révolutionner l'art musical. Sur la demande de la Reine, il a fait jouer sur le piano double à MM. Janssens et Bosquet, élèves de M. Arthur Degreef et premiers prix du Conservatoire de Bruxelles : le *final* de la marche héroïque de Saint-Saëns pour deux pianos. La Reine a exprimé à M. Gustave Lyon tout l'intérêt qu'elle prenait à cette nouvelle invention, dont elle appréciait la puissance, les qualités de sonorité très remarquables et très spéciales, ainsi que la netteté absolue.

S'adressant ensuite à Mme Tassu-Spencer, une Belge, premier prix de harpe de la classe d'Hasselmans, du Conservatoire de Paris, la Reine la pria de lui faire entendre sur la harpe chromatique, sans pédales, de M. Lyon, *Papillons*, de Grieg. *Papillons* est un morceau spécialement chromatique et absolument inexécutable sur la harpe ordinaire. La Reine a paru ravie et a manifesté, à différentes reprises à M. Lyon, son admiration! et ne lui a pas ménagé ses félicitations.

Le Roi, la Reine et la Princesse Clémentine quittaient l'Exposition à 5 heures, non sans avoir remercié encore une fois MM. Henry Boucher, le comte de Montholon et M. Maurice Monthiers du plaisir que leur avait procuré cette nouvelle visite.

M. Henry Boucher, ministre du Commerce, accompagné de M. Picard, son chef adjoint du cabinet, reprenait quelques instants après le train pour Paris.

HENRI GAUTIER.

Nouvelles et Échos

Un de nos lecteurs nous écrit, pour nous communiquer une idée que nous renvoyons à qui de droit.

Pourquoi, à l'occasion du 14 Juillet prochain, ne ferait-on pas poser par le Président de la République la premiere pierre des grands palais des Champs-Élysées ?

Cette cérémonie corserait un peu le programme assez banal de la Fête Nationale.

⁂

Le samedi 3 juillet aura lieu, par les soins de la direction d'architecture de l'Exposition de 1900, l'adjudication, en un lot, des travaux de terrassements et maçonnerie à exécuter pour la construction de la partie du grand palais des Champs-Élysées située sur l'avenue d'Antin.

Le montant de cette adjudication s'élève à 1.542.000 francs, sur lesquels une somme à valoir de 140.288 fr. 12.

Les conditions principales de l'adjudication sont celles que nous avons indiquées pour les

adjudications antérieures et nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement que les pièces du projet seront communiquées aux intéressés, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à six heures du soir, dans les bureaux de l'Exposition, 26, avenue La Bourdonnais, et à l'agence de l'architecte au palais de l'Industrie.

***

Pour le moment, les travaux sur les chantiers se bornent à des nivellements du sol et à des transports de terres. Les arbres qui se trouveront dans les parties de terrain exhaussées sont entourés, jusqu'à la hauteur du nouveau sol, par une enveloppe protectrice en maçonnerie. Un système très ingénieux de wagonnets transporte incessamment vers la Seine les déblais qui sont, au fur et à mesure, enlevés par des chalands.

La démolition du palais de l'Industrie va être reprise et poussée avec activité : le pavillon de la ville de Paris a entièrement disparu.

***

Nous recevons de Billy-Montigny (Pas-de-Calais) de meilleures nouvelles de M. le docteur Lourties, frère de M. le sénateur Lourties.

Il y a un mois environ, le docteur Lourties fut victime d'un terrible accident de voiture au moment où il rentrait chez lui, revenant de voir ses malades. Le cheval attelé à son tilbury s'était emballé à la vue d'un train, et le docteur Lourties, projeté sur le sol, s'était brisé la jambe gauche en trois endroits différents.

Pendant trois semaines, ses collègues de Lille se sont demandés s'il ne serait pas nécessaire de recourir à l'amputation du membre mutilé. Nous sommes heureux d'apprendre que cette extrême solution est définitivement écartée, et que le rétablissement du malade sera long, très long même, mais se réalisera quand même.

Le docteur Lourties est, en même temps que médecin des mines de Courrières, maire de Billy-Montigny.

Universellement aimé et estimé de tout le monde, son accident a pris, là-bas, les proportions d'un véritable malheur public, et a provoqué la plus vive émotion.

Nous lui envoyons, à sa charmante famille, ainsi qu'à son frère M. le sénateur Lourties, les vœux que ses nombreux amis, que tout le monde du commerce forment pour son prompt et complet rétablissement.

***

Aux *Magasins du Louvre* a eu lieu, sous la présidence de M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, la distribution des récompenses du concours de voiture automobile et d'horloge avec boîte aux lettres.

Avaient pris place au bureau, à côté de M. le Ministre, M. Sacquin, chef de cabinet, représentant M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; M. Crost, chef du bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales au Ministère des Beaux-Arts; M. Buquet, directeur de l'École centrale des Arts et Manufactures ; M. Sandier, Directeur d'Art à la Manufacture de Sèvres; MM. Georges Berger et Cibiel, députés; MM. Frantz-Jourdain, Alexandre Charpentier, Genuys, Piat, Henry Lepaute, Georges Rémon, Émile Pereire, Henri Pereire, Ernest Moret, etc.

Après une allocution très applaudie de M. Honoré, l'éminent directeur des *Grands Magasins du Louvre*, le Ministre du Commerce a pris la parole et a vivement félicité M. Honoré de l'œuvre qu'il a entreprise, en créant ces concours si intéressants et surtout si profitables au commerce et à l'industrie de notre pays.

MM. Frantz-Jourdain, rapporteur du jury pour la voiture automobile, et Sandier, rapporteur pour l'horloge avec boîte aux lettres, ont donné lecture de leur rapport et appelé les noms des lauréats qui se sont partagé les prix.

En terminant, M. Henry Boucher a, aux applaudissements de toute l'assistance, remis les palmes d'officier d'Académie à M. de Béringuier, secrétaire de la direction du Louvre.

« Si j'ai félicité des artistes, a ajouté le Ministre, et si j'ai félicité le jury, je suis chargé par M. le Ministre des Beaux-Arts de féliciter aussi l'un des organisateurs de ces beaux concours, celui qui en a surtout la charge matérielle, M. de Béringuier, secrétaire de la direction du Louvre.

« Je suis chargé par M. le Ministre des Beaux-Arts de lui remettre les palmes d'officier d'Académie. »

C'est là une distinction méritée que tout le personnel des *Magasins du Louvre* et les amis de M. de Béringuier ont ratifiée par l'unanimité de leurs applaudissements et de leurs félicitations.

***

Au nombre des colonies de l'empire britannique qui ont accepté officiellement de prendre part à l'Exposition universelle de 1900, il faut citer en première ligne l'île Maurice qui tient une si grande place dans l'industrie sucrière.

Une Commission locale vient d'être nommée pour s'occuper de la participation de l'île Maurice à notre Exposition.

Sir Virgile Naz, un des hommes les plus marquants de la colonie, en est le président.

***

A l'ouverture de la session du Conseil général du Pas-de-Calais, M. Ribot a déposé un vœu tendant à ce que, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, il soit publié une notice relatant tous les progrès accomplis au cours du XIXe siècle par le Pas-de-Calais dans toutes les branches de l'activité humaine.

***

On dit que le gouvernement mettra le château de Saint-Ouen à la disposition de l'Empereur Menelik qui, on le sait, a manifesté le désir de venir à Paris pour l'Exposition de 1900.

***

Le ministre du commerce de Hongrie, baron Daniel, a fait ressortir dernièrement, à la Chambre des magnats, que le gouvernement français invite, comme signe de paix, tous les peuples du monde à l'Exposition universelle de 1900, et qu'il considère comme absolument utile que la Hongrie figure parmi les nations qui exposeront, afin que les étrangers apprennent à connaître l'industrie hongroise.

La commission des finances de la Chambre des magnats n'a fait aucune difficulté pour approuver le projet du gouvernement portant ouverture d'un crédit de trois millions de florins.

Les Expositions Universelles

Une comparaison statistique
Augmentation des frais et des visiteurs
Quelques chiffres

L'Exposition de 1900 est entrée dans la période proprement dite des grands travaux.

Cinq fois, en moins d'un demi-siècle, la France aura invité les nations civilisées à exposer dans sa capitale les produits de l'industrie, de l'agriculture et des beaux-arts. Et il s'est rencontré dans la périodicité de ces solennelles assises du génie humain, séparées par un intervalle de douze, d'abord, puis de onze années, cette circonstance fortuite curieuse, que les deux dernières auront concordé, l'une avec la grande date historique du Centenaire de 1789, l'autre avec la grande date séculaire de 1900.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt, à l'occasion de ce commencement d'exécution de l'œuvre gigantesque à accomplir, de comparer entre elles les différentes expositions, en un rapide résumé où les chiffres, toujours un peu rébarbatifs, ne seront admis que dans la proportion strictement indispensable.

La surface des expositions

Ce qui frappe le plus l'observateur dans ce coup d'œil d'ensemble, c'est l'extension considérable prise par chaque exposition nouvelle.

La première, en 1855, occupe le Palais de l'Industrie et une partie des Champs-Élysées, plus le quai de la Conférence. Au total, 18 hectares.

Celle de 1867 : le Champ de Mars et l'île de Billancourt. — 69 hectares.

Celle de 1878 : le Champ de Mars, le Trocadéro et le quai d'Orsay. — 75 hectares.

Celle de 1889 : les mêmes emplacements, plus l'Esplanade des Invalides. — 95 hectares.

L'Exposition de 1900 occupera les mêmes emplacements, plus le quai de la Conférence, le Cours la Reine, le Palais de l'Industrie et les terrains compris entre l'axe longitudinal de ce palais, l'avenue d'Antin et le Cours la Reine. — 108 hectares.

La superficie pour 1900 égale donc juste six fois celle de 1855.

Dans le même ordre d'idées, on remarquera l'augmentation constante du nombre des exposants et des visiteurs, qui furent, en chiffres ronds :

	1855	1867
	—	—
Exposants. . .	24.000	52.000
Visiteurs . . .	5.000.000	12.000.000
	1878	1889
	—	—
Exposants. . .	53.000	55.000
Visiteurs . . .	16.000.000	32.500.000

Le nombre des visiteurs, qui avait plus que doublé, de 1878 à 1889, avait plus que sextuplé de 1855 à 1889.

Les décrets instituant les cinq expositions ont été rendus pour 1855, le 8 mars 1853 ; pour 1867, le 22 juin 1863 ; pour 1878, le 4 avril 1876 ; pour 1889, le 8 novembre 1884 (principe) et le 6 juillet 1886 ; pour 1900, le 13 juillet 1892.

On voit que cette fois les pouvoirs publics s'y sont pris à l'avance, et bien que quatre années passées se soient écoulées entre le décret et le premier coup de pioche, l'Exposition de 1900 aura eu plus de trois ans et demi devant elle pour se construire, alors que les trois premières n'ont eu que deux ans et la quatrième deux ans et huit mois.

La durée désignée à chaque exposition présente fort peu de variations : ouverture en mai, fermeture en novembre. Celle de 1867, qui s'ouvrit en avril (nullement achevée, d'ailleurs, de même que celle de 1855), est la seule qui dura sept mois.

Les droits d'entrée

Le prix d'entrée, de 1 franc, n'a jamais été modifié. En 1855, il y eu un jour chic, le vendredi, à 5 francs, puis à deux francs, et un jour populaire, le dimanche, naturellement, à 20 centimes; enfin, des billets de saison à 50 et 25 francs.

En 1867, il fallait payer une seconde somme de 1 franc pour entrer à l'exposition agricole de l'île de Billancourt; de plus, le prix était de 2 francs aux heures réservées, de 6 à 10 heures du matin ; il y avait aussi des cartes d'abonnement à raison de 100 francs pour les hommes et — galanterie administrative — 60 francs pour les dames, et des billets de semaine à 6 francs.

En 1878, cartes d'abonnement à 100 francs. En 1889, 2 francs de 8 à 10 heures du matin et après 6 heures du soir.

Arrivons aux systèmes financiers successivement adoptés et au bilan de chaque entreprise.

En 1855, l'Etat seul. Dépenses : 11.500.000 francs; recettes : 3.200.00 francs; déficit : 8.300.000 francs.

En 1867, 6 millions de l'Etat, 6 millions de la Ville, 8 millions garantis par une Société de souscripteurs, ensemble : 20 millions. Dépenses : 23.440.000 francs; recettes : 26.257.000 francs; boni : 2.817.000 francs.

En 1878, l'Etat seul, sauf une allocation de

6 millions fournie par la ville. Dépenses 54.400.000 fr.; recettes : 23.700.000 ; déficit : 31.000.000 francs.

En 1889, 17 millions de l'État, 8 millions de la Ville, 18 millions fournis par une association de garantie (émission de bons à lots avec tickets ; ensemble : 43 millions. Dépenses : environ 40 millions ; recettes : environ 50 millions ; boni : 10 millions. (Ces chiffres ronds figurent dans l'intéressant rapport de M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900.)

En 1900, 20 millions de l'État, 20 millions de la Ville, 60 millions provenant de l'émission de bons à lots, avec tickets d'entrée ; ensemble : 100 millions !...

Avec un tel budget, on peut faire grand.

Deux expositions sur quatre, celles de 1855 et de 1878, ont donc été onéreuses, la seconde surtout, pour les finances nationales. Hâtons-nous d'ajouter qu'un tel danger n'est pas à redouter pour la cinquième.

Rappelons quelques *clous*, pour nous reposer de ces chiffres :

En 1855, rien de saillant ; en 1867, l'ascenseur Edoux, le canon Krupp géant, le carillon de quarante-trois cloches, etc.; en 1878, le grand aquarium du Trocadéro, la tête monstre de la statue de la Liberté, le ballon captif de la place du Carrousel ; en 1889, la tour de 300 mètres et les fontaines lumineuses.

Les visiteurs

Mentionnons, enfin, les visiteurs de marque : en 1855, la reine Victoria ; en 1867, les souverains de Russie, Prusse, Autriche, Turquie, Italie, Portugal, Belgique, Hollande, Angleterre, Grèce, Egypte, Japon : en tout, cinquante-sept chefs d'État ou princes du sang ; en 1878, le prince et la princesse de Galles, le roi de Grèce, le prince royal de Suède, le duc d'Aoste, le shah de Perse; en 1889, le roi de Grèce Georges Ier, les fils du khédive d'Égypte, etc.

Les deux premières expositions ont eu lieu sous le second Empire ; elle eurent l'une et l'autre pour Commissaire général M. Le Play. La troisième — Commissaire général M. Krantz — fut inaugurée par le maréchal de Mac-Mahon ; la quatrième — directeurs généraux MM. Alphand (travaux), Berger (exploitation) et Grison (finances) — par M. Carnot.

C'est à M. Félix Faure, dont le septennat ne doit prendre fin qu'en 1902, que reviendra l'honneur de frapper les trois coups pour la merveilleuse apothéose du dix-neuvième siècle.

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

On télégraphie de Berlin que l'entrevue que le roi des Belges doit avoir aujourd'hui avec l'empereur Guillaume, à Kiel, n'a aucune portée politique. Le roi Léopold fait tout simplement un voyage d'agrément et poussera peut-être jusqu'à Saint-Pétersbourg. Il doit inviter Guillaume II à visiter l'Exposition de Bruxelles.

A cette occasion, de grandes fêtes auraient lieu dans la capitale de la Belgique. Il paraîtrait que l'empereur d'Allemagne a une grande envie de venir visiter la Section française de l'Exposition, et cette envie, nous affirme quelqu'un qui est bien renseigné, pèsera d'un grand poids dans sa détermination.

***

Nous croyons savoir que M. Maurice Monthiers, commissaire général de la Section française, a déjà entamé des pourparlers avec M. Sartiaux, le très aimable directeur de la Compagnie des chemins de fer du Nord, pour obtenir, lors de la réunion du jury international à Bruxelles, le même train spécial qui a eu tant de succès le dimanche 13 juin.

Ce train partirait de la gare du Nord, dimanche 18 juillet, dans la soirée.

Un avis sera du reste envoyé à chaque membre du jury à ce sujet.

LES ANTÉCÉDENTS DE l'Exposition de Bruxelles

(Suite)*

Dans l'entre-temps, les Anversois ont marché ; leur Exposition avance et le Gouvernement est débarrassé du souci de leur rivalité ; aussi se montre-t-il favorable à l'Exposition de Bruxelles et, le 15 mars 1894, conclut-il avec la Société Bruxelles-Exposition une première convention qui lui accorde la jouissance d'une *partie des locaux* du Parc du Cinquantenaire et certains avantages, mais aucun subside.

L'Exposition ne doit être qu'une exposition spéciale composée de 7 sections : Economie sociale, hygiène, sauvetage, traction électrique, éclairage et chauffage, art militaire, congrès, concours et récompenses.

L'Exposition est fixée à 1895. Mais, dans l'entretemps, le projet de l'avenue de Tervueren a pris corps, grâce à l'énergie et à la persévérance d'une haute personnalité que secondent admirablement MM. Bordiau et Besme.

Il est question, pour donner un but à une avenue à créer entre l'Exposition et le parc de Tervueren, d'établir, dans ce dernier, un magnifique palais qui servira pour des expositions coloniales et deviendra, plus tard, un musée des inventions nouvelles où tous les inventeurs pourront exposer leurs découvertes.

Il ne peut être question de bâtir ce palais et de continuer l'avenue en quelques mois — il faut du temps.

Aussi le Conseil d'administration émet-il l'idée d'ajourner l'Exposition à 1896 et, éventuellement, à 1897 si l'on a la conviction de pouvoir, à cette date, relier les Expositions Bruxelles-Tervueren.

L'assemblée des actionnaires approuve cette manière de voir.

Pour faire patienter les Bruxellois, le Comité décide d'organiser des fêtes avant l'ouverture de l'Exposition.

Un grave conflit surgit à ce sujet, le conflit s'apaise ; mais, pour adoucir les angles, le Conseil d'administration décide de porter à sept le nombre des membres du Comité exécutif.

Le 28 avril 1894, MM. De Mot et Thys sont proclamés membres du comité exécutif.

Le 19 juin 1894, le Conseil d'administration décide de fixer, définitivement, l'Exposition à *1897*.

Dès ce moment, le Comité exécutif songe à régler les rapports qu'il peut avoir avec le Gouvernement au sujet de la jouissance du Parc du Cinquantenaire, du parc de Tervueren et des subsides éventuels qu'il attend de sa générosité.

Le 25 mai 1895, une nouvelle convention était conclue.

D'après cette convention, les charges de la Société sont considérables, elle ne dispose que d'un capital de 1 million dont 20 p. c. appelables, et elle doit construire des bâtiments à Bruxelles, au Cinquantenaire, pour 800.000 francs et à Tervueren pour 900.000 francs.

Comment faire face à ces dépenses ?

La Société songe à vendre ferme ses entrées et le produit de la loterie à une Société financière.

Cette question soulève de nombreuses discussions au sein du Conseil d'administration. A la suite de ces discussions, le 20 mars 1896, M. Guillery donne sa démission de membre du Comité exécutif et de président du Conseil d'administration.

Après de longs pourparlers, M. Buls, bourgmestre de Bruxelles, est proclamé, le 30 mars 1896, président du Conseil d'administration et M. De Mot, président du Comité exécutif.

Le Comité, qui est privé de deux de ses membres, MM. Guillery et Parmentier, est complété par la nomination de MM. Émile Eloy et Edmond Nerincx.

A ce moment, le travail est devenu plus actif ; la combinaison financière est réalisée, la Société a cédé à la Banque auxiliaire de la Bourse ses entrées et le produit de la loterie pour 3.500.000 francs ; par suite, une nouvelle convention, en date du 12 mai, règle définitivement les rapports de la Société et de l'Etat.

Le 6 juin 1896, M. Parmentier donne sa démission d'administrateur ; et le 17 juillet, le Comité, laissant à M. Dupret la charge de la gestion journalière des questions d'exploitation, le nomme directeur d'exploitation.

***

Les bâtiments du Cinquantenaire et ceux de Tervueren, adjugés depuis un certain temps, sont en cours d'exécution. La période active de l'Exposition a commencé pour le Comité exécutif.

Heureusement, l'union la plus intime, la plus cordiale règne entre tous les membres de ce Comité. Durant cette époque, pas une difficulté ne s'élève entre eux, ils travaillent tous d'arrache-pied à l'œuvre commencée et, après amicales discussions, toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

M. De Mot déploie une infatigable activité dans l'accomplissement de son mandat ; malgré ses multiples occupations, il est toujours à l'heure fixe aux réunions, il passe des journées en conférences, en entrevues avec les membres du Gouvernement, les membres du Commissariat général, les délégués étrangers, etc.

M. Dupret s'est chargé de l'ingrate besogne courante : comptabilité, finances, personnel, organisation des fêtes, octroi des concessions, etc. Arrivé, chaque jour, le premier à l'Exposition, il en sort le dernier.

M. Bordiau a assumé la lourde tâche de veiller à tout ce qui concerne les bâtiments, les jardins, les emplacements, la décoration, l'esthétique de tous les travaux — depuis, il n'y a plus, pour lui, un instant de trêve et de repos.

M. Lemonnier a pris, pour attributions, la direction de la galerie des machines et du service mécanique et électrique en ce qui concerne le Comité exécutif.

M. Eloy s'est attelé à la tâche de la préparation du catalogue et des concessions de Tervueren, et M. Nerincx déploie toute son activité dans l'accomplissement de ses fonctions.

Enfin, M. le major Thys, qui a apporté au Comité ses lumières et ses connaissances en matières financières, qui est parvenu à réaliser la question financière — question vitale pour l'Exposition — non seulement s'occupe constamment des questions délicates du budget de la Société, mais il est l'intermédiaire du Comité exécutif entre la Société et l'Exposition coloniale de Tervueren et enfin, récemment, il a pris à cœur de donner un coup d'épaule à M. Bordia pour arriver à terminer, en quelques semaines, les pylônes de l'arcade et la colossale façade en staff qui doit former l'arcade triomphale.

Et il faut voir avec quelle vigueur, toute militaire, il remplit ses fonctions, sans souci de ses peines et de son temps !

En réalité, le Comité est composé d'hommes ardents, dévoués, ayant la foi dans l'œuvre qu'ils ont entreprise, et se complétant admirablement par leurs aptitudes diverses. Il n'y a, chez eux, aucune autre rivalité que celle de bien faire ; tous les membres du Comité exécutif sont égaux, et les résolutions ne sont valablement prises que par le Comité pris dans son ensemble.

D'autre part, le Gouvernement, notamment MM. Nyssens et de Bruyn, favorise de son mieux l'Exposition, et la Société continue à avoir l'heureuse fortune d'être admirablement secondée, d'abord par le Commissaire général du Gouvernement, le comte Adrien d'Oultremont, qui lui prête, sans marchander, l'appui de son activité et de son expérience, ensuite par M. Charles Pécher, l'aimable commissaire des sections étrangères, qui séduit tous les délégués étrangers par son amabilité et sa serviabilité, et a réussi à nous amener un

(*) Voir l'*Exposition Universelle*, des 10 et 25 mai.

grand nombre de participations étrangères, par M. De Graux, commissaire des installations mécaniques et électriques, qui dirige avec tant de science et d'énergie l'organisation de la section internationale des machines, et, enfin, par M. Herry et le baron Maurice Snoy, directeurs de la section belge, qui nous préparent une remarquable Exposition de nos compatriotes, la plus considérable et la plus brillante qu'on ait jamais admirée.

* * *

Avec tous ces éléments, étant donné l'élan qui anime toute notre population, nous pouvons prédire un immense succès à notre Exposition internationale et nos concitoyens, en contemplant dans les parcs du Cinquantenaire et de Tervueren les produits des arts, de la science, du commerce et de l'industrie du monde entier, qui y seront accumulés, diront avec nous que ceux qui ont conçu le projet de l'Exposition et tous ceux qui ont travaillé à sa réalisation, durant de longues années, avec tant de persévérance, de courage, d'énergie et de désintéressement, ont bien mérité du pays.

P. Box.

CHEMINS DE FER

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour collectifs

Délivrés dans toutes les gares P.-L.-M. pour les villes d'eaux desservies par le réseau P.-L.-M.

Il est délivré à partir du 15 mai, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres, aller et retour, aux familles d'au moins quatre personnes, payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1[re], 2[e] et 3[e] classe, valables 30 jours pour les stations thermales suivantes : Aix, Aix-les-Bains, Baume-les-Dames, Besançon, Bollène-la-Croisière, Bourbon-Lancy, Carpentras, Cette, Chambéry, Charbonnières, Clermont-Ferrand, Cluses, Coudes, Digne, Euzet-les-Bains, Évian-les-Bains, Genève, Goncelin-Allevard, Grenoble (Uriage), Croisy-le-Plot-la-Caille, La Bastide-Saint-Laurent-les-Bains, Lépin-Lac d'Aiguebelette, Le Vigan, Lons-le-Saunier, Manosque, Montélimar, Montpellier, Montrond, Moulins, Moutiers-Salins, Pougues, Rémilly, Riom, Roanne, Sail-sous-Couzan, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Julien-de-Cassagnas, Saint-Martin-d'Estréaux, Salins, Santenay, Sauve, Thonon-les-Bains, Vals-les-Bains-La-Bégude, Vandenesse-Saint-Honoré-les-Bains, Vichy, Villefort.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de famille en plus de trois, c'est-à-dire que les trois premières personnes payent le plein tarif et que la quatrième et les suivantes payent le demi-tarif seulement.

Voyages circulaires à itinéraire facultatif. — Carnets individuels et carnets collectifs

Il est délivré, pendant toute l'année, des carnets de voyages circulaires avec itinéraire facultatif sur les sept grands réseaux français permettant aux voyageurs d'effectuer, à prix réduits, en 1[re], 2[e] et 3[e] classe, sur le seul réseau P.-L.-M., de nombreuses combinaisons de voyages circulaires avec itinéraire tracé à leur gré. — Ces carnets sont individuels ou collectifs.

Validité. — La durée de validité des carnets varie de 30 à 60 jours suivant l'importance du parcours. Cette durée de validité peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant un supplément de 10 % du prix total du carnet pour chaque prolongation.

Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir 5 jours au moins avant la date du départ. Pour certaines grandes gares, le délai de demande est réduit à 3 jours.

EST

Service d'été. — Villes d'eaux

Depuis le 15 juin, des trains spéciaux et rapides avec wagons-restaurants sont du gés de Paris sur les villes d'eaux suivantes :

Départ de Paris à 8 h. 35 matin ; arrivée à Gérardmer à 4 h. 9 soir, à Bussang, à 6 h. 10.

Départ de Paris à 10 h. 33 matin ; arrivée à Martigny à 4 h. 28 soir ; à Contrexéville, 4 h. 41 ; à Vittel, 4 h. 51 ; à Bourbonne, 4 h. 41 ; à Plombières, 5 h. 28 ; à Aix-les-Bains, 6 h. 21 ; à Luxeuil, 6 h. 24.

NORD

Saison des bains de mer

Jusqu'au 30 septembre

Billets d'aller et retour valables du vendredi au mardi.

Prix au départ de Paris pour :

	1[re] cl.	2[e] cl.	3[e] cl.
Eu	25 40	20 10	13 70
Le Tréport-Mers	25 75	20 35	13 90
Saint-Valery	27 15	21 35	14 75
Cayeux	29 30	23 05	15 95
Le Crotoy	27 90	21 95	15.15
Quend (Fort-Mahon)	28 30	22 15	15 45
Conchil-le-Temple (Fort-Mahon)	28 80	22 50	15 75
Berck	31 »	24 15	17 »
Étaples (Paris-Plage)	30 90	23 95	17 »
Danne-Camiers	31 70	24 40	17 50
Boulogne	34 »	25 70	18 90
Wimille-Wimereux (Ambleteuse, Audresselles)	34 55	26 10	19 30
Marquise-Rinxent (Wissant)	35 50	26 75	20 »
Calais	37 90	29	21 85
Gravelines	38 85	29 95	22 60
Loon-Plage	38 75	29 90	22 50
Dunkerque	38 85	29 95	22 60
Ghyvelde (Bray-Dunes)	39 95	31 15	23 40

ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

PREMIER ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

TROISIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères de Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets : 1[re] classe, 163 fr. 50 c. — 2[e] classe 122 fr. 50 c.

—

Pour plus amples renseignements, consulter le livret-guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

PREMIER ITINÉRAIRE

1[re] classe, 86 francs. — 2[e] classe, 63 francs

Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1[re] classe, 54 francs. — 2[e] classe, 41 francs

Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retours à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des toints situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année:

A Paris, à la gare d'Orléans (Quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans.

Pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

A partir du 1[er] juillet prochain, la Compagnie d'Orléans doit apporter les améliorations suivantes dans le service de ses trains :

Les trains express qui partent de Paris à 7 h. 50 et à 9 h. 5 du soir correspondront à Toulouse avec un train qui partant de ce dernier point à 9 h. 21 du matin arrivera à Luchon à 11 h. 52, c'est-à-dire une heure plus tôt que dans le service d'été de l'année dernière.

Le train express partant de Toulouse à 8 heures du soir pour arriver à Paris le lendemain matin à 8 h. 40 sera en correspondance à Toulouse avec un train y arrivant de la direction de Carcassonne à 7 h. 26 du soir.

Recommandations en vue d'éviter dans les transports par chemin de fer, les pertes de colis ou les retards dans leur livraison.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent au chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même la perte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gommées et des liasses de fiches, au prix de 0 fr. 05 le carnet de 10 étiquettes ou la liasse de 10 fiches.

OUEST

Dix heures à la mer

La Compagnie de l'Ouest a repris, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, le service de ses trains de plaisir réguliers du dimanche de Paris et d'Asnières à Dieppe, à prix exceptionnellement réduits (6 francs en 3[e] classe, et 9 francs en 2[e] classe, aller et retour).

Pour ce premier départ, la Compagnie de l'Ouest n'avait mis qu'un train à la disposition du public, mais l'affluence des voyageurs a été telle que beaucoup de personnes n'ont pu se procurer de billet. Il n'en sera pas de même à l'avenir, car tous les dimanches jusqu'à la fin de septembre, le nombre des places ne sera plus limité.

Les départs ont lieu tous les dimanches à la gare Saint-Lazare et à Asnières, à 6 h. 35 du matin ; arrivée à Dieppe vers 10 h. 35.

Départ de Dieppe à 8 h. 37 du soir ; arrivée à Paris et à Asnières vers minuit 30.

BAINS DE MER ET EAUX THERMALES (*jusqu'au 31 octobre*)

De PARIS aux stations balnéaires ou thermales suivantes :

1° — *Billets d'aller et retour individuels valables pendant 4 jours.*

Aller : le jeudi (depuis 5 heures du soir), le vendredi, le samedi ou le dimanche.

Retour : le dimanche ou le lundi seulement.

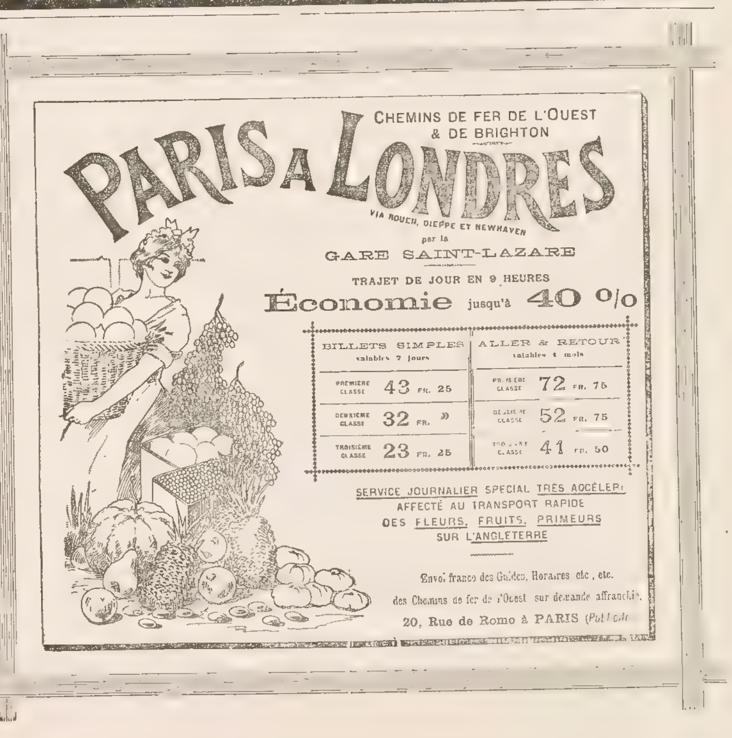
De Paris aux gares suivantes :	1[re] cl.	2[e] cl.
Dieppe (Pourville, Puys, Berneval)	26 »	17 50
Trouffreville-Criel	29 »	19 50
Eu (Le Bourg-d'Ault, Onival)	29 »	19 50

Le Tréport-Mers	29 50	20 »
Saint-Valéry-en-Caux (Veules)	29 »	19 50
Cany (Veulettes, les Petites-Dalles)	29 »	19 50
Fécamp (Les Petites-Dalles, Les Grandes-Dalles, St-Pierre-en-Port)	30 »	21 50
Froberville-Yport	30 »	21 50
Les Loges-Vaucottes-sur-Mer (Wattelot-sur-Mer)	30 »	22 »
Étretat (Bruneval)	30 »	22 »
Le Havre (Ste-Adresse, Bruneval)	30 »	22 »
Caen	30 »	22 »
Honfleur (via Lisieux)	30 »	22 »
Trouville-Deauville (via Lisieux) (Villerville)	30 »	21 50
Blonville (halte) (via Lisieux)	30 »	21 50
Villers-sur-Mer.. (via Lisieux)	30 »	22 »
Beuzeval (via Lisieux-Pont-l'Évêque ou via Mézidon) (Houlgate)	33 »	23 »
Dives-Cabourg (via Lisieux-Pont-l'Évêque ou via Mézidon) (Le Home-Varaville)	33 »	23 »
Luc, Lion-sur-Mer, Langrune, Saint-Aubin prix pour le parcours total par chemin de fer	34 »	25 »
Bernières, Courseulles (Ver-sur-Mer), prix pour le parcours total par chemin de fer	35 »	26 »
Bayeux (Arromanches, Port-en-Bessin, Saint-Laurent-sur-Mer, Asnelles)	36 »	26 »
Isigny-sur-Mer (Grandcamp-les-Bains)	40 »	30 »
Montebourg (Quinéville, Saint-Vaast-de-la-Hougue, Barfleur (parcours par le chemin départemental de Montebourg et Valognes à Barfleur, non compris dans le prix du billet)	45 »	32 50
Valognes	45 »	33 50
Cherbourg	50 »	36 »
Coutances (Agon, Coutainville, Régneville)	45 »	33 50
Denneville (halte)	50 »	33 50
Port-Bail	50 »	34 »
Barneville (halte)	50 »	34 50
Carteret	50 »	35 »
Granville (Donville, Saint-Pair, Bouillon-Jullouville)	45 »	32 »
Montviron-Sartilly (Carolles, Saint-Jean-le-Thomas)	45 »	31 50
EAUX THERMALES		
Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), ligne de Dieppe par Gournay	18 »	12 »
Bagnoles-Tessé-la-Madeleine, par Briouze	36 »	24 »

2° — *Billets d'aller et retour individuels valables pendant 33 jours (jour de la délivrance non compris).*

De Paris aux gares suivantes :	1re cl.	2e cl.
Bayeux	56 »	37 80
Isigny-sur-Mer	56 »	37 80
Montebourg et Valognes	56 »	37 80
Cherbourg	56 »	37 80
Coutances	56 »	37 80
Port-Bail	56 »	37 80
Barneville (halte)	56 »	37 80
Carteret	56 »	37 80
Granville	56 »	37 80
Montviron-Sartilly	56 »	37 80
La Gouesnière-Cancale	56 »	37 80
Saint-Malo-Saint-Servan (Paramé, Rothéneuf)	56	37 80
Dinard (Saint-Enogat, Saint-Lunaire, Saint-Briac, Lancieux)	56 »	37 80
Plancoët (La Garde-Saint-Cast, Saint-Jacut-de-la-Mer)	56 »	37 80
Lamballe (Pléneuf, Le Val-André, Erquy)	57 50	38 85
St-Brieuc (Binic, Portrieux, St-Quay)	60 20	40 65
Lannion (Perros-Guirec, Tregastel-les-Grèves)	70 »	47 25
Morlaix (Saint-Jean-du-Doigt, Plougasnou-Primel)	72 15	48 70
Landerneau (Brignogan)	77 55	52 35
Brest	80 10	54 05
Paimpol	69 20	46 70
Saint-Pol-de-Léon	75 »	50 60
Roscoff (Ile-de-Batz)	75 95	51 25
Saint-Nazaire	59 70	40 30

NOTA. — Les billets de *33 jours* peuvent être prolongés une ou deux fois de *30 jours*, moyennant le payement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.



PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 JUIN 1897
(Liste officielle)

Le huitième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 25 juin 1897.

A ce tirage, **159** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	199	N°	1.384	**100,000 fr.**
—	—	5	N°	394	**10,000**
—	—	215	N°	8.191	**5,000**
—	—	221	N°	9.521	**5,000**
—	—	285	N°	5.152	**1,000**
—	—	299	N°	638	**1,000**
—	—	113	N°	3.296	**1,000**
—	—	214	N°	4.066	**1,000**
—	—	18	N°	9.716	**1,000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
28	5.962	177	2.444	309	5.412	80	5.111	276	4.3[illegible]8
58	1.347	243	130	180	1.209	314	3.263	316	2.710
60	9.882	136	3.967	80	2.324	126	2.146	18	5.503
78	910	175	8.222	290	6.258	166	8.026	218	4.707
79	8.032	32	1.190	253	6.144	248	2.236	113	354
127	7.381	318	6.622	117	7.391	288	581	244	2.418
147	4.242	98	9.970	186	3.315	303	805	230	317
106	6.161	207	3.874	167	1.404	86	3.414	220	3.662
46	1.194	49	4.593	68	9.888	125	3.332	187	8.330
193	7.426	77	9.785	277	6.612	53	8.184	214	[illegible]
64	2.872	321	7.413	129	9.786	263	6.336	240	1.832
16	5.303	193	5.141	233	6.240	43	8.034	132	1.475
34	4.319	85	4.044	58	4.211	49	7.517	104	2.802
81	3.683	109	7.787	203	7.581	325	8.171	143	8.229
133	7.204	216	4.155	20	4.139	217	3.381	313	1.133
8	7.222	314	56	48	2.189	225	4.638	251	5.361
138	9.175	228	9.797	113	9.944	210	3.198	111	2.331
249	6.069	260	1.512	149	5.772	248	9.891	46	2.411
61	2.529	256	7.347	148	6.110	299	5.534	134	6.527
166	3.548	158	9.883	255	1.721	48	6.582	129	6.441
146	6.142	260	6.615	28	6.622	124	7.683	204	2.394
271	3.842	141	3.569	107	6.872	292	4.334	165	381
118	2.417	317	9.628	226	6.080	290	1.721	295	2.796
280	2.574	202	3.591	154	8.915	121	3.434	324	8.671
278	3.391	300	1.260	11	362	91	1.898	249	9.205
119	4.706	269	79	201	1.026	321	1.347	59	740
11	9.224	185	9.727	181	4.888	184	6	118	748
77	6.242	132	5.512	6	118	51	8.458	150	40
264	1.419	305	516	117	5.354	86	1.191	4	1.865
256	9.467	89	5.328	89	6.781	156	3.908	312	5.841

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 juillet 1897.

Le prochain tirage aura lieu le mercredi 25 août 1897

On peut se procurer des Bons de **20** *fr. au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.*

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 5 Juin 1897.

Obligations communales 500 fr., 2.60 et 3 0/0, 1879
Le n° 219.576 sera remboursé par **100.000** francs.
Obligations communales 500 fr. 3 0/0, 1880
Le n° 187.759 sera remboursé par **100.000** francs.
Obligations communales 400 fr. 3 0/0, 1891
Le n° 698.143 sera remboursé par **100.000** francs.

La liste complète des numéros sortis sera insérée dans le *Bulletin Officiel des tirages du Crédit Foncier* des 6 et 16 juin. (Abonnement Janv.-Avril-Juill. ou Oct., 1 fr. par an, Paris et Départ. — 2 fr. étranger).

Obligations communales 3 0/0, 1879

AVIS

Par suite de remboursements de Prêts communaux, le Crédit Foncier se voit dans la nécessité, conformément à ses statuts, d'user de la faculté qu'il s'est réservée lors de l'émission, et qui est inscrite sur les titres de l'emprunt communal du 5 août 1879, de racheter au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries de cet emprunt.

En conséquence, le Conseil d'Administration du Crédit Foncier a décidé, dans sa séance du 2 juin 1897, que les dix séries d'obligations 3 0/0 de 25,000 numéros chacune restant en circulation seraient appelées au rachat lors du tirage du 5 juin.

Ces dix séries sont les suivantes : 2, 6, 8, 14, 15, 17, 22, 33, 35 et 38.

Les porteurs des titres faisant partie de ces séries pourront, à leur choix, recevoir le montant au pair de leurs obligations ou conserver leurs titres, avec un intérêt annuel réduit à 13 francs.

Ceux qui opteront pour le rachat au pair de leurs titres devront en faire la demande et déposer leurs titres avant le 25 juin courant; le montant desdits titres au pair, augmenté du prorata du coupon en cours et sous déduction des impôts, sera, à partir du 1er juillet 1897, à leur disposition à la date qui sera indiquée par un avis ultérieur, date à partir de laquelle les porteurs n'auront plus droit à l'intérêt et ne profiteront plus des chances de tirages.

Ceux qui n'auront pas demandé le rachat de leurs titres avant le 25 juin 1897 seront considérés comme ayant accepté la réduction; ils continueront à prendre part aux tirages avec les mêmes numéros et auront simplement, pour l'échéance du 1er septembre prochain, à présenter leurs titres pour échanger les feuilles de coupons.

Comme pour les titres composant les 30 séries d'obligations faisant partie du même emprunt, rachetées à la suite du tirage spécial du 5 décembre 1894, l'exercice du droit de rachat et de réduction est suspendu jusqu'au 31 décembre 1900 pour les titres qui sont compris dans les dix séries ci-dessus désignées et dont le rachat ne sera pas demandé actuellement par les porteurs.

CANAL DE SUEZ

Assemblée du 9 juin 1897

Extrait du Rapport du Conseil d'administration

Le rapport entier est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue Charras, 9, à Paris.

Nous avons un devoir à remplir en rendant un dernier hommage aux membres du Conseil que nous avons perdus. La mort de M. Jules Guichard a eu un douloureux retentissement parmi vous, qui savez avec quelle sagacité il assura la parfaite gestion de vos affaires. Nous perdons, d'autre part, en Victor de Lesseps un précieux collaborateur; quant à M. Chabrières-Arlès, nous n'oublierons pas qu'il s'était intéressé à notre entreprise dès ses débuts, et nous ne pouvons pas oublier davantage les nombreux services qu'il nous a rendus.

Le siècle qui a vu s'ouvrir le canal de Suez ne doit pas arriver à son terme sans que Ferdinand de Lesseps ait un monument digne des services rendus par lui au monde entier. Nous avons fait préparer des études pour l'édification de ce monument à Port-Saïd, à l'entrée même du Canal.

A n'envisager que les recettes du transit et des passagers, 1896 a été plus prospère encore que 1895 : c'est que les transports exceptionnels provoqués par l'expédition italienne en Erythrée sont venus compenser, et au delà, la perte subie sur le trafic commercial. La recette totale s'est élevée à la somme de 82,222,855 fr. 26 c.; le bénéfice à répartir égale 42,283,38[illegible] fr. 28 c.; ce qui, avec l'intérêt de 25 francs, représente un revenu net de 92 fr. 50. Il a paru conforme à vos intérêts de ne pas porter le dividende à un chiffre supérieur et de profiter des résultats satisfaisants de l'exercice 1896 pour créer une réserve spécialement destinée à augmenter, s'il est nécessaire, le bénéfice de l'exercice courant.

3,409 navires ont transité; la navigation de nuit, à l'aide de la lumière électrique, a été effectuée par 94.2 0/0 du total. La moyenne du séjour des navires dans le canal a été, relativement à 1895, en diminution de 40 minutes.

Le canal et ses gares, la rade et le chenal de Port-Saïd ont été entretenus à la profondeur normale par les dragages ordinaires; les travaux de la première phase d'amélioration ont suivi la progression prévue. En vue d'assurer le croisement des navires de dimensions exceptionnelles, nous avons reconnu la nécessité de créer quatre élargissements-gares.

La situation du commerce oriental en 1896 peut se résumer ainsi : insuffisance très grande de produits pour assurer les chargements de retour; activité relative du trafic d'aller, neutralisée par une réduction des envois de houille anglaise aux Indes. La famine et la peste sont venues presque simultanément s'abattre sur cet empire et, en ce qui concerne l'exercice en cours, la diminution de nos recettes résulte surtout de ces deux grands fléaux; mais il semblerait que la phase la plus aiguë de la crise est atteinte.

Nous avons à vous demander de ratifier la nomination de MM. Robert Guichard, X. Charmes et C. Jonnart en qualité d'administrateurs, et à vous soumettre la réélection de quatre membres du Conseil, dont le mandat est expiré : MM. Le Chevalier, Guillaume, Voisin-bey et le baron de Caters.

L'Assemblée a approuvé toutes les résolutions présentées par le Conseil d'administration.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU NORD DE L'ESPAGNE

Le Conseil d'administration de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations qu'il sera payé, à partir du 1er juillet prochain :

1° Sur les obligations Nord de l'Espagne :

3e série. Le coupon n° 28, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**
4e série. Le coupon n° 24, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**
5e série. Le coupon n° 18, à raison de. . . . . pesetas **7 50**

2° Sur les obligations Priorité Barcelone :

Le coupon n° 34, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**

3° Sur les obligations Spéciales Pampelune :

Le coupon n° 39, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**

4° Sur les obligations Ségovie à Medina-del-Campo :

Le coupon n° 25, à raison de. . . . pesetas **7 50**

A Madrid . . A la gare du Nord et à la Société Générale de Crédit Mobilier Espagnol, 17, paseo de Recoletos.

Les porteurs d'obligations qui préféreraient présenter leurs coupons à l'étranger pourront les toucher par l'intermédiaire des banquiers de leur choix.

Les porteurs qui présenteront leurs coupons en Espagne seront assujettis au payement des impôts fixés par les dispositions légales.

Avis aux porteurs d'obligations Nord de l'Espagne (3e série)

Le coupon n° 28 des obligations Nord de l'Espagne (3e série) étant le dernier attaché à ces titres, une nouvelle feuille de coupons doit être jointe à ces obligations.

En conséquence, afin d'éviter toute difficulté pour la négociation à la Bourse, MM. les porteurs d'obligations Nord l'Espagne 3e série sont invités à déposer leurs titres dès le 15 juillet prochain :

A la Société Générale du Crédit Mobilier Espagnol, 69, rue de la Victoire, à Paris, où se fera sans frais l'application de la nouvelle feuille de coupons.

Société des Sels Gemmes et Houilles

DE LA RUSSIE MÉRIDIONALE

Société anonyme au Capital de 20,000,000 de Francs

Émission de 5,000 Obligations 4 % de Fr. 500

Remboursables en 35 années au plus tard

Prix d'Émission : Fr. 477,50

Jouissance du 1er Juillet 1897

PAYABLES { En souscrivant . . . . . . **Fr. 100** »
{ Lors de la délivrance des titres. **377 50**

Un droit de préférence est réservé aux Actionnaires.

LES DEMANDES SERONT REÇUES

Du **Vendredi 25 juin** *au* **Lundi 5 juillet inclus**

Au COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Et dans ses Agences à Paris et dans les Départements

S'y adresser pour tous autres renseignements

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

(SOCIÉTÉ ANONYME)

CAPITAL : 100 MILLIONS DE FRANCS

Siège social : 14, rue Bergère

Succursale : 2, place de l'Opéra, Paris

Président : M. DENORMANDIE, ✱, ancien gouverneur de la Banque de France, vice-président de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée. *Directeur général :* M. ALEXIS ROSTAND, O. ✱.

Opérations du Comptoir :

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements. Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur titres, Chèques, Traites, Payements de Coupons, Envois de fonds en Province et à l'Étranger, Garde de titres Prêts Maritimes, Garantie contre les risques, de remboursement au pair.

Bureaux de quartier dans Paris

A. 176, boulevard St-Germain
B. 3, boulevard St-Germain
C. 2, quai de la Rapée.
D. 11, rue Rambuteau.
E. 16, rue de Turbigo.
F. 21, place de la République.
G. 24, rue de Flandre
H. 2, rue du 4-Septembre
I. 84, boulevard Magenta.
K. 92, boulᵈ Richard-Lenoir.
L. 36, avenue de Clichy.
M. 87, avenue Kleber.
N. 35, avenue Mac-Mahon.
O. 81, boulevard Montparnasse.
P. 27, faubourg Saint-Antoine.
R. 53, boulevard Saint-Michel.
S. 2, rue Pascal.

Bureaux de Banlieue

Levallois-Perret : 3, place de la République.
Enghien : 47, Grande-Rue.

Agences en province

Abbeville, Agen, Aix-en-Provence, Alais, Amiens, Armentières, Arles, Avignon, Bagnères-de-Bigorre, Beaucaire, Beaune, Bergerac, Béziers, Bordeaux, Caen, Calais, Carcassonne, Castres, Cavaillon, Cette, Chagny, Chalon-sur-Saône, Château-Renard, Clermont-Ferrand, Cognac, Condé-sur-Noireau, Dax, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Épinal, Fismes, Flers, le Havre, Hazebrouck, Issoire, La Ferté-Macé, Lusignan, Libourne, Limoges, Lyon, Manosque, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Montpellier, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Orange, Périgueux, Perpignan, Pont-Levêque, Remiremont, Rivesaltes, Roanne, Roubaix, Rouen, Ruffec, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Lucienne, Saint-Hippolyte-du-Fort, Salon, Toulouse, Tourcoing, Trouville, Vichy, Le Vigan, Villeneuve-sur-Lot, Vire.

Agences dans les pays de protectorat

Tunis, Sfax, Sousse, Majunga, Tamatave, Tananarive

Agences à l'Étranger

Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, Chicago, San-Francisco, New-Orléans, Melbourne, Sydney.

Intérêts payés sur les sommes déposées :

A 4 ans	4 %	A 1 an	2 ½ %
A 3 ans.	3 ½ %	A 6 mois	1 ½ %
A 2 ans.	3 %	A vue.	1 2 %

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public.
Compartiments depuis cinq francs par mois.



LABORATOIRE DE CHIMIE
et de BACTÉRIOLOGIE
ANALYSES MÉDICALES et INDUSTRIELLES
de toute nature.
EXAMENS MICROSCOPIQUES
GEORGES ROGER, Chimiste
3, Boulevard St-André (Place St-Michel), PARIS.

Les Véritables PASTILLES de VICHY
fabriquées avec le Sel réellement extrait des Eaux des Sources de l'Etat, sont les

PASTILLES VICHY-ÉTAT

Vendues en boîtes métalliques scellées
1 fr. — **2** fr. — **5** fr.

Exiger : PASTILLES VICHY-ÉTAT

GRANDS MAGASINS DE LA

PLACE CLICHY

PARIS — Rues d'Amsterdam, de Saint-Pétersbourg et place Moncey — PARIS
Succursale à **NICE :** 15, avenue de la Gare (Palais du Crédit Lyonnais)

ACTUELLEMENT
GRANDE MISE EN VENTE DES

SOLDES DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

très largement diminuées et marquées PRIX RÉDUITS ainsi que des

TAPIS ET MEUBLES ORIENTAUX

ayant servi à la décoration du Salon des Artistes français
PALAIS DE L'INDUSTRIE

INAUGURATION DU NOUVEL ASCENSEUR
PRIME A TOUT ACHETEUR



BI-BORAX

Indispensable à tous les ménages pour tous usages personnels et domestiques, Hygiène, Toilette, Salubrité, Blanchissage, etc., etc.

ORIENTAL
VENTE EN GROS : 84, Rue de Crimée, Paris
Brochure illustrée franco.

En vente chez tous les Droguistes, Epiciers, etc., par paquets de **0f10, 0f20** et **1 fr.**



BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

4e Année. — Nos 79-80 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 10-26 Juillet 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition
(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

AVIS

Nos lecteurs trouveront plus loin (page 3) la liste complète et officielle des bureaux du Jury international de l'Exposition de Bruxelles, et le compte rendu des fêtes qui ont eu lieu, en Belgique, à l'occasion de la réunion des membres du Jury international.

L'Architecture

A L'EXPOSITION DE 1900

(2e Article)

Nous ne saurions mieux commencer notre article qu'en félicitant bien vivement M. Bouvard de la distinction qu'il vient de recevoir : elle n'est que la juste récompense de services multiples rendus chaque jour à la Ville de Paris, et il nous permettra de lui apporter ici, avec nos compliments personnels, ceux de tous les lecteurs de notre journal. On ne pouvait mieux fêter l'inauguration des grands travaux de l'Exposition qu'en accordant au sympathique et habile Directeur des services d'architecture la croix de Commandeur. Nous nous associons aux applaudissements unanimes qui ont salué cette nomination.

LE PALAIS DE L'INDUSTRIE

Il semble qu'hier encore nous entrions pour une fête, dans ce vieux Palais de l'Industrie, et dans quelques jours, quelques semaines, il n'existera plus de lui que le souvenir.

En passant devant ce vaste chantier de démolitions, en circulant au milieu des décombres, on éprouve comme un véritable serrement de cœur, et je suis certain que ce sentiment pénible ne m'est pas uniquement personnel : chacun l'éprouve. Ah ! c'est que l'on était bien habitué à lui, et, quoique souvent critiqué, il rendait malgré tout de grands services, grâce aux transformations intérieures qu'on lui faisait subir et auxquelles il se prêtait si bien. Et puis, disons-le franchement, il pouvait, à certains points de vue, être classé parmi les monuments historiques : n'avait-il pas été témoin de tous les événements importants qui se sont succédé en France dans la deuxième moitié de XIXe siècle ? C'est là en effet que se sont passés toutes les cérémonies officielles du second empire et de la troisième République. En 1855, il était inauguré pour l'Exposition Universelle, la première qui fut faite en France : c'est dans sa grande nef que furent distribuées les récompenses de celles de 1867, 1878, 1889. Les Expositions des Beaux-Arts, d'abord officielles, et que continua ensuite la Société des Artistes français, s'y ouvrirent de tout temps le 1er mai ; le Concours Hippique fut heureux de rencontrer là un vaste manège admirablement bien disposé ; puis, ce sont les expositions annuelles du travail, du commerce et de l'industrie, plus ou moins sérieuses, mais toujours suivies avec intérêt, parce qu'il y avait, malgré tout, un service rendu à la production nationale. — Les grands festivals, les fêtes de gymnastique, les concours agricoles, les expositions d'horticulture, celles des concours publics, l'organisation des cavalcades de tous genres, en un mot toutes les solennités demandant un espace considérable trouvèrent place dans ce vaste édifice : à côté des jours de fête, n'oublions pas que le Palais de l'Industrie eut aussi ses heures de tristesse et nous n'avons pour nous les rappeler qu'à jeter un regard sur l'année terrible. Naguère encore, un triste événement, non encore oublié, eut pour épilogue ces vastes salles qui entendirent les sanglots de ceux qui venaient reconnaître les leurs !

Indépendamment des utilisations temporaires, le Palais de l'Industrie donnait asile à des expositions permanentes dont les plus importantes furent celles des produits des colonies et des Arts décoratifs.

N'oublions pas aussi, dans cette nomenclature forcément incomplète, les nombreux secrétariats logés dans le bâtiment de face qui servira de bureaux d'agences pendant la construction des palais nouveaux.

Bref, ce vieil édifice à demi centenaire aura eu un sort heureux, et puissent les deux nouveaux palais, avec la belle perspective qui doit les séparer, faire oublier celui qu'ils vont remplacer !

Tandis qu'il reste encore quelques fermes debout et que, déjà bien mutilée, cette vaste construction ressemble au squelette d'un gigantesque animal, il ne nous semble pas superflu de nous y arrêter un instant, avant qu'il ne reste plus pierre sur pierre.

Et, d'abord, rectifions une erreur assez commune : le Palais de l'Industrie n'a pas été construit en vue de l'Exposition de 1855 : il a été utilisé pour cet usage, car sa construction a commencé avant qu'il ne fût question de cette solennité.

En effet, c'est par un décret du 27 mars 1852 que la construction d'un édifice fut décidée en vue de loger à l'avenir les expositions nationales qui s'étaient tenues à Paris, sur différents points, dans des bâtiments purement temporaires; et le succès du Palais de Cristal de Londres, qui abrita l'Exposition universelle de 1851, ne fut pas étranger à cette idée. Le 9 août suivant, le Palais était concédé à une Compagnie anonyme. La surface couverte devait être de 45.000 mètres carrés et le délai d'exécution de deux ans.

Le désir de consacrer par une grande solennité pacifique l'avènement du second empire suggéra l'idée de faire à Paris une Exposition universelle, qui fut décidée par un décret en date du 8 mars 1853 : il en fixa l'ouverture au 1er mai 1855 et la fermeture au 30 septembre suivant.

Le prince Napoléon fut nommé président de la Commission impériale dans laquelle entra comme membre l'ambassadeur d'Angleterre, en raison de la même faveur qui avait été faite à notre représentant à Londres, lors de l'Exposition de 1851.

N'y a-t-il pas là quelque chose d'intéressant à imiter et ne serait-ce pas une marque de courtoisie que de faire entrer dans la Commission supérieure de l'Exposition de 1900 les représentants accrédités à Paris des puissances étrangères ayant accepté l'invitation du gouvernement français ?

L'un des premiers actes de la Commission impériale fut de s'occuper de l'emplacement. L'idée d'utiliser le futur Palais de l'Industrie fut examinée, puis repoussée, eu égard à sa surface trop exiguë : on voulait en effet plus de 100.000 mètres carrés. Sur ces entrefaites, la guerre d'Orient venait d'éclater et l'éventualité d'une exposition possible fut écartée; mais, comme déjà des réponses favorables étaient parvenues, il n'était plus possible de reculer. Toutefois, comme on ne comptait pas sur un grand succès, eu égard aux événements de politique extérieure, on voulut agir avec économie, et dans ce but, restreignant la surface, on prit des arrangements avec la Compagnie concessionnaire du Palais de l'Industrie ; un autre motif fit également accepter la combinaison, c'était la question de délai : la construction devait en effet être achevée en août 1854 et l'on pouvait, dès cette époque, s'occuper des installations intérieures ; il n'en fut rien et quand, fin mars 1855, on voulut commencer, le bâtiment était loin d'être achevé, en sorte que, bien que l'ouverture officielle fût retardée au 15 mai, on n'était pas prêt. Bien plus, on fut obligé de recevoir les produits pendant presque toute la durée de l'Exposition ; il n'y a donc, comme on le voit, sous ce rapport, rien de nouveau sous le soleil !

Avant l'ouverture, l'affluence des demandes démontra que l'espace était insuffisant et même le chiffre de 100.000 mètres carrés calculé dès le début devait être dépassé. C'est pour trouver la surface nécessaire que l'on construisit la galerie du bord de l'eau, qui donna avec le Palais de l'Industrie une surface totale de plus de 117.000 mètres carrés, à laquelle on ajouta un bâtiment isolé de 16.000 mètres carrés pour l'Exposition des Beaux-Arts. Seule la galerie du bord de l'eau fut rejointe au Palais de l'Industrie par un passage qui traversait la rotonde de l'ancien Panorama, situé entre le pavillon de la Ville de Paris et le Jardin de Paris qui viennent de disparaître de ces

diverses constructions. Seul le Palais de l'Industrie fut conservé après l'Exposition et l'on peut dire qu'il a rendu plus de services, malgré ses défauts, que les deux Palais fort coûteux des Beaux-Arts et des Arts libéraux du Champ-de-Mars que l'on semble n'avoir conservés à grands frais que pour les démolir au moment où, transformés, ils auraient peut-être pu servir à nouveau à quelque chose, en admettant qu'il soit possible d'utiliser pour une nouvelle exposition les bâtiments de l'Exposition précédente.

Malgré les critiques qui furent faites, le Palais de l'Industrie, au moment où il fut exécuté, fut très remarqué; c'était en effet un des premiers exemples d'emploi du fer et de la fonte pour un ouvrage important.

Il fut constitué par une vaste nef de 192 mètres de longueur sur 48 mètres de largeur, couverte par un immense vitrage en plein ceintre. Autour de ce grand hall, se trouvait (nous parlons au passé) une galerie de 30 m. 10, divisée elle-même en quatre travées par des rangées de colonnes supportant le premier étage; ces travées se divisaient ainsi :

1° Une de 2 m. 10 contre la paroi extérieure du Palais;

2° Deux de 12 mètres;

3° Une de 4 mètres le long de la nef centrale.

La galerie du premier étage, de 30 m. 10 également de largeur, était située à 9 mètres au-dessus du sol du rez-de-chaussée; elle était couverte par une verrière de 24 mètres d'ouverture également en plein cintre; les deux largeurs de 2 m. 10 et de 4 mètres, correspondant aux deux travées extrêmes, étaient couvertes par un plancher formant chéneau. Les colonnes en fonte étaient très élancées et supportaient les planchers dont les pièces principales avaient 1 mètre de hauteur et étaient constituées par des poutres en treillis. Les remplissages furent faits en fer à double T de 0 m. 20. Par-dessus, un double plancher en sapin rainé supportait un parquet de chêne. Les fermes de la charpente, au nombre de 26 pour la grande nef, étaient en fer plat avec cornières formant des arcs très légers d'aspect : ces arcs étaient disposés de façon à ne produire que des poussées presque verticales sur les fondations.

Si la partie métallique fut très réussie pour l'époque, grâce à l'habileté des ingénieurs MM. Alexis Barrault et Bridel, on doit faire une critique assez sérieuse de l'enveloppe en maçonnerie.

Elle se composait d'un mur en grès bigarré pour le soubassement, surmonté de deux étages de pierre blanche aux ouvertures circulaires dont la répétition produisait un effet assez monotone.

De plus, la proportion trop grande des pleins par rapport aux vides n'a pas été sans nuire à l'éclairage du rez-de-chaussée.

La façade principale, constituée par un avant-corps au milieu duquel se trouve un pavillon central percé d'un grand arc, surmonté d'un attique très lourd, n'offre pas un aspect monumental suffisant. Nous pourrions pousser plus loin l'examen et la critique de ce Palais : nous pourrions blâmer l'absence d'escalier monumental qui a conduit par la suite à en exécuter un dans la grande nef avec des matériaux peu en rapport avec le monument : mais pourquoi ? puisque ce bâtiment disparaît, et avec lui les vieux souvenirs d'enfance ou de jeunesse de la génération actuelle !

Bientôt, il n'y aura plus pour nous qu'un regret qui s'effacera peu à peu ; on n'y songera même bientôt plus, et devant les Palais nouveaux on se demandera avec l'inconstance bien connue des hommes, pourquoi on s'attachait tant à ce vieux Palais démodé, et pourquoi on n'avait pas songé plus tôt à dégager la belle perspective du dôme des Invalides.

Donc, regrets, puis oubli ou critique : ainsi va le monde !

(A suivre.)

FERNAND DELMAS,
Ingénieur-Architecte,
Professeur à l'Ecole Centrale.

A LA COMMISSION DU BUDGET

Audition de M. Henry Boucher et M. Alfred Picard

La Commission du budget a entendu M. Henry Boucher, ministre du commerce, et M. Picard, Commissaire général, au sujet des travaux de l'Exposition de 1900.

Des explications qu'ils ont fournies, il résulte que les crédits mis à la disposition du gouvernement sont aménagés de la façon suivante :

En 1896,	la dépense a été de		1.615.000 fr.
En 1897,	la dépense sera de		10.912.750 —
En 1898,	—	—	29.238.916 —
En 1899,	—	—	24.193.000 —
En 1900,	—	—	38.576.000 —
En 1901,	—	—	2.785.975 —
Soit au total............			106.783.000 fr.

Dans ce chiffre de dépenses, la subvention de la Ville de Paris figure, on le sait, pour 20 millions, payables en cinq annuités de 4 millions.

Les travaux suivent le cours prévu et sont même en avance sur les délais fixés.

La démolition du Palais de l'Industrie sera terminée le 15 octobre 1897.

Les travaux sont commencés le long de l'avenue d'Antin. Les fondations des nouveaux palais seront terminées pour la fin de l'année 1897. Le faîtage sera fait en 1898, et l'on aura toute l'année 1899 pour achever les constructions.

Le pont Alexandre III.

Les travaux du pont Alexandre-III sont en bonne voie. La caisse à air pour la construction de la pile sur la rive droite est en place. Sur la rive gauche, les travaux de culée sont entrepris.

Au sujet de ce pont, le Commissaire général a donné quelques détails sur la perspective de l'hôtel des Invalides. Dans le devis primitif, la cote du sommet du pont devait être 36.75, et, à ce chiffre trois ou quatre mètres de la base du monument n'auraient pas été vus.

La perspective a été améliorée en abaissant la cote à 36.10. Dans ces nouvelles conditions, on pourra, des Champs-Élysées, apercevoir l'hôtel des Invalides en son entier.

D'autre part, on a obtenu l'abaissement d'un mètre de la cote du sommet de l'édicule de la gare de l'Esplanade. La cote des rails de la ligne des Moulineaux devait être 29. Elle sera 28, et l'ensemble de l'édicule baissé d'autant. Du quai de la Conférence, on apercevra, par-dessus ledit édicule, l'hôtel des Invalides et la cour qui le précède.

La cote du pont Alexandre-III sera de beaucoup au-dessous de celle du pont de la Concorde et égale à celle du pont des Invalides. Dans ces conditions, il ne sera pas besoin de remanier le Cours la Reine. Mais, si l'on procède à un remaniement, celui-ci sera à l'avantage de la perspective.

Le coup d'œil ne sera pas altéré, et la navigation sur la Seine ne sera pas gênée, car le pont Alexandre-III n'aura qu'une seule arche, de 110 mètres.

Le point de vue artistique et le point de vue pratique sont donc absolument ménagés.

M. Picard a ajouté que tous les devis étaient maintenant arrêtés et que des rabais de 20 à 30 0/0 par rapport aux prix de séries de la Ville de Paris avaient été obtenus.

Nouvelles et Échos

Outre la nomination de M. Bouvard, directeur des travaux d'architecture de l'Exposition de 1900, au grade de Commandeur de la Légion d'honneur, nomination que notre collaborateur Fernand Delmas a mentionnée plus haut, nous devons enregistrer également celle de M. Alby, au grade de Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Alby est ingénieur ordinaire des ponts et chaussées. Il est le premier lieutenant de M. Résal, ingénieur en chef des ponts et chaussées dans les travaux de construction en cours du pont Alexandre III.

M. Alby, qui a déjà à son actif un grand nombre de travaux très remarqués, a collaboré avec son maître M. Résal, à la construction du pont Mirabeau, qui a été inauguré dernièrement par le Président de la République, et c'est à cette occasion que cette distinction si méritée lui a été accordée. Nous y applaudissons de tout cœur.

M. Alby est le gendre de M. Emile Pereire, directeur des chemins de fer du Nord de l'Espagne.

* * *

On lit dans le *Figaro* du jeudi 22 juillet :

A son retour de Russie, le Président de la République présidera la cérémonie de pose de la première pierre des palais des Champs-Élysées.

Rien n'est encore arrêté ni comme date ni comme dispositions, mais il est possible que cette cérémonie soit double, c'est-à-dire que la première pierre du grand palais soit posée par l'Etat et celle du petit palais par la Ville.

Ce sont là points de protocole à discuter entre MM. Alfred Picard, Bouvard, Charles Girault, le gouvernement et le Conseil municipal : on les discutera dans quelques semaines.

Mais ce qui est à peu près décidé dès aujourd'hui, c'est qu'il y aura une cérémonie de pose de première pierre et qu'elle aura lieu vers le mois d'octobre, quel que soit d'ailleurs l'état d'avancement, à cette époque, des travaux du grand palais.

Si nos lecteurs veulent bien se reporter à notre précédent numéro, ils verront que nous y avons émis l'idée de cette cérémonie : nous sommes heureux d'apprendre qu'elle a été définitivement adoptée.

* * *

Il convient de signaler la création, tout à la fois coopérative et philanthropique, du restaurant pour les ouvriers qui est installé sur les chantiers des Champs-Élysées. Ces braves gens trouvent, avec une certaine difficulté, dans les environs du chantier, la nourriture saine, abondante et à bon marché, qui est nécessaire au travailleur.

Une modeste et très utile coopération s'est organisée pour résoudre cet intéressant problème; elle a établi son siège social provisoire à la « Société de participation aux bénéfices », rue Bergère, à Paris.

M. Alfred Picard, Commissaire général, dont on connaît le bienveillant intérêt pour les questions coopératives, est disposé, en même temps que le Ministre du commerce, à fournir, à titre gratuit, l'emplacement nécessaire à cette création qui n'a aucune idée de lucre. Commerciale dans ses moyens, elle est coopérative dans son but, par les avantages réservés, tant à son personnel qu'à ses clients-ouvriers, et sa durée ne sera que de trois années, c'est-à-dire celle des travaux des chantiers de cette partie de l'Exposition.

Les clients du restaurant coopératif seront tout d'abord nourris aussi bien et aussi économiquement que possible, ce qui est le point principal. Si l'exploitation de cette œuvre philanthropique donne des bénéfices nets, voici, d'après les statuts, quel en sera l'emploi : 15 % étant tout d'abord versés aux réserves et 3 % affectés au capital versé, on distribuera 10 % à la caisse de secours, 30 % au personnel du restaurant et 60 % aux consommateurs sur production de tickets délivrés par la Société et représentant, sur chacun d'eux, le total de chaque dépense journalière.

* * *

Saluons un nouveau confrère :

L'*Exposition Universelle pour rire*, revue illustrée, satirique, humoristique de toutes les Expositions, qui publie dans son premier numéro une charge très spirituelle de M. Alfred Picard, par C. Léandre.

L'*Exposition Universelle pour rire* a pour directeur notre excellent confrère M. O. Lartigue.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : 12, rue Cambon, Paris

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . 10 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

LISTE DES BUREAUX DU JURY INTERNATIONAL. — LE BANQUET DU 20 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

JURY INTERNATIONAL des Récompenses

ÉCONOMIE SOCIALE

2e SECTION

—

CLASSE 5

Jury d'examen n° 5

Enseignement professionnel et apprentissage

Président : M. Rombaut, inspecteur général de l'Enseignement industriel et professionnel (ministère de l'industrie) (Belgique).
Vice-Président : M. Szétérényi, Directeur général de l'Enseignement professionnel et industriel, à Budapest (Hongrie).
Secrétaire-Rapporteur : M. Gozée, inspecteur de l'Enseignement libre, à Bruxelles (Belgique).

—

CLASSES 6, 7, 16, 17, 18

Jury d'examen n° 6

Organisation, audition législative et histoire du travail

Président : M. Brants, professeur à l'Université de Louvain (Belgique).
Vice-Président : M. Moron, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur de l'Office du Travail (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Otlet (Paul), avocat à la Cour d'Appel, à Bruxelles (Belgique).

—

CLASSES 8, 9, 10, 11, 12 ET 13

Jury d'examen n° 7

Sécurité et réglementation du travail

Président : M. Zacher, membre de l'office impérial des annuaires (Belgique).
Vice-Président . M. Mariani, ingénieur à Bruxelles (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. Henrotte (Belgique).

—

CLASSES 14, 15 ET 22

Jury d'examen n° 8

Budget ouvrier et habitations ouvrières

Président : M. Cheysson, inspecteur général des Ponts et Chaussées (France).
Vice-Président : M. Lagasse-Delocht (France).
Serétaire-Rapporteur : M. Meerens (Belgique).

—

CLASSES 19, 20, 21 ET 23

Jury d'examen n° 9

Épargne. — Prévoyance. — Crédit et philanthropie

Président : M. Lourties (Victor), sénateur, ancien ministre du commerce, président de la Ligue nationale de la Prévoyance et de la Mutualité. Paris (France).
Vice-Présidents : MM. Carlier (J.), ancien membre de la Chambre des représentants, vice-président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Bruxelles (Belgique).
Émile Robert, vice-président de la chambre de commerce belge, à Bruxelles (Belgique).
Secrétaires-Rapporteurs : MM. Lepreux, directeur général de la caisse d'épargne et de retraites de Bruxelles (Belgique).
Compioni (Charles), juge de paix à Schaerbeck (Belgique).

—

CLASSES 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30

Jury d'examen n° 10

Hygiène en général. — Hygiène urbaine et scolaire

Président : M. le docteur Martin (France).
Vice-Président : M. le docteur Vandencorput, sénateur (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. le docteur Devaux (Belgique).

—

CLASSES 31, 32, 33, 34

Jury d'examen n° 11

Hygiène de l'habitation

Président : M. Troyford (Angleterre).
Vice-Président : M. Heblemans (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. le docteur Devaux (Belgique).

—o—

3e SECTION

HYGIÈNE, ARTS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES

—

CLASSES 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41

Jury d'examen n° 12

Hygiène corporelle, alimentaire et professionnelle, etc., etc.

Président : M. Depaire, professeur à l'Université de Bruxelles, vice-président du conseil supérieur d'hygiène publique, à Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. Bolemann (Etienne), membre du conseil supérieur de l'hygiene publique à Budapest (Hongrie).
Secrétaire-Rapporteur : M. Ledresseur, docteur, professeur à l'Université de Louvain, membre du conseil supérieur d'hygiène publique, à Louvain (Belgique).

—

CLASSES 42 ET 44

Jury d'examen n° 13

Arts médicaux

Président : M. Thiriar (Jules), docteur, sénateur, professeur à l'Université de Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. Beurnier (Louis), docteur, chirurgien des hôpitaux, à Paris (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Goldschmit (Albert), à Bruxelles (Italie).

—

CLASSE 43

Jury d'examen n° 14

Arts pharmaceutiques

Président : M. Busch (Angleterre).
Vice-Présidents : MM. Gilliaux, membre de la Chambre des Représentants à Bruxelles (Belgique).
Créteur, président de la société royale de pharmacie à Bruxelles (Espagne).
Secrétaire-Rapporteur : M.

—o—

4e SECTION

SAUVETAGE

CLASSES : 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55

Jury d'examen n° 15

Sauvetage. — Incendie. — Accidents

Président : M.

Vice-Président : M. Olry (France).

Secrétaire-Rapporteur : M.

—o—

5e SECTION

ARTS INDUSTRIELS ET DÉCORATIFS. — ARTS LIBÉRAUX

—

CLASSE 56

Jury d'examen n° 16

Diamanterie. — Bijouterie. — Orfèvrerie, Horlogerie, etc.

Président : M. Aucoc (Louis), président de la chambre de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie de Paris (France).
Vice-Président : M. Rijziger (J.), président de la chambre syndicale des métaux précieux, à Bruxelles (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. Hébert Sidney, directeur de l'Ecole nationale d'horlogerie, à Bruxelles (Belgique).

—

CLASSE 57

Jury d'examen n° 17

Bronzes d'art et d'ameublement, etc.

Président : M. Gagneau, fabricant d'appareils d'éclairage, à Paris (France).
Vice-Président : M. Delpy, architecte, à Bruxelles (Perse).
Secrétaire-Rapporteur : M. Siot-Decauville, fabricant de bronzes, à Paris (France).

—

CLASSE 58

Jury d'examen n° 18

Verrerie. — Glacerie. — Vitraux

Président : M. Horn (Italie).
Vice-Présidents : MM. Biver (Alfred), directeur général des Manufactures de glaces de la Compagnie de Saint-Gobain, à Paris (France).
Mondron (Léon), maître de verreries, membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, à Lodelinsart (Belgique).
Moser (Ludwig), à Carlsbad (Autriche).
Secrétaire-Rapporteur : M. Fourcault (E.), président de l'Association des maîtres de verreries, à Lodelinsart (Belgique).

—

CLASSE 59

Jury d'examen n° 19

Céramique

Président : M. Renard (C.), professeur à l'Université de Liège (Belgique).

Vice-Présidents : MM. Hache (Alfred), fabricant de porcelaines, à Vierzon (Cher) (France).
Labouchère (A.), de la maison Jost't Hooft et Labouchère, à Delft (Pays-Bas).
Secrétaire-Rapporteur : M. Boulenger (Paul), fabricant de faïence, à Choisy-le-Roi (Seine) (France).

CLASSES 60, 61, 62, 63
Jury d'examen n° 20
Ameublement. — Décoration. — Étoffes. Tapisseries, etc.

Président : M. Legrand (Charles), de la maison Legrand frères, fabricant de tissus d'ameublement, membre de la Commission permanente des valeurs en douane, à Paris (France).
Vice-Président : M. Snyers (Théodore), ancien industriel, vice-président de l'Union syndicale, à Bruxelles (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. Tasson (Joseph), peintre décorateur, conseiller communal, à Bruxelles (Belgique).

CLASSES 64, 65, 66, 67
Jury d'examen n° 21
Architecture. — Industries du bâtiment

Président : M. de Potter, échevin des travaux publics, à Bruxelles (Belgique)).
Vice-Présidents : MM. Pierron, ingénieur civil, architecte voyer en chef de la ville de Paris (France).
Becucci (chevalier, officier), à Bruxelles (Italie).
Secrétaire-Rapporteur : M. de Heyn (G.), avocat à Bruxelles (Italie).

CLASSE 68
Jury d'examen n° 22
Art religieux

Président : M. Reusens (chanoine), professeur à l'Université de Louvain (Belgique).
Vice-Président : M. Bock (Franz, D.), à Aix-la-Chapelle (Allemagne).
Secrétaire-Rapporteur : M. Coomans, Frans (frère Mathias), directeur de l'école Saint-Luc, à Gand (Belgique).

CLASSES 69, 70, 71
Jury d'examen n° 23
Art appliqué

Président : M. Van der Linden (E.), membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles (Belgique).
Vice-Présidents : MM. Hankar, architecte, à Bruxelles (Congo.)
Dubufe (Guillaume) (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Dubois (P.), statuaire à Bruxelles (Belgique).

CLASSES 72 ET 73
Jury d'examen n° 24
Arts graphiques. — Photographie

Président : M. Chapuis, président de la Commission administrative de l'école professionnelle de la chambre syndicale du papier, à Paris (France).
Vice-Président : M. Hanicotte (Georges), banquier à Mons (Espagne).
Secrétaire-Rapporteur : M. Nias (Élie), industriel à Bruxelles (Belgique).

Jury d'examen n° 24 *bis*
Photographie

Président : M. Maes (J.), président de l'Union internationale de photographie, à Anvers (Belgique).
Vice-Président : M. Holme (Charles), propriétaire et éditeur, à Londres (Angleterre).
Secrétaire-Rapporteur : M. Dubouloz, fabricant de fournitures photographiques, président de la chambre syndicale des fabricants et négociants en appareils, produits et fournitures photographiques, à Paris (France).

CLASSES 74, 75, 76, 77 ET 78
Jury d'examen n° 25
Imprimerie et industrie du livre

Président : M. Hetzel, libraire-éditeur, président du Cercle de la librairie, trésorier du syndicat de la presse périodique, à Paris (France).
Vice-Président : M. Wander Borcht (Alex.), industriel à Bruxelles (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur ; M. Wesmael-Charlier, éditeur, à Namur (Belgique).

CLASSE 79
Jury d'examen n° 26
Instruments de musique. — Art musical

Président : M. Lyon (Gustave), de la maison Pleyel, Wolff et Cie, président de la chambre syndicale des fabricants d'instruments de musique, à Paris (Seine) (France).
Vice-Président : M. Dupont (Joseph), professeur au Conservatoire royal de Bruxelles (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. Serpette (Gaston), compositeur de musique à Paris (France).

CLASSES 80, 81, 82
Jury d'examen n° 27
Sciences mathématiques et physiques

Président : M. de Walque, professeur à l'Université de Louvain (Belgique).
Vice-Présidents : MM. Alawazek, chef de la Maison Lenoir à Vienne (Autriche).
Sterza, professeur à Montova (Italie).
Secrétaire-Rapporteur : M. Lancaster, météorolgiste, inspecteur à l'observatoire royal à Uccle (Belgique).

—o—

5e *bis* SECTION
SCIENCES

CLASSE 84
Jury d'examen n° 28
Biologie

Président : M. Strasburger, docteur, conseiller intime de régence, professeur à l'Université de Boon (Allemagne).
Vice-Président : M. Errera (L.), professeur à l'Université de Bruxelles (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. Lahousse (E.), professeur à l'Université de Gand (Belgique).

CLASSES 83, 85, 86
Jury d'examen n° 29
Sciences naturelles

Président : M. Lallemand, ingénieur en chef des mines, directeur de service du nivellement général de la France, à Paris (France).
Vice-Président : M. Bennett (A. H.), à Bruxelles (Etats-Unis).
Secrétaire-Rapporteur : M. Jacques (V.), secrétaire général de la société d'anthropologie, professeur à l'Université de Bruxelles (Belgique).

—o—

6e SECTION
ÉCLAIRAGE. — CHAUFFAGE. — VENTILATION ET LEURS APPLICATIONS

CLASSES 87, 88, 89, 90 ET 96
Jury d'examen n° 30
Éclairage. — Applications spéciales

Président : M. Boverton-Redwood, conseiller chimiste à Londres (Angleterre).
Vice-Président : M. Spinnael (Ch.), ingénieur, président de l'Union syndicale à Bruxelles (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. Sépulchre (Henry), ingénieur à Liège (Belgique).

CLASSES 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97 et 98
Jury d'examen n° 31
Chauffage et ventilation. — Applications spéciales

Président : M. Dery (J.-E.), ingénieur principal aux chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. Grouvelle, ingénieur civil, professeur de l'Ecole centrale des arts et manufactures, à Paris (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Heynincx (F.), architecte en chef du service des bâtiments civils à Bruxelles (Belgique).

7e SECTION
ÉLECTRICITÉ. — TRACTION

CLASSES 99, 100, 101, 102, 103, 104 ET 105
Jury d'examen n° 32
Électricité

Président : M. Mascart, membre de l'Institut, directeur du bureau central météorologique, professeur au Collège de France, membre de la commission permanente des valeurs en douane, à Paris (France).
Vice-Président : MM. Garcke, administrateur à Londres (Angleterre).
Rousseau (E.), professeur à l'Université de Bruxelles (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. Boulvin (R.), ingénieur principal des télégraphes, chargé de cours à l'Université de Gand (Belgique).

CLASSES 106, 107, 108, 109, 110 ET 111
Jury d'examen n° 33
Traction

Président : M. Blancquaert, ingénieur en chef, directeur d'administration des chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : MM. Cuvinot, sénateur, inspecteur général des ponts et chaussées, président du conseil de la Compagnie générale des omnibus de Paris, à Paris (France).
Ludwigh (Jules), directeur, président des chemins de fer de l'État (Hongrie).
Secrétaire-Rapporteur : M. Renty (G.), ingénieur de la société nationale des chemins de fer vicinaux, à Bruxelles (Belgique).

—o—

8e SECTION
ART MILITAIRE

CLASSES 112, 113, 114 ET 115
Jury d'examen n° 34
Services de l'artillerie

Président : M. de Tilly (Julien), général-major d'artillerie, gouverneur militaire de la position de Namur (Belgique).
Vice-Président : M. Meunier, colonel d'artillerie, sous-chef du cabinet du ministre de la guerre, à Paris (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Delcommune (E.), administrateur délégué, à Bruxelles (Perse).

CLASSES 116, 117, 118 ET 119
Jury d'examen n° 35
Services du génie

Président : M. Bhassey, éditeur à Londres (Angleterre).
Vice-Président : M. Sébert, général, administrateur à la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, à Paris (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Cuvelier (Eug.), capitaine-commandant du génie, professeur à l'Ecole militaire, à Bruxelles (Belgique).

CLASSES 120, 121, 122, 123 ET 124
Jury d'examen n° 36
Services généraux

Président : M. de la Noë, général, sous-chef d'état-major général de l'armée, directeur du service géographique au ministère de la guerre, à Paris (France).
Vice-Président : M. de Heusch (Waldor), major au régiment des grenadiers, à Bruxelles (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. le capitaine Roger, à Bruxelles, (Belgique).

—o—

9e SECTION
FABRICATIONS INDUSTRIELLES MATÉRIEL. — PROCÉDÉS ET PRODUITS

CLASSE 125
Jury d'examen n° 37
Générateurs. — Moteurs, etc.

Président : M. Divelshauwers-Dery (Victor), professeur à l'Université de Liège (Bruxelles).

Vice-Présidents : MM. Compère, ingénieur des arts et manufactures de l'association parisienne des propriétaires d'appareils à vapeur, à Paris (France).
Frikart (J. R.), ingénieur à Munich (Allemagne).
Secrétaire-Rapporteur : M. Hertay (Edm.), ingénieur à Lacken (Belgique).

—

CLASSES 126 ET 127
Jury d'examen n° 38
Machines-outils

Président : M. Taylor (James-L.), Pensylvanie (États-Unis).
Vice-Présidents : MM. Bertrand, ingénieur en chef, inspecteur de la direction aux chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles (Belgique).
Leblanc (Jules), ingénieur-constructeur à Paris (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Vautier (Antoine), administrateur-gérant de la société Dandoy-Maillard-Luck et Cie, constructeur de machines-outils, à Maubeuge (France).

—

CLASSES 128 ET 129
Jury d'examen n° 39
Génie civil. — Matériaux de construction

Président : M. de Rote (L.), directeur général des ponts et chaussées à Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. A. C. M. Van Etten, ingénieur à Amsterdam (Hollande).
Secrétaire-Rapporteur : M. Nyssens-Hart (Julien), ingénieur des ponts et chaussées, directeur au ministère de l'agriculture et des travaux publics à Bruxelles (Belgique).

—

CLASSES 130 ET 131
Jury d'examen n° 40
Mines et carrières

Président : M. Harzé (Em.), directeur général des mines à Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. Lodin, ingénieur en chef des mines, professeur de métallurgie à l'École nationale supérieure des mines, à Paris (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Dejardin (L.), ingénieur principal, directeur à l'administration des mines à Bruxelles (Belgique).

—

CLASSES 132 ET 134
Jury d'examen n° 41
Métallurgie du fer et de l'acier et des autres métaux

Président : M. de Nervo (baron), président de la Société des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et Anzin, vice-président des Comités des Forges de France, à Paris (France).
Vice-Présidents : MM. Böhler (Albert), associé de la maison Böhler frères et Cie, à Anvers (Autriche).
Gillon (A.), professeur à l'Université de Louvain (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. Ponthière (H.), professeur à l'Université de Louvain (Belgique).

—

CLASSE 133
Jury d'examen n° 42
Petite métallurgie

Président : M. Van Peteghem, ingénieur principal aux chemins de fer de l'État, à Malines (Belgique).
Vice-présidents : MM. Rolland (G.), ingénieur en chef des mines, administrateur (France).
Hadfield, délégué de la Société métallurgique de Garay, à Paris (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Hendrickx (A.), ingénieur, à Bruxelles (Belgique).

—

CLASSES 135, 137, 139
Jury d'examen n° 43
Produits chimiques. — Savonnerie. — Parfumerie. — Teinturerie. — Caoutchouc, etc.

Président : M. Bergé (Henri), professeur à l'Université de Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. Suilliot, fabricant de produits chimiques, vice-président de la Chambre de commerce de Paris, à Paris (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Gody (Léon), professeur à l'École militaire et à l'École de guerre, à Bruxelles (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur adjoint : M. Lefebvre (Georges), président de la chambre syndicale des produits chimiques, à Paris (France).

—

CLASSE 136
Jury d'examen n° 44
Papeterie

Président : M. Chandelon (O.), ingénieur civil des mines, à Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. Outhenin-Challandre fils et Cie, fabricant de papiers, à Paris (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Thiry (Jules), ingénieur, à Huy (Belgique).

—

CLASSE 138
Jury d'examen n° 45
Tannerie

Président : M. Petitpont (Gustave), fabricant de maroquins, membre de la commission permanente des valeurs en douane, à Choisy-le-Roi (France).
Vice-Président : M. Hacken (Aug.), président de la Bourse aux cuirs, à Liège (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. Peltereau (Placide), tanneur, secrétaire du Syndicat général des cuirs et peaux de France, à Paris (France).

—

CLASSES 140 ET 141
Jury d'examen n° 46
Meunerie. — Amidonnerie

Président : M. Farcy (Jules), président de l'association des meuniers belges à Molenbeek-St-Jean (Belgique).
Vice-Présidents : MM. Swithnbank (H.), chimiste-analyste à Londres (Angleterre).
Krausz (Louis), propriétaire du moulin Gizella, à Budapest (Hongrie).
Secrétaire-Rapporteur : M. de Becker (Auguste), administrateur, président des usines Remy, à Bruxelles (Belgique).

—

CLASSES 142 ET 143
Jury d'examen n° 47
Boulangerie. — Pâtisserie
Produits alimentaires

Président : M. Winckelmans-Delacre (V.), industriel, à Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. Téofilo Rossi (Italie).
Secrétaire-Rapporteur : M. de Smecht (Ch.), à Anvers (Belgique).

—

CLASSES 144 ET 145
Jury d'examen n° 48
Sucrerie. — Confiserie. — Chocolaterie

Président : M. Hartmann (Georges), distillateur, président du syndicat des produits alimentaires en gros, à Paris (France).
Vice-Président : M. Carl Riess Suchard, de la maison Suchard, fabrique de chocolat à Neufchâtel (Suisse).
Secrétaire-Rapporteur : M. Schmidt (Belgique).

—

CLASSE 146
Jury d'examen n° 49
Brasserie

Président : M. Tack (R.), Vice-Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles (Belgique).
Vice-Présidents : MM. Grosfils, brasseur, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Louvain (Belgique).
Mertens (Alphonse), brasseur, à Louvain (Belgique).
Moussel (Emile), brasseur, à Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg).
Secrétaire-Rapporteur : M. Bauters Benoni, brasseur, à Gand (Belgique).

—

CLASSE 147
Jury d'examen n° 50
Distillerie

Président : M. Laporte-Bisquit, sénateur, négociant en eaux-de-vie, à Paris (France).
Vice-Président : M. Wilmotte (Ernest), distillateur, à Huy (Belgique).
Secrétaires-Rapporteurs : MM. Van de Velde (J.), distillateur, à Gand (Belgique),
Colin (L.), négociant en vins et spiritueux, membre de la Chambre de commerce de Bordeaux, président du syndicat des vins et spiritueux de la Gironde, à Bordeaux (France).

—

CLASSE 148
Jury d'examen n° 51
Vins, etc.

Président : M. Larcher, président du syndicat national des vins et spiritueux de France à Versailles (France).
Vice-Présidents : MM. Miklos (Edmond), secrétaire de l'État, en pension, à Budapest (Hongrie).
Pandolfini (Alefsis) (comte), via St-Galbo, à Florence (Italie).
Secrétaire-Rapporteur : M. Vanderkelen (Léon), négociant en vins, à Louvain (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur adjoint : M. Villers, négociant en vins à Namur (Belgique).

—

CLASSE 149
Jury d'examen n° 52
Tabacs

Président : M. Carascosa (Manuel), ancien député, propriétaire, à Madrid (Espagne).
Vice-Président : M. Delaunoy (E.), Vice-Président au tribunal de commerce, à Bruxelles (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. Jacobs (Eugène), à Bruxelles (Belgique).

—

CLASSES 150 ET 152
Jury d'examen n° 53
Coton. — Lin. — Chanvre, etc.

Président : M. Eloi (Émile), industriel, à Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. Simonnot-Godard (Victor), manufacturier de lin, membre de la commission permanente des valeurs en douane, à Paris (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. de Hemptinne (Ferd.), administrateur de la Société anonyme « la Florida », à Gand (Belgique).

—

CLASSE 151
Jury d'examen n° 54
Laines. — Soie

Président : M. Melen (Joseph), administrateur délégué de la Société anonyme de Loth, à Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. Brossy, de la maison Brossy et Cie, président de la Chambre syndicale des rubans, président de l'union des chambres syndicales stéphanoises, à Saint-Étienne (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Duchêne, filateur, à Loth, vice-président de la Chambre de commerce française de Bruxelles, à Bruxelles (France).

—

CLASSES 153 ET 154
Jury d'examen n° 55
Dentelles. — Broderies. — Passementeries

Président : M. A. Ancelot, Président du Comité français des Expositions à l'étranger (France).
Vice-Président : M. Baert (Belgique).
Secrétaire-Rapporteur : M. Hénon (Henri) (France).

—

CLASSE 156
Jury d'examen n° 56
Vêtements extérieurs

Président : M. Vascelaire, industriel à Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. Perdoux, confectionneur, président de la Chambre syndicale de la couture, à Paris (France).
Secrétaire-Rapporteur : M. Bessand (Paul), confectionneur pour hommes et enfants, membre de la Commission permanente des valeurs en douane à Paris (France).

—

CLASSE 159
Jury d'examen n° 57
Cordonnerie

Président : M. Moons (G.), industriel, conseiller communal, à Bruxelles (Belgique).
Vice-Président : M. Cornevot, fabricant de chaussures, président de la chambre syndicale des chaussures en gros, à Paris (France).

Secrétaire-Rapporteur : M. Dumoulin (Victor), industriel à Liège (Belgique).

—

CLASSES 155, 157, 158, 160 ET 161

Jury d'examen n° 58

Accessoires du vêtement

Président : M. Dehesdin (Émile), fabricant de lingerie, membre de la Commission permanente des valeurs en douane, à Paris (France).

Vice-Président : M. Dujardin (F.), industriel à Leuze (Belgique).

Secrétaire-Rapporteur : M. Lefebvre (E.), industriel à Bruxelles (Belgique).

—

CLASSES 162 ET 163

Jury d'examen n° 59

Matériel agricole. — Engrais

Président : M. Pyro, professeur à l'Institut agricole de l'Etat, à Gembloux (Belgique).

Vice-Président : M. Perrin, à New-York (États-Unis).

Secrétaire-Rapporteur : M. D'Hondt (Frédéric), secrétaire du comice agricole de Courtrai (Belgique).

Secrétaire-Rapporteur adjoint : M. Dutey-Harispe (France).

CLASSES 164 ET 165

Jury d'examen n° 60

Produits agricoles. — Enseignement

Président : M. Gomot, sénateur, ancien ministre (France).

Vice-Président : M. Lubbers, chef de culture au Jardin botanique, à Bruxelles (Belgique).

Secrétaire-Rapporteur : M. Poskin, professeur à l'Institut agricole de l'Etat, à Gembloux (Belgique).

—

CLASSE 166

Jury d'examen n° 61

Sylviculture

Président : M. de Miklos (Hongrie).

Vice-Présidents : MM. Visart de Bocarme (comte Amédée), membre de la Chambre des Représentants, président du Conseil supérieur des forêts, à Bruges (Belgique).

Didisheim (Belgique).

Secrétaire-Rapporteur : M. Lecart, professseur à l'Ecole supérieure d'agriculture, à Louvain (Belgique).

—

CLASSES 167, 168, 169 ET 170

Jury d'examen n° 62

Industries diverses. — Bimbeloterie, etc.

Président : M. Dupont (Emile), fabricant de brosserie, à Paris (France).

Vice-Président : M. Van Oye (Albert), industriel, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Bruxelles (Belgique).

Secrétaires-Rapporteurs : MM. Tempels (Daniel), entrepreneur, à Bruxelles (Belgique).

Amson (Georges), fabricant de maroquinerie, à Paris (France).

—o—

10e SECTION

MATÉRIEL DU SPORT

CLASSES 171, 172, 173, 174 ET 175

Jury d'examen n° 63

Sport hippique

Président : M. Charlet (G.), industriel, à Bruxelles (Belgique).

Vice-Président : M. Faurax, fabricant de voitures, président des Syndicats réunis des carrossiers, charrons, selliers, bourreliers et des industries des chemins de fer et de la voiture du département du Rhône, à Lyon (France).

Secrétaire-Rapporteur : M. Snutsel (Victor), industriel, à Bruxelles (Belgique).

—

CLASSES 176, 177, 179, 180, 181 ET GROUPE L

Jury d'examen n° 64

Sport cynégétique. — Escrime, etc. — Colombophilie.

Président : M. de Rouillé (comte), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles (Belgique).

Vice-Président : M. Monsel (H.), inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Bruxelles (Belgique).

Secrétaire-Rapporteur : M. Polain (J.), directeur du banc d'épreuves des armes à feu, à Liège (Belgique).

—

CLASSE 178

Jury d'examen n° 65

Vélocipédie

Président : Le Major William Wiley (New-York).

Vice-Président : M. Beirlaen, lieutenant au régiment des carabiniers (Belgique).

Secrétaire-Rapporteur : M. Michelin, ingénieur, fabricant de caoutchouc (France).

—

CLASSES 182, 183, 184 ET 185

Jury d'examen n° 66

Navigation. — Pêche et Pisciculture

Président : M. Van Herdt (baron P.), directeur à l'Institut météorologique à Utrecht (Hollande).

Vice-Président : M. Lecointe (Alb.), ingénieur en chef de la marine de l'Etat Belge, à Ostende (Belgique).

Secrétaire-Rapporteur : M. Béthune (baron Charles), à Bruxelles (Belgique).

—o—

13e SECTION

ENSEIGNEMENT PRATIQUE. — INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES ET TRAVAIL MANUEL DE LA FEMME

—

CLASSES 186, 187 ET 188

Jury d'examen n° 67

Enseignements. — Sciences, etc. — Bienfaisance

Président : M. Godefroid (Jules), à Bruxelles (Belgique).

Vice-Président : M. Roth, à Bruxelles (Belgique).

Secrétaire-Rapporteur : M. Stevens (Jean), ingénieur, chef de division au ministère de l'Industrie et du Travail, à Bruxelles (Belgique).

—

CLASSES 189 ET 190

Jury d'examen n° 68

Travail manuel

Président : Madame Guenther, à Bruxelles (Allemagne).

Vice-Président : Madame Ruttiens (Marie), industrielle à Bruxelles (Belgique).

Secrétaire-Rapporteur : M. Van Miegen (E.), à Anvers (Allemagne).

—o—

14e SECTION

COMMERCE. — COLONIES

CLASSES 191, 192 ET 193

Jury d'examen n° 69

Commerce

Président : M. Fortescue Flannery, ingénieur à Londres (Angleterre).

Vice-Présidents : MM. de Winter (J.), industriel, membre de la Chambre des représentants, à Anvers (Belgique).

Rolland, président de la Chambre de commerce française à Bruxelles (Belgique).

Secrétaires-Rapporteurs : MM. de Brauwer (A.), juge au tribunal de commerce, conseiller provincial, à Bruxelles (Belgique).

Puel de Lobel, G., directeur de la société fermière des annuaires à Paris (France).

—

CLASSES 194, 195, 196, 197, 198 ET 199

Jury d'examen n° 70

Colonies. — Études coloniales

Président : M. Descamps (Chevalier), sénateur à Louvain (Belgique).

Vice-Présidents : MM. Gauthiot, secrétaire général de la société de géographie commerciale, membre du conseil supérieur des colonies, à Paris (France).

Snitzler, à Bruxelles (Belgique).

Secrétaire-Rapporteur : M. Kœller (lieutenant), chef de bureau de l'E. J. du Congo, à Bruxelles (Belgique).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL DE BELGIQUE

Exposition internationale de Bruxelles, 1897. — Commissariat général du gouvernement. — Nomination des rapporteurs-instructeurs du jury.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu les articles 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 du règlement général de l'Exposition internationale de Bruxelles en 1897, arrêté le 26 août 1895 ;

Vu les articles 1er 2, 4, 7 et 16 du règlement d'attributions du Commissariat général du gouvernement, approuvé le 19 décembre 1895 ;

Vu les articles 21, 22, 23, 24, 25 et 26 du règlement déterminant la nature des récompenses et organisant les jurys chargés de les répartir, approuvé le 27 février 1897 ;

Vu les propositions du conseil du Commissariat général du gouvernement ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'industrie et du travail,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Sont nommés rapporteurs-instructeurs du jury :

SECTION II. — *Économie sociale*

Classe 5 : M. Wauters, inspecteur adjoint de l'enseignement industriel et professionnel, à Bruxelles;

Classes 6, 7, 16, 17 et 18 : M. Otlet (P.), avocat à la cour d'appel, à Bruxelles;

Classes 8 à 15 : M. Henrotte, inspecteur du travail à Bruxelles ;

Classes 14, 15 et 22 : M. Meerens, chef de cabinet du directeur général de la Caisse d'épargne, à Bruxelles ;

Classes 19 à 21, 23 : M. Ver Hees (Em.), ff. chef de bureau au ministère de l'industrie et du travail, à Bruxelles.

SECTION III. — *Hygiène, arts médicaux et pharmaceutiques.*

Classes 24 à 34 : M. le Dr Putzeys (Félix), professeur à l'Université de Liège, membre du conseil supérieur d'hygiène publique, à Liège ;

Classes 35 à 41 : M. André (J.-B.), inspecteur du service de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires, à Bruxelles ;

Classes 42 et 44 : M. le Dr Deletrez (Alph.), à Bruxelles ;

Classe 43 : M. Ranwez (Fernand), pharmacien, professeur à l'Université de Louvain.

SECTION IV. — *Sauvetage.*

Classes 45 à 55 : M. de Leval (Gaston), avocat, secrétaire adjoint de la Société royale des Sauveteurs de Belgique, à Bruxelles.

SECTION V. — *Arts industriels et décoratifs. — Arts libéraux.*

Classes 56 à 59 : MM. Licot, architecte provincial adjoint, à Bruxelles, et Van Strydonck (L.), professeur à l'école professionnelle d'art appliqué à la bijouterie et à la ciselure, à Bruxelles ;

Classes 60 à 63 : M. Platteau (E.), peintre décorateur, à Bruxelles ;

Classes 64 à 67 : M. Fumière (Th.) architecte, professeur à l'Académie royale des beaux-arts et école des arts décoratifs, à Bruxelles ;

Classes 68 à 71 : M. Collès (Emar), architecte à Bruxelles ;

Classes 72 et 73 : M. Alexandre, photographe, à Bruxelles ;

Classes 74 à 78 : M. Zech-Dubiez, imprimeur à Braine-le-Comte ;

Classe 79 : M. de Lantsheere (Léon), professeur à l'Université de Louvain, conseiller provincial, à Bruxelles.

SECTION V *bis*. — *Sciences.*

Classes 80 à 86 : M. Van Overloop (Eug.), ancien sénateur, à Bruxelles.

SECTION VI. — *Éclairage, chauffage, ventilation et leurs applications.*

Classes 87 à 90, 96, 98 : M. Eich (Em.), ingénieur civil, à Bruxelles ;

Classes 91 à 95, 97, 98 : M. Pavoux (Eugène), ingénieur, à Bruxelles.

SECTION VII. — *Électricité. — Traction.*

Classes 99 à 105 : M. Mourlon (Ch.), ingénieur électricien, à Bruxelles.

Classes 106 et 111 : M. Schindeler, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles.

SECTION VIII. — *Art militaire.*

Classes 112 à 115 : M. Stappaert (L.), capitaine commandant d'artillerie, professeur à l'École de guerre, à Bruxelles;

Classes 116 à 119 : M. Leman (G.), major du génie, examinateur permanent à l'École militaire, adjoint à l'inspection générale du génie, à Bruxelles;

Classes 120 à 124 : M. Roget, capitaine commandant d'état-major, professeur à l'Ecole de guerre à Bruxelles.

SECTION IX. — *Fabrications industrielles : matériel, procédés et produits.*

Classe 125 : M. Hubert (H.-V.), ingénieur principal des mines, chargé de cours à l'Université de Liège;

Classes 126, 127 : M. Steinlen (Charles-Vincent), ingénieur constructeur à Gand;

Classes 128, 129 : M. Putzeys (Em.), ingénieur en chef des travaux publics et du service des eaux de la ville de Bruxelles;

Classes 130 et 131 : M. Watteyne (Victor), ingénieur principal, directeur des mines à l'administration centrale, à Bruxelles;

Classes 132, 134 : M. Tahon, ingénieur à Bruxelles;

Classe 133 : M. De Walque (Félix), ingénieur, attaché au ministère de l'industrie et du travail à Louvain;

Classes 135, 137, 139 : M. Jonas (Ach.), industriel à Anderlecht;

Classe 136 : M. de Meurs (E.), industriel, conseiller provincial, à Rhode-Saint-Genèse;

Classe 138 : M. Fontaine-Olinger (Ad.), industriel, à Bruxelles;

Classes 140, 141 : M. Theunis (A.), ingénieur, professeur à l'Université de Louvain;

Classes 142, 143 : M. Huleu (Victor-Édouard), industriel, à Bruxelles;

Classes 144, 145 : M. Puvrez de Groulart (J.-B.), ingénieur à Bruxelles;

Classe 146 : M. De Boeck (André), à Bruxelles;

Classe 147 : M. Bernard (Fr.), ingénieur conseil, à Anvers;

Classe 148 : M. Van den Bussche-Nihoul, négociant à Anvers;

Classe 149 : M. Trinchant (Vincent), industriel à Anvers;

Classes 150 à 154 : M. Cruyplants (Eugène), à Ixelles;

Classes 155 à 158, 160, 161 : M. de Heuvel (Edm.), industriel, à Bruxelles;

Classe 159 : M. Van Marcke de Lummen (Cl.), à Bruxelles;

Classes 162 à 166 : MM. Foulon (Ad.), agronome à Bruxelles, et Vanderyst (Hyac.), inspecteur adjoint de l'agriculture, à Louvain;

Classes 167 à 170 : M. Van Roye (Léonard), industriel à Saint-Gilles.

SECTION X. — *Matériel du sport*

Classes 171 à 175 : M. d'Arripe (E.), à Bruxelles;

Classes 176, 177, 179 à 181 : M. Parmentier (Ed.), industriel à Bruxelles;

Classe 178 : M. Taelemans (V.), à Bruxelles;

Classe 182 : M. Ortmans (Maurice), directeur des armements de la Société Cockerill, à Anvers;

Classes 183 à 185 : M. Van der Snick, industriel à Bruxelles.

SECTION XIII. — *Enseignement pratique. Institutions économiques et travail manuel de la femme.*

Classes 186 à 190 : M. Storms (John-B.), à Tirlemont.

SECTION XIV. — *Commerce. — Colonies.*

Classes 191 à 193 : M. Corty (Ch.), président de la chambre de commerce, membre du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, à Anvers;

Classes 194 à 199 : M. Lemaire (Charles), lieutenant d'artillerie à Bruxelles.

ART. 2.— Les rapporteurs-instructeurs précités remplissent leurs fonctions à titre honorifique et gratuit.

ART. 3.— Notre ministre de l'industrie et du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Stockholm, le 12 juillet 1897.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le ministre de l'industrie et du travail,

A. NYSSENS.

JURY DE L'AGRICULTURE

Le président du conseil, ministre de l'agriculture, et le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu la loi du 24 décembre 1896, autorisant le gouvernement français à prendre part à l'Exposition internationale de Bruxelles;

Vu la décision de l'administration belge, fixant le nombre des membres du jury laissés à la nomination du gouvernement français;

Vu l'arrêté du 25 mai 1897, désignant les membres du jury pour le groupe de l'agriculture à l'Exposition internationale de Bruxelles;

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres du jury à l'Exposition internationale de Bruxelles pour le groupe de l'agriculture :

M. Reimond, agriculteur à Mainpaincien, par Guignes-Rabutin (Seine-et-Marne), en remplacement de M. Tétard, non acceptant;

M. Pluchet, agriculteur à Roye (Somme), membre du jury suppléant en remplacement de M. Reimond, nommé membre titulaire.

ART. 2. — Le directeur de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 1897.

MÉLINE,
HENRY BOUCHER.

JURÉS TITULAIRES & SUPPLÉANTS

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu l'arrêté en date du 26 juin 1897, nommant les membres du jury international des récompenses pour la section française à l'Exposition de Bruxelles;

Vu la décision du gouvernement belge d'augmenter le nombre des jurés français de neuf jurés titulaires et quatre jurés suppléants,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.— Sont nommés membres du jury international des récompenses :

Comité 2. — Économie sociale

Groupe VI. — M. Ordinaire, chef du cabinet du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, juré titulaire.

M. Caubert (Léon), membre du jury Paris 1889, des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, juré suppléant.

Comité 7. — Ameublement

Classe 62. — M. Leborgne (Ferdinand), fabricant de tapis et d'étoffes pour meubles, membre des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897, juré titulaire.

Comité 9. — Art appliqué

Groupe XXI. — M. Dubufe (Guillaume), artiste peintre, trésorier de la Société nationale des Beaux-Arts, membre des comités Bruxelles 1897, juré titulaire.

M. Bouilhet (André), cogérant de la maison Christophe, commissaire-rapporteur Chicago 1893, secrétaire des comités Bruxelles 1897, juré suppléant.

Comité 11. — Imprimerie

Classes 76 et 78. — M. Masson (Pierre), libraire-éditeur, membre des comités Bruxelles 1897, juré suppléant.

Comité 12. — Sciences

Groupe XXV. — M. Parenty, directeur de la manufacture des tabacs de Riom, membre des comités Bruxelles 1897, juré titulaire.

Comité 14. — Éclairage et chauffage

Groupe XXVI. — M. Belugon, inspecteur-ingénieur des postes et des télégraphes à la direction des services électriques de la région de Paris, juré titulaire.

Comité 22. — Industries alimentaires

Classe 145. — M. Cointreau, juge au tribunal de commerce d'Angers, distillateur-liquoriste, membre des comités Bruxelles 1897, juré titulaire.

Classe 147. — M. Remy-Martin, distillateur, membre des comités Bruxelles 1897, juré titulaire.

Comité 31. — Commerce et colonies

Groupe LIV. — M. Villequez (Henri), membre des comités Bruxelles 1897, juré titulaire.

M. Prevot (Etienne), négociant, vice-président de la Chambre de commerce française de Charleroi, juré suppléant.

ART. 2. — Le Commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 juillet 1897.

HENRY BOUCHER.

—

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu le règlement général belge de l'Exposition Internationale de Bruxelles;

Vu la décision de l'administration belge, fixant le nombre des membres du jury accordés pour la section algérienne;

Sur la proposition du gouverneur général de l'Algérie,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres du jury de la section algérienne à l'Exposition internationale de Bruxelles :

Groupe des produits alimentaires

JURÉS TITULAIRES

Classe 147.— M. Boisset, propriétaire-viticulteur, maire de Médéah.

M. Carpentier, négociant à Bordeaux.

M. Charvet, propriétaire-viticulteur à Marengo.

M. Cusenier (Élysée), directeur général des établissements Cusenier, membre du jury Paris 1889.

M. Lung, propriétaire-viticulteur à Alger.

M. Pourpoint, propriétaire-viticulteur, président honoraire de la chambre de commerce de Dieppe.

M. Courtin-Rossignol, fabricant de vinaigre, président du syndicat des vins, spiritueux et vinaigres du Loiret, membre des comités Bruxelles 1897, à Orléans.

JURÉS SUPPLÉANTS

M. Bertrand, distillateur, membre du tribunal de commerce à Constantine.

M. Thuillier, propriétaire-viticulteur à Reims.

M. Gardelle (J.-L.), négociant en vins à Bruxelles.

M. Méras, négociant à Sens.

Classe 149. — M. Mélia, manufacturier à Alger, juré titulaire.

Agriculture, groupe 42

JURÉS TITULAIRES

M. Gautreau, président de la chambre syndicale des machines et instruments d'agriculture, membre du jury Paris 1878 et 1889 et des comités Chicago 1893 et Bruxelles 1897.

M. Rivière, directeur du jardin d'essai à Alger

JURÉ SUPPLÉANT

M. Berr, minotier à Bel-Abbès.

ART. 2. — Le Commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 juillet 1897.

HENRY BOUCHER.

—

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu le règlement général belge de l'Exposition Internationale de Bruxelles ;

Vu le règlement spécial déterminant la nature des récompenses et organisant les jurys chargés de les répartir ;

Vu l'arrêté du 26 juin 1897, nommant les membres français du jury international,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. le capitaine Haillot, attaché militaire de France en Belgique, est nommé membre titulaire du jury du groupe 81.

ART. 2. — Le Commissaire général est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 juillet 1897.

HENRY BOUCHER.

JURY DES BEAUX-ARTS

Par arrêtés du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ont été nommés membres du jury des récompenses de l'Exposition Internationale de Bruxelles, pour la section des beaux-arts .

MM.

J. Lefebvre, artiste peintre, membre de l'Institut.
F. Flameng, artiste peintre.
De Richemont, artiste peintre.
Dameron, artiste peintre, membre supplémentaire.
Mathurin Moreau, artiste statuaire.
Gardet, artiste statuaire, membre supplémentaire.
A. Jacquet, artiste graveur, membre de l'Institut.
Daumet, architecte, membre de l'Institut.

PARTIE NON OFFICIELLE

BULLETIN

Paris, 25 juillet 1897.

Il n'y a qu'une voix pour reconnaître que les fêtes qui viennent d'avoir lieu à Bruxelles, à l'occasion de la réunion du jury international, ont été réussies en tous points, et c'est bien le cas ou jamais de nous servir du cliché de circonstance, en disant qu'elles laisseront un souvenir des plus agréables et des plus durables dans l'esprit de ceux qui y ont assisté.

Le bureau du Comité français des Expositions à l'étranger et son actif et très distingué Président M. Ancelot, ont tout lieu de s'en réjouir tous les premiers, car c'est à leur initiative qu'est dû ce nouveau succès.

« La fête du 20 juillet occupera, sans nul doute, l'une des premières pages du Livre d'Or de l'Exposition Universelle de Bruxelles. » C'est le journal l'*Étoile belge* qui apprécie en ces termes la grandiose manifestation de sympathies qui a eu lieu ce jour-là, en l'honneur de M. le comte de Montholon, notre ministre plénipotentiaire à Bruxelles, et de M. Maurice Monthiers, notre très sympathique Commissaire général; et nous n'y contredirons pas.

C'était en effet un spectacle consolant et bien réconfortant que celui de l'élite des représentants de notre commerce et de notre industrie réunis, dans un commun sentiment d'affection et de reconnaissance, autour de ceux qui les ont menés à une nouvelle victoire.

Nos amis les Belges se sont joints à nous dans cette manifestation. Ils l'ont fait avec tout leur cœur et toute leur franchise, et nous croyons être l'interprète de tous nos compatriotes, en disant combien cette sympathie, que MM. de Mot et le major Thys ont traduite si éloquemment et d'une façon si vibrante dans leurs paroles, nous a tous profondément émus.

Ce rapprochement de deux peuples faits pour s'aimer, s'aider et se comprendre, ne sera pas le moindre résultat de l'Exposition de Bruxelles. A un point de vue, ce résultat est le plus important de tous.

Tous ceux qui y ont collaboré, à un titre quelconque, Belges ou Français, ont fait là de la bonne besogne. Il ne faut pas qu'on l'ignore, et il est de toute justice de les en féliciter.

HENRI GAUTIER.

INSTALLATION
DU JURY INTERNATIONAL

C'est lundi matin, 19 courant, qu'a eu lieu, au Palais des Académies de Bruxelles, l'installation du Jury international.

La séance était présidée par M. Nyssens, Ministre de l'Industrie et du Travail.

Au bureau avaient pris place : MM. le comte d'Oultremont, Commissaire général du Gouvernement belge, de Mot, Descamps-David, de Borchgrave, Peches, de Graux et Gaudy.

Dans son allocution, M. Nyssens s'est déclaré heureux de constater le succès de l'Exposition, dû non-seulement à de nombreuses et intelligentes initiatives, mais encore au concours de notabilités étrangères. M. Nyssens les en a remerciées vivement en ajoutant qu'elles avaient toutes bien mérité de l'art et de l'industrie.

Puis M. Nyssens s'est longuement étendu sur le rôle du jury et sur ses travaux, tâche considérable, mais à la hauteur des talents de ceux qui y ont été appelés.

La séance d'installation a duré à peine une demi-heure.

La foule des assistants était tellement compacte — les jurys des deux cents classes se trouvaient là au grand complet — que de nombreuses personnes ont dû se tenir dans les vestibules ou prendre place jusque dans la loge royale. Les jurés s'étaient rangés par classe dans la grande salle ; à leur entrée, on leur remettait un plan sur lequel figuraient les places assignées aux divers jurys d'examen.

Après la séance d'installation ont eu lieu, dans les différentes salles du Palais des Académies, les élections pour la nomination des membres des bureaux des jurys d'examen .

Les jurys d'examen ont procédé, dans l'après-dîner, à une visite préparatoire des diverses sections et ont pris les dispositions nécessaires pour commencer leurs opérations dès mardi matin.

Chaque juré a reçu un exemplaire du règlement du jury accompagné de la classification générale des produits et de la liste des divers jurys d'examen avec la ou les classes que ces jurys comportent.

LE BANQUET DU 20 JUILLET
AU " CHIEN-VERT "

Les banquets se suivent et... ne se ressemblent pas toujours.

Nous ne voulons pas faire de comparaisons désobligeantes avec les banquets parisiens, mais nous devons reconnaître que les banquets de Bruxelles, et en particulier ceux que l'on fait au *Chien-Vert*, tiennent le record de la perfection, au point de vue de l'organisation d'abord, et de la saveur des mets et des vins.

Ce n'est pas à dire pour cela que la cuisine française traverse une crise, puisque c'est elle qui triomphe partout, à l'étranger, mais il est bizarre d'être obligé de constater que c'est de Bruxelles que nous sont venus *Sigurd* et *Salammbo*, comme nous viendra peut-être un jour le *Chien-Vert*...

Elle a donc été superbe, réussie en tous points, la fête donnée mardi soir, 20 juillet, dans la grande salle du *Chien-Vert* ; c'est une première constatation à faire, car tout le monde est d'accord là-dessus.

Félicitons d'abord les organisateurs. Ils ont droit à tous les éloges et à toute notre reconnaissance. M. Ancelot, d'abord, MM. Ch. Legrand, Dupont, Estieu, Layus et Roger-Sandoz ensuite ont bien mérité en cette circonstance du Comité français.

N'oublions pas également notre sympathique ami M. Dubouloz à qui tous les convives sont redevables d'un véritable chef-d'œuvre de menu que tous ont emporté, et qui restera comme le souvenir de cette soirée inoubliable.

La salle du banquet a un aspect féerique. C'est une profusion de drapeaux tricolores, français et belges, et sur les tables, on aurait pu croire qu'il venait de pleuvoir des fleurs.

Il est huit heures, et tout le monde est à son poste.

M. le comte de Montholon préside la table d'honneur. Il a, à sa droite, MM. :

BEERNAERT, ministre d'État, président de la Chambre des représentants.
LOURTIES, sénateur, président de la délégation permanente.
NYSSENS, ministre de l'industrie.
MONTHIERS, commissaire général de la section française.
DE MOT, président du comité exécutif de l'Exposition.
CUVINOT, sénateur.
DUPRET, directeur de l'Exposition.
Général de la NOË, chef de la mission militaire française.
GODY, commissaire du gouvernement pour le jury.
CHEVALLIER, député.
MOMMAERTS, chef du cabinet de M. le Ministre de l'Industrie.
MORON, directeur de l'office du travail.
AMELIN, directeur de l'industrie.
De La BRIFFE, intendant.
D'ASSIER DE VALANCHES, premier secrétaire de la légation de France.
MASCART, membre de l'Institut.
ROLLAND, président de la chambre de commerce française de Bruxelles.
ÉLOY, membre du comité exécutif.
Capitaine HAILLOT, attaché militaire.
LEMAIRE, président du Syndicat de la Presse.
De CHÉRIZEY, attaché à la légation.

A sa gauche, MM. :

De SMET de NAEYER, président du conseil des ministres.
De BRUYN, ministre de l'agriculture.
S. DERVILLÉ, directeur général de l'Exposition de 1900.
VERCRUYSSEN, sénateur.
LAPORTE-BISQUIT, sénateur.
Major THYS, membre du comité exécutif.
GIVELOT, député.
VALÈRE MABILLE, président de la Chambre de commerce française de Charleroi.
Colonel MEUNIER, sous-chef de cabinet du ministre de la guerre.
MORISSEAU, directeur général de l'office du travail.
ANCELOT, président du comité français des Expositions.
De NALYER.
ORDINAIRE, chef de cabinet du ministre du commerce.
Julien NYSSENS, directeur des chemins de fer.
Victor LEGRAND, délégué à la section française en 1900.
Du VIVIER de STREEL, chef de cabinet du ministre des colonies.
LEMONNIER, membre du comité exécutif.

De Berckeim, deuxième secrétaire de légation. —
Larroque, président de la Société de Bienfaisance française de Liège.
Paulet, chef de division au ministère du commerce.

Dix tables perpendiculaires à la table d'honneur étaient occupées par les membres du Comité français des Expositions à l'étranger, et du Jury français de l'Exposition de Bruxelles.

Donnons le menu ; c'est un document. Il est signé : Dubonnet, et c'est tout dire :

MENU

Potage Julienne Darblais
Délicieuses à la Parisienne
Filets de Sole au vin blanc
Contre-Filet à la Portugaise
Ris de Veau aux petits pois
Galantine de Canard au foie gras
Haricots verts au beurre
Poulets de Bruxelles rôtis
Salade
Nelusko praliné
Desserts fruits

VINS

Médoc, Graves, Sauternes
Smith-Lafite 1874, Corton 1885
St-Marceaux C. B.
Café, fine Champagne

Pendant les entr'actes, c'est-à-dire entre chaque service, l'*Harmonie communale de Bruxelles*, sous la direction de M. Fritz-Sennevald, charmait les oreilles des convives par les morceaux les plus choisis de son répertoire.

L'heure des toasts est arrivée.

Nous les reproduisons ci-dessous dans l'ordre où ils ont été prononcés par les orateurs. Ils ont été également applaudis, nous n'avons pas besoin de le dire, mais nous devons mentionner tout spécialement les applaudissements enthousiastes qui ont accueilli les paroles de M. Nyssens, Ministre de l'Industrie et du Travail, et celles de M. de Mot :

Toast de M. le comte de MONTHOLON
Ministre de France à Bruxelles

Messieurs, quelques heures seulement nous séparent de l'anniversaire de la fondation de la dynastie belge. Je profiterai de cette circonstance pour boire à la santé de S. M. le Roi des Belges qui a avec tant de distinction continué l'œuvre commencée en 1830 et qui a mis la Belgique à la tête des puissances industrielles et économiques.

Partout où son activité s'est fait sentir, la Belgique a triomphé de toutes les résistances et elle est aujourd'hui au premier rang des nations économiques du monde entier. (*Applaudissements.*)

Je bois à la santé de S. M. le Roi, je bois à la Famille Royale et je bois à la Belgique au sort de laquelle la France s'associera toujours de tout cœur. C'est animé de ces sentiments, Monsieur le Président de la Chambre et Monsieur le Président du Conseil, que je choque mon verre contre le vôtre en l'honneur de la Belgique. (*Vifs applaudissements.*)

Toast de M. DE SMET DE NAEYER
Ministre des Finances de Belgique

Messieurs, ce nous est un honneur de nous trouver aujourd'hui au milieu de l'élite du monde industriel français.

La France, nous sommes fiers de le proclamer, est une nation amie de la Belgique. Cette amitié est de vieille date : elle s'est affirmée de la manière la plus éclatante à l'occasion des événements auxquels vient de faire allusion le sympathique et distingué représentant de la République française auprès du gouvernement du Roi, M. le comte de Montholon. Et depuis ces événements, combien de fois ne nous a-t-il pas été donné de voir la France tendre à notre pays sa main vaillante et loyale! (*Applaudissements.*)

Voici qu'aujourd'hui, à l'occasion de l'Exposition Internationale de Bruxelles, la France, par le fait même de sa participation remarquable, nous donne une nouvelle preuve de sympathie dont nous lui sommes profondément reconnaissants. (*Applaudissements.*)

Messieurs, il est un homme qui personnifie tout ce que la nation française a de tendances généreuses vers le progrès dans la paix : cet homme, vous l'avez nommé, c'est le Président de la République Française. (*Applaudissements.*) Voulant boire à la France et à ses succès dans tous les domaines, je ne puis mieux faire que de vous proposer un toast à S. E. le Président de la République Française. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Ancelot donne ensuite en ces termes communication des lettres et télégrammes d'excuses qui lui sont parvenus :

Monsieur le Ministre, je vous demande la permission de vous communiquer les excuses des personnalités qui n'ont pu assister à ce banquet et m'ont prié de vous transmettre leurs regrets.

M. le Ministre Henry Boucher m'écrit :

« J'aurais été fort heureux de fêter avec vous notre excellent ministre M. de Montholon et le succès de notre Commissaire général.

« Il m'est, hélas, impossible de faire le moindre plan de vacances et je préfère décliner votre invitation si aimable que d'y manquer après acceptation. »

M. le Ministre André Lebon regrette de ne pouvoir assister au banquet, retenu par ses nombreuses occupations.

Nos présidents d'honneur, MM. Marty, Siegfried et Mesureur, anciens ministres du commerce, retenus par les travaux de la Chambre, vous expriment toutes leurs excuses, ainsi que M. de Bruyn, ministre de l'agriculture et des travaux publics; M. de Favereau, ministre des affaires étrangères, et M. Begerem, ministre de la justice.

M. A. Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, m'écrit :

« Il m'eût été particulièrement agréable d'accepter votre invitation et de fêter ainsi le succès de la Section française à l'Exposition de Bruxelles. Malheureusement, la surcharge des travaux qu'amène toujours l'approche des vacances m'empêche de quitter Paris avant quelques semaines. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'excuser, présenter à vos collègues l'expression de mes regrets et croire que je serai de cœur avec vous. »

J'ai enfin à vous communiquer les excuses de M. Delaunay-Belleville, Directeur général de l'Exposition de 1900;

De M. le comte Adrien d'Oultremont, Commissaire général du gouvernement;

De M. Bulls, Bourgmestre de Bruxelles;

De M. Carteron, Consul général de France à Anvers;

De M. Henri Chardon, Secrétaire général de l'Exposition de 1900;

De M. Pecher, Commissaire des Sections étrangères;

De M. Nerincks, député, membre du Comité exécutif;

De M. Julien Nyssens;

De M. Le Lorrain, président de la Chambre de commerce française d'Amsterdam;

De M. Borniche, président de la Chambre de commerce française d'Anvers;

De M. Borchan, architecte de l'Exposition;

De M. Louis De Naeyer, le grand industriel de Willebrock.

Toast de M. A. ANCELOT
Président du Comité Français des Expositions à l'étranger

Messieurs, je laisse à une voix plus autorisée et plus éloquente que la mienne, à un de nos présidents d'honneur, à M. le sénateur Lourties, l'agréable mission de porter en votre nom un toast à M. le comte de Montholon, ministre de France, et à M. Maurice Monthiers, Commissaire général de la Section française, ainsi qu'à tous ceux qui ont bien voulu se joindre à nous en cette circonstance, pour donner à ces Messieurs une nouvelle marque d'estime et de sympathie. Cependant, comme président du Comité français des Expositions à l'étranger, je tiens à remercier M. Dervillé, directeur général de l'Exposition de 1900, qui a bien voulu faire le voyage de Bruxelles pour assister aujourd'hui à ce banquet. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président, lorsque vous aurez visité avec soin la Section française, vous rapporterez à Paris la conviction encore plus profonde que vous pouvez compter, sans aucune crainte, sur les efforts les plus grands et les plus énergiques de l'industrie et du commerce français pour aider au succès de l'œuvre que vous avez entreprise pour 1900. (*Applaudissements.*)

C'est donc, Messieurs, au succès certain de l'Exposition de 1900 que je bois en portant la santé de M. le président Dervillé. (*Applaudissements.*)

Discours de M. VICTOR LOURTIES
Sénateur
Président d'honneur du Comité français des Expositions à l'Étranger

Messieurs,

Ma première parole sera une parole de remerciement à l'adresse du Comité français pour avoir bien voulu faire dans ce banquet une place spéciale à ses présidents d'honneur. Je l'en remercie au nom de mes collègues empêchés d'assister à cette fête et en mon nom personnel.

Cela dit, Messieurs, vous me permettrez tout d'abord, en ma qualité de membre du Parlement français, de porter la santé de M. le Président de la Chambre des représentants de Belgique, M. Bernaerdt, et, en ma qualité de Ministre défunt, celle des Ministres admirablement bien portants que nous avons ici, MM. Smet de Naeyer, Président du Conseil, Nyssens, Ministre de l'Industrie et du Travail. (*Applaudissements et rires.*)

Je suis très heureux, Messieurs, de l'honneur qui m'échoit de remercier les invités du Comité français d'avoir bien voulu se rendre à son appel et d'associer à ces remerciements la mission militaire de M. le Ministre de la Guerre qui est représenté ici par M. le général de la Noë.

Mais je porte avec un plaisir tout particulier la santé de notre Ministre plénipotentiaire, M. de Montholon (*Applaudissements*), qui représente si dignement la France dans ce pays, et celle de notre vaillant et distingué Commissaire général, M. Monthiers. (*Applaudissements.*)

En donnant ce banquet en leur honneur, le Comité français et le Jury français ont tenu à leur témoigner d'une manière toute particulière leur satisfaction et leur reconnaissance pour la part considérable qui leur revient dans le succès de l'exposition française à Bruxelles. (*Applaudissements.*) Quoique Président d'honneur du Comité français, je ne puis cependant m'empêcher de dire que cette grande association les a considérablement secondés dans leur mission. Si le rôle du Comité français, dans sa participation aux expositions étrangères, est un rôle capital lorsque l'initiative privée ne demande à l'État que son patronage moral, il serait cependant injuste de ne pas reconnaître qu'il a fait œuvre éminemment utile à Bruxelles, en mettant avec le plus louable empressement, au service du Commissariat général, la puissance de son activité, son énergie reconnue, sa haute compétence et l'appui moral de l'autorité dont il jouit dans le monde commercial et industriel de notre pays.

C'est pourquoi, Messieurs, je vous propose de boire aussi au Comité français et d'associer à ce toast les organisateurs de l'Exposition de Bruxelles, M. Emile de Mot, M. Dupret et M. le major Thys, qui ont fourni au Comité français l'occasion de donner ici une preuve nouvelle de sa vitalité. (*Applaudissements.*)

C'est vous dire, Messieurs, que je bois au succès de l'Exposition de Bruxelles, succès aujourd'hui aussi incontestable qu'incontesté. Ces grandes manifestations de la production humaine, ces grandes assises du travail font le plus grand honneur à ceux qui en ont conçu la pensée et à ceux qui en ont été les réalisateurs. On peut dire, sans craindre d'être démenti par les faits, que l'Exposition de Bruxelles de 1897 occupera une place des plus honorables

dans le Livre d'or des Expositions internationales et universelles. (*Applaudissements.*)

L'exposition industrielle et commerciale, parfaitement groupée sur presque tous les points et encadrée partout d'une façon merveilleuse, présente avec méthode une sélection de produits des plus remarquables ; la grande industrie y est admirablement représentée ; l'exposition d'économie sociale montre les progrès considérables accomplis dans le développement des institutions qui relèvent de l'épargne, de la prévoyance et de l'assurance sociale, et qui ont pour objet l'amélioration des conditions morales, intellectuelles et matérielles des classes laborieuses. (*Applaudissements.*) Elle montre aussi, dans tous les pays, et en particulier dans les pays libres comme les nôtres, jusqu'à quel point on peut aujourd'hui compter sur l'initiative privée, source véritable, abondante et bienfaisante entre toutes, du progrès économique et social.

Mais, Messieurs, c'est surtout en matière d'exposition coloniale que nous trouvons la merveille des merveilles ; on peut dire que l'exposition du Congo belge fait le plus grand honneur à celui qui a eu la pensée inspiratrice de l'expansion de la nation belge sur le continent noir, Sa Majesté le Roi Léopold, et à celui qui a été la cheville ouvrière de cette grande entreprise, le savant et énergique ingénieur du chemin de fer du Congo belge, M. le major Thys. (*Applaudissements prolongés.*) C'est, sans contredit, la mise au point la plus parfaite que nous ayons vue jusqu'à ce jour de cette conception commerciale essentiellement pratique : donner à chaque peuple des produits selon ses besoins et selon son goût.

Mais, Messieurs, vous me permettrez bien aussi de parler de la Section française et de nous féliciter avec vous de la part brillante prise par le commerce et l'industrie de mon pays à l'exposition que nous a offerte notre charmante voisine du Nord que nous aimons comme une sœur aînée aime sa sœur cadette. (*Applaudissements.*) Je n'attendais pas moins de l'activité, de l'énergie et du patriotisme de nos industriels et de nos commerçants. Je les vois à l'œuvre depuis de nombreuses années et je sais combien sont persévérants leurs efforts, surtout lorsqu'il s'agit de tenir dignement à l'étranger le drapeau de la France industrielle et commerciale. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir, au nom de mon pays, adresser, à tous les exposants sans exception, mes plus chaleureuses félicitations, car il leur revient à chacun une part dans le succès commun obtenu par la section française. (*Applaudissements.*) Je m'en réjouis, Messieurs, parce que j'estime que la France doit être de toutes les luttes pacifiques dans le genre de celle à laquelle nous a donné l'occasion de prendre part la charmante ville de Bruxelles qui nous reçoit depuis quelques jours d'une façon si gracieuse. (*Applaudissements.*)

Je m'en réjouis parce que, dans un grand pays comme le nôtre qui est en lutte sur tous les points du globe avec la concurrence des autres nations, il importe plus que jamais de ne laisser échapper aucune occasion de maintenir les positions acquises et d'en conquérir de nouvelles sur le marché international. (*Applaudissements.*)

Je m'en réjouis enfin et surtout parce que ces grandes manifestations industrielles et commerciales, économiques et sociales, scientifiques et artistiques, sont l'occasion d'utiles rapprochements entre les peuples, et qu'il s'y noue des relations d'amitié et d'affaires qui ne peuvent avoir que les plus heureuses conséquences au point de vue de l'amélioration des rapports commerciaux entre les nations du monde.

Puissions-nous, Messieurs, par notre participation à l'Exposition de Bruxelles avoir contribué à préparer cet avenir qui permettra un jour, moins éloigné peut-être qu'on ne le pense, d'asseoir sur des bases solides et durables les relations économiques entre les peuples, au moyen de conventions commerciales basées sur des concessions réciproques aussi larges que possible ! (*Applaudissements prolongés.*)

Mais, à la vérité, Messieurs, si nous nous sommes efforcés d'assurer à la France une participation aussi brillante que possible à l'Exposition de Bruxelles, c'est avant tout et par-dessus tout en vue de donner une marque particulière de notre sympathie à la vaillante nation qui nous offre, à l'occasion de cette grande fête du travail, une hospitalité des plus aimables et des plus cordiales.

Nous en garderons, Messieurs, le plus affectueux et le plus durable souvenir, et, à notre tour, nous ne négligerons rien, croyez-le bien, pour rendre aussi agréable et aussi attrayant que possible le séjour de nos amis de Belgique à la grande Exposition qui doit clore ce siècle de prodigieuse activité et être l'aurore du siècle nouveau, et à laquelle nous avons convié toutes les nations, heureux que notre pays serve de champ clos à une lutte universelle et internationale où les victoires sont des conquêtes pacifiques et où les défaites comportent d'utiles enseignements sans laisser après elles de trop amers regrets. (*Applaudissements.*)

Messieurs, ce sont nos succès communs d'aujourd'hui et ces perspectives de demain que je salue en buvant aux sympathies que l'Exposition de Bruxelles développera entre deux nations sœurs qui ne demandent qu'à resserrer et à fortifier les liens qui les unissent, et en associant à ce toast la presse belge et la presse française qui peuvent contribuer si puissamment à cet heureux résultat. Je bois, Messieurs, à l'amitié de la Belgique et de la France. (*Applaudissements et acclamations.*)

Discours de M. NYSSENS

Ministre du Travail et de l'Industrie

Messieurs, en me rendant à cette belle fête, j'avais l'illusion de croire que j'y demeurerais assis, mais le discours si aimable que M. Lourties vient de prononcer me force, malgré moi, à me lever.

Comment en effet, alors que cet ancien ministre français a bien voulu constater la bonne santé de mon éminent ami, Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, qui a conservé toute sa verdeur et son éloquence après avoir pendant dix ans été le président du Conseil des ministres, comment alors qu'il a constaté la bonne santé du gouvernement actuel, pourrais-je sembler donner un démenti à ce compliment si flatteur en demeurant assis ? (*Applaudissements.*)

Je me lève donc, Messieurs, et je suis heureux de le faire parce que j'aurai ainsi l'occasion de joindre ma voix, je veux dire celle du gouvernement et de la nation belges, à la voix de M. Lourties pour rendre, au nom de notre nation, un hommage mérité aux héros de cette fête, à S. E. M. le comte de Montholon et à M. Monthiers. (*Applaudissements prolongés.*)

On a parlé ici des relations amicales qui existent entre les deux nations ; nous avons la conviction qu'elles ne pourront que se resserrer et se raffermir, grâce à l'influence de S. E. M. le comte de Montholon, qui a apporté ici, en même temps que des sentiments inspirés par les traditions d'une vieille souche française, une aménité de haut goût que nous avons tous appréciée et qui lui a conquis ici de chaudes et indéfectibles sympathies. (*Applaudissements.*)

Comment aussi, Messieurs, ne rendrais-je pas hommage à Monsieur le Commissaire général de la Section française ? (*Applaudissements.*) Je dis commissaire général, je voudrais supprimer le mot Commissaire et dire simplement général, car ce général a conduit les exposants français non pas seulement à une victoire, mais à un triomphe qui a été célébré par nous dans une autre enceinte, qui a été proclamé partout et que le monde entier est convié à venir constater. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, Messieurs, un mot de remerciement aussi, au nom du Gouvernement belge, non plus à Messieurs les exposants français auxquels j'ai déjà eu l'honneur de m'adresser et qui connaissent mes sentiments et mon admiration, mais à Messieurs les membres du jury. En venant ici, ils ont accepté une lourde tâche qui les expose, cruelle ironie du sort, à être éventuellement de ces juges que l'on a vingt-quatre heures pour maudire. (*Applaudissements et rires.*)

Mais, Messieurs, nous sommes convaincus que les jugements qu'ils porteront seront ratifiés par l'opinion publique non seulement en France, mais partout en Belgique et à l'étranger, parce que nous avons acquis la conviction que, comme nous avons cherché à le faire pour le jury belge, le jury français a été choisi parmi les hommes de haute expérience, parmi les hommes de talent et de science capables de représenter dignement leur pays et d'apprécier impartialement les mérites de tous ceux qui ont collaboré à l'Exposition Internationale de Bruxelles. (*Applaudissements.*)

Vous représentez, Messieurs, l'élite de ce que la France compte en matière d'arts, d'industrie et d'agriculture. Vous occupez les sommets de ces diverses branches de l'activité humaine et, j'ose le dire, vous constituez ici le résumé du génie français.

Je vous salue, Messieurs, avec reconnaissance, car vous rendrez service non seulement à vos compatriotes, mais aux exposants de tous les pays et vous grandirez la renommée de l'Exposition de Bruxelles. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Lourties a bien voulu faire allusion à l'Exposition de 1900 et je n'ai qu'un mot à dire à ce sujet. Vous nous avez apporté une carte de visite, vous nous l'avez apportée galamment et brillamment. Eh bien, cette carte de visite, nous vous la rendrons. (*Applaudissements.*) Nous ne vous enverrons pas quelque porteur belge chargé de la déposer dans votre boîte ou de la remettre à la conciergerie de vos hôtels ou de vos habitations ; nous vous la porterons nous-mêmes, c'est-à-dire gouvernement, associations commerciales, associations industrielles, et à Paris, en 1900, vous ne verrez pas seulement les exposants belges, vous aurez la représentation de la nation entière avec ce qu'elle a de force, de puissance et de cœur. (*Applaudissements et longues acclamations.*)

C'est à cette nouvelle et prochaine démonstration de la puissance industrielle que je bois, et j'ajoute, à cette nouvelle démonstration d'amitié et de fraternité internationales. (*Longs applaudissements.*)

Discours de M. STÉPHANE DERVILLÉ

Ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Directeur général adjoint de l'exploitation, chargé de la section française à l'Exposition Universelle de 1900.

Messieurs, exposant à Bruxelles, j'étais venu fêter avec vous Monsieur le Ministre de France, Messieurs les Ministres de Belgique, fêter aussi M. le Commissaire général, mon excellent ami, M. Monthiers.

Vous venez de nous dire, Monsieur le Président Ancelot, que vous souhaitiez la bienvenue au Directeur général de la Section française à l'Exposition de 1900 et vous avez bu au succès de notre œuvre. Ce m'est plaisir et devoir de vous en remercier. (*Très bien.*) Aussi bien, de ce succès, nous ne doutons pas et, en effet, Messieurs, quelle assurance le spectacle de la section française ne nous donnent-il pas ! comment n'être point confiant et fier de conduire au tournoi de pareilles troupes ? Je les connais de longue date ; ce sont toujours les mêmes qui se font tuer, je n'ose dire crucifier, et il m'est très cher de retrouver à cette table, avec mon fidèle Victor Legrand, le délégué au service général de la Section française en 1900 (*Applaudissements*), de retrouver, dis-je, la plupart de mes collaborateurs de demain.

En vérité, Messieurs, ce que vous avez fait ici est superbe, mais, vous le savez, qui n'avance pas recule, vous nous donnerez donc mieux encore, vous vous essayerez à des choses nouvelles où vous mettrez, Athéniens, mes frères, cette sincérité des moyens, ce parfum d'art et de goût, cet amour de la forme et de la couleur qui restent parmi les joyaux de votre séculaire apanage.

En venant, comme le disait Monsieur le Ministre tout à l'heure, déposer notre carte chez nos voisins d'outre-Sambre, nous avons recueilli de précieux enseignements : on a tant à apprendre en cette admirable ruche, et la plus courtoise des hospitalités nous en a fourni les moyens.

En 1900, nous ouvrirons, à notre tour, nos portes toutes larges, et lorsque la Belgique viendra « avec toute sa puissance, toute sa vigueur et tout son cœur » ce sera grande liesse de recevoir au milieu de nous ceux qui nous ont accueillis de la sorte. (*Applaudissements.*) Ils connaîtront alors que nous avons été profondément touchés et que ce sont aussi vertus de France de rester fidèle à ses amitiés et de se souvenir. (*Applaudissements prolongés.*)

Discours de M. MAURICE MONTHIERS

Commissaire Général du Gouvernement Français

Messieurs, je suis profondément reconnaissant des témoignages d'affectueuse sympathie qui viennent de m'être exprimés d'une façon si touchante au nom des membres français du Jury et des mem-

bres du Comité des Expositions à l'étranger. J'ai été surtout reconnaissant à M. Lourties d'avoir bien voulu s'exprimer de cette façon, lui qui a été Président du Comité permanent de la commission supérieure, qui s'est dévoué à l'organisation de notre Section nationale et qui m'a permis par ses conseils éclairés, de remplir la lourde mission dont j'étais chargé.

En me faisant l'honneur de m'associer à une fête offerte à M. le comte de Montholon, qui représente si bien notre pays à Bruxelles et auprès de qui nous avons tous trouvé le plus bienveillant accueil, les organisateurs ont bien voulu marquer le caractère de ce banquet où, ne pouvant inviter pour les remercier et les féliciter ceux qui ont vraiment fait l'exposition, membres des Comités et exposants, ils ont convié ceux qui ont la charge de les représenter et de les protéger.

Je voudrais pouvoir, au nom de tous ceux qui ont collaboré à notre Section nationale, remercier chacun de vous en particulier d'avoir bien voulu interrompre ses travaux pour venir rehausser par sa présence l'éclat de cette fête. Croyez que je connais tout le prix de cette faveur et que je désirerais vous dire ce que je ressens. Mais, Messieurs, vous me permettrez de remercier M. le Ministre du Travail de son toast si chaleureux. Il a suivi de jour en jour les progrès de cette belle œuvre et, avec son affabilité et sa parole si éloquente qui nous a charmés tous, il m'a facilité bien des solutions. Je lui en exprime ici toute ma reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Je regrette que notre doyen à tous en expositions, M. le comte d'Oultremont, notre très aimable Commissaire général, n'ait pas pu venir ce soir. Je lui aurais renouvelé devant vous l'expression des sentiments de sympathie, j'oserais dire d'affection, que presque vingt ans de collaboration ont fait naître chez moi, sentiments que j'ose espérer réciproques.

Enfin, Messieurs, je remercierai M. le Président du Comité Exécutif et tous les membres de ce vaillant Comité, qui ont su faire naître cette Exposition, lui assurer la vie et lui permettre d'affronter, grande et belle, les regards admirateurs de ses visiteurs.

Je bois à M. Nyssens, Ministre du Travail, à M. le comte d'Oultremont et au Comité Exécutif.

Discours de M. E. DE MOT

Président du Comité Exécutif de l'Exposition de Bruxelles

Messieurs,

M. le sénateur Lourties, et, après lui, M. le Commissaire général Monthiers ont trouvé des paroles flatteuses pour les membres du Comité exécutif. Au nom de mes collègues je tiens à les en remercier et à vous remercier aussi, Messieurs, de l'accueil que vous avez fait à leurs paroles.

Si nous avons pris une initiative, qu'est-ce cependant que l'initiative sans le succès, et le succès, c'est aux exposants que nous le devons. En réalité, les exposants sont les auteurs de cette Exposition que l'on nous vantait tout à l'heure et maintenant cette Exposition a reçu cette consécration suprême qui est la constitution du jury, de cette magistrature sereine qui vient distribuer les récompenses dûment méritées.

Et, Messieurs, nous avons été sensibles non seulement comme organisateurs et comme initiateurs, mais comme patriotes et comme Belges, à la manifestation grandiose à laquelle la France nous a fait assister. (*Applaudissements.*) Car, Messieurs, ce que nos Ministres ne peuvent vous dire, mais ce qu'un simple citoyen peut vous affirmer, c'est que nous aimons la France. (*Applaudissements.*) Nous aimons la France parce que nous savons que son estime est une garantie pour la paix du monde et est également une sûreté pour l'autonomie et l'indépendance des petites nations. (*Applaudissements prolongés.*)

Je suis certain d'être l'organe de tous mes compatriotes en vous déclarant que nous avons été heureux et fiers de la part considérable que vous avez prise à un succès qui, Messieurs, ne vous le dissimulez pas, est en réalité le vôtre. Et c'est pourquoi tous ceux de mes compatriotes qui sont ici et tous ceux qui demain liront les paroles de M. le Ministre de l'industrie et du travail applaudiront à ces paroles et vous apporteront, en échange de votre concours empressé, le concours dévoué et fraternel qu'il vous a promis pour votre Exposition de 1900. (*Applaudissements.*)

Il y a quelques mois, nous étions conviés à Paris, par le Comité français des Expositions à l'étranger, à une fête brillante qui vit dans notre souvenir. Nous y échangions nos mutuelles espérances et nous étions fiers de votre confiance et de votre concours. Eh bien, Messieurs, aux espérances d'alors a succédé aujourd'hui la réalité. Cette réalité, nous la devons à ce Comité, nous la devons aux exposants français dont je considère en ce moment les jurés comme les représentants.

C'est pourquoi, Messieurs, avec une cordiale fierté, je lève mon verre en l'honneur du Comité français des Expositions à l'étranger.

Discours de M. le Comte de MONTHOLON

Ministre de France à Bruxelles

Messieurs, avant de clore cette belle fête à laquelle vous avez bien voulu me convier, je vous remercie de l'honneur que vous venez de me faire; vous m'avez fait passer des moments bien doux dont je garderai fidèlement le souvenir. Je vous suis profondément reconnaissant des sympathies que vous me témoignez, des paroles si flatteuses que Messieurs les Ministres du roi Léopold ont eu la gracieuseté de m'adresser; c'est pour moi une belle page de ma carrière déjà longue. Je suis touché de tant de sympathies exprimées par des autorités si considérables et c'est véritablement pour l'accomplissement de ma mission une force réelle que de pouvoir m'appuyer à la fois sur les témoignages de mes concitoyens, de mes compatriotes, et sur l'estime du Gouvernement auprès duquel j'ai l'honneur d'être accrédité. (*Applaudissements.*)

J'ai été bien heureux, il y a trois ans, d'être accrédité à Bruxelles après avoir passé plus de vingt-cinq ans loin de cette capitale. J'en avais emporté une bien affectueuse impression, je l'avais quittée, pourrais-je dire, avec un véritable déchirement, car à vingt ans, quand on se voit accueilli avec bienveillance, quand on rencontre cordialité et amabilité, on ne peut se séparer de ses amis qu'avec une grande émotion.

En revenant en Belgique, j'ai constaté les progrès énormes accomplis sous l'égide du Souverain qui dirige les destinées de ce pays, sous l'action des hommes éminents qui se sont succédé au pouvoir, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. Je suis heureux de constater, après cette période qui est un véritable cycle, que tous ont pour la France des sympathies qui répondent directement à l'amitié si franche, si cordiale qui unit les cœurs français aux cœurs belges. (*Applaudissements.*)

Il m'est assurément agréable aujourd'hui de trouver tant de notabilités, tant d'illustrations appartenant à tous les domaines, unies dans un même sentiment et c'est d'un précieux augure pour la fraternité des peuples que de voir les mains françaises et les mains belges se serrer avec tant d'effusion dans cette réunion. (*Applaudissements.*)

Messieurs, encore une fois, recevez l'expression de toute ma gratitude pour cette réunion de ce soir dans laquelle vous êtes venus, si nombreux et si puissants, vous grouper autour de moi, fortifiant ainsi mon action dans l'accomplissement de la tâche que le gouvernement de la République m'a confiée au plus grand profit du resserrement des liens qui existent déjà si heureusement entre la France et la Belgique.

Tout commentaire à ces discours est superflu. Ceux qui ont assisté à la fête du 20 juillet et qui les reliront ont encore à leurs oreilles l'écho des applaudissements frénétiques qui ont accueilli les paroles de M. le comte de Montholon, de M. Victor Lourties, de M. Smet de Naeyer, de M. Ancelot, de M. Nyssens, de M. Monthiers, de M. Dervillé et de M. de Mot.

Et comme notre confrère, l'*Étoile belge*, terminons ce compte rendu en constatant que « cette fête organisée en l'honneur de deux hommes est devenue une aimable et fraternelle manifestation de deux peuples dont, sans nul doute, les liens qui les unissent se resserreront encore chaque jour davantage ».

H. G.

UN DISCOURS DE M. NYSSENS

Ministre de l'Industrie et du Travail

UNE RECTIFICATION

Quelques erreurs sténographiques se sont glissées dans le discours que M. Nyssens, Ministre de l'Industrie et du Travail, a prononcé au banquet offert le mardi 15 juin dernier, au Palais de l'Alimentation, par M. Henry Boucher, ministre du commerce.

Nous croyons devoir remettre sous les yeux de nos lecteurs ce discours rectifié :

Discours de M. NYSSENS

Ministre de l'Industrie et du Travail

J'ai l'heureuse fortune de pouvoir, au nom du Roi, remercier la France et son Gouvernement de la part importante et brillante qu'ils ont prise à l'Exposition Internationale de Bruxelles.

Il m'est particulièrement agréable de saluer ici les deux Ministres qui ont pris, à ce fait, une part prépondérante : M. Lebon, Ministre des Colonies, ancien Ministre du Commerce, sous le gouvernement duquel la participation à l'Exposition a été décidée en principe, et M. Boucher, le Ministre actuel du Commerce de la République française, qui, avec une vaillance et des efforts constants, et une grande sympathie pour notre pays, a mené glorieusement à bonne fin l'organisation du Compartiment français à l'Exposition de Bruxelles. (*Applaudissements.*)

Messieurs, le succès de ce Compartiment qui, à lui seul, forme une Exposition, ce succès est proclamé par la *vox populi*.

Lorsqu'on demande au public qui a déjà visité l'Exposition — et je suis convaincu que son jugement sera ratifié par tous ceux qui la visiteront dans l'avenir, — quel est, au point de vue de l'élégance, du bon goût et de la splendeur artistique, le joyau de l'Exposition, lorsqu'on interpelle le public par voie du referendum, il répond : C'est la France! (*Applaudissements.*) Lorsqu'on a recours au plébiscite, celui-ci répond encore : La France! Et lorsqu'on s'adresse au suffrage universel, il redit : La France! (*Très bien! Applaudissements.*)

Et nous, Belges, lorsque en appliquant nos nouvelles institutions politiques nous interrogeons le pays, celui-ci proclame qu'au point de vue de l'élégance et de la splendeur, le succès appartient à la France et il le proclame par un suffrage universel, plural et cordial! (*Applaudissements.*)

Honneur, messieurs, à tous ceux qui ont été les auteurs, les inspirateurs, les ouvriers de cette Section; honneur au Gouvernement français, honneur à la commission supérieure présidée par M. le Ministre lui-même, assisté d'hommes éminents qui représentent ici si dignement leur pays, parmi lesquels je tiens à nommer deux anciens Ministres du Commerce, M. Lourties et M. Siegfried. Je suis particulièrement heureux, en ma qualité de Ministre du Travail, de pouvoir saluer d'une façon toute spéciale ces deux derniers noms qui signifient, pour nous, foi et confiance dans les œuvres, foi et confiance dans les citoyens qui se dévouent à leur pays, qui prêchent la prévoyance et qui indiquent aux travailleurs que la prospérité et le succès sont avant tout dans les œuvres qui doivent fortifier l'homme par son initiative, par son courage et par le plus noble usage de la liberté. (*Bravo! Applaudissements.*)

Honneur aussi, Messieurs, au Commissariat de l'Exposition française, à MM. Monthiers, Du Chanoy et à leurs collaborateurs dont l'énergie et la persévérance ne se sont jamais laissé rebuter.

Messieurs, la devise nationale belge est : « L'Union fait la force. » Vous, Français, vous avez prouvé que vous savez pratiquer la même maxime : c'est par l'association et l'union des industriels, des savants, de tous les hommes de bonne volonté, que vous avez réalisé cette grande œuvre.

Les nations n'ont pas le droit d'être modestes, parce que l'humilité et la modestie, lorsqu'il s'agit des nations, sont souvent le contraire du patriotisme; mais sans devenir modestes, nous sommes obligés de vous dire que, dans cette Exposition, vous avez donné à nos exposants futurs et à notre

pays, une utile leçon : vous avez été forts par l'union, mais plus encore par la discipline. Vous avez fait une Exposition dans laquelle chaque industriel a arrêté sa place marquée dans un ensemble harmonique, dans un cadre d'un vieux et grand style français. (*Applaudissements.*)

Eh bien, Messieurs, ces leçons, nous en tirerons notre profit et comme nous voulons y joindre le sentiment des âmes élevées, nous le traduirons par un sentiment de reconnaissance : nous irons à Paris en 1900 et, de même qu'aux Expositions précédentes la Belgique a fait figure honorable, nous tâcherons, nous inspirant de votre exemple, d'y représenter une nation voulant rehausser dignement la grande œuvre par laquelle vous couronnerez le XIXe siècle, nous y viendrons nombreux et nous vous rendrons l'étreinte cordiale et fraternelle que vous nous avez donnée. (*Applaudissements.*)

Alors, Messieurs, comme aujourd'hui, nous serons heureux de nous trouver à côté des représentants éminents d'une nation amie de la Belgique et, inspirés par le sentiment de la fraternité des peuples et de la solidarité des efforts et du travail en vue de la civilisation et du progrès, nous lèverons nos verres avec enthousiasme en l'honneur de l'industrie française. (*Vifs applaudissements.*)

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

On se rappelle la grande fête franco-belge qui eut lieu à Paris le 18 janvier 1895, à l'occasion du dixième anniversaire de la société l'Union belge à Paris. Un train spécial parti de Bruxelles emmena, à Paris, de nombreux Belges, parmi lesquels des ministres, des membres de l'administration communale, etc.

Un Comité franco-belge va s'occuper d'une fête similaire, mais, toutefois, plus grandiose que la première.

Cette fois, il s'agit de l'organisation, au palais du Trocadéro, à Paris, d'un banquet de 1,000 couverts, auquel participeraient 500 Français et 500 Belges. Des trains spéciaux seront organisés à Bruxelles, Liège et Charleroi.

La plupart des membres du gouvernement belge se rendront à Paris où ils se rencontreront, au banquet, avec les ministres de la République française.

Au cours du banquet, on fera remise au ministre du commerce d'un album richement relié et contenant les 2,000 premières adhésions, sur parchemin, de grands industriels et négociants belges à l'Exposition universelle de 1900.

Le train spécial emmènera à Paris deux musiques de l'armée, celle du 1er régiment de guides et celle des grenadiers ou celle des enfants de troupe, qui donneront au Trocadéro un grand concert de charité au profit des pauvres de Paris.

Tel est dans ses grandes lignes le programme projeté et dont la réalisation se fera avant la clôture de l'Exposition de Bruxelles.

Déjà le Comité français est constitué.

* * *

On mande de Bruxelles au *Morning Post* que des préparatifs sont faits pour recevoir au mois de septembre la visite de Guillaume II, en retour de celle que lui a faite Léopold II.

L'*Étoile Belge* dément de son côté cette nouvelle.

* * *

M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900, accompagné de M. Henri Chardon, Secrétaire général, se rendra à Bruxelles vendredi prochain 30 juillet, pour assister aux travaux de la Commission permanente du Congrès des chemins de fer.

MM. Alfred Picard et Henri Chardon se proposent, par la même occasion, de visiter en détail l'Exposition Internationale de Bruxelles et en particulier la Section française.

* * *

M. Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du commerce, président du Comité permanent de la Commission supérieure, est parti pour Aire-sur-l'Adour.

Il reviendra à Bruxelles lors de la réunion du Jury supérieur, dont la date n'est pas encore fixée.

* * *

M. Stéphane Dervillé, Directeur général de l'Exposition Universelle de 1900, est venu à Bruxelles, la semaine dernière, sur l'invitation du Comité français des Expositions à l'étranger, pour assister au banquet du 20 juillet.

M. Stéphane Dervillé, qui a longuement étudié la Section française, accompagné de M. Victor Legrand, délégué au service général de la Section française, en 1900. Son très distingué collaborateur s'est montré enchanté de sa visite et n'a pas ménagé ses compliments à M. Maurice Monthiers, Commissaire général.

* * *

Toutes les opérations du jury sont actuellement terminées, sauf celles de l'alimentation et de la musique.

* * *

Un grand nombre de demandes d'adhésions sont parvenues au siège du Comité français des Expositions à l'étranger, 6, rue d'Aboukir. Ces demandes seront examinées au cours de la séance du bureau du Comité, qui aura lieu la semaine prochaine.

* * *

C'est mercredi prochain 28 juillet que doit avoir lieu, dans la salle des fêtes, au Parc du Cinquantenaire à 6 heures 1/2, le grand banquet offert par M. le comte d'Oultremont, Commissaire général du Gouvernement Belge, aux membres du jury international des récompenses.

Beaucoup de nos compatriotes se sont excusés qui eussent été très heureux d'assister à cette fête, si elle avait coïncidé avec leur présence, à Bruxelles, pendant la semaine qu'ils ont consacrée aux opérations de leur jury respectif.

* * *

Le 14 Juillet a été célébré, à Bruxelles, par toute la colonie française à laquelle s'étaient joints un grand nombre de nos compatriotes, venus dans la capitale belge, à cause de l'Exposition.

Dans la soirée, un grand banquet a eu lieu sous la présidence de M. le comte de Montholon, Ministre de France à Bruxelles. Deux cent cinquante convives se sont réunis à six heures dans la grande salle du *Chien-Vert*, superbement décorée pour la circonstance.

A la table d'honneur, nous avons remarqué MM. de Montholon; De Mot, président du Comité exécutif; De Potter, échevin des travaux publics; Roland, président de la Chambre de commerce française; les attachés de la légation; Ancelot, président du Comité français des Expositions; Monthiers, Commissaire général de la section française; les membres du Comité de la Chambre de commerce française; les Commissaires généraux de tous les pays représentés à l'Exposition, parmi lesquels M. Gunther, Commissaire général de la section allemande: le commandant de Ro, M. l'avocat Roussel; Herry, Directeur général de l'Exposition; MM. Hennet et Mabille, chefs de division à l'Hôtel de Ville.

A l'heure des toasts, M. de Montholon a bu d'abord au Roi, « qui préside avec tant d'éclat aux destinées de la Belgique, » à la famille royale et à la ville de Bruxelles; ensuite aux Commissaires généraux des nations représentées à l'Exposition.

Il a félicité les industriels belges et remercié MM. de Mot et Potter de l'honneur qu'ils ont fait à la colonie en assistant à la fête.

M. de Mot, au nom des convives belges, a prononcé un excellent discours, frénétiquement applaudi. Il a remercié M. le Ministre de France de son toast au Roi « qui apprendra avec reconnaissance les paroles prononcées par le représentant de la France. La présence des Commissaires étrangers, a-t-il dit, est une preuve de la marche accomplie par l'humanité dans la voie du progrès depuis ce mémorable 14 Juillet qui a consacré l'émancipation du citoyen.

« Les Belges ne peuvent oublier que la France les a secourus aux jours où ils luttaient pour leur indépendance. Quant à l'Exposition, les plus puissants de ses collaborateurs ont été les Français. »

C'est dans ces sentiments de gratitude pour le passé et le présent que M. de Mot a levé son verre à la République française.

M. Roland, président de la Chambre de commerce française de Bruxelles, a proposé à l'assemblée, au nom de la Chambre de commerce, de boire à M. le comte de Montholon, à la ville de Bruxelles et à son édilité, à la Presse, aux Commissaires étrangers qui, tous, ont accepté l'invitation du Comité organisateur.

Après un toast très applaudi de M. Maurice Monthiers, et quelques paroles très heureuses dites par un de nos distingués confrères de la presse belge, un brillant concert a été organisé auquel ont pris part plusieurs artistes belges et français qui ont fait une ample moisson d'applaudissements.

* * *

D'ailleurs les banquets, les dîners, les déjeuners se sont succédé, cette semaine, avec une rapidité effrayante; et plus d'un estomac français a dû crier: grâce! lorsque la série en a été close.

C'est que nos amis les Belges sont de rudes adversaires lorsqu'il s'agit de lutter avec eux, la fourchette et le verre en main.

Le dîner somptueux que le major Thys offrait, mercredi soir, à quelques amis n'a été qu'une succession de merveilles culinaires. Et quels vins! Toute la gamme bourguignonne et bordelaise y a passé.

Le major Thys et madame Thys ont fait les honneurs de leur maison avec une grâce parfaite et leurs invités ont emporté de cette soirée charmante le plus agréable des souvenirs.

Nous ne parlerons pas des agapes... internationales et fraternelles qui avaient lieu journellement, au *Chien-Vert*, le rendez-vous des gourmets de noble compagnie. Les colonnes de notre journal n'y suffiraient pas.

~~~

Cependant nous ne pouvons nous empêcher de mentionner la royale réception que M. Valère-Mabille, le très sympathique président de la Chambre de commerce française de Charleroi, offrait, pas plus tard qu'hier dimanche, en son château de Mariemont, à une cinquantaine de ses compatriotes belges et français.

Français de naissance, M. Valère-Mabille est Belge aussi de cœur, puisqu'il a pris pour tâche de faire aimer et respecter la France, en Belgique, par ses œuvres humanitaires, par son dévouement à ses compatriotes, par sa bonhomie, la cordialité de ses réceptions, par toutes ces qualités éminemment françaises qui ont rendu son nom sympathique à tous, et qui en a fait l'ami au premier degré de tout ce que la Belgique compte de personnalités dans tous les mondes.

Le déjeuner de M. Valère-Mabille a clos la
~~~

série des agapes franco-belges, et si notre aimable amphytrion a voulu laisser ses convives, rentrant en France, sous une impression des plus agréables, nous le prévenons qu'il a parfaitement réussi.

Un déjeuner, à Mariemont, marque presque une date dans la vie d'un homme...

On dit que les Belges sont passés maîtres dans l'art de la conservation des grands vins de France. Nous n'avons plus le droit d'en douter, après l'expérience que nous en avons faite chez M. Valère-Mabille.

La cave de Mariemont, lisez : le temple, renferme le nectar et l'ambroisie de toutes les années célèbres... avec ou sans comète.

Savourez, je vous prie, le menu des liquides ci-dessous que chaque convive a été appelé à déguster :

Paxareti
Château-Fillot
Saint-Jullien 1870
Château-Margaux 1865
Château-Margaux 1875
Château-Larose 1870
Corton 1876
Chambertin 1870
Richebourg 1870
Romanée 1868
Vilany
Muscatel
Tokai
Porto
Lachryma-Christy
Champagne Veuve-Cliquot

—

Ce régime... lacté porte à l'éloquence nécessairement, et contrairement à ce que pourraient supposer les malins, cette éloquence ne perd rien de sa correction et de sa tenue ; elle ne fait, au contraire, que gagner en esprit et en cordialité.

M. Lourties, notre aimable amphytrion ; M. Valère-Mabille, M. le comte de Montholon et M. le Major Thys, nous l'ont bien prouvé dans leurs charmantes improvisations.

Ajouter que nous avons tous emporté de cette affectueuse réception un souvenir enchanteur et reconnaissant serait employer un cliché par trop banal. Nous ne pouvons pas en employer d'autres.

Ainsi s'est terminée la série des fêtes franco-belges. Et comme le poète, en revenant de Mariemont, gais et contents, nous murmurions cependant tout bas avec le doux poète :

Claudite jam rivos pueri, sat prata biberunt.

***

On lit dans le *Temps* :

Un journal a annoncé dernièrement qu'une épidémie se serait déclarée parmi les noirs congolais installés à Tervueren et que, malgré les efforts des médecins, on n'est pas encore parvenu à enrayer le mal. Cette nouvelle est absolument fausse. Il suffit pour en démontrer l'invraisemblance de dire que, samedi dernier, il y a eu à Tervueren une grande fête parmi les Congolais à laquelle plus de 30,000 personnes ont assisté. Le comité exécutif de l'exposition s'est naturellement ému de cette calomnie de nature à occasionner un préjudice incalculable, et a décidé de déférer l'auteur aux tribunaux.

Tous ceux qui sont allés à Bruxelles, avec nous, cette semaine, ont pu constater si la nouvelle en question avait quelque fondement. Les Congolais se portent à merveille, et aucun d'eux n'a envie de retourner au Congo.

LES INGÉNIEURS FRANÇAIS
A L'EXPOSITION

L'Exposition belge est actuellement le prétexte, très justifié d'ailleurs, d'un voyage à Bruxelles pour toutes sortes de corporations et de Sociétés françaises. Il fait partie de tous les programmes de vacances scolaires, et ils sont légion ceux qui se proposent d'aller visiter, dans le courant des mois d'août et de septembre, la capitale de la Belgique.

Les ingénieurs français ont pris les devants et ont montré le chemin.

Conduits, en train spécial, par l'aimable M. du Bousquet, ingénieur en chef du matériel et de la traction de la Compagnie du Nord, ils arrivaient à Bruxelles, vendredi soir 16 juillet, et étaient reçus, à leur arrivée en gare du Midi, par M. Jacobs, président du groupe belge des ingénieurs de l'École centrale,

Dès le lendemain matin, samedi, visite à l'Exposition, à la Section française, et notamment à la galerie des machines et à la section de l'Économie sociale.

Le soir, banquet au *Chien-Vert*, naturellement. Le *Chien-Vert* est un but de pèlerinage même pour les gens graves, comme doivent l'être des ingénieurs.

Au dessert, petits toasts prononcés par MM. Jacobs, Flachal, du Bousquet et Honoré, l'éminent directeur des *Magasins du Louvre*, qui est en même temps, on le sait, le président de l'Association amicale des anciens élèves de l'École centrale.

Nous ne résistons pas au plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs celui de M. Honoré, qui est, comme on va le voir, un petit chef-d'œuvre du genre :

Mesdames,
Mes chers Camarades,

Vous attendez avec impatience l'occasion de remercier ces aimables amis, qui nous accueillent d'une façon si cordiale et si gaie, et qui viennent de nous séduire par cette charmante journée. Vous voulez leur faire dire bien haut la reconnaissance qu'inspirent leurs attentions délicates et les sentiments d'union intime que nous éprouvons près d'eux.

Ceux qui sont du voyage depuis la première heure n'ont pas besoin que j'en dise davantage ; mais, pour nos Camarades qui ne nous ont rejoints que ce soir, rappelons comment Du Bousquet nous a pris délicatement à Paris, nous a conduits, lui-même, dans ses meilleurs wagons et, glissant à travers l'espace, sans même une secousse, nous a amenés ici auprès d'une bannière magnifique, lumineuse, portant la devise E. C. P.

Alors apparaissent Jacobs, Rouilly et tous les dévoués Camarades de Bruxelles, nous trouvant partout, comme par enchantement, des logis bien préparés et nous installant tous, commodément, malgré l'encombrement de tout Bruxelles par l'Exposition.

Et aujourd'hui, depuis le matin, déjeuner à l'Exposition, visites, surprises, tout nous montre la Belgique aussi brillante par son génie artistique que par son industrie incomparable ; aussi élégante dans ses œuvres éphémères, que dans ses vieux monuments et dans la parure séculaire du vieux Bruxelles.

Depuis un mois, notre Camarade Jacobs ne cesse de préparer cette fête de trois jours, à laquelle nous sommes conviés. Un accident, arrivé à un membre de sa famille, ne l'a pas découragé, et le voilà, souriant au milieu de nous, s'oubliant pour penser à nous, ce qui nous donne le droit de délaisser un instant les fêtes, pour lui dire combien nous nous associons à ses préoccupations intimes.

A côté de lui, avec un dévouement infatigable, le Camarade Rouilly s'est multiplié, lui aussi, pour le bonheur de tous... (*A ce moment éclatent les accents de la* « Marseillaise», *suivie de la* « Brabançonne », *que tout le monde écoute debout, applaudissant à cette nouvelle surprise, organisée par M. Jacobs. Quand l'émotion est un peu calmée, M. Honoré reprend...*) Mais que dire, après cette journée, après cette réception qui nous a été faite par un membre du gouvernement, l'aimable directeur de l'Office du Travail lui-même ; après l'étourdissante surprise du « Petit Bleu », composant, tirant, donnant un journal tout exprès pour nous, et sous nos yeux !!.....

Est-ce assez ?..... Point du tout..... c'est le commencement..... et demain, ce sont les directeurs des tramways bruxellois et des tramways de Tervueren qui vont nous faire parcourir Bruxelles et ses environs, la ville et la campagne. Nous allons au Congo, et là, le secrétaire d'État nous réserve un vrai voyage au centre de l'Afrique, sous la conduite d'officiers belges les plus expérimentés et les plus aimables, et nous recevrons encore un de ces accueils dont Jacobs a le secret.

Si nous n'étions pas dans l'intimité, je vous demanderais, en vérité, de porter la santé de S. M. le Roi des Belges, pour résumer en un mot notre reconnaissance à la Belgique tout entière ; mais, quelque vive que soit la pensée respectueuse que nous reportons vers l'auguste fils d'une princesse de la maison de France, nous devons nous abstenir d'un toast officiel.

Nous prierons notre ami Jacobs d'être notre interprète chaleureux et reconnaissant, près des hauts fonctionnaires qui nous accueillent avec tant de courtoisie ; et, rentrant dans ce cercle joyeux et intime des Centraux, nous allons, sans contrainte, boire et reboire à Jacobs, à Rouilly, à tous nos chers Camarades du groupe de Belgique.

Inutile d'ajouter, comme à l'*Officiel :* (Applaudissements répétés. Bravos sur tous les bancs.)

Le Président de l'Association amicale des anciens élèves de l'École centrale a été, comme on le devine, l'objet d'une petite ovation de la part de ses camarades.

Le lendemain dimanche 18 juillet, excursion à Tervueren, sous la conduite du Secrétaire d'État du Congo et des lieutenants Masui et Lemaire. Tout le monde est unanime pour déclarer que l'Exposition coloniale du Congo est une merveilleuse leçon de choses. Le soir, les ingénieurs français recevaient, au Grand-Hôtel, leurs collègues belges.

Lundi, visite aux établissements des tramways de Bruxelles, et retour à Paris.

Tel est le programme des trois journées à Bruxelles, que les ingénieurs français et leurs camarades belges ont très exactement exécuté, sous la direction de leur vénéré président; nous pouvons ajouter: à l'entière satisfaction de tous.

LE BANQUET
DU JURY DE L'AMEUBLEMENT

Les opérations du jury international des récompenses à l'Exposition de Bruxelles ont commencé, nous l'avons dit plus haut, le 19 dans la matinée.

L'attribution des présidences et vice-présidences ayant été répartie d'avance et équitablement, entre toutes les nations, par les soins de leurs Commissaires généraux, les jurés purent procéder immédiatement à la nomination de leurs bureaux ; mais avant de commencer leur examen, plusieurs de nos compatriotes eurent l'heureuse idée d'inviter à déjeuner tous leurs collègues étrangers.

Parmi ceux qui en prirent l'initiative, nous citerons les jurés français des industries de l'ameublement, et voici le discours prononcé à l'occasion de cette réunion par M. Ch. Legrand, président du jury international du groupe de l'ameublement :

Toast de M. CHARLES LEGRAND
Président du jury international de l'ameublement

Mes chers collègues,

Puisque la répartition entre les nations a attribué à la France la présidence du groupe de l'ameublement, puisque avec une unanimité qui m'honore

profondément, vous m'avez désigné pour l'occuper, permettez-moi de ne pas attendre plus longtemps pour vous exprimer ma gratitude et vous adresser mon remerciement.

Mes amis Guignon, Gillou, Ternisien, Lebergue, et moi-même, nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue. Nous avons hâte de faire avec vous plus ample connaissance et de pénétrer dans votre intimité. Aussi nous vous remercions d'avoir bien voulu accepter tous notre cordiale invitation.

Nous avons pensé en effet que pour mieux rompre la glace au début de nos travaux, nous devions tout d'abord rompre ensemble le pain de l'hospitalité, et, suivant l'antique coutume, partager avec vous le sel; ce qui veut dire, sans aucun doute, échanger entre nous l'esprit de nos patries respectives.

Oui, nous avons pensé qu'avant de choquer nos idées, nous devions tout d'abord choquer nos verres, et je vous invite à le faire, Messieurs, au nom de la nation française.

Mais nous n'oublions pas l'aimable accueil accordé par la Belgique à tous les peuples du monde, et vous me permettrez d'adresser un salut particulier à nos collègues belges.

Nous nous disions, mes amis et moi, en parcourant les rues et les boulevards de Bruxelles comme les galeries de l'Exposition, nous nous disions qu'il y avait entre notre nation et la vôtre des liens d'une affinité si étroite qu'il nous semblait en vérité que travailler avec vous au succès de l'Exposition de 1897, c'était travailler encore à la gloire de notre propre patrie.

N'avons-nous pas, en effet, entre nous divers points de contact outre notre commune frontière?

Ainsi que nous, vous aimez les entreprises lointaines et coloniales. A côté de nous, vous avez planté au Congo votre drapeau (votre drapeau tricolore comme le nôtre).

Ainsi que nous, vous aimez les Expositions, et plus que nous peut-être, car depuis l'année 1880, je ne sache point qu'elles aient chômé en votre pays.

Et voici que vous préludez cette année à notre grande manifestation de Paris en 1900. Permettez-moi donc de vous appliquer la variante de cette parole bien française prononcée par nos ancêtres à Fontenoy, c'est-à-dire dans votre pays même : « Tirez les premiers, Messieurs les... Belges. »

Mes chers voisins, ce n'est pas seulement la France que nous retrouvons en Belgique avec notre propre langage, nos habitudes et nos mœurs; c'est Paris même que nous retrouvons à Bruxelles avec ses boulevards, son mouvement, sa gaieté, son esprit et son goût.

Vous vous associerez donc, j'en suis sûr, au toast que je porte au nom de la Belgique et de la France à nos collègues étrangers.

Je bois, Messieurs, à notre heureuse rencontre, à l'esprit de justice, d'équité et de bonne harmonie qui présidera, j'en suis sûr, à nos opérations, et aux sentiments de bonne amitié qui ne pourront que nous rapprocher encore au cours de nos communs travaux. »

L'assemblée tout entière a applaudi longuement ce joli toast.

A TRAVERS
L'EXPOSITION

Dans notre dernier numéro, au cours du compte rendu de la visite des Ministres français et de S. M. le Roi des Belges à la Section française, de nombreuses omissions ont été faites bien involontairement, et que nous tenons à réparer.

C'est ainsi que dans la Section des cuirs et peaux, MM. Henry Boucher et André Lebon ont vivement félicité le distingué président de cette Section, M. Ch. Poullain, du groupement imposant de 67 industriels du cuir et de la peau, représentant un chiffre d'affaires considérables.

De son côté, S. M. le Roi Léopold, guidé par notre sympathique Commissaire général, M. Maurice Monthiers, et par le président, M. Ch. Poullain, suivi de son Comité et d'un grand nombre d'exposants, a parcouru, à deux reprises, les classes 138 et 139, marquant son bienveillant intérêt à tous les progrès réalisés dans les dernières branches de l'industrie des cuirs et peaux.

Cette industrie n'est, certes, ni aussi séduisante, ni aussi attrayante que celles qui l'entourent dans la Section française, mais, à défaut de charme et d'éclat, elle a son utilité et son importance.

« Elle figure au troisième rang dans le mouvement commercial de la France; elle rayonne dans le monde entier; elle importe les matières brutes dont elle a besoin, de tous les points du globe, aussi bien de l'Amérique du Sud que de l'Extrême-Orient, et elle réexpédie vers ces mêmes contrées, et sous toutes les formes, les produits de ses tanneries, de ses mégisseries et de ses fabriques, car les usages du cuir sont à l'infini. Depuis le soulier du soldat jusqu'au gant qui couvre les mains des femmes, depuis le tablier du forgeron jusqu'au... portefeuille de maroquin du ministre, le cuir est partout et dans tout. »

C'est en ces termes parfaits qu'une très haute personnalité faisait, il y a quelques années, avec autant d'esprit que d'autorité, à la fin d'un banquet qu'elle avait bien voulu présider, l'éloge du cuir.

***

Continuons à réparer nos oublis. Voici encore la maison *Grebert et Grison*, 48, rue de l'Arbre-Sec, à Paris, qui a pris une des premières places, dans le monde, on peut le dire sans exagération, pour le commerce des fourrures. Nos Ministres et le roi des Belges, à différentes reprises, ces jours-ci, ont également admiré les merveilleux produits qu'elle expose, dans les deux classes Commerce, Colonies et Vêtements.

La maison Grébert-Borgnis, aujourd'hui E. Grébert et Grison, date de 1818. Elle est la première qui ait facilité le débouché de tous les articles de provenance et de fabrication française dans l'univers entier; elle est en outre une des rares maisons françaises qui visitent, toutes les années, les foires de Nijni-Novgorod et d'Isbit, en Sibérie.

Elle ne compte plus ses récompenses aux Expositions : Paris 1855 : *médaille d'argent;* Londres 1862 : *Prize medal;* Paris 1867 : *médaille d'or;* Paris 1878 : *médaille d'or;* Sydney 1879 : *1er ordre de mérite;* Melbourne 1880 : *1er ordre de mérite;* Nice 1883 : *diplôme d'honneur;* Amsterdam 1883 : *médaille d'or;* Anvers 1885 : *médaille d'or;* Paris 1879 : *médaille d'or;* Anvers 1894 : *deux diplômes d'honneur;* Amsterdam 1895 : *diplôme d'honneur.*

Voilà déjà un bagage très respectable. La maison a voulu faire, à Bruxelles, une exposition qui fût l'application du goût et du cachet parisien aux fourrures les plus riches; elle a entièrement réussi.

Elle méritait cette mention spéciale dans notre journal, et nous nous excusons de ne l'avoir pas fait plus tôt.

***

Comment également passer sous silence la visite ou mieux les visites que S. M. le Roi des Belges a faites et fait, presque toutes les semaines, à la classe de la céramique et de la verrerie.

Le jour de l'inauguration de l'Exposition, S. M. Léopold II était restée pendant près d'une heure dans cette section, examinant tout avec soin et ne trouvant que des mots aimables pour tout le monde.

Il y avait là, en effet, les directeurs des grandes manufactures de glaces de Saint-Gobain et de Jeumont, MM. Biver et Desprez ainsi que nos artistes les plus distingués dans les arts du feu : MM. Boulenger, Daum, Deck, Hache, Lœbnitz, Massier, Muller, Redon, Ch. Martin, etc., etc., dont tous les produits, il faut le reconnaître, sont véritablement merveilleux.

C'est ce que le Roi Léopold a reconnu aussi lui-même puisqu'il a renouvelé ses visites dans la classe de la céramique, et qu'il y a fait déjà de nombreux et importants achats.

***

Quelques erreurs de composition se sont également glissées dans la nomenclature de la liste du jury français.

C'est ainsi que dans la classe 148 (vins) nous avons écrit : Bouchard fils, négociant à Baune.

Il s'agit, tout le monde l'a compris, de M. Ernest Bouchard, viticulteur, de la maison « Bouchard aîné et fils » (fondée en 1750) à Beaune (Cotes-d'Or).

***

La Section française d'hygiène est très remarquée à l'Exposition de Bruxelles, et l'un des *clous* de cette section est sans contredit l'exposition particulière de la *Compagnie fermière de Vichy.* Dans un charmant pavillon isolé, la Compagnie fermière a groupé avec beaucoup de goût, non seulement l'eau des diverses sources de l'État français, mais encore les produits extraits de ces sources, connus sous le nom de *Vichy-État*, pour rappeler leur origine, et qui sont comme la monnaie de Vichy, se répandent partout pour permettre à tous de suivre un traitement de Vichy approprié à chaque cas.

Du reste, la Compagnie de Vichy est chez elle, en Belgique, car dès 1854, c'est-à-dire au lendemain de sa concession, elle commençait à expédier dans ce pays ses bouteilles d'eau minérale, dont l'exportation se chiffre aujourd'hui par centaines de mille, au point qu'elle a dû créer à Bruxelles une de ses succursales les plus importantes. Certes, la nature a beaucoup fait pour Vichy en le dotant de ces sources, les *Célestins*, la *Grande-Grille* et l'*Hôpital*, qui défrayaient déjà la chronique au grand siècle, dans les lettres de Mme de Sévigné et les écrits de Fléchier et n'ont cessé depuis de tenir le premier rang parmi les eaux minérales, à cause de leurs merveilleuses propriétés; mais il n'est que juste de reconnaître que la Compagnie fermière, de son côté, a grandement mérité de la station par l'immense développement qu'elle a su lui donner. Non contente, en effet, de faire de Vichy la « Reine des stations thermales », elle a, dès l'origine, songé à envoyer au loin la précieuse eau embouteillée avec des soins infinis, donnant ainsi l'essor à l'industrie depuis si florissante des eaux minérales transportées; c'est elle aussi qui, la première, a entrepris d'extraire de l'eau minérale, l'ensemble de ses sels, si bien qu'on peut admirer à Vichy, à côté des immenses magasins d'embouteillage et d'expédition des bouteilles d'eau, organisés avec un tel souci d'antisepsie et une perfection telle qu'une circulaire ministérielle a rendu leurs procédés obligatoires en France, de vastes laboratoires nouvellement transformés où se recueille le *sel naturel* de Vichy, si justement nommé *sel de Vichy-État.*

La fortune, qui n'est pas toujours aveugle, a récompensé ces efforts. Aujourd'hui, les bouteilles de la Compagnie pénètrent partout, rendant partout populaires les noms des *Célestins*, de la *Grande-Grille* et de l'*Hôpital*. Le *sel de Vichy-État* obtient de son côté le succès grandissant que justifie un progrès vraiment démocratique qui met à la portée de tous les bienfaits de Vichy. Songez qu'avec un paquet du prix le plus modique (10 centimes), chacun peut préparer un litre d'une excellente eau alcaline digestive : quel avantage pour ceux à qui des ressources trop modestes ne permettent pas l'usage de l'eau minérale naturelle elle-même! Ce même sel naturel, sous la forme de pastilles digestives de Vichy-État, devient la providence des estomacs délicats. Réduit au moindre volume possible, sous le nom de *Comprimé de Vichy*, il permet de transformer en un clin d'œil un verre ou une bouteille d'eau ordinaire en une eau artificielle de Vichy, gazeuse et très digestive : on peut ainsi emporter avec soi, en un petit flacon, toute une caisse d'eau de Vichy; quel rêve pour les voyageurs, les touristes, les chasseurs et même..... les vélocipédistes!

Voilà ce que les visiteurs de l'Exposition de Bruxelles ne se lassent pas d'apprendre et d'admirer, en passant devant le coquet pavillon de la *Compagnie fermière de Vichy.*

LES ARTISTES FRANÇAIS
à l'Exposition de Bruxelles

Le Jury de l'Exposition de Bruxelles a décerné aux artistes français, dans la section des beaux-arts, les récompenses suivantes :

Médailles d'honneur. — MM. Edouard Detaille et Léopold Flameng.

Premières médailles. — Peinture. — MM. Henner, Raphaël Collin, Zuber, Demont, Baschet, Bergeret, Gabriel Ferrier, Luigi Loir.

Sculpture. — Puech, Daniel Dupuis, Hugues, Th. Barrau.

Architecture. — Defrasse, Albert Ballu, Cordonnier, Bruneau.

Gravure. — Lamotte, Sulpis, Mougin, Le Couteux.

Deuxièmes médailles. — Peinture. — Henri Royer, Duvent, Barillot, Joseph Bail, Enders, Gueldry, P. Thomas, Bocquet, Maxime Faivre.

Sculpture. — Béguine, Coulon, Duplechin, Dagonet, Gossin, Stanislas Lami, Loiseau Rousseau, Henri Dubois.

Architecture. — Dutocq, Ridel, Lafollye, Le Griel, Parent, Wable, Janty.

Gravure. — Léveillé, Sirouy, Patricot, Levasseur, Brunet, Debaisne, Géry, Bichard.

Le jury international a déclaré hors concours :

MM. Harpignies, Maignan, C. Bernier, Saintpierre, Henri Lévy, Mme Demont-Breton, MM. Gustave Michel, Antonin Carlès, Chauvel, Laguillermie, Baude, Jules Jacquet, Robert, Maurou.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

Paris — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

4e Année. — Nos 81-82 — *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* — Paris, 10-25 Août 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — [illegible] —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos abonnés et à nos lecteurs la prochaine transformation de notre journal en journal illustré.

« **L'Exposition Universelle** »

deviendra sous peu :

« **L'EXPOSITION UNIVERSELLE ILLUSTRÉE** »

titre que nous avons déposé au parquet du tribunal de la Seine, le 27 avril 1897, en l'accompagnant de deux exemplaires de notre nouveau journal ainsi modifié.

Nous reparlerons de cette transformation que nous nous bornons à annoncer, aujourd'hui, pour prendre date.

HENRI GAUTIER.

BULLETIN

Avec l'achèvement des fondations des grosses constructions, l'heure vient de s'occuper des produits exposés. Après le cadre, le tableau. Et puisqu'on a dit que l'Exposition était une grande lutte, on ne saurait former et mobiliser prématurément l'armée industrielle qu'on entend lancer sur le champ de bataille.

C'est ainsi qu'après avoir organisé les Comités départementaux ayant surtout un rôle préparatoire de propagande, il convenait de constituer sans retard les Comités d'admission.

Tel est le travail auquel M. Dervillé, directeur général adjoint de l'exploitation et son *ad latus*, M. Victor Legrand, juge au tribunal de commerce, se sont récemment consacrés sous le contrôle de M. Picard, commissaire général.

Ces hauts fonctionnaires ont dû procéder à une sélection entre 20.000 noms qui leur étaient proposés. Arrêtée par le Commissaire général et soumise à l'examen approbatif de M. Boucher, ministre du Commerce, leur liste comprend 3.100 noms ; c'est-à-dire, pour les 120 classes prévues à la classification générale, une moyenne de 25 commissaires par classe.

Prochainement sans doute, l'arrêté ministériel investissant de ses pouvoirs cet imposant état-major des futurs exposants, sera promulgué et immédiatement pourra commencer l'œuvre des Comités.

Défini par l'article 34 (titre IV) du règlement général en date du 4 août 1894, leur rôle est, en effet, des plus complexes. Il peut devenir décisif sur le succès réel de l'Exposition.

En raison des heureux changements apportés aux classifications antérieures pour l'Exposition de 1900, on n'a pu suivre rigoureusement l'organisation et le recrutement des Comités tels qu'ils fonctionnaient en 1878 et en 1889.

Chaque Comité désignera un président, un vice-président, un rapporteur et un secrétaire. Les Comités de groupe comprendront les bureaux des Comités de classe. Ces Comités supérieurs nommeront également un président, un vice-président, un rapporteur et un secrétaire. En 1889, le secrétaire de groupe était obligatoirement le secrétaire de la classe à laquelle appartenait le président du groupe. On a reconnu les inconvénients de ce système arbitraire et on a laissé au Comité de groupe la liberté de choisir son secrétaire parmi tous ceux des classes du groupe. Modification essentielle, en raison du labeur et de la compétence qui s'imposent aux secrétaires de groupes.

Une considération, tirée du principe même qui a guidé les organisateurs de l'Exposition, dominait le recrutement des Comités d'admission. Clôturant en quelque sorte un siècle fécond entre tous dans les diverses branches de l'activité humaine, l'Exposition Universelle marquera les étapes des progrès accomplis depuis cent ans dans les arts, les sciences et l'industrie.

C'est pourquoi, dès le début, on décidait de joindre à l'Exposition contemporaine une Exposition rétrospective centennale répartie entre les groupes et les classes.

Dans une lettre qu'il nous adressait le 30 juin 1894 (1), M. Alfred Picard précisait ainsi cette idée :

Chaque groupe, chaque classe aura pour vestibule un petit musée où quelques repères, convenablement choisis, marqueront les principaux progrès depuis 1800. La revue sommaire des étapes franchies au cours du siècle sera pour tous un spectacle réconfortant ; elle montrera qu'au milieu des secousses et des crises, le génie humain ne cesse de suivre sa voie ; elle avivera le sentiment de la solidarité intime entre les générations successives, entre les maillons de la chaîne qui se déroule à travers les âges ; elle éveillera en nous une foi plus vive dans l'avenir, un attachement plus profond à nos devoirs envers l'humanité.

(1) HENRY GIRARD. — *Étude sur la classification générale des produits à l'Exposition de 1900.* Préface de M. Alfred Picard. — Paris, in 8°, 1895.

Tel est ce projet, dont la réalisation constituera peut-être l'un des « clous » les plus intéressants de l'Exposition.

On réunira, à coup sûr, dans les « vestibules » dont parle M. Alfred Picard beaucoup de spécimens curieux des outils, des instruments, des machines et aussi des produits en usage dans l'industrie d'hier.

Mais, pour cela, des concours spéciaux étaient nécessaires. C'est pourquoi, à côté des industriels, ont trouvé place, dans les Comités d'admission, des amateurs, des artistes et des écrivains. Ils apporteront leurs connaissances et leur goût à l'organisation de ces petits musées disséminés à travers les galeries.

Néanmoins, et forcément, l'élément purement industriel dominera dans les Comités. Il a été recruté parmi les membres encore existants des états-majors des expositions antérieures et parmi ceux qui ont gagné leurs quartiers de noblesse commerciale ou industrielle dans les luttes passées.

En effet, en raison de l'œuvre qu'ils ont à accomplir, les Comités d'admission doivent offrir toutes garanties nécessaires d'autorité et d'impartialité professionnelles. Charges de procéder à une sélection particulièrement sévère parmi les demandes d'admission, leur verdict ne peut être l'objet d'aucune contestation sérieuse. D'autre part, leur composition même doit entraîner les adhésions désirables. Enfin, à l'heure de l'installation des vitrines se posent certaines questions extrêmement délicates de réputation et de solidité commerciales que seuls les initiés peuvent connaître et juger.

Seuls aussi, les spécialistes sont capables d'apprécier le caractère original et nouveau, la réalité et l'importance du progrès réalisé par tel procédé soumis à son examen. C'est là le côté éminemment sérieux et utile des Expositions. Mais encore faut-il songer aux visiteurs.

C'est à les attirer que travailleront les membres non industriels des Comités d'admission. Et nul doute qu'ils n'y réussissent, ce qui nous épargnera le spectacle de ces longues galeries aussi désertes qu'intéressantes, vues en 1889 et dans maintes Expositions exotiques.

Puisque la force d'une armée dépend de la valeur de ses chefs, il n'est pas superflu de montrer l'importance du rôle des Comités d'admission pour la Section française. Quand sera connu leur composition, on se rendra plus utilement compte des chances qu'a notre industrie de triompher dans la grande lutte qui se déroulera pacifiquement dans les arènes de 1900.

HENRY GIRARD.

LES DÉCORATIONS DU 14 JUILLET

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes :

Grand-officier

M. Paul Dislère, conseiller d'Etat.

Officiers

MM.

Georges Charpentier, libraire-éditeur à Paris.

Moron, directeur de l'office du travail au ministère du commerce.

Chevaliers

MM.

Noirot, tisseur et filateur, maire de Reims.

Dehaynin, président de la Compagnie des chemins de fer de l'Est algérien, président de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris.

Ladret, architecte-entrepreneur, maire de Longwy (Meurthe-et-Moselle).

Armand, directeur des mines de Valdonne (Bouches-du-Rhône).

Richou, ingénieur des arts et manufactures à Paris, commissaire expert pour les litiges de douane.

Clavreul, inspecteur général des affaires commerciales et du contrôle de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.

Fontaine, filateur à Troyes, président de la Chambre de commerce de cette ville.

Edeline, propriétaire et directeur d'usines de blanchisserie mécanique, de fabriques de caoutchouc et de produits chimiques.

Moll, directeur des postes et des télégraphes du département des Vosges.

Destrem, chef de bureau au ministère du commerce.

Frouin, sous-chef chargé des fonctions de chef de bureau à l'administration centrale des postes et des télégraphes.

Motte, directeur d'une usigne de peignage de lainages à Roubaix.

Aries, mégissier à Oloron, président de la Chambre consultative des arts et manufactures de cette ville.

Gaumel, chef de l'atelier de fabrication des timbres-poste.

Les Adjudications

Adjudication des travaux de terrassements et maçonnerie à exécuter pour la construction de la partie du grand Palais des Champs-Élysées située sur l'avenue d'Antin.

Le samedi 3 juillet a eu lieu, 26, avenue de la Bourdonnais, par les soins de la Direction d'architecture de l'Exposition de 1900, l'adjudication en un lot, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de terrassements et maçonnerie à exécuter pour la construction de la partie du grand Palais des Champs-Élysées située sur l'avenue d'Antin.

Ces travaux, évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise. .	1.401.711 fr. 88
Somme à valoir.	140.288 12
Total . . .	1.542.000 fr. 00

ont été adjugés à M. Pradeau, demeurant à Paris; 8, rue Paul-Louis-Courier, avec un rabais de 8 0/0.

Adjudication de la démolition du Palais des Arts libéraux situés au Champ-de-Mars.

Le mardi 27 juillet a eu lieu, en séance publique, 26, avenue de la Bourdonnais, par M. Bouvard, Directeur des services d'Architecture, assisté de M. Grison, directeur des Finances ; de M. Henri Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900, de l'Architecte adjoint à la Direction des services d'Architecture, et d'un sous-inspecteur des domaines, à l'adjudication, au plus offrant, en un lot, sur soumission cachetée, de la démolition du Palais des Arts libéraux situé au Champ-de-Mars.

La mise à prix était fixée à 150.000 francs.

L'adjudicataire a été M. Courtial, demeurant à Paris, 71, rue de la Convention, pour la somme de 308.700 francs.

Adjudication en deux lots des travaux de terrassement et maçonnerie à exécuter pour la construction : 1° de la partie intermédiaire; 2° de la partie située en façade sur l'avenue nouvelle du Grand Palais des Champs-Élysées.

Le lundi 16 août, à 2 heures de l'après-midi, il a été procédé, 26, avenue de la Bourdonnais, en séance publique, par M. Bouvard, directeur des services d'architecture, assisté de M. Grison, directeur des finances, et de M. Henri Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900, et en présence de M. l'Architecte en chef chargé de la construction du Palais des Champs-Élysées, et des architectes chargés de la partie intermédiaire et de la partie située en façade sur l'avenue nouvelle, à l'adjudication, en deux lots, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de terrassement et maçonnerie, à exécuter pour la construction des deux parties du Grand Palais des Champs-Elysées ci-dessus désignées.

Ces travaux étaient évalués comme il suit :

1er Lot : *Partie intermédiaire.*

Travaux à l'entreprise	800.285 fr. 70
Somme à valoir.	39.714 30
Total.	840.000 fr. 00

2e Lot : *Partie située en face sur l'avenue nouvelle*

Travaux à l'entreprise. . .	2.514.770 fr. 83
Somme à valoir.	125.229 17
Total.	2.640.000 fr. 00

Le 1er lot a été adjugé à M. Chapelle, demeurant à Paris (Passy), 1, rue Louis-David.

Le 2e lot n'a pas eu d'adjudicataire.

Adjudication des travaux de construction de la partie métallique du pont Alexandre III

Le vendredi 20 août, à dix heures du matin, il a été procédé, en séance publique, mais en adjudication restreinte, 26, avenue de la Bourdonnais, par M. le Directeur des services de voirie, assisté de M. Grison, directeur des finances, et de M. Henri Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900, et en présence de M. Résal, ingénieur en chef de la navigation de la Seine, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux métalliques du pont Alexandre III.

Ces travaux évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise. . . .	2.311.628 fr. 90
Somme à valoir.	461.317 10
Total.	2.773.000 fr. 00

n'ont pas eu d'adjudicataire.

Adjudication des travaux de terrassements et maçonnerie à exécuter pour la construction du Petit Palais des Champs-Élysées.

Le vendredi 20 août, à deux heures de l'après-midi, il a été procédé, en séance publique, 26, avenue La Bourdonnais, par M. Bouvard, directeur des services d'architecture, assisté de M. Grison, directeur des finances, et de M. Henri Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900, et en présence de M. Charles Girault, architecte en chef chargé de la construction du Palais des Champs-Elysées, à l'adjudication en un lot, sur soumission cachetée, des travaux de terrassements et maçonnerie à exécuter pour la construction du petit palais des Champs-Élysées.

Ces travaux évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise .	2.172.197 fr. 53
Somme à valoir . . .	108.802 47
Total .	2.281.000 fr. 00

n'ont pas eu d'adjudicataire.

Adjudication de la démolition du Palais des Beaux-Arts

Le mardi 21 septembre, à deux heures de l'après-midi, aura lieu, 26, avenue La Bourdonnais, l'adjudication, au plus offrant, en un lot sur soumission cachetée, de la démolition du Palais des Beaux-Arts.

La mise à prix est fixée à 200.000 francs.

Nous avons omis de citer, dans notre dernier numéro, les adjudicataires des travaux à exécuter pour la construction des bâtiments de l'administration de l'Exposition de 1900. (Adjudication du 8 avril 1897.)

Ces travaux en trois lots sur soumission cachetée évalués comme il suit :

1er Lot. — *Terrasse, maçonnerie et carrelage*

Travaux à l'entreprise . .	90.000 francs
Somme à valoir	10.000 —
Total. .	100.000 francs

2e Lot. — *Charpentes en bois*

Travaux à l'entreprise . .	84.000 francs
Somme à valoir	9.000 —
Total. .	93.000 francs

3e Lot. — *Couverture, plomberie, zingage*

Travaux à l'entreprise . . .	29.500 francs
Somme à valoir.	3.500 »
Total. .	33.000 francs

ont été adjugés :

Le 1er lot à la Société des Maçons de Paris, 119, rue Michel-Bizot, à Paris, avec un rabais de 12 0/0 ;

Le 2e lot à M. Haour-Jamés à Saint-Chamond, avec un rabais de 21 0/0 ;

Et le 3e lot à MM. Beau et Bertrand Taillet, 226, rue Saint-Denis, à Paris, avec un rabais de 31 0/0.

***

Nous avons également omis de citer l'adjudicataire de la démolition du Dôme central (adjudication du 28 avril 1897). Ces travaux, au plus offrant, en un lot, sur soumission cachetée, ont été adjugés à M. Casel, demeurant à Paris, 27, rue Sarrette, pour la somme de 25.750 francs.

Nouvelles et Échos

En prévision de la circulation de foules considérables dans l'enceinte de l'Exposition, un arrêté du ministre du commerce a institué auprès du commissariat général un comité consultatif spécial appelé à donner son avis sur les mesures de préservation à prendre dans les différents cas qui pourront se présenter. La préoccupation de ce comité sera principalement, et cela dès le début des constructions, d'obvier aux risques et dangers d'incendie; mais là ne se borne pas sa mission; il étudiera aussi les moyens de lutter contre le fléau et, au cas où il se déchaînerait,

les moyens de conjurer les effets toujours si dangereux de la panique, c'est-à-dire l'étude des dégagements et appareils divers de sauvetage à mettre à la disposition du public.

La Commission devra délibérer, dans cet ordre d'idées, sur toutes les questions qui lui seront soumises par le Commissaire général; elle se compose de huit membres qui sont : M. Chardon, secrétaire général de l'Exposition, président; M. Hénard, architecte, adjoint au directeur des services d'architecture; M. Bonnier, architecte en chef des installations à la direction générale de l'Exposition; M. Tur, ingénieur du service municipal et du service de voirie de l'Exposition; M. Picon, ingénieur principal des installations électriques; MM. Varigault, colonel, et Krebs, major du régiment des sapeurs-pompiers de Paris; M. Bunel, architecte en chef de la Préfecture de police.

***

Nous avons parlé précédemment de la mise à l'étude du chemin de fer circulaire qui desservira l'intérieur de l'Exposition. Le programme en a été mis à l'étude dans les récentes réunions du Comité des directeurs : le concours se fera vraisemblablement sur les deux hypothèses d'un chemin à double voie ou à voie unique.

***

Les constructions réunies sous le nom de palais des Arts-Libéraux vont bientôt disparaître. Elles limitaient, en 1889, le parc du Champ de Mars, symétriquement avec le palais des Beaux-Arts qui leur faisait pendant du côté de l'avenue La Bourdonnais. Dès l'origine, ces constructions avaient été comprises comme devant disparaître plus ou moins longtemps après la clôture de l'Exposition; mais leur architecture en fer, étudiée par M. Formigé, constituait par elle-même l'expression d'un progrès dont le mérite a été justement apprécié.

Le palais des Arts-Libéraux occupe un rectangle de 230 mètres de longueur, sur 82 mètres de largeur, avec une surface utile de 28.300 mètres carrés comprenant le rez-de-chaussée et une galerie au 1[er] étage. Les grandes fermes métalliques ont une portée de 52 m. 80 et sont montées, comme celles du palais des Machines, sur trois tourillons en acier, permettant la libre dilatation, deux aux retombées des fermes, et un au faîtage. Les fermes, espacées de 18 m. 10, sont reliées entre elles par un système de pannes à treillis, et pèsent environ 55 tonnes. Les galeries latérales sont constituées par 72 fermes de 15 mètres qui se relient, d'un côté sur les grandes fermes et reposent, de l'autre, sur des piliers de façade de 20 mètres de hauteur, réunis entre eux par des arcades.

On estime à 1.360 tonnes de fer environ la quantité de métal entrant dans la charpente du palais des Arts-Libéraux. Au centre se trouve un dôme de 56 mètres de hauteur et de 32 mètres de largeur, dominant de 28 mètres environ la toiture de la construction. Le poids total du dôme et de ses annexes est d'environ 950 tonnes, dont 570 pour le dôme et 380 pour les annexes.

Les travaux de construction du palais des Arts-Libéraux furent adjugés au mois d'août 1887.

***

D'après la *Wiener Zeitung*, l'empereur d'Autriche a nommé l'archiduc François-Ferdinand protecteur de la section autrichienne à l'Exposition universelle de Paris en 1900.

Le ministre du commerce, M. Glanz, est nommé président de la Commission centrale de cette Exposition; M. Weigelsperg, chef de division au ministère du commerce, est nommé vice-président.

La Commission est composée du président de la Chambre des députés, de nombreux membres des deux Chambres du Reichsrath, de grands propriétaires terriens, de professeurs d'agronomie, de fonctionnaires, d'artistes, etc.

En outre, il a été formé un sous-comité ainsi que des comités spéciaux pour l'Exposition rétrospective des arts et pour l'Exposition forestière.

Le ministre du commerce fait un appel chaleureux en faveur d'une large et honorable participation à l'Exposition. Cette participation, dit-il, constitue un devoir; elle amènera de nouveaux progrès dans l'extension des transactions et dans l'intérêt supérieur de l'économie nationale.

***

On écrit de Berlin :

L'imprimerie de l'Empire Allemand, à Berlin, prépare, en vue de l'Exposition universelle de 1900, une édition de luxe du « Nibelungen-Lied », le fameux poème épique, composé par quelques poètes allemands du Moyen Age, pour célébrer les hauts faits des vieux « Nibelungen ». L'œuvre préparée par l'imprimerie de l'Empire devra représenter, à Paris, de la façon la plus exacte et la plus digne, les progrès accomplis par l'imprimerie, l'art industriel et l'art décoratif allemands.

La reliure du livre en particulier fournira aux artistes qui ont entrepris cet important travail l'occasion de déployer tout leur savoir. Joseph Sattler, le jeune graveur bien connu, qui s'inspire des traditions d'Albrecht Dürer, a été chargé de faire les illustrations de cette édition du « Nibelungen-Lied ».

***

Epilogue de l'Exposition de Berlin :

Cette malheureuse entreprise, qui a eu contre elle le mauvais vouloir des pouvoirs publics, les intrigues de spéculateurs de terrains déçus dans leurs espérances, l'indifférence du public et un été pluvieux, a clôturé, comme vous le savez, avec un déficit d'environ 2 millions de marks que doivent payer les souscripteurs du fonds de garantie. Ces derniers attaquent maintenant le comité directeur et lui reprochent d'avoir, par sa mauvaise administration, compromis la réussite de l'Exposition de 1896. En conséquence, ils refusent de payer et exigent du comité directeur le dépôt des traités des comptes et factures pour déterminer les causes exactes de ce déficit considérable.

Dans une réunion publique de 800 personnes une commission a été chargée de poursuivre au besoin en justice le comité directeur pour obtenir une reddition de comptes exacte et faire établir les responsabilités.

Lorsqu'en 1892, le comte de Caprivi refusa le concours du gouvernement pour cette Exposition, il fut fort malmené par la presse berlinoise qui lui en voulait surtout d'avoir dit que Berlin n'offrait pas les garanties nécessaires à l'organisation d'une Exposition universelle. Les tristes résultats de cette Exposition, réduite cependant aux modestes proportions d'une Exposition berlinoise, ont justifié pleinement les appréciations de M. de Caprivi et de longtemps on ne songera plus ici à convier le monde à une Exposition universelle.

***

M. Louis Ganne, le compositeur populaire, auteur du *Père la Victoire*, de la *Marche lorraine*, etc., vient d'être chargé par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'une mission aux Indes anglaises. Il s'agit d'aller étudier sur place la musique du pays et de transcrire des airs populaires hindous, destinés à être joués à l'Exposition de 1900 dans une reproduction de rue d'une vieille cité des Indes.

***

Une nouvelle Exposition :

Le grand succès, désormais acquis, de l'Exposition internationale de Bruxelles, a donné aux Liégeois le désir de tenter à leur tour une vaste entreprise du même genre sur les bords de la Meuse, si industriels et si pittoresques tout à la fois.

L'idée lancée depuis quelques jours a fait son chemin et une délégation spéciale a été reçue par le Ministre du Travail pour sonder les intentions du gouvernement et prendre date.

Il résulte de cette entrevue que les dispositions sont favorables et que l'Exposition de Liège aura lieu, tout naturellement, après la grande Exposition de Paris, en 1901 ou 1902, au plus tard.

***

Le travail des caissons de fondations du pont Alexandre-III se poursuit activement. Pendant que l'on procède au montage du caisson de la rive gauche, on termine les installations et travaux préliminaires d'enfoncement du caisson de la rive droite; ce caisson a un volume intérieur total d'environ 3.000 mètres cubes, lequel sera rempli de béton fabriqué mécaniquement par les bétonnières installées à cet effet. La descente des caissons du pont Alexandre-III se fera à 12 mètres seulement, profondeur à laquelle ils seront assis, en toute sécurité, sur le bon sol. Dans ces conditions, la pression de l'air comprimé au sein duquel travailleront les ouvriers ne dépassera guère deux atmosphères; c'est une pression très modérée, dans ce genre de travaux. Les caissons de fondation à l'air comprimé de la tour Eiffel, du côté de la Seine, implantés dans des conditions similaires, ont été descendus, à leur époque, à 13 m. 30 au-dessous du niveau du sol.

LES
COMITÉS D'ADMISSION

Le commissariat général de l'Exposition a transmis au ministère du Commerce et de l'Industrie le dossier complet des listes de proposition des personnes qui seront appelées à faire partie des Comités d'admission de la *Section française*. Ces listes contiennent environ 3.000 noms présentés à la signature du ministre par M. Stéphane Dervillé, directeur de l'exploitation, sous le contrôle de M. Alfred Picard, commissaire général.

Le rôle de ces Comités est important. Il consistera à examiner les demandes des futurs exposants, aux divers points de vue de l'importance de leur fabrication, de l'intérêt que présentent les objets ou les documents qu'ils se proposent d'exposer, de l'emplacement qu'ils demandent et de leur valeur relative dans la juxtaposition avec les éléments analogues de la même classe.

Chaque classe devra en effet, d'après le programme envisagé par le commissaire général, donner aux visiteurs, en même temps que l'indication des derniers progrès réalisés, un historique en quelque sorte matérialisé de la formation de telle ou telle industrie spéciale, avec l'évolution des machines et des instruments de production, parmi lesquels se trouveront même les collections du vieil outillage démodé et remplacé. Un musée rétrospectif sera donc joint à chaque classe. Cette considération a déterminé les organisateurs à adjoindre aux industriels et commerçants spéciaux, qui forment le noyau du Comité, la collaboration d'artistes, de critiques, de collectionneurs, d'écrivains, dont le concours sera précieux au triple point de vue de la reconstruction documentaire et artistique, de l'arrangement des objets et de leur mise en valeur démonstrative.

Il faut bien remarquer qu'il ne s'agit encore que d'un état de propositions soumis à l'appréciation du ministre, et dans lequel d'importantes modifications peuvent être faites, tout aussi bien qu'il peut demeurer à peu près tel qu'il a été dressé.

Pour ce qui concerne le classement analogue et la répartition des emplacements aux exposants

étrangers de chaque section, le soin en incombera, ainsi que les responsabilités, au commissaire général désigné par chaque pays respectif.

En résumé, les Comités d'admission seront au nombre de 116, auxquels il faut ajouter les Comités d'admission spéciaux du groupe des Beaux-Arts, comprenant les classes 7, 8, 9 et 10, et dont l'organisation dépend de M. Henry Roujon.

Nous ne pouvons citer que quelques noms appartenant au monde des arts et des lettres dans cette liste considérable de propositions. Signalons pourtant, dans la classe 17 (*instruments de musique*), MM. Massenet, Saint-Saëns, C. Bellaigue et Albert Bruneau; dans la classe 18 (*matériel de l'art théâtral*), MM. Jules Claretie, Francisque Sarcey, Sardou, Jules Lemaître, Émile Faguet; dans la classe 65 (*décoration fixe des édifices publics et des habitations*), MM. de Fourcaud, Philippe Gille, Puvis de Chavannes; dans la classe 70 (*décoration mobile et ouvrages du tapissier*), MM. Émile Bergerat, Eugène Müntz, Gaston Deschamps, Gustave Geffroy, Besnard, Luc Olivier Merson, Grasset.

Les listes complètes revêtues de la signature ministérielle paraîtront, d'ailleurs, vers la fin du mois de septembre au *Journal officiel*.

LES TRANSPORTS DANS PARIS

Parmi les nations policées, il n'est pas de ville importante possédant des moyens de locomotion plus rudimentaire et plus coûteux que ceux employés à Paris. Les progrès incessants, rapides, prodigieux accomplis dans les divers modes de traction mécanique semblent n'être pas encore sortis du domaine de la théorie, quand on considère les véhicules antiques qui sillonnent nos voies publiques.

Tout le monde reconnaît l'insuffisance des voitures à traction animale. Personne n'ignore quelle patience il faut déployer dans les bureaux d'attente pour trouver une place dans les omnibus de la Compagnie. Dans les jours de fête qui viennent de s'écouler, l'organisation défectueuse des moyens de transport en commun s'est révélée d'une façon éclatante.

Devant l'encombrement constant des stations d'omnibus, la plupart des voyageurs se résignaient à marcher à pied, les autres s'attardaient à discuter avec les cochers de fiacre le prix d'une course; car le tarif qui réglemente leurs déplacements était devenu lettre morte.

Telle est la situation lamentable que nous réserve l'Exposition de 1900, si nous ne cherchons pas dès aujourd'hui à améliorer nos moyens de locomotion, qui déjà deviennent insuffisants pour nos besoins quotidiens.

La traction mécanique, sous une de ses formes variées, doit être la base des transports en commun. Assez de systèmes reposant sur la force développée par la vapeur, l'électricité, l'air comprimé, le gaz ou les huiles minérales, ont été appliqués pour déterminer un choix donnant les conditions de vitesse et de bon marché, qui doivent être inhérentes à tout service public.

En Europe comme en Amérique, ces divers modes de traction ont reçu des applications suivant les lieux, les circonstances et les moyens économiques de la contrée. Tous ont donné des rendements différents, selon les applications à certains tracés.

Néanmoins, la supériorité de tous ces systèmes sur la traction animale consiste à diminuer l'encombrement des rues, à augmenter la vitesse des transports et à réduire les frais du trafic. Avec une population condensée comme Paris, dont la vie active est intense, il est indispensable d'avoir de puissants moyens de transport, dont les prix ne soient pas onéreux pour les masses populaires.

On a parlé pendant longtemps d'un métropolitain, qui devait relier les quartiers du centre à ceux de la périphérie, puis d'un tramway électrique circulaire préconisé par le conseil municipal et, enfin, récemment, d'un nouveau réseau de tramways desservant dans Paris et sa banlieue.

Tout est encore à l'étude, à moins que tous ces projets aient été ensevelis dans les cartons de l'oubli.

Ce n'est plus le moment d'atermoyer les décisions de la réforme des moyens de locomotion dans Paris, si nous ne voulons pas voir se renouveler le désarroi de la dernière Exposition.

Il est temps de prendre une résolution.

Nos édiles connaissent la responsabilité qui leur incombe; qu'ils ne se laissent point influencer par les intérêts privés de quelques grands électeurs de leur circonscription. L'intérêt de Paris tout entier doit les guider.

LE Restaurant coopératif ouvrier

Une des premières et non des moindres préoccupations de M. Alfred Picard fut la question de la nourriture des nombreux ouvriers occupés sur les chantiers du pont Alexandre III et des nouveaux palais des Champs-Elysées. Nous en avons touché un mot dans notre dernier numéro. Nous croyons devoir y revenir plus longuement et plus explicitement aujourd'hui.

La solution du problème n'apparaissait pas aisée; car si dans les autres parages de l'Exposition, sur la rive gauche, les restaurateurs sont en assez grand nombre à proximité du Champ de Mars, il n'en est pas de même dans le quartier des Champs-Elysées et l'installation d'un restaurant sur les chantiers mêmes s'imposait. Mais dans quelles conditions? avec quelles garanties pour la bourse et la santé des ouvriers?

Les demandes de concession affluaient au Commissariat général; tous les candidats étaient chaudement recommandés et présentaient à peu près les mêmes avantages et les mêmes garanties; on conçoit combien il était difficile de faire un choix, sans compter tous les mécontentements qu'il devait inévitablement faire naître.

Aussi, est-ce ailleurs que M. Picard cherchait la solution. Il pensa, non sans raison, que jamais occasion plus favorable ne s'était présentée pour appliquer le système de la coopération, système qui avait déjà donné par ailleurs de si bons résultats et que son application dans la circonstance avec le succès assuré serait d'un puissant encouragement pour d'autres œuvres coopératives.

Quelques personnalités mirent spontanément à la disposition de cette intéressante tentative un capital de 25.000 francs, qui servit à la fondation du « Restaurant coopératif des Chantiers des Champs-Elysées ».

Quelques jours après, M. Henry Boucher signait l'arrêté suivant :

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du Commissaire général, vu la demande formée au nom de la Société anonyme du Restaurant coopératif des Chantiers des Champs-Élysées par M. O. Lami, vu les statuts de cette Société, arrête :

Article premier. — La Société du Restaurant coopératif des Chantiers des Champs-Élysées est autorisée à établir sur l'emplacement A, indiqué au plan ci annexé et pendant la durée des travaux de construction des nouveaux palais, un restaurant coopératif dans les conditions indiquées par les statuts ci-dessus visés.

Art. 2. — Les plans définitifs, ainsi que toute modification des aménagements primitivement prévus, devront être soumis à l'approbation du Commissaire général de l'Exposition.

Art. 3. — La présente autorisation est essentiellement précaire et révocable sans indemnité, notamment dans le cas de dérogation aux statuts altérant le caractère philanthropique de l'œuvre entreprise.

Art. 4. — L'administration de l'Exposition se réserve la faculté de déterminer les heures pendant lesquelles le Restaurant coopératif pourra être ouvert, d'exercer une surveillance sur la qualité des aliments fournis et, d'une façon générale, d'assujettir l'exploitation de ce restaurant à tous les règlements nécessaires dans l'intérêt de la salubrité, de l'hygiène et de la police des chantiers.

Art. 5. — Le Commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 juillet 1897.

Henry Boucher.

Proposé par le Commissaire général,

A. Picard.

Une société anonyme étant formée, le capital de 25.000 francs est divisé en mille actions de 25 francs.

Pour ménager la légitime susceptibilité des ouvriers et ne pas avoir l'air de leur faire un cadeau, un intérêt minime — trois pour cent — sera prélevé sur les bénéfices et employé à la rémunération du capital; un dixième des bénéfices sera attribué à la caisse de secours, trois dixièmes aux employés — cuisiniers, garçons de salle, etc. — et le reste des bénéfices sera intégralement réparti entre les ouvriers prenant leurs repas au restaurant, au prorata de leurs dépenses.

Le prix d'un repas complet, vin et café compris, sera de 1 fr. 10 à 1 fr. 20.

Par les termes de l'arrêté ministériel, on voit que rien n'a été négligé pour que le fonctionnement du Restaurant ouvrier coopératif soit entouré de toutes les garanties, et la surveillance qu'exercera M. Picard lui-même et M. Chardon, l'aimable et actif secrétaire général, assurera aux ouvriers une nourriture aussi saine qu'abondante.

L'emplacement concédé, gratuitement bien entendu, pour l'installation du restaurant est situé sur le cours la Reine, dans l'intérieur des clôtures, et on va incessamment en commencer la construction.

Nul doute que le succès ne vienne *couronner* cette très intéressante tentative.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 AOUT 1897
(*Liste officielle*)

Le neuvième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 25 août 1897.

A ce tirage **159** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	149	N°	71	**100.000 fr.**
—	—	41	N°	4.959	**10.000**
—	—	47	N°	8.770	**5.000**
—	-	148	N°	265	**5.000**
—	—	155	N°	3.725	**1.000**
—	—	168	N°	6.766	**1.000**
—	—	199	N°	3.696	**1.000**
—	—	209	N°	3.156	**1.000**
—	—	319	N°	1.011	**1.000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
190	8.963	83	6.244	219	65	200	261	66	6.292
1	9.909	94	2.050	97	8.783	149	2.894	76	4.981
304	8.468	124	9.528	143	7.164	139	7.135	167	9.122
262	9.409	184	3.344	216	8.832	170	1.615	55	1.151
233	7.572	38	2.113	208	5.963	219	2.062	248	1.075
232	2.451	114	5.627	184	2.527	3	6.159	108	7.199
36	3.083	257	9.077	150	5.670	182	6.839	110	5.831
282	8.225	232	9.501	154	9.657	157	2.380	158	181
245	1.018	137	2.486	41	4.549	26	3.611	144	9.062
90	498	190	3.097	266	2.824	95	6.247	302	2.548
81	3.008	125	2.656	76	6.556	201	2.505	86	3.799
248	1.772	320	6.646	2	8.126	154	709	273	8.543
305	941	187	7.711	7	5.607	121	7.102	184	4.577
49	8.667	300	8.281	223	5.571	11	3.816	254	5.067
38	1.060	116	1.535	150	8.282	151	9.134	215	2.605
134	7.512	103	881	150	1.147	54	5.953	218	8.386
230	5.482	309	6.308	212	3.860	123	1.485	283	9.303
183	6.623	267	4.305	275	7.130	126	8.531	96	1.808
80	3.516	24	7.797	285	6.964	136	79	83	7.601
188	4.122	21	3.951	260	5.451	209	645	260	6.525
65	5.299	252	7.980	287	8.852	152	7.726	77	1.962
44	632	82	388	273	6.923	245	9.981	206	4.852
100	7.068	79	7.353	129	2.590	61	1.409	61	6.543
231	5.546	10	9.935	189	749	136	4.242	107	8.151
244	1.010	40	8.901	209	5.790	99	3.543	26	8.912
23	3.097	159	9.048	321	3.731	59	4.253	207	8.557
228	3.604	260	3.729	115	9.912	299	1.201	26	6.326
76	1.127	208	6.235	167	754	204	337	120	21
296	3.430	29	6.468	3	6.737	315	8.373	232	5.144
264	2.303	182	4.652	252	9.206	171	9.044	252	4.470

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 novembre 1897.

Le prochain tirage aura lieu le lundi 25 octobre 1897

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : 12, rue Cambon, Paris

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . 10 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

BULLETIN

Dans notre dernier numéro, nous rendions compte des opérations du jury international des récompenses de l'Exposition de Bruxelles qui, commencées le 19 juillet, se sont continuées sans interruption pendant toute la semaine et étaient terminées en grande partie le 26.

Nous avons signalé, avec le plus grand plaisir, que nous avions été heureux de constater la grande cordialité qui a existé entre tous les jurés des différentes nations; aussi nous ne doutons pas que les exposants seront satisfaits des récompenses qui leur ont été attribuées. Nous devons cependant nous faire l'écho de l'inquiétude et de l'étonnement qui règnent partout.

En effet, depuis le passage du jury, les exposants n'entendent plus parler de rien.

Nous savons parfaitement que le règlement du jury de l'Exposition de Bruxelles qui n'a paru que très tardivement contient des modifications plus ou moins appréciables. Nous savons, entre autres, que le jury de groupe est supprimé et qu'il n'existe qu'un jury supérieur composé de quelques personnes seulement; mais quelles seront les attributions de ce jury? De qui sera-t-il composé? Quand se réunira-t-il?

Telles sont les questions que chaque jour on nous pose et auxquelles nous ne pouvons répondre. Il est indispensable que les exposants soient informés au plus tôt des récompenses qui leur ont été attribuées par le jury, afin de pouvoir faire valoir leurs réclamations devant le jury supérieur, si des erreurs inévitables se sont produites.

Il est non moins indispensable que ce jury supérieur, dont on ne connaît pas encore la composition, se réunisse très promptement afin que les exposants puissent enfin connaître leurs récompenses et en profiter en les affichant dans leurs vitrines.

Il serait utile aussi que la date de la distribution des récompenses soit connue afin que ceux qui ont l'intention d'y assister puissent prendre leurs dispositions en conséquence.

Nous ne doutons pas qu'il suffira d'indiquer ici ces justes réclamations à l'administration pour que prompte satisfaction soit donnée.

XXX.

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

Notre très sympathique président, M. Ancelot, a été victime, ces jours-ci, d'un accident qui, hâtons-nous d'ajouter, n'a pas eu les suites graves qu'on redoutait.

En descendant de voiture, il fit un faux pas et tomba sur les genoux. Un petit épanchement de synovie se déclara, le lendemain, au genou gauche, mais quelques jours de repos absolu et un pansement énergique en ont eu complètement raison.

M. Ancelot est aujourd'hui complètement remis et se propose de partir sous peu pour Bruxelles.

***

M. Osiris a adressé, au *Figaro*, la lettre suivante .

Monsieur le Rédacteur en chef,

Étant membre du jury à Bruxelles, exposition, par parenthèse, des plus intéressantes, il m'est venu une idée bien simple que je prends la liberté de vous soumettre pour ce qu'elle vaut.

Je me demande pourquoi tous les produits alimentaires, tels que *vins de crus authentiques*, spiritueux et *liqueurs de marque* exposés par les propriétaires de ces marques et destinés à la dégustation du jury, ne seraient pas réservés, une fois cette dégustation accomplie, aux hôpitaux ou maisons de retraite de la ville où l'exposition a lieu? Si une mesure semblable était prise et généralisée à toutes les expositions futures, ne pensez-vous pas que les malheureux et les malades y trouveraient un soulagement appréciable?

Si vous trouvez cette idée digne d'attention, je suis convaincu que vous souhaiterez, comme moi, qu'elle soit mise en pratique.

Veuillez agréer, etc.

Orisis.

M. Orisis, qui est un généreux philanthrope, tout le monde le sait, nous permettra, en cette circonstance, de ne pas être de son avis.

Et, d'abord, les expositions à l'étranger n'ont pas lieu si fréquemment que M. Osiris semble le croire et, par conséquent, les malheureux et malades des hôpitaux ont encore quelques années à attendre avant d'éprouver les bienfaisants effets de sa généreuse proposition.

Et puis, entre nous, c'est-à-dire entre amateurs de bons vins, quelle valeur peut avoir une bouteille du cru le plus authentique et le plus délicieux, lorsque celle-ci a été débouchée, éventée, secouée, aux trois quarts ou à moitié vidée?

Gageons que les malades ou malheureux en question s'accommoderaient beaucoup mieux de quelques bonnes pièces d'un bon vin de cru authentique que des fonds de bouteilles en question. Et nous connaissons certains crus de Gironde qui feraient bien leur affaire... à la prochaine exposition.

***

Réparons un oubli :

Lors de l'inauguration officielle de la Section française, M. Henry Boucher, ministre du commerce, a présenté à S. M. le Roi des Belges M. J. Chapuis, directeur de l'École professionnelle de la Chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment.

Sa Majesté a longuement admiré les travaux des apprentis papetiers, cartonniers, graveurs et écrivains lithographes, exposés dans la classe 72, et a vivement complimenté le directeur de l'École professionnelle, M. J. Chapuis, vice-président du Comité 10 (Arts graphiques).

***

Rectifions une erreur qui s'est glissée dans la liste du Jury d'examen de la classe 58 (verrerie, glacerie, vitraux).

Nous donnions dans notre numéro du 10-26 juillet la composition suivante :

M. Horn : *Président.*

MM. A. Biver, Léon Mondron et L. Moser : *Vice-Présidents.*

M. Fourcault : *Secrétaire-Rapporteur.*

Il faut rectifier ainsi qu'il suit :

M. Mondron : *Président* (Belgique).

M. Moser : *Vice-Président* (Autriche).

M. Guilbert-Martin : *Vice-Président* (France).

M. Fourcault : *Secrétaire-Rapporteur* (Belgique).

MM. Biver, Robert, Reich, Sluys, Houtart, Licot, Loestgarens.

UN

Article du " Petit Parisien "

On lit dans le *Petit Parisien* du dimanche 22 août :

Depuis les Expositions de Paris, en 1889, et de Chicago, en 1893, jamais manifestation industrielle et commerciale n'a obtenu plus de succès auprès du grand public que l'Exposition qui a lieu actuellement à Bruxelles.

Les résultats, c'est-à-dire le chiffre des entrées constatées à la date du 15 août, en sont la preuve éloquente puisque, ce jour-là, on avait enregistré quatre millions de visiteurs depuis l'ouverture de l'Exposition.

Ses débuts furent un peu difficiles, on s'en souvient; mais les adversaires systématiques des Expositions n'eurent pas le temps de s'en réjouir, car quinze jours après son inauguration par le roi des Belges, l'Exposition de Bruxelles battait son plein et s'affirmait comme un grand succès.

Ce succès, on le doit aux hommes courageux et d'initiative qui composaient le Comité exécutif de Bruxelles-Exposition, en tête desquels il faut citer MM. de Mot, premier échevin de la ville de Bruxelles, président du Comité exécutif; Georges Dupret, directeur général; le major Thys, le grand organisateur du Congo belge; Eloy, Lemonnier, Nerincx, etc.

On peut, sans exagération aucune, affirmer que c'est un véritable tour de force que les membres de ce Comité ont exécuté durant les quatre mois qui précédèrent l'ouverture officielle et pendant lesquels il fallut lutter contre tous les éléments déchaînés de la nature.

Mais il serait injuste de ne pas reconnaître que c'est également à la France, c'est-à-dire à la large participation de nos industriels et de nos commerçants, que ce succès revient pour une bonne part.

On sait, en effet, que le gouvernement français a adhéré officiellement à cette Exposition et qu'il a obtenu des Chambres le vote d'un crédit relativement considérable pour aider nos compatriotes à faire bonne figure dans ce tournoi international.

Un grand nombre de sénateurs et de députés, que les opérations du Jury avaient attirés, ces jours derniers, dans la capitale de la Belgique, ont pu s'assurer par eux-mêmes si les sacrifices consentis avaient été compensés par des résultats appréciables pour notre commerce et notre industrie.

Sur ce point, l'opinion de nos représentants est faite; ces résultats ne sont pas douteux. Au dire des Belges eux-mêmes, la section française est le « clou » de l'Exposition de Bruxelles.

Son agencement admirablement ordonné, sa décoration très artistique, la disposition heureuse de ses jolies vitrines, et par-dessus tout cela la qualité, le goût, la suprême élégance des objets exposés, attirent tous les jours dans ses galeries des milliers de voyageurs étrangers qui ne tarissent pas d'éloges sur les produits français.

L'ameublement, la dentelle, les soieries, les vêtements des deux sexes, les modes, la bijouterie, les bronzes, la céramique, la parfumerie, etc., ont exposé de pures merveilles qu'on ne se lasse pas d'admirer.

Cette suprématie de l'art s'est affirmée une fois de plus, comme elle s'affirmera, d'ailleurs, d'une façon éclatante en 1900.

Il faut reporter le mérite de cette nouvelle victoire pacifique à M. Maurice Monthiers, commissaire général du gouvernement français, que son expérience des Expositions d'Amsterdam (1883), d'Anvers (1885), de Paris (1889) et de Chicago (1893) avaient préparé à cette tâche difficile, et qui s'est acquis des titres incontestables à la reconnaissance de tous nos compatriotes par son activité et son dévouement de tous les instants à l'œuvre commune.

Il serait injuste cependant d'oublier ses collaborateurs, petits et grands, parmi lesquels il convient de citer tout d'abord le *Comité français des Expositions à l'étranger* et son très distingué président, M. Ancelot, président de l'Association des tissus et des matières textiles, qui a apporté l'appoint considérable de la participation du Comité, l'élite du commerce et de l'industrie de la France.

Mais ce n'est pas seulement pour nous applaudir nous-mêmes et célébrer nos succès que nous parlons de l'Exposition de Bruxelles.

On nous reproche, et non sans raisons, d'être trop casaniers et de nous confiner un peu trop dans nos frontières. On est si bien en France!

Allez au dehors, nous dit-on, depuis quelque temps. Allez voir ce que font nos voisins les Anglais, les Allemands, les Belges, et vous verrez que nous avons encore beaucoup à apprendre.

Le conseil est excellent, et il serait à désirer que nous le suivions. En 1900, les Allemands, les Anglais, et même le petit peuple suisse pourraient bien se charger de nous prouver que nous avons en eux, au point de vue industriel, de redoutables concurrents.

Le monde ne finit pas à nos frontières; en ce qui concerne Bruxelles et son Exposition, le conseil est facile à suivre.

Bruxelles n'est qu'à cinq heures de Paris, et on n'alléguera pas la différence de langue. Il est si facile à un Français de parler... le belge.

BANQUET

du Jury international des Produits chimiques

Il nous est agréable de revenir encore sur le fonctionnement des jurys internationaux à l'Exposition de Bruxelles qui s'est prolongé pendant plusieurs semaines.

Tous ces hommes distingués, de nationalités différentes, mais unis dans un but commun, ne pouvaient que sympathiser et le soir, à la fin de leurs travaux, s'empressaient de fusionner à des tables communes, sans apparat officiel.

Un des plus heureux artisans de cette fusion internationale fut M. Georges Lefebvre, rapporteur du jury des produits chimiques, qui, pour présenter ses collègues étrangers à ses amis français, offrit aux uns et aux autres une charmante réception aux « Frères Provençaux ».

C'est ainsi qu'un beau soir, les jurys des produits chimiques, des matières textiles et des tissus, de l'ameublement et du vêtement se trouvaient en grande partie réunis, et comme plusieurs dames françaises, Mmes Ancelot, Hénon, et Placide Peltereau avaient bien voulu accompagner leurs maris, la fête fut gracieuse en tous points.

Au dessert, naturellement, nombreux toasts. L'aimable amphytrion donna le premier l'exemple. Dans une spirituelle allocution il énuméra complaisamment les liens étroits qui rattachent aux produits chimiques les industries pourtant si diverses qu'il était heureux d'avoir réunies autour de lui, il porta la santé de chacune d'elles, et chacunes d'elles de répondre par l'organe de ses représentants attitrés.

Ce furent d'abord M. le docteur Henri Dagé, professeur à l'Université de Bruxelles, président du jury international des produits chimiques, et après lui M. Léon Gody, professeur à l'École de guerre de la Belgique, qui se firent les interprètes de leurs collègues pour exprimer leurs sentiments de vive sympathie à l'égard de la nation française.

Puis M. Piver, au nom de la parfumerie; M. Ancelot, comme président du jury international des tissus; M. Charles Poulain, membre de la Chambre de Commerce de Paris, au nom du syndicat général des cuirs et peaux de France; M. Charles Legrand, comme président du jury international de l'ameublement; M. Dehesdin, comme président du jury international du vêtement, portèrent tour à tour et en excellents termes la santé de leurs collègues du groupe 38 et burent à la prospérité de l'industrie si complexe des produits chimiques.

Nous citerons une partie du discours de M. Charles Legrand qui a été fort appréciée.

Discours de M. Charles LEGRAND

Président du Jury international de l'Ameublement

Messieurs,

Comme président du Jury international de l'ameublement, et aussi comme voisin de table de mon collègue et ami Émile Gillou, j'ai qualité, paraît-il, pour répondre au toast porté par notre amphytrion à cette belle industrie du papier peint, qui concourt si bien à la décoration intérieure des habitations, même les plus modestes, et se trouve à juste titre, classée dans le groupe de l'ameublement, par sa destination même.

Pour m'acquitter de ma tâche, ainsi qu'il convient, permettez-moi d'évoquer les éloquentes paroles prononcées dans une récente fête syndicale par M. Henry Boucher, notre sympathique ministre du Commerce et de l'Industrie.

C'était à la distribution des récompenses des industries du papier, n'est-il pas vrai, mon cher Gillou, et M. Henry Boucher, à propos du papier peint précisément avec cette émotion communicative dont il a le secret, M. Henry Boucher nous disait que quand il revivait ses jeunes années, quand il se reportait à ses souvenirs d'enfance, parmi les plus intimes et les plus chers qui en font le charme, il revoyait toujours certain bouquet de coquelicots jeté sur le papier de sa chambre à coucher.

Eh bien, je vous le demande, Messieurs, et à vous surtout, Mesdames, chacun de nous n'a-t-il pas conservé dans le fond de son cœur ou de sa mémoire son bouquet de coquelicots; chacun de nous n'a-t-il pas conservé la vision de telle tenture à grands ramages ou aussi de tels vieux velours d'Utrecht, usé souvent, et qui garnissait le mobilier du salon familial ?

Vous le voyez donc, les papiers peints, de même que les tissus d'ameublement (vous me pardonnerez d'en parler également), ont une importance extrême dans les choses familières de notre existence. Ils participent à notre vie de tous les jours, à nos joies, à nos peines, à nos insomnies et à nos veilles. Que dis-je, ils ont leur vie propre. Ils contribuent à embellir notre foyer, à nous faire aimer notre intérieur.

Permettez-moi, en remerciant notre ami Georges Lefebvre, de porter à mon tour la santé des industries du papier peint et de l'étoffe pour meubles.

. . . .

Les opérations du Jury terminées, d'autres travaux attendaient nos compatriotes.

De nombreux Congrès internationaux avaient sollicité leur activité.

Mais ils avaient pour la plupart un caractère *technique* qui les rendrait peu attrayants pour les lecteurs de votre journal.

Vous pouvez citer cependant le Congrès international du Commerce et de l'Industrie, présidé par M. Nyssens, ministre du Travail, et qui était divisé en 4 sections.

Dans celle du droit commercial où était inscrit M. Victor Legrand, président de section au Tribunal de Commerce de la Seine, une question des plus intéressantes pour nos nationaux a été traitée, nous voulons parler de l'exécution des jugements rendus en pays étrangers, spécialement en matière de faillite.

A l'Exposition de Bruxelles

L'ARTICLE DE PARIS

Le Comité 26 (jury d'examen n° 62), auquel était confiée la mission d'organiser l'Exposition des industries diverses, a réuni 43 exposants, d'un ordre supérieur, représentant avec éclat cette belle industrie dite Articles de Paris.

Dans des vitrines élégantes, ces fabricants ont exposé des produits de belle qualité, de bon goût, ayant un cachet artistique.

Ce qui est tout à l'honneur de la majeure partie de ces industriels, c'est de produire à bon marché, d'avoir empêché la concurrence étrangère d'envahir notre marché français, et d'exporter dans tous les pays.

Ce serait une erreur de croire que ces industries ne représentent pas un grand chiffre d'affaires. Certaines maisons produisent pour plusieurs millions par an. La main-d'œuvre joue un grand rôle. Les ouvriers et les employés sont plus nombreux que dans beaucoup de grandes industries. C'est un puissant élément pour notre travail national.

A l'entrée de la Classe se trouve la splendide Exposition de MM. A. Dupont et Cie, à Beauvais, fabricants de brosserie, tabletterie et boutonnerie. Les articles de brosserie en bois, os, ivoire et nacre sont d'une fabrication soignée et d'un goût parfait. Des garnitures de toilette, des boites à poudre, des miroirs en ivoire composent un ensemble charmant. A côté de ces objets artistiques nous voyons une collection très variée d'articles courants dont la vente est considérable tant en France qu'à l'étranger.

MM. A. Dupont et Cie occupent environ 3.000 ouvriers et ouvrières. Leur usine de Beauvais, remarquable par son aménagement et son organisation, emploie 500 machines-outils avec un moteur de 200 chevaux. La maison Dupont fait un chiffre d'affaires qui dépasse cinq millions de francs par an, dont les deux tiers sont représentés par leur exportation.

Elle est hors concours. M. Emile Dupont est président du Jury des industries diverses.

Vis-à-vis, nous apercevons la vitrine de MM. Amson frères, fabricants de maroquinerie. MM. Amson ont exposé des porte-monnaie, des porte-cartes, des porte-cigares, des buvards en peau de maroquin, de crocodile, etc., etc.

Ces articles, très élégants, sont d'une fabrication irréprochable. Nous remarquons également des cadres photographiques en cuir, en métal, d'un style absolument pur. Ils nous montrent également un nouvel album pour photographies breveté dans les principaux pays. Par un système ingénieux, les photographies se placent plus facilement que dans les anciens albums et, ne subissant aucune pression, ne peuvent pas se détériorer.

MM. Amson frères ont fait construire une des plus belles usines de Paris. Ils ont constitué un outillage puissant qui leur permet de lutter avantageusement contre la concurrence étrangère. Ils exportent les deux tiers de leurs produits.

La maison Amson frères, fondée en 1843, est hors concours. M. Georges Amson est secrétaire-rapporteur du jury des industries diverses.

M. Chauvin, hors concours, membre du jury, fabricant de jouets à Paris, a rassemblé des spécimens de sabres, épées, pa olies, etc. Cette char-

mante exposition d'armes pour enfants n'évoque aucune idée belliqueuse. Elles ne sont pas aussi dangereuses que nos terribles engins modernes.

M. Chauvin, président de la Chambre syndicale des jouets, occupe un rang important dans cette industrie.

M. Clair, Maxime, présente un ameublement en rotin et différents objets de vannerie. Maison très importante par le chiffre d'affaires. Elle occupe plus de mille ouvriers et ouvrières.

M. Clair a donné un grand essor à la fabrication des meubles de fantaisie.

Les pinceaux pour artistes et peintres, d'une variété infinie, sont exposés dans la vitrine de M. Pitet aîné. Très belle exposition qui n'est que la représentation en acte d'une fabrication de premier ordre. M. Pitet dirige la plus ancienne fabrique de pinceaux; elle a été fondée par sa mère en 1825. Il occupe 350 ouvriers et ouvrières à Saint-Brieuc.

M. Maurey-Deschamps, fabricant de brosserie fine, a fondé une usine, à Trie-Château, qui occupe un personnel considérable. Les objets exposés avec clarté et méthode indiquent une fabrication bonne et régulière. Maison importante.

Signalons encore quelques expositions intéressantes :

M. Parizot, fabricant de maroquinerie fine, joli choix de porte-monnaie, porte-cartes, porte-cigares et buvards.

MM. Roussel et Dufrien, fabricants de jouets d'enfants en métal, ont exposé des chemins de fer, des ménages, des soldats, ont un outillage puissant, font concurrence aux articles bon marché d'Allemagne.

MM. Leloir frères, fabricants de pinceaux, ont fondé une grande usine à Nogent-sur-Seine. Très bonne fabrication. Maison en progrès.

MM. Sommer frères, fabricants de pipes en écume de mer, la plus importante dans son genre. Articles très soignés, sculpture fine.

M. Lucas, une des plus anciennes fabriques de maroquinerie, expose des articles courants, des porte-monnaie.

M. Van Minden nous montre une belle collection de cadres photographiques en bronze doré, d'un style ancien très pur et d'une belle finition.

M. Thibault, enfin, fabricant de maroquinerie, expose des serviettes d'avocat, des albums pour photographies. Fabrication soignée.

LES MACHINES-OUTILS

Les classes 126 et 127 (qui correspondent au comité 18 français) qui renferment les machines-outils à travailler les métaux et le bois, l'ivoire, l'ambre, etc., ont un jury composé de huit membres, dont deux sont américains des Etats-Unis du Nord, trois belges, un allemand et deux français. Voici la liste de ces membres :

MM. James L. Taylor, de Philadelphie, président; Jules Le Blanc, ingénieur-constructeur à Paris, vice-président; Bertrand, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat belge, vice-président; A. Vautier, constructeur de machines-outils à Maubeuge, secrétaire-rapporteur; Flamme, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat belge, membre; Bède, ingénieur civil à Bruxelles, membre; le professeur Busley, conseiller intime de régence à Berlin, membre; Shermann, de New-York, membre.

Ce jury a eu à apprécier sept exposants français, seize exposants belges, un exposant anglais, six exposants allemands, vingt-huit exposants américains et un exposant suisse.

— L'Exposition française, bien que renfermant quelques expositions remarquables, donnera lieu à peu de récompenses, deux exposants ne présentant pas leurs produits à l'appréciation du jury et deux autres messieurs, J. Le Blanc, constructeur à Paris, 52, rue du Rendez-Vous, et M. Vautier, administrateur-gérant de la Société Dandoy-Mailliard, Lucq et Cie de Maubeuge, étant membres du jury. MM. Le Blanc et Vautier ont les deux expositions les plus remarquables tant pour la surface occupée par eux que par l'importance, la valeur et le fini des machines exposées. M. Le Blanc montre d'impeccables machines destinées à la fabrication des boulons et des écrous. M. Vautier a apporté des machines-outils des types les plus récents, machine à tailler les fraises de forme, tour à revolver à décolleter, machine à aléser et fraiser à hauteur variable, tour dit américain, etc.

L'Exposition belge renferme des machines et outils des principaux producteurs de ce pays, et bien que peu nombreux, on peut dire que ces exposants donnent admirablement l'impression de ce que leurs industries fabriquent de plus beau et de plus intéressant. Bien que ne rentrant pas absolument dans son cadre, le jury a eu à examiner la curieuse machine à fabriquer les cigares, de M. Jean Reuse, invention des plus intéressantes et qui donne une haute idée des qualités d'ingéniosité de ce chercheur.

La haute réputation si parfaitement justifiée des mécaniciens anglais ne peut que faire déplorer l'absence à peu près absolue de machines et outils de ce pays.

Bien que peu nombreux, les exposants allemands n'en représentent pas moins brillamment la mécanique de leur pays. L'importante maison Lœwe, de Berlin, nous montre quelques outils avec applications de moteurs électriques, et M. Kirchener, de Leipsig, un ensemble de machines à travailler le bois, qui sont remarquables par leurs dispositions ingénieuses, leur robustesse et leur prix relativement peu élevé.

Les vingt-huit exposants américains, parmi lesquels les plus connus sont MM. Brown et Sharpe, de Providence, et MM. Pratt et Whitney, de Hartford, forment en quelque sorte, bien qu'exposant chacun en leur nom personnel, une superbe collectivité de tout ce que leur pays produit d'intéressant en fait de machines-outils. La beauté des formes, l'ingéniosité des dispositions, l'admirable fini du travail, ne peuvent que faire l'admiration de tous les visiteurs.

La seule maison suisse qui ait exposé, MM. Grobet frères, de Vallorbes, montre des spécimens de limes de toutes formes et de toutes dimensions produites par elle. Cette vieille et honorable maison, qui remonte à 1834, est arrivée à un degré tel de bonne fabrication que l'on peut presque dire qu'elle touche à la perfection.

En résumé, l'exposition mécanique de Bruxelles offre un ensemble des plus honorables et offre aux visiteurs, désireux de voir et de regarder, bien des sujets d'étude.

LA PHOTOGRAPHIE

La France a, à Bruxelles, 73 exposants de la photographie sur 136 qui figurent au catalogue.

La classe 73 occupe deux emplacements, l'un à gauche du salon de la librairie, réservé aux fabricants d'appareils, l'autre à droite du même salon, occupé par les photographes professionnels et amateurs.

Les meilleures maisons de Paris et de la France ont exposé de remarquables portraits, beaucoup d'agrandissements artistiques au charbon et des diapositives sur verre.

La section des appareils et produits photographiques est surtout remarquable. Aucune Exposition universelle n'avait réuni, jusqu'à ce jour, une collectivité aussi nombreuse et aussi intéressante ; ce résultat est dû à la participation presque générale du Syndicat des fabricants et négociants de Paris.

Tout le monde sait aujourd'hui que l'optique photographique française, quelque temps au second rang, a repris un essor considérable et tient aujourd'hui la tête dans le monde entier; ce succès, affirmé à Bruxelles, est dû aux efforts énergiques des opticiens, et surtout aux travaux de la maison Mantoir, dont les verres au baryte ont atteint le plus haut degré de perfection et font prime sur le marché européen; nous croyons savoir que le grand prix de la section lui a été décerné à l'unanimité et nous sommes heureux de l'en féliciter hautement.

Nous nous permettrons d'ajouter à l'adresse de ce Syndicat de fabricants que son succès à Bruxelles devra l'engager à organiser pour 1900 une exposition plus complète encore.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

4e Année. — Nos 83-84 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 10-25 Septembre 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition
(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

ÈRE DE PAIX

Dans l'adresse que M. Expert-Besançon, Président du Comité du commerce et de l'industrie, a lue, place de l'Opéra, le 31 août dernier, à M. Félix Faure, lors de sa rentrée triomphale à Paris, tous les journaux ont souligné et commenté cette phrase : « La paix est notre vœu le plus cher; elle nous permettra d'accomplir l'œuvre de 1900. »

M. Expert-Besançon résumait ainsi, en peu de mots, les véritables, les seules aspirations de tous les commerçants et industriels français.

La paix extérieure est en effet le vœu le plus cher de tous ceux qui, à un degré quelconque, travaillent à l'heure actuelle, à la grande manifestation artistique, industrielle et commerciale à laquelle la France a convié, dans deux ans et demi, le monde entier.

Elle est une nécessité absolue, car ce n'est que dans la paix qu'on peut édifier une telle œuvre.

Il n'y a donc pas de preuves plus tangibles et plus éloquentes de la sincérité de nos intentions, que cette préparation à l'Exposition de 1900, à laquelle on peut dire que tout est accroché, chez nous.

D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à manifester ce violent désir de paix, et les toasts de Péterhof ont eu de nombreux échos en Europe.

L'empereur d'Allemagne, l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie se sont également, de leur côté, constitués les trois gardiens de la paix du monde, de sorte que nous ne voyons pas de quel côté pourrait partir un cri de discorde dans ce chœur éminemment pacifique qu'ont entonné tous les monarques et chefs d'État d'Europe.

Paix! Paix! Paix! Paix!
Nous sommes les gardiens de la Paix!...

Mais si M. Expert-Besançon avait pu compléter sa pensée, il aurait certainement ajouté : « La paix intérieure est aussi notre vœu le plus cher; elle nous permettra d'accomplir l'œuvre de 1900. »

Cette paix intérieure si nécessaire à l'épanouissement du génie d'une nation, l'avons-nous véritablement ? Ces crises de nerfs successives qui ont secoué, durant ces dernières années, notre pays ne sont-elles pas susceptibles d'entraver la marche, le progrès du travail national? Le système qui consiste à tout dénigrer, à jeter la suspicion partout et sur toutes les affaires, est-il un bon système, et n'est-ce pas faire le jeu de nos futurs concurrents que de nous entre-dévorer ainsi sous leurs yeux, et à leur grande joie?

Il y a en ce moment une alliance à sceller et qui peut porter des fruits aussi précieux, aussi féconds que ceux de l'alliance franco-russe, c'est celle de tous les Français sur le terrain politique et social.

Le jour où cette alliance sera conclue notre pays n'aura plus rien à redouter sur n'importe quel terrain.

HENRI GAUTIER.

L'ADRESSE
DU
Comité du Commerce et de l'Industrie
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Voici le texte de l'adresse que M. Expert-Besançon a lue le 31 août dernier, sur la place de l'Opéra, au Président de la République, le jour de son retour de Russie, et à laquelle nous faisons allusion dans notre article de tête :

Monsieur le Président,

Tous les Français ressentent une même joie patriotique en présence des hommages qui vous ont été rendus en Russie et de la consécration solennelle d'une alliance faite pour assurer la paix.

Le commerce et l'industrie vous témoignent toute leur gratitude.

Nous nous réjouissons surtout à la pensée que tous nos concitoyens bénéficieront des heureux effets d'une prospérité que nous avons le droit d'espérer.

La paix est notre vœu le plus cher, elle nous permettra d'accomplir l'œuvre de 1900 ; cette date, monsieur le Président, vous réservera encore les émotions et les joies qui sont la juste récompense qui vous est due.

Permettez-nous, monsieur le Président, de vous donner l'assurance que, nous inspirant de votre haut exemple, nous apporterons notre concours le plus dévoué à tout ce qui pourra être fait pour la gloire de la France et la grandeur de la République.

Le Président reçoit le texte de l'adresse, signé au nom du Comité — par MM. Expert-Besançon, Ancelot, Président du Comité français des expositions à l'étranger, et Paquin, et, très ému, il ne prononce que ces mots : « Je suis très touché, messieurs, extrêmement touché. » Et il ajoute, plus bas, serrant la main de M. Expert-Besançon : « Nous travaillons pour la France. »

L'Allemagne
A L'EXPOSITION DE 1900

Une dépêche de Berlin prétendait récemment que les exposants allemands, trouvant trop exigu l'espace qui a été attribué à leur section pour l'Exposition de 1900, auraient manifesté leur mécontentement de ce que d'autres pays aient été plus privilégiés que l'Allemagne et auraient donné à leur représentant la mission de demander une augmentation de terrain.

Nous sommes autorisés à démentir formellement cette information ; l'accord est parfait entre le commissaire, qui représente à Paris les exposants allemands, et la direction générale de l'exploitation de l'Exposition, chargée d'établir le tableau de répartition des surfaces attribuées aux puissances étrangères qui prendront part à l'Exposition de 1900.

En réalité, pour l'Allemagne aussi bien que pour la plupart des autres puissanses, il y a eu un très long échange de pourparlers au sujet de l'espace qui leur serait respectivement attribué ; en dépit des recommandations maintes fois formulées par l'administration, les emplacements demandés ont dépassé de beaucoup la surface disponible.

Il a fallu se livrer à un travail de répartition extrêmement délicat, pour lequel on a fait entrer en ligne de compte, indépendamment de la surface même qui était demandée et qu'il fallait réduire, l'importance, la population, le développement du commerce et de l'industrie de chaque puissance. Ce travail, non encore terminé pour un certain nombre de puissances, a été confié à M. Delaunay-Belleville, président de la chambre de commerce et directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1900.

Mais, d'ores et déjà pour le plus grand nombre des puissances — et l'Allemagne est du nombre — l'accord est intervenu après des pourparlers plus ou moins longs, mais toujours fort courtois; pour les autres, l'échange de vues continue, mais tout fait prévoir que le travail complet de repartition sera terminé d'ici quelques semaines.

Les Adjudications

Adjudication en deux lots des travaux de terrassement et maçonnerie à exécuter pour la construction : 1° de la partie intermédiaire; 2° de la partie située en façade sur l'avenue nouvelle du Grand Palais des Champs-Élysées.

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que le 1er lot de l'adjudication de la partie

intermédiaire du Grand Palais des Champs-Élysées, qui avait eu lieu le 16 août, avait été adjugé avec un rabais de 11 0/0, à M. Chapelle, demeurant à Paris (Passy), 1, rue Louis-David; et que le 2e lot (partie située en façade sur l'avenue nouvelle) n'avait pas eu d'adjudicataire.

Pour ce 2e lot, M. Alfred Picard, commissaire général, avec l'approbation de M. Henry Boucher, ministre du Commerce, a donc traité de gré à gré avec les entrepreneurs.

C'est M. Nanquette, demeurant à Paris, 42, rue Manin, qui a été chargé de cet important travail, avec un rabais de 5 °/o sur la mise à prix totale, laquelle s'élevait à 2.640.000 francs.

Adjudication des travaux de construction de la partie métallique du pont Alexandre III.

On sait que l'adjudication ouverte, le 20 août, en vue de la construction de la partie métallique du pont Alexandre III n'avait pas donné de résultats.

En conséquence, et comme il avait été procédé pour le Palais des Champs-Élysées, M. Alfred Picard, commissaire général, avec l'approbation de M. Henry Boucher, ministre du Commerce, a traité de gré à gré avec les entrepreneurs. Ce sont les Compagnies de Fives-Lille et du Creusot, réunies, qui ont été chargées de cet important travail avec une réduction de 3 0/0 sur la mise à prix totale, laquelle s'élevait à 2.773.000 francs.

Adjudication des travaux de terrassement et maçonnerie à exécuter pour la construction du Petit Palais des Champs-Elysées.

De même, l'adjudication du 20 août, en vue de la construction des travaux de terrassement et de maçonnerie à exécuter pour la construction du Petit Palais des Champs-Élysées n'avait donné aucuns résultats.

Comme pour le Grand Palais des Champs-Elysées et les travaux de construction de la partie métallique du Pont Alexandre III, M. Alfred Picard, commissaire général, avec l'approbation de M. Henry Boucher, ministre du Commerce, a traité de gré à gré avec les entrepreneurs et ce sont MM. Manoury et Grouselle, demeurant à Paris, 50, avenue de Ségur, qui en ont assumé la construction avec un rabais de 6 °/o sur la mise à prix totale de 2.281.000 francs.

Adjudication de la démolition du Palais des Beaux-Arts

Le mardi 21 septembre 1897, à deux heures de l'après-midi, il a été procédé, en séance publique, à Paris, 26, avenue de la Bourdonnais, par M. Bouvard, directeur des services d'architecture, assisté de M. Grison, directeur des Finances, de M. Chardon, Secrétaire général de l'Exposition de 1900, de l'architecte adjoint à la Direction des services d'architecture et d'un sous-inspecteur des Domaines, à l'adjudication, au plus offrant, en un lot, sur soumission cachetée, de la démolition du Palais des Beaux-Arts.

La mise à prix était fixée à 200.000 francs.

Les soumissionnaires étaient :

MM. Artaud	209.550 francs
Castel	212.000 —
Courtial	215.700 —
Denimal	209.000 —
Daval	214.000 —
Franzen	204.000 —
Grosclaude	212.500 —
Laumer	215.701 —
Ravel	207.000 —
Ressam	207.000 —
Saussier	208.100 —

Il n'y a pas eu d'adjudicataire.

Adjudication en un lot des travaux à exécuter et des fournitures à faire pour le chauffage par la vapeur des bâtiments d'administration de l'Exposition universelle de 1900, à l'angle du quai d'Orsay et de l'avenue Rapp.

Le vendredi 8 octobre 1897, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé en séance publique, à Paris, avenue de la Bourdonnais, n° 26, par M. Bouvard, directeur des services d'architecture, assisté de M. Grison, directeur des Finances, et de M. Henri Chardon, Secrétaire général de l'Exposition de 1900, et en présence de M. l'Architecte chargé de la construction des bâtiments d'administration, à l'adjudication, en un lot, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux à exécuter et des fournitures à faire pour le chauffage par la vapeur des bâtiments d'administration.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Première partie :

Travaux de diverses natures pour assurer le chauffage, par l'emploi de la vapeur, fourniture et pose de tous appareils, générateurs, distributeurs de vapeur, etc. :

Travaux à l'entreprise (*à forfait*)	60.000 francs
Somme à valoir	6.000 —
Total	66.000 francs

Deuxième partie :

Entretien des appareils, fourniture des combustibles et de la main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement du service spécial pendant cinq années.

Forfait annuel à l'entreprise	7.000 francs
Et pour cinq années	35.000 —

Nouvelles et Échos

Le Comité du commerce et de l'industrie a demandé au Président de la République s'il accepterait un banquet, dans le cas où l'invitation lui en serait officiellement faite. M. Félix Faure a accepté avec empressement et, mardi, quand les membres du Comité viendront à l'Élysée pour apporter les présents dont nous avons donné la description, ils adresseront en même temps au Président de la République leur invitation.

Le banquet comprendra sept cents couverts. Il aura lieu dans le hall de la Bourse de commerce le 12 octobre. Des tentures tombant du balcon intérieur jusqu'au sol cacheront les boutiques et les travées de l'entresol et du rez-de-chaussée et isoleront complètement la salle du banquet. L'éclairage intérieur sera fourni par trois mille lampes électriques. A l'extérieur, la porte d'entrée sera protégée par un vélum rouge et or, et des trophées de drapeaux français et russes décoreront la façade.

Le Président de la République sera reçu vers sept heures dans la salle du syndicat général, où l'on fera les pésentations. Le cortège se formera là pour pénétrer dans la salle du banquet où les tables seront placées en rayons autour de la corbeille garnie de plantes vertes et de fleurs.

La musique de la garde républicaine jouera pendant le dîner.

Au dessert, deux discours seront prononcés : l'un par M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de Commerce, directeur général de l'Exposition universelle de 1900, l'autre en réponse au premier par le Président de la République.

***

La démolition du palais de l'Industrie est presque terminée : M. Girault, architecte de l'Exposition, va commencer incessamment, sur l'emplacement déblayé, le tracé des fondations du du petit Palais des Champs-Élysées.

Les démolitions auront cependant laissé un souvenir artistique et donné lieu à une reconstitution. Au milieu de l'escalier de l'ancien Musée des arts décoratifs se trouvait, en effet, une reproduction de la porte de Sanchi, un des plus beaux monuments de l'Inde. MM. Guimet et Terrier l'ont fait transporter au musée Guimet; elle ne sera donc pas perdue pour nos artistes. Il eût été regrettable que les beaux bas-reliefs de cette porte représentant les principales scènes de la vie de Bouddha, et datant de six siècles, eussent été détruits; l'intelligent transport qui en a été fait y a heureusement pourvu.

***

Les quais de tirage du Gros-Caillou sont presque entièrement transformés en quais droits, conformément au programme général d'aménagement des approches du pont Alexandre III; le caisson de fondation par l'air comprimé de la rive droite continue son enfoncement qui paraît devoir être accompli avant les délais convenus si rien ne vient entraver le travail mené avec une extrême précision.

***

On commence à se préoccuper très sérieusement, et il en est grand temps, du palais ou des palais que le Gouvernement français pourrait mettre en 1900 à la disposition des souverains qui seront nos hôtes.

On a d'abord complètement abandonné l'idée d'installations à Compiègne ou à Fontainebleau, à cause de l'éloignement. On a pensé à Versailles : les deux Trianons seraient des palais dignes des hôtes que nous attendons en 1900, mais Versailles est encore trop éloigné de Paris, que les allées et venues se fassent en voiture ou en chemin de fer, et puis, il faudrait échelonner chaque jour sur la route, tout un corps d'armée pour la garde et le service d'honneur.

Il a été question aussi de prendre au Ministre des Colonies le pavillon de Flore, d'où la vue sur l'aval de la Seine, les jardins des Tuileries et les Champs-Élysées est merveilleuse; mais le pavillon de Flore est trop suite du musée du Louvre, trop annexe, pour devenir palais.

Quant au palais du quai d'Orsay, il sera nécessaire aux réceptions de notre Ministre des Affaires étrangères.

Il faudra donc se rabattre sur des propriétés privées, et il en est deux, paraît-il, dont la transformation serait possible et pour la location ou l'acquisition desquelles on songerait à entamer des pourparlers : le château de la Muette et surtout Bagatelle, résidence d'été charmante, inaugurée en 1779 par le comte d'Artois.

***

Parmi les décorations conférées à l'occasion de la revue de Saint-Quentin, on en a remarqué une dans le civil : la nomination au grade de commandeur du sympathique ingénieur en chef de l'exploitation des chemins de fer du Nord, M. Sartiaux.

En sa personne, on peut dire que c'est la collaboration de tous les services de la Compagnie du Nord à la parfaite exécution des grandes manœuvres qui a été justement appréciée et récompensée.

A ce titre, la presse militaire, qui a trouvé facilités et prévenances auprès de tout le personnel de l'exploitation de la Compagnie, a été heureuse d'applaudir à cette distinction bien placée.

A un autre titre, tous les collaborateurs de l'Exposition de Bruxelles s'en réjouissent également.

***

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, d'une proposition qui a été faite au commissariat général et tendant à l'établissement, dans l'en-

ceinte de l'Exposition de 1900, de la « Maison des artistes », projet auquel un certain nombre de peintres et de statuaires s'étaient montrés tout d'abord favorables.

Renseignements pris, nous pouvons annoncer dès aujourd'hui que la « Maison des artistes » ne sera pas réalisée dans l'enceinte de l'Exposition. Tous les restaurants, sans exception, seront, en effet, soumis à l'adjudication, et on sait que la « Maison des artistes » comportait un restaurant où les célébrités du monde entier auraient été hébergées sous les yeux du bourgeois et dans un fraternel côte-à-côte.

A moins que les promoteurs ne se présentent à l'adjudication, comme c'est le droit de chacun, la « Maison des artistes » n'a donc des chances de se fonder qu'en dehors de l'Exposition.

* * *

A cette époque de l'année, les grands magasins convient les Parisiens et les Parisiennes à des expositions variées. Celle qui s'ouvrira lundi au Bon Marché présentera un caractère des plus artistiques. En effet, on pourra y admirer non seulement un lot considérable de tapis de Smyrne, de Ghiordes, d'Ouchac, de Dmirdjick, de Perse, du Turkestan, mais encore de grandes et belles galeries de l'Iran, de jolis meubles de tous styles, d'admirables bronzes d'ameublement, reproductions de modèles anciens et de véritables pieces de collections, porcelaines japonaises ou chinoises, groupes d'ivoire, jades, émaux cloisonnés.

On peut affirmer que nulle part ailleurs qu'au Bon Marché l'on ne peut voir réunies d'aussi belles collections d'objets rares et de pièces d'amateurs.

* * *

On annonce la mort de M. Manoury, l'entrepreneur de travaux publics, qui construisit le pont de Conflans et la galerie des Machines, au Champ de Mars.

* * *

Le major M. P. Handy, commissaire général de la section des États-Unis à l'Exposition universelle de 1900, a nommé M. Gallia attaché à cette section.

* * *

Le gouvernement belge a délégué M. Vercruysse-Brachq, sénateur de Gand, comme président de la section belge à l'Exposition universelle de 1900.

* * *

Le major Moses Handy, commissaire spécial américain à l'Exposition de 1900, dont nous avons fait connaître les vues et les projets tendant à assurer une représentation brillante des États-Unis, a chargé M. Thompson, secrétaire de la Commission de l'Illinois à l'Exposition du centenaire du Tennessee, qui se tient actuellement, de s'assurer dans quelle mesure on pourrait compter sur les objets exhibés dans cette Exposition, à laquelle ont participé principalement les États d. Sud, pour figurer dans la section américaine en 1900.

* * *

On vient de prolonger les clôtures qui entourent les chantiers des nouveaux palais des Champs-Élysées, du côté du petit palais, afin de permettre d'en exécuter le tracé.

* * *

L'ingénieur G. Sautereau a adressé à M. Picard, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, un projet de reproduction, à Paris, de l'église Vassili-Blagennoï, de Moscou.

* * *

M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, a approuvé par décret le projet de restaurant coopératif ouvrier — dont nous avons parlé précédemment — à établir aux Champs-Élysées, et décidé en principe, d'accord avec l'administration de l'Exposition, que l'emplacement nécessaire serait gratuitement accordé.

On sait que, primitivement, il avait été question de l'installer au Cours-la-Reine; mais ce projet a été modifié, et l'emplacement définitivement choisi se trouve sur le quai de la Conférence, en prolongement des chantiers du pont Alexandre III, du côté de la place de la Concorde.

C'est, semble-t-il, l'emplacement le plus favorable pour qu'il puisse, pendant toute la durée des travaux, rendre aux travailleurs tous les services que l'on en attend, en tenant compte de leur dissémination sur les divers points du chantier.

* * *

Le gros lot de 100.000 francs des bons de l'Exposition universelle de 1900, du tirage du 25 août dernier, est échu à M. Meunier, demeurant à Villefranche (Rhône).

* * *

M. le Ministre du Commerce vient d'arrêter la liste des membres du Jury d'admission dans chaque catégorie d'exposants.

Dans quelques jours, cette liste paraîtra au *Journal officiel* dont elle n'occupera pas moins d'une dizaine de pages.

* * *

Au pont Alexandre III, le caisson de la rive gauche sera terminé dans quelques jours et on commencera les préparatifs du fonçage aussitôt. Sur la rive droite, le fonçage du caisson atteint environ cinq mètres, c'est-à-dire la moitié de la profondeur fixée.

LA PREMIÈRE PIERRE des Grands Palais

Nous avons été les premiers, dans la presse, à parler du projet qu'on prêtait au Gouvernement de procéder solennellement à la cérémonie de la pose de la première pierre du grand palais des Champs-Elysées. Voici ce que dit à ce sujet le *Figaro* :

On prépare dans les bureaux de l'Exposition la cérémonie de pose des premières pierres des deux palais des Champs-Elysées.

Quelques objections ont été soulevées : on prétextait un ralentissement des travaux qui, bien que très avancés, doivent être poussés avec la plus grande activité, les délais de construction étant désormais restreints; on craignait aussi que les ouvriers ne fussent distraits par les préparatifs de la cérémonie et que leur tâche n'en souffrît.

Mais on paraît décidé aujourd'hui à passer pardessus ces objections : la première pierre du grand palais serait posée par le Gouvernement, celle du petit palais par le Conseil municipal.

Au Champ de Mars, aucune cérémonie semblable n'aura lieu, bien que certains palais doivent survivre à l'Exposition.

La date de pose des premières pierres aux Champs-Elysées n'est pas encore définitivement arrêtée : on attend pour la fixer le retour de tous les ingénieurs et architectes dont plusieurs sont actuellement en vacances.

La double cérémonie aura lieu vraisemblablement en octobre.

Il paraît qu'on n'a jamais songé au Commissariat général de l'Exposition à une cérémonie de ce genre.

Voici, en effet, ce que le journal le *Temps* écrit à ce sujet :

On travaille également avec ardeur aux fondations du grand palais des Champs-Élysées. A ce sujet, quelques-uns de nos confrères ont parlé dernièrement d'une soi-disant mise à l'étude d'une cérémonie de pose de la première pierre des palais. Il est bon de dire qu'il n'en a nullement été question et que rien ne motive d'ailleurs une cérémonie de ce genre. Il y a beau temps que « la première pierre », si tant est qu'il y en ait une, est posée dans les fondations du grand palais, et l'on ne saurait envisager sérieusement une cérémonie de pose symbolique, dont le principal inconvénient serait de déranger le personnel des chantiers, d'en immobiliser temporairement l'emplacement et de faire perdre, en somme, aux architectes et à l'administration, un temps précieux. Certes, la cérémonie de pose de la première pierre du pont Alexandre III a été fort belle et fort émouvante; elle demeure historique. Mais c'est qu'elle était motivée par la présence du tsar à Paris et par l'idée de donner une magistrale et glorieuse consécration aux débuts des travaux de l'Exposition universelle. Ce serait, par contre, diminuer en quelque sorte l'éclat, qui doit être exceptionnel, des cérémonies de ce genre que de les multiplier. On ne manquerait pas de trouver une certaine puérilité au snobisme qui consisterait à considérer comme obligatoire la pose de la première pierre de tout édifice de l'Exposition, sans souci de son importance ni de la date.

Il ne s'agit pas ici, comme le dit le *Temps*, d'un édifice quelconque de l'Exposition, il s'agit de deux grands palais qui doivent rester après l'Exposition et marquer le point culminant de l'art architectural français dans ce siècle.

A ce point de vue, la cérémonie en question avait un peu sa raison d'être.

On pose, aujourd'hui, des premières pierres à propos du plus petit monument.

Après tout, nous aurions tort d'insister si cette cérémonie est susceptible d'entraver la marche des travaux.

CONCOURS
POUR LA
Construction et l'Exploitation
DU CHEMIN DE FER A TRACTION ÉLECTRIQUE

destiné au transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition Universelle de 1900, sur la rive gauche de la Seine.

OUVERTURE DU CONCOURS

Par exécution d'un arrêté de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 17 août 1897, il est ouvert un concours public pour la concession d'un chemin de fer à traction électrique destiné au transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition universelle internationale de 1900, sur la rive gauche de la Seine.

Les personnes qui voudraient concourir sont invitées à faire connaître leur intention au plus tard le jeudi 30 septembre 1897, avant 6 heures du soir, terme de rigueur, par une demande écrite déposée dans les bureaux du Commissariat général, avenue de la Bourdonnais, n° 20.

CONDITIONS PRINCIPALES DU CONCOURS

I. — Demandes d'admission

Les demandes d'admission au concours devront être accompagnées :

1° Des pièces propres à justifier des ressources nécessaires pour remplir les engagements à contracter;

2° De pièces établissant que le demandeur est de nationalité française.

II. — Instruction des demandes

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le Commissaire général de

l'Exposition sur la proposition du Directeur des services de la voirie et d'une Commission spéciale instituée à cet effet.

La Commission spéciale est composée de .

MM. le Directeur des Services de voirie de l'Exposition, *président;*
le Directeur des Services d'architecture de l'Exposition;
le Directeur des finances de l'Exposition;
le Secrétaire général de l'Exposition ;
l'Ingénieur en chef de la voie publique de l'Exposition ;
l'Ingénieur principal des installations électriques à la Direction générale de l'exploitation de l'Exposition;
l'Ingénieur des Services de voirie, *secrétaire.*

Cette Commission pourra entendre les concurrents et leur demander tous les renseignements complémentaires qu'elle jugera utiles.

Chaque concurrent sera informé *par lettre recommandée* de la décision prise en ce qui le concerne, et, s'il y a lieu, du jour où il devra déposer sa soumission définitive.

Les pièces remises par les concurrents évincés leur seront renvoyées.

III. — Communication des conditions du concours aux intéressés.

Le programme du concours et le projet du cahier des charges de la concession du chemin de fer seront communiqués aux personnes qui désireront en prendre connaissance, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 heures, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés :

1° Dans les bureaux du Commissariat général, avenue de la Bourdonnais, n° 26 ;

2° Dans les bureaux de M. P. Tur, ingénieur des ponts et chaussées, rue de Grenelle, n° 116 (mairie du VIIe arrondissement).

Fait à Paris, le 27 août 1897.

Le Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900,
ALFRED PICARD.

Le projet de cahier des charges pour la concession définit les conditions de l'entreprise :

Tout entier sur la rive gauche, le chemin de fer en question suivra le périmètre d'un quadrilatère irrégulier ayant pour côtés la rue Fabert, le long de l'esplanade des Invalides, le quai d'Orsay entre l'esplanade et l'avenue de Suffren, l'avenue de Suffren entre le quai d'Orsay et l'avenue de la Motte-Picquet, l'avenue de la Motte-Picquet entre l'avenue de Suffren et la rue Fabert. Sa longueur sera d'environ 4.300 mètres. Les travaux devront être commencés dans les quatre mois, après l'approbation par l'administration de l'acte de concession ; la ligne entière devra pouvoir être livrée à l'exploitation le 15 janvier 1900.

Le chemin de fer pourra être établi à double voie ou à voie unique, suivant ce qui sera stipulé à cet égard par l'acte de concession. Dans le cas de double voie, les voies pourront être, suivant les circonstances, juxtaposées ou superposées, en suivant toujours des tracés parallèles ; la largeur de la voie ne pourra, entre les bords intérieurs des rails, ni excéder 1 mètre, ni rester inférieure à 60 centimètres. La hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera au plus de 2 m. 60.

Il y aura en principe sept stations sur le parcours : à l'esplanade des Invalides; au quai d'Orsay, entre le boulevard Latour-Maubourg et le pont de l'Alma ; entre le pont de l'Alma et l'avenue de la Bourdonnais ; le long du Champ de Mars, près le pont d'Iéna; avenue de Suffren, entre le quai d'Orsay et la rue Desaix, entre les rue de Presles et de la Fédération; avenue de la Motte-Picquet, dans l'axe de l'avant-corps central de la galerie des Machines.

Les ouvrages apparents de la voie ferrée, viaducs, bâtiments des stations, etc., devront avoir un aspect décoratif en rapport avec le milieu dans lequel ils se trouveront.

Le cahier des charges marque les largeurs et longueur des quais, ainsi que les dimensions des abris.

Il ne sera pas établi de passages à niveau ni de souterrains autres que des tranchées couvertes.

Des gardiens seront établis en nombre suffisant pour assurer la sécurité du passage des trains. L'espacement maximum des trains sera de trois minutes si le chemin de fer est à double voie, et de deux minutes s'il est à voie unique.

La traction, ainsi que nous l'avons dit, sera assurée *par l'électricité ;* la décision prise à cet égard est formelle; l'énergie électrique sera fournie par le concessionnaire. Le cahier des charges prévoit, comme détail intéressant, des freins assez puissants pour que les moteurs, lancés sur une pente de 4 centimètres par mètre, avec une vitesse de 20 kilomètres à l'heure, puissent être arrêtés, sans le secours des freins des voitures remorquées sur un espace de 20 mètres au plus.

La concession de la ligne est faite pour toute la durée de l'Exposition Universelle internationale de 1900 : l'exploitation devra commencer, si l'administration le requiert, un mois avant l'ouverture de l'Exposition et se prolonger quinze jours après la fermeture.

Elle pourra même être entreprise plus tôt et poursuivie jusqu'au 1er janvier 1901 au plus tard, mais alors sur la demande du concessionnaire.

Le cahier des charges prévoit, en terminant, les mesures coercitives et de déchéance du concessionnaire, les taxes et conditions relatives au transport des voyageurs, qui devront trouver à chaque station et dans chaque sens, au moins 3.600 places par heure, aux prix de 50 centimes (1re classe) et 25 centimes (2e classe), ou de 25 centimes uniformément, si, comme cela est possible, il n'y a qu'une seule classe de voyageurs.

Prochainement, nous aurons à nous occuper du chemin de fer de la rive droite, dont le point de départ sera aux Champs-Élysées, et que peut-être on choisira parmi les projets dus à l'initiative privée.

CONCOURS
POUR LA
Construction du Bâtiment
DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE
DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER EN 1900

Les Ministres de la Guerre et de la Marine ont décidé qu'un concours serait ouvert entre les architectes français pour la construction du bâtiment de l'Exposition internationale des armées de terre et de mer en 1900.

Les architectes français qui désirent prendre part à ce concours sont priés de remarquer qu'aux termes de l'avis du concours publié dans le numéro du 8 septembre du *Journal officiel,* la simple présentation aux jours dits, des projets et autres documents demandés ne suffit pas pour être admis à concourir.

Les concurrents devront se faire inscrire au siège de la Commission de ladite Exposition, 140, rue de Grenelle, où leurs demandes seront reçues à partir du vendredi 10 septembre courant jusqu'au vendredi 29 octobre prochain, les lundi, mercredi et vendredi, de quatre heures à cinq heures et demie.

Les demandes d'inscription devront être formulées par lettre adressée au général, sous-chef d'état-major général de l'armée, président de la Commission de l'Exposition internationale des armées de terre et de mer.

Il sera délivré aux concurrents inscrits :

1° Un exemplaire du programme du concours ;

2° Un plan et une coupe de l'emplacement réservé à l'Exposition dont il s'agit.

Un délai de deux mois, à compter du 10 septembre courant, est accordé pour la rédaction et le dépôt des projets.

Le nombre des concurrents, inscrits pour la construction des bâtiments de l'Exposition internationale des armées de terre et de mer, approche de la centaine. Si l'on songe que les inscriptions ne sont reçues que depuis le 10 septembre et que les architectes ont, pour se faire inscrire, jusqu'au 29 octobre, on peut, dès maintenant, prévoir, sans être taxé d'exagération, un beau succès à ce concours.

A propos d'inscriptions, rappelons que le Ministre de la Guerre a fait remarquer par une note parue dernièrement dans le *Journal officiel,* que cette démarche est obligatoire pour être admis à prendre part au concours.

Le seul fait d'arriver à l'heure avec plans et documents, le tout au complet, ne suffirait pas pour être accepté. L'inscription était mentionnée dans le programme de concours comme une formalité à remplir dans un délai déterminé, cette formalité est imposée sous peine d'exclusion ; car ne pas l'exiger de certains candidats créerait une sorte d'inégalité en faveur de ces derniers.

Un journal quotidien faisait remarquer récemment, avec juste raison, que les Ministres de la Guerre et de la Marine étaient les seuls qui, parmi les chefs de départements ministériels prenant part à l'Exposition de 1900, avaient mis au concours la construction du bâtiment nécessaire à leurs installations.

C'est là une mesure des plus libérales qui ne doit pas passer inaperçue et qui marque les idées larges et de progrès du général Billot et de l'amiral Besnard.

Si on ajoute à cela que le programme du concours accueille *tous* les architectes, sans exception, pourvu qu'ils soient Français; que ce concours prévoit une exposition publique ; et que trois représentants des concurrents feront partie du jury, on doit convenir que les Ministres de la Guerre et de la Marine ne pouvaient pas, en cette circonstance, donner plus de garanties aux concurrents, ni seconder davantage les intérêts de la corporation des architectes tout entière.

Il y a là une belle œuvre à entreprendre pour un homme de goût, intelligent et travailleur.

C'est une œuvre tentante à tous points de vue, qui ne pourra certes que flatter grandement l'amour-propre de son auteur et lui donner, s'il ne l'a pas encore, une large place dans le monde des confrères arrivés et connus.

Nous nous imaginons déjà le bâtiment des armées de terre et de mer, avec son hall immense, et son aspect bien décoratif, — plus décoratif que le pavillon de l'Exposition militaire de 1889, — s'appuyant sur le fond de verdure que lui feront les arbres du quai d'Orsay, et reflétant sa gracieuse silhouette dans la Seine, au bord de laquelle il sera posé.

Et puis, au milieu de tout cela, des drapeaux et des oriflammes, les tentes de la Croix-Rouge, les canons de siège et de place placés dans des parterres en verdure et près des plates-bandes de fleurs... enfin, dominant l'Exposition des armées de terre et de mer tout entière, le caractère essentiellement patriotique de l'œuvre.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : 8 francs. — Départements : 9 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . 10 francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Bruxelles cette importante nouvelle :

La date de la distribution des récompenses vient d'être définitivement arrêtée et fixée au 16 octobre.

La cérémonie sera très probablement présidée par le roi, si, à cette date, Léopold II est de retour du voyage qu'il poursuit actuellement.

Elle aura lieu dans la grande salle des fêtes du Palais des Académies.

BULLETIN

25 Septembre 1897.

Le Jury supérieur de l'Exposition de Bruxelles a terminé ses travaux.

La France était représentée par M. Victor Lourties, Sénateur, Président de la Commission supérieure ; par M. Stéphane Dervillé, Directeur général adjoint de l'exploitation de l'Exposition universelle de 1900 ; par M. Maurice Monthiers, Commissaire général de la Section Française à l'Exposition de Bruxelles, et M. Chandèze, Directeur du Commerce extérieur.

Dans la séance d'ouverture présidée par M. Nyssens, Ministre du Travail et de l'Industrie, M. Lourties, Sénateur français, et M. Dupont, Sénateur belge, ont été nommés vice-présidents du jury supérieur et l'un après l'autre ont présidé les différentes séances. La première question présentée a été l'examen des diplômes de Grands Prix dont le nombre dépasse de beaucoup le chiffre primitivement fixé dans le règlement. En effet, 150 grands prix seulement étaient prévus et plus de 500 ont été accordés par les différents jurys de classes.

On a reconnu de suite qu'aucune modification ne pouvait être faite sur ce point ; car les jurés avaient agi avec une grande modération, mais avaient dû accorder ces récompenses aux nombreuses maisons de premier ordre qui avaient participé à l'Exposition de Bruxelles.

Le Jury supérieur a fait venir ensuite les présidents et les rapporteurs des différentes classes afin d'examiner avec eux et les commissaires généraux les réclamations présentées.

A moins de quelques exceptions assez rares, nous devons dire que presque aucune rectification n'a été opérée par le Jury supérieur ; c'est pourquoi nous ne nous expliquons pas pour quel motif on ne publie pas la liste des récompenses.

Les exposants sont anxieux de connaître officiellement les récompenses qui leur ont été décernées, et ce retard est très préjudiciable pour tous.

COMPOSITION DU Jury Supérieur des Récompenses

Voici quelle était la composition du jury supérieur des récompenses qui vient, on le sait, de terminer ses travaux :

BELGIQUE

Président : M. Nyssens, Ministre de l'Industrie et du Travail.

Membres : M. le baron De Moreau, ancien Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à Bruxelles.

Vice-Président : M. Dupont (Émile), Vice-Président du Sénat, à Liège.

M. Somzée (Léon), ingénieur, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

M. Vercruysse-Bracq, industriel, sénateur, à Gand.

M. De Mot (Emile), échevin de la ville de Bruxelles, Président du Comité exécutif de la Société anonyme de Bruxelles (Exposition). à Bruxelles.

Est désigné pour représenter au sein du Jury supérieur le Comité exécutif de la Société anonyme Bruxelles (Exposition) :

M. le comte A. d'Oultremont, Commissaire général du Gouvernement belge;

Secrétaire : M. Gody (J.), Commissaire pour le Jury et les récompenses, ce dernier remplissant les fonctions de Rapporteur général auprès du Jury supérieur ; font partie de droit du bureau du Jury supérieur, en leur qualité de Délégués du conseil du Commissariat général du Gouvernement.

M. Orban de Xivry (Edmond), Secrétaire du commissaire pour le Jury et les récompenses, est désigné en qualité de secrétaire du Rapporteur général auprès du Jury supérieur.

FRANCE

Vice-Président : M. Lourties (Victor), sénateur, ancien Ministre du Commerce, Président du Comité permanent de la Commission supérieure d'organisation de la section française, à l'Exposition internationale de Bruxelles, à Aire-sur-l'Adour (Landes).

M. Dervillé (Stéphane), ancien Président du Tribunal de commerce de la Seine, Directeur général adjoint de l'Exploitation de l'Exposition universelle de Paris en 1900, avenue de la Bourdonnais, 26, à Paris.

M. Chandèze, Directeur du commerce extérieur, au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, rue Mansart, 13, à Versailles.

ANGLETERRE

M. Massey (W.-H.), ingénieur mécanicien et électricien à Troyford Berks.

M. Forbes (William), administrateur du London Chatham et Dover Railway, à Victoria-Station, à Londres.

ALLEMAGNE

M. Bauer (Carl), architecte, à Berlin.

ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

M. Droogmans, Secrétaire général du département des Finances de l'État, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS

M. le colonel James Taylor, agent général du Pennsylvania Railroad, 17, Cockspur Str. S. W., Londres.

AUTRICHE, BOSNIE, ESPAGNE et SUISSE

M. Schenker (Gottfried), chef de la maison Schenker et Cie, représentant des chemins de fer de l'État belge, en Autriche-Hongrie, à Vienne.

HONGRIE

M. Gutmann de Gelsl (Isidore), industriel, à Budapest.

ITALIE

M. le marquis Imperiali, chargé d'affaires d'Italie, à Bruxelles.

PAYS-BAS

M. Moltzer, c. n. j., conseiller provincial, membre de la Chambre de commerce, vice-président de la commission des Pays-Bas auprès de l'Exposition internationale de Bruxelles, à Amsterdam.

LE CORTÈGE DE LA LUMIÈRE

On nous écrit de Bruxelles, en date d'hier jeudi :

En France, tout se met en chansons ; chez nous, en Belgique, tout se met en cortèges ; et l'éducation populaire s'enrichit de ces leçons d'histoire ambulantes, frappant les yeux par l'art du groupement, des costumes et de la décoration. Et l'imagination aidant, on ne saurait croire combien les sujets abondent. Nous avons eu le cortège des moyens de transport, le cortège des pierres précieuses ; voici venir le cortège de la lumière, qui se déroule en ce moment dans les allées du Cinquantenaire, devant le palais de l'Exposition, au milieu d'une foule immense avide de spectacles, et dont l'empressement est le plus grand obstacle à la circulation de tous ces porteurs de lanternes à travers les âges.

Naturellement, ce cortège de la lumière est un cortège aux lumières. Le soleil n'en est pas ! C'est plutôt l'éclairage dont on nous montre les transformations successives à la faveur de la nuit. Laissez-moi vous en dire le programme. L'énumération seule suffit à donner une idée des curieux effets obtenus par les organisateurs. Il se divise en trois parties rappelant les phases principales de l'éclairage à travers les siècles.

Première partie : cinq pierrots musiciens chantent *Au clair de la lune* devant un char représentant Phœbé et les étoiles. Puis viennent les feux-follets et gnomes entourant un groupe d'hommes préhistoriques portant des branches résineuses enflammées. Des sauvages adorent le feu et la lumière qui en jaillit. Des Egyptiens portent leur reine en palanquin. Un groupe de juifs précèdent le chandelier à sept branches porté par des lévites. Des vestales viennent ensuite portant des lampes et des torches, d'autres jettent des fleurs devant l'autel sacré. Voici Diogène, le cynique, armé de sa lanterne. Quatre Romains sonnent dans leurs tubas et buccins devant les esclaves porteurs de pots à feu. L'empereur, étendu sur un lit, est entouré de lampadaires et de candélabres étrusques. Défilent les barbares : Gaulois, Huns, Goths et Visigoths, portant des torches, avec des clercs et moines, des cierges à la main. La Renaissance est symbolisée par une chasse du temps de François Ier. Des sonneurs de trompe, des varlets avec lanternes, des manants entourent leurs seigneurs à cheval et la châtelaine, mollement portée en litière ; huit pages, porteurs de flambeaux, ferment la marche.

Deuxième partie : Derrière la musique, des

enfants et des femmes habillées de blanc personnifient la bougie, dont le char blanc et argent est entouré de candélabres et de porteurs de bougies. Suivent les illuminations chinoises et japonaises. Des ballons sont plantés sur un transparent en bambou avec guirlandes de Bengale. Des enfants vêtus de blanc précèdent la chaise à porteurs de la « Beauté ». Viennent ensuite le docteur Faust étudiant à la clarté de la lampe à l'huile ; la lampe à pétrole, avec son immense abat-jour satin et or, abrite un enfant dormant dans son berceau auprès duquel veille la mère. La nuit symbolisée par une femme accompagnee d'un hibou précède le groupe du gaz et de ses applications.

La troisième partie est consacrée à l'électricité. Trois électriciens, armés d'éclairs, s'avancent devant un char formé d'une immense lampe à arc transparente. Une jeune fille entourée de guirlandes lumineuses personnifie l'électricité. La Loïe Fuller vient ensuite, escortée de danseuses. Après le char de l'incandescence et des groupes brillamment éclairés, huit trompettes annoncent le char final. Des guerriers portent des palmes électriques. Sur le char flamboient deux renommées et une cascade de lumière électrique projette au loin des rayons éblouissants.

N'avais-je pas raison de dire qu'il y a là une remarquable et éblouissante leçon de choses ? Deux artistes de grand talent, MM. Dubosq et Vital Kœller ont été chargés de l'organisation de cette merveille lumineuse autant qu'artistique et instructive.

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

Par arrêté en date du 26 août sont nommés membres du jury supérieur de l'Exposition internationale de Bruxelles :

MM. Victor Lourties, sénateur, vice-président de la Commission supérieure de la section française à l'Exposition internationale de Bruxelles ; Dervillé, ancien président du Tribunal de Commerce de la Seine, directeur général adjoint de l'exploitation de l'Exposition universelle de 1900 ; Chandèze, directeur du commerce.

*

Cette semaine a eu lieu, à Bruxelles, un grand banquet offert par les exposants à M. Nyssens, ministre du travail et de l'industrie, et au commissariat général de l'Exposition. Nous n'avons pas encore reçu les détails de cette réunion qui devait être très nombreuse, mais où les Français devaient être en très petit nombre, car aucun exposant ni membre du jury n'a été prévenu.

C'est d'autant plus regrettable que beaucoup d'entre eux auraient été très heureux de pouvoir se joindre à cette manifestation de sympathie en faveur de M. Nyssens.

* *

Les Congolais, qui ont fait, durant quelques mois de chaleur relative, les délices et la *great attraction* de l'exposition de Tervueren, sont partis la semaine dernière, dans le même ordre qu'à leur arrivée, c'est-à-dire que les groupes indigènes ont été transportés directement de Tervueren au quai d'embarquement à Anvers par chemin de fer, tandis que le peloton de la force publique, avec ses clairons et sa musique, a traversé Bruxelles et Anvers, au milieu d'une foule de curieux sympathiques.

Avant le départ, une cérémonie touchante a réuni tout le contingent civil et militaire des voyageurs nègres dans le petit cimetière de Tervueren où reposent sept de leurs compagnons (parmi lesquels une femme) qui ont succombé, dès le début, aux atteintes de l'influenza. Le lieutenant Lemaire, qui les conduisait, leur a montré les pierres tombales surmontées de l'étoile bleue du Congo, avec une palme en travers, et leur a promis, dans leur langage, au nom de leurs frères blancs, de soigner les morts par eux confiés à la terre européenne.

Ils sont partis emportant une véritable cargaison de cadeaux utiles que l'administration de l'État indépendant leur a largement distribués. Et l'un d'eux, le plus intelligent et le plus instruit, écrivant très passablement le français, a remis, au nom de tous, une lettre de remerciements et d'admiration pour les bienfaits de la civilisation adressée au comité de l'exposition coloniale.

L'embarquement s'est fait vers deux heures d'après-midi, au bassin du Congo, au sud d'Anvers, où était amarré le *Professor-Woerman* qui doit transporter les noirs dans leur pays. A trois heures, l'opération menée rapidement était achevée, et la troupe des Congolais, réduite à 250 personnes, partait pour l'Afrique centrale.

UN

Article du "Petit Parisien"

La statistique officielle accuse pour la seconde quinzaine d'août le chiffre extraordinaire de 217.000 voyageurs de Paris à Bruxelles.

Ce mouvement inusité entre notre pays et la Belgique est dû naturellement à l'Exposition qui attire des quatre coins de l'Europe, dans la capitale belge, tous ceux qu'intéressent les progrès réalisés, durant ces dernières années, par les arts, les sciences, l'industrie et le commerce.

Durant tout le mois d'août, les Congrès internationaux se sont succédé. Celui des architectes vient de clôturer ses travaux.

Ces Congrès ont été l'occasion de véritables pèlerinages organisés dans les différents États de l'Europe qui ont déversé au Parc du Cinquantenaire et à Tervueren une foule innombrable de visiteurs.

En ce moment, c'est le tour des collèges et lycées anglais et allemands. C'est par bandes que l'on rencontre, dans les galeries de l'Exposition, les élèves des principales Universités allemandes et anglaises. L'Exposition coloniale du Congo, à Tervueren, est un des buts principaux de ces jeunes excursionnistes. Sous la conduite de leurs professeurs, on peut les voir réunis avec empressement autour de leurs maîtres, écouter avec attention la leçon de choses qu'ils ont sous les yeux.

Cette leçon de choses, notre Ministre des Colonies, M. André Lebon, la soulignait de son côté, le 13 juin dernier, à Bruxelles, au banquet d'inauguration de la section française, lorsqu'il disait :

« Comme colonial, je tiens à dire publiquement, ici, que j'ai moi aussi recueilli des leçons au spectacle que j'ai vu ce matin, à Tervueren, et que le peuple belge nous donne des exemples d'initiative, d'énergie, de persévérance et d'esprit pratique que je serais heureux de voir imiter dans notre empire colonial français. »

On peut les voir également, ces jeunes gens, dans la section française, où nos soieries, nos dentelles, nos objets d'art, nos bijoux, notre ameublement attirent leur regard attentif, et qu'ils étudient, on peut le constater, avec une insistance très curieuse pour un observateur.

On devine qu'ils sont venus là en simples touristes, en curieux, mais en véritables explorateurs qui ont comme une mission à remplir et un rapport à rédiger, car c'est généralement en prenant des notes qu'ils étudient nos projets.

* *

C'est là un exemple qui ne devrait pas passer inaperçu pour nous et que nos pères de famille et les maîtres d'école français devraient imiter.

Un voyage à Bruxelles en ce moment, outre qu'il n'est ni coûteux ni long, a un double attrait. C'est d'abord la ville de Bruxelles elle-même qui en constitue un.

Bruxelles est, par ses anciens monuments, ses belles constructions modernes, ses grands boulevards, par ses moyens de transport faciles et à bon marché, par son système administratif des plus simplifiés, par le perfectionnement de ses égouts et de son service de voirie, une ville modèle en Europe, et qui, dût notre petit amour-propre en souffrir un peu, pourrait, sur plus d'un point, en remontrer à son grand voisin, Paris.

Et puis, le Français, et surtout le Parisien, est si bien chez lui, à Bruxelles ! Les mœurs, la mode, la langue, tout contribue à lui donner l'illusion qu'il est, malgré la frontière, toujours en France, et cette illusion est surtout procurée par les vives et sincères sympathies qu'il rencontre là-bas et qui unissent les deux peuples.

L'autre attrait, c'est cette Exposition qui s'étend majestueusement dans les deux parcs du Cinquantenaire et de Tervueren, et dont on peut dire, sans aucun conteste, qu'elle est la digne et magnifique préface de l'Exposition universelle de 1900.

Dimanche dernier 5 septembre, le nombre des entrées a atteint le chiffre formidable de deux cent mille visiteurs environ, chiffre que l'on constatait, à Paris, un jour ordinaire, aux Expositions de 1878 et 1889.

C'est la preuve éloquente que l'Exposition de Bruxelles est la manifestation la plus considérable, au point de vue industriel et commercial, qui se soit produite, dans le monde, depuis Chicago, en 1893.

Le Comité exécutif belge s'ingénie d'ailleurs, il faut le reconnaître, pour maintenir et grandir, si faire se peut, ce succès pendant les deux mois qui restent à courir.

Les attractions dont le parc du Cinquantenaire est le cadre imposant ne se comptent plus. Bruxelles-Kermesse, qui est la reconstitution pittoresque du vieux Bruxelles, est devenue en quelque sorte le cœur de l'Exposition, où bat dans tout son plein, dans tout son éclat et son élégance, la grande vie bruxelloise.

La section belge attire tout naturellement la foule des visiteurs, et mérite surtout, de notre part, une étude des plus approfondies. Nos voisins, on le sait, sont passés maîtres en matières textiles ; l'art de la dentelle, par exemple, n'a plus de secret pour eux. Mais c'est surtout en métallurgie et en mécanique qu'ils nous révèlent leur puissant outillage.

* *

Il y a là pour nous, Français, pour nos ingénieurs, pour nos mécaniciens, nos chefs d'ateliers et d'usines, plus d'un motif d'études, et, disons-le, de préoccupations.

En 1900, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique et la Suisse elle-même pourraient bien, sur ce terrain, nous ménager quelques surprises. C'est l'avis de beaucoup de gens compétents en la matière, qu'une confiance exagérée en eux-mêmes n'aveugle pas.

L'heure de la distribution des récompenses aux artistes, aux industriels et commerçants qui ont pris part au concours international de Bruxelles approche, et, d'après nos renseignements, les exposants français n'auront pas à regretter d'avoir apporté à nos voisins l'appoint de leur participation.

Actuellement, le jury supérieur fonctionne à Bruxelles ; il est composé, pour la France, de trois personnalités dont les noms, universellement estimés, sont pour nos compatriotes une garantie d'équité, de justice et d'impartialité dans le travail délicat de la répartition des récompenses.

Ces noms sont d'abord celui de M. Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du commerce, qui a suivi dans toutes ses phases la participation française à Bruxelles et dont le trop court passage aux affaires a laissé, dans le monde industriel et commercial de notre pays, un souvenir que son expérience et son dévouement de tous les jours ont rendu inoubliable.

C'est encore celui de M. Stéphane Dervillé, ancien président du Tribunal de commerce, l'éminent directeur général de l'Exposition universelle de 1900, homme de goût, artiste raffiné à qui est dévolue la lourde tâche d'organiser la section française en 1900, et... sa victoire sur les sections étrangères.

C'est enfin celui de M. Chandèze, le distingué directeur du commerce extérieur.

L'Exposition de Bruxelles marquera donc une étape glorieuse dans l'histoire des Expositions universelles et sera particulièrement pour notre pays une nouvelle cause d'expansion commerciale et industrielle.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU NORD DE L'ESPAGNE

Le Conseil d'administration de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations qu'il sera payé, à partir du 1er octobre prochain :

1° Sur les obligations Nord de l'Espagne :

1re série. Le coupon n° 55, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**

2e série. Le coupon n° 43, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**

2° Sur les obligations Asturies, Galice et Léon :

1re hypothèque. Le coupon n° 35, à raison de . . . . pesetas **7 125**

2e hypothèque. Le coupon n° 29, à raison de . . . . pesetas **7 125**

3e hypothèque. Le coupon n° 21, à raison de . . . . pesetas **7 50**

A Madrid . . A la gare du Nord et à la Société Générale de Crédit Mobilier Espagnol, 17, paseo de Recoletos.

Les porteurs d'obligations qui préféreraient présenter leurs coupons à l'étranger pourront les toucher par l'intermédiaire des banquiers de leur choix.

Les porteurs qui présenteront leurs coupons en Espagne seront assujettis au payement des impôts fixés par les dispositions légales.

Avis aux obligataires

de la Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne.

Les établissements financiers ci-après désignés ont l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations que, pour leur faciliter le recouvrement de leurs coupons, ils les recevront à leurs guichets et en escompteront le produit à présentation, sans aucuns frais ni charge, au cours moyen du change de la veille à Paris.

Pour l'échéance du 1er octobre, les porteurs pourront donc présenter leurs coupons à partir de cette date :

A Paris. . . Au Crédit mobilier espagnol, 69, rue de la Victoire, et au Crédit lyonnais.

A Lyon . . . Au Crédit lyonnais et à la Société lyonnaise (palais Saint-Pierre).

A Bruxelles A la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

La Société générale de Crédit mobilier espagnol rappelle à MM. les obligataires qu'elle a fait auprès de la Compagnie du Nord de l'Espagne toutes réserves de droit relativement au recouvrement en pesetas de tous les coupons ou remboursements d'obligations.

MM. les porteurs d'obligations peuvent donc être assurés, en présentant leurs coupons ou obligations amorties aux guichets des Sociétés ci-dessus désignées, que leur perception en pesetas n'implique aucune déchéance de leurs droits éventuels, et qu'ils participeront à tout avantage, compensation ou arrangement qui pourraient être convenus au bénéfice des porteurs d'obligations de la Compagnie du Nord de l'Espagne, soit par voie amiable, soit autrement.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

4e Année. — Nos 85-86 | *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* | Paris, 20-25 Octobre 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

" PARIS-BRUXELLES "

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES DE LA SECTION FRANÇAISE

Paris, 20 octobre 1897.

Aujourd'hui mercredi, 20 octobre, a lieu, à Bruxelles, dans la grande salle des fêtes du Palais du Cinquantenaire, en présence de S. M. le Roi des Belges, des membres du gouvernement et des autorités de Belgique, la distribution solennelle des récompenses aux exposants qui ont participé à l'Exposition internationale de 1897.

Nous avons pris nos mesures pour que la liste des lauréats fût connue des intéressés, au moment même où elle sera proclamée à Bruxelles, et nous n'avons reculé devant aucun sacrifice, pour arriver à ce résultat.

Cette liste contient plus de 6.000 noms qu'il nous a fallu collationner en moins de 48 heures. C'est dire qu'il peut se faire que, malgré nos précautions, quelques noms aient été omis, ou que quelques erreurs matérielles se soient produites. Nous les signalerons et nous les réparerons dans notre prochain numéro.

Quoi qu'il en soit, nous félicitons ceux de nos compatriotes qui reçoivent, aujourd'hui, les récompenses dues à leurs efforts et à leur dévouement, et qui sont allés en Belgique soutenir l'honneur du drapeau.

Comme on peut s'en rendre compte, la France occupe la plus belle place dans le palmarès de l'Exposition internationale de Bruxelles; ce n'est que justice, car nos exposants, nous pouvons le dire sans forfanterie, ont assuré pour une large part, grâce à leur participation sans réserve, le succès complet de l'entreprise.

L'Exposition de Bruxelles, en 1897, comptera pour une des meilleures campagnes qu'ils auront faites à l'étranger, et constituera un titre de plus pour réaliser les espérances que la grande lutte de 1900 leur permet de concevoir.

AVIS

La liste officielle des récompenses est en vente à Paris, aux Bureaux du Journal 12, rue Cambon, et à la LIBRAIRIE PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

PRIX DU NUMÉRO : 40 CENTIMES

Liste officielle des récompenses

de la Section française

SECTION II. — **ÉCONOMIE SOCIALE.**

CLASSE 5.

JURY D'EXAMEN N° 5. — **Enseignement professionnel et apprentissage.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Ecole professionnelle de la chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment, à Paris.
Baille-Lemaire, à Paris.

Diplôme de grand prix.

Société philomatique de Bordeaux.

Diplôme d'honneur.

Association philotechnique, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Ecole professionnelle de pêche de Marseille, à Marseille.
Ecole professionnelle industrielle de Versailles.
Jamin, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Association sténographique unitaire, à Paris.
Barrouin, Félix, à Paris.
Ecole d'orfèvrerie du Département de la Seine, à Paris.
Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.
Orphelinat maçonnique, à Paris.
Provost Blondel, à Paris.
Union syndicale des ouvriers menuisiers du Département de la Seine, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Ausseur et fils et Hipp, à Paris.
Cercle de maçons et tailleurs de pierre, à Paris.
Société des ateliers d'aveugles, à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Ecole municipale de dessin artistique et d'art industriel d'Abbeville, à Abbeville.
Colonie agricole et industrielle de Saint-Foy.
Grébouval, Eugène, à Sotteville-lez-Rouen.
La Solidarité des ouvriers charpentiers de la Seine à Paris.

CLASSES **6, 7, 16, 17** ET **18.**

JURY D'EXAMEN N° 6. — **Organisation, conditions, législation et histoire du travail.**

Diplômes de grand prix.

Chambre consultative des associations ouvrières de production, à Paris.
De Chambrun (le Comte), fondateur de la Société du Musée Social, à Paris.
Pégard Mme, Marie, à Paris.
Société de Législation comparée, à Paris.
Société internationale d'économie sociale, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Chambres syndicales de la ville de Paris et du département de la Seine (industrie et bâtiment).
Comité central des chambres syndicales (Union des syndicats professionnels), à Paris.
Société de statistique, à Paris.
Société industrielle, de Rouen.

Diplômes de médaille d'or.

Alliance syndicale du commerce et de l'industrie, à Paris.
Association nationale de la meunerie française, à Paris.
Association sténographique unitaire de Paris.
Dr Bertillon, chef du service des travaux statistiques de la ville de Paris, à Paris.
Caisse de défense mutuelle des architectes, à Paris.
Combes de Lestrade (Vicomte Gaetan), à Paris.
Le Travail, association d'ouvriers peintres, à Paris.
Matrat, Paul-Julien, à Paris.
Syndicat central des agriculteurs de France, à Paris.
Syndicat de l'épicerie française, à Paris.
Syndicat de l'alimentation parisienne, à Paris.
Trombert, Albert, à Paris.
Société de statistique, à Paris.
Société industrielle de Rouen.

Diplômes de médaille d'argent.

Alliance syndicale et journal *La Vigne*, à Charenton.
Association des anciens élèves de l'Ecole commerciale, à Paris.
Chambre syndicale des instruments et des appareils de l'art médical, à Paris.
Chambres syndicales ouvrières de Bordeaux et du Sud-Ouest, à Bordeaux.
Husson, François, à Foucherolles.
Société nationale des conférences populaires, à Paris.
Union des comptables, à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Delebecque, Germain, à Saint-Denis.

CLASSES **8, 9, 10, 11, 12** ET **13**.

JURY D'EXAMEN N° 7. — **Sécurité et réglementation du travail.**

Diplômes de médaille d'or.

Association des Industriels de France contre les accidents du travail, à Paris.
Association des Industriels du Nord de la France, à Lille.
Association normande contre les accidents du travail, à Rouen.

Diplôme de médaille d'argent.

Paon de Sapincourt, à Rouen (Seine-Inférieure).

CLASSES **14, 15** ET **22**

JURY D'EXAMEN n° 8. — **Budget ouvrier et habitations ouvrières**

Exposant hors concours en sa qualité de juré.

Pleyel, Wolff et Cie, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Comité central de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation, à Paris.
Société française des habitations à bon marché, à Paris.
Société philanthropique de Paris, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Cacheux, Émile, à Paris.
Caisse d'épargne de Marseille, à Marseille.
Ligue nationale contre l'alcoolisme, à Paris.
Mame, Alfred et fils, à Tours.
Société bordelaise des habitations à bon marché, à Bordeaux.
Société des habitations ouvrières d'Auteuil, à Paris.
Société des restaurants économiques de Nancy, à Nancy.

Diplômes de médaille d'or.

Fédération des sociétés coopératives de consommation des employés de la compagnie du P.-L.-M., à Grenoble.
Guyon, Georges, à Saint-Maurice.
Hippolyte, Auguste, dit *Charles Driessens*, à Saint-Denis.
« La Ruche » (Société d'habitations à bon marché) à Saint-Denis.
Société civile coopérative de consommation du XVIIIe arrondissement de Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Verberckmoes, G., à Paris.

CLASSES **19, 20, 21** ET **23**

JURY D'EXAMEN n° 9. — **Épargne, prévoyance, crédit et philanthropie**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Baille-Lemaire, à Paris.
Boulenger, Hippolyte et Cie, à Choisy-le-Roi.
Caisse de secours et de retraite des ouvriers de la fabrique de chicorée à Bayon.
« La Mutualité », organe permanent des mutualistes, à Bayon.
« La Prévoyance scolaire », société de secours mutuels et de retraite de Bayon.
« L'Union », compagnie d'assurances contre l'incendie, à Paris.
« L'Union », compagnie d'assurances sur la vie humaine, à Paris.
Muller et Roger, à Paris.
Pleyel, Wolff et Cie, à Paris.
Say, Henri, et Cie, à Paris.
Société de secours mutuels et caisse des retraites de la distillerie E. Cusenier fils aîné, et Cie, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Caisse d'épargne de Marseille, à Marseille.
Institut des actuaires français, à Paris.
Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité, à Paris.
Mame et fils, institutions patronales, à Tours.
Morin, Fillot, Ricois et Cie (Le Bon Marché), à Paris.
Redouly et Cie, à Paris.
Société de protection des apprentis, à Paris.
Société du Musée social, à Paris.
Société générale des prisons, à Paris.
Société internationale d'économie sociale, à Paris.
Société philanthropique de Paris, à Paris.
Société pour l'étude pratique de la participation du personnel aux bénéfices, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Association Valentin Haüy, pour le bien des aveugles, à Paris.
Banque coopérative des associations ouvrières de production de France, à Paris.
Banque populaire de Menton, à Menton.
Bignon, Louis, et fils, à Theneuille.
Caisse de Réassurance, à Reims.
Centre fédératif du crédit populaire en France, à Marseille.
Chaix, A., et Cie, à Paris.
Chambres syndicales de la ville de Paris et du département de la Seine (industrie et bâtiment), à Paris.
Comité central des œuvres d'assistance par le travail, à Paris.
Comité général des sociétés de secours mutuels et de retraite de Lyon.
Compagnie des chemins de fer du Midi, à Paris.
Compagnie des chemins de fer d'Orléans, à Paris.
Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., à Paris.
Compagnie des Messageries maritimes, à Paris.
Compagnie des mines de Douchy, à Lourches.
Fonderie Deberny et Cie, à Paris.
La Prévoyance, à Lille.
Mutualité commerciale, à Paris.
Œuvre de l'hospitalité de nuit, à Paris.
Œuvre des enfants tuberculeux (Hôpital d'Ormesson), à Paris.
Œuvre des libérés de Saint-Lazare, à Paris.
Office central des œuvres de bienfaisance, à Paris.
Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative, à Paris.
Société des crèches, à Paris.
Société générale pour le patronage des libérés, à Paris.
Société pour l'assistance paternelle aux enfants employés dans les industries des fleurs et des plumes, à Paris.
Société protectrice de l'enfance, à Paris.
Tassart, Balas, Barbas et Cie, à Paris.
Union d'assistance du XVIe arrondissement, à Paris.
Union d'assistance par le travail du marché Saint-Germain, à Paris.
Union des sociétés de patronage de France, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Assistance par le travail des VIIIe et XVIIe arrondissements de Paris, à Paris.
Association des comptables du commerce et de l'industrie du département de la Seine, à Paris.
Association des membres de l'enseignement (fondation Taylor), à Paris.
Association des voyageurs et des commis, à Paris.
Bureau de bienfaisance de la ville de Nancy, à Nancy.
Caisse d'assurances mutuelles des chambres syndicales contre les accidents du travail, à Paris.
Caisse d'épargne et de prévoyance, à Bordeaux.
Caisse patronale de retraite en faveur des ouvriers des forges de France, à Paris.
Caisse syndicale d'assurance mutuelle des ouvriers des forges de France, à Paris.
Caisse syndicale d'assurance mutuelle des industries textiles de France, à Paris.
Chaufton, Albert, à Paris.
Chénon de Léché, Henry, à Bourges.
Grand Conseil des sociétés de secours mutuels des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
La Fourmi, société en participation d'épargne, à Paris.
L'Alliance (mutualité), à Paris.
La Maison hospitalière pour les ouvriers sans asile et sans travail, à Paris.
Lefort, Joseph, à Paris.
Matrat, Paul-Julien, à Paris.
Mutualité maternelle de Vienne et de l'Isère, à Vienne.
Piat et ses fils, à Paris.
Rayneri, Ch., à Menton.
Simon et Cie, à Paris.
Société anonyme de Vezin-Aulnoye, à Maubeuge.
Société communale de secours mutuels d'Arras, à Arras.
Société de charité maternelle de Lille, à Lille.
Société de patronage des prisonniers libérés protestants, à Paris.
Société des ateliers d'aveugles, à Paris.
Société de secours aux militaires coloniaux, à Paris.
Société des prisonniers libérés, à Bordeaux.
Société l'Étoile (garçons restaurateurs et limonadiers), à Paris.
Société municipale de secours mutuels du Ve arrondissement, dite « du quartier Saint-Victor », à Paris.
Société municipale de secours mutuels du quartier de la Porte-Saint-Martin, à Paris.
Société protestante du travail, à Paris.
Société typographique lilloise, à Lille.
Thuillier frères, à Paris.
Trombert, Albert, à Paris
Union française pour le sauvetage de l'enfance, à Paris.
Vermont, H., à Rouen.

Diplômes de médaille d'argent.

Asile maternel pour jeunes filles moralement abandonnées, à Paris.
Asile temporaire pour femmes et enfants, à Paris.
Association des employés de Charleville-Mézières.
Bonnier et fils, à Béchevienne-Vienne.
Caisse de retraite et caisse de secours des employés de la librairie A. Levasseur et Cie, à Paris.
Cazeneuve, Albert, à Lille.
Cent quatre-vingt-troisième société de secours mutuels, à Lyon.
Henrivaux, Jules, à Saint-Gobain.
Husson, François, à Fourcherolles.
Lefranc et Cie, à Paris.
Œuvre de la Bouchée de pain, à Bordeaux.
Orphelinat de la bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie et industries qui s'y rattachent, à Paris.
Société Amicale des apprentis de la maison Leclaire, à Paris.
Société anonyme de la « Filature d'Oissel », à Oissel.
Société (première) de secours mutuels des fleurs et autres professions, à Nantes.
Société de secours mutuels dite « des familles », à Nancy.
Société de solidarité sociale, à Caen.
Société prévoyante nancéenne, à Paris.
Société mutuelle de prévoyance des employés du commerce du Havre, au Havre.
Tréfousse et Cie, à Chaumont.
Union des comptables, à Paris.
Union des ouvriers et employés de Fécamp, à Fécamp.
Union générale des sociétés de secours mutuels de Nantes, à Nantes.
Union médicale et pharmaceutique des sociétés de secours mutuels de la Seine, à Paris.

Diplômes de médailles de bronze.

Association fraternelle des ouvriers de la maison Brissonneau et fils, Alphonse Lotz, à Nantes.
Ausseur et fils et Hipp, à Paris.
Caisse d'épargne scolaire d'Hévilliers.
Caisse de retraite des ouvriers de Sedan, à Sedan.
Houdard, E.-M.-A., à Paris.
Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de Saintes.
Société de secours mutuels de Warcq.

SECTION III. — **HYGIÈNE. — ARTS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES.**

CLASSES **24, 25, 26, 27, 28, 29** ET **30**.

JURY D'EXAMEN N° 10. — **Hygiène en général. — Hygiène urbaine et rurale.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Le Blanc, à Paris.

Masson et Cie, à Paris.
Pucey, F., à Paris.
Rueff et Cie, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Lequeux, Paul, à Paris.
Morin-Goustiaux, Georges, à Paris.
Société parisienne d'entreprise générale de travaux, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Adnet, Ernest, à Paris.
Alcan, F., à Paris.
Compagnie nationale de travaux d'utilité publique et d'assainissement, à Paris.
Dehaitre, à Paris.
Delagrave, à Paris.
Detourbe (Dr Félix, Ab.), à Paris.
Flicoteaux et Cie, à Paris.
Henry, Charles, à Paris.
Howatson, Andrew, à Neuilly.
Metz, à Paris.
Poupinel, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Allat et Perlot, à Paris.
Carré, G., et Naud, C.
Etablissement hydrothérapique du Vésinet (Dr Raffegeau).
Société française des appareils de plomberie, à Paris.
Sorel (Dr), au Havre.

Diplômes de médaille de bronze.

Compagnie des mélangeurs dosimétriques, à Paris.
Coulet, à Montpellier.
Maloine, à Paris.
Metz, A., et Bouté, J., à Paris.
Schleicher frères, à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Tison, François, à Lille.

Classes **31**, **32**, **33** et **34**

Jury d'examen n° 11.— **Hygiène des habitations**

Exposant hors concours en sa qualité de juré.

Pucey, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Schreder, M., à Montmaillon.

Classes **35**, **36**, **37**, **38**, **39**, **40** et **41**

Jury d'examen n° 12. — **Hygiène corporelle. — Hygiène alimentaire. — Hygiène de l'enfance. — Hygiène industrielle et professionnelle, etc.**

Diplôme d'honneur.

Œuvre maternelle des couveuses d'enfants, à Paris.

Diplôme de médaille d'or.

Carue, Ph., à Paris.
Detourbe (Dr Félix, Ab.), à Paris.
Etablissement de Saint-Galmier, à Saint-Galmier (Loire).
Howatson, A. et Cie, à Neuilly-sur-Seine.
Prevet, Ch., et Cie, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Bourjois et Cie, à Paris.
Gaulin, à Paris.
Geny, à Paris.
Orosdi, Émile, à Paris.
Pearson, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Desvilles, E., à Paris.
Fourcy, E., et fils et Cie, à Corbehem (Pas-de-Calais).
Maquaire, à Paris.
Philippe, Alfred, à Paris.
Rivet, Claude, à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Lescœur, à Lille.
Strauss et Cie, à Paris.
Union des sociétés de gymnastique de France, à Bordeaux.

AVIS

La liste officielle des récompenses est en vente à Paris, aux Bureaux du Journal, 12, rue Cambon et à la LIBRAIRIE PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

Prix du Numéro : **40** centimes

Classes **42** et **44**

Jury d'examen n° 13. — **Arts médicaux**

Diplômes de grand prix.

Gendron, Fernand, à Bordeaux.
Lequeux, Paul, à Paris.
Verdin, Charles, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Adnet, Ernest, à Paris.
Giroux frères, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Carue, Ph., à Paris.
Chervin (Dr), à Paris.
Porgès et Cie, à Paris.
Société anonyme française « l'Oxygène », à Clichy.
Vergne, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Chazy, Mulzant et Cie, à Villefranche-sur-Saône.
Flicoteau et Cie, à Paris.
Léger-Dorez, Henri, à Paris.
Liskenne, Henri, à Paris.
Pichereau et Legrand, à Paris.
Pichot, Anatole, à Paris.
Triollet, Justin, J.-B., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Detourbe, Félix-Alb., à Paris.
Génisson et Vaast, à Paris.
Major, Henri, à Paris.
Padrona, Jean-Baptiste, à Paris.
Tabart, Camille, à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Association de l'Ecole odontotechnique, à Paris.
Bengué, à Paris.
Société de l'École et du dispensaire de Paris, à Paris.

Classe **43**.

Jury d'examen n° 14. — **Arts pharmaceutiques.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy, à Paris.
Collin et Cie, à Paris.
Petit, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Chassaing et Cie, à Paris.
Pharmacie centrale de France, à Paris.
Société du traitement des quinquinas, à Paris.

En participation :

Desnoix et Debuchy, à Paris.
Société des eaux minérales de Contrexéville, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Astier, à Paris.
Compagnie des eaux minérales de Pougues (Nièvre).
Cornu, Ch., à Paris.
Etablissement thermal de Neris, à Paris.
Gascon, H., à Arba (Algérie).
Lamouroux, Alfred, à Paris.
Lebœuf, Lucien, à Bayonne.
Leprince, Maurice, à Paris.
Méré, Paul, à Chantilly.
Thibault et Olive, à Nantes.

Diplômes de médaille d'argent.

Bengué, à Paris.
Bernay (comte Henri de), à Varnet-les-Bains.
Chazy Mulsant et Cie, à Villefranche-sur-Saône.
Chevrier, G. et Cie, à Courbevoie.

Compagnie générale d'eaux minérales et de bains de mer, à Paris.
Dardel, Paul, à Paris.
Degrauwe, Charles-Louis, à Paris.
Desvilles, E., à Paris.
Établissement hydro-minéral, à Martigny-les-Bains.
Famelard, à Paris.
Finot, Emmanuel, à Asnières.
Girard, A., à Paris.
Jouisse, Henri, à Orléans.
Jouvin et Finck, à Paris.
Lacombe, L. (Algérie.)
Legros, à Paris.
Mousnier, J. et Cie, à Sceaux.
Naline, Auguste, à Saint-Denis.
Prevet, Ch. et Cie, à Paris.
Prunier, Georges, à Paris.
Robin, Maurice, à Paris.
Schaffner, Hippolyte, à Paris.
Verruy, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Bardet, Auguste, à Paris.
Bourgette, L., et Henricet, H., à Nantes.
Chassan, Aug., à Paris.
Depensier, Ch., à Rouen.
Duhourcau, à Cauterets.
Ecalle, Henri, à Paris.
Gobert, à Paris.
Jablowsky-Chapireau (Ve), à Paris.
Lafont, Arthur, à Dijon.
Langlet, à Paris.
Lebon, E., à Paris.
Lesport et fils, à Paris.
Marchand, Charles, à Neufchâtel.
Marie, A., à Avignon.
Pharmacie normale, à Paris.
Rivet, Claude, à Paris.
Triollet, Justin-J.-B., à Paris.
Tulivet, Georges, à Billancourt.

Diplômes de mention honorable.

Besson, Maur., à Chalon-sur-Saône.
Brunet, Eugène, à Paris.
Chaumeil, A., à Annonay.
Cornette, Alfred, à Paris.
Esménard, Edmond, à Paris.
Evrard, à Lille.
Flach, à Paris.
Flourens, Alexandre, à Bordeaux.
Gilbert, à Paris.
Gornard de Condré, Louis-Auguste, à Paris.
Lacroix, Fr., à Tizi-Ouzou (Algérie).
Ledeuil, Edmond, à Beaune.
Lemaître, à Dieppe.
Maquaire, F.-L., à Paris.
Maquaire, L.-A., à Paris.
Michotte, à Paris.
Moisan, à Paris.
Pécheux, F., à Paris.
Pichot, Anatole, à Paris.
Pion, Henry, à Fougerolles.
Robert, Léon, à Bordeaux.
Robert, Paul, à Paris.
Seigle, Claude, à Paris.
Theilez et Van Remortel, à Saint-Omer.
Vichy : Source des Étoiles, à Paris.

SECTION IV. — **SAUVETAGE.**

Classes **45**, **46**, **47**, **48**, **49**, **50**, **51**, **52**, **53**, **54** et **55**.

Jury d'examen n° 15. — **Sauvetage, incendie, accidents.**

Exposant hors concours en sa qualité de juré.

Thirion, A. et fils, à Paris.

Diplôme de grand prix.

Chesneau, Gabriel, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Association des industriels du Nord de la France contre les accidents, à Lille.
Bernheim, G., et Cie, à Paris.
Cassassa et fils, à Paris.
Cosset-Dubrulle fils, à Lille.
Petit, Charles, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Barthez, A., à Alger (Algérie).
Giroult, André, à Paris.
Grandjean, Pierre, à Paris.
Lagogué, Ed.-Alex., à Alençon.
Le Page, Charles, Orléans.

Diplômes de médaille d'argent.

Broni et Cie, à Lorient.
Gallet, Irma (Mme), à Paris.
Institut de sauvetage de la Méditerranée, à Marseille.
Matelin et Garnier, à Paris.
Société des sauveteurs dieppois, à Dieppe.

Diplômes de médaille de bronze.

Deverny, Gustave, à Alfortville.
Société des sauveteurs de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.

Diplômes de mention honorable.

Compagnie des sauveteurs rouennais médaillés de l'État, à Rouen.
Emont, Louis, à Chalon-sur-Saône.

—

SECTION V. — ARTS INDUSTRIELS et DÉCORATIFS, ARTS LIBÉRAUX.

CLASSE 56.

JURY D'EXAMEN No 16.— **Diamanterie, bijouterie, orfèvrerie, horlogerie, etc.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Aucoc, L., fils, à Paris.
Boin-Taburet, Georges, à Paris,
Cardeilhac, Ernest, à Paris.
Christofle et Cie, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Boucheron, F., à Paris.
Froment-Meurice, à Paris.
Huet et Ligier, à Paris.
Lalique, René, à Paris.
Poussielgue-Rusand, M., à Paris.
Ruteau, L., à Paris.
Vever, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Boulenger, A., et Cie, à Paris.
Champion, E., à Paris.
Coulon, L., et Cie, à Paris.
Ecalle, Auguste, à Paris.
Fornet, à Bourg.
Gaillard, Lucien, à Paris.
Gambard, Félix, à Paris.
Gauthier, L., à Paris.
Gross Langoulant et Cie, à Paris.
Gueyton, Camille, à Paris.
Jean, Auguste, à Paris.
Piel frères, à Paris.
Plumet, à Paris.
Sandoz, Gustave, à Paris.
Valès, C., à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Chalin, L., à Paris.
Delépine-Barrois, à Saint-Nicolas-d'Aliermont.
École de bijouterie et orfèvrerie, à Paris.
Gonthier frères, à Amiens.
Gouirand, G., à Paris.
Haek-Defer, à Paris.
Henry, Léon, à Paris.
Hurlot, G., à Paris,
Liard, Georges, aîné, à Paris.
Malecot, Jules, à Paris.
Marchand, Léon, à Paris.
Marie, A.-D., ancienne maison Billard, à Paris.
Marmorat frères, à Paris.
Noiriel et Cie, à Paris.
Oradour, Antoine-Jules, à Paris.
Paisseau-Feil, à Paris.
Persianinoff, A.-D., à Paris.
Ravinet, L., et Denfert, Ch., à Paris.
Renaud, A., à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Association ouvrière « La Phalange horlogère bizontine », à Besançon.
Bénard, Amand, à Paris.
Bieli, Eugène, à Paris.
Bourdais, Louis, Paris.
Brunet, à Paris.
Cœur, Georges, à Paris.
Demare, Victor, à Paris.
Duseaux, à Paris.
Kintz, à Paris.
Mestivier (Ve), à Paris.
Société anonyme du compteur-enregistreur Sirech, à Bordeaux.

Diplômes de médaille de bronze.

Estival, Charles, à Paris.
Hennig, Charles, à Paris.
Printemps, Emile, à Paris.
Tarifat, à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Alba, V., à Thiers.
Pouldin, à Bayonne.

CLASSE 57.

JURY D'EXAMEN No 17. — **Bronzes d'art et d'ameublement, etc.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Beau, H., et Bertrand-Taillet, à Paris.
Blot, Eugène, à Paris.
Gagneau, Georges, à Paris.
Goldscheider, à Paris.
Siot-Decauville, à Paris.

Diplôme de grand prix.

Leblanc-Barbedienne, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Bricard frères, à Paris.
Hamet, à Paris.
Poussielgue-Rusand.
Raingo frères, à Paris.
Société anonyme des hauts fourneaux et fonderies du Val-d'Osne, à Paris.
Soleau, E., à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Bernard, Antoine, à Paris.
Bouhon et Cie, à Paris.
Chachoin, P., fils, à Paris.
Comptoir général des fontes, à Paris.
Coupier, Antony, fils, et Drouard, Anatole, à Paris.
Henry, Pierre-Ernest, à Paris.
Houdebine, Eugène, à Paris.
Lapointe, A., à Paris.
Millet, Théodore, à Paris.
Pinèdo, Émile, à Paris.
Schmoll, Emile, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Alliot, à Paris.
Aumeunier.
Baudrit, Léon, à Paris.
Camus, Ad., à Paris.
Delarue, Ferdinand, à Paris.
Desclée frères et Cie, à Roubaix.
Lebrun-Tardieu, G., à Paris.
Poret, à Paris.
Ullmann (Veuve L.), à Paris.
Wessbecher, E., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Ettlinger, L., et S. frères, à Paris.
Richermoz frères et Trésallet, à Paris.
Rollet, Albert, à Paris.

Diplôme de mention honorable.

De Boischevallier, A., à Paris.

CLASSE 58.

JURY D'EXAMEN No 18. — **Verrerie, glacerie, vitraux.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Guilbert-Martin, Auguste, à Saint-Denis (Seine).
Houtart, Eugène, et Cie, à Denain (Nord).
Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.

Diplôme de grand prix.

Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord, à Jeumont (Nord).

Diplômes d'honneur.

Daum frères et Cie, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Deviolaine et Cie, à Vauxrot (Aisne).

Diplôme de médaille d'or.

Galland, L.-Jac., à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Begule, Lucien, à Lyon (Rhône).
Denys et Cie, à Courcy (Marne).
Fargue, Léon, à Paris.
Malesset, J., à Paris.
Société des verreries de Dorigny.

Diplômes de médaille de bronze.

Enot, Ed., à Paris.
Rosey (ancienne maison Rosey et Engelmann), à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Delbosq, à Paris.
Trézel, à Levallois-Perret (Seine).

CLASSE 59.

JURY D'EXAMEN No 19. — **Céramique.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Boulenger, Hte, et Cie, à Choisy-le-Roi (Seine).
Hache, Alfred, et Cie, à Vierzon (Cher).
Harant et Guignard, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Deck, Xavier, à Paris.
Grandhomme, à Paris.
Muller, Emile, et Cie, à Ivry.

Diplômes d'honneur.

Lœbnitz, Jules, à Paris.
Massier, Clément, au Golfe Juan (Alpes-maritimes).
Naudot, Camille, à Paris.
Redon, Demartial et Cie, à Limoges.
Soyer fils, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Bonnaud, Paul, à Limoges.
Céramistes-chambrelans de Limoges.
Chambre syndicale des peintres céramistes de Limoges.
Martin, Charles, à Limoges.
Massier, Delphin, à Vallauris (Alpes-Maritimes).
Peyrusson, Ed., à Limoges.
Poulenc frères, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Fargue, Léon, à Paris.
Hanne, Alphonse, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).
Jeanneney, Paul, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Mauguin, à Paris.

CLASSES 60, 61, 62 et 63.

JURY D'EXAMEN No 20. — **Ameublement, décoration, étoffes, tapisseries, etc.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Gillou, E., et fils, à Paris.
Laborgne, F., à Lannoy.
Legrand frères, à Paris.
Quignon, G., à Paris.
Ternisien, E., à Paris,

Diplômes de grand prix.

Braquenié et Cie, à Paris.
Damon, A., et Colin, à Paris.
Deforge, C.-R., à Paris.
Hamot, G.-R., à Paris.
Leroy. Isidore, et fils, à Paris.
Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (décoration de la section française).
Warée, A., à Paris.

Diplômes d'honneur.

Blondet, Louis, et Cie, à Paris.
Chanée, Léon, et Cie. à Paris.
Cornille frères, à Paris.
Ecole normale de dessin, à Paris.
Follot, F., et fils, à Paris.
Hermant, Jacques.
Jansen, à Paris.
Lainé, Ed., et Cie, à Beauvais.
Marie-Lévy et Lauer, à Paris.
Piquée, François, et gendre, à Paris.
Simon, Marie-Henri-Albin, à Paris.
Sormani, Paul, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Bertrand-Boulla, à Nîmes.
Birey, A., à Paris.
Chevrel, G., à Paris.
Clair, Maxime, à Paris.
Couty, Edme, à Paris.
Gros-Renaud, Edouard, à Paris.
Jeanselme, Ch., à Paris.
Jouanny, à Paris.
Mellerio et Fossé, à Paris.
Parmentier, Raymond, à Tourcoing.
Pihouée, Victor, à Paris.
Poirier et Rémon, à Paris.
Ruepp, Robert, à Paris.
Saurel frères, à Nîmes.
Soubrier, F. et P., à Paris.
Tardif, Louis-Alfred, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Ahmed Djémal, à Tunis (Tunisie).
Béji El Kammarty, à Tunis (Tunisie).
Cruyen, Mathieu-Joseph, à Paris.
Fauchille, Charlemagne et Cie, à Lille.
Féret, Alfred, à Paris.
French Pégamoïd Syndicate Ld, à Paris.
Jemont, Sylvain, à Paris.
Le Clercq, J.-L., à Tourcoing.
Piquée, Nicolas, à Paris.
Préau, A., à Paris.
Raymon et Cie, à Paris.
Sébastien, G., à Saint-Quentin.
Stauffacher, Jacques, à Paris.
Wessbecher, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Jolly fils et H. Sauvage, à Paris.
Lecœur et Cie, à Paris.

CLASSES **64, 65, 66** ET **67**.

JURY D'EXAMEN N° 21. — **Architecture, industrie du bâtiment.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Bonnier, Louis, à Paris.
Michelin, A., à Paris.
Pierron, à Paris.
Rémon, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Huvé, frères, à Paris.
Lameire, Charles-Joseph, à Paris.
Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. (Ensemble de la section française.)

Diplômes d'honneur.

Guifard, Dominique-Henri, à Paris.
Rives, Auguste-Gustave, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Auberlet et Antoni, à Paris.
Cruchet, à Paris.
Daum frères et Cie, à Nancy.
Dutocq, V., à Neuilly-sur-Seine (Seine).
Gervais, architecte du Palais français de l'alimentation, à Bordeaux.
Gouvernement général de l'Algérie (Algérie).
Maybon, Albert, à Paris.
Muller, Emile et Cie, à Ivry-Port (Seine).
Redont, Edouard, à Reims.

Diplômes de médaille d'argent.

Béquet, Edmond, à Paris.
Bigaux, Louis, à Paris.
Champion, Henri, à Paris.
Marquant-Bouvais, à Paris.
Millet, Léon, à Bordeaux.
Piver, L.-T. et Cie, à Paris. (Pour leur pavillon.)
Tanquerel, Constant et André, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Felz, Alphonse, à Paris.
Hazeler, Henri, à Paris.
Lacour, Georges, Eugène, à Paris.
Moreau et Cie, à Cognac.

Diplômes de mention honorable.

Buisson, V., à Paris.
Fontaine Souverain fils, à Dijon.

CLASSE **68**.

JURY D'EXAMEN N° 22. — **Art religieux.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Jacquier, F.-A., et Cie, à Caen.
Bouasse-Lebel et Massin, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Mame, Alfred et fils, à Tours.
Poussielgue-Rusand (Me), à Paris.

Diplôme d'honneur.

Desclée et Cie, à Roubaix.

Diplômes de médaille d'or.

Blanchard, Paul, à Orléans.
Chalin, à Paris.
Dalpayrat et Depelley, à Limoges.
Marchet et Roux, à Dijon.

Diplômes de médaille d'argent.

Gueyton, Camille, à Paris.
Peaucelle-Coquet fils, à Paris
Saudinos-Ritouret (Ve D), à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

De Boischevallier, A., à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Lhomer, Léon, à Paris.

CLASSES **69, 70** ET **71**.

JURY D'EXAMEN N° 23. — **Art appliqué.**

Diplôme de grand prix.

Installations de l'exposition française.

Diplômes d'honneur.

Chéret (affiches artistiques), à Paris.
Daum frères et Cie, à Nancy.
Lalique, René, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Bonvallet, collaborateur artistique de la maison Cardeilhac.
Loebnitz, Jules, à Paris.
Mallet, Léon, collaborateur artistique de la maison Christofle et Cie, à Paris.
Mucha, à Paris.
Muller, Emile et Cie, à Paris.
Wiener, René, à Nancy.

Diplômes de médaille d'argent.

Couty, à Paris.
Jannency, à Paris.
Jourdy, à Paris, collaborateur de M. O. Roty.
Majorel, à Nancy, architecte des installations de la maison Daum.
Marioton, à Paris.
Ruepp, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Chevrel, G., à Paris.
Hubert, collaborateur de la maison Sandoy G.-R., à Paris.
Rigaux, Louis, à Paris.

CLASSE **72**.

JURY D'EXAMEN N° 24. — **Arts graphiques.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Baignol et Farjon, à Boulogne-sur-Mer.

Diplômes de grand prix.

Lefranc et Cie, à Paris.
Poure, O'Kelly et Cie, à Boulogne-sur-Mer.

Diplômes d'honneur.

Antoine fils, L., et Cie, à Paris.
Gilbert et Cie, à Givet.
Grimaud et Chartier, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Levé, F., à Paris.
Binant, A., à Paris.
Courtier, L., à Paris.
Miette, J., à Paris.
Plateau, Jean, à Paris.
Rivage, D., à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Guilbert frères, à Paris.
Mary, Georges, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Champagne, Félix, à Paris.
Pluchet, Albert, à Paris.
Roupnel, Ch.-Louis, à Paris.
Sévin fils, à Paris.
Viet, Julien, à Fontenay-sous-Bois.

CLASSE **73**.

JURY D'EXAMEN N° 24 *bis*. — **Photographie.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Braun, Clément et Cie, à Paris.
Dubouloz, J., à Paris.
Geisler, Louis, aux Chatelles (Raon-l'Etape).
Société anonyme des plaques et papiers photographiques. A. Lumière et ses fils, à Lyon-Monplaisir.

Diplômes de grand prix.

Mantois, Edouard, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Balbreck aîné et fils, à Paris.
Berthaud frères, à Paris.
Chambre syndicale des fabricants et négociants en appareils, produits et fournitures photographiques de Paris.
Fleury-Hermagis, J., à Paris.
Le Vasseur et Cie, à Paris.
Lévy et ses fils, à Paris.
Molteni, A., à Paris.
Poulenc frères, à Paris.
Roussel, H., à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Attout-Tailfer (Ve), à Paris.
Boyer, Paul, à Paris.
Degen, Edouard, à Paris.
Delaye, B., Hemmerlé, L., et Cie, à Lyon.
Demaria frères, à Paris.
Derogy, à Paris.
Dumont, A., à Paris.
Français, E., à Paris.
Gaumont, L. et Cie, à Paris.
Gendraud, Alfred, à Clermont-Ferrand.
Graffe et Jougla, à Paris.
Guilleminot, Roux et Cie, à Paris.
Montabone, à Florence.
Nadar, Paul, à Paris.
Provost, A., à Toulouse.
Reutlinger, Léopold, à Paris.

Reymond, Henry, à Paris.
Richard, Jules, à Paris.
Turillon, Louis, à Paris.
Zarski, Edouard, à Lille.

Diplômes de médaille d'argent.

Bloch, Léon, à Paris.
Chaux, Paul, à Paris.
Delbosque, Ch., à Paris.
Derepas, à Paris.
Duplouich, H. et Henry, Ed., à Paris.
Echassoux, Ch., à Paris.
Faller, Eugène, à Paris.
Hanau, Eugène, à Paris.
Jarret, F., à Paris.
Jonte, F., Deloye, Maurice, successeur, à Paris.
Joux, Lucien, à Paris.
Jumeau, E., à Paris.
Liébert, A. et Cie, à Paris.
Mattioli-Gravillion, à Paris.
Mazibourg (Carle de), à Paris.
Mendel, Charles, à Paris.
Mercier, Charles, à Paris.
Pérot, Lucien, à Paris.
Pipon, A., à Paris.
Radiguet, Julien, à Évreux.
Reeb, Henri, à Paris.
Saint-Clair, Félix, à Bordeaux.
Zion, J., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Carsault (Grégeois, Canny et Cie, successeurs), à Paris.
Conquérant, Charles-Louis, à Paris.
De Saint-Père.
Eilertsen (Hans Peder), à Épinal.
Kalesky, J., à Paris.
Lambert, Émile-Léon-Constant, à Boulogne-sur-Mer.
Lanquest, Georges-Gabriel, à Paris.
Le Boucher, Alfred, à Paris.
Merville, Ch., à Paris.
O'Ludwik, à Rosny-sous-Bois.
Otto, Lund, à Paris.
Pradère (comte de), à Paris.
Prévotat, Marie, à Paris.
Société anonyme des papiers photographiques, à Lyon.
Vallois, Edmond, à Paris.

Classes **74, 75, 76, 77** et **78.**

Jury d'examen n° 25. — **Imprimerie et industries du Livre.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Belin frères, à Paris.
Bibliographie de France, à Paris.
Chambre syndicale de reliure, à Paris.
Chamerot et Renouard, à Paris.
Gauger, Eugène, à Paris.
Goubaud, Abel, à Paris.
Gruel, Léon, à Paris.
Hachette et Cie, à Paris.
Hetzel, J. et Cie, à Paris.
Le Soudier, Henri, à Paris.
Lorilleux, Charles, et Cie, à Paris.
Masson et Cie, à Paris.
Sirven, B., à Toulouse.
Collectivité du Syndicat de la Presse périodique.
En participation :

Albert, A., à Paris; Alcan, Félix, à Paris; Baschet, L., à Paris; Baudouin, A. et Cie, à Paris; Belin frères, à Paris; Brunetière, Fd, à Paris; Cercle de la Librairie, à Paris; Chaix, à Paris; Colin, Armand, et Cie, à Paris; Delagrave, à Paris; Desfossés, à Paris; Dewez, à Paris; Firmin-Didot et Cie, à Paris; Ferrari, à Paris; Gauthier-Villars et fils, à Paris; Goubaud, Abel, à Paris; Hachette et Cie, à Paris; Hébert, L., à Paris; Hetzel et Cie, à Paris; Lahure, A., à Paris; Leroy-Beaulieu, à Paris; Librairie agricole de la Maison rustique, à Paris; Marc, Lucien, à Paris; Mame et fils, à Tours; Masson et Cie, à Paris; Philipon et Cie, à Paris; Plon, Nourrit et Cie, à Paris; Quantin, A., à Paris; Rouam, J., à Paris; Rueff et Cie, à Paris; Talamier, à Paris; Thiéry, F., à Paris; Vicq-Dunod et Cie, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Berger-Levrault et Cie, à Nancy.
Boussod, Valadon et Cie, à Paris.
Collectivité des journaux quotidiens organisée par le Syndicat de la Presse française.
En participation :

Autorité, à Paris; Charivari, à Paris; Cote de la Bourse, à Paris; Courrier du Soir, à Paris; Croix, à Paris; Dépêche du Centre et de l'Ouest, à Tours (Indre-et-Loire); XIXe Siècle, à Paris; Droit, à Paris; Echo de Paris, à Paris; Eclair, à Paris; Etendard, à Paris; Evénement, à Paris; Figaro, à Paris; France, à Paris; France militaire, à Paris; Gaulois, à Paris; Gazette de France, à Paris; Gazette des Tribunaux, à Paris; Gazette du Palais, à Paris; Gazette Européenne, à Paris; Gil Blas, à Paris; Intransigeant, à Paris; Jour, à Paris; Journal, à Paris; Journal des Débats, à Paris; Journal de Rouen, à Rouen (Seine-Inférieure); Journal du Havre, au Havre; Justice, à Paris; Lanterne, à Paris; Liberté, à Paris; Libre Parole, à Paris; Matin, à Paris; Messager de Paris, à Paris; Moniteur Universel, à Paris; Moniteur des Expositions, à Paris; Nouvelliste et Dépêche, à Lille; Paris, à Paris; Patrie, à Paris; Petit Bourguignon, à Dijon (Côte-d'Or); Petit Journal, à Paris; Petit Marseillais, à Marseille; Petit Parisien, à Paris; Petite République, à Paris; Peuple Français, à Paris; Presse, à Paris; Radical, à Paris; Rappel, à Paris; République Française, à Paris; Siècle, à Paris; Signal, à Paris; Soir, à Paris; Soleil, à Paris; Télégramme, à Toulouse; Temps, à Paris; Univers, à Paris; Vélo, à Paris; Vérité, à Paris; Voltaire, à Paris.

Collectivité organisée par le Cercle de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie, du commerce, de la musique et des estampes de Paris.
En participation :

Adam, Henri-Victor, à Paris; Alauzet et Cie, à Paris; Alcan, Félix, à Paris; Allainguillaume et Cie, à Paris; André fils, E., à Paris; Appy, Félix, à Nice; Art de la Mode (Journal l'), à Paris; Aubanel frères, à Avignon; Aulanier et Cie, à Paris; Bady frères, à Paris; Baillière, Jean-Baptiste, et fils, à Paris; Barbanchon, à Paris; Barbou et Cie (Marc), à Limoges; Belin frères, à Paris; Bellamy Edmond, à Paris; Berger-Levrault et Cie, à Nancy; Bioche, à Paris; Blanchard, à Orléans; Borgeaud, Georges, à Paris; Boullay, J.-B., à Paris; Boussod, Valadon et Cie, à Paris; Boyveau et Chevillet, à Paris; Bretault, Joseph, à Paris; Bulletin périodique de l'association du Musée des photographies documentaires, à Paris; Carayon, à Paris; Carré, G., et Naud, C., à Paris; Cassegrain, Emile, à Paris; Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie, etc., à Paris; Chaix, à Paris; Chambon, L., à Paris; Chamerot et Renouard, à Paris; Champenois, F., à Paris; Charavay-Mantoux, Martin et Cie, à Paris; Charles, à Paris; Charpentier, à Paris; Chevalier-Maresq et Cie, à Paris; Colin, A. et Cie, à Paris; Compagnon, Jules, à Moulins; Conquet, Léon, à Paris; Coulet, Camille, à Montpellier; Crabbe, Charles, à Paris; Crété, Ed., à Corbeil; Danel, à Lille; David, S.-S., à Paris; Delalain frères, à Paris; Desjardins, P., à Paris; Devambez et Cie, à Paris; Dieulafoy, Marcel, à Paris; Doin, Octave, à Paris; Draeger, Charles, à Paris; Dreyfous, Maurice, à Paris; Duboulloz, J., à Paris; Ducloz, J., à Moutiers; Dupont, Paul, à Paris; Durvaud, Lucien, à Paris; Emmanuel Maurice, à Paris; Engel, Michel, à Paris; Enseignement secondaire (Journal de l'), à Paris; Erhard frères, à Paris; Fasquelle, Eugène, à Paris; Fillon et Hense, à Paris; Firmin-Didot et Cie; Flammarion, à Paris; Ernest, à Paris; Fonderie Turlot, Chaix (Henri) gendre et Cie, successeurs, à Paris; Fontemoing, A., à Paris; Fortier-Marotte, à Paris; Gallot, Albert, à Auxerre; Gauger, Eugène, à Paris; Gautherin, Alexandre, à Paris; Gauthier-Villars et fils, à Paris; Gédalge, E.-J., à Paris; Geisler, Louis, à Châtelles; Gers, Paul, à Paris; Giard, V., et Brière, E., à Paris; Goubaud, Abel, à Paris; Gratier, Alexandre, à Grenoble; Grosjean et Maupin, à Nancy; Gruel, Léon, à Paris; Guérinet, Armand, à Paris; Guillard, Aillaud et Cie, à Paris; Guilmin, à Paris; Hachette et Cie, à Paris; Hautecœur, Jules, à Paris; Hennuyer, J.-A., à Paris; Hérissey, Charles, à Evreux; Herluison, Henry, à Orléans; Hetzel et Cie, à Paris; Heuer, Frédéric, à Paris; Hollier-Larousse et Cie, à Paris; Houssiaux, Alexandre, à Paris; Jeener, C., à Paris; Junius-Joyeux, A., à Paris; Laelais, Alfred, à Paris; Laflèche-Bréham, à Paris; Lahure, à Paris; Lambert et Cie, à Paris; Larroumet, G., à Paris; Charles-Lavauzelle (Henri), à Limoges; Lecoffre, Victor, à Paris; Lemale, J., à Paris; Lesoudier, Henri, à Paris; Le Vasseur, A. et Cie, à Paris; Lévy, Emile, à Paris; Lintilhac, Eugène, à Paris; Lorilleux et Cie, Charles, à Paris; Mabyre, Maxime, à Paris; Magnier, Charles et ses fils, à Paris; Maloine, A., à Paris; Mame, Alfred, et fils, Tours, Marcassin, J., à Paris; Masson et Cie, à Paris; Mendel, Charles, à Paris; Mercier, Émile, à Paris; Michel, Henri, à Paris; Migeon, A.-J., à Paris; Mode illustrée (La), à Paris; Montgredien et Cie, à Paris; Montaillier, G., à Paris; Nierat, à Annecy; Ollendorf, Paul, à Paris; Oudin, H., à Paris; Perrot, G., à Paris; Picard et Kaan, à Paris; Pichon, François, à Paris; Plon, Nourrit et Cie, à Paris; Poensin, à Paris; Porcabœuf, à Paris; Poyet, à Paris; Prat, Paul, à Paris; Quarré, L., à Lille; Rapine, Maximilien, à Boulogne-sur-Seine; Retauy, G. V., à Paris; Reullier, Jules, à Paris; Ritter, Michel, à Paris; Rousseau, Arthur, à Paris; Rubau, à Paris; Schleicher frères, à Paris; Schmantz, à Paris; Sedemeyer, Ch., à Paris; Seyès, Alexandre, à Pontoise; Simonis-Empis, H., à Paris; Sirven, à Toulouse; Société d'éditions scientifiques (Dr H. La Bonne, directeur), à Paris; Société française d'éditions d'art, May, Henry, à Paris; Souze, Paul, à Paris; Stork, Adrien, à Lyon; Taesch, Étienne, fils, à Paris; Terquem, Émile, à Paris; Thézard, Emile, à Dourdan; Vallet, P. et Cie, à Paris; Voirin, J., à Paris; Weill, J., à Paris; Verneau, Charles, à Paris; Westhausser, Louis, à Paris; Wiener, René, à Nancy; Ville de Mirmont (H. de la), à Bordeaux; Wittmann, Ch., à Paris.

Mame, Alfred, et fils, à Tours.

Diplômes d'honneur.

Allainguillaume et Cie, à Paris.
Alauzet et Cie, à Paris.
Colin, Armand, et Cie, à Paris.
Conquet, Léon, à Paris.
Crété, Ed., à Corbeil.
Delalain, frères, à Paris.
Danel, L., à Lille.
Engel, Michel, à Paris.
Gauthiers-Villars et fils, à Paris.
Lahure, à Paris.
Lambert, E., et Cie, à Paris.
Lefranc et Cie, à Paris.
Plon, Nourrit et Cie, à Paris.
Voirin, J., à Paris.

Diplômes de médailles d'or.

Alcan, Félix, à Paris.
Baillière, J.-B., et fils, à Paris.
Charavay, Mantoux, Martin et Cie, à Paris.
Charles-Lavauzelle, Henri, à Limoges et à Paris.
Draeger, Charles, à Paris.
Dévambez et Cie, à Paris.
Ducloz, F., à Moutiers.
Ehrard frères, à Paris.
Firmin-Didot et Cie, à Paris.
Fonderie Turlot, Chaix (Henri), gendre et Cie, successeurs, à Paris.
Gautherin, Alexandre, à Paris.
Hennuyer, Firmin-Alexandre, à Paris.
Hérissey, Charles, à Evreux.
Hollier-Larousse et Cie, à Paris.

Houssiaux, Alexandre, à Paris.
Laflèche-Bréham, à Paris.
Le Vasseur, A., et Cie, à Paris.
Magnier, Charles, et ses fils, à Paris.
Ollendorf, Paul, à Paris.
Porcabeuf, successeur de Salmon, A., à Paris.
Ruban, P., à Paris.
Société française d'éditions d'art, May (Henri), à Paris.
Storck, Adrien, à Lyon.
Vicq-Dunot, P., et Cie, à Paris.
Weill, Nathan, à Paris.
Wittmann, Ch., à Paris.

Médailles d'argent.

Adam, Henry-Victor, à Paris.
Aulanier et Cie, à Paris.
Barbou, Marc, et Cie, à Limoges.
Bellamy, Edmond, à Paris.
Borgeaud, Georges, à Paris.
Carayon, E., à Paris.
Carré, Georges et Naud, C., à Paris.
Chaix, « Affiches en couleurs », à Paris.
Chambon, L., à Paris.
Champenois, F., à Paris.
Charpentier, à Paris.
Chevalier-Marescq et Cie, à Paris.
Coulet, Camille, à Montpellier.
David, Samuel-Salvador, à Paris.
Delmas, F., à Paris.
Doin, Octave, à Paris.
Dupont, Paul, « Affiches en couleurs », à Paris.
Durvant, Lucien, à Paris.
Fasquelle, Eugène, à Paris.
Gedalge, Elias-Jonas, à Paris.
Guillard, Aillaud et Cie, à Paris.
Hautecœur, Jules, à Paris.
Herluison, Henri, à Orléans.
Jeener, C., à Paris.
Lecoffre, Victor, à Paris.
Lévy, Émile, à Paris.
Mabyre, Maxime, à Paris.
Mendel, Charles, à Paris.
Picard et Kaan, à Paris.
Pichon, François, à Paris.
Poensin, à Paris.
Poyet, à Paris.
Rapine, Maximilien, à Boulogne-sur-Mer.
Rousseau, Arthur, à Paris.
Schleicher, frères, à Paris.
Schmautz, Ch., à Paris.
Sedelmeyer, Charles, à Paris.
Simonis-Empis, H., à Paris.
Souze, Paul, à Paris.
Taesch, Etienne, fils, à Paris.
Terquem, Emile, à Paris.
Verneau, Charles, « Affiches en couleurs », à Paris.
Wiener, René, à Nancy.

Diplômes de médaille de bronze.

Appy, Félix, à Nice.
Art (L') et la Mode, à Paris.
Bady frères, à Paris.
Barbanchon, à Paris.
Blanchard, P., à Orléans.
Boullay, Jean-Baptiste, à Paris.
Boyveau et Chevillet, à Paris.
Bretault, Joseph, à Paris.
Bulletin périodique de l'Association du Musée des photographies documentaires, à Paris.
Cassegrain, Emile, à Paris.
Charles, à Paris.
Compagnon, Jules, à Moulins.
Crabbe, Charles, à Paris.
Dartus, L., à Paris.
Dreyfous, Maurice, à Paris.
Emmanuel, Maurice, à Paris.
Enseignement secondaire, à Paris.
Fillon et Heuse, à Paris.
Fontemoing, A., à Paris.
Fortier-Marotte, à Paris.
Gallot, Albert, à Paris.
Gers, Paul, à Paris.
Giard, V. et Brière, E., à Paris.
Gratier, Alexandre, à Grenoble.
Grosjean et Maupin, à Nancy.
Guérinet, Armand, à Paris.
Guilmin, à Paris.
Heuer, Frédéric, à Paris.
Junius-Joyeux, A., à Paris.
Laclais, Alfred, à Paris.
Lemale, J., à Paris.
Lintilhac, Eugène, à Paris.
Maloine, A., à Paris.
Marcassin, J., à Paris.
Migeon, Auguste-Julien, à Paris.
Moutallier, G., à Paris.
Montgredien et Cie, à Paris.
Niéra, à Annecy.
Oudin, H., à Paris et à Poitiers.
Prat, Paul, à Paris.
Quarré, L., à Lille.
Retaux, Gabriel-Victor, à Paris.
Reullier, Jules, à Paris.
Seyès, Alexandre, à Pontoise.
Société d'éditions scientifiques, à Paris.
Thézard, Émile, à Dourdan.
Vallet, P., et Cie, à Paris.
Vigne.
Westhausser, Louis, à Paris.

CLASSE 79.

JURY D'EXAMEN N° 26. — **Instruments de musique; art musical.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Bernardel, Gustave, à Paris.
Durand, Auguste, et fils, à Paris.
Pleyel, Wolff et Cie, à Paris.
Mustel, Auguste, à Paris.
Thibouville-Lamy, J., et Cie, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Alexandre père et fils, à Paris.
Chevrel, G., à Paris.
Collectivité des facteurs d'instruments de musique français, à Paris.
Alexandre père et fils, à Paris.
Blondel, Alphonse, à Paris.
Bord, A., et Cie, à Paris.
Burgasser et Theilmann, à Paris.
Chaperon, Noël, à Paris.
Cottino et Tailleur, à Paris.
Dutreih, Georges, à Paris.
Erard et Cie, à Paris.
Focké et fils aîné, à Paris.
Girard, Joseph, à Paris.
Gouttière, Edmond, à Paris.
Hansen, Pierre, à Paris.
Herz, Henri, à Paris.
Herz, Philippe-Henri, neveu et Cie, à Paris.
Jacquot, Étienne, à Nancy.
Kriegelstein, à Paris.
Labrousse, Joseph, à Paris.
Lary, Jules, à Paris.
Mastel, A., fils, à Paris.
Pleyel, Wolff et Cie, à Paris.
Pruvost, Henri, à Paris.
Rodolphe fils, à Paris.
Ruch, J., à Paris.
Schnidler, à Paris.
Thibouville-Lamy, J., et Cie, à Paris.
Evette et Schaeffer, à Paris.
Gouttière, Edmond, à Paris.
Heugel et Cie, à Paris.
Pinet, Léon, à Paris.
Société anonyme des aciéries et forges de Firminy (Loire).

Diplômes d'honneur.

Burgasser et Theilmann, à Paris.
Chaperon, Noël, à Paris.
Cottino et Tailleur, à Paris.
Enoch et Cie, à Paris.
Focké et fils aîné, à Paris.
Hel, à Lille.
Kriegelstein et Cie, à Paris.
Lemoine, H., et Cie, à Paris.
Muller, E., à Paris.
Rivoire, à Orléans.
Silvestre, H.-C., à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Bing, O., à Paris.
Hansen, Pierre, à Saint-Ouen.
Herz, Philippe-Henri, neveu et Cie, à Paris.
Julliot-Djelma, à la Couture.
Lary, J., à Paris.
Limonaire frères, à Paris.
Pruvost, Henry, à Paris.
Rodolphe fils, à Paris.
Schœnaers, H. (maison Millereau), à Paris.
Staub, Henry-Gabriel, à Nancy.
Tellier, Henry, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Barbier, à Paris.
Baudoux, E. et Cie, à Paris.
Cottereau, Alphonse, à Paris.
Klein, Henri, Montreuil-sous-Bois.
Levet, Auguste, à Paris.
Le Monde Artiste illustré (Journal), à Paris.
Poulalion, J.-J., à Paris.
Quinzard, A. et Cie, à Paris.
Sartory, Eugène, à Paris.
Ulimann, Jacques, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Barrouin, à Paris.
Morhange, Adam, à Paris.

—

SECTION V *bis*. — **SCIENCES.**

N. B. — Les jurys d'examen nos 27, 28 et 29 (sciences) ont adopté comme règle générale de réserver aux industriels les récompenses prévues au règlement, proposant, en outre, de créer un diplôme spécial « de mérite » pour les exposants purement scientifiques.

Le jury supérieur a ratifié cette proposition dont les listes suivantes constituent l'application.

CLASSES **80, 81** et **82.**

JURY D'EXAMEN N° 27. — **Sciences mathématiques et physiques.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Baille-Lemaire, J.-B.-A., à Paris.
Parenty, à Riom.
Pellin, Ph., à Paris.

Diplômes de grand prix.

Collot, Charles, à Paris.
Ducretet, E. et Lejeune, L., à Paris.
Richard, Jules, à Paris.
Verdin, Ch., à Paris.

Diplômes de mérite.

Angot, A., chef de service au bureau central météorologique, à Paris.
Association des chimistes industriels français, à Paris.
Baille-Lemaire, professeur à l'École polytechnique, à Paris.
Becquerel, Henry, attaché à l'Observatoire, à Paris.
Balagny, à Paris.
Desmaret.
Durand-Gréville, E., publiciste scientifique, à Paris.
Fery, Ch., préparateur à l'École polytechnique, à Paris.
Gréhant (Dr), professeur au Muséum de Paris.
Haller, professeur, à Nancy.
Hamy, Maurice, astronome à l'Observatoire de Paris.
Henry, C., bibliothécaire à la Sorbonne.
Lippmann, G., professeur à l'Institut de France.
Londe, Al., hôpital de la Salpêtrière, à Paris.
Longchamps, G. (de), professeur, à Paris.
Mathias, E., professeur à la faculté des sciences de Toulouse.
Meunier, Stanislas, professeur au Muséum, à Paris.
Moureaux, T., chef du service magnétique, à l'Observatoire du Parc Saint-Maur, à Paris.
Observatoire de Bordeaux, M. G. Rayet, directeur.

Observatoire de Paris, M. Loewy, directeur.
Parenty, ingénieur, directeur de la manufacture de tabacs, à Riom.
Peyrusson, Ed., professeur, à Limoges.
Plumandon, J.-R., météorologiste à l'Observatoire du Puy-de-Dôme.
Remy et Contremoulins, professeurs, faculté de médecine de Paris.
Revue de chimie analytique appliquée, Paris.
Schlœsing (fils), ingénieur à la manufacture de tabacs, à Paris.
Seligmann Lui, ingénieur à l'administration des postes et télégraphes, à Paris.
Teisserenc de Bort, L., chef de service au bureau central météorologique.
Van Mierlo, J.-C., ingénieur à la Compagnie internationale des wagons-lits.
Vinot, J., professeur, directeur du journal « Le Ciel », à Paris.

Diplômes d'honneur.

Balbrek aîné et fils, à Paris.
Chabaud, Victor, à Paris.
Doignon, Louis, à Paris.
Payen, Louis-Eugène, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Colmont, Edmond, à Paris.
Echassoux, Ch., à Paris.
Foulon, M., et Quantin, G., à Paris.
Golaz, L., à Paris.
Moreau-Crozet, à Paris.
Perthuis et fils, à Paris.
Ponthus et Terrode, à Paris.
Radiguet, à Paris.
Secretan, Georges, à Paris.
Tavernier-Gravet, à Paris.
Vial, Jules, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Allat et Pirlot, à Paris.
Barbotheu, Georges, à Paris.
Bonetti, Louis, à Paris.
Duplouich, H., à Paris.
Picart et fils, à Paris.
Vion frères, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Major, à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Desmaret, à Paris.

Classe **84**.

Jury d'examen n° 28. — **Biologie.**

Diplômes de mérite.

Bertrand, C.-Eg., professeur de botanique à la faculté des sciences de Lille.
Buchet, Gaston, naturaliste.
Janet, Ch., ingénieur, vice-président de la Société zoologique de France, à Beauvais.
Perrier, Edm., professeur au Muséum, à Paris.
Prince Albert de Monaco (S. A. S. le).

Diplôme de grand prix.

Janet, Ch., à Beauvais. (A titre de distinction exceptionnelle jointe au diplôme de mérite.)

Diplôme de médaille d'or.

Nachet, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Deyrolle, à Paris.

Classes **83, 85** et **86**.

Jury d'examen n° 29. — **Sciences naturelles.**

Diplômes de médaille d'or.

Borgeaud, Georges, à Paris.
Wuhrer, L., à Paris.

Diplômes de mérite.

Bigot, A., professeur à l'université de Caen.
Bonnet, André.
Brongniart, attaché au muséum d'histoire naturelle.
Carez, L., docteur ès sciences.
Collignon (D[r] R.), médecin-major de l'armée.
Collin, Emile.
de Baye (baron J.).
Delebecque, A., ingénieur.
Delisle, Fernand.
de Mortillet, Adrien, professeur à l'école d'anthropologie de Paris.
de Grossouvre, ingénieur en chef des mines.
de Rouville, professeur à la faculté des sciences de Montpellier.
Dollfus, Gustave, attaché au service de la carte géologique de France.
Ecole d'Anthropologie de Paris; de Montillet, directeur.
Fallot, Em., professeur à la faculté des sciences de Bordeaux.
Gosselet, Jules, professeur à la faculté des sciences de Lille.
Hamy (D[r]), professeur au muséum de Paris.
Ladrière, V., géologue.
Martel, L.-A., secrétaire général de la Société de spéléologie.
Maunoir, directeur de la revue « Rapports annuels sur les progrès de la géographie ».
Papillault, Georges, secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris.
Ripoche.
Service de la carte géologique de France.
Société des sciences naturelles de Tarare.
Société géologique du Nord.
Société de géographie de l'Aisne.
Société de géographie de Paris.
Société géologique de France.
Taté, Emile.
Thieullen.
Trutat, Eug., directeur du musée d'histoire naturelle de Toulouse.
Vasseur, Gaston, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille.

—

SECTION VI. — **ÉCLAIRAGE; CHAUFFAGE; VENTILATION ET LEURS APPLICATIONS.**

Classes **87, 88, 89, 90, 96** et **98.**

Jury d'examen n° 30. — **Éclairage; applications spéciales.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Beau, H., et Bertrand-Taillet, à Paris.

Diplôme de médaille d'or.

Bengel jeune et Megret, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Choquet-Goddier, Cyrille, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Fourchotte, Maurice, à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Barthez, à Alger (Algérie).
Daix, V., à Paris.
Frossard, H., et C[ie], à Paris.
Grangé, H.-D., à Paris.
Le Photogène (Compagnie lyonnaise du gaz acétylène), à Lyon.

Classes **91, 92, 93, 94, 95, 96, 97** et **98.**

Jury d'examen n° 31.

Chauffage et ventilation. Applications spéciales.

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Grouvelle, J., et Arquembourg, H., à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Drouet, Georges, à Paris.
Farcot, Emmanuel, fils, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Desouches et Bruyer, à Paris.
Gallet, Théodore, à Tours.
Leroy, André, à Paris.
Peyre-Gough et fils, à Paris.
Toisoul, Fradet et C[ie], à Paris.
Valtat, Ernest, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Donders, Charles-Jules, à Nancy.
Monnier, à Paris.
Perdu aîné, Louis-Ferd.-Émile, à Avallon.

—

SECTION VII. — **ÉLECTRICITÉ. TRACTION.**

Classes **99, 100, 101, 102, 103, 104** et **105.**

Jury d'examen n° 32. — **Électricité.**

Exposants mis hors concours en leur qualité de juré.

Carpentier, J., à Paris.
Société anonyme des manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey (Direction des glaceries), à Paris.
Société des machines magnéto-électriques Gramme, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Bréguet (maison), à Paris.
Compagnie des chemins de fer du Nord français, à Paris.
Compagnie générale des lampes à incandescence, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, à Paris (Compteur Thomson).
Heurion, Fabius, à Nancy.
Société anonyme « Le Carbone », à Levallois-Perret.

Diplômes de médaille d'or.

Bardon, Louis, à Clichy.
Blot, G.-R., à Paris.
Chauvin, R., et Arnoux, R., à Paris.
Compagnie anonyme continentale pour la fabrication des compteurs à gaz et autres appareils (Compteur Brillé).
Compagnie générale des travaux d'éclairage et de force, à Paris.
Gaupillat, Marcel et C[ie].
Leclanché et C[ie], à Paris.
Mildé, Ch., fils et C[ie], à Paris.
Société de la lampe à arc « La Moderne », à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Boudreaux, L.-F.-J., à Paris.
Dinin, Alf., à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Pogneaux, Junius, à Bordeaux.

Diplômes de mention honorable.

Maurin, Célestin, à Paris.
Société d'électricité « Le Phaéton », à Paris.

Classes **106, 107, 108, 109, 110** et **111.**

Jury d'examen n° 33. — **Traction.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.
De Dion-Bouton, à Puteaux.

Diplômes de grand prix.

Compagnie des chemins de fer du Midi (français), à Paris.
Compagnie des chemins de fer du Nord, à Paris.
Panhard et Levassor, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Bail, Pozzy et C[ie], à Paris.
Lemoine, à Paris.
Société anonyme franco-belge pour la construction de machines et de matériel de chemins de fer, à Raismes.

Diplôme de médaille d'or.

Société des freins Soulerin, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Rotival, Jules, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Charpentier, Léon, à Saint-Ouen.

Diplôme de mention honorable.

Collet, Albert, à Paris.

SECTION VIII. — **ART MILITAIRE.**

CLASSES **112, 113, 114 ET 115.**

JURY D'EXAMEN Nº 34. — **Services de l'artillerie.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré

Général Sébert, à Paris.
Schneider et Cie, à Paris.
Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre, à Paris.

Diplôme de grand prix.

Société anonyme des aciéries et forges de Firminy, à Firminy (Loire).

Diplôme d'honneur.

Union nationale des sociétés de tir de France, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Froissard (le capitaine), à Douai.
Tellier, Auguste, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Barbier, E.-J., à Paris.
Bernard, H.-P., à Paris.
Renault, Albert et Marcou, Lucien, à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Bauzon (Le commandant), à Beauvais.

CLASSES **116, 117, 118 ET 119.**

JURY D'EXAMEN Nº 35. — **Services du génie.**

Exposant hors concours en sa qualité de juré.

Société des Forges et chantiers de la Méditerranée, à Paris.

Diplôme de médaille d'or.

Société anonyme des aciéries et forges de Firminy, à Firminy (Loire).

Diplômes de médaille d'argent.

Gaupillat (Marcel) et Cie, à Paris.
Société métallurgique d'Amiens, à Amiens.

Diplôme de médaille de bronze.

Aubrat, Gaston, à Versailles.

CLASSES **120, 121, 122, 123 ET 124.**

JURY D'EXAMEN Nº 36. — **Services généraux.**

Exposant mis hors concours en sa qualité de juré.

Helbronner, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Association des Dames françaises (croix rouge française, à Paris.
Charles-Lavauzelle, Henri, à Limoges et à Paris.
Vaury, A., père et fils, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Calvet, C.-A., à Paris.
Chollet, Paul, à Paris.
Dumont (le général).
Vasselin, Edouard-Zéphirin, vétérinaire, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Anglade, à Paris.
Castaing (Dr), Ch. A., à Poitiers.
Cauvin Yvose, E., à Paris.
Chautard, Jules, à Paris.
D'Amonville (capitaine au 8e régiment de cuirassiers).
Gérard (capitaine), à Saint-Quentin.
Hubert, de Vautier et fils, à Paris.
Levasseur et Cie, à Paris.
Société des Sauveteurs du Haut-Rhin, à Belfort.
Syndicat des fournisseurs militaires de France, à Paris.

En participation :

Ciret; Coquillot; Cyr Robert; Delorme (Maison Spiquel); Gerbeaud-Ducher (H. Ducher, successeur); Giroult; Lian; Marie; Petitfils et Baillehache.

Diplômes de médaille d'argent.

Borrel, Théophile, à Paris.
Petit, Ed. et Sevette, F., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Balland, Henri, à Paris.
Bernard (lieutenant).
Bettembourg, Pierre-Jean, à Paris.
De Ville d'Avray (commandant), à Perpignan.
Gorilliot, Édouard, à Paris.
Le Beuf, H. (chef d'escadron), à Bayonne.
Royer, L., à Paris.
Salès (capitaine).
Vergne.

SECTION IX. — **FABRICATIONS INDUSTRIELLES. MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS.**

CLASSE **125.**

JURY D'EXAMEN Nº 37. — **Générateurs, moteurs, etc.**

Exposants mis hors concours en leur qualité de juré.

Association parisienne des propriétaires d'appareils à vapeur, à Paris.
Brulé, H., et Cie, à Paris.
Gautreau, à Dourdan.
Muller et Roger, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Bourdon, Édouard, à Paris.
Delaunay-Belléville et Cie, à Saint-Denis.
Domange, A., fils, à Paris.
Mollet-Fontaine et Cie, à Lille.
Société de Laval, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Bougarel, Frédéric, à Paris.
Compagnie française de l'amiante du Cap, à Paris.
Dumont, Louis, à Paris.
Farcot, Emmanuel, fils, à Paris.
Hamelle, Henry, à Paris.
Maison Albaret, Lefebvre-Albaret (G.), Laussedat (G.) et Cie, successeurs, à Rantigny.
Mallet, à Paris.
Marshall et Cie, Paris.
Société française de matériel agricole, à Vierzon.

Diplômes de médaille d'argent.

Delettrez, Gustave, à Levallois-Perret.
Delos, Jules fils, à Lille.
D'Espine, Achard et Cie, à Paris.
Lefèvre, Olivier, à Saint-Quentin.
Philippe, Alfred, à Paris.
Saint-Cric et Debray, à Ivry.
Société française pour la fabrication des courroies perfectionnées en coton américain, à Paris.
Vidal-Beaume, J. B.

Diplôme de mention honorable.

Vifquain, Léon, à Fives-Lille.

CLASSES **126 ET 127.**

JURY D'EXAMEN Nº 38. — **Machines-outils.**

Exposants mis hors concours en leur qualité de juré.

Société Dandoy-Mailliard, Lucq et Cie, à Maubeuge (Nord).
Le Blanc, Jules, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Grauer, S., et Cie, à Paris.
Morisseau, Auguste, à Nantes.

Diplômes de médaille de bronze.

Janet, A., et Cie, à Mourillon-Toulon (Var).
Tiersot, Achille, à Paris.

CLASSES **128 ET 129.**

JURY D'EXAMEN Nº 39. — **Génie civil ; matériaux de construction.**

Exposants mis hors concours en leur qualité de juré.

Dervillé, St., à Paris.
Hersent (Hildevert), à Paris.
Michelin, A., à Paris.
Société des ciments français de Boulogne-sur Mer.
Société des ponts et travaux en fer (anciens établissements Joret et Cie), à Paris.

Diplômes de grand prix

Baudet-Donon et Cie, à Paris.
Civet, Crouet, Gautier et Cie, à Paris.
Coiseau, L. Couvreux, A. fils et Allard, Félix, à Paris.
Commission des Ardoisières d'Angers (Société Larivière et Cie), à Paris.
Moissant, Laurent, Savay et Cie, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Compagnie nouvelle des ciments Portland du Boulonnais, à Paris.
Compagnie parisienne des ciments Portland artificiels, à Paris.
« Le Génie Civil » (journal technique), à Paris.
Ponthus et Therrode, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Barbier et Benard, à Boulogne-sur-Seine.
Bonna, Aimé, à Paris.
Boulet et Cie, à Paris.
Delmas, F., à Paris.
Dubos, P., à Saint-Denis.
Dufrêne et Jacquemet, à Paris.
Landry, L.-P., à Paris.
Moreau et Cie, à Cognac.

Diplômes de médaille d'argent.

Crépin, Henry, à Villers-Adam et Mériel.
Lacour, Louis-Désiré, à Paris.
Paupy frères, à Paris.
Renard, Fèvre et Cie, à Paris.
Société anonyme pour les constructions en ciment armé, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Colozier Octave, à Saint-Just-des-Marais.
Société Franco-Russe des Ciments, à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Franck de Préaumont, André-Valéry, à Taverny.

CLASSES **130 ET 131.**

JURY D'EXAMEN Nº 40. — **Mines et carrières.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Compagnie des mines de houille de Bruay.
Société anonyme des manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Société franco-belge des mines de Somorrostro, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Commission des ardoisières d'Angers (Société Larivière et Cie), à Paris.
Compagnie des mines d'Anzin, à Anzin.
Société des mines de Lens, à Lens.

Diplômes d'honneur.

Comité central des houillères de France, à Paris.
Société anonyme des carrières et fours à chaux et à ciments du Coucou, à Antoing.

Diplômes de médaille d'or.

Compagnie des mines de Courrières, à Billy-Montigny.

Compagnie des mines de Douchy, à Lourches.
Compagnie française des mines de Laurium, à Paris.
Fortin, Paul, à Paris.
Gaupillat, Marcel, et Cie, à Paris.
Laur, Francis, à Paris.
Saint frères, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais, à Paris.
Compagnie française de l'amiante du Cap, à Paris.
Farcot fils, Emmanuel, à Paris.
Legros Bey, à Oued-Chouly (Algérie).

Diplômes de médaille de bronze.

Société anonyme franco-belge des carrières de Vireux, à Vireux.
Société anonyme des mines de Sélénitza, à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Halet, A., à Paris.

CLASSES **132** ET **134**.

JURY D'EXAMEN Nº 41. — **Métallurgie du fer et de l'acier et des autres métaux.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Compagnie française des Métaux, à Paris.
Comptoir métallurgique de Longwy, à Longwy (Meurthe-et-Moselle).
Société anonyme de l'Éclairage au gaz et des Hauts-fourneaux et Fonderies de Marseille et des mines de Portes et Sénéchas, à Paris.
Société anonyme des Hauts-fourneaux de Maubeuge, à Maubeuge (Nord).
Société anonyme des Hauts-fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin, à Paris.
Société des Aciéries de Longwy, à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle).
Société de Vezin-Aulnoye, à Maubeuge (Nord).
Société métallurgique d'Aubrives et Villerupt, à Aubrives (Ardennes).
Société métallurgique de Gorcy, près Longwy (Meurthe-et-Moselle).

Diplômes de grand prix.

Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, à Valenciennes (Nord).
Société anonyme des Hauts-fournaux et Fonderies de Pont-à-Mousson.
Société des Forges de Douai, à Paris.
Société métallurgique de Champigneulles et Neuves-Maisons, à Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

Diplômes d'honneur.

Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais, à Paris.
Établissements métallurgiques de Ferrière-la-Grande, à Ferrière-la-Grande (Nord).
Société anonyme d'Escaut et Meuse, à Paris.
Ulmo et fils, à Rimaucourt (Haute-Marne).

Diplômes de médaille d'or.

Charpentier, Géo., au Valdoie (Belfort).
Compagnie française des Mines du Laurium, à Paris.
Société française pour la fabrication des tubes, à Louvroil (Nord).

Diplômes de médaille d'argent.

Société anonyme des Mines de Malfidano, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Société anonyme des Alliages Cothias, à Ivry (Seine).
Société anonyme des Fonderies d'acier de la Meuse, à Stenay (Meuse).

CLASSE **133**.

JURY D'EXAMEN Nº 42. — **Petite métallurgie.**

Exposant hors concours en sa qualité de juré.

Société métallurgique de Gorcy, à Gorcy.

Diplômes de grand prix.

Bauche, G. et H., à Reims.
Société d'Escaut et Meuse, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Commission des ardoisières d'Angers (Société Larivière et Cie), à Paris.
Dorémieux fils et Cie, à Saint-Amand-les-Eaux.
Faugier, A., et Cie, à Lyon.
Société française pour la fabrication des tubes, à Louvroil.
Vallerant (Ve) et Flacon, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Compagnie des clous « Au Soleil », à Paris.
Laurent-Colas, à Baugny-sur-Meuse.
Levent, Léon, à Bavay.
Manufacture ardennaise de boulons et ferrures de wagons, à Braux.
Martin, Maitte et Huberland, à Pont-sur-Sambre.
Maugin, V., à Paris.
Société anonyme des forges et visseries de Saint-Hippolyte-sur-Doubs, à Liebvillers.

Diplômes de médaille d'argent.

Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais, à Paris.
Hamet, à Paris.
Lacour, Louis-Désiré, à Paris.
Legrand, Pierre, à Paris.
Petit, Edm., et Sevette, F., à Paris.
Rudolph, Adolphe, à Paris.
Wessbecher, E., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Géhu-Dubuisson, à Hautmont.
Ronchain, L., et R. Legrand, à Sous-le-Bois (Maubeuge).

Diplômes de mention honorable.

Cailler, P., et Cie, à Bordeaux.
Cohn, Albert, à Paris.

CLASSES **135**, **137** ET **139**

JURY D'EXAMEN Nº 43. — **Produits chimiques, savonnerie, teinturerie, caoutchouc, etc.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Deschamps frères, à Vieux-Jeand'heurs et Renessou (Meuse).
Michelin et Cie, à Clermont-Ferrand.
Piver, L.-I., et Cie, à Paris.
Plassard, Louis, à Paris.
Société anonyme des Manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Adrian et Cie, à Paris.
Arnavon, Honoré, à Marseille.
Artus, C., à Paris.
Expert-Bezançon, Ch., et Cie, à Paris.
Guerlain, Gabriel, à Paris.
Hardy-Milori, E., et Cie, à Montreuil-sous-Bois (Seine).
Klotz, Victor, parfumerie Pinaud, E., à Paris.
Lefranc et Cie, à Paris.
Manufacture de produits chimiques du Nord (Etablissement Kuhlmann), à Lille.
Michaud, à Aubervilliers.
Poulenc frères, à Paris.
Roger et Gallet, à Paris.
Société anonyme de blanchisserie et teinturerie de Thaon, à Thaon-les-Vosges.

Diplomes d'honneur.

Asselin, Eug., à Saint-Denis.
Boyer, P., et Cie, à Gignac (Hérault),
Brigonnet et Naville, à la Plaine-Saint-Denis (Seine).
Chalmel, G., fils et gendre, à Paris.
Chouët, A., et Cie, à Paris.
Compagnie française du linoléum, à Paris.
Cousin-Devos, à Haubourdin (Nord).
Dufour, J, à Aydoilles.
Huillard, Alph., et Cie, à Suresnes (Seine).
Marquet de Vasselot, L., à Paris.
Petit, E., à Paris.
Routtand, Hippolyte, à Paris.
Société anonyme de produits chimiques (Établissements Malétra), à Petit-Quévilly (Seine-Inférieure).
Société chimique des usines du Rhône, à Lyon.
Vibert frères et Cie, à Paris.

Diplômes de médailles d'or.

Augier, L., et Cie, à Paris.
Bapst et Hamet, à Paris.
Chedville, D., à Saint-Pierre-lez-Elbeuf.
Collette, Paul à Nevers.
Compagnie française de l'amiante du Cap, à Paris.
Corbin et Cie, à Lancey (Isère).
Cottance-Bagot et Cie, à Paris.
Fouquier, Louis-Ernest, à Paris.
Hamelle, Henri, à Paris.
Landon, A. et M., à Paris.
Marchandise, Léon, à Paris.
Monin, H., et Pinaud, G., à Paris.
Perus (Ve), Jules et Cie, à Fives-Lille (Nord).
Philippe, Alfred, à Paris.
Ringaud, E., et Meyer, C., à Paris.
Rocca Tassy et de Roux, à Marseille.
Savy, A., et Cie, à Paris.
Société des anciens établissements Edeline et de pneumatiques Gallus, à Puteaux (Seine).
Société des carbures métalliques, à Paris.
Vaissier, Victor, à Roubaix.
Verhaeghe-Vandewynckele, Henri, à Halluin (Nord).

Diplômes de médaille d'argent.

Bardot, Henri, à Paris.
Benois, E., à Levallois-Perret (Seine).
Bloche et Cie, à Paris.
Bossard-Lemaire, à Paris.
Bourjois, A., et Cie, à Paris.
Brossard, Georges, jeune, à Paris.
Compagnie française de caoutchouc manufacturé, à Paris.
Compagnie française du carbure de calcium.
Ernoult-Bayart frères, à Halluin.
Girard, A., à Paris.
Guesquin, Eugène, à Paris.
Jeunet fils, à Paris.
Levasseur, G., et Cie, à Paris.
Lhéritier, A., et Cie, à Paris.
Maurel, A., et fils, à Paris.
Millot et Desprez, à Paris.
Olivier, Louis, à Paris.
Robertet, P., et Orange, P., à Paris.
Seguin, Ve A., à Bordeaux.
Société anonyme française de peintures laquées et d'enduits sous-marins, à Paris.
Société d'électro-chimie, à Paris.
Société française de couleurs d'aniline, à Pantin (Seine).
Usine de blanc de zinc de Grenelle, à Paris.
Verdier-Dufour, à Paris.
Vital-Bonhours, à Levallois (Seine).
Viville, René-Albert, à Paris.
Watrigant, Louis-Auguste, à Lille.
Zemmer, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze

Bertin-Bosdecher et Cie, à Nantes.
Bijon, Théophile, à Bordeaux.
Chambaud, A., Bracq et Cie, à Paris.
Coppens et Cie, à la Plaine-Saint-Denis (Seine).
Delettrez, Gustave, à Levallois-Perret (Seine)
Delos, Jules.
Detourbe, Maurice, à Paris.
Herbaux-Hassebroucq, à Marchiennes (Nord).
Lemoine, G., et fils, à Levallois-Perret (Seine).
L'Oyonnithe, à Paris.
Manufacture de produits chimiques, à Auby (Nord).
Marie, A., à Avignon.
Ménétrel, A. et Cie, à Maizières.
Sauvage, Michel.

Diplômes de mention honorable.

Bankhardt, à Alger (Algérie).
Chatrier, Georges, à Paris.
Dauvergne, Georges.

Devisme et Bideau, à Paris.
Dumoulin et Cie, à Asnières (Nord).
Hauton, Arsène, à Saint-Nazaire.
Milcent, Pierre, à Paris.
Nègre, J.-L., à Bône (Algérie).
Parfumerie Rose-Irine, à Paris.

CLASSE 136.

JURY D'EXAMEN N° 44. — **Papeterie.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Dalle frères et Lecomte, à Bousbecque.
Maunoury, Wolff et Cie, à Paris.
Outhenin-Chalandre fils et Cie, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Johannot et Cie, à Annonay (Ardèche).
Perrigot-Masure, à Arches (Vosges).
Vacquerel, Eugène, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Bardou, Joseph, et fils, à Perpignan.
Chambre de Commerce de Paris (Service du laboratoire des essais de papiers), à Paris.
Failliot, Auguste, fils aîné, à Paris.
Lafuma-Berthollet, à Paviot (Isère).
Levée, François-Jules, à Paris.
Mame, E., Bergès et Cie, à La Haye-Descartes.
Marion, Guibout et Cie, à Paris.
Metenett et Cie, à Raon-l'Étape (Vosges).
Olmer, Georges, et Hesbert, J., à Paris.
Putois, G., et Le Mathieu, J., à Paris.
Société anonyme des Papeteries de l'Aa, à Wizernes.
Société anonyme des Papeteries Gouraud, à Nantes.
Société anonyme des Papeteries du Souche, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Bolloré, René, à Odet (Finistère).
Brigalant, G., à Barentin et à Dieppe.
Chauvin, Henri, à Poncé (Sarthe).
Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente).
Durif, A., fils, à Ponts-et-Marais.
Godchaud, Paul-Auguste et Cie, à Paris
Gompel frères, à Paris.
Rébouis, Hippolyte, à Paris.
Tochon, Paul-Joseph, Tochon-Lepage, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Conza, A., à Paris.
Dujardin, Émile, à Paris.
Martin, Léon, à Engomer (Ariège).
Simonet, Maxime-Hubert, à Quintin.

Diplôme de médaille de bronze.

Verdier-Dufour, à Paris.

CLASSE 138.

JURY D'EXAMEN N° 45. — **Tannerie.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Peltereau, Placide, le jeune frère, à Château-Renault.
Perrin, A., Ricot et Cie, à Lyon-Villeurbanne (Rhône).
Petitpont, G., et Cie, à Paris.
Poullain-Beurier, Ch., à Paris.
Société des cuirs vernis français, à Vincennes (Seine).
Suillot, H., à Paris.

Diplômes de grand prix.

Basset fils, frères et Cie, à Paris.
Chapal, C. et E., frères et Cie, à Montreuil (Seine).
Combe A. père et fils et Oriol, H., à Paris.
Déon, Ulysse, et fils, à Sens (Yonne).
Denant, Ach., à Paris.
Dumas, Raymond et Cie, à Saint-Junien (Haute-Vienne).
Floquet, Clovis, à Saint-Denis (Seine).
Gondolo (Ve Paul), à Nantes.
Huillard et Cie, à Suresnes (Seine).
Jossier, Gabriel, à Paris.
Lafrique et Pinton, à Paris.
Leven frères et fils, à Paris.
Masurel et Caen, à Croix (Nord).
Meyzonnier, Eugène, fils, à Annonay (Ardèche).
Pedaillés, A., à Paris
Prévot-Carrière, à Millau (Aveyron).
Sueur, T., fils, à Paris.
Tanneries Simon Ullmo, à Oullins près Lyon.
Tréfousse et Cie, à Chaumont (Haute-Marne).

Diplômes d'honneur.

Aboucaya frères, à Paris.
Brossel, à Paris.
Goiffon, Jules et Cie, à Villeurbanne (Rhône).
Guillou, Marius et fils, à Paris.
Mirabel-Chambaud, à Valence (Drôme).
Monnier-Perroud, François, à Villefranche (Rhône).
Rébouis, Jean-Hippolyte, à Paris.
Roux (Ve Ulysse) et Cie, à Romans (Drôme).
Société anonyme de Belle-Rive, à Mazamet (Tarn).

Diplômes de médaille d'or.

Baugnies, Emmanuel, à Paris.
Bossière, Maurice, à Paris.
Boucher, Henri, à Givet (Ardennes).
Bruel, Osmin, fils, à Souillac (Lot).
Deschamps, Jules, à Henrichemont (Cher).
Dolat, J.-B., frères, à Paris.
Dubois, Jacques, à Bordeaux.
Krempp, Guillaume, Laurent, à Paris.
Lander, Alphonse, Albert, à Paris.
Marchal et Courbaize, à Maurs (Cantal).
Monmaneix, A., et Chapal, C., à Paris.
Piedsocq, Albert, à Paris.
Romain, Albert, Alphonse, à Pont-Audemer (Eure).

Diplômes de médaille d'argent.

Bourgeac, A., fils, à Auch (Gers).
Boyer, A., à Paris.
Chapal, Jean, à Paris.
Chicoineau, A., et fils, à Orléans.
Direction de l'agriculture et du commerce (Tunisie).
Dubiez, A., à Creissels Millau (Aveyron).
Durand et Hébert, L., à Paris.
Fischer, L., à Paris.
Fournier, Léonard, à Paris.
Laborde et Morlé, à Paris.
Laperche, Ch., à Paris.
Levy, Gustave, à Paris.
Lœwel frères, à Paris.
Marchand, Charles, jeune, à Paris.
Moreau, Clément, à Paris.
Poullet-Louvieaux, à Tourcoing.
Procop, A., et Cie, à Nersac (Charente).
Prouvost, Édouard, à M'Rira (Tunisie).
Rogie, Eugène, à Lille.
Serre (veuve Eug.) et fils, à Moulins (Allier).
Viet, Al., à Paris.

CLASSES 140 ET 141.

JURY D'EXAMEN N° 46. — **Meunerie, amidonnerie**

Exposant hors concours en sa qualité de juré.

Berr, A.-L., à Mostaganem (Algérie).

Diplômes d'honneur.

Bloch, N. et J. et fils, à Tomblaine, près Nancy.
Morel et Gilbert, à Lyon.
Marché des Farines de Paris-Douze-Marques, à Paris.
Rose, H. et G., frères, à Poissy.

Diplômes de médaille d'or.

Beaud, J., à Sétif (Algérie).
Boudier, Louis, à Paris.
Brusson jeune, à Villemur.
Colson-Blanche, Arnold, à Chantilly.
Cousin-Devos, à Haubourdin.
Dufour, J., à Epinal.
Dupety et Cie, à La Ferté-sous-Jouarre
Laporte, F. Pichegrut et Myquel, successeurs, à Toulouse.
Lapostolet frères et Certeux, à Paris.
Larran et Saint-Jean, à Cauneille-lez-Peyrehorade.
Navarro, Pedro, à Bel-Abbès (Algérie).
Olivari, Antoine fils, à Nice.
Renaud, Nicolas, à Lyon.
Segaust, Gabriel, à Saint-Denis.

Diplômes de médaille d'argent.

Flinois, Ch., à Saïda (Algérie).
Lainé, Auguste, aux Andelys.
Parpaite, André, aux Grands Moulins de Carignan.
Seltzer, Ed., à Souma (Algérie).

CLASSES 142 ET 143.

JURY D'EXAMEN N° 47. — **Boulangerie, pâtisserie, produits alimentaires.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Biscuits Georges (M. et J. Estieu), à Courbevoie.
Cardon-Duverger, à Sainte-Olle.
Garcet et Tremblot, à Yvetot.
Manufacture parisienne des biscuits Olibet, à Suresnes.
Méras et Jugnet, à Sens-sur-Yonne.

Diplômes de grand prix.

Amieux, M., et Cie, à Chatenay-lez-Nantes.
Chassaing et Cie, à Paris.
Chevalier-Appert, à Paris.
Lapostolet frères et Certeux, à Paris.
Prevet, Ch., et Cie, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Benoit, Fernand, à Chantenay-lez-Nantes.
Breton aîné, J., et gendre, à Orléans.
Dandicolle et Gaudin, à Bordeaux.
Desseaux fils, à Orléans.
Etablissement Delory, F., à Lorient.
Laporte, F., Pichegrut et Myquel, à Toulouse
Petitjean fils et Desmarais, à Paris.
Thiel, Désiré, au Havre.
Union des Propriétaires de Nice, à Paris

Diplômes de médaille d'or.

Benoit, Joseph, à Mallemort.
Bonnemains, R., à Tizi-Ouzou (Algérie).
Bouton, G., fils, à Périgueux.
Célérier-Raymond, à Paris.
Damoy, Julien, à Paris.
Grand-Gassiot (Ve), à Beaune.
Giordan, H., et Perreimond, F., à Nice.
Lefèvre, Ernest et Legrain, François, à Paris.
Lehucher Victor, « Maison Lecourt, F., de Paris », à Paris.
Olivier-Leutenegger et Cie, à Tizi-Ouzou (Algérie).
Philip, Pierre-Thomas, à Paris.
Raynal et Roquelaure, à Capdenac.
Rousselet et Benoît, à Tazmalt (Algérie).
Schmoll, Ernest, à Paris.
Segaust, Gabriel, à Saint-Denis.
Société des Caves et des Producteurs réunis, à Roquefort.
Société des huiles d'olive de Nice, à Nice.
Tandeau, Victor, à Paris.
Troley, J., à Paris.
Z. Genevay, à Bord, Habla (Tunisie).

Diplômes de médaille d'argent.

Ansart, Fl., à Clamart.
Arthaud, J.-B.-A., frères, à Marseille.
Besson, Abel, à la Tremblade.
Bourgeois, H., à Stora (Algérie).
Budin de la Salle, à Orléans.
Caisson et Brocard, à Nice.
Casella et Debono, à Monastir (Tunisie).
Cherif ben Ali Cherif, à Akbou (Algérie)

Chiffemann, Eusèbe, à Lisieux.
Demange frères, à Sousse (Tunisie).
Dion, G., à Aïn-Taya (Algérie).
Grimal (Mlle Marie), à Roquefort.
Guillout, Edmond, à Paris.
Granger-Juillet et fils, à Chalon-sur-Saône.
Jouve, A., et Cie, à Paris.
Lager, à Paris.
Létang, Théodore, à Paris.
Lévie-Ramolino, J., et Cie, à Nice.
Michonneau, à Arras.
Minot-Delanet, L., à Paris.
Petit, Victor, à Dreux.
Pouchard, Ernest, à Périgueux.
Rivet, Claude, à Paris.
Rizzo Ignazio, à Sousse (Tunisie).
Robert, Louis, à Pithiviers-en-Gâtinais.
Schaller, M., à Paris.
Séjourné-Barué, Alb., à Orléans.
Sitbon, Moïse, à Monastir (Tunisie).
Sitbon, Eugène, à Bardo (Tunisie).
Société anonyme d'alimentation lactée, à Paris.
Société des huileries Sfaxiennes, à Sfax (Tunisie).
Soiavant.
Vicat et Cie, Paris.
Wilmart fils, à Orléans.

Diplômes de médaille de bronze.

Bardoux-Keller, à Oran (Algérie).
Berlier, Henri, à Sousse (Tunisie).
Bocquillon, A., à Cheraïa (Algérie).
Bonnaud, Aug., à Bouïra (Algérie).
Borel, Ch., à Oued Amizour (Algérie).
Burger et Thirion, à Paris.
Chuzeville et Deschelus, à Tizi-Ouzou (Algérie).
Cohen Boulakia, à Tunis (Tunisie).
Daudens, Arthur, à Paris.
d'Elie Habil, F., à Sousse (Tunisie).
De Redon du Colombier, à Chiffa (Algérie).
Durand, Gustave-Victor, à Rouen.
Epinat et Novak, à Sfax (Tunisie).
Fremy fils, à Chalonnes-sur-Loire.
Macheret frères, à Paris.
Mainetto, B., à Sousse (Tunisie).
Mouillard, Georges, à Dijon.
Muraour frères, à Paris.
Oustry, Fr., à Dra-el-Mizan (Algérie).
Richaud, Fr., à Akbou (Algérie).
Société générale d'eaux minérales naturelles du bassin de Vichy.
Valois-Blod, à Nice
Vidal, H., au Pecq.

Diplômes de mention honorable.

Belon, A., à Sig (Algérie).
Cailler, P., et Cie, à Bordeaux.
Castet, J.-P., à Souma (Algérie).
Claret, Ed., à Chabet-El-Ameur (Algérie).
Finck, Ch., à Palestro (Algérie).
Giacomo Pariente, à Djerba (Tunisie).
G. de S. Medina, à Monastir (Tunisie).
H. Gatte et Sons, à Sfax (Tunisie).
Honorat, à El Kseur (Algérie).
Mohamed ben Ramdane, à Mehdia (Tunisie).
Quesquery, B., à Miliana (Algérie).

CLASSES 144 ET 145.

JURY D'EXAMEN N° 48. — **Sucrerie, confiserie, chocolaterie, sirops et liqueurs sucrées.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Cointreau, à Angers.
Compagnie française des chocolats et des thés (M. Ch. Merlé, directeur), à Paris.
Claquesin, Paul-Victor, à Paris.
Guéry, F., à Angers.
Hartmann, G., et Cie, à Paris.
Levillain, E., fils aîné, à Rouen.
Marnier-Lapostolle, à Neauphle-le-Château.
Moquet-Lesage, H. (confiturerie de Saint-James), à Paris.
Requier frères, à Périgueux.
Say, Henri, et Cie, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Galland neveu, à Vienne (Isère).
Lemaire, Edouard, à Ivry-la-Bataille.
Menier, à Paris
Violet frères, à Thuir.

Diplômes d'honneur.

Cazanove, F., à Bordeaux.
Etablissements Jules Jaluzot et Cie, à Origny-Sainte-Benoite.
Jacquin, Anatole, à Paris.
Leblond fils aîné et Cie, à Rouen.
Lejay-Lagoute, à Dijon.
Mollet-Fontaine et Cie, à Lille.
Nuyens et Cie, à Bordeaux.
Philippe, Alfred, à Paris.
Savy, A., et Cie, à Paris.
Société anonyme du chocolat Lombart, à Paris.
Société anonyme des établissements Rouvière et fils, à Dijon.

Diplômes de médaille d'or.

Bazelais, Gustave, à Nantes.
Blanchet-Caron, à Beauvais.
Blanqui, à Nice.
Bourcier frères, à Paris.
Braquier, Léon, à Verdun.
Brossaud et Casimon, à Nantes.
Carénou et Tur, à Moussac.
Cassard, Constant, à Guérande.
Chastenet frères, à Périgueux.
Cornu, Alfred, à Paris.
Cossé-Duval et Cie, à Nantes.
Cousin Devos, à Haubourdin.
Delespaul, Havez, à Lille.
Duhamel, Ch.-Théodore, à Paris.
Desgroux-Charney, à Montrouge.
Fichot-Landrin, L., à Paris.
Fremy fils, à Chalonnes-sur-Loire.
Fropo, J., à Paris.
Giffard, Emile, à Angers.
Girard, Jacques, à Paris.
Hanappier et Cie, à Bordeaux.
Joanne, Edmond, à Paris.
Laurent, veuve J., et fils, à Bordeaux.
Lebard et Gauret, à Neauphle-le-Château.
Legrain, Henri-Joseph, à Levallois-Perret.
Lepère et Barbier, à Paris.
Lesage et Dufour, à Nantes.
Létang, Théodore, à Paris.
Marchand et Cie, à Bordeaux.
Mercier, Georges, à Fécamp.
Moreaux, G., et Dramard, à Paris.
Nicolleau et Suberbie, à Bordeaux.
Picart, Ernest, à Pantin.
Quétel, à Flers.
Rayer, Gabriel, à Angers.
Raymond, Toulouse et Cie, à Bordeaux.
Rebours, Emile, à Troyes.
Tricoche, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Aubert, E., à Paris.
Barnaud, à Bougie (Algérie).
Boulaud, veuve, et Flandin-Thoniel, à Tizi-Ouzou (Algérie).
Collet-Pintiaux, à Fougères.
D'Arlan de Lamothe, au château de Lau, près de Nogaro.
Danvin, Charopin et Cie, à Pons.
Day, P.-Ch., à Bourgoin.
Delahays, Emile-Jules, à Evreux.
Denomaison, A., à Rouen.
Distillerie de la Feuillantine, à Limoges.
Dumesnil, à Paris.
Dumur, Alphonse, à Paris
Duprat, Georges, et Cie, à Bordeaux.
Fageol et Lafon, à Périgueux (Dordogne).
Fanchon, à Tarbes (Hautes-Pyrénées).
Floquet, Alexandre, à Pont-l'Evêque (Calvados).
Garnier, Pierre-Alphonse, à Choisy-le-Roi (Seine).
Godard et Foucher, au Havre.
Gohaud frères, à Saint-Julien-de-Concelles, près Nantes.
Hémard, à Montreuil-sous-Bois (Seine).
Javillier et Sarrazin, à Dijon.
Lalaude, Alcide, à Hagetmau (Landes).
Lapie, Adolphe, à Nice.
Lapouge, Emile-Pierre, à Sarlat (Dordogne).
Lasserre, Ernest et Cie, à Bordeaux.
Lefebvre, Olivier, à Saint-Quentin.
Lelogeais, Henri-Félix, à Paris.
Louvet frères, à Puteaux (Seine).
Mardelle, Henri, à Loches (Indre-et-Loire).
Mercier, Joseph, à Redon (Ille-et-Vilaine).
Muraour frères, à Paris.
Petit, Paul, à Auxerre (Yonne).
Peyraud-Cordeau, A., à Niort.
Potonier et Mulin, à Paris.
Rivière, Ch., à Orléans.
Valois, Paul, fils et Cie, à Graville-le-Havre (Seine Inférieure).

Diplômes de médaille de bronze.

Bernet, au Raincy.
Bijon, Théophile et Fouché, L., à Bordeaux.
Bonnet, S., et Cie, à Bordeaux.
Brochard-Quillet, Walter, à Châteaudun.
Buteau, Joseph, à Ourouër-les-Bourdelins (Cher).
Coulloudon, G., à Guéret (Creuse).
Damoy, Julien, à Paris (liqueurs).
Damoy, Julien, à Levallois-Perret (confitures).
Dorsemaine, E., fils, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
Fouché, Paul, à Houdan (Seine-et-Oise).
Frette, Aug., à Oran (Algérie).
Fuchet fils aîné, à Dornecy (Nièvre).
Gascon, à Arba (Algérie).
Gervais, Jules, à Rouen.
Guérin frères, à Châteauroux (Indre).
Hanhart-Essert, à Thann.
Huyot, G., à Paris
Juse, Ch., à Paris.
Lillet frères, à Podensac (Gironde).
Mousset, M., à Angoulême.
Nalingre, E., à Rouen.
Perez, Antoine et Cie, à Alger (Algérie).
Pezard, Jean-Daniel, à Suippes (Marne).
Regniault, Alfred, à Dijon.
Renault, Gustave, à Orléans.
Robert, Louis, à Pithiviers-en-Gâtinais (Loiret).
Scheil, Louis, à Charleville (Ardennes).
Société anonyme d'alimentation lactée, à Paris.
Vivrel, Edouard, à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Amitrano, à Bône (Algérie).
Caplain, Barolle et Père, à Ribemont (Aisne).
Fillion, Eugène, à Saint-Michel-sur-Orge (Seine-et-Oise).
Marie, A.
Sauvez, E., à Saint-Quentin.

CLASSE 146.

JURY D'EXAMEN N° 49. — **Brasserie.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Courtin-Rossignol, C., à Orléans.
Houdart, à Paris.
Michaux-Labarre, Félix, à Montreuil-sous-Bois.
Société anonyme « Grande Brasserie de l'Est », à Nancy.

Diplôme de grand prix.

Gruber et Cie, à Melun.

Diplôme d'honneur.

Taffin-Grimonprez, Henry, à Tourcoing.

Diplômes de médaille d'or.

Bouvaist, Albert, à Abbeville.
Breton aîné, J., et gendre, à Orléans.
Corman-Van Dame, à Lille.
Dessaux fils, à Orléans.
Farcot fils, Emmanuel, à Paris.

Hirsch, Henri et fils, à Paris.
Kühn-Etienne, W., à Paris.
Masse-Meurice fils, à Lille.
Philippe, Alfred, à Paris.
Ravinet, Achille, à Dunkerque.
Société anonyme de la Grande brasserie et malterie du Fort-Carré, à Saint-Dizier.
Société anonyme de la Grande brasserie et malterie de Fresnes, à Fresnes-sur-Escaut.
Société anonyme de la Grande brasserie de la Croix de Lorraine, à Bar-le-Duc.

Diplômes de médaille d'argent.

Basset, G., à Arcueil.
Dartevelle et Cie, à Haumont.
Granger-Juillet et fils, à Chalon-sur-Saône.
Karcher, à Paris.
Mirand-Devos, à Versailles.
Moity, Jules, père et ses deux fils, à Fourmies.
Séjournée-Barué, Albert, à Orléans.
Weil, Camille, à Châteaudun.
Weyl, à Nancy.
Wilmart fils, à Orléans.

CLASSE **147.**

JURY D'EXAMEN N° 50. — **Distillerie.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Bisquit, Dubouché et Cie, à Cognac.
Colin, L., et Cie, à Bordeaux.
Collectivité organisée par la Chambre de commerce de Cognac.
Condéminal, Alfred, au château de Belleverne, par Pontanevaux.
Coulon, Ch., et frères, au Havre.
Curlier frères, à Jarnac.
de Ricqlès et Cie, à Lyon.
Duvergey-Taboureau, à Meursault.
Lafond frères, à Rouen.
Pellisson père et Cie, à Cognac.
Plasse, Louis, à Maisons-Alfort.
Pourpoint, à Petit (Algérie).
Remy-Martin et Cie, à Rouillac.
Robin, J., et Cie.
Société anonyme de la Grande Distillerie E. Cusenier fils aîné et Cie, à Paris.
Syndicat des viticulteurs des Charentes, à Saintes (M. Calvet, président).

Diplômes de grand prix.

Boinaud, Jean, au Bois-d'Angeac.
Briand, Théodore, à Pruneau.
Collectivité des alcools d'industrie.
En participation :
Basset, à Pecqueux ; Bugnot-Colladon, à Besançon ; Collette, René, aux Moëres (Nord) ; Dantu frères et Barbion, à Steene (Nord) ; Décle (veuve Ch.) et Cie, à Rocourt-Saint-Quentin ; Delizy et Doisteau, à Pantin ; Distillerie « La Couronne », à Fargniers ; Distillerie de Nesles, à Nesles ; Garnot, P., à Melun ; Guissez, Elie, à Persan-Beaumont ; Lainé, Emile, à Loss-lez-Lille ; « La Madone », à Puteaux ; Meyer, E., à Coubert ; Périllier, L., à Nîmes ; Plasse, L., à Alfort ; Springer, à Maisons-Alfort.
Collectivité des eaux-de-vie du cru de Cognac (Groupe Pellisson).
En participation :
Bardon, Jules, à Château-Bernard ; Baudry, Eutrope, à Saint-Martial-de-Coculet ; Bechade, Edmire, à Buges ; Besson, Gustave, à Thors ; Bezier, Frédéric, à Verrières ; Bonint-Lacroix, à Château-Bernard ; Braud, Guillaume, à Saint-Martial-de-Coculet ; Brauger, Auguste, à Salles-d'Angles ; Briand, Théodore, à Pruneau ; Cadiot, Marcel, à Neuillac ; Cayla, Paul, à Cherves ; Charpentier, à Sonnac ; Chauraud, à Préguillac ; Clair, Hector, à Thors ; Constantin, Henri, à Saint-Martial-de-Coculet ; Drahonnet, à la Rivière de Nantillé ; Drillon-Marcel, à Jarnac-Champagne ; Drouet, Henri, à Saint-Martial-de-Coculet ; Dudognon, Aimé, à Château-Bernard ; Etourneau, Pierre, à Lescure ; Fontenaud, Lucien, à Jarnac ; Girardin, à Sainte-Fan ; Giraud, Eugène, à Burie ; Gougnon, André, à la Métairie-de-Madame, près Saintes ; Guérive, Henri, à Lagarde-sur-le-Né ; Guillain, Jacques, à Chadenac ; Héraud, A., à Château-Bernard ; Huguet, Ernest, à Mons ; Jean, Camille, à Thors ; Joubert, E., à Thors ; Longueteau, Pierre, à la Roche ; Loumeau, à Cherves ; Magnan, Eugène, à Saint-Sévère ; Marfille, Clément, à Salles-d'Angles ; Martin, Henri, à Bréville ; Michenaud, à Saint-Sernin ; Moreau, E., à Juillac-le-Cocq ; Parrault, à Tugéras ; Pelluchon, à Verrières ; Pelluchon, Jean, à Burie ; Pinaud (Mme Veuve), à Salles-d'Angles ; Pinard (Mme Veuve), à Salles-d'Angles ; Poirié, Martial, à Mouchois ; Prépoin, à la Pichonnerie, près Saintes ; Renaud, Henri, à Berneuil ; Rullier, à Fontaine-de-Sonnac ; Tachet, L., à Cherves ; Terrien, Eusèbe, à Coulanges ; Vallein, G., à Germignac ; Yvon, Gaston, à Gineux ; Archambaud, Victor, à Saint-Martial ; Bergeaud, Jean, à Celles ; Besson, aux Lamberts ; Boinand, Jean, au Bois-d'Angeac ; Braud, Célestin, à Saint-Martial ; Chauvet, Henri, à Lonzac ; Collin, Pierre, à Saint-Ford ; Drouinand, Jean, à Bréville ; Hélis, Marcelin, à Saint-Martial ; Jeanjean, à Gemignac ; L'Homme, Jean, à Salles-d'Angles ; Limousin, Jean, à Siecq ; Memain, Aristide, à la Vioche ; Merzeau, Frédéric, à Gémeux ; Mesnard, Jean, à Salles-d'Angles ; Michaud, Jeanne, à Loiré ; Pereaudeau, Alexandre, à Bois-d'Angeac ; Roumagne, à Gnieux ; Rousseau, à Malmont ; Roy, Julien, à Celles ; Sauvaget, Louis, à Boissac ; Texier, Alexandre, à Lonzac.
Crépelle-Fontaine et Barbet, à Paris.
Départements de la Charente et de la Charente-Inférieure (*pour l'excellence de la production de leurs eaux-de-vie des différents crus de Cognac*).
Drillon, Marcel, à Jarnac-Champagne.
Dudognon, Aimé, à Château-Benard.
Gougnon, André, à la Métairie-de-Madame, près Saintes.
L'Homme, Jean, à Salles-d'Angles.
Magnan, Eugène, à Saint-Sévère.
Memain, Aristide, à la Vioche.
Pelluchon, à Verrières.
Perillier, L., à Nîmes.
Parrault, à Tugéras.
Pinard (Mme veuve), à Salles-d'Angles.
Pinaud (Mme veuve), à Salles-d'Angles.
Renaud, Henri, à Berneuil.
Rousseau, à Malmont.
Warein fils et Defrance, à Lille.

Diplômes d'honneur.

Archambaud, Victor, à Saint-Martial.
Bergeaud, Jean, à Celles.
Besson, aux Lamberts.
Bonin-Lacroix, à Château-Bernard.
Braud, Guillaume, à Saint-Martial-de-Coculet.
Brauger, Auguste, à Salles-d'Angles.
Cayla, Paul, à Cherves.
Comice agricole de Koléa (Algérie).
Départements normands (*pour l'excellence de la production de leurs eaux-de-vie de cidre*).
Département du Gers (*pour l'excellence de la production de ses eaux-de-vie d'Armagnac*).
Distillerie La Couronne, à Fargniers.
Drahonnet, à La Rivière-de-Nantillé.
Drouinand, Jean, à Bréville.
Gautret, J., et fils, à Jonzac.
Giraud, Eugène, à Burie.
Fins bois 1864, n° 186.
Jean, Camille, à Thors.
Lagardère, Louis, à Castelneau-d'Auzan.
Lemariez, Lucien, à Paris.
Limousin, Jean, à Siecq.
Marini, Bl., à Miliana (Algérie).
Mesnard, Jean, à Salles-d'Angles.
Moreau, E., à Juillac-le-Coq.
Pelluchon, Jean, à Burie.
Pereaudeau, Alexandre, à Bois-d'Angeac.
Rullier, à Fontaine-de-Sonnac.
Tachet, L., à Cherves.
Vallein, G., à Germignac.

Diplômes de médaille d'or.

D'Arlan de Lamothe, au château de Lau.
Bardinet, Edouard, à Caudéran-Bordeaux.
Baudry, Eutrope, à Saint-Martial-de-Coculet.
Beauchamp-Machenaud, à Hiersac.
Besnard père, fils et gendres, à Paris.
Besson, Gustave, à Thors.
Bezier, Frédéric, à Verrières.
Braud, Célestin, à Saint-Martial-deéCoculet.
Brossaud et Casimon, à Nantes.
Cadiot, Marcel, à Neuillac.
Caralie, Claudius, à Fleurie.
Cassard, Constant, à Guérande.
Charpentier, à Sonnac.
Clair, Hector, à Thors.
Collet-Pintiaux, à Fougères.
Collin, Pierre, à Saint-Fort.
Coulon, Anatole, à Bordeaux.
Delizy et Doisteau, à Pantin.
Desarbres, Léon, à Koléa (Algérie).
Drahonnet, A., et Cie, à Aumagne.
Dussault, Arthur, à Charenton.
Dussaux, P., et frères, à Panjas.
Etournau, Pierre, à Lescure.
Floquet, Alexandre, à Pont-l'Evêque.
Flinois, Octave, à Flavy-le-Martel.
Fournier, V., et Cie, à Châteauneuf.
Girard, Arthur, à Savigny-lez-Beaune.
Grassion-Fredot, à Lecendre.
Gross, Gustave, à Gouhenans.
Guerive, Henri, à Lagarde-sur-le-Né.
Guillain, Jacques, à Chadenac.
Hélis, Marcelin, à Saint-Martial-de-Coculet.
Héraud, A., à Château-Bernard.
Huguet, Ernest, à Mons (Charente-Inférieure).
Jeanne, Casimir-Prosper, à Cherbourg.
Jeanjean, à Gemignac.
Joanne, Edmond, à Paris.
Lemonnier, Emile, à Beuzeville.
Langrenée V^e^ (Tunisie).
Lhote et fils, à Dijon.
Longueteau, Pierre, à la Roche.
Loumeau, à Cherves.
Marfille, Clément, à Salles-d'Angles.
Méric, Louis, aîné, à Bordeaux.
Merzeau, Frédéric, à Gémeux.
Meyer, E., à Coubert.
Michaud, Jeanne, à Loiré.
Michenaud, à Saint-Sermin.
Penet, P., Sibibou, Nichol (Tunisie).
Poirié, Martial, à Mouchois.
Quétel, Eugène, à Flers (Orne).
Regniault, Alfred, à Dijon.
Roumagne, à Gnieux.
Royer, Jules, à Bône (Algérie).
Sauvaget, Louis, à Roissar.
Sady, Léopold, à Médéa (Algérie).
Sibillotte et Aubin, à Paris.
Texier, Alexandre, à Lonjac.
Thomachot, Abel, à Prissé-lez-Mâcon.
Union Agricole de Saint-Ouen-de-Thouberville.
Vital, à Douéra (Algérie).
Vivrel, Edouard, à Paris.
Weintzesse et Cie, à Douaouda (Algérie).
Yvon, Gaston, à Gineux.

Diplômes de médaille d'argent.

Anderson, Allan, à Bordeaux.
Bardoux-Keller, à Oran (Algérie).
Beaulieu, Ch., à Oued-Marsa (Algérie).
Bonvalet, Jules, à Nieul-le-Virouille.
Boulan (Veuve), à Tizi-Ouzou (Algérie).
Brard-Cocary, A., à Pontivy.
Caillout, Louis-Emile, à Rouen.
Chapelain, Paul, au Mesnil-Guillaume.
Chauvet, Henri, à Lonzac.
Constantin, Henri, à Saint-Martial-de-Coculet.
Courgeon, à Guyotville (Algérie).
Convert, J., à El-Achour (Algérie).
Crête et Cie, à Crèteville (Tunisie).
Delafond père et fils, à Rouen.
Delamarre, Léon, à Rouen.
Demarret, Jules, à Rouen.
Drouet, Henri, à Saint-Martial-de-Coculet.
Ducôté, Lambert, à Mâcon.
Dufaître et Versaud, à Villefranche-sur-Saône.
Dumas, Francisque, à Villefranche-sur-Saône.
Duplessis-Million, à Chablis.
Etablissement Jules Jaluzot et Cie, à Origny-Sainte-Benoîte.
Fanton et fils, à Paris.

Fine champagne 1850, n° 18.
Finck, Ch., à Palestro (Algérie).
Genevoy, Z., à Bordj-Habla (Tunisie).
Gillet, Joseph, à Bir-Chadli (Tunisie).
Girardin, à Sainte-Fan.
Godard et Foucher, au Havre.
Gorge et Brenot, à Savigny-lez-Beaune.
Granger-Juillet et fils, à Chalon-sur-Saône.
Guersent, Albert, à Saint-André-de-l'Eure.
Guissez, Elie, à Persan-Beaumont (Seine-et-Oise).
Hanhart-Essert, à Thann.
Hélie, Ad., à Saint-Cloud (Algérie).
Houde (Tunisie).
Joudard, A., à Romanèche-Thorins.
Lagrenée-Chaoucet (Tunisie).
Lair, François-Célestin, à Selles.
Louvet, frères, à Puteaux.
Martin, Henri, à Bréville.
Millet, Jules, à Coulanges-la-Vineuse.
Moniotti-Demolle, à Villefranche-sur-Saône.
Morin, Pierre, à la Haye-de-Calleville.
Nicolleau et Suberbie, à Bordeaux.
Perrault, Eug., à Coteau-de-Meigné.
Petit, Paul, à Auxerre.
Picon et Cie, à Bordeaux.
Piquée, Nicolas, à Paris.
Pommier frères, à Villefranche-sur-Saône.
Prépoin, à la Pichonnerie, près Saintes.
Prouvost, Edouard, à M'Kira (Tunisie).
Prunier, J., et Cie, à Cognac.
Rokobsa père et fils, à la Souske (Tunisie).
Roy, Julien, à Celles.
Société anonyme de la Grande Fine de la Mitidja (Algérie).
Valois, Paul, fils et Cie, à Graville-le-Havre.
Varet, Eugène, à Guelma (Algérie).
Véro, A., au domaine de la Barrouère, près de La Rochelle.

Diplômes de médaille de bronze.

Bardon, Jules, à Château-Bernard.
Chaurand, à Préguillac.
Crête, Virgile (Tunisie).
Fine champagne 1870, n° 10.
Fins bois 1870, n° 210.
Fremy fils, à Chalonnes-sur-Loire.
Gaillard, Henri, à Danvou.
Guéroult, A., à Déville-lez-Rouen.
Hertogh et Cie, à Eld-Ançor (Algérie).
Mansire, Adolphe, à Neuchâtel-en-Bray.
Nicolas, à Médéa (Algérie).
Potonié et Mulin, à Paris.
Roux de Badilhac, à Guyotville (Algérie).
Terras, J.-M., à Tunis (Tunisie).
Terrien, Eusèbe, à Coulanges.

Diplômes de mention honorable.

Archevêché de Carthage (Tunisie).
Barrot, R., à Philippeville (Algérie).
Bechade, Edmire, à Buges.
Bertrand, à Arba (Algérie).
Besson-Perrault, à Réghaïa (Algérie).
Bigot-Ruault, à Mantilly.
Estrade, L., fils, à Beynette-Ambrugeat.
Fins bois, 1872, n° 175.
Fenagutti, E., à Douéra (Algérie).
Frétigny, J., à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Georget, à la Gréneraie (Nantes).
Joubert, E., à Thors.
Lafeuillade, Théodore, à Bordeaux.
Leroy, René, à Paris.
Ligougne, à Saint-Cloud (Algérie).
Nègre, J., à Bône (Algérie).
Pepin (Tunisie).
Robin, Jean, à Constantine (Algérie).
Théry, And., à Saint-Charles (Algérie).

Classe 148.

Jury d'examen, n° 51. — **Vins, etc.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Audinet et Buhan, à Bordeaux.
Aymard fils, à Lyon.
Balaresque, F., à Bordeaux.
Bertrand, à Miliana (Algérie).
Bignon, J., à la Houringue.
Blondeau, Louis, à Beaune.
Bouchard aîné et fils, à Beaune.
Brenot, à Savigny-lez-Beaune.
Chalut-Voiry, à Tours.
Chanut (Dr Edouard), à Vosne-Romanée.
Charton, E., à Beaune.
Charvet, C., à Castiglione (Algérie).
Colin, L., et Cie, à Bordeaux.
Condeminal, Alf., au château de Belleverne, par Pontanevaux.
Cosson, Emile, à Dijon.
Denomaison, A., à Rouen.
Du Périer de Larsan, à Moulis.
Duvergey-Taboureau, à Meursault.
Folliot, Jules, à Chablis.
Guiraut frères et Cie, à Bordeaux.
Hervé et Moulin, à Bordeaux.
Hilaret, à Bordeaux.
Houdard, Eugène, à Paris.
Lafond frères, à Bordeaux.
Larcher, Ernest, à Versailles.
Lenoir, Arm.-Paul, à Beuzeville.
Lung frères, à Alger (Algérie).
Maldant, Alexis, à Savigny-lez-Beaune.
Meras, à Sens-sur-Yonne (Algérie).
Michaux-Labarre, Félix, à Montreuil-sous-Bois.
Moulin, L., à Gournay-en-Bray.
Osiris, à Sauternes.
Pinsan, Paul, à Barsac.
Pourpoint, à Petit.
Société Œnophile de la Gironde (président, M. Despagne), à Bordeaux.
Thomas Bassot et fils, à Gevrey-Chambertin.
Thuillier, à Meurad (Algérie).
Valet, Albert, à Mareuil.

Diplômes de grand prix.

Chambre de commerce de Beaune.
Collectivité de la Chambre syndicale des vins et spiritueux, Mâcon, Villefranche, Belleville.
Collectivité du syndicat de la Seine.
Comité Girondin des expositions universelles, à Bordeaux.
Gouvernement général de l'Algérie (Algérie).
Lavirotte, Louis et fils, à Beaune.
Liger-Belair (comte), à Nuits-Saint-Georges.
Pillet-Wil (comte), à Margaux.
Syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de l'arrondissement de Beaune.
Syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de la Côte-d'Or.
Société d'Agriculture d'Alger (Algérie).
Union des Sociétés viticoles de la Côte-d'Or.
En participation :
Armand (le comte), à Pommard; Barerolle François-Emile-Joseph, à Santenay; Beaufar-Morel, à Nuits-Saint-Georges; Belin, Charles, à Beaune; Beuverand, Edouard (comte de la Loyère), à Savigny-lès-Beaune; Bichot, Pierre-Auguste-Albéric, à Chambolle-Musigny; Billard, Jules, à Pommard, Billard-Léchenault, à Pommard; Bonneau-Brugnot, à Puligny-Montrachet; Boudier frères, à Corgoloin; Breuille (de la), Marie-Stéphanie, à Pommard; Buchot-Ludot, A., à Gevrey-Chambertin; Bussières, Emile, à Aloxe-Corton; Caillet frères, à Pommard; Challand, à Nuits; Chanut, Edouard (Dr), à Vosne-Romanée; Charlot et Mineur-Charlot, à Santenay; Cotte, Ferdinand; Chenot, Léon, et Sordet, Etienne, à la Coche, Pommard et Saint-Romain; Cunisset-Guidot, à Aloxe-Corton; Cuynet, Céleste, à Pommard; Darantière, à Dijon; Deconclois frères, à Volnay; Dubois, Emile, à Buisson; Dupont-Clémencet, Théodore, à Meloisey; Dupont, Paul, à Meloisey; Esdouhard, Paul, à Puligny-Montrachet; Faivelez, J., à Nuits-Saint-Georges; Fleurot, Claude, à Auxey-le-Grand; Fontagny (Veuve D.), à Dijon; Gaitet, Bernard, à Gevrey-Chambertin; Garnier-Baudouin, à Auxey-le-Grand; Garaud-Richard, Léon, à Beaune; Gerbeaut, Alphonse, à Bouze; Gloria, Henri, à Beaune; Gouroux, Henri, à Flagey-Echezeaux; Gouroux, Henri, à Gevrey-Chambertin; Grange (de la), J.-E., à Morey; Grivelet, Emmanuel, à Vosne-Romanée; Guilleminot, Auguste, à Santenay; Hyne, Louis, à Dijon; Imbault, Alfred, à Meursault; Jobard-Muthelet, à Meursault; Jorrot, Joseph, à Chambolle-Musigny; Joux (de), Elphège, à Savigny-lès-Beaune; Laligant, Alfred, à Brochon; Langeron-Boursot, Benoît, à Savigny-lès-Beaune; Lejeune (Domaine), à Pommard; Lequeux, F., à Meursault; Leroy fils, à Auxey-le-Grand; Liger-Belair (comte), à Nuits-Saint-Georges; Loyau-Gasnier fils, à Pernand; Maldant, Charles, à Savigny-lès-Beaune; Maldant, Louis, à Savigny-lès-Beaune; Mallard-Gaulin, E., à Ladoix-sous-Corton; Mathouillet-Châlon, à Pernand; Mercier, J.-B., à Dijon; Monthelie-Poirier, Victor, à Monthelie; Montille (de), Léonce, à Beaune; Montoy, Arthur, à Beaune, Morand, à Beaune; Moreau, Jean-Bapt., à Beaune; Moreau, Julien-Laurent, à Nuits-Saint-Georges; Morin, Edouard, à Nuits-Saint-Georges; Moyne-Jacqueminot, à Savigny-lès-Beaune; Naigeon, Gustave, à Beaune; Pacottet, Victor-Paul, à Nuits-Saint-Georges, Parisot, Charles, à Granges-de-Myarle; Pernot-Gille, à Ladoix-Serrigny; Petiot-Maudin, Louis, à Meloisey; Poinet, François, à Magny-les-Villers; Poupon, Charles, à Meursault; Quantin, Edmond, à Beaune; Rameau-Lamarosse (Mme), à Pernand; Robert, Garnier, à Nuits-Saint-Georges; Robert, Louis, à Beaune; Rougé, Paul, à Beaune; Seguin-Detain, Jacques, à Chambolle-Musigny; Serre, Ch. (Mme), à Meursault; Thomas-Maillard, Maurice, à Nuits-Saint-Georges; Thomasset, Jules-Alphonse, à Rully; Trapet-Petit, Ferdinand, à Chambolle-Musigny; Valson, Paul, à Fixin; Vogüé, Arthur (comte de), à Chambolle-Musigny.

Diplômes d'honneur.

Archevêché de Carthage, à Lamarsa (Tunisie).
Barbou fils, à Paris.
Besson-Perrault, à Réghaïa (Algérie).
Casteja, Eugène, à Bordeaux.
Cayron, Henri, à Pauillac.
Charmolue, Louis, à Saint-Estèphe.
Clauzel, Etienne, à Avensan.
Collectivité des crus de la commune de Pauillac.
Comice agricole de Koléa (Algérie).
Comice agricole de Médéa (Algérie).
Comice de Podensac.
Coste, Ferd. — Chenot, Léon. — Sordet, Etienne, la Coche, Pommard et Saint-Romain.
de Boissac, à Margaux.
Drapier, Charles, à Puligny-Montrachet.
Drouilhet, de Sigalas et Promis, à Bommes.
Dubois, Edouard, à Saint-Émilion.
Dujardin, Jules, à Paris.
Duthu père et fils, à Beaune.
Ehrenpfort, à Alger (Algérie).
Eschenauer, à Margaux.
Ferrand (comte de), au Château-Mouton d'Armaillac, à Pauillac.
Fioro, à Elkseur (Algérie).
Folliot, Paul, à Chablis.
Galand, Louis, à Guyotville (Algérie).
Gassowsky (de), A., à Margaux.
Gauthier, Ch., à Marguerite (Algérie).
Goujat, Alb., à Guyotville (Algérie).
Guéret, C., à Paris.
Johnston, Nathaniel, à Saint-Julien.
Konigswarter, à Bordeaux.
Lacour, G. et J., frères, à Bordeaux.
Ladrière, Prudent, à Marguerite (Algérie).
Lafourcade, à Bordeaux.
La Lande (comtesse de), à Pauillac.
Luetkens (de), Charles, à Saint-Laurent.
Merman, Georges, à Saint-Estèphe.
Merman, Jules, à Bordeaux.
Monteils, commissaire général de la Section algérienne (Algérie).
Noland, à Mascara (Algérie).
Olivier, à Rouïba (Algérie).
Pichon (baron de), à Pauillac.
Rigaud, à Margaux.
Roy, Gustave, à Cantenac.
Ruhl et Rousseau, à Cantenac.
Saint-Légier (comte de), à Pauillac.
Savignon, Henri, à Birkassa (Tunisie).
Sèze, Louis, à Ludon.
Sost, Pierre, à Berrouaghia (Algérie).
Syndicat agricole et viticole de Saint-Emilion.
Syndicat de défense des vins de la Gironde, à Bordeaux.
Syndicat régional de Cadillac.

Vogué, Arthur (comte de), à Chambolle-Musigny.

Diplômes de médaille d'or.

Allain, A., et fils, à Paris.
Anastase, A., à Marguerite (Algérie).
Armand (le comte), à Pommard.
Baritault (comte de), à Moulis.
Beaulieu, Ch., à Oued Marsa (Algérie).
Becret, à Reims.
Bellemer, Th., à Macau.
Bénard, à Douaouda (Algérie).
Bernard et Revillon, à Mâcon.
Bertrand, J., à Arba (Algérie).
Billet-Petitjean, J., à Beaune.
Borel, Ch., à Oued-Amizour (Algérie).
Bories, H., à Rivoli (Algérie).
Bouffard, Ferdinand, à Saint-Emilion.
Brémontier, S., à Monerville (Algérie).
Bures, Emile, aîné, à Caen.
Brun, Louis (Ve), à Saint-Emilion.
Camy, Fr., à Loverdo (Algérie).
Cantegril (Ve), à Listrac.
Capitain-Gagnerot, à Ladoix-Serrigny.
Cardez (comte F.), à Rions.
Castaing, Philippe, à Moulis.
Cazaux, E., à Médéa (Algérie).
Châlons, Julien, à Miliana (Algérie).
Chanson, H., à Birkadem (Algérie).
Chapelain, Paul, à Mesnil-Guillaume.
Chapuis, L., fils, à Paris.
Clerc, Elie, à Aïn-Tedélès (Algérie).
Comhier, Ad., à Bertville (Algérie).
Comice agricole de Bône (Algérie).
Comice agricole de Guelma (Algérie).
Comice agricole du Sahel (Algérie).
Conchez, Simon, à Lodi (Algérie).
Corbière, P., à Saint-Emilion.
Cuignet de Sheldon, à Rouiba (Algérie).
Daginal et Cie, à Bordeaux.
Darantière, à Dijon.
Daudet-Anna, à Médéa (Algérie).
de Barbuat (comte), à Pommard.
de Chalup, R. (comte), à Preignac et à Landiras (château Darinaud).
Delaunay, Eugène, Bordeaux.
de Lespinasse-Langeac, V. (comte), à Sfax (Tunisie).
Denieau, J.-B.-Léopold, à Saint-Emilion.
Descas père et fils, à Bordeaux.
Dietrich, à Chanzy (Algérie).
Dreyfus-Bing, à Paris.
Dubourg, A., avoué, à Bordeaux.
Dumas, Francisque, à Villefranche-sur-Saône.
Dumont, Léopold, à Chassart-Téfaha (Tunisie).
Dupuy-Dutemps, Léon, à Paris.
Durafort et fils, à Paris.
Durieu de Lacarelle, à Saint-Etienne-des-Ouillères (Rhône).
Ferchaud (Ve), à Pauillac.
Fleury-Ducasse, à Bordeaux.
Floquet, Alexandre, à Pont-l'Evêque.
Floris (de), à Ludon.
Gaillardon, B., à Chéragas (Algérie).
Galiana (veuve), à Blida (Algérie).
Gand-Gassiot (veuve), à Beaune (Côte-d'Or).
Gaulme (de), Alfred, à Langoiran.
George, Edm., à Damiette (Algérie).
Germain, J., à Paris.
Girard, Arthur, à Savigny-lès-Beaune.
Gloria, Henry, à Beaune.
Guignard, René, à Paris.
Guillemot, L., à Isserville (Algérie).
Guiraud, Al., à Héliopolis (Algérie).
Herlin, Ed., à Douaouda (Algérie).
Hervé, F. (comte), à Fronsac.
Homo (Abel), à Damiette (Algérie).
Imbault, Alfred, à Meursault.
Jadouin, Jules, à Cantenac.
Joriaux, à Saint-Christophe.
Juin, Dieudonné, à Bordeaux.
Kaddouch, à Médéa (Algérie).
Klipffel, à Aïm-Bessem (Algérie).
Lapelleterie, Camille, à Saint-Emilion.
Laurens, Alb., à Koléa (Algérie).
Lavignasse, Paul, à Bordeaux.
Laviolette-Rue et fils, à Beaune.
Lefèvre, Ernest, et Legrain, François, à Paris.
Lemaître, A. et G., à Paris.
Leperche, Ferd., à Saint-Emilion.
Lessourd et Martell, à Saint-Estèphe.
Levasseur, Alexandre, à Amiens.
Lioré, à Chéragas (Algérie).
Manaud, à Sebdou (Algérie).
Mansire, Adolphe, à Neufchâtel-en-Bray.
Mariolle, G. (Mme), à Rouïba (Algérie).
Masson, Alexis, à Médéa (Algérie).
Mercier, E., et Cie à Epernay.
Misset, Alexis, à Médéa (Algérie).
Mondon, château d'Anseillon, à Pauillac.
Monier, V., à Oran (Algérie).
Monthélie-Poirier, Victor, à Monthélie.
Montoy, Arthur, à Beaune.
Morand, à Beaune.
Moreau-Voillot, à Beaune.
Morel (le commandant), à Saint-Emilion.
Morot, Albert, à Beaune.
Mouchet, J., à Miliana (Algérie).
Passemard, à Saint-Emilion.
Péan, L., à Médéa (Algérie).
Pérou (du), L., à Saucats.
Pigneguy, G., à Bordeaux.
Piot, Henry, à Davayé.
Polack et Cie, Ch., à Dijon.
Pons, à Rouïba (Algérie).
Ponsot, F., à Beaune.
Potin, Paul, à Potenville (Tunisie).
Promis, Paul, à Loupiac.
Prouvost, Ed., à M'Rira (Tunisie).
Puisart, Jules, à Cramant.
Rancourt (de), Ch., à Bordeaux.
Rigal, G.-J., à Arbis.
Rodberg, Charles, à Barsac.
Ropiteau frères et Guidot, à Meursault.
Rosset, Ernest, à Paris.
Rougé, Paul, à Beaune.
Royer et B. Vert, à Macau.
Seguin-Detuin, Jacques, à Chambolle-Musigny.
Sevaistre, Léon, à Saint-Julien.
Sœurs de Saint-Charles, à Kouba (Algérie).
Soyez et Cie, à Reims.
Theuriet, G., à Beaune.
Union agricole de Saint-Ouen de Thouberville.
Varet, Eugène, à Guelma (Algérie).
Vignau, Jean, à Damiette (Algérie).
Vivez et fils, à Bordeaux.

Diplômes de médaille d'argent.

Adde, Ernest, à Pauillac.
Alibert, Paul, à Pauillac.
Antoine, à Staouéli (Algérie).
Antonelli, Fr., à Douéra (Algérie).
Ardouin, G., à Macau.
Arnaud, Paul, à Marengo (Algérie).
Arnaudet, Ch., à Libourne.
Baillard, Ch., à Média (Algérie).
Barbaroux, Marius, à Soliman (Tunisie).
Bardoux-Keller, à Oran (Algérie).
Baye P., Emile, à Saint-Georges.
Beraud, à Chéragas (Algérie).
Berlbach, à Douéra (Algérie).
Berthier, Ch., à Guyotville (Algérie).
Bertrand, A., à Miliana (Algérie).
Bichara-Malharmé, à Rouen.
Biche-Latour, Th., à Bordeaux.
Bichon, J., à Pauillac.
Bichot, Pierre-Auguste-Albéric, à Chambolle-Musigny.
Bijon, Henri, à Bordeaux.
Billard-Léchenault, Cl., à Pommard.
Billaud, P., à Rouïba (Algérie).
Blonde frères, à Paris-Bercy.
Bouquey, à Saint-Christophe-Saint-Emilion.
Bonnefous, Justin, à Pauillac.
Bouland (Ve) et Flondin-Thoniel, à Tizi-Ouzou (Algérie).
Bouland (Ve), à Tizi-Ouzou (Algérie).
Brissaud, à Saint-Emilion.
Broqua, Ferdinand, à Boges.
Bruel, Jean, à Loverdo (Algérie).
Burgard et Cie, à Alger (Algérie).
Busy, J., à Bir-Rabalou (Algérie).
Cabanis, J., à Douéra (Algérie).
Caillont, Louis-Emile, à Rouen.
Calot, J. et Ch., à Pélissier (Algérie).
Callet, R., à Angers.
Capdemourlin, Amédée, à Saint-Emilion.
Carbonne, à Pessac et Villenave.
Chambre syndicale des restaurateurs et limonadiers de Seine et Seine-et-Oise.
Charpin (vicomte de), à Odenas.
Chatain, Jérôme, à Fouka (Algérie).
Chatain, Wilfrid, à Fouka (Algérie).
Chaurey Amsinger, à Epernay.
Chevallier, Th., à Ben-Chicao (Algérie).
Collectivité de la Chambre syndicale des vins et spiritueux de Nantes.
Combet, au Puy.
Corne, Armand, à Bégadanet.
Crozet, Pierre, à Romanèche-Thorins.
Compagnie algérienne, à Aïn-Rigada (Algérie).
Convert, J., à El-Achour (Algérie).
Cuvellier, à Dely-Ibrahim (Algérie).
Crété, Virgile, à Bir-Touta (Tunisie).
Creté et Cie, à Cretéville (Tunisie).
Dejean, A. et Decan, à Paris.
Dejean, D., à Milon.
Delcous, Louis, à Charenton.
Delgril, Noël, à Médéa (Algérie).
Demangeat, L., à Berrouaghia (Algérie).
Demaret, Jules, à Rouen.
Desbats (héritiers G.-H.), à Portets.
Desbois, à Saint-Georges-de-Montagne.
Desgroux-Charney, à Montrouge.
Desse, G., à Bordeaux.
Desvignes aîné et fils, à Pontavenaux.
Desvignes, Albert, à la Chapelle-de-Guinchay.
Didiot, J. (veuve), à Rivoli (Algérie).
Duchon, à Douaouda (Algérie).
Duffaut, J., à Bouzaréath (Algérie).
Dufour (le moine), à Preignac.
Du Martray, P., à Souk-el-Kemis (Tunisie).
Dumesnil-Possemard, à Montagne.
Duplessis-Million, à Chablis.
Dupré frère et fils, à Auxerre.
Durand, Eugène, à Paris.
Durandeau, à Capian.
Eichtal (baron d'), au château de Saint-Selve.
Estrade, L. et fils, à Beynette-Ambrugeat.
Faivelez, J., à Nuits-Saint-Georges.
Fanton et fils, à Paris.
Faure (Dr), à Saint-Emilion.
Fenagutti, Et., à Douéra (Algérie).
Finateu, J., à Koléa (Algérie).
Finateu, Cyr., à Koléa (Algérie).
Flinois-Charlemagne, à Saïda (Algérie).
Flinois, Octave, à Flavy-le-Martel.
François Edgard (maison L. Chandon), à Reims.
Frette, Aug., à Oran (Algérie).
Froidefond, veuve et fils, à Barsac.
Gaitet, Bernard, à Gevrey-Chambertin.
Garnier-Lazarre.
Gauthier, Ch., et Cie, à Ay-Champagne.
Gilles, L., et Cie, à Paris.
Granger, Juillet et fils, à Chalon-sur-Saône.
Gratien et Meyer, à Beaulieu-les-Saumur.
Guersent, Albert, à Saint-André-de-l'Eure.
Genevay, Z., à Bordj-Habla (Tunisie).
Gaillac, Gabriel, à Bouïra (Algérie).
Gouthard, Ch., à Douéra (Algérie).
Grioti frères, à Médéa (Algérie).
Gronier, Emile, à Alger (Algérie).
Harlaut père, à Gouraya (Algérie).
Humbert (veuve), à Rouiba (Algérie).
Hyne, Louis, à Dijon.
Houde, Gaston, à R'dir-Soltane (Tunisie).
Hue (docteur), à Sidi-Salem (Tunisie).
Imbert, J., à Négrier (Algérie).
Izard, Jean, à Lody (Algérie).
Jaillou et Merle, à Rully.
Jenoudet, M., à Margueritte (Algérie).
Jullien frères, à Die.
Kuster, B., à Guyotville (Algérie).
Labarrère, père, à Lambèse (Algérie).
Lacaze, Maurice, à Lalande de Pomerol.
Lair, François-Célestin, à Selles.
Laumonier, à Bages-Pauillac.
Lavandier, à Margaux.
Lanneluc-Sanson, à Bourg-sur-Gironde.
Laligant, Alfred, à Brochon.
Lefol, Emile, à Bourg-sur-Gironde.
Legendre, Ch., à Libourne.
Lehman, Alfred, à Saint-Médard.
Lemariez, Lucien, à Paris.
Lemonnier, Emile, à Beuzeville.
Lemestroff, Léon, à Damiette (Algérie).
Lemestroff (veuve), à Damiette (Algérie).
Lepostolle, J.-B., à Médéa (Algérie).
Lhote et fils, à Dijon.
Luppé, Pierre (marquis de), à Blaye.
Maignan frères, à Rions.
Magnas, J., à Loverdo (Algérie).
Malesset, J., à Paris.
Marrini, B., à Miliana (Algérie).
Mathis, Léon, à Mostaganem (Algérie).
Malhamé.
Marthouillet-Châlon, à Pernand.

Maupassant (comte de), à Paris.
Mercier, J.-B., à Dijon.
Miollis (de), à Vertheuil.
Minvielle, à Gradignan.
Montré, à Bordeaux.
Montouroy, G., à Château-Lussac.
Montille (de), Léonce, à Beaune.
Moreau-Dumas frères, à Belleville.
Moreau, Julien-Laurent, à Nuits-Saint-Georges.
Morin, Edouard, à Nuits-Saint-Georges.
Mortagne, à Lacaussade.
Moyne, Jacqueminot, à Savigny.
Moula (veuve), à Saint-Estèphe.
Moullé, Charles, à Paris.
Mulot, A., à Poilly.
Navarro, Pedro, à Bel-Abbès (Algérie).
Nègre, J.-L., à Bône (Algérie).
Nicolas, Louis, à Médéa (Algérie).
Paquier-Desvigne et fils, à Saint-Léger.
Paquier, Eug., à Charenton.
Parisot, Charles, à Granges-de-Myarles.
Payrouse, G., à Loverdo (Algérie).
Payrouse, P., à Loverdo (Algérie).
Pech, à Oued-el-Alleug (Algérie).
Perrault, Eugène, à Coteau de Meigné.
Peyrot, Eugène, à Oran (Algérie).
Pellaprat, M., à Loverdo (Algérie).
Plantier, A., à Miliana (Algérie).
Peter, Albert, à Saint-Etienne-la-Garenne.
Petit-Laroche, à Moulis.
Péchebaden fils et Cie, à Bordeaux.
Plat, V., à Alger (Algérie).
Pollet, Emile, à Béguey.
Pommier frères, à Villefranche.
Pongny, D., à Aumale.
Poupon, Charles, à Meursault.
Préverand de Sonneville, A., au Carbon-Blanc.
Rainizio, Al., à Koléa (Algérie).
Rameau-Lamarosse (Mme), à Pernand.
Richardot (veuve), à Ben-Chicao (Algérie).
Riedi, M., à Koléa (Algérie).
Rondeau, Vict., à Guyotville (Algérie).
Roux de Badilhac, à Guyotville (Algérie).
Rouyer, Paul, à Hamman-Meskoutine (Algérie).
Ryckewaert, Paul, à Arlal (Algérie).
Ridel, Paul, à Sidi-ben-Arous (Tunisie).
Ricard, Jean, à Léognan.
Rouchut (veuve), à Libourne.
Renouil, à Cussac.
Ricard, Noël, à Verdun.
Rideau, Albert, à Saint-Emilion.
Saintout-Bernard, à Pauillac.
Sady, L., à Médéa (Algérie).
Schaller, M., à Paris.
Seigneuriau, à Izon.
Sèze (Victor de), à Saint-Médard-d'Ayran.
Skawinski, Paul, à Labarde-Margaux.
Société anonyme franco-belge de tonnell erie méca nique.
Société de secours mutuels de l'Union syndicale des débitants de vins et liqueurs, à Paris.
Société française des siphons à têtes non métalliques, à Saint-Denis.
Saur, Jean, à Loverdo (Algérie).
Sustrac, E., à Douéra (Algérie).
Terras, F., à Koléa (Algérie).
Thauraux-Blondeau, à Restigné.
Thibeaud, Amédée, à Saint-Emilion.
Thomas, Fr., à Héliopolis (Algérie).
Thomas et Tornut, à Arzew (Algérie).
Thouvenot, H., à Médéa (Algérie).
Toutée, G.-J., à Bondouk-Djedid (Tunisie).
Union syndicale des débitants de vins et liqueurs, à Paris.
Vandercruyce, J., à Bordeaux.
Vidal, à Douéra (Algérie).
Vidal, à Chéragas (Algérie).
Vidal, H., au Pecq (Seine-et-Oise).
Vigourous, à Bordeaux.
Vouga, J., à Guyotville (Algérie).

Diplômes de médaille de bronze

Aimé, D., à Mailly.
Armand, Eugène, à St-Arnaud.
Aumoine, J.-M., à Jarnioux.
Barrelier, à Boukanefis (Algérie).
Barrot, R., à Philippeville (Algérie).
Bazerolle, François-Emile-Joseph, à Santenay.
Bernard, B., à Douéra (Algérie).
Boudier frères, à Corgoloin.
Boutemaille, V., à Bouinan (Algérie).
Boux, L., et Lemoine, à Bousfer (Algérie).
Buchot-Ludot, A., à Gevrey-Chambertin.
Bussières, Emile, à Aloxe-Corton.
Breuille (de la), Marie-Stéphanie, à Pommard.
Brisson, J., et Cie, à Bordeaux.
Camy, Jean, à Loverdo (Algérie).
Camy (Ve), à Loverdo (Algérie).
Carayon-Latour (baronne de), à Virelade.
Carrère, à Douéra (Algérie).
Catta, à Blida (Algérie).
Chanselne, à Bordeaux.
Chatain, Cyprien, à Fouka (Algérie).
Chevalier, Edouard-Emile, à Paris.
Claret, Ed., Chabet-el-Ameur (Algérie).
Clos Saint-Léon, à Reghaïa (Algérie).
Cuynet, Céleste, à Pommard.
De Courcelles, à Vertheuil.
Delcer, Maurice, à Libourne.
Deloupy, A., à Sig (Algérie).
Demptos, Joseph, à Camblanes.
Devès, Eugène, à Saint-Louis-Montferrand.
Devillegoureix, Edouard, à Gradignan.
Dubois, Emile, à Buisson.
Dufaître et Versand, à Villefranche-sur-Saône.
Dutilleux, Georges, à Saint-Mandé.
Eliaou, Sultan, à Médéa (Algérie).
Emringer et Marchand, à Paris.
Esdouhard, Paul, à Puligny-Montrachet.
Finck, Ch., à Palestro (Algérie).
Foulon, Pierre, à Ben-Chicao (Algérie).
Fretigny, J., à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Gailhac, Pierre, à Paris.
Galtiez, Auguste, à Bône (Algérie).
Garnier, Auguste, à Paris.
Germain, Fr., à Fouka (Algérie).
Gillet, Joseph, à Bir-Chadli (Tunisie).
Gouroux, Henri, à Flagey-Echezeaux.
Gouroux, Henri, à Gevrey-Chambertin.
Grivelet, Emmanuel, à Vosne-Romanée.
Grosse, Gustave, à Gouhenans.
Guédras, Auguste, à Paris.
Guilleminot, Auguste, à Santenay.
Hegé, à Douéra (Algérie).
Henniart, Alf., à Teniet-el-Haad (Algérie).
Hertogh et Cie, à El-Ançor (Algérie).
Jacquemard, Fernand, à Douéra (Algérie).
Jamot, à Koléa (Algérie).
Javal, Ern., à Bouinan (Algérie).
Jeanne, Casimir-Prosper, à Cherbourg.
Jevaudan, à Fouka (Algérie).
Jorrot, Joseph, à Chambolle-Musigny.
Jouane, L., à Oran (Algérie).
Joussier-Ducrot, Ph., à Rully.
Lacoum, à Douéra (Algérie).
Lafont, Arthur, à Dijon.
Laneyrie père et fils, à Dijon.
Laurent, Lescure, à Pauillac.
Lefol et Suffort, à Bourg-sur-Gironde.
Lequeux, F., à Meursault.
Lorion, Léon, à Montlouis-sur-Loire.
Magnier, C., à Koléa (Algérie).
Malé, Jules, à Bordeaux.
Malleval, J., à Loverdo (Algérie).
Morand de la Genevraye, à Orléansville (Algérie).
Marty, G., à Ben-Chicao (Algérie).
Menet, à Birmandreis (Algérie).
Monin, Eugène, à Dijon.
Moniotti-Demolle, à Villefranche-sur-Saône.
Moreau (le fils du Dr), à Podensac.
Naigeon, Gustave, à Beaune.
Pardan, Johannes, à Paris.
Penet, P., à Sidi-bou-Mehal (Tunisie).
Pernot Gille, à Ladoix-Serrigny.
Perret, François, à Belleville-sur-Saône.
Peychaud, Edmond, à Bourg-sur-Gironde.
Poli, à Douéra (Algérie).
Picon, H., à Bordeaux.
Picon et Cie, à Bordeaux.
Quantin, Edmond, à Beaune.
Quesquery, R., à Miliana.
Ravret, Eug., à Bouïnan (Algérie).
Raye, Emile.
Rayer, Gabriel, à Angers.
Régler, P., à Médéa (Algérie).
Regniault, Alfred, à Dijon.
Ricart, Marcel, à Léognan.
Richard, F., à Koléa (Algérie).
Richard, Louis, à Vernon-sur-Brenne.
Richemont (comte de), à Babi-Ali (Algérie).
Rio, Jean, à Gournay-en-Bray.
Robert-Garnier, à Nuits-Saint-Georges.
Robert, Louis, à Beaune.
Robin, Jean, à El-Riar.
Rolland, Ed., à Marengo (Algérie).
Rosset, G., et Cie, à Epernay.
Rouch, A., à Marengo (Algérie).
Royer, Jules, à Allelisk (Algérie).
Sabot, Albert, à Paris.
Saintier, Paul, à Rouen.
Saintout aîné, à Milon, à Pauillac.
Seguin, Marc, à Petit (Algérie).
Serre, Ch. (Mme), à Meursault.
Sèze (de), Nicolas, à Ludon.
Simon, Léon, à Paris.
Sokolnicki (de), Joseph, Clos de Chinchon-la-Bataille, près Castillon.
Soulier (vicomte du), à Odenas.
Terras, J.-M., à Ahmed-Zaïd (Tunisie).
Thomas-Maillard, Maurice, à Nuits-Saint-Georges.
Thomasset, Jules-Alph., à Rully.
Wastzmer, à Koléa (Algérie).
Weintzess et Cie, à Koléa (Algérie).

Diplômes de mention honorable.

Abadie, à Berrouaghia (Algérie).
Allemand, G., à Kalloul (Algérie).
Amandien, à Saint-Paul (Algérie).
Amory, Germain, à Lody (Algérie).
Barbier, Léon, à Avignon.
Beauffre et Forget, à Neuilly-sur-Seine.
Belin, Charles, à Beaune.
Bernard, Urb., à Guyotville (Algérie).
Bernet, P., à Cavaignac (Algérie).
Beuverand (de), à Savigny-lès-Beaune.
Bigot-Ruault, à Mantilly.
Billard, Jules, à Pommard.
Binet, François, à Beaune.
Bocquillon, Art., à Chéraïa (Algérie).
Bokobsa, A., père et fils, à La Soukra (Tunisie).
Borie, Eugène, à Pauillac.
Buisson, P.-R., à Fort-de-l'Eau (Algérie).
Caillet frères, à Pommard.
Caraly, Claudius, à Fleurie.
Challand, à Nuits.
Charlot et Mineur-Charlot, à Santenay.
Chauvergne, J., à Koléa (Algérie).
Chemin, à Rions.
Chereau, G., à Sidi-bel-Abbès (Algérie).
Chocou, Lucien, à Douéra (Algérie).
Collet-Pintiaux, à Fougères.
Colomer, Eug., à Fouka (Algérie).
Courgeon, à Guyotville (Algérie).
Cunisset, Guidot, à Aloxe-Corton.
Deconclois frères, à Volnay.
De Launay, Eug., à Is-sur-Tille.
Demagnez, Eug., à la Chapelle de Guinchey.
Dubouis, à Isserville.
Ducoté, Lambert, à Mâcon.
Dupont, Paul, à Meloisey.
Dussault, Arthur, à Charenton.
Duveau, Albert, à la Soukra (Tunisie).
Escabasse, à Libourne.
Fauché, Paul, à Margaux.
Favre, Armand, à Chéraïa (Algérie).
Fleurot, Claude, à Auxey-le-Grand.
Flouttard (Ve), à Ben-Chicao (Algérie).
François, à Mouzaïaville (Algérie).
Gamonet, G., à Médéa (Algérie).
Garaud-Richard, Léon, à Baune.
Garnier-Baudouin, à Auxey-le-Grand.
Gast, B., à Loverdo (Algérie).
Gerbeaud, Alphonse, à Bouze (Côte-d'Or).
Gleizes, à Castiglione (Algérie).
Grange (de la), J.-E., à Morey.
Guéroult, A., à Déville-lès-Rouen.
Hélie, Ad., à Saint-Cloud (Algérie).
Imbare, Joseph, à Boukanefis (Algérie).
Jaudard, A., Romanèche-Thorins.
Javillier et Sarrazin, à Dijon.
Jobard-Muthelet, à Meursault.
Jolly, André, à Paris.
Jorelle-Montagne, à La Chiffa (Algérie).
Joux (de), Elphège, à Savigny-lès-Beaune.
Labruyère, Ed., à Douéra (Algérie).
Lafeuillade, Théodore, à Bordeaux.
Lancelin, Louis, à Mérignac.
Langeron-Boursot, Benoît, à Savigny.
Legendre, à Albertville (Algérie).
Leroy, J., fils, à Auxey-le-Grand.
Ligougne, H., à Saint-Cloud (Algérie).
Marnet, Th., à Douéra (Algérie).
Millet, Jules, à Coulanges-la-Vineuse.
Moreau, J.-B., à Beaune.
Moreau (les héritiers de Jacques), à Pauillac.

Morgay, N., à Koléa (Algérie).
Nouvion, à Castiglione (Algérie).
Obissier-Lagiraudais, à Libourne.
Quartero, Ab., à Médéa (Algérie).
Pépin, Louis-Edmond, à Soukra (Tunisie).
Petiot-Maudin, Louise, à Meloisey.
Plisson, Eugène, à Escot-Saint-Trélody.
Poinet, François, à Magny-les-Villers.
Renaud-Raviot et Jourdan, à Dijon.
Rieupouille, à Médéa (Algérie).
Roger, Paul, à Bourcy.
Roy, Philippe, à Paris.
Sauzey, à Sillié-Morgon.
Seltzer, Ed., à Souma (Algérie).
Susbielle (baron de), Villa Mazeyres (Libourne).
Theus, J. (neveu), à Oran (Algérie).
Trapet-Petit, à Chambolle-Musigny.
Troquart, Charles, à Blaye.
Valson, Paul, à Fixin.
Vandergucht, F., à Bar-sur-Aube.
Vogel, H., à Koléa (Algérie).

CLASSE **149**.

JURY D'EXAMEN N° 52. — **Tabacs.**

Exposant hors concours en sa qualité de juré.

Mélia, Michel, à Alger (Algérie).

Diplôme de grand prix.

Gouvernement général de l'Algérie (Algérie).

Diplômes d'honneur.

Bruandet, Antony, à Paris.
Compagnie algérienne (Jardin d'essai du Hamma), à Mustapha (Algérie).

Diplômes de médaille d'or.

Bacrie-Cohen, David, à Constantine (Algérie).
Chebat, Jacob (les fils de), à Alger (Algérie).

Diplômes de médaille d'argent.

Bastos, Juan, à Oran (Algérie).
Comice agricole de Bône (Algérie).
Omar, ben-Smaïa, à Alger (Algérie).
Rey, Aug., à Mascara (Algérie).
Seltzer, Ed., à Souma (Algérie).

Diplômes de médaille de bronze.

Delolmo (Ve), à Mascara.
Fernandez, J., à Oran (Algérie).

CLASSES **150** ET **152**.

JURY D'EXAMEN N° 53. — **Coton, lin, chanvre, etc.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Déchelette-Rémi et fils, à Roanne.
Garnier et Thiébaut frères, à Géradmer.
Roy frères et Cie, au Petit-Quevilly.
Simonot-Godart et fils, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Berger, Casimir et Cie, à Rouen.
Boutemy frères, à Lannoy.
Coquel, A. et Cie, à Amiens.
Crespel, A., à Lille.
Hassebroucq frères, à Comines.
Lang (les fils d'Emmanuel), à Nancy.
Le Coustellier, Cyprien, à Abbeville.
Magnier, Fleury, P., Martel et Cie, à Paris.
Saint frères, à Paris.
Sérol, G., Guitton et Badolle, à Roanne.
Société anonyme de blanchisserie et teinturerie de Thaon, à Thaon-les-Vosges.
Thiriez, J., père et fils, à Lille.

Diplômes d'honneur.

Chedville, D., à Saint-Pierre-lez-Elbeuf.
Crespel (Ve) C. et fils, à Lille.
Deblock, D., à Hazebrouck.
Deneux frères, à Amiens.
Frings, Meurice et Cie, à Paris.
Gresland, Constantin et fils, à Paris.
Grosselin père et fils, à Sedan.
Guillemaud aîné, à Seclin.
Hagimont, Frédéric et Cie, à Amiens.
Joire, Alexandre, à Tourcoing.
Kahn, A. et N., Lang et Cie, à Épinal.
Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray, à Rouen.

Diplômes de médaille d'or.

Beaumont, Samuel et fils, à Roubaix.
d'Ennetières, Henri, à Comines.
Desurmont et Cie, à Tourcoing.
Dewavrin, Paul, à Tourcoing.
Drieux, Victor, et fils, à Lille.
Ducarin, D., à Comines.
Fera, U., et Cie, à Saint-Quentin.
Leurent frères, à Roncq.
Louvet, Jules, et ses fils, à Paris.
Marshall et Cie, à Paris.
Rothier, à Troyes.
Salmon, A., à Armentières.

Diplômes de médaille d'argent.

Berger, Casimir et Cie, à Rouen.
Carue, Ph., à Paris.
Chafaroux, Emile, à Paris.
Geistodt-Kiéner et Cie, à Épinal.
Lang-Risser, Charles, à Rouen.
Plantrou, à Oissel.
Renouard, Émile, à Lille.
Sauvage, Michel, à Paris.

CLASSE **151**.

JURY D'EXAMEN N° 54. — **Laines, soies.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Béraud, J., et Cie, à Lyon.
Blin et Blin, à Elbeuf.
Brossy, C., et Cie, à Saint-Etienne.
Chabrières, Morel et Cie, à Lyon.
Forest, J., et Cie, à Saint-Etienne et à Lyon.
Gustelle, H., à Lyon.
Ternynck, Henri et fils, à Roubaix.

Diplômes de grand prix.

Bonnier et fils, à Béchevienne.
Brosset, Heckel et Cie, à Lyon.
Colcombet, F., et Cie, à Lyon.
Gindre et Cie, à Lyon.
Giron frères, à Saint-Etienne.
Gourd et Cie, à Lyon.
Lamy et Bornet, à Lyon.
Les petits-fils de Bonnet, C.-J., et Cie, à Lyon.
Motte, Alfred, et Cie, à Roubaix.
Permezel, L., et Cie, à Lyon.
Piotet, J.-M., et J. Rocques, à Lyon.
Rebour, Ch., et Cie, à Saint-Etienne.
Société anonyme de Peignage, à Roubaix.
Tabourier et Cie, à Paris.
Tiberghien frères, à Tourcoing.
Tiberghien, Charles, et fils, à Tourcoing.
Tresca frères et Cie, à Lyon.

Diplômes d'honneur.

Bachelard, I., et Cie, à Lyon.
Boudon, L., et Cie, à Saint-Jean-du-Gard.
Chaize frères, à Saint-Etienne.
Chillet-Collonge, à Saint-Étienne.
Hamelin, Emile, et Cie, à Paris.
Marcoux et Chateauneuf, à Saint-Étienne.
Masse, Paul, à Corbie.
Poullot, J., et fils, à Reims.
Service de la condition des soies et laines, à Paris.
Staron, P., Jeune et Meyer, à Saint-Etienne.
Volant, F., et Cie, à Lyon.

Diplômes de médaille d'or.

Algoud frères, à Paris.
Barlet et C., à Saint-Etienne.
Barthe, J.-E., à Labastide.
Beaumont, Samuel et fils, à Roubaix.
Bertrand et Volatier, à Lyon.
Boucharlat frères et Pellet, à Lyon.
Chevillard, E., et Cie, à Lyon.
Chorel et Escorbia, à Saint-Etienne.
Denis, A., Benoist et Cie, à Roubaix.
Duchamp, E., à Lyon.
D'Halluin Lepers frères, à Roubaix.
Ernoult-Bayart frères, à Roubaix.
Fortin, Eugène, à Clermont.
Glorieux, L., et fils, à Roubaix.
Guise et Cie, à Lyon.
Guivet, J., à Lyon.
Hubinet, Louis, à Glageon.
Leurent frères, à Roncq.
Levent, Ch., et Cie, à Paris.
Luglien-Leroy et Cie, à Cercamp-les-Prevent.
Mandart, Chardin et Cie, à Paris.
Neyret frères, à Saint-Etienne.
Pollet, Alphonse, à Tourcoing.
Ribout frères, à Lyon.
Société anonyme des mécaniques Verdol, à Lyon.
Société industrielle de Reims.
Vaillant-Pruvot, à Cambrai.
Vaquez et fils, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent

Bonnet et Cie, J. B., à Lyon.
Denis et Marion, à Lyon.
Dupire, Clément, à Roubaix.
Faure, A., à Lyon.
Flipo frères, à Tourcoing.
Pollet, Albert, à Tourcoing.
Roussel, Valentin et fils, à Roubaix.
Vacher, I., à Saint-Étienne.
Varenne, G.-J., Pointet et Cie, à Lyon.

Diplômes de médaille de bronze.

Farge, Dlles, à Lyon.
Gribeaumont, J., à Reims.
Lasalle, E., à Reims.
Oriard et Cie, à Lyon.
Yahia Chérif Salah Ben Sliman, à Chot-el-Malat (Algérie).

Diplômes de mention honorable.

Beaud, J., à Sétif (Algérie).
Berr frères, à Oran (Algérie).
Grebis, à Chat-du-Rumel (Algérie).

CLASSES **153** ET **154**.

JURY D'EXAMEN N° 55. — **Dentelles, broderies, passementeries.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Ancelot, Alfred, à Paris.
Bellan, Léopold, à Paris.
Béraud et Cie, à Paris.
Goulette, E., à Paris.
Hénon, Henri, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Biais aîné et Noirot-Biais, à Paris.
Chambre syndicale des dentelles et broderies de Paris.
En participation :
Banes, J., à Paris ; Béquet, H., à Paris ; Béraud, J., et Cie, à Lyon ; Deforge, René, à Paris ; Farigoule frères, au Puy ; Marescot, P., à Paris ; Millet et Ve Ferry, à Paris ; Reichenbach, A., à Paris ; Vaugeois et Binot, à Paris ; Warée, à Paris.
Clair, Maxime, à Paris.
Compagnie des Indes (Martin, Georges), à Paris.
Cornely, E., et fils, à Paris.
Crouvezier, Ch., à Paris.
Davenière et Cie, à Calais.
West, Robert, à Calais.

Diplômes d'honneur.

Canuet, à Paris.
Dalsace, F. et Cie, à Paris.
Darquer-Bacquet, à Calais.
Davene, Ch., à Paris.
Francès frères, à Calais.
Parent, A., fils et Bouchard, à Paris.

Rocheron, L., à Paris.
Selle, E., à Paris.
Tronel, F. et Cie, à Lyon.

Diplômes de médaille d'or.

Bar, Jean, à Rantigny (Oise).
Brondel, Marduel et Cie, à Lyon.
David frères, à Paris.
Dumont, Eug., à Paris.
Leprince, à Paris.
Leré, L., à Paris.
Rousseau, E., à Lyon.
Routier et Chavent, à Paris.
Terrasse, P., à Lyon.

Diplômes de médaille d'argent.

Boucharlat jeune, à Lyon.
Brouillet, F. et Cie, à Lyon.
Caen, Henri, à Paris.
Choisy, à Paris.
Crèvecœur et Cathelain, à Calais.
Delorme.
Denis, N., à Paris.
De Saint-Père, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Surloppe, Alfred, à Paris.

AVIS

La liste officielle des récompenses est en vente à Paris, aux Bureaux du Journal, 12, rue Cambon et à la LIBRAIRIE PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

PRIX DU NUMÉRO : **40** CENTIMES

CLASSE 156.

JURY D'EXAMEN N° 56. — **Vêtements.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Bessand, Ch., et Cie, à Paris.
Haas et Cie, à Paris.
Leduc, à Paris.
Lemaire-Demouy, à Paris.
L. Perdoux et Cie (Perdoux, Bourdereau, Véron et Cie, successeurs), à Paris.
Storch, Léon, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Collectivité de la chambre syndicale de la couture et de la confection de Paris.

En participation :

Briaumont frères, à Paris ; Buchillot, à Paris ; Boistay, à Paris ; Calveyrac, à Paris ; Callot sœurs, à Paris ; Cousin, P., et Cie, à Paris ; Doucet, J., à Paris ; Decot, à Paris ; Dreyfus, Raphaël et frère, à Paris ; Digon et Lucas, à Paris ; Fayolle, J., à Paris ; Félix, E., à Paris ; Grebert E. et Grison, à Paris ; Lebouvier, Blanche, à Paris ; Laferrière, à Paris ; Larcher frères, à Paris ; Marindaz, à Paris ; Mélèze, G., à Paris ; Oger, A.-B., à Paris ; Ohresser, J., à Paris ; Paquin, à Paris ; Perdroux, L. et Cie, à Paris ; Prevet, à Paris ; Raudnitz, Ernest, à Paris ; Rouff, à Paris ; Raudnitz et Cie, à Paris ; Rozé, à Paris ; Révillon frères, à Paris ; Sarah Mayer et Morhange, à Paris ; Storch, Léon, à Paris ; Susse (Mlle), à Paris ; Turbaux et Hanon, à Paris ; Wallès et Cie, à Paris ; Worth, à Paris ; Weil, Albert, à Paris.

Collectivité de la chapellerie française (*Fabricants de chapeaux pour hommes et pour dames. — Fabricants de chapeaux de soie. — Fabricants de peluche. — Fournitures pour chapellerie. — Fournitures pour modes*).

En participation :

Bailly, Edmond, à Paris ; Bounaix jeune, à Paris ; Briat, J., à Saint-Didier-la-Seauve (Haute-Saône) ; Canard, A., au Puy (Haute-Loire) ; Cassé fils, L. Cassé et Laureau, à Essonnes (Seine-et-Oise) ; Combaluzier, E.-H., à Arles (Bouches-du-Rhône) ; Galoffre, E., à Paris ; Gandriau, R., fils, à Fontenay-le-Comte (Vendée) ; Giraud, à Paris ; Golly-Flosse, à Epernay (Marne) ; Haas et Cie, à Paris ; Huber, Emile et Cie, à Paris ; Jamolli, à Paris ; Kahn frères, à Paris ; Kampmann et Cie, à Epinal (Vosges) ; de Langenhagen, C.-G., à Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; de Langenhagen, Octave, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) ; Lapresle, E., à Paris ; Larousse et Mermilliod, à Paris ; Liaud frères, à Paris ; Loriot et Lebin, à Paris ; Martin, J.-B., à Paris ; Massing et Cie, à Paris ; Mossant frères et Vallon, à Bourg-de-Péage (Drôme) ; Peyrache frères, à Paris ; Quesney frères, à Charleval (Eure) ; Rey, Cousin et Cie, à Caussade (Tarn-et-Garonne) ; Simon et Gontard, à Grenoble (Isère) ; Solinski, P. et L., à Paris ; Tirard frères, à Paris ; Valcke, Camil, à Fives-Lille (Nord) ; Ardin, à Paris ; Berteil et Cie, à Paris ; Desgranchamps, à Paris ; Fondeur, à Paris ; Malignon, à Nîmes (Gard) ; Rousseau, à Argenteuil (Seine-et-Oise) ; Touchet, à Paris ; Agnellet (les frères), à Paris ; Atrux, à Paris ; Chaumonot et Cie, à Paris ; Daniel J.-B., à Paris ; Dothée, à Paris ; Durst-Wild frères, à Paris ; Gall et Paulus, à Paris ; Moors, à Paris ; Picard (les fils de Léopold), à Paris ; Stoffel, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Collectivité de la Chambre syndicale des fleurs et plumes.

En participation :

Avignant, J.-M., à Paris ; Beissier, à Paris ; Caillaux, J., à Paris ; Chandelet, à Paris ; Charles, jeune, à Paris ; D'Isle, Raoul (Maison C. Capitaine et Cie), à Paris ; Glaudel, à Paris ; Laloue, à Paris ; Lavanoux frères, à Paris ; Millon, V., à Paris ; Patay (Maison Marchais), à Paris ; Schallenberg (Maison Guerin), à Paris.

Collectivité des fabricants de fleurs, feuillages et arbustes.

En participation :

Albert, G., à Paris ; Amoue, E., à Paris ; Bacquet, à Paris ; Beauhaire, E., à Paris ; Damoiseau, à Paris ; Diringer, à Paris ; Dourlet, à Paris ; Duème, à Paris ; Eberlen, Faché et Frédéric, à Paris ; Forteau (Ve) et fils, à Paris ; George, à Paris ; Gouret, Noël, à Paris ; Haulet, à Paris ; Hayatt, A. et Baron fils, à Paris ; Huber, M., à Paris ; Javey et Cie, à Paris ; Joguet, à Paris ; Laffon et Clary, à Paris ; Leclanch, J., à Paris ; Lemaire-Demouy, à Paris ; Leroue, Abel, à Paris ; Lippmann, à Paris ; Marion, Conrad, à Paris ; Mennessier, G., à Paris ; Moche et fils, à Paris ; Montauzé, à Paris ; Nicolas, Emmanuel, jeune, à Paris ; Pinel, P., à Paris ; Piot et Louvet, J., à Paris ; Poitrat, à Paris ; Porchez, H., à Paris ; Raboteau, à Paris ; Usannaz aîné, à Paris ; Usannaz frères, à Paris ; Vanhoutte, à Paris ; Violleau et fils, à Paris.

Gerbeaud-Ducher (H. Ducher, successeur), à Paris.
Grands Magasins du Louvre, à Paris.
Halimbourg, J. et fils, à Paris.
Kahn, Paul, à Paris.
Morin, Fillot, Ricois et Cie, (grands magasins du Bon Marché), à Paris.
Simon et Cie, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Braillon, Charles-Michel, à Paris.
Chandelet, Emile, à Paris.
Cognacq, Ernest, à Paris.
Collectivité des fabricants de plumes, à Paris.

En participation :

Aron, E., à Paris ; Chiquet, à Paris ; Dégage, L. et Cie, à Paris ; Depersin, A., à Paris ; Deshayes, à Paris ; Forcot aîné, à Paris ; Grillet, à Paris ; Huvier-Menuier, à Paris ; Laloue et Bernet, à Paris ; Lorcet, L., à Paris ; Lurot, à Paris ; Milliot, à Paris ; Millon, V., à Paris ; Robert, P., à Paris ; Seppe, A., à Paris ; Souchon, C., à Paris.

Giroult, André, à Paris.
Grébert, E., et Grison, à Paris.
Jungmann, Felix, à Paris.
Laloue, A., à Paris.
Lolliot, Albert, à Paris.
Salomon, O., et Salomon, A., à Paris.
Schorestène frères, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Beaumont, Samuel, et fils, à Roubaix.
Brossard, Georges jeune, à Paris.
Bruyas jeune, à Lyon.
Ciret, à Paris.
Franck, H., à Paris.
Gauthier, L., et Cie, à Paris.
Got, à Paris.
Henriette (Mme), à Paris.
Léon, L., à Paris.
Liaud, à Paris.
Lolley, G., à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Barjon fils, à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Olinger, à Paris.

CLASSE 159.

JURY D'EXAMEN N° 57. — **Cordonnerie**

Exposant hors concours en sa qualité de juré.

Cornovot, Alfred, à Paris.

Diplôme de grand prix.

Rousset, à Blois.

Diplômes d'honneur.

Hamard, Octave, à Angers.
Jeandron-Ferry, Louis, à Paris.
Pinet, F., à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Boisselier, Alfred, fils, à Paris.
Coquillot, à Paris.
Coruble, Henri, à Paris.
Cyr, Robert, à Paris.
Dailloux, à Paris.
Figuet, A. et Cie, à Romans.
Gaillard, A., fils, à Paris.
Galoyer, Emile, à Paris.
Malbert, Jean, à Angers.
Michels, E., à Paris.
Plé, frères, à Paris.
Roussillon, à Paris.
Servonnat et ses fils, à Izeaux.
Thierry frères, à Boulogne-sur-Mer.

Diplômes de médaille d'argent.

Dussel, B., à Rabastens.
Juven, E., et Cie, à Romans.
Lahausse et Belmont, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Boucau, Henri, à Roubaix.
Cattoire-Dehollander, E., à Roubaix.
Chambaud, A., à Paris.
Rhode, Auguste, à Paris.
Vollant, A., à Paris.

CLASSES 155, 157, 158, 160 ET 161.

JURY D'EXAMEN N° 58. — **Accessoires du vêtement.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Dehesdin, E., et fils, à Paris.
Grut fils et Cie, à Paris.
Laguionie, G., et Anfrie, A., à Paris.
Lemariey, Lucien, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Anglade et Cie, à Paris.
Tréfousse et Cie, à Chaumont.

Diplômes d'honneur.

Buscarlet, E., à Paris.
Brun, L., fils, à Arre.
Carcaut, G., à Paris.
Corbière, E., à Paris.
Meurgey, G., à Paris.
Mouilbau et Chevreau, à Paris.
Paisseau, E., à Paris.
Stockman frères, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Bac et ses fils, à Paris.
Berthelot et Vigo, à Paris.
Blais-Moussèron, à Paris.
Buissot, E., à Paris.
Caillet, à Paris.
Chevallier, E., à Paris.
Dheilly-Hordé (Dheilly, Émile, successeur), à Villers-Bretonneux.
Laflèche, J., à Paris.
Laporte fils, à Paris.
Marcault, G., à Paris.
Prévot et Lafon, à Paris.
Putois, à Paris.
Vivent, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Apfel, M., à Paris.
Barreiros, Berthe, à Paris.
Bertout, A., à Paris.
Bloudeau, à Paris.
Dansette, à Paris.
Dumont, G., à Paris.
Fournier, à Paris.
Furgon, E., à Aix-en-Othe.

Diplme de médaille de bronze.

Gourdon, à Lyon.

Diplôme de mention honorable.

Société L'Antipédale.

Classes 162 et 163.

Jury d'examen n° 59. — **Matériel agricole, engrais.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Aciéries de Longwy, à Mont-Saint-Martin.
Gautreau, à Dourdan.
Société anonyme des Manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Albaret (maison), (Lefebvre-Albaret, G., Laussedat et Cie, successeurs), à Rantigny (Oise).
Bajac, à Liancourt (Oise).
Société française de matériel agricole, à Vierzon.

Diplômes d'honneur.

Mabille, à Amboise (Indre-et-Loire).
Marot, à Niort (Deux-Sèvres).
Simon frères, à Cherbourg (Manche).

Diplômes de médaille d'or.

Bernard, Léopold, à Beauval (Somme).
Besnard père, fils et gendres, à Paris.
Billioud, à Paris.
Clert, à Niort.
Compagnie générale pour la conservation des liquides, à Paris.
Liot, à Bihorel, près Rouen.
Pol-Fondeur, à Viry-Noureuil (Aisne).
Puzenat, Emile, fils, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).
Roullier, à Gambais (Seine-et-Oise).
Winterberger, à Frévent (Pas-de-Calais).

Diplômes de médaille d'argent.

Berton, Théophile, à Angers.
Renaud, Adrien, à Lyon.
Senet, à Paris.
Viaud, à Barbezieux.

Diplômes de médaille de bronze.

Lebouvier-Ménard et Papin, à Botz (Maine-et-Loire).
Lion, Alexandre, à Paris.
Ruault, à Ancenis (Loire-Inférieure).

Diplômes de mention honorable.

Acker, Émile, à Paris.
Bloch, James, à Paris.
De Geloès, à Oust (Ariège).
Fontaine-Souverain fils, à Dijon.
Gaulin, à Paris.
Lhomme-Lefort, à Paris.
Privé, à Lachaume (Côte-d'Or).

Classes 164 et 165.

Jury d'examen n° 60.— **Produits agricoles. Enseignement.**

Diplômes de grand prix.

Denaiffe, Clément et Henry, à Carignan (Ardennes).
Laurent-Mouchon, frères, à Orchies (Nord).
Vilmoren, Andrieux et Cie, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Chandora, à Moissy Cramayel (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture, à Meaux.

Diplômes de médaille d'or.

Comice agricole de Bône (Algérie).
Deny et Marcel, à Paris.
Deroy, à Paris.
Fouquier-d'Hérouel, à Vaon-sous-Laon (Aisne).
Martichon, à Cannes (Alpes-Maritimes).

Diplômes de médaille d'argent.

Baudin (Ve), à El-Biar (Algérie).
Beaud, J., à Sétif (Algérie).
Collectivité des propriétaires tunisiens (Tunisie).
En participation :
Direction de l'agriculture et du commerce, à Tunis ; Albert de J. Hababou, à Sfax ; Édouard Prouvost, à M'Hira ; E. Caron, à Hammomet.
Compagnie Algérienne, à Aïn-Regada (Algérie).
Grebis, A., à Châteaudun du Rhumel (Algérie).
Guillaume, à Villepreux (Seine-et-Oise).
Hérissant, à Trois-Croix (Ille-et-Vilaine).
Perroud, J., Oued Fodda (Algérie).
Société générale des cires françaises, à Montluçon.
Sost, P., à Berrouaghia (Algérie).
Taburiaux, à Etterbeck.
Torcapel et Zacharewicz, à Avignon.
Vezin, professeur départemental d'agriculture de Loir-et-Cher.
Vincey, professeur d'agriculture, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Boéro, à Bône (Algérie).
Borg, à Bougie (Algérie).
Bouchet, à Orcet (Puy-de-Dôme).
Chauré, à Paris.
Henniart, Alf., à Teniet el Haâd (Algérie).
Pavette, à Senlis.
Pol-Fondeur, à Viry-Noureuil (Aisne).
Schmidt, Ch., à Mahelma (Algérie).
Vaissière, B. à Oran (Algérie).
Weinert, B., à Bordj-Ménaïel (Algérie).
Yahia Cherif Cherif-ben-Salah et Yahia Cherif Salab-ben-Sliman, frères, à Chott el Malat (Algérie).

Diplômes de mention honorable.

Fleury-Berger, à Communay (Isère).
Société d'horticulture et de viticulture des Vosges, à Epinal.

Classe 166

Jury d'examen n° 61. — **Sylviculture**

Diplôme de médaille de bronze.

Barbier, Léon, à Boulogne-sur-Seine.

Diplôme de mention honorable.

Sarcé de Pontvallin.

Classes 167, 168, 169 et 170.

Jury d'examen n° 62. — **Industries diverses, bimbeloterie, etc.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Amson frères, à Paris.
Baille-Lemaire, J.-B.-A., à Paris.
Chauvin, Alexis, à Paris.
Dupont et Cie, à Paris.
Pellin, Philibert, à Paris.

Diplôme de grand prix.

Clair, Maxime, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Maurey-Deschamps, F.-A., à Paris.
Pitet aîné, à Paris.
Roussel et Dufrien, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Baudry, H. fils, à Paris.
Bouchet, Adolphe, à Paris
Gambard, Félix, à Paris.
Girard, Paul, à Paris.
Joannot et fils, à Paris.
Leloir frères, à Paris.
Lucas, Nicolas, fils, à Paris.
Martin, F., à Paris.
Ollivon, H., à Paris.
Parisot, P.-Philibert, à Paris.
Quentin et Cie, à Paris.
Sommer frères, à Paris.
Thibault, L., à Paris.
Van Minden, Philippe, à Paris.
Vial, Jules, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Bay, Gustave, à Paris.
Bertin, Léon, à Paris.
Déchalotte, Pierre-Émile, à Paris.
Delhaye, Louis et Alphonse frères, à Paris.
Fardoué, Alfred, à Paris.
Genty, Louis-Achille, à Paris.
Jost, Jean-Anatole, à Paris.
Perret, Paul, à Paris.
Wogue, Alph., et Lévy, G., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Bonnet, Claude (maison Isakof, G.), à Paris.
Chouanard, Paul, à Paris.
Esnard, Jules, à Paris.
Godon et Breton, à Paris.
Hesse, Auguste, à Paris.
Joly-Favier, à Saint-Claude.
Labalme, à Paris.
Pierrugues, L.-M.-A., à Paris.
Stor, J., à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Ali ben Mustapha, à Alger.
Audibert (Mlle), à Alger.
Duquesne et Pegat, à Paris.
Lechevalier, Alex., à Cabourg (Calvados).

SECTION X. — MATÉRIEL DU SPORT.

Classes 171, 172, 173, 174 et 175.

Jury d'examen n° 63. — **Sport hippique.**

Exposant hors concours en sa qualité de juré.

Faurax, à Lyon.

Diplômes de grand prix.

Binder, à Paris.
Lemoine, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Bail, Pozzi et Cie, à Paris.
Bergeon et Cie, à Bordeaux.
Blanchard, Simonin et Cie, à Paris.
Guinand, Claude, à Paris.
Hannoyer, Léon, à Paris.
Société anonyme « La Carrosserie industrielle », à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Billy, Charles, à Paris.
Dupont, Louis, à Paris.
Fortin, Eugène, à Clermont.
Laurent, Colas, à Bogny-sur-Meuse.
Thiriet, Gustave, à Raucourt.
Vermot, Charles, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Bourgeois, H., et fils, à Paris.
Cabanel, Brunet et Quatrehomme, à Paris.
Martin, Maitte et Huberland, à Pont-sur-Sambre.
Pigeonnet, Auguste, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Fischert-Bernert, à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Depondt, Edouard, à Lille.
Société anonyme du compteur enregistreur Sirech, à Bordeaux.

CLASSES **176, 177, 179, 180, 181** ET GROUPE **L.**

JURY D'EXAMEN 64. — **Sport cynégétique, escrime etc. — Colombophilie.**

Diplôme de grand prix.

Nouvelle, Arthur et Cie, à Paris.

Diplôme d'honneur.

Grimaud et Chartier à Paris

Diplômes de médaille d'or.

Carue, Ph., à Paris.
Gotschi et Bouyer, à Paris.
Jost, J.-A., à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Vollant, A., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Bapst et Hamet, à Paris.
Wogue, Alph., et Lévy, G., à Paris.

Diplômes de mention honorable

Delhaye, Louis et Alphonse frères, à Paris.
Lassalle, Edouard, à Reims.
Perret, Paul, à Paris.

CLASSE **178.**

JURY D'EXAMEN n° 65. — **Vélocipédie.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Compagnie française des cycles, à Paris.
Compagnie française des métaux, à Paris.
Michelin et Cie, à Clermont-Ferrand.

Diplôme de grand prix.

Clément (cycles Clément), à Paris.

Diplômes d'honneur.

Bapst et Hamet, à Paris.
Compagnie générale des cycles, à Paris.
Diligeon et Cie, à Paris.
Société Gladiator, à Paris.
Touring-Club de France, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Cohendet, A., et Cie, à Paris.
Compagnie française du caoutchouc manufacturé à Paris.
Société des anciens établissements Edeline et des pneumatiques français Gallus, à Puteaux.
Vital-Bouhours, à Levallois-Perret.

Diplômes de médaille d'argent.

Siscart et Berche, à Paris.
Société « La Française », à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Muller, Albert, à Paris.
Taride, A., à Paris.
The Luminum Manufacturing Co Limited, à Paris.

CLASSES **182, 183, 184** ET **185.**

JURY D'EXAMEN n° 66. — **Navigation, pêche et pisciculture.**

Diplômes de médaille d'or.

Doignon, Louis, à Paris.
Richard, Jules, à Paris.
Saint frères, à Paris.
Tellier, Auguste, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Besson, Abel, à la Tremblade.
Chafaroux, Emile, à Paris.
Cleret, J.-M., et Fiant, G., à Paris.
Galbert (comte de), à la Buisse.

SECTION XIII. — **ENSEIGNEMENT PRATIQUE : INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES ET TRAVAIL MANUEL DE LA FEMME.**

CLASSES **186, 187** ET **188.**

JURY D'EXAMEN N° 67. — **Enseignement ; sciences. etc. — Bienfaisance.**

Diplômes de médaille d'or.

École professionnelle municipale Drouot, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société pour l'assistance paternelle aux enfants employés dans les industries des fleurs et des plumes, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Driessens, à Paris.
École professionnelle indigène pour la fabrication des tapis, à Alger (Algérie).

CLASSES **189** ET **190.**

JURY D'EXAMEN N° 68. — **Travaux de la femme.**

Diplôme de médaille d'argent.

Auget.

SECTION XIV. — **COMMERCE, COLONIES.**

CLASSES **191, 192** ET **193.**

JURY D'EXAMEN N° 69. — **Commerce.**

Exposants hors concours en leur qualité de juré.

Curlier frères, à Jarnac (Charente).
de Ricqlès et Cie, à Lyon.
Dufayel, Georges, à Paris.
Puel de Lobel, G.-E., et Cie, à Paris.

Diplômes de grand prix.

André, A., fils, à Paris.
Annuaire Didot-Bottin, à Paris.
Chambre de Commerce de Paris, à Paris.
Compagnie d'assurances maritimes « La Foncière-Transports », à Paris.
Compagnie générale transatlantique, à Paris.
Compagnie des messageries maritimes, à Paris.
École commerciale de Paris (Chambre de commerce de Paris), à Paris.
École des hautes études commerciales (Chambre de commerce de Paris), à Paris.
École supérieure de commerce (Chambre de commerce de Paris) à Paris.
Gouvernement général de l'Algérie (Algérie).
Grébert, E., et Grison, à Paris.
Musée industriel et commercial de Lille.
Société de géographie commerciale de Paris (Lourdelet, E., président), à Paris.
Société des forges et chantiers de la Méditerranée, à Paris.

Diplomes d'honneur.

Barrère, Henry, à Paris.
Baudry, H., fils, à Paris.
Berger-Levrault et Cie, à Paris.
Bonnier et fils, à Béchevienne-Vienne (Isère).
Brasseries de la Méditerranée, à Lyon.
Chambre des négociants-commissionnaires et du commerce extérieur, à Paris.
Chambre de commerce française de Bruxelles.
Chambre de commerce française de Charleroi.
Clair, Maxime, à Paris.
Cours commerciaux gratuits du soir pour femmes et jeunes filles, à l'École commerciale (Chambre de commerce de Paris).
Denaiffe, H., père et fils, à Carignan (Ardennes).
Jourdan, Ad., à Alger (Algérie.
Oppenheimer frères, à Paris.
Savy, A. et Cie, à Paris.
Service de la condition des soies et laines de la chambre de commerce, à Paris.
Thiel, Désiré, au Havre.

Diplômes de médaille d'or.

Annuaire Didot-Bottin (Algérie).
Bar, Jean-Victor, à Rantigny (Oise).
Boulant, Georges, à Amiens.
Carcaut, G., à Paris.
Cazalet fils, à Bordeaux.
Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, à Dunkerque.
Cornille frères, à Paris.
Dauvergne, Georges, à Paris.
École pratique de commerce, à Paris.
Fontana et Cie, à Alger (Algérie).
Guislain-Lemâle, A., au Havre.
Kahn, Paul, à Paris.
Layus, Lucien, à Paris.
Lepetit-Charolet.
Leroux, à Mustapha.
« Le Secours », Compagnie d'assurances contre les accidents, à Paris.
Malbyre, Maxime, à Paris.
Malesset, J., à Paris.
Manufacture de produits chimiques d'Aubry (Nord).
Mine, Albert, à Dunkerque.
Philippe, Alfred, à Paris.
Pottecher, B. et Cie, à Bussang (Vosges).
Service du laboratoire d'essai des papiers de la Chambre de commerce, à Paris.
Société métallurgique de Gorcy, à Gorcy (Meurthe-et-Moselle).
Société pour la propagation des langues étrangères en France, à Paris.
Thibault, E., et Olive, à Nantes.
Vaillant-Pruvot, à Cambrai.
Zamith et Cie, à Alger (Algérie).

Diplômes de médaille d'argent.

Artiser, Eugène, à Paris.
Association amicale des sténo-dactylographes, à Paris.
Beaumont et fils, à Roubaix.
Blais-Mousseron.
Blais et Roy, à Poitiers.
Bourgette, L. et Henricet, H., à Nantes.
Buisson, Georges, à Paris.
Chalut-Voiry, aux Grandes-Caves (Indre-et-Loire).
Colozier, Octave, à Saint-Just-des-Marais, près Beauvais.
Combes, Pierre-Paul, à Paris.
Compagnie générale des lampes à incandescence, à Paris.
Darthez, G., à Paris.
Dartus, L., à Paris.
Déchalotte, E., à Paris.
Fontaine-Souverain fils, à Dijon.
Hamet, H., à Paris,

Institut des Actuaires français, à Paris.
Jouisse, Henri, à Orléans.
Karsenty, J. et E., fils et Cie, à Marseille.
Léautey, Eugène, à Paris.
Royer, J., à Bône (Algérie).
Seigneurie, Albert, à Paris.
Société d'enseignement par la sténographie, à Arras.
Société « L'Oyonnithe », à Paris.
Vollant, A., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Association du commerce et de l'industrie, à Grenoble.
Battet, X. et Melchior, P., à Lille.
Bossard-Lemaire.
Chevalier, Joseph, à Arras.
Crépin-Leblond, Alfred, à Nancy.
Descouraux, Emile, à Vernon (Eure).
Dumesnil, Ch., à Paris.
Fouché, à Houdan (Seine-et-Oise).
Isnard, Pierre et fils, à Nice.
Jullien, Emile, à Paris.
Mercier, à Redon (Ille-et-Vilaine).
Michel, A. et Cie, à Paris.
Potonniée et Mulin, Emile, à Paris.
Tellière, à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Bigot.
Bouchety, Léon, à l'Etang-la-Ville (Seine-et-Oise).
Charrier, G., à Paris.
Laroche, Michel, dit André, à Neuilly-sur-Seine.
Magrin, à Paris.
Thooser, Georges.
Zeurinck, Elie, à Lille.

CLASSES **194, 195, 196, 197, 198** ET **199.**

JURY D'EXAMEN N° 70. — **Colonies, études coloniales.**

Exposant hors concours en sa qualité de juré.

Coulon, Ch., et frères, au Havre.

Diplômes de grand prix.

Ministère des Colonies (Collections coloniales du Comité 31), à Paris.
Société de géographie commerciale de Paris, à Paris.
Société anonyme de filature et tissage mécanique Savanal, à Bordeaux.

Diplômes d'honneur.

Bapterosses, F., et Cie, à Paris.
Barrère, Henry, à Paris.
Colonie de Taïti.
Musée industriel et commercial de Lille, à Lille.
Quennec, Alphonse, au Havre.

Diplômes de médaille d'or.

Jouve, A., et Cie, à Paris.
Le Mire, Charles, à Paris.
Société générale industrielle de Chandernagor, à Paris.
Syndicat de la Presse Coloniale :
En participation :
L'Africaine, à Paris; l'Annuaire colonial, à Paris; l'Atlas colonial, à Paris; l'Avenir colonial, à Paris; l'Eclaireur colonial, à Paris; la Dépêche coloniale, à Paris; la Politique coloniale, à Paris; la Revue des colonies, à Paris; la Revue diplomatique, à Paris; la Tribune des colonies, à Paris; Vivien, Paul, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Maquaire, J.-A., à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Simonet, Edouard, à Paris.





AVIS

Comme garantie que les robes et manteaux des principales maisons de couture de Paris sortent bien des ateliers desdites maisons et ont été créés dans la saison courante, la Chambre Syndicale de la Confection de la Couture de Paris a pris la décision suivante :

Les robes et manteaux doivent porter sur leur ruban de taille un timbre officiel, dont fac-similé ci-contre, indiquant l'année et la saison dans lesquelles ils ont été produits.





VISITANDINE
Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : G^de DISTILLERIE Cie DE PARIS
Maison :
G. HARTMANN et Cie
21, Boulevard Morland, PARIS

MANUFACTURE UNIVERSELLE
DES
BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :
209, rue St-Denis (COURBEVOIE)
(SEINE)
DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS

BANQUE TRANSATLANTIQUE
Capital : 20,000,000 de Francs

Siège social à Paris : rue Auber, 6

OPÉRATIONS DE LA BANQUE
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SUR NAVIRES
Escompte et Recouvrements, Chèques,
Traites, Lettres de Crédit,
Avances sur Titres, Garde de Titres,
Ordres de Bourse,
Paiement de Coupons,
Envois de fonds,
Opérations avec l'Amérique centrale,
les Antilles et l'Amérique du Sud
pour l'encaissement des Traites.

CORRESPONDANTS
DANS TOUTES LES VILLES DES ÉTATS-UNIS
ET DU MEXIQUE.

BEC AUER

Breveté S. G. D. G.
Tout Bec qui ne porte pas la Marque
★ S. F. AUER ★
sur la tige du manchon et sur la galerie
EST UNE CONTREFAÇON

MAGASINS DE VENTE DE PARIS
17, Boulevard Montmartre.
7, Boulevard Beaumarchais.
116, Rue de Rennes.
69, Rue Saint-Dominique.
147-151, Rue de Courcelles

Deux Arrêts de Cour d'Appel
ET
plusieurs Jugements Correctionnels
ont condamné
LES CONTREFACTEURS

Apéritifs Liqueurs Cognacs
Cusenier
XÉRÈS VERMO[UTH]
Grand Vin Supérieur! Oui Madame! c'est du Cusenier
CUSENIER
C'est ma santé
1ère Marque du Monde
21 Usines et Comptoirs
extra sec CURAÇAO CUSENIER

BI-BORAX

Indispensable à tous les ménages pour tous usages personnels et domestiques, Hygiène, Toilette, Salubrité, Blanchissage, etc., etc.

ORIENTAL
VENTE EN GROS :
84, Rue de Crimée, Paris
Brochure illustrée franco.

En vente chez tous les Droguistes, Épiciers, etc., par paquets de 0f10, 0f20 et 1 fr.

Éviter les imitations !
AMER PICON
Maison fondée en 1837

Demandez un PICON

Éviter les Contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Vente journalière 50,000 kilos





BELLE JARDINIÈRE
2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant: HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 87 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 10 Novembre 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

AVIS

Nos lecteurs trouveront à la page 6 la Liste officielle des récompenses décernées aux Coopérateurs et Collaborateurs des Exposants de la Section française, à l'Exposition de Bruxelles.

BULLETIN

Paris, 10 novembre 1897.

Pendant que les chantiers de l'Exposition battent leur plein, il était urgent d'inaugurer en même temps la période d'organisation intérieure.

C'est ce qui vient d'avoir lieu par le fait de la nomination des Comités d'admission que le *Journal officiel* vient de publier.

La composition de ces Comités d'admission, hâtons-nous de le dire, a réuni tous les suffrages. Le choix des personnalités qui en font partie a été fait avec discernement et n'a donné lieu, dans le monde commercial et industriel, à aucune critique.

D'ores et déjà, une nouvelle armée de travailleurs est prête, qui ne demande qu'à marcher sous les ordres de ses chefs éminents.

Et maintenant que va-t-il se passer? Dans quelles conditions ces Comités d'admission vont-ils commencer leurs travaux?

Ce sont là des questions auxquelles il nous a paru intéressant de répondre.

Les Comités d'admission ont trois degrés de juridiction :

1° Le Comité de classe; 2° le Comité de groupe et 3° le Comité supérieur de revision.

Les Comités de classe viennent d'être nommés et se réuniront incessamment pour constituer leurs bureaux. Ceci fait, les présidents réunis des *Comités de classe* formeront un *Comité de groupe* qui connaîtra des questions soumises aux différentes classes, et notamment des difficultés concernant la distribution des espaces ou la répartition des objets exposés.

Le Comité de groupe élira son président et désignera comme secrétaire l'un des secrétaires de classe des groupes.

Les rapporteurs des Comités de classe assisteront aux séances du Comité de groupe avec voix consultative.

Lorsque les Comités de classes et de groupe auront été formés de la sorte et auront constitué leurs bureaux, alors sera constitué le 3e degré de juridiction, c'est-à-dire le *Comité supérieur de revision* qui comprendra un président, deux vice-présidents et deux secrétaires, nommés par le Ministre du Commerce, en dehors des Comités d'admission. Il comprendra, en outre, les présidents de tous les Comités de groupe.

Ce Comité supérieur connaîtra des difficultés entre les groupes et sera, en outre, chargé de dresser la liste définitive des exposants admis.

Les secrétaires des Comités de groupe assisteront à ces séances avec voix consultatives.

Il est probable que le Conseil des Ministres voudra choisir les présidents et vice-présidents du Comité supérieur de revision parmi les membres du Parlement. On met déjà en avant les noms de MM. de Freycinet, ancien Président du Conseil et ancien Ministre de la Guerre; Victor Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce; Paul Peytral, Poirrier et Magnin, sénateurs; Krantz, député.

Quant aux secrétaires, ils seront pris parmi les notables commerçants et industriels qui doivent naturellement avoir leur place marquée dans cette cour souveraine.

Pour être complet, ajoutons que c'est très probablement dans le courant de la deuxième quinzaine de novembre que les Comités d'admission commenceront à être convoqués.

C'est ainsi que le Comité de l'enseignement se réunira sous peu, avenue de la Bourdonnais.

LOUIS DESFORGES.

LA PREMIÈRE FÊTE
DE L'EXPOSITION DE 1900

Un grand nombre de membres des comités d'admission ayant manifesté le désir d'inaugurer les travaux de ces comités par une fête de bienfaisance, une réunion préparatoire a été tenue samedi dernier, au commissariat général de l'Exposition, sous la présidence de M. Alfred Picard.

Assistaient à cette réunion, outre les directeurs généraux et directeurs des différents services de l'Exposition :

MM.

A. Ancelot, président de la Chambre syndicale du commerce et de l'industrie des tissus et matières textiles, président du Comité français des expositions à l'étranger;

Berger, président de la réunion des jurys et comités des expositions universelles;

Bertrand, président du Conseil d'administration des chambres syndicales de la ville de Paris et du département de la Seine;

Dupont, président du Comité des expositions françaises à l'étranger;

Expert-Besançon, président du Comité central des chambres syndicales;

Hartmann, président du Syndicat des produits alimentaires en gros, des commerces et des industries qui s'y rattachent;

Lasnier, président du Syndicat général des grains, graines, farines, huiles, sucres et alcools;

Marguery, président du Comité de l'alimentation parisienne;

Muzet, président du Syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie, président du Comité des fêtes parisiennes;

Pinard, président de l'Alliance syndicale du commerce et de l'industrie.

Les décisions suivantes ont été prises :

La fête aura lieu le 18 décembre à l'Opéra, sous la présidence d'honneur de M. Henri Boucher, Ministre du Commerce, et sous la présidence effective du Commissaire général, des Directeurs spéciaux, des Directeurs et du Secrétaire général de l'Exposition de 1900, et consistera en un magnifique bal, coupé d'intermèdes et d'attractions diverses.

Il a été décidé que le prix d'entrée serait de 20 francs pour les hommes et de 10 francs pour les dames. Le prix des loges est fixé à 200 francs les premières loges; 100 francs les deuxièmes: 50 francs les troisièmes : le prix d'entrée en sus, bien entendu. Ajoutons que, pour conserver à cette fête son caractère très particulier, on ne mettra pas les billets en vente. Ceux-ci seront exclusivement réservés aux membres des Comités d'admission de l'Exposition de 1900 et aux personnes de leur famille.

Déjà, cette fête s'annonce comme devant être des plus brillantes. La musique russe du régiment Préobrajenski sera très probablement invitée à s'y faire entendre. Elle inaugurera, en tout cas magnifiquement, comme toilettes, la série des grands bals de l'hiver et sera, en même temps qu'une intéressante manifestation de cohésion commerciale et industrielle, une bonne œuvre dont les pauvres de France vont profiter.

D'autre part, on lit, à ce sujet, dans le *Figaro :*

Le Commissaire général de l'Exposition, M. Alfred Picard, a eu la délicate pensée d'étendre le bénéfice de cette grande manifestation à ses collaborateurs de la première heure, c'est-à-dire aux quinze cents ouvriers actuellement occupés sur les chantiers de l'Exposition.

Quelques-uns avaient d'abord émis l'idée de doubler, le jour de cette fête, le salaire des ouvriers. Mais ce don eût déplu à la plupart d'entre eux : l'ouvrier français, si pauvre qu'il soit, n'aime recevoir que l'argent qu'il a gagné.

Il a donc été décidé que, pour eux aussi, une fête sera organisée. Il serait question de louer, pour ce soir-là, une salle de théâtre, dont toutes les places seraient gratuitement occupées par les ouvriers de l'Exposition; par exemple, l'Ambigu, avec les *Deux Gosses*, ou le Châtelet, avec *Michel Strogoff*. La représentation aurait lieu en même temps que celle de l'Opéra, et c'est sur le produit

des recettes réalisées à l'Opéra que les frais en seraient prélevés.

Nous ne pouvons qu'approuver ce projet, et surtout féliciter les membres des Comités d'admission qui ont pris cette heureuse initiative.

Ils peuvent d'ores et déjà compter sur un succès complet.

Nouvelles et Échos

Nous sommes heureux de constater, en parcourant la liste des Comités d'admission de l'Exposition de 1900, que plus de *deux cents membres* appartiennent au *Comité français des Expositions à l'étranger*.

Cette constatation prouve l'importance considérable que ledit Comité a prise depuis moins de trois ans qu'il existe, puisque le Ministre du Commerce et le Commissaire général ont été heureux de choisir dans ses cadres l'état-major de l'Exposition de 1900.

Ajoutons que, depuis deux mois, plus de trois cents demandes d'adhésions sont parvenues au siege du Comité, 6, rue d'Aboukir.

***

L'abondance des matières, — c'est le cas où jamais de nous servir de ce cliché, puisqu'il s'agit de la liste des récompenses de l'Exposition de Bruxelles, — nous a empêché de parler, dans notre dernier numéro, du magnifique banquet que les représentants du commerce et de l'industrie ont offert, le 12 octobre dernier, à M. Félix Faure, Président de la République.

Nous y revenons non seulement pour constater le succès obtenu par cette splendide fête qui a été réussie en tous points, c'est l'avis unanime, mais pour adresser, au nom de tous, à ses organisateurs les remerciements auxquels ils ont droit.

C'est à MM. Expert-Besançon et Ancelot que ces remerciements doivent tout d'abord aller. Ce sont eux qui ont pris l'initiative du banquet, du « grand banquet », comme on l'appelait dans la presse, et qui, pendant la quinzaine qui l'a précédé, ont été, on peut bien le dire aujourd'hui, nuit et jour sur la brèche pour que tout se passât avec ordre et sans à-coups.

Le succès a couronné leurs efforts et leurs peines, et aucun incident n'est venu troubler l'éclat de cette superbe manifestation.

On a reproché quelquefois au commerce et à l'industrie de Paris de se complaire dans l'inaction et de manquer d'initiative. Il suffit, on le voit, de quelques hommes d'action et de bonne volonté pour prouver le contraire.

Il est à souhaiter qu'on n'en reste pas là, surtout dans la période qui va s'ouvrir. Tout le monde n'a qu'à y gagner.

***

La participation des États-Unis à l'Exposition de 1900 se trouve déterminée, en principe, et d'une façon qui ne peut tarder à être définitive, par les paroles que le major Handy, délégué spécial de la Confédération, a prononcées au banquet d'adieu du 20 octobre clôturant sa mission temporaire. Le *Temps* les a relatées. Les États-Unis, ainsi qu'il résulte de l'entente préalable entre le major Handy, d'une part, et MM. Alfred Picard et Delaunay-Belleville, d'autre part, sont assurés d'un emplacement équivalent à celui octroyé aux grandes nations exposantes, notamment l'Angleterre et l'Allemagne, et supérieur d'environ 33.0/0 à ce qui faisait la base, sinon des discussions, du moins des demandes.

Cet emplacement se mesure par environ 147.000 pieds carrés, indépendamment de quelques annexes de détails artistiques, agricoles, de pêche, etc... Le major Handy présentera, en conséquence, au président des États-Unis, lors de l'ouverture du congrès, le 1er décembre prochain, un rapport évidemment favorable, suivant ses propres affirmations. Il n'y a donc lieu à aucune discussion ultérieure ni à aucune protestation.

Pour donner une base certaine, — ce qui ne serait peut-être pas inutile, — aux évaluations de surfaces concédées que font quelques statisticiens, il suffit, d'ailleurs, de se reporter aux chiffres donnés dans les « Pièces annexes » du Rapport général publié par M. Alfred Picard, à la suite de l'Exposition de 1889. Voici quelques chiffres concernant la répartition des espaces à cette époque entre les sections étrangères, exactement repérés :

États-Unis	11.154	mèt. carré
Grande-Bretagne et colonies	20.976	—
Belgique.	13.354	—
Allemagne	2.296	—
Autriche-Hongrie	3.307	—
Russie.	4.524	—
Suisse.	7.798	—
Italie	5 197	—

Le nombre des exposants fut, au total de 61.722. La surface de 147.000 pieds carrés, convenue actuellement en principe entre le major Handy et l'administration s'élève, les annexes à part, à environ 13.230 mètres carrés (le pied ou 1/3 de yard, se mesure par 0 m. 3048); on voit que les désirs exprimés ont reçu satisfaction et qu'il ne peut plus être question que d'une répartition de cet espace entre les exposants, ce qui concernera le commissariat général des États-Unis.

***

On télégraphie de Saint-Pétersbourg à la date du 7 novembre :

Le *Messager du Gouvernement* annonce que le prince Tenischef, membre du conseil du commerce et des manufactures, est nommé commissaire général de la section russe à l'Exposition universelle de Paris.

D'autre part, le département des écoles militaires de Russie sera représenté à l'Exposition universelle de 1900 par le musée pédagogique de ces écoles, qui sera chargé d'y organiser la section de leur ressort.

Le ministère des finances a assigné deux millions de roubles pour l'organisation de la section russe à cette exposition.

***

L'empereur d'Autriche vient d'ordonner, lors de son séjour à Budapest, qu'une grande salle d'honneur, la salle Saint-Étienne, soit installée dans la nouvelle aile du château royal de Bude et a autorisé également que l'ameublement de cette salle, commandé dans le plus pur style roman, soit exposé à Paris, lors de l'Exposition universelle de 1900.

***

Des expériences ont été faites par les soins de l'administration de l'Exposition, au sujet de divers moyens proposés pour rendre ignifuges les bâtiments de l'Exposition. Les procédés mis en pratique seront, en principe, conformes à ceux que prescrivent d'une façon générale les règlements du conseil d'hygiène et de salubrité; leur application aura lieu dans tous les cas, les expériences faites ayant donné des résulats suffisants. Un petit bâtiment en bois ignifugé a été incendié jusqu'à effondrement; les quatre murs en planches et sa toiture se sont finalement abattus; on les a trouvés carbonisés, mais sans dégagement de flamme, de telle sorte que dans un cas accidentel les secours auraient eu certainement le temps d'arriver et de jouer un rôle efficace. Le grand bâtiment en charpente de bois érigé à l'angle du quai d'Orsay et de l'avenue Rapp et qui va recevoir, sous peu, les services d'administration de l'Exposition, va tout d'abord être soumis au traitement ignifuge dont nous venons de parler.

***

M. Alfred Picard a visité hier le bâtiment destiné à servir de local au restaurant coopératif pour les ouvriers des chantiers des Champs-Élysées. Ce bâtiment est situé quai de la Conférence, auprès du chantier de construction du pont Alexandre III. Il comprend une énorme salle à manger de 64 mètres de longueur sur 30 mètres de largeur, pouvant contenir 600 convives, ainsi que les cuisines et annexes nécessaires avec cinq cuisiniers et leurs aides. Les murs seront ornés, par les soins de M. Lainé, le distingué président du Conseil d'administration de la société du restaurant, de panoplies d'outils et d'assiettes en porcelaine décorée. Dimanche 14 du courant, à onze heures trois quarts, aura lieu un déjeuner de démonstration et d'inauguration du restaurant pour lequel quelques invitations ont été faites. Il convient de rappeler que la fréquentation de cet établissement, tout philanthropique, est facultative pour les ouvriers.

***

Le gouvernement du Japon a fait voter pour sa participation à l'Exposition de 1900, une somme de 900.000 yen, soit 41.500.000 francs.

Deux commissions officielles ont été nommées au Ministère du Commerce en vue de l'installation d'une exposition générale des produits actuels et d'une exposition des œuvres du siècle. En outre, un comité d'initiative privée vient de se former sous l'inspiration du premier ministre pour la partie des beaux-arts et a décidé de réunir 200.000 yen pour aider à l'organisation de cette section.

***

Suivant un exemple qui sera certainement imité sur plusieurs points, le comité départemental de la Savoie, dont le siège est à Chambéry, vient d'adresser un appel aux directeurs des établissements thermaux du département. Il les engage à organiser une exposition collective des eaux minérales de la Savoie et envisage deux points de vue principaux : le point de vue scientifique et médical, le point de vue décoratif et d'agrément. Le premier s'adresserait aux hommes de science et d'étude, en mettant sous leurs yeux des plans, des appareils, tout ce qui constitue l'outillage des établissements thermaux. Le second s'adresserait au public en général, au moyen de grandes vues panoramiques montrant les sites renommés et les points d'excursion célèbres.

L'idée est assurément heureuse et attrayante; elle a déjà été partiellement réalisée dans les précédentes Expositions universelles et a donné de bons résultats. Il convient de considérer que la France possède de véritables richesses en eaux minérales et thermales, et qu'il ne peut être que fort avantageux d'en donner, en parlant aux yeux, une indication aux visiteurs du Champ de Mars pendant l'année 1900. Ces documents se trouveraient tout naturellement groupés, avec les autres similaires, dans la classe 110, d'hygiène du programme général.

***

Le gouvernement des Indes néerlandaises vient de nommer membres de la commission créée en vue de la participation de la colonie à l'Exposition de 1900 MM. le colonel Bedier de

Prairie, le colonel Boetje, le capitaine de vaisseau Hoetwater, van Houtum, président de l'Union agricole, Kherkhoven, ingénieur civil, Godefroy, ingénieur des mines, et Zeemen, inspecteur des phares.

* * *

Les produits de la Guadeloupe, suivant une décision du comité de l'Exposition de 1900, seront, d'après ce que nous apprenons, exposés dans un pavillon spécial. Ils comprendront un document ethnographique très curieux : c'est une collection d'antiquités caraïbes, réunie depuis une trentaine d'années par le secrétaire du comité de la Pointe-à-Pitre. On sait que c'est à peine s'il reste, actuellement, sur quelques points de la Grande-Terre quelques représentants de cette race indigène à laquelle l'Olive et Duplessis, à partir de 1635, firent une impitoyable guerre d'extermination.

Le Rapport de M. Charles-Roux

DÉPUTÉ DE MARSEILLE

Le rapport de M. Charles-Roux sur le budget du commerce qui vient d'être imprimé et distribué à la Chambre des députés, contient une intéressante étude de notre situation commerciale. Cette situation ne paraît pas à M. Charles-Roux aussi favorable que certains voudraient le dire. Sans doute, nos importations et nos exportations réunies pour le commerce spécial ont atteint l'an dernier 7 milliards 200 millions, en augmentation de 106 millions sur l'année précédente. Mais ce résultat, en apparence brillant, est en réalité bien modeste, « si l'on procède par comparaison et si l'on prend la peine de regarder ce qui se passe chez nos voisins » :

Il est incontestable, dit M. Charles-Roux, que, depuis deux ans, nous assistons à une reprise générale des affaires. A l'exception de l'Espagne, qui traverse une ère de difficultés, tous les pays dont nous avons parcouru les statistiques pour l'année 1896 ont vu grandir leur commerce extérieur. Nous avons ressenti les heureux effets de cette situation générale, mais dans quelle proportion, comparativement à l'Angleterre et à l'Allemagne? Voilà ce dont il faut se rendre compte avant de chanter victoire.

Or, pendant que nos échanges augmentent de 106 millions sur un mouvement de 7.200 millions (commerce spécial), ceux de l'Angleterre croissent de 890.652.325 francs, sur un mouvement de 18.454.702.950 francs, — et ceux de l'Allemagne de 361.502.750 francs, sur un mouvement de 9.659.715.000 francs (commerce spécial).

Il ressort de la brutalité des chiffress qu'il n'y a pas de quoi être fier et que notre augmentation générale de 106 millions, à côté des 361 millions et demi de l'Allemagne, est plus que modeste.

Des nombreuses questions examinées par M. Charles-Roux dans son rapport, une de celles qui intéressera le plus le public est celle de l'Exposition de 1900.

La Commission du budget a demandé au ministre et au Commissaire général des renseignements précis sur l'état des travaux, sur les fonds actuellement engagés, sur la répartition annuelle jusqu'en 1900 de la somme de 100 millions votée pour l'ensemble des travaux et sur diverses critiques formulées au sujet des travaux. Les réponses de M. Picard peuvent se résumer ainsi :

1° La gare de l'esplanade des Invalides, après son achèvement, ne coupera pas la perspective des Invalides.

2° La largeur du pont Alexandre III sera bien de 40 mètres, chiffre fixé par le ministre des travaux publics, et qui dépasse de 10 mètres celle des ponts les plus larges de Paris. Le point culminant du nouveau pont sera à plus d'un mètre en contre-bas de celui du pont de la Concorde, sans que la navigabilité soit gênée : et un spectateur placé à l'origine de la nouvelle avenue-promenade, dans l'axe des Champs-Elysées, verra tout l'hôtel des Invalides.

3° Rien ne fait prévoir un mécompte sur la date à laquelle les travaux seront terminés.

Les fondations du pont Alexandre III se font rapidement. Le caisson de rive droite est terminé et en voie de fonçage ; le caisson de rive gauche se construit. Dans quelques jours aura lieu l'adjudication de la superstructure métallique.

En ce qui touche les nouveaux palais des Champs-Élysées, les basses fondations du grand palais sont presque terminéee du côté de l'avenue d'Antin et avancent avec autant d'activité que le comporte la démolition progressive du palais de l'Industrie. Les maçonneries de ce palais et de celui qui lui fera face sont ou adjugées ou sur le point de l'être.

Les projets des palais ou pavillons à édifier par l'administration au Champ de Mars, sur l'esplanade des Invalides et sur les quais sont à l'étude et feront l'objet d'adjudications pendant l'hiver 1897-1898.

La commission du budget exprime le vœu que les crédits indispensables pour la transformation des berges de la Seine en ports droits soient mis à la disposition du département des travaux publics ; il y a là une nécessité absolue, une condition impérieuse de l'achèvement en temps utile, non seulement des édifices à élever par l'administration française, mais aussi des palais et pavillons à construire par les puissances étrangères.

4° L'état actuel des études permet d'espérer que les prévisions de dépenses ne seront pas dépassées, bien que, en raison des demandes inattendues d'emplacement formulées par nos nationaux comme par les nations étrangères, on doive prévoir un accroissement des surfaces couvertes.

Les rabais obtenus jusqu'ici sur les adjudications sont d'un bon augure : ils ont atteint 17 à 34 °/o pour l'estacade et les voies ferrées destinées au service du chantier des Champs-Elysées, 12 °/o pour les fondations du pont Alexandre III, 31 °/o pour les fondations du grand palais des Champs-Élysées, 12 à 31 °/o pour les bâtiments de l'administration, 8 °/o pour la maçonnerie supérieure de la partie du grand palais des Champs-Elysées en façade sur l'avenue d'Antin.

5° Le versement de l'annuité de 4 millions que la ville de Paris doit verser cette année paraît devoir soulever des difficultés, la Ville soutenant que les pouvoirs publics en déclarant d'utilité publique la ligne de Courcelles au Champ de Mars, a violé la convention de 1895 qui exige l'assentiment du Conseil municipal pour les concessions de chemins de fer destinés à l'Exposition. Mais le rapporteur ne doute pas que ce différend s'aplanisse.

6° Au 15 juillet dernier, les dépenses engagées pour l'Exposition de 1900 s'élevaient à 7 millions 479.070 fr. 29.

Les dépenses totales de l'Exposition de 1900 sont évaluées à 106.783.506 fr. 91 dont la répartition est prévue de la façon suivante : en 1896, 1 million 215.663 fr. 52 ; en 1897, 10.772.950 francs ; en 1898, 29.238.916 fr. 66 ; en 1899, 24.193.625 francs ; en 1900, 28.576.376 fr. 47 ; en 1901, 2.785.970 fr. 26.

L'EXPOSITION COLONIALE EN 1900

à Saint-Cloud

Une députation, composée du bureau du groupe colonial de la Chambre des députés, de quelques-uns des députés qui s'intéressent particulièrement aux questions coloniales et des délégués des principales sociétés coloniales, a présenté vendredi matin, 5 novembre, la pétition suivante à M. Boucher, ministre du commerce :

Paris, 5 novembre 1897.

Monsieur le Ministre,

A mesure que le plan de l'Exposition universelle de 1900 se précise, un fait devient de plus en plus évident, c'est que l'emplacement réservé aux colonies est sans proportion avec l'importance que leur accorde aujourd'hui l'attention publique.

Le partage des derniers territoires vacants du globe est le grand événement politique de ce dernier quart de siècle et leur mise en valeur sera évidemment un des grands événements économiques du siècle prochain. Placée entre les deux, l'Exposition universelle de 1900 ne devrait-elle pas mettre en saillie ce trait commun? On a cherché par quelle nouveauté on pourrait la distinguer des autres ; le clou que l'on n'a point découvert encore, il est là. C'est dans une exposition coloniale d'une ampleur en rapport avec la place que les colonies occupent dans l'histoire contemporaine qu'elle trouverait la plus sûre et la plus utile des originalités.

Cette exposition devrait embrasser toutes les faces de la question coloniale. Dans ce but, elle pourrait être divisée en trois parties : une partie de doctrine, une partie économique et une partie pittoresque.

La partie de doctrine serait consacrée à une comparaison des différents systèmes d'administration essayés dans les colonies et des résultats qu'ils ont donnés. La meilleure manière d'attirer et de retenir les colons, la meilleure manière de traiter les indigènes, la constitution d'un bon corps de fonctionnaires, le recrutement de la main-d'œuvre, pour n'indiquer que les principaux, sont des sujets qui intéressent tous les gouvernements colonisateurs. Il n'est pas douteux qu'on obtiendrait d'eux une exposition de leurs expériences dont tous pourraient profiter.

La partie économique réunirait des collections aussi complètes que possible de tous les produits que les colonies exportent et de tous les produits qu'elles importent. Cela formerait un vaste tableau parlant des échanges entre les pays chauds et les pays tempérés du globe. L'empressement avec lequel la plupart des colonies étrangères ont participé à nos expositions précédentes nous est un garant qu'elles ne feraient point défaut à celle de 1900. Quant aux colonies françaises, l'occasion serait unique pour les révéler en quelque sorte au public en faisant connaître les immenses territoires dont elles se composent aujourd'hui. En joignant à l'échantillon de chacun des produits qu'elles peuvent fournir une explication détaillée sur la manière de les exploiter, sur les bénéfices que peut procurer leur exploitation et sur les quantités qu'elles pourraient produire, il en résulterait pour elles une publicité immense qui pourrait hâter considérablement leur mise en valeur. En joignant à l'échantillon de chacun des produits qu'elles importent l'indication de leur prix sur les marchés locaux, des conditions dans lesquelles s'en opère la vente et des quantités vendues, on mettrait sous la main de nos fabricants tous les éléments nécessaires pour se rendre un compte exact de l'importance de ce commerce et des moyens d'en satisfaire la clientèle. Par ces deux démonstrations, la grandeur des ressources de notre empire colonial serait rendue visible à tous les yeux.

La partie pittoresque aurait pour objet de familiariser le public avec l'aspect extérieur des pays coloniaux. Si l'on imagine l'exposition coloniale dans un parc parmi de grands arbres, quel spectacle incomparable ne pourrait-on pas composer en lui donnant pour gardiens des détachements de nos différents corps de troupes indigènes ; en y faisant représenter toutes les races qui sont soumises par des types bien choisis, avec leurs habitations, leurs mobiliers, leurs vêtements, leurs armes et leurs manières de vivre ; en montrant dans des serres les plantes utiles que l'on cultive sous les tropiques et les plantes les plus remarquables par leur beauté ou leur étrangeté ; enfin en rassemblant les animaux caractéristiques de nos possessions, depuis l'éléphant de l'Indo-Chine, les makes si jolies, si variées et si peu connues encore de Madagascar, jusqu'aux espèces si nombreuses des grandes bêtes de l'Afrique ?

Il est manifeste qu'on ne saurait songer un seul instant à installer une exposition pareille dans un local aussi exigu que celui qui a été assigné aux colonies dans une partie du jardin du Trocadéro. On avait douté jusqu'à présent qu'il fût possible d'attirer les visiteurs à une exposition hors de

Paris. L'Exposition du Congo vient de démontrer que le public se déplace plus aisément qu'on ne le croit et que les choses coloniales exercent désormais la plus puissante attraction sur lui. Bien qu'elle fût située à Tervueren, à treize kilomètres de Bruxelles, les entrées y ont été en moyenne de 7.000 par jour, et il y en aura eu, au total, près de 1.200.000

C'est en nous inspirant de cet exemple que nous venons vous prier, Monsieur le Ministre, de traiter l'Exposition coloniale comme la partie la plus neuve et la plus saillante de l'Exposition universelle de 1900, de lui donner la plus grande extension et de faire rechercher dans les environs de Paris un beau site où elle puisse s'étaler à l'aise.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Etienne, président du groupe colonial de la Chambre des députés; d'Arenberg, vice-président du groupe colonial de la Chambre des députés, président du comité de l'Afrique française; Charles-Roux, vice-président du groupe colonial de la Chambre des députés, président du comité de Madagascar; Delcassé, ancien ministre des colonies; Le Myre de Vilers, député de Cochinchine, ancien résident général de Madagascar; G. Bonvalot, président du comité Dupleix; Lourdelet, président de la Société de géographie commerciale; Gauthiot, secrétaire général de la Société de géographie commerciale; Mercet, président de l'Union coloniale; lieutenant-colonel Monteil, président du comité des explorateurs français; Perraut, vice-président de la Société africaine; Georges Picot, membre de l'Institut, président du syndicat des colons tunisiens de Paris; Simon, président de la Banque d'Indo-Chine; Tharel, président de la Société d'études industrielles et commerciales; Paul Vivien, président du syndicat de la presse coloniale.

Introduite à neuf heures et demie, cette députation a conféré avec le ministre jusqu'à près de onze heures. M. Boucher lui a fait l'accueil le plus sympathique. Il lui a fait connaître que, pour son compte, il était acquis à l'idée de couronner par une exposition d'un caractère exceptionnel l'effort que la France a fait depuis vingt ans pour constituer son domaine colonial. L'entretien a roulé sur les moyens de réaliser le projet. La députation et le ministre ont été unanimes à penser qu'entre les différents endroits entre lesquels on pourrait choisir aux environs de Paris (Meudon, Saint-Cloud, Saint-Germain), Saint-Cloud, à cause de son beau parc, de la vue magnifique qu'on y a de la capitale, de sa proximité et des facilités de communication, réunissait le plus d'avantages. Quant aux dépenses, il a paru impossible d'y pourvoir sans une demande de crédits aux Chambres. Il a été résolu qu'on attendrait le retour de M. Lebon pour examiner dans quelles conditions cette demande pourrait être présentée.

LES UNIVERSITÉS A L'EXPOSITION

M. Vigné d'Octon, député de l'Hérault, a résolu de saisir les ministres de l'instruction publique et du commerce d'une proposition ayant pour objet d'organiser, à l'Exposition de 1900, une section des universités.

Dans la pensée du député de l'Hérault, toutes universités créées par la loi de 1896 seraient appelées à exposer chacune, soit en détail, soit dans leur ensemble, leurs différents travaux, perfectionnements ou découvertes.

M. Vigné estime que cette exposition serait tout à la fois pour les universités un moyen de prouver leur vitalité et un stimulant très fructueux.

La section serait ouverte aux universités étrangères, et l'on pourrait apprécier ainsi l'état présent du haut enseignement scientifique et littéraire dans le monde civilisé.

Le député de l'Hérault, à qui nous avons demandé quelques explications complémentaires, nous a fourni celles qui suivent :

« — C'est le résultat merveilleux auquel on était arrivé à l'exposition de Montpellier pour la seule université de la ville — et où tout, malheureusement, a été brûlé par l'incendie que vous savez — qui m'a donné l'idée de la proposition que je vais soumettre au gouvernement.

« Il est certain, en effet, qu'en faisant appel à toutes les universités, on réunira un ensemble des plus intéressants et des plus instructifs.

« Pour les lettres, chaque université exposera, par exemple, les mémoires originaux établis d'après les documents mêmes de sa région.

« Quant aux sciences, c'est surtout en ce qui les concerne qu'on pourra mettre sous les yeux du public des résultats tangibles, palpables de l'œuvre des universités.

« Il y aura tous les travaux des laboratoires de physique, de pathologie, de bactériologie, etc.

« Aujourd'hui, tous les laboratoires s'occupent des rayons Rœntgen : on pourra donc exposer notamment le résultat d'ensemble des études faites partout pour l'application de la radiographie. »

LA

PARTICIPATION DES COLONIES

et Pays de Protectorat

A L'EXPOSITION DE 1900

M. André Lebon vient d'adresser une circulaire aux gouverneurs des colonies. Elle traite de la participation des colonies et pays de protectorat à l'Exposition universelle de 1900, ainsi que de la mise en lumière des produits d'importation et d'exportation.

Après avoir rappelé ses précédentes circulaires relatives à l'organisation de l'exposition coloniale de 1900, le ministre insiste sur le côté pratique de cette organisation et sur l'utilité de bien mettre en évidence le parti que la France peut tirer de ses possessions lointaines au point de vue agricole, industriel et commercial. Il montre combien il est conforme à l'intérêt national de faire profiter nos possessions du réveil de l'esprit d'entreprise qui se manifeste en France et de faciliter à nos compatriotes l'exploitation des richesses accumulées dans le vaste empire colonial français. A cet effet, il importe de leur fournir tous les renseignements de nature à les éclairer sur les risques à affronter, et les frais à supporter, de manière à restreindre, le plus possible, pour eux, les chances d'aléa. L'exposition coloniale de 1900 semble devoir remplir ce but en mettant sous les yeux du public tous les documents propres à lui faire connaître la situation commerciale et industrielle de nos colonies.

En conséquence, le ministre appelle l'attention des gouverneurs des colonies sur l'intérêt considérable qui s'attache, pour nos possessions, à un développement exceptionnel de la partie économique de leur exposition, et leur signale les principes dont les comités locaux auront avantage à s'inspirer dans l'accomplissement de leur œuvre de préparation.

La circulaire indique, avec détails, comment les *produits originaires des colonies* devront être classifiés et décrits. Elle engage les divers exposants, afin d'éviter les doubles emplois, à s'entendre entre eux, de façon que chacun d'eux se cantonne dans une branche spéciale de chaque industrie et n'expose qu'un petit nombre d'objets réellement dignes de l'attention du public. Des tableaux de statistique graphique résumeront et compléteront les expositions proprement dites, La commission chargée de préparer le concours de l'administration coloniale à la classe 112 rédigera à ce sujet des instructions spéciales.

C'est d'une façon analogue que seront présentés et mis en lumière les *produits importés dans chaque colonie*, ainsi que les *moyens de transport, de communication*, les *monnaies*, etc. La circulaire donne sur ces divers points les principes généraux nécessaires.

Le ministre conclut en disant que les principes d'organisation exposés dans la circulaire lui paraissent concilier avantageusement les intérêts de nos colonies et ceux de la métropole. Il estime que, si les comités locaux veulent bien s'inspirer de ces idées dans leur œuvre de préparation, l'exposition coloniale de 1900 répondra pleinement au but pratique que l'on cherche.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 OCTOBRE 1897

(*Liste officielle*)

Le dixième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 25 octobre 1897.

A ce tirage **159** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	91	N°	8.828	**100 000 fr.**
—	—	159	N°	5.299	**10.000**
—	—	161	N°	537	**5.000**
—	—	179	N°	8.346	**5.000**
—	—	98	N°	9.054	**1.000**
—	—	3	N°	6.569	**1.000**
—	—	239	N°	2.403	**1.000**
—	—	59	N°	84	**1.000**
—	—	145	N°	8.500	**1.000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
259	3.691	16	5.538	112	1.211	177	8.830	94	3.037
285	9.502	178	262	6	1.426	217	6.125	63	4.448
45	8.567	237	4.949	92	997	118	2.509	319	1.177
295	4.111	273	3.292	168	4.483	77	3 497	312	7.445
280	39	320	3.617	171	8.155	201	4.740	116	1.261
241	6.070	181	9.393	299	8.076	272	3.980	320	771
278	8.507	153	7.842	270	9.173	303	9.996	166	2.972
137	2 262	158	9.361	114	1.059	53	9.917	208	4.889
149	7.732	290	6.095	25	1.899	58	149	208	2.140
262	5.313	52	117	13	8.960	206	9.311	54	9.385
26	5.473	17	7.843	99	2.966	167	7.803	167	7.660
101	6.324	137	7.480	320	2.952	209	119	261	6.325
26	7.398	301	8.153	85	6.410	115	7.401	96	5 055
183	5.443	191	116	292	922	303	4.688	52	3.657
285	4.739	15	979	310	805	183	9.118	106	5.073
141	2.288	249	9.938	89	5 310	84	2.020	193	8.301
123	992	151	3.861	80	5.594	35	6.873	10	8.174
135	9.350	182	9.774	135	9.322	202	5.844	113	3.665
295	4.726	284	7.578	295	6.338	107	7.916	89	9.983
270	9.121	136	7.941	115	8.523	177	3.866	29	1.751
256	6.022	287	7.884	58	335	105	8 380	301	8.932
294	8.283	229	3.698	11	4.394	165	1.715	31	7.252
186	1.679	216	3.731	281	3.154	156	5.277	187	1.790
17	6.899	182	8.121	33	8.126	233	2 552	166	7.158
12	1.503	207	3.363	216	9.124	135	5.541	216	7.592
152	9.985	282	327	197	5.008	16	5.709	241	5.888
255	2.268	98	9.095	130	9 634	298	9.210	146	4.977
261	3.717	208	4.175	48	6.212	77	9.111	188	6.221
121	8.732	250	3.834	323	9.512	27	1.228	225	6.991
212	9.329	143	3.222	45	413	169	1.415	214	5.631

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 novembre 1897.

Le prochain tirage aura lieu le samedi 26 décembre 1897

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

PARIS-BRUXELLES

Bulletin de la Section Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1897

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris : **8** francs. — Départements : **9** francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser : **12, rue Cambon, Paris**

PRIX DE L'ABONNEMENT : Bruxelles et Belgique . . . . . . **10** francs (POUR L'ANNÉE 1896-1897)

CLOTURE DE L'EXPOSITION

On nous écrit de Bruxelles :

Bruxelles, le 10 novembre 1897.

L'Exposition internationale de Bruxelles, en 1897, vient de fermer ses portes sur un grand succès, nous pourrions presque dire sur une apothéose, car une foule immense a acclamé dimanche, par un magnifique soleil de novembre, le dernier tableau de la féerie.

Le nombre des entrées a dépassé le chiffre de *trois cent mille*, et l'on s'écrasait littéralement aux portes et dans les jardins, où la musique de la garde civique donnait un festival suprême.

La Section française a eu, une dernière fois, samedi dernier, les honneurs de la famille royale qui a fait de nombreux et importants achats.

L'accueil particulièrement amical que le roi Léopold a fait, le jour de la distribution des récompenses, à M. Maurice Monthiers, Commissaire général du Gouvernement français, a été très commenté, à la cour et dans les salons bruxellois, en faveur bien entendu de celui qui en a été l'objet.

S. M. le roi des Belges a voulu prouver publiquement, en quelle estime particulière il tenait le représentant de la France à l'Exposition de Bruxelles, et le remercier solennellement du concours que nos compatriotes avaient apporté à cette œuvre de progrès industriel et commercial.

Les applaudissements chaleureux et unanimes des Français qui assistaient ce jour-là, à cette cérémonie, ont ratifié d'une façon non équivoque, les compliments royaux.

Nominations dans l'Ordre royal de Léopold DE BELGIQUE

S. M. le Roi des Belges a conféré les distinctions suivantes à plusieurs membres du Commissariat général français.

Ont été nommés :

Grand Officier :

M. Maurice Monthiers, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles.

Officiers :

MM. Max Duchanoy, Hermant, Giudicelli, Mesnier et Monteils.

Chevaliers :

MM. Goudeau et Giraud-Jordan.

UNE RECTIFICATION

Une erreur regrettable s'est glissée dans le palmarès des récompenses décernées à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, erreur que nous signalons à qui de droit.

Dans la classe 23 (Institutions patronales de bienfaisance) notre éminent ami et compatriote, M. Valère Mabille, président de la Chambre de commerce française de Charleroi, fondateur et directeur de la *Maison des ouvriers* de Morlanwelz, avait été porté par le jury de cette classe pour un *Grand Prix*.

M. Valère Mabille était le seul exposant de la section belge qui eût obtenu le maximum de points donnés par le jury aux bénéficiaires du grand prix, soit 30 points.

Le jury supérieur était présidé par M. Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du commerce, le jour où il a eu à examiner les propositions de récompenses des jurys des diverses classes de l'Économie sociale, et nous savons pertinemment qu'il a homologué ces propositions sans y apporter aucun changement.

Il n'y a donc eu qu'une erreur qui ait pu faire porter le nom de M. Valère Mabille dans la catégorie des diplômes d'honneur et, partant, l'attribution du **Grand Prix** ne saurait en aucune façon lui être contestée.

Et c'est pourquoi, M. Victor Lourties, président du jury de la classe 23, vice-président du Jury supérieur, s'est empressé d'écrire à M. Nyssens, Ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique, pour le prier de vouloir bien faire réparer le plus tôt possible ce qui ne pouvait être qu'une erreur involontaire, et attribuer à M. Valère Mabille le **Grand Prix** qui lui a été décerné à l'*unanimité* des membres du Jury.

Nous ne doutons pas un seul instant qu'il soit fait droit à cette légitime réclamation.

Paris-Bruxelles

NOUVELLES ET ÉCHOS

La promotion de Bruxelles

Rien n'est encore définitivement arrêté en ce qui concerne le nombre de croix à attribuer aux exposants français qui ont participé à l'Exposition de Bruxelles.

M. Maurice Monthiers, Commissaire du Gouvernement, n'a pas encore remis au Ministre la liste de ses propositions ; d'autre part, M. Henry Boucher, préoccupé actuellement par la discussion du budget du Commerce à la Chambre, s'est borné jusqu'à présent à faire classer les diverses candidatures qui se sont fait jour.

On sait d'ailleurs qu'il faut un projet de loi qui sera discuté par la Chambre et par le Sénat, ce qui peut se faire d'ailleurs très rapidement ; aussi espérons-nous que la promotion de Bruxelles paraîtra avant la fin de l'année.

Le nombre de croix à attribuer sera probablement de soixante et une dont une croix de commandeur, 10 d'officiers et 50 de chevaliers.

***

Hier soir, chez Marguery, dîner d'adieu ou plutôt dîner « d'au revoir » offert par ses amis de France au major Thys, qui traversait Paris pour se rendre à Bordeaux, où il s'embarque aujourd'hui, mercredi, à bord d'un bateau des *Chargeurs Réunis*, pour le Congo.

Tous ceux de nos compatriotes qui sont allés à Bruxelles et qui ont eu la bonne fortune d'être en relation avec le major Thys ont gardé le souvenir des amicales réceptions et des attentions touchantes dont ils ont été l'objet durant ces six derniers mois.

L'occasion s'offrait d'en témoigner une fois encore leur reconnaissance, et ils ne l'ont pas laissé échapper.

Sur l'initiative de notre très sympathique président Ancelot, coutumier des heureuses initiatives, un dîner intime de cinquante couverts avait été organisé, sous la présidence de notre éminent ami M. Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du commerce, qu'une amitié très vive lie au major Thys.

M. Valère Mabille, qu'on peut justement appeler « le grand ami » des Français en Belgique, était venu, lui aussi, de Bruxelles, pour accompagner celui qu'il considère comme son frère par le cœur.

Parmi les convives, citons MM. Ancelot, Expert-Besançon, Charles Legrand, Georges Lefebvre, Hartmann, Estieu, Ternisien, Warée, Émile Dupont, Amson, Lamaille, Henri Hénon, Robert West, Noirot-Biais, Storch, E. Dehesdin, Davenière, Gustave Lyon, Du Vivier de Streel, Bonnefous, Dorvault, Chanée, Laguionie, A. Leduc, Simonnot-Godard, Gillou, E. Lemariey, Perdoux, Duviguiau, Reichembach, Henri Gautier, etc., etc.

Au dessert, MM. Victor Lourties, le major Thys, Valère Mabille et Du Vivier de Streel ont successivement pris la parole. M. Victor Lourties, en termes élevés, a salué le vaillant pionnier du progrès, homme de cœur et d'énergie indomptable qui n'a pas hésité à s'arracher à son foyer pour aller porter au loin les bienfaits de la civilisation.

M. Valère Mabille, d'une voix troublée par l'émotion, a dit au revoir à l'ami qui part. Le major Thys a tenu à son tour sous le charme d'une parole vibrante et pleine de cœur tous ses auditeurs à qui il a expliqué le but de son voyage et de son œuvre ; enfin, au nom du Ministre des Colonies, absent comme on le sait, M. Du Vivier de Streel, chef de cabinet du Ministre des Colonies, a félicité M. le major Thys, et lui a souhaité prompt retour.

Après le dîner, tous les convives présents se sont rendus à la gare d'Orléans et ont tenu à serrer une dernière fois la main à leur ami qui a pris le rapide de 10 h. 30 pour Bordeaux, accompagné de son secrétaire particulier, M. l'ingénieur Trouet.

***

On nous demande de rectifier, dans la liste des récompenses une petite erreur orthographique, la seule qui nous ait été signalée, sur près de 6.000 noms que nous avons imprimés.

Dans les classes 191, 192 et 193, jury d'examen n° 69 (*Commerce*), aux diplômes de *Mention honorable*, nous avons écrit : Thooser Georges.

C'est *Thoorès* Georges qu'il faut lire.

***

On nous écrit de Bruxelles que la présidence que la commission belge à l'Exposition universelle de Paris sera occupée par M. Nyssens, ministre du travail, et la vice-présidence par M. Léon Somsée, député de Bruxelles.

Ces choix seront approuvés par tout le monde.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES

aux Collaborateurs et Coopérateurs des Exposants

DE LA SECTION FRANÇAISE

SECTION II. — ÉCONOMIE SOCIALE.

CLASSE 5.

JURY D'EXAMEN N° 5. — **Enseignement professionnel et apprentissage.**

COLLABORATEURS.

Diplôme de médaille d'or.

MM. les Membres de la commission administrative. — École professionnelle de la Chambre syndicale du papier, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

MM. les professeurs. — École professionnelle de la Chambre syndicale du papier, à Paris.

CLASSES **6, 7, 16, 17** ET **18.**

JURY D'EXAMEN N° 6. — **Organisation, conditions, législation et histoire du travail.**

COLLABORATEURS.

Diplômes de médaille d'or.

Buisson, Ch. — Le Travail (association d'ouvriers peintres), à Paris.
Daguin. — Société de législation comparée, à Paris.
Delaire. — Société internationale d'économie sociale, à Paris.
Lyon-Caen. — Société de législation comparée, à Paris.
Yvernès. — Société de statistique de Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Bartaumieux. — Caisse de défense mutuelle des architectes, à Paris.
Boutillier. — Association sténographique unitaire, à Paris.
Dujardin, Léon. — Musées cantonaux.
Grodet, E. — Alliance syndicale du commerce et de l'industrie, à Paris.
Lévy, Emile. — Alliance syndicale du commerce et de l'industrie, à Paris.
Lucas, Charles. — Caisse de défense mutuelle des architectes, à Paris.
Vila. — Chambre consultative des associations ouvrières de production, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Lavoignat. — Chambre consultative des associations ouvrières de production, à Paris.

CLASSES **14, 15** ET **22.**

JURY D'EXAMEN N° 8. — **Budget ouvrier et habitations ouvrières.**

COLLABORATEURS.

Diplôme d'honneur.

Dubois, A. — Société française des habitations à bon marché, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Bénard. — Société des habitations ouvrières d'Auteuil, à Paris.
Cazalet, Charles. — Société bordelaise des habitations à bon marché, à Bordeaux.
Clavel. — Comité central de l'Union coopérative des Sociétés françaises de consommation, à Paris.
Fitsch. — Comité central de l'Union coopérative des Sociétés françaises de consommation, à Paris.
Laporte, Albert. — Société philanthropique de Paris, à Paris.
Dr Motet. — Ligue nationale contre l'alcoolisme, à Paris.
Dr Philibert. — Ligue nationale contre l'alcoolisme, à Paris.
Trial, Alphonse. — Société bordelaise des habitations à bon marché, à Bordeaux.

Diplômes de médaille d'argent.

Chiousse. — Fédération des Sociétés coopératives de consommation des employés de la Compagnie P.-L.-M., à Grenoble.
Horny (Mme). — Société philanthropique de Paris, à Paris.
Pérard. — Mr Cacheux, Émile, à Paris.
Sœur Saint-François d'Assise. — Société philanthropique de Paris, à Paris.
Sœur Thérèse de Saint-Joseph. — Société philanthropique de Paris, à Paris.
Sorga. — Comité central de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation, à Paris.
Souillart. — Société des habitations ouvrières d'Auteuil, à Paris.

CLASSES **19, 20, 21** ET **23.**

JURY D'EXAMEN N° 9. — **Épargne, prévoyance, crédit et philanthropie**

COLLABORATEURS.

Diplôme d'honneur.

Rivière, Albert. — Société Générale des Prisons, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Arboux. — Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité, à Paris.
Barré, Raphaël. — Banque coopérative des associations ouvrières de production de France, à Paris.
Béchard. — Office central des œuvres de bienfaisance, à Paris.
Bogelot (Mme). — Œuvre des libérées de Saint-Lazare, à Paris.
d'Arenberg (le prince). — Société philanthropique de Paris, à Paris.
de la Sizeranne, Maurice. — Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, à Paris.
François, Joseph. — Comité général des Sociétés de secours mutuels de Lyon, à Lyon.
Giraudeau, Fernand. — Société philanthropique de Paris, à Paris.
Lefebure. — Office central des œuvres de bienfaisance, à Paris.
Loyer, Ernest. — « La Prévoyance », à Lille.

Diplômes de médaille d'argent.

D'Haene. — Maison Pleyel, Wolff et Cie, à Paris.
Dujardin-Scrive (Mme). — Société de charité maternelle de Lille, à Lille.
Lacombe, Emile. — Caisse d'épargne et de prévoyance, à Bordeaux.
Leroy. — Société communale de Secours mutuels d'Arras, à Arras.

COOPÉRATEURS.

Diplôme de médaille d'argent.

Marseigne, à Paris. — Comité d'économie sociale de l'Exposition française.

—

SECTION III. — HYGIÈNE. — ARTS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES.

CLASSES **24, 25, 26, 27, 28, 29** ET **30.**

JURY D'EXAMEN N° 10. — **Hygiène en général. — Hygiène urbaine et rurale.**

COLLABORATEURS.

Diplômes de médaille d'argent.

Joly, Octave, — Maison Pucey, à Paris.
Robine, — Maison Le Blanc, à Paris.

CLASSES **35, 36, 37, 38, 39, 40** ET **41**

JURY D'EXAMEN N° 12. — **Hygiène corporelle. — Hygiène alimentaire. — Hygiène de l'enfance. — Hygiène industrielle et professionnelle, etc.**

COLLABORATEURS.

Diplômes de médaille d'argent.

Grandjean. — Maison Prevet Ch. et Cie, à Paris.
Narçon, F. — Œuvre maternelle des couveuses d'enfants (M. Lion, à Paris).

CLASSES **42** ET **44**

JURY D'EXAMEN N° 13. — **Arts médicaux**

COOPÉRATEURS.

Diplôme de médaille de bronze.

Brunet, Charles. — Maison Lequeux, à Paris.
Larivière (Mme). — Maison Gendron, à Bordeaux.
Sainte, Raymond. — Maison Gendron, à Bordeaux.

Diplômes de mention honorable.

Calmet, Camille. — Maison Flicoteau et Cie, à Paris.
Laffont, César. — Maison Flicoteau et Cie, à Paris.
Regnier, Jean. — Maison Porgès, à Paris.

CLASSE **43.**

JURY D'EXAMEN N° 14. — **Arts pharmaceutiques.**

COLLABORATEURS.

Diplôme de médaille d'or.

Polonowski. — Maison Petit, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Doneau. — Maison Petit, à Paris.
Girard, A. — Organisateur de la section pharmaceutique française.
Mercier. — Maison Thibault et Olive, à Nantes.

Diplômes de mention honorable.

Benoit. — Maisan Degrauwe, à Paris.
Besson, Louis. — Maison Girard, à Paris.

—

SECTION IV. — SAUVETAGE.

CLASSES **45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54** ET **55.**

JURY D'EXAMEN N° 15. — **Sauvetage, incendie, accidents.**

COLLABORATEURS.

Diplômes de médaille d'or.

Archambault. — Association des industriels du Nord de la France contre les accidents, à Lille.
Blondel. — Maison Thirion, A. et fils, à Paris.
Houllé. — Maison Bernheim, G. et Cie, à Paris.
Mery. — Maison Thirion, A. et fils, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Catrice. — Maison Chesneau, Gabriel, à Paris.
Marisal. — Maison Cosset-Dubrulle fils, à Lille.

SECTION V. — ARTS INDUSTRIELS et DÉCORATIFS, ARTS LIBÉRAUX.

CLASSE **56.**

JURY D'EXAMEN N° 16. — **Diamanterie, bijouterie, orfèvrerie, horlogerie, etc.**

COLLABORATEURS.

Diplômes de médaille d'or.

Belough, Pierre. — Maison Sandoz, Gustave, à Paris.
Benet. — Maisou Poussielgue-Rusand, M., à Paris.
Bonvallet, Lucien. — Maison Cardeilhac, Ernest, à Paris.
Bugniot, Auguste. — M. Boucheron, F., à Paris.
Charpeaux, Ernest. — Maison Christofle et Cie, à Paris.
Debut, Jules. — Maison Froment-Meurice, à Paris.
Gérard. — Maison Poussielgue-Rusand, M., à Paris.
Giorcelli, Louis. — Maison Christofle et Cie, à Paris.
Hirtz, Lucien. — Maison Roucheron, F., à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Aiguier, Ernest. — Maison Cardeilhac, Ernest, à Paris.
Bourdel. — Maison Boulenger, A., et Cie, à Paris.
France. — Maison Aucoc, L., fils, à Paris.
Mayer. — Maison Ravinet, L., et Denfert, Ch., à Paris.

COOPÉRATEURS.

Diplômes de médaille d'argent.

Albouze, Alexandre. — Maison Boulenger, A., et Cie, à Paris.
Bordinckx, Charles. — Maison Boucheron, F., à Paris.
Bourne, Philibert. — Maison Boulenger, A., et Cie, à Paris.
Cantin, Michel. — Maison Gambard, Félix, à Paris.
Chalvet, Charles. — Maison Boucheron, F., à Paris.
Colliot. — Maison Poussielgue-Rusand, M., à Paris.
Dardan. — Maison Poussielgue-Rusand, M., à Paris.
Dauveigne, Albert. — Maison Valès, C., à Paris.
Dreux. — Maison Boin-Taburet, Georges, à Paris.
Henri, Emile. — Maison Sandoz, Gustave, à Paris.
Lecot. — Maison Poussielgue-Rusand, M., à Paris.
Lucas, Pierre. — Maison Christofle et Cie, à Paris.

Mentel. — Maison Aucoc, L., fils, à Paris.
Menu, Alfred. — Maison Boucheron, F., à Paris.
Muller, Henri. — Maison Christofle et Cie, à Paris.
Pinton. — Maison Boulenger, A., et Cie, à Paris.
Porthault, Louis. — Maison Piel frères, à Paris.
Rémy (Mme). — Maison Valès, C., à Paris.
Rullier, Henri. — Maison Renaud, A., à Paris.
Schneider, Joseph. — Maison Ravinet, L., et Denfert, Ch., à Paris.
Viat, Frédéric. — Maison Cardeilhac, Ernest, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Chapuis. — Maison Oradour, Antoine-Jules, à Paris.
Delépine. — Maison Aucoc, L., fils, à Paris.
Dumouchel, Alfred. — Maison Delépine-Barrois, à Saint-Nicolas-d'Aliermont.
Férin, Auguste. — Maison Froment-Meurice, à Paris.
Filhue. — Maison Delépine-Barrois, à Saint-Nicolas-d'Aliermont.
Landry. — Maison Ravinet, L., et Denfert, Ch., à Paris.
Leclercq, Charles. — Maison Boucheron, F., à Paris.
Lesueur. — Maison Ravinet, L., et Denfert, Ch., à Paris.
Marionnet Albert. — Maison Boulenger, A., et Cie, à Paris.
Matheret, Louis. — Maison Boucheron, F., à Paris.
Rocher. — Maison Renaud, A., à Paris.
Roussel, Philippe. — Maison Boucheron, F., à Paris.
Villain, Constant. — Maison Chalin, L., à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Timbert. — Maison Delépine-Barrois, à Saint-Nicolas-d'Aliermont.

Classe **57.**

Jury d'examen n° 17. — **Bronzes d'art et d'ameublement, etc.**

Collaborateurs.

Diplômes de médaille d'or.

Dorange, Jules. — Maison Leblanc-Barbedienne, à Paris.
Duranton, J. — Société anonyme des hauts fourneaux et fonderies du Val d'Osne, à Paris.
Lebelle, Achille. — Maison Leblanc-Barbedienne, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Boucher, Alfred. — Maison Houdebine, Eugène, à Paris.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille d'argent.

Bailly, Joseph. — Maison Leblanc-Barbedienne, à Paris.
Brion, Henri. — Maison Millet, Théodore, à Paris.
Fontaine, Jules. — Maison Coupier, A., fils et Drouart, à Paris.
Girardot, Ernest. — Maison Leblanc-Barbedienne, à Paris.
Hondriséar, Frédéric. — Maison Leblanc-Barbedienne, à Paris.
Mangenot, Charles. — Maison Susse, A., à Paris.
Radon, Gustave. — Maison Houdebine, Eugène, à Paris.
Rose, Albert. — Maison A. Susse, à Paris.
Vignaud, Alfred. — Maison Leblanc-Barbedienne, à Paris.
Vonkier, Léon. — Maison Cachoin, P., fils, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Aubin, Louis-Alfred. — Maison P. Chachoin fils, à Paris.
Blanc, Edouard. — Maison Bouhon et Cie, à Paris.
Braunn, Ferdinand. — Maison Coupier, Antony fils et Drouart, Anatole, à Paris.
Briffaut, Louis. — Maison Bouhon et Cie, à Paris.
Gibert, Baptiste. — Maison Coupier, Antony fils et Drouart, Anatole, à Paris.
Jubilain, Jean-Louis. — Maison F. Goldscheider, à Paris.
Lebrun, Pierre. — Maison P. Cachoin fils, à Paris.
Mayer, E. — Maison F. Goldscheider, à Paris.
Perrin, Albert. — Maison Alliot, à Paris.
Simon, Désiré. — Maison Coupier, Antony fils et Drouart, Anatole, à Paris.
Theviot, Charles. — Maison Alliot, à Paris.
Van Hove, Fernand. — Maison Alliot, à Paris.

Classe **58.**

Jury d'examen n° 18. — **Verrerie, glacerie, vitraux, etc.**

Collaborateurs.

Diplômes de médaille d'or.

Cornez, Georges. — Maison Houtart, Eugène, et Cie, à Denain.
Daum, Antonin. — Maison Daum frères et Cie, à Nancy.
Devienne, Louis. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Levraux, Albert-Sylvain. — Maison Deviolaine et Cie, à Vauxrot.

Diplômes de médaille d'argent.

Barot, Georges. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Carrier, Maurice. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Robail, Paul. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Gonin, Jean. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Bergé, Henry. — Maison Daum frères et Cie, à Nancy.
Bodson, Victor. — Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord, à Jeumont.
Carlier, Charles. — Maison Deviolaine et Cie, à Vauxrot.
Claude, Adolphe. — Maison Daum frères et Cie, à Nancy.
Colard. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Culot, Constant. — Maison Houtart, Eugène, et Cie, à Denain.
Damien, Firmin. — Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord, à Jeumont.
Godfrin, Clodomir. — Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord, à Jeumont.
Gruber, Jacques. — Maison Daum frères et Cie, à Nancy.
Haustiano, Désiré. — Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord, à Jeumont.
Huguet, Auguste. — Maison Houtart, Eugène, et Cie, à Denain.
Leconte, Joseph. — Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord, à Jeumont.
Lécluse, Pierre. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Leroy, Josias. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Lurier, Edmond. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Marchand, Jules. — Maison Daum frères et Cie, à Nancy.
Ravaux, Arthur. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.

Diplômes de mention honorable

Bourguignon. — Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord, à Jeumont.
Damman père. — Maison Daum frères et Cie, à Nancy.
Dedobelère, Arthur. — Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord, à Jeumont.
Demat, Alphonse. — Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord, à Jeumont.
Gall, Eugène. — Maison Daum frères et Cie, à Nancy.
Gobert, Alfred. — Maison Houtart, Eugène, et Cie, à Denain.
Guilbert, Jean. — Société anonyme des glaces d'Auvelais.
Hocquemuller, Victor. — Deviolaine et Cie, à Vauxrot.
Lefan, Théophile. — Maison Houtart, Eugène, et Cie, à Denain.
Leuillet, Georges. — Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord, à Jeumont.
Routard, Adolphe. — Maison Houtard, Eugène, et Cie, à Denain.
Winckler, Sévère. — Maison Daum frères et Cie, à Nancy.

Classe **59.**

Jury d'examen n° 19. — **Céramique.**

Diplômes de médaille d'or.

Arnaud, Daniel. — Maison Muller, Émile, et Cie, à Ivry.
Auker, Albert. — Maison Deck, Xavier, à Paris.
Cellerier. — Maison Hache, Alfred, et Cie, à Vierzon.
Cellerier, Alphonse. — Maison Muller, Émile, et Cie, à Ivry.
Legrain, Jules. — Maison Deck, Xavier, à Paris.
Peyrot, Félix. — Maison Redon, Demartial et Cie, à Limoges.
Siéffert, E. — Maison Harant et Guignard, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Caille, P. — Maison Harant et Guignard, à Paris.
Carrière, Ernest. — Maison Deck, Xavier, à Paris.
Faugeron, Adolphe. — Maison Naudot, Camille fils et Cie, à Paris.
Hiard (Mlle). — Maison Deck, Xavier, à Paris.
Jenny, Émile. — Maison Soyer fils, à Paris.
Michel. E. — Maison Harant et Guignard, à Paris.
Nicolas. — Maison Hache, Alfred, et Cie, à Vierzon.

Diplômes de médaille de bronze.

Ambrogio, Blaise. — Maison Massier, Delphin, à Vallauris.
Descamps, Louise (Mlle). — Maison Deck, Xavier, à Paris.
Favier, Alexandre. — Maison Soyer fils, à Paris.
Gluck, Eugène. — Maison Deck, Xavier, à Paris.
Hellen, Paul. — Maison Deck, Xavier, à Paris.
Régnier, Ludovic. — Maison Deck, Xavier, à Paris.
Schaeppi, Sophie (Mlle). — Maison Deck, Xavier, à Paris.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Brunet. — Maison Hache, Alfred, et Cie, à Vierzon.
Collectivité du personnel de la Maison Boulenger, Hte, et Cie, à Choisy-le-Roi.
Copin. — Maison Hache, Alfred, et Cie, à Vierzon.
Desaint, Charles. — Maison Soyez fils, à Paris.
Leblanc. — Maison Hache, Alfred, et Cie, à Vierzon.
Mormont, Victor. — Maison Deck, Xavier, à Paris.

Classes **60, 61, 62** et **63.**

Jury d'examen n° 20. — **Ameublement, décoration, étoffes, tapisseries, etc.**

Collaborateurs.

Diplômes d'honneur.

Grasset. — École normale de dessin de Paris.
Prouvot, Émile. — Maison Leborgne, F., à Lannoy.

Diplômes de médaille d'or.

Ancelle, Auguste. — Maison Legrand frères, à Paris.
Barlatier. — Maison Cornille frères, à Paris.
Courcier, Alexandre. — Maison Damon, A., et Colin, à Paris.
De Launay. — Maison Ternisien, Eugène, à Paris.
Dubois-Dupont, Amédée. — Maison Legrand frères, à Paris.
Jabin. — Maison Hamot, G. R., à Paris.
Manonvillers. — Maison Ternisien, Eugène, à Paris.
Mignon, Émile. — Maison Quignon, Gustave, à Paris.
Roussel, Alcide. — Maison Warée, A., à Paris.
Winckel, Calixte. — Maison Leborgne, F., à Launoy.

Diplômes de médaille d'argent.

Birey (Mme). — Maison Birey, A., à Paris.
Boenders, Jules. — Maison Leborgne, Ferdinand, à Paris.
Bertrand-Boulla (Mme). — Maison Bertrand-Boulla, à Nîmes.

Carbonnier, Charles. — Maison Lainé, Ed., et Cie, à Beauvais.
Clavel, César. — Maison Saurel frères, à Nîmes.
Drevrad, J. — Maison Cornille frères, à Paris.
Duriez, Octave. — Maison Chanée, Léon, et Cie, à Paris.
Fournigault. — Installation de la section française.
Gaudin, Marcelle. — Ecole normale de dessin, à Paris.
Hervagh, Emma. — École normale de dessin, à Paris.
Lecomte. — Maison Blondet et Cie, à Paris.
Maillière. — Maison Warée, A., à Paris.
Marchal, René. — Maison Clair, Maxime, à Paris.
Martin, Anna (Mme). — École normale de dessin, à Paris.
Milesi, Juliette (Mme). — École normale de dessin, à Paris.
Montagne-Bergerot. — Maison Chanée, Léon, et Cie, à Paris.
Paget (Mme). — Maison Clair, Maxime, à Paris.
Pequereau, Th. — Maison Soubrier, F. et P., à Paris.
Pied, Charles. — Maison Chanée, L., et Cie, à Paris.
Pinoudel. — Maison Simon, Marie-Henri-Albin, à Paris.
Poidevin, Adine. — Ecole normale de dessin, à Paris.
Rolbert, Berthe (Mme). — Maison Warée, A., à Paris.
Rousseau, Alfred. — Maison Leborgne, Ferdinand, à Lannoy.
Thioust. — Maison Gillou et fils, à Paris.
Thomas. — Maison Tardif, L.-F., à Paris.
Thuillier. — Maison Quignon, Gustave, à Paris.
Villeneuve, Théodore. — Maison Damon, A., et Colin, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Aurit, Alfred. — Maison Lainé, Ed., et Cie, à Paris.
Bouvier, Albert. — Maison Damon, A., et Colin, à Paris.
Caillouët. — Maison Tardif, Louis-Alfred, à Paris.
Combe, Alphonse. — Maison Bertrand-Boulla, à Nîmes.
Courtat, Émile. — Maison Damon, A., et Colin, à Paris.
De Biesse, Albert. — Maison Chanée, Léon, et Cie, à Paris.
Decroix, Alfred. — Maison Stauffacher, Jacques, à Paris.
Hué, Armand. — Maison Lainé, Ed., et Cie, à Beauvais.
Lefèvre, Raymond. — Maison Lainé, Ed., et Cie, à Beauvais.
Molli. — Maison Feret, Alfred, à Paris.
Pastout, Paul. — Maison Damon, A., et Colin, à Paris.
Rousseau, Ernest. — Maison Raymond, G., et Cie, à Paris.
Vergue, Jules. — Maison Birey, A., à Paris.

Coopérateurs.

Diplôme de médaille de bronze.

Agáche, Henri. — Maison Leborgne, Ferdinand, à Lannoy.
Bloch, Léon. — Maison Legrand frères, à Paris.
Bonneau. — Maison Tardif, Louis-Alfred, à Paris.
Buffard, Ernest. — Maison Chevrel, G., à Paris.
Carette, Henri. — Maison Leborgne, Ferdinand, à Lannoy.
Cattée, Elie. — Maison Legrand frères, à Paris.
Ducret, Benoît. — Maison Cornille frères, à Paris.
Dupuis, Auguste. — Maison Clair, Maxime, à Paris.
Duquenne. — Maison Cruyen, Mathieu-Joseph, à Paris.
Duquesnoy, Joseph. — Maison Leborgne, Ferdinand, à Lannoy.
Feutrel, Amédée. — Maison Lainé, Ed., et Cie, à Beauvais.
Gonin. — Maison Cornille frères, à Paris.
Heès, Pierre. — Maison Soubrier, F. et P., à Paris.
Heyndericks, Jean. — Maison Cruyen, Mathieu-Joseph, à Paris.
Jacob, Arthur. — Maison Lainé, Ed., et Cie, à Beauvais.
Lambotte, Léopold. — Maison Lainé, Ed., et Cie, à Beauvais.
Lange, Victor. — Maison Cugnon, Gustave, à Paris.
Lerique, Achille. — Maison Chevrel, G., à Paris.
Meurisse, Ed. — Maison Leborgne, Ferdinand, à Lannoy.
Mollé fils. — Maison Féret, Alfred, à Paris.
Roger, Paul. — Maison Clair, Maxime, à Paris.
Schaeffer, Louis. — Maison Damon, A., et Colin, à Paris.
Tournache, Louise. — Maison Clair, Maxime, à Paris.
Vivien, Pierre. — Maison Damon, A., et Colin, à Paris.
Wirth. — Maison Stauffacher, Jacques, à Paris.

Classes **64, 65, 66** et **67**.

Jury d'examen nº 21. — **Architecture, industrie du bâtiment.**

Collaborateurs.

Diplôme d'honneur.

Hermant, architecte. — Commissariat général de la section française.

Diplômes de médaille d'or.

Genaille, artiste-ferronnier, directeur de la maison Michelin, A., à Paris.
Lavigne, Lucien, artiste-décorateur. — Maison Lameire, Charles-Joseph, à Paris.
Lecœur, décorateur. — Décorateur du Commissariat général de la section française

Diplômes de médaille d'argent.

Bouzy, inspecteur. — Maison Pierron, à Paris.
Choupay, inspecteur. — Maison Bonnier, Louis, à Paris.
Dechambenoy, inspecteur. — Maison Bonnier, Louis, à Paris.
Marcq, architecte. — M. Gervais, architecte, à Bordeaux.
Messy, inspecteur. — Maison Pierron, à Paris.

Classe **68**.

Jury d'examen nº 22. — **Art religieux.**

Collaborateurs.

Diplômes de médaille d'argent.

Dropty. — Maison Chalin, à Paris.
Gérard, Emile. — Maison Poussielgue-Rusand, à Paris.
Falluel, Léon. — Maison Poussielgue-Rusand, à Paris.
Lagneau. — Maison Poussielgue-Rusand, à Paris.
Lassau, Nicolas. — Maison Poussielgue-Rusand, à Paris.
Schoenlow, Gaston. — Maison Jacquier et Cie (J.-A.), à Caen.
Tissot, J.-J. — Maison Mame, Alfred et fils, à Tours.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Collicot. — Maison Poussielgue-Rusand, à Paris.
Dardon. — Maison Poussielgue-Rusand, à Paris.
Daussin. — Maison Poussielgue-Rusand, à Paris.
Favre. — Maison Poussielgue-Rusand, à Paris.
Jacquot. — Maison Jacquier et Cie (F.-A.), à Caen.
Launoy. — Maison Jacquier et Cie (F.-A.), à Caen.
Souffi, Bernard. — Maison Poussielgue-Rusand, à Paris.

Classe **72**.

Jury d'examen nº 24. — **Arts graphiques.**

Collaborateurs.

Diplôme de médaille d'or.

Morel, Clément, père. — Maison Baignol et Farjon, à Boulogne-sur-Mer.

Diplôme de médaille d'argent.

Millington, Édouard. — Maison Poure, O'Kelly et Cie, à Boulogne-sur-Mer.

Coopérateurs.

Diplôme de médaille de bronze.

Moreau, Étienne. — Maison Lefranc et Cie, à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Bezinius, Henri-Fernand. — Maison Levée, F., à Paris.
Catel, Louis. — Maison Poure, O'Kelly et Cie, à Boulogne-sur-Mer.
Debaillon, Louis-Joseph. — Maison Poure, O'Kelly et Cie, à Boulogne-sur-Mer.
Jennequin, Edouard-Adolphe. — Maison Levée, F., à Paris.
Lassus, Clotilde. — Maison Lefranc et Cie, à Paris.
Martougen, Joseph-Anatole. — Maison Gilbert et Cie, à Givet.
Sergent, Joseph. — Maison Poure, O'Kelly et Cie, à Boulogne-sur-Mer.

Classe **73**.

Jury d'examen nº 24 *bis*. — **Photographie.**

Collaborateurs.

Diplôme de médaille d'or.

Sermaisse, Charles. — Chambre syndicale des fabricants et négociants en appareils, produits et fournitures photographiques, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Clotet, Jules. — Maison Berthaud frères, à Paris.
Derouart, Prosper. — Maison Fleury-Hermagis, J., à Paris.
Derouart, Antoine. — Maison Fleury-Hermagis, J., à Paris.
Falieze. — Maison Balbreck, aîné et fils, à Paris.
Gastine, Jules. — Chambre syndicale des fabricants et négociants en appareils, produits et fournitures photographiques, à Paris.
Gruet. — Maison Geisler, Louis, aux Châtelles (par Raon-l'Étape).
Haymart (Ve), A. — Maison Dubouloz J., à Paris.
Logerot. — Maison Geisler, Louis, aux Châtelles (par Raon-l'Etape).
Penel, Joseph. — Maison Roussel, H., à Paris.
Ripert, Aug. — Maison Mantois, Edouard, à Paris.
Rosendaal, V. — Maison Dubouloz, J., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Catu, Achille. — Maison Nadar, Paul, à Paris.
Defez, Eugène. — Maison Nadar, Paul, à Paris.
Ferdinand, François-Antoine. — Maison Mantois, Edouard, à Paris.
Guilhaud. — Maison Reymond, Henri, à Paris.
Ménager, Pierre. — Maison Français, E., à Paris.
Verdoux, Albert. — Maison Reymond, Henri, à Paris.
Vérax. — Maison Gaumont, L., et Cie, à Paris.
Weil (Mme). — Maison Attout-Tailfer (Ve), à Paris.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Bain (Auguste). — Maison Roussel, H., à Paris.
Beslon. — Maison Balbreck aîné et fils, à Paris.
Ernest, Jean. — Maison Demaria frères, à Paris.
Perrin, Alfred. — Maison Demaria frères, à Paris.

Classes **74, 75, 76, 77** et **78**.

Jury d'examen nº 25. — **Imprimerie et industries du livre.**

Collaborateurs.

Diplômes de médaille d'or.

Alliou, Auguste. — Maison Hetzel, J., et Cie, à Paris.
Baehr, Eugène. — Maison Alauzet et Cie, à Paris.
Bonnefoy-Mesnil (Mme). — Maison Goubaud, Abel, à Paris.
Bosquet, Émile. — Maison Hachette et Cie, à Paris.
Bourbon. — Maison Sirven, B., à Toulouse.
Bourges, Paul. — Maison Chamerot et Renouard, à Paris.
Courtin, Maurice. — Maison Hetzel, J., et Cie, à Paris.
Chatrousse, J. — Cercle de la librairie et de l'imprimerie, à Paris.
Dumas, Edouard. — Maison Engel, Michel, à Paris.
Dumas, Jules. — Maison Masson et Cie, à Paris.
Gruel, Paul. — Maison Gruel, Léon, à Paris.
Lefèvre, Ferdinand. — Maison Belin frères, à Paris.
Lefèvre. — Maison Berger-Levrault et Cie, à Paris.
Lemale, J. — Chambre syndicale de la reliure, à Paris.
Leroy. — Maison Belin frères, à Paris.
Lombart. — Maison Masson et Cie, à Paris.
Mouillot (Albert). — Maison Lefranc et Cie, à Paris.
Muh. — Maison Berger-Levrault et Cie, à Paris.
Ouivet. — Maison Lahure, à Paris.
Pidolle, Albert. — Maison Colin, Armand, et Cie, à Paris.
Schiffer, Émile. — Maison Hachette et Cie, à Paris

Schiffer, Charles. — Maison Hachette et Cie, à Paris.
Simon, Paul. — Maison Hetzel, J., et Cie, à Paris.
Victorion, Maison Hachette et Cie, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Barrachin, Eugène. — Maison Hetzel, J., et Cie, à Paris.
Bose, Henri. — Maison Alauzet et Cie, à Paris.
Bouillet, Auguste. — Maison Hetzel, J. et Cie, à Paris.
Collard, Alfred, Cercle de la librairie et de l'imprimerie, à Paris.
Cuzin. — Maison Ruban, P., à Paris.
Delalain, Eugène. — Maison Delalain frères, à Paris.
Delalain, René. — Maison Delalain frères, à Paris.
Engelman, Edmond. — Maison Gruel, Léon, à Paris.
Gouthier, Armand. — Maison Hérissey, Charles, à Evreux.
Gravet, Fernand. — Maison Alcan, Félix, à Paris.
Jattefaux. — Maison Lahure, à Paris.
Krool, Charles. — Maison Le Vasseur, A., et Cie, à Paris.
Lancelot. — Maison Hachette et Cie, à Paris.
Lorain, Paul. — Maison Le Vasseur, A., et Cie, à Paris.
Pargnien, Vict. — Maison Le Vasseur, A., et Cie, à Paris.
Pélissier. — Maison Lambert, E., et Cie, à Paris.
Perdreau, Julien. — Maison Voirin, J., à Paris.
Peret, Gabriel. — Maison Charles-Lavauzelle, Henri, à Paris.
Vilport. — Maison Belin frères, à Paris.
Weuxenaire, Alexandre. — Société française d'éditions d'art, May, Henri, à Paris.
Werner, Georges. — Fonderie Turlot, Chaix, Henri, gendre et Cie, successeurs, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Bataille, Laurent. — Maison Charles-Lavauzelle, Henri, à Limoges.
Ringuelet. — Maison Hetzel, J., et Cie, à Paris.
Toupry, J. — Maison Schmautz, Ch., à Paris.
Wagner. — Maison Hetzel, J., et Cie, à Paris.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Aubé, Alexandre. — Maison Hérissey, Charles, à Évreux.
Aucher. — Maison Lahure, à Paris.
Biras. — Maison Sirven, B., à Toulouse.
Bridier, Léon. — Maison Voirin, J., à Paris.
Chauxlinski, Constant. — Société française d'éditions d'art, May, Henri, à Paris.
De Bast. — Maison Devambez et Cie, à Paris.
Delacourcelle, Eug. — Maison Engel, Michel, à Paris.
Delochty. — Maison Allainguillaume et Cie, à Paris.
Destigny, Eugène. — Maison Gauger, Eugène, à Paris.
Dudicourt, Pierre-Augustin. — Maison Colin, Armand, et Cie, à Paris.
Fessard. — Maison Allainguillaume, à Paris.
Forest. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Gogo dit Dubois. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Goupy. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Grutter, Édouard. — Maison Chamerot et Renouard, à Paris.
Guilbert, Louis. — Maison Hachette et Cie, à Paris.
Hecquet, Paul. — Maison Hennuyer, Firmin-Alexandre, à Paris.
Heuman, Louis. — Maison Allainguillaume, à Paris.
Lafont. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Lamy. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Lemarchand, A. — Maison Alauzet et Cie, à Paris.
Mallet, Marcelin. — Fonderie Turlot, Chaix (Henri), gendre et Cie, successeurs, à Paris.
Massot, Eugène. — Maison Hérissey, Charles, à Evreux.
Mellet. — Maison Masson et Cie, à Paris.
Moissonier. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Pasquier. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Pillet. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Reitsch. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Salmon. — Maison Belin frères, à Paris.
Savary. — Maison Lavauzelle, Henri-Charles, à Paris.
Schertzer. — Maison Berger-Levrault et Cie, à Paris.
Schwartz, Michel. — Maison Gauger, Eugène, à Paris.
Stivalet. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Therier. — Maison Delalain frères, à Paris.
Tissier. — Maison Lahure, à Paris.
Walch, J. — Maison Alauzet et Cie, à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Babault. — Maison Mame, à Tours.
Bergerault. — Maison Mame, à Tours.
Chaudourne. — Maison Mame, Alfred et fils, à Tours.
Domont. — Chambre syndicale de reliure, à Paris.
Foussadier. — Chambre syndicale de reliure, à Paris.
Giboureau. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Lateur. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Le Picard. — Cercle de la librairie et de l'imprimerie, à Paris.
Loiseau. — Maison Mame, Alfred, et fils, à Tours.
Lortie. — Chambre syndicale de reliure, à Paris.
Madeline. — Société française d'éditions d'art, May, Henri, à Paris.
Ponson. — Maison Hérissey, Charles, à Évreux.
Prud'homme, Eugène. — Maison Voirin, J., à Paris.
Richard, Marcelin. — Maison Charles-Lavauzelle, Henri, à Limoges.
Triboulet. — Maison Mame, Alfred et fils, à Tours.
Wetzel, Michel. — Maison Engel, Michel, à Paris.

Classe **79**.

Jury d'examen n° 26. — **Instruments de musique, art musical.**

Collaborateurs.

Diplômes de médaille d'or.

Bonnaud, Albert. — Société anonyme des Aciéries et forges de Firminy.
Canat de Chizy, Raymond. — Maison Pleyel Wolff et Cie, à Paris.
Choisnel, Gaston. — Maison Durand, Auguste, et fils, à Paris.
Dubruel, P.-V. — Représentant officiel de la Collectivité des facteurs d'instruments de musique français.
Heymès, Louis. — Maison Thibouville-Lamy, J., et Cie, à Paris.
Meilland, J.-B. — Société anonyme des aciéries et forges de Firminy.
Mustel, Alphonse. — Maison Mustel, Auguste, à Paris.
Pied. — Maison Chevrel, G., à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Duchemin. — Maison Durand, Auguste, et fils, à Paris.
Lefébure, Madeleine (Mlle). — Maison Pleyel Wolff et Cie, à Paris.
Maucotel, Ernest. — Maison H.-C. Silvestre, à Paris.
Risler, Jean. — Maison Pleyel Wolff et Cie, à Paris.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille d'argent.

Bonnici, Francisco. — Maison Bernardel, G., à Paris.
Brubac, Charles. — Maison Bernardel, Gustave, à Paris.
Burgel, Joseph. — Maison Muller, E., à Paris.
Caillaud, Charles. — Maison Gouttière, Edmond, à Paris.
Charotte, Victor. — Maison Thibouville-Lamy, J. et Cie, à Paris.
Chevrier, Victor. — Maison Thibouville-Lamy, J. et Cie, à Paris.
Fricot. — Maison Thibouville-Lamy, J., et Cie, à Paris.
Français, Henri. — Maison Bernardel, Gustave, à Paris.
Gratteville. — Maison Alexandre père et fils, à Paris.
Hadrot. — Maison Alexandre père et fils, à Paris.
Legrand. — Maison Thibouville-Lamy, J., et Cie, à Paris.
Sion, Adolphe. — Maison Gouttière, Ed., à Paris.
Petitqueux, Gustave-Honoré. — Maison Chaperon, Noël, à Paris.
Manès. — Maison Muller, E., à Paris.
Oudot. — Maison Mustel fils, à Paris.
Poirot. — Maison Thibouville-Lamy, J., et Cie, à Paris.
Schellenberger. — Maison Mustel, A., fils, à Paris.
Schnitzer. — Maison Muller, E., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Grosjean, Constant. — Maison Gouttière, Ed., à Paris.
Petitqueux, Gustave-Alphonse. — Maison Chaperon, Noël, à Paris.
Soeger. — Maison Lary, J., à Paris.
Zielinski. — Maison Burgasser et Theilmann, à Paris.

—

SECTION V *bis*. — **SCIENCES.**

Classes **80**, **81** et **82**.

Jury d'examen n° 27. — **Sciences mathématiques et physiques.**

Collaborateurs.

Diplôme d'honneur.

Daumas, Jules. — Maison Baille-Lemaire, J.-B.-A., à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Chanu, Jules. — Maison Baille-Lemaire, J.-B.-A., à Paris.
Dini, Urbain. — Maison Doignon, Louis, à Paris.
Nogué, Émile. — Maison Pellin, Philibert, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Baillet, Paul. — Maison Golaz, L., à Paris.
Bouché, Nicolas. — Maison Baille-Lemaire, J.-B.-A., à Paris.
Leguay, G. — Maison Radiguet, à Paris.
Levy, Lucien. — Maison Colmont, Edmond, à Paris.
Maître, Jean. — Maison Doignon, Louis, à Paris.
Paillon, Louis. — Maison Pellin, Philibert, à Paris.
Pommier, Emile. — Maison Baille-Lemaire, J.-B.-A., à Paris.
Rellstal. — Maison Secretan, Georges, à Paris.
Vaugier. — Maison Doignon, Louis, à Paris.
Wittecoq, Gustave. — Maison Tavernier-Gravet, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Béchot, Ed. — Maison Baille-Lemaire, J.-B.-A., à Paris.
Rey, Gabriel. — Maison Tavernier-Gravet, à Paris.
Totin. — Maison Doignon, Louis, à Paris.

Classes **83**, **85** et **86**.

Jury d'examen n° 29. — **Sciences naturelles.**

Collaborateur.

Diplôme de médaille d'or.

Hébert, Jules. — Musée du Trocadéro, à Paris.

Classes **91**, **92**, **93**, **94**, **95**, **96**, **97** et **98**.

Jury d'examen n° 31. — **Chauffage et ventilation, applications spéciales.**

Collaborateur.

Diplôme de médaille d'argent.

Blin, Alphonse. — Maison Drouet, Georges, à Paris.

SECTION VII. — **ÉLECTRICITÉ. TRACTION.**

Classes **99**, **100**, **101**, **102**, **103**, **104** et **105**.

Jury d'examen n° 32. — **Électricité.**

Collaborateurs.

Diplômes d'honneur.

Javaux. — Société des machines magnéto-électrique Gramme, à Paris.
Raffard. — Maison Bréguet, à Paris.
Violet. — Maison Carpentier, J., à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Girard. — Société anonyme « Le Carbone », à Levallois-Perret.

Street. — Société anonyme « Le Carbone », à Levallois-Perret.
Vicarino. — Maison Henrion-Fabius, à Nancy.

CLASSES **106, 107, 108, 109, 110** ET **111.**
JURY D'EXAMEN N° 33. — **Traction.**
COLLABORATEURS.
Diplômes d'honneur.

De Glehn, Alfred. — Compagnie des chemins de fer du Midi, à Paris.
Flaman. — Compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Biard. — Compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.
Bonnans, Paul. — Compagnie des chemins de fer du Midi, à Paris.
Dombey, Charles. — Compagnie des chemins de fer du Midi, à Paris.
Rousseau. — Compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Amelin. — Maison Panhard et Levassor, à Paris.
Feutrel. — Maison Bail-Pozzy et Cie, à Paris.
Glaze. — Maison Panhard et Levassor, à Paris.

COOPÉRATEURS.
Diplômes de médaille de bronze.

Belet, Paul. — Compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.
Denouroy. — Maison Bail-Pozzy et Cie, à Paris.
Dossmann, Antoine. — Compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.
Léon, Théophile. — Compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris.

—

SECTION VIII. — **ART MILITAIRE.**
CLASSES **112, 113, 114** ET **115.**
JURY D'EXAMEN N° 34. — **Service de l'artillerie.**
COLLABORATEURS.
Diplômes d'honneur.

Choubley, Charles. — Société anonyme des aciéries et forges de Firminy.
Coureau, Claude. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Delmas, Eugène. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Marc. — Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Cornesse, François. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Decourcelle, Édouard. — Union nationale des sociétés de tir de France, à Paris.
Duhamel, Raphaël. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Gabel. — Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre, à Paris.
Hofbeck, Gustave. — Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre, à Paris.
Noisette, Émile. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Perrey, Jules. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Poisot, Emilland. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Polfin, E. — Société anonyme des aciéries et forges de Firminy.

Diplômes de médaille d'argent.

Charvet, Gustave. — Maison Schneider et Cie, à Paris
de Lagrange, Charles. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Morel. — Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre, à Paris.
Petitjean. — Général Sébert, à Paris.

COOPÉRATEURS.
Diplômes de médaille de bronze.

Authenac, Charles. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Beyssac, Louis. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Chaynard, Jean-Baptiste. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Cuny, Charles. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Godillot, Etienne. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Gomas. — Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre, à Paris.
Hoffman, Emile. — Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre, à Paris.
Seguin, François. — Maison Schneider et Cie, à Paris.
Solviche, Jean. — Maison Schneider et Cie, à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Frimat (Mme). — Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre, à Paris.

CLASSES **116, 117, 118** ET **119.**
JURY D'EXAMEN N° 35. — **Services du génie.**
COLLABORATEURS.
Diplôme de médaille d'or.

Le Gô. — Société des forges et chantiers de la Méditerranée, à La Seyne.

Diplôme de médaille de bronze.

Laillet. — Société métallurgique d'Amiens, à Amiens.

CLASSES **120, 121, 122, 123** ET **124.**
JURY D'EXAMEN N° 36. — **Services généraux.**
COLLABORATEURS.
Diplôme d'honneur.

Macherez (Mme). — Association des dames françaises (Croix rouge française), à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

De Maesen (Mme). — Association des dames françaises (Croix rouge française), à Paris.
Schwartz. — Association des dames françaises (Croix rouge française), à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Sevin (Mme). — Association des dames françaises (Croix rouge française), à Paris.

—

SECTION IX. — **FABRICATIONS INDUSTRIELLES : MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS.**

CLASSE **125.**
JURY D'EXAMEN N° 37. — **Générateurs, moteurs, etc.**
COLLABORATEURS.
Diplômes d'honneur.

Hubac. — Maison Delaunay-Belleville et Cie, à Saint-Denis.
Louis, Etienne. — Maison Bourdon, Édouard, à Paris.
Letombe, Léon. — Maison Mollet-Fontaine et Cie, à Lille.

Diplômes de médaille d'or.

Berceron. — Maison Muller et Roger, à Paris.
Coquatrix, Victor. — Maison Domange, A., fils, à Paris.
Truchot. — Association parisienne des propriétaires d'appareils à vapeur, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Têtedoux, Paul. — Maison Hamelle, Henry, à Paris.

COOPÉRATEURS.
Diplômes de médaille de bronze.

Bische. — Maison Delaunay-Belleville et Cie, à Paris.
Bougonnet. — Maison Mollet-Fontaine et Cie, à Lille.
Burette. — Maison Mollet-Fontaine et Cie, à Lille.
Canal. — Maison Muller et Roger, à Paris.
Capelier. — Maison Muller et Roger, à Paris.
Clar. — Maison Muller et Roger, à Paris.
Perron. — Maison Muller et Roger, à Paris.

CLASSES **126** ET **127.**
JURY D'EXAMEN N° 38. — **Machines-outils.**
COLLABORATEURS.
Diplômes d'honneur.

Cariage, Félix. — Société Dandoy-Mailliard, Lucq et Cie, à Maubeuge.
Fontaine, Camille. — Société Dandoy-Mailliard, Lucq et Cie, à Maubeuge.
Gisiger. — Maison Leblanc, Jules, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Pillard. — Société Dandoy-Mailliard, Lucq et Cie, à Maubeuge.

COOPÉRATEURS.
Diplôme de médaille de bronze.

Edmond. — Maison Leblanc, Jules à Paris.
Ravier, Arthur. — Société Dandoy-Mailliard, Lucq et Cie, à Maubeuge.

CLASSES **128** ET **129.**
JURY D'EXAMEN N° 39. — **Génie civil, matériaux de construction.**
COLLABORATEURS.
Diplômes d'honneur.

Bauchère, Antoine. — Sociétés des ciments français de Boulogne-sur-Mer.
Candlot, E. — Compagnie parisienne des ciments Portland artificiels, à Paris.
Lorin, Onésime. — Commission des Ardoisières d'Angers.

Diplômes de médaille d'or.

Boulet, Charles. — Maison Baudet-Donon et Cie, à Paris.
Falize, Henri. — Maison Dervillé, St., à Paris.
Garry, Léon. — Compagnie nouvelle des ciments Portland du Boulonnais, à Paris.
Gollier, Ch. — Sociétés des ponts et travaux en fer (anciens établissements Joret et Cie), à Paris.
Guillemin, Georges. — Maison Mathelin et Garnier, à Paris.
Guyot, Charles. — Maison Dervillé, St., à Paris.
Hersent, Georges. — Maison Hersent, Hildebert, à Paris.
Marette, Aug. — Compagnie parisienne des ciments Portland artificiels, à Paris.
Pautot, Jules. — Baudet-Donon et Cie, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Adour, Jules. — Société des ponts et travaux en fer (anciens établissements Joret et Cie), à Paris.
Courtaud, Antoine. — Maison Mathelin et Garnier, à Paris.

COOPÉRATEURS.
Diplôme de médaille d'argent.

Ghesi, Angelo. — Commission des Ardoisières d'Angers (Société Larivière et Cie), à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Gauthier, Joseph. — Maison Baudet-Donon et Cie, à Paris.
Sombret, Th. — Société des ponts et travaux en fer (anciens établissements Joret et Cie), à Paris.

CLASSES **130** ET **131.**
JURY D'EXAMEN N° 40. — **Mines et carrières.**
COLLABORATEURS.
Diplôme d'honneur.

Reumaux. — Société des mines de Lens.

Diplômes de médaille d'or.

Darphin. — Compagnie des mines d'Anzin, à Anzin.
Grüner. — Comité central des Houillères de France, à Paris.
Laffitte, H. — Société des Mines de Lens, à Lens.
Naissant. — Société des mines de Lens, à Lens.
Saclier. — Compagnie des mines d'Anzin, à Anzin.
Soubeyran, Alfred. — Compagnie des mines de houille de Bruay.

Diplômes de médaille d'argent.

Delage, Edmond. — Société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Deverne. — Compagnie des mines de Douchy, à Lourches.
Dombre. — Compagnie des mines de Douchy, à Lourches.
Elby, Jules. — Compagnie des mines de houille de Bruay.
Manet, G. — Maison Gaupillat (Marcel) et Cie, à Paris.
Praslon. — Société franco-belge des mines de Samorrostro, à Paris.
Recolin, H. — Société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Waymel. — Compagnie des mines d'Anzin, à Anzin.

Diplômes de médaille de bronze.

Béraud. — Compagnie des mines de Douchy, à Lourches.
Brugneau. — Compagnie des mines de Douchy, à Lourches.
Gourdin, Florimond. — Compagnie des mines de houille de Bruay.
Laurent. — Société des mines de Lens, à Lens.
Mélisse. — Compagnie des mines de Douchy, à Lourches.
Perrugnon, J. — Société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.

(A suivre.)

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

MANUFACTURE UNIVERSELLE
DES
BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :
209, rue St-Denis (COURBEVOIE)
(SEINE)
DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS

Papier à Cigarettes
JOB
HORS CONCOURS
PARIS 1889



BEC AUER

BREVETÉ S. G. D. G.
Tout Bec qui ne porte pas la Marque
★ S. F. AUER ★
sur la tige du manchon et sur la galerie
EST UNE CONTREFAÇON

MAGASINS DE VENTE DE PARIS
17, Boulevard Montmartre.
7, Boulevard Beaumarchais.
116, Rue de Rennes.
69, Rue Saint-Dominique.
147-151, Rue de Courcelles

Deux Arrêts de Cour d'Appel
ET
plusieurs Jugements Correctionnels
ont condamné
LES CONTREFACTEURS

VISITANDINE
Liqueur des Religieuses de Conflans
DÉPOT : Gde DISTILLERIE Cle DE PARIS
Maison :
G. HARTMANN et Cie
21, Boulevard Morland, PARIS

GRANDS MAGASINS DE LA
SAMARITAINE
PARIS — *Rue du Pont-Neuf, Rue de Rivoli et Rue de la Monnaie* — **PARIS**

ACTUELLEMENT
GRANDE MISE EN VENTE DE
ROBES & MANTEAUX
Jupes, Peignoirs, Fourrures, Modes, Soieries, Lainages

Chapeau 10f50
Jaquette DOUBLÉE TAFFETAS POMPADOUR

JAQUETTE tailleur ajustée, très élégante, en drap cuir extra fin, noir, bleu marine, gros vert ou rouge, ornée de motifs en très belle ganse mohair et garnie tout le tour de rouleauté en véritable astrakan. Long. 0m60 — **38 fr.**

COLLET en drap cuir, noir, bleu marine, gros vert ou rouge, doublé satin ouate, noir ou couleurs fines, garniture et haut volant en karacul véritable. Longueur 0m50. Prix sensationnel — **18 fr.**

COSTUME en joli drap vigogne tout laine, corsage-blouse avec basques garni devant et dos de 21 rangs tresse mohair. Valeur 49 fr. *A la Samaritaine* — **27 fr.**

CORSAGE-BLOUSE en velours soie tramé, uni, noir ou couleur, entièrement doublé, devant et basques garnis tresse mohair formant losanges. Hte nouveauté — **16 fr.**

CORSAGE en cheviotte pure laine, noir, bleu marine ou grenat, devant et jockeys garnis ruban satin noir, entièrement doublé — **6 90**

PELISSE pour fillette, en drap bouclé, bleuté, gris ou beige, berthe garnie pattes et boutons. Longueur 0m60. — **4 75**
et » 75 en plus par 0m05 jusqu'à 130 de long.

PEIGNOIR en beau pilou nouveauté, garni berthe et galon. Occasion — **5 90**

JUPE en cheviotte nattée pure laine, marine vert ou noir, doublée alpaga et garnie de 11 rangs de galon mohair noir — **15 fr.**

JUPE en lainage boutonné mohair sur fond grenat, gris, bleu, noir, doublée alpaga. A la Samaritaine — **10 fr.**

COLLET en tissu des Pyrénées, molletonné pure laine, gris, beige, noir ou marine, envers écossais, col médicis ondulé — **5 90**

PÈLERINE en laine mérinos, faite au crochet, col rabattu, article léger et chaud, se fait en noir, marine, beige ou gris — **2 25**

Grand choix **FANTAISIES** de Plumes souples et Oiseaux pour garnitures de capotes et chapeaux. Exceptionnel — **» 45c**

GANTS jersey noir, belle qualité, hauteur 3 boutons, pour dames. A la Samaritaine — **» 35c**
Gants de peau, toutes nuances, 4 boutons. — **1 15**

BAS laine noire, mailles unies ou à côtes, longs de jambe, pour dames, 1.45 et — **1 15**

GILETS de chasse loutre, marron ou marine, pour hommes — **2 95**

ÉDREDON andrinople ou satinette toutes couleurs. Intérieur bon duvet. — **13 50**
T... 1..x120 ... 18 fr. 100×110 ..

VELOURS de Lyon poil soie, noir et toutes nuances, très bonne qualité pour corsages et garnitures. Largeur 46/48 cent. Le mètre — **1 75**

SOUTACHE mohair noir sur fond couleur, dernière nouveauté de la saison, toutes nuances, grande largeur. Le mètre — **1 45**

CHEVIOTTE noire pure laine, très belle qualité pour robes et costumes. Largeur 100. A la Samaritaine — **1 10**

BOUCLÉ nuances mélangées, gris clair, gris foncé, marron, beige, etc. Largeur 130. Valeur 4 fr. Le mètre — **1 95**

BOTTES à boutons, tiges drap noir, claques chevreau glacé, triples semelles cousues, pour Dames. Du 34 au 41 — **6 90**

BOTTINES trois agrafes, tiges cuir, claques vache vernie, doublées molleton, semelles cousues, pour Hommes. — **9 90**

PARDESSUS croisé en taupeline pure laine bleue, beige, loutre ou noire (dos sans couture doublé tartan, col velours soie pour hommes. Valeur 50 fr. Occasion — **29 fr.**

PANTALON pour hommes et jeunes gens, en drap ou cheviotte, haute nouveauté pure laine, façon et fournitures supérieures, dernier genre. Valeur 18 fr. — **9 50**

PARDESSUS croisé pour jeunes gens, en drap moskowa bleu, loutre ou noir, double tartan, dos avec ou sans couture col velours. A la Samaritaine — **16 fr.**

NE VOYAGEZ JAMAIS
SANS
L'INDICATEUR PAUL DUPONT



BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

ACTUELLEMENT

EXPOSITION SPÉCIALE DE

MANTEAUX

ROBES, JUPES

Peignoirs, Modes, Fourrures
Vêtements pour Hommes et Enfants

SOIERIES, LAINAGES

AU BON MARCHÉ

PARIS. MAISON ARISTIDE BOUCICAUT PARIS.

ACTUELLEMENT

EXPOSITION SPECIALE DES

TOILETTES D'HIVER

pour DAMES, HOMMES et ENFANTS

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Les Véritables PASTILLES de VICHY

fabriquées avec le Sel réellement extrait des Eaux des Sources de l'Etat, sont les

PASTILLES VICHY-ÉTAT

Vendues en boîtes métalliques scellées

1 fr. — **2** fr. — **5** fr.

Exiger : PASTILLES VICHY-ÉTAT

A LA

MÉNAGÈRE

20, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS

GRANDE EXPOSITION

CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE

MOBILIERS COMPLETS

20, Bd Bonne-Nouvelle, Paris

Éviter les imitations !

AMER PICON

Maison fondée en 1837

Demandez un PICON

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

BI-BORAX

Indispensable à tous les ménages pour tous usages personnels et domestiques, Hygiène, Toilette, Salubrité, Blanchissage, etc., etc

ORIENTAL

VENTE EN GROS : 84, Rue de Crimée, Paris

Brochure illustrée franco.

En vente chez tous les Droguistes, Epiciers, etc., par paquets de 0f10, 0f20 et 1 fr.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom CHRISTOFLE en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ **CHRISTOFLE ET Cie.**

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 88 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 25 Novembre 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris . . . . Un an. 8 francs
Départements . . . — 9 —
Étranger . . . . . — 10 — }
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

AVIS

Nos lecteurs trouveront à la page 4 la suite de la Liste officielle des récompenses décernées aux Coopérateurs et Collaborateurs des Exposants de la Section française, à l'Exposition de Bruxelles.

LE CONCOURS

POUR LA

Construction du Bâtiment

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER EN 1900

Tandis que les Palais des Champs-Élysées s'élèvent sans bruit derrière les élégantes palissades en planches qui clôturent les chantiers, et que les berges de la Seine se transforment à vue d'œil, le ministère de la guerre, d'accord avec les départements de la marine et du commerce, va, ces jours-ci, désigner l'architecte qui aura l'honneur d'édifier le Palais de la Guerre et de la Marine. En effet, un concours ouvert le 4 septembre dernier et fermé le 12 novembre suivant, conviait à la lutte les architectes français. Le programme, très explicite, indiquait les conditions générales à remplir par les concurrents : il signalait sommairement les points importants à observer et déterminait la composition du jury, qui comprenait, après choix des ministres et vote des concurrents, les personnalités suivantes :

M. le général de la Noé, *président*.

M. Chabbert, *secrétaire*.

Membres : MM. le général de Torcy, l'intendant militaire Simon, le commandant Boulanger, le contrôleur Alombert Gojit, le directeur des constructions navales Clément, l'ingénieur en chef Trahay de Franchimont, le capitaine de frégate Perrin, M. Ed. Detaille, de l'Institut; M. le général Sébert; MM. Guadet, Vandremer, Raulin, architectes.

Malgré l'intérêt que présente le projet, il nous faut constater que le nombre des concurrents est relativement restreint : 19 projets seulement ont été présentés et encore faut-il en retrancher 2 qui ne semblent pas être arrivés à point faute de temps sans doute et que leurs auteurs auraient mieux fait de ne pas apporter.

Ce n'est donc qu'entre 17 concurrents que le Jury aura en réalité à choisir l'heureux vainqueur avec faculté de décerner aux candidats classés 2me et 3me respectivement une prime de 2.000 et de 1.000 francs.

De ce concours dénote chez les divers concurrents un travail et une grande recherche pour répondre aux divers desiderata formulés dans le programme. Toutefois il ne semble pas qu'aucun projet réponde absolument au but proposé : en effet, malgré des qualités de grand brio, peu d'auteurs ont tenu compte de la configuration du sol et des rampes existantes, et descendant sur les berges de la Seine de façon à permettre le transport facile des objets pesants qui trouveront place dans la partie du sous-sol : cette considération devait amener fatalement l'établissement sur les façades latérales de deux portes voisines placées à des hauteurs inégales et donnant ainsi l'une au sous-sol et l'autre au rez-de-chaussée : il y avait là évidemment une difficulté que beaucoup de concurrents n'ont pas résolue et ont tournée en ne faisant pas d'élévation latérale de bâtiment ou en supposant le quai remblayé à hauteur du rez-de-chaussée.

Les plans, en général, n'ont pas de particularités bien marquées à signaler et il ne pouvait en être autrement puisque le programme sur ce point était fort net : on demandait un hall important flanqué, à droite et à gauche, de galeries d'exposition; tout l'intérêt résidait surtout dans l'élévation; à ce point de vue, il est à remarquer que personne n'a eu recours à la construction métallique qui aurait pu cependant être réemployée après l'Exposition; nous sommes à peu près, dans tous les projets, en présence d'une façade plus ou moins monumentale imitant la construction massive en pierre et qui, en réalité, sera probablement des pans de bois recouverts de plâtre; il est à craindre que la déformation due à la forme curviligne du plan ne nuise à l'ordonnance générale des diverses façades une fois exécutées.

Pour éviter cet inconvénient, il n'eût peut-être pas été mauvais de rompre la longueur de façade par des décrochements en forme de tours de défense et de phares qui auraient peut-être permis l'emploi de façades rectilignes évitant les façades fuyantes. Parmi les motifs de décoration, on rencontre, dans de nombreux projets, l'emploi du pylône triangulaire :/on en a peut-être un peu trop abusé; enfin, le colombier militaire, qui pouvait donner un motif de décoration particulier, ne semble pas avoir beaucoup préoccupé.

En dehors des observations générales qui précèdent, il faut constater qu'un grand nombre de projets présentés ont un caractère d'originalité marquée : il serait, certes, intéressant de pouvoir examiner chacun d'eux en détail; malheureusement, cette étude nous entraînerait trop loin, et nous nous contenterons, en terminant, de citer par lettre alphabétique les noms des divers concurrents. Ce sont :

MM. Auburtin et Umbdenstock, Benouville, Béquet, Bernard et Robert, Bertone, Bousson, Breasson et Désert, Bernard (Constant), Devillard, Drevet, Esnault-Pelterie, Hermelle, Letrosne, Marchal, Mayeux, Nadaud, Picq, Prath, Walwein.

Aussi bien, jeudi prochain, l'heureux gagnant du tournoi sera connu : nul doute qu'il ne mène à bien un travail pour lequel plusieurs mois pourraient être employés à l'étude au lieu des quelques semaines accordées pour le concours. Permettez, cher lauréat, d'appeler votre attention sur les réflexions que vient de formuler un confrère qui vous souhaite de faire une œuvre réussie et admirée du public.

FERNAND DELMAS.
Ingénieur-architecte,
Professeur à l'École Centrale.

RÉSULTATS DU CONCOURS

Le jugement du concours pour la construction du palais des armées de terre et de mer a été rendu cet après-midi.

Les projets primés ont été classés ainsi par le jury :

1er prix. — MM. Auburtin et Umbdenstock.
2e prix. — M. Bertone.
3e prix. — M. Bréasson.
Mentions honorables. — MM. Joanny Bernard et Robert, Bousson, Letrosne et Prath.

L'exposition des projets sera ouverte demain matin, vendredi, de neuf heures à onze heures.

LA FÊTE DES COMITÉS D'ADMISSION

de l'Exposition de 1900

D'importants préparatifs sont faits en vue de donner un grand intérêt et un grand éclat à la fête du 18 décembre, à l'Opéra, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. On y verra notamment deux attractions tout à fait originales dans leur genre, et féeriques. Voici en quoi elles consistent :

En premier lieu, M. Jambon, l'habile peintre décorateur, brosse une toile de fond qui donnera la vue du palais de l'Électricité pendant l'Exposition universelle. On sait que ce palais, véritable Palais de Cristal, construit tout en verre, sera ruisselant de feux électriques, en même temps qu'il contiendra des fontaines lumineuses de modèles variés. Devant ce prestigieux décor auront lieu, au cours de la fête, des apothéoses dans lesquelles figurera tout le corps de ballet de l'Opéra, avec des effets artistiques colorés, analogues à ceux qui ont fait le succès de la Loïe-Fuller.

Voici d'autre part ce qu'on lit dans le *Figaro :*

« Savez-vous qu'on nous promet des merveilles

inédites pour la plus prochaine fête de l'Opéra ?

D'abord la vue du palais de l'Électricité en 1900 et, dans ce palais, des fontaines lumineuses d'un nouveau modèle.

Ensuite, sera exécutée à l'orchestre une valse lumineuse !

Une valse, vous avez bien lu. M. Gailhard a, en effet, eu l'idée d'appliquer le brevet de MM. Beau-Bertrand Taillet pour la musique lumineuse. L'invention est basée sur cette concordance que le spectre solaire se compose de sept couleurs fondamentales, de même que la gamme se compose de sept notes. Chaque couleur correspond donc à une note, et on présentera aux yeux des spectateurs éblouis vingt mille lampes nuancées, commandées par un clavier sur lequel un pianiste, à l'orchestre, jouera la fantastique valse en question.

C'est une nouveauté appelée au plus brillant avenir et qui fait le plus grand honneur à MM. Beau-Bertrand Taillet, dont les ballons lumineux en celluloïd avaient déjà une renommée universelle. »

De tous côtés, le Comité d'organisation reçoit des demandes de loges et de billets d'entrée.

On peut, sans hésitation, prédire un énorme succès à cette première fête de l'Exposition, qui servira de trait-d'union entre les membres du Comité d'admission et la Direction de l'Exposition de 1900.

Visite du Président de la République

SUR LES CHANTIERS DE L'EXPOSITION

Mardi dernier 23 novembre, le Président de la République a visité, pour la première fois, les chantiers de l'Exposition universelle. Il était accompagné du général Hagron, d'un officier de sa maison militaire et du directeur et du secrétaire de son cabinet civil. Il a été reçu à la porte 1 de l'ancien palais de l'Industrie, sur l'avenue des Champs-Élysées, par MM. Henry Boucher, ministre du commerce; Picard, commissaire général de l'Exposition; Delaunay-Belleville et Dervillé, directeurs généraux; Bouvard, directeur du service d'architecture; Henri Chardon, secrétaire général; Victor Legrand; Charles Blanc, préfet de police; Maurice Ordinaire, chef du cabinet du ministre du commerce; Huet, directeur des travaux; les ingénieurs et les architectes de la future Exposition.

Le Président pénètre sur les chantiers, qu'enferment des palissades en bois vert. De ce qui fut le palais de l'Industrie, il ne reste que la porte monumentale; les ruines ont disparu. Des pierres de taille, des petits fossés, le sol blanc de poussière, des scies, des pioches, des fermes de fer, des talus de terre, une machine à vapeur que surmonte un panache de fumée, tel est l'aspect qu'offrent à l'œil maintenant le palais de l'Industrie, le pavillon de la Ville de Paris et le Jardin de Paris.

On marche sur les rails d'un chemin de fer sur lesquels roulent les wagonnets chargés de terre. Les ouvriers au passage du Président de la République se découvrent et M. Félix Faure leur rend leurs saluts. Les ingénieurs nous font parcourir ce vaste espace, donnant des indications qui sont bien nécessaires, car il est impossible à un profane de rien deviner. On n'aperçoit qu'un bouleversement chaotique.

Les fondations du grand Palais sont sorties du sol à la hauteur de deux mètres. Le cortège les contourne et se rend au pont Alexandre-III.

Les assises du pont ont mordu largement le fleuve. De la passerelle, sur laquelle se tient le président, c'est un enchevêtrement de poutres, de nombreuses pyramides de pierres, des caissons de fer, des blocs énormes en granit, un chantier spécial où travaillent des gens de science. La visite est rapide. On met sous les yeux du Président de la République des photographies de l'état actuel des travaux et des maquettes des palais et du pont.

Puis le Président s'embarque sur un bateau parisien qui le transportera au Champ de Mars. Ce bateau est tout neuf. Il inaugure son service, ayant à son bord M. Félix Faure et le directeur de l'Exposition universelle. La Compagnie avait cru bien faire en décorant la plate-forme d'arrière de tentures de velours rouge à crépines d'or, qui faisaient un cadre à trois fauteuils à l'aspect solennel or et rouge dont celui du milieu, au dossier plus élevé, était réservé à M. Félix Faure. En mettant le pied sur le bateau, le Président de la République a été surpris par cette installation et a dit, avec un sourire : « C'est bon pour le roi de Siam ! » Il n'a eu garde de monter sur le pont et s'est entretenu avec les ingénieurs qui lui ont été présentés par M. Picard.

Le bateau a accosté au débarcadère du Champ de Mars, à l'extrémité des travaux exécutés sur les berges de la Seine, où doivent s'élever en encorbellement les palais des expositions étrangères. Il était près de quatre heures. On n'a pas pénétré sur le Champ de Mars et, longeant la rive, M. Félix Faure est allé retrouver son landau qui l'attendait tout près du pont des Invalides. Avant de se séparer des ingénieurs, il leur a dit « qu'il était heureux d'avoir fait connaissance avec eux et qu'il espérait continuer ces relations », promettant ainsi de renouveler bientôt cette visite.

Le Comité français des Expositions à l'Étranger et l'Association générale des tissus et des matières textiles, viennent de faire une perte cruelle en la personne de M. Léon Tabourier, enlevé subitement à l'affection des siens et de ses nombreux amis.

M. Léon Tabourier n'était âgé que de 39 ans. Chevalier de la Légion d'honneur, à la tête d'une grande et importante maison de tissus et nouveautés, doué d'une très grande intelligence et d'un caractère des plus affables, il était appelé dans l'avenir à une haute situation commerciale et industrielle. Il était un des vice-présidents du Comité 23 à l'Exposition de Bruxelles.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche dernier, au milieu d'un concours considérable de collègues et d'amis.

Nous sommes certain d'être l'interprète de tous ceux qui ont connu M. Léon Tabourier, en adressant à Madame veuve Léon Tabourier, à ses fils et à son digne et vénéré père, l'expression de notre sympathie et de nos douloureuses condoléances.

Nouvelles et Échos

Les travaux de fondation du palais des Champs-Élysées sont poussés avec activité, grâce à la clémence de la température. On peut déjà, du côté de l'avenue d'Antin, voir se dessiner la structure de la façade du grand Palais.

Sur le Champ de Mars, qui sera bientôt déblayé du pavillon des Arts libéraux de 1889, on procède à la démolition du pavillon des Beaux-Arts, qui en était symétrique. L'administration a terminé les projets des palais et pavillons qui seront édifiés en 1900 sur cet emplacement; ils donneront lieu à d'importantes adjudications dès le début de 1898.

En ce qui concerne le pont Alexandre-III, on procède au remplissage du caisson de la rive droite, et les équipes de fonçage ont pu reporter leurs efforts sur le caisson de fondation de la rive gauche; on étudie la passerelle avec pont roulant qui servira pendant la durée du montage de la partie métallique, c'est-à-dire des arcs en acier du pont.

La première adjudication « d'éclairage » a eu lieu le 3 novembre. Elle portait sur l'éclairage électrique du pavillon dans lequel l'administration va s'installer prochainement, à l'angle de l'avenue Rapp et du quai d'Orsay. Cette adjudication de fournitures spéciales a été faite pour le prix de 42.000 francs. Le chiffre est modeste; mais il est intéressant de relater que c'est là le début de l'électricité appelée à jouer un si grand rôle en 1900, dans toute l'enceinte de l'Exposition.

***

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix des tarifs commerciaux au transport (par wagon complet de 10.000 kilos) des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages à édifier par l'administration de l'Exposition, sans que, toutefois, la taxe à percevoir puisse être inférieure à 0 fr. 02 par tonne et par kilomètre.

Les intéressés devront s'adresser au commissariat général de l'Exposition pour faire ramener par son intermédiaire à ce taux de réduction les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

***

Samedi matin, 20 novembre, le bureau de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, composé de MM. Ed. Caze, député, Émile Loubet, président, et Bérenger, vice-président du Sénat, Le Play, Teisserenc de Bort, sénateurs, Romra, Cazelles, Dethan, Hardon et de Lagorsse, a été reçu par M. Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900.

M. Caze, président, a exposé que la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, organe autorisé des intérêts agricoles, s'était préoccupée des conditions dans lesquelles l'agriculture serait représentée à l'Exposition de 1900. Il a insisté sur l'importance de cette partie de cette exposition et sur la nécessité d'en grouper les divers éléments.

M. Picard a répondu qu'il entrait absolument dans cet ordre d'idées, qu'il comprenait toute l'importance que devrait avoir l'agriculture à l'Exposition de 1900, et que les machines et produits agricoles occuperaient la galerie actuelle des Machines tout entière. Il a donné aussi l'assurance que les diverses associations temporaires seraient successivement installées dans le voisinage de l'Exposition, au centre même de Paris, sur les larges avenues qui aboutissent aux Invalides.

Le commissaire général a ajouté en terminant qu'il serait heureux de se tenir en communication constante avec le bureau de la Société pour discuter les questions relatives à la section agricole.

***

M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, a soumis, hier, au Ministre du commerce, le plan général des constructions à élever au Champ de Mars et à l'esplanade des Invalides.

Dès que ce plan aura été ratifié par le Ministre, le commissaire général préparera la mise en adjudication des divers bâtiments. Les adjudications auront lieu toutes successivement dans les premiers jours de l'année prochaine, de manière que les travaux puissent être entrepris au printemps.

***

Les Ministres de la Guerre et de la Marine et le Ministre du Commerce, M. Henry Boucher, ont visité vendredi 19 novembre, à 11 heures, à l'École des Beaux-Arts, l'exposition des projets des architectes qui ont pris part au concours pour la construction du bâtiment de l'Exposition internationale des armées de terre et de mer en 1900.

Les Ministres étaient accompagnés dans cette visite par M. le Commissaire général et le haut personnel de l'Exposition universelle de 1900, MM. les directeurs des Beaux-Arts et de l'École des Beaux-Arts, les chefs d'état-major général, chefs et sous-chefs du cabinet de la guerre et de la marine, ainsi que par le général de la Noë, président, et les membres du jury de ce concours.

Dix-neuf projets ont été présentés au concours ouvert pour la construction du bâtiment de l'Ex-

position internationale des armées de terre et de mer en 1900.

Voici, par ordre alphabétique, la liste des architectes dont ils émanent :

MM.

1° Auburtin et Umbdenstock; — 2° Bénouville; — 3° Béquet : — 4° Joanny Bernard et Robert; — 5° Bertone ; — 6° Bousson ; — 7° Bréasson et Désert ; — 8° F. Constant-Bernard ; — 9° Drevet; — 10° Devillard ; — 11° Esnault-Pelterie ; — 12° Hennelle ; — 13° Letrosne ; — 14° Marchal; — 15° Mayeux : — 16° Nadaud et fils ; — 17° Picq ; — 18° Prath ; — 19° Walwein.

L'exposition de ces projets, ouverte depuis le 20 courant, sera close demain 26 novembre.

* * *

Le ministre du commerce, M. Henry Boucher, vient de commander au graveur Daniel Dupuis le modèle d'une plaquette de métal, de quatre à cinq centimètres de haut, qui remplacera le laissez-passer en carton délivré soit aux exposants, soit aux personnages officiels, pour leur faciliter l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition.

Le modèle initial en plâtre, beaucoup plus grand de dimensions, a été présenté ces jours passés à M. Henry Boucher. Il comporte une face, point de revers. On y voit une Renommée courant à la surface du globe pour trompetter aux quatre coins du monde la grande nouvelle de la fête des nations. Dans sa main gauche, elle tient le flambeau du progrès. Sur le champ de la plaquette, au-dessus du globe terrestre, un soleil levant. Au sommet de la composition, les mots : *Exposition de 1900.*

L'encadrement de la plaquette est de forme échancrée ou concave sur les côtés, convexe en haut et en bas.

L'œuvre du graveur doit subir, avant d'être livrée à la frappe, quelques modifications dans le détail. Le bras gauche de la Renommée, par exemple, au lieu de porter un flambeau, portera très probablement un rameau d'olivier. Cette correction sera de beaucoup la plus importante. Elle ne changera, toutefois, que bien peu de chose à l'aspect général de la composition; elle n'en modifiera pas l'allure.

* * *

Les travaux de l'Exposition, qui ont déjà absorbé tant de vieilles choses, vont faire disparaître, ou plutôt déplacer le marché du Cours-la-Reine; il paraît que sa proximité gêne les chantiers.

Le préfet de police et le préfet de la Seine viennent de décider que le marché du Cours-la-Reine serait transporté dans la rue Pauquet, et un crédit sera demandé au Conseil municipal pour faire construire là une grande halle couverte.

En attendant, une commission, composée des conseillers municipaux et des officiers de paix des huitième et seizième arrondissements, a fait aménager la partie du trottoir de droite du quai de Billy, entre la place de l'Alma et la rue Debroux, pour y installer les marchandes à paniers. Les voitures de maraîchers et de fruitiers stationneront dans la rue Jean-Goujon les jours de marché.

* * *

On lit dans le journal le *Temps* à la date du 15 novembre :

On fait en ce moment les comptes de l'Exposition de Bruxelles. Rien encore de définitif. Mais, dès à présent, quelques chiffres acquis sont curieux à citer. Par exemple, celui des entrées qui dépassera 6 millions de personnes. Il est certain également que pour les organisateurs, il n'y aura pas de déficit, que le gouvernement qui s'était engagé à le combler dans une certaine mesure n'aura pas à intervenir et que les actionnaires seront remboursés intégralement, chaque action de 100 francs leur ayant donné une entrée permanente gratuite, soit donc un dividende de 20 francs.

Les recettes des chemins de fer de l'Etat ont dépassé de 14.000.000 celles de la période correspondante précédente. Le commerce de la capitale a fait des affaires d'or qui seraient difficiles à évaluer, même approximativement, mais dont l'importance inattendue a frappé tous les yeux. Le bilan de la gastronomie à l'intérieur de l'Exposition et spécialement à Bruxelles-Kermesse, qui compte 2.500.000 entrées, n'est pas moins formidable. Il y a eu 82 banquets de plus de 100 couverts, dont 53 pour le Chien Vert; à cinq toasts par banquet — ce qui est fort raisonnable — cela représente plus de 400 discours. Quel flot de vin, de bière et de paroles!

Comme on le voit, l'Exposition de Bruxelles a été, sous tous les rapports, un grand succès : succès industriel, succès commercial, succès financier. On ne peut que féliciter les auteurs de cette heureuse entreprise.

* * *

La commission instituée pour l'organisation de la section russe de l'Exposition universelle de 1900 a tenu, sous la présidence de M. Kovalevsky, directeur du département du commerce et des manufactures, du ministère des finances de Russie, une séance dans laquelle on a terminé l'examen des budgets présentés à cet effet par les différents départements. Il a été résolu d'assigner à cette organisation la somme de deux millions de roubles, dont 150.000 roubles pour la construction d'un pavillon des confins de l'Empire russe (Asie centrale, Sibérie et Caucase). M. Arthur Raffaïlowich a été nommé vice-président de la commission d'organisation de la section russe.

L'ARQUEBUSERIE SUPÉRIEURE

DE LA Sté A. NOUVELLE ET Cie

10, Boulevard Malesherbes, Paris

GRAND PRIX A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE BRUXELLES

Les armes de la Société Arthur Nouvelle et Cie caractérisent, tout le monde est d'accord sur ce point, le summum des progrès atteints en arquebuserie. Ce résultat a été obtenu :

1° Par l'exécution irréprochable, le parfait dressage et la solidité excessive de sa canonnerie de premier ordre, ensemble de conditions dont dépendent la portée supérieure et la sécurité rigoureuse du tireur, quelque nature de poudre de chasse dont il puisse faire usage.

Les crochets de ces canons, en métal homogène spécial extra-résistant, de la Société Arthur Nouvelle et Cie font corps avec leur propre tonnerre, sans entraîner pour cela aucun aléa de dressage, ou autre, qui puisse à un moment donné changer l'état moléculaire du métal employé, laissant bien loin derrière, soit en solidité, soit en bonne façon, les canons de tous ordres actuellement en service.

2° Par les organes mécaniques des systèmes qui ont été, de leur côté, tant au point de vue des combinaisons employées qu'à celui de leur exécution, l'objet de la plus rigoureuse perfection.

Sans souci des modes répandues par les divers centres commerciaux, la Société Arthur Nouvelle et Cie se fait un devoir d'honneur d'appliquer à ses armes tous les progrès de l'arquebuserie auxquels on doit le maximum d'effets utiles que chaque tireur est en droit d'attendre d'une arme de premier ordre.

Outre l'enrayage habituel (dit sûreté) que commandent les petites pièces appliquées sur la poignée, qui agit exclusivement sur les détentes, laissant toujours ainsi les chiens à même de tomber inopinément (comme cela arrive journellement dans les armes à chiens intérieurs de tous ordres actuellement en service), les armes du système Arthur Nouvelle possèdent un deuxième enrayage spécialement et automatiquement adapté aux chiens. Ce deuxième enrayage, complément indispensable de tout mécanisme de percussion, est formé de deux pièces appelées interrupteurs qui ont pour fonction de fermer d'une manière rigoureusement sûre tout passage des chiens sur les percuteurs, en dehors, bien entendu, des départs normalement commandés par le tireur.

En résumé, les nouveaux systèmes brevetés d'armes à chiens intérieurs perfectionnés que la Société Arthur Nouvelle et Cie vient de créer dans le principal but de porter à l'industrie armurière une importante étape de progrès, assurent d'une manière exemplaire le bon et régulier fonctionnement du mécanisme et le bon tir sans aucun aléa, doublant ainsi la solidité des canons et leur portée. Ce sont ces qualités indiscutables qui ont décidé le Jury international de l'Exposition de Bruxelles à accorder à la Société A. Nouvelle et Cie la plus haute récompense qu'elle put ambitionner.

L. D.

Saint-Cloud ou Versailles

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, du projet qui consisterait à installer l'Exposition coloniale dans le parc de Saint-Cloud. Voici qu'à son tour M. le maire de Versailles vient de communiquer à ce sujet une note qui fait ressortir les avantages que présenterait l'installation de l'Exposition coloniale à... Versailles.

L'Exposition y profiterait de l'immense affluence des visiteurs des châteaux de Versailles et des Trianons. L'emplacement qui convient le mieux est la pièce d'eau des Suisses et les terrains qui l'entourent; on y établirait des îlots, on y installerait des exercices nautiques, et sur les rives on construirait des spécimens d'habitations coloniales.

C'est un espace d'environ 73 hectares qui serait livré à l'Exposition, laquelle communiquerait avec l'Esplanade des Invalides, en dehors des voies ferrées et tramways, par un chemin de fer spécial.

Comment va-t-on s'y prendre pour satisfaire Versailles et Saint-Cloud à la fois? C'est le secret de M. A. Picard.

Il s'est élevé, ces jours derniers, dans la presse et dans le public, une assez vive polémique à ce propos, autour du projet de l'installation de l'Exposition coloniale dans le parc de Saint-Cloud.

L'idée d'une exposition en cet endroit a ses partisans; elle n'est en tout cas pas nouvelle, car nous avons sous les yeux un projet complet, avec plan à l'appui, dressé dès 1893 par M. H. Puçey, architecte à Paris, et proposant l'emplacement de Saint-Cloud pour y établir l'Exposition Universelle de 1900.

Ce qui pouvait se réaliser pour la totalité de l'Exposition peut évidemment se faire à plus forte raison pour l'une de ses sections.

Les pavillons tunisiens ou autres et les pagodes se silhouetteraient en tous cas avec plus d'apparence de réalité sur un fond de végétation, que sur le fond de maisons de six étages de l'Esplanade des Invalides ou du quai. Il y aurait là les superficies nécessaires, les arbres, les eaux, les mouvements de terrain qui font défaut dans l'enceinte de l'Exposition à Paris.

On voit aussi dans ce projet que les moyens de communication ne manquent pas, et qu'il y a peu de chose à faire pour les compléter; même actuellement, Saint-Cloud n'est-il pas relié au Champ-de-Mars par une voie ferrée et par les bateaux?

Nous ne savons pas ce qu'il adviendra de cette proposition, mais on peut prévoir que tôt ou tard l'idée sera reprise; et que, si 1900 se fait encore au Champ-de-Mars, rien ne dit qu'une Exposition future ne se fera pas à Saint-Cloud.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES

aux Collaborateurs et Coopérateurs des Exposants

DE LA SECTION FRANÇAISE

(Suite)*

Classes 132 et 134.

Jury d'examen nº 41. — **Métallurgie du fer, de l'acier et des autres métaux.**

Collaborateurs.

Diplômes d'honneur.

Aubé, Gaston. — Comptoir métallurgique de Longwy, à Longwy.
Cavallier, E. — Société anonyme des Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson.
Clère. — Société métallurgique de Gorcy, à Gorcy près Longwy.
Demenge, Émile. — Société des Forges de Douai, à Paris.
Escalle. — Société anonyme des Aciéries de Longwy, à Mont-Saint-Martin.
Lemaire. — Société anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin, à Paris.
Pralon. — Société anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin, à Paris.
Sommaire, Albert. — Compagnie française des Métaux, à Paris.
Voisin. — Société anonyme des Aciéries de Longwy, à Mont-Saint-Martin.
Werth. — Société anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

André. — Société métallurgique de Gorcy, à Gorcy près Longwy.
Boulyau, Auguste. — Compagnie française des Métaux, à Paris.
Chevalier. — Société anonyme de l'éclairage au gaz et des Hauts Fourneaux et Fonderies de Marseille et des Mines de Portes et Sénéchas, à Paris.
Coingt. — Société métallurgique d'Aubrives et Villerupt, à Aubrives.
Coratte, Fernand. — Compagnie française des Métaux, à Paris.
Decosse. — Société métallurgique de Champigneulles et Neuves-Maisons, à Neuves-Maisons.
Etschot. — Société franco-belge des Mines de Somorrostro, à Paris.
Fleutot, Jules. — Société des Forges de Douai, à Paris.
Flinois, E. — Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, à Valenciennes.
Geuze, L. — Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, à Valenciennes.
Guillemin, Victor. — Compagnie française des Métaux, à Paris.
Hoch. — Société d'Escaut et Meuse, à Paris.
Lajudie (de). — Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais, à Paris.
Lambert, Gustave. — Compagnie française des Métaux, à Paris.
Lambert, Léon. — Société d'Escaut-et-Meuse, à Paris.
Maubert, Henri. — Compagnie française des Métaux, à Paris.
Moureau, G. — Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, à Valenciennes.
Pasquier, Lucien. — Société anonyme des Hauts Fourneaux de Maubeuge, à Maubeuge.
Seurin. — Société anonyme des Aciéries de Longwy, à Mont-Saint-Martin.

Diplômes de médaille d'argent.

Ballay, Alphonse. — Maison Charpentier, au Valdoie.
Benoist. — Société france-belge des mines de Somorrostro, à Paris.
Doyen. — Société anonyme des Hauts Fourneaux de Maubeuge.
Feran, Clément. — Société des Forges de Douai à Paris.
Hertzog, G. — Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, à Valenciennes.
Monnier. — Société métallurgique de Champigneulles et Neuves-Maisons, à Neuves-Maisons.
Trokay, Jules. — Établissements métallurgiques de Ferrière-la-Grande, à Ferrière-la-Grande.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Bardoux. — Société anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin, à Paris.
Borniche, François. — Société métallurgique de Gorcy, à Gorcy, près Longwy.
Devillard. — Société métallurgique d'Aubrives et Villerupt, à Aubrives
Dispas, Camille. — Société anonyme des Hauts Fourneaux de Maubeuge.
Dumanois. — Société anonyme des Aciéries de Longwy, à Mont-Saint-Martin.
Haller. — Société métallurgique d'Aubrives et Villerupt, à Aubrives.
Pierson. — Société métallurgique de Gorcy, à Gorcy, près Longwy.
Sylvestre, Louis. — Maison Charpentier, au Valdoie (Belfort).
Thomas, Jean-Marie. — Société des Forges de Douai, à Paris.

Classe 133.

Jury d'examen nº 42. — **Petite métallurgie.**

Collaborateurs.

Diplôme d'honneur.

Labbé, Paul. — Société métallurgique de Gorcy, près Longwy.

Diplôme de médaille d'or.

Flacon, Ferdinand. — Maison veuve Vallerant, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Cochinard, Émile. — Maison G. et H. Bauche, à Reims.
Collin, François. — Société métallurgique de Gorcy, près Longwy.
Crappal, Eugène. — Société métallurgique de Gorcy, près Longwy.
Deligny, Charles. — Société métallurgique de Gorcy, près Longwy.
Despas, Gustave. — Manufacture ardennaise de boulons et ferrures de wagons, à Braux.
Giron, Albert. — Manufacture ardennaise de boulons et ferrures de wagons, à Braux.
Krieger, Alfred. — Société française pour la fabrication des tubes, à Louvroil.
Lepage, Arthur. — Société française pour la fabrication des tubes, à Louvroil.
Montaret, Émile. — Maison veuve Vallerant, à Paris.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Barniche, François. — Société métallurgique de Gorcy, près Longwy.
Charrue, Jules. — Société française pour la fabrication des tubes, à Louvroil.
Deglin, François. — Société métallurgique de Gorcy, près Longwy.
Detourbe, Julien. — Maison Léon Levent, à Bavay.
Dupont, Alfred. — Maison veuve S. Levent et Cie à Bavay.
Fauquet, Théophile. — Société française pour la fabrication des tubes, à Louvroil.
Hubert, Jules. — Société française pour la fabrication des tubes, à Louvroil.
Jourdain, Édouard. — Maison veuve S. Levent et Cie, à Bavay.
Lescanne, Louis. — Société métallurgique de Gorcy, près Longwy.
Sac-Epée, Fernand. — Maison veuve Vallerant, à Paris.
Stremler, Jules. — Maison veuve Vallerant, à Paris.
Toussaint, J.-B. — Société métallurgique de Gorcy, près Longwy.

Classes 135, 137 et 139.

Jury d'examen nº 43. — **Produits chimiques, savonnerie, parfumerie, teinturerie, caoutchouc.**

Collaborateurs.

Diplômes de medaille d'or.

Aubin, Paul. — Maison Arnavon, Honoré, à Marseille.
Blattner, Nicolas. — Manufacture de produits chimiques du Nord (établissements Kuhlmann), à Lille.
Brame, A. — Maison Lefranc et Cie, à Paris.
Brigonnet, A. — Maison Brigonnet et Naville, à la Plaine-Saint-Denis.
Bruère, Samuel. — Maison Marquet, L. de Vasselot, à Paris.
Carré, Aug. — Maison Hardy-Milori, E. et Cie, à Paris.
Charrier, Henri. — Manufactures de produits chimiques du Nord (établissements Kuhlmann), à Lille.
Choro. — Compagnie française du Linoléum, à Paris.
Dieterlin. — Société anonyme de blanchisserie et teinturerie, à Thaon-les-Vosges.
Grandel, Paulin. — Manufacture de produits chimiques du Nord (établissements Kuhlmann), à Lille.
Grandval, Edm. — Maison Roger et Gallet, à Paris.
Perusse, Michel. — Société chimique des usines du Rhône, à Lyon.
Rivollet, Jean-Louis. — Parfumerie Ed. Pinaud, à Paris.
Robert, Ernest. — Maison Hardy-Milori, E. et Cie, à Paris.
Rocher. — Parfumerie Ed. Pinaud, à Paris.
Soret, Lucien. — Maison Paulenc frères, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Allard, Gaston. — Compagnie française de l'amiante du Cap, à Paris.
Ardin, Aimé. — Maison Asselin, Eug., à Saint-Denis.
Bichebois. — Maison Deschamps frères, à Vieux-Jeand'heurs et Renessou.
Bouchery. — Maison Verhaeghe-Vandewynckele, Henri, à Halluin.
Bullier. — Société des carbures métalliques, à Paris.
Chaplet, F. — Compagnie française de l'amiante du Cap, à Paris.
Crégut, Fr. — Maison Rocca Tassy et de Roux, à Marseille.
Godfriaux, F. — Maison Marchandise, Léon, à Paris.
Koetchet. — Société chimique des usines du Rhône, à Lyon.
Lederlin, Paul, fils. — Société anonyme de blanchisserie et teinturerie de Thaon, à Thaon-les-Vosges.
Letellier, Paul. — Maison Lefranc et Cie, à Paris.
Macquart, Claude. — Maison Deschamps frères, à Jeand'heurs et Renessou.
Marcassin, René. — Société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Maudet, Félix. — Société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Patrelle, A.-F. — Maison Huillard, Alph. et Cie, à Suresnes.
Prévot, Em. — Maison Deschamps frères, à Jeand'heures et Renessou.
Reichmann, Fr. — Maison Deschamps frères, à Jeand'heurs et Renessou.
Robineau. — Maison Poulenc frères, à Paris.
Ville, Laurent. — Maison Poulenc frères, à Paris.
Vivien, J. — Maison Chedville, D., à Saint-Pierre-lez-Elbeuf.

Coopérateurs.

Diplôme de médaille d'argent.

Brasseur, Julien, fils. — Manufactures de produits chimiques du Nord (Etablissements Kuhlmann), à Lille.

Diplômes de médaille de bronze.

Annat, Jules. — Maison Benoit, E., à Levallois-Perret.
Balthazar, A. J. — Société chimique des usines du Rhône, à Lyon.
Bardot, Charles. — Maison Bardot, Henri, à Paris.

(*) Voir l'*Exposition Universelle*, nº 87.

Bloche, Albert. — Maison Bloche et Cie, à Paris.
Blomme, Albert. — Maison Lefranc et Cie, à Paris.
Boulanger, Emile. — Manufactures de produits chimiques du Nord (Etablissements Kuhlmann) à Lille.
Bouchery, Charles. — Maison Verhaeghe-Vandewynckele, Henri, à Halluin.
Capelle, Théodore. — Maison Lhéritier, A, et Cie, à la Plaine-Saint-Denis.
Cirel, Félix. — Maison Maurel, A. et fils, à Paris.
Cochaux, J.-B. — Parfumerie Ed. Pinaud, à Paris.
Damiens, Jules. — Manufactures de produits chimiques du Nord (Etablissements Kuhlmann), à Lille.
Deleuil, Ange. — Maison Arnavon, Honoré, à Marseille.
Delphis, Achille. — Maison Huillard, Alph. et Cie, à Suresnes.
De Seynes, — Société d'électro-chimie, à Paris.
Hava, Ely. — Maison Rocca, Tassy et de Roux, à Marseille.
Honnorat. — Maison Rocca, Tassy et de Roux, à Marseille.
Jonville, Jules. — Maison Rocca, Tassy et de Roux à Marseille.
Jourde, Louis. — Parfumerie Ed. Pinaud, à Paris.
Lemel, A. — Compagnie française du linoléum, Paris.
Litzelmann, Jos. — Maison Michaud, à Aubervilliers.
Maes, Auguste. — Manufactures de produits chimiques du Nord (établissements Kuhlmann), à Lille.
Marly (Mme). — Parfumerie Ed. Pinaud, à Paris.
Monchain, Victor. — Manufactures de produits chimiques du Nord (établissements Kuhlmann), à Lille.
Nourrisson. — Société d'électro-chimie, à Paris.
Prieur. — Maison Brigonnet et Naville, à la Plaine-Saint-Denis.
Rouard, Marie. — Maison Roger et Gallet, à Paris.
Sauvageot. — Maison Lefranc et Cie, à Paris.
Solin, Casimir. — Maison Olivier, Louis, à Paris.
Vanhove, Henri. — Manufactures de produits chimiques du Nord (établissements Kuhlmann), à Lille.
Vielle. — Maison Brigonnet et Naville, à la Plaine-Saint-Denis.

Diplômes de mention honorable.

Bignon, Jules. — Société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.
Dubut, Georges. — Maison Verdier-Dufour, à Paris.
Hauttecœur, Léon. — Maison Herbaux-Hassebroucq, à Marchiennes.
Lafitte, Antoine. — Maison Verdier-Dufour, à Paris.
Lemaître, Fr. — Maison Bloche et Cie, à Paris.
Roger, Raphaël. — Maison Verdier-Dufour, à Paris.

Classe 136.

Jury d'examen n° 44. — **Papeterie.**

Collaborateurs.

Diplômes d'honneur.

Distribué, Eugène. — Maison Maunoury, Wolff et Cie, à Paris.
Evette, Armand. — Maison Vacquerel, Eugène, à Paris.
Germain, Gaston. — Maison Vacquerel, Eugène, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Besson, Hector. — Maison Failliot fils aîné, à Paris.
Binoche, André. — Maison Levée, François-Jules, à Paris.
Chevalier, Henri-Jules. — Maison Marion, Guibout et Cie, à Paris.
Dufourmantel, Léon. — Maison Failliot fils aîné, à Paris.
Persoz, J. — Chambre de commerce de Paris. à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Bauban, Albert. — Maison Chauvin, Henri, à Poncé.
Buisine, Pierre. — Maison Durif, A. fils, à Ponts-et-Marais.
Landa, Jean-Désiré. — Maison Rébouis, Hippolyte, à Paris.
Treille, Louis-Jean-Baptiste. — Maison Rébouis, Hippolyte, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Milon, Antoine. — Maison Simonet, Maxime-Hubert, à Quintin.
Rapeaud, Olivier-Louis. — Maison Martin, Léon, à Engomer.

Diplôme de mention honorable.

Roger, Raphaël. — Maison Verdier-Dufour, à Paris.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Balland, Jean-Baptiste. — Société anonyme des Papeteries du Souche, à Paris.
Bayle, Marie. — Maison Johannot et Cie, à Annonay.
Bion, Henri. — Maison Levée, François-Jules, à Paris.
Bisénius, H.-Ferdinand. — Maison Levée, François-Jules, à Paris.
Bonne, Jean. — Société anonyme des Papeteries du Souche, à Paris.
Buisine, Louis. — Maison Durif, A. fils, à Ponts-et-Marais.
Chapelon, Daniel. — Maison Johannot et Cie, à Annonay.
Coupas, André. — Maison Johannot et Cie, à Annonay.
Faigt, Jean. — Maison Bardou, Joseph et fils, à Perpignan.
Felvin, Achille. — Maison Putois, G. et le Mahieu J., à Paris.
Follain, Henri. — Maison Durif, A. et fils, à Ponts-et-Marais.
Gennequin, Adolphe. — Maison Levée, François-Jules, à Paris.
Hautmann, Albert. — Société anonyme des Papeteries du Souche, à Paris.
Lachaud, Auguste. — Maison Johannot et Cie, à Annonay.
Mattes, Joseph. — Maison Bardou, Joseph et fils, à Perpignan.
Salis, Barthélemy. — Maison Bardou, Joseph et fils, à Perpignan.
Schuchmacher. — Société anonyme des Papeteries du Souche, à Paris.
Textor, Charles. — Maison Levée, François-Jules, à Paris.
Toubert, Adolphe. — Maison Bardou, Joseph et fils, à Perpignan.
Villemin, Henri. — Société anonyme des Papeteries du Souche, à Paris.
Welch, Paul. — Maison Bardou, Joseph et fils, à Perpignan.

Classe 138.

Jury d'examen n° 45. — **Tannerie.**

Collaborateurs.

Diplômes de médaille d'or.

Bachelet, Isidore. — Comité d'installation français.
Badin, Henri. — Maison Perrin, A. Ricot et Cie, à Lyon-Villeurbanne.
Bertrand. — Maison Mirabel-Chambaud, à Valence.
Bourgeois. — Maison Leven frères et fils, à Paris.
Ginouvier. — Comité d'installation français.
Goguenheim, Jules. — Maison Tréfousse et Cie, à Chaumont.
Jacquer, Eugène. — Maison Pédaillès, A., à Paris.
Lefebvre, Fernand-Emile. — Maison Tannins de Redon, à Redon.
Levêque, Émile. — Maison Huillard et Cie, à Suresnes.
Liebault, Albert. — Maison Gondolo (veuve Paul), à Nantes.
Pinta, Albert, — Maison Jossier, Gabriel, à Paris.
Rochard, Georges-Julien. — Société anonyme de Belle-Rive, à Mazamet.

Diplômes de médaille d'argent.

Alers. — Maison Leven frères et fils, à Paris.
Babillon, Louis-Emile. — Maison Marchal et Courbaize, à Maurs.
Fourrez, Apollinaire. — Maison Jossier, Gabriel, à Paris.
Keller, Georges. — Maison Krempp, Guillaume, Laurent, à Paris.
Lajugies Gabriel. — Maison Bruel, Osmin fils, à Souillac.
Rauch, Ed. — Maison Huillard et Cie, à Suresnes.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Amiard. — Maison Basset fils, frères et Cie, à Paris.
Barbin, Jean-Henri. — Maison Meyzonnier, Eugène, fils, à Annonay.
Barrand, Joannes. — Tanneries Simon Ullmo, à Oullins, près Lyon.
Bauvir, Isidore. — Maison Boucher, Henri, à Givet.
Berty. — Maison Roux fils et Cie, à Romans.
Beurton, Joseph. — Maison Petitpont, G. et Cie, à Paris.
Bonzon. Louis. — Maison Bruel, Osmin fils, à Souillac.
Caldier, Auguste. — Maison Prévot-Cerrière, à Millau.
Cartillier, — Maison Monnier-Perroud, François, à Villefranche.
Clarion, Henri. — Maison Perrin, A., Ricot et Cie, à Lyon-Villeurbanne.
Dervieux. — Maison Aboucaya frères, à Paris.
Devoize. — Maison Roux, fils et Cie, à Romans.
Dolat, Pierre. — Maison Dolat frères, à Paris.
Dorido, Emile — Maison Boucher, Henri, à Givet.
Faugé, Marius-François. — Maison Meyzonnier. Eugène, fils, à Annonay.
Garaudi, Antoine. — Maison Chapal, C. et E. frères et Cie, à Montreuil.
Kaut, Michel. — Maison Rébouis, Jean, Hippolyte, à Paris.
Hebert, Charles. — Maison Marchand, Charles, jeune, à Paris.
Hiks, Charles. — Maison Piedsocq, Albert, à Paris.
Lapostolle. — Société des cuirs vernis français, à Vincennes.
Laurent, François. — Société des cuirs vernis français, à Vincennes.
Lefèvre, Alphonse. — Maison Pédaillès, A., à Paris.
Leseigneur, François. — Maison Rébouis, Jean Hippolyte, à Paris.
Lironville, J.-Baptiste. — Tanneries Simon Ullmo, à Oullins près Lyon.
Malterre, Joseph. — Maison Chapal, C. et E., frères et Cie, à Montreuil.
Manlotaz, Elysée. — Maison Dolat, J.-B., frères, à Paris.
Maublanc, Junien. — Maison Dumas, Raymond et Cie, à Saint-Junien.
Mazaire, J.-Baptiste. — Maison Perrin, A., Ricot et Cie, à Lyon-Villeurbanne.
Peyret. — Maison Mirabel-Chambaud, à Valence.
Pons. — Société anonyme de Belle-Rive. à Mazamet.
Préville. — Maison Tannins de Redon, à Redon.
Puech, Antoine. — Maison Durant et Hébert, L., à Paris.
Relinger. — Maison Basset fils, frères et Cie, à Paris.
Rougier, Jacques-Alexis. — Maison Denant, Ach., à Paris.
Rouillon, Fernand. — Maison Proop, A. et Cie, à Nersac.
Rousseau, Pierre. — Maison Dumas, Raymond et Cie, à Saint-Junien.
Thomas, Joseph. — Maison Monmaneix, A. et Chapal, C., à Paris.

Classes 140 et 141.

Jury d'examen n° 46. — **Meunerie, amidonnerie.**

Collaborateur.

Diplôme de médaille d'argent.

Pégat. — Maison Rose, H. et G., frères, à Poissy.

Coopérateur.

Diplôme de médaille de bronze.

Bazile. — Maison Rose, H. et G. frères, à Poissy.

Classes 142 et 143.

Jury d'examen n° 47. — **Boulangerie, Pâtisserie, Produits alimentaires.**

Collaborateurs.

Diplôme du médaille d'or.

Bonnet, Félix. — Maison Courtin, Rossignol, à Orléans.

Diplômes de médaille d'argent.

Courtois. — Manufacture de biscuits Georges (M. et J. Estieu), à Courbevoie.
Martineau. — Manufacture parisienne des biscuits Olibet, à Suresne.
Maschet. — Maison Chevalier-Appert, à Paris.
Moindrot. — Maison Chassaing et Cie, à Paris.

COOPÉRATEURS.

Diplôme de médaille de bronze.

Lainreau. — Maison Breton aîné, J., et gendre, à Orléans.

Diplômes de mention honorable.

Létang, Déon. — Maison Létang, Théodore, à Paris.
Noel (Mme). — Maison Lager, à Paris.
Patrouillard. — Maison Lapostolet frères et Certeux, à Paris.
Vergniaud. — Maison Granger-Juillet et fils, à Châlons-sur-Saône.
Welty. — Maison Damoy, Julien, à Paris.

CLASSES 144 ET 145.

JURY D'EXAMEN N° 48. — **Sucrerie, confiserie, chocolaterie, sirops et liqueurs sucrées.**

COLLABORATEURS.

Diplôme d'honneur.

Temmerman Th. — Maison Say (Henri) et Cie, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Mary. — Maison Claquesin, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze.

Braquier (Mme). — Maison Braquier, Léon à Verdun.

COOPÉRATEURS.

Diplômes de médaille d'argent.

Champeaux. — Maison Lejay-Lagoute, à Dijon.
Cordelier, Eugène. - Maison Hartmann, G. et Cie, à Paris.
Martel, Louis. — Maison Lemaire, Édouard, à Yvry-la-Bataille.
Raulin Frédéric. — Maison Levillain, E., fils aîné, à Rouen.
Serventon, Ernest. — Maison Requier frères, à Périgueux.

Diplômes de médaille de bronze

Oudot, Georges. — Maison Joanne-Edmond, à Paris.
Petit, Auguste. — Maison Duhamel; Ch., Théodore, à Paris.
Téel, Alexandre. — Maison Philippe, Alfred, à Paris.
Zimberlin, Hubert. — Maison Say, A., et Cie, à Paris.

CLASSE 146.

JURY D'EXAMEN N° 49. — **Brasserie.**

COLLABORATEURS.

Diplôme de médaille d'argent.

Buns, Charles. — Maison Corman-Vandame, à Lille.

Diplôme de médaille de bronze.

Dassonville, Joseph. — Société anonyme de la Grande-Brasserie, malterie de Fresnes, à Fresnes-sur-Escaut.

COOPÉRATEURS.

Diplômes de médaille de bronze.

Bardet, Antoine. — Maison Dartevelle et Cie, à Hautmont.
Borel, Louis. — Maison Dessaux. fils, à Orléans.
Desormaux. Louis. — Société anonyme de la Grande-Brasserie et malterie de Fresnes, à Fresnes-sur-Escaut.
Lecompte, Léon. — Maison Dessaux, fils, à Orléans.
Moisson, Charles. — Maison Michaux-Labarre, Félix, à Montreuil-sous-Bois.

CLASSE 147.

JURY D'EXAMEN N° 50. — **Distillerie.**

COLLABORATEURS.

Diplômes de médaille d'or.

Bréand, Maurice. — Maison Robin, Jules, et Cie, à Cognac.
Coine-Joumier. — Maison Remy-Martin et Cie, à Rouillac.
Colin, Georges. — Maison L. Colin et Cie, à Bordeaux.
Lataste. — Maison Pellisson, père et fils, à Cognac.
Hervoir, Maurice. — Maison Pellisson, père et fils, à Cognac.
Prodeaux, père. — Maison Curlier, frères, à Jarnac.

Diplômes de médaille d'argent.

Albrecht, Émile. — Maison Remy-Martin et Cie, à Rouillac.
Bréand, Ernest. — Maison Robin et Cie, à Cognac.
Fauveaud, Jules. — Maison Bisquit-Dubouché et Cie, à Paris.
Martonnaud, Henri. — Maison Bisquit-Dubouché et Cie, à Paris.

COOPÉRATEURS.

Diplôme de médaille d'argent.

Courribaut, Désir. — Maison L. Colin et Cie, à Bordeaux.

CLASSE 148.

JURY D'EXAMEN N° 51. — **Vins, etc.**

COLLABORATEURS.

Diplômes de médaille d'or.

Barnabé, Henri. — Maison Larcher, Ernest, à Versailles.
Denis-Petiot. — Maison Maldant, Alexis, à Savigny-lez-Beaune.
Deymié, Alfred. — Maison Balaresque, F., à Bordeaux.
Frache. — Commissariat général d'Algérie (Algérie).
Grenella. — Commissariat général d'Algérie (Algérie).
Grivelet, Emile. — Maison Chanut (Dr), à Vosne-Romanée.
Guiraut, Julien. — Association de production et de consommation des vins de la Gironde.
Laclavetine. — Maison Osiris, à Paris.
Manneyres. — Maison Pillet-Will (comte), à Margaux.
Plait-Lioret. — Maison Maldant, Alexis, à Savigny-lez-Beaune.
Rousseau, J.-B. — Maison Thomas Bassot et fils, à Gevrey-Chambertin.

Diplômes de médaille d'argent.

Barniaux, Thérèse. — Maison Blanqui, J. N., à Nice.
Bouchard, Denis. — Maison Brenot, à Savigny-lez-Beaune.
Caraulle, Gustave. — Maison Audinet et Buhan, à Bordeaux.
Conte, Daniel. — Maison Balaresque, F., à Bordeaux.
Fauché, Bertrand. — Maison Pinsau, Paul, à Barsac.
Gandat. — Maison Germain, J., à Paris.
Jugla. — Maison Castéga, Eugène, à Bordeaux.
Lacassagne. — Maison Sevestre, Léon, à Saint-Julien.
Lozet. — Commissariat général d'Algérie (Algérie).
Reynaud. — Maison comte de Baritault.



Diplômes de médaille de bronze.

Beneteau, Jules. — Maison Desse, G., à Bordeaux.
Bernède, Chéri. — Maison du Périer de Larsan, à Moulins.
Brivot, Philippe. — Maison Charton, E., à Beaune.
Garnier, Louis. — Maison Charton, E., à Beaune.
Toutain, Alexandre. — Maison Sèze, N. et Et., frères, à Bordeaux.

COOPÉRATEUR.

Diplôme de médaille de bronze.

Moissan, Charles. — Maison Michaud-Labarre, à Montreuil-sous-Bois.

CLASSE 149.

JURY D'EXAMEN N° 52. — **Tabacs.**

COOPÉRATEURS.

Diplôme de médaille d'argent.

Planellis, François. — Maison Mélia, Michel, à Alger (Algérie).

Diplôme de médaille de bronze.

Ortsla, Michel. — Maison Mélia, Michel, à Alger (Algérie).

CLASSES 150 ET 152.

JURY D'EXAMEN N° 53. — **Coton, lin, chanvre, etc.**

COLLABORATEURS.

Diplômes de médaille d'or.

Asselin, Edouard. — Maison Saint frères, à Paris.
Clément, Désiré. — Maison Saint frères, à Paris.
Davi, Raoul. — Maison Bessonneau, à Angers.
Gaultier, Auguste. — Maison Bessonneau, à Angers.
Gilliard, Ernest. — Maison Bessonneau, à Angers.
Houbart, Louis. — Maison Saint frères, à Paris.
Laplante, Pierre. — Maison Saint frères, à Paris.
Petiron, Joseph. — Maison Bessonneau, à Angers.
Rillardon, Emile. — Maison Saint frères, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Balus, Louis. — Société cotonnière de Saint-Etienne-du-Rouvray, à Rouen.
Belguise, Gustave. — Maison Gresland, Constantin et fils, à Paris.
Bouvier, Edouard. — Maison Saint frères, à Paris.
Braut, Modeste. — Maison Coquel, A. et Cie, à Amiens.
Bresch, Martin. — Maison Roy frères, au Petit-Quevilly.
Dalery. — Maison Sérol, G., Guitton et Badolle, à Roanne.
Destailleurs, Paul. — Maison Berger, Casimir et Cie, à Rouen.
Dupetit. — Maison Coquel, A. et Cie, à Amiens.
Helluin, Edmond. — Maison Saint frères, à Paris.
Kirschner, Auguste. — Société cotonnière de Saint-Etienne-du-Rouvray, à Rouen.
Leclercq, Narcisse. — Maison Le Coustellier, Cyprien, à Abbeville.
Leurent, Désiré. — Maison Leurent frères, à Roncq.
Lumière, Georges. — Maison Saint frères, à Paris.
Rousseau, Charles. — Maison Coquel, A. et Cie, à Amiens.
Saget, Gaston. — Société anonyme de blanchisserie et teinturerie de Thaon, à Thaon-les-Vosges.
Schoellkopf. — Société anonyme de blanchisserie et teinturerie de Thaon, à Thaon-les-Vosges.

COOPÉRATEURS.

Diplômes de médaille de bronze.

Collyer, Robert. — Maison Bessonneau, à Angers.
Delacloye, Eugène. — Maison Le Coustellier, Cyprien, Abbeville.
Dru, Léontine (Mme). — Maison Le Coustellier, Cyprien, à Abbeville.
Finet, Armand. — Maison A., à Lille.
Guignard, Louis. — Maison Rothier, à Troyes.

Hallez, Désiré. — Maison Crespel, Vᵉ C. et fils, à Lille.
Hecquet, Jules. — Maison Le Coustellier, Cyprien, à Abbeville.
Leurent, Désiré, fils. — Maison Leurent, frères, à Roncq.
Leurent, Edouart. — Maison Leurent, frères, à Roncq.
Nolson, Jules. — Maison Rothier, à Troyes.
Petit, Alphonse. — Maison Le Coustellier Cyprien, à Abbeville.
Prevost, Louise (Mme). — Maison Le Coustellier, Cyprien, à Abbeville.
Tardif, Alfredine (Mme). — Maison Le Coustellier, Cyprien, à Abbeville.
Thiébaut. — Maison Le Coustellier, Cyprien, à Abbeville.
Trophilot, Célestine (Mme). — Maison Le Coustellier, Cyprien, à Abbeville.
Vignon, Adolphe. — Maison Hagimont, Frédéric, et Cⁱᵉ, à Amiens.

CLASSE 151.

JURY D'EXAMEN Nº 54. — **Laines, soies.**

COLLABORATEURS.

Diplômes de médaille d'or.

Backhaus, Charles. — Maison Blin et Blin, à Elbeuf.
Beaudin, Georges. — Maison Béraud, J. et Cⁱᵉ, à Lyon.

(*A suivre*).

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 89 *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* Paris, 10 Décembre 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS
Paris . . . . Un an. 8 francs
Départements . . . — 9 —
Étranger . . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Réunion des Comités d'admission – Formation des bureaux – La Fête du 18, à l'Opéra

AVIS

Nos lecteurs trouveront à la page 10 les suite et fin de la Liste officielle des récompenses décernées aux Coopérateurs et Collaborateurs des Exposants de la Section française, à l'Exposition de Bruxelles.

L'EXPOSITION COLONIALE

Quel emplacement sera réservé à l'Exposition coloniale, en 1900?

Telle est la question qui, depuis quelques jours, est discutée dans la presse. Cette Exposition sera-t-elle comprise dans l'enceinte de l'Exposition générale, ou bien sera-t-elle installée hors de cette enceinte ?

Sur ce point, nous avons demandé son avis au membre du Parlement qui, en ces matières, a le plus de compétence et le plus d'autorité, à M. Eug. Étienne, ancien sous-secrétaire d'Etat des colonies, président du groupe colonial de la Chambre, et voici le très remarquable article qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser à ce sujet.

H. G.

Rien n'est plus suggestif que l'hostilité aujourd'hui manifeste de quelques organes importants de la presse au transfert de l'Exposition coloniale hors de l'enceinte de Paris. Au lendemain du jour où le projet fut soumis au gouvernement et fut connu du public, une très discrète opposition se fit jour; les adversaires étaient convaincus qu'une réfutation sommaire et dédaigneuse suffirait pour écarter à tout jamais les audacieux qui avaient la prétention de vouloir substituer au plan déjà arrêté et tout simplement calqué sur celui de 1889, une conception grandiose, en rapport avec le prodigieux effort colonial que la France a accompli durant ces dix dernières années. Mais, à quelques jours de là, alors que l'idée jetée dans le public a fait rapidement son chemin, a conquis la population tout entière, alors que M. le ministre des colonies revenu de sa fatigante mais courageuse excursion au Sénégal et au Soudan, a fait connaître qu'il donnait sa pleine et entière adhésion au projet qui lui était soumis, l'opposition comprend le grave péril qui la menace; sa hautaine quiétude semble l'avoir abandonnée: elle a conscience que le danger est pressant et qu'il faut faire appel à toutes les forces dont elle peut disposer. Tout d'abord on se bornait à nous dire que l'Exposition coloniale ne saurait s'échapper de l'enceinte de Paris parce que l'emplacement qui lui est réservé par le Commissariat général au Trocadéro est plus que largement suffisant.

Elle avait 4 hectares en 1889, elle en aura 7, en 1900, dans les jardins du Trocadéro. Puis, on ajoutait que pour faire grand au dehors de Paris il faudrait solliciter le concours financier du Parlement et que l'échec était à peu près certain. On disait qu'il serait impossible d'exiger des porteurs de tickets une redevance spéciale pour l'entrée à l'Exposition coloniale; on insinuait que les puissances étrangères déjà informées de la place qui serait réservée à chacune d'elles avaient sur l'heure fait connaître le mécontentement que leur causerait un changement dans les dispositions déjà arrêtées.

De toutes ces objections une seule méritait de retenir l'attention : elle était grave. En effet, si le Parlement refusait d'intervenir dans la dépense, à qui pourrait-on s'adresser?

Mais si ce grave problème subsistait, toutes les autres difficultés soulevées comme à plaisir ne résistaient pas à l'examen. L'emplacement réservé au Trocadéro ne présentait pas la surface plane de l'esplanade des Invalides en 1889; les nombreux accidents de terrain qui en font le charme relatif absorbent des surfaces importantes, ce qui ramène la superficie acccordée en 1900 à celle de 1889. Or, faut-il le répéter après l'avoir dit bien souvent déjà, le domaine colonial de la France, depuis 1889 à ce jour, a plus que quintuplé. La superficie en 1889 était de près de un million quatre cent mille kilomètres carrés, avec une population de 17 millions d'habitants; depuis nous avons conquis *en Afrique:* la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Haut-Oubanghui, les régions de la Sangha, du Bahr-el-Ghazal jusqu'au Nil, Madagascar, tous les territoires de la boucle du Niger; *en Asie:* tout l'immense Laos jusqu'aux frontières de la Chine. Notre superficie peut être estimée à plus de sept millions de kilomètres carrés avec une population de près de 50 millions d'habitants.

Que peuvent répondre à cette nomenclature nos aimables contradicteurs? Croient-ils que la surface de 1889, alors même qu'elle serait augmentée, pourrait suffire pour donner place à ces nouveaux et importants contingents, et de population et de produits? Il nous paraît inutile d'insister sur ce point.

Faut-il déclarer que les puissances étrangères ne feront aucune difficulté pour se rendre sur tel point qui leur sera désigné? Quelles raisons pourraient-elles invoquer? Dans tous les cas, s'il y avait obstacle sur ce point, il serait aisé de laisser l'Exposition coloniale étrangère au Trocadéro.

Devons-nous parler des droits des porteurs de tickets, qui se refuseraient à payer leur entrée à l'Exposition coloniale hors de Paris? S'il en était ainsi, il faudrait ne pas s'attarder à chercher une transaction; le mieux serait de donner accès à tous les porteurs de tickets sans supplément de redevance. Mais il fallait résoudre le difficile et lourd problème financier. Un de nos amis, M. de Lanessan, qui a acquis une si grande et si légitime autorité durant le trop court séjour qu'il a fait en Indo-Chine, a présenté un projet qui a réuni sur l'heure l'assentiment général.

Nous devons, nous a-t-il dit, nous adresser aux colonies elles-mêmes; l'Exposition est faite en majeure partie à leur profit; de cette grande et solennelle manifestation dépendront leur développement et leur richesse; il faut qu'elles constituent le capital nécessaire pour qu'elles puissent se présenter à la France et au monde dans leur incomparable grandeur. Si, comme nous en avons la profonde conviction, les colonies acceptent avec enthousiasme la proposition de M. de Lanessan, la seule et unique difficulté est résolue, toutes les oppositions doivent s'effacer; l'accord doit être désormais unanime. Ainsi nous raisonnions, il y a peu de jours encore, mais nous comptions sans l'impitoyable résistance de nos adversaires : ne pouvant vaincre directement, ils ont tendu leurs mains suppliantes vers le Conseil municipal de Paris. La capitale n'a consenti, ont-ils déclaré, à participer, pour la somme de 20 millions, à la dépense, qu'à la condition expresse que l'Exposition ne franchirait pas son enceinte; faire une brèche à cet accord, c'est ravir à la population parisienne les légitimes profits qu'elle doit recueillir en compensation de ses sacrifices. Tel est le langage que l'on n'hésite pas à faire entendre. Il ne s'agit plus de savoir si l'Exposition sera la manifestation éclatante du génie français; il importe de ne pas permettre, au risque de rapetisser, d'amoindrir cette solennelle et décisive épreuve, que les restaurants de Paris soient lésés dans leurs intérêts.

Le Conseil municipal a, il est vrai, répondu à l'appel de nos adversaires, mais nous ne pouvons pas croire qu'il ait dit son dernier mot. Chacun connaît assez son patriotisme pour être convaincu

u'un examen attentif de la question lui inspirera la décision que réclament les véritables intérêts de Paris. Et qui donc profitera du succès de l'Exposition coloniale, placée à quelques kilomètres de son enceinte, si ce n'est Paris lui-même? Qui en aura le bénéfice moral et même le profit matériel, si ce n'est Paris? Si le succès est, comme il est certain, considérable, immense, les populations qui ont déjà vu et les Expositions de 1889, celle de Chicago, et celle de Bruxelles, et qui pourraient hésiter à se déplacer, n'accourront-elles pas en foule? Quel est donc le préjudice que peut subir la Ville de Paris? Qu'on nous le dise et surtout que l'on veuille bien nous donner des arguments sérieux.

Il faut en prendre résolument son parti et ne plus nous dépenser en disputes stériles.

La France, après l'effort prodigieux qu'elle a fait en quelques années — moins de 20 ans — pour constituer son immense empire colonial, a tout d'abord le pieux devoir d'honorer les héros qui l'ont conquis et qui sont morts ou debout; elle doit à ses enfants, à ses amis du dehors et aussi à ses adversaires, de prouver par les résultats acquis qu'elle est toujours digne de garder au fond de son cœur les longs espoirs et les grandes pensées; elle doit se convaincre de l'importance de l'œuvre accomplie afin de se préparer à en retirer pour elle-même et ses fils qui sont là-bas et qui s'y rendent en grand nombre, tous les profits matériels et moraux qui sont la récompense réservée aux nations braves, fières et résolues.

L'heure est solennelle; encore un peu de courage et l'Exposition coloniale, qui réalisera tous nos vœux, sera la manifestation éclatante de la puissance et de la grandeur de la patrie française.

EUG. ÉTIENNE,
Député.

LA PROMOTION DE BRUXELLES

M. Henry Boucher, Ministre du Commerce et de l'Exposition, déposera demain, samedi, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles.

Ce projet sera imprimé, distribué et renvoyé aux bureaux. Il comprendra :

2 croix de commandeur;
20 croix d'officier;
80 croix de chevalier.

Le projet sera très probablement voté avant la fin de l'année. C'est donc dans les premiers jours de janvier que paraîtra à l'*Officiel* la promotion de Bruxelles.

LA GRANDE SOIRÉE DE GALA
A L'OPÉRA
DES COMITÉS D'ADMISSION
à l'Exposition de 1900

C'est samedi prochain, 18 décembre, que doit avoir lieu, à l'Opéra, le grand bal de gala des Comités d'admission de l'Exposition de 1900.

Nous étions certain d'avance de la réussite de cette fête; mais le succès dépasse de beaucoup, croyons-nous, les prévisions les plus optimistes du Comité d'organisation.

Nous apprenons, en effet, que toutes les loges ont été louées en quelques jours, et que pour éviter la trop grande affluence de monde, le nombre des entrées vient d'être limité. Nous nous empressons de tranquilliser ceux qui n'ont pu avoir des loges, en les informant que des mesures sont prises pour que les dames puissent se reposer au cours de la soirée; elles trouveront un très grand nombre de sièges dans la salle de bal, dans les foyers et dans les couloirs, à chaque étage.

Tous les Ministres doivent assister à cette première fête de l'Exposition, ainsi que les Présidents du Sénat et de la Chambre, les Présidents du Conseil général et du Conseil municipal, les préfets de la Seine et de Police, le Corps diplomatique, etc. Il est presque certain aussi que M. le Président de la République honorera la fête de sa présence.

On dit merveille du décor peint par Jambon et représentant le Palais de l'Électricité qui formera, avec le Château d'Eau, la façade du fond du Champ-de-Mars de l'Exposition de 1900.

On compte beaucoup sur l'effet produit pour la première fois par la musique et les danses lumineuses, ainsi que sur la grande farandole exécutée par tout le corps de ballet.

En plus de la musique de la Garde républicaine, plusieurs musiques militaires et des chœurs d'hommes doivent se faire entendre pendant toute la soirée. Dans le grand foyer, on annonce des danses anciennes par les artistes de l'Opéra. Nous savons, d'autre part, qu'on se propose de danser avec entrain.

Nous ne saurions trop féliciter les promoteurs de cette fête qui inaugurera si bien, par une œuvre de bienfaisance, les travaux des Comités de l'Exposition de 1900.

Nouvelles et Échos

Voici où en sont actuellement les travaux de l'Exposition.

Sur tous les chantiers, on pousse activement les travaux avant les grands froids qui les arrêteront.

Le vaste quadrilatère du Cours-la-Reine a pris l'aspect d'une ville en construction. Des convois rapides de moellons et de pierres de taille, traînés par de petites locomotives alertes et criardes, en sillonnent les vallons et les plaines ou disparaissent sous des tunnels provisoires.

Le grand palais prend tournure sur l'avenue d'Antin, où l'on achevait hier son socle à hauteur d'un premier étage. Sur sa façade principale, on a aussi commencé à bâtir sur les moellons et le béton.

Le petit palais n'est pas encore sorti de ses fondations, mais que les froids tardent encore et nous le verrons poindre.

On achève le montage des cheminées du caisson de rive gauche du pont Alexandre-III dont, avant un mois, on pourra commencer le fonçage, tandis que sur le caisson de rive droite on travaille déjà à la maçonnerie où entrera prochainement la première pierre consacrée par S. M. Nicolas II.

Entre les ponts des Invalides, de l'Alma et d'Iéna, les quais droits qui porteront les palais vénitiens sont aux deux tiers construits.

Au Champ-de-Mars un seul dôme subsiste, celui des Beaux-Arts, qui tombera à son tour la semaine prochaine; enfin, on a adjugé la démolition de la galerie de Trente Mètres.

* * *

On lit dans le journal le *Temps* :

Le comité d'admission de la classe 18 (matériel de l'art théâtral) s'est réuni hier au Champ-de-Mars, pour constituer son bureau.

On a donné sur cette réunion des renseignements en partie exacts, mais qui ont besoin d'être complétés.

Étaient présents : Mmes Bartet et Sarah Bernhardt, MM. Baillet, Bapst, Barbier, Bernheim, Berr, Carpezat, Chaperon, Claretie, Clémançon, Cordier, Desseris, Delaperrière, Fernoux, Gailhard, Gosset, Gutperle, Hallé, Lartigue, Lavedan, Loisel, Malherbe, Monval, Moynet, Normandin, Nuitter, Pougin, Reynaud, Rivière, Rubé, Thomas, Valleret, Aderer.

Étaient absents : Mme Mariquita, MM. Adeline, Bernier, Carvalho, Choubrac, Coquelin cadet, Faguet, Garnier, Ginisty, Lemaître, Sarcey, Sardou, Armand Silvestre.

M. Dervillé, directeur général de l'exploitation, a exposé en quelques mots très clairs quels seraient les travaux du comité.

Il a été procédé ensuite à l'élection du bureau.

M. Germain Bapst a proposé pour la présidence et la vice-présidence les noms de MM. Victorin Sardou et Jules Claretie. M. Bernheim a fait observer que M. Victorien Sardou, retenu par les répétitions de ses œuvres, ne pourrait peut-être pas assister régulièrement aux séances. On a passé au vote.

Au premier tour, pour la présidence, les voix se sont partagées également entre MM. Sardou, Claretie et Gailhard, directeur de l'Opéra. De même au deuxième tour. M. Jules Claretie a alors déclaré qu'il déclinait toute candidature. Au troisième tour, M. Gailhard a été élu président.

Pour la vice-présidence, M. Aderer a proposé les noms de Mmes Sarah Bernhardt et Bartet. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, à mains levées. M. Dervillé a fait observer que le règlement comportait seulement la nomination d'un vice-président, mais il a ajouté qu'il transmettrait au Commissaire général le vœu que la réunion exprimait d'avoir deux vice-présidentes.

Ont été nommés rapporteur M. Nuitter et secrétaire M. Monval.

~~~

On lit, d'autre part, dans l'*Éclair*, à ce sujet :

Le groupe des théâtres à l'Exposition de 1900 a nommé hier son président. Les voix se sont portées sur M. Gailhard, directeur de l'Opéra, qui n'avait cependant pas fait acte de candidat. La nomination du vice-président est ajournée, jusqu'à ce qu'il soit statué sur la possibilité d'en nommer deux. M. Nuitter a été nommé rapporteur et M. Monval, secrétaire de la Commission.

Cette Commission sera l'une des plus importantes. On se flatte qu'elle surpassera l'œuvre de sa devancière de 1889, qui fit une Expostion si courue. L'activité et l'intelligence du président qu'elle s'est choisi sont les sûrs garants de la réalisation de cette espérance.

* * *

Nous avons sous les yeux le remarquable rapport que M. Henri Hénon, président de l'Association syndicale des fabricants de tulles et dentelles, à Calais, membre de la Commission permanente des valeurs de douanes, vient d'adresser, en sa qualité de commissaire-rapporteur pour les classes 153 et 154, à M. Alfred Ancelot, président du Comité 23 de la Section française à l'Exposition internationale de Bruxelles.

Ce rapport est une étude savante et approfondie de l'industrie artistique des dentelles, des broderies, tulles et passementeries, telle qu'elle s'est manifestée à l'Exposition de Bruxelles, et dont le rapporteur est lui-même un des principaux représentants en France.

Il se distingue par sa clarté, par la sûreté de ses appréciations et par l'impartialité de ses jugements que tous les intéressés ont d'ailleurs déjà sanctionnés et approuvés.

Obligé de mentionner à leur tour, comme il convenait, les dentelles exposées par la *Maison Henri Hénon, de Calais*, le rapporteur l'a fait en termes plus que modestes, se bornant à retracer tout simplement la carrière parcourue par elle.

Cette carrière est des plus brillantes, et nous n'avons aucun motif de le taire, dût la modestie de M. Henri Hénon en souffrir.

La Maison Henri Hénon a été fondée par son titulaire actuel en 1859.

Elle a produit tous les genres d'imitation de dentelles en laine, en soie ou en coton. Elle s'est surtout spécialisée dans les articles dits « *barres indépendantes* » et particulièrement dans les genres *Guipures* et *Valenciennes fines*. Cette dernière
~~~

dentelle se désigne, le plus souvent, par le nom même de la Maison, sur les marchés de *Paris*, *Londres* et *New-York*.

La maison Henri Hénon a, la première, en 1876, commencé et risqué la fabrication des dentelles mécaniques sur des métiers fins, 12 et 13 points, à jacquards puissants. Cette tentative, suivie de succès, a été le point de départ d'une ère nouvelle pour la fabrique de Calais. Elle a aussi, la première, fait fonctionner des jacquards de 150 à 260 barres indépendantes; son matériel, constamment perfectionné et renouvelé, est considéré avec juste raison comme étant l'un des meilleurs de la place. L'usine, actionnée par deux machines à vapeur et de puissantes chaudières, est éclairée par l'électricité.

Elle a exposé à Paris en 1878, à Anvers en 1885, à Barcelone en 1888, à Moscou, Chicago, Amsterdam et à l'Exposition Universelle de Paris en 1889, à laquelle M. Henri Hénon a également participé comme membre des Comités d'admission et du Jury des récompenses.

Il a été ensuite promu chevalier de la Légion d'honneur pour services rendus à l'industrie des dentelles mécaniques.

Les rapports officiels de ces diverses Expositions apprécient de la façon la plus flatteuse le fini et la qualité des produits de la maison Henri Hénon, qui, depuis, persévère dans ses efforts pour améliorer et perfectionner de plus en plus sa fabrication.

* * *

Le vendredi 3 décembre s'est constitué à Paris un Comité ayant pour but d'attirer en France les touristes étrangers et de leur faciliter le séjour en leur procurant certains avantages. Le Comité, après avoir entendu les explications de M. Lucien Layus, promoteur du projet, a délégué ses pouvoirs à une commission provisoire d'organisation composée de MM. Ancelot, Em. Dupont, Expert-Besançon, Faure Le Page, Hartmann, Layus, Ch. Legrand, Pinard, Sandoz, Dubouloz et Prince.

* * *

On télégraphie de Washington :

« Dès le début de la séance du Sénat, le rapport du commissaire spécial de l'Exposition de Paris, accompagné d'un message de M. Mac-Kinley recommandant le vote d'un large crédit, a été déposé.

« Le message rappelle la magnifique Exposition des Français à Chicago, Exposition dans laquelle les Français ont dépensé un million de dollars. Cette considération doit engager les Etats-Unis à montrer une égale libéralité.

« Le commissaire a déjà reçu plus de demandes de places que les Etats-Unis n'en avaient jamais reçu jusqu'à présent pour une Exposition étrangère.

« Le rapport du commissaire contient de nombreuses pétitions demandant que les Etats-Unis soient convenablement représentés. »

D'autre part, on télégraphie de Chicago :

« Le Tribunal de Chicago a fixé comme suit les indemnités dues aux exposants du fait de l'incendie des bâtiments de la grande Exposition : le gouvernement français, 57,760 dollars; MM. Remon, 1.615 dollars; Sormain, 463 dollars; Forest, 1.200 dollars; Claire, 2.666 dollars. »

* * *

Malgré le temps qui nous sépare encore de l'ouverture de l'Exposition, on se préoccupe déjà, à l'étranger, de divers côtés, de combiner des moyens pratiques et économiques pour venir la visiter. Ainsi, une association anversoise a constitué une sorte de cagnotte dont chacun des membres, d'ores et déjà, fait un versement mensuel de 3 francs. La somme produite sera employée non pas seulement dans le but de faire faire aux adhérents un voyage d'agrément, mais encore en vue de leur permettre de visiter l'Exposition sous une conduite technique et de voir les différents établissements industriels de Paris intéressant les spécialistes souscripteurs. Nos industriels français auront certainement à cœur, de leur côté, de faciliter ces visites desquelles ne peuvent résulter que d'excellentes et profitables relations de part et d'autre.

RÉUNION

des Comités et des Jurys

DES

EXPOSITIONS UNIVERSELLES

La Fête de l'Hôtel Continental

Une grande fête organisée par la réunion des Comités et des Jurys des Expositions universelles a eu lieu jeudi 2 décembre, à l'Hôtel Continental. Elle a réuni environ 800 convives que présidait M. Georges Berger. A la table d'honneur avaient pris place, à la droite du président, MM. Henry Boucher, ministre du Commerce; Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900; Delaunay-Belleville, Stéphane Dervillé, directeurs généraux de l'Exposition; Bouvard et Huet; Chandèze, directeur au ministère du Commerce; Corroyer, Juilliot; Prevet, sénateur; Charles Roux, Laroche-Joubert, Léglise, députés. A la gauche de M. Georges Berger se trouvaient MM. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique; Decauville, Alcide Poirrier et Gustave Denis, sénateurs; Deville, Henry Roujon, Georges Pallain, Camille Krantz et du Périer de Larsan, députés; Expert-Besançon, Ancelot, Yves Guyot, Henri Chardon, etc., etc.

Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés. M. Georges Berger, après avoir porté un toast à M. Félix Faure, a adressé ses remerciements au gouvernement au nom du commerce et des beaux-arts, qui vont célébrer en 1900 l'apogée de la gloire française.

Voici le discours de M. Georges Berger :

Discours de M. Georges BERGER

Député

Président de la réunion des Expositions Universelles

Messieurs,

Je vous propose de lever vos verres en l'honneur de M. le Président de la République (*Applaudissements*), de M. Félix Faure, l'un des premiers membres de notre Société, qui se préoccupe toujours du sort de celle-ci en lui gardant ses sympathies (*Applaudissements*), en l'honneur de M. Félix Faure, qui par sa volonté affirmée d'une paix durable, par une alliance solennellement contractée avec une grande nation également amie de la paix et du progrès, a patriotiquement et merveilleusement préparé les voies françaises et internationales de l'Exposition de 1900. (*Applaudissements.*)

A M. Félix Faure, Président de la République. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, j'aurais à vous présenter les excuses, pas très nombreuses il est vrai, de certains absents parmi nos invités et nos sociétaires; je me bornerai à vous dire que M. Méline, président du Conseil des ministres, qui se faisait une fête d'assister à ce banquet, a été empêché au dernier moment de se rendre au milieu de nous, par l'accomplissement de ses hautes fonctions; M. Méline vient de m'écrire pour me charger de vous présenter ses excuses et l'expression de ses regrets.

Messieurs les Ministres, Messieurs, notre Assemblée annuelle n'a pu avoir lieu cette année à la date ordinaire du mois de mai; nous ne pouvions, en effet, nous réjouir même entre amis, à l'heure où le bûcher humain de la rue Jean-Goujon fumait encore.

Mais il nous appartenait, à nous qui avons été si souvent chargés d'examiner et de juger les belles choses, de contribuer à récompenser des dévouements et des courages sans lesquels le nombre des victimes eût été certainement encore plus formidable.

Nous avons donc prélevé une somme sur notre fonds social; l'Assemblée de ce soir approuvera, j'en suis persuadé, la mesure qu'a prise son Comité. (*Applaudissements.*)

Nous aurions pu attendre jusqu'au mois de mai prochain pour nous asseoir à ces tables; mais nous aurions eu mauvaise grâce à ne pas fêter la formation des Comités d'admission de 1900, au moment même de leur entrée en fonctions. Nous sommes les anciens, et nous allons nous rajeunir au contact des nouveaux venus dans ces assemblées préparatoires du triomphe de 1900.

En ce qui me concerne, je suis heureux et fier d'être rentré dans le rang; je servirai en simple soldat, d'autant plus que j'ai la conscience d'avoir bien commandé, à mon heure. (*Vifs applaudissements.*)

La présidence de cette réunion amicale si unie, si brillante et si nombreuse, est une récompense du passé; je trouve une satisfaction du présent dans l'occasion qui se présente pour moi d'être mêlé plus intimement que jamais avec vous tous. (*Applaudissements.*)

Messieurs, l'éloge du Commissariat général de 1900 n'est plus à faire; depuis son chef éminent, mon ami M. Alfred Picard, depuis ses directeurs généraux et ses directeurs, MM. Delaunay-Belleville, Dervillé, Bouvard, Huet, jusqu'à ses membres moins titrés, qui ne sont pas pour cela les collaborateurs les moins dévoués à la grande œuvre qui se dessine chaque jour davantage dans ses grandes lignes administratives et dans son ébauche architecturale.

Mais c'est ce soir le gala de la section française! vous me permettrez donc de m'adresser particulièrement au sympathique directeur général sous l'autorité immédiate de qui les comités d'admission vont accomplir leurs travaux! Monsieur Dervillé, le choix qui a été fait de votre personnalité est un choix heureux et mérité. (*Applaudissements.*)

Placé à la tête d'un groupement d'artistes, d'industriels et de négociants comme on n'en a peut-être jamais vu, vous représenterez très dignement l'honneur et la probité de la France laborieuse dans les arts, dans les métiers, dans le commerce. (*Applaudissements.*)

Un sentiment de reconnaissance doit nous faire associer au nom de M. Dervillé celui de son fidèle aide de camp, du délégué de la section française, M. Victor Legrand. (*Applaudissements.*)

MM. Dervillé et Legrand ont bien voulu présenter au choix de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie tous les membres de notre réunion. Ceux-là seuls sont exceptés qui, s'ils n'ont pas été nommés personnellement membres des Comités d'admission, s'y trouveront représentés par des associés ou par des proches.

Je sais que les nations étrangères, qu'un scrupule politique avait empêchées de prendre part officiellement à l'Exposition de 1889, figureront grandiosement à celle de 1900. Si les étrangers occupent intégralement les espaces considérables que notre libéralisme aura mis à leur disposition, il leur faudra payer l'hospitalité que nous leur offrirons par l'hommage public que l'étude et l'aspect de la section française les contraindront de rendre à la France agricole, industrielle et coloniale. (*Applaudissements.*)

Les étrangers — c'est leur droit, et nous serions fâchés qu'ils agissent autrement — feront pompeusement l'étalage de leurs forces productrices et de leurs progrès économiques. Eh bien! Messieurs, la lutte pacifique de 1900 sera la lutte de la force utile contre la force utile, la lutte du progrès contre le progrès, et, par notre union à tous, par notre dévouement aux gloires de la patrie, la victoire française sera éclatante. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, je profite de l'occasion du présent banquet pour remercier le Gouvernement de la République française au nom des artistes et des artisans de l'Art décoratif.

En même temps que l'Exposition de 1900 ouvrira solennellement ses portes, l'Union centrale des Arts décoratifs inaugurera son musée d'étude, sa bibliothèque et ses salles de travail.

En accordant à cette Société puissante et patiente un logis sous le toit du Louvre, le Gouvernement a reconnu et récompensé le plus grand effort qui ait été fait par l'initiative privée en faveur du développement des arts appliqués dans les manifestations desquels il importe à la fortune nationale et à notre renommée artistique que la France garde sa suprématie. L'Exposition de 1900, à côté des chefs-d'œuvre de l'industrie moderne, fera connaître ceux des artistes d'autrefois. L'Union centrale des Arts décoratifs, au Champ-de-Mars et chez elle, fera la démonstration des mérites trop méconnus, des talents trop délaissés de nos artistes contemporains des arts industriels. Elle leur ramènera une clientèle mal instruite qui croit que le beau existe surtout dans l'ancien, et qui se trompe cruellement en cela parce que son indifférence paralyse les bonnes volontés et les capacités artistiques les plus recommandables. *(Applaudissements.)*

Le cabinet, présidé par le grand citoyen qui a nom Méline, est au pouvoir depuis 19 mois. Souhaitons que ce cabinet qui par l'autorité, la capacité et le patriotisme de tous ses membres, a déjà su doubler tant d'écueils politiques, se maintienne au moins pendant vingt-neuf mois encore, et qu'il inaugure l'Exposition de 1900. (*Vifs applaudissements.*) Pour me servir de l'expression consacrée, cette Exposition ne pourrait souhaiter un clou plus inédit qu'un exemple aussi rare et aussi justifié de la stabilité ministérielle. (*Rires et applaudissements répétés.*)

Messieurs, je bois à M. Méline, président du Conseil ; je bois à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie et par conséquent de l'Exposition ; à M. le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts ; à M. le Commissaire général, à MM. les Directeurs généraux, Directeurs, Secrétaires généraux et Secrétaires de l'Exposition de 1900, aux membres des Comités d'admission et à la prospérité de notre chère réunion. (*Applaudissements prolongés.*)

Discours de M. ALFRED PICARD

Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

Messieurs,

L'année dernière, quand eut lieu le banquet de la Réunion des Jurys et Comités des Expositions universelles, les organisateurs de l'Exposition de 1900 étaient encore en mal d'enfant.

Comme vous le savez, aucune loi ne peut voir le jour avant d'avoir reçu le viatique de deux hauts et puissants docteurs, qu'on appelle la Chambre des Députés et le Sénat. La Chambre avait donné son *exeat* et poussé même la générosité jusqu'à déposer dans le berceau de l'enfant un véritable joyau sous forme d'article additionnel au projet du Gouvernement. (*Rires.*) Mais le Sénat gardait une attitude de sphinx, il n'a pas tardé à se laisser arracher le oui fatidique qui assurait le sort du nouveau-né.

Je serai certainement le fidèle interprète des sentiments de la réunion, en attestant notre profonde reconnaissance pour les hommes éminents dont l'autorité, le talent et l'éloquence nous ont soutenus à cette heure décisive, pour M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, ainsi que pour MM. les sénateurs de Freycinet, Lourties et Ch. Prévet. (*Applaudissements.*)

Dans son spirituel discours du 6 mai 1896, M. Henry Boucher, se présentant à vous en ouvrier de la onzième heure, manifestait néanmoins l'intention de gagner sa pleine journée et revendiquait une place à l'avant-garde de notre brillante phalange. Vous l'avez vu brûler les étapes, aller d'un pas rapide bien loin en avant du front des troupes, les stimuler par son exemple, montrer une fois de plus ce que valent les fils de ce beau département des Vosges, où la volonté et le patriotisme semblent jaillir du sol comme la cascade de la montagne. (*Applaudissements.*) Il nous permettra de reprendre sa parabole et d'affirmer que, dès aujourd'hui, il a non seulement gagné sa pleine journée, mais conquis les privilèges attribués aux soldats ou aux généraux en campagne, c'est-à-dire gagné sa double journée. Portons donc la santé du Ministre, du chef vaillant et respecté qui nous conduit à la bataille, qui nous conduira en 1900 à la victoire. (*Applaudissements.*)

Messieurs, aussitôt la loi promulguée, le Commissariat général devait se mettre immédiatement à l'œuvre, et surtout entreprendre dans le plus bref délai la construction des monuments définitifs, appelés à survivre aux fêtes de la fin du siècle.

M. Bouvard, Directeur des services d'architecture, le digne successeur d'Alphand, y a prodigué les ressources de son expérience, de son art, de son infatigable énergie.

Malgré la gêne que nous infligeait le maintien temporaire du Palais de l'Industrie, malgré de grosses difficultés inhérentes à la nature du sol, les deux palais des Champs-Élysées sortent maintenant de terre sur la plus grande partie de leur étendue. Il y a eu là un travail considérable poursuivi sans bruit, sans charroi sur les avenues parisiennes, sans aucune manifestation extérieure, à l'abri des palissades si discrètes, que les gens sceptiques nous croient encore dans la période des tâtonnements et des études. (*Rires et applaudissements.*) Grâce à leur composition, à leur style, à l'harmonie de leurs proportions, les nouveaux édifices feront honneur à l'Ecole française et donneront une suite admirable à la place de la Concorde. Bientôt les noms de M. Girault, architecte en chef, et de MM. Deglane, Louvet et Thomas, architectes, seront inscrits à côté de celui de Gabriel, sur le livre d'or des artistes qui auront le plus contribué à l'embellissement de la capitale. (*Applaudissements.*)

Vous avez tous gardé le souvenir de l'inoubliable cérémonie au cours de laquelle M. Félix Faure, Président de la République française, L.L. M.M. Nicolas II et Alexandra Feodorovna posèrent la première pierre du pont Alexandre-III et préparèrent ainsi l'union des deux rives de la Seine, symbole de l'union intime des deux peuples, plus tard proclamée à la face du monde. (*Applaudissements.*) Quelques-uns d'entre vous ont jeté sur cette cérémonie la note la plus touchante et la plus poétique, en y associant leurs filles, fleurs de jeunesse et de beauté. (*Applaudissements.*) Un tel baptême devait porter bonheur à l'ouvrage. MM. Resal et Alby, ingénieurs d'une science consommée et d'un rare mérite, en conduisent l'exécution avec un brio merveilleux, sous l'impulsion de M. Huet, Directeur des services de voirie. Richement, mais sobrement décoré par MM. Cassien-Bernard et Cousin, architectes, le pont Alexandre-III complètera heureusement le groupe incomparable de monuments et de promenades qui s'étend de Saint-Germain-l'Auxerrois au Bois de Boulogne.

L'esprit d'ordre et la méthode des ingénieurs se révèlent également dans la substitution de ports droits aux cales inclinées de la Seine, entre le pont de la Concorde et le pont d'Iéna. C'est sur ces ports que s'élèveront les palais et pavillons destinés à transformer le fleuve en une gigantesque rue vénitienne aux façades variées et pittoresques.

Le soir, des torrents de feu s'en échapperont pour inonder les eaux de lumière et les faire briller d'un éclat dépassant tous les rêves de l'auteur des *Mille et une Nuits.*

En même temps qu'étaient engagés les travaux définitifs, nous dressions les projets du décor provisoire, qui devra disparaître après 1900 comme disparaissent les décors d'un théâtre lorsque la pièce est jouée. Ces projets sont, pour la plupart, soumis à l'approbation de M. le Ministre du Commerce. Ils présagent une Exposition digne de ses devancières, digne de la pléiade d'architectes à la verve et à l'imagination desquels je tiens à rendre ici un éclatant hommage. (*Applaudissements.*)

De son côté, M. Delaunay-Belleville, Directeur général de l'exploitation, conduisait et menait à bien les délicates négociations relatives au partage des espaces entre les puissances étrangères. La tâche était ardue : il fallait opérer d'énormes réductions sur les demandes premières, sauvegarder les intérêts de la France, ne pas créer de trop vifs mécontentements, tenir un juste compte de la situation industrielle des divers pays et de nos rapports économiques avec eux, prendre des décisions qui s'imposassent par leur équité. Dans ces difficiles pourparlers, M. Delaunay-Belleville a fait preuve d'un tact, d'une courtoisie, d'une habileté au-dessus de tout éloge. Il en remontrerait à Talleyrand. (*Applaudissements*).

La haute intelligence, l'impartialité, la profonde connaissance des hommes et des choses, le souci de l'honneur qui dictaient les jugements de M. Dervillé, lors de sa présidence du Tribunal de Commerce, ne cessent de se manifester chaque jour dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. (*Applaudissements*). Ses listes des Comités départementaux et des Comités d'admission sont empreintes d'un tel esprit de justice que les mânes de Salomon en tressaillent de jalousie. (*Rires et applaudissements.*)

Plus modeste en apparence, le rôle de M. Grison n'est ni moins utile, ni moins louable. Gardien fidèle de nos deniers, il nous fait de bonnes finances, et, sans bonnes finances, il n'y a pas de bonne Exposition.

Toujours sur la brèche, M. Chardon, Secrétaire général, a le don de séduire quiconque l'approche. Ses capacités hors ligne, son tempérament d'artiste, sa loyauté, sa franchise, la sûreté de ses relations suffiraient à éteindre les préjugés contre l'Administration. (*Rires et applaudissements.*)

Entouré de tels collaborateurs, le Commissaire général peut porter allègrement le lourd fardeau qui pèse sur ses épaules. Il y aurait ingratitude de ma part à ne pas les remercier publiquement, à ne pas les englober dans un commun élan de reconnaissance et d'affection. (*Applaudissements.*)

Messieurs, mon désir eût été de pousser plus loin votre initiation, d'énumérer les multiples attractions par lesquelles nous comptons égayer les futures assises du travail. Mais le temps me presse.

Aussi bien, j'ai hâte de parler de vous, qui allez entrer en lice.

Vétérans ou recrues, vous tiendrez haut et ferme le drapeau national.

La lutte sera chaude. Toutes les nations étrangères s'y apprêtent avec une noble émulation. Leurs regards, leurs pensées se concentrent sur notre beau pays, qui, malgré ses malheurs reste le foyer de la civilisation humaine, le champ clos par excellence pour les glorieux tournois dans le domaine des lettres, des sciences et des arts.

De grands devoirs vous incombent. Vous saurez être à la hauteur de votre passé. Sous la conduite de si habiles capitaines, la grande armée des exposants français inscrira sur ses étendards un nouveau triomphe, imprimera un vif essor à la puissance de la patrie et à son rayonnement dans le monde. N'est-ce pas la meilleure, la seule récompense que vous puissiez, que nous puissions, les uns et les autres, ambitionner ? (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas, messieurs, laisser clore ce banquet sans remercier votre honorable président, M. Georges Berger, de ses paroles affectueuses, sans le féliciter de son témoignage d'abnégation. Si je n'y insiste pas davantage, c'est que M. le Ministre du Commerce le fera avec beaucoup plus d'autorité que moi.

Permettez-moi encore d'adresser mes remerciements à M. le Président de la réunion, à MM. les Présidents des groupes syndicaux et à M. le Président du Comité des fêtes parisiennes, pour l'initiative qu'ils ont prise afin d'inaugurer par une grande fête de bienfaisance les travaux des Comités d'admission de 1900.

Il y a là une belle pensée bien française, bien digne du commerce parisien. Elle honore ceux qui l'ont conçue; elle honore aussi M. le Ministre du Commerce, qui a bien voulu lui donner sa haute consécration en acceptant la présidence d'honneur.

Transformer une veillée d'armes en jour de plaisir est toujours un acte de sagesse et de philosophie. Les combattants abordent ainsi le champ de bataille avec un esprit plus calme et un cœur plus vaillant. Nos ancêtres, qui n'étaient pas des sots, le savaient bien quand ils tenaient leur cour d'amour avant de se mesurer avec leurs adversaires. (*Rires et applaudissements*)

La fête que vous organisez aura le mérite de marquer, dès le début, le caractère que doit avoir, que revêtira l'Exposition de 1900 : caractère athénien, caractère humanitaire.

Des imaginations chagrines se sont demandé parfois si, en gens sérieux que nous sommes, nous ne donnerions pas à l'Exposition une allure trop austère (*rires*) si nous ne la présenterions pas sous les traits d'une vierge d'airain au front sévère. Non, nous savons qu'ici-bas une place doit être réservée aux joies honnêtes, qu'il faut savoir cacher sous un tapis de roses les cailloux et les ronces du chemin. (*Applaudissements.*) Vous en témoignerez le

18 décembre; vous attesterez que les idées philanthropiques vous sont chères, que les principes de solidarité sociale, au vrai sens du mot, sont dans votre programme.

Les spectateurs de cette belle fête auront une primeur de l'Exposition, par la perspective partielle qui se développera au fond de l'Opéra; ils jouiront d'effets inédits de lumière et de musique; ils verront sur la scène tout le corps de ballet réuni en une véritable apothéose; ils le verront même dans la salle (*rires*); ils verront encore..... Mais, ne voulant pas divulguer complètement nos secrets, je vous demande la permission de baisser la toile et de terminer cette trop longue allocution en portant du fond du cœur votre santé. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. le Ministre du Commerce.

Discours de M. Henry BOUCHER

Ministre du Commerce et de l'Exposition

M. Henry Boucher, *Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.* — Messieurs, vous me verriez fort embarrassé pour répondre aux deux éloquents discours que vous venez d'entendre si je ne devais tout d'abord vous remercier des applaudissements dont vous avez couvert le premier toast, le toast porté à M. le président de la République, le président de la République qui représente, on l'a dit, le travail au pouvoir, et qui par conséquent devrait être à la tête de ce banquet s'il n'était retenu à l'Elysée par la hauteur de ses fonctions. (*Applaudissements.*)

Et, Messieurs, comment ne pas vous remercier aussi des paroles et des applaudissements qui ont salué ici le nom de notre chef respecté, de notre camarade aimé, de notre drapeau, de M. Méline. (*Applaudissements.*)

Il est retenu aujourd'hui par sa fonction de chef du cabinet. Je ne veux pas rééditer le barbarisme familier, et dire qu'il dénoue une petite crise, mais vous lui permettrez bien de consacrer tous ses efforts à ne pas laisser se produire les fâcheuses conséquences qu'une grande crise engagerait.

C'est ce souci qui retient au pouvoir des hommes qui se sont associés non pas à sa fortune, mais à des efforts qui, j'en suis sûr, sont suivis avec intérêt par tous les hommes de travail et de bonne volonté dans ce pays. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure M. Berger, notre aimable président, remerciait les ministres d'être présents à cette fête, et il voulait bien ne pas m'oublier dans son toast amical; il me souhaitait même d'assister à la manifestation ultime de vos efforts, à l'Exposition de 1900.

S'il est d'excellents soldats qui se résignent à rester dans le rang, je suis de ceux qui seraient très heureux de suivre cet exemple avec la même parfaite humeur, la même bonne grâce dont fait preuve notre excellent ami M. Georges Berger. (*Applaudissements.*)

Général des vieilles victoires, il réunissait pour ainsi dire vos drapeaux et les inclinait devant le drapeau de l'Exposition de 1900 comme jadis on appelait les drapeaux troués dans les anciennes batailles à saluer les drapeaux neufs qu'on remettait aux régiments nouvellement formés. (*Applaudissements.*)

Vous tous, ceux de 1867, de 1878 et de 1889, ceux de Melbourne, ceux de Chicago, d'Amsterdam et de Bruxelles, vous avez raison de vous grouper en faisceau et de saluer l'Exposition qui vient. Vous avez bien certainement collaboré, par vos vieilles gloires acquises, à l'empressement de tous les peuples du monde à se rendre à cette grande fête de la nation française, à cette grande fête qui, je l'espère, sera encore pour notre industrie et pour nos arts un grand triomphe. (*Applaudissements.*)

Ah! la résignation — s'il était une résignation nécessaire — vous serait facile, cher ami, à vous qui représentez tout ce passé, vous dont la bonne grâce a aidé au développement de tout ce qui s'est fait jadis.

Vous êtes un bon soldat, comme il en faudrait partout, comme j'en souhaite beaucoup à l'armée française pour la consoler des outrages dont elle est aujourd'hui l'objet. (*Applaudissements.*)

Vous m'avez salué comme le général de l'armée de l'Exposition; je suis tout au plus ce qu'était jadis auprès des armées républicaines le délégué de la Convention, mais je salue votre général, M. le Commissaire général Picard, son brillant état-major dont il faisait tout à l'heure la revue en termes si émus et si éloquents; je vous salue, Messieurs, et je salue votre œuvre. Ce n'est pas le délégué de la Convention qui vous empêchera de marcher avec toute la liberté de vos généreux esprits, avec toute votre expérience, avec toute votre science. Il vous y aidera; il sera votre avocat auprès du Parlement pendant tout le temps que sa fonction lui sera conservée, sûr de servir, en même temps que la grande œuvre dont vous êtes les chefs, la grandeur de la nation et de l'industrie française, la grandeur de tout ce monde qui travaille et pense en ce pays. (*Applaudissements.*)

Et permettez-moi d'associer ceux qui pensent et ceux qui peinent. N'est-ce pas un symbole que la réunion prochaine, dans le grand hall de la galerie des Machines, des deux grandes associations artistiques françaises?

Remercions donc tous ces négociants et constructeurs qui, demain, donneront l'abri aux arts et collaboreront au développement de l'esprit artistique dans cette Exposition dont la direction vous est confiée.

Je porte votre santé, Messieurs, je porte la santé de ceux dont les efforts, jadis, ont si bien réussi, de ceux qui ont porté si loin le renom de l'hospitalité et de la force productrice de la France;

Je porte la santé de ceux qui seront dignes de leurs prédécesseurs; je bois à Georges Berger; je bois à Alfred Picard. (*Vifs applaudissements.*)

M. Henry Boucher, avant de clore la série des toasts, a prononcé les paroles suivantes :

Depuis notre dernière réunion, une grande Exposition s'est close, celle de Bruxelles. Bien que le Commissaire général de l'Exposition de Bruxelles ne soit pas des nôtres aujourd'hui, retenu qu'il est par les conséquences de certain ouragan qui a enlevé en partie un des halls de l'Exposition de Tervuaven et engagé nos intérêts, nous serions bien ingrats vis-à-vis de cette sentinelle vigilante des intérêts français en ne vous proposant pas de porter sa santé. (*Applaudissements.*)

Mais si je bois aux artistes de l'Exposition de Bruxelles et à leur chef, je veux aussi boire à celui qui vient de clore, par un véritable succès, l'Exposition de Chicago; car nous venons de gagner ce grand procès poursuivi avec tant d'acharnement, — un acharnement vosgien, cher ami (*rires*), — par mon excellent collègue, M. Krantz, qui vient enfin de faire reconnaître par les tribunaux américains les droits des exposants français dont les intérêts ont été compromis par le grand incendie de Chicago. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi de réunir les noms de ces deux excellents collaborateurs d'hier, de ces collaborateurs de toujours, et de les proposer à vos acclamations. (*Vifs applaudissements.*)

Dans une courte allocution, M. Rambaud, ministre des Beaux-Arts, a salué finalement ceux qui assureront le triomphe du commerce français, et remercié M. Berger d'avoir tenu à avoir à sa droite le ministre du Commerce et le ministre des Beaux-Arts. Il a levé son verre au succès commun de cette union fraternelle.

M. HENRY BOUCHER

chez les Commerçants et les Industriels de France

Le syndicat général du commerce et de l'industrie (Union des chambres syndicales de France) a donné avant-hier soir mercredi 8 décembre, au Grand-Hôtel, son seizième banquet annuel.

M. Henry Boucher, ministre du Commerce et de l'Industrie, avait accepté la présidence, et le Président de la République s'était fait représenter par le commandant Humbert.

400 convives environ. A la table d'honneur, aux côtés du ministre, avaient pris place MM. A. Muzet, président du Syndicat général; Mascurand, vice-président; Victor Lourties, sénateur, Mesureur, anciens ministres du Commerce; Paul Delombre, président de la commission du budget; Poirrier, Denis, Boissel, sénateurs; Gerville-Réache, Laroche-Joubert, Fleury-Ravarin, Bourée, ministre de France à Athènes, ancien ministre à Bruxelles; de Selves, préfet de la Seine; Ancelot, président du Comité français des expositions à l'étranger; Dubois, président du Conseil général; Goy, président du Tribunal de commerce; Delaunay-Belleville, président de la Chambre de commerce; Pallain, directeur général des douanes : Chandèze, directeur du Commerce; de nombreux conseillers municipaux, les présidents des groupes syndicaux, des conseils de prud'hommes, etc.

A l'heure des toasts, M. Muzet a porté la santé du Président de la République, « qui veut bien nous rappeler quelquefois qu'il fit partie d'une de nos chambres syndicales », de M. Boucher et des invités. Au nom du commerce et de l'industrie de France, il exprime le vœu que la Chambre qui va venir se préoccupe, plus que ne l'a fait la Chambre actuelle, des lois d'affaires, « moins passionnantes, plus ardues que les lois politiques, mais également nécessaires ».

M. Muzet termine en buvant à l'accord de tous les travailleurs français pour le succès de la prochaine Exposition et pour le triomphe de l'industrie française.

M. Paul Delombre, président de la commission du budget, prié de prendre la parole au nom du Parlement, a prononcé un discours fort applaudi. Il ne demande pas à la Chambre future plus de lois d'affaires; pour lui, le commerce et l'industrie sont assez réglementés, à cette heure. Ce qu'il réclame pour eux, c'est la liberté, qui leur permettrait d'avoir une politique générale et de l'esprit de suite, conditions de succès.

M. Puech, vice-président du Conseil municipal, félicite les groupes syndicaux de la création des écoles ouvrières professionnelles et boit au succès de celles-ci.

Après quelques mots pleins d'humour et d'à-propos de M. Victor Lourties, sénateur, qui rappelle l'œuvre des industriels et des commerçants français à l'Exposition de Bruxelles, et fait des vœux pour la longévité du cabinet Méline, (*applaudissements prolongés*) M. Boucher a pris la parole.

Le ministre du Commerce ne voudrait point que l'on fût trop pessimiste; il craint que nous n'ayons une tendance à parler complaisamment de la déchéance de notre commerce, et il rappelle les derniers succès de celui-ci. Il est d'accord avec M. Delombre : lui aussi veut plus de liberté à l'intérieur, plus de stabilité à l'extérieur; il pense que la mesure la plus favorable à notre industrie, à notre commerce, serait de ne pas trop s'occuper d'eux, de les laisser tranquilles, de leur donner la paix. Il insiste, en terminant, sur une lacune de notre organisation commerciale et industrielle. L'organisation des banques françaises ne correspond plus, dit-il, à l'état de notre commerce. Ce sont des banques d'émission, qui spéculent sur les valeurs et non sur les choses. Ce qu'il nous faut, ce sont de grandes banques, organisées par nos syndicats, et qui servent les initiatives privées, qui poussent aux grandes entreprises. « Le jour où vous aurez fait cela, dit le ministre, j'aurai le droit de porter la santé de votre œuvre patriotique. »

On a applaudi frénétiquement le ministre du Commerce qui, au cours de son discours, apercevant parmi les convives notre éminent compatriote Valère-Mabille, président de la Chambre de commerce française de Charleroi, porta sa santé au nom de ceux qui, pendant l'Exposition de Bruxelles, ont pu apprécier son dévouement infatigable pour assurer le succès de la section française.

L'assemblée tout entière a ratifié par ses applaudissements cet éloge mérité.

Comités d'Admission

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Les 7, 8 et 9 décembre ont eu lieu, au siège provisoire du commissariat général, 26, avenue de La Bourdonnais, les premières réunions des Comités d'admission de l'Exposition universelle de 1900 qui ont été nommés par arrêté en date du 7 octobre 1897, par M. Henry Boucher, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Les Comités sont convoqués et reçus au Champ-de-Mars par M. Stéphane Dervillé, directeur de l'exploitation, chargé de la section française. La procédure est la même pour tous. M. Dervillé, après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Comité réuni, leur rappelle les dispositions générales du règlement, la nature et l'objet précis des fonctions qui leur sont dévolues; après quoi il est procédé, en présence du directeur, à la constitution du bureau, qui se compose, pour chaque classe, d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et d'un secrétaire.

Cinq Comités sont convoqués par jour; la constitution des bureaux des cent vingt classes ne sera donc achevée qu'à la fin de ce mois.

Les travaux des Comités d'admission dureront une année environ; ce n'est qu'en février 1899 que les Comités d'installation seront constitués.

En ces trois premières journées, quinze Comités ont été convoqués; les bureaux en ont été constitués de la façon suivante :

GROUPE I.

Enseignement.

Classe 1.

Éducation de l'enfant. — Enseignement primaire. — Enseignement des adultes.

Président : M. Léon Bourgeois, député; *vice-président :* M. F. Buisson, directeur honoraire de l'enseignement primaire; *rapporteur :* M. Henry May, libraire-éditeur; *secrétaire :* M. Marcel Charlot, chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

MM.

Armagnac (Léo), inspecteur général de l'enseignement primaire.
Bayet (Charles), directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique.
Bedorez (Louis), directeur de l'enseignement primaire de la Seine.
Berthelot (André), agrégé d'histoire, conseiller municipal de Paris.
Bertrand (Etienne), inspecteur primaire.
Bouchor (Maurice), homme de lettres.
Bourgeois (Léon), député de la Marne, ancien ministre, président de la ligue de l'enseignement.
Brunhes (Bernard), professeur à la faculté des sciences de Dijon.
Buisson (Ferdinand), ancien directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, professeur à la faculté des lettres.
Cazes (Emilien), inspecteur général de l'enseignement primaire.
Charlot (Marcel), président honoraire de l'Union française de la jeunesse, chef de bureau au ministère de l'instruction publique.
Comte (Félix), directeur d'école communale primaire de la Ville de Paris, membre du conseil départemental de la Seine et du conseil supérieur de l'instruction publique.
Coutant (Ernest-Charles), directeur du collège Chaptal.
Couturier (Emile), directeur du musée pédagogique de France, inspecteur général hors cadre.
Debax (Alexandre), directeur de l'institution nationale des sourds-muets.
Devinat (Emile, directeur de l'école normale d'instituteurs de la Seine.
Doliveux (Henri), inspecteur d'académie.
Duplan, inspecteur général de l'enseignement primaire.
Gabriel-Marie, supérieur général des frères de la doctrine chrétienne, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.
Geoffroy (Jean), artiste peintre, membre de la commission de l'imagerie scolaire.
Guillaume (James), secrétaire de la *Revue pédagogique.*
Jacoulet (Edouard), inspecteur général de l'enseignement primaire, directeur de l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud.
Jost (Guillaume), inspecteur général de l'enseignement primaire, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.
Mme Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.
Lacabe-Plasteig (Adrien), directeur de l'école nationale professionnelle d'Armentières, ancien directeur de l'école normale primaire d'instituteurs de Montauban.
Lambert (Marcel), architecte, professeur à l'école des beaux-arts.
Mme Landrin, inspectrice générale des services de l'enfance.
Leblanc (René), inspecteur général de l'enseignement primaire.
Le Cœur (Charles), architecte du Gouvernement.
Lenient (A.), inspecteur général de l'enseignement primaire.
Lévêque (Marie-Joseph), directeur de l'école municipale Jean-Baptiste-Say.
Levraud (le docteur Léonce), président de la 4e commission du conseil municipal de Paris (enseignement)
Martel, inspecteur général de l'enseignement primaire.
May (Henri), président du syndicat du matériel scolaire.
Narjoux (André), architecte, sous-inspecteur des travaux de la Ville de Paris.
Pécaut (Félix), inspecteur général de l'enseignement primaire.
Pellisson (Félix), inspecteur d'académie.
Péphau (Alphonse), directeur de l'hospice national des Quinze-Vingts.
Petit (Edouard), professeur au lycée Janson-de-Sailly.
Mme Schefer, inspectrice de l'enseignement professionnel des filles de la Ville de Paris.
Steeg (Jules), inspecteur général de l'enseignement primaire.
Mme Toussaint (Julie), secrétaire générale des écoles Elisa Lemonnier.

Classe 2.

Enseignement secondaire. — Enseignement secondaire des garçons. — Enseignement classique. — Enseignement moderne. — Enseignement des jeunes filles.

Président : M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire; *vice-président :* M. Paul Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire; *rapporteur :* M. Lemonnier, chargé de cours à la Faculté des lettres; *secrétaire :* M. L. Mangin, professeur au lycée Louis-le-Grand.

MM.

Balland (Auguste), directeur de l'école Bossuet.
Baudot (Anatole), architecte du Gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains, membre de la commission des bâtiments des lycées et collèges.
Bertagne (Auguste), proviseur du lycée Henri IV.
Blanchet (Désiré), proviseur du lycée Condorcet.
Bossert (Adolphe), inspecteur général de l'instruction publique.
Breitling (Emile), proviseur du lycée Saint-Louis.
Combette (Eugène), inspecteur général de l'économat des lycées.
Dalimier (Jules), proviseur du lycée Buffon.
Déprez (Etienne), proviseur du lycée Voltaire.
Didon, supérieur du collège d'Arcueil.
Dupuy (Ernest), inspecteur général de l'enseignement secondaire.
Evelin (François), inspecteur de l'académie de Paris.
Favre (Jules), directeur de l'institution Sainte-Barbe.
Fernet (Emile), inspecteur général de l'enseignement secondaire.
Foncin (Paul), inspecteur général de l'enseignement secondaire, secrétaire général de l'Alliance française.
Fourteau (Ernest), proviseur du lycée Jeanson-de-Sailly.
Frétillier (Léon), proviseur du lycée Carnot.
Fringuet (Alphonse), inspecteur d'académie.
Gautier (Jules), inspecteur d'académie, ancien directeur de la *Revue d'enseignement secondaire et supérieur.*
Gazeau, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
Girard (Emile), chef d'institution, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.
Goyon (Eugène de), chef de bureau à la direction de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique.
Grenier (Léon), proviseur du lycée Charlemagne.
Hémon (Félix), inspecteur d'académie.
Kortz (Edouard), proviseur du lycée Montaigne.
Lange, professeur à la faculté des lettres.
Lemonnier, maître de conférences à l'école normale supérieure de Sèvres, chargé de cours à la faculté des lettres.
Mangin (Louis), membre du conseil supérieur de l'instruction publique.
Mme Marion, directrice de l'école normale supérieure de Sèvres.
Plançon (Arthur), proviseur du lycée Michelet.
Pressard (Antoine), professeur honoraire du lycée Montaigne.
Prudhham (Florian), directeur du collège Stanislas.
Pruvost, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
Rabier (Elie), directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique.
Reinach (Joseph), député des Basses-Alpes.
Rousselot (Alphonse), directeur du collège Rollin.
Roustan (le commandant Marcel), directeur de l'école normale gymnastique et d'escrime de Joinville-le-Pont.
Mme Rychebusch, surintendante de la maison d'éducation de la Légion d'honneur.
Sansbœuf (Joseph), président de l'union des sociétés de gymnastique, architecte, adjoint au maire du 8e arrondissement.
Sée (Camille), conseiller d'Etat, ancien député, auteur de la loi créant l'enseignement secondaire des filles.
Staub (Charles), proviseur du lycée Lakanal.
Tannery (Jules), sous-directeur de l'école normale supérieure.

Classe 3.

Enseignement supérieur — Institutions scientifiques.

Président : M. O. Gréard, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris; *vice-président :* M. J. Darboux, doyen de la Faculté des sciences; *rapporteur :* M. Angot, professeur à l'Institut agronomique; *secrétaire :* M. Gauthier-Villars, éditeur.

MM.

Alcan (Félix), libraire-éditeur.
Angot (Alfred), météorologiste titulaire au bureau central météorologique.
Appell (Paul-Emile), membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.
Berthelot (Eugène), membre de l'Institut, président de section à l'école pratique des hautes études, sénateur, ancien ministre.
Bouchard (le docteur Charles), membre de l'Institut et de l'académie de médecine, professeur de pathologie à la faculté de médecine.
Boule, professeur au Muséum d'histoire naturelle.
Boutmy (Emile), membre de l'Institut et du conseil supérieur de l'instruction publique, directeur de l'école libre des sciences politiques.
Charmes (Xavier), membre de l'Institut, directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'instruction publique.
Darboux (Gaston), membre de l'Institut, doyen de la faculté des sciences de Paris.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.
Duclaux (Pierre), membre de l'Institut et de l'académie de médecine, directeur de l'institut Pasteur.
Garsonnet (Eugène), doyen de la faculté de droit de Paris.
Gauthier-Villars (Albert), éditeur.

Gay (Jean-Baptiste), inspecteur général des ponts et chaussées, directeur de l'école nationale des ponts et chaussées.
Gréard (Octave), membre de l'Académie française, vice-recteur de l'académie de Paris.
Hermite (Charles), membre de l'Institut, doyen honoraire de la faculté des sciences de Paris.
Himly (Auguste), membre de l'Institut, doyen de la faculté des lettres de Paris.
Janssen (Pierre), membre de l'Institut, directeur de l'observatoire de Meudon.
Lagarde (Antoine), conseiller d'Etat.
Levasseur de Précourt (Octave), maître des requêtes honoraire au conseil d'Etat, professeur à l'école libre des sciences politiques.
Liard (Louis), directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, conseiller d'Etat.
Manuel (Eugène), inspecteur général de l'instruction publique.
Margottet, recteur de l'académie de Lille.
Maspéro (Gaston), membre de l'Institut, directeur des études à l'école pratique des hautes études.
Meyer (Paul), directeur de l'école des chartes.
Monod (Gabriel), président de section à l'école des hautes études.
Nénot (Paul), membre de l'Institut, architecte de la Sorbonne.
Paris (Gaston), membre de l'Académie française et de l'académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur du Collège de France.
Péchenard (Pierre-Louis), recteur de l'institut catholique de Paris.
Perrot (Georges, membre de l'Institut, directeur de l'école normale supérieure.
Picard (Emile), membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.
Planchon (François), directeur de l'école supérieure de pharmacie de Paris.
Poincaré (Henri), membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences.
Potain (le docteur Edouard), membre de l'Institut et de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.
Réville (Albert), président de section à l'école des hautes études.
Sabatier (Auguste), doyen de la faculté de théologie protestante de Paris.
Saint-Arroman (Raoul de), chef de bureau au ministère de l'instruction publique (missions scientifiques).
Schefer (Charles), membre de l'Institut, directeur de l'école des langues orientales vivantes.
Servois (Gustave), garde général des archives nationales.
Sorel (Albert), membre de l'académie française et de l'académie des sciences morales et politiques, professeur à l'école libre des sciences politiques.
Troost (Louis, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences.
Toulza (le général François), commandant l'école polytechnique.
Vuibert (Henri), éditeur (maison Nony et Cie).

Classe 4.

Enseignement spécial artistique.

Président : M. E. Guillaume, directeur de l'académie de France à Rome; *vice-président :* M. Théodore Dubois, directeur du Conservatoire; *rapporteur :* M. G. Larroumet, directeur honoraire des Beaux-Arts; *secrétaire :* M. Albert Lavignac, professeur au Conservatoire.

MM.

Achard (Léon), professeur d'opéra-comique au Conservatoire national de musique et de déclamation.
Mme André (Édouard), artiste peintre et collectionneur.
Barrias (Louis-Ernest), membre de l'Institut, sculpteur statuaire.
Bonnat (Léon), membre de l'Institut, artiste peintre.
Mlle Caron (Rose), de l'Académie nationale de musique.
Chaplain (Jules), membre de l'Institut, graveur en médailles.
Chipiez (Charles), architecte du Gouvernement, inspecteur principal de l'enseignement du dessin.
Comte (Jules), directeur honoraire des bâtiments civils et des palais nationaux.
Corroyer (Edouard), membre de l'Institut, architecte du Gouvernement, inspecteur principal des édifices diocésains, vice-président de la société centrale des architectes français.
Crost (Léopold), chef du bureau de l'enseignement et des manufactures nationales au ministère de l'instruction publique.
Daumet (Pierre), membre de l'Institut, architecte.
Deffès (Louis), membre correspondant de l'Institut, directeur du Conservatoire de musique de Toulouse.
Diémer (Louis), professeur de piano au Conservatoire national de musique et de déclamation.
Dubois (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'école nationale et spéciale des beaux-arts.
Dubois (Théodore), membre de l'Institut, directeur du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Dutert (Ferdinand), inspecteur général de l'enseignement du dessin.
Duvernoy (Edmond), professeur de chant au Conservatoire national de musique et de déclamation.
Falguière (Alexandre), membre de l'Institut, sculpteur statuaire.
Faure (Jean-Baptiste), compositeur et professeur de chant.
Fauré (Gabriel), compositeur de musique, inspecteur de l'enseignement musical.
Gérôme (Jean), membre de l'Institut, artiste peintre.
Got (Edmond), professeur honoraire au Conservatoire national de musique et de déclamation.
Gros (Aimé), directeur de l'école de musique de Lyon.
Guillaume (Eugène), membre de l'Institut, directeur de l'académie de France à Rome, inspecteur général de l'enseignement du dessin et des musées.
Jacquet (Achille), membre de l'Institut, graveur au burin.
Joncières (Victorin de), compositeur de musique, inspecteur de l'enseignement musical.
Larroumet (Gustave), membre de l'Institut, directeur honoraire des beaux arts.
Lavignac (Albert), professeur d'harmonie au Conservatoire national de musique et de déclamation.
Lefèvre (Charles), professeur de musique instrumentale au Conservatoire national de musique et de déclamation.
Lefèvre (Jules), membre de l'Institut, artiste peintre.
Lenepveu (Charles), membre de l'Institut, inspecteur de l'enseignement musical.
Leroy (Léopold), chef de bureau au ministère de l'instruction publique.
Levêque (Jean-Baptiste), directeur du Conservatoire de musique de Dijon.
Louvrier de Lajolais (A.), directeur de l'école nationale des arts décoratifs.
Mangin (Edouard) professeur de solfège au Conservatoire national de musique et de déclamation, chef d'orchestre de l'Opéra.
Mounet Sully (Jean), professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation.
Ratez (Emile), directeur de l'école de musique de Lille.
Réty (Emile), ancien chef du secrétariat du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Reyer (Ernest), membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement musical.
Rocque (Anthime de la), architecte, professeur de composition d'ornement à l'école nationale des arts décoratifs.
Soria (Henri de), professeur de maintien au Conservatoire national de musique et de déclamation
Trélat (Emile), ingénieur des arts et manufactures, député de la Seine, directeur de l'école spéciale d'architecture.
Widor (Charles-Marie), professeur de composition au Conservatoire national de musique et de déclamation.
Worms (Gustave), professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation.

Classe 5.

Enseignement spécial agricole

Président : M. Risler, directeur de l'institut agronomique; *vice-président :* M. Vogeli, député; *rapporteur :* M. E. Mamelle, chef de bureau au ministère de l'agriculture; *secrétaire :* M. L. Dabat, même qualité.

MM.

Arloing (Saturnin), membre correspondant de l'académie des sciences et de l'académie de médecine, directeur de l'école nationale vétérinaire de Lyon.
Chauveau (Jean-Baptiste), membre de l'Institut, inspecteur général des écoles vétérinaires.
Dabat (Léon), chef du bureau des écoles vétérinaires au ministère de l'agriculture.
Dufour, directeur de la ferme-école du Montat.
Durand-Savoyat (Emile), sénateur de l'Isère.
Ferrouillat (Paul), directeur de l'école nationale d'agriculture de Montpellier.
Garola (Charles), professeur d'agriculture, directeur de station agronomique.
Godefroy (Jules), directeur de l'école nationale d'agriculture de Rennes.
Grosjean (Henri), inspecteur général de l'enseignement agricole.
Laulanié (Ferdinand), directeur de l'école vétérinaire de Toulouse.
Leblond (Auguste), inspecteur général des services administratifs des écoles vétérinaires et des services sanitaires des animaux domestiques, membre du comité consultatif des épizooties.
Lesage (Maurice), ingénieur-agronome au bureau de l'enseignement vétérinaire au ministère de l'agriculture.
Magnien (Lucien), professeur départemental d'agriculture de la Côte-d'Or.
Mamelle (Edmond), chef du bureau de l'enseignement agricole au ministère de l'agriculture.
Marchand (Louis), conservateur des forêts, directeur de l'école pratique des Barres.
Mélard (Albert), inspecteur des forêts, ancien répétiteur à l'institut national agronomique.
Ménard (Saint-Yves), directeur de l'institut de vaccine animale, ancien directeur adjoint du Jardin d'acclimatation, membre de la société nationale d'agriculture.
Philippar (Edmond), directeur de l'école nationale d'agriculture de Grignon.
Plazen (Pierre), directeur des haras au ministère de l'agriculture.
Regnard (le docteur Paul), directeur adjoint du laboratoire de physiologie à la Sorbonne, professeur à l'institut national agronomique.
Risler (Eugène), directeur de l'institut national agronomique.
Rivet (Caarles), professeur à l'institut national agronomique.
Rolland (Léon), directeur de l'école pratique d'agriculture de Saint-Bon.
Trasbot (Léopold), membre de l'académie de médecine, directeur de l'école nationale d'Alfort.
Trouard-Riolle (Georges), inspecteur de l'enseignement agricole.
Wery (Georges), directeur des études à l'institut national agronomique.

Classe 6.

Enseignement spécial industriel et commercial.

Président : M. Louis Bouquet, directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce; *vice-président :* M. Paul Buquet, directeur de l'école centrale; *rapporteur :* M. P. Jacquemard, inspecteur général de l'enseignement technique; *secrétaire :* M. Duvignau de Lanneau, directeur de l'école préparatoire à l'école centrale.

MM.

Beauregard (le docteur Henri), secrétaire général de la société philotechnique.
Bergeron (Jules), ingénieur des arts et manufactures, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.
Bernardini (Alexandre), ancien directeur de l'institut commercial.
Bouglé (Adolphe), directeur de l'école commerciale de Paris.
Bouquet (Louis), directeur du personnel et de l'enseignement technique au ministère du commerce.
Bouvet (Auguste), inspecteur régional de l'enseignement technique, ancien administrateur de l'école La Martinière.
Buquet (Paul), ingénieur des arts et manufactures, directeur de l'école centrale des arts et manufactures.
Caillaux (Jules), fabricant de fleurs, président de l'assistance paternelle des fleurs et plumes.
Chapuis (Jules), directeur de l'école professionnelle de la chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment.
Delmas (Fernand), ingénieur des arts et manufactures, architecte, professeur à l'école centrale

des arts et manufactures, inspecteur régional de l'enseignement technique.
Duvignau de Lanneau (Léon), directeur d'institution.
Fenon (Auguste), directeur de l'école nationale d'horlogerie.
Frayssinet (P.), directeur de l'école municipale Estienne, école professionnelle des arts et industries du livre.
Grelley (Jules), directeur de l'école supérieure de commerce de Paris.
Gruson (Henri), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'institut industriel du Nord.
Hiélard (Léon), ancien vice-président de la chambre de commerce de Paris, inspecteur général de l'enseignement commercial, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique.
Jacquemart (Paul), inspecteur général des écoles d'arts et métiers.
Jacquemet (Edouard), directeur de l'école d'arts et métiers d'Angers.
Jourdain (René), directeur du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise, inspecteur départemental de l'enseignement technique.
Jourdan (Edouard), ingénieur des arts et manufactures, directeur de l'école des hautes études commerciales, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique.
Lang (Tibulle), directeur de la société d'enseignement professionnel du Rhône.
Laurent (Jules), directeur de l'école d'arts et métiers de Châlons.
Legros (Léon), directeur de l'école Diderot.
Lejeune (Alphonse), directeur de l'école supérieure de commerce de Marseille.
Lemarignier (Albert), secrétaire général de la société pour l'instruction élémentaire.
Leroy-Petit (Gustave), inspecteur général de l'enseignement industriel, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique.
Mlle Malmanche, inspectrice des cours d'enseignement commercial et de comptabilité de la Ville de Paris.
Manès (Julien), directeur de l'école supérieure de commerce de Bordeaux.
Masson (Georges), membre du conseil supérieur de l'enseignement technique et de la Chambre de commerce de Paris.
Moulié (Félix), directeur de l'école Boulle.
Pasquier (Paul), sous-directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce.
Peltre (Emile), directeur de l'école nationale d'horlogerie.
Penot (Saint-Cyr), directeur de l'école supérieure de commerce de Lyon.
Figier (Émile), directeur de l'école pratique de commerce et de comptabilité.
Pion (Paul), président de la chambre de commerce d'Elbeuf, vice-président du conseil d'administration de l'école manufacturière d'Elbeuf.
Rouché (Eugène), professeur au Conservatoire national des arts et métiers.
Roulland, directeur de l'école d'arts et métiers d'Aix.
Savary (Alexis), sénateur du Finistère, membre du conseil de perfectionnement des écoles d'arts et métiers.
Siegfried (Jacques), banquier, inspecteur régional de l'enseignement commercial, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique et du conseil supérieur du commerce et de l'industrie.
Verlais (Henri), directeur de l'école des arts industriels de Roubaix.

GROUPE III.

Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.

CLASSE 11.

Typographie. — Impressions diverses.

Président : M. G. Chamerot, imprimeur; *vice-président :* M. F. Champenois, imprimeur lithographe; *rapporteur :* M. E. Duruy, imprimeur typographe; *secrétaire :* M. A. Lahure, imprimeur-éditeur.

MM.

Barbier de Meynard (Adrien), membre de l'Institut, inspecteur de la typographie orientale à l'Imprimerie nationale.
Bigo-Danel (Emile), imprimeur, membre de la chambre de commerce de Lille.
Bluysen (Paul), secrétaire général de la rédaction du *Journal des Débats.*
Bofferding (Alfred), constructeur-mécanicien (de la maison Veuve Alauzet).
Buttner-Thierry (Frédéric), imprimeur-lithographe, président de la chambre syndicale des imprimeurs lithographes.
Carrière (Eugène), lithographe, artiste peintre.
Chaix (Alban), directeur de la société anonyme d'imprimerie et librairie centrale des chemins de fer.
Chamerot (Georges), imprimeur, président de la chambre syndicale des imprimeurs typographes.
Champenois (Fernand), imprimeur lithographe, ancien président de la chambre syndicale des imprimeurs lithographes.
Chennevières (Henri de), conservateur adjoint des peintures, dessins et chalcographie au musée du Louvre.
Christian (Arthur), directeur de l'Imprimerie nationale.
Courtier (Louis), autographie, dessins industriels et lithographie.
Debès (Georges), prote.
Delalain (Paul), libraire-éditeur, ancien président du cercle de la librairie.
Doumenc (Henri), imprimeur typographe (de la maison Maulde, Doumenc et Cie).
Dupont (Albert), ingénieur des arts et manufactures, directeur de la fabrication des billets à la Banque de France, expert près les tribunaux.
Dupont (Paul), imprimeur typographe, administrateur-directeur de la société anonyme d'imprimerie et de librairie administratives et des chemins de fer.
Duruy (Édouard), imprimeur typographe.
Engelmann (Robert), vice-président de la chambre syndicale des imprimeurs lithographes.
Flammarion (Ernest), libraire-éditeur, adjoint au maire du 6e arrondissement.
Gillot (Charles), graveur paniconographe.
Godchaux (Paul), imprimeur-éditeur, machines à imprimer.
Lahure (Alexis), imprimeur-éditeur.
Lequatre (Georges), professeur à l'école Estienne.
Lostalot (Alfred de), dessinateur, procédés de la gravure.
Mame (Paul), imprimeur-éditeur.
Marc (Lucien), imprimeur-éditeur, directeur du journal l'*Illustration.*
Massin (Frédéric), estampes (maison Bouasse, Lebel et Massin), président fondateur de la chambre syndicale des éditeurs religieux.
Michaud (Jules) ingénieur des arts et manufactures, machines à imprimer (maison Marinoni).
Motteroz (Claude), imprimeur-éditeur.
Norberg (Jules), imprimeur-éditeur (maison Berger-Levrault).
Nouveau (Vincent), ouvrier imprimeur, président de la société des protes de Paris, directeur de l'école professionnelle d'imprimerie.
Paillot, conseiller prud'homme.
Quantin (Auguste), typographe.
Sirouy (Achille), lithographe.
Stern (Moyse) père, ancien graveur héraldiste.
Tuleu (Charles), fondeur en caractères, ingénieur de la maison Deberny et Cie.
Turgis (Paul) fils, imprimeur-éditeur, estampes et images religieuses.
Turlot (Alfred), ancien fondeur en caractères.
Voirin (Jules), machines à imprimer.
Weill (Nathan), vice-président de la chambre syndicale des graveurs.
Wittmann (Charles), imprimeur en taille-douce.

CLASSE 12.

Photographie.

Président : M. J.-E. Marey, de l'Institut; *vice-président :* M. A. Davanne, vice-président de la société française de photographie; *rapporteur :* M. L. Vidal, professeur à l'école des arts décoratifs; *secrétaire :* M. Berthaud, phototypie.

MM.

Audra (Edgard), photographe.
Balagny (Georges), photographe.
Barthélemy (le docteur Toussaint), photographe, rayons *x*.
Bellingard (Pierre-Jacques), photographe portraitiste.
Berget (Alphonse), chef de laboratoire à la faculté des sciences.
Berthaud (Michel), phototypie.
Boyer (Paul), photographe portraitiste.
Braun (Gaston), photographe des musées nationaux.
Buquet (Maurice), président du Photo-Club.
Chéron (Henri), photographe retoucheur.
Davanne (Louis), vice-président de la société française de photographie.
Deroche, photographe portraitiste.
Dillay (Frédéric), critique d'art.
Dubouloz (José), fabricant d'appareils photographiques, président de la chambre syndicale des fabricants et négociants en appareils et produits photographiques.
Fuzier (Paul), maître des requêtes au conseil d'Etat.
Gastine (Louis), directeur de la *Revue générale internationale.*
Geisler (Louis), papiers, impressions diverses.
Gers (Paul), photographe.
Huillard (Charles), ingénieur des arts et manufactures, photogravure (maison Ducourtioux et Huillard).
Lambert (Pierre), ingénieur des arts et manufactures, photographe.
Lévy (Georges), photographe.
Lévy fils (Isaac-Georges), stéréoscopes.
Londe (Albert), chef du laboratoire photographique de l'institut Pasteur.
Lumière (Louis), société anonyme des plaques et papiers photographiques (A. Lumière et fils).
Marey (Jules), membre de l'Institut, photographe scientifique.
Molteni (Alfred), appareils à projections photographiques.
Nadar (Paul) fils, photographe portraitiste.
Neurdein (Étienne), photographe-éditeur.
Ogier (le docteur Jules), sous-directeur du laboratoire de toxicologie.
Passier, photographe amateur, chef du bureau des bibliothèques au ministère de l'instruction publique.
Petit (Pierre), photographe portraitiste.
Pirou (Eugène), photographe portraitiste.
Quinet père, photographe retoucheur.
Richtenberger (Eugène), critique d'art, photographe amateur.
Roux (Frédéric), adjoint au maire du 9e arrondissement, appareils et produits pour la photographie (de la maison Guilleminot et Cie).
Vidal (Léon), presse photographique, professeur à l'école des arts décoratifs.
Wallon (Étienne), professeur de physique au lycée Janson-de-Sailly.

CLASSE 13.

Librairie. — Éditions musicales. — Reliure. Journaux. — Affiches.

Président : M. H. Belin, imprimeur-libraire-éditeur; *vice-président :* M. A. Mézières, de l'Académie française, président de l'Association des journalistes parisiens; *rapporteur :* M. Armand Colin, libraire-éditeur; *secrétaire :* M. L. Layus, libraire, éditeur.

Mme Adam (Edmond), directrice de la *Nouvelle Revue.*

MM.

Auriol (Georges), publiciste.
Belin (Henri), imprimeur-libraire-éditeur, ancien président du cercle de la librairie.
Béraldi (Henri), bibliophile, membre de la commission supérieure des archives de la marine.
Berr (Émile), publiciste.
Boutet de Monvel (Maurice), artiste peintre.
Brunetière (Ferdinand), membre de l'Académie française, président du syndicat de la presse périodique, directeur de la *Revue des Deux Mondes.*
Caran d'Ache (Poiré, Emmanuel, dit), dessinateur.
Chéret (Jules), peintre d'affiches.
Colin (Armand), libraire-éditeur.
Delarue (Gabriel), libraire-éditeur.
Duplessis (Georges), membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque nationale.
Durand (Auguste), éditeur de musique, ancien président du syndicat du commerce de la musique.
Dutey-Harispe (Adrien), directeur du *Supplément du Petit Journal.*
Engel (Michel), relieur-doreur.
Firmin-Didot (Maurice), imprimeur-libraire-éditeur.
Forain (Jean-Louis), dessinateur.
Fouret (René), libraire-éditeur (maison Hachette et Cie).

Godefroy (Louis-Hippolyte), professeur de dorure à l'école Estienne.
Goubaud (Abel), directeur de la société des journaux de modes, secrétaire du syndicat de la presse périodique.
Gruel (Léon), président de la chambre syndicale de la reliure, libraire-relieur.
Hébrard (Adrien), directeur du *Temps*, président du syndicat de la presse parisienne.
Hérissey (Charles), imprimeur.
Hetzel (Jules), libraire-éditeur, président du cercle de la librairie.
Heugel (Henri), éditeur de musique.
Laurens (Jean-Paul), membre de l'Institut, artiste peintre.
Lavisse (Ernest), membre de l'Académie française, professeur à la faculté des lettres, directeur de la *Revue de Paris*.
Layus (Lucien), imprimeur-éditeur (de la maison A. Le Vasseur et Cie), secrétaire du cercle de la librairie.
Maillot (Georges), satineur-assembleur.
Mainguet (Paul), libraire-éditeur (maison Plon et Nourrit).
Manzi (Michel), imprimeur lithographe (de la maison Boussod et Valadon; Valadon, Manzi et Joyant, successeurs).
Maquet (Philippe), éditeur de musique (ancienne maison Brandus), président de la chambre syndicale du commerce de la musique.
Masson (Pierre), libraire-éditeur.
Mézières (Alfred), membre de l'Académie française, député de Meurthe-et-Moselle, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres.
Michel (Marius), reliure d'art.
Moreau (Adrien), artiste peintre.
Ollendorff (Paul), libraire-éditeur.
Tardit (Michel), maître des requêtes au conseil d'État.
Thiébault-Sisson, publiciste, directeur de la revue l'*Art décoratif*.
Tissot (James), artiste peintre.
Toulouse-Lautrec, affiches.
Verneau (Charles), affiches.
Wagner, reliure d'art.

Classe 14.

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. — Topographie.

Président : M. H. Faye, de l'Institut; *vice-président :* M. Bouquet de La Grye, de l'Institut; *rapporteur :* M. A. de Lapparent, de l'Institut; *secrétaire :* M. L. Delavaud, secrétaire d'ambassade.

MM.

Anthoine (Édouard), chef du service de la carte vicinale au ministère de l'intérieur.
Arenberg (prince Auguste d'), député du Cher, président de la Compagnie universelle du canal de Suez.
Babin de Grandmaison, colonel d'état-major en retraite.
Bansard des Bois (A.), député, conseiller général de l'Orne.
Bassot (colonel Léon), membre de l'Institut, chef du service de géodésie et d'astronomie au service géographique de l'armée.
Bonaparte (prince Roland), membre de la Société de géographie.
Bouquet de la Grye (Jean-Jacques), membre de l'Institut et du Bureau des longitudes, ingénieur hydrographe en chef de la marine en retraite.
Challamel (Auguste), librairie maritime et coloniale, cartes marines et géographiques.
Delagrave (Charles), libraire-éditeur.
Delavaud (Louis), secrétaire d'ambassade chargé du bureau des affaires d'Amérique à la direction des consulats au ministère des affaires étrangères.
Desbuissons (Louis-Édouard), géographe du ministère des affaires étrangères, membre de la Commission centrale des travaux géographiques au ministère de la guerre.
Drapeyron (Ludovic), directeur de la *Revue de géographie*, secrétaire général de la Société de topographie.
Faye (Auguste), membre de l'Institut, président du Bureau des longitudes.
Fournier (docteur Alban), président de section du Club Alpin.
Gauthiot (Charles), membre des conseils supérieurs des colonies et de statistique, secrétaire général de la Société de géographie commerciale.
Giffault (Emile), attaché au bureau géographique de la librairie Hachette.
Guy (Camille), directeur du service cartographique au ministère des colonies.
Hatt (Philippe), ingénieur hydrographe du Bureau des longitudes.
Héraud, ingénieur hydrographe en chef au ministère de la marine.
Lapparent (Albert de), membre de l'Institut, ingénieur au corps des mines, professeur de topographie et géologie.
Levasseur (Emile), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.
Margerie (Emmanuel de), géographe.
Maunoir (Charles), secrétaire général de la Société de géographie.
Niox (le général), géographe, inspecteur général de la télégraphie militaire.
Rouault (Arthur), ouvrier graveur géographe.
Schrader (François), géographe.
Templier (Armand), libraire éditeur.
Vallot (Joseph), directeur de l'observatoire du Mont-Blanc.
Vidal de Lablache (Paul), sous-directeur et maître de conférences à l'École normale supérieure.

Classe 15.

Instruments de précision. — Monnaies et médailles.

Président : colonel Laussedat, de l'Institut; *vice-président :* M. A. de Foville, de l'Institut; *rapporteur :* M. H. Pellat, professeur à la Sorbonne; *secrétaire :* M. Ch. Lallemand, ingénieur en chef des mines.

MM.

Alvergniat (Adrien), instruments pour les sciences.
Baille-Lemaire (Jean-Baptiste), jumelles.
Bernardières (de), capitaine de vaisseau, membre du Bureau des longitudes.
Boiteau (Julien), contremaître (instruments d'astronomie).
Boussingault (Joseph), essayeur à l'administration des monnaies et médailles.
Cailletet (Paul), membre de l'Institut, instruments de précision.
Charpentier (Paul), ingénieur des arts et manufactures, essayeur à la Monnaie, arbitre près les tribunaux.
Collière (Edouard), chef des travaux à l'administration des monnaies et médailles.
Cornu (Alfred), membre de l'Institut, professeur à l'Ecole polytechnique.
Delestre (Maurice), commissaire-priseur.
Dommer (Fernand), ingénieur des arts et manufactures, agrégé de l'Université, professeur, directeur de laboratoire à l'Ecole de physique et chimie industrielle de la ville de Paris.
Dupuis (Daniel), graveur en médailles.
Fillieux (Léon-Jean), mesures de capacité.
Foville (Alfred de), membre de l'Institut, directeur de l'administration des monnaies et médailles.
Gautier (Paul), constructeur des instruments de l'Observatoire.
Hucher (Frédéric), contrôleur principal de la fabrication à l'administration des monnaies et médailles.
Lallemand (Charles), ingénieur en chef des mines, directeur du service du nivellement général de la France, membre du Bureau des longitudes.
Laussédat (le colonel Aimé), membre de l'Institut, directeur du Conservatoire national des arts et métiers.
Le Bon (le docteur Gustave), instruments de physique.
Liron d'Airolles (Georges de), sous-gouverneur de la Banque de France, ancien directeur de la Monnaie.
Lœwy (Maurice), directeur de l'Observatoire de Paris.
Lutz (Edouard), instruments à l'usage des sciences.
Nachet (Alfred), instruments d'optique.
Peigné (Paul), colonel d'artillerie, instruments de topographie automatique.
Pellin (Philibert), ingénieur des arts et manufactures, appareils de précision.
Ponscarme (Hubert), professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, graveur en médailles.
Richard (Jules), ingénieur-constructeur, enregistreurs et indicateurs à distance.
Tasset (Paulin), graveur en médailles.

Classe 16.

Médecine et chirurgie.

Président : Docteur P. Berger, de l'académie de médecine; *vice-président :* M. Anatole Collin, instruments de chirurgie; *rapporteur :* Docteur Th. Tuffier, professeur à la faculté de médecine; *secrétaire :* M. Th. Leclerc, matériel opératoire.

MM.

Badin (Camille), instruments de chirurgie.
Baudouin (docteur Marcel), directeur de l'institut de bibliographie scientifique.
Berger (docteur Paul), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux.
Berguerand (Félix), appareils en caoutchouc.
Charpentier (docteur Arthur), membre de l'académie de médecine, professeur agrégé à la faculté de médecine.
Chauvel (docteur Jules), membre de l'académie de médecine, directeur du service de santé militaire de Paris.
Clerget, conseiller prud'homme, instruments de chirurgie.
Collin (Anatole), instruments de chirurgie.
Cornil (docteur André-Victor), membre de l'académie de médecine, sénateur de l'Allier, professeur à la faculté de médecine.
Cunéo, inspecteur général du service de la santé au ministère de la marine.
Dehenne (docteur Albert), oculiste.
Dieulafoy (docteur Georges), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.
Dupont (Alexandre), tables d'opérations, fauteuils et brancards.
Felizet (docteur Georges), chirurgien des hôpitaux, enfants.
Flicoteaux (Alexandre-Achille), mobilier pour salles d'opérations.
Fournier (docteur Alfred), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.
Froger (Edouard), pansements aseptiques et antiseptiques.
Galippe (docteur Victor), dentiste, chef de laboratoire à la faculté de médecine.
Gendron (docteur Fernand), instruments de chirurgie.
Glover (docteur Jules), maladies du larynx.
Guyon (docteur Félix), membre de l'Institut et de l'académie de médecine, chirurgien des hôpitaux.
Labadie-Lagrave (docteur Frédéric), médecin des hôpitaux.
Landouzy (docteur Louis), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, médecin des hôpitaux.
Lannelongue (docteur Odilon), membre de l'Institut, professeur à la faculté de médecine, député du Gers.
Leclerc (Théophile), objets stérilisés pour opérations.
Le Dentu (docteur Auguste), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux.
Lépine (Philippe), instruments de chirurgie.
Mariaud (Jean), instruments de chirurgie.
Martin (docteur Jules), attaché à l'institut Pasteur.
Mathieu (Raoul), instruments de chirurgie.
Monod (docteur Charles), membre de l'académie de médecine, professeur agrégé à la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux.
Panas (docteur Photino), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté.
Pozzi (docteur Samuel), membre de l'académie de médecine, chirurgien des hôpitaux.
Richet (docteur Charles), professeur à la faculté de médecine.
Robert (docteur Albert), médecin principal, professeur à l'école de médecine du Val-de-Grâce.
Talrich (Jules), modeleur de la faculté de médecine, anatomie.
Tarnier (docteur Stéphane), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté, ancien chirurgien en chef de la Maternité.
Terrier (docteur Félix), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté, chirurgien des hôpitaux.
Tillaux (docteur Paul), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.
Tramond (Gustave), anatomie, ostéologie.
Vuillemin (le docteur), professeur à la faculté de médecine de Nancy.
Wickham (Georges), chirurgien herniaire, adjoint au maire du 2e arrondissement, président de la société protestante du travail.

(*A suivre.*)

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES

aux Collaborateurs et Coopérateurs des Exposants

DE LA SECTION FRANÇAISE

(Suite et fin)*

CLASSE **151**.

JURY D'EXAMEN Nº 54. — **Laines, soies.**

COLLABORATEURS.

Diplômes de médaille d'or (Suite).

Chardonnet, Anatole. — Maison Poullot, J. et fils, à Reims.
Clémençon, Gaspard. — Maison Tresca frères et Cie, à Lyon.
Danir, Antoine. — Maison Giron frères, à Saint-Étienne.
Gidrol, Pierre. — Maison Giron frères, à Saint-Étienne.
Maillard, Auguste. — Maison Forest, J. et Cie, à Saint-Étienne et à Lyon.
Mourier, Jean. — Maison Brossy, C. et Cie, à Saint-Étienne.
Nicolas, Louis. — Maison Lamy et Bornet, à Lyon.
Persoz, J. — Service de la condition des soies et laines, à Paris.
Ramet, Julien. — Maison Blin et Blin, à Elbeuf.
Richard, Etienne. — Maison Brossy, C. et Cie, à Saint-Étienne.
Trumeau, Désiré. — Maison Bonnier et fils, à Béchevienne.
Vanderstichel, Édouard. — Maison Tiberghien frères, à Tourcoing.
Vigano, Gaetano. — Maison Chabrières, Morel et Cie, à Lyon.

Diplômes de médaille d'argent.

Barbry, Jean-Louis. — Société industrielle de Reims.
Brouillet, Claudius. — Maison Forest, J. et Cie, à Saint-Étienne et à Lyon.
Bourgeois, Paul. — Maison Vaillant-Pruvot, à Cambrai.
Bouvier, Auguste. — Maison Tabourier et Cie, à Paris.
Bührer, Émile. — Maison Denis, A. Benoist et Cie, à Roubaix.
Caille, Eugène. — Maison Motte, Alfred et Cie, à Roubaix.
Denoncin, Paul. — Maison Poullot, G. et fils, à Reims.
Dupont Louis. — Maison d'Halluin-Lepers frères, à Roubaix.
Fressinet, Léon. — Maison Rebour, Ch. et Cie, à Saint-Étienne.
Gagnaire, François. — Maison Volant, F. et Cie, à Lyon.
Gaillet, Émile. — Maison Glorieux, L. et fils, à Roubaix.
Géron, Joseph. — Maison Pollet, Alphonse, à Tourcoing.
Gueury, Félix. — Maison Tabourier et Cie, à Paris.
Hanquet, Ernest. — Société industrielle de Reims, à Reims.
Lambert, Pierre. — Maison Bonnier et fils, à Béchevienne.
Lecroart, Jean. — Maison Ternynck, H. et fils, à Roubaix.
Marem, Henri. — Maison Tiberghien, Ch. et fils, à Tourcoing.
Martel, Etienne. — Maison Bourdon, L. et Cie, à Saint-Jean-du-Gard.
Miège, Antoine. — Maison Tresca frères et Cie, à Lyon.
Monnet, François. — Société anonyme de peignage, à Roubaix.
Offrey, Victor. — Maison Rebourg, Ch. et Cie, à Saint-Etienne.
Paillié, Paulin. — Maison Barthe, J.-E., à Labastide.
Perrin. — Maison Marcoux et Châteauneuf, à Saint-Étienne.
Ramet, François. — Maison Blin et Blin, à Elbeuf.
Rapin, Joseph. — Maison Gustelle, H., à Lyon.

(*) Voir l'*Exposition Universelle*, nos 87 et 88.

Ribal, Edouard. — Service de la condition des soies et laines, à Paris.
Riffe, Edouard. — Maison Tiberghien frères, à Tourcoing.
Tierrie, Louis. — Maison Pollet, Alphonse, à Tourcoing.
Touzet, Désiré. — Maison Masse, Paul, à Corbie.

Diplômes de médaille de bronze.

Couvreur, Louis. — Maison Tiberghien, Charles et fils, à Tourcoing.
Debray, Blanche. — Société industrielle de Reims, à Reims.
Jourjon, François. — Maison Forest, J. et Cie, à Saint-Étienne et à Lyon.
Lagrange, Joseph. — Maison Varenne, G.-J., Pointet et Cie, à Lyon.
Lamblin, Louis. — Maison Tiberghien, Charles et fils, à Tourcoing.
Martiny, Auguste. — Maison Pollet, Albert, à Tourcoing.
Mavon, A. — Maison Tresca frères et Cie, à Lyon.
Raviglione, François. — Maison Guise et Cie, à Lyon.
Thiry, Joseph. — Maison Flipo frères, à Tourcoing.

COOPÉRATEURS.

Diplôme de médaille d'argent.

Meyer, Jean. — Maison Giron frères, à Saint-Étienne.

Diplômes de médaille de bronze.

Amelette, Charles. — Maison Hamelin, Émile et Cie, à Paris.
Anquetin, Augustine (Mme). — Maison Hamelin, Émile et Cie, à Paris.
Barbier, Jacques. — Maison Chaize frères, à Saint-Étienne.
Barot, Louis. — Maison Ernoult Bayart frères, à Roubaix.
Baud. — Maison Ch., Rebour et Cie, à Saint-Étienne.
Beauchamp, François. — Maison Gustelle, H., à Lyon.
Bellaton, J. — Maison « Les petits-fils de Bonnet », C.-J. et Cie, à Lyon.
Benoist, Charles. — Maison Denis, A. Benoist et Cie, à Roubaix.
Bernelier, J. — Maison Boucharlat frères et Pellet, à Lyon.
Boulin. — Maison Marcoux et Châteauneuf, à Saint-Étienne.
Cartaillod, Georges. — Maison Levent, Ch. et Cie, à Paris.
Chabrat, Irma. — Maison Hamelin, Émile et Cie, à Paris.
Clarisse, Marcel. — Maison Tiberghien frères, à Tourcoing.
Dagaud, Louis. — Maison Béraud, J. et Cie, à Lyon.
Debaere, Emile. — Maison Roussel, Valentin, à Roubaix.
Delhonte, Louis. — Maison Motte, Alfred et Cie, à Roubaix.
Glorieux, Jules. — Maison Glorieux, L. et fils, à Roubaix.
Goineau, Ph. — Maison Lamy et Bornet, à Lyon.
Grarr, Alphonse. — Maison Luglien-Leroy et Cie, à Cercamp-lez-Frévent.
Heim, J. — Maison « Les petits-fils de Bonnet », C.-J. et Cie, à Lyon.
Hermann, G. — Maison Blin et Blin, à Elbeuf.
Hivert, Antoine. — Maison Giron frères, à Saint-Etienne.
Hulin, Eugène. — Maison Barthe, J.-E., à Labastide.
Juvenet, B., Maison Lamy et Bornet, à Lyon.
Knoff, Louis. — Maison Motte, Alfred et Cie, à Roubaix.
Lapoule, Emile. — Maison Boudon L. et Cie, à Saint-Jean-du-Gard.
Lemaire, Ernest. — Maison Levent, Ch. et Cie, à Paris.
Lemaire, Julet. — Maison Hubinet, Louis, à Glageon.
Lœuille, Henri. — Maison D'Halluin-Lepers frères, à Roubaix.
Malaure, Antoine. — Maison Giron frères, à Saint-Etienne.
Martin, Augustin. — Maison Béraud, J. et Cie, à Lyon.
Masson, Etienne. — Maison Brossy, C. et Cie, à Lyon.
Maurein, Léon. — Maison Boudon, L. et Cie, à Saint-Jean-du-Gard.

Méro, Henri. — Société anonyme de peignage, à Roubaix.
Morel, M. — Maison « Les petits-fils de Bonnet », C.-J. et Cie, à Lyon.
Moulin, Louis. — Société anonyme de peignage, à Roubaix.
Olive, Eugène. — Maison Vaillant-Pruvot, à Cambrai.
Poiret, Oscar. — Maison Masse, Paul, à Corbie.
Périclès, Auguste. — Maison Thibergien, Charles et fils, à Tourcoing.
Ruchon, Louis. — Maison Giron frères, à Saint-Étienne.
Salichou, Gabriel. — Maison Marcoux et Châteauneuf, à Saint-Étienne.
Thollet, Claude. — Maison Chaize frères, à Saint-Étienne.
Travier, Louis. — Maison Boudon, L. et Cie, à Saint-Jean-du-Gard.
Vagnon, J.-B. — Maison Faure, A., à Lyon.
Vandeputte, Louis. — Maison Beaumont, Samuel et fils, à Roubaix.
Verhaeghe, Jules. — Maison Leurent frères, à Roncq.

Diplômes de mention honorable.

Accary, Paul. — Maison Faure, A., à Lyon.
Barbier, Léon. — Société anonyme des mécaniques Verdol, à Lyon.
Beaulieu, Laurent. — Maison Varenne, G.-J., Pointet et Cie, à Lyon.
Brion, Charles. — Maison Blin et Blin, à Elbeuf.
Briou, Julien. — Maison Luglien-Leroy et Cie, à Cercampt-lez-Frévent.
Brunaz, Francisque. — Maison Bonnier et fils, à Béchevienne.
Castel, Célestin. — Maison Tiberghien, Charles et fils, à Tourcoing.
Dondain. — Maison Bonnet, J.-B. et Cie, à Lyon.
Dumarchez, Claudius. — Maison Beaumont, Samuel et fils, à Roubaix.
Fischer, Charles. — Maison Blin et Blin, à Elbeuf.
Jamet, J.-Bte. — Maison Bonnet, J.-B. et Cie, à Lyon.
Lecherf, Albert. — Maison Glorieux, L. et fils, à Roubaix.
Loridan, Louis. — Maison Roussel, Valentin, à Roubaix.
Losfeld, Clovis. — Maison Flipo frères, à Tourcoing.
Mahy, Léon. — Maison Hubinet, Louis, à Glageon.
Monnet, Joseph. — Maison Bonnier et fils, à Béchevienne.
Pattyn, Henri. — Maison Tiberghien frères, à Tourcoing.
Pluquet, Delphin. — Maison Leurent frères, à Roncq.
Touratier, Pierre. — Société anonyme des mécaniques Verdol, à Lyon.
Wardavoir, Emile. — Maison Ernoult-Bayart frères, à Roubaix.

CLASSES **153** ET **154**.

JURY D'EXAMEN Nº 55. — **Dentelles, broderies, passementeries.**

COLLABORATEURS.

Diplômes d'honneur.

Blazy, Jules. — Compagnie des Indes (Martin Georges), à Paris.
Sévin, Louis. — Maison Ancelot, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Blondeau. — Maison Biais aîné et Noirot-Biais, à Paris.
Boot, Georges. — Maison Darquer-Bacquet, à Calais.
Carpot, E. — Maison Hénon, Henri, à Calais.
Chipier, Olivier. — Maison Ancelot, à Paris.
Deroo, Maria (Mlle). — Maison Hénon, Henri, à Calais.
Duchesne. — Maison et Goulette, E., à Paris,

Dugez. — Maison West, Robert, à Calais.
Fourgaut. — Maison Darquer-Bacquet, à Calais.
Hubert, Joséphine (M[lle]). — Maison Biais aîné et Noirot-Biais, à Paris.
Huignard, Lucie (M[lle]). — Compagnie des Indes (Martin Georges), à Paris.
Lancel. — Maison West, Robert, à Calais.
Lemaire, Remy. — Maison Davene, Ch., à Paris.
Prudhomme. — Maison Davenière et C[ie] (limited) à Calais.
Ringot, J. — Maison West, Robert, à Calais.
Royer (M[me]). — Maison Selle, E., à Paris.
Schmittlé, Léontine (M[lle]). — Maison Selle, E., à Paris.
Tréfelle, Alfred. — Maison Hénon, Henri, à Calais.
Turplin, Berthe (M[lle]). — Compagnie des Indes (Martin Georges), à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Auger. — Maison Biais aîné et Noirot-Biais, à Paris.
Benoit. — Maison Selle, E., à Paris.
Boucquin (M[me]). — Maison Bellan, Léopold, à Paris.
Carpentier, Henri. — Maison Hénon, Henri, à Calais.
Delattre. — Maison Biais aîné et Noirot-Biais, à Paris.
Deprey (M[me]). — Maison Ancelot, à Paris.
Didner, Albert-Thiébaut. — Maison Ancelot, à Paris.
Gandin. — Maison Routier et Chavent, à Lyon.
Gomas, Marie (M[me]). — Compagnie des Indes (Martin Georges), à Paris.
Lecatie, Isabelle. — Maison Biais aîné et Noirot-Biais, à Paris.
Leroy, Henri. — Maison Davenière et C[ie] (limited), à Calais.
Lockwood, Georges. — Maison Francès frères, à Calais.
Plet. — Maison Selle, E., à Paris.
Routier. — Maison Francès frères, à Calais.
Sevants, Hippolyte. — Compagnie des Indes (Martin Georges), à Paris.
Vanden Driesche (M[me]). — Maison Selle, E., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Bloch, Elisa (M[me]). — Compagnie des Indes (Martin Georges), à Bruxelles.
Delpierre, Georges. — Maison Hénon, Henri, à Paris.
Droges, Désirée (M[me]). — Compagnie des Indes (Martin Georges), à Paris.
Dromigny, Irma (M[lle]). — Maison Ancelot, à Paris.
Lerouvillois, Blanche (M[lle]). — Compagnie des Indes (Martin Georges), à Paris.
Marais, Amélie (M[lle]). — Compagnie des Indes (Martin Georges), à Paris.
Pain, Ernest. — Compagnie des Indes (Martin Georges), à Paris.
Tréfelte, Ch. — Maison Hénon, Henri, à Calais.

Coopérateurs

Diplômes de médaille de bronze.

Bigot. — Maison West, Robert, à Calais.
Chapelle (M[me]). — Maison Selle, E., à Paris.
Chochois, Auguste. — Maison Hénon, Henri, à Calais.
Daumas (M[me]). — Maison Goulette, E., à Paris.
Lecler, Gaston. — Maison Hénon, Henri, à Calais.
Lemaire (M[me]). — Maison Hénon, Henri, à Calais.
Maury, Rémy. — Maison Davene, Ch., à Paris.
Manset, Lucie (M[lle]). — Maison Francès frères, à Calais.
Meyer, Louise (M[lle]). — Maison Selle, E., à Paris.
Musbaumer (M[me]). — Maison Goulette, E., à Paris.
Morel. — Maison Terrasse, P., à Lyon.
Storchet. — Maison Goulette, E., à Paris.
Tassart (M[me]). — Maison Hénon, Henri, à Calais.
Verne. — Maison Terrasse, P., à Lyon.
West, neveu. — Maison West, Robert, à Calais.

Classe 156.

Jury d'examen n° 56. — **Vêtements extérieurs.**

Collaborateurs.

Diplômes de médaille d'or.

Bigorne, Émile. — Maison Ch. Bessand et C[ie], à Paris.
Dandelot, Charles-Edmond. — Grands Magasins du Louvre, à Paris.
Evrard, Paul. — Maison Kahn, Paul, à Paris.
Heuline, Félicien-Louis-Victor. — Maison Morin, Fillot, Ricois et C[ie], à Paris.
Joyeux, Louis-Edmond. — Maison Morin, Fillot, Ricois et C[ie], à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Biron, Augustine (M[me]). — Maison Morin, Fillot, Ricois et C[ie], à Paris.
Cahen, J. — Maison Simon et C[ie], à Paris.
Coulange, Louise-Ernestine (M[me]). — Maison Morin, Fillot, Ricois et C[ie], à Paris.
Fosset (M[me] V[e]). — Maison Chandelet, Émile, à Paris.
Frécault (M[me] V[e]). — Maison Kahn, Paul, à Paris.
Jourdan, Joseph. — Maison Ch. Bessand et C[ie], à Paris.
Lamontagne, Victor. — Grands Magasins du Louvre, à Paris.
Larguier, Paul. — Collectivité de la chapellerie française, à Paris.
Lefebvre, Maria (M[me]). — Maison Laloue, A., à Paris.
Ronsin, Édouard-Georges. — Grands Magasins du Louvre, à Paris.
Veiller, Emile. — Maison Cognacq, Ernest, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Baudin, Elodie, (M[me]). — Grands magasins du Louvre, à Paris.
Brébant, A. — Maison Simon et C[ie], à Paris.
Brogard, Marie (M[lle]). — Maison Cognacq, Ernest, à Paris.
Combes. — Maison Simon et C[ie], à Paris.
Deslandes, Eugénie (M[lle]). — Grands Magasins du Louvre, à Paris.
Duplessis, Georges. — Maison Kahn (Paul), à Paris.
Lazarus, Léontine (M[lle]). — Maison Kahn (Paul), à Paris.
Netzer, Marie (M[lle]). — Maison Cognacq, Ernest, à Paris.
Savart, Louise (M[me]). — Maison Laloue, A., à Paris.
Thurot, Georges Joseph. — Maison Morin, Fillot, Ricois et C[ie], à Paris.

Classe 159.

Jury d'examen n° 57. — **Cordonnerie.**

Collaborateurs.

Diplômes de médaille d'or.

Bontauld, Nelly (M[me]). — Maison Rousset, à Blois.
Guerinot, Aimé. — Maison Jeandron-Ferry, Louis, à Paris.
Jahan, Désiré. — Maison Rousset, à Blois.
Michaudet, Jean. — Maison Rousset, à Blois.
Pinet, Albert. — Maison Pinet, F., à Paris.
Pinet, Maurice. — Maison Pinet, F., à Paris.
Thérizol, Ern. — Maison Cornevot, Alfred, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Beauchamps, Adeline (M[me]). — Maison Rousset, à Blois.
Garnier, Em. — Maison Boisselier, Alfred, fils, à Paris.
Grenier, Jules. — Maison Galoyer, Émile, à Paris.
Hartkopf, Eug. — Maison Coruble, Henri, à Paris.
Kayser, Etienne. — Maison Thierry frères, à Boulogne-sur-Mer.
Pipet, Auguste. — Maison Rousset à Blois.
Souvray, Franç. — Maison Roussillon, à Paris.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

De Koster, Jean. — Maison Jeandron-Ferry, Louis, à Paris.
Queille. — Maison Cornevot, Alfred, à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Bilodeau, Benjamin. — Maison Malbert, Jean, à Angers.
Boileau, Justin. — Maison Coruble, Henri, à Paris.
Brechemmier, Aspasie. — Maison Cornevot, Alfred, à Paris.
Breynat. — Maison Figuet, A., et C[ie], à Romans.
Cagnier, Ern. — Maison Coruble, Henri, à Paris.
Chiron, Jules. — Maison Malbert, Jean, à Angers.
Chrétien, Auguste. — Maison Malbert, Jean, à Angers.
Claustre, Marie (M[me]). — Maison Servonnat et ses fils, à Izeaux.
Croisy (M[me]). — Maison Roussillon, à Paris.
Daviau, René. — Maison Malbert, Jean, à Angers.
Eckert, Louis. — Maison Plé frères, à Paris.
Faisant. — Maison Figuet, A., et C[ie], à Romans.
Frappat, Marie. — Maison Figuet, A. et C[ie], à Romans.
Germain. — Maison Figuet, A. et C[ie], à Romans.
Guillemot, Clovis. — Maison Boisselier, Alfred fils, à Paris.
Guitton, Josse. — Maison Servonnat et ses fils, à Izeaux.
Guyot (M[me]). — Représentant diverses maisons françaises.
Hubert. — Maison Roussillon, à Paris.
Lauzanne. — Maison Figuet, A., et C[ie], à Romans.
Lochet, Auguste. — Maison Malbert, Jean, à Angers.
Menget (M[lle]). — Maison Boisselier, Alfred fils, à Paris.
Parisel (M[me]). — Maison Cornevot, Alfred, à Paris.
Pipet. — Maison Figuet, A., et C[ie], à Romans.
Romanat. — Maison Figuet, A., et C[ie], à Romans.
Rey. — Maison Figuet, A., et C[ie], à Romans.
Rotier (M[me]). — Maison Malbert, Jean, à Angers.
Thabut (M[me]). — Maison Jeandron-Ferry, Louis, à Paris.
Triau, Elie. — Maison Galoyer, Émile, à Paris.

Classes 155, 157, 158, 160 et 161.

Jury d'examen n° 58. — **Accessoires du vêtement.**

Collaborateurs.

Diplôme de médaille d'or.

Hardy. — Maison Laguionie, G., et A. Anfrie, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Bertout, A. — Maison Dheilly-Hordé (Dheilly, Emile, successeur), à Villers-Bretonneux.
Brailly, E. — Maison Meurgey, G., à Paris.
Chevassu, Vital. — Maison Dehesdin et fils, à Paris.
Grégoire. — Maison Mouilbau et Chevreau, à Paris.
Morel, G. — Maison Dehesdin et fils, à Paris.
Rheims, F. — Maison Meurgey, G., à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Buisson, Paul. — Maison Vivent, à Paris.
Paisseau. — Maison Paisseau, Eugène, à Paris.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Bonté. — Maison Carcaut, Gustave, à Paris.
Bault. — Maison Mouilbau et Chevreau, à Paris.
Bourdin, Albert. — Maison Stockmann frères, à Paris.
Colmets. — Maison Laguionie, G., et Anfrie, A., à Paris.
Dulier, Léopold. — Maison Putois, à Paris.
Fayette, Henriette-Céline (M[lle]). — Maison Caillet, à Paris.
Fritz (M[me]). — Maison Dehesdin et fils, à Paris.
Lhommeau (M[me] V[ve]). — Maison Stockmann frères, à Paris.
Lamy. — Maison Anglade et C[ie], à Paris.
Loth. — Maison Anglade et C[ie], à Paris.
Minot. — Maison Mouilbau et Chevreau, à Paris.
Régnault, Jeanne (M[me]). — Maison Lemariey, L., à Paris.
Routier, Marie (M[me]). — Maison Lemariey, L., à Paris.
Senet. — Maison Mouilbau et Chevreau, à Paris.
Salgorès (M[me]). — Maison Marcault, G., à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Gillet (M[me]). — Maison Mouilbau et Chevreau.
Malebay. — Maison Meurgey, Gustave, à Paris.
Maridet. — Maison Mouilbau et Chevreau, à Paris.
Testacuzzi (M[me]). — Maison Meurgey, Gustave, à Paris.

Classes **162** et **163**.

Jury d'examen n° 59. — **Matériel agricole, engrais.**

Collaborateurs.

Diplôme d'honneur.

Gosset, Ernest. — Maison Bajac, à Liancourt.

Diplômes de médaille d'or.

Froux, Charles-André. — Maison Mabille, à Amboise.
Laurier, P. — Maison Albaret, à Rantigny.

Diplômes de médaille d'argent.

Balland, E. — Maison Billioud, à Paris.
Michel, François-Eugène — Maison Besnard père, fils et gendres, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Peuquet, Ch. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey.
Revaux, Gaston. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Aumasson, Paul. — Société française de matériel agricole, à Vierzon.
Bibaut, Alfred. — Maison Pol-Fondeur, à Viry-Noureuil.
Bouteray, Henri. — Maison Bajac, à Liancourt.
Brunet, Louis. — Société française de matériel agricole, à Vierzon.
Garnier, Joseph. — Maison Marot, à Niort.
Martin, André. — Maison Besnard père, fils et gendres, à Paris.
Munck, Fr.-Joseph. — Maison Billioud, à Paris.
Parlot, Henri. — Maison Marot, à Niort.
Plé, A. — Maison Albaret, à Rantigny.
Thonnet. — Société française de matériel agricole de Vierzon.

Diplômes de mention honorable.

Dubremel, Anatole. — Maison Winterberger, à Frévent.
Lemaire, Louis. — Maison Winterberger, à Frévent.
Poplineau, Gustave. — Maison Marot, à Niort.

Classes **164** et **165**.

Jury d'examen n° 60. — **Produits agricoles, enseignement.**

Collaborateurs.

Diplômes de médaille d'or.

Chandora, Georges fils. — Maison Chandora, à Moissy-Cramayel.
Duclos, Léon. — Société d'agriculture de Meaux.
Laurent-Tison père. — Maison Laurent-Mouchon, à Orchies.
Pressoir, Léon. — Maison Denaiffe, Clément-Henri, à Carignan.

Diplômes de médaille d'argent.

Deny fils. — Maison Deny et Marcel, à Paris.
Deroy, Ch.-Eugène. — Maison Deroy, à Paris.
Martichon, A.-M. — Maison Martichon, à Cannes.
Sirodot, Émile. — Maison Denaiffe, Clément-Henri, à Carignan.
Thienfaine. — Maison Fouquier-d'Hérouel, à Vaux-sous-Laon.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Blanchi, Joseph. — Maison Martichon, à Cannes.
Carré, Lucien. — Maison Denaiffe, Clément-Henri, à Carignan.
Cophignon, Louis. — Maison Denaiffe, Clément-Henri, à Carignan.
Denimal, Albéric. — Maison Laurent-Mouchon frères, à Orchies.
Dennetière, Paul. — Maison Laurent-Mouchon frères, à Orchies.
Dillenseger. — Maison Deny et Marcel, à Paris.
Helie, Guillaume. — Maison Deny et Marcel, à Paris.
Lemaur, Constant. — Maison Chandora, à Moissy-Cramayel.
Métant. — Maison Chandora, à Moissy-Cramayel.
Paulin, Médard. — Maison Laurent-Mouchon, frères, à Orchies.
Thierry, Ernest. — Maison Denaiffe, Clément-Henri, à Carignan.

Diplômes de mention honorable.

Caillot, Ernest. — Maison Chandora, à Moissy-Cramayel.
Mary, Modeste. — Maison Denaiffe, Clément-Henri, à Carignan.

Classes **167**, **168**, **169** et **170**.

Jury d'examen n° 62. — **Industries diverses, bimbeloterie, etc.**

Collaborateurs.

Diplômes d'honneur.

Blin, Ernest. — Maison A. Dupont et Cie, à Paris.
Dumay, Dominique. — Maison Amson frères, à Paris.
Seigre. — Maison A. Dupont et Cie, à Paris.
Tremblot, Camille. — Maison A. Dupont et Cie, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Biet, Clotaire. — Maison Maurey-Deschamps, F.-A., à Paris.
Cantrel, Julien. — Maison Maurey-Deschamps, F.-A., à Paris.
Decaix, Octave. — Maison A. Dupont et Cie, à Paris.
Dolbec, Arthur. — Maison A. Dupont et Cie, à Paris.
Dumesnil, Henri. — Maison Maurey-Deschamps, F.-A., à Paris.
Dupont, Jean.— Maison Dupont et Cie, à Paris.
Echaudé, Henri. — Maison Maurey-Deschamps, F.-A., à Paris.
Harts, Hubert. — Maison Pitet aîné, à Paris.
Henocq. — Maison Amson, frères, à Paris.
Lebeke. — Maison Pitet, aîné, à Paris.
Levi, Lucien.— Maison Amson frères, à Paris.
Pescheur. — Maison A. Dupont et Cie, à Paris.
Richer, Jules.— Maison A. Dupont et Cie, à Paris.
Stahl, F. — Maison Pitet aîné, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Ballereau. — Maison Leloir frères, à Paris.
Cibille. — Maison Leloir frères, à Paris.
Crucifix (Mme), Flore.— Maison Maurey-Deschamps F.-A., à Paris.
Doru, Léon. — Maison Leloir frères, à Paris.
Forgelot. — Maison Amson frères, à Paris.
Freling. — Maison Amson frères, à Paris.
Jankowsky, Franz. — Maison Sommer frères, à Paris.
Karcher (Mme), Anne. — Maison Maurey-Deschamps, F.-A., à Paris.
Rose. — Maison Leloir frères, à Paris.
Thotschel, Ferdinand. — Maison Sommer frères, à Paris.
Verney, Eugène. — Maison Lucas, Nicolas fils, à Paris.
Vix, Léon. — Maison Chauvin, A., à Paris.
Warennes-Calliard. — Maison Bouchet, A., à Paris.

Coopérateurs.

Diplômes de médaille de bronze.

Belhaire, Amable. — Maison Quentin et Cie, à Paris.
Berens (Mme), Clémentine. — Maison Maxime Clair, à Paris.
Dieudonné, Gaston. — Maison Joannot, E. fils, à Paris.
Fort, Alfred. — Maison Baudry, H. fils, à Paris.
Francillon, Ferdinand. — Maison Maxime Clair, à Paris.
Guille, Louis. — Maison Parizot, P.-Ph., à Paris.
Hogue, Lucien.— Maison Quentin et Cie, à Paris.
Hofman, Jean.— Maison Sommer frères, à Paris.
Lafeuille, Albert. — Maison Sommer frères, à Paris.
Leroyer, Alphonse. — Maison Baudry, H. fils à Paris.
Mercenier, Ferdinand. — Maison Quentin et Cie, à Paris.
Ruffin-Leroy. — Maison Baudry, H. fils, à Paris.
Serreau, Constant. — Maison Joannot, E. fils, à Paris.

SECTION X. — **MATÉRIEL DU SPORT.**

Classes **171**, **172**, **173**, **174** et **175**.

Jury d'examen n° 63. — **Sport hippique.**

Collaborateurs.

Diplômes de médaille d'or.

Bourgeois, Stéphan. — Maison Lemoine, à Paris.
Devilliard, Philippe. — Maison Dupont, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent

Douarier. — Maison Bergeon et Cie, à Bordeaux
Moutarde, Auguste. — Maison Lemoine, à Paris.
Vallée, Alfred. — Maison Bergeon et Cie, à Bordeaux.

Diplômes de médaille de bronze

Bitry, Gustave. — Maison Lemoine à Paris.
Dauphin, Jules. — Maison Guinand, Claude, à Paris.
Savary, Charles. — Maison Lemoine, à Paris.

Diplôme de mention honorable.

Vachez Félix. — Maison Lemoine, à Paris.

Coopérateurs

Diplômes de médaille d'argent

Courtarie Franck. — Maison Billy, Charles, à Paris.
Denoury. — Maison Bail, Pozzy et Cie, à Paris.
Guinis, Ludovic. — Maison Binder, à Paris.
Parvé, Charles. — Maison Binder, à Paris.
Valette Louis. — Maison Binder, à Paris.
Vanacker. — Maison Bail, Pozzy et Cie, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze

Bulin, Pierre, Maison Thiriet, Gustave, à Raucourt.
Le Dant, Nicolas. — Maison Thiriet, Gustave, à Raucourt.
Vallée Raoul. — Maison Bergeon et Cie, à Bordeaux.

Classes **176**, **177**, **179**, **180**, **181** et groupe **L**.

Jury d'examen n° 64. — **Sport cynégétique, escrime, etc. — Colombophilie.**

Collaborateur

Diplôme de médaille d'argent

Carue, Georges. — Maison Carue, Ph., à Paris.

Classe **178**.

Jury d'examen n° 65. — **Vélocipédie.**

Collaborateurs

Diplôme de médaille d'or

Simonet, Jules. — Maison Cohendet, A. et Cie, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent

Blusset, Jules. — Maison Bapst et Hamet, à Paris.
Bouquillon, Gustave. — Société des anciens établissements Edeline et des pneumatiques français Gallus, à Puteaux.

Diplômes de médaille de bronze

Chapeau, Gaspard. — Maison Cohendet, A. et Cie, à Paris.
Deis, Charles. — Maison Cohendet, A. et Cie, à Paris.
Diette, Jean-Baptiste. — Société des anciens établissements Edeline et des pneumatiques français Gallus, à Puteaux.
Drohet, Albert. — Société des anciens établissements Edeline et des pneumatiques français Gallus, à Puteaux.
Dupont, Jules. — Maison Cohendet, A. et Cie, à Paris.
Grivel, Édouard. — Maison Cohendet, A. et Cie, à Paris.
Nicloux, Georges. — Maison Cohendet, A. et Cie, à Paris,
Siscart, Paulin — Maison Siscart et Berche, à Paris.

SECTION XIII. — ENSEIGNEMENT PRATIQUE : INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES ET TRAVAIL MANUEL DE LA FEMME.

CLASSES **186, 187** ET **188.**

JURY D'EXAMEN N° 67. — **Enseignement ; sciences, etc. — Bienfaisance.**

COLLABORATEUR

Diplôme de médaille de bronze

Delfau (Mme). — École professionnelle ménagère pour la fabrication des tapis, à Alger (Algérie).

CLASSES **189** ET **190.**

JURY D'EXAMEN N° 68. — **Travail manuel de la femme.**

COOPÉRATEURS.

Diplômes de médaille de bronze.

Huysmans (Mme). — Maison Cornely, E., et fils, à Paris.
Metzger, Yvonne. — Maison Henriette, à Paris.

Diplômes de mention honorable.

Kelkermans. — Maison Cornely, E. et fils, à Paris.
Michaux, Jeanne. — Maison Bruandet, A., à Paris.
Steffens, E. — Maison Cornely, E. et fils, à Paris.
Vankerckhoven, P. — Maison Cornely, E., et fils, à Paris.

—

SECTION XIV. — COMMERCE, COLONIES.

CLASSES **191, 192** ET **193.**

JURY D'EXAMEN N° 69. — **Commerce.**

COLLABORATEURS.

Diplômes d'honneur.

Bouglé. — École commerciale de Paris.
Greley. — École supérieure de commerce.
Jourdan. — École des hautes études commerciales (Chambre de commerce de Paris), à Paris.
Lecat. — Compagnie des Messageries maritimes, à Paris.
Monteils. — Gouvernement général de l'Algérie (Algérie).
Widmann. — Société des forges et chantiers de la Méditerranée, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Dejean de Fouroque, Abel. — Chambre de commerce de Paris, à Paris.
Dibos, M. — Compagnie d'assurances maritimes « La Foncière-Transports », à Paris.
Fleury, Alfred. — Chambre de commerce de Paris, à Paris.
Lefèbre, Théosiste. — Annuaire Didot-Bottin, à Paris.
Mestrier, Jean. — Annuaire Didot-Bottin, à Paris.
Persez. — Service de la condition des soies et laines de la Chambre de commerce, à Paris.
Welten. — Brasseries de la Méditerranée, à Lyon.

Diplomes de médaille d'argent.

Accordo. — Gouvernement général de l'Algérie (Algérie).
Daudrade. — Gouvernement général de l'Algérie (Algérie).
Dr Trabut. — Gouvernement général de l'Algérie (Algérie).
Lass d'Aguen. — « Le Secours », Compagnie d'assurances contre les accidents, à Paris.
Lacion, Paul-Émile. — Annuaire Didot-Bottin, à Paris.
Lacroix, Paul. — Chambre de commerce de Paris, à Paris.
Lanusse, Raoul. — Maison Cazalet fils, à Bordeaux.
Malmanche (Mlle). — Cours commerciaux gratuits du soir pour femmes et jeunes filles, à l'École commerciale (Chambre de commerce de Paris).
Milot, Adolphe. — Annuaire-Didot-Bottin, à Paris.
Pigier. — École pratique de commerce, à Paris.
Réjoue, Henri. — Annuaire Didot-Bottin, à Paris.
Turlin. — Gouvernement général de l'Algérie, Algérie.
Verbeckmoës, G. — Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, à Dunkerque.
Vitriche. — Maison Clair, Maxime, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Alexandre, Alfred. — Maison Fontaine-Souverain fils, à Lyon.
Bernadac, Ch. — Société « L'Oyonnithe », à Paris.
Delabre, Lucien. — Maison Vaillant-Pruvot, à Cambrai.
Freneau, E. — Maison Bourgette, L. et Henricet, H., à Nantes.
Lachérez, Louis. — Maison Vaillant-Preuvot, à Cambrai.
Rousselet, Charles. — Maison Déchalotte E., à Paris.
Trial, Marcel. — Maison Cazalet fils, à Bordeaux.

Diplômes de mention honorable.

Chanaing, Aug. — Association du Commerce et de l'Industrie, à Grenoble.
Ithier, P. — Maison Chevallier, Joseph, à Arras.
Lacroix. — Association du Commerce et de l'Industrie, à Grenoble.
Moulard, Félix. — Maison Dauvergne, Georges, à Meaux.

CLASSES **194. 195, 196. 197, 198** ET **199.**

JURY D'EXAMEN N° 70. — **Colonies., études commerciales.**

COLLABORATEURS.

Diplôme de médaille d'or.

Unternehr, Fridolin, directeur général de la Société anonyme de filature et tissage mécanique (Savana), à Bordeaux.

Diplôme de médaille d'argent.

Pillet, Antoine, ingénieur-mécanicien. — Société anonyme de filature et tissage mécanique (Savana), à Bordeaux.

COOPÉRATEUR.

Diplôme de médaille de bronze

Erny, Charles. — Société anonyme de filature et tissage mécanique (Savana), àBordeaux.



LIVRES D'ÉTRENNES
1898

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART

L.-Henry MAY

Éditeur des Collections QUANTIN

9 et 11, rue Saint-Benoît, Paris.

La **SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART,** *que dirige M. L.-Henry* MAY, *continue les traditions de l'*Ancienne Maison Quantin.

Le catalogue si riche et si varié de cette grande Librairie s'enrichit pour les Étrennes de 1898 d'une série d'ouvrages d'une valeur remarquable. Tous les genres y sont représentés en des livres exécutés ainsi qu'il est de règle dans la Maison — avec un soin scrupuleux et un luxe surprenant pour leur bon marché.

Essayons de donner en quelques lignes un aperçu de l'ensemble des nouveaux livres de la **Société Française d'Éditions d'Art,** *dont les brillantes ou fantaisistes couvertures s'étalent en ce moment à la meilleure place dans les vitrines de nos libraires.*

Russie, par MICHEL DELINES. — Les liens d'amitié qui unissent la France et la Russie se resserrent de jour en jour. La curiosité sympathique du public est éveillée, et la meilleure manière de la satisfaire n'est-elle pas de lui montrer *nos alliés chez eux?*

M. Michel Delines, auteur de *la France et l'Allemagne jugées par la Russie*, de *la Terre dans le roman russe*, s'est chargé de cette mission délicate.

Un beau volume grand in-4°, illustré de 200 dessins et de 40 gravures hors texte. Broché, **12** francs. — Cartonné, **15** francs. Avec reliure d'amateur, **25** francs.

La Généralife, par ZACHARIE ASTRUC, est un ouvrage orné de 70 compositions dans le texte et de 15 hors texte, par V. Checa, avec des planches hors texte en héliogravure de différents tons. — Voici un livre original et voulu et non point une étude artificielle — la peinture d'une Espagne de convention.

Édition ordinaire, **20** francs. — Exemplaire sur japon, **60** francs.

Les Modes de Paris, *variations du goût et de l'esthétique de la femme, de 1797 à 1897*, par OCTAVE UZANNE, est un ouvrage appelé à faire sensation dans le monde des bibliophiles, des artistes, des collectionneurs sur Paris et aussi parmi tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à l'histoire de nos mœurs, de nos métamorphoses sociales, de notre costume, et qui aiment à connaître le panorama varié de notre aimable métropole.

L'Art dans la décoration extérieure des livres en France et à l'étranger, par OCTAVE UZANNE, est un beau volume in-8° petit colombier, de plus de 360 pages. Illustré hors texte d'environ 130 pages en phototypie et en typographie de différents tons; de 230 illustrations dans le texte; d'un frontispice en deux tons de Richard Wallace et d'une couverture en lithochromie du célèbre artiste-affichiste américain Louis Rhead.

1.000 exemplaires sur vélin glacé, tous numérotés à la presse de **1** à **1.000**. — Prix, **30** francs. — 60 exemplaires sur japon impérial, numérotés de 1 à LX. — Prix, **60** francs.

Ma Petite Ville. — Le Miracle de Bretagne. — Un Veuvage d'amour est un livre exquis d'originalité dû au charmant conteur Jean LORRAIN. Il est illustré de la façon la plus artistique de dix compositions à l'aquarelle d'Orazi, gravées à l'eau-forte et en couleurs par Frédéric Massé.

Les vignettes décoratives et la couverture sont de Léon Rudnicki.

L'exemplaire sur vélin, **50** francs.

Autre exquise fantaisie : **Almanach de douze Sports,** par William NICHOLSON, notice sur William Nicholson et son art, par Octave UZANNE.

Un volume grand in-4°, illustré de **12** lithochromies d'après les bois originaux de William Nicholson. Tirage limité à 1.000 exemplaires sur vergé, à **5** francs; et 50 exemplaires sur japon, à **20** francs.

En Sahara, par Gaston DONNET, est un beau volume de 320 pages, illustré de 80 gravures dans le texte et de 15 planches hors texte. Les dessins ont été exécutés par E. LŒVY et LE RIVEREND d'après les photographies de l'auteur. Les illustrateurs ont fait de véritables tableaux qui complètent le récit de l'auteur de la façon la plus heureuse.

En Sahara est le récit d'un Parisien que les événements ont conduit sur cette terre d'Afrique, objet des préoccupations et des convoitises de tous les Européens.

Broché, **6** francs. — Cartonné, **8** francs.

Promenades à travers Paris, grand in-4° de 320 pages, ne contient pas moins de 120 gravures dans le texte et 20 planches hors texte.

M. DE MÉNORVAL, l'historien bien connu qui vient de mourir, fut un érudit pour qui les plus petits détails de la vie de Paris n'eurent pas de secrets.

Ses très intéressantes *Promenades dans Paris* font défiler une série de tableaux pittoresques de la capitale, à toutes les époques de notre histoire. Les anecdotes, semées à profusion dans son récit, donnent une vie réelle à cette curieuse évocation du passé. Des tableaux modernes complètent agréablement cet ensemble, et donnent prétexte à de curieux rapprochements.

Ce très intéressant ouvrage est illustré de reproductions d'estampes anciennes pour lesquelles l'éditeur a mis à contribution les cartons de l'Arsenal, les belles estampes de la Bibliothèque Nationale et les précieuses collections du Musée Carnavalet.

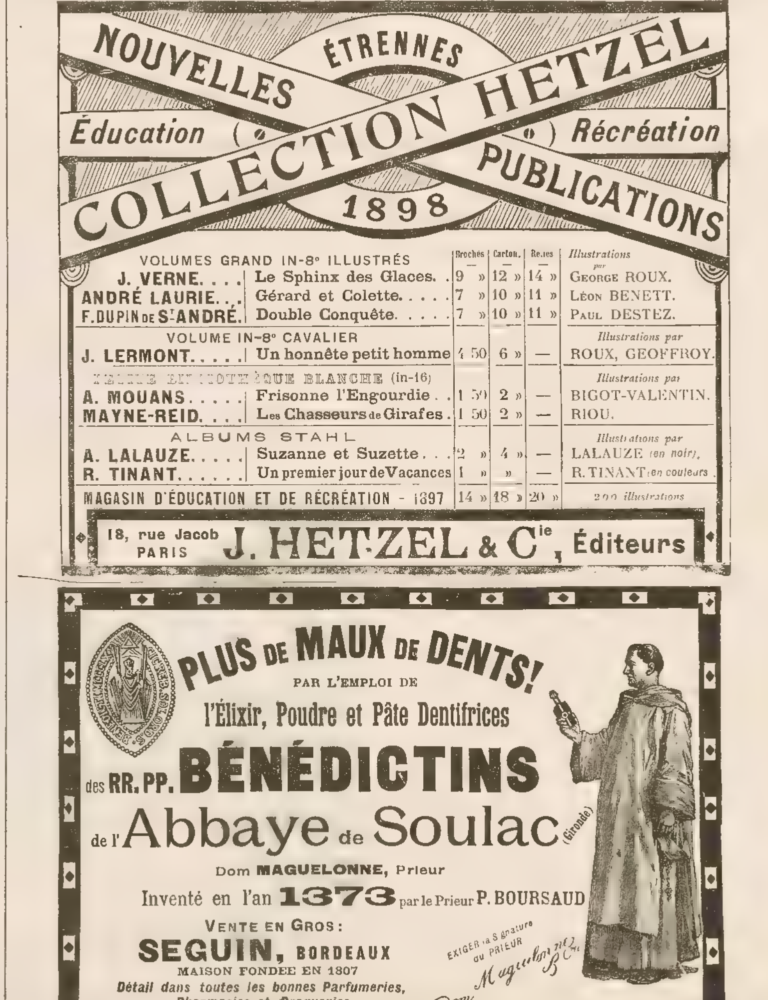
Le lecteur peut suivre ainsi, pas à pas, l'auteur dans ses intéressantes promenades et vivre de la vie de nos aïeux.

Broché, **6** francs. — Relié, **8** francs.

Le CATALOGUE D'ÉTRENNES illustré de la Société française d'Éditions d'art est envoyé FRANCO sur demande.

COLLECTION HETZEL

La *Collection Hetzel* vient de s'augmenter de plusieurs nouvelles publications pour étrennes; nous pensons être agréables à nos lecteurs en leur faisant dès maintenant connaître les titres de ces beaux et bons livres : *Le Sphinx des Glaces*, par Jules Verne; *Double Conquête*, par F. Dupin de Saint-André; *Gérard et Colette*, par André Laurie; *Un Honnête Petit Homme*, par J. Lermont; *Frisonne l'Engourdie*, par A. Mouans; *Les Chasseurs de Girafes*, par Mayne-Reid; deux jolis albums : *Suzanne et Suzette*, par A. Lalauze; *Un Premier Jour de Vacances*, par Tinant; et enfin l'année 1897 du *Magasin d'Éducation et de Récréation*, qui forme un superbe volume de 768 pages avec 250 dessins des meilleurs artistes. Le catalogue illustré de la *Collection Hetzel* est des plus intéressants à feuilleter et à consulter. (Écrire 18, rue Jacob, Paris, pour le recevoir franco.)





BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

Les Véritables PASTILLES de VICHY
fabriquées avec le Sel réellement extrait des Eaux des Sources de l'Etat, sont les

PASTILLES VICHY-ÉTAT

Vendues en boîtes métalliques scellées
1 fr. — **2** fr. — **5** fr.

Exiger : PASTILLES VICHY-ÉTAT



Éviter les imitations !

AMER PICON

Maison fondée en 1837

Demandez un PICON

GRANDS MAGASINS DE LA

SAMARITAINE

PARIS — Rue du Pont-Neuf, Rue de Rivoli et Rue de la Monnaie — PARIS

LUNDI 13 DÉCEMBRE et pendant tout le mois

Jouets et Articles pour Etrennes

Un **MAGNIFIQUE CALENDRIER** avec Bloc à effeuiller **SERA OFFERT AUX ACHETEURS**

BÉBÉ incassable, articulé, disant papa, maman, bouche à dents chemise fantaisie.

Hauteurs	39	45	50
Prix	**2.95**	**4.50**	**5.75**

CLOWN grosse caisse, costume bariolé, jouet mouvementé, hauteur 36 .... **1 45**

VOITURE automobile, en fer peint et décoré, marchant mécaniquement **2 45**

PANIER ménage en vannerie fantaisie, garn. de 34 articles en grès et en fer battu. Hauteur 32 centimètres. A la Samaritaine **3 50**

La POMPE jouet mécan. ... **1 25**

MACHINE à COUDRE, jouet pour ... **6 90**

REMONTOIR OR contrôlé et véritables diamants, pour dames, **57** fr.
En or contrôlé et gravé, **33** fr.
En argent contrôlé et gravé, pour hommes et dames........ **11.50**

TASSE à CAFÉ argent gravé et doré ... **26** fr.
A thé ... 33
A déjeuner ... 45

TIMBALE argent gravé.

Haut.	8 cent.	7 cent.
Prix.	13 f.	11 fr

BROCHE argent ciselé et or, 5 modèles,
2.10 1.55 1.45 1.10 0.90

CUILLER et FOURCHETTE argent ..., poids 105 gr. Le couvert **26 50**
Couvert métal blanc argenté, ... par douzaine, les 2 pièces ... **3 75**
Modèle uni le couvert **2 45**

CAFETIÈRE métal argenté et ciselé, grand modèle.......... **17** fr »
Théière.......... 15 50
Sucrier 10 50
Crémier.......... 7 90

RÉVEIL nickelé marchant en tous sens, garanti 3 ans. **2 90**
Extra soigné . **3 75**
Modèle carré nickelé et or sonnant heures et demies ... **9 50**

LAMPE métal argenté et ciselé au pétrole Haut. 0.20 cent **3 25**

BRACELET argent contrôlé et ciselé ... **3.45**
2.90, 2.25
1.90, 1.55

En or contrôlé ... **59, 39, 31** et **21**

VIS or contrôlé et simil. diamant, la paire **3.50**
Argent doré....... **0.85**

BOUCLES D'OREILLES or contrôlé et perle. La paire.. **6.90, 5 4.90, 4.50, 3.9**

BOUCLES D'OREILLES or contrôlé, ... 2
Bague assortie . 1

BAGUE or contrôlé, similis diamant et saphir....... **8 50**

BAGUE or ... simili diamant ... 1

BOUCLES d'oreilles or contrôlé, similis diamant et saphir. La paire.. **18 50**

BOUCLES D'OREILLES monture à système or contrôlé et similis diamant. La paire **7 50**

BROCHE argent doré et similis diamant........ **5 90**

BROCHE or contrôlé simili diamant ...

JUMELLE de théâtre, nickel et or, émaillée au feu, incrustations pierre, livrée en écrin. A la Samaritaine. **15 50**
En nacre, 12 50; en ivoire, 10 50
... **5 90**

BAGUE or contrôlé, ... **19.90**

BAGUE or contrôlé, et pierre. **6.75**, **4.90, 4.50** et **3**

SERVICE DE TABLE *Porcelaine de Limoges* très belle qualité, décors fleurettes coloriées (Propriété exclusive). **SERVICE DINER**, 74 pièces. 12 personnes............ **A la Samaritaine** **38** fr. »
... **22** fr. »
SERVICE DESSERT 42 pièces, 12 personnes............ **10 75**
SERVICE CAFÉ 15 pièces.... **8.90** | **SERVICE THÉ**, 15 pièces ....
... d'emballage. Service de table, **5** ... Service à dessert, **3** fr ; les deux ... **6 50** ...

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

4e Année. — N° 90 — *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* — Paris, 25 Décembre 1897

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ

Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes

ABONNEMENTS
Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

AVIS

Nous avons l'honneur de prévenir nos abonnés que nous ferons toucher, dans la première quinzaine de Janvier, par l'entremise de la poste, le montant de leur abonnement pour l'année 1898.

Nos lecteurs trouveront, **page 5,** *la suite de la liste des* **Comités d'admission** *dont nous avons commencé la publication dans notre numéro du* **10 Décembre.** *Nous faisons précéder chaque classe de la constitution de son* **bureau.**

LA

Fête des Comités d'admission

A L'OPÉRA

C'est par une bonne œuvre que le Commissariat général a voulu inaugurer la série des fêtes que l'Exposition de 1900 va provoquer pendant les années qui vont suivre. Il faut l'en féliciter, et surtout féliciter les organisateurs, car ils ont pleinement réussi.

Au dire de tout le monde, la fête du 18 décembre 1897, à l'Opéra, a été la splendide préface de la féerie que l'on prépare, et dont les membres des Comités de 1900 sont les premiers ouvriers.

La pensée de les réunir dans une fête, sous l'égide de la Bienfaisance, au moment où ils commencent leurs travaux, a rencontré sur-le-champ l'approbation générale, et l'exécution a suivi sans bruit et sans trompettes, c'est bien le cas de le dire, pour aboutir à un succès qui a dépassé toutes les prévisions.

Des quatre coins de la France, les membres des Comités d'admission ont répondu au premier appel des organisateurs. Détail touchant et caractéristique, de braves ouvriers qui font partie des Comités ont envoyé le montant de leurs souscriptions, tout comme de simples millionnaires.

En moins de huit jours, toutes les loges de l'Opéra ont été enlevées, on pourrait dire arrachées, si bien qu'on regretta un instant de ne pas les avoir mises aux enchères.

L'ouverture des portes de l'Opéra était annoncée pour 10 heures. A 10 heures 1/2 les différents bureaux du contrôle enregistraient plus de 8.000 entrées.....

L'intérieur de l'Opéra était illuminé d'une façon féerique; l'ornementation du grand escalier est la même que celle qui fut employée lors de la visite du Tsar et de la Tsarine. A chaque marche, un garde municipal, en grande tenue, se tient immobile. Le coup d'œil est merveilleux; les femmes de nos grands commerçants et industriels de France ont fait assaut de toilettes admirables, et c'est un spectacle vraiment unique que d'assister, de la loggia où nous étions, à ce superbe défilé dans ce somptueux décor que constitue l'escalier de l'Opéra.

Dans la salle, c'est un ruissellement de lumières, de fleurs, de bijoux. Il faut également se reporter à la représentation de gala donnée en l'honneur de l'Empereur et de l'Impératrice de Russie pour se faire une idée exacte de ce qu'étaient les loges de l'Opéra, dans cette soirée du 18 décembre. C'est un enchantement pour les yeux, un enchantement tel que les danses lumineuses y perdent un peu de leur attrait.

La danse lumineuse était inscrite au programme et constituait le clou de la fête. Nous n'en ferons pas la description; tous nos lecteurs savent ce dont il s'agit. C'est M. Gailhard, l'ingénieux et distingué directeur de l'Opéra, qui en est l'inventeur. Un petit clavier est installé au milieu de de l'orchestre; chaque note du clavier correspond par des fils conducteurs à des rosaces multicolores qui s'éclairent en mesure et en accompagnant le rythme de la musique. L'effet en est charmant, et ce premier essai de musique lumineuse a soulevé d'enthousiastes bravos. Perfectionnée, l'idée de M. Gailhard trouvera, en 1900, des applications extraordinaires dans le palais de l'Electricité.

Au moment où la fête bat son plein, vers onze heures, le bruit court que M. Félix Faure a quitté l'Elysée pour venir à l'Opéra.

La foule se porte vers l'escalier, et toutes les loggias sont aussitôt envahies par les membres des Comités et leurs familles.

En effet, quelques instants après, M. le Président de la République ayant à son bras Mademoiselle Lucie Faure, accompagnés du général Hagron, de MM. Le Gal et Blondel, font leur entrée à l'Opéra et sont reçus en haut du grand escalier par MM. Henry Boucher, Ministre du commerce, Alfred Picard, Commissaire général, Delaunay-Belleville et Stéph. Dervillé, Directeurs généraux, Henri Chardon, Secrétaire général, Victor Legrand, Bouvard, Directeurs des travaux d'architecture. Albert Legrand, Masure, tout le personnel de l'Exposition et tous les présidents des grands syndicats du Commerce et de l'Industrie.

Une longue acclamation salue l'arrivée du chef de l'État qui se dirige vers sa loge. Tout le monde regagne sa place; la salle se remplit; les loges se regarnissent; l'orchestre et les chœurs reprennent leur morceau du programme, et les danses recommencent avec plus d'entrain que jamais.

M. Félix Faure donne lui-même le signal des applaudissements; le spectacle qu'il a sous les yeux paraît l'intéresser vivement.

Toutes les lorgnettes sont braquées sur la loge présidentielle, et à son tour la lorgnette présidentielle se promène sur les loges qu'on lui désigne et qui sont occupées par des amis, des camarades d'autrefois. Le Président reconnaît son monde, et salue en souriant.

Après quelques instants de repos, M. Félix Faure manifeste le désir d'aller se promener dans la salle. Précédé de MM. Crozier et Mollard, Directeurs du protocole, et entouré des Ministres et de sa maison militaire, il parcourt d'abord le grand foyer, et descend dans la salle de bal.

Danseurs et danseuses s'écartent respectueusement et font une haie charmante au chef de l'État qui a une poignée de main pour tous ses amis qu'il reconnaît, et un mot aimable pour chacun. A minuit, le Président de la République quittait l'Opéra, acclamé comme à son arrivée.

Nous avons dit au début que toutes les loges avaient été enlevées en quelques jours. Voici quels étaient leurs principaux titulaires : MM. Alfred Picard, commissaire général, Delaunay-Belleville, Stephane Dervillé, Directeurs généraux, Henri Chardon, secrétaire général, Poirrier, sénateur, Georges Berger, député, Expert-Besançon, Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger, Pinard, Hartmann, Emile Dupont, Marguery, les gérants du *Bon Marché*, MM. Morin, Fillot et Ricois; le directeur du *Louvre*, M. Honoré; MM. Laurent et Meyer Lasnier, Christofle, Froment-Meurice, Hamot, Félix, Leduc, Hénon, Fauré-Lepage, Chanée, Suilliot, Falco, Félix Curlier, Fumouze, Soufflot, Lesieur, Guerlain, Victor Klotz, Paul Kahn, Groult, Dehesdin, Warée, Francès, Robert West, Dubonnet, Maxime Clair, Hollande, Prince, Mullbacher, Roger Sandoz, Fouinat, Layus, Foucher, Sédille, Bunel, Guillaumet, Georges Martin, Bonnier, Buchet, Gastinne-Renette, etc., etc.

La fête s'est terminée à 3 heures du matin et a eu son épilogue dans les principaux restaurants qui avoisinent l'Opéra, ce dont assurément ils n'ont pas dû se plaindre. Les salons du café de la Paix ont présenté jusqu'à une heure avancée de la nuit le coup d'œil le plus charmant et le plus animé. C'est à qui trouverait un coin de table pour souper, et vider un verre de champagne.

Au dehors, un brouillard intense, si épais qu'on ne distinguait rien à deux mètres devant soi, avait envahi Paris, depuis 6 heures du soir.

Il avait, paraît-il, pénétré dans la salle des séances du Palais-Bourbon, si bien que nos honorables, privés de lumière, durent suspendre et renvoyer au jour suivant leur délibération.

Plus heureux que nos honorables, les membres des comités d'admission ont vu leur fête se terminer dans tout son éclat, dans la resplendissante clarté des lumières, sans qu'un incident, si petit qu'il soit, vînt en troubler l'harmonie, la gaieté, la tenue et la belle ordonnance.

Il n'est que juste d'en féliciter les promoteurs et les organisateurs ; ils ont droit aux remerciements et aux éloges de tous.

L. D.

Nouvelles et Échos

Les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, spécialement réservées aux exposants français qui ont pris part à l'Exposition de Bruxelles, paraîtront dans les premiers jours de janvier, au *Journal officiel*. Il est attribué, on le sait, 80 croix de chevalier, 20 d'officier et 2 de commandeur.

Nous publions plus loin les différentes phases de la procédure parlementaire qui a précédé le vote du projet de loi relatif aux croix de Bruxelles.

Quant aux nominations, attendues depuis longtemps, dans l'ordre royal de Léopold de Belgique, elles font encore l'objet, paraît-il, de négociations entre le gouvernement belge et le gouvernement français.

Nous croyons savoir cependant qu'elles suivront de près les nominations dans la Légion d'honneur.

***

En parcourant la liste des bureaux récemment nommés des Comités d'admission, on peut constater que le Comité français des expositions à l'étranger a le droit de se féliciter du résultat de certains votes.

C'est ainsi que la classe 83 a élu président, à la presque unanimité des voix, notre sympathique président Ancelot; la classe de l'ameublement a élu également, à la presque unanimité, M. Charles Legrand, le frère du très distingué collaborateur de M. Stéphane Dervillé, M. Victor Legrand; MM. Émile Dupont (*brosserie*), Pinard (*petite métallurgie*) Fauré Le Page (*arquebuserie*), Gustave Lyon (*instruments de musique*), Poullain, (*cuirs et peaux*), ont été élus, eux aussi, présidents de leur classe, et nous en oublions certainement.

Nous comptons d'ailleurs faire, dans notre prochain numéro, le relevé des noms des membres du Comité français des expositions à l'étranger qui font partie des Comités d'admission de 1900 et des bureaux de ces Comités.

On verra ainsi la part prépondérante que notre association est appelée à prendre dans l'exécution de l'œuvre qui inaugurera le siècle prochain.

***

La sous-commission des finances de l'Exposition de 1900 s'est réunie, hier matin, au Commissariat général, avenue de La Bourdonnais, sous la présidence de M. Magnin, gouverneur de la Banque de France.

Elle a entendu un rapport de M. Boulanger au sujet de certaines concessions à accorder dans l'enceinte de l'Exposition, telles que : « le Palais du costume ». le Tour du monde, etc.

La commission a approuvé les conclusions du rapporteur, qui seront prochainement soumises à la ratification du ministre du commerce.

Les résultats du bal des comités d'admission du 18 décembre, à l'Opéra, ont dépassé les prévisions de ses organisateurs ; on en arrête en ce moment le compte recettes et dépenses. Lorsque ce compte sera fixé, une partie du bénéfice, ainsi qu'il a été entendu en principe, sera distribuée aux pauvres ; l'autre partie sera consacrée à offrir une fête aux ouvriers de l'Exposition.

L'administration étudie, en ce moment, le programme de cette fête, dont nous indiquerons, à bref délai, l'organisation.

***

On parle beaucoup, en ce moment, d'un vaste projet qui, admis déjà officiellement pour l'Exposition de 1900, promet d'en être l'attraction la plus artistique et aussi la plus populaire. Il s'agit du projet que Félix a conçu, avec le patronage des plus hautes personnalités de l'industrie et du commerce : l'idée consiste à faire par le costume, et en des groupements très animés, l'histoire du goût français, de la mode française, — en d'autres termes, l'histoire de la femme jusqu'au mois de mai 1900.

C'est dans un palais, — dans le Palais du Costume, — et dans le décor historique des grandes périodes évoquées, que la foule pourra suivre toutes les variations du costume féminin pour les ajustements, pour les tissus, pour les coiffures, pour les bijoux : elle aura sous les yeux des groupes saisissants qui, de siècle en siècle, lui feront voir de quelles transformations est sortie la femme très raffinée de l'heure présente.

***

Mardi, 21 décembre, les fonctionnaires de la direction des services d'architecture et des promenades de Paris, réunis dans la salle de Saint-Jean de l'Hôtel de Ville, remettaient à leur directeur, M. Bouvard, l'objet d'art qu'ils avaient décidé de lui offrir à l'occasion de son élection au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Cet objet est une délicieuse reproduction en agent et ivoire de la *Paix armée*, de Coutant. On se rappelle que cette œuvre fut également par la Ville aux marins russes en 1893 ; M. Bouvard, qui organisa les fêtes inoubliables d'alors, ne pouvait qu'être très sensible à cette délicate réminiscence.

Dans une allocution familière et charmante, l'éminent directeur — qui prenait ainsi possession définitive de ses services — a affirmé la solidarité qu'il désire voir régner entre lui et ses collaborateurs à tous les degrés, en vue du but commun à atteindre. Ceci est de bon augure, car l'on sait que la mission de la direction d'architecture et des promenades consiste surtout à veiller sur la beauté de Paris.

La Promotion de Bruxelles

PROJET DE LOI

relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, présenté au nom de M. FÉLIX FAURE, *Président de la République française, par* M. HENRY BOUCHER, *Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.*

—

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

L'Exposition internationale de Bruxelles vient de clore ses portes le 8 novembre dernier; elle a obtenu un succès incontesté.

Les résultats que votre gouvernement envisageait en vous demandant en 1896 d'assurer notre participation nationale ont amplement répondu à son attente.

Les crédits que vous avez bien voulu voter ont permis de prendre à la charge de l'État les frais généraux, la décoration générale, le gardiennage, le service de douane, etc., aussi nos nationaux stimulés par le concours pécuniaire que vous n'avez pas hésité à leur prêter ont-ils répondu avec le plus grand empressement à l'appel qui leur a été adressé.

Malgré le peu de temps qui leur a été donné pour se préparer à cette manifestation internationale, nos artistes, nos industriels, nos agriculteurs ont tous tenu à honneur de se montrer dignes de notre vieille réputation et, grâce à leur vaillant concours, notre pays vient de remporter un succès éclatant que beaucoup d'entre vous ont pu constater par eux-mêmes et que nous sommes heureux de proclamer.

Jamais la participation française à une Exposition européenne n'avait été aussi brillante et aussi admirée de tous les visiteurs.

Le Jury international des récompenses a largement confirmé l'opinion publique; il a attribué 3,061 récompenses aux 3,558 exposants français. Sur les 550 grands prix accordés aux différentes nations représentées à Bruxelles, nos nationaux en ont obtenu 238 et sur les 3,415 hautes récompenses accordées (grands-prix, diplômes d'honneur, médailles d'or), les exposants français en ont remporté 1,403, soit 40 0/0 ainsi répartis :

238 grands prix, 392 diplomes d'honneur, et 774 médailles d'or.

En dehors de ces 3,061 récompenses, 1,383 diplômes de divers degrés ont été décernés aux collaborateurs et coopérateurs français.

Vous comprendrez toute l'importance des résultats atteints quand nous aurons ajouté que les exposants belges, qui ont participé à l'Exposition au nombre de 5,430, n'ont obtenu que 2,990 réompenses dont 202 grands prix.

Tant d'efforts amenant des résultats si honorables pour notre pays nous ont paru mériter d'être récompensés par des distinctions spéciales ainsi qu'il a été fait à la suite des grandes Expositions qui ont eu lieu jusqu'à ce jour.

Pour vous permettre de comparer les décisions prises antérieurement avec celles que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation, nous vous rappelons qu'il a été décerné à la suite de l'Exposition :

De Vienne 1873 : 1 croix de grand officier, 2 croix de commandeur, 6 croix d'officier, et 47 de chevalier ;

De Philadelphie 1896 ; 3 croix d'officier et 25 croix de chevalier;

De Sydney et Melbourne 1879-1880 : 20 croix de chevalier;

D'Amsterdam 1883 : 2 croix de commandeur, 5 croix d'officier et 50 croix de chevalier;

De Londres 1884 : 5 croix d'officier et 25 croix de chevalier;

D'Anvers 1885 : 24 croix d'officier et 65 croix de chevalier;

De Melbourne, Bruxelles et Barcelone 1888 : 8 croix d'officier et 45 croix de chevalier ;

De Moscou 1891 ; 8 croix d'officier et 50 croix de chevalier ;

De Chicago 1893 : 33 croix d'officier et 162 croix de chevalier;

Vous vous rappelez que l'article 2 de la loi du 28 janvier 1897, sur les récompenses nationales, a réservé sur le contingent total fixé par son article premier un certain nombre de croix de tous grades dans la Légion d'honneur destinées à être attribuées à l'ordre civil dans des circonstances exceptionnelles, déterminées chaque fois par des lois spéciales.

D'autre part, l'article 2 de la loi du 10 avril 1897, complétant les dispositions de la loi du 28 janvier 1897, est ainsi conçu :

« ART. 2 — Toutes les extinctions qui se produiront au titre des décorations sans traitement, précédemment accordées dans l'ordre national de la Légion d'honneur, en dehors des dispositions restrictives de la loi du 25 juillet 1873, par des lois spéciales à l'occasion d'expositions, de centenaires ou d'autres circonstances exceptionnelles devront, désormais, profiter à la réserve créée par l'article 2 de la loi du 28 janvier 1897. »

Ces deux dispositions assurent, non seulement le maintien, mais encore l'élévation du chiffre de la réserve prévue pour les récompenses à décerner au titre des expositions ou d'autres circonstances exceptionnelles.

C'est sur cette réserve largement dotée que nous vous prions de nous autoriser à faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur des

nominations et des promotions, dont le nombre ne pourra dépasser : 2 croix de commandeur, 20 croix d'officier et 80 de chevalier.

Nous soumettons à cet effet à vos délibérations le projet de loi ci-après :

PROJET DE LOI

Le Président de la République française décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

ARTICLE UNIQUE.

A l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, le Gouvernement est autorisé à faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur des nominations et promotions imputables sur la réserve créée par l'article 2 de la loi du 28 janvier 1897 et dont le nombre ne pourra dépasser :

Deux croix de commandeur;
Vingt croix d'officier;
Quatre-vingts croix de chevalier.

Fait à Paris, le 11 décembre 1897.

Le Président de la République française,
Signé : Félix Faure.

Par le Président de la République :
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
Signé : Henry Boucher.

Les bureaux de la Chambre ont nommé jeudi, 16 décembre, la commission relative aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles. Ont été élus : MM. Chaudey, Charles-Roux, Le Myre de Vilers, Emile Chevallier, Firino, Dubois, Berger, Modeste Leroy, Lechevallier, Leteurtre, Rigaud.

La commission s'est réunie immédiatement et a approuvé le projet de loi. Toutefois, il a été entendu qu'aucune croix ne devrait être donnée à des fonctionnaires, M. Rigaud a été nommé président, MM. Chaudey, secrétaire et Georges Berger, rapporteur.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles,

Par M. Georges Berger, député.

Messieurs,

Les expositions nationales et internationales offrent les occasions et la possibilité de constater les mérites artistiques, scientifiques, agricoles, industriels et commerciaux de ceux de nos concitoyens qui y prennent part. Elles sont des incitations au perfectionnement des talents et des fabrications.

Il est de tradition qu'à la suite de chacune de ces expositions le Parlement soit saisi d'un projet de loi ayant pour objet de mettre à la disposition du Gouvernement des décorations de l'ordre de la Légion d'honneur destinées à récompenser soit les exposants qui ont été les plus distingués et auxquels les antécédents d'une belle et honorable carrière ont pu créer d'autre part des titres sérieux, soit aussi les collaborateurs de ces exposants, les plus remarqués et les mieux désignés.

Ces distinctions honorifiques peuvent être accordées, en outre, à des personnalités qui, sans avoir pris part effectivement à l'exposition dont il s'agit dans le projet de loi, ont mis au service de l'organisation et de l'appréciation de cette dernière leur expérience, leurs compétences spéciales et l'autorité de leurs jugements.

Dans l'attribution des croix dont la loi lui permet d'user, le Gouvernement tient compte des rapports, des observations et des propositions du jury; il apprécie, en toute impartialité, la valeur des candidatures recommandées à son attention, tout en conservant, sous sa responsabilité, la liberté de ses choix.

La Chambre sera d'accord avec sa Commission pour demander que ces choix ne se portent jamais sur des fonctionnaires titularisés de nos grands services administratifs. A ce sujet, votre Commission reproduit en se l'appropriant le passage suivant du rapport de l'ancienne Commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi présenté à la suite des expositions d'Anvers et de Lyon en 1894 :

Il est indéniable que les fonctionnaires de nos grandes administrations publiques contribuent au succès national des expositions, grâce aux soins qu'ils prennent, par exemple, d'organiser avec éclat certaines sections déterminées de ces dernières; mais ces fonctionnaires agissent par ordre, comme ils le feraient dans tout autre service commandé; et les titres qu'ils conquièrent ainsi s'ajoutent à d'autres pour le jour où leurs chefs hiérarchiques estimeront que le moment est venu de les comprendre dans quelque promotion semestrielle ordinaire.

Les exposants qui ne regardent ni à leur peine, ni à leur dépense pour paraître dans les expositions universelles internationales qui s'ouvrent hors de France, obéissent certainement à un mobile d'intérêt personnel; ils ne servent pas moins, très puissamment et souvent très brillamment, la cause de notre commerce extérieur. Ils s'ingénient à présenter des produits susceptibles de trouver des preneurs et de provoquer des commandes, sur les marchés étrangers où notre admission permanente est indispensable au point de vue de nos exportations. Il ne s'agit pas d'étendre nos transactions commerciales dans le seul pays où l'exposition se tient; il faut que nos producteurs profitent de cette exposition pour provoquer des acheteurs appartenant aux pays qui y sont représentés, et pour se créer une clientèle parmi les visiteurs qui viennent du dehors la fréquenter et l'étudier. On ne saurait donc prétendre que les exposants français qui se sont rendus à Chicago en 1893 ont eu réellement plus de mérite que ceux qui reviennent actuellement de Bruxelles, d'autant plus que les subsides du Gouvernement, destinés à diminuer les frais particuliers de chacun, sont calculés d'après l'importance de ces frais. Il est donc équitable et patriotique que le Parlement vote un contingent de récompenses honorifiques exceptionnellement considérable, lorsque ces récompenses doivent concerner une exposition en pays étranger, et cela sans tenir compte de l'éloignement de ce pays, du moment qu'il peut nous offrir des débouchés.

Le nombre des exposants français avait été de 3.655 à Chicago; il vient d'être de 3.558 à Bruxelles où la Section française a recueilli 3.601 récompenses dont 238 grands prix, 392 diplômes d'honneur et 774 médailles d'or, alors que les autres nations représentées, y compris la Belgique, n'ont eu à se partager, entre elles toutes, dans la catégorie des plus hautes récompenses, que 312 grands prix.

La loi de 1894 a permis de répartir entre les exposants français de Chicago 33 croix d'officier et 162 croix de chevalier, alors que le projet de loi qui est soumis à votre délibération, et que votre Commission vous propose d'adopter, n'accorderait, en dehors de deux croix de commandeur, que 20 croix d'officier et 80 croix de chevalier aux exposants français de Bruxelles aussi nombreux que leurs prédécesseurs de Chicago.

Cet écart de 50 %, en moins, du nombre des croix de chevalier de Chicago par rapport à celui qui est proposé pour Bruxelles, s'explique par ce fait qu'en 1894 le Parlement dans ses votes et le Gouvernement dans ses propositions n'étaient pas liés par les lois récentes du 28 janvier et du 10 avril 1897. La loi du 28 janvier 1897 fixe dans son article premier les nombres de croix de différents grades, qui ne pourront être dépassés dorénavant dans les attributions de l'ordre civil, à savoir :

20 grands-croix;
50 grands officiers;
250 commandeurs;
2.000 officiers;
12.000 chevaliers.

Dans son article 2, elle ordonne qu'il soit réservé :

2 grands-croix;
5 croix de grand officier;
20 croix de commandeur;
375 croix d'officier;
1.500 croix de chevalier.

Les croix ainsi réservées sont destinées :

1° A pourvoir à l'exécution des lois attribuant des décorations sans traitement à la réserve des armées de terre et de mer, à l'armée territoriale et au corps militaire des douaniers et chasseurs forestiers;

2° A être attribuées à l'ordre civil dans des circonstances exceptionnelles, qui seront déterminées chaque fois par des lois spéciales. A chaque occasion, la loi devra également déterminer le nombre des croix qui seront prélevées sur la réserve.

La loi du 10 avril 1897 complète les dispositions de la précédente en décidant dans son article 2 que toutes les extinctions qui se produiront au titre des décorations sans traitement précédemment accordées dans l'ordre national de la Légion d'honneur, par des lois spéciales à l'occasion d'expositions, de centenaires ou d'autres circonstances exceptionnelles, devront désormais profiter à la réserve créée par l'article 2 de la loi du 28 janvier 1897, qui, de son côté, avait dit dans son article 4 que les extinctions produites parmi les titulaires de croix attribuées sur la réserve devaient profiter exclusivement à ladite réserve.

Les dispositions de ces lois assurent non seulement le maintien mais encore l'augmentation de la réserve stipulée en vue des décorations à décerner conformément aux lois préexistantes qu'elles visent et au titre des expositions ou d'autres circonstances exceptionnelles. En effet, d'après des renseignements puisés à bonnes sources et les statistiques existantes, on peut évaluer que la réserve légale sera alimentée annuellement par des extinctions évaluées au nombre de 65 à 70 parmi les titulaires des croix destinées à être réservées après eux, et que cette alimentation sera suffisante en toutes éventualités.

Votre Commission a fait cette recherche parce qu'il lui a paru utile qu'elle s'assurât que le Parlement serait à même de prélever, en 1900, c'est-à-dire dans trois ans, sur une réserve suffisamment pourvue, les croix exceptionnellement nombreuses qu'il s'agira de répartir à la suite de l'Exposition de Paris. Ce résultat sera atteint d'autant plus aisément, même après le prélèvement qui va être opéré à propos de l'Exposition de Bruxelles, qu'aucune exposition n'est prévue entre cette dernière et celle qui se prépare pour 1900.

Votre Commission ne saurait terminer son rapport sans se joindre à l'unanimité des exposants pour décerner des éloges mérités à M. Maurice Monthiers, Commissaire général, qui, avec la collaboration du secrétaire, M. Dechanoy, et de l'architecte, M. Hermant, a su organiser et diriger la Section française de Bruxelles d'une façon tout à fait remarquable. M. Maurice Monthiers avait déjà donné la mesure de son savoir-faire, de son tact courtois, de son intelligence et de sa grande honorabilité, à Paris en 1889 et à Chicago en 1893. Il a trouvé le concours et l'appui les plus empressés auprès du comte de Montholon, ministre de France à Bruxelles.

En conséquence, votre Commission vous propose d'adopter purement et simplement le projet

de loi présenté par le Gouvernement, et dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

—

Article unique.

A l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, le Gouvernement est autorisé à faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur des nominations et promotions imputables sur la réserve créée par l'article 2 de la loi du 28 janvier 1897 et dont le nombre ne pourra dépasser :

2 croix de commandeur;
20 croix d'officier;
80 croix de chevalier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

ADOPTION

APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE

D'UN

PROJET DE LOI

RELATIF AUX RÉCOMPENSES A DÉCERNER

à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles

(Extrait du *Journal officiel*)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles.

M. Le Myre de Vilers. — La commission, d'accord avec le Gouvernement, prie la Chambre de vouloir bieu déclarer l'urgence.

M. le Président. — Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix la déclaration d'urgence.

(L'urgence est déclarée.)

M. le Président. — Personne ne demande la parole pour la discussion générale?...

Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(La Chambre décide de passer à la discussion de l'article unique.)

M. le Président. — *Article unique.* — A l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, le Gouvernement est autorisé à faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur des nominations et promotions imputables sur la réserve créée par l'article 2 de la loi du 28 janvier 1897 et dont le nombre ne pourra dépasser :

« 2 croix de commandeur ;
« 20 croix d'officier;
« 80 croix de chevalier. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article unique.

(L'article unique, mis aux voix, est adopté.)

SÉNAT

DISCUSSION IMMÉDIATE

D'UN

PROJET DE LOI

RELATIF AUX RÉCOMPENSES A DÉCERNER

à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles

LECTURE DU RAPPORT
DÉCLARATION DE L'URGENCE. — ADOPTION
(Extrait du *Journal officiel*)

M. le Président. — La parole est à M. Chaumié.

M. Chaumié. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de notre honorable collègue M. Jules Guérin, un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles.

Voix nombreuses. — Lisez ! lisez !

M. le Président. — On demande la lecture du rapport.

Il n'y a pas d'opposition?...

La parole est à M. le rapporteur pour la lecture de son rapport.

M. le Rapporteur. — Messieurs, le projet de loi qui vous est soumis a pour objet d'autoriser le Gouvernement à faire, dans l'ordre de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, des nominations et promotions imputables sur la réserve créée par l'article 2 de la loi du 28 janvier 1897.

Le nombre de ces nominations et promotions ne pourra excéder :

2 croix de commandeur;
20 croix d'officier,
80 croix de chevalier.

Ce projet est conforme aux traditions. Vous savez, en effet, qu'à la suite de chaque exposition, le Parlement est invité à mettre à la disposition du Gouvernement un certain nombre de décorations destinées à récompenser soit les exposants qui se sont distingués par leur exposition, soit leurs collaborateurs.

Ces distinctions peuvent, en outre, être accordées à des personnes, qui, sans avoir exposé, ont collaboré à l'organisation des expositions.

Le projet qui vous est soumis se justifie, d'ailleurs, par le brillant succès qui a couronné l'Exposition de Bruxelles. Nous y avons eu 3.558 exposants, et la Section française y a recueilli 3.601 récompenses dont 238 grands prix, 392 diplômes d'honneur et 744 médailles d'or.

La seule question dont votre Commission ait eu à se préoccuper, c'est de savoir si les décorations demandées par le Gouvernement n'excédaient pas les limites de la réserve créée par la loi du 28 janvier 1897 complétée par la loi du 10 avril 1897, et si, d'autre part, cette réserve se trouverait suffisamment pourvue pour faire face aux besoins de l'Exposition de 1900.

Des vérifications auxquelles elle s'est livrée et des renseignements qui lui ont été fournis par M. le Ministre du Commerce, il résulte que le nombre des décorations demandées se renferme dans les limites des lois susvisées, et que, d'autre part, la réserve sera suffisante pour que le Gouvernement puisse y puiser les croix exceptionnellement nombreuses qu'il faudra répartir à la suite de l'Exposition de 1900.

Ce résultat sera d'autant plus aisément atteint, même après le prélèvement que le Gouvernement vous demande d'opérer à propos de l'Exposition de Bruxelles, qu'aucune exposition n'est prévue entre cette dernière et celle qui se prépare pour 1900.

Nous avons donc l'honneur, après la Chambre des députés, de vous demander d'adopter purement et simplement le projet de loi présenté par le Gouvernement et dont la teneur suit :

« *Article unique.* — A l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, le Gouvernement est autorisé à faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur des nominations et promotions imputables sur la réserve créée par l'article 2 de la loi du 28 janvier 1897 et dont le nombre ne pourra dépasser :

« 2 croix de commandeur;
« 20 croix d'officier;
« 80 croix de chevalier. »

J'ai l'honneur de demander au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de vouloir bien déclarer l'urgence qui a déjà été votée par la Chambre des députés.

M. le Président. — Je consulte le Sénat sur l'urgence qui est demandée par la Commission, d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition?

L'urgence est déclarée.

Je consulte le Sénat sur la discussion immédiate qui est demandée par vingt de nos collègues dont voici les noms : MM. E. Guérin, Guyot, Bernard Lavergne, Taulier, Guyot-Lavaline, H. Morel, Barbey, Prevet, Thézard, Ad. Cochery, Félix Martin, Baduel, Ed. Millaud, Monis, Ad. Poirrier, plus cinq signatures illisibles.

M. Halgan. — Je demande la parole contre la discussion immédiate.

M. le Président. — La parole est à M. Halgan.

M. Halgan. — Messieurs, le Sénat étudie ordinairement les projets qui lui sont soumis avec gravité, je dirai même avec sérénité. Malheureusement, je crains bien qu'aujourd'hui on ne nous accuse d'avoir manqué à nos traditions habituelles. Ce reproche, par exemple, ne serait-il pas justifié si, immédiatement, sans réflexion, vous discutiez la loi qui fixera les récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, loi dont vous êtes saisis?

Comment les choses se sont-elles passées? C'est au commencement de cette séance que le Gouvernement a déposé sur le bureau ce projet de loi.

A qui a-t-il été renvoyé? A une commission qui, je l'affirme, malgré l'avis contraire de notre honorable président, ayant été nommée l'année dernière, ayant reçu alors charge d'étudier un projet très spécial, se trouvait actuellement dépourvue de tout mandat. Quoi qu'il en soit, cette commission, suivant moi, absolument incompétente, s'est, paraît-il, réunie tout à l'heure, et l'on vient, à la fin de cette séance, au moment où beaucoup de nos collègues sont partis, apporter le rapport.

Franchement, qui ne serait admis à prétendre, si vous adoptiez immédiatement ce projet, que vous ne le connaissez pas de façon suffisante?

Et pourtant la loi que vous êtes sur le point d'homologuer est grave : il s'agit de créer, à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, 102 nouveaux membres de la Légion d'honneur, commandeurs, officiers ou chevaliers.

Certes, je suis le premier à reconnaître que nos grands industriels français méritent bien de la patrie, qu'ils sont dignes de récompenses. Mais encore nous faut-il rechercher si leur mérite est bien réel, si on n'exagère pas.

M. Eugène Guérin. — Nous ne sommes pas chargés de cela.

M. Halgan. — Cette tâche nous est rendue impossible. Le rapporteur lui-même vient de nous déclarer que la Commission a simplement constaté que les réserves créées par la loi de janvier 1897 n'étaient pas épuisées.

M. Eugène Guérin. — Nous n'avons pas autre chose à voir...

M. Halgan. — J'estime, au contraire, que notre devoir était d'étudier la question sous toutes ses faces.

On s'est appuyé sur des précédents ; on a rappelé que pour l'Exposition de Chicago une distribution plus ample de croix avait été faite. Singulier motif! Si une fois on a été prodigue, pourquoi retomber dans la même faute?

Messieurs, respectons l'ordre de la Légion d'honneur; ne distribuons pas à pleines mains ses décorations, sans cela elles perdront tout leur prix.

Mais ce n'est pas tout. Mon but, dans le cas où vous nous auriez laissé quelques heures de répit, eût été d'appeler votre attention sur l'autre projet relatif aux soldats du Tonkin. Pour ceux-ci, on demande seulement 7 décorations extraordinaires, alors qu'on vous propose d'en accorder 102 aux industriels qui ont été tranquillement exposer leurs produits à Bruxelles. N'y a-t il pas là une différence de traitement qui choque?

Evidemment, ces deux lois méritaient un examen approfondi, vous semblez vous y refuser; vous préférez la discussion immédiate ; vous voulez évidemment donner à l'occasion du 1er de l'An ce riche cadeau qu'on appelle la décoration à des industriels.

Au sein de leurs familles ils se réjouiront de votre bienveillance, de votre générosité. Mais, prenez garde! non loin de ces groupes joyeux, il y aura des soldats qui, malades, blessés et privés de leurs forces, murmureront et diront : Nous nous sommes sacrifiés pour le pays et cependant nous avons été oubliés. (*Très bien! à droite. Aux voix! aux voix!*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?...

Je consulte le Sénat sur la discussion immédiate.

(La discussion immédiate est prononcée.)

M. le Président. — Je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion de l'article unique du projet de loi.

Il n'y a pas d'opposition?...

Je donne lecture de l'article unique :

« *Article unique.* — A l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, le Gouvernement est autorisé à faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur des nominations et promotions imputables sur la réserve créée par l'article 2 de la loi du 8 janvier 1897 et dont le nombre ne pourra dépasser :

« 2 croix de commandeur :
« 20 croix d'officier ;
80 croix de chevalier. »

Quelqu'un demande-t-il la parole?...

Je mets l'article aux voix.

(L'article unique du projet de loi est adopté.)

LIVRES D'ÉTRENNES
1898

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART
L.-Henry MAY
Éditeur des Collections QUANTIN
9 et 11, rue Saint-Benoît, Paris

La **SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART,** *que dirige* M. L.-Henry MAY, *continue les traditions de* l'Ancienne Maison Quantin.

Le catalogue si riche et si varié de cette grande Librairie s'enrichit pour les Étrennes de 1898 d'une série d'ouvrages d'une valeur remarquable. Tous les genres y sont représentés en des livres exécutés — ainsi qu'il est de règle dans la Maison — avec un soin scrupuleux et un luxe surprenant pour leur bon marché.

Essayons de donner en quelques lignes un aperçu de l'ensemble des nouveaux livres de la **Société Française d'Éditions d'Art,** *dont les brillantes ou fantaisistes couvertures s'étalent en ce moment à la meilleure place dans les vitrines de nos libraires :*

De Paris à la mer, *Voyage d'un petit Parisien,* par CONSTANT DE TOURS, est sans contredit, parmi les ouvrages destinés à la jeunesse, le plus luxueux livre d'étrennes que l'on puisse offrir à un prix étonnant de bon marché.

Ce volume, illustré de 320 magnifiques gravures, est mis en pages et imprimé avec le soin que l'on réserve d'ordinaire aux ouvrages de grand prix. Il fait à la fois honneur à l'imprimeur et à l'éditeur.

C'est le récit pittoresque d'un *Voyage en péniche de Paris à la mer,* accompli de Bercy au Havre par un petit Parisien qui reçoit ainsi la récompense d'un acte de courage.

Le volume broché, **10** francs. — Richement cartonné, **12** francs.

Le Voyage du Président de la République en Russie, — UNE PAGE D'HISTOIRE, — par Napoléon AUBANEL, consacre cet événement de l'année 1897. L'ouvrage contient 120 gravures reproduisant les différents épisodes du voyage et de la réception en Russie, d'après les photographies prises spécialement pour cet ouvrage par Pierre PETIT.

Cartonné : **10** francs.

Léonard Limosin, peintre de portraits, par MM. L. BOURDERY et E. LACHENAUD.

Le livre tout entier consacré à *Léonard Limosin,* peintre de portraits, est le premier volume d'une série dans laquelle M. Louis Bourdery, l'habile émailleur, le laborieux érudit, et M. Emile Lachenaud, le collectionneur émérite, se proposent de donner le catalogue complet de la production artistique des *Ateliers de Limoges, de la fin du XIVe au milieu du XVIIe siècle,* et d'utiliser à cette fin la quantité énorme des documents recueillis par eux sur toutes les œuvres d'émail peint.

Un beau volume in-8 : 25 portraits reproduits par le procédé de la phototypie et nombreux dessins dans le texte. Prix : **15** francs.

Jean Bart, par J. MONTET, illustré page à page, par R. DE LA NÉZIÈRE, est un volume-album de grand format enrichi d'aquarelles du plus charmant effet. Les planches de l'illustrateur sont d'une gaieté entrainante d'un mouvement endiablé et d'un dessin de grande allure.

Relié en toile, avec fers spéciaux, **8** francs.

L'**Encyclopédie Enfantine,** qui comprend déjà en abondance des alphabets, des albums, des volumes-albums, des ouvrages illustrés en noir et en couleurs, de tous formats et à tous prix, des images en feuilles ou réunies sous un élégant cartonnage, s'augmente chaque année de livres nouveaux, pour la grande joie des familles.

Nous signalerons cette fois :

Dans la **Bibliothèque Maternelle** (prix du volume, broché, 2 fr. 25; cartonné, 3 francs), trois agréables livres à l'usage de la jeunesse, d'une trame facile et d'un intérêt bien suivi, où le lecteur, entrainé par le charme du récit et séduit par la vérité des personnages, prend inconsciemment des leçons de morale simple et sans prétention.

Gros-Pierre, par Mme Julie DE MONCEAU, l'auteur charmant de l'*Enfant des Vosges,* de *Petites Bonnes Gens,* de *Mon petit frère,* est la suite de ce dernier livre, publié dans la même collection; mais les deux ouvrages formant chacun une partie différente du JOURNAL DE MON PETIT FRÈRE, peuvent être lus l'un sans l'autre. *Gros-Pierre* est illustré de délicieuses compositions très enfantines et très gaiement mouvementées, dues au crayon habile de Mlle C. CHALUS.

Les Galons de Robert, par Mlle J. DE COLOMB, est un joli petit livre illustré par E. Chaperon, le peintre militaire : c'est que Robert est le fils d'un colonel qui élève ses enfants *militairement,* et le petit soldat gagne ses galons par sa belle conduite et son obéissance exemplaire.

Les Mémoires d'un Rat écorché, par Mme DE GÉRIOLLES, est un récit joyeux très joliment croqué par E. VAVASSEUR.

Dans la **Bibliothèque Enfantine** (prix du volume broché, 0 fr. 80; cartonné, 1 fr. 85), *Histoires de Bébés,* par JACQUES LHEUREUX, est un charmant petit volume illustré par ÉDYCK. Dans les **Albums d'images,** toujours si impatiemment attendus, paraît, cette année, la 14e série des *Images enfantines.*

L'ENCYCLOPÉDIE ENFANTINE est destinée, avant tout, à frapper les jeunes intelligences par l'aspect de la figuration artistique.

Les progrès des procédés directs de la gravure et de la chromo-typographie, mis en œuvre à la *Société française d'Éditions d'Art,* ont permis de donner des illustrations en couleurs de premier ordre, tout en se maintenant dans les dernieres limites du bon marché.

Le CATALOGUE D'ÉTRENNES illustré de la Société française d'Éditions d'art est envoyé FRANCO sur demande.

COLLECTION HETZEL

La *Collection Hetzel* vient de s'augmenter de plusieurs nouvelles publications pour étrennes; nous pensons être agréables à nos lecteurs en leur faisant dès maintenant connaître les titres de ces beaux et bons livres :

Le Sphinx des Glaces, par Jules Verne; *Double Conquête,* par F. Dupin de Saint-André; *Gérard et Colette,* par André Laurie; *Un Honnête Petit Homme,* par J. Lermont; *Frisonne l'Engourdie,* par A. Mouans *Les Chasseurs de Girafes,* par Mayne-Reid; deux jolis albums : *Suzanne et Suzette,* par A. Lalauze; *Un Premier Jour de Vacances,* par Tinant; et enfin l'année 1897 du *Magasin d'Éducation et de Récréation,* qui forme un superbe volume de 768 pages avec 250 dessins des meilleurs artistes. Le catalogue illustré de la *Collection Hetzel* est des plus interessants à feuilleter et à consulter. (Écrire 18, rue Jacob, Paris, pour le recevoir franco



LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR ET CIE, ÉDITEURS

33, rue de Fleurus. — Paris

Turenne, *sa vie, les institutions militaires de son temps,* par Jules ROY, professeur à l'École nationale des Chartes, directeur adjoint à l'école pratique des Hautes Etudes.

Nouvelle édition entièrement revue et corrigée. Un volume grand in-8° jésus de 430 pages, illustré de 140 gravures, 8 plans et une carte. — Prix : broché, **12** francs; avec cartonnage, fers spéciaux, **15** francs.

Autour du Drapeau, *Campagnes de l'Armée française depuis cent ans,* par le général THOUMAS.

200 illustrations d'après les dessins originaux de Lucien Sergent. Nouvelle édition augmentée de 32 reproductions en couleurs, hors texte. Ouvrage honoré d'une mention honorable de l'Académie française (concours Thérouanne 1890) et des souscriptions du Ministère de la Guerre, du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, des Bibliothèques de garnison, municipales et populaires.

Un fort volume grand in-8°, broché, couverture illustrée tirée en 7 couleurs, **17** francs; cartonnage, fers spéciaux, doré sur tranches, **20** francs.

Vieux Papiers, Vieilles Images, *cartons d'un collectionneur,* par John GRAND-CARTERET.

Un volume in-8° jésus de 550 pages orné de 461 illustrations dans le texte et de 5 planches en couleurs hors texte dont 4 doubles pages. Couverture illustrée en couleurs, de Fernand FAU. — Prix : broché, **25** francs; cartonné, **30** francs.

Histoire d'un régiment, *la 32e Demi-Brigade,* par le lieutenant PIÉRON.

100 illustrations d'après Raffet, Charlet, Carle Vernet, Detaille, Sergent, etc. Ouvrage couronné par l'Académie française (prix Montyon, 1891).

Un fort volume in-8° colombier. Prix : broché, couverture illustrée, **12** francs; cartonné, fers speciaux, tranches dorées, **15** francs.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

ÉTAT RÉCAPITULATIF

Des Matières et Documents contenus dans le journal « L'EXPOSITION UNIVERSELLE »

PENDANT L'ANNÉE 1897

